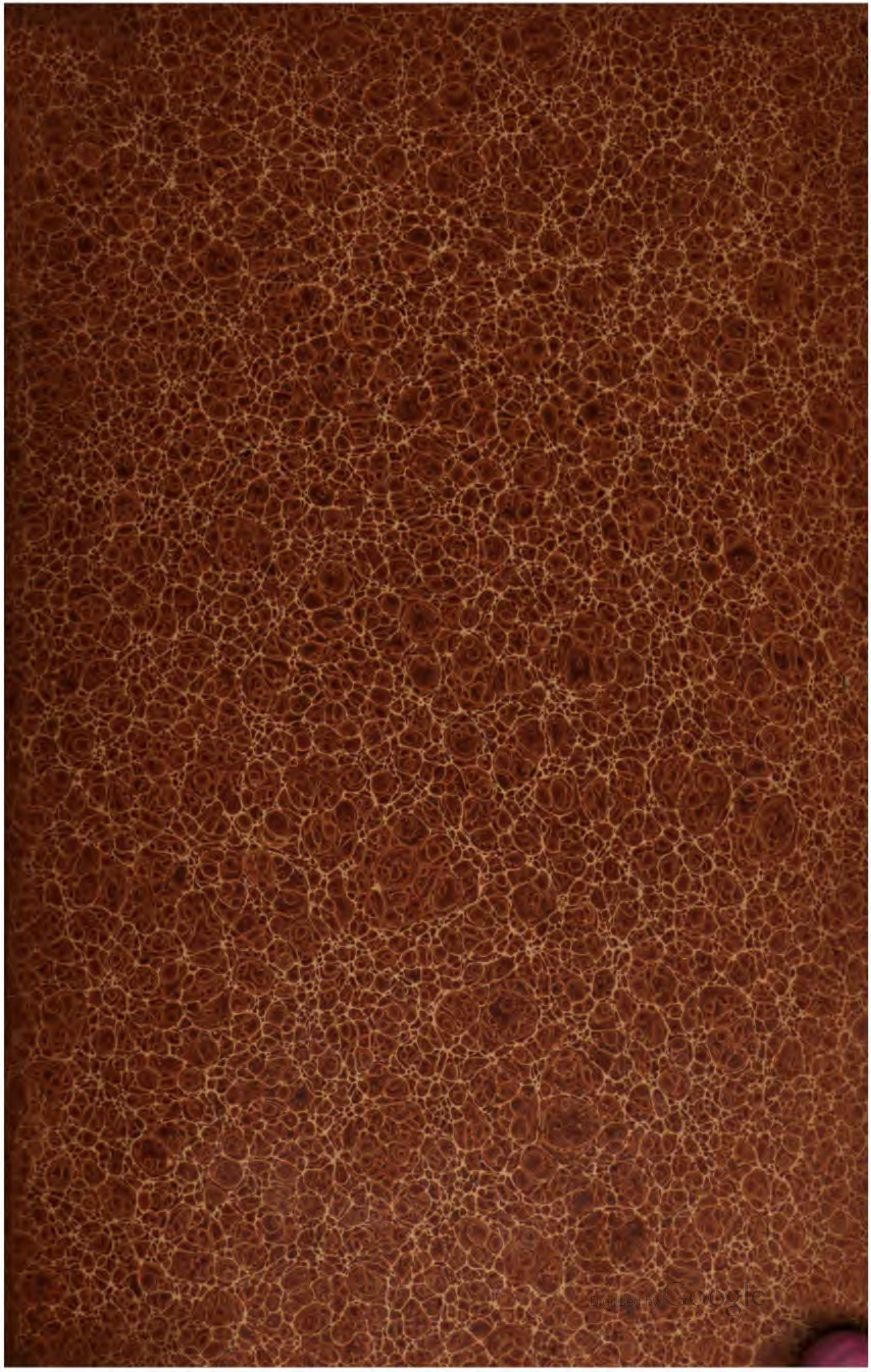





Digitized by Google



L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE,

Rédigé par :

MM. Aug. BONNETTY, de la Société asiatique de Paris, l'un des directeurs de l'Université. — Eug. BORÉ, de la Société asiatique de Paris. — Léon BORÉ, professeur de philosophie au collége d'Angers. — Edm. de CAZALÈS. — Alex. COMBEGUILLE. — Baron de CONDÉ. — COR, de la Société asiatique de Paris, interprète des langues orientales à Constantinople. — Ch. de COUX, professeur d'économie politique à l'Université catholique de Louvain. — J.-F. DANIELO. — Léon DESDOUITS, professeur de physique au Collége Stanislas. — Ph. DOUHAIRE. — Ed. DUMONT, professeur d'histoire au Collége Saint-Louis. — Am. DUQUESNEL. — L'abbé FOISSET, directeur du petit séminaire de Plombières. — Théoph. FOISSET, juge au tribunal de Beaune. — Jules de FRANCHEVILLE. — L'abbé de GENOUDE. — L'abbé GERBET, vicaire-général du diocèse de Meaux, un des directeurs de l'Université. — Eug. de la GOURNERIE. — Alex. GUIRAUD, de l'Académie française. — M. JOURDAIN. — F. LALLIER. — Paul LAMACHE. — Melch. de L'HERMITE, professeur de mathématiques au collége de Juilly. — H. MARGERIN. — Comte de MONTALEMBERT, pair de France. — MOREAU. — Hip. MORVONNAIS. — Ern. de MOY, professeur de droit à l'Université de Munich. — Joseph d'ORTIGUE. — A.-F. OZANAM. — M. Ch. de RIANCEY. — M. Hen. de RIANCEY. — A. RIO. — Cypr. ROBERT. — M. Louis ROUSSEAU. — Alex. de SAINT-CHÉRON. — L'abbé de SALINIS, un des directeurs de l'Université. — L'abbé de SCORBIAC, un des directeurs de l'Université. — M. STEINMETZ, de Bruges. — Raym. THOMASSY. — Vicomte Alb. de VILLENEUVE.

TOME TREIZIÈME.

Paris,

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, N° 24. (FAUB. S.-G.)

—

M DCCC XLII.

TABLE DES ARTICLES DU TREIZIÈME VOLUME.

(Voir la *Table des matières* à la fin du volume.)

FIN DE LA TABLE DES ARTICLES.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

Numéro 73. — Janvier 1842.

Sciences Physiques.

COURS DE PHYSIQUE SACRÉE.

MOISE EXPLIQUÉ PAR LES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES, ou RÉFUTATION, PAR LES FAITS ET LA SCIENCE, DU PANTHÉISME MATÉRIALISTE.

DEUXIÈME LEÇON (1).

1° Résumé. — 2° Ce qu'est la création, son but; ce qu'elle est par rapport à l'intelligence divine; si Dieu aurait pu faire mieux; s'il y a eu d'autres créations. — 3° La création relativement à l'intelligence humaine; Dieu, le monde et l'homme sont un syllogisme qui dément le panthéisme. — 4° L'ensemble harmonique de la création est la preuve *à posteriori* de la conception du Créateur. — 5° Les détails prouvent la même chose : — 6° Création de la terre; 7° de la lumière; 8° du firmament; 9° apparition de la terre sèche. — 10° Que les trois premiers jours de la création furent des jours réels et probablement de même mesure que les suivans.

1° Nous avons expliqué le sens du premier verset de la Genèse, et montré que l'hypothèse du panthéisme *qui fait tout Dieu*, est absurde; que les hypothèses qui admettent la création d'une matière première ou élémentaire, sont incompatibles avec l'observation et la science; que la matière n'existe pas, mais qu'il n'existe que des corps matériels qui ont été nécessairement créés de toute pièce. De là nous avons compris ce qu'il faut entendre par création, c'est-à-dire tirer du néant toutes les créatures contingentes.

2° La création est l'acte par lequel la puissance divine a voulu se manifester pour un but digne de ses infinies perfections; or, le seul but digne de Dieu, c'est de trouver dans son œuvre sa glorification, sa louange, son adoration, en un mot, se retrouver lui-même, car Dieu seul est digne de Dieu. Tout donc, dans la création, doit nécessairement se rapporter au but de Dieu; vérité importante dont la démonstration nous conduira plus tard aux plus utiles comme aux plus belles conséquences.

Nous concevons, tout d'abord, que l'œuvre d'une intelligence souveraine et infinie doit être exécutée sur un plan d'ordre et d'harmonie en relation avec cette intelligence; que ce plan doit être la réalisation d'une conception sortie de la raison de Dieu même et fondée sur cette raison; que la conception comme le plan exécuté, sont donc nécessairement le résultat des lois de la logique

(1) Voir la 1re leçon au tome XII, p. 405.

éternelle et divine, si l'on peut ainsi parler. Dès lors, demander si Dieu aurait pu faire une autre création que celle que nous connaissons, c'est demander s'il a épuisé la puissance de son intelligence dans cette seule conception; ce qui serait nier son infinité, et par conséquent son existence. Demander encore si le monde existant est ce que Dieu a pu faire de mieux, c'est proposer la même question sous une autre forme. Mais il en est une autre qui nous semble tout aussi importante et tout aussi rigoureusement résolue : c'est que le monde actuel, étant donné ce qui est, c'est-à-dire avec ses lois et ses phénomènes, est aussi parfait qu'il peut l'être, puisqu'il est la réalisation complète de la conception divine, et qu'il ne pourrait être mieux sans changer les lois et le plan, et dès lors ce serait une autre conception que la toute-puissance infinie et libre pouvait certainement penser et exécuter. Nous aurons occasion, dans la suite, de revenir sur cette importante vérité, que nous espérons démontrer par les faits.

Enfin n'y a-t-il pas eu avant cette création d'autres créations? Cette question sort des limites de nos investigations. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que Dieu n'a pas créé éternellement; sans quoi il faudrait admettre la coexistence éternelle de créatures contingentes, et dès lors retomber dans une thèse analogue à l'absurdité de l'éternité de la matière. Du reste, cette question insoluble de créations antérieures à la nôtre nous importe peu. Nous n'avons à nous occuper ici que de la création positive dont nous faisons partie.

3° Or, si cette création est l'œuvre d'une intelligence souveraine et infinie, nous devons y trouver un ensemble logique qui démontre la conception divine, en même temps que le but de cette conception. Nous devons y trouver la raison de Dieu même, se manifestant dans son œuvre; car toute conception porte le type, l'empreinte de l'intelligence qui l'a enfantée. Mais une autre vérité non moins importante, c'est que toute intelligence possède dans des degrés divers les mêmes facultés intellectuelles, sans quoi elles ne pourraient ni se faire comprendre, ni être comprises entre elles. Cela d'ailleurs résulte du dogme de la création, de son but et de la nature de Dieu. Dieu en effet ayant voulu produire une conception qui devait être comprise par des intelligences créées, a dû nécessairement créer ces intelligences sur son modèle; c'est ce que l'Écriture nous enseigne de l'homme que Dieu fit à *son image et ressemblance*. C'est ce qui nous explique pourquoi les lois de la logique, ou si l'on aime mieux, les lois de la raison ou de l'intelligence, sont les mêmes au fond pour l'intelligence incréée et les intelligences créées, et c'est aussi ce qui nous donne la raison de leur universalité : elles sont éternelles comme Dieu même. Mais puisque l'intelligence humaine est fondée sur des lois logiques, que ces lois sont dans sa nature d'image de Dieu, il faut bien à l'exercice de cette intelligence quelque chose d'intelligible et de logique, sans quoi elle demeurera éternellement sans exercice et sans but, et dès lors elle est inutile. L'ensemble logique de la création, divinement et humainement raisonnable, tout à la fois, est donc la conséquence de l'intelligence divine et de l'intelligence humaine tout à la fois; c'est le miroir de la puissance divine, c'est le livre où l'homme peut lire quelque chose de son créateur, c'est le point de rencontre des deux intelligences, où l'une produit et se manifeste, l'autre comprend, admire, reconnaît et adore. C'est ce qu'exprime le grand Apôtre dans la profondeur de son langage divin. « Nous ne voyons Dieu maintenant « que comme dans un miroir et sous « des images obscures (1); car les perfec« tions invisibles de Dieu, son éternelle « puissance et sa divinité sont devenues « visibles depuis la création du monde, « par la connaissance que ces ouvrages « nous en donnent (2). »

C'est pour n'avoir pas compris ces vérités, ou pour avoir mal saisi la relation logique qu'il y a entre Dieu, le monde et l'homme, que le panthéisme a voulu trouver Dieu et le monde dans l'homme, ou l'homme et le monde en Dieu, ou enfin Dieu et l'homme dans le

(1) Videmus nunc per speculum in ænigmate. *I ad Cor.*, XIII, 12.

(2) *Ad Rom.*, I, 20.

monde, comme ne faisant dans les trois cas qu'un seul être, tandis que ce sont trois existences distinctes, mais soumises aux mêmes lois logiques, parce que l'intelligence divine a créé le monde et l'homme par les lois de son éternelle raison. Dieu, le monde et l'homme ne sont qu'un grand syllogisme dont Dieu est le principe.

4° Ces questions préliminaires posées, si nous trouvons dans la création cet ensemble harmonique, nous aurons *à posteriori* la preuve d'une conception logique et par conséquent d'une intelligence qui a conçu; et nous aurons dans cette harmonie même et dans son intelligibilité la preuve de son but.

Or, qu'est-ce que la création telle que les faits divins et humains nous la montrent dans le dogme catholique? Elle se compose de trois grands termes : le monde intellectuel, les anges, le monde matériel et le lien des deux, l'homme, dans lequel la matière et l'intelligence s'unissent pour ne former qu'une seule personne, une seule hypostase, à la manière des Grecs. Voilà la chaine de la création qui s'élève depuis la dernière molécule matérielle, jusqu'à la matière organisée et vivante dans le végétal, et depuis le premier végétal jusqu'à l'animal vivant et sentant, depuis l'homme enfin jusqu'à l'ordre le plus élevé de la hiérarchie des esprits célestes. Mais nous devons dire tout d'abord et à l'avance, que cette chaine n'est pas continue; les chainons sont bien nécessaires l'un à l'autre, mais ils ne se tiennent pas en ce sens que l'un naisse de l'autre: ainsi il y a un *hiatus*, une distance infranchissable entre le plus parfait minéral et le plus imparfait des végétaux; de même entre le plus parfait des végétaux et le plus imparfait des animaux; de même entre le plus parfait des animaux et l'homme, et sans doute qu'il en est encore de même entre l'homme et les ordres des esprits célestes. Ce sont là des preuves de faits qui nous démontreront que ces êtres divers, ces groupes essentiellement distincts sont et seront l'éternel démenti donné à la thèse du panthéisme qui veut que tout cela soit le même être se développant et se perfectionnant par degrés.

En entrant plus avant dans l'admirable plan de la création, nous n'avons point à nous occuper du premier terme, le monde des esprits, parce qu'il est uniquement du domaine de la science théologique. C'est donc sur le monde matériel et l'homme que doit porter essentiellement notre examen. Or, Dieu ayant résolu dans son éternelle sagesse de faire l'homme intelligence unie à un corps matériel, c'est-à-dire, intelligence obligée d'agir par l'intermédiaire d'instrumens matériels ou de sens, dut nécessairement lui préparer un monde sensible en relation avec sa nature; un monde où il trouvât de quoi développer son intelligence d'abord, et nourrir et développer son corps ensuite. Le monde étant donc fait pour l'homme et pour ses besoins, aussi bien intellectuels que physiques, les animaux devaient lui être préparés pour instruire son intelligence et prêter à son corps tous les services qu'il en réclamerait pour son existence et sa conservation; mais ces animaux devant se perpétuer à côté et parallèlement à l'homme, et leur existence étant fondée et équilibrée pour ainsi dire, celle des uns sur celle des autres, et devant en même temps vivre dans toutes les circonstances diverses où l'homme serait appelé à vivre, durent être créés divers et dans une gradation variée de développement.

Les animaux, comme l'homme, entraînent nécessairement l'existence des végétaux, sans lesquels ils ne peuvent vivre pour la plupart; et la raison de la diversité des animaux est aussi la raison de la diversité des végétaux; il faut des végétaux pour les diverses espèces d'animaux et pour les lieux et les climats où ils habitent.

Les végétaux, les animaux et l'homme ne peuvent vivre sans un lieu matériel pour séjour, sans des élémens divers pour nourriture, sans une atmosphère convenable; la terre, les élémens divers qui la composent, son atmosphère, sont donc la conséquence rigoureuse du règne végétal et animal. Mais en outre, la vie des êtres organisés demande des alternances de repos et de travail, de nourriture et de sommeil, de lumière et d'ombre, etc. Le mouvement de la terre est donc nécessaire, l'attraction qui de-

vra l'opérer nécessite donc la création d'autres globes qui produiront tous ces effets et bien d'autres. Mais la vie tient encore à d'autres influences nécessaires de corps que la science admet, mais qu'elle ne saisit que par leurs effets, les fluides impondérables, qui ont une relation harmonique avec tous les corps. Voilà donc l'ordre logique de la création qui a dû commencer par la terre d'abord. La terre a dû être préparée pour ses habitans, par la création des fluides impondérables, la lumière, qui comprend la chaleur, l'électricité et le magnétisme. Les fluides impondérables ont appelé l'atmosphère. La terre alors réunissant les conditions essentielles à l'existence des végétaux, ceux-ci sont créés. Le mouvement et ses lois appellent immédiatement la création des astres, moteurs des fluides impondérables, et cause de la succession des jours et des nuits nécessaires aux êtres organisés. C'est alors que les animaux sont créés et enfin l'homme au milieu des conditions propres et convenables à leur existence. Et c'est là le récit de Moïse que la science confirme dans son ensemble, comme nous venons de le voir; et pourtant Moïse n'était pas un homme de science, il chantait sous l'inspiration divine l'hymne du créateur.

Cet ordre logique a été entrevu et senti par le grand Linnée, cet admirable contemplateur de la nature, lorsqu'il dit : « Les règnes de la nature qui constituent notre planète sont donc au nombre de trois : le minéral informe occupe l'intérieur; il est principalement formé par les sels dans le sein de la terre ; ses mélanges paraissent faits au hasard, quoique soumis aux lois d'affinité.

« Le règne végétal, verdoyant, semble vêtir la terre ; il pompe par des radicules aspirantes les molécules terrestres, huileuses et salines ; il pompe par ses feuilles des élémens plus subtils qui nagent dans l'air ; par une admirable fécondation le végétal subit une métamorphose ; son module se concentre dans la semence que plusieurs causes dispersent, suivant les stations les plus avantageuses.

« Les animaux doués de sentiment ornent cette planète ; ils se meuvent à volonté, ils respirent, se propagent par des œufs. La faim en disperse les sujets, mais l'amour les réunit ; en consommant les végétaux, ils en empêchent la trop grande multiplication ; plusieurs d'entre eux se dévorent pour modérer le trop grand nombre des germes, dont la nature est si prodigue.

« L'homme, doué d'intelligence et de la parole, la plus parfaite comme telle des créatures, l'homme qui porte l'empreinte de la Divinité, qui seul sur la terre peut s'élever à elle, en contemplant ses œuvres, qui seul en peut évaluer l'ordre, la beauté, qui seul peut en adorer l'auteur ; l'homme reconnaît son créateur. En remontant de génération en génération, en méditant sur la conservation des êtres, il trouve toujours cet être agissant : *mens agitat molem*. Tout l'invite à l'adoration, le mécanisme des corps qui l'environnent, leurs rapports, leur fin, leur utilité sur ce globe.

« L'action de Dieu change les terres en végétaux, transmue ceux-ci en animaux, et tous en corps humain qui, doué d'intelligence, fait réfléchir les rayons de la sagesse vers la majesté divine, qui la renvoie à ses adorateurs en faisceaux resplendissans.

« Ainsi le monde est plein de la gloire de Dieu, puisque toutes les créatures glorifient Dieu par l'intermédiaire de l'homme, qui, formé de la poussière, mais vivifié par la main divine, contemple la majesté de son auteur en saisissant les causes finales. C'est un hôte reconnaissant qui prêche le nom de son auteur. »

5° L'ensemble admirable de la création nous conduit donc déjà à reconnaître le but, la glorification de Dieu, que les détails nous prouveront encore bien mieux. Nous venons de voir qu'il y avait un plan logique dans la conception du Créateur ; nous avons à voir s'il en sera de même dans les détails.

Dieu a commencé son œuvre par la création de la terre, et cela devait être ainsi. En effet, la création matérielle a été faite pour l'homme, les faits de la science nous le prouveront, et la raison nous l'a déjà prouvé. Or, dans cet ensemble, la terre qui doit être l'habitation de l'homme, est évidemment la chose principale, les astres se rapportent

à la terre et à l'homme. Les questions de grandeurs relatives, d'importance, etc., ne font rien ici, parce qu'elles ne sont que des conséquences de la destination de ces corps; or, ces corps étaient destinés à la terre. La terre a donc dû logiquement être le point de départ de la création; c'est sur elle d'ailleurs que tout ce qu'il nous importe de connaître, tout ce qui ramène notre intelligence à l'intelligence divine, s'exécutera. Ce sera sur elle, comme point d'observation, que nous contemplerons l'univers.

6° Dans le récit de Moïse, la création complète de la terre dure trois jours. Le premier jour, la terre et les eaux sont créées, puis la lumière et la succession du jour et de la nuit. Ce n'est que quand tout cela est fait que l'historien sacré dit : *Et il y eut un soir et un matin, jour un* (1). Le second jour, Dieu créa le firmament, l'atmosphère de la terre ; le troisième, il sépara la terre d'avec les eaux qui la couvraient, et rendit la partie exondée, solide et sèche, *aridam*. Ces faits sont contenus dans les dix premiers versets, et tous appartiennent à la création de la terre. La terre n'étant pas arrivée tout d'un coup à son état parfait, Dieu ne dit pas *fiat terra, que la terre soit;* car tous les *fiat* qui créent la lumière, l'atmosphère, etc., se rapportent évidemment à la terre. Ceci nous conduit à examiner de nouveau le sens du premier verset relativement à ceux qui suivent. Nous avons déjà vu qu'il ne peut pas s'entendre de la création du ciel et de la terre. Moïse d'ailleurs parlait à un peuple qui croyait à cette création, et son but était de lui en raconter le mode; c'est pour cela qu'il entre de suite en narration par l'état primitif où se trouvait la terre au premier instant de sa création : *Elle était vide et déserte, et couverte par les eaux* (2). Toutes ces raisons nous portent à admettre la traduction de M. l'abbé Glaire : « Lorsque Dieu commença à créer le ciel et la terre, la terre n'était que néant et chaos, etc. » Cette traduction est d'ailleurs fondée sur les lois de la philologie et de la grammaire, et sur les autorités les plus graves; le mot hébreu בראשית est construit avec le mot ברא, qui en dépend comme régime, *dans le commencement de créér*, mot à mot ; et jamais le premier mot ne se trouve dans la Bible sans une phrase qui le complète ; le second verset est ici son complément.

La terre donc, au premier instant de sa création, était dans une espèce de chaos, elle était plongée dans les eaux. Les cosmogonies de tous les peuples anciens ont conservé l'idée de ce chaos; nous verrons bientôt ce que nous aurons à y considérer. Mais l'action divine s'exerce sur cette espèce de chaos dès le premier instant de sa création, car l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux: *Spiritus Dei ferebatur super aquas*. On a entendu par *spiritus Dei, un vent violent;* d'autres l'esprit fécondant, l'énergie créatrice; le premier est le sens naturel, le second le sens mystique : tous les deux sont vrais, car dans ce vent même c'était bien toujours la puissance de l'Esprit divin qui agissait.

Mais entrons plus avant dans l'intelligence de ce texte. La terre et les eaux qui l'entourent sont créées ensemble, avec leurs lois et leurs propriétés; les eaux devaient contenir en dissolution des sels et de l'air, comme elles en contiennent aujourd'hui et probablement même davantage ; car Dieu en les créant marchait vers son but, qui était de préparer un séjour propre et convenable aux êtres organisés. Mais la terre avec ses eaux était suspendue dans le vide, et équilibrée par son propre poids, elle avait le mouvement sur elle-même qui lui est propre ; les lois de l'attraction universelle n'existaient pas encore, ou du moins ne pouvaient s'exercer, car il n'y avait encore d'autre masse que la terre, et par conséquent le mouvement annuel n'avait pas encore lieu.

Alors les eaux et les substances qu'elles contenaient subirent les lois de la vaporisation, avec d'autant plus de puissance qu'il y avait un vide parfait ; car c'est une erreur de l'ancienne physique d'avoir prétendu que les vapeurs ne pouvaient se former ni se maintenir que par l'action dissolvante de l'air. L'air au con-

(1) Factumque est vespere et mane, dies unus. *Gen.*, c. I, v. 5.

(2) Terra autem erat inanis et vacua, et tenebræ erant super faciem abyssi. C. I, 2.

traire est un obstacle à la vaporisation des liquides, les expériences les plus positives le prouvent. *Les vapeurs se forment lentement dans l'air et instantanément dans le vide*; le vide barométrique le démontre positivement (1). Qu'on y introduise avec précaution une goutte d'eau parfaitement pure et privée d'air par la distillation : aussitôt cette eau se vaporisant en partie, remplit le vide, pèse sur la colonne de mercure et la fait descendre. Un autre fait non moins remarquable, c'est que l'eau n'entre pas en ébullition, et par conséquent en vapeur, aux mêmes degrés pour toutes les hauteurs; ainsi au niveau de la mer sous une pression atmosphérique ordinaire de 760mm, l'eau entre en ébullition à 100°; tandis qu'au sommet du Mont-Blanc, par exemple, où la pression atmosphérique n'est plus que 417mm, l'eau bout à 84° environ. Dans nos machines pneumatiques où nous ne pouvons guère obtenir une pression moindre de 30mm, l'eau bout à 30°; sous une pression de 5mm, l'eau bout à 0, c'est-à-dire à la température la plus basse avant la glace.

Immédiatement donc après sa création, le vide parfait existant tout autour de la terre, l'eau subit la loi de vaporisation *instantanée*. Or la force expansive des vapeurs s'exerçant dans tous les sens et indéfiniment comme celle de tous les gaz, la vapeur dut continuer à se former avec une grande puissance, puisqu'il n'y avait aucun obstacle, et dès lors des ténèbres épaisses enveloppèrent la terre et les eaux : *Et tenebræ erant super faciem abyssi*. Dans cette vaste enveloppe de vapeurs épaisses, s'établirent des courans, par suite du mouvement de la terre sur elle-même et de l'attraction exercée sur ces vapeurs par la terre et le mouvement des eaux. De là un vent violent qui vint de nouveau, en agitant ces vapeurs, faciliter la vaporisation : *Et Spiritus Dei ferebatur super aquas*; et l'épaississement de plus en plus considérable des ténèbres en fut le résultat. Job résume poétiquement toutes les explications que nous venons de donner : « Qui a renfermé « la mer en ses digues, quand elle rom« pait ses liens comme l'enfant qui sort « du sein de sa mère? Lorsque je l'enve« loppai des nuées comme d'un vêtement, « et que je l'entourai des ténèbres comme « des langes de l'enfance (1). »

7° Ces ténèbres étaient d'autant plus grandes qu'il n'y avait encore rien qui vînt en diminuer l'épaisseur, toutes les substances contenues dans l'eau s'y trouvaient pour la plupart réduites en vapeur. Dieu va y apporter un nouvel ordre en créant la lumière : *Et dixit Deus : Fiat lux, et facta est lux*; et Dieu dit : Que la lumière soit, et la lumière fut. Ici se présente une multitude de questions qu'il faut traiter avec ordre. 1° Qu'est-ce que la lumière? 2° quels sont ses effets sur le monde en général, sur les corps vivans en particulier? 3° quel fut son effet immédiat sur la partie du monde créée avant elle? A ces trois points se rattachent, comme nous allons le voir, toutes les questions secondaires.

1° *Qu'est-ce que la lumière?* Pour le texte sacré la lumière est un corps créé : Que la lumière soit, et la lumière fut. Dieu dans le livre de Job vient confirmer ce fait : « Quel est le sentier de la lumière « et le lieu des ténèbres? par quelle voie « se répand la lumière et la chaleur se dis« perse-t-elle sur la terre (2)? » Nos livres saints regardent donc la lumière comme un corps, aussi bien que la chaleur. C'a été long-temps une source d'objections contre ce verset de la Genèse, parce que l'on a long-temps vulgairement regardé la lumière comme une émanation du soleil. Cependant dans la science, dès les temps anciens, on avait admis deux hypothèses sur la propagation de la lumière, l'hypothèse de *l'émission* et celle des *ondulations*; mais elles n'ont été bien formulées que dans les temps modernes. La première, celle de l'émission, qui a

(1) Un baromètre est un long tube de verre complétement fermé à l'une de ses extrémités, recourbé et ouvert à l'autre. En le remplissant de mercure avec certaines précautions, on en chasse tout l'air, puis on le renverse; le poids du mercure le fait descendre vers l'extrémité ouverte et recourbée; l'air atmosphérique, exerçant sur cette ouverture une pression, maintient le mercure à une certaine hauteur dans la grande branche, qui est demeurée complétement vide entre son extrémité fermée et la colonne de mercure.

(1) Job, XXXVIII, 8, 9.

(2) *Id.*, XIX, 24.

eu quelques partisans illustres, et entre autres Newton, suppose que le soleil est le centre et le foyer de la lumière, qu'il l'émet sans retour et la projette dans toutes les directions. La seconde hypothèse, celle des ondulations, qui a eu des partisans plus nombreux et non moins illustres, regarde la substance lumineuse comme ayant une existence indépendante des corps lumineux, de même que l'air, matière du son, a une existence indépendante des corps sonores. Cette substance lumineuse est un fluide particulier que l'on appelle *éther*, qui est répandu dans tout l'espace, au milieu duquel tous les corps sont plongés, qui pénètre même la substance de tous les corps. Lorsque cet éther est mis en vibration, il en résulte une suite d'ondulations dans sa substance qui produisent le phénomène de la lumière.

L'hypothèse de l'émission est généralement rejetée depuis les derniers grands progrès qu'a faits la science de l'optique, de l'électricité et du magnétisme, parce qu'avec cette hypothèse il est impossible d'expliquer tous les phénomènes, tandis qu'avec l'existence de l'éther pénétrant tous ces corps, il est facile d'expliquer tous les phénomènes par les ondulations. Les progrès de la physique conduisent donc à admettre l'existence indépendante du fluide lumineux ; l'anatomie comparée de l'œil conduit par analogie au même résultat.

Mais bien plus, les sciences physiques inclinent à admettre que ce fluide éthéré est aussi la source et la cause des phénomènes de chaleur, d'électricité et de magnétisme, et la généralisation de cette théorie sera certainement un grand progrès pour la science. 1° La chaleur comme la lumière est indépendante des corps qui la produisent; elle se transmet à distance comme elle; le calorique est émis d'un même foyer dans toutes les directions à la fois comme la lumière ; il passe à travers certains corps, comme la lumière passe à travers les corps diaphanes; la chaleur causée par le soleil traverse toutes les couches atmosphériques pour venir frapper la terre, comme la lumière; tous les corps lumineux ont aussi la propriété de produire la chaleur autour d'eux et dans tous les sens. Toutes ces analogies conduisent évidemment à admettre qu'il y a entre les phénomènes de chaleur et les phénomènes de lumière quelque chose de commun. Pour nous ce quelque chose est certainement l'éther : ses vibrations excitées d'une manière plus ou moins rapide, suivant les substances et les corps divers, produisent les phénomènes de chaleur et de lumière; les vibrations moins rapides et moins nombreuses dans un temps donné, ne produisent que la chaleur; plus rapides et plus nombreuses dans le même temps donné, elles produisent la chaleur et la lumière, de même que les diverses couleurs sont produites par la même cause. Quoi qu'il en soit de la théorie que nous proposons, en la livrant aux méditations des physiciens expérimentateurs, il n'en est pas moins vrai qu'il y a les plus grandes analogies entre la chaleur et la lumière. Nous n'ignorons pas que des expériences récentes tendent à rejeter cette identité de la chaleur et de la lumière; mais nous croyons qu'en approfondissant la question, ces expériences s'expliqueraient dans la thèse même de l'identité des deux fluides.

2° L'électrici n'a pas de moins nombreux rapports avec la lumière et la chaleur, ce qui vient encore confirmer notre thèse. Tous les phénomènes de l'électricité sont accompagnés de lumière et de chaleur; il y a d'ailleurs une foule d'analogies entre ces trois sortes de phénomènes, qui doivent conduire à admettre toujours le fluide éthéré comme leur source.

3° Enfin le magnétisme terrestre, ou mieux universel, a avec l'électricité des rapports tels, qu'on en a créé une science sous le nom d'électro-magnétisme. Il nous semble donc que tout porte à attribuer les divers phénomènes de lumière, de chaleur, d'électricité et de magnétisme, aux divers états d'un même fluide répandu dans l'univers et dans tous les corps, l'éther pour lui donner un nom approuvé par la science, et la *lumière* pour parler avec l'Ecriture. De là sort donc comme conséquence rigoureuse la création de la lumière indépendamment du soleil et des autres corps lumineux, et nous verrons bientôt pourquoi avant.

2° Effets de la lumière ou de l'éther

sur le monde en général, et sur les corps vivans en particulier. Le fluide éthéré, soit comme lumière, soit comme chaleur, soit comme électricité, soit comme magnétisme, préside à toutes les combinaisons des corps, à tous les phénomènes de composition et de décomposition de ces mêmes corps. Il agit continuellement sur l'atmosphère terrestre et les diverses substances qui la constituent; il agit également sur les eaux et dans le sein de la terre, son action s'étend sur tous les astres, sans quoi nous ne les verrions pas. Il n'agit pas d'une manière moins remarquable sur les corps organisés vivans; il est nécessaire à la vie des plantes et des animaux divers; il a une grande part dans leur nutrition, dans leur développement, etc., comme nous aurons plus tard occasion de le montrer.

3° *Quel fut à l'origine son effet immédiat sur la partie créée du monde.* Au moment de sa création, cet admirable fluide pénétra nécessairement ces ténèbres qui enveloppaient la terre, il pénétra la terre elle-même et les eaux; mais là il y eut mouvement et par conséquent lumière qui apparut au sein des ténèbres qu'elle venait de dissiper en les pénétrant. Son action fut vive, car elle se mouvait entre les molécules de l'atmosphère en agitation par le vent violent, et Dieu lui-même en admira les effets: *Et vidit Deus lucem quod esset bona;* et Dieu vit combien la lumière était belle. Mais après ce brillant effet du premier jour, produit par l'effusion de la lumière au sein des ténèbres, les vapeurs dilatées par l'action de la chaleur et de l'électricité qui avaient pénétré partout, donnèrent lieu par la raréfaction, et même par l'ébullition que dut subir l'eau, à une nouvelle formation de vapeurs, et il y eut par conséquent alternance entre la lumière et les ténèbres, dont les effets furent à jamais séparés; et c'est là ce qu'exprime le texte sacré: *Et divisit Deus lucem à tenebris*; et Dieu sépara la lumière des ténèbres. C'est alors que leur création étant achevée, Dieu appela la lumière *jour*, et *nuit* les ténèbres créées avant par les vapeurs; *appellavitque lucem diem, et tenebras noctem.* Cela avait donc fait d'abord un soir, puis un matin, et ce fut là l'œuvre du premier jour: *Factumque est vespere et mane, dies unus.*

8° — Le premier jour nous a montré la terre enveloppée de vapeurs sillonnées par la lumière, et ensuite ces vapeurs s'accrurent sous l'influence même de cette lumière; mais ces vapeurs étaient un mélange confus de tous les élémens contenus dans les eaux. Il fallait établir l'ordre au milieu de cette confusion, et arrêter enfin la vaporisation des eaux. Le fluide éthéré, en pénétrant les ténèbres, avait déterminé une nouvelle formation de vapeurs, en dilatant les premières, et ce fut là le second soir ou la seconde nuit. Cependant cette immense atmosphère de vapeurs s'était étendue jusqu'aux limites où Dieu voulait les arrêter, la loi d'attraction les retenait autour de la terre, le vide était plein, l'eau ne pouvait plus se vaporiser. Alors l'action du fluide éthéré sur ces ténèbres ne fut plus dissimulée par la formation de nouvelles vapeurs, et la séparation des élémens simples put s'opérer. Ceux qui composent l'atmosphère proprement dite (l'azote et l'oxigène), et que la chimie nous montre plus pesans que ceux qui composent les vapeurs d'eau pure (l'hydrogène et l'oxigène combinés), s'étendirent naturellement en dessous, et des nuages d'eau vaporisée se formèrent dans la partie supérieure, en sorte qu'il y eut réellement une étendue *entre les eaux et les eaux*, entre les eaux liquides et les eaux en vapeurs; *entre les eaux qui étaient au-dessous du firmament* (de l'atmosphère) *et les eaux qui étaient au-dessus.* Dieu éleva-t-il une grande partie de ces eaux vaporiées, dans des régions plus éloignées de notre atmosphère, et où nous ne pouvons les atteindre? On peut le conjecturer, on l'a supposé, mais la démonstration en est impossible par les données et les observations de la science dans son état actuel. Mais dans cette opération, pour ainsi dire chimico-électrique des vapeurs séparées en atmosphère et en nuages, il y eut production de lumière dans la vaste étendue de ce laboratoire de l'univers; mais tout cela ne se fit pas d'une manière instantanée, d'après le texte, car Dieu dit d'abord: *Fiat firmamentum in medio aquarum et dividat aquas ab aquis;* qu'il y ait une

étendue au milieu des eaux, et qu'elle divise les eaux d'avec les eaux. Et après avoir commandé, *Dieu fit le firmament* (l'étendue), *sépara les eaux qui étaient au-dessus du firmament, de celles qui étaient au-dessous, et il appela le firmament ciel.* Il y eut d'abord commandement, puis opération, qui produisant la lumière, fit le second jour; ce second jour eut donc, comme nous l'avons vu, un *soir* et un *matin*.

9° — Il n'y a plus qu'un troisième perfectionnement à opérer pour que la création de la terre soit achevée. La lumière existe, l'atmosphère est formée, mais la terre est encore plongée sous le reste des eaux qui l'enveloppent. Ces eaux vont être réunies dans un seul lieu, mais l'on conçoit parfaitement que cet immense mouvement des eaux sur elles-mêmes a dû produire de nouvelles et abondantes vapeurs. Ces vapeurs contribuèrent à diminuer le trop plein des eaux, et par là la terre put se montrer en partie exondée et sèche. Cette troisième formation de vapeurs fut la troisième nuit. — Cette terre, mise à sec pour la première fois, était nécessairement saturée des nombreux sels que l'évaporation des eaux y avait laissés en dépôt, et dès lors était parfaitement préparée à la production d'une végétation active. Or tout le monde sait, et de nombreuses observations prouvent que la lumière et l'électricité jouent un très grand rôle dans la production et le développement de la végétabilité. Dès lors l'apparition subite de cette immense quantité de plantes diverses dont la terre se couvrit à la parole de Dieu, causa nécessairement un nouvel ébranlement dans le fluide lumineux qui avait à établir ses premiers et nouveaux rapports avec ces plantes auxquelles il est nécessaire. Ces végétaux d'ailleurs, créés dans la plénitude de l'activité végétale, commencèrent à exercer, sous l'influence de ce fluide, l'absorption des vapeurs où elles puisèrent les premiers élémens de leur nourriture. Cette combinaison d'actions dut donc produire un troisième éclaircissement qui fut le troisième jour, qui eut comme les précédens un soir et un matin.

Enfin, après la création des végétaux, lorsque la lumière et l'atmosphère eurent établi leurs rapports avec eux, le calme se rétablit, l'éther ne fut plus en vibrations si actives, et le phénomène de la lumière ou du jour céda la place à la quatrième nuit, qui sera dissipée par la création du soleil; et, à partir de ce point, commencera la succesion des jours et des nuits telle que nous la voyons maintenant.

10° — Ainsi donc les trois premiers jours de la création, bien qu'ils ne fussent pas absolument comme nos jours actuels, furent pourtant de véritables jours, qui eurent pour cause, comme les nôtres, le mouvement du fluide lumineux; la seule différence fut dans la cause de ce mouvement, qui pour nos jours est le soleil; mais qui pour le premier jour, fut la création et l'effusion de la lumière, pour le second, l'action chimique de la création de l'atmosphère, pour le troisième, l'action de la végétabilité.

L'explication que nous venons de proposer est simple, sans système, et fondée uniquement sur les observations physiques les plus générales comme les plus vulgaires et les mieux démontrées. Toutes les objections qu'on pourrait y faire sont sans valeur, si l'on veut bien se rappeler ce que nous avons déjà démontré dans notre première leçon, et dans celle-ci.

En effet, on ne peut tirer ces objections que de l'état plus compliqué dans lequel est actuellement notre univers, c'est-à-dire de l'action combinée des lois générales qu'on y observe. Or nous avons prouvé, nous semble-t-il, que le monde n'a pas pu être créé par l'action de ces lois, qui tenant aux propriétés des corps n'ont pu exister qu'avec ces corps. Mais, quand même on admettrait ces lois existantes indépendamment des corps, ce qui peut être au fond pour les lois fondamentales, on sera toujours forcé de reconnaître qu'elles n'ont pu régir ce qui n'existait pas, et par conséquent, dans ce cas-là même, elles étaient comme n'existant pas, puisqu'elles étaient sans action.

Nous avons montré, en outre, que la création a dû se faire d'une manière logique et raisonnable; c'est-à-dire que les corps divers n'ont dû être créés que dans le moment où ils étaient nécessaires pour préparer la création des corps qui de-

vaient suivre, mais qu'étant créés avec leurs propriétés, ces propriétés ont exercé leur influence au moment même de leur création, et que c'est de la combinaison des influences réciproques de ces propriétés diverses à mesure qu'elles étaient produites, qu'est résulté l'ordre actuel du monde. C'est ainsi que l'homme étant le but secondaire de la création, la terre a dû être créée la première avec ses eaux qui en font une partie essentielle et nécessaire. Mais c'est une propriété de ces eaux de se vaporiser instantanément dans le vide : les ténèbres ou les vapeurs sont donc la conséquence immédiate de leur création. Il faut dissiper les ténèbres pour former une atmosphère. La lumière, qui comprend la chaleur, l'électricité et le magnétisme, est créée, et aussitôt son action divise, compose et décompose les élémens en vapeurs, et de là résulte l'atmosphère. Il faut que la terre soit mise à sec pour produire des végétaux ; les mers recueillent les eaux ; de nouvelles vapeurs en diminuent la quantité, et la terre mise à sec, produit des végétaux, avec lesquels vont se mettre en rapport l'atmosphère, les vapeurs et la lumière ; d'autres créatures viendront ensuite, et avec elles des influences nouvelles et multiples.

Il est donc évident qu'on ne peut conclure de ce qui est actuellement à ce qui fut alors ; on ne peut conclure que partiellement, en défalquant l'action et l'influence des corps qui n'étaient pas encore créés, pour n'admettre que l'action des corps existans. Or c'est ce que nous avons fait. Les objections ne seront donc valables qu'en partant de ce seul point de vue. Or nous ne nous sommes appuyé que sur les vérités physiques les plus simples et les plus généralement admises, et que personne ne peut nier.

Nous avons pris également le texte dans son sens grammatical le plus naturel et le plus rigoureux, et nous avons vu que les données les plus générales et les plus positives de la science s'accordent nettement avec lui. Nous verrons plus tard qu'il n'en est pas de même, quand on veut torturer le texte, pour l'accorder avec des systèmes.

Nous pouvons donc conclure, et c'est là la chose importante, que les trois premiers jours de la création furent des jours de même nature que ceux qui suivirent, du moins d'après les seules considérations que nous avons faites jusqu'ici. Il n'y a plus qu'une question, c'est de savoir quelle fut la mesure de ces jours, puisque le soleil n'était pas là pour la régler par son cours ? Et d'abord quand même ces trois premiers jours n'eussent pas été de la même longueur que les jours actuels, ils n'en seraient pas moins des jours. Mais il y a plus : la succession du jour et de la nuit n'est pas uniquement le simple phénomène de la présence ou de l'absence du soleil sur l'horizon ; il y a encore bien d'autres choses. En effet, l'état de l'atmosphère n'est pas le même pendant la nuit et pendant le jour ; sa densité est beaucoup plus considérable pendant la nuit, et c'est même là la cause qui fait qu'on entend pendant la nuit les plus légers bruits qu'on n'entendrait pas pendant le jour, et que les sons divers ont beaucoup plus d'étendue ; l'état du fluide éthéré n'est pas le même non plus ; l'état de la terre et des eaux est aussi différent ; les corps organisés et vivans subissent cette influence générale, et la pathologie le prouve pour les malades, dont les symptômes ne sont pas les mêmes pendant le jour et pendant la nuit. La nuit est beaucoup plus favorable au repos, et le jour à la veille. Tous ces faits et bien d'autres prouvent donc une modification générale de tous les élémens du globe, modification qui a ses périodes fixes, et auxquelles sont probablement dues une foule de phénomènes dont on ne connaît pas encore la cause, telles que, par exemple, les variations barométriques horaires et périodiques. Peut-on dire que l'influence du soleil est la seule cause de ces modifications? Elle y a sans aucun doute une grande part, mais elle n'est pas la seule cause ; les éclipses totales ou à peu près totales, dont on pourrait ici invoquer l'expérience, prouvent au contraire notre thèse. Le soleil est en effet absent, mais on n'a pourtant jamais l'effet complet de la nuit, il s'en faut même beaucoup. Il y a donc quelque chose de plus. Et d'ailleurs, si le soleil a une influence sur ces modifications diverses du jour et

de la nuit, c'est évidemment parce que son action est combinée avec l'ordre général de ces modifications. Nous pouvons donc, sinon rigoureusement conclure, au moins présumer avec fondement que la division entre le jour et la nuit ne fut pas autre chose que l'établissement de cette périodicité de modifications, qui devait être si importante et si nécessaire à l'existence de la vie dans le monde. Or, comme tout tendait là, il fallait en préparer à mesure les lois générales.

Cette loi des modifications générales diurnes et nocturnes de tous les corps, admise (et la science ne peut prouver le contraire, nous pouvons même espérer que ses progrès la démontreront un jour), la mesure des trois premiers jours n'offre plus aucune difficulté, puisqu'elle est réglée par cette loi.

D'autres raisons viennent encore à l'appui. La lumière se propage dans toutes les directions, mais en ligne droite et non point en ligne courbe : c'est même là une des causes de la succession du jour et de la nuit sur la terre; car si le rayon de lumière se recourbait suivant la convexité de la terre, au lieu de nous être renvoyé par la réflexion de la lune, il entourerait la terre et nous aurions un jour perpétuel. Or quand la lumière fut créée, elle put très bien être créée dans un point d'où elle commença son effusion dans l'univers et d'un côté de la terre, et alors le mouvement de la terre sur elle-même, qui règle le jour et la nuit, la présenta successivement à cette effusion de la lumière. Or ce mouvement diurne de la terre est le même aujourd'hui qu'il fut alors; il n'y a pas de raisons du contraire; par conséquent la durée du premier jour fut mesurée par ce mouvement. Les deux jours qui suivirent furent mesurés de la même manière, car il n'y a pas de raisons qui empêchent d'admettre que l'action de Dieu dans la création du firmament, dans le desséchement de la terre et la production des plantes qui donnèrent lieu à ces jours, n'ait pas commencé dans un point, pour se propager ensuite successivement dans les autres, et cela réglé encore par le mouvement de la terre.

Il n'y a donc rien dans la science qui puisse empêcher d'accorder aux trois premiers jours la même durée qu'aux suivans, et cela nous suffit.

Le texte maintenant emploie les mêmes expressions pour en marquer la durée, que pour les autres jours. Nous n'avons donc pas de raisons pour ne pas les admettre semblables.

L'abbé MAUPIED,
Docteur-ès-sciences.

Lettres et Arts.

COURS SUR LA MUSIQUE RELIGIEUSE ET PROFANE.

QUATORZIÈME ET DERNIÈRE LEÇON (1).

Du beau. — Trois ordres de rapports d'où découle le beau dans les arts. — Trois genres principaux de musique : — Musique religieuse; — Musique dramatique; — Musique instrumentale. — Leur distinction. — Résumé et conclusion.

Les arts ont pour principe le beau; ils ont une origine commune et une commune destination. Premiers besoins de communication entre les hommes, ils sont sociaux de leur nature, et ne cessent jamais d'être un des besoins de l'humanité, un instrument de civilisation, puisque l'expression du vrai et du beau est un besoin pour l'homme, *qui ne vit pas seulement de pain.*

Or, le beau est en Dieu, et il est absolu en Dieu, parce que Dieu possède la plénitude de l'être ou le vrai absolu. Et Dieu, en se manifestant extérieurement

(1) Voir la 13e leçon au n° 71, tome XII, pag. 310.

par l'acte libre de la création, nous révèle sa propre beauté par la beauté de son œuvre, reflet fini de l'essence infinie, car cette beauté répandue dans l'univers est la splendeur, le vêtement et l'harmonie des lois mystérieuses et divines qui le gouvernent. Considérée dans la nature et dans l'homme, *image et ressemblance de Dieu*, cette beauté incessamment nous reporte à la source féconde d'où elle dérive.

Ainsi, chez l'homme, l'amour du beau est identiquement l'amour de la Divinité, et cet insatiable sentiment qui fait palpiter son cœur, qui l'embrase, le dilate et le remplit de délices, est néanmoins un état douloureux, parce que l'objet de ce désir étant infini, l'âme aspire ardemment au moment, où, dégagée des entraves matérielles qui bornent son action, elle pourra librement se plonger dans cet océan infini de beauté, et contempler le divin exemplaire de son incompréhensible essence. Ainsi ce modèle du beau que l'artiste voit intérieurement, et dont en le réalisant au dehors, il réveille la perception dans les autres hommes; ce modèle du beau, l'artiste le voit en Dieu. Si donc l'artiste qui fait revivre dans les créations de son art quelques traits affaiblis de la création divine, ose vous dire qu'il ne croit pas en Dieu, répondez-lui hardiment que chez lui la raison contredit le sentiment, que son œuvre dément sa bouche, et que cette œuvre est un acte de foi en la Divinité. Comme aussi l'artiste qui nourrirait dans son cœur un instinct du mal et des pensées de désordre, serait d'autant plus coupable, qu'il est plus admirablement doué de la faculté de sentir l'ordre et le vrai.

Le beau a diverses manifestations, et les arts, expression du beau, ont aussi divers modes de manifestation, c'est-à-dire, que les uns s'adressent à l'âme par l'intermédiaire de la parole, que les autres s'adressent à l'âme par l'intermédiaire de l'ouïe, sans le secours de la parole, que les autres enfin s'adressent à l'âme par l'intermédiaire de la vue, sans le secours des autres organes. Les arts ont donc entre eux des rapports étroits, parce qu'ils expriment tous le beau, leur principe commun, identique dans toutes ses manifestations, et parce qu'il existe aussi des relations non moins réelles entre les divers modes de perception de l'homme. Les arts s'échelonnent donc entre eux, suivant la gradation des facultés humaines auxquelles ils correspondent, et leur cercle d'expression et leur mode de manifestation sont délimités et déterminés par la nature des élémens intimes qui forment leur organisme. Cela posé, il est évident que les arts ne sont autre chose que des organes, des instrumens extérieurs et, dans leur principe, antérieurs à l'homme, au moyen desquels l'homme exprime celles de ses perceptions, transmises par ses propres organes, qui réveillent en lui la notion du beau. Il est non moins évident que la théorie des arts ne saurait être arbitraire, et qu'elle porte en soi son caractère d'authenticité, puisque dans la sphère de chacun, elle dérive de leur mode de manifestation combiné avec le mode de perception auquel il se rapporte et du développement naturel des lois de leur action propre. D'où il suit que l'homme qui ne peut rien créer, ne peut rien changer à la constitution fondamentale des arts, parce qu'il ne pourrait changer leur mode particulier de manifestations qu'en leur faisant ou violer les lois ou excéder les bornes de leur nature. Si l'homme découvre quelque chose, c'est toujours un rapport non aperçu, une affinité non expliquée des élémens de l'art en relation avec le principe du beau, et les autres hommes adoptent ce qu'ils nomment cette innovation, parce qu'ils comprennent instinctivement que cela est dans l'ordre, et que, sans les connaître, ils ont le sentiment des lois générales et les subissent.

Les arts étant des organes, des instrumens au moyen desquels l'homme s'exprime lui-même dans celle de ses perceptions qui réveillent en lui la notion du beau sous quelle forme que ce soit, il faut voir quels sont les rapports de l'homme avec les autres êtres.

Parmi les êtres soumis à notre observation, l'homme seul est formé d'une nature intelligente et d'une nature physique. Le règne de l'intelligence commence en lui; en lui finit le règne de la matière. L'homme est donc le centre de la création, il en est le nœud, le

lien et le pivot. C'est pour cela qu'on dit qu'il en est le roi. Selon Goëthe, « l'homme est le premier entretien de la « nature avec Dieu. » Il n'est rien dans la sphère des existences à quoi il ne puisse s'assimiler. Il lève les yeux en haut; la pensée franchit les distances, et il lui est donné de plonger dans les régions sans bornes et d'entrevoir quelque chose des lois de l'intelligence. Il abaisse ses regards, contemple les merveilles répandues à la surface de l'univers, ou sonde les entrailles de la terre, interroge ses abîmes pour y contempler d'autres merveilles encore, puis, ramenant sa vue à son propre niveau, il s'associe aux êtres semblables à lui par une double action conforme à sa double nature, se communique à eux, se confond avec eux, de telle sorte que chaque élément de sa vie individuelle devient, qu'il le veuille ou non, un élément de la vie commune.

De là trois ordres de rapports :

Rapports de l'homme à Dieu, principe absolu de toute existence ;

Rapports de l'homme à l'homme, fondés sur sa double nature ;

Rapports de l'homme à toute la création matérielle, fondés sur sa nature physique.

Mais comme l'homme ne peut, sans se détruire, se départir de la plus noble faculté de son être, qui est l'intelligence, il s'ensuit que, même dans ses rapports avec la création matérielle, il tend sans cesse à la spiritualiser et à l'élever à lui.

Le langage qui est, ainsi que nous l'avons dit, l'instrument universel, exprime ces trois ordres de rapports, soit qu'ils aient pour objet le vrai, le beau et l'utile. Le vrai et le beau étant un besoin de l'âme, une jouissance intellectuelle, se confondent dans leur essence. L'utile correspond aux besoins physiques ; mais les arts expriment ces trois ordres de rapports, en tant que ceux-ci ont le beau pour objet.

Ces trois ordres de rapports se subdivisant, se modifiant presque à l'infini en vertu de l'activité de l'homme, de ses diverses facultés et de ses manières diverses de sentir, comme aussi de la nature infiniment variée des objets sur lesquels il s'exerce, forment les modifications de l'être humain; et ici encore, ces rapports ainsi modifiés, en tant qu'ils ont le beau pour objet, donnent lieu dans les arts et dans les trois ordres de beau fondamentaux, à des modifications et des nuances infinies de ces trois ordres de beau.

Ainsi, les manifestations du beau dans les arts correspondent aux rapports qu'ils expriment ; et si inférieure que soit l'expression de certains rapports, relativement à l'expression des rapports d'un ordre plus relevé, cette expression réveille toujours, à quelque degré, nos facultés supérieures, parce qu'alors même qu'elle est incomplète ou fausse au point de vue de l'art, elle retient toujours quelque chose de cette intelligence et de ce sentiment que l'homme, ainsi qu'il vient d'être dit, ne peut abdiquer.

Mais pour que le but des arts soit atteint, pour que leur expression réalise le beau, il faut que cette expression soit vraie, sans quoi il est évident que cette expression n'existe pas; car une expression fausse ne serait que l'expression de rapports qui n'existeraient pas non plus. Or, qui dit rapport, dit la communication nécessaire et naturelle entre les êtres.

Les trois ordres principaux de rapports existant entre l'homme et les autres êtres, déterminent les trois ordres principaux d'inspirations et ce qu'on nomme les divers genres dans les arts.

Pour ce qui est de la musique, ces trois ordres de rapports donnent lieu à trois types entre lesquels on peut établir des distinctions fondamentales.

L'expression des rapports de l'homme à Dieu constitue proprement la musique religieuse, et cet ordre de rapports se modifiant, ainsi qu'il a été dit, suivant les divers états de l'homme et suivant les divers aspects sous lesquels l'idée de Dieu s'offre à son imagination, ce genre de musique exprime le sentiment religieux sous une foule de nuances, la crainte, l'amour, la confiance, la terreur, et présente ces différens caractères d'humilité, d'anéantissement profond, de divine mansuétude, d'exaltation ou de triomphe, dont les simples plain-chants de l'Eglise sont les plus désespérans modèles. De là divers genres de beautés et de

styles appartenant au même ordre fondamental d'expression.

L'expression des rapports de l'homme aux autres hommes constitue proprement la musique dramatique, et ces rapports se diversifiant en raison des différentes individualités, de la mobilité propre à l'homme, de l'intensité et de la profondeur des sentimens et des passions qui l'agitent, donnent lieu à une multitude d'expressions, joie, volupté, amour, haine, colère, désespoir, qui déterminent aussi diverses nuances de beautés et de styles dans la même sphère d'inspirations.

Enfin, l'expression des rapports de l'homme à la nature physique est le principe de la musique instrumentale. Sans rappeler ici ce que nous avons dit des timbres des divers instrumens correspondant aux bruits de l'univers, aux mille voix de la nature, nous remarquerons que ce genre de musique a été désigné dans tous les temps par le nom qui caractérise la création inférieure, c'est-à-dire la *musique organique* (organum), nom que l'orgue seul, cet orchestre chrétien, à la fois un et multiple, a retenu, parce qu'il embrasse en quelque sorte tous les instrumens dans l'unité de sa structure.

Bien que la musique instrumentale convienne mieux au genre lyrique qu'au genre dramatique, elle comporte néanmoins un mélange de tous les ordres d'inspirations, de l'inspiration religieuse même, puisqu'elle est la seule musique qui possède, pour ainsi parler, la plénitude de son développement individuel. Aussi voyons-nous que tantôt elle nous transporte, nous exalte; tantôt nous refoule en nous-mêmes et remue notre être dans ses profondeurs; tantôt nous promène dans des régions aériennes, tout émaillées de fleurs, toutes pleines de parfums et de brises rafraîchissantes, toutes peuplées de formes idéales et de ravissantes apparitions. Ici, pompeuse, imposante, elle entraîne l'homme tout entier, le dilate au dehors, s'empare en quelque sorte de son organisme, et, agissant physiologiquement sur les masses, provoque l'expansion extérieure des applaudissemens. Là, douce, rêveuse, insinuante, elle est écoutée avec recueillement et en silence, parce qu'elle s'adresse à un sens intérieur, et qu'elle ne peut réveiller ce sens qu'après avoir comme endormi les sens extérieurs et les avoir privés de la faculté du mouvement.

Ce sont ces divers ordres de beauté qu'il faut savoir apprécier dans nos jugemens sur la musique. Nul doute qu'il n'y ait une gradation entre ces genres de beauté selon le degré où ils s'élèvent de l'expression matérielle à l'expression intellectuelle. Aussi n'est-ce pas dans le moment de l'effet immédiat et comme dans l'ivresse de la jouissance que l'on doit formuler son opinion; il faut attendre que nos facultés un instant subjuguées reprennent le dessus et réagissent sur l'objet qui les a absorbées, de peur de confondre le plaisir avec le beau, la sensation avec l'émotion. C'est surtout la nature du souvenir et de l'impression que la musique laisse dans l'âme qu'il faut consulter. Bien entendu que ce que nous disons ici doit s'appliquer à cette classe malheureusement trop peu nombreuse, chez laquelle le véritable sentiment du beau est suffisamment développé. Quant à cette masse d'auditeurs sur lesquels la musique agit d'autant plus vivement qu'elle est plus vulgaire, plus superficielle, et plus pauvre d'expression et de caractère, leurs arrêts, il est vrai, sont momentanément revêtus d'une autorité assez imposante, celle d'un grand nombre; mais il est rare que ces arrêts ne tombent pas d'eux-mêmes en désuétude, et long-temps avant la révision sévère de la postérité.

Divers, quant aux ordres d'inspirations, les trois genres de musique dont nous avons fait l'énumération sont encore divers quant aux moyens qu'ils emploient. Aussi en tenant toujours compte des circonstances exceptionnelles, la voix, l'instrument le plus immatériel, puisqu'il est directement animé du souffle de l'âme, est l'organe ordinaire de la musique religieuse; la voix et les instrumens sont les organes de la musique dramatique, et les instrumens sans les voix composent évidemment la musique instrumentale. Nous verrons pourtant tout-à-l'heure qu'il existe une sorte de gradation entre les instrumens, fondée sur la nature de leur expression particulière

et les conditions différentes de leur sonorité.

Les divers ordres d'inspirations dans l'art dérivant des divers ordres de rapports, doivent, par là même, déterminer, dans la constitution de chaque genre, des caractères particuliers, des types radicaux.

En effet, cette expression calme, grave, impassible, au point de vue humain; cette image de continuité, de permanence, d'immutabilité, d'infini, propre à cette sorte de chant qui a directement Dieu pour objet, tient au principe constitutif du système ecclésiastique, système privé de la faculté de moduler, de l'élément de la *transition*, et dont l'harmonie, lorsque ce système la comporte, toujours consonnante, fait naître sur chaque accord, le sentiment irrésistible du repos. On peut dire de cette musique qu'elle ondule et ne module pas. Ramené à son type le plus parfait, ce système ne saurait admettre, l'orgue excepté, le concours de la musique instrumentale, ou plutôt de l'instrumentation, qui, comme nous ne tarderons pas à le voir, exprime les modifications de l'espace, et la mesure, expression de l'élément humain en ce qu'elle donne l'idée des modifications de la durée. Dans ce système, les notes ont une valeur inégale sans doute; mais cette valeur est toujours abstraite, et cette inégalité ne vient pas de la relation d'une valeur avec une autre, combinée d'après une division rationnelle et métrique du *temps*. Elle a sa raison dans les lois de la prosodie d'une part, et dans le mode de succession de la mélodie et de la période du rhythme, auxquels s'assujétit la prosodie elle-même. Et c'est pourquoi le chant grégorien proprement dit, partie de la liturgie chrétienne, et forme du culte, serait dépourvu de cette sorte d'évolution dont l'activité individuelle est le principe, s'il était possible que le sentiment de l'individualité, comme tout ce qui caractérise l'élément humain, le moi, fût complétement banni de ce qui est au service de l'homme. C'est pourquoi le plain-chant, dont l'histoire peut être partagée en plusieurs périodes bien distinctes, analogues aux périodes de l'architecture chrétienne, n'a guère suivi, comme l'architecture dans son développement, que le développement de la liturgie elle-même, dont ces deux arts sont la double efflorescence. C'est pourquoi, bien que soumis, en certains lieux, à des réformes individuelles et maladroites qui en ont altéré le caractère, le plain-chant reste fondamentalement, dans son principe et son expression dominante, un art social, produit d'une œuvre collective, inspiré dans son ensemble, par le seul génie d'une époque, la foi. C'est pourquoi enfin la plupart des monumens authentiques du plain-chant sont anonymes, comme les monumens de l'architecture chrétienne, comme l'orgue, créations immortelles qui n'immortalisèrent personne; l'orgue, architectural dans sa forme, dans lequel le plain-chant s'est fait comme un *organe* extérieur en communiquant à son harmonie cette expression tranquille, continue, massive, impassible; l'orgue insusceptible par les conditions mêmes de sa structure de pouvoir se prêter à ces inflexions factices, à ces nuances artificielles qui servent à peindre, dans la musique dramatique, toutes les modifications de l'âme humaine, et qui d'ailleurs, par de merveilleuses combinaisons de sonorité, résume, dans ses accens, les invisibles musiques de la nature, comme le temple en résume les productions visibles.

La musique dramatique, au contraire, vit de variété, de diversité, de mouvement, de changement, de trouble, d'agitation. Elle se précipite, éperdue, dans le grand drame de l'humanité: scènes bouffonnes, scènes lugubres, rires et larmes, elle s'empreint de tout. Et ces caractères tiennent non moins essentiellement à sa constitution. La mesure avec ses subdivisions et ses modifications de lenteur et de vitesse, la dissonance, la transition, la modulation, et ces mille nuances d'inflexions et d'accens qui concourent à son expression propre, sont les élémens essentiels de ce système. Et il est bien remarquable que ce genre de musique a pris naissance à la fin du XVI[e] siècle, époque d'émancipation, époque où l'activité humaine se déploya en tout sens avec une incroyable énergie, et peu après le drame moderne. Aussi cette musique est-elle douée au plus haut

degré de la faculté de l'évolution et du progrès. Elle s'est fractionnée en une foule de genres secondaires; elle s'est fait jour dans l'oratorio; elle a envahi jusqu'au sanctuaire; et ses productions, tout en reflétant toujours les sentimens, les idées et les tendances générales de leur époque, portent un cachet d'individualité qu'il est impossible de méconnaître. Ce n'est plus l'art social, collectif, dont le lent développement n'altère en rien l'auguste caractère; c'est l'art individuel, multipliant sans cesse ses ressources, se modifiant à l'infini, se transformant toujours.

Il y a donc une différence fondamentale, radicale entre ce genre de musique et le précédent. Chacun a sa constitution, sa tonalité et son mécanisme propres. La distinction de ces deux types de musique est une conquête de notre époque. Cette distinction sera féconde pour l'avenir de l'art. Elle conciliera le principe de stabilité avec le principe évolutif, et, sur les bases de cette conciliation, se sanctionnera peut-être une nouvelle alliance entre la poésie et la musique. Mais il a fallu, pour en arriver là, l'inique scandale de la musique dramatique la plus cynique, la plus impie, se ruant dans nos temples aux grands applaudissemens d'une multitude désœuvrée.

Nous avons vu dans nos premières leçons, que la distinction de ces deux tonalités donne lieu à une nouvelle analogie entre la musique et le langage. Aussi nous avons montré que certaines langues anciennes, la langue hébraïque, par exemple, expriment à un haut degré, en vertu de leurs élémens intimes, ce sentiment de la continuité d'existence, et qu'il est dans la musique des tonalités douées de la même faculté. Telle est, comme nous l'avons vu, celle du plain-chant et probablement aussi celle des Chinois. En effet, dans l'hébreu, le verbe n'a pas de temps pour exprimer le présent, les deux temps uniques étant de véritables *aoristes* ou temps indéterminés, flottant entre le passé, le présent et le futur. De là vient que l'on voit souvent, chez les prophètes, alterner les deux temps de la conjugaison, de manière que le premier hémistiche raconte au passé ce que le second exprime au futur. Ainsi, dans ce langage, tout se confond dans un présent éternel et embrasse la durée entière. C'est là l'élément de la consonnance, du repos, de la permanence, qui fait la vie du plain-chant. Nous l'avons suffisamment démontré. Maintenant comparez à cette langue telle autre langue du Nord, presque impuissante à exprimer par le verbe la plénitude, de l'être, de la vie, de l'acte divin; mais très propre, par la multiplicité des temps, par l'abondance des substantifs, par la richesse des synonymes et des adjectifs, à représenter toutes les modifications de l'espace et de la durée; langue qui se prête bien plus à la lutte des sentimens, aux conflits des passions qui sont du domaine du drame, qu'aux sublimes élévations, aux élans divins de l'ode; langue dans laquelle l'aspiration, l'élément spirituel, sont remplacés par une structure tout artificielle, par l'accent terrestre et sensuel, et par cette foule d'images voluptueuses qui peignent sous les couleurs les plus vives, les nuances les plus délicates et les plus changeantes, tous les accidens et toutes les vicissitudes de la vie positive, au cercle de laquelle l'expression de cette langue semble être exclusivement bornée, et vous comprendrez son analogie avec la musique dramatique telle que nous avons essayé de la faire connaître.

Néanmoins, entre la tonalité ecclésiastique et la tonalité actuelle, il peut y avoir lieu à certains emprunts, et c'est là ce qui constitue ce qu'on appelle les styles mixtes. Disons d'abord que, hors de la tonalité ecclésiastique, il ne saurait exister de véritable musique religieuse, le caractère de cette tonalité et celui de la tonalité moderne s'excluant réciproquement : *Hæc enim sibi invicem adversantur* (1). Le style sacré ne pourrait sans défaillir ni se corrompre admettre des élémens inférieurs à son type essentiel. Mais il n'en est pas de même quant à la musique dramatique. Un ordre inférieur se rehausse en empruntant accidentellement quelque chose du type supérieur. Et comme dans telle situation dramatique, les hommes peuvent être représentés dans une association de prières et d'actions de grâces, ce genre de musique

(1) *Gal.*, v, 17.

ne saurait être incompatible en certains cas, et dans certaines bornes, avec la tonalité ecclésiastique. D'heureux essais sur la scène française l'ont prouvé de nos jours. Il est superflu, du reste, de remarquer une fois de plus que la tonalité moderne tend à un développement illimité, en absorbant les propriétés des autres tonalités, comme certaines langues gravitent à l'universalité en s'assimilant les élémens des langues rivales.

A l'égard de la musique instrumentale, ce qui a été dit plus haut montre que sa tonalité ne saurait être différente de celle de la musique dramatique. Ce n'est donc pas pour une raison semblable qu'elle constitue un style à part. Elle concourt à la musique dramatique, et même, l'orgue en est la preuve, à la musique religieuse. Nous disons l'orgue et l'orgue seul, parce que, en raison des conditions de la structure et de la nature de sa sonorité, il s'identifie pleinement au caractère du plain-chant. Et puisque nous en sommes sur cette destination particulière de l'orgue, nous pouvons, sans trop nous écarter de notre sujet, dire un mot de la destination spéciale des divers instrumens de musique.

On pourrait faire, à l'égard de ces instrumens, une distinction analogue à celle que le *Lévitique* établit entre les animaux *purs* et *impurs* qu'on introduisait dans le temple. Il est de fait que les instrumens à cordes, tels que le violon, agissent puissamment par les vibrations des nerfs d'animaux soumis au frottement de l'archet, sur l'appareil nerveux de l'homme, et chatouillant toutes les fibres de l'organisation, produisent au plus haut degré la sensation du plaisir physique. Les instrumens à vent, tels que la clarinette, le hautbois, le cor anglais, etc., directement animés par le souffle humain, sont également très propres à l'expression voluptueuse de la musique. Dans l'orgue, les tuyaux sont mis en jeu par le vent, mais il n'y a ici aucune insufflation. L'air condensé dans un vaste réservoir appelé *sommier*, se distribue dans les tuyaux à mesure qu'on lui ouvre une issue, et leur résonnance, toujours égale et continue, n'est pas susceptible de la moindre inflexion, de la moindre nuance, puisque l'air est inerte et passif. Ainsi, par une singularité remarquable, les instrumens sont plus convenables à la musique religieuse en proportion de ce qu'ils sont moins animés du mouvement intelligent de l'homme. C'est peut-être par un instinct de cette vérité que les Chinois disent : « que ceux qui veulent « jouer du *ché*, doivent avoir les pas- « sions mortifiées. » Nous n'allons pas cependant jusqu'à prétendre exclure absolument les instrumens de l'église. Mais, comme l'ont pensé d'habiles compositeurs, il serait à souhaiter qu'on n'y employât que les gros instrumens à cordes et à vent, tels que les violes, les violoncelles, les contre-basses, les cors, les trompettes, les trombones, lesquels se prêtent moins par la gravité de leur diapason et les conditions de leur mécanisme, à cette variété et à cette délicatesse d'accens incompatibles avec le caractère de la musique sacrée.

Revenons à la musique instrumentale, c'est-à-dire à celle qui a l'orchestre pour organe. Ce qui rend cette musique très propre à peindre les scènes de la nature, c'est la faculté qu'elle a de faire naître l'idée de l'espace au moyen des timbres ou des sons particuliers des divers corps sonores qu'elle emploie. La masse totale des instrumens qui composent une symphonie se divisant en groupes ou familles de timbres différens, il semble qu'en raison de leurs oppositions de sonorités, ces groupes s'isolent les uns des autres à des distances incommensurables, placent entre eux des horizons entiers, des lointains indéfinis, et par un savant mélange des sons les plus graves et les plus aigus, les plus éclatans et les plus sombres, par un art infini de couleurs et de nuances, unissent, dans le même tableau, les règnes les plus éloignés de la nature, dont les échos se répondent dans toutes les régions de l'orchestre. L'orgue, autant par la variété de ses registres, variété très sensible d'un clavier à un autre, que par l'écartement prodigieux des extrêmes de son harmonie, est pourvu de la même expression. Il est inutile d'observer que cette idée de l'espace se trouve en quelque manière matérialisée dans l'architecture chrétienne, à laquelle l'orgue est incorporé, et qui, dans son expression spiritualiste, comprend le

symbolisme de l'univers. Nous n'avons pas négligé non plus de montrer jusqu'à quelle puissance d'illusion, la réalisation de cette idée de l'espace était portée dans la peinture, au moyen des combinaisons de la lumière et de l'air atmosphérique et des admirables artifices du clair-obscur.

Exclusivement propre aux genres lyrique et descriptif, la musique instrumentale comporte néanmoins, nous l'avons déjà vu, un mélange de tous les ordres d'inspirations, et cela pour deux raisons: en premier lieu, parce que, quel que soit l'ordre de rapports que l'homme exprime, il lui est interdit, ainsi qu'on l'a montré ci-dessus, de se départir de la plus noble faculté de son être, c'est-à-dire l'exercice de son intelligence qui constitue sa propre nature; en second lieu, parce que le symphoniste est libre de se livrer à l'essor illimité de son génie, son idée n'étant plus subordonnée à une idée étrangère. C'est là précisément ce qui fait que la musique instrumentale forme un art à part. Ainsi, de la peinture des objets sensibles, le musicien peut passer aux sentimens dramatiques et passionnés et s'élever même jusqu'à l'idée de l'être infini. Cette triple expression, cette complexité d'inspirations fondue dans une merveilleuse unité, est ce qui prête tant d'éclat et de majesté aux grandes compositions instrumentales des symphonistes modernes. C'est aussi pour cela que le genre instrumental est le véritable domaine de la musique; c'est dans cette sphère qu'elle règne dans sa souveraine puissance. Ce n'est pas qu'il n'y ait de grands effets d'expression dans la musique dramatique. Mais, ou la musique y suit strictement le sens des paroles, et alors elle devient une déclamation notée qui a ses beautés sans doute, mais qui forme un genre très borné comme celui de nos récitatifs, genre qui exclut, du reste, tout développement musical; ou bien les paroles suivent le développement musical, et alors elles le gênent, l'entravent, et, à chaque pas, en rompent le fil. Inséparables autrefois, la poésie et la musique sont aujourd'hui complétement détachées l'une de l'autre, et ce n'est qu'en faisant réciproquement violence à leur nature qu'on peut maintenir entre elles un simulacre d'union. On a bien souvent remarqué que les chœurs de Racine ne pouvaient comporter une musique quelconque, et cela, parce qu'ils sont trop beaux, dit-on. Rien n'est plus vrai. En sens inverse, une belle musique ne peut guère comporter qu'une prose rimée. Il y a, dans la belle poésie, une musique naturelle qui tue radicalement la musique artificielle, c'est-à-dire faite après coup. Et il y a, dans la belle musique, une poésie naturelle, spontanée, qui absorbe et qui étouffe la poésie à laquelle on la superpose, également après coup. Ce n'est que par la force que l'on peut contraindre un corps vivant à s'enchaîner à un cadavre. Vienne donc le musicien-poète, le poète armé de la lyre, le barde inspiré, qui, par une double création, fasse jaillir simultanément la poésie et la musique de son moule de feu! Vienne le divin artiste qui dise, dans le sens antique: *Je chante!*

La poésie s'est donc retirée de la musique dramatique. Malgré cela, celle-ci s'est développée, mais dans le sens instrumental, et, ce qui est digne de réflexion, tandis que la symphonie se développait dans le sens dramatique.

Il y a, évidemment, dans l'incompatibilité mutuelle de deux arts qui se confondent dans leur essence et qui s'embrassent originairement l'un l'autre; il y a là quelque chose de mystérieux, un état contre nature, une violation de l'ordre auquel il faudra nécessairement revenir. Mais il y a là aussi des symptômes visibles d'une nouvelle alliance entre la poésie et la musique, car si l'une et l'autre se sont séparées, c'est à cause du développement individuel de celle-ci, et la musique ne pouvant se développer en elle-même qu'en appelant à elle tous les moyens d'expression propres à la parole, il est clair que plus elle recule ses propres limites, plus elle se rapproche de la parole. Peut-être l'œuvre de cette réconciliation est-elle déjà commencée; toutefois elle ne peut avoir son entier accomplissement qu'après l'épuisement de tous les moyens conventionnels et factices à l'aide desquels le système actuel prolonge son artificielle existence (1).

(1) Voir les mêmes idées développées dans l'ou-

Et alors la musique reprendra, dans l'opinion, le rang qu'elle occupe réellement dans les choses de l'intelligence; car, il ne faut pas s'y tromper, c'est à cause de son divorce avec la parole que la musique est réputée un art arbitraire et bizarre comme le caprice, inconsistant comme la vogue, fugitif comme le plaisir. Chose étonnante! on honore les grands musiciens, on leur élève des statues, on en fait des dieux, et, par une inexplicable contradiction, la musique est reléguée loin, bien loin, dans je ne sais quel recoin obscur, solitaire, en dehors de cette sphère qu'habite et qu'éclaire l'intelligence, et où elle se meut en tous sens. Tandis qu'aujourd'hui, dans toutes les parties des connaissances humaines, l'on cherche ardemment la raison de toutes choses, il est triste, il est douloureux de penser que celui qui s'efforce de chercher la raison de l'art le plus universel, le plus populaire, dans sa communauté d'origine avec la parole, le plus beau don que le Créateur ait fait à l'homme, puisque la parole lui révèle sa propre intelligence et Dieu lui-même; il est douloureux de penser que celui-là ne doit pas s'attendre à exciter de vives sympathies chez ceux qui se sont voués au culte du même art. Et pourquoi cela, si ce n'est qu'ils se sont comme incarcérés dans le cercle étroit, matériel de cet art, ainsi que dans un cachot sans air, sans jour et sans issue? Pourquoi cela, si ce n'est que la musique une fois séparée de la parole, devait se détacher des autres arts, et chercher sa raison d'être en elle seule? Mais si la musique a sa raison d'être en elle seule, indépendamment de tout principe antérieur, elle est arbitraire de sa nature et chacun peut la changer à son gré. Et cependant l'école n'entend nullement qu'on ose porter la main sur l'arche sainte, que l'art musical puisse être modifié le moins du monde, soit dans sa théorie, soit dans son style, et il ne tient pas à elle qu'il ne soit clos depuis long-temps. Il est surprenant que ceux qui donnent à la musique une base flottante et variable, s'efforcent de l'immobiliser ainsi dans ses principes et ses formes, lorsque, au contraire, ceux qui la ramènent à des lois essentielles et immuables, lui assignent un développement en vertu duquel elle se prête constamment au caractère des temps et des lieux.

Et nous aurons beau dire, nous aurons beau invoquer la raison, le progrès continu des sciences et de l'esprit humain, et le rapprochement qui s'opère de jour en jour entre les divers centres de l'activité intellectuelle, une routine aveugle et fatale, un pédantisme inepte et jaloux n'en continueront pas moins de construire laborieusement leur ridicule et lourd échafaudage aux confins de l'art musical, à ce point précis où il donne la main aux autres arts. Eh! laissez-donc l'esprit philosophique pénétrer jusqu'à cet art pour le tirer de son engourdissement; laissez-le soumettre ses élémens à une vaste analyse comparée des élémens propres aux autres arts; laissez-le vérifier sa théorie par la théorie générale, afin de la rendre intelligible par les lois de l'ensemble, lois simples parce qu'elles sont universelles; laissez enfin, il en est temps, la musique recevoir la chaleur vivifiante, les bienfaisans rayons de la lumière commune, à la faveur de laquelle les divers ordres d'idées, les manifestations diverses de la pensée rayonnent les uns dans les autres sans cesser de briller de leur éclat particulier.

Ces différens aperçus sont ceux que nous avons essayé de réunir dans le cours que nous terminons aujourd'hui. Rien de plus propre, selon nous, à répandre de justes notions d'un art, à expliquer la nature de ses effets, les causes de ses transformations, à ouvrir les esprits à l'intelligence de ses produits, comme aussi à montrer que cet art est une expression du vrai, au même titre que toutes les autres expressions de l'homme. Ce n'est pas que nous ajoutions aucun mérite de nouveauté à nos observations sur l'identité originelle de la musique et du langage, et sur la corrélation de certains élémens propres aux arts divers. Tout cela découle naturellement de la théorie de la parole si lucidement exposée par d'éloquens écrivains, de l'analyse des facultés humaines, des

vrage de Chabanon, déjà cité, page 200 et suivantes du tome XII.

faits les mieux constatés par l'expérience. Nous ne réclamons pour nous que l'application de ces principes à la musique, et une étude sérieuse et désintéressée des lois de sa constitution fondamentale. Nous sentons même que notre œuvre est à peine esquissée. Les rapports de la musique avec les arts une fois démontrés, il reste à faire voir ses points de contact et sa parenté avec les sciences, avec la physiologie, par exemple, qui doit nous donner la raison de la puissance du son sur l'organisation de l'homme, avec les mathématiques ou la science des nombres, avec l'astronomie peut-être qui doivent nous dévoiler une foule de rapports merveilleux. De cette manière, la musique s'enchaîne à un vaste système des connaissances humaines. Heureux l'homme fort à qui cette tâche est réservée, car il ne s'agira plus ici vraiment de la théorie de la musique proprement dite, mais de la théorie des langues, de la poésie, des sciences, en un mot, de tous les élémens de la civilisation des peuples.

JOSEPH D'ORTIGUE.

Lettres et Arts.

COURS SUR L'ARCHITECTURE DES ÉGLISES DE RUSSIE.

DOUZIÈME LEÇON (1).

La Sophie et les monumens Novgorodiens. — Une cathédrale Tatare.

Automne russe, vie des steppes. — Les Tatars convertis; leurs mœurs passées aux Russes. — Grandes routes, postes, verstes, yamtchiks, hôtels, escrocs. — Nijni-Novgorod; son Kremle, son couvent, la grande foire de l'empire. — Le Volga et son rôle. — Tver, plan de ses rues, son sobor, ses fabriques. — Yaroslav, Valdaï, la Suisse russe, l'Iverskoï monastyr, tumulus magique de Bronnitsy. — Novgorod-la-Grande; son histoire, description de sa Sophie et des portes Khorsouniennes. — Sigtuna et les portes dites Suédoises. — Organisation politico-religieuse de Novgorod, le Vladika, le Forum, les Vetches, la cloche éternelle, son destin. — Destruction de la ville par Ivan IV, atrocités du tsar, noyades, l'évêque Pimène, potences à Moskou, femmes victimes, jeux d'Ivan au Kremle, sa mort. — Slovensk, première ville slave dans le Nord, conséquences qu'en veulent tirer les Russes de la Néva, preuves que Pétersbourg n'est point la capitale naturelle du slavisme. — Légende maçonique slave, l'enfant, pierre angulaire de la cité et de la famille. — Chant de fondation d'une ville slavonne. — Sort du prolétaire, ses droits dans l'Eglise et dans l'Etat comparés. —Tradition sur l'architecte du sobor de Saint-Basile-le-Sauvage à Moskou. — Description de cette cathédrale tatare, ses dix-sept coupoles, leurs couleurs et arabesques. — Histoire d'un prophète populaire. — Le lac Blanc et ses sacrifices, ancien culte solaire de la Russie Blanche. — Influence probable de Novgorod sur l'avenir de Pétersbourg.

Venant des *Stanitsas* (1) Kosakes, je retournais à Pétersbourg à travers cette longue steppe du monde slave et mongol qui s'étend de la Hollande à la nouvelle Zemble et aux mers du Japon. L'automne était arrivée, la nature avait revêtu pour neuf mois son linceul; mais ce qui se meut dans cette tombe prenait sous le fouet des aquilons une allure d'autant plus vive, les hommes et les animaux paraissaient s'animer d'un nouveau feu : mon traîneau fendait la neige avec une étrange rapidité, et je sentais les battemens de la vie s'accélérer en moi, comme autour de moi s'accélérait le mouvement. Sans plus compter, ni les jours, ni les lieux, je roulais dans cet infini terrestre, où tribus et familles voyagent sur leurs chariots comme des individus; où, ainsi que dans un nuage épais, s'a-

(1) Voir la IIe leçon au tome XI, p. 421.

(1) Gros villages.

masse incessamment la foudre, dont les éclats produisent au loin toutes les révolutions de l'histoire; où la société ne semble occupée qu'à se métamorphoser sans cesse, mais au physique seulement et pour la forme : car, quant au fond des choses, l'obstinée Scythie garde toujours la même physionomie morale; dans cette société des Steppes, à visage de Protée, les révolutions se font d'autant plus vite qu'elles ne sont jamais qu'extérieures. Il a suffi de quelques générations pour faire passer une foule d'entre ces tribus de l'idolâtrie à la circoncision de l'islam, et du Coran à l'Évangile : aujourd'hui, quoique baptisées, en sont-elles plus chrétiennes, autrement que dans le sens matériel? Dans de nombreuses localités, les Tatars de la Tsarie de Kazan sont restés musulmans; dans certaines villes, ils ont conservé d'antiques mosquées; mais celles-ci par leur délabrement semblent demander grâce aux brillans sobors qui s'élèvent autour d'elles, ainsi qu'on le voit à *Kacimof* sur l'*Oka*, ville de quatre à cinq mille âmes, fondée après la chute de Kazan, et où se voient les ruines du Sérail des derniers Khans, et le grand mausolée du terrible *Chag-Ali*, avec épitaphe arabe de l'an 1520.

La seule chose qui semble restée aux Tatars actuels de leurs puissans aïeux, c'est la dextérité, la vitesse et l'audace de leurs courses, tant à cheval qu'en chariot. Du reste, leur manière de vivre est en grande partie passée aux Russes, et jusqu'au siècle dernier, comme le remarqua le voyageur Coxe, le service des postes se faisait à la turque dans toute la Russie, c'est-à-dire qu'avec un firman du Natchalnik (pacha de province moskovite), on se faisait fournir gratis, et à l'instant même, des chevaux dans tous les villages, donnant seulement au postillon, à la fin de la course, un pourboire ou des coups à volonté. Mais sans lettre du gouverneur, on devait attendre des jours entiers à chaque station. Maintenant, quoique la Russie ait des chaussées, qui manquent aux pays turcs, ces grandes routes n'ont pourtant rien d'européen; leur physionomie est tout asiatique : larges comme trois de nos chaussées militaires de France, mais remplies d'herbe, de fondrières et d'inégalités, ces prétendues chaussées se divisent en sentiers. Souvent même il y a trois grands chemins séparés entre eux par des fossés, et çà et là par des rangées de bouleaux, et qui courent parallèlement, destinés chacun pour une saison spéciale. Qu'importe les vastes terrains dépensés à cela? La Russie en a toujours assez : *mojno v'Rossiy raz goulat' cia*, on peut se promener en Russie, dit le chant populaire. Les hauts piliers peints, et marquant chaque verste ou stade russe (un peu moins d'un quart de lieue), n'ont également rien d'européen, rien même d'hellénique, c'est la perche tatare plantée dans le désert. De service réglé de diligence, il n'y en a encore nulle part dans ces provinces, si ce n'est entre Moskou et Pétersbourg, grâce à la chaussée exceptionnelle qui sépare ces deux capitales, et qui est devenue depuis quinze ans une des plus belles routes du monde; mais elle semble traverser l'empire du vide, tant les villages sont clair-semés sur ses bords. Il est vrai que le bas prix de la poste, cinq kopèks pour chacun des quatre chevaux, et les gaies aventures qui s'attachent d'ordinaire à ces quadriges champêtres, vous empêchent de regretter les voitures publiques. Le yamtchik (postillon) chante tout le long de la route, surtout lorsqu'il espère un bon pour-boire; il parle sans cessé à son cheval favori, et lui fait la leçon en l'appelant son petit pigeon, son âme; s'il va bien, il le célèbre par des vers improvisés qu'il joint à d'autres en l'honneur de l'illustre étranger, et des saints et de lui-même. Ce plaisant mélange est accompagné d'une mimique tellement burlesque, qu'on ne peut la regarder de sang-froid; le pauvre moujik, en recevant son salaire, bondit de joie comme un enfant à qui l'on remet des étrennes; cet infortuné ne peut avoir la gravité d'un homme libre, il est lié et mineur jusqu'à la mort. Mais il a en retour les qualités des enfans, il est impressionnable, ardent, aventureux jusqu'à la témérité; en face du plus grand danger, il s'écrie : *Nitchevo*, ce n'est rien! malgré les obstacles de la route, il s'élance à bride abattue : peu lui importe ce que devient la britchka.

« Un jour, assure M. Ancelot, un co-
« cher se trouva devant la maison de poste

« avec la moitié de l'équipage qu'il conduisait; une portion de la calèche était « restée à une lieue de là dans la poussière avec les voyageurs, et la rapidité « de la course, les cris et les chants du « cocher ne lui avaient pas permis de « s'apercevoir qu'il lui manquait quelque « chose. » La presque impossibilité de s'arrêter aux Gastinitses (auberges russes), excepté dans les magnifiques, mais rares *Hôtels de la couronne*, favorise cette rapidité tumultueuse des yamtchicks. Comme le peuple Russe dort *à la turque* tout habillé, sur des bancs rembourrés ou sur des fourrures étendues par terre, les hôtelleries sont habituellement sans lits; et d'ailleurs la vermine dont elles sont inondées ôte toute velléité d'y chercher un gîte. On dort sur ses pelisses dans sa propre voiture, avec un gardien en faction pour défendre son bagage contre les escrocs du lieu; car le penchant au vol, ce vice des esclaves, ne se trouve chez aucun peuple d'Europe au même degré que chez les Russes, et nul n'y montre autant d'habileté qu'eux. Sous ce rapport, ils se distinguent honteusement du paysan polonais, si fier et si loyal malgré sa misère. Du moins, le voleur russe n'en vient-il jamais aux voies de fait et aux coups, c'est le plus doux des escrocs.

Mais voici Novgorod la Basse (Nijni), Novgorod la moderne, reine des Tatars et du Volga, son vieux kremle, du haut de sa colline à pic, plane sur toute la contrée, et rappelle par son aspect menaçant, l'époque encore peu éloignée où il était le boulevard, la vedette la plus avancée des Tsars en Tartarie. Aujourd'hui encore, Nijni marque de ce côté le commencement des *célénies*, ou établissemens russes; là finit le sang tatar, là commence proprement le monde Slave. La grande foire de cette ville, où chaque année, pendant six semaines, cent à deux cent mille marchands des divers points d'Europe et d'Asie viennent échanger les produits des deux mondes, fut instituée primitivement par les moines du couvent de Saint-Macaire, qui en tiraient jadis les profits, et conservent encore le droit d'y exposer, tant qu'elle dure, l'icone miraculeuse de leur patron. Ce couvent (Makarief-monastyr) occupe un bout de la vaste plaine où se tient le grand marché de l'empire, et où les milliers de chariots des nomades d'Asie, avec leurs marchandises grossières, stationnent rangés en face des boutiques élégantes, pleines des fines étoffes d'Occident. On pense bien qu'ici la libéralité des fidèles n'a pas fait défaut à l'avidité des gens du cloître : les différentes églises que celui-ci renferme, sont vraiment d'une richesse étonnante, mais elles ressemblent trop à celles de Pétersbourg et de Moskou, pour mériter une description spéciale. J'en dirai autant du grand Sobor de la ville, récemment achevé, et qui, malgré son éblouissant éclat, n'est au fond qu'une copie des monumens de la Néva. Au reste, la foire passée, cette célèbre cité retombe à l'état d'une ville de 15 à 18 mille habitans, qui n'ont guère pour subsister que la navigation du Volga, déjà large en cet endroit de 4,600 pieds géométriques, et qui en descendant n'a jamais moins d'une verste de largeur. Cette *mère* des rivières russes, *matouchka Volga*, est le nerf vivifiant de l'empire, la grande artère de son commerce. Toutes les communications aboutissent à ce fleuve sans rival, qui va s'enfoncer en Asie, et qui, par le canal magnifique de la Tvertsa, communique avec Pétersbourg. Le Volga même en hiver ne cesse pas d'être la principale voie de transport entre les provinces; sur son onde glacée, les traîneaux moskovites succèdent aux barques des kosaks, et rendent voisines la Caspienne et la Baltique. On conçoit que le commerce afflue sur les rives d'un tel fleuve : aussi les villes qu'il arrose, deviennent-elles rapidement manufacturières. Telle est l'antique cité de Tver, célèbre au moyen âge pour les continuels faïdas de ses princes avec ceux de Moskou, et dont les vingt mille habitans actuels vivent absorbés dans l'industrie : aussi ont-ils laissé périr sous les plus maladroites restaurations tous les monumens de leurs ancêtres. Cette cité du treizième siècle semble être bâtie d'hier. Kremle, Terèmes, vieux Sobors, tout a disparu sous le règne *philosophique* de la grande Catherine. Le plan nouveau, qu'elle et ses successeurs adoptèrent dans sa construction, devait rendre Tver pour la Russie

à peu près ce qu'est Nancy pour la France, mais ce chef-d'œuvre d'alignemens, de longues rues coupées à angle droit, aboutissant toutes à deux places octogones, cet admirable ensemble de perspectives et de symétrie n'existe encore que sur le papier; plus de la moitié de la ville projetée reste à bâtir. Le temps n'est plus où la volonté des monarques faisait surgir des cités du sein de la terre. Cependant, les quartiers construits de Tver, quoique en bois badigeonné de jaune et de vert, offrent un aspect florissant. Mais n'écartez pas le voile, si vous ne voulez pas voir sous cette industrie flatteuse, au fond des fabriques pleines de serfs, une des plus horribles oppressions sociales. La cathédrale de Tver qu'enrichit la châsse du saint prince Mikhaïl Isiaslavitch, le magnifique palais impérial avec ses immenses cours, et la caserne, sont attenans : ces trois édifices forment, comme dans toute la Russie, un ensemble indivisible.

Au delà du Volga, qu'on passe ici, comme partout, sur un pont de bateaux, s'étend vers le sud le gouvernement d'Yaroslav, un des plus peuplés et des plus industriels de l'empire, et dont les habitans, pareils aux Auvergnats en France, colportent au loin, durant la moitié de l'année, les objets de leur négoce. Peuplée de 24,000 âmes, et possédant le fameux lycée Demidoff, leur jolie capitale, Yaroslav, était jadis renommée pour la beauté de ses femmes; le proverbe russe dit encore aujourd'hui : blanche et rose comme une Yaroslavienne; mais le sceptre des grâces moskovites a passé aux nymphes de Valdaï, villette de 2,000 habitans, issus de prisonniers polonais déportés en ce lieu lors du premier partage. Ce petit pays décoré du nom de Suisse-Russe, parce que son plateau est porté sur une série de contreforts légèrement escarpés, est la seule élévation qui interrompe la grande plaine du Nord; il a pour centre le gracieux lac de Valdaï, bordé de forêts de sapins, et dont une île renferme l'*Iverskoy-Monastyr*. Ses moines rustiques et ignorans, mais hospitaliers et simples, sont souvent visités par les pélerins étrangers. J'ai vu dans leur *riznitsa* (trésor) quantité d'objets d'art anciens, tant bas-reliefs que tableaux, et de nombreux souvenirs du savant Nikon. Leur église possède en outre beaucoup de reliques, et entre autres une copie de la miraculeuse madone grecque d'Ivérie, venue du mont Athos. La forêt, au fond de laquelle est caché ce couvent, les eaux silencieuses du lac qui en baignent le jardin, la mémoire des grands hommes et des sages, disgraciés de la cour, qui ont cherché un asyle dans ces murs, tout porte l'âme aux méditations d'en haut. Entre Valdaï et la vieille Novgorod, le village de Bronnitsy, qui existait déjà en 1386, étend sa longue et unique rue au bord de la Msta, très large en cet endroit et qu'on passe sur un pont flottant. Au delà du pont la route côtoie une colline célèbre, et qui paraît avoir été faite de main d'homme. Le peuple, qui raconte à ce sujet mille histoires, y voit la sépulture d'un magicien puissant, lequel aurait été le Merlin russe de l'époque vladimirienne (1). Le cône magique est maintenant couronné d'une blanche tserkov, bâtie en 1826, de style grec moderne, avec des colonnades qui, vues d'en bas sur leur haute terrasse, font un bon effet.

Enfin me voici à Novgorod, autrefois dite *Veliki* la grande, pour la distinguer de ses homonymes, comme Nijni et Severski, et pour caractériser sa puissance. Cette fière république, primitive Rome des Slaves, après avoir renfermé de 7 à 800,000 citoyens libres, est aujourd'hui réduite à 6,000 habitans, la plupart pauvres moujiks. Elle a néanmoins encore 62 églises, dont plusieurs, maintenant hors de la ville, étaient jadis dans son enceinte. Comme on a en quelque sorte bâti Trieste avec les dépouilles de Venise, ainsi Pétersbourg s'est élevé à l'aide des matériaux de Novgorod, qui a vu jusqu'aux pierres de ses palais s'en aller vers la Néva. La Russie est pleine de villes qu'on a détruites, pour en faire naître de nouvelles; c'est ainsi que les tsars ont souvent conçu le progrès. En général, on peut affirmer que c'est bien plus la décadence de ses voisins que le développement de ses propres forces qui détermine l'ascendant de la Russie.

(1) Voir sur ce mystérieux personnage un article de l'*Abeille du Nord*, 1835, n° 13.

Novgorod avait eu, durant 7 siècles, de magnanimes enfans, qui soutenaient incessamment leur orageuse liberté contre les grands princes de Kiyov et les tsars de Moskou, et que l'Europe voyait avec admiration se précipiter contre les armées des tyrans, avec le noble cri : Mourons pour sainte Sophie, c'est-à-dire pour la patronne de notre liberté ! Mais la ville eut sa récompense, elle devint reine du commerce dans tout le Nord, dont elle envoyait les produits à ses alliées de la Hanse, Lubeck, Hambourg, Cologne, et jusqu'aux cités françaises. Les richesses s'entassèrent dans ses murs; rassasiée d'or, son patriotisme s'énerva, la défection devint possible : les tsars achetèrent, comme ils ont fait depuis partout, des traîtres, au sein du pays qu'ils voulaient subjuguer. Trahis, les Novgorodiens se battirent long-temps; et ils moururent pour la Sophie, mère sainte de la liberté !

Les héros sont oubliés, mais leur mère orientale, la Sophie, reçoit encore d'ardens hommages, et son temple est toujours debout. Étudions donc ce fameux temple, répétition hyperboréenne de la Sophie grecque du Bosphore. Et observons d'abord que ces répétitions du sanctuaire primitif, multipliées sur tous les points de l'Orient, doivent s'entendre bien plutôt dans le sens mystique que dans le sens rigoureusement architectural. En effet, sous ce dernier rapport, les nombreuses Sophies diffèrent quelquefois notablement entre elles. Mais dans le style sacré des Orientaux du moyen âge, répéter la Sophie, signifiait prolonger l'hellénisme chrétien sur des terres auparavant barbares, c'était fonder une *éparchie* ou colonie religieuse, qui, tout en restant unie à la métropole, participait à sa souveraineté et à ses droits, et, comme les colonies antiques des Hellènes, pouvait se gouverner elle-même. Pourtant, même quant à la forme matérielle, chaque sophie ou temple souverain, c'est-à-dire épiscopal, tâchait de se rapprocher le plus possible de son modèle. Ainsi les sophies de Kiyov, de Vladimir, de Moskou, de Novgorod ont entre elles les plus frappantes analogies; mais cette ressemblance ne s'étend pas jusqu'à la Sophie de Constantinople, qui diffère considérablement, pour les formes, d'avec ses sœurs du Septentrion. Revenons à celle de Novgorod, qui, élevée sur son Kremle ou sa sainte colline, éblouit de loin par sa blancheur. Malheureusement elle est restaurée en dehors et ne conserve de son premier caractère, que les 5 coupoles argentées qui la surmontent, et semblent encore porter dans les airs la gloire passée de cette république des *Russes Blancs ;* mais à l'intérieur l'église a été complétement respectée ; c'est bien ce plan harmonieux de la croix grecque couverte par la vaste coupole, à mosaïques primitives et gigantesques; cette nef courte, avec 12 piliers qui sont comme des tours, une voûte presque plate, tant l'arc en est surbaissé, et 4 bas-côtés étroits et ténébreux, contrastant par leur air écrasé avec l'élan de la rotonde. Aux pendentifs de cette dernière, se voient les grandes icônes de vierges et d'évêques sur fond d'or, si antiques, qu'on en ignore l'origine, et qu'on les dit Khorsouniennes, c'est-à-dire venues de Kerson (en slavon *Khorsoun*), capitale de la Chersonèse, et premier type des villes russes. Cependant ni les Grecs chersoniens, ni l'Orient, n'ont présidé au berceau de cette république du nord, tournée de tout temps vers l'occident polonais et latin, dont elle reçut ses lumières. Voyez, en effet, ces belles portes d'airain, couvertes de bas-reliefs bibliques, si bien conservés, et aussi nommées Khorsouniennes ; sous des inscriptions slaves, on y voit de tous côtés, des saints Romains, entremêlés, selon l'usage d'alors, de quelques figures mythologiques. Fiorillo, qui dit un mot de ces portes (1), les croyait, sur la foi d'anciens documens, fondues à Magdebourg par un certain Pierre Vickmann. Mais le célèbre Adelung, qui les a décrites (2), y a déchiffré des noms tout différens. Au bas des scènes bibliques, trois figures, tête nue et leur robe retenue par une ceinture, à la manière slave, sont représentées à l'ouvrage, comme étant des artistes fondeurs de ces portes. L'un, inscrit sous

(1) *Gesch. der Zeichn. Künste in Deutschl.* Tome 2°.

(2) Die *Korsun. thür. besch. underlunt.* Berlin, 1823. 166 pages in-4°.

le nom d'Abraham, tient un marteau et un creuset; l'autre, nommé Riquin, approche du creuset qu'il tient une balance pour peser le métal; le troisième, Waismut, tient son creuset des deux mains. Un autre champ représente un guerrier, la main sur son épée, avec le mot *iger*, ou *iber*, qu'Adelung répugne à croire synonyme d'*igor*, vu que les portes ne représentent aucune autre allusion quelconque à l'histoire de la Russie. Il les croit en conséquence fondues en Allemagne, mais au 13e siècle, et non au 11e. Quant aux inscriptions slavonnes qui s'y trouvent gravées, elles y auraient été ajoutées plus tard avec d'autres ornemens d'encadrure également gravés; pour le style qui, de son propre aveu, porte le type bysantin, il ne prouve rien, vu que toute l'Europe employait ce style du 11e au 13e siècle. Cependant, je regarde comme plus probable que ces portes ont été exécutées dans la ville peut-être par des émigrés allemands, mais en tout cas sur des modèles, et à l'aide des moyens techniques, reçus de Bysance. Car la pureté de la fonte, la proéminence et la force des contours et de la bosse, malgré la barbarie du dessin, enfin la délicatesse des arabesques vraiment antiques, dont le goût pur tranche sur l'impureté de l'ensemble, tout décèle les Grecs du moyen âge, ou, comme l'ancien Russe les appelait, les *Khorsouniens*. Du reste, les Slaves de cette époque, n'étant pas encore sortis de leur vraie nature, donnaient la main à la fois aux Grecs et aux Latins, et leurs monumens devaient éprouver le contre-coup de cette double action. Les dieux slaves, hermaphrodites et à deux têtes, planaient peut-être encore dans le souvenir des artistes, quand ils représentèrent sur ces portes Adam et Ève liés par le dos, et quand, pour signifier la création d'Ève, ils les montrent séparés douloureusement et comme coupés en deux par la main du Créateur. Une autre bizarrerie de ces portes, est que, sur le premier battant, la nativité du Christ précède l'apparition d'Adam, « étrangeté qui, dit M. Schorn (1), se trouve sur la plupart des portes de bronze du commencement du moyen âge. » Si ce fait ne vient pas du hasard, il ne peut trouver d'explication que dans le mystère de la Sophie, laquelle, d'après les idées de certains gnostiques d'Orient, est considérée comme ayant conçu du Père, avant les temps, le Verbe qui devait plus tard apparaître comme Christ. Mais les 25 scènes, placées sur chacun de ces battans, sont ajustées sans beaucoup d'ordre, au point que Rachel y paraît près de la Vierge Marie, un prêtre officiant près de la fuite en Égypte, et l'ascension d'Élie près du péché de nos premiers parens. Le champ qui représente Jésus crucifié, le montre à la grecque, non suspendu, mais debout entre Marie et Jean, et la main gauche seulement attachée à la croix, tandis que la droite, libre et baissée, se pose consolatrice dans la main de sa mère éperdue.

A ces portes hautes de 12 pieds, sur 3 de largeur, s'en joignent d'autres non moins historiques, connues sous le nom de portes *suédoises*. Celles-ci, hautes seulement de 8 pieds et larges de 3, sont en bois dur comme les premières, mais recouvertes de plaques d'argent, en guise de bronze, et simplement ornées d'arabesques sans bas-reliefs. Elles ferment l'entrée d'une chapelle latérale, dédiée à la nativité de Marie.

Novgorod au 12e siècle avait une rivale puissante, c'était Sigtuna, première capitale des Suédois; en 1188 elle envoya sa flotte contre elle; Sigtuna, située sur la côte où s'éleva plus tard Stockholm, fut prise et détruite, et les portes de sa cathédrale furent apportées comme dépouilles opimes à la Sophie. Mais avant de pouvoir détruire cette Carthage normande, dont l'histoire a presque oublié de parler, la Rome slave avait subi dans toute sa force la pression des Scandinaves. Les *Varèghes*, compagnons de Rurik, s'étaient déjà emparés de *Slovensk*, première capitale des *Slovènes*, située près du lac Ilmen, à 2 verstes au-dessus de Novgorod. Ils l'avaient fortifiée et nommée *Aldeio-borg* (vieille ville); ils nommaient en outre la Russie *Austur*, *ostrogard*, cité ou empire de l'Orient, considérant cette *Autriche* (œstreich) hyperboréenne comme l'antithèse natu-

(1) *Kunstblatt* pour l'année 1823, page 291.

relle de leur pays. Les Slovènes, laissant alors l'antique Slovensk aux conquérans Varèghes, vont fonder plus bas, mais toujours sur les bords sacrés du Volkof, la *nouvelle ville (nov-gorod)*. En 864, les insatiables Varèghes veulent encore enlever ce dernier asile; mais l'insurrection paraît avoir forcé, en 880, Oleg à transporter vers Kiyov le siége de la dynastie de Rurik, ne laissant sur le Volkof qu'un gouverneur et des troupes d'occupation. Au 10e siècle Novgorod, étant devenue chrétienne, mit ses libertés républicaines sous la sauvegarde de la croix, et décerna à son évêque le titre de *Vladika* ou maître, titre populaire des évêques chez tous les Slaves d'Orient, et qui correspond à celui de *despote*, donné à leurs prélats par les Grecs modernes. C'est ainsi qu'on retrouve plus ou moins chez tous les peuples de culture gréco-slave, excepté pourtant en Pologne, l'absorption tantôt de l'ordre civil dans l'Eglise, tantôt de l'Eglise dans l'ordre civil : la confusion des deux pouvoirs sociaux n'est-elle pas propre d'ailleurs à toute société dans l'enfance? A l'ombre de ce grand fait, Novgorod s'accrut rapidement. Le forum était dominé par la Sophie, bâtie en pierre et inaugurée dès l'an 1051 ; la tribune tenait à l'église ; le vladika sacrait au nom du Christ les magistrats élus par le peuple. Le clergé formait le corps politique suprême, il s'était sécularisé presque comme le sénat de Rome ancienne, qui avait seul le droit des augures : par là l'hydre anarchique était muselée, l'obéissance civile était imposée aux partis, au nom de la croyance religieuse. Par là cette république devint bientôt tellement puissante, qu'un proverbe slavon *Kto protiv boga i Velikago Novgoroda,* qui s'attaquerait à Dieu et à la grande Novgorod? fut traduit dans toutes les langues. On montre près de la Sophie, des restes du vieux palais archiépiscopal, avec sa grande salle princière, dite *granovitaya,* comme celle des tsars de Moskou, et dans laquelle le métropolite, après son élection ecclésiastique, était proclamé *maître* (vladika) par le peuple, qui lui présentait le sel et le pain.

Par suite du pouvoir du prêtre chez les Slaves d'alors, les églises jouissaient d'une inviolabilité tellement absolue qu'au 14e siècle il suffisait aux marchands de la *Hanse* de déposer leurs marchandises sous les portiques des temples, et elles étaient garanties par là même contre toute tentative de larcin. La *Vetcha* (diète souveraine) qui régnait par ses proconsuls sur la moitié de l'empire russe actuel, se rassemblait sur la place de la cathédrale, au son du beffroi ou de la grande cloche de la Sophie, nommée indifféremment cloche de la *Vetche* ou cloche *éternelle* (*Vetchevoy* ou *Vetchvoy Kolokol*). Mais en 1477 la ville ayant été prise par les Moskovites, ce palladium d'une liberté qui ne devait point mourir, fut emporté par le tyran, pour aller à Moscou convoquer des esclaves; le bas peuple, comme les plus riches citoyens, furent envoyés coloniser les déserts russes; et des serfs de la noire Moskovie vinrent remplacer dans Novgorod les âmes républicaines. Cependant il y eut encore des révoltes contre le tsar; de temps en temps la vieille république russe se soulevait de son lit de mort pour appeler à son secours sa constante alliée, la république polonaise. Enfin, Ivan IV Vassilievitch, surnommé le Furieux, s'étant emparé de Kazan par un dernier assaut, où l'on croit que le mot d'ordre était ce passage de l'Écriture : « Il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur, » résolu plus que jamais à centraliser la Russie, marche contre ce qui restait de Novgorodiens qu'il accuse d'entretenir, ainsi que leur archevêque, des intelligences avec le roi polonais, Sigismond Auguste. Trop faible pour résister, la population sort au devant du monarque avec croix et bannières; mais il la repousse, fait environner la ville de soldats, pour que nul n'échappe; puis entrant dans la place comme un tigre, il se fait amener les sénateurs et les nobles, et lui et son fils à cheval semblent une journée entière se faire un horrible jeu de les enfiler avec leurs lances et de les fouler aux pieds. Ne daignant pas exécuter de sa main les simples citoyens, le tsar bourreau en faisait amener de cinq cents à mille par jour; et on les brûlait, on les rouait, on les décapitait sous l'œil des deux *Augustes*. Ces hor-

veurs durèrent tout le mois de janvier 1570 : trente mille hommes, dit-on, expièrent ainsi le crime d'aimer leur patrie. Quant aux jitye lioudi (prolétaires), on les jetait pêle-mêle dans les trous, faits à la glace du Volkof. Après ces glorieuses noyades, le monstre sembla rassasié. L'ancien Vladika, l'archevêque Pimène, espérant achever de l'adoucir, l'invita au nom de la ville à un festin de réconciliation : dans sa reconnaissance, Ivan, après le repas, dit burlesquement au vieux prélat qu'il voulait le marier, et; comme prélude, le fit attacher sur une cavale, avec des instrumens de musique appendus au cou, le promena par la cité affublé en histrion, en le forçant à jouer du flageolet, puis il l'envoya chargé de fers en Moskovie. On évalue à soixante mille le nombre total des victimes immolées dans Novgorod et ses dépendances.

De retour à Moskou, Ivan dresse sur la *Place-Rouge* dix-huit potences pour les amis des Novgorodiens et de la Pologne ; 300 boyards y sont attachés, pendant que d'autres sont empalés ou pendus par les pieds, et que les favoris du tsar leur coupent en riant de longs morceaux de chair, et leur mettent les os à nu, comme font les sauvages des mers du Sud à leurs ennemis. Puis 800 femmes, parentes des incriminés, sont jetées dans la Moskva ; mais celles que le monstre royal trouvait belles, il les déshonorait, avant de les faire pendre, à la manière tatare, aux portes des maisons de leurs époux ou de leurs proches, qui devaient chaque jour entrer et sortir en se penchant sur ces corps en putréfaction. Des écrivains slaves assurent qu'il y en eut une qui fut ainsi pendue au-dessus même de la table où dînait son mari ; et ce malheureux fut contraint d'y continuer ses repas journaliers jusqu'à ce que tout le corps fût peu à peu tombé en lambeaux sur la table. Un jour le voievode Titov baisait affectueusement les genoux du tsar, pour le remercier d'une grâce ; pendant ce temps Ivan, par *plaisanterie*, lui coupa l'oreille, et le boyard, dans la crainte d'un sort pire, dut trouver la chose *plaisante*. Quelquefois pour se désennuyer, lui et son fils lâchaient dans la place du Kremle, entre les sobors et leur palais, des ours affamés sur le peuple ; et ils souriaient en voyant l'effroi des mères, en apercevant les tendres jeunes filles, les enfans, les vieillards tardifs saisis et dévorés lentement par ces affreux animaux. Léonidas, successeur de Pimène, à la métropole de Novgorod, fut enveloppé dans une peau d'ours et livré en pâture aux chiens de chasse du tsar. L'an 1582 la Providence le châtia enfin par lui-même ; car avec sa massue de fer, dont il tuait à droite et à gauche les suspects, sans trop faire attention, il frappa d'un coup mortel son propre fils, ce rejeton si digne de lui, et qui faisait son bonheur. Dès lors Ivan se crut environné de spectres, il voyait toutes les nuits l'ombre vengeresse de son fils aîné ; deux ans après il était mort. On s'étonne qu'un tel être soit respecté comme il l'est par les historiens russes ; ils le considèrent comme leur Louis XI, comme le génie violent qui, dans un système de fusion profondément combiné, extermina la noblesse, prépara la ruine de l'*aristocratique* Pologne, et par là toutes les splendeurs du *peuple* russe. Ceci est difficile à comprendre quand on voit le monstre fantasque sévir indistinctement contre toutes les classes de la société. Quant à Novgorod, sa principale victime, quand il mourut, elle n'était plus qu'un désert. Son magnifique bazar, naguère rempli de tant de richesses, était rasé, et sur son emplacement s'élevait un palais pour les tsars (1). Il est encore debout.

Oppressé par ces souvenirs, je sortis de la ville pour aller voir le couvent de Saint-Antoine-le-Romain : çà et là au milieu des champs cultivés on me montrait des débris de tours et de palais, qui étaient jadis contenus dans la ville. Arrivé dans le monastère, que baigne le Volkof, je fus conduit par un des moines au riche et brillant sobor, restauré depuis peu, et qui malheureusement n'a conservé de sa première fondation, en 1106, aucun autre vestige que la châsse même de son fondateur, de cet apôtre qui, venu, dit sa légende, de la vieille Rome pour s'op-

(1) *Pologne et Russie pittoresques.*

poser chez les Slaves au progrès de la Rome nouvelle ou de Bysance (Roma nova), traversa l'Océan assis sur une meule de moulin (l'irrésistible foi); et arrivé sur le Volkof fit sortir du ventre d'un poisson (symbole du Verbe), pris par un pauvre pêcheur, toutes les richesses nécessaires pour la construction et dotation d'un des plus magnifiques couvens du moyen âge slavon. Que reste-t-il de tout cela? quelques inscriptions latines demeurées autour des reliques de saint Antoine-le-Romain, et qui, comme celles qu'on trouve à la Sophie, témoignent de l'action de l'Occident sur l'église russe d'alors.

Je priai, devant cette châsse du saint Romain, pour l'union finale des deux églises, qui, accomplie par un amour mutuel, serait le remède à tous les maux du siècle; et attristé des guerres affreuses qu'amènera nécessairement entre les deux mondes la prolongation du schisme, je remontai vers la ville. Je voyais étinceler au loin les coupoles argentées de la Sophie, derrière lesquelles se couchait le soleil d'automne, pâle comme un guerrier mourant. Les nuages lourds, qui abaissaient le ciel, donnaient à l'ensemble du paysage ce caractère fantastique et formidable attaché à toute nature hyperboréenne: les traditions terribles de cette partie du monde assiégeaient ma pensée, lorsque la première *Boudka* (hutte des gens de police) de Novgorod rappela mon esprit dans le présent; je traversai le nouveau pont de bois, posé sur des piles de granit, en 1825, et qui joint la *Torgovaya* (ville marchande) au Kremle, que le peuple, ami des vieux souvenirs, appelle encore *Sophiskaya* (enceinte de la Sophie). Le Kremle actuel avec ses murs de briques rouges fut bâti en 1490 par Solarius de Milan, il est postérieur au Kremle de Moskou, mais dans le même style primitif; de sorte que sa vue rappelle les castels romains et les constructions gréco-gothiques des vieilles républiques italiennes.

Quant à *Slovensk*, cette ville païenne déjà mentionnée par le goth Jornandès, sous le nom de Sclavinium, et dont le village appelé aujourd'hui *Staroe Gorodichtche* est censé désigner l'emplacement, il n'en reste plus aucun vestige, malgré l'important rôle qu'elle joue dans l'archéologie slave; car, du fait seul de son existence, les écrivains russes usent et abusent pour prouver la haute antiquité des établissemens slaves dans ces régions, d'où ils n'auraient été repoussés que plus tard par les Finnois. Quand ce fait isolé serait vrai, il ne s'ensuit pas la conséquence qu'ils veulent en tirer, eux et M. Schnitzler, c'est-à-dire que les Slaves auraient émigré du nord au sud; évidemment les Slaves les plus purs, les plus primitifs de Russie sont ceux du sud-ouest, et le slavisme a une conscience d'autant plus claire de lui-même qu'il s'approche davantage du Danube et des Karpathes; en un mot, le nerf du monde slave est dans les monarchies turque et autrichienne; ce qui n'empêche pas que, vu les innombrables tribus étrangères qu'elle s'assimile peu à peu, la Russie ne soit réellement le bras principal du monde slave. Mais avec leur extraordinaire puissance d'épée et d'obéissance passive, ces Russes ne marchent pourtant qu'à pas bien lents dans le progrès social, et les autres Slaves une fois libres les devanceront infailliblement. Jetés d'ailleurs par la nature dans des contrées peu susceptibles d'une culture perfectionnée, ceux du nord couvrent partout des terrains dont l'étendue est sans nulle proportion avec le nombre de leurs habitans; déjà nommés par Procope, les Spores (de σποραδες), épars, dispersés, ceux qu'on ne sait où prendre, ils méritent ce nom encore aujourd'hui. Pétersbourg n'est donc point la capitale naturelle du Slavisme, quand même, comme le prétendent ses enthousiastes publicistes, Sclavinium aurait été le premier champ d'asile ouvert à la race slave contre les tyrannies germaine et tatare.

Cette Sclavinium, ou cité des Slovènes, fut en tout cas le plus ancien des berceaux slaves dans l'extrême nord; à sa construction se rattache une légende singulière, qui rappelle celle de Rome sur l'immolation de Rémus. Lorsqu'on en creusait les fondemens, l'oracle du Volkof déclara que ses murs ne seraient solides que si on leur donnait pour pierre angulaire le premier individu qui serait trouvé hors de l'enceinte au jour indiqué par les

prêtres. Cette victime fut le jeune Detinets; les Slovènes l'enfouirent tout vivant; mais pour apaiser ses mânes on en fit un dieu qui présidait à toute maison nouvelle et en assurait la prospérité. Outre ses rapports avec le mythe romain, cette légende ne rappelle-t-elle pas le sacrifice d'Iphigénie pour faire triompher l'armée grecque allant au siége de Troie? Le principe de l'innocent, sauvant par sa mort l'armée des coupables, dirige les deux sacrifices du dieu Detinets et de la nymphe Iphigénie. Ainsi, quand ils naviguent, et que leur barque est près de sombrer sous la tempête, les Mongols, ces frères dégénérés des Slaves, jettent aux vagues un petit enfant pour conjurer les fils irrités du tsar Morskoï (le Neptune russe). Mais le mythe informe du septentrion va se polir et se poétiser au midi; le sud slave chante et développe sur sa lyre ce que le nord slave conserve en embryon. Voici une ballade illyrienne, qui prouve que la saga de Novgorod est un lieu commun du slavisme.

« Les trois fils de Merliav bâtissaient leur forteresse. Depuis trois ans ils bâtissaient Skadar sur les rives de la Boiana; depuis trois ans trois cents maîtres étaient à l'œuvre, sans pouvoir avancer; car le mur qu'ils élevaient le jour était renversé la nuit par les vilas. Quand la quatrième année commença, la vila, du haut de sa verte montagne, se mit à crier au frère aîné : « Tsar Voukachine, vainement tu te tourmentes, vainement tu prodigues ici tes trésors. Comment espérer bâtir ta citadelle, si tu ne peux pas même en asseoir les fondemens? Tu n'y réussiras qu'en trouvant le couple humain nommé *Stoiane* et *Stoiana* (la fermeté mâle et femelle), et en le murant dans les fondations. Alors seulement, ô chef, le sol de ta demeure s'affermira et tes créneaux s'élèveront. » Voukachine, ayant ouï l'oracle, envoya son serviteur Desimir, avec un chariot chargé de six sacs d'or, en lui disant : Va, mon âme, chercher, à travers le monde, le couple qui se nomme Stoiane et Stoiana, et, si tu ne peux l'enlever, achète-le au poids de l'or. Trois ans Desimir cherche par le vaste monde *Stoiane* et *Stoiana;* mais ne les trouvant point, hélas! sur la terre, il revient vers son maître, qui bâtissait toujours. « Alors la vila crie du fond des forêts : « Écoutez, frères! chacun de vous trois n'a-t-il pas au logis une épouse chérie? Que celle qui la première viendra sur la Boiana apporter aux maîtres le repas du matin, que celle-là soit murée dans les fondations. Alors seulement, ô chef, le sol de ta demeure s'affermira et tes créneaux s'élèveront. » Les trois frères se jurent par le ciel de ne point révéler le secret à leurs épouses, et d'abandonner au sort le choix de la victime. La nuit venue, ils retournent à leur blanche tour, où les trois femmes ont préparé le repas; les frères se rassasient, puis chacun d'eux gagne sa chambre à coucher; mais là, ni Voukachine, ni Ougliecha ne purent tenir leur secret; le cadet des trois chefs, Goïko, encore jeune et naïf, garda seul la parole donnée, malgré son ardent amour pour sa tendre compagne. Or, le lendemain voyez, dès l'aurore sortent de la tour les trois belles-sœurs, brillantes et actives comme l'aube matinale. Mais la plus empressée est l'épouse de Goïko; malgré que sa vieille mère la retienne, elle part pour porter vers la Boiana le repas des ouvriers, laissant à la grand'mère son petit enfant qui n'a encore vu qu'une lune. La vieille mère berçait le nourrisson, lorsque du fleuve voyant venir sa belle épouse, le merliavitj Goïko se précipite à sa rencontre, l'enlace de ses bras, couvre son beau visage de baisers, et son front de larmes brûlantes. Mais Voukachine, saisissant la jeune femme, la conduit à Rad, le maître architecte, qui appelle ses trois cents ouvriers. La nouvelle fiancée les regardait en souriant, et pensait qu'ils plaisantaient. Nullement! Il faut édifier la forteresse! Les trois cents compagnons jettent en hâte autour de l'épouse pierres sur pierres et troncs d'arbres en quantité, de sorte qu'elle en eut bientôt jusqu'aux genoux. La svelte fiancée souriait encore; elle espérait toujours qu'ils se jouaient entre eux. Mais ils accumulaient, les trois cents compagnons, poutres et pierres autour d'elle, tant qu'elle en a déjà jusqu'à la ceinture. La pauvrette devina enfin son sort; désespérée, elle implore ses beaux-frères; mais ils restent sourds à sa plainte. Se voyant condamnée, elle s'adresse au maître ar-

chitecte : O toi, mon frère en Dieu, laisse-moi du moins une petite fenêtre à la hauteur du sein, pour que du lait de ma blanche mamelle, je puisse encore, quand il viendra, nourrir mon petit Iovane. Conjuré au nom de Dieu, l'architecte ému lui laissa une petite fenêtre à la hauteur du sein. Voyant cela, l'épouse le pria encore : Cher frère en Dieu, laisse une petite fenêtre devant mes yeux, pour que je voie de loin mon Iovane, quand on me l'apportera du logis. L'architecte s'attendrit comme un frère, et lui laissa une ouverture devant les yeux..... Ainsi s'éleva Skadar. On apportait chaque jour l'enfant au pied de la muraille. Une semaine entière sa mère l'allàita, et puis sa voix s'éteignit; mais son sein resta fécond, et tout une année l'enfant reçut sa nourriture. Encore aujourd'hui le miracle se prolonge, et les pauvres mères, dont le lait est tari, visitent ce lieu pour apaiser leur enfant. »

Une partie humide des remparts de Scutari, d'où l'eau de chaux tombe goutte à goutte, « donna lieu, dit le collecteur « des chants serbes, à cette touchante « tradition, et fait de ce lieu une sorte « de pèlerinage pour les mères qui ont « perdu leur lait. » Mais il est évident que ce mythe a une source plus haute : il formule trop exactement la triste histoire de la fondation de toute ville barbare qu'élèvent des captifs, et dont un sang innocent cimente les remparts. Ainsi que le capitole romain reposait sur une tête d'homme, au rapport de Tite-Live, de même un corps humain servait de pierre à tout kremle slave païen. Et le révélateur même du christianisme qu'est-il autre chose que l'universelle victime placée comme fondement du monde moderne, qu'elle alimente de son sang et de sa doctrine? Mais ce fait, consolant dans l'ordre religieux, devient amer et lugubre dans la société politique, image déchue d'un monde plus pur. Car, au civil, presque toujours un affranchissement repose sur une oppression, un vainqueur sur un vaincu, un citoyen sur des ilotes, un électeur sur des prolétaires qu'il exploite. Dans quel pays du monde ce grand fait est-il plus horriblement vrai qu'en Russie? Le moujik, couché sous le knout, mais fanatisé et primitif, n'est-il pas l'unique fondement de ce colosse aux pieds de fer et de granit?

Cependant le christianisme, en proclamant la rédemption accomplie, avait aboli les sacrifices forcés, et mis à leur place le dévouement libre, fruit de la raison éclairée. Par lui le prolétaire, sans cesser d'être la grande victime sociale, avait cessé d'être *infâme*, c'est-à-dire sans renommée et sans honneur; s'approchant pour la première fois de l'*équité*, la justice civile reconnaissait enfin en lui un être moral et doué de conscience; entré dans le droit commun, il était reçu au foyer de la cité, mais sans pouvoir siéger dans son conseil, parmi ceux qui font les lois. L'Eglise seule l'admit à ses dignités, lui ouvrit le sacerdoce, l'espiscopat même; pour elle seule l'esclavage, c'est-à-dire le sacrifice de l'homme par l'homme, a cessé de fait et de droit. Dans toutes les autres branches du monde social non christianisées, aboli de droit, il subsiste de fait; le sacrifice violent de l'innocent par le coupable, du faible par le fort, du non-possesseur par le propriétaire s'y poursuit obstinément. Contre ce fléau aucune loi ne vaudra. Il n'y a à cette maladie humaine qu'un seul remède, c'est l'amour, ou l'acceptation libre, le dévouement généreux de chacun au bien de tous, c'est-à-dire la *charité*. Alors le fondement de la cité, au lieu d'être une victime forcée, est un libre et glorieux martyr; alors la légende de Skadar devient la source de consolations divines. En effet, toute cathédrale primitive ne s'est-elle pas élevée sur la tombe miraculeuse d'un confesseur, dont les os, déposés dans la catacombe, guérissent et raniment le pauvre peuple qui vient y poser ses lèvres? Vous qui riez des pèlerinages aux reliques miraculeuses, vous voulez donc dépouiller le prolétaire moderne de sa dernière planche dans le naufrage, de la foi aux prodiges qu'enfante le dévouement libre, puisque hors de là il n'y a plus pour lui que le retour à l'*état infâme* de ses antiques devanciers! Un peu de foi, même fanatisée, vaut encore mieux que le désespoir; et sans cette foi, Prométhée, victime de son œuvre, dévoré par le vautour des lois, demeure irrévocablement le type de l'homme.

Il n'y a pas jusqu'à l'histoire de l'architecture qui n'appuie par des faits étranges cette vérité. Combien d'architectes de cathédrales gothiques sont dits avoir été précipités du haut de la voûte dont ils venaient de poser la clef! Le Moskovite a conservé une tradition toute semblable relativement au génial constructeur du grand Sobor de *St. Vassili Blajennoï* ou *Blajnoï* (Basile le Bienheureux ou le Sauvage, car le saint titulaire porte ces deux noms). Long-temps appelé cathédrale de la *Trinité* ou de la *Ste.-Croix en Jérusalem*, ce singulier monument, qui se lève, au haut de la place Rouge de Moskou, comme un sphinx gigantesque, dont le mystère n'a point encore été expliqué, fut bâti au temps du bourreau de Novgorod, Ivan IV, par un pauvre étranger grec ou italien, mais qui s'était si profondement identifié avec l'art oriental, que son œuvre paraît en résumer tout l'esprit. Aussi le peuple russe en fut-il si enthousiaste, que le tsar même en devint jaloux, et pour montrer combien l'auteur de ce prodige d'architecture n'était rien comparativement à lui-même, il lui creva d'abord les yeux, puis, dit la tradition, le fit accrocher au sommet de la plus haute des 17 coupoles qui couronnent le merveilleux Sobor. C'est ainsi que périt le Prométhée de l'art moskovite, pendu et supplicié sur son œuvre même. Le grand propriétaire de la Moskovie, du haut de l'*escalier rouge* du Kremle, put voir expirer dans l'air, comme un point imperceptible, ce frêle créateur du plus beau monument de son empire : quant à lui, homme important, dont se préoccupaient même les astres, il fallut que, du haut de ce même escalier, toute sa cour vît la comète sanglante qui vint lui annoncer sa mort.

La description du *Vassili Blajennoï*, considéré comme le plus complet monument du style tatar ou mongol en Russie, mériterait de longs détails. Il suffira ici de dire que les 17 coupoles, différentes de formes, de couleurs, de caractère, sans que l'harmonie de l'ensemble en soit pour cela blessée, semblent avoir leurs modèles dans le règne végétal. Le plus ou le moins de courbure de ces ovoïdes bulbeux fait qu'ils rappellent involontairement la pomme de pin, le melon, la grenade, le bouton de rose ; que les couleurs chatoyantes, qui se renvoient leurs reflets d'un dôme à l'autre, aient été autrefois symboliques, ceci me paraît possible, mais le fait serait à prouver. Le vert, le rouge, le jaune et le noir sont les couleurs dominantes de ces cônes, tous très élevés, et qui surplombent avec une singulière hardiesse sur les légères, mais inébranlables tours qui les portent. Des neufs principales coupoles, la centrale, qui est de beaucoup la plus haute, porte en triomphe la couleur rouge des martyrs, entremêlée de larges bandes noires en spirale, comme on les voit à beaucoup de minarets turks. Montant comme la tige d'une tulipe gigantesque, la tour qui porte ce dôme, aux vastes flancs et à la cîme aiguë, est bâtie, ainsi que tout le monument, en briques de diverses couleurs, dont les assises présentent de vastes triangles en saillie : de grandes fleurs y sont peintes ; à sa base court une galerie circulaire voûtée et à colonnades, également couverte de fleurs, sans excepter même les fûts gros et courts des colonnes. Cette galerie est flanquée et masquée à demi par quatre tours avec rotondes aplaties, aussi polychrômes ; c'est ce puissant massif central qui sert d'appui à l'édifice entier.

Les quatre grandes coupoles qui, semblables entre elles, sont à une égale distance de celle du milieu, ont des cones elliptiques roulés en spirales ou bandes de trois couleurs. Les quatre coupoles suivantes, également pareilles entre elles, quoique différentes de toutes les autres, ne forment plus de spirales à leur circonférence, mais ont une surface unie. Puis viennent des coupoles plus basses, flanquant les extrémités du Sobor, et servant comme à circonscrire cette pyramide colossale ; toutes portent à leur cime une croix plantée sur un croissant. Quant aux murs, les ornemens de peinture dont ils sont surchargés ont cela de remarquable que nulle part ils n'offrent la figure humaine : ce sont, comme autrefois au temple de Salomon, de simples arabesques, ou des décorations symboliques, tirées du règne végétal, des fleurs, des lis, des roses, des palmes, des pampres et ceps chargés de raisins. J'ai cru y distinguer la parabole du bon et

du mauvais arbre, l'un faible et pliant sous ses fruits, l'autre fort de sa stérilité, à tronc gros, à rameaux droits. Quant à l'intérieur de cette étrange cathédrale, il se compose *à la russe* de deux étages distincts, formant l'église d'en-bas et celle d'en-haut. L'église inférieure n'a que des nefs sombres et très basses, séparées entre elles par des murs, et formant vingt chapelles distinctes; les portes, pour pénétrer dans ces petits oratoires, ressemblent à des entrées de cavernes. Les voûtes presque plates sont partout chargées d'arabesques; et des icones *ex-voto*, tapissent les murs; le pavé, formé de plaques de fer, imite les desseins des mosaïques. Il n'y a point de portail ni de façade. C'est vraiment le temple oriental, le *temple-monde*, labyrinthe aux mille détours, dont l'entrée est pour ainsi dire partout et nulle part, où l'intérieur est sacrifié à l'extérieur, l'utile au beau, le réel à la forme, l'esprit à la lettre et au symbole. Aux deux bouts du monument deux escaliers, sous des galeries ascendantes, terminés par deux kiosks dans un style presque chinois, mènent à l'église supérieure, plus éclairée et plus vaste que celle d'en bas, qui lui sert comme de catacombes; elle ne s'ouvre qu'aux jours de fête, tandis que le service se fait journellement dans une des chapelles intérieures, où se garde la châsse du patron.

L'histoire de ce saint russe serait aussi étrange et curieuse que celle de son église. Comme les Juifs avaient leurs prophètes, ainsi tous les peuples, à l'état primitif, ont leurs sibylles et leurs voyans. Les chrétiens de l'Orient, restés dans un degré plus voisin de l'enfance que ceux d'Occident, ont encore çà et là de pareils illuminés; il y en eut donc aussi en Russie. Ces saints sont souvent représentés aux portes des églises et des monastères, dépouillés de toute espèce de vêtement, comme Adam avant sa chute; mais une barbe touffue leur descend comme un voile jusqu'aux pieds; quelquefois aussi une ceinture de feuillage entoure leurs reins décharnés; ils sont toujours debout. Ces ascètes rappellent le phénomène vraiment prodigieux des yoghis bouddhiques de l'Inde et de la Chine; ils apparaissent surtout là où il règne à la fois plus de simplicité de mœurs et plus d'ignorance; car là le culte intérieur, opprimé par le symbolisme des formes, se fait jour avec d'autant plus de violence. L'absorption des yoghis russes est telle, qu'au plus fort de l'hiver, ils errent presque tout nus dans les steppes glacés, insensibles à toute douleur, foulant la neige de leurs pieds sans chaussure, couchant dehors, autour des églises ou sous les portiques des cimetières. Imbécilles dans le sens du monde et de la vie présente, inaptes aux pratiques sociales, ils sont regardés par les habiles comme des fous; mais le peuple, qui les nourrit et les vénère, reconnait en eux un *mens divinior*, et les appelle les *sauvages de Dieu*. Il y en a encore çà et là, en dépit de la police du tsar. Le saint Basile qui nous occupe était un de ces fous.

Ce *sauvage de Dieu* allait jadis priant par les rues de Moskou, objet de la risée des gens *bien nés;* il prophétisait, mais comme la pauvre Cassandre prédisant l'incendie de Pergame. Il était identifié à Moskou comme Jonas à Ninive; il la prêchait, la conjurait de réformer ses mœurs dissolues; enfin il sentit qu'un incendie approchait sur la capitale coupable, et il redoubla de larmes, de prédications et de prières dans les rues, annonçant la catastrophe prochaine. Bientôt tout son corps commença à trembler et à frémir, comme s'il eût été jeté dans une fournaise, comme si la flamme l'eût déjà pénétré intérieurement; et soudain le feu prit à la ville. Alors en bois, elle fut dévorée presque tout entière; mais le sauvage de Dieu en parcourait les places, il s'arrêtait souvent pour étreindre de ses mains les colonnes ou les portes de certaines maisons, et toutes celles qu'il avait ainsi touchées furent préservées de l'incendie. Quant à lui, épuisé, il périt avec la ville dont il était devenu comme l'âme. Cette histoire, je la livre telle que les moines du Kremle me l'ont racontée; je n'en discuterai point ici l'authenticité. En tous cas, ne fût-elle qu'un mythe, elle offre une preuve de plus de la pensée populaire qui a inspiré la légende sur la fondation de Scutari en Albanie, et de Novgorod en Russie blanche; cette pensée est la solidarité entre l'innocent et le coupable, entre l'agneau

sans tache et le troupeau noir et souillé.

Au nord-est de Novgorod il y a le lac Blanc (*bielo-osero*), où aboutissent vingt-six rivières, et qui a peut-être donné son nom à la Russie blanche, à moins qu'il ne l'ait reçu d'elle. Sur ses bords était l'autel du dieu de la lumière, du dieu blanc (*bieloï-bog*). Mais dans le fleuve même du Volkof, nageait, en immense dragon, le terrible dieu noir (*tcherni-bog*), le dieu des ténèbres et du mal; et à ce monstre il fallait, pour l'apaiser, sacrifier des animaux purs. Cependant les *Slovènes*, tout en tremblant devant ce génie des abîmes, s'appelaient enfans de la lumière, *hommes blancs*, et Novgorod était la ville sacrée du soleil et du printemps, la capitale des terres favorisées du ciel.

Fuit Ilion et ingens gloria, me disais-je en quittant la ville subjuguée. Oui, ta gloire fut grande, ô Novgorod, mère de la Russie blanche, amie et sœur de la Pologne! Elle et toi vous formiez deux belles et nobles républiques, vous unissiez par la liberté et le commerce l'Occident à l'Orient. Adieu, cité martyre, vaste nécropole où dorment tant de milliers de confesseurs de la loi et de la liberté slave! Tes souvenirs la ranimeront un jour. Tu succombas, mais ton sang, mêlé au sang polonais, a fécondé cette terre. Catacombe politique de la vieille Russie, génie des révolutions populaires que couve la Néva, Novgorod, adieu! Tu fus la jeune mère, murée par son propre époux dans les fondemens de sa citadelle, mais qui, du creux de sa fosse, nourrit encore ses enfans de son lait généreux.

CYPRIEN ROBERT.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ M.....

PREMIÈRE LEÇON (1).

Divorce de Lothaire.

MESSIEURS,

L'événement sur lequel je me propose d'arrêter d'abord votre attention, le divorce de Lothaire, est un des plus importans du siècle qui nous occupe, par les questions qu'il a soulevées et par le trouble qu'il a jeté dans l'Église et dans l'Etat. Il a eu un long et funeste retentissement dans ces temps; mais il apporte aux nôtres un grave et solennel enseignement.

L'empereur Lothaire, trop fameux par ses révoltes contre son père Louis-le-Débonnaire, avait laissé trois fils, entre lesquels il avait, sur son lit de mort, partagé l'empire de la manière suivante: avec le titre d'empereur, Louis avait eu l'Italie, Charles la Provence, et Lothaire toute cette contrée à laquelle, de son nom, il donna celui de Lorraine, et dont une faible partie seulement l'a conservé. C'était une longue zône qui touchait à l'Italie et allait se déroulant entre le Rhin et la Meuse, jusqu'à la mer du Nord. C'était, comme vous voyez et comme le font remarquer tous les historiens judicieux, une division fort peu naturelle et qui ne pouvait durer. Dans ce grand corps mince et efflanqué, il ne pouvait y avoir ni concentration de forces, ni simultanéité de mouvemens, ni homogénéité d'élémens et de principes vitaux. Quoi qu'il en soit, Lothaire paraît s'être assez peu occupé des inconvéniens politiques attachés à son lot; il fut plus occupé des moyens de serrer ou de briser les nœuds de ses mariages.

Contre l'avis de son père d'abord, s'il faut en croire Adventius, évêque de Metz, il épousa, en 856, Thietberge, fille de Boson, duc de Bourgogne. Si sa passion fut vive, elle ne fut pas bien durable, car après un an de mariage, dégoûté de sa première femme, il voulut se jeter dans les bras d'une autre. Il aimait Val-

(1) Voir l'*Introduction*, tome XII, page 449.

drade, sœur de Gonthier, archevêque de Cologne, et voulait l'épouser; il fallait un divorce, et la difficulté fut plus grande qu'il ne l'avait d'abord imaginé.

La question du divorce, si long-temps et si souvent débattue alors dans plusieurs assemblées, cette question qui a passé par tous les labyrinthes de la discussion, et qui s'est présentée successivement sous toutes ses faces, est désormais une question épuisée, au moins au point de vue religieux. Si elle a conservé quelque intérêt, c'est sous le rapport politique et social. Prise de ce côté, on peut dire qu'elle a une certaine actualité, placée si près de la législation impériale, de plusieurs législations étrangères et des efforts qu'on a tentés naguères pour ressusciter cette malheureuse loi. Je laisserai donc là tout l'appareil des argumens théologiques. Que l'Écriture et la tradition proscrivent de concert, clairement et incontestablement, le divorce, c'est ce qu'il n'est pas possible d'ignorer quand on a parcouru un traité théologique du mariage. Il y aurait plus d'intérêt et d'utilité à vous présenter l'analyse des ouvrages profonds qui, dans ces derniers temps, ont paru sur la matière; mais je m'enferme sévèrement dans le cercle des considérations historiques.

Il en résulte que le divorce est en opposition directe avec les premiers et plus indispensables principes de civilisation, qu'il est un élément de trouble, de corruption, de décomposition. Parcourez la législation des Grecs, celle des Romains, celle des peuples modernes, partout vous verrez le divorce rendu difficile, impraticable pour la foule par les exceptions, les restrictions, les formalités gênantes, les frais judiciaires accablans, les conditions multipliées qu'exige le législateur. L'expérience lui a bientôt appris que la société tomberait en dissolution si le principe était librement appliqué sans entraves. Plus on accorde aux passions humaines, plus elles deviennent furieuses; réhabiliter la chair, c'est asservir l'esprit. On pourra faire de très ingénieuses théories sur l'équilibre des passions, mais qu'on essaie de placer les contre-poids! Il n'y a au fond de toutes ces belles doctrines, qu'on a voulu essayer de rajeunir de notre temps, qu'une honteuse et dégradante corruption. Il faut rendre justice, cependant, à la logique impitoyable de nos modernes penseurs; ils ont éclairé la voie en s'élançant d'un bond vers l'abîme. Ils ont bravement tiré les conséquences, et d'emblée ils sont arrivés à la communauté des femmes, à la promiscuité. Fourier a été plus loin, si loin que je n'ose ici l'exprimer. Sans une heureuse inconséquence, les législateurs qui ont permis le divorce eussent été amenés à ce point. A l'exemple d'Henri VIII, les princes eussent eu autant de femmes que certains princes ont eu de maîtresses; et les femmes de toutes les classes eussent imité celui des dames romaines qui, dit Sénèque, comptaient leurs années par leurs maris. Il est bien évident que le divorce sans entraves, c'est plus que la polygamie, car la femme ayant les mêmes droits que son mari, changera de maris, comme le mari changera de femmes. L'un et l'autre, livrés à leur caprice, entraînés par leurs passions, rassurés par leur conscience, approuvés par la loi, encouragés par les mœurs publiques, briseront les liens qui les unissaient dix, vingt fois dans leur vie, et pourquoi pas tous les ans, pourquoi pas tous les mois? Qui viendra restreindre l'application du principe? le législateur l'a fait; mais de quel droit? il l'a fait, pourquoi? parce que le principe est inapplicable, partant parce qu'il est faux. Et quelles bornes infranchissables posera-t-il dès qu'il admet des exceptions? Il est évident que s'il permet le divorce pour cause d'incompatibilité d'humeurs, de sévices ou d'adultère, il accorde directement une prime aux injures, aux violences et à l'adultère; il multiplie, il aggrave les abus en voulant y remédier; il appelle le mépris, le délaissement, l'oppression, l'esclavage de la femme qui, de fait, devient la victime d'une loi qui semble protéger sa liberté; il dégrade, il immole l'enfant, pour qui sont partout et doivent être toujours les prévisions du législateur; les stipulations du contrat, la protection de la loi, il en fait un vil produit dont on se débarrasse ou qu'on se partage comme une chose, comme un bétail; il brise les liens primordiaux de la société générale, qui cachent leurs premiers anneaux dans l'om-

bre de la famille; il énerve les cœurs, il trouble les intérêts, il enlève la sécurité, il pousse à l'égoïsme, à l'inconstance et au dérèglement; il dissout la famille, qui n'est plus qu'une agglomération d'individus prêts chaque jour à se séparer pour ne plus se revoir; en un mot, il livre au vent des passions humaines les élémens de la grande société et les prive à jamais de toute cohérence.

Le divorce légal est moins dangereux chez nous qu'il ne l'était chez les anciens, parce que la pure et sévère doctrine du christianisme serre la bride aux passions et les empêche de s'emporter; mais le monde païen a failli succomber aux effets du divorce, quand les mœurs, d'abord conservatrices, ont fléchi sous la loi.

Vous comprenez dès lors, Messieurs, pourquoi le législateur des chrétiens a proscrit si absolument le divorce, et pourquoi l'Eglise, chargée de conserver le dépôt des doctrines de sanctification et de civilisation, s'est toujours montrée inflexible sur ce point, à l'encontre du pouvoir civil. Pour régénérer le monde, qui vraiment à sa venue se faisait vieux et marchait tout courbé, usé par ses excès, d'abord il s'empare de l'homme, il commande à ses pensées les plus secrètes, à ses sentimens les plus intimes, mais en même temps il enferme ses passions, il les met à l'étroit, il les garrotte, il les torture, il leur ferme toute issue, il leur enlève tout prétexte, toute espérance, et quand les pharisiens viennent lui dire qu'il défend ce que Moïse a permis, il leur répond qu'il a toléré cet abus, cette déviation de la loi primitive, à cause de la dureté des cœurs juifs. C'est comme s'il leur disait: L'homme moral n'a encore été jusqu'à présent qu'ébauché, je viens continuer la création et le parfaire. Les sociétés anciennes, même celle du peuple de Dieu, n'ont été que des sociétés d'enfans, je viens achever leur éducation et les faire passer graduellement, doucement, insensiblement, sous la conduite de l'Eglise, à l'état de sociétés complètes, régulières et parfaites. L'adolescent dont vous me parlez, je vais le transformer en homme, en homme parfait. Chargée de ce soin, l'Eglise à qui son fondateur a remis la doctrine et le pouvoir en lui promettant des siècles indéfectibles, se met à l'œuvre patiemment, mais courageusement. S'agit-il des droits même les plus imprescriptibles de l'homme, elle attend, elle tolère, jusqu'à ce que les principes de justice et de charité qu'elle répand aient à la longue porté leurs fruits; mais quand il s'agit des premiers principes de la sociabilité, jamais elle ne transige, et c'était bien ici le cas. La base de la société générale, c'est la famille; l'Eglise, avant tout, a consacré, a garanti en faveur du faible, a défendu contre le puissant le principe constitutif de la famille, l'inviolabilité des liens qui l'unissent.

Avec la loi romaine, les empereurs chrétiens laissent passer le divorce, car les barbares ne voulaient pas entendre à l'indissolubilité du mariage en plusieurs circonstances; les évêques réclament et sollicitent. Ainsi au concile de Milève tenu en 417. Mais en attendant l'effet de leur supplique, qui ne paraît pas alors avoir été couronnée de succès, ils déclarent le mariage indissoluble, conformément à l'Evangile et à la discipline ecclésiastique. Cependant le Code de Justinien se maintient.

Il permet au mari de renvoyer sa femme: 1° lorsqu'elle a eu connaissance d'une conspiration contre l'Etat et qu'elle ne l'a point révélée à son mari; 2° lorsqu'elle est convaincue d'adultère; 3° lorsque, sans la permission de son mari, elle a assisté à un banquet avec d'autres hommes; 4° lorsque, à son insu ou sans sa permission, elle s'est rendue aux jeux du cirque, au théâtre ou à l'amphithéâtre; 5° lorsqu'elle a couché dehors, ailleurs que chez ses parens.

La femme pouvait demander le divorce: 1° quand son mari avait conspiré contre l'Etat ou n'avait pas donné connaissance à l'autorité d'un complot qu'il connaissait; 2° s'il avait attenté aux jours de sa femme, s'il n'avait pas dénoncé ou n'avait pas poursuivi l'auteur d'un tel attentat; 3° s'il avait accusé sa femme d'adultère sans pouvoir la convaincre; 4° s'il avait tendu des piéges à sa pudeur, ou s'il l'avait livrée à la violence ou à la séduction; 5° s'il entretenait une autre femme, soit dans la maison conjugale, soit dans la même ville, ou s'il fréquentait une maison suspecte, au mépris des avertissemens de

sa femme ou des parens de celle-ci.

Voilà, Messieurs, les dispositions du Code Justinien; et vous concevez qu'avec l'esprit d'interprétation, de déduction, de chicane, qui se glisse assez facilement sous la robe des hommes de loi, et qui sans doute n'est pas d'invention moderne, il était très facile de faire naître un cas de divorce.

Ce n'était pas assez: on permit ensuite le divorce au conjoint de l'époux qui se retirait dans un monastère; à la femme de celui qui restait absent quatre ou cinq ans sans lui donner de ses nouvelles.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces lois furent positivement réprouvées par l'Église. Au reste, ces dispositions changèrent souvent. Cent et cent fois, ces lois furent remaniées; on ajoutait, on retranchait, on s'expliquait, on s'occupait surtout de régler le sort des enfans; mais le vice radical de la loi l'avait bientôt minée, et il fallait recommencer sur de nouveaux frais.

En face de ces tergiversations d'une législation qui veut et ne veut pas, mais qui n'était pas libre dans son action sur une société qui n'avait pu encore se débarrasser des entraves du paganisme, car il y avait encore beaucoup de païens; au milieu de tout ce fatras législatif, l'Église maintient vigoureusement la sainte et invariable doctrine de l'Evangile: elle interdit sans ménagement aux fidèles la faculté du divorce, elle impose la pénitence publique aux divorcés, et leur interdit l'accès à un nouveau lit conjugal. Il n'y a point ici d'indulgence et l'on n'en peut citer un seul exemple, au moins dans l'Église latine. On déclare souvent, on déclare même abusivement peut-être, la nullité de certains mariages, c'est possible, je ne puis ni ne veux défendre tous les juges ecclésiatiques; mais l'important, ce qui même constitue toute la question, c'est que toujours on a sauvé le principe. Or, la conservation du principe est le fait de l'Église.

L'avénement de Pépin se signale par un remaniement des lois concernant le mariage; il proscrit le mariage incestueux, il menace de l'exil et de la confiscation de leurs biens ceux qui encourront l'excommunication pour cette cause; mais il copie du reste les rois romains et laisse encore passer le divorce. Le mari, obligé de fuir en un autre pays, peut se remarier si sa femme ne consent pas à le suivre; la femme qui a concerté la mort de son mari peut être répudiée et son mari peut en épouser une autre. La femme coupable d'adultère peut aussi être répudiée; elle ne peut se remarier, le mari le peut. Il y a des théologiens qui prétendent que ces capitulaires ne permettent pas le divorce, qu'ils n'accordent au mari la faculté de se remarier qu'après la mort de sa femme. Mais en vérité et de bonne foi, après avoir sérieusement et consciencieusement examiné ces capitulaires, j'avoue que ces interprétations ne me paraissent pas fondées, et j'aime mieux attribuer cette indulgence à la précipitation avec laquelle on ébauchait ces lois au milieu de la confusion des affaires, du tumulte des guerres, du tohu-bohu universel, dans lequel la société cherchait à se débrouiller. Le mal était urgent, on courait au plus pressé; on replâtrait à la hâte une brèche du vieux édifice, en attendant qu'on eût le temps de réfléchir et de préparer un plan. Cette explication m'est fournie par la préface du concile de Verneuil, tenu à cette époque en 755. On remet, disent les Pères, à des temps plus tranquilles pour corriger. Ainsi ne soyons pas trop sévères dans notre appréciation de ces réglemens fugitifs, ce ne sont pas des lois. Vous remarquerez cependant, Messieurs, que les idées chrétiennes s'étaient déjà infiltrées dans les institutions et commençaient à les pénétrer. Aussi voyez-vous que, même dans cette permission du divorce, il y a déjà du respect pour la femme et qu'on la garantit contre l'oppression. On ne permet le divorce que lorsqu'elle s'oublie ou lorsqu'elle refuse de suivre son mari.

Enfin, après ces lueurs incertaines, le soleil paraît sur l'horizon. Charlemagne vient élever cet immense et magnifique édifice aux proportions à la fois si sévères et si hardies. Nous ne pouvons pas, Messieurs, au milieu des ressources que notre état social nous présente, nous rendre bien compte de l'œuvre civilisatrice de Charlemagne; nous ne pouvons apprécier ni son génie ni son œuvre; le siècle de Charlemagne est une grande

épopée sociale et chrétienne. Laissez-moi faire une comparaison : il est aux princes qui l'ont précédé, ce que fut Homère en comparaison des aveugles rapsodes qui l'ont précédé et suivi. Il faudrait un discours entier sur l'entreprise extraordinaire de Charlemagne. Je la résume dans l'alliance intime, sincère, profonde, universelle, qu'il fit de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle. Charlemagne a été véritablement créateur, car il a réuni l'âme et le corps ; avec l'âme seule, on pense, on prie, on gémit, on inspire, mais on n'agit pas sur ce monde ; sans âme on peut galvaniser un corps et lui imprimer quelques mouvemens de soubresauts, mais on ne le fait ni parler, ni marcher, ni agir. Charlemagne avait trouvé et appliqué le principe de solution de bien des questions qui s'agitent actuellement et qu'on ne peut décider. L'alliance, Messieurs, mais l'alliance vraie, franche, entière, sans momeries ni hypocrisie des deux puissances, c'est avec ce levier qu'on soulèvera le monde dérangé, chacun le voit, chacun le sent, et qu'on le remettra en place. Avec un peu plus de génie on ne serait pas condamné à dépenser inutilement tant de talens. Je livre ce mot à vos méditations et je reviens à mon sujet.

Sous Charlemagne, donc, les lois de l'Eglise devinrent lois de l'Etat, et la sanction temporelle vint appuyer la sanction spirituelle et ecclésiastique ; les canons proscrivant le divorce passèrent dans la loi civile. En 789, l'empereur, invoquant l'autorité du concile de Milève, défendit par un capitulaire à la femme répudiée de prendre un nouveau mari du vivant du premier, et au mari de prendre une autre femme. La pénitence publique devait être imposée aux infracteurs de la loi. Cette loi de l'indissolubilité du mariage fut la loi du moyen âge dans toute l'Europe ; elle s'y maintint jusqu'au 16ᵉ siècle, et chez nous jusqu'à notre grande révolution politique et sociale.

Elle eut de la peine à établir son empire, car dès 829, on voit Louis-le-Débonnaire occupé à la renouveler et à l'affermir ; comme son père, il oblige les transgresseurs à la pénitence publique, et il enjoint aux comtes d'arrêter les récalcitrans, de les charger de fers, et de les tenir en prison jusqu'à ce que l'affaire soit portée à son tribunal. On trouve cette loi, ainsi formulée, répétée plusieurs fois dans les capitulaires ; ce qui indique d'une part les obstacles qu'elle rencontrait dans les mœurs de l'époque, et d'ailleurs l'importance qu'y attachaient les empereurs et leur ferme volonté de la faire respecter.

Cette loi, proposée par le chef et acceptée par les conseils de l'Etat, sanctionnée et renouvelée par les princes, était en vigueur depuis soixante et dix ans environ, quand le roi Lothaire fit sa première demande de divorce, l'an 858. Lui accorder sa demande, c'était pour l'Eglise ruiner la discipline qu'elle avait eu tant de peine à maintenir, c'était abolir par un exemple si éclatant la loi qu'on avait eu tant de mal à obtenir des princes et que ceux-ci avaient eu tant de mal à faire respecter

Le penseur insiste sur les conséquences qu'aurait eues sur les mœurs publiques l'indulgence du pouvoir ecclésiastique ; il montre Lothaire aveuglé par sa passion pour Valdrade, qui s'aheurte contre l'obstacle. Les courtisans lui viennent en aide ; ils accusent la princesse d'avoir, avant son mariage, commis avec son frère Hubert, un crime contre nature, et sous prétexte que les anciens canons interdisaient le mariage aux femmes qui avaient commis ces sortes d'incestes, ils prétendent par cette accusation infirmer celui de la reine.

La diffamation et la calomnie préparent les voies au divorce ; c'est la marche ordinaire. Aussi l'évêque de Rochester, au commencement de ce siècle, déclarait-il dans la chambre des lords, que sur dix demandes en divorce pour cause d'adultère, il y en a neuf où le séducteur est convenu d'avance avec le mari de lui fournir des preuves de l'infidélité de sa femme. La reine indignée demande à se justifier par l'épreuve de l'eau chaude : on l'y admet, et cette épreuve lui est favorable. Suivant la croyance de l'époque, son innocence est prouvée, l'opinion publique se déclare pour elle, et Lothaire est obligé de la reprendre. Alors il a recours aux menaces, aux mauvais traitemens, à la prison même, suivant quelques uns ; il la désole par une persécution de tous les

instans, afin de lui extorquer l'aveu de son crime imaginaire.

La malheureuse princesse sentant faiblir son courage et prévoyant qu'elle sera forcée de se réfugier dans l'ignominie, cherche à prévenir les effets du coup que bientôt elle va se porter, elle tourne ses yeux vers Rome, l'asile et la défense des opprimés: car dans ces temps de troubles qui formaient comme un interstice entre deux civilisations, c'était toujours à Rome qu'on recourait pour obtenir justice: princes et peuples s'adressaient successivement à la chaire de saint Pierre, qui s'élevait si haut au-dessus de toutes les choses humaines, et les décisions du grand pontife rétablissaient l'équilibre dérangé par la violence et maintenaient les droits. Dans cette effroyable cohue de barbares, qui n'employaient que le tranchant du sabre pour dicter les traités et la poignée du sabre pour les sceller, on ne sait ce que serait devenue la pauvre humanité si elle n'eût trouvé à Rome une justice toujours vivante pour intervenir, si le bâton pastoral du pape, c'est-à dire du père, ne se fût étendu tantôt à l'Orient, tantôt à l'Occident pour menacer le puissant et protéger le faible. Cette vérité historique, méconnue et travestie dans le dernier siècle, est redevenue, je le sais, grâce aux études sérieuses de notre temps, qui ne se paie plus des billevesées voltairiennes, une espèce de vérité banale; cependant elle est si importante que je vous appellerai plusieurs fois à la vérifier; j'en trouverai souvent l'occasion.

L'infortuné Thietberge écrit donc en secret au pape Nicolas Ier, et le supplie à l'avance de regarder comme non avenu l'aveu que sans doute on parviendra bientôt à lui arracher par la violence. Elle fut en effet bientôt réduite à cette extrémité. Dès que Lothaire a obtenu d'elle la promesse d'un aveu, il se hâte de rassembler quelques évêques: Gonthier de Cologne, Teutgaud de Trèves, Adventius de Metz, Françon de Tongres et deux abbés de monastères, tous ses sujets, tous hommes dévoués à ses intérêts, Gonthier et Teutgaud surtout, le premier frère, le second oncle de Valdrade, appelée par le divorce du roi à venir s'asseoir à côté de lui sur le trône.

Quand ils sont réunis, le roi les prie d'interroger sa femme, et se retire: ils procèdent à l'interrogation; l'aveu ne se fait pas attendre; ils en font leur rapport au roi et lui déclarent en même temps, singulière décision que nous examinerons, que désormais il ne lui est plus permis de considérer la reine comme sa femme. Ceci se passait au mois de janvier 860 au palais d'Aix-la-Chapelle.

Cependant si cette assemblée avait suffi pour engager Thietberge dans le piége, elle ne suffisait pas pour dissoudre le mariage: une assemblée régulière politique et religieuse était indispensable dans une affaire qui intéressait à un si haut degré l'Eglise et l'État. Ensuite on ne pouvait se passer de la sanction romaine. Lothaire s'empresse de convoquer les évêques et les seigneurs. L'assemblée à laquelle assistaient les évêques de la Lorraine et quelques uns du royaume de Charles-le-Chauve se tint vers le milieu de février. La reine persista dans son aveu et livra sa confession écrite. On va trouver le roi, on le conjure de déclarer s'il a influencé la reine, il s'en défend, et se parant d'une douleur hypocrite, il gémit d'être amené à une telle extrémité par le scandale devenu public de la conduite de sa femme. On se rend ensuite auprès de celle-ci, elle persiste dans sa confession, et les évêques la condamnent à la pénitence publique.

Cependant l'opinion tenait avec raison pour suspecte la sincérité de cet aveu, surtout en considérant les conséquences qu'on s'apprêtait à en tirer. Hincmarc de Reims, l'âme des conciles et l'oracle de la France, avait été invité au concile; sous divers prétextes il avait refusé d'y assister. L'absence d'un homme d'une aussi grave autorité devait être remarquée. Afin de prévenir les interprétations défavorables, on répandit le bruit qu'il avait chargé l'évêque de Rouen et celui de Meaux de souscrire la décision qu'il approuvait. Hincmarc s'empressa de démentir publiquement cette allégation; il en vint même à s'expliquer catégoriquement dans un ouvrage où, prenant la défense de la reine, il se déclare avec une noble liberté

contre tout ce qu'on avait fait. Il invoque le principe violé par les évêques que dans les causes majeures, et celle-ci recevait ce caractère du rang de la personne intéressée, on devait recourir à l'autorité du saint-siége. « Dans toutes les questions douteuses, dit-il, comme dans toutes celles qui appartiennent à la foi, il faut consulter l'Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les autres Églises, et suivre ses avis salutaires. »

L'affaire du divorce occupait tous les esprits dans l'empire de Charlemagne, et partout excitait les plus vives discussions; bien des évêques du royaume de Charles s'étaient, comme Hincmarc, déclaré contre le divorce : saint Adon, récemment promu à l'évêché de Reims, consulta Nicolas Ier sur cette question. Le pape répondit par une exposition de principes : 1° « Un homme qui a épousé une femme, de quelque crime qu'il l'accuse dans la suite, ne peut en épouser une autre, ni prendre en sa place une concubine. »

Vous savez, Messieurs, qu'en droit romain et canonique on donnait le nom de concubine à la femme légitime dont le mariage, que nous appelons morganatique, n'était pas publié suivant les formes ordinaires, qu'on épousait de la main gauche, comme nous disons, et qui ne partageait pas en conséquence la condition de son mari. 2° Le second principe que pose le pape Nicolas est le suivant : « Si une fille, même fiancée, commet une faute, celui qui l'épouse ne peut, après la consommation du mariage, demander le divorce pour cette faute. » Cette réponse, directement applicable à l'espèce, était décisive. Elle fut bientôt connue et devint un sujet d'alarme pour les évêques prévaricateurs. Leurs inquiétudes n'étaient pas sans fondement, car le pontife romain était un de ces hauts et fermes caractères, une de ces âmes fortement trempées, telle qu'il en fallait une pour conduire la barque de Pierre entre les deux écueils qui s'élevaient, l'un dans l'Orient, menacé du schisme; l'autre dans l'Occident, agité par la scandaleuse entreprise de Lothaire. La Providence avait pourvu à ce besoin en conduisant au trône pontifical Nicolas Ier, le Grégoire VII du 9e siècle.

Les évêques compromis lui écrivent sans retard, en le priant de ne rien décider avant d'avoir entendu les députés du roi, Teutgaud de Trèves et Hatton de Verdun, dont ils lui annoncent la prochaine arrivée; ils préviennent ses reproches en alléguant qu'ils n'ont pas donné de décision, qu'ils se sont contentés d'imposer la pénitence à Thietberge. Pour Lothaire, il jugea prudent de faire préjuger la question de son divorce. Il assembla donc en 862 un troisième concile à Aix-la-Chapelle, où se réunirent, avec quelques évêques étrangers, tous ceux de son royaume, Teutgaud et Gonthier à leur tête; Gonthier surtout était l'âme de ce conciliabule dans lequel fut prononcée la nullité du mariage de Lothaire, avec faculté pour lui d'en contracter un autre. Nous discuterons cette décision et les principes sur lesquels elle s'appuie. Lothaire est au comble de ses vœux, mais nous verrons que son triomphe ne sera pas de longue durée. Les principes catholiques sont éternels, Rome est inflexible, elle ne peut être vaincue, elle ne recule jamais.

DEUXIÈME LEÇON.

Divorce de Lothaire.

M. l'abbé Jager rappelle et caractérise en commençant les deux assemblées déjà appelées à délibérer sur le divorce de Lothaire; il arrive à la troisième.

Deux évêques, dont l'histoire ne nous a pas conservé les noms, furent chargés de préparer un rapport sur l'objet de la délibération. Ils ne donnèrent qu'une nuit à ce travail; il n'en est pas moins remarquable par la solide et profonde science théologique qu'ils y déposèrent. Ils citent l'autorité des Pères et celle des conciles à l'appui de l'indissolubilité du mariage, et mettent cette vérité dans la plus parfaite évidence; après quoi, faisant l'application de cette doctrine au cas présent, ils avancent hardiment qu'il n'y a pas cause de séparation, que le mariage ne peut être rompu en considération d'un crime antérieur à la célébration, que les mariages conclus même avec des femmes connues ensuite pour avoir fait profession

de mauvaise vie, sont légitimes et indissolubles; qu'il n'y a pas lieu d'aller fouiller la vie passée des époux; que si l'on ouvrait cette porte aux réclamations, il faudrait annuler une foule de mariages; qu'à défaut de crimes réels, on en forgerait d'imaginaires, et que bientôt l'institution du mariage perdrait son caractère de stabilité et de consécration. Si Thietberge, disent-ils, avait eu un commerce criminel avec un des proches parens de son mari, oui, alors le mariage serait nul; mais elle est accusée d'inceste, d'un crime contre nature, avec son propre frère, lequel n'est point parent de Lothaire. Il n'y a point lieu à déclarer l'invalidité du mariage.

Ce rapport fut accueilli des Pères avec les plus grands éloges, et nul doute qu'il ne les eût entraînés, sans les intrigues de Gonthier et de Teutgaud. Ils manœuvrèrent si bien, qu'ils obtinrent une sentence favorable aux désirs de Lothaire. Les évêques appuient leur jugement sur deux autorités: d'abord ils citent le concile de Lérida, qui excommunie et soumet à la pénitence publique ceux qui commettent un inceste et se refusent ensuite à rompre les nœuds de ce mariage illicite. Evidemment, il s'agit ici d'un mariage incestueux, et ce n'est pas ici le cas. Les deux évêques rapporteurs avaient éclairci ces points par leur distinction; ensuite, ils invoquent l'autorité de saint Ambroise déclarant, disent-ils, qu'après la séparation pour cause d'adultère, l'obligation de la continence n'est imposée qu'à la femme, et non au mari. Le texte, d'abord, n'est pas applicable à l'espèce, puisque Thietberge était accusée, non d'adultère, mais d'un crime commis avant son mariage; mais ensuite, suivant les meilleurs critiques, le traité auquel on a emprunté ce texte, et qu'on attribue à saint Ambroise, n'est pas de lui. Ce Père s'est formellement expliqué sur la question du divorce dans ses Commentaires sur saint Luc, où il enseigne que dans le cas d'adultère on peut se séparer, mais que ni l'homme ni la femme ne peuvent se remarier. Il n'y a pas, comme vous voyez, grand luxe de citations; encore ne sont-elles pas heureuses. Disons-le, les Pères de ce concile ne purent être convaincus par de si misérables raisons, mais ils cédèrent peut-être aux moyens de corruption et d'intimidation qu'on employa contre eux; ils fléchirent sous l'influence des deux métropolitains dont l'autorité était presque absolue, et qui agissaient de concert avec le prince. Les évêques étaient trop faibles. Pour combattre à armes égales, il fallait concentrer les forces, centraliser les pouvoirs sur une seule tête. La constitution des États au moyen âge dut amener nécessairement des modifications dans l'administration de l'Eglise, dont la première et essentielle constitution est, sous la direction d'un pouvoir éminent et unique, de changer, aussi souvent qu'il le faut, son front de bataille, et, par d'insensibles mouvemens de conversion, d'être toujours en état de lutter et de vaincre. Pour expliquer la transformation du pouvoir ecclésiastique dans ses allures, on a été chercher les fausses Décrétales; ce n'était pas la peine d'aller si loin; la nécessité des temps me paraît une explication à la fois plus naturelle et plus satisfaisante.

Du reste, nous n'avons pas besoin de remonter si haut ou de creuser si à fond pour justifier l'évocation de cette cause au tribunal du pontife romain. De tout temps les causes majeures furent portées à la chaire de Pierre, c'est son droit incontestable, il est fondé sur la raison, sur la coutume; il avait été reconnu par Charlemagne, et il est proclamé, nous l'avons vu, par Hincmare de Reims. Or, la cause de Lothaire et de Thietberge devait être, à deux titres principaux, considérée comme une cause majeure, tant à cause du point de discipline qui était mis en litige, que par la considération de la qualité des parties.

Ici le professeur insiste sur l'importance politique du mariage des princes, surtout aux temps de la féodalité; il cite l'exemple du divorce de Louis VII avec Eléonore de Guienne, acte malheureux dont la conséquence fut de livrer la Guienne et le Poitou aux Anglais. Il fait remarquer que le caractère de cause majeure et le droit d'évocation à Rome furent unanimement reconnus par Hincmare dans sa déclaration de principe, par saint Adon dans la consultation qu'il adressa au pape, par les évêques du second concile qui lui écrivent pour se jus-

tifier, par Lothaire qui lui envoie des députés, et tout d'abord par Thietberge qui, prévoyant que sa cause sera portée devant lui, le prémunit contre l'aveu forcé d'un crime imaginaire. Voilà une reconnaissance multiple et manifeste du droit du saint-siége; je le constate en passant, parce que j'en tirerai plus tard des inductions dans des discussions à venir.

Pendant le cours des négociations, Thietberge s'enfuit, elle proteste de son innocence, et son frère prend les armes contre Lothaire, qui a de la peine à le réduire. Sans attendre les envoyés, mais sans rien préjuger par lui-même, Nicolas indique à Metz, au cœur du royaume de Lothaire, un concile où devaient se rendre deux évêques du royaume de Germanie, deux autres du royaume de Charles; il envoie deux légats pour le présider, et il ordonne que les actes de ce concile lui soient envoyés pour être confirmés ou annulés suivant qu'il y aura lieu. Nous sommes en 862. Cependant, au mépris de l'autorité du pape, Lothaire, se prévalant de la décision du concile d'Aix-la-Chapelle, épouse Valdrade. En apprenant cette nouvelle, le pape écrit à tous les archevêques des Gaules et de la Germanie, les presse de s'assembler, de citer Lothaire et de rendre un jugement canonique. Il annonce que, s'il ne s'y soumet pas, il le frappera d'excommunication, et que s'il s'obstine, il le retranchera de la communion de toute l'Église. Voilà donc la lutte engagée; c'est le premier conflit pour cause de divorce entre la papauté et le pouvoir civil. Il est grave, et les questions délicates qu'il implique demandent une sérieuse considération.

Consultez nos historiens, ils vous diront tous avec nos publicistes modernes, que le pape agit ici d'après les fausses Décrétales. Eh bien! messieurs, cette explication ne vaut rien, elle se fonde sur un anachronisme. Si Nicolas Ier était un pape du douzième siècle, on pourrait prétendre que, dans sa lettre, il se règle sur les principes de Grégoire VII; mais nous sommes au milieu du neuvième siècle, et il est presque certain que Nicolas Ier n'avait encore aucune connaissance des fausses Décrétales. Il faut donc chercher une autre explication. Elle se trouve dans la constitution de l'empire de Charlemagne, dont relevait le royaume de Lothaire. Les Capitulaires de Charlemagne reconnaissent aux évêques le droit de juger toute violation de la foi ou de la discipline, sans distinction du rang des personnes: les rois, les fils de l'empereur n'échappent pas à leur juridiction: *Etiamsi filii nostri fuerint*; ils disposent ensuite en termes aussi généraux, aussi explicites, que celui qui ne se soumettra point à la sentence sera excommunié, et que s'il ne donne pas satisfaction, il sera privé de ses honneurs et de ses dignités. Charlemagne fonde un empire chrétien, il courbe son front auguste devant le grand pontife des chrétiens, et reçoit de lui la couronne impériale; le vicaire de Jésus-Christ le reconnaît pour son premier lieutenant sur l'hémisphère occidental; l'empereur chrétien institue et investit d'une portion de sa puissance des rois chrétiens; les rois instituent et investissent leurs barons; mais empereur, rois et barons, tous n'exercent le pouvoir qu'à la condition d'être fidèles enfans de l'Église romaine. L'empereur déclare, en conséquence, que tous les dignitaires de son empire perdent leurs titres et leurs dignités, ils perdent leurs droits de citoyens, en cessant par l'excommunication d'être membres de l'Eglise. On peut ne pas comprendre la grandeur toute catholique de la politique de Charlemagne, les idées étriquées qu'on a faites à notre époque peuvent ne pas s'élever si haut, mais elles peuvent concevoir du moins ce que c'est qu'une constitution, qu'un pacte d'alliance, combien il est important que les pouvoirs s'y renferment et les appliquent. C'est ce que fait le pape Nicolas; il observe le pacte conclu entre la papauté et l'empire: il exécute la grande charte de Charlemagne.

Après cette exposition, le professeur reprend le cours des faits que nous sommes obligé d'abréger. Le concile de Metz s'assemble au mois de juin 863, Lothaire gagne les évêques et corrompt les légats; on confirme la décision du concile d'Aix-la-Chapelle. Teutgaud et Gonthier portent à Rome les actes du concile, tandis que les légats se rendent,

par les ordres du pape, à la cour de Charles. Les évêques de ce royaume, scandalisés, adressent à Nicolas des représentations respectueuses, dans la persuasion qu'il a cédé; celui-ci se hâte de les détromper et les prie de déclarer en chaire ses sentimens. Il n'agit pas seul, comme plusieurs écrivains même distingués l'ont avancé, mais il assemble un concile à Rome. On annule la délibération du concile de Metz, on prononce la sentence de déposition contre Gonthier et Teutgaud et contre les évêques qui n'enverront pas leur rétractation, enfin on lance l'anathème contre tous ceux qui mépriseront les décrets du saint-siége. Le pape différa la punition des légats jusqu'à leur retour. Les deux archevêques des États de Louis lui représentent l'anathème lancé contre eux comme un outrage qui s'adresse à la majesté impériale; celui-ci marche sur Rome et s'en empare; le pape fuit et se réfugie dans une église, où il reste deux jours et deux nuits sans boire ni manger. Cependant l'empereur, saisi d'une fièvre ardente et croyant sentir la main de Dieu qui le frappe, abandonne les deux archevêques à leur sort. Ils rédigent une protestation fanatique, et, sur le refus du pape de la recevoir, ils la déposent sur le tombeau de saint Pierre, l'adressent à tous les évêques de la Lorraine, et même en Orient, où Photius, qui venait d'être déposé, l'exploite habilement pour rendre le pape odieux et pour faire croire à un prochain soulèvement des évêques occidentaux.

Les esprits étaient en effet fort agités, et l'on pouvait craindre un schisme. L'archevêque de Cologne, Gonthier, en donna même le signal; ne tenant aucun compte de sa déposition, il officia pontificalement le jeudi saint dans son église cathédrale, il exhortait les autres évêques à l'imiter et Lothaire à résister. Mais ni le roi ni les évêques ne suivirent ce conseil dont ils comprirent l'imprudence; Lothaire surtout était trop habile pour jouer sa couronne dans une lutte inégale contre la papauté; il prévoyait toutes les conséquences d'une imprudente rébellion. Et en effet que serait-il arrivé, si le roi et les évêques avaient suivi les conseils de Gonthier? on aurait vu ce qu'on a vu du temps de Grégoire VII; car les mêmes principes existaient: le pape aurait déposé les évêques et en aurait nommé d'autres à leur place; il aurait excommunié le roi, qui eût été déposé à son tour par les grands corps de l'État, aux applaudissemens de la multitude. Car dans cette lutte, comme dans la plupart des autres, la cause du pape était celle du peuple, la cause du bon droit et de la justice; et le peuple a un instinct qui ne le trompe guère. Il sentait à merveille qu'à Rome était la main qui soutenait le bouclier sous lequel le despotisme des rois et des seigneurs ne pouvait l'atteindre.

Aussitôt donc que Lothaire eut appris les événemens de Rome, il s'empressa de calmer Nicolas par une apparente soumission qui ne le trompa point, mais dont l'exemple entraîna tous les évêques à se rétracter et à demander l'absolution de leurs censures. Ils obtinrent leur pardon; si Teutgaud fit la même démarche, elle n'eut pas le même succès. Le pape écrivit à Adventius de Metz, qui le premier s'était soumis, pour lui témoigner la joie qu'il éprouvait de son retour.

Il y a dans cette lettre un passage remarquable que les historiens philosophes ont considéré, les uns comme un appel à la libre discussion des actes de l'autorité et à l'émancipation du peuple, les autres comme une provocation à la révolte. Ce n'est ni l'un ni l'autre; vous allez en juger. Ce passage le voici :

« Vous dites que vous êtes soumis au prince parce que l'apôtre saint Pierre a dit: *Soyez soumis, en vue de Dieu, à tout homme revêtu de l'autorité; au roi, parce qu'il la dispense; à ses ministres, parce qu'ils la tiennent de lui;* mais examinez bien si ces rois et ces princes auxquels vous vous soumettez, sont réellement des rois et des princes. Examinez d'abord s'ils se gouvernent bien eux-mêmes, ensuite s'ils gouvernent bien leur peuple; car celui qui n'est pas en état de se conduire lui-même est-il capable de conduire les autres? Examinez s'ils règnent selon le droit; car, s'ils ne l'observent pas, ce sont des tyrans, ce ne sont pas des rois; et, dès lors, au lieu de nous soumettre,

il est de notre devoir de leur résister et de nous élever contre eux. Si nous leur étions soumis, si nous manquions à nous élever contre eux, par là même nous deviendrions les fauteurs de leurs vices. »

Ce n'est point là, Messieurs, un appel aux passions de la multitude, ce n'est pas non plus une invitation aux peuples de discuter, d'approuver ou de condamner les actes de l'autorité et de lui résister quand il y aura à leur jugement infraction du droit constitutif de l'État. C'est le langage ferme, digne et consciencieux d'une autorité suprême éclairant la conscience et ranimant le courage d'une magistrature, chargée sous sa haute direction de surveiller et d'assurer l'exécution d'une loi en pleine vigueur. En fondant un empire Charlemagne lui donne une constitution, et pour assurer l'exécution de cette loi fondamentale, au lieu d'en confier la garde à la masse des citoyens, qui aux temps de troubles, dans les crises des révolutions, n'auront jamais un moyen régulier de manifester leur opinion et de faire prévaloir leur volonté; au lieu donc d'appeler la multitude, tantôt lâche et inerte, tantôt passionnée et factieuse, souvent aveugle, jamais unanime, à contrôler la conduite et à briser la puissance des hommes auxquels elle doit obéir, il confie cette difficile mais indispensable mission au corps revêtu de l'autorité la plus sainte et la plus vénérée, au corps épiscopal, et par voie de conséquence et d'appel, au souverain pontife; c'est-à-dire à l'oracle naturel de la justice et de la vérité, au représentant universel et avoué des peuples, des faibles et des opprimés; au pouvoir le plus indépendant, le plus personnellement désintéressé, le plus haut placé, le plus puissant, le plus inviolable. Tels sont les arbitres suprêmes qu'il choisit pour intervenir dans les conflits entre les rois et les peuples, pour ramener la paix, pour calmer les esprits aigris, et pour ramener à l'observance du droit le pouvoir qui s'en est écarté. Qu'il ait bien ou mal fait, du reste, ce n'est pas ici la question; telle fut sa volonté, telle est la loi fondamentale qu'il établit. Ainsi Nicolas dans cette circonstance ne fait que se conformer aux intentions de Charlemagne; il ne sort pas du droit de l'empire lorsqu'il rappelle à Adventius, qui paraît décidé à se courber en toute occasion devant le roi, qu'il est appelé par sa charge à distinguer entre le droit et la force, entre un roi et un tyran.

Je ne m'abandonne pas ici à des préoccupations ultramontaines, je n'improvise pas une utopie, je rétablis l'histoire, que je trouve partout falsifiée, même dans nos écrivains de bonne foi; et vous allez en être convaincus en remarquant que le pape Nicolas, en écrivant sa lettre, emploie le langage et reproduit presque littéralement les expressions de Charlemagne dans ses capitulaires. Voici comme l'empereur trace lui-même les devoirs de ses rois. « Le roi doit marcher avec droiture, son nom vient de là; *rex à rectè agendo vocatur*. S'il agit avec piété, avec justice et miséricorde, il mérite le nom de roi; sinon il n'est plus roi, il est un tyran; *si his caruerit, non rex, sed tyrannus est*... Le devoir spécial de la royauté est de gouverner le peuple de Dieu, mais de le gouverner avec équité et justice; car le roi est avant tout le défenseur des églises, des serviteurs de Dieu, des veuves, des orphelins, des autres pauvres et de tous les indigens. » Charlemagne veut donc que les rois soient rois chrétiens; s'ils cessent de l'être, ils perdent leur autorité. Et qui déclarera s'ils sont rois chrétiens? l'Église, c'est tout simple. Au reste, vous l'avez vu, Charlemagne le dit ailleurs. J'ai été obligé, Messieurs, de m'appesantir sur ce sujet; je sens que j'ai été long, il le fallait; je me vois forcé de courir à présent dans la narration qui me reste, et de vous signaler, en passant à la hâte, les événemens indispensables pour continuer la chaîne de l'histoire.

Le pape écrit à Louis de Germanie, à Charles-le-Chauve et aux évêques pour qu'ils rappellent Lothaire à son devoir; ils s'y emploient; les évêques de Lorraine pressent celui-ci de nommer un successeur à Gonthier. Sans consulter les évêques sur son choix, ce qui nous indique que la liberté des élections avait déjà souffert de graves atteintes, le roi désigne Hugues, fils de Conrad, sous-diacre

d'une conduite fort suspecte. Gonthier, furieux de l'ingratitude de Lothaire, enlève ce qu'il peut du trésor de l'Eglise de Cologne, et court à Rome révéler au pape toutes les manœuvres employées dans l'affaire du divorce. Arsène, nouveau légat, se rend à Gondreville près de Toul, où Lothaire tenait sa cour; et là, en présence des évêques et des seigneurs, il lui signifie la menace d'une prochaine excommunication, s'il ne met fin au scandale. Valdrade est éloignée. Il ménage à Attigny, où Charles-le-Chauve se trouvait avec sa cour, la réconciliation de Thietberge avec Lothaire; et, de retour à Gondreville avec la famille royale, il célèbre, le jour de l'Assomption, une messe à laquelle les deux époux assistent revêtus de leurs habits royaux et la couronne en tête. Valdrade part bientôt pour Rome à la suite du légat, elle s'échappe en route; en même temps les mauvais traitemens de Lothaire envers Thietberge recommencent. — Valdrade est solennellement excommuniée; le pape épargne encore Lothaire, ou du moins ne publie point son excommunication, de peur des conséquences. Telle sera toujours la conduite des papes qui vont suivre : ils emploient des ménagemens tant qu'ils sont possibles; ils n'en viennent aux mesures rigoureuses qu'à la dernière extrémité. Enfin Thietberge, ne pouvant plus supporter les malheurs de sa position, prétend elle-même, comme Lothaire l'avait précédemment assuré, qu'avant de l'avoir connue il avait conclu un mariage avec Valdrade; le pape met tout en mouvement pour finir cette affaire, le roi demande et ne peut obtenir d'aller à Rome pour se justifier. Cependant Nicolas meurt, Adrien II lui succède, Lothaire obtient de lui d'aller à Rome, où il mourut d'une manière si tragique, suivi dans l'année de tous les principaux seigneurs de sa cour qui avaient avec lui profané nos mystères eucharistiques.

TROISIÈME LEÇON.

Divorce de Lothaire et déposition de Rothade.

La première et la plus grande partie de cette séance a été employée à résumer les faits et les observations qui vont à la justification de la conduite de Nicolas dans cette affaire. Ainsi le professeur est amené à établir l'innocence de l'infortunée princesse contre les imputations tardives et mal fondées de Voltaire, qu'il prouve n'avoir rien compris dans cette question; et à défendre contre le même écrivain, Charlemagne accusé par lui d'avoir eu plusieurs femmes, comme s'il avait été polygame, ce qui n'est prouvé par aucun monument, ce qui est au contraire démenti par la réputation de sainteté que les peuples ont attachée à sa mémoire, ou comme s'il avait pu encourager par son exemple le divorce qu'il abolissait par ses lois. Il relève avec vigueur la malencontreuse expression de scandale que Voltaire emploie pour flétrir la courageuse résistance du pape, en faisant remarquer qu'à ce prix il faudrait accuser de scandale toute autorité qui poursuit le crime, protége l'innocence et venge les lois; il fait ressortir la sagesse de sa conduite et la fermeté de son courage dans les instructions qu'il envoie aux évêques, dans la résistance qu'il oppose à leurs suppliques et à celles de Lothaire, dans l'invasion de Rome par l'empereur Louis, dans la convocation successive de plusieurs conciles, dans les délais et dans les formes sévèrement canoniques qu'il donne à son jugement après l'évocation de la cause, dans le discernement qu'il fait des prévaricateurs, et dans les ménagemens qu'il observe envers la dignité du principal coupable.

Quant à ses principes politiques, il rappelle qu'à part toute question radicale, soit religieuse, soit philosophique, ils se fondent sur les institutions de cette époque, et il s'étonne de voir un de nos plus savans publicistes et historiens, un homme sage, habitué à modérer ses expressions, M. Guizot, qu'il ne nomme pas, employer, en parlant de ce grand pape, un langage erroné, peu juste et plein d'acrimonie.

« Il avait pour lui, dit-il, dans cette hardie et despotique conduite, d'une part, l'opinion populaire fortement prononcée contre Lothaire et Valdrade; d'autre part, autant du moins qu'on peut en juger à la distance où nous sommes de l'événement, la vérité et la justice; il avait contre lui les droits des évêques,

des conciles et toute l'ancienne discipline de l'Eglise ; mais contre ces motifs, le texte des Fausses Décrétales lui fournissait un point d'appui. »

En vérité, il est étonnant que tant de témoignages authentiques et irrécusables ne suffisent pas pour former la conviction d'un homme habitué à lire dans l'histoire, et qu'il puisse douter que Nicolas eût pour lui la vérité et la justice ; si grande que soit *la distance où nous sommes de l'événement*, dès que nous avons en main les pièces du procès, je ne vois pas pourquoi il nous serait interdit d'asseoir notre jugement. Quant à la *despotique conduite* du pape, à la violation des *droits des évêques, des conciles et de toute l'ancienne discipline de l'Eglise*, quelque grave que soit l'autorité de l'accusateur dans les matières historiques, il nous permettra de donner ici la préférence à celle des évêques du concile d'Aix-la-Chapelle, qui, dès l'abord et avant toute intervention du pape, lui écrivent à ce sujet, à saint Adon, qui le consulte, à Lothaire, à Valdrade, à Tentgaud, à Gonthier, à tous les évêques compromis et frappés de censures, qui jamais n'ont songé à réclamer, qui même en mille manières et par mille démarches, ont reconnu le droit d'évocation de cette cause ; nous nous en rapporterons même à Thietberge, qui s'adresse directement et tout de suite à Rome. Tous ces juges sont compétens, et ils ne sont pas à une *aussi grande distance des événemens*, et par intérêt autant que par devoir, ils doivent connaître le droit public de leur époque. Nous nous en rapporterons sans doute de préférence à l'archevêque de Reims, à Hincmarc, la lumière et l'arc-boutant de l'église gallicane, à Hincmarc si jaloux de ses priviléges, et précisément, comme nous l'allons voir tout-à-l'heure, disposé à ne pas rendre trop élastique le droit d'appellation à Rome. Or, Hincmarc s'est prononcé formellement et solennellement. Qu'on ne vienne donc pas, au mépris de tant d'autorités, accuser d'envahissement de pouvoir, de violation des droits établis, d'infraction à la discipline, de témérité et de despotisme, un des plus grands papes qui jamais se sont assis sur le siége romain. Et qu'ont à faire ici les fausses Décrétales, misérable passe-partout qu'on met dans toutes les serrures dont on a perdu la clef? Les fausses Décrétales qu'on accuse, suivant toutes les probabilités, n'étaient pas encore connues à Rome. Je dois vous avertir, Messieurs, de n'accepter qu'avec beaucoup de défiance, et après le plus sérieux examen, les affirmations hardies qu'apportent dans leurs écrits sur les matières ecclésiastiques les écrivains de notre temps, même les plus érudits, même les plus habituellement consciencieux.

Ce qui dispose le plus les hommes de notre temps à la malveillance envers les papes, c'est surtout leur intervention dans les affaires politiques ; mais je vous ai montré, Messieurs, qu'il fallait aller chercher l'origine et le principe de cette intervention, non, comme on a pris par ignorance l'habitude de le faire, dans les Fausses Décrétales ou dans les *dictatus* de Grégoire VII, mais dans les Capitulaires, dans le code de Charlemagne devenu le code du moyen âge. Soyons de notre siècle, à la bonne heure ; réservons nos éloges, notre affection, notre admiration, notre enthousiasme même, si l'on veut, pour les institutions qui nous régissent ; mais ne cherchons pas, dans notre vaniteuse ignorance, à dénaturer, à amoindrir ou à calomnier celles d'un autre temps ; elles ont bien aussi leur mérite et leur grandeur.

Je passe à un autre fait, qui se lie aux considérations que je faisais tout-à-l'heure sur le caractère et la tendance d'esprit de Hincmarc, et qui ne manque pas non plus d'une certaine importance, soit par le bruit et le scandale qu'il procura, soit par les questions de principes de hiérarchie qu'il souleva ; je veux parler de la déposition de Rothade, évêque de Soissons. Hincmarc, homme sage et ferme, mais jaloux des droits attachés à sa dignité et disposé par caractère à les étendre, gouvernait les églises qui relevaient de sa métropole avec une autorité presque absolue. Il en abusa étrangement dans l'affaire qui nous occupe ; Rothade, qui, depuis plus de trente ans, occupait le siége de Soissons, avait, dans un concile composé de trente-trois évêques, déposé un prêtre de sa cathédrale qui avait procuré un grand scandale. Ce prêtre se trou-

vant sans ressources, s'adressa à l'autorité du métropolitain pour se faire réintégrer dans ses fonctions. Il savait qu'il était mécontent de l'évêque de Soissons, et il fit si bien qu'il l'intéressa en sa faveur. Hincmarc tint à Soissons, en 860, un concile, dans lequel il rétablit le prêtre dépossédé; et, comme son successeur refusait de céder la place, il le fit enlever de force, l'excommunia et le mit en prison. L'évêque de Soissons, indigné, résiste à son métropolitain; l'impérieux Hincmarc assemble un nouveau concile et fait retrancher l'évêque de la communion épiscopale jusqu'à ce qu'il se soumette. Celui-ci se présente pour faire juger sa cause à l'assemblée générale des évêques et des seigneurs que Charles-le-Chauve venait de réunir aux portes de Rouen; mais s'apercevant bientôt que Hincmarc y est tout-puissant, il se désiste de son projet et il interjette appel au pape pour la première décision. Ni les évêques, ni Hincmarc lui-même, personne ne s'y oppose, car le concile de Sardique est formel sur ce point, et l'on en connaissait les décrets. Déjà l'évêque de Soissons faisait les préparatifs de son départ pour Rome, lorsque par une insidieuse interprétation d'une lettre con-confidentielle à un ami, dans laquelle il le priait, de défendre ses intérêts en son absence, on le cite inopinément devant un autre concile, sous prétexte qu'il s'est désisté de son appel. C'est en vain qu'il proteste, il est obligé de comparaître; il est excommunié, déposé, mis en prison et remplacé. Le pape enjoint au métropolitain, sous peine de fulminer l'excommunication contre lui et les évêques assesseurs, de rétablir Rothade dans l'espace de trente jours, ou de l'envoyer à Rome avec ses accusateurs. Hincmarc n'obéit pas, Hincmarc ne répond pas; une seconde, une troisième lettre répète les mêmes menaces; enfin l'évêque est mis en liberté; il en profite pour se rendre à Rome. Hincmarc le fait suivre de ses députés et d'une lettre au pape, dans laquelle, au milieu des formules et des protestations les plus respectueuses, il insinue, s'il ne le prétend pas formellement, que le jugement d'un évêque n'est pas cause majeure, et partant n'est pas susceptible d'appel au saint-siége. Arrêté aux frontières d'Italie par l'empereur Louis, Rothade se retire à Besançon, d'où il trouve enfin le moyen de se rendre à Rome, sans les députés.

Nicolas convoque à Rome un concile; il y invite les évêques des Gaules, accusateurs de l'appelant; aucun ne s'y rend; il attend inutilement neuf mois; après ce délai il rétablit Rothade dans ses fonctions, ordonne aux évêques et au roi de le bien accueillir, et charge Arsène, son légat, de le réinstaller. Ses ordres furent observés.

Encore ici, il avait pour lui la justice et l'opinion; tout le monde en convient; mais on lui conteste le droit et l'on accuse de nouveau l'influence des Fausses Décrétales. Nous allons voir. Le savant historien que j'ai déjà été forcé de contredire cite les paroles du pape, prononcées sur l'ambon de Ste.-Marie-Majeure.

« Les évêques de la Gaule ayant convoqué un concile général, ce qui n'est permis à personne sans l'ordre du siége apostolique, y ont cité Rothade.... Quand même il n'en eût point appelé, il n'aurait jamais dû être déposé à notre insu; car les statuts sacrés et les décrets canoniques ont remis à notre décision les procès des évêques, comme toutes les grandes affaires. » L'auteur ajoute : « C'était méconnaître et braver toutes les règles canoniques, tous les exemples du passé, tous les usages de l'Eglise. »

Voilà des plaintes contradictoires; à qui faut-il en croire, du pape, ou de Hincmarc et des écrivains modernes? J'admire Hincmarc, je rends hommage au caractère et au talent de l'éloquent professeur qui a rempli cette chaire avec tant d'éclat; *amicus Plato, magis amica veritas*. Si, au lieu de s'élever par habitude et par entraînement, il faut bien le dire, contre l'usurpation des papes, on avait examiné les règles de l'Eglise qu'on invoque et les maximes dès lors reconnues, on se serait épargné bien des méprises, car, à l'époque dont nous parlons, on tenait pour maxime, 1° que la déposition d'un évêque est une cause majeure, et qu'ainsi elle ne peut être définitivement prononcée sans l'assentiment du pape; 2° qu'on ne peut convoquer un concile pour déposer un évêque, sans la permission du saint-

siége ; 3° que tout évêque accusé ou déposé dans un concile provincial a le droit d'appel à un tribunal supérieur, soit à celui du primat, soit à celui du pape.

Ces règles étaient reconnues et en pleine vigueur dans l'Église quand surgit la difficulté dont nous parlons. Ce qui le prouve incontestablement, c'est qu'elles passèrent dans les lois de Charlemagne, lois discutées et acceptées par les grands conseils de l'État, où les métropolitains, à la tête des évêques, étaient appelés en première ligne, et où leurs réclamations n'eussent pas manqué de s'élever si l'on eût introduit une innovation aussi contraire à leurs intérêts et à des coutumes qu'on nous présente comme universelles et immémoriales.

« L'évêque accusé ou condamné, disent les Capitulaires, peut en appeler au siége de Rome, et pendant que le pape est occupé de son jugement, que personne ne soit mis ou ordonné à sa place ; car si les évêques de la province ont le droit d'instruire son procès, ils n'ont pas celui de prendre une décision définitive sans avoir consulté le souverain pontife. »

« Remarquez bien, Messieurs, que même la rédaction de la loi est conçue comme une reconnaissance, une consécration d'une coutume, d'un droit préexistant, connu et appliqué ; on ne règle pas ce qui sera, on déclare ce qui est. Vous voyez donc bien qu'il ne faut pas recourir aux fausses décrétales, pour trouver *les statuts sacrés et les décrets canoniques,* dont le pape Nicolas se prévaut.

Quant à ce qu'il ajoute qu'on n'aurait pas dû déposer un évêque ni assembler un synode sans sa participation, je trouve encore son droit consigné dans le Capitulaire 30e du 4e supplément. « Quand il s'agit de la cause d'un évêque, *cause toujours majeure,* on ne peut rien *définir,* pas même *convoquer un synode* sans la permission du pape, et tout ce qu'on ferait sans lui, serait nul de soi. » Or, remarquez bien que je n'invoque ces Capitulaires débattus, reconnus et sanctionnés par le pouvoir des évêques, ayant force de loi ecclésiastique enfin, au moins dans les Gaules, ce qui pourtant suffirait à ma réponse, remarquez que je ne les apporte que comme monumens d'une législation précédemment établie et dont le règne ne peut être équivoque ni raisonnablement contesté. D'où je conclus derechef que ce n'était pas la peine de se mettre en frais pour aller citer un fragment d'un discours prononcé sur l'ambon de l'église de Sainte-Marie-Majeure, afin de prouver, par l'appel que le pape fait à des *statuts sacrés,* à des *décrets canoniques,* qu'il s'était appuyé sur les fausses décrétales ; d'où finalement je conclus que le pape Nicolas, loin *de braver* en cette circonstance *toutes les règles canoniques, tous les exemples du passé, tous les usages de l'Eglise,* comme on l'affirme si facilement et si gratuitement, n'a fait au contraire qu'appliquer ces règles, ces exemples et ces usages.

Et puis, je veux être généreux envers l'illustre écrivain : je lui passerai tout d'un coup raison sur l'influence des fausses décrétales comme motif et comme défense apportés par Nicolas de sa conduite, et je saurai bien trouver à cette conduite un fondement solide, réel, inhérent à la nature de toutes les espèces et de toutes les formes de gouvernement, c'est la nécessité du salut de la société qu'on est chargé de conduire ; c'est le principe que personne n'a mieux fait valoir, que personne n'a plus souvent invoqué, que personne n'a plus fréquemment appliqué dans la conduite des affaires que l'homme célèbre auquel je réponds, principe qui précède et qui supporte toutes les constitutions et qui toujours y est renfermé, qu'on l'y exprime ou qu'on le suppose ; principe de droit naturel, éternel, universel, irréformable, *salus populi suprema lex esto.* Ce principe suprême de tout gouvernement a été celui de tous les grands politiques ; il a été de même celui de tous les grands papes, et il nous explique à lui seul complètement, simplement et surabondamment toutes les transformations successives du régime ecclésiastique.

REVUE.

DE L'UNITÉ SPIRITUELLE DE LA SOCIÉTÉ

ET DE SON BUT AU-DELA DU TEMPS, PAR M. BLANC SAINT-BONNET, 3 vol. in-8°.

Amicus Plato, amicus Aristoteles, sed magis amica veritas.

PREMIER ARTICLE.

Quand nous parcourons les systèmes contemporains et que nous suivons leurs développemens divers, nous nous réjouissons; car au milieu des vaines négations qu'ils opposent aux vérités du Christianisme, au milieu des nombreuses mutilations que leur font éprouver ces systèmes, leurs auteurs, quoi qu'ils disent, quoi qu'ils fassent, travaillent au triomphe de la vérité religieuse. Ce sont comme autant d'artisans occupés à réaliser un plan qu'ils ne connaissent pas; mais que du haut des cieux surveille la divine Providence, et un jour on sera étonné des fruits merveilleux qu'auront produits ces hommes. Vraiment la vérité n'aura qu'à se louer de leurs efforts, et cependant leurs efforts étaient tournés contre elle. Ce que nous disons là ne s'applique pas à M. Blanc Saint-Bonnet; car il n'est pas de ces hommes, comme il le déclare lui-même, qui, voyant que chez eux les idées ne s'accordent pas, veulent que les vérités se combattent. Il se déclare franchement chrétien et philosophe. Nous l'en remercions pour notre part. Il est beau, car il est rare dans notre siècle, de trouver au début d'une longue carrière philosophique une semblable profession de foi. Nous ferons cependant une petite restriction à notre éloge, c'est d'avoir trop souvent employé les mots de *rationalisme* et de *traditionalisme* comme synonymes de *philosophie* et de *Christianisme*.

Ces deux mots sentent trop l'ubiquité des termes. Il faut, dans une profession de foi, se servir de termes clairs, précis, et qui ne laissent rien à l'équivoque. Sans doute tout équivoque est loin de l'esprit de M. B. S.-B.; mais il ne suffit pas d'avoir pour soi la rigueur des termes, il faut encore l'avoir pour les autres. M. B. S.-B. doit savoir que le Christianisme n'est pas *toute* la tradition, ni *seulement* la tradition. Mais passons sur cette légère confusion de mots, et que nous n'avons relevée que parce qu'elle semblerait prêter à une confusion d'idées qui, je le répète encore, est loin de l'esprit de M. B. S.-B. Qu'il nous excuse donc de lui avoir fait cette petite observation, dont il comprendra sans peine le motif.

Ainsi M. B. S.-B. est chrétien et philosophe; mais son livre est un livre de philosophie et non pas un ouvrage de théologie. Ainsi son point de départ est dans la raison toute seule. C'est donc avec la raison, et la raison toute seule, qu'il va aborder tous les grands problèmes sur Dieu, sur l'homme, sur la création; car il y a de tout cela dans son ouvrage. Il est vrai que l'ontologie et la psychologie ne sont pour M. B. S.-B. que les moyens d'arriver à une théorie de la société, qui est le véritable but de son travail, et qu'il publiera bientôt, comme il l'annonce lui-même.

Mais maintenant nous ne connaissons que la première partie de son ouvrage; c'est donc cette partie que nous allons examiner.

Ici, nous allons saisir l'occasion d'exprimer franchement notre pensée sur ce que nous appellerons une illusion logique, si fortement accréditée dans notre époque qu'elle a presque usurpé les droits

de la vérité; c'est sur cette singulière déclaration des droits de la raison qu'on veut rendre indépendante de la révélation. Je ne puis pas croire que cette déclaration soit prise au sérieux par certains hommes. Ne voulant pas nier franchement la révélation, je crois qu'ils prennent un détour prudent pour l'éluder; ils la déclarent incompatible avec les droits de la raison, et sous ce prétexte, trouvent bon de la reléguer hors du champ de la spéculation. Cependant il faut bien que cette opinion ait quelque chose de spécieux, puisque des hommes sincères y ont cru et y adhèrent tous les jours, et que M. B. S.-B., malgré son esprit vaste et conciliant, y a payé son tribut comme bien d'autres. Pour nous, nous avouons que nous n'avons jamais rien compris à cette déclaration des droits de la raison; car enfin nous ne nions pas que la raison ait des droits imprescriptibles; mais de ce qu'elle a des droits, s'en suit-il qu'elle n'ait pas des devoirs? Droit et devoir sont deux mots corrélatifs, qui s'impliquent réciproquement. Sans doute la raison a des droits, mais la révélation n'a-t-elle pas aussi des droits inaliénables? Or, s'il est du devoir de la révélation de respecter les droits de la raison, n'est-ce pas aussi du devoir de la raison de respecter les droits de la révélation? Vraiment je ne m'étonne pas si les rationalistes ont ouvert un tel abîme entre la raison et la foi, que les amis de la vérité ont désespéré presque de le combler!

Ils ont fait sonner bien haut les droits de la raison, et ils ont passé sous silence ses devoirs. Comment l'harmonie du monde moral et spirituel n'aurait-elle pas été brisée, puisqu'elle ne se soutient que par le perpétuel échange des droits et des devoirs? Que deviendrions-nous si chacun voulait rester dans son droit solitaire et refuser de se lancer par la tangente du devoir dans la vie universelle! Or les droits de la révélation demanderaient à ce qu'on ne la reléguât pas dans le domaine de la spéculation; car il y a des droits aussi imprescreptibles que le sont, par exemple, ceux de la raison, quand la raison réclame de ne rien admettre sans preuve. Car enfin, si Dieu nous a donné la révélation, c'est pour qu'elle nous serve de quelque chose. Rien d'inutile dans le plan de Dieu : si Dieu nous a donné la révélation, c'est qu'apparemment il savait que nous ne pouvions pas tout découvrir avec la raison, c'est que la raison ne nous suffisait pas pour connaître tout le problème des choses et en tirer des conséquences pratiques.

Nous aussi nous ne sommes pas de ces hommes qui, lorsque les idées ne s'accordent pas, veulent à toute force que les vérités se combattent. Mais enfin nous demandons sérieusement pourquoi l'on veut séparer violemment deux moyens que nous avons de connaître la vérité, pourquoi l'on veut s'en servir isolément et désunir ainsi ce que Dieu a réuni. De deux choses l'une, ou la raison peut tout découvrir par elle-même, alors, je vous le demande, à quoi sert la révélation; ou bien elle est insuffisante pour scruter entièrement le problème des choses, alors pourquoi la laisser isolée, pourquoi ne pas lui donner dans la révélation un puissant auxiliaire? Si l'homme a deux pieds, je ne vois pas pourquoi, s'il a à fournir une longue, une pénible carrière, il s'amuserait à marcher sur un seul pied. Vraiment saint Thomas d'Aquin ne pensait pas ainsi quand il élevait ce prodigieux monumeut que la philosophie moderne n'a pas encore dépassé.

M. B. S.-B. s'abuse, à notre avis, quand il s'appuie de l'exemple de Malebranche et de saint Augustin, qui tous deux, selon lui, prenaient leur point de départ exclusif, tantôt dans la révélation, tantôt dans la raison. Malebranche et saint Augustin ne dédaignaient pas les vérités de la révélation. Le plus souvent ils ont mis leur raison au service des vérités de l'ordre de la révélation, auxquelles le premier surtout doit ses plus belles découvertes. Le principal mérite de Malebranche est d'avoir montré avec une force incomparable que lorsqu'on ne veut point tomber dans les abîmes, il faut avouer que toutes les issues de la philosophie humaine s'ouvrent sous le Christianisme révélé; et Leibnitz, dans un des plus profonds monumens que l'esprit humain ait fondé, n'est-il pas tout à la fois philosophe et théologien, et sa gloire incomparable

n'est-elle pas de montrer sans cesse le point d'harmonie entre le monde de la nature et celui de la grâce?

On parle beaucoup de Descartes, le rationalisme le salue comme le roi et le père de sa méthode. Il resterait à savoir si Descartes approuverait l'usage qu'en font les rationalistes. Descartes avait une œuvre providentielle à accomplir, c'était de rompre la loi de l'*unisson* de la raison humaine avec la foi; cette loi devait faire place à la loi bien plus parfaite de l'*harmonie*. Descartes, en arrachant trop violemment la raison de la foi, a outre-passé le but providentiel; l'*anarchie* succéda à l'*unisson*, surtout au 18e siècle. Sans doute il eût mieux valu que l'humanité passât de suite de la loi de l'unisson à celle de l'harmonie; mais dans le plan de Dieu il y a le ménagement des libertés humaines, et ce ménagement demandait peut-être que l'anarchie fût l'époque de transition; après le règne trop exclusif de l'unité dans le domaine de la spéculation et des croyances, il devait y avoir le règne trop exclusif de la variété. C'étaient comme les prémices d'un grand problème qui, posés dans l'éternité, s'élaboraient dans le temps; le problème de l'harmonie, le problème des rapports de la raison et de la foi, des opinions et de la croyance. Mais au moins quand la partie de l'anarchie proclame Descartes comme son porte-étendard, il ne faudrait pas oublier que si Descartes fût le plus hardi des philosophes, il fut aussi le plus soumis des chrétiens.

Vous ne voulez partir que de la raison; mais voyez donc les conséquences: si, avec la raison, vous admettez l'existence de la révélation, avec votre raison, vous arrivez, dites-vous, à connaître l'existence du monde de la nature, vous vous élevez dans la sphère de l'ontologie naturelle; mais la révélation que vous reconnaissez vous crie qu'il y a au-dessus de la sphère de l'ontologie naturelle, un ordre de choses surnaturelles; qu'au-dessus du monde de la nature il y a le monde de la grâce. Mais avec votre raison seule vous ne pouvez vous élever à la connaissance de l'existence du monde de la grâce. Ce monde-là, vous le nierez donc, ou bien vous n'en parlerez pas. Mais dans les champs de la spéculation, l'omission d'un fait aussi grave conduirait un esprit logique à la négation de la révélation, et puis vous ne pourrez connaître le dernier mot des choses; car s'il est vrai, comme le dit la révélation, que le monde de la nature a été créé pour celui de la grâce, vous vous condamnez donc en négligeant les données de la révélation à ne pas remonter aux causes premières, — vous mutilez votre science; car, qu'est-ce qu'une science sans les causes premières? Vous la déclarez par là même fausse, puisqu'elle est incomplète, et qu'elle ne regarde qu'une hémisphère de la réalité, devant négliger, si elle est logique dans ses principes, l'autre hémisphère de la réalité.

Mais que sera-ce si, tout en ne voulant partir que de la raison, vous allez heurter à un dogme de la grâce? Alors, que ferez-vous, que fera votre logique inconséquente? — Vous direz y être arrivé par votre raison; mais si c'est un dogme fondamental du règne de la grâce, vous briserez donc la pierre angulaire sur laquelle s'appuie la révélation; c'est-à-dire qu'après avoir reconnu la révélation, vous la nierez par le fait même, puisque vous aurez naturalisé ses données. Détruisant ainsi votre propre œuvre, vous attribuerez à l'ontologie naturelle des dogmes qui n'appartiennent qu'à la sphère de l'ontologie surnaturelle.

Car vous allez dire tout-à-l'heure : l'homme est né pour la vie absolue, et vous faites de ce dogme un dogme de la raison. — Mais l'homme est-il fini ou infini? Vous laissez, il est vrai, entrevoir dans votre *psychologie* ou science des élémens de l'homme, que son âme est infinie dans l'élément de l'amour et de la rationalité. Au reste, nous ne répondrons pas que vous l'ayez formellement dit, car votre psychologie sur ce point présente quelques obscurités. — Mais, supposons-le, car cette supposition est aussi la plus favorable à votre hypothèse présente; ainsi, sans examiner pour le moment quelle serait la valeur et quels seraient les résultats d'une semblable assertion, nous vous dirons, l'homme est au moins fini par quelque endroit? — Oui, répondrez-vous. Dans le temps il est limité par son corps et par son intelligence.

— Mais, enfin, au point de vue de l'absolu, puisque c'est le point de vue que vous adoptez de préférence, l'homme a aussi un principe de limitation? — Oui, car vous admettez la causalité comme limite effective de l'homme considéré du point de vue de l'absolu.—C'est dans ces termes mêmes que nous allons vous demander la permission de vous répondre.

Car, indépendamment que rien ne prouve rationnellement que nous sommes appelés à quitter l'intelligence et le corps comme une dépouille qu'on jette en terre, indépendamment que rien ne prouve dans votre système rationaliste que nous sommes appelés à jouir de la vie absolue de Dieu, l'homme est un être fini en puissance, en causalité, quand bien même il serait infini en rationalité et en amour. — Or, je dis que, me renfermant dans ces termes, l'homme, suivant le développement de sa loi naturelle, ne peut pas arriver à la vie absolue; car il ne suffit pas qu'il soit infini dans ces deux élémens de la rationalité et de l'amour; il faudrait qu'il fût infini en causalité, c'est-à-dire qu'il fût Dieu lui-même. Car, entendons-nous bien : le dogme de l'intronisation à la vie absolue ne peut pas, selon nous, dériver des conditions normales de l'homme, et en général de tout esprit créé et par conséquent fini. Car deux infinis en tout sens ne seraient pas deux infinis, étant superposables l'un à l'autre sur tous les points de leur être; ils s'identifieraient de la même manière que les géomètres démontrent que deux lignes de la même longueur s'identifient l'une à l'autre. Un esprit infini en tous sens ne pourrait donc pas être séparé de Dieu par la création, puisqu'il serait Dieu lui-même. — Nous disons donc que l'homme fini toujours par quelque endroit, ne peut atteindre à la vie absolue, au moins par tous les points de son être. — Il faudra donc que M. B. S.-B. ait recours à un second dépouillement. — Car l'homme au point de vue de l'absolu, ne fût-il limité qu'en puissance, aurait toujours dans sa force d'ascension un boulet au pied qui l'empêcherait de sortir de la région du fini.

De cette façon, vous pourrez bien arriver au progrès indéfini, tel que l'entendent les Saint-Simoniens et M. de La Mennais; mais vous n'arriverez jamais à placer votre héros dans la vie absolue. Il n'y a pas de loi d'affinité des substances qui puisse briser cette loi universelle de la création, qui dit que le fini ne peut, abandonné à sa propre valeur, atteindre l'infini. Alors, il faudra opérer, comme nous l'avons dit, un second dépouillement dans l'homme; il faudra lui ôter cet élément fini qui le cloue en terre. Mais il vous aura fallu mutiler l'homme d'une étrange façon; car, comme vous l'avez dit vous-même, ce qui fait l'homme un être créé, distinct de Dieu, c'est l'élément de la causalité.—Mais, si vous retranchez cet élément, il n'y a donc plus de création; et, au partir de cette terre, l'homme ira s'abîmer dans le sein panthéistique de Dieu.—Ce ne sera pas même une quatrième personne de la Sainte-Trinité, comme vous l'avez avancé; car l'homme, privé de la causalité, ne serait pas une personne. Et puis tout être, comme vous l'avez dit, devant participer aux conditions de l'éternelle existence, et Dieu étant à la fois puissance, sagesse et amour, si l'homme manque d'un élément essentiel, comment pourra-t-il exister, comment pourra-t-il même, en me plaçant dans votre hypothèse, que nous regardons au reste comme sacrilége, s'élever au rang de la quatrième personne de la Sainte-Trinité? Le but de la création sera manqué; car, pour me servir de votre langage poétique, qu'au reste nous désavouons entièrement, le Père, qui est la personne *tonique* de la Sainte-Trinité, ne serait pas répété, puisque l'élément qui lui correspond dans l'homme, la causalité, aurait disparu, et *l'accord parfait* n'aurait pas lieu, à moins que vous ne bouleversiez les idées connues, et que vous ne prétendiez que c'est l'amour ou le Saint-Esprit qui est la personne *tonique ;* l'homme alors n'aura besoin que du cœur pour en être la répétition.—La rationalité et la causalité lui deviendront inutiles. C'est peut-être cela que vous avez voulu dire quand vous avez consacré un chapitre pour démontrer que le cœur était l'élément, la nature humaine, appelé à jouir de la vie absolue. — Mais alors, que d'hypothèses

Première hypothèse. Que l'homme est appelé selon la loi de son développement naturel à la vie absolue. Car, nous ne prenons pas pour une démonstration sérieuse l'analogie brillante que vous avez voulu établir quand vous avez fait entendre que *l'accord* éternel des saintes personnes de la Trinité, constituant, selon vous, la *félicité suffisante*, demandait une nouvelle personne pour constituer la *félicité parfaite* de la même manière que la *triade musicale re, mi, sol*, formant *l'accord suffisant*, demandait pour former *l'accord parfait* la répétition de la tonique. — Cela peut être de la poésie; mais, à coup sûr, ce n'est pas une démonstration.

Deuxième hypothèse. Que l'homme se dépouillera de ses deux organes temporels, le corps et l'intelligence. — Ce qui va à l'encontre du dogme chrétien de la résurrection de la chair. — Ce qui va à faire disparaître les corps de la création. Que de difficultés soulève un pareil problème! Or, vous n'avez rien prouvé, vous avez seulement affirmé. Or, l'affirmation toute seule et sans preuve ne peut faire loi dans un pareil sujet.

Quelques personnes ont avancé que la matière entrait non pas seulement comme élément relatif et adventice, mais comme élément essentiel et nécessaire dans le plan de Dieu. Même considérée du point de vue de l'absolu, la matière a, selon ces systèmes, son rôle éternel dans la création. — Le Christianisme a sanctionné ce principe par son dogme de la résurrection de la chair. Il fallait discuter ces graves autorités avant d'affirmer seulement, comme vous l'avez fait, que l'homme se dépouillera de son corps au jour dernier de la création. Vous n'avez pas non plus prouvé que l'homme devait quitter son intelligence. Je puis donc regarder cette double assertion comme une hypothèse.

Troisième hypothèse. Que l'homme se dépouillera de ses deux élémens de la causalité et de la rationalité, pour ne conserver que l'élément du cœur.

Quatrième hypothèse. Que c'est l'amour qui est la personne *tonique* dans la Sainte-Trinité, et que le Christianisme a eu tort de la placer comme la troisième, sous le nom d'Esprit-Saint; car la formule chrétienne de la Sainte-Trinité, telle que la donne Bossuet, telle que la donne l'Eglise, n'est pas la formule que vous donnez. — Vous aurez beau expliquer cette dissidence en établissant la distinction de l'ordre logique et de l'ordre psychologique de la génération de la triade divine, elle donne l'ordre logique de cette génération quand elle dit que le Père tira de sa fécondité éternelle le Fils, et que du Fils et du Père procède le Saint-Esprit d'une procession véritablement substantielle.

Cinquième hypothèse. Que le cœur de l'homme est un élément infini; car, s'il n'est pas infini, nos objections recommencent, le fini ne pouvant, selon son développement naturel, atteindre l'infini; car, de ce que l'homme a des désirs infinis, qui font leur apparition dans son cœur, il ne s'ensuit pas que son cœur soit infini.

Sixième hypothèse enfin. Que c'est avec la raison toute seule que vous êtes arrivé à toutes ces données ontologiques.

Qu'est-ce à dire? Le dogme de l'intronisation à la vie absolue n'est donc pas vrai? Loin de nous une pareille pensée; ce que nous avons voulu seulement prouver à M. B. S.-B., c'est que ce n'était pas un fait de l'ordre de l'ontologie naturelle, c'était que ce n'était pas un dogme de la raison. Reportons maintenant ce fait dans sa sphère, alors vous allez le voir resplendissant de mille évidences. D'abord une philosophie catholique ôterait à ce fait tout ce qu'il peut avoir d'exagéré et de chimérique. Ainsi elle n'affirmerait pas, comme M. B. S.-B., que l'homme est une quatrième personne attendue aux cieux; elle ne le dépouillerait pas même de son corps; elle n'aura pas besoin non plus de lui donner une rationalité consubstantielle à Dieu, ni un cœur infini; elle ne mutilera pas non plus son héros, en lui ôtant les deux élémens de la rationalité et de la causalité, pour le porter plus facilement aux cieux. Elle déclare franchement que la vision bienheureuse, que la vie éternelle, est un dogme de la révélation et un fait du monde de la grâce; que ce fait ne saurait résulter des conditions *normales* de l'homme et de tout esprit créé,

et elle le démontre par de hautes convenances ontologiques tirées de la science de Dieu et de tout esprit créé ; mais si le fini, fit-il autant de bonds qu'il voudrait sur lui-même, ne peut atteindre l'infini ; si Dieu et le monde de la grâce interviennent, ce n'est plus alors le fini qui atteint l'infini, c'est l'infini qui s'incline vers le fini, Dieu qui s'incline vers l'homme pour combler d'une manière surnaturelle tous les désirs de son cœur et de son entendement. Alors la vie bienheureuse ne résulte pas des conditions *normales* d'un esprit créé ; c'est donc une grâce *surnaturelle* de Dieu.

Dès lors tout est logique, on ne confond pas les données de la raison et de la révélation, les faits du monde de la nature et les faits de celui de la grâce. Et voyez comme tout est bien lié dans le Christianisme, car si l'intronisation à la vie bienheureuse est une grâce *surnaturelle*, comme les moyens doivent toujours être proportionnés à la fin, surtout dans le plan de Dieu, il a dû y avoir une épreuve *surnaturelle ;* et de même qu'il y aurait une récompense *surnaturelle* à mériter, il a dû y avoir aussi une punition *surnaturelle* à encourir. De là l'enfer et le péché originel, et sa mystérieuse transmission. Puis à la déchéance *surnaturelle* devait correspondre une réhabilitation *surnaturelle*. L'homme avait perdu *surnaturellement* ses droits à la vie bienheureuse, il fallait que quelqu'un vînt *surnaturellement* pour les lui rendre, et qu'en quittant la terre ce messager des cieux laissât à notre nature déchue des moyens *surnaturels* de se relever. De là les sacremens qui, selon la théologie catholique, nous confèrent les grâces nécessaires pour nous sauver. Cherchez à détruire la chaîne logique des dogmes du christianisme, vous n'y parviendrez pas. Ainsi, vous le voyez bien, toute raison, toute science qui ne veut pas se mutiler, doit admettre l'existence hiérarchique du monde de la nature, et de celui de la grâce ; ce sont les deux hémisphères de la réalité. Tout essai de simplification serait chimérique et sacrilége, et ne servirait qu'à fausser la science. Le monde de la nature a été créé pour celui de la grâce, et celui qui ne sait reconnaître que le premier, se condamne à ignorer la dernière raison des choses. Je défie, par exemple, la raison, et la raison toute seule, de résoudre jamais d'une manière satisfaisante tous les problèmes qui se rattachent à l'existence du mal et de l'erreur. Toute philosophie logique avec elle-même n'a jamais dit, par exemple, que le mal métaphysique devait cesser ; il n'y a que la révélation qui rende compte du moyen providentiel établi par Dieu pour faire cesser le mal métaphysique, et avec le mal métaphysique le mal physique et le mal moral. Ce moyen était la vie bienheureuse : était-ce de la faute de Dieu, si une partie de la création a refusé de s'en servir, et si au lieu de se jeter dans l'abîme de la prédestination bienheureuse qu'avait ouvert la bonté de Dieu, cette partie de la création est venue se jeter dans l'abîme de la prédestination malheureuse qu'avait creusé la justice divine? Dieu n'est pas libre de changer son adorable nature, et si sa bonté l'entraîne dans une direction infinie, sa justice se portera aussi dans une direction infinie. Dieu ne peut pas plus manquer à une de ses perfections qu'à l'autre. Il y aurait déchéance pour Dieu le jour où il dérogerait à un de ses ineffables attributs. Nous sommes fâché que M. B. S.-B, qui est un esprit élevé, n'ait pas pris garde à cette confusion du monde de la nature et de celui de la grâce. Que d'erreurs funestes vont découler de cette première confusion! Nous aurons bientôt à les signaler dans un prochain article.

Ainsi, pour n'en signaler qu'une avant de finir cet article, et qui se rattache intimement à la question dont nous allons poursuivre l'examen. M. B. S.-B. explique l'ascension naturelle de l'homme vers son éternel principe, et le dépouillement du bien et du mal au jour dernier de la création au moyen d'une certaine loi qu'il appelle *loi d'affinité des substances*. Ceci ressemble trop à l'*affinité moléculaire*, et puis cette loi dépend d'une question préjudicielle, la question de savoir si l'homme peut arriver naturellement à la vie absolue ; et tant que M. B. S.-B. n'aura pas résolu les objections que nous avons soulevées contre son principe, nous regarderons sa loi comme hypothétique ; car il est clair que si l'homme est fini, la

loi d'affinité de substances ne saurait le porter vers ce terme éternellement fuyant, et qu'on nomme l'infini. Tout au plus, comme nous avons dit, pourra-t-on arriver avec cette loi au progrès indéfini. La loi d'affinité des substances est encore une des erreurs de M. B. S.-B., une de ses exégèses malheureuses du principe théologique de la grâce surnaturelle.

Et puis ne voyez-vous pas que cette loi ontologique, selon laquelle vous expliquez la séparation des bons et des méchans au jour dernier de la création, et que vous substituez à la loi plus morale et non moins ontologique de la bonté et de la justice de Dieu, épouvanterait trop l'humanité? Ah! n'assombrissez pas encore le dogme de la prédestination, laissez plutôt au peuple son anthromorphisme que vous voulez lui ôter; laissez-lui ses naïves croyances : non, jamais le Dieu-providence, le Dieu du Christianisme, ne sera le Dieu relégué par de là la fatalité de votre prétendue loi de l'affinité des substances : Dieu ne dedemande-t-il pas à chacun selon ses œuvres? Oh! qu'il y a de nuances d p préciation des actions humaines par Dieu! Or votre loi de l'affinité des substances peut-elle en tenir compte? il lui faut une certaine force constante, une certaine somme d'affinité, ni plus ni moins, pour former à l'homme son moyen d'ascension. Ne voyez-vous pas que c'est substituer au Dieu moral du Christianisme le *Fatum stoicum* des anciens: *Un Dieu sans cœur, sans oreilles?*

Et pourquoi Dieu ne serait-il pas lui-même la loi vivante? Je ne puis croire que M. B. S.-B. parle au sérieux, quand il dit : *Non, il ne sera pas nécessaire que Dieu vienne briser son cœur en nous condamnant.* Serait-ce pour sauver la sensibilité de Dieu que M. B. S.-B. aurait proposé sa loi de l'affinité des substances?

Nous poursuivrons dans un prochain article l'examen des antinomies qui se trouvent dans l'ouvrage de M. B. S.-B., qui aurait pu faire un ouvrage vraiment utile, et qui n'a fait qu'une œuvre métaphysique sans fondement et sans consistance.

LÉON DE PRÉCY.

ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE,

OU PRÉCIS DE L'HISTOIRE DES MONUMENS RELIGIEUX DU MOYEN AGE;

PAR M. L'ABBÉ BOURASSÉ,

Professeur d'archéologie au petit séminaire de Tours (1).

Un mouvement général emporte maintenant vers une étude approfondie et impartiale la plupart des esprits sérieux. On veut avant tout connaître à fond les choses et s'en faire une idée juste et exacte. Un des effets de ce mouvement est de favoriser singulièrement la manifestation de la vérité, de rectifier bien des idées erronées, et de faire servir au triomphe de la religion bien des sciences qui lui étaient auparavant totalement étrangères, souvent même hostiles. Que d'opinions fausses, par exemple, n'a-t-on pas eu à relever sur bien des faits historiques! Combien d'appréciations incomplètes et de jugemens peu éclairés n'a-t-on pas modifiés ou changés entièrement par un examen plus consciencieux! le moyen âge, entre autres, nous apparaît maintenant sous un jour tout nouveau : au lieu de ces épaisses ténèbres dont on le voilait jadis, on y aperçoit à présent une magnifique manifestation du génie chrétien, et une étude attentive nous y a fait découvrir de grandes beautés. Une des

(1) Volume in-8° de 364 pages, avec un grand nombre de vignettes représentant les principaux monumens religieux; à Tours, chez Mame, libraire; et à Paris, chez Poussielgue, rue Hautefeuille, 9. Prix : 3 fr.

branches les plus importantes de l'histoire du moyen âge, est sans contredit l'étude de l'*Archéologie chrétienne*. Les monumens religieux de cette époque sont encore tout empreints de la foi naïve de nos pères, et ceux qui ont échappé au vandalisme révolutionnaire et au marteau des démolisseurs nous sont de vivans témoignages de l'ardente piété qui animait ces siècles de dévouement et de croyances. On commence à comprendre et à admirer toutes les richesses de l'art chrétien, tous les trésors de poésie renfermés dans ces cathédrales gothiques, et il est passé le temps où M. de Caumont pouvait écrire : « On dirait que pour nous « il n'y a pas d'intervalle entre le règne des « derniers empereurs romains sous les« quels la décadence de l'art antique de« vint complète, et celui de François Ier « où l'art moderne naquit et parvint à « une assez haute perfection. » Grâce à Dieu! une intelligente étude a succédé au dédain et à l'ignorance; la destruction systématique s'est arrêtée, et il est consolant de voir le zèle et l'activité déployés par l'administration civile pour la description, la conservation et la restauration de ces constructions d'un si grand intérêt historique et artistique, ainsi que l'attention toute particulière du clergé à protéger ces monumens qui se recommandent par plus d'un titre à sa sollicitude. « Les édifices religieux du « moyen âge, dit Mgr. l'archevêque de « Tours dans une circulaire adressée au « clergé de son diocèse, n'attestent pas « seulement le zèle et la foi de nos pré« décesseurs, ils offrent une preuve frap« pante de leur savoir et de leur goût. « C'est donc un héritage précieux à bien « des titres, qu'ils ont légué à notre ad« miration et à nos soins; héritage que « nous devons conserver pur et intact; « pur de toute souillure, intact de toute « mutilation. Nous devons faire tous nos « efforts pour sauver des injures du « temps, peut-être aussi des injures des « hommes, nos antiques sanctuaires, afin « qu'ils apprennent aux siècles à venir « ce que peut le génie fécondé par la re« ligion. » Encouragé par ces paroles de son archevêque, M. l'abbé Bourassé, professeur d'archéologie au petit séminaire de Tours, a entrepris de faire connaître ces monumens. Peu d'ouvrages jusqu'à présent avaient été écrits sur cette science, et parmi ceux publiés jusqu'à ce jour, la plupart n'étaient que des descriptions locales et particulières; très peu s'occupaient de l'ensemble de la science, et donnaient des notions générales sur les différens styles d'architecture qui ont régné successivement au moyen âge. L'ouvrage de M. de Caumont, le plus complet de tous, est fait pour des personnes qui veulent prendre une connaissance approfondie de cette époque; et d'ailleurs l'étude des monumens religieux ne forme qu'une partie de ce grand et beau travail. M. l'abbé Bourassé s'est restreint à cette partie; pénétré de l'intérêt qui s'attache à l'étude de nos édifices religieux, et de l'importance de ces études, il a voulu les favoriser par la composition d'un Traité d'archéologie chrétienne mis à la portée de tous. Il n'a pas cherché à « faire avancer la science; » il a simplement voulu « la populariser, la rendre accessible à tous. » Disons cependant que sous ce titre trop modeste, l'auteur nous donne un ouvrage fort complet, fournissant sur chaque chose des notions nettes et précises et des détails suffisamment étendus; ajoutez à cela qu'il a su répandre sur un sujet si abstrait un intérêt réel, un charme tout particulier par une composition pleine de chaleur et de vie, et par le sentiment profond et la vive foi qui l'animent. Nous ne croyons, au reste, pouvoir mieux faire connaître ce livre que par une analyse aussi fidèle que possible, entremêlée de quelques citations. L'analyse donnera une idée du sujet; les citations, de la manière dont il a été traité.

Notre auteur, désirant être aussi complet que possible, commence par donner quelques notions élémentaires sur l'archéologie antique. Il décrit les principaux ordres d'architecture usités dans la Grèce et à Rome, et nous donne quelques détails succincts sur les formes diverses que revêtaient les édifices dans ces temps antérieurs au Christianisme. Il est facile de voir déjà, malgré la perfection des arts à cette époque, ou plutôt à cause même de cette perfection toute matérielle, que les lumières de la vraie foi n'avaient point encore éclairé cette ci-

vilisation. Cet art se présente à nous avec quelque chose de majestueux et de grand, mais aussi de froid et d'inanimé. Il satisfait l'œil par la régularité des lignes, par un ensemble harmonieux et bien proportionné, par la richesse et la grâce des détails; mais il n'exprime aucune idée, ne fait naître aucun sentiment. Il ne s'adresse pas à notre nature intime; il n'excite en nous aucune sympathie; il ne pénètre pas jusqu'à l'âme, et ne dit rien au cœur de l'homme. Il en est de l'architecture des anciens comme de leurs dieux : c'étaient les dieux des puissans, des heureux de la terre; le riche trouvait en eux des compagnons de ses joies, des convives pour ses banquets, et même des complices de ses désordres. Mais le malheureux, délaissé de tous sur la terre, était aussi abandonné du ciel; ses habitans n'avaient pas pour lui une parole de consolation; ils ne possédaient pas le secret de nos douleurs, et ne savaient pas essuyer une larme.

Passant ensuite à la Gaule avant la conquête romaine, l'auteur nous montre une architecture d'un genre bien différent. Ces monumens, si on peut les appeler ainsi, témoignent de la grossièreté profonde, de l'ignorance absolue, et en même temps de la force musculaire très grande des anciens habitans de cette contrée. Tantôt ce sont de grandes pierres isolées, plantées debout en terre, et variant de hauteur depuis un mètre jusqu'à seize et dix-sept mètres. Tantôt ces pierres, réunies en assez grand nombre, forment des enceintes circulaires qui probablement servaient de lieux de réunion à ces peuples barbares. Quelquefois ces pierres assemblées deux à deux étaient recouvertes d'une troisième, large et plate, et formaient des espèces de tables ou d'autels sur lesquels on immolait les victimes; ces monumens, appelés *Dolmens,* sont fort répandus sur la surface de la France, et sont toujours remarquables par la dimension des pierres qui les composent. Enfin les moins grossiers de tous sont les *Barrows* ou *Tumuli*, sorte de collines factices recouvrant le tombeau d'un chef militaire, ou la sépulture commune des guerriers tombés dans une bataille; et les *allées couvertes* ou *grottes aux fées,* composées de deux rangées parallèles de pierres debout, supportant une troisième rangée de pierres couchées horizontalement en forme de toit. Du reste, on n'a aucune donnée positive sur la destination de toutes ces singulières constructions que l'on a qualifiées du nom de *druidiques*. L'ignorance où l'on se trouve à cet égard et les dimensions qu'elles affectent ont excité la crédulité du peuple des campagnes qui leur attribue mille propriétés merveilleuses, et en fait la demeure d'êtres surnaturels. Quoi qu'il en soit, elles indiquent une force herculéenne et un grandiose sauvage, qui n'est pas sans quelque prestige. Ces monumens barbares, mais taillés sur des proportions gigantesques, annonçaient déjà ce peuple énergique qui, poli plus tard et civilisé par le Christianisme, devait avoir une si grande influence sur les destinées du monde.

Après ces préliminaires qui sont loin d'être déplacés ici, nous abordons l'archéologie proprement dite. Les premières églises des chrétiens furent les catacombes de Rome, ces vastes souterrains où ils se retiraient dans les temps de persécution. Ils furent creusés dès la plus haute antiquité pour l'extraction de la pouzzolane que l'on employait dans les constructions de la ville. Avec le temps, ces carrières se multiplièrent et formèrent un nombre immense de chemins souterrains, avec de vastes carrefours pour faciliter la circulation, et constituèrent enfin ces vastes catacombes qu'on retrouve sous toutes les grandes villes. Il est digne de remarque que l'extraction de ces matériaux étant un travail pénible, on y employait des criminels, et qu'une grande partie de ces catacombes fut creusée par des chrétiens à qui on faisait grâce de la vie. Aussi, connaissant tous les détours de ces labyrinthes, ils s'y réfugiaient dans les temps mauvais, et venaient s'y rassembler dans l'ombre et le silence. Ils y cachaient les prêtres et les évêques dont la vie était précieuse à tout le peuple fidèle; ils y recueillaient les restes des martyrs qu'ils arrachaient aux profanations des païens, et les ensevelissaient avec honneur dans ces retraites sûres. Autour de leurs tombeaux, ils se réunissaient pour

prier, et célébraient les saints mystères sur leurs pierres sépulcrales. Qu'elles étaient belles ces cérémonies de la primitive Eglise! « Qu'ils sont beaux et touchans les souvenirs que rappellent les « autels des premiers chrétiens! C'était « sur la pierre où coulait encore, pour « ainsi dire, le sang des martyrs, que se « célébraient les sacrés mystères! Qui « pourrait comprendre aujourd'hui le « saisissement religieux, l'exaltation de « la foi qui devaient résulter pour les « âmes ardentes des premiers chrétiens, « de ces rapports mystérieux entre les « tombes et les autels? » Tout à côté de ces autels se voyaient les fontaines et les bassins où l'on baptisait les catéchumènes, qui apprenaient ainsi, dès leur admission dans l'assemblée des fidèles, que la religion qu'ils embrassaient leur demandait le sacrifice entier et complet de leur personne, et qui pouvaient prier leurs saints prédécesseurs, dont les corps reposaient à côté d'eux, de leur donner la force de supporter les tourmens pour la vérité, et de répandre comme eux leur sang pour Jésus-Christ. Admirable communion des âmes! c'était par les souffrances des martyrs et leurs prières dans le ciel que les chrétiens obtenaient la grâce de souffrir à leur tour courageusement sur la terre; et le secours qu'ils avaient reçu de leurs aînés dans la foi, ils le transmettaient, par leurs propres mérites, à ceux qui devaient venir après eux. Sainte fraternité qui avait son lien commun dans la Passion du Sauveur!

Beaucoup d'usages actuellement existans nous viennent de ces premiers temps. Ainsi, les tombeaux des martyrs ont servi de type aux autels qu'on voit dans nos églises, et c'est toujours sur une pierre enfermant des restes sacrés que se célèbrent encore les saints mystères. La nécessité où l'on était de s'éclairer sous ces voûtes ténébreuses, a donné naissance à l'usage des cierges, qui font encore une partie essentielle du culte extérieur. Les murs des chapelles souterraines étaient souvent ornés de peintures pieuses, et c'est à ces temps primitifs qu'on doit rapporter l'origine de ces types consacrés et traditionnels de la figure du Christ, de la sainte Vierge et de quelques saints apôtres; types admirables, qu'on croirait presque révélés, et qui furent conservés avec tant de respect pendant le moyen âge par tous les artistes peintres et sculpteurs. « Ajoutons « que les pierres tumulaires des catacombes se recommandent encore aux « yeux de l'antiquaire chrétien par quelques traits du langage symbolique de « l'antiquité... Les anciens écrivains ont « souvent comparé la vie humaine à une « périlleuse navigation. Les chrétiens se « sont emparés de bonne heure de cette « idée qui exprimait si bien l'état dans « lequel ils vivaient. Ils ont très souvent « placé un navire dans le port sur le cercueil de leurs frères défunts, pour indiquer que la mort les avait fait heureusement parvenir au port du salut. « L'ancre a rapport à la même idée. La « lyre, la couronne, la palme, les branches de laurier sont autant d'emblèmes « d'une victoire heureusement remportée « et suivie du triomphe. »

C'est ainsi que grandissait dans l'ombre et pour ainsi dire dans les entrailles de la terre cette admirable Eglise chrétienne, qui présentait un contraste si frappant avec la société civile d'alors. Sur la terre régnait le mal dans toute sa nudité et toute son horreur. On se jouait de la vie des hommes; des séditions sans cesse renaissantes mettaient continuellement en péril l'existence de l'empire. Le vice le plus effronté se produisait sans honte comme sans aucune retenue, et l'on cherchait tous les jours quelque nouvelle infamie à inventer. Dans les catacombes cependant se formait cette société des chrétiens, comme un grain de blé qui croît au milieu du fumier. Victime pure et résignée, elle offrait son sang innocent en expiation de tous les crimes qui se commettaient autour d'elle. Son obéissance au souverain était absolue, quelque injuste et cruel qu'il fût, et elle tendait sans hésiter sa tête au bourreau. Mettant un soin extrême à se préserver de toute souillure, elle se conservait sans tache au milieu de la corruption la plus profonde, et ce vice hideux, dont toutes les classes de la société étaient infectées, il n'était pas même permis aux chrétiens de le nommer. Elle fuyait les plaisirs du monde et les séductions de la richesse, et, s'exerçant aux plus rudes

mortifications et à des privations de toute sorte, elle préparait ainsi dans l'ombre et le silence la régénération du monde. Lorsque l'hiver approche de sa fin, la désolation règne encore dans les campagnes, les champs ne nous offrent qu'un sol aride et sans vie, les arbres nus et dépouillés présentent leurs fronts découronnés et comme frappés de mort, la terre semble une immense solitude sur laquelle plane le silence effrayant des tombeaux; déjà cependant, au-dessous de la surface, la vie s'agite de toutes parts : les graines, qu'a semées une main prévoyante, se mettent à germer et bientôt poussent des racines; la sève commence à monter dans les arbres et va réveiller les boutons sur les branches. Attendez un peu, et vous verrez partout les plantes lever la tête et se produire au dehors, les arbres se couvrir de fleurs et de feuillage; la terre entière changera ses vêtemens de deuil contre un riche manteau de verdure, et toute la nature célèbrera par des cris de joie le retour des beaux jours.

Lorsque le Christianisme se fut assis avec Constantin sur le trône impérial, les évêques eurent à choisir parmi les édifices publics ceux qui convenaient le mieux à la nouvelle religion. Ils repoussèrent, pour la plupart, les anciens temples comme souillés par le culte des idoles, et d'ailleurs ces temples, à cause de leurs petites dimensions, n'auraient pu convenir à cette nouvelle destination. Les prêtres et les sacrificateurs entraient seuls autrefois dans le sanctuaire, dont le peuple était soigneusement éloigné. « Le Christianisme, religion de charité, dilata l'enceinte sacrée, agrandit le temple, appela autour des autels tous les hommes sans distinction. » Il fallait donc des édifices d'assez vastes proportions; on jeta les yeux sur les *basiliques*, dont l'usage était à la fois judiciaire et commercial. Elles consistaient en deux portiques parallèles, fermés par un simple mur à l'extérieur, et par une colonnade à l'intérieur. L'espace compris entre ces deux portiques, plus large que chacun d'eux, était recouvert par une charpente en bois plus élevée aussi que le sommet des portiques. Cet ensemble, divisé ainsi en trois parties, comme les nefs de nos Eglises par leurs collatéraux, servait à contenir la foule du peuple qui venait assister aux plaidoieries, et à l'entrée se tenaient les marchands qui s'occupaient ensemble de leur négoce. Cet édifice était terminé par un enfoncement semi-circulaire, s'ouvrant par une arcade appelée *abside*, et où se tenait le juge principal et ses assesseurs; ils étaient séparés du public par une enceinte transversale où s'arrêtaient les colonnades des portiques, et qu'on appelait *transsept*; cette enceinte était réservée aux avocats et gens de loi. La forme de ces basiliques parut assez bien appropriée aux usages du culte chrétien. Au fond de l'abside, la place du juge fut occupée par l'évêque, entouré de son clergé. « L'enceinte réservée aux avocats fut « destinée aux clercs et aux chantres; « elle prit de là la dénomination de chœur. « L'autel était placé à peu près au mi« lieu...., et à l'entrée du chœur on éta« blit deux espèces de petites chaires, « nommées *ambons*, dans lesquelles on « venait lire à l'assemblée l'épître et l'é« vangile. Les nefs latérales furent occu« pées par les fidèles, les hommes à droite « et les femmes à gauche. La portion in« férieure de la galerie centrale était ré« servée aux catéchumènes...

« L'autel des basiliques était bien diffé« rent de celui que nous voyons aujour« d'hui dans nos églises. C'était simple« ment une table de marbre, de porphyre, « ou de toute autre matière précieuse, « appuyée sur quatre petites colonnes « d'un travail riche et varié. Aux angles, « on plaça quatre belles colonnes desti« nées à soutenir une espèce de dôme, « désigné par le nom de *ciborium*, à cause « de sa forme qui rappelait une coupe « renversée; quelquefois par celui de « *tabernaculum*. Entre ces colonnes, on « adaptait des rideaux d'étoffes précieu« ses, pour cacher l'autel au moment de « la consécration et de la consommation « des mystères sacrés. On suspendait or« dinairement au centre du ciborium une « colombe d'or ou d'argent, dans laquelle « on enfermait l'Eucharistie mise en ré« serve pour les malades. Il serait diffi« cile aujourd'hui de se faire une idée de « la richesse et de la magnificence de cet

« autel et de ce tabernacle. L'or, l'ar-« gent, le bronze, les pierres fines y « étaient relevés par le mérite et la per-« fection du travail. » Sous l'autel on plaçait ordinairement, en souvenir des catacombes, les restes d'un martyr dans un caveau creusé à cet effet. Ce caveau, décoré avec luxe, acquit plus tard de grandes dimensions, et constitua ces grandes cryptes ou églises souterraines, qui, aux 11e, 12e et 13e siècles, s'étendirent quelquefois sous une grande partie de l'église; mais cet usage cessa entièrement au 14e siècle.

Une innovation importante fut la construction des tribunes sur les nefs latérales. Dans la basilique profane, une architecture massive couronnait la colonnade. Les chrétiens y substituèrent une suite d'arcades, formant au-dessus du premier ordre de colonnes une espèce de galerie réservée aux veuves et aux vierges qui se consacraient particulièrement à la prière.

Lorsque le siége de l'empire fut transféré en Orient, les empereurs y apportèrent aussi le génie et les arts de Rome, et ils bâtirent à Constantinople quelques basiliques. Mais cette lourde architecture ne put s'implanter sur cette terre classique du beau. L'ancien style grec avait disparu; mais il s'en développa bientôt un nouveau, conforme au génie des peuples orientaux; style indigène, aux allures libres, indépendantes, aux manières capricieuses et fantastiques. L'Orient fut toujours la terre de l'inspiration et d'un vague mysticisme. « Dès le temps de Con-« stantin, on voyait à côté du style venu « de Rome un autre style indigène; le « génie oriental commençait à secouer « ses ailes. Déjà, dès le second siècle, il « s'était joué, comme un enfant timide, « dans les colonnades incorrectes, mais « brillantes, de Balbeck et de Palmyre. « Puis, grandissant chaque jour, il avait « peu à peu conquis son indépendance. « Libre, hardi, original, il s'affranchit « enfin sous Justinien, lorsque, d'après « les dessins d'Isidore de Milet, on vit « s'élever à Constantinople le temple de « Sainte-Sophie. » Ce temple, si remarquable, est le chef-d'œuvre de l'architecture byzantine. Il était précédé d'une grande cour carrée, entourée de quatre portiques, et au milieu de laquelle jaillissait une fontaine dans un large bassin; on traversait ensuite successivement deux portiques qui formaient comme le vestibule du temple, et après avoir franchi ces dernières barrières, « on entrait en-« fin dans l'édifice par neuf portes. Cet « édifice, tourné vers l'orient suivant « l'ancien usage, était de forme carrée, « plus long que large. Il avait environ « 84 mètres de longueur sur 76 mètres de « largeur, et 47 mètres de hauteur, sans « y comprendre le dôme de 36 mètres de « diamètre et de 53 mètres d'élévation. « Tout l'édifice reposait sur huit grosses « piles et 28 colonnes de marbre de di-« verses couleurs. La nef, en s'arron-« dissant aux extrémités, formait un « ovale, au milieu duquel était l'autel « surmonté du dôme central. Le long « des trois côtés de la nef régnait une « galerie haute où les femmes s'assem-« blaient; car dans les églises grecques « elles sont séparées des hommes. Les « chapiteaux des colonnes étaient d'ai-« rain bronzé ou argenté. Les plus beaux « marbres dont les murs étaient revêtus, « les compartimens de marbre et de por-« phyre qui formaient le pavé du tem-« ple, l'or, l'argent, les pierreries et la « mosaïque des voûtes, une infinité de « lampes de tous les métaux précieux et « de toutes les formes éblouissaient les « regards et partageaient l'admiration. » Ce beau monument fut le modèle de tous ceux qui s'élevèrent ensuite en Orient. Ils se distinguent tous par leur forme rectangulaire et presque carrée, leur dôme central surmontant l'autel qui occupe ainsi le milieu du temple, le vestibule qui en forme l'entrée, et surtout la multitude de petits dômes ou coupoles entourant la coupole centrale, et qui se trouvent semés çà et là dans tout l'édifice comme autant de temples particuliers. Cette architecture brillante et hardie, qui se séparait si nettement des traditions romaines, se répandit à diverses reprises dans l'Occident, où elle fut un des élémens constituans du style religieux dans ces contrées, surtout pendant les 11e et 12e siècles.

Nous voici arrivés à l'étude des monumens de l'Occident pendant le moyen âge. Les barbares viennent de prendre

possession du monde romain, et l'ancien ordre de choses social a totalement disparu. La civilisation antique a eu presque entièrement le même sort, et le peu qu'il en reste s'est réfugié auprès du clergé et dans les monastères, d'où pendant long-temps encore partira toute vie intellectuelle. Mais, après quelques siècles de léthargie, le Christianisme ranimera peu à peu l'humanité; il lui inspirera une vie nouvelle, sans aucun mélange impur d'idées étrangères; il lui insinuera dans les veines sa sève vivifiante et créatrice; il lui fera produire et réaliser dans les arts les types du vrai beau, les rêves merveilleux de la pensée religieuse; il l'électrisera tout entière au seul nom de la croix, et nous verrons alors le plus magnifique développement de l'idée chrétienne, dans une civilisation d'une fécondité admirable et d'une richesse inouïe. L'architecture ne resta point en arrière de ce mouvement ascensionnel et de cette prospérité. Elle était tombée entre les mains des barbares à une grande lourdeur, et à un dénuement presque absolu d'ornemens; elle végéta long-temps dans cet état; mais au 11e siècle, aidée des traditions bysantines qui pénétrèrent en Occident, elle se dégagea de ses formes massives et commença à se revêtir de dessins et de sculptures variés. Ce perfectionnement continua au 12e siècle, qui fut marqué par un événement bien important, par l'apparition de l'ogive. Cette forme, dont l'origine est encore un problème, et dont l'introduction dans l'art est due bien évidemment à l'inspiration religieuse, fut la base d'un système nouveau d'une hardiesse et d'une perfection incroyables. Sévère d'abord et majestueux dans le 13e siècle, il déploya au 14e une richesse et une magnificence imposantes. Le 15e siècle vit commencer son déclin : sans perdre sa grandeur, il devint recherché, maniéré, et se prolongea jusques au milieu du 16e siècle, où il fut définitivement remplacé par l'architecture de la renaissance. Les lignes froides et régulières de l'art antique prirent la place des formes si élancées et si vivantes du moyen âge, au temps où la dernière croisade s'accomplissait en Espagne par la prise de Grenade, et où Luther, donnait le signal des guerres religieuses qui allaient désoler l'Europe. L'archéologie du moyen âge se divise donc en deux grandes époques, l'époque romano-bysantine et l'époque ogivale, et chacune d'elles se divise en elle-même en trois périodes, primaire, secondaire et tertiaire.

La première période de l'art romano-bysantin s'étend depuis le 5e siècle jusqu'à la fin du 10e. On a réuni dans une même division un aussi long espace de temps, à cause du manque presque absolu de monumens qui permissent des observations plus précises et plus exactes; à peine si l'on peut citer comme remontant à cette période Saint-Jean à Poitiers, l'église de la Basse-OEuvre à Beauvais, et quelques autres. Du reste, l'architecture varia peu pendant cette époque. Elle se ressentit de l'inertie intellectuelle et de l'ignorance profonde qui régnaient alors. La forme des églises est à peu de chose près la même que celle des anciennes basiliques; leur construction même nous reproduit la pierre de petit appareil et la brique romaine. La couleur rouge de ces briques, tranchant sur le gris obscur des autres pierres avec lesquelles on les faisait alterner, servit souvent à décorer l'archivolte des fenêtres, ou même à figurer quelques dessins sur les murs. C'est, du reste, le seul mode d'ornementation, la seule décoration que nous présentent les monumens de cette époque; tout le reste de la construction est d'une lourdeur et d'une grossièreté d'exécution remarquables. Des pleins cintres épais s'ouvrent dans la muraille sans aucun ornement, et s'appuyant sur de simples pieds droits, forment les portes et les fenêtres. Les colonnes même ont presque disparu de l'intérieur de l'édifice, et le plus souvent elles sont remplacées par des piliers massifs, surmontés d'une simple corniche sans entablement. La voûte elle-même manque quelquefois entièrement; on voûtait l'abside, mais le plus souvent on se contentait de couvrir avec la charpente le reste de l'édifice. Tant que régna le plein cintre, les constructeurs éprouvèrent les plus grandes difficultés pour élever des voûtes à grande et haute portée. Ils ne devinrent habiles dans ce genre de travail qu'après l'introduction de l'ogive,

qui joignit à l'élancement et à la beauté des formes une très grande solidité. On voit, par ces détails, l'état profond de dégénérescence où l'art était tombé, et ce qu'il fallut à l'inspiration chrétienne pour l'amener au point où nous le verrons arriver aux 13e et 14e siècles.

Le 11e siècle vit s'opérer en Europe un mouvement bien remarquable, une renaissance universelle. Délivrés de la crainte de la fin du monde que l'on s'était figuré devoir arriver au 10e siècle, tous les esprits sortirent alors d'une profonde léthargie, et une incroyable activité s'empara d'eux tout-à-coup. Une impulsion puissante se manifesta dans tous les travaux de l'intelligence; elle fut surtout favorisée dans l'architecture par l'influence des idées bysantines, qui se répandirent alors davantage au moyen des croisades, qui mirent en communication immédiate l'Orient et l'Occident. Une autre cause aussi du perfectionnement de l'art était dans les préoccupations mystiques des moines, qui introduisirent dans leurs églises une foule d'allusions dont le sens mystérieux nous échappe aujourd'hui pour la plupart; et à cette époque, toute culture intellectuelle était encore renfermée dans les monastères, qui seuls par conséquent fournissaient des architectes et d'habiles ouvriers. Les églises de ce temps sont construites d'une manière plus solide, avec le moyen et le grand appareil, c'est-à-dire avec des pierres d'une certaine dimension. Elles sont en général tournées vers l'orient, se dirigeant ainsi sur la contrée où le Sauveur des hommes accomplit son sacrifice. Le chœur s'agrandit considérablement; il s'allonge d'abord en éloignant l'abside des transsepts; puis il s'élargit par le prolongement des bas-côtés de la nef, qui viennent tourner autour de l'abside. On peut alors circuler librement autour de l'église; les cérémonies saintes peuvent se développer et prennent un aspect imposant. En outre, le chœur s'entoure de chapelles; celle du fond, immédiatement derrière l'autel, fut toujours dédiée à la sainte Vierge; « d'autres, d'abord au « nombre de deux, puis de quatre, de six, « quelquefois même davantage, entourè« rent le chevet de l'église. L'idée de re« présenter dans le plan d'une église l'in« strument de notre salut, parait avoir « cherché dans l'addition de ces chapelles, « l'imitation de la couronne du Christ, « ou du nimbe qui entoure sa tête. On « doit peut-être attribuer à une allusion « mystique le nombre presque constam« ment impair de ces chapelles. » On les trouve en effet tantôt au nombre de trois, tantôt de cinq, tantôt de sept, quelquefois même de douze. A l'intérieur de l'église, les lourds piliers des siècles précédens sont remplacés par de belles colonnes, et bientôt par un groupe de petites, au fût grêle et disproportionné, qui ornaient et cachaient le support véritable. « Rien ne « contribue à donner de l'élancement à « nos vieilles églises, comme ces faisceaux « de gracieuses colonnettes qui s'élancent « d'un seul jet du pavé jusqu'aux com« bles, où elles s'arrêtent pour porter les « nervures des voûtes. » Les chapiteaux s'ornent aussi d'une manière remarquable et caractéristique de l'époque. Ils sont surchargés de figures en bas-reliefs, représentant des animaux fantastiques ou bien des scènes tirées de la Bible. Les portes et les fenêtres sont toujours cintrées; mais fort simples d'abord, quoique plus légères, elles ne tardent pas à se décorer avec une grande magnificence. Elles s'entourent d'une et souvent de plusieurs archivoltes chargées de dessins et moulures propres à ce siècle; ce sont des étoiles, des chevrons brisés ou zig-zags, des losanges, des tores coupés, des têtes de clou, d'élégantes torsades, et mille autres figures, que la vue seule peut faire connaître. Ces resplendissantes auréoles reposent sur des colonnes rangées de chaque côté. Les portes forment surtout la partie privilégiée, celle que l'on orna avec le plus de luxe. On voit quelquefois sur leur archivolte des scènes de la Bible, la vie du patron, ou la représentation matérielle des vérités dogmatiques, l'enfer, le ciel, les péchés capitaux, ou le jugement dernier. Les fenêtres reçoivent aussi quelquefois une décoration toute particulière : dans l'arcade principale se trouvent comprises deux petites arcades, formant deux fenêtres parfaitement égales et accolées l'une contre l'autre, ce qui leur a fait donner le nom de *fenêtres géminées*. Au-dessus et pour remplir l'espace compris dans le grand cintre, se

trouve une ouverture circulaire ou petite rose, prélude des magnifiques rosaces du style ogival. Toutes ces diverses parties forment déjà un merveilleux ensemble, bien différent de celui que présentaient les monumens des siècles précédens (1).

Les tours ou clochers ne remontent pas tout-à-fait à l'origine du Christianisme. Les cloches commencèrent à être en usage au 7e siècle, et on cite à peine quelques clochers élevés pendant le 8e. Ce n'était d'abord que de grosses tours massives, surmontées d'un toit, et qu'on ne savait où placer dans l'édifice, souvent même qu'on bâtissait tout-à-fait en dehors. Au 11e siècle, on en fit un ornement et on les multiplia. Il y en avait une de chaque côté du portail, et une troisième sur le centre des transsepts. On les perça alors d'une plus grande quantité de fenêtres, et on remplaça leur toit informe par une pyramide quadrangulaire en pierre, et à pointe obtuse. Cette pointe s'allongea considérablement au 12e siècle, s'élança plus hardiment dans les airs, et prit souvent la forme octogone. Ce perfectionnement se fait remarquer, pendant la troisième période, dans toutes les autres parties de l'église. Les minces colonnettes, groupées en faisceaux, se détachent et s'effilent davantage; les chapiteaux s'enrichissent encore, et leurs sculptures plus délicates dénotent des mains plus exercées; les dessins et moulures du 11e siècle, généralement composés de lignes brisées, font place à de gracieuses lignes courbes, souvent à de légères guirlandes, des branches de feuillage, des fleurs entr'ouvertes ou entièrement épanouies. Les fenêtres, les portes surtout se chargent de plus d'ornemens; ces dernières se décorent de grandes statues de taille humaine, au port majestueux, et aux longs vêtemens orientaux. Les importations de l'Orient se remarquent à chaque pas à cette époque, et surtout dans le perfectionnement de la statuaire, qui prit alors un grand développement. Elles se manifestent encore dans la forme circulaire donnée à quelques églises, en souvenir de celle du Saint-Sépulcre à Jérusalem. Les pieux guerriers des croisades cherchaient ainsi à consacrer dans leur patrie le souvenir de leurs combats, de leur pélerinage et de leur foi, et la plupart de ces églises circulaires portent le nom d'*églises du temple*. Mais ce qui caractérise surtout cette période, appelée si justement période de transition, fut l'apparition, encore timide il est vrai, des formes nouvelles qui se développèrent successivement, et firent la gloire des siècles postérieurs. Les trèfles, les quatre-feuilles commencent à se mêler aux autres ornemens. Les petites roses ou ouvertures circulaires prennent de grandes dimensions, et se développent en magnifiques rosaces divisées par de légers meneaux de pierre, se ramifiant en plusieurs branches, et s'épanouissant à la circonférence en gracieux trilobes. La voûte enfin se modifie, et la forme fondamentale des trois siècles suivans, celle qui a donné son nom à la seconde partie de l'architecture chrétienne au moyen âge, l'Ogive apparaît. Mais elle n'a pas encore les heureuses proportions qu'elle acquit par la suite. Elle alterne presque toujours avec le plein cintre; et lorsqu'on la voit aux portes ou aux fenêtres, les moulures qui la décorent appartiennent exclusivement au style bysantin.

Les temples des anciens n'offrent guère que des lignes droites dans l'ensemble de leur construction. Leurs formes étaient exactement polygonales; leur fronton se dessinait en triangle, et un plafond horizontal venait recouvrir leurs colonnes à angle droit. A l'époque où le Christianisme parut sur la terre, les Romains introduisirent la ligne courbe dans l'architecture; les temples furent voûtés, les fenêtres et les portes s'ouvrirent en plein cintre; à l'intérieur, les piliers qui supportaient l'édifice furent surmontés par des arcades, et la coupole bysantine vint encore animer cet ensemble. Cette forme était déjà un grand progrès; en effet la ligne droite horizontale indique la force et la stabilité, mais aussi l'immobilité et la pesanteur. La ligne courbe donne déjà l'idée du mouvement et de la vie; mais, arrondie en dôme, elle a encore quelque lourdeur.

(1) On peut citer comme appartenant à cette époque Saint-Germain-des-Prés, à Paris, Notre-Dame-du-Port, à Clermont-Ferrand, la cathédrale de Nantes, celle du Puy en Velay, etc.

Aussi, malgré le perfectionnement de l'art aux 11e et 12e siècles, malgré la beauté qu'atteignit alors le style romano-bysantin, ce n'était point là le dernier mot de l'inspiration religieuse. Il lui fallait définitivement briser avec les traditions antiques, et produire un art nouveau, un art qui fût exclusivement à elle. C'est ce que réalisa le 13e siècle en adoptant l'ogive, et en en faisant la base de toute son architecture. Cette forme si éminemment religieuse, se prête admirablement au symbolisme chrétien. Par la légèreté, par l'élancement de ses lignes qui montent à une hauteur considérable, elle indique l'ardeur de la foi, l'élévation vers le ciel des pensées et du cœur de l'homme, l'attention que l'on doit avoir à diriger toutes ses actions vers un but supérieur. Par sa solidité, elle permit de construire des voûtes d'une prodigieuse hardiesse, d'agrandir l'édifice, de dilater et d'étendre pour ainsi dire les vœux et les affections des fidèles. Toute l'Eglise, à cette époque, sembla se transformer, s'idéaliser, se dégager autant que possible de la matière, et prendre une vie réelle. « Tout, dans la cathédrale gothique, ne « révèle-t-il pas la pensée de l'architecte « chrétien? De tous côtés ne voit-on pas « des emblèmes et des symboles? ne lit-« on pas dans le plan, en forme de croix, « dans les chapelles qui rayonnent au-« tour de l'abside, mystérieuse couronne « du Christ, dans tous les détails de l'é-« glise, les intentions religieuses de l'ar-« tiste catholique? Dans l'élancement « des colonnes, dans l'élévation des voû-« tes, dans cette tendance générale à tout « diriger vers le ciel, ne voit-on pas « l'exaltation de la foi, l'ardeur de l'espé-« rance, une exhortation à diriger en « haut nos pensées, nos sentimens, nos « actions? Cette immensité d'étendue, « cette mystérieuse obscurité du sanc-« tuaire, ne font-elles pas naître natu-« rellement des sensations religieuses? « Tout, dans la cathédrale gothique, « prend voix et parle hautement; il « faut avoir perdu tout sens chrétien « pour ne pas comprendre ce sublime « langage. « Il n'est asme si revêche, dit « Montaigne, qui ne se sente touchée de « quelque révérence, à considérer la « vastité sombre de nos églises, la diver-« sité d'ornemens, à ouïr le son dévotieux « de nos orgues, et l'harmonie posée et si « religieuse de nos voix. » C'est qu'aussi le 13e siècle était le siècle des merveilles; la religion animait tous les cœurs d'une ardeur inaccoutumée. « Il semble, s'é-« crie encore notre auteur, en citant M. le « comte de Montalembert, que cet im-« mense mouvement des âmes que repré-« sentent saint Dominique, saint François « et saint Louis, ne pouvait avoir d'autre « expression que ces gigantesques cathé-« drales qui paraissent vouloir porter « jusqu'au ciel, au sommet de leurs tours « et de leurs flèches, l'hommage universel « de l'amour et de la foi victorieuse des « chrétiens. Les vastes basiliques des siè-« cles précédens leur paraissent trop « nues, trop lourdes, trop vides, pour les « nouvelles émotions de leur piété, pour « l'élan rajeuni de leur foi. Il faut à cette « vive flamme de la foi, le moyen de se « transformer en pierres et de se léguer « ainsi à la postérité. Il faut aux pontifes « et aux architectes quelque combinaison « nouvelle qui se prête et s'adapte à toutes « les nouvelles richesses de l'esprit ca-« tholique; ils la trouvent en suivant ces « colonnes qui s'élèvent vis-à-vis l'une de « l'autre dans la basilique chrétienne, « comme des prières qui, en se rencon-« trant devant Dieu, s'inclinent et s'em-« brassent comme des sœurs; dans cet « embrassement ils trouvent l'ogive. Par « son apparition, qui ne devient un fait « général qu'au 13e siècle, tout est mo-« difié, non pas dans le sens intime et « mystérieux des édifices religieux, mais « dans leur forme extérieure; au lieu de « s'étendre sur la terre, comme de vastes « toits destinés à abriter les fidèles, il faut « que tout jaillisse et s'élance vers le « Très-Haut. La ligne horizontale dispa-« rait peu à peu, tant l'idée de l'éléva-« tion, de la tendance au ciel domine. « A dater de ce moment plus de cryptes, « plus d'églises souterraines; la pensée « chrétienne, qui n'a plus rien à craindre, « se produira tout entière au grand « jour..... D'innombrables beautés fleu-« rissent de toutes parts dans cette ger-« mination de la terre fécondée par le « catholicisme, et qui semble repro-« duite dans chaque église par la mer-« veilleuse végétation des chapiteaux,

« des clochetons et des fenestrages. »

Lorsqu'on entre dans une belle église du 13e siècle, on est frappé d'un sentiment indéfinissable d'admiration et de respect. On est saisi d'étonnement à la vue de cet immense vaisseau dont toutes les parties sont entre elles dans une harmonie parfaite ; on est porté au recueillement et à la prière par ces formes si religieuses et ce demi-jour si mystérieux. L'ogive règne partout ; partout vous apercevez ces arceaux élancés, se croisant en tous sens. Tantôt l'église a un intérieur sévère et d'une majestueuse simplicité. Presque aucun ornement n'en vient tempérer l'austérité imposante. Ses arcades rangées régulièrement à la file, respirent une gravité pour ainsi dire monacale. Tel est St. Ouen (1), à Rouen, où l'on croit voir dans chaque pilier les anciens bénédictins, tous habillés de même, espacés régulièrement dans l'église, réunis dans un pieux silence et adressant au ciel une commune prière. Tantôt, au contraire, sans perdre sa gravité religieuse, la cathédrale revêt un aspect plus riche et plus varié. Les ogives sont alors appuyées sur de belles colonnes, ou bien encore sur les faisceaux de minces colonnettes des siècles précédens. Lorsque l'on aperçoit de loin cette multitude de petites colonnes, on dirait une réunion nombreuse de fidèles venus pour prier ensemble, ou même des groupes d'anges rassemblés autour du Très-Haut, et n'attendant qu'un signe de sa volonté pour aller porter aux hommes un message de paix. L'ogive, qui a donné la voûte, qui s'élance des colonnades, se reproduit encore dans tous les ornemens. Elle termine la partie supérieure des fenêtres qui, avec ce nouveau caractère, conservent leur forme géminée surmontée d'une rose, et offrent ainsi, par cette triple composition, l'emblème de la sainte Trinité. Les grandes rosaces déploient toute leur magnificence : « Elles s'ouvrent, elles « s'épanouissent, elles étalent leurs riches « compartimens ciselés, comme de gra« cieux pétales. Quoi de plus ravissant « que cette fleur immense, incrustée dans « la muraille, brillant des mille couleurs « des vitraux peints, portant au cœur l'i« mage de Dieu, et dans toutes les divi« sions qui s'en échappent en rayonnant, « celles des anges, des patriarches et des « saints ! Admirable symbole ! le cercle, « c'est l'éternité au centre de laquelle « Dieu se repose. Les esprits bienheu« reux, les prophètes, les martyrs, les « saints, toute la création gravite en « chantant des hymnes, vers ce majes« tueux centre de toutes choses. » Les portes restèrent la partie privilégiée des sculpteurs ; on les chargea d'une profusion incroyable de ciselures, de feuilles, de fleurs, de guirlandes, de pinacles, de statues et statuettes ; des scènes entières de la Bible y furent représentées, et se distinguèrent par l'animation des personnages. « A partir du 13e siècle, l'ouver« ture de la porte principale fut partagée « en deux par un pilier dont nous con« naissons la destination symbolique. Sur « le tympan, le jugement dernier se trou« ve représenté (1) avec tout son appareil « de majesté et de terreur. Le sculpteur « chrétien a cherché à frapper l'esprit « par cette effrayante image, et pour pro« duire une plus profonde impression « sur la conscience, il a voulu que la « porte présentât deux voies, l'une à « droite, l'autre à gauche, l'une pour les « bons, l'autre pour les pécheurs, sui« vant les paroles de la terrible sentence. « Chacun, en franchissant le seuil du lieu « saint, devait se rendre témoignage de « ses bonnes et mauvaises œuvres, et « choisir sa voie. » Au-dessus du portail s'élevèrent ces tours majestueuses dont la grande voix convoquait au loin le peuple fidèle aux solennités religieuses. Souvent on en plaça une au centre des transepts ; partant alors du milieu de la croix, elle s'élançait audacieusement dans les airs, et, franchissant les espaces, semblait vouloir porter jusques aux cieux le respect et l'amour des populations. Telle est la flèche d'Amiens, d'une hauteur considérable, et d'une harmonie parfaite avec les autres parties de cet

(1) Saint-Ouen est une ancienne abbaye de Bénédictins. Son église, construite pendant les 13e, 14e et 15e siècles, est complète, à l'exception de son portail, privé de ses deux tours. Voir, dans le même genre sévère et majestueux, Saint-Etienne, à Bourges.

(1) Voir, par exemple, la cathédrale de Chartres, portail latéral de droite, au nord.

admirable ensemble. Celle de Strasbourg, placée sur le portail de l'église, est la plus célèbre de toutes. Sa construction dura plus d'un siècle et demi, et son élévation (1) est presque égale à celle du plus haut monument connu, le tombeau de Chéops, la plus grande des pyramides d'Égypte. Percée à jour de toutes parts, par d'innombrables fenêtres, découpée en mille festons et dentelles, elle paraît suspendue dans les airs, et, quoiqu'elle soit ouverte à tous les vents du ciel et exposée à toutes les tempêtes, elle n'en demeure pas moins d'une solidité à toute épreuve. Telle est l'âme du chrétien sur cette terre ; en butte à toutes les séductions du monde, à toutes les tentations de l'enfer, elle est sans cesse agitée et traversée par les vents des passions et les orages du cœur ; ferme cependant au milieu de la tourmente, tant qu'elle s'appuiera sur la croix, rien ne pourra l'ébranler. Aidée, au contraire, de la grâce divine, elle se dégagera peu à peu de la matière, s'élèvera et se purifiera sans cesse, et, quittant ce misérable monde, elle montera calme et silencieuse vers l'infini.

L'ogive ne répondait pas seulement aux exigences artistiques et aux sentimens religieux des hommes du 13e siècle ; elle l'emportait encore de beaucoup sur toute autre forme pour la solidité de la construction. Avec elle, on put élever des voûtes à des hauteurs considérables. On agrandit aussi l'église en doublant les collatéraux. On effila les colonnes qui prirent plus de grâce et d'élégance. On perça sur les côtés de grandes et longues fenêtres, et pour ne diminuer en rien la solidité de l'édifice, on appuya les murs de contreforts à plusieurs étages pour soutenir la portée des voûtes. Ces contreforts étaient déjà en usage depuis longtemps ; mais de massifs qu'ils étaient, ils devinrent alors de légers arcs-boutans, décorés de statues et de clochetons. L'édifice tout entier cherchait à se dégager de ses formes matérielles et à s'animer par le perfectionnement et la profusion des ornemens. Les fleurons, les rosaces, les fleurs, les feuillages divers, les élégans pinacles revêtent l'enceinte du chœur, décorent le jubé, se jouent dans les fenêtres, rehaussent les chapiteaux et se montrent encore dans mille autres parties de l'édifice. Mais partout domine l'ogive ; c'est elle qui forme la base de tous ces ornemens, et c'est elle encore qui supporte ces légères balustrades qui courent au-dessus des colonnes le long des galeries, et couronnent à l'extérieur les chapelles latérales et le grand comble. Telles furent les églises du 13e siècle, surmontées de leurs magnifiques charpentes qui font encore l'admiration du siècle présent. A cette époque, on doit rapporter les cathédrales de Paris, de Chartres, de Bourges, de Cologne, de Strasbourg, d'Amiens, de Reims, de Beauvais, de Tolède, d'Yorck, et une foule d'autres qui surgirent de toutes parts. Pour élever ces immenses monumens, des populations entières se réunissaient comme dans un saint pèlerinage, et allaient travailler ensemble à l'œuvre de Dieu : « C'est « un prodige inouï, écrivait dès 1145 un « religieux bénédictin, abbé de St.-Pierre-« sur-Dive, que de voir des hommes puis-« sans, fiers de leur naissance et de leurs « richesses, accoutumés à une vie molle et « voluptueuse, s'attacher à un char avec « des traits et voiturer les pierres, la « chaux, le bois et tous les matériaux né-« cessaires pour la construction de l'édi-« fice sacré. Quelquefois mille personnes, « hommes et femmes, sont attelés au « même char, tant la charge est considé-« rable, et cependant il règne un si grand « silence qu'on n'entend pas le moindre « murmure. Quand on s'arrête dans les « chemins, on parle, mais seulement de « ses péchés dont on fait confession avec « des larmes et des prières. Alors les « prêtres engagent à étouffer les haines, « à remettre les dettes, et, s'il se trouve « quelqu'un assez endurci pour ne pas « vouloir pardonner à ses ennemis, et « refuser de se soumettre à ces pieuses « exhortations, aussitôt il est détaché du « char et chassé de la sainte compa-« gnie. »

Le 14e siècle vit continuer le même enthousiasme et la même perfection architecturale. Cette période ne se distingue

(1) La flèche de Strasbourg, fondée en 1277, ne fut terminée qu'en 1439. Elle a 142 mètres d'élévation, et la plus haute pyramide d'Égypte 146. Le dôme de Saint-Pierre de Rome n'a que 132 mètres.

de la précédente que par une ornementation plus riche, plus magnifique, et quelques différences peu importantes. L'édifice achève de se compléter par l'addition d'un rang de chapelles de chaque côté de la nef; le portail se décore d'un beau fronton aigu découpé à jour, et garni de crosses végétales. L'ogive des fenêtres perd un peu de son élancement en s'élargissant; mais elle se divise en cinq légers meneaux de pierre, trilobés à leur partie supérieure, et surmontés de cinq élégantes rosaces. La sculpture se perfectionne, et les ornemens sont répandus avec une profusion incroyable; les trèfles et quatre-feuilles soutiennent les balustrades et y remplacent l'ogive; partout on ne voit que moulures et broderies, statuettes, fleurs et feuillages : la pierre disparait entièrement sous un véritable rideau de dentelle.

La troisième période du style ogival comprend tout le 15ᵉ siècle et la première moitié du 16ᵉ. « L'enthousiasme reli« gieux, ardent encore au 14ᵉ siècle, com« mençait à s'éteindre. Les populations, « autrefois emportées comme par un en« traînement irrésistible aux grandes et « nobles entreprises, étaient tombées dans « le découragement et presque dans l'in« différence. On avait des peines infinies « à mener à fin les grandes églises com« mencées.... Il faut bien le dire aussi, « l'art s'était en grande partie sécularisé. « On ne voyait plus guères de ces grands « architectes du premier âge, évêques, « abbés, moines, clercs qui se vouaient « aux plus rudes travaux pour la gloire « de Dieu, et pour gagner une place en « paradis; ils avaient été remplacés par « des maîtres maçons mercenaires, par « des ouvriers qui ne travaillaient qu'à « beaux deniers comptans. L'art devait « souffrir en de pareilles mains; il ne « s'inspirait plus du vif enthousiasme « d'esprits passionnés pour l'œuvre sainte; « il était appesanti sous les froids calculs « de l'égoïsme et du mercantilisme. Alors « l'amour-propre, l'orgueil se glissa par« tout. On voulut attacher son nom à « quelque œuvre de mérite; on chercha à « gagner, par des actions d'éclat, un peu « de ce vain bruit qu'on appelle renom« mée. De là cette prétention, ce maniéré, « cette afféterie qu'on observe dans pres« que tous les monumens de cette épo« que. La simplicité sublime du 13ᵉ siècle « est perdue, la gravité élégante du 14ᵉ « est altérée..... L'ornementation s'appe« santit au 15ᵉ sous les lignes tourmen« tées et contournées du gothique flam« boyant, sous le goût des tours de force « et l'affectation de science, sous cette « profusion de végétation indigène et « vulgaire qu'elle fit germer de toutes les « saillies, de toutes les arêtes, et à l'ombre « de laquelle vinrent s'abriter des légions « de statues avec leurs niches et leurs « dais. » L'ogive règne dans tout l'édifice; mais déjà elle s'altère aux portes et quelquefois aux fenêtres : elle se change en une courbe très surbaissée, et se relevant subitement au point de jonction. Oubliant ainsi sa forme élancée des siècles précédens, les architectes de cette époque la dépriment et la contraignent de s'incliner vers la terre. Cette modification, au reste, ne devint générale que vers la fin de cette dernière période. Il en est de même des minces colonnettes qui, diminuant toujours de grosseur, finirent par se réduire à l'état de nervures prismatiques, travail minutieux, et d'un effet général assez mesquin. Les voûtes sont sillonnées en tous sens par les nombreuses ramifications des arceaux qui viennent se réunir au milieu dans un pendentif quelquefois très allongé, et toujours très délicatement ciselé. Rien ne montre mieux la décadence de l'architecture ogivale que ces voûtes qui semblent s'affaisser sous le poids de la matière, et se courber vers la terre. Les fenêtres s'élargissent encore, et l'ogive « a souvent plus de la moitié « de l'élévation totale. Le réseau qui en « remplit le tympan, est formé de lignes « ondulées, présentant quelque analogie « avec une flamme droite ou renversée; « c'est ce qui a fait donner à la fenêtre « de la dernière époque le nom de *fenê« tre flamboyante*. » Ce caractère se reproduit dans la composition de la rosace, et même dans celle de la balustrade, d'où les beaux fleurons du 14ᵉ siècle ont disparu. Les ornemens sculptés sont plus que jamais semés avec une grande profusion; mais au lieu de la belle végétation des époques précédentes, les feuilles des guirlandes ne reproduisent plus que des plantes vulgaires, le chardon, le

houx, le choux frisé, etc., remarquables seulement par leur excessive découpure. Partout les formes anguleuses, prismatiques, prennent la place des formes arrondies, et au ton noble et majestueux, succède une recherche affectée et prétentieuse. Un ornement particulier à ce siècle, et qui est d'une grande élégance, consiste en festons trilobés, suspendus avec légèreté autour des voussures des portes et des fenêtres, et même des arceaux des voûtes. Tel est le gracieux rideau qui décore intérieurement le porche de la cathédrale d'Autun. Les tours aussi participent au caractère général ; elles s'abaissent, deviennent plus massives, et se chargent de plus d'ornemens. Nous citerons, pour exemple, les deux tours jumelles de la cathédrale de St. Gatien, de Tours. « Depuis la base jusques au « faîte, elles sont chargées de ciselures, « de festons, de dentelles, de dais, de pi« nacles, d'aiguilles, de feuillages, en un « mot, de tous les ornemens si variés du « gothique fleuri, avec une profusion si « incroyable, et en même temps avec un « goût si exquis, que le roi Henri IV, « passant à Tours peu de temps après « leur entier achèvement, s'extasiait en « les contemplant. Il faudrait un étui, « dit-il en s'en allant, pour protéger ce « chef-d'œuvre (1).

« Après avoir brillé pendant plus de « trois siècles d'un vif éclat, l'art gothi« que allait pâlir et s'éteindre ; il avait « régné sur la plus belle partie du moyen « âge, avec une gloire sans rivale; il avait « crû merveilleusement sous les influen« ces de la religion, fortement enraciné « dans la terre qui l'avait vu naître. « Par une injuste préférence, on le dé« laissa pour cultiver une plante exotique, « étrangère au sol et au climat, qui ne « pouvait produire que des fleurs sans « parfum, que des fruits sans saveur. » La renaissance vint détrôner, au 16e siècle, l'architecture indigène, et y substituer les formes antiques. Le plein cintre romain reparut, et peu à peu expulsa entièrement l'ogive. La colonne grecque, avec son entablement, vint remplacer les nervures prismatiques. L'ornementation devint encore plus riche, se perfectionna de plus en plus ; les voûtes surbaissées, les médaillons, les arabesques, les génies ailés et les figures emblématiques, les pendentifs, les culs-de-lampe, etc., remplissent tout l'édifice, et se font remarquer par l'habileté et la finesse du travail. Ces modifications s'opérèrent successivement, et c'est cette oscillation, ce mélange des formes anciennes avec les formes nouvelles qui constituent le style de la renaissance. Mais bientôt le changement devint complet ; alors « on s'ima« gina avoir fait une merveille quand on « eut réussi à copier plus ou moins heu« reusement, c'est-à-dire plus ou moins « servilement, quelqu'un des monumens « de Rome ou de la Grèce. On perdit le « sentiment des convenances le plus in« timement liées à la nature des choses, « et l'architecte, qui ne voyait plus pour « lui de modèles que dans les édifices de « Périclès, n'établit aucune différence en« tre le plan à adopter pour construire un « temple, une bourse, un palais, une salle « de spectacle. Que dirai-je ? on crut ne « pouvoir mieux faire qu'en reproduisant « le plus exactement possible un temple « de Minerve, de Jupiter ou d'Apollon, « pour servir au culte du Dieu des chré« tiens ! » On dirait que l'auteur a composé ce paragraphe sous l'impression d'une visite faite à la Magdeleine de Paris.

Le style de la renaissance fut la fin de l'architecture religieuse ; depuis lors on se modela entièrement sur les monumens grecs et romains, et tout caractère d'inspiration chrétienne disparut de nos édifices sacrés. Aussi, c'est à la fin du 16e siècle et au commencement du 17e que finit l'histoire de l'art, et là également s'arrête notre livre ; mais il n'aurait pas été complet s'il n'eût parlé des admirables vitraux qui décorent toutes nos cathédrales gothiques, et y répandent cette légère obscurité, ce demi-jour coloré, si favorable à la prière, à l'union de l'âme avec Dieu. Qui ne se sentirait naturellement recueilli en pénétrant dans ces immenses édifices, sous ces voûtes silencieuses, éclairées par un jour tel qu'il n'y en a pas sur la terre ? On croit être transporté subitement dans un autre monde, et er-

(1) On peut citer comme appartenant à cette époque la cathédrale d'Anvers, Notre-Dame de Brou, à Bourg, et plusieurs parties des cathédrales d'Autun, de Rouen, etc.

rer sous les portiques éternels de la cité divine ; tous les anges, les saints, les patriarches peints sur les vitraux, semblent descendre sur un rayon de lumière et vous environnent d'une auréole céleste. C'est un avant-goût de la société des saints dans le ciel. L'auteur nous donne l'historique de la peinture sur verre ; il discute son origine restée fort incertaine, nous parle de ses progrès successifs précisément dans les siècles où fleurit l'architecture ogivale, nous décrit son apogée au 16e siècle, alors qu'aidée des perfectionnemens que Raphaël apporta dans l'art du dessin, et enrichissant ses procédés des règles de la perspective, elle composa ces véritables tableaux où la précision d'exécution et le mérite des détails ne nuit pas à la richesse de l'ensemble, et enfin nous dit sa décadence, et le délaissement où elle tomba au 17e siècle. Nous ne le suivrons pas dans les diverses parties de cette intéressante notice, non plus que dans les procédés d'exécution qu'il développe dans un chapitre spécial. Il faut voir dans l'ouvrage même ces détails si curieux sur la composition d'un vitrail, la peinture du modèle sur de grands cartons, le découpage des morceaux de verre, les difficultés immenses de la cuisson des vitres peintes, leur assemblage sur le modèle avec des filets de plomb, et enfin leur pose dans la fenêtre avec de petites barres de fer. On voit dans ces détails, quelle patience il fallait pour mener un pareil ouvrage à bonne fin, et comment on était obligé souvent de recommencer tout son travail. L'auteur nous parle aussi des différentes manières de colorer le verre, des divers oxides métalliques que l'on faisait entrer à cet effet dans sa composition. Nous citerons la tradition qui rapporte l'invention du verre jaune transparent par l'oxide d'argent : « L'ordre « des dominicains de Bologne possédait, « au 15e siècle, un religieux très connu « et par ses travaux, et par son éminente « piété, Jacques, surnommé l'Allemand, « parce qu'il était né à Ulm, en Allemagne. L'obéissance à la règle fut sa vertu « principale. L'historien de sa vie remar« que qu'un jour, ayant commencé la « cuisson des vitres peintes, il fut obligé « de l'abandonner avant son achèvement, « pour obéir à son supérieur qui l'en« voyait à la quête ; mais il fut agréable« ment surpris à son retour de trouver « ses pièces de verre si bien recuites, « que jamais il n'avait eu pareil succès. « Il avait laissé tomber par mégarde un « bouton d'argent d'une de ses manches « parmi la chaux qui servait à stratifier « son verre ; une partie de ce bouton « étant entrée en fusion, le métal teignit « en jaune le verre sur lequel il reposait. « Ce fait, en lui-même très probable, est « consigné dans tous les ouvrages sur la « peinture vitrifiée. »

Tel est ce livre que nous avons essayé de faire connaître par une analyse rapide, et qui mérite de prendre une place distinguée dans toute bibliothèque sérieuse. C'est un excellent manuel pour les personnes qui désirent étudier l'archéologie, et se rendre familières les notions usuelles de cette science. Ecrit pour être un ouvrage élémentaire, il s'adresse aux personnes demeurées jusques-là tout-à-fait étrangères à l'objet dont il s'occupe, et, par la clarté de son style, ne leur laisse rien à désirer. D'un autre côté, ses développemens leur permettent d'acquérir des connaissances déjà assez étendues, et elles peuvent dès lors parfaitement reconnaître et apprécier par elles-mêmes les monumens religieux des siècles passés. Nous avons essayé d'en faire connaître l'ensemble ; mais nous n'avons pu ni dû nous arrêter sur les détails nombreux et précis qui achèvent de donner des notions exactes et complètes, et qui satisfont pleinement l'esprit du lecteur avide d'instruction, et celui aussi du lecteur instruit qui désire rappeler dans sa mémoire des souvenirs déjà un peu confus. Ces détails archéologiques, dont la description seule pourrait ne laisser qu'une idée vague et assez obscure, sont fixés et désignés nettement par des gravures en bois, répandues dans tout le corps de l'ouvrage, et qui servent merveilleusement à faciliter l'intelligence du texte, et à aider le travail de la mémoire. C'est surtout dans les arts et leur histoire, comme dans toutes les sciences exactes, qu'il faut voir par soi-même, et plus le fait occupe de place dans une science, plus aussi l'expérience personnelle a de prix, et doit être employée.

Aussi les gravures, déjà si utiles, ne font ici que remplacer la réalité, et il n'est personne qui ne cherche à vérifier lui-même, sur les monumens des temps anciens, ses connaissances archéologiques. Un autre mérite encore de ce livre, mérite que nous apprécions beaucoup, c'est l'esprit dans lequel il est conçu. On sent, en le lisant, que l'auteur n'a pas écrit seulement pour écrire, mais dans le but d'être utile. Outre la science réelle et positive qui abonde dans cet ouvrage, on y reconnait à chaque instant un sentiment profond des choses, ainsi que l'intention pieuse et la sainte ardeur d'un ministre du Seigneur, qui n'a pas choisi au hasard pour l'objet de ses travaux, l'étude des différentes formes du temple de Dieu. Il veut propager la science des édifices sacrés, en faire admirer toutes les beautés, et dérouler aux yeux de la foule les magnifiques trésors du sanctuaire ; mais il veut aussi cultiver l'intelligence et perfectionner le cœur, montrer l'alliance intime entre ces deux ordres de choses, et comment la science ne fait que gagner à être étudiée non seulement avec un esprit attentif, mais aussi avec un cœur chrétien et aimant. On ne rencontre malheureusement que trop souvent des hommes qui séparent complétement ces deux choses, et veulent faire de la science sans Dieu. Ils se persuadent que les pieuses affections et les religieux et secrets instincts ne peuvent que nuire à la rectitude de l'esprit, et d'un autre côté que l'inflexibilité des déductions logiques ne peut sympathiser avec des sentimens d'amour et de reconnaissance envers le centre et le lien de toutes choses. C'est alors que réellement la science dessèche et appauvrit, et que, privée de ce qui fait sa vie et sa force, elle chancelle et s'évanouit dans ses propres pensées. M. l'abbé Bourassé ne croit pas à la nécessité de cette séparation entre la science et l'amour divin : bien plus, il nous montre leur réunion, leur parfait accord. Tout en instruisant, il fait aimer la religion, tâche de ranimer chez quelques uns de ses lecteurs leur attachement pour elle, et de répandre chez tous le feu de l'amour de Dieu, et les trésors de grâce et de miséricorde que l'Eglise possède en si grande abondance. « Nos efforts, dit-il « en terminant sa préface, seraient largement récompensés, si nous pouvions « ranimer dans quelques cœurs le respect et l'amour dont nous devons entourer nos églises. Ce n'est pas seulement comme archéologues que nous devons nous attacher à l'étude des édifices religieux, c'est encore plus comme chrétiens. Admirons les monumens de la foi de nos pères, mais aussi partageons leurs espérances, imitons leur dévouement et leur foi. Pénétrons jusqu'au sanctuaire pour voir et admirer, mais plus souvent encore pour adorer et prier. »

GABRIEL D'ERCEVILLE.

HISTOIRE DE DANTE ALIGHIERI ;

PAR M. LE CHEVALIER ARTAUD DE MONTOR (1).

Qu'on ne s'étonne point de voir une histoire de Dante paraître si long-temps après sa mort. Il s'agit d'une mémoire que six siècles n'ont point affaiblie, d'une renommée qui a retenti dans le monde entier, et à laquelle on peut appliquer ce que Virgile dit de celle qu'il a décrite dans son Énéide : *vires acquirit eundo*. La littérature n'a point cessé de s'en occuper dans tous les pays, et tant qu'il y aura sur la terre de vrais appréciateurs du génie, ils se transmettront les uns aux autres leur admiration pour l'auteur de cette *comédie* que les Italiens ont surnommée *divine*.

S'il y avait un écueil où Dante ait pu courir le risque de se briser, il faut oser le dire à la honte de notre siècle, c'est de nos jours qu'il l'eût rencontré. Ceux qui

(1) Un vol. in-8° ; 600 pages ; chez Adrien Leclère, rue Cassette, 29. Prix : 10 fr.

ont voulu déshériter le siècle de Louis-le-Grand de ses immortels chefs-d'œuvre, qui, en faisant grâce à Molière, ont relégué Racine et Boileau parmi les médiocrités du temps passé; ceux-là auraient bien pu aussi prononcer la déchéance de Dante; et s'ils ne l'ont pas déclaré caduc comme les autres, c'est que sans doute ils n'y ont pas songé.

Heureusement pour la gloire et le salut des lettres, il reste encore de par le monde quelques esprits purs et sévères qui veillent, comme M. le chevalier Artaud, à la garde du bon goût et à la conservation du feu sacré. C'est de quoi l'on pourra juger par le livre que nous annonçons.

Ceux qui croient le mieux connaître la vie et les œuvres de Dante seront agréablement surpris du talent avec lequel l'auteur a su répandre un nouvel intérêt et un nouveau charme sur un sujet qui ne semblait rien laisser à dire. Mais il faut plaindre les écrivains qui viendraient après lui pour entreprendre encore d'exploiter cette mine. Il semble en avoir épuisé les derniers filons par ses recherches.

En effet l'auteur de cette *Histoire de Dante* a fouillé et creusé à fond son sujet. Et en cela il n'a pas été seulement aidé par son goût pour les arts et les lettres; sa position exceptionnelle lui a offert plus qu'à tout autre de grandes facilités pour son travail. Florence est une des résidences diplomatiques où il a longtemps exercé les fonctions de chargé d'affaires de France, et là il se trouvait tout privilégié pour les recherches et l'étude auxquelles il s'est livré. C'était la ville natale du héros dont il se proposait d'écrire l'histoire. C'était à Florence que les traces du génie et de la vie de Dante se trouvaient le plus fortement imprimées; traditions, monumens, manuscrits, et ce qui est peut-être plus inspirateur, la vue des lieux, l'enthousiasme public, le bruit toujours éclatant d'une aussi grande renommée que celle du poète florentin, grand comme Tasse, et comme lui malheureux; tout enfin était là pour parler vivement à l'imagination déjà si riche de M. le chevalier Artaud.

Aussi que n'a-t-il pas recueilli de matériaux et de recherches qui lui ont servi à composer l'histoire de Dante? Sa judicieuse critique et la délicatesse de son goût ont fait le reste. Placé à une telle source, il a vu ce qui manquait, ce qui était inexact ou imparfait dans les écrits qui avaient précédé le sien. Il s'est vu en état de rectifier, de reviser et de compléter les jugemens portés avant lui sur les ouvrages comme sur l'orageuse carrière de Dante.

Aux yeux d'un homme aussi éclairé que M. le chevalier Artaud, la partie la plus intéressante de son travail ne devait pas consister à rajeunir et à remettre en lumière une célébrité individuelle qui, après tout, se serait bornée à la personne d'un poète que tout le monde connaissait déjà d'une manière plus ou moins complète. Il s'agissait bien davantage pour un diplomate aussi distingué que l'auteur, de savoir rattacher à la figure principale de son tableau, l'ensemble de la physionomie historique de l'époque et des événemens auxquels la vie de Dante avait été mêlée. C'est ce que l'auteur n'a pas négligé. Son livre est un reflet continuel de cette partie peu connue de l'histoire du moyen âge. Les agitations politiques d'alors, les querelles des Guelphes et des Gibelins, les passions régnantes, les erreurs ou les idées dominantes; voilà ce qu'il était intéressant de mettre en relief, et de faire mouvoir autour du nom et du personnage auquel aboutissaient tous les fils de l'histoire contemporaine. Dante n'est en quelque façon que le ressort dont M. le chevalier Artaud s'est servi pour reproduire les faits généraux de cette époque; faits imparfaitement connus et presque perdus dans les ténèbres, et qu'il est toujours bon de débrouiller lorsqu'on en trouve l'occasion.

C'est le but que l'auteur a fort bien atteint; ce qu'il avait pris l'engagement de remplir, en disant au commencement de son livre:

« Nous verrons quelles vicissitudes
« tourmentèrent l'Italie avant le siècle
« de Dante. Nous observerons quelles in-
« certitudes, quels déchiremens occa-
« sionnèrent ces vicissitudes imprévues;
« nous détaillerons les conséquences
« heureuses ou funestes qui s'étendirent
« aux siècles suivans. Aussi la vie de

« Dante, tentée sans peur, sans passion, « sans colère, je n'ose pas dire sans « amour, sera comme le feu en usage au « Bengale, qui éclairera les temps de la « barbarie après l'empire romain, les « premiers balbutiemens de la renais- « sance, la renaissance prenant la robe « virile, et toutes les phases des événe- « mens littéraires et politiques jusqu'à « nos malheurs d'aujourd'hui; enfin jus- « qu'à cette admiration croissante pour « la *divine comédie*, admiration qui, sans « blesser nos dogmes religieux, com- « mande un nouveau respect pour leurs « mystères. Cet ouvrage de Dante forti- « fiera le catholicisme du double secours « d'une orthodoxie inattaquable, et du « salutaire emploi des charmes poétiques, « pour affermir, même sans qu'on s'en « rende compte, cette vénération due au « saint-siége, vénération à laquelle il « faut toujours revenir, soit après quel- « ques injures jetées aux pontifes par « Dante lui-même, soit après les persé- « cutions militaires dont nous avons été « témoins il y a trente années. »

Sans vouloir refuser au poète florentin le tribut d'admiration que lui ont si justement mérité les œuvres de son génie, nous ne pouvons consentir à nous passionner également pour son caractère, et pour le rôle qu'il a joué dans les agitations politiques de son pays. Sous ce rapport, nous ne cacherons pas qu'il nous apparaît comme un nouveau Coriolan, qui ne sut refuser à son ambition et à son orgueil, que ce qu'il ne fut pas maître de lui accorder. Patricien superbe et grand seigneur à Florence, que fit-il de plus que le commun des hommes fiers, ambitieux et passionnés? Ayant à choisir entre les factions qui déchiraient sa patrie, les unes en haine du joug allemand, les autres en haine du pouvoir pontifical, il se jeta du côté des dominateurs étrangers, qui travaillaient au démembrement et à l'asservissement des petits États d'Italie.

En cela nous ne voyons rien qui recommande Dante à l'admiration publique et à la reconnaissance de ses compatriotes. Le parti qu'on prend dans les guerres civiles est presque toujours un calcul d'intérêt personnel. Tant pis pour qui se trompe! la roche Tarpéienne est là tout près pour ceux qui n'ont pas choisi le chemin du Capitole. Le *væ victis* n'a point été inventé pour Dante, et il est tout simple qu'on subisse le sort dont on a volontairement et librement couru la chance. Dante, vainqueur, aurait probablement écrasé ses ennemis. Dante, vaincu, fut écrasé par le parti contraire au sien. Encore fut-il bien heureux de pouvoir échapper par la fuite aux vengeances qu'il avait encourues, et d'en être quitte comme contumace pour être brûlé en effigie.

Au milieu des troubles et des discordes civiles qui agitaient alors la patrie de Dante, on ne distingue pas bien de quel côté se trouvaient la raison et l'équité, si tant est qu'elles se trouvassent quelque part dans ces déchiremens politiques. Mais ce qui forme une assez grave prévention contre lui, ce qui empêche de le plaindre autant qu'on est porté à plaindre le génie, c'est que le parti *Gibelin*, c'est-à-dire le parti des empereurs allemands, à la tête duquel il se trouvait à Florence, n'était pas, historiquement parlant, celui qui s'annonçait comme le plus favorable au bonheur et à la liberté des peuples.

Quoique la philosophie ennemie de l'Église catholique ait fait tout ce qu'elle a pu pour décrier sous le nom de *Guelphe* la faction opposée de ce temps-là; quoiqu'on ait voulu lui faire un ridicule et une sorte de honte d'avoir été celle des souverains pontifes; ce serait manquer de jugement et de justice que de ne pas la reconnaître pour la plus modérée, la plus humaine et la plus populaire des deux. Il s'agissait alors, en effet, d'une cause pendante entre le despotisme allemand qui voulait tout asservir, et l'autorité romaine qui s'unissait aux efforts de l'Italie pour opérer sous le nom de *communi*, ce commencement d'affranchissement qui, sans être l'état républicain, touche de près à l'indépendance. C'était de ce parti que se rangeaient les papes; non qu'ils fussent les chefs de la faction des *Guelphes*, comme l'idée s'en est vulgairement établie, mais parce qu'ils obéissaient en cela eux-mêmes à l'esprit du christianisme, toujours opposé à la servitude, toujours favorable à la cause de l'opprimé. Ce n'étaient donc point les peuples qui se

faisaient *guelphes* dans l'intérêt des papes, mais les papes qui se faisaient *guelphes* dans l'intérêt des peuples. Que d'idées n'y aurait-il pas à rectifier sur ce seul point d'histoire, s'il ne s'agissait pas ici d'une de ces erreurs que les révolutions aiment encore mieux accréditer en faveur du despostisme *gibelin*, que de savoir gré à la religion catholique de ses bienfaits et de ses efforts en faveur de la cause du peuple.

Toujours est-il que les disgrâces et les malheurs de Dante eurent leur source dans son caractère hautain, cassant, orgueilleux, et dans la mauvaise inspiration qui lui vint de se faire *gibelin* avec l'Allemagne, plutôt que *guelphe* avec l'Italie. Voilà ce qui rend les cœurs moins sensibles aux cris qu'il fait entendre dans son naufrage, lorsqu'il raconte lui-même ses infortunes en termes élégiaques, comme dans le passage suivant l'histoire de sa vie.

« Partout, dit-il, où se parle cette langue toscane, on m'a vu errer et mendier. J'ai mangé le pain d'autrui, et savouré son amertume. Navire sans gouvernail et sans voiles, poussé de rivage en rivage par le souffle glacé de la misère, les peuples m'attendaient à mon passage, sur un peu de bruit qui m'avait précédé, et me voyaient tout autre qu'ils n'avaient osé le croire. Je leur montrais les blessures que me fit la fortune, blessures qui déshonorent quiconque les reçoit. »

On peut se figurer en effet combien ses blessures durent être profondes, en voyant l'impitoyable rigueur avec laquelle il fut poursuivi et jugé. Indépendamment de la sentence qui le condamnait à être brûlé vif, pour cause d'extorsions et de prévarications alléguées contre lui pendant qu'il avait exercé dans la ville la charge de podestat, sa maison fut démolie et rasée jusqu'aux fondemens et tous ses biens livrés à la dévastation et au pillage.

Voici de sa part un trait de conduite qui autorise à croire que tout ne fut pas immérité dans ses revers, et que son caractère put y contribuer pour quelque chose. A une époque où son génie ne s'était pas encore révélé tout entier par les ouvrages qui plus tard grandirent sa renommée, son sort fut pris en pitié par Can de la Scala, prince de Vérone, qui ne négligea rien pour adoucir son exil, en accordant à lui et à sa famille la plus généreuse hospitalité. Un familier de cette petite cour, en causant un jour avec lui dans le palais, amena la conversation sur un favori que le prince gâtait, disait-il, par ses bontés et ses prédilections, quoique ce ne fût qu'un *bouffon*; tandis qu'il n'en faisait pas autant pour un homme de génie tel que lui, Dante. Celui-ci répondit : Que voulez-vous! *Chacun aime ses pareils*. Ce bon mot valut à Dante une juste disgrâce et son expulsion de l'Etat de Vérone. Ce trait dénote dans le poète florentin ou un grand vice de caractère, ou un grand fond d'ingratitude.

Si l'on observe que l'éclat de son nom et son mérite extraordinaire eussent dû lui assurer de meilleurs traitemens de la part de ses concitoyens, nous répondrons que les haines de parti sont plus aveugles et plus ardentes que les autres; et que ce qui est arrivé à Dante dans sa ville natale, n'a rien d'étonnant pour ceux qui connaissent les dissensions civiles. Lavoisier était aussi un homme supérieur et digne d'être épargné assurément par les passions politiques, si les passions politiques étaient capables de faire grâce à un ennemi :

Ignoscenda quidem, scirent si ignoscere .....

Qu'on se rappelle cependant le mot qu'il s'attira de la part de ses juges, lorsqu'il leur demanda un sursis de quinze jours à l'exécution de son arrêt de mort, pour terminer une expérience importante de chimie dont il s'occupait depuis long-temps. *La république n'a pas besoin de chimistes*, lui fut-il répondu impitoyablement. La même chose serait arrivée à Dante, à Virgile, à Homère, s'ils se fussent trouvés dans un cas semblable, en présence d'une haine politique.

Quoi qu'il en soit, le malheur qui sembla s'attacher à Dante lui fut utile; cette haine incomparable, cette rage de colère et d'animosité qui lui passa dans le sang, devint la source d'où la fureur fit jaillir son immortel chef-d'œuvre. Ce fut là son *facit indignatio versum*. Ennemi implacable, aigri, outré jusqu'au dernier paroxysme, il sema toutes les facultés de

son âme, pour y chercher de quoi adoucir le fiel qui le brûlait. Il ne trouva que l'enfer qui pût répondre à son immense besoin de vengeance.

Il imagina donc d'y descendre vivant, et d'en explorer tous les coins pour avoir le plaisir d'y voir torturer ses ennemis. C'est dans ce *cantique* que le poëte florentin a fait surtout éclater son génie, et produit une sorte d'engouement universel qui a fait donner à son ouvrage le nom de *divine comédie*. Que de beautés dans la description de l'enfer, d'où *l'espérance est bannie?* Que de recherches, quel admirable talent dans la gradation des peines comme dans leur invention! Que de fureur partout : *La divine comédie!* œuvre aussi étonnante par la hardiesse que par la bizarrerie de sa conception, et dont les beautés ont fait oublier à trois papes eux-mêmes, qui en ont accepté la dédicace, les outrages que l'auteur y avait prodigués à la papauté. L'Italie, l'Allemagne, la France, sans distinction de *Guelphes* et de *Gibelins*, ont confondu ensemble leur admiration. On peut dire de la *divine comédie*, ce que l'on a dit du *Cid* de Corneille :

Tout Paris, pour Rodrigue, a les yeux de Chimène.

M. le chevalier Artaud ne contribuera pas peu à ce que cette admiration se réveille. Le Dante, si difficile à comprendre, comme tous les poëtes satyriques dont on finit par ne plus sentir tout le sel, lorsque l'on a perdu de vue l'objet de leurs sarcasmes, revit sous la plume de l'auteur, et son *histoire de Dante* est faite pour rendre à la *divine comédie*, sa grâce, sa fraîcheur et son mordant. *L'histoire* de M. le chevalier Artaud fait nécessairement suite au poëme original ; c'est la clef de *Dante*. Aussi ces deux livres seront-ils inséparables dans les bibliothèques des hommes de goût. Mais comme nous le disions tout à l'heure, il n'y a plus rien à faire après M. Artaud. Tout ce qu'il y a de bon dans les ouvrages qui ont précédé le sien, il l'a analysé, fondu avec une grande délicatesse et une exquise sagacité.

Nous ne prétendons point faire passer sous les yeux du lecteur la suite des actions de Dante. D'ailleurs les différentes périodes de sa vie sont connues; et ce que l'on ne connaissait point avant M. Artaud, c'est-à-dire le lien qui unit la vie du poëte avec les différentes phases des révolutions de l'Italie, les idées répandues à l'époque où Dante écrivait, il faut le lire en entier; car abréger serait détériorer. Mais après les courts développemens où nous sommes entrés sur la vie politique de Dante, nos lecteurs comprendront facilement le fragment que nous allons emprunter au livre de M. Artaud, pour achever d'éclaircir ce qui se rapporte à l'orageuse carrière, et aux adversités que le poëte florentin eut à éprouver.

Nous avons expliqué en quoi il était heureux pour l'Italie en général et pour Florence en particulier, que les papes eussent mérité le nom de *Guelphes* qui les associait à l'affranchissement et à la cause de l'indépendance des peuples, plutôt que le nom de *Gibelins* qui les eût associés, avec Dante, au despotisme allemand et à l'oppressive ambition des étrangers. C'est à l'occasion de ces conflits de passions politiques, et de ces querelles brûlantes, que M. le chevalier Artaud apporte son grave témoignage en faveur du gouvernement pontifical, que son long séjour à Rome, dans les plus actives fonctions diplomatiques, ont mis à même de juger. Voici comment il s'exprime :

« Ce fut alors que les Italiens ne purent méconnaître ce qu'ils devaient aux souverains pontifes, et ensuite à Venise, cette fille aînée du saint-siége. Il est vrai que les papes, déjà maîtres de Ravenne et des provinces adjacentes, par la donation des princes français qui ne furent, pendant qu'ils étaient empereurs, que donateurs désintéressés et amis sans danger; il est vrai que les papes souverains d'Oviédo et de Viterbe, en vertu d'un legs de la comtesse Mathilde, se voyaient encore depuis long-temps maîtres de Rome. Mais en travaillant pour eux dans ces derniers événemens, ils avaient hâté l'affranchissement du reste de l'Italie. »

Pour compléter les éclaircissemens qui peuvent rester à désirer sur le rôle que Dante se choisit dans les troubles de sa patrie, et qui l'entraîna dans une position si fâcheuse, le passage suivant

du livre de M. le chevalier Artaud mérite d'être cité.

« J'ai prouvé que j'avais à cœur de « rassembler dans mon *Histoire* tout ce « qui pouvait expliquer Dante, tout ce « qui pouvait étendre sa gloire, et de « m'attacher même aux circonstances « qui caractérisaient ses fautes et ses er- « reurs. J'ai tenu à faire apprécier la « conduite honorable du saint-siége qui, « bien loin d'opposer aucun obstacle à « ce qui agrandissait la renommée du « génie florentin, avait plusieurs fois « encouragé le vœu de l'Italie reconnais- « sante. Il me reste à disculper la Tos- « cane des reproches amers qu'on lui « a trop souvent adressés, en répétant « qu'elle était une mère *parvi amoris*.

« On doit être convaincu, comme moi, « qu'il était impossible que Dante re- « tournât dans sa patrie, même en 1321. « Les esprits étaient encore trop agités; « les *Guelphes* noirs possédaient la puis- « sance, et la possédaient avec colère, « avec un esprit de vengeance; ils im- « primaient l'orgueil de leur victoire à « toutes leurs institutions, aux lois, aux « usages, aux coutumes; on dirait même « que cet esprit, qui n'entendait per- « mettre aucune parole de clémence, « voulait se mêler aux plus ordinaires « habitudes. Le *blanc*, cette belle cou- « leur, ou plutôt cette couleur noble, « ce flot de lumière, que Platon désigne « comme la nuance la plus agréable aux « dieux, celle dont ils doivent être vê- « tus, s'ils nous apparaissent; le *blanc* « avait été condamné à une flétrissure. « Si l'on procédait à une élection au « scrutin, on mettait dans l'urne des « fèves noires et des fèves blanches. Les « noires approuvaient; les blanches ex- « cluaient. Il faut dire qu'on en agit en- « core ainsi, sans avoir conservé un sou- « venir bien vif des anciennes animosi- « tés. Il n'y a plus que les personnes « versées dans la connaissance des faits « historiques qui sachent la cause de cet « usage. En Toscane, il reste donc une « trace de la défaite des *blancs;* mais il « n'y existe aucun homme, à quelque « classe qu'il appartienne, qui mécon- « naisse la grandeur de Dante, ce *blanc* « illustre qui mourut dans l'exil. »

Ce fut aussi cet exil qui fit la grandeur de Dante, car, sans lui, nous n'aurions pas la *divine comédie*, et le nom de son auteur ne serait probablement pas sorti du 14e siècle.

On ne peut quitter un ouvrage aussi remarquable que l'*histoire de Dante*, sans céder à la tentation d'emprunter un de ces morceaux magnifiques qui s'y rencontrent fréquemment. M. Artaud a traduit, il y a quelques années, la *divine comédie;* c'est de cette traduction qu'il a extrait la description qui va suivre, et dans laquelle il ne craint pas de dire que Dante a surpassé Virgile, au moins dans une partie analogue de ses peintures, le serpent de Laocoon. Il s'agit aussi des serpens que l'imagination du poète a rencontrés dans la VIIIe vallée de son enfer. Après avoir vu l'écrivain, voyons le traducteur :

« Au milieu de cette confusion innom- « brable de reptiles, couraient des âmes « nues et épouvantées, sans espérer ni « un refuge, ni le secours de la pierre qui « garantit des funestes effets du poison. « Leurs mains étaient liées avec des ser- « pens qui, pour mieux les assujétir, en- « fonçaient leurs queues et leurs têtes « dans le flanc des coupables, et ne « semblaient former qu'un corps avec « eux. Tout-à-coup un serpent piqua « au cou un de ces infortunés qui, en « aussi peu de temps que la main figure « un *i* ou un *o*, s'enflamma, se consuma « et tomba en cendres. Mais à peine fut- « il consumé que ses cendres se rappro- « chèrent d'elles-mêmes sur le sol, et que « le coupable redevint subitement ce qu'il « était auparavant... Le damné restait de- « bout devant nous, tel que cet homme « que l'on a vu succomber aux efforts « d'une constriction subite qui intercepte « le cours des esprits vitaux, ou à la « violence des démons dont la fureur « l'entraîne, et qui s'est relevé ensuite de « l'angoisse cruelle qu'il vient d'éprou- « ver, jetant çà et là des regards hébétés « et poussant de profonds soupirs. O « sévère justice de Dieu! ta vengeance se « signale donc par de tels coups! »

Dans le XXVe livre, il y a un épisode plus terrible encore.

« Je considérais les esprits. Un ser- « pent dont trois pieds armaient chaque « flanc, s'élance vers l'un d'eux, et s'at-

« tache tout entier à son corps. Il lui « serre la poitrine avec les pieds du mi- « lieu, saisit ses bras des pieds de de- « vant, puis il lui fait une profonde « morsure dans les deux joues; ensuite « il lui appuie les pieds de derrière sur « les cuisses et lui perce les côtes de sa « queue, qu'il ramène en replis tortueux « sur les reins du damné. Jamais le lierre « n'attache aux branches de l'arbre des « filamens entortillés aussi étroitement « que la bête immonde entrelaça ses « membres autour de ceux du coupa- « ble. Les substances de l'homme et du « serpent commencèrent à s'incorporer, « à mêler leurs couleurs et à se fon- « dre l'une dans l'autre comme si elles « avaient été formées d'une cire brû- « lante. L'homme ne se distinguait plus « du serpent; de même que devant le « feu le papier reçoit une couleur rem- « brunie qui n'est pas encore le noir, « mais qui n'est plus la blancheur...

« Déjà les deux têtes n'en formaient « plus qu'une. Deux faces s'y confon- « daient dans une seule, où l'on entre- « voyait les traces de deux figures. Enfin « cette image intervertie qui ne compo- « sait aucun être, et qui en figurait « deux, marchait devant nous d'un pas « lent.

« Comme le lézard se glissant de buis- « son en buisson dans les ardeurs de la « canicule, traverse un champ avec la « rapidité de l'éclair; tel paraissait un « petit serpent enflammé, livide et noir « comme la semence du poivre, qui s'a- « vançait vers les deux autres esprits. Le « serpent piqua l'un d'eux à cette partie « du corps qui nous transmet nos pre- « miers alimens; ensuite tomba et resta « étendu devant le coupable. L'ombre « blessée ne se plaignit pas, et regarda le « serpent sans rompre le silence. Immo- « bile, elle éprouvait des bâillemens dou- « loureux, comme l'homme que le som- « meil ou la fièvre accable. Le serpent et « l'ombre continuèrent de se contempler « réciproquement. La plaie de l'un et « la bouche de l'autre exhalaient cha- « cune une forte fumée qui se rencon- « trait et se réunissait dans l'air. »

La manière dont l'auteur nous a fait connaître les œuvres de Dante n'ajoutera pas peu à ses titres de gloire. Il appartenait à un diplomate comme lui, de nous expliquer le traité *de Monarchiâ* du poète florentin, qui, lui aussi, fut diplomate. Il appartenait enfin à un littérateur aussi distingué que l'auteur de la *Vie de Pie VII*, de célébrer le grand poète de l'Italie. Nous croyons pouvoir lui assurer que son ouvrage sera toujours lié avec ceux de l'exilé de Florence; et que la mémoire de M. le chevalier Artaud est désormais attachée à celle du grand homme dont il nous a raconté la vie.

ALEX. BELLEMARE.

LITTÉRATURE CONTEMPORAINE.

POÉSIE (1).

La poésie, qu'on a justement appelée la fille du ciel, appartient plus spécialement au christianisme; c'est aussi à elle que la jeunesse actuelle s'attache le plus, parce que c'est le langage le plus élevé et le plus harmonieux pour chanter Dieu et la nature. Aussi quel est celui qui, étant encore enfant, n'a pas tressailli en entendant chanter par sa mère les louanges du Seigneur? Quel est celui qui, étant sur les bancs de l'école, n'a pas senti son cœur vibrer à la lecture des *méditations* et des *harmonies* de Lamartine, lorsqu'il n'était encore que poète chrétien et qu'il n'avait pas abandonné la lyre divine pour chanter des dieux étrangers? C'est qu'alors il était le poète de la jeunesse, qui le regrettera longtemps! Quel est celui qui, parvenu à l'adolescence ou à l'âge mur, n'a pas été ravi

(1) *Les Psaumes*, chez Belin-Mandar; *les Chants de l'Aurore*, chez Debécourt; *les Savanes*, chez Jules Labitte.

en lisant et mieux encore en entendant dans nos églises les hymnes chrétiens, car c'est là qu'est la belle poésie, celle qui parle à l'âme, celle qui donne la force et le courage, parce qu'elle émane de Dieu. Or, s'il est une œuvre où le poète ait vraiment besoin d'inspiration, c'est lorsqu'il veut rendre en notre langue quelques unes de ces poésies; quel courage donc s'il veut traduire les Psaumes, ces poésies divines, entre toutes les autres; c'est cependant ce que vient de tenter après bien d'autres M. Gifford.

Nous ne pouvons, en commençant, cacher au traducteur, qui s'en sera sans doute aperçu lui-même, que quelquefois il n'a pas rendu exactement le texte; bien que les règles de la poésie puissent l'y autoriser, il eût été à souhaiter qu'il ne s'en fût pas écarté, et avec un peu plus d'efforts il y serait parvenu; à part cette observation, cette traduction des *psaumes* est une des meilleures qui ait paru, et nous en félicitons sincèrement l'auteur, qui a eu de vrais momens d'inspiration, soit qu'il ait eu à entonner des hymnes d'allégresse, soit qu'il ait eu à faire parler l'élégie; les expressions sont partout choisies et brillantes, ainsi qu'on le verra par les extraits suivans, et que nous engageons nos lecteurs à comparer avec le texte pour en apprécier toute la beauté.

Le psaume 2, *Quare fremuerunt gentes*, qui peint les vains efforts de l'humanité contre l'Homme-Dieu, est sublime. Voici comment la 1re strophe et la 4e ont été traduites:

Entendez-vous frémir les nations troublées?
Voyez-vous s'agiter les rois?
Des orgueilleux humains les forces rassemblées
S'ébranlent toutes à la fois.
Contre Dieu, contre un fils qu'il aime,
Eclate ce cri des pervers :
Bravons leur puissance suprême ;
Rejetons leur joug et leur fer.

Tremblez, instruisez-vous, rois et juges du monde,
Adorez tant de majesté.
Que des élans d'amour, qu'une crainte profonde
Désarment son bras irrité.
Tremblez! la vengeance divine
Va foudroyer vos attentats.
Elle approche... Heureux qui s'incline,
Par la foi sauvé du trépas.

Les psaumes 5, 7, 109, 113, 119, et autres, mériteraient d'être mentionnés; mais comme la place nous manque pour les citer ici, nous renvoyons à la traduction; pourtant nous ne pouvons nous empêcher de transcrire encore le psaume si connu, *Super flumina Babylonis*, sur l'exil du peuple juif à Babylone.

Fleuves de Babylone, à l'ombre de vos rives,
Les restes affligés de notre nation,
Aux saules suspendant leurs cithares captives,
S'assirent pour pleurer les malheurs de Sion.

Chantez, oh! chantez-nous ces hymnes magnifiques
Qui charmaient Israël, disaient nos fiers vainqueurs.
Comment chanterons-nous un de nos saints cantiques
Dans la terre étrangère où nous versons des pleurs?

Si jamais, ô Sion, si jamais je t'oublie,
Que je sente soudain ma main se dessécher;
Si je ne te préfère à tout, ô ma patrie,
Ah! puisse à mon palais ma langue s'attacher!

Souviens-toi, Jehova, de ces hordes affreuses
Qui, de Jérusalem, sapant les monumens,
Criaient: Enfans d'Edom, troupes victorieuses,
Détruisez, détruisez jusqu'à ses fondemens.

Babylone, quels maux et quelles représailles
T'apprêtent à l'envi nos guerriers triomphans!
Heureux ceux qui, conduits par le Dieu des batailles,
Pourront contre la pierre écraser tes enfans!

Dans notre revue de poésie, il nous tombe sous la main l'ouvrage intitulé: les *Savanes, poésies américaines*, que vient de faire paraître un colon, M. Adrien***, de la Louisiane; elles se font lire avec plaisir et intérêt; nous y avons cependant remarqué, au milieu de belles tirades, quelques imperfections: les mêmes mots tels que *Cyprières, Pinières, Carmes, Bagoux*, sont trop souvent reproduits. Une autre remarque que nous avons faite, c'est qu'il a employé dans toutes les pièces, soit que l'objet fût grave ou léger, toujours les grands vers comme pour un poëme; il me semble que l'auteur aurait dû s'exercer dans tous les genres. Néanmoins, comme nous l'avons dit plus haut, il y a des pièces qui feraient honneur aux meilleurs poètes; au reste, la devise, *Dieu, famille et patrie*, que paraît avoir adoptée M. Adrien*** pour ses travaux est d'un bon augure, et nous désirons qu'il ne s'arrête pas à ce premier essai. Voici quelques citations qui nous ont paru mériter d'être connues; l'une est extraite de

la pièce, l'*Homme, oiseau de passage sur la terre*.

O Boon! ô vieux chasseur, que de fois m'ont souri
Ton chien et ta cabane au bord du Missouri!
Que de fois m'ont souri, dans ma tristesse amère,
Ta Bible et ton fusil, ton calme et ta prière!
Tes haltes sous tout arbre et ta course en tout lieu,
Ton mépris de nos biens et ton amour pour Dieu!

Dans l'*Enfant voyageur et la famille*, le poète exprime avec bonheur les impressions qu'il ressent en quittant sa patrie.

Océan! Océan! j'aime à prier au bruit
De tes immenses flots où l'étoile reluit;
A voir ton bleu miroir, qui partout s'illumine,
A sentir sous le vent ta barque qui s'incline,
Qui s'élève et s'abaisse avec le flot brillant,
Qui bondit dans sa joie ou glisse en oscillant.
J'aime à suivre le soir la grande voix des vagues,
Mêlée aux cris perçans des blanches ossifragues;
A voir sur ton beau sein, berceau des alcyons,
La blonde Cynthia verser tous ses rayons.
Sombre Océan! je t'aime! oui, je t'aime, Atlantique,
Et souvent je t'adresse un hymne poétique,
Lorsqu'isolé, le soir, recueilli sur le pont,
A tes flots orageux mon cœur ému répond,
Et qu'oubliant la terre et les cris de l'envie,
Je m'endors sur ton sein et pense à l'autre vie!

Nous ne voulons pas finir cet article sans appeler l'attention de nos lecteurs sur un charmant volume ayant pour titre : *Chants de l'aurore*, qui a paru depuis quelque temps; nous le devons à M. l'abbé Achille Dupuy; ce sont les pensées et les impressions d'un jeune homme vivant dans la solitude d'un séminaire et qui ne connaît pas encore le monde; ces poésies sont religieuses et intimes, elles vont droit à l'âme et lui laissent quelque chose de doux, de suave; aussi elles seront goûtées tant par leur simplicité que par leur mélancolie. Voici quelques citations.

Chant sur la souffrance.

Qu'il est triste le jour qui pèse sur ma vie!
Seigneur, ne vois-tu pas l'angoisse des mortels!
Regarde un malheureux traînant sa rêverie
Au pied de tes autels.

Le temps est devant moi comme un cadran sans heure;
Le soir et le matin sont pour moi confondus.
On se livre à la joie; on rit, et moi je pleure
Tous mes beaux jours perdus!

Seigneur, tu m'as tiré de Sodome en délire,
Me prenant par la main tu brises tous mes fers;
Après m'avoir sauvé, veux-tu donc que j'expire
Au milieu des déserts?

Je suis si jeune encor : épargne ma faiblesse;
Que ferais-je, ô mon Dieu! sous les coups du malheur?

Moi qui, si dans la route une épine me blesse,
Jette un cri de douleur.

On dit : « La coupe est vide, » alors qu'on sent la lie
Apporter l'amertume au palais dégoûté :
Le nombre des instans de ma trop courte vie
Est-il déjà compté?

On m'a dit : « Le poète est la lyre divine
Que de son doigt affreux le malheur fait vibrer. »
Est-ce pour que mon cœur lui-même se devine
Que tu le fais pleurer.

Le *Lieu natal*, l'*Hymne à la vérité*, renferment des passages que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, mais nous ne passerons pas sous silence la *Prière à Marie*, que nous donnons en entier.

Toi dont l'auguste visage
Apparaît dans le nuage
Comme un céleste rayon,
Sur la mer où l'on s'égare,
Comme la clarté du phare
Qui scintille à l'horizon.

Mère du Dieu que le chrétien adore,
Vierge dont l'âme est pleine de douceur,
Prête l'oreille à la voix qui t'implore,
Voix d'un enfant, plus forte que ton cœur.

(*Ces 4 vers sont répétés après chaque strophe.*)

Toi qu'on peut aimer sans honte,
Toi dont l'amour nous raconte
Des choses pleines d'appas
Inconnus à cette terre,
Vierge puissante, ma mère,
Je veux t'aimer ici-bas.

Je veux t'aimer, ô Marie;
Dans tes yeux l'âme flétrie
Puise la grâce et l'espoir.
A qui redoute un naufrage,
Ton sein pur est le rivage
Où l'on se rit du flot noir.

Vierge, quand l'orage sombre
Couvre le ciel de son ombre,
Tu sauves les matelots,
O mère! vois la tempête
Qui s'abaisse sur ma tête,
Vois ma nef jouet des flots.

C'est trop long-temps, douce mère,
Trop longue est ma peine amère;
Je ne sais pas tant souffrir;
Oh! grâce! mon cœur s'égare;

La douleur seule sépare,
A mes yeux, vivre et mourir.

Hélas! tu sais que je souffre,
Tu sais que je vois un gouffre
Entr'ouvert devant mes pas;
Mère! tu sais que je pleure,
Que je frémis à toute heure,
O mère! et tu ne viens pas.

Ne frémis-tu plus, ma mère?
Ton fils n'est-il plus mon frère?
Puissante reine des cieux,
Chassé de ton héritage,
Me faut-il de ton visage
Détourner mes tristes yeux?

Je suis à tes pieds, Marie.
Oh! de ta robe chérie,
Laisse ma main se saisir;
Laisse-moi baiser la frange
De tes voiles où l'archange
Sema l'or et le saphir.

Je sais que je fus rebelle,
Et que mon âme infidèle
But le péché comme l'eau.
Mais sombre fut la tempête;
Laisse-moi cacher ma tête
Sous l'abri de ton manteau.

Là, je te dirai ma peine
En la région lointaine
Où Dieu nous tient exilés.
Là, sans doute, en quelques larmes,
Je sentirai mes alarmes
Et mes chagrins écoulés.

De pareils vers font plaisir à lire, et il y en a beaucoup dans le recueil de M. l'abbé Dupuy; ils doivent lui être un doux passe-temps dans sa solitude, et pourtant nous lui conseillons, en finissant, de ne pas trop s'y livrer. La muse, même chrétienne, est une syrène qui captive souvent plus qu'on ne voudrait. E.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

LES DOCTRINES HERMÉSIENNES *considérées sous le rapport de la condamnation que le Saint-Siége a prononcée contre elles.* 1 vol. in-8°. Mayence, à la librairie de Kirckheim et Ce, 1838.

L'auteur de cet opuscule nous a fourni une justification complète de la sentence portée contre la doctrine du professeur Hermès, si toutefois on peut s'exprimer ainsi. Rome n'a pas besoin d'être justifiée quand elle prononce sur un article de foi; car Rome est le fondement sur lequel Jésus-Christ a bâti son Église. Mais les faibles ont besoin qu'on leur donne l'intelligence des actes qui émanent de l'autorité, et c'est là une tâche qui a été remplie parfaitement dans l'ouvrage annoncé. On n'y trouve pas de raisonnemens, mais seulement la citation des passages nombreux où il se trouve des erreurs. En tête de chaque chapitre est placé un paragraphe du bref apostolique; puis viennent les extraits des livres d'Hermès. Nous avons lu cet écrit, et la conclusion que nous avons tirée, c'est que Rome, dans cette condamnation, s'est montrée une mère indulgente, qui n'a recours à des mesures de rigueur que lorsque tout autre moyen est devenu inefficace. L'auteur a fourni les pièces de conviction; il a transcrit textuellement les assertions d'Hermès; or, contre une semblable manière d'argumenter, il n'y a point de réplique possible.



L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

Numéro 74. — Février 1842.

Sciences Religieuses et Philosophiques.

COURS D'ÉTUDES SUR LES SAINTS PÈRES.

TROISIÈME LEÇON (1).

Théologie naturelle des Pères (2).

1° Le ciel : suite. — Division du ciel. — 2° Relations du ciel spirituel avec le ciel matériel. Traditions. — 3° Ciel sidéral et système astronomique. Pluralité des mondes.

§ I. Le ciel spirituel.

Le ciel. — En parlant du premier jet créateur (3), nous avons dit que les Pères le comprenaient sous l'expression collective de ciel et de terre (4), désignés vaguement par les anciens sous le nom de chaos et de matière première, et signifiés par l'œuf symbolique de la création.

Ces préliminaires posés, nous sommes entrés dans l'explication exégétique du mot *cœlum* considéré d'abord sous le nom d'*empyrée* (ou région de *lumière*), comme le séjour des esprits bienheureux, splendidement épanouis autour du centre divin, et contemplant le Père à travers l'humanité visible du Fils (1).

Tel est le premier sens du terme *cœlum :* un ciel spirituel (le ciel angélique), puis un ciel matériel, la lumière empyréenne. — Premier ciel.

— Le second sens du mot *cœlum* est le monde sidéral, l'espace où se meuvent les soleils avec leurs planètes, les planètes avec leurs satellites. — Deuxième ciel.

— Le troisième ciel est celui qui a reçu le nom de firmament, et qui n'est à proprement parler que le ciel de la terre.

Dans ces trois cieux, les seuls reconnus par l'Ecriture (2), se trouvent contenus tous les êtres spirituels et matériels de la création.

Il s'agit maintenant de montrer quelles relations unissent le premier ciel au second et au troisième, par le ministère

(1) Voir la 2e leçon au n° 70, t. XII, p. 245.

(2) *Errata de la 2e leçon.* Nous rappelons ici à nos lecteurs quelques erreurs commises dans l'imprimé de notre 2e leçon. — 1° A la page 257, 2e col., le mot *Avicène*, qui occupe une place à la ligne, ne doit figurer que comme autorité invoquée par saint Thomas : car Avicène n'était qu'un philosophe arabe, et c'est sous ce titre, qu'à la page suivante, il est cité à côté d'Averroès. — 2° Page 245, 1re col., l. 2, au lieu de *limité à l'universalité de l'être, ou à la notion...* (ce qui est un non-sens), lisez : l'unité ou l'universalité de l'être, la notion... — 3° Page 248, 1re col., au lieu de *variété*, lisez : vérité. — 4° Page 253, 2e col., au lieu de *infini*, lisez : fini. — 5° Page 256, l. 18, lisez *si* pour *aussi*.

(3) Voir *Université*, t. XII, p. 253, n° 9.

(4) *Gen.*, c. I, v. 1.

(1) *I. Cor.*, c. XIII, v. 12.

(2) *II. Cor.*, c. XII, v. 2.

angélique et la diffusion de la lumière corporelle; et comment, partout dans les grandes divisions de la nature ce double rayon lumineux se propage comme parallèlement, comment surtout la lumière spirituelle personnifiée dans les esprits intelligens s'épanche, se combine, se lie au milieu du vaste plan des êtres, pour en diriger les opérations.

Ce n'est donc point encore la question ontologique des esprits que nous traitons; ce n'est pas non plus le côté mystique de leur triple hiérarchie, mais c'est le fait de leur présence sur tous les points de la création.

Pour procéder avec méthode, nous écarterons plusieurs questions qui embarrasseraient notre marche, et qui, bien que simultanées à celle de l'émission de l'être, n'occupent cependant qu'une place secondaire dans l'ordre de raison. Ce sont les questions de *temps* et d'*espace*, celles de la création de la *lumière* et de la production de l'*éther* ou matière première. La question du *mouvement* corrélative aux précédentes s'en distingue néanmoins, parce qu'elle n'est qu'un phénomène de pure passivité, le produit supposé accidentel d'une cause libre, et conséquemment quelque chose d'indépendant des quatre principes sus-énoncés. Essayons donc de déterminer quelle est cette cause mystérieuse qui engendre le mouvement là où nous ne voyons que la matière inerte et insensible. De plus, le mouvement est pour nous une sorte de lien plastique entre l'esprit et la matière, un premier point de contact entre le ciel supérieur et les cieux inférieurs, et leur engrènement réciproque.

§ II. Relations du ciel spirituel et du ciel matériel.

Après avoir mis en texte ces paroles de S. Augustin (1) : « Chaque chose visible « dans ce monde est mise sous la garde « d'une puissance angélique, » expliquées du mouvement par ces autres du même Père (2) : « Tous les corps sont *régis* par « une intelligence. » Nous ferons, selon notre habitude, la revue des traditions humaines.

Une des premières altérations de la vérité pour l'esprit humain, est le sabéisme ou le culte des astres. Elle a eu aussi pour berceau le centre de l'Asie peuplée, et est d'origine arabe. Or cette erreur idolâtrique n'est que la croyance travestie des premières générations après Noé, lesquelles attribuaient le mouvement des sphères célestes à des esprits préposés par Dieu à les diriger sans confusion dans les hauteurs du ciel.

— Au-dessus du ciel atmosphérique, les Indiens en imaginaient six autres destinés au séjour des intelligences du second ordre, *pures* ou *purifiées*. Celles du premier ordre avaient pour domicile le ciel de la *lumière divine*. Ce furent les Samanéens, ou disciples *illuminés* (1) de Bouddha qui propagèrent dans l'Inde cette opinion, jusqu'à l'arrivée des brachmanes.

— Les Siamois répartissent sept ordres d'esprits, en sept cieux différens. Ils attribuent un génie à chaque étoile, à chaque planète, à chaque élément..... et supposent que les mauvais sont en grand nombre répandus dans l'air.

— Les habitans de l'île de Ceylan, des îles Maldives, de Pégu, toute l'Inde au-delà du Gange participent à cette même croyance.

— Les Perses font résider Mithra dans le Soleil, placent dans Sirius, les Hyades, Orion et l'Ourse, qu'ils regardent comme les constellations cardinales, quatre intelligences principales qui influent sur le reste des astres, bien que ceux-ci soient eux-mêmes pourvus comme toutes les planètes de génies conducteurs. Les Guèbres ou Parsis, prétendent tenir cet enseignement de leur instituteur Zoroastre, écho des premiers âges. Ils croient de même qu'il y a des anges subalternes commis à la garde des créatures inanimées.

— Les Chinois reconnaissent cinq cieux, cinq saisons, cinq élémens; autant de génies y président sous l'autorité du souverain Chang-ti.

— Sous les glaces du pôle, l'imagina-

(1) Unaquæque res visibilis in hoc mundo habet potestatem angelicam sibi præpositam. *Liber quæst.* 83; t. VI, *Quæstio* 79, p. 90, édition de Migne.

(2) Omnia corpora reguntur per spiritum vitæ ... rationalem. S. Aug., lib. III, *de Trinitate*, c. IV, t. VIII, p. 873, *id.*

(1) Voyez le P. Brunet, *Parallèle des Religions de l'antiquité*, t. I, partie première.



tion des Groënlandais a peuplé d'esprits tous les élémens.

— Il en était de même de toute la Scandinavie sous le culte d'Odin.

— Les Arméniens, les Ethiopiens, les anciens Assyriens, les Babyloniens, les Syriens, les Phéniciens, les Juifs eux-mêmes plus d'une fois ont rendu un culte aux génies des sphères.

— En Afrique, dans le Congo, dans les royaumes d'Angola et de Loango, à Juido, presque partout sur les côtes, on retrouve des vestiges d'un culte offert aux esprits qui résident dans les astres, et qui gouvernent les élémens.

— Pour ce qui regarde l'Amérique, on est forcé de convenir que, sauf peut-être l'ancien et vaste empire du Mexique où les idées religieuses importées du midi de l'Asie, suivant une opinion respectable, étaient moins dégradées, — partout chez les sauvages du nouveau continent on ne savait plus distinguer la divinité de ses œuvres, quant à son essence même. On croyait à la réalité divine du fétiche aussi bien qu'à celle du grand Esprit; et il ne paraît pas que ces bipèdes dégénérés aient seulement songé à placer dans le ciel qu'ils ne regardaient plus aucun des objets de leur culte.

— Rentrons dans le monde civilisé. Sur ses limites, nous voyons au nord de l'Europe, après les Scandinaves, les Irlandais, les Celtes de le Grande-Bretagne, les Finnois, les Livoniens, les Lithuaniens, rendre hommage aux génies des astres, de la foudre, des météores, des arbres eux-mêmes et des planètes. Partout ils établissaient des rapports très intimes entre le monde invisible et le monde matériel. — Les Sarmates partageaient cette croyance. La cause principale de la conversion des Polonais leur fut de voir leur roi, Ladislas-Jagellon, faire impunément abattre sur une montagne, où brûlait le feu perpétuel, les arbres séculaires dont l'écorce cachait une divinité. Ceci se passait dans les premières années du 15e siècle.

— La religion des Druides, bien que d'un symbolisme plus froid, donnait aussi sur ce point la main aux peuples sectateurs d'Odin, et à ces Romains héritiers des dieux de toutes les nations.

— Rome après la Grèce, la Grèce après l'Egypte, nous présentent dans leur réseau mythologique le système le plus complet de la divinisation du ciel et de la terre. Il y avait des dieux pour tout; il y en avait là où les mots manquaient pour les nommer.

Mais à la place de ce mot hétérodoxe *dieux*, mettez celui d'anges; au lieu de l'adoration sacrilége qu'on leur rendait, substituez le culte de *Dulie* dont l'Eglise honore les anges et les saints, vous aurez soudain le sens primitif de ces traditions détachées de leur centre. Pour nous, leur valeur gît dans leur constante universalité : or rien n'est ici-bas universel et constant qui n'ait sa racine dans une vérité révélée. Si les feuilles étouffent quelquefois les fruits, si ces fruits sont eux-mêmes trop souvent creux ou gâtés, c'est l'œuvre de l'homme; mais la sève qui nourrit et conserve le tronc, c'est l'œuvre de Dieu, à qui il fallait ce tronc pour y greffer le pur catholicisme.

Invoquons brièvement le témoignage des anciennes écoles philosophiques. A part les Sadducéens juifs et les semi-athées Épicuriens qui n'accordaient pas même l'existence des esprits, nous voyons Thalès, Pythagore, Platon, Aristote, suivant en cela la théogonie d'Orphée et d'Hésiode, placer entre le Dieu suprême et l'homme, des dieux inférieurs employés à conduire les corps célestes, et présidant à l'harmonie des arbres. C'est la première hiérarchie des dieux de Platon. La seconde était celle des âmes humaines. La troisième celle des démons (δαιμων, heureux) ou génies des élémens, bien différens des cacodémons, ennemis perpétuels de l'ordre physique et moral. Il est facile de reconnaître ici les bons et les mauvais anges. Mais n'oublions pas qu'il ne s'agit présentement que de lier l'existence des cieux *spirituels* à celle des cieux corporels, et de constater l'opération angélique sur toutes les parties de la création.

— Philon (1) compare le monde à un temple dont le ciel est le sanctuaire. Les anges en sont les prêtres, les ministres. — Si Philon pouvait tenir une partie de cette doctrine des écoles grecques, il est

(1) Phil., *de Monarchiâ*, l. II, p. 820.

indubitable qu'il la devait surtout aux enseignemens de la synagogue et à la lettre même de l'Ecriture. Disciple de Moïse, il savait que les anges de Dieu, toujours présens devant la face du Très-Haut, sont les ministres de ses volontés; que si les plaies qui affligèrent Job, celles qui troublèrent la nature en frappant les Égyptiens, furent dues au ministère des mauvais anges (1), les faveurs divines furent aussi le plus souvent dispensées par la main des bons anges.

— Le docteur angélique nous pose lui-même les points capitaux de cette question. « Les corps célestes, dit-il, ont un « moteur, lequel est une substance ani- « mée (2) » Il cite en même temps S. Augustin et S. Grégoire, dont le premier dit que tous les corps sont régis par un esprit de vie et doué de raison; et le second que, dans ce monde visible, rien ne peut être mu que par la créature invisible.

Appuyés sur ces principes d'autorité, voici comment nous en faisons l'application à notre thèse.

Si le *mouvement* des corps physiques est dû *principalement* à l'action de conducteurs immatériels et intelligens, à plus forte raison celui des immenses sphères qui roulent avec tant d'ordre et d'harmonie dans l'espace éthéré. J'ai dit *principalement*: car, sans infirmer en rien le système newtonien sur le balancement des forces centripète et centrifuge, par lesquelles se combine la rotation des corps célestes, on peut dire sans hésiter que si ces deux forces n'étaient que physiques, elles se ralentiraient peu à peu, s'entr'useraient, tomberaient d'elles-mêmes à néant. Ainsi une première impulsion ne suffit pas; il faut qu'elle soit continue comme le mouvement qu'elle produit. — Ce principe est sans exception pour toute force positive prise dans l'ordre des choses matérielles: car nous ne regardons pas comme force positive la chute des graves, ni l'ascension des légers. Chacun d'eux cherche simplement son niveau. Il n'y a donc rien que de passif dans ces effets de la pesanteur. Les corps graves tombent, parce que rien ne les retient; les corps légers montent, parce que d'autres corps plus graves, l'air, les gaz atmosphériques, l'eau elle-même... se substituent en leur lieu, à raison d'une plus grande pesanteur.

L'attraction électrique qui semble contrarier cette doctrine de l'inertie des corps ne saurait nullement l'ébranler. Les lois qui régissent les corps impondérables, tels que le calorique, le fluide lumineux, le fluide électrique et le fluide magnétique, supposé qu'ils soient réellement distincts, ces lois, dis-je, peuvent être conçues identiques à celles des corps pondérables. Il est vrai que l'action de ces fluides ne dépend point de causes apparentes, comme il se fait pour les autres corps: cette action est distincte de la pesanteur; mais ce que nous nommons *action* est une pure *passivité*. Tous tendent à s'équilibrer, et se meuvent dans le sens de leur faiblesse, et de leur plus grande inertie, c'est-à-dire qu'ils *tombent*, non comme les autres corps, vers le centre terrestre de gravitation, mais dans le vide atmosphérique qu'ils comblent incessamment, tantôt d'un pôle à l'autre, comme les fluides électrique et magnétique, ou bien entre des pôles factices; tantôt par un ébranlement subit de l'air, mais libre de direction, comme les deux fluides tant élastiques, la lumière et le calorique. Malgré la vivacité de leurs mouvemens, tous ces corps ont une base uniforme, l'inertie, et ils ne s'en écartent que par l'intervention d'une cause étrangère.

Cette cause, quelle est-elle, quand toutes les causes secondaires, ou plutôt quand tous les effets de ces causes apparentes sont épuisés? — Une cause spirituelle sans doute, une cause libre et intelligente. Si la première de toutes est Dieu, si Dieu est essentiellement le premier moteur, et le moteur incessant de tout ce qui a vie et mouvement sous ses yeux, nous concluons rigoureusement: 1° que tout mouvement procède de lui, non par l'emploi d'une force aveugle, laquelle dirigerait à son propre insu les astres dans les cieux, mais par l'emploi d'une force adéquate au résultat intelligent qui en ressort, donc par une force

(1) Ps. LXXVII, v. 49: Immissiones per angelos malos. — Et Job.

(2) S. Thomas, *in primâ Quæst.* LXX, art. 3, ad tertium.

intelligente aussi; 2° que, bien que sans nul doute, l'Être infini et partout présent suffit à maintenir surabondamment l'ordre dans les choses créées par lui, et cela par le seul fait de sa présence, il ne le fait cependant que par le ministère des intelligences députées à cet effet. — Notre première conclusion est de raison, la seconde est d'autorité générale. Si cette autorité ne commande pas la foi, elle est au moins d'un grand poids pour la raison elle-même, puisqu'elle n'en est que le terme le plus élevé.

Si l'on nous objectait l'explosion des gaz, l'attraction lunaire,... nous répondrions pour le premier cas, que cette explosion n'a lieu que par la dilatation du calorique qui ne peut plus *s'équilibrer* doucement avec son milieu ambiant, et pour le second cas que l'élévation des eaux de la mer sous l'aspect de la lune, n'a pas d'autre cause que leur entrée dans le courant planétaire qui sollicite tous les corps chacun vers le globe auquel il appartient, et tous les globes les uns vers les autres respectivement, puis vers un centre commun qui est le soleil pour notre système planétaire. Cette sollicitation que l'on appelle gravitation universelle n'est autre qu'une chute des corps vers un point central. Sans doute qu'il suffit de ces principes pour expliquer la tendance des planètes de notre système, vers le soleil qui est leur centre, pour rendre raison ensuite de l'harmonie qui les maintient à des distances peu variables, mais jamais on ne donnera le mot de leur mouvement orbiculaire. Ce mouvement n'obéit ni à la force centripète ni à la force centrifuge. Il n'est pas non plus la combinaison de ces deux forces; car, de deux forces égales qui se choquent, le résultat est nul. Admettons que leur rencontre soit oblique, le mouvement produit ne saurait être circulaire. Je le répète, il faut un agent intelligent pour produire un mouvement régulier, dans son opposition aux lois de la nature, tel qu'est le mouvement curviligne des astres, un mouvement persévérant, malgré la sollicitation de l'inertie matérielle.

Déclarons donc avec toute la philosophie spiritualiste que le mouvement spontané n'appartient point à la matière et qu'il veut par conséquent une cause immatérielle. Cette définition comprend toutes les classes des êtres animés, depuis l'ange en qui ce mouvement est parfait, jusqu'au zoophyte qui n'a pas tout-à-fait l'immobilité de la plante. Tout mouvement qui n'est pas essentiellement régulier comme celui des machines, est censé libre, et par le seul fait qu'un insecte n'est pas rigoureusement poussé à se mouvoir vers tel point plutôt que vers tel autre, son mouvement, tout irréfléchi qu'il est, est libre et spontané. Il vit, cela suffit : voilà ce qui distinguera éternellement le zoophyte de la plante qui lui ressemble le plus, et le placera toujours au-dessus de la sensitive la plus irritable. C'est que celle-ci a si peu en elle-même le principe du mouvement, qu'il suffit de le lui imprimer pour fatiguer rapidement ses organes. Que ce mouvement qu'elle reçoit, même à distance, de la main ou par tout autre instrument communiquant à la main, soit l'effet d'une décharge électrique du moteur, que les fibres délicates de cette plante soient sensibles comme des nerfs aux courans galvaniques,... peu importe : elle ne se meut pas d'elle-même, elle ne vit pas, et *vice versâ*, ne vivant pas, elle ne saurait se mouvoir. On peut expliquer sans plus de difficulté la contractilité et l'expansibilité des corps bruts sous l'influence du calorique, le sommeil et le réveil des fleurs à heures fixes. Tous ces phénomènes de l'ordre naturel sont liés intimement aux principes déjà exposés sur le déplacement des fluides atmosphériques.

Quant aux animaux, nous disons hautement, en dépit de Descartes, mais avec le genre humain, qu'ils ne sont pas des machines, et que la liberté de leurs mouvemens est due à la présence d'un principe immatériel. La question n'est pas de savoir si ce principe est d'un ordre purement instinctif, encore moins de lui attribuer les nobles facultés de la raison et l'excellence de l'immortalité, mais de dire d'eux, comme de ce qui a vie, qu'ils se meuvent non comme des machines que l'on meut, mais comme des êtres en qui tout n'est pas matière, soit que le principe qui les anime soit individuel à chacun d'eux, soit qu'ils soient déterminés par quelque chose de plus étendu.

Que l'on nous pardonne ces détails: ils ne sont pas inutiles à notre cause. Quand nous comprendrons mieux le mouvement, nous ne l'attribuerons plus à une cause aveugle qui aurait besoin d'être mue elle-même. La loi du mouvement est la même pour tous les corps, pour une planète comme pour un grain de sable. Qui donc maintiendra l'impulsion primitive donnée aux sphères par le Créateur, sinon les intelligences ministres de ses ordres? On pourra bien compliquer à volonté les divers centres d'attraction des globes, pour les faire rouler tout seuls dans l'espace, mais on ne parviendra jamais à expliquer le mode de leur mouvement continu et circulaire.

Il appert maintenant pourquoi, appuyés sur la tradition et la saine philosophie, nous n'avons pas séparé les deux sens du mot *ciel*. Combien de fois l'Ecriture donne-t-elle le nom de *cieux* aux esprits angéliques? « Les *cieux* racontent la gloire de Dieu (1). — Les *cieux* ne sont pas purs en sa présence (2). — Louez le Seigneur, *cieux* des cieux (3). — J'exaucerai les *cieux* (4). — Les vertus des *cieux* seront ébranlées (5), etc. Y aurait-il donc de la témérité à supposer que cette voix des *cieux* qui louent le Créateur n'est que la note dominante d'un sublime concert que tous les objets créés élèvent jusqu'à Dieu par l'organe des Esprits immortels qui les gouvernent?

S'il y a des anges des empires (6), des anges gardiens des églises (7), comme il y en a de préposés à la garde non-seulement des vivans, mais encore à la garde du sépulcre de ceux qui se sont endormis dans le Seigneur (8), hésiterons-nous à accorder notre suffrage à la croyance du genre humain qui place également des anges dans les astres pour les conduire?

(1) Ps. XVIII, v, 7.
(2) Job, XV, v. 15.
(3) Ps. CLXXXIV, v. 4.
(4) Osée, c. II, v. 21.
(5) Luc, c. XXI, v. 26.
(6) Daniel, X, 13, 20, 21.
(7) *Apocalyps.*, c. I, v. 20; c. II, v. 1, 8, etc.
(8) Deus, cujus miseratione animæ fidelium requiescant, hunc tumulum benedicere dignare, eique angelum tuum sanctum deputa custodem, etc. Rituel Romain, *de Exequiis*, p. 135, in-8°.

Cette tradition, comme toutes les vérités primitives, a été conservée par le peuple juif avec un soin particulier. Malgré quelques altérations, on la retrouve encore dans les livres des rabbins. Maimonides va jusqu'à supposer que la lumière des astres est l'éclat même des anges conducteurs.

Nous avouons cependant que peu de Pères se sont préoccupés de cette question, ou que, si l'on veut, nos recherches nous ont fourni peu de documens. Ceux qui avant nous ont donné le fruit de leurs travaux sur les Pères, comme Thomassin, Petau, Noël Alexandre, sont encore moins riches de citations que Suarez, saint Thomas et les *sommistes* du moyen âge. Il faut dire aussi qu'il nous paraît très probable que les premiers Pères, ou bien ont fait peu de cas de cette question à côté des grands principes de foi qu'ils avaient à soutenir, ou bien ont affecté de la laisser dans l'ombre, pour ne pas frayer de trop près avec les néo-platoniciens et les cabbalistes, leurs ennemis acharnés. J'en dirai autant des alchimistes du second âge, avec lesquels on craignait de communiquer, et qui tous cherchaient des patrons à leur creuset, jusques dans les sphères étoilées.

Dans l'Orient catholique, Athénagore, dans un exposé officiel de la doctrine chrétienne, s'exprime en ces termes: « Dieu, par son Verbe, rangea les anges « par ordres comme une milice. Il les « établit sur les élémens, sur le monde « et sur tout ce qui est dans le monde, « pour y maintenir la régularité et le « mouvement (1). »

— Origène déclare qu'aux anges est départi le gouvernement des sphères, comme celui du reste des créatures (2).

Chez les Latins, saint Jérôme, bien que retenu par la crainte de supposer les astres animés, erreur qu'il reprochait aux Origénistes, et qui ne ressemble en rien à la croyance que nous professons

(1) Angelos Deus Verbo suo tanquàm in classes ordinavit centuriavitque, ut elementa, cœlos, mundum et quæ in mundo sunt, vicesque et ordinem omnium moderarent. *Pères de Lyon*, t. II, 2e part., p. 150, A. *Legatio pro Christianis*.
(2) Origène, t. IV, p. 18.

ici, saint Jérôme, dis-je, incline fortement vers cette opinion (1).

— Saint Augustin dit que si l'on doit attribuer des âmes aux corps célestes, ces âmes appartiennent à l'ordre angélique (2). Ailleurs, il s'était demandé si les anges sont conducteurs des astres, et s'ils les animent. Double question que l'on ne divisait pas encore assez, ce qui rendait plus incertaine l'affirmation de la première; car la seconde n'est qu'une erreur païenne et cabbalistique. Les Athéniens voulurent faire un mauvais parti à Démocrite pour ce qu'il avait dit que le soleil n'est pas un Dieu; et mille fois le sabéisme outré des Juifs et des Orientaux leur fit confondre les corps célestes avec les intelligences qui en gouvernent le mouvement et président à leur harmonie.

— Saint Thomas, après une longue argumentation sur l'essence du mouvement, conclut en ces termes : « Il reste donc à « dire que les astres sont mus par l'action « de quelque intelligence (3). » (Origène avait dit de même que les esprits ont seuls la faculté du mouvement (4).)

— Saint Bonaventure dit purement et simplement que les anges sont conducteurs des corps célestes (5).

Nous pourrions encore citer, moins comme autorité que comme témoignage du sentiment des premiers âges, les Récognitions de saint Clément (6); mais nous avons hâte d'en finir par ces paroles d'un auteur du 12e siècle : « Il est certain « que le soleil, la lune et les étoiles, qui « ne se meuvent point par eux-mêmes, « sont mus par le ministère des anges. « De même, personne ne doutera que les « vents, les pluies, les grêles, les foudres, les tonnerres, les tempêtes, la « masse entière du monde ne soient régis « par les anges (7). »

Finissons-en de même avec une autre question, secondaire il est vrai, mais qui a sa place ici.

Pourquoi Moïse n'a-t-il rien dit de la création des anges?

Moïse, disent quelques uns, n'a point fait mention des anges, parce qu'il craignait que son peuple ne les adorât (1). Mais la plus saine opinion est évidemment celle qui explique le silence de Moïse par son dessein de ne faire qu'un tableau raccourci de la création visible. D'ailleurs raconter celle des anges n'eût pas été exposer les Hébreux à les confondre avec l'éternel Créateur. Il n'affecte nullement de cacher l'existence d'esprits supérieurs, puisqu'il parle d'un chérubin placé à l'entrée du paradis terrestre, de trois anges apparus à Abraham, etc. Il suppose donc, par son silence même, que son peuple n'ignorait rien de la plus parfaite des œuvres de Dieu. A l'appui de cette seconde opinion, nous pourrions rappeler plusieurs des citations de notre article précédent, où le mot ciel est pris fréquemment pour les esprits bienheureux.

§ II. Ciel.

Passons maintenant à la division des *Cieux* matériels. Et d'abord justifions en peu de mots cette espèce d'anticipation sur le récit de Moïse qui ne parle du monde sidéral qu'au quatrième jour de la Création. A part l'ordre naturel

(1) Saint Jérôme, *in Ecclés.*, I, 6; et *in Ephes.*, I, 22.

(2) Saint Augustin, *de Genesi ad litteram*, l. II, nº 38; et *Enchiridion*, c. LVIII.

(3) Saint Thomas. Undè relinquitur quod moventur ab aliquâ substantiâ apprehendente. *In primâ*, Q. LXX, art. 3.

(4) Orig., t. IV, p. 81.

(5) Saint Bonaventure, *Distinctions sur le Maître des Sentences*, t. IV, p. 175.

(6) Livre IV.

(7) Potho, Presbyt. et Monach. Brumiæ Trevirens., ann. 1152. Constat solem et lunam et sidera quæ per se non moventur, angelico ministerio moveri. Similiter ventos, pluvias, grandines, fulgura, tonitrua, tempestates et totam mundi molem per angelica ministeria regi nemo dubitet. — Notez que ceci ne nuit en rien à l'action naturelle des élémens. Il ne s'agit, dans la pensée de l'auteur, que d'une direction générale de la matière sous le sceptre (*regi*) des esprits administrateurs. *Administratorii spiritus.* Saint Paul, *ad Hebræos*, c. I, v. 14.

(1) Saint Athanase, Q. prima, *ad Antioch.* — Severianus, *Orat. prima*, p. 816, t. VI, inter *Opera* S. Chrysost. — S. J. Chrysost., *Homil. de Jejuniis*, Hom. 2 in Gen., et in Psal. VIII, *Quoniam videbo cœlos tuos.* — Théodoret, *Q. 2 in Genes.* Il va même jusqu'à dire qu'il n'est pas fait mention des anges jusqu'à Abraham; mais il oublie le chérubin placé à la porte d'Éden pour en défendre l'entrée. (*Ibid.*, c. I, p. 4.) Cependant il dit plus bas : *Verisimile est angelos unà cum cœlo et terrâ creatos esse.* P. 3, t. I, in-4°.

qui commande ce plan d'exposition, dans notre travail, nous sommes heureux de pouvoir, à l'aide des Pères, établir sur une base plus large l'édifice astronomique.

Plusieurs Pères, commentant le premier chapitre de la Génèse, admettent comme fait certain, que sous l'expression *cœlum et terram* du premier verset, est renfermée toute l'œuvre des six jours. Premier point. — En second lieu, le récit si rapide de Moïse tend bien moins à expliquer le système de la création, qu'à rappeler au peuple de Dieu, les notions traditionnelles de la formation de la terre. Développons notre pensée.

1° A l'appui de notre première assertion, citons les passages suivans :

— S. Augustin (1) : « Cette parole, dit-il, « *Au commencement Dieu créa le ciel et* « *la terre*, signifie *l'universalité des créa-* « *tures que Dieu a tirées du néant*. Il n'en « est fait mention que sous le nom de « choses invisibles. »

— Saint Epiphane (2) : « Le premier jour « furent créés *les orbes supérieurs*, le ciel « et la terre.

— Saint Hilaire (3) appelle le ciel et la terre du premier verset, *les grands élémens de l'univers*.

— Saint Basile suppose (4) le ciel tout fait lors de la formation de la terre.

Parmi les auteurs de la seconde période patristique, nous avons encore les témoignages d'Alcuin (5) : « Cette matière « informe que Dieu tira du néant, fut d'a- « bord appelée le ciel et la terre, non « qu'elle le fût déjà, mais parce qu'elle « commençait de l'être. »

(1) Liv. I, *de Genesi contrà Manich.*, c. v. Illud quod dictum est : *In principio fecit Deus cœlum et terram* : cœli et terræ nomine universa creatura significata est, quam fecit et condidit Deus. Ideò autem nominibus visibilium rerum hæc appellata sunt, propter parvulorum infirmitatem, qui minùs idonei sunt invisibilia comprehendere, t. III, p. 178.

(2) Lib. *de Ponderib. et mens.*, 22. — S. Ambr., l. II, c. II. *Hexaem.*

(3) S. Hilarius, *in Matthæum*, canone IV.

(4) Hom. II et III, *Hexaemeron*.

(5) *Interrogationes et responsiones in librum Geneseos*, t. I, 2e part., p. 307. Informis illa materia quam de nihilo fecit Deus, appellata est primò cœlum et terra, non quia jàm hoc erat, sed quia hoc esse cœperat.

— De Raban-Maur (1) : « L'œuvre du 4e « jour indique l'achèvement (ou la mani- « festation) des ornemens du ciel. » Ils existaient donc déjà en substance.

— De saint Thomas, qui met en avant l'autorité de saint Denis l'aréopagite (2) : « La lumière du soleil fut informe durant « les trois premiers jours, et ne parut qu'au « quatrième... » Saint Thomas, dis-je, suppose lui-même que le firmament, considéré comme l'ensemble des globes lumineux, fut créé le second jour, c'est-à-dire immédiatement après la lumière, et toujours avant que la terre ne sortît de l'eau (3).

C'est donc une erreur positive que l'opinion de quelques commentateurs modernes, qui suppose que les Pères, depuis le vénérable Bède, n'ont, par le premier ciel, entendu que la demeure des Bienheureux. — On n'a donc rien inventé de nouveau non plus, quand on a cru mieux interpréter l'Ecriture sur la production d'un ciel complet, avant le premier jour de l'apparition de la lumière sur la terre, et de l'organisation de celle-ci. Les Pères avaient dit cela.

§ II. Le ciel matériel.

Nous abordons une question qui offre, comme la précédente, le double intérêt de la science humaine et de la science théologique. Des liens étroits unissent, nous l'avons vu, le ciel des anges au ciel des astres : il ne s'agit plus que de jeter sur celui-ci un regard dégagé des hésitations d'une foi peu éclairée, des témérités de l'empirisme, et du *statu quo* de la science qui, sous le nom d'expérimentale, veut toucher pour croire, et qui a le tort surtout de nier tout ce qu'elle n'atteint pas par les sens corporels. Nous poserons donc franchement notre thèse astronomique.

Procédons analytiquement. Nous occupons, nous êtres inconnus qui nous désignons à nous-mêmes sous le nom de genre humain, un point de l'espace : ce point s'appelle *Terre*. Ce point, imperceptible au soleil qui nous éclaire, se meut obscurément avec une dizaine

(1) *In Genes.*, c. IV, p. 7, t. II.

(2) *Noms divins*, c. IV.

(3) Q. LXVIII, in primâ, art. 1.

d'autres, plus ou moins sensibles, autour d'une petite étoile déjà nommée soleil. Cette étoile avec son petit cortége s'avance de même, perdue dans la foule d'un milliard d'autres étoiles (dont la plus voisine, Sirius, par exemple, n'en est pas moins éloignée que de trois mille cinq ou six cent milliards de lieues et peut s'en approcher de soixante-dix millions, sans qu'il 'y paraisse); cette étoile, disons-nous, gravite avec ses sœurs les autres étoiles, dans une durée de 25 à 26,000 ans, autour d'un centre commun, comme le satellite d'une planète autour de ce pivot particulier. Tout ceci n'est qu'une pincée de poudre lumineuse flottant dans l'espace, ce n'est peut-être que le commencement de ce qui est : les nébuleuses que le télescope nous fait entrevoir entre 2 ou 3 étoiles d'une constellation, sont peut-être aussi un autre monde sidéral, distinct du nôtre, et satellite d'un monde plus grand... On s'effraierait de cette immensité, si l'on ne savait que tout ce bel univers n'est qu'une ombre de l'éternel soleil de justice.

Sommes-nous donc seuls? Après avoir trouvé à grand'peine la place de notre atome planétaire, dirons-nous qu'il est le coryphée de l'harmonie universelle? Au moins ceux qui niaient la pluralité des mondes, pour ne pas faire de tort à notre dignité, avaient-ils soin de placer la Terre au centre de tout, de la maintenir immobile sur ce trône de gloire, et de lui destiner uniquement l'usage du soleil et des étoiles. Et quoi faire encore de celles-ci, sinon des signes prophétiques de nôtre histoire? Aussi l'astrologie a été une science. — L'astrologie a été condamnée; mais la Terre n'y a rien perdu : les étoiles, a-t-on dit, sont faites pour éclairer nos nuits, pour orner le ciel à nos yeux, pour diriger le pilote.... D'autres y ont placé des esprits malfaisans... Pour tout cela, il n'y aurait vraiment que l'embarras du nombre : trop peu pour atteindre complètement le but indiqué, puisque nos nuits profitent assez rarement du bénéfice des étoiles, puisque l'œil se fatigue non à les contempler, mais à chercher un ordre au moins imaginatif là où le péché n'aurait rien dérangé, puisque le pilote a plus de garantie dans une simple boussole que dans l'inspection des trois quarts du ciel, puisque enfin... les esprits malfaisans ont, selon saint Paul, l'air pour séjour, et le plus souvent l'enfer, créé pour eux dès le commencement..; — mais beaucoup trop surtout, si l'on réfléchit un instant, que nous voyons à peine la cent-millième partie des astres que le télescope nous permet de supputer.

Nous demanderions pardon de réfuter sérieusement de pareilles naïvetés, si elles n'étaient si communes.

Il est temps de prendre la défensive. — Qui vous a dit, me crie-t-on, qu'il y a des hommes, ou des êtres quelconques dans les astres? Et qui peut le savoir? — Hélas! personne, personne, dis-je, ne peut le savoir par le témoignage de ses sens : aussi nul ne l'a prétendu sérieusement. Mais là se bornent-elles toutes les certitudes de l'homme? En fait de choses corporelles, n'y a-t-il de réel pour lui que l'objet immédiatement perçu au moyen des sens? La science des analogies qui composent la très grande partie de notre savoir, a-t-elle quelque valeur pour nous, ou bien si elle est nulle? Si elle est nulle, presque toute notre science l'est aussi : si elle a quelque valeur, c'est, ou jamais, dans la question présente. Enumérons quelques unes de ces analogies.

1° Parmi les planètes connues, les plus grandes, Mars, Jupiter, Saturne ont des atmosphères suffisamment attestées par l'observation, bien que les traces en soient peu perceptibles. Les trois petites planètes télescopiques, Cérès, Pallas et Junon en ont de très considérables; Vénus est pourvue d'une atmosphère à peu près égale à la nôtre. On croit généralement que Mercure en a une très dense. Quant à Vesta, il n'y a rien de certainement déterminé : l'éclat de ce petit astéroïde a même porté Schroter à le mettre au rang des corps qui brillent de leur propre lumière. — La Lune, qui n'est que satellite, n'a pas non plus d'atmosphère sensible, puisque les rayons des autres astres ne s'y réfractent point. Pour le Soleil enfin, rien n'induit à lui en supposer même le besoin, puisqu'il sort tout-à-fait de la nature des autres planètes. C'est même très improprement qu'il en porte le nom. Uranus est encore

imparfaitement connu, sa rotation n'étant pas même démontrée, à raison de l'éloignement de cette planète. Voilà donc 9 planètes, y compris la Terre, pourvues de la première condition de la vie animale, et pour qui? Car toute atmosphère suppose nécessairement de l'eau : et l'eau est le principe constitutif de la fécondité et de l'animation organique. Nous en verrons bientôt les preuves détaillées.

2° Une analogie non moins frappante est celle de la conformité des lois qui régissent à nos yeux les corps célestes mieux connus, et qui semblent établir sur un même plan de création les soleils entre eux, et les planètes de chaque système solaire. Identité dans les divers mouvemens d'inclinaison, de progression orbiculaire, etc..., toutes choses qui ont déjà été dites, mais dont les conséquences nous paraissent fondamentales dans une question de pure analogie. Si l'on était tenté de faire peu de cas de cette loi, nous le répétons, tout l'édifice de la science humaine croulerait par sa base : car enfin, nous ne savons à peu près rien par perception immédiate, même dans les choses sensibles. C'est la science des analogies qui nous a valu les admirables découvertes des Newton et de Kepler.

3° Dans les lois divines, malgré les prodigalités apparentes d'espace et de matière, rien n'est fait en vain pour le plan de la Providence. S'il y a de la grandeur pour Dieu à élargir indéfiniment le cercle des cieux, il y a aussi de la sagesse à le remplir. Sur chaque point de ses œuvres, Dieu sème la vie : sur chaque rayon de sa gloire créatrice, il échelonne des voix intelligentes pour lui reporter l'hommage des êtres qui ne le connaissent pas. Et il ne suffit pas que des esprits soient préposés aux grandes provinces de l'univers pour offrir à Dieu ce tribut de la matière, non : tout est gradué dans l'opération divine, et cette gradation constitue l'ordre. Or, cette hiérarchie de l'être ne se peut établir que sur une répartition de genres, d'espèces et d'individus participant diversement aux deux formes de la vie, l'esprit et la matière. Ainsi, rien n'est heurté dans les couleurs de ce grand tableau. La matière brute et élémentaire, la matière organisée, l'être sensible et animé, triple fraction de la nature inférieure suspendue à l'homme, le véritable centre cosmique : l'homme ensuite par l'ange, et l'ange par le divin médiateur élèvent jusqu'à Dieu leur marche triomphale. Il faut donc quelque chose entre la pure essence de l'esprit, et la grossière inertie de la fange terrestre. L'homme même est trop élevé pour toucher à celle-ci directement. Les *trois règnes* le soulèvent vers l'ange pour l'approcher de Dieu : tant il était nécessaire que dans ce vaste concert tous les tons fussent remplis, toutes les notes harmonisées, toutes les vibrations inspirées d'intelligence ! Ce qui est donc vrai pour la terre, doit l'être philosophiquement pour toute la création : peu importent les modifications que l'éternelle sagesse a pu apporter aux principes généraux qu'elle-même nous montre partout appliqués. Nous disons seulement : partout où il y a identité de principes, il y a identité de conséquences ; les exceptions elles-mêmes dépendent toujours, dans une œuvre intelligente, de principes non moins sûrs et qui concourent comme les premiers au maintien de l'harmonie générale. Toute exception, dès qu'elle n'est pas un commencement de ruine et de désordre, est une preuve de plus en faveur de la pensée qui a présidé à l'exécution de l'ensemble, le cachet d'un dessein spécial, d'une attention particulière de bienveillance sur l'être raisonnable qui en doit jouir. Ainsi le mouvement rétrograde de deux satellites d'Uranus confirme à nos yeux une préméditation divine, non pas de nous étonner, nous gens de la terre, par une imperceptible exception de détail dans la marche uniforme des corps célestes, mais de subvenir aux besoins d'une plus grande intensité de lumière pour les habitans de cette planète reculée, et cela en leur procurant l'avantage d'une plus forte réfraction, si les six satellites actuellement connus de cet astre s'entre-croisent dans leurs mouvemens. — Disons aussi, par parenthèse, que cette déviation à la loi générale du mouvement prouve invinciblement l'entremise d'un guide spirituel.

4° Nous aurions voulu nous étendre davantage sur les analogies non pas de mouvement, non pas de position, lesquelles regardent la matière des astres bien plus que leur destination, mais sur quelques autres phénomènes des lois exceptionnelles qui s'enchevêtrent dans le système général. C'est là surtout que brille la haute sagesse qui, amenant petit à petit l'homme de l'erreur de ses sens aux magnifiques inductions de la science comparée, développe à ses yeux les profondeurs de l'espace, lui découvre des mondes là où il ne voyait que des clous d'or attachés à une voûte bleuâtre, la grande confraternité de l'intelligence et de l'adoration divine entre des créatures raisonnables que réunira plus tard, de tous les points du ciel, le sein du même Père; quand lui, insecte mortel, rampant sur cette terre, voudrait y régner seul s'il n'avait besoin d'esclaves; noble conception qui, loin de rapetisser l'homme, ne le rend que plus humble pour lui-même, plus reconnaissant pour le Dieu qui, ayant tout créé dans un instant, s'occupe éternellement du bonheur de l'individu comme du bonheur de tout un peuple, de tout un monde, de tous les milliards de mondes!..... Le christianisme ne saurait donc être l'ennemi d'une croyance qui ne fait qu'augmenter les titres du Créateur à notre adoration; il n'a rien à craindre non plus pour ses dogmes qui semblent faire de nous une classe exclusivement privilégiée : rien n'oblige à croire une exception de chute ni un privilége de réparation. Le dogme reste intact dans toute la vérité de ses termes. Venons aux preuves.

Il est de foi que l'homme a, par une désobéissance à Dieu, perdu la justice originelle. Il est de foi que le Fils unique de Dieu s'est incarné pour nous rendre cette justice perdue. Il est de foi que cette incarnation du Verbe éternel n'a point, en lui donnant un corps et une âme humaine, nui à l'unité de sa personne, c'est-à-dire que l'adjonction d'une seconde nature (la nature humaine) n'a point ajouté une seconde personne à sa personne divine. Loin de nous le blasphème!

Maintenant donc, si, rétorquant contre moi la loi des probabilités, on me disait : 1° Il est très probable que s'il y a des habitans dans les astres, quelques uns de ces mondes ont été éprouvés comme nous, et que sur le nombre, quelques uns aussi sont tombés comme nous;

2° La loi des analogies exige que sur le nombre des mondes déchus, quelques uns au moins aient été réparés; et que sur le nombre des moyens de réparation employés par Dieu, quelques uns soient identiques au grand mystère de notre rédemption;

3° Cela posé, comment expliquer et la multiplication du sacrifice d'un Dieu, et l'adjonction d'un nombre illimité de natures créées à sa glorieuse et éternelle essence de Fils unique de Dieu?...

— Je répondrai, sans affaiblir en rien, comme l'on voit, la difficulté, et sans la tourner non plus, je répondrai, dis-je, 1° avec saint Thomas (1), que l'union de la nature divine avec la nature humaine étant quelque chose de créé dans le temps, rien n'oblige à limiter à un seul acte ce genre de création divine (2); que l'assomption *unitive* d'une nature créée, de la part de Dieu comme *personne*, n'a rien qui puisse disconvenir à l'essence du Créateur de toutes choses; rien (3) qui ne convienne à la *nature* divine; rien (4) qui nuise à sa personnalité; rien (5) qui affecte la personnalité distincte du Père, du Fils et du Saint-Esprit, plutôt que *l'essence* divine abstractivement conçue; rien (6) qui affecte une des personnes divines en particulier et (7) le Fils plutôt que le Père ou le Saint-Esprit; rien surtout (8) qui limite à une seule incarnation la puissance infinie de l'adorable Trinité, soit à l'égard du Père, soit à l'égard du Fils, soit à l'égard du Saint-Esprit; bien que pour notre manière de voir (9) dans *l'appropriation* des personnes, celle du Fils ait *plus convenablement* rempli cet office

(1) Saint Thomas, *in Tertiâ*, Q. II, art. 7.
(2) Q. III, art. 1.
(3) *Ibid.*, art. 2.
(4) *Ibid.*, art. 3.
(5) *Ibid.*
(6) *Ibid.*, et art. 4.
(7) *Ibid.*, art. 5.
(8) *Ibid.*, art. 6 et 7.
(9) *Ibid.*, art. 8.

d'infinie charité; et que la nature humaine ait aussi *plus convenablement* été l'objet du choix divin (1); rien qui ait importé dans l'incarnation divine *l'assomption* de la personnalité humaine(2);

2° Je répondrai avec l'Église : *Felix culpa!...* (3);

3° Je répondrai enfin avec ma faible raison : Le Verbe (ou l'une des deux autres personnes divines), le Verbe que nous savons déjà incarné, n'a-t-il pu sans nuire à l'intégrité de sa personnalité divine, n'a-t-il pu *représenter* en lui-même, soit à titre de *rédemption*, soit à titre de *glorification* tous les mondes qu'il a créés? Si la présence réelle de la nature humaine du Verbe en une infinité de lieux simultanément ne nuit en rien à l'unité de sa personne (et même dans quelques saints qui ont apparu dans plusieurs lieux à la fois, comme il est prouvé au moins de saint François Xavier et de saint Liguori), cette infinité de présences de la même personne n'absout-elle pas de tout reproche d'hérésie l'hypothèse qui multiplierait ou étendrait au besoin à d'autres mondes déchus cette ineffable incarnation?

L'unité de la personne du Verbe incarné ne s'entend pas de l'unité de sa présence corporelle : car, s'il en était ainsi, le Christ aurait autant de personnes que son corps, unique cependant dans le mystère eucharistique, est représenté de fois sous les espèces consacrées? Donc, si l'unité de son corps même ne souffre point de cette multiplication apparente, pourquoi l'unité de sa personne souffrirait-elle de l'adjonction de mille corps, par exemple?

L'Eglise n'a défini que l'unité de personne. Voilà le mot complet du mystère divin; mais en définissant pour la personne du Verbe, l'accession d'une seconde nature, de la nature humaine, elle n'a condamné en Eutychès que la prétention impie de ne faire qu'une nature des deux pour la personne du Verbe fait homme. Elle a dit : Vous croirez tout cela, mais non pas : Vous ne croirez que cela. Si le premier point est de foi divine, le second est laissé libre aux hypothèses humaines : car il reste toujours libre à chacun d'en croire ce qu'il voudra, et de mieux expliquer la difficulté proposée. Pour nous, à part notre opinion qui n'est rien, nous disons seulement que cette explication n'a rien de contraire à l'enseignement de l'Eglise ni aux principes les plus sûrs de l'école. Il est vrai que notre hypothèse n'est autre chose que l'extension (d'autorité privée) du mystère de la réparation à un nombre illimité des mondes que Dieu aurait daigné racheter... et quel autre que Dieu et son Eglise peuvent toucher à un mystère?... Mais si l'on y réfléchit, on verra que c'est plutôt, que c'est une simple analogie de ce mystère appliqué sur une échelle différente. On n'ajoute rien à l'enseignement de l'Eglise, on n'en retranche rien : on respecte, au contraire, l'intégralité de son dogme : bien plus, on s'appuie de l'autorité même de la foi pour justifier une conception dont le but est de donner une idée moins imparfaite des grandeurs de Dieu, des inépuisables profondeurs de son amour, tout en expliquant d'une manière probable un phénomène en dehors des définitions de l'Eglise, et qui, mal interprété, pourrait se rétorquer contre elle, à raison même de ses convenances probables... De là peut-être l'athéisme et le déisme de quelques astronomes qui, frappés de la petitesse de la terre, de son rôle subalterne, et des inconséquences du système qui soutient sa royale centricité au point de vue des bienfaits divins, ne pouvaient concevoir ni l'exception de sa dégradation ni celle de sa réparation.

— Cette discussion nous a entraînés un peu loin du lieu de nos citations sur la croyance à la pluralité des mondes. Nous rappellerons brièvement en finissant l'opinion de plusieurs des peuples que nous avons nommés touchant la présidence des anges, celle de Pythagore et des quatre cents auteurs connus de son école (1), celle de Platon, d'Aristarque, de Pline; l'autorité de saint Clément, pape, d'Origène, de saint Jérôme, de Clément d'Alexandrie, etc... Nous y reviendrons

(1) Q. IV, art. 1.
(2) *Ibid.*, art. 2 et 3.
(3) Préface du *Samedi-Saint*.

(1) V. Albert Fabricius, t. I, c. XIII.

au prochain article, où nous achèverons ce qui concerne le ciel matériel. Notre travail s'est un peu étendu dans sa rédaction, mais nous avons pensé que son importance consiste moins à accumuler des textes sur des opinions d'objet peu grave, qu'à fournir des données philosophiques et traditionnelles sur les fondemens de la saine théologie positive.

L'abbé R. Bossey, *prêtre.*

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

DOUZIÈME LEÇON (1).

Du principe chrétien en matière d'esclavage.

Lorsque des personnes que l'on sait être animées d'intentions bonnes et pures font entendre avec chaleur que le Christianisme exclut le droit d'esclavage, elles énoncent sans contredit une sentence vraie : oui, l'Evangile condamne toute contrainte qu'un homme exerce à son profit particulier sur son semblable, ou qu'une classe de la société exerce à son profit collectif sur une autre classe. Du reste, l'injustice est à peu près la même, soit que le fort s'arroge violemment le droit de maîtriser le faible, soit que l'habile, en leurrant le simple de droits illusoires, parvienne à lui imposer une sujétion de fait égale à la première, sinon plus douloureuse encore. Or, est-ce ainsi que l'entendent les personnes que nous venons d'introduire en cause? Pensent-elles que la morale évangélique repousse avec une égale sévérité l'asservissement direct de l'esclave à la personne du maître, tel qu'il subsiste encore dans nos colonies d'Amérique, et l'assujétissement indirect de la classe ouvrière à la classe exploitante, qui forme la base du système européen ?

En d'autres termes, si c'est un méfait social de conduire l'homme au travail par la crainte des châtimens corporels, ces mêmes personnes trouvent-elles la justice et l'humanité bien plus satisfaites, quand il y est amené irrésistiblement par la crainte de mourir de faim, et qui pis est, de voir les siens subir cet horrible supplice? La législation franchement brutale qui donne à un homme le droit d'en tenir un autre en servitude, et le régime fallacieux, malgré son apparente douceur, qui place les travailleurs dans une dépendance inévitable à l'égard de ceux qui possèdent les instrumens de travail, c'est-à-dire, la terre et les capitaux, ne doivent-ils pas être compris l'un et l'autre dans la même improbation? Toute la partie morale de la question se trouve renfermée dans ces termes, et la réponse que nous y ferons est déjà tracée dans l'Evangile, sauf toutefois que la condamnation du possesseur d'esclaves n'y est prononcée qu'implicitement, tandis que celle du riche en général l'est en termes formels et explicites. « Il est plus facile, a dit « Notre Seigneur, à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un « riche d'entrer dans le royaume des « cieux (1). »

Le rationalisme politique considère cette sentence comme absurde et en fait volontiers l'objet de ses sarcasmes ; quoi qu'il en soit, nous avons d'assez bonnes raisons pour préférer au théorème du savant le paradoxe de l'Homme-Dieu, à la sagesse du monde la folie de la croix. Jésus a pu dire de lui-même : « Je suis « la VOIE, la VÉRITÉ et la VIE, » et toutes les paroles sorties de sa bouche divine sont empreintes de ce triple caractère, notamment celles où il con-

(1) Voir la XIe leçon, t. XII, p. 418.

(1) *Evangile selon saint Matthieu*, ch. XIX, v. 24.

damne l'amour des biens terrestres. Cependant il nous semble entendre l'industrialisme se récrier : « Quoi! la *voie* du « progrès social serait le mépris des « richesses? la *vérité* fondamentale de la « science politique serait que le riche, par « cela seul qu'il est riche, offense Dieu? « Enfin, la *vie* des sociétés civilisées ne « serait pas frappée de paralysie, leur « principe d'activité ne s'éteindrait pas, « en elles, du jour où les individus ne « seraient plus animés du désir de s'en- « richir? S'il en était ainsi, ce serait « le renversement de toutes les notions « les plus accréditées. » Que nous importe, si nous trouvons dans la sentence divine un principe d'ordre social meilleur et plus vrai que celui sur lequel on s'est appuyé jusqu'à présent! or, c'est ce que nous prouverons, Dieu aidant.

Le sauvage, avons-nous dit, condamné par son inertie industrielle à une foule de maux dont l'homme civilisé est exempt, vit dans une abjecte dépendance des choses. Quand il a voulu s'y soustraire, il s'est attaché à vaincre son ennemi, en vue d'en faire son travailleur. En sorte que la différence qu'il importe le plus à l'analyste social d'observer entre le sauvage et l'esclave est que le premier subit une sujétion dont il ne résulte aucun bénéfice pour personne; tandis que celle du dernier, assurément fort pénible pour lui, a du moins cela d'utile, qu'elle procure une certaine dose de liberté à son maître. Nous parlerons plus tard de ses autres effets utiles à l'humanité.

On ne manquera pas d'objecter que ce moyen de solution n'est ni juste ni humain et que, dans un pareil système, l'esclave sacrifié à des intérêts qui ne sont pas les siens, doit se sentir peu touché des avantages que sa peine procure à son maître et à la société. Sans aucun doute il en est ainsi; mais de quoi se plaint-on? Ne serait-il pas souverainement absurde d'attendre une solution morale d'une science systématiquement étrangère à la morale et dont l'objet exclusif est l'utilité matérielle? Nous avons dit que, lorsque l'esclavage fut institué dans la société païenne, la question d'économie politique ou industrielle, ne pouvait se compliquer d'aucune condition d'ordre moral, puisqu'il n'y avait entre le vainqueur et son captif aucune relation antérieure de cette nature, et que celles qui s'établirent ultérieurement, découlèrent de l'accord formel, ou tacite, conclu entre eux sur le champ de bataille.

Mais quand les Espagnols recoururent à ce procédé d'organisation du travail, à l'effet d'exploiter les richesses minérales et végétales du Nouveau-Monde, ils étaient rangés à la foi chrétienne et devaient savoir que, pour qu'un homme ose dire à Dieu: *Mon père*; il faut qu'il puisse dire à chacun des membres de la famille humaine : *Mon frère*. D'où vient donc que l'esclavage sinon aboli, du moins profondément modifié en Europe par l'influence du Christianisme, reparut dans toute sa rudesse native à la suite des conquérans chrétiens de l'Amérique? Parce que, même à cette époque de ferveur religieuse, relativement parlant, la question politique, ou d'intérêt matériel, primait la question religieuse ou d'intérêt moral; tandis que, si l'Évangile doit faire loi en économie sociale, c'est l'ordre inverse qu'il convient de suivre. En effet si, en cherchant *premièrement* le règne de Dieu et sa justice, les biens matériels nous doivent être donnés par surcroît, il s'ensuit que la question sociale étant traitée de son point de vue moral, sa solution satisfera pleinement, non seulement aux conditions de cet ordre, mais en outre à celles d'utilité materielle, tandis que par la méthode inverse, l'objet de la politique peut à la rigueur être rempli mais celui de la religion ne l'est pas.

L'exemple le plus frappant des complications et des embarras créés par la politique matérielle, pour avoir pris le contre-pied du précepte évangélique, se présente précisément dans cette recrudescence de l'esclavage amenée par la conquête du Nouveau-Monde. Nous ne pouvons mieux faire à cette occasion que de reproduire le récit de Robertson en l'abrégeant autant que faire se peut; nos lecteurs y verront d'abord combien est calomnieuse l'opinion propagée par les ennemis du Christianisme et qui ne tendrait à rien moins qu'à incriminer la puissance ecclésiastique, comme s'étant rendu complice des méfaits de la puis-

sance séculière, tandis que les ministres de la religion firent au contraire des efforts inouïs pour prévenir l'établissement de l'esclavage, et que n'ayant pu y réussir, ils s'attachèrent à adoucir le sort de l'esclave, en inspirant la mansuétude au maître. Or, si la généreuse intervention de Las Casas et des Dominicains en faveur des Indiens réduits en servitude, ne put empêcher l'extinction de cette race faible et mélancolique dans les Antilles, il suffit d'observer le colon espagnol au milieu de ses esclaves noirs, pour se convaincre de l'influence salutaire de la religion sur le caractère du maître et sur la condition de l'esclave.

« Du moment qu'on envoya en Amérique des ecclésiastiques pour instruire et convertir les naturels, ils supposèrent que la rigueur avec laquelle on traitait ce peuple rendait leur ministère inutile. Les missionnaires, se conformant à l'esprit de douceur de la religion qu'ils venaient enseigner, s'élevèrent aussitôt contre les maximes de leurs compatriotes, à l'égard des Indiens qu'on livrait en esclaves à leurs conquérans. Les Dominicains, *sans égard pour les considérations de politique et d'intérêt matériel*, refusèrent même d'absoudre et d'admettre à la sainte communion ceux de leurs compatriotes qui tenaient des Indiens en servitude. Les deux parties s'adressèrent au roi pour avoir sa décision sur un objet de si grande importance,

« Pour rétablir la tranquillité dans la colonie alarmée par les remontrances et les censures des moines, Ferdinand publia un décret de son conseil privé, duquel il résultait qu'après un mûr examen de la bulle apostolique et des autres titres qui assuraient les droits de la couronne de Castille, sur ces possessions dans le Nouveau-Monde, la servitude des Indiens était autorisée par les lois divines et humaines.

« Les opérations violentes d'Albuquerque, qui venait d'être chargé du partage des Indiens, rallumèrent le zèle des Dominicains, et suscitèrent à ce peuple opprimé un avocat doué du courage, des talens et de l'activité nécessaires pour défendre une cause si désespérée. Cet homme zélé fut Barthélemy de Las Casas, natif de Séville, et l'un des ecclésiastiques qui accompagnèrent Colomb, au second voyage des Espagnols. Il avait adopté de bonne heure l'opinion dominante parmi ses confrères les Dominicains qui regardaient comme une injustice de réduire les Indiens en servitude. Il s'éleva vivement contre les opérations d'Albuquerque, et s'apercevant bientôt que l'intérêt du gouverneur le rendait sourd à toutes les sollicitations, il n'abandonna pas pour cela la malheureuse nation dont il avait épousé la cause. Il partit pour l'Espagne avec la ferme espérance qu'il ouvrirait les yeux et toucherait le cœur de Ferdinand, en lui faisant le tableau de l'oppression que souffraient ses nouveaux sujets.

« Le roi promit de s'occuper sérieusement des moyens de réparer les maux dont on se plaignait ; mais la mort l'empêcha d'exécuter cette résolution. Charles d'Autriche, à qui la couronne d'Espagne passait, faisait alors sa résidence dans ses états des Pays-Bas. Las Casas, avec son ardeur accoutumée, se préparait à partir pour la Flandre, dans la vue de prévenir le jeune monarque, lorsque le cardinal Ximenès, devenu régent de Castille, lui ordonna de renoncer à ce voyage et promit d'écouter lui-même ses plaintes.

« Le cardinal pesa la matière avec l'attention que méritait son importance, et comme son esprit ardent aimait les projets les plus hardis et peu communs, celui qu'il adopta très promptement étonna les ministres espagnols accoutumés à la lenteur et aux formalités de l'administration. Sans égard aux droits que réclamait don Diégo Colomb, ni aux règles établies par le feu roi, il se détermina à envoyer en Amérique trois surintendans de toutes les colonies, avec l'autorité suffisante pour décider en dernier ressort la grande question de la liberté des Indiens, après qu'ils auraient examiné sur les lieux toutes les circonstances. Le choix de ces surintendans était délicat. Tous les laïques, tant ceux qui étaient établis en Amérique, que ceux qui avaient été consultés comme membres de l'administration de ce département, avaient déclaré leur opinion, et pensaient que *les Espagnols ne pouvaient conserver leur établissement*

au Nouveau-Monde, à moins qu'on ne leur permît de retenir les Indiens dans la servitude. Ximenès crut donc qu'il ne pouvait compter sur leur impartialité et se détermina à donner sa confiance à des ecclésiastiques. Mais comme, d'un autre côté, les Dominicains et les Franciscains avaient adopté des sentimens contraires, il exclut ces deux ordres religieux. Il fit tomber son choix sur les *Hiéronymites*, communauté peu nombreuse en Espagne, mais qui y jouissait d'une grande réputation. D'après le conseil général, et de concert avec Las Casas, il choisit parmi eux trois sujets qu'il jugea dignes de cet important emploi. Il leur associa Zuazo, jurisconsulte d'une probité distinguée, auquel il donna tout pouvoir de régler l'administration de la justice dans les colonies. Las Casas fut chargé de les accompagner avec le titre de Protecteur des Indiens.

« Cet acte de vigueur, joint à ce qu'on avait appris d'Espagne sur l'objet de cette mission, répandit dans les colonies une alarme générale. Les colons conclurent qu'on allait leur enlever en un moment tous les bras avec lesquels ils conduisaient leurs travaux, et que leur ruine était inévitable. Mais les Pères de S. Jérôme se conduisirent avec tant de précaution et de prudence, que les craintes furent bientôt dissipées.

« Ils écoutèrent tout le monde; ils comparèrent les informations qu'ils avaient recueillies, et après une mûre délibération, ils demeurèrent persuadés que l'état de la colonie rendait *impraticable* le plan de Las Casas, vers lequel penchait le Cardinal. Ils se convainquirent que les Espagnols établis en Amérique étaient en trop petit nombre pour pouvoir exploiter les mines déjà ouvertes et cultiver le pays; *que pour ces deux genres de travaux, ils ne pouvaient se passer des Indiens; que si on leur ôtait ce secours, il faudrait abandonner les conquêtes, ou au moins perdre tous les avantages qu'on en retirait.* D'après tous ces motifs, ils trouvèrent nécessaire de tolérer l'esclavage des Américains.

« Ils s'efforcèrent en même temps de prévenir les funestes effets de cette tolérance et d'*assurer aux Indiens le meilleur traitement* qui pût se concilier avec l'état de servitude. Pour cela ils renouvelèrent les premiers réglemens et y en ajoutèrent de nouveaux, et *ne négligèrent aucune des précautions qui pouvaient diminuer la pesanteur du joug;* enfin ils employèrent leur autorité, leur exemple et leurs exhortations à inspirer à leurs compatriotes des sentimens d'équité et de douceur pour ces Indiens, dont l'industrie leur était nécessaire. Zuazo, dans son département, seconda les efforts des surintendans. Il réforma les cours de justice dans la vue de rendre leurs décisions plus équitables et plus promptes, et fit divers règlemens pour mettre sur un meilleur pied la police intérieure de la colonie. Tous les Espagnols du Nouveau-Monde témoignèrent leur satisfaction de Zuazo et de ses associés, et admirèrent la hardiesse de Ximenès, qui s'était écarté si fort des routes ordinaires dans la formation de son plan, et sa sagacité dans le choix des personnes à qui il avait donné sa confiance, et qui s'en étaient montrées si dignes par leur sagesse, leur modération et leur désintéressement (1). »

Qui donc, après avoir lu attentivement ce récit véridique, oserait affirmer encore que l'Eglise a contribué à introduire l'esclavage dans les colonies d'Amérique? Au surplus, la dénégation de cette assertion calomnieuse, avec preuves péremptoires à l'appui, rentre dans la tâche de notre savant ami M. l'abbé Thérou, qui s'en est acquitté à la satisfaction de tous les vrais amis de l'humanité; la nôtre consiste simplement à ramener la question, autant que de raison, sur le terrain politique; plaise à Dieu que nous nous en acquittions également bien! On vient de voir dans un historien qui ne saurait être suspect de partialité à l'égard du clergé catholique, que le rétablissement de l'esclavage dans le Nouveau-Monde fut dû au désir immodéré d'acquérir la richesse, désir qui fut le tort du gouvernement aussi bien que celui des particuliers; que le procédé qui se présenta le premier et qui parut le plus expédient à cet effet, fut la réduction des indigènes en servitude, mesure anti-chrétienne, à laquelle deux saints ordres religieux opposèrent en

(1) *Histoire de l'Amérique Sept.*

vain toute la résistance en leur pouvoir, et qu'enfin, lorsque le mal fut fait, les metteurs en œuvre de la politique matérielle se retranchèrent dans la nécessité de conserver le procédé brutal introduit par eux-mêmes, sous peine de perdre les avantages de la conquête, nécessité trop réelle et à laquelle l'Eglise dut se résigner, en adoucissant par tous les moyens qui dépendaient d'elle, le sort des esclaves. Or, s'il est bien avéré que la puissance ecclésiastique, loin d'avoir contribué à l'établissement de l'esclavage en Amérique, l'a combattu de toutes ses forces, et que, lorsque le fait fut accompli, elle ne l'a toléré qu'à son corps défendant, et en amendant l'institution dans des vues de charité chrétienne, est-il supposable que, dans une autre circonstance et à l'égard d'une autre race d'hommes, elle ait pris l'initiative de ce crime politique, ou l'ait approuvé et sanctionné? Quand bien même il serait vrai que Las Casas, dans son ardente sympathie pour les Indiens, et voyant ses instances constamment repoussées, en raison de l'impossibilité matérielle de tirer un parti utile de la conquête, à moins d'être à même de commander le travail à des esclaves, aurait conseillé de suppléer à la race faible des Indiens par des noirs importés d'Afrique, serait-il juste d'attribuer au clergé en masse cette faute d'un de ses membres, si toutefois ce fut une faute. Au reste, les historiens les plus dignes de foi nient que Las Casas y ait trempé, et Robertson, en adoptant la version contraire, se livre à un raisonnement qui nous paraît manquer de justesse.

« Dès 1503, dit-il, on avait envoyé en « Amérique un petit nombre d'esclaves « noirs. En 1511, Ferdinand avait permis « qu'on y en portât un plus grand nombre. On trouva que cette espèce était « plus robuste que les Américains, *plus « capable de résister à la fatigue et plus « patiente sous le joug de la servitude.* « On calculait que le travail d'un noir « équivalait à celui de quatre Américains. Le cardinal Ximenès avait été « pressé de permettre et d'encourager « ce commerce, *proposition qu'il avait « rejetée avec fermeté,* parce qu'il avait « senti combien il était injuste de réduire « une race d'hommes en esclavage, en « délibérant sur les moyens de rendre la « liberté à une autre. Mais Las Casas, *in« conséquent* comme le sont les esprits « qui se portent avec une impétuosité « opiniâtre vers une opinion favorite, « était incapable de faire cette réflexion. « Pendant qu'il combattait avec tant de « chaleur pour la liberté des habitans « du Nouveau-Monde, il travaillait à « rendre esclaves ceux d'une autre contrée; et dans la chaleur de son zèle « pour sauver les Américains du joug, il « prononçait sans scrupule qu'il était « juste et utile d'en imposer un plus pesant encore sur les Africains. Malheureusement le plan de Las Casas fut « adopté. »

Qu'y aurait-il donc d'inconséquent à dire aux partisans absolus de l'esclavage, à ceux-là même qui le déclarent indispensable à la conservation de la conquête, que dans une semblable conjoncture, il convient de soumettre à ce régime rigoureux *une race robuste et qui le supporte avec patience,* plutôt qu'une race débile qui y périra? C'est Robertson lui-même, qui, après l'aveu du fait, se montre inconséquent lorsqu'il s'écrie : « *Malheureusement* le plan de Las Casas « fut adopté. » Il eût été plus logique de dire : « Malheureusement ce plan ne fut « adopté ni assez tôt, ni assez largement, pour sauver les aborigènes de « leur entière destruction. » Las Casas, ou le promoteur quelconque de cette mesure, n'a jamais pu déclarer qu'elle était *juste et utile*, mais simplement qu'elle satisfaisait au moins aussi bien que la première à la condition d'utilité, et beaucoup mieux à celle d'humanité. Or, l'expérience ne l'a que trop prouvé, puisque toute la race aborigène des Antilles a disparu sous le régime d'esclavage, tandis que les noirs y ont résisté et s'y sont améliorés. Injustice pour injustice, l'humanité prescrivait d'adopter la moins meurtrière des deux. Il est vrai de dire que la circonstance qui a dû surtout rendre l'esclavage funeste aux Indiens, c'est qu'ils furent presque uniquement employés au travail des mines, et il n'y a nul doute que les occupations agricoles n'eussent pas eu pour eux des effets aussi désastreux.

Quoi qu'il en soit, il résulte de ce que nous venons d'exposer, que l'Eglise ne s'est point rendue complice de la réduction des aborigènes d'Amérique en esclavage, ni ultérieurement de celle des noirs importés d'Afrique. Elle a au contraire combattu énergiquement ces mesures violentes de la puissance politique. Du reste, l'on a pu observer dans le grand drame que nous venons d'esquisser, trois catégories d'acteurs traitant la question de l'esclavage d'un point de vue différent; nous les retrouverons sur le même terrain dans toutes les questions sociales : 1° Les promoteurs des intérêts matériels de la société qui ont eu malheureusement de tout temps l'initiative des lois et des actes de la puissance temporelle; 2° les zélateurs, tant ecclésiastiques que laïques, du principe religieux qui, n'étant appelés que tardivement à coopérer à l'œuvre sociale, y opposent trop souvent des réclamations irritantes ou de dangereuses résistances; 3° enfin les hommes compréhensifs, désireux de fonder l'ordre social sur les principes de la justice et de la charité, mais qui se voyant débordés, ou prévenus par les acteurs politiques, ne peuvent apporter à l'œuvre d'iniquité de ceux-ci, que de faibles amendemens qui n'en détruisent le vice radical qu'à l'aide du temps. Ces hommes de conciliation trop conséquens avec leurs principes religieux pour contribuer jamais à résoudre les questions sociales par des moyens immoraux, se résignent néanmoins à subir les faits accomplis, en songeant qu'en définitive, la Providence gouverne le monde et fait souvent servir à ses desseins les actes les plus subversifs par eux-mêmes; en conséquence, ils consentent à respecter les droits acquis dans l'ordre politique, et à transiger à l'amiable avec les intérêts matériels que le pouvoir séculier déclare légitimes. Par cette conduite évangélique, ces chrétiens intelligens se réservent les moyens de moraliser progressivement une œuvre de péché, et de rétablir l'harmonie dans des relations sociales entachées à leur origine de violence et de mensonge.

Résumons ce que nous venons d'exposer : les apôtres de la morale chrétienne, étrangers à la pratique des affaires d'intérêt matériel, réclament la mise en liberté des esclaves, *sans aucune considération de politique*. En face de ceux-ci, les entrepreneurs d'industrie et les calculateurs politiques déclarent crûment, sans aucune considération de justice et de charité, que *l'esclavage des Américains est indispensable à la conservation des colonies, ou du moins aux avantages que la métropole en retire.* L'arbitrage étant déféré à des hommes incompréhensifs, ceux-ci examinent la cause sous son double aspect religieux et politique, et en présence de la résistance absolue des intérêts matériels, et nonobstant leurs sympathies de cœur qui sont toutes favorables à l'affranchissement, déclarent que, *dans l'état actuel des colonies, la libération des esclaves est un plan impraticable. Toutefois, ils apportent à l'esclavage tous les adoucissemens en leur pouvoir.*

Il n'est que trop vrai, en effet, qu'il est plus facile au pouvoir de s'engager dans une voie fausse que de s'en tirer, et il n'y a que les hommes purement spéculatifs ou les utopistes, qui puissent s'écrier en pareil cas, comme fit, dit-on, un certain conventionnel : « *Périssent les colonies plutôt qu'un principe !* » L'homme initié à la véritable science sociale, n'ignore pas au contraire que c'est par l'absence ou la mal-application des principes, que les sociétés sont en danger de périr. Néanmoins, pour peu que l'on ait le cœur droit, l'on déplorera amèrement que l'organisation du travail n'ait reposé jusqu'à présent que sur l'institution brutale de l'esclavage ou sur la loi fausse du salaire, et l'on concevra dans quel sens, non seulement spirituel, mais social, Jésus-Christ a pu dire qu'*un chameau passerait plutôt par le trou d'une aiguille, qu'un riche n'entrerait dans le royaume des cieux*.

Il est évident que ce n'est pas la possession des richesses que Notre-Seigneur condamne dans cette sentence, puisqu'il les promet ailleurs à ceux qui *chercheront avant tout le règne de Dieu et sa justice*; ce qu'il veut flétrir, ce sont les procédés politiques auxquels on a universellement recours pour les produire, vu que les uns reposent sur l'abus de la force matérielle, comme dans le régime colonial, et les autres sur celui du droit

de propriété, comme dans le système européen. D'ailleurs, il n'est pas un catholique éclairé qui ne sache que les richesses ne sont une cause de perdition pour leur possesseur, qu'en tant qu'il y est attaché, au point de ne pouvoir s'en séparer sans effort, et vit au milieu d'elles comme dans son élément indispensable; tandis que s'il s'en considérait comme le dépositaire et le simple dispensateur au nom de celui qui s'intitule glorieusement *père des pauvres*, elles seraient pour lui un moyen de salut; en un mot, le riche *d'esprit* a sa condamnation écrite d'avance, quand bien même il serait privé des richesses, s'il éprouve un ardent besoin de les acquérir, tandis que le pauvre *d'esprit* est sauvé, eût-il tout l'or du Pactole, si cet or n'est dans ses mains qu'un moyen de rendre sa charité plus efficace.

Ce que nous disons ici, d'après le bon saint François-de-Sales, sur la manière dont il convient au chrétien de posséder les richesses inertes, s'applique également à la possession des esclaves, là où la loi l'autorise : le maître peut se faire absoudre de ce genre de possession, ou la voir s'élever contre lui, au jour du jugement, suivant l'usage qu'il en aura fait.

Si le bon riche doit se considérer comme l'économe du bien des pauvres, le bon maître doit par analogie se considérer comme investi du droit de commander à des esclaves, à cette seule fin de les rendre meilleurs et plus heureux. Bref, ce n'est, à vrai dire, ni la richesse, ni la domination qui sont des crimes aux yeux de Dieu; mais bien la dureté du riche et l'orgueil du maître.

Vient-on après cela à se demander si tous les hommes ont un droit égal à la liberté? Il est certain qu'ils ne l'ont pas; car admettons un moment le cas extrême où un homme voudrait user de sa liberté au préjudice de ses semblables, ne serait-il pas absolument nécessaire d'opposer à ses actes pervers une résistance légale? Sous l'ancien gouvernement génois, on lisait écrit sur la chaîne des galériens le mot *libertas*; cette inscription mise à une pareille place présentait un sens profond; en effet, la liberté individuelle ne peut être réclamée comme un droit, qu'en tant qu'elle s'accorde avec le but social; par conséquent ce droit s'arrête, là où le vice commence. Sans cela, le droit d'un seul pourrait s'exercer au détriment du droit de tous, ce qui serait absurde.

Nous venons d'établir que la moralité est la condition première de la liberté; mais à la suite de celle-ci, il s'en présente une autre presque aussi essentielle : nous voulons dire qu'il importe que l'individu soit assez raisonnable et intelligent, pour choisir en connaissance de cause entre ce qui est bien et ce qui est mal, entre ce qui est utile et ce qui peut nuire, soit à lui-même, soit à autrui. On met les fous aux petites-maisons par un motif analogue à celui qui oblige à emprisonner les malfaiteurs; mais qui donc affirmera que lorsqu'on quitte l'infortuné que son état de démence ou d'idiotisme a fait séquestrer de la société, on trouve aussitôt en remontant l'échelle de la raison humaine, tous êtres capables de se diriger par eux-mêmes? L'intelligence est si peu développée dans les classes privées d'éducation, que, si les hommes n'ont, pour éclairer leurs pas à travers la mêlée sociale, que les lumières de leur propre esprit, une grande partie d'eux sont exposés à se fourvoyer et à s'aller briser contre des obstacles qu'ils ne soupçonnaient pas.

En vain nous objectera-t-on que la liberté appartient à tout individu qui n'est pas dans le cas de l'interdiction légale; s'il est vrai pourtant qu'il existe une foule d'hommes dont toute la virtualité native a été dissipée en pure perte dans des efforts sans but utile, et que la fortune a impitoyablement broyés sous les roues de son char, faute par eux d'avoir pris la direction convenable, peut-on nier que leur liberté n'ait été funeste à eux-mêmes et à la société, et que mieux eût valu pour eux qu'ils fussent soumis à une autorité tutélaire qui eût assuré leur bonne direction?

En dernière analyse, le droit essentiel de l'homme en société, est d'y réparer sa nature déchue et d'y trouver la sécurité, l'amour et le bonheur. En conséquence, sa liberté doit tendre à ce but, sinon il n'y a point droit; car nul n'a le droit de nuire, non seulement aux autres, mais à soi-même. C'est pourquoi le

droit de tout individu à la liberté est proportionnel à sa moralité combinée avec ses lumières ; de telle sorte que l'individu absolument méchant ou complétement fou, doit être entièrement privé de liberté, tandis que s'il existait à l'autre extrémité de l'échelle sociale un homme doué d'une vertu parfaite jointe à un génie transcendant, il faudrait l'investir, non seulement de la liberté pure et simple, mais d'un pouvoir absolu sur toute la société. Entre ces deux termes extrêmes, il est facile d'imaginer comment se coordonneront les droits intermédiaires.

Ce rapide exposé suffit sans doute pour faire comprendre l'erreur où tombent les républicains quand ils accolent ensemble les mots *liberté* et *égalité :* loin que l'alliance de ces deux principes soit admissible, du moins dans l'état présent des sociétés, il n'y a point lieu de fonder l'égalité en droit là où elle n'existe pas en fait. Le système se compose de puissances et de valeurs individuelles évidemment inégales ; il y en a de grandes et de petites, de positives et de négatives ; or est-il sage de leur attribuer des droits égaux ? S'il en était ainsi, il nous faudrait briser cette chaîne salutaire sur laquelle nous venons de lire le mot *libertas*, et ouvrir les portes de l'hôpital de Charenton ; ou enfin, si l'on veut absolument faire de ces deux cas d'interdiction absolue une catégorie exceptionnelle, l'on n'en serait pas moins obligé de conférer les mêmes droits politiques à tous les degrés moyens et supérieurs de vertu et d'intelligence. Or, une pareille mesure législative produirait de deux choses l'une : ou l'inégalité écrite dans la loi resterait un mensonge pratique, ou l'égalité pratique fausserait le mécanisme social, et la liberté se trouverait constituée, non plus dans un but moral et rationnel, mais dans un but subversif ; il n'y aurait dès lors ni ordre, ni progrès social possible.

Il est à remarquer que tous les hommes qui ont entrepris de justifier le droit d'esclavage, depuis Aristote jusqu'au défenseur de notre régime colonial actuel, ont bien compris que la supériorité de droit politique ne pouvait se justifier que par une supériorité de fait, soit naturelle, soit acquise ; et comme l'esclavage se transmet par voie de filiation, ils ont dit que la classe des maîtres était douée d'une âme plus noble et d'une intelligence plus complète que celle des esclaves. Le philosophe de Stagyre déclare crûment qu'il y a des races d'hommes nés pour servir et d'autres pour commander, et il n'a fallu rien moins que le christianisme pour lui donner le démenti. Encore sommes-nous forcés de reconnaître que ce démenti est loin d'être complet à l'heure qu'il est, tant l'état de servitude a la funeste propriété de dégrader profondément le type humain, surtout quand aucun sentiment de charité ne vient tempérer la rigueur du maître. Il est donc trop vrai que la double circonstance qui s'oppose le plus impérieusement à ce qu'on puisse faire de l'esclave un homme libre, c'est son indignité morale et son incapacité intellectuelle, et nous ne disons pas cela seulement des individus, mais des races entières ; cependant, hâtons-nous d'ajouter qu'il est possible de faire l'éducation d'une race d'hommes, comme il l'est de faire celle d'un individu, et qu'il n'y aucune branche de la grande famille humaine dont on doive désespérer. Il résulte de là qu'un législateur n'a point tort de se refuser à l'émancipation d'une classe asservie, quand celle-ci n'y est point suffisamment préparée par la culture morale et intellectuelle ; mais il mériterait un blâme sévère, s'il négligeait d'user de tout son pouvoir pour lui donner cette double culture, seule capable de la rendre digne de la liberté et habile à en jouir harmonieusement.

Au reste, l'opinion soutenue par Aristote, concernant l'existence d'une race noble par origine et d'une autre race de nature servile, s'est reproduite de nos jours à l'occasion de l'esclavage des noirs, et il faut convenir que dans cette dernière circonstance le préjugé était plus plausible que dans la première ; car l'esclave grec ou romain, tombé dans cette condition par le sort de la guerre, ou descendant de captif, ne pouvait jamais être arrivé à un état de dégradation physique et morale telle, que son type primordial, à peu près identique à celui du maître, fût complétement effacé ; bref, il fallait que le citoyen fût singulièrement

aveuglé par l'orgueil que donne l'habitude de la domination, pour se croire d'une nature supérieure à celle de son esclave. Mais une pareille erreur est plus concevable en ce qui concerne les noirs, et en voici les raisons : 1° Si l'on réduit à sa juste valeur l'épithète de barbares que les Grecs et les Romains donnaient indistinctement à tous les peuples qui leur étaient étrangers, il est certain que ces derniers étaient beaucoup moins éloignés d'eux par leurs mœurs, leurs arts et leurs lois, que les Yoloffs et les Malgaches de la côte d'Afrique ne le sont des Français et des Anglais modernes. En conséquence, la dégradation du type humain dans l'esclave ancien devait être attribuée uniquement à la funeste influence d'un état prolongé de servitude sous des maîtres dépourvus de charité; mais il n'en a pas été de même de l'Africain. Lorsque les Européens, par une injustice que nous ne prétendons nullement justifier, s'emparèrent de celui-ci pour le constituer esclave, il était déjà dégradé dans sa moralité et son intelligence par sa condition de sauvage; et il est permis de croire que dans la plupart des colonies, particulièrement dans celles de la puissance espagnole, loin que l'état de servitude ait ajouté à ce stigmate originel, elle l'a en grande partie fait disparaître. Bien certainement, en effet, la population esclave de nos colonies est plus près de la civilisation que ne le sont actuellement ses grossiers ancêtres demeurés dans les plaines de l'Afrique. 2° La couleur noire de la peau chez l'Africain, la nature laineuse de son système pileux, et différentes autres particularités de conformation qui établissent une différence extérieure assez tranchée entre lui et l'Européen, n'ont pas peu contribué à accréditer l'opinion véritablement spécieuse qui faisait des noirs une race distincte des blancs, et destinée à être pour ceux-ci une vile matière à esclavage. N'oublions pas toutefois que le type normal de l'humanité est *un* dans la personne d'Adam : il a pu se dégrader de cent manières différentes sous l'influence fatale d'une vie contraire à la destinée humaine; mais il peut dans tous les cas revenir à sa pureté primitive à l'aide de l'éducation chrétienne, de la culture intellectuelle et d'une bonne organisation sociale.

Néanmoins, il faudrait avoir les yeux fermés à l'évidence pour nier l'infériorité actuelle de la race noire comparativement à la blanche; elle est telle que sa réparation complète sous le double rapport moral et intellectuel, ne sera probablement pas l'affaire d'une seule génération. Mais qu'importe, du moment que nous ne pouvons douter que cette race dégradée comme l'est la nôtre elle-même, et qui l'est seulement à un plus haut degré que cette dernière, est aussi bien qu'elle susceptible de revenir à son type primordial! Plus elle a de chemin à faire, et plus il importe de se mettre promptement à l'œuvre. C'est par un bon système d'éducation religieuse, sous l'influence vivifiante d'un milieu social, échauffé du feu divin de la charité évangélique, et éclairé par la sainte lumière de la science chrétienne, que la réhabilitation sociale de la race africaine et celle de bien d'autres encore, peuvent avoir lieu. Ainsi donc, voilà l'auteur de cet humble essai encore une fois en butte aux récriminations de deux catégories d'adversaires opposés : les uns, s'appuyant sur quelques caractères exceptionnels, comme il en a surgi plusieurs dans la race noire, prétendent qu'elle a droit à une émancipation immédiate; les autres, *se croyant* intéressés à ce que cette race soit maintenue en servitude, sont en meilleure position que les premiers pour affirmer son indignité, et non seulement se refusent à son émancipation immédiate, ce en quoi nous l'approuvons fort, mais seraient volontiers portés à lui refuser les moyens de s'en rendre digne, ce que nous blâmons énergiquement. Au surplus, que nous importe de blesser à la fois deux erreurs aussi opposées! N'avons-nous pas déjà donné à entendre que l'homme qui apporte des principes, ne devait pas craindre de coudoyer à droite et à gauche les opinions?

Cependant, de toutes les manières de préparer les esclaves à la liberté, la plus pernicieuse et la moins chrétienne sans contredit, est cette manœuvre tribunitienne que les Anglais appellent l'*agitation*. Loin de nous toutefois la pensée de déverser le moindre blâme sur l'illustre

agitateur de l'Irlande! Car il nous semble que le seul cas où l'*agitation* soit licite, est celui où la puissance matérielle ose faire violence à la conscience d'un peuple. Or, bien que le bill du 30 mars 1829 ait considérablement amélioré la position des Irlandais, eu égard à l'exercice du culte catholique, les injures subies naguères par eux ont été si graves, et l'impression en est encore si palpitante, que leur souvenir, joint à la crainte du retour des mêmes griefs, contre lesquels la nation n'a pas encore de garanties suffisantes, explique et justifie une certaine *agitation* dans les limites légales, comme l'entend M. O'Connell. Mais il n'y a que ce seul cas où les hommes puissans par la parole aient le droit de soulever l'indignation des opprimés contre leurs oppresseurs; il n'en saurait être de même dans les cas d'oppression purement matérielle, comme lorsqu'un peuple ou une classe de la société sont contraints à travailler pour un autre peuple ou une autre classe de citoyens, en un mot, quand les uns sont exploités au profit des autres. En effet, quelque inique que soit un pareil acte de la part des puissans de la terre qui le commettent, et quelque douloureuse que soit la peine qui en résulte pour les faibles qui le subissent, ce n'en est pas moins un fait normal dans la carrière de l'humanité, et qui, à partir de sa déchéance, entra dans les moyens que la divine Providence devait employer à sa réhabilitation; car il est facile de se convaincre que, si l'humanité entière se fût contentée de la vie sauvage, elle eût échappé par son inertie industrielle à la sentence qui la condamnait au travail, à ce travail pénible dont le fruit essentiel devait être en définitive la LIBERTÉ. Le genre humain serait resté indéfiniment dans l'abjecte condition des Hottentots ou des Osages, c'est-à-dire dans l'absolue dépendance de la nature, dans les ténèbres intellectuelles, et une sorte de non-existence religieuse. Ce fut d'abord sous le fouet d'un maître rigoureux et exigeant que se développa la virtualité de l'homme, comme agent de production : elle se développa bien davantage encore, lorsqu'au lieu d'être stimulé au travail simplement par la crainte d'une peine corporelle, il le fut par l'angoisse poignante de la faim, et quand il sentit son cœur saigner à la vue de ses enfans en larmes et lui demandant du pain.

Si Dieu eût voulu que l'homme échappât à l'oppression de son semblable par la révolte armée, ou même par l'*agitation* morale, l'apôtre des nations n'aurait pas prononcé cette sentence explicite : « Ta condition est-elle la servitude, supporte-la sans chagrin. Mais si la liberté t'est offerte, profites-en (1). » En conséquence, rien n'est moins dans l'esprit du Christianisme que d'agiter les classes assujetties, esclaves, ou prolétaires, peu importe; c'est un acte répréhensible que de les entretenir de leurs droits à la liberté, puisque le chrétien ne doit prétendre à d'autre droit qu'à celui de servir Dieu; l'Évangile ne lui enseigne après cela que des devoirs. C'est pourquoi les ministres méthodistes, anabaptistes et autres protestans qui ont précipité l'émancipation des noirs dans les colonies anglaises, en les *agitant*, ont mal compris leur devoir, et s'ils ne faisaient pas profession de lire incessamment la Bible et de la donner à lire à ceux qu'ils catéchisent, on pourrait croire qu'ils n'ont jamais ouvert les yeux de leur esprit à la lumière de l'Evangile, tant leurs prédications incendiaires ont été fréquemment en contradiction avec les enseignemens de ce livre divin. Saint Paul recommande au contraire aux personnes tenues en servitude, d'obéir loyalement à leurs maîtres : « Serviteurs, leur dit-il, obéissez à ceux qui sont vos maîtres dans l'ordre temporel; ne les servant pas seulement lorsqu'ils ont l'œil sur vous, comme si vous n'aviez en vue que de plaire aux hommes, mais avec simplicité de cœur et en vue de plaire à Dieu (2). » Prédicans de révolte et de haine, quel que soit votre titre, religieux, ou philanthropique, gardez-vous de croire que vos déclamations furibondes conduisent plus sûrement l'esclave à la liberté, que ces pieuses exhortations dictées par la sagesse divine elle-même.

Cependant suivons le progrès social dans ses diverses phases, et nous serons

(1) *I Aux Corinthiens*, ch. VII, v. 21.
(2) *Aux Colossiens*, ch. III, v. 22.

bientôt fixés sur la valeur respective des différens procédés d'émancipation, l'un à l'usage du libéralisme, l'autre employé exclusivement par le Christianisme. Dans l'état d'hostilité permanente où nous avons tout-à-l'heure observé l'humanité, il n'existe, avons-nous dit, aucun lien moral entre les hommes, puisqu'ils ne se rencontrent que pour s'entre-détruire. Observons, pour plus de facilité de raisonnement, deux individus ainsi placés à l'égard l'un de l'autre; il est clair qu'ils violent également la loi de Dieu qui a créé les hommes pour s'aimer et se servir mutuellement. C'est donc là la phase première et la plus infime de la carrière humanitaire. Une seconde phase a lieu, quand un de ces deux hommes étant parvenu à s'assujétir son adversaire, celui-ci accepte avec une pieuse résignation cette condition pénible, et écoute la voix de Jésus-Christ qui lui commande de pratiquer les vertus qu'elle comporte, en termes vulgaires, d'être *bon sujet*, expression admirable de justesse et dans laquelle il y a tout un chapitre de science sociale.

« Mais, s'écrie le libéralisme, à quoi « sert à l'esclave de se rendre digne de « la liberté, si son maître peut même alors « la lui refuser, et si ses vertus ont préci« sément pour effet de river ses fers! » Quand il en adviendrait ainsi, ce qui est démenti par l'histoire depuis l'avénement du Christ, ce nouvel état de choses n'en est pas moins un progrès sur le précédent; car ces deux hommes étaient naguères également dans des conditions anti-sociales; à cette heure il n'y en a plus qu'un des deux qui y soit, si toutefois nous admettons que le maître demeure mauvais, quand son *sujet* est devenu bon; dans tous les cas un *bon sujet* est un caractère éminemment social.

Cependant la religion se bornera-t-elle à moraliser l'opprimé dans l'intérêt de l'oppresseur; et la doctrine chrétienne ne sera-t-elle autre chose que la lâche complice de la politique matérielle? Qui pourrait le croire? Écoutons encore, à ce sujet, le grand interprète de l'Évangile: « Et vous, maîtres, dit saint Paul, « témoignez de l'affection à vos servi« teurs; ne les traitez point avec rudesse « et avec menaces, sachant que vous avez « les uns et les autres un maître commun « dans le ciel, qui n'aura point égard à la « condition des personnes (1). » Or n'est-il pas certain que le prêtre véritablement chrétien se trouvera en position d'autant meilleure pour inspirer aux maîtres la justice et la charité à l'égard de leurs esclaves, qu'il aura mieux su disposer ceux-ci à l'obéissance et à la loyauté envers les maîtres? « *Amor produce* « *amor*, a dit Pétrarque; » mais la haine a également la propriété d'engendrer la haine, quand la religion n'est pas maîtresse du cœur de l'homme. Ainsi, dans le cas où le *bon sujet* sert un *bon maître*, nous sommes dans une troisième phase sociale, très voisine de la quatrième, qui sera caractérisée par la généreuse protection des puissans et la libre soumission des faibles.

En définitive, il est évident pour nous que l'on ne peut prétendre à trancher la question de l'esclavage, comme un guerrier violent trancha, dit-on, le nœud gordien; il convient, au contraire, de la résoudre par les voies intellectuelles et en y employant le temps rigoureusement nécessaire; car entre un esclave déchaîné et un homme libre il y a toute l'épaisseur d'un monde.

LOUIS ROUSSEAU.

(1) *Aux Ephésiens*, VI, v. 9.

Sciences Physiologiques.

COURS DE PSYCHOLOGIE CHRÉTIENNE.

ONZIÈME LEÇON (1).

De nos moyens de rapport avec l'ordre divin. — De la foi, troisième mode de la vie morale. — De la foi naturelle et de la foi divine. — Récapitulation : les trois modes de la vie morale, la sensation, l'intuition et la foi, donnent naissance à trois ordres de sciences : les sciences naturelles, la métaphysique et la mystique. — Progression logique de ces trois ordres de sciences. — Considérations préliminaires sur l'origine, sur l'instrument et sur le criterium de la foi. — La parole envisagée comme l'instrument de la foi. — Des langues ; de leur rapport intime avec la pensée, et de leur dégradation ; influence de l'abrutissement de la vie sauvage ; du sarcasme et du blasphème. — L'autorité examinée comme le seul criterium de l'ordre de la foi ; de l'autorité humaine et de l'autorité divine ; de l'Église catholique.

Déjà nous avons examiné d'une manière sommaire nos moyens de rapport avec la deuxième forme de l'être objectif, savoir, la vérité absolue. Il nous reste maintenant, pour compléter la matière qui fait l'objet de notre examen, quelques mots à dire sur l'ordre divin, qui constitue la troisième forme de l'être objectif et qui correspond au troisième mode de la vie morale.

Si l'homme, par un privilége constitutif de sa nature, a l'intuition de la vérité absolue, ou, en d'autres mots, de l'ordre nécessaire, il n'en est pas de même de l'ordre divin. Sans doute Dieu a voulu que l'homme saisît l'ensemble de sa gloire manifestée simultanément dans la matière, hors de la matière et dans le ciel, puisqu'il l'a doué des facultés de la sensation, de l'intuition et de la foi : tel a été l'état normal des choses. Mais l'homme, étant créé dans un but spécial, a été nécessairement soumis à des conditions en harmonie avec cette destination particulière. Or, la première condition fut la liberté. Sans ce don dangereux, il n'aurait pas été digne de remplacer, dans la cité céleste, ces êtres supérieurs qui, par un abus du même privilége, s'étaient précipités dans l'abîme. Il n'aurait pas pu fournir à la charité divine un prétexte pour cet abaissement qui constitue l'objet permanent de notre étonnement et de notre reconnaissance. *La liberté* implique donc nécessairement quelque chose d'*amissible*. Mais en même temps l'ordre général exigeait qu'il fût posé des limites à la prévarication passible de l'homme ; car il ne lui est pas donné d'anéantir l'œuvre de Dieu. Ainsi, dans l'ordre contingent, comme dans l'ordre absolu, il a constamment et malgré lui la conscience de l'objectivité de l'être. Il ne peut jamais, par un acte de la volonté, perdre tout-à-fait sa connaissance des choses qui constituent le domaine de la physique et de la métaphysique. Mais dans ses rapports avec l'ordre divin, il peut entièrement détruire la faculté par laquelle ces rapports subsistent. Que disons-nous ? cette faculté a été, de fait, anéantie par la chute de l'homme primitif, pour lui et pour toute sa race ; et c'est seulement par des moyens extraordinaires qu'elle peut se réhabiliter.

Il est donc évident qu'en traitant de la *foi*, au point de vue psychologique, nous entrons sur un terrain tout-à-fait nouveau. Ici, il est plus particulièrement nécessaire d'admettre les vérités fondamentales de la révélation chrétienne, et c'est maintenant que nous sommes heureux d'avoir attaché à ce faible travail, dès le commencement, une épithète qui résume le caractère spécial de notre méthode.

En parlant de la foi, nous ne pouvons plus nous appuyer sur des faits physicologiques ni sur les faits de la conscience ; la foi, dans sa forme supérieure, est un

(1) Voir la x[e] leçon au tome XII, p. 88.

don spécial de Dieu; un don surnaturel, et cependant, c'est par elle seulement que nous pouvons parvenir à la connaissance de toutes ces choses admirables qui sont en dehors du domaine des sens et au delà des limites de l'intuition. Par elle seule nous pouvons parvenir à la connaissance de Dieu, des anges, et des âmes séparées; à la connaissance des *lieux* qui sont en dehors de l'*espace*, le ciel, le purgatoire et l'enfer; à la connaissance, en un mot, de cet état de choses qui doit, pour nous, constituer l'état définitif.

La foi, comme la sensation et comme l'intuition, peut être examinée objectivement, subjectivement ou dans sa fonction; mais sous ce dernier rapport, comme l'intuition, elle fournit peu de matière à l'analyse; toutes différentes de la sensation, la croyance et l'intuition sont des actes simples; mais la foi se distingue de l'intuition en ceci qu'elle est le sujet d'une modification *extra-naturelle*, dont il est impossible de saisir la loi. Il y a donc une foi naturelle et une foi surnaturelle, et personne ne peut marquer la limite qui les sépare. C'est le mystère de la grâce dont il n'est pas donné à l'homme de lever le voile. Le même témoignage qui est irrésistible pour l'un de nous, paraîtrait insuffisant pour tel autre. Les Apôtres, après avoir vu le Christ ressuscité, ont cru à sa résurrection; mais Thomas exigeait des preuves matérielles; à moins de mettre mon doigt dans ses plaies, disait-il, je ne croirai jamais à son identité! Heureux, dit le Sauveur, heureux sont ceux qui n'ont pas vu et qui croient.

Au point de vue philosophique, la foi (nous entendons ici la foi naturelle) est aussi nécessaire au développement de la vie morale, que le sont la sensation et la raison. S'il est permis de séparer par hypothèse ce qui n'est jamais séparé de fait, nous verrons que la vie intellectuelle serait absolument impossible en l'absence de la foi naturelle; car la science est aussi bien matière de tradition que les faits, et cette intelligence qui refuserait de se soumettre aux autres intelligences qui sont chargées de la féconder par la parole, resterait nécessairement stérile. Croire tout ce qui est digne de foi, c'est une des conditions de notre nature, tout autant que de croire aux témoignages de nos propres sens. Telle était la loi incontestable de la vie morale; par quel droit certains individus se permettent-ils de rejeter des faits qui reposent sur un témoignage irrécusable, tandis qu'ils ne font pas de difficultés d'en admettre d'autres qui ne se présentent pas entourés de la même autorité? Ne savent-ils donc pas que le doute, qui est le privilége de tout être intellectuel et moral, doit toujours être basé sur des motifs légitimes; et que douter en présence d'un témoignage respectable, est un acte aussi insensé que coupable? Le doute volontaire et gratuit est un véritable suicide moral.

Mais, au delà de la foi naturelle, nous trouvons la foi divine, cette foi qu'on est convenu de nommer surnaturelle pour la distinguer de l'autre, avec laquelle toutefois elle a des rapports intimes. La question religieuse cependant, quant aux faits, repose entièrement sur la foi naturelle; car Dieu a voulu entourer la révélation d'une autorité incontestable. La révélation, comme fait, repose sur le témoignage; d'abord, sur le témoignage du Christ, la vérité incarnée, et puis sur le témoignage de ceux qui ont été chargés par lui de transmettre jusqu'à nos jours la connaissance de ce fait, et la connaissance des obligations qu'il nous impose. Mais la foi naturelle nous ayant conduits à Dieu et à la connaissance des institutions qu'il a établies, comme le moyen ordinaire, pour arriver à la foi divine, son but est accompli. La foi, comme *faculté*, a donc une action identique dans l'ordre divin et dans l'ordre contingent; même dans l'ordre absolu, où tout repose sur des vérités nécessaires, et où, par conséquent, tout est susceptible d'une démonstration rigoureuse, cette action est loin d'être inconnue; l'instrument (*la parole*) et le criterium (*l'autorité*) sont toujours les mêmes. C'est par le même procédé que l'on croit à l'existence de Constantinople et à l'existence du ciel et de l'enfer; dans les deux cas il faut l'intervention de la *parole* pour nous communiquer le fait, et il faut dans la personne qui nous le communique, une certaine *autorité*, afin que nous puissions placer pleine confiance en ce qu'elle nous a dit. Et, même dans la

science, il y a une foule de problèmes complexes que nous sommes obligés d'accepter sans examen, sur l'autorité de celui qui nous sert de guide, en traversant ces labyrinthes. L'homme, comme individu, est si peu de chose, que toute sa grandeur dépend de cette vie collective, qui constitue l'unité de sa race. Que ferait l'intelligence la plus puissante pendant les quelques années qui forment la vie de l'homme, si elle devait examiner et résoudre toutes les questions qui se trouvent sur son chemin? Nous dépendons donc tous de la tradition et de l'enseignement, et l'homme, en se soumettant humblement à sa destinée, entre dans la voie de la véritable grandeur; il entre dans cette voie qui aboutit à Dieu; non seulement à la connaissance de Dieu, mais aussi à la participation de son essence; et alors, la foi, de faculté qu'elle était, se change en *vertu;* l'homme s'identifie avec Dieu, sans cependant qu'il y ait confusion; Dieu s'emparant de la mémoire, de l'entendement et de la volonté, les domine et les dirige d'une manière ineffable, mais sans même les violenter, loin de les anéantir. La philosophie ne peut pas nous rendre compte des moyens employés dans cette modification; elle est toutefois obligée de constater le fait, tout en reniant sa légitimité; tout en traitant de folie, ou au moins d'extravagances de l'imagination, ces phénomènes extraordinaires que nous présente l'histoire bien authentique de la vie de certains hommes. Nous n'entrerons pas ici dans le fond de cette question importante, puisque nous avons commencé par poser en principe la vérité de la révélation chrétienne. Cependant, il nous paraît que nous avons assez dit dans les leçons précédentes pour prouver qu'il existe une liaison nécessaire entre la certitude et l'enseignement, et que celui qui n'admet pas l'autorité de la tradition catholique, ouvre la voie à un scepticisme destructif, qui, si on est logique, finit par ébranler toutes nos croyances et par nous priver du droit d'affirmer quoi que ce soit.

Nous n'avons pas non plus l'intention d'entrer dans un examen approfondi de la foi comme vertu; ce serait empiéter sur le domaine d'une science tout-à-fait distincte de la nôtre, c'est-à-dire de la théologie. Il nous suffit d'avoir montré comment la foi naturelle nous conduit à la foi divine. Cette forme supérieure de la vie morale ne se borne pas, comme nous venons de dire, à son développement psychologique, car la force des sacremens, la puissance de la parole divine et l'action directe, mais insaisissable, de l'Esprit-Saint, la modifie à chaque instant pour celui qui vit dans certaines conditions voulues, dans ces conditions que les théologiens nomment l'état de grâce. Cette action des causes modificatrices, qui dépend toujours de la volonté individuelle, varie à l'infini; nul individu n'est à l'abri de son influence, car les lumières de la foi surnaturelle rejaillissent sur la foi philosophique, et celui qui refuse de croire à la parole divine n'en est pas moins éclairé, bien que la foi, chez lui, n'existe pas à l'état de vertu, c'est-à-dire bien qu'il ne se trouve plus en rapport direct avec la cause première, avec l'être objectif dans sa forme la plus parfaite.

Nous arrivons donc nécessairement à cette conclusion que la vie morale a trois sources distinctes: les sens, la raison et la foi; que ces trois *modes* correspondent à autant de formes de l'être objectif que nous avons nommé l'ordre contingent, l'ordre absolu et l'ordre divin; et qu'à ces trois manifestations correspondent trois catégories de sciences, les sciences physiques, les sciences métaphysiques et la mystique, chacune étant absolument séparée de l'autre, en tant qu'elle a un instrument et un criterium qui lui sont propres. La sensation ne peut rien nous apprendre dans le domaine de la vérité absolue, et la raison est également impuissante pour nous initier dans les sublimes secrets de l'ordre divin. Tout au plus pourrait-elle nous conduire à la connaissance d'une cause première; mais nous savons que cette connaissance stérile ne suffit pas à l'homme, car Dieu a trouvé convenable de l'initier dans les secrets intimes de sa nature, et de lui dévoiler jusqu'aux motifs de sa conduite. Nous savons par le moyen de cette révélation admirable, qui nous élève au niveau des esprits célestes, pourquoi Dieu a donné l'existence à l'univers matériel.

et pourquoi il l'a peuplé d'êtres formés à sa propre image; par elle nous avons la clef de toutes les magnificences et de toutes les misères qui nous entourent.

Mais le moyen peut-être le plus propre pour arriver à une appréciation correcte de l'importance de la *foi*, comme source principale de la vie morale, serait de jeter un coup d'œil rapide sur toutes les connaissances qui nous arrivent par cette faculté. Car, outre la connaissance de l'ordre divin, qui est par sa nature même en dehors du domaine des sens et de la raison, tout ce qui n'est pas renfermé dans les étroites limites de l'expérience individuelle en dépend; ainsi, ceux qui refusent à cette faculté son incontestable influence dans l'origine de nos connaissances, seraient, s'ils étaient de bonne foi, réduits à douter de tout, et s'il était possible qu'une pareille inconséquence devînt générale, l'humanité entière, au lieu d'avancer de progrès en progrès, serait soudainement plongée dans la plus affreuse ignorance. L'homme, qui n'occupe dans l'espace qu'un seul point, et qui dans le temps ne dispose que d'un seul instant, n'est véritablement grand que par ses rapports avec le passé et avec l'avenir, et c'est la foi seule qui établit ces rapports.

Nous venons de dire que la forme philosophique ou la méthode qui correspond à cette faculté est *la mystique*. Le seul véritable but de la philosophie, c'est la connaissance de l'être; or, dans la physique, nous procédons par expérience, et, d'analyse en analyse, nous arrivons à cet être primitif et universel que nous appelons la matière. Alors, par la synthèse, la raison et la foi venant à notre aide, nous coordonnons tous ces faits divers, et nous arrivons aux sciences physiques. Mais cette connaissance de l'être que nous puisons exclusivement dans l'ordre matériel, se réduit à bien peu de chose; au-delà de la substance, l'homme s'empresse de rechercher la raison des choses, et ainsi, à l'aide d'une faculté supérieure aux sens, il arrive à la connaissance de ces lois immuables et nécessaires qui régissent en même temps et l'esprit et la matière. Mais les sciences métaphysiques ne constituent pas pour lui une limite infranchissable; son esprit même ne sait pas s'y reposer. De la substance et de la raison des choses, il passe par une certaine exigence de sa nature à leur *signification*, et il les interroge sur leurs rapports définitifs avec Dieu et avec lui-même. Ainsi, comme la métaphysique paraît le produit naturel de notre intuition de la *raison* des choses, la mystique peut être regardée comme le produit naturel de notre intuition, de leur *signification* et de leur nature intime. Dans toute chose, il y a trois élémens. La forme ne peut pas subsister sans substance, ni la substance sans forme; au moins nous ne pouvons pas la concevoir autrement que comme *abstraction*, et une abstraction n'est pas une chose. Or, de la réunion de la forme et de la substance, résulte un troisième élément qui a été diversement nommé, mais auquel on ne peut pas contester le nom de la *fonction*: c'est une véritable *procession*, comme dans la sainte Trinité est la troisième personne. La fonction est nécessairement précédée *dans l'ordre logique, de deux autres termes*, et sous ce rapport, tous les êtres peuvent être envisagés comme des symboles de l'être par excellence; la forme dépend toujours de la substance, et la fonction de la réunion de ces deux élémens. Cela est tellement évident, que dans l'ordre matériel, celui avec lequel nos rapports sont le plus multipliés, et celui par conséquent que nous connaissons le mieux, sitôt que la *forme* est entamée, la *substance* se disperse et la *fonction* cesse. Dans le règne végétal comme dans le règne animal, il suffit d'une simple lésion par laquelle la forme constitutive se trouve dérangée, pour que la fonction (la vie) cesse à l'instant.

La forme philosophique qui correspond avec l'ordre de la foi étant la *mystique*, il y aura nécessairement deux *mystiques*: la mystique naturelle et la mystique surnaturelle, correspondant à la foi naturelle et à la foi divine. Cette dernière se subdivisera en bonne et en mauvaise, selon qu'elle aura une origine céleste ou infernale; et si à cela nous ajoutons l'histoire des erreurs de l'esprit humain, qui ont leur source dans un mouvement déréglé de l'imagination,

nous épuiserons complétement le sujet, quant aux faits.

Mais avant que d'entrer dans ce domaine des faits, nous ferons peut-être bien de traiter la question plus spéciale de l'origine de la foi, en examinant l'instrument de cette faculté et le criterium sur lequel elle repose.

Nous avons déjà vu, en examinant nos rapports avec l'ordre contingent et avec l'ordre absolu, que chacun d'eux implique dans le sujet un moyen spécial que nous avons nommé l'instrument; ainsi, dans tout ce qui regarde l'univers matériel, les sens constituent ce moyen indispensable. De même pour l'ordre absolu, où les sens ne peuvent plus nous servir, nous avons l'intuition, qui de son côté ne peut rien nous apprendre sur la nature des corps. Chaque ordre a donc un instrument particulier qui constitue le moyen de rapport. Le criterium qui sert de base à nos jugemens est aussi différent dans les deux cas que le sont les instrumens dont nousnous servons pour y arriver, et toujours sans application possible en dehors de son propre domaine. Ainsi, dans l'ordre physique, nous exigeons l'expérience dans un fait douteux, tandis que dans l'ordre absolu il faut une démonstration qui revêt les caractères de la nécessité et de l'universalité. Il est évident que, si nous nous obstinions à appliquer le criterium de l'ordre absolu aux faits de l'ordre contingent, nous n'obtiendrions jamais de résultat. Il en est de même dans l'ordre de la foi, où il est ridicule de soumettre les faits qui constituent son domaine spécial, au criterium des sens ou à celui de la raison.

L'instrument de l'ordre de la foi, c'est la parole (*fides ex auditu*). On a dit que la parole est le complément de la pensée; on aurait peut-être mieux dit qu'elle en est la source; car la parole est douée d'une puissance inhérente par laquelle elle féconde l'intelligence, étant en quelque sorte et sa lumière et sa vie. Et par la parole nous n'entendons pas exclusivement le langage parlé; car toutes les créatures racontent la gloire de Dieu et annoncent sa puissance. *Cœli enarrant gloriam Dei, et opera manuum ejus annuntiat firmamentum* (1); et le roi-prophète, comme s'il avait voulu signaler l'identité de l'essence de la parole, ajoute un peu plus loin, en parlant de la prédication muette des créatures inanimées : *In omnem terram exivit sonus eorum : et in fines orbis terræ verba eorum ;* prêtant ainsi à la nature inorganique, non seulement une voix, mais un langage articulé. Sans doute, c'est d'une manière figurée qu'il a parlé; cependant son intention n'est pas moins évidente; il tenait à marquer l'importance de cette forme de l'enseignement divin.

Ces considérations donnent au sujet des langues une importance toute spéciale; et, soit que l'homme ait reçu, lors de sa création et de la main de Dieu même, ce puissant instrument dans un état de perfection, ou seulement la faculté de formuler sa pensée par des sons articulés, il n'en demeure pas moins constant que, sans la parole, le développement de l'intelligence est impossible. Tout cependant porte à croire à l'existence d'une langue primitive et divine, même les découvertes les plus récentes de la linguistique.

Les rapports intimes qui subsistent entre la langue et la pensée, se révèlent à nous, quand nous examinons les procédés des enfans à son égard. Elle se présente à eux dans un état de perfection; cependant, entre leurs mains, elle subit des atteintes graves. Ils commencent par supprimer les pronoms et montrent, en général, une aversion prononcée pour le substantif même, le remplaçant par une série d'adjectifs, ou par une phrase entière. Ceci prouve donc sans contredit que l'état de l'intelligence exerce une influence très active sur l'état de la langue, et ce fait très simple pourrait peut-être nous mettre sur la voie d'une véritable théorie de la dégradation de la langue, chez les peuplades sauvages ; car les mêmes particularités se font remarquer dans les deux cas. Tout ce qui regarde la nature spirituelle de l'homme se matérialise, et en même temps que le nombre de mots diminue à raison de la décadence intellectuelle du peuple, ceux qui restent, révèlent des formes mons-

(1) Ps. XVIII, v. 1.

trueuses, surtout chez certaines tribus qui ont perdu la connaissance de l'écriture. Des voyageurs qui ont pénétré jusque dans l'intérieur de l'Afrique, nous ont conservé des exemples vraiment curieux. Chez les Mandingoes, l'orgueil s'exprime par un mot composé, *pelingabalid*, qui signifie *droit de corps;* la colère par un autre, *jusu bota*, dont le sens littéral est *le cœur qui sort* (1). La langue entière de ce peuple paraît subir la même loi. Elle est pour ainsi dire renfermée dans l'ordre matériel. Tout porte donc à croire qu'un peuple en se dégradant moralement perd avec les idées élevées les mots qui y correspondent; et une fois arrivé au point où l'écriture se perd, il se trouve nécessairement plongé dans un abîme d'ignorance et de ténèbres. Ce mouvement rétrograde d'un peuple nous paraît bien plus facile à concevoir que le mouvement inverse que supposent certaines hypothèses essentiellement anti-catholiques.

Une autre chose non moins remarquable dans les langues de ces peuples qui sont tombés dans l'abrutissement de la vie sauvage, c'est la longueur démesurée de certains mots les plus usités, les nombres par exemple, qui s'expriment dans les langues ordinaires par des monosyllabes, ou tout au plus de deux syllabes. Cependant chez plusieurs tribus de l'Amérique méridionale pour exprimer le nombre trois, on employait un mot de huit syllabes, *Poellarraroricourac*. Les Esquimaux, qui se trouvent placés à l'extrême limite de l'échelle intellectuelle, ont une langue tout-à-fait en harmonie avec leur position. Un seul exemple suffira pour prouver combien une pareille langue, envisagée tout simplement comme instrument, doit être incommode; le mot *beaucoup*, dont l'équivalent en plusieurs langues modernes n'est qu'un monosyllabe, s'exprime par un bruit cacophonique qu'on a essayé d'écrire comme suit : *Wonnawencktuckluit !*

Il y a dans de pareilles considérations quelque chose de grotesque qui paraît d'abord presque déplacé dans la discussion d'une matière aussi grave que celle qui nous occupe; mais cet élément du grotesque s'attache toujours au mal, et ce fait renferme un sens profond que nous laissons au lecteur le soin d'apprécier. Toujours est-il que le langage étant un instrument puissant dont Dieu nous a confié l'emploi dans un but donné, les individus et même les peuples rendront un compte sévère de chaque prévarication dont ils se rendront coupables, et ils en subiront dans le temps, et au delà du temps, les conséquences inévitables. C'est à ce sujet que le divin fondateur de la religion chrétienne a énoncé une vérité qui, à ceux qui n'apprécient pas la question, paraît d'une sévérité extrême, mais qui n'est en effet qu'une conséquence nécessaire de la liberté de l'homme (1).

Les langues, indépendamment de ces dégradations lentes qui résultent de la décadence intellectuelle des peuples, subissent des vicissitudes non moins importantes par rapport au sujet qui nous occupe. L'esprit du mal, dont, au point de vue chrétien, nous sommes obligés d'admettre l'intervention active dans les affaires de ce monde, s'attache particulièrement à corrompre cette source unique de nos hautes connaissances. Comme le divin fondateur de l'Eglise, il a un enseignement, des apôtres et même des martyrs ! Nous nous contenterons de constater le fait sans le suivre dans ses conséquences. Le père du mensonge, fidèle à son caractère primitif (2) de menteur et d'homicide, poursuit avec un acharnement infatigable, cette vérité divine que Dieu a révélée à l'homme, comme son unique moyen de salut; et un des moyens les plus puissans qu'il emploie pour arriver à ce but, c'est la corruption des langues par le *sarcasme* et le *blasphème*.

Nous n'avons pas l'intention d'examiner le sarcasme et le blasphème dans

(1) *Voyages en Afrique*, par Mungo Park.

(1) Dico autem vobis, quoniam omne verbum otiosum, quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die judicii. — Ex verbis enim tuis justificaberis, et ex verbis tuis condemnaberis. *Matt.*, c. XII, v. 36, 37.

(2) Homicida erat ab initio, et in veritate non stetit : quia non est veritas in eo : cùm loquitur mendacium, ex propriis loquitur, quia mendax est et pater ejus. *Joan.*, c. VIII, v. 44.

leur portée morale ; nous les envisageons seulement dans leurs rapports avec la langue comme instrument. Il est évident que le sens banal que le sarcasme ou la plaisanterie a attaché à certains mots, comme, par exemple, aux mots *bon* et *innocent*, qui sont employés comme synonymes de la bêtise et de l'imbécillité, doit nécessairement exercer une certaine influence sur les idées auxquelles ces mots correspondent. Ceci est un fait que personne ne peut contester; et quand on ajoute à cela l'influence des intonations de la voix, et de la pantomime qui peut les accompagner, on comprendra facilement le sens avec lequel tous les auteurs ascétiques éloignent du théâtre ceux qui désirent s'occuper sérieusement de la vérité. Car il nous paraît que sans nous exposer à être accusé de rigorisme, nous pouvons dire que l'enseignement du théâtre et l'enseignement de l'Église, s'ils ne sont pas diamétralement opposés, diffèrent au moins du tout au tout, et dans leur but et dans leurs moyens. Tout homme de bonne foi est forcé d'avouer que la vertu, comme l'entendent les plus graves de nos auteurs dramatiques, est trop *élevée*, pour que l'homme puisse jamais espérer d'y atteindre par les moyens indiqués. Nous disons ceci en réponse à ceux qui, de bonne foi, pourraient regarder la scène comme destinée, dans certains cas, à exercer une influence salutaire sur les mœurs. Quant à son esprit ordinaire, quant au résultat réel, tout le monde est d'accord.

Mais si le sarcasme dénature les idées en changeant la valeur des mots, le blasphème ajoute à cet inconvénient des profanations dont il est impossible de mesurer la portée, et qui cependant ont une valeur scientifique. Laissant tout-à-fait de côté la question morale, il est certain que l'homme qui a toujours à la bouche le nom de cet être qui ne doit jamais être nommé sans le plus profond respect, doit finir par perdre le véritable sens du mot qu'il profane. La même observation est applicable, dans un certain degré, aux autres mots qui ont rapport aux choses saintes et à l'ordre invisible. Le mot *sacré* en est un exemple frappant, et puisque ce mot nous échappe, nous demanderons quelle est sa valeur dans la bouche de la multitude. Ce même mot, destiné à indiquer exclusivement tout ce qui est *saint*, tout ce qui est spécialement voué à Dieu, est devenu l'épithète obligée, le *pléonasme* des halles et des carrefours. L'épouvantable malheur de la réprobation éternelle n'effraie plus la conscience de celui qui l'entend invoquer à tout instant et à tout propos; car on finit par se familiariser avec les idées les plus terribles.

Il n'est donc pas étonnant que cet ordre d'idées qui repose exclusivement sur la tradition ait éprouvé de fréquentes vicissitudes; car, outre cette tendance que nous avons constatée dans les langues de s'altérer et de se corrompre, chaque individu qui dans le cours des siècles en devient le dépositaire, y ajoute ou en soustrait quelque chose. Ceci est tellement vrai, que si nous étions réduits à dépendre exclusivement de la tradition *humaine*, nous serions réduits à l'incertitude la plus cruelle et sur notre origine et sur notre fin ; le désordre moral et physique qui nous entoure, loin de se comprendre comme partie d'un plan général, dont nous ne pouvons pas encore saisir la portée, serait fait pour nous jeter dans le découragement le plus profond. Ne voyons-nous pas tous les jours des hommes qui ont cessé d'être éclairés par la vérité divine, terminer avec violence une existence devenue insupportable?

Aussi Dieu, dans sa bonté inépuisable, a mis sur la tradition divine un cachet inaltérable, afin que chaque homme reconnaisse cette *vérité*, qui est la seule nourriture de sa nature spirituelle, et ce cachet, c'est *l'autorité*.

Dans nos rapports avec l'ordre de la foi nous avons pour *instrument* la parole dans toutes ses formes, et pour *criterium*, l'autorité.

Mais, comme la parole est multiple dans sa forme, comprenant en même temps les mots, les signes, les symboles, et les mythes, l'autorité se présente aussi à nous sous divers aspects, qui sont susceptibles d'une classification générale en deux catégories distinctes, auxquelles on peut appliquer la qualification de *humaine* et de *divine* en vertu de leur origine respective.

Sur l'autorité humaine reposent tous les faits de l'histoire, et notre croyance dans une foule de choses, dans les sciences que personne ne songe à vérifier, parce que la vie de l'homme ne suffirait pas pour examiner tous les principes que le scepticisme a révoqués en doute. Après que tout est dit, la foi est une nécessité inévitable de notre position. Si nous ne voulons pas avoir foi en ceux qui croient, il faut mettre notre foi en ceux qui doutent. Ou nous accepterons certains faits et certains principes sans les examiner en détail, ou nous les rejetterons à la même condition; il s'agit donc de bien choisir nos guides.

On aurait cru que la seule autorité humaine aurait suffi pour conserver les vérités principales de la tradition divine. Quand nous envisageons, d'un côté, la constitution de la famille et l'autorité de son chef, et de l'autre l'importance des vérités à transmettre, nous sommes tentés de croire que celui qui a donné à ses enfans la vie physique ne manquera pas de leur assurer, avec les avantages de la vie intellectuelle, ceux de la vie par excellence, cette vie spirituelle qui nous identifie en quelque sorte avec Dieu même en nous faisant participer de son essence. Et en effet les choses auraient été ainsi, si l'homme ne se trouvait pas dans un état d'abrutissement moral et même intellectuel que rien ne peut expliquer si nous refusons de croire à sa chute primitive.

Mais sans perdre plus de temps à raisonner sur des hypothèses, nous ajouterons que de tout temps Dieu a basé la révélation sur une autorité incontestable, et cette autorité c'est lui-même.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner en détail les diverses formes sous lesquelles cette autorité s'est manifestée aux hommes depuis le temps que Dieu conversait visiblement avec eux. Dans l'histoire de l'Eglise, plusieurs événemens servent de points de repos et marquent un changement dans la forme. Nous ne pouvons pas nous empêcher de remarquer que Dieu, dans ses rapports directs avec l'homme, a préparé l'état actuel des choses depuis le commencement des siècles. En se choisissant une race sainte, et plus tard, en séparant de toutes les nations de la terre un peuple favorisé devant lequel il a constamment manifesté les prodiges de sa puissance et de sa miséricorde, il a préludé à l'établissement de ce grand corps enseignant dont Jésus-Christ est le chef, le soutien et la preuve vivante. De nos jours, pour celui qui veut qu'il en soit ainsi, il n'existe plus d'intermédiaire entre Dieu et l'homme; chacun est libre d'entrer dans le Saint des saints et de parler à Dieu face à face comme on parle à son ami. Indépendamment de la certitude philosophique que l'Eglise nous propose dans la forme la plus complète, elle nous offre la certitude du cœur; l'amour et le doute s'excluent mutuellement.

Par rapport à l'évidence que l'Eglise fournit à ceux qui veulent se donner la peine de l'apprécier, nous nous résumons en deux mots. Celui qui ne pouvait se tromper nous a dit que de son temps ceux qui résistaient à l'autorité de l'Eglise ne croiraient pas, même si quelqu'un revenait à la vie pour y ajouter son terrible témoignage; ce qui équivaut à cette assertion, que pour certains hommes, nul fait, n'importe dans quel ordre d'idées serait-il pris, ne suffirait pour vaincre un scepticisme opiniâtre, qui finit par devenir une véritable maladie de l'âme. Mais l'Eglise catholique se présente entourée d'une autorité bien plus imposante et bien plus complète que celle des Juifs; le sang de ses martyrs et l'érudition de ses docteurs auraient seuls suffi pour l'illustrer à tout jamais, si Dieu même ne s'était pas fait homme pour en devenir le chef. Au point de vue philosophique et n'envisageant le catholicisme que comme *système*, nous dirons que sa doctrine résume tous les dogmes trouvés chez les sectes séparées d'elle et chez tous les corps enseignans de tous les pays et de tous les siècles. On ne peut rien affirmer de grand, de consolant que l'Eglise ne l'enseigne. Tout ce que nous savons de l'origine de l'homme, de sa nature et de sa destinée, nous le tenons d'elle; car en dehors de ce qu'elle nous a dit, nous ne trouvons rien qui mérite l'attention des hommes sérieux. O divine sagesse qui est en même temps la consola-

tion et la gloire de l'homme, où irons-nous te chercher ailleurs que là où Dieu t'a mise, dans son Eglise, qui est ton arche sainte? STEINMETZ.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ M.....

QUATRIÈME LEÇON (1). — Hincmarc de Reims.

Messieurs, j'arrêterai aujourd'hui vos regards sur un homme éminent, dont le nom, qui est déjà intervenu plusieurs fois dans nos leçons, se mêle à tous les événemens de l'époque qu'il a dominée par sa science, par son activité, par la fermeté de son caractère. C'est Hincmarc de Reims, le Bossuet du 9e siècle. Il est difficile, messieurs, de saisir d'un coup d'œil l'ensemble des traits de ces grandes figures d'homme, de ces hauts personnages, d'embrasser tous les détails de leur vie, de suivre les mouvemens profonds et rapides de ces puissantes et exceptionnelles organisations, et de venir ensuite grouper tous ces linéamens épars dans la mémoire, les combiner harmonieusement dans son imagination, et sans déranger les proportions, les réduire de manière à les enfermer dans un portrait raccourci, dans une sorte de miniature. Je n'essaierai pas ce travail, et je me contenterai de crayonner, en passant, quelques uns des traits les plus caractéristiques de l'homme, de signaler ses actes principaux, d'étudier sa marche au milieu de quelques faits remarquables, et de constater son influence. Quant à son costume, inutile de vous en parler, c'est celui d'un grand homme, c'est-à-dire, un peu négligé, c'est celui de son siècle, étrange pour nous, sévère, rembruni, largement mais incorrectement taillé.

Hincmarc appartient en quelque sorte au siècle de Charlemagne, sous lequel il est né (en 806); ce n'est pas qu'il soit un des hommes formés à l'école du prince, mais il en a recueilli, conservé et répandu les traditions; il en a reçu les influences, il en a soutenu et appliqué les doctrines, après que le bras vigoureux du fondateur eut disparu, le bras raide mais ferme de l'archevêque de Reims s'étendit pour soutenir l'œuvre qui commençait à s'affaisser. Il fut dans sa sphère, et cette sphère il sut l'élargir, il fut le continuateur de Charlemagne. C'est avec raison qu'on s'accorde à le présenter comme l'oracle et la gloire de l'Eglise gallicane, comme le conseiller des rois, quoiqu'il ne se portât comme tel que par accident, et qu'il s'enfermât plutôt dans sa robe de moine, dans son manteau d'évêque et de métropolitain; comme l'âme enfin, le premier moteur et le directeur principal de tout ce qui se fit en France d'important dans l'Eglise et dans l'Etat.

Il avait cet avantage dont l'Église a toujours tenu assez peu de compte, celui d'une illustre naissance; il avait surtout celui de l'éducation ferme et austère qu'on recevait dans les cloîtres, de cette éducation qui au besoin broie un homme pour le façonner et le remanier. Sous cette discipline sévère, son caractère de fer prit une trempe aigre mais forte; il apprit à vouloir comme il avait obéi, à ne voir que le juste et le vrai, à y tendre par la ligne droite, de tout le pouvoir de sa volonté, et sans regarder ni à droite ni à gauche, à marcher au but à travers tous les obstacles. L'ambition n'était pas faite pour lui, il la dédaignait; et puis

(1) Voir les leçons précédentes, p. 39.

cet homme tout d'une pièce n'aurait pas su se plier à toutes les allures de la cour, il se serait perdu dans ses faux-fuyans. Il allait à la cour quand il y était appelé; il y apportait son conseil et son activité quand on en avait besoin ; l'hommage de son dévouement était aussi sincère qu'il était pur. Tout à l'Eglise et à ses princes, jamais il n'a rien fait pour obtenir les faveurs du pouvoir.

Quand Louis-le-Débonnaire réforma les monastères et y fit établir une règle sévère et uniforme, il appela Hincmarc. Hincmarc fut son homme, il fut son œil, il fut son bras, et après avoir commencé par s'appliquer les rigueurs de la réforme dans le même monastère de Saint-Denays où il avait grandi, il appliqua ces rigueurs aux moines, et tout fléchit sous sa main. Comme évêque il ne se démentit pas. Il faut savoir que les évêques tirés des monastères pratiquaient sous la pourpre romaine la règle de l'ordre auquel ils appartenaient; cette coutume avait passé en loi, et nous voyons Nicolas I[er] adresser à ce sujet ses recommandations à Egil, nommé archevêque de Sens. Hincmarc ne pouvait, lui, avoir l'idée de s'en dispenser ; il observait donc le premier une discipline sévère; mais ensuite il ne transigeait pas, lorsqu'il s'agissait de maintenir la pureté de la foi ou la sévérité des mœurs. Il fut pour Gothescalc un terrible adversaire ; il poursuivit ses erreurs dans ses replis les plus cachés, il en déduisit toutes les conséquences ; il formula lui-même les articles de Kiersi, et malgré toutes les intrigues, il triompha au concile de Tousi et fit approuver sa doctrine par tous les évêques.

Sa prodigieuse activité pouvait s'exercer ailleurs, sans cesser d'embrasser et d'étreindre son diocèse. On n'imagine pas combien il porta de réglemens concernant la vie de ses clercs, l'office divin, l'administration des sacremens, la régularité et la science ecclésiastiques. Nous avons de lui des Capitulaires de quatre époques différentes.

Le professeur entre ici dans un certain détail, il fait spécialement remarquer les ordonnances relatives à l'institution des conférences ecclésiastiques, fixées au premier jour de chaque mois. C'est, dit-il, la première fois qu'il en est question dans l'histoire ; celles qui imposent aux doyens ruraux l'obligation de rendre chaque année un compte exact de tout ce qui se passe dans les paroisses, celles postérieures qui fixent à chaque mois le compte-rendu des doyennés, où il règle qu'on lui présentera tous les coupables, afin qu'il leur impose lui-même la pénitence publique, où il statue que les pasteurs qui ne l'auront pas instruit par eux-mêmes des désordres graves, seront frappés de suspense pour autant de jours qu'ils auront laissé écouler sans l'avertir.

Ainsi, Hincmarc réglait tout, voyait tout, pourvoyait à tout de sa personne ; dur à lui-même, sévère aux autres ; infatigable, mais impitoyable, il avait en quelque sorte toujours l'œil au guet et la lance en arrêt. Tel fut l'évêque.

Il porta ce même caractère de vigueur, d'activité, d'âpre autorité, d'inflexible résolution, de hauteur et de domination dans l'exercice de sa charge de métropolitain. Il faut convenir qu'à cette époque, les métropolitains étaient encore investis de pouvoirs immenses; placés en principe sous la dépendance hiérarchique des souverains pontifes, ils exerçaient en effet sur leurs suffragans une autorité presque sans limites. Hincmarc trouva cette position toute faite, il s'en empara fièrement, il la garda jalousement; la dignité était haute et vaste, il la releva, il l'étendit encore; il en vint à exercer une autorité absolue; de métropolitain, il se fit pape de sa province, pape de l'Eglise gallicane entière ; il franchit souvent les bornes canoniques, il enfreignit même quelquefois les règles de la justice, emporté par son zèle, par sa sévérité, par la fougue de son caractère. Le regard rapide et pénétrant que vous lui avez vu porter sur les plus minutieuses affaires de son diocèse, il l'étend en même temps sur celles du diocèse de ses suffragans ; aucun abus ne lui échappe, et dans les conciles qu'il assemble et qu'il préside incessamment, il articule des plaintes, il adresse des reproches et des menaces, il dépose, il excommunie : il est le fléau des pasteurs lâches ou prévaricateurs; il est la terreur de tous les évêques.

C'est quelque chose de prodigieux que l'infatigable activité de cet homme qui

suffit à tout, se trouve partout. Pendant les trente-sept ans de son épiscopat, il a apposé son nom aux actes de trente-neuf conciles où nous le retrouvons encore, sans compter une foule d'autres assemblées ecclésiastiques dont l'histoire fait mention, mais dont les monumens ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Si, d'après les actes de certains conciles, nous jugeons par induction de l'influence qu'il exerçait dans ces assemblées, nous devrons dire qu'il en était l'âme. Il y faisait dominer ses idées, prévaloir ses avis; il y dictait en quelque sorte ses volontés. Aucune contradiction, aucun obstacle ne l'arrêtait; la résistance ne faisait qu'enflammer son ardeur; rien ne pouvait entamer ou fléchir, rien ne pouvait dompter cette âme fière et hautaine; il fallait que tout pliât sous la triple autorité de sa charge, de ses lumières et de son caractère. Plusieurs fois de justes plaintes s'élevèrent contre lui, plusieurs fois les papes, qui du reste avaient en lui la plus grande confiance, furent obligés d'intervenir pour comprimer sa fougue, pour barrer le passage à ses empiètemens de pouvoir, et le faire rentrer dans les limites du droit ou de la modération. Il avait peine à se soumettre, et il ne revenait pas sur ses pas sans regarder souvent derrière lui et sans s'arrêter à chaque prétexte qu'il rencontrait.

Nous avons vu quelle obstination il a mise dans l'affaire de la déposition de Rothade, où il alla jusqu'à dissimuler pendant trois mois les lettres pressantes réitérées et même menaçantes du souverain pontife. Il apporta la même opiniâtreté dans une autre affaire qui, un peu auparavant, lui avait attiré de graves reproches de la part du Saint-Siége.

Ebbon, son prédécesseur, qui avait été le principal instigateur de la déposition de Louis-le-Débonnaire, avait été lui-même déposé comme rebelle dans un concile tenu à Thionville. En succédant à son père, avec le titre d'empereur, Lothaire l'avait rétabli avec beaucoup de solennité, de l'approbation de plusieurs évêques, mais d'une manière irrégulière. Hincmarc, parvenu au siége de Reims, prétendit que les ordinations faites par Ebbon depuis son rétablissement, n'étaient pas canoniques; en conséquence, il déposa les clercs ordonnés depuis cette époque, et dans un concile tenu à Soissons, fit confirmer l'acte de leur déposition. Ils appelèrent à Rome; le pape ordonna de les rétablir dans leurs fonctions. Sous prétexte qu'il ne pouvait pas de sa propre autorité aller à l'encontre de la décision d'un concile, Hincmarc ne se pressait pas d'obéir, il temporisait. Les clercs renouvellent leur appel. Le pape indique un nouveau concile à Soissons, si les clercs ne sont pas rétablis par leur ordinaire; celui-ci s'y refuse, le concile s'assemble, Hincmarc continue la lutte et présente trois mémoires au concile. Mais un des clercs, Vulfade, qui avait été précepteur de Carloman, fils de Charles, était protégé par le roi. Hincmarc s'aperçoit enfin qu'il ne peut tenir contre les ordres du pape et contre la protection du roi; il cède, mais à demi, mais en adoptant un parti de juste milieu pour dissimuler sa défaite.

Sa conduite fut vivement censurée par le pape dans une lettre adressée aux évêques. Hincmarc, dans le premier concile de Soissons, avait cédé la présidence, par le motif qu'il était intéressé dans la déposition des clercs; il l'avait reprise dans le concile suivant. Le pape fait allusion à ce manége.

« Là, dit-il, on a vu le métropolitain, tantôt déposer, tantôt ressaisir ses droits, tantôt se soumettre au concile, tantôt le présider; tour à tour accusé, juge ou accusateur, régler toute chose selon sa propre fantaisie, en changeant sans cesse de rôle, et revêtir ainsi les apparences d'un certain animal qui n'est pas toujours d'une seule et même couleur. » Dans la lettre à lui-même directement adressée, il le ménage encore moins; il lui reproche d'avoir tenu une conduite artificieuse et même d'avoir falsifié les lettres apostoliques. Voilà jusqu'où Hincmarc se laissait conduire par la honte de revenir sur une mauvaise mesure. Il échoua complétement dans cette affaire; les clercs furent rétablis dans leurs fonctions, et malgré les égards que le pape leur recommanda envers l'archevêque, au fond, sa défaite n'en fut pas moins humiliante. Il vit même plus tard,

à son grand dépit, élever Vulfade au siége épiscopal de Bourges.

Une circonstance plus remarquable achève de révéler son caractère, et nous prouve que rien au monde ne pouvait entrer dans la balance avec ses devoirs et ses droits de métropolitain. Je n'entrerai point dans les détails de la longue et fatigante lutte qu'il eut à soutenir contre son propre neveu, contre Hincmarc de Laon, dont il avait fait lui-même l'éducation, qu'il avait nommé évêque, qu'il avait consacré de ses mains. Le neveu était la copie déformée de l'oncle : sans avoir l'étendue de ses connaissances, la portée de son esprit et l'éclat rayonnant de ses lumières, il avait sa fierté, sa dureté, son opiniâtreté, et la fermeté de caractère était remplacée chez lui par l'inconstance et par une certaine bizarrerie d'humeur. Ces défauts lui firent perdre les bonnes grâces du roi dans le palais duquel il avait obtenu une charge, et firent peser sur sa tête le rude et inflexible bras de son oncle.

Après de longs débats, on assembla en 871 un concile à Dousy, où l'on porta contre lui plusieurs graves accusations. Hincmarc de Reims les appuya dans un long mémoire qu'il lut lui-même. L'accusé se décida avec peine et, après un refus formel, à comparaître devant le concile; il en déclina ensuite le jugement par un appel à Rome. Malgré cet appel, qui, d'après les capitulaires de Charlemagne, devait tout suspendre, il fut néanmoins déposé et remplacé, et son oncle Hincmarc se chargea de lire lui-même au concile l'acte de déposition. Ce trait seul suffit pour buriner le caractère de l'indomptable, de l'impitoyable métropolitain.

Nous trouvons dans ce concile la preuve itérative de la reconnaissance de cette maxime du droit public d'alors, qui rendait les rois justiciables du pouvoir ecclésiastique. Hincmarc de Laon se plaignait amèrement de la conduite du roi à son égard, les évêques et les seigneurs lui font cette réponse remarquable : « Notre frère Hincmarc, ne pouvant obtenir par lui-même justice du roi, devait le poursuivre premièrement devant le concile de sa province, puisqu'il n'y a point de tribunal séculier où le roi puisse être appelé; que si les parties étant présentes, nous ne pouvions terminer l'affaire par notre jugement, nous lui aurions donné nos lettres pour en porter la connaissance au Saint-Siége. » Et remarquez que le roi était présent lorsqu'on prononçait ces paroles; remarquez qu'il ne s'élève aucune réclamation ni de sa part, ni de la part des seigneurs présens; remarquez que ce sont des paroles calmes, formelles, explicites, solennelles, explicatives du droit. On reconnait d'abord qu'aucun tribunal séculier ne peut connaitre des causes royales, et l'on indique ensuite la compétence, soit en première instance, soit en appel. Voilà l'ordre reconnu de la procédure. Je ne reviendrai pas ici sur les conséquences de la fondation par Charlemagne d'un empire chrétien, où toutes les magistratures, soit suprêmes, soit inférieures, doivent être chrétiennes, où l'épiscopat est appelé, en sa qualité de corps conservateur de la foi et des mœurs chrétiennes, à prononcer en premier ressort, et le souverain pontife ensuite, en vertu de sa juridiction universelle, à prononcer en dernier ressort sur la foi et sur les mœurs des rois, premiers magistrats de l'empire chrétien. Nous avons vu que telle est la constitution établie par Charlemagne, et nous voyons encore ici qu'elle était fidèlement observée. C'est donc une question jugée par l'histoire et qui a été misérablement embrouillée et défigurée par les écrivains des derniers siècles, injustes contempteurs, infidèles historiens, et partant mauvais appréciateurs des institutions du moyen âge.

Le pape, informé de la déposition d'Hincmarc, blâma les évêques de ne point s'être arrêtés devant son appel, et leur enjoignit de l'envoyer à Rome avec ses accusateurs; mais le roi Charles intervint, et, après une vive discussion, Adrien II, qui avait raison, finit par céder. Jean VIII, son successeur, confirma même la déposition, et le roi fit aveugler Hincmarc. Plus tard, cependant, le pape prit en pitié la position de l'infortuné évêque, il le réhabilita au concile de Troyes, et lui fit assigner une pension sur les revenus de son évêché. Hincmarc de Reims regarda faire et ne dit rien.

On voit trop souvent les hommes qui

se targuent le plus de justice et de fermeté dans l'exercice de leur charge, sévères, durs et âpres à leurs inférieurs, lorsqu'il s'agit de défendre leur autorité ou de maintenir leur dignité, fléchir subitement devant la puissance et baiser lâchement la main qui tient sur eux le bâton du commandement et qui dispense les grâces. Hincmarc ne faiblissait devant personne, et si l'on peut lui reprocher envers ses suffragans et ses clercs l'exagération de son empire et la rudesse de son gouvernement, envers Rome son obéissance quelquefois lente et difficultueuse, il faut reconnaître qu'envers l'autorité royale il fut le modèle des évêques par sa fidélité, par sa noble liberté. Cet homme était raide et tout d'une pièce, mais droit et ferme; les intrigues et les menées sourdes ne lui allaient pas plus que les adulations et les bassesses. Aussi ne le voit-on jamais s'embarrasser dans les trames ourdies contre Louis-le-Débonnaire. Il va toujours droit son chemin: s'il trouvait la raison et la justice du côté du roi, il prenait courageusement sa défense, il se rangeait hardiment dans son parti; s'il voyait le roi s'écarter de la ligne du droit, il allait de même, avec son caractère inébranlable et sa figure impassible, se poser en face devant lui et lui dire: Cela n'est pas permis. Ainsi, au commencement de ses démêlés avec Hincmarc de Laon, Charles veut le citer à un tribunal civil, l'archevêque s'y oppose. Sa vie est pleine de pareils actes de résistance. Il ne met pas le pied sur le domaine royal, mais si le roi veut anticiper sur le domaine de l'évêque ou du métropolitain, il se redresse, pour le défendre, de toute sa fierté naturelle, de toute la grandeur de sa dignité, et plus d'une fois les rois étonnés de son audace, disant qu'ils n'avaient encore rencontré personne qui osât leur tenir un tel langage, l'ont entendu leur faire la réponse de saint Basile au préfet de l'empereur Valens : *C'est que vous n'avez pas encore rencontré d'évêque.* Cette réponse qui lui était familière était l'explication qu'il donnait de sa liberté tout évangélique.

Cette juste et raisonnable indépendance qui procédait de sa nature d'homme, il l'appuyait en principe sur le droit public, sur les capitulaires de Charlemagne si profondément gravés dans sa mémoire, qu'il en reproduit presque les expressions dans ce qu'il écrit à l'occasion du divorce de Lothaire. « Quelques sages disent que ce prince, étant roi, n'est soumis aux lois ni aux jugemens de personne, si ce n'est de Dieu seul... qui l'a fait roi... et que, de même qu'il ne doit point, quoi qu'il fasse, être excommunié par les évêques, de même il ne peut être jugé par d'autres évêques, puisque Dieu seul a le droit de lui commander... Un tel langage n'est pas d'un chrétien catholique; il est plein de blasphème et de l'esprit du démon... Quand on dit que le roi n'est soumis ni aux lois ni aux jugemens de personne, si ce n'est de Dieu seul, on dit vrai, s'il est roi en effet comme l'indique son nom. Il est dit roi, parce qu'il régit, gouverne: s'il se gouverne lui-même selon la volonté de Dieu, s'il dirige les bons dans la voie droite, et corrige les méchans pour les ramener de la mauvaise voie dans la bonne, alors il est roi et n'est soumis au jugement de personne, si ce n'est de Dieu seul..., car les lois sont instituées non contre les justes, mais contre les injustes...; mais s'il est adultère, homicide, inique, ravisseur, alors il doit être jugé en secret ou en public par les évêques qui sont les trônes de Dieu. »

Ce langage, comme vous voyez, est celui des capitulaires; il est d'ailleurs conforme à celui de Nicolas Ier et à celui du concile de Dousy, tenu à la même époque; il sera plus tard, dans plus de deux siècles, celui de Grégoire VII; mais il ne faudra pas venir prétendre que ces maximes ont été introduites par ce grand pape, comme l'ont dit tant d'écrivains des siècles modernes. C'est un honteux anachronisme.

Le caractère impérieux d'Hincmarc, ses actes empreints de hauteur, son amour de la domination, ses tendances envahissantes, ses résistances au Saint-Siége lui ont fait attribuer l'idée d'une église nationale; c'est encore là une grave erreur. Il se soumettait à regret et avec peine à l'autorité du pape, lorsqu'elle venait contrarier ses vues, déranger ses

mesures, annuler ses actes, entamer l'empire de son influence, oui, c'est un fait avéré; mais il n'a jamais eu l'idée de rompre avec le souverain pontife : partout il proteste de son dévouement et de sa soumission au Saint-Siége; il proclame en termes magnifiques l'autorité de saint Pierre et de ses successeurs; il leur reconnait le droit de juger les évêques, d'approuver ou de casser les décisions des conciles provinciaux; il regarde et montre l'Eglise de Rome comme la mère et la maîtresse de toutes les Eglises; ses priviléges de métropolitain qu'il élève si haut et qu'il fait tant valoir, il dit les tenir du siége principal : c'est là qu'il s'adresse pour les faire confirmer à son entrée dans l'épiscopat, et c'est à cette démarche que le pape fait allusion lorsqu'il lui dit : « Si vous voulez que je confirme vos priviléges, il faut respecter ceux du Saint-Siége. » Je pourrais multiplier et entasser les citations. Qu'il me suffise de porter à quiconque le défi d'appuyer cette allégation, aussi contraire au caractère d'Hincmarc qu'à ses principes, de l'appuyer d'un de ses actes, d'une de ses paroles. Il a quelquefois obéi avec répugnance, je le reconnais; mais il a toujours obéi et jamais il n'a tenté d'établir ni d'insinuer la doctrine de la résistance au pouvoir pontifical.

Encore un mot. Je n'ai pas considéré Hincmarc comme écrivain; c'est un titre qui manque à sa gloire; mais il ne pouvait l'acquérir dans la donnée des circonstances qui l'ont envahi. Il avait une vaste intelligence, un coup-d'œil extrêmement juste, la conception facile et prompte, le génie des affaires, la connaissance des hommes, une force de logique irrésistible, la science du droit canon qu'il était appelé tous les jours à appliquer, la science pratique enfin, la science du gouvernement; mais il ne faut chercher en lui ni le profond philosophe, ni même le parfait théologien, ni à plus forte raison l'écrivain habile et exercé. Le temps lui a manqué. Nul doute qu'avec la richesse du fonds que lui avait départi la nature, avec son étonnante pénétration, sa grandeur de pensées et de vues, sa puissante dialectique, sa variété de lumières et de connaissances des choses humaines, avec sa précision de jugement, avec la force d'imagination qu'annoncent son caractère impétueux et sa brûlante activité, nul doute que si, dans le silence, dans le loisir, dans le repos du cabinet, il eût concentré toutes ces prodigieuses ressources, mis en mouvement tous ces ressorts dans l'étude, il eût donné à l'Eglise un de ses plus solides et de ses plus brillans docteurs. Mais il était en quelque sorte toujours en marche, toujours en lutte, sans cesse tiraillé de huit ou dix côtés à la fois, toujours haletant dans la course et sous le poids de mille affaires absorbantes; et quand on pense à tant de conciles qu'il a dirigés, à tant d'affaires épineuses qu'il a traitées, à tant de lettres qu'il a écrites, à tant d'ouvrages de circonstances qu'il a brochés en courant, quand on voit trois énormes volumes in-folio de travaux qui ont dû demander chacun tant de nuits de méditation, tant de jours de négociations, on reste stupéfait d'admiration; on se demande comment une vie, comment une organisation d'homme ont pu suffire à tant d'affaires; on comprend qu'il a trop agi sur son siècle pour avoir pu penser et écrire pour la postérité. Au siècle de Louis XIV, Hincmarc eût été Bossuet, au 9e siècle Bossuet eût été Hincmarc. Chacune de ces grandes figures occupe une belle place dans les fastes de l'histoire ecclésiastique. Bossuet a été le porte-voix et le flambeau de l'épiscopat; Hincmarc a été l'arc-boutant, la clef de voûte et le chandelier à sept branches de l'Eglise gallicane; pendant sa vie il en a été la force, après sa mort il en fait la gloire. Il a eu des défauts que je n'ai point dissimulés, mais de ces défauts qui s'attachent aux qualités des grands hommes, comme la mousse s'attache à l'arbre, la pariétaire au rocher, l'ombre au corps, la fumée au feu : ainsi de toutes les choses humaines : Ce fut donc un homme, mais un grand homme.

CINQUIÈME LEÇON. — Fausses Décrétales.

Messieurs, dans le courant du siècle qui nous occupe, il s'est présenté un phénomène, il s'est accompli un prodige, il s'est commis une énormité inconcevable, unique dans les fastes de l'histoire. Un

faussaire habile, dont le nom est encore un problème, fabrique de fausses pièces qu'il attribue aux papes des premiers siècles; il leur fait rendre des arrêts et tenir un langage inconnu jusqu'alors, en opposition manifeste avec les lois dominantes, avec les coutumes reçues, avec les intérêts établis, avec les idées universelles. Son artifice est couronné du plus heureux succès: en très peu de temps, sans laisser de traces de ses intrigues, il fait recevoir ce recueil comme authentique, il le fait adopter comme un code abrogatoire de toutes les lois existantes, il parvient à lui donner une autorité souveraine: il change tous les usages anciens, il abolit toutes les règles suivies; il brise et il remplace tous les rapports de la hiérarchie ecclésiastique; il bouleverse toute la discipline de l'Eglise; il fait table rase de tout ce qui existe pour établir un ordre nouveau. Il y a des évêques, des métropolitains, des primats jaloux de leurs droits et de leurs priviléges, et qui forcent même les limites de leurs attributions pour étendre leur autorité. Eh bien! cette autorité, il la confisque hardiment, il l'escamote subtilement pour conférer au pape, à leurs dépens, un pouvoir qu'il n'a jamais eu, un pouvoir oppresseur, absolu, exorbitant. On ne proteste pas, on ne réclame pas, on ne sourcille pas; tout le monde se tait, tout le monde se soumet; toutes les ambitions sommeillent: cette épouvantable révolution s'accomplit sans qu'on s'en doute. Il y a, non pas ce que nous appelons des littérateurs, mais il y a des hommes instruits, il y en a même beaucoup; il y a surtout un grand nombre d'hommes versés dans le droit canon; il y a un code canonique admis et connu, celui de Denis-le-Petit: c'est même le temps où le droit canon est plus appliqué, puisqu'il a passé dans les affaires civiles, puisque les assemblées politiques de ces temps sont des assemblées mixtes. Eh bien! tout ce monde ferme les yeux, soit involontairement et par hasard, soit de concert et de parti pris, et le code en vigueur cède sa place au nouveau venu, sans qu'aucun jurisconsulte, aucun canoniste n'élève la voix. Ce n'est pas tout; ce code improvisé, ce code illégitime et apocryphe, va s'intronisant partout sans murmure et sans conteste, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, en Italie, dans tout l'Occident. C'est bientôt la seule loi reconnue; c'est là que papes, évêques et docteurs, vont également puiser leurs enseignemens, la règle de leur conduite, les matériaux qu'ils emploient, les preuves qu'ils allèguent, les motifs sur lesquels ils s'appuient. Que vous dire enfin? c'est le pivot sur lequel roulent les portes de l'Eglise; c'est la nouvelle pierre angulaire de tout l'édifice, de la discipline et de la hiérarchie; c'est le nouveau fondement qui le soutient; ou bien, pour employer une image profane, c'est la boîte de Pandore d'où sont sortis, sans mélange d'aucun bien, une foule de maux irréparables. Et vous pensez peut-être que cette effroyable mystification n'a duré que quelques années? Point; elle a duré plus de sept cents ans; pendant sept grands siècles, il ne s'est pas trouvé un seul homme pour réclamer dans la multitude de ceux qui étudiaient les matières ecclésiastiques, qui s'étiolaient dans leurs cabinets ou dans l'enfoncement des cloîtres, qui pâlissaient à copier et à commenter les livres; non, pas un de ces patiens travailleurs qui mouraient à la peine, n'a rien vu, n'a rien aperçu par hasard qui pût lui inspirer le moindre soupçon. Ce n'est qu'au commencement du 16e siècle qu'on découvre l'erreur, qu'on rougit d'avoir été dupe; mais il n'était plus temps; la constitution de l'Eglise était changée; Rome avait envahi tous les pouvoirs; on n'avait plus qu'à se courber et à gémir, et c'est ce qu'on a fait.

Voilà, Messieurs, l'explication qui nous est fournie du changement de la discipline de l'Eglise; voilà ce qui a été cru, exposé, expliqué, répété avec instance, avec sincérité, avec chaleur, non par des écrivains obscurs, non par des critiques de bas étage, mais par des historiens du premier rang, par des philosophes, par des jurisconsultes, par des publicistes, par des théologiens, par des canonistes qui jouissent d'ailleurs à juste titre de la plus haute réputation; voilà ce que, sur la foi les uns des autres, je veux bien le croire, et un peu aussi, il faut bien le dire, conduits par la nécessité d'expliquer un système, une foule

d'hommes éminens sont parvenus à se persuader et à persuader à tous ceux qui trouvent plus commode d'accepter de confiance une opinion toute faite, que de s'en faire une à eux-mêmes en remontant à la source quand ils trouvent l'eau troublée, que de fouiller le monument et d'y rechercher les vieilles médailles que peut-être il recèle, quand ils rencontrent une inscription illisible. Les fausses Décrétales, Messieurs, c'est un cheval à toute selle; avec ce précieux coursier, vous pouvez parcourir l'histoire dans tous les sens, sans jamais être arrêté; vous pouvez chevaucher en toute sécurité par monts et par vaux; si vous rencontrez le sphinx, vous avez le mot de l'énigme; vous direz les *Fausses Décrétales*, c'est le mot magique; c'est l'anneau de Salomon devant lequel les palais s'ouvrent, les génies obéissans se courbent, les trésors jaillissent de la terre. C'est si commode! Voyons.

Le célèbre auteur de l'*Histoire de la civilisation* nous dit qu'on rencontre la collection des fausses Décrétales, « d'abord dans les diocèses de Mayence, de Trèves, de Metz et de Reims ; elle y circule sans contestation ; à peine quelques doutes percent çà et là sur leur authenticité, et elle acquiert bientôt une autorité souveraine. »

L'auteur n'est ici que le fidèle interprète de tous nos historiens. Ils s'accordent à dire que les fausses Décrétales ont eu un succès prodigieux, que bien vite elles ont été accréditées partout après avoir été adoptées sur-le-champ par les hommes les plus savans ; en un mot, pour me servir de son expression, exacte traduction de leur langage, qu'*elles ont acquis bientôt une autorité souveraine*. Une fois cette autorité acquise, tout a été changé, toute l'ancienne discipline a été renversée ; un nouvel ordre de choses a été subitement établi. Tel est encore le sentiment de tous. Je me contenterai d'en citer quelques uns.

« La discipline de l'Eglise, dit Van Espen, qui avait été conservée intacte pendant huit siècles, a été renversée, abolie par les fausses Décrétales. »

« Les Décrétales, dit Fleury, attribuées aux papes des quatre premiers siècles, ont fait *une plaie irréparable* à la discipline de l'Eglise, par les maximes nouvelles qu'elles ont introduites touchant le jugement des évêques et l'autorité du pape. »

L'auteur du *Dictionnaire de jurisprudence* avance la même proposition : « Au reste, dit-il, les fausses Décrétales ont produit de grandes altérations et des maux pour ainsi dire irréparables dans la discipline ecclésiastique. »

Les protestans sont allés bien plus loin : ils ont soutenu que la souveraine puissance des papes n'avait pas d'autre origine, que toute leur autorité était fondée sur les fausses Décrétales, et que pour la faire crouler, il suffisait de renverser la base. A l'œuvre donc! ils attaquent avec acharnement, à grands renforts de preuves ils démontrent la fausseté des pièces supposées: alors les chants de triomphe, alors les cris de victoire. Rome est prise d'assaut ; le pape est détrôné ; l'Eglise respire en liberté.

L'auteur de l'*Histoire de la civilisation* ne tire pas directement ces conclusions ; mais il pose des principes d'où elles découlent évidemment. Il a compris avec sa sagacité ordinaire qu'à l'époque de l'avénement des fausses Décrétales, la puissance du pape était déjà établie, déjà reconnue, que dès lors elle n'avait plus besoin que d'un titre pour établir légalement son empire ; il consent à reconnaître le fait, mais il s'applique à lui contester le titre sur lequel elle s'appuie.

« La conviction que le pape est l'interprète de la foi, le chef de l'Église universelle, qu'il est au-dessus de tous les évêques, au-dessus des conciles nationaux, au-dessus des gouvernemens temporels quant aux affaires de religion, et même quant aux affaires temporelles, dès qu'elles ont avec la religion quelque rapport : cette conviction, dis-je, s'établit de plus en plus dans les esprits. Au milieu du 9e siècle, on peut la regarder comme définitivement formée : la conquête de l'ordre intellectuel est consommée au profit de la papauté........ »

« Elle avait aussi à faire celle de l'ordre légal ; la pensée des peuples lui attribuait la souveraineté de droit ; mais il lui manquait des titres où ses droits fussent inscrits, au nom desquels elle pût affirmer

leur ancienneté historique aussi bien que leur légitimité rationnelle. Elle les trouva bientôt. »

Et l'auteur indique les Fausses Décrétales. Suivant lui donc la papauté était arrivée jusqu'au règne de Nicolas Ier, époque à laquelle il place l'apparition des Fausses Décrétales, sans avoir établi son droit; elle avait procédé par envahissemens successifs; elle avait réussi, mais elle n'avait encore qu'un pouvoir de fait, on pouvait lui contester la domination qu'elle exerçait, ce n'est qu'alors qu'elle parvint, à l'aide de pièces supposées, à convertir le fait en droit, *c'est du règne de Nicolas* Ier *que date vraiment la souveraineté de la papauté.*

Je ne veux pas vous parler ensuite d'une foule d'autres écrivains qui ont déclamé contre les Fausses Décrétales, sans les avoir jamais lues, et qui leur ont attribué ce dont elles ne parlent pas même, le pouvoir des papes sur le temporel des rois.

« Les Fausses Décrétales, dit M. Bellot, furent, dans les mains du clergé, l'un des principaux instrumens pour attaquer le pouvoir civil, et pour élever sur ses ruines, l'édifice de sa propre puissance. »

D'après cette exposition, vous comprenez, Messieurs, l'importance de la question qui nous occupe; elle ne renferme rien moins que la légitimité de la puissance de l'évêque de Rome, rien moins que l'existence de la papauté. Car, s'il est vrai que les papes n'ont pu trouver à légitimer l'autorité de fait qu'ils possédaient qu'au moyen des fausses Décrétales, cette autorité s'écroule du moment qu'on en mine la base, dès qu'on démontre la fraude qui leur sert de titre. Ainsi tout dépend de ces deux questions : 1° Ces Décrétales sont-elles réellement fausses? 2° Dans le cas affirmatif, ont-elles produit le changement qu'on leur attribue? Nous traiterons ces questions avec une étendue et un soin proportionnés à leur importance; mais, avant de les aborder, nous allons poser d'autres questions préliminaires dont la solution immédiate nous servira de lemme pour arriver à la solution définitive des questions principales : 1° Qu'est-ce que les Fausses Décrétales, et quel but s'est-on proposé en les fabriquant? 2° En quel temps ont-elles paru? 3° Quel en est le véritable auteur?

1° Qu'est-ce que les fausses Décrétales?

L'auteur de cette collection, quel qu'il soit, est bien certainement un homme remarquable : son imposture nous a conduits au mépris de sa personne, de son caractère d'abord, et l'a fait rejaillir ensuite sur ses productions et sur ses talens; mais il n'était pas un homme ordinaire, bien s'en faut : il possédait la science ecclésiastique dans un degré éminent, et, de nos jours, malgré les innombrables ressources que la presse a mises en nos mains, il serait difficile de trouver un homme capable d'exécuter un semblable travail; il avait une profonde connaissance de l'Écriture dont il cite des milliers de textes, quelquefois des pages entières, et toujours à propos; il avait dû faire une longue étude des Pères, des conciles, de la législation romaine, de toute l'antiquité ecclésiastique, car il cite une foule d'extraits de ces anciens ouvrages, et j'ajoute que toujours l'application en est heureuse. Il est entré bien avant dans les détails des devoirs moraux communs à tous les chrétiens; ensuite il s'occupe spécialement du clergé, dont il décrit les obligations d'une main sûre et avec des vues parfaitement justes. Le prêtre, suivant lui, doit réunir la science et la vertu; il doit appuyer par l'exemple la prédication de la docrine. « Ceux qui catéchisent, c'est-à-dire qui instruisent les commençans, dit-il dans sa première lettre, attribuée à saint Clément, doivent être instruits eux-mêmes, car il s'agit du salut des âmes. Il faut donc que celui qui enseigne sache se mettre à la portée de ceux qui apprennent, et qu'il accommode ses discours à la capacité des auditeurs; qu'avant tout, il soit instruit, prudent et sage, intrépide et d'une conduite irrépréhensible. »

Ces lettres sont d'un style simple, mais naturel, sans recherche et sans affectation; elles sont un tissu de passages de l'Écriture, des Pères et des conciles, artistement combinés et fondus dans la phrase, à la manière de saint Bernard. On a reproché à l'auteur une latinité basse, des solécismes et même des barbarismes. Ces taches ont pu être faites,

ont pu du moins être multipliées par les copistes; elles peuvent provenir aussi en partie des manuscrits peu corrects qu'il avait en main, et du reste elles lui sont communes avec la plupart des écrivains de son temps; ce langage incorrect est le cachet de l'époque; on le retrouve surtout dans les ouvrages de jurisprudence, où les mots et les tours de la langue usuelle viennent se mêler d'autant plus nombreux au style barbare des jurisconsultes de ces temps, qu'ils s'éloignaient davantage des sources de la pure latinité. Ces défauts de style n'empêchent pas nos jurisconsultes modernes de les étudier et de les citer. L'auteur des Fausses Décrétales, sans avoir une pure latinité, n'est pas aussi incorrect de style qu'on le croit généralement; il a le style modeste, le style humble, si vous voulez, petit, menu, terre-à-terre de Thomas-à-Kempis. Mais en revanche, ses lettres ont le mérite de la clarté, elles sont pleines d'images et surtout riches en instructions. Pour ma part, je regrette qu'on ait oublié ce livre dans la poussière séculaire de nos bibliothèques; tout apocryphe qu'il est, il aurait bien encore son utilité pour les ecclésiastiques.

Mais quel est le but de l'auteur? Déjà je vous l'ai fait entendre : il veut ce que l'Église a toujours voulu, un clergé instruit et vertueux, placé sous la protection des lois de l'Église : de là tant de détails d'abord sur les devoirs du prêtre, sur la discipline ecclésiastique, sur l'administration des sacremens, sur la nécessité de la science, sur la sainteté des mœurs; ensuite sur le choix des prêtres et des évêques et sur les conditions fixées par l'Église pour leur élection; mais si d'une part il exige du prêtre la science, la régularité et le dévouement, d'autre part il cherche, en compensation de ses sacrifices et même comme palladium de ses mœurs et de sa dignité, à lui assurer une position stable et légale qui le mette à l'abri de la violence extérieure et même du caprice de son supérieur. Ainsi, il ne veut pas qu'on puisse aisément porter atteinte à ses intérêts ou à sa considération, qu'on puisse enlever à l'évêque ou au prêtre les biens de son église; qu'on puisse par la déposition canonique, les priver de la dignité de leur charge. Il cherche donc à circonscrire dans un cercle plus étroit*, les accusations et les jugemens contre les prêtres et les évêques, à les environner de sages et salutaires difficultés. On voit, Messieurs, quand on lit attentivement ces Décrétales, que l'auteur s'est proposé de combattre les deux abus dominans de son époque, l'usurpation des biens ecclésiastiques et la déposition violente et injuste des prêtres, principalement des évêques. Au temps où les Décrétales ont paru, ces désordres étaient fréquens. Les laïques, les seigneurs s'emparaient des biens ecclésiastiques, chassaient les prêtres, leur enlevaient leurs bénéfices; les évêques entraînés, ou par leurs intérêts et par leurs préjugés, ou par la puissance de leur métropolitain, les frappaient d'interdit, sans raisons légitimes, sans motifs canoniques; eux-mêmes, à leur tour, au milieu des troubles politiques de ces temps, ne jouissaient d'aucune sécurité dans leur position; ils étaient exposés à voir prononcer leur déposition par le caprice d'un métropolitain quelquefois injustement prévenu, souvent influencé par les souverains. L'auteur des Décrétales cherche des remèdes à ces maux.

Il veut que le prêtre ait une position fixe; une fois attaché à une église, il doit y rester toute sa vie; *atque in eâ diebus vitæ suæ duraturus;* son évêque ne peut être à la fois accusateur, juge et témoin, car il faut, dit-il, pour tout jugement, quatre classes de personnes : des accusateurs, des défenseurs, des témoins, des juges choisis. Si le prêtre, condamné par son évêque, croit avoir à se plaindre, il peut en appeler au métropolitain, et alors il doit être jugé par les évêques de la province. Observons que le droit d'appel au souverain pontife dont l'usage était déjà établi au 9e siècle, comme nous l'avons vu par l'exemple des clercs de Reims, observons, dis-je, que ce droit ne lui vient pas des Fausses Décrétales qui ne consacrent cet appel en sa faveur, que dans le cas où les circonstances donneraient à sa cause le caractère de cause majeure. Alors, y est-il dit, il faut faire un rapport du jugement au Saint-Siége. J'insiste peu sur les dispositions des Fausses Décrétales à l'égard du prêtre, car envers lui elles n'ont rien

innové; elles n'ont fait que reproduire les règles canoniques proclamées et appliquées dans l'Eglise.

Aussi la position du prêtre n'était, dans les vues du faux Isidore, que l'objet secondaire; c'est sur celle de l'évêque qu'il porte principalement son attention. Il s'applique à le retrancher derrière des forts inexpugnables, pour le garantir contre les attaques de la puissance civile et contre les abus de l'autorité ecclésiastique; il travaille surtout à l'abriter contre le pouvoir du métropolitain, et s'il exalte l'autorité du pape, c'est pour amoindrir, en faveur de l'évêque, celle du métropolitain. Tous ceux qui ont lu les Fausses Décrétales ont remarqué cette intention, cette tendance, et en ont fait la réflexion.

Il veut d'abord que l'évêque se fixe lui-même; son diocèse est son épouse; il y est attaché par un mariage spirituel; s'il la quitte pour une autre, il est adultère; son église aussi est adultère, si elle repousse, si elle chasse son évêque pour en prendre un autre.

Les translations sont permises, mais non sans discernement et jamais pour aucune considération personnelle. Les évêques ne peuvent être transférés d'un siége à un autre que pour deux causes : *la nécessité, ou une plus grande utilité,* et, dans ce cas, le consentement de l'autorité apostolique doit intervenir. Cette règle est souvent répétée. Cependant il ne réserve pas exclusivement au Saint-Siége le droit de translation. « Les évêques, dit-il, qui ont le pouvoir d'ordonner l'évêque, ont aussi le pouvoir de le transférer chaque fois que l'exigent *la nécessité ou l'utilité.* » Mais jamais ils ne doivent favoriser la cupidité ou l'ambition de l'évêque.

Quant au jugement des évêques, il fait tous ses efforts pour entraver la procédure. Il y revient presque dans chaque lettre. Voici les règles qu'il trace :

1° Il travaille d'abord à prévenir les accusations en en détournant d'après les principes de l'Ecriture. Il faut aimer les évêques, et non les dénigrer; c'est le devoir de tout chrétien. Il n'appartient qu'à Dieu de les juger. Ce qui doit s'entendre des fautes légères et ordinaires.

2° Les évêques ne peuvent être jugés que par les tribunaux ecclésiastiques, et ils ne peuvent être accusés que par des laïques. La première règle tient aux immunités; la seconde est de l'invention de l'auteur, et n'a jamais été observée.

3° Avant d'accuser, il faut avertir charitablement le coupable et travailler à sa correction. L'accusateur qui n'a pas rempli ce devoir de charité ne peut être entendu; il doit être excommunié.

4° Aucun concile ne peut être assemblé pour le jugement d'un évêque, que de l'agrément du Saint-Siége, ou du moins sans l'avoir prévenu.

5° L'accusation ne peut être entendue, ni la sentence prononcée en l'absence de l'accusé. Le tribunal seul compétent pour juger un évêque se compose du métropolitain et de tous les évêques de la province. Trois suffisent pour l'ordonner; il les faut tous pour le déposer. S'il tient les juges pour suspects, ou même seulement le métropolitain, il peut les récuser. S'il a été privé de son siége ou de ses biens avant le jugement, il n'est obligé de répondre qu'après avoir été rétabli dans tous ses droits.

6° Le condamné peut appeler, soit au primat, soit au souverain pontife, et tant que sa déposition n'est point confirmée par le Saint-Siége, personne ne peut être nommé à sa place.

7° Il entre dans de grands détails sur les qualités des accusateurs et des témoins. Ceux qui sont déclarés infâmes, excommuniés, sans foi, sans mœurs, ne peuvent ni accuser ni témoigner. Les témoignages doivent être mûrement pesés. Il revient souvent sur cet article.

Enfin, les Fausses Décrétales accordent au pape le gouvernement suprême de l'Eglise, et la haute surveillance sur tout ce qui s'y passe. Toutes les questions difficiles, toutes les affaires graves, connues sous le nom de *causes majeures,* et la déposition d'un évêque est rangée dans cette catégorie, doivent être déférées à son tribunal. Il lui appartient éminemment de protéger les opprimés, de remédier aux abus, de remettre en vigueur les saintes règles qui tombent en désuétude, d'annuler et de réformer les actes contraires à la justice, de casser ou de confirmer les sentences de déposition des évêques. C'est à lui de voir si les

évêques doivent s'assembler et quel est l'objet de leurs délibérations; à lui de juger si les évêchés ont une étendue suffisante, si une nouvelle circonscription devient nécessaire, s'il est à propos d'établir de nouveaux métropolitains, des primats ou des patriarches; à lui de les instituer, de leur conférer les pouvoirs, de les surveiller, de les interroger, de les diriger et de les protéger. Tout cela se trouve dans les Fausses Décrétales; mais on n'y trouve pas un mot du droit de confirmation que les papes ont exercé dans la suite, et qu'ils exercent encore, pas un mot du pouvoir des papes sur le temporel des rois, pas un mot non plus du *pallium* dont on a admiré l'ingénieuse invention, pour restreindre les droits du métropolitain.

Le métropolitain qu'on a représenté comme frappé de dégradation par les Fausses Décrétales, n'a effectivement rien perdu de ses droits, seulement il est mis dans une heureuse impuissance d'en abuser. Ainsi la tenue des conciles provinciaux, deux fois par an, y est expressément recommandée, et c'est sous sa présidence que les évêques ses suffragans doivent s'assembler. Il peut citer un évêque à son tribunal, mais s'il est juge passionné, juge partial, juge suspect, il peut être récusé. Il conserve la haute surveillance sur les diocèses qui relèvent de sa métropole; mais on ne lui permet pas d'y porter directement son action, sans le conseil des évêques de la province, et si de sa propre autorité il s'immisce dans l'administration intérieure des autres diocèses, si, au lieu de surveiller et de protéger, il trouble, il opprime, il doit être averti par ses suffragans, et, dans le cas où il ne tiendrait pas compte de leurs avertissemens, il doit être traduit au tribunal du souverain pontife ou du primat, et recevoir un châtiment dont l'exemple impose à ses collègues et les maintienne dans les limites de leurs droits. En résumé, cependant, tous les efforts de l'auteur sont dirigés contre le métropolitain, j'en conviens; mais d'une part, il faut savoir que l'autorité des métropolitains, s'étendant au gré de leur caprice dans des limites peu déterminées, était devenue tracassière, oppressive, exorbitante; d'autre part, on doit reconnaître qu'il la règle, sans l'abolir, qu'il lui laisse un champ raisonnable pour s'exercer; il se contente de lui assigner des bornes qu'elle ne peut franchir sans nuire à la discipline, sans annuler l'épiscopat, sans altérer le gouvernement de l'Eglise. Ce n'était donc pas la peine de pousser les hauts cris.

Eh bien! Messieurs, voilà un exposé fidèle, franc et consciencieux des principaux articles rédigés par le faux Isidore; voilà ce qui a soulevé tant de colères, amené tant de déclamations; voilà, selon une foule d'écrivains sérieux, savans et recommandables, ce qui a jeté l'ancienne discipline de l'Eglise dans une horrible confusion, ce qui l'a ruinée, bouleversée, plongée pour jamais dans le chaos; voilà l'origine du pouvoir absolu, de l'épouvantable despotisme des papes, enfin voilà le monstre déshabillé devant vous; vous voyez s'il est fait pour inspirer une si grande peur. Nous pouvons dire, je crois :

Parturiunt montes, nascetur ridiculus mus.

REVUE.

LES CÉSARS;

PAR M. LE COMTE FRANZ DE CHAMPAGNY (1).

« L'histoire est mal faite, nous la recommençons. » Voilà une des prétentions de notre siècle; elle est ambitieuse et tant soit peu outrecuidante comme toutes ses autres prétentions; elle ne man-

(1) 2 vol. in-8°; Paris, Olivier-Fulgence, éditeur, rue Cassette, 8.

que pourtant pas de vérité. Les faits généraux, extérieurs, de l'humanité sont connus; ils ont été mis, pour la plupart, en lumière avec une sorte de splendeur et de majesté. Il y a un art historique qui consiste à choisir et à grouper avec habileté les événemens les plus importans, à les faire saillir aux yeux en laissant le reste dans l'ombre, à soutenir ainsi jusqu'au bout l'attention par une pompe en quelque sorte théâtrale. L'antiquité nous a fourni dans ce grand art, ainsi que dans tous les autres arts, des modèles que nous avons assez servilement imités. Mais ce n'est pas là toute l'histoire; ce n'en est que le corps et la surface; le cœur et l'esprit manquent : le cœur, c'est-à-dire ce souffle intérieur, ces mouvemens cachés qui font battre les artères d'un peuple et circuler le sang dans ses veines : l'esprit, l'âme, c'est-à-dire la cause intelligente et morale des événemens, ce principe de vie et de durée qui constitue l'identité, la perpétuité des races humaines, cette raison suprême enfin qui les guide et qui n'est autre chose que l'action de la Providence sur elles. Bossuet est peut-être le seul qui, jusqu'ici, ait tenu d'une main ferme et sûre ce fil providentiel; mais, content de nous le montrer du haut de son génie, il a dédaigné de le promener dans toutes les sinuosités du labyrinthe historique.

L'école moderne cherche à compléter l'œuvre par l'emploi de méthodes diverses, en unissant la synthèse à l'analyse, l'étude de l'ensemble au soin curieux des détails. Je pourrais citer ici des noms qui sont dans toutes les bouches, et qui brillent chacun d'un éclat particulier; mais aucune intelligence ne s'est crue jusqu'ici assez puissante pour réaliser, même dans l'histoire d'un seul peuple, les deux parties d'un si vaste système. Peut-être que le fardeau qui était déjà lourd pour l'antiquité classique, et qui va toujours s'accroisssant du poids des siècles, est aujourd'hui au-dessus des forces d'un homme. Il faut donc, en attendant le rare génie qui doit tout comprendre et tout embrasser, diviser le travail et traiter séparément des époques précises et circonscrites auxquelles il soit facile d'appliquer le double procédé dont nous venons de parler.

C'est ce qu'a tenté pour l'époque des Césars M. Franz de Champagny, une de ces intelligences d'élite qui fleurissent parmi nous en silence, trop souvent inaperçues et étouffées sous l'atmosphère de bruit et de fumée qui nous environne. Le sujet paraissait ingrat. Le règne des Césars inspire plutôt le dégoût que l'intérêt. Il s'en échappe en effet je ne sais quelle odeur de putréfaction qui nous repousse. C'est pourtant là le résidu de la société et de la civilisation païennes, comme, selon quelques théologiens, le chaos était le résidu d'un ancien monde. Il faut pénétrer profondément dans ce chaos pour en faire jaillir la lumière qu'il recèle, il faut disséquer avec soin ce cadavre, pour lui demander raison de sa longue vie et de sa longue mort.

Prendre une société en dissolution; mettre à nu ses nerfs et ses os; compter, décomposer, analyser ses élémens les plus intimes; signaler une institution qui tombe, une autre qui fléchit, une vertu qui s'éteint, un vice qui s'élève et grandit jusqu'à ce qu'il ait tout envahi; observer le déclin rapide des mœurs, de la religion, du patriotisme, du courage, du génie, de la gloire; pénétrer avec le scalpel jusqu'au cœur de l'empire pour en sonder les plaies hideuses et constater le progrès de l'incurable gangrène qui le ronge, et, au milieu de cette poussière putride, indiquer du doigt un petit germe inaperçu qui vient de naître plein de sève et de verdeur, expliquer sa puissance, constater ses premiers développemens, et, après avoir salué comme un signe de régénération et de salut l'avénement du Christianisme, s'écrier avec l'enthousiasme du prophète en soufflant sur tous ces cadavres du monde qu'on vient de fouiller : « Morts, levez-vous, » *Surgite, mortui*. Voilà le tableau plein de terreurs, d'enseignemens et d'espérances que doit dérouler à nos regards l'historien des Césars, de cette époque de transition placée sur les confins de deux civilisations, assez bien figurée par ce Janus antique dont une face regarde le passé et l'autre l'avenir.

Je ne sais si M. de Champagny a conçu son sujet sur d'aussi larges bases. Si j'en juge par sa préface et par l'ensemble de

sa composition, il me paraît avoir voulu faire une étude morale et biographique plutôt qu'une histoire, dans la grave et solennelle acception de ce mot; mais il est impossible d'apporter à une étude plus de conscience, d'érudition et de talent. Historiens, poètes, orateurs, biographes, grammairiens de l'antiquité, tout a été mis à contribution. La vie romaine au temps des Césars, cette vie si multiple, si tourmentée, si bizarre, a été exhumée tout entière avec une abondance de détails, une fécondité d'idées, une intelligence des hommes et des choses vraiment remarquables. L'auteur s'est bien gardé de traduire servilement les témoins grecs et latins qu'il a interrogés; il les a fait parler devant nous; il nous révèle non seulement leurs paroles, mais leur sens intime, mais leur âme vivante encore sous les mots. Son livre est une véritable résurrection du passé. Ce n'est plus Pompéi couverte d'une cendre autrefois brûlante, mais depuis long-temps refroidie, c'est Pompéi qui sort de son tombeau fraîche, colorée, mouvante en quelque sorte, avec son luxe de monumens et de peintures, mais aussi avec ces mille accidens vulgaires et domestiques qui nous disent mieux que toute cette pompe que des hommes ont passé par là. Oui, c'est bien ainsi qu'il faut se servir des écrivains de l'antiquité. Hélas! je me rappelle, non sans une certaine disposition à la somnolence, l'effort tenté plusieurs fois en vain pendant mes classes pour lire je ne sais quelle histoire des Empereurs signée Lebeau ou Crévier, et l'ennui qui venait aussitôt courber mon front appesanti sur ces innombrables volumes, pâles reflets des Tacite, des Suétone et des Plutarque.

Il n'y a, je l'avoue, que les *discours historiques* de M. de Chateaubriand qui m'aient fait comprendre le parti que l'école moderne pouvait tirer d'une époque si chargée d'événemens et d'idées. Ces discours ne sont qu'une esquisse, mais l'esquisse d'un grand maître, où chaque trait révèle le génie, et qui contient en germe un chef-d'œuvre. M. de Champagny a voulu faire de cette esquisse sublime, dont il s'est sans doute inspiré, un tableau complet et détaillé, ou plutôt une suite de portraits vivans éclairés d'une lumière nouvelle.

Et d'abord, qu'est-ce que César? D'où vient-il? où va-t-il? quelle est sa place dans la république? quel est le secret de cette gloire, la première et la plus retentissante de toutes les gloires? Voilà des questions qu'il s'est adressées d'abord, et qu'il a résolues autant qu'elles peuvent l'être. Il est impossible de mieux sonder les bases de cette grandeur impériale qui, partie de si bas, devait tout-à-coup monter si haut; qui, cimentée par la gloire et par le crime, résista à la chute même de l'empire, et resta long-temps debout comme une dernière ruine sur les ruines de l'univers romain. Entrons avec l'auteur dans cette étude si instructive et si remplie d'intérêt.

Rome, maîtresse du monde, ne l'était plus d'elle-même. Elle était corrompue, divisée, affaiblie par l'excès même de sa puissance; il lui fallait un dictateur; il était appelé comme un sauveur et redouté comme un tyran. Ecoutez Cicéron épanchant son âme de citoyen dans le sein de ses amis, et exprimant avec une désespérante énergie ces angoisses de la république expirante et cette attente douloureuse d'un maître : « Tout périt : « la cité se meurt d'un mal inconnu : « *Novo quodam morbo civitas moritur*. « — La république est perdue sans res- « source : *rempublicam funditùs amisi-* « *mus*. — Il n'y a plus, mon cher Pompo- « nius, il n'y a plus dans le corps de « l'Etat ni nerfs ni sang; il a perdu même « la couleur et jusqu'à l'apparence de « la vie. Plus de république qui m'inté- « resse et avec laquelle j'aime à m'iden- « tifier. — Vous voyez qu'il n'y a plus ni « république, ni sénat, ni justice, ni « dignité nulle part : *Sed vides nullam* « *esse rempublicam, nullum senatum,* « *nulla judicia, nullam in nullo digni-* « *tatem*. — La situation tend à un inter- « règne; il y a dans l'air comme une « odeur de dictature : *Res fluit ad inter-* « *regnum, et est nonnullus odor dicta-* « *turæ*. »

Il fallait donc un dictateur! Sylla, Marius, Pompée essayèrent tour à tour ce rôle qui tentait toutes les grandes ambitions; ce ne fut ni l'audace, ni peut-être le génie, ce fut l'habileté qui leur man-

qua ; ils se croyaient des hommes d'Etat, ils ne furent jamais que d'illustres factieux. César joua de bonne heure à ce jeu des révolutions, dont le pouvoir et non la liberté est presque toujours le but ; mais il comprit bientôt qu'il fallait passer par la gloire pour arriver à l'empire ; il s'exila donc dans les Gaules, laissant à sa renommée le soin de le servir ; et lorsqu'il revint, il était déjà souverain de Rome ; il n'eut plus qu'à organiser sa toute-puissance. Il avait la chose, il voulut encore avoir le nom, et c'est ce qui le perdit. Brutus ne perça de son poignard que le manteau impérial, et n'atteignit pas jusqu'au cœur de la tyrannie ; et lui aussi, il ne mourut que pour un nom, mais c'était pour le nom de la liberté !

Auguste et Tibère, hommes médiocres, allèrent cependant beaucoup plus loin que César, parce qu'en suivant la voie qu'il leur avait frayée, ils eurent l'adresse de profiter en même temps de son élévation et de sa chute. Ils se gardèrent bien de s'emparer violemment de la république ; ils la confisquèrent, ou plutôt, pour me servir d'un mot trivial, mais plus juste, ils l'escamotèrent à leur profit. Architectes prudens et rusés, ils laissèrent subsister le vieil édifice pour servir à la fois d'échafaudage, de soutien et de masque au nouveau. Ceci me rappelle une conversation de Bonaparte consul, rapportée par M. de Bourrienne. Il se promenait un jour avec madame la duchesse de Clermont-Tonnerre qu'il essayait par de douces paroles à rattacher à son pouvoir naissant. Tout-à-coup il s'interrompt et lui dit avec cette brusquerie qui chez lui n'était pas sans art : « Madame, que pensez-vous de moi ? — « Je pense, Général, que vous travaillez « derrière un échafaudage, que vous jetterez à bas dès que l'édifice sera achevé. « — C'est bien cela, Madame, répondit « Bonaparte ; *je ne vis que dans dix « ans.* »

C'est ainsi qu'Auguste et Tibère jetèrent obscurément et à petit bruit les fondemens solides de cette puissance impériale qui devait bientôt grandir jusqu'au plus effrayant despotisme. C'est ce travail souterrain que M. de Champagny a mis à découvert et suivi avec une infatigable patience à travers toutes les transformations des lois, des mœurs et des institutions.

« La république, dit-il, demeurait partout un titre officiel : elle avait ses « consuls, ses préteurs, ses questeurs, « ses tribuns ; mais, à travers ce magnifique et creux étalage, la monarchie se « glissait humblement, elle dressait peu « à peu son administration extra-officielle, machine plus simple, instrument plus maniable, système moins « rigoureusement et moins pompeusement régulier. Auprès des magistrats « fonctionnaires élus, gratuits, temporaires, fonctionnaires de la loi et non « du prince, elle mettait les préfets, fonctionnaires choisis, payés, dépendans, « révocables et conservables à souhait. « Les consuls pouvaient se pavaner sous « leur robe de pourpre et faire de beaux « sacrifices aux féries latines ; mais le « consulat était peu de chose, honneur « partagé qu'on ne laissait pas long-temps « dans les mêmes mains, royauté dangereuse si elle a duré toute l'année, et « que par des substitutions on réduisait « d'ordinaire à un seul trimestre.... Ainsi « la république avait les titres ; la monarchie, les pouvoirs ; il y avait double « organisation, l'une antique, solennelle, « sénatoriale ; l'autre nouvelle, tout obscure, et dissimulée dans le droit, toute « puissante dans le fait. »

Il y avait là du moins une sorte de gouvernement régulier, un reste de traditions républicaines auxquelles Tibère lui-même, malgré ses cruelles et capricieuses défiances, avait bien voulu se soumettre. Mais Caligula, Claude, Néron, appartiennent déjà à une autre race d'hommes, si toutefois on peut les considérer comme appartenant à l'humanité. Ne cherchez en eux ni ambition, ni politique, ni ruse ; ne leur demandez compte ni de leurs actions ni de leur tyrannie. Il n'y a plus rien qu'une orgie de pouvoir tantôt bouffonne, tantôt sanglante, un renversement complet de toutes les lois divines et sociales ; la folie, l'imbécillité, la monomanie homicide et furieuse, voilà pour les maîtres ; la lâcheté, la peur, la bassesse, voilà pour les sujets. On eût dit que tous les vices, tous les crimes et toutes les faiblesses s'étaient réunis et concentrés en un même point, afin qu'on jugeât de ce que la so-

ciété peut supporter sans se dissoudre.

Oui, Rome, cette république d'un patriotisme si austère et si farouche, cette fière dominatrice du monde, elle a supporté tout cela. Non seulement elle a supporté, mais elle a aimé, flatté, adoré, divinisé ces monstres qui la tenaient écrasée sous leurs pieds. Pourquoi tant de servitude après tant de liberté, tant de dégradation après tant de gloire? C'est un fait unique et encore inexpliqué dans les annales du genre humain, un problème à la fois historique et psychologique, dont la solution dépend de mille élémens divers, aussi difficiles à démêler qu'à apprécier à leur juste valeur.

Parmi toutes les causes de décadence indiquées par Bossuet et Montesquieu, par M. de Champagny et d'autres historiens modernes, il en est trois surtout qui m'ont frappé : l'extinction des anciennes races patriciennes, l'absence de liens entre les citoyens, et par-dessus tout, l'esclavage, cette plaie hideuse de l'antiquité, profonde, incurable, et qui comprend toutes les autres.

Le patriciat, cette aristocratie sacerdotale, sainte, antique, primitive, cette fille mystérieuse du mystérieux Romulus, dépositaire du culte, des lois et des destinées de Rome, avait été vaincu, décimé, ruiné par les guerres civiles et par les proscriptions, et avait dû faire place à la noblesse d'argent, composée de soldats de fortune, de chevaliers enrichis par l'usure et la finance, d'étrangers et de provinciaux admis pêle-mêle par Jules César à tous les droits de la cité, enfin d'une foule d'hommes nouveaux qui, par une brigue éhontée, *ambitus immanis*, comme l'appelle Cicéron, ou même par la violence, avaient envahi les magistratures supérieures, et étalaient sur le siége des Scipion et des Caton leur insolence de parvenus. Cette noblesse de seconde formation, *nobilitas*, sans racine dans le passé, sans dignité dans le présent, sans souci de l'avenir, n'aspirait qu'à jouir, dans un lâche repos, de ses biens et de ses honneurs mal acquis. Elle avait acheté la république au peuple; elle la revendit aux tyrans, dont elle se fit l'esclave, pour ne pas devenir leur victime. Elle en vint de bassesse en bassesse jusqu'à fournir à la fois ses maîtres de consuls et d'histrions, de généraux et de gladiateurs.

L'avilissement de l'aristocratie suffit peut-être pour expliquer la ruine de la république et l'établissement de la tyrannie. Mais que dire de cette patience stupide de tout le peuple romain, de cette quiétude dans l'esclavage qui lui fait supporter sans frémissement et sans révolte la froide cruauté d'un Tibère, les extravagances sanguinaires d'un Caligula et d'un Néron? Que dire de cette peur universelle qui précipite le monde aux pieds d'un insensé? Il nous serait impossible à nous, fils du Christianisme et de la liberté constitutionnelle, de comprendre une telle lâcheté, si 93 n'était là, près de nous, avec son nom emprunté à la terreur elle-même, pour nous attester que la tyrannie et la peur qui la subit sont des fléaux de tous les temps et de toutes les civilisations.

Les sociétés anciennes étaient fondées sur un seul principe : le patriotisme, si on peut appeler ainsi cet égoïsme national qui commandait autant la haine de l'étranger que l'amour de la patrie. Les autres bases sociales, la propriété, la famille, la religion elle-même, étaient sacrifiées à ce sentiment exclusif et jaloux, dont on avait fait quelque chose de divin et d'inviolable, en sorte que lorsqu'il périssait, tout périssait avec lui.

« Mais en même temps, dit M. Champagny, tout égoïsme de société se brisait en égoïsmes individuels. Ce que la philosophie enseignait était trop vague, trop dépourvu de base; ce que la religion contait, trop mélangé et trop puéril pour qu'il pût en naître quelque lien puissant entre les hommes. La famille elle-même, qui était pour les anciens plutôt une rigoureuse et politique unité qu'une sainte, naturelle et affectueuse association, la famille n'avait plus assez de puissance pour maintenir ses droits. Personne ne tenait plus à personne. Cette complète dissociation, cet anéantissement de tout lien même de famille est horriblement prouvé dans Tacite. Nous n'avons pas idée de cette époque; tout ce que nous nous figurons d'individualisme et de relâchement social n'est rien auprès de cela, et la preuve à mes yeux est l'unité

« même, mais l'unité excessive du pou-
« voir. Ainsi tout le monde était divisé,
« tout le monde était faible, tout le
« monde avait peur, voilà le secret de
« cette époque. »

L'humanité ou plutôt la charité, cette vertu céleste qui suppléerait à toutes les autres, si elle pouvait jamais en être séparée; voilà ce qui manquait aux nations païennes. Il n'y avait chez elles d'autre lien que celui de la tribu, de la famille ou de la patrie. Si cette maxime du poète latin, simple expression de la fraternité humaine : *Homo sum, nihil humani à me alienum puto*, excitait au théâtre de si vifs applaudissemens, c'est qu'elle n'était pas comme aujourd'hui un sentiment vulgaire, mais quelque chose d'héroïque, de sublime, d'exceptionnel, relégué dans le domaine de la poésie et assez étranger à la pratique. C'est une erreur de croire que chez les peuples chrétiens la charité est une vertu purement religieuse et en quelque sorte ascétique, sans action sur la vie civile et politique: il y a en elle une telle puissance de cohésion, une source si féconde de dévouemens, de sacrifices et de nobles inspirations, que la cause du faible devient bientôt la cause du fort et le malheur de plusieurs, le malheur de tous, témoin, dans le moyen âge, la chevalerie, les croisades, et de nos jours ces soulèvemens unanimes de l'opinion publique contre les plus lointaines oppressions; cela suffit pour prévenir, déconcerter ou lasser la tyrannie. Tout affaiblie, tout éteinte qu'elle nous paraisse aujourd'hui, la charité chrétienne est encore l'élément conservateur qui arrête la dissolution de nos sociétés. C'est le lait dont la religion nourrit ses enfans; l'enfant, devenu grand, oublie vite la nourriture maternelle, mais elle n'en est pas moins incorporée à sa substance et c'est à elle qu'il doit la vigueur de sa constitution. Lorsque la charité n'est plus cette flamme vivifiante qui anime, exalte, transporte les peuples, elle est un arome qui les empêche de se corrompre entièrement. Son nom seul, que des novateurs insensés ont essayé vainement de changer, semble avoir apporté du ciel dont il est venu, je ne sais quelle grâce et quelle bénédiction qui, ainsi que l'arc-en-ciel de paix, assure le monde contre de nouveaux déluges. Rien de semblable dans l'antiquité; aussi voyez comme les républiques et les empires s'usent vite, à moins qu'ils ne consentent à rester immobiles! C'est en lisant leur histoire et surtout celle de Rome, qu'on comprend combien la venue du Christianisme était nécessaire non seulement pour le salut des âmes, mais encore pour le salut des sociétés.

Il y avait enfin, comme nous l'avons dit, un mal plus grave que tous les autres maux, et qui rendait impuissans tous les remèdes humains : c'était l'esclavage, qui n'était pas seulement, comme dans nos colonies, un instrument d'exploitation et de travail, mais qui faisait comme le fond et la base des sociétés antiques. Suivons dans ses effrayans progrès ce principe délétère. Aux premiers temps de Rome, il y a peu d'esclaves, parce qu'après la guerre les vainqueurs aiment mieux s'assimiler que s'assujétir les vaincus; mais ils se multiplient avec les conquêtes et ils deviennent si nombreux qu'il faut avoir fréquemment recours aux affranchissemens. Cette classe d'affranchis, égale et sous beaucoup de rapports supérieure aux maîtres, veut à tout prix se faire place au milieu de cette cité sur laquelle elle se précipite comme sur une proie, et à laquelle elle est étrangère par ses mœurs et par son origine; elle fait servir à son ambition et les priviléges de la liberté et les vices de la servitude. La brigue, la délation, l'espionnage, la flatterie, les complaisances infâmes, voilà ses moyens de parvenir, à l'aide desquels elle a bientôt pénétré dans toutes les charges et jusque dans le sein du sénat. D'un autre côté, la masse demeurée esclave s'agite sourdement dans les profondeurs de la cité, et le volcan est sans cesse sur le point d'éclater, Spartacus, nouvel Atlas, secoue de temps en temps avec sa forte épaule ce monde romain sous le poids duquel il est écrasé, en sorte que la noblesse patricienne, pressée entre ses affranchis et ses esclaves, est contrainte d'abdiquer ou de s'avilir. Enfin le règne des Césars devient le règne des affranchis ou des hommes de basse extraction. Sous Tibère, Séjan; sous Claude, Pallas, Narcisse; sous Néron, Tigillin, Pâris, Senècion, etc., sans compter les courtisanes

et les impératrices souvent plus viles que les courtisanes, voilà les arbitres des destinées du monde. Si nous descendons dans la vie privée, quelle dégradation ne devait pas entraîner à sa suite cette foule d'esclaves dévoués corps et âme aux intérêts, aux faiblesses, aux vices, aux turpitudes des maîtres! Dans les beaux jours de la république, l'esclavage avait du moins cet avantage de laisser aux citoyens libres le loisir nécessaire au soin des affaires communes; mais lorsque la république eut été confisquée par les empereurs, il ne resta plus aux riches que l'oisiveté, l'orgie et le suicide; aux pauvres que le pain et les spectacles, *panem et circenses*. L'esclavage n'eut donc plus aucun but utile; il devint l'agent le plus actif de la corruption domestique; de là le libertinage, l'adultère, le divorce, le trafic des mariages introduit jusque dans le sanctuaire de la matrone romaine; de là ce luxe effréné qui dévorait dans un seul repas le revenu de plusieurs provinces; de là enfin ces infamies de toute sorte qui nous épouvantent et qui eussent été impossibles sans l'esclavage.

Il fallait une halte dans cette boue. Ecoutons l'Evangile du monde nouveau, tel qu'il est raconté par M. de Champagny :

« Or, la seconde année du règne de « Claude, un homme, un pauvre Juif, « nommé Simon, et que ses frères appelaient aussi du nom de Céphas, qui « veut dire Pierre, était venu dans Rome. « Il y avait prêché une doctrine nou« velle dans le judaïsme, contre laquelle « les Juifs de cette ville s'étaient soule« vés; et Claude, ému de ces querelles, « faisant comme avaient fait avant lui « Auguste et Tibère, Claude avait expulsé « de Rome tous les Juifs à la fois (an 44).

« Mais cette nation tenace ne tarda pas « à revenir. Les apôtres mêmes de la nou« velle doctrine y reparaissaient au bout « de neuf ans. Et plus tard, un Juif de « Tarse, citoyen romain, homme instruit « dans les sciences hébraïques, Saul, à qui « les nations païennes donnent le nom « romain de Paulus, accusé par ses com« patriotes de Jérusalem devant le gou« verneur de Syrie, usait de son droit de « citoyen et appelait à César (an 60).

« César ou du moins sa cour devait « connaître cet homme et cette doctrine. « Les rapports officiels, déposés dans ses « archives, lui apprenaient (je répète les « termes de Tacite), que ce Christ (le « Christ, ὁ χριστὸς, l'oint), celui qui avait « donné son nom à cette croyance, avait « péri sous le règne de Tibère, condamné « à mort par Pontius Pilatus, procura« teur; il savait que cette superstition, « un instant réprimée, se propageait de « nouveau, et que, sortie de la Judée où « ce fléau avait pris naissance, elle était « arrivée dans Rome même, qui accueille « et imite les crimes et les turpitudes « du monde entier! On savait encore « que Paul avait été plusieurs fois dé« noncé par ses compatriotes aux pro« consuls romains; qu'il avait devant eux « expliqué sa doctrine, qu'il l'avait ex« pliquée et devant le roi juif Agrippa, « et dans les synagogues des Hébreux, et « dans les assemblées des Grecs, et même « à Athènes devant l'Aréopage. Le pro« consul de Chypre, Sergius Paulus, avait « cru à sa parole; en Judée, en Syrie, en « Grèce, en Illyrie même, des milliers « d'hommes juifs, grecs, barbares ve« naient à lui.

« Paul, amené en Italie, n'y était donc « rien moins qu'un inconnu. A Pouzzole « où il débarqua (an 61), des frères l'ac« cueillirent. D'autres vinrent de Rome « jusqu'aux premières stations sur la « voie Appia pour le recevoir. A Rome « même, où la police impériale se sou« ciait peu de se mêler à ces querelles « entre Juifs, Paul venu comme accusé et « comme captif, demeura libre, sous la « garde d'un soldat, convoquant dans « son logement les principaux des Juifs, « y recevant quiconque venait l'enten« dre, prêchant deux années entières en « toute confiance et toute liberté. Empri« sonné plus tard, il faisait servir ses « fers au progrès de l'Evangile, rendait « sa captivité plus glorieuse pour le « Christ dans tout le prétoire, et encou« rageait ses frères au dehors à répandre « sans crainte la parole de Dieu.

« Aussi le christianisme avait-il des « disciples dans le palais même de Né« ron; plusieurs églises naissaient en « Italie; la foi se répandait même dans « les provinces occidentales, la Gaule et

« l'Espagne. Les empereurs et les chefs « du sénat criaient à l'invasion des su- « perstitions étrangères, le peuple à l'im- « piété et au maléfice; car le peuple « aussi savait le nom des chrétiens, et le « christianisme devenait manifeste par « les contradictions même qu'il rencon- « trait de toutes parts. Nous savons de « cette croyance, disait-on, que de tous « côtés on la contredit. »

Nous regrettons de ne pouvoir citer davantage, car le style de M. de Champagny est vraiment original, lui appartient en propre et ne ressemble à aucun autre, ce qui est déjà un grand mérite aujourd'hui où il y a tant de fausses prétentions à l'originalité; ce style d'ailleurs a des qualités éminentes : il est vif, pressé, ardent comme une improvisation; il a du trait et du mordant sans manquer d'abondance et de facilité, et sait dans les replis ondoyans de sa période resserrer une foule d'idées accessoires qui viennent se grouper avec art autour de l'idée principale; il est souple et varié dans ses formes, va et vient, s'élève et s'abaisse sans effort, en sorte qu'il se prête merveilleusement à tous les caprices du sujet. Mais il a aussi quelques défauts (et ce sont les défauts de ses qualités), la nouveauté de l'idée va quelquefois jusqu'au paradoxe; la hardiesse du mot ou de la phrase jusqu'au néologisme ou l'incorrection; le mordant jusqu'à l'épigramme, ce qui compromet le caractère de la muse historique qui, même dans ses allures les plus libres, doit conserver de la réserve et de la gravité. Il y a tel rapprochement entre des faits anciens et de petites circonstances contemporaines, tel mélange de mots anglais, français, latins, italiens qui accusent le tact, ordinairement si sûr, de l'écrivain. Ainsi je n'aime pas qu'on me parle de la société *Aide-toi*, à propos des brigues du Forum; qu'on appelle des *Robert-Macaire* les chevaliers romains qui s'occupent d'agiotage, etc. Enfin, et pour en finir avec la critique, on pourrait signaler quelques redites inutiles, et dans certaines parties de l'ouvrage un peu de confusion qui provient sans doute de ce que, destiné d'abord à être inséré par fragmens dans une *revue*, il a été difficile de lui donner ensuite un enchaînement aussi harmonieux que s'il eût été conçu et médité dans son ensemble. Mais ce sont là des taches partielles, légères, qui n'ôtent rien au mérite incontestable d'une composition qu'attend un succès durable, et qu'on ne saurait confondre avec ces œuvres sans portée qui de nos jours naissent, prospèrent et meurent avec la même rapidité.

Un reproche plus grave, parce qu'il touche au fond même du sujet, ce serait de n'avoir consacré dans deux volumes sur les Césars que quelques pages à l'avénement et aux progrès du christianisme; mais l'auteur est allé lui-même au devant de ce reproche. C'est une sorte de pudeur morale et religieuse qui l'a empêché de mêler la pureté du christianisme naissant aux impuretés du paganisme expirant, et de souiller la blanche robe du néophyte dans la fange impériale; il faut lui savoir gré de ce sentiment délicat. Voici, au reste, comment il s'exprime à la fin de sa préface :

« Le siècle des Césars n'est pas ici tout « entier. Il faudrait encore, à côté des « corruptions du paganisme, montrer le « christianisme déjà tout parfait dans sa « nouveauté. Ici, par le spectacle de ce « qu'était le monde quand le christia- « nisme lui manquait, on a cherché à « montrer l'utilité sociale du christia- « nisme et les bienfaits que les hommes « lui doivent; là, dans l'histoire même du « christianisme, on trouverait la preuve « de sa vérité, et ce point de vue est plus « important encore; car si l'on veut ju- « ger une religion, c'est sa vérité qu'il « faut démontrer par dessus tout. Dans « ce nouvel essai, l'écrivain trouverait « une compensation à tous les dégoûts et « à toutes les tristesses qu'a offerts à ses « yeux la décrépitude du monde païen, « il se reposerait à cette lumière admi- « rable de Dieu qui est la voie, la vérité « et la vie au milieu de tout ce qui est « divin, de tout ce qui est saint, de tout « ce qui est pur. Mais un tel travail ne « saurait être l'œuvre de quelques jours, « et comme nous dit l'Apôtre « nous igno- « rons ce qui sera demain, » nous devons « dire : « Si le Seigneur le veut, nous fe- « rons ceci ou cela. »

Ainsi, l'omission que nous avons si-

gnalée n'est point une lacune, c'est une promesse; nous l'acceptons, et nous ne doutons pas qu'elle ne soit remplie avec conscience et talent. Si nous avons eu tant à louer dans les vues du philosophe et de l'historien, que ne devons-nous pas espérer des inspirations du chrétien! C'est au Vatican qu'il doit aller demander les révélations du passé et les oracles de l'avenir. Attendons et prions pour que le pélerin revienne de la *terre sainte* avec cette *lumière admirable de Dieu*, invoquée par lui, et qu'il la fasse briller à nos yeux dans son œuvre future.

LUDOVIC GUYOT.

HISTOIRE ET TABLEAU DE L'UNIVERS,

PAR M. DANIÉLO (1).

Grâce aux savans travaux des missionnaires, la Chine, sous le rapport historique et moral, commençait à être bien connue de l'Europe dès le milieu du 17e siècle; tandis que dans le siècle suivant, elle n'avait que de rares et confuses notions de l'Inde. C'est au point que Voltaire, supposant une haute antiquité à l'*Ezour-Védam*, dont la prétendue traduction fut attribuée à M. de Sainte-Croix, proclama étourdiment que les doctrines chrétiennes avaient été empruntées au paganisme asiatique. Or, ce livre, composé en 1621 par le jésuite Robert de Nobilis, était destiné à faciliter la connaissance de notre religion aux Hindous; cela est si vrai que le manuscrit original, en sanscrit et en français, existait vers ce temps dans la bibliothèque des Jésuites de Madras. Et pourtant l'Inde avait des titres au moins égaux à ceux de la Chine pour mériter d'être étudiée avec soin; car elle paraît avoir été dotée des avantages de la civilisation en des siècles fort rapprochés de ceux où se développa la civilisation de cette dernière. Il s'ensuit que l'Inde a dû aussi, de bonne heure, en exprimer les résultats dans les évolutions de l'intelligence, dans les créations de la fantaisie contemplative qui caractérise l'esprit de ses habitans. Suivant M. d'Eckstein, dans son *Mémoire sur les rapports entre l'Inde et l'Europe*, il n'y a rien dans la littérature d'aucun peuple, les livres saints exceptés, qui puisse être comparé aux *Védas* pour la vaste profondeur, pour la hardiesse de structure des pensées et des conceptions. Cette remarque fait d'autant plus regretter que les missionnaires aient négligé cette littérature pour concentrer presque exclusivement leurs études sur celle des Chinois. « Si les Jésuites de l'Inde, dit M. Daniélo, avaient été aussi forts en sanscrit que les Jésuites de la Chine en langue chinoise; s'ils avaient pénétré dans le fond des doctrines et des lettres indiennes, comme leurs frères ont pénétré dans celles des mandarins; s'ils avaient fait sur les Védas, les Pourânas et les poëmes épiques, les mêmes travaux qu'ont faits les autres sur les Kings, sur les histoires et les livres de la littérature chinoise; s'ils avaient fait des comparaisons et des rapprochemens profonds, attentifs et suivis entre tous ces livres, entre ces deux doctrines et ces deux littératures; s'ils nous avaient fait connaître les travaux de Vyâsa, de Kapila et de Gautama, comme ils nous ont fait connaître ceux de Koung-fou-tsé, de Meng-tseu et de Lopi; s'ils avaient même mis en rapport le Père de Nobilis et le Père Gaubil, le P. Bouchet et le P. Amyot, le P. Pons et le P. Cibot, ils en auraient su beaucoup plus, et nous en eussent beaucoup plus appris, les uns sur leurs Indes, les autres sur leur Chine chérie, qu'ils ne nous en ont appris et n'en ont su en isolant leurs travaux, en ne les mettant point en regard, en contact, et en n'en tenant pas réciproquement assez de compte. » Ajou-

(1) 3e et 4e volumes; chez Gaume frères, éditeurs, rue du Pot-de-Fer, 5. Prix : 20 fr. les 4 volumes.

tons que ces travaux, en marchant de front, en s'éclairant les uns par les autres, auraient acquis une importance supérieure encore à celle qu'ils ont. Il était donc réservé à la société de Calcutta de défricher avec un incontestable succès ce vaste champ de la science orientale, et d'y recueillir des produits aussi riches que variés.

Les missionnaires nous ont dévoilé la Chine; mais les Anglais, eux, ont réellement été initiés aux mystères de l'indianisme. Les ouvrages des premiers sont d'un accès difficile, tant par leur nombre considérable que par leur format et les difficultés de se les procurer. Ceux de nos voisins d'outre-mer étant épars en volumes isolés, ou incorporés dans des recueils peu connus du public, il y avait nécessité d'avoir un guide propre à nous diriger dans la voie d'études compliquées et ardues, auxquelles il n'est pourtant plus permis aujourd'hui de demeurer étranger, attendu les vives lumières qu'elles font jaillir sur les plus intéressantes questions dont il soit donné à l'esprit humain de s'alimenter. M. Daniélo est non seulement un guide sûr, habile, consciencieux; mais, au moyen de son ouvrage, on puise, pour ainsi dire, aux sources, car il n'en a négligé aucune, et il les met toutes sous les yeux du lecteur : Védas, Oupanichads, codes et Pourânas, livres King et Zend, monumens traditionnels; travaux des missionnaires, des sanscritistes anglais, allemands et français. C'est un immense panorama où figurent en ordre les théogonies, les cosmogonies, les croyances religieuses, les cultes, les fables, les mythes, les superstitions, les doctrines théologiques, les divers systèmes de philosophie, la chronologie, la géographie, l'histoire, l'organisation sociale et politique, les institutions, les lois, les sciences, la littérature et les arts des plus anciennes civilisations. On pourrait croire au premier abord que de cette accumulation presque encyclopédique de matières si diverses dans un même cadre, doit résulter une certaine confusion, ou bien une absence de développemens partiels dont elles ont besoin pour être appréciées. L'auteur a cru éviter cet inconvénient, en divisant son œuvre par chapitres, eux-mêmes sous-divisés en articles; et en choisissant la forme du dialogue dont le premier interlocuteur, après avoir exposé le sujet d'une question, d'un principe, d'un fait, cite les longs fragmens des écrits originaux qui les établissent ou s'y rapportent, soit d'après les textes latins ou anglais que M. Daniélo traduit, soit d'après les versions françaises directement faites sur les textes des anciennes langues orientales. Cette forme du dialogue a l'avantage de pouvoir naturellement susciter la controverse, et d'établir ainsi d'utiles discussions sur les matières que leur seule énonciation n'aurait pas élucidées d'une manière assez intelligible pour le lecteur. Viennent ensuite des notes très étendues et des sous-notes où se trouvent des sous-citations de passages plus ou moins considérables d'auteurs accrédités, sur des points qui n'ont pu faire corps avec ceux du texte principal auxquels ils se rattachent. Enfin, M. Daniélo n'a rien omis pour favoriser la compréhension et la parfaite intelligence des faits immensément nombreux dont se compose le vaste tableau qu'il en a tracé. Nous dirons plus tard si cette méthode atteint le but complet qu'il s'est proposé en l'adoptant.

Le troisième volume de l'*Histoire de l'Univers* est consacré, 1° à l'appréciation et à l'objet des livres indiens réputés canoniques et sacrés (1); 2° au développ-

(1) Les *Védas*, ou livres de la parole, de la science divine, révélés par Brahma et conservés par la tradition jusqu'à ce qu'ils fussent mis dans l'ordre où ils sont aujourd'hui par un sage qui obtint le nom de *Vyasa*, c'est-à-dire collecteur, ou de Véda-Vyasa. Ce sage divisa la parole divine en quatre parties, sous les titres suivans : le Rig, l'Yadjour, le Sama et l'Atharva; d'où le *Rig-Véda*, l'*Yadjour-Véda*, le *Sama-Véda*, l'*Atharva-Véda*. Les Oupanichads sont des livres dans lesquels les doctrines théologiques des Hindous se trouvent expliquées avec plus ou moins d'étendue. Plusieurs de ces livres sont extraits des Védas; quant aux Pourânas, les uns les considèrent comme des romans mystiques dont les idées rudimentaires de certaines parties découleraient aussi des Védas, ou les prennent simplement pour une collection de faits mythologiques. D'autres y voient des encyclopédies élémentaires destinées aux écoles brahmaniques. Colebrooke, le célèbre indianiste anglais, leur attribue une plus grande importance. Il les regarde comme

pement des questions suivantes : Qu'est-ce que Dieu et le monde, d'après les oupanichads des Védas? — Qu'est-ce que Dieu et le monde, d'après les mantras des Védas?—Qu'est-ce que Dieu et le monde, d'après les Shastras et les Pourânas? — Qu'est-ce que Dieu et le monde, d'après les poèmes épiques des Hindous? — Qu'est-ce que Dieu et le monde, d'après les systèmes des philosophes de l'Inde?

On comprend tout d'abord que M. Daniélo a dû faire entrer dans l'exposition de ces hautes questions tout ce qui, d'après son plan, a pu servir à rendre cette exposition exacte et claire, en même temps que conforme aux doctrines des documens où il en a puisé la solution. Les bornes où nous sommes obligés de nous circonscrire ne permettent pas que nous le suivions, même par voie d'analyse, dans les savantes investigations auxquelles il se livre sur les dieux du polythéisme indien qui se réduisent à trois, et trois à un; d'où la fameuse *Trimourti;* sur le culte, les sacrifices, les rites, les cérémonies, la théologie, les diverses écoles védantines, etc.; sur la mythologie indienne, née, non point des doctrines des Védas et des Oupanichads, mais postérieurement, des Pourânas et des grands poèmes épiques, attendu que les dieux invoqués dans les premiers de ces monumens ne sont, suivant les gloses sanscritanes et les indianistes modernes, que les manifestations d'une seule divinité primitive. Nous nous bornons à faire connaître par quelques extraits des fragmens précieux que M. Daniélo a laborieusement rassemblés, comment il satisfait aux questions qu'il a posées et que nous venons d'indiquer.

« Ce sera, dit le premier interlocuteur de ses dialogues, par un savant français, par ce noble et intrépide Anquetil Duperron, par ce grand homme, par celui auquel la science orientale a, même encore aujourd'hui, le plus d'obligation, que nous aurons à commencer nos citations des Védas. C'est dans son *Oupnek'at,* c'est-à-dire dans les *Oupanichads*, qu'il a traduits du persan en latin, que nous trouverons les morceaux les plus propres à résumer les idées des Hindous, sur le monde et sur Dieu.

« Avant toute production, Brahm était: il était pur, seul, sans égal et sans fin. Sans fin il était dans les régions Orientales; sans fin il était dans les régions du Midi; sans fin il était dans les régions de l'Occident; sans fin il était dans les régions du Nord; sans fin il était en haut; sans fin il était en bas; sans fin il était de tous côtés, car il n'y a point d'Orient pour lui, point de Midi, point d'Occident, point de Septentrion, point de dessus, point de dessous. C'est lui qui est cette grande âme sans fin, et cette grande âme n'a point été créée, et elle ne sera point détruite. Il n'y a point en elle de défaut, et elle n'entre point dans la pensée; et cette âme, c'est l'*Akash*, c'est l'Ether, l'étendue qui comprend tout. Après la résurrection, ou quand tout aura été détruit, aucune différence, aucune altération ne s'y feront sentir.

« Quiconque sait que le soleil, qui est la forme du temps, est Brahm, et réfléchit que le feu du sacrifice est aussi Brahm; que le vœu que l'on prononce, en jetant de l'aliment au feu du sacrifice, est aussi Brahm; que la réunion de toutes les œuvres, c'est Brahm; que Vishnou, c'est Brahm; que Prajapate, c'est-à-dire, le père des créatures, c'est Brahm; que la partie et le tout, c'est Brahm : oui, celui qui sait cela est Brahm lui-même (1).

« Brahm comprend tout; il est répandu partout; il est dans le sein de la mère, il est dans l'enfant qui en sort; il est aussi ce qui a été, il est aussi ce qui sera; de tout côté est son visage, de tout côté est sa bouche, de tout côté est son œil, de tout côté est son oreille, de tout côté sont ses membres. Il n'a point de commencement. Il a paru sous la figure du monde, et toutes les figures sont sa figure, et c'est par sa force que le ciel verse sa pluie, et c'est par lui qu'il est stable, par lui aussi sont stables le soleil et le ciel des bienheureux (2).

« Les Anges, dans le paradis, s'étant

des recueils scientifiques traitant de cinq principaux objets, savoir : la cosmogonie, la généalogie des demi-dieux et des héros, la géographie, l'histoire et le culte. (M. Daniélo, passim.)

(1) Ier *Oupnek'at*, extrait du *Sama Véda.*

(2) VIIIe *Oupnek'at.*

venus présenter devant Roudra, c'est-à-dire l'être qui détruit tout ce qui existe, et, lui ayant fait humblement hommage, lui demandèrent qui êtes-vous? Roudra leur a dit: S'il y a un second moi-même, je dirai qui je suis. *J'ai toujours été, je suis toujours, et toujours je serai;* il n'y a pas de second dont je puisse dire que je suis le second, et que ce second c'est moi. Je suis le dedans de tous les dedans, le fond de tous les fonds. Tout ce qui est je le suis, tout ce qui n'est pas je le suis. Je suis *Brahmâ*, je suis aussi *Brahm* (1). Je suis la cause causante......... Je suis la vérité; je suis le bœuf et tous les êtres animés; je suis plus ancien que tout; je suis le roi des rois.... Je suis l'eau, je suis le feu.... Je suis l'être parfait, l'être attentif à tout, et je suis couvert, et je suis caché, et je suis tous les déserts, et les lieux incultes.... Je suis avant, je suis après, je suis au milieu, je suis au dehors, je suis lumière; c'est pour cela que je suis *un* (2). »

On ne saurait contester qu'il n'y ait dans ces paroles des idées dignes des grandeurs infinies de Dieu et que notre foi pourrait avouer. Mais il y en a aussi qui appartiennent aux principes panthéistiques dont l'Inde a été le berceau; principes que le rationalisme moderne cherche à rajeunir, en les déguisant sous les apparences chrétiennes d'un zèle hypocrite : c'est le loup qui se fait agneau, pour s'introduire dans la bergerie. Ces tristes erreurs, mêlées à de pures vérités, à des vérités quasi-bibliques, ne dénoncent-elles pas clairement les écarts de l'esprit de l'homme, alors qu'il eut mis en oubli les enseignemens primitifs qui lui avaient été révélés? Cette tendance, involontaire sans doute, des auteurs de ces *Oupanichads*, vers le panthéisme, est surtout manifeste dans le *mantras* ou prière des 100 noms de Roudra. Elle est assez curieuse pour mériter de trouver place ici; elle prouvera d'ailleurs la justesse de l'observation que nous venons de faire.

(1) La différence qui existe entre ces deux noms, c'est que *Brahmâ*, c'est Dieu sous la forme et même sous la personne déterminée du Créateur, et que *Brahm*, c'est Dieu seul rentré en lui-même et séparé de toute matière. (Note de M. Daniélo.)

(2) IX° *Oupnek'at*, le principal de l'*Atharva Véda*.

« O Roudra, je vous rends un hommage humble et soumis; et à votre majesté et à votre force en colère, hommage humble et soumis; et à vos flèches qui détruisent, et à votre arc, et à votre bras, et à votre carquois qui donne la victoire, hommage humble et soumis. Vous avez deux qualités : la première est la beauté, la seconde est la magnificence.

« O vous, qui êtes le gardien des grandes montagnes; vous, qui envoyez les nuages et les pluies par cette flèche que vous prenez en main pour la lancer, par cette flèche puissante, prenez-moi sous votre protection; et, soit que j'aille ou que je n'aille pas, garantissez-moi de votre violente colère; et que par des louanges pures et justes, je vous témoigne ma reconnaissance. Et puis, ô maître des grandes montagnes! ayant éloigné tous les maux du monde et rendu le cœur content, faites que tout soit sans défaut.

« A vos bras qui éclatent comme l'or; — à vous, qui êtes le maître de toutes les surfaces; — à vous, qui êtes l'âme de tout; — à vous, qui êtes le maître de tous les animaux paissans et volans, hommage humble et soumis.

« A vous, qui anéantissez l'ignorance; — à vous, qui êtes le maître du monde; — à vous, qui êtes le maître des choses; — à vous, qui êtes en tout lieu; — à vous, qui êtes le maître des forces, hommage humble et soumis.

« A vous, qui êtes petit, très petit; — à vous, qui êtes le charpentier; — à vous, qui êtes l'ouvrier qui se fatigue à travailler; — à vous, qui êtes l'ouvrier en fer, faisant des piques, hommage humble et soumis.

« A vous, qui êtes chasseur; — à vous, qui êtes le maître des êtres animés; — à vous, qui veillez sur la mort; — à vous, qui êtes d'une perfection sans bornes; — à vous, qui avez des yeux sans bornes; — à vous, qui avez des oreilles sans bornes; — à vous, qui êtes habitant des montagnes; — à vous, qui savez les pensées et les imaginations des petits enfans; — à vous, qui êtes plus élevé que tout; à vous, qui êtes plus jeune que tout; — à vous, qui êtes le principe de tout; — à vous, qui êtes avant tout; — à vous, dont la marche est prompte; — à vous, dont

la marche est lente; — à vous, qui êtes les flots de la mer; — à vous, qui êtes les mers en mouvement; — à vous, qui êtes les mers faisant entendre leurs voix; — à vous, qui êtes le commencement de tout; — à vous, qui êtes le milieu de tout; — à vous, qui êtes la fin de tout, hommage humble et soumis.

« A vous, qui êtes les sources d'eau; — à vous, qui êtes les petits puits; — à vous, qui êtes les petites sources; — à vous, qui êtes les eaux stagnantes; — à vous, qui êtes les canaux d'eau courante; — à vous, qui êtes les grands étangs; — à vous, qui êtes les petits étangs; — à vous, qui êtes les grands puits; — à vous, qui êtes les tournans d'eau; — à vous, qui êtes l'eau de pluie; — à vous, qui êtes les nuages de pluie; — à vous, qui êtes le tonnerre; — à vous, qui êtes la lumière du tonnerre; — à vous, qui êtes les nuages obscurs; — à vous, qui éloignez l'obscurité des nuages; — à vous, qui êtes la désolation; — à vous, qui êtes la ruine; — à vous, qui êtes blanc; — à vous, qui êtes le soleil; — à vous, qui êtes les rochers des mers; — à vous, qui êtes les fleuves; — à vous, qui êtes la poussière, — les fleurs, le printemps, — l'automne; — à vous, qui êtes tantôt grand, — tantôt petit; — à vous, qui êtes le feu qui rend sec l'Océan; — à vous, qui êtes le feu de la résurrection; — à vous, qui êtes les feuilles vertes des arbres; — à vous, qui êtes effrayant, hommage humble et soumis (1). »

Certes, ce morceau, plein de poésie et d'animation, exprime de très belles choses, de grandes et magnifiques images; mais aussi combien de bizarres, de singulières ou de communes! On y trouve du Corneille et du Pradon, car le sublime y touche parfois au ridicule, et par dessus tout, le panthéisme y domine. Or, comme le remarque fort bien M. Daniélo dans la personne d'un curé, qui est dans ses dialogues la règle et le modérateur de la discussion, le panthéisme n'est autre chose qu'une négation de la divinité à force d'affirmation. C'est la déification de la matière, la matérialisation de Dieu. Mais voici un passage d'un autre genre.

(1) XIXᵉ *Oupnek'at* de l'*Yadjour-Véda*.

« Ce que le soleil et la lumière sont pour ce visible monde, le Dieu suprême et la vérité le sont pour l'intellectuel et l'invisible univers; et comme nos yeux corporels ont une perception claire des objets éclairés par le soleil, ainsi nos âmes acquièrent une connaissance certaine, en méditant sur la lumière de la vérité qui émane de l'Être des êtres: c'est la lumière par laquelle seule nos âmes peuvent être conduites à la béatitude.

« Sans mains ni pieds, il court rapidement et saisit fortement; sans yeux il voit, sans oreilles il entend tout..... Le sage lui donne le nom de grand, de suprême, de tout pénétrant (1). »

« Vérité parfaite; parfait bonheur; sans égal; immortel; unité absolue, que la parole ne peut décrire ni l'esprit comprendre, pénétrant tout, faisant ses délices de son intelligence sans bornes, sans limites dans le temps et dans l'espace; se mouvant rapidement sans pieds, sans mains et tenant tous les mondes d'une ferme étreinte; sans yeux et surveillant tout; sans oreilles et entendant tout; sans guide intellectuel et comprenant tout; sans cause et étant lui-même la première des causes: réglant tout, pouvant tout: le créateur, le préservateur, le destructeur, transformateur de toutes choses, tel est le grand Être, celui que les Védas annoncent (2). »

Les idées théosophiques de ces fragmens ont un caractère de spiritualisme beaucoup moins imparfait que les fragmens antérieurs. On y reconnaît bien le *Brahm* de la théologie indienne, distinct et séparé de la matière. Dans les suivans, qui ont été récemment traduits du texte original par un français, ce caractère est non moins prononcé, non moins saisissable.

« Au-dessus de la grande âme, est la nature *invisible, immatérielle, non développée*; au-dessus de la nature invisible, est l'esprit suprême;.....

(1) *Oupanichad* intitulé: *Ivasiam de l'Yadjour-Véda*, traduit du sanscrit par William Jones.

(2) Paraphrase du précédent fragment, par Badacant, l'un des commentateurs des Védas, également traduit par Jones (*Extracts from the Vedas*, t. XIII), et traduit de l'anglais par M. Daniélo.

« Caché dans tous les êtres, nulle part cet esprit n'apparaît......

« La divinité est éternelle, impérissable, sans commencement et sans fin, inébranlable, plus élevée que la grande âme; l'homme qui l'a reconnue est arraché à la bouche dévorante de la mort.

« L'esprit incréé, à la pensée inflexible... demeure dans l'atmosphère; en sa qualité de sacrificateur, il occupe le sol qui est disposé pour les oblations; comme hôte, il entre dans la patère consacrée; il s'émeut comme puissance virile dans les hommes, comme bénédiction céleste dans les dieux, comme vérité dans le sacrifice...

« Il conduit en haut le souffle qu'il expire, il jette en bas le souffle qu'il aspire...

« L'univers entier se meut dans le souffle de vie du suprême Brahma; il est issu de ce souffle.

« Par peur de lui, le feu brûle; par peur de lui, le soleil chauffe; par peur de lui, le dieu du ciel et le dieu du vent et de la mort fuient (1). »

Ici, M. Daniélo fait remarquer avec raison que ces dernières strophes rappellent à l'esprit quelques uns des passages des prophètes, et ramènent naturellement sur les lèvres ces vers beaux de Racine qui, une fois lus, restent éternellement gravés dans la mémoire :

Au seul son de sa voix, la mer fuit, le ciel tremble;
Il voit comme un néant tout l'univers ensemble;
Et les faibles mortels, vains jouets du trépas,
Sont tous devant ses yeux comme s'ils n'étaient pas.

Ainsi les Védas ont pour objet Dieu et la création du monde; et les Oupanichads, livres essentiellement théologiques, dont plusieurs sont extraits de ces mêmes Védas, sont la reproduction interprétative de leurs doctrines, doctrines dans lesquelles l'unité divine est formellement établie et reconnue en principe, tantôt d'une manière presque aussi claire, presque aussi positive que dans nos livres saints, tantôt enveloppée dans les contradictions du panthéisme et dans les formes du langage tropologique des Orientaux. Au reste, M. Daniélo semble avoir voulu fixer l'opinion de ses lecteurs à cet égard, en citant celle du célèbre et savant brahmane Rammohun-Roy, mort à Londres en 1833, qui a publié, en langue anglaise, d'importans extraits des livres sacrés des Hindous. « Les Védas, dit-il, sont souvent de pures allégories, et ils énoncent eux-mêmes que tous les noms figurés sont des innovations, et ce n'est qu'allégoriquement qu'ils ont représenté Dieu par la figure de cet univers, comme lorsqu'on a dit, par exemple, que le feu était sa tête; le soleil et la lune, ses deux yeux.

« L'idolâtrie dans laquelle sont maintenant plongés les Hindous est toute différente de l'esprit réel de leurs anciennes écritures; elle peut faire croire qu'ils en ont oublié le contenu, et je n'ai été ni l'inventeur, ni le réformateur du monothéisme des Indes; mais j'ai été le premier à signaler les absurdités du système idolâtrique, et à restituer au pur esprit une adoration qui lui était décernée par les Védas et les Pourânas. La doctrine de l'unité de Dieu est donc un réel hindoïsme. Cette religion était pratiquée par nos ancêtres, et même jusqu'à l'âge actuel, comme le savent plusieurs brahmanes instruits.

« Il est évident que bien que les Védas, les Pourânas et les Mantras attestent fréquemment l'existence de la pluralité des dieux et des déesses, et prescrivent la manière de les adorer, pour les hommes d'un entendement inférieur, cependant ils ont aussi déclaré en mille endroits divers que ces passages doivent être pris simplement dans un sens figuré. »

M. Daniélo, après avoir donné et discuté d'autres extraits des Védas par William Jones, Colebrooke et Ward, analyse et cite le *Dharma çastra* ou *Code des lois de Manou*, le *Bhagavata*, le *Markandeya* et plusieurs autres Pourânas; les épopées historiques du *Ramayana* et du *Mahabhârata*, et jette un coup d'œil général sur la littérature indienne. Tous ces documens offrent encore une effrayante confusion de panthéisme et d'idées spiritualistes, un amalgame déplorable de quelques vérités primordiales et de nombreuses erreurs. Arrivé à la philosophie indienne, il en examine les différens systèmes : le Çâmkya athée de

(1) *Kataka-Oupanichad*, extrait de l'*Yadjour-Véda*, traduction de M. Poley.

Kapila, le Çâmkya théiste de Patandjali. — Le Nyaya, système logique de Gotama, et le Vaïsêchika, système des atomes de Kanada. — Les deux Mimansas, ou système réglementaire des actions, d'après les Védas, explicatif des Védas eux-mêmes. — Le système des sectes hérétiques : les Tcharvakas, Mahesuaras ou Lokayatikas; — les Pancharatras ou Bhagavatas. Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans les développemens qui seraient nécessaires pour faire connaître cette partie de son ouvrage, car les proportions de l'espace qui nous est réservé ne le permettent point.

Passons au quatrième et dernier volume du *Tableau historique de M. Daniélo*. Il n'est pas moins instructif et curieux que l'autre, par les détails qu'il fournit sur toutes les matières qui ont été sommairement notées au commencement de cet article. Dans ce volume, l'auteur passe en revue la Chine, la Perse et la Chaldée. C'est tout d'abord en signaler la haute importance. M. Daniélo établit, d'après le témoignage textuel des plus savans missionnaires, que la race chinoise remonte très probablement au renouvellement de la race humaine après le déluge, et qu'il y a tout lieu de croire qu'elle a *passé, pour ainsi dire, de l'arche de Noé dans l'arche sociale, et sous l'abri de lois douces et régulières*; que sa langue est la plus ancienne langue du monde, si même elle n'est pas l'un des soixante et douze idiomes de la tour de Babel; que les livres chinois sont également d'une très haute antiquité, et contiennent des traditions antédiluviennes, car les antiquaires les plus timides, dit le P. Cibot, conviennent que les premiers chapitres du *Chou-King* ont été écrits sous le règne d'*Yao*, 2357 ans avant Jésus-Christ, ou, au plus tard, sous celui d'Yu, qui régna un siècle après (1). Il prouve par l'autorité de l'histoire que les anciens rois de la Chine furent, comme il les nomme, de vrais pères, des justes, de saints patriarches. A cette occasion, il cite l'exemple de ce même chef ou roi Yu qui, pour se rendre accessible à tous ses sujets, de quelque condition qu'ils fussent, imagina de faire placer à une des portes de sa demeure cinq instrumens de différens genres, assignant à chacun la nature des affaires pour lesquelles on devait le frapper, afin que le son en vînt jusqu'à lui. Ces instrumens étaient une grosse cloche, une cloche moindre, un tambour, un tao ou petit tambour, un king. Il fit afficher un édit que l'on trouve, et que le Père Amyot rapporte en ces termes :

« Ceux qui auront des instructions particulières à me donner ou qui voudront en recevoir de moi sur ce qui regarde la doctrine et les mœurs, frapperont sur le tambour ; ceux qui auront à se plaindre de quelque injustice qu'ils auront reçue personnellement ou qui voudront m'avertir en général que la justice n'a pas un libre cours, frapperont sur la grosse cloche. La petite cloche doit servir à ceux qui auront des affaires particulières à me communiquer. Quand on aura à me parler des misères publiques ou particulières, on me fera entendre le son du king. On me fera savoir par le son du tao qu'on ne veut porter qu'à mon propre tribunal l'accusation de quelque crime. Qu'on suive exactement ces instructions, et je serai très exact moi-même à donner les audiences qu'on me demandera.

« Ce ne fut pas là un de ces projets stériles, ajoute le docte missionnaire, qui se bornent à une magnifique spéculation; ce fut un projet qui eut lieu et qui s'exécuta avec simplicité de la part du peuple, et avec une fidélité inviolable de la part du souverain. Le maître absolu d'un des plus vastes États qu'il y eût alors dans l'univers, entendant jusqu'à dix fois différentes le son de quelqu'un de ces instrumens dont il avait assigné l'usage, interrompit un jour dix fois le même repas pour aller au lieu de l'audience écouter ce qu'on avait à lui dire, et jusqu'à trois fois dans une même matinée, pour ne pas faire attendre ceux qui avaient à lui parler (1). »

M. Daniélo ne se borne pas à nous présenter le tableau de la merveilleuse et antique civilisation de la Chine par ses rois, étendant la salutaire influence de leurs enseignemens humanitaires sur l'Inde et la Tartarie ; il nous déroule son

(1) *Mém. sur les Chinois*, t. VIII.

(1) *Mém. sur les Chinois*, t. XIII.

ancien gouvernement sous un *nouveau jour*, sous un *jour inaperçu* au point de vue politique. Là, l'unique distinction, l'unique aristocratie, c'est le mérite. Point de charges ni de titres héréditaires, d'où d'infinies variations de conditions et de fortunes, qui maintenaient l'équilibre politique et l'égalité sociale. *On raille ce pays,* dit-il, *et l'on ne jure sur lui que par les Grecs et les Romains qui ne l'ont pas connu.* En effet, la parole des uns et des autres n'est plus le dernier mot auquel il faille s'arrêter dans les questions de haute érudition et de haute antiquité; ils sont venus si tard, qu'ils n'ont pu débrouiller le commencement de leur propre histoire, et n'ont trouvé chez eux aucun monument pour celle des autres. Bien en prend aux Chinois d'avoir, eux, des preuves invincibles de leur antiquité, car sur le silence des Grecs et des Romains, on n'aurait pas manqué de la traiter de fabuleuse (1). L'auteur, pour donner une idée de cet ancien gouvernement, et confirmer tout ce qu'il rapporte des institutions et des usages de la Chine, de l'intelligence, de la douceur de ses lois, cite le tableau qu'en fait le père Cibot. Il est un peu long, ajoute-t-il, mais il est si neuf pour nous, il est si curieux; il est si beau et de son propre fond et de la noble éloquence dont il le revêt!

« L'administration paternelle d'alors (sous la dynastie des Tcheou) ne faisait qu'une famille de tout l'empire : administration tellement combinée que tous les biens étaient communs, en ce sens que toutes les terres appartenaient à l'État, et que l'État les distribuait aux familles, et les faisait passer de l'une dans l'autre selon les circonstances, et n'en retirait que la dîme pour l'entretien des officiers publics. C'est la tradition commune confirmée par le *Li-ki,* par le Tcheou-li, que, dans le partage des terres fait sous Chun et Yao, on donnait un carré de neuf cents arpens de terre à huit familles; elles en cultivaient chacune cent pour elles, et cent en commun pour le gouvernement, qui en retirait le revenu. Ce partage des terres presque fraternel indique évidemment des connaissances sur l'arpentage, la géométrie et l'arithmétique. Les savans d'Europe qui en gratifient les anciens Égyptiens, voudront bien permettre que nos anciens Chinois partagent avec eux cette gloire...

« On ne comptait que quatre ordres de citoyens: les lettrés, c'est-à-dire ceux qui étaient dans les charges ou en voie d'y entrer; les cultivateurs, les artisans et les marchands (*che, nong, kong, chang*). Or, ces quatre étaient tellement distribués et proportionnés, que, comme disent les anciens, *de dix citoyens, il y en avait huit de laboureurs.* Un pareil gouvernement était bien favorable à la conservation et à la propagation paisible de la vie des hommes... *On ne faisait oas alors que du mérite,* selon la belle expression du *Liki;* tout le monde était occupé; les riches n'étaient pas assez riches, ni les pauvres assez pauvres pour rompre le joug des devoirs... (1).

« Les temps ont bien changé depuis. Cependant ce primitif esprit d'égalité, sinon de nullité dans les fortunes particulières, ne s'est jamais complétement perdu à la Chine. Ailleurs, on a regardé les grandes fortunes comme nécessaires à l'aristocratie, et l'aristocratie comme nécessaire au soutien de l'État. En Chine, on a regardé tout cela comme un danger, et l'on n'y a jamais voulu d'autre aristocratie que celle qui est indispensable, que celle des fonctionnaires du gouvernement; aristocratie mobile, disciplinée, soumise, obéissante, et objet d'espérance et de respect plutôt que d'envie, parce que n'étant point héréditaire, tout le monde peut y entrer (2).

« La noblesse n'est point héréditaire à la Chine, quoiqu'il y ait des dignités qui restent dans quelques familles, et qui se donnent par l'empereur à ceux de la famille qu'il juge avoir le plus de talens. L'on n'y a de rang qu'autant que l'on a de capacité et de mérite. Quelque illustre qu'ait été un homme, fût-il parvenu à la première dignité, les enfans qu'il laisse après lui ont leur fortune à faire; et s'ils sont dépourvus d'esprit, ou amateurs de

(1) Même recueil, t. I.

(1) *Mém. sur les Chinois*, t. XIII.

(2) De Mailla, *Hist. de la Chine*, t. IX.

leur repos, ils ramperont avec le peuple et seront souvent obligés d'embrasser les plus viles professions. Il est vrai qu'on peut succéder aux biens de son père, mais on ne succède ni à ses dignités, ni à sa réputation. Il faut s'y élever par les mêmes degrés que lui ; voilà pourquoi ils font leur capital de l'étude la plus constante, et ils ne manquent guère de s'avancer, de quelque condition qu'ils soient, quand ils ont de la disposition aux lettres.

« La famille qui passe aujourd'hui pour la plus noble de la Chine, et que l'on peut regarder comme la plus noble du monde, c'est celle de Confucius. Il n'y a proprement que la noblesse de cette famille qui soit héréditaire et qui se conserve en ligne directe *depuis deux mille cinq cents ans*.... On voit qu'à la réserve de la famille de Confucius et des princes de la famille régnante, on n'est noble à la Chine qu'autant qu'on a un mérite reconnu par l'empereur, et qu'on y occupe un rang où lui seul élève ceux qu'il en juge dignes. Par là il n'y a point à craindre que des familles, se perpétuant dans un certain éclat de noblesse, s'avisent d'établir dans les provinces une autorité dangereuse à celle du souverain (1). »

Ce système d'économie politique est bien loin de celui qui domine encore en Europe. Il se rapprocherait toutefois des idées démocratiques que l'on a répandues en France depuis quelques années, et dont le premier triomphe a été la suppression de l'hérédité dans la pairie. Mais, quoique l'opinion générale semble tendre chez nous vers la prédominance de ces idées, la force de cette tendance n'existe qu'à la surface des choses ; c'est une force factice ; car elle est combattue avec un grand avantage par la force non moins grande de notre caractère national, ami des distinctions et des titres, même temporaires ; par celle de nos mœurs essentiellement aristocratiques et auxquelles, peut-être, nous devons une partie de l'activité d'esprit qui nous pousse à la recherche et à l'acquisition des moyens propres à nous procurer les jouissances nées de la civilisation dont elles sont l'un des résultats.... Au surplus, cette question en soulèverait une foule d'autres dont l'examen ne saurait trouver place ici. Revenons à l'ouvrage de M. Daniélo. A la suite des masses de renseignemens qu'il fournit sur l'ancien gouvernement des Chinois et sur les Tartares leurs voisins, leurs élèves et leurs ennemis tout à la fois, il prétend que ceux-ci, en nous constituant le moyen âge dans leurs camps victorieux, et en se constituant eux-mêmes sous la tente nomade, oublièrent les points essentiels et fondamentaux de la constitution chinoise, quoiqu'ils eussent adopté un grand nombre des usages et des lois de l'empire, parmi lesquels il faut remarquer la dîme et la corvée, qui furent en Chine des institutions salutaires, d'un emploi doux, et dont on a fait depuis un triste abus en Europe. Il pense que cet oubli de leur part était d'autant plus naturel que le mérite intellectuel et les vertus civiles n'étaient pas le côté fort de ces futurs gentilshommes, qui aimaient mieux frapper de la massue que manier le pinceau ; se battre que s'instruire, et vaincre les autres que se vaincre eux-mêmes. « En effet, dit-il, à peu près tout ce que, dans cette immense Tartarie, il y a de supérieur à l'état nomade, tout ce qu'il y a d'organisation sociale et de civilisation savante, lui vient de la Chine, et même, on peut en dire autant de bien d'autres contrées. Les livres chinois parlent sans cesse des barbares de l'ouest et du midi, des Mans et des Y qui ont fini également à son exemple.

« Ainsi ces hordes tartares, qui après de si longs siècles de guerres et de relations de toutes sortes avec la Chine, sont venues enfin à flots si redoublés, bouleverser, inonder l'Europe et s'y asseoir dans le sang, avant et après, mais surtout après la destruction et de l'empire des Césars et de l'empire des Arabes, étaient, en quelque sorte, les enfans politiques de la Chine, et, si l'on peut parler ainsi, les disciples sociaux de la Chine en même temps que ses voisins et peut-être ses frères autrefois : c'est elle qui les avait tirés de leur barbarie native par son fréquent contact, par ses communications nombreuses avec eux. »

(1) Duhalde, *Descript. de la Chine*, t. II.

L'auteur remarque que la Chine venait de battre complétement les Tartares et d'en exterminer quelques hordes, lorsque les autres, franchissant la mer Caspienne, vinrent porter en Europe ces horribles guerres, cette longue désolation et ce nouveau régime d'où naquit le moyen âge, la féodalité, et qui dure encore aujourd'hui, bien qu'échancré en diverses contrées par l'esprit moderne et par ses révolutions. Il émet l'opinion, que ces barbares ne l'étaient pas autant qu'on le dit, car ils n'ont pas fait que détruire, ils ont aussi fondé quelque chose; et ce quelque chose, dix siècles après le Christ, était presque semblable à ce qu'était la Chine dix siècles avant le Christ, c'est-à-dire sous la dynastie des Tcheou. Pour le prouver, M. Daniélo reproduit un long passage de l'histoire générale de la Chine, par le père De Mailla, relatif à la constitution féodale de cet empire sous les princes de cette dynastie. Il se livre à ce sujet à des considérations d'ordre politique et religieux sur la double puissance spirituelle et temporelle des souverains du Thibet, sur le dévouement et le respect des boudhistes tartares pour les grands Lamas, maîtres du culte, représentans et continuateurs de Boudha sur la terre. Il s'en faut cependant que cette ressemblance entre la féodalité chinoise de l'époque dont il s'agit, et la féodalité européenne, eût les mêmes caractères d'application. Chez les Chinois, elle n'impliquait aucun des abus qu'a éloquemment flétris le père Cibot, et qu'elle avait fait surgir parmi nous. Ces considérations le conduisent à trouver dans les Tartares, enfans politiques, élèves sociaux de la Chine, les introducteurs en Europe des idées féodales de la Chine, mais altérées, mais dépouillées de ce qu'elles avaient de doux, de bon, de juste et de régulier. Il en conclut que le moyen âge fut une ère fondée par les Tartares, humanisée et civilisée par l'Evangile. Il pense que les barbares, en arrivant en Occident, devaient être imbus du boudhisme, et il se fonde à cet égard, 1° sur la facilité avec laquelle ils adoptèrent le Christianisme, facilité qui viendrait beaucoup moins de leur prétendue barbarie et de leur indifférence religieuse, que des nombreux points de ressemblance qui existent entre certains principes de ces deux cultes; 2° sur ce que ces Tartares, frappés des ressemblances, et ne prenant pas garde aux différences non moins nombreuses, non moins fondamentales, qui caractérisent et séparent les deux cultes, auront pu prendre l'un pour l'autre, étant hors d'état de bien comprendre ni l'un ni l'autre, ni de les bien distinguer. M. Daniélo pousse plus loin ses remarques, qui nous paraissent un peu hasardées et conjecturales. Il en induit que les traditions des Tartares conquérans ont probablement contribué à la propagation de la vie monacale et contemplative, ainsi qu'à la multiplication des monastères, qui ont peuplé les déserts et les forêts des Gaules. Les rapprochemens qu'il fait peuvent être très ingénieux, mais ils ne nous semblent pas de nature à balancer les raisons contraires qu'on pourrait opposer aux siennes. Or, les voici : « Les Tartares, ou du moins les pères des Tartares qui vinrent en Europe, vivaient déjà, ainsi que les Arabes, par peuplades et comme en communauté dans leurs déserts et sous leur tente natale, ce type primitif de la cellule et de la laure religieuses. La cellule, en effet, c'était la tente; et la laure, c'était une réunion de cellules, c'était le camp, c'était la peuplade mystique, qui devinrent en Occident, l'une la grotte du solitaire, dans les rocs, sur les grèves des mers, dans les antres, sous le flanc des montagnes, et dans des arbres, sous les voûtes des bois; l'autre, c'est-à-dire la laure, élevant ses proportions, se transforma comme en cité chrétienne, et devint le grand monastère et la grande abbaye, placés comme des vigies célestes sur le front des coteaux et au-dessus des forêts immenses, des hameaux, des bourgs nombreux, des villes nouvelles qui s'étendaient, se groupaient alentour, qui sortaient brillans du désert et semblaient prospérer et croître, comme par enchantement, comme par la vertu des miracles opérés dans ces saints lieux. C'est ainsi, on le sait, que se peupla de toutes parts, c'est ainsi, surtout, que se monumentalisa la Gaule.

« Ce qui expliquerait encore la participation des Tartares à ce mouvement

monastique et religieux, ajoute M. Daniélo, c'est que depuis longs siècles ils avaient vu dans la Chine, dans l'Inde, qu'ils envahissaient tour à tour pour les piller et les ravager, ils avaient vu dans l'Inde surtout les séjours champêtres, ou les *agraras* des brahmanes; les monastères si grands et si énormément nombreux des boudhistes; les solitudes douces des vanaprastes et de leurs familles; les pénitences sévères des sannyasis et les tortures horribles des yoguis; ils les avaient vus tous et souvent dans de lointains pélerinages, puisqu'il en était plusieurs qui pénétraient jusqu'en Sibérie, et qui, par conséquent, devaient traverser de vastes contrées de la Tartarie. En Chine, ils avaient pu voir aussi les tao-ssé ou *docteurs de la raison*, si toutefois ils n'en avaient pas chez eux des bonzeries, dès la plus haute antiquité; car on peut regarder ces sectateurs du quiétiste et mystique Lao-tseu, comme les anciens boudhistes et peut-être même aussi comme les brahmanes de la Chine... »

L'auteur poursuivant ses rapprochemens et ses comparaisons, va jusqu'à penser que l'usage des cloches et des clochers, nous vient aussi des Tartares, attendu que la Chine lui paraît le pays natal des cloches, comme l'Inde et l'Egypte celui des tours et des pyramides. Ainsi ces barbares, envahisseurs de l'Occident, n'auraient pas seulement apporté en Europe leurs idées, leur politique et leurs mœurs, mais encore quelques reflets de leur culte. Nous ne saurions partager l'ensemble de cette opinion, quoiqu'étayée d'ailleurs, dans le volume où elle est formulée, de tous les développemens dont elle a pu être susceptible. D'autre part, de ce que l'astrologie judiciaire, l'alchimie, la croyance aux revenans, aux esprits, à la sorcellerie, aux philtres amoureux, et à toutes les superstitions de ce genre existent de temps immémorial dans la Chine et dans l'Inde, M. Daniélo se croit autorisé à inférer que ce sont encore les Tartares qui nous ont apporté ces superstitions. On peut encore, sur ces divers points, n'être pas entièrement convaincu par les preuves qu'il produit en leur faveur; mais il est juste de reconnaître qu'il les discute avec un talent qui rend ses inductions curieuses à examiner.

Cette excursion sur le terrain de l'influence tartare en Europe est suivie d'une savante exposition des rapports de l'Inde avec la Chine, au point de vue religieux et philosophiq ue L'auteur, procédant comme nous l'avons dit plus haut, c'est-à-dire en explorant les sources originales, en interrogeant les livres sacrés et leurs commentaires interprétatifs, les historiens et les philosophes nationaux, en mettant à contribution les immenses écrits des missionnaires et des sinologues, obtient des doctrines chinoises et boudhistes des conclusions à peu près semblables à celles que les doctrines indiennes nous ont fait constater, relativement à l'unité de Dieu et à la création du monde. A cet effet, et pour qu'on puisse se former une idée nette et précise des formules auxquelles les Chinois ont soumis ces grandes questions, nous reproduisons le passage textuel où M. Daniélo a résumé sommairement les données cosmogoniques et traditionnelles du célèbre *Y-King*, livre qu'on prétend avoir été écrit en un petit nombre de caractères ou signes trigrammes, par Fou-hi, environ 3000 ans avant Jésus-Christ, ainsi que celles des trois principaux systèmes de philosophie chinoise.

« La création de l'univers, ou plutôt ses vicissitudes d'existence et de destruction, d'apparition et de réapparition dans l'espace, car les Chinois, de même que les Hindous, ne semblent pas admettre d'autre genre de création, étaient unanimement attribuées par les philosophes chinois, antérieurs à Confucius, à un être intelligent et tout-puissant, qu'ils nommaient Tao, *raison*, qu'Abel Rémusat a traduit par *logos*, et M. Stanislas Julien par *voie*. Cette Raison qui embrassait l'univers en avait précédé la naissance. Quoique incorporelle par elle-même, elle a fait exister le monde corporel, comme une source peut remplir un espace vide; elle était immense, sans commencement ni fin, ou, comme dit un auteur, sans matin ni soir. Elle s'étendait au ciel et à la terre, à toutes les parties de l'espace, et cependant son extrême ténuité la rendait insaisissable; elle renfermait les deux principes, le

petit et le grand, la lumière et les ténèbres, le faible et le fort. Les astres lui doivent leur éclat, les montagnes leur élévation, l'abîme sa profondeur; c'est elle qui fait marcher les quadrupèdes, voler les oiseaux, mouvoir les corps célestes. Elle était à elle-même son propre fondement et sa propre racine. Elle est la nature intime ou l'essence des choses, le grand faîte ou le grand principe, le Seigneur, le souverain qui dirige toutes les actions de l'univers; elle était *un* avant la création des êtres, et elle contient *trois* en *un*. Un des noms du souverain du ciel, c'est le *grand un*, comme dans l'Inde. Le *grand faîte* est intelligent et divin comme le saint qui comprend tout, éclaire tout, voit tout, peut tout, pense tout, meut tout. Les deux principes, l'Yn et l'Yang, ne sont pas spirituels et intelligens; c'est le *grand un*, être incompréhensible au-delà des deux principes, qui a la raison et la spiritualité. Les deux principes sont sujets à mille actions réciproques. Mais quel est l'être qui la leur imprime? C'est l'être intelligent et spirituel; c'est lui qui est le prince ou le seigneur de la création.

« Avant le chaos, dit Lao-tseu, qui parle ici comme les Védas eux-mêmes, avant le chaos qui a précédé la naissance du ciel et de la terre, un seul être existait, immense et silencieux, immuable et toujours agissant, sans jamais s'altérer; on peut le regarder comme la mère de l'univers; j'ignore son nom, mais je le désigne par le mot Raison ou Voie. Forcé de lui donner un nom, je l'appelle Grand; la raison est l'essence intime de toutes choses; elle n'a ni commencement ni fin. L'univers a une fin, mais cette raison n'en a pas. Invariable avant la naissance de l'univers, elle était sans nom et toujours existante. Le nom de raison est le seul que puisse lui donner le saint. Il l'appelle encore esprit, parce qu'il n'est pas de lieu où elle soit, ni de lieu où elle ne soit pas; il l'appelle vérité, parce qu'il n'y a rien de faux en elle; il l'appelle principe, par opposition à ce qui est produit ou secondaire. Cet être est véritablement *un*; il soutient le ciel et la terre, et n'a par lui-même aucune qualité sensible. On le dit *pur* quant à sa substance, *raison* quant à l'ordre qu'il a établi, *nature* sous le rapport de la force qu'il a donnée à l'homme, et qui est en ce dernier; *esprit* quant à son mode d'action sans terme et sans fin. Il est unique et existant par lui-même. Quand on veut le désigner par les nombres, on l'appelle *unité*; quand on le désigne par la substance, on l'appelle *rien*..... Quand on parle de sa force créatrice, on le nomme *pureté*; et, pour réunir ces cinq sortes d'idées dans une seule expression, on lui donne le nom de *raison*. On ne saurait l'entendre, on ne saurait la voir, on ne saurait la peindre avec des paroles..... Il n'y a point d'issue pour aller à elle, point de porte pour l'apercevoir; elle n'a pas de substance qu'on puisse figurer, point de forme qu'on puisse saisir. La naissance de ce qui existe ne lui a rien coûté, et, en le reprenant dans son sein, elle n'en recevra aucun accroissement. . . . .

. . . .

La raison était au commencement dans l'unité : c'est de l'unité sans pair que sont sortis tous les êtres..... L'unité est la substance de la raison, la vertu céleste par excellence, la source des formes et des forces, le commencement des nombres; elle n'admet ni mélange ni intervalle entre le commencement et la fin; elle n'admet ni couple par son essence, ni interruption dans son action; elle embrasse tout........ Quel prodigieux éloignement, s'écrie Tsée-sée, nous dérobe cet être incessamment actif qui a fait le ciel et la terre! C'est par ces belles paroles, dit un autre auteur, que Tsée-sée peint le Grand-Faîte..., — qui n'est ni intérieur, ni extérieur, ni subtil, ni manifeste, ni rond, ni carré; qui, sans forme, est la forme de tous les êtres visibles; qui, sans image, est l'image de tous les êtres de l'univers. D'autres noms de la grande Unité sont le souverain bien, le seigneur du ciel, le suprême esprit du ciel, l'esprit origine qui réunit toutes choses, dont toutes choses sont sorties. »

M. Daniélo signale ce morceau comme exprimant des idées théologiques semblables à celles de l'Inde, et comme étant un résumé fidèle de ce que les anciens Chinois ont pensé de la première cause. Il fait remarquer que les répéti-

tions qu'on y rencontre proviennent de ce qu'on a voulu conserver les paroles de plusieurs écrivains, tous d'accord sur un même point; et il ajoute : Au milieu des efforts d'une pensée qui cherche à s'élever où l'intelligence humaine ne peut atteindre, on ne saurait méconnaître une idée bien déterminée, fortement conçue et vivement recommandée, celle d'un être souverainement puissant, intelligent et créateur..... Ce qu'il y a de moins bien déterminé dans la doctrine de ces anciens philosophes, c'est ce qui a rapport à la nature de l'âme humaine, à ses facultés principales et à sa destinée. Ce point, comme celui de savoir si ces philosophes avaient de Dieu une notion bien nette, c'est-à-dire de savoir s'ils le concevaient comme un être distinct du monde qu'il avait formé, et de la matière qu'il avait produite, sont là ce qu'il y a de défectueux dans la doctrine théologique des Chinois, aussi bien que dans celle des Hindous. Il résulte du parallèle que fait l'auteur du système philosophique des Tao-ssé avec celui de Confucius, déduit en partie des mystères un peu énigmatiques de l'Y-King, qu'il y a entre l'un et l'autre des ressemblances fondamentales, et qu'ils ne diffèrent que dans les détails.

M. Daniélo considère le boudhisme comme purement indien, bien qu'en Chine il ait subi un peu l'influence du sol, et y ait revêtu quelques unes des couleurs locales. Il ne consacre à l'examen de ce système qu'un seul chapitre de cinquante pages; et la raison en est qu'il lui aurait fallu entamer à fond cette grande question, suivre les ramifications diverses du culte boudhiste dans les divers lieux où il s'est établi, etc.; mais que l'espace lui manquant, il a fait de son travail un *Essai* spécial (auquel il a joint des documens considérables et curieux), qui sera publié à part. En conséquence, il ne donne du boudhisme, dans le volume qui nous occupe, que la partie cosmogonique ou cosmographique, dont la simple analyse nous est aussi interdite par le même motif, c'est-à-dire par le manque d'espace.

Les derniers chapitres du *Tableau historique de l'Univers* ont pour objet les antiques traditions de la Perse, recueillies dans le Zend-Avesta, et celles de la Chaldée; les points de ressemblance de l'ancien culte et de l'ancienne langue de l'Inde et de la Perse, des Védas et du Zend-Avesta; les réformes de ce culte, le changement survenu entre le culte de l'Inde et de la Perse; l'influence et l'action de l'Assyrie sur la Perse par les Chaldéens, plus anciens que les Mages; les rapports du culte des Persans avec celui des Juifs; le culte sabéen qui, à force de symbolisme, était dégénéré en idolâtrie; les rapports qui peuvent exister entre Moïse, Manou, Vyasa, Zoroastre, Confucius et Boudha; l'examen de cette question : Les idées chinoises et indiennes seraient-elles venues de la Bactriane; et n'y aurait-il pas de grandes analogies entre les Kings, les Védas, les lois de Manou et le Zend-Avesta? — Le fond de ce dernier document est antérieur à Zoroastre, qui n'a fait qu'en modifier la forme et y ajouter ses idées; ce fond est le même que ceux de tous les livres sacrés des anciens; — époque probable où l'on imagina des dieux créateurs émanés du Dieu suprême, etc.

M. Daniélo discute avec lucidité ces hautes questions, établit les points de contact et ceux d'éloignement, signale les ressemblances et fait ressortir les dissemblances, découvre des rapports jusque-là inaperçus, indique des filiations probables, et justifie le tout en mettant les titres originaux en regard les uns des autres. Enfin, il aurait voulu couronner son œuvre par un travail analogue sur l'Égypte, la Grèce, le vieux Latium, le pays de l'Edda et l'Amérique; mais l'espace lui manquant, il annonce un *Supplément* qui ne doit pas tarder à paraître, et un ouvrage à part sur le système des Hébreux, et qui sera intitulé : *la Bible comparée avec les livres sacrés des Gentils*. « Ainsi, dit-il, nous pouvons regarder notre tâche comme accomplie, notre cercle comme parcouru. Nous pouvons donc nous arrêter ici, nous asseoir ou plutôt nous agenouiller, et méditer un instant sur toutes les merveilles que nous avons vues.

« Oui, nous venons de voir de grandes choses, d'étudier de grandes questions, de remuer de grandes pensées, les plus grandes qu'ait connues le monde, les plus

grandes que les hommes aient conçues. Nous venons d'entendre la voix des sages antiques; nous venons d'assister à une grande académie. Maintenant écoutons les poètes : qu'ils chantent devant nous ce que nous ont expliqué les sages, et de l'académie passons au concert. Que ce concert soit universel comme celui de la nature. Appelons-y les artistes sublimes de tous les points du monde et de toutes les nations. » Effectivement, dans ce chapitre unique et dernier, figurent : Job, David, Zoroastre, Hermès Trismégiste, Homère, Cléanthe, Lucrèce, Horace, Klopstock, Milton, Thompson, Young, Byron, Voltaire, les deux Racine, Saint-Lambert, Charles Bonnet, Buffon, Virey, Bernardin de Saint-Pierre, La Mennais, Chateaubriand, Lamartine.

Nous avons dit plus haut, en expliquant la méthode adoptée pour l'exécution du *Tableau historique de l'univers*, que nous verrions par la suite si elle atteindrait le but que l'auteur s'était proposé : celui de fournir sur les nombreuses matières mises en œuvre tous les détails, tous les éclaircissemens propres à les bien faire comprendre, à les inculquer dans l'esprit du lecteur. Ce but est atteint, sans nul doute, et nous le déclarons franchement; mais nous ajouterons avec la même franchise, que l'intercalation de notes et de sous-notes très étendues, et en caractères plus ou exigus, dans la pagination du texte principal, a le grave inconvénient de détourner l'attention de ce même texte et de le faire perdre quelquefois de vue, en usurpant la place qui devait être exclusivement réservée à ce dernier. Il eût été préférable, dans l'intérêt moral de l'ouvrage de M. Daniélo, de rejeter toutes ces citations secondaires à la fin de chaque volume. Cette observation, minutieuse en apparence, est plus importante qu'elle ne paraît au premier abord. En la soumettant à l'auteur, nous croyons lui donner une preuve réelle de la haute opinion que nous avons conçue de son beau, savant et remarquable travail, dont il eût été facile, ce nous semble, d'améliorer ainsi la forme matérielle.

Il nous reste maintenant à exprimer notre sincère regret de n'avoir pu qu'effleurer une faible partie de toutes les richesses, de toutes les profusions scientifiques et doctrinales admirablement accumulées dans l'œuvre de M. Daniélo. Par elles, il a élevé un monument qui fait autant d'honneur à sa science profonde qu'à son talent d'écrivain, notoirement manifeste d'ailleurs à d'autres titres. Ce monument, résultat de longues, de pénibles, de patientes investigations, est comme un pont jeté entre notre jeune Occident et cette vieille Asie, si ignorée encore et pourtant si curieuse, si digne d'être connue. *Nous n'avions jusqu'ici rien d'aussi étendu, rien d'aussi authentique, rien d'aussi complet sur ce vaste sujet, dont l'importance et l'éclat vont toujours croissant de jour en jour : c'est là véritablement un livre neuf;* pour vous en convaincre, *prenez et lisez.*

Comte Roger DE SAINT-PONCY.

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

COURS DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE; SUPPLÉANT, M. OZANAM.

Des Nibelungen et de l'Origine des Épopées.

Argument. — L'histoire de la littérature allemande au moyen âge, commence par la poésie épique. Dans une série de leçons, on a fait connaître les souvenirs de la vieille Germanie : on en a suivi les vestiges parmi les chroniques, les chants et les récits populaires du 6e au 13e siècle. A cette époque, on en a vu se détacher l'épisode des Nibelungen, qu'on a essayé de mettre en lumière par une longue analyse et de nombreux extraits. Ce poème appelait une double

critique scientifique et littéraire. Il a fallu rechercher d'abord ce qu'il renfermait de chevaleresque, de barbare, de mythologique; ce qu'il laissait entrevoir de lumière dans les mystérieuses ténèbres du paganisme allemand. Il fallait l'apprécier ensuite au point de vue de l'art. Là se place la leçon dont on va donner l'analyse.

L'étude des *Nibelungen* touche à l'une des questions les plus agitées de nos jours : l'origine des épopées. Si l'épopée est l'œuvre excellente de la poésie, qui est elle-même une des plus belles formes de l'esprit humain, la question philologique, par ses détails, touche par ses généralités aux plus grandes controverses de la philosophie. Elle a partagé des écoles célèbres : elle s'est long-temps débattue dans le cercle des littératures classiques, elle se renouvelle en présence des monumens du moyen âge.

I

La première école, et long-temps la seule, est celle d'Aristote, d'Horace et de Boileau, autorités souvent compromises par les exagérations de leurs interprètes. Ces esprits éminens sont doués surtout du sens esthétique. Ce qui les frappe en toutes choses, c'est la beauté, c'est-à-dire l'ordre et l'harmonie. En étudiant les poèmes d'Homère, ils y reconnaissent l'économie, l'unité, par conséquent l'ouvrage de l'art. L'art se réduit en règles, les règles s'appliquent; elles s'imposent aux œuvres de l'avenir. A ces conditions, le poète est tenu pour maître de son sujet comme de son style; on lui attribue l'invention, comme la disposition et l'élocution. Par cette triple puissance, il peut créer des choses immortelles. C'est la gloire de Virgile, du Tasse, du Camoëns et de Milton. C'est ainsi encore que les Nibelungen à leur apparition furent considérés comme la création libre et savante d'un écrivain du 13e siècle, conçue à loisir dans quelque manoir obscur ou dans le coin d'un monastère ignoré, mais soumise aux lois de l'art poétique et justiciable de ses jugemens.— Ce système a cessé d'être périlleux en cessant d'être populaire. Il s'est évanoui devant ces nombreuses traditions qui précèdent partout la poésie épique. D'abord vagues et incertaines, en se perpétuant elles s'épurent et s'autorisent. Chaque génération les reçoit et les transmet. Comme les coutumes anciennes obtiennent force de loi, de même ces récits répétés règnent sur les esprits; ils acquièrent, pour ainsi dire, un droit. le droit d'être représentés, reproduits dans le poème national. Il faut qu'il s'y trouve une place pour tous les héros dont la mémoire est sacrée, un épisode pour chaque légende qu'on aime. Le poète n'est pas maître d'exclure; il ne l'est pas toujours de choisir. Ce prestige du passé est précisément ce qui fait l'attrait des Lusiades et de la Jérusalem-Délivrée. Hors de là, il n'y a plus que des épopées de cabinet, la Pucelle de Chapelain et la Henriade. En effet, il n'appartient pas au génie, quelque grand qu'il soit, de disposer à son gré de l'imagination publique. Il n'y a point tant de distance entre le poète et la foule. Si elle a besoin de lui pour exprimer ce qu'elle sent, il a besoin d'elle pour sentir ce qu'il exprime. On ne se passe point, comme on veut, de la société, de ses enseignemens, de ses croyances. C'est une orgueilleuse opinion de prétendre que l'homme isolé puisse créer de toutes pièces une poésie : c'est comme la statue imaginaire de Condillac, qui, seule et sans secours, par une suite de sensations transformées, crée le monde de sa pensée. Ce sont deux conséquences pareilles d'une même doctrine, le sensualisme, quelque temps dominant, répudié par la raison de nos jours.

II

L'autre école compte aussi des noms respectables, ceux de Vico, de Wolf, de M. Lachmann, dont il ne faut confondre les opinions, ni entre elles, ni avec celles de leurs devanciers et de leurs disciples. Ceux-là ont surtout l'instinct des recherches historiques. Ce qui les frappe d'abord dans une œuvre d'art, c'est, comme dans une médaille, sa valeur de représentation. Derrière chaque monument ils aperçoivent la société qu'il rappelle. Des études plus profondes leur ont fait reconnaître dans les épopées anciennes l'image des civilisations, le

produit des traditions nationales, par conséquent l'œuvre, non plus d'un homme, mais d'un peuple. — Ainsi l'unité des poèmes homériques, déjà contestée par d'Aubignac, Perrault, Bentley, a semblé disparaître sous le scalpel grammatical de Wolf. En même temps qu'on y retrouvait la trace des fables héroïques répétées par les chanteurs (ἀοιδοί), à la table des rois ou dans l'assemblée des guerriers; on voyait ces admirables poèmes, par leurs variantes et par leurs interpolations, accuser l'infidélité des rhapsodes qui les transmirent et des diaskevastes qui les remanièrent. D'ailleurs, entre l'Iliade et l'Odyssée, une différence profonde de caractère et de style; dans chacune, à son tour, inconsistance de l'ensemble, inutilité des épisodes : par exemple, les funérailles d'Hector et la descente des prétendans aux Enfers : enfin des contradictions nombreuses, et, pour ne citer que les plus célèbres, la disgrâce de Vulcain, deux fois diversement rapportée; et le Paphlagonien Pylæmène, déjà compté parmi les morts (1), reparaissant à huit chants de distance comme l'acteur vivant d'un nouveau combat. L'existence d'Homère s'obscurcissait au milieu de ces doutes; sa biographie, faussement attribuée à Hérodote, avait perdu son crédit; les hardiesses de la philologie allaient se résoudre dans cette conclusion déjà tirée par Vico : « Qu'Homère est une idée, un symbole, une image de la Grèce, chantant les premiers souvenirs de son histoire. » De complaisantes étymologies sont venues en aide; le nom propre s'est réduit à désigner une profession commune : ὅμηρος, *l'assembleur*, n'a plus été que le collecteur inconnu d'une série de chants anonymes. — La même critique s'est appliquée aux Nibelungen. Elle y a d'abord signalé sans peine les vestiges des récits qui perpétuèrent chez les Germains la gloire de leurs invasions et de leurs conquêtes. On y trouvait aussi de fréquentes lacunes, des altérations considérables, la preuve d'un morcellement successif par le caprice des rédacteurs et par la distraction des copistes. La fable se divise en deux parties, en deux actions distinctes : le meurtre de Siegfried, et le châtiment des meurtriers. Le cercle déjà trop large de la fiction s'ouvre encore pour recueillir les réminiscences d'un autre temps. A côté d'Attila paraissent le Margrave Rudiger et Pilgrim, évêque de Passau, personnages du 10ᵉ siècle; et sur le chemin des Burgondes se rencontre Vienne, dont la fondation est de 1162. Les inconséquences ne manquent point : le poète, en multipliant les années, oublie de faire marcher avec elles l'âge de ses guerriers et de ses héroïnes (1). De nombreuses répétitions semblent trahir la glose et la paraphrase. Sous le titre de *Klage*, une autre version de la même légende atteste l'inépuisable variété de ses formes. L'épopée allemande, au milieu de l'instabilité de son texte, ne semble plus qu'une suite de rhapsodies, dont M. Lachmann a cru reconnaître l'âge, la différence, l'enchaînement, les interruptions, sous l'apparente uniformité d'une compilation maladroite (2).

Cette hypothèse, entourée de tout l'attrait d'une nouveauté paradoxale, a passé le Rhin, non sans bruit ni sans éclat; elle est venue avec l'imposante érudition de nos voisins encourager parmi nous

(1) *Iliade*, I et XVIII; V et XIII. Voyez aussi Wolf, *Prolegomena*, et les ouvrages de Welker, de Thiersch et de Hermann sur les questions homériques.

(1) Dankwart, associé dès le début aux exploits de Siegfried, se défend ensuite d'avoir pu, enfant en bas âge, se rendre complice de sa mort, arrivée 10 ans plus tard.

(2) Lachmann. *Ueber die Ursprüngliche gestalt des gedichts von der Nibelungen noth*. Berlin, 1816. — Idem, *Anmerkungen zu der Nibelungen*; Berlin, 1836. Au milieu des preuves d'une érudition qu'on ne peut s'empêcher de respecter, on regrette l'âpreté d'une polémique qui remplace souvent la réfutation par le dédain. Ce procédé est le plus facile. On en jugera par la citation suivante : « Je n'ai pu trouver dans tout le poème les traces d'une individualité permanente, et je m'arrête à cette opinion plus simple, que l'ouvrage est une collection de chants populaires. Les considérations générales sur l'unité de l'ensemble, sur le changement de ton, motivé par la variété du sujet, sur les distractions permises aux plus grands poètes, ces argumens reposent, soit sur une méconnaissance complète de la poésie épique, soit sur l'insuffisance du sentiment littéraire, soit sur la paresse qui s'égare parmi de vagues possibilités plutôt que de se fixer à l'étude et à la comparaison des détails. »

l'audace naturelle des esprits : elle mérite discussion.

Assurément, nul ne songe à contester les résultats obtenus par la science. On ne pense pas à canoniser les textes homériques dans leur condition actuelle. Seulement les interprétations, dont on peut d'ailleurs réduire le nombre, prouvent que ces poëmes demeurèrent longtemps confiés aux lèvres peu sûres qui les récitèrent. Les contradictions prouvent qu'ils furent composés sans le secours de l'écriture. Les contradictions entre l'Iliade et l'Odyssée prouvent enfin qu'elles furent conçues à deux époques distinctes. Or, ces conséquences s'accordent précisément avec la tradition, nationale aussi, et par là même digne de quelques égards, selon laquelle le poëte aveugle est représenté errant dans les villes d'Ionie, recueillant la mémoire des combats d'Ilion, les célébrant à son tour dans des chants meilleurs, que répétait la multitude charmée. L'image de ce vieillard sacré ouvre dignement les premiers temps de la Grèce; il n'offense point la chronologie; la philosophie même l'a couronné de fleurs. Cependant, après tant de siècles, on l'a cité aux tribunaux scolastiques de l'Allemagne, devant les petits-fils de ces Hyperboréens et de ces Cimmériens qu'il connut à peine. Ils lui ont demandé compte de son langage harmonieux; ils l'ont harcelé d'objections de rhéteurs; ils l'ont banni de l'histoire : on était las de l'entendre appeler divin!... Son existence se défend comme celle de la divinité, par ses œuvres (1). Comme le concours fortuit des atomes n'explique point l'ordre de l'univers, ainsi le hasard d'une formation successive n'explique pas l'origine de l'Iliade : tout y annonce l'unité du dessein. Un seul intérêt la remplit, une seule passion, un seul mouvement dramatique : la colère d'Achille. Elle éclate dans le conseil des rois, se renouvelle par une admirable péripétie dans le deuil de Patrocle, et ne s'éteint qu'avec les flammes du bûcher d'Hector. Elle triomphe, premièrement, des Grecs fuyant auprès de leurs vaisseaux incendiés, puis des Troyens vaincus sous les murs de la ville tremblante; enfin d'elle-même, quand elle rend à Priam agenouillé le corps de son fils. À cette seule action se rattachent les souvenirs glorieux des tribus achéennes, les doux contrastes de famille, et tous les aspects enfin de la nature dans ces innombrables comparaisons qui la rappellent sans cesse, et qui montrent au fond de la scène le calme des mœurs champêtres, les forêts du mont Ida, le ciel d'Asie et la mer retentissante. Autour d'un point de l'espace et du temps, on sent graviter toutes choses, et l'on ne peut plus méconnaître la pensée unique, ordonnatrice, toute puissante, qui les entraîne. *Mens agitat molem.*

Les difficultés proposées au sujet des Nibelungen se résoudraient peut-être par des considérations du même genre. Nous aurons lieu d'y revenir. Mais le péril de la critique nouvelle est surtout dans la généralité et, pour ainsi dire, dans l'extrême complaisance de ses applications. Il n'y a pas d'étude à laquelle elle ne se prête, pas de monument qui puisse tenir contre ses procédés subversifs. Supposons quelques mille ans de plus et quelques témoignages de moins, l'Énéide échappée seule au naufrage du siècle d'Auguste. Il reste les douze chants de l'épopée romaine, douze, nombre sacré, symbolique, révélant déjà une intervention sacerdotale. Les six premiers livres, Odyssée guerrière, laissent entrevoir les radieux souvenirs du monde grec; les six derniers, Iliade pâlissante, reproduisent les annales obscures de l'Etrurie et du Latium. Ce sont les lambeaux déchirés de deux traditions contraires, rattachant la fondation de Rome, l'une aux colonies helléniques, l'autre aux populations autochthones. Ce sont deux actions et deux scènes distinctes, et deux inspirations inégales. Partout le rapprochement et la confusion des doctrines et des faits, la cosmogonie de Pythagore et la grossière théologie des prêtres saliens, l'inexplicable disparition de Créuse et le célèbre anachronisme de Didon; d'inutiles épisodes aussi et des distractions étranges, l'Aquilon, par exemple, chassant la flotte troyenne vers le nord. Que dire de tant de passages ébauchés et de vers interrompus? S'il faut recourir à la

(1) Cicéron, *de Naturâ Deorum*, argumente de la puissance d'un poëte pour l'Iliade à celle d'un Dieu pour la création. On peut retourner l'argument.

biographie du poète, que penser de ces recits légendaires, des songes qui précédèrent sa naissance, du laurier qui ombragea son berceau, de l'auréole magique enfin qui environna sa mémoire, et qui le fit paraître au moyen âge et jusque dans le commentaire de Bernard de Chartres, comme le représentant de la sagesse de l'antiquité? Son nom même est, si l'on veut, une allégorie (*Virgilius* de *virga*, comme ῥαψῳδὸς de ῥαβδὸς), et si Homère signifie assembleur, Virgile veut dire rhapsode... Sans doute les conditions ne sont point semblables : ici, le voisinage du temps et le grand jour d'une littérature contemporaine; là, l'obscurité d'une époque inaccessible à nos recherches; mais l'argumentation reste la même, et si elle ne prouve pas toujours, elle ne prouve jamais.

D'ailleurs, il n'est pas sûr que les autorités les mieux affermies n'aient rien à craindre. Le sens personnel du philologue, établi juge absolu de l'authenticité ou de la supposition, ne s'arrêtera pas aux préjugés publics. L'énergie et la délicatesse de son organisation intellectuelle lui permettent d'apprécier des nuances qui échappent au vulgaire des esprits. S'il s'appuie de preuves, ce sont des variantes, des textes, des renvois; sans aucun de ces adminicules dont s'entourait la bonne sience du 17e siècle, sans tables et sans lexiques : il s'agit d'accabler plutôt que de convaincre. Il dédaigne cette foule éclairée dont l'opinion forme le sens commun : il se renferme dans le cercle de ses adeptes, comme les philosophes grecs dans l'orgueil de leurs écoles : ses décisions s'imposent avec la tyrannie des oracles. Ainsi dans les chaires de Gœttingue et de Leipsig, on a réprouvé la latinité de cinq harangues de Cicéron et l'oraison pour Marcellus, comme un oiseux discours, digne tout au plus de l'empereur Claude. On a contesté la moitié des écrits d'Aristote; on a nié vingt-cinq dialogues de Platon, par le seul motif de la diversité des opinions et de l'infériorité du style. A ce compte, que deviendront pour la postérité le théâtre de Corneille entre *le Cid* et *Pertharite*, ou les écrits de Montesquieu entre le *Temple de Gnide* et l'*Esprit des Lois*? Il n'est pas aujourd'hui de lauréat dans les universités allemandes, qui au lendemain de ses thèses se réveillant docteur, ne songe à se faire place dans le monde lettré par la témérité d'un nouveau doute. Il cherche quelqu'une de ces figures devant lesquelles se soit longtemps inclinée l'admiration des hommes : il n'aura pas de paix qu'il n'ait brisé l'idole. A peu près comme ces enfans dont les bandes malfaisantes errent autour de nos cathédrales, et qui à coups de pierres s'exercent à mutiler les statues des pontifes et des rois.—C'est un triste jeu que de démolir les vieilles gloires.

Le scepticisme introduit dans les études littéraires ne s'y contient pas. Les existences historiques s'évanouissent à leur tour dans la nébuleuse clarté du mythe et du symbole. Les annales des peuples s'effacent sous la main d'une inflexible exégèse; et qui sait si les paradoxes de Niebuhr n'ont pas préparé le scandale de Strauss? Peut-être aussi, au milieu du découragement général des intelligences, y a-t-il quelque danger dans un système qui méconnaît la puissance de l'art. L'art, c'est le travail, c'est la liberté. Quand on nie la personnalité du poète dans la poésie, on est bien près de nier la personnalité humaine dans l'histoire et d'aboutir à ce fatalisme qui, ne voyant que des nécessités pour le passé, ne peut donner que la servitude pour l'avenir. Et ces déductions remontant plus haut, conduisent jusqu'à la négation de la personnalité divine en métaphysique, c'est-à-dire jusqu'au panthéisme, où vont se perdre comme des fantômes dans la nuit, les théories des disciples de Fichte et de Hegel.... Que la science allemande y prenne garde! En arrivant à ne plus admettre d'autre poésie légitime que celle qui se chantait sous la hutte des ancêtres, d'autre loi constitutive que les instincts passagers qui rassemblaient en confédérations les tribus teutoniques, d'autre divinité que la sombre horreur dont frémissait le vieux Germain dans ses bois, elle pourrait bien finir par se trouver seule en pleine barbarie.

L'Europe savante ne l'y suivra pas. L'esprit latin qui la pénètre est ami de la clarté, de la précision, de la recti-

tude. Il ne s'associera pas à un mouvement intellectuel qui nous ramènerait aux songes de l'Inde et aux délires d'Alexandrie. Déjà l'Angleterre s'en est séparée par une forte et sévère critique; l'Italie s'est réservé son indépendance par une érudition de bon aloi. Sans sortir de la question homérique, il suffit de citer Cesarotti et Payne Knight, dont les travaux, assurément peu timides, ont soutenu la thèse de l'unité. Si les habitudes hospitalières de la France ont d'abord ouvert la voie aux influences étrangères, le bon sens national s'est gardé de l'excès. L'enseignement public a conservé ce qu'il y avait de vérité dans les leçons de l'ancienne école, en présence des révélations de la nouvelle. En reconnaissant le mérite des recherches de Wolf, on n'a pas voulu retourner aux rêves du Père Hardouin. C'est l'honneur de nos chaires, d'avoir maintenu au milieu des libertés souvent heureuses de la philologie moderne, l'autorité légitime de l'antiquité.

III

Entre les deux systèmes contraires, il reste à exposer notre opinion, en revenant à l'épopée germanique, laissée à l'écart dans la discussion générale.

Dans les monumens de la poésie épique, il y a deux choses : la matière et la forme, l'œuvre des siècles et l'œuvre de l'homme; la tradition et l'art. Ce n'est pas trop de ces deux conditions d'existence. Tout ce qui est grand coûte cher.

1° Il faut premièrement qu'un âge héroïque se soit rencontré, où la nation agitée par une inquiétude féconde, et comme appelée par une vocation d'en haut, soit sortie de la foule des peuples obscurs, pour prendre un rôle dans les destinées générales de l'humanité : il faut par conséquent que la Providence y ait mis la main. Alors il y a des forces qui dépassent la mesure commune, des combats de géans, des morts glorieuses ensevelies dans la victoire. De semblables momens ne s'oublient pas. Il en reste d'impérissables souvenirs recueillis par la piété des générations suivantes; ils se conservent, s'anoblissent, se transfigurent. Ils errent long-temps sur les lèvres de tous, dans les récits des vieillards, dans les chants des aveugles et des mendians. La poésie circule ainsi parmi les plus humbles rangs de la multitude; elle y tient lieu de la science, elle fait la dignité et la consolation de la société dans ses jours mauvais.

Or, entre les époques providentielles marquées d'un caractère merveilleux et par là même poétique, entre les luttes de la Grèce et de l'Asie, Rome fondée, l'empire de Charlemagne et l'Espagne du Cid, se place la période de l'invasion des barbares. Alors la race germanique ébranlée par une mystérieuse et toute-puissante impulsion, précédée par le fléau de Dieu, entre en scène dans l'histoire, avec toute la majesté des ruines et des conquêtes, avec tout l'héroïsme d'une nature sauvage, vierge et destinée à devenir chrétienne. C'est le temps d'Attila, d'Odoacre et de Théodoric. Ces rois dévastateurs, derrière lesquels l'herbe ne croissait plus; ces peuplades précipitées les unes sur les autres, des rivages de la Baltique aux gorges des Alpes, et ce grand bruit du monde croulant, avaient dû laisser une longue trace dans l'imagination des hommes. Les preuves en ont été longuement reconnues. C'est d'abord et dès le 7e siècle, dans la chronique de Jornandès, le récit de la vengeance d'Hermanric. Au 8e siècle c'est, dans un chant théotisque, le combat singulier de Hildebrand et Hadebrand. Au 9e siècle, le poème latin de Walther d'Aquitaine. Au 10e siècle, l'Edda scandinave et la mort de Sigurd. Au 12e siècle, les légendes danoises recueillies par Saxo Grammaticus. Au 13e enfin, la Wilkina Saga, où autour de Théodoric et de Siegfried se groupent tous les noms célèbres et toutes les réminiscences fabuleuses de la barbarie, pour se disperser ensuite dans les rapsodies publiées, au 15e siècle, sous le titre de *Livre des Héros* (Heldenbuch). On les retrouve encore parmi les chansons du Danemark et des îles Ferœ. Nous avons suivi àtravers leurs vicissitudes ces traditions de la vieille Allemagne. Nous les avons retrouvés sous la tente des Goths, aux frontières de l'empire romain, au milieu des cours naissantes des princes Francs et Burgondes, dans les assemblées solennelles des skal-

des d'Islande, au foyer des seigneurs suédois pour qui elles charmaient les ennuis de la paix, sous le toit des paysans saxons dont elles abrègent les veillées. Elles restent au milieu de ces tribus souvent ennemies, comme pour leur rappeler l'unité de la famille; fidèles transfuges, elles passent d'un camp à l'autre, se retrouvent, se donnent la main, et dans leurs entrelacemens mobiles, elles semblent mener au son de la harpe germanique une danse éternelle. Mais bientôt le chœur se désunit, et, séparées, flétries, elles vont se perdre dans l'obscurité des fictions triviales; elles n'ont plus qu'une place honteuse sur les bancs des foires, et à la suite des baladins.

2° C'est que la tradition seule est insuffisante; c'est la voix du peuple qui raconte ses anciennes gloires; mais cette voix n'est point satisfaite d'elle-même, elle sent qu'elle peut mourir, elle cherche un écho qui, en la répétant, la rende impérissable, elle ne se tait que s'il a répondu. C'est un appel au génie. Le génie a sa raison d'être, sa nécessité dans la tradition; mais il a son action souveraine et sa liberté dans l'art. La matière qui lui est livrée sollicite une forme, et la forme se dégage par le travail. La statue est dans le bloc, mais il faut la trouver.

Au milieu donc de la masse confuse des fables allemandes, se dessine peu à peu par des ébauches successives, et se détache enfin l'admirable épisode des Nibelungen. Personne ne nie l'authenticité de la fiction qui en fait le sujet, et la multiplicité de ses métamorphoses. Mais dans la rédaction présente, on ne peut nier non plus l'identité de la langue et du rhythme. Or, parmi les phases que traversa la langue allemande au moyen âge, les périodes stationnaires sont courtes; et celle que représente le poëme, est renfermée entre la fin du 12e et le commencement du 14e siècle. De plus, le système de versification selon lequel il est composé, ne saurait être antérieur à la réforme de Henri de Veldegke qui fit succéder la sévérité de la rime au caprice de l'assonance. Cette date, célèbre dans l'histoire littéraire, ne remonte pas au delà de 1190. D'un autre côté, des allusions précises rappellent déjà les Nibelungen dans l'Iwain de Hartmann et dans le Parzival de Wolkam d'Eschembach, c'est-à-dire de 1210 à 1215. Il ne reste donc qu'un intervalle de 25 ans. C'est bien peu pour l'hypothèse d'une formation spontanée; pour que des chants populaires naissent, vieillissent, laissent oublier leurs auteurs, s'enchaînent et finissent par composer un cycle. Au contraire, c'est le temps que peut coûter un grand ouvrage: la moitié d'une vie. — Si le poëme a un âge, il a aussi une patrie. Les contrées qu'il décrit avec intelligence, avec amour, sont les bords pittoresques du Danube depuis l'embouchure tumultueuse de l'Inn jusqu'aux lieux où il prend une course plus paisible à travers les plaines de la Hongrie: ce sont les cités de Passau, de Vienne, de Heimburg: c'est l'Autriche. Le patriotisme provincial se trahit par l'intervention du Margrave Rudiger, héros préféré des légendes autrichiennes; et plus encore par de rancuneuses insinuations contre les Bavarois. Au contraire, la géographie des rives du Rhin y est tracée avec incertitude, et les régions scandinaves se perdent dans un lointain brumeux. — Enfin, la personnalité du poëte semble s'annoncer par l'habileté de la mise en œuvre et le progrès soutenu du style, signes d'une expérience croissante et d'une pensée toujours plus maîtresse. Sa manière même, c'est-à-dire l'empreinte plus familière de son caractère et de son humeur, se montre dans la naïveté des récits, et la complaisance des descriptions, dans des remarques scrupuleuses et de sententieux avertissemens, enfin dans le retour fréquent de ces expressions favorites, de ces consonnances aimées, habitudes de l'esprit et de l'oreille qui ne se communiquent et ne se contrefont pas.

Les indications de la critique se rencontrent avec celles de l'histoire. L'époque est celle où les guerres du sacerdoce et de l'empire, détachant l'Allemagne des intérêts communs de la Chrétienté, devaient lui faire retremper ses jalousies et ses colères dans le souvenir des vieilles gloires nationales. La politique des empereurs n'avait pas dédaigné cette puissance auxiliaire de la poésie, et à la diète de Mayence, où Frédéric Ier voulut étonner l'Europe par le spectacle de sa pompe sou-

veraine, les chanteurs, rassemblés autour du trône, récitèrent les hymnes héroïques des ancêtres. Ces chants devaient obtenir une popularité plus grande à la cour d'Autriche dont le bienfaisant patronage est célébré par les Minnesinger; et dont le dévouement à la dynastie des Hohenstauffen ne se démentit pas jusqu'à Frédéric, mort sur l'échafaud avec Conradin. Là aussi, le rapprochement des lieux rendait peut-être plus vivante et plus prochaine la mémoire de Théodoric et d'Attila. Mais, dans cette cour même et au temps marqué, se rencontre un homme loué des contemporains, Henri d'Ofterdingen. Il est rangé entre les plus belles illustrations d'alors, à côté de Wolfram d'Eschenbach et de Walther von der Vogelweide. Seul il entre en lutte contre eux tous au combat poétique de la Wurtbourg. Il ne reste rien de lui : aucun vestige de ses écrits dans les collections des lyriques du 13e siècle. Pourtant la renommée n'est jamais sans motifs, et rarement tous ses titres se perdent au milieu du cours des ans. Ne serait-il pas permis de trouver dans une vie sans œuvre, une place pour une œuvre sans nom, et de soupçonner, dans la personne de Henri d'Oftendirgen, l'Homère incertain de l'Iliade allemande? Quoi qu'il en soit (1), le silence du poëme ne prouve pas contre l'existence de son auteur. Les Nibelungen ressembleraient par là à tous les monumens du moyen âge, où l'artiste n'a point usé pour lui-même de l'immortalité qu'il dispensait; sculptures au piédestal desquelles l'humble tailleur de pierres n'inscrivit pas son nom; cathédrales dont le plan ne fut jamais signé; et le plus grand de ces glorieux anonymes, le livre de l'Imitation. On aime ces génies qui se sont voilés de leurs ailes, leur présence invisible se fait sentir d'une façon plus auguste, ils ne perdent rien au mystère; on ne doute pas d'eux, et volontiers on leur élèverait aussi des autels : « Aux Dieux inconnus. »

(1) La conjecture a été proposée par Schlegel, dont l'opinion mérite bien aussi quelque respect, et qui n'hésite pas à reconnaître dans les Nibelungen l'ouvrage d'un grand poëte. Elle est développée avec érudition dans une dissertation récente : *Heinrich von Ofterdingen und das Nibelungenlied von Anton Ritter von Spaun.*

La révélation du génie dans les Nibelungen, c'est surtout l'unité du sujet. Il y avait deux groupes de traditions populaires. Les unes célébraient Siegfried, le prince des Francs, vainqueur du dragon, possesseur du trésor fatal, et condamné comme Achille à périr par un coup perfide dans tout l'éclat de la beauté, de la jeunesse et du triomphe. Les autres se rattachaient à Théodoric, roi des Visigoths, déplacé de son rang chronologique, mêlé à d'imaginaires aventures, et après l'extermination mutuelle des Huns et des Burgondes, revenant comme Ulysse, seul d'une génération éteinte, régner encore sur son trône reconquis. Les premières, surtout répandues vers le Nord, plus fabuleuses, plus empreintes de l'esprit des religions anciennes; les secondes plus historiques et mieux connues au Midi. Le poëme rassemble les deux groupes. Il en élimine un grand nombre de faits qu'il rejette au commencement sur l'avant-scène, ou à la fin sur le dernier plan; et s'emparant des autres, il les réunit dans un seul drame divisé en deux parties : le Meurtre du Guerrier franc et la Vengeance accomplie sur le Monde barbare. Entre ces deux choses il y a un lien logique et moral, l'idée de l'expiation, le prix du sang. Mais entre Siegfried qui meurt, et Théodoric qui venge, il faut un troisième rôle qui traverse l'exposition, le nœud et le dénoûment; et dans lequel réside la simplicité de l'action.—Or le rôle destiné à dominer tout le reste, c'est celui d'une femme; c'est elle qui la première entre sur le théâtre, n'en disparaît jamais, du moins par la pensée, et n'en sort qu'en le fermant. C'est un caractère héroïque dont le développement remplit toute la fable, grandissant avec une effrayante vérité depuis l'innocence du premier âge, jusqu'à l'atrocité d'une agonie sanglante; c'est la pudeur de la vierge, la tendresse de l'épouse, le ressentiment de la veuve : mais toujours c'est l'amour.

Au pays de Bourgogne et dans le demi-jour du sanctuaire domestique, paraît la vierge, fille des rois : Chriemhild est son nom. Elle a rêvé d'un faucon apprivoisé que deux aigles tuaient sous ses yeux. Sa mère lui explique le songe. Le faucon est un noble seigneur qui lui sera donné et

peut-être bientôt ravi. « Que me dites-vous d'un seigneur? répond la jeune fille; je veux vivre doucement sans être en souci d'aucun homme. Je sais trop qu'à la suite de l'amour vient la peine. » Pourtant, lorsque Siegfried, conduit par un magique attrait, vient à la cour de Worms et se mêle aux joutes des princes, Chriemhild ne peut se détacher des vitraux de la fenêtre d'où elle contemple ces jeux. Plus tard, au récit des exploits du guerrier, elle rougit comme une jeune rose. Elle ne lui donne pas sans émotion le salut du retour. Et cependant, quand sa main fut le prix d'une dernière victoire, quand elle fut conduite dans le cercle des fiançailles, et qu'on lui demanda si elle voulait pour époux l'homme charmant, dans sa modestie virginale, elle resta sans parole. Néanmoins, et ce fut le bonheur de Siegfried, elle ne le refusa pas, et le héros fit serment de la prendre pour épouse. — Alors avec sa dignité nouvelle, elle semble avoir revêtu quelque chose de la fierté du héros dont elle est la compagne. Elle réclame de ses frères sa part de l'héritage paternel. Sa pieuse jalousie éclate dans la querelle où elle dispute à Brunhild, sa belle-sœur, les droits de la préséance; et tandis qu'elle revendique l'honneur de Siegfried, s'échappe l'injure qui sera punie sur lui. Alors reviennent les tendres faiblesses de la sollicitude conjugale. Ses alarmes révèlent le seul point où son époux soit vulnérable. Ainsi, par une pathétique fatalité elle devient doublement complice de sa mort. Après qu'il est tombé frappé par derrière de la main du farouche Hagen, et qu'il a été rapporté sans vie au seuil de sa demeure, le désespoir de Chriemhild est sans mesure. Elle voulut accompagner jusqu'au bout le funèbre cortége, alors elle parla : « Guerriers, ne me refusez pas après tant de douleurs une dernière grâce...; laissez que je revoie une fois encore la belle tête de Siegfried! » Elle pria si long-temps qu'il fallut bien briser le cercueil. La reine souleva de sa main la tête si belle de Siegfried, elle le couvrit de baisers et de pleurs... Ce fut un prodige qu'elle ne mourût point... » — Là commence une existence nouvelle, celle de la veuve, et d'abord de la veuve chrétienne, de toutes ces nobles reines du moyen âge au temps de leur deuil : la prière, l'aumône, la retraite au monastère. Mais le dernier instinct de la barbarie n'est pas étouffé. Elle pardonne à tous ceux qui l'affligèrent, elle n'en excepte qu'un; c'est assez pour la vengeance. Cette suprême pensée la possède désormais tout entière; elle lui fait accepter la main d'Attila. L'odieuse alliance d'un second époux n'est qu'un sacrifice magnanime aux mânes du premier. A la cour du roi des Huns, entouré de guerriers invincibles, Théodoric, Hildebrand, Bleda, Rudiger, Chriemhild est redevenue puissante, elle se dit : « Que je puisse seulement attirer Hagen le meurtrier sur mes terres et je me vengerai. » Durant sept ans elle médite son dessein, et rien ne lui coûte pour l'accomplir. Elle convie à des fêtes d'armes ses frères, les rois de Bourgogne avec leurs vassaux, afin que le coupable se trouve dans la foule. Ils viennent, et dès lors en présence de son ennemi, elle lui cherche des ennemis, elle les sollicite, elle les mendie. « Celui qui tuera Hagen et qui m'apportera sa tête, recevra de moi un bouclier couvert d'or, j'y joindrai de belles cités et de riches provinces. » Au milieu des tournois et des festins éclate la dispute; Chriemhild y préside comme le démon des combats. Pour la mort d'un seul, elle ne recule pas devant la perte des bataillons, la destruction des tribus, l'incendie de son palais, la chute des empires. Contre les Burgondes elle précipite successivement les Huns, les Danois, les Saxons, les Visigoths; elle suscite Rudiger qui va mourir, et Théodoric qui finit par vaincre. Puis quand elle reçoit de lui Gunther, son frère, et Hagen prisonniers, « Voici, dit-elle, l'heure des dernières vengeances. Dans ce jour les meurtriers de mon bien-aimé Siegfried recevront la mort. » Elle fait tomber les deux têtes. Alors, couverte du sang du fratricide, à ce comble d'horreur, il ne lui reste plus qu'à disparaître : elle meurt, et ne laisse après elle que des peuples décimés, pleurant sur un monde en ruines.

Et maintenant, si cette femme tendre comme Andromaque, fidèle comme Pénélope, funeste comme Hélène, efface toutes ces figures de l'épopée antique; si elle fait pâlir même les plus redoutables acteurs, les Achille et les Ulysse de l'épopée allemande; si le sexe le plus faible est choisi pour réaliser le type de

l'héroïsme ; n'est-ce pas une pensée hardie, neuve, digne seulement d'un beau génie, possible seulement aux temps chevaleresques? Alors la fille d'Ève, relevée de sa longue déchéance, fut réhabilitée dans les lois, glorifiée dans les arts. Un culte commun réunit sous des cieux différens les minnesinger et les troubadours ; et l'image de deux femmes, Chriemhild et Béatrice, couronnent les deux plus grands poèmes de la barbarie et du Christianisme, les Nibelungen et la Divine Comédie.

Nous terminerons par une dernière considération. Toutes les sociétés ont eu leurs chants épiques. Les romans de chevalerie avaient aussi leurs rhapsodes et leurs diaskevastes ; les jongleurs qui les récitaient en s'accompagnant de la viole et du rébec ; les copistes qui les transcrivaient, non sans interpolations, dans ces énormes volumes, attachés d'une chaîne d'acier sur le pupitre des châtelaines. Mais le plus grand nombre de ces données poétiques, n'ont pas obtenu l'honneur d'une élaboration définitive. Elles sont allées se transformant toujours, et toujours mécontentes de leur forme nouvelle. Les épisodes, détachés du cycle troyen, mille fois reproduits par les auteurs grecs, défrayaient encore la muse oisive des derniers grammairiens d'Alexandrie : Coluthus et Tryphiodore chantaient encore l'enlèvement d'Hélène et la prise d'Ilion. Plus tard, les romans carlovingiens, et ceux du S. Graal, conçus à une époque où, comme on l'a dit (1), tout le monde était poète et personne grand poète, devenus la propriété commune de l'imagination publique, furent livrés comme une vaine pâture à tous les caprices de la fantaisie errante. Les exploits de Roland et les aventures d'Amadis, ne cessent de se reproduire, passant par d'innombrables rédactions, sans jamais trouver celle qui devait les immortaliser. Ils descendent ainsi de siècle en siècle, de chute en chute, jusqu'à ces récits des *Quatre fils Aymon* et de la *Belle Maguelonne*, qu'on trouve encore imprimés sur papier gris, dans les humbles demeures de nos villageois. Une partie du cycle germanique a subi le même sort : dans les hameaux des bords du Rhin, on lit encore l'histoire admirable de la jeunesse de *Siegfried l'Encorné* (1). Assurément on peut donner quelque pitié à cette indigente littérature, reine détrônée, réfugiée sous le chaume. Il en reste pourtant cette conclusion sévère : Tout ce qui n'est que populaire, finit par devenir trivial.—Au contraire, comme on ne refit jamais l'Énéide, la Jérusalem, les Lusiades, le Paradis Perdu, jamais non plus on ne tenta de refaire l'Iliade, l'Odyssée, les Nibelungen. Quand le génie a touché à quelque chose, nul n'y retouche après lui. La tradition est une argile ; il n'appartient qu'à l'art de lui donner une forme qu'on n'essaiera pas de briser pour la repétrir. Le sceau de l'unité est aussi celui de la beauté véritable ; et quand l'esprit humain qui la cherchait la trouve dans un ouvrage ; il y reconnaît l'idéal que long-temps il poursuivit, et alors enfin il se contente et il dit : C'est assez.

On n'a pas prétendu, dans de si étroites limites, exposer une théorie complète de l'épopée. Seulement, comme les plus modestes études ont leur intérêt dans les rapports qui les agrandissent, une simple question de critique allemande s'est trouvée rattachée aux généralités de l'histoire de la littérature, et par là même aux doctrines rationnelles qui la dominent et l'éclairent. Nous croyons, avec les anciens, que les opinions littéraires ont une valeur morale, et que les lettres sont des disciplines. Dès lors nous n'y connaissons pas de détail qui demeure inutile, ni de point qu'il soit permis de dédaigner. Et il nous semblerait l'avoir prouvé en quelque manière, si de nos vues sur la poésie épique, il résultait que les ouvrages durables s'accomplissent par le concours du travail personnel de l'homme, et de l'action providentielle de la société ; et qu'ainsi l'intelligence n'a pas à s'enorgueillir en oubliant ce qu'elle doit, ni à se décourager en méconnaissant ce qu'elle peut.

A. F. OZANAM.

(1) M. Villemain, *Tableau de la Littérature au moyen âge.*

(1) *Eine wunderschone historie von dem gehörnten Siegfried.* Ce titre fait allusion au sang du dragon, qui communiqua à la peau du guerrier la dureté de la corne, et le rendit invulnérable, excepté entre les deux épaules, où une feuille de tilleul tombée par hasard empêcha l'efficacité du bain salutaire. C'est là que plus tard frappa l'épée de Hagen.

LA PAPAUTÉ AUX PRISES AVEC LE PROTESTANTISME ;

RÉPONSE A M. MERLE D'AUBIGNÉ ET A M. BOST,

PAR L'ABBÉ CH. MAGNIN,

Docteur en théologie et en droit civil et canonique (1).

Il y aurait un livre assez curieux à faire, et si Dieu nous prête vie, peut-être essaierons-nous de l'entreprendre quelque jour. La tâche ne serait pas très difficile : un simple rapprochement de textes, et l'ouvrage ne manquerait peut-être pas d'une certaine utilité comme collection, et d'un certain attrait comme spécilége. Ce serait un *Traité de l'argumentation à l'usage des Protestans*, depuis Luther jusqu'à nos jours. Ce point est le seul dans lequel ils n'ont pas varié, et on constaterait une singulière uniformité dans la forme et dans le fond de leur système à cet égard.

Depuis trois siècles, en effet, ils ont compté bien des hommes et ils ont vu bien des choses ; depuis trois siècles qu'ils luttent en désespérés contre l'Eglise catholique, ils auraient pu avoir bien des champs de bataille, bien des armes différentes au moins. Chose étrange, ces Don Quichottes du libre examen portent le même armet qu'à la diète de Spire et la même lance qu'à la bataille de Cassel. Toute leur polémique est de tradition : elle garde ses allures des orgies de Wittemberg ; elle respire le parfum des *propos de table*, et elle est tout imprégnée des fumées de la *taverne de l'Ours-Noir ;* elle fait de la discussion comme son patron, en montrant le poing et en écumant de colère. Son arme favorite est la dispute acrimonieuse et grossière ; toujours l'injure, et l'injure ignoble, brutale. Non pas l'ironie, non pas même le sarcasme, le poignard de prédilection qu'aiguisait avec tant de volupté le philosophisme du dernier siècle, non, mais l'injure des halles, la lourde équivoque, le rire du porte-faix et la boue des carrefours.

(1) Un vol. in-8° ; 7 fr. 50. Gaume frères, rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, 5.

Or, de toutes les choses saintes qui ont jamais excité la bile des enfans de Luther et de Calvin, nulle n'a été plus en butte aux flots amers de leur rage que la puissance souveraine des chefs de l'Eglise. Accusations, calomnies, invectives, tout un océan de mauvaise humeur et d'implacable haine monte incessamment contre le Saint-Siége ; vague sur vague, il bat de son écume impure le roc pontifical, et se brise en grondant au pied du Capitole.

L'insulte pourtant devrait être un moyen usé, une tactique flétrie. Il y a di long-temps que Lucain disait : *Jupiter tu injuries ; donc tu as tort !* — Ne pourrait-on pas en dire autant aux maîtres de l'Olympe protestant, sans peut-être manquer de respect à leur majesté en colère ?

Ou bien, ne serait-ce pas plutôt que dans leur bouche l'outrage est non plus une attaque, mais un cri de désespoir qui s'exhale malgré eux de leur poitrine oppressée. Comme Encelade étouffé, ils ne lancent plus que les noires vapeurs d'une fumée impuissante.

Une vieille loi permettait aux condamnés de maudire la justice pendant vingt-quatre heures ; c'était une sorte de condescendance pour la faiblesse humaine ; mais la loi civile ne tolérait que vingt-quatre heures de cette rage inutile. La justice de Dieu est plus généreuse. Elle compte par siècles ; elle laisse dans les basses régions de la terre se remuer de ridicules courroux, et la vérité

> Poursuivant sa carrière,
> Verse des torrens de lumière
> Sur ses obscurs blasphémateurs.

D'ailleurs, Notre-Seigneur l'a dit, et sa parole demeure. Il est un *signe de contradiction ;* il s'est laissé insulter par la

plus vive populace, et frapper au visage par des valets. Pourquoi donc la gloire des outrages serait-elle enlevée à son successeur et à son représentant? Et ne faut-il pas bien dans la passion des Judas et des Pilate, d'impudens esclaves et la lie tumultueuse des soldats et des mercenaires?

Les protestans semblent donc s'être voués par affection au rôle de ce serf attaché au char du triomphateur, et destiné à lui dire des injures au milieu de la gloire et des acclamations. Et certes, ils n'y ont pas fait faute. Les temps passés nous donneraient de bons témoignages; nous les réservons pour le traité *ex professo*. Ici, nous nous contenterons de jeter un coup d'œil sur les clameurs contemporaines, non pas que nous essayions même de tourner les yeux vers ces myriades de petits libelles qui éclosent aussi nombreux que les insectes malfaisans sous le beau soleil du Midi et sous l'incubation de nos vénérables pasteurs réformés; puis, qui se blottissent dans la balle d'un commis-vagabond, et vont s'abattre avec lui sur telle ou telle pauvre paroisse dont ils deviennent le fléau, comme les chenilles ou les sauterelles. Non, nous ne porterons aujourd'hui l'attention que sur deux œuvres, qui, grâce à Dieu, dorment dans l'oubli où elles ont eu le bonheur de naître, et que nous n'aurions certainement pas réveillées, si, d'une part, elles n'affectaient de grandes prétentions au genre sérieux et savant, et si surtout elles n'avaient pas été l'objet d'une puissante réfutation que nous tenons à faire connaître aux hommes de foi et de science.

Il y a de par le monde deux écrivains qui ne peuvent pas pardonner au pape sa suprématie. — L'autorité pontificale les gêne, les tourmente. — Ils ne sont pas les seuls, nous le savons. — Mais comme il ne leur suffisait pas de se soustraire à cette autorité qui ne les a jamais retenus sous son empire, et que le salut du monde était intéressé à ce qu'ils donnassent à leurs sentimens toute la publicité possible, ils ont déclaré la guerre au Saint-Siége, et après les cérémonies d'usage, ils sont entrés en campagne.

Nous ignorons fort si la voix du fécial chargé de notifier à l'univers le commencement des hostilités, a eu beaucoup de retentissement. Néanmoins, les deux puissances ont fait irruption, M. Merle avec les lourds bataillons de son *Histoire de la Réformation au 16e siècle*, M. Bost avec les troupes légères de son *Appel à la conscience des catholiques romains*.

Leur affaire n'a pas été longue. C'est un bonheur de l'Eglise de Dieu qu'un ennemi ne peut pas apparaître sur son horizon sans être aussitôt signalé, poursuivi, abattu. A peine, en effet, ces deux écrivains se sont-ils présentés, qu'ils ont été assaillis par un rude jouteur. M. l'abbé Magnin leur a couru sur le corps, et les a portés à terre. En deux coups c'en était fait; il les a tués sous lui; et si nous relevons aujourd'hui leurs cadavres, c'est pour en arracher à la gloire du vainqueur les dépouilles opimes.

En effet, M. l'abbé Magnin a fait, selon nous, preuve d'une trop grande modestie. Et c'était trop d'honneur pour M. Merle et pour M. Bost que de les accabler d'une réfutation spéciale.

Ces deux messieurs ne font que renouveler les vieilles attaques du passé contre l'Église romaine: ils enchérissent encore sur leurs devanciers. Ainsi, selon M. Merle, c'est saint Paul qui a fondé l'Eglise de Rome; et saint Pierre? M. Merle ne le connaît pas. La papauté, c'est un pouvoir étranger à l'Eglise. Et voulez-vous savoir comment elle s'est créée? « Les évêques des diverses parties de l'empire, entraînés par le *charme* que Rome exerçait depuis des siècles sur tous les peuples, suivirent l'exemple de la campagne de Rome. » La campagne de Rome ayant *besoin d'un guide éclairé*, avait recouru naturellement à l'évêque; « cette union naturelle dégénéra bientôt en dépendance, et les évêques prêtèrent la main à cette œuvre d'usurpation. Puis, comme les pouvoirs usurpés grossissent comme des avalanches, une première place entre des égaux devint aux yeux du pasteur romain un trône. » Ce qui fit aussi l'avalanche, ce fut la jalousie des évêques d'Occident contre les évêques d'Orient, et puis les querelles théologiques de l'Orient où chaque parti cherchait à intéresser Rome en sa faveur. « Et *Rome souriait* en voyant les peuples se jeter d'eux-mêmes dans ses

bras. » Que dites-vous de l'avalanche et du pontife qui sourit malignement de la bonhomie du monde qui a la faiblesse de lui baiser les pieds, et la bonté de le reconnaître comme vicaire de Jésus-Christ et chef de l'Eglise universelle?

Voilà ce que M. Merle appelle l'examen de la papauté, et ce à quoi il consacre son premier chapitre. On conçoit que M. Magnin n'en ait pas lu davantage et qu'il s'en soit tenu là. Nous sommes convaincus qu'il y a une foule de gens qui n'iront pas même aussi loin.

Au reste, à côté de sa forme quelque peu méchamment sauvage, ce premier chapître a des prétentions singulières à la profondeur, et M. Merle y fait jouer toutes les machines de son invention : il appelle à son aide une foule de principes politiques et religieux, des faiblesses et des grandeurs humaines, presque des hallucinations pour compléter l'édifice de la papauté telle qu'il l'entrevoit à travers les prismes de son horizon genevois.

Car une chose le tourmente et le met mal à l'aise : la papauté est un fait et il n'y a rien de si entêté qu'un fait. Il est facile de nier un principe, de contester un droit, mais un fait ne plie pas devant une négation; on a beau fermer les yeux et nier la lumière, le soleil ne vous en brûle pas moins la paupière.

Aussi comment faire? M. Merle est bien obligé d'admettre le fait de la papauté : mais si un fait existe, il a une raison d'être. Et comme M. Merle ne veut pas à toute force reconnaître la seule et unique raison qui constitue ce fait et qui le vivifie pour les siècles, la raison divine, il se met à la torture, lui et ses lecteurs, pour imaginer une multitude de raisons supplétives et de causes efficientes. Vieilles ou neuves, usées ou rajeunies, toutes les inventions qui traînent dans les mauvais lieux de l'histoire et de la polémique, il les rassemble et les entasse, Ossa sur Pélion, et il monte à l'assaut du Saint-Siége.

Ainsi, qu'est-ce qui a créé la puissance pontificale? C'est *l'ambition* d'abord, — « il était facile au cœur des pontifes romains de former des projets d'ambition;» en effet, quel est le cœur qui n'en forme pas, surtout quand il est cœur de pontife et de pontife romain? — « Rome chré-tienne le fit. » — Et la preuve? Inutile : ambition et pontife romain, ces deux mots ne sont-ils pas synonymes? D'où sort le maladroit qui s'avise d'en demander des preuves? Et depuis quand les adversaires des papes s'abaissent-ils à prouver ce qu'ils avancent? Demandez à Luther, et à Th. de Bèze, et à M. Jurieu, et à M. Claude, et à M. de Voltaire.

Mais l'ambition ne suffisait pas; car il n'y avait pas qu'un évêque dans le monde, et si l'évêque de Rome avait eu la fantaisie de réclamer une suprématie qui ne lui était pas due, les autres évêques ses collègues eussent réclamé. Cela est de simple bon sens, et vous croyez peut-être que M. Merle va vous dérouler leurs protestations. Oh! que vous connaissez bien peu les évêques! Ne savez-vous donc pas qu'ils étaient sous *le charme que Rome exerçait depuis des siècles!* Comment, tous les évêques étaient sous le charme, comme les personnages du château de l'enchanteur Merlin?—Oui, tous. — Il ne s'en trouva pas un pour y échapper? Non. — Au contraire : ce charme était si puissant que tous *prêtèrent la main à cette œuvre d'usurpation!* Et ce charme a duré des siècles, il a duré quinze siècles, entendez-vous? Car il a fallu le moine de Wittemberg pour rompre l'artifice et pour *désenchanter* l'univers!— En vérité, il n'y a jamais rien eu de plus plaisamment inventé que cette sorcellerie de 1500 ans : le conte de la Belle aux Bois dormant pâlit devant cette histoire.

Au fond M. Merle sent bien que le *charme* ne suffisait pas, surtout aux jours des époques de l'invasion, attendu que le charme de Rome était singulièrement tombé. Aussi il a l'air de se repentir, et il avoue qu'il faut attendre les Barbares, et que ce furent seulement « les robustes épaules des enfans du Nord idolâtres qui achevèrent de placer sur le trône suprême de la chrétienté l'un des pasteurs des bords du Tibre. »

Ainsi voilà le Saint-Siége sur les épaules des idolâtres du nord. — Je crois que j'aime presque autant le charme!

Ces deux bases d'ailleurs ne semblent pas excessivement solides à M. Merle

qui ne s'aventurerait, je pense, ni sur l'un ni sur l'autre. Il lui faut quelque chose de plus philosophique. « Dès le 3e siècle commença à s'introduire la doctrine de la nécessité d'une unité extérieure, et cette erreur favorisa les prétentions de Rome. » Comment s'introduit-elle, cette nécessité? par le charme ou sur les épaules? M. Merle ne le dit pas. Pourquoi s'introduisit-elle? parce qu'il n'y avait eu jusque-là que « la foi vivante « du cœur par laquelle tous tenaient à « Christ leur chef commun. »

Apparemment que ce grand lien s'affaiblissant, les habiles de l'époque voulurent le remplacer par l'unité *extérieure* : c'était une bien belle invention, et il est vraiment fâcheux que M. Merle ne se soit pas donné la peine de nous signaler l'auteur d'une pareille découverte; il sait seulement que l'invention prit faveur. « L'Eglise vivante se retira dans le sanctuaire écarté de quelques âmes solitaires, » si solitaires qu'elles ont échappé à M. Merle, et l'usurpation se consomma. Heureuse usurpation! pas d'obstacle, pas de protestation, même de la part des âmes solitaires! Une grande et universelle connivence!

Il n'y eut jusqu'aux princes eux-mêmes qui succombèrent sous le charme: pourtant d'ordinaire ils sont assez peu sensibles à cette domination, surtout quand le charme vient du pontife romain, et ils ne se laissent pas endormir par des cantiques. Sans doute il en était autrement dans ces temps reculés, puisque M. Merle « assure qu'un édit de Théodose II et de Valentinien III proclama l'évêque de Rome, recteur de toute l'Église. »

M. Merle aurait dû remonter plus haut et chercher ailleurs: il y avait beau temps vraiment que les empereurs reconnaissaient le pape pour chef de l'Église, et Théodose et Valentinien ne faisaient que répéter ce que le monde entier disait bien avant eux. Et depuis quand la réconnaissance d'un titre dans un acte donne-t-elle naissance à ce titre? C'est comme si l'on disait que Dieu n'a jamais protégé la France avant que le balancier de la monnaie ne le déclarât sur la tranche de nos écus.

Toutes ces raisons ne paraissant pas concluantes, même à M. Merle, il retourne aux épaules des Barbares pour lesquels il a une prédilection particulière, et il nous montre ces hommes « qui « viennent, à demi sauvages, à demi « païens, fléchir le genou devant le pon- « tife de Rome. » Or savez-vous lesquels il choisit pour types « de ces véritables « promoteurs de la puissance papale? » D'abord les Vandales: probablement les Vandales Ariens qui ont saccagé Rome avec Genséric; — puis les Goths, Ostrogoths et Visigoths: les Visigoths d'Alarik, sans doute qui saccagèrent aussi Rome; — et ceux de Totila, qui la saccagea deux fois et la laissa entièrement privée de ses habitans. — Les Lombards aussi, qui pendaient les évêques et les abbés aux arbres du chemin, et qui ne reculèrent que devant Grégoire III et devant l'épée des Francs. — Il faut avouer que M. Merle n'est pas heureux dans son choix, et que les Barbares qu'il évoque avaient une singulière façon de plier le genou devant le pontife romain.

Au demeurant, malgré tous ces appuis, les papes n'étaient pas encore bien puissans, au dire de M. Merle, puisqu'il se croit obligé de les représenter d'une part *repoussant les empereurs grecs, leurs souverains légitimes*, et de l'autre, *caressant les majordomes de France.* » Sujets révoltés et flatteurs avilis, rien que ces deux qualités. M. Merle est généreux. — Mais est-ce que des papes ne sont pas capables de tout? — Oui, capables de tout, même de supporter les insignes mensonges de M. Merle et son épaisse ignorance. Il y a autant d'erreurs que de mots dans les deux allégations de M. Merle, et M. Merle l'a appris à ses dépens: M. Magnin lui a porté à ce sujet un coup qu'il n'oubliera pas.

On voit, au surplus, que la colère commence à monter à la tête de M. Merle: il n'a pas trouvé de bonnes raisons; quoi qu'il en ait écrit, il sait bien que la papauté ne s'explique pas par ses façons de dire. Il arrive aux insultes: cette disposition va croître avec les temps.

A mesure qu'il avance, il descend à la calomnie et il s'en va ramasser dans la boue les sales injures que le fanatisme en démence produisit dans sa rage. L'accès commence par un coup de boutoir

contre les Fausses Décrétales et ce méprisable imposteur *Isidore Mercator* : puis il coule doucement, en manière de préface, aux crimes et aux vices des pontifes romains, la *tradition* de la papesse Jeanne. Et aussitôt, comme par un retour de magnanimité... « mais n'augmentons pas inutilement la honte de la cour des pontifes romains. » O générosité de M. Merle! il leur épargne le coup de pied de l'âne!

Avec ces manières honnêtes et véridiques d'écrire l'histoire, M. Merle ne pouvait trouver crédit auprès d'aucun homme de bon goût et de bonne foi. Le sens commun en eût fait justice. Mais comme son système d'insultes s'étaie sur un pompeux échafaudage de textes et sur une hautaine prétention à la science, il ne suffisait pas de le confondre par le ridicule, il fallait l'accabler sous le poids des réfutations, il fallait le prendre en flagrant délit de mensonge historique; il fallait lui montrer toutes les bévues que son aveugle partialité lui fait commettre; il fallait lui prouver que son zèle protestant le condamne à entasser erreurs sur erreurs, et qu'en voulant servir la cause de sa secte, il ne réussit qu'à démontrer ou son peu de bonne foi, ou sa grande ignorance. Que M. Merle veuille bien choisir entre les deux alternatives.

Or M. l'abbé Magnin a merveilleusement réussi à acculer son adversaire dans cette impasse. Après ses pages éloquentes, incisives, pleines de science, d'habileté, de finesse, de grâce, l'édifice de M. Merle est ruiné à jamais.

Depuis longues années, il n'avait paru de livre renfermant de plus magnifiques témoignages d'érudition et de talent. Une noble fierté prend l'âme chrétienne quand elle voit s'élancer dans la carrière d'aussi forts champions de la cause catholique, et comme aux tournois de nos vieux âges, on applaudit à grandes acclamations aux bons coups de lance et aux bons coups d'estoc du généreux chevalier.

L'intérêt augmente, au surplus, à mesure que la joute continue. M. l'abbé Magnin est le tenant de la lice : à peine a-t-il désarçonné un de ses adversaires et l'a-t-il forcé à crier merci, qu'il court sus à un autre.

Nous verrons dans un prochain article avec quelle charmante dextérité il fait vider les arçons au révérend pasteur Bost.

H. DE RIANCEY.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

PHILOSOPHIE MORALE, par l'abbé BAUTAIN, chanoine honoraire de Strasbourg, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, docteur en théologie, en médecine, ès-lettres, etc. 2 forts volumes in-8°; à Paris, chez Ladrange et chez Desobry, libraires. Prix : 16 fr.

Nous nous proposons de rendre bientôt compte de ces deux volumes, que recommandent le nom et la réputation de l'auteur. Aujourd'hui, nous nous bornons à citer la *Préface*, où l'auteur expose le plan de son livre, et où surtout, avec une noble franchise, il reconnaît la justice de quelques reproches auxquels avaient donné lieu ses précédens ouvrages.

« Nous présentons au public deux nouveaux volumes du *Cours de Philosophie* que nous avons annoncé. Ces deux tomes, qui se rattachent aux précédens et préparent ceux qui suivront, peuvent cependant être séparés de l'ensemble sous le titre de PHILOSOPHIE MORALE.

« La *Philosophie morale* se compose de deux parties : l'une, qui constate, décrit et rassemble tous les faits moraux; l'autre, qui les ramène à la loi et construit la théorie. La première est une psychologie morale, la seconde est l'éthique, ou la morale proprement dite, la science du devoir. L'éthique est à la psychologie morale ce que la logique est à la psychologie intellectuelle.

« Philosophe chrétien, nous ne connaissons point de morale plus parfaite que celle de l'Evangile. A la vérité des principes, à la sagesse des préceptes, elle ajoute l'autorité de l'exemple, elle offre le mo-

dèle avec la loi, la réalisation à côté de l'idéal. Notre théorie morale est donc fondée sur le dogme chrétien. Exposer scientifiquement ce que l'Eglise prescrit à ses enfans, voilà tout ce que nous avons eu à faire. Il n'y a de nouveau dans notre œuvre que la forme.

« Notre premier devoir, et c'est aussi le premier mouvement de notre cœur, est donc d'en faire hommage à l'Eglise, qui a les paroles de la vie éternelle. Tout ce qu'il y a de vrai dans ces deux volumes nous vient d'elle et par elle; nous lui rendons ce qu'elle nous a donné.

« Nous déposons cet ouvrage, comme les précédens, aux pieds du souverain pontife qui gouverne l'Eglise avec tant de sagesse, et qui a daigné recevoir avec bonté le témoignage de notre obéissance filiale.

« Nous soumettons ce nouvel écrit au jugement du Saint-Siége, déclarant que nous sommes prêt à en retrancher, ainsi que des autres, tout ce qui pourrait paraître contraire, de quelque manière que ce soit, à la doctrine de l'Eglise.

« Cette soumission que Dieu nous a mise au cœur, et qui, à cause de cela, nous a si peu coûté, nous a déjà rapporté d'heureux fruits, non seulement des fruits de paix par l'accomplissement du devoir, mais encore des fruits de lumière.

« Plusieurs passages de nos ouvrages, surtout de la *Philosophie du Christianisme*, avaient excité des critiques sévères.

« Tout en faisant la part de quelques préventions, nous ne pouvions méconnaître dans plusieurs de nos adversaires un savoir remarquable et des intentions droites.

« Nous avons senti alors avec joie que nous sommes catholique, et, tournant notre regard et nos espérances vers celui que Jésus-Christ a établi juge suprême dans son Eglise, nous lui avons apporté nos livres, et nous lui avons dit du fond du cœur: voyez et jugez.

« Pendant notre séjour à Rome, nous avons agité les questions controversées avec les théologiens les plus habiles, et, nous le disons avec bonheur, l'esprit et la science des hommes éminens qui ont bien voulu discuter avec nous, nous a autant frappé que leur modestie et leur charité nous ont touché. On ne va point vainement à Rome, quand on y apporte une bonne volonté.

« La correspondance a continué ce que la conversation avait commencé. Nous avons examiné les choses avec moins de préoccupation des hommes et des circonstances. Le temps avait éteint l'ardeur de la discussion, calmé les irritations. Nous avons écouté plus froidement des hommes sages et désintéressés, et enfin, au moyen de tous ces secours, la vérité s'est fait jour dans notre esprit, sans doute parce que nous l'avions toujours désirée et sincèrement cherchée. Nous avons reconnu des inexactitudes et de l'exagération dans plusieurs endroits de nos ouvrages.

« Ce n'est point ici le lieu de les signaler en détail. Nous indiquerons en ce moment un seul point, celui qui a été le plus incriminé, à cause de son importance, et, nous l'avouons, parce qu'il le méritait davantage.

« Dans la *Philosophie du Christianisme*, en combattant le rationalisme, nous sommes tombé dans l'excès contraire. Voulant renverser l'orgueil de la raison humaine, nous avons eu l'air de ruiner la raison elle-même. L'intention était droite, mais notre zèle nous a emporté au-delà du but; nous avons péché par un excès de foi.

Deux causes identiques au fond nous y ont poussé. C'était d'abord l'antipathie la plus prononcée contre le rationalisme moderne dont nous avions éprouvé personnellement l'orgueil, le vide et les tristes effets; puis une trop grande estime pour la doctrine de Kant, dont la *Critique de la raison pure* nous paraissait avoir frappé au cœur le rationalisme et avec lui le protestantisme. Nous étions ravi d'en finir d'un seul coup, par la démonstration de l'impuissance métaphysique de la raison, avec la triste doctrine du jugement privé, et il nous semblait à la fois heureux et piquant de la voir renversée par un homme qui passe pour le plus grand logicien des temps modernes, et qui est une des lumières de la Réforme.

« Certes, il n'est jamais entré dans notre esprit de vouloir anéantir la raison ou de lui contester sa puissance. Nous lui refusions seulement la science des principes, tout en lui reconnaissant la faculté d'en tirer les conséquences et de les appliquer. Nous affirmions avec Kant qu'elle est sans valeur objective, n'atteignant pas la *vérité en soi*, et qu'ainsi, livrée à elle-même, dans les questions métaphysiques, elle produit des notions contradictoires qui se neutralisent, et dans l'ordre des faits physiques, constatés par les sens ou le témoignage, elle donne une probabilité plus ou moins forte, équivalente à la certitude dans la pratique.

« Le scepticisme devait sortir de là; les théologiens l'ont senti, et ils ont réclamé avec droit.

« Ils ont vivement attaqué deux conséquences de cette doctrine, qui ébranlent les fondemens de la science théologique.

« La première, c'est que la raison ne peut démontrer l'existence de Dieu. Kant avait cru le prouver de deux manières: *à priori*, en montrant l'impuissance de la raison en elle-même qui ne saisit jamais l'*être en soi*, mais le conclut, ce qui lui donne une notion logique; *à posteriori*, en balançant les uns par les autres les argumens pour et contre, comme des quantités positives et négatives qui s'effacent, en sorte que le doute était le résultat nécessaire de la discussion. Ces vues ingénieuses nous avaient séduit. Depuis, nous en avons reconnu l'exagération par une étude plus approfondie de la raison.

« L'autre conséquence, non moins grave, c'est que la raison seule ne peut établir les motifs de crédibilité de la religion chrétienne, qui repose sur des faits surnaturels, les prophéties et les miracles, en sorte qu'un incrédule ne pourrait être ramené à la foi par la raison, la raison n'atteignant point ce qui est de l'ordre surnaturel, et n'en acquérant une

connaissance quelconque que par la foi. Il faut donc la foi pour arriver à la foi, nous disait-on; vous tournez dans un cercle vicieux. Après de mûres réflexions, nous sommes resté convaincu que nous avions trop restreint la puissance de la raison, et confondu deux choses théologiquement différentes, savoir : les miracles et les prophéties, comme *motifs* et comme *objets* de foi.

« Nous n'avons jamais pensé à révoquer en doute la vérité des prophéties et des miracles, ni leur force probante. Nous avons toujours reconnu dans ces faits surnaturels une action immédiate de la puissance divine, dépassant les lois de la nature et les forces de l'homme. Si d'une phrase obscure et hypothétique de l'un de nos écrits, quelques personnes ont inféré le contraire, il y a eu malentendu; nous nous étions sans doute mal expliqué. Ce que nous avions mis en question au sujet du Miracle en particulier, ce n'était ni sa nature, ni sa définition, mais la voie par laquelle on parvient à y croire et à l'admettre. Nous pensions que la raison seule n'en peut saisir que la portée naturelle ou historique, et que la partie surnaturelle du fait est un objet de foi. Là se trouvait la confusion d'idées que nous venons de signaler.

« Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidé, d'une manière ou de l'autre, à reconnaître le vrai dans une matière aussi délicate. Nous corrigerons successivement ce qu'il y a de défectueux sur ce point et quelques autres dans nos ouvrages. Nous rendons une pleine justice aux motifs qui ont conduit Mgr. l'évêque de Strasbourg dans cette discussion, et nous regrettons sincèrement d'avoir causé quelque peine à sa vieillesse, que nous aurions voulu entourer de notre reconnaissance et de nos soins. Enfin, nous sentons le besoin de renouveler ici, avec ce témoignage de notre soumission, l'expression de notre gratitude envers le Saint-Siége et le pontife qui l'occupe si dignement. Nous sommes allé à lui comme des enfans à leur père, cherchant une lumière et un soutien, et nous avons éprouvé en effet tout ce qu'il y a de fort, de sage et de doux dans cette autorité surhumaine, toujours indéfectible par l'assistance de CELUI qu'elle représente, et dont elle proclame et conserve la parole, autorité patiente, parce qu'elle est éternelle, qui décide sans appel, quand elle parle, et sait encore faire triompher la vérité en son temps par sa charité, quand elle ne prononce pas. »

SOUVENIRS DE LA JUDÉE, ou les Enfans en retraite; brochure in-32, à l'usage de la jeunesse, pour la retraite annuelle des maisons d'éducation, et pour celle des pâques dans les paroisses, renfermant : 1° des pensées chrétiennes et des traits édifians pour les jours qui précèdent la communion et pour la semaine qui suit la retraite; 2° un examen composé pour la confession générale des enfans. Angers, Launay-Gagnot, imprimeur-libraire de monseigneur l'évêque, et chez Poussielgue-Rusand, libraire, rue Hautefeuille, 9, à Paris; 1841.

EXERCICES PRÉPARATOIRES A LA CONFIRMATION, contenant une suite de méditations, précédées d'une instruction sur ce sacrement. Angers, Launay-Gagnot, imprimeur de monseigneur l'évêque, et chez Poussielgue-Rusand, libraire, rue Hautefeuille, 9, à Paris; 1841.

Absorbés par la lutte suprême entre l'erreur et la vérité qui tourmente la société moderne, les hommes éminens du clergé délaissent, trop peut-être, l'enfance des pensionnats et des campagnes, si digne pourtant de leurs soins, et qui réclamerait impérieusement une culture particulière, spéciale, appropriée aux exigences de notre époque.

M. l'abbé Derice l'a compris. N'écoutant que son zèle et la voix secrète qui l'appelait à ce genre d'œuvre, il n'a pas hésité à quitter la chaire de philosophie qu'il occupait avec distinction, pour s'y consacrer uniquement. Les deux petits ouvrages que nous annonçons ici sont le fruit de quelques momens dérobés à un ministère excessivement occupé. Dans tous les lieux où ils ont pénétré, le bien produit par eux a été admirable. Il est temps qu'ils soient connus de la France entière, et que l'esprit de charité qui les a composés dilate au loin sa vertu et ses bénédictions.

Leur prix est excessivement modique; tous les deux ne coûtent que 75 centimes. Ils se trouvent à Paris, chez Poussielgue-Rusand, rue Hautefeuille, 9; à Angers, chez Launay-Gagnot.

LES PSAUMES EN VERS FRANÇAIS, par M. le professeur GIFFARD; approuvé par Mgr l'archevêque de Rouen. Un grand et bel in-12; Paris, chez Belin-Mandar. Prix, 3 fr. 50 c.

Nous recommandons de nouveau cette traduction comme l'une des meilleures qui existe, comme on peut le voir par les citations que nous avons faites dans notre dernier numéro, ci-dessus, p. 82.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

Numéro 75. — Mars 1842.

Sciences Physiques.

COURS DE PHYSIQUE SACRÉE.

MOISE EXPLIQUÉ PAR LES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES, ou RÉFUTATION, PAR LES FAITS ET LA SCIENCE, DU PANTHÉISME MATÉRIALISTE.

TROISIÈME LEÇON.

1° Résumé. — 2° La lumière; sa nature; elle est le lien de l'univers. — 3° Mouvement et propagation de la lumière. — 4° Convergence des rayons lumineux. — 5° Lois de réflexion et de réfraction; lentilles. — 6° Causes finales de la lumière; chambre obscure. — 7° OEil et vision dans l'homme et les animaux divers, d'où il est prouvé que l'homme est le but de la création. — 8° Harmonie et nécessité de la lumière pour les êtres vivans, animaux et végétaux. — 9° Conclusion.

1° Nous avons présenté dans son ensemble et de suite la création des trois premiers jours; nous en avons conclu l'ordre logique de la création, non seulement dans l'ensemble, mais encore dans les grands points; nous avons montré que, loin qu'il y eût dans les sciences physiques des données suffisantes contre le sens littéral et naturel du texte, il y avait, au contraire, dans les données les plus générales et les plus positives de la science, les plus fortes raisons d'accepter nettement le texte dans toute sa pureté littérale, sans aucune interprétation systématique.

Mais, avant d'aller plus loin, trois grandes questions s'offrent à notre examen, pour démontrer notre thèse générale, que la sagesse divine a disposé toutes choses avec nombre, avec poids et avec mesure (1). Ces trois questions sont la lumière, ses fins et son harmonie universelle; la théorie de la formation de la terre, et enfin le règne végétal.

2° En suivant l'ordre de création, la lumière nous apparaît la première. Pour en comprendre autant que nous le pouvons l'admirable conception, il faut en étudier succinctement les lois principales.

Le fluide éthéré est un corps si ténu et si subtil qu'il échappe à nos organes et même à nos instrumens les plus délicats; nous n'en connaissons ni le poids, ni la composition; on peut seulement, par analogie et les calculs mathématiques, soupçonner quelque chose de sa nature. Mais ce fluide ne nous en est pas moins bien connu par ses merveilleux effets, et par les lois rigoureuses de leur production. Or, c'est tout autant qu'il nous en faut

(1) Voir la IIe leçon au n° 73 ci-dessus, p. 7.

(1) *Sap.*, ch. XI, v. 21.

pour remercier, bénir et adorer son auteur.

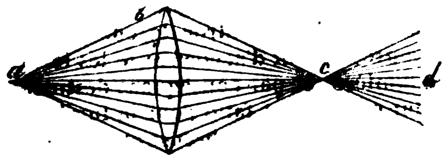
Ce fluide est répandu dans tout l'espace, aussi loin que nous pouvons apercevoir : tous les corps sont plongés dans ce fluide, comme nous sommes plongés dans l'air, comme le poisson est plongé dans l'eau; mais de plus il pénètre tous les corps à travers des pores extrêmement ténus et qui ne livrent passage qu'à lui seul. Il est donc tout autour de nous et dans nous; mais il n'est pas toujours ébranlé jusqu'à nous, et voilà pourquoi le phénomène de la lumière ne nous est pas toujours sensible. Seulement, il est toujours prêt à se manifester dès qu'une cause suffisante viendra l'ébranler. Le soleil, les étoiles, un corps enflammé, la lueur d'une bougie, l'éclair qui sillonne la nue, l'étincelle qui part d'un caillou choqué, l'agitent et le mettent en mouvement, et alors il se manifeste à nos yeux par la lumière, qui n'est que l'éther en mouvement. La lumière n'est donc ni la production, ni l'effet de ces divers corps; ils n'en sont que les moteurs. Elle a donc pu être créée avant le soleil; car il n'en est assurément pas la source, puisque les étoiles, une bougie, un briquet, la foudre, nos machines électriques, une foule de poissons phosphorescens, les lucioles ou vers luisans, produisent aussi bien la lumière. Ce fluide a donc dû être créé le premier, et les astres et tous les corps ont été créés ensuite et plongés en son sein dans des situations propres à être en correspondance par la communication des mouvemens qu'ils y déterminent. La lumière, dit le savant Pluche, dont nous embrassons le sentiment, contient ainsi tous les globes. Ils y flottent ou ils y roulent selon les lignes qui leur ont été tracées et prescrites. La lumière les retient tous en place; elle les rend visibles et utiles les uns aux autres. Elle est peut-être une des grandes causes, sinon la seule, de l'attraction universelle, comme de l'attraction moléculaire; elle présiderait ainsi à tous les mouvemens des astres, et à tous les phénomènes que la chimie observe dans la composition et la décomposition des corps. Mais, quoi qu'il en soit de cette dernière idée à laquelle nous n'attachons d'autre valeur que celle d'une hypothèse, les faits précédens ne suffisent-ils pas pour montrer combien Moïse a eu raison de commencer le récit des œuvres de Dieu par la création du corps de la lumière, de cette substance aussi précieuse qu'immense, où les globes doivent faire leurs révolutions journalières et annuelles, et qui devait être le lien de toutes les parties de l'univers, et, comme nous le verrons, un élément nécessaire à l'existence de tous les êtres.

3° *Mouvement et propagation de la lumière.* — Une bougie allumée agit sur le fluide éthéré au milieu duquel elle est plongée, soit qu'elle lui imprime simplement un mouvement, soit qu'il y ait une combinaison continuelle de ce fluide avec les autres élémens enflammés; mais, dans tous les cas, il y a tout autour de la bougie afflux et reflux continuel du fluide éthéré; ce qui y forme, dans tous les sens, des ondulations continuelles, des mouvemens successifs et rapides et de va et vient, analogues aux cercles concentriques d'ondulations que détermine une pierre lancée sur une nappe d'eau, ou mieux encore, aux mouvemens d'une corde que l'on ferait serpenter sur la terre. Ces ondes lumineuses sont plus ou moins longues, suivant la puissance des causes qui les déterminent, et suivant aussi qu'elles rencontrent ou ne rencontrent pas d'obstacles qui les arrêtent. Ainsi, le soleil, plongé au sein de l'éther, y détermine un mouvement semblable à celui qu'y détermine la bougie, mais avec beaucoup plus de force et de puissance, et le mouvement se communique de toutes parts à l'éther qui remplit l'espace, et va porter la lumière à la fois sur la terre, sur les planètes, sur les comètes, et sur tous les points du firmament.

Dans un milieu homogène, la lumière se propage toujours en ligne droite; tandis que dans un milieu hétérogène, comme les couches de l'atmosphère, la lumière se meut toujours en ligne courbe ou brisée; c'est ce qui fait que nous voyons toujours les astres un certain temps avant et après leur lever. Cette déviation que la lumière éprouve en traversant des milieux hétérogènes, s'appelle la *réfraction*.

4° Un *rayon lumineux* est la direction

que suit la lumière en se propageant. — Un *pinceau* est la réunion de plusieurs rayons. — Un *faisceau* est la réunion de plusieurs pinceaux. — Un pinceau ou un faisceau de lumière est naturellement divergent, c'est-à-dire que les rayons s'éloignent les uns des autres à partir de leur point d'origine comme les rayons d'un cercle, ou mieux comme les rayons qui partiraient tout autour du sommet d'un cône pour venir aboutir à la circonférence de la base. Ces mêmes faisceaux, convenablement modifiés, peuvent tous converger en un même point appelé *foyer*. Mais, après s'être ainsi rassemblés en un même foyer, tous les rayons continuent leur route en divergeant de nouveau. La convergence des rayons peut être opérée par certains corps, une lentille, par exemple. Ainsi :



a Point de départ du faisceau.
b Lentille qui opère la convergence en *c* foyer.
d Rayons de nouveau divergens au sortir du foyer *c*.

On voit par là que le faisceau forme deux cônes opposés base à base ; l'un, dont le sommet est au point de départ et la base à la lentille ; l'autre, dont la base est à la lentille et le sommet au foyer *c*.

Les corps, par rapport au passage qu'ils donnent à la lumière, se distinguent en *corps opaques,* comme la terre, qui ne transmettent pas la lumière ; *corps diaphanes,* comme le verre, l'eau, qui transmettent la lumière et laissent apercevoir les formes des corps ; *corps translucides,* qui transmettent la lumière, mais ne laissent pas apercevoir les formes des corps, comme le verre dépoli.

5° Un rayon de lumière qui tombe sur une surface plane est réfléchi par cette surface, c'est-à-dire qu'il est renvoyé par cette surface, en formant avec elle un angle qui est égal à l'angle que formait le rayon incident ; ce qu'on exprime en disant que l'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence. Les surfaces courbes réfléchissent de la même manière, en supposant un plan tangent au point d'incidence. Ainsi, le faisceau envoyé par le soleil est réfléchi par la lune et renvoyé à la terre, et il en est de même pour tous les objets que nous apercevons. Les faisceaux de lumière envoyés par les corps lumineux sont réfléchis par ces objets et renvoyés à l'œil.

En passant d'un milieu dans un autre, la lumière est réfractée ou déviée. Ainsi, en passant du verre dans l'air, de l'air dans le verre, ou dans l'eau, etc., le rayon éprouve une courbure, un changement de direction, comme nous l'avons vu par la lentille ci-dessus. Nous n'entrerons pas plus avant dans l'exposition de ces lois que nous supposons connues ; et si nous entrions dans plus de détails, nous ne serions probablement pas saisis de ceux de nos lecteurs qui ne les ont pas étudiées ; d'ailleurs, ceci suffit au but que nous nous proposons.

Les lentilles sont des substances vitreuses *diaphanes,* qui réfractent plus ou moins la lumière ; on les divise en deux espèces, les *convergentes* et les *divergentes*.

a b c a' b' c'

I. *a,* verre doublement convexe ; sa ressemblance avec une lentille lui en a fait donner le nom, et par suite à toutes les autres ; *b,* plan convexe ; *c,* concave convexe ou ménisque.

II. *a'*, bi-concave ; *b'*, plan concave ; *c'*, doublement concave, ou ménisque divergent. Les trois premières sont convergentes, et les trois autres divergentes. Les premières, par conséquent, rapprochent les objets, et servent aux presbytes ; les secondes aux myopes.

Cependant, tous les rayons de lumière qui partent d'un objet et qui traversent la lentille dans toute son étendue, ne peuvent être rassemblés en un seul point, il y en a plusieurs qui s'échappent et empêchent la netteté de l'image ; ce phénomène a reçu le nom d'*aberration de sphéricité,* qui est d'autant moins grande que la lentille a moins d'ouverture, et à laquelle les opticiens remédient dans leurs instrumens, en n'employant pour la formation de l'image que les parties de la

lentille assez peu éloignées de son centre.

Un autre fait, c'est que la lumière est composée d'une multitude de rayons colorés, que l'on partage en sept groupes, et qui n'ont pas tous la même force de réfrangibilité, le rouge étant le moins réfrangible, et le violet le plus. C'est ce qui donne lieu au phénomène que les opticiens appellent *aberration de réfrangibilité*, et ce qui produit l'irisation des objets, qui les fait paraître entourés d'une auréole colorée, comme l'arc-en-ciel. On prévient cette espèce d'aberration en composant les instrumens de substances de densités différentes.

6° Ce peu de mots sur les lois de la lumière nous suffiront pour en apprécier l'admirable harmonie, et démontrer le but du Créateur dans les causes finales en réfutant l'incompréhensible et absurde opinion des matérialistes, qui ont osé répéter après Lucrèce, que *les yeux n'ont pas été créés pour nous procurer la vue des objets, et que nos membres n'ont pas été faits pour notre usage, mais qu'on s'en est servi parce qu'on les a trouvés faits* (1). Il va sans dire qu'il fallait bien qu'ils fussent propres aux usages pour lesquels on a voulu s'en servir, et alors les causes finales rentrent par où on voulait les chasser. C'est pourtant là la triste thèse que l'incomparable Buffon a lui-même soutenue. C'est attribuer tout à un pur hasard de rencontre moléculaire, et rejeter toute cause intelligente, tout but et toute fin de la création, lorsque les faits parlent avec tant d'énergie et de puissance : les seuls phénomènes de la lumière nous suffiront, en effet, pour prouver que tout a été fait pour un but, avec poids et mesure.

Pour comprendre toute la rigueur mathématique de cette admirable thèse, une dernière observation préliminaire nous reste à faire. On appelle *chambre obscure* un espace borné de tous côtés par des parois opaques; on y laisse seulement une très petite ouverture par laquelle peuvent entrer les rayons lumineux émanés de tous les points d'un corps placé à une distance convenable. Alors il se produit dans l'intérieur de cette chambre, dans un lieu déterminé par la distance de l'objet extérieur à l'ouverture, une image complète de cet objet, mais dans une position renversée. L'image sera plus nettement circonscrite, si l'on adapte à l'ouverture de la chambre une lentille bien transparente; mais alors la forme de cette lentille influera sur la distance où se réuniront les rayons lumineux pour former l'image; en sorte que la paroi sur laquelle elle se peindra devra varier suivant la convexité de cette lentille, et non plus suivant la distance de l'objet extérieur à l'orifice de la chambre obscure. Maintenant, en noircissant les parois de cette chambre, on éteint les rayons errans qui troubleraient la netteté de l'image.

Eh bien, cette chambre obscure est une copie de l'œil, dont nous n'avons pas ici à faire l'anatomie exacte, mais seulement à démontrer la composition rigoureusement d'accord avec les lois de la lumière, et par conséquent destinée à subir ces lois, et faite pour la lumière.

1° Une enveloppe fibreuse et globuleuse qui forme le blanc de l'œil, et qui est tapissée intérieurement par deux autres membranes; elle s'appelle la *sclérotique*, et est percée en devant pour donner passage aux rayons lumineux, et en arrière pour laisser entrer le nerf optique et les vaisseaux sanguins; — l'ouverture antérieure est fermée par un corps vitreux transparent, appelé *la cornée transparente;* sur le fond intérieur de ce globe s'étend une membrane nerveuse appelée la *rétine*, et les parois intérieures sont revêtues d'une couche de substance noirâtre propre à éteindre les rayons errans: voilà donc la chambre obscure; avec cela on aura une image renversée sur la rétine, qui la transmettra, par le nerf optique, au cerveau.

Mais cette image ne sera pas nette, et ne se formera qu'autant que les objets seront à une distance convenable. Le Créateur a perfectionné cet admirable organe en y joignant un appareil convergent qui permettra d'avoir les images plus nettes, et à des distances qui dépendront de cet appareil, qui est la plus parfaite de toutes les lentilles. L'œil est partagé en trois chambres: dans la première, derrière la cornée transparente,

(1) Lucrèce, *de Rerum naturâ*, lib. IV, v. 818, 824, 825.

se trouve une humeur limpide comme de l'eau pure, et que pour cela on a appelée *humeur aqueuse;* vient ensuite un corps plus ou moins sphérique, dont la position et la sphéricité peuvent varier, et qui par conséquent donne une lentille plus ou moins convergente, qu'on appelle *cristallin :* c'est au cristallin qu'est due en grande partie la netteté des images, et la propriété de faire varier le *foyer* de manière à apercevoir les objets à des distances fort diverses; car les personnes qui ont perdu le cristallin par l'opération de la cataracte, ne voient bien qu'à une distance donnée, grande comme pour les presbytes. — Enfin, postérieurement au cristallin, est l'*humeur vitrée,* substance analogue à du verre fondu: ces trois substances, l'humeur aqueuse, le cristallin et l'humeur vitrée sont de nature et de densité différentes, et par conséquent parfaitement propres à empêcher les aberrations de sphéricité et de réfrangibilité. En outre, l'ouverture de la seconde chambre, qu'on appelle la *pupille,* au milieu de la partie antérieure diversement colorée du globe, est susceptible d'augmentation et de diminution; ce qui ajoute encore à ce perfectionnement, en permettant à la lentille de s'employer tout entière, ou de n'employer que son centre à la réfraction des rayons lumineux. — Ainsi, la réflexion de la lumière apporte les rayons des objets à l'œil, et ces lentilles réfractent ces rayons de manière à reproduire en petit sur la rétine l'image de l'objet. Mais cette image y est renversée. La science ne peut encore expliquer comment il se fait que nous voyons pourtant l'objet dans sa position naturelle. On pourrait croire que les diverses réfractions opérées par les quatre milieux réfringens, la cornée, qui est un verre convexe; l'humeur aqueuse, qui est un ménisque convexe concave; le cristallin, qui est une lentille convergente, et l'humeur vitreuse, qui est un ménisque concave convexe; on pourrait croire, disons-nous, que les réfractions de ces quatre milieux renverseraient et relèveraient successivement l'image : ainsi, la cornée la renverserait, l'humeur aqueuse la redresserait, le cristallin la renverserait de nouveau, et enfin l'humeur vitrée la redresserait sur la rétine; mais des expériences positives font voir l'image renversée sur la rétine, ce qui empêche, jusqu'à démonstration nouvelle, d'admettre l'explication précédente. On a prétendu que le redressement de l'image était fait par l'habitude et l'opération de l'esprit; cette explication est évidemment faute de mieux, et ne nous paraît pas suffisamment vraie pour une foule de raisons. Reste une troisième, que l'on pourrait soupçonner; elle reposerait sur l'hypothèse du croisement des fibres des nerfs optiques, soit dans leur trajet de la rétine au lieu où ils se terminent dans la moelle allongée, soit dans le point même de cette terminaison dans la moelle allongée. Cette dernière explication nous semble d'autant plus probable que les anatomies délicates du docteur Foville démontrent un entre-croisement entre les fibres de la moelle allongée dans presque toute son étendue.

Quoi qu'il en soit de ce point que nous ne devons pas discuter ici, le Créateur a perfectionné de nouveau l'organe de la vision en y adaptant plusieurs muscles propres à le mouvoir en tous sens, pour lui permettre de se diriger de la manière la plus convenable à la perception des rayons lumineux.

Il y a donc entre la lumière et l'œil un rapport mathématique : ils sont créés l'un pour l'autre. Sans lumière, l'homme ignorerait la plupart des merveilles de la création, et le but de Dieu ne serait par conséquent pas atteint, puisque c'est par ces merveilles qu'il doit s'élever jusqu'à leur auteur. Sans lumière et sans œil, il ne pourrait ni choisir sa nourriture, ni fuir une foule de dangers, qui ne tarderaient pas à le faire périr. Il en est de même pour les animaux, qui, par leur destination, devaient être plus rapprochés de l'homme. Mais c'est ici surtout que la finalité va apparaître dans toute son évidence et sa clarté.

7° En effet, nous avons vu que les animaux avaient été créés divers et pour habiter des milieux divers, et pour des fins aussi diverses; nous avons vu aussi que c'est une loi de la lumière d'être différemment réfractée suivant les milieux; nous allons voir toutes ces conditions se

réunir pour donner à l'œil la structure convenable.

L'homme, qui doit vivre dans le milieu atmosphérique de la terre, et pendant le jour, c'est-à-dire au milieu d'un fluide éthéré moins réfracté et plus fortement vibrant que dans l'eau ou pendant la nuit, possède un organe de vision propre à ces circonstances; son cristallin est moins bombé; l'humeur vitrée est plus abondante que dans les autres mammifères; son œil peut aussi se diriger en des sens plus variés. Mais l'homme a un but plus élevé que tous les animaux; il est créé pour glorifier Dieu en s'élevant à lui par l'admiration de ses œuvres; de là le perfectionnement intellectuel de la vision, qui n'appartient qu'à l'homme, et par là prouve son but. L'homme seul, par son intelligence, a pu connaître les lois de la lumière et de la vision, et a pu s'en servir pour se construire des instrumens d'optique, des yeux artificiels, qu'il ajoute à ses yeux naturels pour en accroître la puissance dans une étendue suffisante pour embrasser le monde; avec eux, il atteint les astres et saisit les lois de leurs mouvemens; avec eux, il descend dans le monde microscopique, et va jusqu'à interroger la structure intime des corps, et les phénomènes de composition et de décomposition; avec eux, il surprend les lois les plus secrètes de la nature. Par là, son œil est le plus parfait de tous; il est évidemment fait pour connaître et embrasser le monde, depuis ses plus petits détails jusque dans son ensemble. Et l'on oserait dire qu'il n'y a pas là un but, une fin admirable! Quoi! la nature, cette cause aveugle, aurait créé un être qui serait au-dessus d'elle, puisque l'homme a toujours un but et une fin de ses actes! Dieu donc en est l'auteur; mais quoi encore? la toute-puissance, souverainement intelligente, aurait créé l'œil et l'intelligence humaine sans but et sans fin, tandis que l'homme, sa créature, perfectionnerait son œil pour des fins et des buts divers, et varierait la forme, la structure et la puissance de ses instrumens suivant le but qu'il veut atteindre! Cela est inconcevable. L'homme se propose des buts et des fins : donc le suprême auteur de l'homme l'a créé pour ces buts et ces fins; car l'intelligence humaine est l'image de l'intelligence divine, qui en est le prototype. L'homme, en perfectionnant son œil, veut satisfaire son insatiable avidité de tout connaître et de tout savoir dans l'univers : donc son œil est fait pour l'univers, pour le contempler et le connaître, et par là s'élever jusqu'à son auteur, l'adorer, le louer et le bénir : c'est là la fin sublime des lois de la lumière et de leurs rapports avec l'œil et l'univers.

L'homme est fait pour Dieu; les animaux sont faits pour l'homme : celui-ci a un œil en rapport avec sa fin; ceux-là n'auront plus qu'un œil limité comme leur fin, un œil propre à les conserver, à les faire vivre dans les divers milieux où ils sont appelés à instruire et à servir l'homme; mais ici encore toujours la même loi de finalité et d'harmonie.

Les mammifères, étant les animaux qui se rapprochent le plus de l'homme, ont en général, surtout les premiers, l'œil conformé comme celui de l'homme : mais ils manquent tous du perfectionnement intellectuel, que l'homme seul possède. Cependant, des modifications importantes ont sans doute lieu dans la nature des humeurs de l'œil, suivant les milieux où l'espèce doit vivre; mais elles sont encore à peu près inconnues : celles qu'il nous est permis d'apprécier assez aisément existent dans la proportion de ces humeurs et dans leur forme, qui, comme nous l'avons vu pour les lentilles, influe sur la réfraction de la lumière. Les mammifères qui vivent dans l'air ont constamment le cristallin beaucoup moins sphérique, et par conséquent occupant un moindre espace parmi les humeurs de l'œil; au contraire, dans les espèces aquatiques, comme les baleines, les phoques, etc., le cristallin est certainement d'autant plus sphérique, que l'animal se trouve plus habituellement dans l'eau : ceci tient donc évidemment à la réfrangibilité de la lumière, qui n'est pas la même dans l'eau et dans l'air.

Une autre modification tient au temps où l'animal doit chercher sa nourriture : les espèces diurnes ont l'œil généralement plus petit, tandis que les espèces nocturnes l'ont plus grand, afin, sans doute, de recueillir les plus faibles vibrations de l'éther; car c'est d'ailleurs un

fait que la pupille se dilate dans l'obscurité et se rétrécit au grand jour.

Les oiseaux sont appelés à vivre dans l'air, et souvent à s'élever dans ses hautes régions, et par suite dans un milieu beaucoup plus rare que celui où vivent les mammifères. Ils doivent aussi apercevoir les objets à des distances extrêmement différentes et dans toutes les directions. Aussi leur œil est-il plus parfait que celui des mammifères, et offre-t-il des parties que ceux-ci n'ont pas. Il est beaucoup plus grand proportionnellement que celui des mammifères, et bien plus mobile; il occupe une place bien plus considérable dans la tête. Le cristallin est, en général, plus comprimé, plus mou et plus mobile que dans les mammifères. Mais, suivant l'espèce de nourriture, l'époque de la journée, le séjour, l'organe de la vision subit dans les oiseaux des modifications comme dans les mammifères et pour les mêmes raisons. Ainsi, les oiseaux qui se nourrissent de proies vivantes, qu'ils chassent et poursuivent de vive force, ont généralement l'œil plus développé proportionnellement. Ceux surtout qui chassent pendant la nuit, ou dans un crépuscule plus ou moins obscur, ont l'œil plus grand et surtout plus large, plus comprimé d'avant en arrière, la rétine est plus large, plus étendue. Il est aussi probable que les membranes sensibles sont plus tendres, plus molles, puisqu'elles sont susceptibles de sentir une très petite quantité de rayons lumineux, et de faire éprouver de la douleur à l'animal quand ils deviennent abondans, comme au soleil. Les espèces qui s'élèvent le plus dans l'air, qui peuvent y rester le plus longtemps, et apercevoir cependant un espace immense, sont celles qui paraissent avoir l'organe le plus parfait, et surtout dont le cristallin est le plus aplati, comme les oiseaux de proie diurnes, certains échassiers. Les espèces, au contraire, qui, comme les gallinacées, restent plus près de la terre, ont le cristallin sensiblement plus convexe. Enfin, les espèces qui plongent fréquemment dans l'eau pour y poursuivre leur proie vivante, comme tous les plongeurs, ont le plus possible l'œil d'un poisson, le cristallin devenant de plus en plus sphérique, suivant que ces mœurs aquatiques deviennent de plus en plus prononcées.

Dans les reptiles, l'œil offre aussi des modifications analogues, suivant qu'ils vivent dans l'eau ou sur la terre; le cristallin est presque généralement sphérique : aussi n'ont-ils pas la même étendue dans la vue que les deux classes précédentes.

Dans les amphibiens, qui vivent tous plus ou moins dans l'eau, l'œil a généralement quelque chose de celui des poissons. Dans ces derniers animaux, l'œil est beaucoup moins parfait; il n'y a presque plus d'humeur aqueuse; le cristallin, au contraire, est très considérable et sphérique; l'humeur vitrée est très peu considérable; cependant, les poissons voyageurs, ceux qui s'approchent plus de la lumière, ont l'œil plus développé que les espèces qui vivent dans la vase.

Dans les animaux inférieurs, l'organe de la vue offre des modifications également diverses, et qui sont toujours sans doute en rapport avec les lois de la lumière.

Enfin, dans plusieurs classes d'animaux, il y a un certain nombre d'espèces qui vivent dans les ténèbres souterraines, et qui ne viennent presque jamais à la lumière; l'œil leur eût été inutile; aussi ces espèces en sont-elles dépourvues.

De cette rapide analyse, nous pouvons donc conclure que l'œil est fait pour la lumière, puisqu'il est composé d'après ses lois; et de plus, que, puisque l'œil de tous les animaux est conformé pour le but de leur existence et les circonstances diverses où ils devaient vivre, il en est de même pour l'homme; son œil, considéré aussi bien intellectuellement que matériellement, s'élevant incomparablement au-dessus de celui des animaux les plus parfaits sous ce rapport, a évidemment aussi une fin et un but plus élevés; embrassant l'univers, il en mesure les lois et en scrute les détails; il juge les couleurs et les propriétés des corps; tout lui est soumis : il était donc le dernier but de la création matérielle, où il doit lire la conception et la puissance de son Créateur, dont la glorification est son but et sa fin.

8° La vision n'est pas le seul but du fluide lumineux; c'est encore à lui qu'est due la coloration diverse des corps; ces corps étant composés d'élémens différens par la substance, ou les mêmes élémens ayant une structure intime diverse, la lumière y est réfractée différemment; des rayons trouvent passage là où d'autres ne le trouvent pas, et alors ils sont réfléchis en tout ou en partie, et de là la coloration des corps, si importante et si nécessaire, puisque sans elle il serait souvent impossible de les distinguer entre eux.

Mais, bien plus, la lumière a une influence évidente sur la vie des corps organisés, animaux et végétaux. Les animaux faits pour vivre à la lumière dépérissent bientôt lorsqu'ils en sont privés, soit par les modifications nuisibles que subit par l'absence de la lumière l'atmosphère qui les entoure, soit par la privation même de cette lumière. Les animaux inférieurs qui n'ont point d'organes de vision, comme les hydres vertes, les polypes, les actinies, etc., recherchent pourtant la lumière, et s'y épanouissent pour ainsi dire comme une fleur; elle leur est donc utile et agréable.

Les plantes ne peuvent pour la plupart vivre, ni se développer sans la lumière; les arbres dirigent leurs branches vers la lumière; ce fluide a aussi une influence marquée sur la marche de la sève. Quand l'atmosphère reste long-temps chargée d'électricité, l'accroissement des végétaux se fait avec une rapidité remarquable à l'œil; c'est sous son influence qu'ils absorbent et transpirent. La chaleur et l'électricité, que nous avons vu n'être probablement qu'une modification du fluide éthéré, ont la plus grande influence sur la germination. Une graine ne peut, en effet, germer sans un certain degré de chaleur; si on la maintient à une température trop basse, à 0° ou au-dessous, elle ne donne aucun signe de développement; tandis qu'une chaleur de 25 à 30°, jointe à une certaine humidité, accélère son développement. L'électricité exerce une influence très grande sur la germination, comme sur les autres parties du végétal; tellement, qu'on peut développer dans un temps très court et faire croître diverses graines par l'électricité.

Les plantes que l'on fait croître dans l'ombre, comme les laitues, que l'on fait croître dans des caves ou sous des vases renversés, s'étiolent, perdent la couleur verte et blanchissent; leurs sucs changent de nature et de saveur.

La lumière est donc tout aussi nécessaire aux plantes qu'aux animaux. Elle influe sur la vie et la nutrition des uns et des autres : cela est certain pour les végétaux. Et bien des expériences tendent à prouver que ce fluide, comme électricité et certainement comme chaleur, a la plus grande part à la digestion.

C'est d'ailleurs par l'influence de ce fluide que la température de l'atmosphère varie; et l'on sait quelle influence ces variations ont sur tous les corps organisés.

9° Ainsi donc la lumière est le premier agent de l'univers; l'éther remplit l'espace; tous les corps sont plongés dans son sein; il les pénètre tous : c'est au milieu de cet élément que les mondes s'attirent et se maintiennent en équilibre; il agit continuellement sur l'atmosphère, sur la terre et les eaux; il préside aux phénomènes de composition et de décomposition des corps : c'est à lui qu'est due la succession du jour et de la nuit, et l'admirable phénomène de la vision. L'œil est fait pour la lumière, dont les lois régissent sa composition et sa structure, suivant le but et la fin des êtres divers. La lumière est nécessaire à tous les phénomènes de la végétation, et elle exerce une grande influence sur la vie animale. Ainsi, le fluide éthéré ne semble-t-il pas être le premier lien des êtres, le principe de la consistance des choses et le soutien de l'harmonie de l'univers! Faut-il s'étonner alors qu'il ait été créé le premier, et que tous les corps aient été créés et plongés dans son sein pour s'y harmoniser successivement? « Les grandes combinaisons ont produit tous les petits rapports : le mouvement de la terre sur son axe ayant partagé en jours et en nuits les espaces de la durée, tous les êtres vivans qui habitent la terre ont leur temps de lumière et leur temps de ténèbres, la veille et le sommeil : une grande portion de l'économie animale, celle de l'action des sens et du mouvement des membres, est relative à cette

première combinaison. Y aurait-il des sens ouverts à la lumière dans un monde où la nuit serait perpétuelle (1)? » C'est ainsi que Buffon devient éloquent quand il se contredit en réfutant la triste thèse du matérialisme qu'il a soutenue en tant d'endroits par la négation positive des causes finales.

La seule étude de la lumière nous prouve donc d'une manière admirable qu'il y a dans les détails comme dans l'ensemble un ordre logique et une harmonie qui prouvent une conception divine, un enchaînement de causes et d'effets, de fins et de buts divers, qui prouvent un but suprême. Le Dieu, qui seul a pu façonner la forme extérieure et visible de tous les corps de la nature, a pu seul aussi dans un détail immense coordonner les formes, arranger la structure des plus petits élémens dont ces corps sont composés, et par là établir des proportions justes et diverses avec les propriétés et les rayons divers de la lumière, et produire ainsi les plus beaux phénomènes du monde. Des lois de la lumière, des lois de l'univers et de tous les élémens en relation avec la lumière, des lois enfin de structure des organes de la vision en rapport avec les deux premiers ordres de lois, de ces trois ordres de lois, établis l'un pour l'autre, résultent l'harmonie universelle, la vue et la connaissance de cette harmonie dans ses faits comme dans ses lois, et enfin l'usage de la nature. Pour quelle fin, pour quel but tant de puissance logique, tant de raison et tant d'ordre? Est-il permis de le méconnaître sans violer toutes les lois de la raison et détruire le principe de toute science? Oui, ô hommes de la science, qui tâtonnez encore dans les ténèbres au milieu de tant de lumière, reconnaissez enfin que vous êtes des enfans de lumière et des enfans du jour : oh! ne soyez plus enfans de la nuit, ni des ténèbres; ne vous laissez point aller au sommeil, comme ceux qui ignorent tant de merveilles; mais veillez, contemplez et adorez (1); et la science, en vous ramenant à la foi, vous comblera de bonheur et de félicité, et redeviendra dans vos mains une arme aussi puissante à édifier qu'elle l'a été à détruire.

L'abbé Maupied,
Docteur ès-sciences.

(1) Buffon, *Seconde Vue de la nature*, t. IX, p. XXVII, in-12.

(1) S. Paul, *aux Thess.*, I, c. V.

Sciences historiques.

COURS D'HISTOIRE DE FRANCE.

VINGT-DEUXIÈME LEÇON (1).

Puissance administrative et judiciaire dans le gouvernement mérovingien. — District germain appliqué à la province romaine; officiers royaux, gravions, comtes, ducs, *envoyés* ou missi. — Le *mahl* ou *plaid;* ses attributions; sa formation. — Persistance du régime municipal sous les Franks; libertés des cités. — *Ratchimbourgs* ou *boni homines* également franks et gaulois. — Le clergé uni à la curie, à la vie civile et politique.

On a beaucoup étudié, analysé ce que, depuis plusieurs années, on appelle en style algébrique l'*élément* germain, ou plus simplement, le caractère et les coutumes des peuplades germaniques. La principale source de cette étude est la *Germanie* de Tacite, monument estimable sans doute par son antiquité sur le sujet et par le mérite de son auteur, mais pourtant le plus faible de ses ouvrages, et celui qui laisse le plus apercevoir le défaut du genre historique, tel que les anciens nous l'ont transmis. Ils s'appliquaient surtout à ces harangues fictives, dont ils

(1) Voir la XXIe leçon, tom. XII, p. 428.

croyaient orner et animer les scènes qu'ils retraçaient. Le récit n'était pour eux qu'un cadre où ils inséraient ces morceaux de choix et de réputation, sur lesquels ils rassemblaient tout leur talent et toutes les adresses de l'art. Ces harangues prises à part sont, à la vérité, presque toutes autant de chefs-d'œuvre de rhétorique, quoique fort ennuyeuses à lire au milieu des faits trop souvent interrompus par ces tirades d'éloquence travaillée. Si l'on a la patience de s'y arrêter, on y admire certainement l'invention, l'ordonnance, l'enchaînement des idées; mais hors de là tout se réduit au soin du style chez les historiens les plus estimés. Leur récit marche au hasard sans liaison, sans arrangement; vous y chercherez en vain cet *ordre lucide*, comme dit Horace, qui naît d'un sujet puissamment conçu, où rien d'intéressant n'est omis, où tout se tient, où chaque chose vient à son temps et à son lieu. Ce grand art de la composition que les anciens ont porté si loin dans toutes les œuvres d'imagination, leur manque entièrement pour l'histoire. Tacite lui-même, si supérieur à tous comme observateur et comme moraliste, ne s'en est pas douté. Il excelle à peindre les caractères, à saisir, à déceler dans les moindres actions les tristes secrets du cœur humain, à remettre un événement sous nos yeux avec ses circonstances les plus vives. Il ne passe pas ces limites. Prolixe avec profondeur, et minutieusement concis, il use son génie en traits de détail, auxquels l'énergie de son style prête un relief achevé, quand sa touche trop forcée ne devient pas obscure. Il fait assez bien connaître les empereurs, non l'empire, Rome et le palais, non les provinces, les incidens et les intrigues, non l'ensemble du gouvernement ni des mœurs.

Dans son traité de la Germanie, qui ne lui fournissait pas sujet de harangues, il se contente de jeter des remarques détachées, incomplètes, avec quelques unes de ces sentences frappées à sa manière, qui donnent beaucoup à réfléchir, mais qui apprennent peu. De là tant d'incertitude sur le monde barbare et sur les institutions originelles de nos Franks en particulier. Ce n'est pas sans peine que, en rapprochant de quelques passages de ce traité les documens du 6e et du 7e siècle, on parvient à comprendre à peu près le système politique qui commença avec Clovis.

On a vu par quel prompt instinct de suprématie les *compagnons* avaient été rattachés au prince, en qualité de *fidèles*, par le lien des *bénéfices*, sans quoi la *compagnie* ou *suite* militaire, qui n'avait de but et d'éclat que dans la guerre, se fût dissipée naturellement dans un établissement fixe, qui suppose toujours une paix habituelle (1), et le prince eût perdu un grand moyen d'action, qui ne devint contraire que pour n'avoir pas été assez réglé, ni assez contenu. Dans le premier moment la royauté franque s'en faisait un appui d'autant plus utile, que la dispersion des simples guerriers dans leurs alodes la rendait entièrement libre. Ainsi dégagée de leur rude consultation, la royauté gagna encore beaucoup par un exercice bien plus étendu de l'autorité administrative, judiciaire et législative.

Il fallait un gouvernement général approprié aux anciens et aux nouveaux habitans; qui accordât les deux populations, qui fît enfin de leurs institutions différentes une même société civile. La forme de la tribu avait dans son extrême simplicité quelque ressemblance avec celle de la province romaine, et cela en facilita le mélange. La petite administration de la tribu admettait une division à trois degrés : le premier était le *district* (*gau*, *pagus*) auquel présidait un *gast* (hôte), ou *gravion*, *grafion* (*graf* (2), *senior*, *ancien*). Le *district* se partageait

(1) Tac. *Germ.*, 14. Quià si *civitas*, in quâ orti sunt, longâ pace et otio torpeat, plerique nobilium adolescentium petunt ultrò eas nationes, quæ tùm bellum aliquod gerunt; quia et ingrata genti quies, et faciliùs inter ancipitia clarescant, *magnumque comitatum non nisi vi belloque tueare.*

(2) Ducange : *Gravio* teutonicè *graef*, *geref*, *gerafe*, comes, præses. Mœller, *Manuel*, 1-3 : *gereffe*, contracté de *gefahrte*, compagnon. Alors pourquoi appeler la *compagnie* militaire (*comitatus*) *gefolgschaft*, plutôt que gefahrtschaft ? L'étymologie la plus naturelle est *grau* (gris, *homme d'âge*). Ce mot s'est visiblement conservé dans les titres modernes de *landgrave*, *margrave*, *burgrave*. La loi salique mentionne le *gravion*, spécialement *tit.* 57 et 63; ce que la loi ripuaire, 80 et 53, rend par *comitem* et *judicem fiscalem*, quem *comitem* vocant.

en *cantons* ou *bourgades* (*sculdasiæ*, *vici*), chacun sous la surveillance d'un *tungerefa*, *sculdais*, *saio* (1), *sago* (*tunginus*, *tunzinus*, *centenarius*, *centenier*). La subdivision de la bourgade ou le dernier degré était la *marche* (*mark*, *marca*, *limite*), qui avait son chef particulier dans le *markgrav* (*gravio loci*, *decanus* ou *dizainier*).

Cette organisation se laisse seulement entrevoir dans Tacite, quand il mentionne vaguement l'élection des chefs (*principes*), qui devaient rendre la justice dans les cantons et les bourgades, avec les *centenaires* pris parmi le peuple pour accompagner et assister chacun d'eux (2). Après avoir décrit l'assemblée générale (*concilium*), qui n'est autre évidemment que celle de la tribu, puisqu'il n'y paraît qu'un seul roi (3), l'historien semble y rapporter également et les affaires majeures, et les causes capitales, et les moindres délits, et les élections, et les admissions des jeunes gens au droit d'armes, c'est-à-dire qu'il confond ensemble la réunion de la tribu, celle du canton et celle de la bourgade. A la première appartenaient probablement les causes criminelles, outre les grandes décisions, et aux deux autres l'élection des chefs particuliers, celle des *centenaires*, et la connaissance des délits (4) et des débats privés. Ainsi se gouvernait la tribu germaine.

D'autre part, il ne restait plus rien de tout le système romain qu'un seul et faible débris de l'administration civile dans le régime municipal, qui avait fait de presque toutes les villes autant de petites républiques domestiques, enfermées isolément dans les étroits chaînons d'une vaste centralisation, mais conservant chacune séparément son existence propre, avec les ressources vivaces d'une constitution locale. Les plus considérables de ces villes, autrefois résidence de l'administration provinciale, et la plupart encore sous l'autorité d'un comte ou d'un duc (1), au moment de l'invasion, représentaient aux Franks le *district*; les villes secondaires, le *canton*, et les moindres enfin la *bourgade*. Le nouveau maître de la Gaule désigna donc parmi ses leudes, franks ou romains, des officiers qu'il envoya dans les principales cités, pour y présider, et de ce chef-lieu maintenir l'ordre dans un rayon de territoire plus ou moins étendu. Ces officiers s'appelaient *comtes* ou *ducs* pour les Gaulois, *gravions* pour les Franks; ils déléguaient à leur tour des *centeniers* (*tungini*, lieutenans, *viguiers*, *vicarii*) et au-dessous de ceux-ci des *dizainiers* (*decani*), pour remplir graduellement les mêmes fonctions dans les petites villes plus ou moins nombreuses, qui se rattachaient aux grandes cités, selon les souvenirs récens de la circonscription romaine (2).

(1) *Leg. sal. tit.* 49, *tit.* 80. *Tunginus* de *tangen* (être utile)? Ducange tire *sago*, *saio* de *sagum* (saie, hoqueton); *sache*, *sagb* (cause) offre plus de vraisemblance. *Sculdais*, *schultaf*, *schultheis*, de *schuld* (cause), ou de *schülten* (ordonner)?

(2) Tac. *Germ.* 12. Principes qui jura per *pagos vicosque* reddant; *centeni* singulis ex plebe *comites*, etc. Ces *centenaires*, appelés *compagnons* dans ce texte, étaient-ils simplement *compagnons de justice*, et désignés par élection? Il y avait d'autres *centenaires*, choisis entre toute la jeunesse, cent par canton, pour former la première ligne au combat; ch. VI: « *Centeni* ex singulis *pagis* sunt; idque ipsum inter suos vocantur, et quòd primò numerus fuit, jam nomen et honor est. » Ces *centenaires de guerre* étaient-ils de la suite ou *compagnie* du roi? Quelle distinction et quels rapports entre ces deux espèces de *centenaires* et les compagnons militaires? Tacite n'en dit rien.

(3) Tac. *Germ.* 11.

(4) Tac. *Germ.* 11, 12, 13. Les jeunes guerriers admis avaient-ils part à ces diverses assemblées, ou seulement les chefs de famille? C'est encore une question.

(1) Sidon. Apollin. *Epist.* 3-8, à Attalus, comte d'Autun et frère de la mère de Grégoire de Tours; 7-2, mention d'un comte à Marseille; 4-17, d'Arbogast, comte de Trèves; 7-17, de Victorinus, comte d'Auvergne, et, selon Greg. Tur., 2-20, *duc* de sept villes. Bientôt le titre de *duc*, inférieur à celui de *comte* dans l'empire, prit dans l'opinion des Franks la supériorité que le premier sens du mot offrait à des hommes belliqueux, et il demeura affecté aux commandemens des *districts* les plus importans.

(2) Marculf., 1-8. Perspicuè *regalis* in hoc perfecta conlaudatur clementia, ut in cuncto populo bonitas et vigilantia requiratur personarum; nec facilè *judiciariam* convenit committere dignitatem, nisi fides et strenuitas videantur esse probatæ. Ergò dùm et fidem et utilitatem tuam videmur habere compertam, ideò tibi actionem *comitatûs*, *ducatûs*, *patriciatûs*, in pago illo commisimus, ut semper

Il ne pouvait plus être question de *préfet du prétoire* ni de *maître de la milice*, puisque Clovis possédait déjà de lui-même le commandement militaire, absolu chez les Franks, en fait de discipline, et le droit de rendre la justice. Il succédait ainsi de plein exercice aux empereurs ; d'ailleurs il avait accepté avec empressement, comme on l'a vu, une sorte de concession régulière de tous les anciens pouvoirs, en recevant les insignes consulaires, ce qui ne lui était point inutile, même aux yeux des barbares; car, depuis plus de cent ans, ceux-ci s'étaient habitués à voir, non sans une secrète satisfaction, des chefs germains élevés aux grandes charges de l'empire et préposés à quelque grande province. Aussi les rois mérovingiens prenaient-ils la qualification de *vir inluster*, qui distinguait autrefois le *maître de la milice*. Tant était profonde l'impression de la puissance romaine, que ceux-là qui se montraient les plus fiers de l'avoir détruite, en respectaient l'ombre et en suivaient la trace.

La nomination royale commença de la sorte à remplacer l'élection. Cela rentrait en un sens dans la coutume antique; le roi ne réglait-il pas le rang parmi ses *compagnons*, et ne donnait-il pas des missions et des commandemens aux uns et aux autres? Dès que les Romains pouvaient être *leudes*, rien ne l'empêchait de prendre des leudes romains pour officiers. Peu importait aux Franks qui, pour être plus à l'aise ne se croyaient que plus indépendans, et ne se sentaient pas plus pliables. Préoccupés de leur situation personnelle, comme d'imprévoyans barbares, ils ne songèrent pas si la tribu se dissolvait, et s'ils perdaient leur force avec leur union, à ne plus élire leurs chefs secondaires; ils comprirent seulement la difficulté de l'élection, épars comme ils étaient. Au reste, il est probable que dans les *districts* du nord, où ils se trouvaient en plus grand nombre, Clovis envoya de préférence des comtes franks, en Neustrie et surtout au-delà de la Loire, des comtes romains. Il est probable aussi qu'il se déterminait, quant au choix de ces officiers, d'après la convenance des localités et des groupes. Peut-être même s'assurait-il préalablement de l'agrément des guerriers propriétaires dans tel ou tel district. On serait porté à le croire, puisque la population romaine était quelquefois consultée en pareille occurrence. On voit en effet Chilpéric, après avoir destitué Leudast, diriger vers Tours le frank Ansovald pour apporter au clergé et aux citadins la permission de choisir eux-mêmes un nouveau comte (1).

S'il y a ici conjecture, c'est dans l'explication, non dans le fait. Car, de quelque manière qu'on le comprenne, il est incontestable que les rois mérovingiens eurent tout d'abord la plénitude du pouvoir administratif ou exécutif. Tout office public venait directement ou indirectement du prince, qui nommait et révoquait à volonté, exerçant l'autorité la plus générale et la plus absolue, déléguant, quand il lui plaisait et quel il lui plaisait, avec le simple titre d'*envoyé* (*missus*), pour régler extraordinairement telle affaire, réviser tel jugement, et inspecter les comtes et ducs provinciaux (2).

« Si quelqu'un a besoin de produire

erga *regimen* nostrum fidem inlibatam custodias, et omnes populi ibidem commanentes tàm *Franci*, *Romani*, *Burgundiones*, quàm *reliquæ nationes* sub tuo regimine et gubernatione degant et moderentur, et eos recto tramite *secundùm legem et consuetudinem eorum* regas; viduis et pupillis maximus defensor appareas; *latronum* et *malefactorum scelera* à te *severissimè* reprimantur, ut populi benè viventes, sub tuo regimine gaudentes, debeant consistere quieti, et quidquid de *ipsâ actione in fisci ditionibus* speratur, per vosmetipsos annis singulis nostris ærariis inferatur.

Greg. Tur. 5-48. Ansovaldum dirigit, et datâ *nobis* et populo optione, Eunomius in *comitatum* erigitur.

(1) Greg. Tur. 4-13. Chramnus his diebus apud Arvernum residebat.... Multùm maledicebatur à populo. *Firminum à comitatu urbis* graviter injuriatum abigit, et *Salustium*, Evodii filium, subrogat. 5-22 : Chilpericus, pervasis *civitatibus* fratris sui, *novos comites* ordinat. 4-22, 42, 5-37 et *passim*. Marculf. 1-8. — L'institution des *missi dominici* ou *regales*, qu'on rapporte communément à Charlemagne, remonte sans nul doute aux premiers temps mérovingiens. Marculf. 1-40, formule déjà indiquée; 1-20, ordre de partage en litige à faire par un *missus regis*, *vir illustris*; form. Lindenbrog. 58; Greg. Tur. 5-4; ces textes seront donnés un peu plus loin. Cet officier se nommait encore *legatus*. Leg. rip. *tit.* 55; Marculf. 1-11.

« des témoins au *mall*, devant le *cente-* « *nier* ou le *comte*, ou devant le *duc*, le « *patrice* ou le *roi*, et si les témoins ne « voulaient point venir au *plaid*, celui qui « en a besoin doit les ajourner, etc. (1). » Voici clairement, marqués dans leur ordre, les offices ordinaires avec le moyen uniforme d'action et de publicité, lequel est le *mall* ou le *plaid*, appelé encore ailleurs *assemblée du peuple* (*conventus populi*). Il y avait le *plaid* du centenier, celui du comte, du duc ou du patrice, et celui du roi, trois degrés distincts d'autorité procédant de la même manière.

Mais qu'était-ce que ce plaid ? Que s'y passait-il ? Comment était-il composé ? Pour ne pas nous engager dans un détail inutile, il suffit de dire que deux sortes d'affaires y étaient portées : 1° Affaires d'intérêt privé, les minimes et urgentes devant le centenier (2), les plus graves devant le comte ; 2° Affaires d'intérêt local ou commun, devant l'un et l'autre, selon la part de chaque localité et de l'autorité, qui présidait ; les premières tenant au droit civil, outre les débats personnels de propriété et d'offense à juger, comprenaient aussi certains actes, comme donations, mariages, institutions d'héritiers, actes, qui avaient besoin d'une sanction pour valoir (3). Alors le plaid était un tribunal, une assise de justice et de légalité. Les autres affaires, tenant au droit public, entraient plus ou moins dans toutes les nécessités et les questions de régie générale, et donnaient au *plaid* un caractère politique. Par exemple, si un seul habitant, même *dans un village*, s'opposait à ce qu'un nouveau venu y établit son domicile, celui-ci devait être exclu. Or il fallait pour cela, que l'opposition fût déclarée en présence de tous les autres habitans, et notifiée ensuite en leur nom, plusieurs fois. Cette adhésion commune s'appelait *placitum*, aussi bien que la réunion, et le gravion devait venir lui-même en assurer l'effet en cas de résistance (1). De semblables réunions et consultations communes n'étaient pas moins nécessaires, pour régler le service militaire et les finances ; et pour d'autres causes encore non moins importantes (2). Le *plaid* alors, sans changer de forme, ni de nature, s'agrandissait et devenait assemblée, d'où on l'appelait encore *conventus populi*. Cette double destination de la même institution, cette double fonction du *plaid*, n'a pas été assez nettement remarquée même par Moreau, ce qui n'augmente pas peu les obscurités sur le gouvernement mérovingien.

Dans l'une et l'autre fonction, tout se faisait publiquement ; c'était la condition essentielle ; la publicité consistait même dans le plaid. Tous les hommes libres conséquemment avaient le droit d'y venir, de voir, et d'entendre ; pour les affaires d'intérêt commun tous y étaient appelés ; tous néanmoins n'y *assistaient* pas également.

« Trois *sagibarons* seulement devaient être avec le gravion dans les *malbergs*

(1) Leg. rip. *tit.* 50. Si quis testes ad *mallum* ante *centenarium* vel *comitem*, seu ante *ducem*, *patricium*, vel *regem* necesse habuerit ut donent testimonium, et fortasse testes noluerint ad *placitum* venire, ille qui eos necessarios habet, *mannire* illos debet, ut testimonium quod sciunt jurati dicant. *Ib.*, *tit.* 53, et leg. sal. *tit.* 49.

(2) Marculf. *appendix*, form. 9. *Mandatum* d'un évêque qui charge son *avoué* de per *omne jus* investigare, inquirere, prosequi et *admallare* per *mallos*, *vicos*, *castella*, *oppida* et *civitates*; nec non etiam si necessitas incubuerit, in *palatio*, ante *vicarios*, comites, *missos dominicos*, comites palatii, etc.; *form. Bignoniana*, 6 : *Notitia* de mancipio : Cùm resedisset ille *Vigarius* inlustris viri illius comitis, in illo *mallo publico*, unà cum ipsis *scabinis*, etc. Ce dernier mot, qui ne fut guère en usage que sous la seconde race, vient du théotisque *skapen*, *skapen*, *skafen*, en langue moderne, *schaffen*, constituer, ordonner.

(3) Leg. sal. *tit.* 53. Celui qui réclamait un animal dérobé devait citer devant le juge ou président du plaid celui qu'il prenait à partie, et lui remettre en présence des témoins un *fétu* ou un petit *rameau* (*festuca* vel *ramus*); ce qui s'appelait *adchramire*, *adframire*, *adramitio*; tit. 40. — L'infestucation ou adramition avait encore une autre utilité. Deux hommes, dont l'un remettait le *fétu* ou *rameau* à l'autre, qui le recevait in laisâ (*laiso* ou *lesu*, fente du haut de l'habit), en plein *mahl*, devant le *tunginus* et ses trois assistans, ratifiaient ainsi une transaction. On pouvait de la même manière déclarer un héritier ; tit. 49, *de adframire*.

(1) Leg. sal. *tit.* 48 et 50.

(2) Voyez plus bas ce qui est dit du serment de fidélité à propos des villes.

particuliers; en d'autres cas, il n'en fallait pas moins de 7 (1). »

« Une cause étant instruite, celle des deux parties, qui désirait une prompte décision, pouvait demander aux *Rachimbourgs* de prononcer le *jugement salique* (2). Et après la troisième insistance, si les *Raichimbourgs* refusaient, ils étaient passibles d'une amende (3).

Ainsi un petit nombre d'*assistans, assesseurs* ou *conseillers*, choisis parmi les hommes libres, siégeaient avec le président, pour donner leur avis et décider avec lui. Ils constituaient le corps du *plaid*, qui ne pouvait s'en passer, qui n'existait point sans eux; ils avaient tout à la fois quelque chose du *jugé* et du *juré* modernes. Tous les hommes libres étaient-ils aptes à ce ministère? Les Romains y étaient-ils admis, ou seulement les Franks? Là-dessus encore grand dissentiment: les uns, comme l'abbé Dubos, pensent que les Gaulois ou Romains avaient leur juridiction particulière; les autres, comme l'abbé Mably, veulent que les Franks aient partout agi en maîtres. Mably, pour soutenir son opinion, nie l'ancienne existence conservée aux cités de la Gaule par les Mérovingiens; là est le nœud en effet, car s'il n'eût fait cette chicane, il lui fallait inévitablement abandonner son système.

(1) Leg. sal. *tit.* 57, 52, 49, et *passim;* Leg. rip. *tit.* 32, 55 et *passim.*

(2) *Dicere legem salicam*, *prononcer la sentence, décider selon la loi salique*, et non pas *réciter l'article applicable à la cause;* ce qui n'aurait guère de sens, puisque tout jugement n'étant qu'une application de la loi, le juge ne peut donner sa décision, c'est-à-dire appliquer la loi qu'en la citant. Moreau, *Disc.* 4 et 9, a très fortement convaincu de bévue cette dernière interprétation, adaptée à un certain système et évidemment acceptée par cette littérature moutonnière, qui se nourrit d'érudition toute faite, et qui a un instinct de préférence pour l'erreur. Ce laborieux et savant publiciste a prouvé, avec l'aide de Ducange et ses propres observations, que, dans ces premiers siècles, le mot *lex*, employé quelquefois pour désigner le *droit écrit*, signifiait aussi le *procès*, le *jugement*, l'*amende*, la procédure, même un *titre inscrit* dans les archives, et que le sens ordinaire de *dicere legem*, *facere legem*, était synonyme de *facere rectum*, *rendre justice, faire droit, prononcer la sentence.* Cette explication aura plus loin une conséquence plus grave qu'on ne penserait à la première vue.

(3) Leg. sal. *tit.* 60.

Or, il est aujourd'hui surabondamment prouvé (1) que la conquête franque a respecté le régime municipal; le bon sens tout seul devait conclure ainsi de la position de Clovis, de sa conduite, de sa conversion au Catholicisme: et il n'était pas même besoin de longues recherches pour démontrer que non seulement les cités gauloises gardèrent leur organisation intérieure, mais qu'elles obtinrent encore une liberté inconnue pour elles auparavant.

1° L'existence de la *curie* ou corps des décurions dans la cité, et des magistratures municipales, se constate par les mêmes actes civils de donation, d'institution d'héritier, etc., que la *curie* validait à l'égal du *plaid* (2).

2° On a vu tout-à-l'heure qu'une ville

(1) M. Raynouard, *Hist. du Droit municipal;* M. de Savigny, *Hist. du Droit romain;* M. Pardessus, *Journal des Savans*, 1840.

(2) Marculf. 2-9. *Charta obnoxiationis*.... Presentem donationem *gestis municipalibus* alligari curavimus.... 2-37: *Gesta juxta consuetudinem Romanorum qualiter donationes vel testamenta alligentur.* Anno illo, regnante illo, sub die ille, in civitate illâ, adstante viro illo, laudabili *defensore* et *omni curiâ illius civitatis*, vir magnificus ille prosecutor dixit: Peto, optime *defensor*, vosque, laudabiles *curiales* atque *municipes*, ut mihi *codices publicos* patere jubeatis; quamdam enim in manibus habeo quam *gestorum* cupio allegatione *roborari*.... (Le défenseur et les curiales ayant consenti, le mandataire continue:) Vir... ille per chartam mandati sui mihi injunxit ut illam *donationem* testamenti, aut *cessionem*.... *gestis municipalibus* deberem allegare. 2-38, *textus mandati.* (Le mandat étant lu, le défenseur et les curiales font lire ensuite la donation, et voyant que les deux pièces sont certifiées et signées manibus *bonorum hominum*, déclarent:) Dignum est ut gesta ex hoc conscripta atque subscripta tibi tradantur, et ut in *arcipibus* (archives) *publicis* memoranda serventur; Sirmond. *form.* 32; les formules d'Angers, *formulæ Andegavenses*, du temps de Thierry IV, au nombre de 59, mentionnent la loi romaine, la coutume du pays, le pouvoir royal et les curiales: la première, *formula solemnis de dote*, parle de la curie publique, qui siégeait *in foro;* ibique vir magnificus ille prosecutor dixit: Rogate, vir laudabilis illi *defensor*, illi *curator*, illi *magister militum*, vel reliquam *curia publica*, etc. Et la dot est consignée sur les registres publics. Il faut ajouter la formule inédite publiée par M. Pardessus en 1840, dans la bibliothèque de l'École des Chartes, t. 1[er], p. 218. Cette formule de demande d'*appennis*, ou d'affiche pour le rétablissement de titres de propriété, prouve, 1° l'indépendance muni-

reçut d'un des fils régnans de Clotaire Ier la permission d'*élire* un comte; souvent une ville épiscopale demandait aussi à choisir son évêque, et alors une *suggestion* ou pétition était adressée au roi ou au magistrat royal (1) par les citadins.

3° La première formule d'Angers qui vient d'être citée, comptant parmi les officiers municipaux un *maître des soldats*, nous révèlerait encore le droit de *milice*, rendu aux villes par la détresse de l'empire (2), et maintenu par les rois Franks. Chez les Gaulois, disait Ammien, « tout âge est très bon pour la guerre; « avec une égale force de cœur le vieillard « fait campagne comme le jeune homme, « que le froid et le travail assidu ont en- « durci à braver les fatigues et les périls. « Et jamais aucun d'eux redoutant le « service militaire, *ne s'est coupé le « pouce*, ainsi qu'en Italie ceux qu'on « appelle par dérision, *nonchalans* (3). » La nation qui fournissait de si braves soldats aux troupes impériales, ne fut pas la dernière à ressaisir les armes; assaillie de tous côtés, prise au dépourvu, sans lien et sans direction, retranchée çà et là dans ses villes, elle n'avait cessé de se défendre, et ne pouvait être désarmée que par une guerre d'extermination, qui n'était ni dans l'intérêt ni dans l'intention des Franks. Chaque ville continua donc d'avoir sa milice; et ce droit, qui ne fut pas mis en doute un seul instant, devint même quelquefois un abus. Chilpéric étant mort (584), les habitans d'Orléans avec ceux de Blois, attaquèrent inopinément ceux de Châteaudun et en ravagèrent le territoire; les Dunois soutenus des citoyens de Chartres, se vengèrent à leur tour. Cette querelle s'échauffant, les hostilités seraient devenues plus graves, sans l'intervention des deux comtes d'Orléans et de Chartres qui rétablirent la paix en engageant les deux cités à terminer leur différend par la voie judiciaire (1). Plusieurs années auparavant, Mummolus, chargé par Sigebert et Gontram de reprendre les villes de Tours et de Poitiers, dont Chilpéric s'était emparé par son fils Clovis, chassa de Tours le jeune prince; mais Basilius et *Sigharius, citoyens* de Poitiers, l'un romain et l'autre dont le nom indique un frank, rassemblant des troupes, voulurent résister, et ils furent vaincus (2). Chilpéric faisant bientôt la paix, rend toutes les villes qu'il avait prises, en priant Sigebert de ne point traiter les habitans comme *coupables de défection*. Peu après, la guerre recommence, et Sigebert envoie des messagers à Tours et à Châteaudun afin que ces deux villes dirigent leurs forces contre son ennemi (3). Ailleurs ce sont les villes de Tours, de Poitiers, de Bayeux, du Mans, d'Angers et *beaucoup d'autres* encore qui forment une armée d'après l'ordre de Chilpéric, sous le commandement de ses généraux, pour punir la révolte du comte de Bretagne (4).

Il n'est pas douteux non plus que Franks et Gaulois ne marchassent ensemble en armes, indifféremment convoqués et commandés par des *moniteurs* et des généraux gaulois ou franks (5). Et ce qui ne prouve pas moins la complète jonction des deux races, c'est l'entretien prolongé dans l'armée mérovingienne, de troupes toutes romaines, formées par *nombres* ou bataillons selon leur ancienne ordonnance. On se souvient de ces soldats italiens, distribués en plusieurs garnisons au centre de la Gaule,

cipale de Bourges sous la première race; 2° l'existence d'une charge *nouvelle*, celle du *profensor* ou *substitut* du défenseur.

(1) Marculf. 1-7. *Suggestio* regi vel *seniori* communi.... A *servis vestris*, quorum *subscriptiones* vel *signacula* subtùs tenentur inserta.

(2) *Novell. Theod. tit.* 20.

(3) Amm. 15, 10. Nec eorum aliquando quisquam, ut in Italiâ, munus martium pertimescens, pollicem sibi praecidit, quos localiter *murcos* appellant.

(1) Greg. Tur. 7-2.

(2) Greg. Tur. 4-46.

(3) Greg. Tur. 4-50, 51.

(4) Greg. Tur. 5-27.

(5) Greg. Tur. 5-13. Erat ibi tunc temporis (...) quidam *Litigius* ex *monitoribus*; 4-42 et *passim*; 7-42 : Sur une sentence des juges contre ceux qui avaient manqué à la convocation pour une expédition, le comte de Bourges envoya ses officiers dans un manoir de son district, qui était des terres de saint Martin. L'agent de la maison résista, disant : Ce sont les hommes de saint Martin; ne leur faites aucun dommage, parce qu'ils n'ont pas coutume de *marcher en pareil cas*; 5-27 : Chilpericus de pauperibus et *junioribus* Ecclesiæ.... *Bannos* jussit exigi pro eo quòd in exercitu non ambulassent. Non enim erat consuetudo ut hi ullam exsolverent *publicam functionem*.

lorsque Clovis arriva, et qui traitèrent avec lui ainsi que les Armoricains après son baptême. Les fils et les petits-fils de ces soldats succédèrent à leurs pères avec les mêmes conditions, et ces étrangers se reconnaissaient encore dans les combats vers la fin du 6e siècle à leurs *enseignes* et à leur costume (1).

Une seule preuve encore, qui les renferme toutes et qui aurait tranché toute difficulté, si on y eût fait attention, je veux parler du *serment* de fidélité que les princes franks avaient bien soin de demander particulièrement aux cités, soit quand ils montaient sur le trône, soit lorsqu'ils y associaient leur fils, soit quand ils acquéraient par traité ou héritage quelque district nouveau (2); car un serment de fidélité ne se demande pas à des esclaves ni même à des sujets conquis, et je ne sache pas que les empereurs romains jugeassent à propos de le recevoir des villes et des provinces comme du sénat et des troupes; rien ne suppose mieux que ce serment, la liberté politique (3). Mais ce qui doit nous frapper bien davantage c'est la réciprocité de serment de la part des rois, qui garantissaient le maintien des lois et coutumes locales (1) sans lesquelles, en effet, quoique l'on s'obstine à dire et à tenter, la liberté ni même la nationalité n'ont plus de base.

Avec cet ensemble de *franchises* (2), reconnues aux Gaulois, ceux-ci durent entraîner les Franks à leur régime intérieur. L'aversion germanique pour l'enceinte des murailles et le pressement des habitations dut céder aux nécessités d'intérêt, de pratiques religieuses, d'ambition, de vanité, et même de plaisir. Aussi bientôt la plupart des Franks résidèrent-ils habituellement dans les villes; ils en étaient citoyens, et les puissans d'entre eux, les *sénieurs*, comme on les appelait, s'agrégeaient d'eux-mêmes à la curie de la cité, près de laquelle ils avaient leur *villa* (3) principale.

Qui ne voit maintenant d'où se tiraient les *assesseurs* ou *juges?* Le système municipal continuant de subsister, et, bien mieux, émancipé de toutes les entraves impériales; les Franks, même *leudes*, étant citoyens des villes, et *curiales* dans toute ville où il y avait une curie, Gaulois et Franks remplissaient également cette fonction par le choix du comte, peut-être de leurs concitoyens; et là, comme partout ailleurs, en même fonction et même rang (4), ils portaient même

(1) Proc. *de Bell. Goth.* 1-12. Romani milites, cùm nec Romam redire possent neque ad hostes *Arianos* desciscere vellent, seipsos cum signis ac regione quam antè Romanis servabant, Arboricis et Germanis permiserunt, moresque omnes patrios retinuêre, quos *eorum posteri* ad se transmissos *adhuc* ritè servant. Nam et *numeri* in quos olim contributi militaverant, *hâc etiam ætate agnoscuntur*, et *signa propria præferentes* ineunt prælia. Constanter patriis utuntur legibus et præter alias romani habitûs partes, redimiculum pedum etiam *nunc* gestant.

(2) Greg. Tur. 7-8, 12, 13, et *passim*.

(3) Ce serment de fidélité passa même en usage général, et ne se demandait pas seulement aux cités, mais aux moindres bourgades, comme le prouvent la formule 1-40 de Marculfe et la trente-neuvième de Lindenbrog: *Ut Leudesamia promittantur regi*. Ille rex illi comiti: Dum et nos unà *cum consensu procerum nostrorum* in regno nostro illo gloriosum filium nostrum illum regnare *præcipimus;* ideò jubemus ut *omnes pagenses vestros* tam *Francos, Romanos*, vel *reliquas nationes degentes*, bannire et *locis congruis* per *civitates, vicos* et *castella congregare* faciatis; quatenùs præsente *misso* nostro inlustri viro illo, quem ex *nostro latere* illùc *pro hoc* direximus, *fidelitatem* præcelso filio nostro vel nobis *leudisamium* per loca sanctorum vel pignora quæ illùc per eumdem direximus, debeant promittere et *conjurare*.

(1) Greg. Tur. 9-30. Chariberto regi hic populus (celui de Tours) *sacramentum* dedit; *similiter etiam et ille cum juramento* promisit ut *leges consuetudinesque novas* populo non infligeret.

(2) Mot curieux qui, au sortir de la tyrannie féodale, imprimant le nom du peuple nouveau aux mêmes *libertés* recouvrées que l'ancien peuple avait possédées, attestait encore leur primitive et complète alliance.

(3) Greg. Tur. 3-36 et 10-27. Trèves et Tournai, d'après ces deux passages, ne sembleraient peuplées que de Franks; 4-46: Sed Basilius ac *Sigharius*, Pictavi *cives;* 7-13, 47: *Sicharius* et *Chramnisindus* sont *citoyens* de Tours; 8-31: Meurtre de l'évêque Prætextatus; magnus tunc omnes *Rothomagenses cives* et præsertim *seniores* loci illius *Frankos* mœror obsedit; 9-36: Viri *fortiores*, qui in *urbe* erant *Suessionicâ* sive *Meldensi*, venerunt ad Childebertum, dicentes: Da nobis unum de filiis tuis, ut *serviamus* ei, etc. 8-18, 9-9.

(4) Lorsqu'après avoir attentivement examiné, on ne rencontre d'autre différence réelle entre les deux races que celle du *wehrgeld* ou *composition personnelle*, et encore restreinte aux seules attaques qui touchent la personne d'un Frank et non ses biens,

titre; on les appelait également *sagibarons*, *ratchimbourgs* (1) ou *boni homines*. Seulement les deux premières qualifications étaient en quelque sorte de style officiel et légal; la dernière, appartenant à la langue commune, avait d'ailleurs un sens plus général, plus élevé, et s'appliquait encore non seulement à toute cette classe de citoyens, dans laquelle on prenait les assesseurs, mais aux plus grands personnages, considérés comme conseillers du prince (2).

Ce n'est pas tout. Le clergé, que devenait-il au milieu de cet arrangement politique? Ces évêques, dont Constantin avait maintenu l'arbitrage légal dans les causes temporelles, dont le désastre de l'Empire et les calamités publiques avaient fait les vrais *défenseurs* des cités, on s'est demandé s'ils étaient admis aux *Champs de Mars?* Et, comme il n'y a point de Champ de Mars pour répondre, on a douté, opiné, contesté. Mais si l'on avait donné plus d'attention aux faits qu'aux opinions systématiques, on aurait vu partout le clergé uni à la vie civile, exerçant distinctement et utilement les fonctions temporelles et spirituelles; le clergé, introduit dans la curie, tenant sa place au plaid avec les ratchimbourgs, communiquant par sa présence une valeur réelle aux engagemens contractés et aux sermens surtout; l'évêque, chef supérieur de la cité, ordonnant quelquefois, et assemblant un plaid même pour un jugement criminel qu'il ne devait pas présider. Ainsi, Leudast n'était installé comte de Tours que par une présentation et une recommandation du fils d'un roi à l'évêque Grégoire; dans les causes qui seraient personnelles à cet homme vénérable, comme dans toutes les nécessités de l'Église, Leudast s'empressait de lui promettre qu'il lui serait fidèle; et le comte *siégeait* pour *rendre la justice* avec les *sénieurs laïques* et *ecclésiastiques* (1). Ainsi, après le meurtre de Prætextatus, métropolitain de Rouen, l'évêque suffragant de Bayeux, Leudovald, vint aussitôt dans la métropole, en ferma les églises, ce qu'on signale comme le premier exemple connu d'un *Interdit*, fit arrêter ceux qu'on soupçonnait du crime, et commencer contre eux une procédure (2).

on est tenté de croire avec Moreau que Clovis, en établissant cette unique supériorité en faveur des siens, n'eut secrètement en vue que leur conservation au milieu d'une population bien plus nombreuse, où ils allaient se disperser.

(1) On a donné déjà l'étymologie de *Sagibarons*. Les lois et actes du temps portent : *Ratkimburgii*, *racimburgii*, *ragenburgii*, *regemburgi*, *racimburdi*, mot qui dérive de *rek* (fort, puissant) et de *burgh* (garantie, caution), radical : *berg* (colline, éminence, appui); *reken-burghe*, *rekin-burghe* (fortes cautions). Selon M. Thierry, 2e *récit mérov.*, *ratchimbourg* serait synonyme de *ahriman*; mais d'après sa propre explication, *ratchimbourg* exprime quelque chose de plus.

(2) Leg. sal. *tit.* 60. Si qui *Rathinburgii legem* noluerint *dicere* in *Mallobergo* residentes... debet eis qui causam requirit dicere : *Dicite nobis legem salicam*. Si illi tunc noluerint dicere, tunc iterum qui causam requirit... etc. Marculf. *form.*, *Append.* I, *Notitia de colono evindicato*... Et dum hæc causa apud ipsum *comitem* vel ipsos *Racimburgios diligenter fuit inventa*. Il s'agit d'un colon réclamé par l'*avoué* d'une église ou d'un monastère, cause qui aurait été nécessairement portée devant des juges de *loi romaine*, et non devant des *Ratchimbourgs*, si ceux-ci eussent été uniquement des juges de *loi salique*, et s'il eût existé une juridiction à part pour chaque nation. *Form. Andegav.* 49 : Veniens illi et Germanos suos illi Andecavis civitatis ante viro illustri illo comite vel reliquis *Racimburdis*, qui cum eo aderant, quorum nomina per subscriptionibus atque signacola subter tenentur inserta, etc. On a déjà cité la formule de Marculf, 2-3, qui mentionne les *boni homines*... La 29e de l'*Appendix de homine forbatudo* est encore plus explicite. L'homme *forbatudus* était celui qui avait reçu la mort en attaquant injustement et violemment son adversaire. Celui-ci venait, dit la formule, jurer devant le comte *in mallo publico*, et devant plusieurs *boni homines*, qui affirmaient avec lui que l'homme tué avait été l'agresseur. Greg. Tur. 6-19 : Cùm hæc regi Chilperico nuntiata fuissent, mittit nuntios comitibus ducibusque et reliquis *agentibus*, ut, collecto exercitu, in regnum Germani inruerent. Sed prohibitus est *consilio bonorum hominum*.

(1) Greg. Tur. 5-49. Jam si in *judicio* cum *senioribus*, vel *laïcis*, vel *clericis* resedisset, etc. Marc. *form.* 2-16 : Donation à une épouse enlevée de la maison paternelle... Te, contra voluntatem parentum tuorum rapto scelere, sociavi, undè *vitæ periculum incurrere debui*; sed *intervenientibus sacerdotibus* vel *bonis hominibus*, vitam obtinui, etc. 2-18 : *Securitas pro homicidio facto*, laquelle devait mettre en sûreté le coupable, après *composition* consentie et réglée par l'intervention des *sacerdotes* et des *magnifici viri*, dont les signatures attestaient un tel acte.

(2) Greg. Tur. 8-31. Leudovaldus episcopus epistolas per omnes sacerdotes direxit, et, accepto con-

En résumé, le clergé, indépendant de la curie par un caractère incommunicable, en faisait maintenant partie, et entrait par là définitivement dans l'ordre civil; la curie, indépendante du plaid, loin d'en être séparée, en faisait au contraire la base et le modèle; et si hors du plaid elle n'avait point la juridiction contentieuse, que l'erreur de Dubos lui accorde, quand le plaid avait terminé sa session, elle retenait toujours sans interruption, outre sa police intérieure, l'autorisation des actes civils. On peut même regarder comme certain que ces actes lui étaient déférés par les Franks, aussi bien que par les Gaulois, et lui demeurèrent à la fin spécialement attribués par l'opportunité générale. Ses formalités, plus sûres et plus commodes que l'*infestucation* ou *adramition*, devaient prévaloir (1).

Partout, dans le canton, comme dans la cité, le plaid, seul *tribunal de justice*, comprenait en même temps le *conseil municipal* et l'*assemblée communale*; forme unique de juridiction et de consultation pour les deux populations ancienne et nouvelle, qui s'y trouvaient incessamment et indistinctement mêlées en une seule et même nation.

Quoique le centenier et le viguier fussent subordonnés au comte, que le plaid cantonnal fût semblablement inférieur au plaid de la cité, et celui-ci au plaid provincial, plus solennel et plus imposant encore dans la cité métropolitaine, où résidait le comte, le duc ou le patrice, cependant chaque plaid, dans ses limites tracées, avait force égale de décision; l'un ne relevait point de l'autre. Il ne se portait appel d'aucun d'eux qu'au roi, qui rendait un jugement définitif, soit par un *missus* dans le plaid provincial extraordinairement convoqué, soit par lui-même ou par son délégué ordinaire, le comte du palais, dans le plaid du palais ou plaid royal, dont il reste à parler, et auquel tient l'erreur des Champs de Mars, comme le montrera la 23e leçon.

ÉDOUARD-DUMONT.

silio, *ecclesias* Rothomagenses *clausit*, *ut in his populus solemnia divina non spectaret*, donec indagatione communi reperiretur hujus auctor sceleris. Sed et aliquos adprehendit, quibus supplicio subditis; veritatem extorsit, qualiter per consilium Fredegundis hæc acta fuerant. Constit. Chlotar. art. 6.

(1) La formule du testament en faveur d'une fille contre la disposition de la loi salique est une preuve évidente de préférence pour la loi romaine, et pour ses formalités. Marc. *form.* 2-12, citée dans la xxe leçon.

COURS SUR L'HISTOIRE DES CROISADES.

DEUXIÈME LEÇON (1).

Croisades carlovingiennes. — Les Sarrazins repoussés de la Gaule méridionale. — Restauration de la nationalité gothique. — Charlemagne; Abdérame, calife de Cordoue; Haroun-el-Reschid, calife de Bagdad. — Politique des Francs. — Saint Guillaume, comte de Toulouse.

L'islamisme, comme une violente tempête partie de l'Orient, avait inondé de ses sectateurs les trois quarts du monde chrétien et menaçait de s'établir sans rival sur tous les bords de la Méditerranée. Maître déjà des principales îles de cette mer intérieure et sûr d'y conserver par ses flottes une domination incontestée, tout semblait facile à son prosélytisme guerrier. Pour aller rejoindre son berceau à travers l'Italie et l'empire grec en décadence, il ne lui restait plus qu'à franchir la Gaule; mais là se trouva la barrière invincible qui arrêta le flot de la conquête : ce fut la victoire de Poitiers remportée par la race héroïque et chevaleresque des Franks. Dans cette immortelle bataille, Charles Martel, comme « dit M. de Maistre, s'attacha l'épithète « terrible qui le distingue encore », et après avoir poursuivi les envahisseurs jusque sous les murs de Narbonne, il laissa à ses successeurs, Pepin et Charlemagne, la plus glorieuse tâche à remplir.

(1) Voir la 1re leçon au t. XII, p. 174.

celle d'assurer l'avenir de la civilisation chrétienne. Par leur alliance intime avec l'Église et la papauté, ces deux monarques, le premier dans la Gaule et le second dans l'Europe entière, se firent les missionnaires armés du Christianisme. Avec eux naquit la chevalerie; avec eux nos guerres saintes et nos premières croisades pour reconquérir les régions envahies par les musulmans, repousser sur terre et sur mer ces barbares du Midi, les refouler d'abord au-delà des Pyrénées, les chasser de nos côtes, et en attendant le triomphe complet d'une politique à la fois maritime et continentale, rétablir le commerce ruiné, protéger la navigation, et renouer les premières relations chrétiennes avec l'Orient par la sauve-garde des pélerinages de Jérusalem.

Telle fut l'œuvre guerrière et civilisatrice dont Pepin et Charlemagne se firent les instrumens sous l'inspiration des grandes pensées venues de l'Église romaine. Et c'est pourtant cette restauration religieuse et chevaleresque de la chrétienté qu'on a voulu séparer jusqu'ici de l'histoire des Croisades! Nous n'imiterons pas à cet égard les historiens qui nous ont précédé, et pour combler l'immense lacune qu'ils ont laissée dans le tableau des guerres saintes, nous allons insister au contraire sur l'époque qui en offre les origines et les premiers développemens. Après quoi nous verrons la république chrétienne retombée dans l'anarchie, déchirée par les guerres civiles et les discordes intestines de ses princes, tandis que les Papes sont chassés de la ville éternelle, les églises des saints apôtres pillées et brûlées par les nouveaux barbares, et la civilisation tout entière un instant sans espérance d'échapper à cet incendie général. Mais avec le pape Français, Sylvestre II, l'espoir reprend au cœur de la chrétienté; et avec le rétablissement de la papauté et la réforme de Grégoire VII, au 11ᵉ siècle, renaissent pour s'améliorer et atteindre à une hauteur incomparable toutes les grandes entreprises des Saints-Pontifes et des anciens princes carlovingiens. Telle est la lacune à remplir dans l'histoire des Croisades.

Commençons donc par bien connaître le théâtre des luttes carlovingiennes contre l'islamisme, et transportons-nous dans la Gaule narbonnaise, où étaient venus s'arrêter les efforts victorieux de Charles Martel, et où Pepin et Charlemagne, après y avoir fondé l'unité territoriale de leur puissance, mirent au grand jour tous les secrets de leur politique contre les Sarrasins.

Avant l'invasion musulmane, les conciles de Narbonne nous montrent cette cité habitée par cinq peuples différens, ce qui peut s'appliquer également à tout le littoral de la Septimanie, et généralement à la Gaule et à l'Espagne méridionale. C'étaient les Romains ou naturels du pays, les Goths, qui s'en étaient emparés depuis trois siècles, et ensuite les Syriens, les Grecs et les Juifs; ces trois derniers, attirés sans doute par le commerce qui, seul, peut nous expliquer à cette époque l'importance des villes maritimes d'Agde et Maguelone, placées dans l'énumération des chefs-lieux de la province avant Nîmes, Béziers et les autres cités. Cette priorité s'explique encore par l'anarchie qui avait désolé l'intérieur de la Gaule sous les Mérovingiens, et la Septimanie sous les derniers rois wisigoths; car, alors, la vie se réfugiait aux extrémités du corps social et l'activité des habitans se portait sur la mer, qui les mettait en communication directe avec les anciennes provinces de l'empire.

C'est ainsi que Narbonne, à l'aide d'un large canal dont les restes se voyaient encore au 17ᵉ siècle, et qui traversait les étangs circonvoisins, aboutissait à la Méditerranée, et par elle, à toutes les villes commerçantes de l'Orient. De là aussi, le nombre et la variété des richesses que Narbonne possédait sous Charlemagne, et dont il est question dans un poëme de Théodulfe. Cet envoyé du monarque Frank, énumérant ce qui peut tenter la cupidité des magistrats de Narbonne, nous parle de cristaux et de pierres précieuses de l'Orient, de monnaies d'or que sillonnent la langue et les caractères arabes, de coupes artistement ciselées et où sont représentées les aventures d'Hercule et des héros de la Mythologie; de manteaux teints de pourpre et de diverses couleurs, ornés de belles peintures et apportés par les Arabes; tandis que la petite bourgeoisie de la ville étale des peaux de Cordoue, des

toiles et de belles étoffes de laine. Narbonne assurément n'avait rien alors à envier aux cités les plus industrieuses et les plus commerçantes de la Gaule. C'est ce qui nous explique pourquoi la conquête qu'en firent les Sarrasins, leur assura une supériorité décisive tant qu'ils purent en conserver la possession, pourquoi l'équilibre fut rétabli entre entre eux et les Franks, lorsque ceux-ci les en eurent dépossédés, et pourquoi enfin la ville de Barcelone fut pour la chrétienté ce que la prise de Narbonne avait été pour l'islamisme.

Ainsi, pendant toute la durée de l'époque Carlovingienne, Narbonne et Barcelonne, en-deçà et au-delà des Pyrénées, selon qu'elles sont occupées ou non par les Franks ou par les Sarrasins, vont résumer dans leurs destinées celles des deux religions qui se disputaient alors l'empire du monde.

Et d'abord, pour bien comprendre le rôle de Narbonne, dont nous avons indiqué l'importance sous Charlemagne, il faut remonter jusqu'aux Wisigoths, qui avaient su y conserver et même y rajeunir l'ancien héritage de la civilisation romaine. Durant près de trois siècles, ils s'étaient efforcés d'en restaurer les monumens, les lois et tous les souvenirs, en même temps qu'ils y mêlaient leurs propres usages et leurs traditions : travail mixte d'où résulta nécessairement un caractère nouveau, lequel, bien qu'incomplet et transitoire, n'en fut pas moins distinctif de la société gouvernée par ces peuples du Nord; car, c'est de l'influence de ces barbares civilisés, qu'est venue la dénomination trop souvent incomprise de *gothique*, donnée à l'art du moyen âge, comme elle fut aussi donnée au droit romain.

Malheureusement pour cette race héroïque, originairement auxiliaire des empereurs de Constantinople, elle s'était d'abord laissé infecter par eux de l'hérésie et de l'intolérance d'Arius; et à son entrée dans la civilisation, elle en avait pris les vices bien plus que les vertus. Aussi, plus tard, lorsqu'elle se convertit au catholicisme, ne put-elle complètement se transformer dans ce baptême régénérateur; elle porta toujours en elle-même une sorte de faiblesse incurable et comme un germe de décrépitude, résultat de son origine bysantine.

C'est alors que la Providence suscita du Nord et du Midi deux races nouvelles de barbares pour châtier ces Wisigoths et les purifier de tout reste d'hérésie. Or, dans l'accomplissement de cette œuvre, les Franks de Clovis ne sont que les devanciers de ceux de Charles Martel. Mais ces derniers sont déjà précédés par les Sarrasins, qu'une victoire a rendus maîtres de l'Espagne et de la Gaule narbonnaise; les Carlovingiens descendant aussitôt dans le Midi pour arracher aux ennemis du nom chrétien les débris de la puissance wisigothique; et les mêmes provinces qui étaient naguère pour toute la Gaule le rendez-vous des influences de Rome et de Constantinople, deviennent maintenant le champ de bataille où la religion du Christ et celle de Mahomet se disputent l'avenir de la civilisation. Certes jamais théâtre ne fut témoin de plus hautes destinées! Jamais carrière ne fut ouverte à des luttes plus dignes de provoquer les recherches de l'historien! C'est là qu'est le point de départ des Croisades, en même temps que l'expression la plus complète des guerres religieuses et politiques de Charlemagne; là est le signal avant-coureur des grands mouvemens du 11e siècle, en même temps que le tableau d'une des phases les plus décisives réservées au Christianisme. On y pressent en effet que la sainte religion du Christ obtiendra plus tard des triomphes plus beaux encore, et usant du droit de représailles, marchera à la conquête du Saint-Sépulcre; et c'est pour la préparer à ces nouvelles destinées que l'empereur Frank, comme plus tard les Godefroi de Bouillon et les Raymond de Saint-Gilles, s'unit au Saint-Siége pour la sauver et la raffermir dans la personne des derniers Wisigoths.

Voilà comment sous les Carlovingiens l'histoire du midi de la France devient sous certains rapports le centre d'attraction des plus grands événemens de la chrétienté. Mais cette histoire, comme les Croisades carlovingiennes, qui en sont la plus haute expression, est jusqu'ici restée dans l'ombre. La même obscurité a voilé la face du héros spécial de ces guerres chevaleresques, de saint Guil-

laume, duc de Toulouse et parent de Charlemagne, dont la gloire a injustement absorbé la sienne, et dont il est temps de la distinguer aujourd'hui sans faire tort à l'universelle renommée du monarque Frank.

Après avoir esquissé le champ de bataille de ces Croisades dont nous venons de nommer les deux héros, il faut encore indiquer un des résultats de ces guerres carlovingiennes qui puisse nous en faire comprendre la portée religieuse et politique. Le résultat le plus immédiat et en même temps le plus utile et le plus glorieux, celui qui une fois obtenu assurait tous les autres, ou du moins les rendait possibles, fut la restauration de la nationalité des Wisigoths. Cette restauration gothique commença sous Pepin, en 758, par la prise de Narbonne et l'expulsion des Sarrasins en Espagne; elle se compléta sous Charlemagne, vers 803, par la conquête de Barcelone, qui permit la réunion des provinces de Septimanie et de Catalogne, sous le nom de marquisat ou duché de *Gothie*. La Gothie devint alors le rendez-vous de toute la puissance wisigothique qu'avait auparavant dispersée et presque anéantie l'invasion musulmane. Depuis un demi-siècle ils se trouvaient réduits à l'état le plus misérable; et cette profonde décadence de la race chevaleresque et conquérante des Goths avait été même aggravée par les Franks de Charles Martel, à l'occasion de leurs guerres contre les Sarrasins. En effet, la *Chronique de saint Denis*, racontant comment le vainqueur de Poitiers défit une seconde fois les infidèles à la bataille de Corbières, près de Narbonne, ajoute : « Et « gaigniérent les François leurs dépoil- « les... et la terre de Gocie préhèrent, « et misrent à destruction les plus grans « cités et les plus nobles du païs, et cra- « vantèrent jusqu'en terre et boutèrent le « feu partout, pour ce qu'elles étoient « habitées des les Sarrasins. »

C'est ainsi que la Septimanie, dernière province des Wisigoths dans les Gaules, devenue, en 719, la proie de l'Islamisme, n'était plus qu'un champ de bataille, de pillage ou d'incendie. Mais tout changea de face lorsque Pepin, s'étant emparé de Narbonne, avec le secours des habitans, leur confirma la jouissance de tous leurs droits de race ou de famille. Alors de meilleurs jours se levèrent sur cette province, également affranchie des Franks et des Sarrasins. Maguelone, qui avait été renversée de fond en comble, Béziers, Agde, Nîmes, entièrement démantelées, reprirent peu à peu leur ancienne importance, et leur rétablissement fut le prélude d'une restauration générale.

Cependant la fidélité des Wisigoths et la communauté d'intérêts qui les liait à la dynastie carlovingienne, leur faisaient obtenir de nombreux et importans privilèges. En 778, l'année de la première expédition de Charlemagne contre les Sarrasins d'Espagne, plusieurs nobles familles des Wisigoths espagnols, fuyant la tyrannie des Musulmans, vinrent, sous la conduite d'Ildéric, mettre leur religion, leur fortune et leur liberté sous la protection du monarque frank. Celui-ci accueillit les réfugiés, et en fit ses auxiliaires. Il les établit dans les comtés de Roussillon, de Narbonne, de Carcassonne et de Béziers, parmi des terres incultes et désertes, qu'il leur permit de se partager par égales portions, et sous la seule charge du service militaire. Il leur en garantit la propriété héréditaire, exempte et franche de tout tribut, transmissible du père au fils et aux plus proches parens, constituant ainsi dans leurs mains des biens en franc-alleu, d'après les garanties de l'ancien droit romain alors devenu le droit wisigothique. Or, c'était là une exception remarquable au droit coutumier des Franks, qui n'admettait encore aucunes propriétés fixes et patrimoniales, et n'accordait que des bénéfices temporaires et viagers.

La même exception se renouvela, en 795, pour une autre colonie de réfugiés que Charlemagne établit à Fontjoncouse, près des Corbières, non loin du théâtre où Charles-Martel avait jadis battu les Sarrasins. Le chef de ces Wisigoths, nommé Jean, vainqueur dans une rencontre avec les Musulmans, avait rapporté de riches dépouilles du comté de Barcelone, et avait offert en don au jeune Louis-le-Débonnaire un cheval de bataille avec une épée indienne montée en argent. Charlemagne récompensa son hommage et ses services avec autant de politique que de générosité, et lui accorda,

à lui et aux siens, des terres à cultiver sous la seule charge du service militaire et avec tous les priviléges de la franchise et de l'hérédité. Mais tous ces actes de protection n'étaient que le faible prélude de ceux qui devaient suivre la prise de Barcelone. Aussitôt cette place importante enlevée aux Sarrasins, Charlemagne y établit les braves Wisigoths qui avaient si vaillamment secondé son lieutenant, le duc Guillaume, comte de Toulouse, alors régent du royaume d'Aquitaine. Ceux-ci étaient intéressés par toutes sortes de motifs à la conservation de cette conquête. Aussi Barcelone devint-elle, par son affranchissement, le rendez-vous de toutes les anciennes familles dépossédées par l'invasion musulmane; les réfugiés espagnols, y trouvant une retraite assurée, en firent un foyer sans cesse renaissant de *croisades* et de *guerillas* chrétiens; et ils y réunirent, sous la suzeraineté de Charlemagne, les débris dispersés de la puissance de leurs aïeux. Le nouvel empereur d'Occident leur rendit tout ce qui avait survécu de leur première nationalité. Leur noblesse guerrière vit ses prérogatives accrues par de nouveaux priviléges, et le nom de leur race, d'origine germanique comme celle des Franks, reparut avec honneur dans l'histoire. Alors le nouveau duché de Gothie réunit sur les deux versans des Pyrénées les anciens Wisigoths de la Septimanie et ceux de la Péninsule refoulés dans la Catalogne; et ces derniers, désormais rendus au Christianisme et à la liberté, ne virent plus devant eux que des infidèles à poursuivre et une patrie à reconquérir. Ils trouvèrent un chef de leur nation dans le wisigoth Béra (1), que Charlemagne leur avait donné pour comte; et, munis de tous les approvisionnemens de guerre, intrépides et fidèles alliés de l'empire, ils se disposèrent à servir d'avant-garde aux croisés de l'Occident.

Ainsi Barcelone devint pour le monde chrétien ce que Narbonne avait été pour l'Islamisme un demi-siècle auparavant. Maîtres de cette dernière cité, les Arabes s'étaient enorgueillis dans la confiance de rejoindre leur berceau en traversant l'Europe, le Bosphore et l'Asie-Mineure. Mais leur expulsion de la Narbonnaise, abattant cette fierté, rendit égales pour les chrétiens les chances du terrible combat qui se livrait alors sur les Pyrénées. Enfin ces chances devinrent favorables, et les rôles furent entièrement changés par la prévoyance de Charlemagne et la valeur du duc Guillaume, son parent, qu'il avait donné pour tuteur au jeune Louis-le-Débonnaire. Une heureuse issue fut aussitôt ouverte à cette lutte longtemps douteuse entre les deux religions, et alors commença le grand mouvement de la civilisation chrétienne, qui devait s'étendre jusqu'aux colonnes d'Hercule, pour de là franchir le détroit et aller où Dieu la conduit aujourd'hui. Passant à leur tour de la défense à l'agression, les Wisigoths des Pyrénées, comme ceux des Asturies, descendirent de leurs retranchemens. Courant sans relâche à la croisade, et, chaque siècle, gagnant ou une province ou un royaume, ils arrivèrent ainsi jusque sous les murs de Grenade, et emportèrent ce dernier boulevard de l'Islamisme, comme ils avaient emporté le premier. Ainsi le dénouement du drame wisigoth, ou hispano-chrétien, répondit à son début; et jamais la civilisation chrétienne ne commença et ne finit mieux l'affranchissement d'une grande nation.

La conquête de Barcelone, point de départ de la liberté espagnole, contenait en germe toutes les pensées, toute la politique de Charlemagne contre les Sarrasins et le kalifat musulman; de même qu'on pourrait dire de nos jours, si, à dix siècles d'intervalle, il était permis de faire cette comparaison, que la restauration de la Pologne aurait réalisé les projets de Napoléon à l'égard de la Russie, et se présente encore à l'Europe civilisée comme la seule condition d'équilibre à opposer au schisme et au kalifat moscovite. C'est ainsi du moins que les contemporains apprécièrent l'expédition carlovingienne qui consacra la liberté politique des Goths; et le poète Ermold-le-Noir, dans le chant où il célèbre Louis-le-Débonnaire, comme roi d'Aquitaine, résuma toute la gloire et l'utilité de son règne dans la pensée qui

(1) Ermold-Nigel, chant III. (*Recueil des Historiens de France.*)

présida à la conquête de Barcelone, et dans les incidens de la prise de cette cité, alors réputée formidable.

Ainsi se reconstitua, sous la suzeraineté de l'empire d'Occident, la race des Wisigoths, dont le nom devait bientôt disparaître devant celui de chrétien devenu le signe commun et distinctif de tous les croisés. Tel fut le but des croisades carlovingiennes et le résultat qu'elles obtinrent. Aussi Charlemagne, qui faisait alors inscrire sur ses monnaies *christiana religio*, et y faisait représenter une *église*, comme témoignage de son zèle pour le Saint-Siége et la religion chrétienne, avait-il le droit de rappeler à toute l'Europe que la religion du Christ avait été sauvée par l'épée de sa famille, et glorifiée par ses victoires. Que le dénouement de cette lutte gigantesque contre l'islamisme nous dirige maintenant dans l'examen et l'appréciation des phases diverses qu'elle a suivies et des élémens particuliers dont elle se compose.

Toutefois, Charlemagne n'était pas le seul grand homme de son siècle, et ce serait l'amoindrir que de le séparer de ses nobles émules. Cet infatigable redresseur de torts, ce chevalier, armé pour la défense et la propagation du christianisme, avait en présence deux représentans de la religion de Mahomet, qui, bien qu'opposés l'un à l'autre, n'en rendaient pas moins imposante et redoutable la société ennemie dont ils étaient l'expression. Grâce à ceux-ci, comme à Charlemagne, le monde connu subissait alors de tous côtés les douces influences de la civilisation. Haroun-el-Reschid, avec les Abbassides, régnait à Baghdad; l'Ommiade Abdérame avait transporté à Cordoue toutes les qualités brillantes de sa dynastie proscrite, et tous deux rivalisaient dans la protection des lettres et des arts, aussi bien que dans leurs prétentions politiques et religieuses au trône des kalifes.

Pour comprendre ces prétentions contraires, il faut se rappeler les révolutions intérieures qu'avait subies l'islamisme. Le kalifat y avait été électif sous Aboubekre, Omar, Othman, Aly et Hassan, choisis, non à titre de parens du prophète, mais par la volonté des chefs de tribus; il était ensuite devenu héréditaire sous Moavia, fils d'Abou-Sophian, qui fut le fondateur de la dynastie des Ommiades (661). Malgré les déchiremens occasionnés par la secte d'Aly, cette dynastie avait étendu l'islamisme, de l'Espagne et des colonnes d'Hercule jusqu'aux Indes, d'où le commerce devait le porter plus tard jusqu'à la Chine et jusqu'aux îles Moluques. Mais, en 749, les Abbassides arrachèrent l'Empire aux Ommiades. Abou-Abbas-Abdallah, qui était de la famille de Mahomet, ayant été proclamé kalife, comme il se rendait en pélerinage à la Mecque, entra un vendredi dans la grande mosquée et fit la prière, non plus assis comme faisaient auparavant ses prédécesseurs, mais debout: ce qui fut très agréable au peuple. Après avoir excité par sa piété l'ardeur de ses partisans, il descendit pour aller aussitôt attaquer les Ommiades, qui furent vaincus dans un grand carnage et chassés de la Syrie (752). — A une nouvelle dynastie, il fallait une nouvelle capitale, et ce prince fonda la ville de Baghdad, qui devint alors la capitale de l'Empire musulman. Il y fit refleurir l'ancienne civilisation, protégea les sciences, et fit traduire en arabe un grand nombre de livres grecs. Les premiers abbassides, vêtus d'habits noirs, montrèrent une extrême simplicité dans leurs vêtemens, et la piété la plus fervente, la moralité la plus irréprochable dans leur conduite; et le règne d'Haroun-el-Reschid représenta avec éclat toutes leurs vertus.

Quant à Abdérame, premier kalife de Cordoue, il avait su y trouver un trône en venant y chercher un asile, et il y soutint le sceptre avec gloire. Il rendit l'Espagne florissante, de faible et misérable qu'elle avait été auparavant. Au milieu des troubles et des périls d'une guerre de succession, il protégea le commerce, chérit les arts et les lettres, et éleva des palais et des mosquées qui font encore aujourd'hui l'admiration des voyageurs. Il songeait aussi à détrôner les usurpateurs abbassides. Mais ces nouveaux maîtres de Baghdad lui suscitèrent constamment de nouvelles révoltes et des guerres sans cesse renaissantes avec les chrétiens des Asturies et les Franks de la Gaule. De là la communauté d'intérêts, qui produisit plus tard les relations de bonne intelli-

gence entre Charlemagne et Haroun-el-Reschid.

. Mais ce dernier, établi au cœur même de la civilisation musulmane, eut sur les kalifes de Cordoue toute la supériorité que lui donnait la grandeur de sa puissance territoriale. Il étendit au loin son pouvoir créateur, fondant des villes nouvelles, et dans les anciennes villes mettant en œuvre tous les riches débris de l'art antique, dont les prescriptions du Coran ne défendaient pas l'usage. La ville de Caïrouan, la première colonie des musulmans en Afrique, parvint ainsi au plus haut degré de sa splendeur. En même temps, toute la lisière de l'Afrique septentrionale se couvrait de travaux de défense, soit contre les barbares, toujours disposés à l'indépendance, soit contre les attaques des Ommiades d'Espagne. De nombreux châteaux forts protégèrent les frontières du Magreb, et un système de signaux, à l'aide de feux allumés sur les côtes, pouvait, en une seule nuit, porter un avis de Gibraltar au gouverneur d'Alexandrie. Un établissement des postes, dont la surintendance était devenue une des premières charges de l'État, reliait en outre les points les plus éloignés de l'Empire. Souvent même on employait le vol des oiseaux; et les nouvelles importantes, confiées à l'aile d'un pigeon, parvenaient à Haroun-el-Reschid avec une célérité qui semblait tenir du prodige. Le commerce, encouragé par la facilité des relations, et l'agriculture par la modération et la taxe régulière des impôts, suffisaient aux dépenses exigées par les améliorations qui renouvelaient toutes choses. Enfin, les sciences, les arts, l'éducation publique, participaient, dans les extrémités les plus éloignées de l'Empire, au mouvement régénérateur qui rayonnait en tous sens de la brillante cour de Baghdad; tandis que les pélerinages de la Mecque, honorés par l'exemple du prince, entretenaient au même degré la ferveur religieuse et l'étude du Coran (1).

Un fait important qui distingue encore la politique d'Haroun-el-Reschid, c'est l'investiture du gouvernement de l'Afrique, concédé comme fief héréditaire à Ibrahim Ben-el-Aghlab et à ses enfans. Ce gouvernement frontière, exposé aux attaques des kalifes de Cordoue, avait besoin de reposer sur des bases solides; et le principe de succession, en y rattachant tous les membres d'une même famille, lui donnait alors les meilleures garanties de force et de durée. Charlemagne, du reste, semble avoir agi d'après les mêmes vues en confiant à ses grands vassaux les marches de son Empire. Ainsi nous verrons le carlovingien Guillaume, duc de Toulouse, transmettre à son fils Bernard, avec le comté de Barcelone, le gouvernement de la Marche de Gothie, province frontière des Sarrasins d'Espagne.

Nous verrons plus tard Charlemagne entrant en relation directe avec Haroun-el-Reschid et avec son lieutenant Ibrahim, fils d'El-Aghlab, recevant du kalife de Baghdad les clefs du Saint-Sépulcre, et le droit de protéger les chrétiens d'Orient; unissant enfin, par les pélerinages et par le commerce, les intérêts de l'Orient et de l'Occident, au moment même où il fonde à Rome le Saint-Empire romain et l'indépendance de la papauté. Mais, pour comprendre ce magnifique spectacle, il faut maintenant revenir sur nos pas, et suivre le fil des événemens qui doit nous conduire à ce point culminant des croisades carlovingiennes.

C'est en 712 que les Sarrasins, devenus maîtres de Ceuta par la trahison du gouverneur, passent en Espagne, et brisent d'un seul coup, à la bataille de Xérès de la Frontera, la puissance dégénérée des Wisigoths. La Septimanie, dernier asile de l'ancienne race conquérante, tombe bientôt après dans la main des envahisseurs, qui s'établissent aussitôt dans Narbonne, et sans retard essaient de s'étendre au-delà du Rhône. Ils couraient, d'un autre côté, s'emparer de Toulouse, alors capitale d'un état indépendant, sous un prince de la famille mérovingienne; mais celui-ci les défit, avec un grand carnage, dans une bataille où périt leur chef Zama. Le vainqueur s'appelait Eudes. Il descendait, par Karibert, des rois franks de la première race, et sous leur simple suzeraineté, gouvernait l'Aquitaine à titre de

(1) Voyez l'*Histoire de l'Afrique sous la dynastie des Aghlabites*, traduite d'Ebn Khaldoun par M. Noël de Verger, p. XVII-XIX de la préface.

duché héréditaire. Cette indépendance politique était consacrée depuis un siècle; et Eudes venait de lui donner un éclat qui rappelait celle de l'ancien royaume wisigoth de Toulouse. Maître de tous les pays situés au midi de la Loire, il les défendait aussi contre l'ambition de Charles-Martel, qui voulait soumettre toute la Gaule à son pouvoir, lorsqu'une nouvelle invasion, bien plus redoutable que celle de Zama, le força de recourir au prince frank et de réclamer l'appui de cet ennemi naturel de sa famille. Abdérame avait convoqué tous les Sarrasins à la guerre sainte. Le cimeterre d'une main et le Coran de l'autre, ils brûlaient d'aller en foule, à travers l'Europe, rejoindre leur berceau, et soumettre ainsi à l'empire du prophète tous les bords de la Méditerranée. L'Aquitaine était déjà conquise et ravagée, et les vainqueurs, attirés par l'espoir d'un immense butin, marchaient vers l'abbaye de Saint-Martin de Tours. Mais Eudes, qui, de son côté, avait à venger une cruelle défaite, et le maire du palais, à la tête des Franks, écrasèrent les envahisseurs dans les plaines de Poitiers. Abdérame périt de la main de Charles-Martel, dont la victoire sauva la chrétienté. Eudes put dès lors réunir tous ses Etats, et défendre de nouveau la barrière des Pyrénées; tandis que son redoutable allié descendait dans la Septimanie, « abattant, comme nous l'avons déjà dit, les plus grans cités et les plus nobles du païs, et cravantant jusqu'en terre, et boutant le feu partout, parce qu'elles étaient habitées des Sarrasins. »

Cette province portait aussi le nom de Gothie, et les Goths, seuls hommes de guerre défenseurs du pays, lui avaient naturellement donné toute son importance. Mais ceux-ci, et non sans motif, ne redoutaient guère moins les invasions du Nord que celles du Midi. La religion seule put donc les déterminer à faire un choix; ils se décidèrent enfin pour les Franks, massacrèrent les Sarrasins, qui depuis 7 ans résistaient dans Narbonne à l'armée de Pepin, et se rendirent à ce prince à condition qu'il maintiendrait leurs lois et leurs libertés (758). Le comte de Maguelone en particulier, devint le fidèle allié des carlovingiens. Ceux-ci élevèrent dans leur cour son fils Witiza, qui, plus tard, prit un nom romain, et devint saint Benoît d'Aniane, le réformateur des moines d'Occident. — Cependant l'Aquitaine était devenue la proie des maires du palais couronnés. Les derniers ducs mérovingiens, Hunald et Waifre, étaient morts en héros. Pepin était mort aussi l'année même où il avait fondé l'unité politique de la Gaule et préparé la grandeur de Charlemagne. A l'exemple de son père et de toute sa famille, ce nouveau monarque s'allia avec le clergé du Midi et le combla de faveurs. Grâce à cette alliance, la civilisation romaine put s'y relever de ses ruines, en attendant une prochaine restauration. Bientôt après, une occasion de guerre contre les Sarrasins, vint révéler à Charlemagne toute l'importance du Midi. En 778, les émirs de Catalogne, excités sans doute par les kalifes de Baghdad, vinrent se mettre sous sa suzeraineté et le prièrent de les protéger contre l'Ommiade Abdérame. Pour la première fois depuis l'invasion musulmane, une armée chrétienne passa les Pyrénées, tout céda aux armes de Charlemagne, qui étendit son pouvoir jusqu'au bord de l'Ebre. Mais il paya cher la destruction des murs de Pampelune. Les Navarrais, irrités, l'attendirent au passage des Pyrénées; et le fruit de son expédition périt au retour, dans la défaite de Roncevaux, avec la fleur de la chevalerie qui composait l'arrière-garde des Franks. Roland, du reste, y mourut à propos pour sa gloire, car de ce jour datent sa renommée et les regrets immortels que tout le moyen âge prodigua à son héroïsme malheureux.

Charlemagne venait de faire une cruelle expérience des résistances espagnoles, dernière représaille d'un héritier de Waifre et de Hunald. Prévoyant aussi de nouvelles invasions des Sarrasins, c'est alors qu'il songea à réorganiser contre eux l'ancien duché d'Aquitaine. Il y incorpora la marche de Gothie, et en fit un royaume auxiliaire, où les Aquitains pourraient retrouver avec les formes de leur première indépendance politique, tous les bienfaits d'une administration locale et tous les priviléges qu'aime à respecter un bon gouvernement féodal.

Cependant Abdérame n'avait pas tardé

à reprendre les provinces perdues et à soumettre les émirs rebelles. Il commençait en même temps la belle mosquée de Cordoue, plus tard terminée par son fils Hescam, avec le prix des dépouilles chrétiennes, et il recevait de ses sujets, même des chrétiens, le surnom de juste, tandis que Charlemagne se préparait à mériter le surnom de *grand*. L'Islamisme et le Christianisme étaient en présence dans la personne de ces deux rivaux.

Quel rôle devait jouer le nouveau royaume d'Aquitaine dans la lutte qui ne pouvait tarder à s'engager? loin du centre de son autorité, Charlemagne en avait confié l'administration à ses leudes, en renouvelant ou confirmant, suivant leur mérite, les comtes de Bourges, de Poitiers, de Périgueux, de Bordeaux, d'Albi, de Limoges, et surtout de Toulouse, le plus important d'entre eux. C'est ici le moment de distinguer celui de ces comtes ou ducs qui, à l'intérieur comme au dehors, fut le principal instrument de la politique carlovingienne. Saint Guillaume, duc de Toulouse, issu de la famille royale des Franks, fut à cette époque le véritable héros du Midi. Il s'y rendit également célèbre par la paix et par la guerre, d'un côté en fondant de nouveaux monastères, foyers de science et d'industrie, de l'autre en repoussant les Sarrasins et leur enlevant Barcelone leur rendez-vous de guerre et leur plus puissant boulevard. C'est après s'être couvert de gloire que l'activité de son âme prenant un nouvel essor, il résolut enfin de se donner à Dieu. Le croisé ne voulut plus combattre que par la prière; et le moine revêtu du scapulaire sortit tout entier de l'armure du chevalier frank.

Mais pour apprécier la mission de saint Guillaume et la manière dont il la remplit, comme aussi pour rendre à l'histoire générale toute sa vérité, il faut ici prendre dans la gloire de Charlemagne, accrue de tous les exploits contemporains, la part de renommée qui revient à son lieutenant. C'est le seul moyen de comprendre la reconnaissance des populations méridionales envers ce dernier, la fidélité avec laquelle elles ont conservé jusqu'à nos jours son souvenir, et les honneurs chevaleresques et religieux qu'elles ont prodiguées à sa mémoire.

Saint Guillaume naquit sous le règne de Pepin, époque à jamais mémorable dans la Septimanie, par l'expulsion des Sarrasins et la conquête de Narbonne (759). Il appartenait, dit son biographe, à l'illustre race des Franks et à la famille des princes de cette nation. Parent de Charlemagne, on ne sait à quel degré, par son père Théodoric (1), il était par sa mère Aldane, petit-fils de Charles Martel. Son origine carlovingienne se trouve confirmée par Eginhard et par d'anciens martyrologes, et son éducation répondit au rang que sa naissance lui assignait dans le palais des rois. Instruit (2) dans les lettres divines et humaines de son époque et dans les préceptes du Christianisme, si bien compris par les carlovingiens, il s'adonna à la science et aux exercices de la guerre, parmi les jeunes gardes attachés à la personne du monarque. C'est sans doute dans ce noviciat qu'il dut commencer à se lier d'amitié avec le fils des comtes de Maguelone, Witiza, que nous connaissons déjà sous le nom de Benoît d'Aniane. Doué d'une force de corps et d'une stature extraordinaire dont les poètes chevaleresques n'ont jamais perdu le souvenir, Guillaume prit, sous Charlemagne, le titre de comte et fut chargé du commandement de sa première légion. Dès lors, aussi habile dans le conseil que brave à l'armée, il se fit l'auxiliaire de toutes les guerres de civilisation, que le moyen âge devait considérer comme le modèle avant-coureur des croisades,

(1) La parenté directe de Guillaume avec Charlemagne ne peut se révoquer en doute, lorsqu'on rapproche deux faits également certains : 1° qu'il était fils d'un comte nommé Théodoric, illustre par lui-même et par ses ancêtres; 2° qu'il n'y eut sous Charlemagne qu'un seul Théodoric remarqué des historiens, celui qu'Eginhard appelle parent du prince : *propinquus regis* (D. Bouquet, t. V, p. 205), et auquel les caractères du père de Guillaume conviennent si bien. Enfin, ce qui résout la question, c'est l'expression *de stirpe regali*, qu'un auteur contemporain emploie à propos du fameux Bernard, fils de Guillaume. (D. Bouquet, Theg., p. 281.)

(2) *Acta Sanctor.*, ap. Mabillon, Sæcul. IV, pars prima, p. 71.

et que nous ne nommerons pas d'un autre nom ; car elles n'en différaient ni par le but, ni par les moyens ; aussi bien il est temps de restituer ce caractère religieux aux conquêtes de Charlemagne : caractère évidemment social qui en rendait le point de vue politique et destructeur bien secondaire aux yeux du grand monarque et de ses contemporains. La légende de saint Guillaume témoigne, à son tour, de la pensée chrétienne qui fit oublier dans les chants épiques du pieux chevalier l'administrateur et l'homme politique, pour ne montrer que le soldat du Christ au 8e siècle, héros des premières croisades du Midi (1). — Dans le Nord la tâche de Charlemagne était la même ; il avait à combattre le paganisme primitif, la vieille religion d'Odin ; et dans cette œuvre, qui s'accomplissait, il faut bien le dire, au milieu de flots de sang, il eut pour lieutenant le père de Guillaume, qui ne le servit pas avec moins de dévouement que le fils, et se nommait Théodoric.

Théodoric commandait dans la Saxe en 782, année mémorable dans le cours d'une guerre d'extermination, où la campagne des Franks commença par le sanglant désastre du mont Saunthal et finit par la punition non moins sanglante de 4000 Saxons massacrés au camp royal de Ferden. Ce général accourait des bords du Rhin avec une armée de Franks ripuaires, et donnait ses ordres pour repousser l'invasion soudaine de Witikins, lorsque jaloux de lui dérober l'honneur de la victoire, les comtes palatins, Adalgis et Gelon, se hâtèrent de livrer combat et y trouvèrent la défaite et la mort.

Le comte Théodoric reparut encore en 791, comme premier lieutenant de Charlemagne dans la gigantesque expédition que ce prince conduisit sur les deux rives du Danube, comme les Huns de la Pannonie. Il commandait la portion d'armée qui s'avançait par le nord du fleuve, et revint, sans éprouver d'échec, avec les Saxons et les Grisons qu'il avait sous ses ordres. Mais en 793, soit que la fortune le trahît, soit que sa prudence fût en défaut dans une guerre où les troupes régulières avaient toujours à redouter quelque surprise, il tomba dans les embûches des Saxons, près des bords du Veser. Ses légions furent enveloppées et il ne put en sauver que les débris.

Enfin Théodoric, que les chroniques de Saint-Denis appellent *li cuens Tierri*, parut en 811, parmi les 12 premiers comtes de Charlemagne, envoyés pour conclure avec les 12 plus nobles Danois, ambassadeurs du roi Amingue, une trève rendue nécessaire par la rigueur de l'hiver ; voilà tout ce qui peut nous faire présumer la gloire personnelle qui revient au père de Guillaume (1).

Malgré ces revers, seules circonstances où les chroniqueurs, éblouis de la gloire de Charlemagne, aient semblé vouloir fixer les yeux sur ses lieutenans éclipsés, Théodoric n'en fut pas moins célèbre dans les chansons populaires de l'époque (2). Ses combats contre les païens du Nord, devinrent peut-être le sujet de quelque épopée nationale ; de même que dans le midi les exploits de Guillaume contre les Sarrasins. C'est contre ces derniers que le fils de Théodoric acquit la renommée chevaleresque dont les traditions languedociennes et provençales ont conservé le souvenir et qui fait vivre encore son nom dans les Pyrénées à côté de celui de Roland, fameux par la défaite de Roncevaux (778) (3).

(1) Regis verò hæc erat intentio et cura præcipua Christi gloriam quærere, et super omnes gentes christiani nominis elevare triumphum, quod et fecit Deo cooperante in omnibus et Willelmo cum aliis ducibus consilio et virtute opem sibi ferentibus. (*Acta Sanct.*, ap. Mab., p. 74.)

Dans tous ses actes, Charlemagne désigne les Sarrasins comme *hérétiques, ennemis du Christ*, etc., et les considère avant tout comme adversaires religieux ; aussi ne manque-t-il à ses guerres que le nom de croisades, qu'il est temps de leur restituer.

(1) *Annales Franç.*, D. Bouquet, t. V, p. 60.

(2) Le poète Saxon, versificateur de l'histoire de Charlemagne, place Théodoric au premier rang parmi les comtes palatins de ce prince, et me semble encore parler de lui dans les vers suivans, curieux dans tous les cas, pour l'origine des chansons de gestes et des poèmes vulgaires.

Est quoque jam notum *vulgaria carmina* magnis
Laudibus ejus avos et proavos celebrant,
Pippinos, Carolos, Hludovicos et *Theodoricos*,
Et Carlomanos, Hlotariosque canunt.
(D. Bouquet, t. V, p. 174.)

(3) Ce qu'il y a de singulier, c'est que le nom si célèbre de Roland n'ait été prononcé qu'une seule fois par les chroniqueurs à l'occasion de la défaite

Ce désastre aussi douloureux qu'inattendu pour l'armée victorieuse des Franks, source intarissable de regrets et de poésie pour tout le moyen âge, ouvre une nouvelle période dans l'histoire de l'Aquitaine et des provinces du Midi.

L'ancien duché des Mérovingiens, dont le descendant Loup II, duc de Gascogne, venait de porter un coup si perfide à la gloire de Charlemagne, fut érigé en royaume et reçut avec un accroissement de dignité et de puissance la mission de contenir les Wascons indisciplinés, mais surtout de lutter corps à corps avec l'Islamisme toujours prêt à se relever menaçant. La chaîne des Pyrénées était son front de bataille; la Septimanie le flanquait à l'Orient, tandis qu'à l'extrémité opposée des montagnes, il pesait de tout son poids sur l'héritage de Loup inégalement partagé entre ses deux fils rivaux, Sanche et Adalric (1). Ainsi restaurée, avec sécurité au dehors et la paix au dedans, l'Aquitaine pouvait ambitionner tous les bienfaits d'une administration locale en échange de son ancienne indépendance politique. Mais le pouvoir central de Charlemagne qui la rattachait aux intérêts d'une civilisation supérieure, pour être adouci et déguisé dans cette organisation, n'en devenait que plus réel. Louis-le-Débonnaire encore au berceau, et né l'année même de la mort de Roland, fut la clef de voûte de ce nouvel édifice; mais cet enfant, ainsi que son frère Pepin, roi d'Italie, venait d'être baptisé et couronné à Rome même (781), par le pape Adrien, dont la sagesse savait partout allier la politique de Charlemagne avec les destinées du Christianisme. Quand on songe aux combats qui devaient se livrer pour leur assurer la victoire, il est facile de voir que pour lutter avec avantage contre le pontificat religieux et guerrier des kalifes, il ne fallait rien moins que l'alliance des monarques franks et de la papauté.

Jusqu'à l'année 790, où Guillaume prit en main les affaires de l'Aquitaine, le règne du jeune Louis, c'est-à-dire la régence de ses conseillers et en particulier de Chorson, premier comte ou duc de Toulouse, fut remplie par deux entreprises : l'une sans fruits durables et peu propre à satisfaire Charlemagne, l'autre malheureuse et réclamant de ce prince une prompte et rigoureuse réparation. La première, dirigée, en 785, contre les Sarrasins, remit sous l'autorité nominale des Franks les places de plusieurs émirs que le kalife Abdérame avait subjugués depuis la défaite de Roncevaux. Gironne, livrée par les Chrétiens, Auronne et Urgel soumises peut-être de la même manière, se reconnurent vassales de Charlemagne et permirent aux troupes de Louis de pousser leurs campemens jusqu'aux bords de l'Ebre. Ce fleuve, comme dans la première expédition de 778, redevint la limite de la Marche d'Espagne. Mais cette marche ou province frontière, qui devait transporter au-delà des Pyrénées, le champ de bataille des Franks et des Sarrasins, n'était encore qu'un projet, et ne pouvait arrêter aucune invasion. Jusqu'à un établissement définitif, c'est-à-dire jusqu'à la prise de Barcelone, la guerre devait rester sans résultat, comme un flux et reflux d'expéditions vagabondes, propres seulement à rejeter dans la Septimanie et sur le versant oriental des Pyrénées, les plus riches familles des Chrétiens espagnols. C'étaient des Romains, des Gohts ou même des Arabes qui vinrent s'y établir sous la protection de Charlemagne, et, sous la seule charge du service militaire, cultivèrent comme francs-alleux, d'anciennes terres ravagées de la Septimanie musulmane.

La seconde expédition de Chorson fut dirigée contre les Wascons qui le firent prisonnier et ne lui rendirent la liberté qu'à des conditions humiliantes. Charlemagne indigné, le remplaça aussitôt par le duc Guillaume, qu'il nomma en même temps

de Roncevaux; il faut même s'étonner qu'il ne se soit pas perdu comme ceux des autres comtes palatins morts avec lui, et dont le biographe de Louis-le-Débonnaire se contente de dire : *Quorum nomina vulgata sunt?* C'est qu'ils étaient trop connus dans la littérature vulgaire, c'est-à-dire dans les chansons populaires et traditionnelles de l'époque, pour qu'il fût besoin de les mentionner dans les Annales, toujours sommaires et purement chronologiques, des lettrés contemporains. Qu'on se rappelle ce dernier texte et celui du poète Saxon, cité dans la note précédente; et le caractère historique de nos épopées ne sera plus remis en question, pas plus que l'époque de leur naissance.

(1) Voyez M. Fauriel, *Hist. de la Gaule méridionale*, t. III, p. 263.

tuteur de son jeune fils Louis, et régent du royaume d'Aquitaine. Ce royaume reprit alors toute l'importance qui lui avait été attribuée lors de sa fondation. Guillaume soumit les Wascons et parvint à les rattacher à l'empire par les bienfaits d'une administration aussi ferme que modérée. D'un autre côté il faisait au loin respecter les frontières chrétiennes. En un mot, c'est par lui que le règne de Louis-le-Débonnaire fut consacré à réparer les malheurs des guerres de Pepin et de Charlemagne contre les anciens ducs de l'Aquitaine (1). De nombreux monastères furent réparés par ce prince; un grand nombre d'autres furent fondés; et l'émulation dans l'accomplissement de ces institutions, passa bientôt des évêques aux laïques qui s'empressèrent en foule de concourir avec les désirs du pouvoir.

Pour bien comprendre le rôle politique et militaire du nouveau régent, pour apprécier ses actes non pas omis par les chroniqueurs, mais religieusement inscrits par eux sous le nom de Louis-le-Débonnaire (2), ce qui explique pourquoi les historiens modernes en ont tenu si peu de compte, il faut se rappeler que Charlemagne, afin d'adoucir et de dissimuler son action directe sur le royaume de son fils, lui en avait donné la souveraineté nominale, en se réservant tout le pouvoir réel qu'il exerçait par les conseillers de race franque, placés auprès du jeune prince. L'année même de la défaite de Roncevaux, en réorganisant l'Aquitaine, ainsi que nous l'avons dit, il y avait établi partout des hommes du Nord, également fermes et habiles. — Depuis cette époque, des comtes et des abbés franks (1) y agissaient à la fois, les premiers sur la société civile, les seconds sur la société religieuse, et ceux-ci étaient probablement destinés à contre-balancer l'influence des évêques indigènes jusqu'alors complices des insurrections du pays. Ces vues politiques nous expliqueront le grand nombre de monastères fondés dans le Midi par les carlovingiens et soumis plus tard à la direction générale de saint Benoît d'Aniane, fils du comte de Maguelone, leur ancien allié. Le duc Guillaume était devenu intime ami de ce réformateur des moines d'Occident, et il en avait fait un des puissans coopérateurs de sa politique intérieure. La paix régnait partout dans son gouvernement, et la sécurité était telle que Charlemagne avait cru pouvoir en retirer les troupes aquitaines.

C'est alors qu'une formidable et soudaine invasion fournit au duc Guillaume l'occasion de déployer toute sa bravoure dans une lutte inégale contre les Sarrasins, et lui suggéra sans doute la pensée de s'emparer de Barcelone, d'où l'armée ennemie avait dû sortir à l'improviste pour venir ravager la Septimanie.

R. Thomassy.

(1) Sicque factum est, Dei operante clementiâ, ut ecclesias, quas præfatus imperator Carolus-Magnus devastando læserat bello, quod multis annis gestum tandem peregerat contra Waiferum tyrannum, et Hunaldum qui post Waiferi mortem Aquitaniam occupaverat, Ludovicus filius ejusdem imperatoris repararet. (D. Bouquet, t. V, p. 479.)

(2) Les chroniqueurs chrétiens, soit respect pour l'autorité du monarque, dont le nom servait à dater leurs actes et leurs annales, soit nécessité de compter par les années de son règne pour se guider dans leur chronologie, étaient portés à tout inscrire sous son nom, qu'ils avaient constamment devant les yeux.

C'est ainsi que dans le récit de la conquête si importante et si mémorable de Barcelone, dont Guillaume fut le héros, la chronique de Moissac ne prononce pas même son nom, et se contente de dire: Miserunt ad Ludoicum regem, ut veniret Barcinonæ, quia jam capienda erat civitas, ut cùm capta fuisset, nomini ejus adscriberetur victoria. (D. Bouquet, t. V, p. 81.)

(1) Ordinavit per totam Aquitaniam comites, abbatesque, necnon alios plurimos quos vassos vocant, è gente Francorum, quorum prudentiæ et fortitudini nullâ calliditate, nullâ vi obviare fuerit tutum. (*Astron.*, ann. 778.)

M. Fauriel a très bien fait ressortir les répugnances politiques des évêques d'Aquitaine contre le pouvoir des Francs; mais nous ne pouvons admettre, comme il l'a fait dans les textes ci-dessus, le mot *abbas* dans le sens de chef militaire recevant en salaire des terres ou bénéfices ecclésiastiques; un pareil sens, et l'abus qu'il suppose, étaient repoussés par les idées comme par les actes de Charlemagne. (Voir la *Nouvelle Diplomatique*, t. V, p. 426. Fauriel, *Hist. Mérid.*, t. III, p. 387.)

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ M.....

SIXIÈME LEÇON (1).

Fausses Décrétales.

Nous avons vu, Messieurs, ce qui fait le fond des Fausses Décrétales, et quel est le but de l'auteur; nous examinerons aujourd'hui à quelle époque elles appartiennent, à qui nous pouvons les attribuer. La deuxième question a bien son intérêt, mais elle est loin d'avoir l'importance de la première. Que le pseudonyme Isidore cède sa place à tel ou tel nom, nous n'en tirerons aucune induction; mais il n'est pas du tout indifférent de déterminer l'époque de la fabrication et de la publication de ces pièces pour découvrir et pour apprécier les changemens que, dit-on, elles ont amenés dans la discipline de l'Eglise. J'appelle donc toute votre attention sur la discussion de ce point.

Les auteurs qui ont pris à tâche d'expliquer, d'étendre et d'exagérer les effets des Fausses Décrétales ne sont pas d'accord entre eux sur le temps où elles ont paru. Il n'y a guère moins d'un siècle d'intervalle entre les différentes époques qu'ils assignent à leur naissance; d'où je conclus d'abord et sans balancer, que les innovations qu'elles ont introduites, si tant est qu'il y en ait, ne sont pas si épouvantables qu'on nous le dit, puisque ceux qui les déplorent le plus amèrement ont de la peine à les apercevoir pendant le cours de près d'un siècle. Si les règles nouvelles qu'elles établissaient étaient de nature à heurter toutes les idées reçues, à renverser tous les usages établis, toutes les institutions en vigueur, est-ce qu'il n'y aurait pas eu un choc violent, un ébranlement universel, un long et terrible retentissement? Ensuite comment prétendre que tout est changé dans la constitution d'une société d'un siècle à un autre, et que néanmoins rien n'apparaît de ce changement dans la conduite des affaires, dans les rapports des pouvoirs entre eux, dans les discours, les écrits et les actes des grands personnages de l'époque? Comment se fait-il qu'il n'y ait de différence dans l'histoire que dans les noms des acteurs, dans les dates et dans la combinaison des faits? Quel enseignement désormais nous apportera-t-elle, si les plus habiles critiques, si les plus intéressés à y découvrir l'époque d'une révolution hiérarchique n'y voient rien et n'en distinguent les pages que par des chiffres et par des noms propres? Voilà pourtant où en sont les plus terribles accusateurs des Fausses Décrétales; ils ne peuvent s'accorder sur l'époque où les nouveaux principes ont prévalu; chacun donne la sienne, et sur toute l'étendue d'un siècle nous en trouvons d'indiquées les unes au commencement, les autres au milieu ou à la fin. Chaque fois que dans leur sévère exploration ils rencontrent la trace d'un principe proclamé par le faux Isidore, ils croient mettre la main sur la sienne, le prendre en flagrant délit, et sans autre examen ils crient aux Fausses Décrétales. De cette manière ils sont parvenus à remonter le cours de tout un siècle; mais j'espère bien les conduire plus haut, et moyennant cette règle de critique, nous pourrons aller jusqu'aux premiers siècles de l'Eglise.

Fleury, le plus grand adversaire des Fausses Décrétales, celui qui a le plus insisté sur leurs déplorables effets, en trouve les premiers vestiges dans la der-

(1) Voir le dernier article, n° 74 ci-dess., p. 115.

nière moitié du huitième siècle, en 785, et voici à quelle occasion. Angilram, ou, selon d'autres, Enguerrand, avait succédé à saint Crodegang, évêque de Metz. Il était d'une famille noble et avait été élevé dans le monastère de Gorse, d'où il passa au couvent de Saint-Avold, pour y embrasser la vie monastique. De là il fut élevé, en 768, au siége de Metz vacant depuis deux ans. Charlemagne, toujours à la recherche d'hommes instruits, capables de réaliser ses vues, arrêta ses regards sur Angilram, et pour l'attacher à sa personne, il lui donna la place d'archichapelain ou de grand aumônier de son palais. Ce prince, qui paraît avoir estimé ses talens, demanda à Adrien Ier la permission de le conserver près de sa personne, et l'obtint sans difficulté.

On croit avec assez de vraisemblance que ce fut à cette occasion que les évêques gallo-francs accusèrent Angilram de violer les canons de l'Eglise. L'accusation n'était pas sans fondement, puisque les canons obligent à la résidence, et qu'Angilram demeurait au palais de l'empereur ou voyageait avec lui. Peut-être l'avait-on menacé de la déposition; peut-être articulait-on contre lui d'autres griefs que l'histoire ne rapporte pas. Quoi qu'il en soit, Angilram dressa un mémoire et le porta lui-même à Rome. Ce mémoire renferme quatre-vingts, ou, suivant une autre division, soixante-douze articles qui nous sont parvenus et qui renferment en abrégé les mêmes principes que les Fausses Décrétales touchant le jugement des évêques. Ils sont intitulés le plus souvent *Capitules du pape Adrien Ier*, etc.; mais, dans d'autres exemplaires ils sont directement attribués à Angilram, ce qui est plus naturel, car c'est à l'accusé de fournir au juge ses moyens de justification. Ce mémoire est de 785.

Fleury, de Héricourt et plusieurs autres prétendent que ce mémoire a été fait d'après les principes des Fausses Décrétales; mais ce n'est là qu'une conjecture sans preuves, et il est aussi facile de supposer que les Fausses Décrétales ont pris pour base les articles d'Angilram. Ce qui est certain, c'est qu'avant cette époque, le pape n'en avait aucune connaissance, puisque onze ans auparavant, en 774, au premier voyage de Charlemagne à Rome, il lui donna le code de Denys-le-Petit, espèce de pandecte du droit canonique, et qu'on n'y trouve rien des Fausses Décrétales. Cela n'empêche pas Van Espen de dire que si le pape n'est pas l'auteur des *Capitules*, extraits des Fausses Décrétales, il les a au moins approuvés, dans le dessein d'acquérir au Saint-Siége de nouveaux droits. Est-ce là de la partialité? et voilà comme certains hommes font l'histoire. Une idée s'est-elle installée dans leur cerveau, elle l'envahit tout entier, elle s'y retranche dans la partie la plus élevée, et de là elle rallie, elle dirige, elle forme ou déforme, elle tyrannise toutes les autres idées et les fait servir à son empire. Dès lors on ne voit plus les faits, on ne consulte plus les documens qu'avec le verre prismatique de son système; on les tourne, on les bistourne, on les mutile, on les torture pour les y faire entrer de force, et leur y faire jouer un rôle utile; et l'on appelle cela de l'histoire. C'est assez la manière de Van Espen. Mais laissons-le en repos au milieu de ses conjectures, et avisons à ne pas imiter sa partialité en sens inverse, dans l'interprétation de l'histoire de ces temps-là.

Un ensemble de raisons et de considérations qui me paraît irréfragable m'apporte la conviction, m'administre une sorte de certitude morale, à laquelle je ne puis résister, que les Fausses Décrétales n'ont paru que vers le milieu du 9e siècle.

Chaque siècle, Messieurs, est fils du précédent; il lui emprunte une partie de son tempérament, une partie de son caractère, une partie de sa physionomie; mais il a cependant un tempérament, un caractère, une physionomie qui le distinguent, qui lui sont propres, et que lui font la diversité des intérêts, des découvertes, des besoins, des nouvelles nécessités, des nouvelles idées qui surgissent. C'est même uniquement dans cette diversité de données et des faits qui se produisent comme conséquences, que consistent tout l'intérêt et l'enseignement de l'histoire. Ainsi vous verrez souvent telles questions qui, au siècle précédent, ont passionné les hommes éminens, ont agité les masses, ont mis tout en feu sur leur

passage comme les laves d'un volcan, se refroidir et s'éteindre comme elles par le temps, et dans le siècle suivant ne trouver plus que de l'indifférence, que du dédain, quelquefois ne plus être même comprises. Voyez notre 19e siècle, comparez-le au précédent; quel intervalle nous avons déjà franchi! Les hommes qui comptent dans la vie ne sont plus les mêmes; les choses ne sont guère moins changées; nous n'avons pas encore atteint le milieu du siècle et déjà tout est renouvelé dans les idées, dans les intérêts, dans les lois, dans les mœurs, dans la direction et dans l'occupation des esprits. Je sais bien qu'on a remué le monde il y a cinquante ans, et qu'on l'a fait subitement sauter de plusieurs crans sur la crémaillère des temps, mais je sais aussi que le bras de Charlemagne avait donné du mouvement au moins à son siècle, que lui aussi avait fait une révolution politique et intellectuelle; qu'au moral comme au physique, la succession des choses vue de près semble brusque et rapide, vue de loin est insensible, s'efface et disparaît. Elle n'en est pas moins réelle, et le grand travail du genre humain va toujours s'accomplissant et complétant en quelque sorte la création à travers les siècles. A chacun sa peine, à chacun son œuvre. Le point d'où l'on est parti il y a cinquante ans, n'est jamais celui où l'on se trouve cinquante ans plus tard. Si au milieu des nouvelles questions qui s'agitent, des nouvelles entreprises qui marchent ou se préparent, des nouveaux intérêts qui croisent le fer, des nouveaux périls au milieu desquels on se débat, au milieu de tous les événemens enfin qui composent la vie et forment la physionomie d'une époque, si un ouvrage important vient à paraître, on est sûr d'y trouver un reflet de la lumière du temps avec les couleurs du milieu qu'elle a traversé, on y trouvera des lambeaux épars mais reconnaissables, souvent même des pages entières de l'épopée qui s'élabore. Il est impossible à un homme d'être si bon acteur, ou si vous voulez, si habile hypocrite qu'il parvienne pendant tout le cours d'une vie à cesser de paraître lui-même pour suivre le rôle qu'il s'est fait, pour copier le type qu'il a imaginé. Il est aussi impossible à un écrivain d'échapper à son temps et de n'en rien emprunter. L'homme qui se déguise, se révèle à moi malgré lui par sa démarche, par son coup d'œil, par les traits caractéristiques de sa figure, par le son de sa voix, par son écriture, par ses goûts, par ses études, par sa mise, par son attention, par ses distractions, par mille et mille émanations qui sortent quoi qu'il en soit par chacun de ses pores. L'écrivain je le reconnaîtrai de même à la facture de son style, et je reconnaîtrai son temps à son langage, à ses allusions, à ses préoccupations, au plus ou moins d'importance qu'il donnera à telles ou telles idées. Qu'il se drape à l'antique tant qu'il voudra, je suis sûr de surprendre des anachronismes dans son costume. Ainsi je distinguerai facilement, avec un peu d'attention, un livre écrit de nos jours, d'un autre écrit au 18e siècle; je ferai bien vite aussi la différence d'une œuvre contemporaine de la régence, et d'une autre qui a pris naissance au milieu du règne de Louis XIV. Il est rarement possible de se tromper; mais pour les Fausses Décrétales, c'est impossible; elles accusent le milieu du 9e siècle aussi évidemment que les écrits philosophiques de l'école Voltairienne, la fin du 18e siècle; les écrits économiques de l'école Saint-Simonienne, le milieu du 19e. Et l'objet du livre, et les faits auxquels se rapportent les efforts de l'auteur nous révèlent l'époque à laquelle il appartient.

L'auteur a un but, il a un but bien déterminé, incontestable et incontesté, c'est d'apporter un obstacle à la déposition trop facile des évêques; c'est là que tendent tous ses efforts et que se dirige l'objet de toutes ses recherches. Tous ceux qui ont lu les Fausses Décrétales ont aperçu ce but d'ailleurs mis au grand jour. Fleury avoue « que la principale matière de ces Décrétales sont les accusations des évêques. Il n'y en a presque aucune qui n'en parle, et qui ne donne des règles pour les rendre difficiles. Aussi Isidore fait-il assez voir dans la préface qu'il avait cette matière fort à cœur. »

Michel Schmith, auteur allemand, dans son histoire d'Allemagne justement estimée, s'exprime ainsi : « Le faux Isidore

osa attaquer les juges mêmes des évêques, c'est-à-dire les métropolitains, et tâcha d'anéantir leur pouvoir, afin que les évêques fussent en sûreté, et pour ainsi dire inviolables. On se trompe beaucoup, si l'on croit que son dessein était d'élever l'autorité du pape. Il ne le faisait plus grand, qu'afin de rendre les métropolitains plus petits. »

Van Espen, qui a donné le contenu abrégé de chaque décrétale, en reçoit la même impression; il voit l'auteur constamment occupé d'un même plan : « Il n'avait, dit-il, d'autre objet en vue que de mettre les évêques à l'abri de toute espèce d'accusation. »

Vous voyez que tous s'accordent sur les intentions qui ont dirigé l'auteur. Avertis sans doute par les événemens contemporains, peut-être par une triste expérience personnelle, du danger qui menace incessamment la position des évêques, et qui les prive de la sécurité nécessaire à la considération de leur dignité et au succès de leur ministère, persuadé que les règles consacrées par l'usage sont insuffisantes pour les protéger, il travaille à combler les lacunes qu'il remarque dans la législation actuelle, afin de les mettre à couvert des attaques inopinées, des jugemens iniques. En partant de cette idée, jetons un coup d'œil sur l'histoire du 8e et du 9e siècle, pour voir lequel des deux a dû la faire naître, et pour discerner ainsi celui auquel nous devons rapporter l'entreprise des Fausses Décrétales.

Je ne vois pas que dans la dernière moitié du 8e siècle, il soit question de déposition d'évêques. Saint Boniface, vicaire apostolique, est occupé à ériger de nouveaux siéges, à les remplir par des hommes vertueux; on nomme des évêques, on n'en dépose pas. Une seule fois, il est fait mention du jugement des évêques, encore est-ce à titre de consultation purement scientifique; du moins il y a tout lieu de le croire, puisque la question est posée par des hommes qui n'ont aucune mission pour appliquer les principes juridiques dont ils s'enquièrent : ce sont les moines de Bretigny qui, parmi diverses questions qu'ils font au pape, lui demandent ce qu'on doit faire d'un évêque accusé de plusieurs crimes. A quoi le pape répond que s'il est unanimement condamné par les évêques de la province, on doit s'en tenir à ce jugement. Je répète que la qualité des personnes qui soulèvent cette question et le silence complet de l'histoire sur un fait quelconque de nature à en expliquer le but, ne me la font considérer que comme une consultation purement spéculative. Au reste, sous Charles Martel et sous Pépin, tous les esprits étaient occupés de guerres et d'organisation intérieure. Emportés par le mouvement universel, les évêques s'appliquaient à apporter dans la conduite des affaires le précieux tribut de leurs lumières et ne songeaient pas le moins du monde à intriguer, à se supplanter, à se déposer les uns les autres.

De même sous le règne de Charlemagne. L'empereur appelle les évêques autour de lui; il augmente leur nombre, il agrandit leur pouvoir, il honore leur dignité, il la relève par de riches dotations. Ils se réunissent souvent en assemblées, mais pour délibérer sur le bien de la religion et de l'Etat, pour poser les bases d'une nouvelle législation, pour en discuter, en arrêter les principales dispositions, jamais pour déposer, jamais pour juger un évêque. Et, si l'on excepte la cause d'Elipand et de Félix d'Urgel poursuivis pour cause d'hérésie, on ne trouvera pas sous ce règne une seule déposition d'évêque, pas un seul procès.

Le règne de Louis-le-Débonnaire commence sous d'aussi heureux auspices; mais bientôt l'imprudent empereur partage son empire entre ses enfans, défait et refait plusieurs fois les traités pour contenter les caprices d'une femme ambitieuse. Alors les fils se soulèvent contre leur père; la guerre civile sème partout ses brandons; l'empire de Charlemagne est en feu; les factions en fureur se déchirent; les évêques qu'on a fait seigneurs y prennent part à ce titre; tour à tour vainqueurs et vaincus, ils sont déposés, exilés, rétablis, poursuivis, déposés et chassés de nouveau; on les traduit devant les conciles, non pour causes canoniques, mais pour raisons politiques; non seulement leurs collègues, mais les seigneurs, les courtisans, le roi lui-même se portent comme leurs accusateurs; les

métropolitains plient sous une telle influence; enfin l'épiscopat est avili. Au concile de Thionville, en 835, les évêques sont déposés en masse; l'archevêque de Reims, Ebbon, si distingué par ses lumières et par ses vertus, lui qui plusieurs fois avait quitté son siége pour aller porter l'Evangile aux barbares du Nord, Ebbon est sacrifié aux intérêts politiques. Agobard de Lyon, Barthélemy de Narbonne, quoique absens, sont déposés et privés de leur siége. Plusieurs autres sont en fuite. Voilà ce qui se passait dans les Gaules en 835, au grand scandale de la chrétienté, et voilà, je n'en doute pas, ce qui inspira l'auteur des Fausses Décrétales. Elles ont dû être commencées à cette époque; mais elles n'ont pu être publiées tout de suite, car pour un ouvrage de si longue haleine et qui suppose avec une grande érudition d'immenses recherches, plusieurs années d'un travail suivi ont été indispensables.

Comparez les règles établies par l'auteur avec les circonstances que je viens de décrire, et vous trouverez une coïncidence remarquable, et qu'il est impossible d'attribuer au hasard. Ainsi, il ne veut pas qu'on puisse juger des évêques chassés de leur siége, ou des évêques absens; on l'avait fait au concile de Thionville: il ne veut pas que les laïques puissent intervenir comme accusateurs ou témoins; le roi et les seigneurs de sa cour avaient paru en cette double qualité au même concile de Thionville: il ne veut pas qu'on reçoive comme accusateurs ceux qui ont négligé la dignité de la religion et du nom chrétien, la règle qu'ils ont déposée dans une loi, ou qu'ils se sont imposée à eux-mêmes. Je cite le texte, car ces expressions méritent considération: « *Qui christianæ religionis et nominis dignitatem, et suæ legis vel sui propositi normam neglexerint.* » Et ce sont là précisément les reproches qu'on faisait à l'empereur Louis, comme nous le voyons par les actes de cette époque.

Allons plus loin: examinons quelles étaient alors les préoccupations des esprits, quels étaient les besoins, quelles étaient les questions le plus vivement agitées, celles, en un mot, comme nous le dirions maintenant, qui étaient à l'ordre du jour; vous trouverez que ce qui occupait surtout l'opinion, est encore précisément ce qui a occupé principalement l'auteur, ce qui est devenu la pensée mère et dominante, le but de son ouvrage.

Les décrets du concile de Thionvil avaient excité de grandes réclamation; on n'était d'accord ni sur la justice de dépositions qu'il avait prononcées, ni sur la régularité des formes qu'il avait suivies. La cause d'Ebbon surtout éveilla partout les plus vives sympathies; le peuple murmurait, le clergé était mécontent, chaque évêque tremblait pour lui-même. Le jugement des évêques par leur pairs présentait si peu de garantie, que le pape Grégoire IV, en 841, fut obligé, par exception, de se réserver celui d'Aldric, évêque du Mans. La persuasion s'é tait généralement établie dans le cor épiscopal, que de nouvelles mesur étaient devenues nécessaires pour se ga rantir contre l'influence redoutable d souverains, et contre l'autorité abusi des métropolitains. De nombreuses plai tes avaient été portées à Rome. Le pap trop éloigné des lieux pour protéger ef caçement les évêques, était fort emba rassé. Il ne trouva rien de mieux à fai dans ces circonstances extraordinair que de nommer un vicaire apostoliqu avec le titre de primat, titre qui n'avai été conféré à personne, depuis saint B niface. Il le déféra à Drogon, évêque Metz, en 844. Digne et savant préla Drogon était frère de Louis-le-Débonnai et oncle des trois rois. En le nommant cette dignité, le pape s'était proposé relever l'épiscopat, avili par tant de d positions. Ce but est mis au grand jo dans la lettre adressée aux évêques d Gaules, et qui commence ainsi: « No aurions désiré, dit le pape aux évêqu aller en personne travailler à rétabl parmi vous la splendeur de l'épiscop Mais puisque les conjonctures ne no le permettent pas, et que cependant no sommes chargés de la sollicitude de to tes les églises, nous prenons le parti, l'exemple de nos prédécesseurs, de no mer des vicaires pour les lieux où no ne pouvons pas nous transporter. Ain nous vous faisons savoir que, dans tou les provinces au-delà des Alpes, nous é blissons pour notre vicaire Drogon,

chevêque de Metz, fils de Charles, très glorieux empereur. Nous l'avons spécialement choisi, parce que, comme il est oncle de l'empereur Lothaire et des rois Louis et Charles, et que, d'ailleurs, il est recommandable par sa piété et par sa doctrine, nous ne doutons pas qu'il ne remplisse dignement notre place, pour remédier à tous vos maux et à tous vos besoins.»

Et quels sont ces maux? La déposition des évêques devenue trop facile et trop fréquente. C'est pourquoi le pape, comme l'auteur des Décrétales, établit de nouvelles règles pour de nouveaux besoins; il donne à Drogon le pouvoir d'assembler des conciles nationaux, d'examiner et de réformer les jugemens des évêques prononcés dans un concile provincial; tout doit être porté à son tribunal; il tient la place du pape; il a le droit de prononcer et de juger. Si un évêque jugé et condamné par un concile provincial se croit en droit de se plaindre; s'il a besoin de recourir au Saint-Siége, il doit d'abord en appeler au vicaire apostolique, qui examinera la cause dans un concile national; si les évêques se divisent sur sa cause, il prendra des lettres de recommandation du vicaire apostolique, et pourra se présenter à Rome avec un rapport de tous les griefs qui lui sont imputés.»

On voit d'une part que le pape est sérieusement occupé du jugement des évêques; de l'autre, qu'il n'a aucune connaissance des Fausses Décrétales, puisqu'il ne permet l'appel à Rome qu'après deux jugemens successifs, l'un dans le concile de la province, le second dans le concile national, présidé par Drogon, et seulement dans le cas où, dans ce second concile, les voix seraient partagées; encore faut-il que l'appelant soit muni de lettres de recommandation du vicaire apostolique, tandis que les Fausses Décrétales permettent l'appel à Rome en première instance.

Mais ce qui est bien remarquable, ce qui constate à merveille les besoins hiérarchiques de cette époque, et la direction des idées, c'est que, sans concert préalable, puisque les mesures sont différentes, il se trouve que le pape et l'auteur des Fausses Décrétales luttent en même temps contre le même abus. L'un et l'autre travaillent à diminuer l'autorité et l'influence du métropolitain, l'auteur anonyme, en faisant refluer au centre le pouvoir qu'il lui enlève, en simplifiant et en multipliant les rapports directs des évêques avec le pape; le pape, moins hardi et moins envahisseur, en donnant au métropolitain un chef temporaire qui puisse réformer sa sentence, et en autorisant après plusieurs épreuves de la juridiction établie, le recours au Saint-Siége des évêques injustement opprimés.

Dans la même lettre il attaque un autre abus, que l'auteur des Fausses Décrétales, lui aussi, a toujours en vue, c'est la violence des souverains contre les évêques et leur intervention dans les jugemens. Il ne les en exclut pas, comme Isidore, mais il annonce qu'il est décidé à protéger efficacement contre les écarts de leur pouvoir, les droits et la dignité de l'épiscopat. «Si l'un d'eux s'obstinait, dit-il, s'il ne se contentait pas de la paix catholique, aimant mieux suivre le prince de la discorde, nous saurions l'arrêter et le châtier par l'autorité canonique.» Ce langage est hardi et menaçant, mais la dignité épiscopale était si peu considérée par les princes, qu'ils se faisaient un jeu de la déposition des évêques. Ainsi Nomenoï, duc de la Bretagne, en fit déposer quatre à la fois pour servir ses vues ambitieuses.

Voilà, Messieurs, des monumens irrécusables de l'état des choses et de la préoccupation des esprits au milieu du 9e siècle; vous voyez bien quelles étaient les questions jetées alors et débattues dans le domaine public de la discussion. Mais continuons notre explication de ces temps.

Drogon avait été à Rome. A son retour, en 844, il tient un concile national près de Thionville, dans un lieu appelé Jeust (*Judicium*). Les trois rois y assistèrent. Là, les évêques assemblés s'occupent et se plaignent des mêmes maux auxquels l'auteur des Fausses Décrétales cherche des remèdes: ils recommandent aux rois, en termes énergiques, de conserver la paix entre eux, de remplir les siéges vacans, de rappeler les évêques chassés de leurs églises pendant les troubles du royaume, de restituer les biens usurpés sur l'Église, les monastères d'hommes et de femmes qu'ils avaient donnés à des laïcs. Ils les

exhortent à rendre au sacerdoce son honneur, sa dignité et son ancienne vigueur.

Pendant que les évêques étaient occupés à réparer les brèches faites à la considération du clergé, et que le pape donnait des règles de procédure pour garantir leur sécurité et leur fixité dans leurs siéges, l'auteur des Fausses Décrétales travaillait à l'ombre, multipliant ses savantes recherches, et entassant les citations et les textes dans son habile compilation en même temps qu'il avait l'œil fixé sur les événemens qui passaient et qu'il prêtait une oreille attentive aux délibérations du dehors, au bruit de l'opinion. Il touchait alors à la fin de son travail qui, suivant l'opinion la plus commune et la mieux fondée, a paru de 845 à 847 ou 850. Cette époque de publication concorde merveilleusement avec le mouvement général des esprits et la nature des questions qui s'agitèrent dans le cours de ces mêmes années. Les Fausses Décrétales sont un ouvrage de circonstance; elles sont nées des événemens de l'époque et ont été fabriquées sous leur inspiration, sous leur coup; elles répondent aux nécessités de ce temps et en portent le cachet bien empreint. Elles ont vu le jour sur les lieux mêmes qui avaient été le théâtre des principaux faits : c'est de Mayence, de Metz, de Reims, qu'elles se répandent dans le reste des Gaules. Aussi tous les critiques modernes ont-ils abandonné Fleury, quoiqu'ils fussent imbus des mêmes préjugés; tous sont d'accord pour placer l'avénement des Fausses Décrétales dans l'intervalle de 845 à 850. Mais ce qui complète cette démonstration, ce qui prouve jusqu'à l'évidence de la certitude qu'elles ne sont pas du 8e siècle, c'est que l'auteur reproduit un canon tout entier touchant les chorévêques, canon qu'il prête à Urbain I et à Jean III, après l'avoir textuellement emprunté lui-même au sixième concile de Paris, tenu en 829. Ainsi, le doute n'est plus permis.

D'un autre côté, Léon IV, qui monta sur le Saint-Siége en 847, ne connaissait pas encore les Fausses Décrétales, puisque, consulté par les évêques bretons, sur le jugement des évêques, il répond en s'appuyant des conciles et des Décrétales des papes, tels qu'on les trouve dans la collection de Denis-le-Petit. La première mention des Fausses Décrétales se rencontre dans une lettre que Charles-le-Chauve écrivit au nom du concile de Quiercy, en 857, aux évêques et aux seigneurs des Gaules. Ainsi tout est d'accord pour fixer l'époque de l'apparition des Fausses Décrétales; elles appartiennent au milieu du 9e siècle; c'est une question jugée.

Qui en est l'auteur? Cette question nous occupera peu. L'auteur s'est caché sous le voile du pseudonyme, et aucun de ses contemporains n'a pu déchirer ce voile, ni le pénétrer; son origine, son état, sa naissance et son nom, ont été pour eux un mystère. On ne ferait que l'épaissir si l'on voulait s'engager avec confiance dans le labyrinthe qu'il a préparé lui-même pour égarer ceux qui voudraient s'enquérir de sa personne. Ainsi, lorsqu'il dit qu'il a puisé ces documens dans les papiers de Riculphe, archevêque de Mayence, lorsqu'il prend le nom d'Isidore le marchand, c'est pour donner le change sur sa personnalité, et nous ne le croirons pas. Il entrait dans ses vues de se cacher pour couvrir son artifice et en assurer le succès; il y a réussi, et après que les contemporains n'ont pas su le démasquer, il nous est impossible à nous, dans l'éloignement où nous sommes des circonstances de détail qui auraient pu nous mettre sur sa trace, et qu'on a laissé se perdre dans la nuit des temps, de recueillir assez d'indices pour fonder une certitude. Nous en sommes réduits à former des conjectures; ce n'est que dans ce champ que nous pouvons glaner à l'aventure.

Plusieurs modernes ont attribué le recueil des Fausses Décrétales à Benoît, diacre de Mayence, qui a fait celui des Capitulaires. Il avait l'érudition nécessaire, le goût des recherches et il était de Mayence; je ne vois pas qu'on puisse alléguer d'autres raisons et elles ne m'apportent pas la conviction. D'abord Benoît avait assez à faire de ses Capitulaires et il est difficile de supposer qu'il ait pu faire marcher de front l'élaboration de deux ouvrages aussi difficiles; ensuite je trouve dans toute la rédaction des Fausses Décrétales, l'empreinte d'un zèle qui me paraît tellement inspiré par

l'esprit de corps et même par l'intérêt personnel, qu'à chaque page je suis tenté de dire à l'auteur : vous êtes évêque, et vous avez été victime des abus que vous poursuivez. Il embrasse trop chaudement la cause des évêques, il la défend avec trop de partialité, pour ne pas être évêque lui-même; il appuie trop sur les jugemens injustes, il s'ingénie trop à les prévenir, il multiplie trop les garanties et même les entraves; il faut qu'il ait souffert; il n'y a que l'expérience de l'injustice et de l'oppression qui puisse inspirer tant de craintes et de préventions, qui puisse conduire à un tel luxe de méfiances et de précautions. C'est donc un évêque, probablement un de ceux déposés au concile de Thionville dont le souvenir paraît continuellement avoir dirigé la plume de l'auteur; mais il faut supposer en même temps un homme remarquable par son esprit et par sa science d'érudition; il faut ensuite lui accorder du loisir. Je n'en vois que deux dont la personne satisfasse à toutes ces conditions; ce sont Ebbon et Agobard, tous deux très instruits, tous deux retirés, après leur déposition, le premier à l'abbaye de Fulde, le second en Italie. Agobard est en Italie et, par cette considération, je l'exclus. Mayence est le laboratoire d'où sont sorties les Fausses Décrétales, c'est là le sentiment de tous les bons critiques, et toutes les circonstances viennent déposer en faveur de cette opinion. Ebbon est à Mayence, il est à Fulde, célèbre abbaye où il y avait une immense bibliothèque. Là toutes les injustices et toutes les douleurs qu'il avait souffertes retombaient à chaque instant sur son cœur : dans le silence de la solitude, de la fermentation de ses idées chagrines, naquit la réflexion qu'il rendrait à l'Eglise un service éminent, en sauvant l'épiscopat de la dégradation dans laquelle on l'avait enfoncé. Une fois cette idée bien fixée dans son cerveau, et tous les moyens possibles ayant été passés en revue, il ne vit dans l'impuissance qu'on lui avait faite, qu'une pieuse et savante fraude pour accomplir son noble projet. Il résolut de faire parler les oracles ecclésiastiques, les conciles et les papes; il s'enferma dans la bibliothèque et força tous les morts qui y dormaient, de conspirer avec lui pour faire dans l'Eglise, dirai-je une éclatante révolution? non, je dirai une sage réforme, ou bien plutôt, une véritable restauration.

REVUE.

DE QUELQUES INCIDENS NOUVEAUX

DANS LE PROTESTANTISME (1).

Ce qui s'est passé à Londres, à l'occasion du voyage du roi de Prusse, l'acte politique d'association entre la réforme anglicane et la réforme évangélique, puis l'apparition de cet évêque anglais aux hauts lieux de Jérusalem, tous ces incidens du protestantisme, en regard du puséysme d'Oxfort, méritent l'attention des hommes sérieux.

Au point de vue de la politique pratique, de telles questions ne sont pas sans intérêt, mais nous devons ici les envisager dans ce qu'elles ont de plus général, c'est-à-dire de plus catholique.

Et pour cela il convient de les poser d'abord comme les pose la philosophie rationaliste d'une part, le protestantisme dogmatique de l'autre. On va voir le degré nouveau d'importance que par là même elles acquièrent.

(1) Cet article nous a été communiqué trop tard pour pouvoir être publié dans le dernier numéro de *l'Université*.

Écoutons la *Revue des Deux-Mondes* :

« Le protestantisme se transforme, dit-elle ; autrefois il avait pour principe l'indépendance mutuelle des églises de tout chef commun ; aujourd'hui il gravite peu à peu vers un centre unique. »

La *Revue des Deux-Mondes* indique comme double instrument de cette transformation les deux souverainetés de Prusse et d'Angleterre. Elle ajoute :

« L'Église nationale d'Angleterre occupe une position unique dans les annales de l'esprit humain. Protestante par son origine, protestante par son nom, elle est en réalité l'institution la plus vigoureuse, la plus implacable et la plus tyrannique que l'autorité ait jamais imposée à un peuple. Si donc on décerne encore à l'établissement anglican le titre de protestant, ce n'est qu'en sacrifiant à une usurpation que le temps et l'usage ont consacrée ; car on pourrait dire qu'il n'a de commun avec la réformation de Luther qu'une origine contemporaine.

« En sortant du sein maternel de Rome, l'ancienne Église d'Angleterre emporta avec elle la hiérarchie, la discipline, et tout ce qui constitue l'ordre extérieur et matériel. Ayant perdu l'unité dans le pape, elle la chercha dans le roi ; il n'y eut qu'une substitution de personne, et la réformation anglaise ne fut, pour ainsi dire, qu'une révolution dynastique. Ce fut ainsi qu'en Angleterre, le principe de l'autorité traversa le déluge de la réformation. Après la tourmente, l'Eglise se retrouva debout avec les mêmes institutions, presque avec les mêmes hommes ; rien n'était changé dans la structure extérieure de l'édifice : c'était dans les fondemens que la tempête continuait et qu'elle gronde encore aujourd'hui. C'est un des plus singuliers événemens que présente l'histoire. Les élémens sont déchaînés, les cataractes inépuisables du ciel versent leurs torrens et submergent la terre ; mais l'arche de la hiérarchie surnage et flotte victorieusement sur les eaux ; et quand cette grande convulsion de l'esprit humain s'est enfin apaisée, quand le niveau commence à se rétablir, les peuples étonnés retrouvent ce qu'ils croyaient détruit et englouti dans les abîmes éternels. Jamais dérision plus cruelle, jamais affront plus sanglant ne furent jetés à la face de la raison individuelle ; elle avait pulvérisé la tiare, et de ses cendres il sortit une couronne. Le flot protestant vient battre incessamment les murailles de l'anglicanisme, mais sans entrer dans la place. De là naquit le *Dissent*, qui est le véritable protestantisme de l'Angleterre. »

Voilà beaucoup d'images, pour dire que l'anglicanisme fut une dérision, et qu'en dehors de l'*Eglise établie* se débat le principe de la réforme, sous les mille aspects de l'anarchie dissidente.

Passons à la Prusse.

« La royauté prussienne, dit la *Revue*, continuant son œuvre héréditaire, fit faire un pas immense à l'unité politique de l'Allemagne, en réunissant les confessions diverses, en les fondant dans une seule RELIGION (religion, si vous voulez). Ce mariage mixte se fit, il y a vingt-cinq ans, par ordonnance royale. Sauf quelques luthériens fidèles qui protestèrent par l'exil et l'émigration contre cette atteinte à la liberté de leurs croyances, la Prusse passa sans murmurer sous les fourches caudines. Aujourd'hui encore les confessions protestantes se taisent, et cependant cette communion qui leur fut imposée, il y a vingt-cinq ans, n'était rien auprès de l'affront qu'on leur fait subir en ce moment ; car alors, en se réunissant, elles restaient encore ALLEMANDES, elles gardaient leur nationalité, leur drapeau, aujourd'hui on les dénationalise, on leur met la cocarde anglaise.

« La cour de Prusse avait fait un premier pas vers l'unité du dogme, en réunissant les deux branches de l'Eglise réformée ; elle fit un autre pas vers l'unité du culte, en introduisant l'épiscopat dans le protestantisme. Mais cette institution, ainsi créée et mise au monde par la volonté royale, participait encore du vice protestant, l'isolement. Le roi de Prusse se tourna donc vers celle des Eglises RÉFORMÉES qui avait le mieux conservé les formes de la tradition et de l'hérédité épiscopales..... Le protestantisme altéré de l'Allemagne s'annihile et s'absorbe dans le sein de l'établissement anglican. »

Négligeons les termes incorrects, con-

tradictoires; hâtons-nous de toucher aux conclusions de l'écrivain.

« Rattaché à l'Église anglicane, à cette ANCRE SOLIDE qui repose dans le fond de l'Océan, le protestantisme continental concentrera les forces qu'il perdait en les jetant à tous les vents. Le catholicisme est au moment de la lutte la plus formidable qu'il ait eu à soutenir depuis la réformation. Il a devant lui, non plus le protestantisme isolé, divisé, morcelé, mais le protestantisme *marchant rapidement à l'unité*. L'heure viendra, l'heure solennelle, où la PAPAUTÉ ANGLICANE se lèvera en face de la papauté romaine, et où, si l'on peut ainsi parler et scinder ce qui est indivisible, la conscience humaine, déchirée en deux, assistera, palpitante et éperdue, au duel mortel de ces deux unités. »

Vraiment voilà un avenir qui glace d'effroi! Toutefois, il est trop aisé de voir que la *Revue des Deux-Mondes* parle de choses qu'elle ne sait pas ou qu'elle sait mal : c'est beaucoup d'emphase perdue. Mais il y a un fait qu'il était bon de laisser mettre en lumière par une plume de philosophe; c'est ce fait du rapprochement de deux réformes politiques, association conventionnelle ayant pour objet de suppléer à l'unité de l'ordre par l'unité de la force. Voyons maintenant ce que pense le protestantisme dogmatique de ces pronostics de duel à mort entre la *papauté anglicane* et la papauté romaine.

Le *Semeur*, journal protestant écrit avec talent, a porté aussi son regard sur cette entreprise mystérieuse encore de Londres et de Berlin, et les appréciations de la *Revue des Deux-Mondes* lui sont devenues une occasion de laisser échapper à cet égard toute sa pensée.

« Nous ne nous plaignons pas, dit le *Semeur*, de ce que les Églises de la réforme ont étendu long-temps le *manteau de la charité* sur l'établissement anglican; mais le silence n'est plus permis, il serait coupable dans les circonstances graves où nous nous trouvons, et où il importe au monde protestant de le bien connaître.... Si l'Église anglicane, continue le *Semeur*, entre dans l'alliance qui se forme au nom d'un passé qu'elle voudrait affermir et prolonger, c'est surtout, selon la *Revue des Deux-Mondes*, en vue de l'avenir politique, qu'elle poursuit avec une rare sagacité, que la Prusse y entre. Il ne lui suffit pas, pour le réaliser, de concentrer autour d'elle tous les élémens de la patrie allemande; elle rêve une confédération plus vaste qui repose, non plus seulement sur la base solide des nationalités, mais sur la FICTION des croyances communes; et c'est pour cela qu'elle fait, ainsi qu'on l'a dit, l'union des religions comme elle a fait l'union des douanes. »

A ces premières paroles, le philosophe superficiel de la *Revue* peut déjà voir que la coalition de Londres et de Berlin, ce n'est pas tout-à-fait le protestantisme *marchant rapidement à l'unité*.

Le *Semeur* continue, et toutes ses paroles méritent une grave attention.

« La *Revue des Deux-Mondes*, dans ses prévisions, n'oublie qu'une chose, c'est que le principe qui a produit la réforme n'est pas mort, et qu'il pourrait bien, sortant tout-à-coup de son assoupissement, se jeter dans la mêlée et s'attaquer à la fois aux deux adversaires.

« Qu'est-ce après tout que cette alliance qui se conclut à Londres, sinon l'alliance renouvelée entre la hiérarchie et l'Empire? Cantorbéry, pour se consoler de ses pertes, aspire à s'élever comme Byzance; et en même temps qu'il se trouve, comme au 4e siècle, un évêque qui pense qu'il lui sied aussi bien qu'au successeur de Pierre de traiter avec les rois, il se trouve, aujourd'hui comme alors, un roi disposé à favoriser ces prétentions, parce qu'il croit à la fois la religion et sa dignité intéressées à l'agrandissement d'un siége qu'il espère rendre assez puissant pour pouvoir l'opposer au siége de Rome. Etrange situation que celle-là! Elle est telle qu'un prince dont on honore à bon droit le caractère et la sincérité, doit avoir peine à reconnaître s'il met sa politique au service de sa piété, ou sa piété au service de sa politique.

« Mais, quoi qu'il en soit, le protestantisme est étranger à tout cela. Il n'a pas donné sa procuration au roi de Prusse, et nous espérons bien qu'il ne la lui donnera jamais: il ne pourrait le faire qu'en cessant d'être. S'il se soumettait aux prétentions anglicanes, s'il ai-

dait à constituer une hiérarchie assez puissante pour effrayer Rome, nous pourrions revoir peut-être quelque chose d'assez semblable aux anciennes querelles de l'Eglise latine et de l'Eglise grecque pour se disputer le pouvoir; mais alors ce ne serait plus un principe combattant un principe contraire; ce serait simplement une collision entre deux intérêts de même sorte, une papauté aux prises avec une autre papauté.

« L'archevêque de Cantorbéry ne s'en cache pas : il s'agit pour lui d'amener « une unité essentielle de discipline aussi « bien que de doctrine entre l'Eglise an« glicane et les Eglises protestantes de « l'Europe dont la constitution est moins « parfaite que la sienne; mais, ajoute-t-il, « NON PAR LE CHEMIN DE ROME (*not by the way of Rome*) », ce qui ne signifie absolument rien si cela ne signifie pas : *Par le chemin de Cantorbéry*. Et comme si ce n'était pas assez pour le chef d'une Eglise minée par l'hérésie que de jeter ce défi au protestantisme, nouveau Michel Cerularius, le prélat choisit l'heure de ses périls pour tenter de soumettre les patriarches de l'Orient à sa juridiction (1).

« Pourquoi ne dirions-nous pas qu'en Europe on convoite l'héritage de Calvin aussi bien que celui de Luther? Il y a déjà deux ans qu'on nous demandait s'il serait possible de faire gouverner ecclésiastiquement le protestantisme français par des évêques, et de le rattacher, non seulement de principe et de confession, mais *de fait*, disait-on, à l'Eglise apostolique visible, en faisant donner l'ordination à ses candidats au saint ministère par un évêque anglican. C'est ce plan, entamé par divers bouts et poursuivi avec persévérance, que nous dénonçons aujourd'hui. Quoique nous ne pensions pas qu'on ait gagné jusqu'ici en ce pays un seul pouce de terrain, on va si vite en affaire ailleurs que ce serait une faute de ne pas donner dès à présent l'éveil.

(1) Après avoir essayé de soumettre les patriarches d'Antioche et d'Alexandrie à sa domination, Michel Cerularius, patriarche de Constantinople, prit le titre de *patriarche œcuménique* ou *universel*, et recommença, en 1053, la dispute, interrompue pendant plusieurs siècles, entre les Grecs et les Latins. (Note du *Semeur*.)

« Quel sera le sort de cette contrefaçon de l'Eglise grecque? Il est impossible de le prévoir; mais ce que nous osons affirmer, c'est que si un avortement n'en préserve pas l'Europe, et tout d'abord l'Allemagne, on ne tardera pas à revoir à l'œuvre le principe en vertu duquel la réforme s'est accomplie. Les Eglises qui en sont nées se sont faites peu à peu à l'abaissement; elles se complaisent dans la servitude : peut-être est-il besoin d'un si grand outrage pour les faire sortir de leur repos. Nous voudrions pouvoir compter plus sur les hommes que sur les événemens; mais l'étude de l'histoire nous a appris que c'est à l'aide des ébranlemens profonds que l'esprit humain progresse. Les Eglises comme les peuples ne jouissent d'une pure et vivifiante atmosphère qu'après que l'air a été renouvelé par les tempêtes. »

Voilà certes les questions hardiment et nettement posées. La *Revue* a parlé de l'*ancre solide qui repose au fond de l'Océan;* le *Semeur* répond par des images, bien plus, par des espérances de tempêtes. La *Revue*, au nom du protestantisme éparpillé, appelle l'unité anglicane; le *Semeur* répond par un cri mal étouffé de colère, de mépris, de menace pour l'*établissement* trop long-temps couvert du manteau de sa charité. La *Revue* pronostique un duel à mort entre la papauté de Cantorbéry et la papauté de Rome, et dans le champ clos, le premier champion qui paraît, c'est le *Semeur*, évoquant le principe protestant, non contre Rome, mais contre Cantorbéry. De sorte que là où la philosophie rationaliste promet la paix, la réforme dogmatique apporte la guerre; on croit aller assister à la *lutte la plus formidable que le catholicisme* ait eu à soutenir *depuis la réformation*, et ce qu'on trouve, c'est le protestantisme tout prêt à se déchirer, et à donner en spectacle ses dernières angoisses d'agonie.

Expliquons en quelques mots ces contrastes.

Les deux tendances contradictoires de la réforme, vers l'unité extérieure d'une part, vers l'anarchie intime de l'autre, n'ont rien qui doive surprendre. C'est la double conséquence du principe protestant, tel qu'il se produisit au début, tel

qu'il doit se produire jusqu'à sa propre extinction.

Il est trop manifeste que la réforme rompant le lien moral des hommes, laissait le pouvoir politique dans l'obligation de le suppléer par le despotisme. On a dit que la réforme fut l'affranchissement de la raison! Oui, en ce sens que la raison n'ayant plus de règle, l'anarchie sociale était sans terme; ce qui impliquait bientôt la nécessité de la tyrannie.

Admirons la *Revue*. Si elle veut quelque chose, et elle n'en est pas très sûre, elle veut apparemment cette *unité* dont elle parle, qui fera que le protestantisme s'attachera à *cette ancre solide qui repose dans l'Océan*, et qu'il concentrera ses forces, au lieu de les jeter à tous vents. Elle veut cela, n'est-ce pas? Et du moins elle loue le protestantisme de cette tendance, qui va tenir en échec la papauté romaine, en coupant la *conscience en deux*. Eh bien! qu'est-ce que cela même? C'est, dit la *Revue*, l'*institution* la *plus rigoureuse*, la *plus implacable*, la *plus tyrannique que l'autorité ait jamais imposée à un peuple*. Étonnant aveu! vouloir l'affranchissement protestant, ou, en d'autres termes, la concentration des forces de la réforme contre la papauté, c'est donc vouloir la servitude humaine! sans nul doute.

Ceci n'est pas nouveau. Montez à l'origine de la réforme, et étudiez-la sans passion. Étudiez-la dans ses caprices princiers d'Allemagne, dans ses antipathies féodales de France, dans ses fureurs royales d'Angleterre; la trouverez-vous s'exerçant réellement et librement à la discussion d'un principe obscur, d'un dogme mal défini, d'une coutume altérée? A Genève vous apparaîtra-t-elle comme une délibération de l'esprit? D'abord elle appelle l'examen à tout hasard; c'est l'appât qu'elle offre à la raison humaine. Mais une fois maîtresse, permet-elle le doute? Et où donc les peuples assemblés votèrent-ils les *confessions* successives, au nom desquelles elle brûlait ensuite les dissidens? Non, ces mots d'examen, de liberté, d'affranchissement, ne sont qu'un leurre qui sert aux dominateurs. La réforme passe, le glaive à la main, parmi les peuples; elle les arrache à l'Église et les jette sous le pied des tyrans. Telle est sa double tendance, il faudrait dire sa double nécessité. Venue au monde pour briser l'autorité qui lie les intelligences, elle institue un commandement qui maîtrise les volontés. Anarchique contre Rome, elle est despotique contre les peuples; voilà tout le nerf de son établissement partout où elle a pu s'assimiler, absorber en elle la constitution des États. A défaut d'une papauté ecclésiastique, il lui a fallu une papauté politique. Les rois sont devenus ses grands pontifes. L'infaillibilité a été remise au sceptre. Tout le reste n'a été qu'une forme plus ou moins déguisée de la servitude.

Sans doute les deux principes adverses de liberté et de despotisme, inhérens à la réforme, ont eu des alternatives contraires durant trois siècles. C'est ici une longue et dramatique histoire, dont les accidens se varient sans montrer jamais une victoire définitive. Mais la réforme, prise d'abord en un sens religieux, recélait un germe de corollaires universels de politique, devant lesquels durent à la fin crouler, ou chanceler, ou se transformer tous les vieux pouvoirs, monarchiques, aristocratiques et républicains. La révolution fut immense, effroyable. Dans ses ruines, le principe protestant dut sembler englouti comme tout le reste. Le dogme chrétien avait disparu. Le protestantisme n'était plus qu'une philosophie qui doute de tout, qui doute d'elle-même. L'examen par conséquent n'avait plus d'objet précis; il n'était qu'un droit inerte, chimérique. La raison humaine, en touchant aux derniers confins de la réforme, semblait être allée se perdre dans une solitude infinie. Mais alors aussi elle commença un travail tout nouveau d'édification, et ce fut en exerçant son énergie sur elle-même. De là le rationalisme moderne, appliqué à toutes les questions de l'ordre intellectuel, moral ou social, à la religion comme à la politique, au droit d'examen comme au droit d'autorité, exercice auparavant inconnu de la pensée, qui, à force d'essais et d'aventures, allait toucher et saisir la vérité comme le mensonge, mais à tout hasard, sans foi, sans conviction, sans amour. Ce fut là une crise intellectuelle, sans exemple dans l'histoire entière de l'humanité.

Dans cette phase prodigieuse des révo-

lutions intellectuelles, l'idée de l'unité est pourtant revenue à l'esprit des hommes, mais sous quelles images, bon Dieu! Ceux qui avaient été le plus hardis à s'égarer dans les ruines de la pensée, se sont mis, par une sorte de caprice, à vouloir se rattacher entre eux par quelque lien artificiel qui ôtât le péril de l'isolement. De là ce qu'on a appelé l'esprit d'association; et pour nerf de ces sortes d'union, on a fait appel à l'égoïsme, ou à la vanité, c'est-à-dire précisément à ce qui est un germe éternel de rupture et de dissidence dans l'humanité. On a mieux fait : on a inventé jusqu'à des religions, et à cette œuvre on a fait servir tout ce qui peut faire des rapprochemens d'un jour, tantôt les plaisirs de l'intelligence, tantôt et plus souvent, les saletés de l'orgie et de la débauche.

Mais quelquefois aussi une pensée d'ordre véritable est sortie du fond de cette anarchie, et d'eux-mêmes les hommes ont d'épouvante rebroussé chemin vers la vérité absolue, seul lien des esprits. Alors vous avez vu les magnifiques conquêtes du catholicisme en regard d'une société dégradée, scandaleuse, emportée à toutes les folies de l'esprit, à toutes les ignominies de la matière.

Et pendant ce temps le protestantisme était-il mort ou vivant? Il était vivant, sans doute, bien que déformé, mutilé, étonné de lui-même et de ce qu'avait fait son principe de raison souveraine. Et lui aussi voulut ressaisir quelques débris des doctrines humaines dispersées en son nom. Et lui aussi voulut refaire l'unité. Alors qu'arriva-t-il? Précisément ce qui fait l'objet des appréciations de la *Revue des deux Mondes* et du *Semeur* : incident très notable dans les crises présentes, je ne dis pas de la politique, mais de la philosophie chrétienne.

A dire vrai, le protestantisme n'est plus qu'un reflet de ce que l'avaient fait les réformateurs. Le dogme n'a plus de trace; il ne reste que la signification très expressive du nom même de la réforme, laquelle continue à protester contre ce qu'elle ne croit pas, ou contre ce qu'elle ne croit plus.

Mais le protestantisme a pourtant retenu dans sa nature ces deux élémens primitifs de despotisme et d'indépendance, double germe des révolutions modernes, si ce n'est que les révolutions même les ont tempérés ou transformés; et c'est avec cette double force qu'il a voulu prendre sa part de travail à l'œuvre d'unité tentée diversement sur une société toute délabrée.

Adoucissons les mots, puisque nous disons que les révolutions ont modifié les réalités, et ne parlons pas de despotisme. Toujours est-il que lorsque le protestantisme constitué a voulu tenter l'unité, il a créé par autorité administrative des formules de foi auxquelles il a astreint la conscience ou l'examen privé. Telle a été la liturgie prussienne.

Ainsi, aujourd'hui, comme il y a trois cents ans, l'unité dans la réforme est une question de force; non point une question de liberté, encore moins une question de foi.

Maintenant le roi de Prusse va demander à l'anglicanisme un affermissement de cette unité, et la philosophie rationaliste applaudit, on l'a vu, à cette concentration des forces protestantes. Qu'est à ce dire encore? Elle applaudit à un jeu nouveau qui va se faire de la conscience humaine! Alors qu'est-ce donc que l'homme pour cette sorte de philosophie? un être qu'on peut torturer à plaisir dans sa pensée! à qui on peut imposer des modifications de hiérarchie, des transformations de foi, des variations de servitude!

Je ne saurais m'étonner du cri de colère qui, à cette idée, s'est échappé de la conscience du *Semeur*. C'est une autre chose qui m'étonne dans un journal si grave et si pénétrant. Je vais le dire :

Quelque odieux que soit l'exercice de la force par rapport à la règle des croyances, on ne saurait nier pourtant que dans le protestantisme la logique ne conduise à cette contrainte, pour peu qu'elle veuille chercher une apparence d'unité. Luther, Calvin, Zwingle, sentaient l'empire de cette logique fatale, et pour ne pas faire de leurs réformes une image du chaos, ils retenaient le droit formidable de frapper du glaive ceux qui ne tombaient pas vaincus devant leur raison. Ainsi, en proclamant la liberté du sens privé, ils en contenaient l'exercice par la tyrannie. C'était dire que leur principe

de réforme était une semence d'anarchie, un instrument de ruine, et aussi que le remède de la liberté c'était la servitude.

Rien que la méditation de cette alternative de désordre et d'oppression révèle tout le vice de la réforme. Le *Semeur* ne paraît pas le voir; c'est là, dis-je, ce qui m'étonne.

Ce que voit le *Semeur*, c'est la tendance du roi de Prusse à une organisation d'église qui déplacerait la papauté. Je n'approfondis pas l'hypothèse; mais tel est le soupçon du *Semeur*. C'est là une image de tyrannie dans la réforme, sans nul doute. Et comme le *Semeur* déclare que le temps est passé de couvrir du manteau de la charité ces énormités d'usurpation, le voilà déjà tout armé pour les attaquer à outrance.

Mais que fait le *Semeur* en annonçant qu'il ira évoquer le principe du protestantisme pour l'opposer à l'œuvre du roi de Prusse? qu'il le lancera sur la Babylone nouvelle, non plus sur Rome, mais sur Cantorbéry? Que fait le *Semeur* avec ces menaces d'ébranlemens et de tempêtes? Que fait-il?

D'abord ne dit-il pas au monde que l'œuvre première de la réforme fut une illusion; que l'anglicanisme en particulier fut un jeu de politique, et que le protestantisme rougit d'avoir couvert de ses complaisances cette hideuse fraternité?

Alors que fut-ce donc que la réforme, avec ses mille caprices de Suède, d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre et de France? ici demi-catholique, là demi-philosophe, tour-à-tour invoquant des maximes contraires, tantôt une organisation d'État inexorable, tantôt une constitution de liberté anarchique, partout contradictoire avec elle-même, partout subordonnée à l'intérêt des hommes, à la passion des pouvoirs comme à celle des peuples, et se croyant assez sûre de sa mission si sous ces mille formes elle ébranlait les fondemens catholiques, et étouffait dans la conscience tous les germes d'unité.

En retirant son manteau de charité, ce n'est pas seulement l'anglicanisme que découvre le *Semeur*, il découvre le protestantisme tout entier. Voyons ce qu'il fait encore.

Le *Semeur* n'accepte pas une domination séculière dans la réforme; c'est bien! Que veut-il? la liberté. Mais la veut-il sans règle, sans tempérament, sans un semblant d'autorité? Cela, c'est l'anarchie; c'est rentrer dans le cercle déjà parcouru des déchiremens et des ravages. Le *Semeur*, malgré son appel aux tempêtes, reculerait devant de telles extrémités. Après tout, il ne saurait écarter indéfiniment de la réforme une idée quelconque d'unité. Dès qu'il est philosophe, il aspire à l'association des esprits, à la communauté de la pensée, à quelque chose enfin qui ressemble à un symbole entre les hommes qu'il évangélise. Or, voilà encore de quoi surprendre. Tout est contradiction pour le *Semeur*; s'il veut l'unité, il est contraint d'arriver au despotisme; s'il veut la liberté, il touche à l'anarchie; ou bien s'il veut fuir le désordre, il ne peut saisir l'autorité; et s'il veut fuir l'oppression, l'ordre lui échappe. Comment! et il ne voit pas sous quelles lois de fer la raison et la conscience sont enchaînées dans la réforme! C'est là un prodige.

Mais voici d'autres enseignemens qui vont sortir des tentatives de transformations protestantes.

La réforme arrive à sa fin. Sa vie est épuisée. Son principe survit, car c'est le principe éternellement subsistant de révolte contre l'autorité; mais il s'est déplacé. Il a passé du temple aux académies, des académies aux clubs politiques, et de là aux places publiques. Avec ce principe, on avait tenté de faire des églises; on n'a pas même fait de sectes; on n'a tout au plus fait que des opinions.

L'autorité des États réformés voit cette fin irrémédiable du protestantisme; et elle la voit sans doute entourée d'images sinistres, comme si ce débris de Christianisme venant à manquer aux peuples, il ne devait plus rester de trace de morale humaine, et que le catholicisme fût non-avenu dans les conditions de l'ordre politique sur la terre.

Que font donc les États, oppressés de crainte devant cet avenir? Ils veulent refaire une apparence de lien social. Ils rajustent les parties d'un édifice brisé. Et comme la réforme a rempli sa destinée par un principe de liberté, ils veulent

lui faire une destinée meilleure par un principe contraire.

C'est-à-dire les États appellent la force, comme loi de renouvellement de la réforme. Peu leur importe d'exterminer la réforme par cela même. En cela, ils ne font que remettre en exercice le droit primitif des réformateurs, qui proclamaient le droit d'interprétation et de croyance, et brûlaient quiconque prenait au sérieux pour son compte cette liberté.

Et comment le protestantisme politique redeviendrait-il quelque chose sans ces procédés violens? Les États s'effarouchent de l'éparpillement des opinions humaines; ils ont raison : la barbarie est au terme de cette anarchie. A ce grand désordre, ils ne sauraient opposer l'unité de la foi; ils lui opposent l'unité de la force. Ce remède est extrême, et s'il n'est pas logique, il est nécessaire; je ne dis pas qu'il est efficace.

Le remède efficace et logique à la fois, ce serait celui que proclame le puséysme d'Oxfort : l'abandon public du principe par lequel la réforme est arrivée à ses dernières conséquences de division et d'épuisement. Car ce grand docteur Pusey sent aussi que l'humanité s'affaisse par le défaut d'unité morale. Mais, soigneux de la dignité de l'intelligence, il ne lui impose pas des lois de fer. Il n'appelle pas à son aide les liturgies royales; il ne soumet pas l'unité à des symboles fictifs, rédigés par un archevêque politique. Il rend à la croyance sa liberté, et à la réunion des fidèles leur constitution naturelle, indépendante de la hiérarchie séculière, laquelle ne saurait pénétrer dans la conscience sans l'oppresser et la dégrader.

Dans le puséysme, tout se concilie; le besoin d'ordre et d'unité, force secrète qui survit jusque dans les derniers éparpillemens de l'anarchie; et le sentiment de la liberté, témoignage intime de la grandeur de l'homme, jusque dans ses abaissemens extrêmes. Le puséysme réalise l'unité par la doctrine, lorsque les Etats la réalisent par la force; si le puséysme est protestant encore, du moins il est logicien; car il publie la raison qu'il a de ne l'être plus. Il ne lui manque que d'être conséquent.

Et maintenant, entre les politiques, qui font l'unité par la force, et une école, qui la cherche par la liberté, y a-t-il un moyen terme? Le *Semeur* le croit, sans doute; mais quel est-il? Le renouvellement de trois siècles d'anarchie.

Et la *Revue des Deux-Mondes* a-t-elle un choix tout fait? Sans nul doute aussi. Comme elle est philosophe, son choix est pour la tyrannie princière. C'est le choix du *Journal des Débats*, qui nous a fait un splendide étalage des triomphes de la religion *nationale* du docteur Alexandre, montant en triomphe, avec sa femme, aux hauteurs de Jérusalem. Ainsi voilà les enseignemens que nous trouvons dans ces transformations de la réforme : une révélation des instincts mauvais qui germent au cœur des philosophes. L'homme est livré avec sa conscience au despotisme; on appelle cela des constitutions de religion nationale. Et d'autre part, s'il survit quelque reste primitif de la réforme, on l'invoque pour venger la liberté par des menaces de tempête. Une telle alternative fait frissonner.

Il était impossible de laisser inaperçus de tels indices. La politique les caractérise à sa façon. Mais l'esprit catholique a aussi ses jugemens sur la marche de la pensée humaine. Un grand travail se fait de nos jours. D'une part, les Etats cherchent l'unité de l'ordre; d'autre part, les hommes aspirent à la plénitude de la liberté : de là des luttes ardentes; l'ordre devient la tyrannie; la liberté devient l'anarchie. Le monde est entre ces deux sinistres extrémités. Est-ce donc qu'il ne se souviendra pas que le Catholicisme est la grande loi qui concilie ces deux élémens de société?

Il est bon que l'activité humaine s'épuise dans ce double cercle. Et aussi, voyez comme l'esprit catholique est calme en vue des tentatives contraires qui se font en dehors de son action. Pour ne parler que de cette fusion mystique du protestantisme évangélique et du protestantisme anglican, il est remarquable que le roi de Prusse n'aura excité de courroux que dans la réforme proprement dite. Voyez l'exaltation du *Semeur!* Et il n'est pas seul à pousser des cris d'alarme. La réforme allemande éclate à son tour. Berlin s'émeut. Les pasteurs

écrivent. Les prédicateurs font des synodes. Ils protestent contre l'évêque anglican de Jérusalem. La *Gazette universelle* de Leipsig et la *Gazette évangélique* de Berlin servent d'échos à la plainte. Le luthéranisme annonce qu'il ne veut point d'*unité*. Il se croit déjà sous le joug d'une papauté nouvelle. Il frémit sous cette angoisse. Et, pour intéresser à ses terreurs le patriotisme de toutes les croyances, il montre cette papauté comme un instrument de domination universelle. Il montre Cantorbéry étendant ses bras de Gibraltar à la Terre-Sainte, du Nouveau-Brunswick au cap de Bonne-Espérance, à la terre de Van-Diémen, et à l'île de Ceylan.

Eh bien ! le Catholicisme est tranquille devant ces images d'usurpation et de terreur. Il laisse les hommes se débattre sous la main de la Providence. Et, qu'ils soient vainqueurs ou vaincus dans ces luttes sans terme, la vérité reste debout, immobile. L'Eglise romaine a cet avantage infini, mystérieux, que les sectes ne sauraient vivre sans lui reprendre bientôt, ne fût-ce que par des imitations, quelques unes de ses doctrines ou de ses formes. Voici que le protestantisme fait un dernier effort pour lui reprendre jusqu'à la papauté. L'esprit de secte primitif bondit à cette vue, et cela se conçoit. Mais l'Eglise romaine n'a qu'à laisser faire ces imitations; elles sont un indice que la réforme a achevé sa révolution d'erreurs.

Et maintenant, qu'est-ce que ces autres pronostics de la philosophie rationaliste, qui, tout émerveillée de cette apparition de l'anglicanisme à Jérusalem, annonce la fin des temps catholiques, et jure qu'il n'y a désormais de prosélytisme et d'empire que dans les religions nationales? Le protestantisme, avec sa colère ardente, se charge de répondre à ces rêveries. Mais une réponse meilleure, c'est celle du puséysme d'Oxfort, demandant aussi une papauté, mais une papauté libre et chrétienne, non point une papauté politique et oppressive. Après cela, tenons-nous en paix, nous ne disons pas silencieux, inactifs, indifférens à l'avenir, mais assurés des destinées de l'Eglise, et pouvant espérer peut-être de voir nos derniers jours consolés par des retours, que les agitations présentes n'auront fait que rendre plus éclatans.

LAURENTIE.

DE L'UNITÉ SPIRITUELLE DE LA SOCIÉTÉ

ET DE SON BUT AU-DELA DU TEMPS, PAR M. BLANC SAINT-BONNET, 3 vol. in-8°.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

L'idée qui a dominé M. Blanc Saint-Bonnet dans tout le cours de son ouvrage est bien, en effet, l'idée que l'homme était appelé à la vie absolue. Là est le mérite et l'originalité de son système; mais comme il a mal conçu l'idée de la vie absolue, tout son système devra se ressentir de cette conception mal faite. Le principe a été mal posé; aussi vous allez voir l'impitoyable logique le forcer à en tirer les conséquences.

Ayant méconnu le caractère surnaturel du dogme de l'intronisation à la vie bienheureuse, et ayant présenté ce dogme comme résultant des données naturelles de l'ontologie, il fallait bien exagérer l'homme pour le mettre en rapport avec des prétentions aussi excessives, il fallait agrandir outre mesure les proportions de l'homme pour le mettre à la hauteur de son dogme. Aussi ne nous étonnons pas si M. B. S.-B. se déchaîne contre la méthode empirique ou inductive, le réel était trop loin de son idéal. Voyez-le, c'est dans les perspectives les plus lointaines de l'absolu, qu'il va cher-

(1) Voir le 1er art. au n° du mois de janvier, p. 85.

cher l'homme qu'il lui faut pour son utopie; vraiment je crains bien que le jeune philosophe ne réalise au profit de l'idéalisme, l'ingénieuse fiction que Condillac réalisa au profit de la philosophie de la sensation. C'est un petit Dieu qu'il forme dans les régions de l'idéal; la Sainte-Trinitéqu'il prétend avoir découvert avec la raison, se plait à le parer de tous les dons : le Père lui donne un rayon de sa puissance, le Fils un rayon de sa sagesse, le Saint-Esprit un rayon de son amour, et l'homme avec le triple élément de la rationalité, de la causalité et du cœur, est dans le temps pour opérer d'une manière chronologique, ce qui s'est opéré d'une manière simultanée dans la *Trinité de Dieu*. Et pour former cette quatrième personne qui doit rejoindre ses sœurs dans les cieux, nous demanderons compte à M. B. S.-B. de cette nouvelle identification qu'il fait des dogmes de la révélation et de ceux de la raison, quand il présente le dogme de la Trinité comme un dogme rationel. Dans toutes ses définitions de la Trinité, M. B. S.-B. nage dans un déluge d'expressions qui ne manquent pas d'une certaine élévation, mais que la logique ne saurait assurément toutes reconnaître comme marquées à son coin; ce sont des flots de poésie qui s'échappent de l'âme de M. B. S.-B., où la richesse et l'abondance des termes cachent souvent la pauvreté de l'idée. Hélas! ce n'est pas un reproche que nous lui faisons, car ce serait un reproche qui retomberait sur nous-mêmes, puisqu'il regarde la faiblesse de la raison humaine et son impuissance à rendre compte des mystères de la foi. Encore si son exégèse était fidèle; mais le plus souvent cette exégèse s'éloigne des notions orthodoxes. Comment en pourrait-il être autrement, quand on est avec la raison toute seule en face de ce grand mystère de la génération éternelle des trois personnes? Hélas! nous ne pouvons même découvrir le mystère de notre génération corporelle, et nous voudrions embrasser le dogme infini de la génération éternelle de la Trinité de Dieu!

Mais ce qu'il y a encore de plus grave dans le système de M. B. S.-B., c'est son interprétation des fameuses paroles de la Genèse : *Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram*. Nous disons, et ceci est une grave accusation, que cette exégèse est faite au profit du Panthéisme. Depuis bien long-temps les amis de la vérité ne cessent de crier contre les envahissemens du panthéisme que nous a importé le rationalisme allemand. Les presses catholiques sans cesse jettent le cri d'alarme, et le public leur en veut presque de se l'entendre chaque jour répéter. Pourtant, disons-le sans crainte de ne pas être entendu, c'est au Catholicisme, c'est à ces persévérans efforts, que nous devons au moins autant qu'au bon sens français, qu'au reste le catholicisme a formé, de n'avoir pas imité l'Allemagne dans ses prodigieux écarts de rationalisme panthéistique. Les ennemis de la vérité le savent bien, car voyez en Allemagne quelle a été la cause à qui elle a dû cet effroyable dévergondage d'idées : c'est à l'absence du catholicisme, et à la présence du protestantisme dont la pente logique devait être un mysticisme ou un naturalisme exagéré; car il ne faut pas le perdre de vue, le Christianisme a déposé dans le monde une force incalculable, et si on la détourne des mains prudentes à qui Dieu a donné mission de la diriger, on ne saurait prévoir le mal qu'elle produirait dans le monde. Le Christianisme a mis dans la raison une telle surabondance de vie, que le tempérament de la raison n'aurait pu la supporter, et son hygiène spirituelle aurait été troublée. Aussi, voyez avec quelle sollicitude Dieu a mis à côté de la raison l'autorité comme une mère bienfaisante, pour lui distribuer avec précaution et par degré ces alimens qui, mal pris ou pris en trop grande quantité, seraient capables de briser ce fragile organe. On ne voit guère dans l'autorité qu'une censure sévère, qu'un joug pesant qu'il faut secouer; il faudrait aussi y voir ce qu'elle est en réalité, c'est-à-dire la puissance établie par Dieu pour tempérer les désirs et les appétits trop immodérés de la raison. Aussi, voyez partout où l'autorité a manqué, la raison s'est jetée avidement sur ce banquet splendide de vérités qu'était venu lui apporter le Christianisme pour apaiser dans toute

la suite des temps avec modération et graduellement ses besoins légitimes. Elle s'en est repue plutôt que rassasiée, mais la digestion s'en est mal faite, elle a été prise de fumées et de vertiges, et maintenant elle expie encore les suites de sa funeste intempérance.

Nous avons donc dit que l'exégèse que M. B. S.-B. a faite des célèbres paroles de la Genèse était faite au profit du panthéisme, nous allons prouver cette assertion.

M. B. S.-B. part de la méthode de l'absolu; il le fallait bien, car le dogme de l'intronisation à la vie absolue étant une fois admis comme un fait résultant du développement naturel de l'homme, il devait pour réaliser son utopie, grandir les proportions de l'homme démesurément pour les rendre plus voisines de la haute position à laquelle ses destinées normales l'appellent dans les cieux. Ainsi, il va pétrir l'homme de la substance même de Dieu.

L'homme puise dans l'absolu l'élément de la rationalité; par cet élément il est consubstantiel à Dieu, dit M. B. S.-B., tout de même que par l'élément de l'amour; mais il fallait bien un principe de limitation, car sans cela il eût été Dieu lui-même: la causalité est donc ce qui limite l'homme au point de vue de l'absolu. Déposé dans le temps, l'homme est encore limité par le corps et l'intelligence qu'il doit quitter au sortir de ce monde.

D'abord pour M. B. S.-B., l'homme est le seul être créé. Le monde physique n'est pour lui qu'une sorte de *néant phénoménique*, comme il le déclare lui-même; ce sont deux étranges mots que ceux-là, comme qui dirait, *oui, non*. Je ne croyais pas que Dieu, avec toute sa puissance, pût faire du néant la substance du monde, c'est-à-dire quelque chose de *visible, d'intelligible*. M. B. S.-B. est un esprit trop sérieux pour ne pas comprendre tout ce qu'il y a d'extraordinaire dans une semblable explication; mais il y a quelque chose de grave dans cette manière de concevoir la matière, c'est l'abus de l'idéalisme qui est comme l'introduction nécessaire au panthéisme. Quand on commence à nier tout un hémisphère de la création, on a frayé une voie au panthéisme; il n'est pas trop de toute la réalité pour l'arrêter; lui céder sur un point, c'est bientôt lui céder sur un autre. Dieu, dit le symbole chrétien, *creavit cœlum et terram*, et dans notre ferme conviction pas de sciences réelles, pas de sciences possibles pour ceux qui ne veulent pas admettre, comme article de foi, l'existence d'êtres matériels, en même temps que celle d'êtres spirituels.

La porte a été ouverte au panthéisme, quand M. B. S.-B. a rejeté l'existence du monde physique. Il n'y a donc de création que celle de l'homme; mais vous avez fait l'homme, avons-nous dit, consubstantiel à Dieu par les élémens de la rationalité et de l'amour; la question de l'existence et de la non-existence de la création tient à un fil bien léger, que je crains bien de voir rompre à chaque instant, puisque l'homme n'a plus, comme principe effectif qui le sépare de Dieu, que la causalité.

Mais que sera-ce si l'homme, selon vous, a le siége de sa *personnalité*, non plus dans la causalité, mais dans le cœur, c'est-à-dire dans cet élément *impersonnel* et qui lui est commun avec Dieu. Vainement vous direz que l'homme est en puissance d'être; vainement effrayé des proportions démesurées que vous aurez données à l'homme dans l'idéal, vous l'attacherez à un milieu matériel; vainement vous l'enchaînerez par le corps et l'intelligence sur le roc du temps. — Si l'homme a le siége de la personnalité dans l'élément de l'amour qu'il a de consubstantiel à Dieu, vous ne pouvez plus éviter le panthéisme, et puis l'homme ne doit-il pas quitter la causalité, son intelligence et son corps, et monter au ciel par sa propre vertu d'affinité? Votre homme est un Dieu qui se forme, mais c'est un Dieu; au reste, vous l'avez dit, quand vous avez salué l'homme comme la quatrième personne de la Sainte-Trinité attendue aux cieux.

Ainsi, pour réaliser votre dogme de l'intronisation à la vie absolue comme résultant des conditions normales de l'homme, voyez comme vous avez exagéré l'homme pour le porter jusqu'aux cieux, vous en avez fait un Dieu.

Mais comment corriger cet idéal ex-

cessif en le comparant au criterium du réel? A coup sûr, ce sera une fameuse déchéance de la part de votre idéal; mais que voulez-vous, l'homme n'est ni ange ni bête, comme le dit Pascal, et avec lui le Christianisme; et il n'y a pas d'autres moyens de combattre les exagérations de la méthode rationelle, que de la faire comparaître devant l'expérience.

Vous aurez beau déclarer incompétente l'expérience, dire que l'homme est un être qui se forme, et que par conséquent l'expérience, qui prend l'homme dans une de ses périodes *genésiaques,* ne peut le juger dans toute la série de ses développemens. Si l'expérience constate que l'homme est fini dans ses élémens, vous ne parviendrez pas à le rendre infini dans son développement naturel, dût même l'homme progresser éternellement. Au reste, vous ne rejetez pas entièrement l'expérience, vous la déclarez même le champ dans lequel l'absolu se réalise, et après vous être élevé à la méthode de l'absolu, vous confrontez aux données de l'expérience les élémens que vous avez trouvés dans l'idéal, et, chose surprenante, vous arrivez toujours à trouver harmoniques ces doubles données. S'il en est ainsi, M. B. S.-B. a raison; mais voyons s'il n'y a pas quelque illusion logique, dont il ait été victime.

Ainsi, M. B. S.-B. retrouve dans l'expérience les élémens qu'il a rencontrés dans l'absolu. Dans le temps comme dans l'éternité la raison, selon lui, est consubstantielle à Dieu et infinie; en effet, dit-il, toutes les idées rationelles ne sont-elles pas, 1° certaines, 2° universelles, 3° nécessaires, 4° immuables, 5° absolues, 6° impersonnelles? Or, si elles montrent toutes ces propriétés, dit M. B. S.-B., les idées de la raison sont donc positivement *divines*. Nous lui accordons ces prémisses, mais nous ne voyons aucune conclusion à tirer de là au profit du panthéisme; nous ne voyons pas quel est le procédé logique qui de semblables prémisses fera jaillir la conclusion que la rationalité est consubstantielle à Dieu et infinie; car si M. B. S.-B. ne le dit pas toujours formellement, il le fait partout entendre. De ce que des idées divines font leur apparition dans notre raison, nous ne voyons pas qu'il y ait besoin d'établir une consanguinité entre ces idées et l'organe spirituel qui, dans l'homme, les reçoit. M. B. S.-B. a distingué lui-même la lumière rationelle d'avec la raison, et il a présenté cette erreur comme la source du panthéisme; lui aussi, ne serait-il pas tombé dans une pareille confusion, et n'aurait-il pas confondu l'œil avec la lumière? Malebranche, qu'il accuse de cette erreur, a pourtant formellement distingué l'idée d'infini d'avec la raison, faculté toute psychologique qui reçoit cette idée, et nous ne sachions pas que Platon, que saint Augustin, que Descartes, que Leibnitz, que Fénelon, les aient jamais confondues. Sans doute les idées rationelles nous viennent de Dieu, mais notre raison n'est pas pour cela divine. Les idées peuvent bien être infinies et faire leur apparition dans une raison finie, car il n'y a pas de contradiction, comme le dit Malebranche, à ce que l'idée d'infini fasse son apparition dans un esprit fini, pourvu que l'idée de l'infini soit infiniment petite par rapport à une idée infinie ou à la compréhension parfaite de l'idée de l'infini que Dieu seul possède; de ce que les idées de la raison sont consubstantielles à Dieu, nous ne voyons pas que la raison lui soit consubstantielle. La raison et l'idée sont deux choses différentes; l'une est humaine, créée et finie, l'autre divine, incréé, infinie.

Voyons maintenant sa théorie du cœur. M. B. S.-B. prétend l'avoir mis le premier en honneur, au moins parmi les philosophes; car il consent à ce que le sens commun l'ait précédé dans cette noble tâche. M. B. S.-B. oublie le Christianisme, qui a entrepris l'œuvre bien avant lui; il oublie l'immortel auteur de l'*Imitation*, qui, dans un chapitre si connu, a jeté sur cette partie si obscure de l'âme une clarté psychologique et ontologique que nous craignons bien de ne voir jamais dépasser; il oublie des écoles contemporaines; il oublie Malebranche. M. B. S.-B. fait entendre que cet élément nous est consubstantiel à Dieu, comme l'élément de la rationalité; de plus cet élément est infini. M. B. S.-B. nous semble avoir confondu encore ici l'élément

de l'amour avec la faculté toute psychologique, toute humaine qui le reçoit. De ce qu'un rayon d'amour émané de l'Esprit-Saint vient se reposer dans le cœur, nous ne voyons pas que le cœur soit cet élément lui-même. Cet élément est infini; mais nous le percevons d'une manière finie, comme l'élément de la rationalité.

L'erreur fondamentale de M. B. S.-B. est, selon nous, d'avoir confondu les élémens destinés à nourrir, alimenter les organes spirituels de l'homme avec ses organes eux-mêmes; et cette confusion est une suite de l'illusion logique de sa méthode. Pas de doute que, sans les idées divines de sa raison, et sans ce désir impersonnel que Malebranche appelle l'amour de Dieu, et que M. B. S.-B. nomme l'idée du bonheur, l'homme n'existerait pas comme être spirituel, pas plus que l'œil physique ne verrait sans lumière, pas plus que notre corps ne subsisterait sans les élémens qu'il puise dans l'ordre matériel; mais il ne faut pas, après avoir reconnu la nécessité de certains élémens absolus pour l'existence de l'être spirituel, faire de ces élémens les facultés de cet être; il ne faut pas confondre Dieu *au sein duquel nous nous mouvons, nous vivons et nous existons,* comme le dit saint Paul, avec l'homme lui-même. Oui, il devient urgent, pour éviter le panthéisme, qui devient l'erreur dominante de notre époque, de distinguer nettement Dieu de l'homme. Il faut définir l'homme l'*être qui a besoin de Dieu;* mais alors il ne faut pas le pétrir de la même substance que Dieu; il faut admettre l'homme en puissance d'être substance créée finie, relative avec ces trois facultés finies de la causalité ou de la volonté de la raison ou de l'intelligence, du cœur, ou de la sensibilité. Maintenant, que ces facultés créées en puissance d'être aient besoin, pour avoir l'être, la causalité ou la volonté, d'un rayon de puissance émané du *Père,* la raison ou l'intelligence, d'un rayon de sagesse émané du *Fils,* le cœur ou la sensibilité, d'un rayon d'amour émané de l'*Esprit-Saint,* c'est ce à quoi la théologie, en même temps que toute saine philosophie, peut adhérer. L'homme alors n'est plus consubstantiel à Dieu; il n'est plus seulement ce désir *impersonnel* émané de Dieu, et que vous appelez le *cœur,* l'homme est une substance créée finie, capable de s'assimiler le rayon de puissance par sa causalité, le rayon de sagesse par sa raison, le rayon d'amour par son cœur; c'est *l'être en puissance d'être et qui a besoin de Dieu.*

Mais si la causalité, la raison et le cœur sont des facultés finies, créées, relatives, dans lesquelles apparaissent des élémens incréés, infinis, absolus, pour opérer leur nutrition spirituelle, l'homme ne peut plus, en vertu de sa loi naturelle, arriver à la vie absolue.

Ainsi, que Dieu donne à l'homme un rayon de sagesse, un rayon de puissance et un rayon d'amour, comme les élémens essentiels qui sont destinés à l'alimentation spirituelle de nos trois facultés, la volonté, la raison et le cœur; en un mot, que l'homme, force créée et finie, ait besoin pour sa motilité spirituelle de Dieu, c'est là une vérité qui résulte des plus hautes convenances de la psychologie et de l'ontologie; mais il ne faut pas confondre ces élémens avec les facultés que ces élémens alimentent. Ces élémens sont infinis, absolus, inconditionnels, *divins,* et les facultés qui les reçoivent sont finies, créées, relatives, *humaines.* C'est pour n'avoir pas fait nettement cette distinction que nous portons contre M. B. S.-B. l'accusation de panthéisme. Au reste, nous désirons nous être trompés. Il nous coûte beaucoup d'être aussi sévères avec un homme dont l'élévation des idées le dispute à la grandeur des sentimens. C'est parce que nous savons que M. B. S.-B. est un esprit aussi distingué que sérieux, et que son livre est destiné à prendre place parmi nos grands monumens de philosophie, que nous cherchons à soulever une semblable discussion. La vérité a toujours beaucoup à gagner au choc des opinions, et puis M. B. S.-B. doit savoir que la critique n'épargne que les œuvres médiocres.

Nous ne saurions trop le répéter, tout le système de M. B. S.-B. est, selon nous, entaché de la première erreur qu'il a commise quand il a présenté le dogme de la vie absolue comme un fait de l'ontologie naturelle, comme une donnée de la raison; aussi, quand le jeune philosophe, après avoir fait son étude des

élémens de l'homme, examine quelles sont les conditions de leur existence et de leur développement, pour savoir si ce ne serait pas la société (car, il ne faut pas l'oublier, l'ontologie et la psychologie ne sont pour M. B. S.-B. que des moyens d'arriver à connaître l'existence et la nature de la société); après avoir trouvé pour le corps, comme condition d'existence et de développement, la culture du globe; pour la causalité, l'éducation; pour l'intelligence, la parole; pour la raison, la certitude, toutes conditions qui demandent le concours de la société, M. B. S.-B. cherche quelle sera la condition d'existence et de développement pour le cœur. Dans le système de M. B. S.-B., le cœur est le plus important des élémens qui forment l'homme; c'est le siége de la *personnalité* humaine; c'est l'élément appelé à jouir de la vie absolue; en un mot, le cœur, c'est *l'homme lui même*. Nous demanderons en passant si M. B. S.-B. a parlé sérieusement quand il a présenté ce désir qui nous vient de Dieu, cet élément tout *impersonnel* de l'amour comme le siége même de la *personnalité*. Vraiment ça ressemble fort au *néant phénoménique* de tout-à-l'heure. Pour notre part, nous avouons ne rien comprendre à ces définitions; elles heurtent un principe trop vulgaire de la logique pour y insister plus long-temps: ce n'est pas là notre but. A d'autres le soin de relever ces erreurs. Pour nous, nous n'avons pris la plume que dans le seul motif de défendre une de nos convictions les plus chères, qui venait d'être attaquée; car nous croyons que le dogme de l'intronisation à la vie bienheureuse, bien loin de résulter des données rationnelles, est au contraire le fondement de toute l'ontologie surnaturelle. Ce que nous pensons sur ce dogme et sur l'emploi que vient d'en faire un ouvrage célèbre, nous le présentons humblement au public et à M. B. S.-B. lui-même. C'est parce que nous sympathisons vivement avec l'auteur que nous sommes peinés de l'illusion logique qui le séduit, et que nous voudrions attirer son attention sur une question aussi grave. Si nous avons attaqué sa psychologie, c'est qu'elle nous semblait empreinte de la même illusion logique. Comme nous l'avons dit, ne voulant pas avoir recours à l'ordre de la grâce, l'auteur a dû étendre démesurément les proportions de l'homme pour le mettre à la hauteur du dogme de la vie absolue. C'est là l'erreur radicale du système de M. B. S.-B.; c'est là ce qui fait qu'il a échoué dans l'explication de tous les problèmes sur Dieu, et sur l'homme, et sur la création.

M. B. S.-B. se demandant donc quelle est la condition d'existence et de développement pour le cœur, trouve que c'est la famille. Pour lui la famille est comme le moyen providentiel et nécessaire que Dieu établit dans la création pour nous préparer à la vie absolue. *Toute l'œuvre de la création repose sur la famille,* dit-il; *c'est dans la famille que l'homme opère son salut; et voulez-vous savoir pourquoi hors du Christianisme il n'y a point de salut, c'est que hors du Christianisme,* dit M. B. S.-B., *il n'y a point de famille.* Ainsi le grand levier de la création se trouve être la famille. Nous voyons ici la même exagération. D'un point de vue systématique, M. B. S.-B. veut expliquer tout le mécanisme spirituel de la création par des moyens *naturels*. Sans doute nous ne nions pas le grand rôle que la famille joue dans le plan de Dieu; mais que ce rôle soit exclusif, mais que ce rôle soit même prépondérant, c'est ce que nous nions; car, encore une fois, le monde de la *nature* a été créé pour celui de la *grâce;* l'homme spirituel, *fini* dans ses facultés, bien que nourri par des élémens *infinis,* ne saurait se les assimiler, au point de se rendre assez gros d'affinité pour se porter à la vie absolue. Les facultés de l'homme auront beau grandir, elles ne pourront jamais briser leurs limites, au point d'atteindre les proportions surnaturelles. Donc si l'homme arrive à la vie absolue, ce ne sera pas en vertu de la loi de son développement *naturel,* ce sera en vertu d'une grâce *surnaturelle* de Dieu, c'est-à-dire d'une grâce qui ne résulte pas des conditions *normales* de l'homme, et en vertu de moyens surnaturels; et si cette grâce et ces moyens contredisent les données de l'ontologie naturelle, c'est pour s'harmoniser à de plus hautes convenances, les convenances du monde de la grâce, les convenances de l'ontologie *surnaturelle*.

Maintenant, à cette grâce *surnaturelle* devra correspondre une épreuve *surnaturelle*, et, dans le cas de la chute, une déchéance *surnaturelle*; à cette déchéance *surnaturelle* devront correspondre des moyens *surnaturels* de réhabilitation. De là le sacrifice du Calvaire et les sacremens qui nous confèrent individuellement les grâces *surnaturelles* de rédemption que Jésus-Christ a acquises pour tous. Telle est l'économie du monde de la grâce. Comme on le voit, la famille, dont le rôle est prépondérant dans le monde de la nature doit céder à de plus hautes convenances, les convenances de la grâce. Ce n'est pas la famille qui nous porte aux cieux, c'est la grâce; ce n'est pas la famille qui nous donne nos titres à la vie absolue, ce sont les *sacremens*. Achevons cette trop longue critique par quelques mots que nous allons dire sur la question de la certitude.

Nous rendons hommage à M. B. S.-B. sur la clarté qu'il a mise à développer sa théorie de la certitude, et des louables efforts qu'il a faits pour unir le rationalisme et le traditionalisme. Pour lui le critérium de la certitude est dans la raison : la raison en soi est infaillible; mais cette raison, en tant qu'elle tombe dans l'intelligence, est faillible; et comme elle ne nous éclaire qu'autant qu'elle descend dans l'intelligence, c'est donc en dernier lieu dans l'intelligence que nous la trouvons. Alors que faire? M. B. S.-B. propose le sens commun comme le lieu où l'on retrouve la raison pure de toute subjectivité. Il y a ici la tendance d'un esprit conciliateur. M. B. S.-B. a eu raison de tenir compte de la tradition comme moyen de certitude, non pas qu'il y ait bien des objections à lui faire. Pour nous, nous l'en remercions; car nous reconnaissons au moins là un effort pour embrasser toute la réalité. Notre conviction sincère est que tant qu'on persistera à mutiler l'homme spirituel et à saluer exclusivement une de ses facultés comme reine de la certitude, on ne résoudra jamais la question. L'homme est à la fois *raison*, *sentiment*, *action*. Nous ne voyons pas pourquoi on veut chercher dans une seule faculté la certitude qui doit résulter du concours de toutes les facultés de l'homme. Ainsi, comme on l'a dit, les grandes pensées nous viennent du cœur, et le sentiment nous mène à la vérité aussi bien que la raison. Les masses n'ont souvent que le sentiment pour les conduire; et le Christianisme n'a-t-il pas fait de l'action un moyen nécessaire pour arriver à la vérité? L'homme, dont toutes les actions et dont toutes les volontés sont pures et droites, n'est-il pas mieux disposé pour recevoir la vérité que l'homme dont toutes les actions sont engendrées dans le mal et la corruption? Et de quelle importance l'action n'est-elle pas pour l'homme de pure spéculation? Sans cesse dans la sphère de l'idéal, il est porté à oublier le réel. Or ce qui l'empêche de s'égarer dans des conceptions vaines et nébuleuses; ce qui lui rappelle sans cesse le réel, ce sont les œuvres, c'est la pratique. Pour nous, nous attribuons en grande partie les excès de l'idéalisme allemand à l'absence du Catholicisme, qui recommande l'action, et à la présence du protestantisme, qui exclut les œuvres et la pratique. Ainsi la raison n'est donc plus seulement le critérium de la certitude; car il lui faut le concours du sentiment et de l'action; et puis, comme le dit la profonde formule chrétienne, il y a dans l'humanité deux hommes, l'homme de la *nature* et l'homme de la *grâce*. Or, une bonne théorie du critérium de la certitude ne doit pas omettre l'indication d'un fait aussi important. En dehors des moyens *naturels* que nous avons d'arriver à la vérité, il y a les moyens *surnaturels* du critérium de la certitude; il y a pour la raison, comme moyen de nutrition et de développement surnaturels, la révélation; il y a pour le cœur et la volonté les sacremens, qui, en alimentant ces deux facultés, leur donnent une motilité *surnaturelle*. Toute théorie de la certitude qui ne tient pas compte de tous ces moyens d'arriver à la vérité est une théorie fausse, parce qu'elle est incomplète. Le critérium de la certitude a été décomposé comme dans un prisme; il faut pour le reconquérir recueillir tous ces rayons épars en un faisceau.

Qu'il nous soit permis, en terminant cette revue d'un grand système, de rendre hommage à la pureté d'intention de

son auteur et au grand talent qu'il y a déployé. C'est, ne craignons pas de le proclamer, une des conceptions les plus brillantes et les plus originales de notre siècle. Il n'y a que la force de la vérité qui ait pu nous engager à sortir un instant de notre obscurité, que nous allons au reste reprendre, pour élever notre voix, au risque de n'être pas entendu, et rappeler un fait que l'on oublie trop dans notre siècle, le fait que proclament toutes les traditions humaines, le fait que le Christianisme est venu confirmer de son éclatante sanction, le fait que, selon nous, toute science bien faite doit reconnaître, le fait auquel ont rendu hommage les plus grands génies de la terre, nous voulons dire le fait de l'existence du monde de la grâce dominant le monde de la nature par de hautes convenances ontologiques, dernière raison des choses, lumière du créé et de l'incréé, du fini et de l'infini, et dont l'Église est l'expression dans le monde de l'humanité.

LÉON DE PRÉCY.

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DE L'ESCLAVAGE

DANS LE MONDE ANCIEN ET DANS LE MONDE MODERNE.

I

Monde ancien. — *La Judée, la Chine, l'Inde, la Phénicie, la Perse, l'Égypte.*

Au moment où la France va s'engager dans la question si grave, si profonde de l'émancipation des esclaves dans ses colonies, au moment où l'Angleterre vient de donner l'exemple unique d'une émancipation en masse, nous avons cru devoir élever notre faible voix pour redire dans un simple et véridique tableau les souffrances de nos frères des temps passés et des temps présens : fasse le ciel que nous ne disions pas des temps futurs! Le ton de ce recueil et nos propres convictions excluent la passion sur un pareil sujet; d'ailleurs dans leur nudité les faits parlent plus haut que toutes les exagérations. Nous consacrerons donc quelques articles à esquisser l'histoire de l'esclavage depuis son apparition sur la scène du monde jusqu'à son extinction dans les colonies anglaises. Nous serons heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs des données positives sur cette dernière partie, en puisant aux documens officiels présentés au parlement de la Grande-Bretagne.

« L'esclavage remonte aux premières « origines du monde, dit M. l'abbé Thérou, « dans son excellent écrit intitulé : *Le* « *Christianisme et l'Esclavage* (1). Pré- « tendre qu'il devait entrer dans la trame « de nos destinées, c'est à la fois blesser « la vérité, déroger à Dieu et à la no- « blesse de notre nature, c'est établir le « désordre comme un élément de la créa- « tion. En effet, qu'est-ce que l'esclavage? « Quelle est son essence? Faut-il le placer « dans les deux extrêmes d'une domina- « tion absolue et d'un asservissement sans « limites, dans une dépendance telle « qu'elle se confond avec le droit d'une « propriété réelle? Cette soumission « aveugle, cette possession de l'homme, « acquise ou usurpée par un autre hom- « me, pourra bien nous représenter le « fait, la forme extérieure de l'esclavage, « mais son essence et sa cause, nulle- « ment. On se demandera : Comment un « homme a-t-il pu prendre un tel empire « sur son semblable? Comment s'est-il « trouvé sur la terre des êtres assez fai- « bles ou plutôt assez dégradés pour se « résigner et respirer sous le joug? Pour- « quoi l'esclavage a-t-il pesé plutôt sur « certaines races de l'espèce humaine « que sur d'autres? Le développement

(1) *Le Christianisme et l'Esclavage, par M. l'abbé Thérou, suivi d'un traité historique de Mœhler sur le même sujet, traduit par M. l'abbé Symon de Latreiche.* Paris, Langlois et Leclercq, rue de La Harpe, 81.

« progressif des passions, l'inégalité des « forces de l'esprit et du corps, pourraient-ils être considérés comme une « solution satisfaisante de problèmes « aussi mystérieux? et en les adoptant « comme tels, c'est-à-dire en prenant « pour cause ce qui n'est qu'un effet, il « faudra prouver que l'action des passions envahissantes et impitoyables, « qu'une inégalité de forces qui devait « aboutir à la tyrannie, que le désordre « et la violence étaient des élémens compris dans l'institution créatrice de « l'homme. Mais alors on sera nécessairement en opposition avec une raison « saine et religieuse, avec les traditions « de tous les peuples. Reste donc à chercher l'origine, l'essence et la cause de « l'esclavage dans une perturbation primitive, dans un abus criminel de la « liberté, dans ses conséquences et le degré de culpabilité dont se souillèrent « les différentes races, et partant dans « une dégradation volontaire et héréditaire.

« Il y a eu servitude intérieure, asservissement de l'âme, avant que sa triste « image, la servitude extérieure, ne régnât sur le monde. Alors la troupe des « esclaves et l'orgueil de leurs maîtres « attestèrent qu'un grand crime avait été « commis, et qu'à la loi d'amour, à la « loi de pénétration d'esprit à esprit, « avait été substituée la loi du commandement et de l'envahissement. L'homme « perdit ses droits pour avoir violé ses « devoirs (1). »

La violation du devoir, la perte de la vraie liberté, celle des enfans de Dieu, telle a été donc la cause unique et véritable de la servitude domestique et sociale. Quiconque porte en soi l'orgueil, a dit un homme de génie, porte en soi un germe de servitude. Habitués que nous sommes à nous laisser entraîner au cours des choses sensibles, nous ne voyons pas trop souvent l'intime corrélation qui se trouve entre le monde moral, et le monde physique. Où est le point de contact? où finit l'esprit? où commence le corps? Comment agissent et réagissent-ils l'un sur l'autre? Dieu seul le sait; voilà ce qu'on dit et dira toujours. La question de l'esclavage est toutefois une de celles où le point de contact se montre pour ainsi dire saisissable : *Les sociétés les plus corrompues ont eu le plus grand nombre d'esclaves ; la condition de ces derniers n'a pas progressé avec les civilisations païennes, au contraire, elle a empiré. Les barbares traitaient généralement mieux leurs esclaves que ne le faisaient les Romains dégénérés. En un mot, la chute primitive est à l'esclavage ce que le germe est au fruit, ce que la conception est à la formation du fœtus.*

Que si vous ouvrez la Genèse, vous serez étonné, comme moi, d'y trouver l'établissement de l'esclavage domestique immédiatement après la faute. « Tu seras « sous la puissance de ton mari et il dominera sur toi, dit Dieu à la mère du genre « humain. » Et à partir de ce moment, en effet, commence une longue chaîne de servitude pour les filles d'Eve, chaîne dont celle-ci tient le premier anneau, et Marie le dernier. En parcourant les annales et les législations des peuples anciens, il m'est souvent arrivé de rester confondu devant le degré d'abaissement et d'esclavage où la femme descendit, dégradation si profonde, que souvent elle fut assimilée à la brute, ou à *une chose!* Qu'on s'y prenne comme on voudra, il est impossible de s'expliquer ce mystère sans avoir recours à une altération primitive, et à une puissante malédiction tombée d'en haut.

Or, dès que l'esclavage s'assied même au foyer domestique, ou plutôt quand il va jusqu'à flétrir l'épouse du père de famille, pourquoi épargnerait-il l'ennemi vaincu? pourquoi l'enfant? pourquoi l'être faible? La nature humaine viciée dans son principe moral et dans son organisation physique, dut nécessairement tendre de plus en plus vers la violence, qui plaisait à ses mauvais penchans. Dans la société l'esclavage devint l'état normal, comme une condition *sine quâ non*. Les constitutions qui paraissent s'en éloigner y rentrent, malgré elles, sous d'autres formes, par exemple, sous celle d'une caste maudite. Quoi de plus véritablement terrible que ce je ne sais quel anathème,

(1) P. 2, 3. — Nous recommandons beaucoup à nos lecteurs cette brochure écrite avec cœur et soutenue par l'érudition. Nous aurons naturellement occasion d'en parler.

s'attachant à certaines races, et auquel on voudrait vainement assigner une cause positive, directe? Quoi de plus terrible que cette lèpre qui ronge et dévore les nations chez lesquelles le christianisme ne s'est pas implanté? Quoi de plus terrible enfin que ce fléau dont les germes se propagent jusques dans le sein de ce christianisme même, en se cachant dans les forêts et les savanes d'un nouveau monde?

On s'est étonné quelquefois de trouver l'esclavage consacré par la loi mosaïque; j'aurais été plus étonné encore de ne point l'y rencontrer. Les plans de Dieu sont toujours simples; ils produisent leurs conséquences sans avoir besoin de se faire proclamer fastueusement, comme les principes posés par les hommes dans leurs constitutions politiques. L'Évangile ne dit pas un mot contre l'esclavage, et néanmoins ils sont antipathiques l'un à l'autre. L'ancienne loi sanctionne l'esclavage comme élément social, parce qu'en effet aucune société ne pouvait vivre alors sans porter cette semence de mort dans son sein. Il fallait un Dieu mourant sur une croix, sous la forme d'un esclave, pour affranchir l'homme.

Le premier exemple positif d'esclavage social est donné par le patriarche Noé; et, chose remarquable, c'est pour flétrir, pour punir la corruption du cœur. « Maudit soit Chanaan, dit-il, il sera l'esclave des esclaves de ses frères. Béni soit le Dieu de Sem, que Chanaan soit son esclave! Que Dieu dilate Japhet et habite dans les tentes de Sem; et que Chanaan soit son esclave (1). » Triple sentence, triple malédiction, comme s'il n'en avait pas fallu moins pour faire descendre à ce rang infime un fils de patriarche. Puis, voyez comme ce court passage est fécond en révélations! L'esclavage n'en était pas à son début : la terre est encore humide des eaux diluviennes; les hommes ne songent pas à bâtir leur grande tour qui doit s'élever jusqu'au ciel, que déjà ils ont des esclaves : *Servus servorum erit fratribus suis.* Quelle énergique brièveté! Que de choses dans ce silence même! Sans doute tous ces hommes fameux (*viri famosi*), ces géans engendrés par les filles des hommes unies aux fils du ciel, avaient soumis par leurs violences de nombreuses générations, dont ils faisaient leurs victimes et de corruption et de tyrannie. Qui pourrait deviner toutes les turpitudes dont était capable la nature humaine dans ces temps où elle était puissante encore de sève primitive, dans ces temps où les sources de la vie ne s'étaient pas appauvries en coulant à travers des millions de générations?

Abraham, à son tour, se montre à nous avec des esclaves d'élite, nés sur ses terres; aidé par eux, il va délivrer Loth (*expeditos vernaculos trecentos decem et octo*), et ce choix en suppose d'autres en grand nombre (1). Plus tard, lorsque la circoncision est instituée, il y soumet ses esclaves, quels qu'ils soient, achetés ou non; car la Genèse nous offre déjà un commerce d'esclaves établi soit entre les tribus arabes, soit avec les *étrangères*, tellement la postérité de Noé ne se reconnaissait plus comme *une* dans ses diverses parties (2)! Le roi de Sodome avait aussi dit au patriarche après sa victoire : *Da mihi animas*, laconisme qui semble exprimer dans sa bouche le droit de vie et de mort qu'on avait sur les captifs (3). Lorsque Sarah est rendue par Abimelech, celui-ci se hâte d'offrir des esclaves parmi ses présens, et l'on en voit figurer d'autres dans la suite de sa femme (4). Qui ne connaît la triste mais touchante histoire d'Agar? Le droit

(1) Maledictus Chanaan, servus servorum erit fratribus suis. Dixitque : Benedictus Dominus Deus Sem, sit Chanaan servus ejus. Dilatet Deus Japhet, et habitet in tabernaculis Sem; sitque Chanaan servus ejus. *Genèse*, IX, v. 25.

(1) La Vulgate porte *vernaculos*, qui indique des esclaves nés sur la terre du maître; mais le texte hébreu dit seulement que ces serviteurs étaient nés sur les propriétés, sans employer un mot qui implique l'esclavage. J'abandonnerais donc volontiers ce passage; les autres n'en conservent pas moins leur force.

(2) Tulit autem Abraham Ismael, filium suum, et omnes vernaculos domûs suæ, universosque quos emerat, etc... Et plus bas : Eâdem die circumcisus est Abraham, et Ismael filius ejus, et omnes viri domûs illius, tam vernaculi quam *emptitii et alienigenæ*, pariter circumcisi sunt. *Genèse*, XVII.

(3) Genèse, XIV. Ce mot *animas* rappelle l'expression slave : Tel seigneur a tant d'*âmes*, pour indiquer le nombre de ses vassaux.

(4) *Genèse*, XX, 1.

du maître ne se montre-t-il pas ici dans sa nudité? L'esclavage ne commence-t-il pas à étaler ses funestes résultats? Du reste, le parallélisme signalé plus haut entre la polygamie et la servitude continue; celle-ci digne fille de celle-là, comme chez le grand Milton, où les impurs embrassemens de Satan et du péché engendrent la mort. De hautes considérations philosophiques ressortiront de ce fait pour les peuples asiatiques. En attendant, la femme, comme être faible, semble le plus souffrir de l'esclavage dans la société patriarcale. Ainsi, ce sont les servantes (*ancillæ*) de Rachel qui passent dans la couche de Jacob, sur un ordre de leur maîtresse. C'est même ici le seul côté par où nous pouvons juger de ses effets. « Les nations simples, dit « Montesquieu, et qui s'attachent elles-« mêmes au travail ont plus de douceur « pour leurs esclaves que celles qui y ont « renoncé (1). » La simplicité patriarcale permet donc de croire que l'esclave devenait membre de la famille; il transportait sa femme et ses enfans sur le chameau du maître, partageait son repas, et s'endormait sous sa tente, placée le soir à l'ombre de quelque palmier, pour être enlevée le matin. Comme le Germain de Tacite, le patriarche frappait rarement son serviteur: « Verberare servum, ac « vinculis et opere coercere rarum (2). » La faveur et la confiance spéciale dont jouissait Eliézer auprès d'Abraham est une preuve assez frappante de la vérité de cette assertion. Celui qui adorait le vrai Dieu devait se sentir aussi petit en sa présence que le malheureux acquis à prix d'argent et qui le servait fidèlement. D'ailleurs, quelle sûreté, quelles garanties avait-on pour soi-même? Joseph n'est-il pas vendu par ses propres frères à des marchands phéniciens, qui étaient dès lors les courtiers de la chair humaine? Une famine ne rend-elle pas toute l'Égypte esclave, à l'exception des prêtres? La chose semble si naturelle dans ces temps, que les Egyptiens vont au-devant de la servitude: « Eme nos in servitutem regiam, disent-ils à Joseph (3). » Les Hébreux, à leur tour, passent sous le joug de fer, comme pour leur en faire sentir d'avance toute l'amertume, et les préparer à la législation future:

Haud ignara mali, miseris succurrere disco.

Il ne fallait sans doute pas moins que de longues et cruelles souffrances pour toucher le cœur d'un peuple dont le penchant à la violence se révèle à chaque pas. Quoi qu'il en soit, un des phénomènes les plus curieux de l'histoire juive, c'est que toujours on y voit des esclaves, et jamais la nation ne paraît avoir éprouvé les inconvéniens ordinaires de cette institution; jamais elle n'eut à réprimer les révoltes désespérées, ni à accomplir ces horribles massacres qui souillent les annales des peuples les plus civilisés. Peut-être faut-il en chercher la raison dans la vie nomade des Israélites pendant plusieurs années, dans la division par tribus qui s'y rattachait, dans les traditions de la famille, si vives, si ardentes parmi les nations de pasteurs. D'un autre côté, les familles elles-mêmes étaient nombreuses, les bras manquaient rarement à la culture dans une contrée où la nature faisait presque tous les frais; la population esclave était renfermée dans d'étroites limites. « Toutefois, dit M. de Villeneuve Bargemont, une teinte sombre, ou plutôt un étonnant mystère apparaît dans le code de Moïse, au sein de vérités éclatantes de lumières et de justice. Les ordonnances de ce législateur sublime renferment, il faut le dire, *la sanction de l'esclavage*, du moins en ce qui concerne *les étrangers*.

« Vous aurez, dit-il, pour esclaves les « étrangers venus parmi vous, ou ceux nés « d'eux dans votre pays. Vous les laisse-« rez à votre postérité, par un droit hé-« réditaire, et vous en serez les maîtres « pour *toujours*. »

« Ces dures paroles du chef et du législateur des Hébreux provoquent plusieurs questions, ajoute M. de Villeneuve. Moïse n'a-t-il fait que reconnaître dans l'esclavage un droit déjà admis par toutes les nations et par le peuple hébreu lui-même? ou bien Moïse aurait-il craint de toucher à cette institution, sur laquelle reposait depuis long-temps une économie politique, qui n'a guère connu d'autre

(1) Esprit des Lois, l. XV, c. XVI.
(2) Germania, XXV.
(3) Genèse, XLVII.

base chez les peuples païens, et même pendant plusieurs siècles après l'établissement du christianisme en Europe (1). » Plus on médite sur l'ensemble de la Genèse et de l'Exode, plus on demeure convaincu que cette dernière raison l'a emporté sur toute autre considération dans l'esprit du législateur hébreu. Son code contraste tellement avec les lois des nations étrangères à l'égard des esclaves, qu'on est étonné des nombreuses limites posées à la possession de l'homme par son semblable. « Si vous achetez un esclave hé« breu, il vous servira pendant six ans; « mais, au bout de sept ans, il vous quit« tera, libre et sans rien payer. Il sortira « avec les vêtemens qu'il avait en entrant. « S'il a une femme, elle le suivra. Mais, « si c'est le maître qui lui a donné une « femme, celle-ci et les enfans appar« tiendront au maître, mais l'esclave s'en « ira avec sa garde-robe (cum vestitu suo). « Toutefois, si l'esclave dit : *J'aime mon « maître, ma femme et mes enfans, je ne « veux point de la liberté*, alors le maître « le présentera aux juges; puis, le pla« çant au seuil de la porte, il lui percera « l'oreille avec un poinçon, en signe de « servitude perpétuelle (2). » Ici la loi offre un singulier mélange de dureté et de douceur; car, s'il sépare la famille, ce n'est que pendant un temps assez court. L'on dirait que Moïse, embarrassé par un respect nécessaire, indispensable pour la propriété elle-même, a dû faire taire la voix du cœur devant celle de la raison. On pouvait vendre sa propre fille, mais elle ne devenait pas esclave comme les autres; c'était plutôt une location de son industrie. « Si quelqu'un vend sa fille « pour domestique (famulam), elle ne sera « pas soumise à la condition des autres « esclaves. Si elle déplaît à son maître, « celui-ci n'aura pas la faculté de la ven« dre à un peuple étranger. S'il la fiance « à son fils, il agira avec elle comme avec « les autres filles..... » S'il ne lui constituait pas une dot, elle pouvait quitter son maître sans lui payer la redevance ordinaire (1). Il y avait peine de mort contre celui qui vendait un Israélite après l'avoir volé, crime très commun à cette époque, comme nous le verrons plus tard. Les filles esclaves qu'on prenait pour femmes recouvraient par là même la liberté. L'Hébreu qui affranchissait un esclave était tenu de lui donner une portion de ses troupeaux, de son froment et d'autres provisions, suivant ses moyens (2). Enfin, dit le texte sacré : « Vous ne livrerez pas à son maître l'es« clave qui se sera enfui près de vous. « Il habitera parmi vous dans le lieu qui « lui plaira, et il se reposera dans une de « vos villes. Ne le contristez point (3). » Qu'on se figure un instant quels effets devait produire ce grand asile, nommé Judée, ouvert aux esclaves des pays environnans qui en regorgeaient ! Quel puissant aiguillon pour tant d'hommes courbés sous un joug flétrissant, et jouets des caprices du maître! La population de la Judée s'accrut, on le sait, d'une manière étonnante; je n'hésite pas à faire entrer l'accueil offert aux esclaves fugitifs en ligne de compte, car l'étranger devait être reçu comme un frère; il avait droit à la protection des lois, il pouvait acquérir et posséder des maisons, seul genre de propriété que la loi laissât libre. Enfin, si l'étranger venait à embrasser la religion du vrai Dieu, Moïse ordonne de le considérer comme faisant partie du peuple; et à l'époque où ces lois furent rendues, les Grecs croupissaient encore dans la barbarie. Cinq siècles plus tard, Lycurgue établissait sa xénélasie, ou l'expulsion des étrangers, et 700 ans devaient s'écouler avant que Rome la superbe fût seulement fondée.

Voilà de larges modifications au régime de la servitude; voilà des dispositions uniques dans les annales de l'anti-

(1) *Histoire de l'Économie politique.*

(2) Si emeris servum Hebræum, sex annis serviet tibi; in septimo egredietur liber gratis. Cum quali veste intraverit, cum tali exeat. Si habens uxorem, et uxor egredietur simul; sin autem dominus dederit illi uxorem, et pepererit filios et filias, mulier et liberi ejus erunt domini sui; ipse vero exibit cum vestitu suo. (*Exod.*, XXI. — *Deuter.*, XV.)

(1) *Exod.*, XXI.

(2) *Deuter.*, XV.

(3) Non trades servum domino suo, qui ad te confugerit. Habitabit tecum in loco qui ei placuerit, et in unâ urbium tuarum requiescet : ne contristes eum. *Deuter.*, XXIII.

quité ; mais après tout cela et malgré tout cela, sous la loi d'un Dieu unique, comme sous l'invocation des fausses divinités, le fléau est toujours la suite affreuse du crime primitif. On peut le pallier, l'adoucir, le farder ; il fallait de plus fortes mains que celles de Moïse pour l'arracher des entrailles mêmes de l'humanité. Aussi bien d'autres nations nous attendent.

Parmi ces nations il y en a trois surtout qui méritent une attention particulière, la Chine, l'Inde, la Perse. Au centre du continent asiatique, Dieu a élevé de hautes barrières, des cimes infranchissables, où se concentrent toutes les forces de la nature, autour desquelles rayonnent les chaînes et les plaines, les plateaux et les vallées, comme autant de grands chemins pour la postérité adamique, soit vers l'Orient, soit vers l'Occident, que vous vous tourniez vers *Arctos*, ou bien que vous saluiez la *croix du Sud*. Interrogez toutes les traditions, le livre héroïque de l'Iran, comme les lois de Manou, comme les Chou-King de Khoung-fou-tzeu (Confucius), c'est vers ce grand centre qu'elles vous ramènent.

Ces tableaux imposans de la nature ont exercé, je le crois facilement, une profonde influence sur les peuples environnans. Là vous rencontrez des civilisations de 3,000 années, là des gouvernemens qui remontent encore aux patriarches, là des pays où la famille est véritablement, littéralement le moule politique. En face de ces masses qui semblent immuables, la société dut participer à l'immobilité ; les traditions primitives se gravèrent plus profondément dans les âmes humaines. C'est donc de ce côté qu'il faut diriger nos regards. Quand on ouvre les livres canoniques des Chinois, on demeure singulièrement frappé des rapports qui existent entre les doctrines de leurs sages et celles de notre code évangélique. A sa naissance, la raison humaine semble avoir reflété plus pur et plus radieux le rayon primitif ; elle égale le Pentateuque en charité et en sagesse, si même elle ne lui est pas supérieure à quelques égards. Il y a tels principes féconds et élevés qui, une fois admis et incorporés dans un édifice politique, lui assurent force et durée. Ainsi la législation chinoise déclare que le parfait est absolu, que la perfection est le commencement et la fin de tous les êtres. La perfection pour l'homme consiste dans l'amélioration de l'intérieur par la pratique de la vertu, et dans le perfectionnement extérieur ou des autres hommes ; en un mot, *Dieu et le prochain*. Sur cette base solide est assise la famille, et la famille, c'est la société en petit. Le prince incapable de gouverner la première, ne saurait non plus bien régir la seconde. « Que n'ayant « rien de bon, rien de vertueux dans le « cœur, on puisse être capable de com- « mander aux hommes ce qui est bon et « vertueux, cela est impossible et con- « traire à la nature des choses.

« C'et pourquoi le bon gouvernement « consiste dans l'obligation préalable de « mettre le bon ordre dans sa famille. »

Qui ne croirait que sur un pareil fondement, l'esclavage ne saurait s'élever ? Le père de famille pourra-t-il jamais admettre dans son sein une organisation qui tend à la miner, à la détruire ? Oui, il le fera, et c'est là précisément ce qui prouve l'immuable faiblesse de notre nature : cette constitution même sert de base à l'esclavage. Cette autorité si douce dans le principe et dans l'exercice, établit aussi, que le souverain est le maître de ses sujets comme le père l'est de ses enfans. Tout le monde connaît l'abus qu'on a fait du pouvoir paternel en Chine ; le prince devait de toute nécessité y être exposé également. Ici, un monarque oblige 3,000 sujets de s'abîmer dans un lac, là il fait mettre en broche et rôtir les hommes et ouvrir le ventre des femmes enceintes (1) ; plus loin des corvées, des emprunts forcés qui ressemblent fort aux avanies musulmanes, et toujours d'après l'idée que le sujet est la propriété du prince. Ces abus ne constituent pas l'esclavage proprement dit ; non, mais ils y conduisent, ils ressortent d'un système féodal semblable à celui de notre Europe, et sans le Christianisme nous serions arrivés aux mêmes résultats. C'est pourquoi j'ai voulu montrer la liaison intime qui existe entre

(1) *Chou-King*, 4e partie, ch. I.

l'un et l'autre par cet exemple frappant. J'en ai été aussi surpris que mes lecteurs peuvent l'être, car après avoir soigneusement compulsé les livres sacrés et les annales de la Chine, je commençais à espérer de ne pas y trouver de traces d'esclaves : voici la preuve du contraire. Au 8e siècle de notre ère, sous le règne de l'empereur *Tse-tsoung*, un édit d'amnistie publié par lui en 784, annonce que *les pères vendent leurs enfans*(1). Trois années auparavant il fait rentrer dans leur patrie les Thibétains *qui avaient été faits esclaves* à la Chine (2). Le Bouddhisme avait pénétré dans cette vaste région; avec les invasions thibétaines on vit arriver le culte de Fo, et les monastères de bonzes possédaient et jouissances et richesses de toute sorte, parmi lesquelles il ne faut pas oublier 150,000 *esclaves*. Vers la fin du 13e siècle, un certain général Ali-Yaya fait beaucoup d'esclaves dans les provinces méridionales de l'empire; l'empereur ordonne de les rendre à la liberté. Enfin au 16e siècle, deux jeunes filles qui s'étaient aperçues que leur père *pensait à les vendre* et à les prostituer à cause de sa grande misère, se jetèrent toutes les deux dans un fleuve. Pour rendre hommage à leur vertu, l'empereur leur fit ériger un mausolée avec cette inscription : *Aux deux illustres vierges*.

Le fléau commun avait donc envahi cette noble région où fleurit Confucius, peut-être à une période de décadence, lorsque des flots de populations barbares se ruaient, furieux, menaçans, sur cette belle proie que leur offrait une antique civilisation. A la bien considérer dans son ensemble, on dirait, en effet, que la constitution patriarcale de la Chine était intrinsèquement hostile à l'esclavage, quand il s'agissait des indigènes; presque toujours on voit le prince occupé à opposer quelques digues au torrent. Vains efforts! Il déborde avec les envahisseurs, avec les famines fréquentes, avec les malheurs, les épidémies, comme si le fondement granitique de l'Évangile pouvait seul résister à ce terrible bélier qui, sans cesse, bat en brèche les plus forts boulevards de l'ordre social.

C'est une bien haute leçon donnée à l'homme que cette faiblesse des deux plus fortes civilisations qui aient existé dans les temps d'autrefois, l'une fondée par la main de Dieu même, la judaïque, l'autre, par la plus haute raison de l'homme, la chinoise. Dans cette rapide esquisse et pressé que je suis d'arriver aux temps modernes, je passe et beaucoup de faits, et beaucoup de conséquences: le lecteur tirera les secondes en même temps qu'il suppléera aux premiers.

L'Asie est la patrie des grands empires. Au pied des cimes infranchissables, les plus élevées que l'on connaisse, et sous un des cieux les plus favorisés vivent aussi depuis des siècles les nations hindoustaniques, livrées au plus ardent mysticisme, ou au matérialisme le plus abject. La Chine est la raison personnifiée, c'est le génie positif par excellence : là le ciel intervient rarement, si ce n'est comme sagesse suprême ; ici il a tout créé, religion, gouvernement, rang, société, en un mot. Des quatre classes sorties de Brahma, une seule doit nous occuper, celle du *Soûdra*, l'homme esclave, le rebut de la création, fait uniquement pour servir ses maîtres. Jamais la possession de l'homme par l'homme ne prit des formes plus acerbes, plus tyranniques. Du reste, ici, comme nous le verrons, il y a deux sortes d'esclavage : l'une ordinaire qu'on retrouve partout chez les anciens, l'autre particulière et qui paraît être l'apanage spécial des nations hiératiquement organisées. Ce dernier genre d'esclavage se résume énergiquement dans ce mot *Paria* : il ressort de la religion même et semblerait avoir été engendré par l'idée d'une viciation primitive et dont la souillure s'étend indéfiniment, se transmet de génération en génération. Ici l'espérance s'éteint; il n'y a point d'avenir lumineux :

> Per me si và tra la perduta gente
> O voi che entrate, lasciate ogni speranza.

Dans l'état actuel de la science, on ne connaît aucun moyen de constater l'origine de cette caste maudite, et l'on est réduit à de simples conjectures sur

(1) Du Halde, tome III, page 614, édit. in-4°.
(2) Pauthier, *Chine*, page 318.

un des phénomènes les plus curieux de l'histoire.

Les quatre classes créées par Brahmâ sont, 1° les Brahmanes ou prêtres; 2° les Kchatriyas ou guerriers; 3° les Vaisyas ou commerçans; 4° les Soûdras.

« Mais, ajoutent les lois de Manou, le souverain maître n'assigna au Soûdrâ qu'un seul office, celui de servir les classes précédentes, sans déprécier leur mérite (1).

« Les Dwidjas assez insensés pour épouser une femme de la dernière classe abaissent bientôt leurs familles et leurs lignées à la condition des Soûdras.

« L'épouseur d'une Soûdrâ, s'il fait partie de la classe sacerdotale, est dégradé sur-le-champ... ; à la naissance d'un fils, s'il appartient à la classe militaire; lorsque ce fils a un enfant mâle, s'il est de la classe commerçante.

« Le Brahmane qui n'épouse pas une femme de sa classe, et qui introduit une Soûdrâ dans son lit, descend au séjour infernal; s'il a un fils, il est dépouillé de son Brahmane.

« Lorsqu'un Brahmane se fait assister par une Soûdrâ dans les offrandes aux dieux, les oblations aux mânes et les devoirs hospitaliers, les dieux et les mânes ne mangent pas ce qui leur est offert, et lui-même n'obtient pas le ciel pour récompense d'une telle hospitalité.

« Pour celui dont les lèvres sont polluées par celles d'une Soûdrâ, qui est souillé par son haleine, et qui en a un enfant, aucune expiation n'est déclarée par la loi (2). »

Les enfans nés de ce croisement de castes se nommaient des *Tchandala* ou hommes impurs; il leur était même défendu de voir manger un Brahmane. Plus loin, « l'insensé qui, après avoir pris part à un repas funèbre, donne son reste à un Soûdrâ, est précipité la tête la première dans la région infernale appelée Kalasoûtra... »

« La servitude est ce qu'on appelle swavritti (*vie des chiens*); un Brahmane doit l'éviter avec le plus grand soin (3). » Le Brahmane était autorisé à prendre ce qui lui plaisait chez un Soûdrâ, sans que celui-ci pût faire quelque remontrance. Echappait-il au malheureux quelque injure, une peine corporelle venait aussitôt le punir de son audace, tandis que la même faute encourait seulement une amende pour les autres classes (1). Je suis bien obligé de citer pour que nos lecteurs puissent ajouter foi à une aussi terrible dégradation que celle dont l'infortuné Soûdrâ était la victime.

« Un homme de la dernière classe qui insulte des Dwidjas (2) par des invectives affreuses, mérite d'avoir la langue coupée; car il a été produit par la partie inférieure de Brahmâ.

« S'il les désigne par leurs noms et par leurs classes d'une manière outrageuse, un stilet de fer, long de dix doigts, sera enfoncé tout brûlant dans sa bouche.

« Que le roi lui fasse verser de l'huile bouillante dans la bouche et dans l'oreille, s'il a l'impudence de donner des avis aux Brâhmanes relativement à leur devoir (3). »

Un Soûdrâ, acheté ou non, devait toujours remplir des fonctions serviles; les autres classes avaient droit de l'y contraindre, et par une affreuse contradiction, les lois de Manou ajoutent : « Un Soûdrâ, bien qu'affranchi par son maître, n'est pas délivré de l'état de servitude, car cet état lui *étant naturel*, qui pourrait l'en exempter? » Il ne pouvait rien posséder par lui-même. Quelquefois on voit percer néanmoins la crainte qu'inspire cette classe infime. « Que le roi mette tous ses soins à obliger les Vaisyas et les Soûdras de remplir leurs devoirs, car si ces hommes s'écartaient de leurs devoirs, ils seraient capables de bouleverser le monde (4). »

Qui ne croirait que l'abjection ne saurait aller plus loin! Comprend-on quelque chose au-dessous du Soûdrâ?

(1) *Lois de Manou*, liv. I, vers. 91.
(2) *Lois de Manou*, liv. III, versets 15-19.
(3) *Ibid.*, 239-249, liv. IV, 6.

(1) Liv. IV, 267.
(2) Le mot *Dwidja* signifie *né deux fois*. On appelle Dwidja tout homme des trois premières classes, Brahmane, Kchatriya ou Vaisya, qui a été investi du cordon sacré. Cette investiture ou initiation constitue la seconde naissance des Dwidjas. *Note de M. Pauthier.*
(3) Liv. VIII, v. 270, 271, 272.
(4) Liv. VIII, v. 418.



Hélas! il le faut bien : il avait lui-même *des esclaves*; non comme propriétaire, mais comme usufruitier; on pouvait les lui enlever suivant le caprice du moment. De plus, les enfans nés de l'union d'un Brahmane et d'une femme servile sont encore plus exécrés d'après les lois de Manou.

« L'enfant qu'un Brahmane engendre par luxure en s'unissant avec une femme de la classe servile, quoique jouissant de la vie (pârayan), est comme un cadavre (sava); c'est pourquoi il est appelé cadavre vivant (pârasava) (1). On comptait encore six races formées de ces mélanges impurs.

« Toutes les six, continue notre législateur, engendrent des enfans semblables avec des femmes de leur classe, avec des femmes de la même classe que leurs mères, avec des femmes des hautes classes, et avec des femmes de la classe servile....

« Entre les hommes vils, c'est-à-dire, entre le fils d'un Vaisya et d'une Kchatriyâ, entre le fils d'un Vaisya et d'une Brahmanî, et le fils d'une Kchatriyâ et d'une Brahmanî, il n'y a aucune supériorité.

« Ces six individus, en s'unissant réciproquement avec des femmes de ces races, engendrent un grand nombre de races abjectes et méprisables, plus infâmes que celles dont ils sont sortis...

Une femme Nichâdî (2), en s'unissant à un Tchandâla, met au monde un fils appelé Antyâvasâyî, employé dans les endroits où l'on brûle les morts, et méprisé même des hommes méprisables (3)!!!...

« La demeure des Tchandâlas et des Swapâkas doit être hors du village; ils ne peuvent pas avoir des vases entiers, et ne doivent posséder pour tout bien que des chiens et des ânes;

« Qu'ils aient pour vêtemens les habits des morts; pour plats, des pots brisés; pour parures, du fer; qu'ils aillent sans cesse d'une place à une autre.

« Qu'aucun homme, fidèle à ses devoirs, n'ait de rapports avec eux; ils doivent n'avoir d'affaires qu'entre eux, et ne se marier qu'avec leurs semblables.

« Que la nourriture qu'ils reçoivent des autres ne leur soit donnée que dans des tessons et par *l'intermédiaire d'un valet*, et qu'ils ne circulent pas la nuit dans les villages et dans les villes.

« Qu'ils y viennent dans le jour pour leur besogne, distingués au moyen de signes prescrits par le roi, et qu'ils soient chargés de transporter le corps d'un homme qui meurt sans laisser de parens : tel est le règlement (1). »

Après avoir parcouru ces épouvantables prescriptions de la loi hindoue, on est tenté de demander si l'homme a bien pu descendre à ce degré d'abaissement et se courber sous un pareil joug ? Oui, voilà des siècles que le Soudrâ sert les castes supérieures, voilà des siècles que le Tchandalâ est réputé le dernier de *la race humaine, un cadavre vivant*, voilà des siècles que ces divisions sociales se conservent intactes! Quand la brute muette et sans intelligence est blessée par le joug, elle regimbe contre l'aiguillon et refuse de servir son maître; sa chair sanglante crie merci et se fait accusatrice; mais il est des familles appartenant à la race dite *homme*, il est des familles qui se prosternent toujours dans la poussière et acceptent presque sans murmurer ce rôle d'esclaves qu'on leur a fait dès l'origine. Alexandre a passé sur ces bords, et il y rencontra le Brahmanisme; les Arabes y importèrent le Koran qui n'a pu détrôner Manou; Albuquerque se montra au seizième siècle avec ses Portugais, mais leur règne mourut avec leur grand homme; puis la Hollande, puis l'Angleterre s'installent sur cette terre où se pressent tant de générations..... Eh! quoi? le génie mercantile lui-même, avec son coin effilé, ne pénétrera-t-il pas cette masse compacte? La liberté européenne ne peut rien inspirer! Elle ne murmure pas son doux nom à l'oreille du Paria, dont la vie se traîne dans la honte et le mépris! Mais il y a donc quelque chose, un mystère terrible au-dessous de cette écorce sociale? Que faudra-t-il pour réveiller ces nations abâtardies? Ce qu'il faudra....? c'est un

(1) Liv. IX, v. 178.

(2) Ce nom a la même signification que *Parasava*.

(3) *Liv.* X, *vers*. 28, 29, 30.

(1) Liv. X, v. 51-55.

nom devant lequel tout genou doit fléchir, et avec lequel tout front se rélève... le nom du Christ!

Autour des trois nations dont nous venons d'étudier les lois en ce qui concerne l'esclavage, on peut grouper tous les autres peuples asiatiques du monde ancien dont le rôle a été important, comme les Assyriens, les Perses, les Phéniciens, et l'Egypte même qui nous paraît un appendice du monde asiatique. Un simple coup d'œil jeté sur Babylone nous fait comprendre une partie de son organisation sociale. Elle avait seize lieues de tour; ses immenses murailles, ses jardins suspendus, les digues prodigieuses qui sillonnaient le pays et les mille et un canaux qui le coupaient, tout cela ne se fait qu'avec des populations esclaves. De nos jours, un roi Indien a creusé un canal de vingt lieues en quelques semaines; mais des milliers d'hommes y perdirent la vie; on sait ce que coûta aux Egyptiens la construction d'une des pyramides; les mêmes traditions existent pour la Babylonie. Le despotisme oriental est partout semblable. Hérodote d'ailleurs a fourni un fait positif, l'Écriture sainte en offre un autre, et tous les deux sont frappans. Le premier nous apprend qu'on vendait les femmes à deniers comptans à Babylone (1); puis la polygamie y était autorisée, et nous savons combien ce fait se lie intimement à la servitude dans toute l'histoire. Enfin quand Nabuchodonosor s'empara de Jérusalem, il en emmena tous les habitans en captivité, pour servir le peuple vainqueur. Sans doute, le prince assyrien suit ici l'inspiration de la Divinité qui voulait châtier les Hébreux, mais il se conforme également aux usages de plusieurs peuples orientaux, usages que les Perses pratiquèrent sur une grande échelle. Que Daniel et ses compagnons pussent s'élever aux plus grands honneurs, il n'y a là rien d'étonnant, pour quiconque connaît l'Orient, où l'esclave gouverne l'Etat, selon les caprices du monarque. La cour de Constantinople a vu souvent des nègres remplir les plus hautes fontions; Ninive, Babylone, Ecbatane, Suze, offraient les mêmes exemples d'élévation imprévue et d'abaissement subit.

Quant aux Phéniciens, Hérodote nous les montre au début de son histoire, se livrant ouvertement à la traite des blancs. Ils enlevaient des hommes partout où ils les trouvaient pour les vendre dans d'autres contrées. Au temps où les Phéniciens, dit-il, se livraient à de longs voyages pour vendre les marchandises égyptiennes et assyriennes, soit dans la mer Erythrée, soit dans les contrées qu'ils habitent encore, ils arrivèrent à Argos, alors la première ville de la Grèce. Cinq ou six jours après leur arrivée, s'étant déjà défaits d'une grande partie de leurs denrées, ils voient venir sur le rivage des femmes qui sont toutes attirées par le désir d'acheter. Pendant que l'attention de celles-ci est concentrée sur ce ponit, les Phéniciens complotent de les enlever. Le projet s'exécute; quelques unes des malheureuses réussissent à s'enfuir, mais la plupart sont enlevées à bord des vaisseaux, et parmi elles, Io, fille d'Inachus, roi d'Argos. L'ancre est levée, on met à la voile pour l'Égypte où toute la *cargaison est vendue* (1). Tel est le récit d'Hérodote. Il ne s'agit pas, comme on le voit, d'une chose fortuite, le commerce est établi en grand, on est sûr du débit, et l'on croirait lire la narration d'une prise faite par quelque négrier moderne. A mesure que la Grèce se civilisa et qu'elle eut une marine redoutable aux hardis navigateurs de Tyr, ceux-ci durent renoncer à enlever des filles de rois, ou même des Hellènes; mais ils se rejetèrent sur d'autres contrées, l'Espagne eut son tour, et sa population paraît avoir eu un sort assez semblable à celui des Indiens de l'Amérique, qui furent si long-temps condamnés à exploiter les mines au profit de leurs vainqueurs. Le monde avait toujours besoin d'esclaves, et les progrès de la société païenne augmentaient plutôt qu'ils ne diminuaient ce besoin.

Les Perses, dont la domination remplaça celle des Assyriens dans l'Asie centrale, les Perses regardaient tous leurs sujets comme une *propriété, une chose,* dont ils disposaient à leur gré. La

(1) Hérod., liv. I, 196, 199.

(1) Liv. I, 1, 2.

nation elle-même semble avoir été placée sous le gouvernement d'une caste dominante, celle des Pasargades, mais qui contrôlait peu le pouvoir du monarque. Ceux qui approchaient le plus près de sa personne, se trouvaient honorés d'être appelés *ses esclaves*, et cet usage se retrouve encore aujourd'hui dans les mêmes contrées. Les mages avaient bien aussi leur part d'influence religieuse et politique, et cette classification si analogue à celle de l'Inde, nous met sur la voie de la constitution. L'esclavage en formait une des bases principales : quelquefois, les populations vaincues étaient déportées à d'immenses distances, pour diminuer les foyers de sédition; alors elles formaient des colonies et acquéraient une nouvelle patrie; ou bien encore elles élevaient de grandes et belles constructions pour leurs vainqueurs barbares. C'est ainsi que, suivant certains auteurs respectables, des Egyptiens transportés en Asie auraient bâti Persépolis et le fameux palais des quarante colonnes, le berceau de la monarchie et le tombeau des rois, origine et terme de la puissance persane. Lorsque cette déportation en masse tombait sur des insulaires, on faisait la chasse aux infortunés habitans. Les soldats se formaient en ligne à une extrémité de l'île, et poussant devant eux tout ce qui avait forme humaine, ils laissaient derrière eux un désert. Les Grecs appelaient cette horrible poursuite, la *pêche au filet* (σαγηνευειν). Le lieu d'exil était d'ordinaire quelque île du Golfe Persique et de l'Océan Indien, pour rendre toute fuite impossible. Parfois néanmoins, les bannis défiaient les dangers et les distances et revenaient en masse baiser les tombes de leurs pères, ou tout au moins mourir près des lieux qui les avaient vus naître.

La conquête pour ces anciens peuples, c'était donc non seulement l'anéantissement de la nationalité vaincue, c'était aussi l'asservissement dans ses formes les plus rudes; famille, propriété, rien n'était respecté. On conçoit dès lors que des villes entières aient pu être assignées à des concubines favorites pour subvenir aux caprices de leur toilette; on conçoit qu'on prélevât sur chaque province ses meilleurs produits pour le souverain et sa cour : le maître exploitait sa propriété selon qu'il l'entendait, et tout était dit.

Quant à l'Egypte, dont les communications furent toujours si fréquentes avec l'Asie, l'Egypte qui tantôt reçut de celle-ci le joug des barbares, tantôt porta dans son sein la dévastation à la suite de Sésostris, l'Egypte avait non seulement des esclaves achetés à prix d'argent (l'histoire des Phéniciens le prouve), mais son organisation par castes nous offre les mêmes faits que dans l'Inde. Nous n'avons malheureusement aucun code sacré où nous puissions puiser avec certitude : le temps qui a respecté les monumens des Egyptiens a détruit à jamais les restes de leurs sciences, ou de leur littérature; les idées incomplètes des Hellènes sont à peu près notre seule ressource.

L'ancienne Egypte paraît avoir subi, dès les premiers temps, les tristes vicissitudes d'une servitude réelle. Avant d'arriver à son organisation si célèbre, des hommes puissans la soumirent à leur joug; mais ce n'est point là le sujet de notre étude. Plus tard, sous la théocratie pure comme sous la monarchie limitée, les Egyptiens connurent l'esclavage sous ses deux formes ordinaires, ou par l'assujettissement d'une caste à l'autre, ou par droit d'achat, et celui-ci renferme implicitement en lui le droit du maître sur un esclave de naissance. « On peut « réduire à quatre, dit M. Champollion-« Figeac, le nombre réel des classes « égyptiennes : les prêtres, les militaires, « les agriculteurs et les commerçans; les « bergers ou gardiens de troupeaux, « dont parle Hérodote, devaient être au « service des agriculteurs; les interprètes appartenaient à la classe sacer-« dotale ou à celle des commerçans, et « les marins à l'armée; *le surplus de la « population était esclave* (1). » D'après une loi du pays, *le meurtrier d'un esclave* était puni de mort, de même que celui d'un homme libre (2). Une autre loi permettait au fils d'un roi et *d'une esclave* de monter sur le trône après la

(1) *Égypte*, p. 36. *Univers pittoresque*.

(2) Diod. Sicul. *Histor.* 1, 77. Εἰ δέ τις ἑκουσίως ἀποκτεῖναι τὸν ἐλεύθερον, ἢ τὸν δοῦλον, ἀποθνήσκειν τοῦ τον οἱ νόμοι προσέταττον.

mort de son père (1). Quelquefois des populations entières passaient sous le joug et étaient employées aux grands travaux de leurs maîtres : l'exemple des Hébreux est assez frappant, et les témoignages si parlans des monumens égyptiens montrent assez combien fut dur le sort des esclaves dans cet antique foyer de civilisation.

Quant aux pasteurs, leur genre d'asservissement mérite quelques explications. Des souvenirs d'invasion (celle des Hyckhsos) devaient rendre particulièrement odieux aux Egyptiens les hommes qui se livraient au pacage des bestiaux. La vie pastorale échappe d'ailleurs à un gouvernement régulier, et entretient des idées d'indépendance, qui se trouvent fort peu en harmonie avec une organisation par castes. Aussi les pasteurs de l'Egypte peuvent-ils se diviser en deux classes, comme le fait Diodore de Sicile, l'une soumise aux laboureurs (2), l'autre à peu près indépendante, si elle ne l'était pas entièrement. Aux pasteurs réguliers de la première classe, les prêtres avaient prescrit un genre de vie particulier, qui montrait quels sentimens de défiance continuelle ils excitaient. Ils ne pouvaient manger que du poisson, et ils étaient assujettis à de rigoureuses observances religieuses. La soumission des pasteurs sédentaires à la classe des laboureurs qui pouvaient en disposer à leur gré, rapprochait leur condition de celle de nos paysans attachés à la glèbe pendant le moyen âge. Peut-être même encore leur position était-elle inférieure; en tout cas ce n'était qu'une servitude déguisée. Parmi les pasteurs on peut compter *les porchers*, race odieuse pour tout Egyptien, comme le soûdra pour l'Indien. « Les Egyptiens, dit Hérodote, croient que le porc est un animal « immonde ; aussi quelqu'un vient-il à en « toucher un, il se dépouille immédiatement de ses vêtemens et va se purifier « dans le fleuve. C'est pourquoi, seuls de « tous les Egyptiens, les porchers ne « peuvent entrer dans un temple. Personne ne voudrait leur donner sa fille, « ni recevoir la leur en mariage. Ces « hommes se marient dans leur classe (1). » Comme on le voit, il y avait là une réprobation réelle, positive, fondée sur des croyances religieuses, mais qui ellesmêmes servaient de voile à des prescriptions hygiéniques. Cette proscription d'une classe inférieure à cause de ses occupations habituelles, et son assujettissement à la dernière classe libre constitue, à mon sens, une véritable servitude, car, comme j'ai eu occasion de le dire, celle-ci revêt les formes les plus diverses, véritable protée, aux mille couleurs, aux métamorphoses les plus terribles.

(1) Diod. Sicul. *Ed. Tauschnitz.*
(2) Champollion-Figéac, *Égypte.*

Je ne puis quitter cette partie de mon sujet sans dire quelques mots de l'autre classe de pasteurs qui paraissent avoir échappé à l'esclavage direct dans la société égyptienne par leurs habitudes, mais qu'on s'efforçait autant que possible d'y ramener.

Les pasteurs de grands troupeaux de races bovines formaient la portion la plus redoutée de cette caste. Leur résidence habituelle était auprès de cette longue chaîne de montagnes qui s'étend non loin du golfe arabique. Aujourd'hui encore, vous rencontreriez dans ces lieux d'immenses prairies qui retracent parfois l'image des Savanes américaines et où l'on voit tantôt d'innombrables troupeaux, tantôt des villages arabes dont les habitans s'occupent uniquement d'ensemencer les terres ou de faire paître le bétail qui est la principale source de leurs richesses. Il y a certains mois de l'année où ces plaines offrent les ondulations d'une mer verdoyante, d'où les villes, les bourgs, les édifices s'élancent comme autant d'îles. Alors on voit arriver les pasteurs nomades des déserts environnans, qui avec ses chameaux, qui avec ses bœufs ou ses chevaux : un léger tribut payé à l'administration locale, leur permet de profiter de ces pâturages où, dit-on, le taureau peut brouter du matin au soir presque sans se lever. Puis, s'il s'agit d'éviter quelque avanie, le désert est là avec ses voies mystérieuses, on le gagne promptement, et tout est dit. De pareilles populations, on le conçoit, sont fort difficiles à maintenir sous un gouvernement régulier, et c'est pourtant

(1) Liv. I, c. 107. Édition Wesseling.

ce qu'ambitionnait celui de l'Egypte. De temps à autre on voit ces pasteurs se pliant au joug et les maîtres cherchant à à river leurs fers ; mais le plus souvent, tout effort de ce genre est inutile et les prêtres se contentent de les abandonner au mépris public.

Il y en avait d'autres enfin qui étaient plus exécrés encore ; j'entends parler des pasteurs du Delta. Ils se montraient, en effet, les plus redoutables et conservèrent avec opiniâtreté leurs mœurs féroces, tout en adoptant une légère portion de la civilisation égyptienne, peut-être comme l'Indien profite à sa façon des usages anglo-américains. Ces sauvages se bâtissaient des cabanes de roseaux au milieu des forêts de roseaux qui leur servaient d'asile, et, de ces tanières, ils s'élançaient pour ravager les terres et enlever les produits qu'ils trouvaient dans le voisinage. Lorsque de pareils ennemis tombaient entre les mains des Egyptiens, on les réduisait en une dure servitude. Cela se conçoit : le sentiment de la vengeance et la haine de la vie pastorale se réunissaient pour justifier ce droit légal de la société antique. Souvent il ne fallait même pas un motif aussi puissant que celui d'une défense légitime, et les paisibles bergers de l'Égypte moyenne se voyaient exposés au même sort que leurs rudes frères du Delta.

Dans cette revue du monde asiatique, nous trouvons partout l'esclavage imposé, ou comme un droit de la royauté, ou comme le résultat d'une loi faite par une aristocratie dominante, ou comme une prescription religieuse, ou enfin comme le droit du vainqueur. Mais sous quelque forme que se présente à nous cette épouvantable usurpation, elle nous apparaît invariablement comme une situation normale et dont la destruction amènerait celle de la société, ou tout au moins l'ébranlerait jusque dans ses dernières profondeurs. Cependant ce fait si extraordinaire ne pourrait-il pas, après tout, être attribué au génie oriental, être considéré comme un produit de ce sol, d'où le despotisme semble toujours prêt à s'élancer? Eh bien! non ; car la monarchie limitée de la Chine nous a montré des esclaves aussi bien que l'Inde, que la Perse, que la Judée, que Babylone, que Ninive, Sidon et Thèbes. Ce Protée aux mille formes se cache ou se montre, se plie et se replie ; toutefois il est là, et de ces générations éparses, il s'élève un long cri de deuil ; sur cette terre arrosée de sang et de larmes, on entend toujours le bruit du fouet et des instrumens de torture ; de siècle en siècle, les gémissemens du soûdrâ répondent au rauque cliquetis de la chaîne traînée par l'esclave persan ; de proche en proche, de montagne en montagne, ces mille voix de la douleur se prolongent, se répètent, se demandent d'où viendra le libérateur? Sera-ce d'Athènes, la polie, la savante ; de Rome la dominante, la superbe ?

C.-F. AUDLEY,
Professeur d'histoire au Collége de Juilly.

LITTÉRATURE RELIGIEUSE ALLEMANDE.

LE MESSAGER DE WANDSBECK.

Il est un auteur allemand qui n'a jamais été traduit en français, et qui pourtant a joui, et jouit encore au-delà du Rhin, d'une grande popularité et d'une affection bien méritée : c'est *Claudius*. Claudius, qu'il faut bien se garder de confondre avec ce pseudonyme dont je ne sais quelle société philosophique de Paris répand aujourd'hui les ouvrages impies, pour la plus grande édification et moralisation du peuple, Claudius, le vrai Claudius, est un auteur en même temps pieux et sympathique, grave et capricieux, qu'on lit avec charme, et auquel on revient avec enchantement, surtout quand, après lui, on n'a trouvé

que cette littérature fardée, dont les pensées factices et les vagues maximes font le désespoir de ceux qui ont au cœur une conviction véritable.

Claudius est un de ces amis sûrs, aux manières quelquefois un peu bizarres, mais à l'âme honnête, dont on retrouve toujours avec plaisir la figure pleine de franchise, de candeur, de bonhomie. Il ne dit pas les choses comme un autre, tant il les dit avec naturel; et ses boutades, même quand elles vont jusqu'à la trivialité, ont quelque chose de si naïf, de si vrai, qu'on les lui passe volontiers, et que souvent on se surprend à aimer chez lui ce qu'on trouverait d'assez mauvais goût chez un autre.

Auteur du fameux *Chant du Vin du Rhin*, qu'on entonne encore aujourd'hui à toutes les fêtes de table de l'Allemagne, et que ne supplanteront pas, faut-il l'espérer, les maussades couplets de Becker, auteur même de plusieurs chansons burlesques, parmi lesquelles on distingue celle qui commence ainsi : *Wenn Jemand eine Reise thut*, il peut être appelé le poète du peuple; mais ce poète du peuple a une inspiration si pure, et son esprit s'élève sans cesse à de si hautes considérations religieuses et morales, que les âmes d'élite même se plaisent en sa compagnie.

Il fut recherché de plusieurs hommes distingués de l'Allemagne, particulièrement de Klopstock, le célèbre auteur de la *Messiade*, et du pieux comte de Stolberg, qui faisait de lui le plus grand cas, et lui a consacré une de ses plus touchantes poésies.

C'est sous le nom du *Messager de Wandsbeck* qu'il publia ses diverses productions, tant en prose qu'en vers. Wandsbeck est une petite ville située non loin de Hambourg, et que Claudius affectionnait tout particulièrement. Ayant été nommé commissaire supérieur (*oberlands kommisar*) à Darmstadt, il ne put s'habituer au séjour de cette ville et donna bientôt sa démission afin de pouvoir revenir à son cher Wandsbeck. Là, il se plaisait à faire de belles et sentimentales promenades, qu'il raconte à la manière de Sterne, mais avec plus de profondeur. Dans ses excursions nocturnes, traversant les forêts silencieuses, le messager de Wandsbeck ne se livre pas à une méditation sans but : toujours la vue de l'admirable nature le ramène à de sublimes considérations sur la divinité, sur les grandes pensées chrétiennes, sur l'immortalité de l'âme.

Voici par quelles nobles pensées il cherche à consoler un ami, après la perte d'une personne qui lui était chère :

A N***.

« Le semeur sème le grain, et puis, un peu après, la fleur s'épanouit.....

Tu l'aimais! tu comptais pour rien toutes les autres jouissances de la vie..., et tu l'as perdue!

Pourquoi t'attaches-tu à sa froide tombe?

Pourquoi ton front reste-t-il courbé vers cette région de mort et de destruction?

Les hommes sont comme la fleur des champs, et se fanent comme elle! Nous ne portons que peu de jours notre vêtement d'emprunt.

L'aigle, ô mon ami, vient aussi quelquefois s'abattre sur la terre, mais il ne s'y arrête pas, et bientôt secouant la poussière de ses ailes, il retourne glorieux vers le soleil. »

Plus loin, il revient sur ces mêmes idées, et voici comment sa foi vive, dépourvue de toute timidité, mais au contraire forte et énergique, se formule hardiment à propos de tout ce qu'il y a de plus triste au monde :

Ce que je ne crains pas de voir.

« Non, je ne crains pas de voir descendre en terre un cercueil, quand tout autour, des visages tristes, des yeux rouges et gonflés de larmes regardent encore une dernière fois dans la tombe; que d'autres, pâles et hagards, se détournent brusquement sans pouvoir verser une larme! alors, sans doute, mon cœur se serre, mais mes pensées n'ont rien d'amer. — Celui qui est couché là, s'il a bien vécu, n'a-t-il pas déjà trouvé le commencement de son éternel repos? — Quand vous voyez péniblement semer le grain dans le sillon, ne pensez-vous donc jamais aux épis et aux fêtes de la moisson? — Eh quoi! la vue d'un mort vous

attriste, mais c'est au contraire un aspect touchant et saint! Au lieu de cacher cette dépouille mortelle ou de l'orner comme on le fait dans quelques pays, je voudrais qu'on exposât simplement cette pâle et silencieuse figure de mort, car, je le répète, les traces de destruction qui s'y révèlent, ne doivent pas faire tressaillir d horreur, mais de joie, parce qu'elles prouvent que l'âme s'est élancée vers une nouvelle vie. »

Le système plein de bon sens de Claudius sur l'art et sur l'abus qu'on en fait de nos jours est présenté par lui d'une manière fort originale. C'est *son cousin*, homme très éminent, et pour les idées duquel il professe une profonde admiration, quiest censé lui écrire :

« Cousin,

« Je t'ai dit dans une autre circonstance quelques mots de ce que je pense de l'art, tel qu'on l'entend aujourd'hui; tu désires que je revienne sur ce sujet; je ne demande pas mieux, et vais tâcher de bien t'expliquer ma pensée. Voici tout bonnement ce que je voulais dire : entourée de ses petits poussins, une poule se promène en toute simplicité dans ta cour; si elle vient à apercevoir tout-à-coup au dessus de sa tête un vautour, elle poussera un cri, et ce cri certainement sera expressif et pénétrant, bien que spontané, sans préparation aucune, et sans que la pauvre bête ait le moins du monde eu la prétention de se faire écouter.

« Mais, je suppose que parmi la gent volatile de la basse-cour, se trouvent quelques individus qui *professent le culte du beau*, les voilà qui se mettent à admirer ce cri de la poule, et remarquent qu'il est parti en *ut mineur*, tandis que c'était du *la majeur* qu'elle se servait ordinairement pour appeler ses petits, et qu'elle n'employait jamais que le *ré bémol mineur*, quand elle avait pondu un œuf.

« D'après ces judicieuses observations, les voilà qui déterminent au juste les tons et modulations qui doivent faire croire aux habitans de la basse-cour qu'un vautour plane au-dessus de leur tête, ou bien qu'une poule veut rassembler ses poussins, ou, enfin, qu'un œuf a été pondu; et ils appellent cela l'art et la littérature.

« La découverte obtient le plus grand succès; toute la gent emplumée se met étudier l'art et la littérature, et à en apprendre la méthode et les finesses. Qu'en résulte-t-il? il en résulte que tout le long du jour, les poules se mettent à chanter en ut mineur, sans qu'il soit le moins du monde question de vautour, et que les chapons et les poulardes leur répondent en la majeur et en re bémol mineur sans pondre d'œufs et sans rassembler leurs petits, et je te laisse à imaginer la confusion!

« Comme tu le dis, cousin, il y a de nos jours un tel abus de sensiblerie et de feintes émotions, qu'un honnête homme doit être presque honteux de se laisser émouvoir; mais je m'en rapporte à toi pour faire la distinction. Un bon roi n'en est pas moins un grand monarque, quoiqu'il y ait des rois de trèfle et de carreau. Un cœur susceptible de nobles émotions et de sentimens vrais est un don de Dieu, un véritable trésor que je mets bien au-dessus des richesses et des honneurs, et voilà pourquoi c'est pitié de voir comme l'on s'abuse et se trompe soi-même et les autres en courant après les illusions de fades admirations, qui tendent à fermer la porte, à casser le cou à toute impression profonde et vraie.

« Pour mieux faire ressortir à tes yeux ce charlatanisme esthétique, et pour te faire bien comprendre comme il est loin de ressembler aux émotions véritables et à leur manière de se produire au dehors; pour te prouver en un mot ma proposition, qui est celle-ci : *que le vrai est vrai, et non artificiel, et que, réciproquement, tout ce qui est artificiel n'est pas vrai*, je me servirai d'exemples tirés de ta propre personne, car tu es, mon ami, bien à ton corps défendant sans doute, accusé d'être poète, et partant, un être doué d'une sensibilité toute particulière.

« Par exemple, donc, tu traverses en poste un village; le postillon tombe de cheval et se casse la jambe (comme cela nous est arrivé dans notre dernier voyage), eh bien! vas-tu rester dans ta voiture à gémir, à avoir des maux de nerfs, à t'arracher une poignée de cheveux? Non, sans doute; tu descends vite et pourtant avec prudence, tu retires le

postillon de dessous les chevaux, et tu regardes si la jambe est réellement fracturée; et s'il en est malheureusement ainsi, tu cours chercher le chirurgien du village, tu lui annonces que tu le payeras généreusement afin qu'il n'épargne pas ses soins, puis tu reviens avec lui auprès du pauvre blessé, et tu fais tout ce qui dépend de toi pour le guérir et le consoler.

« Autre exemple. (La scène se passe au 65e degré de latitude nord.)

« La mer est fort mauvaise; un vaisseau là-bas est en grande souffrance et menace de s'engloutir. Toi, tu te trouves sur un autre vaisseau qui n'est pas en danger, mais tu vois tes pauvres voisins lever les bras au ciel et crier au secours. Si tu n'es qu'un artiste sentimental, tu composeras immédiatement une élégie sur le naufrage de l'autre navire, tu dépeindras avec une vérité saisissante les cris de détresse, le désespoir, l'horreur et la douloureuse émotion qu'éprouve ton cœur brisé. Mais si ta compassion est réelle, tu cours sans hésiter au capitaine, tu le supplies de mettre le canot à la mer. — Et fais-moi pendre au grand mât le poëte sentimental, de peur qu'il ne se trouve encore sur ton chemin, quand tu lanceras la barque avec laquelle tu vas sauver les pauvres naufragés; et puis, pars avec confiance : celui qui t'inspire ce noble courage saura bien te faire triompher des vagues et de la tempête.

« Troisième exemple.

« Nous voici dans la maison d'un illustre savant, qui n'est autre que toi, mon cher docteur, et deux messieurs se présentent pour avoir l'honneur de te visiter.

« Entre nous soit dit, ces deux messieurs pourraient mieux employer leur temps, car je te demande un peu ce qu'ils gagneront à faire la connaissance d'un bonhomme de savant comme toi? — Mais enfin, ils veulent te voir, et tu ne peux te dispenser de te montrer. Je te suppose humble et modeste, ou tout au moins désirant l'être; car, si de ton plein gré tu es vain et boursouflé, tire-toi d'affaire comme tu pourras, je ne m'en mêle pas, et je n'irai pas perdre mes explications en te les appliquant; mais tu aimes la modestie, et il s'agit de savoir comment il faudra te comporter pour ne pas lui donner des crocs-en-jambes.

« D'abord, tu comprends bien qu'il ne faut pas rester là à te frotter le menton; ensuite...., et voilà justement ce qui est à mourir de rire, qu'on veuille te prescrire d'avance la mine que tu dois avoir au moment où ces messieurs entreront chez toi.

« Cependant, un mot encore : on peut, mon cher ami, aimer une vertu, et même la posséder jusqu'à un certain point; mais cela ne fait pas encore qu'elle soit ferme et inébranlable; bien des circonstances peuvent la faire chanceler et tomber par morceaux...., et alors l'ennemi s'élance dans la forteresse à travers la brèche.

« Tu pourrais donc, entre les quatre murs de ta chambre et dans ton grand fauteuil, avoir de la modestie; tu pourrais être réellement convaincu que ce qui a du prix aux yeux des hommes, n'en a quelquefois guère en soi-même; qu'une seule chose est digne de louange, et que celle-là précisément n'a pas besoin des louanges des hommes, etc., etc., etc.; tu peux, dis-je, être persuadé de tout cela dans ton fauteuil, et t'en aller à la rencontre de tes visiteurs dans cette touchante disposition.

« Mais voilà que ces deux messieurs te prouvent que tu es un grand homme, et te racontent avec mille démonstrations de respect comment ta renommée s'étend depuis Paris jusqu'à Vienne... S'ils brûlent sous ton nez des poignées d'encens, il n'est pas impossible que cette abondante fumée ne te fasse tourner la tête. En pareil cas, il est utile, pour faire diversion à l'attaque de l'ennemi, de ramasser à terre le premier brin de paille qui se présente.....

« Et si tu sens chanceler ta résolution, mets-toi vite à raconter à ces Messieurs la grande banqueroute dont parlent tous les journaux, et que, d'ordinaire, les banqueroutes viennent de ce qu'on dépense plus qu'on ne reçoit, etc., etc., etc.; et, pour que cela ne devienne pas une pure feinte, il faut, dès que ces Messieurs t'auront quitté, travailler avec une nouvelle et sérieuse attention à mettre les

barrières nécessaires pour empêcher d'autres invasions.

« Que si tu n'as pas besoin de toutes ces précautions, alors, tant mieux pour toi, et tant mieux aussi pour tes deux Messieurs; car une modestie vraie et non dissimulée est une chose bien ravissante, et si jamais tu l'as rencontrée, son souvenir doit encore être vivant en toi.

« Quatrième exemple.

« C'est à la petite pointe du jour; te voilà sur une montagne, les yeux fixés sur la mer.

« Le soleil se lève et sort des flots!

« Et ton cœur est ému de ce magnifique spectacle, et tu ne peux t'empêcher de te prosterner en face, contre terre.

« Oh! prosterne-toi! que ce soit avec des larmes ou sans larmes, ne t'inquiètes pas de ce qu'on te regarde, et n'en sois pas confus; car le soleil est une œuvre merveilleuse du Très-Haut, et une image de celui devant qui tu ne peux assez profondément te prosterner. Mais si tu n'étais pas touché, et s'il fallait te frotter les yeux pour les faire pleurer, oh! épargne-toi cette eau artificielle, et laisse le soleil se lever sans prétendre l'accompagner de tes larmes.

« Cinquième exemple.

« Cet homme que tu rencontres sur la route était autrefois ton voisin; il t'a fait tout le mal qu'il a pu, sans que tu lui en aies jamais fait aucun, et, à force de mensonges et de fraudes, il t'a ravi ta maison et ton bien.

« Tu as cependant encore une maison, et lui n'en a point, comme cela arrive souvent en pareil cas; et voilà que tu le retrouves mendiant sur la grand'route, exposé à la pluie et à la neige, et sa femme et ses enfans sont couchés demi-nus près du fossé.

« Si tu te souviens encore de son offense, passe outre et détourne les yeux; mais si tu te dis à part toi que c'est celui qui a fait le mal qui est le plus à plaindre, s'il te vient en idée combien Dieu a à nous pardonner, et que cependant son soleil éclaire toi et ton ennemi, et si ton cœur s'émeut..., oh! n'hésite pas, et ne sois pas généreux à demi : va vers lui, tends-lui la main, demande-lui comment tu pourrais le secourir, et en le quittant, couvre de ton manteau sa femme et ses enfans. Que Dieu te préserve, mon cousin, d'un voisin aussi méchant! mais, crois-moi, si tu revenais ainsi sans manteau, toutes tes pertes te seraient richement payées. — On t'envierait ta bonne action, si l'on en connaissait le charme, et l'on serait émerveillé de ce que fait éprouver un sentiment généreux.

« Cela vaudrait bien cinquante recueils, en vers ou en prose, sur la magnanime philanthropie et le sentiment humanitaire.

« Beaucoup d'écrits fort médiocres n'ont quelque succès que parce que leurs auteurs affectent ces sentimens, et en parlent avec un certain enthousiasme. Mais quand ils veulent dépeindre des émotions vraies et profondes, cela ne va plus, et il faut qu'ils forcent leur pensée. Oh! de grâce, ne fais jamais de même! Si une grande et noble vertu est une chose belle et digne d'estime, il faut s'y laisser aller. Il vaut bien mieux la posséder que de s'amuser à la griffonner sur le papier ou la représenter sur le théâtre, quel que soit du reste le talent et l'agrément qu'on puisse y mettre. Et c'est de celle-là qu'un Père de l'Église a dit : *Quæ professio multò melior, utilior, gloriosior putanda est quàm illa oratoria in quâ diù versati non ad virtutem, sed planè ad argutam malitiam juvenes erudiebamus*.

« Je pourrais multiplier à l'infini les exemples, mais je crois que tu auras suffisamment compris par ceux que je t'ai donnés, 1° que ce qui est vrai vient du cœur; 2° que les sentimens vrais et intimes se suffisent à eux-mêmes, tandis que tout ce qui est jeu joué se pavane au dehors, cherche à faire de l'effet, et appelle de loin les yeux du passant.

« Et, en vérité, cette règle est applicable aux sentimens les plus élev[és] comme aux vertus les plus vulgaires; car, vois-tu, partout où il y a désir de l'approbation des hommes, il n'y a de plus de vertu pure et complète. »

Sur les odes de Klopstock (1).

« Non!... ce ne sont pas des vers, c[e]

(1) Ces odes sont en vers libres, c'est-à-dire a[s]sujettis à la prosodie allemande, mais non rimés.

on m'a dit à l'école qu'il faut que les vers riment, et ceci ne rime pas! et pourtant la forme des vers y est, il y a cadence et harmonie! Qu'est-ce donc?

« Il m'arrive souvent de lire deux cents vers dans une heure, tranquillement, sans être ému ni arrêté le moins du monde; mais ici, quelle différence! je ne puis avancer, je reste absorbé. Il se présente à mon imagination une multitude de formes et de figures qu'il me semble avoir vues en songe!... Je vais aller consulter mon cousin sur cette étonnante lecture...

« — Oui, a répondu mon cousin, ce sont
« bien des vers, et presque chaque vers
« est comme un fier coursier en liberté,
« qui devine de loin le combat, et qui y
« vole en hennissant. »

« — Mais, pourtant, on m'avait dit à l'école que la poésie était une espèce de mousse ronflante et rimée.... On s'est donc moqué de moi, car mon cousin assure qu'il n'est pas nécessaire que cela ronfle ni que cela écume, mais que cela doit être au contraire limpide comme une goutte de rosée, doux comme un soupir d'amour, et que c'est précisément dans cette limpidité et dans cette chaude haleine du sentiment que consiste tout le mérite de la véritable poésie. Il a pris le livre de mes mains, et a lu ce passage d'une ode au Tout-Puissant :

— O parole de la vie éternelle!

Ainsi a parlé Jéhovah :

« Une mère peut-elle oublier l'enfant de ses entrailles,
« L'enfant qu'elle a porté dans son sein,
« Qu'elle a nourri de son lait?

« Mais quand même il serait possible qu'elle l'oubliât,
« Moi, je ne vous oublierai jamais! »

« Louanges! adoration! larmes de bonheur
« Et actions de grâces éternelles,
« A vous, Seigneur, éternellement!
« Reconnaissance vive, intime, ardente...
« Eternellement!
« Alleluia dans le sanctuaire,
« Et au delà du voile,
« Dans le Saint des saints!
Alleluia!
« Car c'est ainsi qu'a parlé Jéhovah! »

. . . .

« Mon cousin, eh bien! que dis-tu, qu'éprouves-tu? — Oh! ce que j'éprouve? je sens aussi s'élever en moi un ardent *alleluia*, mais que je n'ose articuler parce que je ne suis qu'un misérable pécheur! Je voudrais pouvoir prendre toutes les étoiles du ciel, et les semer aux pieds de l'Eternel, et puis m'abîmer sous terre!

« — Bravo! mon cousin, n'est-ce pas une belle poésie que celle qui inspire de pareilles émotions! Oh! laissez-vous aller à cet alleluia qui s'élève en vous, et que votre indignité ne vous arrête pas; le plus glorieux séraphin, dans la solennelle et imposante magnificence, n'est lui-même qu'une pauvre créature quand il est devant Dieu.

« Mais lisez, relisez ce livre, savourez-le, et vous ressentirez ce que j'ai ressenti: d'abord on se croit transporté tout-à-coup dans un lieu obscur où se trouve une multitude de tableaux. On ne distingue presque rien au commencement, mais peu à peu on voit, on admire, on est enchanté; alors on s'enferme pour mieux jouir de ces ravissantes images, et on se délecte à la vue de ces nuages rosés, de ces beaux arcs-en-ciel, de cette grâce légère et touchante, qu'une douce émotion embellit encore. D'autres fois, j'avais comme un vertige; il me semblait voir un aigle s'élever vers le ciel, mais si haut, si haut, qu'on ne sait plus si ce léger mouvement qu'on aperçoit encore vient de l'aigle, ou si ce n'est qu'un jeu de l'air; alors je posais mon livre, et je rêvais délicieusement.

« Et quelle admirable variété dans ces odes; quelques unes font l'effet d'une tempête qui mugit à travers une immense forêt, et d'autres sont douces et touchantes comme un rayon d'étoile dans une nuit d'été.

« Salut, ô lune argentée, belle et pai-
« sible compagne de la nuit! Tu te ca-
« ches!... Oh! ne fuis pas! reste, douce
« amie de la pensée... Elle demeure, et
« le nuage seul a marché.

« Belle nuit d'été! rien n'est aussi suave
« que toi, si ce n'est le mois de mai
« quand il se lève radieux sur la colline,

« et que la rosée, brillante comme la lu-
« mière, s'échappe de ses boucles par-
« fumées.

« Et vous, ô mes nobles amis, dont la
« mousse recouvre déjà les tombeaux !...
« que j'étais heureux, hélas! quand, avec
« vous, je saluais l'aurore, et qu'avec
« vous je voyais revenir la nuit! »

« Je voudrais avoir fait cette poésie, ou être de ceux qui reposent sous la mousse du tombeau, et pouvoir entendre de là le soupir de ce cœur ami. Il me semble que mes cendres s'agiteraient sous la pierre, et que mon ombre traverserait la mousse pour se rendre auprès de ce délicieux poète, et rester quelques instans suspendue à son cou, au clair de la lune. »

Sur l'Amitié.

« Les uns disent que l'amitié n'est nulle part ; les autres, que c'est au contraire chose assez commune... Je ne sais trop lequel de ces deux mensonges est le plus violent.

Quand on entend Paul louer Pierre, et réciproquement Pierre louer Paul, on dit qu'ils sont amis, et cependant il m'est démontré que chacun d'eux n'est que son propre ami ; il caresse pour être caressé, et voilà tout... ils se trompent mutuellement. Je nommerais volontiers cela une amitié de sureau : regardez une jeune branche de sureau, elle paraît pleine de vie et de sève ; mais coupez-la, et vous trouverez qu'elle est creuse et ne renferme qu'une substance spongieuse et sèche.

Sans doute on ne peut pas exiger que le sentiment de l'amitié soit toujours d'un désintéressement parfait, et que rien d'humain ne s'y glisse ; mais la première condition requise, me paraît-il, est au moins que l'on soit l'ami de son ami.

La seconde est de l'être du fond du cœur, et de partager avec lui les biens et les maux, tels qu'ils se présentent. La prétendue délicatesse de garder pour soi ses chagrins, afin de ménager le cœur de son ami, ne me paraît qu'une sensibilité affectée, car on est ami, précisément pour porter le fardeau à deux et en rendre ainsi le poids plus léger.

En troisième lieu, ne vous faites jamais prier deux fois par votre ami, mais aussi si vous avez besoin de lui, et qu'il puisse vous aider, demandez-le lui librement, comme si cela devait être ainsi, et ne pouvait être autrement.

Si votre ami a quelque défaut, il ne faut ni le dissimuler, ni l'excuser vis-à-vis de lui-même ; mais devant un tiers, il faut au contraire le dissimuler et l'excuser.

Ne nommez pas facilement un homme votre ami, mais quand vous aurez donné à quelqu'un ce titre, il faut qu'il le soit avec tous ses défauts, et devant tout le monde. Un peu de partialité même me paraît devoir entrer dans les amitiés de cette terre, car si vous ne voulez aimer et honorer dans votre ami que ses qualités aimables et solides, que ferez-vous de plus pour lui que ne ferait également tout étranger impartial ? — Non ! il faut prendre son ami dans ses bras et sous sa protection avec tout ce qui lui appartient. — Il va sans dire que je le suppose noble et bon.

Il y a une amitié coutumière que l'on pourrait comparer à celle de deux chevaux habitués à se trouver à côté l'un de l'autre, et qui, par cela seul, ne veulent plus aller l'un sans l'autre. Les naufragés qui sont jetés ensemble sur une côte déserte deviennent amis, c'est-à-dire que le sentiment d'une même infortune, d'un même désir, d'une même espérance les unit, et cette amitié peut durer pendant la vie entière. Un même sentiment, une même espérance, un même désir unissent ceux qui les partagent, et plus ces sentimens, ces espérances et ces désirs sont relevés et intimes, plus aussi l'amitié qui en résulte est intime et relevée.

— Mais, dira-t-on, à ce titre tous les hommes devraient être amis !

— Eh ! sans doute ! est-ce ma faute s'ils ne le sont pas ?

POST-SCRIPTUM. Il est *quelques* amitiés qui sont écrites dans le ciel et qui s'accomplissent sur la terre. »

Correspondance fort intéressante avec mon Cousin sur quelques nouvelles traductions de la Bible.

« Mon révéré et docte Cousin,

Je passais l'autre jour avec un ami devant une église de village, et la porte du cimetière étant ouverte, nous y entrâmes.

Le cœur de l'homme est comme la mer; il y règne de temps en temps des calmes plats, qui font que les navigateurs sont obligés de rester à l'ancre. Moi, je déteste l'ancre et je ne néglige aucune occasion de me lancer sur les flots et de présenter mes voiles à la brise qui doit les enfler. J'entre donc volontairement dans un cimetière dont je vois la porte ouverte; il y a là des tombes, des croix, des inscriptions, qui donnent quelquefois bien à penser; le cœur recommence à battre et l'âme à vivre.

Mais ce que je voulais vous dire, mon docte et honoré cousin, le voici : les sentences et versets tirés des Saintes-Ecritures, que j'ai trouvés là gravés sur les croix, je les connaissais depuis longtemps, et les savais même par cœur; mais en ce lieu, sur ces croix, ils me frappèrent comme ils ne l'avaient encore jamais fait. Cela leur donnait une force, un éclat,... ils semblaient tracés en caractères de feu. Je ne sais si c'est parce qu'une larme me tremblait dans l'œil que cela me fit cet effet, ou s'il faut l'attribuer à toute autre cause. Mais ce qui est bien sûr, c'est qu'on n'est pas toujours aussi bien disposé à comprendre ou à bien traduire les pensées des saintes Ecritures.

Je prie mon honoré cousin de vouloir bien me mander ses réflexions à ce sujet, et j'ai l'honneur d'être, etc. »

Réponse.

« Très cher Cousin,

Sans doute c'est à la larme qui remplissait ton œil que tu dois d'avoir aussi bien compris le sens des beaux versets de la Bible; il est également certain qu'on n'est pas toujours disposé de la sorte à les bien sentir et comprendre, surtout quand ils renferment des pensées pleines de chaleur et d'élan; car ces pensées, on ne peut les deviner sans posséder une espèce de science *de sympathie*.

Aussi quand certaines personnes qui n'éprouvent pas cette sympathie veulent pourtant s'emparer d'une de ces pensées, elles ne savent pas la rendre, et ne font sortir à sa place qu'une petite figure grotesque, véritable parodie. C'est ce qui arrive quelquefois dans les nouvelles traductions de la Bible; car, vois tu, peu d'âmes sont à la hauteur de telles doctrines et de telles impressions, et la science sympathique venant à manquer, il ne reste que la caricature.

Les malheureux! ils font parler nos prophètes comme des académiciens, comme des *professeurs d'éloquence!!*

Viens me voir bientôt, mon cousin, et ne passe jamais devant un cimetière sans y entrer. »

A mon bon ami André, dernière correspondance.

« Tu voudrais savoir davantage de Notre-Seigneur Jésus-Christ... André! ô qui ne le voudrait pas?... mais tu fais mal de t'adresser à moi, je ne suis pas grand partisan des nouvelles opinions, et je tiens fermement à l'Ecriture. Je hais même la manie de se casser la tête pour creuser les mystères de la religion; car je me dis que c'est précisément parce que nous ne devons pas les savoir avant le temps marqué, que ce sont des mystères.

Ne pouvant pas voir le Sauveur lui-même, cher André, il faut que nous ajoutions foi tout simplement à ce que nous disent ceux qui l'ont vu. Je ne pense pas qu'il y ait un meilleur moyen.

Sans doute ce que nous lisons de lui dans l'Evangile, tous ces délicieux récits, ces paraboles, ne sont pas lui-même; ce ne sont que des témoignages, des reflets de lui, mais c'est ce que nous avons de meilleur sur la terre, c'est ce qui peut véritablement nous consoler et nous réjouir, en nous faisant voir que l'homme est destiné à quelque chose de mieux qu'à la vie de ce monde.

J'ai donc relu souvent ce que les Ecritures nous disent du Sauveur des hommes, et je le prends tel que je le trouve, sans rien ôter, ni rien ajouter, et si tu veux que je t'en entretienne de cette manière, je le ferai de tout mon cœur.

Je ne connais rien de plus doux, pour mon compte, que la pensée d'être aidé et secouru, et pour ne pas sentir cela, il ne faut jamais avoir connu le besoin. Une femme qui a perdu la pièce d'argent sur laquelle elle fondait ses espérances, appelle bien ses voisines, et leur crie : « Réjouissez-vous avec moi, car j'ai retrouvé la pièce d'argent que j'avais per-

due. » Et qu'est une peine dont un peu d'or peut nous consoler?

Te souvient-il encore de notre première navigation sur la rivière, quand nous essayâmes la nouvelle barquette et que je tombai au milieu des flots? j'avais déjà renoncé à tout, je ne pensais qu'à la mort, et à ce que dirait ma mère. — Alors je vis venir à moi tes bras étendus et je les saisis! et je les vois toujours encore, André, même quand j'aperçois seulement ton nom écrit; un simple A majuscule suffit pour m'y faire penser. Dans le fond, ton assistance n'aura été qu'un ajournement, car, ce qu'alors sans toi les eaux auraient fait, les autres élémens sauront bien le faire quelque jour, et tu ne me sauveras pas! Et cependant ces bras tendus... je ne saurais les oublier! et je crois qu'ils n'ont pas nui à notre amitié si intime.

Ainsi donc il est bien prouvé que la nécessité apprend à prier, et que les secours et l'assistance font grand plaisir!

Eh bien! figure-toi maintenant un Sauveur pour tous les besoins! pour tous les maux! un Sauveur du mal! et un Sauveur tel que l'Ecriture nous dépeint Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui passa en faisant le bien, et qui n'avait pas pour lui-même où reposer sa tête! autour duquel les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, et les pauvres écoutent la prédication de l'Evangile! à qui la mer et les vents obéissent, qui appelle à lui les petits enfans pour les caresser et les bénir; qui était au commencement avec Dieu et Dieu lui-même! qui aurait pu goûter sans interruption une immortelle joie, mais qui, pensant aux pauvres prisonniers, vint les trouver, caché sous le vêtement de leur propre misère, pour les délivrer au prix de son sang; qui n'a craint ni peines ni outrages, et qui fut patient jusqu'à la mort,.... la mort de la croix! — qui vint dans le monde pour le salut du monde, et qui y fut martyrisé, couronné d'épines!...

André! as-tu jamais ouï quelque chose de pareil, et les bras ne t'en tombent-ils pas? Sans doute c'est un mystère que nous ne pouvons concevoir, mais il descend de Dieu et du ciel, car il porte le cachet divin, et nous apparaît tout inondé de la miséricorde du Seigneur!

Cette pensée seule donnerait la force de se laisser rouer et brûler, et celui qui pourrait en rire et en plaisanter, aurait perdu l'esprit; mais ceux dont le cœur est à sa vraie place, se prosternent dans la poussière, et rendent grâces et adorent.

O mon André, si c'est dans ce sens que tu me permets de t'écrire, mes réponses ne se feront pas attendre.

TOUT A TOI.

POST-SCRIPTUM. Il est certaines gens, André, qui sous prétexte d'éclairer et de convertir tout le monde, courent, la Bible à la main, après le premier vaurien venu, et s'adressent à tous les esprits, même les moins préparés. Rien de plus fâcheux et de plus choquant tout à la fois! Certainement la doctrine de Jésus-Christ, bien que nul ne soit digne de l'entendre, doit être prêchée à tous les hommes, mais il faut bien se garder de la jeter inconsidérément à la tête des insensés. »

Troisième lettre.

« Tu me demandes quels sont ceux des récits de l'Evangile que je trouve les plus admirables?

Tous, André, tous.....! chacune des paroles sorties de la bouche du Sauveur, chaque mouvement de sa main... les cordons de ses souliers me sont sacrés! et qui oserait près de lui avoir de l'orgueil! Quand il dit *la paix soit avec vous!* il y aurait de quoi méditer pendant notre vie entière sur tout ce que ce mot de *paix* renferme, prononcé par un Dieu, et nous ne le comprendrons sans doute que dans le ciel.

Oui, André, crois-le bien, tout ce qui le concerne, tout ce qu'il a dit et fait, a un sens profond, et une haute signification, et nous sommes trop petits pour juger de la beauté de ces admirables récits.

Cependant il est sûr qu'ils font des impressions différentes sur notre cœur, et j'avouerai pour mon compte que ceux qui me réjouissent le plus sont ceux où il est question de la vie éternelle, du consolateur qui doit venir.... lorsqu'il ouvre les yeux aux aveugles, lorsqu'il aime les siens jusqu'à la fin, quand il fait la der-

nière Cène avec eux, et quand il triomphe de la mort et du démon.

Juge un peu, André, si le démon qui est si puissant, qui met sa joie à tourmenter les hommes et à les rendre misérables; si le démon, dis-je, avait pleine liberté, s'il ne sentait personne au-dessus de lui qui le domine, que deviendraient le monde et les pauvres humains? Ne devons-nous pas nous féliciter de ce que celui qui est au-dessus du démon, est précisément celui qui est venu pour guérir et pour sauver tous les siens, et dont la miséricorde est infinie?

Et la mort! oh! c'est une chose terrible, André, que la mort! le ver de terre se tord devant elle, car elle nous enlève tout. — Mais quand tu vois, à Naïm, Notre-Seigneur Jésus-Christ ressusciter un mort qu'on portait en terre; à Béthanie, un autre qui était déjà depuis quatre jours dans le tombeau; lorsque tu l'entends parler de cet asile de paix où nous retrouverons notre cher Anselme, et où seront réunis les hommes justes et pieux de tous les temps et de toutes les nations, et quand il dit que celui qui croit en lui ne mourra pas, bien qu'il meure.... O André, cela ne te ravit-il pas? et ne désires-tu pas ardemment croire en lui?

Mais la foi n'est pas donnée à tous, et elle n'est pas à nos ordres, André. Les apôtres mêmes qui l'entouraient et qui avaient vu et entendu, disaient au Seigneur : « Augmentez notre foi. »

La cananéenne et d'autres exemples nous prouvent qu'on peut savoir peu et avoir une grande foi, et les pharisiens au contraire nous montrent qu'on peut savoir beaucoup, et ne pas croire.

Voilà pourquoi je relis souvent avec beaucoup de soin les chapitres qui ont trait à la foi, afin d'y trouver ce qu'il me faut. Non pas, bien entendu, ce qu'il faut encore que j'apprenne pour pouvoir croire, mais ce qu'il faut que j'oublie, ce dont il faut que je me défasse, pour que ma foi soit forte et inébranlable. »

Ton bien affectionné.

Quatrième lettre.

« Sans doute, André, il y a des personnes qui ne croient pas au démon, et qui ne reconnaissent ni péché, ni mort, ni diable, ni enfer, quoiqu'ils en prennent tout droit le chemin.

La nature et la religion nous apprennent également l'existence du démon : —Jésus-Christ est tenté par le démon; il chasse les démons, et ses apôtres disent qu'il est venu pour détruire les œuvres du démon.... — et puis un docteur se lèvera pour venir nous dire : Il n'y a pas de démon!... Cela ne vaut pas une réponse.

Tu me parles ensuite du don des miracles, et du Saint-Esprit, et tu me dis que sans doute ils ont cessé, parce qu'après l'institution du Christianisme, ils n'étaient plus nécessaires!

Quant au don des miracles, je te prierai de t'adresser aux théologiens, car je n'ai point assez d'instruction pour te répondre là-dessus; mais je ne puis laisser passer que l'assistance du Saint-Esprit soit devenue inutile depuis l'établissement du Christianisme. Il me semble au contraire que l'inspiration du Saint-Esprit est toujours nécessaire, et que sans lui, tout manquerait. Je crois humblement avec l'Église, que ce n'est pas par le moyen de ma raison ou de mes seules forces, que je puis croire en Jésus-Christ et aller à lui; mais que le Saint-Esprit est indispensable pour le perfectionnement de chaque homme en particulier, et que sans lui, il n'y aurait ni amendement, ni vie, ni salut.

Sans lui, André, nous serions réduits à nous-mêmes, et de quoi, ainsi abandonnés, serions-nous capables? Et cependant il s'agit de former en nous le nouvel homme.... et cette génération est un mystère que sous l'ancienne loi on ne connaissait pas, dont on n'avait pas même entendu parler. »

Lettre cinquième et dernière.

« Son royaume n'est pas de ce monde! —Voila pourquoi les Juifs le haïssaient, le persécutaient, et finirent par le mettre à mort.

Ne nous hâtons pas de les condamner, André!

Sans doute ce qu'ils ont fait est bien affreux, mais Notre-Seigneur ne donne la permission de jeter la première pierre

qu'à ceux qui sont purs. Et qui est pur?

Il ne nous est pas permis d'aimer le monde ni ce qui est dans le monde; nous ne devons point être attachés à la vie, et tout en nous devrait être spirituel.

André, ne nous hâtons pas de condamner les Juifs.

Ce que tu m'écris, mon ami, est bien vrai, que l'Homme-Dieu s'est montré sur la terre si délicieusement bon, et si digne d'amour, qu'on sent, en étudiant sa vie, qu'il est impossible de ne pas lui donner toute son affection, et de ne pas s'attacher à lui intimement et de tout son cœur.

Tu as bien raison aussi de me dire qu'il y a quelque chose de si consolant pour nous dans cette forme humaine qu'il a bien voulu revêtir — et puis — que tu aimerais tant à visiter la Terre-Sainte!

Oui, on doit se dire en parcourant les chemins par lesquels il a passé, les montagnes sur lesquelles il s'est reposé, que sa bénédiction s'y doit sentir encore. Sur ce mont des Oliviers, où il a tant prié, il semble qu'on doive trouver encore des traces de sa présence, et sur le Thabor un rayon de sa glorieuse transfiguration. — Et à cette place d'où il contempla Jérusalem en pleurant sur elle, et à toutes celles où il s'agenouilla pour prier, et à ce lieu où il institua la sainte Cène, l'ineffable sacrement d'amour, et là où il fut crucifié et où il expira, des légions d'anges se tiennent toujours adorant et priant. Partout en un mot sur cette Terre-Sainte on doit se croire près de lui.

Mais en quelque lieu que nous vivions, nous savons qu'il est descendu sur la terre sous une forme visible, afin que tous les hommes apprissent qui il était, et ce qu'il demandait d'eux. Nous savons qu'il continue à être présent parmi nous, et là où il est, André, là est la Terre-Sainte.

Les impressions des saints lieux, quelque douces et louables qu'elles soient, pourraient mener trop loin sans grande utilité. Ce qui est vraiment utile, c'est de renoncer à nous-mêmes et à nos mauvais penchans; c'est de faire la sainte volonté de Dieu. Voilà qui est tout, le reste n'est rien.

Adieu, mon cher André, que le Seigneur soit avec toi! »

C.

VOYAGE EN AMÉRIQUE.

DÉTAILS SUR SA RELIGION ET SES MŒURS (1).

DEUXIÈME ARTICLE (1).

Vie de bord.

Je vous ai tracé, mon cher ami, les épisodes les plus intéressans du trajet de la dernière expédition française de la Plata, et le résultat peu glorieux de sa présence sur le théâtre de la guerre. Je viens essayer maintenant de vous rendre un compte fidèle des impressions diverses que j'ai reçues dans la traversée du retour; et c'est parce qu'il est rare d'en éprouver de pareilles, que je suis bien aise de vous les faire connaître. Et puis, j'ai l'espoir que la connaissance en pourra être de quelque utilité pour la propagation des idées de politique maritime, qu'il importe tant de faire triompher de nos jours.

Aussitôt la paix conclue entre notre pavillon et celui de la république de Buénos-Ayres, M. l'amiral Mackau, qui en cela avait exécuté fidèlement les instructions de notre gouvernement, ne songea plus qu'à diriger vers la France les bâtimens de notre escadre dont le besoin commençait à se faire sentir à notre pays par l'imminence d'une guerre européenne.

(1) Voir le 1er art. au t. XI, p. 383.

Environ trente bâtimens de toutes dimensions, depuis trois ans occupés sur les rives de la Plata, reçurent donc l'ordre de mettre sous voiles.

Je fus un des premiers à prendre la grande route de l'Océan pour revenir dans la patrie.

La corvette sur laquelle je me trouvais avait à son bord deux cents hommes d'équipage et trois cents soldats d'infanterie de marine. Ces derniers, passagers à bord, avaient reçu la mission d'aller, par la force, imposer des lois aux peuples de la Plata et à leur maître Rosa qui les gouverne avec une main de fer.

Mais dès que ces braves gens virent qu'on négociait au lieu de combattre, ils furent profondément découragés. Le mal du pays s'empara de leur cœur, et une maladie plus réelle commença à se faire sentir au milieu d'eux. Et comment aurait-il pu en être autrement? ils avaient perdu le seul dédommagement qu'ils s'étaient promis dans les fatigues de la traversée. Pour se faire une idée de la vie qu'ils avaient menée jusque-là, il faut se les représenter pendant un séjour de plus de deux mois à bord des bâtimens qui n'étaient pas leur caserne, mais bien celle des matelots. C'est là que ces braves gens, nullement habitués comme nous à la vie de mer, ballotés par les vagues et resserrés dans un espace étroit, tandis que les exigences du service leur permettait à peine de rester un moment en place, ces braves gens, dis-je, appelaient de tous leurs vœux la fin d'une navigation si pénible, cent fois plus désireux de se battre, que s'ils avaient été amollis par les délices de Capoue. Aussi quand nous les avions transportés à l'île de Martin-Garcia, n'avions-nous vu que des visages sereins, tandis qu'au retour de l'île, quand il fallut partir pour France, presque tous étaient mornes, et déjà minés par le mal moral. Telle était la disposition de ces pauvres soldats quand nous sortîmes du grand fleuve, non pour les conduire en France, cette pensée les eût encore consolés, mais pour les transporter à la Martinique où ils croyaient être décimés par la fièvre jaune, dont ils s'exagéraient encore les effets.

Nous partîmes des rives de Montévidéo le 20 novembre de l'année dernière, et trois jours après, nous étions engagés dans la mousson des vents du nord, qui pour le malheur de nos soldats dura longtemps et souffla fort. Il fallut accepter le combat avec ce vent tenace; notre commandant ayant jugé moins raisonnable de rentrer dans les terres que de prendre le large. Nous piquâmes donc à l'est, dans une espérance vague de recevoir les vents généraux de l'hémisphère sud, connus sous le nom de vents alizés de sud-ouest. Cependant après avoir couru vers l'Afrique plusieurs jours inutilement, nous revirâmes de bord, et fîmes route de nouveau vers l'Amérique: il est probable néanmoins que si nous avions continué quelque peu à l'est, nous eussions trouvé le vent constant de sud-ouest; mais il fallait aller le chercher trop loin, et nous perdions du chemin. Nous retournâmes donc vers l'ouest, déçus de notre espoir et ayant devant nous la perspective d'une mauvaise et longue traversée. En effet, le vent soufflait avec violence et nous pensions qu'il irait graduellement en augmentant pour retomber et reprendre plus fort jusqu'à ce que la mousson ait fait son temps. Au moment du départ, nos pauvres passagers faisaient déjà peine à voir; mais dès qu'ils virent ce temps affreux et le vent constamment contraire, ils ne nous montrèrent que des visages tristes et sans couleur. C'est alors que la démoralisation fit des progrès et par la contagion de l'exemple et par les faits susceptibles de la produire. Aussi au bout de peu de jours, le bord nous produisait-il l'effet d'un véritable hôpital. Pour comprendre combien c'était pénible à voir, représentez-vous notre situation.

Notre corvette avait un pont suspendu en plein air, où les gens de quart manœuvraient les voiles, et sur lequel on pouvait habiter quand il faisait beau temps, mais dans la série des vents que nous étions condamnés à subir, il fallait se mettre à l'abri. Au-dessous de ce pont supérieur était la batterie dont la moitié avait été destinée au séjour des pauvres soldats, tant que durerait la traversée. Ainsi rien qu'une moitié de corvette pour le logement de trois cents hommes environ; il est vrai que les bien portans se trouvaient sur le pont supérieur, d'autres

entièrement malades vidaient la place, étant suspendus dans les hamacs marins; au total, chaque homme pouvait à peine s'étendre en long. Si encore chacun eût eu sa couverture pour lui seul, il n'y eut eu que demi-mal peut-être, mais il n'y avait des couvertures et des hamacs que pour une moité de nos passagers. Pour cela donc l'autre moitié couchait sur la dure. Encore si ces braves gens eussent senti sous leur corps une planche sèche; mais non, le bois non-seulement était humide, mais souvent trempe; puis les fenêtres ou ouvertures de la batterie, c'est-à-dire des sabords, étaient fermées à cause du mauvais temps, et l'air étouffé, infect de miasmes, eût été seul capable de rendre malade!!!

Vous voyez qu'avec de telles causes de maladies, il était difficile aux mieux portans de ne pas en ressentir les impressions. Sachez encore qu'on avait interdit à ces pauvres soldats l'entrepont, espace équivalent à la batterie et qui se trouve immédiatement au-dessous, ainsi que la cale qui se trouve au-dessous de l'entrepont. Cette dernière eût encore été préférable à l'encombrement, à l'humidité et aux mauvaises odeurs de la batterie. C'est donc ainsi que dans une demi-batterie de corvette de charge vivaient trois cents hommes environ, ne sachant où poser la tête, ni où tourner leur corps, beaucoup tourmentés par le mal de mer et tous par le roulis du navire, que ceux-là même qui sont habitués à la mer mettent en première ligne parmi les fatigues du bord. Serrés les uns contre les autres presque à ne pas pouvoir respirer, et ballotés à chaque instant par la secousse de la grosse mer, ils ne pouvaient prendre un moment de repos que lorsqu'ils étaient dans leur lit de toile suspendu, pour lequel ils alternaient chaque nuit avec un camarade.

Le mauvais temps ne discontinuant pas, et les causes de maladie croissant chaque jour, le typhus vint se placer au milieu de cette scène. Beaucoup en furent atteints, presque tout un côté de la batterie fut consacré aux malades, et en moins de quinze jours nous avions jeté six à sept corps à la mer; enfin je dois vous dire, que pour combattre cette maladie, nous avions de la viande salée qui commençait à se corrompre. Heureusement deux docteurs excellens que nous avions avec nous furent très soigneux de ces pauvres passagers, et luttèrent contre le mal moral des hommes et contre la fièvre typhoïde; ils en arrêtèrent les effets en partie, mais il y avait trop de causes de souffrance pour en être victorieux. C'est alors que le commandant arrêta définitivement que nous relâcherions à *San-Salvador* (appelée *Bahia* vulgairement). A cette nouvelle, l'espoir revint aux cœurs et on pouvait apercevoir quelques causeries animées; cependant le vent était toujours contraire et fort, et nous attendîmes quinze jours encore pour arriver au port sauveur. Durant ce temps-là nous fûmes encore témoins de bien des souffrances : six hommes de plus furent jetés à la mer. En tout, douze décès à notre arrivée.

Je ne parlerai pas des causes de maladies, dont personne ne pouvait être responsable; mais n'est-ce pas un devoir de signaler celles qui auraient pu être évitées? La première est le manque d'une couverture pour chaque soldat, négligence qui ne trouve vraiment aucune excuse pour l'atténuer. Une lésinerie de quelques francs a ainsi privé quelques hommes de ce qui leur était indispensable pour ne pas tomber malades. Une autre cause est dans un manque inconcevable de vivres. Enfin un trop grand nombre de passagers étaient réunis sur un même bâtiment. Et quant aux vivres, il est bien pénible de penser que les hommes qui servent leur pays avec le plus de *privations,* de *fatigues* et de *dangers,* ne soient pas mieux entretenus par lui. Du moins devrait-on veiller à maintenir une surveillance assez grande et assez sévère dans les ports sur les fournisseurs, pour que les vivres fussent distribués aux équipages dans la qualité marquée par l'ordonnance, si on ne veut en augmenter la quantité.

Or, pour brider l'ambition plus ou moins légitime des fournisseurs de vivres, on se contente d'envoyer une commission du bord, qui doit recevoir les provisions de campagne. Cette commission est composée d'un officier, d'un sous-officier, d'un commissaire aux vivres du bord, et d'un matelot. Il est ar-

rivé que l'officier s'est plaint parfois de la mauvaise qualité des vivres; mais je ne sache pas qu'une seule fois le fournisseur, par je ne sais quel moyen, n'ait eu raison; de sorte que, donnerait-on des viandes et des légumes à demi pourris, du vin à demi aigre, on ne se plaindrait plus : c'est là une habitude prise. Et quant à la quantité, n'oubliez pas ce mot d'un vieux marin qui me disait : « Celui qui a fait la ration du matelot n'avait pas faim. » Et ce qui prouve la justesse de cette parole, c'est qu'à bord de tous les bâtimens de l'Etat, les chirurgiens-majors sont obligés d'accorder une demi-ration en supplément à un bon nombre d'hommes. Sur deux cent cinquante à bord d'une corvette, quarante hommes avaient le supplément de famélique, et si je ne dis que quarante hommes, je dois ajouter que beaucoup avaient demandé et avaient été refusés, parce qu'il n'est accordé qu'un certain nombre de supplémens. Aussi dès qu'un bâtiment de l'Etat se trouve dans une rade, voit-on les équipages dépenser tout leur pécule pour mieux se nourrir, et joindre, dès qu'ils le peuvent, un petit pain à la ration trop exiguë.

D'un autre côté, n'est-il pas pénible de voir des hommes, échauffés de viandes salées durant des mois entiers, ne pas trouver, en arrivant au port, de quoi se rafraîchir un peu? Ainsi il est arrivé de voir à Brest, où le quintal de pommes de terre coûte quarante à cinquante sous, que des équipages n'avaient avec leur simple ration de viande que quelques feuilles de choux pour tout légume.

Il serait pourtant bien facile de leur en donner d'autres, et de leur donner même durant les traversées des pommes de terre, en les conservant au moyen de boisseaux en osier. Enfin, puisque nous cherchons à créer une forte population de matelots capables de lutter contre l'Angleterre, n'oublions pas combien leur ration est moindre que la ration des matelots anglais. J'ai vu dans le Levant ces derniers, quoique avec deux cents hommes de moins par équipage de vaisseau, absorber chaque jour plusieurs bœufs de plus. En définitive, je conclus par dire que si on trouve la quantité de vivres suffisante, on doit au moins veiller à ce que cette quantité ne soit pas d'une qualité inférieure à l'ordonnance. Or, pour cela il ne faudrait qu'un simple contrôle sur les fournisseurs; et ce contrôle n'existe pas.

Mais il est temps que je poursuive ma relation.

Nous arrivâmes enfin à San-Salvador (Bahia), et à la vue de cette nature si belle que je n'en ai rencontré de comparable que sur les rives du Bosphore, nous revînmes à la vie. Là, partout une végétation vigoureuse rafraîchit la vue, et cette ancienne capitale du Brésil, qui contient 120,000 âmes, se présente au voyageur avec les impressions variées de la ville et de la campagne. Bâtie moitié sur un coteau élevé et d'une lieue de long, qui s'incline sur la mer, moitié sur la plage, elle est entremêlée de grands arbres et de jardins, où chaque maison ne s'aperçoit en quelque sorte que dans un fond de verdure. Sur la crête du coteau sont les grands édifices : le château du gouverneur, la cathédrale, les grandes églises, un assez beau théâtre et plusieurs couvens.

En y arrivant, nous fîmes transporter nos malades à l'hôpital militaire des Brésiliens. Là, ils eurent les moyens de se rétablir, quoique cet hôpital soit bien mal servi : trois de nos malades furent sauvés et deux y périrent; nous en laissâmes deux autres, qui reviendront, il faut l'espérer, dans la patrie. J'allai voir ces braves gens, et donnai un peu d'argent à une bonne créature de nègre qui, par une admirable charité, était là comme le Vincent de Paul de nos frères de France. Et, en effet, nos malades lui donnaient le nom de père; jour et nuit, il veillait sur eux et accourait au moindre bruit. Ce bon nègre était lui-même malade. Nous séjournâmes quinze jours à Bahia. Dans ce temps, nous allâmes visiter en corps le gouverneur-général de la deuxième ville du Brésil, que nous trouvâmes fort mesquinement logé. Nous étions une vingtaine d'officiers en grand uniforme de marine, et c'est ainsi que nous parcourûmes plusieurs rues de Bahia, pour montrer des Français aux Brésiliens. Durant notre séjour en rade de Bahia, nous ne fûmes témoins de rien de remarquable à terre. Le consul anglais

donna un bal à la nouvelle de la naissance de la fille de la reine Victoria. Notre consul n'eut pas occasion d'en donner un.

Nous allâmes en uniforme dîner chez de bons Capucins italiens, qui font un grand bien dans le pays par les missions dans l'intérieur des terres, où leur supérieur les expédie. Nous n'avons pas la gloire d'avoir dans ce pays des missionnaires français. Avant notre départ, nous fûmes témoins d'un fait très remarquable.

C'était le premier janvier 1841; et ce jour-là, comme tous les premiers jours de l'année, on a l'habitude de faire une procession maritime. La divine hostie est descendue dans le canot doré du gouverneur, et tous les bâtimens marchands ou de guerre sur rade envoient au rendez-vous une ou plusieurs embarcations. A l'heure indiquée, l'escadrille quitte le port et cotoie la rade le long de la ville; puis, tournant à droite, se dirige vers la station des bâtimens de guerre, où plusieurs de ceux-ci sont préparés à saluer Dieu dans le saint sacrement. Il y avait pour nous quelque chose d'imposant à voir un tel spectacle: soixante canots environ formaient le cortége et honoraient le canot de Dieu par des salves de mousqueterie. A la vue de cette procession nouvelle, on se rappelait naturellement le Christ s'avançant sur les eaux dans le canot de Pierre. Certains de nous avaient la foi et pouvaient jouir de ce qu'il y avait de plus intime dans la beauté de ce spectacle. J'étais de quart à cette heure-là; le canot approchait et je descendis pour disposer mes canonniers, à qui j'avais donné l'ordre de se tenir prêts. Dès que le canot *divin* fut arrivé juste devant nous, je commençai la salve qui fut de vingt-un coups de canon et réussit très heureusement jusqu'au dernier coup. Je vous avouerai, mon ami, que j'étais fier d'avoir salué Jésus-Christ. La procession passa, et après avoir dirigé sa route vers le groupe des bâtimens marchands, elle disparut.

Quelques jours après, le 13 janvier, nous étions en route pour tourner la pointe de la ville en cotoyant ce beau rivage, sauveur de nos pauvres soldats; nous laissions rapidement derrière nous cette réunion charmante de jardins et de maisons blanches, ce mélange délicieux de la nature et des ouvrages de l'homme, Bahia, en un mot, auquel dans tous mes voyages Constantinople seule m'a paru supérieur. Nous perdîmes bientôt de vue toute terre et piquâmes vers le nord pour tourner la pointe la plus est à l'Amérique méridionale, et puis faire route vers les Antilles françaises. Après quelque huit à dix jours de vents contraires, nous doublâmes le grand cap et trouvâmes au nord des vents favorables. Tout le temps que dura le vent contraire, il y eut encore à lutter contre le mal moral et physique de nos passagers, et nous jetâmes encore deux hommes à la mer. Ici je ne puis résister au besoin que j'ai de dire quelques mots sur le remède moral à apporter à l'ennui, à l'abrutissement qui écrase parfois nos équipages. Dans cette traversée j'eus occasion de faire l'expérience de ce remède.

Je veux parler des livres. J'avais quelques *romans* de Walter-Scott, quelques autres livres, le *Voyage dans les Deux Amériques* par D'Orbigny; je donnai tout ce que je pus donner; et si je donnai ainsi ces livres, c'est que je m'apercevais d'un premier effet causé par un ou deux romans que j'avais prêtés. A la fin du voyage, je reçus un envoyé de chaque compagnie passagère qui vinrent me demander en particulier, et ils m'exprimèrent leur reconnaissance pour eux et leurs camarades d'une manière si touchante que j'en fus tout attendri; je leur serrai la main et causai avec eux en camarade, leur disant que ce que j'avais fait pour eux, ils l'eussent fait pour moi. Et si je me permets de citer ce fait personnel, sachez bien, mon cher ami, que c'est parce qu'il vient à l'appui de ce que je veux prouver, la nécessité d'avoir une bibliothèque à bord, ou d'y consacrer une partie des économies de l'équipage, à moins qu'on n'obtienne pour cet objet les secours du gouvernement. Ce serait un excellent moyen d'amélioration morale pour le matelot et pour tout l'équipage.

Après avoir doublé le cap, nous ne tardâmes pas à arriver aux Antilles. Ce-

pendant avant d'apercevoir les terres françaises, les paris furent ouverts à bord de notre corvette sur les chances plus ou moins probables d'une prompte arrivée. Nous aperçûmes enfin la Martinique, et bientôt au détour d'une pointe, nous découvrîmes l'escadre française des Antilles, commandée par le contre-amiral Arnoux; elle se composait d'une frégate de soixante canons, d'une autre de cinquante et de deux de trois rangs de quarante-quatre canons, de deux corvettes de trente-deux canons, de deux corvettes de charge et de plusieurs petits bâtimens.

Nous arrivâmes donc chargés de nos malades en pays français au milieu de nos compatriotes, après une aussi douloureuse et si triste traversée. Nous descendîmes à terre; la musique militaire jouait sur la savane, et quelle joie, vous dirai-je, que j'ai ressentie dans l'âme en entendant ces airs de France! C'était la douceur, la mélancolie religieuse d'un exilé! Et ces pauvres soldats comme ils furent joyeux! La vue de la France produisit sur les cœurs abattus une révolution subite, c'était comme une résurrection. Mais je vais vous dire un mot sur mes trop courtes impressions à la Martinique pendant quatre ou cinq jours de station d'un service actif et consacré aux préparatifs de départ.

J'ai pu d'abord m'apercevoir que la ville du Fort-Royal qui avait été presque entièrement abattue par le tremblement de terre, était à peu près dans le même état que je l'avais vue avant le tremblement, sans le moindre indice de la secousse, et cela sans doute est dû aux secours envoyés par la métropole. J'y ai vu de plus un magnifique hôpital, dont j'ai trouvé la disposition plus belle encore et plus convenable que nos grands hôpitaux militaires de France. Quant aux ravages annuels de la fièvre jaune, rien n'est changé et ne peut l'être, à moins que quelque célèbre médecin n'y vienne faire une révolution. Il y a de l'amélioration pour les mœurs depuis l'envoi fait par la métropole d'un préfet apostolique. J'ai été voir ce missionnaire et j'ai causé deux fois avec lui; la première, sur une campagne de la Plata; la seconde, sur notre chère France pour laquelle il m'a donné ses commissions, mais je n'ai pu avoir les renseignemens que je désirais. Il n'a pu que me dire un mot sur l'amélioration du pays, qui vient de payer sa dette envers les hommes charitables de France qui l'ont secouru, en envoyant de son côté des aumônes aux victimes de l'inondation du Rhône. M. le préfet apostolique m'a chargé de la publication du mandement qui faisait un appel à la reconnaissance des colons. Je regrette, mon cher ami, de n'avoir pu connaître diverses familles avec lesquelles il m'aurait été facile d'entrer en relation pour juger le pays et vous en dire quelque chose d'exact, je ne puis que vous rendre compte de ce que j'ai vu. Dans les quelques heures que j'ai passées à terre, j'ai eu occasion de parler longuement avec une famille de colons, et j'ai eu lieu de croire que l'affranchissement des noirs amènerait peu de bons changemens, à moins qu'on n'y procède avec de grandes précautions; pour le moment la défense de la traite est le seul remède à opposer à un état aussi douloureux pour l'humanité, mais c'est à la religion et à la politique de préparer convenablement pour l'émancipation les nouvelles générations noires. Quant aux esclaves d'un certain âge, le changement d'habitudes leur serait aussi pénible qu'à leurs maîtres, et parmi ces derniers, grand nombre serait absolument incapable de se suffire à eux-mêmes dans le cas de l'émancipation. Depuis plusieurs années, me disait une dame respectable sous tous les rapports, je suis entretenue par ma négresse sans me donner la moindre peine; et c'est ainsi, ajoutait-elle, qu'il est de ces femmes noires qui sont la seule espérance de certaines familles. Elles partent au commencement de la semaine pour l'intérieur de l'île et reviennent à la fin avec somme suffisante au delà des besoins de leur maîtresse, à qui elles remettent fidèlement, sans rien garder pour elles. Il y a assez de religion dans la ville de Fort-Royal; j'ai eu lieu de m'en assurer, et ce qui m'a également touché, c'est d'avoir vu à la messe le colonel du régiment avec tout son état-major. Toutefois, il ne me paraît pas douteux qu'il n'y a point encore assez

de prêtres dans l'île, malgré l'envoi qu'on en a fait dernièrement.

Le 4 février j'obtins du contre-amiral Arnoux de passer à bord d'une frégate qui allait mettre sous voiles pour France, et je quittai ma corvette dont je me séparai avec regret, mais c'est surtout en quittant mes bons matelots que j'éprouvai un véritable sentiment de bonheur en les voyant me poursuivre jusqu'à ma frégate pour m'exprimer leur regret et leur attachement. J'avoue que c'est un bien doux moment que celui où l'on sait que l'on est aimé de ses subordonnés, quand on peut songer toutefois que l'on n'a jamais été faible avec eux. Après vingt-six jours d'une traversée heureuse, la frégate arriva à Brest où je pris le courrier pour venir vous embrasser.

UN OFFICIER DE MARINE.

Examen et interprétation de l'Épître de saint Jacques, par le Dr F. H. KERN, *professeur de théologie protestante à l'Université de Tubinge.* 1 vol. in-8°. Tubinge, à la librairie de Fues, 1838.

« Que servirait-il à un homme de dire qu'il a la foi, s'il n'a point aussi les œuvres? La foi pourra-t-elle le sauver?... La foi sans les bonnes œuvres est une foi morte. » — Voilà ce qu'écrivait aux Églises le glorieux apôtre saint Jacques, dans l'épître admirable qui est parvenue jusqu'à nous comme partie intégrante des livres canoniques du Nouveau Testament. La nécessité des bonnes œuvres pour le salut, ce dogme important de notre foi, ne pouvait pas sans doute avoir de plus digne interprète que celui des disciples du Sauveur, qui mérita même des ennemis de la religion nouvelle le glorieux surnom de Juste. Quand, au seizième siècle, Luther prêcha son absurde système de la seule valeur de la foi comme moyen de salut, et refusa aux bonnes œuvres toute espèce de virtualité dans l'ordre de la grâce, on conçoit que les paroles claires et précises de l'Épître catholique de saint Jacques durent former un frappant contraste avec la doctrine que le novateur annonçait comme seule conforme à la pureté de l'Évangile; il y avait là un argument trop fort en faveur de la croyance ancienne. Mais Luther n'était jamais embarrassé quand une autorité quelconque se trouvait en conflit avec son arrogante raison privée. Écriture et tradition, il s'élevait au-dessus de tout, il foulait tout au pied; et les disciples répétaient avec une sotte complaisance, comme autant d'oracles, les inconséquentes ou impies déclarations du maître. Luther ayant décidé que la foi seule nous sauve, à l'exclusion des bonnes œuvres, il trouve que le moyen le plus logique de soutenir sa thèse, c'est de nier à l'épître incommode les caractères divins que jusqu'alors l'Église lui avait unanimement reconnus. Dans le paroxysme de l'orgueil, il appela cette même épître une épître de paille. Or, voici que, du sein même de la réforme, il s'élève un savant, un des professeurs destinés à fournir à la communion protestante des pasteurs, lequel livre au public le fruit de ses longues investigations, et revendique à l'écrit de l'apôtre saint Jacques son double caractère d'authenticité et de canonicité. Un semblable phénomène est trop curieux pour ne pas mériter notre attention et celle des penseurs chrétiens de notre époque. Nous citerons donc les principaux points sur lesquels porte l'investigation de l'auteur, et nous ferons connaître le jugement d'un des recueils littéraires les plus distingués de l'Allemagne protestante. Antérieurement déjà, M. Kern avait publié, dans la Revue de Tubinge, un travail sur le même sujet, et y avait posé des conclusions différentes de celles qu'il présente aujourd'hui au public. Il y a donc eu lutte intérieure, il y a eu progrès, et nous devons savoir d'autant plus gré à l'auteur de ne point avoir écouté les suggestions d'un amour-propre mal entendu, en refusant de suivre le cri de sa conscience littéraire. « Dans mes récentes « recherches, comme dans mes recherches antérieures, j'ai reconnu l'exactitude de la notion que « je me suis formée du caractère intrinsèque de l'épître de l'apôtre Jacques, quant à ses parties essentielles; mais il s'est élevé dans mon esprit des « doutes sur les conséquences que j'avais déduites « d'abord, relativement à l'origine de cette épître. » — Le nouveau résultat auquel M. Kern est arrivé, c'est que saint Jacques est véritablement l'auteur de la lettre qui, dans le canon biblique, porte son nom. Le résumé de ce travail est le suivant :

I. Tradition historique concernant l'épître de saint Jacques et son auteur. — II. Caractère intrinsèque de cette même épître : 1° personnalité de l'écrivain sacré, telle qu'elle ressort du monument évangélique dont il s'agit ici; 2° tendance spéciale de l'épître de saint Jacques, qui cherche à combattre ceux qui interprètent faussement la doctrine de saint Paul touchant la justification par la foi. — III. Origine de l'épître; celle-ci porte en elle-même les preuves positives que l'auteur n'est autre que saint Jacques, le frère du Seigneur et le premier évêque de Jérusalem.

Mais si l'Épître de saint Jacques appartient réellement à cet apôtre, qui est nommé dans saint Paul une des colonnes de l'Église, il est impossible de ne pas reconnaître aussi la nécessité des bonnes œuvres pour le salut, et ainsi la doctrine catholique se trouve pleinement justifiée par un docteur de la réforme contre le chef de la réforme lui-même. C'est ainsi que nous avons vu maint préjugé tomber devant un examen impartial, et nous pouvons espérer avec confiance que, dans un avenir peut-être peu éloigné, l'Eglise verra rentrer dans son giron ces nombreux enfans égarés par les novateurs du seizième siècle.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

Numéro 76. — Avril 1842.

Sciences Physiques.

COURS DE PHYSIQUE SACRÉE.

MOISE EXPLIQUÉ PAR LES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES, ou RÉFUTATION, PAR LES FAITS ET LA SCIENCE, DU PANTHÉISME MATÉRIALISTE.

QUATRIÈME LEÇON [1].

1° Résumé des principes; systèmes divers; leur défaut de principe. — 2° Théorie de la terre; position précise de la question; tous les systèmes se résument à trois. — 3° Neptuniens; leurs preuves sont insuffisantes et leur opinion insoutenable. — 4° Plutoniens; ils réfutent les neptuniens; leur hypothèse n'est pas soutenable; ces deux systèmes se réfutent mutuellement. — 5° Système astronomico-chimique; les mêmes difficultés existent que pour les précédens; en outre, les nébuleuses ne prouvent rien en sa faveur. — 6° Examen plus approfondi de la chaleur d'origine, de l'état gazeux ou de fusion ignée. — 7° Vice de toutes ces théories; c'est au fond le matérialisme pur, moins la logique. — 8° Vraie théorie de la terre; le récit de Moïse; sa conséquence est que la terre a été créée de toutes pièces. — 9° La raison, la logique et les faits prouvent la même vérité.

1° Nous avons prouvé dans nos leçons précédentes que la terre a été créée la première; nous avons également prouvé la grande probabilité que le texte et les faits les plus simples de la science nous donnent pour regarder les premiers jours de la création comme ayant la même mesure que les suivans. Mais nous avons surtout appuyé sur le mode logique d'après lequel la création a nécessairement dû s'opérer; mode logique qu'il faut nécessairement admettre tel que Moïse le donne, si l'on veut raisonner sur son récit. Et nous supplions le lecteur de ne jamais oublier ce principe de raison, de bon sens et de légitime critique. Il est évident en effet qu'en bâtissant et accumulant des hypothèses plus ou moins insoutenables, on est sorti de la thèse de Moïse, et dès lors il n'y a plus possibilité de s'entendre, ni de raisonner. De là ce chaos d'opinions diverses et de cosmogonies à l'infini et contradictoires que nous avons vu naître dans nos temps; et tout cela dû au défaut de logique, d'étude et même de bon sens. La grande source, la source unique de tant d'erreurs opposées et destructives les unes des autres, c'est qu'on a toujours repoussé l'action de Dieu dans la création du monde; et dès lors force a été de chercher des causes productrices de tant d'effets divers, car la logique de l'esprit humain, l'apparente sévérité de la science ne pouvait pas plus se contenter du hasard que les passions ne vou-

[1] Voir la III[e] leçon au n° 75 ci-dessus, p. 165.

laient de Dieu. Là se sont présentées trois écoles : la première qui a cherché dans son imagination des hypothèses plus ou moins hasardées, et qui ne s'appuyaient sur aucune observation, sur aucune donnée certaine. La seconde, au contraire, part de l'observation des phénomènes actuels, des causes et des effets présens pour expliquer les effets anciens et la création ; plus raisonnable et plus logique, cette dernière école a été et demeure dans le vrai tant qu'elle ne prétend pas s'élever jusqu'à la création et qu'elle la suppose ; mais hors de là elle est dans le champ des hypothèses comme la première. Enfin une troisième école est celle des hommes religieux, qui, admettant Dieu et les enseignemens de la foi, veulent y trouver un accord avec les hypothèses et les données de la science ; mais malheureusement ils se sont trop souvent laissé effaroucher par le côté spécieux des deux écoles précédentes ; traînés à leur remorque, ils ont, comme elles, abandonné la raison, la logique et le bon sens ; ils ont fait dire à Moïse ce qu'exigeaient les systèmes divers qui avaient la vogue ; mais comme ces systèmes se trouvaient renversés tour à tour et les uns par les autres, il en est résulté qu'ils faisaient dire à Moïse le oui et le non dans la même ligne et dans les mêmes termes. L'absurdité d'un tel résultat, ses conséquences funestes pour la foi des faibles qui, voyant les systèmes sur lesquels ils s'étaient appuyés renversés, se laissaient ébranler, n'a pourtant pas ouvert les yeux à ces interprètes imprudens, quoique bien intentionnés. Cette dernière école s'appuyant sur les deux premières, arrive nécessairement aux mêmes conséquences erronées, et même à de plus terribles, car, par leur imprudence, la négation de Dieu et de la révélation sort de la preuve qu'ils veulent lui donner ; et de plus, toutes les vacillations qu'enfante l'éclectisme enveloppent toutes leurs théories, qui demeurent sans aucune portée.

Une faute grave, un principe faux est le point de départ de ces trois écoles ; c'est toujours de supposer que les lois actuelles du monde ont présidé à sa création ; nous avons déjà démontré la fausseté de cette thèse ; mais nous supposons bien qu'une foule d'objections ont dû s'élever contre notre démonstration ; nous espérons aussi qu'elles disparaîtront à mesure qu'on voudra bien nous suivre. La théorie de la terre, telle qu'elle a été envisagée jusqu'à ce jour par les trois écoles dont nous avons parlé, est la seule source d'objections plausibles à nos démonstrations précédentes ; il s'agit donc d'en étudier l'histoire. Ici se présentent deux questions : 1° Les diverses théories de la terre qu'on a proposées jusqu'à ce jour peuvent-elles être raisonnablement soutenues ? 2° quelle est logiquement et raisonnablement la seule admissible ?

2° Avant toute discussion, il faut bien distinguer deux choses dans la structure de notre globe, l'enveloppe corticale et le noyau central. Par enveloppe corticale nous entendons les couches diverses qui sont ou qui renferment des débris de corps organisés ; évidemment ces couches diverses ont été formées après la création des êtres organisés et n'appartiennent par conséquent pas à la création primitive de la terre sur laquelle ont été créés et ont vécu ces êtres organisés. Il n'est donc pas ici question de ces couches diverses, nous les étudierons plus tard. Mais le noyau central, la terre primitive, sur laquelle s'est opérée la création, voilà le sujet actuel de notre étude. Comment cette terre a-t-elle été créée, comment s'est-elle formée ?

Il serait tout-à-fait impossible de donner une idée complète ou même succincte de tous les systèmes géologiques qui ont été mis au jour : dans un rapport lu à l'Institut en 1806, Cuvier dit que le nombre de ces systèmes s'élève à plus de quatre-vingts. Dans le troisième volume de ses leçons de géologie, de La Mettrie en classe et analyse plus de soixante ; et cette analyse est loin d'être complète. On peut ranger sous trois grandes catégories tous les systèmes qui ont été essayés sur la théorie de la terre, du noyau central ; la première catégorie renferme tous les systèmes dits *neptuniens* ; ils prétendent que tout s'est formé par l'eau. La seconde catégorie comprend tous les systèmes appelés *plutoniens* ; ils prétendent que tout s'est formé par le feu. Enfin la troisième catégorie, qui n'a pas encore été nommée, mériterait, nous semble-t-il, le nom d'*Astronomico-chimique* ; elle pré-

tend que tout a commencé par l'état gazeux, puis elle fait intervenir l'eau et la chaleur, et tient par conséquent des deux théories précédentes, en se rapprochant toutefois davantage des plutoniens. Un grand nombre de philosophes anciens ont supposé que le globe terrestre était un être animé; ils pensaient de même au sujet de tous les autres astres; plusieurs modernes ont suivi cette opinion, entre autres Kepler; la doctrine de Lehmann sur les filons, celle de M. Patrin *sur l'assimilation minérale*, celle de l'école panthéiste allemande, s'en rapprochent beaucoup. Mais cette théorie n'étant qu'une hypothèse sans fondement, dont tout le monde aperçoit facilement l'exagération, nous ne nous arrêterons pas à la discuter.

3° *Neptuniens*. Sans parler d'Hésiode et d'Ovide et d'une foule de philosophes anciens, où se trouvent les germes du système des neptuniens, exposons les bases de ce système, tel qu'il est admis par les modernes. Dans nos laboratoires de chimie on forme le plus souvent les cristaux [1] par la dissolution aqueuse [2]. A la surface de la terre il se forme également des cristaux par cette même dissolution aqueuse. Or, les géologues ayant observé l'état de cristallisation des minéraux des terrains primitifs ou du noyau de la terre, ont cru que cet état supposait nécessairement une dissolution aqueuse préalable.

En second lieu les terrains primitifs offrent des couches minces composées de minéraux d'espèces diverses par leur nature et leur forme, comme du calcaire saccharoïde dans du gneiss, du quartz blanc dans du schiste amphibolique noir. Ces couches diverses alternent entre elles à diverses reprises. Cette disposition se rapproche beaucoup de celle des terrains secondaires; tellement que le passage des terrains primitifs aux terrains secondaires, de ceux-ci aux tertiaires, est presque imperceptible. De toutes ces observations, les géologues neptuniens tirèrent la conclusion que les terrains primitifs n'avaient pas un autre mode de formation que les terrains secondaires et tertiaires, dont l'origine aqueuse est évidente et admise par tout le monde. La conséquence était que la terre avait dû être primitivement dans un état de dissolution aqueuse, d'où elle n'a pu sortir qu'après un long temps, et par là encore s'expliquait la figure sphéroïdale de la terre.

Tels sont les principaux faits et les raisons sur lesquelles les neptuniens appuient leur système; examinons-les. 1° Pour le fait de l'état de cristallisation des substances qui composent le noyau central, dans la partie qu'on a pu observer, les neptuniens ne peuvent rien conclure pour plusieurs raisons; la première c'est qu'un grand nombre de matières fondues par la chaleur et refroidies lentement, se cristallisent absolument comme par la dissolution aqueuse; d'autre part, une foule de matières encore, réduites à l'état gazeux, se cristallisent par la condensation, de la même manière que par l'eau et la fusion. Lequel de ces trois modes a présidé à la cristallisation primitive du globe? il est impossible de le déterminer. Une seconde difficulté, bien plus grave, c'est que la plupart des minéraux qui se trouvent dans les terrains primitifs, sont précisément insolubles dans l'eau; de là l'impossibilité radicale, dans l'état de la science, d'admettre la théorie des neptuniens. En outre, on a prouvé par des calculs mathématiques, qu'il aurait fallu, dans l'état actuel des choses, que 50,000 kilogrammes des matériaux de la terre eussent pu être dissous par un seul kilogramme d'eau; chose encore impossible.

2° Quant à l'état de stratification et de mélanges des diverses substances primitives dans le noyau central, on ne peut pas plus en conclure en faveur du système neptunien. En effet, certaines roches qu'on regarde comme primitives, sont

[1] Un cristal est une substance pierreuse ou minérale qui a des formes régulières et géométriques; ainsi le quartz ou cristal de roche, qui cristallise le plus souvent en prisme hexagone, ou à six pans, terminé par des pyramides à six faces; le diamant, qui cristallise en octaèdre régulier, c'est-à-dire qui a huit faces; la pyrite, qui cristallise en cube, figure semblable à un *dé*, etc., etc., sont des cristaux.

[2] La dissolution consiste dans la désagrégation, la séparation des molécules d'une substance par l'eau. Quand une substance est ainsi dissoute par l'eau, ses molécules sont libres et en suspension dans l'eau, et peuvent se rapprocher librement pour prendre la position convenable pour former un cristal.

tantôt en masse et tantôt en couches distinctes; ainsi le granit, par exemple. Il en est aussi de même des calcaires, il y a des calcaires en masses et des calcaires en strates; les couches diverses qu'on rencontre dans les terrains primitifs ne prouvent donc pas que tous ces terrains ont été formés par une dissolution aqueuse, puisqu'on y trouve aussi et plus souvent des masses compactes. D'ailleurs la dissolution n'est qu'un obstacle à la désunion des molécules; et alors de deux choses l'une, ou les matériaux des roches primitives étaient en masses avant d'être désagrégés par la dissolution, ou ils n'étaient pas en masses. — Si ces matériaux étaient réunis, pourquoi les dissoudre pour les réunir de nouveau? il n'y a pas de raison. S'ils n'étaient pas en masses, ils ont pu être créés dans deux états, ou à l'état de dissolution dans l'eau, ou à l'état gazeux. S'ils ont été créés à l'état de dissolution dans l'eau, tout doit être en couches superposées et non pas en masses; or les deux états de couches et de masses se rencontrent. En outre, une foule de ces substances ne peuvent pas être dissoutes dans l'eau comme nous l'avons vu. Si au contraire ces matériaux ont été créés à l'état gazeux, ils étaient dans la condition la plus favorable à former des cristallisations et des agrégations de tout genre, et dès lors il n'y a pas eu besoin de dissolution.

Il ne reste donc plus que la figure sphéroïdale de la terre en faveur du système neptunien. Mais d'abord cette forme peut tout aussi bien avoir été déterminée par un état gazeux primitif, comme l'a montré Laplace, ou par la fluidité de la seule surface du globe, comme le supposent les calculs de Clairault; et ainsi l'hypothèse neptunienne n'est nullement nécessaire. En outre, il n'est pas du tout irrévocablement prouvé que la terre soit un sphéroïde parfait de révolution, ce qui devrait être si elle avait été primitivement à l'état liquide. D'après les lois de l'hydrostatique, de la gravité, de la force centrifuge et centripète, on arrive à prouver qu'un corps liquide en rotation sur lui-même, doit arriver à une forme elliptique renflée à son équateur et aplatie à ses pôles; or les calculs mathématiques ont conduit à ce même résultat pour la forme de la terre; donc, a-t-on conclu, la terre a été primitivement à l'état fluide ou liquide. Ce raisonnement suppose évidemment ce qui est en question. En effet, les lois de l'hydrostatique, de la gravité, etc., dépendent de la forme de la terre, ce sont des propriétés de son état actuel, propriétés qui n'ont pu exister que par cet état même, mais non le déterminer; tous les calculs du monde fussent-ils les plus rigoureux et les plus exacts possibles, ne prouvent qu'une chose, c'est que tel est l'état actuel de la terre, telles sont les lois actuelles du mouvement. Mais avant que cet état et ces lois actuelles existassent, il fallait évidemment que les choses fussent établies. Mais est-il même bien prouvé que les calculs soient confirmés par l'expérience? Nullement; il y a bien des résultats de l'observation directe en contradiction avec tous ces calculs. En effet, les calculs les plus accrédités donnent au pôle un aplatissement de 1/305; mais les mesures géodésiques et celles des méridiens offrent des différences: ainsi le degré mesuré à la région du pôle, par de savans suédois, indique pour l'aplatissement 1/312. Les diverses parties de l'arc mesuré en France, dans ces derniers temps, comparées entre elles, indiquent un aplatissement de 1/180, tandis que la comparaison de leur ensemble avec le degré de l'équateur indique 1/309, et, avec le degré de Laponie, 1/317. M. Mudge a mesuré deux degrés continus qui ont présenté une différence de 216 mètres en moins, tandis qu'ils auraient dû en présenter une de 33 mètres en plus. Les opérations de La Caille lui ont donné un aplatissement qui irait jusqu'à 1/169. Il est donc loin d'être démontré que tous les méridiens terrestres soient des ellipses parfaites, et que par conséquent la terre soit un solide de révolution parfait.

La différence du niveau des mers, de la mer Rouge et de la Méditerranée, par exemple, vient confirmer ce même résultat. Car si la terre est un sphéroïde parfait, le niveau des mers doit être partout le même; or, les mesurages opérés dans la mer Rouge et la Méditerranée, ont apporté un résultat contraire. En outre, pour avoir une démonstration irréprochable, il faudrait

avoir mesuré un assez grand nombre de méridiens sur tous les points du globe pour avoir une donnée suffisamment générale; il faudrait avoir fait cette opération sur le niveau des mers, sur une échelle assez étendue pour arriver au même résultat; et enfin, il faudrait que ces divers résultats s'accordassent, ou du moins ne différassent pas d'un nombre assez considérable pour que cette différence ne pût être attribuée à une erreur de calcul. Mais nous sommes loin d'être arrivés là, et dans l'état actuel des choses, il n'est nullement démontré que la terre soit un sphéroïde parfait de révolution; et cette dernière hypothèse échappe encore aux Neptuniens, et quand même elle ne leur échapperait pas, elle ne prouverait rien en leur faveur, comme nous l'avons vu.

4° *Plutoniens*. Le système des Neptuniens est donc complétement inadmissible. Étudions celui des Plutoniens. Certains géologues, dans l'impossibilité de rendre raison de la formation des terrains primitifs par la même cause qui a formé les terrains secondaires, l'eau, ont eu recours à une origine ignée. 1° Les volcans vomissent des laves basaltiques remplies d'amphibole, de mica, de feldspath, etc., principes dominans dans les roches primitives et que l'on n'observe jamais se produire par la voie humide; cette ressemblance des produits des volcans avec les roches primitives, fit conclure que celles-ci étaient le résultat d'une cause semblable, et que la terre a été primitivement une masse incandescente, qui s'est à la longue refroidie à la surface. Cette opinion a été appuyée dans ces derniers temps surtout par M. Mitcherlich, académicien de Berlin. Ce savant, ayant trouvé du silicate et du bisilicate de protoxide de fer, du mica, etc., formés de toutes pièces, dans des scories provenant de hauts-fourneaux, à Fahlun, à Carpenberg, en a conclu que les roches primitives qui sont analogues, sont dues aussi à une cause ignée; et là-dessus il a bâti une théorie de la terre qu'il est inutile d'exposer ici.

Un second fait à l'appui de cette théorie, c'est l'accroissement de la chaleur, à mesure que l'on descend vers le centre de la terre. On suppose même que le centre de la terre est encore en fusion, et que c'est même là la cause des volcans, qui ne seraient que les soupiraux par où les matières en fusion seraient vomies à la surface. Ce serait encore à cette cause qu'il faudrait attribuer la chaleur des eaux artésiennes, et peut-être thermales.

Telles sont les principales raisons sur lesquelles s'appuient les Plutoniens, en faisant intervenir comme les Neptuniens la figure sphéroïdale de la terre.

1° La ressemblance des produits volcaniques avec les roches primitives ne prouve logiquement qu'une chose; c'est que les volcans ayant leur siége dans ces roches primitives y puisent les élémens de leurs éjections, et voilà tout. L'observation de M. Mitcherlich prouve simplement aussi que les minerais traités aux hauts-fourneaux de Fahlun et de Carpenberg, contiennent des substances qui sont réduites au même état que les roches volcaniques par l'action du feu, mais ne prouve rien pour la théorie de la terre. Mais, en outre, pour que la conclusion des Plutoniens fût au moins vraisemblable, il faudrait que les terrains primitifs ne fussent composés que de roches analogues aux produits volcaniques; or, 1° le sol primitif se compose de gneiss, de schistes micacés, de phyllades, de bancs nombreux de serpentine, de quartz, de calcaire qui ne trouvent aucun analogue dans les produits volcaniques et les roches d'origine ignée; 2° toutes les roches d'origine ignée bien connue sont compactes, et les substances dont nous venons de parler sont souvent par assises et par couches superposées; 3° si le noyau central avait été originairement en fusion, les substances diverses auraient dû s'arranger par ordre de pesanteur et de fusibilité; or, tout au contraire, on observe une inversion fréquente entre les degrés de pesanteur et de fusibilité de ces substances; 4° les terrains primitifs se confondent et s'engrènent très souvent avec les terrains secondaires, et il est impossible de trouver entre eux une ligne de démarcation précise. Le granit dégénère en gneiss, en schiste micacé; le schiste dégénère en ardoise, qui devient charbon-

neuse, se charge d'impression de plantes, et finit par alterner avec des couches renfermant des débris organiques; 5° enfin, on trouve les produits de la cause ignée et les produits de la cause aqueuse à tous les étages et formés le plus souvent simultanément; 6° enfin, supposer que les roches primitives se sont formées comme les roches volcaniques, ou comme les substances observées par M. Mitcherlich, n'est-ce pas aussi supposer qu'elles se sont formées des débris de roches préexistantes et décomposées par la chaleur? Tous ces faits déposent donc contre l'hypothèse plutonienne.

2° La chaleur observée dans l'écorce de la terre, et dont l'accroissement graduel a été reconnu, ne conduit nullement à conclure qu'elle soit la conséquence de l'état de fusion du noyau de la terre : en effet, on ne l'observe pas au même degré partout, elle varie suivant les lieux d'un degré pour 35 mètres, à un degré pour 15 et même 13 mètres. D'ailleurs aucune observation ne porte à conclure qu'au-dessous de la mince couche où elle se manifeste, son accroissement s'observerait encore. Bien d'autres causes peuvent d'ailleurs en donner raison. Pourquoi ne serait-elle pas due à l'action chimique qu'exercent mutuellement les unes sur les autres les substances qui composent l'écorce du globe? Pourquoi ne l'attribuerait-on pas encore à l'électricité produite par le contact des différens métaux? Et les volcans eux-mêmes, pourquoi ne seraient-ils pas dus à des causes analogues, comme nous le verrons plus tard? Leur siége, d'ailleurs, est tout-à-fait superficiel.

Cette hypothèse du feu central est en contradiction directe avec l'augmentation de densité, en avançant vers le centre de la terre. Or, le degré de l'aplatissement du pôle, l'accroissement de la pesanteur par les observations du pendule, les calculs hydrostatiques et les observations astronomiques s'accordent pour prouver la densité de plus en plus considérable du noyau de la terre.

« La précession des équinoxes, dit Laplace, et la nutation de l'axe terrestre, indiquent une diminution dans la densité des couches du sphéroïde, depuis le centre jusqu'à la surface, sans cependant nous instruire des véritables lois de cette diminution... Enfin, les principes de l'hydrostatique exigent que, si la terre a été primitivement fluide, les parties les plus voisines du centre soient en même temps les plus denses[1]. »

Ainsi donc, le système plutonien n'est pas plus solidement établi que l'hypothèse neptunienne, et ces deux hypothèses se réfutent mutuellement; ce qui est vrai dans l'une est faux dans l'autre, et réciproquement.

Nous ne parlerons point de la théorie de Buffon, qui suppose qu'une comète étant tombée dans le soleil, il y a quatre-vingt-seize mille ans, en a détaché la six-cent-cinquantième partie qui, lancée dans l'espace, s'est divisée, et a formé toutes les planètes de notre système; rien ne prouve cette hypothèse, qui est d'ailleurs démontrée fausse par les calculs et les observations astronomiques. Les faits sur lesquels se base Buffon, sont du reste les mêmes que ceux sur lesquels s'appuient les autres plutoniens.

5° Reste donc la troisième catégorie; ceux qui prétendent que la terre et les autres corps de notre système planétaire ont été créés à l'état de masse gazeuse, ou, ce qui revient au même, ont été jadis une portion de l'atmosphère de notre soleil qui, autrefois beaucoup plus étendue, s'est resserrée successivement jusqu'à ses limites actuelles. Les planètes ont été formées aux limites successives de cette atmosphère, par la condensation des zones qu'elle a dû abandonner en se refroidissant. C'est la théorie de Laplace, admise avec des modifications, par beaucoup d'autres. On lui donne pour appui : 1° la chaleur propre du globe, qui ne prouve rien d'après ce que nous avons exposé plus haut; 2° la figure de la terre, qui ne prouve pas davantage, puisqu'elle peut être le simple résultat de la liquidité de l'écorce du globe seulement; 3° enfin, et c'est la seule raison qui nous reste à examiner, on se fonde sur la découverte des nébuleuses, par Herschell. Que sont donc les nébuleuses?

« Les nébuleuses planétaires, dit Herschell, sont des objets très étranges. Elles ont, comme leur nom l'indique, une

[1] Laplace, *Système du Monde*.

exacte ressemblance avec les planètes : ce sont des disques ronds ou légèrement ovales, quelquefois nettement terminés; dans d'autres cas, un peu brumeux vers leurs bords. La lumière est parfaitement uniforme ou très peu nuancée, et parfois elle approche pour l'éclat de celle des planètes véritables. Ces objets, quelle qu'en puisse être la nature, atteignent des dimensions énormes. Un d'entre eux, dont le diamètre apparent est d'environ 20 secondes, se voit sur le parallèle de ν du verseau, à peu près 5 minutes en avant de l'étoile. Un autre, dans la constellation d'Andromède, a un disque de 12 secondes parfaitement rond et bien tranché. En admettant qu'ils soient à la même distance de nous que les étoiles, leur diamètre réel serait au moins égal à celui de l'orbite d'Uranus. Au cas que l'on veuille les regarder comme des corps solides de la nature du soleil, il n'est pas moins évident que l'éclat intrinsèque de leurs surfaces doit être infiniment inférieur à celui de cet astre. Si le soleil était reculé à une distance telle que son diamètre apparent fût de 20 secondes, il donnerait une lumière égale à celle de cent pleines lunes, tandis que les objets dont il s'agit sont tout au plus discernables à l'œil nu. L'uniformité de leur disque, et le défaut de concentration centrale apparente, doivent nous faire conjecturer que leur lumière est purement superficielle, comme serait celle d'une écale sphérique creuse. La cavité existe-t-elle effectivement, ou est-elle remplie par une matière solide ou gazeuse? A cet égard, le champ est ouvert aux conjectures[1]. »

Ainsi donc, d'après M. Herschell lui-même, on ne sait pas encore bien ce que sont les nébuleuses; ce sont, dit-il, des objets très étranges; on n'en connaît pas la nature; on ne sait même pas précisément à quelle distance ils sont de nous; on ne sait même encore si l'on doit les regarder comme des corps solides de la nature du soleil. On conjecture que leur lumière est purement superficielle; on ne sait s'il y a une cavité lumineuse, ou si c'est de la matière solide ou gazeuse. Eh bien, c'est pourtant de ces indécisions, de ces ignorances, de ces conjectures, qu'on veut partir pour établir une théorie; évidemment les prémices étant indécises, ignorées, conjecturales, les conséquences le seront également.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter ce que sont, ou ce que peuvent être les nébuleuses; il ne s'agit pour nous que d'une chose, de prouver qu'on ne peut en tirer aucune conséquence raisonnable pour la théorie de la terre. En effet, quand même on connaîtrait parfaitement les nébuleuses, leur nature, leur constitution, leur distance de notre système, etc., ce qui n'est pas, il faudrait encore qu'on les eût d'abord observées à l'état gazeux, puis, qu'on les eût vues passer de cet état à l'état solide planétaire, pour qu'on pût en tirer une conséquence au moins vraisemblable pour les planètes de notre système; car, enfin, nous sommes dans les sciences d'observation; l'observation et les faits bien connus, bien jugés par les lois de la saine logique, voilà notre guide, notre seul guide, nous ne pouvons pas l'abandonner sous peine de nous jeter dans le vague des conjectures de l'imagination, des suppositions qu'il plaira à chacun d'introduire; ce n'est pas ainsi qu'on fait des sciences positives.

C'est bien ainsi qu'on amuse un public avide de toute idée étrange et extraordinaire, mais on ne l'instruit pas, car il n'y a de science que dans la réalité. Or, ni l'observation, ni les faits, ne prouvent que les nébuleuses aient été, ou soient même à l'état gazeux, et qu'elles aient passé ou qu'elles passent de cet état à l'état planétaire solide. Par conséquent, vouloir en conclure par analogie que la terre a d'abord été à l'état gazeux, d'où elle est passée à l'état solide, c'est bâtir une théorie sur des prémices sans fondement.

D'ailleurs, nous avons prouvé que si la matière a été créée à l'état élémentaire et gazeux[1], toute combinaison des corps a été impossible, et les molécules gazeuses ne sont pas autre chose que les atomes d'Épicure.

6° Cependant admettons l'hypothèse de l'état primitif gazeux pour un instant.

[1] *Traité d'Astronomie*, par sir J. Herschell, trad. de Cournot, p. 478.

[1] Voir la première leçon.

C'est évidemment la chaleur qui maintient tous ces corps à l'état gazeux; et, d'après l'hypothèse, la condensation n'a pu avoir lieu que par une perte de chaleur successive et suffisante pour permettre aux corps de se liquéfier et ensuite de se solidifier. Ici on a eu recours à deux hypothèses contradictoires, ce qui est déjà une preuve que l'une est réfutée par l'autre, et que par conséquent ni l'une ni l'autre n'est valable. On a supposé que la condensation, la solidification, et par conséquent la diminution de la chaleur, avait commencé par le centre pour se continuer de proche en proche jusqu'à la surface. Mais d'abord c'est un fait bien constaté en physique, qu'une masse quelconque ne commence à se refroidir que par sa surface, et que quand cette surface ne conserve déjà plus de chaleur sensible, le centre en conserve encore, et cela même repose sur la loi de rayonnement du calorique et de l'équilibre de température. Deux ou plusieurs corps en présence s'envoient réciproquement de la chaleur jusqu'à ce qu'ils ne soient au même degré de température, et même alors encore le rayonnement continue. Et c'est ainsi que les corps se refroidissent ou s'échauffent mutuellement. Pour qu'il y ait diminution de chaleur dans les uns, il faut donc que les autres soient à une température plus basse. Ainsi donc, la masse gazeuse primitive étant nécessairement à la température la plus élevée possible pour maintenir à l'état gazeux tous les élémens, a dû, pour perdre de sa chaleur, se trouver dans un espace propre à lui enlever son calorique, et permettre par là la solidification; mais cette solidification n'a pas pu commencer par le centre qui conservait encore sa chaleur pendant que la surface perdait la sienne; évidemment donc, le refroidissement a dû commencer par la surface. Une autre hypothèse se présente ici; on ne l'a pas faite, cela nous étonne un peu, car elle vaut les autres. La voici : soit, le refroidissement a commencé par la surface, et par conséquent la solidification a commencé aussi par la surface; mais, à mesure que les substances de la surface devenaient solides, elles se précipitaient au centre, et ainsi successivement toutes les couches gazeuses venaient tour à tour se refroidir et se solidifier à la surface, pour se précipiter ensuite au centre. Il n'y a qu'un petit obstacle, c'est qu'à mesure que les parties solides arrivaient au centre et même avant d'y être arrivées, elles devaient nécessairement être liquéfiées et gazéifiées de nouveau, et par conséquent pas de solidification possible. Mais, en continuant l'hypothèse, on peut dire que sans doute, dans les premiers siècles, la gazéification des matières solides vers le centre, avait lieu, mais qu'à mesure que les couches gazeuses venaient tour à tour perdre de leur chaleur à la surface, la température générale diminuait; que, par cette diminution, l'état liquide a succédé à l'état gazeux; que les couches liquides, par une sorte d'ébullition, venaient tour à tour encore perdre de leur calorique à la surface; qu'enfin la chaleur totale ayant assez diminué pour que les corps les moins fusibles aient pu se solidifier, la précipitation a commencé à se faire et a toujours continué depuis, jusqu'à ce que la terre eût reçu sa dernière forme. Oui, mais pour que toute cette série de phénomènes ait pu se réaliser, il faut accumuler des millions de siècles capables d'effrayer même les imaginations les plus audacieuses, sans être encore sûr de la valeur de l'hypothèse. Ainsi donc, l'hypothèse qui veut que la condensation, la solidification ait commencé par le centre, est inadmissible.

Celle qui suppose que la solidification a commencé par la surface, et que le centre est encore en fusion, est-elle plus soutenable? M. Poisson va nous l'apprendre. « Si l'accroissement de température observé dans le sens de la profondeur, provenait réellement de la chaleur d'origine (centrale), il s'ensuivrait qu'à l'époque actuelle, cette chaleur initiale augmenterait la température de la surface même, d'une petite fraction de degré ($\frac{1}{40}$); mais, pour que cette petite augmentation se réduisît à moitié, par exemple, il faudrait qu'il s'écoulât plus de mille millions de siècles; et, si l'on voulait remonter à une époque où elle pouvait être assez considérable pour influer sur les phénomènes géologiques, on devrait rétrograder d'un nombre de siècles qui effraie l'imagination la plus hardie,

quelle que soit d'ailleurs l'idée que l'on puisse avoir de l'ancienneté de notre planète[1]. »

Ce savant géomètre ne s'arrête pas là; il démontre l'impossibilité radicale de la formation d'une enveloppe solide autour d'un globe gazeux ou en fusion. En effet, dans cette hypothèse, la température extérieure serait, d'après ses calculs, excessive à moins de soixante mille mètres de profondeur, et au centre, où cette température surpasserait deux cent mille degrés, et dans la plus grande partie de la masse terrestre, les matières dont la terre est formée se trouveraient à l'état de gaz incandescens, et pourtant à un tel degré de condensation, que leur densité moyenne surpasserait cinq fois celle de l'eau. Or, pour contenir des matières ainsi comprimées et échauffées, une force inconcevable serait absolument nécessaire. La couche solidifiée enveloppante ne serait jamais assez puissante pour résister à l'effort des fluides intérieurs pour se réduire en vapeurs; ces fluides intérieurs, par leur puissance de dilatation, auraient brisé l'enveloppe du globe à mesure qu'elle se serait solidifiée[2]?

Le savant Ampère avait déjà été frappé de ces mêmes conséquences. L'hypothèse de la solidification extérieure n'est donc pas plus soutenable que celle de la solidification intérieure; et par conséquent l'hypothèse de l'état gazeux primitif de la terre n'est pas plus admissible que celle des plutoniens et des neptuniens. Mais qu'avons-nous à mettre à la place? Nous avons la narration de Moïse; nous avons le bon sens; nous avons la logique des faits.

7° Le grand défaut, le vice immense de toutes ces théories, c'est de refuser à Dieu la toute-puissance et son libre exercice; on veut absolument soumettre Dieu aux lois du monde, tandis que c'est lui qui les a créées. On veut faire de Dieu tout-puissant un astronome, un calculateur, un physicien, un manipulateur à la manière humaine, ce n'est en vérité pas la peine; car si l'intelligence divine n'est pas au-dessus de l'intelligence humaine, si elle est réduite à ses faibles resources, vaut tout autant se passer de Dieu. Mais si vous voulez admettre un créateur, et il le faut bien, nous l'avons déjà prouvé et nous le prouverons encore, admettez-le au moins raisonnable; laissez-lui au moins sa puissance et sa dignité. Le bon sens seul réclame cette concession de votre part.

Pour peu qu'on y réfléchisse, il est impossible de ne pas reconnaître dans toutes ces théories qui veulent que la terre se soit formée par elle-même et par les lois de la matière, la même thèse qui prétend que les êtres organisés, végétaux et animaux, sont un résultat de ces mêmes lois élevées à leur plus haute puissance; que les végétaux et les animaux ont suivi comme la terre une voie de développement graduel en passant de l'état *chaotique* à l'état de monade, de polype, de mollusque, etc., jusqu'à l'homme; en un mot, que la création tout entière, dans l'ensemble comme dans les détails, est purement et simplement le résultat des lois de la matière et de la nature; que, par conséquent, il n'y a aucun but, aucune fin dans la création; ou, comme dit Lucrèce, les choses ont servi à tel ou tel usage, parce que le hasard a fait qu'elles y étaient propres. Enfin, que Dieu ne s'est nullement occupé de créer l'animal avec des sens propres à agir sur le monde extérieur, mais que cet animal qui peut se mouvoir d'un lieu à un autre, soit pour chercher sa nourriture, soit pour fuir l'ennemi, etc., s'est trouvé avoir des membres propres au mouvement par suite des lois du mouvement qui régissent la matière. En un mot, tout, depuis la terre jusqu'à l'homme, tout s'est fait de soi-même, tout s'est si admirablement coordonné par les seules lois de la matière et de la nature. Cette thèse au moins est complète et a le mérite logique d'être fidèle à son principe dans toute son étendue et jusqu'aux extrêmes limites; c'est donc le principe seul qu'il s'agit de discuter. Mais pour les systèmes dont nous nous occupons, ce n'est qu'une thèse manquée; on a reconnu la fausseté

[1] *Mémoire sur la Température de la partie solide du globe*, p. 15.

[2] *Théorie mathématique de la Chaleur*, XII, et *Mém. sur les Tempér. du Globe*.

du principe dans toute son étendue, on n'ose le soutenir de peur d'en assumer sur soi le ridicule, alors on scinde la thèse en deux; pour la terre, les astres, le principe est soutenable, dit-on; ce sont les lois de la matière et du mouvement qui ont tout fait ici. Mais pour les végétaux et les animaux, il faut bien admettre l'action du Créateur. Sur quoi fondés, rejetez-vous l'action du Créateur dans une partie de la création? Sur quoi fondés, le rappelez-vous quand vous ne pouvez plus vous en passer? Sur quoi fondés, voulez-vous des siècles immenses pour la formation de la terre, tandis que pour les êtres organisés, mille fois plus admirables dans leur création, vous êtes obligés d'admettre une production instantanée, au moins pour chaque individu, chaque groupe, sinon pour tous, car ici encore le principe admis embarrasse. Il y a de toute nécessité, dans cette manière d'argumenter, vice de principe et de logique.

Car enfin la création est un tout, un ensemble dont toutes les parties sont coordonnées et harmonieusement enchaînées; elles font donc partie d'un même ensemble, d'une même conception; elles sont coordonnées pour un même but, une même fin; il faut donc que l'intelligence qui a tout conçu jusqu'aux derniers détails, ait aussi tout exécuté depuis le commencement jusqu'à la fin : en un mot, il faut de toute nécessité admettre les causes finales, dans la création, la forme et la structure de la terre, comme dans toute l'organisation des êtres vivans qui doivent l'habiter.

8° La question ramenée à ces termes devient satisfaisante. Nous avons un principe incontestable, une cause toute-puissante, une intelligence souverainement raisonnable, qui a dû agir d'une manière logique; puisqu'elle se proposait un but dans la création, elle a dû prendre les moyens d'arriver à ce but; et les siècles ne lui sont pas nécessaires pour réaliser son dessein; un moment lui suffit, et s'il lui a plu d'employer plusieurs jours, c'était pour des motifs que nous pouvons encore apprécier dans son dessein. Tout est fait pour l'homme, tout se rapporte à l'homme, à son être physique et moral et à son enseignement. Tel est le point de vue de Moïse, et c'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour juger son récit.

Moïse nous raconte la création comme étant l'œuvre de Dieu, non seulement dans son ensemble, mais encore dans tous ses détails : Dieu a tout conçu, tout exécuté; il n'a rien laissé à faire à la nature aveugle. Cette vérité ressort pleine et complète de tout le récit de Moïse. Ainsi, le sixième jour, Dieu a créé l'homme à l'état de parfait développement corporel et intellectuel; ce même jour il avait créé les animaux qui vivent sur la terre, les reptiles, les animaux domestiques; il ne les crée pas à l'état de germe, mais il les crée à l'état de parfait développement, chacun suivant son espèce et prêts à se reproduire, car il leur dit : *Crescite et multiplicamini;* et assurément des germes ne sont pas encore en état de se reproduire. Le cinquième jour Dieu créa les oiseaux, les grands cétacés, les poissons; il les créa encore tous à l'état parfait, suivant leurs espèces, et propres à se reproduire. Le quatrième jour il créa le soleil, la lune et les étoiles, qui apparurent aussitôt dans le ciel et remplirent la destination qu'il leur donna; il les créa donc aussi à l'état stable, sans quoi le commandement qu'il leur donnait n'aurait pu s'exécuter. Le troisième jour, il créa les végétaux, chacun suivant leur espèce; il les créa, non pas à l'état de graine, mais encore à l'état de complet développement, propres à produire des graines. Ce même troisième jour, Dieu assemble les eaux des mers et leur assigne un bassin. Le second jour, Dieu fit le firmament, l'atmosphère, et sépara les eaux terrestres des eaux célestes. Enfin, le premier jour, il fit la lumière, l'éther. Tout donc a été fait en détail et complet dès le premier moment, à la parole de Dieu: *dixit et facta sunt.* S'il est impossible de le nier pour tous les êtres organisés et vivans, pourquoi veut-on dans la même narration, le même récit, les mêmes termes, presque trouver un sens différent? Cela ne se peut sans torturer le texte. Pourquoi, si Dieu a eu la puissance de créer tous les animaux, tous les végétaux, à l'état complet, et si le texte

dit formellement qu'il l'a fait, pourquoi, disons-nous, veut-on qu'il ait fait exception pour la terre seule, et qu'il ait employé des siècles à former ce qui n'était qu'un accessoire nécessaire, il est vrai? Pourquoi, en un mot, veut-on entendre le commencement du récit d'une façon et la fin d'une autre, lorsque ce sont les mêmes termes et la même manière de raconter? Ainsi donc, la conséquence naturelle, rigoureuse, littérale du texte, c'est que Dieu a créé la terre de toutes pièces comme tout le reste: le miracle n'est pas plus grand que pour tout le reste.

9° La raison et la logique viennent confirmer le texte; en effet Dieu, en créant la terre, ne se proposait évidemment rien autre chose que de préparer aux végétaux, aux animaux, à l'homme un lieu propre à leur servir d'habitation; il dut donc la créer dans l'état le plus propre à cette destinée. Or, si la terre a été primitivement à l'état gazeux, de fusion ignée ou de liquéfaction aqueuse, d'après les lois de l'hydrostatique, ce doit être un sphéroïde parfait de révolution, sans la moindre inégalité, sans montagnes et sans vallées par conséquent. Dès lors plus de cours d'eau possibles, plus de températures, de climats variés, et par conséquent nul être vivant ne peut y vivre, car il faut à la plupart des cours d'eau, il faut pour les divers êtres des climats divers; et, dans l'hypothèse même où il y aurait eu de l'eau, il fallait qu'ils pussent vivre sous le même climat. En outre, la structure actuelle du globe prouve qu'il y a eu dès l'origine des vallées, des montagnes et des cours d'eau; sans cela, en effet, les terrains stratifiés, les couches secondaires et tertiaires n'auraient pas pu se former; car d'où seraient venus les détritus, les terres charriés, rapportées, puisqu'il n'y aurait eu aucune pente, aucune cause de transport? On ne peut pas dire que les montagnes auraient pu se former postérieurement, et par là amener toutes les conditions que nous demandons ici. Par quelle cause en effet ces montagnes se seraient-elles formées? Ce ne peut pas être par les dislocations, les déchiremens de la croûte solide dans l'hypothèse du noyau gazeux ou en fusion ignée, puisque nous avons prouvé l'impossibilité de cette hypothèse; ce ne peut pas plus être par suite de la dissolution aqueuse, puisqu'au contraire, sous son influence, toute inégalité, toute aspérité disparaît. Sera-ce par les volcans? Mais les volcans n'ont pu produire que des montagues volcaniques, des cratères éteints; or, combien y a-t-il de montagnes qui ne peuvent évidemment pas être attribuées aux volcans? Et d'ailleurs c'est un fait aujourd'hui démontré en géologie : la cause ignée et la cause aqueuse ont agi simultanément dans des lieux divers et quelquefois dans les mêmes lieux, et cela à toutes les époques, comme cela se fait encore aujourd'hui. Cette belle observation sur laquelle nous aurons occasion de revenir, nous ramène donc encore à la nécessité des montagnes primitives et des vallées pour la formation des terrains aqueux qui même, dans un grand nombre de localités, sont antérieurs à l'existence des volcans.

La conséquence rigoureuse qui sort de ces considérations, c'est que la toute-puissance divine a créé la terre de toutes pièces avec ses montagnes, ses vallées, ses cours d'eau; en un mot, propre à recevoir ses habitans divers. En outre, la densité croissante de l'extérieur à l'intérieur est une conséquence rigoureuse des mouvemens que la terre devait exécuter, et la divine conception avait prévu tout cela; de là encore pour les roches primitives, l'état plus compacte de demi-cristallisation, etc., afin que les couches qui seraient superposées plus tard fussent moins denses; de là encore la variété de composition de ces roches primitives dont les exfoliations, les débris superficiels, devaient fournir des élémens à la végétation et à une foule d'autres phénomènes. De là encore, la grande ressemblance entre les derniers terrains primitifs et les premiers terrains secondaires, puisque ces derniers sont formés des détritus des premiers. La figure de la terre est encore une conséquence de sa destination; Dieu, voulant la soumettre à un mouvement, dut lui donner une forme propre à ce mouvement; et l'on ne conçoit pas qu'une intelligence souverainement sage eût pu agir autrement. Mais il n'a été besoin pour cela, ni de laboratoire de chimie, ni de fourneaux, ni de compas,

ni d'équerres, ni de lunettes astronomiques; Dieu a laissé ces faibles moyens à l'homme pour observer ce que sa puissance, sa volonté et sa parole ont pu produire en un seul moment.

Voilà la vraie théorie de la terre, celle qui ne répugne ni à la raison, ni à la logique, ni à la science; tandis que toutes les autres se détruisent mutuellement, et blessent plus ou moins la raison, la logique et la science; aussi les vrais savans, ceux qui comprennent la science, sont-ils unanimes sur ce point; tandis qu'il n'en est pas de même de ceux qui ne peuvent réveiller l'attention du monde, que par quelque idée plus ou moins extraordinaire ou bizarre, mais qui, sachant que la curiosité humaine est avide de merveilleux, que le naturel et ce qui est simple et par conséquent vrai la fatigue, l'exploitent à leur profit.

L'abbé Maupied,
Docteur ès-sciences.

Sciences Historiques.

COURS D'HISTOIRE DE FRANCE.

VINGT-TROISIÈME LEÇON[1].

Cour mérovingienne. — Plaid du palais. — Puissance judiciaire et législative des rois franks; *préceptions*. — Plaid solennel des *Calendes de mars*; cause de l'erreur sur l'existence des *champs de mars*.

Clovis, en fixant sa résidence à Paris, dut occuper l'ancien palais romain, construit sur le montant de la rive gauche de la Seine; dans ce vaste édifice, son cortége ordinaire lui parut sans doute bien mesquin, et, pour ne céder en rien à la grandeur qu'il remplaçait, il voulut remplir convenablement sa demeure nouvelle et s'environner d'un appareil plus imposant; tous les rois barbares, qui prirent possession de quelque province de l'empire, sentirent soudainement la même émulation. Clovis disposa donc autour de sa personne un assemblage de dignités, de fonctions et de services, les échelonnant à intervalles divers pour la commodité et l'ornement de la royauté; et l'on pourrait, sans trop d'inexactitude, dresser l'*almanach de la cour* mérovingienne. Une foule de patrices, de ducs[2] et de comtes y figuraient, et en tête, la maison du roi, laquelle se formait des dignitaires suivans: un *comte du palais*, espèce de grand juge et de premier ministre, qui représentait même au besoin le prince absent[1]; un *maire du palais* ou *majordome*[2], intendant et inspecteur général des domaines royaux; un peu au-dessous d'eux, nombre de *domestiques*[3], charge de haute faveur que l'on préférait au gouvernement d'une province, et que Ducange compare à celle du *curopalate*, dans la cour d'Orient;

[1] Voir la XXII[e] leçon, numéro précédent ci-dessus, p. 175.

[2] Greg. Tur., X, 3. ...Jubet Childebertus ac *viginti duces* ad Longobardorum gentem debellandam dirigit.

[1] Greg. Tur., IX, 12, 36, et ci-dessous Marculf, I, 25.

[2] Marculf, I, 25; Leg. burgund. Préface. M. Sismondi a donné une étymologie tudesque au titre de *maire* ou *majordome*, où il découvre *mord* (meurtre) et *dom*, mot qu'il interprète gratuitement par *juge*, qui signifie *dôme*, en composition *cathédrale*, et que les Allemands ont emprunté au latin, sinon au français. Mais comme il veut que le *maire du palais* ait été un magistrat élu par le peuple pour le défendre contre les rois, il fallait en produire une preuve; à défaut d'autre il a trouvé celle-là. C'est un léger échantillon des inventions historiques et logiques de M. Sismondi.

[3] Greg. Tur., VI, 2; Fortun. carm., VII, 16, cité dans la XX[e] leçon.

l'intendance particulière d'une ou de plusieurs *villæ* royales[1], et les missions de confiance en furent les attributions ordinaires sous les mérovingiens; des *cubiculaires* ou *chambellans*[2], gardiens de la chambre; un *référendaire*, dépositaire du sceau et des requêtes, rédacteur des diplômes et lettres du roi; cette haute fonction, souvent confiée à un évêque, occupait sous ses ordres beaucoup de *scribes* ou *notaires*, dont les principaux s'appelaient *chanceliers*[3]; enfin un *comte de l'étable* et quatre *grands veneurs*. Parmi les officiers de seconde ligne, on comptait les *sénéchaux*, subordonnés au maire, et les *maréchaux* au comte de l'étable[4]. On pourrait ajouter des *spataires* ou gardes du corps[5]. Énumération qui suppose une multitude d'officiers inférieurs, tous néanmoins, jusqu'aux derniers serviteurs et aux serfs, relevés dans leur condition, comme tenant au roi. Tous ces titres, comme on voit, excepté deux, s'empruntaient au cérémonial de l'empire; et, par une imitation bien plus singulière, la dénomination d'*agens*, que le gouvernement impérial appliquait seulement à des subalternes, semble avoir compris chez les mérovingiens tous les officiers royaux, même les plus hauts en dignité[1]. Les rois se qualifiaient eux-mêmes de *sérénité*, d'*excellence* ou de *hautesse*[2], style adopté pour eux non seulement en Gaule, mais au dehors[3].

Si l'aristocratie avait pour base le *bénéfice* terrien, elle le recevait de la royauté, qui l'y posait, et qui lui assignait de plus sa forme, sa destination, sa valeur, par une protection directe et perpétuelle, en récompense d'une obédience toujours active ou présente. Aussi c'était et ce devait être le privilége des grands de ne reconnaître que la juridiction immédiate du roi et d'y coucourir. Aujourd'hui même quelque chose de semblable existe encore dans un ordre bien différent d'idées et d'institutions; les députés et les pairs nationaux ne sont justiciables que de leurs chambres respectives, et par conséquent de l'autorité suprême que celles-ci partagent avec le roi constitutionnel. Je sais qu'on prétend inférer ce privilége comme un corollaire de la souveraineté du peuple; mais c'est une grande illusion, parce que l'autorité, dont nulle société ne peut se passer, reste toujours la même au fond, de quelque manière qu'on l'entende, qu'elle a ses conséquences indépendantes de toutes les modifications; l'on s'imagine, en lui imposant un nom nouveau, en lui niant son origine, en lui prescrivant ses droits, lui communiquer l'impulsion à l'aide d'une charte, et produire en elle les effets qui sont propres à sa nature, comme un jardinier, qui ne croit pas à Dieu, s'imagine donner par son travail le germe et l'accroissement à ses plantations. Ainsi, tandis que le peuple, soi-disant souverain, pense *créer* un consul, un empereur, un président, un roi, infuser l'inviolabilité à cette *création* politique de forme quelconque, et en même temps y associer des mandataires inférieurs, pairs, sénateurs, députés, on

[1] Greg. Tur., IX, 28; Marculf, II, 52: Qualiter ex ordinatione regis pro nativitate filii sui *Domesticus* de villâ regis per suam epistolam relaxat ingenuos. — Ego, in Dei nomine, ille *Domesticus*, ac si indignus, gloriosissimi domni illius regis super *villas* ipsius illas, illi ex familiâ dominicâ de villâ illâ. Dum generaliter ad omnes *Domesticos* regis ordinatio processit pro nativitate *Domnicelli nostri* illius, ut à Domino meliùs conservetur de unâquâque villâ *fisceli* tres homines ex servientibus ex utroque sexu à servitio laxarentur, etc.; Vita S. Arnulfi; voyez Moreau, t. IV, p. 118.

[2] Greg. Tur., VII, 21; X, 10, et *passim*.

[3] Greg. Tur., V, 3; X, 9, et *passim*.

Tous ces divers titres se rencontrent continuellement dans son récit. Fortun. carm., VII, 22; IX, 12: Ad Faramundum referendarium; Aimoin, IV, 41; *Vita S. Ansberti*: Cœpit esse *aulicus*, *scriba* doctus, conditorque regalium privilegiorum et *gerulus* annuli regalis; voy. Moreau, t. IV, p. 122.

[4] Aim., IV, 78; voy. Moreau, *ib.*

[5] Rer. Francic., t. IV: *Variorum epistolæ*; il y en a une de Childebert II à l'empereur Maurice, auquel il envoie quatre ambassadeurs, Ennodius *optimas*, Grippo *spatarius*, Radanis *cubicularius* et Eusebius *notarius*. Les spataires étaient en usage chez les rois wisigoths, et leur chef avait rang de *comte*.

[1] Lindenb. form. 38: Et omnibus *agentibus*; Greg. Tur., VI, 19.

[2] Marculf, I, 8: *Serenitatis nostræ*; et ailleurs: *Celsitudo*, *excellentia*. Par la suite des temps, l'*altesse* fut réservée aux princes, l'*excellence* aux grands seigneurs et aux ministres. Depuis 1830, on ne monseigneurise plus ceux-ci, afin que l'égalité parfaite soit une vérité; mais alors par quelle raison leur imputer encore l'ancienne excellence?

[3] Voy. les lettres des papes Pélage et S. Grégoire.

ne s'aperçoit pas qu'il est impossible au peuple de séparer de l'autorité l'inviolabilité, non plus que de se l'appliquer à lui-même, ce qui serait beaucoup plus rationnél dans l'hypothèse de la souveraineté nationale, et ce qu'il ne manquerait pas de faire, s'il y avait moyen. On ne s'aperçoit pas que partout les mandataires du peuple deviennent inviolables uniquement par le fait de leur participation au travail législatif; la preuve, c'est que toujours l'inviolabilité cesse pour eux avec la session législative. — Au contraire, celui qui convoque, qui exécute, qui commande, ne la perd pas un seul instant. Là réside toujours l'autorité véritable, quand bien même on ne lui laisserait pas d'autre droit; car, d'un côté, si celui qui commande, qui exécute, n est pas inviolable, il n'y a plus d'autorité dans un Etat, tout est en doute et en proie; de l'autre, celui qui exécute, au milieu de toutes les entraves où l'on aura pris la précaution de le retenir, a toujours des chances de saisir l'autorité tout entière. De là les continuelles défiances à l'égard d'un roi constitutionnel ou d'un chef républicain; c'est pourquoi encore on n'a jamais vu d'assemblée politique en permanence, qui ne se soit emparée de l'autorité exécutive, et jamais on ne verra d'assemblée, certaine de se réunir tous les ans, qui n'ait la même tendance, si l'autorité exécutive ne la maîtrise par l'adresse ou par la crainte.

Alors on ne songeait guère à ces difficultés; personne n'avait encore douté que la royauté ne possédât en elle-même et ne dût exercer elle-même le droit de justice. Partout on la rendait en son nom; de partout on pouvait en appeler à sa décision [1]. Le roi par conséquent devait être le juge naturel de tous ceux qu'il déléguait pour juger les autres, c'est-à-dire de ses leudes, parmi lesquels il prenait ces délégués. D'ailleurs tout service royal était un empêchement à comparaître et vaquer autre part [2]. Ce n'est pas qu'un leude ne pût avoir de cause personnelle devant un plaid d
cité, et d'ordinaire les différends des le
des, en matière civile, soit entre eux, so
avec de simples citoyens, se renvoyaie
devant le magistrat de la cité, do
ils étaient curiales par leurs propriét
allodiales ou bénéficiaires [1]. Mais i
avaient toujours la faculté de préfér
le jugement royal. Ils pouvaient mê
s'adresser au roi pour faire autoriser p
lui leurs actes volontaires de vente, d
nation, etc. Dans un cas particulier, l
simples propriétaires eux-mêmes ne c
naissaient pas d'autres recours, quan
s'agissait pour eux de reconstituer d
titres de propriété [2]. A plus forte rai
les causes civiles du clergé ne dépe
daient que de la juridiction souverain
Enfin, toute cause criminelle de leu
de magistrat ou d'évêque, et toute plai
en déni ou résistance de justice, était n
cessairement réservée au roi [4]; avec cet
différence très notable, que la cause d'
évêque était seulement examinée dev
le roi, qui assemblait ensuite un conc

[1] Leg. sal., *tit.* 49.

[2] Leg. sal., *tit* 53. Pour quiconque était occupé *in jussione regis*, *in ambasciâ*, *in ratione regali*, *dominicâ*, il y avait dispense, empêchement (sunnis, sunnia, sonia, *essoine*).

[1] La *formule* de Marculf, I, 23, ordonne suspension de toute procédure dans la cause d'un *vir illuster*, absent pour le service du prince, et dans to cause des *Gasindi*, homme libres, attachés à ce pe sonnage, qu'ils suivaient partout comme leur pa tron. La *formule*, I, 21, autorise un *vir illuster* poursuivre comme fondé de pouvoir les procès d'u personne, qui en est incapable par simplicité d'e prit; voy. plus bas la *formule*, I, 28.

[2] Leg. rip., 60-3, 6, 7; Marculf, 1, 14 : ...Ig venientes ille et illa *in palatio nostro*.... omnes inter se per *manum nostrum* visi sunt condona quam *auctoritatem*... *manu propriâ* subtùs eam crevimus roborare; I, 34, requête d'*Apennis* cert *bonorum hominum* manibus; I, 33... Réponse roi : Præcipientes ergò jubemus ut quidquid moratus ille tam in terris... vel reliquis quibuscu *beneficiis*... justè ac rationabiliter usque nunc cumque in regno nostro possidere videtur, dum *instrumenta cremata* esse cognovimus per hoc pr *ceptum* pleniùs, etc.

[3] Greg. Tur., v, 50; VI, 10.

[4] Marc., I, 28 : Ille rex, vir illuster, illi fideli tro... Propterea præsentem *indiculum* ad vos dire mus, per quem omninò jubemus, ut si taliter agi de præsente hoc contrà prædictum illum, legib studeatis emendare; certè si *nolueritis* et aliq contrà hoc habeatis *opponere*, *non aliter fiat*, vosmetipsi per hunc *indiculum* commoniti *Kal* illis proximis ad *nostram præsentiam* veniatis dem ob hoc integrum et legale dare responsum; I, 38.

s'il y avait à prononcer un jugement [1], comme la chose sera exposée plus tard ; au lieu que la cause du leude était définitivement jugée au plaid du roi [2].

On pense bien, en effet, que le roi ne jugeait pas seul ; il avait aussi ses assesseurs, qui ne pouvaient être que ses leudes, ses grands officiers, et avant tous, les évêques ; ce qui explique complètement cette juridiction spéciale pour les causes civiles du clergé. Le roi même ne présidait pas toujours, et souvent il se faisait représenter par le comte du palais ; mais le plaid se tenait toujours dans le palais, où résidait le roi ; c'était toujours, par la forme et la compétence, le plaid royal, la cour suprême de justice, comme l'indique une des formules les plus importantes, laquelle devait servir de préambule aux jugemens de ce plaid.

« Celui auquel le Seigneur confie le « soin de gouverner, est obligé d'examiner avec une diligente investigation les « querelles de tous, afin que d'après les « raisons exposées ou répliquées, une « juste sentence soit rendue entre les « parties adverses ; d'où il arrivera que la « pénétration d'un esprit vif saisisse également les nœuds des causes et pose le « pied de la délibération là où la justice « se découvre. En conséquence, nous, « au nom de Dieu, en tel lieu, dans notre « palais, ayant pris séance pour entendre et terminer les causes de tous, ensemble avec nos pères les seigneurs « évêques, et plusieurs de nos grands, « avec tels pères (évêques), tels référendaires, domestiques, sénéchaux, chambellans, comte du palais, et autres nos « *fidèles* en bon nombre ; et là tel venant « de ce interpellé ayant dit [1], etc. » Un jugement de Clotaire II, recueilli par Baluze [2], dit de même : « Nous trouvant « dans notre palais de Massolac (Maslai), « avec les hommes apostoliques nos *pères* « les évêques, les grands, les autres officiers de notre palais et Andobelle, « comte de notre dit palais, lequel nous « servait alors dans les fonctions de notre « ministère, pour entendre et juger les « causes de tous, sont comparus les procureurs des parties, etc. »

Le centenier ou *tunginus* ne pouvait ni faire arrêter personne, ni prononcer de peine afflictive. Toute cause qui regardait l'Etat, ou la liberté individuelle, ou la propriété foncière, et conséquemment toute contestation sur une créance d'argent avec ou sans intérêt [3], n'exigeait pas moins que le plaid de la cité. Si, par exemple, il s'agissait d'un billet ou d'un contrat quelconque (*testamentum*) en litige, après sommation et ajournement trois fois signifiés, les parties se présen-

[1] Marc., I, 26 : *Domino sancto* et apostolicâ sede colendo Domino et in Christo patri illi episcopo *ille Rex.* Fidelis, Deo propitio, noster ille, ad præsentiam nostram veniens, suggessit nobis eò quod villam aliquam nuncupatam illam, quæ ad eumdem de partibus illius pervenire debuerat, post vos retineatis indebitè... propterеà presentem *indiculum ad coronam beatitudinis vestræ* direximus (ou ad *sanctitatem* vestram), ut et *pro nobis orare debeatis*, et si taliter agitur, antè dictum illum de suprà dictâ villâ legibus *revestire* faciatis ; certè, si *nolueritis*, et aliquid contrà hoc habueritis *opponere*, vosmetipsi per hunc *indiculum* commoniti, aut missus in personâ vestrâ instructus, nunc ad nostram veniatis præsentiam, etc. La formule, I, 27, suppose une plainte contre un abbé, un clerc ou un *homme* de l'évêque (homo vester), et l'ordre royal charge le prélat de faire justice lui-même, et, s'il y a résistance, d'obliger celui contre qui la plainte a été portée, de comparaître au plaid du palais.

[2] Childeberti decretio, art. 8 et 9 : Peine de mort contre le voleur et le malfaiteur : Si *Francus* fuerit, eum ligare faciat et ad præsentiam nostram dirigatur ; si *debilior persona* in loco pendatur. Cette distinction de *Frank* est entendue par plusieurs comme désignant les *leudes* ; ce texte est très difficile.

[1] Marc., I, 25, *Prologus de regis judicio...* Ergò, cum nos in Dei nomine (*ibi*) in *palatio nostro* ad *universorum causas* audiendas, vel recto judicio terminandas, una *cum Dominis* et *patribus nostris* episcopis, vel cum plurimis *optimatibus nostris*, *patribus illis*, *referendariis* illis, *domesticis*, *senescalcis*, cubiculariis, *comite palatii*, vel *reliquis* quam pluribus *fidelibus* nostris, etc.

[2] Baluze, t. II, p. 908 ; voy. Moreau, IV[e] *Disc.*, t. IV, p. 250.

[3] Marc., II, 18, 19, 20 et 21, Ventes de villa, de grange, de champ et d'esclave ; II, 25, reconnaissance de somme prêtée ; si l'argent n'est pas rendu à terme, le double sera payé ; II, 26, emprunt à intérêt : spondeo... *annis singulis* per *singulos solidos triantes* vestris partibus esse redditurum ; et s'il y a négligence dans le payement, ad duplum ipsum locarium vobis reddere spondeo ; II, 27, billet par lequel on s'engage à la servitude, si on ne s'acquitte, et à recevoir *disciplinam corporalem* ; et, quand on se sera acquitté, on recevra le billet souscrit, sans quittance (evacuatoria).

tant pour débattre (*placitare*, plaider); l'acte était-il argué de faux, un des Ratchimbourgs ou juges le perçait; on appelait ensuite les témoins et le scribe ou notaire, qui l'avait écrit, on faisait prêter serment de part et d'autre, et si le *scribe* ne vivait plus, on confrontait l'écriture. L'acte reconnu vrai, le porteur était condamné au double, plus à diverses amendes envers le notaire et les témoins : l'acte reconnu faux, l'opposant restait en possession, avec des dommages-intérêts; les témoins de son adversaire subissaient une amende, et le notaire devait avoir le pouce droit coupé, à moins qu'il ne se rachetât par une *composition* assez forte [1]. S'il y avait refus de comparaître, appel au prince; ou seulement si quelqu'un empêchait le notaire de prêter serment, soit en l'arrêtant au seuil de l'Église, soit en lui retirant la main déjà étendue sur l'autel, la cause allait au plaid royal, qui autorisait un *missus* ou le magistrat même de la cité métropolitaine à prononcer le jugement définitif en plaid provincial; ce qui se faisait toujours, même après ajournement devant le roi, quand une des parties ne comparaissait pas; et ce jugement par défaut était exécutoire [2]. Enfin, celui qui refusait obstinément de comparaître, ou de se soumettre à la sentence définitive, encourait du roi un jugement de proscription, qui mettait le coupable hors de *parole*, ou *hors la loi*; c'est-à-dire que les biens de cet homme étaient confisqués de droit, que nul ne devait plus lui donner nourriture ni asyle, sous peine d'amende, et qu'on pouvait le tuer impunément [3].

Sans doute, la multitude des affaires qu'un tel ordre de procédure déférait au roi, ne passait pas réellement sous ses yeux; le temps lui eût manqué. Toutes ne passaient même pas devant son plaid; la confirmation des actes volontaires en particulier étaient choses de chancellerie; quelques officiers habitués du palais signaient seulement ces diplômes ou chartes, que le référendaire présentait ensuite à l'approbation et signature du roi, et insérait dans un registre (*regestum*), déposé ordinairement à son rang dans les bureaux ou portefeuilles (*scrinia*) des archives (*archivia*), greffes ou chartriers [1]. Quant aux donations que les rois accordaient sur leur *fisc* ou domaine aux églises et aux monastères, on conçoit qu'ils y vissent rarement sujet à délibérer, et les diplômes royaux qu'ils en faisaient dresser ne portaient le plus souvent que leur nom et celui du référendaire [2].

[1] *Leg. sal.*, LII, 2, et *titres* suiv. *Leg. Rip.* LVIII, 5; LIX, 4, 5.

[2] Marc., *Append.*, 30, *indiculus regalis*, I, 37, *judicium evenditale* seu *declaratorium*.

[3] *Leg. sal.*, LIX, *de Despectionibus*... cum ista omnia impleverit qui eum *admallat*, et ille qui *admallatur* ad nullum *placitum* venerit et pro lege se educere noluerit, tunc rex, ad quem *mannitus est extrà sermonem* ponet, et ità ille culpabilis et res suæ erunt in *fisco* aut ejus cui *fiscus* dare voluerit, et quicumque ei *panem* dederit aut in *hospitilitatem* collegerit, sive sit uxor sua aut proxima, sexcentos denarios, qui faciunt solidos quindecim judicetur; Marculf, I, 32. M. Pardessus attribue ces sentences à l'assemblée nationale, selon l'erreur commune, qui suppose des assemblées nationales à cette époque; la loi ni la formule n'en font aucune mention, mais bien du plaid, et, dans l'une comme dans l'autre, c'est le roi qui prononce de sa propre autorité.

[1] Ducange; Flodoard, Hist. rem., II, 19; Greg. Tur., passim.

[2] *Rer. Francic.*, t. IV, et Félibien, *Histoire de Paris*, t. III, p. 15, *Diplome* de Childebert Ier, en 557, pour la fondation de l'abbaye et de l'église de Saint-Vincent, depuis Saint-Germain-des-Prés : Ego Childebertus, rex, unà cum *consensu* et *voluntate* Francorum et *Neustrasiorum*, et exhortatione sanctissimo Germano Parisiorum urbis pontificis, vel *consensu* episcoporum, cœpi construere templum in urbe Parisiacâ propè muros civitatis, in terrâ quæ aspicit ad *fiscum* Isciacensem... Propterea in honore dominorum sanctorum cedimus nos *fiscum* largitatis nostræ, qui vocatur *Isciacus*, qui est in pagis Parisiorum propè alveum Sequanæ, unà cum omnia, quæ ibi sunt aspecta, cum mansis, commanentis, agris, territoriis, vineis, sylvis, pratis, servis, inquilinis, libertis, *ministerialis* (præter illos quos nos ingenuos esse *præcipimus*), cum omnibus appendiciis... cum omnia quæ nos deserviunt tam in aquis vel insulis, cum molendinis..... cum piscatoriâ quæ appellatur *Vanna* cum piscatoriis omnibus, quæ sunt in ipso alveo Sequanæ, sumuntque initium à ponte civitatis et sortiuntur finem ubi alveolus veniens *savara* præcipitat se in flumine..... Ad ipsum templum Domini absque contradictione vel refragatione aut *judiciaria contentione* inspecta ipsa *præceptio* omnique tempore proficiat in augmentum; ut hæc *præceptio* cessionis nostræ futuris temporibus Deo auxiliante firmior habeatur, vel per tempora inviolabiliter conservetur, manibus propriis vel nostris signaculis subter infrà decrevimus roborare. Datum quod fecit mense decembre dies sex anno

On ne saurait imaginer un mélange plus complet de l'autorité administrative et judiciaire dans le chef de l'Etat. Les mêmes causes lui donnaient également pleine autorité de législation. Qu'on se rappelle en effet l'ancien préambule de la loi salique : quand bien même on voudrait que les trois *malls*, dans lesquels les quatre commissaires « se *réunirent* « pour discuter avec soin toutes les cau« ses du procès, » eussent été des assemblées, n'est-il pas dit, dans ce préambule, que la loi salique fut *dictée* par les chefs de la nation? qu'elle fut ensuite amendée par les rois Clovis, Childebert et Clotaire? La préface des lois ripuaire, allemande et bavaroise, n'attribue-t-elle pas à Theudéric ou Thierri I[er] la même souveraineté d'initiative et de sanction [1]? Et la loi salique ne commence-t-elle pas par attester cette souveraineté législative [2]? Toute incertitude, au reste, cesse devant les constitutions *octroyées* par Childebert II et Clotaire II, et devant les *préceptions* royales, dont les premiers Mérovingiens usèrent et abusèrent si fréquemment. La constitution générale de Childebert, sur laquelle il faudra revenir plus longuement tout à l'heure, est remarquable ici, non seulement par le ton absolu de ses prescriptions : *Nous voulons, nous avons ordonné ainsi;* mais parce qu'elle ajoute aux pénalités[1]. L'autre constitution, qui est du même temps, s'exprime ainsi : « Clotaire, roi des « Franks, à tous les *agens*. C'est l'emploi « de la clémence du prince de songer « avec plus de sollicitude dans un esprit « de prévoyance, au besoin des provin« ciaux ou des peuples qui lui sont sou« mis, et de consigner en ordre dans une « constitution tout ce qui doit être juste« ment observé pour leur tranquillité... Et « conséquemment faisant commandement « par cette *autorité* (ou loi) générale, nous « ordonnons que, dans toutes les causes, « la règle de l'ancien droit soit conservée, « et que nulle sentence rendue par un « juge quelconque n'ait de valeur si elle « excède la mesure de la loi et de l'équi« té... Si quelqu'un est accusé d'un crime, « qu'il ne soit jamais condamné sans avoir « été entendu... Que tous les juges *s'ap« pliquent* donc attentivement à *garder* « de tout point cette *préception* et que « nul d'eux ne procède et ne juge autre« ment que ne contient cette *préception*, « selon la série des lois romaines, etc. [2]. »

Ce terme de *préception*, emprunté aux novelles et aux décrets des empereurs et appliqué ici à une ordonnance générale, indique une puissance d'autant plus absolue, que c'était le titre ordinaire des actes de donations royales, des ordres administratifs du prince et enfin des

XLVIII, postquàm Childebertus rex regnare cœpit. Ego Valentinianus, notarius et ammanuensis, recognovi signum Childeb., gloriosiss. reg.

La distinction de *Francorum* et *Neustrasiorum* a fait supecter l'authenticité de ce diplôme; il semble que Childebert a pu très bien désigner les Gaulois par *Neustrasiens*. Au reste, quand le diplôme, conservé comme pièce originale à l'abbaye de Saint-Germain jusqu'à la fin du siècle dernier, n'eût été qu'une copie, cette copie aurait encore une assez grande antiquité, et a dû reproduire assez exactement le premier texte. Une autre charte de l'évêque S. Germain (Félib., ib., p. 16) confirme suffisamment le diplôme royal.

[1] Eckard, *Leg. franc. et rip. comment.* Theodoricus, rex Francorum, cum esset Catalaunis, *elegit* viros sapientes, qui in regno suo legibus antiquis eruditi erant; *ipso* autem *dictante*, jussit conscribere legem Francorum, etc. Il remarque encore que Dagobert, pour une nouvelle révision, choisit *quatre* commissaires, Claude, Chadoin, Domagne et Agiluf, dont les noms indiquent deux hommes de race romaine et deux de race franque.

[2] *Leg. sal., tit.* 1 : Si quis ad *mallum legibus dominicis* mannitus fuerit et non venerit, etc. M. Pardessus (*Commentaire inédit*) donne à ces mots *legibus dominicis* le sens suivant : *par l'ordre du roi*, ou, comme il le préfère : *de par le roi*. Ne faudrait-il pas pour cela que le texte portât : *indiculo regis*, ou simplement : *Lege dominicâ?* En tout cas, le mot *dominicis* n'est pas moins significatif, comme synonyme de *royal*.

[1] *Rer. franc.*, t. IV. La peine de mort y est portée contre les optimates coupables de rapt, contre les voleurs et les malfaiteurs, contre l'homicide. Voyez encore *ib.* un pacte pour la paix entre Childebert I[er] et Clotaire I[er].

[2] *Rer. franc.* et Labbe, *Concil.*, t. V. *Chlotacarii regis constitutio generalis.* Chlodacarius rex francorum omnibus *agentibus*. Usus est clementiæ *principalis* necessitatem *provincialium* vel *subjectorum* sibi populorum providâ sollicitiùs mente tractare... Ideòque per hanc generalem *auctoritatem præcipientes jubemus*, etc. Ces deux constitutions ou ordonnances générales ont été long-temps attribuées à Childebert I[er] et à Clotaire I[er]. On ne doute plus qu'elles ne soient de Childebert II et de Clotaire II, et toutes deux semblent de la même année.

étranges priviléges par lesquels la faveur, l'intrigue ou l'audace obtenaient des premiers Mérovingiens l'exemption des lois et l'impunité pour toutes les violences. L'ordonnance de Clotaire ne suppose d'ailleurs aucune délibération; il ne parle qu'en son nom et ne semble proclamer que sa seule volonté. Cependant il n'en était point ainsi. Le roi consultait ses fidèles et les officiers de son palais sur les affaires importantes, à plus forte raison sur les lois à publier. C'était une conséquence des usages germains et du régime municipal, une des bases naturelles du gouvernement, qu'on ne voit stipulée nulle part, mais admise partout; les princes ne songèrent pas plus à s'en passer que les leudes à l'établir. Le plaid royal devint aussitôt conseil d'Etat et suprême arbitre de législation, comme il était suprême tribunal de justice.

Les époques du plaid des cités étaient ordinairement au commencement de chaque mois [1]; mais il se tenait régulièrement une assise plus solennelle, au moins dans les métropoles, sous la présidence du magistrat, comte, duc, patrice, ou par la convocation extraordinaire d'un *missus*, aux *Calendes de Mars* [2]. C'était là le *plaid provincial*, où il ne s'agissait pas seulement de causes judiciaires; on s'occupait aussi des *nécessités de la province*, des abus à réformer, des intérêts divers qui touchent à la vie publique et même privée. On délibérait, on en consignait le résultat dans un procès-verbal, où l'on rédigeait une suggestion, ou le magistrat faisait un rapport; cela était expédié au roi, qui en remettait l'examen au plaid du palais. Ce plaid avait également son assise des Calendes de mars, à laquelle se réservaient les causes et les affaires majeures, toutes les décisions les plus importantes. Là, en particulier, on adoptait les réglemens généraux ou lois, qu'on y promulguait sous la forme d'ordonnances, *constitutions* ou *préceptions* royales. Celle de Childebert II en fournit la preuve et l'idée la plus nette. Le roi, qui l'appelle *son édit* (*edictum nostrum*, art. 4), y déclare d'abord qu'il a examiné, revu, vérifié *avec ses fidèles* TOUTES les CALENDES DE MARS, dont il arrête et publie les règlemens (*omnes Kalendas martias cum nostris optimatibus tractavimus*). Suivent quinze articles, le premier daté d'Attigny (*Attiniaco*), un autre de Maëstricht ou Utrecht (CAMPO *Trajecto*), le dernier de Cologne, et avec cette date différente de *lieu*, une seule et même date d'*époque* se trouvant exactement marquée dans le courant de l'ordonnance comme à la fin, c'est-à-dire l'époque des *Calendes de mars* de la *vingtième* année du règne de Childebert II, ce qui porte à l'an 595 [1].

Voilà assez clairement d'où vient l'erreur des prétendus Champs-de-Mars. A partir de Clotaire II, les documens contemporains deviennent très rares jusqu'au milieu du 8e siècle. Il ne reste de cet intervalle que quelques formules et quelques diplômes. Si la chronique de Frédégaire n'est pas toute de la même main, comme on s'accorde à le penser, Frédégaire, le premier auteur de cette chronique, qui écrivait au plus tard en 642, mentionne souvent les *placita*, comme Grégoire de Tours, et ne connaît pas plus que lui les Champs-de-Mars; ses continuateurs de même, excepté le quatrième, qui, après avoir positivement désigné les *Calendes de mars*, comme l'époque du *conseil* du prince, emploie ensuite non le terme de *Champ-de-Mars*, mais celui de *Champ de-Mai*, sans en donner de raison. Cet écrivain est au plus tôt de la fin du 8e siècle. Celui qui rappelle le premier l'usage *antique* des assemblées franques est l'anonyme auteur des *Gesta francorum regum*, qu'on surnomme *fabulator*, à cause des contes dont ses récits sont remplis; il vivait dans la première moitié du 8e siècle, au temps

[1] Voy. plus haut la *formule* 23.

[2] Lindend., *form.* 170; Greg. Tur., v, 4. Un Roccolenus, envoyé par Chilpéric, a soin d'annoncer d'avance son arrivée à Poitiers, et de prendre ses mesures pour le *plaid de mars* : Ex indè cum anhelus esset, Pictavis abiit... *dispositis verò actionibus*, quibus *in Kalendis martiis* cives pictavos vel adfligeret vel damnaret, pridiè animum reddidit.

[1] *Rer. franc.*, t. IV; Moreau, *Disc.*, IIIe, IVe : Attiniaco *Kal. mart.*, anno vicesimo regni nostri. Datum pridiè *Kal. mart.* anno vicesimo regni nostri Coloniæ. Outre la clause expresse de la participation des leudes, le mot *convenit*, qui se lit dans plusieurs articles, constate délibération, ce qu'il faut d'autant plus remarquer qu'il s'agit de réprimer les violences des leudes et grands.

de Charles-Martel. Le plaid des *Calendes* de mars était alors devenu bien plus nombreux et plus imposant; on conçoit que des écrivains, fort ignorans des *antiquités* de la nation et de beaucoup d'autres choses, et qui faisaient sortir les Franks de *Francus,* fils de Priam, aient confondu le *campus martius*, où Clovis passa son armée en revue, et le *campo trajecto* de Childebert II, avec les plaids et les Calendes de mars, qui datent quelques diplômes, et que deux cents ans après l'évêque saint Grégoire et le roi Childebert, ils aient supposé dès Clovis quelque chose de semblable à ce qu'ils voyaient de leur temps. Ce n'est pas ici le lieu de traiter des *Champs-de-Mai,* qu'il faudra aussi réduire au vrai; il est bon toutefois de constater d'avance que, sous Charles-Martel, ni sous Pepin, il n'exista d'autre grande assemblée que le plaid royal, et point de délibération nationale[1].

Comment donc les partisans de cette opinion ont-ils pu invoquer, comme leur plus fort argument, l'ordonnance de Childebert, qui contient la démonstration contraire? Car il n'y est question que des grands réunis; et, si aux plaids de cité les résolutions se fixaient à la pluralité des voix, ce qui est la seule manière de représenter une demande et une observation commune, le roi, dans son conseil, pouvait bien aussi arrêter sa décision d'après la majorité des suffrages, mais sans obligation de s'y astreindre. La clause *ex consensu* ou *voluntate fidelium* veut dire simplement *de l'avis* ou de *l'assentiment* des conseillers présens; elle exprime *consultation* et non *vote* nécessaire. Autrement nulle *constitution*, nul diplôme n'eussent paru sans cette clause, qui même n'eût pas été assez explicite, et le prince n'eût jamais *ordonné*, *commandé*, publié des lois au nom de son autorité personnelle et de son *droit royal,* comme on le voit dans les divers actes, que cette leçon a reproduits. Le fait certain, c'est que la royauté mérovingienne a commencé par la pleine et universelle possession du pouvoir, et que la chose se comprenait de la sorte, si bien que les femmes mêmes, les reines-mères, devenant régentes, sans contestation, pendant la minorité de leurs fils, entraient avec eux en partage à titre de reines. Ce fut par l'*ordre* de Clotilde que deux évêques gouvernèrent trois ans durant l'Église de Tours; ce fut la *faveur* et la *volonté* de Clotilde pour les fils de Clodomir, qui fit craindre aux deux autres frères de les voir hériter du royaume paternel, et qui détermina ces cruels ambitieux à les sacrifier[1]. Un siècle plus tard, sous Clovis II, le nom de la reine Nantilde, sa mère, paraissait avec le sien sur les diplômes, et elle les signait avec lui[2].

Tel était l'esprit des barbares Franks, Wisigoths et Burgundes. Non qu'ils admissent l'ancien despotisme impérial; leur indépendance naturelle ne l'eût pas souffert, et dans la pratique ils se montrèrent même assez peu dociles; mais ils n'acceptaient pas moins l'idée de la royauté souveraine, telle qu'elle doit être, recevant toute sa force et à la fois sa règle du souverain maître des rois et des peuples, c'est-à-dire connaissant ses devoirs autant que ses droits, *consultant* et *décidant* comme il convient pour main-

[1] Frédég., *Chron.* 120 : ...Rex Pippinus... ad *Kalendas martias* omnes Francos, sicut mos Francorum est, Bernaco villâ publicâ, ad se venire *præcepit*, initoque *consilio cum proceribus suis*... 123 : ...*Omnes optimates* Francorum ad Dura in pago Riguerensi ad *campo-madio* pro salute patriæ et utilitate Francorum tractandâ, *placito instituto* ad se venire *præcepit.* 134 : Omni exercitu Francorum vel plurium nationum... usque ad Aurelianis veniens, ibi *placitum suum campo-madio* pro utilitate Francorum instituit.

[1] Greg. Tur., III, 17 : *Ordinante* Chrotechilde reginâ, tribus annis Turonicam rexerunt ecclesiam. III, 18 : Metuens ne *favente* reginâ admitterentur in regnum... mater nostra... vult eis regnum dare.

[2] Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 20 : *Charte de Clovis II, en 653, pour la fondation de l'abbaye de St-Maur* : Chlodoveus, rex Francorum, vir inluster, duci Archevaldo vel omnibus præsentibus ac futuris fidelibus..... Denique etiam et jam *jure regio* decernimus (quod *jubendo* multum observare *præcipimus*) ut nullus judex, etc... ut autem hæc *præceptio* nostræ cessionis firmior habeatur... nos et *præcelsa genitrix* nostra *Nantechildis manuum nostrarum* signaculis adumbravimus; et *ib.*, p. 21, l'abbé Blidégisille transmet cette donation à son successeur par une charte, où cette double signature est rappelée avec soin deux fois : Quam dominus rex Chlodoveus, gloriosissimus ac præcelsa *genitrix* ejus *Nantechildis* regina per *præceptum illorum* pro mercede suâ.., nobis concesserunt.

tenir un peuple dans l'ordre et la liberté. « Nous avons résolu, dit la loi Burgunde, « de régler ces choses en présence de nos « grands.... après conseil tenu de nos « comtes et de nos principaux..., il nous « *a plu* de confirmer la série de cette « constitution en y ajoutant la souscrip« tion des comtes[1]. » Le législateur, selon la loi des Wisigoths, « ne considérera « que Dieu et soi-même; il s'adjoindra « en conseil des hommes probes et en « petit nombre; il sera d'accord avec les « citoyens et les peuples, afin que, pour« voyant au bien d'autrui, il gouverne « plus avantageusement d'après l'assen« timent général, que s'il agissait d'après « sa seule puissance. » Et un peu plus haut : « Le maître unique et tout-puis« sant fondateur, pourvoyant au bien des « hommes, a commandé aux habitans de « la terre d'apprendre la justice dans les « oracles de la loi sacrée. Il convient que « les puissances de la terre même les « plus hautes lui soumettent leur esprit; « embrassant donc avec reconnaissance « les ordres célestes, nous donnons des « lois modérées à nous en même temps et « à nos sujets[1]. »

[1] *Leg. burg.*, Præfat.

Un seul avantage, dont les pouvoirs modernes sont très jaloux, manquait à la royauté mérovingienne, dans l'origine, celui d'établir des impôts. La leçon prochaine commencera par examiner cette question.

ÉDOUARD DUMONT.

[1] Leg. wisig., *tit.* I-V, 2.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ M.....

SEPTIÈME LEÇON (1).

Fausses Décrétales.

Il nous reste, Messieurs, deux questions à examiner sur l'important sujet qui a occupé nos deux dernières séances : les lettres que nous appelons Fausses Décrétales, sont-elles réellement fausses? Ensuite, ont-elles produit les maux et les changemens qu'on leur a attribués? La réponse à ces questions est implicitement renfermée dans les faits et dans les considérations sur lesquels nous nous sommes arrêtés; il ne sera cependant pas inutile de l'en dégager.

Les pièces, appelées depuis plusieurs siècles Fausses Décrétales, et qui ne sont même connues que sous ce nom, sont réellement fausses dans ce sens qu'elles sont supposées, qu'elles ont été fabriquées par un habile faussaire, et attribuées par lui à des personnages qui n'en sont pas les véritables auteurs. Il n'y a pas de doute possible sur ce point; tous les critiques sont unanimes pour leur attribuer ce caractère, et la fraude saute aux yeux dès qu'on les considère attentivement. Publiées sous le nom de divers papes, dont la plupart ont vécu dans les premiers siècles de l'Eglise, elles ne portent pas la couleur de cette époque; elles sont d'un même style et écrites de la même main; elles sont composées de fragmens pris dans les Pères et dans les conciles des siècles postérieurs; le texte de l'écriture est celui de la traduction de saint Jérôme; elles fourmillent d'anachronismes; elles sont remplies de faits, de détails et d'allusions qui accu-

[1] Voir la VI[e] leçon au numéro précédent, p. 194.

sent des temps rapprochés de l'auteur; elles ont donc été fabriquées au siècle où elles ont paru, au 9e siècle. C'est palpable. « La fabrication, dit l'auteur de l'*Histoire de la Civilisation*, et je suis en cela pleinement d'accord avec lui, ne peut plus aujourd'hui être révoquée en doute par aucun homme de quelque instruction et de quelque sens. » Ainsi, voilà un fait avéré et reconnu, sur lequel nous n'élèverons pas l'ombre d'une difficulté. Les Fausses Décrétales ont été supposées; dans la forme, elles sont fausses.

Mais sont-elles également fausses dans leur objet, dans leur contenu? Les pensées, les principes, les règles, les enseignemens, les avis qu'elles renferment sont-ils également faux? c'est ce dont je ne conviendrai pas aussi facilement; c'est même ce que je m'apprête à contester de tout mon pouvoir, et à réfuter victorieusement. Je vous ai dit, Messieurs, dès le commencement, que les Fausses Décrétales forment un excellent livre pour les ecclésiastiques, qu'elles exposent leurs devoirs avec prudence, zèle et justesse, qu'elles déterminent leurs droits et fixent leur sort par des lois sages et des règles sûres; qu'elles sont un tissu de passages empruntés à l'Ecriture, aux Pères, aux conciles, aux écrivains ecclésiastiques et à la législation des empereurs, enfin aux autorités spéciales et compétentes, depuis le concile d'Elvire, en 305, jusqu'au concile tenu à Paris en 829. Or, je vous le demande, toutes ces autorités ont-elles perdu leur valeur, par cela seul qu'elles ont été transcrites, combinées et placées sous un faux titre par un compilateur, par un faussaire même, si vous voulez? Que sa fraude enlève toute considération à son caractère, j'y consens; qu'on ne tienne aucun compte de sa parole, en tant qu'elle procède de sa personne, je trouve cette défiance raisonnable, j'approuve cette réserve; qu'on ne s'en rapporte ni à ses lumières, ni à ses raisonnemens, c'est encore sagesse; mais qu'on rejette son sentiment et qu'on réprouve sa pensée, lorsqu'il ne fait que reproduire la pensée et le sentiment des écrivains sacrés, des Pères et des conciles, je dis que c'est là une misérable et honteuse prévention, que c'est injustice, que c'est déraison. Ainsi, rejeter indistinctement un principe, comme certains auteurs l'ont fait, précisément parce qu'il se trouve dans les Fausses Décrétales, c'est se montrer peu judicieux, c'est pécher contre la logique; c'est s'exposer à réprouver les maximes de l'Ecriture et de la Tradition. Or, ôtez la suscription des Fausses Décrétales; rectifiez quelques passages, tronqués, parce qu'ils ont été cités de mémoire, ou copiés sur des manuscrits peu corrects, et vous aurez un livre excellent, un livre authentique, plein de vérités et d'instructions, vous aurez l'expression et la pure doctrine de l'Ecriture, des Pères et des conciles. Les limites étroites de nos leçons ne me permettent pas, en opérant ce dépouillement, de faire la preuve de ce que j'avance, mais ce travail a été fait par plusieurs auteurs, par Labbe, par Blondel, par d'autres encore. Ils ont retrouvé toutes les sources, et toutes les sources découvertes sont pures et respectables.

Cet exposé devrait suffire pour trancher la seconde question, et je serais déjà en droit de la supprimer. Je veux cependant me demander encore sérieusement si les Fausses Décrétales ont en effet produit les déplorables effets qu'on leur a attribués, et sur lesquels certains auteurs ont fait entendre de si lugubres gémissemens. Pour plus de clarté, je scinderai cette question en deux autres : 1° Ont-elles produit des maux irréparables, comme nous l'assurent Fleury, d'Héricourt, et, sur leur parole, tant d'autres après eux? 2° Ont-elles renversé l'ancienne discipline pour en introduire une nouvelle, comme on le croit généralement ?

En vérité, et dans toute ma bonne foi, j'en suis à me demander quels maux ont faits les Fausses Décrétales; je ne crois pas être aveugle, et pourtant j'ai beau regarder, je n'en puis nulle part découvrir de traces. Plus même je réfléchis sur les règles que j'y trouve établies, moins je conçois qu'elles soient pernicieuses, et plus je m'étonne qu'on leur attribue une telle influence. Procédons à une vérification par l'énoncé des principales.

L'auteur veut un clergé instruit, vertueux et régulier; il veut que le prêtre

se dévoue tout entier au salut des âmes, à l'instruction et à l'édification des peuples; il lui impose, conformément à l'esprit et à la pratique de l'Eglise, des devoirs graves et multipliés, des dévoirs de tous les jours et de tous les instants, afin d'en faire un homme de doctrine, de prière, de recueillement, d'ordre et de sacrifice, un prophète, un apôtre, un saint, un ange tantôt intercesseur, tantôt consolateur. C'est la plus juste et la plus sublime idée du sacerdoce; on ne peut lui en faire un reproche; je passe.

Il veut que le prêtre, une fois entré dans l'Eglise, ne puisse reculer, n'en puisse sortir, qu'il reste pour la vie enchaîné à l'autel, qu'après avoir offert le sacrifice de lui-même, il soit obligé de le consommer lentement, continuellement, courageusement jusqu'à la mort; il le veut avec l'Eglise, et avec elle aussi il veut que l'état ecclésiastique lui offre une position fixe, stable, régulière, honorable et légale; avec elle, il le soumet à la discipline canonique, et il le prémunit en même temps contre le caprice des hommes; il ne permet pas, ce qui n'a jamais été permis, qu'il puisse être troublé dans ses droits, privé de l'exercice de sa dignité, exclu de son bénéfice au gré de son supérieur. On peut l'accuser, on peut le condamner, on peut le punir; mais il y a des lois à appliquer, des formes à observer, des garanties de justice qui sont inviolables. C'est l'ordre canonique de tous les temps; on ne le blâmera pas.

Il veut que l'évêque se fixe dans son diocèse, qu'il considère son église comme une épouse à laquelle il est lié par un mariage spirituel; il traite d'adultère l'évêque qui la quitte pour en prendre une autre; il appelle également adultère l'église qui chasse son évêque pour en appeler ou en recevoir un autre. Ces principes et ce langage sont consacrés par les Pères; cette discipline est l'ancienne discipline de l'Eglise. Il permet cependant les translations; mais il ne les permet pas indistinctement, comme on l'a dit; il faut qu'il y ait une cause d'*utilité* ou de *nécessité*, et jamais elles ne doivent avoir lieu pour satisfaire l'avarice, l'ambition ou le caprice inconstant d'un évêque. Il y a un juge de cette utilité ou de cette nécessité, c'est le chef de l'Eglise. Rien de plus sage. Si les translations sont devenues trop fréquentes dans les temps modernes, cet abus ne s'est introduit qu'en violant les règles posées par l'auteur des Fausses Décrétales, et ce n'est pas à son ouvrage qu'il en faut faire remonter la cause; cette cause est ailleurs.

Nous arrivons aux principes qui ont excité le plus de déclamations, et vous n'y découvrirez pas moins de justice et de sagesse.

Suivant les Fausses Décrétales, on ne doit pas à la légère entamer le procès d'un évêque, ni le poursuivre pour des causes futiles, pour des fautes qui ne peuvent être bien jugées qu'au tribunal de Dieu; ce serait procurer du scandale sans motif ou sans résultat. Quelle administration serait possible si l'on ne mettait les fonctionnaires à l'abri des imputations malignes des mécontens, des tracasseries sans cesse renaissantes des esprits inquiets et des brouillons! C'est pourquoi nous avons proclamé le principe que la vie privée des magistrats de tous les ordres devait rester murée. Nous avons été bien plus loin; notre législation exige l'approbation du Conseil d'état, pour qu'on puisse exercer contre eux des poursuites. Les Fausses Décrétales ne les arrêtent jamais; mais elles les condamnent, lorsqu'elles sont sans but ou sans fondement.

L'accusateur doit avertir en particulier avant d'accuser en public : c'est la règle de l'Évangile; s'il ne l'a point observée, il ne peut être entendu. C'est qu'en effet ses intentions ne sont pas pures.

Les laïques ne peuvent être accusateurs. Il pourrait y avoir de l'inconvénient dans l'observation de cette règle; mais puisqu'elle n'a jamais été suivie, il ne faut pas accuser l'auteur d'un mal qui n'existe pas.

Il exige que les accusateurs et les témoins soient des hommes qui méritent confiance, des hommes de bien; il donne par conséquent l'exclusion à ceux qui sont sans mœurs ou sans foi, qui ont mérité d'être excommuniés ou que la loi civile a déclarés infâmes. Mais dans tous les pays et dans tous les temps, n'a-t-on pas également exigé des garanties de cré-

dibilité des accusateurs et des témoins? Sont-ils indistinctement accueillis par nos tribunaux? N'y en a-t-il point dont on ne reçoit les dépositions qu'à titre de renseignemens? Notre loi n'ordonne-t-elle pas de discuter et de peser les témoignages? Faut-il enfin travailler à innocenter une prescription aussi judicieuse?

Le métropolitain jouit de tous ses droits; il assemble et préside les conciles; il étend sa surveillance sur les diocèses de ses suffragans, il a envers eux le droit d'avis et de réprimande; il peut les traduire devant le concile de sa province, mais pour les juger il faut qu'il soit entouré des autres évêques. La présence de trois évêques suffit pour l'ordination; il les faut tous pour prononcer une déposition. Eh quoi! cette mesure de sagesse et de modération pourrait-elle encourir le blâme? Voudrait-on pour les évêques une justice à la turque? Les formes despotiques ne sont conformes ni à l'esprit ni à la loi de l'Église. Est-ce bien dans notre pays et de notre temps qu'on s'élèverait contre des garanties raisonnables d'équité? Eh quoi! encore, il est interdit par les canons à l'évêque de prononcer seul une sentence contre un prêtre, de lui infliger la moindre peine sans le concours des assesseurs que nomme la loi ecclésiastique, et l'on voudrait qu'un évêque fût livré sans défense au caprice d'un seul homme, au pouvoir illimité de son métropolitain, d'un autre évêque jugeant seul sans témoins et sans contradicteurs!

Mais ce qui a surtout excité la colère des écrivains auxquels je réponds, c'est la disposition qui porte qu'aucun concile provincial ne peut être assemblé pour juger un évêque sans l'agrément du souverain pontife. Mais est-ce donc si peu de chose que le jugement et la déposition d'un évêque? L'évêque a reçu la plénitude du sacerdoce; il est chargé de la surveillance et de la direction d'une portion importante du territoire de l'Eglise; il occupe un poste éminent; il est le chef d'un nombreux clergé. Son honneur ne peut être compromis sans affaiblir l'influence de son autorité toute spirituelle, sans paralyser son ministère, sans jeter le trouble et le scandale dans tout son diocèse. Il est donc raisonnable d'exiger de graves imputations pour autoriser des poursuites, et de rendre le chef de l'Eglise juge de l'opportunité de ces poursuites.

Cette règle de la nécessité de l'approbation du Saint-Siége est même étendue à tous les conciles, pour quelque cause qu'ils s'assemblent, excepté bien entendu les conciles réguliers autorisés, recommandés même par les canons deux fois par an. Mais deux sessions par an, et deux sessions dont la durée est facultative, ne suffisent-elles pas pour l'expédition des affaires courantes, pour maintenir le nerf de la discipline, pour corriger et pour prévenir les abus? Si, en dehors de ces deux assemblées canoniques, les évêques sont tentés de se réunir, c'est donc qu'il est survenu quelque chose d'extraordinaire, de grave et de bien urgent; mais si un tel événement se présente, n'est-il pas de nature à fixer les regards du souverain pontife? Ne convient-il pas de l'en instruire sans délai? Ne doit-on pas présumer que c'est une cause majeure? et dès lors quel moyen plus efficace de faire porter à temps cette affaire à la connaissance du chef de l'église, que de l'investir du droit exclusif d'appeler lui-même les évêques à en délibérer? Aujourd'hui qu'après de longs troubles, nous avons enfermé le pouvoir royal dans de sages limites, nous lui avons cependant conservé ce droit: toutes nos assemblées délibérantes, même les plus humbles, les plus inoffensives et les plus impuissantes, ont leurs sessions annuelles et uniques, bornées à un temps préfix, hors duquel il leur est interdit de se former sans autorisation spéciale et préalable. Et il en sera ainsi dans tout gouvernement régulier, quelle qu'en soit la forme. En vérité, Messieurs, il faut que la prévention répande dans l'intelligence bien des brouillards, pour que de bons esprits, des hommes même qui ont la science du gouvernement, qui aiment l'ordre et le régime des lois, soient amenés à condamner une mesure qu'il suffit d'exposer à un homme de sens pour obtenir son approbation.

L'auteur des Fausses Décrétales ne

veut pas qu'on puisse juger et déposer un évêque absent. Il veut qu'on l'entende, il veut qu'il puisse se défendre. Ainsi, il doit être cité; s'il refuse, on doit lui faire les sommations canoniques et observer les délais prescrits; ce n'est qu'après l'accomplissement de ces formalités juridiques qu'on peut le juger comme contumace. Ce sont les formes consacrées dans tous les pays civilisés. Osera-t-on les condamner?

Il y a deux cas où l'évêque peut récuser ses juges: d'abord, si le métropolitain lui est suspect, s'il prévoit que sa partialité amènera contre lui un jugement inique; ensuite, s'il est dépossédé de son siége et privé de ses droits. La première disposition est une de celles qui ont encouru le blâme le plus vif, et je le crois injuste. Nos lois accordent à l'accusé la faculté de récuser un certain nombre de jurés, et rien n'est plus équitable. Mais si, au lieu d'un jury composé de pairs, vous donnez pour juge à l'accusé un supérieur auquel il a peut-être le malheur de déplaire, dont il peut avoir à se plaindre, à l'égard duquel on peut le supposer en conflit, et ensuite, sous la présidence de ce juge principal, dont l'autorité est si prépondérante, les inférieurs qui ont tout à craindre de lui, qui tremblent en sa présence et n'ont plus la liberté de suivre le dictamen de leur conscience, quelle justice pouvez-vous espérer? Et c'est pourtant cette position qu'on regrette. Mais, dit-on, le coupable échappera à la vindicte canonique en allant se réfugier devant des juges ignorans des circonstances, éloignés des lieux. Comment! lorsqu'il ira chercher également justice et protection devant le tribunal déterminé par l'ordre de la hiérarchie, devant le primat, devant le Saint-Siége, les accusateurs et les témoins ne pourront pas l'y suivre? N'avez-vous pas vu déjà, Messieurs, le soin que les papes ont pris, dans chaque cas d'évocation, de demander communication des informations antérieures, des mémoires dressés et d'appeler à eux les accusateurs sur les pas de l'accusé? Quant au droit concédé à l'accusé de refuser de comparaître et de protester contre toute sentence, jusqu'à ce qu'il soit rétabli dans sa dignité, c'est justice, c'est le plus efficace moyen d'arrêter et de réparer la violence, d'empêcher de frapper un accusé avant le jugement.

Jugé et condamné, l'évêque a le droit d'appel soit au siége du primat, soit au siége romain. Croiriez-vous, Messieurs, que cette disposition si équitable, disons mieux, si impérieusement dictée par la justice, a été l'objet des récriminations les plus acerbes, sous prétexte que c'était porter une grave atteinte à l'autorité du métropolitain? On ne voit que le métropolitain; il semble que le repos et l'honneur des évêques, que la dignité épiscopale, que le repos de l'Église, que les principes d'équité les plus généralement admis, que tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus inviolable, doit être sacrifié à la prééminence du métropolitain. A de pareilles prétentions il n'y a rien à opposer; mais aux hommes raisonnables un mot suffira. Aucun tribunal de première instance ne doit être sans appel. Les différens degrés de judicature, les tribunaux d'appel et de cassation sont une institution sans laquelle on ne peut concevoir l'administration de la justice. Il y en a chez nous; il y en a dans tous les pays civilisés; il doit y en avoir dans l'Eglise; l'Eglise, aux temps modernes, a donné la première l'exemple des formes protectrices envers les accusés, et l'on voudrait la faire rebrousser chemin jusqu'à la barbarie, jusqu'à l'état sauvage!

Voilà, Messieurs, les principes des Fausses Décrétales, voilà le monstre hideux, si effroyable et tant abhorré qui a porté le désordre, le trouble et la désolation dans le champ de l'Église. Qu'en dites-vous à présent? Pour moi voici ce que j'en dis: Si je voyais les écrivains du 9e siècle s'insurger contre des principes qui n'étaient pas de leur âge, qui précédaient la civilisation à laquelle les gouvernemens temporels devaient parvenir, je le concevrais, je ne m'en étonnerais pas; mais que des hommes qui appartiennent à nos temps, qui ont participé, qui ont même coopéré à la diffusion des lumières modernes, qui voient partout autour d'eux les mêmes institutions régir la civilisation européenne,

s'élèvent, s'indignent et protestent contre ces mêmes institutions appliquées dans les choses de l'Eglise, c'est ce que je ne comprends pas.

Pardonnez-moi, Messieurs, je le comprends et je vais vous donner le mot de l'énigme. D'après les Fausses Décrétales, le métropolitain n'est pas maître; il a au-dessus de lui un pouvoir qui peut l'arrêter et le frapper lui-même, c'est le pouvoir du Pape; les affaires ne sont plus terminées dans la province, elles sont soumises à un juge supérieur, à un juge étranger, suivant le langage qu'on s'est fait, comme si le Pape, autorité centrale, pouvait être étranger à l'un des points de la circonférence qui roule sur son appui. Mais cette autorité est devenue odieuse, du moment qu'elle dérangeait les projets qu'on avait formés, d'une église nationale. Or, regardez-y de près, et vous observerez, dans la plupart des déclamations contre les Fausses Décrétales, des intentions perfides qu'on n'avoue pas. On voulait donc faire le métropolitain tout-puissant, afin de le rendre bientôt indépendant; car, une fois maître souverain, juge en dernier ressort dans sa province, il aurait été un instrument fort commode dans la main de celui qui l'aurait nommé, et qui aurait facilement écrasé sa parcelle d'autorité spirituelle sous la masse de son pouvoir temporel. Voilà le fond, voilà le dernier mot des opinions parlementaires; ce mot, on ne l'a pas prononcé, mais il était sous la langue prêt à sortir en temps opportun. Malheureusement Fleury ne l'a pas deviné, il ne l'a pas soupçonné, il a été la dupe du parti qu'il a trop bien servi par ses plaintes imprudentes sur l'accroissement de la puissance des papes et sur l'abaissement de l'autorité métropolitaine. Plus tard, on a bâti sur les bases qu'il avait posées ou affermies, et plusieurs fois nous avons touché au schisme.

Nous arrivons à la dernière question, et ce n'est ni la moins intéressante, ni la moins importante : Les principes des Fausses Décrétales sont-ils nouveaux, ont-ils en effet changé l'ancienne discipline de l'Eglise? On l'a répété si souvent, on l'a affirmé avec tant de confiance et d'autorité, qu'on l'a persuadé à une foule d'écrivains qui l'ont cru sur la parole des maîtres, et l'ont, à leur tour, répété avec une bonne foi tout édifiante. Cette croyance est même à présent si répandue, si enracinée, que l'opinion contraire doit paraître hasardée et paradoxale. Eh bien, Messieurs, cette opinion est la mienne; je la professerai parce que je suis convaincu; pièces en main, je l'établirai, et j'espère parvenir à vous la faire partager.

Les Fausses Décrétales, dit-on, parties de Mayence, de Trèves, de Metz, se sont répandues rapidement, non seulement dans les Gaules, mais encore dans toutes les parties de l'Occident, et bientôt elles ont acquis une *autorité souveraine*, renversant partout subitement sur leur passage les règles suivies, les usages établis depuis huit cents ans; bref, faisant râfle à toutes mains de l'ancienne discipline de l'Eglise. Voilà ce qui se répète et se proclame à qui mieux mieux. Et moi, sans balancer, Messieurs, je dis que c'est là une énormité, une monstruosité, tranchons le mot, une absurdité morale, car c'est la négation complète de la nature humaine. Avez-vous jamais vu dans l'histoire une doctrine nouvelle qui changeait les coutumes et les mœurs, qui dérangeait les intérêts, qui froissait les amours-propres, qui déplaçait les positions, s'établir d'elle-même, rapidement, sans réclamation, sans opposition, sans obstacle? Et l'on voudrait qu'un livre jeté sur la voie publique par une main inconnue eût instantanément aboli toutes les institutions de la primitive Eglise, eût anéanti les droits des évêques, des métropolitains et des primats; eût élevé à leur détriment un pouvoir exorbitant et oppresseur; les eût assujétis à une servitude étrangère jusqu'alors inconnue! et ce livre, au lieu d'être proposé ou plutôt imposé par les papes dont il créait ou dont il agrandissait les priviléges, aurait été accueilli, répandu, accrédité, d'abord par ceux-là mêmes dont il confisquait les droits! et ils l'auraient reçu comme un ange de paix! et ce phénomène inexplicable de crédulité, d'abnégation, d'imprudent et de coupable sacrifice, se serait renouvelé dans chaque nation, dans chaque province, dans chaque diocèse, dans toute l'étendue et sur tous les points de l'Eglise latine! et cette révolution monstrueuse

se serait paisiblement accomplie dans le temps où l'on était le plus occupé de règles canoniques, en face du code de Denys-le-Petit, code recommandé par les papes, partout reçu, partout invoqué, partout appliqué! Mais quelle était donc la nature humaine dans ces temps-là !... Je raisonne tout différemment, Messieurs, et je crois raisonner mieux, je dis : Les Fausses Décrétales se sont rapidement répandues et ont été partout reçues sans opposition ; donc elles n'innovaient rien, ou si elles apportaient quelques innovations, ces innovations étaient si insignifiantes, elles avaient si peu d'importance, que nulle part on n'a pris la peine de s'enquérir de l'origine et de l'autorité du livre ; on a trouvé plus commode de l'adopter que de l'examiner. Il n'y a pas de révolution sans bruit ; il n'y a pas de bruit ; donc il n'y a pas de révolution. Je défie les plus habiles harangueurs d'étouffer ce raisonnement sous leurs phrases. Je ne vois donc pas là de révolution, mais dans la crédulité de plusieurs je découvre une grande mystification.

Le fait n'a pas les couleurs de la vraisemblance ; j'ajoute qu'il n'a pas une ombre de vérité. Et d'abord, quant au pouvoir du pape, où a-t-on été prendre qu'il ne datait que de la publication des Fausses Décrétales? Est-ce que c'est à cette source que nous recourons quand nous voulons en trouver l'origine et les attributs? Lorsque nous dissertons sur la nature et l'accroissement de cet arbre majestueux qui couvre l'univers ; nous montrons ses racines qui plongent dans la profondeur des temps, qui s'enfoncent à travers les fondations des plus anciens monumens chrétiens ; nous montrons ensuite ses branches qui se déploient, s'étendent et se ramifient, à mesure que la catholicité marche sur le globe, pour aller ombrager le berceau des Églises naissantes et les abriter contre la tempête : c'est la chaîne de la tradition ininterrompue depuis les temps apostoliques jusqu'aux nôtres, que nous tendons sur les pas de nos adversaires, dans laquelle nous les serrons, sans qu'ils puissent la rompre ni nous échapper, et nous la composons de témoignages entassés par milliers et empruntés aux Pères, aux conciles, aux écrivains ecclésiastiques, aux empereurs, aux historiens profanes, aux hérétiques eux-mêmes ; c'est dans l'édifice de l'histoire que nous nous retranchons ; nous le parcourons dans tous les sens, et partout nous y trouvons l'intervention du pape, chaque fois qu'il s'agit d'une affaire difficile, d'une erreur grave ou d'un jugement de quelque importance ; nous y rencontrons des décisions sans nombre sollicitées à Rome de toutes les parties de la chrétienté, et acceptées ensuite avec respect, soit comme dogmes de foi, soit comme règles de la discipline. Voilà, Messieurs, les sources où nous puisons et où nous trouvons des témoignages bien autrement clairs et décisifs que ceux des Fausses Décrétales, Car l'auteur n'avait pas du tout pour but d'établir la primauté du pape : elle était admise ; il la suppose et ne fait que raisonner en conséquence : tandis que la tradition nous montre une puissance universelle, une puissance pleine, entière, complète, indéfinie. L'exercice de cette puissance est plus ou moins immédiat ; il se modifie, s'étend ou se restreint suivant les circonstances ; nous voyons cette puissance plus ou moins agissante selon la multiplicité des affaires, l'importance des actes et la difficulté des temps ; mais au fond elle est toujours la même, grande, forte, universelle. C'est pourquoi Bossuet, quand il dit que le pape doit se régler sur les canons, se hâte d'ajouter que c'est l'usage de la puissance, et non la puissance elle-même qui doit être réglée par les canons : expression d'une justesse remarquable et qui a une grande portée. Ainsi, quand on vient nous dire que le titre légal de la puissance du pape a été fourni par les Fausses Décrétales, qu'il n'existait pas avant leur publication, on fait preuve d'une révoltante mauvaise foi ou d'une insigne ignorance.

L'édifice de l'Église continue donc toujours à reposer sur le même fondement ; mais si les Fausses Décrétales n'ont pas touché à la base, ont-elles du moins introduit quelques nouveautés dans la disposition, dans les compartimens, dans quelques unes des parties? Aucune, Messieurs ; je pèse la valeur du mot et je le répète, absolument aucune. Les principes que l'auteur proclame et sur lesquels il s'appuie, étaient établis et reconnus ; nous

les retrouvons dans les faits et les monumens de l'époque; ils sont déposés, un à un consignés, et solennellement consacrés dans un code authentique, de beaucoup antérieur à la publication des Fausses Décrétales, code adopté par les évêques, par les seigneurs, par les rois et par les papes; vous pouvez les lire dans le code des capitulaires de Charlemagne, dans ce code qui a fait l'admiration des étrangers, la gloire de la France et la loi du moyen âge. Vous y trouverez la souveraine puissance du pape, le droit de juger les évêques, de recevoir leur appel, même en première instance, le droit de convoquer seul les conciles, d'intervenir dans toutes les causes majeures, d'ériger des évêchés, des métropoles; tout cela s'y trouve, et l'auteur des Fausses Décrétales, venant à la fin d'une époque orageuse où ces principes trop souvent méconnus commençaient à tomber dans l'oubli, n'a rien fait que les rappeler, les expliquer, les affermir, les appliquer aux circonstances et y apposer un cachet d'inviolabilité, en inscrivant au bas de ses savans commentaires, les noms des papes des premiers siècles.

Mais je ne veux pas être cru sur parole, j'apporte des faits et des témoignages. Charlemagne était attaché de cœur et d'âme au siége apostolique et aux vénérables pontifes qui l'occupaient de son temps. Il reconnaissait leur souveraine autorité dans toutes les décisions de foi et de discipline, et il recourait à Rome pour toutes les affaires de quelque importance. Travaillant à éteindre l'hérésie des adoptiens, erreur soutenue en Espagne par Elipand, archevêque de Tolède, et par Félix d'Urgel, il consulte le souverain pontife et se dirige d'après sa réponse. Du concile de Francfort, tenu en 793, il écrit à Elipand, lui expose la doctrine du pape et des évêques, et donne à cet hérésiarque l'exemple de la soumission : « Je suis attaché, dit-il, de tout mon esprit et de tout mon cœur au siége apostolique et aux anciennes et catholiques traditions qui nous ont été transmises depuis la naissance du Christianisme. »

Veut-il défendre aux clercs de porter les armes, il écrit à Rome, comme nous l'apprend le capitulaire de 803. « De l'avis du pape et des évêques, nous défendons aux clercs de porter les armes et de faire la guerre. »

Avant d'interdire aux corévêques les fonctions épiscopales, il consulte encore le pape, et voici comment il s'exprime dans un capitulaire de la même année 803 : « Pour terminer les disputes relativement aux corévêques, nous avons consulté le Saint-Siége, selon les canons qui marquent qu'on doit y déférer les causes majeures, ainsi que le saint concile l'ordonne et que la louable coutume l'exige..... Le pape a répondu que les ordinations faites par les corévêques étaient nulles...; qu'il fallait condamner et chasser les corévêques. Mais les évêques de notre royaume, assemblés à Ratisbonne, ont cru, avec l'agrément du pape, devoir user de plus de douceur. »

Voilà d'abord le principe de l'autorité du pape reconnu, ensuite son intervention dans les questions difficiles et dans les causes majeures. Ce droit est inscrit dans le code de Charlemagne d'une manière si claire, que le doute n'est pas possible. Voici les expressions d'un capitulaire de 801 : « En mémoire du prince des apôtres, honorons la sainte Eglise romaine et le siége apostolique, afin que celle qui est la mère de la dignité sacerdotale soit aussi notre maîtresse dans les choses ecclésiastiques. Il faut pour cela conserver à son égard l'humilité et la douceur, pour supporter avec des sentimens de piété le joug que ce siége nous imposerait, fût-il en quelque sorte intolérable. » Il est impossible de porter plus loin la soumission, impossible de s'exprimer plus clairement; si l'Eglise romaine est maîtresse dans toutes les choses ecclésiastiques, il faut lui soumettre tout au moins les causes difficiles et majeures.

Dans un autre capitulaire il s'exprime aussi catégoriquement sur l'origine et la nature de l'autorité pontificale. « C'est cette Eglise qui, selon le témoignage de la vérité, a obtenu la primauté. Elle ne serait pas la première, si une autre était au-dessus d'elle. Ce siége est le chef de toutes les églises qui ont tiré de là leur origine. Cette primauté, il l'a obtenue, non par quelques décrets synodaux ou par quelque institution humai-

ne, mais par la largesse du Seigneur, qui a dit : *Tu es Petrus*, etc. »

Enfin, la dernière preuve que j'apporterai de la reconnaissance de l'autorité du pape par Charlemagne, c'est la présence permanente au palais impérial d'un nonce ou légat nommé par le pape et accepté par l'empereur.

D'après le même code, il appartient au pape de fixer les limites des diocèses et de terminer les différends qui s'élèvent entre les évêques ou les métropolitains. Cela résulte d'un capitulaire rendu en 794 au concile de Francfort. « Quant au différend qui s'est élevé entre Ursion de Vienne et Elisant d'Arles, touchant les limites de leurs métropoles, on a lu les lettres des papes Grégoire, Zozime, Léon et Symmaque, qui se sont occupés de cette affaire et qui ont voulu que Vienne eût quatre suffragans, et Arles, neuf. Pour l'affaire des évêques de Tarentaise, d'Embrun et d'Aix, elle a été envoyée au jugement du pape par une légation, et l'on s'en tiendra à ce qui aura été statué par le pontife romain. »

Presque toutes les questions relatives au jugement des évêques sont décidées dans le long capitulaire de 381, contenu dans le 6e livre. Vous y trouverez, à peu de chose près, les règles de procédure déterminées par les Fausses Décrétales. D'après ce capitulaire, aucun concile ne peut être convoqué sans l'assentiment du pape; l'évêque dépouillé de sa dignité ou chassé de son siége, l'évêque absent, ne peuvent être jugés. Les accusateurs sans foi, sans mœurs, excommuniés ou déclarés infâmes, ne peuvent être entendus. Les capitulaires 28, 29 et 30 du 4e supplément donnent à l'évêque le droit d'appel, même en première instance; son jugement n'est définitif qu'après l'homologation romaine ; avant cette confirmation de la sentence, personne ne peut être nommé à son siége. N'est-ce pas là évidemment le type sur lequel les dispositions des Fausses Décrétales ont été calquées? Cela saute aux yeux, et j'éprouve en vérité une sorte de pudeur à venir montrer du doigt la grossière et inexcusable erreur de tant d'habiles et savans critiques qui n'ont pas seulement soupçonné l'existence aborigène de la discipline des Fausses Décrétales. Les honnêtes gens, prenant un ton supérieur, se moquaient de la simplicité, de la crédulité de leurs prédécesseurs, et tandis qu'eux-mêmes, ne prenant pas la peine d'ouvrir les vieux in-folio et de vérifier les assertions qu'ils trouvaient dans les livres modernes, copiaient, compilaient ou agençaient, l'ironie et le dédain coulant de leur plume, le sourire voltigeant sur leurs lèvres.

Voilà, Messieurs, des monumens authentiques et irrécusables; ils nous sont administrés, non par un auteur obscur ou inconnu, mais par de célèbres et nombreuses assemblées plénières composées d'évêques et de seigneurs, par le zèle et les lumières du grand empereur qui y a buriné son nom en caractères ineffaçables. Plus d'incertitude, plus de doute : les principes des Fausses Décrétales se retrouvent dans les capitulaires; mais les derniers capitulaires ont précédé les Fausses Décrétales de plus de trente ans, puisque les Fausses Décrétales ont paru au plus tôt en 845, comme je l'ai démontré, et que Charlemagne est mort en 814.

Mais ensuite les Capitulaires sont devenus lois de l'Etat; ils sont devenus lois de l'Eglise; ils ont été acceptés et ratifiés par elle ; ils ont l'autorité des canons. Voilà donc déjà qu'il faudrait attribuer les prétendus changemens dont on accuse le faux Isidore, non à son recueil, mais au code de Charlemagne. Ce n'est pas tout : les Capitulaires ont été tirés des canons de l'Eglise, des maximes des Pères et des édits impériaux. Cette origine serait facile à constater, car souvent les sources sont indiquées. Voilà donc à présent que par les Capitulaires nous remontons dans la plus haute antiquité ecclésiastique. Et l'on viendra traiter de nouveautés les règles des Fausses Décrétales, parce qu'il a plu à l'auteur de les copier ailleurs, et qu'on ne prend pas la peine de chercher plus loin! Voyez-vous, à présent, Messieurs, pourquoi ce silence absolu de tous les évêques et métropolitains, de tous les hommes de zèle et de science, de tous les ordres de l'Eglise? C'est que ce livre, capable de fixer l'attention et peut-être de faire murmurer en secret ceux dont il contrecarre les idées ou les intérêts, en rappelant des principes qu'on viole, des règles qu'on

voudrait voir tombées en désuétude et ensevelies dans l'oubli, n'est pourtant pas de nature à soulever des cris et à exciter des réclamations, parce qu'il n'introduit rien de nouveau et d'inconnu, parce qu'il ne fait que restaurer l'antique, parce qu'il ne fait que consacrer par des noms et par des autorités respectables des règles reçues, un moment perdues de vue, mais renouvelées et proclamées au dernier siècle dans un code que chacun connaît. Vous comprenez dès lors pourquoi ce recueil s'est répandu si rapidement et a été si facilement adopté dans toutes les contrées de l'occident où les capitulaires avaient force de loi. Il n'y a plus de prodige, il n'y a plus cette effroyable aberration de la nature humaine, suivant laquelle une foule de peuples se jette à genoux sans motif pour recevoir un livre qui vient on ne sait d'où et qui bouleverse tout; tout s'explique : il n'y a rien d'extraordinaire, rien d'anormal.

Je ne ferai plus en finissant qu'une seule réflexion, mais elle est importante. Ce qui a pu induire en erreur beaucoup de critiques, c'est que les compilateurs étrangers des siècles suivans, comme Reginon, Burchard, Gratien, qui rapportent souvent des fragmens des Capitulaires, ou n'indiquent pas la source où ils ont puisé, ou, s'ils en indiquent une, n'indiquent pas la véritable; ils nomment les Fausses Décrétales au lieu de nommer les Capitulaires. C'est qu'une fois séparés de l'empire des Gaules, ils ne voulaient plus rien avoir de commun avec cet empire. Soit rivalité, soit amour-propre national, ils ne voulaient pas paraître copier nos lois, alors même qu'ils les reproduisaient. Cela s'applique particulièrement à Gratien. Ainsi, placés dans la nécessité de citer l'autorité qu'ils invoquaient, ils aimaient mieux indiquer une source fausse que d'indiquer celle des Capitulaires. Plusieurs auteurs ont fait cette judicieuse remarque; mais tous ne l'ont point faite.

HUITIÈME LEÇON.

Élection des évêques.

Messieurs, le grave et vaste sujet que j'aborde aujourd'hui, l'histoire de l'élection des évêques, touche sur plusieurs points celui que je viens de quitter; il fera rejaillir bien des traits de lumière sur les questions que nous avons agitées, à l'occasion des Fausses Décrétales; il justifiera et confirmera, par une série de faits, les solutions que nous avons apportées. La carrière où nous entrons est immense, et le but est loin de nous; je ne le dissimule pas en commençant : souvent nous serons obligés de porter nos regards et nos pas sur les événemens qui passeront à côté de nous pour aller les reconnaître, car l'histoire de l'élection des évêques renferme celle de l'épiscopat, et l'histoire de l'épiscopat ne peut renfermer rien moins que l'ensemble de l'histoire de l'Église, celle surtout des troubles, des agitations, des persécutions sans nombre et de tous genres à travers lesquelles elle a dû passer pour jeter la paille au vent, et faire passer le bon grain à travers le crible des tribulations. C'est donc l'histoire des révolutions de l'Église que nous avons à parcourir. Ainsi, la route sera longue, mais elle ne sera ni ennuyeuse ni fatigante, car elle se développera sur un terrain continuellement accidenté; dès que nous arriverons en plaine, nous procéderons par grandes enjambées, nous grouperons les faits, passant par-dessus les détails, et, sans nous arrêter, nous courrons toujours où nous appelle notre sujet, aux événemens tragiques et retentissans. Je dois vous avertir que tout ne sera pas à la louange des acteurs que vous verrez figurer sur la scène; partout où les passions se déchaînent, il y a des horreurs; mais vous distinguerez les hommes des institutions, l'esprit de l'Église, de l'esprit du monde et de l'esprit de schisme et d'hérésie. Vous verrez des scandales; mais vous trouverez aussi à reposer vos âmes sur des spectacles bien édifians. Je commence.

L'évêque est la colonne du temple; suivant la belle et mystique expression du moyen âge, il est le trône de Dieu. En effet, Dieu se repose sur lui de ses intérêts sur la terre. La virginité de la foi de l'Église et la sainteté de ses mœurs lui ont été remises en dépôt, ont été confiées à sa garde; il déclare et prêche la doctrine, il règle la discipline; il élève, il

choisit, il consacre, il institue les pasteurs; il les surveille, il les dirige, il les anime, il les modère, il les console, il les réprime, il les récompense; il voit par leurs yeux, il parle par leur bouche, il agit par l'intermédiaire de leur personne. Ils sont ses vicaires, c'est lui qui est le pasteur; ils sont ses fils aînés, c'est lui qui est le père; ils sont ses membres, c'est lui qui est la tête et le cœur; par eux, il répand dans tout le corps la chaleur et le mouvement; il est le principe ou du bien ou du mal, et je serais tenté de dire que c'est lui qui perd ou qui sanctifie. Voilà l'évêque. Le mauvais choix d'un simple pasteur est, pour la paroisse à laquelle il est envoyé, un malheur lentement et difficilement réparable: le mauvais choix d'un évêque est un fléau pour tout un diocèse, quelquefois une peste pour l'Église universelle. Si vous trouvez dans l'histoire ecclésiastique des siècles d'ignorance et de corruption, de ces siècles où il semble que n'aient vécu que des hommes pâles, blêmes et efféminés, sans vigueur et sans vertu, des aveugles et des paralytiques; c'est que le principe de vie a manqué à ces siècles, c'est qu'il y avait un épiscopat abâtardi, c'est que l'élection avait été faussée. Si l'élection, au contraire, a exalté des hommes éclairés, dévoués et énergiques, à leur voix et sous leur souffle, un siècle endormi et à demi mort se réveille, se redresse et marche à de brillantes destinées. Les évêques seuls font la gloire de l'Église; car, si pauvre que soit un pays ou une époque, il y a toujours assez d'élémens de force et d'action, quand il se trouve une puissance d'attraction pour les réunir, une main savante pour les combiner. Les évêques sont tout dans l'Église: c'est pourquoi elle se met en prière avant leur élection; c'est pourquoi elle a toujours attaché tant d'importance aux canons qui la règlent. C'a été, dès les premiers temps, l'objet principal de son attention, et l'on ne trouve dans les lois organiques d'aucun peuple des idées aussi justes, aussi philosophiques, aussi larges et aussi généreuses que celles qui font la base de son système électoral.

Elle n'accorde rien à la naissance, rien à l'amitié, rien à la faveur; le mérite seul donne des droits à l'épiscopat; et le mérite qu'elle requiert est un mérite éminent, en rapport avec la grandeur de la dignité. L'évêque sera mis au premier rang dans l'Église; qu'il figure aussi hors de ligne dans le clergé par la science et par la sainteté, par toutes les qualités de l'esprit et du cœur. Voilà sa règle sur la candidature, si l'on peut appeler candidature la violence qu'on doit faire à l'élu. Cette règle est exprimée dans de nombreux conciles. Ce n'est pas un vœu, c'est une condition *sine quâ non*, c'est une loi. Elle voit et ne veut rien voir que le mérite; il n'y a pour elle ni classe noble, ni classe abjecte, ni castes, ni conditions; elle n'exclut point la noblesse du sanctuaire, mais elle n'y regarde pas; la science et la vertu ont le pas sur les titres, les dignités, la naissance et la fortune; ce qui fait l'homme et le distingue, le mérite personnel enfin, est tout; son entourage n'est rien, et souvent on l'a vue traverser les rangs des hommes libres pour aller chercher dans la plèbe la plus infime, parmi les serfs, parmi les esclaves, un homme qui n'était pas citoyen, qui ne pouvait même acquérir les droits de cité, aller chercher cet homme, l'introduire dans le sanctuaire, plus tard le couvrir de ses plus magnifiques insignes et le conduire en triomphe au trône pontifical, parce qu'il était le plus digne. On a fait grand bruit de notre temps de l'égalité devant la loi, de l'ouverture à tous de l'accès à tous les emplois; c'est en effet la plus belle conquête de notre révolution; mais on ne trouvera pas dans l'Église de semblable conquête à faire, cette égalité est de droit ecclésiastique depuis dix-huit cents ans. On a répété sur tous les tons de l'enthousiasme ce mot fameux de Napoléon, que chaque conscrit mettait en partant dans son havre-sac le bâton de maréchal de France; on n'a pas songé dans l'Eglise à s'étonner de ce qui paraissait tout naturel. Le conscrit, devenu maréchal de France, ne porte pas la couronne sous son manteau; mais sous la soutane qu'il endosse, le jeune clerc peut porter la tiare. Un jour, un petit porcher a donné au monde un grand pape. De tous les gouvernemens de la terre, il n'en est aucun qui offre autant et d'aussi heureux exemples d'hommes sortis de l'obscurité et portés aux premiers rangs.

Pour gage de sa fidélité à ses nobles principes, elle établit l'élection, mais l'élection sur les plus larges bases; elle appelle la masse du peuple à donner ses suffrages; elle lui demande de désigner le plus digne et s'engage à confirmer son choix par la consécration. « On exige, dit Origène, la présence du peuple, afin que tous sachent qu'on élève au sacerdoce le meilleur du peuple, le plus instruit, le plus saint, le plus éminent par ses vertus. » Telles sont les vues persévérantes de l'Eglise; telles ont été ses institutions primitives.

Voici sur cette matière la doctrine et les principes de l'Eglise exposés par saint Clément, un des premiers successeurs de saint Pierre: « Les apôtres, dit-il, instruits par Notre-Seigneur Jésus-Christ, ont su que le titre d'évêque donnerait lieu à des altercations; c'est pourquoi, remplis d'une sage prévoyance, ils les ont établis eux-mêmes, et ont laissé à leurs successeurs la forme d'élection, lorsqu'après leur mort, il serait question de les remplacer par des sujets d'un mérite reconnu. Ainsi, les évêques nommés par les apôtres ou par leurs successeurs, par le choix des plus respectables personnages, avec le consentement de toute l'Eglise, ne sauraient être déposés sans injustice, lorsqu'ils ont gouverné sans reproche le troupeau de Jésus-Christ. »

Tout le système de l'Eglise est compris dans ce peu de paroles: le choix doit se fixer sur des sujets d'un mérite reconnu. Les apôtres ou leurs successeurs choisissent seuls, tant qu'il y a des inconvéniens à faire intervenir le suffrage du peuple. Ils l'appellent à donner son consentement sous la forme d'élection préparatoire, dès que les circonstances le permettent. D'où il suit que le droit primordial et constitutif de l'élection appartient au gouvernement de l'Eglise; que l'élection populaire n'est qu'une forme d'approbation susceptible d'être modifiée, abolie ou rétablie suivant les nécessités des temps. En d'autres termes, l'élection proprement dite, la confirmation, l'institution appartient au pouvoir de l'Eglise en vertu de sa constitution divine; la désignation, la nomination ou l'approbation fait partie de ses lois organiques; elle n'appartient pas à sa constitution; elle est d'origine ecclésiastique, partant sujette aux modifications qu'indiquent les besoins et les circonstances. Sous les apôtres donc, l'élection a été directe et immédiate sans le concours du peuple; aux temps apostoliques qui ont suivi, l'assemblée des fidèles a été appelée à présenter un candidat, et cette forme populaire et complexe d'élection s'est maintenue dans l'Église pendant plusieurs siècles, d'abord dans sa pureté originelle, tant que c'a été une bonne œuvre de désirer l'épiscopat, comme s'exprime le grand apôtre, c'est-à-dire tant que cette dignité n'a fait que marquer la tête qui était frappée la première dans les persécutions, tant que les fidèles unis entre eux, soumis à leurs pasteurs, ont marché à l'envi dans la voie de la perfection évangélique. Plus tard et bientôt après cette belle institution a été défigurée par l'intrigue, par l'ambition, par la corruption, quelquefois par la force brutale. Il est dans la nature de l'homme de tout vicier par le contact de ses passions, dès qu'on leur offre un appât; c'est ce qui est arrivé, et il faut que l'abus se soit fait sentir de bonne heure, puisque les canons des apôtres qui remontent à la première antiquité de l'Eglise, prononcent la peine de la déposition contre ceux qui obtiendraient leur dignité pour de l'argent ou par la main de la puissance séculière. Mais n'anticipons point sur les époques de dégradation.

Aux temps de la ferveur primitive et lorsque le martyre couronnait presque tous les évêques, il ne sortait du suffrage populaire que des noms d'hommes recommandables par leur foi, par leur dévouement, par leur sainteté. On n'était pas tenté d'en choisir d'autres; d'autres n'eussent pas accepté cette terrible charge. Parmi ces bons chrétiens qui n'avaient qu'un cœur et qu'une âme, et qui ne songeaient qu'à s'édifier, qu'à se sanctifier, qu'à glorifier Dieu, les élections étaient un spectacle édifiant. A la mort d'un évêque, le peuple se réunissait et choisissait son successeur, non par un scrutin régulier, mais par acclamation. Il était rare que le clergé annu-

lât ce choix, car les regards et les suffrages de la foule se portaient naturellement sur des hommes qui lui étaient chers, dont la science, le zèle et les bonnes mœurs lui étaient connues: il n'y avait point d'intrigues, les vues étaient droites et pures, tout procédait d'un élan spontané vers le bien, et la voix du peuple était regardée comme la voix de Dieu. Les évêques confirmaient donc le choix du peuple, ou, ce qui arrivait le plus souvent, ils choisissaient en sa présence; il assistait comme témoin intéressé; il approuvait, il acceptait l'élection par son silence, mais ordinairement par ses acclamations. La forme était différente, le but était le même: c'était toujours une approbation de l'homme, soit qu'elle précédât, soit qu'elle accompagnât l'élection; il y avait toujours consultation de l'opinion publique, afin de donner au peuple un évêque qui lui fût agréable, suivant le principe reçu dans l'Eglise: *Nullus invitis detur episcopus.* Plus tard, lorsque la charge de métropolitain eut été établie, la confirmation des élections passa des mains des évêques dans les siennes; mais, pour exercer cette prérogative, il devait, à peine de nullité, être entouré des évêques de la province; ils l'assistaient dans l'ordination et coopéraient ainsi à l'institution de l'élu, car elle était implicitiment renfermée dans sa consécration. Ainsi tout se passait pour ainsi dire en famille.

Mais bientôt il n'en fut plus de même. Lorsqu'après sa victoire sur Maxime, Constantin se convertit au Christianisme, il le fit entrer dans l'État, il en fit une institution politique. En conséquence, pour attirer sur les évêques la considération de la population païenne et pour leur donner sur elle une salutaire influence, il les investit de pouvoirs civils, il leur conféra des priviléges, il les éleva à la hauteur et les entoura de l'éclat et de l'appareil réservé aux premiers officiers de l'empire; il dota richement les Eglises et les rendit administrateurs et dispensateurs des biens ecclésiastiques. Une fois qu'il y eut de l'or et de brillantes décorations déposés sur l'autel, il arriva ce qui arrivera toujours, les cœurs cupides et ambitieux y portèrent leurs regards, ce dangereux appât les séduisit, la tête leur tourna; *per fas et nefas*, ils se ruèrent en foule pour dépecer la proie qui leur était offerte. Alors naissent les intrigues, les sourdes menées; les candidats se croisent dans l'église, ils sèment l'or, les promesses, les soupçons et les calomnies; ils flattent les grands, ils corrompent le peuple; ils emploient, au besoin, tantôt la ruse et tantôt la violence; le règne des habiles a commencé; alors les partis se divisent et entrent en lutte, les élections sont tumultueuses, le sanctuaire devient une arène où les passions déchaînées se portent aux derniers excès, où les factions rivales vont jusqu'à tirer le fer et à répandre le sang.

Pour remédier à ces désordres trop fréquens, les empereurs font accepter leur intervention; d'abord par le motif, ensuite sous le prétexte de protéger la liberté de l'Eglise, ils s'ingèrent dans l'élection de ses pontifes. Ils écartent les intrigans; mais ils prennent pied dans l'Eglise, et une fois entrés, ils n'en veulent plus sortir; ils imposent leur influence; ils la font prévaloir; ils mettent la main sur l'urne et n'y laissent entrer que les noms qui leur conviennent; enfin, ils agissent en maîtres et seigneurs et font respecter leur vouloir par la force. Voilà la première origine des investitures; elles sont nées des abus des élections.

Une autre cause de corruption, ce furent les hérésies qui troublèrent pendant plusieurs siècles les Eglises d'Orient. Le parti que les adversaires du Christianisme tiraient de la philosophie grecque, surtout de la philosophie platonicienne, obligea les premiers apologistes d'en faire une étude approfondie. Certains esprits en abusèrent; ils allièrent les opinions philosophiques aux mystères chrétiens et conçurent l'insensé projet de les expliquer par ce moyen. De ce mélange adultère résulta une cohue informe de doctrines hybrides et monstrueuses, de rêveries bizarres qui, défigurant également la foi et la raison, ne ressemblaient elles-mêmes à rien. Mais la raison humaine, qui abdique si difficilement son indépendance et qui n'avait pas encore alors l'expérience de son incapacité, trouvait à satisfaire son orgueil

natif; elle se jeta à corps perdu dans des égaremens inimaginables, et chaque jour on voyait éclore de nouvelles hérésies; elles pullulaient, elles fourmillaient. Le peuple ne resta pas étranger aux subtilités théologiques. On vit ce qu'on voit encore aujourd'hui dans les pays protestans; l'illuminisme venait au secours de l'ignorance; chacun se croyait en droit de dogmatiser; les artisans et les boutiquiers, les esclaves même s'imaginaient être théologiens, comme dit saint Grégoire de Nazianze; on prêchait dans les rues et dans les carrefours, on disputait dans les ateliers et dans les échoppes; on ne s'occupait plus que de spéculations théologiques. Les esprits ainsi égarés, quand arrivait une élection, chaque fraction du peuple voulait l'emporter et obtenir un évêque à sa guise. Les partis se comptaient, ils organisaient leurs intrigues et dressaient leurs batteries. Conduits par les prêtres de leur secte, secondés quelquefois par des évêques, souvent appuyés par l'autorité des empereurs qui avaient embrassé l'hérésie, ils parvenaient non seulement à placer des évêques hétérodoxes dans les siéges vacans, mais encore à chasser des leurs les évêques légitimes et fidèles, et à les remplacer par des partisans dévoués à l'erreur qui était en vogue.

C'est ce qu'on vit déjà sous le règne de Constantin. Je rendrai à cet empereur une entière justice. Il déclara les élections libres, dès le commencement de son règne, et s'il y intervint, ce fut pour calmer les séditions, pour s'opposer aux cabales et pour assurer à l'Eglise une parfaite liberté. Mais Constantin, si ferme, si intrépide sur le champ de bataille, était, dans l'intérieur de son palais, d'une bonté qui dégénérait quelquefois en faiblesse. Sa sœur Constantia, trompée par les dehors pieux et catholiques de quelques évêques ariens, favorisait leur parti. A sa prière, Eusèbe de Nicomédie et d'autres, qui avaient été exilés après le concile de Nicée, furent rappelés et réintégrés dans leurs siéges. Eusèbe de Césarée qui, avec une prudence et une modération suspecte, louvoyait dans un certain milieu, entre les deux causes, mais s'approchait davantage des Ariens, seconda les efforts de la princesse pour disposer favorablement Constantin en leur faveur. Malgré sa foi, malgré son zèle pour la gloire de l'Église catholique, l'empereur ne sut pas résister à ces perfides et hypocrites insinuations, il céda; et Eustate, évêque d'Antioche, l'adversaire déclaré des Ariens, connus alors sous le nom d'Eusébiens, fut calomnieusement accusé de divers crimes, déposé, exilé et remplacé par Euphronius, partisan des Ariens. Ce fut l'empereur qui le désigna, après divers troubles dans lesquels la ville d'Antioche faillit être réduite en cendres. Voilà déjà une atteinte portée à la liberté des élections. Une seconde victime fut bientôt sacrifiée : saint Athanase fut relégué à Trèves. Constantin avait reconnu ses fautes et voulait les réparer en rappelant les évêques exilés; mais il fut surpris par la mort et laissa à son fils Constant le soin de cette réparation.

Instruite par l'expérience de l'inconstance du peuple et de sa facilité à se laisser entraîner, l'Église établit au concile de Nicée une nouvelle règle pour les élections épiscopales; elle fut long-temps la règle généralement appliquée. D'après le 4e canon, « l'évêque doit être ordonné, autant que possible, par tous ceux de la province; mais si cela est difficile à cause d'une nécessité pressante ou de la longueur du chemin, il faut du moins qu'il y en ait trois pour l'ordination, et qu'ils aient le suffrage et le consentement par écrit des absens. Le métropolitain, en chaque province, doit confirmer tout ce qui a été fait. » Ainsi, ni le clergé ni le peuple n'étaient exclus des élections, mais leurs opérations étaient contrôlées par les évêques de la province réunis en concile, et les actes de ceux-ci étaient en outre soumis à la ratification du métropolitain.

Il semblait que par ces sages dispositions le concile avait fermé la porte à tous les abus; mais, au moment où l'Église venait de déjouer l'intrigue, elle se trouva aux prises avec la violence. Les Ariens, comme nous venons de voir, déguisés sous de nouveaux noms, avaient fait entrer Constantin dans leurs vues; au moyen de leurs insinuations hypocrites et de leurs imputations calomnieuses, ils étaient parvenus à déposséder

der et à faire exiler plusieurs évêques orthodoxes. Sous Constance, fils et successeur de Constantin, ils furent plus hardis et firent des progrès plus rapides : c'est proprement sous son règne qu'ils établirent leur puissance. Séduit par eux, il embrassa leur doctrine et voulut en faire la religion de l'Etat. Arius n'était plus, mais il avait laissé en Eusèbe, évêque de Nicomédie, un disciple digne de lui. Celui-ci, soutenu par l'empereur, brisa violemment toutes les sages mesures du concile de Nicée. L'empereur, foulant alors aux pieds toutes les règles, lui substitua de sa propre autorité, contre la volonté du clergé et du peuple, un clerc de son palais, un certain Grégoire, arien, qu'il fit installer par des soldats. Saint Athanase, évêque d'Alexandrie, le grand défenseur de la doctrine de Nicée, était de retour de l'exil; il éleva courageusement la voix et se mit à crier à la violation manifeste des canons; sa voix fut étouffée; l'empereur, excité par les Ariens, voulut être obéi, il le fit déposer de nouveau et le renvoya en exil. D'autres évêques eurent le même sort. Ce n'était pas assez de leur ôter leur dignité, on travailla à salir leur réputation par les plus noires calomnies.

L'Eglise de Constantinople, la capitale de l'empire, avait encore dans Paul un évêque orthodoxe. Il fut déposé pour de faux crimes, et Eusèbe de Nicomédie monta sur son siége; il fut rétabli par le pape Jules, mais chassé une seconde fois par Constance. Cette fois sa dignité fut livrée à Macédonius. Le peuple résolut d'empêcher son installation : Philippe, préfet du prétoire, fit monter Macédonius sur son char et le conduisit lui-même à l'Eglise, escorté par de nombreuses troupes qui marchaient l'épée nue. Le peuple barra le passage, une lutte s'engagea, une effroyable mêlée s'ensuivit, dans laquelle plus de 3,000 personnes perdirent la vie. Telle fut l'intronisation de Macédonius, intronisation digne du premier fauteur de la persécution contre les catholiques, digne de l'homme dont l'administration ne fut qu'un tissu de crimes et d'horreurs.

Toutes les hérésies se ressemblent dans leurs procédés : elles emploient la ruse pour se répandre, la violence pour s'imposer, et elles achètent la violence au prix du pouvoir spirituel; elles le troquent vilement contre la protection de la force brutale que le pouvoir séculier leur donne en retour. Telle fut la conduite des Ariens; ils firent de l'empereur le chef de l'épiscopat : il faisait et défaisait les évêques à son gré, il réglait les choses de la religion, dirigeait les consciences, dictait les articles de foi, réformait la discipline ou plutôt remplaçait tout l'ordre canonique, tous les devoirs, toutes les vérités, toutes les lois, par sa volonté. Les évêques n'étaient plus des pontifes, ils étaient des préfets; la religion n'avait plus rien d'intime, d'inviolable, de sacré, de divin; elle était devenue l'arme et le plastron du pouvoir civil, une indéfinissable monstruosité. Les évêques qui voulurent résister furent déposés, emprisonnés ou exilés, leurs défenseurs persécutés, maltraités, frappés de verges. La hache des licteurs était la sanction canonique. Lorsqu'au concile de Milan, en 355, quelques évêques se hasardèrent à rappeler l'autorité des canons, l'empereur, bouffi de fureur, répondit : *Que ma volonté vous tienne lieu de canons; obéissez, ou allez en exil.* Ses députés parcourant les provinces répétaient partout : *L'empereur l'a ordonné, souscrivez, ou quittez vos Eglises.* Ainsi se traitaient les choses ecclésiastiques, jusqu'en Italie, sous les yeux du pape.

A la persécution violente de Constance, succéda la persécution secrète et perfide de Julien; à celle de Julien, celle de Valens, restaurateur et continuateur de l'œuvre satanique de Constance. Sous son règne, les deux grands siéges de Constantinople et d'Antioche furent occupés par les Ariens. On comptait les années, on épiait l'heure de la mort de chaque évêque, pour disposer en faveur de l'hérésie d'un siége que la mort était toujours trop lente à rendre vacant. Si elle se faisait trop attendre, si elle paraissait trop éloignée, on bâtissait un échafaudage de prétextes ou de crimes à l'abri duquel on déposait traîtreusement l'évêque dont le courage et la foi faisaient obstacle à l'erreur. Telle fut pendant quarante ans la persécution excitée par les Ariens; persécution quelquefois aussi sanglante, toujours plus perfide, plus odieuse, plus

funeste que celle des païens. Pendant toute cette époque de désolante mémoire, le tumulte, l'intrigue, la violence et la corruption furent les élémens et composent toute l'histoire des élections. Elle s'étend jusqu'à l'avènement de l'empereur Théodose, en 379.

Ici, Messieurs, je m'arrête quelques instans : au milieu de ces troubles, dans cette grande désolation de l'Église, il faut que je vous fasse remarquer la conduite des papes. S'ils ne sont que des patriarches d'Occident, si leur pouvoir n'est pas universel, ils doivent rester étrangers aux affaires d'Orient, ils n'ont rien à y voir, rien à y dire. Cependant ils y font intervenir leur autorité; non pas encore leur autorité temporelle, comme au 9e et au 11e siècle, et c'est cette différence dans la forme de l'intervention qui a trompé bien des écrivains, ou qui a fourni des armes à leur système; mais ils interposent du moins leur autorité spirituelle, leur autorité apostolique, celle qu'ils n'avaient pas à acquérir, celle dont ils ne peuvent être dépouillés, parce qu'elle tient à leur position, à leur succession, et que, dans les temps et dans les lieux, elle est aussi catholique que l'Église. Les infractions de la discipline, les atteintes portées à la foi sont plus graves qu'aux temps de Nicolas Ier et de Grégoire VII. Néanmoins, tandis que le premier menace, que le second frappe d'excommunication et de déposition, les papes des premiers siècles ne citent pas même les empereurs à leur tribunal. Pourquoi? C'est que les empereurs jouissent d'une autorité autochthone, absolue et indépendante; la loi civile ne prend pas encore sa source dans la loi religieuse; l'alliance de l'Église et de l'État, qui a son origine aux capitulaires, n'existe pas; l'établissement politique est resté païen ou naturel, si vous aimez mieux, et le tribunal des évêques institué par Charlemagne n'est pas compétent pour juger les empereurs; l'excommunication purement spirituelle est la seule arme qui se trouve aux mains des pontifes suprêmes; cette arme serait impuissante, c'est la force seule qui règne : ils ne frappent pas, ils ne menacent pas; le droit n'était rien, la force était tout; en voici bien la preuve : Constant ne put jamais obtenir de son frère le rétablissement de saint Athanase sur son siége, qu'en menaçant de venir le rétablir lui-même à la tête d'une armée. Voilà le langage qu'il fallait tenir pour se faire écouter; les papes ne le pouvaient pas. Que faisaient-ils donc? Ils gémissaient, ils priaient, ils exhortaient; ils faisaient plus : ils consolaient les fidèles persécutés, ils les raffermissaient dans la foi, ils envoyaient des légats, ils encourageaient les évêques orthodoxes, ils convoquaient des conciles, ils s'opposaient par tous les moyens en leur pouvoir à la violence, à l'altération de la foi, à la violation de la discipline; ils agissaient enfin en vertu de leur autorité spirituelle : c'est ce qui nous est attesté par leurs nombreux écrits. Qu'on recourre aux monumens de cette époque, on y trouvera l'exercice de la souveraine puissance des papes, l'exercice de tous les droits qu'on voudrait faire découler des Fausses Décrétales : droit de juger les évêques, droit de casser et de réformer les décisions des conciles, droit d'évoquer à leur tribunal la déposition des évêques, et généralement toutes les causes majeures. Ces droits, je le répète, ont été exercés; je dis plus, ils ont été reconnus; je dis plus encore, ils ont été invoqués et par les catholiques et par les hérétiques eux-mêmes.

Saint Athanase, Paul de Constantinople et plusieurs autres évêques, tels que Marcel d'Ancyre, Asclépas de Gaza, Lucius d'Andrinople, déposés et chassés de leurs siéges, en appellent à Rome; ils recourent au Saint-Siége comme ayant le droit de les juger et de les rétablir. Voici comment s'exprime saint Athanase :

« Tous nos frères, dit-il au pape Jules, sont convenus unanimement qu'il fallait s'adresser à la sainte Église romaine, à laquelle le Seigneur lui-même a donné, par un privilége spécial, supérieur à celui qui a été donné aux autres Églises, le pouvoir de lier et de délier; car elle a été établie par Dieu, le soutien de toutes les autres : elle est la tête sacrée, d'où la vie se répand dans tous les membres, et dont dépend leur conservation et leur vigueur. »

Le pape n'est pas pour saint Athanase un protecteur ordinaire; celui-ci le reconnaît pour le chef de tous les évêques; il proclame que l'église romaine est la tête, et que les autres sont ses mem-

bres. Et vous avez remarqué l'unanimité de ses frères, c'est-à-dire des autres évêques orthodoxes, à professer la même doctrine.

Voici maintenant les Ariens qui recourent également au pape en le priant d'approuver la déposition des évêques et l'élection de leurs successeurs. Le pape Jules, saisi de cette affaire, avant de prononcer sa sentence, ordonne aux accusés et aux accusateurs de comparaître à son tribunal. C'est Théodoret, évêque de Cyr, qui nous l'apprend en ces termes :

« Le souverain pontife Jules, suivant la loi de l'Église, *ecclesiasticam legem secutus*, ordonna que les Eusébiens et Athanase vinssent à Rome défendre leur cause devant lui. » Selon le même historien, « saint Athanase obéit à l'ordre du pape. Mais les Eusébiens ne voulurent pas se rendre à Rome, dans la crainte que leur mensonge ne fût découvert. »

Après les avoir attendus inutilement pendant plus d'un an, le pape, dans un concile de cinquante évêques, rétablit saint Athanase et ses collègues sur leurs siéges. Ensuite il écrivit aux évêques orientaux une longue lettre qui est un des plus précieux monumens de l'histoire ecclésiastique. Je n'ai pas besoin d'avertir que je ne l'emprunte pas à la collection des Fausses Décrétales, qui en renferme plusieurs attribuées au même pape. Celle dont je parle est authentique; elle se trouve dans les œuvres de saint Athanase et dans la collection des conciles.

Le cœur navré d'amertume, le Pontife déplore la difficulté des temps; il se plaint avec force et avec douceur de la violence faite aux évêques, et de la violation des canons; il reproche aux évêques accusateurs de ne s'être pas rendus au concile de Rome, où il les avait appelés; il réfute leurs vaines excuses, justifie la sentence de rétablissement qu'il vient de prononcer, confond le mensonge et la calomnie dont on avait poursuivi les accusés, et met leur innocence au grand jour. Cette lettre est un chef-d'œuvre de prudence et de pathétique : dans des circonstances aussi critiques, il s'interdit la menace; mais il donne un libre cours à ses plaintes, à ses gémissemens, à ses exhortations pacifiques et paternelles. Rien n'est si touchant que son langage. Je regrette de ne pouvoir citer que la fin de cette lettre :

« O mes frères, nous sommes dans un siècle où les jugemens de l'Église ne se règlent plus sur l'Évangile, mais se rendent comme des arrêts de proscription et de mort. Des évêques exposés à de pareils outrages ! Et les évêques de quelles églises? de celles que les apôtres ont gouvernées eux-mêmes. Pourquoi ne nous écrivait-on pas, principalement dans une cause qui concernait l'Église d'Alexandrie? Ne savez-vous donc pas que c'était la coutume de nous écrire d'abord, et que la décision devait venir d'ici? Si donc il avait pu s'élever des soupçons relativement à l'évêque de ce diocèse, c'était à notre Église qu'on aurait dû en faire part. Maintenant, sans nous avoir instruits, après qu'on a fait ce qu'on a voulu, on veut que nous y donnions les mains aveuglément, sans connaissance de cause. Ce ne sont point là les ordonnances de l'apôtre saint Paul; ce n'est point la tradition de nos pères; c'est une forme de conduite toute nouvelle, une discipline à laquelle nous ne sommes point accoutumés. Écoutez sans murmure les paroles que le bien public nous oblige de vous adresser. Nous ne vous signalons d'autres droits que ceux que nous avons reçus de saint Pierre. Ces droits vous sont connus, et nous ne les aurions pas rappelés, si nous n'avions été profondément émus de ces événemens. »

Voilà donc la primauté du pape proclamée devant tous les évêques d'Orient; la voilà reconnue et invoquée par les évêques de deux grands siéges, Alexandrie et Constantinople, reconnue et invoquée par les hérétiques eux-mêmes.

Veut-on d'autres témoignages encore, nous citerons, à l'occasion de cette même affaire, ceux des trois grands historiens de l'antiquité catholique, Sozomène, Socrate et Théodoret. Sozomène dit que le pape Jules « reçut ces prélats dans sa communion et les rétablit sur leurs siéges, parce que, à cause de la majesté de la chaire apostolique, il était chargé du soin de toutes les Églises »; Socrate, que « le pape Jules, dont l'Église a le gouvernement des autres, donna aux évêques réintégrés des lettres pleines de fermeté et d'autorité; » Théodoret, que « le Saint-

Siége de Rome est préposé au gouvernement de toutes les Églises du monde catholique. »

Ces témoignages sont irrécusables, le monument qui les précède est authentique et solennel. Et l'on viendra nous dire que la puissance souveraine des papes sur les autres Églises n'a commencé qu'au 9e siècle, après la publication des Fausses Décrétales! Et l'on osera prétendre que les appellations à Rome étaient inconnues dans la primitive Église, qu'elles ont été introduites par le faux Isidore! Comment qualifier de telles assertions? Est-ce de l'ignorance? Est-ce de la mauvaise foi?

REVUE.

RÉPONSE DU SEMEUR [1].

SUITE DES TRANSFORMATIONS DE LA RÉFORME.

La transformation des églises protestantes mérite, avons-nous dit, d'être suivie avec intérêt par les catholiques. On nous permettra donc de revenir sur nos appréciations, et de montrer comment elles sont accueillies par les écrivains *orthodoxes* de la Réforme. Voici ce qu'a dit le *Semeur :*

« Un écrivain distingué, M. Laurentie, a reproduit, dans la dernière livraison de l'*Université Catholique,* les principaux traits de notre polémique : il établit très bien que le rapprochement projeté de l'Église anglicane et de l'Église prussienne est une association conventionnelle ayant pour objet de suppléer à l'unité de l'ordre par l'unité de la force; puis, prenant acte de notre opposition à la force, il nous demande si de l'obligation où nous sommes de nous y opposer ne résulte pas que le protestantisme tout entier repose sur une base qu'il désavoue, et qu'il n'a été qu'une grande illusion : certes, nous ne nierons aucun des biens que la Réforme a apportés dans le monde; mais nous ne faisons pas non plus difficulté de reconnaitre que dans les pays où la persécution n'a pas conservé aux Églises l'indépendance dont elles ont besoin, « les rois sont devenus Pontifes, et l'infaillibilité a été remise au sceptre, » comme dit M. Laurentie : c'est le fait, plus ou moins avoué, plus ou moins dissimulé, contre lequel il faut qu'on s'insurge; et le principe, avorté au 16e siècle, qui doit, au 19e, rendre la vie aux Églises, est assez puissant pour qu'on ait osé dire à Londres et à Genève, qu'on se propose par son moyen une seconde réformation.

« M. Laurentie demande si nous consentirons à écarter indéfiniment de la Réforme une idée quelconque d'unité: nous ne voulons pas l'unité de la force, nous ne voulons pas l'unité de l'abnégation, mais nous voulons l'union de la foi : l'unité des Églises est impossible; mais leur union peut être produite par le Saint-Esprit, et il l'établit dans la mesure où il convertit les âmes. »

Nous sommes singulièrement frappés de ces paroles. Elles attestent la vérité de nos remarques, plus historiques encore que dogmatiques, sur la nécessité inévitable du despotisme dans la Réforme, toutes les fois que la Réforme veut se constituer à l'état d'église publique. C'est ici une protestation très expressive contre les philosophes contemporains qui, sous diverses formules, ont imaginé d'organiser des religions *libres* et nationales, au nom même du principe

[1] Voir l'article relatif au *Semeur* dans le numéro précédent, ci-dessus, p. 201.

protestant. Ils veulent affranchir la raison humaine; ils l'asservissent. Ils rompent l'autorité pontificale, ils créent la tyrannie princière. Voilà une vérité acquise aux controverses des protestans sérieux et des catholiques; si ce n'est que les catholiques ne proclament pas le droit de s'insurger à outrance contre une si fatale usurpation, et que les protestans. au contraire, évoquent le principe du 16e siècle, principe de renversement et de guerre, avorté, disent-ils, mais vivant toujours, et renfermant au besoin une seconde réformation, plus implacable, s'il le faut, que la première.

Il y a là d'immenses aveux. Voilà donc la Réforme contrainte de refaire son œuvre. Quoi! tant d'anarchie en pure perte! tant de guerres sanglantes inefficaces! tant de bouleversemens d'empires inutiles! La Réforme a rempli l'Europe de malheurs et de ravages; elle a brisé des sceptres; elle a tué des rois et des reines; elle a spolié des églises, brûlé des monastères, saccagé des couvens et des universités, transformé des États, fait et défait des monarchies et des républiques; eh bien! elle n'a rien fait. Son principe est avorté, et l'enfantement de tant de nouveautés n'a été qu'un vain travail. Après trois siècles, il faut réformer la Réforme. Il faut se rejeter dans un travail nouveau, quel qu'il doive être; il faut s'aventurer dans tous les hasards d'une entreprise manquée; mais cette fois avec une résolution plus intrépide, avec une volonté plus savante, dût-on arriver, ainsi que l'a dit le *Semeur*, à des bouleversemens et à des tempêtes. Alors, qu'est-ce donc que le principe de la Réforme, dans l'ordre de l'humanité? Nous le demandons en frissonnant.

Si ce principe est remis aux mains des princes, le *Semeur* le dit, c'est la tyrannie.

S'il reste aux mains des *Eglises*, c'est le droit permanent d'insurrection, avec son cortége impérissable de ravages.

La Réforme renferme donc en soi tour à tour l'anarchie ou l'oppression! Comment en douter après ces aveux, même en ne tenant aucun compte des faits de l'histoire?

Le *Semeur*, à la vérité, considère la Réforme sous deux aspects divers, comme Église constituée dans l'État, et comme Église constituée hors de l'État. Il fait bon marché de l'unité extérieure de l'Église politique. Il la condamne avec colère; il a contre elle des évocations formidables. Ce qu'il aime, ce qu'il veut, ce qu'il appelle, c'est une sorte d'unité, mal définie, sans doute, mais enfin conciliable, pense-t-il, avec la liberté de l'Église spirituelle. C'est à merveille! Voyons, toutefois, s'il ne touche pas à une autre confusion.

Laissons les images de révolte et de guerre. Dès que le *Semeur* invoque le Saint-Esprit, la direction de la controverse devient calme et pacifique.

— « Nous ne voulons pas, dit-il, l'unité de la force. » — Nous voilà d'accord. — « Nous voulons l'union de la foi. » — Nous n'entendons plus.

Comment des hommes sérieux, des esprits philosophiques se peuvent-ils payer de vagues paroles? Il n'y a d'union de la foi, manifestement, que là où il y a règle de la foi. Si la règle est ôtée, la foi n'est qu'une menteuse chimère.

Le *Semeur* prononce des mots pour lui sans valeur. Et ceci n'est pas nouveau, et ne tient pas surtout à un égarement de sens privé, qui serait propre aux écrivains très remarquables de ce journal. C'est une disposition générale d'idées, qui tient à l'ensemble de la Réforme. Toutes les fois que ses apologistes ont voulu fair l'image désolante de l'anarchie qu'elle produit, ils se sont rattachés, comme le *Semeur*, à cette vague *unité de foi;* parole sans signification, énorme ambiguïté de langage, qui ne saurait être admise qu'autant qu'on admettrait d'abord la communication directe, mystique, infaillible de la vérité, objet de la foi, à l'esprit de chaque fidèle. Ce serait comme une révélation perpétuelle de Dieu à l'homme, et un miracle d'illumination permanente et universelle, qui rendrait l'enseignement extérieur tout-à-fait vain. Or cette unité se conçoit dans l'Église du ciel, où Dieu se montre et où la foi possède en réalité son objet; mais elle n'est point dans l'Église de la terre, où l'objet de la foi est entrevu au travers de voiles, où, par conséquent, la croyance a besoin d'être définie pour n'être pas exposée à devenir une illusion,

Philosophiquement il n'y a pas de foi sans autorité. Comment l'humanité croirait-elle sans raison de croire? Il faut conséquemment que la raison de croire soit manifeste, sensible, égale pour tous. C'est là l'autorité justement.

Et si l'idée de foi implique l'idée d'autorité, comment, sans l'autorité, l'unité de foi serait-elle réalisée?

Le *Semeur* dit : « L'unité des Eglises est impossible, mais leur union peut être produite par le Saint-Esprit, et il l'établit dans la mesure qui convertit les âmes. » Nous comprenons la portée de sa distinction. Comme il admet la foi sans l'autorité, l'unité des Eglises lui importe peu : il lui suffit d'une certaine *union*, d'une sorte de fraternité symbolique, qui laisse subsister toutes les variétés de la foi. Mais ceci constitue un état d'Eglise vraiment monstrueux. Qu'est-ce donc que l'Eglise, ou une Eglise, ou des Eglises, en cette hypothèse? Chaque homme se fait son Eglise. Chaque Eglise ainsi faite n'existe que par une convention. Elle n'a donc rien de définitif, rien d'arrêté, rien de légitime. Comment alors parler de l'union des Eglises? Isolément elles sont des fictions. Qu'est-ce en cet état que l'Eglise de France, ou d'Angleterre, ou d'Allemagne? Qu'est-ce, sous des images moins étendues, que l'Eglise de Genève, de Paris ou de Montauban? Dès qu'elles existent, abstraction faite d'une autorité définie, elles sont une collection d'êtres, non point un être; elles n'ont pas d'unité. Comment donc peuvent-elles s'unir entre elles? Ces collections de croyans se donneront mutuellement des signes d'amitié évangélique, comme feraient des loges du *Grand-Orient* et du *Rit-Ecossais*, pour témoigner de leur bon vouloir de charité maçonnique; mais des signes extérieurs de bon accord accidentel, ne révèleront pas l'*union produite par le Saint-Esprit*, c'est-à-dire, si les mots chrétiens ont un sens encore, l'union des volontés et des cœurs; l'obéissance enfin des intelligences à une même pensée de foi.

Le *Semeur* élude la précision de nos remarques. Nous avons dit : *Le Semeur ne veut pas l'unité de la force; veut-il l'unité? Quelle unité peut-il vouloir?* Il répond : *L'unité des Eglises est impossible; mais leur union peut être produite par le Saint-Esprit.* Ce n'est pas répondre. L'union que peut produire le Saint-Esprit (le Saint-Esprit peut produire l'union! c'est heureux), est-ce l'unité de la foi? Si le *Semeur* est sincère, et il l'est, il dira : Non. Qu'est-ce donc que l'union qui n'est pas l'unité? Une alliance, une forme, une convention, philosophiquement RIEN. Donc sous ce mot d'*union* subsiste la division en droit, l'anarchie en principe. Et cela est si vrai, même pour le *Semeur*, qu'il est obligé de dire que ce que peut le Saint-Esprit, c'est de déguiser cette anarchie. Le Saint-Esprit *peut produire l'union des Eglises!* Voilà tout. Et encore il la peut produire dans une certaine mesure. Il ne la produit pas entière, absolue; il la produit *dans la mesure qui convertit les âmes*. Qu'elle est cette mesure? L'Esprit-Saint le sait; le *Semeur* ne le sait pas. Si bien qu'un abîme peut séparer les Eglises, et qu'elles peuvent garder leurs dissidences profondes, infinies, sur la présence réelle, sur les œuvres, sur la grâce; leur union n'en sera pas moins produite dans la mesure qui suffit à la conversion et au salut. C'est-à-dire la foi est indifférente; ce qui importe, c'est une formule d'union. Si le protestantisme orthodoxe en est là, nous disons et nous proclamons que, comme Eglise, il n'est plus qu'une fiction. Il vit comme protestation contre l'autorité régulatrice de la foi; il ne vit pas comme définition d'une foi quelconque. Il n'est plus qu'une négation. Et, à ce titre, il peut détruire, il peut semer la colère et les tempêtes, il peut renouveler l'extermination; mais ce n'est pas là la puissance de la vie, c'est la puissance de la mort.

En cet état laissons la controverse : nous y pourrons revenir. Mais tandis que le *Semeur* proteste contre l'unité politique, voici qu'on publie en Europe l'acte de suprématie *papale*, en vertu duquel le docteur Alexandre s'en est allé prendre possession de l'Eglise anglicane de Jérusalem! Cette pièce mérite d'être conservée dans un recueil sérieux; elle va nous ramener à l'objet primitif de nos appréciations.

« A nos frères vénérables et chéris en Jésus-Christ, les évêques et chefs des

anciennes communes apostoliques en Syrie et pays voisins : Guillaume, par la Providence divine archevêque de Cantorbéry, primat et métropolitain de toute l'Angleterre. — Joie dans le Seigneur. —

« Nous recommandons avec tout le zèle dont nous sommes capables, à votre bienveillance, frères vénérables et chéris, M. Michel Salomon Alexandre, docteur en théologie, que nous avons nommé évêque de l'Eglise d'Angleterre et d'Irlande, après avoir apprécié sa piété et sa capacité, et cela, conformément aux canons de notre sainte et apostolique Eglise; autorisé par notre Reine, nous l'avons envoyé à Jérusalem, et nous lui avons confié la surveillance spirituelle de tous les laïques et clercs dans notre Eglise, dans ce pays et dans ceux limitrophes. Mais, afin que personne n'ignore la raison pour laquelle nous avons envoyé M. Michel Salomon comme évêque, nous lui avons ordonné de ne porter aucune atteinte au pouvoir qui vous appartient, ainsi qu'aux autres chefs des communes orientales, mais de vous témoigner l'estime que vous méritez, et de se montrer toujours prêt et ardent pour tout ce qui peut avancer la charité et l'harmonie fraternelle. Nous avons la confiance que notre frère l'évêque observera de cœur et de conscience, bien fidèlement, ce que nous lui avons ordonné. Nous vous prions, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de le recevoir en frère, et de lui offrir à temps ce dont il aura besoin.

« Nous espérons que vous recevrez avec bienveillance cette lettre, qui prouve combien nous importe le lien de l'ancienne fraternité avec les anciennes Eglises de l'Orient, rompu depuis plusieurs générations. Si ces liens sont renouvelés par la volonté et la grâce de Dieu, nous espérons que les divisions nées dans l'Eglise de Jésus-Christ, et dont elle a tant souffert, disparaîtront. Dans cet espoir, nous avons apposé à cette lettre autographe notre sceau archiépiscopal. — Fait à Lambet, en 1841, le 3 novembre. »

Ici toute discussion est superflue. L'acte *papal* de Cantorbéry vient seulement révéler de plus en plus la transformation du protestantisme, et sa tendance à une organisation hiérarchique, qui paraisse arrêter l'éparpillement doctrinal dont il est frappé. Mais nous ne saurions le dissimuler : entre le *Semeur* et le pontife anglican, la logique prononce pour le pontife. Au point de vue catholique, c'est une ridicule énormité de voir un prélat d'Eglise établie, envoyer un pasteur à une autre Eglise, fictive ou non, et cela au nom de l'autorité politique, homme ou femme, roi ou reine, il n'importe. Au point de vue protestant, au contraire, il y a là une certaine raison, ne fut-ce qu'une raison d'Etat, la pire de toutes en matière de foi, mais enfin une raison quelconque, qui ne saurait être méconnue politiquement, et qui ne saurait non plus heurter, quoi qu'en dise le *Semeur*, le principe même de la réforme. Que si le *Semeur* persiste à voir en cette entreprise d'unité une violation du droit propre de chaque Eglise, il faut qu'il suive à son dernier terme ce principe d'isolement, dût-il aller jusqu'aux folies sectaires des quakers et des méthodistes. Donc sa liberté d'Eglise, c'est l'anarchie même. Que s'il veut l'ordre dans l'Eglise, ne fût-ce qu'un semblant d'ordre, ne fût-ce qu'un vain symbole, il faut qu'il accepte une force quelconque destinée à le produire, et comme l'Eglise de la réforme n'a pas en elle-même cette force, puisque son principe en est tout l'opposé, il faut la recevoir du prince, qui possède une puissance extérieure de discipline et de coaction. Donc l'ordre que pourrait vouloir le *Semeur*, c'est toujours la tyrannie.

Nous ne sortons pas de cette alternative : tyrannie ou désordre. C'est la double nécessité qui pèse sur toute organisation extérieure de la réforme. Le *Semeur* hait la tyrannie ; mais il n'ose accepter le désordre comme une loi. Le pontife, au contraire, déclare l'unité au nom de la puissance politique ; il prend de la réforme ce qu'elle peut donner pour l'établissement de l'ordre, la force pure. C'est pourquoi nous disons que c'est le pontife qui est logicien.

Effroyable logique pourtant, que celle qui fait une condition de choisir entre deux grandes humiliations de la raison humaine! Le *Semeur* sait très bien qu'il y a une glorieuse issue entre ces deux extrémités. Ce n'est pas nous qui la lui montrons, c'est l'université d'Oxfort. Dieu fera le reste!

LAURENTIE.

LA PETITE CHOUANNERIE, PAR M. RIO [1].

Au milieu des progrès triomphans de cet ensemble d'idées et de faits qu'on appelle la civilisation moderne, et dont le résultat le plus incontestable et le plus général, surtout en France, a été l'affaiblissement de la foi catholique et l'asservissement de l'Eglise, il y a un coin de terre qui a lutté contre ce soi-disant progrès avec une indomptable persévérance, et qui, aujourd'hui même, n'est pas encore résigné à subir ce joug desséchant. Cette terre, c'est la Bretagne, terre trop peu admirée, trop peu aimée, et surtout trop peu connue par ce qu'il reste de catholiques dans le monde; terre où tous les genres de beautés se trouvent réunis à tous les genres de grandeurs; terre qu'on ne peut voir sans être violemment attiré vers elle, et qu'on ne peut quitter sans gémir de ne pas lui appartenir pour toujours. Oui, même aujourd'hui, et malgré les trop sûrs envahissemens de la triple lèpre des journaux, des commis voyageurs et des colporteurs, on respire au milieu des campagnes bretonnes une atmosphère de foi, de respect, de dévouement et de poésie religieuse, qui imprègne le cœur fidèle d'une ineffable douceur, et fait ressentir les tristesses de l'exil au voyageur catholique qui s'éloigne sans l'espoir d'y planter un jour sa tente. La Bretagne a eu le glorieux privilége de consacrer aux anciennes croyances et aux anciennes mœurs autre chose que des élégies ou des recherches d'érudition : elle leur a rendu témoignage par les armes, et elle a écrit avec son sang une immortelle protestation contre leur ruine et leur oubli. Par son attachement obstiné à la Ligue, par ses mouvemens insurrectionnels sous Louis XIV et le régent, par les supplices nombreux qu'elle dut endurer alors, elle a noblement prouvé son amour pour les institutions de la France du moyen âge que le despotisme royal confisquait à son profit. Au milieu de l'abaissement pitoyable de la monarchie au 18e siècle, la voix de ses parlemens et de ses États s'est élevée, pure et énergique, pour dénoncer les abus qui allaient entraîner dans une ruine commune l'autel, le trône et le pays. Mais lorsqu'elle vit, en 1789, quels remèdes insensés on voulait apporter aux maux de la patrie, elle se réfugia tout entière dans son antique foi : et cette province, que la monarchie absolue avait toujours eu le plus de peine à contenir, s'arma, seule avec le Poitou, pour défendre l'Eglise et la société condamnées à périr sur l'échafaud où le régicide s'était déjà consommé. On sait l'histoire de ses efforts et de ses glorieux malheurs dans cette lutte inégale et sublime : ce qu'il importe de ne pas oublier, c'est qu'en 1793, comme sous la Ligue, comme sous le régent, elle restait fidèle à sa mission, à sa nature, à son essence, qui est de représenter l'ancienne société chrétienne, et de se sacrifier sur la brèche par où cette société a été prise d'assaut, après avoir été minée pendant des siècles par les efforts combinés des légistes, des philosophes et des courtisans. L'histoire de Bretagne, envisagée de ce point de vue, offrirait, à coup sûr, au génie d'un historien catholique, le sujet le plus fécond, le plus original et le plus magnifique. C'est une courte page de cette histoire que nous voulons faire connaître à nos lecteurs. La dernière protestation armée de la Bretagne contre l'esprit moderne, a été son insurrection de 1815, alors qu'elle se souleva, bien moins encore contre le retour imprévu d'un glorieux usurpateur, que pour venger la captivité du vicaire de Jésus-Christ, la persécution du clergé indépendant, les crimes commis contre l'Espagne catholique, et toutes les aberrations qui avaient fait de Napoléon, pendant les dernières années de son règne, un objet

[1] Volume in-8°, qui paraîtra le 15 mai, chez Olivier Fulgence, 7 fr. 50.

d'horreur pour toutes les mères et pour tous les chrétiens dignes de ce nom. Dans cette prise d'armes généreuse, ce ne furent plus seulement les hommes de la Bretagne, ce furent ses petits-enfans, ses écoliers, qui voulurent mourir dans leur simplicité pour la vieille foi et les vieilles traditions de leur patrie. Trois cent cinquante élèves du collége de Vannes, âgés de quinze à dix-huit ans, allèrent joindre les paysans insurgés, et verser leur sang sur les landes d'Auray et les rochers de Muzillac, en combattant contre les vétérans de l'armée impériale. Parmi ceux de ces héroïques enfans qui ont survécu, il en est un qui a résolu de laisser à la postérité le récit des actes de la jeunesse du Morbihan en 1815. M. Rio, que son beau livre sur *l'art chrétien en Italie* a rendu si cher à tous les amis de la poésie et de la science religieuse, M. Rio a débuté dans la vie par être à seize ans officier de la compagnie des écoliers de Vannes, et a été décoré par Louis XVIII, en récompense du courage déployé par lui dans la campagne de 1815. Il était juste assurément qu'avant de poursuivre le cours de ses importans travaux sur l'art et l'histoire religieux en Italie et en Angleterre, il consacrât quelques loisirs à recueillir les souvenirs de son adolescence, et qu'il fît cette offrande d'abord à la mémoire de ses frères d'armes morts sur le champ de bataille, puis à l'honneur de ceux qui vivent encore, presque tous enrôlés dans la milice du Seigneur, puis enfin à la gloire et à la foi de la patrie bretonne. Dans le récit de M. Rio, dont nous allons communiquer à nos lecteurs un premier fragment, ce n'est pas le détail des opérations militaires qui doit intéresser le plus, ce n'est pas non plus la grandeur des résultats obtenus, et aussitôt absorbés dans le tourbillon des grands événemens contemporains; c'est quelque chose de bien autrement rare et précieux, la grandeur des caractères et la pureté des dévoûmens. De nos jours on a infiniment élargi la sphère des agitations humaines; on a confondu et condensé dans un cercle unique et indéfini tous ces foyers divers où se développait naguère l'énergie des grands cœurs; on n'est plus guère admis à vivre pour l'histoire, à lutter, à réagir sur les destinées d'un pays, que dans certains centres énormes d'où rayonnent sur les extrémités appauvries du corps social une vaste et douteuse lumière. Mais par une compensation déplorable, plus le théâtre s'est élevé, plus la sphère d'activité et d'influence s'est agrandie, plus les regards du monde ont été concentrés sur un seul point, et plus aussi les hommes appelés à y figurer ont dégénéré, plus les caractères ont baissé, plus les âmes se sont rapetissées. Que ceux qui sont révoltés par le spectacle de cette disproportion, chaque jour plus flagrante, aillent étudier la Bretagne; qu'ils prennent le livre de M. Rio pour leur servir d'introduction à cette douce et féconde étude; ils y verront ce que peuvent encore produire, sur un théâtre restreint et obscur, des âmes trempées dans le dévoûment traditionnel et purifiées par la foi des anciens jours.

Nous ne devons pas taire un détail qui ajoute un prix considérable au travail que nous annonçons : des fragmens en ont été communiqués à des poètes éminens de divers pays, et tous, frappés par la beauté des caractères et des épisodes qu'ils y ont rencontrés, ont répondu à l'auteur par des poèmes en l'honneur de la Bretagne et de ses enfans : Brizeux, M. Turquety, M. de Francheville, en France; Wordsworth, Landor, Milnes et madame Norton, en Angleterre, ont ainsi scellé de leur admiration le récit de M. Rio. Ce recueil de poésies inédites inséré à la fin du volume, en forme à la fois l'épilogue et la plus puissante recommandation.

Le comte de MONTALEMBERT.

Pour donner à nos lecteurs une idée du ton et du style dont l'ouvrage est écrit, nous insérons ici le premier chapitre.

Lorsque les populations armoricaines, après dix années d'une résistance opiniâtre, firent la paix avec la république française, il ne faut pas croire qu'elles prissent vis-à-vis d'elle l'humble attitude d'un parti vaincu. La campagne de 1799 leur avait donné, plus qu'aucune des précédentes, la conscience de leurs forces, et les concessions faites aux insurgés par les consuls dans les différens arrêtés qui

suivirent leur proclamation du 7 nivôse, concessions que la justice et l'humanité seules ne leur auraient jamais arrachées[1], prouvent assez qu'ils partageaient l'opinion de ce général républicain qui avait appelé la chouannerie une guerre de géans.

Le traité de pacification ne rendit pas aux Bretons tout ce que la révolution leur avait ôté; ils ne recouvrèrent ni leurs états provinciaux, ni les priviléges stipulés par le contrat de mariage de la duchesse Anne, ni la dynastie royale doublement légitime pour eux depuis le martyre de Louis XVI; mais ils obtinrent ce qu'ils avaient toujours présenté comme leur *ultimatum* à chaque nouvelle prise d'armes, c'est-à-dire la restauration du Christ, de ses autels et de ses ministres.

Le spectacle qu'offrit alors la Bretagne devait ressembler beaucoup à celui qu'avaient offert certaines villes romaines après les grandes persécutions. Les pasteurs qui avaient tout bravé pour être à portée de bénir et de consoler leurs ouailles, sortaient de leurs réduits bien autrement tristes que les catacombes, et reparaissaient au grand jour, décharnés et vieillis, mais tout resplendissans des stigmates de la persécution. On se pressait sur leurs pas dans des églises sans images, sans cloches, sans autels, souvent sans toiture, et les bonnes âmes étaient obligées de fixer leurs yeux à terre pour ne pas voir les figures et les inscriptions obscènes tracées sur les murailles. Mais ces ruines et ces insultes furent précisément ce qui inspira les allocutions les plus sublimes: presque partout le premier sermon fut sur le pardon des injures, et cela se prêchait à des vieillards, des femmes et des orphelins blessés dans leurs affections les plus chères, et dont les blessures étaient encore saignantes.

Après les pasteurs restés à leur poste pendant la tempête, vinrent ceux qu'un raffinement de barbarie républicaine avait privés de la palme du martyre pour les laisser pourrir dans des cachots infects. Ceux-là pouvaient se vanter, si leur humilité n'eût égalé leur patience, d'avoir épuisé la coupe de la souffrance humaine; et s'ils avaient voulu faire vouer leurs persécuteurs aux divinités infernales, certes la matière ne leur eût pas manqué, surtout à ceux qui avaient survécu aux tortures inouïes des pontons de Rochefort; mais ce n'était pas ainsi que ces glorieux débris de la milice la plus sainte et la plus éprouvée qui fût jamais, comprenaient le dernier acte de leur apostolat: au point où ils étaient parvenus, l'oubli du mal qu'on leur avait fait n'était même plus un sacrifice.

Un peu plus tard arrivèrent les prêtres déportés en 1792; ceux-là étaient proportionnellement plus nombreux, parce que les vengeances républicaines n'avaient pu les atteindre. Leur rentrée dans leurs paroisses fut un véritable triomphe. Il y eut des scènes attendrissantes dont le récit, dans la bouche des témoins oculaires, vous émeut encore aujourd'hui jusqu'aux larmes. Il semblait qu'au contact de ces hommes de Dieu toutes les âmes devinssent héroïques. On priait d'abord pour ceux qui les avaient persécutés, puis pour ceux qui les avaient accueillis et consolés sur la terre étrangère; puis on entonnait de tout son cœur le cantique d'actions de grâces:

> Benedictus Dominus Deus Israël, quia visitavit et fecit redemptionem plebis suæ...
>
> Salutem ex inimicis nostris et de manu omnium qui oderunt nos.

Une réflexion attristante venait troubler toutes ces joies, c'est que le nombre des prêtres rentrés était loin de suffire aux besoins des fidèles, et qu'il n'y avait plus de pépinière où le sacerdoce pût se recruter. Il y en avait tant qui avaient prématurément vieilli dans l'exil, et qui, en revenant avec leurs glorieuses infirmités au milieu de leurs ouailles, avaient excité autant de pitié que d'admiration!

[1] Les églises non aliénées furent rendues au culte catholique; on cassa les arrêtés des administrations départementales qui, pour se conformer à l'annuaire républicain, avaient ordonné que les églises ne seraient ouvertes qu'aux jours de décade; amnistie entière fut accordée à tous les chouans qui rentreraient chez eux et livreraient leurs armes; enfin, on substitua au serment si impolitiquement exigé des prêtres, la simple promesse de fidélité à la constitution, sans parler de la concession exorbitante faite par le Directoire, qui exempta les départemens de l'ouest de la levée de deux cent mille hommes ordonnée par lui.

Ainsi les ruines materielles du sanctuaire n'étaient pas les seules ni les plus pressantes qu'on eût à réparer. Le pain de vie pouvait manquer un jour à la génération naissante, si les vieux pasteurs ne pourvoyaient d'avance à ses besoins, en construisant et instruisant eux-mêmes leurs successeurs futurs; car ce n'était pas sur les hommes qui gouvernaient alors la France, que la vigilance pastorale pouvait se reposer d'un pareil soin.

Les presbytères, ou les masures qui en tenaient lieu, devinrent donc autant d'écoles préparatoires où les candidats affluèrent, parce qu'ils pensaient que l'Église pouvait d'un jour à l'autre devenir militante et offrir à ses ministres de nouvelles palmes à cueillir. C'étaient surtout les mères qui ambitionnaient pour leur fils cette périlleuse candidature. La préférence fut naturellement accordée aux enfans auxquels la république n'avait laissé ni père ni patrimoine, et quand le collége de Vannes fut rouvert en 1804, ceux d'entre ces orphelins dont l'éducation était assez avancée, vinrent l'y achever sous des maîtres dont le choix avait rassuré les familles chrétiennes.

On vit alors un rapprochement curieux entre les fils des victimes et les fils des dénonciateurs, des spoliateurs et des assassins juridiques, les uns et les autres assis sur les mêmes bancs, et s'agenouillant devant le même autel dans des attitudes qui faisaient contraste. Les uns, pauvres et pas toujours assez humbles pour n'être pas fiers de leur pauvreté; les autres, incorporés depuis peu à la riche bourgeoisie et montrant, comme leurs pères, les inconvéniens attachés à une opulence trop subitement acquise: ceux-là, pour la plupart laborieux, intelligens et recueillis; ceux-ci, tout imbus des théories républicaines en matière d'obéissance, et trop habitués à voir l'ignorance brutale passer avant la science et le talent; les premiers, répondant fièrement à l'appel quand ils portaient un nom illustré dans les dernières guerres; les seconds, quelquefois embarrassés du leur quand il fallait le prononcer au milieu d'un morne silence plus expressif que toutes les paroles.

Les vieilles traditions du collége de Vannes, si florissant avant sa dissolution en 1791, ne périrent pas tout entières, grâce à quelques professeurs qui avaient été déportés loin du territoire de la république, et qui, en entrant en fonctions, commencèrent par fouler aux pieds toutes les absurdes méthodes nouvellement écloses. D'une autre part, la chaîne traditionnelle se trouvait fortement renouée par un groupe d'écoliers plus imposans pour les maîtres que les maîtres n'étaient imposans pour eux. C'étaient une douzaine de chefs de chouans dont les études avaient été brusquement interrompues par la révolution, et qui, après dix ans de guerres civiles durant lesquelles leur vocation primitive n'avait été que suspendue, venaient achever humblement leur apprentissage, pour avoir ensuite le droit de servir pacifiquement le Dieu pour lequel ils avaient naguère si vaillamment combattu. A leur chevelure grisonnante et aux rides qui sillonnaient déjà leurs fronts hâves, on les eût pris volontiers pour les pères de leurs condisciples.

On comptait dans cette petite phalange jusqu'à quatre chefs de bataillon: le Glouanic de Crach, qui édifia ses compatriotes par ses vertus ecclésiastiques autant qu'il les avait jadis électrisés par sa bravoure; les deux Guillaumes, dont le souvenir ne s'est jamais effacé du cœur de ceux qui furent leurs paroissiens ou leurs soldats; enfin celui que les chouans appelaient le *grand Alexandre*, et qui, à cause du rôle marquant qu'il avait joué dans le canton le plus formidablement organisé, eut besoin de la caution toute spéciale du nouvel évêque, M. de Pancemont, pour lever les obstacles que le pouvoir local mettait à son ordination.

Au reste, ces vétérans de la chouannerie ne firent qu'une très courte apparition dans le collége. La vie de sacrifice et de dévouement qu'ils avaient menée depuis dix ans, avait élevé leurs âmes à la hauteur de leur vocation, et leur noviciat fut abrégé autant par respect pour leur caractère que par la nécessité de pourvoir aux besoins spirituels du diocèse.

Bientôt le nombre des élèves envoyés par les villes et par les campagnes du Morbihan, devint si considérable, qu'il fallut dédoubler les classes et prolonger

le cours d'études bien au-delà du terme qui avait été fixé d'abord. Cette prolongation et les relations quotidiennes que cinq ou six cents jeunes gens unis par des sympathies communes eurent entre eux pendant six années consécutives, développèrent eu eux une sorte d'esprit de corps qui se nourrissait, non pas de rivalités puériles, mais des impressions que chacun recevait du foyer domestique.

Pendant les premières années, ce fut simplement un enseignement mutuel d'histoire contemporaine, dans les limites de la ville ou du canton auquel le narrateur appartenait; et comme il n'y avait pas une seule paroisse du Morbihan qui ne fût bien ou mal représentée, il n'y avait pas un fragment des annales de la chouannerie qui ne laissât son empreinte dans ces imaginations ardentes. Comme les souvenirs de l'antiquité classique pâlissaient auprès de ceux qu'évoquaient ainsi de naïfs enfans, sur les berceaux desquels avaient coulé tant de larmes et de sang! Heureux était celui qui, ayant eu un chef de chouan ou un prêtre-martyr dans sa famille, était assez éloquent pour faire valoir les exploits de l'un ou le sacrifice de l'autre; sa supériorité une fois reconnue lui assurait un ascendant analogue à celui qu'exercent les grands poètes sur tous ceux qui sont capables d'admiration.

Outre les faits de résistance militaire et les détails de persécutions locales contre tout ce qui n'avait pas fléchi le genou devant l'idole révolutionnaire, il y avait, dans la mémoire des hommes et des enfans de la Bretagne, une multitude de légendes, les unes touchantes, les autres terribles, qui avaient surgi des différens points du sol comme une grande moisson de poésie contemporaine; et chaque écolier, en arrivant au collége, apportait pour ainsi dire sa gerbe; et ces communications réciproques, roulant presque toujours sur les rapports mystérieux entre le monde visible et le monde invisible, il s'en formait, autour de ces intelligences candides, une radieuse atmosphère de foi qui défiait pour long-temps toute la puissance du rationalisme.

On chercherait en vain, même dans les actes des martyrs ou dans les légendes du moyen âge, des récits plus touchans que ceux qui circulaient ainsi dans le collége, et qui avaient, pour des enfans si poétiquement crédules, tout le parfum de fleurs fraîchement écloses. Comme ils s'associaient de bon cœur au sentiment qui avait proclamé comme une sorte de supplément aux croyances publiques ces belles formules de canonisation populaire! Mais aussi comme ils étaient âpres à propager toutes ces légendes qu'on aurait pu appeler *vengeresses*, et qui, comme les Euménides du paganisme, s'attachaient à tel personnage ou à telle famille qu'ils avait réputée maudite! Et comme ils interprétaient durement certains passages de la Bible sur les châtimens solidaires, quand, montrant du doigt deux pauvres jeunes filles qui travaillaient tout le jour dans l'embrasure d'une fenêtre, ils se disaient les uns aux autres, d'après un bruit trop accrédité parmi le peuple, qu'en expiation du crime paternel elles étaient tenues là comme prisonnières, et que quand elles voulaient sortir de la maison elles trouvaient toujours leurs souliers remplis de sang.

De cette manière toutes les traditions locales aboutissaient au collége de Vannes, comme à un foyer commun d'où elles circulaient ensuite de ville en ville et de bourgade en bourgade, aussi sûrement que si elles avaient été propagées par des journaux affranchis de toute entrave. C'était peut-être un mince avantage pour le pays, tant qu'il s'agissait seulement d'anecdotes et de légendes relatives au passé; mais quand le despotisme militaire se fut mis en hostilité ouverte avec les consciences délicates et les nobles cœurs, le rôle des écoliers, qui colportaient les nouvelles du jour dans leurs paroisses respectives, acquit tout-à-coup une grande importance. C'était par leur intermédiaire que les vieux prêtres se confiaient leurs sinistres pressentimens sur le dénoûment de la crise qui travaillait cette pauvre Église de France. Les précautions de la police impériale étaient trop bien prises pour qu'on sût en Bretagne toutes les avanies que le chef du gouvernement continuait de faire au souverain pontife[1]; mais on en

[1] On commença par soumettre les journaux ec-

savait assez pour comprendre que c'était le prélude d'une nouvelle persécution, et ceux qui avaient été témoins de la première, étaient consternés.

L'année même où les prêtres bretons apprenaient les premiers torts de l'Empereur envers le pape, c'est-à-dire en 1806, on leur transmettait ce fameux *catéchisme impérial* auquel Napoléon lui-même avait, disait-on, voulu mettre la main, pour rédiger, dans des termes bien servils, tout ce qui concernait les devoirs de la génération naissante envers lui-même et envers sa dynastie, qu'il voulait qu'on aimât, sous peine de damnation éternelle.

Bien que ce catéchisme officiel fût revêtu de l'approbation du cardinal-légat et enseigné sans opposition dans le reste de la France, il fut accueilli avec une telle défaveur dans certains cantons de la Bretagne et particulièrement dans le diocèse de Vannes, qu'il fallut tout d'abord renoncer à le faire apprendre aux enfans dans les paroisses rurales, où le traducteur d'une pareille œuvre, qu'il fût maître d'école ou curé, n'aurait pas été moins odieux qu'un agent de police; et comme la répugnance des villes, sans être aussi unanime, était cependant assez forte pour que le nouvel évêque désespérât d'en triompher, on prit le parti d'imprimer sous le titre respectueux d'*Extrait du catéchisme de l'Empire*, un manuel bien inoffensif assurément, mais dont on avait élagué toutes ces phrases serviles qui faisaient monter le rouge au visage des catéchumènes. Le scandale fut grand parmi les adulateurs du pouvoir quand ils apprirent cette audacieuse mutilation, et le directeur de l'imprimerie, en donnant l'ordre de mettre l'ouvrage au pilon, leur parut n'avoir sévi qu'incomplètement; il aurait fallu que le châtiment s'étendît à l'auteur.

Comme le général Foy a raison de dire quelque part qu'on avait alors en France la carcasse politique de Constantinople, et qu'il ne restait plus ni dans les mœurs ni dans les lois aucun moyen de résistance aux erreurs ou aux abus de l'autorité!

La position du clergé breton devenait de jour en jour plus critique; car ce n'était pas seulement contre les prétentions tracassières de la puissance impériale qu'il avait à se débattre; il avait de plus à soutenir une sorte de guerre intestine contre les prêtres anti-concordataires qui avaient leurs ouailles et leur culte à part, et qui, sous le nom de *petite Eglise*, entretenaient un malheureux schisme dans le pays. Leurs partisans n'étaient pas nombreux; mais ils étaient opiniâtres, enthousiastes, et assez rancuniers contre quiconque les traitait de schismatiques ou les menaçait d'excommunication. Ceux qui avaient accepté l'amnistie se contentaient d'une opposition passive; mais ceux qui avaient encore les armes à la main, et qui se cachaient dans les campagnes, auraient fait un mauvais parti à tout prêtre concordataire qui aurait poussé trop loin son dévouement au pouvoir. Mais cet excès n'était pas à craindre parmi nos prêtres indigènes.

Le nouvel évêque, M. de Pancemont, enhardi par la soumission de la très grande majorité de son clergé, commit quelques imprudences qui ne lui furent pas pardonnées. Il déplaça de vieux pasteurs qui n'avaient d'autre tort que celui d'être en trop grande vénération parmi leurs paroissiens, et dans ses *instructions pastorales*, il se montra trop dominé par sa reconnaissance pour son auguste bienfaiteur. Tous ces griefs furent envenimés par la scandaleuse affaire du *catéchisme*, et l'année même où éclata ce scandale, une bande de chouans insoumis arrêta le pauvre évêque au milieu d'une lande, le dépouilla de ses habits épiscopaux pour l'affubler d'un costume de meunier, lui fit payer une rançon de trente mille francs, montant d'une gratification qu'il avait, disait-on, reçue de l'Empereur, et enfin le renvoya tellement terrifié par son aventure, qu'il en mourut quelque temps après.

A quelques jours de là les écoliers

clésiastiques à la surveillance de la police; puis on les supprima en février 1806, et on les réunit en un seul sous le titre de *Journal des Curés*; mais il fallait éviter soigneusement les allusions les plus éloignées aux affaires du jour, et ne jamais parler des querelles entre le sacerdoce et l'Empire, entre la cour et le parlement, etc.; puis, au bout de quelque temps, on saisit la première occasion pour suspendre la publication du journal.

aperçurent, en sortant du collége, une charrette où des morts et des vivans étaient entassés pêle-mêle. C'étaient les auteurs de l'attentat dont l'évêque avait été la victime. Surpris dans un grenier par un détachement de gendarmes, ils se défendirent comme des lions. L'un d'eux se fit tuer sur place; les autres ne furent pris qu'après avoir été criblés de blessures.

Les habitans leur témoignèrent assez peu de sympathie; le clergé fut à peu près unanime dans son improbation, et ne refusa pas de lire au prône de la grand'messe une circulaire des vicaires généraux où ceux qui avaient porté leurs mains sacriléges sur l'oint du Seigneur étaient traités de brigands, de scélérats et de monstres. La *petite Eglise*, qui venait de se montrer si terriblement militante, mérita de plus en plus son nom en s'amoindrissant tous les jours, et les vieux chouans, pour n'être pas confondus avec les auteurs d'un acte si impopulaire, exprimèrent hautement leur désaveu à qui voulut l'entendre. Enfin, il y eut une réaction manifeste dans l'opinion des villes et des campagnes, réaction dont profitèrent habilement les autorités locales pour exécuter le décret qui avançait la conscription de six mois, et pour lever le contingent voulu sur les populations armoricaines jusqu'alors si récalcitrantes. Une lettre de l'évêque, écrite en janvier 1807, annonce que les levées s'opèrent dans le Morbihan avec tranquillité, que le nombre des désertions diminue tous les jours, et que dans la ville du Faouet, douze conscrits réfractaires se sont présentés à la municipalité après le prône de la grand'messe[1]. Il ne faut pas oublier que six mille nouvelles succursales venaient d'être mises à la charge du trésor impérial, et que huit mille bourses venaient d'être réparties entre les séminaires diocésains. De plus, on avait fini par laisser aux curés la liberté d'enseigner et d'expliquer le catéchisme comme ils l'entendraient, et on leur avait fait croire que l'arrivée du cardinal de Bayonne à Fontainebleau, allait mettre un terme aux démêlés qui avaient scandalisé la France et irrité la Bretagne. A ce prix, cette pauvre Bretagne, encore tout épuisée par ses guerres civiles, voulait bien verser une bonne partie du sang qui lui restait, pour aider à l'accomplissement des grandes destinées vers lesquelles le chef de l'Empire marchait à pas de géant. Elle ne voyait ni injustice, ni impiété dans les guerres qu'avaient terminées les victoires de Marengo et d'Austerlitz, et c'était tout au plus si elle croyait l'Autriche assez châtiée pour avoir jeté sur la Vendée les trente mille soldats républicains qui composaient la garnison de Mayence. Tout ce que les Bretons demandaient, c'était pleine liberté de conscience, pour eux, pour leurs pasteurs, et surtout pour le chef visible de l'Eglise; mais dans cette liberté de conscience ils comprenaient le droit de n'être les complices d'aucune iniquité flagrante, et celui de ne point adresser à Dieu des prières absurdes ou hypocrites.

On disait alors, et on a répété bien souvent depuis, que c'était le clergé qui travaillait ces populations ignorantes, et que, sans la domination cléricale elles auraient obéi comme les autres. Sans doute le clergé breton ne s'est pas tu devant les grandes choses qui se faisaient alors, comme la terre s'était tue devant Alexandre; et c'est là précisément ce qui fait sa gloire; car il n'a crié ni par esprit de faction ni par esprit de vengeance, et certes personne n'aura l'impudence de dire que nos prêtres aient abusé de leur influence pour dégrader nos caractères. C'était probablement nous que Benjamin Constant avait en vue quand, après avoir flétri tous ces hommes soi-disant éclairés qui cherchaient dans l'impiété un misérable dédommagement de leur servitude, il ajoute ces paroles remarquables :

« Pour moi, je le déclare, s'il faut
« opter, je préfère le joug religieux au
« despotisme politique. Sous le premier,
« il y a du moins conviction dans les es-
« claves, et les tyrans seuls sont cor-
« rompus; mais quand l'oppression est
« séparée de toute idée religieuse, les
« esclaves sont aussi dépravés et aussi
« abjects que leurs maîtres[2]. »

[1] Cette lettre se trouve aux archives du ministère des cultes.

[2] *De l'Usurpation et du Droit de conquête.*

Ainsi, au même point de vue philosophique, et indépendamment de la vérité intrinsèque de leurs croyances, les Bretons faisaient bien de mettre le sacerdoce avant l'Empire, et l'autorité ecclésiastique avant l'autorité préfectorale. Il est vrai qu'on avait contre eux la ressource des baïonnettes, et qu'on ne s'en faisait pas faute; à quoi l'on peut répondre avec madame de Staël que tous les hommes médiocres appellent volontiers les baïonnettes à leur secours, afin d'agir par quelque chose qui soit aussi machine que leurs têtes.

On peut dire qu'à dater de 1809 il y eut rupture entre l'élite des populations bretonnes et le gouvernement impérial. La confiscation des états pontificaux, sous prétexte que le pape ne voulait pas déclarer la guerre aux hérétiques anglais, aurait suffi pour susciter de sérieuses résistances dans un pays où la religion catholique était aimée en raison de ce qu'on avait souffert pour elle; mais indépendamment de cette insulte et de tant d'autres faites à toute l'Église dans la personne de son chef, la Bretagne avait, depuis l'année précédente, un grief qui l'avait blessée au cœur, et ce grief était la guerre d'Espagne.

Un des spectacles qui reposent le plus délicieusement l'imagination de ceux qui lisent ou qui écrivent l'histoire, c'est de voir des sympathies séculaires subsister, sans autre racine que de vagues traditions, entre des peuples qui se connaissent à peine, et faire pour ainsi dire explosion de loin en loin, en dépit des injures que se disent, et du mal que se font les gouvernemens respectifs. Ce n'est pas la communauté d'intérêts matériels qui peut établir ce genre de relations : l'histoire des vicissitudes du commerce Européen prouve assez que rien ne s'use aussi vite que les amitiés mercantiles. Pour les nations comme pour les individus, il ne saurait y avoir de sympathie durable que celle qui se rattache à un principe spirituel.

Or c'était pour la défense d'un grand intérêt spirituel que les Bretons et les Espagnols s'étaient donné la main au 16e siècle, et quelque insidieuse que pût être la politique de Philippe II, ses soldats ne furent pas avares de leur sang, et même ils laissèrent d'assez beaux souvenirs parmi leurs coreligionnaires Armoricains [1].

Peu d'années après la mort de Louis XIV, à l'époque où le régent voulut briser en France toutes les résistances parlementaires, les Bretons tournèrent encore les yeux vers l'Espagne, et même ils envoyèrent à Madrid des plénipotentiaires chargés de traiter avec Philippe V des conditions de l'alliance; car les négociations se faisaient comme de puissance à puissance; et elles avaient pour base l'indépendance absolue du duché de Bretagne [2]. Les négociateurs apportaient un acte fédératif signé par presque toute la noblesse, qui promettait l'armement immédiate de ses vassaux, et ils montraient les décisions des jurisconsultes et des parlementaires, qui, se fondant sur ce que les franchises provinciales avaient été violées, déclaraient nul l'acte d'union qui les avait garanties. Avec des dispositions si prononcées parmi les gentilshommes et les paysans [3], le cardinal Albéroni ne douta pas du succès de son intervention, et il promit qu'une flotte partirait incessamment des ports de Cadix et du Passage, avec des armes fabriquées en Estramadure et 3,000 hommes de débarquement.

On sait avec quelle vigueur le vieux maréchal de Montesquiou étouffa cette insurrection du premier coup; on sait avec quel dur mépris de toutes les formes judiciaires, les principaux chefs furent livrés à une cour martiale, parce que le régent désespérait d'obtenir une condamnation capitale de leurs juges naturels. Il y eut, à Rennes et à Nantes, des scènes presque aussi tragiques que celles qu'on y vit 75 ans plus tard, et il

[1] Voir les Mémoires du chanoine Moreau.

[2] C'était à cette occasion que madame de Maintenon écrivait à madame de Caylus :

« J'admire les Bretons : toute la sagesse des « Français est donc dans cette province-là. »

Lettre CXLVI.

[3] Voir sur cette insurrection les curieux détails donnés par Capefigue, *Histoire de la régence*, vol. II; la bourgeoisie était dévouée au régent, et déjà presque tout étrangère au pays. Les mots de *droit* et de *liberté* n'étaient inscrits que sur le gonfanon des gentilshommes; il se trouva parmi eux des traîtres vendus au maréchal de Montesquiou.

fallut toutes les horreurs de cette dernière époque pour effacer dans la mémoire des Bretons le souvenir de la *chambre royale* de Nantes.

Ceux qui purent échapper aux tribunaux extraordinaires et aux dragonnades [1], se réfugièrent en Espagne où ils trouvèrent tous les adoucissemens qu'une nation délicate et généreuse pouvait apporter à leur infortune ; mais ni la sympathie populaire ni la munificence royale ne put rien contre cette triste maladie dont l'exilé breton ne guérit jamais, et qui dans les plus rians pays du monde le fait soupirer après ses landes incultes et son ciel nébuleux.

Dans les rues de Séville et de Madrid, on reconnaissait les émigrés armoricains à la fierté de leur démarche, à la pâleur de leur teint et à la profonde tristesse empreintes sur leurs rudes physionomies.

Ce n'était pas la faute des Espagnols si leur sympathie pour les Bretons avait été stérile ; aussi la reconnaissance de ces derniers subsista-t-elle en dépit de leur défaite, surtout dans les familles dont les chefs ou les membres avaient été si hospitalièrement accueillis en Espagne, et plusieurs de ces nobles exilés avaient laissé des fils qui vivaient encore au moment où éclata la révolution française ; de sorte que la tradition qui les concernait était encore toute vivante.

Quand l'assemblée législative eut rendu, sur la demande des administrations locales, le brutal décret qui ordonnait la déportation des prêtres insermentés, les uns cinglèrent vers le Nord et les autres vers le Midi, suivant que leurs paroisses étaient situées plus près de la Manche ou de l'Océan. Certes, ceux qui abordèrent en Angleterre ne furent pas à plaindre ; cependant ils ne trouvèrent pas un enthousiasme tout-à-fait aussi unanime que celui qui éclata dans la catholique Espagne ; ils ne trouvèrent pas cette magnifique hospitalité ecclésiastique qui fut exercée envers notre clergé armoricain par les ordres religieux, par les chapitres, par tous les grands dignitaires de l'Eglise espagnole, et principalement par l'évêque d'Orense et par l'archevêque de Tolède. Mais surtout ils ne trouvèrent pas l'identité de culte, et ils n'eurent pas, comme leurs confrères exilés dans la Péninsule, la consolation de chanter les louanges de Dieu dans une langue commune aux deux peuples.

Après leur huit années d'exil, nos pasteurs revinrent le cœur plein au milieu de leurs ouailles. Il va sans dire qu'ils parlèrent de leurs bienfaiteurs avec l'enthousiasme et la prolixité de la reconnaissance ; il y eut même des prières publiques pour ceux d'entre eux qui étaient trépassés. Dans les presbytères, dans les écoles, et quelquefois même en chaire, les Espagnols étaient représentés comme un autre peuple de Dieu, préservé par lui du grand naufrage où tant d'institutions chrétiennes avaient péri, et destiné à donner tôt ou tard à l'Europe un spectacle qui la dédommagerait de celui qu'elle avait sous les yeux depuis dix ans. Et comme la France était alors en paix avec la nation à qui on pronostiquait de si grandes choses, les prédicateurs pouvaient basarder ces prédictions, sans que la police en prît ombrage.

A Vannes, parmi les prêtres qui exerçaient quelque influence sur les écoliers, soit par l'enseignement soit par la confession, il n'y en avait pas un seul qui n'eût été en Espagne et qui n'aimât à attendrir ses pénitens ou ses élèves par le récit des consolations qu'il avait trouvées partout. Aussi la partie de nos études géographiques qui nous intéressait le plus et qui se gravait le plus dans notre mémoire, était la description de la péninsule espagnole. Il y avait une ville, je crois que c'était Santander, dont le nom seul faisait venir les larmes aux yeux de notre vénérable abbé Gayet, et à cette occasion il ne manquait jamais, lui, le moins communicatif des hommes, de nous raconter deux ou trois anecdotes qui nous faisaient tressaillir d'admiration. Le saint abbé Basset en parlait sur un autre ton ; il ne demandait pas mieux que d'ouvrir son cœur à qui voulait l'entendre, et une fois lancé il ne tarissait plus ; et il joignait les mains, et il levait les yeux vers le ciel comme pour en

[1] On fit venir les dragons à cause des services qu'ils avaient rendus dans la guerre contre les Camisards des Cévennes.

faire descendre des bénédictions sur ses bienfaiteurs. Hors du collége, nous avions le bon abbé Goujon, le père spirituel des trois quarts d'entre nous, lequel avait passé plusieurs années à Salamanque et en était revenu engoué de tout ce qu'il y avait vu.

De pareils enseignemens, sortant si fréquemment de bouches aussi pures, et par conséquent reçus par nous comme des oracles, devaient nécessairement porter leurs fruits. Aussi la guerre d'Espagne nous parut-elle quelque chose de pis qu'une guerre civile ; et quand plus tard on eut la niaiserie d'envoyer 7 à 800 prisonniers espagnols au milieu de nous, l'empressement tout fraternel que nous leur témoignâmes, leur fit voir que nos affections étaient restées libres. Nous partagions tout avec eux, argent ; vêtemens, nourriture, et nous nous donnions une peine incroyable pour nous préparer d'avance aux conversations que nous avions avec eux en latin. Cet échange parfois si difficile et toujours si cordial avait pour nous un charme qui contrastait singulièrement avec notre indifférence glaciale pour des prisonniers allemands arrivés presque en même temps qu'eux dans la ville de Vannes. Il est vrai que la différence de religion était pour beaucoup dans ce contraste. Non seulement les prisonniers espagnols étaient catholiques comme nous, mais ils nous édifiaient et même édifiaient nos maîtres, les prêtres comme les laïcs, par leur attitude pieuse et recueillie, soit au pied des autels, soit auprès des confessionnaux où on les voyait se presser en foule sans distinction d'officiers et de soldats..... des officiers à confesse et à la noble table!.... nous eussions dit volontiers, comme Mirabeau, que ces mots hurlaient de se trouver ensemble. C'était la première fois que nous avions un tel spectacle sous les yeux. Et nous trouvions doux de penser qu'il y avait un pays où l'on pouvait encore lever des légions chrétiennes ; mais aussi nous trouvions bien dur qu'on voulût armer nos bras pour les combattre, et contraindre nos prêtres à prier pour le succès d'une guerre si impie : et les choses en vinrent au point que la voix du patriotisme fut étouffée par celle de la conscience.

Tant que nous n'étions pas appelés service des autels ou à celui des cam notre hostilité n'avait rien de bien d gereux pour le pouvoir ; mais en att dant que notre tour vînt de lui rési en face, il avait d'un bout à l'autre d Bretagne, et particulièrement dans Morbihan, des ennemis plus mûrs nous pour le combattre et pour le m dire, des ennemis que leur nombre et l énergie rendaient de jour en jour p formidables. Les prêtres poussés à b commencèrent à ne plus tenir co des circulaires épiscopales qui leur joignaient de prêcher l'obéissance lois de l'empire et surtout à celles grossissaient chaque année l'impôt sang ; et lorsqu'en dépit des précautio de la police, ils surent enfin d'une m nière certaine que le pape avait la une bulle d'excommunication non seu ment contre l'usurpateur de ses Eta mais aussi contre les fauteurs et comp ces de l'usurpation, leur résistance p un caractère bien autrement grave. ne gagnait rien à leur dire que l'ob sance à l'empereur était le plus saint devoirs ; cette maxime ne convenait plus aux pasteurs qu'à leurs ouailles, ni les uns ni les autres n'étaient dispo à comprendre les préceptes du Ch tianisme dans le sens du catéchisme i périal [1].

La question à résoudre était celle- maintenant qu'il n'y avait pas d'atten dont un soldat de l'empereur ne fût posé à devenir le complice, ne cour on pas risque de perdre son âme en faisant un instrument d'oppression en ses mains tantôt sanglantes et tantôt criléges ? qui pouvait répondre à un co crit chrétien qu'il ne serait pas cha de quelque expédition honteuse com celle du fossé de Vincennes ou du m Quirinal [2] ? aurait-il le courage de mon

[1] L'auteur du livre intitulé l'*Arbre des batail* qui fut écrit par ordre du roi Charles V, dit qu' soldat qui est tué dans une guerre injuste, n'a p de salut à espérer. Denis le chartreux (*De vit regimine principum*) se prononce tout aussi tement. Voir les maximes de l'Europe catholiq au moyen âge sur la légitimité des guerres, da le volume IX du bel ouvrage de Digby ; *Mores ca tholici*.

[2] Ce fut de son palais du mont Quirinal que Saint-Père fut brutalement arraché de nuit.

à l'assaut d'une ville espagnole, au risque de porter le fer et le feu dans ces maisons hospitalières qui avaient abrité si long-temps les pères de la patrie bretonne?.... Non, mieux valait la désertion et la vie sauvage dans les plus sombres forêts du pays, mieux valait la ruine des familles et la présence perpétuelle des garnisaires au foyer domestique, mieux valait la mort ou par la carabine des gendarmes, ou par l'épuisement, ou même par le fer de la guillotine quand on était pris avec une arme quelconque à la main.

Tel fut le cri qui sortit de presque toutes les consciences, et auquel répondirent tous les caractères qui se trouvèrent assez fortement trempés pour y obéir. Les cantons de Bignan et de Baud ne démentirent pas leur vieille renommée. Dans le premier, le nombre des déserteurs se compta bientôt par centaines, et il y eut plus d'une rencontre fatale aux gendarmes chargés de les poursuivre. A Baud, le signal fut donné par un beau et brave paysan, nommé Constantin Le Poitevin, qui, dans son enfance, avait servi les messes clandestines qui se disaient de nuit dans les granges, où il arrivait ordinairement porté sur les épaules du fameux Jean-Jan. A quatorze ans, il s'était battu seul contre six gendarmes dans une auberge, et le jour où on le fit tirer à la conscription, il entra dans une telle fureur contre les officiers chargés de cette odieuse opération, qu'il les mit tous en déroute après avoir brisé les bancs sur lesquels ils siégeaient dans l'église.

Plusieurs scènes du même genre, indiquant sinon la même vigueur, du moins le même esprit, se passèrent en Bretagne dès 1808, et, dans le courant des six années qui suivirent, la résistance devint la règle, et l'obéissance aux lois, l'exception. Les forêts étaient plus peuplées que les villages, et le pays, occupé ou parcouru en tout sens par la force armée, avait un aspect presque aussi sombre que dans les mauvais jours de la révolution.

Madame de Staël a dit qu'il n'y a rien de si violent que la colère qu'on a contre ceux qui s'avisent de résister sans être les plus forts. On le vit bien à la manière dont les déserteurs et les conscrits réfractaires étaient traités dans les proclamations des autorités civiles et militaires et devant les tribunaux. On les assimilait à des malfaiteurs et à des brigands, et cette assimilation n'était pas une figure de rhétorique, c'était un signe fait au bourreau de leur trancher la tête. La plus intéressante de ces victimes fut un pauvre qui, pour ne pas servir un Empereur excommunié, avait déserté du champ de bataille de Vittoria, et avait regagné, à travers mille périls, son village natal, où il avait été dès le lendemain saisi par des gendarmes. C'était durant le violent accès de colère qu'avait donné aux agens du pouvoir impérial le chétif résultat de l'amnistie pompeusement offerte aux coupables, à l'occasion de la naissance du du roi de Rome[1].

Au reste, il y aurait eu de quoi consoler les Bretons de toutes leurs souffrances, s'ils avaient pu savoir combien de nobles cœurs sympathisaient avec eux dans leur amour, ou au moins dans leur pitié pour les Espagnols. La presse était trop bien surveillée pour pouvoir servir d'organe à une opinion hardie sur quelque question que ce fût; mais la vérité se faisait jour par d'autres issues, et le loyal Caulincourt, entre autres, n'avait pas épargné à son maître les sinistres avertissemens. Madame de Staël faisait indirectement un bel éloge des Bretons quand elle écrivait de son lointain exil « que les Français ne pouvaient ni ne de« vaient ignorer qu'ils immolaient une « nation en Espagne[2]; » et on dirait

[1] En 1811, il y eut un déluge de circulaires civiles, militaires, épiscopales. On annonçait l'arrivée des colonnes mobiles, composées de troupes d'élite qui feraient une battue générale dans le pays. Pas un coupable ne devait échapper. Le pauvre évêque invitait ses curés à aller dans les bois *chercher les brebis égarées*, et à l'appui de son invitation, il leur citait le texte de saint Luc : *Vadit ad illam quæ perierat, et cum invenerit eam, imponit eam in humeros suos gaudens*. Il va sans dire que le chap. XIII de la fameuse épître de saint *Paul aux Romains* était toujours mis en réquisition. La circulaire de mars 1813 surpassa toutes les précédentes : « La France est tranquille.. Le monar« que vient d'assurer la prospérité de la religion... « Si nous avons essuyé quelques désastres dans la « dernière campagne, *ne doit-on pas se féliciter* « *d'être appelé à les réparer ?* » Je n'ai pas besoin de dire que l'auteur était étranger à la Bretagne.

[2] *Dix années d'exil*, 4e partie, chap. XIV.

qu'elle eût voulu justifier leur résistance passive, quand elle ajoutait ces paroles remarquables : « Plus on aime la liberté « dans son pays, plus il est impossible de « se réjouir des victoires dont l'oppres- « sion d'autrui doit être le résultat. » Il est vrai qu'elle a osé dire dans le même ouvrage « que les Vendéens ont montré « le caractère qui fait les hommes libres, « et que quand on leur offrira la liberté « sous ses véritables traits, ils s'y rallie- « ront[1]. »

[1] *Considérations sur la révolution française*, 6e part., ch. I.

HISTOIRE DES LETTRES ET DES PARLEMENS AU XVIIIe SIÈCLE ;

PAR M. TH. FOISSET.[1]

(Rapport fait à l'Académie de Dijon par M. Frantin, auteur des *Annales du Moyen Age*.)

Messieurs,

Est-ce seulement la vie d'un grand magistrat d'une de nos anciennes compagnies souveraines, le labeur d'un érudit de province, qu'une plume habile vient de retracer ? — La vie du président de Brosses, qui nous représente la plus grande renommée contemporaine d'homme de lettres dans une cité féconde en illustrations de ce genre, est, pour ainsi dire, l'histoire littéraire de Bourgogne au 18e siècle. C'est encore l'histoire politique de cette province durant la dernière période de la monarchie française, qui perd chaque jour de sa force et de sa vigueur au sein d'une infructueuse lutte. La royauté a excédé ses limites, le pouvoir tribunitien des parlemens est devenu inquiet, ombrageux, turbulent, par l'irritation même du débat et par la faiblesse despotique de la cour.

L'histoire civile de cette belle province de Bourgogne offre un épisode important du règne de Louis XV, de ce règne qui vit la vieille monarchie de Louis-le-Grand dévoiler enfin dans son ébranlement les ressorts usés de l'absolu pouvoir. Les querelles du parlement et de la cour se compliquent en Bourgogne par l'intervention des États du duché, engagés eux-mêmes dans un conflit de juridiction administrative avec la compagnie souveraine. Le président de Brosses avait reçu de la nature un génie politique ; il avait puisé dans l'étude de l'histoire une grande connaissance du ressort combiné des gouvernemens mixtes, des mouvemens alternatifs qui agitent ces Etats dans leurs différentes phases, et surtout à leur déclin. Aussi ce magistrat, dans le haut patriciat dont il était revêtu, déploya un caractère de sagesse, de conciliation, qui en faisaient un des modérateurs de ces grands intérêts. Il fut toujours désigné par sa compagnie comme le négociateur et l'arbitre de ces discordes intestines, qui fatiguèrent le corps politique longtemps avant la dernière catastrophe. Il y mit en œuvre des ressources d'esprit dignes d'un plus grand théâtre. On pourrait supposer même sans témérité que, si les derniers ministres de la monarchie eussent été doués au même degré de cette précision de vues, de ce tempérament, mêlé de prudence et de dextérité, accompagné d'une juste appréciation des dangers de l'Etat, il leur eût été donné de suspendre le déclin de cette monarchie, dont nous avons vu la chute lamentable.

La réputation littéraire du président de Brosses était immense dans sa province, et elle n'a retenti, elle n'a atteint son apogée en France que dans ces derniers temps. Le moment est venu de la mettre en lumière. C'est lorsque les études philologiques, lorsque la science

[1] Paris, Olivier-Fulgence, rue Cassette, 8. — Un fort vol. in-8o de 600 pages ; 7 fr. 50.

historique, étouffées par la frivolité de l'école voltairienne, reviennent parmi nous et prennent un nouvel essor, c'est alors qu'il est opportun de rappeler les travaux du personnage qui fut le dernier héritier des Saumaise, des Scaliger, de ces grands critiques dont s'est tant honorée l'érudition française; qui communiqua à l'histoire le caractère de gravité, de majesté, cette intelligence intime du jeu des partis, attribut des historiens de Rome et de la Grèce.

Si toute la littérature d'une province célèbre rayonnait vers ce grand personnage, la période qu'il traversa doit comprendre encore l'histoire de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon, dont le président de Brosses était le régulateur et l'ornement. Aussi cette compagnie, frappée aujourd'hui par la centralisation qui enveloppe peu à peu et anéantit toute agrégation provinciale, a voulu consacrer la mémoire du président de Brosses et de ses propres origines, en chargeant une de ses meilleures plumes du soin d'illustrer cette époque qui, dans la décadence de la monarchie, fut pourtant une des plus belles périodes littéraires de la Bourgogne.

La variété des talens du président de Brosses est dans la littérature un phénomène remarquable. Parmi les hommes éminens, nul n'a été doué d'une plus singulière souplesse de génie, d'une plus grande étendue de connaissances historiques, artistiques, philologiques. Habile appréciateur des beaux-arts, dans son voyage d'Italie; théoricien des gouvernemens libres et des partis qu'ils enfantent, dans l'histoire du 7e siècle de la république romaine; éminent par une force de divination en géographie à l'égal de d'Anville, il a encore fixé les lois du mécanisme du langage, donné l'impulsion à cette science de la linguistique, c'est-à-dire de l'origine et du démembrement des races d'hommes et des familles de nations par l'étude des idiomes primitifs, science qui n'était point née, qui est loin encore d'être complète, et qui toutefois, de nos jours, a fait de si merveilleux progrès. Cette diversité étonnante de talens se révèle par la liste si nombreuse et si variée des ouvrages du président.

Nous rappellerons seulement ici les *Navigations aux terres australes*, et la restauration de l'*Histoire du 7e siècle de la république romaine, d'après les fragmens de Salluste*. M. de Brosses décrivit l'archipel austral en navigateur cosmographe. Après la funeste paix de 1763, qui l'avait privée de son empire de l'Amérique septentrionale, il désirait que la France se transportât dans ces parages ignorés et y fondât des colonies. « Le président de Brosses, dit M. Foisset, ne se borne pas à une sèche et contestable affirmation de contrées méridionales inconnues; il dresse d'intuition, d'après des témoignages épars, incomplets, obscurs, la carte de *cette cinquième partie du monde*, comme il l'appelle. Il la divise en trois parts : il assigne à l'une d'elles le nom d'Australasie, légèrement modifié depuis; à une autre, celui de Polynésie qui est resté. Il pressent et la multiplicité de ces archipels, qu'il signale d'avance comme *des groupes d'îles rangées à la file et peu distantes les unes des autres*; et la séparation de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Guinée, de l'île de Diémen, de la Nouvelle-Bretagne et des îles de Salomon, faits capitaux, peu soupçonnés jusqu'alors et qu'un demi-siècle devait à peine suffire à vérifier tous. Il devine le détroit qui divise les Malouines, reconnu dix ans plus tard par Bougainville.

« M. de Brosses avait énuméré avec précision les avantages que promettait ce monde ignoré; nouveaux objets d'échanges, débouché incessamment ouvert au surcroît de la population, lieux excellemment propres à une colonisation pénale....

« Bougainville servait alors à Québec. La colonie perdue et la paix signée, il lut l'ouvrage du président, et se fit marin. On lui permit de planter, aux frais des armateurs de Saint-Malo, un premier jalon colonisateur au bout de l'Amérique. Il jette l'ancre aux Malouines, en prend possession au nom du roi le 5 avril 1764, y laisse vingt-sept colons et un fort, revient à Paris, obtient des promesses qu'on ne lui tient

pas, et repart avec une seule petite frégate. Tout avait prospéré en son absence. De retour, sa première pensée fut pour M. de Brosses : à quel autre aurait-il fait hommage de ce rapide succès?

« Mais l'élan était donné; la jalousie d'une nation voisine était éveillée. Dès son deuxième voyage (1765), Bougainville avait rencontré une escadre anglaise dans le détroit de Magellan. Le commodore Byron venait jeter au port d'Egmont, dans les Malouines, les fondemens d'un établissement rival. Presque aussitôt, par ordre de l'amirauté, Wallis et Carteret font voile pour la mer du Sud le même jour (22 août 1766), se hâtant de prévenir le troisième départ du marin français (15 novembre, même année).

« Cependant une traduction de l'ouvrage du président se préparait à Edimbourg, dans le but avoué de faire ressortir les avantages qui appelaient le pavillon anglais dans l'hémisphère austral. Bien avant cette traduction, un frère du lord Hailes, Alexandre Dalrymple, méditait sur le livre original, et s'empressait d'entrer en correspondance avec l'auteur, impatient de le surpasser au profit de sa patrie. Dès qu'il apprit de M. de Brosses que Bougainville lui avait demandé des instructions pour son grand voyage, Dalrymple suspendit tous rapports avec le président, *de peur*, disait-il naïvement, *de faciliter les entreprises françaises.* »

Ainsi, Messieurs, le président de Brosses traça parmi nous le plan d'une cinquième partie du monde, qui servit, pour ainsi dire, de carte routière et de boussole aux Bougainville et aux Cook. Trop oublieux de notre gloire nationale, nous n'avons travaillé que pour nos jaloux voisins. L'Angleterre a recueilli le fruit des veilles de notre académicien, sans en reporter le moindre tribut au savant homme qui de son cabinet fut le pilote de ces grandes navigations qui, de nos jours, ont donné un immense développement à la géographie.

Quant à l'histoire de la république romaine, restaurée d'après Salluste, « c'est, reprend M. Foisset, un monument d'érudition tel, que nul autre ne fait plus d'honneur à la France du dernier siècle. Quels trésors sans prix de géographie comparée! Quelle intime connaissance des moindres détails qui tiennent au sujet!..... Mais ce qui est surtout digne d'admiration, c'est la profonde intelligence du dernier âge de Rome républicaine, qui domine tout l'ouvrage. Je ne sache point de livre qui fasse aussi bien connaître les Romains, la civilisation, le droit des gens, les factions, les mœurs domestiques de cette nation si égoïste, si habile, si voluptueusement féroce. Comment a-t-il été donné à un homme du 18e siècle, à un écrivain mort douze ans avant 1789, de pénétrer aussi au vif dans la stratégie, dans les violences, dans les roueries des partis? Non, Machiavel, Montesquieu lui-même n'ont point plongé si avant au fond de cette mer agitée des comices; ils n'ont point percé ainsi jusqu'au cœur de ces fiers Romains, dont les hautes qualités d'apparat sont tachées de tant et de si grands vices... M. de Brosses n'est pas un aussi grand écrivain que Montesquieu; mais, ajoute M. Foisset, je n'hésite point à dire qu'il avait plus que lui ce que j'appellerai le sentiment de la réalité romaine.

« C'est qu'il avait prodigieusement étudié le dernier siècle de Rome, grande encore, mais d'une grandeur fiévreuse et presque funèbre; c'est qu'il ne se borne point à prendre la fleur de ce période historique : il le sait et il le peint tout entier. — Le vieux patriciat, supplanté désormais par la noblesse, mais poussant jusqu'à la fin de vigoureux rejets, et donnant encore à Rome républicaine ses premiers maîtres, Sylla et César; — l'ordre équestre, la classe moyenne de l'époque, bien près d'éclipser dès lors l'illustration des nobles par la richesse; — une plèbe d'affranchis et d'étrangers, sans passé, sans nationalité véritable, mais glorieuse pourtant du nom romain qui lui a été donné; — le tribunat des derniers temps, la plus corrompue des institutions de la république; — ses représentans les plus divers : le tribun aristocrate, Caton; le tribun homme du milieu, Drusus; le tribun démagogue, Saturninus, Sulpicius, Clodius; — un général digne de continuer les Scipion,

Métellus le Numidique ; — Scaurus, prince du sénat, type complet du patricien romain, avide, altier, suppléant à la vertu par la gravité, la vigueur, la constance ; — puis l'argent maître des affaires ; la violence tenant lieu d'habileté ; l'ambition forcenée et la débauche sans frein ; — Marius et Sylla ; — l'impuissant septemvirat de Catulus, de Crassus, de Métellus fils du Numidique, des deux Lucullus, d'Hortensius et de Philippe, hommes de transition, sorte de monnaie du premier dictateur ; — deux guerres civiles, celle des Samnites et celle de Sertorius ; d'autres ennemis dignes de Rome dans les trois parties du monde connu : Jugurtha en Afrique, Mithridate en Asie, et Spartacus aux portes de la ville éternelle ; — Catilina et Cicéron ; — César et Pompée ; — enfin la Numidie, la Mauritanie, la Thrace, la Crète et toute l'Asie antérieure jusqu'à l'Euphrate et au Jourdain, subjuguée ou conquise, et la domination de Rome, sinon sa puissance, grandissant au dehors à mesure que l'Etat se gangrène au dedans, et grandissant par les excès même de ses citoyens, qui ne peuvent éteindre les dettes dont ils se sont perdus en achetant les suffrages que par la conquête et le pillage de l'univers.

« Voilà le dernier âge de la république romaine, tel qu'il revit dans le dernier ouvrage de M. de Brosses. Et plusieurs de ces mâles figures antiques sont de véritables restitutions dans le sens archéologique du mot, Scaurus, Philippe, Drusus, par exemple. Le président avait fait de ce livre comme son testament littéraire. Il avait voulu s'y montrer tout entier : géographe dans le périple de l'Euxin ; publiciste dans l'introduction, où, quelque présens que fussent à sa pensée les inconvéniens du pouvoir tribunitien, il insiste sur la nécessité, *dans tout gouvernement bien réglé*, d'une puissance de *veto* et de contrôle ; historien, dans le supplément au texte perdu de Salluste ; humaniste, dans ses notes latines sur les fragmens ; mythographe, philologue, littérateur, érudit en tout genre, dans les notes françaises ; ami éclairé des arts, par l'excellent choix de portraits et de médailles dont il a enrichi son texte. »

Il faut avouer que M. Foisset a eu besoin lui-même d'une variété d'instruction bien remarquable, d'une rare flexibilité de talent, pour reproduire fidèlement à son tour l'époque historique du 18e siècle, où se présentent des matières si diverses et des élémens si agités. Ici l'intelligence du déclin de Rome sert réciproquement à éclairer la décomposition de la monarchie française. Les débats du parlement et de la cour, l'organisation des Etats de Bourgogne et leur jeu dans l'administration du duché, offrent une scène pleine de complication et d'embarras, et devenue claire, lumineuse, instructive sous la plume de l'habile écrivain. Mais tout ceci, je le répète, n'est qu'un cadre où vit et respire toute l'histoire civile, politique, sociale et littéraire du siècle de nos pères.

Nous avons souvent fait la réflexion que le règne presque contemporain de Louis XV est à peu près le moins connu de nos annales. C'est sans doute une déplorable époque ; mais cette décadence est celle de la monarchie française. Sous ce rapport, on ne peut trop applaudir à la sagacité avec laquelle M. Foisset a porté la lumière dans ce triste période. Même en nous entretenant du parlement de Bourgogne, il nous fait toucher au doigt et à l'œil cette faiblesse des ministères qui se succèdent, cette incessante tracasserie du pouvoir tribunitien, qui redoublait d'ardeur à mesure que la cour et le gouvernement s'affaiblissaient, qui lui-même s'épuise et s'énerve par ses attaques multiples et inconsidérées. La sagacité d'investigation dont M. Foisset a fait preuve en ce sujet épineux ; les vues approfondies qu'il a déjà acquises sur le 18e siècle, dont les doctrines ont retenti dans le monde entier et ont renouvelé tout une époque sociale, lui rendraient plus facile qu'à tout autre écrivain le complément de cette histoire dont il nous offre aujourd'hui un si beau fragment. Et s'il nous était permis d'assigner un emploi aux méditations d'un homme de lettres dont la carrière est encore peu avancée, c'est là la matière que nous prescririons désormais à son studieux loisir. Après l'éclipse d'un grand règne dont la majesté sombre a été si bien dépeinte par l'admirable duc

de Saint-Simon, faire l'exposition de l'époque suivante jusqu'à l'assemblée des derniers Etats-Généraux de la France, qui ouvrent la longue et terrible phase de la Révolution; c'est là une introduction nécessaire à notre propre époque, et qui n'a point été traitée avec la lucidité d'exposition, avec la hauteur morale que ce sujet comporte.

Mais revenons au beau travail de M. Foisset. La partie biographique nous offre la vie intérieure d'une capitale de province dont le tableau est si loin et si près de nous. Un tableau sincère de la société de nos pères serait presque une révélation pour notre âge, dont le goût est si avide, trop avide peut-être, de ces peintures de mœurs qui sont toutefois un des élémens essentiels à la connaissance d'une phase historique. L'auteur nous fait assister aux scènes de la bourgeoisie dijonnaise à la mort de Louis XIV; mais peut-être ici, par un léger anachronisme, a-t-il peint cette société avec son imagination plus qu'avec ses souvenirs. La bourgeoisie française, lorsque le grand roi s'éteignit, n'était point encore hiérarchiquement classée autant que le suppose M. Foisset; les mœurs étaient plus simples. Qu'on interroge là-dessus les maîtres du théâtre et les mémoires du temps; qu'on se rappelle surtout ces anciennes fêtes des Etats de Bourgogne où Aimé Piron luttait de verve comique avec le génovéfain Santeul, où la bourgeoisie prenait place sans distinction de rang. La pernicieuse hiérarchie de l'aristocratie bourgeoise ne s'est fixée qu'à la suite de l'agiotage de la Régence, qu'avec les factices anoblissemens des derniers temps de la monarchie. C'est alors qu'en France la bourgeoisie se mesura entre elle et se renvoya le mépris; c'est alors que la fausse noblesse tua la vraie; c'est alors que la vanité nobiliaire s'insinua dans les rangs de la bourgeoisie, y décomposa l'esprit de famille, sema la dissension et l'envie entre les diverses professions de cet ordre dont la fidélité compacte avait fait jadis la force des rois. «Descendons-nous tous deux que de *bonne bourgeoisie*, dit madame Jourdain, et votre père n'était-il pas marchand aussi bien que le mien? » Sur les vieilles tombes de sa paroisse, M. Foisset peut lire encore que tout *bon bourgeois* s'appelle *honorable homme*.

L'auteur, à l'aide de traditions récentes et fidèles, décrit la haute société de Dijon à l'époque qui suit, et qui est proprement celle de son sujet, c'est-à-dire à la seconde moitié du 18e siècle. Certes, il n'est pas permis de croire qu'aucune ville de province présentât alors une élite plus remarquable d'hommes de mœurs polies et d'un mérite distingué. Que l'on en juge par les lettres que le P. de Brosses écrivait d'Italie à ses amis de Dijon. Tout y tient sa place, l'antiquité et la renaissance, les monumens de la grande architecture, la peinture, la musique, les courtisanes vénitiennes, l'aristocratie énervée et chancelante des vieilles républiques, la cour de Rome, et jusqu'au Conclave. Toute la scène du monde revit dans ces lettres si frappantes de vérité, de vivacité, de verve et de gaieté française. Il fallait que cette société provinciale fût bien curieuse de tout ce qui pouvait intéresser l'esprit humain, de tout ce qui rend la vie brillante et animée. Un correspondant comme le P. de Brosses ne s'adresse qu'à des amis dignes de lui: c'étaient Legouz de Gerland, explorateur des antiquités dijonnaises; Févret de Fontette, auteur de la Bibliothèque historique de France; Fyot de Neuilly, ambassadeur à Gênes; le conseiller de Maletête, qui analysa l'Esprit des Lois; les abbés Cortois de Quincey, destinés à une triple prélature. L'on sent chez tous ces hommes d'élite, parmi lesquels brillait le président, un mouvement littéraire et social auquel rien n'est à comparer dans nos provinces et à notre époque. Et en effet, Messieurs, la centralisation, de sa main de plomb, n'avait point encore touché et accablé tout ce qui a vie en province. Ne menace-t-elle point aujourd'hui d'étreindre et d'étouffer jusqu'à ce centre où elle réside et d'où elle commande? Qu'est-ce qu'un foyer sans rayons? Et ce foyer n'est-il pas près lui-même de s'éteindre lorsqu'aucune chaleur, aucune vie, aucune étincelle ne sera plus renvoyée de la circonférence au centre?

Pour vous donner une preuve frappante de cette vie provinciale intellectuelle, alors si intense et aujourd'hui si attiédie,

n'est-ce pas quelque chose de bien remarquable que le projet conçu par des gens de lettres bourguignons d'une collection académique qui devait renfermer et condenser tout ce qu'il y a d'important dans les publications des académies françaises et étrangères, depuis les mémoires de la fameuse académie florentine *del Cimento*, composée des disciples du grand Galilée et substituant l'analyse des faits aux théories *à priori*, qui avaient long-temps égaré la science hors des champs de l'observation? Cette grande et heureuse conception fut pourtant exécutée dans notre province; 33 vol. in-4° parurent; et, ce qu'il y a de plus étonnant, ce ne fut point même la cité ducale, ce fut une petite ville du duché, Semur-en-Auxois, qui, sous les auspices de Malesherbes et de Buffon, devint le centre de l'entreprise. Gueneau de Montbeillard, le chevalier de Buffon, frère du grand écrivain, les deux Daubenton, la dirigèrent après le docteur Berryat d'Auxerre, qui en avait tracé le plan.

Nous sortirions de notre sujet, Messieurs, en cherchant ici à caractériser ce grand labeur académique qui n'a pu être poursuivi jusqu'à nos jours. Mais une réflexion naît involontairement de ce tableau. Malgré les hautes prétentions de notre siècle au perfectionnement social, la société française en province était donc bien supérieure alors à ce qu'elle nous présente aujourd'hui. En vain nous fondons de grandes écoles; en vain nous bâtissons des palais pour donner aux sciences une hospitalité fastueuse; la vie n'est plus là. Non seulement une entreprise, telle que la collection académique, ne pourrait être exécutée en province, la pensée en serait une chimère. C'était alors comme un ferment de littérature et de science, à l'approche de la grande crise, au milieu des débats parlementaires où la vieille monarchie continuait à s'agiter. Cette exubérance de vie intellectuelle était-elle donc, Messieurs, un véhicule et un signal de rénovation politique?

Peut-être pourrait-on contester la thèse de M. Foisset quand il suppose que la question d'égalité sociale, qui tourmenta la société française, était mûre sous Louis XV, qu'elle fut décidée dès lors en faveur de la supériorité combinée du nombre, de l'activité et de l'intelligence. Pour qui a bien étudié comme lui les ressorts de la monarchie française, la crise qui l'emporta n'était point inévitable, et la sagesse humaine eût su y parer par une réforme anticipée. On ne voit point non plus, il faut l'avouer, que dans ces tristes débats où la Couronne s'abandonna elle-même, la supériorité d'intelligence ait paru chez le parti qui triompha plus que dans la classe des vaincus.

Sobre de ces esquisses de la vie sociale dont on abuse tant aujourd'hui, M. Foisset, reprenant son rôle d'historien, nous ramène bientôt aux scènes politiques, aux grands intérêts littéraires de ce siècle auxquels le P. de Brosses a pris une si belle part. Là son pinceau est toujours vrai. Il découvre les vices secrets qui minaient la vieille monarchie; il développe le caractère général de la littérature française à cette époque, de cette littérature encyclopédique, d'un sérieux frivole et d'une prosélytique ardeur, qui déjà dominait l'État; puis il passe en revue chacun des travaux du président, et se montre lui-même à son tour philologue, ethnographe, géographe, historien, dans la juste appréciation des œuvres si diverses de l'illustre magistrat bourguignon.

L'abolition de l'institut de saint Ignace a été l'un des événemens les plus diversement jugés dans l'histoire politique de Louis XV. Encore aujourd'hui la société des Jésuites compte de nombreux apologistes et de violens adversaires. Il nous semble que personne n'a porté un jugement plus éclairé et plus impartial que ne l'a fait M. Foisset sur cet institut célèbre.

« Ainsi finit un ordre religieux qui avait rendu d'immenses services, inférieurs néanmoins peut-être à sa colossale renommée. Il avait eu au XVIe siècle son âge, pour ainsi dire, titanique, où des géans, saint Ignace, saint François-Xavier, Lainez et tant d'autres plantèrent la croix à la Chine et au Japon, couvrirent l'Europe de collèges que Bacon déclarait supérieurs à toutes les écoles connues, peuplèrent de saints l'Eglise, et accomplirent en tout genre les plus grandes choses. Après avoir, au siècle suivant, donné Vieyra et Bourdaloue à

la chaire; à la théologie, Bellarmin, Maldonat, Suarez; aux sciences, Kircher; à l'érudition, Sirmond, Hardouin, Petau; après avoir produit les *conciles* de Labbe, la meilleure édition de Pline l'encyclopédiste, et la grande collection hagiographique de Bollandus; après avoir doté l'enseignement public de nombre d'écrits estimables, bien qu'au-dessous des travaux de Port-Royal et de Rollin, et de traductions nombreuses, surpassées aussi par des professeurs de l'Université; la société au 18e siècle n'avait compté que des noms secondaires, Brumoy, Buffier, Bougeant, de Neuville, Oudin. A aucune autre époque de son histoire, elle n'avait eu moins d'hommes remarquables; comme tout l'ancien régime, elle s'affaiblissait et s'amoindrissait à vue d'œil, lorsqu'un vent ennemi vint à souffler sur cette poussière qu'on croyait vivante et la dispersa comme une paille légère. Vers 1760, les Jésuites, si l'on en excepte Berthier, Brotier, Griffet et Guénard en France, André en Espagne, Granelli, Bettinelli, Boscovich en Italie, n'étaient plus guère que des hommes bien nés, des prêtres pieux, instruits, laborieux, dévoués, de bonne compagnie, possédant à un haut degré le secret si rare aujourd'hui de rendre l'enseignement aimable. Par cela seul et non par la supériorité de leurs lumières et de leurs talens, leur expulsion laissa dans les colléges un vide qui ne put être comblé. On ne congédie pas, on n'improvise point impunément des instituteurs pour les deux tiers d'un royaume comme la France. Je ne suis pas de ceux qui croient que la conservation des Jésuites eût prévenu la Révolution; mais je n'oserais nier que leur destruction l'ait accélérée. Bien qu'ils n'aient pas empêché Voltaire, leur disciple, d'être le porte-étendard de l'incrédulité en Europe, comme le père Lejay l'avait prédit, les Jésuites étaient, de tous les corps enseignans, celui qui savait le mieux s'emparer de l'enfance, celui qui conservait le plus d'empire sur ses élèves devenus des hommes. Leur dispersion fut donc une première désorganisation du clergé, dont ils étaient les éclaireurs, comme aussi les tacticiens les plus compactes et les plus exercés. Dans un pays jusque-là gouverné par l'habitude, ce fut un premier exemple de ce qu'on pouvait oser contre le passé. Sous ce rapport, les Parlemens furent les précurseurs de l'Assemblée Constituante; bien plus (et c'est ici un de ces revers de médaille où la Providence se montre à découvert), les précurseurs de Maupeou lui-même. Car il est à croire qu'on eût trouvé moins de facilité à supprimer et à remplacer d'un seul coup tous les Parlemens, si une tentative analogue n'eût si inopinément réussi contre une société qui semblait si puissante, et qui tint si peu. »

Le style de M. Foisset est, comme on voit, plein d'éclat et de vivacité, heureusement parsemé de réflexions piquantes et de vues aussi profondes qu'ingénieuses. L'habile exécution d'un plan si compliqué fait le plus grand honneur à son jugement; et dans les détails, l'esprit étincelle. Citons encore un fragment où M. Foisset s'élève à toute la hauteur de l'histoire. Voici comme il s'exprime sur la destinée et la mission politique du Parlement :

« Après avoir été l'instrument le plus actif et le plus puissant de la royauté contre la Féodalité et contre l'Eglise, le Parlement, qui avait initié la classe moyenne à la discussion des intérêts publics, se constituait le boulevard des priviléges et le porte-voix des passions aristocratiques. Son rôle avait été beau, quand il concourait à fonder l'unité française en subordonnant la justice seigneuriale à la justice du Roi, en minant l'anarchie féodale par le principe de la suzeraineté royale et de la confiscation pour forfaiture. Mais dès le règne de Louis XI, ce grand œuvre était consommé, et la mission première du parlement était remplie. Dès lors cette haute magistrature, issue du Conseil des rois, investie du titre de cour des pairs, sénat conservateur des maximes de la monarchie, apparaît avec le droit de remontrance qui, dans la désuétude des Etats-Généraux, devint bientôt l'unique tempérament de l'omnipotence royale. De là ce pouvoir tribunitien, dont il finit par abuser par la pente naturelle des corps politiques, pouvoir qui hâta en partie les derniers jours de l'ancienne France, comme il avait précipité ceux

de l'ancienne Rome. Au 18e siècle, le Parlement, seul et dernier frein contre les dilapidations des favoris et le despotisme des gens d'affaires qui avaient tout envahi depuis Louis XVI, avait certes une mission d'opposition légitime. Par malheur il s'enivra de son importance en présence de l'affaissement du pouvoir et du ramollissement des consciences. Il se laissa entraîner de la défense à l'agression, emporté surtout par les ardeurs et les illusions d'une guerre théologique, dont le contre-coup n'a pas été sans influence sur la fin de la vieille monarchie française, comme l'Arianisme sur la dissolution de l'empire romain ! Il en vint à croire que sa force était en lui-même, et non dans la portion la plus nombreuse et la plus active de la nation dont il avait été jusque-là le fidèle organe. Son nom est demeuré grand, et par les grandes choses qu'il a faites, et par les grands publicistes, les grands magistrats, les grands hommes de bien qu'il a produits et qui tiendront toujours tant de place parmi les illustrations françaises. Mais son terme était proche, et l'histoire ne doit point se lasser de répéter qu'il a péri parce qu'il avait perdu sa raison d'être.

Tel est, Messieurs, le compte que nous avions à vous rendre de l'ouvrage de M. Foisset. L'Académie a senti avec justesse l'importance de cet écrit. Elle a vu sa propre histoire dans celle de sa province, et l'on ne saurait trop louer le choix qu'elle a fait de M. Foisset pour lui servir d'organe. C'est ainsi que les corps littéraires s'honorent; c'est surtout au moment où ils subissent les vicissitudes du temps et des partis qu'ils doivent confier en quelque sorte à la postérité le récit apologétique de leur utile et laborieuse carrière. L'Académie de Dijon a jeté elle-même quelque lustre sur la deuxième moitié du 18e siècle; elle a donné une impulsion puissante aux sciences et aux lettres dans la province de Bourgogne. Le président de Brosses ne dédaignait point de communiquer à cette Société les résultats de ses profondes recherches sur les dynasties asiatiques et sur les navigations australes. Fondée en 1740, l'Académie a voulu signaler sa carrière séculaire à la face de toute l'Europe savante par la publication de cet ouvrage, qui paraît sous ses auspices. Et si nous en croyons notre propre opinion, cette œuvre ne sera point perdue pour sa mémoire. Cette histoire littéraire de la province, qui est aussi celle de votre compagnie, en consacrant dans la littérature française le nom de notre collègue, ne pourra manquer d'appeler sur l'Académie de Dijon l'estime et l'intérêt de toutes les sociétés littéraires avec lesquelles elle a entretenu des relations si utiles aux sciences et si bienveillantes durant plus d'un siècle.

RÉPONSE A LA CRITIQUE DU LIVRE DE L'UNITÉ SPIRITUELLE,

PAR M. BLANC SAINT-BONNET.

C'est avec un vrai plaisir que nous recevons les observations suivantes que nous adresse M. B. S.-B. sur la critique de son livre, qui a paru dans l'*Université*. M. B. S.-B. croit n'avoir pas été bien compris; à ce compte nous lui devions de pouvoir exposer lui-même ses idées ou son système.

Dans un recueil qui laisse à tous ses collaborateurs toute liberté sur les théories qui ne touchent pas aux dogmes, nous n'avons pas à nous expliquer sur les théories proprement dites. Mais dans ce qui fait le fond même de la présente discussion, nous croyons devoir dire que notre sentiment est opposé à celui de M. B. S.-B. Nous rendons hommage à son rare talent de penseur, et, ce qui vaut mieux, à ses intentions et à ses efforts pour la cause catholique; mais nous ne saurions admettre les principales clauses du compromis qu'il nous propose vis-à-vis des rationalistes. Nous pensons que ce compromis est de nature à être repoussé des deux partis auxquels il s'adresse; car, d'un côté, les catholiques ne sauraient aborder avec la raison toute seule les dogmes de leur foi; moins encore consentiraient-ils à ce qu'on fasse descendre ces dogmes des hauteurs d'un surnaturalisme historique et dogmatique

pour les abaisser aux proportions de faits et de vérités naturelles. D'une autre part, nous ne croyons pas que le rationalisme gagnerait beaucoup dans un procédé qui consisterait à faire de mystères incompréhensibles des dogmes philosophiques. Ainsi, du même coup l'auteur abandonne l'orthodoxie religieuse et l'orthodoxie philosophique.

Une véritable réconciliation du rationalisme avec la théologie catholique ne demande pas que l'on confonde les procédés et les méthodes; elle consisterait à déterminer les limites de la raison et les limites de la révélation surnaturelle, à tracer les devoirs et les droits de l'une et de l'autre; immense casuistique qu'on oublie trop aujourd'hui et dont on ne trouve guère l'initiative prise que de la part des grands théologiens catholiques. Mais la condition de tout compromis est de respecter le domaine de l'une et de l'autre et de ne pas les confondre. Sacrifier, ce n'est pas concilier. Or, M. B. S.-B. a trop souvent sacrifié les droits de la révélation surnaturelle; il a envahi son domaine et porté le naturalisme au sein des dogmes et des faits de l'ontologie surnaturelle; prenant pour point de départ de tout son système qu'il était dans l'*essence* de l'homme d'être appelé à jouir de la vie infinie de Dieu, proposition condamnée dans Baius et contraire à toute la tradition catholique en même temps qu'à toute saine philosophie. Pour réaliser un semblable idéal, il a fallu donner à l'homme des proportions excessives et qu'il est impossible de lui reconnaître. Quand comprendra-t-on que tout essai de *déification* de l'homme hors de la grâce et du système théologique de l'Église n'aboutit qu'à un panthéisme chimérique et dangereux? Qu'est devenu le surnaturalisme dans le système de M. B. S.-B., descendant des hautes positions qu'il occupe dans la théologie catholique? Il n'est plus qu'une suite de moyens plutôt *extra-naturels* que *surnaturels* destinés à conduire l'homme à sa *fin naturelle*, qui est, selon lui, la vie infinie de Dieu. Et il présente cette doctrine mutilée, tronquée, comme la fille directe de l'Église, comme l'héritière des grands systèmes théologiques que M. B. S.-B. étudie donc nos grandes *sommes*. Dans une question semblable la chose en vaut la peine.

Dans les courtes notes que nous mettrons au bas de chaque point principal de la discussion, nous chercherons à appuyer toutes les considérations philosophiques que notre raison, au service de la foi, avait entrepris au sujet de la critique de M. B. S.-B., de l'autorité des grandes décisions théologiques que nous avions toujours à l'esprit quoique nous ne les citions pas; mais au jour d'une grande discussion, ces textes et ces décisions doivent apparaître pour juger sans appel.

A Monsieur le Directeur de l'Université Catholique.

Dans votre 73[e] livraison, vous avez inséré une dissertation critique contre le livre de l'*Unité spirituelle, ou de la Société et de son but au delà du temps*; je crois que cette critique repose presque toute sur un malentendu. Si, dans l'intérêt de la vérité, vous acceptiez aussi mes observations, il y aurait de votre part une générosité digne de l'excellent recueil que vous dirigez.

Je m'explique très bien, monsieur, que, d'après la manière dont mon livre a été interprété, l'on ait dû m'adresser plusieurs reproches; j'en mériterais de très graves si je partageais les préjugés et les erreurs dont on a cru devoir m'accuser. Entre mon livre et le zèle honorable de M. de Précy, il y a certainement une méprise, dont je suis cause peut-être, mais qu'il faut nécessairement éclaircir [1].

I. Le premier des reproches que l'on m'adresse est celui « d'avoir employé les « mots de *rationalisme* et de *traditionalisme* comme synonymes de *philosophie* « et de *christianisme*, donnant lieu par « là à une ubiquité de termes qui porterait l'équivoque et la confusion dans « les idées. »

Loin de confondre, c'est moi au contraire, monsieur, qui ai voulu distinguer, et, par la précision du langage, porter au milieu des raisonnemens, une exactitude qui prévînt tout ubiquité dans les idées. J'entends par rationalisme cette école de philosophes qui ne reconnaissent d'autres lumières que celle de la raison, prétendant que la révélation, d'abord, est tout-à-fait inutile, ensuite, complétement hypothétique. Et j'entends par traditionalisme cette école de philosophes qui ne reconnaissent d'autre lumière que celle de la tradition, prétendant que la raison, d'abord, est tout-à-fait dangereuse, ensuite complétement illicite [2].

[1] Nous désirerions vivement nous être trompés, mais la nouvelle discussion dans laquelle nous sommes entrés ne nous laisse guère d'espoir à ce sujet.

[2] M. B. S.-B. nous semble confondre ici les mots de *raison*, *révélation*, *tradition*, etc. La *raison*, selon nous, est la faculté que nous avons de connaître et de comprendre les vérités qui nous ont été données, dans une révélation primitive et extérieure, par Dieu; vérités conservées traditionnellement dans la famille et dans la société, et qui constituent les *vérités naturelles*. Quant à la *révélation*, nous en

Or, j'ai voulu me défendre d'être rationaliste, parce que je ne suis point d'avis de voir l'homme privé de la lumière divine; et j'ai voulu me défendre d'être traditionaliste, parce que je ne suis point non plus d'avis de voir abolir la nature humaine. Aussi ne suis-je point étonné qu'après avoir donné au catholicisme le nom d'une école, en me voyant attaquer cette école, on ait cru que j'attaquais le catholicisme même.

Qu'on ne s'y trompe pas, le catholicisme n'est point une école. Le catholicisme, lui qui est la vérité intégrale et universelle, comme l'indique ce sublime nom que les peuples lui ont décerné, le catholicisme en quelque sorte est tout à la fois rationaliste et traditionaliste; c'est-à-dire qu'il admet et la raison, qui est la lumière que tout homme apporte en venant en ce monde, et la révélation, qui est la lumière que le genre humain trouve en venant en ce monde [1]. Le catholicisme est tout à la fois rationaliste et traditionaliste, parce qu'il sait que sans la raison, la lumière révélée brillerait dans les ténèbres et que les ténèbres ne la comprendraient point. Ou plutôt, le catholicisme n'est ni rationaliste, ni traditionaliste, parce qu'il est lui-même la tradition et la raison, parce qu'il est lui-même toute la vérité.

Le catholicisme n'est pas une école; car ce sont les écoles qui sont précisément le contraire du catholicisme. Ce sont les écoles qui brisent le catholicisme, et se disputent les lambeaux de la vérité. L'une, par exemple, lui empruntera exclusivement le fait de la tradition, dont elle exagèrera le sens : c'est le traditionalisme; l'autre lui empruntera exclusivement la lumière de la raison, dont elle exagèrera la portée : c'est le rationalisme; celle-ci lui empruntera la notion de la grâce, dont elle exagèrera l'empire : c'est le jansénisme; celle-là, au contraire, lui empruntera la notion de la liberté, dont elle exagèrera la puissance : c'est le pélagianisme; et ainsi de toutes les autres écoles.

Mais le caractère du catholicisme est précisément de n'être pas une école; c'est-à-dire de ne favoriser aucune vérité aux dépens d'une autre. Conséquemment, la gloire du catholicisme est de ne porter aucun nom d'école; c'est-à-dire de ne s'appeler ni traditionalisme, ni rationalisme, ni jansénisme, ni pélagianisme. Le catholicisme, je le répète, n'est ni traditionaliste, ni rationaliste, ni janséniste, ni pélagien; mais il admet la tradition, la raison, la grâce, la liberté; et lui seul sait assigner à chacune de ces vérités la place qu'elle doit occuper dans son sein [1].

J'avais donc mes raisons lorsque je me servais des mots de traditionalisme et de rationalisme.

II. Le second des reproches que l'on m'adresse, est celui « de vouloir séparer « violemment les deux moyens que nous « avons de connaître la vérité, à savoir la « révélation et la raison, et de désunir « ainsi ce que Dieu a réuni ».

distinguons de deux sortes : la révélation traditionnelle et rationnelle se rapportant aux vérités *naturelles* dont nous venons de parler, et la révélation traditionnelle et dogmatique se rapportant aux vérités *surnaturelles*. Nous distinguons de même deux espèces de *traditions* : l'une ayant rapport aux vérités *naturelles*, l'autre aux vérités *surnaturelles*. Par vérités *naturelles*, nous entendons celles qui sont nécessaires pour que l'homme accomplisse la vie et la fin qui résultent de son essence, et par vérités *surnaturelles* nous entendons celles qui sont nécessaires pour que l'homme connaisse et atteigne la vie et la fin qui ne résultent pas de son essence, et que Dieu daigna lui donner à titre de grâce et de faveur.

[1] On le voit, M. B. S.-B. confond la *révélation* et la *tradition;* le traditionalisme naturel de la raison et le traditionalisme surnaturel de la révélation. Il est vrai qu'il distingue plus loin la révélation du christianisme, car le christianisme, pour l'auteur, est plus que la révélation; il est la *raison*, il est la *liberté*, il est la *grâce*. C'est-à-dire que M. B. S.-B. confond toujours le naturalisme et le surnaturalisme, les dons *naturels* de la raison et de la liberté et les dons *surnaturels* de la révélation et de la grâce; mais il est toujours vrai de dire qu'il identifie la tradition et la révélation. Or, la révélation, quoiqu'on la trouve dans la tradition, n'est pas *toute* la tradition, ni *seulement* la tradition. Maintenant, le christianisme étant, suivant la pensée de saint Augustin, la réalisation du surnaturalisme par rapport à l'humanité, il m'a été permis de dire que le procédé de l'auteur tendait à établir une équation entre deux termes rigoureusement distincts, le traditionalisme et le christianisme.

[1] Nous admettons complétement toutes ces conclusions de l'auteur; mais nous donnons un sens un peu différent du sien aux mots qui les composent.

Loin de vouloir séparer les deux moyens que Dieu nous a donnés pour connaître, c'est moi au contraire, monsieur, qui ai voulu les accorder, dans l'esprit de ceux qui les séparent. Aussi me suis-je aperçu que, sans doute par erreur, l'on s'est servi contre moi des vérités que j'ai moi-même établies. Car, dans l'intention même de donner plus d'importance à cette réunion des deux lumières, et pour que ce fait attirât davantage l'attention, j'ai pris soin de l'inscrire dans cette partie d'un livre où tout doit prendre une valeur et une importance plus grande, je veux dire dans la préface. On lit dans la mienne les passages suivans: « Il y a deux sources de lumières dans le « monde, la révélation et la raison. La révé« lation, ou lumière extérieure qui éclaire « le genre humain entier; la raison, ou « lumière intérieure qui éclaire tout « homme en particulier. Par la première, « nous possédons la vérité; par la se« conde, nous nous efforçons de possé« der l'intelligence de la vérité. La ré« vélation, voilà notre moyen de con« naître les vérités éternelles; la raison, « voilà notre moyen de les *comprendre*. « Nous devons à la première ce que nous « croyons, nous devons à la seconde ce « que nous savons; car Dieu nous a « donné à croire par la révélation, les « choses que nous devons *concevoir* « par la raison. L'une porte l'infailli« bilité, l'autre porte la clarté. La pre« mière est plus particulièrement une « certitude, et la seconde, une lumière. « Qu'on ne me dise donc pas que la ques« tion est de savoir à laquelle des deux « appartient exclusivement la supréma« tie...!

« Je suis obligé de dire cela, parce « que dans le monde, on ne voit pas « les choses d'une manière aussi sim« ple. Avec les uns, il n'est pas permis « d'être philosophe, c'est-à-dire de tra« vailler librement à la recherche de la « pensée; avec les autres, il n'est pas « permis d'être croyant, c'est-à-dire de « s'attacher fidèlement à la vérité. Ceux « qui pensent ne veulent pas se permettre « de croire, et ceux qui croient ne veu« lent pas se permettre de penser. Les « esprits chez lesquels les idées ne s'ac« cordent pas, veulent à toute force que « les vérités se combattent....... Le mal « qui résulte de tout cela, c'est que la « vérité nuit à la vérité même, et que « l'on se sert de Dieu contre Dieu, » etc., etc.[1].

J'ai transcrit tout ce passage parce que, sur le problème dont il s'agit, il renferme assez bien mon opinion. Non pas que je tienne à ce que l'on sache que telle est mon opinion, mais parce que je crois cette opinion vraie. Si donc l'on veut prendre les expressions citées pour ce qu'elles sont, si l'on veut leur donner le sens que j'ai désiré leur donner moi-même, et non celui qu'on pourrait leur donner en les détachant les unes des autres, elles pourront parfaitement servir de texte soit au blâme, soit à l'adhésion de la critique théologique[2].

III. Le troisième des reproches que

[1] *De l'Unité spirituelle*, ou de la Société et de son but au delà du temps; *Préface*, de la page XX à la page XXIII.

[2] Toujours la même confusion. M. B. S.-B. semble s'être chargé lui-même de justifier les attaques qu'on a faites contre son système. Partout il confond la révélation qui nous a donné les vérités surnaturelles et la révélation qui nous a donné les vérités naturelles. — Oui, il y a deux sources de lumière dans le monde, il y a la révélation traditionnelle et rationnelle du *naturalisme*, puis la révélation traditionnelle et dogmatique du *surnaturalisme*. Par la première nous arrivons à connaître et à comprendre un certain ordre de vérités éternelles, les vérités éternelles du naturalisme; par la seconde nous arrivons à la connaissance d'une autre sphère de vérités, les vérités de l'ordre surnaturel. Les vérités éternelles de la raison ne sont pas les vérités éternelles de la révélation, et réciproquement. Comme M. B. S.-B. n'admet pas cette dualité de vérités, et que dans son système ce sont les même vérités que la révélation propose et que la raison conçoit et comprend, en posant la raison dans son livre, il ne prétend pas la poser toute seule et abstraction faite de la révélation. Mais, en lisant le livre de l'*Unité Spirituelle de la Société*, on s'aperçoit que ces prétendues vérités de la révélation ne sont autre chose que des principes naturels de la raison mal interprétés parmi lesquels se trouvent certaines vérités défigurées qui appartiennent à la révélation surnaturelle. Si M. B. S.-B. veut comprendre sous le nom de *révélation* ce pêle-mêle d'idées philosophiques et d'idées théologiques, il en est assurément le maître; pour nous, nous persisterons à dire que M. B. S.-B. n'a pas employé dans son livre la révélation, en la prenant dans sa véritable acception, dans ses véritables principes.

l'on m'adresse est « qu'après avoir rendu « la raison indépendante de la révélation, « je n'ai voulu partir que de la raison, « m'exposant par là à nier l'existence de « l'ordre surnaturel, puisqu'avec la rai- « son seule on ne peut connaître que « l'existence de l'ordre de la nature ».

Loin de partir de la raison pour avoir occasion de nier l'ordre surnaturel, j'ai prétendu au contraire, monsieur, que c'était là l'unique moyen de prouver la nécessité de cet ordre aux esprits qui n'ont pas encore pu l'admettre. Et d'abord, je ne devais point partir de la révélation, puisque la nature de mon livre est de s'adresser à ceux qui ne veulent pas y croire; conséquemment je ne pouvais pas leur prouver avec la chose qu'il faudrait précisément leur prouver. Ensuite, je ne devais pas partir de l'expérience, puisque les données de l'expérience, recueillies dans le temps et au milieu du mal qu'y dépose la liberté humaine, ne peuvent nous fournir les lois qui sont au-dessus du temps, et encore moins la notion d'un bien absolu, qui n'y a jamais été réalisé, et qui doit être cependant l'objet de toutes les actions humaines [1].

Du reste, je vois bien que l'on n'a point compris encore la portée de la méthode que j'ai établie dans mes *Prolégomènes;* méthode que j'ai opposée à celle qui, employée par tout le 18e siècle, explique parfaitement les erreurs dans lesquelles ce siècle s'est constamment tenu, en psychologie, en morale, et, à plus forte raison, en religion. Cependant, si l'on veut philosophiquement sortir du 18e siècle, il ne suffit pas de le dire, ou d'en avoir la ferme intention; il faut en prendre le moyen. Une foi sincère ne suffit pas pour servir de base à une philosophie et donner le germe de nouvelles sciences; c'est à cette foi sincère qu'il faut procurer le moyen de fonder une philosophie et de faire naître les nouvelles sciences dont elle veut s'escorter. Pour aborder et mesurer toutes choses, le siècle dernier partait de facultés sensibles et personnelles, *conséquemment de facultés toutes humaines et toutes temporelles dans leur résultat; quelles idées divines et éternelles pouvait-il en ressortir?* Mais comme l'indispensable condition de la science est d'être le fruit de l'homme, elle ne peut donc *partir que de l'homme.* Si on ne veut pas abdiquer la science, il faut alors se résoudre à chercher dans l'homme une faculté absolue et impersonnelle, conséquemment une faculté toute divine et tout éternelle dans ses résultats, avec laquelle on puisse aborder scientifiquement les vérités de l'ordre surnaturel. Au lieu donc de partir des sens, il faut se résoudre à *partir de la raison.*

Je me sers de la raison comme méthode, vous avez cru que je voulais m'en servir comme système! On sera longtemps peut-être avant de comprendre tout ce que j'ai voulu faire. Aujourd'hui que par éducation et par habitude, notre esprit est encore à moitié plongé dans le monde du 18e siècle, il paraît inouï que l'on dise de *partir de l'absolu.* Je souffrirai en silence toutes les accusations, toutes les méprises et tous les dédains que soulèvera cette méthode, jusqu'à ce que pour elle le moment soit venu..... Je sais que mon pied a touché le solide.

Je désire donc qu'on n'ait pas d'inquiétude sur la manière dont je dois arriver à la question de la nécessité des secours surnaturels. On pourrait au contraire s'applaudir de la prudence dont j'ai donné ici la preuve (dans une question où il en faut tant!) en me conformant soit à la marche qu'exige la science, soit à la marche qu'exige même la persuasion. Ne se rappelle-t-on point que

[1] Nous avons, dans notre second article, parlé au long de l'illusion logique de la méthode de M. B. S.-B., la signalant comme la source de ses erreurs psychologiques. Nous y renvoyons avec confiance. Des *idées divines et éternelles*, des *élémens absolus* ne peuvent pas ressortir de facultés humaines et temporelles, dit M. B. S.-B. — Non assurément, s'il entend par là que les élémens soient les produits de ces facultés; mais des facultés humaines et temporelles peuvent très bien contenir des élémens absolus que Dieu y aurait déposés. — Alors l'homme relatif, fini dans ses facultés, bien que nourri par des élémens infinis, ne saurait se les assimiler au point de se porter à la vie intime de Dieu; donc s'il y arrive, ce sera par une grâce *surnaturelle*, c'est-à-dire, une grâce qui ne résulte pas de son *essence.* — Il est étonnant que l'esprit si distingué de M. B. S.-B. n'ait pas reculé devant la conséquence souverainement illogique de donner à un être fini dans ses facultés, relatif dans son essence, une fin absolue ou infinie.

j'ai dit avant de commencer ma psychologie : « On ne peut tirer la notion de « la véritable société que de l'étude de « la véritable nature humaine; on ne « peut connaître la véritable nature humaine, sans savoir ce qu'elle doit être « dans son état normal pur; et on ne « peut savoir ce qu'elle doit être dans « son état normal pur sans recourir aux « lois absolues qui ont présidé à la création. En partant ainsi des lois de l'ab« solu, pour faire l'étude de l'homme, « nous saurons, 1° ce qu'il doit être, 2° ce « qu'il est aujourd'hui, 3° par conséquent « les rapports qu'il y a entre ce qu'il est « et ce qu'il doit être, et le moyen pour « y parvenir. Nous disons que l'homme « n'est pas ce qu'il doit être, qu'il ne « jouit pas de tous les avantages de sa na« ture; nous pourrons alors vérifier dans « quel état il se trouve actuellement, « chercher les obstacles qui le retiennent, « le mal dont il est atteint, le remède qui « lui convient, et le milieu dans lequel il « doit se placer pour que les soins qu'il « réclame lui soient administrés. Car, « comment apprécierions-nous, dans cet « être, ce qu'il y a de déréglé, de con« traire à sa loi, si nous ne savons pas « comment il doit être, lorsque tout en « lui est réglé et conforme à sa loi? Par« tons donc de l'absolu, partons des no« tions primitives de la nature humaine « dans son état normal, si nous voulons « apprécier plus tard l'état de maladie « dans lequel elle se trouve aujourd'hui. « Faisons de la philosophie pure avant « de descendre dans le labyrinthe d'une « pathologie de l'être spirituel. Cette « marche est indiquée par le simple bon « sens[1]. »

En effet, à moins de renverser la série logique, et même la série historique, il faut étudier l'ordre naturel, c'est-à-dire l'ordre selon lequel Dieu a établi d'abord la création, avant d'étudier l'ordre surnaturel, c'est-à-dire, l'ordre selon lequel Dieu a réparé ensuite le mal survenu après la création. Il faut étudier la nature humaine d'après son origine et savoir ce qu'elle possède, avant de savoir ce qui lui manque et ce qu'elle a besoin de recevoir de Dieu par un moyen *surnaturel*, c'est-à-dire donné *par dessus* la nature, en un mot, par grâce. J'ai dû poser en commençant l'ordre naturel, l'ordre des choses que nous tenons de la création, auquel l'ordre surnaturel vient s'ajouter, et qu'il vient réparer. L'ordre surnaturel n'a pas de sens par lui-même. Il faut qu'un être reçoive la grâce de la création, avant de recevoir la grâce de la sanctification. Du reste, Dieu a créé l'homme corps et âme avant de le réparer : c'est Jésus-Christ qui s'est appelé le Réparateur. La marche que la science doit suivre se trouve ainsi tout indiquée.

Je ne suis donc point dénué de motif lorsque je veux me placer par la raison dans l'ordre naturel avant d'aborder l'ordre surnaturel.

IV. Le quatrième des reproches que l'on m'adresse est « que ne voulant par« tir que de la raison, si, au lieu de nier « l'ordre surnaturel, il m'arrivait de le « reconnaître, je donnerai à entendre « par là que l'on peut avec la raison at« teindre aux vérités de cet ordre ».

Ici je l'avoue, oui, monsieur, je croirai qu'en ce monde une grande gloire serait assurée à mon nom, et que dans l'autre, une plus grande serait assurée à mon cœur, si je parvenais à faire arriver par le moyen de la raison à toutes les vérités que nous tenons de la révélation; en d'autres termes, si je parvenais à réussir dans l'entreprise de saint Augustin, de Pascal, de Malebranche, de Bossuet, et de Leibnitz, qui disait : « Si j'étudie la « philosophie, si je cherche à me rendre « célèbre dans les sciences, c'est pour me « donner le droit de parler de religion « aux hommes, et d'en être cru! » Il est donc peu probable que je mérite le reproche d'avoir réussi dans une pareille entreprise; mais quant au reproche de l'avoir tenté, je le mérite entièrement. J'ai toujours pensé que la plus grande, et même la suprême et unique affaire de la science humaine, était de prouver la vérité de la religion; et j'ai toujours cru que prouver c'était démontrer au moyen de la raison.

C'est par religion que je tiens à la raison. Et de cette manière je suis certainement très rationaliste. Oui je suis rationaliste à la manière du catholicisme, qui

[1] *Idem*, tome I, livre I, pages 82 à 84.

sait que sans la raison, la lumière révélée brillerait dans les ténèbres, et qui pour cela a partout favorisé le développement des sciences et de la raison. Je suis rationaliste à la manière des Pères de l'Eglise, qui exigeaient que notre foi soit rationnelle; *rationabile obsequium vestrum* [1]. Je suis rationaliste à la manière de Dieu qui, comme il l'a demandé, veut être adoré en esprit et en vérité. Aussi quand, pour mon bonheur, j'ai reçu de la révélation le moyen de l'adorer *en vérité*, je demande à la raison le moyen de l'adorer *en esprit*.

C'est pourquoi tous les efforts de mon livre ont été pour rétablir, dans la pensée de ceux qui le liront, l'union des deux lumières. Or, pour que ceux qui ne croient qu'à la raison, voulussent admettre la révélation, il fallait bien qu'ils s'apperçussent que toutes les vérités de la révélation sont aussi des vérités de la raison. Il fallait, me direz-vous, prouver en même temps ces vérités par la révélation, par la foi!... Mais il fallait que ceux à qui je m'adresse crussent à la révélation, qu'ils eussent la foi. Ne me faites pas un crime des erreurs de ceux que je combats. Si pour établir les idées que renferme ce livre, j'eusse pu employer la révélation et la foi, c'eût été la meilleure preuve qu'il était inutile que j'entreprisse ce livre.

Il fallait au moins, ajouterez-vous, ne pas donner à entendre, par la marche que vous avez suivie, que l'on peut arriver à toutes les vérités par la raison! Mais c'est tout le contraire; il fallait faire voir que la raison peut et doit nous conduire à toutes ces vérités; parce que la raison est une lumière venue de Dieu tout aussi bien que la révélation, et qu'il est beau de montrer que les deux lumières de Dieu se rencontrent, s'impliquent et se corroborent, et qu'elles tendront à se réunir toutes les fois que celle qui a été confiée à l'homme ne sera point au-dessous de sa céleste origine. J'ai toujours pensé que pour laisser prendre à la révélation tout son empire, il fallait assurer à la raison tout le sien.

Car, après tout, la lumière de la révélation ne pénètre dans l'esprit qu'en proportion de la capacité que la raison y a ouverte. C'est bien là ce qui fait la différence de la foi de Bossuet et de la foi du paysan, tous deux ayant également reçu la révélation. J'irai plus loin, j'irai jusqu'à dire que la révélation est à son tour le plus grand secours que possède la raison. Je puis l'avouer; lorsque je partais de l'absolu, par le moyen de la raison, j'ai pu trouver des démonstrations, mais non pas les vérités que ces démonstrations confirmaient, puisque ces vérités m'étaient déjà connues. La révélation m'indiquait où il fallait aller, et c'est ensuite ma raison qui faisait le chemin.

J'aurais donc bien tort, si je prétendais qu'avec la raison on peut se passer de la révélation; mais on aurait également bien tort si l'on voulait chercher à me prouver qu'avec la révélation on peut parfaitement négliger la raison. Aussi, remarquez bien les expressions dont je me sers pour établir ma pensée : je dis que la philosophie consiste à *retrouver* par la raison, les vérités qui nous ont été *annoncées* par la révélation. Je suis loin de penser que la raison, si elle eût été livrée à l'homme, privé de tout autre critérium, eût pu le conduire à toutes les vérités que nous devons au Christianime. Car je sais ce que l'histoire m'a appris sur ce point. Mais je pense que l'homme étant élevé dans le sein du Christianisme, comme il a le bonheur de l'être aujourd'hui, sa raison avertie par la lumière révélée, peut, et elle n'a rien de mieux à faire, le conduire à l'intelligence de ces vérités. C'est pourquoi j'emploie ces expressions : que la philosophie doit s'attacher à *retrouver* les vérités qui nous ont été *annoncées*. En tout cela, je suis d'accord tout à la fois, et avec l'histoire, qui montre que sans la révélation l'homme faisait un si mauvais usage de la raison, qu'il a fini par la perdre; et avec la science, qui montre que dans les Pères de l'Eglise et dans ces ouvrages qu'on appelle les chefs-d'œuvre de l'esprit humain, nous sommes arrivés, au moyen de la raison, à prouver un grand nombre de vérités qui nous ont été données par le Christianisme,

Je ne crois donc pas avoir détourné ou même exagéré l'emploi que l'on peut

[1] Cette expression est de S. Paul *aux Romains*, XII, 1.

faire de la raison. « Mais vous vous êtes servi exclusivement de la raison ! » Oui, parce que j'ai voulu faire exclusivement de la science. « Vous avez voulu ne partir que de la raison ! » Oui, parce que je voulais n'arriver qu'à des démonstrations. On ne démontre pas avec la révélation, puisque ce sont au contraire les vérités de la révélation qu'il faut démontrer. Avec la révélation on montre ; mais pour ceux qui ne veulent pas voir, il faut faire ce que fait le Christianisme, dans ses livres, dans ses chaires, il faut démontrer, ou, en d'autres termes, montrer par la raison.

Ne croyez point que je me félicite de ce qu'il en soit ainsi ; je voudrais, moi, qu'il en fût tout autrement ; je voudrais que la foi n'eût besoin d'aucun secours. Malheureusement il ne suffit pas que la vérité nous soit annoncée et qu'elle soit crue parce que l'autorité nous l'impose, car au jour où, par une cause ou par une autre, on ébranle cette autorité dans les âmes, la croyance en disparaît. Il faut encore que cette vérité nous soit prouvée et qu'elle soit sue ; car ce qui est une fois entré dans notre raison a pénétré dans notre nature, et alors il ne nous est plus possible de perdre une telle vérité, à moins de perdre la raison. Il faut mettre l'homme dans cette alternative, il faut qu'il ne puisse perdre sa religion qu'en devenant fou !

Je ne suis donc point dénué de motif lorsque je veux ne partir *que de la raison* pour arriver aux vérités qui nous ont été révélées [1].

V. Le cinquième des reproches que l'on m'adresse est celui de prétendre « que l'homme est appelé selon la loi de « son développement naturel à la vie

[1] On n'a jamais prétendu que l'on ne pouvait pas arriver à la révélation par la raison, telle que nous l'avons définie. Le naturalisme s'ouvre sur les sphères du surnaturalisme ; on peut donc se frayer une issue pour arriver du monde de la nature dans le monde de la grâce. Mais il y a loin d'un tel procédé à celui qui consiste à aborder tous les problèmes du surnaturalisme avec la *seule* raison, et à *naturaliser* les données du surnaturalisme. Sans le moindre doute il est permis de donner des explications analogiques des dogmes du surnaturalisme, mais à la condition de ne pas dénaturer ces dogmes. Le monde de la nature et le monde de la grâce sortent de la main d'un même ouvrier. Comment ne se ressembleraient-ils pas ? Mais il ne faut pas les confondre ; la ressemblance n'entraîne pas l'identité. Or, l'auteur nous semble confondre le monde de la nature et le monde de la grâce, en faisant de certains dogmes surnaturels des faits de l'ontologie naturelle.

D'ailleurs si nous devons donner à la raison tous ses droits, il ne faut pas les exagérer. Or, nous craignons que l'auteur ne les exagère dans ce qu'il vient de dire. Nous ne voulons pas pressurer toutes ses expressions, mais nous croyons devoir exposer ici quelques propositions *touchant la raison*, que l'Église vient de condamner tout récemment dans les Hermésiens. Nous laissons à M. Blanc Saint-Bonnet le soin de voir ce qui peut toucher à quelques unes de ses assertions. Voici d'abord comment s'exprime la Bulle de condamnation. Après avoir déploré la funeste multiplicité de ces hommes qui veulent détourner à leur propre sens l'enseignement catholique, elle ajoute :

« Or, entre ces maîtres de l'erreur, on compte « généralement et constamment en Allemagne « *George Hermès*, qui s'écartant témérairement de « la voie royale, que la Tradition universelle et les « Saints Pères ont tracée en exposant et en défen« dant ces vérités de la Foi, la méprisant même et « la condamnant orgueilleusement, ouvre un chemin « ténébreux vers toutes sortes d'erreurs, en établis« sant le *doute positif*, comme la base de toute « recherche théologique, et en posant comme prin« cipe que *la raison est la règle principale et l'u« nique moyen que l'homme possède de parvenir à « la connaissance des vérités surnaturelles* *. Ces « choses étant parvenues à nos oreilles par les dé« nonciations, les réclamations et les plaintes de « plusieurs théologiens d'Allemagne et pasteurs de « l'Église, nous avons d'abord eu soin, pour ne « point manquer au devoir de l'apostolat qui nous « a été confié et à l'obligation de garder le dépôt « sacré de la foi, que les ouvrages d'Hermès fussent « envoyés au Saint-Siége pour être examinés ; ce qui « a été fait...,

« Enfin nous avons donné de nouveau le tout à « discuter et à examiner à nos vénérables frères les « cardinaux de la sainte Église romaine, inquisi« teurs généraux pour toute la chrétienté.

« Ceux-ci donc examinant avec soin, comme la « gravité de la chose l'exigeait, toutes ces opinions « dans leur ensemble et chacune d'elles en particu« lier, ont jugé, après une discussion mûre, qui a « eu lieu dans une congrégation en notre présence, « que l'auteur se perdait dans ses idées, et qu'il « avançait dans ses ouvrages beaucoup de choses

* Tenebrosam ad errorum omnigenum viam moliatur in *Dubio positivo*, tamquam basi omnis theologicæ inquisitionis, et in Principio quod statuit, *rationem principem normam, ac unicum medium esse, quo homo assequi possit supernaturalium veritatum cognitionem.*

« absolue, tandis que le dogme de l'intronisation de l'homme à la vie absolue n'est point du tout un dogme de la raison. »

Prétendre que l'homme est appelé selon la loi de sa nature à la vie absolue !... Mais Dieu ne l'a pas créé pour autre chose! J'ai en effet prétendu, monsieur, que l'homme a été créé pour arriver à la *vie absolue de Dieu* [1]; c'est-à-dire que l'homme, en suite des lois de sa nature, est appelé à jouir d'une telle vie par opposition aux autres créatures du globe, qui n'ont point été appelées à une semblable destinée. En cela je ne fais que répéter ce que le catéchisme m'a enseigné. « Pourquoi (selon ses expressions) « Dieu nous a-t-il créés? Dieu nous a créés « pour le connaître, l'aimer, le servir, et par « ce moyen arriver à la vie éternelle. » J'ai même pris un grand soin de montrer, par des considérations tirées des lois nécessaires de l'être, comment en connaissant, en aimant et en servant véritablement Dieu, c'est-à-dire, en accomplissant sa loi, l'homme se préparait réellement à une pareille vie. Je ne sais point ce que signifie dans votre bouche ces paroles, *un dogme de la raison*, car je ne sais même pas si vous devez reconnaître à la raison le droit d'imposer quelque dogme; je sais seulement qu'en étudiant la raison, qui est la loi de l'homme, elle m'a indiqué le but où doit arriver l'homme.

Il serait, en effet, bien malheureux qu'il en fût autrement. La loi d'un être est la connaissance du but pour lequel cet être a été fait, et du moyen par lequel il peut y parvenir. Or la loi de l'homme

« absurdes et étrangères à la doctrine de l'Église catholique, surtout touchant la *nature de la foi et la règle à observer pour les points à croire*; touchant les *Saintes Écritures*, la *tradition*, la *révélation* et la *primauté dans l'Église*; touchant les *motifs de crédibilité*; touchant les *argumens qui servent d'ordinaire à prouver et à confirmer l'existence de Dieu*; touchant l'*essence de Dieu même*, *sa sainteté*, *sa justice*, *sa liberté* et la *fin qu'il se propose dans ses œuvres*; choses que les théologiens appellent *ad extra*; touchant la *nécessité* et la *distribution de la grâce et des dons*, la *rétribution des récompenses* et l'*application des peines*; touchant l'*état de nos premiers parens*, le *péché originel* et les *forces de l'homme déchu*.

« Ils ont jugé que ces mêmes ouvrages doivent être prohibés et condamnés comme contenant des doctrines, des propositions respectivement *fausses*, *téméraires*, *captieuses*, *menant au scepticisme et à l'indifférentisme*, *erronées*, *scandaleuses*, *injurieuses pour les écoles catholiques*, *destructives de la foi divine*, *sentant l'hérésie*, et déjà condamnées en d'autres circonstances par l'Église.... » Voir dans les *Annales de philosophie chrétienne*, l'article intitulé : *Histoire de l'Hermésianisme*. T. XVII, p. 97.

Ainsi s'exprime la Bulle de condamnation d'Hermès. Voici quelques unes des formules que Mgr. l'archevêque de Cologne donna à signer à ses disciples.

I. Je crois et je confesse que c'est une erreur condamnable que de chercher à établir le *doute positif* comme la *base* de toute recherche théologique, parce que c'est là une voie ténébreuse conduisant à toutes sortes d'erreurs, et qui s'écarte du chemin royal suivi par la tradition et par tous les Saints Pères, dans l'exposition et la défense des vérités de la foi.

II. Je crois et je confesse que c'est une tentative condamnable, que de s'efforcer de rejeter la grâce de la foi, dans laquelle nous sommes nés par la miséricorde de Dieu, de la rejeter, dis-je, dans le but, en partant du *doute positif* et avec le secours de la *raison* toute seule, de rechercher la foi, de telle manière qu'on puisse tout-à-fait la rejeter, si la raison ne trouve pas la foi ou la nécessité de la foi.

III. Je crois et je confesse que la foi est *un don de Dieu* et une *lumière*, dont *étant éclairé*, l'homme donne un *assentiment ferme* et une adhésion entière aux choses qui ont été divinement révélées, et sont proposées par l'Église à notre croyance.

IV. Je rejette totalement, et je condamne cette erreur qui établit que la raison est *la règle principale et l'unique moyen* que l'homme possède, de parvenir à la connaissance des vérités surnaturelles.

V. Je crois et je confesse que c'est une opinion erronée que celle qui donne à la raison humaine, une souveraine autorité pour enseigner et *juger* les choses de la foi; mais que c'est plutôt la foi qui est *la porte de notre salut*, sans laquelle personne en cette vie ne peut *trouver Dieu*, ni l'invoquer, ni lui servir, ni lui plaire, et que c'est là surtout le propre de la foi, de réduire toute intelligence en *servitude pour l'obéissance au Christ*. Voir *Annales de philosophie*, ibid., p. 105.

[1] Nous soulignons ces expressions, qui certainement entendues dans le sens de l'auteur, c'est-à-dire que l'homme est destiné à vivre de la vie de Dieu, de manière à former *une quatrième personne de la sainte Trinité*, ne sont pas catholiques. Cette *vie absolue de Dieu* n'est pas la *vie éternelle* que nous a promise le Christ. D'ailleurs, la vie éternelle n'est point due à l'homme par suite de sa nature, mais par la grâce de Dieu. Nous le prouverons plus loin.

est la justice et l'amour, qu'il doit réaliser en lui-même, afin d'arriver à celui qui est toute justice et tout amour. Si donc la raison ne donnait pas à l'homme l'idée du juste et l'idée du bien, elle ne serait point la loi de l'homme [1]. Si la raison ne déposait point en nous, comme fait de conscience, la notion psychologique du juste et du bien', et si elle ne posait point en dehors de nous, comme le fait même de l'absolu, l'être qui est la réalité objective du juste et du bien, la raison ne serait point la raison [2]. N'oubliez point que la grande gloire de Descartes est d'avoir donné la démonstration de l'existence de Dieu par les notions de l'absolu, qu'il a retrouvées dans la raison humaine. De ce que la vérité de l'existence de Dieu nous avait été annoncée par la révélation, personne n'a reproché à Descartes que cette notion fût aussi une vérité de la raison [3]. L'homme, disons-nous, a été créé pour qu'en connaissant, en aimant et en servant Dieu, il arrive à la vie éternelle. Or, en se conformant à cette loi pour laquelle il a été créé, il ne fait, il me semble, qu'accomplir la loi de son développement naturel.

Au reste, on ne peut pas oublier que les hommes nés pendant les quatre mille ans qui ont précédé le christianisme, *en suivant les lumières de la droite raison* [1], arrivaient aux destinées promises par le christianisme. (Là je cite les expressions mêmes du catéchisme.) Pour qu'ils suivissent cette lumière de la droite raison, il fallait bien qu'ils l'eussent, et qu'elle leur indiquât le but auquel ils étaient appelés, ainsi que les conditions pour y parvenir. Or je ne pense pas que la nature humaine soit plus pauvre et moins éclairée, depuis que le christianisme est venu la réparer. C'est cette même lumière de la droite raison que j'ai voulu consulter à mon tour; et puisqu'elle m'a conduit moi-même à cette idée qu'en aimant et en servant Dieu, c'est-à-dire qu'en suivant sa loi, l'homme arrivait à la vie pour laquelle il a été créé [2], ce que vous nommez l'*intronisation* à la vie absolue, est donc aussi une vérité de la raison. Je n'ai fait ici réellement qu'expliquer le catéchisme.

Maintenant auriez-vous cru que, parce que j'ai retrouvé en l'homme cette loi de *sa nature qui l'appelle* à jouir de la vie absolue avec Dieu, j'aie prétendu que l'homme trouve également dans sa nature le pouvoir de s'élever ainsi jusqu'à Dieu? Mais je ne puis pas plus prétendre que l'homme ait le pouvoir de se donner lui-même la vie absolue, que je n'ai pu prétendre que l'homme s'était lui-même donné la vie. Une pareille idée ne saurait approcher d'un homme sensé. L'homme

[1] Il y a deux sortes d'idées du bien et du juste; les idées naturelles du bien et du juste données par la raison, aidée d'une révélation extérieure, la révélation traditionnelle du naturalisme donnée par Dieu au commencement du monde et continuée dans la famille et la société; puis il y a les idées surnaturelles du bien et du juste données par les révélations dogmatiques et traditionnelles du surnaturalisme.

[2] Cette force et cette portée de la raison *posant* en nous la notion du juste et du bien, et *posant* en dehors de nous l'être absolu, nous paraissent exagérées.

[3] M. B. St.-B. ne sait pas ou oublie que Descartes n'a pas toujours été heureux dans l'application de sa méthode à l'existence de Dieu, et que généralement tous les ouvrages où il applique sa raison à connaître ou à expliquer les vérités surnaturelles, ont été mis à l'*index* à Rome. Voici la liste de ces ouvrages: 1° *De primâ philosophiâ in quâ Dei existentia et animæ humanæ à corpore distinctio demonstrantur*, dont l'auteur a donné une édition en français, sous le titre de *Méditations* au nombre de six. 2° *Notæ in programma quoddam sub finem anni 1647, in Belgio editum, cum hoc titulo: Explicatio mentis humanæ, sive de animâ rationali.* 3° *Epistola ad Petrum Dinet, societatis Jesu, per Franciam præpositum provincialem.* Le Père Dinet avait écrit pour montrer le danger de sa philosophie. 4° *Epistola ad celeberrimum virum D. Gisbertum Vœtium in quâ examinantur duo libri.* 5° *Passiones animæ*, traduit par l'auteur en français sous le même titre: *les Passions de l'âme.* 6° *Opera philosophica.* Ces ouvrages ont été condamnés jusqu'à ce qu'ils soient corrigés, par décrets du 20 novembre 1663 et du 29 juillet 1722.

[1] *Catéchisme* de son E. Mgr l'archev. de Lyon, II° part., leçon VII, dém. 11.

[2] Ici M. B. S.-B. oublie que cette droite raison avait été éclairée par la révélation primitive faite à Adam, à Noé, aux prophètes, et que même alors tout ce que l'homme fesait de bien, il le devait à la grâce, et que cette grâce était donnée en vue des mérites futurs du Christ qui, comme dit saint Jean, *a été sacrifié dès le commencement du monde.* Le catéchisme de son Em. n'oublie pas cela. C'est cet oubli qui fait l'erreur sur laquelle repose tout le système de l'auteur.

n'a pas besoin d'essayer deux fois ses forces pour s'apercevoir que l'infini ne lui appartient pas. A moins que je pense que ce soit moi-même qui me sois créé, je ne vois pas comment croire que je puisse moi-même me procurer l'existence infinie. J'ai dit que j'avais demandé à la lumière qui brille dans le sein de la nature humaine, la vie à laquelle elle est appelée; mais je n'ai point dit que j'avais demandé à cette nature le pouvoir et la force de s'y élever.

Aussi, je m'explique mal comment un auteur qui, dans son ouvrage, a fait naître toutes les occasions de prouver que la conservation elle-même n'est que la continuité de la création; que l'existence n'est soutenue que par une volonté incessante de donner l'être; en un mot, que par une grâce continuelle de création; comment, dis-je, un tel auteur est cependant accusé de penser que la béatification, c'est-à-dire rien moins que le passage de cette vie finie à l'existence infinie, puisse s'opérer sans une nouvelle grâce ajoutée à la création.

Il vous sera impossible d'être plus parfaitement d'accord avec moi, quand vous soutiendrez que *le pouvoir nécessaire* à l'intronisation de l'homme à la vie absolue, ne résulte en aucune manière de sa nature et de ses lois. Mais je ne serai point d'accord avec vous quand vous croirez que l'homme n'est point *appelé, selon la loi de son développement naturel, à jouir un jour de la vie absolue.* L'homme n'est rien, je le sais, il n'est que ce que Dieu veut bien le faire; mais aussi, il est bien tout ce que Dieu veut le faire. L'homme ne peut rien, il n'a aucun pouvoir par lui-même; mais aussi, il a bien tout celui que Dieu daigne lui conférer. Or Dieu, *par la création,* a bien voulu lui donner une *nature, une essence et une loi qui l'appelassent à la vie absolue,* et, continuant ses grâces en réparant cette nature tombée, lui conférer le pouvoir d'arriver à cette vie absolue. Car je ne saurais croire, ainsi que je le trouve dans votre critique, « que « l'ordre de la nature a été créé pour « celui de la grâce; » je crois que c'est l'ordre de la grâce qui a été créé pour celui de la nature; c'est-à-dire, pour le réparer et l'accomplir [1]. Mais je ne veux pas rentrer une seconde fois dans cette question, puisqu'elle est entièrement contenue dans celle de l'ordre de la création et de l'ordre de la réparation, dont nous parlions précédemment.

Car je pense bien que vous-même, vous n'avez point voulu dire, ainsi que le disent vos expressions, « que le christianisme est venu conférer à l'humanité « une fin qui ne résultait en aucune façon « de ses lois, de sa nature et de son essence, » donnant à entendre par là, qu'avant le christianisme, c'est-à-dire avant l'ordre de la grâce qui vint réparer l'homme, la vie éternelle n'était pas le but de sa loi, de sa nature et de son essence. » C'est en effet l'erreur que j'aurais pu croire enfermée sous vos paroles, si je n'avais eu en l'orthodoxie de vos idées la plus complète confiance. Si l'intronisation à la vie absolue n'était résultée que des faveurs de l'ordre surnaturel, quel eût donc été en premier lieu le résultat de la création, lorsque le mal n'avait pas encore nécessité l'intervention de l'ordre surnaturel? Lorsque Dieu eut achevé la création, lorsqu'il eut mis Adam dans un état de justice et d'innocence, et qu'en un mot, il se fut reposé le septième jour, parce que *tout était bien,* la création était donc incomplète?... Dieu, alors, n'avait donc pas encore su mettre l'homme à même d'acquérir la vie éternelle pour laquelle il venait de le créer? Ou bien, il n'avait donc pas encore résolu de le faire, attendant, pour lui donner une pareille récompense, que l'homme eût péché?...

[1] M. B. S.-B. confond toujours les grâces *naturelles* que Dieu nous donne avec les grâces *surnaturelles*. Les grâces surnaturelles sont celles qui ne résultent pas de l'essence d'une créature donnée. Dieu ne nous doit rien; mais s'il nous crée, il est obligé de nous donner ce qui constitue notre essence. Voilà *la grâce naturelle*.

M. B. S.-B. n'a pas compris le surnaturalisme dans toute son intégrité; il l'a mutilé et subalternisé en en faisant un moyen pour que l'homme atteignît sa fin. Mais si cette fin est *naturelle*, pourquoi un moyen *surnaturel* pour arriver à une fin *naturelle?* Cela explique ces paroles étranges de M. B. S.-B. : le monde de la grâce a été créé pour le monde de la nature; ce qui est, selon nous, la réalité renversée.

Il eût donc été dans le plan de la création que l'homme se révoltât contre la loi de Dieu, pour qu'alors Dieu se décidât à lui conférer, par pitié, des secours surnaturels qui le conduisissent à une fin qui ne résultait en aucune façon de la nature des lois et de l'essence qu'il lui avait données ?... Mais si Dieu avait disposé d'avance la création pour qu'il en fût ainsi, l'homme ne serait point coupable, il n'aurait fait qu'accomplir la volonté de Dieu; et s'il n'était point coupable, il n'aurait pas eu besoin d'être racheté. D'où il résulte, en dernière analyse, que s'il n'y avait pas eu de chute, il n'y aurait pas eu de vie éternelle pour l'homme. Car s'il n'y avait pas eu de chute, il n'y aurait point eu de rédemption; et sans la rédemption, nous n'aurions pas reçu ces grâces surnaturelles du christianisme, qui confèrent à l'humanité une fin qui ne résultait en aucune façon de sa nature, etc.[1].

Ce serait à la chute que l'homme devrait de pouvoir arriver à ses destinées absolues; moi je considérai que c'était à la chute que l'homme devait d'en être éloigné!... Si au contraire, comme je le pense depuis long-temps, la chute est un mal, donc elle n'a point été voulue et désirée de Dieu; si elle n'a point été voulue de Dieu, donc, en créant, Dieu n'avait pas compté, pour sauver l'homme, sur le secours surnaturel qu'il lui enverrait après qu'il aurait fait mal; si Dieu n'avait point compté sur la chute et la réparation de l'homme pour le faire arriver à la vie absolue, donc il l'avait appelé selon la loi de son développement naturel à la vie absolue.

Je ne suis donc point dénué de motif, lorsque je pense que l'homme est appelé, selon la loi de sa nature, à jouir de la vie absolue[1].

[1] M. B. S.-B. tombe ici dans l'erreur de ceux qui croient que le règne de la grâce ou le christianisme ne datent que de la venue de Jésus-Christ. Nous lui répondrons par ces paroles de saint Augustin : « Cette chose même que nous appelons maintenant « religion chrétienne, existait chez les anciens et « n'a jamais cessé d'exister depuis le commence- « ment du genre humain, jusqu'au moment où le « Christ lui-même vint dans la chair, ce qui fit « que la vraie religion qui déjà existait commença « à être appelée la religion chrétienne : *Res ipsa « quæ nunc christiana religio nuncupatur erat « apud antiquos, nec defuit ab initio generis hu- « mani, quousque ipse Christus veniret in carne; « unde vera religio, quæ jam erat, cœpit appellari « christiana.* » Retractationum, l. I, ch. 13, n. 3; t. I, p. 603, édition de Migne.

[1] Si nous avons bien saisi le sens de M. B. S.-B., il pense que par les seules lumières de sa nature, par ses seules forces naturelles, l'homme peut connaître que sa destinée, que son but, que sa fin est la vie bienheureuse, la vie absolue, la vie de Dieu, termes identiques dans sa bouche; seulement, que pour y arriver, pour en être mis en possession, il lui faut le secours de la grâce *. Et nous, nous croyons que dans ces termes mêmes, il va au-delà des croyances de l'Église. La vie bienheureuse étant un don gratuit ajouté à la nature humaine, ne saurait être connue à l'aide de ces seules lumières, ne saurait *résulter de ses lois;* cette nature ne saurait l'y *appeler*. Dans une matière si délicate, et où nous avons non à raisonner, mais à écouter l'enseignement de l'Église, nous ne pouvons mieux faire que de citer quelques autorités. Voici d'abord comment s'exprime, dans sa 2e *conférence,* M. l'abbé de Ravignan.

« L'homme ne veut rien devoir qu'aux forces na- « turelles de sa raison et de sa volonté. Ce natura- « lisme insensé, sous un nom ou sous un autre, « reparut en divers temps. Tels furent Pélage et les « semi-pélagiens; tels sont encore tous ceux qui « célèbrent leur raison affranchie de la foi surnatu- « relle et divine. Contre tant d'erreurs, l'Église ca- « tholique a toujours défini que les forces naturelles « sans la grâce ne peuvent jamais produire la foi; « qu'elle est donnée de Dieu comme une grâce « pour élever les facultés de l'homme à la hauteur « de sa vocation surhumaine et divine. Cette doc- « trine d'un état surnaturel, on la dédaigne de bien « haut; ce dédain est même le caractère propre « de l'irréligion au 19e siècle. Qu'est-ce cependant « que ce surnaturel? Ce qui est au-delà, au-dessus « de la nature et des forces naturelles de l'homme; « ce que Dieu ne devait pas nécessairement à l'es- « sence constituée de l'homme. Et il serait impos- « sible! Quoi! Dieu ne peut rien ajouter à ses « œuvres, rien donner à l'homme au-delà de ce que « son être exige essentiellement! La nature de « l'homme serait une barrière dressée des mains de « Dieu contre Dieu même! Il est de la nature du « fini de pouvoir se perfectionner et grandir : or, « l'homme est fini. Vous pouvez bien, vous, donner « à l'homme ce qu'il n'a pas, si vous l'avez, du « savoir et de l'or. Souffrez que Dieu puisse aussi « vous donner *ce que vous n'auriez pas par vous-*

* Il y a même doute ou inexactitude d'expression sur cela. Car on a vu qu'il a dit que la vie bienheureuse *résultait* des lois de sa nature; si elle résulte des lois de sa nature il n'a pas besoin de la grâce.

VI. Le sixième des reproches que l'on m'adresse est : « D'avoir consacré un chapitre pour prouver que le cœur est l'élément de la nature humaine appelé à jouir de la vie absolue, dépouillant ainsi l'homme de la rationalité et de la causalité. »

Comment se pourrait-il, Monsieur, que d'après moi l'homme, en entrant dans le ciel avec le cœur, n'y entrât pas avec la rationalité et la causalité, puisque j'ai répété dans tout le courant de ma psychologie (dont c'est l'idée fondamentale), que le cœur est l'homme tout entier, qu'il est le siége de la personnalité; que le cœur est l'homme lui-même, que l'homme n'est autre chose que le cœur : quand j'ai dit que la causalité est le pivot sur lequel repose le cœur, et que la rationalité est l'œil qu'il tient ouvert sur les réalités intelligibles? Vous n'avez donc pas observé ce passage : « Ce qui « constitue l'homme, c'est la personna« lité ; et le centre de cette personnalité « est le cœur doué d'une rationalité pour « connaître, et d'une causalité pour « agir[1]. » Et celui-ci : « Le cœur est « tout à la fois amour, raison et volonté; « l'amour, c'est sa vie ; la raison, c'est la « connaissance du but de sa vie ; la cau« salité, c'est son pouvoir de diriger li« brement cet amour vers ce but[2]. » Vous avez cru sans doute que je faisais comme ces philosophes qui, après avoir achevé l'analyse psychologique de l'homme, s'imaginent qu'il peut rester ainsi tout en morceaux, et oublient de chercher l'élément fondamental dans lequel tous les autres élémens retrouvent l'unité et l'identité du moi qui constitue l'homme. Vous n'avez point fait attention qu'avant d'arriver au cœur je disais : la raison, la causalité, l'intelligence et le corps sont de l'homme, mais ne sont point l'homme[3] : Où donc est l'homme? et je montrai alors que tout l'homme se retrouvait dans le cœur. J'étais loin de m'attendre qu'une pareille idée m'attirerait le blâme des hommes qui sont au courant des études psychologiques, et surtout des hommes religieux !

Je le sens bien, on n'a pas vu que, lorsque je disais que vis-à-vis de Dieu rien ne comptait pour l'homme que ce qui était entré dans son cœur, je voulais faire entendre cette parole de la révélation : *Que Dieu jugera l'homme à son cœur*[4]! On n'a pas vu que, lorsque je disais que c'est le cœur qui est appelé à la vie absolue, je voulais faire entendre à l'homme que pour arriver à la vie absolue, il ne s'agit pas d'avoir une religion à l'extérieur et une piété du bout des lèvres; mais qu'il fallait que cette religion et cette piété fussent réelles, c'est-à-dire qu'elles fussent réellement dans le cœur; et que tout ce que l'homme pouvait faire en ce

« même, ici-bas *la foi à la révélation*, la *grâce*, « dans le ciel la *claire et intuitive vue de l'essence « divine*. » (*Conférences de Notre-Dame* en 1842, dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, 3e série, t. V, no d'avril, p. 250.)

Saint Thomas dit en outre, en parlant de cette béatitude, « qu'aucune créature raisonnable ne peut avoir même un mouvement de la volonté relatif à cette béatitude. *Nulla creatura rationalis potest habere motum voluntatis ordinatum ad illam beatitudinem, nisi mota a supernaturali agente*. (*Summa*, pars I, quæst. 62, art. 2.)

Enfin, nous citons encore ici les propositions suivantes que l'Église a condamnées dans Baïus.

21. « L'élévation de la nature humaine et son exaltation à la participation de la nature divine « étaient dues à l'intégrité de sa première condition; « et ainsi il faut dire qu'elle était naturelle et non pas « surnaturelle.

23. « C'est une opinion absurde de dire que « l'homme, au commencement de sa création, a été « élevé au-dessus de la condition de sa nature par « un certain don surnaturel et gratuit pour honorer « Dieu surnaturellement par la foi, l'espérance et la « charité.

24. « L'opinion que l'homme au commencement « a été tellement formé qu'il a été élevé par des « dons surnaturels à l'adoption des enfans de Dieu, « par la libéralité de son créateur est un sentiment « né de la folie des philosophes, et qui doit être « renvoyé au pélagianisme. »

Nous le répétons, nous ne prétendons pas accuser M. B. S.-B. de toutes ces erreurs : nous avons seulement voulu lui offrir à lui-même et à nos lecteurs une règle à suivre et des dangers à éviter.

[1] *Idem*, liv. II, t. II, p. 969.

[2] *Idem*, liv. II, t. II, p. 777.

[3] C'est cette séparation qui nous avait paru peu exacte, et quoique l'explication que donne ici M. B. S.-B. soit très ingénieuse et son but très catholique, nous maintenons encore la définition de la théologie catholique et de saint Thomas : *Persona est rationalis naturæ individua substantia.*

[4] Dominus autem intuetur cor. *Regum*, lib. I, cap. XVI, 8.

monde pour embellir son intelligence par de l'instruction, ou pour favoriser sa volonté par de la puissance ou de l'ambition, ne s'emportait point dans l'autre vie. On n'a pas vu que j'ai établi le cœur non seulement comme le sommaire de l'homme, mais encore commé sa résultante, pour bien faire entendre que toutes les vertus, toutes les pensées, toutes les intentions qui n'étaient pas entrées dans le cœur, ou qui n'en n'étaient pas parties, étaient nulles pour l'homme ; que l'homme n'emporterait dans l'autre vie et ne pourrait offrir à Dieu que ce qu'il aurait dans le cœur.

Je m'afflige, enfin, de ce que vous ne vous êtes pas aperçu que ma psychologie avait eu le bonheur de rencontrer enfin pour principe cette parole du Sauveur: *Tu aimeras ton Dieu de tout ton cœur, c'est là le plus grand et le premier commandement : l'amour est la plénitude de la loi;* et qu'elle avait trouvé pour résultat cette parole de l'apôtre : *Si je n'ai point la charité je ne suis rien. Les prophéties disparaîtront, les langues cesseront, les sciences seront abolies, mais la charité ne finira jamais!...* Or, qu'est-ce dire du cœur, qui est l'organe de la charité? De même, donc, que la charité renferme toute la loi, tout ce qui restera à jamais de la loi, le cœur ne renferme-t-il pas tout ce que l'homme a acquis pour l'autre vie, tout ce qui restera de l'homme au-delà du temps?... Je vois avec une certaine peine que ma psychologie n'a pas mieux été saisie, que la portée de la méthode que j'ai établie. On lit si vite aujourd'hui !

J'aurais à revenir encore sur beaucoup d'autres accusations que la critique de votre 73e *livraison* a portées contre la doctrine du livre de l'*Unité spirituelle*, mais ces rectifications finiraient par fatiguer vos lecteurs, Monsieur, et elles me fatiguent moi-même. D'autant plus que ces accusations porteraient moins sur les idées que sur le sens que j'ai eu l'intention de leur donner. Lorsqu'il s'est agi de mes principes, j'ai dû les rétablir et les expliquer, afin qu'on les connaisse; quant à mes intentions, on m'épargnera de les expliquer. Il me suffit que ma conscience les connaisse.

Cependant je ne puis terminer sans rendre hommage au sentiment élevé qui a inspiré cette critique. Je me félicite de ce que l'homme qui l'a faite, ait eu l'esprit assez distingué pour éviter les idées incidentes et ne porter son attention que sur les questions fondamentales. Un auteur est toujours trop heureux qu'on veuille voir des questions où il en a posées, et des difficultés où il en a laissées; trop heureux surtout quand on n'a pas cherché avec perfidie à donner le change sur tout ce qu'il a fait.

Je pense, Monsieur, que vous aimerez à voir dans la modération que j'ai mise à vous répondre une preuve de l'estime toute particulière et de la haute considération que j'accorde aux hommes qui n'ont d'autre intention que celle de défendre nos vérités.

Ant. Blanc Saint-Bonnet.

Et nous aussi, en finissant, nous avons à rendre un complet hommage, non seulement au talent de penseur et d'écrivain de M. B. S.-B., mais encore à ses intentions qui sont les nôtres, la défense de la foi catholique. Mais nous croyons encore qu'en prenant la nature humaine pour point de départ et sujet d'observation, avec la raison seule pour guide, il se trompe, et que sa méthode pourrait plutôt nuire au but qu'il veut atteindre. La seule méthode pour la défense de notre foi est celle que suit l'Église depuis sa fondation, depuis le commencement du monde : exposer d'abord les dogmes et les vérités révélés de Dieu, puis prouver qu'ils s'accordent parfaitement et avec les lumières naturelles que nous appelons notre raison, et avec l'histoire, et avec la tradition, et avec toutes les sciences qui en méritent vraiment le nom.

TRAITÉ DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE

SUIVANT L'ORDRE DU CODE CIVIL, IIe LIVRE;

PAR M. HENNEQUIN,
Député, avocat à la Cour de Paris, etc. [1].

PREMIER ARTICLE.

Le barreau de Paris déplore encore la perte d'un de ces hommes rares, qui joignait au charme d'une parole, tantôt gracieuse et spirituelle, tantôt pathétique et élevée, le mérite plus grand d'une vertu antique, appliquée aux relations de la vie publique comme à celles de la vie privée. M. Hennequin a laissé une de ces réputations si pures, qu'elles sont le plus bel héritage qu'il ait pu transmettre à ses enfans. Tous les jeunes gens qui débutaient au barreau trouvaient en lui un patronage bienveillant que rehaussaient l'amabilité de son caractère et l'attrait de sa causerie, riche de faits et d'anecdotes. Jamais on ne risquait de rencontrer chez lui la jalousie secrète du rival sous le manteau hypocrite du protecteur.

Appelé à la Chambre comme notabilité de ce parti légitimiste, auquel le rattachaient ses vieilles affections et ses sympathies pour le malheur, il ne démentit pas sa renommée de probité politique, et ne trompa aucune des espérances qu'on avait placées en lui. Et cependant il était mal à l'aise sur ce grand théâtre de la politique contemporaine! Figurez-vous Domat, Cochin ou Pothier transportés au sein de notre Chambre des Députés. Que deviendraient dans cette étrange arène ces jurisconsultes si religieux, si naïvement épris de leur profession, si pleins de vénération pour les lois antiques de leur pays? Eh bien! le vertueux Hennequin, ce type de l'avocat catholique, se trouvait presque aussi déconcerté au milieu de cette atmosphère, nouvelle pour lui, que l'auraient pu être quelques uns de ses devanciers de l'ancien barreau. Souvent, il avait peine à démêler le vrai et le juste parmi tant d'intérêts et de passions qui tourbillonnaient confusément autour de son siége parlementaire, et alors, flottant, irrésolu, il tremblait de s'égarer entre ses devoirs. Fatigué de ces tiraillemens intérieurs, de ces déceptions qu'on craint de s'avouer à soi-même, et qui n'en pèsent que plus douloureusement sur un cœur honnête, Hennequin avait fini par se replier dans l'ancien sanctuaire de ses études. Là, pour se dédommager de ce qu'il ne pouvait faire prévaloir ses idées à la tribune, il entreprit sur une partie importante de notre législation un ouvrage où il put se montrer sous le triple aspect de jurisconsulte, de publiciste et de philosophe chrétien. Il y consacra courageusement les dernières années de sa vie; peut-être même avança-t-il la fin de sa carrière par ce travail qu'il continuait toujours sans abandonner sa profession d'avocat, ni même ses devoirs essentiels de député. De sorte que les journées et une partie des nuits suffisaient à peine à ses labeurs multipliés.

Cet ouvrage traite *des biens et des différentes modifications de la propriété*, suivant la rubrique du second livre du Code civil. Frappé de l'idée que la propriété est la base de l'ordre public, le principe créateur et conservateur de la société, Hennequin avait hâte de consacrer les premiers efforts de sa plume à un traité qui embrassât cette matière importante. Il tenait à redresser les erreurs que Bentham a répandues sur la véritable source du droit de propriété. Il avait reconnu avec raison que, « de la « question de savoir si la propriété est le « principe ou le résultat de l'ordre so« cial, s'il faut la considérer comme « cause ou comme effet, dépend toute la

[1] Paris, librairie de Videcoq, place du Panthéon, 3 et 4.

« moralité et par cela même toute l'au« torité des traditions humaines. » Il sentait comme un besoin instinctif de travailler avant de mourir au raffermissement de ces grandes et utiles vérités. Un touchant pressentiment de sa fin prochaine semblait donc lui faire un devoir de commencer son ouvrage par le second livre du code, afin de courir au plus pressé, et de soutenir la portion de l'édifice social qui lui paraissait le plus ébranlée.

Il voulut d'ailleurs donner une sorte de *specimen* d'une nouvelle méthode d'enseignement du droit pratiquée par lui-même, avec le plus brillant succès, à des conférences de jeunes étudians connues sous le nom de conférences des bonnes études. Il désirait sauver cette branche d'enseignement de l'aridité qu'on lui reproche à juste titre, et faire un traité, qui, « formant d'utiles, de nécessaires al« liances entre la législation, les scien« ces naturelles, l'économie publique, « la philosophie et l'histoire, interroge« rait chaque maxime dans la cause de « son existence, la suivrait dans ses for« mes diverses, et chercherait, en médi« tant sur les arrêts, à lui fixer son véri« table sens. »

Tel a été le programme que l'auteur a tracé lui-même de son œuvre. Voyons s'il a été fidèlement rempli.

Il est des matières qui sont tellement sèches par elles-mêmes qu'on ne peut pas y répandre un grand intérêt sous le rapport de l'éclat du style ou de la nouveauté des aperçus. Ainsi, en parlant de la distinction des biens et de leurs diverses natures, un auteur ne peut avoir d'autre mérite que celui de la clarté, de l'ordre, de la déduction logique des idées, et ce mérite, M. Hennequin ne l'a pas moins que ne l'aurait un bon professeur de Code civil.

Les vues générales du publiciste et du philosophe chrétien reparaissent dans les prolégomènes de plusieurs titres du code, tel que celui qui traite des biens dans ses rapports avec ceux qui les possèdent. Dans une dissertation remarquable par l'élévation des idées et par la concision analytique, le savant auteur rappelle la différence que les Romains établissaient entre les choses et les personnes, *res et bona*, et les nuances par lesquelles ils distinguaient *res sacræ*, *res religiosæ* et *res sanctæ*. Cela lui sert de transition pour parler de la législation ancienne de l'église de France considérée comme propriétaire. Comme l'auteur revient sur ce sujet, en parlant des *bénéfices ecclésiastiques* à propos du titre de l'*Usufruit*, dans le second volume de son ouvrage, nous réunirons dans une seule et même analyse ces deux portions importantes de son Traité sur la Propriété.

Un peu plus loin, en faisant l'histoire de la propriété des établissemens publics, M. Hennequin cite la loi du 8 mars 1793, qui ordonna la vente de tous les biens formant la dotation des établissemens destinés à l'enseignement. Ainsi, pour subvenir aux exigences toujours croissantes du déficit et de la banqueroute, on tarissait les sources ouvertes jadis par l'Eglise et par l'Etat, aux besoins de l'instruction populaire. Si l'enseignement supérieur n'était pas tout-à-fait détruit par les mesures législatives de la révolution, il devenait du moins précaire et mal assuré, puisqu'il était subordonné aux vicissitudes des finances de la république, qui déclarait créer aux frais du trésor un certain nombre de bourses.

Plus tard, l'utilité d'une dotation indépendante est reconnue. Le Prytanée, école militaire ajoutée en l'an 11 au lycée, est investi de diverses propriétés immobilières, cédées plus tard à la caisse d'amortissement en échange d'une rente inscrite de 400,000 fr. Ces institutions précaires viennent ensuite se fondre et s'absorber dans une plus grande création, celle de l'*Université*.

Par son décret du 17 mars 1808, l'empereur Napoléon donne pour apanage à l'Université les 400,000 fr. de rentes appartenant à l'instruction publique. Toutes les rétributions payées pour collation de grades doivent être versées dans son trésor. Il doit en outre être prélevé, au profit de l'Université, dans toutes les écoles de l'empire, un vingtième de la rétribution payée par chaque élève pour son instruction. C'est la taxe universitaire. Postérieurement à cette création, des dé-

[1] Voir la loi du 11 floréal an 10.

seurs nouveaux dotent l'Université de tous les immeubles non aliénés et demeurés disponibles, qui ont appartenu aux anciens établissemens d'instruction publique.

L'imagination brillante d'Hennequin, séduite par cette vaste conception, lutte en quelque sorte contre son jugement dans les lignes suivantes :

« Ce fut sans doute une grande pensée que celle d'un corps enseignant chargé de conserver le trésor des connaissances humaines, de l'ouvrir à tous, et d'offrir, même gratuitement [1], les parties de l'enseignement applicables à tous les hommes. Si cette idée, destructive du père de famille, armait le pouvoir d'une influence injuste et dangereuse, au moins ne manquait-elle pas de grandeur, etc. »

Le despotisme peut facilement avoir dans ses créations cette unité et cette majesté qui fascinent les yeux du vulgaire. Mais s'il viole les droits sacrés de la famille, s'il foule aux pieds les lois naturelles contre lesquelles rien ne peut prescrire, s'il emploie sa force à imposer aux intelligences le même niveau, aux croyances le même joug, je ne vois plus dans ces actes sauvages qu'une insolente usurpation du domaine sacré de la divinité elle-même.

Si, en organisant ainsi l'Université, Napoléon avait reconstitué l'église de France sur des bases pareilles, si, en acquittant la dette de l'Assemblée nationale, il eût donné aussi au clergé un patrimoine en rentes sur l'Etat, lequel aurait pu s'accroître par les donations des fidèles, il aurait certainement réalisé une conception beaucoup plus vaste et beaucoup plus élevée. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Parce qu'il craignait de trouver dans un corps tel que l'Eglise une véritable indépendance qui aurait été un obstacle à ses volontés arbitraires, tandis qu'il espérait rencontrer dans l'Université un instrument toujours souple et docile.

Dans ce moment où on va enfin, dit-on, accomplir les promesses de la Charte relatives à la liberté de l'enseignement, cet examen de la partie de l'ouvrage de M. Hennequin, relative à l'Université, nous a paru devoir trouver ici sa place.

Le second titre du deuxième livre du Code civil est précédé d'une dissertation historique et philosophique sur le *droit de propriété*. L'auteur semble avoir donné à cette dissertation un soin particulier, ainsi qu'il l'a fait pressentir dans sa préface.

La *propriété* est-elle l'expression d'une vérité morale, préexistante à l'établissement des lois, ou bien est-elle, comme l'ont prétendu beaucoup de jurisconsultes et de publicistes modernes, une création du droit civil, une ingénieuse combinaison des premiers législateurs du monde, qui ont voulu reconnaître au producteur une sorte de privilége sur les fruits de son industrie pour récompenser des travaux accomplis ou faire appel à des travaux à venir. Telle est la grande et belle question que se pose M. Hennequin.

M. Hennequin est pour le principe de l'*appropriation*, mot consacré par la philosophie moderne pour exprimer l'action de s'approprier une terre par *l'occupation et le travail*. Il regarde ce principe comme étant de droit naturel ou de droit divin, deux mots qui, pour des chrétiens, doivent être synonymes.

Il établit une ingénieuse distinction entre le droit de propriété des peuples nomades et celui des peuples agricoles. — Les premiers attachent peu d'importance à la *propriété privée*, et beaucoup à la *propriété nationale* ou *propriété de la tribu*. Chaque tribu sait dans quelle étendue de plaines, de montagnes, de lacs et de forêts, elle a le droit exclusif de se livrer à la chasse, à la pêche ou au parcours de ses troupeaux. Et comme il n'y a pas entre elles de tribunaux chargés de régler leurs contestations, leurs procès sont des querelles qui se vident à main armée. — Les seconds sont sédentaires et laborieux, et parmi eux se développe un tout autre ordre d'idées.

« Un sentiment instinctif que les premiers habitans du globe n'ont pas pu méconnaître, a dû assurer aux familles agricoles le produit de leur lente et patiente industrie.... C'est sous la condi-

[1] Les divers corps enseignans appartenant à des ordres religieux départissaient aussi gratuitement, soit l'instruction primaire, soit l'instruction secondaire. L'externat était gratuit.

« tion qu'ils sauraient la rendre fertile et « l'approprier à leurs besoins que Dieu a « donné la terre aux enfans des hom- « mes. Celui qui laboure, sème, cultive « une certaine étendue de terrain, en est « le seul et véritable donataire dans les « termes de la donation même, » et l'auteur cite ici à l'appui de son opinion un fragment du Traité du gouvernement civil par Locke.

La même thèse a été développée, suivant nous, avec des points de vue nouveaux et des réflexions plus profondes, par un philosophe moderne, M. Cousin.

M. Hennequin, plutôt orateur que philosophe, procède par tableaux et non par sentences, par syllogismes. Cette manière a un grand avantage dans l'enseignement oral, parce qu'elle séduit les jeunes intelligences et qu'elle captive les attentions les plus rebelles. Mais elle convient peut-être moins bien au traité écrit, qui doit être étudié et médité dans le silence du cabinet. Cependant, quand le tableau oratoire se rattache d'une façon intime au sujet, scientifiquement considéré, et qu'il l'éclaire de sa vive et harmonieuse lumière, il faut se garder de le rejeter comme un hors-d'œuvre. Le voyageur, qui traverse un désert aride, ne doit pas fouler aux pieds l'étroite oasis émaillée de fleurs, sans s'occuper de cette végétation inattendue, sans admirer son éclat et sans recueillir ses parfums.

« A peine, dit M. Hennequin, l'agricul- « ture a-t-elle fait sentir son heureuse « influence, que les arts sont inventés.

« Le volcan et l'incendie ont livré le « secret de la fusion des métaux; la mé- « tallurgie commence, le fer a donné les « moyens de façonner le bois. Le labou- « reur possède des instrumens plus puis- « sans et plus commodes : toutes les in- « dustries s'éveillent, toutes accourent « se ranger autour de l'agriculteur pour « le seconder, pour entrer en partage de « ses travaux et de ses produits.

« C'est alors que se fait sentir le besoin « de placer le droit de chacun sous la « protection de tous : et c'est à bon droit « que les anciens donnaient à Cérès le « nom de législatrice; car c'est à sa voix « que l'autorité publique se levait au « milieu des hommes. Les tribunaux sont « ouverts : le mot de revendication est « prononcé, et l'expropriation de l'igno- « rance et de l'oisiveté, au profit de l'in- « dustrie et du travail, est consom- « mé sans retour. Puisant dans les ga- « ranties mêmes, dont les lois l'ont en- « vironnée, un nouveau véhicule, la pro- « priété développe avec énergie toutes « les facultés dont le Créateur a doué « son plus bel ouvrage : de toutes parts « les prodiges se multiplient.

« La vie physique de l'homme s'amé- « liore : les champs s'enferment dans les « clôtures, les villes s'élèvent : le com- « merce apprend à mettre les produits « du sol et de l'industrie à la portée des « besoins qui les réclament. Les beaux- « arts, qui sont aussi un besoin du cœur, « viennent adoucir les mœurs; l'homme « apprend à connaître ces joies de l'es- « prit, ces joies de la pensée, qui ne peu- « vent être surpassées que par celles de « la conscience; la terre, embellie, se « couvre des plus riches parures, et il « semble que le génie de l'homme achève « l'œuvre de la création. Tout se meut, « tout s'agite, et, au milieu de ces arti- « sans, de ces peintres, de ces écrivains, « de ces commerçans qui, dans les posi- « tions si diverses que la Providence leur « a données, concourent à la prospérité « sociale, on croit voir la propriété, di- « vinité bienfaisante, qui, des couronnes « à la main, encourage toutes les indus- « tries, les récompense au moment même « du travail, et montre à tous, dans l'a- « venir, quelques jours avant le tom- « beau, un repos plein d'indépendance, « de contentement et de dignité. »

M. Hennequin réfute ensuite les objections qui paraissent attaquer ces doctrines sous le rapport de l'équité. « La terre, qui fut dans l'origine le patrimoine de tous, est devenue le partage exclusif de quelques uns. Si l'occupation a été l'origine d'un droit, les *générations venues tardivement* se sont trouvées déshéritées, sans qu'il soit possible d'accuser leur paresse, etc. » Dans nos idées chrétiennes, avec la foi à l'unité du genre humain, et en admettant une première souche, dont nous sommes tous sortis, il est évident que les générations pauvres descendent en général d'hommes dont la paresse et l'inconduite ont fait la ruine de leur famille. — Or, comme par l'effet d'une loi

mystérieuse de l'humanité, les enfans paient les fautes de leurs pères [1], s'ils ne les rachètent pas avec l'aide de Dieu, *ces générations tardives* n'ont pas à se plaindre d'une dérogation au système général du monde, de laquelle elles seraient victimes.

M. Hennequin répond à ces difficultés d'une autre manière ; il cherche à les résoudre en économiste. Les générations laborieuses ont, par leurs productions agricoles et industrielles, accru le patrimoine des nations : ces nations, à leur tour, ont pourvu à la construction de ces vastes asiles où viennent se reposer toutes les lassitudes et s'apaiser toutes les douleurs [2]. L'homme, même pauvre, se trouve placé sous l'empire des lois sociales dans une condition préférable au triste usufruit que lui aurait assuré une communauté négative. — Il est hors de doute que l'indigent de la civilisation est, après tout, dans un dénûment moins grand, sous le rapport matériel, que l'enfant du désert, au milieu des sauvages : mais ses souffrances sont plus vives, parce que la société lui a créé des besoins relatifs qu'elle est impuissante à satisfaire ; il est donc plus malheureux que le barbare demi-nu de l'Océanie ou des bords de l'Orénoque. Et si la religion ne vient pas à son secours, d'une part en lui enseignant la résignation, d'autre part en lui dispensant les trésors de sa charité, on n'apaisera pas ses murmures en lui apprenant qu'en dehors des sociétés civilisées il serait encore moins sûr de trouver un abri et des vêtemens. Les considérations d'économie politique, empruntées à Jean-Baptiste Say, ne me paraissent donc pas de nature à répondre péremptoirement aux plaintes des *générations déshéritées* contre l'iniquité de la répartition inégale des richesses ; il faut remonter plus haut pour trouver la solution providentielle de ce grand problème.

M. Hennequin est plus heureux quand il fait l'histoire du communisme, depuis Lycurgue jusqu'à Babœuf ; il montre la constitution du législateur de Sparte produisant d'abord « la pauvreté imposée à « tous, lés arts proscrits, l'infanticide or- « donné, la profonde indigence des filles, « des puînés, le massacre des esclaves, « l'émigration obligée d'une partie des « citoyens, etc. » Puis il nous fait voir la liberté morale de l'homme et du père, minant peu à peu cette œuvre contre nature, la succession testamentaire reparaissant, et tout ce qu'il y avait d'essentiel dans la législation de Lycurgue anéanti quatre ou cinq siècles avant l'ère chrétienne.

Les tristes conséquences du communisme moderne et de l'abolition de l'héritage sont développées avec force par M. Hennequin. « Isolé entre deux géné- « rations, c'est pour un possesseur in- « connu, un ennemi peut-être, que l'hom- « me doit consumer sa vie dans de péni- « bles travaux, et l'on ne voit pas que ce « désespérant avenir ravit à l'homme son « plus puissant véhicule. Quand l'intérêt « personnel s'endort, l'amour paternel « se préoccupe et veille. La même loi qui « semble donner le repos empêche donc « qu'on ne s'y abandonne. La centième « partie de la génération se reposera « peut-être ; mais l'avenir que présente « l'héritage doublera l'activité des qua- « tre-vingt-dix-neuf autres centièmes et « la rendra féconde pour le patrimoine « de tous. »

Quant à mettre à exécution la loi agraire des modernes, l'impossibilité est mathématiquement démontrée ; si on voulait répartir le territoire français entre ses habitans, la valeur de chaque lot excéderait à peine en capital le montant d'une journée de travail, et on n'établirait ainsi parmi nous que *la confraternité de l'indigence et l'égalité de la faim.* — D'ailleurs cette égale répartition d'aujourd'hui ferait place demain à des inégalités nouvelles ; déposez des ouvriers dans une île déserte, au bout d'une génération vous y trouverez des riches et des pauvres, des créanciers et des débiteurs, des maîtres et des domestiques. L'inégalité des richesses est donc une loi inhérente à la nature de l'homme.

Pour compléter les aperçus de M. Hennequin sur la propriété, il nous paraît nécessaire de considérer ce droit social

[1] Delicta majorum immeritus lues. (Horace.)

[2] Grâce aux inspirations de la charité chrétienne. L'antiquité païenne avait-elle de semblables établissemens ?

du point de vue de l'esprit du christianisme.

Suivant les principes des Apôtres, la terre appartenait à Dieu avec tout ce qu'elle contenait [1]. L'appropriation était de droit divin; elle était le fruit sacré du travail [2]. Il est vrai que lors de la naissance de l'Eglise, une communauté de biens s'était formée entre les fidèles; mais cette communauté fut toujours volontaire et elle était née de circonstances accidentelles. Si Ananie et Saphire furent frappés, ce ne fut pas parce qu'ils n'apportaient aux pieds de l'Apôtre qu'une partie de leurs biens, c'est parce qu'ils *avaient menti au Seigneur* en soutenant qu'ils lui en donnaient la totalité.

Ces principes étaient nouveaux dans la société romaine : quand le christianisme y prévalut, ils y firent une révolution législative. Constantin dégagea la volonté testamentaire des entraves et des subtilités de paroles dont elle était entourée, et il plaça le dernier vœu de l'homme sous la protection des ecclésiastiques. La société abdiquait ainsi les limites qu'elle avait imposées au droit de tester, quand elle faisait émaner d'elle-même le droit de propriété. Cette doctrine de la législation romaine était encore plus fortement empreinte dans la distinction tracée par la loi entre les choses les plus précieuses, *res mancipi*, et les moins précieuses, *res non mancipi*. Les premières étaient censées provenir de l'Etat et étaient placées en quelq[ue] sorte sous sa tutelle. Les autres étai[ent] seules librement dans le commerce. Ju[s]tinien consacra les progrès toujo[urs] croissans de l'esprit du christianisme [en] abolissant toute différence légale *ent[re] les deux domaines*, et en passant sur l[es] propriétés de l'une et l'autre origine l[e] niveau [1] évangélique de *l'émancipatio[n]*.

Nous ne suivrons pas plus loin l'hi[s]toire de l'influence de l'esprit chréti[en] sur la propriété; nous ne montrer[ons] pas comment cette influence fut neutr[a]lisée long-temps dans son action par [la] législation féodale. Ces considératio[ns] nous entraîneraient trop loin. Il n[ous] suffit d'avoir montré l'espèce de con[sé]cration que notre religion donne a[ux] doctrines spiritualistes de l'école m[o]derne sur la propriété, considérée co[m]me un droit anté-social. Déjà nous av[ons] rendu compte des idées profondém[ent] philosophiques de M. Taulier sur [le] même sujet. Nous savons que M. Tauli[er] était l'élève et l'ami de M. Hennequi[n]. Renvoyons donc au maître la gloire d'[a]voir montré la voie où son disciple [a] peut-être fait quelques pas de plus q[ue] lui.

Nous examinerons dans un proch[ain] article les portions du second volume [de] M. Hennequin qui pourront intéresser l[es] lecteurs de l'Université Catholique.

ALBERT DUBOYS,
Ancien magistrat.

[1] Saint Paul, I. *aux Corinth.*, ch. x, 26.

[2] Idem, I. *aux Corinth.*, IX, v. 6, 12; XII, 14, 27. *Philippiens*, IV, 5.

[1] Voir une *Dissertation* de M. Troplong, dans [la] *Revue de Législation*.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

[illegible]LLAUME FILLASTRE, considéré comme géographe à propos d'un manuscrit de la géographie de Ptolémée; par M. RAYMOND THOMASSY.

Cet opuscule de M. Thomassy intéresse l'histoire [illegible] sciences géographiques où le nom du cardinal [illegible]ais, Guillaume Fillastre, n'avait point encore [illegible] prononcé. Du reste nous n'avons pas à faire l'é[illegible] de notre collaborateur; il nous suffira de faire [illegible]ster sa découverte par les notions nouvelles [illegible]'elle nous révèle sur les progrès de la géographie [illegible] moyen âge : le lecteur en jugera par les résultats [illegible] travail de M. Thomassy.

Le manuscrit qu'il a trouvé enrichi des com[illegible]ntaires de Guillaume Fillastre, présente deux [illegible]tures et deux parties distinctes, toutes deux du [illegible]mmencement du 15ᵉ siècle (1409-1427).

La première partie comprend dans les 100 pre[illegible] feuillets, la géographie de Ptolémée, traduite [illegible] grec en latin par Jacques Angelo de Florence, [illegible]duction dédiée au pape Alexandre V, qui fut élu [illegible] 1409 au concile de Pise. Or comme ce pape [illegible]urut en 1410, c'est entre ces deux dates que se [illegible]uve fixée l'époque de la traduction et de la dédi[illegible] de Jacques Angelo.

[illegible]ant aux annotations de Guillaume Fillastre, [illegible] nous apprennent que les cartes géographiques [illegible] la seconde partie ont été composées d'après un [illegible] grec; et que lui-même est l'auteur de cette [illegible] du manuscrit, car en parlant de lui-même, il [illegible] *me præsente*, à propos du récit que le cardinal [illegible] Feix fit en 1427 au pape Martin V de l'ambas[illegible] du prêtre Jean apprès d'Alphonse, roi d'A[illegible].

[illegible]ant aux progrès de la géographie qui résultent [illegible] manuscrit en question, on peut les résumer dans [illegible] suivantes : 1° État de cette science au début du [illegible] siècle, signalé dans la préface de Jacques Angelo [illegible] a été imprimée plusieurs fois. 2° Après l'*ex*[illegible], où Jacques Angelo dit avoir terminé heureu[illegible]ment la traduction de la cosmographie de Ptolémée d'Alexandrie, vient un traité des règles de géométrie, propres à dresser mathématiquement la carte géné[illegible] de la terre habitée, conformément au texte du géographe alexandrin.

Le travail de Jacques Angelo intéresse encore l'histoire de la géographie en ce qu'il indique de deux manières les fractions de degré, par des fractions ordinaires et par ces fractions converties en nombres entiers de minutes. — Les fractions ordinaires y sont d'abord représentées en chiffres arabes écrits en noir; mais à côté de ces fracions 1/2, 1/3, 1/4, la quantité de minutes correspondantes y est exprimée par des nombres entiers, 30, 20, 15 minutes, etc., écrits aussi en chiffres arabes, mais à l'encre rouge. Cette double manière d'exprimer les fractions de degré indique d'abord la simultanéité de deux méthodes de calcul, et en même temps, si je ne me trompe, la récente application de la division du degré en minutes. En effet, dans une note ajoutée au verso du dernier feuillet du travail de Jacques Angelo, Guillaume Fillastre croit devoir expliquer la concordance de ces deux méthodes, qui expriment en signes différens les mêmes fractions de degré : preuve que cette concordance était alors chose nouvelle et digne de remarque. Ce qu'il faut encore remarquer, c'est que Claudius Cymbricus, dont Guillaume Fillastre a intercalé la carte d'Europe dans son travail, n'y admet que les nombres entiers de minutes pour exprimer les fractions de degré. Or, les minutes accusant une précision bien supérieure à celle des fractions ordinaires employées jusqu'alors, cette carte de l'Europe, ainsi que la note de Guillaume Fillastre, contatent donc, ce nous semble, un nouveau progrès dans la mesure des positions terreires : c'est un calcul plus rigoureux qui s'introduit dès lors dans la géodésie.

4° Cette carte de l'Europe fait faire à la Géographie des premières années du 15ᵉ siècle d'immenses progrès, en nous révélant l'idée qu'on avait alors du Groënland et des régions septentrionales si peu connues jusqu'à cette époque. — Le texte joint à cette carte, dont il donne la description, comprend 6 pages du manuscrit et a déjà été l'objet d'une publication de M. Blau, de Nancy.

La seule observation que nous puissions joindre ici à cet estimable travail sur le manuscrit de Ptolémée, c'est que ce manuscrit, avec la carte de Claudius, peut seul donnner l'explication d'un texte géographique, publié en 1570, et dans lequel l'énumération des grandes divisions du globe ne comprend pas l'Amérique, alors connue depuis près d'un siècle. Ce texte se trouve dans la *Sarmatia Europea* de Strïykowski, publiée sous le nom de Gagnin, dans le recueil *Rerum Polonicarum*, tom. 1ᵉʳ, pag. 36. L'auteur, après avoir dit que Ptolémée prolonge la Sarmatie jusqu'à l'Océan, ajoute : *Terminari scribit* (*Ptolemeus*) *juxta si*[illegible]

num venedicum ad fines usque Engroenland terra incognita, ultrà Norvegiæ regnum longè patentis.

Ces derniers mots, relatifs au Groënland, à propos de Ptolémée qui n'en a jamais parlé, mais auquel Striykowski a pu attribuer la carte de Claudius jointe à notre manuscrit du géographe alexandrin, feraient peut-être supposer que cette carte du nord de l'Europe a été consultée par l'auteur de la *Sarmatia Europea.*

5° Enfin, les quatre derniers feuillets du manuscrit indiquent la concordance des noms géographiques du treizième siècle avec ceux de la carte de Ptolémée, et c'est en ce sens qu'ils contiennent tout une géographie comparée du quinzième siècle avec les grandes divisions terrestres du géographe alexandrin. De plus, ils indiquent à quelle langue appartiennent ces diverses nations : Langues latine, grecque, arabe, allemande, slavonne et autres idiomes provinciaux désignés sous ce nom : *Specialis.* Enfin, sur ces quatre derniers feuillets, les fractions de degré y sont également calculées par minutes, comme dans le texte de la onzième table de l'Europe.

Or, tout ce travail appartient à Guillaume Fillastre, et c'est dire assez que cet écrivain mérite d'être compté parmi les géographes du quinzième siècle. Ami et disciple de Pierre d'Ailly, ancien chancelier de l'Université de Paris, et docteur lui-même de cette Université, il se place naturellement, sinon à côté, du moins immédiatement après son maître, qui fut l'auteur de l'*Imago Mundi* (1410), du *Compendium Geographicum*, etc. Ce que celui-ci a fait pour appeler l'attention du quinzième siècle sur la courte distance qui, dans son opinion, devait séparer l'extrémité orientale de l'Asie, de l'extrémité occidentale de l'Europe, Guillaume Fillastre, en publiant la carte de Claudius, avec le texte qui la décrit, l'a fait également pour le nord de l'Europe, qu'il joignait au Groënland, où il est facile de reconnaître la terre de l'Amérique septentrionale visitée par les audacieux Norvégiens.

JUGEMENT DE LA REVUE DE DUBLIN SUR L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE. — Tout le monde connaît la haute position scientifique de la *Revue de Dublin*, et le zèle avec lequel ce recueil poursuit la mission qu'il s'est donnée de défendre le catholicisme en Angleterre. L'opinion de ses rédacteurs sur notre œuvre à nous, les collaborateurs de l'*Université catholique*, est donc d'une haute importance. Voici ce que nous lisons dans un article publié en 1841, sur la situation morale et intellectuelle de l'Allemagne catholique.

« Quand nous étions en Allemagne, plus d'une « fois nous avons entendu le clergé regretter l'ab- « sence de séminaires ecclésiastiques, comme étant « la pépinière de toutes les vertus sacerdotales. « D'un autre côté, pendant notre séjour en France, « aussi souvent avons-nous entendu cette exclama- « tion dans la bouche des prêtres : « Ah ! si nous « avions en France les Universités allemandes ! « Que notre clergé serait savant ! Quels coups por- « tés à l'incrédulité ! » Il est de fait que l'on s'ha- « bitue dans le séminaire aux vertus réelles et « pratiques du sacerdoce, et dans l'enseignement « universitaire on puise une haute science théolo- « gique. Mais si deux choses qui demandent à être « réunies sont malheureusement séparées, la France « a choisi la meilleure part : les séminaires, dont « plusieurs même ont subi de notables améliora- « tions sous le point de vue scientifique et accom- « plissent les merveilles que nous avons sous les « yeux.

« En outre, quoique la France n'ait pas, comme « sa voisine transrhénane, de savantes facultés de « théologie, *elle a du moins une espèce d'Université* « *flottante dans le recueil qui porte le nom* d'Uni- « versité catholique *et dont l'Allemagne elle-même* « *serait fière.* »

Nous avons cru que ce témoignage de sympathie venu de la catholique Irlande encouragerait nos collaborateurs et plairait à nos abonnés.

Nous annonçons avec plaisir la publication du PORTRAIT LITHOGRAPHIÉ DE Mgr L'ÉVÊQUE D'ALGER ; il est dû au pinceau qui nous donnait, il y a deux ans, celui de son vénérable ami, Mgr de Quélen ; en dérobant ainsi quelques instans au séjour si court qu'il a fait récemment à Paris, Mgr Dupuch a voulu donner à Mademoiselle Perdrau un témoignage de sa satisfaction personnelle pour les deux tableaux d'histoire sacrée que cette jeune artiste a fait pour la cathédrale d'Alger. Ce portrait est d'une ressemblance parfaite ; il rend heureusement la douceur, la charité ardente qui caractérise le pieux évêque ; on y retrouve quelque chose de cette beauté morale que l'on aime dans la figure si populaire de saint Vincent de Paul. Chez Janet, éditeur, rue de Vaugirard, n° 55. Prix. 3 fr.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Numéro 77. — Mai 1842.

Sciences Sociales.

COURS D'ÉCONOMIE SOCIALE.

TREIZIÈME LEÇON [1].

De l'affranchissement des esclaves.

Le lecteur n'a sans doute pas oublié rtaine observation naïve d'Adam Smith, e laquelle on devrait conclure que notre t social ne comporte aucun grand acte vertu. « On assure, disait-il, que les quakers de la Pensylvanie ont donné la liberté à leurs esclaves. Ce fait, s'il est rai, suffit pour nous convaincre qu'ils n'en possédaient qu'un fort petit nomre; car s'il en eût été autrement, une pareille mesure n'aurait pas pu être rise. » Faut-il le dire : le professeur dimbourg énonce ici une grande vé- é relative; toutefois, nous devons renaître, à la louange de ces mêmes akers, qu'ils possédaient un peu plus sclaves que nos abolitionistes d'Eupe. Mais, hélas! il n'est que trop cont que, dans notre siècle d'industriae, il n'y a, généralement parlant, que u de chose à attendre du sentiment ligieux.

L'économie industrielle, qui est la boussole régulatrice de la société actuelle, a pourtant sa partie morale, qu'on nous passe cette antiphrase; et cette morale, opposée en tout à celle de l'Évangile, a encore ses chaires publiques, ses prédicateurs et même ses dévots, qui traitent avec une certaine autorité notre spiritualisme de rêverie, tant le philosophisme est parvenu à dessécher le cœur et à bestialiser l'espèce humaine. Par exemple, aujourd'hui même, il se publie des *Revues* écrites dans l'esprit d'Adam Smith, J.-B Say, Ricardo, Malthus et autres économistes que nous avions crus morts et profondément enterrés. M. Charles Dunoyer entre autres, cet infatigable vulgarisateur des théories que Malthus a su présenter avec une sorte de pudeur, n'y met pas tant de façons; loin d'avoir été déconcerté le moins du monde par le concert de huées dont fut couverte cette fameuse circulaire préfectorale de 1833, dans laquelle il prescrivait aux maires de son département d'engager leurs administrés de la classe ouvrière à *ne pas rendre leurs ménages plus féconds que leur industrie*, il vient d'en reproduire la substance dans le *Journal des Economistes, numéro de décembre dernier*. Il faut bien que nous dénoncions une fois de plus cette hideuse conséquence du matérialisme politique, puisque la juste improbation dont elle fut frappée à son apparition, n'a pas suffi pour imposer à son auteur un silence convenable.

[1] Voir la XII[e] leçon, n° 74 ci-dessus, p. 97.

Non, la doctrine qui ne comprend que la vie animale de l'homme et s'abstrait, par système ou par impuissance, de la partie spirituelle de son être, ne possède point les lois vraies de la société. Nous avons dit quelle base large, salutaire et féconde, l'Evangile a donnée à la science qui traite de ces lois : « Cherchez pre« mièrement le règne de Dieu et sa jus« tice, et les biens du monde vous seront « donnés par surcroît. » L'économie politique, au contraire, a été conçue de telle sorte par ses metteurs en œuvre, qu'ils semblent s'être dit : « Cherchons, « avant toutes choses, les moyens les plus « directs de produire la richesse; l'on « avisera plus tard à ce que sa distribu« tion satisfasse à l'équité et sa consom« mation à la charité, si toutefois ces « dernières conditions peuvent être rem« plies; » or, elles ne peuvent pas l'être; elles ne le seront pas, tant que l'on s'obstinera à traiter les questions politiques uniquement en vue de la matière; elles ne le seront que lorsque les modérateurs de la société la détourneront de cette ignoble voie et travailleront à la reconstituer spirituellement. C'est pourquoi le droit d'esclavage et les rigoureux traitemens qu'il autorise, le prolétariat et les déchiremens du cœur qui en sont l'accompagnement obligé, la concurrence illimitée des agens de la production et son double fruit, l'instabilité du sort de la basse classe industrielle et la déconfiture si fréquente dans la haute, l'impuissance actuelle de fonder des colonies, bien que la population soit exubérante sur certains points, et que, non loin de là, de vastes territoires demeurent incultes, faute d'habitans; enfin, l'impureté s'établissant systématiquement dans le lit conjugal, comme pour compléter la dégradation de la nature humaine; voilà, disons-nous, les plaies qui devaient nécessairement se produire dans une société dont la religion n'est pas le principe vital.

Certes, la Tribu chrétienne, telle qu'elle se présente à nous dans l'avenir, sera pour le moins aussi industrieuse que la civilisation dont nous avons entrepris la critique; mais, du moins, sa raison purement d'existence ne sera pas industrielle; car la société humaine n'est point un mécanisme inanimé dont l'intérêt matériel serait le ressort; c'est un organisme vivant dont la foi religieuse est l'âme.

Cette vérité, sur laquelle il nous importait d'appeler itérativement l'attention du lecteur, nous ramène à l'émancipation des esclaves de nos colonies, question brûlante, dans laquelle les intérêts de la politique et les devoirs de l'humanité sont également engagés et dont il serait aussi cruel d'entraver la solution qu'imprudent de la précipiter. Le gouvernement, reconnaissant en principe que les noirs doivent être affranchis, a déclaré positivement qu'ils le seraient à une époque indéterminée qu'il se réserve de fixer, quand il jugera le moment opportun pour l'exécution de cette grande mesure. Cette déclaration est empreinte de bon vouloir et de bonne foi; néanmoins, nous ne pouvons que déplorer de voir la puissance gouvernementale proclamer un principe, avant de savoir comment elle l'appliquera, ni même si jamais elle sera en état de l'appliquer, en satisfaisant, comme elle le doit, aux trois conditions du problème : la première, exigée par l'humanité, est la libération de l'esclave; la seconde, réclamée par la justice, est l'indemnisation complète du maître; enfin, la troisième, imposée par la politique, est l'introduction d'un ressort industriel égal en puissance, sinon supérieur à celui qu'on supprime.

Si le gouvernement, animé de l'amour du bien, comme il l'est sans aucun doute, avait toujours joui de la présence d'esprit et de la liberté d'action dont il a besoin pour fonctionner régulièrement, il aurait évité de proclamer ainsi un principe assurément fort moral, avant de se trouver en mesure d'en ordonner l'application immédiate. En effet, un droit politique formellement reconnu ne peut pas, sans une amère dérision, demeurer dans la loi à l'état d'abstraction philosophique; mais doit, au contraire, se traduire en fait pratique dans un bref délai; sinon, les parties adverses accuseront le pouvoir; l'une, d'imprudence et de légèreté; l'autre, d'incapacité ou de mauvaise foi.

Il est certain, du moins, qu'à l'heure qu'il est toutes les parties intéressées dans

la question pendante, gouvernement, colons et esclaves, sont dans une position des plus fausses les uns vis-à-vis des autres. 1° Il est évident que le pouvoir a eu la main forcée par les abolitionistes absolus, puisque, sans avoir aucun plan arrêté, relativement à la transformation du régime industriel des colonies en un autre identique à celui d'Europe, sinon meilleur, il a promulgué prématurément le principe de l'affranchissement. 2° Depuis que les esclaves savent que le gouvernement est dans l'intention de les mettre en liberté, il est tout naturel qu'ils attendent avec impatience l'exécution de cette mesure législative, et non moins naturel qu'ils attribuent le retard qu'elle éprouve au mauvais vouloir de leurs maîtres; de sorte que ceux-ci, obligés de commander le travail à des hommes ainsi disposés, vivent, pour ainsi dire, sur le cratère d'un volcan incessamment prêt à faire explosion. 3° Quant aux esclaves, on peut affirmer sans exagération que, depuis qu'ils savent que la liberté leur est due, leur servitude se trouve être devenue moralement plus intolérable qu'elle ne l'était par le passé; car ils pouvaient alors la croire de nécessité absolue et s'y soumettre avec résignation, comme le Sibérien se soumet à ses hivers rigoureux et l'Arabe du désert au brûlant *simoun*. En définitive, il importe désormais que l'on se tienne pour bien et dûment averti qu'une race d'hommes que l'esclavage n'a pas tuée est faite pour tuer l'esclavage. C'est pourquoi il vaut beaucoup mieux savoir prévenir cette péripétie; mais il faut, dans tous les cas, le faire sans précipitation et sans faiblesse.

Cependant les colons allèguent, pour justifier leur résistance à l'émancipation, une raison qui ne laisse pas que de se présenter d'une manière plausible : ils nous font observer la misère, les privations, l'insécurité d'existence et les maux de toute espèce dont la classe ouvrière d'Europe est accablée, ou incessamment menacée, et ils nous somment de dire si cette condition n'est pas aussi malheureuse que celle de l'esclave. Oui, certes, elle l'est deux fois plus; il est vrai de dire que le noir possédé par un bon maître, jouit d'un sort beaucoup plus supportable que celui du manœuvrier d'Europe, libre de par la loi, mais esclave de par la misère. Toutefois on aurait tort de conclure de notre aveu, que le droit d'esclavage constitue une socialisation supérieure à celle qui se fonde sur la loi du salaire; c'est le contraire qui a lieu; car bien que l'ordre social ait pour but le bonheur des individus, il ne s'ensuit pas que le bien-être individuel soit toujours la conséquence immédiate du progrès accompli par la société, et il est même à observer que celle-ci ne s'avance vers sa destinée d'harmonie générale qu'au prix des sueurs, du sang et des larmes d'une partie de ses enfans. D'ailleurs on conviendra que l'esclave, dépouillé de toute spontanéité et étranger aux saintes affections de la famille, n'est point un être moral, dans la stricte acception du mot. Cependant il s'en faut qu'on puisse dire la même chose du prolétaire d'Europe; le sentiment de la famille est même assez intense chez celui-ci pour que ce soit particulièrement par là qu'il donne prise aux industriels qui savent si bien l'exploiter. Aussi ne venons-nous pas présenter les vertus de ces mêmes industriels comme un touchant modèle à suivre par les colons, et nous convenons sans peine que l'esclave est exposé à moins de souffrances que l'ouvrier; néanmoins, la réhabilitation humaine est plus avancée chez celui-ci que chez celui-là; qu'on s'abstienne donc d'un argument qui manque de profondeur et dont on ne peut rien conclure en faveur du régime d'esclavage qu'on ne puisse à plus forte raison alléguer, comme l'a fait J.-J. Rousseau, en faveur de la vie sauvage.

Sans contredit c'est un douloureux spectacle pour quiconque porte un cœur d'homme, que de voir un de ses semblables attaché à quatre piquets et déchiré de coups de fouet, pour avoir cédé à son inertie native et n'avoir pas fourni la somme de travail qu'il doit à son maître; mais d'un autre côté, n'est-ce pas une bien pénible catastrophe pour l'ouvrier que de se voir subitement chassé de l'atelier qu'il a long-temps vivifié par son travail et où il croyait son gagne-pain assuré, aussitôt qu'un malencontreux mécanicien trouve moyen de substituer à ses bras un moteur plus éco-

nomique, sinon quand il survient une perturbation ou une stagnation dans les affaires commerciales? Pourtant, ce bourgeois qui jette ainsi parfois des centaines de ses serviteurs sur le pavé où la misère les attend, et cela par la raison péremptoire qu'il ne trouve plus son profit à les faire travailler, viendrons-nous l'accuser d'être dépourvu d'humanité? Dieu nous en préserve! Industriel avant tout, il cède à la nécessité de prévenir sa ruine : l'acte contraire serait de sa part un véritable suicide commercial auquel Adam Smith refuserait d'ajouter foi; car, du moment que l'édifice social repose sur les suggestions de l'intérêt privé, la vertu n'a rien à faire dans un pareil système, et il est vrai de dire que si elle venait par extraordinaire à y faire explosion, elle en troublerait toute l'économie, au point que les hommes positifs en seraient comme abasourdis et désorientés.

Par la même raison nous nous abstiendrons de peindre sous des traits odieux le colon qui entend tirer profit de la terre et des travailleurs qui sont légalement sa propriété, et quelque horreur que nous inspirent les moyens coërcitifs dont il est dans le cas d'user à cette fin, nous les reprocherons au système et non à l'individu; d'autant que nous ne pouvons pas oublier que les mêmes traitemens rigoureux font encore aujourd'hui partie de la discipline maritime de presque tous les peuples civilisés, et sont, pour le dire en passant, appliqués d'une manière atroce aux soldats de l'armée britannique. On chantait, il y a une quarantaine d'années, à l'Opéra, un refrain dégoûtant mais trop vrai :

Tous les hommes sont bons,
A leurs intérêts près.

Sachons donc qu'il en est du colon des Antilles comme du bourgeois de Rouen, ou de Lyon; l'un et l'autre sont disposés au bien, pourvu qu'il ne leur en coûte pas grand'chose; mais quand ils croient leurs intérêts sérieusement menacés, ils n'ont plus ni cœur, ni sympathie humaine. Aussi, lorsque nous entendons l'un conspuer l'autre sur la question de justice et d'humanité, nous nous rappelons involontairement ce dicton populaire : *La pelle se moque du fourgon.*

Il y a quelques semaines que les journaux ont rapporté qu'un homme avait été trouvé mort à peu de distance d'une des barrières de la capitale; les papiers trouvés sur lui apprirent son nom et son âge, et l'autopsie de son cadavre ayant dû être faite, on lui trouva l'estomac rempli d'herbe des champs. Il paraît que ce malheureux avait essayé de tromper la faim, en recourant à ce triste aliment, et qu'il y avait trouvé la mort. Vers le même temps, un ouvrier tisserand de Rouen ayant sa femme et cinq enfans en bas âge, manqua d'ouvrage dans son pays, et vint s'établir à Paris, où il en trouva pendant quelque temps assez pour faire subsister lui et les siens. Enfin se voyant de nouveau dans la détresse, il vendit ses ustensiles de travail pour acheter du pain; puis cette ressource épuisée et n'en imaginant point d'autre qui fût licite, il s'enferma dans son galetas avec sa famille, et là tous attendirent la mort avec résignation. Les voisins ne les voyant plus reparaître, supposèrent qu'ils avaient déménagé à la sourdine et ne s'en inquiétèrent pas. Mais au bout de trois jours, quelqu'un passant près de leur porte, entendit des gémissemens étouffés : c'était un des enfans qui ne pouvant soutenir cette horrible agonie sans se plaindre, avait ainsi attiré l'attention. Il est inutile d'ajouter que la charité des voisins accourus sur le lieu de la scène, fut vivement excitée et qu'ils se cotisèrent à l'effet de soulager *momentanément* l'infortunée famille qu'ils venaient d'arracher à la mort.

Les cas semblables sont beaucoup moins rares que les gens bien repus ne veulent le croire; il a été constaté qu'il mourait de besoin dans la grande et opulente ville de Londres, environ soixante-dix personnes par an. Mais c'est surtout par le froid, dans les hivers tant soit peu rigoureux, que la population pauvre est décimée. Nous n'ignorons pas que lors même qu'on prendrait aux riches tout leur superflu, pour en gratifier les indigens, la quote-part de chacun de ces derniers serait trop minime pour soulager sensiblement sa misère; un

pareil mal appelle en effet de tout autres remèdes; mais ce n'en est pas moins un douloureux spectacle que celui d'un homme ou d'une nichée de pauvres petits enfans mourant d'inanition, ou de froid, à deux pas de gens pourvus de toutes les aises de la vie, peut-être même vautrés dans l'orgie, tout cela le plus légalement du monde et sans qu'on puisse dire qu'il y a un seul coupable devant le droit civil!

Il est superflu de dire qu'en signalant les vices organiques de la société Européenne, notre but n'est nullement de faire excuser ceux de la société coloniale; nous voulons seulement faire entendre qu'au lieu de nous jeter, comme on dit, chat aux jambes, et de nous injurier mutuellement, ce qu'il y aurait de mieux à faire serait de travailler tous de concert à guérir les plaies de nos sociétés respectives, tant Européenne que coloniale. Nous ne mettons pas un instant en doute que la plupart des personnes qui demandent l'émancipation immédiate, ne soient animées d'un zèle pur et d'intentions généreuses, quoique nous leur ayons reproché l'insigne légèreté avec laquelle ils traitent cette question; mais que diraient ces mêmes personnes qui, selon toute apparence, ne font pas du pauvre leur commensat intime, s'il allait prendre fantaisie aux habitans de la Martinique ou de l'île Bourbon de se réunir en comité philanthropique, à l'effet de réclamer, en faveur des prolétaires d'Europe, les garanties de subsistance et de bien-être qui leur sont dus et que notre mauvais mécanisme social leur refuse? Si, pour parvenir à ce but, sans contredit fort moral, ils s'attachaient à tracer pathétiquement le hideux tableau du paupérisme et l'opposaient à la vie confortable dont jouissent les favoris de la fortune; bref, s'ils demandaient, pour en finir avec de pareils méfaits sociaux, soit la loi agraire, soit une taxe assez forte pour mettre tous les indigens à l'aise, qu'adviendrait-il? La démarche philanthropique des habitans de l'île Bourbon et de la Guadeloupe serait jugée insolite et déplacée. En conséquence, si notre suprématie métropolitaine nous donne le droit de nous immiscer dans le régime intérieur de nos colonies, à la bonne heure, mais que ce soit dans tous les cas avec maturité de jugement et après une application sérieuse à l'étude de la question, et quand nous avons une *poutre* dans l'œil, ne crions pas si fort contre la *solive* qui obstrue l'œil de notre voisin. On nous pardonnera cette légère altération de la parabole évangélique; car, à vrai dire, il nous est impossible de comparer un simple *fétu de paille* l'affreux droit d'esclavage.

Il est désormais bien entendu que l'industriel européen n'est si exigeant et si impitoyable à l'égard de son ouvrier, que par la crainte qu'il a de ne faire aucun bénéfice sur son travail, crainte dont la politique matérielle a fait son rouage essentiel; c'est la même crainte, également au service de la politique, qui porte le colon à exiger durement le travail de son esclave. On ne saurait donc réformer l'effet, sans au préalable éliminer la cause; il est même évident que, dans l'un comme dans l'autre cas, moins le travail de l'homme de peine donnera de profit à l'entrepreneur, quel qu'il soit, plus celui d'Europe voudra diminuer le salaire, et plus celui des colonies sera porté à multiplier les coups de fouet. Ainsi il est assez généralement admis en Europe que le plus sûr moyen d'améliorer le sort de la classe ouvrière est de faire, par tous les moyens possibles, prospérer l'industrie; il doit donc sembler étrange que ce soit en aggravant la position des agriculteurs coloniaux que l'on veuille procéder à l'adoucissement de l'esclavage; or, l'on va pouvoir juger si c'est justement que nous accusons la législation de faire peser des charges indues sur cette intéressante branche de l'économie publique.

L'on a cru à tort ou à raison que l'intérêt de la métropole exigeait que les colonies ne fussent, en quelque sorte, que des manufactures de sucre, de café et de quelques autres produits intertropicaux de moindre importance commerciale. Or, pour ne parler ici que du sucre qui est jusqu'à présent le plus riche de tous ces produits, la loi interdit au colon le droit de le raffiner, réservant le bénéfice de cette opération à l'industrie européenne.

Nonobstant l'injustice de cette prohibition, l'égoïsme de la mère patrie est du moins jusques là exempt d'inconséquence; mais il n'en est pas de même dans les dispositions suivantes : l'importance politique des colonies repose particulièrement sur leur commerce avec la métropole, parce que ce commerce ne pouvait se faire que par mer, alimente une marine marchande, source la plus assurée de la force navale d'un état. Cela posé, il semble que pour multiplier les transports par mer, il serait rationnel de favoriser la production et la consommation des denrées coloniales. Or, le plus sûr moyen d'atteindre ce but est, sans contredit, de ne grever celles-ci à leur entrée en France, que d'un droit modéré et d'écarter du marché la concurrence que pourraient leur faire non seulement les produits du sol étranger, mais ceux mêmes de la métropole; car qui veut la fin veut les moyens, et si le sucre de betteraves, par exemple, ne donne lieu à aucun transport par mer, il n'a droit, sous ce rapport, à aucune faveur législative, tandis que le sucre de cannes plus particulièrement utile à la puissance maritime du pays, aurait, par cela même, en bonne politique, droit à des immunités particulières; or, chacun sait que c'est le contraire qui a lieu. C'est là, sans contredit, un non-sens des plus complets en économie sociale, et le gouvernement ne peut s'en laver qu'en le mettant au compte de l'opinion publique qui le tyrannise.

Ainsi l'opinion publique, sinon le gouvernement, accueille avec faveur une industrie sans influence sur notre force navale, au détriment de l'ancienne industrie sucrière qui servait à alimenter cette force; l'on veut une marine et l'on applaudit à une découverte de la science qui tend à amoindrir ses élémens d'existence; est-ce là autre chose qu'une de ces inconséquences auxquelles les masses populaires ne sont que trop sujettes? Il est de fait que le sucre de betteraves long-temps exempt d'impôt, n'est grevé aujourd'hui même que d'un droit de...., tandis que celui de cannes acquitte à son entrée en France un droit de....

Cependant le colon français n'est pas admis à porter son sucre sur un autre marché que celui de la métropole.

La législation douanière lui interdit, en outre, de se procurer aucun produit du sol et de l'industrie européenne, autre part que sur le marché de la métropole.

N'était-ce donc pas assez de toutes ces causes destructives de l'industrie coloniale, auxquelles se joint la perspective de l'affranchissement des esclaves qui ne sera pas un moindre désastre pour les fortunes privées, si l'on y procède sans méthode? Voici à cette heure que l'on propose en sus d'introduire dans ces malheureuses contrées une loi rigoureuse d'expropriation forcée dont le moindre inconvénient est d'être inexécutable. Au surplus, quelle que soit l'opportunité ou l'inopportunité de cette loi, nous ne voyons pas quelle connexion obligée elle a avec la mesure de l'affranchissement; quels peuvent donc avoir été les motifs de la société pour l'abolition de l'esclavage, quand elle s'est portée en masse, si ce qu'on dit est vrai, auprès de la commission de la Chambre des Députés, à l'effet d'appuyer la loi d'expropriation forcée? Que les honorables membres de cette association philanthropique y prennent garde : un énergumène a pu, dans des jours néfastes, s'écrier : « périssent les colonies plutôt « qu'un principe »; mais il n'a pas dit : « périssent les colonies, pour faire plus « sûrement et plus promptement triom- « pher un principe. » La première de ces deux maximes ne fut que stupide; la seconde serait machiavélique.

De la transition du régime d'esclavage à celui de liberté.

C'est une heureuse circonstance pour nous que l'Angleterre nous ait précédés dans l'œuvre de l'affranchissement des esclaves coloniaux; la France a été quelquefois comparée à un vaste creuset où se font les expériences politiques, à ses risques et périls et au profit du genre humain; elle est à même cette fois-ci, de tirer instruction de l'expérience d'autrui; Dieu veuille que la leçon ne soit pas perdue! En conséquence nous allons avoir à examiner : 1° les motifs d'huma-

nité qui ont pu déterminer le législateur anglais à l'adoption de cette grande mesure; 2° les moyens politiques et religieux par lesquels l'émancipation a été opérée ; 3° ses effets actuels sur la condition de l'affranchi, sur la fortune de l'ancien maître, sur la richesse du territoire colonial, enfin sur les intérêts généraux de l'empire britannique.

Nous ne sommes pas de ceux qui mettent ce grand acte législatif tout entier sur le compte de la politique; l'humanité doit sans doute y avoir eu un peu de part, il serait du moins par trop pénible d'en douter; toutefois, il faudrait être doué d'un grand fonds de simplicité pour ne pas voir que ce sont surtout les calculs de l'intérêt politique qui l'ont déterminé. S'il en était autrement, pourquoi les vastes possessions anglaises dans l'Inde et dans l'île de Ceylan auraient-elles été exceptées de la loi d'émancipation? Nous sommes, en France, si peu instruits du régime intérieur de l'Inde britannique que l'on eût répondu à cette question, il y a à peine un mois : « L'acte d'affranchissement ne s'applique pas à ces contrées, apparemment parce que le régime d'esclavage n'y est pas en vigueur. Néanmoins il tombe sous le sens que dans ce cas même la disposition exceptionnelle contenue dans la loi était tout-à-fait inutile, sinon elle eût dû s'étendre au Canada, à Terre-Neuve et à la Nouvelle-Ecosse. Ce n'est que depuis peu que nous savons, par diverses relations de voyageurs restés sans démenti, que l'Inde contient plusieurs millions d'esclaves soumis à un régime qui ne diffère de celui qu'on vient d'abolir dans les Antilles anglaises, que par quelques points de peu d'importance.

Cette découverte qui eût dû être faite plus tôt, est venue jeter un grand jour sur le rôle philanthropique que l'Angleterre a joué dans cette grossière comédie. Jusque-là les personnes peu disposées à croire aux vues désintéressées d'une puissance aussi persistante dans son système d'égoïsme, et sachant que l'Inde pouvait produire le sucre à très vil prix, comprenaient fort bien tout l'avantage que l'Angleterre pouvait tirer de sa suprématie, exclusive dans ce vaste empire, ce qui lui assurait le monopole des produits intertropicaux, si, en ruinant ses colonies d'Amérique au moyen d'une émancipation mal faite, elle parvenait à entraîner dans la même ruine celles des autres États européens. Néanmoins rien de positif ne venait appuyer ce soupçon, et, dans l'opinion où l'on était généralement, que le travailleur indien était prolétaire et non esclave, si l'acte d'émancipation était en dernière analyse favorable à l'humanité, quel droit avait-on d'en scruter les motifs? Le bien qui devait en résulter n'en était pas moins un bien, soit que la source en fût pure ou impure. Mais à présent que nous savons, à n'en pouvoir douter, qu'en émancipant les esclaves de race noire, l'Angleterre a conservé plusieurs millions d'autres esclaves de race cuivrée, elle aurait assez mauvaise grâce à prétendre aux honneurs de la vertu et nous avons lieu d'être peu touchés de son désintéressement et de son humanité.

D'ailleurs, l'humanité anglaise aurait-elle le droit de s'imposer aux autres nations juste le jour où il lui plaît de faire explosion et de faire de ses propres convenances la mesure des obligations de ses voisins? La discipline de l'armée britannique permet d'infliger à un soldat, pour de certaines fautes, jusqu'à 999 coups de cet horrible fouet qu'on appelle plaisamment *le chat à neuf queues* (*the cat o' nine tails*). Il arrive fréquemment que le premier de ces coups de fouet fait jaillir le sang; or, comme aucun homme n'en pourrait recevoir un aussi grand nombre sans mourir sur la place, un chirurgien assiste à l'exécution, tâte froidement le pouls du patient afin d'arrêter le supplice au moment où la mort pourrait s'ensuivre; mais un compte exact est tenu, tant des coups reçus que de ceux qui restent dus et qu'on administre ultérieurement au condamné en autant de séances que le chirurgien aide-bourreau le juge convenable. Le beau du métier est de faire mourir le patient, mais seulement à la fin du nombre légal 999.

C'est sans contredit un devoir pour tout cœur chrétien de compatir aux traitemens barbares que les esclaves sont exposés à subir de la part de leurs maîtres, et quiconque contribuera à les faire

disparaître aura droit à notre vive reconnaissance; mais pourquoi donc toute l'humanité du gouvernement anglais s'est-elle brusquement portée du côté des noirs des colonies, en laissant subsister dans son armée même et à l'égard d'hommes de race supérieure, des supplices aussi atroces que celui que nous venons de décrire? Si la France, étrangère à une pareille horreur, exigeait du gouvernement anglais qu'il la supprimât dans ses régimens, il semble qu'elle ne ferait en cela qu'user du droit d'intervention que celui-ci cherche à introduire aujourd'hui dans notre régime colonial. Mais voici au contraire ce qui arrivera : lorsque le gouvernement britannique jugera de son intérêt d'abolir la *chelague* dans son armée, il voudra sans doute envoyer des commissaires dans nos régimens, afin de s'assurer si nos soldats ne sont pas rudoyés par leurs officiers.

Nous ne pouvons nous défendre d'un peu d'humeur, en nous voyant, à l'occasion de l'émancipation, encore une fois à la remorque des idées anglaises. Eh! copions-les dans leurs machines à vapeur, dans leurs chemins de fer, dans tout ce qui est d'utilité matérielle; mais s'agit-il d'une mesure d'humanité et dont la source est dans le cœur, la France marche en tête des autres nations, et en ce qui concerne particulièrement l'affranchissement des esclaves coloniaux, elle n'a besoin ni de l'exemple, ni de l'excitation, ni du contrôle de l'Angleterre. En résumé, nous n'admirons que médiocrement le sentiment généreux qui a dicté cette mesure à nos voisins, et quand le moment sera venu chez nous de la promulguer, nous le ferons avec sincérité et charité, comme il convient à des chrétiens, mais aussi avec sagesse et maturité, comme il convient à des hommes éclairés.

Examinons maintenant si les Anglais ont procédé à l'émancipation des esclaves de leurs colonies par les moyens les plus moraux et les plus efficaces : il est superflu de redire que l'introduction d'un nouveau principe fondamental dans la civilisation d'un pays ne peut en aucun cas s'opérer brusquement et sans prépation. Il n'est pas d'écolier sur les bancs qui ne sache que les lois doivent avoir leur raison d'existence dans les mœurs de la société pour qui elles sont faites; c'est pourquoi tout grand remaniement législatif, particulièrement en ce qui touche aux relations intimes de la vie sociale, doit être motivé ou amené par une modification semblable dans l'état moral de la population. Or, le régime transitoire auquel les Anglais ont donné, on ne sait trop pourquoi, le nom d'*apprentissage*, était-il de nature à rendre l'esclave plus digne de liberté et plus habile à en user fructueusement pour lui-même et pour la chose publique? En vérité, nous avons eu beau l'étudier, nous n'y avons vu qu'une insignifiante modification dans la discipline des ateliers agricoles, mais du reste rien qui fût de nature à réhabiliter le travail aux yeux de l'esclave, à lui en faire contracter le goût, à lui donner des mœurs, à lui faire aimer le lien de famille, enfin à le réconcilier avec son maître, tous objets auxquels doit tendre un régime de transition, pour peu que le législateur veuille sérieusement préparer les esclaves et les maîtres eux-mêmes à un régime de liberté.

Cette préparation consiste sans contredit avant tout dans l'éducation morale de l'une et de l'autre classe; car il n'y a point de liberté possible en l'absence des mœurs et des vertus de famille. Les noirs des colonies anglaises ont été négligés sous ce rapport par leur gouvernement; mais ce coupable mépris de l'espèce humaine s'est trouvé en partie réparé par les soins de plusieurs sectes religieuses, notamment par les méthodistes, les baptistes, les quakers et les anabaptistes; ceux-ci se sont attachés avec un zèle qui les honore à moraliser les esclaves. Pourquoi faut-il que nous soyons obligés, après leur avoir rendu cette justice, de leur adresser un reproche? c'est d'avoir travaillé à amener l'émancipation par la voie de l'agitation! Nous avons exprimé plus haut notre opinion à l'égard de ce procédé que nous regardons comme essentiellement opposé à l'esprit du christianisme et dont le déplorable effet est de ruiner le principe de charité et de rendre impossible toute réconciliation sincère entre les esclaves et les maîtres. Il est donc vrai que nous n'avons rien à

emprunter aux Anglais en matière de préparation au régime de liberté; car l'insignifiance du régime transitoire qu'ils ont qualifiée d'apprentissage, est telle, qu'on est obligé d'appeler à soi l'esprit de charité pour y voir autre chose qu'un piége tendu à l'esprit d'imitation et aux sentimens généreux de la nation française.

Pour pouvoir déclarer positivement à quel point l'émancipation a amélioré le sort des anciens esclaves, il faudrait avoir été à même de s'éclairer sur les lieux; car les rapports qu'on nous en fait sont si contradictoires, que nous ne saurions en tirer aucune induction certaine. Quoi qu'il en soit, les journaux du 31 mars dernier annonçaient qu'une révolte générale des noirs venait d'éclater à la Jamaïque et que les insurgés avaient massacré un grand nombre de blancs. Soit que cette nouvelle se confirme ou même vienne à être démentie, le fait seul de sa probabilité n'est rien moins qu'une preuve de la félicité dont jouissent les affranchis sous le régime actuel.

Mais ce qui ne peut faire la matière d'un doute, c'est l'effet désastreux de l'émancipation sur les fortunes privées dans les colonies anglaises; il est du moins avéré que le produit territorial de ces belles contrées décroît avec une telle rapidité, qu'avant un quart de siècle elles seront au niveau de la république d'Haïti, autre société résultant d'un affranchissement opéré sans principe, c'est-à-dire que leur richesse et leur importance politique seront bientôt complétement annulées. Ce déplorable résultat de l'acte d'émancipation est démontré par les chiffres officiels, mais bien plus encore par les rapports véridiques de ceux qui ont été à même de l'observer sur les lieux. Le gouvernement anglais dont l'intérêt est de le nier, jusqu'à ce que nos colonies aient partagé le sort des siennes, s'efforce d'empêcher la vérité de se faire jour et voudrait persuader que la révolution qu'il a faite dans le régime colonial n'a pas des effets aussi désastreux qu'on pourrait le croire; rien de plus naturel que cette manœuvre. C'est le renard qui a la queue coupée et qui serait charmé de pouvoir amener le voisin à couper la sienne pour prouver sa sagesse et sa grandeur d'âme. Nous sommes bien et dûment avertis; mais, hélas! nous n'en serons pas moins pris au piége, comme si nous ne savions rien.

Enfin, quant aux intérêts généraux de la puissance britannique, une foule de bons esprits estiment qu'ils ne peuvent en aucun cas être affectés par l'émancipation; car on vient de voir que cette disposition législative n'a dû être appliquée qu'à la moindre partie des colonies, l'Angleterre en possédant d'autres dont elle a prudemment fait un cas exceptionnel et où l'esclavage est demeuré en vigueur, sauf quelques légères différences dans les noms et dans la forme. En conséquence, abstraction faite des intérêts privés dont la politique gouvernementale sait faire un holocauste dans certains cas, si, en ruinant ses colonies d'Amérique, la Grande-Bretagne parvenait à entraîner dans la même catastrophe celles de la France et des autres États européens, elle gagnerait, à ce fait, le monopole des produits intertropicaux, puisqu'elle possède presque seule le vaste territoire de l'Indoustan. Ce calcul est même tellement juste que sa réussite est certaine, à moins que la France ne procède à l'émancipation de ses esclaves coloniaux, d'après un plan plus rationnel et plus moral que celui des Anglais, dont nous sommes désormais à même d'observer les désastreux effets. En définitive, si cette mesure devait amener nos colonies à l'état de déclin rapide où nous voyons aujourd'hui les Antilles anglaises, le malheur serait pour nous sans compensation; c'est ce qui doit nous rendre attentifs et prudens.

Louis Rousseau.

Lettres et Arts.

COURS SUR L'ARCHITECTURE DES ÉGLISES DE RUSSIE.

TREIZIÈME LEÇON [1].

Monumens russes modernes. — Eglises et palais de Pétersbourg.

Aspect général de Pétersbourg; unité de son plan; son caractère militaire; la flèche de l'amirauté. — La grande place; la colonne d'Alexandre; effet de la statue équestre de Pierre Ier; les colonnades des quais; les gondoles de la Neva. — Deux styles divers d'architecture sacrée à Pétersbourg. — Description des trois cathédrales de Kazan, de Saint-Pierre et d'Isaac. — Trophées français et polonais. — Les palais tsariens; l'ermitage et le musée; peintres nationaux. — Les deux arsenaux et leurs monumens; la bibliothèque; ses trésors pour l'histoire orientale; ses vieux monumens littéraires français. — Détails sur la construction de la ville; chaloupe de Pierre-le-Grand; visite à sa cabane. — La ville d'abord divisée par nations; statistique de la population actuelle; conclusions sociales. — État de l'architecture et de la peinture russes; leur avenir; nécessité d'une réunion de l'Eglise russe à celle de Rome pour faire épanouir en Russie un art vraiment chrétien. — Tableau de Pétersbourg en été; beauté de ses nuits; scènes de voyage.

La première impression que produit la vue de Pétersbourg se compose à la fois d'admiration et de tristesse. Cette capitale offre, dans le groupement grandiose de ses masses, un caractère si puissant, et, dans la riche coloration de ses monumens, quelque chose de si inattendu, que l'imagination est tout d'abord subjuguée. Il n'y a peut-être aucune ville dans le monde qui impose et qui maîtrise l'esprit comme Pétersbourg; elle semble conçue et bâtie d'un seul jet. Mais quand, revenu de sa surprise, l'œil demande à l'ensemble des détails libres et variés, et qu'il n'aperçoit plus que de froides rangées de palais, tous d'égale hauteur, d'égale beauté; que ces longues rues, dites *perspectives*, s'étendent devant lui comme des jets immenses, comme des rectilignes inflexibles, toutes semblables, toutes parties d'un même centre, alors on se sent terrassé par l'idée d'une volonté unique, d'un seul moteur, et, pour tout dire, d'un seul citoyen, propriétaire absolu de cette vaste cité, comme il l'est de tout l'empire. Alors on ne sait plus s'il faut pleurer ou se réjouir de l'existence de cette Palmyre du nord, appelée à devenir une nouvelle Rome, et la capitale militaire de la chrétienté orientale.

Pétersbourg est un camp, dont on a fait une ville, mais qui a conservé tous les traits propres à la caserne. Plusieurs de ses quartiers, tel que le *Vassili-ostrov*, ne sont que de longues rangées de rues latérales sans nom, distinguées par leurs seuls numéros, comme les allées des tentes ou les compagnies d'un régiment. A travers ces lignes toutes coupées à angle droit, passent les grandes rues, pareilles à de larges places d'une demi-lieue de longueur, dont le pavage en bois semble un parquet de mosaïque, où les chars rapides roulent sans aucun bruit, et dont les beaux trottoirs, en granit de Finlande, sont bordés d'allées d'arbres et de parterres de fleurs. Ces perspectives, pour lesquelles Pétersbourg est sans rivale, et dont les plus longues traversent toute la ville, de manière à laisser le regard atteindre aux deux extrémités, sont si unitairement disposées qu'elles aboutissent toutes sur la Néva, au palais de l'amirauté. Ce palais à statues allégoriques sur ses frontons, et à gracieuses colonnades surmontant des massifs de verdure, porte une haute tour à flèche dorée, qui est comme la boussole du voyageur; dans quelque partie de la ville que vous soyez égaré, regardez en haut, le brillant minaret étincelle à vos yeux, et vous remet sur votre route.

On devine facilement qu'aucune ca-

[1] Voir la XIIe leçon au no 73 ci-dessus, p. 26.

pitale n'a, dans son intérieur, d'aussi vastes places que Pétersbourg. Celle qui s'étend du palais d'hiver à l'amirauté, a deux mille pieds de longueur; de là part le *nevski prospekt* qui, avec ses palais et ses boutiques, se prolonge l'espace d'une lieue, et aboutit à la grande nécropole, dont est entouré le couvent de Saint-Alexandre Nevski. Cette espèce de corso unit ainsi le lieu du plus profond repos au théâtre de toutes les agitations, au forum, dominé par le colosse équestre de Pierre-le-Grand, autour duquel le peuple roule ses flots, et qu'enveloppent le port, l'amirauté, le palais impérial, celui des ministres, ceux du sénat et du saint-synode, et enfin la cathédrale d'Isaac. Sur cette immense place s'élève la fameuse colonne dédiée à l'empereur Alexandre par *la Russie reconnaissante* (blagodarnaia Rossiïa, dit l'inscription). Son fût, d'une seule pièce, tiré des carrières de Finlande, a 14 pieds de diamètre sur 84 de hauteur. C'est le plus grand monolithe qui ait été dressé dans le monde, sans excepter même les obélisques égyptiens, puisque le plus haut de tous, celui de la place Saint-Pierre, à Rome, n'a que 73 pieds. Le monument russe complète, avec son chapiteau et sa base, l'élevation de 150 pieds qui, pour une colonne, semble fabuleuse. Aussi domine-t-il Pétersbourg avec une étonnante majesté; le soir, quand le soleil couchant frappe son beau granit rouge, dont il semble tirer des flammes, on ne peut s'empêcher de s'arrêter et de contempler la statue aërienne dont est couronné cette *colonne vendôme* de l'empire russe. A sa vue, j'ai été maintes fois frappé de tristes réflexions: sur la colonne française on a placé un homme; sur celle de Russie, règne l'ange de la religion; la différence de ces deux pays s'exprime par ce fait. Le génie de la religion est ailé, il tient d'une main une grande croix dorée, et de l'autre montre le ciel, en inclinant la tête vers le palais des tsars, comme pour dire à l'autocrate: pense aux choses d'en haut, pense au juge éternel des peuples et des rois! Mais ici le peuple seul écoute la voix du ciel.

La statue en bronze, haute de 22 pieds, et du dessin d'Orlovski, est très-belle. Elle pose sur un dôme elliptique, qui surmonte le chapiteau dorique également en bronze. Quant au piédestal, il est du même marbre rouge que la colonne, et porte sur ses quatre faces des bas-reliefs en bronze, exécutés avec les canons pris sur les Turcs, dans la dernière campagne des Balkans.

Cette colonne, érigée à la place qu'elle occupe par un ingénieur français, Montferrand, en 1832, est le plus beau monument politique de l'empire; il éclipse même la colossale statue équestre de Pierre-le-Grand, chef-d'œuvre d'un autre français, le sculpteur Falconnet, qui l'a fondue lui-même. Le front couronné de lauriers, et foulant le serpent de l'abîme, comme les figures équestres du premier empereur Constantin, type de tous les tsars, ce héros réformateur atteint au galop la cime d'un roc, symbole des obstacles qu'il a vaincus. Ce rocher brut, d'un seul bloc, pesait primitivement, quand on l'apporta, 40,000 quintaux; on y lit: *Petro primo Catharina secunda*, 1782. Le cheval et le guerrier sont vivans; mais ils escaladent le roc si vite, qu'on a peur qu'ils se précipitent dans le gouffre; c'est ce qui est arrivé à la réforme prématurée et rationaliste de Pierre Ier.

Comme Venise et Amsterdam, Pétersbourg est coupé d'innombrables canaux, avec des rues de chaque côté. De jolis petits ponts de fer à balustrades dorées les traversent de distance en distance. Mais la ville manque de grands ponts permanens; ceux en bois, si longs et si élégans, jetés sur la terrible Neva, sont enlevés dès que paraissent les premières glaces. Rien n'est imposant comme les deux rives de ce magnifique fleuve, avec leurs quais en blocs vraiment cyclopéens et leurs colonnades grecques. Peu de villes au monde renferment autant de colonnes; elles sont prodiguées aux palais comme aux temples. Le Kasanski sobor en compte 95, toutes d'un seul bloc, et dignes d'être rangées parmi les plus belles qui existent; et celles des nefs du sobor d'Isaac ont chacune 56 pieds d'élévation. Quand elle deviendra ruine, Pétersbourg pourra bien recevoir des Tatars et des Mongols le surnom qu'ils ont déjà donné à Persepolis, la cité aux 10,000 colonnes.

Le long de ces portiques glissent durant les beaux jours d'été, les gondoles des marchands. L'élégance de leur forme, leurs dais et leurs rideaux aux vives couleurs, feraient rêver de Gênes et de Livourne, si la vue des *gosoudars* à longue barbe et à robes de soie qui y sont assis, ne rappelait aussitôt qu'on foule ici une terre orientale, quelque éloignée que soit la Neva de l'Euphrate et du Tigre.

Toute bâtie à l'européenne, cette ville trahit cependant en mainte disposition le génie de l'Orient. Les quartiers du commerce ou les bazars y forment une ville à part, où chaque marchandise a ses rues spéciales. Il en est de même pour les principaux métiers : ainsi les cordonniers se trouvent presque tous réunis autour d'un marché particulier; la corporation des *iamtchiks*, cochers de la ville et voituriers *au long cours*, à travers les steppes, a toutes ses remises et ses *chambrées* dans la Iamskoï. Le caractère oriental, si frappant dans les usages et le costume du peuple, l'est encore davantage dans les monumens d'art religieux. Les tsorkovs, ou églises paroissiales russes, sont évidemment modelées sur des ouvrages de style tatare-mauresque, et l'on est, malgré soi, frappé des rapports qui existent entre elles et les mosquées. D'un autre côté, si l'on examine seulement les temples bâtis depuis 40 années, on n'y découvre, au fond, pas autre chose que le style de la basilique romaine, adapté au rite oriental. Les églises de Pétersbourg offrent ainsi deux modes d'architecture très différens, qui se partagent aussi bien la capitale que tout le reste de l'empire. On pourrait indiquer encore un troisième style, le style grec chrétien, ou celui des Sophies; mais trop altéré en Russie, il se confond plus ou moins avec le style national, que l'on peut affirmer avoir été primitivement emprunté des Tatars. A l'architecture latine se rattachent le kazanski sobor et la cathédrale de Saint-Alexandre Nevski; dans le système oriental et russe sont, au contraire le sobor d'Isaac et celui du Smolnoï monastir. Ces quatre admirables monumens mériteraient à eux seuls la peine d'un voyage à Pétersbourg.

La cathédrale de Notre-Dame de Kazan (*Kazanski sobor*), inaugurée en 1811, est une des plus belles œuvres du siècle. Conçue et exécutée par Voronikine, c'est peut-être le premier temple que le génie russe ait créé sans secours étranger; les ouvriers même étaient tous nationaux. L'intérieur est disposé en croix grecque, mais avec une nef plus allongée que dans les églises orientales. Cette nef, longue de 200 pieds, et qui se rapproche des nefs latines, repose sur 56 colonnes monolithes de granit à veines bleues, polies comme du cristal, ayant chacune 35 pieds d'élévation. Leurs superbes chapiteaux en bronze doré, comme les socles, portent avec une grâce parfaite la voûte plate des étroits bas côtés, tout remplis de trophées et de drapeaux qui s'inclinent sur les fidèles en prières. La plupart sont des souvenirs de la grande armée d'occident. Des bâtons de maréchaux de France, comme celui de Davoust, pris à la Bérézina dans des fourgons abandonnés, pendent à ces colonnes auprès de clefs de villes françaises qu'on n'a point assiégées; le symbolisme politique va souvent jusqu'à la fiction, surtout en Russie. Plus digne de la sainteté de ce lieu, une grande peinture de la Cène avec les 12 apôtres, par Bezsonof, brille au haut de l'abside du sanctuaire; et se penchant sur l'iconostase, domine toute l'église. Le fond d'or, le style emprunté aux mosaïques primitives, le dessin sévère des figures auréolées, la beauté toute moderne de leur exécution et leur idéal tout byzantin, rangent cette fresque parmi les plus remarquables produits du pinceau russe, ou plutôt en révèlent l'existence à Pétersbourg. Deux grands tableaux de miracles, placés en face aux deux piliers de la coupole, méritent également l'attention. Quant aux principales figures de l'iconostase, qui, vues à distance, produisent un grand effet, elles n'ont guère, quand on les voit de près, d'autre mérite que la richesse de la matière. L'image miraculeuse de Notre-Dame de Kazan est toute recouverte de perles, de vermeil et des pierres les plus précieuses. Les portes tsariennes sont en argent massif. A l'iconostase grec qui cache le sanctuaire, succède une balustrade magnifique qui sépare, à la manière latine, le chœur d'avec les nefs. Des mosaïques en

marbres de toutes couleurs et du plus pur dessin forment le pavé et complètent l'harmonie intérieure du monument. Mais à l'extérieur le charme cesse ; on ne voit plus qu'une misérable copie du péristyle du Panthéon et de la colonnade *berninienne* de St-Pierre ; et l'on ne peut comprendre que l'intérieur et le dehors soient du même maître. 132 colonnes cannelées, d'ordre corinthien, accouplées et élevées sur un terrassement, dessinent un portique semi-circulaire, tourné vers la perspective de Nevski, et qui sur ses frontons des deux extrémités porte deux vastes bas-reliefs de Martos. De ce célèbre artiste sont également les hauts reliefs de la façade centrale, travail très pur, mais froid, surtout en comparaison des portes de bronze et de leurs scènes bibliques copiées sur les admirables modèles florentins. Véritable hors-d'œuvre, cette façade ne correspond qu'à un bras latéral de l'église et nullement à l'entrée de la grande nef. Quant à la coupole, dont les russes sont si fiers, parce qu'au moyen de sa lanterne et de sa longue croix dorée elle parvient à atteindre 200 pieds d'élévation, sans doute elle ressemble au grand dôme de Michel-Ange, mais comme le cèdre nain au cèdre du Liban.

A cette cathédrale moitié italienne du règne d'Alexandre, opposons le vrai sobor de Pétersbourg, celui que Pierre Ier bâtit sous l'invocation des apôtres St-Pierre et St-Paul, dans la citadelle même, suivant l'usage russe de ne jamais séparer la mitre d'avec le sceptre, l'autel d'avec les baïonnettes qui l'emprisonnent. Construit de 1712 à 1727 par Tressini, ce temple est une longue nef basilicale de 210 pieds, sur 93 de largeur, et 57 d'élévation ; 12 énormes et très hautes colonnes toscanes en soutiennent la voûte, sans formes de bas-côtés. Leur style sévère correspond à la simplicité un peu nue de ce temple funéraire, où dorment des deux côtés de l'iconostase tous les tsars et tsarines depuis Pierre-le-Grand. Leurs cercueils en granit sont, conformément aux prohibitions de l'église orientale, sans aucun ornement : un simple linceul de pourpre les recouvre, et une plaque de cuivre porte l'épitaphe. Au-dessus d'eux sont appendus des trophées turcs, persans, prussiens, polonais, avec les clefs de Varsovie, et le pain et le sel, emblèmes sacrés d'hospitalité slave, que cette malheureuse ville présenta avant le massacre de Praga, à l'implacable Souvarov. Ce sobor n'a, comme celui de Kazan, qu'une seule coupole ; mais pendant que le Kazanski manque d'une tour pour les cloches, le sobor de St-Pierre a, au-dessus de sa porte d'entrée, une énorme campanile, dont la flèche effilée, toute couverte de cuivre doré, est couronnée par un ange ailé, debout sur un globe, et tenant un étendard. La hauteur de cette tour en charpente, y compris la longue croix qui la surmonte, est de 385 pieds ; de loin elle éblouit et impose, mais de près elle frappe par ses formes grêles et mesquines.

Afin de compléter à Pétersbourg le même nombre de sobors impériaux qu'à Moskou, une troisième cathédrale, celle de St-Isaac le dalmate, vient de s'achever. Bien que dans le style oriental, elle a pour architecte un français, Montferrand, qui a dirigé la plupart des grands travaux d'art du règne actuel. D'abord construite sous Pierre-le-Grand, puis abattue et recommencée en marbre par la mère de Paul Ier, lequel l'acheva en brique, elle fut de nouveau abattue par Alexandre, pour se relever beaucoup plus vaste. Sa longueur est de 340 pieds, et sa largeur de 298, sur une hauteur de 317. Ses murs de brique sont entièrement revêtus de marbre en dedans et en dehors. Ses quatre nefs égales aboutissent à la coupole du centre qui, haute de plus de 300 pieds, est véritablement majestueuse ; mais les quatre dômes aux quatre coins de ce carré basilical grec, sont beaucoup trop effilées et trop petites, proportionnellement au reste de l'édifice. Les péristyles des quatre façades sont à peu près semblables, ils ne diffèrent que pour le nombre des colonnes, dont on compte 16 à deux des frontons, et seulement 12 aux deux autres. Hautes de 56 pieds, sur 7 de diamètre, pesant chacune 300,000 livres, elles sont monolithes, et d'une parfaite beauté. Les 188 colonnes et pilastres de l'intérieur, polies comme une glace et d'une éblouissante blancheur, ont été, comme ceux des façades, tirés

des carrières de Finlande. Malgré ses portes en bronze, de 50 pieds de hauteur, et malgré sa vaste coupole, ce temple n'impose pas : il est tout-à-fait absorbé par le vide de l'immense place au fond de laquelle il se cache ; ses toits vernis, ses dômes d'or et d'azur attirent seuls le regard fasciné.

Sur un autre côté de la même place s'étend le *palais d'hiver,* où l'incendie de 1838 exerça pendant trois jours les plus affreux ravages, et dévora, sans doute, d'inappréciables richesses ; mais l'art y perdit peu de choses. Ce monument italien de la décadence, chargé de ressauts, de frontons, de corniches, de pots à fleur et de statues, était lourd et prétentieux. Et il y aurait de quoi s'étonner que la cour l'ait fait reconstruire juste dans le même style qu'avant l'incendie, si l'on ne savait quel respect l'oriental, même le plus francisé, voue à tout héritage quelconque que lui ont légué ses pères. Ce palais, long de 450 pieds, sur 350 de profondeur, communique au vaste édifice appelé *l'ermitage*, par la fameuse arcade de Quarenghi, ainsi dite du nom de son architecte, et qui, jetée sur un canal, rappelle le *Rialto* de Venise. Création de Catherine II, qui y célébrait ses fêtes, l'ermitage contient maintenant le musée impérial et le théâtre de la cour. La galerie de tableaux est très considérable, et si l'on ne considère que le nombre des tableaux, et la quantité des grands noms d'artistes qui s'y trouvent réunis, elle peut rivaliser avec les plus renommées de l'Europe. Mais au fond il s'y trouve très peu de chefs d'œuvre, surtout pour les écoles du Midi ; les Raphaël, les Corrège, les Dominiquin semblent avoir perdu ici tous leurs charmes. Il y a de bien meilleurs ouvrages en peinture de genre. Les flamands et les hollandais y brillent avec autant d'éclat que dans les premiers musées des Pays-Bas. De l'école française on n'admire que des Poussin délicieux, et les principales toiles venues de la Malmaison. La seule chose digne d'une étude particulière est la salle des peintres nationaux ; mais elle est loin de caractériser l'art futur du peuple russe, de ce peuple si essentiellement religieux. On ne voit presque que des paysages dans cette salle des émérites de l'académie de Pétersbourg. La peinture vraiment nationale, il faut la chercher ici dans les temples.

On pourrait citer encore, parmi les demeures impériales, le *palais de marbre,* achevé en 1783, où il n'entre absolument que des blocs de marbre, et où le fer et le cuivre dorés remplacent partout le bois, même pour la toiture, les fenêtres et les portes. Mais ces dorures, follement prodiguées en dehors comme en dedans, sont déjà presque effacées ; et ce palais, fruit d'un caprice, est à peu près abandonné. On peut en dire autant du palais de la Tauride, que Catherine II bâtit pour son favori Potemkin, le conquérant de la Crimée. L'ancien palais Mikhaïlov, achevé en 1801 par Paul I[er] qui y mourut, indique un caprice d'un autre genre. Entourée de fossés pleins d'eau, avec des ponts-levis, cette sombre bastille, du haut d'un rocher de granit, domine les jardins publics et la Néva, et semble menacer la ville. Parmi les monumens militaires se distinguent l'ancien et le nouvel arsenal, où l'on va voir des armures de tous les temps et de tous les peuples, depuis celles des chevaliers teutoniques, emportées de Riga par les Russes, jusqu'aux 900 canons français, déposés devant les portes. Le cabriolet d'*arpentage*, avec lequel Pierre I[er] mesurait les verstes dans les déserts de son empire, se servant pour cela d'un sablier comme sur mer, son char de parade d'un caractère et d'un luxe tout romain, et un autre char également triomphal de l'impératrice Catherine I, tout couvert de dieux et de génies sculptés, et que 36 chevaux sous des harnais d'or conduisaient au Kremle de Moskou, enfin, l'énorme étendard des Strélitz, pieuse bannière, où ces guerriers sont représentés, entrant en foule dans le paradis, tandis que le monstre infernal absorbe en masse les *Niemtsi* (Allemands) ; tels sont les plus remarquables trophées des deux arsenaux. Quant au grand canon russe, fondu par Tchokov, à la fin du 16[e] siècle, sous Ivan Vassilievitch, qui est du calibre de 68, a 21 pieds de longueur, pèse 17,435 livres, et dans la bouche duquel six personnes peuvent se glisser, il n'est plus ici qu'un souve-

nir défloré, puisque, emporté en Suède par le conquérant Charles XII, il ne fut enlevé de Stockholm que par morceaux, et secrètement par un patriote russe. La *palitsa* ou massue du fameux Senkarrasine garnie de clous d'argent, et le tabouret tout garni de pistolets sur lequel il s'asseyait, donne une idée plus avantageuse des anciens héros moskovites. Le vieil arsenal fut bâti en 1770 par le prince Grégoire Orlof, qui en fit *librement*, dit-on, présent à l'empereur. L'arsenal nouveau ne date que de 1808; on y voit le grand drapeau de la garde nationale de Pétersbourg, avec la croix et la traduction en russe de l'*hoc signo vinces*.

En tête de tous les monumens consacrés à l'instruction religieuse et civile du peuple, se place la grande bibliothèque, superbe édifice du dessin de Sokolov, situé vers le milieu de la perspective de Nevski, complétement isolé et garanti avec soin contre l'incendie. Le fond de cet inépuisable trésor de littérature slave est formé par la fameuse bibliothèque polonaise de Zalouski, commencée à Krakovie, puis transférée à Varsovie, où elle fut ouverte au public en 1746. Elle était composée de 300,000 volumes, quand le conquérant Souvarov l'envoya à Catherine II; arrivée à Pétersbourg en 1795, on la laissa pourrir six ans dans les magasins de la cour; enfin lorsqu'on la mit en ordre en 1810, on n'y trouva plus que 262,000 volumes. Varsovie, dont le zèle littéraire était parvenu à rassembler de nouveau 150,000 volumes, se les vit arracher encore en 1833; et joints aux 8,000 volumes de choix de la bibliothèque des Czartoriski à Poulavy, ils vinrent augmenter le grand dépôt de Pétersbourg, qui est devenu par là le plus complet existant chez les peuples slaves, et le plus indispensable à consulter pour tout écrivain qui s'occupe de ces nations et de leurs langues. Les Russes semblent portés surtout à dépouiller les pays conquis de leurs monumens littéraires : c'est ainsi que, dans leur guerre de Perse en 1827, ayant pris la forte cité d'Ardébil, célèbre dans tout l'Orient par le mausolée du Chéikh Séfy, mort en 1334, ils spolièrent ce tombeau, en enlevèrent la riche bibliothèque qui y était adjointe, et l'envoyèrent à Pétersbourg, avec celle d'Ak-Baltsikhé, également confisquée. Le savant Adelung a fait une description précieuse de tous ces trésors de la science orientale, importans surtout pour l'ancienne histoire des peuples caucasiens. Le mahométisme ne pourra désormais être complétement étudié qu'à l'aide des documens arabes, turcs, courdes, persans, déposés dans ce *pandemonium* intellectuel, fondé entre l'Asie et l'Europe. On y trouve jusqu'à des fragmens de l'exemplaire sacré du Koran, d'après lequel se décidaient tous les débats théologiques des Musulmans, et qui, après avoir appartenu à Fatime, fille de Mahomet, s'était transmis à ses descendans. La France même a perdu, pendant sa révolution, des manuscrits d'une grande importance, qui ont été apportés ici, et qui se trouvent pour la plupart décrits dans Montfaucon (*Monumens de la monarchie française*). Bornons-nous à citer le manuscrit original de l'*Histoire de France par Dutillet*, dédiée à Charles IX, avec portraits en miniature de tous les rois, la *Chronique d'Amboise*, dédiée à Charles VIII, les *négociations du pape Alexandre VI* contre ce dernier roi, avec le sultan Bajazet II, les *lettres et rapports* des ambassadeurs français près du concile de Trente, des *lettres originales de Louis XI*, d'*Anne de Bretagne*, de *Charles VIII*, de *Louis XII*, de *François Ier*; quarante de la main d'*Henri IV*, et quatre de *Louis* XIV, enfant, avec un de ses modèles d'écriture, où on lit, copiées six fois, ces paroles auxquelles il devait donner un sens si complet : *les rois font ce qu'ils veulent, il faut leur obéir*. Notre ancienne chevalerie a aussi dans ce lieu des dépouilles opimes : le *roman de Troyes*, manuscrit tout couvert de belles miniatures qui faisaient partie de la bibliothèque de Charles V, un *livre autographe du bon René d'Anjou*, un *missel* peint pour Anne de Bretagne, fiancée à Louis XII, un *bréviaire d'amour* à miniatures du 14e siècle, un *Sénèque* et un *Cicéron*, avec des miniatures de Jean de Bruges, un *Saint Jérôme*, avec d'admirables peintures, qui font de ce manuscrit l'un des plus riches connus, des *heures* écrites en carmin et outre-mer, et ornée de 417 miniatures, un *livre de piété* du connétable

Anne de Montmorency, un *missel* de Louise de Savoie, avec 24 peintures que l'on croit avoir été corrigées par Léonard de Vinci; enfin une *Histoire de Troy-la-grande*, et une *Histoire de Godefroy de Bouillon* du 13e siècle, également avec miniatures. Les papiers de Voltaire, ceux de J.-J. Rousseau, et ceux de beaucoup d'autres écrivains seraient pour notre histoire littéraire une mine non moins précieuse à exploiter que ne le sont, pour notre histoire politique, tant de pièces diplomatiques trop vaguement indiquées dans le catalogue d'Adelung. La bibliothèque particulière de la cour, à l'Ermitage, composée de 100,000 volumes, et où l'on conserve dans une salle spéciale les deux bibliothèques de Diderot et de Voltaire, offrirait aux faiseurs de mémoires matière aux plus piquantes recherches.

Pétersbourg est divisé en 12 *tchasti* ou quartiers, dont trois seulement constituent la vieille ville ou le Pétersbourg de Pierre-le-Grand. Cette première ville, entièrement construite au milieu des marais, est aujourd'hui presque abandonnée : on ne violente pas long-temps la nature. L'antagoniste de Charles XII, décidé à chasser à tout prix les Suédois des bords de la Néva ou Nya, et leur ayant enlevé en 1703 leur forteresse de Nyenschanz, qui dominait ce fleuve, fit venir de tous côtés des masses de paysans russes, tatars, kosaks, finnois, kalmouks, quelques uns de la distance de 600 lieues, afin de travailler à sa nouvelle capitale. Aucun obstacle n'arrêta cette volonté de fer, il fallait dessécher de vastes marécages, poser des digues à une rivière indomptée, nourrir avec des vivres apportés de très loin, dans une province totalement stérile, une armée de travailleurs et une armée de soldats. Le terrible tsar ne se rebuta pas; mais les pauvres ouvriers mal nourris, mal vêtus, souvent dans l'eau jusqu'aux épaules, succombaient en foule à la fatigue de ces travaux, qui emportèrent dans une année près de cent mille victimes. Ce fut sur leurs cadavres que le conquérant posa solennellement les fondemens de son kremle impérial. Il faut avouer que le dur souverain n'épargnait pas non plus sa personne. Les Russes ont conservé, et montrent encore avec enthousiasme au voyageur ce qu'ils appellent la cabane de Pierre-le-Grand, *domik petra velikago*. Elle est longue de huit toises, en a trois de largeur, sur vingt pieds d'élévation, et se divise en trois pièces. Ici il reçut plus d'une fois des ambassadeurs d'Europe dans la petite salle, où l'on voit suspendue la grossière icone du sauveur qu'il portait sur lui à la bataille de Pultava. Devant la porte est encore la chaloupe que le tsar charpentier avait construite de ses mains, et dans laquelle il parcourait chaque jour les chantiers de sa ville naissante. C'est de cette barque que voyant une pauvre femme qui se noyait avec son enfant, et ne pouvant, malgré la somme énorme offerte par lui, déterminer personne à aller à son secours, le héros s'élança lui-même dans les vagues tourbillonnantes, et sauva l'infortunée, mais en contractant par ses efforts les germes de la maladie dont il mourut. Une telle fin ne doit-elle pas lui faire tout pardonner? Comme la cabane est en bois, les Russes, afin de la préserver d'une destruction trop prompte, l'ont recouverte d'un revêtement de maçonnerie, porté sur des piliers, ainsi que les anciens Romains au Capitole avaient caché dans un temple la chaumière de Romulus.

Mais ce nouveau capitole de la Russie n'offre aucune analogie avec le brillant Kremle de Moskou. Sans les sentinelles, qui se montrent çà et là aux portes des casemates et des humides souterrains où une partie de la garnison est enfouie, on prendrait ce lieu pour un vaste couvent, tant la paix et le silence y sont profonds. Sous une immense aigle russe en plomb, saint Pierre avec les clefs, entouré des apôtres, est sculpté en noir au haut de la principale porte de cette citadelle mise sous son invocation. Totalement environnée d'eau, elle communique par un pont avec le vieux Pétersbourg, où se trouve la première église bâtie sur la Néva, par le tsar géant, et qu'il consacra à Samson. Elle atteint à un cimetière, où sont les tombes déjà moussues d'un grand nombre des compagnons du réformateur. Tout allemand dans son architecture extérieure, mais resté tout oriental en dedans, ce temple révèle *dans*

son muet langage, le véritable esprit de la révolution opérée par Pierre Ier.

Cosmopolite dès l'origine, mais à la manière asiatique, cette ville appela d'abord ses divers quartiers du nom des nations qui les habitaient. Il y eut la slobode russe, celle des Tatars, celle des Allemands, celle des Français; il y eut dans l'île de l'amirauté, la slobode finnoise, peuplée par les exilés de Finlande et de Sibérie, et dont, suivant Weber, les tristes cabanes ressemblaient plus à des cages qu'à des maisons. Ce ne fut que l'empereur Alexandre, qui, achevant enfin le plan primitif, donna à la ville sa beauté actuelle. Elle doit à ce prince ses admirables quais et son palais de la bourse qui, occupant de ses colonnades la tête de l'île, dite Vassili-Ostrov, domine avec une étonnante majesté les deux bras de la Néva. La façade principale de cet édifice, dû à l'architecte français Tomon, présente un groupe colossal couronné par Neptune, et deux colonnes rostrales, à fûts polychromes. Ces colonnes, le soir de certaines fêtes, portent des fanaux qui illuminent tout le port et lui donnent le plus solennel aspect.

Tel est l'ensemble de Pétersbourg. Cette énorme capitale a 9 verstes de longueur, sur 8 de largeur, et 25 à 30 de circuit. Sur ses 450,000 habitans il y a seulement 8,000 marchands, et 30,000 bourgeois; le reste se compose de 38,000 nobles, 60,000 soldats et 200,000 serfs. Ainsi, même dans ce centre des lumières et de la civilisation russe, les esclaves et les soldats sont en nombre plus grand que tout le reste de la population ensemble. Les statistiques constatent qu'en 1784 les mariages étaient aux habitans comme 1 est à 125, les naissances comme 1 à 35, les décès comme 1 à 42; mais depuis 1828 les mariages ne sont plus que comme 1 à 253, les naissances comme 1 à 46, les décès comme 1 à 40 habit. Ainsi la proportion est presque retournée; il meurt maintenant à Pétersbourg beaucoup plus d'hommes qu'il n'en naît, et les mariages vont diminuant. Les statisticiens répondent qu'il en doit être ainsi, parce que la majorité de la population se compose d'esclaves venus des villages, où ils ont laissé leurs femmes et leurs enfans; que cette population flottante de prolétaires, qui affluent partout où les attendent des gains plus considérables, fournit la majorité des décès, et presque pas de mariages. En admettant comme vrais ces raisonnemens, il s'en suit du moins que le prolétariat va grandissant à Pétersbourg, qu'il est regardé comme le moyen principal d'entretenir la population; que cette ville au climat délétère, aux ressources si maigres, n'absorbe tant de milliers d'esclaves que parce qu'ils y sont entassés par leurs maîtres, qui les forcent, pour augmenter leur propre gain, de venir dans ces murs travailler et mourir loin de leurs épouses, esclaves comme eux. Tant il est vrai que la Russie s'élève en vertu de l'antique maxime : *humanum paucis vivit genus*, maxime qui, en dépit du Christianisme, recouvrera une grande partie de sa force première, si l'empire russe, tel qu'il a été constitué dans ces derniers temps, triomphe de l'Europe.

Asservi comme il l'est, ce peuple ne peut guère comprendre les arts sous leur point de vue spontané et poétique ; aussi l'architecture, de même que la peinture, en Russie, n'excelle que dans l'imitation. Ce penchant servile est déplorable sans doute, et excite d'autant plus de regret qu'on le voit s'élever à un plus étonnant degré de perfection. La facilité vraiment chinoise des artistes russes à copier, dépasse toute expression; elle rend presque inutiles les ouvrages originaux. Aussi les galeries privées de Pétersbourg, celles des Strogonov, des Bezborodko, des Mordvinov, des Romantsov, des Belocelski, sont remplies d'une telle abondance de tableaux d'auteurs célèbres, qu'il ne peut rester aucun doute sur leur origine. Il y a quelques années, les Narichkine ne faisaient pas mystère du talent d'un de leurs esclaves sous ce rapport; on le voyait dans leur galerie de la Fontanka, reproduire les maîtres italiens de manière à tromper un œil même exercé; mais malgré son talent, il restait, comme Esope, un pauvre esclave. Evidemment sous de pareilles conditions sociales, l'artiste n'est plus qu'un manœuvre, travaillant non pour l'art, mais pour vivre. S'il a en lui le feu divin, il sera réduit à le cacher; ou bien abreuvé de dégoûts, sans public qui l'apprécie

comme individu, il finira par se vendre aux caprices des grands, se fera l'instrument de leurs plaisirs, le fou destiné à dérider le maître. De là cette profusion inconcevable d'ouvrages grotesques, impudiques, extravagans, et de caricatures parfois délicieusement exécutées, dans les jardins et les palais des boyards.

Mais ces profanations, étrangères à la masse de la nation, ne sont demandées et commises que par des nobles et des artistes, façonnés, comme on le dit ici, *à la française;* et il n'en reste pas moins certain que jusqu'à ce que la Grèce soit complètement ressuscitée, l'art chrétien oriental ne peut être exercé et grandir que par la Russie. Or on ne peut plus nier l'état de dissolution où l'art chrétien est parvenu en Occident, d'un côté par l'excessif perfectionnement des moyens matériels, qui ont jeté la moitié du public dans l'amour exclusif de la forme, de l'autre, par la tension extravagante des idéalistes qui, pour se débarrasser du matérialisme de leurs rivaux, ne voient plus dans l'art, que la beauté de l'idée. Pressé par de tels extrêmes, ne doit-on pas désirer vivement que l'art remonte vers sa source, qu'il reprenne vie chez les chrétiens d'Orient, c'est-à-dire les chrétiens primitifs? Ce qui a tué l'architecture, comme la peinture chrétiennes en Occident, c'est le même ennemi qui a tué la science, c'est le rationalisme ou la négation du principe traditionnel. L'art chrétien n'est plus exercé d'après ses principes traditionnels qu'en Orient, et par conséquent en Russie. Par la raison, dira-t-on, qu'il n'y est qu'un métier? peut-être; mais, au moyen âge, il n'était encore que cela parmi nous au moment où il enfantait les premiers chefs-d'œuvre de la glorieuse architecture gothique. Les institutions affranchissantes doivent dériver des mœurs, comme la liberté de la force morale ou de la *vertu*. Quelque peu qu'il fasse pour les artistes, le gouvernement russe s'est, sous plusieurs rapports, trop hâté d'affranchir l'art. L'érection à Pétersbourg d'une académie de dessin à l'européenne, a répandu dans l'empire une foule de modèles faux, tant pour la construction des églises que pour les peintures sacrées. Cependant les provinces lointaines, protégées par leur barbarie même, sont restées inaccessibles au goût académique moderne, et se trouvent par conséquent plus aptes à concevoir les germes naturels du beau, dès que le génie visitera ces lieux.

Les architectes et les peintres sont encore organisés en Russie par colléges et confréries, comme ce fut le cas pour toute l'Europe au 13e siècle, alors que les artistes étaient de simples tailleurs de pierre et des peintres-vitriers, gagnant leur vie à bâtir et à orner les demeures du pauvre et du châtelain, des hommes qui, n'ayant pas besoin de l'inspiration pour vivre, l'accueillaient avec d'autant plus d'amour, et dressaient à loisir les plans gigantesques et merveilleux de nos cathédrales, qu'ils léguaient ensuite à la confrérie dont ils étaient membres, pour être religieusement exécutés de générations en générations. Alors l'art était à la fois spontané et traditionnel, plein de verve et de fougue, mais soumis à des lois, ainsi que l'artiste lui-même était soumis à une confrérie ou famille adoptive, qui, intéressée à sa gloire, protégait son talent contre les écarts de son imagination, comme elle était tenue à protéger au besoin son corps contre la misère. Mais aujourd'hui qu'attendre de nos artistes occidentaux, tous livrés à l'individualisme le plus excentrique, et pour qui toute critique est une injure, dès qu'ils ont ou croient avoir du génie? Si l'on excepte le cas peu probable d'une réforme radicale dans nos mœurs et nos idées, les humbles corporations de l'Orient russe et grec, quoique placées à l'extrême opposé, ont certainement plus d'avenir que ces artistes *souverains* d'Occident. Chez les Orientaux l'iconographie comme l'architecture chrétiennes sont demeurées telles que les avaient faites dans le monde entier les douze premiers siècles du Christianisme. En Russie, les types hiératiques sont encore ceux de Bysance et de la primitive Italie. Quelque grossières que soient ces icones, les paysans n'en veulent point d'autres pour leurs iconostases ou autels domestiques, et des milliers de peintres sont sans cesse occupés à les répéter fidèlement sous la direction des moines. C'est en perfectionnant de plus en plus la forme de ces types, toujours les mêmes

quant au fond et à l'idéal, depuis leur naissance à Rome et en Orient, qu'on peut espérer de profiter de l'expérience des devanciers et de s'élever au-dessus d'eux. L'étude respectueuse des traditions est la seule voie qui reste encore ouverte, pour atteindre à de nouvelles hauteurs dans les arts, comme dans l'ordre social.

Quant à l'art russe il n'obtiendra sa pleine maturité qu'en complétant ses modèles grecs par des modèles romains, qu'en renouant la tradition latine à la tradition d'Orient, de même que l'église russe ne sortira de l'enfance et de l'oppression temporelle, qu'en se réunissant au pontife de Rome. En toutes choses, malgré la richesse et la vitalité de ses élémens actuels, l'orientalisme chrétien ne recouvrera sa gloire passée que par la sainte *union*. Les âmes indépendantes de Russie en sont convaincues, et tous les vrais patriotes tendent, il est vrai, à leur insu, et par des voies très diverses, vers ce grand but, auquel le seul intérêt de domination impériale et militaire s'est toujours opposé et s'opposera encore long-temps. Cependant l'aspect seul de Pétersbourg démontre la puissante fécondité d'une combinaison, fut-elle uniquement matérielle, entre les forces d'Orient et celles d'Europe. Toute la ville, et même ses monumens orientaux, se sont élevés par le secours de la technique occidentale; et l'on peut dire que cette ville est comme un symbole, une prophétie des grandeurs artistiques et sociales que devra produire un jour l'union des deux chrétientés.

C'est surtout en été que cette ville apparaît dans tout son charme; il faut alors la contempler d'un des grands ponts de la Néva, au moment où le soleil couchant remplit de sa lumière répercutée cet admirable fleuve, et fait étinceler de tous côtés les coupoles dorées des palais et des temples. Sur la rive gauche se voient à fleur d'eau les remparts du Kremle de Pierre-le-Grand, du milieu desquels monte la flèche audacieuse du Sobor de Saint-Pierre; sur la rive droite se déroulent les frontons à statues des palais tsariens, et les superbes quais à blocs granitiques si énormes, qu'on les croirait cyclopéens. Entre la grande et la petite Néva s'élancent du milieu des mâts des navires, les deux colonnes rostrales de la bourse, soutenant sur leurs proues aériennes les coupes gigantesques où se placent les fanaux nocturnes. Enfin à l'Orient, s'élève le magnifique couvent de Smolna ou de l'Assomption (*vosnecentski monastyr*), vaste carré dont quatre coupoles elliptiques à étoiles d'or sur fond d'azur, dessinent harmonieusement les quatre coins, comme feraient quatre minarets. Combien de fois avec de jeunes artistes russes, voguant dans une barque, d'un de ces monumens à l'autre, après les avoir contemplés au soleil couchant, j'ai attendu, bercé par la Néva, que le soleil levant vînt les éclairer d'une autre manière et leur donner une beauté nouvelle, la beauté du matin. Ici, en juin et en juillet, une seule chose annonce la nuit, c'est le silence des rues désertes; mais le soleil continue d'illuminer la terre, et quand, aux approches de minuit, il disparaît enfin poudreux et brûlant à l'Occident, c'est pour redevenir quelques momens après la riante et fraîche aurore. Même pendant le temps si court de son absence, le soleil laisse après lui un crépuscule si clair, une atmosphère si transparente, que les objets continuent à se découvrir de la même distance, seulement sous une forme plus douce, plus mélancolique qu'au milieu du jour. Ce crépuscule sans ombre, et qui n'obscurcit rien, est surtout délicieux pour celui qui vogue solitaire sur le vaste fleuve, à travers la ville plongée dans le repos, et dont les colonnades se dressent d'un côté à perte de vue, pendant que de l'autre se déroule sans arbres et sans limite la plaine marécageuse du Ladoga. Frappé de ces images de l'infini, le front pensif du voyageur se mire à une profondeur étonnante dans la Néva, qui en cette saison surpasse pour sa limpidité les plus beaux lacs des hautes Alpes; le ciel, diapré de mille couleurs, paraît beaucoup plus rapproché de l'œil, et l'âme devenue plus légère peut se croire transportée hors des bornes du temps, là où il ne sera plus divisé par soleils et par lunes, et où la vie ne sera qu'un jour sans fin.

CYPRIEN ROBERT.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ M.....

NEUVIÈME LEÇON [1].

Election des Evêques.

Une grande partie de cette leçon a été employée à récapituler la précédente. Le professeur est venu confirmer par de nouveaux faits et de nouveaux développemens cette assertion aussi juste que neuve et hardie que les Fausses Décrétales n'avaient rien innové et particulièrement n'avaient rien ajouté au pouvoir pontifical. Suivant son intéressante méthode qui consiste, à mesure qu'il marche, à vérifier et à constater en passant l'application des principes qu'il a précédemment dégagés des faits et proclamés comme anciens, il avait saisi l'occasion du jugement de saint Athanase, pour établir sur nouveaux frais et d'une manière épisodique, que le droit de recevoir les appels, le droit d'évoquer les causes, de juger les évêques, de confirmer ou d'annuler les jugemens des conciles provinciaux, au lieu d'avoir, comme on le prétend communément, sa source dans les Fausses Décrétales, remontait jusqu'aux temps de la primitive Eglise. Il rappelle ce fait si important qu'il a signalé dans la dernière séance, du recours universel, spontané et simultané des hérétiques et des orthodoxes au siége romain pour obtenir de lui, les uns la confirmation des dépositions qu'ils ont prononcées, les autres l'annulation de la sentence inique dont ils sont victimes; il ajoute le témoignage d'un auteur, même païen, en faveur de la prééminence de Rome, tant les principes hiérarchiques étaient alors connus du public. Constance, dit Ammien Marcellin, désirait ardemment de faire condamner Athanase par l'autorité qu'avait l'évêque de Rome au-dessus des autres; il insiste encore sur ce sujet, il fait remarquer que ces circonstances se présentent au 4[e] siècle, dans l'Eglise d'Orient, que dans cette appellation figurent non seulement des évêques, mais de simples prêtres, comme on le voit par la lettre du pape; que Jules alors, comme plus tard Nicolas, dans l'affaire de Rothade, lorsqu'on veut déjà voir l'influence des Fausses Décrétales, suivent une marche absolument identique: l'un et l'autre appellent les accusés et les accusateurs; l'un et l'autre convoquent à Rome un concile; l'un et l'autre attendent les accusateurs pendant un an; l'un et l'autre, après les avoir vainement attendus, cassent la sentence des premiers juges, absolvent les accusés et prononcent leur rétablissement. Au temps de Nicolas, personne ne justifie par l'autorité des Fausses Décrétales la conduite du pape; au temps de Jules, les historiens expliquent la sienne par le privilége accordé à saint Pierre et à sa succession, par la primauté et par la puissance universelle des pontifes romains sur toutes les églises. Il ajoute que cependant à cette époque déjà, comme l'ont fait depuis Hincmar de Reims et tant d'autres ensuite, comme on le fait actuellement en Espagne, comme on le fera toujours quand on sentira la faiblesse, l'injustice de sa cause, on cherchait à décliner les appels à un tribunal redoutable par son impartialité et devant lequel, suivant l'expression de saint Cyprien, la perfidie n'a point d'accès. Sans nier sa compétence et ses droits, sans se déclarer indépendant, alors comme aujourd'hui, on cher-

[1] Voir la VIII[e] leçon, numéro précédent, p. 313.

chait à s'enfermer dans sa nation, dans sa province.

Ce fut la tactique des évêques ariens, siégeant en grande majorité au concile d'Antioche où ils se réunirent, en 341, au lieu de se rendre au concile de Rome qu'ils avaient eux-mêmes provoqué et auquel ils étaient appelés. Ils commencèrent par confirmer la déposition de saint Athanase prononcée au concile de Tyr, ensuite ils firent plusieurs canons d'après lesquels toutes les causes étaient retenues dans la province; les voici :

14e Canon. « Si un évêque est accusé, et que les voix des comprovinciaux soient partagées, en sorte que les uns le jugent innocent, les autres coupable, le métropolitain appellera quelques évêques de la province voisine, pour trancher la difficulté, et il confirmera le jugement avec ses comprovinciaux. »

15e Canon. « Mais si un évêque est condamné tout d'une voix par tous les évêques de la province, il ne pourra plus être jugé par d'autres, et ce jugement sera maintenu. »

Après avoir cité ces canons, Gratien ajoute qu'il faut sous-entendre que le jugement subsiste, à moins que l'évêque n'appelle à une autorité supérieure, à celle du primat ou du pape. Mais ce n'est pas là apparemment le sens du concile, car il est bien évident que le jugement d'un tribunal de première instance sortit son plein et entier effet, s'il n'intervient appel du condamné, à moins cependant que la cause ne soit évoquée d'office par un tribunal supérieur, et c'est ce que d'abord les évêques ariens du concile voulaient empêcher. Ensuite ils étaient trop habiles pour contester directement à Rome le pouvoir qu'ils venaient tout récemment de lui reconnaître, de juger en appel; mais par leur subtil sous-entendu ils se ménageaient le moyen de le contester plus tard comme abrogé par leurs canons, s'ils parvenaient à les faire passer inaperçus. Leur calcul fut déjoué. Le pape Jules, aidé de la protection de Constant, parvint à convoquer un concile à Sardique. Là, non seulement saint Athanase et les autres évêques déposés furent justifiés et réhabilités, mais les anciennes règles sur les appellations furent rétablies et celles du concile d'Antioche mises au néant. Voici comme s'exprime ce concile :

« Si un évêque jugé et condamné se croit assuré de son bon droit et demande à être jugé de nouveau dans un concile, honorons la mémoire de saint Pierre : que ceux qui ont examiné la cause, écrivent à l'évêque de Rome, et si celui-ci juge à propos de renouveler le jugement, qu'il donne des juges; s'il ne croit pas qu'il y ait lieu d'en revenir, on s'en tiendra à ce qu'il aura ordonné : *quæ decreverit confirmata erunt.* »

Le canon suivant, relatif à la déposition des évêques, établit d'une manière plus précise encore, s'il est possible, l'appel au pape :

« Lorsqu'un évêque, déposé par le jugement des évêques voisins, aura déclaré qu'il veut que son affaire soit portée à Rome, il ne pourra être ordonné d'évêque pour son siége, jusqu'à ce que la cause ait été décidée par le jugement de l'évêque de Rome. »

Les évêques ariens ne voulurent pas assister à ce concile, sous prétexte que les évêques qui le composaient communiquaient avec Athanase et avec les autres évêques absous à Rome. Ils tinrent un conciliabule à Philippopolis où ils condamnèrent le pape Jules pour avoir acquitté saint Athanase sans entendre les accusateurs; mais ce qui est bien remarquable, c'est qu'en commettant cette iniquité et en se portant à cette révolte, ils n'essayèrent pas même de contester la compétence du tribunal pontifical.

Voilà bien le droit d'appel dont on a attribué l'origine à l'influence des Fausses Décrétales reconnu au 4e siècle, même par les hérétiques, proclamé et consacré par un concile général; voilà même la disposition reproduite par le faux Isidore, qu'un évêque en appel ne doit pas être remplacé. Au reste, ce droit d'appel n'était pas nouveau, même à cette époque, et tout à l'heure je vous citerai des appels au pape bien antérieurs au concile de Sardique.

En général toutes les affaires de quelque importance étaient portées à Rome et les jugemens qui en émanaient étaient regardés et acceptés comme définitifs par les évêques et par les conciles. Toute

la tradition de la primitive Eglise se résume dans ce mot de saint Augustin, qui dit, en parlant des Pélagiens : « Déjà sur cette affaire, deux conciles (ceux de Carthage et de Milève) ont été envoyés au siége apostolique, les rescrits en sont venus, *la cause est finie;* quand l'erreur finira-t-elle ? » *De hâc causâ duo concilia missa sunt ad sedem apostolicam; indè etiam rescripta venerunt : causa finita est; utinam et finiatur error !*

Je comprends, Messieurs, que ma digression a été longue, mais je n'ai pas voulu laisser échapper cette occasion de vous fournir une nouvelle preuve de ce que j'ai démontré en parlant des Fausses Décrétales, savoir qu'elle n'ont rien innové et que les principes qu'elles renferment se retrouvent non seulement dans les capitulaires de Charlemagne qui les avaient précédées de bien des années, mais encore dans les anciens canons. J'ai dit alors qu'on pouvait, en suivant l'application de ces principes, remonter de siècle en siècle dans l'histoire jusqu'aux premiers temps, sans trouver l'origine de cette discipline; nous voilà arrivés déjà au 4e siècle ; nous parviendrons plus haut. Je n'ai donc point de regret à la halte que nous venons de faire; nous en ferons d'autres encore pour appuyer sur cet important sujet, quand nous trouverons un nouveau point d'appui sur notre route; mais je reprends mon chemin, je reviens à l'élection des évêques.

Vous avez vu que, d'après l'usage de la primitive Eglise, expliqué, et en quelque sorte légalisé par le canon du concile de Nicée, l'élection de l'évêque devait se faire avec le consentement du peuple par tous les évêques de la province, qu'ensuite elle devait être ratifiée, sous peine de nullité, par le métropolitain entouré de ses suffragans. Dès les premiers siècles, le métropolitain est établi chef de la province, surveillant des autres évêques, prince de l'épiscopat; il est appelé par le concile de Sardique l'exarque de la province, ἐξάρχος τῆς ἐξαρχίας, et, d'après le 4e et le 6e canon du concile de Nicée, l'élection d'un évêque n'est valide qu'autant qu'il a obtenu la confirmation du métropolitain et du patriarche. Cette règle se trouve reproduite dans les conciles de la Grèce et de l'Afrique et dans les Décrétales de tous les papes depuis saint Sirice. Il semble au premier coup d'œil que cette antiquité de la prérogative métropolitaine dépose en faveur de l'inviolabilité, de la primordialité de son droit ; la réflexion nous conduit à une conclusion toute contraire, à une conclusion inattendue; elle nous oblige à reconnaître qu'il dérive de l'autorité pontificale, qu'il est révocable par elle et que celle-ci seule le possède éminemment et originairement. En effet ce droit du métropolitain n'est pas d'institution divine, il n'a pu venir par tradition et par succession de siége, puisque les métropoles ne sont pas d'établissement apostolique, puisqu'il n'y a pas eu des métropolitains dès qu'il y a eu des évêques. D'où est venue donc cette prérogative aux premiers métropolitains? Dira-t-on qu'ils s'en sont emparés? Ce serait une usurpation; or l'usurpation ne peut constituer un droit. Dira-t-on qu'ils l'ont reçue? Si l'institution est ecclésiastique, il faut lui trouver une origine ecclésiastique, et si elle est universelle, il faut qu'elle procède d'une autorité qui s'étende sur toute l'Eglise, du pape ou d'un concile général. Elle n'a pas pris sa source dans un concile général, puisqu'elle est antérieure au premier, au concile de Nicée qui n'a fait que la reconnaître et la proclamer; elle est donc évidemment une émanation, une dérivation, une délégation de l'autorité du pape, autorité première, principale et naturelle. Donc le pape exerçait réellement, quoique indirectement par ses métropolitains, le droit de confirmation que dans l'état actuel des choses il exerce directement sans eux. Il n'a fait que révoquer la concession essentiellement révocable qu'il leur avait faite dans des circonstances différentes de celles où nous sommes.

Quelque ancienne et respectable que fût la prérogative des métropolitains, elle fut violée ou plutôt elle disparut devant l'inflexible despotisme de Constance, qui avait confisqué en masse tous les pouvoirs de l'Eglise au profit des Ariens et de son caprice personnel. L'intérêt de l'hérésie et le beau vouloir de l'empereur

étaient la règle qui avait remplacé toutes les autres. Cet état de choses si funeste à l'Eglise et par contre-coup à l'Etat se prolongea jusqu'à l'année 379, époque de l'avénement au trône de Théodose-le-Grand.

Théodose avait été élevé dans la religion catholique; il était sincèrement attaché à la foi de Nicée, et il s'était promis, une fois arrivé au pouvoir, de la défendre contre les Ariens. Son premier soin fut de mettre ordre aux affaires de l'Eglise en l'affranchissant de l'oppression dans laquelle elle gémissait et de remettre en vigueur les anciennes règles sur l'élection des évêques.

Depuis la déposition de Paul, en 340, c'est-à-dire depuis 40 ans, l'église de Constantinople avait été envahie et occupée par les Ariens; c'est là que l'hérésie avait établi en quelque sorte son quartier général et le centre de ses opérations. Les catholiques opprimés par Valens comme par Constance n'y avaient plus depuis long-temps ni évêque, ni prêtres, ni église. A l'avénement de Théodose, leur espérance se releva, ils reprirent confiance et résolurent de profiter d'aussi heureuses circonstances pour rétablir leur cause. Il fallait avant tout trouver un évêque. Leurs regards se fixèrent sur saint Grégoire de Nazianze, et, secondés par les instantes prières de ses amis, ils l'engagèrent à se charger du gouvernement de l'Eglise de Constantinople. Grégoire avait été ordonné évêque de Sasime; mais jamais il n'avait gouverné cette église, et s'il avait ensuite aidé son père dans l'administration de celle de Nazianze, ce n'avait pas été à titre d'évêque de cette ville. Il vivait alors dans la retraite, il la chérissait, et, pour le déterminer à s'en arracher, il ne fallait rien moins que les instances de ses amis, l'empressement et les prières du peuple de Constantinople. Enfin il céda en partie; il refusa le trône pontifical; mais, en attendant qu'on trouvât un évêque capable de l'occuper, il consentit à remplir les fonctions d'administrateur provisoire. Malgré sa réputation d'éloquence, de sainteté, de science, malgré ses éminentes qualités, à son arrivée il prévint défavorablement contre lui le peuple par tout son extérieur. Affaissé déjà, courbé par la vieillesse, par les travaux et par les austérités, la tête chauve, le front ridé, la figure creusée et desséchée par le jeûne et par les veilles, avec des habits pauvres et négligés, avec quelque chose de rude dans le son de la voix, avec les manières raides et incultes d'un solitaire; il ne paraissait avoir ni les forces et l'ardeur de jeunesse, ni ce liant, ce poli, ce moelleux dans les formes si indispensables à l'ouvrier évangélique qui, placé dans des circonstances difficiles, est obligé de dissimuler le but et la marche de son zèle sous les charmes d'une espèce de séduction. Il eut beaucoup à faire, beaucoup à souffrir; cependant la partie de la population qui était restée fidèle à l'ancien culte sut bientôt l'apprécier, et dans le simple oratoire où il faisait entendre son éloquente parole il attira la foule, il excita l'enthousiasme, il obtint un succès prodigieux.

Ses travaux furent troublés par l'ordination de Maxime. Tout chrétien que fût ce Maxime, il faisait hautement profession de la philosophie cynique et il en portait publiquement le costume sacramentel, l'habit blanc, les cheveux longs et en désordre, sans oublier le bâton. Cet homme était Egyptien, issu d'une famille de martyrs. Il se présenta au saint missionnaire comme un juste qui avait beaucoup souffert pour la foi. Grégoire était bon et généreux, il était simple et confiant comme un anachorète, il était loin d'avoir la perspicacité que donnent les calculs, les études et les inquiétudes de l'ambition, il ne pouvait soupçonner la profonde hypocrisie du philosophe qui ne captait sa bienveillance que pour le supplanter; il le reçut à bras ouverts comme un confesseur, il l'admit à sa table, il conçut et témoigna pour lui la plus grande estime; il alla, dans la droiture de son âme et la sincérité de son admiration, jusqu'à faire son éloge en public. Quand le cynique jugea les esprits assez bien disposés en sa faveur, il se lia en secret avec un prêtre ennemi de son hôte et de son bienfaiteur, et, de concert avec lui, il fit arriver, sous différens prétextes, des Égyptiens pour l'appuyer, des évêques pour l'ordonner. Ceux-ci s'assemblent à

l'église pendant la nuit, et, sans aucunes formes préliminaires, procèdent à son ordination. Mais cette œuvre de ténèbres est dérangée par l'arrivée du jour; la cérémonie n'était pas achevée, que le bruit s'en répand dans la ville; le peuple accourt, attiré par la curiosité ou emporté par l'indignation; les mystérieux consécrateurs sont obligés de s'interrompre et d'aller achever leur évêque dans la maison d'un joueur de flûte. Maxime sort de là évêque, mais pasteur sans troupeau; car le peuple, le poursuivant de ses menaces et de ses huées, l'oblige à s'enfuir de la ville. Il va droit à Thessalonique solliciter l'approbation de l'empereur; mais les empereurs ne sont pas si faciles à tromper que les solitaires; Théodose le repousse avec indignation et se rend à Constantinople pour démêler par lui-même cet imbroglio; il profite de l'occasion pour en finir avec les hérétiques. Il fait venir Démophile, évêque arien; il lui demande nettement s'il admet la foi de Nicée et il exige une réponse catégorique; sur sa réponse négative, il le chasse de la ville avec ses partisans, rend aux catholiques leurs églises, et rétablit Grégoire dans le palais épiscopal. Vivement humilié d'avoir été si complètement la dupe de Maxime, le bon évêque voulait se retirer; il fallut que le peuple et l'empereur s'opposassent à sa résolution; il fut donc obligé de rester; et peu de temps après, malgré sa répugnance, il fut nommé, par le concile de Constantinople, à ce siége, dont il parvint à se démettre avant même la clôture du concile. La jalousie se chargea de lui procurer des motifs. Plusieurs évêques qui survinrent au concile, particulièrement les évêques égyptiens et macédoniens, se plaignirent de son élection, et la présentèrent comme anticanonique, par la raison qu'il avait été sacré évêque de Sasime. Grégoire profita de cette opposition pour renoncer au siége de Constantinople.

L'élection de son successeur présente une particularité qui mérite de fixer notre attention. Un catéchumène, nommé Nectaire, d'une famille patricienne de Tarse où il était préteur, était venu à Constantinople, et, à la veille de retourner chez lui, il était venu saluer Diodore, son évêque, et prendre ses commissions. Le choix du successeur de saint Grégoire préoccupait alors les Pères du concile. Diodore fut frappé de la figure vénérable de Nectaire, encadrée dans des cheveux blancs, de la douceur de ses manières, de la politesse de son langage; sans lui rien dire de son dessein, il le conduisit sous je ne sais quel prétexte chez l'évêque d'Antioche, et le prenant à part, il le lui recommanda pour l'élection prochaine. Il y avait sur les rangs plusieurs personnages distingués et connus. L'évêque d'Antioche trouva singulière la démarche de Diodore, et ne put s'empêcher d'en rire; cependant, soit réflexion, soit complaisance pour son collègue, il engagea Nectaire à différer son départ, et peu de temps après, appelé par l'empereur à désigner des candidats parmi lesquels celui-ci se réservait de faire son choix, l'évêque d'Antioche, à la suite de la liste des sujets auxquels il accordait la préférence, inscrivit le nom de Nectaire. Ce nom attira l'attention de l'empereur, peut-être parce qu'il fut étonné de le rencontrer; il y revint plusieurs fois; bref, il s'y arrêta. Plusieurs évêques voulaient le détourner de ce choix excentrique; on lui fit remarquer entre autres considérations que Nectaire n'était pas connu, qu'il n'était pas même baptisé. Théodose persista dans son choix, dont plus tard l'Église eut lieu de s'applaudir avec lui, et Nectaire fut ordonné métropolitain de Constantinople.

Cette narration est celle de Sozomène. Suivant celle de Socrate qui, relativement à notre objet, est bien différente, car l'empereur n'y paraît pas, Nectaire aurait été enlevé et élu par le peuple, ordonné ensuite par les cent cinquante évêques du concile.

Un autre témoignage plus authentique et qui tranche toute difficulté, c'est la lettre synodale même du concile de Constantinople adressée au pape Damase, dans laquelle les évêques lui disent qu'en présence de l'empereur et conformément au vœu du clergé et de toute la ville, ils ont, d'un commun accord, élu et ordonné Nectaire évêque de Constantinople.

Il n'y avait donc pas lieu aux difficul-

tés qu'ont soulevées ceux qui voulaient, par cet exemple, attribuer aux empereurs le droit exclusif de désigner les évêques. Fût-on réduit à la narration de Sozomène, il serait facile de l'interpréter et de faire concorder avec les plus sévères principes le fait qu'il raconte. Le droit d'élection appartient radicalement à l'Église; elle ne peut s'en déposséder, mais elle peut appeler tantôt le peuple, tantôt le pouvoir civil, suivant qu'elle compte sur leurs dispositions droites et pacifiques, à désigner un sujet dont ensuite elle approuve et ratifie le choix avant de conférer l'ordination.

Sans aucunement préjudicier aux droits de l'Eglise, l'élection populaire aux premiers siècles, la nomination des souverains dans les siècles qui ont suivi, ont été en possession de présenter les candidats; pourquoi, dans un temps de trouble et d'inquiétude, lorsque l'appui du bras de l'empereur pouvait être si utile à l'Eglise, les Pères de Constantinople auraient-ils fait difficulté de déléguer à un prince aussi orthodoxe, aussi zélé que Théodose, la commission de marquer un nom entre ceux qu'eux-mêmes allaient inscrire sur leurs tablettes? Ce n'était là, au fait, qu'une nomination restreinte dans certaines limites, et la confirmation, sans avoir besoin d'être stipulée, était naturellement réservée. L'empereur aurait donc, en cette circonstance, exercé une influence utile et raisonnable; il n'aurait pas mis la main sur le droit d'élection. Mais la narration de Sozomène, dont au reste on peut adopter la partie anecdotique, est contredite par Socrate, et doit céder définitivement devant l'autorité de la lettre synodale. Ainsi, l'ombre même de la difficulté s'évanouit.

Une grave et notable innovation, sinon dans les choses, au moins par les interprétations qu'elle fournit, par les démêlés qu'elle amena avec Rome, par le déplorable résultat du schisme qu'elle favorisa, se produisit en 382 dans ce même concile. Depuis long-temps, les évêques de Constantinople dont le siége était devenu si important dans la nouvelle capitale de l'empire, se trouvaient humiliés de céder le pas aux patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, tandis qu'ils prétendaient devoir être appelés à prendre rang avant eux. Le concile de Constantinople fit enfin droit à leurs réclamations qui paraissaient justes et raisonnables; et, vraisemblablement, à la demande de l'empereur, il leur accorda la préséance d'honneur immédiatement après l'évêque de Rome. Cette disposition qu'il n'entre point dans mon plan d'examiner ici, était trop importante pour passer en règle sans l'approbation du chef de l'Eglise; elle fut avec raison jugée à Rome imprudente et irrégulière; elle n'obtint pas sa sanction; mais les évêques de Constantinople ne s'en prévalurent pas moins, et ils en tirèrent des inductions exagérées qui aboutirent au schisme actuel.

C'est encore dans ce même concile qu'eut lieu l'élection de Flavien au siége d'Antioche; de ce Flavien dont la fameuse harangue à l'empereur Théodose a glorieusement inscrit le nom dans les fastes de l'éloquence. Cette élection eut pour effet de prolonger un schisme dont je dois vous présenter l'histoire.

L'église d'Antioche étant devenue, comme celle de Constantinople, un foyer d'arianisme, l'évêque légitime de ce siége, Eustate, avait succombé sous les intrigues des partisans d'Arius, et sous le règne même de Constantin, en 330, avait été frappé de déposition. Plusieurs évêques ariens déclarés ou eusébiens, c'est-à-dire ariens déguisés, s'étaient succédé, lorsque Mélèce, évêque de Sébaste, réunit les suffrages d'un grand nombre de catholiques qui connaissaient sa foi et des Ariens qui le croyaient favorable à leur parti. L'illusion de ceux-ci ne dura guère, et bientôt ils le dénoncèrent à l'empereur Constance qui l'envoya en exil, et le fit remplacer par l'arien Euzoius. Le caractère doux et conciliant de Mélèce l'avait rendu populaire, et les regrets d'un grand nombre de catholiques le suivirent dans son exil. Cependant un autre parti de catholiques, qu'on appelait Eustatiens, à cause de la fidélité qu'ils gardaient à leur premier évêque, rallié et soutenu par un prêtre distingué, nommé Paulin, refusait de reconnaître l'autorité de Mélèce, lui reprochant d'être l'élu des Ariens.

Les choses en étaient là, lorsque Lucifer, évêque de Cagliari, en Sardaigne, arrivant de la Haute-Égypte, passa par Antioche. Il fut douloureusement affecté de cette division des orthodoxes et de la viduité de cette église importante; il pensa que Paulin serait facilement reconnu par le parti qu'il dirigeait, et qu'en l'absence de Mélèce, il rallierait facilement ses partisans. Ne prenant conseil que de son zèle et pensant sans doute que la gravité des circonstances le dispensait des règles ordinaires, il se détermina, lui, simple évêque, évêque étranger à la province, sans l'approbation du métropolitain, et seulement avec l'assistance de deux autres évêques, à donner la consécration épiscopale à Paulin. Il voulait éteindre le schisme; il le raviva. Saint Mélèce fut rappelé de l'exil sous Julien-l'Apostat; sa rentrée fut un triomphe; les catholiques qui l'avaient élu, qui ensuite avaient pleuré sur son absence, se serrèrent avec amour autour de lui. A son départ, ils avaient perdu un bon évêque; à son retour, ils retrouvaient un saint confesseur. Saint Mélèce était doux et indulgent; il ne songea pas à contester l'ordination de Paulin, ne cherchant que la paix et l'union; il alla même au-devant de lui et, dans une assemblée où les Eustatiens et les Méléciens étaient réunis, il lui adressa ces paroles d'une naïveté si touchante, si pleines d'une sainte bonhomie;

« Puisque Dieu m'a confié le soin de ces brebis, ô mon cher ami, que vous êtes chargé de celui des autres, et qu'elles sont toutes d'accord sur la doctrine, réunissons-les ensemble dans la même bergerie; faisons cesser toute dispute sur le droit de les gouverner; conduisons le troupeau en commun dans les mêmes pâturages où nous lui donnerons mutuellement nos soins sans aucune rivalité. Si la chaire épiscopale qui est au milieu du sanctuaire doit causer quelque différend entre nous, nous y placerons le livre des Évangiles et nous siégerons de chaque côté. Si je viens à mourir le premier, vous seul, mon cher ami, vous resterez le pasteur de tout le troupeau; si, au contraire, vous me précédez dans la tombe, c'est à moi que sera dévolu le gouvernement de cette église. »

Paulin ne se rendit pas; il se retrancha toujours sur le vice de l'ordination de Mélèce, faite par les Ariens, et le schisme continua. Les deux évêques continuèrent à gouverner, chacun séparément, une partie de l'église d'Antioche, Paulin comme simple évêque, saint Mélèce comme patriarche. Cette position respective des deux prélats était difficile et présentait tous les inconvéniens qu'il est aisé d'imaginer; contraire à l'usage antique et universel, elle était cependant alors tolérée.

Ce qui paraît plus étonnant, c'est l'excessive indulgence de saint Mélèce. Il semble qu'il lui était facile d'arguer de nullité l'institution de Paulin élu, consacré et installé par un évêque étranger à la province, sans la confirmation du métropolitain. Comment, en sa qualité de patriarche, s'appuyant sur ce vice radical, ne l'a-t-il pas déposé? La mansuétude serait poussée jusqu'à la faiblesse et à la prévarication, car son premier devoir était de mettre fin au schisme. Saint Jérôme et Nicétas nous fournissent un renseignement qui donne la solution de la difficulté; ils nous apprennent que Lucifer, d'ailleurs simple évêque, était légat du Saint-Siége; or, à ce titre, il avait pu établir Paulin dans le siége d'Antioche, et voilà pourquoi saint Mélèce avait les mains liées, quoique patriarche; voilà pourquoi encore les évêques communiquèrent avec l'un et l'autre jusqu'à ce que le pape eût porté sa décision. Voilà, Messieurs, un cas de juridiction qui mérite d'être constaté. Il a donc été reconnu au 4e siècle et dans l'Eglise d'Orient, et par le patriarche même et par tous les évêques de la contrée, sans qu'il fût intervenu d'aucune part une seule objection, une seule réclamation, que le pouvoir du pape, que la qualité d'un simple légat envoyé par lui surpassait, absorbait, annulait par sa présence et son action, dans l'institution des évêques, non seulement le pouvoir d'un métropolitain, mais même le pouvoir d'un patriarche.

Je vais être à l'instant ramené à ce grave sujet par la continuation du schisme d'Antioche. Mélèce mourut au

concile de Constantinople dont il était président. Au lieu de porter avec saint Grégoire de Nazianze, et plusieurs autres évêques, leurs voix sur Paulin, afin de terminer le schisme, le plus grand nombre des pères choisit pour succéder à Mélèce, Flavien, prêtre d'Antioche. Malgré cette élection, il ne pouvait monter au siége de cette église, sans la confirmation du pape, car le pape seul la donnait aux évêques des grands siéges. Les pères du concile la lui demandèrent dans leur lettre synodale, mais il la refusa, ne voulant reconnaître que Paulin, établi par son légat; le schisme continua jusqu'après la mort de Paulin, arrivée en 389, car il s'était donné un successeur dans Evagrius.

Les historiens ecclésiastiques ne s'accordent pas sur la durée de ce schisme. Suivant Socrate, Flavien aurait été admis à la communion du saint-siége, par le pape Damase, par conséquent deux ans au plus tard après le concile; suivant Sozomène il faudrait placer sa réconciliation, au plus tôt, sept ans après le concile, c'est-à-dire après la mort de Paulin et d'Evagrius qui ne survécut pas long-temps à son prédécesseur; enfin d'après Théodoret il faudrait la reculer jusqu'à Innocent I, dix-sept ans après son élection, et l'attribuer aux négociations de Théophile d'Alexandrie, appuyées par les instances de saint Chrysostome, disciple de Flavien, et par celles de l'empereur Théodose.

Quoi qu'il en soit, Flavien n'a été évêque légitime qu'après la confirmation du Saint-Siége.

« Il est certain, dit le pape Boniface écrivant aux évêques de la Grèce, que sous Mélèce et Flavien, lorsque l'église d'Antioche était inquiète et qu'on recourait souvent ici, le Saint-Siége a été souvent consulté, et que c'est en vertu de l'autorité du siége apostolique, après tant de choses déjà faites par l'Église romaine, que Flavien a reçu la grâce de la communion dont il eût été à jamais privé, si des écrits de ce siége ne la lui eussent accordée. »

Les évêques étaient confirmés en Orient du consentement du patriarche, par les métropolitains, les métropolitains directement par les patriarches et les patriarches par le siége romain. C'est toujours à lui qu'on s'adresse pour l'occupation de ces premiers siéges. C'est un usage dont je veux mettre la pratique hors de doute en accumulant les faits et en alléguant d'irrécusables témoignages. Vous venez de voir que le concile de Constantinople a recours au pape pour en obtenir la confirmation de Flavien, patriarche d'Antioche, et son droit est si incontestable qu'il ne craint pas de la refuser d'abord, et qu'il ne l'accorde beaucoup plus tard que lorsqu'il juge à propos. — C'est au pape qu'on s'adresse dans l'affaire de Maxime-le-Cynique, clandestinement élu patriarche de Constantinople et repoussé par l'empereur. Voici la réponse du pape Damase à Ascole, évêque de Thessalonique : « J'ai écrit à Votre Sainteté que l'ordination qu'on a voulu faire de je ne sais quel Egyptien nommé Maxime pour le siége de Constantinople, ne m'avait pas plu... Du reste, comme j'ai su qu'on se préparait à rassembler un concile à Constantinople, j'avertis Votre Sainteté de prendre soin qu'on élise, pour cette ville, un évêque à qui on ne puisse faire aucun reproche. » C'est au pape qu'on demande la confirmation de Nectaire. L'empereur envoya une ambassade solennelle à Rome. Cela nous est attesté par le pape Boniface. « Le prince Théodose, dit-il, pensant que l'ordination de Nectaire était sans solidité, parce que nous n'en avions pas connaissance, nous envoya des officiers de sa cour avec des évêques, pour solliciter, *conformément aux règles*, une lettre formée qui affermit le sacerdoce de Nectaire. » C'est au pape qu'on s'était adressé pour la déposition et le rétablissement de saint Athanase; vous l'avez vu tout-à-l'heure. C'est au pape que, plus d'un siècle auparavant, on avait soumis la décision de l'affaire de Paul de Samosate, que voici en peu de mots.

Vers le milieu du 3e siècle, Paul de Samosate, patriarche d'Antioche, professa une de ces erreurs si communes aux Grecs sur l'incarnation du Verbe. Cité à plusieurs conciles, il fut déposé, en 272, dans celui d'Antioche. Domnus fut élu pour le remplacer. Pour obtenir la confirmation de cette élection, les évêques

écrivirent à Rome, au pape, une lettre synodale qu'Eusèbe nous a conservée.

Mais Paul, protégé par Zénobie, reine de Palmyre, ne voulait pas quitter son église. Les évêques profitèrent du passage de l'empereur Aurélien, en guerre avec Zénobie, pour faire expulser Paul de son siége. Les dispositions de l'empereur sont remarquables, par cela même qu'il est païen; il apparaît ici comme un témoin impartial de la primauté du siége romain. Il ordonna que la maison épiscopale serait livrée à celui avec lequel l'évêque de Rome et les autres évêques d'Italie se mettraient en communion.

Ainsi, empereurs chrétiens ou païens, évêques accusés ou accusateurs, dépossédés ou envahisseurs, hérétiques ou orthodoxes, tout le monde unanimement, persévéramment, sans réclamation ni opposition aucune, reconnaît les droits de l'Eglise romaine. On ne la voit pas, il est vrai, intervenir continuellement; mais pourquoi le ferait-elle? Tant que la barque sille tranquillement dans des eaux calmes, le pilote la laisse aller; mais, aux passages difficiles, au milieu des écueils, dans la tempête, au milieu des ennemis, dès qu'il y a péril ou obstacle, il est tout de suite à son poste et saisit la barre. Telle a été, dans tous les temps, la conduite des papes, relativement à l'élection des évêques. C'est ce qui nous est démontré par la tradition entière; nous verrons bientôt de nouveaux exemples de cette sage conduite.

DIXIÈME LEÇON.

Election des évêques.

Il résulte, Messieurs, de ce que nous avons dit précédemment, que l'élection des patriarches était confirmée par le pape, celle des métropolitains par le patriarche, et celle des simples évêques par les métropolitains, avec le concours du patriarche. C'était là, du moins, la marche ordinaire; car, s'il se présentait quelque grave difficulté, la suprême autorité du pape se présentait directement et suspendait l'ordre habituel pour la trancher. L'autorité du métropolitain n'était pas autochthone; il ne la tenait ni de son ordination, ni du privilége de son siége; elle était communiquée et ne pouvait venir d'aucun concile général, puisqu'elle les avait tous précédés; elle dérivait nécessairement de l'autorité du siége pontifical dont elle était une émanation : cette transmission de pouvoir nous donne le sens et nous fait comprendre la valeur de l'expression des Pères, qui n'appellent pas seulement le Saint-Siége le centre de l'unité, mais encore *la source du sacerdoce*. Quand la confirmation romaine intervenait, soit ordinairement, pour les siéges patriarcaux, soit extraordinairement, en cas de difficulté grave, pour les siéges inférieurs, elle se donnait sous la forme de *lettres de communion, communicatoriæ litteræ*. Le nouveau dignitaire étant admis avec son titre dans la communion universelle, ce titre lui était reconnu, il devenait légitime; mais la reconnaissance du titre était renfermée dans les *lettres de communion* : il s'en suivait que ceux qui persévéraient dans leurs fonctions sans obtenir ces lettres, étaient par le fait déclarés en état flagrant de schisme. Ces lettres de communion ou de confirmation étaient le plus souvent sollicitées à Rome, pour les élus des grands siéges, par une ambassade solennelle, comme nous l'avons vu faire pour Nectaire. De ces faits généraux, nous avons conclu que le droit de confirmation qui appartient au siége romain n'avait pas changé de nature, qu'il avait seulement changé dans l'exercice, puisqu'au lieu d'agir comme autrefois par l'intermédiaire ordinaire des métropolitains, il agit actuellement directement et par lui-même dans tous les cas. Il y a une autre différence importante entre la position du patriarche qui recevait autrefois des lettres de communion ou de *confirmation*, et celle des évêques qui reçoivent aujourd'hui des lettres d'*institution*. Les lettres d'institution, non seulement confèrent la juridiction, ou, si vous aimez mieux, l'élection, mais elles la complètent en la ratifiant; de sorte que si l'institution est refusée, le sujet désigné ou nommé n'est pas consacré et ne parvient pas au siége pour lequel il était présenté; tandis que les lettres de confirmation trouvaient dans le patriarche un évêque non seulement ordonné, mais exerçant même déjà les fonctions pontificales. Il est certain que les patriarches étaient consacrés, et assis, au moins provisoirement, dans

leurs siéges, quand Rome venait les reconnaître et les confirmer en les admettant à sa communion. Cette prise de possession par provision était motivée par le besoin des églises, qu'il eût été généralement dangereux alors de laisser long-temps en état de veuvage, et par la difficulté et la lenteur des députations à Rome; elle se fondait sur une dispense des papes conférée par la coutume. Et ne prenez pas cela, Messieurs, pour une ingénieuse explication; c'est l'interprétation même qui nous est fournie par Innocent III : *Dispensative propter ecclesiarum necessitates et utilitates*. Mais il fallait qu'il y eût présomption de confirmation, qu'il n'y eût aucun doute sur la validité de l'élection, qu'elle eût été faite d'un commun consentement, *in concordiâ,* comme s'exprime le même pontife.

Ainsi, soit confirmation, soit institution, l'approbation du Saint-Siége, médiate ou immédiate, a toujours été requise. Nos évêques constitutionnels sont donc tombés dans une grossière erreur, lorsqu'ils ont prétendu qu'après l'élection, élection qui, par parenthèse, avait été établie, et dont les formes avaient été réglées par le pouvoir civil, dans laquelle les hérétiques, les schismatiques, les juifs, les apostats, les incrédules, les athées, les infidèles de tout genre et de tout acabit avaient droit de suffrage, par cela seul qu'ils étaient citoyens actifs; inconcevable monstruosité, dont rien dans les époques les plus calamiteuses de l'Eglise ne nous fournit un exemple approchant; les constitutionnels, dis-je, commettaient une impardonnable erreur en invoquant les prétendues règles de la primitive Eglise pour se dispenser d'obtenir, soit l'institution, soit la confirmation du souverain pontife, et en soutenant qu'il suffisait de lui donner avis de leur installation.

Je rentre dans l'histoire des élections, et je la reprends sous l'empereur Arcade, vers la fin du 4e siècle. Là, il se présente à nous une élection dans les circonstances successives de laquelle il nous est donné d'étudier toute la marche de l'Eglise, c'est celle de saint Jean Chrysostome.

Nectaire, choisi au concile de Constantinople sous Théodose-le-Grand, était mort. Il avait heureusement continué l'œuvre de saint Grégoire de Nazianze, il avait ramené à la foi orthodoxe une grande partie de cette ville, et il y laissait cent mille catholiques. Sa succession était difficile à prendre, mais de semblables difficultés ne font pas reculer les ambitieux; ils sont capables, dévoués et disponibles, dès qu'on place devant eux des biens, des honneurs, des prérogatives, du profit et de l'éclat; or, ces avantages corrupteurs ne faisaient faute dans la seconde Rome. Le troupeau était gras, les loups-cerviers, car il y en eut toujours dans l'Eglise comme dans la finance, vinrent rôder en foule autour de la bergerie. Des hommes qui avaient le caractère sacerdotal, j'évite de dire des prêtres, car le véritable prêtre, l'homme de cœur, l'homme de foi, se cache, s'efface, se dissimule; on l'a vu se calomnier pour échapper à la charge des hautes dignités ecclésiastiques; une cohue de pasteurs faméliques et insatiables se répandit dans la ville de Constantinople; ils assiégeaient les portes du palais et des maisons des grands; ils se mettaient à plat ventre pour passer par-dessous, et courbaient le front jusqu'à terre pour répandre leurs flatteries aux pieds du pouvoir, ou faire accepter leurs présens chez les riches et les courtisans; ils mendiaient les suffrages de la foule par des promesses, par des intrigues, par des airs patelins, par toutes les bassesses que le génie seul de la cupidité est capable d'inventer. Le peuple a le sens droit et sa piété est franche; il fut révolté de ces viles démarches, et, pour y couper court, il pria l'empereur, dont la foi et les intentions étaient connues, de choisir lui-même un sujet digne d'occuper la chaire de Constantinople.

L'empereur ayant accepté, se trouva dans un grand embarras. Si l'église de Constantinople était bien pourvue d'ambitieux et d'intrigans, elle était pauvre de sujets de mérite. On conçoit qu'après les ravages et les troubles de l'hérésie qui avaient duré quarante ans, après le délaissement où s'était trouvé le clergé, si long-temps privé d'un premier pasteur, il était difficile de trouver dans le même homme, l'instruction, l'orthodoxie et la piété réunies à un degré éminent. Arcade jetait inutilement les yeux autour de lui, il ne voyait personne sur

qui son choix pût s'arrêter. Eutrope, son premier ministre, qui avait toute sa confiance, avait, dans un voyage en Orient, entendu Jean Chrysostome à Antioche. Le souvenir qu'il avait conservé de son éloquence, de sa personne et de l'éloge qu'il en avait entendu faire, le détermina à le proposer à l'empereur. Il n'eut pas de peine à le faire entrer dans ses idées, car la réputation de Jean Chrysostome, déjà répandue dans tout l'Orient, s'était étendue jusqu'à Constantinople ; mais la difficulté était de l'enlever à Antioche ; ensuite de le déterminer lui-même. On craignait le peuple qui lui était fort attaché, et qui, naturellement inquiet et remuant, pouvait se révolter, comme il l'avait fait précédemment. On craignait surtout la résistance de Jean : il avait pris autrefois la fuite pour éviter l'épiscopat; on pouvait juger que la perspective du siége de Constantinople inspirerait encore à son humilité de plus vives terreurs. On usa de ruse; on écrivit à Astérius, comte d'Orient, en lui confiant les desseins et les appréhensions qu'on avait. Celui-ci invita Jean à venir le trouver dans une église près de la Porte-Romaine. A son arrivée, il le prit dans son char et le conduisit en diligence au rendez-vous convenu avec les officiers de l'empereur, qui l'emmenèrent sur-le-champ à Constantinople. Là, on employa tous les moyens d'insinuation et de persuasion qu'on put imaginer; on parvint à triompher de sa répugnance; il consentit à se courber sous la charge qu'on voulait lui imposer. Pour rendre son élection régulière, on le proposa au clergé et au peuple qui l'acceptèrent avec joie. Ainsi, la médiocrité suffisante et ambitieuse fut confondue; le mérite humble et défiant fut couronné. Le concours de l'empereur, dans des conjonctures aussi difficiles, était nécessaire; il avait été sollicité; son choix fut approuvé; et le résultat fut des plus heureux, car jamais l'Église n'eut à se glorifier d'un plus grand prélat.

Saint Chrysostome est à la fois un des beaux caractères et des plus grands génies qui aient honoré l'épiscopat. Il était né à Antioche et avait été élevé par sa mère. Il faut savoir qu'à cette époque l'éducation des femmes au-dessus du commun était soignée ; elles étai[...] mises en état de faire elles-mêmes ce[...] de leurs enfans, celle de leurs fils, [...] ne sortaient d'auprès d'elles que p[...] aller faire leurs hautes études dans [...] écoles publiques. Telle fut l'éducati[...] de saint Grégoire de Nazianze et d'[...] foule d'autres hommes distingués de [...] temps ; telle fut celle de saint Jean Ch[...] sostome. On doit convenir que ce ge[...] d'éducation, si différent de celui [...] nous pratiquons, offrait d'inappréciab[...] avantages qui ne peuvent être comp[...] sés. Il y a, dans la nature de la fem[...] de si exquises délicatesses d'esprit et [...] cœur, un tact si fin, un instinct d'app[...] ciation si prompt, si juste et si dé[...] une sagacité si pénétrante, que rien [...] lui échappe des plus impercepti[...] nuances de passions, des plus insensi[...] variations de caractères; et puis il y [...] *quid divinum* auquel les anciens G[...] mains rendaient hommage, cette ent[...] nante sensibilité qui enlace et do[...] les âmes sans qu'elles songent à se ré[...] ter, ces élans sympathiques et spont[...] d'amour et de générosité qui enlèvent [...] cœurs à leur insu; et puis encore, c[...] élasticité dans le langage, cette iné[...] sable variété de ressources, ce poli, [...] moelleux dans les manières, cette [...] ceur dans le son de voix, ce charme d[...] les caresses, cette invincible puiss[...] dans un tendre regard; il y a surto[...] dans le cœur d'une mère, un si ar[...] foyer d'amour et de dévouement, qu'[...] trouve sa joie à se sacrifier à chaque [...] stant, qu'elle est toujours attentive, t[...] jours inquiète, toujours occupée à me[...] en jeu l'ensemble de ces irrésisti[...] moyens pour obtenir un succès qui [...] est plus cher que la vie. Quel en[...] pourra lui résister, si on ne l'ôte pa[...] ses bras! et au prix de cette tactique [...] ternelle, qu'est-ce que la discipline d'[...] école, l'expérience et le zèle du mi[...] le plus habile et le plus conscienci[...] La mère de Chrysostome, comme il n[...] l'apprend lui-même, était particuli[...] ment une femme aussi distinguée par [...] esprit que par sa piété; et, jusque d[...] son adolescence, elle se chargea des so[...] de son éducation. Restant sous ses a[...] pices, il fréquenta l'école de Liban[...] où déjà son génie rayonna assez pour [...]

spirer à son éloquent maître le regret de ne pas l'avoir pour successeur. Comme on demandait à Libanius, aux derniers momens de sa vie, quel était celui de ses disciples qu'il regardait comme le plus capable de lui succéder. *C'est Jean*, répondit-il; *mais les Chrétiens me l'ont enlevé*. Jean recueillit dans l'école de Libanius les traditions de l'antique éloquence; mais, en même temps, il reçut de lui des mœurs païennes; ce que nous appellerions maintenant des mœurs mondaines, ce qui est la même chose : il oublia les bons principes de sa mère; son imagination vive et ardente, mais juvénile encore, n'ayant pas trouvé jusqu'alors un aliment digne d'elle, se tourna vers le futile; il prit goût à la parure et aux dissipations, il se passionna pour les spectacles, et pour tout ce qu'il appela depuis, dans son *Livre du Sacerdoce*, la bassesse du siècle; il fut jeune homme enfin. Avide de liberté, comme un enfant qui vient de quitter les lisières; avide surtout de luttes et de triomphes, comme il nous l'apprend lui-même, il se jeta avec empressement dans la carrière du barreau. Mais il avait l'esprit trop solide et le cœur trop grand pour trouver le repos et la satisfaction dans cette vie du dehors. Il s'en dégoûta bientôt; il éprouva le besoin de se recueillir, de penser, de sentir et d'agir, d'être homme, d'être philosophe, d'être chrétien; il se mit sous la direction du bon saint Mélèce. Les touchantes insinuations de ce digne évêque firent fibrer, dans le cœur de Chrysostome, les fibres les plus intimes; il découvrit tout-à-coup avec surprise et contempla avec avidité le nouveau monde que jusqu'alors il n'avait aperçu que dans une sorte de mirage; son imagination s'enflamma, sa foi voulut s'élancer d'un seul bond vers la perfection chrétienne; il ne songeait à rien moins qu'à renoncer à tout et à se faire anachorète. La pauvre mère gémit; elle le conduisit dans la chambre où elle l'avait mis au monde, le fit asseoir à côté d'elle sur le lit où, pour le mettre au jour, elle avait éprouvé les douleurs et les joies de l'enfantement, et là elle lui adressa cette déchirante et irrésistible allocution qu'il nous a conservée; elle lui fit promettre d'attendre qu'il lui eût fermé les yeux avant de se retirer dans le désert. Le bon fils promit tout à la bonne mère; il tint fidèlement sa parole. Mais à peine eut-il fait ses derniers adieux et rendu les derniers devoirs à cette amie, qu'il se retira dans les montagnes. Là, son cœur s'ouvrit à l'aise et se dilata aux grands spectacles de la nature; il vécut seul avec Dieu et avec lui-même; ses pensées s'agrandirent et s'élevèrent; son caractère, naturellement aussi ferme que son cœur était doux, se trempa fortement dans les plus sublimes contemplations et dans les austérités de la pénitence; il prit cet esprit de haute et chrétienne indépendance qui tombe à genoux devant le vrai, le beau et le bon; mais qui rompt en visière avec les fausses et misérables bienséances du monde, avec tout ce qui ne vient pas de Dieu et ne va pas à Dieu. On peut dire que, dans les grottes des montagnes de Syrie, Chrysostome élabora d'avance, dans leurs germes, sa vie, ses discours, ses réformes, ses luttes, ses chagrins, ses sacrifices, son dévouement, son martyre. Le Démosthène chrétien, ne trouvant pas encore assez profonde cette solitude des forêts et des rochers, se renferma dans un antre pour méditer sur l'Écriture sainte qu'il savourait avec délices. Quelle épreuve! mais quel homme en est sorti! Cette longue et profonde méditation des saints livres, nous est l'explication de l'allure simple, franche et forte de son éloquence inspirée. Cette vie austère épuisa ses forces, il tomba malade, il fallut le transporter à Antioche; des infirmités graves qui se déclarèrent dès lors, hâtèrent, avec ses travaux et ses chagrins, son arrivée au tombeau. Le patriarche saint Mélèce le reçut dans ses bras comme un fils; il se l'attacha par les liens de la plus tendre affection, et voulut l'ordonner diacre; son successeur, Flavien, l'éleva à la prêtrise et lui confia le ministère de la parole, fonction jusque-là réservée aux seuls évêques. Jean avait alors 43 ans, et déjà il était auteur de plusieurs pieux et savans traités, entre autres du *Livre du Sacerdoce*, véritable chef-d'œuvre, dont il est à regretter que notre langue ne possède jusqu'à présent aucune bonne traduction.

On dit que les poètes naissent et que les

orateurs se forment; si l'on ne se rappelait les rudes épreuves que Jean traversa, on serait tenté de dire que lui, par exception, était né orateur. Dès qu'il monta dans la chaire, il obtint un succès prodigieux; la foule se portait partout sur ses pas, avide d'entendre sa parole; chrétiens, juifs, hérétiques, amis ou ennemis de la doctrine, tous affluaient, tous se pressaient, tous applaudissaient. Et quel était le charme de l'orateur? en quoi consistait le secret de son éloquence? C'était de s'oublier, d'être tout entier, sans apprêt, sans fard, sans recherche, à la vérité qu'il annonçait. Il se contentait d'expliquer l'Ecriture sainte; mais la comprenant, il la faisait comprendre; il était simple et familier; il était vrai, ferme, vigoureux et sévère; il parlait avec conviction, avec chaleur, avec passion des choses du ciel, comme on parle des choses de la terre; il les voyait et il les montrait; il les sentait et il les faisait sentir; souffrant, haletant sous le poids de la vérité qui l'opprimait, sous l'aiguillon de la sainte passion qui le pressait, il faisait effort pour répandre et soulager son âme : les comparaisons les plus simples et les plus frappantes, les images les plus vives, les pensées les plus originales et les plus soudaines, les mouvemens les plus rapides, les plus subits et les plus retentissans, coup sur coup, se succédaient sans interruption, et son génie prenant des ailes de flamme, s'élevait ensuite à des hauteurs prodigieuses et planait avec ravissement dans le ciel, et puis il retombait avec chagrin sur la terre; il pleurait, il gémissait, il menaçait; et puis encore, il plongeait dans les profondeurs des abîmes éternels, et reparaissait en poussant des cris de détresse, en racontant ce qu'il avait vu et jetant l'effroi dans toutes les âmes. Ensuite, ses réminiscences de l'Ecriture se fondaient dans son style, il parlait le langage de Paul qui semblait lui dicter à l'oreille ce que sa bouche répétait; il retournait dans son ancienne et douce solitude, il allait y chercher d'inexprimables mélodies, de célestes délices, des saveurs divines, et rentrant dans la ville, il s'étonnait qu'on fût encore occupé à bâtir des maisons, à placer des capitaux, à joindre des champs à des champs; il demandait pourquoi toujours des pauvres, toujours des riches, toujours des misérables, toujours des voluptueux, pourquoi on ne distribuait pas à ses frères son or et ses vêtemens, pourquoi on ne pensait pas à la mort qui anticipe notre vie par son ombre, pourquoi on ne s'assurait pas la conquête du ciel par la pénitence. Que sais-je, moi, la bouche d'or éructait pêle-mêle comme une lave brûlante qui sort d'un cratère enflammé tout ce que le cœur lui envoyait de sa plénitude. Voilà Chrysostome, voilà l'orateur chrétien; il ne lui faut pas d'art, il ne lui faut qu'une âme et de la foi. Qu'il ne se prêche pas lui-même, qu'il répète avec zèle et humilité la parole de Dieu; sa parole est puissante, celui qui la dira sera un grand et sublime orateur.

Ainsi, pendant plus de dix ans, et toujours avec la même ardeur et le même succès, Jean répandit la semence de la parole dans l'église d'Antioche. Il en fut enlevé comme nous avons vu et transplanté à Constantinople. Fier de son choix, et certes il avait le droit de l'être, l'empereur Arcade voulut rendre solennelle l'ordination de Chrysostome, il appela pour la faire un grand nombre d'évêques, et Théophile, patriarche d'Alexandrie. Théophile était vivement contrarié de n'avoir pu parvenir à pousser dans la chaire de Constantinople un prêtre de son église nommé Isidore; il le fut bien davantage lorsqu'il vit Chrysostome. Saint Jean Chrysostome avait cette physionomie, que l'empreinte d'une grande pensée et l'expression d'un noble sentiment rendent imposante et majestueuse; Théophile l'envisagea, et d'un coup d'œil le trouva trop grand pour lui; il se sentit dominé, et son orgueil humilié s'en offensa. Pour écarter du premier siége de l'empire un homme dont la supériorité sur lui se manifestait d'elle-même, il voulut, sous de misérables prétextes, reculer devant l'ordination; mais Eutrope, qui tenait à honneur de couronner son œuvre, et dont il avait à craindre les poursuites pour certains méfaits dont il était accusé, menaça de le faire juger s'il ne procédait incontinent à la consécration; il céda à ce moyen d'intimidation, mais il se promit bien *in petto* de saisir la première occa-

sion qui se présenterait d'abattre celui à l'élévation duquel on le forçait de concourir. Il devint dès lors l'ennemi secret mais acharné de Jean ; plus tard, le promoteur et l'acteur principal des persécutions sous lesquelles celui-ci succomba. L'histoire nous le repsésente comme un homme instruit et capable, mais jaloux, impérieux, violent, et d'un caractère assez noir et vindicatif pour éteindre une vengeance dans le sang. Il se montra bien tel dans toute la suite de sa conduite envers saint Jean Chrysostome.

Aussitôt après son ordination, le nouveau patriarche envoya à Rome une députation pour solliciter ses lettres de communion, démarche que je prends d'autant plus de soin de noter qu'elle a été passée sous silence par la plupart des historiens modernes ; et cependant, suivant l'usage, il commença les fonctions de sa charge. Il y avait beaucoup à faire : saint Grégoire de Nazianze qui n'avait gouverné cette église que pendant trois ans, n'avait pu qu'ébaucher l'œuvre qui était à parfaire. Le vertueux mais vieux Nectaire n'avait pas eu la vigueur nécessaire pour retrancher les abus graves et nombreux qui s'étaient introduits dans l'interrègne de près d'un demi-siècle, causé par la persécution arienne. Chrysostome commença par la prédication : à Constantinople comme à Antioche, ses discours furent des triomphes ; les temples étaient envahis par une foule compacte, composée de toutes les sectes et de toutes les croyances ; les acclamations et l'enthousiasme de ses auditeurs y éclataient souvent malgré lui ; mais ce qui était tout pour lui, de nombreuses conversions couronnèrent bientôt la puissance de sa parole.

De la parole il passa à l'action, dès qu'il eut suffisamment étudié le terrain qu'il avait à cultiver. Il avait l'œil pénétrant, et des vues en rapport avec la grandeur de son âme, avec la hauteur de sa pensée. Il ne s'embarrassa pas, il ne se perdit pas dans un labyrinthe de minuties ; il n'essaya pas de masquer, de replâtrer misérablement les brèches de l'édifice ; il vit que dans son travail de reconstruction, il fallait reprendre les choses en sous-œuvre ; comme tous les grands évêques, pour arriver à la réforme des mœurs du peuple, il commença par épurer et réformer le clergé ; il voulut de la science ; il exigea des vertus et du dévouement. Il posa une base solide, l'ordre canonique qu'il rétablit dans toute sa vigueur, le modifiant et le complétant suivant les nouveaux besoins qui avaient surgi ; la loi seule était la règle, droits et devoirs marchaient de front ; personne donc ne pouvait se plaindre, du moins raisonnablement. Mais en restaurant avec droiture, et en maintenant avec zèle les justes prérogatives du prêtre, il exigeait avec rigueur l'accomplissement ponctuel du devoir sacerdotal ; il ne ménageait aucun abus ; il tranchait dans le vif : quiconque n'avait pas l'instruction compétente, le désintéressement, la pureté de mœurs, la sainteté de vie qui doivent distinguer un prêtre, était impitoyablement retranché du corps ecclésiastique ; il voulait que le sanctuaire resplendît de lumières et répandît dans l'Eglise le parfum des plus exquises vertus.

Après la restauration de la discipline ecclésiastique, le soulagement des pauvres était le soin qui le préoccupait le plus. La charité rendit son œil pénétrant pour découvrir leurs besoins et multiplier les ressources dans sa main pour les soulager ; aucune souffrance ne lui échappait, aucun malheureux ne lui était inconnu. Il avait calculé le nombre des pauvres et il voulut leur porter secours à tous. Il commença par ériger plusieurs hôpitaux ; ils ne suffisaient pas ; il livra son palais, ensuite il s'adressa aux riches et leur demanda de réserver quelques chambres dans leurs demeures pour y recevoir les pauvres malades ; il leur recommanda de les soigner eux-mêmes. « Il y a cent mille chrétiens dans cette ville, disait-il, et à peu près cinquante mille pauvres ; si nous le voulons bien, il n'y en aura pas un seul d'abandonné. Quel est celui des infidèles qui pourra tenir contre l'exemple de notre charité et ne se convertira pas ? »

Pour faire affluer les aumônes, il fallait donner l'exemple d'une sainte épargne et porter d'abord la réforme dans sa maison. C'est toujours par là que les saints évêques ont commencé. Il réduisit ses dépenses, il retrancha toutes celles

qui n'étaient pas indispensables et se réduisit au strict nécessaire. *Les alimens et le couvert, rien de plus;* il répétait souvent à ses prêtres cette règle de saint Paul, et il se l'appliqua sévèrement à lui-même. Après avoir donné cet exemple de pauvreté, de dépouillement volontaire, après avoir été jusqu'à vendre les vases sacrés, il alla frapper à la porte des riches et se mit à tonner de toute la force de son éloquence contre leur opulence et leur orgueil. « Descendez donc une fois de cette vaine et fastueuse hauteur, s'écriait-il, en considérant la bassesse de votre nature; car enfin, qu'êtes-vous? de la terre, de la poussière, de la cendre, de la fumée; vous commandez à plusieurs hommes, oui, mais vous êtes les esclaves de vos passions; convenez-en, c'est la vérité. Il me semble voir un homme qui, dans l'intérieur de sa maison, se laisserait battre par ses valets, et puis qui, descendant dans la rue, irait se vanter de sa puissance. »

Il donna des instructions aux veuves; il leur prêcha la modestie, la retraite, le recueillement, la simplicité de la parure. Pour établir toutes ces réformes il employait toujours cette éloquence simple, franche, populaire, qui s'adresse aux masses, les intéresse, les passionne, les enlève; sa parole avait cette dignité qui la recommande aux gens de bon ton, mais en même temps cet entrain, ce laisser-aller, ce parler sans-façon, cette désinvolture de démarche, cette flexible et vive allure qui lui permet de se plier vite et sans effort à toutes les variétés de la pensée soudaine, de suivre les ondulations du sentiment de son auditoire, de saisir rapidement au passage et de jeter incontinent et à l'imprévu le mot, l'image, la comparaison que la circonstance vous apporte. La parole de Chrysostome au peuple dans l'église, comme celle d'O'Connell aux ouvriers et aux campagnards sur la place publique, était l'eau jaillissant limpide de la roche vive; elle est plus belle et meilleure que celle qui, dans les jardins des princes, est conduite par la force des machines à la hauteur d'où elle se répand ensuite en nappes étagées avec une magnificence qui d'abord vous étonne, mais bientôt vous fatigue et vous déplaît. J'ajouterai que Chrysostome ne se lassait pas, ne recu lait jamais quand il attaquait un abus quand il poursuivait une réforme; i poussait l'ennemi l'épée dans les reins il le débusquait successivement de tou les postes où il essayait de se retranche il parlait deux ou trois fois par semaine quelquefois plus souvent, toujours sur l même matière : ce n'était pas de vive mais transitoires escarmouches comm celles de nos orateurs, qui passent san conséquence d'un sujet à un autre, qu peuvent savoir vaincre, mais qui ne sa vent pas réduire l'ennemi et profiter d la victoire; la guerre qu'il faisait au abus et aux vices était une guerre régu lière et suivie, c'était une guerre à mort Il n'y avait ni paix ni trêve qu'on n'eû crié merci, qu'on ne se fût rendu à dis crétion; il occupait la place, il y dicta ses lois et seulement ensuite il allait plu loin. Ainsi, sur chaque sujet, il nous laissé un ensemble de discours qui com posent une sorte de traité complet sur l matière. Je suis long, messieurs, je su long, mais ces détails portent un bie utile enseignement.

Jean n'était pas seulement évêque, il était patriarche de son diocèse : il éte dit son regard et porta son bras sur les provinces de son patriarchat. Il fit part marcher la réforme : prêtre ou évêqu personne ne lui échappait; celui qui n' vait pas une conduite régulière éta averti; celui qui se montrait incorrigi était déposé. Son zèle franchit les limi où il eût pu s'enfermer : il s'étendit s les peuples sauvages et nomades q bordaient les frontières de sa juridi tion; il envoya des missionnaires ch les Scythes et chez les Goths, et recu par les succès qu'il obtint les possessio spirituelles de l'Eglise.

On n'attaque pas impunément les vi et les passions; le sévère prédicateu l'infatigable réformateur doit soule contre lui des ennemis implacable Chrysostome en eut bientôt de nombreu il en eut jusque dans la cour; il en trou un, même dans le ministre qui avait é le premier instrument de son exaltation L'injuste haine d'Eutrope servit à fai éclater la grandeur d'âme et la chari du saint prélat : on sait comment sauva ce malheureux, réfugié après

disgrâce dans une église dont il avait lui-même détruit l'immunité, et quels admirables discours il prononça dans cette circonstance. Mais la protection hardiment généreuse qu'il étendit sur cet infortuné ne fut pas capable de toucher le cœur de ses autres ennemis et de les désarmer; ils continuèrent à tramer sourdement sa perte.

Quand le perfide Théophile, attentif au progrès des haines qui s'amoncelaient, les jugea suffisamment envenimées, il se montra tout-à-coup. Il convoqua brusquement au Bourg-du-Chêne, faubourg de Chalcédoine, un grand nombre d'évêques mécontens, de prêtres et de diacres compromis, 36 évêques, dont 29 égyptiens, beaucoup de prêtres et de diacres accusateurs se rendirent à ce concile. On cita Chrysostome à comparaître; surpris au delà de toute expression, il répondit qu'il n'avait rien à se reprocher, que néanmoins il était prêt à se rendre au concile et à rendre compte de sa conduite, devant cent, devant mille évêques, pourvu qu'on éloignât Théophile et ses autres ennemis. Cette réponse ne satisfit pas; il n'entrait pas dans le plan de ceux qui voulaient à tout prix une condamnation, d'écarter les juges qui devaient la procurer. Chrysostome fut cité une deuxième, une troisième, une quatrième fois; il opposa la même réponse. Le concile se résolut à le condamner par contumace, et le déposa de son siége. Le but du patriarche d'Alexandrie était atteint.

Nous voyons ici invoqué par l'accusé, le droit de récusation, inscrit par le faux Isidore dans les Fausses Décrétales et précédemment invoqué aussi de la même manière et dans une circonstance semblable, par Rothade, au neuvième siècle, lorsqu'il est poursuivi par Hincmar de Reims, adversaire aussi influent sur les juges ses assesseurs que Théophile au concile du Chêne.

La sentence de déposition était prononcée, mais il n'était pas facile d'en obtenir l'exécution. Tout le peuple de Constantinople, sans distinction de cultes, était entièrement dévoué à Chrysostome; quand il apprit le traitement qu'on voulait lui faire, son indignation se souleva et l'on vit les Juifs et les païens mêlés aux Chrétiens, se grouper autour de lui, faire une garde assidue autour de son palais et témoigner unanimement, par leur attitude menaçante, qu'ils étaient prêts à tout entreprendre pour le soutir contre ses ennemis. On ne pouvait donc espérer de parvenir à l'expulser sans l'emploi de la force publique. Pour l'obtenir, on accusa Jean du crime de lèse majesté, comme ayant appliqué à l'impératrice l'épithète flétrissante de Jésabel. L'empereur crut à la calomnie, et prononça la peine de l'exil. On vit le saint patriarche, conduit par la force armée hors de Constantinople, au milieu d'un immense concours de peuple qui l'accompagnait en fondant en larmes. Il fut dirigé sur la Bithynie; mais son exil ne dura pas long-temps. La nuit suivante, un violent tremblement de terre dont les secousses ébranlèrent le palais impérial, porta la terreur dans l'âme de l'impératrice, qui sollicita à l'instant le rappel de Chrysostome et lui écrivit elle-même pour le prier de revenir. Dès le lendemain il rentra dans la ville; son retour fut un triomphe : la foule ravie se porta à sa rencontre; des larmes d'attendrissement et de joie coulaient de tous les yeux; de bruyans cris d'allégresse éclataient partout sur son passage, tandis qu'en chantant des psaumes, on le conduisait processionnellement à l'église, au milieu de l'éclat de mille cierges allumés. Là, au lieu de se contenir, les acclamations redoublèrent; on le porta sur son siége, et le peuple, ivre de joie, ne savait comment exprimer son enthousiasme. L'éloquent évêque monta en chaire pour remercier le peuple de tant de témoignages d'affection, il n'oublia pas l'empereur et il lut la lettre de l'impératrice en accompagnant cette lecture de louanges et de l'expression de sa reconnaissance. L'enthousiasme du peuple fut porté au délire, le discours de Jean fut interrompu par des cris et des applaudissemens qui partirent en même temps de tous les coins de l'église : il lui fut impossible d'achever. Si le saint évêque eût été accessible aux sentimens qui s'élevèrent dans l'âme de Thémistocle, lorsqu'après ses victoires, la première assemblée de toute la Grèce se leva spontanément à son arrivée en l'appelant

son sauveur, ce jour, il eût pu dire comme lui, en jouissant de son triomphe: *Je suis suffisamment récompensé.*

Deux mois après, on érigea vis-à-vis le palais, près de l'église de Sainte-Sophie, une statue d'argent en l'honneur de l'impératrice. Il y eut à cette occasion des réjouissances publiques, des danses indécentes, des cérémonies superstitieuses et bruyantes qui troublèrent le service divin. Il n'y a pas d'homme complet; Chrysostome avait la droiture et la franchise, mais aussi la raideur d'un anachorète: au lieu de dissimuler prudemment la pénible impression qu'il éprouvait, et, par une démarche à la cour, d'obtenir la cessation de ce scandale que vraisemblablement on n'avait pas prévu, entendant les échos de son église retentir de ces profanes divertissemens, il se livra à toute l'impétuosité de son zèle, et du haut de la chaire lança le blâme à la fois et contre ceux qui participaient à ces réjouissances et contre ceux qui les ordonnaient. L'impératrice, se croyant désignée par ces paroles imprudentes, fut blessée jusqu'au fond de l'âme et jura de se venger. Elle s'adressa aux anciens ennemis du saint prélat, particulièrement à Théophile d'Alexandrie, les engageant à s'assembler à Constantinople pour déposer de nouveau Chrysostome. Théophile, qui, au retour de Jean, avait eu hâte de se retirer devant les manifestations de l'enthousiasme populaire, n'osa pas reparaître, mais il se fit représenter par plusieurs évêques ses partisans à qui il remit, avec ses instructions, les canons que les Ariens avaient faits au concile d'Antioche pour frapper saint Athanase. Le conciliabule se réunit. On y produisit contre Jean deux canons de ce concile; le 4e ainsi conçu: « Si un évêque déposé par un concile, ose s'ingérer dans le ministère et le remplir comme auparavant, il n'aura plus d'espérance d'être rétabli dans un autre concile et ses défenses ne seront point écoutées; » le 12e: « Si un évêque, déposé dans un concile, ose importuner l'empereur, au lieu de se pourvoir devant un plus grand concile, il sera indigne de pardon; on n'écoutera pas sa défense et il n'aura point d'espérance d'être rétabli. » Il semblerait que Chrysostome avait prévu ces difficultés, car, après son rappel, il s'était arrêté aux portes de Constantinople, disant qu'il ne voulait pas y rentrer, avant d'avoir été rétabli par un concile; mais il fut enlevé par le peuple qui ne lui permit pas de délibérer. Au rapport de Sozomène, il aurait, après sa réinstallation, fait ratifier son rétablissement par un concile; mais lui-même paraît dire le contraire, en assurant au pape qu'il n'a pu réunir de concile. Quoi qu'il en soit, ces canons fabriqués par les Ariens, n'avaient aucune valeur; mais on eut beau le répéter, ses ennemis avaient pris leur parti et se sentaient appuyés, il fut condamné, déposé, et l'on désigna Arsace pour le remplacer.

Sans s'inquiéter de ce jugement, Jean continua ses prédications et toutes les fonctions épiscopales avec le même succès et le même fruit. Aux significations qu'on lui adressait, il se contentait de répondre qu'il attendait les ordres de l'empereur pour effectuer son départ, et ces ordres, l'empereur n'osait les donner dans la crainte d'une sédition. Neuf ou dix mois se passèrent ainsi. Enfin ses ennemis résolurent de troubler l'ordre public pour forcer l'empereur à agir; ils entrèrent à main armée dans l'église et jetèrent l'épouvante; du sang fut répandu; la ville était pleine de trouble, Chrysostome reçut l'ordre de sortir secrètement de la ville. Il n'opposa aucune résistance; il fit ses adieux aux évêques qui vivaient avec lui, aux amis qui ne l'avaient point abandonné et se laissa conduire en silence dans l'exil d'où il ne devait point revenir. Il y avait 5 ans qu'il occupait le siége de Constantinople.

Il y avait déjà plusieurs mois qu'il avait écrit au pape Innocent Ier pour l'instruire de ce qui se passait; il avait chargé 4 évêques et 2 diacres de son message; mais l'arrivée de ses envoyés à Rome avait été prévenue par Théophile. Plusieurs députations se succédèrent de part et d'autre. Le pape vit bientôt clair dans cette affaire; il n'eut pas de peine à démêler la haine et la jalousie du bon droit. Mais que pouvait-il faire? Il n'avait pas le solide point d'appui que plus tard Nicolas Ier trouva dans la loi de Charlemagne; l'empereur Arcade n'était pas son justiciable au temporel; l'ex-

communication était bornée à ses effets spirituels ; la terre d'Orient venait d'être remuée tout récemment par l'hérésie ; les semences qu'elle y avait jetées y avaient laissé des germes dangereux, et l'on avait tout à craindre de la puissance impériale, si, dans son mécontentement, elle se tournait tout d'un coup du côté des ennemis de la foi. D'ailleurs l'empereur n'était pas le plus coupable ; il n'avait été que l'instrument d'exécution de toutes ces manœuvres. Gémissant de son impuissance, Innocent se borna à recommander des jeûnes et des prières pour la paix de l'Eglise ; et cependant, il donna des lettres de communion à Jean Chrysostome, il le consola et l'exhorta à la patience en lui exprimant le regret de *ne pouvoir le secourir ; à cause des personnes puissantes qui s'y opposaient.*

Il écrivit à Théophile d'Alexandrie sur un autre ton : il blâma sévèrement sa conduite, et lui ordonna de se trouver au concile qu'il allait convoquer dans un lieu qui serait à portée des Orientaux et des Occidentaux ; à la citation qu'il lui faisait des canons du concile d'Antioche, il répondit qu'il eût à s'en tenir aux canons de Nicée, que l'Église romaine n'en connaissait pas d'autres. Il écrivit ensuite aux prêtres et aux diacres emprisonnés pour la cause de Chrysostome ; il les engageait à persister dans leur attachement à leur légitime évêque, et à ne point reconnaître Arsace, dont il déclarait l'élection nulle ; il s'élevait contre les canons d'Antioche, et les flétrissait comme l'œuvre des hérétiques.

Pendant que Chrysostome, conduit d'exil en exil, s'enfonçait dans des pays barbares, assailli par mille souffrances, poursuivi par tous les genres de cruauté, le pape convoquait un concile à Thessalonique, pour juger cette affaire. Il fit écrire à Arcade par son frère Honorius, empereur d'Occident, et le fit prier d'envoyer les évêques au concile; mais toutes ces démarches restèrent infructueuses ; elles furent annulées par le mauvais vouloir de la cour de Constantinople, qui les fit échouer. On alla jusqu'à arrêter les envoyés du pape, on saisit et l'on ouvrit les lettres qu'ils portaient, et ils furent obligés de retourner en Italie sans avoir pu accomplir leur mission.

Saint Jean Chrysostome, touché de tout ce que le pape avait fait pour lui, le remercia dans une seconde lettre qu'il écrivit la troisième année de son exil. Cette lettre est courte, mais pleine de sentimens de reconnaissance et de résignation. Il y rend un éclatant témoignage à la primauté du siége de Saint-Pierre, en disant au pape : « C'est sur vous que repose le fardeau du monde entier, puisque vous avez à combattre à la fois et pour les églises désolées, et pour les peuples dispersés, et pour les prêtres environnés d'ennemis, et pour des évêques mis en fuite, et pour les constitutions de nos pères, outrageusement foulées aux pieds. »

Ce fut la dernière lettre qu'il écrivit au pape. Il mourut bientôt après, à l'âge de soixante trois ans. Sa mort plongea le pape dans une profonde affliction : il avait apprécié le beau génie, les services, les mérites et les souffrances de ce saint patriarche; dans son accablement, il se reprocha des torts qu'il n'avait pas, il regretta de n'avoir pas agi avec plus de vigueur pour le défendre. Dès lors il ne garda plus aucun ménagement ; il lança l'excommunication contre l'empereur Arcade et contre tous les persécuteurs de ce grand homme, et déclara pour jamais Arsace indigne de l'épiscopat. L'empereur, étourdi d'un coup qu'il n'attendait pas, ne songea qu'à s'excuser et à obtenir l'absolution de la censure qui le frappait ; il allégua son ignorance, se défendit d'avoir pris aucune part à la condamnation de Jean Chrysostome, assura qu'il avait fait à Eudoxie de vifs reproches sur sa conduite, mais demanda grâce pour sa mémoire, en disant que le chagrin et les regrets l'avaient conduite au tombeau. Il sollicita son absolution; le pape la lui envoya, mais dans une lettre d'un laconisme qui lui disait qu'il n'était pas dupe de ses excuses.

Dans cette course rapide, entraîné par mon sujet, j'ai négligé une foule de détails biographiques des plus intéressans. La vie de saint Jean Chrysostome est remplie de beaux traits et d'événemens tragiques; rien n'y manque de ce qui est propre à exciter et à nourrir l'inspira-

tion de l'écrivain : un grand caractère, un haut génie, une position élevée, des luttes, des combats et des victoires, des alternatives de malheurs et de triomphes, des persécutions, des souffrances, des travaux, des succès, des mérites, de la gloire ; voilà des matériaux riches et variés, qui n'attendent qu'une main habile pour donner un chef-d'œuvre d'intérêt. Ce chef-d'œuvre nous manque ; des documens complets sont déposés dans l'histoire et attendent l'emploi que pourrait en faire une plume exercée. Je me résume.

Toute la règle des élections est mise en action dans l'histoire de l'épiscopat de saint Jean Chrysostome. Il est appelé par l'empereur au siége de Constantinople ; mais le clergé et le peuple sont appelés à approuver son choix. A peine ordonné, Chrysostome envoie à Rome une députation, pour obtenir la confirmation du pape. Cité devant un concile, il refuse d'y comparaître, avant qu'on ait éloigné ses ennemis : garantie juridique, dont on veut voir l'origine dans les Fausses Décrétales, mais que nous retrouvons, au quatrième siècle, invoquée par un grand patriarche, appuyée par lui sur les règles de l'Église, et reconnue par le silence du pape. Déposé, il recourt à Rome ; ses ennemis l'imitent ; tous reconnaissent l'autorité du Saint-Siége. L'empereur est excommunié, et au lieu de décliner la juridiction romaine, d'invoquer l'indépendance de l'Église d'Orient, il s'excuse, il se défend, il demande l'absolution. Ainsi le pouvoir du pape est reconnu par les prêtres, par les évêques et par les patriarches, par les accusés et par les accusateurs, par l'empereur d'Orient lui-même lorsque ce pouvoir le frappe ; et quinze siècles après on vient nous dire avec une assurance que j'admire, qui me confond, que ce pouvoir n'était pas reconnu dans la primitive Église, qu'il a fallu au neuvième siècle le titre supposé des Fausses Décrétales pour lui inférer des droits incontestables !

REVUE.

VISITE A L'EXTATIQUE DE CALTERN

ET A L'ADDOLORATA [1] DE CAPRIANA.

L'Université Catholique a donné à ses lecteurs il y a plus d'un an [2] une histoire de l'extatique de Caltern, extraite de la *Mystique chrétienne* du célèbre Gœrres. Elle leur offre aujourd'hui la relation d'une visite faite par l'un de ses collaborateurs à cette sainte fille, et à une autre fille peut-être plus étonnante encore, Domenica Lazzari de Capriana. On retranchera autant que possible de cette relation les détails qui se trouvent déjà dans celle de l'illustre professeur de Munich, et l'on s'étendra par conséquent beaucoup moins sur Marie de Mœrl que sur Domenica Lazzari, dont il n'a pas encore été parlé dans ce recueil.

Le 22 septembre 1840, nous arrivâmes à Kaltern ou Caldaro, bourg à 3 lieues de Botzen, où habite Marie de Mœrl. Nous fûmes admis chez elle vers midi et nous la vîmes dans l'état d'extase qui lui est habituel. Vêtue d'une robe blanche, elle était à genoux sur son lit : son corps, penché en avant dans une position que personne n'aurait pu supporter deux minutes, semblait ne s'appuyer que sur la pointe des pieds : on ne peut mieux la

[1] Tel est le nom expressif qu'on donne ordinairement à la stigmatisée de Capriana.

[2] Voyez la 60e livraison, t. XI, 450.

comparer qu'à un oiseau posé à terre au moment où il se prépare à s'envoler. Ses mains jointes laissaient voir à leur partie extérieure une marque rougeâtre indiquant la place des stigmates par lesquelles son sang coule à certaines époques, en mémoire de la Passion du Sauveur. Sa tête était tournée vers le ciel; ses yeux fixés sur un objet, invisible pour tout autre que pour elle. Il y avait dans toute sa figure et surtout dans son regard immobile, une expression de ravissement qu'aucune parole ne peut rendre. Dans cet état elle ne voit rien de ce qui se fait autour d'elle; mais aucun bruit, quelque fort qu'il soit, ne peut l'en tirer; et l'on a vu souvent des mouches se poser sur ses yeux ouverts sans exciter le plus léger mouvement dans cette partie si sensible à tout contact. Il suffit toutefois pour faire cesser son extase, d'une parole dite à voix basse par son confesseur auquel elle a fait vœu d'obéir[1]. A peine cette parole est-elle dite qu'elle se recouche avec une agilité surprenante; puis, semblable à une personne qui s'éveille, elle regarde ceux qui se trouvent là, écoute ce qu'ils lui disent et leur répond par des signes (car elle ne parle qu'à son confesseur). Il y a beaucoup de grâce dans son sourire et dans l'expression de son visage, et ses manières sont pleines à la fois de simplicité et de dignité. Elle donne ordinairement à ceux qui la visitent, de petites images de saints, au bas desquelles se trouvent des sentences pieuses, et l'on dit que le choix de ces images est la plupart du temps dirigé par des lumières qui lui sont accordées sur la position de ceux auxquels elles sont destinées. Il est sûr qu'elle ne les donne pas au hasard, mais elle les choisit dans un assez gros paquet qu'on lui présente. Je dois dire que celles qu'elle m'offrit avaient des rapports assez marqués avec ma situation et les pensées qui m'occupaient: mon compagnon de voyage reçut la même impression en ce qui le concernait. Nous fûmes frappés comme tout le monde l'a été, de la tendance de Marie à retourner toujours à l'état d'extase comme à son état naturel. Il y avait à peine quelques minutes qu'elle avait repris l'usage de ses sens, lorsque nous vîmes ses yeux se fixer sur l'objet invisible de ses contemplations, et tout mouvement s'arrêter sur son visage et dans toute sa personne. Quand l'extase revient ainsi, Marie ne reste pas long-temps couchée, mais elle se remet à genoux dans la position décrite plus haut, et cela se fait avec une rapidité merveilleuse, sans qu'elle sépare ses mains, jointes contre sa poitrine, sans que ses regards perdent leur immobilité. On dirait un arbre qu'on a tenu courbé pendant quel-

[1] L'abbé Antonio Ricardi, auteur d'une relation très intéressante sur Marie de Mœrl, dit à ce sujet: « Quelque insensible qu'elle soit à toutes les impressions extérieures, elle ne l'est point aux ordres de son confesseur ou du curé : quoiqu'ils soient donnés de manière à ce que les plus voisins n'en puissent pas saisir un mot, l'extatique les entend aussitôt, non au son de la parole, comme elle l'a dit elle-même, mais à celui d'une voix intérieure à laquelle elle obéit aussitôt, se couchant ou se levant, agissant ou parlant selon ce qui lui est commandé. Quoique ce soit Dieu même qui la dirige et la détermine suivant son bon plaisir, il veut pourtant qu'elle soit soumise à l'obéissance envers un de ses ministres, et qu'elle se conforme ainsi à l'ordre de la prudence naturelle : puis la vertu d'obéissance plaît infiniment à Dieu, et par conséquent elle est très utile et très méritoire pour l'âme; elle a même plus de prix que l'extase à laquelle elle s'applique comme critérium de la vérité pour la discerner de l'illusion. L'obéissance, en pareil cas, est non seulement la voie par laquelle on marche sans courir risque de se tromper, mais encore elle a toujours été le meilleur signe pour distinguer si l'on est dans la bonne voie. C'est à ce signe que fut approuvée la vocation extraordinaire de saint Siméon Stylite; et tant s'en faut que les saints puissent opérer des merveilles dans cette vie sans la vertu d'obéissance, qu'elle fut quelquefois mise en réquisition pour faire cesser les miracles qu'ils opéraient après leur mort, ainsi qu'on en voit des exemples dans la vie de saint François d'Assise et dans celle de saint Bernard. Cette obéissance soudaine qui confirme les plus grandes merveilles, est propre à notre extatique. Son confesseur lui a quelquefois donné ses ordres soit intérieurement, soit d'une chambre voisine, soit d'un lieu encore plus éloigné : c'est la dernière épreuve qu'on puisse faire pour discerner les dons célestes; encore ne doit-on la faire que rarement et pour lever toute espèce de doute sur la nature de l'extase, sans quoi ce serait presque tenter Dieu... Marie a toujours obéi avec la plus grande promptitude aux ordres donnés, soit intérieurement, soit extérieurement, et elle est constamment docile à cette autorité à laquelle les personnes qui sont dans l'illusion restent sourdes. »

que temps et qui se redresse tout seul dès que la force qui le ployait cesse d'agir. Les lecteurs de l'*Université* savent déjà par la relation de Goerres, de quelle manière l'extatique de Kaltern assiste en esprit, tous les vendredis, au crucifiement et à la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et quels effets produit sur elle la contemplation de ces scènes douloureuses. Le temps que nous devions passer en Tyrol étant très limité, nous ne pûmes pas assister à ce spectacle. Nous préférâmes aller observer des phénomènes analogues et plus frappans encore, dans la personne de Domenica Lazzari, et nous nous arrangeâmes de manière à nous trouver le vendredi matin à Capriana.

Capriana est un pauvre village, situé sur une des montagnes qui dominent la vallée de Fiemme, à 3 lieues environs du bourg de Cavalese et à 10 ou 12 lieues de Trente. L'accès en est assez difficile et on ne peut s'y rendre qu'à pied ou à cheval. Le vendredi 25 septembre, étant partis de Cavalese avant le jour, nous arrivâmes vers 7 heures et demie à Capriana et nous nous fîmes conduire aussitôt à la maison de Domenica Lazzari. On nous fit entrer dans une petite chambre où le jour pénétrait à peine par une fenêtre qu'on tient ouverte jour et nuit, même à l'époque des plus grands froids, et nous vîmes le spectacle le plus saisissant et le plus extraordinaire qu'on puisse imaginer. Domenica était couchée sur le lit de douleurs qu'elle ne quitte jamais et où elle offrait comme une image vivante de Jésus crucifié. On pouvait à peine distinguer son visage parce qu'à l'exception de la bouche et du menton, il était couvert de sang à moitié séché comme d'un masque : le sang continuait à couler du front par une foule de petites blessures représentant celles de la couronne d'épines : il se répandait sur son cou et sur des linges placés au-dessous de sa tête. Ses mains fortement entrelacées étaient appuyées sur sa poitrine : à la partie extérieure, la seule qu'on pût voir, se trouvait une plaie large et profonde d'où le sang se répandait sur ses bras. Ses pieds, qu'on nous permit de regarder et qui étaient posés l'un sur l'autre, présentaient une plaie semblable, plus large et plus profonde encore, avec cette circonstance bien singulière que le sang se dirigeait vers les doigts, contrairement aux lois ordinaires de la gravité. Ces blessures semblaient n'avoir pu être faites qu'avec de gros clous, et elles paraissaient traverser les extrémités, de part en part. A ces phénomènes se joignaient des souffrances horribles, comme on pouvait en juger par les tremblemens convulsifs qui agitaient le corps de Domenica et surtout son épaule gauche dont elle paraissait souffrir plus particulièrement. Ses lèvres remuaient comme pour une prière continuelle. Quand la douleur était trop violente, elle poussait des gémissemens plaintifs : quelquefois même ses dents s'entre-choquant, faisaient entendre un bruit singulier et prolongé qu'on pourrait comparer à celui d'un rouet. Il est impossible de voir une agonie plus douloureuse et mieux caractérisée, et il y a des momens où l'on croirait que la malade va expirer. Cependant ce faible corps qui depuis 8 ans n'a pris aucune nourriture ni aucun sommeil, supporte toutes les semaines, sans y succomber, ces terribles assauts : à une certaine heure, le sang s'arrête et se sèche ; les plaies se ferment toutes seules sans aucune des circonstances qui accompagnent ordinairement la guérison d'une blessure : les paroxysmes convulsifs diminuent de violence et d'intensité, et la pauvre stigmatisée rentre jusqu'au vendredi suivant dans son état ordinaire, état d'immobilité absolue et de souffrances continuelles, mais qui peuvent paraître supportables par comparaison. Nous lui fîmes deux visites dans la matinée que nous passâmes à Capriana. La première fois, elle n'était pas encore dans toute l'horreur de son agonie, et nous pûmes lui adresser quelques paroles. Je lui demandai de prier pour la France, et elle me fit signe qu'elle le ferait. On nous donna de petites images qu'on lui fit baiser et qu'on fit toucher à ses mains : je dois ajouter que malgré la pauvreté de ses parens, il est impossible de leur faire accepter aucune aumône. Je viens de raconter ce que j'ai vu de mes yeux, ce que des milliers d'autres ont vu comme moi et ce qu'il est facile à chacun d'aller vérifier. Est-il

besoin de dire que je n'ai jamais ressenti d'émotion plus vive et plus profonde qu'en face de cette représentation si fidèle de quelques traits du drame sanglant accompli sur le Calvaire? A la description de ce que j'ai vu, j'ajouterai quelques détails sur Domenica Lazzari, puisés à différentes sources. Les plus importans sont extraits d'un journal de médecine de Milan, où le docteur Léonard dei Cloche a décrit très au long les différens états dans lesquels il a vu cette fille extraordinaire [1].

Marie Dominique, dernière fille du meunier Lazzari, est née à Capriana le 16 mars 1815. Élevée suivant sa modeste condition, elle se fit remarquer de bonne heure par son intelligence et sa piété. Dans les intervalles de ses travaux, elle aimait à lire des livres de dévotion, notamment ceux de saint Alphonse de Ligori : ses prières et ses méditations étaient fréquentes; toutefois sa réserve et sa modestie ne laissaient voir en elle aucune marque de ferveur extraordinaire, ni rien qui l'élevât au-dessus de ce que doit être une fille sage et pieuse. Sa santé fut bonne jusqu'à la mort de son père qui eut lieu en 1828 : la douleur qu'elle ressentit de cette perte fut excessive et amena une maladie assez longue qui finit pourtant par céder soit aux remèdes, soit à la force médicatrice de la nature. « Le 12 juin 1833, dit le docteur dei Cloche, pendant qu'elle était occupée aux travaux des champs, elle fut prise tout-à-coup d'un certain malaise qui la retint immobile à peu de distance de sa maison. Les personnes qui se trouvaient près de là par hasard la virent debout, comme absorbée dans la contemplation ou dans l'extase. Elle eut une attaque de nerfs d'environ une heure pendant laquelle, ainsi qu'elle le dit plus tard elle-même, elle souffrait d'une soif ardente, d'une extrême difficulté de respirer et voyait à une certaine distance un homme d'un aspect vénérable qui lui ordonnait de s'arrêter afin de lui faire connaître une chose de la plus haute importance. Étant revenue à elle, la vision disparut et on la ramena à grand'peine au domicile maternel. » Le lendemain de ce jour commença une maladie caractérisée d'abord par une toux continuelle, des suffocations et de cruelles douleurs dans le bas-ventre, puis plus tard par d'autres symptômes, laquelle ne lui permit plus de quitter le lit. Dans les premiers jours d'avril 1834, éprouvant une aversion invincible pour tout aliment et toute boisson, elle commença à refuser le peu de nourriture qu'elle avait coutume de prendre : à la fin de ce mois, sur les instantes prières qu'on lui fit, elle prit pour la dernière fois un peu de pain trempé dans de l'eau. Le 30 avril, ses parens, effrayés de l'opiniâtreté et de la violence de la maladie, allèrent chercher à Cavalese le docteur dei Cloche, qui décrit avec détails l'état dans lequel il la trouva et les violentes convulsions dont elle fut assaillie en sa présence. Il fit plusieurs tentatives pour lui faire prendre quelques médicamens, mais ces essais ayant constaté chez elle l'impossibilité d'avaler quoi que ce fût, il fut obligé de renoncer à tout traitement. Il revint la voir le 29 août 1834 : « ses convulsions, au lieu d'être devenues périodiques, étaient continuelles et moins violentes. Sa sensibilité maladive était augmentée, et affectait à tel point tous les sens, qu'elle ne pouvait supporter ni lumière, ni odeur, ni bruit, sans éclater en sanglots, en gémissemens, en mouvemens convulsifs. Elle ne pouvait articuler la moindre parole qu'avec peine et d'une voix enrouée. Si quelqu'un s'approchait de son lit sans précaution et par curiosité, ses tremblemens augmentaient et ses douleurs devenaient plus vives. Elle n'avait pris aucune nourriture et toutes ses sécrétions étaient suspendues. »

La relation des *Annales de médecine universelle* ne nous fait pas connaître de quelle nature fut la transition de cette maladie à l'état où Domenica se trouve aujourd'hui. Ce fut seulement 3 ans plus tard que le docteur dei Cloche, qui avait quitté Cavalese pour aller demeurer à Trente, ayant entendu parler des étran-

[1] *Annotazioni interno, etc.* Remarques sur la maladie de Marie Domenica Lazzari, recueillies par le docteur Leonard dei Cloche, aujourd'hui premier médecin et directeur de l'hôpital civil et militaire de Trente. (Extrait des *Annales universelles* de Milan, numéro de novembre, 1837.)

ges phénomènes qui commençaient à rendre célèbre le nom de la paysanne de Capriana, voulut voir par lui-même ce qui en était et se transporta près d'elle le jeudi 4 mai 1837, à 4 heures du soir. « Elle reposait dans le même lit, dit-il, était enveloppée dans les mêmes linges et placée dans la même position où je l'avais trouvée en août 1834. Elle avait les mains jointes ou plutôt entrelacées: elles étaient appuyées sur sa poitrine dans la position où on les met ordinairement pour prier Dieu. Sur son front, deux doigts au-dessous de la racine des cheveux, on voyait courir d'une tempe à l'autre une ligne droite passant par des points assez rapprochés sur lesquels brillait du sang frais. Ces points étaient au nombre d'à peu près 10 ou 12. Le reste de la face jusqu'à la lèvre supérieure était couvert de sang noirâtre et desséché. A l'extérieur des mains et vers le centre, c'est-à-dire entre le métacarpe du doigt du milieu et de l'annulaire, s'élevait un point noir semblable à la tête d'un gros clou, dont le diamètre était de 9 lignes et la figure parfaitement ronde. Il était plus élevé au centre et aplati sur les bords: observé à la lumière, il avait l'apparence de sang caillé et desséché. Autour de ces points se trouvaient des altérations pareilles à de petites cicatrices linéaires, toutes aboutissant au centre. Elles étaient d'un brun pâle et d'environ 2 lignes de long. Une marque semblable à celle des mains existait au-dessus du pied droit et à peu près au milieu; elle était entourée aussi de plusieurs lignes en forme de rayons partant du centre. Je ne pus pas voir le dessus du pied gauche, parce qu'il était fortement comprimé, pour ne pas dire entièrement couvert par la plante du pied droit. Domenica parlait lentement, le son de sa voix était plaintif, ses paroles étaient vives et énergiques. Son esprit paraissait calme et tranquille; son corps, et principalement les extrémités inférieures, était agité par un tremblement convulsif incessant comme l'est une feuille par le souffle du vent.

« Quand je fus près de son lit, elle me témoigna par des paroles affectueuses et par son sourire que ma visite lui était agréable. Je lui dis combien son état m'inspirait de compassion: elle ne répondit pas, leva les yeux au ciel et inclina la tête. Je lui fis différentes questions pour mieux connaître ses souffrances intérieures; elle y répondit de bonne grâce. Lui ayant demandé à voir la paume de ses mains et la plante de ses pieds qui avaient pris une position presque horizontale à ses jambes, elle me répondit: « Je ne puis pas me remuer. Il m'est impossible à présent de séparer une main de l'autre, ni le pied droit du gauche. Le seul effort que je ferais pour vous satisfaire me causerait des douleurs horribles et d'affreuses convulsions. » Ma curiosité ne se contenta pas de cette excuse, je renouvelai mes instances et m'efforçai de trouver de bonnes raisons pour la persuader. Elle garda le silence pendant quelques momens, et dit enfin: « Demain matin, j'essayerai de satisfaire votre désir et j'espère y réussir. » — « A présent, dis-je à mon tour, si vous n'avez pas la force de séparer les mains ou les pieds, essayez au moins de remuer vos doigts. » Elle répondit qu'elle ne pouvait remuer que l'index de la main droite. Je lui demandai ensuite si le lendemain, qui était un vendredi, le sang coulerait de son corps comme les vendredis passés. Elle répondit: « Jusqu'à présent mon martyre n'a jamais manqué. Ce jour-là mes plaies ont toujours saigné. Demain matin quand j'aurai médité la sainte messe, venez me voir et vous serez convaincu de la vérité. Si vous veniez auparavant, vous me distrairiez de mes prières et votre visite me serait pénible. » Je la priai de me permettre d'examiner son pouls. Elle y consentit: « Mais, dit-elle, ne pressez pas trop fort mon bras, de peur qu'il ne me vienne de longues et violentes convulsions, comme il est arrivé récemment quand un médecin, incrédule à mes souffrances, voulut me tâter le pouls malgré moi. » Je fis comme elle désirait, mais je ne sentis aucune pulsation, parce que tout son corps était dans un tremblement continuel qui ne permettait pas de sentir le battement des artères. A mon plus léger attouchement, tout son corps tremblait davantage et ses gémissemens redoublaient.

« Je lui demandai pourquoi sa fenêtre

était toujours ouverte. Elle répondit : « Depuis que je suis malade dans ce lit, je n'ai pu supporter qu'elle fût fermée ni le jour, ni la nuit, même pendant les temps les plus froids de l'hiver. Quand quelqu'un a voulu la fermer, il a fallu promptement la rouvrir pour m'empêcher de mourir suffoquée. » Ce qu'elle disait me fut attesté par des témoignages irréfragables. Il est notoire que sa fenêtre resta ouverte pendant l'hiver de 1836, quand le thermomètre de Réaumur était descendu à plus de 13 degrés au-dessous de zéro. Elle assure que quand il y a de grands vents, elle se trouve mieux et que ses douleurs sont soulagées. Pour y suppléer, elle prie les personnes qui la visitent ou celles de la maison de l'éventer fortement avec un grand éventail qui se trouve là pour cet usage. Pour vérifier son assertion, je le pris moi-même, et pendant une demi-heure, je l'agitai de toutes mes forces au point de faire voler ses cheveux sur son visage. Cela lui était agréable : la bouche entr'ouverte, elle recevait avec plaisir cette ventilation qui pour toute autre personne eût été fort incommode.

« Elle m'assura qu'elle avait au côté une grande plaie qu'elle tenait soigneusement cachée, et le long de l'échine beaucoup d'autres petites qui rendent aussi du sang tous les vendredis. Elle ajouta que depuis le 2 mai 1834 elle n'avait ni dormi, ni bu une goutte d'eau, ni avalé une miette de pain. Elle disait en outre qu'elle était martyrisée sans relâche par de cruelles douleurs dans toutes les parties de son corps et particulièrement à l'endroit des plaies, douleurs qui, tous les vendredis, se joignaient à de fortes palpitations de cœur, et devenaient tellement intolérables que quelquefois la mort lui aurait paru préférable.

« Le lendemain 5 mai, à sept heures du matin, j'allai revoir Domenica. A plus de cent pas de sa demeure on entendait des cris perçans venant de la fenêtre de sa chambre qui correspondait à la rue. En approchant, on distinguait ces mots : Mon Dieu, secourez-moi ! A peine eus-je mis le pied sur le seuil de sa chambre que le spectacle le plus douloureux et le plus déchirant s'offrit à moi. Les points saillans que j'avais vus au milieu des mains s'étaient changés en trous d'où coulait le sang. Il coulait aussi de la plaie qui paraissait au-dessus du pied droit ainsi que de celle qu'on ne voyait pas au-dessus du pied gauche. Autour de chacune de ces plaies était une auréole rougeâtre : celles des trous du front étaient petites ; celles des pieds et des mains ressemblaient à celles du vaccin variolique le septième jour de son développement. Ces ouvertures étaient des plaies, ou, si on l'aime mieux, des ulcères vifs et profonds, sans purulence, ni rien qui tendit à la corruption. Le sang qui en sortait était vif, rutilant, tenace, et ressemblait au sang artériel. Il coulait très lentement, mais pourtant visiblement. Les plaies du front avaient à peu près deux lignes de profondeur, une ligne de largeur et leur forme était ronde. Celles des mains étaient profondes de trois lignes et étaient creusées en forme de cônes : leur diamètre était d'un demi-pouce et celle qui existait au-dessus du pied droit était de même figure que celles des mains.

« Après avoir contemplé la malade quelque temps, je lui rappelai la promesse qu'elle m'avait faite de me laisser voir les paumes de ses mains ; aussitôt elle souleva en soupirant ses mains jointes et les détacha avec effort pendant une seconde : je n'y vis qu'une plaie superficielle toute saignante. Elle ne put détacher la plante du pied droit du dessus du pied gauche. Comme je témoignais le désir de voir la plaie du côté, elle répondit : « Je ne puis pas la laisser voir. Quand le sang coule, la chemise y est collée et ne pourrait en être détachée qu'au prix de douleurs insupportables ; quand le sang commence à sécher, il s'amasse sur la plaie et la cache entièrement aux yeux. » Cette plaie n'a été vue que furtivement par sa mère et ses sœurs lorsqu'elles assistaient la malade au plus fort de ses convulsions. Personne n'a vu celles qu'elle dit avoir le long du dos.

« A dix heures du matin, l'infortunée criait encore d'une voix retentissante : « O mon Dieu ! secourez-moi. » Par intervalles, elle répondait laconiquement aux questions qui lui étaient adressées, puis revenait à sa douloureuse exclamation. A quatre heures après midi, quoique le

sang eût cessé de couler, elle continuait à crier avec la même énergie. Interrogée à ce sujet, elle répondit : « J'éprouve des douleurs affreuses dans toutes les parties de mon corps, et en criant ainsi je trouve du soulagement à mon inexplicable martyre. » Puis, quelques momens après: « O mon Dieu, mes douleurs me prennent à la poitrine ; » et elle fit signe avec ses mains jointes que le mal était arrivé au cœur. « C'est, dit-elle, un signe avant-coureur de la plus cruelle souffrance. » En effet, au bout de dix minutes, elle fut en proie aux convulsions les plus horribles et les plus étranges. Ces spasmes, d'une violence extrême et accompagnés des symptômes les plus graves, l'attaquaient sans relâche, sans ordre et sans mesure, passant alternativement d'une partie du corps à l'autre. Les assauts se succédaient avec des variations, des changemens, des vicissitudes, des transformations impossibles à décrire, et elle en était tellement anéantie qu'on aurait pu la prendre dans ce moment pour la mort personnifiée. Elle paraissait éprouver en même temps les sensations les plus opposées et les plus contradictoires, mais toutes sans rapport ni avec ses douleurs habituelles, ni avec son jeûne constant, ni avec ses hémorrhagies hebdomadaires, ni avec sa frêle constitution. Pour décrire cet accès avec toutes les formes sous lesquelles il se manifestait, il faudrait dire qu'on y voyait prévaloir tour à tour les convulsions toniques et cloniques, la danse de Saint-Guy, le tétanos partiel et général, la suffocation convulsive, le spasme cynique, le trisme, une sorte de carphologie et d'autres affections du même genre. Ce paroxysme spasmodique se présentait sous des formes si étranges et si bizarres, qu'il rappelait à l'observateur ces paroles de Sydenham : « *Tam diversa sunt symptomata atque ab invicem contraria specie variantia quam nec Proteus lusit unquam, nec coloratus spectatur camæleon.* « Je note en dernier lieu que, dans ses convulsions, Domenica se donnait quelquefois avec ses mains jointes des coups si violens sur la poitrine, que le bruit en était incroyable... Le grincement de ses dents était tel, qu'on pouvait le comparer à celui d'un chien furieux et affamé qui ronge des os, ou au mouvement d'une grosse lime promenée par un bras vigoureux sur une masse de fer. Je raconterai en finissant divers accidens de sa maladie qui m'ont été racontés par des personnes dignes de foi... Le 12 mai 1836 elle eut une lipothymie qui dura jusqu'au 16 du même mois. Le seul signe qui la fit regarder comme vivant encore, était un mouvement à peine sensible, persistant au bas-ventre. Les plus fortes convulsions qu'elle ait eues, eurent lieu le 24 juin 1836 ; elles continuèrent sans relâche jusqu'au soir du 2 juillet. Dans ses contorsions convulsives, elle frappait tellement sa poitrine avec ses mains entrelacées, que les coups s'entendaient distinctement de la rue, quoique séparée de sa demeure par un espace d'environ quatre perches. On compta qu'elle s'était ainsi frappée quatre cent neuf fois dans une heure. »

La description qu'on vient de lire donne autant de détails qu'on en peut désirer sur les phénomènes extérieurs qui caractérisent l'état de Domenica Lazzari. Sa vie intérieure est peu connue, de même que celle de Marie de Mœrl, parce que leurs directeurs observent à cet égard la sage réserve prescrite par l'Eglise en semblable circonstance. Marie de Mœrl est, à l'exception de courts intervalles, dans un état d'extase à peu près continuel. Domenica Lazzari a toujours l'usage de ses sens, sauf quelques périodes plus ou moins longues où elle est comme morte et où la vie ne se trahit plus chez elle que par des signes presque imperceptibles. Ce sont donc deux états tout-à-fait différens. Domenica, qui est dans l'impossibilité de prendre aucune nourriture, peut cependant recevoir la communion, et on dit qu'elle avertit d'avance son confesseur du jour et de l'heure où on pourra lui apporter le pain eucharistique, que le plus ordinairement elle consomme sans difficulté. Cependant, le 2 août 1838, après avoir reçu la sainte hostie, elle fut empêchée de l'avaler par des spasmes qui survinrent tout-à-coup. Cela s'étant prolongé quelques heures, on essaya de la retirer, mais sans pouvoir y parvenir, parce qu'à chaque tentative Domenica était prise de convulsions d'une violence extraordi-

naire. L'hostie resta ainsi sur sa langue pendant près de deux mois sans pouvoir être ni consommée ni retirée : ce ne fut que le 24 septembre qu'elle put enfin l'avaler, après avoir été pendant ce long espace de temps comme un tabernacle vivant [1].

A ce qui vient d'être dit, nous n'avons que peu de réflexions à ajouter. L'état des deux vierges tyroliennes, surtout celui de Domenica Lazzari, est tel, qu'on peut défier la science incrédule de l'expliquer par des causes naturelles d'une manière tant soit peu satisfaisaisante pour la raison. Pour ceux qui ont étudié la vie des saints catholiques, cet état n'est ni nouveau, ni inconnu, mais ils n'en cherchent pas l'explication hors de l'ordre surnaturel et dans le phénomène miraculeux de la stigmatisation, ils se plaisent à admirer les richesses infinies de la puissance et de la bonté divines. Ecoutons ce que dit le saint évêque de Genève, lorsqu'à propos de la stigmatisation de saint François d'Assise il cherche à représenter comment la blessure de l'amour passe de l'âme au corps et se manifeste à l'extérieur : « Combien fut « extresme, dit-il, l'attendrissement du « grand saint François, quand il vit l'i- « mage de Nostre-Seigneur se sacrifiant « soy-mesme sur la croix! image que non « une main mortelle, mais la main mais- « tresse d'un séraphin céleste avoit tirée « et effigiée sur son propre original, re- « présentant si vivement et au naturel le « divin roy des anges, meurtry, blessé, « percé, froissé, crucifié. Cette âme « doncques, ainsi amollie, attendrie et « presque toute fondue en cette amou- « reuse douleur, se trouva par ce moyen « extrêmement disposée à recevoir les « impressions et marques de l'amour et « douleur de son souverain amant. Car la « mémoire estoit toute détrempée en la « souvenance de ce divin amour, l'ima- « gination appliquée fortement à se re- « présenter les blessures et meurtrisseu- « res que les yeux regardoient alors si « parfaictement bien exprimées en l'i- « mage présente ; l'entendement recevoit « les espèces infiniment vives que l'ima- « gination luy fournissoit, et enfin l'a- « mour employoit toutes les forces de la « volonté pour se complaire et confor- « mer à la passion du bien-aimé, dont « l'âme sans doute se trouvoit toute « transformée en un second crucifix. Or « l'âme, comme forme et maistresse du « corps, usant de son pouvoir sur ice- « luy, imprima les douleurs dont elle es- « toit blessée, ès endroits correspondans « à ceux esquels son amant les avoit en- « durées. L'amour est admirable pour ai- « guiser l'imagination afin qu'elle pénè- « tre jusqu'à l'extérieur. L'amour donc « fit passer les tourmens intérieurs de ce « grand amant saint François jusqu'à « l'extérieur et blessa le corps du mesme « dard de douleur duquel il avoit blessé « le cœur. Mais de faire les ouvertures en « la chair par dehors, l'amour qui estoit « dedans ne le pouvoit bonnement faire : « c'est pourquoy l'ardent séraphin, ve- « nant au secours, darda des rayons « d'une clarté si pénétrante, qu'elle fit « réellement en la chair les playes exté- « rieures du crucifix que l'amour avoit « imprimées intérieurement en l'âme. « Ainsi le séraphin voyant Isaïe n'oser « entreprendre de parler, d'autant qu'il « sentoit ses lèvres souillées, vint au « nom de Dieu luy toucher et espurer « les lèvres avec un charbon pris sur « l'autel, secondant en cette sorte le dé- « sir d'iceluy. La myrrhe produit sa « stacte et première liqueur comme par « manière de sueur et de transpiration ; « mais afin qu'elle jette bien tout son suc, « il la faut aider par l'incision. De mes- « me, l'amour divin de saint François pa- « rut en toute sa vie comme par manière « de sueur, car il ne respiroit en toutes « ses actions que cette sacrée dilection : « mais pour en faire paroistre tout-à-fait « l'incomparable abondance, le céleste « séraphin le vint inciser et blesser. Et

[1] Si quelques personnes désirent des renseignemens sur la manière d'aller visiter les deux filles merveilleuses dont il vient d'être parlé, nous leur dirons que pour se rendre à Capriana, le moyen le plus simple est d'aller de Trente à Neumarkt, appelé aussi Egna. De ce bourg, on peut se faire conduire soit à Cavalese pour y passer la nuit, soit directement à Capriana. Pour visiter Marie de Mœrl, on va jusqu'à Botzen et de là à Kaltern. Il faut aujourd'hui pour la voir une permission de l'évêque de Trente, parce qu'elle a quitté sa maison pour s'enfermer dans un couvent de tertiaires de l'ordre de Saint-François.

« afin que l'on sceust que ses playes es« toient playes de l'amour du ciel, elles « furent faictes, non avec le fer, mais « avec des rayons de lumière [1]. »

Tout cela, dira-t-on, n'est que de la poésie et du mysticisme; et nous convenons sans peine qu'il n'y a rien là qui ressemble à une explication scientifique. Mais quand la science ne sait que dire, quand la raison est confondue, c'est à l'amour à parler et à chanter. Que si l'on se sent porté à prendre en pitié les théologiens mystiques et leurs théories, il faut tâcher de dire quelque chose de plus raisonnable sur tout une masse de faits fort étranges sans doute, mais qu'il est impossible de nier. Depuis que le glorieux saint François d'Assise reçut, sur le mont Alverne, l'impression des plaies du crucifié, ce miracle s'est renouvelé de siècle en siècle sur quelques favoris du Seigneur; et Goerres pense qu'on peut citer, depuis saint François, plus de 70 stigmatisés connus, tant hommes que femmes. Il n'est guère permis de traiter de fable et de *légende* (mots synonymes pour beaucoup de gens), ce qui est raconté d'eux par les hagiographes, lorsque les mêmes phénomènes se reproduisent de nos jours, et que tout le monde peut en aller constater la réalité, soit en Tyrol, auprès de Marie de Moerl et de Domenica Lazzari, soit dans notre France qui possède aussi une stigmatisée [2].

En parlant de quelques faits contemporains, notre but principal a été d'appeler l'attention sur les faits analogues que le passé nous présente. Les phénomènes extraordinaires connus sous le nom d'extase, de ravissement, de stigmatisation partielle ou complète, ont été étudiés et décrits avec soin par les anciens théologiens; mais depuis que le protestantisme et la philosophie ont prononcé l'anathême au nom de la raison contre la théologie mystique et tout ce qui en fait l'objet, un grand nombre de catholiques ont cru plus sage de renoncer à une foule de croyances pieuses, mais libres, pour se retrancher sur le terrain de ce qui est de foi stricte, et la peur de trop croire est devenue presque universelle. On s'est montré disposé à admettre que nos pères avaient été des esprits faibles et crédules, et que tout ce qu'ils avaient tenu pour vrai sur certains rapports du monde surnaturel avec le monde visible, s'était complètement évanoui au grand jour de la science. C'est là un jugement très superficiel, et qui ne peut être ratifié par ceux qui ont étudié la question. Les faits que nos pères attribuaient à une intervention surnaturelle, ne sont pas plus explicables aujourd'hui qu'ils ne l'étaient autrefois; et, après tout, on ne cherche même pas à les expliquer; on se contente de les traiter d'illusions et de fraudes pieuses. On part plus ou moins explicitement de l'axiome, que Dieu ne peut pas vouloir changer les lois ordinaires de la nature; et, à tous les faits qui ne se concilient pas avec ce principe, on oppose des interprétations équivalentes à des dénégations absolues. Surtout on tire grand parti de quelques faux miracles et de quelques superstitions populaires que personne n'a jamais sérieusement défendues, et on s'en autorise pour traiter de contes ridicules une masse de faits, dont beaucoup sont aussi attestés que les plus certains d'entre les faits historiques. Certes, il y a de la légèreté à croire trop facilement et trop promptement; mais n'y en a-t-il pas au moins autant à rejeter sans examen ce qui est admis par une foule d'hommes graves, consciencieux, éclairés, et surtout ce qui a pour soi la haute garantie de l'Église catholique, lorsqu'il s'agit des miracles de saints canonisés? Si l'on voulait bien étudier des documens qui ne sont ni rares, ni d'un accès difficile, et se rendre compte des conditions auxquelles l'Église inscrit un nouveau saint dans son martyrologe, on saurait que rien n'égale sa prudence, ou, pour mieux dire, sa défiance en ce qui touche les faits miraculeux, et l'on serait obligé de reconnaître que les faits de ce genre, qui ont subi l'épreuve d'un procès de canonisation, ont le plus haut degré d'authenticité que puissent donner le nombre des témoignages et la présomption de véracité de la part des témoins. Nous ne

[1] Saint François de Sales, *Traité de l'Amour de Dieu*, liv. VI, ch. xv.

[2] Celle-là s'appelle madame Miollis, et habite dans les environs de Draguignan. Un médecin distingué, le docteur Reverdit en a parlé dans le *Mercure Aptésien*.

saurions trop engager les hommes de bonne foi à lire la *Vie des Saints*, surtout de ceux qui ont été canonisés dans les derniers siècles, et sur lesquels les documens sont plus abondans. Cette lecture faite, non dans les abrégés incomplets qui sont ordinairement entre les mains des fidèles, mais aux sources mêmes, les transportera quelquefois dans un monde bien étrange, les fera assister à des scènes qui égalent ou surpassent ce qui a été raconté plus haut des deux saintes filles du Tyrol; mais, si nous ne nous trompons, elle changera beaucoup leurs idées, et leur démontrera le peu de valeur d'une foule d'objections et de railleries contre les miracles, mises en circulation par les incrédules, adoptées par les mondains, et répétées trop souvent par des chrétiens légers et irréfléchis. Sur ce point, comme sur tous les autres, l'Eglise n'a rien à cacher, et bien loin de craindre l'examen, elle l'appelle de tous ses désirs. Qu'on examine donc, qu'on étudie, qu'on discute les faits et les témoignages, selon toutes les règles de la critique historique; et si cet examen est fait consciencieusement et sans parti pris d'avance, on sera forcé de reconnaître que Dieu n'a jamais cessé de se manifester dans le sein de son Église par des miracles nombreux, éclatans, appuyés presque toujours sur plus de preuves qu'on n'en exige devant aucun tribunal, et que, par conséquent, les paroles du Sauveur : « En vérité, je vous le dis, celui qui croit en moi fera les œuvres que je fais, et en fera de plus grandes encore [1], » n'ont cessé de produire leur effet d'âge en âge, comme elles ne cesseront de le produire jusqu'à la consommation des siècles.

É. DE CAZALÈS.

[1] Joan., XIV.

ÉTUDES SUR LES FEMMES CHRÉTIENNES

MADAME DE CHANTAL. 1572.

SECOND ARTICLE [1].

La foi vive et éclairée de François de Sales ne pouvait souffrir l'exagération même en religion : supérieur par les lumières, comme par la piété, il voulait qu'on aimât Dieu avec confiance, avec calme, avec abandon, sans permettre que cet amour fût troublé par les angoisses et les craintes d'une conscience timorée, ni par les écarts d'une imagination exaltée. De même qu'une mère tendre et sage étudie avec soin le caractère de ses enfans, employant pour chacun le remède qui convient à ses dispositions, de même François de Sales, loin de favoriser en ses pénitentes les exagérations auxquelles elles pouvaient être portées, cherchait les moyens les plus propres à les guérir. Ses lettres prouvent combien était grande sa sollicitude à cet égard; nous y trouvons un admirable mélange de sages conseils, de tendres encouragemens. Tantôt ce sont de douces exhortations à la simplicité et au mépris des tentations; tantôt des excitations à dédaigner le démon, dont il parle avec une naïveté charmante, et partout règne la plus grande modération. Combien donc cet esprit si sage ne dut-il pas s'alarmer des scrupules sans cesse renaissans de madame de Chantal, et que d'efforts ne dut-il pas faire pour les détruire! Dans une lettre qu'il lui écrivait le 14 octobre 1604, c'est-à-dire peu de temps après avoir fait sa connaissance, nous lisons :

« Pour le second, ma très chère sœur, sachez que, comme je viens de dire, dès le commencement vous conférâtes avec moi de votre intérieur; Dieu me donna un grand amour de votre esprit. Quand vous vous déclarâtes à moi plus particulière-

[1] Voir le 1er art. au t. XII, p. 370.

ment, ce fut un bien admirable à mon âme, pour chérir de plus en plus la vôtre, qui me fit vous écrire que Dieu m'avait donné à vous, ne croyant pas qu'il se pût plus rien ajouter à l'affection que je sentais en mon esprit, et surtout en priant Dieu pour vous.

« Mais maintenant, ma chère fille, il est survenu une certaine qualité nouvelle, qui ne se peut nommer, ce me semble; mais seulement son effet est une grande suavité intérieure que j'ai à vous souhaiter la perfection de l'amour de Dieu et les autres bénédictions spirituelles. Non, je n'ajoute pas un seul brin à la vérité; je parle devant le Dieu de mon cœur et du vôtre : chaque affection a sa particulière différence d'avec les autres, celle que je vous ai a une certaine particularité qui me console infiniment, et, pour dire tout, qui m'est extrêmement profitable. Tenez cela pour une très véritable vérité, et n'en doutez plus. Je n'en voulais pas tant dire, mais un mot tire l'autre, et puis je pense que vous le ménagerez bien.

« Grand cas, ce me semble, ma fille. La sainte Église de Dieu, à l'imitation de son époux, ne nous enseigne point de prier pour nous en particulier, mais toujours pour nous et nos frères chrétiens; *donnez-nous*, dit-elle, *accordez-nous*, et en semblables termes, qui en comprennent plusieurs. Il ne m'était jamais arrivé sous cette forme de parler générale, de porter mon esprit à aucune personne particulière : depuis que je suis sorti de Dijon, sans cette parole de *nous*, plusieurs particulières personnes qui se sont recommandées à moi me viennent en mémoire; mais vous presque ordinairement la première; et quand ce n'est pas la première, qui est rarement, c'est la dernière pour m'y arrêter davantage. Se peut-il dire plus que cela? Mais, à l'honneur de Dieu, que ceci ne se communique point à personne; car j'en dis un petit trop, quoique avec toute vérité et pureté.

« En voilà bien assez pour répondre ci-après à toutes ces suggestions, ou au moins pour vous donner courage de vous moquer de leur auteur, et de lui cracher au nez. Je vous dirai le reste un jour, ou en ce monde, ou en l'autre.

« Pour le troisième, vous me demandez les remèdes au travail que vous donnent les tentations que le malin vous fait contre la foi et l'Église; car c'est cela que j'entends. Je vous dirai ce que Dieu me donnera.

« Il faut en cette tentation tenir la posture que l'on tient en celle de la chair, ne disputer ni peu ni prou, mais faire comme faisaient les enfans d'Israël, des os de l'agneau pascal, qu'ils ne s'essayaient nullement de rompre, mais les jetaient au feu. Il ne faut nullement répondre, ni faire semblant d'entendre ce que l'ennemi dit. Qu'il clabaude tant qu'il voudra à la porte, il ne faut pas seulement qui va là?

« Il est vrai, ce me direz-vous; mais il m'importune, et son bruit fait que ceux de dedans ne s'entendent pas les uns les autres deviser. C'est tout un; patience, il se faut prosterner devant Dieu, et demeurer là devant ses pieds : il entendra bien, par cette humble contenance, que vous êtes sienne, et que voulez son secours, encore que vous ne puissiez pas parler. Mais surtout tenez-vous bien fermée dedans, et n'ouvrez nullement la porte, ni pour voir qui c'est, ni pour chasser cet importun : enfin il se lassera de crier et vous laissera en paix[1]. »

Chacune des lettres de François de Sales contient quelques exhortations à ce sujet, et plusieurs même y sont spécialement consacrées. Mais nous voyons par cette correspondance combien les craintes et les doutes de madame de Chantal cédèrent difficilement à la sage influence de l'évêque, pourtant toute-puissante sur sa pénitente. Près d'un an plus tard, 30 août 1605, il lui écrivait encore :

« Vos tentations de la foi sont revenues; et encore que vous ne leur répliquiez pas un seul mot, elles vous pressent. Vous ne leur répliquez pas : voilà bon, ma fille; mais vous y pensez trop, mais vous les craignez trop, mais vous les appréhendez trop; elles ne vous feraient nul mal sans cela. Vous êtes trop sensible aux tentations. Vous aimez la foi, et ne voudriez pas qu'une seule pensée vous vînt au contraire; et tout aussitôt qu'une seule vous touche, vous vous en attristez

[1] Lettre LXVIII.

et troublez. Vous êtes trop jalouse de cette pureté de foi; il vous semble que tout la gâte. Non, non, ma fille; laissez courir le vent, et ne pensez que le frifitis des feuilles soit le cliquetis des armes.

« Dernièrement j'étais auprès des ruches des abeilles, et quelques unes se mirent sur mon visage : je voulus y porter la main et les ôter. Non, ce me dit un paysan, n'ayez point peur, et ne les touchez point; elles ne vous mordront; je le crus; pas une ne me mordit. Croyez-moi, ne craignez point ces tentations, ne les touchez point, elles ne vous offenseront point; passez outre, et ne vous y amusez point[1]. »

Et ailleurs :

« Je considérais l'autre jour ce que quelques auteurs disent des alcyons, petits oiselets qui pondent sur la rade de la mer. C'est qu'ils font des nids tout ronds, et si bien pressés, que l'eau de la mer ne peut nullement les pénétrer; et seulement au-dessus il y a un petit trou par lequel ils peuvent respirer et aspirer. Là dedans ils logent leurs petits, afin que la mer les surprenant ils puissent nager en toute assurance, et flotter sur les vagues sans se remplir ni submerger; et l'air qui se prend par le petit trou sert de contre-poids, et balance tellement ces petits pelotons et ces petites barquettes, que jamais elles ne renversent.

« O ma fille! que je souhaite que nos cœurs soient comme cela bien pressés, bien calfeutrés de toutes parts; afin que si les tourmentes et tempêtes du monde les saisissent, elles ne les pénètrent pourtant point, et qu'il n'y ait aucune ouverture que du côté du ciel, pour aspirer et respirer à notre Sauveur! Et ce nid, pour qui serait-il fait, ma chère fille? Pour les petits poussins de celui qui l'a fait pour l'amour de Dieu, pour les affections divines et célestes.

« Mais pendant que les alcyons bâtissent leurs nids, et que leurs petits sont encore tendres pour supporter l'effort des secousses des vagues, hélas! Dieu en a le soin, et leur est pitoyable, empêchant la mer de les enlever et saisir. O Dieu! ma fille, et donc cette souveraine bonté assurera le nid de nos cœurs pour son saint amour, contre tous les assauts du monde, où il nous garantira d'être assaillis. Ah! que j'aime ces oiseaux qui sont environnés d'eaux, et ne vivent que de l'air; qui se cachent en mer et ne voient que le ciel! Ils nagent comme poissons et chantent comme oiseaux; et ce qui plus me plaît, c'est que l'ancre est jetée du côté d'en haut, et non du côté d'en bas, pour les affermir contre les vagues. O ma sœur, ma fille! le doux Jésus veuille vous rendre tels, qu'environnés du monde et de la chair, nous vivions de l'Esprit; que parmi les vanités de la terre, nous visions toujours au ciel; que, vivant avec les hommes, nous le louions avec les anges, et que l'affermissement de nos espérances soit toujours en haut et au paradis[1]. »

Qui n'aurait subi la douce influence de cette âme si puissante et pourtant si naïve; qui n'aurait retiré une paix ineffable de ce touchant échange de pensées, de prières et d'amour? Le cœur ainsi rempli ne devait-il pas s'élever vers le ciel et chanter dans l'effusion de sa reconnaissance l'*Hosanna* des bienheureux! Pourtant, malgré les douces et encourageantes paroles de François de Sales, madame de Chantal était toujours livrée à l'abattement et aux angoisses. Un an après le voyage que nous lui avons vu faire à Saint-Claude, nous la retrouvons au château de Sales, sur l'invitation même de son saint ami. Pendant cette réunion, il lui donna une règle de conduite qu'elle mit en pratique aussitôt après son retour à Monthelon, chez son beau-père, et, bien que cette règle fût austère et rigide, elle l'observa cependant scrupuleusement tout le temps que sa position le lui permit.

Vers l'automne de l'année 1606, madame de Chantal se rendit en Bourgogne, dans une de ses terres, pour faire faire les vendanges; mais, en y arrivant, elle trouva le pays ravagé par la dyssenterie, et sa charité ne lui permit plus de songer à autre chose qu'à combattre le fléau. La tâche était pénible, le mal général, les secours rares et difficiles à obtenir. Madame de Chantal consacra les jours et les nuits, tantôt à soulager les malades, tan-

[1] Lettre CVIII.

[1] Lettre CLVIII.

tôt à ensevelir les morts, jusqu'à ce que enfin, accablée elle-même par tant de fatigues, elle y succomba; la fièvre et la dyssenterie l'atteignirent à son tour; longtemps on désespéra de sa vie. C'est pendant cette maladie qu'un désir déjà conçu, mais jusqu'alors vaguement flottant dans son esprit, prit une forme plus arrêtée: elle résolut de se faire religieuse. François de Sales, consulté à ce sujet, hésita à se prononcer, et demanda du temps. Voici ce qu'il lui écrivait :

« Mais vous me demandez que je vous dise si je ne pense pas qu'un jour vous quittiez tout-à-fait et tout à plat toutes les choses de ce monde pour notre Dieu, et que je ne vous le cèle pas, ainsi que je vous laisse cette chère espérance. O doux Jésus! que vous dirai-je, ma chère fille? Sa toute bonté sait que j'ai fort souvent pensé sur ce point, et que j'ai imploré sa grâce au saint sacrifice et ailleurs; et non seulement cela, mais j'y ai employé la dévotion et les prières des autres meilleurs que moi. Et qu'ai-je appris jusqu'à présent? qu'un jour, ma fille, vous devez tout quitter, c'est-à-dire afin que vous n'entendiez pas autrement que moi, j'ai appris que je vous dois conseiller un jour de tout quitter. Je dis tout : mais que ce soit pour entrer en religion, c'est grand cas; il ne m'est encore point arrivé d'en être d'avis, j'en suis encore en doute, et ne vois rien devant mes yeux qui me convie à le désirer. Entendez bien, pour l'amour de Dieu : je ne dis pas que non, mais je dis que mon esprit n'a encore su trouver de quoi dire oui. Je prierai de plus en plus Notre-Seigneur, afin qu'il me donne plus de lumières pour ce sujet, afin que je puisse voir clairement l'oui, s'il est plus à sa gloire, ou le non, s'il est plus à son bon plaisir.

« Et sachez qu'en cette enquête je me suis tellement mis en l'indifférence de ma propre inclination pour chercher la volonté de Dieu, que jamais je ne le fis si fort; et néanmoins l'oui ne s'est jamais pu arrêter en mon cœur, si que jusqu'à maintenant je ne le saurais dire ni prononcer; et le non, au contraire, s'y est toujours trouvé avec beaucoup de fermeté.

« Mais parce que ce point est de très grande importance, et qu'il n'y a rien qui nous presse, donnez-moi encore du loisir et du temps pour prier davantage et faire prier à cette intention, et encore faudra-t-il avant que je me résolve, que je vous parle à souhait, qui sera l'année prochaine, Dieu aidant; et, après tout cela, encore ne voudrais-je pas qu'en ce point vous prissiez entière résolution sur mon opinion, sinon que vous eussiez une grande tranquillité et correspondance intérieure en icelle. Je vous la dirai bien au long, le temps en étant venu; et, si elle ne vous donne pas du repos intérieur, nous emploierons l'avis de quelque autre, à qui Dieu peut-être communiquera plus clairement son bon plaisir[1]. »

L'entrevue dont parle ici François de Sales eut lieu, en effet, à la Pentecôte de l'année 1607. C'est alors qu'il lui communiqua, pour la première fois, le projet de la fondation d'un nouvel ordre. Madame de Chantal en éprouva une grande joie, sans pourtant se dissimuler tous les obstacles que rencontrerait l'accomplissement de ce dessein, tant du côté de sa famille, qui s'opposerait à ce qu'elle quittât ses enfans et sa fortune, que du côté du monde, peu disposé à accueillir favorablement la création d'un ordre nouveau. Ses prévisions étaient justes, trois années devaient s'écouler avant que ce plan ne fût mis à exécution; années de luttes sans nombre et de difficultés toujours renaissantes.

L'une des premières qu'elle eut à surmonter lui fut d'autant plus pénible qu'elle l'avait moins prévue. Un ami de son père, appréciant les rares vertus de madame Chantal, la demanda en mariage, et se fit appuyer dans sa recherche par le président Frémiot, et par tout le reste de la famille. Rien n'était plus éloigné des idées de la pieuse veuve; elle qui souhaitait de se faire religieuse, et qui depuis bien des années avait renoncé au monde, ne songeait guère à contracter une seconde union; aussi refusa-t-elle cette offre. Malheureusement sa famille la regardait comme très avantageuse et pour elle-même et pour ses enfans; ce fut une véritable persécution : il y eut des reproches, il y eut de l'aigreur, il y eut même des calomnies; l'orgueil hu-

[1] Lettre CLXVIII.

main ne peut souffrir ni pardonner qu'on lui résiste. François de Sales seul approuva son amie : nous trouvons une lettre de lui où il l'encourage dans sa résolution avec sa naïveté habituelle, si charmante de simplicité. Elle résista, en effet, et parvint à triompher de toutes les volontés liguées contre elle. Alors, pour sceller de son sang le vœu d'être tout à Dieu, elle eut le courage de graver sur son cœur, avec un fer chaud, le nom de Jésus. « Action extraordinaire, dit l'abbé Marsollier, mais qui marque si bien un grand courage et la fermeté de la résolution qu'elle avait prise de n'être jamais qu'à Dieu seul. »

Un projet d'union entre le baron de Thorens, frère de l'évêque de Genève, et la fille aînée de madame de Chantal, devait, en se réalisant, aplanir pour celle-ci les difficultés qui s'opposaient encore à sa retraite du monde. En effet, le mariage ayant eu lieu le 13 octobre de l'année 1609, madame de Chantal ne crut plus devoir dissimuler son dessein, et s'en ouvrit à son père. Comme elle l'avait prévu, le vieillard ne consentit pas facilement à cette séparation ; il chercha à l'entraver par tous les moyens possibles ; l'archevêque de Bourges fut même appelé à intervenir pour détourner sa sœur de l'accomplir ; mais tout fut inutile. Elle répondit à chaque objection d'une manière simple et digne ; rappela l'abnégation avec laquelle elle avait élevé ses enfans, dirigé et soigné leurs affaires ; montra les précautions qu'elle avait prises pour leur avenir : sa fille aînée était mariée ; son fils était sous la direction du président, et la seule qui eût encore besoin d'elle ne serait point abandonnée puisque la retraite lui permettrait de continuer son éducation avec tous les soins nécessaires ; puis, fidèle au désintéressement de toute sa vie, elle présenta en faveur de ses enfans la renonciation formelle de ses biens, sur lesquels elle ne se réservait qu'une pension. Que répondre à des paroles appuyées sur des actions, ou à des actions qui précédaient les paroles ? Il fallut céder.

Pendant que madame de Chantal levait ainsi toutes les difficultés, la Providence lui préparait des compagnes pour commencer avec elle la sainte retraite. La première fut une demoiselle Favre, fille du président Antoine Favre, baron de Perone, intime ami de François de Sales et de sa famille. Cette jeune personne devait se marier avec Louis, comte de Sales, frère de l'évêque de Genève ; mais appelée soudain à la vie religieuse, elle avoua au prélat ses répugnances, et parvint avec son secours à rompre les engagemens déjà formés. L'autre fut une demoiselle de Bréchard, d'une bonne famille du Nivernais. Ainsi la France et la Savoie se trouvèrent être de moitié dans la fondation et dans l'établissement de l'ordre de la Visitation.

Mais, de son côté, François de Sales rencontrait bien des obstacles ; il nous en donne lui-même l'abrégé dans une lettre adressée à un Père de la Compagnie de Jésus, le 24 mai 1610. Comme il y parle aussi de la règle qu'il désirait établir dans le nouvel ordre, nous ne pouvons mieux faire que de la citer.

« Sachez donc que quelques âmes dévotes me proposèrent, il y a un an, l'établissement d'une religion de filles avec offre d'une bonne somme d'argent pour faire le bâtiment ; et moi, sachant combien de filles désiraient la retraite du monde qui ne la pouvaient trouver ès religions déjà établies, j'acceptai l'offre et promis toute mon assistance pour ce projet.

« Monsieur le baron N...... qui m'avait apporté l'ambassade, acheta une petite maison au faubourg, en lieu extrêmement propre à bien bâtir et commencer à dresser ce petit édifice ; en sorte qu'en peu de temps il le rendit commode pour loger une douzaine de personnes, avec l'ornement d'un petit oratoire, afin que celle qui serait si heureuse de vouloir servir d'exemple aux autres, se puisse retirer et commencer à faire essai du dessein.

« Tôt après, voici que l'on me fit entendre qu'il n'y avait que la moitié des moyens qu'on avait proposés, et depuis quelque temps en çà on mit en doute beaucoup de commodités temporelles qui devaient arriver avec une personne, laquelle avait premièrement avec ardeur entrepris de venir et puis s'était tout-à-coup refroidie.

« Parmi tout cela il me fallut surseoir le dessein d'ériger un monastère formé: et néanmoins, pour donner lieu à une très honnête et chrétienne retraite à quelque âme bien résolue, et saintement impatiente de se retirer du tracas du monde, je leur ouvre la porte d'une petite assemblée ou congrégation de femmes et de filles vivant ensemble par manière d'essai, sous de petites constitutions pieuses.

« Nous commencerons avec la pauvreté, parce que notre congrégation ne prétendra s'enrichir que de bonnes œuvres.

« Leur clôture sera telle pour le commencement : aucun homme n'entrera chez elles que pour les occurrences ès quelles ils peuvent entrer ès monastères réformés. Les femmes aussi n'y entreront point sans la licence du supérieur, j'entends parler de l'évêque ou de son commis.

« Quant aux sœurs, elles ne sortiront que pour le service des malades, après l'année de leur noviciat, pendant lequel elles ne porteront point d'habit différent de celui des femmes du monde; mais il sera noir et elles le rendront à l'extrémité de la modestie et humilité chrétienne.

« Elles chanteront le petit office de Notre-Dame, pour avoir en cela une sainte et divine récréation : au surplus, elles vaqueront à toutes sortes de bons exercices, notamment à celui de la sainte et cordiale oraison. J'espère que Notre-Seigneur sera glorifié en ce petit dessein, et comme vous a dit le père recteur.

« La pierre fondamentale que Dieu nous donne pour icelui est une âme d'excellente vertu et de piété, ce qui me fait tant plus croire que la chose réussira heureusement. Mon très cher père, vous êtes capable de moyens, faculté et humeur de ce pays, et jugerez bien, comme je pense, que ne pouvant mieux faire, il est bon de faire cela [1]. »

Nous trouvons ici la pensée première du fondateur et le but qu'il s'était proposé. La visite et le soin des malades; de là ce nom de *Visitation* donné à l'ordre; de là aussi l'absence de clôture. Plus tard une volonté étrangère s'interposera et changera cette organisation primitive que la modestie de François de Sales fera abandonner trop facilement selon nous. En effet, l'alliance de la vie contemplative et de la vie active, telle que la présentait le nouvel ordre, était une belle et excellente conception. Du reste, le changement que François de Sales consentit à y introduire, prouve par dessus tout qu'il portait l'humilité à l'excès; car, en renonçant à cette organisation primitive, il renonçait évidemment à sa pensée de prédilection et au sujet favori de ses méditations. Plusieurs de ses lettres nous montrent la tendance de son esprit à allier la vie active à la vie contemplative. Nous lisons dans une lettre du mois d'août 1607, adressée à madame de Chantal :

« Avant-hier et hier [1] j'eus une extraordinaire consolation au logis de sainte Marthe, laquelle je voyais si naïvement embesognée à traiter Notre-Seigneur, et, à mon avis, un peu jalouse des contentemens que sa sœur prenait aux pieds d'icelui. De vrai, ma chère fille, elle avait raison de désirer qu'on l'aidât à servir son cher hôte; mais elle n'avait pas raison de vouloir que sa sœur quittât son exercice pour cela, et laissât là le doux Jésus tout seul; car ses mamelles abondantes en lait de suavité lui donnaient des élancemens de douleur, pour le remède desquelles il fallait au moins un enfant à sucer et prendre cette céleste liqueur.

« Savez-vous comment je voulais accommoder le différend? Je voulais que sainte Marthe, notre chère maîtresse, vînt aux pieds de Notre-Seigneur en la place de sa sœur, et que sa sœur allât apprêter le reste du souper; et ainsi elles eussent partagé et le travail et le repos, comme bonnes sœurs. Je pense que Notre-Seigneur eût trouvé cela bon. Mais de vouloir laisser notre Sauveur tout fin seul, elle avait, ce me semble, tort; car il n'est pas venu en ce monde pour vivre en solitude, mais pour être avec les enfans des hommes.

[1] Lettre CCIX.

[1] Dans l'octave de l'Assomption, dont l'Évangile parle de la réception que firent Madeleine et Marthe à Notre-Seigneur.

« Ne voilà pas des pensées étranges de vouloir corriger notre bonne sainte Marthe? Oh! c'est pour l'affection que je lui porte; et si, je crois que ce qu'elle ne fit pas alors, elle sera bien aise de le faire maintenant en la personne de ses filles[1]; en sorte qu'elles partagent leurs heures, donnant une bonne partie aux œuvres de charité, et la meilleure partie à l'intérieur de la contemplation. Or, cette conséquence, je la tire maintenant en vous écrivant; car alors je n'y pensai pas, d'autant que je n'avais nulle sorte d'attention qu'à ce qui se passait au mystère[2]. »

Libre enfin de tout lien et dégagée des obstacles sans nombre qui avaient si péniblement entravé son désir, madame de Chantal partit de Dijon vers la fin du carême de l'année 1610, et arriva à Annecy le dimanche des Rameaux, accompagnée de l'évêque de Genève et de plusieurs autres personnes de distinction qui étaient allées au-devant d'elle à deux lieues de la ville. Elle passa toute la semaine sainte en prières et en conférences spirituelles avec François de Sales, se préparant ainsi à la retraite qu'elle appelait de tant de vœux.

Dans le même temps, les demoiselles Favre et de Bréchard vinrent lui renouveler la prière qu'elles lui avaient déjà faite de les recevoir pour ses premières religieuses, et leur demande fut accueillie avec d'autant plus de joie qu'elles étaient toutes deux d'une piété profonde, d'un désintéressement à toute épreuve, d'une charité éminente, d'un esprit ferme et constant; telles enfin que le demandait un nouvel établissement exposé à de grandes contradictions. Ce sont ces trois pieuses femmes qui, réunies de vœux, de pensées, d'intention, sous la direction sainte de François de Sales, jetèrent les fondemens de l'ordre que nous voyons aujourd'hui encore répandu en tant de lieux. Il n'y eut pas jusqu'à l'humble fille destinée à les servir qui ne parût être spécialement choisie par la Providence pour remplir ce modeste emploi. François de Sales en fit la connaissance en l'année 1608; il la raconte en ces termes à madame de Chantal.

« Ma fille, il faut que je vous dise que dimanche dernier je fus très consolé. Une paysanne de naissance, très noble de cœur et de désir, me pria, après l'avoir confessée, de la faire servir les religieuses que je voulais établir. Je m'enquis d'où elle savait une nouvelle encore toute cachée en Dieu. De personne, me répondit-elle, mais je vous dis ce que je pense. O Dieu, dis-je en moi-même, avez-vous donc révélé votre secret à cette pauvre servante? Son discours me consola beaucoup, et j'irai tant qu'il me sera possible encourageant et soutenant cette fille, la croyant autant pieuse et studieuse qu'il est requis pour servir en notre petit commencement.

« Cette bonne servante prétendue me demande souvent quand madame viendra. Voyez-vous, ma fille, votre venue lui est bien à cœur, parce qu'elle espère de servir bien Dieu en votre personne et en celle des filles et femmes, qui seront si heureuses que de vous suivre en la petite, mais sainte et aimable retraite que nous méditons[1]. »

« Le six juin de l'année 1610, dit l'abbé « Marsollier, de la fête de la Sainte-Trinité et de saint Claude, qui cette année « se rencontraient le même jour, le comte « Louis de Sales[2], à la prière du saint « évêque, son frère, conduisit lui-même, « dans une maison du faubourg d'Annecy, madame de Chantal et les demoi« selles Favre et de Bréchard, pour y « commencer, sous la conduite du saint « évêque de Genève, l'établissement de « l'ordre de la Visitation. Cette maison « fut comme le berceau de cet excellent « institut, dont les progrès ont été de« puis si merveilleux et si sensibles.

« Avant de se renfermer dans cette mai« son où elles devaient garder la clôture « pendant l'année de leur noviciat, ces « trois saintes âmes furent prendre congé « du saint évêque et lui demander sa bé« nédiction . . . .
« . . . . . Il donna à madame de Chan-

[1] Madame de Chantal et quelques âmes dévotes de ses amies.

[2] Lettre CXXXIV.

[1] Lettre CLX.

[2] Le même qui succéda à François dans l'évêché de Genève.



sent et servissent les infirmes, il régla qu'on recevrait les veuves, les personnes âgées et de santé faible, que la rigueur des autres communautés en écartait. Il voulut encore que les religieuses fussent dotées, car il n'approuvait point les ordres mendians[1], et pensait, à juste titre, sans doute, que la misère et les mille inquiétudes qu'elle entraîne à sa suite, détournent trop souvent de la pensée calme et recueillie de Dieu. Mais, d'autre part, voulant amener les cœurs au renoncement de toutes choses sur la terre, il régla que les religieuses ne posséderaient rien en propre, et poussa à cet égard les précautions si loin, que chaque année elles durent changer de chambre, de lit, de croix, de chapelet, de livres, et généralement de tout ce qui était à leur usage. Les fonctions de supérieure furent triennales afin de bannir l'orgueil et le despotisme qu'engendre souvent un long pouvoir. Quant à ce qui concernait la direction générale de l'ordre, elle fit naître quelques hésitations. Nommerait-on un supérieur unique, ou bien chaque couvent serait-il soumis en particulier à l'évêque diocésain? Ce dernier mode prévalut, et le gouvernement fut confié aux évêques, comme il l'est encore aujourd'hui. Aucun de ces changemens n'eut lieu sans la participation et l'approbation de la mère de Chantal, car François de Sales ne faisait rien sans la consulter, et de même qu'ils avaient réglé ensemble l'organisation primitive, de même ils s'entendirent pour celle que leur modestie leur faisait accepter. Toutes choses ainsi arrêtées, les nouvelles constitutions furent soumises à l'approbation de Rome, et le 6 octobre 1618, le pape Paul V érigea la congrégation de la Visitation en titre d'ordre ou de religion sous la règle de saint Augustin, et lui accorda tous les priviléges dont jouissaient les autres ordres.

De ce moment le nombre des maisons s'accrut avec rapidité. Déjà même la ville de Moulins en possédait une; Grenoble voyait s'en élever une autre que madame de Chantal avait fondée le 7 avril 1618. Le 15 novembre de la même année, la digne supérieure venait à Bourges à la sollicitation de son frère, archevêque de ce diocèse, pour doter la métropole d'une de ses pieuses retraites; et à peine ce monastère était-il formé, qu'une lettre de François de Sales la mandait à Paris dans le même but. Elle y arriva le 6 avril 1619, et le 1er mai s'installa avec ses religieuses dans une petite maison du faubourg Saint-Michel, où l'évêque de Genève vint dire la messe et prêcher. C'est de ce jour qu'on date l'établissement du premier monastère de Paris.

Un des traits particuliers à chacune des fondations qui avaient eu lieu jusqu'alors, c'est le dénûment ou plutôt la misère que les religieuses avaient eu à supporter malgré le sage réglement de François de Sales au sujet de la dot. A Annecy, à Limoges, à Grenoble, à Bourges même, elles avaient éprouvé mille privations matérielles; mais les souffrances qui attendaient madame de Chantal à Paris devaient les surpasser toutes. Elle eut à lutter, non seulement contre la misère qui fut telle, au commencement, que plusieurs religieuses s'asseyaient à terre faute de siége, qu'elles couchaient dans des greniers et sur des fagots, d'où parfois elles sortaient le matin couvertes de neige; mais encore contre la peste qui sévit à Paris et les livra, privées de toutes ressources et de toutes communications, aux ravages de ce fléau, et contre les maladies qui vinrent en outre frapper la communauté naissante et laisser madame de Chantal presque seule pour soigner les malades, faire la cuisine, veiller à la sacristie et s'occuper de toutes les affaires du dehors; enfin, contre les défections, plus douloureuses peut-être que tous les autres maux. Plusieurs novices ne pouvant supporter tant de privations jointes aux austérités de la règle, quittèrent le couvent en répandant contre la pieuse fondatrice mille calomnies mensongères. Elle, toujours humble, patiente, soumise, résignée à la volonté de Dieu, supporta ces rudes épreuves avec une douceur et une abnégation parfaites, déposant ses douleurs au pied de la croix, et, comme le Christ, priant Dieu de pardonner à

[1] Voir à ce sujet la lettre adressée au pape Paul V pour qu'il permette aux religieuses de l'ordre de Sainte-Claire d'avoir des biens en commun (lettre CCCCVII), et celle écrite dans le même but au cardinal Bellarmin (lettre CCCCVIII).

ces pauvres filles parce qu'elles ne savaient ce qu'elles faisaient. Cependant, au milieu de toutes ces calomnies, Dieu réservait des consolations à l'âme fidèle. En ce temps elle entra en relation avec des personnages éminens et par leur position et par leur sainteté. La comtesse de Saint-Paul, charmée de sa prudence, venait souvent la consulter. « C'est une « sainte, disait-elle, mais c'est aussi une « très habile femme et d'un excellent esprit[1]. » Le cardinal de Bérulle, instituteur des Pères de l'Oratoire, en faisait la plus grande estime et la visitait souvent; mais ce qui dut sans doute apporter le plus de consolations et de douceurs dans cette vie si chargée, ce furent les fréquens rapports qui s'établirent entre elle et Vincent de Paul, général des Pères de la Mission. Il avait pour madame de Chantal une si haute estime, qu'il se chargea, à sa prière, de la direction de son monastère, et voulut bien en être le père spirituel. Qui peut dire les liens d'ineffable tendresse et d'angélique pureté dont s'unirent ces âmes d'élite, également remplies de l'amour de Dieu et de la charité envers leurs frères? Plusieurs années après (1640), madame de Chantal établit dans le diocèse de Genève des Pères de la Mission.

Trois ans s'écoulèrent ainsi; elle se démit entre les mains de Vincent de Paul de sa charge de supérieure et songea à retourner à Annecy : c'était en 1622. Son voyage se fit lentement, car partout s'était répandue la réputation de sa haute piété. Sur sa route, les monastères s'ouvraient de toutes parts. D'abord c'est dans une abbaye qu'elle reçoit l'ordre d'aller réformer quelques abus; puis les religieuses Carmélites l'appellent à Pontoise; de là elle se rend à Orléans pour visiter un monastère de son ordre, et d'Orléans elle va dans ce même but à Bourges, à Nevers, à Moulins, et partout raffermit la discipline en donnant, comme simple religieuse, l'exemple de l'obéissance, de l'humilité, du respect aux supérieures et de la plus stricte observance à la règle. A Moulins, elle reçut une lettre de François de Sales, qui l'avertit de se rendre à Dijon pour la fondation d'un nouveau monastère, et le 8 mai 1622 l'évêque de Langres en faisait solennellement la consécration. Là encore on reconnut la justesse et l'efficacité des conseils de madame de Chantal, car elle parvint à faire renaître, non seulement la discipline, mais la piété, dans un monastère de femmes où le plus grand relâchement s'était introduit, favorisé par l'abbesse elle-même. Celle-ci, touchée de repentir aux discours de la pieuse amie de François de Sales, donna les preuves les moins équivoques de son retour à Dieu, et la réforme complète du monastère remplit la ville d'étonnement et d'admiration.

Cependant une grande douleur se préparait pour madame de Chantal. Après six mois de séjour à Dijon elle quitta cette ville pour aller faire de nouvelles fondations. En passant à Lyon elle revit François de Sales, dont elle était séparée depuis trois ans et demi, et que sa charge d'aumônier de la princesse de Piémont amenait en France, où une entrevue avait lieu entre les princes de la maison de Savoie et Louis XIII. François de Sales partait pour Grenoble et madame de Chantal pour Montferrant; ils convinrent de se revoir au retour. Mais au retour le temps manqua encore; une conférence de quelques heures, obtenue à grand'peine, fut tout ce qu'ils purent dérober aux exigences de leur position, l'intérêt de l'ordre réclamant la présence de la fondatrice à Grenoble, à Valence et à Bellay. Souvent, au moment où se prépare dans la nature une grande calamité, un silence profond, un calme muet, quelque chose qui ressemble à la tristesse s'empare de tous les êtres, et tout, jusqu'aux objets inanimés, semble se recueillir dans l'attente douloureuse d'un mal inconnu. Ainsi les âmes douées d'une plus exquise délicatesse, unies par des liens mystérieux aux intelligences supérieures, pressentent les malheurs dont elles sont menacées et, par de vagues souffrances, s'initient aux souffrances positives qui vont les atteindre. La mère de Chantal s'acheminait vers Grenoble, quand soudain une indicible tristesse s'empare de son cœur; une douleur sans objet l'accable, et, pour la dissiper, elle essaie de chanter les louanges

[1] L'abbé Marsollier, t. II, p. 21.

du Seigneur. Mais le psaume où le prophète s'écrie : « Mon père et ma mère « m'ont abandonné, mais le Seigneur m'a « pris sous sa protection, » revient sans cesse dans ces chants et ces paroles d'abandon augmentent encore son angoisse. Arrivée à Grenoble, elle entra en retraite et chercha des consolations dans l'Oraison. Le 28 décembre, jour des SS. Innocens, comme elle était prosternée au pied de l'autel, priant avec ferveur pour celui qu'elle appelait son père, une voix se fit entendre et dit : « Il n'est plus! » François de Sales mourait ce même jour à Lyon. De plus en plus troublée, mais appelée, par son devoir, elle part pour Belley ; c'est là que le jour des rois, 6 janvier 1623, elle apprend par une lettre du frère de l'évêque de Genève le malheur qui vient de la frapper.

Il est des âmes vulgaires, des affections étroites qui ne peuvent résister à la mort; une fois l'objet de leur préférence disparu, elles l'oublient bientôt, et bientôt reportent vers un autre la tiède chaleur de leur tendresse éphémère. Il en est encore qui, pressées par la douleur, privées de l'âme amie qui les soutenait, les encourageait, leur faisait aimer et utiliser l'existence, succombent au désespoir, s'y abandonnent et demandent la mort, n'ayant plus rien à aimer dans la vie. Mais à côté de ces cœurs faibles ou légers il existe des cœurs que rien ne peut séparer, dont l'union intime et sainte s'étend au-delà de la vie et pour qui le tombeau est un creuset où s'épure l'ineffable tendresse dont ils sont animés. Pour ces êtres privilégiés, point de séparation; l'ami qu'ils ont aimé est là toujours, sa douce influence les entoure sans cesse; sa pensée plane au-dessus de toutes leurs actions, et sa mémoire devient un culte dont ils sont inspirés, sanctifiés. Ainsi en arriva-t-il de madame de Chantal, et nous ne savons en vérité qui fut plus intime et qu'admirer davantage de l'union dans la vie ou de l'union dans la mort. François de Sales avait consacré à son amie une partie des facultés de son intelligence; c'est à son intention qu'il avait composé l'*Introduction à la vie dévote* et le *Traité de l'Amour de Dieu.* A elle maintenant de consacrer à la mémoire de l'ami qui n'est plus tout son temps et toutes ses forces ; à elle de continuer ce qu'il n'a pu achever; de faire connaître à tous cet esprit si juste qui se voilait par modestie, cette charité si active et si tendre qui se cachait par humilité, à elle enfin de montrer ses œuvres et d'en réclamer de nouvelles. Son premier soin et le plus constant est de réunir tout ce que le pieux évêque avait écrit; c'est à ce soin que nous sommes redevables de la publicité des *Lettres*, des *Méditations*, des *Entretiens* et des *Sermons ;* puis, non contente de rassembler les écrits, elle veut aussi recueillir les paroles; elle se fait raconter ce qu'il a dit, interroge, questionne, et de ces renseignemens divers compose les *Mémoires*. Une tâche plus importante encore lui était dévolue : nous la voyons pendant toute sa vie cherchant partout à établir la preuve des miracles de François de Sales, solliciter sa canonisation et mettre tout en œuvre pour l'obtenir et la hâter. Quoi de plus consolant et de plus doux que cette active et persistante affection que rien ne refroidit ni n'arrête! Les imaginations naïves et tendres durent être singulièrement touchées de cet exemple d'union intime, et sans doute plus d'un cœur pieux et souffrant aspira dans sa solitude au chaste et vivifiant bonheur d'une si sainte affection; il se plut à la parer des prestiges de ses rêves, et peut-être cette disposition à revêtir de merveilleux ce qui semble beau et rare donna-t-il lieu à la touchante tradition qui s'est, dit-on, conservée parmi les religieuses de la Visitation. Dans l'année 1636, les commissaires chargés d'établir les preuves de la sainteté de François de Sales pour obtenir sa canonisation, firent ouvrir son tombeau. Madame de Chantal, agenouillée devant le corps de l'ami de son âme, prit sa main et, la posant au-dessus de sa tête, implora sa bénédiction; alors cette main, devenue flexible, s'étendit sur la tête aimée et la pressa doucement. Image touchante d'une tendresse qui défiait la mort même.

Restée seule chargée de la direction de l'ordre qu'ils avaient créé ensemble, madame de Chantal sembla se multiplier. Partout sollicitée d'établir de nouveaux monastères, nous la voyons se transpor-

ter successivement à Chambéry, à Thonon, à Rumilly, à Pont-à-Mousson, à Besançon. Dans cette dernière ville elle reçoit des marques de vénération qui montrent combien sa piété la place déjà haut dans l'opinion publique. A Crémieux, en Dauphiné, l'efficacité de ses prières fait que tous ceux qui en sont témoins crient au miracle; de toutes parts on a recours à son intervention, même pour l'arrangement des affaires temporelles, et la justesse, la modération de son jugement lui permettent de rendre de grands services. Pour affermir l'esprit d'unité et l'observance de la règle, elle voulut perpétuer par un souvenir durable l'influence et l'esprit de celui qui avait présidé à sa création. C'est dans ce but qu'elle rédigea le *Coutumier*, recueil de tout ce qu'avait dit ou écrit François de Sales concernant l'établissement, la conduite et la perfection du nouvel ordre. A cet ouvrage elle ajouta un *mémoire* pour servir d'éclaircissement à ce qui est contenu dans les Règles, les Constitutions et le Coutumier.

Cependant la santé de madame de Chantal avait toujours été chancelante : de longues et fréquentes maladies, les fatigues, les privations d'une vie austère, les chagrins causés par la perte de presque tous ceux qu'elle aimait, avaient ébranlé sa constitution : la force dont elle faisait preuve était plutôt le résultat d'une volonté énergique que d'une organisation robuste. Au commencement de l'année 1641 elle sollicita et obtint de ses supérieurs la grâce de rester désormais simple religieuse et d'être délivrée du fardeau de la direction. Elle espérait ainsi achever ses jours dans la retraite et le repos; cet espoir fut déçu. Au mois d'août de la même année, les instances réitérées de la duchesse de Montmorency la contraignirent de se rendre à Moulins, et, à peine y était-elle arrivée, qu'elle reçut l'ordre de partir pour Paris, où la mandait la reine, qui désirait la voir et l'entretenir. Les fatigues de ce voyage et les nombreuses affaires qu'elle eut à traiter à Paris ne raffermirent point sa santé. Au mois de novembre, la saison devenant rigoureuse, elle se disposa à retourner à Annecy en repassant par Moulins; c'est là que commença la maladie à laquelle elle devait succomber; elle fut courte et lui laissa toujours sa présence d'esprit. Le 8 décembre, la fièvre la saisit, et bientôt les symptômes d'une fin prochaine se manifestèrent. Eclairée sur sa position, la mère de Chantal consacra tout ce qui lui restait de forces à exhorter ses religieuses, à leur donner les conseils dont elles avaient besoin; puis, voulant transmettre ses dernières volontés et ses dernières intentions à toutes celles qui ne pouvaient l'entendre, elle dicta pendant trois heures une lettre où était contenu tout ce qu'elle croyait nécessaire au bien de l'ordre. Le cinquième jour, le mal ayant augmenté, elle fit appeler le père Lingendes, jésuite, pour qu'il l'assistât dans ses derniers momens et lui administrât l'extrême-onction, on lui avait donné le Viatique le jour précédent. Elle voulut lui faire une confession générale et repassa toute sa vie avec clarté et précision. Dans ce moment solennel la pensée de l'ami qui l'avait précédé ne l'abandonna point, et une parole tombée de sa bouche révéla jusqu'où, chez ces deux âmes, avait pu s'étendre le lien qui les unissait. Comme le père Lingendes, pour l'encourager à supporter ses souffrances devenues très cruelles, lui parlait de la venue prochaine du Seigneur, il ajouta : « Consolez-vous, ma fille, l'époux ne viendra pas seul, votre bienheureux frère l'accompagnera. » « Il me l'a ainsi promis, » répondit-elle avec la plus entière confiance et la plus grande simplicité, laissant ainsi échapper dans cette heure suprême le secret des saintes promesses faites dans des heures plus douces... Bientôt après elle expira en prononçant le nom de Jésus; c'était le 13 décembre 1641, elle était âgée de 69 ans; il y en avait 31 que l'ordre de la Visitation existait..

Depuis long-temps la voix du peuple et celle des religieuses proclamaient à l'envi la sainteté de la pieuse fondatrice. Ce n'était plus seulement les affligés qui recouraient à elle, mais les malades, mais les infirmes, tous espérant obtenir de ses prières ou même de son seul contact le soulagement de leurs maux. Chacun des monastères de l'ordre souhaitait vivement de posséder ses restes, et ce désir

était si grand qu'il fit naître une longue contestation entre le monastère de Paris et celui de Moulins. Le corps appartenait de droit à la maison d'Annecy comme à la plus ancienne, aussi lui fut-il renvoyé sans délai ; mais madame de Montmorency qui portait très loin la vénération pour la mère de Chantal, voulut garder les yeux et le cœur. *Ce dernier* avait été formellement promis aux religieuses de Paris par madame de Chantal elle-même, elles réclamèrent donc et mirent tout en œuvre pour ne point perdre ce qu'elles regardaient comme une précieuse relique, et ce ne fut qu'avec bien des difficultés qu'on les vit consentir à le laisser à Moulins. Le titre de sainte que la voix du peuple avait décerné à la pieuse fondatrice, fut confirmé plus tard d'une manière éclatante : Benoît XIV la béatifia en 1751 et Clément XIII la canonisa en 1767.

L'influence que madame de Chantal exerça sur ses contemporaines fut puissante et salutaire; fondatrice de son ordre, pour elle la vie du cloître fut une vie active, agissante. Appelée à réunir dans un même esprit tant d'esprits différens, à plier sous une même règle tant de caractères opposés et à former un tout de ces natures diverses que la même patrie n'avait pas vu naître et qui pourtant devaient se diriger ensemble vers ce même but, unies de volonté et de désir, elle ne faillit point à cette tâche pour laquelle une force d'action non commune était nécessaire. Au moment de sa mort on comptait 75 monastères de la Visitation; bien que privée depuis 19 ans de l'aide et des conseils de François de Sales, elle n'en avait pas continué l'œuvre avec moins de zèle et d'efficacité. Supérieure-générale de l'ordre si ce n'est nominalement du moins moralement, sa vigilance devait s'étendre sur tous les monastères pour exciter et contenir à la fois; mais son influence ne se borna pas à l'intérieur du cloître, elle s'exerça dans un cercle beaucoup plus étendu et agit sur des intérêts de genres tout différens, bien que le résultat fut toujours bon et conforme à la grande pensée du Christianisme : le pardon des injures et le renoncement à soi-même. Par ses nombreux voyages, par les besoins de son ordre et les nécessités de sa position, elle entra en relation avec les plus petits comme avec les plus grands de la terre, et, tandis que la charité et l'indulgence de sa conduite relevaient la femme tombée au dernier degré de l'humiliation, la sagesse et la douceur de ses conseils rappelaient à la modération et à l'humilité celle qui brillait au premier rang. Cette action salutaire que nous voyons exercée par madame de Chantal est un des bienfaits du Christianisme et une des nombreuses innovations qu'il a apportées au monde ; le paganisme dans ses plus beaux rêves n'aurait jamais imaginé cette influence toute spirituelle donnée à l'être dégradé qui n'avait pour lui qu'une utilité matérielle. C'est sous ce point de vue surtout que les *Etudes sur les Femmes chrétiennes* nous paraissent utiles et curieuses à la fois. Les fondatrices d'ordre ne sont pas les seules à nous présenter ce grand résultat de la réhabilitation par Marie, et, bien que selon nous l'individualité et l'influence réelle de la femme se trouve dans ces deux moyens que le Christ lui a donnés pour l'obtenir, la virginité et la chasteté, cependant la suite de ces Etudes en nous la montrant dans une autre sphère d'action, nous ouvrira des aspects non moins favorables au développement de l'existence propre qu'elle a reçue du Christianisme.

A. A.

DES INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE PUBLIQUE

ET D'INSTRUCTION PRIMAIRE A ROME;

Essai historique et critique, traduit de l'italien de Monseigneur MORICHINI; et précédé d'une préface par EDOUARD DE BAZELAIRE[1].

Rome! quel homme ne prononcerait ce mot avec amour? quel catholique ne sentirait ses entrailles filiales tressaillir d'émotion en entendant le nom de sa mère? Rome, c'est non seulement la reine du monde antique, et de nos jours le musée le plus complet, la plus riche collection d'objets d'arts et de souvenirs anciens, mais encore c'est le centre de la civilisation moderne, le pivot sur lequel tourne toute l'économie providentielle du monde : c'est, en effet, la capitale du monde chrétien, la règle suprême des pensées humaines, l'arbitre souverain de tant de disputes qui intéressent au plus haut point l'avenir de l'humanité; c'est là d'où la parole s'élance avec le plus d'autorité et d'universalité, et obtient de tant de peuples l'obéissance et le respect, là où viennent se retremper les hautes intelligences, et d'où partent et se propagent au loin les idées les plus avancées du véritable progrès. Mais si Rome est la dominatrice des esprits, elle est aussi la reine des cœurs. Foyer brûlant où viennent se réchauffer et s'embraser tous les nobles et saints dévouemens, elle rayonne à travers le monde la charité qui la presse, l'amour divin qui la consume. C'est là en effet que les intérêts de toutes les nations sont pesés et appréciés, et qu'une paternelle sollicitude étend ses soins vigilans jusqu'aux peuples les plus reculés. C'est de là que partent ces saints missionnaires qui vont porter la lumière de la foi, souvent au péril de leur vie, à ces peuples couverts encore des ténèbres de l'erreur. Non seulement Rome étend ainsi ses soins aux peuples lointains, mais aussi elle donne aux peuples civilisés l'exemple de la charité et de la plus tendre comme de la plus intelligente sollicitude pour les misères humaines. Ses institutions de bienfaisance ont devancé de très loin les institutions analogues des autres nations européennes, et sous ce rapport encore, elle a toujours pris une glorieuse initiative. Rome est remplie d'établissemens divers qui témoignent de son ardent amour pour les pauvres. La charité s'y multiplie et s'y montre sous toutes les formes. Le livre dont nous avons à nous occuper est un relevé complet de toutes ces institutions, et il en est peu d'aussi intéressant pour le chrétien qui se préoccupe des besoins de ses frères souffrans. C'est un ouvrage fort estimé à Rome, et que recommandent également et le sujet qu'il traite et le nom de l'auteur, prélat très distingué, très instruit, et qui se trouvait, lorsqu'il le publia, à la tête d'un des plus beaux hospices de Rome. Aussi nous n'entreprendrons pas l'éloge de ce livre; nous ferons seulement remarquer avec quel talent l'auteur, tout en évitant des détails fastidieux, et qui seraient de nul intérêt pour le lecteur, nous donne cependant une foule de renseignemens précis et circonstanciés, minutieux en apparence, mais très utiles à connaître. Ils permettent, en effet, de comparer les institutions de Rome avec celles des autres pays, nous initient à toutes les pieuses inventions de cette charité chrétienne, toujours si ingénieuse et si attentive, et servent ainsi à propager les innovations utiles. Ce livre, fort instructif, est peu connu en France, et mérite de l'être beaucoup. Le traducteur a voulu le populariser et le répandre dans notre patrie. Je m'estimerai heureux si je puis contribuer quelque peu à cette bonne œuvre, en le faisant connaître aux lecteurs de l'*Université catholique*.

L'*Essai sur les institutions de bienfaisance à Rome* se divise en quatre parties distinctes : « Pour procéder avec ordre

[1] Un vol. in-8°, chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, 64.

« dans mon entreprise, nous dit l'au« teur dans sa préface, il semblerait que « je dusse considérer le pauvre d'abord « dans sa naissance, puis dans son édu« cation, dans la misère et le manque de « travail; enfin, dans la vieillesse et l'in« firmité; mais l'histoire des institutions « montre que les choses ont été à l'in« verse. La maladie étant la plus visible « et la plus touchante des misères hu« maines, les premiers asiles s'ouvrirent « à ceux qui souffraient; les seconds « abris reçurent les orphelins et les en« fans trouvés; car nul âge de la vie « n'intéresse plus les cœurs sensibles, et « n'exige plus de soins que l'enfance et « l'adolescence. On sentit ensuite qu'il « était plus sage de donner aux pauvres « du travail qu'une aumône, et l'on pensa « à l'emploi des bras oisifs dans des ate« liers d'industrie et pour les travaux « publics. Puis on comprit la nécessité « de guérir la plaie moins visible, mais « plus grave, de l'ignorance, source de « misère et de vice, et l'on ouvrit des « asiles pour l'enfance, des conservatoi« res d'arts et métiers, des écoles gra« tuites de tout genre. » Ainsi donc, les quatre divisions comprennent : 1° les malades secourus dans les hôpitaux; 2° les pauvres dans des situations particulières d'invalidité, comme les enfans trouvés, les vieillards, les orphelins, et surtout les orphelines, pour lesquelles on a créé de nombreux conservatoires; 3° les institutions diverses pour secourir les pauvres à domicile et leur donner du travail; 4° la misère morale de l'ignorance pour laquelle on a établi des écoles gratuites. Une analyse exacte de cet ouvrage se réduit à peu près à une énumération pure et simple des différentes institutions de charité, ou plutôt des différentes formes de la misère humaine que ces institutions ont pour but de soulager. Nous ne reculerons pas devant cette énumération, quelque aride qu'elle soit, persuadés que c'est la meilleure manière de faire connaître l'ouvrage, ainsi que la diversité des moyens qu'a su trouver la charité romaine dans sa sollicitude à secourir les pauvres, nous réservant d'ailleurs d'insister plus particulièrement sur quelques chapitres qui nous sembleront offrir plus d'intérêt que les autres.

Le plus considérable des hôpitaux de Rome est celui du Saint-Esprit, véritable cité de malades, où se rencontrent tous les maux physiques qui peuvent affliger la nature humaine. Fondé par Innocent III, dans les premières années du 13e siècle, il fut successivement restauré et agrandi depuis par ses successeurs; il présente d'immenses salles, dont les proportions atteignent jusqu'à 350 pieds de longueur sur 50 de largeur. Aussi peut-il contenir plus de 1600 lits. C'est au Saint-Esprit surtout que se présentent une multitude d'installations diverses appropriées avec une intelligence et un soin tout particuliers au service des malades. Nous signalerons particulièrement l'établissement, sous le pavé des salles, d'un courant d'eau assez considérable qui emporte rapidement toutes les immondices dans le Tibre. Le service médical y est organisé sur un très bon pied. Des confréries de pieux laïques y viennent souvent porter des secours et des consolations aux malades. Une association entre autres s'y rend tous les soirs après l'*angelus* pour y ensevelir les morts.

L'hôpital de Saint-Roch, destiné aux femmes en couches, se distingue aussi par une entente admirable des besoins du pauvre. On y reçoit toute femme enceinte qui s'y présente. Sur ce nombre, il est certainement bien des femmes honnêtes, mais pauvres, qui n'ont pas le moyen de se procurer les secours nécessaires à leur état, et qui ont droit à toute la commisération publique. Parmi les femmes qu'une faute a amenées en ce lieu, combien y en a-t-il qui ont été réduites à cette extrémité par un moment d'égarement et de faiblesse, et qui l'ont bien expié depuis par des tourmens de tout genre? Pour celles-là, ainsi que pour celles en petit nombre qui marchent tête levée dans la voie du mal, leur procurer des soins, c'est souvent leur épargner un crime de plus, et conserver la vie à un petit être innocent qui peut plus tard devenir un citoyen utile à la société. Aussi, non seulement les soins les plus attentifs sont accordés à toutes indistinctement, mais encore les précautions les plus minutieuses sont prises pour assurer un secret absolu. La charité chrétienne ignore si ces femmes sont coupables; elles souf-

frent, c'est tout ce qu'elle demande, et elle ne permet pas que d'autres cherchent à en découvrir davantage, tant qu'elles sont entre ses mains. « Les femmes près « d'accoucher, qui se présentent, sont « reçues et entretenues aux frais de « l'hospice, pendant leur grossesse, et « huit jours encore après leur délivrance. « On ne leur demande ni leur nom, ni « leur condition; elles peuvent même, « pour n'être reconnues de personne, se « voiler le visage. Si l'une vient à mou- « rir, son nom n'est point inscrit sur les « registres, parce qu'on les distingue « l'une de l'autre par des numéros pro- « gressifs. Les femmes qui ne pourraient « laisser connaître leur état sans trahir « leur coupable faiblesse, sont admises « long-temps avant leurs couches; on « sauve ainsi l'honneur des familles, et « l'on évite les infanticides. Celles qui « ne sont pas pauvres, payent une légère « rétribution mensuelle; tout payement « cesse aux environs des couches. L'hô- « pital est exempt de toute juridiction « criminelle et ecclésiastique; ainsi, les « femmes qui l'habitent sont sûres de « n'être pas tourmentées pendant le sé- « jour qu'elles y font. On en défend l'en- « trée non seulement aux hommes, mais « aux femmes mêmes, parentes ou au- « tres, quel que soit leur rang; le mé- « decin, le chirurgien, les matrones et « femmes de service y ont seuls accès. »

Parmi les autres hôpitaux de Rome, on distingue encore celui des *Benfratelli*, situé dans une île du Tibre, et tenu par une congrégation spéciale de religieux qui, outre les trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, font encore celui de soigner les malades. Une autre pieuse fondation est celle de l'hospice de la Sainte-Trinité, qui donne asile aux pélerins étrangers qui viennent à Rome les années du jubilé. Dans l'intervalle de ces époques solennelles, la maison reçoit les convalescens qui y viennent de tous les différens hôpitaux de Rome, pour achever leur guérison. D'autres hôpitaux, enfin, sont affectés spécialement à des infirmités particulières, l'un pour les plaies et ulcères, l'autre pour les blessures et contusions, celui-ci pour les malheureux qui ont perdu l'usage de la raison; celui de Saint-Gallican, fondé par un lépreux, pour les galeux et teigneux. Plusieurs corporations de métiers ont des maisons spéciales pour leurs confrères. Beaucoup de nations en ont aussi pour leurs nationaux, et par là, le malheureux étranger a du moins la consolation dans ses souffrances de se trouver au milieu de ses compatriotes, et peut se croire au sein de ses foyers. Enfin, une pieuse confrérie s'occupe d'ensevelir les morts, principalement ceux trouvés dans la campagne, gisant sans sépulture. La charité chrétienne ne s'arrête pas à la mort du pauvre, et ses soins s'étendent jusque sur ses restes inanimés qui doivent un jour ressusciter glorieux.

La seconde partie de notre ouvrage contient toutes les institutions qui ont pour but les enfans trouvés, les orphelins, les vieillards, les repenties, les veuves, les jeunes filles pauvres, etc. Entre toutes, se distingue l'hospice de Saint-Michel, immense établissement où se trouvent réunies les deux extrémités de la vie. Il se divise en effet en quatre parties pour les orphelins et les vieillards des deux sexes. « Les jeunes gens appren- « nent les arts mécaniques, ou étudient « les arts libéraux. Dans l'intérieur de « l'hospice sont des ateliers d'impri- « meurs, relieurs, tailleurs, cordonniers, « chapeliers, lainiers, teinturiers, sel- « liers, ébénistes, serruriers, et quincail- « liers. Pour les beaux-arts, on a la fa- « brique des tapis en figures ou orne- « mens, la seule de toute l'Italie; la « gravure sur bois, l'ornementation, la « peinture, la sculpture, la gravure sur « cuivre, camées et médailles. Quelques « élèves sont employés à la comptabilité « de la maison, ce qui les rend propres « à une utile profession, et les dispose à « être de bons régisseurs. L'hospice a « d'ailleurs l'antique et louable coutume « de distribuer ses emplois intérieurs à « ceux qui ont été ses fils. L'instruction « littéraire est à la hauteur des connais- « sances nécessaires des artisans et des « artistes. Il y a une école de lecture, « écriture, arithmétique et catéchisme, « où vont les élèves jusqu'à ce qu'ils aient « prouvé qu'ils en ont profité; ceux qui « s'adonnent aux beaux-arts suivent l'é- « cole du nu au Capitole, et étudient un « peu d'anatomie, la mythologie, l'his-

« toire sacrée et profane. L'illustre professeur Poletti leur fait aussi un cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts, et l'on a récemment ajouté l'école de chimie appliquée, qui manquait à Rome. Enfin, une école de musique vocale, suivie avec succès par quelques élèves, les met à même de divertir au carnaval, par des représentations dramatiques, non seulement la communauté, mais le public. En résumé, l'hospice de Saint-Michel est une véritable école polytechnique, un vrai conservatoire d'arts et métiers, ouvert par le génie des papes un siècle avant qu'en possédassent les nations les plus éclairées de l'Europe. » Les jeunes filles se livrent aussi à des travaux qui leur seront utiles par la suite. « On leur donne des leçons de lecture, écriture, arithmétique, ainsi que de musique et d'ouvrages de femme. La cuisine et le blanchissage se font dans la communauté même, suivant un très ancien usage, et ces travaux préparent utilement les femmes aux soins qui leur seront confiés dans leur ménage. Elles fabriquent en outre tous les ornemens d'uniforme de la milice papale, et on leur abandonne, comme encouragement, une moitié du gain. Quelques autres travaillent la soie, la toile, les rubans, soit pour l'usage de l'hospice lui-même, soit pour des négocians. » Saint-Michel a en outre le mérite de posséder, depuis 1703, une prison pénitentiaire selon le système mis tout récemment en pratique en Angleterre et aux États-Unis; nous reviendrons plus tard sur cette priorité d'invention en faveur de la capitale de la catholicité.

Les autres hospices décrits dans cette seconde partie ne nous offrent pas un tableau moins intéressant. En première ligne figure celui du Saint-Esprit, que nous avons déjà vu recueillir les malades en grand nombre, et qui donne asile aussi aux enfans trouvés. Sa fondation, avons-nous dit, remonte à Innocent III, et précède par conséquent de plus de quatre siècles saint Vincent de Paul. L'hospice de Papa-Jean, pour les orphelins délaissés, fut fondé par un pauvre artisan, à moitié idiot, mais animé du feu de la charité. Le Conservatoire des Néophytes reçoit les hérétiques et les infidèles qui désirent revenir à la vraie religion, et leur apprend à connaître et à bénir la foi catholique. D'autres maisons accueillent les pauvres et leur donnent à coucher pendant la nuit; plusieurs sont élevées pour recevoir les filles repenties, et les aident à revenir à une vie honnête. Un grand nombre enfin de conservatoires sont destinés à l'éducation de jeunes filles pauvres. On ne les admet généralement qu'au-dessous de douze ans; on leur donne une éducation religieuse, et on leur fait apprendre un métier utile. Leur travail leur profite au moins en partie. C'est en outre parmi elles qu'on prend les diverses employées de la maison, et on leur apprend ainsi tout ce qui concerne les soins de la cuisine, du linge, blanchissage, raccommodage, etc. Parmi les plus sages d'entre elles, sont choisies des maîtresses chargées de la discipline. Enfin, quand leur éducation est finie, on leur accorde des dots pour se marier ou se faire religieuses.

La troisième partie comprend toutes les institutions qui viennent au secours des pauvres sans leur faire quitter l'intérieur de leurs familles; ces institutions sont très diverses de but et de moyens. Les unes forment une centralisation d'aumônes comme l'Aumônerie apostolique, chargée de distribuer les dons de la charité privée du pape; la commission des subsides, dont la caisse est alimentée par le trésor public, qui divise la ville en régions et en paroisses, et à chacune de ces subdivisions attache une congrégation ou commission spéciale, chargée, sous la direction de la commission centrale, de visiter les pauvres, constater leurs besoins, et appliquer les secours nécessaires; le Mont-de-Piété, créé dès le 15e siècle, pour arracher le bien du pauvre à l'avidité des usuriers juifs, et qui se répandit rapidement dans les principales villes d'Italie; le subside des travaux publics, qui donne du travail à tous les ouvriers qui se présentent, de quelque métier qu'ils soient. Les autres s'attachent au contraire à des besoins particuliers, comme la congrégation du subside ecclésiastique, qui a pour but spécial de venir au secours des étudians ecclésiastiques pauvres; les nombreuses archiconfréries

instituées pour doter les jeunes filles pauvres, bonne œuvre à laquelle concourt la loterie elle-même, que l'on tolère à Rome, en la transformant ainsi en œuvre de charité; l'association de Saint-Yves, composée de jurisconsultes et d'avocats, pour la défense gratuite des pauvres devant les tribunaux; et enfin les confréries diverses qui vont visiter et servir les prisonniers, et se dévouent ainsi avec une touchante sollicitude à la réhabilitation morale de ces malheureux, quelquefois plus égarés que méchans. Parmi ces dernières institutions, il faut ranger celle qui assiste les condamnés à mort, et avec une charité vraiment chrétienne, adoucit leurs derniers momens par les consolations de la religion, s'occupe de leur rendre les derniers devoirs, et fait dire des prières pour le salut de leurs âmes.

Dans la quatrième partie, l'auteur nous parle des nombreuses écoles, pour la plupart gratuites, qui s'efforcent de répandre dans le peuple de Rome l'instruction et la connaissance de la religion. Le plus grand nombre de ces écoles reçoit les enfans, et se trouve réparti dans les différens quartiers de la ville; quelques unes se tiennent le soir et sont destinées aux ouvriers que leurs divers travaux occupent toute la journée. On remarque, parmi ces écoles, celle des Sourds-Muets, importée de France, où ses premiers directeurs allèrent étudier les méthodes de l'abbé de l'Epée. Plusieurs congrégations religieuses se trouvent chargées de ces écoles, quelques unes même ayant été fondées dans le but particulier de se consacrer à l'enseignement; parmi elles sont les Frères des écoles chrétiennes, institution française établie à Rome dès le commencement du 18e siècle, et dont se loue beaucoup notre auteur. Nous avons remarqué, en général, à la lecture de cet ouvrage, le nombre de ces congrégations religieuses dont la destination est toute spéciale, et qui s'appliquent à une œuvre déterminée. A chaque besoin nouveau et bien vivement senti dans les régions de la charité, des hommes de dévouement se lèvent et s'y consacrent; aussi ce n'est pas seulement sous le rapport de la foi, mais aussi sous celui de la charité et de la sollicitude pour toutes les souffrances humaines, que l'Eglise est vraiment catholique, c'est-à-dire universelle.

Nous avons essayé, par cette rapide analyse, de donner une idée de l'ouvrage de l'auteur italien, et pourtant nous n'aurions rempli que la moitié de notre tâche, si nous passions sous silence la remarquable *préface* dont le traducteur a enrichi ce livre. Cette préface, d'une nature toute distincte du reste, forme un véritable ouvrage à part. Elle ne remplit pas moins du tiers du volume, et l'on serait tenté, au premier aspect, de lui reprocher sa longueur inaccoutumée; mais lorsqu'on l'a lue, on regrette de la voir finie, et on ne voudrait pas qu'elle eût été plus courte : c'est une discussion fort intéressante et attachante de plusieurs questions d'économie sociale et d'administration publique, qui se trouvent soulevées naturellement par les différentes matières dont se compose le livre. Notre auteur français saisit l'occasion, non seulement de comparer les institutions charitables de Rome avec celles des autres pays, mais encore de traiter quelques unes de ces questions générales d'un intérêt si actuel, et qui sont maintenant l'objet de controverses si animées et de solutions si diverses, quelquefois même si bizarres. Il l'a fait avec une plume exercée à des discussions de cette nature, souvent avec une chaleur de style et une animation de pensée répondant à l'importance du sujet, et surtout avec une profonde intelligence du sentiment chrétien. C'est une chose très précieuse et plus rare qu'on ne pense que de savoir envisager une question du point de vue catholique, et dans un sens conforme à la doctrine et à l'esprit de l'Eglise; et c'est pourtant la seule position où l'on puisse se placer pour juger sainement toutes choses. L'Eglise étant la source de toutes vérités, et la vérité même, celui qui se prive volontairement de ses lumières, et prétend chercher ailleurs un guide pour se diriger et s'éclairer, ne peut que s'égarer et faire fausse route. Aussi nous voyons les hérétiques et surtout les écrivains anglais critiquer comme nuisibles et même comme immorales plusieurs dispositions des établissemens de charité de Rome et d'autres pays catholiques, ce qui fournit à notre auteur

l'occasion de les défendre contre ces attaques inconsidérées, et il le fait toujours avec cette énergie qu'anime une profonde conviction. Il prouve combien ces reproches sont peu fondés, contraires aux faits et démentis par l'expérience, dénonce l'esprit étroit et égoïste qui les a dictés, et montre avec quel dévouement sublime et en même temps quelle prévoyante et attentive tendresse la charité chrétienne sait compatir à toutes les misères humaines.

Est-ce à dire cependant que notre jeune auteur soit sans aucun défaut? Non, sans doute, et nous nous expliquerons là dessus avec d'autant plus de franchise qu'il nous semble promettre davantage pour l'avenir. Sa discussion, avons-nous dit, est forte, concluante, son style vif et animé; mais nous aurions désiré plus de suite dans les idées, un ensemble mieux construit et mieux présenté. Entraîné par l'abondance de ses pensées, l'auteur les jette en foule et confusément sans les avoir suffisamment digérées ni ordonnées. Il passe rapidement de l'une à l'autre, souvent sans ménager de transition, et sans nous faire apercevoir le lien qui les unit. Aussi l'analyse qu'il nous a fallu faire pour asseoir notre jugement a-t-elle été assez pénible et fort décousue. Mais ces défauts sont de ceux dont il est facile de se corriger, et sont bien préférables à une aridité froide et compassée qui ne laisserait aucun espoir d'amendement. Au reste, ce que nous estimons surtout dans l'auteur, c'est, nous aimons à le répéter, le profond sentiment chrétien qui l'anime, la couleur franchement catholique de chaque idée et de chaque conclusion. Nous aurions désiré faire connaître toutes les matières si intéressantes qui sont traitées dans cette préface, mais les dimensions imposées à cet article nous interdisent de nous étendre au-delà de bornes fort restreintes. Nous choisirons donc quelques questions, et nous essaierons de montrer quel parti l'auteur a su en tirer, et comment il en a présenté la solution.

Mais avant d'aborder ces questions, il est une phrase qu'il nous est impossible de passer sous silence, une assertion que nous ne pouvons partager et qu'il est de notre devoir de relever. M. de Bazelaire parle de la constitution politique et sociale de Rome, qu'il trouve un peu arriérée, et de la difficulté qu'on éprouve à la bien juger lorsqu'on l'examine avec toutes nos idées modernes. « *Nous autres* « *Français*, dit-il, *qui partons tous plus* « *ou moins de* 89, *et n'aimons point à* « *remonter plus haut*, nous sommes en « général fort peu compétens pour juger « une organisation qui s'est lentement « formée pendant quatorze siècles, et n'a « point reçu le sanglant baptême de l'i« nitiation à la vie moderne de l'huma« nité. » Certainement nous ne nierons pas la difficulté qu'il y a de juger sainement une constitution ancienne lorsqu'on se place au point de vue exclusivement révolutionnaire. Nous ne contredirons pas encore l'auteur sur ce point qu'il se trouve des gens qui *datent de* 89, *et n'aiment point à remonter plus haut;* mais ce que nous ne pouvons laisser passer sans protestation, ce qu'il a tort d'affirmer, c'est que tout le monde en France pense de cette façon. Dieu merci! notre vieille France, avec toute son histoire et toutes ses gloires, n'est pas tellement abandonnée de ses enfans que tous veuillent la renier; et quand, dans la phrase citée, on ne voudrait parler que de ses institutions, comment supposer que toutes celles antérieures à la révolution soient inapplicables maintenant, et qu'un changement si subit et si complet se soit opéré dans notre organisation sociale qu'aucun des principes et des idées de nos pères ne puisse être actuellement employé utilement. Comment surtout ne vouloir rien voir au-delà de l'insurrection, et faire dater l'origine de la France d'une émeute et d'une révolte contre le souverain légitime? Les gens dont parle notre auteur peuvent prendre le titre de Révolutionnaires; mais à coup sûr ils ne peuvent prétendre à celui de Français.

Nous ne voulons pas cependant nier tout ce qui s'est fait depuis 89, et rejeter toutes les nouvelles idées qui se sont produites, tous les nouveaux principes sur lesquels sont fondées les constitutions actuelles; à Dieu ne plaise que nous ayons une manière de voir si éloignée du véritable progrès. « Nous ne sommes pas « nés au 19e siècle, dirons-nous à notre

« jour avec l'auteur, pour le condamner « sans cesse, désespérer de son salut, et « consumer nos efforts en une vaine ré« sistance ; mais pour développer les ger« mes de bien que Dieu a mis au cœur « de toutes les époques et offrir des re« mèdes au mal qui le dévore. Nous pre« nons donc les bases de la société mo« derne ; nous comprenons ses volontés, « ses aspirations et ses instincts, et nous « ne désirons qu'une chose, voir se con« cilier les principes sur lesquels elle re« pose avec les éternelles lois de notre « vieux et saint catholicisme. » Mais parce que nous adoptons la situation telle que nous l'ont faite cinquante années de pénibles travaux, ce n'est pas à dire pour cela que nous méconnaissions le bien que les siècles antérieurs ont réalisé. Si, dans son éternelle justice, il a plu à la divine providence de passer une éponge de sang sur les annales de la France, c'était apparemment pour purifier et non pour effacer, pour régénérer et non pour détruire ; et autre chose est de prendre la société moderne avec ses principes nouveaux, sauf à les discuter librement, de reconnaître les changemens qui se sont produits dans les institutions et les mœurs, changemens, du reste, en partie déjà opérés par Louis XVI, ainsi que l'a démontré dans ce recueil même M. de Villeneuve-Bargemont, autre chose de rejeter tout le passé et refuser de rien voir au delà du temps présent. Notre auteur lui-même n'a pas ces opinions extrêmes qu'annonçait sa phrase trop légèrement peut-être hasardée, opinions que nous avons dû combattre parce qu'elles rencontrent malheureusement encore des partisans parmi nous. Deux pages en effet après ce paragraphe, il manifeste sa satisfaction de voir reproduire la physionomie des siècles de foi vive, dans de charmans ouvrages tout récens, tels que la *Vie de sainte Elisabeth*, la *Philosophie du Dante* et la *Biographie de saint Dominique* ; et plus loin encore, parlant des souffrances et de l'isolement de l'ouvrier dans l'état actuel de notre société, il exprime le désir de le voir se rallier au principe de l'association, et se reconstituer en corporations de métiers, en évitant seulement les abus qui n'avaient pas manqué de s'y introduire, comme il arrive toujours, même dans les meilleures choses. On voit donc que, s'il date de 89, il aime cependant à remonter plus haut.

Mais je me suis déjà trop étendu peut-être sur cette question, dont l'importance au reste peut excuser le développement que je lui ai donné. J'ai hâte d'arriver à l'examen des questions sociales traitées par l'auteur ; et d'abord il s'occupe de la plus importante, de la plus menaçante de toutes, celle du paupérisme et des palliatifs que l'on y a apportés jusqu'ici. Le paupérisme grandit, se développe, s'étend tous les jours, et la société moderne est menacée d'une nouvelle invasion de barbares ; c'est là un fait que personne aujourd'hui ne songe à contester. Par quel moyen combattre cet imminent danger ? Deux systèmes se présentent : l'un refuse toute assistance au pauvre ; son travail seul doit le faire vivre ; l'aumône est une humiliation qu'on ne doit pas lui infliger, et il est de sa dignité de se tirer d'affaire tout seul et sans avoir d'obligation à personne. La charité d'ailleurs engendre la paresse, tandis que la nécessité force l'homme au travail. Plusieurs succomberont, il est vrai ; les malheurs particuliers, les maladies et mille autres causes, en feront périr beaucoup ; mais si les classes inférieures sont misérables, c'est qu'elles sont trop nombreuses ; il faut en arrêter la production ; il faut à tout prix diminuer le nombre des malheureux afin que ceux qui resteront puissent plus facilement gagner leur vie. Le remède, en un mot, à la pauvreté, c'est la destruction des pauvres. Exposer une pareille doctrine, c'est la réfuter.

L'autre système établit que l'existence de la misère au sein de la société impose à celle-ci l'obligation de la secourir ; mais, d'accord sur le principe, les auteurs de ce système sont divisés pour l'application : les uns confient au gouvernement la distribution des secours, les autres à la charité individuelle.

L'expérience et la théorie démontrent également le vice de la charité légale. Le moindre des inconvéniens est de faire regarder l'aumône, par le pauvre, comme un droit qu'il a sur la richesse publique ; par le riche, comme un impôt vexatoire établi sur ses biens. La loi contraignant

à son accomplissement, le pauvre ne se croit obligé à aucune reconnaissance, puisqu'il ne fait que percevoir ses revenus, prendre ce qui lui appartient; il la réclame même avec hauteur comme une chose qui lui est due, et s'abandonne à l'oisiveté, certain qu'il est d'avoir le nécessaire. Le riche, de son côté, regarde le pauvre comme son ennemi naturel, et tâche, autant qu'il est en lui, d'échapper à un impôt odieux. Il dit au pauvre : « C'est toi qui as tort. Pourquoi es-tu « né? Pourquoi es-tu venu demander ta « part au banquet de la vie dont toutes « les places sont prises [1]? » Et il ne lui donne qu'à regret ce qu'il ne peut lui refuser, s'efforçant, par toutes sortes de vexations, d'arrêter sa propagation, afin d'avoir moins de monde à nourrir. Aussi le pauvre et le riche forment-ils, au sein du même pays, deux camps ennemis, en état perpétuel de défiance et de mauvais vouloir; et comme l'avantage est évidemment à celui qui possède, il s'ensuit une oppression extrême de la classe pauvre. C'est là ce qui se voit dans les pays protestans, où la charité légale semble avoir pris racine comme dans son sol propre, et en Angleterre surtout, terre classique du paupérisme. « Là, on voit « sept ou huit personnes graves, instruites, riches, de bons bourgeois, des administrateurs de charité, se réunir autour d'une table, et poser le problème...... Quel problème? Le problème « de savoir comment on pourra ôter aux « pauvres l'envie d'entrer, sans une nécessité impérieuse, dans les asiles qu'on « leur a ouverts; le problème de savoir « comment on s'y prendra pour leur « rendre le pain amer, pour tourner en « supplice le prétendu bienfait. Dès « qu'ils veulent entrer dans la maison « de travail, on sépare le mari de la « femme, les enfans de la mère; on leur « ôte jusqu'à leur nom; on les fait travailler à la roue, à cette roue barbare « qui les force de marcher comme des « bêtes de somme; on ressuscite, tout « exprès pour eux, le travail des esclaves « de l'antiquité [2]. » Quand votre divine charité s'est retirée d'un peuple, ô mon Dieu; quand une fausse doctrine a éteint au cœur de l'homme le feu de votre saint amour, à quels excès dégradans ne peut-il pas se porter!

La charité individuelle n'offre pas ces désolans résultats; n'étant pas imposée ni régulière, elle secourt le pauvre dans ses besoins, mais sans lui ôter la nécessité du travail, puisqu'il ne peut compter sur elle comme sur une ressource assurée. Elle l'aide et le soutient dans les momens difficiles, mais ne l'entretient pas d'une manière permanente et invariable. Cette charité, n'ayant rien d'obligatoire, provoque sans cesse la reconnaissance du pauvre pour les soins attentifs dont il est l'objet, et en retour, un tendre intérêt de la part du riche, qui ne peut rester indifférent à des personnes qui lui doivent leur existence, à des enfans souvent qui le bénissent comme le bienfaiteur de leur père. Il s'établit ainsi entre eux un ensemble de rapports et de pieux sentimens qui ne peuvent être que fort utiles à tous deux, en même temps qu'il procure au riche le moyen d'user de sa légitime influence pour apaiser des haines, rappeler la concorde dans des familles divisées, donner de l'éducation aux enfans, ramener quelquefois à la vertu ou aux pratiques de la religion des personnes que l'indifférence, la misère, l'ignorance souvent en tenaient éloignées. Je ne finirais pas si je voulais énumérer tous les avantages de cette charité, qui n'est pas moins utile au bienfaiteur qu'à celui qu'il secourt; de manière qu'il se trouve en quelque sorte débiteur envers le pauvre pour l'avantage moral qu'il en retire, et les douces émotions qu'elle lui procure.

Mais la charité purement individuelle a aussi ses inconvéniens. Elle manque souvent de discernement dans l'application des secours; on ne peut, en effet, exiger des personnes isolées la même expérience, les mêmes connaissances pratiques que peut avoir une administration étendue. La même cause produit aussi souvent une grande inégalité dans la répartition de ces secours; chacun agissant séparément et suivant ses inspirations particulières, il ne peut y

[1] M. Blanqui, Cours d'économie politique au Conservatoire des Arts et Métiers.
[2] Ibid.

avoir aucun ensemble dans les opérations, aucune mesure dans les dons. Ce mode de bienfaisance manque donc essentiellement d'unité. On remédie à ce défaut par l'association. L'association réunit en un seul faisceau toutes les bonnes volontés particulières, et en les centralisant leur donnent une force qu'elles ne pouvaient avoir isolées. Tout en laissant à chacun son action, sa personnalité propre, elle donne néanmoins à tous une direction générale et un soutien puissant. Elle réunit, en un mot, les deux élémens, unité et individualité, en possède tous les avantages, et en neutralise les inconvéniens par leur action réciproque. L'association est un principe éminemment catholique. Fondé sur la charité mutuelle, et consacré par l'emploi constant qu'en a fait le Christianisme, il brille à toutes les périodes de l'histoire de l'Eglise. C'est lui qui, dans les premiers âges, réunissait tellement tous les membres de la société chrétienne, que, mettant en commun leurs biens, leurs affections, leurs prières, ils ne faisaient tous qu'un cœur et qu'une âme. C'est lui qui, plus tard, organisa les monastères, qui nous présentent encore actuellement l'image d'une société en communauté régulière et parfaitement constituée. C'est lui, enfin, qui, au moyen âge, donna naissance à toutes les corporations de métiers et les soutint par sa force et sa vertu propre contre toutes les épreuves et les attaques qu'elles eurent à subir. L'association, c'est le plus grand besoin de notre époque, désolée par le fractionnement indéfini de ses forces et l'éparpillement des individus. C'est l'ordre surtout et la hiérarchie que réclame notre société, affaiblie par l'isolement de ses membres, dont chacun cherche en vain sa place et veut sans cesse sortir de sa sphère. Aussi l'association est le principe qui doit recevoir peut-être l'application la plus prochaine et la plus étendue, et qui doit jeter le plus d'éclat dans les institutions à venir. C'est, il faut l'espérer, le salut de la France, et l'aurore de jours meilleurs; appliquée à l'industrie, elle la réorganiserait en corporations, qui, en évitant les abus qu'un long usage a signalés à l'attention publique, donneraient à la société des garanties d'ordre, de morale et de sécurité, et assureraient aux ouvriers un soutien dans leur détresse par la confraternité qui s'établirait entre eux. Combinée d'ailleurs avec les principes du Christianisme, elle produirait la modération des désirs en place de la concurrence illimitée, et de l'ambition; la moralité, la charité chrétienne et l'aisance, en place de l'immoralité, la rivalité haineuse, et la misère. L'association enfin est aussi un principe organique de charité, et ici nous ne saurions mieux faire que de citer, à l'exemple de M. Bazelaire, un passage du Mandement de Mgr. l'évêque de Rhodez, pour le carême de 1839, fragment que, dans notre désir d'être court, nous aurions voulu abréger, mais dont il nous a été impossible presque de retrancher une ligne : « D'où vient donc, s'écrie-t-il, que tant « d'infortunés manquent de secours ou « n'en reçoivent que d'insuffisans? D'où « vient que tant de souffrances restent « sans soulagement, que tant de pauvres « étalent le déchirant spectacle de leur « indigence dans nos rues et sur nos « places publiques, et assiégent de leurs « lamentations suppliantes la porte de « nos maisons et de nos églises? Nous ne « tairons pas la vérité, puisque cette vé« rité peut être utile. Le mal, le grand « mal, c'est que notre charité individua« lisée, fractionnée et amoindrie par ses « maigres proportions, opère isolément, « au lieu d'agir avec cette force, cet en« semble, cette intelligence que lui don« neraient le concours des volontés et la « concentration des ressources. Déjà des « voix connues du pays et amies du pau« vre, ont fait entendre à ce sujet des « paroles généreuses. Quand l'humanité « met en lumière des idées sages et éle« vées, c'est un devoir pour la religion « de lui porter son appui, et nous rem« plirons ce devoir d'autant plus volon« tiers que le vœu de l'humanité est ici « de tout point conforme à l'esprit de « l'Évangile. N'en doutez point, nos très « chers frères, le moyen le plus efficace « de faire que les pauvres soient secou« rus avec discernement et dans la me« sure de leurs besoins, c'est de former « dans chaque localité un peu considé« rable un fonds commun administré

« par des mains dévouées et intelligentes « où viennent se verser toutes les libéralités privées. La puissance du nombre, « jointe à l'unité de vues et d'action, à « tel objet qu'elle s'applique, est la première des puissances, et ne connaît de « limites que celles du possible. On s'associe dans un intérêt d'industrie, et les « marais se dessèchent, et des champs, « jusqu'alors infertiles, se couvrent de « moissons et de troupeaux; les routes « s'alignent, les canaux se creusent, les « vallées sont comblées, les montagnes « s'aplanissent, de nombreux débouchés « s'ouvrent à la circulation des produits; « la terre, déchirée dans ses plus profondes entrailles, se laisse arracher à « regret des trésors qu'elle avait voulu « soustraire à notre avidité. On s'associe « pour l'extension du commerce, et les « capitaux s'agglomérant appellent la « confiance et centuplent le crédit. Les « continens, les îles les plus éloignées, se « rapprochent par les barrières mêmes « qui semblaient les séparer; les vaisseaux sillonnent dans tous les sens les « vastes mers, et nous apportent, en « échange de notre or et de nos marchandises, les richesses de toutes les nations. Le dirai-je? on s'associe pour le « triomphe d'une théorie, pour la propagation d'une idée, d'un principe, « d'un système, et cette idée, ce principe, ce système, souvent aussi faux « en lui-même que désastreux dans ses « résultats, marche, vole, s'étend avec « la rapidité de la flamme, au risque d'ébranler le monde et de couvrir la terre « de deuil et de ruines. Pourquoi ne s'associerait-on pas pour la bienfaisance, « pour la charité, dont le propre caractère est de relier et d'assimiler les « hommes, comme on s'associe pour le « mal, ou du moins pour des avantages « qui, tout appréciables qu'ils peuvent « être, ne valent certes pas le bonheur « de sauver, d'adoucir la vie de ses semblables, d'apaiser la faim, d'étancher « la soif, de vêtir la nudité, de sécher « les larmes de cette multitude d'infortunés qui languissent de souffrances et « de dénuement? En s'emparant de cette « idée féconde, la religion ne fait que « reprendre un bien qui lui appartient « en propre. C'est en vain que le siècle « prétendrait revendiquer comme une « de ses plus heureuses conceptions, et « compter au nombre de ses plus brillantes conquêtes un emprunt visiblement fait à nos doctrines. Le principe « de l'association est tout évangélique. « Il domine dans nos croyances, dans « nos maximes, comme dans les faits accomplis par le Christianisme. Telle est « donc la grandeur de votre religion, « ô mon Dieu, que tous les élémens de « puissance, de force, de gloire et de « prospérité émanent de son sein comme « de leur source; que toute idée bonne, « généreuse et vraiment utile à l'humanité lui doit être rapportée comme à sa « cause première, et que, quand l'orgueil humain s'applaudit d'avoir découvert quelque principe nouveau fécond en larges applications, et s'extasie devant cette création de son génie, « il se trouve, dès qu'on le considère de « près, que cette découverte si vantée « n'est qu'un faible reflet, qu'une pâle « copie et quelquefois une misérable « contrefaçon de la pensée chrétienne. »

Examinant successivement les principales institutions charitables de Rome, notre auteur arrive à celle de Saint-Michel, et il nous parle de la prison des Jeunes détenus, qui fut construite dans cet hospice par Clément XI, dès l'année 1705. Cette prison, d'après les réglemens mêmes du pape fondateur, est régie par le système pénitentiaire qui commence à peine à être mis en usage par quelques nations de l'Europe, et dont on croyait devoir attribuer l'invention aux États-Unis. Mais il est bien antérieur à son introduction chez cette nation, puisqu'il était pratiqué à Rome il y a un siècle et demi. C'est, du reste, ce qu'a loyalement reconnu M. Cerfbeer, chargé, en 1839, par le ministre de l'intérieur de France, d'aller visiter les prisons d'Italie, et d'examiner les différentes institutions qui y sont établies. Ce système consiste dans l'isolement de nuit, le travail silencieux pendant le jour, et la moralisation des détenus par des instructions religieuses. Pendant long-temps la société n'avait imposé des peines que comme une vengeance du dommage qu'elle avait reçue; elle avait oublié qu'elle ne tient que de la divine providence le pouvoir

de châtier, et que sur la terre, la justice de Dieu ne s'exerçant jamais que tempérée par sa miséricorde, elle devait, à son exemple, se préoccuper en punissant des intérêts du coupable. Donc, si la peine doit être expiatrice, et à ce titre infliger des rigueurs proportionnelles à la faute commise, elle doit aussi être régénératrice, et tendre à l'amélioration morale du criminel. Le système pénitentiaire a pour but de procurer cette amélioration, et il l'obtient par les moyens indiqués ci-dessus. Aussi est-il essentiellement chrétien, et comme le remarque M. Cerfbeer lui-même, ses principes sont ceux qui de tout temps ont été en usage dans les monastères, et qu'on a particulièrement employés aux premiers âges de l'Église dans les pénitences publiques. La première réalisation pratique de ces principes appartient à un pape, et cela un siècle avant que le protestantisme ne s'en emparât comme d'une œuvre sienne, et ne la proclamât comme une grande découverte. Du reste, leur application à l'amélioration morale des criminels est décrite en grand détail dans les ouvrages du Père Mabillon, religieux bénédictin français, contemporain de Clément XI, et notre auteur discute la question, restée incertaine, de savoir s'il ne faut pas lui attribuer la gloire de l'invention. Remarquons en passant que le nom de la France se trouve toujours mêlé à tout ce qui se fait de beau et de glorieux dans le monde.

Venant aux nombreux moyens que l'on emploie à Rome pour prévenir la prostitution, notre auteur nous parle des conservatoires où de jeunes filles pauvres reçoivent une éducation religieuse, apprennent un métier qui leur servira à gagner leur vie par la suite, et se préparent à devenir de bonnes mères de famille et de bonnes ménagères par des travaux et des soins intérieurs de toute sorte. Il nous fait remarquer la grande quantité d'établissemens de ce genre, ainsi que la multitude de dots qui sont distribuées régulièrement par la charité romaine. Beaucoup de fondations pieuses et d'archiconfréries sont établies dans ce but, et le gouvernement qui y contribue pour des sommes considérables, y fait concourir les produits de la loterie. On n'élève pas moins de 2,000 jeunes filles dans ces conservatoires, et 1,100 dots sont réparties annuellement tant parmi elles que parmi le reste de la classe pauvre. Le mariage est ainsi fortement encouragé, et tout prétexte est enlevé à ce vice honteux qui rend si hideuse la physionomie de toutes les grandes cités. L'école économique anglaise blâme cette prévoyance et ces facilités offertes au mariage; selon elle, la société est gravement menacée par l'accroissement progressif de la population, et loin d'encourager la reproduction, on devrait au contraire tendre à l'arrêter. Mais d'abord, ce qui est vrai en statistique pour un pays, peut ne pas l'être pour un autre, et s'il n'est que trop réel que dans les pays industriels la population s'augmente d'une manière effrayante, l'Italie au contraire est loin de nous présenter ce danger, et Rome en particulier l'a d'autant moins à craindre qu'une grande partie de la campagne romaine reste malsaine et sans culture faute de travailleurs. Ensuite, quel moyen employer pour arrêter la population? Malthus prêche aux pauvres la contrainte morale; il voudrait qu'on arrêtât les mariages et qu'on imposât le célibat. Cette opinion ne nous paraît pas moins injuste qu'elle est ridicule et vaine: « Car l'on ne peut se dissimuler « que le système de prohibition court « risque de tomber dans l'injustice ou « l'immoralité, ou de languir dans l'impuissance. Se borner, pour prévenir « les excès de la population, à prêcher « la contrainte morale, c'est se consumer « en vains efforts, en stériles paroles, et « l'on doit se résigner à n'avoir pas dans « sa croisade beaucoup de succès. Comment imposer, au nom d'une prétendue « loi économique, à un homme matériel, sans éducation, grossier, l'obligation qui exige la plus grande force « d'âme, la plus haute dignité de caractère, et un empire très rare et difficile « sur soi-même? La religion seule rend « possible un tel sacrifice, et seuls des motifs surnaturels peuvent l'inspirer; et, « chose étrange, ceux qui demandent la « chasteté à l'ouvrier, ne veulent pas y « croire dans le prêtre. Cependant, la « continence dans le mariage est plus

« difficile peut-être que l'absolue priva-
« tion..... Que si l'on convertit la con-
« trainte morale en contrainte légale, si
« l'on oppose des prohibitions au ma-
« riage des pauvres, la société s'arroge
« un droit qu'elle n'a pas ; elle abuse de
« sa force contre l'ordre de la nature et de
« la Providence. Non, Dieu n'a pas mis
« au sein de la femme cette mystérieuse
« fécondité ; il n'a pas déposé dans le
« sang de l'homme ce germe créateur
« qui fait la gloire de la virilité, pour
« que des systèmes de commode philo-
« sophie viennent arrêter cette sève
« d'éternelle jeunesse qui coule depuis
« le commencement dans les veines de
« l'humanité. Le but de la science ne
« doit pas être d'empêcher la produc-
« tion, mais de lui dessiner son cours,
« de lui creuser un lit plus large et plus
« profond à mesure que le fleuve grossit ;
« elle doit multiplier les ressources en
« raison des besoins, créer pour un or-
« dre de choses nouveau des conditions
« analogues et des débouchés suffisans ;
« sans quoi la science est convaincue
« d'inutilité et d'impuissance ; car, di-
« minuer le nombre des naissances pour
« restreindre celui des pauvres, c'est
« l'enfance de l'art, c'est le procédé ba-
« nal d'un ignorant, à peu près comme
« lorsque, prenant le fait pour le prin-
« cipe, on croit détruire la mendicité en
« emprisonnant les mendians. »

Nous ne nous arrêterons pas sur l'inutilité de pareilles mesures ; nous insisterons seulement sur le caractère profond d'égoïsme et d'immoralité qui les signale, caractère dont tout le monde est loin d'apercevoir l'étendue. Empêcher les mariages, en effet, c'est pervertir forcément les mœurs d'un peuple ; c'est le pousser inévitablement au vice et le traîner à plaisir dans la fange. C'est jeter dans la débauche et dans le crime des hommes qui eussent été peut-être d'honnêtes ouvriers. C'est produire une population abrutie et dégradée par sa naissance même, n'ayant d'inclination que pour le mal, et dont le corps et l'âme également énervés sont incapables d'aucun mouvement généreux. Mais il y a des hommes assez infâmes pour spéculer sur de pareils résultats, et qui comptent sur ce moyen pour dompter et abattre des populations, et les soumettre ensuite à toutes leurs exigences tyranniques.

Telles sont quelques unes des questions traitées dans cette introduction. Nous n'insisterons pas sur son importance non plus que sur celle de l'ouvrage lui-même qui, nous le répétons, est regardé en Italie comme d'un intérêt très élevé. Cette importance a paru telle au pape qu'il en a voulu reconnaître dignement la traduction en langue française, et l'a récompensée par le don de la décoration de Saint-Grégoire. Ajoutons que M. de Bazelaire se montre jaloux de répondre à cette marque d'estime du Saint-Père ; il nous annonce que M. Morichini se propose de publier prochainement un ouvrage sur tout ce qui concerne le système pénitentiaire à Rome, ouvrage qui formera la suite et le complément de celui-ci ; et il prend l'engagement de le traduire aussitôt qu'il paraîtra. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette bonne pensée.

Gabriel ROLLAND D'ERCEVILLE.

TRAITÉ DE LÉGISLATION ET DE JURISPRUDENCE

SUIVANT L'ORDRE DU CODE CIVIL, IIe LIVRE ;

PAR M. HENNEQUIN,

Député, avocat à la Cour de Paris, etc.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

M. Hennequin commence le second volume de son traité sur la propriété par une digression historique sur la féodalité. Il prétend, *qu'un lien secret mais indissoluble* rattache le régime féodal à l'usufruit ; que dès lors une dissertation sur

[1] Voir le 1er artic. au numéro précédent, p. 317.

cette matière est une très bonne préface pour un traité de l'usufruit, suivant le Code Napoléon. Nous ne nierons pas que la législation des fiefs ayant poussé très loin l'art de démembrer le domaine, il ne puisse se rencontrer une sorte d'analogie entre quelques unes de ses combinaisons infinies, et les droits précaires ou accessoires reconnus sur la propriété par notre législation actuelle. Mais il n'en est pas moins vrai que l'usufruit, tel que nous l'avons aujourd'hui en France, procède, non du droit féodal, mais du droit romain. Concluons donc que M. Hennequin, versé dans nos antiquités nationales, a cherché un prétexte ingénieux pour rattacher le fruit de ses études spéciales à son grand ouvrage sur le Code civil. Avant d'avoir lu cette prétendue introduction ou préface, on est tenté de dire : *Non erat hic locus*. Après l'avoir lue, il semble qu'on ait perdu le droit et le courage de se plaindre. C'est l'analyse la plus claire et la plus concise que je connaisse des ouvrages des anciens feudistes et des publicistes modernes, qui ont écrit sur ce sujet. Chacune des questions essentielles qui y ont rapport, est discutée avec une certaine profondeur, et n'est résolue qu'après la confrontation de l'opinion des jurisconsultes ou historiens, avec les textes originaires et contemporains. Nous n'oserions pas dire pourtant que M. Hennequin ait évité toute espèce d'erreur. Dans une matière aussi épineuse et aussi obscure, il était difficile de n'en pas commettre. M. Hennequin a le défaut de transporter à des temps de trouble et de violence des règles absolues et générales, comme le sont les lois unitaires de nos temps modernes. Un système ne se formait pas tout d'une pièce pour succéder à un autre; et par exemple, je ne doute pas que les bénéfices n'aient été simultanément amovibles, viagers et héréditaires, avant que ce dernier mode de transmission n'ait totalement prévalu. La formule de Marculphe, qui, dès le 7ᵉ siècle, s'applique aux bénéfices héréditaires, prouverait seulement que cette sorte de bénéfices était en usage à cette époque; mais non pas qu'elle fût seule en usage. Si, par impossible, tous nos monumens législatifs venaient à périr, et que l'on trouvât dans le protocole d'un acte notarié de nos jours, un contrat de mariage où le régime dotal fût stipulé, les savans historiens qui naîtraient d'ici à un millier d'années, ne seraient pas, d'après cette méthode de raisonnement, autorisés à conclure que ce régime était au 19ᵉ siècle le droit commun de la France? Or, les formules de Marculphe n'étaient autre chose qu'un recueil de protocoles à l'usage des clercs de son temps.

Nous pensons d'ailleurs que l'on a confondu à tort diverses espèces de bénéfices, que ceux qui ont été rendus héréditaires sous la seconde race, étaient les offices administratifs, tels que les duchés, comtés, etc.; mais que les *bénéfices-censives*, et les *bénéfices* proprement dits étaient héréditaires depuis long-temps.

Quoi qu'il en soit de cette opinion, que nous indiquons en passant sans avoir le temps de l'étayer de preuves suffisantes, nous reconnaissons que M. Hennequin a jeté de grandes lumières sur les élémens constitutifs du fief, proprement dit. Mais, à notre avis, ce qui donne le plus d'intérêt à sa dissertation, c'est la distinction judicieuse qu'il établit entre le servage ou la servitude personnelle et les droits féodaux. Ainsi qu'il le fait remarquer, dès le 15ᵉ et le 16ᵉ siècle, la féodalité dépouillée de ses plus belles prérogatives, se survivait, pour ainsi dire, à elle-même, dans l'ordre économique et civil, « et, à partir de cette époque, « on lui demanda compte des abus, des « usurpations, des crimes même commis « en violation de ses lois. Les traditions « se confondirent, et quand la révolution « française éclata, la féodalité se trou- « vait déjà frappée depuis long-temps de « toutes les haines attachées à la main- « morte ou à la servitude personnelle, « qui n'avaient pourtant avec elle aucune « communauté d'origine. »

M. Hennequin, dans des développemens où il serait trop long de le suivre, porte cette thèse au plus haut degré d'évidence. Il explique très bien que dans les actes d'affranchissemens qui remontent au 14ᵉ siècle, certains droits personnels furent réservés par les seigneurs sur les serfs ou main-mortable, que ces droits, tels que l'*aide aux quatre cas*, le *droit de*

moneage, celui de guet ou de garde, etc., n'avaient aucun point de contact avec les contrats d'inféodation ou d'accensement, lesquels avaient toujours un caractère de réciprocité.

Louis XVI, dans sa fameuse déclaration du 23 juin, disait : « Le roi désire « que l'abolition du droit de main-morte, « dont il a donné l'exemple dans ses do« maines, soit étendue à toute la France. » Mais en même temps il protestait de sa ferme intention de faire respecter toutes les propriétés telles que les dîmes, cens, « albergemens, rentes, droits et devoirs « féodaux. »

Quant à l'*assemblée constituante*, elle voulait triompher de la supériorité féodale, tout en respectant la propriété des seigneurs. Dans la fameuse nuit du 4 août, la main-morte et la servitude personnelle, ainsi que tous les droits réservés qui en dérivaient, sont abolies sans indemnité : il en est de même des droits honorifiques. Mais tous les droits immobiliers restent debout; seulement les rentes foncières sont déclarées rachetables. Plusieurs lois ou décrets de cette même assemblée témoignent de la ferme volonté qu'elle avait de continuer de faire acquitter les droits féodaux proprement dits.

L'assemblée législative fait un pas immense de plus. Par son décret du 25 août 1792, elle déclare abolis entièrement et sans rachat tous les droits féodaux et censuels, fixes et casuels, qui ne seraient pas prouvés avoir été consentis pour prix d'un fonds concédé.

La convention va plus loin encore, possédée par une sorte de rage contre tout ce qui survivait du passé. Par plusieurs décrets successifs elle déclare abolie sans indemnité toute espèce de rente foncière, entachée de quelque mélange de féodalité. La loi introduisait par là dans les jugemens le plus révoltant arbitraire dont on abusa largement contre les anciens propriétaires de fiefs.

« Ainsi, dit M. Hennequin, les trois « assemblées ont signalé l'esprit dont « chacune d'elles était animée. L'assem« blée constituante résiste au mouve« ment de réforme qui fermentait par« tout alors dans les esprits, s'efforce « de l'organiser et de le contenir; l'as« semblée législative le subit sans ré« serve comme sans dignité, et la con« vention nationale l'exagère et le dé« passe sans pudeur.

M. Hennequin rentre ensuite dans son sujet, et donne la définition de l'usufruit suivant le droit romain. Il fournit par là lui-même la meilleure preuve de la véritable source où ce titre du Code civil a été puisé. Il distingue trois espèces d'usufruit, l'usufruit royal, l'usufruit ou la jouissance des biens de l'Eglise, et enfin l'usufruit paternel. Occupons-nous spécialement des deux premières espèces d'usufruit, dont l'un tient au droit public et l'autre au droit ecclésiastique.

Sous l'empire romain, le domaine privé des Césars et celui de l'État étaient administrés séparément; *alius principis, alius reipublicœ*. Les rois germains qui trouvèrent ce système établi le maintinrent à leur profit. Ils eurent plus besoin que les empereurs des ressources d'une fortune personnelle, parce que l'impôt proprement dit, levé par les Romains avec tant d'exactitude et de vigueur, disparut à peu près au milieu des désordres de la conquête et de la violente dépossession d'une partie des propriétés. Aussi l'appauvrissement de la fortune privée des derniers Carlovingiens fut la cause principale de la ruine de leur race, tout comme la puissance et les richesses personnelles des comtes de Paris préparèrent leur avénement à la couronne de France.

Il est établi que quand Hugues Capet monta sur le trône, son comté de Paris, fief patrimonial, entra, pour ne plus s'en séparer, dans le domaine royal, qui se composait alors de la Picardie, de l'Orléanais et de l'Ile de France.

Cependant on ne peut pas dire qu'à dater de cette époque, le principe de la *réunion* et de la *dévolution* ait passé dans notre droit public comme un principe immuable. On finit toutefois par reconnaître que chez le roi, la personne privée s'absorbait dans la personne publique, et que tous les genres de convenances devaient transformer en loi de l'Etat l'exemple donné par le fondateur de la troisième race. Ainsi, quand Louis XII, en 1509, voulut faire passer sur la tête de ses deux filles, Claude et

Renée de France, les terres de Coucy, acquises des deniers dotaux de sa femme Valentine de Milan, quand il était encore duc d'Orléans, les lettres patentes contenant cette donation furent désapprouvées par le parlement, qui ne les enregistra que sur l'exprès commandement du roi; elles restèrent ensuite sans exécution, et François Ier recueillit les terres de Coucy en sa qualité de roi.

Henri IV aurait bien voulu ne pas soumettre le royaume de Béarn à la loi de la réunion, ne pas frustrer ses créanciers de ce gage important et conserver à sa sœur Catherine de Bourbon ou à ses propres enfans, ce magnifique apanage. Il consulta à ce sujet le vertueux Dubelloy, qui n'hésita pas à éclairer la religion du monarque sur ce point délicat de notre droit public. Henri IV céda aux sages représentations du savant jurisconsulte, et peu de temps après, parut le célèbre édit de 1607, qui ne prononce sans doute que sur un fait particulier, mais qui présuppose la maxime et l'investit d'une irréfragable autorité.

Déjà l'ordonnance de 1566 avait consacré le principe de la dévolution et défini ainsi le domaine royal: « Le bien qui est « expressément consacré uni et incor« poré à notre couronne; ou qui a été « tenu et administré par nos receveurs « et officiers pendant l'espace de dix ans, « et est entré en ligne de compte. »

Ainsi, même pour ses biens adventifs, la réunion s'opérait *expressément*, si le roi l'ordonnait, *tacitement* s'il les laissait confondus avec ceux de l'Etat pendant dix ans, *nécessairement* s'il s'en trouvait investi au jour de son décès. Le roi avait un successeur, mais il ne laissait pas d'héritier.

A côté des avantages de cette législation Domaniale, qui avait pour but d'agrandir successivement les ressources de l'Etat, venaient se placer de graves inconvéniens résultant du principe que le roi était *usufruitier* sans contrôle du trésor public, tout comme de son patrimoine adventif, qui devait plus tard venir s'y perdre et s'y absorber. Ainsi, « il n'existait dans la réalité qu'un seul « domaine qui se trouvait complètement « à la disposition du roi; système qui « livrait la fortune publique sans con« trôle et sans garantie, à l'action d'un « ministère sans responsabilité. Or, ce « n'était qu'en dotant convenablement la « couronne, qu'on pouvait affranchir le « trésor public des dangers qui ne s'é« taient que trop révélés dans les derniers « temps de Louis XV, et sous l'adminis« tration de l'abbé Terray. Tel est donc « le bienfait des listes civiles, principe « d'ordre dans les finances de l'Etat, « comme dans celles de la couronne, etc. »

On sait que Louis XVI, supplié par l'Assemblée constituante d'indiquer les châteaux, les forêts dont se composerait la dotation de la couronne, et de fixer le chiffre de l'allocation annuelle que paierait le trésor, indique les propriétés qu'il réservait, et demanda que la liste civile fût fixée à 25,000,000. L'Assemblée décida, par acclamation, que la lettre même du roi formerait le décret: postérieurement elle déclara maintenir le double principe de l'union à l'avénement et de la dévolution au décès.

Bonaparte sembla prévoir la possibilité de sa chute et de celle de sa famille. Par le décret du 10 janvier 1810, il proscrivit textuellement les doctrines d'union et de dévolution. Le patrimoine impérial, qui ne devait jamais profiter au domaine de l'État, put alors s'enrichir de ses dépouilles. Toutes les fois que la dotation mobilière de la couronne dépassait 30,000,000, l'excédant tombait de droit dans le domaine privé.

L'empereur fit plus: il voulut se former un domaine extraordinaire formé des provenances de la victoire et affranchi de tout contrôle.

« La restauration, poursuit M. Henne« quin, fit justice de cette innovation mé« rovingienne. » La loi du mois d'octobre 1814 fit revivre la législation de l'Assemblée constituante.

« Chez les peuples, ajoute M. Henne« quin, où par la double action de l'union « à l'avénement et de la réunion au décès, « le prince est réduit au domaine adven« tif, la nation doit montrer une géné« rosité qui n'est que de la raison et de la « justice. Mais dans les pays où, comme « en France depuis 1832, le roi conserve « et transmet dans l'ordre du droit com« mun les propriétés qu'il possédait, « avant de monter sur le trône, le par-

« lement peut et doit prendre en consi-
« dération la fortune privée du monar-
« que, car il ne s'agit pas de salarier un
« fonctionnaire, mais de venir en aide à
« la royauté. »

Dans le premier volume de son ouvrage, M. Hennequin fait remarquer que la suppression du *principe de l'union et de la dévolution* doit entraîner la suppression des apanages; car les apanages avaient été institués en compensation des droits héréditaires dont les enfans du roi avaient été privés.

Il nous semble que le même motif doit faire supprimer même les dotations particulières accordées aux fils du roi et aux princes du sang, quand leur fortune privée les met à même de soutenir les exigences de leur haute position.

Quant à la question de savoir si le roi pourrait aujourd'hui transmettre, à titre onéreux ou gratuit, les acquisitions faites pendant son règne, on a répondu [1] par l'affirmative; mais M. Hennequin s'élève avec force contre cette décision. Il montre très bien qu'en pareille matière les économies ne sont que des détournemens.

Après avoir ainsi traité sous le point de vue historique et politique, la question de l'*usufruit royal,* notre savant jurisconsulte aborde une matière non moins délicate, *la jouissance des biens ecclésiastiques.*

Déjà M. Hennequin, dans son précédent volume, avait commencé l'histoire du clergé considéré comme propriétaire à l'occasion du titre du Code civil intitulé: *des biens dans leurs rapports avec ceux qui les possèdent.* Pour ne pas scinder, comme cela a dû être fait dans son ouvrage, la propriété et l'usufruit des biens ecclésiastiques, nous n'en n'avons pas parlé dans notre premier article; nous devons donc commencer aujourd'hui par l'analyse de cette partie du premier volume, laissée en arrière.

Le patrimoine ecclésiastique se compose d'abord d'une sorte de communauté, où chacun des associés verse la totalité ou une partie de sa fortune. Plus tard il s'enrichit des dons de la piété, de la douleur et quelquefois aussi du repentir. La Dîme, souvenir de la communauté des premiers temps, est d'abord prélevée comme un tribut volontaire, puis exigée comme un impôt, après que les invasions des Barbares ont porté atteinte aux propriétés de l'Eglise.

Les évêques commencent par être les dépositaires, les usufruitiers et les dispensateurs des offrandes des fidèles. Avec le temps, cet état de choses se modifie. Des terres ou des rentes sont attribuées à des dignitaires ecclésiastiques ou à des corporations religieuses, pour en jouir, à la charge d'acquitter certaines fondations particulières et de rendre à l'Eglise certains services déterminés par les règles canoniques. De là l'institution des bénéfices.

Les bénéfices ecclésiastiques se subdivisaient sous le nom d'abbayes, de prébendes, de prieurés, etc.

Les biens ecclésiastiques constituant le salaire d'un service profitable au public, leur conservation importait à l'État. En conséquence, leur aliénation ne pouvait avoir lieu que pour certaines causes et avec l'accomplissement de certaines formalités. Cette législation était d'autant plus sage que les biens ecclésiastiques étaient affectés non seulement à des services religieux, mais au soulagement des misères de l'humanité. « L'Eglise [1] s'était
« réservé la belle et vaste mission de
« secourir toutes les souffrances, et de
« former à tous les devoirs. Les maladre-
« ries et les hospices étaient alimentés de
« ses revenus et de ses resssources : l'en-
« seignement, dans ses rapports avec la
« religion, n'avait lieu qu'à ses frais. Si
« les biens ecclésiastiques étaient exempts
« d'impôts, ils fournissaient à ces dons
« patriotiques que l'Eglise ne refusait ja-
« mais. Il faut dire aussi qu'à part des
« abus que les passions humaines sauront
« toujours mêler aux choses les plus sain-
« tes, l'indépendance que l'Eglise trou-
« vait dans ses possessions territoriales
« profitait à sa dignité comme à son
« action morale sur les peuples. Le prê-
« tre, n'apparaissant au milieu des po-
« pulations que pour les consoler et pour

[1] Voir la discussion de la Chambre des Députés en 1832.

[1] Tome I, p. 103.

« les instruire, était bien plus sûr d'atteindre le but de son ministère. »

La révolution éclate, et cet état de choses change rapidement de face; d'abord les dîmes sont déclarées rachetables, puis positivement supprimées. Un peu plus tard, les biens ecclésiastiques sont mis à la disposition de la nation, à la charge par elle de *pourvoir aux frais du culte et à l'entretien de ses ministres*. Ainsi le salaire des ministres du culte catholique n'est que l'acquittement d'un engagement sacré, et encore est-il resté beaucoup au-dessous des promesses écrites dans la constitution civile du clergé.

M. Hennequin, dans son second volume, considère d'abord les bénéfices ecclésiastiques dans leur analogie avec les bénéfices laïcs. « De même que dans l'ordre civil ou militaire, les héritages concédés, *jure beneficiario*, rentraient à la mort du donataire entre les mains du prince et pouvaient devenir l'objet d'une libéralité nouvelle; de même, dans les premiers temps du Christianisme, les droits accordés aux clercs, sur les biens de l'Eglise, n'étaient regardés que comme des concessions purement personnelles viagères. » Plus tard, on attacha des droits d'usage ou d'usufruit à l'accomplissement de certains services religieux. Le bénéfice originairement motivé par des considérations toutes personnelles, ne fut plus alors considéré qu'en raison de l'office dont il devait assurer la perpétuité : la maxime, *beneficium datur propter officium,* prévalut dans le droit canonique.

Ainsi, la jouissance du revenu fut jointe au titre ecclésiastique ou à l'accomplissement de l'office religieux, et le bénéficier ne dut accepter cet avantage que comme le moyen d'accomplir les devoirs du saint ministère, et non comme l'occasion d'accroître ou d'épargner son patrimoine.

Les pères et les conciles s'accordent pour conseiller aux bénéficiers d'user des biens remis à leur foi : *tanquam patrimonio pauperum et rebus Dei*.

Les provenances bénéficiales se partageaient en trois parts, non pas égales, mais proportionnelles aux exigences de chaque destination : une part au prêtre, une part au temple, une troisième aux pauvres. Cette règle obligeait le titulaire dans le for intérieur, mais elle n'était pas sanctionnée par des dispositions réglementaires et pénales, qui eussent donné lieu à des procès scandaleux.

Suivant le droit canonique, le prêtre devait donner une même et sainte destination à tout ce qu'il avait obtenu ou directement de l'Eglise ou à son occasion *intuitu ecclesiæ*. La législation civile vint d'abord en aide sur ce point à la législation ecclésiastique, et un édit de Justinien, à la date de 539, ordonne que les évêques ne pourront disposer que de leur *patrimoine* et non de *leurs acquêts*. Mais cette législation s'adoucit et se modifia graduellement. On jugea plus sage de s'en rapporter à la conscience du bénéficier du soin de laisser à l'Eglise tout ce dont elle avait été la source que de tout engloutir dans l'abîme des procès. Au reste, cette tolérance, née de l'extrême difficulté de distinguer les biens venus de l'Église, de ceux sortis d'une autre origine, ne s'établit en France qu'à une époque assez récente, je veux dire, vers l'an 1406, et encore ce ne fut dans le principe, qu'une dérogation permise à la règle générale par l'autorité supérieure. Bientôt la multiplicité des exceptions créa une règle contraire; et, dans le for extérieur, toutes les nuances qui, sous le rapport héréditaire, distinguaient le clergé des autres classes de la société civile, s'effacèrent complètement.

Cependant, dans l'ancien régime, le moine n'était pas placé sur la même ligne que le prêtre : il devait laisser à son abbé ou à son couvent tout ce qu'il avait pu posséder ou acquérir depuis l'émission de ses vœux.

La partie la plus intéressante et la plus neuve de cette dissertation de M. Hennequin, est celle où il s'attache à réfuter le préjugé généralement répandu *que les bénéfices ecclésiastiques n'existent plus que dans l'histoire*.

L'un des articles de la convention du 26 messidor an IX (1801), passée entre le Saint-Siége et le gouvernement consulaire, porte que ce gouvernement prendra des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le peuvent, faire des fondations en faveur des Eglises.

Il est vrai que les articles organiques, publiés le 28 germinal an X, mettent certaines restrictions à cette faculté. Par l'article 73, il est dit que les fondations qui auront pour objet l'entretien des ministres de la religion, ne pourront consister qu'en rentes sur l'Etat; et l'article 74, par surcroît de précaution, décide que les immeubles, autres que les édifices destinés au logement, et les jardins attenans, ne pourront être affectés à des titres ecclésiastiques.

Il semblerait que le gouvernement voulût par là se mettre à l'aise dans le cas où il croirait devoir tenter de nouvelles spoliations.

La restauration replaça complètement la personne morale du clergé dans les termes du droit commun, en lui reconnaissant la capacité de recevoir et d'acquérir des propriétés immobilières.

La loi du 2 janvier 1817 pose en principe : 1° Que tout établissement ecclésiastique reconnu par la loi, pourra accepter, avec l'autorisation royale, tous les biens meubles, immeubles ou rentes qui lui seraient donnés par des actes entre-vifs ou par actes de dernière volonté,

2° Que sous les mêmes conditions, tout établissement ecclésiastique pourrait acquérir des biens immeubles ou des rentes.

3° Que les immmeubles ou les rentes appartenant à un établissement ecclésiastique, seraient possédés à perpétuité par ledit établissement et seraient inaliénables, à moins que l'aliénation n'en fût autorisée par le roi.

Une ordonnance explicative du 2 août suivant, a prévu le cas où les dons et legs seraient faits à la cure ou à la succursale, pour la subsistance des ecclésiastiques employés à la desservir et a décidé qu'alors les libéralités seraient acceptées par le curé ou par le desservant.

Enfin, dans le concordat signé au mois de juin 1817 et qui avait pour objet quelques réglemens de discipline, on parle dans l'article 12, des bénéfices qui pourraient être fondés à l'avenir, sans doute en exécution de la loi du 2 janvier précédent.

Après des documens aussi précis, on s'étonne avec M. Hennequin, que l'auteur du Code ecclésiastique français [1] nie l'existence actuelle des bénéfices.

« Les donations faites *intuitu clericorum*, postérieurement à la convention de 1801 et à la loi de 1817, ne pouvant être revendiquées par aucune branche du domaine de l'Etat, reposent nécessairement, quant à la propriété, dans la cure ou dans la succursale, et quant à la jouissance, dans la personne du titulaire. Donc, les propriétés bénéficiales, quoique dans des proportions plus modestes qu'autrefois, ont reparu sur notre sol de France. »

Cette décision de M. Hennequin est le résultat d'autorités tellement claires et de raisonnemens tellement lumineux, qu'il est impossible de la contester.

Le savant et religieux jurisconsulte termine cette importante partie de son ouvrage par d'utiles conseils aux catholiques; il les adjure, puisqu'ils ont le droit de faire des fondations ecclésiastiques, de s'empresser d'affranchir le clergé, et surtout celui des campagnes, de la situation douloureuse où la suppression des bénéfices et l'exiguité des salaires les retiennent depuis long-temps.

Il y a en effet quelque chose de bien pénible, pour le desservant d'un pauvre village, à recevoir le prix d'un mariage ou d'un enterrement de ceux de ses paroissiens qui gagnent leur pain à la sueur de leur front. Si ce desservant est animé des sentimens de charité qui caractérisent le vrai prêtre catholique, réduit à un traitement fixe assez modique, il aura à peine de quoi subvenir à ses propres besoins, loin de pouvoir soulager les pauvres qui l'entourent. Si, au contraire, il réclame tout ce que l'usage et les réglemens lui permettent d'exiger, il courra risque de s'aliéner les cœurs de ses ouailles.

Ce serait donc faire une très bonne œuvre, comme le fait remarquer M. Hennequin, que de racheter tout ou partie du casuel des curés et desservans, par des fondations immobilières. Il serait nécessaire que ces fondations fussent revêtues d'un caractère de perpétuité; car si elles étaient révocables, les habi-

[1] Pages 126 et 196 du *Code Ecclésiastique français*.



tans de la paroisse qui auraient été temporairement exemptés de tout casuel, ne pourraient plus que très difficilement se résoudre à en acquitter les charges. Ces fondations, acceptées par les curés et les fabriques avec l'autorisation du conseil d'État, ne pourraient être anéanties que par ces révolutions spoliatrices, qui n'apparaissent que de loin en loin dans la vie des peuples.

A ces considérations, puisées dans l'ouvrage que nous analysons, nous ajouterons celles que nous suggère l'état précaire et vraiment déplorable des prêtres âgés et infirmes, quand ils sont dans le cas de cesser toute fonction ecclésiastique. On range les desservans du culte au nombre des fonctionnaires publics, lorsqu'on veut les retenir dans la dépendance de cette centralisation de laquelle relève tout ce qui participe en France à l'autorité. Mais ils ne sont plus fonctionnaires dès qu'il s'agit de réclamer les priviléges et les bénéfices attachés à ce titre. Ainsi qu'ils demandent à être assurés d'avoir du pain pour leurs vieux jours, après une vie de prières, de dévoûment et de mortifications, et on les renverra durement à mendier leur nécessaire de la charité des fidèles, tandis qu'il n'y a pas de fonctionnaires de l'ordre civil qui n'ait droit à une retraite après trente ans de service, et, pour le dire en passant, cet état de choses, qui ne ressemble nullement à celui où l'Église de France, renommée comme corps politique et comme riche propriétaire, pourvoyait elle-même aux besoins des membres du clergé, autorise des modifications et des adoucissemens aux règles posées par les canonistes et les conciles du moyen âge. Il serait par trop sévère aujourd'hui d'interdire au pauvre succursaliste des campagnes, de faire quelques économies pour mettre un jour sa vieillesse à l'abri de l'indigence.

M. Hennequin devait compléter son bel ouvrage par deux traités, l'un sur la propriété littéraire, l'autre sur la propriété industrielle.

Cet orateur élégant et spirituel, doué d'un sens littéraire si délicat, semblait avoir, pour le premier de ces sujets, une mission toute spéciale. Avec quelle finesse d'aperçus il aurait su apprécier les droits de l'homme de génie sur sa propre pensée! Et, quant aux questions de transmission héréditaire ou testamentaire de ce genre de propriété, comme il aurait fait ingénieusement la part du public et celle de l'héritier ou de la famille! Quelles lumières il aurait répandues soit comme publiciste, soit comme jurisconsulte, sur cette matière difficile, qui, après tant de controverses, n'est pas encore réglée par une bonne loi!

Quant à la propriété industrielle, il y avait là à remplir une sorte de lacune laissée par notre Code civil. Au temps où il fut rédigé, on était loin de prévoir l'immense extension que l'industrie prendrait en France, et il était impossible de réglementer ce qui n'existait pas encore sur ce point. M. Hennequin, comme jurisconsulte, aurait eu à résoudre beaucoup de questions douteuses; comme publiciste, il semblait appelé à préparer les voies à une législation nouvelle, que réclame impérieusement la phase de civilisation industrielle et commerciale où la société est entrée depuis près de 30 ans.

Malheureusement, quelque laborieuse que soit une vie d'homme, elle suffit rarement à la tâche qu'elle s'est imposée. La mort arrive trop souvent, précoce et inattendue pour arrêter le grand capitaine, l'homme d'état distingué ou l'écrivain de génie, au milieu de la vaste carrière qu'il s'était tracée; et la postérité qui ne peut le juger que d'après des œuvres incomplètes, ne le mesure pas à sa véritable hauteur. Heureux ceux qui trouvent dans les sentimens d'une foi vive et résignée, des dédommagemens aux déceptions de la gloire! Telle a été la destinée de l'orateur distingué, du jurisconsulte érudit dont nous avons eu à apprécier le dernier ouvrage. Il a légué à sa famille un héritage plus précieux encore que ses écrits et ses discours, je veux dire l'exemple d'une vie chrétienne et d'une mort digne de sa vie.

ALBERT DUBOYS,
Ancien magistrat.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

HERMÉNEUTIQUE SACRÉE, ou Introduction à l'Écriture-Sainte en général, et en particulier à chacun des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament; à l'usage des séminaires; par J. HERMANN JANSSENS, prêtre du diocèse de Liége et professeur de théologie; traduit du latin par J.-J. PACAUD; troisième édition, revue, corrigée et augmentée par M. l'abbé SIONNET. — Paris, chez J.-P. Camus, rue Cassette, 20. In-12 de VIII-106 pages; prix : 3 fr.

La révision de l'Herméneutique sacrée de Janssens, par M. Sionnet, a eu pour but de donner au texte, dans toutes ses parties, l'exactitude théologique, si importante dans un ouvrage de cette nature, en corrigeant les définitions inexactes, les réponses et les expositions dont la tendance rationaliste avait justement effrayé les théologiens les plus estimables. Pour arriver à la plus grande exactitude, le nouvel éditeur a dû sacrifier un certain nombre d'objections que se proposait M. Janssens, du point de vue où il considérait l'inspiration et l'authenticité des livres saints; car une fois la vraie doctrine de l'Église clairement exposée, ces objections demeuraient sans valeur. On a également retranché de cette édition la réfutation des erreurs que le temps a fait disparaître. Ces retranchemens, qui diminuaient la masse du volume, ont permis de présenter quelques notions supplémentaires sur certaines questions que M. Janssens n'avait point suffisamment développées. M. Sionnet a placé ses additions à la fin du volume, sous le titre de *Supplémens à l'Appendice*. Le premier de ces supplémens a pour objet de fixer le vrai sens de la prophétie de Jacob, touchant l'époque de l'apparition du Messie, en prouvant qu'il existait chez les Juifs une organisation de tribu différente et indépendante de l'organisation de la nation tout entière en théocratie républicaine ou royale. Pour le second, on a recueilli dans Josèphe, Philon, et dans les livres du Nouveau Testament, un court abrégé des opinions propres aux Pharisiens, Sadducéens et Esséniens. Dans le troisième, on a présenté les principes de la solution d'une difficulté contre la divinité des livres saints, soulevée récemment en Allemagne, et qui commence à devenir vulgaire en France. Dans un quatrième supplément, M. Sionnet a cru devoir rectifier ce que M. Janssens enseigne sur le canon des livres saints, en prouvant que ce canon, fixé par l'autorité de l'Esprit saint, promulgué par l'Église, a toujours été, dès les premiers siècles, tel que nous l'avons maintenant. Après avoir montré, dans un cinquième supplément, que la véritable leçon des livres saints, quant au sens, est celle que présente la Vulgate latine, l'éditeur a terminé son travail en indiquant les sources où on peut puiser pour défendre le concile de Trente des attaques que son décret sur la Vulgate lui a attirées de la part des protestans et de quelques catholiques par trop hébraïsans. Toutes les notes signées (G.) appartiennent à M. Glaire, et sont tirées de la seconde édition en 3 vol. in-8°, Paris, Blaise, 1833. La traduction est, quand au fond, celle de M. Pacaud. Cette édition, spécialement destinée aux séminaires, ne peut manquer de rendre un grand service à l'étude de l'Ancien et du Nouveau Testament au point de vue de l'interprétation.

CATENÆ IN SANCTI PAULI EPISTOLAS AD CORINTHIOS AD FIDEM COD. MSS. Edidit J.-A. Cramer, S. T. P. — Oxonii, e typographeo academico, 1841. In-8° de IV-485 pages. Prix : 20 fr.

Ce commentaire grec sur la première épître de saint Paul aux Corinthiens était inédit; M. Cramer le publie aujourd'hui d'après le manuscrit n° 227 de la Bibliothèque Royale, qui a autrefois appartenu à Bigot. Il est en papier, et paraît avoir été écrit au commencement du 16ᵉ siècle. Il a été copié sans doute sur un très ancien manuscrit inconnu aujourd'hui, car il nous donne une grande partie d'un ouvrage perdu, et qui n'existe même pas dans la version latine : nous voulons parler des commentaires d'Origène sur la première épître de saint Paul aux Corinthiens. Saint Jérôme, dans une lettre à Pammachius (Ep. XXXI, al. LII), cite ce père parmi ceux qui ont commenté cette partie de l'Écriture sainte. Notre manuscrit fournit un grand nombre de fragmens de cet ouvrage d'Origène, et des commentaires, déjà publiés, de saint Jean Chrysostome et de Théodoret; ceux de saint Cyrille, de Séverien et de Théodore de Mopsueste étaient inédits. Nous devons citer en dernier lieu les noms de Photius et d'OEcuménius; les fragmens attribués à l'un et à l'autre sont conformes à ceux des chaînes publiés sous le nom d'OEcuménius; mais c'est à tort, à ce que pense M. Cramer, parce que, dans les meilleurs manuscrits, le nom de ce dernier est toujours écrit à la marge lorsqu'il est l'auteur du fragment. Pour la seconde épître aux Corinthiens, l'éditeur s'est servi de deux autres manuscrits remarquables par leur correction et leur antiquité; ce sont les numéros 223, écrit en 1045, et 216, lequel provient de la bibliothèque de Catherine de Médicis. M. Cramer a aussi collationné le manuscrit Bodlein, Auct., t. I, 7 (olim Meermann), avec les commentaires sur les deux épîtres aux Corinthiens, commentaires publiés sous le nom d'OEcuménius, et il a corrigé le texte au moyen de ce nouveau secours. Une table des auteurs complète ce volume.

Ces deux notices sont extraites de la *Revue de Bibliographie analytique*, et font connaître la manière dont est rédigé ce journal, que nous avons recommandé quelquefois.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

Numéro 78. — Juin 1842.

Sciences Physiques.

COURS DE PHYSIQUE SACRÉE.

MOISE EXPLIQUÉ PAR LES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES, OU RÉFUTATION, PAR LES FAITS ET LA SCIENCE, DU PANTHÉISME MATÉRIALISTE.

CINQUIÈME LEÇON [1].

1° Résumé. — 2° Pourquoi les végétaux ont été créés avant le soleil et les animaux. — 3° Exposition des versets 11 et 12 du premier chapitre de la *Genèse*, et des questions qui y sont contenues. — 4° Que l'hypothèse des générations spontanées est insoutenable; que les lois de la matière ne peuvent avoir produit les végétaux, puisqu'au contraire elles tendent à détruire les corps organisés; et qu'il faut nécessairement admettre une puissance créatrice. — 5° Que les végétaux ont été créés adultes, complets et propres à se reproduire. — 6° Que les espèces ont été créées individuellement. — 7° Que les végétaux sont en harmonie avec tout le reste de la création. — 8° Qu'il y a un plan et des types d'organisation végétale, conçus et exécutés.

1° Nous avons prouvé, dans notre dernière leçon, que ni les systèmes neptuniens, ni les systèmes plutoniens, ni enfin les systèmes astronomico-chimiques, ne pouvaient rendre compte de la création de la terre; tandis qu'au contraire la logique, les grands faits de la science, démontraient que Dieu avait dû nécessairement créer la terre dans son état complet, propre à être habitée, puisque c'était là son but. Nous avons établi précédemment que l'univers étant en tout harmonieusement combiné, tous les êtres divers qui le composent ont dû logiquement être créés dans leur ordre de nécessité à l'harmonie universelle, et au but final de la création, qui est l'homme créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, pour contempler l'univers, en comprendre les lois, et par là s'élever jusqu'à Dieu, pour le louer et le bénir au nom de toute créature. Dans ces principes, nous avons étudié la création complète de la terre, l'harmonie universelle de la lumière, et nous arrivons, toujours en suivant le texte de l'écrivain sacré, à l'œuvre du troisième jour, la création des végétaux.

2° La terre est créée, et les eaux se sont retirées en un seul lieu, en laissant le sol imprégné de sels nombreux, résultat nécessaire de la vaporisation des eaux; ce sol est donc merveilleusement préparé, non seulement pour fournir aux végétaux un séjour, mais encore pour leur offrir, avec une abondante profusion, la nourriture et les substances né-

[1] Voir la IVe leçon au n° 76 ci-dessus, p. 248.

cessaires à une végétation active. La lumière nécessaire à la vie des végétaux est venue également préparer par son action, et la terre, et les eaux, et l'atmosphère; et cette atmosphère même est encore saturée de tous les corps gazeux qui font surtout la substance nutritive des végétaux. Tout est donc prêt pour les recevoir et pour favoriser leur première action vitale dans toute son énergie. L'influence du soleil n'a point encore lieu sans doute; mais elle n'était pas nécessaire; car, dans la lumière, il y avait chaleur et électricité, les deux agens de toute végétation. Ce ne sera qu'après cette première réaction des corps créés les uns sur les autres, que le soleil, devenu nécessaire pour continuer le mouvement des mêmes phénomènes, sera créé avec tous les astres. La terre étant le centre de la création par son but, puisqu'elle doit recevoir l'homme, il fallait en préparer le séjour dans l'ordre voulu par le plan et la conception du Créateur. Or, les végétaux sont nécessaires aux animaux : il fallait donc les créer avant eux; mais les végétaux pouvant vivre et agir sans le soleil; et devant même exercer sur l'atmosphère une action d'autant plus énergique que le soleil n'y pouvait mettre obstacle, ils ont dû être créés avant le soleil. En effet, tout le monde sait que, pendant le jour, sous l'influence du soleil, les végétaux absorbent de l'acide carbonique et rejettent de l'oxigène; tandis que, pendant la nuit, ils absorbent de l'oxigène et rejettent de l'acide carbonique : or, l'action de la lumière, de la chaleur et de l'électricité ayant préalablement décomposé tous les élémens contenus dans l'atmosphère primitive, il fallait que les végétaux vinssent d'abord absorber une quantité suffisante d'oxigène, afin que, quand le soleil serait créé, ils pussent, sous son influence, agir sur l'acide carbonique de l'atmosphère, l'absorber et le remplacer par l'oxigène, et préparer ainsi le séjour aux animaux, que l'acide carbonique asphyxie : par là, tout se faisait avec ordre. Au lieu que, si les végétaux avaient commencé par absorber l'acide carbonique, ce qui aurait dû se faire si le soleil avait été créé avant eux, n'ayant point d'oxigène dans leurs tissus, l'assimilation du carbone ne se serait probablement point opérée, et ils n'auraient pu agir sur l'atmosphère pour la préparer convenablement aux animaux. En outre, il résulte des belles expériences de M. Dutrochet, que la présence du soleil, en faisant expirer de l'oxigène aux végétaux, serait plutôt défavorable que favorable à leur accroissement; en les créant donc sous l'influence du soleil, c'eût été les placer immédiatement dans des circonstances défavorables. Sans aucun doute, la connaissance de tous les rapports des êtres, que nous sommes encore loin de posséder, nous ferait découvrir bien d'autres raisons de cet ordre; mais celles-ci sont déjà bien suffisantes pour nous montrer la sagesse et la divine économie de l'œuvre de Dieu.

3° Si maintenant nous pénétrons dans le texte même de l'écrivain sacré, il y expose plusieurs faits, qui ont subi de violentes attaques de la part des panthéistes matérialistes et des hypothèses systématiques que nous devons examiner. Dieu avait mis à découvert une partie de la terre; *et ait : Germinet terra herbam virentem et facientem semen, et lignum pomiferum faciens fructum juxtà genus suum, cujus semen in semetipso sit super terram. Et factum est ita. Et protulit terra herbam virentem, et facientem semen juxtà genus suum, lignumque faciens fructum, et habens unumquodque sementem secundùm speciem suam*[1]. Et Dieu dit : « Que la terre se couvre d'herbe « verdoyante et produisant de la semence, « et qu'il y ait sur la terre des arbres à « fruits produisant du fruit selon leur es- « pèce, et renfermant en lui sa semence. « Et il fut ainsi. Et la terre produisit « l'herbe verdoyante, et faisant de la se- « mence selon son espèce, et tout arbre « faisant du fruit, et ayant chacun sa se- « mence suivant son espèce. »

Il sort de ces deux textes si précis, 1° que Dieu a créé les végétaux par la puissance de sa parole, et qu'ils n'ont point été produits spontanément par les lois de la matière et la puissance génératrice de la terre, comme on s'est efforcé de le soutenir. 2° Qu'ils n'ont point été créés à l'état de germe, de graine, mais à l'état adulte parfait, propres à

[1] *Gen.*, ch. I, v. 11, 12.

produire de la semence et à se continuer par la génération dans le temps et dans l'espace; car le texte ne dit pas : *Germinet terra semen faciens herbam et lignum,* « que la terre se couvre de semences faisant de l'herbe et des arbres, » mais il dit au contraire, « que la terre se couvre « d'herbes et d'arbres produisant de la semence. » 3° Qu'il n'y a pas eu seulement un certain nombre de types, de grands genres créés, et desquels, par transformations successives, seraient sorties les espèces, mais que les espèces mêmes ont été spécialement créées. 4° Que les végétaux ont été créés pour s'harmoniser avec tous les points du globe et tous les êtres qu'il devait recevoir. 5° Enfin, il résulte de tous ces faits qu'il y a plan, types, conçus et exécutés et par conséquent série végétale. Telles sont les questions importantes que nous avons à étudier et qui ressortent du texte même.

4° Lamarck et ceux de son école, ainsi que les panthéistes matérialistes, ont prétendu que les végétaux étaient, dans leur production, le résultat des lois générales de la matière, et que, par conséquent, il n'avait point été besoin de puissance créatrice pour les produire. D'autres, plus hardiment matérialistes athées, ont admis l'existence éternelle de la matière elle-même, et admettent ensuite que tous les êtres sont formés par les lois éternelles de cette matière, ce qui en ce point les ramène à la thèse des précédens. Si donc nous prouvons aux uns et aux autres que les végétaux n'ont pu être créés par les lois de la matière, mais qu'au contraire il faut nécessairement admettre une puissance en dehors de cette matière, il sera évident pour tous qu'il faut admettre un Dieu créateur.

Les hypothèses ne sont pas des preuves; mais c'est ce dont ne s'embarrassent guère ceux qui les font; ils les posent dogmatiquement, et pensent qu'on doit les accepter sans discussion aucune, parce que telle est leur pensée, qui peut tenir lieu de toute démonstration. Les ouvrages d'un grand nombre d'hommes, qui s'occupent de science, pullulent de semblables hypothèses, dont on peut toujours leur demander la preuve, parce qu'ils n'ont pas jugé convenable de la donner ou qu'ils n'ont pu le faire. Cependant, c'est ainsi qu'on détruit la véritable science en remplaçant les principes par des suppositions, qui ne peuvent jamais rendre compte de tous les faits. On embrouille tout, et la science, en définitive, est remplacée par l'inextricable chaos des opinions les plus bizarres, les plus contradictoires, et les plus propres à dégoûter ceux qui veulent en aborder sérieusement l'étude. Ces inconvéniens si graves sont tous dus au défaut de logique et d'observations suffisantes; la thèse qui nous occupe va nous en fournir une nouvelle preuve.

Les végétaux sont des corps organisés vivans, se continuant dans le temps et dans l'espace par la reproduction. Comme êtres organisés, ils possèdent les organes nécessaires à leur vie; ils prennent dans les milieux qui les entourent les substances propres à les nourrir; ils les élaborent, se les assimilent, s'en nourrissent, et par là se développent et s'accroissent, et c'est là ce qui constitue leur vie. Mais s'ils n'avaient eu que des organes de nutrition, ils n'auraient pas tardé à disparaître de sur la terre; car, après avoir atteint tout leur développement, ils dépérissent et finissent par mourir. Il fallait donc nécessairement les rendre propres à se perpétuer, par conséquent, les créer avec les organes nécessaires à cette importante fonction; et tel est aussi l'ordre de choses qui existe.

Mais que cet ordre admirable soit le résultat des lois de la matière qui l'auraient établi à l'origine, c'est ce qu'il est déraisonnable de penser. Jusqu'ici, en effet, c'est une loi constante que tous les végétaux sont le produit d'autres végétaux, et jamais on n'a vu un végétal naître sans une graine. Or, pourtant, si la terre avait eu la puissance de produire des plantes, pourquoi l'aurait-elle perdue? Les lois de la matière sont des propriétés qui lui sont inhérentes; elle ne peut pas plus exister sans ces propriétés, que ces propriétés ne peuvent exister sans elle; et, tant que la matière existe, elle jouit nécessairement de ses propriétés : or, la terre ne produit plus de végétaux spontanément; il faut donc conclure qu'elle n'a jamais pu en produire, ou bien qu'elle a perdu sa propriété génératrice, et alors c'est faire et refaire

les lois de la matière à sa volonté : quand on aura besoin qu'elles soient immuables et mathématiques, on les fera immuables et mathématiques : quand, au contraire, l'hypothèse, le système aura besoin de lois variables et temporaires, on les fera variables et temporaires; c'est-à-dire qu'il n'y a plus de science possible. Dire que la matière brute peut produire des corps organisés, c'est dire qu'elle peut faire mieux qu'elle-même; qu'elle peut fournir ce qu'elle n'a pas. Elle est composée d'élémens divers; mais ces élémens ont beau se rapprocher, se mélanger de toutes les sortes, il n'en résulte que des masses plus ou moins confuses, ou disposées dans un certain ordre, sans que jamais ces élémens, ces molécules soient différentes d'elles-mêmes; elles sont toutes semblables, et un fragment de ce corps brut représente tout ce corps. Mais il ne sort jamais de ces mélanges ni organe, ni vie; bien plus, les substances organisées, privées de vie, ne tardent pas à se décomposer et à rentrer sous l'empire de la matière inorganique. Car, avant tout, la matière est soumise aux lois de l'affinité, qui tendent à réunir et à faire cristalliser les molécules de matière qui se conviennent; de sorte que les dépouilles animales, telles que les coquilles des mollusques, les tests des rayonnés, comme les oursins, les substances ligneuses des végétaux, sitôt qu'elles sont abandonnées librement à l'empire des lois de la matière brute, tendent immédiatement à se cristalliser, c'est-à-dire à subir l'état le plus opposé à l'organisation. Tous les phénomènes géologiques déposent de ce grand fait. La raison en est bien simple : c'est que la matière est, avant tout, soumise à ses lois générales : or, tous les phénomènes, toutes les observations, prouvent qu'aussitôt que la matière est abandonnée librement à elle-même, elle cristallise. Les corps organisés sont formés de matière soustraite, par l'organisation et la vie, à l'empire de ces lois générales; en sorte qu'on peut dire que le mouvement vital, l'afflux et le reflux continuel des molécules dans les tissus organisés, sont un obstacle à la loi de cristallisation, et la vie est véritablement une lutte perpétuelle contre les lois générales de la matière. Quand l'équilibre vient à être rompu, quand les tissus organiques sont pour ainsi dire envahis par la matière brute, la loi générale reprenant tout son empire, la mort et la désorganisation arrivent. C'est ce qui est prouvé par l'abondance de substance calcaire dans les os des vieillards, des mammifères âgés; les cellules sont remplies, la nutrition ne peut plus s'y opérer, les fractures y sont presque toujours incurables; une foule d'autres maladies naissent de là. Ce fait est encore plus remarquable dans les animaux inférieurs, dans le test des oursins, par exemple : plus l'animal est vieux, moins son test contient de substance animale, à tel point que, dans le dernier âge, il est complètement calcaire et composé de figures polygonales, et dans tous les oursins fossiles, ces tests sont constamment composés de cristaux spathiques.

De tous ces faits constans, nous pouvons donc conclure que les lois générales de la matière, loin de pouvoir produire des corps organisés, tendent au contraire à les détruire. Et assurément si une telle puissance existait dans la matière, elle devrait avoir toute son énergie sur des molécules déjà organisées pour en composer d'autres corps organisés. Mais, tout au contraire, dès que la vie a cessé, tous les élémens se désorganisent et rentrent immédiatement sous l'empire des lois générales, qui sont un obstacle à l'organisation. Le système de Buffon sur les molécules organisées qui circulent dans l'univers est détruit par ce seul fait.

Non seulement la matière ne peut pas créer des corps organisés, mais les substances végétales mêmes sont formées de toutes pièces dans les tissus végétaux. Les élémens simples les plus généralement répandus dans les végétaux sont l'oxigène, l'hydrogène, le carbone et l'azote; il y a en outre de la silice, de la chaux, de la potasse, de la soude, de la magnésie, du soufre, etc., etc. Or les combinaisons de ces corps ne s'y rencontrent jamais au même état que dans les corps inorganiques; elles y sont bien moins fixes et dans des proportions toutes différentes. Mais bien plus, des expériences consciencieuses prouvent que des corps simples se forment dans les

tissus végétaux. D'habiles expérimentateurs ont semé des graines de cresson dans diverses poudres, telles que de fleur de soufre, de silice, d'oxide de plomb, etc., corps dont on connaît parfaitement la composition. On a arrosé ces semences avec de l'eau soigneusement distillée; elles végétèrent; et après en avoir réduit en cendre une assez grande quantité, pour les soumettre à l'analyse, on y trouva les mêmes alcalis, les mêmes sels, qui se rencontrent dans les plantes qui ont végété en pleine terre à la manière ordinaire. Elles contenaient de l'alumine, du phosphate et du carbonate de chaux, du carbonate de magnésie, du sulfate et du carbonate de potasse, de l'oxide de fer. Or, ces substances n'existant ni dans les poudres qui ont servi de sol à la petite plante, ni dans l'eau distillée avec laquelle on l'a arrosée, il faut nécessairement qu'elles proviennent de l'air, ou qu'elles aient été produites par le seul fait de la végétation. Or, l'analyse de l'air ne fournissant pas ces substances, il faut donc admettre qu'elles sont produites par la végétation. Sans doute, nous touchons là à une question bien grave, nous ne le dissimulons pas, à celle de savoir si tous les corps simples ont été créés à l'origine immuables dans leur nature essentielle, ou s'ils peuvent se transformer les uns dans les autres, ou enfin s'il en est créé de nouveaux sous l'influence et par l'action des corps organisés. Mais, quoi qu'il en soit de cette question, plus importante qu'on ne le croit de prime abord, et que pourtant nous ne voulons ni ne devons essayer de traiter ici, il n'en résulte pas moins que les substances végétales, telles que le ligneux, les huiles essentielles, la sève, les gommes, etc., sont formées de toutes pièces dans les tissus végétaux; que, par conséquent, elles ne proviennent point de la matière brute, qui, au contraire, est transformée et animée par les lois et sous l'influence de la vie, et de la vie seulement; que, par conséquent, il faut déjà des corps organisés vivans pour produire l'organisation et toutes les substances organiques.

Puisque les substances végétales mêmes, qui ne forment pas un végétal, ne peuvent exister que par l'action de la végétation, qu'elles ne peuvent être produites par les lois générales de la matière, ni spontanément, à plus forte raison le végétal qui est la complication de toutes ces substances ne peut-il être produit spontanément par la matière et ses lois.

Sans doute, une fois un premier végétal admis, toutes ces difficultés disparaissent, et tous les phénomènes prennent leur cours régulier. Mais, en supposant la génération spontanée de ce premier végétal, c'est ramener évidemment toutes ces impossibilités, c'est demander une chose impossible. Car la production du végétal est justement le phénomène le plus élevé, la fonction la plus organique et la plus vitale de la végétation : c'est celle pour laquelle seule le végétal s'accroît, se nourrit, se développe, puisque quand cette fonction est accomplie, un grand nombre de végétaux périssent. Les végétaux se reproduisent par graine, par germe, par bouture et par la prolongation de leurs tissus, ce qui n'est qu'une véritable bouture. Mais peu importe ici le mode, c'est toujours au fond la même fonction. Or tous les végétaux, depuis les plus élevés, les plus compliqués, jusqu'aux plus simples, naissent d'autres végétaux. La bouture, la marcotte, la greffe, ne sont que la séparation de sa mère d'un végétal déjà tout formé, pour le faire vivre d'une vie indépendante. Les sporules des fougères, les corps reproducteurs des mousses, et des champignons, et des derniers élémens de la végétation, sont de véritables graines, ou mieux des bullebilles : or, pour produire des graines ou des bullebilles, il faut des organes plus ou moins compliqués, suivant la complication du végétal lui-même. La graine n'est produite que quand le végétal est adulte; elle est le produit le plus compliqué de la végétation. Pour qu'il y ait des graines, il faut donc qu'il y ait nécessairement des végétaux. La graine donc n'a pas pu être le résultat des lois générales de la matière.

Cependant, pour que le principe hypothétique des matérialistes fût logique et eût une apparence de raison, il faudrait nécessairement qu'il admît un premier commencement d'organisation, qui

se serait développé peu à peu sous l'influence des lois organisatrices de la matière; car, prétendre qu'un cèdre du Liban, qu'un chêne séculaire; etc., sont sortis tout grands de la terre et par la seule puissance de la matière, ce serait jeter sur la thèse un ridicule trop défavorable et se créer des objections trop puissantes. Il faut commencer par un germe; d'ailleurs, si le principe matérialiste est vrai, il doit embrasser tous les faits et commencer *ab ovo*. C'est aussi ce qu'on a fait; on a supposé qu'une première molécule organique s'est développée dans un globule de liquide, que cette molécule en a engendré une autre, ainsi de suite, jusqu'au végétal complet. Mais malheureusement cette hypothèse est tout aussi insoutenable que celle qui admettrait la production d'un végétal adulte. Car dans quel organe se sera développé, je ne dis pas la graine, mais l'ovule, la première utricule, la sève même qui doit la former; mais quand cette sève, cette utricule, cet ovule seront formés, comment se développer et mûrir? Il n'y a pas d'enveloppe protectrice pour défendre ce tendre ovule, cette légère utricule, des agens extérieurs qui vont les dessécher immédiatement; il n'y a pas de placenta pour apporter la nourriture à ce pauvre petit ovule abandonné dans l'univers aux lois de la matière, qui sont un obstacle invincible à son développement. Ce n'est pas tout: quand ce premier ovule, devenu une graine ou un végétal inférieur, une moisissure, un nostoc, si l'on veut, voire même une mousse, aura pu échapper à tant de circonstances destructives, comment faire sortir de là, par des transformations successives, ces immenses variétés d'espèces si différentes entre elles, et dont on compte aujourd'hui plus de quarante mille pour tous les climats, toutes les températures, tous les sols, pour la terre et les eaux; car enfin, le végétal, bien moins que l'animal, peut changer les lieux de son habitation, il est bien autrement esclave des circonstances de sol, de climat, etc., que l'animal; il ne peut pas choisir, et si les circonstances, les milieux ne lui conviennent pas, il périt. Il est vrai qu'il y a un grand laxum dans ce besoin de milieux convenables; mais quelque grand qu'il soit, vous ne ferez jamais d'une algue marine non seulement une plante terrestre, mais même un végétal d'eau douce.

De tous ces faits, qu'il serait facile d'étendre et de fortifier, mais que nous craignons déjà d'avoir trop développés, bien qu'il fût nécessaire de mettre les points sur les *i*, nous pouvons donc conclure que ni le germe, ni l'ovule, ni la graine, ni le végétal adulte, ni aucune substance végétale, ne peuvent être le résultat des lois de la matière, contre lesquelles il faut au contraire que la vie et l'organisation luttent continuellement; que, par conséquent, il faut qu'il y ait eu des végétaux pour produire des végétaux et des substances végétales. Or on ne peut pas admettre que les végétaux soient éternels, puisque, de fait, tous naissent et meurent, et que les premiers végétaux, n'existant plus, ont nécessairement commencé, puisqu'ils ont fini comme tous les autres. Il faut donc de toute nécessité admettre une puissance créatrice, qui, ayant, comme nous l'avons vu dans nos leçons précédentes, créé la matière et ses lois générales, a soustrait les végétaux à l'empire de ces lois, pour les soumettre aux lois de la vie qui maintiennent dans son œuvre l'équilibre contre les lois de la matière.

5° La seconde question que le texte de Moïse nous propose, c'est que les végétaux ont été créés à l'état adulte, de complet développement, propres à se reproduire. Cette vérité sort du texte de Moïse même, et la raison d'ailleurs le démontre. Dieu en créant devait réaliser sa conception dans tout le degré de perfection dont elle était susceptible, et l'admiration même qu'il accorde à chacune de ses œuvres prouve que cela a eu lieu. Il ordonne à la terre de se couvrir de plantes de toutes sortes, et il vit combien cela était bien; or, s'il eût seulement créé des semences, son œuvre n'eût pas été parfaite, n'eût pas été achevée. Mais, en outre, les végétaux devaient agir immédiatement sur l'atmosphère, afin de le préparer pour d'autres êtres: or des graines n'auraient eu qu'une action bien bornée et très lente. La germination même eût été assez entourée d'obstacles; c'était un sol qui ne conte-

nait point encore d'humus, et probablement assez humide ; et quoique l'humidité soit favorable à la germination, cependant la trop grande humidité est nuisible au développement des plantes. En créant des graines, elles auraient eu une foule d'obstacles à vaincre pour se développer, soit du côté du sol, soit du côté de l'atmosphère. Un grand nombre auraient pu périr, à moins de compliquer l'œuvre du Créateur et de le faire descendre à des soins spéciaux de ces graines, et d'en multiplier le nombre d'une manière assez considérable pour ne pas redouter leur destruction complète.

Mais, d'ailleurs, en supposant qu'il ait créé les végétaux à l'état de graines, c'est rentrer dans la thèse de la création du monde élémentaire, et dès lors le principe logique veut que non seulement Dieu ait créé des graines, mais plus que cela, des germes, des ovules : or nous en avons démontré plus haut l'impossibilité. La logique et la raison veulent donc que l'on admette avec le texte une création de végétaux parfaits, et au milieu de toutes les circonstances les plus favorables à une végétation puissante et active. De là cette abondance de végétaux de toutes sortes que nous retrouvons dans l'écorce du globe, et qui sont sans aucun doute des débris de la création actuelle, comme nous aurons plus tard l'occasion de le prouver.

6° Il sort des mêmes principes que Dieu n'a pas seulement créé un certain nombre de types, de grands genres, desquels, par transformation successive, seraient sorties les espèces, mais que les espèces mêmes ont été individuellement créées. Cette vérité est encore prouvée par les faits et les principes de la science. Nous n'avons point ici à discuter l'espèce en général, nous ne parlons que de l'espèce végétale. Le caractère essentiel du végétal, sa fonction la plus élevée, c'est la reproduction. Or cette fonction a nécessité des organes propres à son accomplissement ; ces organes sont, dans la plus grande partie des plantes, visibles et au nombre de deux, l'organe femelle, ou le pistil, l'organe mâle, ou l'étamine. Dans d'autres plantes, telles que les fougères, les mousses, etc., ces organes ne sont pas visibles au premier abord, mais leur produit ou la graine est pourtant observable, et prouve que la puissance de reproduction existe dans ces plantes ; dans les champignons, les corps reproducteurs existent également, bien qu'il n'y ait point d'organes floraux apparens. Il y a donc dans toutes les plantes une puissance réelle de reproduction. Que cette fonction soit le résultat d'organes apparens ou non, elle n'en existe pas moins, et, par conséquent, elle entraîne nécessairement des modifications de tissus et d'organes ; modifications plus ou moins limitées, suivant les êtres divers et la complication de leur organisation. Ainsi la plupart des végétaux se reproduisent non seulement par graines, mais par des bourgeons, des pousses ou boutures qui naissent sur les branches, les troncs ou les racines. C'est une véritable reproduction, quoiqu'il n'y ait point d'organes reproducteurs visibles ; les végétaux inférieurs peuvent n'avoir que ce genre de reproduction, que l'on peut appeler, reproduction par continuation de tissus. Mais les deux grandes premières divisions admises dans le sous-règne végétal se reproduisent aussi par graines et par des organes spéciaux. Mais, de quelque manière qu'ait lieu la reproduction, l'être produit est toujours semblable à celui qui l'a produit dans toutes ses parties essentielles. Cependant il arrive accidentellement que la substance fécondante d'une plante étant mise en contact avec l'organe femelle d'une autre plante différente, il en résulte un troisième individu qui n'est complètement semblable ni à l'un ni à l'autre des deux individus producteurs, mais aussi qui n'est propre ni à les perpétuer ni à se perpétuer lui-même, sinon artificiellement, et qui, par conséquent, est une véritable anomalie qui, loin d'infirmer la règle, vient au contraire la confirmer. Les plantes qui se reproduisent sans interruption, quel que soit le mode, sont ce qu'on appelle une même espèce. Pour comprendre tous les faits et tous les modes, l'espèce peut donc être définie en botanique la série des individus essentiellement semblables, se reproduisant sans altération essentielle, par une génération successive et continue, soit par continuation de tissus, soit par des organes propres.

Cela posé, l'espèce est évidemment une réalité existante dans la nature et invariable quant à ses caractères essentiels, mais qui peut varier dans ses caractères accessoires : ainsi une plante couverte de poils sur une montagne plus ou moins aride, transportée dans une terre cultivée, y perdra bientôt ses poils et deviendra plus molle, plus grasse; mais transportée de nouveau par sa graine ou autrement sur la montagne, elle y reprendra sa première allure. Cette variation n'est donc qu'accidentelle, et ne change pas la nature essentielle de la plante; elle ne constitue qu'une variété, mais non une espèce, puisque les graines des deux variétés, suivant les circonstances où elles se développent, peuvent donner naissance aux mêmes variations. On peut encore produire des variétés de plusieurs autres manières, par exemple, en secouant le pollen, ou substance fécondante, d'une espèce sur l'organe femelle d'une autre espèce; ces variétés s'obtiennent souvent subitement, mais elles ne se conservent en général que par des moyens particuliers, comme par des greffes ou des boutures, etc.; elles rentrent dans l'espèce, lorsqu'on emploie leurs graines pour les multiplier, et ce fait est général : les quelques exceptions qu'on pourrait y apporter ne sont ni assez claires ni assez démontrées pour l'infirmer. Il faut donc conclure que l'espèce est une réalité constante.

On a prétendu que les espèces se modifiaient et se transformaient à la longue en d'autres espèces différentes des premières. D'abord c'est gratuitement et sans aucune observation positive que cette opinion a été émise et soutenue. Mais il s'agit évidemment de s'entendre dans les termes. Il est évident pour tout le monde qu'une fougère ne produira jamais un lis, qu'un lis ne produira jamais un chêne, etc., etc. Il existe donc des types que la nature ne peut franchir d'aucune manière. Si l'on prend une espèce particulière et qu'on en compare toutes les variétés, qu'une de ces variétés se soit développée depuis long-temps dans un climat froid, et l'autre dans un climat chaud, sans aucun doute, elles auront subi des modifications assez profondes pour faire méconnaître l'identité d'espèce de prime abord; il pourra même arriver, qu'en les replaçant dans les mêmes conditions, l'identité complète ne reparaisse pas, même après plusieurs générations. Cependant, à cause de cela, peut-on dire que l'espèce a été transformée, que la plante actuelle est totalement différente de la plante originelle? Non, sans doute, car elle conserve les mêmes propriétés fondamentales, le même tissu, et, sans aucun doute, la permanence dans les mêmes circonstances, et plus encore le mélange par la fécondation, ramèneraient l'identité complète. Mais quand même cela ne serait pas, toujours est-il que des espèces éloignées l'une de l'autre ne pourront jamais se transformer de manière à s'unir par une série de variétés découlant de l'une et de l'autre, et servant à les unir. Les variations des espèces sont donc limitées dans des termes qu'elles ne peuvent dépasser. Et quand même certaines variétés pourraient être considérées comme des espèces nouvelles, il faudrait toujours admettre qu'elles sont sorties d'une même espèce primitive, qui avait les mêmes caractères essentiels; que, par conséquent, une seule espèce n'a pu donner naissance à toutes les espèces, et cela nous suffit pour dire avec Moïse que Dieu à l'origine créa les plantes distinctes, chacune suivant son espèce et propre à se reproduire.

7° Mais cette parure si riche, si belle, si magnifique, ce vêtement de la terre, ces innombrables variétés de végétaux, ont-elles été créées sans but et sans destinée? Le penser serait déraisonnable, et oser le dire serait nier les faits les plus évidens; ce serait dire que l'homme a des yeux pour ne point voir, que les animaux et l'homme ont des organes de nutrition pour ne point se nourrir. Les végétaux seuls dans l'univers n'auraient aucun but; ce serait une anomalie inconcevable; leur existence ne serait point complète; ils appellent et attendent évidemment d'autres êtres. En créant les végétaux, Dieu avait en vue l'homme et les animaux; il leur préparait une habitation et une nourriture. Il préparait des remèdes à leurs maux, et à l'homme la domination de l'univers avec les plus douces jouissances.

Les végétaux agissent continuellement sur l'atmosphère pour la maintenir dans un état de salubrité convenable à tous les autres êtres organisés. Ils tempèrent les ardeurs du soleil, ils absorbent les gaz malfaisans et nuisibles; pendant le jour ils résorbent les gaz acides carboniques produits par la respiration des animaux, et leur donnent en échange le *pabulum vitæ*, l'oxigène sans lequel ils ne pourraient vivre; ils absorbent la trop grande quantité d'électricité produite par les corps organisés ou d'autres causes. S'il n'y avait point de végétaux, l'air serait à la longue épuisé d'oxigène, saturé d'électricité, remplacé par des gaz délétères, et les animaux et l'homme ne tarderaient pas à périr. Un pays sans végétation serait par là même inhabitable; aussi les végétaux se trouvent-ils partout où l'homme peut habiter.

Les végétaux sont la base du règne animal. La majeure partie des animaux trouve leur subsistance dans les plantes; enlevez le règne végétal, et le règne animal disparaît avec lui. Les herbivores ont des dents qui ne peuvent broyer que les plantes, et leur estomac est fait pour les digérer; sans végétaux, ils périssent, et bientôt, après eux, tous les carnassiers dont ils sont la pâture. Sans végétaux et sans animaux l'homme ne peut vivre; les uns et les autres sont faits pour lui.

Ce n'est pas seulement la nourriture que les plantes fournissent à l'homme et aux animaux. Les corps organisés sont, par leur nature, sujets à la souffrance et à la maladie : mille accidens, mille circonstances peuvent léser leur organisation et la détruire s'il n'y a quelques remèdes. A côté du mal la divine bonté a placé le remède; l'animal, dans la souffrance, sait trouver la plante qui doit le soulager et le guérir; et l'homme, exposé plus que tous à une foule de maladies par l'abus de ses passions et de sa liberté, a été plus que tout autre l'objet des tendres soins de la divine bonté qu'il outrage et qu'il s'efforce de méconnaître. Les plantes médicinales semblent avoir été multipliées à profusion, comme pour lutter contre les innombrables maladies que la corruption humaine invente tous les jours. Vains efforts! sa corruption est impuissante contre les prévisions de la divine sagesse.

Les animaux et l'homme trouvent dans le règne végétal de quoi se nourrir et rétablir leur santé. Mais il fallait quelque chose de plus à l'homme; il lui fallait une habitation et des vêtemens : le règne végétal lui en fournit une partie. Bien plus que tout cela, l'homme est fait pour vivre en société, pour dominer le monde; or, sans le règne végétal, tout cela lui est impossible. C'est à l'aide du bois qu'il tire les métaux des entrailles de la terre, qu'il les transforme en instrumens nécessaires à un être qui devait vivre en société; avec le bois, il dompte les élémens, il prolonge sa vue jusque dans les profondeurs de l'espace, il s'élance sur les mers, mesure le contour de la terre, transporte un pays dans un autre, propage le commerce, la science, les lumières et la civilisation avec la religion. Avec le bois, il vainc la rigueur des climats, tempère les ardeurs du soleil, fixe son habitation où bon lui semble, et contraint les animaux à lui obéir et la terre à reproduire au centuple les semences qu'il lui confie. Toute l'industrie humaine est donc fondée sur le règne végétal, et elle est impossible sans lui.

Mais combien de fleurs encore ont pour unique objet son agrément et ses plaisirs! Quelle admirable variété de couleur, de parfum, dans tous les lieux et pour toutes les saisons, depuis le printemps jusqu'à l'automne, et même encore au milieu des rigueurs de l'hiver, car il y a des plantes qui fleurissent alors! Ah! oui, à la vue de tant de merveilles, l'âme, où les passions n'ont pas étouffé le sentiment, reconnaît avec amour que Dieu a tout fait pour l'homme, et qu'il a songé à lui jusque dans les derniers détails de ses œuvres.

Le but et la fin des végétaux ne peuvent donc être méconnus. Mais de cette vérité même ressortent plusieurs conséquences importantes. Les végétaux sont nécessaires pour maintenir l'équilibre dans l'atmosphère; ils sont nécessaires à l'homme et aux animaux sous une foule de rapports. Ils devaient donc nécessairement vivre et se développer sur tous

les points du globe, afin d'agir d'une part sur toute l'étendue de l'atmosphère, et de fournir de l'autre aux besoins de l'homme et des animaux tout ce qui leur était nécessaire. Or, pourtant l'organisation des végétaux devait être nécessairement limitée, et de fait les plantes ne peuvent changer, sans périr, les milieux et les circonstances de leur habitation. Il fallait donc y pourvoir en les créant divers et propres à tous les climats, à tous les pays, à tous les sols, à toutes les expositions, afin que partout l'importante fonction qu'ils ont à remplir dans l'univers fût remplie, et que l'harmonie ne fût jamais troublée. Or, c'est aussi là ce que l'observation et les faits confirment.

Les pays du Nord, plus exposés à la rigueur du climat, et où l'homme a besoin de se garantir contre la température, sont couverts d'immenses forêts de pins, de sapins et de bouleaux; tandis que dans les pays tempérés les forêts sont à la fois moins abondantes et offrent des espèces beaucoup plus variées. Les pays tropicaux, qui ont besoin, au contraire, de rafraîchissemens divers et continuels, possèdent une végétation toujours active, et qui, sans jamais s'arrêter, rafraîchit l'air en le renouvelant et le parfumant sans cesse des odeurs les plus suaves, et fournit par ses fruits succulens et savoureux un aliment propre à fournir à l'homme, aux animaux, une nourriture dont les habitans des pays tempérés ne sentent le besoin que dans la saison des chaleurs, qui la leur apporte également.

A mesure que l'on s'avance des pôles vers l'équateur, la somme des espèces devient de plus en plus considérable : de nouveaux genres et de nouvelles familles se montrent et disparaissent un peu plus loin. De sorte qu'à l'exception d'un petit nombre d'espèces qui peuvent vivre partout, on peut caractériser les grandes divisions du globe par leur végétation.

Les mêmes phénomènes se remarquent sur les montagnes : la végétation y varie par zones parfaitement tranchées de la base au sommet. Plus on s'élève vers le sommet, et plus la végétation se rapproche de celle du pôle; plus, au contraire, on descend, et plus elle a de
rapport avec celle de l'équateur; c'e
donc avec raison qu'un savant botani
a comparé le globe terrestre à deux i
menses montagnes réunies base à b
par l'équateur.

Les saisons apportent aussi des vari
tions dans la végétation, et cela dev
être surtout dans les pays tempérés, a
que les produits des végétaux fus
en rapport avec les besoins nouve
que font naître les saisons diverses.

La nature du sol ne pouvant pas ê
partout la même, pour une foule
raisons importantes et dépendantes
la structure, des fonctions diverses
de la destinée de la terre, il fallait
core y pourvoir par des végétaux p
pres aux sols divers. Aussi les un
plaisent mieux, se développent plus
cilement dans les terrains calcaires,
autres dans les terrains argileux ou
blonneux. Il est encore des espèces
cherchent une exposition différen
les unes au nord, les autres à l'est,
autres au midi, et les autres enfin
couchant

Les végétaux sont donc en harmo
parfaite avec l'atmosphère, et la lumi
avec les animaux et l'homme, et
les lieux qu'ils doivent habiter; et
fait bien remarquable, c'est qu'en a
vant sur les montagnes élevées, à
hauteurs où l'homme et les animaux
peuvent plus vivre, la végétation ce

Tous ces faits, en prouvant le but
Dieu dans la création, viennent enc
nous démontrer l'impossibilité radi
de la transformation successive des
pèces. La création des végétaux, a
les animaux et l'homme, prouve
outre, de plus en plus, le grand p
cipe logique de la création que n
avons posé, c'est-à-dire que les ch
sont créées par Dieu dans leur o
logique de nécessité au but final q
se proposait; et, s'il est permis d'a
lyser le texte jusque dans ses plus p
détails, cette vérité y est formellem
exprimée pour la création des végéta
il y est dit, en effet, que la terre
couvre d'herbes, et puis ensuite que
arbres s'élèvent; les herbes d'abo
parce que les animaux qui s'en nour
sent seront créés avant l'homme, auq
les arbres serviront davantage, et se

blent, pour cela même, n'avoir été créés qu'après les herbes; les herbes, d'ailleurs, n'ont qu'une utilité pour ainsi dire individuelle de nourriture et de remède; tandis que les arbres ont une utilité sociale qui appartient à l'homme seul.

8° Nous avons vu que les végétaux avaient été créés spécifiquement, qu'ils ont été créés divers et propres à s'harmoniser avec toutes les circonstances au milieu desquelles ils étaient appelés à vivre. Nous pouvons donc déjà conclure de là qu'il y a conception harmonique dans le règne végétal; mais il y a plus : il y a encore plan d'organisation. L'observation démontre, en effet, qu'il y a des végétaux simplement celluleux, comme les champignons, les lichens, les algues, les tremelles, etc., dont la forme et la structure sont totalement différentes des végétaux plus élevés; ils n'ont, à proprement parler, ni branches, ni tronc distincts; c'est le plus souvent une masse de tissu cellulaire, affectant des formes diverses.

Après ceux-ci viennent les végétaux cryptogames ou sans floraison apparente; outre le tissu cellulaire, ils ont un tissu vasculaire plus ou moins développé, une organisation intérieure assez délimitée pour être reconnue; mais l'organisation intérieure et la forme extérieure sont différentes encore de celles des végétaux supérieurs. Dans ces plantes sont comprises les fougères, les mousses, etc.

Les monocotylédones, qui comprennent les graminées, les palmiers, les lilliacées, etc., etc., outre le tissu cellulaire plus ou moins développé, présentent des vaisseaux plus distincts encore et plus variés dans leurs formes; mais leurs vaisseaux et leurs tissus affectent une disposition intérieure, différente de celle de la classe suivante; plus denses à la circonférence, ils s'allongent régulièrement de la base au sommet. Leur forme extérieure suit des modifications analogues. Ce n'est que dans les dicotylédones, tels que les arbres de nos forêts, les plantes légumineuses, etc., etc., que tous les genres de tissus et de vaisseaux se rencontrent, partant non seulement de la base au sommet, mais encore du centre à la circonférence des troncs et des tiges. La forme extérieure est aussi différente de celle de tous les végétaux précédens.

Des différences analogues et plus tranchées encore s'observent dans le produit de la génération, c'est-à-dire dans le caractère le plus élevé, le plus essentiel des végétaux, dans celui qui les distingue plus nettement et d'une manière plus tranchée des minéraux, dans la fonction même, pour l'exécution de laquelle toutes les autres fonctions de la vie végétale s'accomplissent et concourent. Ainsi la graine, le germe, l'embryon des dicotylédones est organisé autrement que celui des monocotylédones; celui-ci diffère essentiellement des sporules ou des corps reproducteurs des cryptogames, qui, à leur tour, diffèrent de ceux des végétaux celluleux. En outre, à mesure que l'organisation végétale se complique, la fonction caractéristique des végétaux, la reproduction, se limite dans des organes propres et particuliers.

Nous ne pousserons pas plus avant ces indications, qui ne sont que les faits les plus généraux reconnus par la science; si la nature de ce cours nous le permettait, les détails intéressans de ces faits et des principes logiques qui en ressortent nous conduiraient à une démonstration plus développée; mais ce travail nécessiterait pour nos lecteurs une anatomie et une physiologie végétales complètes et approfondies que nous ne pouvons donner daus cette analyse rapide.

Cependant des faits sommaires que nous venons de rappeler, il résulte qu'il y a dans le règne végétal au moins quatre grands types d'organisation; que ces types sont exécutés sur des plans divers, plans constans, toujours les mêmes pour les végétaux du même type. Or, tout plan suppose nécessairement une intelligence qui l'a conçu avant de l'exécuter. Et l'exécution, toujours la même et permanente, est une preuve de la conception.

Dans chaque type, en outre, le plan est bien fondamentalement le même, mais il n'est pas aussi complet pour toutes les familles, ni dans ces familles pour tous les genres; il varie dans ses déve-

loppemens pour les familles, les genres et les espèces du plus au moins; et il faut bien qu'il en soit de même, car si le plan était identique dans tous ses détails pour toutes les espèces d'un même groupe, tous les genres d'un même type, il en résulterait nécessairement qu'il n'y aurait qu'une seule espèce pour chaque type.

Il faut donc admettre une gradation dans l'organisation végétale; cette gradation est une série de perfectionnemens de l'organisme et des fonctions végétales; ce n'est pas sans doute une série mathématique, allant du dernier végétal au plus élevé avec une égale distance entre chaque espèce, et par des passages pour ainsi dire insensibles entre les espèces voisines; mais, au contraire, il y a des lacunes infranchissables d'un type à un autre, ce qui prouve encore l'impossibilité des transformations successives. C'est donc d'abord une série de types de plus en plus parfaits, et nettement limités. Dans chaque type les familles et les genres forment une nouvelle série, et dans chaque genre les espèces sont également distinctes entre elles, et plus parfaites les unes que les autres. La science n'est point encore arrivée à la démonstration détaillée de tous ces faits : c'est en ce moment l'objet des recherches de tous les phytologistes. Mais les grands points sont démontrés, et désormais acquis à la science, et cela suffit à notre thèse.

Concluons donc que le règne végétal prouve la conception d'une intelligence souveraine dans des plans définis et arrêtés; que, par conséquent, la même loi de finalité a présidé à cette partie de la création aussi bien qu'à tout le reste.

L'abbé MAUPIED,
Docteur ès-sciences.

Sciences historiques.

COURS SUR L'HISTOIRE DES CROISADES.

TROISIÈME LEÇON [1].

Nouvelle invasion des Sarrasins. — Bataille de l'Orbieu. — Les Sarrasins s'emparèrent-ils de Narbonne? — Ils sont repoussés de la Septimanie. — Fondation de l'abbaye de Conques. — Siége et prise de Barcelonne. — Résultat de cette conquête.

C'est sous Hescham Ier, second kalife de Cordoue, qu'eut lieu l'invasion musulmane qui fit sentir toute l'importance du rôle politique de saint Guillaume. Le kalife Abdérame était mort sans avoir pu faire rentrer dans la soumission les émirs rebelles de la Catalogne et de l'Aragon, ni reprendre sur les Francs la ville de Girone, dont ceux-ci s'étaient emparés en 786. Les Ommiades d'Espagne, ainsi tenus en échec, prouvaient aux Abbassides de Bagdad toute l'utilité de leur alliance avec Charlemagne. Cependant le nouveau calife, à peine monté sur le trône, avait déployé une vigueur inattendue; pour achever de se concilier les Musulmans, il ne lui manquait plus qu'une occasion de représailles contre les chrétiens.

Elle se présenta comme il la désirait, lorsque Charlemagne, transporté lui-même sur les frontières de la Hongrie où le retenait sa gigantesque expédition contre les Avares, eut ordonné au roi d'Aquitaine de se rendre en Italie pour marcher contre le duc de Bénévent. La Gothie, ainsi privée des troupes qui pouvaient la défendre et qui avaient dû

[1] Voir la II[e] leçon au n° 75 ci-dessus, p. 182.

accompagner Louis-le-Débonnaire, se trouva en même temps désolée par la famine [1].

C'est alors que l'Algihad ou appel à la guerre sainte retendit soudain dans les mosquées d'Espagne. Les Musulmans se divisent en deux corps d'invasion et marchent à la fois contre les chrétiens des Asturies et contre ceux de la Gaule. Sous la conduite du visir Abd-Elmalek, ceux de la seconde expédition franchissent à l'improviste les Pyrénées sans se laisser arrêter par la garnison de Girone, se jettent sur Narbonne dont ils ne peuvent brûler que les faubourgs, pénètrent en partie jusque dans le comté de Rhodez, où nous trouverons des traces non moins funestes de leur passage; puis se repliant du côté de Carcassonne, vers l'abbaye de Sainte-Marie d'Orbieu, depuis si célèbre sous le nom d'abbaye de la Grasse, ils menacent de mettre tout à feu et à sang dans la Septimanie. Mais là, le duc Guillaume était déjà venu à leur rencontre, après avoir rassemblé à la hâte les comtes et le reste des milices de la province. Lui et les siens firent des prodiges de valeur; il tua lui-même un des chefs ennemis. Mais les Franks, ayant essuyé de grandes pertes, abandonnèrent le champ de bataille et forcèrent Guillaume à la retraite.

De leur côté, les Sarrasins qui avaient payé chèrement leur avantage, n'osèrent aller plus avant et retournèrent en Espagne, où ils furent reçus comme en triomphe.

Conformément au précepte de la loi, la cinquième partie du butin de cette expédition, estimée cinq mille mitsrals d'or ou 700,000 francs de notre monnaie actuelle, fut destinée par le calife Hescham à terminer la grande mosquée de Cordoue, aujourd'hui cathédrale de cette ville; et si l'on en croyait quelques auteurs arabes, copiés par Roderic de Tolède, les fondations de cette partie de la mosquée, qu'Abdérame avait laissée imparfaite, auraient été assises sur une terre que les vainqueurs auraient obligé les captifs chrétiens à transporter à Cordoue, soit sur leur dos, soit sur des chars, et qui aurait été prise au fond des Asturies et de la Septimanie [1].

Ces derniers détails, inventés ou tout au moins amplifiés par le génie des conteurs arabes, nous permettent d'examiner la question de savoir si Narbonne, au lieu d'avoir eu seulement ses faubourgs incendiés, retomba, lors de cette invasion, au pouvoir des Musulmans.

Les Arabes et les chrétiens ne s'accordent pas dans leur récit: les premiers, oubliant leur victoire sur les bords de l'Orbieu, la remplacent avec avantage par la reprise de Girone et par une seconde conquête de Narbonne dont ils seraient, disent-ils, restés quatre ans possesseurs; les seconds font précisément l'inverse: ils avouent la défaite de Guillaume, mais sans mentionner aucunement la prise de Narbonne, si ce n'est l'incendie de ses faubourgs, rapportée dans la chronique de Moissac, dont les auteurs étaient les plus voisins du théâtre de l'événement. C'est avec cet avantage partiel sur les Franks, joint à la victoire de l'Orbieu, que les auteurs arabes ont composé le roman de la conquête de Narbonne et de sa possession depuis 793 jusqu'en 797; mais des preuves directes et locales repoussent cette supposition. Ainsi la charte de concession des terres de Font-Joncouse, faite en 795 à Jean, chef de partisans visigoths, lequel se serait trouvé à cette époque exposé à toutes les sorties des envahisseurs dont la charte ne fait aucune mention, ne laisse aucun doute sur la fausseté des récits musulmans.

D'ailleurs comment oublier le témoignage des auteurs chrétiens, Eginhard, le moine Hépidan, les Annales de Fulde et en particulier les deux chroniques de Moissac [2] et d'Aniane, écrites à la vue de

[1] Anno 793, in ipsâ hieme transmisit rex Carolus duos filios suos Pipinum et Ludovicum cum hoste (cum exercitu magno) in terrâ Beneventanâ; et facta est ibi fames validissima... Sed et fames valida in Italiâ et Burgundiâ et per aliqua loca in Franciâ incumbebat: necnon in Gothiâ et in provinciâ erat talis ut multi ex ipsâ fame mortui fuissent. (D. Bouquet, t. V, p. 75.)

[1] Voir les *Invasions des Sarrasins dans le midi de la Gaule*, par M. Reinaud, membre de l'Académie des Inscriptions, p. 106; voyez aussi *Marca Hispanica*.

[2] La chronique de Moissac nous dit au sujet de cette invasion des Sarrasins: « Qui venientes Narbonam, Suburbium ejus igne succenderunt, multisque christianis ac prædâ magnâ captâ, ad ur-

l'invasion : témoignage qui est à celui des auteurs arabes éloignés du lieu de la scène, ce qu'un récit contemporain est à un récit postérieur. Il n'y a plus dès lors à hésiter dans la préférence à donner aux premiers chroniqueurs, surtout lorsque aucune relation arabe contemporaine de Charlemagne et d'Hescham ne nous est parvenue, et lorsque le récit de la prétendue prise de Narbonne, postérieur de deux ou trois siècles, ne date que de l'époque où la puissance arabe était définitivement refoulée au-delà de l'Èbre. Ce qui explique peut-être l'erreur de ces derniers récits, c'est la confusion géographique qui règne à cette époque dans tous les écrivains arabes parlant des pays ultra-Pyrénéens : ainsi Edrési, un de leurs meilleurs géographes, place Girone dans la Gascogne. Chez eux encore, le nom de la capitale d'un pays sert également à désigner la ville et à désigner le pays : ainsi Narbonne indique aussi bien *la Narbonnaise que Narbonne même.* De là une source d'erreurs qui nous explique celles des historiens arabes dont le savant M. Reinaud a repoussé le témoignage dans son histoire des Invasions des Sarrasins.

Serait-il enfin possible que les Arabes étant maîtres de Narbonne, Charlemagne, cause en partie de la défaite de l'Orbieu, par l'envoi en Italie de Louis et des milices d'Aquitaine contre le duc de Bénévent, ait fait venir, cette année même le jeune monarque dans le Nord pour passer un an auprès de lui à Aix-la-Chapelle? N'eût-il pas, au contraire, ordonné de ramener promptement ses troupes dans la Gaule méridionale, pour que le désastre y fût aussitôt réparé qu'advenu. L'année suivante 794, Charlemagne a les yeux fixés sur l'Espagne; mais à quoi songe-t-il? Au sort de la foi chrétienne dans ce pays; nullement à l'invasion des Sarrasins qu'il semble avoir même oubliée, pour s'occuper que de l'hérésie de Félix d'[...]gel et d'Elipand, évêque de Tolède. T[...] les faits prouvent donc jusqu'à l'é[...]dence que Narbonne, si importa[...] pour sauve-garder la terre et l'hon[...] des chrétiens, n'a pu être ni conqu[...] ni possédée en cette occasion par [...] Musulmans [1]. Il en fut de même Girone, avant-poste des Franks au-d[...] des Pyrénées. Confiée à la garde du co[...] Rostang et garnie de toutes les m[...]tions de guerre, elle dut égale[...] échapper à l'invasion, puisque aucun [...] documens chrétiens qui en indique[...] conquête en 786, n'en mentionne [...] perte en 793, ni la reprise qui aurai[...] lieu plus tard; car nous la trouve[...] bientôt aux mains des Franks dans [...] préparatifs du siége de Barcelone. To[...] ce que purent faire les Sarrasins fut [...] la tenir bloquée pendant la durée [...] l'expédition qui ravagea une portion [...] la Septimanie.

Ainsi la victoire de l'Orbieu, vérita[...] razzia du 8e siècle, ne fut qu'un coup [...] fortune et de rapine, sans influence [...] l'état social du Midi. Loin d'arrêter [...] projets de Charlemagne, elle ne con[...]bua qu'à les développer, en fourniss[...] au duc Guillaume l'occasion de les [...]prendre d'une manière plus solide [...]delà des Pyrénées. Il s'agissait, en att[...]dant, de réparer les revers qu'avait [...]casionnés l'absence des troupes aff[...]tées à la défense du pays.

Plusieurs villes voisines de la fronti[...] furent mieux fortifiées : la ville d'Al[...] dans le comté de Rodez, qui, en 7[...] n'étant défendue que par des murail[...] de terre, avait été prise et ravagée, [...] rétablie en 796. L'abbé et le seigneur [...] cette ville, dans la crainte de nouvea[...] périls et d'une nouvelle invasion de S[...]rasins, firent mettre aux enchères [...] construction de nouveaux remparts; [...] ces fortifications, bien différentes d[...] premières, devaient être en pierre, avoi[...]

hem Carcassonam pergere volentes, obviam eis exivit Wilhelmus, et alii comites Francorum cum eo. Commiseruntque prælium super fluvio Olivei, ingravatumque est prælium nimis, cecideruntque maxima pars in ipso die de populo christiano. Wilhelmus autem pugnavit fortiter in die illâ. Videns verò quod sufferre eos non posset, quia socii ejus dimiserunt eum fugientes, divertit ab eis. Sarraceni verò, collectis spoliis, reversi sunt in Hispaniam. » (D. Bouquet, t. V, p. 73 et 74.)

[1] Le savant M. Fauriel nous semble s'être com[...]plètement trompé dans cette question. (*Histoire* [...] *la Gaule méridionale*, t. III, p. 380 et suiv.) Voy[...] l'opinion contraire de son collègue de l'Instit[...] M. Reinaud. (*Invasion des Sarrasins en Fran*[...] p. 102.) Voyez enfin au sujet de cette questio[...] *Marca Hispanica*, col. 280.

sept coudées de large, quatre portes avec pont-levis, ainsi que quatre tours carrées et autres défenses nécessaires[1].

En même temps et sans doute aussi par les mêmes moyens accrus des ressources générales de l'empire, toute la ligne des Pyrénées fut garnie de places fortes, les anciennes rétablies, de nouvelles fondées, et les unes et les autres confiées, sous le nom de marche d'Espagne, à la garde spéciale du comte Borel[2]. Ainsi se préparait l'organisation définitive du midi de la Gaule, tandis que Girone, au-delà des Pyrénées, restait toujours la sentinelle avancée des Franks, servait de point de repaire à leurs opétions contre les Sarrasins, et avait dû protéger la razzia chrétienne qui avait inauguré tous ces préparatifs de défense; car déjà un corps d'armée, suivi des commissaires de Charlemagne, avait pénétré sur les terres des Musulmans, et après y avoir promené l'incendie et la dévastation, était revenu sans être inquiété dans l'Aquitaine.

Peu après, la mort d'Hescham ayant rallumé la guerre civile en Espagne, son fils, Aboul-Asi, fut obligé de tourner ses armes contre ses oncles rebelles. Les Francs et les Asturiens profitèrent de ces discordes: une nouvelle expédition partit de la marche d'Espagne. De son côté, Alphonse-le-Chaste, roi d'Oviédo qui, en 793, avait repoussé les Musulmans des Asturies, et plus heureux que le duc Guillaume, les avait même défaits près de Lugo, franchit à son tour le Douro, poussa une pointe jusqu'à Lisbonne, fit un riche butin et en envoya les prémisses au roi d'Aquitaine, comme un hommage rendu à la suzeraineté de Charlemagne.

C'est alors qu'un traité d'alliance, conclu au champ de mai de Toulouse de 796, l'unit sans retour à la politique des Francs.

En même temps Zadon, émir de Barcelone, compromis peut-être dans la révolte des frères d'Hescham, ou plutôt sentant de quel côté était le plus fort, s'empressait d'aller à Aix-la-Chapelle, rendre hommage à Charlemagne. L'émir d'Huesca, jusqu'alors indépendant dans les montagnes de l'Aragon, prit également le parti de se soumettre, quand il vit l'armée de Louis-le-Débonnaire prête à venir l'assiéger. Pour ramener à ses intérêts ces émirs inconstans, Aboul-Asi dirigea à son tour une expédition contre les Francs des Pyrénées; elle dut réussir, si l'on en juge par le titre d'*heureux vainqueur* qu'il se donna en cette occasion. Il parvint à soustraire de nouveau, à la suzeraineté des Franks, cette Barcelone dont les émirs avaient si souvent fait hommage aux princes chrétiens; sans vouloir jamais leur en livrer l'entrée. C'est alors que le siége de cette ville dut être enfin décidé dans les conseils de Charlemagne, et c'est durant les préparatifs de cette grande et difficile entreprise que le jeune Louis-le-Débonnaire s'appliqua, lui aussi, à faire oublier le désastre de l'invasion de 793. Nous avons déjà dit que cette invasion avait porté la dévastation jusque dans le comté de Rodez; elle y était apparue soudaine et avec des circonstances de l'intérêt le plus dramatique, célébrées dans le poëme latin d'Ermold Nigel[1]. La vérité de cet épisode se trouve confirmée par une charte de Louis-le-Débonnaire de l'an 820[2]. Le poëte n'est donc ici qu'un historien, et son récit de la fondation de l'abbaye de Conques va nous offrir une page trop oubliée des croisades carlovingiennes.

Le jeune Louis, dont la pensée se confondait avec celle de son tuteur le duc Guillaume, fut le protecteur spécial

[1] Voir Bessé, *Histoire des Ducs de Narbonne*, p. 438.

[2] « Ordinavit illo tempore in finibus Aquitanorum circumquaque formissimam tutelam. Nam civitatem Ausonam, castrum Cardonam, Castam-serram et reliqua oppida olim deserta munivit, habitari fecit, et Burello comiti cum congruis auxiliis tuenda commisit. » (Astronomus, *Vita Ludovici pii*, t. VI des *Historiens de France.*)

[1] Cet Ermold Nigel, qui a parlé avec complaisance du monastère d'Aniane et des vertus de saint Benoît, son fondateur, est regardé avec beaucoup de probabilité comme étant le même personnage qu'Ermenald, abbé d'Aniane, à qui Louis-le-Débonnaire fit en 836 et 837 diverses concessions.

[2] Voir le texte de la charte dans le *Gallia Christiana* (t. I, col. 236). L'époque de la fondation de Conques est fixée entre 795 et 801, année où le fondateur Dadon en confia l'abbatiat à Médraldo, et se retira à Grandvabre pour y vivre en ermite.

de cette abbaye, l'une des vingt-six colonies religieuses dont la fondation ou la restauration illustrèrent son règne. Des moines l'avaient formée, en se groupant, après l'invasion musulmane, autour d'un chevalier, dont l'histoire nous semble encore digne d'intérêt. C'est un des exemples les plus curieux de la vie contemporaine, où les conversions si fréquentes des hommes d'armes nous les montrent passant tout-à-coup de la croisade à la prière, de la vie guerrière à la vie cénobitique, et se dévouant à l'amour de Dieu et de leurs semblables avec la même ardeur qu'auparavant à l'amour des aventures et des combats. Mais laissons parler le poète contemporain, dont l'exactitude, toujours historique, se trouve confirmée à ce sujet par les documens officiels de la chancellerie impériale de 820.

« Il est un lieu célèbre par son culte religieux, et que le roi lui-même fut le premier à nommer Conques [1]. Jadis asile des bêtes fauves et des oiseaux mélodieux, il était caché par son aspect sauvage à tous les regards de l'homme. Aujourd'hui on y voit briller une troupe de pieux frères, adorateurs du Christ, dont la renommée récente s'est au loin étendue jusqu'aux cieux. Fondé par la munificence du pieux monarque, ce monastère a été comblé de ses dons, et a reçu de sa sollicitude les hommes et les choses nécessaires à son entretien. Il est assis dans une grande vallée, que baigne un fleuve bienfaisant [2], et que couvrent des vignes, des arbres fruitiers, et tout ce qui sert à la nourriture de l'homme. C'est Louis qui a fait tailler le roc à force de travail et de bras, et ouvrir un chemin qui a rendu ce lieu accessible. Un certain religieux, nommé Dadon, est, dit-on, le premier qui vint l'habiter. Pendant qu'il vivait encore avec sa mère, et conservait le toit paternel jusqu'alors échappé à la rage des ennemis, voilà que tout-à-coup les Maures répandent un effroyable désordre et ravagent de fond en comble le comté de Rouerg[ue]. La mère de Dadon, les débris, et to[us] les dépouilles de sa maison, firent, [dit-]on, partie de leur riche butin.

« Aussitôt les ennemis retirés, cha[que] fugitif court à l'envi revoir sa maiso[n], visiter les pénates qui lui sont com[muns]. Dadon, dès qu'il a la triste certitude [que] sa mère et sa maison ont été la pr[oie] des Maures, sent peser sur son c[œur] mille pensers divers. Promptement [il] équipe son coursier, se couvre de [ses] armes, réunit ses compagnons, et [se] prépare à poursuivre les ravisseurs. [Le] hasard a voulu que le camp où [les] Maures se sont retirés avec leur bu[tin] soit fortifié par un rempart et des [mu]railles de marbre. Le rapide Dadon, [ses] compagnons, et tout le petit peuple volent à l'envi, et se préparent à rompre les portes. Ainsi, quand un é[per]vier fond à tire-d'aile au travers [des] nues, enlève un oiseau dans ses serr[es] et regagne sa retraite accoutum[ée], c'est en vain que les compagnons d[e la] victime poussent des cris, font rete[ntir] les airs de leurs voix lugubres, et po[ur]suivent le ravisseur; celui-ci, dans [l'a]bri qui le protége, étouffe et déchir[e sa] proie, et la tourne et retourne au gré [de] sa voracité. De même les Maures, dé[fen]dus par leur rempart, et maîtres de l[eur] butin, ne craignent pas davantage l'[at]taque de Dadon, sa lance et ses [me]naces. Un d'eux l'interpelle du haut [des] murs, et lui adresse, d'une voix [mo]queuse ces cruelles paroles :

« Sage Dadon, dis-nous donc, je t['en] conjure, quel motif t'amène avec [tes] compagnons vers notre camp? Si [tu] veux nous donner sur-le-champp, [en] échange du présent que nous te ferons, le coursier sur lequel tu viens couv[ert] de ton armure, ta mère ira te rejoind[re] saine et sauve; nous te la rendrons av[ec] les autres dépouilles, sinon tu la verr[as] mourir sous tes yeux. »

« Fais donc périr ma mère, peu m'im[porte], répondit Dadon, car ce coursi[er] que tu demandes, jamais je ne conse[n]tirai à le donner; il n'est pas fait, vi[l] misérable, pour recevoir un frein de [ta] main. » Sans plus différer, le Maur[e] cruel fait monter la mère de Dadon su[r] le rempart, et la déchire; sous les yeu[x]

[1] Voir *Monumenta Germaniæ historica;* édition de M. Pertz, t. II, p. 470, vers 195.

[2] Le Dourdon dans le comté de Rodez, et non la Dordogne, comme l'ont cru les auteurs du *Gallia Christiana*.

même de son fils, par d'horribles supplices. On raconte, en effet, que ce barbare lui coupa d'abord les mamelles avec le fer; puis, lui tranchant la tête, il dit à Dadon : « Tiens, voilà ta mère. »

L'infortuné, furieux du meurtre de celle qui lui donna le jour, grince des dents, gémit, et flotte entre mille projets divers; mais, pour venger son trépas, aucune voie ne lui est ouverte, et la force lui manque : triste, et l'esprit égaré, il fuit loin de ce funeste lieu. Abandonnant tout, et revêtu d'armes plus sûres pour son salut, il devient bientôt un pieux habitant du désert, d'autant plus dur pour lui-même qu'il avait été cruellement insensible à la mort de sa mère. O Christ! il revient d'un pas plus ferme sous ton joug. Longtemps plein de mépris pour la vie criminelle de ce monde, il pratiqua sur lui-même, et dans la solitude, de rudes mortifications. La renommée en arriva aux oreilles du pieux monarque, qui, sur-le-champ, mande à sa cour le serviteur de Dieu; et le prince et l'homme du Seigneur, tous deux égaux en piété, passent la journée entière à échanger leurs pensers dans de familiers entretiens. C'est alors que le roi et Dadon jetèrent les premiers fondemens de Conques, et préparèrent des retraites futures pour de saints moines. C'est ainsi que dans le lieu où naguère des troupes redoutables d'animaux sauvages trouvaient un abri, s'élevèrent des moissons agréables à Dieu. »

Ainsi fut fondé le monastère auquel Louis-le-Débonnaire avait donné lui-même le nom de Conques, à cause de la forme des rochers qui l'environnaient; mais, dans la pensée du prince et de ses conseillers, cette œuvre de civilisation avait une autre importance : elle se rattachait à une haute politique qui, en réparant à l'intérieur les désastres de l'invasion de 793, devait bientôt assurer au dehors la paix des provinces méridionales par la conquête de Barcelone.

Cette ville, que son commerce avec les Arabes et l'empire grec entretenait dans une constante rivalité avec les ports d'Arles et de Narbonne, était donc redevenue hostile à l'Aquitaine et à Charlemagne; et c'est probablement avec les ressources qu'elle avait fournies au kalife Hescham, qu'avait eu lieu l'invasion de 793, objet prochain d'éclatantes représailles.

Ermold Nigel est encore l'historien et le poète de cette grande expédition, qui d'un côté résume à elle seule toute la politique extérieure de saint Guillaume et de Louis-le-Débonnaire dans le gouvernement de l'Aquitaine, et de l'autre celle de Charlemagne dans ses croisades continentales contre les Musulmans.

Mais d'abord ce grand monarque s'y était préparé par une sorte de croisade maritime, par la prise de possession des îles Baléares, qui, en 799, après avoir chassé les Musulmans, déjà affaiblis par leurs guerres civiles, le reconnurent pour souverain. Ce succès, qui rendait les Franks maîtres de la mer, devait bientôt leur permettre de bloquer Barcelone du côté qui faisait la force de sa population; mais un dernier événement, et le plus grand du siècle qui finissait comme de celui qui allait commencer, pouvait seul retarder encore l'attaque de cette place. C'est la restauration de l'empire romain d'Occident par la sainte et glorieuse alliance de la papauté et de Charlemagne. Le 25 décembre de l'année 800, Léon III confia à l'épée et à la piété des Franks le dépôt de l'antique souveraineté romaine, à laquelle appartenait encore l'avenir de la civilisation. Plus tard nous apprécierons cette politique nouvelle qui se levait sur le monde en face de l'empire bysantin et de l'islamisme; nous avons à la connaître maintenant par la conquête de Barcelone, qui en fut la sanction guerrière aux yeux de la chrétienté latine et du kalifat de Cordoue.

Laissons parler ici le poète historien, et n'oublions pas qu'il nous donne un tableau général et complet de l'entreprise en question.

« Inhospitalière pour les escadrons franks, Barcelone[1] s'associait toujours volontiers aux entreprises des Maures, et offrait un asile sûr à leurs brigandages. Des ennemis armés étaient sans cesse à la remplir; quiconque venait d'Espagne, ou y retournait en secret, une fois entré dans ses murs, y trouvait

[1] Voir *Monumenta Germaniæ historica*, édition de M. Pertz, p. 468, vers 67.

entière sûreté. Habituée de tout temps à tomber sur les petits corps de nos fantassins, elle troublait leur retraite, triomphait de leurs dépouilles. Beaucoup de nos ducs la pressèrent long-temps, et par des moyens divers; mais toujours ils furent obligés de lever le siége.

« Soit qu'on déployât contre elle la force des armes, ou le génie de la ruse, comme elle était fortifiée par d'antiques murailles d'une immense épaisseur, et construites du marbre le plus dur, elle repoussa bien loin tous ces efforts de la guerre. Ainsi, dès que le mois de juin élève vers le ciel les moissons blanchissantes, et que l'épi déjà mûr appelle le tranchant de la faucille, le Frank court menacer les murailles de cette ville, inonde les champs et les métairies, arrache les fruits de la terre, et dépouille la campagne de ses dons, par exemple, au temps où les doux présens de Bacchus sont prêts d'être mis au pressoir, cet art ignoré des Franks. Chaque saison des fruits est de la sorte signalée par le ravage du comté de Barcelone; et cependant, ni ces cruelles dévastations, ni les attaques diverses, et les coups pressés de nos chefs, ne peuvent dompter les Maures, car à peine les Franks agiles lui ont-ils ravi tant de biens, que de rapides vaisseaux lui en rapportent par mer d'aussi abondans.

« Aussi le succès fut-il long-temps incertain, et l'on dit que la guerre se poussa des deux côtés avec un acharnement égal. »

Guerre de coups de main, de pillage et de rapine, comme elle se fait encore de nos jours chez les Arabes; guerre qui renaissant à chaque printemps avec des succès partagés, était incapable de rien fonder, parce qu'elle ignorait l'art d'attaquer les villes fortifiées et de s'en rendre maître. Mais comment en finir avec ces demi-mesures? C'était en l'an 801, la première année du nouvel empire d'Occident. Selon la vieille coutume des Franks, selon leurs anciennes lois, sans cesse rappelées par le poète, le roi Louis rassemble en champ de mai les élus du peuple (*electos populi*), et les chefs principaux, dont les conseils décident des mesures à prendre pour l'intérêt de l'État. Les grands se hâtent et siégent au conseil, tandis que la foule des vassaux, au dehors de l'enceinte, préparent pour le prince les dons accoutumés. Alors le jeune Louis, s'adressant aux chefs que Charlemagne a préposés à la garde des frontières, leur déclare sans hésiter, et comme parlant à ses maîtres, qu'ignorant l'art de la guerre, si bien connu d'eux, il vient prendre leurs avis au moment favorable pour entreprendre une expédition.

Loup-Sanche, duc des Gascons, élevé à la cour de Charlemagne, et maintenu à la tête de sa propre nation à cause de sa fidélité à l'empire, venait d'opiner pour le maintien de la paix, sans doute forcé dans son langage par l'intérêt de sa position, lorsque Guillaume, duc de Toulouse, fléchit le genou, et, après avoir baisé les pieds du monarque, s'exprima en ces termes : « Il est une cruelle nation, tirant son nom de *Sara*, et qui s'est accoutumée à ravager nos frontières. Courageuse et confiante dans sa cavalerie, comme dans la force de ses armes; je ne la connais que trop, et elle me connaît bien aussi. Souvent j'ai observé ses remparts, ses camps, ses retraites, et toutes ses ressources. Je puis donc vous conduire contre elle par un chemin sûr.

« Il est en outre, au delà des frontières de ce peuple, une ville funeste, qui, par son union avec lui, est la cause de tant de maux. Si, par la faveur de Dieu et par vos efforts, elle tombe dans vos mains, la paix et la tranquillité seront assurées à vos peuples. Marchez donc contre cette cité, grand roi, et portez-y la mort, Guillaume vous servira de guide. »

A ces mots le monarque, souriant, serre dans ses bras son serviteur, et lui rendant le baiser qu'il en reçoit, lui adresse ces paroles amies :

« Grâce te soit rendue, bon duc, rendue par nous et par notre père Charles, et crois que d'honorables récompenses seront toujours assurées à tes services. J'ai réfléchi bien long-temps sur tout ce que tu viens de dire, et je me réjouis maintenant de l'entendre publier par ta bouche. Tu le demandes, je me rends à tes conseils et souscris à tes désirs.

« Cruelle Barcelone, s'écria-t-il

alors, qui, dans ton orgueilleuse joie, te vantes de tant de guerres faites à mes vassaux, je verrai tes murailles, j'en atteste ces deux têtes. — Et en disant ces mots, il s'appuyait par hasard sur les épaules du duc Guillaume ; — ou bien il faudra que la nation infidèle des Maures se lève contre moi et coure aux armes pour se sauver avec tous les siens. Bon gré, mal gré, il faudra bien aussi, Barcelone, que tu m'ouvres tes portes rebelles et demandes mes ordres. »

Ainsi fut décidée la conquête de Barcelone, aux acclamations de tous les grands; et le duc Guillaume, qui en avait, comme on voit, conçu la pensée, eut le principal commandement. Les troupes des Franks, des Aquitains et des Visigoths furent réparties entre les divers chefs; et Loup-Sanche qui avait opiné pour la paix, bien qu'il fût le fils de Loup II dont la trahison avait amené la défaite de Roncevaux, commandait les Gascons. Vers la mi-septembre 801, Barcelone se trouva investie de toute part: mais le siége devait naturellement traîner en longueur, car les chrétiens ne connaissaient pas mieux que les musulmans l'art de prendre les places fortes, qui ne se rendaient ordinairement que par trahison ou par famine. Ce fut un blocus qui dura trois ans, et dont le poëte historien nous épargne les longueurs en nous transportant au dénouement dans les scènes suivantes. C'était le moment où, selon le récit de tous les chroniqueurs, la ville devant infailliblement se rendre, le duc Guillaume en donna avis à son jeune souverain afin qu'il eût la gloire de prendre possession de cette puissante cité. Toute l'armée, Franks, Gascons, Goths et Aquitains, se trouvent donc réunis autour des remparts musulmans, lorsque Louis leur dépeint le caractère de son entreprise, véritable croisade comme on ne l'eût pas mieux comprise dans l'exaltation du XIe siècle.

« Croyez-moi, dit-il aux chefs, si ce peuple honorait le vrai Dieu, était agréable au Christ, et voulait recevoir la sainte eau du baptême, nous devrions faire avec lui une paix solide et l'observer fidèlement, afin de le réunir au Seigneur par les liens de la religion; mais c'est toujours une race exécrable, pleine de mépris pour notre foi, et suivant les lois du démon. La bonté miséricordieuse du Tout-Puissant nous le livre donc pour que nous en fassions notre esclave. Courons, ô Franks, courons renverser ces remparts, et que vos cœurs retrouvent leur ancienne valeur [1]. »

A l'ordre de Louis, toute l'armée des Franks court en foule çà et là pour préparer la ruine de Barcelone. On se précipite dans les forêts; la hache active fait de tous côtés retentir ses coups; les pins sont abattus, le haut peuplier tombe. L'un façonne des échelles, l'autre aiguise des pieux; celui-ci apporte en toute hâte des engins pour l'attaque, celui-là traîne des pierres. Des nuées de javelots et de traits armés de fer crèvent sur la ville; le bélier tonne contre les portes, et la fronde frappe à coups pressés.

« Cependant les bataillons épais des Maures, rangés sur les tours, se préparent à défendre leurs remparts. Un Maure nommé Zadon était alors le chef de cette cité, à laquelle son âme ferme et courageuse dictait des lois. Il s'élance vers les murs : la foule, frappée de terreur, l'environne et le suit. « Compagnons, s'écrie-t-il, quel est ce bruit nouveau? » L'un des siens répond à sa question par ces mots qui ne lui annoncent que de cruels malheurs : « Aujourd'hui, ce n'est pas ce vaillant prince des Goths, Guillaume, que votre lance a cependant repoussé tant de fois loin de ces murs, qui vient tenter le sort des combats, c'est Louis, l'illustre fils de Charles : lui même commande ses ducs et a revêtu son armure. Si Cordoue ne nous secourt promptement dans cette extrémité, nous, le peuple et cette ville redoutable, nous périrons. »

Alors tout l'attirail de guerre des croisés chrétiens nous est montré par le poëte : ce sont des arcs et des frondes pour attaquer de loin; des épées, des lances et des javelots pour combattre de près ou corps à corps; enfin des béliers pour battre en brèche les murailles.

[1] Nous reproduisons pour les autres détails du siége la traduction d'Ermold Nigel, par M. Guizot, dans la *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*.

« Cependant la jeunesse des Franks, que suivent d'épais bataillons, foudroie les portes avec le bélier. De toutes parts Mars fait entendre son tonnerre. Les murs, entourés d'un quadruple revêtement de marbre, sont frappés à coups redoublés, et les malheureux assiégés sont percés d'une grêle de traits. Alors le maure Durzaz, du haut d'une tour élevée, crie aux Franks d'un ton railleur et avec l'accent d'un orgueilleux mépris : « Nation trop cruelle et qui étends tes ravages sur le vaste univers, pourquoi viens-tu battre de pieux remparts et inquiéter des hommes justes ? Penses-tu donc renverser si promptement des murailles, travail des Romains, et qui comptent mille ans d'existence? Barbare Frank, éloigne-toi de nos yeux ; ta vue n'a rien d'agréable, et ton joug est odieux. » A ces outrages, Childebert ne répond point par des paroles, mais il saisit son arc, court se placer en face de l'insolent discoureur, et tenant dans ses mains son arc de corne, il le courbe avec effort. Le trait part, vole, s'enfonce dans la noire tête du Maure, et la flèche mortelle se plonge dans sa bouche insultante. Il tombe, quitte à regret le haut de ces murs, et en mourant souille les Franks de son sang noir. Ceux-ci, le cœur plein de joie, poussent de grands cris, et les malheureux Maures, au contraire, ne font entendre que gémissemens plaintifs. Alors divers guerriers précipitent d'autres Maures sur les sombres bords. Habiridar tombe sous les coups de Guillaume, et Uriz sous ceux de Liuthard ; Zabirezun est percé par la lance, et Uzacam par un javelot ; la fronde frappe Corizan, et la flèche rapide atteint Gozan. Les Franks ne pouvant combattre de plus près, employaient tour à tour les traits et les pierres ; car l'adroit Zadon avait défendu aux siens de hasarder une bataille et de quitter leurs remparts.

« La lutte se prolongea ainsi pendant vingt jours avec des succès divers. Aucune machine n'est assez forte pour ouvrir un passage à travers les murs, et l'ennemi ne donne dans aucune embuscade. Cependant le Frank ne cesse de poursuivre sa belliqueuse entreprise, et continue de faire gémir les portes sous les coups redoublés des poutres.

« Croyez-moi bien, disait Louis, vaillante jeunesse, et vous tous grands ; croyez-moi bien, et que mes paroles restent gravées dans vos âmes. Si Dieu le permet, je ne veux revoir ni le palais paternel ni mon royaume avant que cette ville et ses habitans, vaincus par les armes et la faim, ne soient venus humblement reconnaître mes lois. » Dans ce même instant, un Maure, se tenant à l'abri derrière les murs et élevant sa voix jusqu'aux cieux, faisait entendre ces mots ironiques : « Franks, quelle est votre folie ! pourquoi fatiguer nos murailles de vos coups? il n'est point d'artifice qui puisse vous rendre maîtres de cette cité. Les vivres ne nous manquent pas, la viande et le miel abondent dans la ville, et c'est vous que désole la famine[1]. » Guillaume ne laisse pas ce discours sans réponse, et s'écrie du ton du mépris : « Maure orgueilleux, retiens bien, je te prie, mes paroles : elles ne te seront pas douces et ne te plairont pas, mais je les crois vraies.

« Regarde ce coursier si remarquable par ses taches de diverses couleurs et sur lequel je menace vos remparts encore de trop loin : il tombera sous nos morsures et, broyé par nos dents, nous servira de nourriture avant que nos cohortes quittent vos murs dont l'entrée nous est trop long-temps fermée; et cette guerre, une fois commencée, ne finira jamais. » A ces mots, le Maure frappe de ses poings noirs sa noire poitrine. Le malheureux déchire son noir visage de ses ongles recourbés.

« Ses compagnons, saisis d'étonnement, tremblent de la persévérance des Franks et de leurs terribles menaces, et désertent les remparts. Zadon, furieux, court à travers les flots d'un peuple immense en criant : « Où fuyez-vous, citoyens, quelle route prenez-vous donc?

« Tu vois, réplique le peuple, des nuées de Franks qui travaillent de tous côtés à briser les murailles, et les tiens tombent déchirés par le fer. Cordoue ne t'envoie aucun des secours qu'elle t'

[1] On se rappelle que les Arabes de Constantine nous firent une réponse semblable quand nous leur proposâmes de capituler.

promis; la guerre, la faim, la soif nous affligent de leur triple fléau : quel moyen de salut nous reste-t-il donc, sinon de demander la paix aux Franks et de leur envoyer des députés en toute hâte?»

« Zadon, frémissant de rage, déchire ses vêtemens, arrache ses noirs cheveux et se meurtrit les yeux. Il veut parler, le nom de Cordoue s'échappe à plusieurs reprises de sa profane voix. « O Maures! si prompts dans les combats, s'écrie-t-il enfin, d'où vient ce funeste découragement? Compagnons, montrez donc votre fermeté accoutumée! S'il vous reste encore quelque amour pour moi, je ne vous demande qu'une faveur; accordez-moi cette seule grâce, et je serai satisfait. J'ai remarqué un endroit où les épais bataillons de l'ennemi laissent une place vide au pied de nos remparts et où il n'y a que peu de tentes dressées; c'est un piége sans doute, mais peut-être pourrai-je me frayer un passage sans être atteint, et arriver à toute course, chers compagnons, jusqu'aux lieux bien connus dont nous attendons du secours. Vous cependant, mes frères, jadis inaccessibles à toute crainte, donnez tous vos soins à défendre les portes jusqu'à mon retour ici. Qu'aucun événement, je vous en conjure, ne vous fasse quitter vos fortes murailles et sortir en armes dans la plaine. »

«C'est en multipliant ses recommandations qu'il quitte la ville, se glisse en se cachant, et, plein de joie, franchit un corps de Franks. Déjà il marche plus tranquille à la faveur du silence de la nuit; mais son malheureux coursier se met bientôt à hennir : à ce bruit, les gardes donnent l'éveil, des troupes sortent du camp, se dirigent vers le lieu d'où est parti le hennissement, et poursuivent Zadon. Troublé par la peur, il abandonne la route, retourne son coursier, et se jette en aveugle au milieu de nos épais bataillons..... Il est bientôt pris, chargé de fers qu'il n'a que trop bien mérités, et traîné tout tremblant à la tente de Louis.

« Le bruit s'en répand aussitôt dans la ville, qu'il épouvante, et dans le camp, où il réveille les transports de la joie. Alors le roi, s'adressant au duc de Toulouse en présence de tous les Franks rassemblés à la nouvelle de la capture. « Allez, Guillaume, lui dit-il; faites-le placer dans un lieu d'où il puisse voir ses remparts, et qu'il ordonne sans tarder qu'on nous ouvre les portes de la ville. »

« Cet ordre s'exécute sur-le-champ. Zadon, attaché avec des courroies, suit la main qui le traîne; mais, par une ruse coupable, il lève de loin sa main étendue. Lui-même en effet, avant de se séparer des siens, leur avait dit : « J'ignore si la fortune me sera funeste ou favorable; mais si le sort veut que je tombe au milieu des phalanges des Franks, vous, comme je vous l'ai commandé, restez, je vous en conjure, renfermés dans vos murailles. » Maintenant, tendant les mains vers ces murs chéris, il criait : « Hâtez-vous, compagnons, d'ouvrir vos portes trop long-temps fermées. » Mais en même temps il courbait les doigts avec adresse et serrait les ongles contre la paume de la main; perfide trahison! car par ce signe il exhortait les siens à défendre leurs remparts, tandis que bien malgré lui sa bouche criait : « Ouvrez vos portes. » Guillaume s'aperçoit de la ruse; prompt comme l'éclair, il frappe le captif de son poing, et ce n'est pas un jeu. Frémissant de rage, il renferme sa colère dans son âme, admire le Maure, et bien plus encore son artifice ingénieux, et lui dit : « Crois-moi, Zadon, si l'amour et le respect de mon roi ne me retenait, ce jour serait le dernier de ta vie. »

« Cependant, tandis que le chef Maure est soigneusement gardé par les Franks, d'énormes machines font retentir leurs coups; de tous côtés elles battent les fortifications; la guerre déploie une fureur à laquelle jusqu'alors on n'a rien vu d'égal. Des grêles de flèches volent sur la ville; la fronde, tordue avec violence, écrase l'ennemi; le siége aussitôt s'accélère avec fureur : le monarque lui-même dirige l'attaque et anime les ducs. Les Maures infortunés n'osent ni descendre de leurs murs élevés, ni même, du sommet de leur tour, jeter les yeux sur le camp des Franks.

« Enfin, déjà plus que vaincus par la guerre et la faim, ils se décident d'une voix unanime à rendre leur ville. Les

portes s'ouvrent : les asiles les plus cachés se montrent au grand jour. Barcelone, domptée par un long siége, subit la loi de Louis (803). Sans perdre un instant, les Franks vainqueurs se montrent à tous les yeux dans cette cité dont ils souhaitaient tant la conquête, et commandent à l'ennemi. Ce fut le jour du sabbat que les Franks obtinrent ce glorieux succès, et que la ville commença de s'ouvrir pour eux. Le lendemain, jour de fête, le roi Louis, empressé d'acquitter les vœux qu'il avait faits à Dieu, entre triomphant dans cette cité, purifie les lieux où l'on adorait le démon, et rend au Christ de pieuses actions de grâces. Le monarque victorieux confie alors Barcelone à une garnison sûre, et avec la faveur de Dieu, lui et son peuple retournent heureusement dans leurs demeures.

« Cependant un immense butin composé des dépouilles des Maures et d'offrandes des chefs franks, est conduit pompeusement vers Charles : on y voit des armures, des cuirasses, de riches habits, des casques ornés de crinières flottantes, un cheval parthe avec son harnais et son frein d'or. Telles étaient les richesses de cette ville, que le commerce et la mer mettaient en rapport direct avec l'empire d'Aaron-el-Raschid et tout l'Orient. Charlemagne apprit aussitôt d'un envoyé de Louis les détails de la nouvelle conquête ; comment cette fameuse Barcelone avait été subjuguée, par quelle heureuse adresse on s'était emparé de Zadon, et quels ducs celui-ci avait fait succomber dans cette guerre cruelle. »

Ici finit le poëme de cette croisade, où Ermold Nigel, au milieu de la peinture la plus fidèle que nous ayons des guerres carlovingiennes, se trouve avoir omis quelques détails importans. Ainsi le duc Guillaume, à la tête d'un corps d'armée, était allé au devant des troupes que le kalife de Cordoue envoyait au secours des assiégés. Il les arrêta au passage de l'Èbre ; et les musulmans, forcés de rétrograder, allèrent se jeter dans les Asturies, où les chrétiens d'Alphonse-le-Chaste les mirent de nouveau en déroute. Alors Guillaume revint devant Barcelone, et le siége fut repris avec une nouvelle vigueur, tandis que la réserve, commandée par Louis, venait se joindre aux premiers assiégeans. Un troisième corps, sous les ordres de Rostaing, comte de Girone, avait maintenu le blocus ; et ce blocus, établi au commencement de l'hiver de 801, avec des habitations permanentes pour les soldats, n'avait laissé, dès le début, aucun espoir aux assiégés. Ainsi verrons-nous plus tard succomber, en 1492, Grenade, dernier boulevard de l'islamisme comme Barcelone en fut le premier ; singulière et touchante analogie, qui, à 700 ans de distance, rapprochera les points de départ et d'arrivée de la liberté espagnole ! et en face du pieux lieutenant de Charlemagne nous montrera Isabelle-la-Catholique désespérant aussi par la famine la dernière constance des Maures, lorsqu'elle rebâtit en pierres ses campemens incendiés et détruits, et en fit surgir la ville triomphante de *Santa-Fé*[1] ! Enfin cette conquête de Barcelone était si importante, que, de crainte d'un échec, Charlemagne avait ordonné à son fils aîné Charles d'amener de nouveaux renforts ; mais celui-ci, étant à Lyon, apprit de son jeune frère que les Sarrasins de Cordoue s'étaient retirés, et que la ville s'était rendue[2].

Maintenant pour rendre au duc Guillaume la part qui lui revient de cette expédition, n'oublions pas que toute la

[1] Advectâ enim undequaque materiâ, cœperunt extruere casas, veluti in hibernis ibidem mansuri. Quod cernentes civitatis habitatores à spe deciderunt ; et ad desperationem ultimam versi, suum principem, Zaddonis cognatum, tradiderunt, quem pro eo constituerant, nomine Hamar, et se et civitatem, concessâ facultate secedendi, dediderunt hoc modo. Cum enim longâ fessam obsidione nostri tenerent urbem et jamjam capiendam aut tradendam crederent, honesto, ut decebat, usi consilio regem vocant, ut urbs tanti nominis gloriosum nomen regi propagaret, si illam eo præsente superari contingeret. Suggestioni huic admodum honestæ rex assensum præbuit. Venit ergò ad exercitum suum urbem vallentem atque indesinenti expugnatione sex hebdomadibus perduravit ; et tandem superata victori manus dedit. (Astronomus, *Vita Ludovici.*)

[2] Periclitanti fratri auxiliares copias ducens Karolus ex mandato imperatoris, Lugduni agens à nuntio Ludovici monitus est recessisse Sarracenos et captam urbem.

gloire en a été attribuée au jeune roi Louis, et que, sur l'invitation même de son lieutenant, au moment où Barcelone était près de se rendre, ce prince était venu en prendre possession, afin que dans cette guerre son nom figurât seul aux yeux de la postérité. Ainsi a été passée sous silence par les annalistes contemporains, et à peu près oubliée des historiens modernes la renommée chevaleresque de Guillaume. Elle n'a survécu tout entière que dans le poëm latin d'Ermold-Nigel et dans les épopées en langue vulgaire où nous irons étudier plus tard la littérature des croisades carlovingiennes.

Nous avons déjà dit quelles précautions furent prises pour assurer à la chrétienté la possession de Barcelone, la garnison des Visigoths qui y fut établie, et tous les priviléges dont Charlemagne avait favorisé cette vieille race germanique. Il ne fallait rien moins que cette restauration de la nationalité Visigothe pour faire respecter la frontière orientale des Pyrénées. Mais l'autre extrémité et toute la ligne de ces montagnes réclamant la même sécurité, les Franks entreprirent, en 806, une nouvelle expédition, complément de la première; après avoir réduit la Gascogne et la Navarre espagnoles, ils s'établirent encore une fois dans Pampelune. Cette dernière conquête rattacha définitivement le sort des populations de ces contrées à l'empire de Charlemagne; et les marches de Gascogne et de Gothie, en s'étendant en deçà et au delà des Pyrénées, mirent dans une commune confraternité les chrétiens du nord de l'Espagne et ceux du midi de la Gaule. Réunis dès lors pour la croisade, tous ensemble purent avancer sans reculer jamais d'un seul pas, et reprendre les unes après les autres toutes les terres envahies par les musulmans. Ainsi furent fondés et s'agrandirent ces royaumes de Navarre et d'Aragon, ce riche et puissant comté de Barcelone qui, pendant le moyen âge et tout le temps que dura la grande unité chrétienne, réalisa dans le midi de l'Europe ce mot de la civilisation des Franks : *Il n'y a plus de Pyrénées*.

R. Thomassy.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER;

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ M.....

ONZIÈME LEÇON [1].

Election des évêques.

Je vous ai dit, Messieurs, et déjà vous avez vu que la vie de saint Jean Chrysostome nous présentait l'application de toutes les règles canoniques relatives à l'élection des évêques. Je n'ai plus qu'à résumer : l'empereur choisit, mais prié par le peuple d'assumer cette fonction; son choix fait, il le soumet à la ratification de qui de droit, du clergé et du peuple; il remplit simplement le rôle de leur mandataire; il cherche l'évêque sur la prière qu'on lui en fait; mais le clergé et le peuple acceptent le choix. L'évêque élu sollicite, par une ambassade à Rome, sa confirmation, c'est-à-dire ses lettres de communion. Accusé ensuite et cité devant un concile, il refuse de comparaître, non qu'il se sente coupable, car il est prêt, dit-il, à répondre devant un concile de cent et de mille évêques, si l'on veut; mais parce que le concile devant lequel on le traduit ne satisfait pas

[1] Voir la x[e] leçon : n° 77 ci-dessus, p. 344.

aux conditions canoniques qu'il a droit d'exiger. C'est lui-même qui déduit ces motifs dans sa lettre au pape, et ces motifs sont approuvés par l'autorité supérieure ; ils méritent d'être notés, les voici : 1° C'est aux évêques de sa province, témoins de ses actions, à instruire son procès; on le cite devant le concile du Chêne, composé en grande majorité d'étrangers, puisque, sur trente-six évêques, on en compte vingt-neuf égyptiens, que le patriarche y a entraînés ; 2° parmi ses juges, il trouve des ennemis déclarés qu'il désigne, Théophile et trois autres évêques ; ces ennemis, il les récuse ; 3° on appelle de Constantinople contre lui, comme témoins, des prêtres et des diacres qui ne peuvent être entendus, parce qu'ils sont encore sous le coup des poursuites qu'il a dirigées contre eux, ou des peines qu'il leur a infligées. Ces règles, comme je vous l'ai fait remarquer, sont celles tracées par les Fausses Décrétales ; nous les retrouvons au 4e siècle, car, d'une part, elles sont rappelées par un grand prélat comme des règles reçues et pratiquées, de l'autre elles sont reconnues par le pape qui n'a pour celui qui les invoque que des approbations et des éloges, tandis qu'il adresse des réprimandes à celui qui les viole, au patriarche d'Alexandrie. Enfin, Chrysostome condamné en appelle au pape ; il proclame ainsi son autorité dans les affaires importantes ; et vous l'avez vu encore, au lieu de la contester, tous sont forcés de se courber devant elle : en effet, le pape intervient, il convoque un concile à Thessalonique ; on le contrarie par la ruse et par la violence ; on cherche à le tromper et à lui échapper ; on ne songe pas à nier ses droits. Pour le pape, il agit comme un pape du 11e siècle qu'on dirait inspiré par les Fausses Décrétales : il ordonne d'éloigner du concile amis et ennemis, et de rétablir Chrysostome sur son siége, avant qu'il ne soit appelé à répondre. J'avais donc bien raison de vous dire que le faux Isidore n'avait rien innové, qu'il avait tout tiré des monumens de l'antiquité. Nous voici arrivés au 5e siècle.

Pendant que saint Jean Chrysostome partait pour son dernier exil, il se faisait à Antioche une élection bizarre, dont les circonstances rappellent celle de Maxime-le-Cynique. Flavien était mort, et le peuple étant à la recherche d'un évêque, avait, entre plusieurs prêtres recommandables, distingué l'ancien secrétaire de Flavien, son vicaire-général, comme nous dirions aujourd'hui. C'était Constantius qui, dans son administration, s'était acquis l'estime universelle par son zèle autant que par sa justice et par sa prudence, et qui réunissait toutes les qualités qui font le bon évêque. Il allait réunir tous les suffrages, lorsqu'un certain Porphyre, né à Constantinople, prêtre d'une conduite plus qu'équivoque et d'une réputation peu avantageuse, mais habile en intrigues, appuyé à la cour et chez les grands, et exercé à supplanter sur la route de l'épiscopat les sujets dignes, pour introniser les indignes, conçut la résolution d'user de son crédit pour s'impatroniser dans le siége d'Antioche, auquel il aspirait. D'abord il écarta Constantius et les autres concurrens qui pouvaient le gêner, en les présentant comme des séditieux et les faisant exiler. Ce n'était pas assez, il fallait parvenir lui-même, et ne pouvant espérer son élévation de l'amour du peuple, il imagina d'escamoter ce qu'on ne voulait pas lui donner. Un jour donc qu'un spectacle quatriennal avait attiré tout le peuple hors de la ville, trouvant l'occasion belle, il entre à pas de loup dans l'église avec trois évêques que jusqu'alors il avait pris soin de tenir cachés ; ils referment bien vite les portes sur eux, et les voilà qui se mettent en toute hâte à l'ordonner. Mais il paraît que la mèche avait été éventée : soit qu'il se fît du bruit à l'extérieur, qu'on heurtât aux portes ou que le courage des consécrateurs ne fût pas mieux affermi que leur conscience, ils prirent la panique, et, après avoir à la hâte et *grosso modo* bâclé l'ordination de leur élu, ils pensèrent qu'il pourrait bien se passer de quelques prières ; ils les interrompirent, et sans attendre le retour du peuple, se mirent à fuir par les montagnes. Bien leur en prit, car, de retour du cirque, le peuple apprenant l'ordination de Porphyre, montra son mécontentement : cependant il se faisait tard et il était fatigué de la course ; il se retira, et ce jour-là le repos ne fut point

troublé. Mais s'il avait remis la partie, il ne voulait pas pour cela la perdre : le lendemain, la foule envahit les rues et les places; on raconte la scène mystérieuse de la veille, on murmure, on s'échauffe, la populace rugit, elle s'arme de brandons, elle accumule les matières combustibles autour de la maison de Porphyre, et sans autre inquisition se dispose à improviser un brillant auto-da-fé. Dans ces temps déjà, on connaissait la subtilité de la clef d'or pour ouvrir toutes les serrures. Porphyre la possédait; tremblant de tous ses membres à la vue du bûcher, il se hâta d'en faire usage; il envoya de riches présens au comte Valentin; le comte Valentin, tout dévoué, fit marcher des troupes, on dispersa le peuple; Porphyre en fut quitte pour la peur et pour la saignée qu'il avait faite à sa bourse. Cependant on était unanime pour le maudire; à l'imitation de ce qui se faisait à Constantinople contre Arsace, successeur de saint Jean Chrysostome, on se réunissait pour déclamer contre lui et pour se concerter; les membres les plus considérables du clergé, les personnages les plus influens de la ville par leur rang et leurs richesses, les femmes elles-mêmes, les femmes surtout, et les femmes les plus qualifiées, formaient des assemblées où l'on ouvrait toutes sortes d'avis moins violens les uns, plus violens les autres; toujours est-il qu'on se promettait bien de n'avoir jamais rien de commun avec cet évêque de contrebande. A défaut donc de l'excommunication du pape, qui attendait le concile de Thessalonique pour y porter la cause, le peuple, à l'unanimité, prononçait et exécutait la sienne. Voilà donc un schisme à Antioche, un autre à Constantinople. Il y en avait un troisième à Alexandrie.

Là aussi, depuis la condamnation de saint Jean Chrysostome, des fidèles refusaient d'entretenir la communion avec Théophile. Nous l'apprenons par un décret de l'empereur, qui est ainsi conçu : « Les gouverneurs des provinces seront avertis d'empêcher les assemblées illicites des catholiques qui méprisent les saintes églises pour s'assembler ailleurs, et ceux qui s'éloignent de la communion des très vénérables évêques Arsace, Théophile et Porphyre, seront chassés de l'Église. »

On prétend que ce décret était dû aux sollicitations de Porphyre, qui s'était fait appuyer par des magistrats auxquels il avait fait de riches présens; mais que cette fois il n'avait pas tirés de son trésor, car on ajoute qu'il avait su se les procurer par la fonte des vases sacrés.

Ce premier décret n'ayant pas suffi, l'empereur en rendit un autre en vertu duquel tout évêque qui ne communiquait pas avec Théophile, Arsace et Porphyre, devait être chassé de son siége, et ses biens devaient être confisqués; en outre, il prononçait diverses peines et la confiscation de la maison, contre celui qui y cachait un de ces évêques ou de ces clercs.

Ces tyranniques décrets ne furent que trop bien exécutés : on exerça les plus cruelles rigueurs contre tous les catholiques qui ne recevaient pas les évêques imposés par le pouvoir civil. Telle était la situation d'Antioche, des églises de la Syrie et surtout de celle de Constantinople. Là, l'évêque intrus ne gardait aucuns ménagemens; par l'intermédiaire des agens impériaux, Arsace sévissait avec fureur contre ses dissidens : amendes et confiscations, emprisonnemens, avanies, violences et mauvais traitemens de toute sorte, rien n'était oublié, et bon nombre d'habitans quittèrent la ville pour fuir la persécution épiscopale.

Cependant le pape Innocent Ier multipliait ses inutiles efforts pour assembler le concile de Thessalonique; Porphyre, qui s'avouait l'illégitimité de son ordination, était en instances à Rome pour la faire valider par des lettres de communion. Mais si le pape était prudent et circonspect, il n'était ni moins ferme, ni moins clairvoyant; mis au courant de tout ce qui se passait, il ne se laissa ni tromper, ni fléchir. L'Eglise d'Antioche resta dans cet état d'inquiétude et de schisme pendant quatre ans. La mort de Porphyre, qui survint en 408, y mit un terme; Alexandre, prêtre d'Antioche, élu par le clergé et par le peuple, lui succéda; c'était un homme de science et de vertu; il gagna bientôt la confiance générale, et mit fin au schisme.

Aussitôt après son ordination, il envoya un message à Rome pour obtenir ses lettres de communion ; le pape les lui accorda ; mais il y mit deux conditions : la première, qu'il recevrait les prêtres ordonnés par Paulin et par son successeur Evagre ; la seconde, qu'il porterait le nom de Chrysostome dans les diptyques. Les diptyques, comme l'indique le mot grec δίπτυχος, plié en deux, étaient un double catalogue où l'on inscrivait, dans l'un les noms des vivans, dans l'autre ceux des morts. L'inscription dans ce double registre était un témoignage d'honneur, un signe d'orthodoxie et de communion ; aussi les noms des évêques convaincus d'hérésie en étaient-ils effacés, et cette radiation était une espèce d'excommunication. Dans une autre lettre, Innocent lui recommande de ne laisser ordonner non seulement aucun métropolitain, comme l'usage le portait déjà, mais même aucun évêque, sans son expresse permission. Cette prescription n'était pas d'une exécution difficile ; il en était autrement de la réhabilitation de la mémoire de Jean Chrysostome par l'insertion de son nom dans les diptyques, car il n'avait pas été jugé, son innocence n'avait été reconnue par aucun concile. Cependant le pape exigea l'accomplissement de cette mesure, et, d'après ses ordres, elle s'effectua ; ce qui montre jusqu'où, dans ces temps, était porté le respect à l'autorité du Saint-Siége, qui l'emportait sur les conciles et prévalait en première ligne.

Théophile d'Alexandrie ne survécut pas non plus long-temps à saint Jean Chrysostome ; il mourut en 412. Un pieux abbé étant près de son lit de mort, il lui adressa ces paroles, qui montrent de quelles inquiétudes il était assailli à ses derniers momens : « Que tu es heureux, mon cher Arsène, d'avoir toujours eu cette heure devant les yeux ! » Le choix de son successeur offrit quelque difficulté. Une partie du peuple se prononçait pour l'archidiacre Timothée ; mais Cyrille, neveu de Théophile, protégé par le gouverneur, l'emporta, et fut intronisé trois jours après la mort de son oncle. Il l'avait accompagné au concile du Bourg-le-Chêne ; il avait même participé à la condamnation de saint Jean Chrysostome ; de sorte que réhabiliter sa mémoire en portant son nom dans les diptyques, c'était condamner son oncle et tous les évêques d'Égypte, c'était se condamner lui-même. Il ne pouvait s'y résoudre ; il s'excusa, il s'en défendit, il louvoya, il négocia, il traîna en longueur ; mais le pape tint ferme et refusa nettement et courageusement les lettres de communion jusqu'à ce qu'il eût obtenu cet acte de justice. Ce ne fut qu'en 419, sept ans après son installation que, cédant aux exhortations d'Isidore de Peluse, il se résolut à obéir et fut reçu avec son Église dans la communion de celle de Rome : seconde reconnaissance dans cette question de la primauté du siége apostolique. Au reste Cyrille, que l'Église honore comme un saint, devint ensuite un des plus grands défenseurs de la doctrine catholique.

La même difficulté se rencontra dans l'Église de Constantinople et fut vaincue de la même manière. Arsène était mort et Atticus lui avait succédé. Atticus avait été un des ennemis les plus déclarés de saint Jean Chrysostome ; il avait même occupé son siége de son vivant. A la mort de Chrysostome il pouvait, en demandant la confirmation du pape, devenir évêque légitime. Maximilien, évêque de Macédoine, la demanda pour lui et vraisemblablement de sa part ; mais le pape n'admit pas cette voix détournée, il exigea une ambassade solennelle et la promesse formelle d'insérer le nom de Chrysostome dans les sacrés diptyques. Il fallut obéir, à l'exemple du patriarche d'Antioche et de celui d'Alexandrie. Eh ! bien, Messieurs, que vous en semble ? Faut-il recourir aux Fausses Décrétales pour trouver une reconnaissance de la primauté et de la suprême puissance sur toutes les Églises, même sur celles d'Orient, de l'Eglise romaine ? Voilà les trois patriarches d'Orient qui ensemble s'inclinent devant elle et lui rendent foi, hommage et obéissance. A Atticus succéda Sisinnius, prêtre vertueux qui n'occupa le siége de Constantinople que pendant deux ans. A sa mort le siége resta vacant pendant trois mois. Le peuple était divisé ; les uns tenaient pour Proclus, les autres pour Philippe. Théodose II, qui avait succédé à son père Ar-

cade, mort en 408, résolut de mettre un terme à ces dissensions en écartant les ambitieux.

Dirigé par des intentions droites, il cherchait un autre Chrysostome, car il était un des admirateurs de ce grand évêque. Pour le trouver il eut recours à la même source, à l'église d'Antioche, fameuse par ses écoles, et par là fertile en sujets d'un haut mérite; tandis que l'instruction était restée à Constantinople dans un état incontestable d'infériorité. Il se trouvait à Antioche un prêtre qui avait une grande réputation d'éloquence; un imitateur, un copiste de Chrysostome : il n'avait ni son génie, ni sa piété, ni sa science et ses fortes études; mais il aimait la retraite, il avait naturellement un air grave; il était doué d'une imagination riche et variée, d'un bel organe, d'une grande facilité d'élocution, et, pour mettre en relief ces avantages si propres à séduire la foule, un grand fond d'amour-propre qui le faisait travailler à plaire et à s'attirer les applaudissemens, avec autant d'ardeur que saint Jean Chrysostome en mettait à toucher et à convertir les âmes. Ainsi il était parvenu à se faire une brillante renommée de science, de vertu et d'éloquence. Cet homme était Nestorius. Il fixa le choix de l'empereur. Il amena avec lui à Constantinople un prêtre de ses amis, nommé Anastase, auquel il donna une grande part dans le gouvernement de son Église. Son ordination faite, il demanda au pape, suivant l'usage, des lettres de communion, et cependant, comme c'était la coutume, ainsi que je l'ai expliqué précédemment, il entra en fonctions. Son début était de nature à dévoiler son caractère et ses vues ultérieures. Il avait, dit Vincent de Lérins, plus d'éclat que de solidité, plus de renommée que d'expérience. Il le montra dans cette circonstance : au lieu de chercher, en arrivant, à concilier les esprits et à captiver les cœurs en tendant une main charitable à ses frères égarés; avec une imprudence et une légèreté inexcusables, si ce n'était pas un calcul pour afficher un zèle austère, il fit entendre dans son premier sermon ces paroles acerbes et implacables qu'il adressa à l'empereur : « Donnez-moi, seigneur, la terre purgée d'hérétiques, et je vous donnerai le ciel en récompense; exterminez avec moi les hérétiques et je combattrai avec vous les Perses. » Ces paroles plurent à la foule aveugle et passionnée qui n'aimait pas les hérétiques; elle ne vit dans cette âpreté, dans cette violence de langage, que le zèle brûlant d'un autre Chrysostome; les hommes sensés en jugèrent autrement et plus sévèrement; ils aperçurent le caractère dur et impitoyable, tout le plan de conduite du nouvel évêque.

Ils ne se trompaient pas : à peine assis sur son siége, Nestorius déclara la guerre aux hérétiques, mais une guerre à outrance, une guerre forcenée, une guerre à mort. Il y avait encore à cette époque un grand nombre d'Ariens; ensuite des Macédoniens, qui n'admettaient pas la divinité du Saint-Esprit; des Apollinaires, qui niaient que Jésus-Christ eût pris une âme humaine et une chair semblable à la nôtre. Nestorius commença, il est vrai, par réfuter leurs systèmes, et même, à ce qu'il paraît, avec quelque succès; ce qui est incontestable, c'est qu'il plaisait beaucoup au peuple; mais le résultat ne répondant pas à son impatience, il lâcha les rênes à son impétueux caractère, à son fougueux orgueil, et, contre l'usage de l'Église, comme le remarque l'historien Socrate, il demanda à la violence et à la persécution ce que le ministre évangélique ne doit attendre que de la douceur et de la prière: il fit chasser les hérétiques de Constantinople, et, sans relâche ni pitié, il les poursuivit par toutes sortes de rigueurs dans toutes les provinces de son patriarcat; les incendies, les séditions et les meurtres marchaient sur les pas de cet atroce boute-feu; mais rien ne l'arrêta, qu'il n'eût obtenu de Théodose un édit pour les refouler hors de l'empire, et pour confisquer leurs Églises au profit du culte catholique.

Était-ce égarement de zèle de sa part? était-ce, comme le pense saint Vincent de Lérins, une tactique pour inspirer de la confiance en son orthodoxie et pour préparer les voies à l'erreur qu'il allait prêcher? c'est un problème assez oiseux que je ne chercherai pas à résoudre. Toujours est-il que lui-même se

trouva bientôt à la place de ceux qu'il avait poursuivis avec un si furieux acharnement. Il troubla la paix des esprits, l'harmonie des croyances et se mit en pleine révolte contre l'Eglise; il se posa fondateur et chef d'une secte qui appela sur l'Eglise et sur l'empire une foule de calamités et dont il reste encore des débris en Orient.

La finesse et l'activité de l'esprit des Grecs naturellement enclins aux subtilités les plus insaisissables de la philosophie, leur fit imaginer une foule d'inventions pour expliquer le mystère de l'incarnation. L'erreur de Nestorius avait ce mystère pour objet : il ne voulut pas comprendre que le médiateur devait participer de l'une et de l'autre nature; il les séparait; il niait leur union étroite, intime, parfaite, hypostatique, suivant l'expression qu'il fallut faire pour fixer la pensée catholique; ainsi il admettait deux personnes en Jésus-Christ, l'une divine, l'autre humaine. Comme Dieu, disait-il, il est le Fils de Dieu le Père; comme homme, il est le fils de Marie; mais, continuait-il, c'est une absurdité, c'est une monstruosité, c'est un blasphème, de dire que le Fils de Dieu est fils de Marie, que Marie est la mère d'un Dieu. Marie est mère de l'homme, Marie n'est pas mère de Dieu. Cette proposition était parfaitement bien déduite de sa fausse idée; c'est par cet énoncé qu'il commença. Anastase, son ami et son familier, fut chargé par lui de lancer cette proposition. Quand il l'articula dans la chaire, en présence de Nestorius, la surprise des auditeurs fut extrême : habitués à l'ancien langage de l'Église, ils s'entre-regardèrent avec des yeux où se peignait la stupéfaction : ils s'attendaient à voir l'évêque interrompre le malencontreux prédicateur et le rappeler à la vérité catholique; mais l'évêque qui dissimulait, qui gardait le silence, qui feignait l'indifférence d'un homme qui entend une vérité à laquelle il est habitué, forcé par le scandale de prendre la parole, s'exprima comme son affidé. Il revint sur ce chapitre, il expliqua, il insista; ses sermons firent du bruit; on n'en pouvait croire les témoins auriculaires, on alla l'écouter; la foule grossissait, le scandale augmentait; il fallait rompre avec la tradition de ses prédécesseurs; il ne balança point à les accuser d'inexactitude dans leur enseignement, d'ignorance de la saine et véritable doctrine. Alors le peuple ne se contint plus; un avocat, nommé Eusèbe, s'empara de la parole en pleine assemblée et rétablit la doctrine de l'Église. Le peuple applaudit vivement à cette exposition. Les murmures du mécontentement du peuple, ses cris d'indignation contre l'évêque infidèle se mêlaient dans le temple aux applaudissemens qu'il prodiguait à l'orateur laïc. Le scandale était au comble.

Quelque temps après, Proclus, ancien évêque de Cyzique, qui s'était retiré à Constantinople, prononça un discours élégant en faveur de la vérité catholique. Nestorius, blessé jusqu'au vif, prit la parole sur-le-champ et fit usage de toutes les ressources de son éloquence pour défendre ses erreurs. Dans les sermons qui suivirent, sans nommer Proclus, il s'attacha à le réfuter. Ces sermons, recueillis avec soin, mais sans nom d'auteur, furent envoyés en Orient et en Occident, jusqu'à Rome, et partout ils excitèrent de vives discussions. On les répandit même dans les monastères de l'Egypte, et ils y firent des partisans à la nouvelle erreur; saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, en fut alarmé; il travaillait à calmer les esprits des moines, à les détourner de semblables discussions, à les exhorter à attendre avec simplicité la décision de l'Eglise, lorsque le pape Célestin, dont l'attention avait été excitée par ces sermons et par l'impression qu'ils faisaient, lui écrivit pour lui demander si c'était bien Nestorius qui en était l'auteur. Après avoir reçu cette lettre, Cyrille écrit à Nestorius avec ménagement; il le suppose orthodoxe, mais l'engage à corriger ses expressions hasardées et à se montrer plus circonspect à l'avenir. Une correspondance active, et de jour en jour plus ardente, s'établit entre les deux patriarches; Nestorius se défend mal, Cyrille le presse, son collègue s'irrite et en vient aux injures. Alors le patriarche d'Alexandrie renonce à ce commerce épistolaire, mais il ne renonce pas à poursuivre son orgueilleux adversaire avec sa rigoureuse

logique: il lance sucessivement dans le public, contre sa malheureuse doctrine, une suite ininterrompue de savans et vigoureux écrits; mais, loin de se rétracter, Nestorius s'obstine et se regimbe. Un jour qu'il était en chaire et qu'il développait sa doctrine, un évêque nommé Dorothée, l'un de ses tenans, vil et intéressé flatteur, se lève de sa place, en feignant l'enthousiasme de l'indignation, et se met à crier étourdiment: *Si quelqu'un dit que Marie est mère de Dieu, qu'il soit anathème!* Tous les yeux se portent de Dorothée sur Nestorius qui garde le silence. Alors une effroyable rumeur s'élève dans l'assemblée des fidèles; des cris d'horreur et de malédiction partent de toutes les bouches; c'est un soulèvement général, c'est un orage; c'est une tempête qui éclate; on s'écrie qu'il faut fuir comme des monstres de tels blasphémateurs: à l'instant les flots du peuple s'écoulent, comme un torrent, par toutes les portes à la fois; Nestorius, abandonné comme un pestiféré, comme un maudit, reste seul couvert de honte dans sa chaire.

Dès lors il n'observe plus de ménagemens, et, sous l'inspiration de son orgueil froissé, il dirige contre les catholiques les mesures de persécution dont il avait fait l'apprentissage en poursuivant les hérétiques. Cependant il n'était pas tranquille du côté de Rome; il écrit au pape en mitigeant ses expressions et en dissimulant sa doctrine de son mieux, mais sans pouvoir cacher ses erreurs. En même temps, Cyrille s'adressait au saint-siége. « L'ancienne coutume de l'Eglise, « disait-il au pape, demande que cette « affaire vous soit communiquée; je vous « écris, forcé par la nécessité. » Il rend compte des circonstances et de ses infructueuses démarches, fait connaître les troubles survenus à la suite de l'échauffourée de l'évêque Dorothée, et finit par demander s'il doit rompre ou rester en communion avec l'auteur d'une doctrine si abominable. A l'imitation de ses prédécesseurs, le pape assemble un concile à Rome, dans lequel tous les évêques se prononcent contre Nestorius. Il charge saint Cyrille de l'exécution de la sentence, et en même temps il écrit dans tous les principaux siéges de l'Orient. Voici comment il s'exprime dans la lettre adressée au clergé de Constantinople: « Comme il nous a paru que, « dans une affaire aussi importante, notre « présence était nécessaire, nous avons « délégué à notre place notre frère Cy« rille, à cause des longs espaces de terre « et de mer qui nous séparent, de peur « qu'à la faveur de ce grand éloignement « le mal ne fasse des progrès. » C'est là, bien incontestablement, le langage d'un homme qui exerce une autorité souveraine et reconnue. La teneur de la sentence qu'on venait de rendre, et la composition du tribunal qui l'avait rendue, la proclamait encore plus haut; car la sentence frappait un patriarche de déposition, et cette sentence procédait d'un tribunal complètement étranger à sa province, d'une espèce de commission extraordinaire formée sous les yeux du souverain pontife et recevant directement de lui tous ses pouvoirs. On a tant reproché à Grégoire VII ses *Dictatus papæ!* en voilà un, certes, bien remarquable, et qui l'a précédé de plusieurs siècles.

Le patriarche d'Alexandrie procéda avec une extrême prudence à l'exécution de la sentence qui lui était confiée: il attendit le temps, qui était prochain, de la réunion du concile de sa province, et, après avoir pris l'avis des évêques, il écrivit à Nestorius une lettre synodale, dans laquelle il lui signifiait sa condamnation à Rome, et lui donnait communication des douze anathèmes lancés par le concile d'Alexandrie contre autant de propositions avancées par lui, et, conformément à ses instructions, il lui annonçait qu'il lui était accordé un délai de dix jours pour se rétracter en public, soit par écrit, soit en chaire; après ce délai, la sentence d'anathème prononcée contre lui sortirait son plein et entier effet. Nestorius répond aux anathèmes du concile d'Alexandrie par douze anathèmes qu'il jette à la tête de saint Cyrille; suivant les ordres du pape, les évêques rompent avec lui et songent à le remplacer; par les soins de l'empereur, un concile général s'assemble à Ephèse, dans la ville même où Marie, depuis que son divin Fils avait quitté la terre, avait achevé sa vie sous la tutelle de Jean, l'ami de Jésus et le fils adoptif de

la mère de Dieu. Le concile, composé de plus de deux cents évêques, se réunit au mois de juin de l'an 431, et fut présidé par saint Cyrille, délégué du souverain pontife. Nestorius, sommé de s'y rendre, refuse de comparaître, se barricade dans sa maison et la fait garder par des soldats. On passe outre, comme évidemment on en avait le droit ; car aucune des raisons solides apportées autrefois par Chrysostome, pour récuser ses juges, ne pouvait être alléguée, même comme prétexte par Nestorius. On examine de nouveau sa doctrine, et de nouveau on la condamne et on la proscrit ; on renouvelle et l'on confirme la sentence de déposition et d'excommunication qui l'a frappé ; on procède à l'élection de son successeur, après en avoir demandé la permission à l'empereur. Nestorius, frappé des foudres de l'Eglise, relevait encore la tête avec l'orgueil d'un sectaire ; il fit tous ses efforts pour se maintenir sur son siége ; mais, banni par l'empereur, il fut réduit à aller mourir dans l'exil où tant d'autres, poussés par son impitoyable bras, avaient été mourir avant lui.

Récapitulons les faits généraux dans lesquels se résument cette masse d'événemens divers. Vous avez pu remarquer, Messieurs, d'abord, de combien s'était accrue l'influence impériale dans les élections des évêques. C'est l'empereur qui a désigné Chrysostome et Arcade son successeur illégitime ; c'est encore l'empereur qui désigne Nestorius ; et, lorsque les évêques songent à élire un autre patriarche pour le remplacer, ils sanctionnent, en quelque sorte, ils reconnaissent le droit de l'intervention de l'empereur, introduit par la coutume, en sollicitant de Théodose-le-Jeune la permission de procéder par eux-mêmes directement à l'élection.

Mais si vous voyez la prérogative impériale s'élever dans les élections, vous voyez l'autorité souveraine des papes se maintenir et se déclarer avec éclat dans une sphère qui domine et les hommes et les choses, qui s'étend sur toutes les causes et sur tous les lieux. Ce qui fixe d'abord mon attention, c'est la condamnation et la déposition de Nestorius, du patriarche de Constantinople, prononcée par le pape Célestin à Rome, sans l'information et le jugement préalable d'aucun concile provincial, sur le simple examen de ses écrits, dans une assemblée d'évêques italiens, en l'absence de l'accusé, et sans aucun avis ni citation. Serait-ce un envahissement de pouvoir? Serait-ce une forfaiture? Mais ni les évêques d'Orient, ni les patriarches, si jaloux de leurs droits, ne font entendre une réclamation ; aucun n'élève la voix. Les évêques d'Égypte s'assemblent sous la présidence de leur patriarche ; ils obéissent aux ordres du pape et les transmettent, sans mot dire, à Nestorius. Plus de deux cents évêques arrivent ensuite à Ephèse, de tous les points de la catholicité : les Orientaux sont en majorité ; réclament-ils? font-ils, du moins, quelques observations sur l'irrégularité de l'instruction du procès? Non, ils applaudissent, d'un commun accord, à la condamnation prononcée par l'évêque de Rome ; ils l'admettent à l'unanimité, sans discussion et sans délai, comme règle de leur décision. « Forcés, disent-« ils, par les sacrés canons et par la lettre « de notre saint père Célestin, évêque de « l'Église romaine, nous avons été dans « la nécessité de porter, en fondant en « larmes, cette lugubre sentence. » Ce n'est pas tout, Nestorius, l'habile, l'orgueilleux Nestorius, frappé, condamné, humilié, tandis qu'il crie partout que la sentence est inique, que sa doctrine est celle des Pères, qu'elle est celle de l'Eglise ; tandis qu'il se révolte et qu'il exhale ses plaintes et son courroux, n'essaie pas même de contester la compétence du tribunal pontifical. Il a donc été reconnu au 5e siècle, par un hérésiarque anathématisé, par un vaste concile provincial, et ensuite, par un concile général de l'Orient, que le pape avait le droit de condamner et de déposer un évêque absent, sans avoir recours au concile provincial. Ce droit se fonde d'ailleurs sur d'antiques et de nombreux exemples ; et l'Eglise gallicane nous en offre plusieurs, même antérieurs au temps de Nestorius. Ainsi, en 418, le pape Zozime enjoint à l'évêque d'Arles de faire élire un autre évêque à la place de Rouel de Marseille, dont il voulait punir l'opiniâtreté, bien que celui-ci n'eût été jugé par aucun concile

provincial. L'année suivante, le pape Boniface ordonne la tenue d'un concile dans les Gaules, pour faire déposer l'évêque de Valence; le même pape Célestin délègue les évêques des provinces de Narbonne et de Vienne, pour juger deux autres évêques; il retranche du corps épiscopal un évêque nommé Daniel, jusqu'à ce qu'il vienne se justifier à Rome. Je pourrais citer d'autres exemples; j'aime mieux laisser le pape Gélase, qui vivait vers la fin du 5e siècle, résumer toute la tradition primitive en disant : « Souvent même, sans aucun concile « précédent, le saint-siége a usé du droit « d'absoudre, selon l'usage des anciens, « *more majorum*, ceux qu'un concile avait « condamnés injustement, et de condam« ner, sans synode préexistant, ceux qui « le méritaient. » A présent, Messieurs, je franchis tout d'un coup l'espace de cinq siècles, j'arrive au 11e siècle : je vois Grégoire VII me présenter dans sa conduite une fréquente application de cette ancienne discipline; je l'entends qui la formule dans ses fameux *Dictatus papæ*, à peu près dans les mêmes termes que le pape Gélase. « Le pape, dit-il, peut dé« poser les évêques absens; il peut les « déposer ou les rétablir, sans synode. » C'est bien ce que nous avons vu faire, ce que nous avons entendu dire au 5e siècle. Mais, voilà qu'en parcourant ma route, lorsque j'arrive en France, au 17e, 18e et 19e siècle, à mon grand étonnement, j'entends répéter unanimement par tous les historiens, par tous les écrivains qui traitent des matières ecclésiastiques, je leur entends affirmer avec une confiance, avec un aplomb que la conviction, appuyée sur la science des faits, devrait seule donner, savez-vous quoi? que Grégoire VII, en avançant ces propositions et en exerçant ce pouvoir exorbitant dont on ne trouve, disent-ils, aucun exemple dans les temps antiques, n'a pu s'appuyer que sur l'autorité des Fausses Décrétales. Et voilà comme on nous a fait l'histoire!

Ainsi, parmi les actes de l'autorité pontificale, j'enregistre d'abord la condamnation et la déposition de Nestorius par le pape Célestin; je vous signale, en second lieu, la nouvelle règle établie par Innocent Ier, et transmise par lui au patriarche Alexandre, d'Antioche; il lui recommande d'exercer, sur les élections des évêques, le même contrôle que sur celles des métropolitains, c'est-à-dire de n'en laisser ordonner aucun, dans son patriarcat, sans son approbation. Ainsi, l'autorité des métropolitains ne suffit plus pour l'élection et la consécration d'un évêque; elle est subordonnée en ce point à la confirmation, ou mieux, à l'institution du patriarche. Or, le pape est patriarche d'Occident, la règle sur l'institution directe des évêques par le pape n'est donc qu'une application de la mesure ordonnée par lui-même pour l'Orient. Voilà, dans tous les cas, l'autorité des métropolitains restreinte et déplacée en partie au 5e siècle par le pouvoir pontifical. Cette action d'un pouvoir sur un autre est un acte incontestable de suprématie. Second monument de l'antiquité de l'autorité pontificale.

Nous en avons découvert un autre dans la soumission successive, mais prompte et absolue, d'Alexandre, de Cyrille, et d'Atticus, des trois patriarches d'Orient, aux exigences aussi fermes que raisonnables du pontife romain. Il a dit à ces trois patriarches : « Vous n'obtien« drez de moi votre confirmation, je ne « vous expédierai vos lettres de commu« nion, qu'après que vous aurez réhabilité « la mémoire de Chrysostome par l'inser« tion de son nom dans les sacrés dipty« ques; » et, malgré leur répugnance, leurs préventions, et leur position, compromise dans cette affaire, ils ont fléchi, ils ont obéi; ils ont reconnu et proclamé, par leur soumission, la nécessité de la confirmation pontificale, le droit de suprématie de l'Église romaine sur les trois premières églises de l'Orient. Troisième monument.

En voici un quatrième : Nestorius répand ses erreurs, le patriarche d'Alexandrie a recours au saint-siége, « pressé, « dit-il, par la nécessité de lui communi« quer cette affaire. » Nestorius ne reste pas en arrière, il prévient lui-même saint Cyrille auprès du pape. Ainsi les deux patriarches, marchant sous deux bannières différentes, viennent l'un et l'autre se mettre aux pieds du Saint Père, invoquer son autorité, lui parler comme

des inférieurs à leur chef. Le pape procède avec prudence, il prend l'avis de ses frères dans l'épiscopat ; mais il agit en supérieur revêtu d'une autorité suprême ; il examine, il juge, il condamne lui-même ; il fixe un délai fatal pour l'application de la sentence ; il délègue un patriarche pour en soigner l'exécution ; il prononce une peine qui implique sa juridiction, c'est la déposition et le remplacement ; cette conduite, cet acte suprême d'autorité, est respecté et applaudi par le patriarche d'Alexandrie, par les évêques d'Égypte, par l'unanimité des Pères du concile d'Éphèse, qui multiplient leurs hommages de respect et de soumission à l'Église romaine. Philippe, légat de cette Église, élève la voix en plein concile, et dit : « Il est reconnu « depuis des siècles, *à sæculis notum est,* « que saint Pierre, le prince et le chef des « apôtres, la colonne de la foi, le fonde- « ment de l'Église... vit dans ses succes- « seurs, et exerce le droit de juger. » Que répondent les évêques à cette solennelle déclaration, à cette proclamation de la haute et universelle suprématie de Rome ? Ils répondent par une déclaration, par une proclamation des mêmes principes, « qu'ils sont contraints par les sacrés ca- « nons, et par les lettres du saint père « Célestin, de souscrire à sa sentence. »

Ainsi, Messieurs, l'autorité spirituelle du pape se produit au 5e siècle avec l'éclat et la force qui l'environnent au 9e ; elle ne se présente pas avec l'entourage, l'appareil, et les attributions du pouvoir temporel, parce qu'elle n'en a point encore été investie par les capitulaires de Charlemagne, par les institutions du moyen âge ; mais grande, mais puissante, mais suprême dans l'ordre religieux, elle l'est, elle l'est partout en Orient, comme en Occident ; elle l'est sur tous : sur les patriarches, comme sur les simples évêques ; elle l'est en tout : dans les choses de la discipline, comme dans celles de la foi ; elle confère et retire le pouvoir ; elle juge, elle approuve, elle réprouve, elle absout, elle comdamne, sans l'information des conciles provinciaux, avant la rectification des conciles généraux ; tout fléchit, tout s'agenouille devant elle ; hommes et choses, elle domine tout. Vous voyez bien, Messieurs, que nous pouvons aisément nous passer des Fausses Décrétales pour établir sa grandeur, pour trouver des titres à son empire.

DOUZIÈME LEÇON.

Election des Evêques.

Nous avons vu, Messieurs, qu'après la déposition de Nestorius, les évêques, du consentement de l'empereur qu'ils crurent devoir solliciter, s'occupèrent de l'élection d'un nouveau patriarche de Constantinople. Proclus, qu'on avait déjà mis précédemment sur les rangs en regard de Nestorius, et auquel celui-ci avait été préféré, fut proposé de nouveau ; mais il avait été consacré évêque de Cyzique ; et, par ce motif, les Pères les plus influens du concile lui firent, malgré son mérite, donner l'exclusion en faveur de Maximien, prêtre pieux et régulier, mais, par la science et par l'expérience, au-dessous de la haute position où on l'élevait. Il appartenait à ce pauvre clergé de Constantinople, qui, si long-temps privé d'écoles au milieu des troubles qui avaient agité cette église, avait eu du mal de remonter au niveau commun. Quoique choisi par un concile général, Maximien demanda ses lettres de communion à Rome ; le pape les lui adressa, en lui tenant le langage d'une autorité supérieure : « Prenez en « main ; lui dit-il, le gouvernail de ce « vaisseau, qui vous est connu, et condui- « sez-le comme vous avez appris de vos « prédécesseurs à le conduire. » Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire ; elles marquent assez dans la personne qui les prononce la suprématie du ministère pastoral. Malgré l'opposition de Jean d'Antioche, Maximien occupa le siége de Constantinople.

A sa mort, les partisans de Nestorius se remuèrent pour obtenir son rappel et sa réinstallation ; mais l'empereur, craignant des troubles, ne leur laissa pas le temps d'agir ; il proposa aux évêques de prévenir toutes les intrigues par l'élection de Proclus, qu'on avait sous la main ; le jour même des funérailles de Maximien, il fut élu, malgré l'obstacle qui avait arrêté les Pères d'Ephèse, les canons qui défendaient les translations. L'empereur s'adressa pour cet objet au

souverain pontife, qui leva la difficulté par une dispense. Ainsi, conformément à la doctrine dont on attribue l'introduction aux Fausses Décrétales, en vue de l'utilité et de la nécessité, l'empereur proposa, les évêques consécrateurs approuvèrent, et le pape confirma la translation d'un évêque d'un siége à un autre. Cette interdiction avait été établie par le concile de Nicée; elle était de droit commun; mais elle devait admettre des exceptions, lorsqu'une règle supérieure à toutes les règles écrites, l'utilité, la nécessité, exigeaient impérieusement qu'on transférât un évêque d'un siége à un autre. Ainsi au cas présent, il y avait convenance et notable utilité : Proclus ne pouvait faire le bien à Cyzique, dont les habitans s'obstinaient à lui fermer l'accès, et son installation dans le siége de Constantinople prévenait des intrigues, des troubles, peut-être un schisme. Ainsi encore l'exaltation de saint Grégoire de Nazianze, évêque de Sazime, dans le siége de Constantinople, avait été fondée sur le grave embarras où l'on se trouvait pour trouver un évêque capable de régir une église fatiguée, tourmentée, bouleversée pendant quarante ans par le génie persécuteur et désorganisateur de l'arianisme. L'Eglise de Constantinople, dans l'espace d'un siècle, nous offre donc deux exemples de translation de siége, et, à l'occasion de celle de Proclus, l'historien Socrate en cite quatorze autres, toutes motivées par l'utilité ou la nécessité. Ainsi on s'est grossièrement mépris en allant chercher dans les Fausses Décrétales l'origine des translations. Je sais, Messieurs, que je reviens bien souvent sur ce chapitre des Fausses Décrétales; je crains que vous ne vous imaginiez que c'est chez moi une sorte d'idée fixe; non, mais on a accrédité tant d'erreurs à ce sujet, et l'erreur, une fois implantée dans les esprits par des écrivains supérieurs, par des hommes d'une haute réputation, est si difficile à déraciner, que je suis obligé, à chaque monument que je rencontre sur ma route, de vous le signaler. Les autres ont pour eux l'autorité de leur nom; il faut que je range les faits de mon côté. Ainsi, je continuerai mes explorations dans l'histoire, comme par le passé, et je vous communiquerai mes notes.

De Constantinople passons à Alexandrie. Saint Cyrille y mourut en 444; il eut pour successeur le trop célèbre Dioscore, son archidiacre. Dioscore avait gagné la confiance et l'affection du peuple par ses bienfaits et par ses vertus; c'était un modèle de douceur, de modestie et d'humilité; on le croyait; il était peut-être un saint; il devint un autre Théophile, il le surpassa même en violence et en méchanceté. Rien n'est plus touchant, rien n'est plus beau que les commencemens de son épiscopat; sa réputation de sainteté s'était répandue jusqu'à Rome; et, comme vous allez le voir, le pontife romain était ravi d'un tel choix. Dioscore lui envoya Possidonius, pour lui demander ses lettres de communion; le pape Léon confirma son élection, et lui écrivit en ces termes : « Vous pourrez juger de l'amour que nous vous portons en Notre-Seigneur, par l'empressement que nous mettons à affermir les commencemens de votre épiscopat, afin qu'il ne paraisse pas manquer quelque chose à sa perfection, tandis que vous avez en votre faveur le suffrage de vos mérites spirituels, ainsi que nous en avons acquis l'assurance. Cette collation, que nous vous faisons comme votre père et comme votre frère, doit être très agréable à votre sainteté, et vous devez la recevoir avec les mêmes sentimens que nous vous l'accordons. » Si intéressantes que soient ces citations, ce n'est pas dans cette vue que je les fais, mais pour vous prémunir contre l'opinion erronée de plusieurs canonistes et théologiens qui ont prétendu que les élections des patriarches d'Orient s'accomplissaient en dehors de l'intervention du pape. Le contraire résulte évidemment des pièces que j'ai fait passer sous vos yeux; je n'insisterai pas davantage.

Dioscore remplit le siége d'Alexandrie; Proclus a gouverné l'Eglise de Constantinople pendant treize ans; il meurt en 447; Flavien, prêtre et trésorier de cette Eglise, sans autre distinction que celle de ses vertus, lui succède, contre le gré de plusieurs personnes attachées à la cour, entre autres de Chrysaphe, premier ministre, à qui son austérité dé-

plaisait. Cette aversion eut des suites déplorables.

A la tête d'un monastère, voisin de Constantinople, se trouvait un abbé que ses parens, dès la plus tendre enfance, avaient dirigé vers l'état ecclésiastique, mais qui s'était tourné vers la vie monastique, dans laquelle il se distinguait, par sa régularité, sa piété, l'austérité de sa pénitence. Il avait combattu Nestorius avec une remarquable vivacité; l'ardeur de la discussion, son ignorance des matières délicates et obscures qu'il agitait le jetèrent dans l'extrémité opposée, et l'opiniâtreté de son caractère l'y retint. Il remplaça une hérésie par une autre hérésie. Arius, ne pouvant concilier dans le Christ la nature divine avec la nature humaine, avait nié la première; Nestorius, pour concilier les deux natures, avait admis deux personnes; Eutychès ne voulut reconnaître qu'une personne et qu'une nature. Ainsi les Grecs, ne pouvant concevoir le Médiateur nécessairement Dieu-Homme, *totus Deus, totus homo,* suivant l'expression d'Augustin, parcouraient le cercle entier des erreurs possibles sur ce mystère.

Eutychès avait soixante et dix ans quand il commença à prêcher son erreur; il endoctrina d'abord facilement les trois cents moines placés sous sa direction; bientôt il produisit son dogme au dehors, à l'aide de la protection de Chrysaphe, homme sans mœurs, et disposé d'ailleurs à faire bon marché de sa foi; il fit entrer adroitement l'impératrice Eudoxie dans ses filets; et, avec cet appelant, il attira, il captiva la foule des esprits légers, curieux, amateurs de nouveautés, qui, du reste, ne se défiaient pas d'une main qui se cachait sous une séduisante enveloppe : la doctrine d'Eutychès se répandit ainsi avec une effrayante rapidité. Malgré son peu de savoir, le patriarche Flavien ouvrit bientôt les yeux, averti qu'il fut par son ami Eusèbe, évêque de Dorilée. Eusèbe était un homme fort distingué par sa science et d'une orthodoxie éprouvée : c'était cet avocat qui s'était élevé dans l'Eglise contre l'hérésie de Nestorius, et qui l'avait confondue par une exposition de la foi catholique. Il était aussi lié d'amitié avec Eutychès, et, pressés l'un contre l'autre, ils ne s'étaient pas quittés dans toutes les évolutions de la guerre contre le nestorianisme; il avertit franchement Eutychès de ses erreurs, il les lui montra, il les lui fit toucher du doigt, il employa tous les moyens possibles de douceur et d'insinuation pour le désabuser, pour le ramener à la simplicité de la foi. Mais l'obstiné vieillard retira sa main de la main de son ami, et le repoussa; ils se séparèrent pour ne plus se revoir. Eusèbe avertit Flavien des dispositions d'Eutychès et des périls que courait la foi; le bon patriarche crut devoir tenter encore une démarche près du moine révolté; mais, n'ayant rien pu obtenir, il assembla à Constantinople un concile de trente évêques. Sacrifiant son amitié pour Eutychès à son zèle pour l'intégrité de la foi, Eusèbe s'y porta son accusateur. On fit deux sommations inutiles au sectaire; il s'abrita sous le prétexte d'une maladie pour refuser de se rendre au concile; cependant, à la troisième sommation, il comparut, entouré d'une garde nombreuse que Chrysaphe avait mise à sa disposition. Cet appareil militaire n'intimida pas les évêques : ils l'interrogèrent; d'abord, il chercha à couvrir sa doctrine d'explications compliquées; mais, poursuivi de principe en principe, et acculé à l'absurde, il fut réduit à un aveu, et, sur le refus de se rétracter, il fut déposé de sa dignité d'archimandrite. L'appellation d'*archimandrite,* ou chef de bercail (d'ἀρχὴ et de μάνδρα), correspondait en Orient à celle d'*abbé,* ou père, usitée en Occident.

Eutychès déposé prend le rôle et emprunte le langage d'un juste persécuté; simple prêtre qu'il est, il s'adresse au pape avec les apparences de la confiante simplicité d'un innocent : il avait prié les évêques de lui faire un rapport, promettant de se soumettre à leur jugement; on ne l'a pas écouté, et malgré son appel on l'a déposé; que le pontife romain, protecteur des opprimés, prononce sur cette affaire et qu'il ne souffre pas qu'on maltraite un pauvre vieillard de 70 ans, à qui on n'a jamais eu rien à reprocher. Léon donne dans le piége de l'hypocrite;

il est touché de ce langage humble et soumis, et recevant en même temps de l'empereur une lettre que celui-ci avait écrite à la sollicitation d'Eutychès, et dans laquelle il se bornait à prier le pape de rétablir la paix dans l'Église de Constantinople, il imagine que la circonspection des termes de cette lettre est imposée par la gravité des circonstances et par la violence des évêques; il écrit à Flavien, il lui reproche de ne l'avoir pas instruit du scandale, il lui demande une relation exacte de ce qui s'est passé, il ajoute qu'il ne voit pas de justice dans la condamnation qui prive de la communion un prêtre fidèle tout disposé à se soumettre; qu'au surplus il se charge de corriger en lui ce qu'on y trouve de répréhensible et qu'il prendra soin de mettre fin à cette division. Quand Flavien reçoit cette lettre, les bras lui tombent d'étonnement; il se hâte de répondre et de relater en détail toutes les circonstances; il nie formellement qu'Eutychès ait signifié au concile son libelle d'appellation à Rome; et en effet le rusé vieillard s'était contenté, en se retirant et en passant auprès du patrice Florentin qui commandait le poste de garde, de lui dire furtivement à l'oreille qu'il allait en appeler à Rome. Flavien avait entendu rapporter depuis par Florentin ce mot sans conséquence, mais il n'y avait pas attaché plus d'importance qu'il n'en méritait, et du reste il n'était officiellement saisi d'aucun acte d'appel. Enfin, après avoir exposé les motifs qui ont fait une obligation aux évêques de frapper Eutychès d'une condamnation, il prie le pape de confirmer la sentence et lui exprime l'espoir que, par ses lettres pontificales, il coupera les racines de cette hérésie naissante et mettra un terme prochain aux troubles qu'elle a déjà occasionnés.

Toute espèce d'observations sont ici superflues pour faire ressortir l'exercice évident et la reconnaissance unanime du pouvoir pontifical par l'empereur, par les juges et par le coupable; il n'y a qu'à ouvrir les yeux, il n'y a qu'à ne pas s'aveugler volontairement. En vérité, cela me fait mal de voir la légèreté avec laquelle, dans un grave et savant ouvrage, un homme de mérite et de réputation vient affirmer à la nouvelle génération que les papes avaient besoin des Fausses Décrétales pour y trouver un titre qui consacrât leur puissance.

C'est beaucoup, en diplomatique, de gagner du temps; il paraît qu'en ce point Eutychès avait prévenu la science de nos modernes diplomates, car sa démarche à Rome ne pouvait avoir d'autre but; il ne pouvait en attendre un jugement favorable : aussi profita-t-il de ces jours de relâche pour négocier près de l'empereur par l'intermédiaire de Chrysaphe, qui, n'aimant pas Flavien, prit à tâche, pour le contrarier, de présenter Eutychès comme un innocent persécuté pour la foi, poursuivi par les sectateurs déguisés de Nestorius. Pour mieux réussir, il marcha dans l'ombre de Dioscore et le lança devant lui dans la mêlée. Le patriarche d'Alexandrie n'était pas plus que ses prédécesseurs exempt de jalousie contre le patriarche de Constantinople. Chrysaphe exploita habilement ce sentiment, il l'envenima, et fit ensuite comprendre adroitement à Dioscore que s'il voulait, en prenant la défense d'Eutychès, se déclarer contre Flavien et Eusèbe de Dorilée, il trouverait en lui un homme bien placé pour le soutenir et tout disposé à servir ses desseins. A ce prix, Dioscore accepta la commission avec empressement et se mit à l'œuvre. D'après son avis, on convoqua un concile à Ephèse. Il y avait quelque adresse à choisir cette ville, comme pour y continuer la poursuite des sectateurs de Nestorius dans la personne de ceux qui condamnaient Eutychès. Pendant les apprêts du concile, arriva une lettre dogmatique du pape Léon qui, sentant la gravité des circonstances, envoyait aux Églises d'Orient une exposition des vrais sentimens catholiques sur le mystère de l'Incarnation. Cette lettre, qui accuse dans ce grand pape de profondes connaissances théologiques, n'arrêta pas l'élan de Dioscore qui n'avait pas affaire de théologie ni de foi, mais uniquement des intérêts de son ambition. Cependant Eutychès ne prenait pas de repos, il multipliait ses partisans dans les monastères où le froc ne lui était pas inutile pour se faire bien venir, il s'adressait aux évêques avec moins de succès, mais néan-

moins sans perdre tout-à-fait son temps.

Le professeur rend compte d'une démarche que fit Eutychès près de saint Pierre Chrysologue, archevêque de Ravenne, laquelle fut repoussée par cette réponse : « Quant à nous, par attachement pour la paix et la foi, nous ne pouvons entendre aucune cause doctrinale, sans le consentement de l'évêque de Rome. »

Dès que la conjuration est solidement ourdie, le concile s'assemble ; on y compte 130 évêques orientaux. Dioscore le préside par l'ordre de l'empereur et dicte à lui seul toutes les délibérations. Eutychès est admis à se justifier ; il étale avec complaisance sa doctrine, qu'il fait habilement coïncider avec celle de Nicée et d'Ephèse ; on écarte les accusateurs ou on les réduit au silence ; on assigne à Flavien le cinquième rang ; par décision impériale on exclut Eusèbe ; les légats du saint-siége veulent donner lecture de la lettre du pape Léon, on refuse de les entendre ; Eutychès est absous et réintégré dans sa dignité, il est comblé d'éloges comme un confesseur de la foi de Nicée et d'Ephèse. Tel est le premier acte de la pièce ; mais Dioscore se promettait un autre dénoûment, et c'était pour l'obtenir qu'il avait mis en jeu toutes ces machines. On traduit Eusèbe et Flavien comme calomniateurs, et l'on va procéder à leur déposition. Juvénal, évêque de Jérusalem, se lève le premier et prononce sa sentence ; Flavien récuse la compétence du tribunal ; les légats romains l'appuient et font entendre leur *contradicitur ;* Dioscore passe outre, il va lancer sa condamnation, lorsqu'un grand nombre d'évêques l'arrêtent ; on le supplie, on lui serre les genoux en le conjurant d'épargner au concile un tel scandale ; furieux de cette opposition, il fait entrer une troupe armée d'épées et de bâtons, et portant des chaînes ; succombant à la violence, les évêques livrent leur blanc seing ; ceux qui le refusent sont envoyés en exil ou jetés en prison ; le tumulte est au comble, il est effroyable ; les légats du pape prennent la fuite et ont peine à s'échapper ; Flavien proteste contre la violence ; on le charge de coups, et le troisième jour il en meurt. Anatole est mis à sa place ; la proscription poursuit son cours par la déposition de pl sieurs autres évêques, entre autres Théodoret, évêque de Cyr, à qui l' avait fermé les portes du concile, et Domnus, patriarche d'Antioche, qui av rétracté sa souscription à la condam tion de Flavien. Dioscore couronne gnement son œuvre. Exalté par l'org du succès et prévoyant d'ailleurs le ch timent que lui destine le pontife rom il songe à le prévenir en le frappant premier ; il a l'audace de l'excommu en face de tout le concile ; tous les é ques qui n'étaient pas placés sous la m de ce forcené tyran, reculent épouv tés devant une témérité dont l'histoir l'Eglise d'Orient ne fournissait pas core d'exemple ; mais il parvient à fa signer cet acte par 10 évêques ses suf gans. Tels furent, Messieurs, les actes ce concile, ou plutôt, suivant l'expr sion qui est restée dans l'histoire, tel le brigandage d'Ephèse.

Mais la Providence, qui ne manque mais à son Eglise, avait placé sur le si de Rome un homme qui avait le c ferme et le bras assuré ; Léon sut ma tenir les droits de sa charge et faire pecter ses lois. Inquiet de ce qui se fai en Orient et comme s'il eût eu le pres timent des déplorables événemens qui accomplissaient, il venait d'écrire à F vien pour en obtenir des renseigneme lorsque ses légats, échappés du con d'Éphèse, arrivèrent à Rome. On était mois d'octobre et le concile annuel d province, qui se tenait à cette époq était assemblée. Ils font une relat fidèle de ce qui s'est passé à Ephèse remettent au pape le libelle d'appe tion dont l'évêque Flavien avait eu temps de les charger. L'arrivée des lég fut suivie des lettres et des plaintes d plupart des évêques déposés qui en a pelaient à Rome et lui demandaient j tice. Celle de Théodoret arriva la d nière.

Je passe ici complètement l'intér sante monographie de Théodoret, q le professeur trace d'une main savan et vigoureuse. Il rappelle sa naissance son éducation, sa vaste érudition et s importans travaux, ses vertus et spéci lement son esprit de pauvreté, sa m destie, sa compatissante charité, se

services et sa popularité, ses erreurs et son retour à la foi catholique, ses luttes contre Dioscore et la rancune de ce lâche contre un adversaire qui lui avait fait sentir sa supériorité, car ce fut son unique motif pour le poursuivre à toute outrance et pour le faire déposer au conciliabule d'Ephèse. Prévenu contre lui par un insidieux ennemi, l'empereur l'avait confiné dans son diocèse, sans lui permettre d'assister au concile où l'on devait traîtreusement le frapper. A la nouvelle du coup qu'on venait de lui porter, il sollicita la permission de se rendre à Rome pour se justifier; n'ayant pu l'obtenir, il dressa sous la forme de lettre un mémoire qu'il envoya au pape, et dans lequel nous trouvons un monument d'autant plus précieux qu'il nous est fourni par un homme qui, sous le rapport de la science, doit être considéré comme une des premières sommités ecclésiastiques de l'époque, et qui, certes, n'en était pas à ignorer les droits respectifs de chaque siége.

Dans sa défense, il suppose, comme un fait constant et comme un principe au-dessus de toutes les attaques, la primauté du siége de Rome sur tous les autres siéges; il l'exalte et célèbre en même temps l'éloge du grand pape qui l'occupe; il loue son zèle contre les hérétiques; il a lu la lettre de Léon à Flavien et la reçoit comme le langage de l'Esprit-Saint. Il se plaint ensuite de l'inique conduite de Dioscore, de la condamnation qu'il a prononcée contre lui sans l'entendre; il oppose avec confiance à ses accusateurs sa vie, ses travaux apostoliques et les souffrances qu'il a supportées pour la foi; il proteste de son orthodoxie, et, avec un esprit de soumission toute filiale, il ajoute: « J'attends la sentence de votre siége apostolique, et je conjure Votre Sainteté de venir au secours d'un évêque qui invoque l'équité de votre tribunal. Ordonnez que je me rende près de vous pour montrer que ma doctrine est conforme à celle des apôtres..... Ce dont je vous supplie avant tout, c'est de m'apprendre si je dois ou non acquiescer à mon injuste déposition. J'attends votre sentence. Si vous me commandez de me soumettre à ce qui a été jugé, je m'y soumettrai. »

Le pape, profondément ému des plaintes de tous les évêques qui accouraient à son tribunal et du rapport lamentable qui lui est fait des violences qu'on avait exercées contre eux, soumit cette affaire aux délibérations du concile. Les actes du concile d'Ephèse sont cassés à l'unanimité des voix. Cette condamnation prononcée, le pape a recours aux plus terribles armes confiées à son autorité suprême, et il fulmine l'excommunication contre le patriarche d'Alexandrie. En même temps, il déclare qu'il retient dans sa communion Flavien, Eusèbe et tous les autres évêques déposés. Il écrit même une lettre de consolation à Flavien, dont il n'avait pas encore appris la mort. Dans une autre lettre simultanément adressée aux magistrats et aux habitans de Constantinople, il prend le ton et dicte les arrêts d'une autorité suprême. « Quiconque osera, du vivant de votre évêque, envahir son siége, n'aura jamais de part à notre communion, et ne pourra prendre rang parmi les évêques. » Tous ces actes plus tard furent lus au concile de Chalcédoine, vivement et solennellement approuvés.

Il résolut dès lors d'en ordonner la convocation, afin de ramener le calme et l'union dans les esprits si fortement agités. C'était le moyen le plus efficace de prévenir un schisme et de porter un coup décisif à l'hérésie. Il écrit à l'empereur, le priant avec larmes de le réunir. Mais l'empereur, circonvenu par les courtisans qui reçoivent les inspirations de Chrysaphe, prétexte l'inopportunité de la mesure; Léon insiste, et apercevant le mauvais vouloir de Théodose, il lui fait écrire par Valentinien, empereur d'Occident. Toujours les mêmes excuses, les mêmes délais; Léon va éprouver la déconvenue d'Innocent Ier, poursuivant de toutes ses forces, mais sans succès, la réunion du concile de Thessalonique, lorsque, par un sage arrêt de la Providence, la mort de l'empereur, frappé à l'âge de quarante-neuf ans, vient lever tous les obstacles. Le concile aura lieu sous Marcien, et fera l'objet de notre prochaine leçon.

REVUE.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

LE RHIN, PAR V. HUGO [1].

L'an passé, me promenant un jour sur les bords du Rhin, j'eus la curiosité d'aller visiter une ruine qui se dressait fièrement au-dessus de ma tête, sur une roche sauvage presque perpendiculaire, et qui semblait jeter un défi à l'intrépidité du voyageur. Je me mis à grimper, comme ont aimé de tout temps à le faire les chèvres et les touristes, par un de ces sentiers escarpés que les notes de voyage ne manquent pas de qualifier de *dangereux*, et qui le seraient en effet, suivant la judicieuse observation du prince Pulker Muskau, si l'on cessait de se tenir sur ses jambes, — comme un cheval serait dangereux si on cessait de garder l'équilibre, un bateau si l'on se jetait par dessus le bord, etc. Je rencontrai bientôt un vieil escalier de basalte par où montaient jadis plus commodément les Burgraves, aujourd'hui envahi par les ronces, rempu, éeroulé, reparaissant seulement de distance en distance accompagné de sa rampe de broussailles fantastiques, et cherchant, semble-t-il, à lier encore un peu le château qui est mort au petit village encore vivant son voisin, ainsi que font pour l'histoire des époques chevaleresques, les traditions, brisées aussi, que l'on retrouve çà et là sur ces rives poétiques.

Arrivé au haut du rocher, je vis se développer autour de moi un de ces vastes et magnifiques paysages dont cette contrée est prodigue : tout à mes pieds le pittoresque village de Velmich, avec son petit clocher, ses toits gris, ses h habitans allemands paraissant gros c me des mouches, fumant paisible leur pipe au seuil de leurs maisons g ses comme des noix; — puis le Rhin vieux père Rhin (*vater Rhein*) s'en all tranquillement et majestueusement v la mer, comme il faisait du temps Charlemagne, comme il faisait du te de César, comme il continuera à le f lorsque du voyageur qui l'admire il restera plus qu'un peu de poussière; puis tout le long et imposant cortège croupes volcaniques qui bordent le fl et que couronnent au loin les ruines mantelées des forteresses féodales.

Après avoir admiré ce splendide s tacle, en humant l'air des montag je me mis à parcourir la ruine qui m tourait, avec cet intérêt vif et mél lique que l'on éprouve à la vue de grands débris du passé, de ces mag *ques témoignages de notre néant*, portent en même temps sur eux, d' manière si frappante, l'empreinte d main puissante de l'homme et celle main plus puissante de Dieu, du p bruyant mais éphémère de l'un, d haute, immuable et souveraine per nence de l'autre, et où l'on voit la n affecter en quelque sorte de veni jouant reprendre ses droits là où l'ho régnait naguère en maître. L'homme jour avait dit au rocher : Donne-moi peu de ta pierre que j'en fasse des mu des tourelles à mon usage; que je la t et l'arrondisse, que je m'en bâtisse solide et respectable château, qui se v de loin, et d'où je puisse impuném

[1] 2 vol. in-8°, Paris, chez les marchands de nouveautés; prix : 18 fr.

braver mon ennemi. — Et la pierre avait été arrachée du sol et s'était dressée obéissante suivant le caprice de l'homme au-dessus du rocher, et avait répandu au loin la terreur et l'effroi; mais un peu de temps encore et l'homme puissant aura disparu et le solide édifice tombera à son tour, et voilà que le rocher reprend ses pierres, toutes ses pierres sans en oublier une seule; et, comme pour bien faire acte de domination absolue, il leur fait de nouveau porter ses couleurs, les habille de sa livrée de mousse, et les enveloppe jalousement d'un inextricable fouillis d'épines, de houx, de chardons, de ronces de toute espèce.

Du vieux manoir que je visitais et que l'on appelle dans la contrée *die Mause*, par opposition à un autre château voisin que l'on appelle *die Katze*, il ne reste plus aujourd'hui sur pied que quelques grands murs à larges fenêtres déformées, une haute tour ronde aux étages défoncés, et çà et là quelques débris de jolies cheminées à colonnettes, où jamais plus châtelain ne viendra chauffer ses pieds chaussés de velours, — et puis sous tout cela des souterrains écroulés et comblés, et cependant encore pleins de terreur. Il y a des histoires effrayantes sur ce château; il est rempli d'apparitions, de lueurs de deux couleurs..... Le soir on y voit se dresser tout au sommet de la grande tour une flamme..... C'est que, sous cette tour, s'enfonce le puits des âmes, le puits où le féroce seigneur de Falkenstein, au 14e siècle, s'amusait à faire jeter sans pitié ni merci, et souvent sans confession, les gens qui avaient le malheur de lui déplaire. Tandis que tout plein de la légende et frissonnant au bruit du vent dans la ruine antique, je me trouvais transporté en plein moyen âge, voilà que dans une salle basse que je n'avais pas encore visitée, j'aperçois, écrit sur la muraille, après quelques noms de voyageurs insignifians et inconnus, celui-ci qui n'était à coup sûr ni l'un ni l'autre:

VICTOR HUGO.

Ce fut la première nouvelle qui me parvint du passage de notre célèbre poète dans cette contrée. Et en effet, dans la *préface* du livre qu'il publie aujourd'hui, il a soin de nous apprendre que, pour plus de liberté (la gloire est parfois si gênante en route!), il crut devoir prendre le parti de voyager *incognito*. — Les rois trouvent cela plus commode.

L'incognito fut si bien respecté cette fois, que rien, si ce n'est le capricieux autographe tracé avec une pierre sur un mur de l'antique résidence des sires de Falkenstein, ne vint le trahir; la presse garda un discret silence, et le poète touriste put achever sans distraction importune son excursion, et se reposer même au retour tout à son aise. Mais si ses amis s'étaient vus alors condamnés au mutisme le plus absolu, ils s'en dédommagèrent, lorsque tout-à-coup, il y a six mois environ, il leur fut permis d'annoncer au monde que le grand poète allait donner au public le résultat de cette promenade. Et que dis-je, promenade? — Ce n'était pas *sur* le Rhin qu'il allait nous parler, mais *au sujet* du Rhin; ce serait quelque chose d'inattendu, de neuf, de grandiose, de prodigieux. Il ne fallait plus compter cette fois sur un simple livre de poésie, une feuille d'automne, ou œuvre d'imagination; non, non, l'auteur allait aborder franchement et hardiment les plus difficiles questions du gouvernement, et l'on serait étonné de la magnificence de son début. Semblable à la nuée qui porte la foudre, le livre avait commencé par apparaître comme un petit point noir à l'horizon, puis il avait toujours et de plus en plus grandi en s'avançant jusqu'au moment, depuis long-temps désiré, je l'avoue, où il vint tomber sur ma table et où je pus le lire.

L'ouvrage de M. Victor Hugo n'est pas, en effet, seulement un journal de voyage, c'est aussi une étude politique; c'est tout à la fois l'un et l'autre, ou pour mieux dire, l'un après l'autre. Il commence, sans façon, par une vraie promenade de flaneur; il finit par une profonde méditation d'homme d'État qui aspire à résoudre un des plus difficiles problèmes de l'époque. — Procédons par ordre; examinons successivement les deux livres que renferme le livre du *Rhin*.

I.

Comme flaneur, l'auteur part, ainsi

qu'il le déclare lui-même, « sans autre « but que de voir les arbres et le ciel... « C'était là son objet unique. » Une fois le but du voyage déterminé, rien de plus facile que de l'exécuter. Le poète s'en va tout bonnement par Laferté-sous-Jouarre ; il voit défiler à sa gauche Saint-Denis et Montmorency ; il est seul, avec Virgile et Tacite, toutefois. — Excellente compagnie, quoiqu'un peu exclusivement païenne, mais très classique, du reste, et bien faite pour l'accompagner au retour jusqu'au fauteuil académique. Cependant la roue de son cabriolet casse ; il monte gaillardement dans la diligence, entre un bossu et un gendarme ; il n'oublie aucun incident de la promenade. Son allure est dégagée et insoucieuse ; l'incognito est si complet, qu'il nous arrive parfois d'avoir peine à reconnaître notre grand poète, et de nous prendre à relire son nom sur le volume, pour nous convaincre que c'est bien lui ; il chemine en vrai Parisien qui ne s'étonne de rien, et est étonné pourtant de bien des choses, tout plein de cet aplomb imperturbable au dehors, qui n'exclut pas une certaine naïveté intérieure des plus inexpérimentées. C'est ainsi qu'il découvre, avec une surprise à peine dissimulée, que les bords de la Meuse sont beaux et jolis. — Cependant, il n'en avait pas du tout entendu parler ! Il note comme une chose singulière qu'il y ait une vallée profonde, avec accompagnement de précipices et de rochers, dans cette immense plaine qu'on appelle *les Flandres* (nous sommes dans le pays de Namur, s'il vous plait, dont les habitans, nommément ceux de Givet, département des Ardennes, deviennent bien malgré eux sans doute des Flamands), et il ne saurait assez s'exclamer en voyant le chemin de fer percer la montagne douze ou quinze fois dans cette contrée universellement reconnue jusqu'à présent pour être unie comme un parquet.

Tout, du reste, sur la route, l'intéresse, l'amuse, mérite d'être noté : un champ en fleurs, avec des coquelicots et des papillons ; — des enfans barbouillés qui jouent sur un tas de sable ; — une poule blanche becquetant le pavé ; — les ormes faisant toutes sortes de grimaces, le soir, aux passans. — Un petit garçon de six ans qui fume sa pipe est un grand évènement. — Il n'en demande pas tant ; il s'arrête à regarder une mauve en fleur, qui prend des airs de rose trémière, sur une planche portée par deux vieilles marmites. — Il examine comment les guêpes bourdonnent autour des clochettes violettes. — Il va errer toute la journée, et écouter, comme un ami admis en tête-à-tête, la causerie mystérieuse du torrent et du sentier. Son imagination, qui aime les images, se livre, chemin faisant, à ce luxe de rapprochemens inattendus, souvent plus hardis que relevés, qui sont un des caractères de son style, et que l'on retrouve jusque dans ses poésies, où sans cesse les plus grandes choses se voient inexorablement comparées aux plus vulgaires et triviales. Ainsi l'ombre des rangées d'arbres sur la route dessine, à ses yeux, la figure d'un grand peigne auquel il manquait plusieurs dents. — Le bateau à vapeur est un gros chien qui nage. — Le puits (miraculeux) a produit l'église dont il est surmonté, comme un oignon produit une tulipe.

Je consens, tant qu'on voudra, à appeler le télégraphe un grand insecte noir ; mais je demande grâce pour le clocher de Dinant, dont M. Hugo prétend faire un immense pot à l'eau, et pour ceux de Namur, qui lui paraissent un gigantesque jeu de quilles diapré de quelques bilboquets. — Ce genre d'esprit est-il d'un emploi difficile ? C'est ce que j'ignore ; mais je ne pourrai jamais me persuader qu'il soit d'un bon aloi. Il est impossible d'en abuser davantage que dans la description suivante, par exemple, qui est celle du clocher de Givet : « L'architecte a pris un bonnet carré de prêtre ou d'avocat ; sur ce bonnet carré, il a échafaudé un saladier renversé ; sur le fond de ce saladier, devenu plate-forme, il a posé un sucrier ; sur le sucrier, une bouteille ; sur la bouteille, un soleil, etc. »

Que dire encore d'un tableau comme celui où l'auteur cherche à rendre, avec une déplorable verve, l'aspect et la physionomie d'une vaste cuisine d'auberge, qu'il appelle tout d'abord *antre à indigestion ?* — « Les hommes jurent, les « femmes querellent, les enfans crient,

« les chiens aboient, les chats miaulent, « l'horloge sonne, le couperet cogne, « la lèche-frite piaille, le tournebroche « grince, la fontaine pleure, les bou- « teilles sanglottent..... »

De telles choses doivent absolument être relevées et critiquées vertement, dans l'intérêt du goût d'abord, qu'on ne peut laisser sacrifier à ce point, et ensuite dans l'intérêt même de l'auteur et de sa propre dignité. Il faut une bien grande dépense de génie pour se relever et se donner de l'autorité, quand on s'est laissé aller à d'aussi triviales puérilités. Dans toute la première partie de son ouvrage, M. Victor Hugo manque complètement de dignité; il n'a aucune tenue; il se montre avec tout le laisser aller, la désinvolture sans gêne et sans frein d'un écolier en vacances. Nous n'aurions jamais pu croire qu'il eût dans le caractère tant de jeunesse et d'enfantillage, bien qu'à le voir on retrouve peut-être quelque chose de cela dans sa figure, et que les écarts irréfléchis et fougueux de quelques uns de ses ouvrages n'aient peut-être pas d'autre cause. Il y a long-temps qu'on a dit de lui que c'était un *enfant sublime*. Dans l'ouvrage que nous examinons, il ne s'est guère donné la peine d'être sublime, et, le dernier trait du portrait effacé, il ne reste que l'enfant. On ne trouvera pas, certes, que nous allions trop loin lorsque nous aurons cité quelques uns des incroyables calembourgs que chemin faisant il commet comme aux plus beaux jours du collége. En passant à Sézanne, il fait observer qu'il est des gens qui traduisent le nom de cette ville par *sex decim asini*, comme celui de Fontanes par *faciunt asinos*; — à Varennes, remarquant que l'homme qui assistait Drouet et qui saisit Louis XVI, s'appelait Billaud, il se demande pourquoi pas *Billot?* — Il ne manque pas, en traversant Givet (qui a pour clocher un sucrier et pour habitans des Flamands), de rappeler que cette petite ville a eu l'honneur de fournir à Louis XVIII son dernier mot d'ordre, et son dernier calembourg : *Saint-Denis-Givet*.

Mais il va bien plus loin encore; il accueille, avec une indulgence à toute épreuve, les plus stupides jeux de mots qu'il rencontre sur sa route, ceux que lui offrent les fautes de français du Suisse d'Aix-la-Chapelle; par exemple : « Voici les places des chamoines... Ne pensez-vous pas que cela doive s'écrire les *chats moines?* Et, après cela, arrive immédiatement le colonel *Graindorge*, qui assurément devait être arrière-petit-cousin du maréchal *de Lorge*...... Et quant au capitaine *La Soupe*, il pouvait bien avoir quelque parenté avec le duc de *Bouillon*. — Et puis le vin de *Moselle* changé en vin de *demoiselle*. — Et puis ce monsieur Hollandais, qui, dans ses momens de gaîté, s'appelait lui-même Donquichotte, et que Victor Hugo aime mieux appeler *Dom Qui Choque*. Il se moque beaucoup de ce ridicule personnage qui avait la prétention d'être poète, et qui, dans un dithyrambe sur la Hollande, parlait pompeusement des *harangues* qui sortent de la mer. — Des *harangues dans la mer*, s'écrie Victor Hugo; j'avoue que, pour mon compte, je n'y aurais guère trouvé que des *harengs!*

Il est à désirer pour l'honneur de l'esprit français que les mauvais vers du monsieur Hollandais aient assez complètement endormi l'assistance, pour l'empêcher d'entendre ce déplorable calembourg d'un de nos grands poètes.

J'aime mieux Victor Hugo contant des histoires; il sait les dire avec grâce et esprit. Le livre du Rhin en contient quelques unes de charmantes, telles que celle du village des barbiers, celle de l'Anglais qui ne veut pas se lever quand le feu est à la maison, et continue à dormir tranquillement et heureusement jusqu'au jour, et l'aventure des ours, qui vaut toutes celles d'Alexandre Dumas, le conteur sans rival. Les journaux ont reproduit la légende, à laquelle nous ne pouvons donner qu'une très médiocre approbation, du diable Urian avalant l'âme d'un loup : cette légende nous satisfait peu. Nous serons plus sévères encore à l'égard de la grande histoire du beau Pecopin et de la belle Bauldour, *imaginée* sous les murailles du manoir ruiné de Falkenbourg : nous dirons franchement à l'auteur qu'il a été mal inspiré, en vain a-t-il entassé les unes sur les autres les aventures les plus extraordinaires, évoqué à grand bruit

de trompes et de fanfares les diables, les chasses infernales, les talismans enchantés, il n'est parvenu avec toute cette fantasmagorie qu'à produire un conte de fées des plus ennuyeux. Il assure que les contes ont une moralité : il ne serait pas facile de démêler quelle est celle de celui-ci, où l'auteur fait intervenir quatre saints qu'il met aux prises avec le diable de la manière la plus irrévérencieuse et la plus inconvenante. Nous ne saurions avoir trop de blâme pour ce ton leste et dégagé de moquerie irréligieuse, comme nous ne comprenons pas ce qu'il peut y avoir d'intérêt à assister à la conversation triviale, ignoble et parfois repoussante du démon, qui est un des principaux personnages de l'histoire.

Nous sommes, et nous éprouvons le besoin d'en faire ici la déclaration formelle, nous sommes de ces écouteurs patiens dont M. Victor Hugo parle dans un de ses chapitres, « portés à la bienveillance, pénétrés de la nécessité des « choses et de la loi des natures, qui « accordent aux poètes les enjambemens « et aux rêveurs les enjambées.... » Oui, Monsieur, pourvu que les enjambemens n'aillent pas au-delà des limites tracées par le goût, la langue et l'art; pourvu que les enjambées surtout ne blessent pas au hasard quelque chose de respectable et de saint. Et nous n'irons pas plus loin sans vous arrêter tout court dans une de ces enjambées trop légères et trop lestes pour nous.

En parlant des restes de Charlemagne, que l'on montre dans la sacristie d'Aix-la-Chapelle, vous dites agréablement que l'Église a pris le squelette de cet empereur, et l'a *dépecé* comme saint, pour faire de chaque ossement une relique. Mais, Monsieur, veuillez être assez juste pour convenir que si l'Eglise ne s'était constituée d'une manière ou d'autre, peu importe pour le moment, la pieuse gardienne, l'immuable conservatrice de ces reliques, il y a long-temps qu'elles auraient disparu complètement; et vous, touriste, vous, archéologue, vous, poète, vous n'auriez pas, au bout de mille ans, le plaisir de nous raconter que vous avez vu ce bras « qui a tenu la boule du monde.... ce crâne qui a été le moule de toute l'Europe moderne, » sans compter son beau cor d'ivoire et la croix même qu'il portait à son cou, et son trône de marbre blanc, et sa chapelle merveilleuse, dont vous faites une si admirable et si parfaite description.

Ceci nous mènera à l'appréciation, pour nous très intéressante, du livre du Rhin sous le rapport archéologique; et ici nous aurons des éloges à donner.

Si, à travers les aberrations où il a laissé égarer son beau talent, M. Victor Hugo a fait quelque chose de bon et d'utile, c'est son heureuse appréciation de l'architecture chrétienne au moyen âge, c'est le mouvement artistique en sa faveur auquel il a puissamment contribué. Il a été depuis dépassé peut-être sous le rapport de la science; mais à lui revient (et à notre ami le comte de Montalembert, que nous ne devons pas oublier) la gloire d'avoir commencé : nous le reconnaissons de grand cœur, nous ne sommes pas ingrats.

Sur les bords du Rhin, M. Victor Hugo avait beaucoup à voir, beaucoup à étudier même, sous le rapport archéologique. Là, les monumens religieux présentent des différences notables avec ce que nous avons sous les yeux; là le système lombard et bysantin persista bien plus long-temps que chez nous. En France, l'ogive commença à être employée dès le 12e siècle; la partie orientale de Notre-Dame de Paris était déjà achevée en 1181. Dans le sud de l'Italie, on trouve l'arc ogival appliqué dès la seconde moitié du 11e siècle, comme à Terracine et à Amalfi. En Allemagne, au contraire, il ne fut admis que dans le premier quart du 13e siècle, et encore ne l'employa-t-on long-temps qu'à des galeries, à des portes, à des fenêtres, et avec une réserve singulière.

Dans toutes les églises construites en Allemagne de 1160 à 1180, et même dans celles qui furent élevées de 1180 à 1220, l'architecture lombarde règne encore généralement avec ses arcs en plein cintre, avec ses lourds piliers carrés et ses épaisses murailles percées de petites fenêtres et sans arcs-boutans; on en trouve de nombreux exemples dans toutes les villes du Rhin, et notamment à Cologne, dans les églises Saint-Martin, des Saints-

Apôtres; Saint-Cunibert, et autres, qui datent de 1200 à 1230, et qui sont entièrement bâties dans le style architectural lombard, à l'exception des cintres et des voûtes surhaussés, et de quelques fenêtres et arcades ogivales qui se présentent à côté d'arcades et de fenêtres à plein cintre.

M. Victor Hugo s'arrête plus d'une fois à observer et décrire les intéressans édifices religieux qu'il rencontre sur sa route, et, ainsi que nous le disions, il donne une description fort remarquable, très détaillée et très complète de la curieuse et glorieuse église d'Aix-la-Chapelle.

A Cologne, où il arrive le soir, il nous rend ainsi compte de sa première impression :

« Devant moi, sous la lueur fantastique d'un ciel crépusculaire, s'élevait et s'élargissait, au milieu d'une foule de maisons basses à pignons capricieux, une énorme masse noire, chargée d'aiguilles et de clochetons; un peu plus loin, à une portée d'arbalète, se dressait isolée une autre masse noire, moins large et plus haute, une espèce de grosse forteresse carrée, flanquée à ses quatre angles de quatre longues tours engagées, au sommet de laquelle se profilait je ne sais quelle charpente étrangement inclinée, qui avait la figure d'une plume gigantesque posée comme sur un casque au front du vieux donjon. Cette croupe, c'était une abside; ce donjon, c'était un commencement de clocher; cette abside et ce commencement de clocher, c'était la cathédrale de Cologne.

« Ce qui me semblait une plume noire penchée sur le cimier du sombre monument, c'était l'immense grue symbolique que j'ai revue le lendemain bardée et cuirassée de lames de plomb, et qui, du haut de sa tour, dit à quiconque passe que cette basilique inachevée sera continuée, que ce tronçon de clocher et ce tronçon d'église, séparés à cette heure par un si vaste espace, se rejoindront un jour et vivront d'une vie commune, que le rêve d'Engelbert de Berg, devenu édifice sous Conrad de Hochsteden, sera dans un siècle ou deux la plus grande cathédrale du monde. »

Le lendemain, M. Victor Hugo revient à la cathédrale; il pénètre dans l'église; il peint avec beaucoup d'exactitude cette forêt de piliers, de colonnes et de colonnettes embarrassées à leur base de palissades en planches et se perdant à leur sommet dans un enchevêtrement de voûtes surbaissées, et tout ce singulier fouillis d'échelles, de poulies, de cordages; il s'étonne d'abord, il comprend ensuite. — On a repris l'œuvre interrompue en 1499; on continue la cathédrale de Cologne, et, s'il plaît à Dieu, on l'achèvera.

Quel magnifique symbole pour un chrétien que l'histoire de ce monument, immense développement en pierre de l'idée religieuse des âges de foi, arrêté tout-à-coup dans son essor à l'approche du 16e siècle, à l'époque même où commençait à souffler dans ces contrées et dans le monde le vent desséchant de la réforme! Cette église qui s'interrompt, qui laisse passer Luther et Calvin, le protestantisme, et le rationalisme, et Voltaire, et toute son école, et qui maintenant, au bout de deux cent cinquante ans, voit reprendre l'œuvre interrompue en 1499...... *On continue la cathédrale de Cologne, et, s'il plaît à Dieu, on l'achèvera.*

Tout ce qu'il y a pour nous, catholiques, dans ces simples mots, M. Victor Hugo ne paraît pas l'avoir soupçonné en les traçant : il s'inquiète fort peu en général du sens intime et profond des choses, il ne s'arrête qu'aux surfaces, qu'il cherche à reproduire d'une manière brillante; il est artiste avant tout. S'il a par momens de belles pensées et des aperçus lumineux, la plupart du temps il se contente de refléter d'une manière éclatante ce qu'il perçoit matériellement; il est littérairement matérialiste : il peint, il décrit, il raconte, il déclame; mais on ne peut pas dire qu'il sente, qu'il croie, qu'il aime. Aussi n'émeut-il presque jamais. La cathédrale n'est pour lui qu'une chose en pierre, construite à différentes époques, avec plus ou moins d'art, ornée de merveilleuses ciselures qui font encore beaucoup d'effet, traduites en un livre par une

plume exercée; mais jamais, jamais ce n'est pour lui le lieu saint et béni où l'âme quitte la terre, où le cœur oppressé cesse de souffrir, où l'esprit troublé trouve le seul repos qui ne soit pas une illusion, où l'ambition, et l'orgueil, et la vanité, toutes les passions se taisent et laissent l'homme en paix.

Ce dôme de Cologne où lui, le grand écrivain, n'a vu et apprécié, en définitive, que du bois, du verre de couleur et du granit, voici ce qu'en écrivait l'an passé en quelques lignes une femme du monde, qui, dans un charmant petit livre de voyage, a consacré cent pages environ à l'Allemagne et aux bords du Rhin : « Tel qu'il est, ce monument de Cologne « excite un sentiment d'admiration et « de piété que rien ne saurait affaiblir. « L'âme, d'abord profondément atten« drie, se sent accablée sous le poids des « pensées graves qu'inspire ce lieu su« blime; et si le soir vous surprend au « milieu de cette forêt de colonnes, d'ar« cades et de rameaux entrelacés, sous « ce ciel sillonné d'ogives, oh! alors vous « êtes comme plongé dans une atmo« sphère délicieusement mélancolique, « et vous ne vous croiriez plus sur la « terre si vous ne vous sentiez les joues « inondées de larmes! »

Un peu plus loin, madame la comtesse de La Grandville (car c'est elle dont j'ai le livre sous les yeux, en même temps que celui de Victor Hugo) consacre quelques pages pleines de sensibilité à l'appréciation de la musique religieuse des bords du Rhin, musique que notre poète voyageur ne paraît pas avoir eu le bonheur d'entendre pendant sa tournée; car s'il l'avait entendue une seule fois, je le défierais de pouvoir ne pas en parler avec ravissement. « Nulle part le chant religieux n'est plus universel; là il semble que la religion attire à elle le trop plein des cœurs qui surabondent d'attendrissement et d'enthousiasme. L'âme aimante satisfait son besoin d'aimer en s'épanchant dans des flots d'harmonie. La musique religieuse allemande m'a enivrée deux fois de ses délices. A Mayence, dans cette vaste cathédrale que remplissait un peuple immense, on entend une prière unanime, un long cri d'amour, de supplication, un mode touchant et tendre, un peu monotone, qui fait verser des larmes douces et silencieuses. Nulle voix ne se tait, nulle voix qui ne tienne sa place dans cette mélodie du chant grégorien, légèrement orné par l'improvisation des fidèles. A Duren, ce n'était plus, comme à Mayence, l'expression d'une contrition ardente, mais celle d'une vive confiance; plus de mille voix unies et concertées, comme si elles ne formaient qu'une voix seule, frappaient les voûtes du temple de leurs accens de reconnaissance et d'enthousiasme. C'était comme une assomption de l'âme qui, enlevée aux misères humaines, magnifie son Dieu dans une sorte d'extase. Par intervalle, l'âme semblait descendre ici-bas pour gémir, mais c'était pour s'élancer avec plus d'ardeur ensuite vers la céleste patrie. Oh! les cœurs aimans ne sont plus tentés de se détourner du vrai bien quand ils entendent cette divine harmonie; ils comprennent que Dieu seul peut les satisfaire. On est alors avec le Dante, « enivré des douces mélo« dies que fait retentir dans le ciel le « *Gloria* à la Trinité sainte; on croit « voir l'univers sourire; le ravissement « pénètre l'âme par la vue et par l'ouïe. » Et alors on s'écrie comme le poète : « O « délices! ô allégresse ineffable! ô vie « entière d'amour et de paix! »

O gioia! o ineffabile alleggrezza!
O vita intera d'amore et di pace [1].

II

Ainsi cheminant, ainsi discourant, racontant, décrivant, regardant les arbres, le ciel et les monumens, voyant beaucoup de choses et en oubliant quelques autres (le poète voyageur passe à Huy, et n'en visite pas la très remarquable église du 13e siècle. — A Liége, il omet l'église Saint-Jacques, la plus jolie et la plus achevée de toute la Belgique. — D'Aix-la-Chapelle à Cologne, rien). — Il traverse Cologne comme un barbare, c'est lui-même qui le déclare, et ne peut que faire en soupirant la magnifique énumération des merveilles qu'il n'a pas vues; il ne regarde qu'à travers une lucarne l'admirable et si intéressante et si vénérée

[1] *Il Paradiso*, canto XXVII.

châsse des trois rois mages, ce grand et prodigieux reliquaire bysantin, en or massif étincelant d'arabesques, de perles et de diamans, qu'il ne fit qu'entrevoir, dit-il, absolument comme on entrevoit à travers les ténèbres de vingt siècles, derrière le sombre et austère réseau des traditions de l'Église, l'orientale et éblouissante histoire des trois rois; tandis qu'il ne tenait qu'à lui (comme il ne tiendrait qu'à lui) de voir tout-à-fait! Ainsi marchant presque au hasard, M. Victor Hugo arriva sur les bords du Rhin.

« La rencontre de ce grand fleuve pro-« duisit en lui ce qu'aucun incident de « son voyage ne lui avait inspiré jusqu'à « ce moment; une volonté de voir et « d'observer dans un but déterminé; fixa « la marche errante de ses idées, im-« prima une signification à son excur-« sion capricieuse, donna un centre à « ses études, en un mot le fit passer de « la rêverie à la pensée. » Et voilà que s'ouvre la seconde partie de l'ouvrage, celle qui se compose d'aperçus et d'études historiques, politiques, diplomatiques, et que l'auteur intitule *Conclusion*.

Ici, il change subitement de ton et de manière; il prend une attitude grave, sa figure devient sérieuse, son langage sentencieux. Il ne fait plus de jeux de mots; il dit *nous* comme Chateaubriand au congrès de Vérone.

Lier ensemble ces deux livres si disparates, faire un tout de ces 200 dernières pages et de celles qui les précèdent n'était pas chose très facile. L'auteur, dans son *Introduction*, prend une peine extrême pour y parvenir, et c'est quelque chose de vraiment regrettable que le mouvement qu'il se donne pour arriver à ce résultat impossible. Sa marche, d'ordinaire si rapide, devient gênée, contrainte, embarrassée; cette chaîne dans laquelle il voudrait lier son ouvrage pour lui donner un air d'ensemble, il s'y embarrasse lui-même, et n'en sort pas sans peine. Il ne comptait pas, dit-il, faire un livre, mais il a l'habitude quand il voyage d'écrire des lettres; ces lettres, il les adresse à un ami *profond et cher*, *que chaque fois qu'il quitte Paris*, il laisse dans cette ville. Ces lettres d'épanchement quotidien, il les écrit à l'angle d'une table d'auberge pendant que le souper s'apprête : chacune d'elles est le *sac* où il vide la recette que son esprit a faite dans la journée, et dans ce sac il y a plus de gros sous que de louis d'or. »

Au retour du voyage dans les provinces rhénanes, il avait complètement oublié les lettres par lui écrites, lorsque tout-à-coup, l'an passé, la question du Rhin s'est agitée. Deux partis extrêmes se présentaient. Les uns voulaient abandonner sans esprit de retour la rive gauche à l'Allemagne, les autres voulaient la réclamer violemment. Les uns et les autres avaient à la fois tort et raison. Entre leurs opinions, M. V. Hugo pensa qu'il pourrait en apporter une troisième, qui consisterait à maintenir le droit de la France sans blesser la nationalité de l'Allemagne; comment? c'est là précisément le grand problème dont il était sur le point de présenter la solution dans une brochure de 200 pages; mais au moment de les faire paraître, un scrupule lui vint : avant de parler sur le Rhin, ne serait-il pas bon de dire qu'il l'a vu; et dire qu'il l'a vu sans en donner la preuve par un livre d'impressions de voyage, c'était *dérouter* le public. *Ceci sembla grave à l'auteur*.

Dans cette disposition d'esprit, il se rappela les lettres adressées à son ami profond et cher; — il les relut; — il y trouva une foule de choses vraies, empreintes de caprices, *entachées de poésie*. Ceci pourrait faire croire aux convictions de l'auteur, et ce serait un grand pas de fait. (M. Victor Hugo est trop modeste, nous n'avons nullement besoin de ces preuves pour croire à la sincérité de ce qu'il avance.)

Tels sont, explique-t-il, les motifs *impérieux* qui l'ont déterminé à présenter au public deux volumes sur le Rhin, au lieu des 200 pages en question. Il donne du reste ces lettres telles qu'il les a écrites, et il pousse si loin le scrupule à cet égard, nous assure-t-il dans une de ses notes, qu'il a été jusqu'à respecter sciemment et religieusement une faute historique à l'endroit où il parlait de la *troisième* croisade de Barberousse, qui ne s'est croisé que deux fois; — et une faute

d'orthographe dans la lettre 14e, où il avait écrit l'hérésiarque *Doucet* au lieu de *Doucin*. Il a semblé à l'auteur que puisque ces fautes étaient dans ces lettres, elles devaient y rester comme le cachet de leur réalité. Certes, c'est pousser la religion du respect pour un texte plus loin que le public le plus exigeant n'aurait jamais osé le demander.

Maintenant que nous savons comment M. Victor Hugo est arrivé à la seconde partie de son livre, il ne nous reste plus qu'à examiner et analyser en peu de mots cette courte étude politique et historique.

Au 17e siècle, deux grands empires prédominaient en Europe, la Turquie et l'Espagne; — l'un procédant par invasion, l'autre par empiétement; — l'un bruyant et terrible dans son allure, brisant de temps à autre les barrières et faisant brèche à la muraille; l'autre, habile, adroit, politique, se glissant par toute porte entr'ouverte; tous deux gagnant continuellement du terrain, troublant, pressant, menaçant l'Europe; — deux égoïsmes menaçant la civilisation; l'un représentant la barbarie, l'autre, la corruption.

L'Europe s'est défendue.

Aujourd'hui la Turquie est tombée; l'Espagne est tombée.

A la Turquie a succédé la puissance qui l'a dévorée : la Russie. A l'Espagne, celle qui l'a minée sourdement : l'Angleterre; et le même phénomène alarmant se reproduit; ces deux nouvelles puissances, assises sur les mêmes bases que les précédentes, fortes des mêmes forces et mues du même mobile, menacent l'Europe.

L'Europe doit se défendre.

Or l'Europe actuelle se compose essentiellement de la France et de l'Allemagne, double centre auquel doit s'appuyer, au nord comme au midi, le groupe des nations. L'alliance de la France et de l'Allemagne, c'est la constitution de l'Europe. Amicalement adossée à la France, l'Allemagne arrête la Russie; amicalement adossée à l'Allemagne, la France arrête l'Angleterre. La désunion de l'Allemagne et de la France, c'est la dislocation de l'Europe; et voilà pourquoi tout ce que désirent les états envahisseurs, c'est la désunion de la France et de l'Allemagne.

Cette désunion a été combinée habilement en 1815 par la politique russe-anglaise, laquelle a imaginé de créer un motif permanent d'animosité entre les deux nations centrales. Ce motif d'animosité, c'est le don de la rive gauche du Rhin à l'Allemagne; et pour que la proie fût bien gardée, on l'a donnée au plus jeune et au plus fort des peuples allemands, à la Prusse.

De là, entre ces deux peuples faits pour s'entendre et s'aimer, une antipathie prévue; et tandis que ces deux nations s'obervent, se craignent et se menacent, la Russie se développe silencieusement; l'Angleterre s'étend dans l'ombre.

Après avoir ainsi posé la question dans des termes qui ne manquent pas de grandeur et de poésie, voici comme l'auteur essaie de la résoudre.

La France et l'Allemagne sont deux peuples sincères, désintéressés, nobles; — qu'ils s'entendent généreusement; qu'on rende à la France ce que Dieu lui a donné : la rive gauche du Rhin.

A cela deux obstacles : un obstacle matériel, la Prusse. Mais on lui laisse la rive droite; qu'elle s'étende du reste vers l'Océan. — Un obstacle moral, les défiances que la France inspire aux rois européens, et par conséquent la nécessité apparente de l'amoindrir... Mais qu'on y prenne garde, on n'amoindrit pas la France sans l'irriter, et la France irritée est dangereuse.

Que la Russie s'étende en Orient, qu'elle fasse resplendir la croix grecque sur les minarets de Constantinople. Quant à l'Angleterre, c'est Carthage; qu'elle cesse d'être Carthage, ou bien, *delenda Carthago!*

Et ici M. Victor Hugo se met à arranger toutes choses pour le mieux, en découpant largement les empires, et dominant la politique à vol d'oiseau, comme il dominait naguère le vieux Paris du haut des tours de Notre-Dame. — Hélas! hélas, de là-haut, le spectacle est grand et magnifique; on promène audacieusement son regard autour de soi, on plane merveilleusement sur le monde, mais on n'agit pas, on ne réalise pas. En

bas est le travailleur, et pour le travailleur les obstacles réels et durs, ceux que ne renverse pas un trait de plume. Il est plus facile de prophétiser plusieurs grandes choses que d'en réaliser une seule petite.

Eh quoi! du haut de son aire d'aigle l'écrivain n'a vu qu'un empêchement matériel; un seul royaume a un peu gêné la prompte et facile conquête de la rive gauche du grand fleuve. Mais où étaient donc ce jour-là les quatre autres puissances auxquelles cette rive gauche a été partagée par grandes portions? Il n'a vu que la Prusse; il ne se préoccupe que de la Prusse... Mais la Bavière qui tient la rive gauche de Neubourg à Worms; — mais la Hesse qui s'étend sur les deux rives, de Worms à Bingen, fière de posséder Mayence; — mais la Belgique tout entière qui travaille avec tant d'ardeur à se constituer une nationalité; — mais la Hollande qui a sur la rive gauche La Haye, Nimègue et Rotterdam, tout cela n'est rien!

Cette complication de difficultés, de problèmes enchevêtrés les uns dans les autres auraient considérablement et insupportablement gêné le poète dans sa marche rápide, je le conçois; mais pour le politique, l'homme pratique, l'homme d'État, tout ce qui existe doit être pris en considération, et franchir un obstacle avec des ailes n'est pas le renverser.

Politiquement donc, le livre de M. Victor Hugo n'a pas la portée qu'on avait prétendu lui donner: en y cherchant le législateur ou le publiciste, nous n'avons rencontré que le grand poète; le mal n'est pas considérable. Le résultat auquel il est arrivé a été une idée poétique, comme avait été son point de départ. Quel avait, en effet, été son point de départ pour passer à la politique? Il le raconte lui-même: Un soir, en se promenant dans les environs d'Andernach, il rencontra une tombe solitaire en granit bleuâtre. Ce tombeau était celui de Hoche. Cette rencontre fortuite, ce grand nom inattendu, ce caveau lugubre, cette solitude et *cette lune enveloppant ce sépulcre* le jetèrent dans la rêverie et le remplirent de pitié. — Le général français dort loin de son pays dans un champ de fèves! Il faut que la France reprenne le Rhin!

Rien de plus logique pour le cœur et de plus entraînant sans doute que cet entraînement d'idées au point de vue du sentiment; politiquement, cela n'a malheureusement pas grande valeur. S'il nous fallait conquérir tous les lieux où a péri quelqu'un de nos braves capitaines, les limites posées par la Gloire, on en conviendra facilement, nous mèneraient un peu plus loin encore que celles posées par la nature.

M. Victor Hugo est donc resté dans son appréciation de la question du Rhin un grand et généreux artiste: « Mais cette tenue d'études et de pensées, cette profondeur de bon sens, ce tact si délicat des événemens et des hommes, cette aptitude à démêler le réel dans le bruit considérable des opinions, cette promptitude à concevoir et cette prudence à parler, qualités nécessaires au publiciste dont l'expérience seule peut faire des hommes d'État, » tout cela, d'autres l'ont déjà signalé avec une parfaite raison, lui manque encore.

Et puis, dans tout son livre, je ne trouve rien qui constate qu'il ait cherché à étudier avec quelque soin l'esprit et les dispositions des populations à travers lesquelles il cheminait. Il veut les voir françaises (et qui de nous ne le veut avec lui?), mais s'est-il informé de leurs sentimens réels et intimes, de leurs vœux, de leurs désirs? a-t-il recueilli les opinions? a-t-il comparé les dispositions des habitans si opposés des deux rives? s'est-il informé jusqu'à quel point il y a encore en Prusse de l'enthousiasme de 1814, — et comment on y cultive la vieille haine militaire contre la France? Que nous dit-il de tout cela? Bien peu de chose. Il donne un charmant petit récit de la rencontre qu'il fit, je ne sais plus où, de trois étudians allemands, portant la casquette classique, les longs cheveux, le ceinturon, la redingotte serrée, la pipe de faïence coloriée à la bouche. En passant près de lui, l'un d'eux lui crie: *Dic nobis, domne, in quâ parte corporis animam veteres locant philosophi?* — Et lui, sans hésiter, leur répond: *In corde Plato, in sanguine Empedocles, inter duo supercilia Lucretius.* — Alors les

jeunes gens crient : *Vivat Gallia regina!* — A quoi il répond : *Vivat Germania mater!* Et après s'être salués de la main, ils s'éloignent et se perdent de vue. Cette rencontre et ce vivat étaient à coup sûr faits pour laisser au voyageur français une impression agréable, mais je lui conseille, s'il veut être dans le vrai, de ne pas trop compter sur la généralité du sentiment qui inspira la politesse du *regina Gallia*.

La France, sans doute, est aimée dans les provinces de la rive gauche; mais cette amitié, il faut bien le dire, car avant tout il faut éviter les chimères, est craintive, restreinte et conditionnelle.

L'esprit de ces populations, qui sont allemandes encore par les habitudes, par la langue, par les constans et incessans efforts de la domination prussienne et par le rêve doré d'une Germanie libre, compacte, indépendante, l'esprit de ces populations penche toutefois vers la France par trois motifs, par trois désirs. Le premier, qui est tout politique et ne préoccupe par conséquent qu'un petit nombre de têtes, voudrait voir remplacées par les libres institutions françaises les institutions raides et despotiques de la Prusse. — Le second, qui est commercial et industriel, soupire après le magnifique débouché et le riche échange de produits qu'amènerait la réunion. — Mais ces deux premiers intérêts politique et commercial ne sont rien quant au nombre des individus qu'ils émeuvent auprès du troisième, qui est le motif religieux. La religion, et la religion seule, voilà, il ne faut pas s'y tromper, ce qui pourrait donner à la France la majorité, et, je crois, l'immense majorité, dans les provinces rhénanes.

Ces provinces sont, comme la Belgique leur voisine, avant tout catholiques, et c'est ce dont M. V. Hugo ne dit pas un mot dans son ouvrage, ce qu'il ne soupçonne même pas. En passant dans un petit village des bords de la Meuse, apercevant au-dessus de la porte de l'église cette assez singulière inscription : « Les chiens hors de la maison de Dieu, » il s'amuse à répondre que s'il était le digne curé de ce village, il penserait qu'il est plus urgent de dire aux hommes d'entrer qu'aux chiens de sortir. — Si M. Victor Hugo était, non pas curé, ce serait beaucoup trop demander assurément, non pas catholique, ce que nous lui souhaiterions toutefois du plus profond de notre cœur, et dans l'intérêt de son âme, et dans l'intérêt de son génie et de sa gloire; — mais s'il était seulement touriste consciencieux et s'enquérant sur son chemin de choses sérieuses, il saurait qu'il n'est pas nécessaire dans ces heureuses et morales contrées de dire aux hommes d'entrer dans les églises; qu'ils y entrent bien d'eux-mêmes, et que partout, nef et bas-côtés y sont encombrés d'une multitude nombreuse, compacte, serrée, non pas de bonnes femmes seulement, mais de tout une population virile, paysans, bourgeois, garnison, écoles, aussi pressés autour de la modeste chaire du village, que la foule à Notre-Dame de Paris quand s'y fait entendre un grand prédicateur.

Voilà ce qu'il saurait s'il avait pris la peine de s'en informer, et voilà ce qu'il est plus important qu'on ne pense de ne pas oublier, c'est que c'est surtout au catholicisme que sont dues dans toute cette contrée les vives sympathies pour la France. On peut être certain que plus la province est catholique, et anti-protestante par conséquent, plus aussi la domination de la Prusse lui est odieuse, et plus l'idée de la France sourit dans l'avenir. Mais cette France, libératrice des consciences, qu'ils rêvent et qu'ils espèrent, ces hommes bons, honnêtes, pieux, croyez-vous que ce puisse être une France irréligieuse et voltairienne, une France telle que travaille à nous la faire une littérature insensée et moqueuse qui s'en va, comme les vents mauvais, desséchant tout et détruisant tout devant elle, à tort et à travers? oh! celle-là ils la détestent, ils la repoussent, ils en ont peur; ils auraient horreur de s'exposer à la contagion de ces mauvaises mœurs et de ces détestables doctrines. Mais la France qu'ils veulent, celle dont ils partageraient avec ardeur et sans restriction le généreux élan, c'est celle que nous voulons nous-mêmes, et à laquelle nous sommes bien déterminés à consacrer, tant que nous aurons un souffle de vie,

nos faibles efforts, c'est une France morale, sûre, religieuse, sur laquelle on puisse compter avec confiance, et telle que l'avenir nous la réserve peut-être....

Et, convenez-en, monsieur Victor Hugo, ce serait une noble tâche, ce serait un beau rôle pour ces hommes de génie qui tiennent le sceptre de la pensée et marchent brillans à la tête des nations, les conduisant comme la nuée lumineuse du désert, que de travailler à rendre notre France aussi grande par la solidité et la vertu des principes, qu'elle l'est par l'intelligence et la gloire, de lui assurer ainsi la confiance et l'amour des nations, de la moraliser pour la rendre puissante; ce serait une sainte et noble tâche, digne à coup sûr de remplir magnifiquement tout une vie de grand écrivain; et à qui eût-elle semblé plus naturellement réservée qu'au sublime poète qui, en 1823, disait de Voltaire avec une si sainte et si juste indignation : « Hélas! l'ingrat a « profané la chasteté de la muse! Le « transfuge ne s'est pas souvenu que le « trépied du poète a sa place près de « l'autel. »

Baron de C.

ESSAI SUR LE BOUDDHISME.

Il y a dans le monde une religion qui règne sur 170 millions d'hommes, et qui n'est pas le Catholicisme; qui est professée dans cinq empires, quatre royaumes, de nombreuses provinces, et qui s'étend des bords du Volga jusqu'à la mer du Sud, retranchée, pour ainsi dire, aux dernières extrémités de l'Orient. L'idolâtrie, chassée successivement de l'Europe, de l'Asie occidentale, du nord de l'Afrique, du littoral américain, réduite partout ailleurs à se réfugier parmi des tribus barbares et des peuples sans nom, semble avoir ramassé là ses dernières forces pour ses derniers combats. Elle y a conservé un sacerdoce, des écoles, une civilisation faite à son image; elle s'appuie sur la puissance publique de plusieurs grandes nations. — Depuis plus de trois cents ans cette religion résiste à tous les efforts de l'apostolat. Les prodiges de saint François Xavier, le sang des martyrs de Yedo, la science des missionnaires de Péking, la voix de plusieurs milliers de prédicateurs, les vœux de l'Église universelle n'ont fait qu'ébranler sa tyrannie séculaire. Elle se défend avec l'énergie du désespoir par la terreur et les supplices. C'est elle qui, à l'entrée des ports du Japon, place le crucifix sous le pied des marchands, qui publie ses édits de persécution dans les villes du Tonquin et de la Chine, qui, en trois ans, a fait périr trois évêques et plus de vingt prêtres sortis du milieu de nous; et qui chaque jour conduit à la mort les néophytes enchaînés dans des cages de fer. — Cette religion se nomme le Bouddhisme[1].

On a jugé convenable d'en parler ici pour l'accroissement du zèle des missions étrangères parmi les classes lettrées. Le prosélytisme chrétien s'est toujours rendu compte de ses œuvres. Les propagateurs de l'Évangile n'ont point, comme ceux de l'Alcoran, envahi la terre, tête baissée, et sans souci des croyances qu'ils rencontreraient sur leur chemin. Les conquêtes pacifiques de la parole se sont faites par la réfutation, et conséquemment par la connaissance, de l'erreur. Saint Paul, devant l'Aréopage, rappelle les vers d'Aratus et l'autel du Dieu inconnu; les Pères ne dédaignaient pas de descendre dans les ténèbres de la théosophie grecque pour en éclairer les impostures; les missions des derniers

[1] Les tables comparatives des populations donnent les évaluations suivantes :

Population	Malte-Brun.	Hassel.	Balbi.
tot. du globe	653,000,000	938,000,000	737,000,000
Bouddhistes.	150,000,000	315,000,000	170,000,000
Autres religions païennes ..	160,000,000	245,000,000	207,000,000

Le bouddhisme est répandu dans les empires de Russie, de Chine, du Japon, d'Annam et l'empire birman, les royaumes de Siam, de Nepaul, de Corée, de Lieou-Kieou, dans l'île de Ceylan, le Dékan, le Thibet, etc.

siècles nous ont rapporté les livres de Confucius. Aujourd'hui que la propagation de la foi s'accomplit par les prières et les aumônes de toute la chrétienté, il faut que tous connaissent l'intérêt, le but, l'obstacle. C'est seulement des impies et des pervers qu'il est écrit : « Ils ne savent ce qu'ils font. » Appelés à prendre parti dans la lutte, il nous importe d'apprendre de quoi il y va pour la gloire de Dieu et pour le salut de l'humanité.

L'exposition complète du Bouddhisme, comme celle de toutes les fausses doctrines, peut n'être pas sans inconvénient. Il peut se faire que ses fables, entourées de tous les enchantemens de la poésie, sous un beau ciel, parmi des spectacles rians, ne soient pas toujours dépourvues de grâces. Ses dogmes, coordonnés par une philosophie trompeuse, en auront reçu une apparence de grandeur qui leur ferait pardonner par les esprits faibles. Mais l'idolâtrie antique eut aussi ses poètes et ses sages. Leurs prestiges ne scandalisèrent pas la raison droite et ferme des premiers chrétiens. Ils savaient, et nous n'ignorons point, que l'art et le raisonnement sont des voiles d'emprunt à l'usage de tous les mensonges qui veulent se cacher. D'ailleurs il est mieux de ne point méconnaître la puissance du mal; la foi n'a pas besoin de déprécier ses ennemis : elle ne les craint pas. — Peut-être aussi quelques analogies extérieures entre le culte de Bouddha et le culte véritable étonneront d'abord la piété des lecteurs. Cependant si elles existent, mieux vaut les expliquer que de les dissimuler, surtout si l'explication est glorieuse. Le christianisme n'a pas peur des faits, quels qu'ils soient : il sait bien que, tôt ou tard, les conséquences reviendront à lui. Ici comme ailleurs, par les travaux de la science, l'objection s'est changée en apologie. Souvent la nature et l'histoire, superficiellement consultées, donnèrent des réponses douteuses; mais interrogées une seconde fois et de plus près, elles rendirent toujours un oracle conforme aux oracles éternels.

Rien n'est plus illustre que l'antique civilisation de l'Inde.

Dans ces vastes et belles contrées régnait depuis de longs siècles la religi[on] de Brahma. Des livres vénérés, sous [le] nom de Védas, en conservaient le dép[ôt]. La caste sacerdotale des brahmes en f[ai]sait observer les lois et les rites; m[ais] entre les adorateurs des divinités div[er]ses et souvent rivales de l'Olympe i[n]dien, des querelles s'élevèrent : de l'i[n]terprétation des écritures, des cont[ro]verses naquirent : il en résulta plusi[eurs] sectes. L'une d'elles entraîna les esp[rits] par l'ascendant d'une réforme hardi[e] : ce fut le Bouddhisme. Il retint cep[en]dant de son origine beaucoup de tra[di]tions. C'est par là, par sa mytholo[gie] que nous commencerons; nous trai[te]rons ensuite de ses préceptes et de [sa] hiérarchie, et nos recherches finir[ont] par les doctrines philosophiques da[ns] lesquelles se résument ses enseignem[ens].

I. Voici ce que rapportent les vi[eux] récits des bouddhistes répétés dans [les] poèmes sacrés : — « Au commence[ment] tout était vide. Seul existait celui qu['on] nomme Adi-Bouddha, c'est-à-dire la p[re]mière intelligence. Il voulut, d'un q[u'il] était, devenir plusieurs : cette volo[nté] personnifiée fut Dharma, et de l[eur] union naquit Sanggha, troisième p[er]sonne de la triade suprême. Au-des[sous] d'elle paraissent deux générations [de] dieux (les cinq Dhjani-Bouddhas[1] [et] les cinq Bodhi-Satvas); ensuite vie[nt la] triade inférieure (Trimourti) : Brah[ma], Vichnou et Siva, représentant le [tri]ple pouvoir de créer, de conser[ver et] de détruire[2]. Du sein du chaos, fi[guré] comme un œuf immense, s'échapp[a la] création. Vingt-sept cieux hiérarchi[que]ment superposés, habités par q[...]

[1] Voici les noms des cinq Dhjani-Bouddhas : V[ai]rotchana, Akchobhya, Ratnasambhava, Amit[abha], Amogha-Siddha. — Les cinq Bodhivatsas sont : [Sa]mantabhadra, Vadchra pani, Ratna pani, Pa[dma] pani, Visva pani.

[2] Voici les documens qui ont servi de base [à ce] travail :

1° *The Catechism of the Shamans*, translat[ed by] *Neumann*;

2° *Hogdson*, *Sketch of Buddhism*, *Transaction[s of] the London royal Asiatic Society*, t. II;

3° Colebrooke, *Essai sur la Philosophie des H[in]dous*, 8e essai;

4° Schmidt, *Ueber einige grundlehren des B[ud]dhaïsmus*; deux mémoires dans la 6e série [...]

classes de divinités inégales, dominent le système du monde. Le mont Mérou en est le pivot; le sommet touche au ciel et devient le séjour destiné aux âmes des justes. Les quatre faces verticales du rocher gigantesque sont formées de cristal, de rubis, de saphir et d'émeraude. A la moitié de la hauteur, et aux deux côtés opposés, le soleil et la lune (Sourya et Tchandra) tournent sans cesse, distribuant le jour et la nuit. Autour des racines de la montagne rayonnent sept promontoires et quelques îles, demeures terrestres du genre humain, qu'enveloppe l'Océan. Plus bas, enfin, les enfers (Patalas), dont les cercles brûlans s'enfoncent à d'incommensurables profondeurs. Des essaims de génies et de démons peuplent ces espaces : il y en a pour l'air et les vents, pour l'eau et le feu. Les astres ont leur culte, la terre se fait adorer comme la mère commune (Prithvi); toutes choses s'animent, et toutes se divinisent.

« Or la terre resta long-temps déserte; seulement les génies des régions supérieures la visitaient dans leurs jeux. Un jour, il arriva qu'ils y eurent faim; ils s'approchèrent d'un arbre et en cueillirent les fruits dont la saveur, pareille à celle de l'amande, enivra leur sens. Mais quand ils voulurent retourner au ciel, ils avaient perdu leurs ailes. Alors leur nature s'appesantit. La race prisonnière en se propageant se dégrada, et l'existence du genre humain ne fut qu'une longue décadence. Elle se divise en quatre périodes (Yougas). Durant la première période, le terme normal de la vie est de 80,000 ans, de 10,000 pendant la seconde, de 1000 pour la troisième, de 100 pour la quatrième, qui la verra diminuer jusqu'à sept. Ainsi se précipite toujours plus rapide l'heure de la mort. Mais les destinées humaines se continuent au delà. Le corps (Sarira), tiré des quatre élémens, y retourne pour rentrer dans le jeu sans fin de leurs combinaisons. L'âme (Prana), particule détachée de l'âme universelle, épurée ou souillée par les vertus et les crimes d'ici-bas, est introduite selon ses œuvres dans les demeures célestes qu'Indra gouverne, ou dans le séjour de supplices que Yama prépare aux méchans. Mais au bout d'un nombre de siècles déterminés, elle recommencera une autre existence sous des formes nouvelles, montant ou redescendant à travers les degrés de la création, jusqu'à ce qu'arrivée en haut, dégagée de l'alliage mariel, elle rentre dans la substance incréée dont elle fut l'émanation passagère.

« Cependant, pour guider les hommes dans ce passage, la divinité s'y manifeste d'une façon visible; c'est pourquoi cinq grandes incarnations s'accomplissent successivement. Ces mystérieux personnages portent tous le nom de Bouddha[1]. La quatrième est celui qu'adore l'Asie. L'époque incertaine de sa naissance flotte entre le 14e et le 7e siècle avant l'ère chrétienne. L'Inde fut sa patrie : sa famille régnait dans la cité de Magadha. Des prodiges entourèrent son berceau; les génies du ciel le reçurent venant au monde; de nobles vierges prirent soin de son enfance. Quand il se promenait seul à l'ombre des arbres, la multitude se rassemblait pour contempler ses trente-deux beautés. En vain une épouse douée de trente-deux perfections lui fut choisie, il s'enfuit au désert pour méditer sur les quatre grandes douleurs d'ici-bas : naissance, vieillesse, maladie et mort. Là, durant six ans, il vécut dépouillé des pompes royales, repoussant les tentations impudiques. Sa vertu étonna les bêtes de la solitude; l'éléphant furieux venait se coucher à ses pieds; le roi des singes lui apportait des figues et du miel sauvage, et se tua un jour en sautant de plaisir[2]. Des disciples plus graves environnèrent l'anachorète divin. Il reçut le

Mémoires de l'Académie royale de Saint-Pétersbourg, t. I;

5° *Conférences de Monseigneur Wiseman*, 11e conférence;

6° *Une lettre de Monseigneur Cao*, vicaire apostolique d'Ava;

7° *Lettres de M. Gabet*, lazariste, sur la conversion d'un jeune Lama.

[1] Les cinq Bouddhas humains (Manuchi Buddha) portent les noms suivans : Kurkutchanda, Kantchana, Kaslapa, Sakiamouni, Maïtreya. Chacun d'eux correspond à l'un des Bouddhas du ciel et au Bodhisatva du même rang. C'est pourquoi le culte de Sakiamouni se partage avec Padma pani et Amitabha; le premier, honoré surtout chez les Tartares, et le deuxième, au Japon.

[2] Une autre fable rapporte que Sakiamouni ayant

titre de Sage de la maison de Sakia : Sakia-Mouni. Les temps étaient venus : sollicité par les dieux et les peuples, il prit la route de Bénarès, la ville sainte, pour s'y mettre en possession du trône primitif des docteurs. Alors commence son enseignement public. Devant une foule immense, il proclamait des lois qui n'étaient plus l'ancienne loi; ses disciples, assis autour de lui, écrivaient ses leçons. Après avoir vaincu dans une solennelle dispute les adorateurs du feu, et publié les dix préceptes de sa morale, il vit sa parole portée au-delà des montagnes et des mers. Arrivé à sa quatre-vingtième année, il s'éloigna des siens, et prenant tout-à-coup des proportions colossales, posant un pied sur l'île de Ceylan, l'autre sur la presqu'île de Malacca, il disparut. Les hommages des nations le suivirent : l'Inde le célèbre sous le nom de Gôtama; les habitans de Siam l'appellent Somono-Kodom ; c'est le dieu Fo des Chinois; et jusqu'aux frontières de la Russie européenne, les hordes mongoles promènent les images de Bourkan-Bakchi. Il serait trop long de les décrire. Quelquefois Bouddha est représenté avec sept têtes. Cette multiplicité n'étonnera point, si l'on considère qu'il a déjà parcouru par la métempsychose plusieurs vies antérieures; que, selon sa parole, « si l'on « amoncèle les ossemens de ces corps « morts dans le péché, ils dépasseraient « le volume des planètes, et que les ruis- « seaux de sang répandus par ses décapita- « tions successives formeraient une mer[1]. »

« Le règne du dieu durera cinq mille ans, jusqu'au jour où Maïtreya, le cinquième révélateur, viendra fermer le dernier âge du monde. Cette destruction (Pralaya) sera le prélude d'une création nouvelle. Soixante-et-onze alternatives de créations et de destructions forment la grande période où l'esprit humain se perd dans des siècles sans nombre, et qui n'est qu'un jour pour la divinité. Mais si la divinité a des jours, ils se succèdent, se multiplient, et lui font une existence finie elle-même, qui semble devoir s'évanouir dans les ténèbres éternelles [1]. »

Il est temps de nous arrêter, en demandant pardon d'avoir laissé ces fables prendre place dans des pages catholiques destinées à des usages plus saints. Toutefois, au milieu du chaos de la fiction, la lumière se laisse apercevoir, ne fût-ce que par éclairs. La triade indienne se répète dans les religions diverses des Germains, des Slaves, de l'Égypte et de la Grèce. Dans ces traits retenus par la mémoire des hommes, ne serait-il pas permis de reconnaître comme un souvenir défiguré du Père céleste, dont ils ne voyaient plus la face, comme un vestige de l'auguste mystère de la Sainte-Trinité, entrevu peut-être dans les révélations du Paradis terrestre? Le récit de la chute originelle rappelle les fruits empoisonnés par lesquels, selon les livres persans, périt le couple primordial; il reproduit aussi l'histoire de la boîte de Pandore, et les traces partout vivantes d'un âge d'or perdu. Enfin, la nécessité d'une incarnation divine, douloureux aveu de notre impuissance et de notre culpabilité, qu'est-elle autre chose que le dogme fondamental de toutes les croyances? Toute l'antiquité crut à des dieux sauveurs : Osiris, Apollon furent adorés sous ce titre. Les peuples, dans leur impatience, ne savaient pas attendre Celui qui devait venir. Au milieu de la confusion des dogmes professés aux quatre coins du monde, ce qu'il y a d'universel et de permanent, c'est la tradition légitime de l'humanité, telle qu'elle fut consignée dans la Genèse pour ne s'effacer jamais. — Mais si les religions païennes conservent quelques restes de la vérité primitive, elles se l'approprient pour la déshonorer. Ainsi, tandis que la doctrine bouddhiste semble supposer

recueilli l'un des insectes qui habitaient sa longue barbe, l'enveloppa d'un lambeau de soie, le déposa dans un creux d'arbre, et le nourrit tout un hiver.

[1] La couleur noire et les cheveux frisés qu'on donne communément à Bouddha ne témoignent point d'une origine africaine. La couleur est symbolique; elle est attribuée comme emblème à plusieurs divinités de l'Inde. La frisure est une des 32 conditions de la beauté.

[1] L'exposition qui précède est surtout empruntée aux traditions du Nepaul. Les autres sectes ne connaissent point Adi Bouddha, et leurs récits offrent de notables différences. Mais partout la même histoire du premier péché. Le voyageur Bergmann l'a retrouvée chez les Kalmouks.

l'unité d'un Dieu suprême, elle consacre toutes les puissances de la nature, tous les atomes de la matière par un grossier fétichisme. Pendant qu'on proclame la trinité de Brahma, Vichnou et Siva; le dernier de ces trois est un pouvoir destructeur et corrupteur, déification de la mort et de la volupté. Celui qui se fit adorer avec les attributs de Siva est le même qui prend la figure de Bouddha. Sa fabuleuse existence semble une parodie du Messie futur; mais il se trahit par l'absurdité et l'infamie. On le reconnaît dans ces idoles monstrueuses à plusieurs têtes, à plusieurs bras, aux gestes menaçans, aux luxurieuses attitudes. Il se révèle encore par l'odieux emblême (Lingam) inscrit au frontispice de ses pagodes et suspendu sur la poitrine de ses adorateurs. C'est lui qui fut le serpent au jardin de délices, lui qui sema l'ivraie parmi le bon grain; l'esprit de ténèbres qui se couvre du vêtement lumineux des anges. La science des mythologies démontre ce qu'enseignent les premiers élémens de la foi : que le paganisme, c'est le démon prenant la place de Dieu.

II. Si le bouddhisme, par ses fables, se rattachait à la religion de Brahma, il s'en éloignait, au contraire, par ses institutions. D'une part, en prescrivant les offrandes non sanglantes, il supprimait les holocaustes; il renversait les autels de l'antique liturgie, où avait coulé le sang humain. Il considérait le sacerdoce comme une vocation personnelle, non plus comme un privilége héréditaire : il ruinait ainsi le système des castes, et confondait ensemble les quatre familles des prêtres, des guerriers et des esclaves. Ces deux bienfaits n'étaient peut-être que le résultat de l'indignation tardive de l'esprit humain contre une tyrannie trop long-temps supportée, quelque chose de pareil à ce que fit Socrate à Athènes, Zoroastre en Perse, Confucius en Chine. C'est aussi à ces lueurs ranimées de la conscience mourante, que s'expliquent les dix préceptes de la morale de Bouddha. « Tu ne « tueras pas une créature vivante. — Tu « ne déroberas pas. — Tu ne seras pas « dissolu. — Tu ne mentiras point. — « Tu ne boiras point de liqueurs fortes. « — Tu ne te parfumeras pas les che- « veux du sommet de la tête. — Tu n'é- « couteras pas des chants immondes. « — Tu ne t'asseoiras sur aucun lit « large et élevé. — Tu ne mangeras pas « après le temps du repas. — Tu n'auras « pas en ta possession des figures de « métal précieux. » Assurément, il y avait peu de moralité sérieuse dans des maximes qui entremêlaient ainsi sous une égale consécration des devoirs éternels et des observances arbitraires. A l'ombre de ces apparentes rigueurs, on verra bientôt quelles réalités pouvaient trouver place.

D'abord la doctrine réformatrice fut accueillie avec un transport unanime : le cri d'affranchissement se répéta des cimes neigeuses du Caïlasa, jusqu'au cap Comorin, et la statue de Bouddha fut inaugurée dans les sanctuaires souterrains d'Ellore, parmi celles des anciennes divinités. Mais la caste sacerdotale, menacée dans son existence, souleva les intérêts des princes et le fanatisme des populations. Après de longues guerres civiles, le bouddhisme, refoulé sur tous les points de l'Hindostan, déborda sur les contrées environnantes, où déjà ses émissaires s'étaient répandus. Ceylan l'avait reçu dès son avénement; la péninsule Indo-chinoise l'accueillit ensuite : la Chine et le Japon envoyèrent au devant de lui de solennelles ambassades. Dans ces deux empires, il s'allia par une transaction facile avec les superstitions locales et le culte officiel. Au nord et à l'ouest, il envahit les pays de Kachmir et de Kaboul : les pères de l'Église connaissaient des Samanéens à Bactres [1]. Dans l'ardeur de leur prosélytisme naissant, les disciples de la religion nouvelle la portèrent jusque chez les singes, ces anciens amis de leur dieu. Les traditions affirment que la mission réussit. — Mais, au milieu des vicissitudes inégales que la secte parcourut, il lui restait un point fixe autour duquel tournaient ses destinées. Bouddha semblait avoir quitté la terre. Cependant, il ne cesse point d'y être présent, non par voie d'inspiration et d'assistance, mais par une incarnation per-

[1] Samanéen, de Sama, qui signifie indifférence pour désigner l'apathie absolue, vertu idéale de disciples de Bouddha.

pétuellement visible et perpétuellement renouvelée. Jusque vers le 7e siècle de notre ère, elle s'accomplit en la personne des *patriarches illustres* de l'Inde. Après la proscription et l'exil, elle se continua chez les *maîtres de la doctrine*, qui résidèrent à la cour des souverains de la Chine et de la Tartarie. Au 3e siècle, elle se transmit aux grands Lamas du Thibet. Avec cette dernière phase, commence une organisation nouvelle. Le pontife en qui le dieu réside règne dans la ville sacrée de Lassa. Un conseil de lamas supérieurs l'entoure, au-dessous duquel se rangent les patriarches préposés au gouvernement des provinces, et la foule des prêtres, divisée en plusieurs ordres. Des monastères rassemblent ceux qui se vouent au célibat, connus, selon la diversité des lieux, sous les dénominations diverses de Lamas, de Bonzes et de Talapoins. La forme régulière de leurs temples est celle d'un hémisphère, que surmonte une pyramide à treize degrés, terminée en flèche : l'autel s'élève au fond; des lampes brûlent alentour; et plusieurs fois le jour, le chant à deux chœurs retentit dans l'enceinte sacrée [1].

Ces ressemblances inattendues, poussées jusqu'aux derniers détails, jusqu'à la confession auriculaire, le baisement des pieds et l'usage du chapelet, ne pouvaient manquer d'étonner les premiers observateurs. Leurs rapports émurent les esprits; l'impiété s'en prévalut; elle en fit une sorte de scandale scientifi
Elle publia qu'elle avait trouvé le
ceau du Christianisme sous la robe
grands lamas. Mais une érudition
grave a répondu à ces allégations et
solu tous les doutes. Dès les prem
siècles, le Thibet semble évangélisé
les missions des Nestoriens, dont le
triarche, du fond de la Perse, envo
des évêques au Malabar et aux fronti
de la Chine. L'inscription chréti
trouvée dans l'une de ses villes en
témoignage. Cette première culture
laisser des traces en des contrées o
bouddhisme n'avait pas encore fixé
siége principal. Jusqu'à l'année 12
Maître de la doctrine n'avait ce
résider auprès des princes chinois,
le titre de précepteur de l'empire;
sans autre privilége que d'ajouter
sorte d'éclat religieux à la cour i
riale, à peu près comme les dern
califes de Bagdad dans la servitud
norée où s'éteignit leur gloire.
quand se fut élevée la puissance
Mongols, elle comprit aussi que
autorité vient d'en haut, et chercha
consécration de plus dans l'alli
d'un pontificat universellement rec
Khoubilaï, petit-fils de Djenguiz-K
appela le sage en qui reposait
l'esprit de Bouddha; il lui donna la
veraineté temporelle du Thibet; il
conféra aussi l'investiture spiri
avec le sceau d'or et de jaspe, et le
tres, jusqu'alors inouïs, de Dalaï-L
de prince de la grande loi, de chef
versel de la religion jaune. — Or,
même temps (1245), les hordes mong
précipitées sur l'Europe, après avoi
vasté la Russie et la Pologne, s'éta
trouvées arrêtées aux frontières de l'A
magne par les armes chrétiennes. L
nie des papes avait organisé la r
stance, il conçut la pensée de faire p
et d'aller chercher ces barbares ju
dans leurs déserts pour les conv
D'humbles religieux de saint Fran
la besace sur l'épaule et un bâton à
main, allèrent visiter la cour guerri
des Khans. Des ambassadeurs ta
parurent à Rome et au deuxième conc
de Lyon. Un archevêque établit son si
dans la ville de Kara-Koroum. Les cé
monies sacrées se célébrèrent sous

[1] Le Dalaï-Lama réside au monastère de Botala, non loin de la capitale du Thibet. Le temple a 312 pieds de hauteur; les bâtimens qui l'entourent contiennent plus de 10,000 cellules. Les tours et les obélisques revêtus d'or et d'argent, les statues de métaux précieux y sont sans nombre. Dans le voisinage, se trouvent quatre grandes écoles avec autant de temples célèbres; l'un d'eux est desservi par 5000 lamas. (Balbi, *Géographie*.)

En écrivant ces descriptions, nous sommes contraints d'employer les mots de la langue ecclésiastique chrétienne, les seuls qui puissent traduire approximativement les termes occidentaux. Nous le faisons avec peine et douleur; mais nous protestons au nom de la science comme au nom de la foi, que sous l'identité de l'expression reste la différence infinie des choses, et que le monastère, le prêtre, le sacrifice, ces choses saintes du catholicisme n'ont rien de commun avec les rites puérils, les imposteurs et les attroupemens sacriléges des bouddhistes.

ents des nomades. Beaucoup embrassè-
ent l'Évangile. Un plus grand nombre
n confondirent les pratiques avec leurs
outumes nationales. Entourés du spec-
acle imposant de nos cérémonies ; mis
n rapport avec la hiérarchie de l'Église ;
émoins de l'ascendant que ces institu-
ions exerçaient autour d'elles, les prê-
res bouddhistes y recoururent pour
ouvrir l'indigence de leur doctrine, ap-
elés tout-à-coup à des destinées inat-
endues. Ils reproduisirent les formes
xtérieures, les dignités, le costume, ce
ui pouvait tromper les yeux des peu-
les enfans. En sorte que désormais ar-
umenter des analogies du culte lamaï-
ue contre la divine origine du Christia-
isme, c'est à peu près comme si, des
ouvenirs de la Bible épars dans le Co-
an, on voulait conclure que Moïse fut
 plagiaire de Mahomet [1].

Mais il y a trois choses qui ne se don-
efont pas : ce sont la foi, l'espérance,
 la charité. Là où elles manquent, l'il-
sion des ressemblances n'est pas lon-
e. L'unité rêvée par le bouddhisme ne
 réalisa jamais : quatre-vingt-seize sec-
s divisent ses nombreux millions d'a-
ptes. Ces rites si vantés, qui n'ensan-
lantent jamais le sanctuaire, dégénèrent
n une grossière mécanique. Dans la
lupart des temples, des cylindres tour-
ent sans cesse, mis en mouvement par
n courant d'eau. Ils renferment quel-
ues pages, et quelquefois les tomes en-
iers des livres saints. Aux jours plus so-
ennels, un guéridon, chargé de cent huit
ampes pour représenter les cent huit
olumes des leçons de Bouddha, tourne
ans le même sens. La prière, en se pré-
entant ainsi sous les regards des dieux
omplaisans, décharge les hommes du
in onéreux de la parole et de la pen-
e. En effet, l'anéantissement des volon-
s et des intelligences, résultait de
tte impitoyable interprétation de la
ute originelle, qui suppose une déca-
ence mathématiquement progressive, et
ui fait peser une loi de fer sur le monde
ésespéré. Devant ce fatalisme impie, toute morale s'évanouit. D'un autre côté, la présence perpétuelle de la divinité dans le corps du prêtre, conduit à l'idolâtrie personnelle, avec une rigueur de conséquences qui dépasse tous les délires de Néron, de Commode et d'Héliogabale. Les immondes reliques du grand Lama vont parer le cou des rois ; et à côté de lui, règne une autre idole vivante. C'est la prêtresse souveraine qu'on appelle Djordjipamo (*la sainte mère de la truie*), incarnation de Bhavani, la plus voluptueuse déesse du Panthéon indien. Au fond du palais qu'elle habite, dans une île du lac Yamthso, elle reçoit les honneurs suprêmes ; elle ne sort pas sans que tous les fronts s'inclinent devant elle, et de nombreux couvens d'hommes se trouvent sous sa direction. Cette apothéose est l'expression des mœurs thibétaines, qui consacrent la polyandrie, le plus honteux désordre des sociétés terrestres, parce qu'il suppose l'absence complète du dernier sentiment qui s'éteignit dans le dernier asile moral de l'humanité, la pudeur dans le cœur des femmes. D'autres âges et d'autres cieux ont connu des vices devant lesquels la science chrétienne se voile la face. Le bouddhisme seul a consacré cette ignominie sous la protection des lois. Ainsi se manifeste en lui le second caractère des religions païennes : la dégradation systématique de la créature raisonnable, la ruine de toute liberté, la sinistre jalousie d'un esprit qui aime à fouler aux pieds l'image divine ; en un mot, l'empire de Satan et l'esclavage du genre humain [1].

[1] Ces explications données par M. Abel Rémusat, développées dans la 11e conférence de Monseigneur Wiseman, ont ruiné les hypothèses impies de Volney, qu'on n'a pas osé reproduire depuis.

[1] La discussion ne saurait mieux se conclure que par l'énergique jugement de M. Frédéric Schlegel. « La ressemblance qu'on veut bien trouver entre les deux religions n'est pas réelle ; elle est comme celle de l'homme au singe, quoique le singe n'ait aucune affinité, aucune sympathie organique avec l'homme, et quoiqu'il en approche seulement comme une parodie imaginée en haine du chef-d'œuvre de la création. On peut, au contraire, poser en principe que plus une religion essentiellement fausse a de rapports extérieurs avec la vraie, alors que sa tendance intérieure et spirituelle en diffère totalement, plus aussi cette religion est contraire à la vérité... La confusion et la complication de leurs récits mythologiques, la fatigante obscurité de leur métaphysique consignée dans une foule de livres, montrent

III. Mais l'Asie contemplative et rêveuse se plaît toujours aux spéculations philosophiques. Nulle religion n'y parut sans qu'une métaphysique en sortît. La raison subit sans peine l'esclavage de tous les dogmes, pourvu qu'on lui laisse l'orgueilleuse liberté des commentaires. Aussi les cent huit volumes des paroles recueillies de la bouche ds Bouddha, livrées à la méditation des docteurs et à la discussion des écoles, se sont multipliés jusqu'au nombre de six mille. Des sanctuaires entiers sont destinés à leur garde; et l'immense collection forme la charge de plusieurs chameaux. Pourtant, ces écrits développent une seule maxime, qui seule aussi résume l'ensemble des croyances populaires et du gouvernement sacerdotal : c'est *l'identité de la substance sous la variété des phénomènes*. Ils l'expriment ainsi, quand, loin du vulgaire, dans la solitude des pagodes, ils initient les jeunes Lamas au secret de leurs obscures doctrines.

« Au-dessus des génies et des démons que la foule adore, il n'existe, disent-ils, qu'un seul Bouddha véritable. En lui, il y a unité; car l'intelligence suprême renferme tout ce qui est invisible, immuable, perpétuel. Il y a pluralité; car elle s'individualise temporairement dans les divinités inférieures. Ses premières émanations sont les cinq Bouddhas célestes (Dhjani), types radieux des cinq Bouddhas de la terre (Manuchi). Chacun de ces derniers, après avoir rempli sa terrestre mission, va s'évanouir dans le sein de l'immensité. Mais sa vertu (Bodhi-Satva) lui survit, et demeure comme une puissance distincte dans une région plus basse du ciel, jusqu'à l'accomplissement des temps prescrits. — Le pontificat, image de la suprême intelligence, obéit au même sort. Un même esprit s'y perpétue sous la figure passagère des patriarches. En présence du Dieu s'anéantit la différence et la succession des personnes. La condition du reste des mortels est semblable. La loi n'a que des préceptes négatifs. Elle interdit le meurtre d'un insecte; elle n'ordonne rien, elle ne permet rien, pas même d'aimer. Le parfait Samanéen est celui qui arrive au calme absolu. Il faut qu'il se fasse pareil à un homme privé des quatre membres, qu'il pense sans qu'il paraisse penser, qu'il agisse sans qu'il paraisse agir, et qu'il s'identifie à la doctrine de l'anéantissement. A vrai dire, la prière, les cérémonies, les devoirs appartiennent à un état imparfait, celui de l'action (Pravritti). C'est par l'inaction (Nirvritti) que l'âme brise ses liens, échappe à la fatalité de la métempsychose, et qu'elle parvient au souverain bien, qui est l'inertie éternelle par la cessation de la personnalité. Tout homme est un Bouddha captif qui cherche à rentrer dans l'infini.—Enfin le monde extérieur parcourt aussi de longues vicissitudes: mort et renaissance, créations et ruines, ombres qui passent, magie (Maïa) qui trompe. L'univers est un principe unique, un Boudha voilé sous les apparences de la matière qui est illusion. Mais, tôt ou tard, le voile se déchire, les choses sensibles disparaissent, les existences passagères, même celles qui semblaient divines, prennent fin. Alors, après la destruction successive de tous les attributs, de tous les actes, de toutes les formes, il ne reste plus dans l'espace vide qu'une seule chose, le repos (Nirvana). Or, comme ce qui n'a point d'attributs ne saurait se définir, on peut dire que le repos c'est le néant; et les sages cherchant à se rendre compte de ce dernier terme où se perdent leurs pensées, se divisent entre eux, et distinguent quatre manières d'entendre le néant et dix-huit espèces de vide [1]. Bouddha lui-même conclut ses enseignemens par cet axiome solennel : Ma

assez la direction perverse de la philosophie des bouddhistes, qui, par une trompeuse dialectique et par une série d'abstractions insensées, n'aboutissent qu'au néant. C'est pourquoi les critiques judicieux les déclarent athées. » (*Philosophie de l'Histoire*, 5e leçon.)

[1] Ce n'est pas ici le lieu de discuter quel sens réel attachent les bouddhistes aux mots de néant et de vide. Il semble impossible que l'intelligence, dans son dernier aveuglement, aille chercher dans ce qui n'est pas la cause de ce qui est. L'explication la moins insensée est celle qui traduit le néant par l'Inconnu, ce qui devient synonyme dans la pratique.

« religion consiste à concevoir l'inconcevable conception; ma religion consiste à marcher par l'inaccessible chemin; ma religion consiste à proférer l'ineffable parole; ma religion consiste à pratiquer l'impraticable pratique. »

Arrivé à ces conclusions, le système se caractérise : à ce degré de généralité, il est bien connu dans les annales de la philosophie. On le nomme le panthéisme[1], et on le réprouve comme détruisant la connaissance de Dieu, de l'humanité, de la nature. De la nature d'abord, dont il nie la réalité, et qui est pour lui comme un rêve sans réveil. De l'humanité ensuite, car, d'une part, il l'exalte par une mensongère apothéose, il légitime ses vices en les représentant comme des instincts sacrés; et d'autre part, il la rabaisse en la soumettant à un inflexible destin, en lui refusant la liberté, la conscience, par conséquent la distinction du bien et du mal; par conséquent aussi, l'immortalité rémunératrice ou vengeresse. Mais surtout il efface la notion de Dieu. Car si Dieu est tout, s'il est à la fois lumière et ténèbres, vie et mort, incapable de produire hors de lui, il cesse d'être Puissance. S'il se joue dans l'illusion et dans l'erreur, s'il n'a pas fixé l'ordre de l'univers, s'il inspire le délire des insensés, comme la sagesse des savans, il cesse d'être Intelligence. S'il anime toutes les volontés et qu'il se manifeste tour à tour par la vertu et par le crime, s'il trouve son repos dans l'indifférence absolue, il cesse d'être Amour. Enfin, s'il est la substance commune de tous les phénomènes contraires, le sujet unique de toutes les qualités incompatibles, en sorte qu'on n'en puisse affirmer aucune, il s'ensuit cette conséquence blasphématoire que Dieu n'est rien.

Le bouddhisme n'a fait que la pousser jusqu'au bout; mais toutes les écoles panthéistes la cachèrent dans leur sein. Les réformateurs du Thibet ne font que répéter les leçons des Brahmes. Ce sont les enseignemens mystérieux des prêtres de Thèbes et de Memphis. La philosophie grecque les recueillit, l'école païenne d'Alexandrie en hérita. Les mêmes opinions tentèrent de s'introduire dans la théologie chrétienne par les gnostiques, par Scot Érigène, David de Dinant, Amaury de Chartres; et, contraintes de reculer sous l'anathème de l'Église, elles se réfugièrent dans les écrits de Giordanó Bruno et de Spinosa. Elles ont reparu à la faveur des systèmes métaphysiques de l'Allemagne; elles ont menacé quelque temps d'envahir la science, les arts, les mœurs. Elles sont arrêtées encore par ce qui reste de bon sens et de moralité dans la société européenne. Mais des voix éloquentes les ont signalées comme le plus grand péril religieux de nos jours.

Or, cette doctrine, toujours présente sous des formes diverses, est vraiment l'âme du paganisme de tous les temps et de tous les lieux. Le culte des astres et des fleuves, des bêtes et des plantes, l'adoration de la matière, acceptée, expliquée par les sophistes, aboutit au panthéisme. Réciproquement la déification de toutes choses, prise au mot par le peuple qui ne s'accommode point de subtilités, qui n'adore pas des idées abstraites, se résoud dans le fétichisme. Ce sont deux façons de comprendre le même dogme, avec une même morale d'orgueil et de volupté. C'est toujours l'idolâtrie. — Il y a donc une tradition de l'erreur comme une tradition de la vérité. Il y a un dessein soutenu qui, depuis le commencement, s'oppose aux conseils divins. Il y a plusieurs assauts, mais une seule guerre, et l'ancien ennemi n'a pas changé: les moyens sont les mêmes. Le bouddhisme a recommencé les persécutions des Césars. Devant les proconsuls du Tonquin et de la Chine, on a vu dresser, d'une part, les idoles et les autels avec l'appareil des sacrifices; de l'autre,

[1] On a voulu, par d'habiles distinctions, contester ce résultat. Cependant Schmidt lui-même est obligé de citer comme le premier axiome du Bouddhisme celui qui se rend ainsi : « Les trois mondes sont vides; le Sansara et le Nirvana ne diffèrent point. » Or, le Sansara, c'est le cercle de la vie terrestre, l'empire de l'illusion, la nature, le relatif, le contingent, le périssable. Au contraire, le Nirvana, c'est le calme souverain, l'apathie éternelle, ce qui n'a ni accidens, ni différences, le nécessaire, l'absolu. Si l'on représente ces deux termes comme identiques, il est impossible de formuler plus audacieusement l'équation, la confusion de l'univers et de Dieu.

les chevalets, les verges, les charbons ardens et les haches des licteurs. L'apostolat catholique a reparu sous des noms nouveaux dans les prétoires, dont il sait le chemin. Les actes des martyrs se sont rouverts pour les Pothin, les Maurice, les Cécile de l'Orient. Ou plutôt, ces actes ne furent pas interrompus. La scène sanglante ne se ferme jamais, elle se déplace. — En même temps, les prêtres de Bouddha, pour étayer l'édifice de l'imposture, recourent aux théories par lesquelles Julien l'Apostat cherchait à soutenir les superstitions croulantes de l'empire romain; et ces théories sont les mêmes que reproduit l'impiété moderne : ce qui suffit pour nous donner la mesure des progrès et de la civilisation qu'elles nous préparent. Le missionnaire aux prises avec eux s'étonne de retrouver, sous d'autres termes, dans leur discussion subtile, les argumens agités autour de nous. La controverse n'a pas changé de terrain. Ainsi ces luttes héroïques, dont nous sommes les spectateurs lointains, s'agrandissent par une admirable solidarité avec celles de tous les siècles. Elles nous instruisent et nous sollicitent par la communauté d'intérêt. Peut-être, en nous voyant ainsi engagés dans un même danger, aux deux extrémités du monde, nous qui prions, et eux qui meurent, nous nous appuierons les uns sur les autres avec plus d'espérance, plus de charité; et, par un dernier effort, nous ferons se déclarer le ciel. Qui sait alors si la chute du dernier boulevard du paganisme ne se ferait pas heureusement ressentir dans l'univers entier? si une ère plus glorieuse ne commencerait pas pour le Christianisme? et si la lumière de la foi, en remontant vers les derniers rivages de l'Asie, n'achèverait pas le tour du monde, pour nous revenir plus brillante par l'Occident?

Il est vrai que le monde bouddhiste, ébranlé dans son antique sécurité, se voit aujourd'hui menacé de deux côtés, par les armes de la Grande-Bretagne, par les frontières toujours grandissantes de l'empire de Russie. Mais les ministres anglicans qui suivent dans les bagages, et à distance respectueuse, les baïonnettes de l'Angleterre, opèreront peu de résultats parmi des peuples dont l'imagination et la sensibilité veulent autre chose que les arides liturgies du protestantisme. Des tentatives plus sérieuses s'essayent vers le nord. A Pe-King, auprès de la cour impériale, sous le titre d'ambassade russe et sous prétexte de bon voisinage, réside une mission schismatique, présidée par un archimandrite, et qui semble avoir succédé aux honneurs officiels qui entourèrent jadis les missionnaires de la Compagnie de Jésus. C'est là une des espérances de cette Église grecque, forte de sa fidélité au plus grand nombre des dogmes, de l'antiquité de sa hiérarchie, de la majesté traditionnelle de ses pompes, et qui rêve une chimérique universalité par les armes de ses tsars. Mais Dieu ne bénit pas l'apostolat du glaive. Le Catholicisme a compris ses droits avec d'autres moyens. Si la propriété s'acquiert par la sueur, la royauté appartient au sang. L'Église a pris possession, par les six pieds de terre qu'il a bien fallu donner à chacun de ses morts. Le schisme et l'hérésie pourront s'emparer des grandes cités de la Chine, mais ils ne pourront pas y creuser les fondations de leurs temples, sans rencontrer les corps de nos martyrs.

A. OZANAM.

PIERRE SAINTIVE;

PAR LOUIS VEUILLOT, AUTEUR DES PÉLERINAGES EN SUISSE [1].

Nos lecteurs connaissent les *Pélerinages de Suisse*, un de ces rares ouvrages, écrits sous l'inspiration de la piété et de la foi chrétiennes, avec une verve et un entraînement qui en font une lecture des plus attrayantes. *Pierre Saintive* ne le cède en rien aux *Pélerinages*. C'est, sous une autre forme, le même esprit, la même foi, le même talent, et nous ne craignons pas de lui prédire aussi le même succès [2].

Les livres de M. Veuillot sont de ceux qui séduisent dès l'abord, puis captivent l'attention et se font lire jusqu'au bout sans fatigue ni contention d'esprit. Il en est peu de plus propres à intéresser les jeunes gens et à leur faire aimer la religion comme une mère douce et dévouée. Tous les ans on imprime une foule d'ouvrages qui, sous le nom de *keepsakes*, sont donnés en cadeau à toutes sortes de personnes, particulièrement aux femmes et aux enfans. Pas un, peut-être, n'est sans reproche. Sous l'attrait de la poésie et du récit, ils cachent des périls sérieux pour l'âme. Rien d'impur sans doute ne s'y remarque : on les repousserait; mais ils sont pleins d'émotions factices et de peintures passionnées qui, en excitant l'imagination, alanguissent et énervent le cœur. Les *Pélerinages* et *Saintive* offrent tous les avantages, tous les agrémens de ce genre d'ouvrages, et ils n'en ont pas les dangers. Ils nous plaisent singulièrement, à nous, vieux chrétiens, qui avons conservé la foi de nos premiers jours, et pour qui c'est un si grand bonheur, en ces temps d'indifférence et d'oubli, d'ouvrir nos rangs à de nouveaux frères. Converti de Rome en 1839, converti par le cœur plus encore que par l'intelligence, M. Veuillot a fait passer dans ses livres son âme tout entière. Pour lui, tout est changé dans la nature et dans l'homme, depuis que la foi a illuminé son entendement et qu'il possède le calme et la paix au degré possible sur cette terre. Qu'il voyage ou qu'il discute, qu'il raconte ou qu'il se laisse aller à la rêverie, chacun des objets qui le frappent, chacune des impressions qu'il éprouve le ramène vers le Dieu si long-temps oublié, et lui sont une occasion de témoigner de sa reconnaissance et de son amour pour l'éternelle vérité qui le fortifie de ses enseignemens et le console par ses espérances. Les pensées chrétiennes ne l'abandonnent jamais, et sont la source de ses plus nobles inspirations comme de ses plus douces joies. Elles répandent sur ses ouvrages un charme inexprimable. Après les avoir lus, on veut les relire encore. On est si heureux de rencontrer une âme comme on a rêvé tant de fois d'en aimer, qu'on ne peut se détacher d'elle : c'est plus qu'une amie, c'est une sœur.

Une des qualités distinctives de M. Veuillot, est la clarté, la limpidité du style. Il exprime avec autant de facilité que de bonheur les sentimens et les idées qui abondent sous sa plume. On pourrait lui reprocher parfois d'être un peu négligé; mais ce négligé a toujours un air de distinction qui le fait oublier, et l'on ne songe qu'à suivre le fil de ces eaux claires et transparentes. Ce n'est pas au

[1] 1 vol. petit in-18; Paris, chez Olivier Fulgence, rue Cassette, 8.

[2] *Les Pélerinages en Suisse*, dont un de nos collaborateurs, M. Dumont, a rendu compte dans l'*Université Catholique* (VIII[e] vol., p. 78), sont à leur *quatrième édition*. Succès mérité, car il était impossible d'être plus neuf en parlant de la vieille Suisse. L'admirable nature des Alpes, les souvenirs de l'antique Helvétie, l'histoire de ses grands hommes, la physionomie de ses villes examinées au point de vue chrétien, ont fourni à l'auteur un sujet inépuisable. Il est impossible de rien lire de plus délicieux que la visite à la chartreuse de la Part-Dieu et la prière du soir au chalet de Moléson, de plus vrai que l'esquisse comparée de Genève et de Fribourg, de plus spirituel que les moqueries à l'adresse des voyageurs anglais ou des protestans du pays de Berne; de plus touchant que ces appels à ceux que M. Veuillot nomme « les bien-aimés compagnons de son passé. »

moins qu'il y ait monotonie et que le bruit de l'onde pure vous invite au sommeil. La clarté du style n'en exclut pas la souplesse. Ces deux qualités s'enchaînent, au contraire, et se soutiennent merveilleusement. Elles n'abandonnent pas M. Veuillot, soit qu'il repose « couché sur les herbes, à mi-côte d'une montagne qui ferme tout un côté du plus joli vallon où vous ayez jamais rêvé de cacher vos jours; » soit qu'il maudisse « l'idiot immonde dont la main avait profondément gravé sur la croix du Moléron les mots hideux qu'a effacés la sienne. » Lorsqu'il lui vient quelque souvenir amer du passé, lorsque les folies des protestans ou des incrédules excitent sa colère, il est incisif et mordant. Il manie excellemment la raillerie. Il attaque l'ennemi avec une rare intrépidité, sans plus de souci que saint Louis criant au sire de Joinville en lui montrant les Sarrasins : « Mon ami, fonçons un peu sur cette chiennaille! » Mais nous l'aimons surtout lorsqu'il prie. Si notre amour-propre est flatté en voyant ces bons soufflets appliqués sur la joue de nos sarrasins modernes, les incrédules, notre cœur est bien autrement ému et satisfait quand, oubliant l'homme, ses vices, ses vanités, portés sur les ailes de la prière, nous montons avec lui vers le trône de Dieu, sous la protection de la douce vierge Marie. Nous ne nous lasserons jamais de lire la prière admirable de simplicité et de foi qui termine les *Pélerinages :*

« Sainte Vierge! mon œuvre achevée, je ne vous demande point de la protéger contre les jugemens du monde; mais, que l'opinion soit favorable ou contraire à cet humble travail, je vous supplie, ô Vierge pleine de douceur et d'humilité, de me protéger moi-même contre l'orgueil et le vain contentement de ce que j'ai fait; car l'homme, hélas! ne mesure pas son orgueil au mérite de ses actions! Souvent, à défaut des louanges qui ne lui sont pas dues, il s'enorgueillit encore des critiques qu'il a méritées.

« S'il y a quelque chose de bien dans ces pages, l'honneur vous en appartient. Je ne dois pas en être plus fier que la harpe suspendue aux branches n'est fière des sons qu'elle rend, sous le souffle qui l'agite ou le doigt qui vient la toucher.

« Pour le mal, il est à moi, le mal est mon ouvrage. Faites que je ne l'oublie point, et que j'en recueille le fruit amer avec soumission.

« Sainte Vierge, disposez favorablement l'âme de ceux qui, m'ayant connu jadis, loin des pensées où je suis maintenant, voudront parcourir ce livre dont tant de pages leur sont adressées. Qu'au spectacle de mes espérances, de mon bonheur et de ma paix, ils fassent un retour sur leur propre cœur; qu'ils réfléchissent profondément à leurs devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers eux-mêmes, et qu'agités, inquiets, troublés, comme je le fus, ils deviennent paisibles, confians, heureux, comme je le suis. »

Le cœur et la main qui ont écrit ces lignes sont capables de bonnes et grandes choses, et nos lecteurs ne s'étonneront point qu'après avoir loué sans réserve, lors de leur apparition, les *Pélerinages de Suisse*, nous n'ayons aujourd'hui encore que des éloges pour *Pierre Saintive.*

« J'ai entrepris une tâche difficile, dit « M. Veuillot dans une lettre où il dédie « ce nouveau travail à M. l'abbé Aulanier, « j'ai entrepris une tâche difficile pour « moi dont les forces ne sont pas grandes, « et qui serait difficile encore peut-être « pour de plus habiles que moi. J'ai « voulu faire un roman chrétien; un li- « vre où il fût question des passions hu- « maines, où se peignît un coin de la vie « actuelle, où l'on vît quelque chose des « actions et des pensées de ce triste « monde, qui vit sans Dieu, par consé- « quent sans lois, sans charité, sans di- « gnité véritable, et qu'avec tout cela ce « livre pût être lu sans danger par une « honnête femme, par une jeune fille mê- « me; non que je regarde jamais comme « utile à une jeune fille de lire des ro- « mans; mais il en est qui les lisent, et je « pensais que, si le mien venait prendre la « place d'un plus mauvais ou d'un moins « innocent, que si, à la faveur de l'inté- « rêt qui s'attache à ces futiles ouvrages, « une seule bonne pensée, une seule idée « vraie sur le monde frappait un cœur « encore disposé au bien, quoique aven- « turé déjà sur la route du mal, et lui « servait de fil pour retrouver la bonne

« voie perdue, je n'aurais pas mal em-« ployé mon temps ni mon papier. »

Pierre Saintive est donc un jeune homme de vingt-cinq ans, qui veut faire son chemin dans l'*administration*, et travaille en conséquence à la préfecture de D...., petite ville de province, que l'auteur ne nomme pas. Il a en perspective, dans l'avenir, une préfecture, la croix d'honneur et le mariage, et cependant il s'ennuie. Sa jeunesse a été un peu orageuse, comme on dit; le dégoût est venu avec les remords, et il cherche en vain à asseoir dans le calme et dans la paix son âme qui ne connaît pas la foi et l'espérance chrétiennes, et qui ne trouve ni appui ni consolations dans les vertus fugitives et stériles de ce qu'on appelle l'*honnête homme*. Le mariage surtout lui fait peur, lorsqu'il l'envisage à travers tant de souvenirs misérables, et pour lui encore tout vivans. Pour le rassurer, il lui faudrait une femme *dévote;* cependant, quand même il saurait où la trouver, il n'irait point la chercher, à moins que « le diamant ne fût solidement enchâssé d'or. »

Saintive a laissé à Paris un ami, Gratien de Vaize, auquel il confie ses doutes et ses tristesses. Le roman de M. Veuillot commence par deux lettres de Saintive à Gratien. Les différens personnages qu'il y fait paraître successivement, entrent en scène de la même manière; et la série de ces lettres, dans lesquelles chacun soutient assez bien son rôle, et se peint tout entier, n'est interrompue que par des extraits du journal où Saintive raconte les petits événemens de chaque jour et les impressions qu'ils laissent en son âme. La seconde lettre de Saintive à Gratien se termine ainsi :

« .... Tu ne devinerais jamais ce que j'ai fait hier : je suis allé à l'église! Il me semblait que je trouverais là du soulagement, du reconfort. Après avoir un peu combattu cette bizarre pensée, j'y cédai, et je me coulai dans l'église avec une sorte de honte, par la petite porte, craignant d'être vu, comme si l'on avait pu lire sur mon visage ce que j'allais faire dans ce lieu où cent fois je suis entré par curiosité, sans respect, insolemment même; ce que je regrette et ce que j'espère bien ne plus faire à l'avenir. L'église était entièrement déserte; j'en fus bien aise. Je pris de l'eau bénite, et m'avançai doucement, presque effrayé du bruit de mes pas, dans la situation d'esprit où pourrait être un solliciteur qui aurait souvent et gravement offensé celui de qui il va implorer la protection. J'arrivai devant une petite chapelle sombre, qu'ornait la statue de la Vierge. Là, regardant lâchement si personne ne pouvait me voir, je me mis à genoux, je fis le signe de la croix, la seule chose que je sache encore, hélas! de toute ma religion d'autrefois. J'essayai d'abord de me rappeler une prière; mais aucune des paroles consacrées ne revint sur mes lèvres. Je n'en priai pas moins avec ardeur; il y a toujours des prières dans un cœur chargé d'ennuis. Je ne sais quel souvenir de Lorette, où, comme je te l'ai conté, mon pauvre père, vers la fin de son exil et peu de temps avant sa mort, me conduisit tout enfant, fit que je m'adressai en premier lieu à la sainte Vierge; puis, élevant plus haut mes pensées, j'osai parler à Dieu. Gratien, ne ris pas de ceci; je voudrais ne jamais l'oublier, ne jamais affaiblir l'impression solennelle qui, dans ce moment, me fit frisonner, pâlir et pleurer. Je demandai pardon, je demandai secours, je sentis des larmes tomber sur mes mains jointes; je me crus sauvé. Les prières alors, les vraies prières que l'Eglise enseigne, me revinrent presque en entier, et il me sembla qu'avec ces prières de mon enfance, je retrouvais la foi, la candeur, la sécurité de l'enfant. Hélas! ce ne fut qu'un éclair; bientôt ma dévotion s'en alla comme si mes larmes l'eussent entraînée : le doute me retomba, froid, sur le cœur; mais cet effort de piété devait avorter encore plus tristement.

« Je venais de me relever, lorsqu'un bruit de pas me fit regarder derrière moi. Dans un groupe de curieux étrangers qui examinaient la chapelle, je reconnus une des plus railleuses et des plus jolies jeunes personnes de la ville, mademoiselle Sylvie d'Adronne, dont je t'ai sûrement parlé. Elle regardait à mes genoux les traces qu'y avait laissées la poussière blanche des dalles, et ses yeux étaient si finement moqueurs, que je détournai les miens en rougissant. Je vis alors, age-

nouillée à quelques pas, une autre de mes danseuses, qui me regardait aussi, mais avec une expression bien différente, quoiqu'elle ne m'embarrassât guère moins; c'était mademoiselle Thérèse Lacroix, une de ces jeunes filles qui viennent de la campagne, sous la garde d'une tante ou d'une cousine, prendre au chef-lieu leur petite part des plaisirs de l'hiver. J'ai dansé avec elle comme on danse en province avec une femme qu'on ne connaît pas, et qui ne vous intéresse point, sans parler d'autre chose que de la musique et du mauvais temps; mais, en ce moment, elle me parut tout autre que je ne l'avais vue. Son regard exprimait un étonnement mêlé de je ne sais quelle pitié compatissante, véritablement pleine d'âme, où je lus, dans un rapide éclair, qu'elle avait compris ma peine et qu'elle plaignait mon embarras. Partout ailleurs, ce regard, dont je lui sais gré, m'aurait fait du bien; mais j'étais trop honteux de mon personnage pour qu'une pensée agréable pût m'arriver au cœur. Je me hâtai de sortir de l'église, bien guéri de la fantaisie d'y retourner et l'esprit plus malade que jamais; car enfin, puisque j'allais là, j'y portais une espérance. Elle s'y est évanouie! Gratien, plains-moi. »

On le suppose aisément, Sylvie et Thérèse, de qui les regards viennent d'embarrasser si fort Saintive, seront d'importans personnages dans le roman. L'une coquette, spirituelle, non pas irréligieuse, mais indifférente, mais moqueuse, aime le monde parce qu'elle y veut briller; l'autre, jeune orpheline, douce, pieuse, amie des pauvres, ne demande que l'obscurité du cloître ou la paix du foyer domestique. Toutes deux ont de la fortune, mais Thérèse emploie la plus grande partie de la sienne en bonnes œuvres. Nous avons relu bien des fois une lettre admirable où Saintive raconte à Gratien comment la Providence l'a rendu témoin d'un des actes charitables de Thérèse, et comment ce spectacle réveille encore en lui les sentimens religieux. Saintive s'était attaché d'abord à Sylvie d'Adronne, qu'il a vue dans la société de D...., où elle n'a point de rivale et où lui-même a eu quelques succès. Cette liaison passagère, avec ses alternatives de guerre et de paix, n'avait d'autre fondement que l'amour-propre. Et depuis que Saintive connaît les vertus de mademoiselle Lacroix, depuis que les ennuis de son cœur et les doutes de son esprit l'ont rendu plus accessible aux pensées de la religion, il s'est senti, une belle dot aidant, entraîné vers cette pieuse fille par un sentiment qui se rapproche un peu plus de l'amour véritable.

Un homme de sens et de cœur, à qui l'auteur a donné le nom un peu rude de Saurzac, contribue surtout, par sa conversation et ses exemples, à rendre aux idées de Saintive la direction qu'elles avaient prise le jour où il s'était agenouillé dans l'église de D.... Saurzac est plein de raison et d'entraînement; il y a dans ses lettres, quelquefois un peu longues, qu'il écrit en réponse aux objections de Saintive, des passages d'une rare éloquence. Saintive, dont l'esprit est bientôt convaincu, ne lutterait pas longtemps, s'il n'était encore attaché de cœur à ces misérables plaisirs qu'il déplore pourtant et qu'il méprise, mais auxquels il n'a pas la force de dire un dernier et sincère adieu.

L'histoire de cette lutte intérieure est, à bien dire, le fond du livre de M. Veuillot, et les peintures des diverses situations d'esprit de ce jeune homme tourmenté par ses passions et que sollicite la grâce divine, ont un intérêt au-dessus de toute expression. L'auteur a su y joindre une foule de petits détails et d'accessoires pleins de charme, qui coupent la marche très simple de son roman, et y répandent une variété qui soutient et ranime l'attention. Nous n'entrerons pas dans l'analyse de ces détails; qu'il nous suffise d'avoir indiqué la situation des principaux personnages. Ajoutons seulement que la conversion de Saintive s'opère enfin, dans le temps même où Thérèse, à la suite de divers événemens qu'il serait trop long de reproduire, ayant acquis la certitude que Dieu la destine à la vie religieuse, obéit à sa vocation.

Quelques passages de ce livre achèveront de faire connaître à nos lecteurs et l'intérêt qu'il présente et le talent avec lequel il est écrit.

Thérèse Lacroix, qui est allée passer trois mois d'hiver à D..., où sa parente,

madame Lavaux, avait voulu la produire dans le monde, écrit à Pauline, femme de Sourzac, sa voisine à la campagne et son amie, pour lui annoncer son prochain retour.

« Pauline, tu peux chanter le *Te Deum*, je te ramène ton mari ; nous retournons à Fraisières, et dans quatre ou cinq jours je t'embrasserai. Ah! ma chère, que je suis heureuse par avance! Avec quel plaisir je partirai! Je ne me suis vraiment pas amusée du tout. Je te le disais bien et à ma tante aussi; mais vous n'avez pas voulu me croire, et dans les meilleures intentions du monde, vous m'avez infligé une pénitence de trois mois, qui m'a plus d'une fois donné envie de pleurer. Et encore il faut que je vous en sache gré. Eh bien! je vous remercie de bon cœur, que cela ne vous arrive plus! C'est décidé, ma chère, je ne suis point faite pour l'ornement de la société, je suis faite pour gouverner une ferme ou prier le bon Dieu dans un couvent. On convient généralement ici que je n'ai eu aucune espèce de succès. Ta bien-aimée fleur est une pauvre marguerite qu'il faut laisser dans ses prés.

« Au surplus, si je n'ai point ravi le monde, il ne m'a guère charmée: nous sommes quittes; ne lui en veux pas. Je l'ai observé sans rien dire, et me suis plus d'une fois attristée de ce que j'ai vu. Je ne te parle pas des bals, où l'on ne voit rien que des gens qui dansent, et où l'on n'entend que des propos insignifians; mais tu sais que la maison de ma parente, mademoiselle Lavaux, est une de celles où l'on se réunit le plus. Il y vient tous les soirs une foule de personnes qui aiment à causer. C'est là, et dans les visites, qu'on apprend à juger la société. Ma chère, ces braves gens qui pourraient vivre fort doucement et fort agréablement dans leur pays, en s'aimant, en montrant de la bienveillance les uns pour les autres, ne sont occupés qu'à se préparer des amertumes et à se faire des ennemis, par la fureur de médisance dont ils sont continuellement animés. Ils se plaignent tous de leurs plus intimes connaissances, leurs plus intimes connaissances se plaignent d'eux, et ils ont tous raison. Enfin jusqu'à des jeunes personnes élevées ensemble, amies, à les entendre lorsqu'elles se parlent, comme nous le sommes toutes deux, qui, à peine éloignées, se trahissent, se déchirent sans seulement paraître y songer! Elles ne se ménagent même pas toujours lorsqu'elles sont réunies devant le monde; là, si l'occasion se présente pour l'une ou l'autre de faire briller son esprit aux dépens de sa compagne, elle n'y manque pas. C'est le défaut commun; on aime mieux avoir de l'esprit que des amis. Il me semble pourtant que rien n'est plus spirituel que de se faire beaucoup aimer. Lorsqu'il te vient une de ces bonnes et fréquentes inspirations qui donnent à tout le monde l'envie de t'embrasser, n'es-tu pas comme nous tous, chère Pauline, cent fois plus heureuse que si tu avais lancé l'épigramme la plus drôle et la plus pointue qu'on ait jamais répétée dans tout le département?.... » (page 30.)

Une circonstance imprévue ayant obligé Thérèse à prolonger son séjour à D...., elle termine ainsi une lettre à Pauline:

« Je t'envoie pour Georges (Georges et Marie sont les enfans de Sourzac), un ballon, un cerceau, une brouette, afin qu'il puisse développer ses bras, ses jambes et satisfaire ses goûts de terrassier. Sourzac, qui ne néglige rien, a désigné lui-même ces jouets; il m'a bien défendu d'y joindre des images et des bonbons. Le mouton est pour Marie: celui-ci sera de meilleure société et plus complaisant que le mouton naturel dont je lui fis un si maladroit cadeau l'an passé. La robe est pour notre vieille Catherine; tu lui diras que j'ai eu bien du plaisir à la faire moi-même, et que je serai sa couturière tant que ses pauvres mains impotentes seront incapables de faire autre chose que le signe de la croix. Tu donneras le tabac et la tabatière ornée du portrait de Bonaparte, au père Simon, et tu l'assureras que Monseigneur, à qui j'ai soumis son cas de conscience, loin de trouver mauvais qu'il fasse tous les jours une prière pour l'empereur, veut qu'il prie aussi pour lui. Monseigneur a été enchanté de la piété simple et vraie de ce digne homme. Si le champ de Madelon a été ravagé par les derniers orages, dis-lui qu'elle peut mener sa vache dans notre pré. Supplée à ce que j'oublie. Je ne suis pas inquiète sur le sort

de nos pauvres, puisque je t'ai laissée près d'eux; mais j'ai hâte de les revoir. La patience de ces braves gens, qui savent souffrir avec tant de courage, et qui sont si riches devant Dieu du dénuement qui les fait si misérables devant nous, est une des choses qui me manquent le plus. A peine ai-je pu visiter un pauvre ici, où il y en a tant; ce n'est pas l'usage d'aller chez eux : quelqu'un, surtout une jeune personne qui le ferait un peu fréquemment, risquerait de passer pour très singulière; on l'accuserait, si elle était surprise, d'y mettre de l'ostentation, et les autres en mettraient à ne pas l'imiter. On donne, lorsqu'on y pense, quelque chose au curé; puis, tout est dit! Ma chère, que cela fait mal, quand on sait combien l'aumône d'une parole compatissante ou d'un bon conseil est plus précieuse que le don d'une somme d'argent! Ah! bien heureuses sommes-nous d'être chrétiennes!... » (page. 60.)

Pauline, en lui répondant :

« ..... J'ai fait tes commissions; à ce propos j'ai une usurpation à te dénoncer. Lorsque je suis arrivée chez la vieille Catherine, j'y ai trouvé une pauvre femme du village voisin, réduite à la dernière misère et atteinte d'une maladie de langueur qui la met dans l'impossibilité de travailler. Catherine l'a recueillie dans sa cabane; elle la soigne, elle la nourrit depuis trois mois. Comment a-t-elle pu faire? c'est son secret, ou plutôt c'est le secret du bon Dieu. Catherine, lui ai-je dit, vous marchez sur les brisées de Mademoiselle Lacroix; Thérèse ne sera pas contente, lorsqu'elle apprendra ce que vous faites. — Croyez-vous? m'a-t-elle répondu tout interdite; mais, Madame, ce n'est pas ma faute, si je me suis permis cela. — Et de qui donc est-ce la faute? ai-je demandé. — Dam! s'est écriée Catherine me montrant sa malheureuse compagne, c'est la faute des fièvres qui empêchent celle-là de travailler. Je n'ai pas pensé que ce qu'on me donnait pût être pour moi seule, quand j'ai vu combien d'autres en avaient besoin. D'ailleurs, ajouta-t-elle tout bas et mystérieusement, la pauvre femme, lorsque je l'ai rencontrée, ne savait pas seulement son *Pater*; c'est ce qui m'a décidée à la prendre tout de suite, car elle pouvait mourir sans être seulement en état de dire : Dieu soit béni! — Et maintenant, Catherine? demandai-je les larmes aux yeux. — Oh! maintenant, reprit l'excellente créature avec une explosion de joie céleste, elle sait le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo*, tout! Je vais la conduire à confesse un de ces jours.

« Ma chère, si tu l'avais vue! elle était rayonnante. Je pressai avec un véritable respect ses mains infirmes, et appelant Georges, qui jouait à la porte, je priai la bonne femme d'embrasser mon enfant.

« Tes cadeaux sont charmans, mais ils ont rendu Georges bien malheureux les premiers jours. Embarrassé de toutes les joies qui s'offraient à lui, et ne sachant se décider pour aucune, il avait pris le parti de s'asseoir au milieu du cerceau, le ballon sur ses genoux et la brouette sous ses yeux. Dans cette position, il me regardait d'un air triste, et disait : Petite mère, je ne m'amuse pas. Voilà, j'espère, de la haute philosophie. Le lendemain, il s'est montré bien plus philosophe encore, en renonçant à ses méditations pour faire selon son caprice, courir le cerceau, bondir le ballon, rouler la brouette. Le mouton de Marie a détrôné sur-le-champ les poupées, les ménages et les hannetons qui étaient fort en vogue; elle le caresse, le sermonne, le promène, et ne veut le quitter ni jour, ni nuit; le difficile est de lui persuader qu'il n'aime pas la soupe; elle tiendrait beaucoup à lui en faire manger. Mes deux enfans se développent d'une manière charmante; tu les trouveras bien changés. Georges sait maintenant sa prière, et va le matin, de lui-même, demander à papa Jésus la grâce d'être bien sage pendant toute la journée. Pour Marie, c'est la fleur la plus fraîche de nos jardins, l'oiseau le plus jaseur de nos bois, le plus joli des démons, le plus espiègle des anges, et, comme le dit le père Simon, son grand ami, une véritable faribole en chair et en os. Nous nous divertissons tous les trois tant que la journée dure à des conversations, dans une langue à nous, que je trouve les plus spirituelles du monde. Il n'y a pas en France un seul grammairien capable d'inventer les jolis mots dont ils parsèment leurs discours. Exem-

ple : ce matin, Georges a créé, sans se gêner, le verbe *réchaudir*. Cherche un académicien qui t'en fasse un plus charmant, plus rationnel, et surtout qui le prononce comme mon garçon. Mes deux petits chérubins! depuis que je suis seule avec eux, je nose plus répéter la terrible prière de Sourzac; je n'ai plus le courage de demander à Dieu qu'il les fasse mourir plutôt que de les laisser se souiller par un seul péché mortel. Et pourtant Sourzac a raison! mais il y a toujours dans la tendresse des mères quelque chose de personnel et d'étroit qui tient de l'instinct animal. Nous avons beau être chrétiennes, il nous faut un mari pieux pour élever nos enfans; nous, nous serions toujours au moment de les perdre pour vouloir trop les garder. Ah! ce n'est pas sans but et sans raison que l'homme est privé de toutes ces chères et saintes souffrances de la maternité, qui nous attachent si fort. Chacun son rôle, chacun sa peine. Dieu n'eût pas demandé à Sara le sacrifice d'Isaac; mais le père offrant son fils est plus grand dans sa tendresse que la mère qui veut mourir pour lui. »

« Adieu, je n'en suis pas moins heureuse d'être poule. Voici ma couvée qui rentre au perchoir. J'entends Georges et Marie crier doucement vers moi. Je t'embrasse bien vite. J'aurais à t'annoncer un miracle que je le remettrais à demain. » (p. 65.)

Y a-t-il rien de plus gracieux et de plus vrai que ce langage, et n'est-ce pas une heureuse diversion aux choses sérieuses que voici maintenant :

« .... Ce qui m'épouvante surtout, écrit à Sourzac Saintive ébranlé et à demi convaincu, c'est l'austérité de vos principes à l'égard de tous les entraînemens humains : ce joug impossible que vous voulez étendre sur le cœur, sur l'intelligence, sur les sens; cette compression rigide des plus doux penchans comme des plus nobles instincts, que vous forcez pêle-mêle à descendre dans l'*in pace* du silence et des privations, avec ce qu'il y a de mauvais en nous. Toutes les choses à quoi il faudrait renoncer, et qui cependant ne sont point des crimes, m'apparaissent, même celle que je dédaignais auparavant, si séduisantes, si belles, qu'au moment de leur dire adieu, je les rappelle avec amour et me jette à la poursuite de ces visions avec ivresse, comme si je ressaisissais la vie... » (p. 127.)

« Le renoncement que vous me demandez me paraît bien plus difficile que le renoncement à la vie. Au moins, par la mort, tout descend à la fois dans la tombe, tandis que le chrétien, tel que vous le faites, se survit à lui-même, et promène parmi les hommes le triste sépulcre où sont à jamais enfermées les cendres de tout ce qui fut la vie. O ciel! une conversion comme vous l'exigez, c'est la mort moins le repos, c'est l'ennui par-dessus la mort! Quoi! rester dans le monde, spectateur oisif, sans prendre part à rien de ce qui s'y passe! n'y avoir plus de plaisirs, plus d'espérance, plus de colère, plus d'inquiétudes, n'y plus aimer! Êtes-vous donc des hommes, vous qui parlez ainsi? Agenouillés devant l'autel, y avez-vous versé tout le sang de vos veines, pour y prendre un sang nouveau? »

Sourzac à Saintive.

« Que n'êtes-vous ici! Je voudrais vous serrer dans mes bras, mon frère. Moi vous enlever l'espérance et l'amour! c'est tout ce que je veux vous donner au contraire; c'est ce que je veux vous donner pour la vie et pour l'éternité. Espérance impérissable, impérissable amour; c'est le sublime partage des enfans de Dieu, c'est votre héritage et le mien, c'est la source de vie où je veux vous conduire, c'est votre royaume plein de contentemens et de merveilles dont je veux vous montrer le facile et lumineux chemin....

« ..... Une passion surtout vous retient; passion d'ignorance et de jeunesse, passion fatale, que le démon a parée de toutes les séductions pour en former la première et la plus large route de son enfer, lui donnant jusqu'à des apparences de dévouement et de grandeur, en profanant à sa louange les noms les plus saints, pour attirer et retenir même des âmes élevées et fortes dans ses fers honteux. Cette passion, je la désigne assez, mais je répugne à lui donner le nom dont le monde l'appelle, car ce que vous nommez l'amour, n'est pas l'amour, et n'en est pas l'ombre, et c'est à cet amour-là, je m'en vante et j'en glorifie Dieu, que

nous autres chrétiens, nous ne croyons pas! Non! nous n'avons pas changé de nature au pied des autels; Dieu n'a pas mis dans nos veines un sang moins rapide, ni devant nos yeux des objets moins séducteurs; il ne nous a pas pétris pour la croyance, pour la prière, pour la paix où nous sommes, pour le ciel où nous irons, d'une autre chair et d'une autre boue que vous-même. Mais nous implorons de lui et nous recevons la grâce de connaître le péché lorsqu'il nous assiége, de le détester encore lorsque nous y succombons; nous n'appelons ni une vertu, ni une religion, ce qui n'est qu'un penchant mauvais de la nature mauvaise. Et quand je dis que nous ne croyons pas à l'amour humain, je me trompe, nous y croyons comme au mal, mais nous ne le divinisons pas, nous qui voulons nous élever jusqu'à l'amour céleste, dont l'objet est Dieu même, et dont la source jaillit intarissable de l'âme restée chaste ou redevenue telle par la pénitence et le renoncement. Oh! que vous vous trompez, quand vous attribuez à je ne sais quelle froideur impossible, à je ne sais quelle paralysie du cœur le dédain que nous faisons voir pour toute cette folie de la chair déréglée que vous nommez l'amour! Si votre amour nous trouve plus forts que ses séductions, ce n'est pas que notre cœur soit vide, c'est au contraire qu'il est trop plein; ce n'est pas que nous ne sachions point aimer, c'est que votre amour, avec toutes ses extravagances, tout son dévouement, toute son idolâtrie et tout son misérable feu qui passe, nous semble ce qu'il est en vérité, bien rapide pour une âme immortelle, bien égoïste pour une âme dévouée, bien froid pour toutes les flammes qu'il jette, bien ridicule pour tout le bruit qu'il fait. Je vous souhaite de savoir un jour de quel œil on le regarde après une prière à l'autel de Marie. Dès à présent, que votre seule raison vous le fasse apprécier.

« En quoi diffère-t-il donc de toutes les autres passions sensuelles, ce sublime amour si vanté, si chanté, si glorifié? On sacrifie tout à l'objet qu'on aime? — Mais l'intempérant sacrifie tout à l'intempérance; le joueur immole au jeu repos, fortune, famille, honneur; l'ambitieux voue à l'ambition son âme et sa vie, et vous avez quelques amis qui ont fait d'héroïques sacrifices, qui se sont ruinés même pour des femmes de théâtre et des chevaux de course. L'amour et toutes ces sottises me semblent avoir identiquement le même héroïsme et la même grandeur; ils me paraissent dignes de la même estime et de la même pitié. Que le but poursuivi, que l'idole encensée, soit une femme ou un cheval, que la chose désirée soit une satisfaction de glouton, ou une satisfaction de glorieux, ou une satisfaction d'impudique, c'est toujours une satisfaction égoïste, à laquelle on tend sans vergogne, au mépris de toutes les lois de la dignité humaine, au mépris de l'humanité, lorsqu'elle fait obstacle à ces désirs sauvages qu'il faut anathématiser ensemble, ou qu'il faut tous admettre et respecter.

« Vous êtes jeune, vous n'avez point encore d'ambition; vous n'estimez ni le luxe, ni le jeu, ni les joies de la débauche grossière; toutes ces choses vous semblent misérables, vous les condamnez volontiers; mais vous aimez peut-être, et cela vous suffit pour exalter l'amour. C'est bien; mais voici que les autres réclament! Ils entendent aussi, dans le fond de leurs entrailles, cette voix *éloquente et persuasive* de la nature à laquelle vous voulez obéir. Ils disent que Dieu, ou la nature, qui vous fait pencher vers l'amour, les pousse aux émotions du jeu, aux ardeurs de l'ambition, leur fait un besoin impérieux des joies de la table, de l'éclat du luxe et des enivremens d'une autre espèce d'amour qu'ils éprouvent avec frénésie pour les comédiennes et pour les chevaux; que leur répondrez-vous? Et que répondrez-vous à tous les scélérats du monde qui viennent au nom du même principe justifier leurs concupiscences effrénées, lesquelles, pour différer à certains égards de la vôtre, n'en sont pas moins les sœurs, toutes filles comme elle de cette sainte nature formée par Dieu? Et savez-vous, Saintive, que s'il est une passion lâche, féroce, implacable entre toutes, et plus fréquemment que toutes sans excuse, c'est celle que vous vous êtes réservée? Le jeu, l'ambition, le luxe, l'intempérance, le vol et mille autres crimes peu-

vent ne perdre que le malheureux qui s'y abandonne ; l'amour seul a toujours un complice. Qu'il s'appelle adultère, séduction, impudicité, c'est toujours un double forfait qu'il présente aux regards épouvantés, un forfait médité plus longuement qu'aucun autre, accompli au moyen d'un plus ignoble échafaudage de trahisons, de mensonges, de bassesses; infamie revêtue d'infamies! Et cela pourquoi ? quel sentiment vous décide à tant d'actions odieuses? Ah! vous n'osez l'avouer, mais l'enfer le sait et Dieu vous le reprochera. Non! ce n'est pas le malheureux objet de vos désirs, c'est vous seul dont vous cherchez la satisfaction et le bonheur. Celle que vous aimez, vous ne voudriez point la voir heureuse sans vous! dût l'aveu de votre passion troubler pour jamais sa vie, jamais vous ne voudriez, dès que vous concevez l'ombre d'une espérance, en enfermer au fond de votre cœur le fatal secret. Périsse son repos, son honneur, sa vertu, pourvu qu'elle vous aime ou qu'elle sache du moins que vous l'aimez! A défaut d'amour, vous voudrez encore lui inspirer des regrets ; si vous ne pouvez lui arracher un crime, il faut que vous lui arrachiez des larmes, et tout votre dévouement n'ira jamais jusqu'à ne pas souhaiter de l'avilir. Mais l'avez-vous perdue, c'est alors surtout que vous n'avez plus souci de ses douleurs ; vous oubliez vos promesses et vos sermens plus vite qu'elle n'oublia ses devoirs. Voilà, Saintive, et vous le savez, la générosité, la grandeur, la religion de l'amour.

« Les poètes, il est vrai, et les femmes auteurs en font d'autres peintures. J'ai moins d'expérience qu'eux, et toutefois j'affirme qu'ils mentent. Dès que la passion se mêle dans les affections humaines, l'impureté s'y joint, le crime y accourt, et avec le crime ces horribles souffrances qui n'expient rien.....

« Croyez-moi, Saintive, mon frère, aimez Dieu, pratiquez sa loi ; vous saurez alors ce que c'est que l'amour et ce que c'est que le saint orgueil et le saint bonheur de l'amour; vos affections ne seront plus bornées par cette égoïste sensualité qui attache l'homme du monde à l'éclat d'une beauté fragile, aux caprices d'un cœur souvent pervers ; elles embrasseront dans le ciel l'immuable beauté de Dieu, et sur la terre l'immensité de vos frères, quels qu'ils soient, mais surtout de vos frères coupables et de vos frères malheureux. Chérir les hommes sans vanité intérieure, sans espérer ni vouloir de récompense terrestre, sans attendre d'eux ni renom ni retour, sans se dire que l'on surpasse en vertu le pauvre et l'ingrat, à qui l'on partage sa fortune et son temps ; chérir les hommes comme soi-même, c'est-à-dire leur faire tout le bien que l'on se souhaite et leur pardonner même les torts que l'on ne se pardonne plus ; être secourable aux infortunés, doux et clément aux mauvais ; courir dans l'ombre et le silence après les misères à soulager, comme on courait jadis après l'éclat des fêtes et des triomphes ; s'asseoir au chevet déserté du pauvre, porter l'espérance et le repentir dans le cachot du prisonnier, travailler, enseigner, donner, souffrir, et dans la prière du soir, lorsque l'on offre humblement à Dieu ces journées pleines d'œuvres, lui demander encore pardon du bien que l'on n'a pas pu faire, et du bien que l'on a mal fait; implorer sa grâce pour mieux faire à l'avenir, se tenir prêt à ses châtimens, se confier en sa miséricorde, se reconnaître indigne de l'amour immense qu'il a pour nous. Voilà aimer, voilà se dévouer, voilà l'amour tel que les chrétiens le comprennent ! et tous y tendent du moins, si tous ne s'y élèvent pas. Or, dites-moi ce qu'ils doivent penser, ayant devant eux ce but sublime, de l'amour de vos Clitandre et de vos Céladons? Amoureux d'un ruban et d'une livrée, amoureux des dés et des cartes, amoureux d'un cheval de race, amoureux de Julie d'Estanges, amoureux du Cuisinier royal; vous êtes bien venus vraiment à vouloir que nous nous distinguions dans vos folies, pour leur assigner une préséance et un rang d'honneur! Ne rampez-vous pas tous dans la fange des sensualités pour y saisir l'objet de vos acerbes convoitises? De quelle utilité, de quelle gloire êtes-vous au monde et à vous-mêmes, et pourquoi ne vous confondrait-on pas dans la même douloureuse pitié? Ah ! c'est déjà beaucoup de vous plaindre, n'exigez pas qu'on vous honore.

« Je vous outragerais de supposer qu'une existence occupée des œuvres et de l'amour de Dieu vous parût encore vide, et, comme vous dites, une sorte de mort dans la vie. C'est lorsqu'il est encombré des broussailles et des eaux dormantes du vice que le cœur humain se dessèche dans sa stérilité; portez-y courageusement le fer et la flamme de la foi, livrez-le sans réserve à ces ouvriers de l'Évangile, qui labourent et qui sèment, une vertu puissante viendra fleurir à la place de tout mauvais penchant déraciné, et sur ses branches vous entendrez le chant des bonnes pensées, ces joyeux oiseaux qui, comme la prière, vont et reviennent toujours de l'âme au ciel. Vous craignez la tranquillité et de ne plus prendre part à ce que font les hommes; vous prendrez part à ce que font les anges, et les hommes, hélas! vous occuperont toujours assez. Sachez que la vie chrétienne est un combat continuel. Maîtrisé par les passions, toute l'agitation qu'on peut prendre est celle de l'esclave dans les fers. Sous la loi de Dieu, au contraire, liberté complète; mais liberté qu'il faut toujours défendre, car toujours l'ennemi est là. Vous regrettez d'avance vos inquiétudes; je vous attends à vous voir inquiet de votre salut! Non, vous ne serez plus un sépulcre vivant, vous ne serez point cet invalide jeté à l'écart sous l'ombre de ses drapeaux déchirés; vous ne serez point ce vainqueur chagrin et morose qui regrette, dans l'ennui de ses triomphes, les travaux de la guerre et jusqu'aux dangers de la défaite. L'ennemi, je vous le dis encore, sera toujours là. Une seule prière, ni un seul jour, ni cent prières, ni cent années, n'abattront pas sans retour votre égoïsme, votre orgueil, et en tout cas n'expieront jamais suffisamment à vos propres yeux le faix de vos injustices passées. Point de sommeil, point d'oubli : il faut diminuer le nombre effrayant des peines qu'on a méritées, augmenter celui des récompenses qu'on espère. Mais ce n'est plus ici le sombre combat des cupidités humaines qui se livre pour je ne sais quel triomphe dont chaque victoire diminue la durée, dont chaque jour amoindrit l'éclat; vous combattez au chant des cantiques et les yeux levés vers le ciel pour la couronne immarcessible des saints. »

Saintive est allé passer quelques jours à la campagne de Sourzac; il en donne ainsi la description dans son journal:

« De la maison de Sourzac on entend les cloches de Fraisières, et l'on voit fuir une petite rivière qui n'a pas de nom sur la carte, mais qui doit conserver une place bien chère dans la mémoire de tous ceux que le hasard de leur route a menés sur les bords. L'Agnèle, limpide, ombreuse et fraîche, aventureuse comme un lutin, capricieuse comme une chèvre, là sautant sur une barrière de rochers, plus loin s'endormant dans les herbes, affectant ici des airs de fleuve; et là-bas, indolent ruisseau qui se laisse traverser par les bergers et les enfans. Décente et fière d'ailleurs en ses plus grands écarts, ne s'éloignant jamais de la double rangée de beaux arbres qui voilent son cristal pudique et lui mesurent le soleil, le vent et le bruit. Ce sont les hauts peupliers fiers et frêles parvenus, tout vains de voir ce qui se passe au sommet des collines; les saules vieux et penchés, tristes comme la sagesse, sachant comme elle couronner d'une abondante verdure un corps chancelant et ruiné, les ormes chargés de feuilles, les chênes peuplés d'oiseaux, les ronces sauvages, tribu de sœurs timides qui s'enlacent pour se soutenir et se défendre, armées d'épines bien noires pour dérober la laine des moutons dont elles n'ont pas besoin, que pour protéger leurs fleurs d'un jour, le liseron qui grimpe à leurs branches, la véronique épanouie à leurs pieds, l'oiseau blessé qui trouve un refuge assuré sous leur abri. »

« De chaque côté de l'Agnèle s'étendent, au milieu des accidens de terrain les plus variés, des forêts de châtaigniers, de gras pâturages, des bois de charmes et de chênes, des champs sans ombre où le soleil mûrit le maïs et la vigne. C'est une floraison perpétuelle, une reproduction sans fin, une solitude pleine de mouvement, un silence plein de langage. L'aubépine, la violette, la marguerite d'argent, le genêt d'or, la bruyère chère aux abeilles, la savonule parfumée, la menthe et le baume, les mille petites fleurs élégantes qui s'élèvent sur l'herbe ou se cachent dans les haies, remplissent de vagues senteurs ces lieux ignorés. Le

lièvre, le ramier, le merle, la bergeronnette y trouvent des asiles bien rarement troublés ; seul dans la saison d'automne, le robertier, cet ortolan sans gloire, victime de ses orgies de maïs et trop gras pour fuir, offre au chasseur une proie exquise et facile. Il se laisse stoïquement assassiner sur le lieu même de ses festins. Une feuille de vigne lui sert de linceul, et il vient avec la grive pleine de genièvre, égayer d'un mets seigneurial la table du plus pauvre paysan. »

Au dénouement, lorsque Thérèse entra au couvent, que Saintive revient entièrement à Dieu, que Sylvie d'Adronne, Edmond Lavaux, et tant d'autres, restés dans le monde, y oublient trop souvent leurs devoirs, l'auteur suppose que l'on entend le cantique des anges gardiens : « Gloire à vous, mon Dieu! s'écrie l'ange de Thérèse, je n'aurai plus désormais le spectacle du monde et je n'éprouverai plus pour l'âme que vous avez confiée à ma garde les craintes que le monde m'inspirait. Ainsi donc, Seigneur, j'habiterai votre maison, et mes frères du ciel, vos ambassadeurs, que je dois rencontrer ici-bas, ne m'offriront plus un front soucieux! Je leur verrai, parmi les créatures mortelles, le visage calme et serein, qu'ils gardent devant vos élus, et moi, comme eux, je cesserai de frémir dans l'attente de votre heure, de cette heure inconnue et formidable, où le messager de vos miséricordes devient tout-à-coup à votre tribunal, ô juge terrible! l'accusateur de l'âme pour laquelle il vous implorait naguère et que ses conseils n'ont pu sauver. »

L'ange de Sylvie, d'Edmond, etc. « Et nous, Seigneur, verrons-nous luire le jour de vos miséricordes? hélas! nous sommes les anges affligés de ceux qui ne vous bénissent point. Ils ont fermé l'oreille à nos avis rejetés sans cesse, et voici déjà long-temps qu'ils ne nous entendent plus, et qu'aux accens de notre voix, loin de penser à vous, ils se précipitèrent, pour échapper à cette voix importune, dans les tumultes du péché. Rien ne les avertit de vos grandeurs, rien ne leur parle de leurs devoirs, ils sont aveugles, ils sont sourds ; l'abîme les attire sans les effrayer, et, pleurant près d'eux en songeant que vous lisez dans leurs âmes, nous voudrions être aveugles et sourds comme eux. Cependant, Seigneur, ne nous retirez pas, laissez-nous près de ces infortunés. Nous attendons le jour des humiliations et des souffrances. Quand le monde qu'ils aiment et qui les perd s'éloignera d'eux, nous leur dirons que vous pardonnez toujours et que toujours vous aimez. »

L'ange de Saintive : « Espérons, mes frères! quelles n'étaient pas les offenses et l'endurcissement de celui que Dieu va bientôt absoudre! Le nombre de ses crimes l'épouvante, et il ne peut se les rappeler tous, mais avec ceux qu'il confesse, Dieu lui remettra ceux qu'il oublie. Seigneur, nous sommes les enfans de vos merveilles; nous avons contemplé les profondeurs de votre puissance infinie, vous nous avez révélé les secrets qui font tressaillir d'admiration les archanges et les saints dont le cantique éternel retentit autour de vous : mais le secret que nul ne peut pénétrer est celui de votre amour. »

F. Lallier.

PHILOSOPHIE CATHOLIQUE DE L'HISTOIRE, ou L'HISTOIRE EXPLIQUÉE; Introduction renfermant l'Histoire de la Création universelle; par le baron Alex. Guiraud, de l'Académie Française [1].

DEUXIÈME ARTICLE [2].

Le second volume de la *Philosophie catholique* révèle toujours la conception facile et hardie de l'auteur, ainsi que la droiture de ses intentions. On se sent à l'aise lorsqu'on s'adresse à des esprits d'un caractère aussi honorable. L'amour ardent et désintéressé de la vérité et le désir du bien qui les inspirent, dispensent de cette recherche minutieuse de précautions qui voilent trop souvent la pensée et arrêtent la parole sur les lèvres. Ils demandent comme un acte de justice qu'on réponde à la franchise de leur langage. Voyageurs intrépides, conduits par la passion de savoir en des régions

[1] 2 vol. in-8°. Paris, Debécourt. Prix : 15 fr.

[2] Voir le 1er art. sur le tome I, dans notre volume VIII, p. 55.

inexplorées, ils sont toujours prêts à confesser leurs écarts et à bénir la main qui les remettra dans la voie. Athlètes généreux, descendus dans l'arène pour hâter le triomphe de la vérité et de la justice, ils tourneront leurs coups contre eux-mêmes, s'ils reconnaissent qu'ils ont trompé leur noble destinée et prêté des armes à l'erreur. Nous dirons donc à M. Guiraud, sans réticence et sans détour, ce qui nous aura paru digne de blâme dans son ouvrage. Nous nous arrêterons toutefois à ce qu'il y a de plus frappant et d'essentiel. Les questions qu'il agite ou qu'il touche en passant, sont trop multipliées et trop importantes pour qu'il soit possible de relever dans un article toutes les inexactitudes qu'il a commises, ou de combattre toutes les erreurs dans lesquelles il a eu le malheur de tomber.

La conception fondamentale de son système, lequel se rattache à la condition présente et à la destinée future de la nature humaine, est celle relative à l'état de l'homme primitif. Il nous représente Adam, au sortir des mains de son créateur, complet dans sa nature et pouvant seul remplir toutes les fins pour lesquelles il avait reçu l'être, et Ève, non pas seulement comme une création secondaire, mais encore comme le triste résultat de la dégradation volontaire de l'homme, dégradation qui eut deux degrés, le premier dans le désir qu'il exprime d'avoir une aide semblable à lui, et le second dans le sommeil ou la défaillance à laquelle il se laissa aller; de sorte qu'avant sa chute l'homme *n'était déjà plus entièrement à Dieu, il était tombé hors de Dieu dans la nature matérielle. La dégradation commencée par le sommeil est continuée par la création de la femme jusqu'à ce que le péché la décide d'une manière plus complète.*

Nous demanderons à M. Guiraud, où il a puisé des notions aussi étranges. Dans une question aussi grave que celle qui touche à l'état primitif de la nature humaine, et qui se rattache, par conséquent, aux principes de la religion, il n'est pas permis de s'écarter du sentiment commun des pères et des docteurs de l'Église. Un système d'explication des faits primitifs doit toujours avoir sa règle non seulement dans les croyances chrétiennes formulées par des décisions so-lennelles, mais encore dans les opinio[ns] générales qui se lient à ces mêmes croya[n]ces, bien qu'elles n'aient ni la même sa[nc]tion, ni la même autorité; opinions i[n]variables et sûres qui sont comme u[n] reflet de la vérité de la foi, et, si n[ous] osons le dire, un écho de la parole mê[me] de Dieu. Or, selon la pensée chrétien[ne] la nature humaine n'avait pas reçu [sa] dernière perfection dans la création [du] premier homme, et la femme, loin d'e[n] constater la dégénération, en devait êt[re] le complément harmonique.

M. Guiraud s'élève contre cette notio[n] et pourquoi? A-t-il trouvé dans les co[n]ciles, les pères et les écrivains ecclési[as]tiques des témoignages imposans qui l[a] combattent? il aurait dû les produi[re]. A-t-il pensé qu'en s'écartant de l'opini[on] commune, il offrirait l'histoire de [la] chute de l'homme sous un point de vu[e] plus rationnel et plus philosophique? Dans ce cas, il aurait substitué la rais[on] humaine au sentiment général des chr[é]tiens. Pour satisfaire les fantaisies [de] cette raison inconstante et superbe, [il] aurait heurté les idées reçues et alar[mé] les convictions religieuses; pour donn[er] une direction plus large aux esprits, [il] aurait brisé la règle. Ce ne sont pas l[à] les conseils de la sagesse chrétienne.

Mais enfin pourquoi M. Guiraud répu[u]gne-t-il à admettre ce que l'on a cru ju[s]qu'ici dans l'Église chrétienne? Y a-t-[il] rien vu qui contredise les principes d'un[e] saine philosophie? L'ouvrage de la créa[tion] qui s'était perfectionnée progressi-vement jusqu'à la l'apparition de l'hom-me, ne pouvait-il pas suivre la même loi jusqu'à la création de le femme? Pourquoi vouloir renverser l'ordre éta-bli et trouver une décroissance de la nature humaine là où tout le monde voit une addition complémentaire? Qui a ja-mais imaginé, par exemple, que Dieu amena les animaux à Adam, non pas pour qu'il leur imposât leurs noms, mais pour le soumettre lui-même à une épreuve monstrueuse, en s'assurant s'il ne voudrait pas s'unir à la bête? Ce sont là des conceptions que le bon sens doit repousser. Où l'auteur a-t-il vu que le sommeil d'Adam fut une défaillance de la nature humaine? Les docteurs de l'É-

glise ne le pensent pas. Ils prennent ce sommeil pour un état mystérieux durant lequel Dieu révéla au premier homme une des grandes merveilles de la loi nouvelle figurée dans la création de la femme. Les Septante l'appellent une *extase*, et saint Augustin nous représente Adam au sortir de son sommeil, rempli de l'esprit prophétique, et annonçant dans l'union de l'homme et de la femme, l'union de Jésus-Christ avec son Église [1].

L'auteur est tombé dans l'exagération au sujet du mode de propagation de l'espèce humaine, dans l'état d'innocence, et s'est laissé entraîner ensuite à des conséquences erronées. Qu'il eût pensé avec saint Grégoire de Nysse, et saint Jean-Chrysostome, qu'une union plus pure et plus relevée que celle qui se fait par les organes de la génération eût été pour nos premiers parens le moyen de se perpétuer sur la terre, l'on n'eût rien trouvé à reprendre : mais donner, en cette matière, une opinion, toute respectable qu'elle puisse être, comme une vérité incontestable, en faire la base de tout un système et condamner ouvertement l'opinion contraire comme une erreur dangereuse pour l'humanité, voilà ce qui ne peut se tolérer. Il nous semble que lorsque, sur une grave question, les plus grands docteurs de l'Eglise sont partagés de sentimens, la sagesse commande de s'abstenir ou de ne produire sa pensée qu'avec réserve. L'auteur doit savoir que saint Augustin, qui avait cru que l'union de l'homme et de la femme eût été spirituelle [2], a eu soin de rétracter ce sentiment et d'embrasser l'opinion contraire, suivie depuis par le grand nombre des théologiens, et en particulier par saint Thomas.

Mais les conséquences que l'auteur tire de son opinion sont plus condamnables que l'opinion elle-même. Il nous permettra de les indiquer seulement. Entreprendre de les réfuter, ce serait dépasser les limites d'un article. Il prétend donc, s'appuyant faussement sur saint Thomas, que le mode actuel de génération *constitue toujours une infraction à la loi de Dieu* [1]; que par conséquent *il est hors des voies naturelles et contraire aux lois constitutives de l'être* [2]; que si le mode actuel de génération est celui qui a été institué de Dieu avant le péché, les hérétiques ont raison de condamner le célibat [3]; que les hérétiques qui ont prescrit le mariage, ont été condamnés *plutôt à cause des conséquences que leur immoralité déduisait de leur doctrine, que pour cette doctrine elle-même, que cette doctrine semble être adoptée par les Pères, du moins en principe* [4]; que *l'homme a été créé primitivement mâle et femelle, c'est-à-dire doué des deux facultés active et passive nécessaires à toute génération sensible* [5]; que l'organe de la génération a pris plus de part au péché que celui de la nutrition [6]; que la virginité est au-dessus du mariage, parce que l'acte générateur est une infraction à la loi primordiale [7]; que la transmission du péché originel est inexplicable, si l'acte de la génération n'est un péché [8]; *que la concupiscence de la chair est devenue le péché même.*

Nous signalerons encore des erreurs plus ou moins graves, dans lesquelles l'auteur est tombé sur d'autres points de la doctrine chrétienne qui ne se rattachent pas aussi immédiatement à son système sur l'état primitif de l'homme. Il avance que *la connaissance du mal est le privilége de la Divinité* [9]; que *tout ce qui émane de Dieu ne saurait être inintelligent* [10]; que si Adam, après sa chute, eût mangé du fruit de l'arbre de vie, *il eût communiqué l'immortalité à la souillure* [11]; que d'après la doctrine de saint Augustin et de l'Eglise, *il est évident que partout où la grâce de la rédemption n'agit pas, la tyrannie de Satan possède et agit* [12]; que *toutes les fois* que la volonté *tourne au bien, c'est la grâce qui l'y a provoquée* [13]; que la liberté de l'homme serait anéantie, si Dieu préagissait toujours [14]; *qu'il est dans la nature d'une cause libre de produire ses actes par elle-même, sans*

[1] Hinc est quod evigilans, tanquam prophetiæ plenus, cùm ad se adductam mulierem suam videret, eructavit continuò quod magnum sacramentum commendat Apostolus. *De Genes. ad litt.*, lib. IX, c. 19, t. III, col. 408, édition de Migne.

[2] *De Genesi contra Manich.*, lib. I, c. 30; *ibid.*, col. 187.

[1] P. 45. — [2] P. 49. — [3] Ibid. — [4] P. 55. — [5] P. 93. — [6] P. 150. — [7] P. 56. — [8] P. 166. — [9] P. 117. — [10] P. 182. — [11] P. 217. — [12] P. 276. — [13] P. 316 — [14] P. 283.

avoir besoin d'une cause extérieure, et que la puissance de Dieu ne court aucun risque d'être méconnue dans la question de la liberté des créatures [1]; que la science de Dieu est successive comme la création des êtres [2]; que Dieu a limité sa puissance de prévoir comme il l'a fait de celle de créer [3].

L'on comprendra qu'une simple indication des principales erreurs répandues dans l'ouvrage de M. le baron Guiraud doit, pour le moment, suffire, et que la réfutation que l'on voudrait en faire serait un trop long travail. Lorsque, dans un livre d'une certaine étendue, l'on considère les questions fondamentales de la Religion sous un point de vue défectueux, on entre dans une voie d'égaremens dont on ne peut prévoir le terme. La fécondité de ces vérités primitives est, dans un sens contraire, communiquée aux erreurs dans lesquelles nous sommes tombés, d'où il résulte une filiation de notions fausses, inexactes, étranges, qui entraîne l'esprit et le force de s'égarer toujours davantage. Nous avons alors perdu le fil conducteur qui nous dirigeait, et voilà que nous allons à tâtons dans les ténèbres, prenant les lueurs éphémères que nous nous créons pour la lumière du jour.

Il ne nous paraît pas possible que M. Guiraud ne reconnaisse qu'il a donné à la faculté de concevoir et de créer qui le distingue, un trop libre cours, et que, par le besoin de revêtir la partie historique de la Religion d'une forme philosophique, il s'est laissé entraîner plus loin que la sagesse ne prescrivait. Une connaissance approfondie de tous les points de l'enseignement catholique nous fait voir que la raison humaine a bien plus à prendre dans les notions simples de la croyance que dans la hardiesse et la sublimité même de ses propres conceptions et que la véritable base de toute théorie philosophique se trouve dans les vérités de la foi et dans les sentimens communs des docteurs de l'Eglise.

Nous exprimons le désir que M. Guiraud prenne nos paroles dans l'esprit qui nous les a dictées et qu'il continue de reconnaître dans notre langage cette bonne foi dont il a bien voulu nous honorer. L'admiration que nous professons pour son talent et la vive sympathie que nous inspire la droiture de ses intentions, nous donnent le droit de lui dire toutes nos pensées. Nous regrettons seulement d'avoir été forcés de nous borner à un simple et court exposé des erreurs que nous avons remarquées dans son ouvrage. Nous voudrions avoir, un jour, le temps de développer les vérités qu'il a méconnues et de traiter les questions de croyances chrétiennes dont il a donné une fausse ou inexacte solution.

Un Professeur de Théologie.

[1] P. 299. — [2] P. 309. — [3] P. 311.

AUX ABONNÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

En commençant ce *compte rendu*, nous devons annoncer que, prenant en considération le désir d'un grand nombre de nos abonnés, nous avons pris des mesures afin que le *caractère typographique* de *l'Université* fût renouvelé en entier. Ainsi notre cahier de juillet sera composé en *caractères neufs* fondus exprès pour le journal, ce qui en rendra la lecture plus facile, plus commode et la vue plus agréable. Nous convenons, au reste, que nous devions cette amélioration au zèle et à la sympathie de nos abonnés.

Quant à nos travaux, si nos lecteurs veulent bien jeter un coup d'œil sur les matériaux qui entrent dans ce volume, ils verront que nos principaux *Cours* ont été faits avec cette suite et cette continuité que l'on nous a si souvent demandées.

Le *Cours de physique sacrée* comprend cinq leçons. On nous a félicités de plusieurs côtés d'avoir fait entrer dans nos colonnes cette application claire et succincte de la science moderne à la réfutation de tous les systèmes naturalistes qui voulaient combattre notre Bible. Nous pouvons annoncer que ce cours sera toujours suivi avec la même exactitude.

Comme nous l'avons déjà dit, il sera complété par celui de M. l'abbé Bossey, *sur la théologie naturelle des Pères*; une seule leçon a été donnée de ce cours; cela tient à quelques changemens qui ont eu lieu dans la position de son auteur. Mais ces changemens ont eu pour but de le rendre plus indépendant, de manière à pouvoir consacrer presque tout son temps à ces travaux, qu'il se propose de publier avec la plus grande régularité.

On ne peut aussi qu'être très satisfait de la régularité des cours de M. l'abbé Jager *sur l'histoire ecclésiastique;* comme nous l'avions promis, chacun de nos cahier a contenu une leçon. On convient que la gravité des matières qui y ont été traitées, le *divorce de Lothaire*, les *Décrétales*, *l'élection des évêques*, sont les questions les plus controversées de l'histoire ecclésiastique; nous osons dire qu'elles ont été traitées dans *l'Université* avec une profondeur et un développement qui ne permettent plus d'hésiter sur la question de savoir de quel côté était le bon droit. Les leçons suivantes seront analysées avec un peu moins d'étendue, d'abord parce qu'elles sont moins importantes, ensuite pour pouvoir faire entrer tout le cours de cette année dans le prochain volume.

M. Rousseau nous a donné, sur les *colonies* et l'*esclavage*, deux leçons qui, comme toutes les autres, annoncent et le penseur et le praticien. Cet économiste chrétien poursuit toujours avec zèle son projet de *tribu chrétienne*; de tous côtés on l'appelle, tous le désirent; l'Algérie, la Corse, la Palestine, lui offrent les moyens de tenter ses essais d'association industrielle catholique. Mais rien n'est encore décidé; cependant les plans se dressent, et tout fait espérer que très prochainement ils seront mis à exécution.

M. Dumont n'a donné que deux leçons de son cours *sur l'histoire de France;* mais c'est notre faute, car nous avons dans nos mains la 3ᵉ, que nous n'avons pu faire entrer dans ce cahier; elle paraîtra dans le numéro prochain, et les autres suivront avec exactitude. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer avec quelle érudition, quelle richesse de détails, quelle hauteur de vues sont rédigées ces leçons : tous ceux qui connaissent ou qui étudient l'histoire de France le savent assez.

Parmi les découvertes en histoire, nous devons faire remarquer les études consciencieuses que M. Thomassy fait entrer dans son *histoire des croisades*. C'était une véritable lacune dans l'histoire de la civilisation chrétienne : les deux leçons que renferme ce volume la réparent d'une manière aussi utile qu'intéressante.

M. Cyprien Robert a continué de nous faire connaître les *monumens religieux de la Russie*, si peu connus parmi nous, et surtout l'état religieux de ces populations qui s'obstinent et s'enfoncent de plus en plus dans le schisme, et qui cependant ne pourront se soustraire à la puissance despotique de leur autocrate et avoir droit d'être appelés peuples libres, c'est-à-dire régis par des lois, que lorsqu'ils seront rentrés sous la protection de cette Église, qui est l'expression et le symbole vivant de la loi.

Comme nous l'avions promis, M. d'Ortigues a terminé son *Cours sur la musique*.

Mais ce qui aussi a dû particulièrement intéresser nos lecteurs, c'est que l'on a vu dans ce volume reparaître le nom de quelques uns de nos collaborateurs, qui trop long-temps n'avaient pu participer à nos travaux. C'est d'abord M. le *comte de Montalembert*, qui, dans un court travail, a qualifié la foi de cette noble Bretagne, comme s'il était Breton lui-même; c'est M. *Rio* qui nous a communiqué la *préface* de son livre de la *Petite Chouannerie*, véritable épopée des élèves d'un collége, enfans que l'on a envie, après avoir lu son livre, de qualifier de héros; c'est M. de *Cazalès*, qui nous raconte deux de ces faits que nos pères nommaient avec enthousiasme des miracles, que nous reconnaissons, nous, pour une œuvre de Dieu, mais que grand nombre de lecteurs ne voudront recevoir que comme un texte à des méditations psychologiques. C'est à ceux-là principalement que nous adressons cette relation, et nous attendons qu'ils veuillent bien nous l'expliquer par des moyens naturels.

Nous devons aussi mentionner avec plaisir et reconnaissance les deux articles que M. *Laurentie* a insérés sur le mouvement qui a eu lieu dans le protestantisme. Cet excellent défenseur de la foi catholique nous a fait espérer que dorénavant il voudra bien prendre une part plus active à notre œuvre, et suivre en particulier cette transformation rapide et forcée qui se fait au sein du protestantisme.

Dans son esquisse sur le bouddhisme, M. *Ozanam* a mis nos lecteurs à même de bien connaître une question qui occupe en ce moment la plupart des esprits forts de l'Allemagne et de la France, question où la plupart des incrédules ont cru voir une objection insoluble contre le Catholicisme, et qui, en définitive, et vue avec les yeux de l'impartialité et de la saine critique, n'est qu'une de ces erreurs qui s'expliquent très bien, et qui s'accordent parfaitement avec ce que nos livres et nos croyances nous font connaître de l'histoire du genre humain.

Nos lecteurs ont sans doute remarqué aussi les trois articles que M. *de Précy* a consacrés à examiner un livre consciencieux sans doute, mais où paraissent entrer un système et des principes qui pouvaient nuire à notre foi. Ils auront remarqué en particulier les notes ou réponses au dernier article de M. Blanc-Saint-Bonnet, où sont traitées, et, nous croyons, résolues, les questions les plus délicates et les plus difficiles de la philosophie catholique.

Enfin nous espérons que M. *Audley* nous donnera prochainement la suite de l'histoire de l'Esclavage, question immense, qui est en quelque sorte pendante en ce moment, et qui aussi a besoin principalement d'être connue historiquement dans toutes ses phases et ses transformations historiques.

Tels ont été nos travaux passés; quant à nos travaux futurs, nous pouvons dire d'abord que ceux qui sont commencés seront continués avec plus de régularité que jamais. De plus, nous avons pris des mesures pour que dans la *Revue* les ouvrages les plus importans de l'école philosophique actuelle soient examinés avec détail et conscience. Dans le prochain cahier, nous rendrons compte de l'ouvrage de M. Quinet sur le *Génie des Religions*, et de celui de M. Leroux sur l'*Humanité*. Successivement encore nous passerons en revue tous les philosophes actuels, sans pour cela négliger les ouvrages importans qui paraissent pour la défense de notre foi. Au nombre de ces derniers, nous devons compter le volume de la grande *Histoire de l'Eglise*, que l'un de nos collaborateurs, M. l'abbé Rohrbacher, préparait depuis vingt ans, et que M. Gaume édite en ce moment. C'est un travail neuf, puisé dans des sources neuves, et qui fera justice de toutes ces histoires *gallicanes* de l'Eglise catholique. Nous devons mentionner aussi le deuxième volume des *Institutions liturgiques* que le R. Père et Abbé Guéranger vient de terminer, et qui fait sentir avec tant de force l'avantage de ne pas abandonner les prières anciennes dans une Eglise où tout doit être ancien.

Enfin nous espérons que nous ne laisserons passer aucune question un peu importante sans la faire connaître à nos lecteurs, de manière que l'*Université Catholique* sera pour eux, comme nous l'avons promis, une véritable encyclopédie de la science catholique et philosophique du 19e siècle. Nous prierons, à notre tour, nos abonnés de nous aider dans cette œuvre, en soutenant nos efforts et en propageant, le plus qu'ils pourront, nos doctrines.

Les Directeurs de L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES ARTICLES.

(Voir la *Table des articles* au commencement du volume.)

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

ET DU TOME XIII.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE.

Imprimerie et fonderie de E.-J. BAILLY, place Sorbonne, 2.

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE,

RECUEIL RELIGIEUX,

PHILOSOPHIQUE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE;

Rédigé par :

M. Aug. Bonnetty, de la Société asiatique de Paris, l'un des directeurs de l'Université. — Eug. Boré, membre correspondant de l'Institut. — Léon Boré, professeur de philosophie au collége d'Angers. — Edm. de Cazalès. — Alex. Combeguille. — Baron de Condé. — Cor, de la Société asiatique de Paris, interprète des langues orientales à Constantinople. — Ch. de Coux, professeur d'économie politique à l'Université catholique de Louvain. — J.-F. Danielo. — Léon Desdouits, professeur de physique. — Ph. Douhaire. — Ed. Dumont, professeur d'histoire au Collége Saint-Louis. — Am. Duquesnel. — Théoph. Foisset, juge au tribunal de Beaune. — Jules de Francheville. — L'abbé de Genoude. — L'abbé Gerbet, vicaire-général du diocèse de Meaux, un des directeurs de l'Université. — Eug. de la Gournerie. — Alex. Guiraud, de l'Académie française. — M. Jacomy, ingénieur civil. — M. Jourdain. — F. Lallier. — Paul Lamache. — Melch. de L'hermite, professeur de mathématiques au collége de Juilly. — H. Margerin. — Comte de Montalembert, pair de France. — Moreau. — Hip. Morvonnais. — Ern. de Moy, professeur de droit à l'Université de Munich. — Joseph d'Ortigue. — A.-F. Ozanam. — M. R. de Belleval. — M. Ch. de Riancey. — M. Hen. de Riancey. — A. Rio. — Cypr. Robert. — M. Louis Rousseau. — Alex. de Saint-Chéron. — L'abbé de Salinis, un des directeurs de l'Université. — L'abbé de Scorbiac, un des directeurs de l'Université. — M. Steinmetz, de Bruges. — Raym. Thomassy. — Vicomte Alb. de Villeneuve.

TOME QUATORZIEME.

Paris,

AU BUREAU DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, N° 24. (FAUB. S.-G.)

M DCCC XLII.

TABLE DES ARTICLES DU QUATORZIÈME VOLUME.

(Voir la *Table des matières* à la fin du volume.)

FIN DE LA TABLE DES ARTICLES.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

NUMÉRO 79. — JUILLET 1842.

Sciences Physiques.

COURS DE PHYSIQUE SACRÉE.

MOISE EXPLIQUÉ PAR LES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES, OU RÉFUTATION, PAR LES FAITS ET LA SCIENCE, DU PANTHÉISME MATÉRIALISTE.

SIXIÈME LEÇON[1].

1° Résumé. — 2° Un mot sur notre marche. — 3° Que les astres n'ont pas pu être formés par les lois du monde. — 4° Que notre système n'a pas été une nébuleuse; ce que sont les nébuleuses. — 5° Qu'une masse gazeuse n'a pu donner naissance aux astres. — 6° Que les lois du mouvement sont créées. — 7° La logique et ses principes prouvent que les astres ont été créés et coordonnés par le Créateur. — 8° But des astres. — 9° Série sidérale. — 10° Harmonie avec la lumière; attraction expliquée. — 11° Conséquences pour la terre et les êtres qui l'habitent, et pour l'homme qui est le but final. — 12° Conclusion.

1° Fidèles aux principes d'où nous sommes partis, que Dieu, en créant, avait dû se proposer un but; qu'il avait dû réaliser, dans un ordre raisonnable et logique, une conception qui est elle-même nécessairement raisonnable et logique; qu'en créant, il avait dû produire les choses dans leur ordre de nécessité au but final de la création, l'homme, être physique, intellectuel et moral, lien du monde et de Dieu; fidèles à ces principes, nous avons étudié la création de la terre, celle de la lumière et enfin celle des végétaux; et partout nous avons trouvé que les faits et les données les plus positives de la science venaient confirmer la vérité de ces mêmes principes. Nous arrivons, toujours dans les mêmes principes que nous supplions de ne jamais perdre de vue, à l'œuvre du quatrième jour, la création des astres.

2° Notre but n'est pas de faire, ici plus qu'ailleurs, un système; on n'en a que trop fait; nous ne pouvons pas plus en embrasser un pour le faire accorder avec le divin texte; on doit comprendre maintenant combien cette marche, que nous repoussons de toutes nos forces, est opposée à la vérité et à la simple raison; nous ne voulons pas plus des hypothèses plus ou moins plausibles, qui ne s'accorderaient pas nettement avec le texte littéral; nous ne voulons même pas en général nous appuyer sur les hypothèses favorables; on doit le savoir maintenant, nous ne voulons que les faits et les principes démontrés

[1] Voir la v[e] leçon, t. XIII, p. 406.

dans la science. La voie indépendante où nous entrons des prémiers, est hardie, nous ne le nions pas, mais nous avons la ferme conviction qu'elle est théologiquement et scientifiquement la seule vraie : et ne ferions-nous qu'ouvrir la marche dans notre cours, et appeler sur ce terrain tous les esprits sérieux, nous croirions avoir beaucoup fait. Il est temps enfin de reprendre toute la fermeté qui nous convient devant un ennemi orgueilleux, et que son audace seul rend formidable; nous sommes sur notre terrain, la vérité est à nous, et loin de céder un pas nous devons, puisque nous le pouvons, ressaisir tous ceux qu'une timidité trop grande cherche à nous faire concéder tous les jours. La science, la science faite, est pour nous; les abus de la science seuls sont contre nous. Ces quelques réflexions nous ont paru nécessaires pour rassurer certains esprits trop préoccupés des nombreux systèmes en vogue, qui ont apparu et qui apparaissent encore tous les jours. Revenons à notre thèse.

3° Nous avons prouvé que le monde n'a pas pu être créé à l'état élémentaire, ni par les lois qui le régissent actuellement, puisque ces lois sont des effets et non pas des causes, mais qu'il a été créé tel qu'il est, dans tout son développement et toute sa perfection ; qu'il y a dans ce monde une harmonie nécessaire qui était le but du Créateur, et qu'il devait par conséquent réaliser. Ce que nous avons dit du monde en général, doit s'appliquer au monde astronomique surtout, puisqu'il est la partie du monde physique la plus étendue. Nous avons prouvé que la terre n'avait pas pu être formée par la théorie des neptuniens, ni par celle des plutoniens, ni aussi par les prétendues lois du système astronomico-chimique; les mêmes preuves sont applicables aux astres. Cependant nous devons compléter ici ce que nous ne pouvions exposer plus tôt.

4° C'est un principe des sciences d'observation, comme de toute science, qu'il faut marcher du plus connu à l'inconnu, si l'on veut arriver à quelque chose de raisonnable, et que l'on puisse supposer vraie ; c'est d'ailleurs la seule marche naturelle à l'esprit humain. Cependant, quand on entre dans l'étude des mille théories qui ont été faites sur la Genèse du monde, on n'est pas peu surpris de voir que leurs auteurs ont opéré d'une manière tout opposée. Ainsi, quand il s'est agi d'étudier la formation de la terre, les soulèvements ou les abaissements de son sol pour former les montagnes, on a été prendre le point de départ dans la lune! On y a supposé des volcans, etc., etc. Puis, partant de ces hypothèses gratuites, qu'il était impossible d'étayer d'une ombre de preuve, on en a conclu que la terre s'était formée de même. Quand on a voulu encore expliquer la formation de notre système solaire et planétaire, on a été au delà de notre monde découvrir les Nébuleuses, bâtir sur leur compte des hypothèses encore plus gratuites, puisqu'on peut à peine dire ce que sont ces nébuleuses; qu'on ne les distingue d'une manière un peu satisfaisante qu'avec les instruments les plus perfectionnés; qu'il y en a même où, malgré la perfection des instruments, on ne distingue que de la confusion; qu'il est enfin impossible de dire, pour aucune de ces masses d'étoiles qu'on appelle nébuleuses, la distance qui les sépare de nous. C'est cependant d'après ces données qu'on a conclu avec une audace incroyable que notre système avait été d'abord une nébuleuse ; conclusion qui ne sort nullement des prémisses, quand même elles seraient connues. Car tout ce qu'on peut conclure de l'apparence des nébuleuses pour les observateurs placés sur la terre, c'est que notre système paraîtrait une nébuleuse à un observateur placé dans une nébuleuse. Ainsi donc ni les volcans lunaires, ni les nébuleuses ne peuvent résoudre le problème de la formation de la terre, et de notre système. C'est pourtant après avoir tiré cette prétendue solution d'une telle inconnue, qu'on a voulu s'en servir pour résoudre la formation des autres systèmes ou des autres planètes, sans s'occuper le moins du monde du vice de ce mode d'opération, et sans songer qu'en partant d'une inconnue, on arrivait nécessairement à des conséquences inconnues.

Si nous cherchons à apprécier ce que l'on connaît de plus positif sur les nébuleuses, nous verrons que nous serons conduits à des conséquences tout opposées à celles qu'on a voulu en tirer. Par un temps serein, dans une nuit bien étoilée, on aperçoit, dans plusieurs parties de la sphère céleste, des taches blanchâtres qui répandent une faible lumière. En les observant avec des instruments d'un pouvoir amplifiant assez puissant, on y découvre une multitude de petites étoiles très rapprochées les unes des autres : la lumière qu'elles émettent donne lieu aux teintes blanchâtres qu'on aperçoit à l'œil nu. La voie lactée n'est elle-même qu'une série de nébuleuses semblables. Ces nébuleuses, suivant Herschell, qui les a observées avec un télescope puissant, sont arrangées en couches d'une assez grande longueur ; et il a pu reconnaître la forme et la direction de quelques unes. Il est probable qu'elles environnent entièrement la sphère étoilée, comme la voie lactée qui n'est sûrement qu'une couche de ces étoiles ; et comme cet immense lit étoilé n'est pas également lumineux dans toutes ses parties, qu'il ne court pas en ligne droite, mais qu'il se courbe et même se divise en plusieurs zônes, nous pouvons présumer, avec assez de raison, qu'il y a une grande variété dans les couches de ces amas d'étoiles et de nébuleuses. Un de ces lits, continue Herschell, est si riche en étoiles, que, dans une de ses parties que je n'ai observée que trente-six minutes, j'ai découvert trente-une nébuleuses, toutes visibles distinctement sur un beau ciel bleu. Leur situation, leur volume et leur éclat offrent une variété inouïe. Dans une autre couche, qui est peut-être une branche différente de la première, j'ai vu souvent des nébuleuses doubles et triples diversement arrangées ; l'une paraissait environnée d'une multitude de petits corps comme des satellites..... ; d'autres enfin émettaient une faible lumière qu'elles paraissaient recevoir des autres étoiles... »

Ainsi, d'après ce qui paraît le plus probable dans ces observations, les nébuleuses seraient comme une autre sphère étoilée enveloppant la nôtre et par conséquent beaucoup plus éloignée de nous.

« Cherchant maintenant à apprécier la place qu'occupe notre petite planète dans ce vaste univers, prenons, dit Herschell, une étoile de cet immense système, et comparons-la à l'innombrable quantité des autres ; et, afin de mieux juger, examinons d'abord à l'œil nu. Les étoiles de la première grandeur étant probablement les plus rapprochées de nous, nous fourniront le premier degré de notre échelle : c'est pourquoi, si nous prenons la distance de Sirius ou d'Arcturus, par exemple, pour unité, nous pourrons supposer que celles de la deuxième grandeur sont à une distance double, celles de la troisième à une distance triple, ainsi de suite. Si on admet qu'une étoile de la septième grandeur est environ sept fois aussi loin de nous que celles de la première, un observateur placé au centre d'une sphère environnée d'étoiles, n'en verra pas les parties les plus éloignées à l'œil nu ; car, puisque d'après nos estimations, la vue ne pourra s'étendre qu'à sept fois la distance de Sirius, il ne peut se promettre de la porter aux bornes de cet amas d'étoiles dont la profondeur est peut-être de cinquante autour de lui. Son univers ne comprendra que les constellations avec les étoiles de toute grandeur qui les accompagnent ; ou si la nuit est pure, sans nuages, il pourra encore apercevoir les étoiles principales des nébuleuses. Mais armons-le d'un télescope, il commencera à soupçonner que la lumière de la voie lactée est due à l'accumulation des étoiles ; si nous augmentons encore le pouvoir de sa vision, il acquerra la certitude qu'elle est remplie d'une quantité innombrable de très petites étoiles, et que les nébuleuses ne sont que des amas de ces corps. »

Herschell remarque que, dans la partie la plus fournie de la voie lactée, il y a des champs de vue, renfermés dans quelques minutes, qui contiennent jusqu'à 588 étoiles ; que, dans un quart d'heure, il en a vu passer 116,000 dans le champ de son télescope, qui n'avait que 15' d'ouverture ; qu'une autrefois, en quarante-une minutes, il en a vu passer 258,000. Chaque perfectionne-

ment qu'il a apporté à ses télescopes, lui a fait découvrir plus d'étoiles; et il ne paraît pas qu'il y ait plus de bornes à leur nombre qu'à l'étendue de l'univers[1].

Que conclure de tous ces faits? que les nébuleuses sont des mondes naissants, encore pour ainsi dire dans un état de chaos gazeux, etc.? Nullement, rien n'autorise une pareille conclusion; et tout, au contraire, tend à prouver que les nébuleuses sont des systèmes d'étoiles parfaitement formées, mais trop éloignées de nous pour être aperçues à l'œil nu; puisque, sitôt que nos instruments ont assez de puissance, nous les apercevons nettement et distinctement. S'il en est où nous n'apercevons avec nos instruments que des nébulosités, semblables à celles que l'œil nu nous montre dans celles que le télescope nous rend ensuite visibles et distinctes, c'est qu'elles sont trop éloignées et nos instruments trop faibles pour les atteindre; c'est là la seule conséquence raisonnable que la logique et l'analogie permettent de tirer. Loin donc de fournir un appui aux hypothèses qui prétendent que notre système est le résultat d'une ancienne nébuleuse, les nébuleuses elles-mêmes viennent prouver le contraire, puisqu'elles sont un système d'étoiles parfaitement distinctes, toutes formées, et dans un ordre qui ne permet pas de les supposer à l'état de mondes naissants.

5° Mais nous ne devons pas nous arrêter là; descendons jusqu'au fond de l'hypothèse, et cherchons si une masse gazeuse a pu donner naissance aux astres divers de notre système. Nous avons déjà examiné cette hypothèse d'une masse gazeuse, et nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit. Cependant quelle accumulation d'hypothèses n'est-on pas obligé d'entasser pour admettre ce système: on suppose d'abord la matière éternelle, ou bien on l'admet créée, mais à l'état pulvérulent, sans savoir pourquoi; on la suppose douée de la force d'attraction, contrairement aux faits actuels qui prouvent que l'attraction ne s'exerce que sur des masses solides. On suppose même cette attraction comme une loi nécessaire de la matière, lorsque même on ne sait pas ce que c'est. Viennent ensuite les hypothèses qui contraignent la matière générale de se diviser en différents centres d'attraction, qui la forcent à se décomposer en une infinité de substances de propriétés diverses, pour se recomposer ensuite, sans qu'on puisse en donner une théorie. Ce n'est pas tout, il faut créer un nouvel arrangement des matériaux, une température convenable, des causes de refroidissement, une coordination des éléments dans leur ordre de densité, etc., etc. Voilà tout d'abord ce qu'il faut admettre sans preuve aucune et même contradictoirement à tout ce que l'observation fait connaître actuellement. Faisons néanmoins abstraction de ces hypothèses incohérentes, pour examiner les faits de notre système planétaire. Les planètes, dans leur ordre d'éloignement du soleil, en commençant par les plus voisines, sont:

		lieues du soleil.
Mercure...	à	13,361,000
Vénus......	à	24,966,000
La Terre..	à	34,515,000
Mars.......	à	52,590,000
Vesta.......	à	81,550,000
Junon......	à	91,278,000
Cérès......	à	95,552,000
Pallas......	à	95,892,000
Jupiter....	à	179,575,000
Saturne...	à	329,200,000
Uranus....	à	662,144,000

Il y a un rapport numérique, constant, entre les distances des planètes à l'égard les unes des autres.

En second lieu, chaque planète met toujours le même temps à accomplir sa révolution autour du soleil, et son mouvement est uniforme.

Il faut, pour que ces faits aient eu lieu dans l'hypothèse de la masse gazeuse primitive, supposer que la première masse gazeuse détachée de la principale a été la plus éloignée, celle d'Uranus; que l'attraction, agissant sur cette première masse séparée, a déterminé sa rotation autour du soleil, masse gazeuse principale. Par cette première

[1] *Leç. d'Astr.* de M. Arago.

séparation à la limite extrême de l'atmosphère gazeuse du soleil, cette atmosphère a été diminuée d'autant, sans qu'on puisse toutefois en donner la raison. Longtemps après, un nouveau refroidissement s'opère dans la limite extrême de l'atmosphère solaire, et par suite une nouvelle masse est séparée: cette masse c'est Saturne, dont l'attraction règle encore la rotation autour du soleil. La même opération se continue successivement pour Jupiter, Pallas, Cérès, Junon, Vesta, Mars, la Terre, Vénus, Mercure, la plus rapprochée du soleil. Mais que d'impossibilités se présentent ici : d'abord, le mouvement d'Uranus a dû varier autant de fois qu'une nouvelle planète s'est détachée de la masse gazeuse du soleil, c'est-à-dire dix fois; par conséquent l'attraction a été en diminuant pour cette planète, jusqu'à n'être plus qu'un dixième de ce qu'elle était à l'origine; il en a été de même proportionnellement pour toutes les autres planètes. Or, dans cette hypothèse, comment concevoir que ces variations dans le mouvement se sont faites d'une manière si uniforme que rien n'ait été troublé. Quelle loi a présidé d'une manière si rigoureuse à ces séparations successives, pour les empêcher d'anéantir l'ordre préexistant? En outre, si, comme on le veut dans ce système, la forme des planètes a été déterminée par leur rotation, il s'ensuit que cette rotation changeant à chaque nouvelle variation, la forme a dû changer aussi le même nombre de fois. Or, pourtant tous ces changements ne paraissent pas avoir eu lieu, puisque les mouvements sont uniformes, ce qui suppose pour chaque planète un axe principal sur lequel s'opère la rotation, axe principal qui n'aurait pourtant pu se maintenir avec ces variations dans la loi d'attraction, dans le mouvement et dans la forme, et qui aurait été remplacé par des axes instantanés, autour desquels les corps ne peuvent plus exécuter que des parties de révolution; d'où tout mouvement uniforme serait devenu impossible, et de là résulteraient des variations continuelles, par exemple, dans les latitudes terrestres, ce que les observations démontrent faux.

Mais la distance si bien calculée entre les planètes aurait aussi varié avec la diminution de la puissance attractive, et pour que le rapport numérique entre les distances des planètes demeurât constant, comme il l'est aujourd'hui, il faut supposer qu'à chaque planète qui se détache du soleil, la puissance d'attraction diminue d'une quantité égale et uniforme; or, pour cela, il faut que la masse gazeuse du soleil perde à chaque fois une quantité égale et uniforme, et c'est ce qui est loin d'être prouvé, puisque les volumes et les diamètres des planètes ne décroissent pas uniformément dans leur ordre d'éloignement au soleil, puisqu'Uranus, la plus éloignée des planètes, a 77,5 de volume; Saturne, qui vient ensuite, a 887,3 de volume; Jupiter, 1470,2; Mars, 0,2; la Terre, 1; Vénus, 0,9; Mercure, 0,1.

Les satellites et les comètes viennent encore accroître les impossibilités; car, d'où fera-t-on venir les satellites, de la masse gazeuse primitive ou des masses gazeuses détachées? Si c'est de la masse gazeuse primitive, pourquoi n'ont-elles pas obéi à la même loi d'attraction que les planètes? Si, au contraire, c'est des masses gazeuses détachées, pourquoi ces satellites n'ont-ils pas participé à la nature de la masse d'où elles sont sorties? pourquoi, par exemple, la lune n'a-t-elle pas une atmosphère comme la terre, etc., etc.? Pourquoi la terre n'a-t-elle qu'un satellite, tandis que Jupiter en a quatre, Saturne sept, Uranus six? Comment les satellites des trois dernières planètes se sont-ils détachés? Est-ce successivement? Est-ce simultanément? Dans le premier cas, leur orbite doit être le même, et de là des chocs continuels et des destructions; dans le second cas, les refroidissements successifs, joints aux variations nécessaires que nous avons vues être la conséquence de la formation des planètes, doivent amener ici une multitude de causes de désordre dans la rotation de ces satellites.

Les comètes, à leur tour, viennent créer de nouveaux embarras; car elles appartiennent, au moins plusieurs, à notre système. Or, si elles sont sorties de la masse principale, comme les pla-

nètes, pourquoi ne sont-elles pas soumises aux mêmes lois de forme et de révolution? Quelles sont les causes qui en modifient les formes de tant de manières? Quelles sont celles qui donnent naissance à la chevelure et aux enveloppes concentriques dont elle est quelquefois formée? Ces questions ne sont pas même encore résolues dans la science, et l'on oserait en expliquer l'origine!

Tout donc nous conduit à rejeter un système opposé de tous points avec les faits. Il y a des lois constantes, un plan harmonique dans notre système astronomique, donc une intelligence a conçu et exécuté ce plan, une volonté législatrice en a dicté les lois.

6° Toutes les questions précédentes seraient-elles résolues, il en resterait encore une dont l'importance entraîne tout le reste. En effet, cette masse gazeuse primitive, qui était la nébuleuse d'où est sorti notre système, d'où vient-elle, qui l'a créée, qui l'a mise en mouvement? Si l'on admet que Dieu en est le créateur et qu'il l'a mise en mouvement, on ne conçoit pas pourquoi l'on ne veut pas admettre qu'il ait aussi bien coordonné le tout comme nous le voyons aujourd'hui; car c'est supposer qu'il a laissé au hasard le soin d'exécuter sa conception inachevée; c'est supposer qu'il n'y avait ni plan, ni but dans son œuvre, et c'est faire un Dieu à la mode des Épicuriens, et dans ce cas il n'en est pas besoin. Si, au contraire, on ne veut pas de Dieu, comment la matière, que l'on doit supposer nécessairement éternelle, s'est-elle coordonnée? et ici reviennent toutes les difficultés précédentes. En outre, qui l'a mise en mouvement? car la science reconnaît que la matière d'elle-même est indifférente au mouvement comme au repos, et c'est cette indifférence qu'on appelle inertie. Dira-t-on que les lois du mouvement sont essentielles à la matière? alors la matière n'est plus inerte, elle doit nécessairement être toujours en mouvement, et cette propriété, étant essentielle à la matière, doit exister dans chaque molécule de matière, dans tous les corps matériels; cependant, nul n'osera avancer que cette hypothèse soit la vérité, tous les faits s'y opposent. Les lois du mouvement ne sont donc que des lois contingentes; elles sont la conséquence rigoureuse du but que Dieu se proposait en créant et en coordonnant la matière. Il est impossible de concevoir ces lois, sans une volonté qui les a déterminées et établies pour l'exécution de sa conception et la conservation de son œuvre; elles sont au monde, en général, ce que sont la vie et la génération pour les êtres organisés, et elles sont même en relation directe avec l'existence de la vie et de l'organisation sur la terre.

7° Tout ce que nous avons dit de notre système s'applique évidemment aux autres systèmes qui sont combinés avec le nôtre pour former l'harmonie universelle. Après avoir reconnu l'impossibilité des genèses astronomiques par les lois de la matière, nous sommes donc ramenés encore ici à admettre nécessairement l'action immédiate de Dieu, qui a tout créé et tout coordonné; et par là nous rentrons dans la voie de la logique et de la raison.

8° La création des astres avait un but comme tout le reste, et le même but que le reste, Dieu et l'homme toujours en présence, Dieu se manifestant dans les cieux et leur ordonnant de raconter sa gloire, et l'homme rencontrant Dieu aussi loin que son œil le plus perfectionné possible par ses instruments peut apercevoir, et bien plus loin encore, car son intelligence et sa pensée seules, abandonnant le secours des organes, s'élancent dans des espaces infinis, et toujours les cieux y racontent la gloire de Dieu. Oui, voilà le but, l'homme, intelligence incomparablement au-dessus de toute la matière; que fait cette matière? si incommensurable qu'elle soit, elle est toujours matière, elle ne se comprend pas, et n'entend rien à son auteur. Et pourquoi une intelligence souveraine et infinie crée-t-elle, sinon pour être connue, louée et adorée? L'intelligence seule est au-dessus de toute matière, parce qu'il y a, pour ainsi-dire, proportion entre l'intelligence et l'intelligence, entre l'intelligence créée et l'intelligence incréée; sans l'intelligence humaine, Dieu n'a pas atteint son but, qui est d'être loué, adoré et béni; avec

l'intelligence humaine, sans l'immensité de son œuvre, Dieu ne se serait pas assez manifesté à l'homme, sa puissance et ses infinies perfections ne se seraient pas suffisamment prouvées. L'homme, voilà donc le but final; mais l'intelligence humaine appelait l'immensité du ciel, et voilà la raison logique de l'infinité des astres que Dieu seul connaît, parce que seul il en a posé les bornes et mesuré les lois ; seul il en connaît le nombre, seul il en tient le dernier chaînon, dans son immensité infinie, afin qu'aussi loin que l'intelligence humaine peut s'envoler par la pensée, elle rencontre toujours Dieu et trouve toujours de nouveaux motifs de s'élever à lui en l'adorant. C'est là ce que la raison nous enseigne et c'est aussi ce qui ressort du texte de l'historien sacré que nous devons exposer.

Et Dieu dit : « qu'il y ait des luminaires dans l'étendue des cieux pour diviser le jour d'avec la nuit; qu'ils servent de signes pour marquer les temps, les jours et les années ; qu'ils luisent dans l'étendue des cieux pour éclairer la terre; et cela fut ainsi. Et Dieu fit les deux grands luminaires; le plus grand, pour présider au jour; le plus petit, et avec lui les étoiles, pour présider à la nuit. Il les plaça dans le ciel pour luire sur la terre; pour présider au jour et à la nuit, et pour séparer la lumière des ténèbres. Et Dieu vit combien cela était beau. Il y eut un soir et un matin, ce fut le quatrième jour (1). »

Le but que Dieu se propose en créant les astres est ici bien évident et bien nettement posé. Nous l'avons vu dès le premier jour créer l'éther, et diviser la lumière d'avec les ténèbres, en établissant l'ordre du jour et de la nuit; nous avons cherché à trouver dans les faits comment cette succession s'opéra pendant les trois premiers jours ; mais il fallait lui donner une loi permanente ; cette loi sera établie par le seul fait de la création des astres qui doivent, par leur rapport avec l'éther, la lumière précédemment créée, produire le phénomène continuel et successif du jour et de la nuit ; et de là, nécessité de leurs mouvements et la loi d'attraction ; par là, la première mesure du temps est fournie à l'homme. Mais en outre ils doivent servir de signes pour marquer les temps, les jours et les années, et tout ceci encore pour l'homme, être social qui doit vivre par conséquent dans sa postérité, qui doit, par cela même, se souvenir de son passé et le transmettre, qui aura besoin de dater et de préciser l'époque de ses actes, afin d'établir ses droits respectifs et aussi de connaître ses obligations et ses devoirs ; la mesure du temps appartient à l'homme seul, elle est une des bases nécessaires de la société ; sans elle, la mémoire humaine est impossible, il n'y a plus que vague, confusion et désordre. Enfin les astres sont faits pour la terre, pour l'éclairer, le soleil pendant le jour, la lune et les étoiles pour lui apporter, pendant la nuit, une double lumière, l'une matérielle bien faible, et l'autre intellectuelle dont nous avons prouvé l'importance. Voilà donc toujours la confirmation de notre thèse, tout est créé dans l'ordre de nécessité au but final, à l'homme; la terre comme son séjour est le centre auquel tout se rapporte, elle est créée la première et les astres sont créés pour elle. Dieu marchait donc vers son but, qui était de créer un monde pour un être physique, intellectuel et moral; et dans chacune de ses œuvres, les trois besoins de l'homme physique, intellectuel et moral, doivent être satisfaits. Et par là, nous sommes toujours dans notre principe que la création est un tout harmonieux fondé sur les lois éternelles de la raison. Et, c'est ce qu'il nous reste à prouver par les faits dans l'œuvre du quatrième jour.

9°. Le monde astronomique, comme le reste de la création, a pour premier but l'intelligence humaine pour l'éclairer et l'instruire, et par là, relier son être moral à Dieu. Il doit donc y avoir relation d'ordre et d'harmonie entre le monde sidéral et l'intelligence humaine; or, c'est ce qui existe, puisque l'esprit humain peut mesurer les lois et les mouvements des astres ; mais il y a plus, l'ordre dans lequel les astres sont disposés dans l'espace, prouve un plan ad-

(1) *Gen.* ch. I, v. 14-19.

mirablement conçu et harmonieusement exécuté. Ici une question se présente. Nous avons prouvé qu'il y a dans le règne végétal un ordre sérial ; eh bien ; un pareil ordre n'existe-t-il pas dans le règne des astres ; n'y a-t-il pas une série sidérale? Pour peu qu'on veuille y réfléchir, il nous semble qu'il est impossible d'en douter, d'autant plus impossible, qu'ici l'ordre sérial est visible et disposé d'une manière permanente. Prenons notre système : la première propriété de tout corps matériel, c'est la pesanteur, c'est la propriété caractéristique, essentielle de la matière, propriété qu'elle conserve sous toutes ses formes et dans tous ses états; de là, l'importance de la pesanteur spécifique pour la science des minéraux. Cette propriété de la pesanteur est une des conditions premières de l'attraction et de la gravitation ; ces deux lois en découlent, du moins en grande partie : nous verrons plus tard pourquoi nous faisons cette restriction. Or, de la pesanteur et de l'attraction, résultent les distances réciproques et les mouvements des astres, et l'on arrive par là à connaître aussi leur volume.

1° *Distance des planètes de notre système.* Herschell définit les planètes, des corps célestes d'une grandeur considérable, et d'une petite excentricité d'orbite, qui se meuvent dans des plans qui ne dévient que de quelques degrés de celui de la terre, en ligne directe, et qui se meuvent dans des orbites très éloignées l'une de l'autre, avec de vastes atmosphères, qui cependant ont à peine un rapport sensible avec leurs diamètres [1]. De cette définition sort un premier fait important pour nous : les planètes se meuvent dans des plans qui ne dévient que de quelques degrés de celui de la terre, en ligne directe ; il suit donc de là que ces corps sont à peu près disposés sur une ligne plus ou moins courbe ou brisée, que leurs orbites participent à la même position relative. De ce que ces orbites sont des ellipses dont le soleil occupe l'un des foyers, il suit que la distance de chaque planète à cet astre nous donnera l'ordre sérial dans lequel ces corps sont disposés ; et ici vient un fait important que nous fournissent les rapports numériques remarquables qui existent entre les distances des planètes à l'égard les unes des autres. Si on prend les nombres suivants : Mercure, Vénus,
0 3
la Terre, Mars, Cérès, Jupiter, Saturne,
6 12 24 48 96
Uranus ; et qu'ensuite on ajoute à cha-
192
cun d'eux le nombre 4, de manière à obtenir la progression arithmétique 4, 7, 10, 16, 28, 52, 100, 196, ces dernières quantités exprimeront l'ordre d'éloignement des planètes au soleil ; cet ordre est donc évidemment une série arithmétique. Ce fut même cette série où Képler voyait une lacune entre 28 et 52, qui lui fit prédire la découverte des nouvelles planètes, et ce fut ce soupçon qui guida les astronomes à leur recherche ; ce sont Vesta et Junon ; car Pallas occuperait dans cette série à peu près la même place que Cérès, puisqu'il n'y a que 300,000 lieues de différence sur un total de 95 millions.

2° *Mouvement.* Le temps que ces planètes emploient à faire leurs révolutions sidérales croît dans la proportion de leur éloignement, de sorte que par là encore on aurait absolument le même ordre sérial entre les planètes que l'on avait par la distance.

3° Enfin, il en est de même des densités, elles diminuent à mesure qu'on s'éloigne du soleil ; Mercure, le plus voisin, a pour densité 2 plus une fraction, Vénus 1 plus une fraction, la Terre 1, et toutes les autres n'ont plus que des fractions pour exprimer leur densité.

Nous pouvons donc conclure que les planètes se meuvent autour du soleil dans un ordre sérial, et que cette série est probablement arithmétique, mais que la raison en est déterminée par la création, et ne peut par conséquent permettre d'y intercaler d'autres termes.

Mais outre le soleil et les planètes, nous avons les satellites ; la Terre en a un qui est la Lune. Jupiter, qui occupe la sixième distance après la terre, en a

[1] [illegible]

quatre; Saturne, qui vient ensuite, en a sept; Uranus, le dernier, n'en a encore que six de connus. Mais tous ces satellites sont eux-mêmes rangés autour de leurs planètes respectives, dans un ordre de distances croissantes depuis le premier jusqu'au dernier. Et il en est encore de même du temps employé à faire leur révolution, il croît en proportion de la distance. Elles paraissent donc former une série dépendante de celle des planètes.

Enfin, les Comètes sont une quatrième classe de corps célestes qui viennent compléter notre système. Elles ont également un ordre dans leurs distances et leurs révolutions, et cet ordre rentre dans le système général. Ainsi donc, notre système se compose de quatre classes de corps, le soleil, les planètes, les satellites, les comètes; ces corps sont disposés dans une véritable série générale fondée sur la pesanteur, puisque les distances, la densité et l'attraction découlent de cette propriété.

Ce que nous disons de notre système doit être vrai par analogie des autres systèmes, car ici nous marchons du plus connu à l'inconnu. Ces systèmes divers dont nous ne connaîtrons jamais le nombre, sont sans doute coordonnés entre eux d'après des lois semblables; et alors la conclusion rigoureuse, c'est de s'écrier avec le prophète : *Omnia in mensurâ, et numero, et pondere disposuisti*; oui, le divin Géomètre a tout disposé avec poids, nombre et mesure; et aussi loin que l'intelligence humaine peut s'étendre, elle trouve le compas de Dieu. Un géomètre de l'antiquité, exilé de sa patrie, ressentit au fond de son âme une joie profonde en découvrant sur le sable des signes de géométrie; il consola aussitôt ses tristes compagnons d'infortune, en leur disant : Nous sommes sur une terre hospitalière, les hommes qui l'habitent sont civilisés, en voici les preuves. L'Univers est la terre hospitalière de l'homme, partout il rencontre les signes de la science de Dieu : pourquoi donc est-il ingrat, pourquoi, surtout dans l'orgueil d'une science ignorante, parce qu'elle est aveugle, méconnait-il l'hôte infiniment savant dont il profane la demeure? Mais si les âmes hautaines sont ingrates, les âmes droites sont profondément émues à la vue des grandeurs de Dieu, dont elles adorent la souveraine puissance, et cela seul était assez pour déterminer le Créateur à semer ses merveilles dans l'univers.

10° Si l'homme était le premier but de la création des astres, comme de tout le reste, il fallait que non-seulement ils satisfissent aux besoins de son intelligence par leurs lois et leur harmonie propre, mais encore qu'ils vinssent concourir à l'harmonie universelle en s'enchainant avec toutes les autres parties de la création; et là encore il y a pour l'intelligence humaine, mais il y a aussi pour son être physique, et par suite pour tous les êtres qui l'entourent, un but admirablement atteint par la création des astres et de leurs lois.

Nous avons vu la lumière[1], créée le premier jour, se mettre immédiatement en harmonie avec les vapeurs, les eaux et la terre; le second jour, avec le firmament; le troisième, les plantes sont créées et s'harmonisent aussitôt avec la terre, les vapeurs et la lumière. C'est maintenant aux astres à entrer dans cette admirable combinaison, et, par eux, les grandes lois du monde physique vont commencer à s'accomplir régulièrement. C'est d'abord avec la lumière, l'éther, qu'ils vont entrer en rapport, et ce sera par là même qu'ils agiront sur tout le reste, et c'est pour cela que le texte sacré exprime leur fin et tout leur but par ce rapport avec la lumière et la terre, *qu'il y ait des luminaires dans l'étendue des cieux pour diviser le jour d'avec la nuit;..... pour marquer les temps, les jours et les années..... pour éclairer la terre.*

Nous avons dit dans notre troisième leçon que la lumière est peut-être une des grandes causes, sinon la seule, de l'attraction universelle comme de l'attraction moléculaire; qu'elle présiderait ainsi à tous les mouvements des astres et à tous les phénomènes que la chimie observe dans la composition et

[1] L'on ne doit point oublier que le mot *lumière* est le terme que le texte sacré emploie pour signifier lumière, calorique, électricité, magnétisme.

la décomposition des corps[1]. Ce que nous ne présentions alors que comme une hypothèse, acquerra un haut degré de certitude par les considérations et les faits que nous devons exposer ici. D'abord l'éther ou le fluide lumineux remplit nécessairement l'immensité de l'espace aussi loin que notre œil, aidé des instruments les plus puissants, peut s'étendre; puisque sans cela nous n'apercevrions ni les astres de notre système, ni les autres systèmes, ni ces immenses amas d'étoiles nébuleuses, dont nous ignorons la distance. Il faut donc conclure de là que tous les globes, tous les corps sont plongés dans le fluide éthéré.

Sous ce fluide il faut comprendre, comme nous l'avons vu, la lumière, la chaleur, l'électricité et le magnétisme. La lumière se transmet entre tous les corps célestes qui roulent dans l'espace; ce fait n'a besoin d'aucun développement. La chaleur se transmet également, ou du moins paraît se transmettre du soleil à la terre, et la science admet, par une analogie assez rigoureuse, qu'il doit en être de même pour les autres planètes; mais la terre a pourtant aussi elle-même une chaleur qui lui est propre, et l'analogie ne permet pas de douter qu'il puisse en être autrement pour les autres planètes, et la science l'admet.

L'électricité est répandue sur notre globe, que l'on regarde comme le *réservoir commun* de ce fluide, par rapport à tous les corps qui existent sur ce globe. Les faits de l'expérience prouvent que l'électricité est répandue dans tous les corps; mais que dans certains cas les uns manifestent cette électricité d'une manière, et les autres d'une manière opposée; d'où l'on conclut qu'il y a deux forces électriques, l'électricité positive ou vitrée, et l'électricité négative ou résineuse. Ces deux électricités combinées sont l'électricité générale ou neutre. Les corps électrisés de la même manière se repoussent, et les corps électrisés d'une manière contraire s'attirent. La nature des corps détermine leur mode d'électricité positive ou négative; mais les mêmes corps peuvent être électrisés positivement par rapport à certains corps, et négativement par rapport à d'autres. Un corps électrisé d'une manière quelconque, décompose à distance les électricités naturelles ou neutres de tous les corps conducteurs qui l'environnent. Ce n'est pas tout : le galvanisme, qui n'est qu'une branche de l'électricité, prouve que l'électricité se développe au contact de tous les corps hétérogènes. Et « la force électromotrice découverte par Volta est une force universelle qui s'exerce au contact de toutes les molécules des substances hétérogènes, qui décompose sans cesse les fluides électriques, et qui donne naissance à des forces nouvelles, dont les effets se font sentir à la matière pondérable. Or les éléments qui composent la terre, soit à sa surface, soit à diverses profondeurs, sont mêlés et confondus de telle sorte qu'il y a partout hétérogénéité entre les parcelles qui se touchent. Combien de substances diverses sont mises en contact dans les plus petits des êtres organisés, et combien de réactions électriques s'y doivent développer! La terre végétale, les pierres, les roches, les laves, les couches géologiques sont-elles autre chose qu'une agrégation de principes différents, entre lesquels la force électromotrice doit agir aussi avec plus ou moins d'intensité? On aperçoit d'une seule vue tout ce qu'il y a de fécond dans cette découverte, qui doit donner la clef d'une foule de phénomènes [2]. »

Ainsi donc la terre et tous les corps qu'elle contient, soit intérieurement, soit à sa surface, sont plongés dans le fluide électrique qui les enveloppe et les pénètre de toutes parts. Les physiciens, considérant que l'air atmosphérique étant par lui-même un mauvais conducteur de l'électricité, disent qu'il presse continuellement sur la couche électrique qui enveloppe la terre et l'empêche ainsi de se dissiper dans l'espace; quelque plausible que soit cette raison, il nous semble qu'il y en a une

[1] Voir n° 75, mars 1842, t. XIII, p. 166, 1re colonne.

[2] Pouillet, *Élém. de Phys.*, t. II, p. 192, seconde édition.

autre bien plus générale : le fluide électrique n'étant que le fluide éthéré, est répandu dans l'immensité de l'espace, et les corps ne peuvent jamais en sortir; seulement leur nature et leur constitution diverses agissent différemment sur ce fluide, et de là les phénomènes que nous observons. Les autres planètes sont comme la terre, comme le soleil, plongées dans le fluide électrique : or que doit-il résulter de là ?

Le fluide électrique communique le mouvement à la matière, qui reçoit d'une manière passive toutes les directions que lui imprime ce fluide; et, comme nous l'avons dit, deux corps électrisés de la même manière tendent à s'éloigner l'un de l'autre, tandis que les corps chargés de fluides contraires sont attirés l'un vers l'autre.

Cela étant ainsi, deux choses suffisent pour expliquer tous les phénomènes du mouvement des astres : l'une que le soleil soit électro-positif, et l'autre que les planètes soient électro-négatives. Or les mêmes expériences qui servent à démontrer l'électricité des corps divers, se renouvellent tous les jours dans l'univers. En effet, le soleil, étant électro-positif, doit attirer la terre, qui est électro-négative. A mesure qu'elle approche du soleil, son électricité négative est neutralisée par l'électricité positive du soleil; et lorsqu'elle arrive au point extrême de sa périhélie, elle se trouve avoir reçu du soleil une quantité suffisante d'électricité positive, qui cause alors la répulsion de la terre, laquelle s'éloigne du soleil en perdant de plus en plus cette électricité positive, et en recouvrant son électricité négative, qui, une fois arrivée à sa plus forte tension, ce qui a lieu au point extrême de son aphélie, attire de nouveau la terre vers le soleil. Telle est la cause de l'orbite elliptique que la terre décrit autour du soleil dans son mouvement annuel. Sans aucun doute l'état électrique général de la terre est soumis à l'influence de ces deux tensions électriques extrêmes et opposées, et peut-être y aurait-il là une des causes qui occasionnent les météores électriques dans l'atmosphère. Ces météores, en effet, ne se manifestent le plus ordinairement que dans les deux époques où les tensions électriques opposées sont vers leurs summums, c'est-à-dire en été et en hiver, quoique plus rarement dans cette dernière saison.

Si telle est donc la cause du mouvement annuel de la terre, celle de son mouvement diurne ou de sa rotation sur son axe en 24 heures est au fond la même. L'échange continuel et réciproque des électricités de nom différent entre la terre et le soleil est la cause de cette rotation diurne. L'expérience du fil de fer circulaire suspendu sur le mercure, et qui tourne sur lui-même en présence des fils juxtaposés de la pile électrique, vient appuyer cette théorie[1].

Ce que nous venons de dire pour la terre, doit se dire également de toutes les autres planètes.

Il n'est pas plus difficile de rendre compte du mouvement des satellites. En effet, nous avons vu que des corps électrisés électrisaient d'autres corps par influence; mais ici il y a plus, tous les corps sont plongés dans le fluide électrique naturel, et nous savons en outre qu'il y a des corps qui peuvent être électro-positifs par rapport à certains corps, et électro-négatifs par rapport à d'autres. Il suffit donc ici que la lune, par exemple, soit électro-positive par rapport à la terre et électro-négative par rapport au soleil; la pesanteur et le volume de la terre étant supérieurs à la pesanteur et au volume de la lune, la puissance électrique de la terre est nécessairement plus forte que celle de la lune, puisqu'elle a plus de volume, et par conséquent la lune doit se mouvoir autour de la terre. Mais l'action électrique de la terre et celle du soleil sur la lune se faisant équilibre, celle-ci ne peut se mouvoir sur elle-même, et doit par conséquent toujours présenter la même face à la terre, ce que l'obser-

[1] Il y avait déjà longtemps que nous avions élaboré cette idée sur l'attraction, lorsque nous avons été heureux de la rencontrer développée avec plus d'étendue et à un autre point de vue, dans un ouvrage intitulé : *l'Univers expliqué par la Révélation*, par M. Chaubard.

vation astronomique confirme. Il en est absolument de même pour les satellites de toutes les autres planètes. La même loi qui régit le mouvement des planètes est applicable aux comètes.

Nous ne pouvons développer davantage cette théorie que nous livrons aux physiciens et aux astronomes, bien convaincus qu'en l'approfondissant ils y trouveront la solution de toutes les difficultés qui s'élèvent contre la théorie de l'attraction newtonienne.

11° Mais de cette action universelle des astres et de la terre sur le fluide éthéré résultent les mouvements divers de ce fluide à la surface de la terre, et par suite sans doute son influence sur la végétation et sur les phénomènes divers de la vie organique, phénomènes qui se manifestent à l'état d'électricité, de chaleur, et de magnétisme. Nous aurons occasion de constater par les faits cette action générale. C'est encore à la même influence que sont dus les phénomènes de composition et de décomposition des corps.

Enfin du mouvement des astres résulte pour la terre, en particulier, un autre phénomène non moins remarquable et intimement lié à l'existence des êtres organisés : nous voulons parler de ce mouvement continuel des eaux de la mer qu'on appelle les marées, et qui sont dues à l'influence combinée de la lune et du soleil sur la terre. Les phénomènes de vaporisation, de pluie, etc., rentrent dans la même loi générale du mouvement des liquides. Or, un des premiers effets de ce mouvement, c'est d'empêcher la corruption des eaux, de les maintenir toujours salubres et d'agir aussi sur la salubrité de l'atmosphère.

L'homme en participant à tous ces bienfaits comme être organisé, devait y trouver quelque chose de spécial pour lui seul, puisqu'il est le but, le terme final de la création. Or nous avons vu que pour lui, être moral et social, le mouvement des astres lui donne dans l'alternance du jour et de la nuit, la succession régulière des années, des périodes diverses, la mesure du temps qui est pour ainsi dire la chronologie de la mémoire sociale et même individuelle, et par là l'une des bases de la société humaine. L'observation des astres, leurs mouvements réguliers, devaient encore servir de guides à la navigation et au commerce, et par là contribuer au développement progressif de la perfection de l'humanité.

12° Concluons donc, en nous résumant, que les astres n'ont pas pu être formés par les lois du monde, qui ne sont qu'un résultat et non une cause; que les nébuleuses loin de favoriser l'opinion qui veut que notre système ait d'abord été une nébuleuse, prouvent tout le contraire, puis qu'elles sont elles-mêmes des systèmes d'étoiles parfaitement formées, mais trop éloignées de nous pour être aperçues à l'œil nu. Il est impossible d'ailleurs qu'une masse gazeuse ait donné naissance aux astres de notre système, trop d'hypothèses incohérentes se détruisent dans cette opinion pour qu'on puisse l'admettre; les lois du mouvement n'auraient pu s'établir pour les planètes ; les satellites et les comètes viennent à leur tour créer de nouveaux embarras; enfin les lois du mouvement sont nécessairement créées, puisque le mouvement n'est pas essentiel à la matière. Il faut donc renoncer à toutes ces théories systématiques, puisqu'elles sont inadmissibles. Dès lors il ne nous reste plus que la démonstration logique à l'aide des principes inébranlables que nous avons posés; la création des astres avait un but comme tout le reste, but intellectuel et moral pour l'homme, et but d'harmonie physique pour l'homme et les autres êtres; c'est là ce que le texte sacré nous apprend; c'est aussi ce que les faits confirment, car il y a une série sidérale harmonique, démontrée par la disposition, les distances, les densités et les mouvements des astres, ce qui prouve que le divin géomètre a tout disposé dans l'ensemble comme dans les détails avec poids, nombre et mesure.

Il y a en outre harmonie entre l'éther, la lumière et les astres; cette harmonie est la loi de l'attraction, qui n'est autre chose que les phénomènes du mouvement électrique universel, d'où résulte pour la terre et les astres qui l'éclairent,

[...]e nouvelles influences harmoniques, [nn]écessaires à leur existence, et enfin [p]our l'homme, être moral et social, [u]ne des bases de la société humaine [e]t de ses progrès. Il est donc impossi[b]le de méconnaître dans l'ensemble, [c]omme dans les détails, l'action directe [d']une intelligence souveraine et infinie, [qu]i s'étant proposé un but, y marche [san]s cesse par l'exécution de sa con[ce]ption dans un ordre raisonnable et [lo]gique, en créant les êtres à mesure [qu']ils deviennent nécessaires au but fi[na]l qu'elle s'est posé. En rappelant la science à ce point de vue le seul véritable, nous ne retardons pas sa marche; au contraire, nous lui traçons une voie plus sûre, nous arrêtons les divagations, les dépenses inutiles et infructueuses de forces et de temps, et nous dirigeons ses efforts vers le seul but où elle peut espérer de faire des progrès; puissent enfin les hommes qui la cultivent comprendre ces vérités, et ne plus se livrer au vagabondage d'une imagination sans frein!

MAUPIED,
Docteur ès-sciences.

Sciences historiques.

COURS D'HISTOIRE DE FRANCE.

VINGT-QUATRIÈME LEÇON [1].

[...]tion des impôts; trois assertions. — Point de contribution foncière ni personnelle imposée aux Franks ni aux Gaulois. — Le *cens* ou *tribut*, portant uniquement sur les terres *concédées*. — Revenus des rois Mérovingiens. — Premières tentatives d'impositions arbitraires.

[...]L'an 1057, sur la demande de l'évêque [Is]ambert, au nom du clergé et du peu[pl]e d'Orléans, le roi Henri Ier concéda, [pa]r une ordonnance, qu'il n'y eût plus [de] gardes aux portes de la ville durant [les] vendanges et que tous les habitants [pu]ssent sortir et rentrer librement sans [êtr]e exposés à voir prendre leur vin [par] ces avides surveillants. Certes c'était [un]e odieuse vexation, contre laquelle [les] contempteurs du vieux temps ont [bie]n, ce semble, le droit de s'indigner [à le]ur aise. Je ferai remarquer seu[lem]ent que le bon évêque Isambert y [ava]it songé avant eux, qu'il avait su [tr]ouver le bon moyen d'y remédier sans [bru]it, sans journaux, sans députés, et [qu]e le troisième Capétien retrancha l'a[bus] d'une manière assez gracieuse et [ex]péditive.

Aujourd'hui sans doute nous avons sur ces temps-là des avantages incomparables; nous ne dépendons plus du bon vouloir d'un monarque; nous ne sommes soumis qu'à la loi, et c'est nous qui la faisons. Ainsi quand nous obéissons et payons, il est du moins bien établi que nous obéissons et payons souverainement, parce que nous le voulons bien et que nous sommes nous-mêmes nos maîtres: jouissance inappréciable, que nous ne saurions trop payer. Ceci convenu, supposons maintenant quelque dormant du 6e siècle, un de ces franks incultes de la première époque, qui se réveillât au milieu de nous avec toutes ses idées et ses habitudes d'autrefois dans le manoir qui le constitua citoyen d'une des cités de la Gaule. Il est à peu près sûr que beaucoup de nos inventions les plus récentes, dès qu'il en entendrait parler, lui paraîtraient aussi agréables que merveilleuses. Mais lorsque aux portes de la cité prochaine il verrait un commis de l'octroi s'avancer une sonde à la main pour visiter les coffres de sa voiture et réclamer le péage de quelques provisions de bouche non encore passées au feu, pendant qu'un gendarme,

[1] Voir la 25e leçon, au no 76, t. XIII, p. 256.

à l'aspect étranger du nouveau citoyen, lui demanderait l'exhibition d'un passeport, quel serait l'étonnement de notre homme? Et si de plus on le prévenait charitablement qu'il se gardât bien de faire transporter par ses gens d'un côté de la rue à l'autre une barrique ou même une bouteille, remplie de vin de Beaune ou de Brie, sans la permission du contrôleur, sous peine de confiscation et d'amende; si enfin arrivé à son domicile, il y recevait sommation légale, dite sans frais, d'aller chez le percepteur acquitter en une fois, ou par douzième, tant pour sa contribution personnelle, tant pour son mobilier, tant pour ses terres, tant pour les portes par lesquelles il peut entrer dans son habitation et passer d'une chambre à l'autre, à sa fantaisie, tout le long de l'année, tant pour la quantité d'air et de lumière qui lui vient par ses fenêtres [1] durant le même intervalle; ce demi-sauvage, cet esprit non civilisé très-certainement n'y comprendrait rien, ou plutôt il croirait qu'on veut l'insulter et lèverait brutalement sa framée pour répondre à ces audacieuses impertinences. Encore ne lui aurait-on pas mentionné les droits de succession et de vente [2], les droits d'enregistrement, le papier timbré [3], ni plusieurs autres fiscalités incessamment tendues en tous sens autour de la vi[e] civile et domestique.

Qu'est-ce à dire? Prétendez-vous, me demandera-t-on, nous donner pour modèle vos Mérovingiens et ravaler jusqu'à ce parallèle nos immenses développements d'industrie, de littérature, de législation, de diplomatie, etc.? Nullement. J'ai commencé par noter [le] vice radical de l'organisation franque, lequel se retrouve, il est vrai, dans notre constitution présente, mais bien plus joliment engrené par la combinaison [de] toute la mécanique, et j'avouerai, tant qu'on voudra, l'extrême infériorité des franks dans tout ce que nous appelons *connaissances utiles, prospérité publique* et agrément de la vie. Ce n'est pas d'ailleurs de quoi il s'agit. Je n'entends parler ici que de la *liberté individuelle* [en] matière d'impôt; et quand les plus fameux publicistes remontent jusqu'aux forêts de la Germanie pour retrouver dans l'état sauvage les principes purs de nos intitutions modernes, il doit paraître conforme à ce système de constater l'entière liberté de nos ancêtres au 6e siècle. Il y aurait contradiction tant soit peu absurde et ingrate à prendre pour point de départ de notre civilisation actuelle les coutumes germaines et à mépriser leurs premiers essais d'organisation politique. On m'objectera de nouveau que ces principes étaient seulement de faibles germes, ces essais de grossières inventions d'ignorance et qu'il y a bien loin de là aux magnifiques perfectionnements que ces principes et ces essais ont subis de nos jours. — J'en conviens encore; toutefois il serait bien singulier, on en conviendra aussi, que ces institutions grossières, mais si bonnes de leur nature, n'aient commencé à se développer qu'en s'altérant, et absolument rien produit à imiter aujourd'hui. Selon moi, on aurait même négligé ce qu'il y avait de mieux, l'affranchisse[ment]

[1] Lorsqu'au 16e siècle, *Pasquin*, vêtu d'une chemise mouillée, répondit au *pourquoi* de son compère *Marforio*, qu'il se hâtait de la faire sécher avant qu'on ne mît une taxe sur le soleil; il ne prévoyait guère que sa plaisanterie serait prise au sérieux par les législateurs économiques des 22 juin 1790, 19 et 22 juillet 1791, et 10 vendémiaire an 4 de la liberté.

[2] On sait qu'une propriété foncière, qui a changé cinq fois de maître, a versé sa valeur totale au trésor de l'État, par les droits de vente et de succession; de sorte qu'en un demi-siècle, la France a dû payer le prix de son territoire entier à ses gouvernants. On voit encore aujourd'hui des gens frémir d'indignation à la pensée que les derniers rois de notre 3e dynastie ayant réuni successivement toutes nos anciennes provinces par traités, conquête ou héritage, ils aient porté pour cette raison, en signe de possession nominale, le titre de *rois de France*, au lieu de s'intituler *rois des Français*. Cette interprétation est fausse, mais quand elle serait vraie, ne vaudrait-il pas mieux encore que le pays fût *censé* possédé par son monarque, que de se *racheter* de son gouvernement à beaux deniers comptants, régulièrement deux fois par siècle au moins.

[3] Un seul notaire d'une petite ville qui en compte quatre dans sa résidence, verse annuellement 60,000 francs à l'enregistrement, et emploie pour 8,000 francs de papier timbré. Il y a 15,850 notaires en France; en prenant la moyenne la plus complaisante de ces frais, on arriverait encore à une somme totale, qui dépasserait peut-être celle des tailles sous Charles VII.

ment des fiscalités. — Enfin, me répliquera-t-on, vous imaginez-vous qu'on vous fera une civilisation toute neuve pour rien, et que le meilleur, le plus libéral gouvernement puisse fonctionner sans argent ? que la somme d'industrie, d'idées, de jouissances et de sécurité qui vous est acquise, doive s'obtenir et s'entretenir sans frais ? — Non encore. Je sais que je touche l'endroit sensible de la civilisation moderne ; je n'examinerai pas si cette somme d'idées, de jouissances, d'industrie, y compris les chemins de fer, vaut ce qu'elle coûte [1]; si cette sécurité est bien certaine, et si la liberté, précisément comme la civilisation l'a tant proclamée et imprimée, peut exister ailleurs que dans l'état sauvage ; mais j'avancerai trois assertions qui, pour téméraires qu'elles paraîtront peut-être, car c'est depuis longtemps le risque du vrai, n'en sont pas moins fondées en raison et en expérience. Elles font la *moralité* de cette leçon. C'est 1° qu'il n'y a point de ridiculités, de duretés, de servitude et de honte qu'une nation civilisée ne soit capable de souffrir, surtout quand une fois elle s'est prétendue souveraine. Car, comme il lui faut absolument un gouvernement, celui qu'elle accepte et qu'elle croit se donner, tant qu'il subsiste, peut la charger, la pressurer d'autant plus qu'elle l'a voulu, qu'elle est censée ordonner tout, et tout faire par lui, et s'il lui reste en effet quelques libertés, ces libertés ne lui serviront qu'à changer de maîtres, à voter sa dépendance et sa déprédation. Ce peu de mots contient toute l'histoire d'Athènes depuis Périclès, et de Rome depuis les Gracques.

2° C'est que la liberté réelle, dans un État, ne consiste pas au droit de tout dire, de ne croire à rien, de n'avoir aucune religion. La liberté ne réside pas davantage dans une charte [1], ni dans la représentation nationale, ni même absolument dans les prérogatives du *vote* et de l'*assemblée,* qu'on appelle particulièrement et avec raison les *libertés politiques*. Il y a en outre une *liberté* tout ensemble générale et individuelle, la seule fondamentale, effective, qui peut suppléer toutes les autres, et sans laquelle toutes les autres sont incomplètes et presque toujours illusoires : c'est la *franchise* de toute taxe, qui porte directement ou indirectement sur *les personnes* ou sur *les biens*. Quand les habitants d'un pays consentent à une *contribution foncière* ou *personnelle,* qu'ils s'appellent *citoyens* ou *sujets,* ils ne sont plus *libres*. En Angleterre et aux États-Unis d'Amérique, on ne connaît que des contributions indirectes, qui suffisent à défrayer l'administration. Le parlement anglais, qui vient de concéder cette année pour nécessités extraordinaires un impôt foncier, a eu bien soin de stipuler que cet impôt serait seulement temporaire ; mais il n'en a pas fixé la durée, et quand il l'eût fait, cette brèche une fois ouverte, il n'est pas sûr qu'on puisse jamais la fermer.

Ainsi le comprenait-on même en France, sous cet ancien régime si décrédité. Du moins, quelques provinces y avaient gardé cette *franchise,* et à l'assemblée des notables de 1787, le procureur général du parlement d'Aix, après avoir objecté contre l'impôt territorial comme on le proposait, que les États

[1] On commence à entrevoir dans les derniers débats parlementaires sur les chemins de fer, que les trois quarts de la France vont provisoirement payer beaucoup uniquement pour procurer au premier quart le plaisir de se promener plus vite. Les canaux avec bien moins de frais rapporteraient davantage. Mais un grand peuple, qui sent généreusement battre son cœur (*nouveau style*) aux rimes si riches d'industrie et de patrie, ne calcule plus en pareille consonnance avec ses ministres et ses entrepreneurs. Si les chemins de fer ne rapportent pas assez, on aura toujours la gloire de les avoir poussés jusqu'au bout, et on sera toujours libre de les laisser quand on les aura finis. En attendant, on aura prêté une grande impulsion au commerce, tant pis pour lui s'il ne sait pas s'y adapter : du moins, les gens et l'argent auront circulé ; qui nierait l'avantage de la circulation en général et de celle ci en particulier, qui certainement n'aura pas été sans profit pour tout le monde ?

[1] On sait que l'original de la grande *Charte anglaise* fut sauvé par Robert Cotton des mains d'un tailleur, qui se disposait à en faire des mesures. On ne la déposa pas cependant aux archives, mais on la conserve au musée britannique parmi quelques antiquailles ou curiosités des deux mondes.

généraux seuls avaient le droit d'en décider, ajouta : « Quant à moi, je ne puis, « comme provençal, délibérer sur ce « sujet. La Provence n'ayant été ni con- « quise, ni réunie, et s'étant volontaire- « ment donnée en confirmation du tes- « tament du roi René, dont le premier « article garantit tous les priviléges du « pays, notamment celui de n'être ja- « mais soumise à un impôt territo- « rial [1]. »

On ne crut pas non plus pouvoir se dispenser de reconnaître, au moins implicitement, la franchise générale au commencement de la révolution. « Les « impôts réduits ou abolis ne produi- « saient presque rien, à cause de la dif- « ficulté de la perception. » Le financier Necker, qui se trouvait déjà bien loin de compte dans ses espérances, et qui « ne « voyait pas sans humeur les finances « subordonnées à la constitution et le « ministère à l'assemblée, » ne demanda d'abord que des *emprunts*. « Il était inutile de recourir « à la *confiance pu- « blique*, qui refusait ses secours (quelle « touchante adhésion!) ; et en septembre « 1789, Necker avait proposé, comme « *unique moyen*, une *contribution ex- « traordinaire* du quart du *revenu, une « fois payé*. Chaque citoyen devait le « *fixer lui-même*, en employant cette « formule de serment si simple, et qui « *peint si bien ces premiers temps de « loyauté et de patriotisme* : Je déclare « avec vérité [2]. » Il paraît que nous ne sommes plus au temps de *loyauté* et de *patriotisme*. Ce serait un préjugé fâcheux contre notre perfectionnement constitutionnel et moral, s'il ne nous restait la compensation de la *confiance*, plus fertile probablement pour les finances de l'État que le *patriotisme* et la *loyauté* première.

3° Un corollaire inséparable de la franchise des taxes, c'est que l'État doit avoir son domaine inaliénable et que le roi doit, en outre, avoir son domaine privé. Un roi, qui n'a pas le droit de posséder, est, avec toutes ses préro[gatives] et sa dignité extérieure, dans u[ne] situation inférieure en réalité à ce[lle] d'un président de république, qui n'[est] pas obligé de donner son bien à l'É[tat] en échange de la présidence. La const[i]tution, qui défend à un roi d'être pro[-] priétaire, le frappe d'interdiction, m[et] le gardien des lois hors la loi ; il n'[est] plus qu'un fonctionnaire à gages, sa[ns] communauté d'intérêts avec la nati[on,] un magnifique mercenaire dont on [se] défie, qu'on peut congédier du jour [au] lendemain, et qui n'aura pas où re[po-] ser sa tête, à moins qu'il n'ait eu s[oin] de se ménager à l'étranger ou en port[e-] feuille une fortune illégale et inconn[ue.] Napoléon disait à propos du grand él[ec-] teur imaginé par l'abbé Sieyès : « Q[ui] « donc, avec un peu de sens et de cœ[ur,] « consentirait à n'être qu'un porc [à] « l'engrais de quelques millions dans l[es] « châteaux de Versailles ou de Sai[nt-] « Cloud? »

Pour moi, qui ne suis rien, je n'acce[p-] terais pas un trône constitutionnel av[ec] la plus belle liste civile, sous la cond[i-] tion d'abandonner à l'État la propri[été] de ma maisonnette et de mon jardin, [de] ne plus m'asseoir qu'en usufruit à l'om[-] bre de mes tilleuls et de mes platane[s.] Du moins, je suis chez moi, et tant qu'[il] y aura justice sur la terre, nul n'a [le] droit de me dire : Va-t'en.

Les impôts d'ailleurs portent en e[ux] de graves inconvénients, rarement si[-] gnalés et toujours malheureusement ou[-] bliés : ce sont le dommage apporté [au] travail par l'excédant de producti[on] qu'ils exigent ; la facilité de trouver d[es] moyens et des prétextes pour les éte[n-] dre ou les accroître ; la dépense de [la] perception, qui en absorbe une part en pure perte ; la tendance à multipli[er] les fonctions salariées, les productio[ns] de luxe et d'agrément, l'industrie ima[-] ginaire, qui n'emploie jamais le trav[ail] qu'aux dépens des productions de né[-] cessité ; enfin, c'est la prodigalité qu'ils favorisent dans le gouvernement. On ne peut se le dissimuler, la meilleure méthode et la meilleure ressource d'administration, en grand comme en petit, c'est l'économie, le retranchement des dépenses inutiles ; telle était du moins

[1] *Histoire de la révolution française*, par M. de Lamothe-Langon, t. I, ch. I.

[2] M. Mignet, *Histoire de la révolution*, chapitre III.

l'opinion de Trajan [1], d'Alexandre Sé-
ère, du jeune Valentinien, du roi de
ortugal Denis, de Louis XII et de Sully,
ue nos économistes modernes n'ont
oint encore surpassés.

Lors donc que l'État a son domaine
t le prince le sien, assez considérables
our subvenir à l'administration pu-
ique, il est obligé de ménager ses re-
nus, de régler ses dépenses ; il est
oins enclin à centraliser ; il laisse plus
lontiers aux administrations locales
r propre gestion ; et la surveillance
énérale, qu'il doit toujours exercer,
ient à la fois moins dispendieuse et
s aisée.

Si l'on avait considéré toutes ces
oses, si l'on avait bien compris l'ori-
e, les obligations, l'utilité du pou-
ir, la liberté réelle et possible de
mme dans la société politique, le
nger de l'impôt et sa contrariété na-
relle à cette liberté légitime, on au-
it perdu moins de temps et de recher-
es sur les finances mérovingiennes.
caractère connu des Francs et leurs
tumes antiques auraient fixé les idées,
ce qui devait être aurait sûrement aidé
savoir ce qui était.

Cette question, mise au concours en
7, a été, dit-on, sinon résolue, du
oins très-avancée par deux mémoires
s le sens de Montesquieu, contre
lui de Dubos et autres plus récents.
mémoires tendent à décider qu'il
y avait point d'impositions publiques,
très-peu, sous les Mérovingiens jus-
'au règne de Dagobert, que les Francs
tainement n'y étaient point soumis
que les mots *census, tributum, vec-
al*, employés dans les divers textes
lois et des chartes, désignent seu-
ent partout une redevance doma-
le, particulière et non publique. Les
tes de récit ont bien aussi leur va-
r, et surtout en étudiant tout l'ensemble de cette époque, au lieu d'étudier isolément une partie, on peut arriver à une certitude suffisante. Des indications contradictoires en apparence s'accordent alors assez aisément, dès qu'on les regarde à leur place et par où elles entrent l'une dans l'autre.

Il est vrai qu'ici, Dubos s'étant trompé, Montesquieu, qui s'appliquait constamment à le contredire, a rencontré à peu près juste, quitte à en donner une raison ridicule. Il prouve très-bien, dit Mably, avec une profondeur sentimentale, qu'un État, qui n'*avait point de besoins*, ne levait point d'impôts. Or, quel est l'État qui n'a point de besoins? Le disciple néanmoins a très fidèlement résumé la pensée du maître. « Des peu-
« ples simples, *pauvres*, libres, guerriers,
« *pasteurs*, qui vivaient sans industrie et
« ne tenaient à leurs terres que par des
« *cases de jonc*, suivaient des chefs pour
« faire du butin, non pas pour *payer* ou
« lever des tributs. L'art de la *maltôte*
« est *toujours inventé après coup*, et lors-
« que les hommes commencent à *jouir*
« *de la félicité* des autres arts [1]. » Cette dernière maxime n'est pas mauvaise, on pourrait la renvoyer aux commissions du budget. Quant au tableau des guerriers francs, qui n'est pas même exact pour le quatrième siècle, il est très-faux pour le sixième. Certes, Clovis et ses guerriers ne vinrent pas se fixer en Gaule pour y vivre pauvrement, et chacun reçut sa bonne part. Ce ne fut donc point la *pauvreté* ni même la simplicité qui les préserva des impôts. Chez eux, comme chez tous les peuples barbares, il n'y avait point de distinction entre

[1] Il disait : « Les impôts exigés pour l'utilité pu-
ique, sont trop souvent le détriment des parti-
liers. » Et il comparait le fisc à la rate, qui ne
écroît que par le dessèchement de tous les mem-
. Ces maximes sont toujours bonnes, quoique
n ne les ait pas suivies très-exactement. Il au-
 pu, par exemple, retrancher la dépense du vin,
 il s'enivrait, et celle des *pédagogies*, ou trou-
eau de pages, dont on sait l'horrible destination.

[1] *Esprit des lois*, 30-12. Montesquieu cite à l'appui le 2e livre de Grégoire de Tours ; mais où y a-t-il vu des guerriers *pasteurs* et leurs *cases de jonc*? Lui qui reproche, et justement, parfois, à Dubos de soutenir son système avec son imagination, il prend assez souvent la sienne pour de l'érudition. Grégoire de Tours, en parlant d'une excursion romaine au delà du Rhin vers la fin du 4e siècle, rapporte un passage d'un autre historien, où se trouvent ces mots : *Casas habitatoribus* vacuas atque *ingentes vicos* destitutos offendit. On brûla ces *maisons* et ces *grandes bourgades*, *atque universis domibus exustis*. Doit-on conclure que ces maisons étaient de jonc, parce qu'on les a brûlées ? Il faudrait croire alors que Hambourg aussi était bâtie en jonc.

l'*impôt* et le *tribut*, qu'ils regardaient comme la peine et le signe de la défaite[1]. Les peuples même de l'antiquité, sans contester à leurs rois le droit d'exiger des contributions, se regardaient, par cette mesure, comme assujettis à une dépendance plus étroite. On sait que les monarques de la Perse ne recevaient de contributions que des provinces conquises, et encore sous le titre de *présents*. Darius Hystaspe s'attira le surnom de *Courtier*, pour avoir fixé la somme annuelle qu'on lui devait compter régulièrement, quoiqu'il l'eût *réduite à la moitié* de ce qu'on pouvait *donner* sans dommage.

Moreau, qui met comme prérogative essentielle à la souveraineté, et en quelque sorte nécessaire, la faculté d'*imposer*, et qui soutient en conséquence que les rois mérovingiens ont levé des impôts, assure néanmoins, *sans crainte de se tromper*, que les Franks ne payèrent pas d'abord de capitation. Ils eurent, dit-il, assez de peine à se faire aux *prestations* réelles[2]. Comment admettre qu'ils eussent consenti à rien acquitter pour la terre salique? D'autre part, Clovis ni ses fils ne pouvaient ni ne voulaient traiter les Gaulois en vaincus ; on l'a vu précédemment. L'égalité des deux races implique l'immunité pour les Gaulois, qui, sans cela, eussent réclamé dans les plaids contre la charge qu'eut aggravée sur eux l'exemption des terres saliques, précédemment soumises à l'indiction ; et l'on n'eût point tant désiré en Gaule la domination de Clovis, dès sa première victoire, encore moins vingt ans après[3]. On n'eut point besoin de réclamer. Il n'est pas sans vraisemblance que les Burgondes aient maintenu d'abord le système de contributions romaines dans leur province, puisque le roi Sigismond, dans la même lettre où il s'honorait d'être un dignitaire impérial, demandait à l'empereur Anastase le titre de *comte des largesses*, comme pour avoir l'autorisation de recueillir ces contributions. Mais ce système cessa partout où se présentait Clovis; c'est peut-être pourquoi les Burgondes redoutaient ses progrès. Il n'est plus question avec lui d'*indiction*, ni de la répartition à faire par les curiales, ni de leur responsabilité[1]. Il resta bien dans chaque cité un *polyptyque* (πολύπτυχον, livre à *plusieurs feuilles, registre, puleticum, poultier, pouillé*); mais ce poultier contenait uniquement l'état des terres *censives* (*terræ censuales, censales*), c'est-à-dire des terres de l'ancien *domaine public*, distinctes du fisc ou domaine impérial, proprement dit. Ces terres devaient un certain droit d'usufruit, soit au prince, soit aux cités elles-mêmes; ceux qui en prenaient la culture devaient acquitter ce droit, et par le fait seul de ce *fermage*, de cette *dépendance*, quoique libres de leurs personnes, ils étaient réputés de condition inférieure, et par ce motif on continua de les appeler *censitaires* ou *tributaires*[2]. Beaucoup de ces terres furent concédées en bénéfices, et généralement elles fournissaient aux donations que les princes affectaient aux églises et aux monastères ; quelquefois ils s'en réservaient la redevance annuelle ou continuaient d'exiger celle qu'avaient prélevée autrefois leurs empereurs sur

[1] Greg. Tur. IV, 2, 14 ; V, 27, *et passim*; Fredeg. 74, et *passim*.

[2] 3e *Disc*. t. III, p. 322.

[3] Greg. Tur. II, 23 : Intereà cum jam terror Francorum resonaret in his partibus, et omnes *eos amore desiderabili cuperent regnare*, sanctus Aprunculus Lingonicæ civitatis episcopus apud Burgundios cœpit haberi suspectus. Ceci se rapporte à l'an 487 ou 488, époque de la mort de Sidonius Apollinaris, auquel Aprunculus succéda, un an ou deux après la défaite de Syagrius. J'ai déjà cité l'autre passage II, 36, qui atteste le même sentiment dans le reste de la Gaule, vers 506, peu avant la bataille de Vouillé.

[1] Moreau, 3e *Disc.*, s'est évidemment trompé en donnant le sens légal au mot *indixerat*, employé par Grégoire de Tours, IV, 2, comme toute cette leçon le démontrera.

[2] *Leg. sal.* tit. IV, 3 : Si quis Romanum *tributarium* occiderit, solid. 45 culpabilis judicetur ; ce qui explique la différence de composition entre le Romain tributaire et le Romain *possesseur*. Marculf. I, 19 : *Præceptum de clericatu*..... præcipientes ergò jubemus ut si memoratus ille de *capite suo bene ingenuus* esse videtur, et in *puletico publico censitus non est*, licentiam habeat comam capitis sui tonsurare et ad suprascriptam basilicam vel monasterium deservire, vel pro nobis Domini misericordiam adtentiùs exorare,

certaines portions de domaine ecclésiastique [1]. Aussi, le clergé étant non-seulement assimilé aux Leudes, mais ne pouvant être astreint comme eux à la formalité du *leudisamium* ou fidélité personnelle, ni à celle de la *recommandation*, les princes, qui voulaient faire une *donation* pieuse, avaient-ils soin ordinairement de stipuler dans leurs diplômes l'exemption des droits divers [2]. Les redevances attachées à ces biens, soient qu'elles fussent concédées avec le fonds ou réservées, qu'elles se payassent au prince ou au nouveau propriétaire, n'étaient pas moins une *dette privée*, et se désignaient en même temps du nom de *tribut* ou *impôt public*, comme venant de *terres publiques*. Le roi d'ailleurs représentant l'État, tout ce qui lui était acquitté s'appelait *tribut*; son trésor, son fisc, était le trésor *public* [1]. Les redevances ou droits divers de culture, de pâturage, dîmes de troupeaux [2], péages de ponts (*teloneum*, *tonlieu*), etc., appartenant au prince, étaient perçues par des *collecteurs* spéciaux (*exactores*).

Un des premiers abus de cette administration financière fut la propension continuelle de ces officiers à exiger pour les terres concédées l'ancien tribut, sans tenir compte de l'immunité, du moins à l'égard du clergé, qui ne portait point la framée, comme les puissants Leudes, et qui n'avait d'autre ressource que sa patiente réclamation auprès du monarque. La constitution de Clotaire II signale cette injustice en la réprimant; et, soit que longtemps auparavant Théodebert eût voulu y remédier déjà pour les églises et monastères d'Auvergne, soit que pour la première fois il leur ait accordé l'immunité [3], il fallut que Childebert II la renouvelât. Mais ce qui est plus remarquable dans cette dernière circonstance, c'est que la munificence du prince fut aussi utile aux collecteurs qu'aux *tributaires*, qui souffraient également du tribut, par la difficulté de le recueillir [4]; d'où il ressort que les collecteurs étaient responsables. Il paraîtrait même que les magistrats des districts partageaient cette responsabilité, puisque le comte de Tours, Ennomius, et son viguier Injuriosus, avaient emprunté à intérêt du juif

[1] *Cod. Theod.* XVI, 2, 25; 35; XII, 6, 163; XVI, 2, 15.

[2] D'Acheri, spicil. t. V: Diplôme de Clovis pour la fondation du monastère de Mici, près d'Orléans: Chlodoveus Francorum rex vir inluster. Tibi venerabilis senex Euspici, tuoque Maximino, ut possitis et hi qui vobis in sancto proposito succedent, pro nostrâ *dilectæque conjugis* et filiorum sospitate divinam misericordiam precibus vestris impetrare, Miciacum concedimus et *quidquid* est *fisci nostri* intra fluminum alveos per sanctam confarreationem et annulum tradimus, et *corporaliter* possidendum præbemus *absque tributis*, *naulo* et *exactione*. Sive intrà, sive extrà Ligerim et Ligerinum, cum querceto, et salicto, et utroque molendino. Tu vero, Eusebi sancte, religionis catholicæ episcope, Euspicii senectam fove, Maximino fave; et tam eos quam *possessiones* eorum, in tuâ parochiâ ab omni *calumniâ* et injuriâ præsta *liberos*. Neque enim nocendi sunt quos *regalis affectus* prosequitur. Idem agite, o vos omnes, sanctæ catholicæ religionis episcopi. Vos ergo, Euspici et Maximine, desinite *inter Francos esse peregrini* et sint vobis *loco patriæ* in perpetuum *possessiones*, quas donamus in nomine sanctæ *individuæ æqualis* et *consubstantialis Trinitatis*. Ita fiat, ut ego Chlodoveus *volui*. Eusebius episcopus *confirmavi*. 497. On regarde cette pièce comme authentique. Les difficultés qu'on oppose à l'authenticité d'un autre diplôme de Clovis en faveur du monastère de Réomai ou Moustier Saint-Jean, ne me paraissent pas très-graves. Voyez encore Flod., *hist. rem.* I, 14; Greg. Tur. IV, 12: Erat enim tunc temporis Anastasius presbyter *ingenuus* genere, qui per *chartas* gloriosæ memoriæ Chrotechildis reginæ *proprietatem* aliquam *possidebat*. Id. V, 3, 37.

[1] Greg. Tur. VIII, 36: Resque ejus protinùs direptæ et *ærario publico* sunt inlatæ; IX, 30: Ut nullus de populo Turonico ullum *tributum publico* redderet.

[2] *Constitution de Clotaire II* en 595, art. 10: *Agraria*, *pascuaria*, vel *decimas* porcorum, Ecclesiæ pro fidei nostræ devotione concedimus, ita ut *actor* aut *decimator* in rebus Ecclesiæ nullus accedat, Ecclesiæ vel clericis nullam requirent agentes *publici* functionem, qui avi, vel genitoris, aut germani nostri immunitatem meruerunt.

[3] Greg. Tur. III, 25: Erat regnum cum justitiâ regens, sacerdotes venerans, ecclesias munerans, pauperes relevans, et multa multis beneficia piâ ac dulcissimâ accommodans voluntate. *Omne tributum*, quod *fisco suo* ab ecclesiis in Arverno sitis reddebatur, clementer indulsit.

[4] Greg. Tur. X, 7: In urbe Arvernâ Childebertus rex *omne tributum* tam *ecclesiis*, quam *monasteriis* vel reliquis clericis, qui ad ecclesiam pertinere videbantur aut cuicumque ecclesiæ officium excole-

Armentarius, pour acquitter le *tribut public* [1].

Il ne restait à la charge des villes que de recevoir le prince et ses envoyés dans leurs voyages, et de leur fournir logement, chevaux et provisions: espèce de prestation en nature, sous forme d'honneur et d'hospitalité [2], qui ne ressemblait en rien à un impôt régulier, permanent, et qui ne saisissait directement ni le bien, ni la personne. Cette dépense toutefois, qui resta en usage, devint si onéreuse qu'elle souleva les plus vives réclamations des premiers États-Généraux; tant il est vrai qu'un prince et un gouvernement ne sauraient être trop réservés à demander aux peuples les contributions les plus utiles, les plus légitimes et les plus convenables, qui tournent si aisément en servitude et qui peuvent devenir insupportables longtemps avant qu'on s'avise du mal. Singulier effet de la faiblesse humaine et de l'accoutumance : tel qui s'irritera au souvenir du droit de *gîte* et de *pourvoirie* au moyen âge, contre un mal qui n'est plus, ne verra pas un mal présent de même genre, ou ne s'en fera pas le moindre souci. Ainsi, parmi toutes les sollicitudes libérales en circulation dans les harangues et dissertations politiques, qui pense à réclamer en dégrèvement pour les villes et les petites communes surtout, placées sur les grandes lignes de communication, où les logements de troupes doublent et quadruplent souvent la capitation d'un pauvre journalier, frappent l'indigent lui-même, chassent une pauvre veuve de son lit, sans compter les périls de la jeune fille, qui n'a pas quelquefois une toile à tendre pour reposer à côté de sa mère, à l'abri des regards et de l'impure familiarité de ces hôtes *imposés?*

Quelles étaient donc les ressources de l'État et du prince? Elles se tiraient : 1° du *fisc* ou *domaine royal*, situé dans les différentes provinces et administrées par des *majordomes*; 2° du *tribut* ou *cens*, payé par les cultivateurs tributaires; 3° du *fredum* [1] ou prix de la compostion judiciaire dont le tiers revenait au roi, les deux tiers appartenant aux juges; 4° des confiscations, qui consistaient non-seulement à reprendre aux leudes criminels, mis hors la loi, leurs *bénéfices*, mais toutes leurs propriétés; 5° des *péages* ou *tonlieus*, dans lesquels il faut comprendre peut-être quelque accise ou taxe sur des denrées de commerce. Tous les grands fonctionnaires étant rétribués au moyen des *bénéfices*, la cour du prince ne lui coûtait rien et lui procurait même en présents une sixième espèce de revenus, qui, pour être éventuels, n'avaient pas moins leur valeur, comme on va le voir.

Le système ainsi simplifié, et les broyantes fiscalités de l'empire abolies, les Gaulois se sentaient tout d'un coup trop certainement soulagés, pour ne pas s'attacher à la domination frangue et pour se laisser attirer vers l'ostrogoth Théodoric, leur nouveau voisin d'Italie. Il est fort douteux que les habitants de l'ancienne province romaine (la Provence), un moment disputés en-

bant, largâ pietate concessit. Multum enim jam *exactores hujus tributi expoliati* erant, eò quod per longum tempus et succedentium generationes ac divisis in multas partes ipsis possessionibus colligi vix poterat hoc tributum. Quod hic, Deo inspirante, ita præcepit emendari, ut quod super hoc *fisco* deberetur, nec *exactorem* damna perculerent, nec ecclesiæ cultorem tarditas de officio aliqua revocaret. Moreau veut que ce soit remise d'arrérages, non renouvellement d'immunité. La *formule* I, 19, s'y oppose; ce n'est pas le premier sens qui s'offre naturellement à l'esprit dans ce passage, et celui du livre III. Et quand il s'agirait d'arrérages, cela ne changerait rien aux observations précédentes.

[1] Greg. Tur. VII, 23.

[2] *Leg. rip.* 88 : Si quis autem legatarium regis vel ad regem, seu in utilitatem regis pergentem hospitio suscipere contempserit, nisi emunitus regis hoc contradixerit, 60 solid. culp. jud. Marculf. I, 11 : Ille rex omnibus agentibus. Dum... (illos)... legationis causâ direximus, ideò jubemus, ut locis convenientibus eisdem a vobis *evectio* simul et *humanitas* ministretur, hoc est veredos, seu paraveredos tantos, panis nitidi modios tantos, cervisiæ modios tantos, etc.

[1] *Fredum* vient de *friede* (*paix*, *garantie*). C'était une sorte d'amende qui se payait aux juges du plaid, par la partie condamnée, pour la *sécurité* ou *garantie*, le jugement déclarant suffisante et définitive la composition due à la partie lésée. *Leg. rip.* 89; de là, l'usage et l'expression des *freds* de justice.

que Clovis et lui, soient restés avec plaisir sous le joug du nouveau civilisé, qui se piquait de conserver si fidèlement l'administration impériale; qui disait au préfet qu'il leur envoyait : « Que la Provence fatiguée, en te recevant pour juge, te reconnaisse à ta conduite comme l'envoyé d'un prince romain[1]. » C'était s'abuser étrangement que de féliciter ses sujets d'outre-mont, « d'être rendus par lui à l'*antique liberté*. » Il avait beau les engager « à revêtir les mœurs de la toge, à se dépouiller de la *barbarie*. Nous nous plaisons, continuait-il, à faire vivre sous le droit romain ceux que nous avons *délivrés* par nos armes; car, que servirait-il d'avoir écarté les *barbares*, si l'on ne vivait pas d'après les lois[2]? » Tous ces complimens de la rhétorique de Cassiodore devaient fort peu toucher, même avec une remise des tributs pour la *quatrième indiction*[3]. Ces indulgences d'un moment forcément accordées à la détresse, comme il fallait bien souvent s'y résoudre depuis quatre cents ans, signifient assez qu'en délivrant la province de la *barbarie*, on ne prétendait pas la délivrer des impôts. Le *barbare* Clovis était bien plus habile et plus aimé.

Que si les bonnes âmes des contribuables, pieusement pénétrées de la nécessité des impôts par le dévouement de leurs éligibles[4], s'inquiétaient encore de la misère et de l'embarras des pauvres princes, sans liste civile, perception foncière ni capitation, qu'elles se rassurent un peu par le tableau suivant des magnificences que déploya, en 584, Chilpéric pour les noces de sa fille Rigonthe, accordée au prince wisigoth Récared; et Chilpéric ne régnait que sur un tiers de la France.

« La grande ambassade des Goths se « présenta, vers les calendes de septembre, au roi Chilpéric, alors à Paris. « Ce prince fit prendre dans ses mai« sons royales, et monter sur des cha« riots, un grand nombre de colons; « et comme beaucoup pleuraient, *ne « voulant pas s'expatrier*, il les fit en« fermer pour les envoyer plus sûrement « à la suite de sa fille. Car on raconte « que plusieurs se pendirent de déses« poir en se voyant ainsi arrachés à leurs « familles, et c'était une si grande afflic« tion dans Paris, qu'on la comparait à « la désolation de l'Égypte. Beaucoup « d'autres, de naissance plus haute, « violemment contraints à s'en aller « aussi, faisaient leurs testaments, *don« nant leurs biens aux églises*, pour « que ces testaments fussent ouverts « quand la jeune princesse serait en« trée dans les Espagnes, comme si alors « ils dussent être morts. Cependant sur« viennent des ambassadeurs de Childe« bert, signifiant à Chilpéric qu'il se « gardât bien de rien prendre ni des « villes, ni des trésors de l'héritage de « Sigebert, ni serfs, ni chevaux, ni atte« lages de bœufs, et de toucher à rien « de tout cela pour en faire présent à « Rigonthe. Chilpéric promit, et convo« quant les premiers d'entre les Franks « et les autres leudes, il célébra les « noces de sa fille, puis l'ayant remise « aux ambassadeurs goths, il lui donna « de *grands trésors*. Frédégonde, mère « de la jeune princesse, lui donna aussi « une *immense quantité* d'or, d'argent et « de vêtements, à tel point que le roi, « voyant cela, pensa qu'il ne lui restait « rien. La reine, s'apercevant de son « inquiétude, se tourna vers les Franks « et leur dit : Hommes, ne croyez pas « *qu'il y ait rien en ceci* des trésors « des rois précédents. Tout ce que vous « voyez m'a été apporté de *ma propriété*, « de ce que le très-glorieux roi m'a « bien voulu départir. Moi-même j'en « ai *amassé* quelque chose par *mes « propres soins*, et j'en ai tiré la plus « grande partie *des maisons*, qui m'ont « été concédées, *tant des récoltes* que des « *tributs*. D'ailleurs, vous aussi, vous « m'avez *le plus souvent enrichie de vos « présents*. De là viennent ces choses « que vous voyez maintenant; car il n'y « a rien ici des *trésors publics* [1]. Le roi

[1] Cassiod. *variæ*, 16.

[2] Cassiod. *variæ*, 17, 43.

[3] Cassiod. *variæ*, 32, 40, 26.

[4] Cette sollicitude qui préoccupe beaucoup d'esprits aujourd'hui, date de juillet 1830, car un an auparavant, les historiens devront noter qu'on mettait un grand zèle et un grand honneur à former une association pour le refus de l'impôt.

[1] Omnia enim quæ cernitis, de *meâ proprietate*

« fut dupe de ces paroles; car il y avait « une si grande quantité d'objets, or, ar- « gent et ornements, que cinquante cha- « riots en étaient chargés. Les Franks, « de leur côté, y ajoutèrent beaucoup de « *dons* : les uns de l'or, les autres de « l'argent, quelques-uns des chevaux, la « plupart des étoffes, et chacun, comme « il le pouvait [1], donna son offrande « (*donativum*).

« Mais, pendant le voyage, cinquante « hommes de cette suite, se levant la « nuit, prirent les cent meilleurs che- « vaux, autant de freins en or, avec deux « grandes chaînes, et s'en allèrent à « toute bride vers Childebert. De même, « tout le long de la route s'échappait « qui pouvait. Il se fit aussi des apprêts « de grande dépense dans les diverses « cités qui se trouvaient sur le che- « min, le roi ayant donné ses ordres « pour que son fisc fût ménagé. Avec la « princesse étaient des hommes très-con- « sidérables, le duc Bobon, fils de Mum- « molenus, avec son épouse, comme « paranymphe, Domegisel et Ansovald; « le majordome Waddon, qui avait pré- « cédemment gouverné le comté de « Saintes. Le reste, pris dans le vul- « gaire, était bien de *quatre mille* per- « sonnes; car les autres ducs et cham- « bellans n'allèrent que jusqu'à Poi- « tiers, d'où ils s'en revinrent [2].

Ces détails n'ont pas besoin de commentaire: l'historien, sans y songer, y expose presque en entier l'arrangement des finances mérovingiennes. Et, quoiqu'il nous fasse bien entendre que les richesses de Frédégonde n'étaient point toutes légitimes, il fallait bien néanmoins qu'elle en pût acquérir honnêtement en assez grande abondance, pour en donner une explication plausible. Les rois alors n'étaient donc point dans l'indigence: ils pouvaient très-aisément se contenter de ce qu'ils s'étaient réservé, fonds et revenus, et les extorsions auxquelles ils s'enhardirent ne tiennent pas à l'insuffisance du système financier, mais aux défauts de l'organisation politique, et aux tristes défauts de l'humanité. Malheureusement la cupidité est toujours une tentation du pouvoir, et plus il est riche, plus la tentation est grande. Outre l'inique abus des confiscations qui devinrent bientôt fréquentes, les fils de Clovis déjà et leurs ministres ou favoris *romains* ne tardèrent pas à reprendre toutes les traces de la fiscalité impériale. Le fait se mit plus d'une fois en opposition avec le droit et souleva des résistances, qui, sans réussir toujours, conservèrent longtemps néanmoins le principe de l'immunité.

Il est certain que les Franks eux-mêmes ne furent pas à l'abri de l'envahissement fiscal. Vraisemblablement plusieurs d'entre les fils des guerriers de Clovis, ou amollis par une vie sédentaire, ou ayant dissipé leur fortune, prirent à ferme des terres censives; d'autres en eurent aussi en bénéfices, ou par héritage ou par acquisition. Quoi qu'il en soit, qu'ils dussent ou non le tribut, on le leur fit payer. Parthénius, ministre de Théodebert, sut bien l'exiger. Aussi portaient-ils à cet officier une grande haine, et le roi fut à peine mort (547), qu'une sédition éclata et le força de s'enfuir de Metz; il se réfugia à Trèves, sous la protection de deux évêques, dont les prières ne purent le sauver. Les Franks de Trèves tuèrent Parthénius [1].

On essaya de nouveau un peu plus tard. Frédégonde « avait avec elle le « juge Audon; et cet homme, de con- « cert avec le préfet Mummolus, soumit « au *tribut public*, beaucoup de *Franks*, « qui, au temps de Childebert l'ancien, « en avaient été exempts. Aussitôt après « la mort de Chilpéric (584), Audon fut « dépouillé par eux, et il ne lui resta « rien que ce qu'il put emporter sur « lui [2]. »

oblata sunt, quam mihi rex gloriosissimus largitus est. Et ego nonnulla de *proprio* congregavi *labore*, et de *domibus* mihi concessis, tam de *fructibus* quam de *tributis* plurima reparavi. Sed et *vos plerumque me muneribus vestris ditastis*, de quibus sunt ista, etc.

[1] Greg. Tur. VI, 58.

[2] Greg. Tur. *ib.*

[1] Greg. Tur. III, 36. *Franci* vero cum Parthenium in odio magno haberent, pro eò quod eis tributa antedicti regis tempore inflixisset, eum persequi cœperunt.

[2] Greg. Tur. VII, 15 : Ipse..... cum Mummolo

Il n'était pas plus difficile de s'attaquer au clergé et aux citadins : on n'y manqua pas. Il a été dit déjà plus haut de quelle manière on retenait sous le tribut les églises et les monastères. Il s'offrit de bonne heure un autre prétexte encore. Theuderic I[er] s'empara définitivement de l'Auvergne en 534; son fils Théodebert, qu'il avait envoyé à la conquête des provinces méridionales, lui succéda la même année, et le premier concile de Clermont se tint l'année suivante. Quinze évêques réunis renouvelèrent plusieurs règles de discipline; leur cinquième canon déclare nulle toute *possession demandée* aux rois de la *moindre partie* des biens de l'Église, et excommunie ceux qui « ravissent de la sorte, par une horrible « cupidité, la substance des pauvres. » Ensuite ils écrivirent au jeune prince pour réclamer en faveur d'un grand nombre de malheureux désespérés qui demandaient leur intervention, afin d'obtenir qu'il ne permît aucun envahissement de la *moindre possession particulière ;* que les *recteurs* d'églises, tous les clercs, les séculiers aussi qui demeuraient dans son royaume, et ceux qui appartenaient à la domination des deux autres rois, conservassent également ce qu'ils avaient toujours publiquement possédé dans le territoire, qui était devenu maintenant son partage. « Chacun « quelconque, possédant en sécurité *sa « propriété*, acquittera les tributs qui « sont dus au *maître, sous la dépendance « duquel* sa possession est tombée. Ce « que nous estimons même être le plus « utile à vos trésors, chaque propriété « sauvée par votre piété vous rendant la « contribution accoutumée [1]. »

Ce document en telle circonstance nous apprend que les guerriers d'Austrasie, qui avaient en effet obligé leur roi à cette expédition, considéraient l'Auvergne comme un pays conquis, et voulaient changer en bénéfices pour eux la plus grande partie des terres censives ou tributaires, *possédées* à ferme par les anciens habitants. Théodebert paraît avoir fait droit à la supplique des évêques, et ce fut alors qu'il donna la franchise aux biens des églises et des monastères. Son oncle Clotaire ne suivit pas son exemple, et, en 548, il lui prit fantaisie de demander à toutes les églises de son royaume le tiers de leurs revenus, à titre de don, selon toute apparence; « ce que tous les évêques ayant « accordé et souscrit, contre leur vo« lonté cependant, l'évêque de Tours, « Injuriosus, refusa seul courageuse« ment en disant avec indignation : Si « tu veux prendre ce qui est à Dieu, le « Seigneur t'ôtera bientôt ton royaume; « car il est inique, lorsque tu dois nour« rir les pauvres avec tes greniers, que « tes greniers soient remplis du bien « des pauvres. » Et Clotaire n'osa point insister, dans la crainte d'offenser saint Martin [1].

Les cités avaient moins le moyen de se soustraire à de pareilles innovations. Elles eurent fort à souffrir des querelles opiniâtres de Sigebert, de Gontran et de Chilpéric, passant forcément de l'un à l'autre, elles retombaient sous le droit de guerre et le despotisme de la victoire.

« Chilpéric, délivré de son redoutable « rival, ordonna dans tout son royaume « (577) des *recensements nouveaux* et pe« sants. C'est pourquoi beaucoup, aban« donnant leurs cités et même leurs « propriétés, s'en allèrent dans les au« tres royaumes, jugeant qu'il valait « mieux changer de résidence que de « rester sous un tel péril; car il avait « été réglé que tout possesseur donne« rait de sa propriété une amphore de « vin par arpent. Mais bien d'autres « charges étaient en outre infligées tant « sur les autres terres que sur les escla-

prafecto multos de *Francis*, qui tempore Childeberti regis senioris *ingenui fuerant*, publico tributo subegit.

[1] Labbe, *concil.*, t. IV : Ut tam rectores ecclesiarum, quàm universi clerici atque etiam seculares, sub regni vestri conditione manentes, nec non ad *domnorum* regum patrum vestrorum dominium pertinentes, de quod *in sorte vestrâ* est, *extraneos* de quod habere *proprium* semper visi sunt, non permittatis existere : ut securus quicumque *proprietatem suam possidens*, *debita tributa* dissolvat *domino*, *in cujus sortem possessio sua pervenit*. Quod et thesauris vestris omnino utilius esse censemus, si per pietatem vestram salva *possessio consuetudinariam* intulerit *functionem*.

[1] Greg. Tur. IV, 2.

« ves, ce qui ne pouvait se faire. Aussi « le peuple de Limoges étant réuni aux « Calendes de mars, voulut tuer le référendaire Marcus, qui avait reçu ordre « pour cette opération, et on l'eût tué, « en effet, si l'évêque Ferréolus ne l'eût « sauvé. Les registres de recensement « furent saisis et brûlés par la multi« tude. » Le roi irrité envoya des officiers de son palais pour maintenir et même augmenter ses exactions. La résistance, cédant à la force et aux supplices, ne protestait pas moins contre la *nouveauté* de cette fiscalité arbitraire[1]. On avait voulu tuer le référendaire Marcus, par la même raison évidemment qu'on avait tué Parthénius et qu'on tua plus tard Audon.

Cette oppression ne dura pas trois ans. Le saint abbé Aredius (vulgairement saint Iriez), d'une des plus illustres et plus opulentes familles de la province, vint deux fois demander et obtint de Chilpéric quelque allégement à cette oppression des peuples. Ce roi, alors malade, vit en même temps ses deux fils en bas âge, qu'il avait de Frédégonde, en danger de mourir. Cette méchante femme s'en troubla : « Depuis « longtemps, lui dit-elle, la bonté di« vine souffre nos mauvaises actions; « car souvent elle nous a châtiés par « des fièvres et d'autres maux, et l'a« mendement n'a pas suivi. Voilà que « nous perdons nos fils; voilà les larmes « des pauvres, les gémissements des « veuves et des orphelins qui nous les « tuent. Il ne nous reste plus pour qui « nous espérions amasser; nous thésau« risons sans savoir pour qui ces épar« gnes. Voilà que ces trésors restent « vides de possesseur, mais pleins de « rapines et de malédictions. Est-ce que « nos *celliers ne surabondaient pas de* « *vin et nos greniers de froment?* Est-ce « que nos coffres n'étaient pas remplis « d'or, d'argent, de *colliers* et d'*autres* « *ornements impériaux?* Mais ce que « nous avions de plus beau, nous le per« dons. Si tu veux donc m'en croire, « viens et brûlons tous ces *recensements* « injustes; contentons-nous pour *notre* « *fisc* de ce qui a suffi à ton père le roi « Clotaire. La reine, en parlant ainsi et se « frappant la poitrine, se fit apporter les « registres *qui lui étaient venus des cités* « *par Marcus,* et les ayant jetés au feu, « elle dit de nouveau au roi : Que tardes« tu? Fais ce que tu me vois faire, afin « que si nous perdons nos chers en« fants, du moins nous échappions à la « peine éternelle. Alors, le roi, pénétré de douleur, livra aussi au feu tous « les rôles de recensements, et les ayant « brûlés, il envoya défendre qu'on en « fît d'autres à l'avenir... Il distribua « ensuite de grandes largesses aux égli« ses, aux basiliques et aux pauvres[1]. »

Limoges ayant ainsi recouvré sa franchise, passa un moment, à la mort de Chilpéric, sous la domination du jeune Childebert II; à Tours, on jugea plus prudent de se soumettre à Gontran, et Poitiers y fut contraint ensuite, après avoir voulu prendre le même parti que Limoges. Au bout de six ans, le jeune Childebert, qui avait toujours réclamé de son oncle ces villes autrefois comprises dans l'héritage de son père Sigebert[2], les vit enfin, par le traité d'Andelaw, rentrer sous sa domination. Ces vicissitudes avaient dû mettre de la confusion dans l'occupation des terres *censives* et dans la répartition de leur tribut. Sur l'*invitation* de l'évêque de Poitiers, Mérovée, qui désirait y remédier pour le soulagement de ceux qui en souffraient, Childebert envoya

[1] Greg. Tur. v, 29. Descriptiones *novas* et graves in omni regno suo fieri jussit. On a discuté le sens de *novas*; Dubos et Moreau l'interprètent par *accroissement* plutôt que par *nouveauté*. Il n'y aurait pas de doute si leur hypothèse était prouvée d'ailleurs; ce fait pris isolément, dont ils s'appuient beaucoup, ne décide rien contre eux, il est vrai, ni pour eux pas davantage. Mais si l'on rapproche les autres faits et les dates, il devient impossible de reconnaître ici un droit et un système persistants d'anciennes impositions. Les noces de Rigonthe sont postérieures de sept ans à la révolte de Limoges.

[1] Greg. Tur. v, 35. Ces celliers et ces greniers abondamment remplis, et ces trésors où l'on comptait des colliers et des pierreries, n'indiquent-ils pas évidemment des revenus d'une autre nature que des impôts? et s'il s'agissait ici d'une surcharge de contributions légales, le terme d'*indiction* n'y serait-il pas employé comme dans les lettres du roi des Ostrogoths, Théodoric?

[2] Greg. Tur. vii, 12, 13, 14.

comme recenseurs son majordome Florentianus et son comte du palais Romulf, pour renouveler l'état du *cens*[1], afin que le peuple de cette ville lui payât ce qu'il payait au temps du roi Sigebert. « En effet, beaucoup de ceux-« là étaient morts, de sorte que le poids « du tribut reposait *sur les veuves, les* « *orphelins et les pauvres*[2]; ce que les « deux officiers examinant par ordre, et « délivrant ces pauvres et ces faibles, « ils soumirent au *cens public* ceux que « leur condition rendait justement *tri-* « *butaires*. Ensuite ils allèrent à Tours; « mais là, comme ils voulaient imposer « aux peuples la charge *tributaire*, di-« sant qu'ils avaient en main les regis-« tres selon lesquels on avait payé, sous « les rois précédents, nous répondîmes, « continue Grégoire de Tours, que véri-« tablement la ville de Tours avait été « recensée au temps du roi Clotaire, et « les livres en étaient allés devant le roi; « mais le roi, retenu par la crainte de « l'évêque saint Martin, les avait brû-« lés. Après la mort du roi Clotaire, ce « peuple a prêté serment au roi Chari-« bert, et lui, pareillement de son côté, « promit avec serment de ne point im-« poser au peuple des lois ni des cou-« tumes *nouvelles*[3]. Mais il s'engagea « à maintenir les habitants désormais « dans la même situation où ils avaient « vécu sous la domination de son père, « et à ne commander aucune disposition « *nouvelle,* qui tendît à les dépouiller. « Cependant le comte Gaiso, ayant pro-« duit le *capitulaire* (ou rôle) antérieu-« rement écrit, comme nous l'avons « rappelé, commença d'exiger les *tri-* « *buts*; mais il en fut empêché par l'é-« vêque Eufronius, et avec ce qu'il avait « injustement pris, il se rendit auprès « du roi, lui montrant le *capitulaire* où « les *tributs* étaient consignés. Mais le « roi, soupirant et craignant le pouvoir « de saint Martin, jeta ce rôle au feu et « renvoya à la basilique de Saint-Martin « l'argent levé par le comte, protestant « que *nul* du peuple de Tours ne payerait « aucun *tribut public*. Après la mort de « ce prince, le roi Sigebert tint cette « ville et n'y apporta le fardeau d'au-« cun tribut. Et de même voici la qua-« torzième année que Childebert, ayant « succédé à son père, n'a rien exigé, et « cette ville n'a gémi sous aucun faix « de tribut... Alors nous avons expédié « des messagers au roi, le priant de nous « mander *ce qu'il ordonnerait* à ce sujet. « Sans retard, une lettre est venue avec « l'ordre du prince que le peuple de « Tours, par révérence pour saint Mar-« tin, ne fût point recensé. »

La question est suffisamment résolue, si je ne me trompe. Le peuple de Tours, par exception extraordinaire, pour la *révérence* de saint Martin, partageait, quant aux censives de son territoire, l'immunité généralement accordée aux biens ecclésiastiques. Il ne payait point le tribut, et le tribut ne portait régulièrement, légalement que sur les *censives*. Après les plus fréquentes tentatives de surcharge, d'extension et d'innovation même, le principe fut encore implicitement maintenu par Clotaire II, dans sa constitution de 595, qui ne suppose l'existence d'aucune contribution foncière ni personnelle, en confirmant simplement l'*immunité* générale pour les églises et le clergé[1]; plus tard encore, dans son édit plus important de 614, qui supprime tout *cens nouveau ajouté contre toute piété*, tout *péage* établi depuis la mort des autres rois, ses parents, et qui défend en outre que les troupeaux royaux fussent menés dans les bois des particuliers[2]. Ainsi, en même temps subsistait en droit la *franchise* des sujets et l'autorité absolue du prince, auquel nul ne déniait le pouvoir d'*imposer,* comme on a pu le remarquer, s'il le jugeait convenable. Le poëte Fortunatus n'outrait que le mérite, non les prérogatives des princes, quand il appelait le jeune Childebert[3]

[1] Greg. Tur. IX, 30 : Ut scilicet populus *censum*, quem tempori patris reddiderat, *factâ ratione innovaturæ*, reddere deberet.

[2] Ce qui n'aurait pu arriver, s'il se fût agi d'un impôt foncier général.

[3] Greg. Tur. *ib.* Ut leges consuetudinesque *novas* populo non infligeret. Le sens de *novas* est ici incontestable et confirme contre Dubos et Moreau celui de ce mot dans le texte, v, 29.

[1] Art. X, cité plus haut.

[2] Art. VIII, IX et XXI.

[3] Mabill. *analect.* I, p. 366.

Rex regionis apex, et supra regna regimen,
Qui caput es capitum, vir capitale bonum.

Toutefois, la tendance continuelle des choses allait aussi visiblement à ruiner la franchise. L'instabilité de la propriété, comme l'aggravation des charges publiques, est un signe de trouble et de décadence. La décadence mérovingienne occupera la prochaine leçon.

Édouard Dumont.

REVUE.

LE GÉNIE DES RELIGIONS, par M. E. QUINET.

On se plaint dès longtemps que notre littérature se soit faite presque tout entière littérature de feuilletons. On reproche aux journaux de ne connaître plus la vraie critique, la critique impartiale, complète : on leur reproche même de manquer aujourd'hui de ces articles graves et développés, où des appréciateurs littéraires renommés avaient coutume, dans des feuilles bien connues, de faire ou de ruiner la fortune des livres nouveaux. Ces accusations sont justes; mais on pourrait en adresser une plus sérieuse aux écrivains eux-mêmes; c'est que leurs livres, quand ils font des livres, sont trop souvent encore des feuilletons. Que voulez-vous alors que fasse la critique? Dans notre siècle d'immenses doutes et d'immenses bibliothèques, où presque tout le monde lit et écrit; où de longues années ne suffiraient pas à l'auteur consciencieux qui voudrait, avant de prendre la plume sur un sujet quelconque, étudier profondément ce qui en a été dit et connu avant lui; où les lettres, les croyances, les institutions, la politique, la paix, la guerre, vivent pêle-mêle et au jour le jour, la pensée a-t-elle le loisir d'approfondir et d'attendre? N'a-t-elle pas une pâture quotidienne à fournir à la superficielle et dévorante activité des lecteurs? Si un écrivain patient avait le courage de laisser lentement s'amasser et mûrir au soleil de sa pensée les fruits de son labeur, ne risquerait-il pas de se laisser dérober, pour ainsi dire, une à une, toutes les nouveautés de son sujet, et de s'adresser trop tard à un public dégoûté, ingrat, qui trouverait trop lourde une nourriture substantielle et saine, accoutumé qu'il est de se repaître de parfums équivoques et de fleurs étiolées?

Je n'excuse rien, j'explique. Je veux qu'on puisse comprendre pourquoi les livres et les journaux, les auteurs e la critique, se sont à la fois diminués, et pourquoi l'or est devenu monnaie de billon. Je veux qu'on sache le mal et le remède, s'il est encore un remède au mal, et si nous ne touchons pas à une de ces époques de décadence, où tout se corrompt, s'endort et meurt, au milieu des délices de la matière et des insouciances de l'égoïsme sceptique.

Ce triste exorde m'est inspiré, qui le croirait? par un livre, dont le titre est grave, et dont l'auteur ne passe pas pour moins grave que le titre de son ouvrage, *le Génie des Religions*.

Au nom de M. E. Quinet, que semblent recommander une réputation précoce, une position publique et officielle, on aurait quelque droit de s'attendre à une œuvre sévère, lentement et laborieusement préparée, qui ne se hâte point de se montrer au jour, parce qu'elle est sûre de paraître à son heure, pour dire des choses qui n'ont pas été dites, et manifester des idées qui n'ont pas été produites encore. Cette attente légitime devient d'autant plus exigeante, que l'auteur a osé donner à son livre

nouveau le titre le plus élevé, le plus ambitieux, le plus téméraire, qu'il soit possible de choisir.

Le Génie des Religions! c'est l'histoire entière de l'humanité, surtout si l'on pense avec M. Quinet, que les institutions politiques et civiles de chaque peuple sont la conséquence et l'effet de son système religieux. Or, si les origines de la moindre nation, les commencements de la moindre société, et quelquefois les sources mêmes de la moindre invention des hommes, sont encore couverts aujourd'hui, et pour toujours sans doute, de ténèbres éternelles, devant lesquelles doit s'humilier l'esprit, et que l'érudition moderne est impuissante à dissiper, malgré ses systèmes et ses hardiesses; comment concevoir que de soudaines et complètes clartés pourront illuminer le berceau des religions? Plus vos prétentions à remonter les divers âges religieux du monde seront larges et élastiques, comme votre titre lui-même, plus vous serez en péril d'échouer en divisions arbitraires, en suppositions mal définies, en hypothèses gratuites, en terminologies fantastiques, en capricieuses imaginations. La base humaine manque, et manquera à jamais à l'édifice que M. Quinet a osé entreprendre. La Providence gardera ses secrets, et le mot de Dieu ne devra se lire que dans les livres qu'il aura inspirés.

Au commencement de ce siècle, la plus grande renommée littéraire contemporaine eut la puissance de réveiller à propos le sentiment religieux dans notre patrie par son livre du *Génie du Christianisme*. Tout ce que l'imagination et le style d'un talent du premier ordre mirent au service de M. de Chateaubriand, n'empêche pas de sentir combien son œuvre est encore imparfaite, combien de parties en sont incomplètes, faibles ou insuffisantes. Chaque jour, la science et l'étude nous apprennent ce qu'il y a de peu profond dans les pages de l'illustre écrivain, et ce qu'il y mettrait lui-même, s'il les recommençait aujourd'hui. Son livre est resté seulement, ce qu'il restera pour la postérité, une protestation éloquente, une magnifique, opportune et poétique opinion, en faveur de la restauration du christianisme en France. Et cependant M. de Chateaubriand, outre ses facultés admirables, n'avait à parler que d'un passé de dix-huit siècles. Devant lui, et au grand jour, se manifestaient les livres, les hommes, les héros, les institutions, les actes, de la religion qu'il célébrait. Il y avait des cendres, mais sous ces cendres un feu vivant encore. L'Europe, l'Univers, étaient pleins de témoignages éclatants et irrécusables sur les magnificences éternelles du culte chrétien. Le dogme et les œuvres, les principes et les effets: tout était là, tout était certain, et sous la main de l'apologiste. La statue divine, si j'ose ainsi parler, dans son impérissable beauté, avait pu être couchée à terre par le vent des révolutions; mais elle était prête à se relever tout entière, et plus belle que jamais, à l'appel de ses sincères adorateurs. Et si, avec tous ces avantages, et lorsque chacun pouvait voir et toucher l'idée chrétienne, voilée, et non jamais interrompue, par les souffrances de quelques années, le livre de M. de Chateaubriand lui-même est demeuré inférieur au sujet, de quel saint tremblement n'aurait pas dû être saisi M. Quinet, avant de se hasarder à écrire si vite et si légèrement sur le génie des religions?

Il ne serait à personne plus pénible qu'à nous d'être injuste envers un jeune et laborieux auteur. Nul ne respecte plus que nous la liberté de conscience. Rien ne nous convient mieux d'ailleurs que la critique impersonnelle, qui a la force de rendre hommage au mérite réel, sans se préoccuper de partis, d'opinions, de controverses intéressées.

Nous avouerons même que, de toute l'école littéraire moderne, où l'on ne peut se dispenser de reconnaître un retour au sentiment moral, un goût des choses religieuses, trop inconnus au 18e siècle et à la plupart des littérateurs de l'empire, M. Quinet nous paraît être, avec M. Michelet, l'un des hommes les mieux prédestinés à comprendre, et surtout à sentir, ce qu'il y a de plus élevé dans les croyances sociales et chrétiennes. Dans le tour de son esprit, dans la pompe de son imagination sub-

tile et colorée, dans la solennité, j'allais dire dans l'enflure de son intelligence, il se trouve quelque chose de peu vulgaire qui s'agite, et doit nécessairement s'agiter, au-dessus des opinions matérielles, au-dessus des froideurs du doute, au-dessus du vide de l'incrédulité.

C'est en vain que le traducteur de Herder s'est associé, dans sa remarquable introduction, à une sorte de panthéisme germanique, débonnaire, sentimental et descriptif. C'est en vain que dans *Ahasvérus,* livre beaucoup trop vanté, il a persévéré, d'une façon plus étrange qu'originale, dans une forme plus bizarre que grande et neuve, à travers des images exagérées et des dialogues fantastiques, à systématiser je ne sais quel indigeste mélange de scepticisme, de panthéisme et de fatalisme, que ne rachètent pas assez quelques rares beautés littéraires çà et là répandues. C'est en vain que dans *Prométhée,* il a célébré, et comme divinisé, l'esprit de l'homme en lutte avec la puissance supérieure. Je crois surprendre, dans chacune de ces études elles-mêmes, et particulièrement dans quelques fragments que je préfère hautement aux fantasmagories de tout le reste, les tourments sincères d'un homme qui s'étudie et se cherche, les tendances d'un esprit enclin aux idées synthétiques et platoniciennes, et qui a peine à prendre un parti définitif entre les stériles doctrines de la negation et les féconds et spiritualistes pressentiments de la croyance : pareil au 19e siècle qui se débat avec angoisses contre l'héritage intellectuel de l'âge qui l'a précédé.

M. Quinet est donc, à nos yeux, une de ces organisations impressionnables qui sentent plus qu'elles n'analysent, chez qui le sentiment est supérieur au raisonnement, qui se laissent vivement prendre aux délicatesses infinies des beaux arts, chez qui les idées se traduisent naturellement en images, et qui, en croyant remuer un grand nombre d'idées, prennent quelquefois des images pour des pensées. S'il a commis une grande erreur poétique dans *Napoléon*, il a écrit peut être ses plus belles pages dans ses vues artistiques sur l'*Allemagne et l'Italie*; ses *recherches sur l'épopée*, et jusqu'à son premier livre *sur la Grèce*, malgré une obscurité un peu verbeuse et déclamatoire; défaut dont il ne s'est pas assez défié dans ses prédilections et ses études germaniques, témoignent un goût et une admiration du beau, bien propres à donner des regrets, si l'auteur mentait à sa destinée.

Avec ces qualités et ces défauts, M. Quinet devait-il, pouvait-il entreprendre le *Génie des Religions?* Pour cet immense sujet, avait-il la raison assez haute, assez mûre, assez ferme, assez pénétrante ; son imagination lui laissait-elle assez de sang-froid et de justesse ; son sens historique et son érudition dans les langues et les dogmes religieux des nations étaient-ils assez développés? Et par-dessus tout, les données nécessaires à ce gigantesque travail, supérieur, selon nous, aux forces humaines, existaient-elles quelque part, existeront-elles jamais ?

Qu'on nous pardonne un soupcon : nous inclinons à penser (et la préface même du livre nous y autorise), que M. Quinet avait tout simplement préparé, à ses heures, des lecons littéraires pour son auditoire lyonnais. Dans sa propension à généraliser ses idées sur la littérature, et dans son désir louable de vulgariser ce qu'on connaît des poëmes indiens, il a touché par quelques points le panthéisme oriental et le polythéisme grec. Puis, pressé de publier, comme ils le sont tous aujourd'hui, il a cherché à son volume le nom le plus pompeux, qui sollicitât le plus la curiosité et préparât le mieux le succès ; et le livre a été nommé.

Ce qui me confirme dans ma supposition, c'est que les parties les plus saillantes de l'ouvrage sont celles qu'on pourrait en détacher le plus aisément, sans interrompre en rien le but de l'auteur. J'ai remarqué, par exemple, une digression sur le beau, qui rappelle tout à fait l'idée platonicienne ; une étude plus spirituelle que vraie sur l'épopée, le drame, le lyrisme, les historiens et les beaux-arts des Grecs ; d intéressants développements sur l'épopée indienne ; un brillant hors-d'œuvre sur

les migrations des peuples; et principalement une comparaison longue et ingénieuse entre Job, Prométhée, Hamlet et Faust, dans lesquels se jugent et se personnifient, à diverses époques, le doute et la révolte de l'esprit humain contre Dieu. Ces passages ne sont assurément ni les moins substantiels, ni les moins importants du livre : ils sont là presque hors de proportion avec l'ensemble. Si on les en retranchait, le volume deviendrait bien petit, physiquement et moralement : et pourtant ces morceaux choisis figureraient ailleurs, et dans un tout autre dessein, avec plus d'à-propos et de convenance peut-être.

Ce ne serait pas être sincère que de ne point déplorer cet abus de notre temps, où les maîtres de l'enseignement cèdent trop au penchant d'imprimer vite des pages qu'ils ont composées, au jour le jour, pour le besoin de leurs leçons, et dans lesquelles ils ont tout sacrifié à la forme et à l'effet. Comme si le vrai savoir pouvait se contenter de quelques idées brillantes ou paradoxales, de quelques généralités à la mode, habillées d'une spirituelle écorce; nourriture vide et artificielle qui suffit malheureusement à l'auditoire des facultés ! comme s'il était consciencieusement permis de parler au monde, après un travail de quelques mois, des plus sérieux problèmes de la science, que les études de plusieurs vies n'approfondiraient pas encore !

Il y aurait donc une indulgente flatterie à dire seulement du livre de M. Quinet, qu'il est prématuré. Un pareil livre sans doute est impossible à bien faire aujourd'hui ; et nous l'avons déjà dit, dans notre opinion, il est impossible à jamais, parce que les documents suffisants manqueront toujours sur les origines les plus délicates et les plus mystérieuses des croyances païennes. A plus forte raison, y a-t-il plus que de la témérité à se hasarder en un tel sujet, quand toute la science possible n'en a pas encore éclairé les avenues ?

Ainsi l'auteur, dans son premier volume, a parcouru surtout ce qu'il appelle l'*Orient, les religions orientales*. Il passe en revue, selon la vieille division du 18e siècle, l'Inde, la Chine, la Perse, l'Égypte, et jusqu'à la Babylonie et la Phénicie, avant d'arriver aux Hébreux.

Or, que savons-nous bien des vieilles langues et des religions asiatiques ? Avons-nous le droit de deviner et de juger le génie oriental, quand la critique moderne et d'ingénieux systèmes sont venus remettre pour nous en question l'histoire et la civilisation de la Grèce et de Rome, dont nous sommes les héritiers directs ? Le véritable mot du polythéisme, grec ou romain, est pour nous encore plein de mystères, malgré les habiles et neuves études de nos temps. Le plus humble de nos enfants sait à quelles bornes si prochaines s'arrêtent les temps historiques ; et nous oserions expliquer comme *à priori* le culte des mondes inconnus ?

Même pour le petit nombre d'hommes qui ont étudié l'idiome sacré de l'Inde ; même pour les savants efforts qui se sont consacrés, en Angleterre, en Allemagne, en France, à nous révéler les livres religieux et les poëmes orientaux, la science nouvelle n'est guère avancée ; les traductions sont bien rares et bien incomplètes. Non seulement les Védas eux-mêmes ne sont pas assez connus, ils ne sont pas encore tous traduits. Les poëmes mythologiques sont étudiés à peine. Comment dès lors M. Quinet, qui ne compte pas sans doute parmi les orientalistes, et qui va chercher l'Inde religieuse dans les livres des Anglais et des Allemands, comme M. Cousin y allait chercher l'Inde philosophique ; comment M. Quinet ose-t-il, avec une science de seconde main, et encore empruntée à des traducteurs plus ou moins fidèles, bâtir intrépidement ses poétiques conjectures et les généralités de son imagination sur les systèmes religieux de la presqu'île Indienne ? Bien des Colebrooke, des Wilson, des William-Jones, bien des Schlegel et des Rémusat, naîtront et mourront encore ; bien des sociétés asiatiques et des études orientalistes se succéderont, avant que l'Asie nous soit pleinement et suffisamment manifestée.

Qui ne sait aussi que cette Asie, cet antique berceau du genre humain, dont la langue religieuse a une parenté mys-

térieuse et de surprenantes affinités avec nos langues germaniques et septentrionales, ne nous est pas seulement connue géographiquement tout entière; que nous n'avons pas pénétré dans toutes ses régions centrales; et, pour emprunter à M. Quinet une expression qu'il répète et qu'il affectionne, que la plupart de ses hautes montagnes et de ses contrées Thibétaines sont restées jusqu'à ce jour presque *inviolées* pour les Européens? Le Bouddhisme, qui a joué un si grand rôle dans l'Asie religieuse et politique, et dans toutes ses révolutions, n'est pas moins rempli de profondes ténèbres que le *Journal des savants* n'a pas dissipées; et l'on ne saura bien l'histoire et les croyances de l'Asie, que si l'on sait à fond le grand schisme de Bouddha.

Sur la Chine que de fables, que d'erreurs, que d'ignorance! Le commerce du thé et les vaisseaux anglais ont encore beaucoup à faire, avant de nous avoir ouvert cette société murée, cette civilisation mal jugée, ces mœurs mal étudiées, cette littérature mal comprise, ces institutions religieuses et monarchiques mal vues et mal définies. Pour mettre d'accord dans l'empire céleste Fo-hi, Confucius, Bouddha, Lao-tseu, et pour faire la part exacte de chacun, l'érudition et les armes européennes ne sont pas au bout de leurs conquêtes. La traduction de quelque roman chinois, ou même de quelque livre d'histoire ou de maximes, ne suffit pas à si rude tâche.

Et je ne parle pas d'une foule d'îles et de continents asiatiques, dont les civilisations demeurent ignorées.

En Perse, sommes-nous plus avancés? M. Burnouf pourrait nous l'apprendre, lui dont les fortes et persévérantes études ne nous ont pas encore rendu les livres sacrés des vieux Persans.

La science de l'Égypte, imparfaitement réveillée par Champollion et Letronne, continue à dormir presque entière dans ses tombeaux gigantesques et hiéroglyphiques.

La Babylonie et la Phénicie sont sans livres et sans histoire.

Et c'est dans cette pénurie, et quelquefois dans cette absence de monuments, qu'un livre s'intitule: le *Génie des Religions*, et qu'il aspire à effleurer et raser légèrement toutes les hauteurs du plus impénétrable des sujets, alors que les labeurs des hommes spéciaux, des érudits, des linguistes, des philosophes, des historiens, des publicistes, s'useront peut-être à jamais, et chacun dans une sphère étroite et partielle, avant de soulever un coin du voile qui couvre l'histoire religieuse des peuples si nécessairement unie à leur histoire civile; avant de déchiffrer tant d'énigmes, qui surpassent les forces de l'esprit et les ressources de la science; avant de résoudre les innombrables problèmes que la moindre réflexion sème à pleines mains sur les traces de l'humanité livrée à elle-même!

Il serait malaisé, et peut-être inutile, d'analyser le volume de M. Quinet, tant la forme y domine le fond, tant le style y occupe la place principale! c'est un littérateur qui, malgré qu'il en ait, saisit surtout les aspects littéraires, et cherche à les formuler en systèmes, à propos d'un sujet quelconque. Dans notre siècle qui ambitionne la généralisation, le professeur de littérature qui agirait autrement courrait le risque d'ennuyer, et les meilleurs font tous ainsi. Mais cette manière, qui maraude sur tous les domaines, sans en avoir aucun en propre, fait un peu d'histoire, sans être historique, un peu de philosophie, sans être philosophique, un peu de religion, sans être religieux, un peu de droit public, sans être politique, me semble rendre de médiocres services à la véritable science, et demeurer impuissante en résultats. Elle vulgarise sans doute un certain nombre d'idées; mais elle en altère le sens et la portée, elle les mêle, elle n'en présente que la surface, elle les tire, elle les orne, elle les fausse. Si vous alliez entendre pendant une heure les professeurs de la Sorbonne ou du Collége de France, sans connaître d'avance le nom de son enseignement, et qu'on vous le demandât en sortant, il y a dix à parier contre un que vous ne pourriez répondre juste. Faut-il s'en étonner? toutes les sciences sont sœurs et s'enchaînent par un lien logique; en notre âge passionné pour l'unité,

tous les hommes deviennent universels, et l'on voit les gens du monde écrire des leçons d'astronomie.

M. Quinet n'est pas un penseur; son livre ne saurait avoir un caractère dogmatique. Il se préoccupe peu du dogme; ou bien il le transforme en une généralité indécise, ou bien il le noie dans un torrent d'images poétiques qui lui ôtent de plus en plus toute précision. Si M. Quinet eût pu assouplir sa langue au mécanisme des vers français, ses qualités, à mon gré, l'inclinaient davantage à la poésie. C'est un luxe d'images surabondantes, dont la justesse est quelquefois contestable; c'est un amour excessif de tableaux et de descriptions qui conviennent à un poëme bien plus qu'au *génie des religions*. Les faits sont rares dans son ouvrage. Le culte y est presque entièrement omis, le culte sans lequel toute religion ne peut pas plus exister que se bien comprendre. La philosophie manque trop aussi au volume dont nous parlons, cette philosophie austère, nette, loyale, sévère alliée des opinions religieuses : à sa place, il n'y a que cette autre espèce de philosophie bâtarde, brillantée, poétique, si l'on veut, mais la moins sérieuse et la pire de toutes : car on ne sait si elle combat pour la vérité ou pour l'erreur.

Le livre de M. Quinet est encore moins un livre d'érudition. L'érudition glacerait sa prose, décolorerait son talent. Il n'a même ni tout dit, ni tout résumé sur ce que l'on sait aujourd'hui des religions orientales : il ne l'a pas voulu; il ne l'aurait pas pu. Sa pensée serait devenue didactique, il aurait été forcé de recourir aux formes claires et froides de l'exposition, de la narration; il se serait fait historien ou philosophe, et ce n'est pas ainsi qu'il procède. Il ne descend pas même à la controverse et à la critique. Son style ordinaire est plus lyrique que toute autre chose. Aussi, tout en avouant qu'il trouve souvent de belles pages, de nobles inspirations, des aperçus ingénieux, faut-il dire qu'il est presque toujours tendu, qu'il manque trop de simplicité et de naturel, de souplesse et de grâce, et que sa continuelle solennité devient monotone. Sans que je veuille le comparer en rien à M. de Marchangy, il écrit sur les religions, comme M. de Marchangy écrivait sur l'histoire. Il emprunte aux religions diverses, à travers lesquelles il court, les traits qui lui conviennent et l'échauffent, comme la plupart des poëtes de nos jours ont écrit leurs vers religieux

Quand on a achevé les cinq cents pages de M. Quinet, et qu'on se demande ce qu'on a appris ou retenu, on a quelque peine à s'en rendre compte. Et cependant on ne lit pas M. Quinet sans entraînement; il remue une foule de choses ingénieuses ou subtiles si rapidement qu'on n'a pas le temps d'en mesurer le côté faux ou faible. Il vous jette subitement en des rapprochements inattendus, en des comparaisons spirituelles dont une lente réflexion peut seule contester la justesse. Le sens de sa phrase s'aiguise parfois tellement, qu'il rappelle involontairement l'apprêt et la recherche de la décadence latine. Il ne conclut pas, il ne raisonne pas, il ne démontre pas; il a peu d'affaires avec la logique, mais il vous mène jusqu'au bout avec un certain empire, un certain enivrement; et quand on est arrivé, on ne se souvient pas assez du chemin qu'on a parcouru.

Il est permis de s'étonner que les instincts fort indélibérés de l'auteur ne l'aient pas du moins soustrait à la tyrannie coutumière des vieilles divisions classiques. On dirait que nous en sommes encore à la géographie romaine, pour laquelle le monde entier tournait autour de la Méditerranée; c'est toujours *l'Orient, la Grèce et Rome, trépied sur lequel s'appuie le Christianisme*.

D'abord, sous le point de vue purement religieux, la Grèce et Rome sont bien petites pour composer deux divisions, en face de l'Orient dont elles procèdent, et que l'auteur confond en une division unique. Et encore Rome hérita de la Grèce, comme nous avons hérité de Rome. On donne beaucoup trop de place dans notre éducation à ce petit coin de terre grecque, qui, malgré ses passagères et brillantes républiques et les merveilles de sa littérature, a bientôt été absorbé, et n'a pas eu une durable influence sur les destinées de l'univers. On tient trop de compte aussi de Rome

elle-même, bien qu'elle ait, pour ainsi dire, enfanté l'Europe moderne ; et on ne laisse pas assez voir combien sont étroits nos royaumes européens en comparaison des empires de l'Asie.

Nos révolutions, nos guerres, nos invasions et nos conquêtes, nos luttes religieuses et philosophiques, nos hérésies, nos schismes, nos sectes, se sont reproduits en Orient dans de bien plus vastes proportions qu'en nos climats bornés. Les dynasties et les cultes s'y sont heurtés, succédé, mêlés, avec de bien autres proportions, mais avec les mêmes passions, les mêmes phases, les mêmes lois, le même cercle inflexible, les limites et les imperfections de la nature humaine. Si l'histoire éclaire jamais à fond les empires orientaux, les trônes et les doctrines qui s'y sont bouleversés, le sang des hommes qui s'y est répandu, tous les drames divers qui s'y sont représentés, que d'étonnants et nouveaux spectacles sont réservés à nos enfants ! Mais à croire M. Quinet, l'Orient est tout d'une pièce, y compris même l'Egypte, et le reste de l'Afrique que l'on ne connaît pas du tout. C'est en réalité le même dogme sous des formes diverses : et tout le panthéisme oriental, avec ses incarnations, n'est qu'une vaste prophétie, une immense préparation du christianisme : Bouddha et Lao-tseu sont les précurseurs du Christ. Est-il possible d'abuser plus étrangement de la manie de généraliser ?

Cette coutume d'opposer l'Orient en bloc à l'Occident, est commode pour l'ignorance. Cela se comprenait à Rome, qui, croyant le monde terminé à peu près où se terminait son empire, ne connaissait qu'une bien petite partie de l'Asie et de l'Afrique, et pour qui, dans sa fierté conquérante, les peuples septentrionaux, celtiques, germaniques ou scythiques, qu'elle n'avait pu approcher ou subjuguer, n'existaient presque pas plus que l'Amérique. Mais pour nous l'univers est singulièrement agrandi, nous l'avons touché partout ; et après tant de découvertes, garder superstitieusement les divisions et les dénominations de la géographie romaine, c'est continuer par mégarde une imitation servile, moins dangereuse, mais non moins déplorable que celle qui a trop assujetti nos institutions, nos lois, notre civilisation générale, à l'adoration du nom Romain.

L'Europe n'est pas plus aujourd'hui le monde occidental que l'Orient n'est une civilisation simple et unique. Tout borné que soit encore l'état de la science par rapport aux pays orientaux, nous n'avons déjà plus le droit de faire de telles méprises et une telle confusion. Notre erreur à ce sujet s'expliquerait, mais ne s'excuserait point. Les civilisations orientales ont été aussi variées et agitées que multiples. Elles ont commencé, duré, vieilli et fini comme les nôtres, avec les diversités, les nuances, les crises, les accidents, les modifications, commandés sous toutes les latitudes, par l'activité de l'homme et les conditions de la Providence. Elles ont eu leurs jours d'enfance, de jeunesse, de virilité, de décadence, de foi et de raisonnement, de croyance et de doute, de controverse et de déchirement. Je n'en veux pour preuve que ces époques philosophiques, que ces écoles raisonneuses, surprises, de nos jours, dans les livres indiens, et qui représentent exactement la succession de la philosophie grecque, romaine ou française.

M. Quinet lui-même en a dit quelques mots ; mais c'est un reproche à lui faire, il en a parlé trop brièvement, quoiqu'elles eussent avec son sujet un rapport bien autrement direct et capital que des analyses littéraires. L'idéalisme, le mysticisme, le spiritualisme, le matérialisme, le panthéisme, le scepticisme, la scolastique, la métaphysique la plus déliée, le duel éternel de la foi et de la raison : tout s'est retrouvé en Orient, tout, jusqu'aux systèmes d'Epicure, de Lucrèce et d'Helvétius. Cela était naturel, et selon les lois de l'intelligence de l'homme abandonnée à elle-même ; et cela a presque surpris comme une nouveauté. Mais il n'en est pas moins vrai que cette liberté et cette variété de la pensée orientale démontrent, elles seules, à combien de préjugés nous obéissons encore dans nos raisonnements et nos classifications sur le vieux monde, et combien de mouvements et de transfor-

nations suppose une si complète agitation de croyances.

Répétez donc à présent, pour caractériser l'Orient, qu'il est par essence immobile et panthéiste. Immobile! lorsque ses langues, ses mœurs, ses lois, sa philosophie, ses religions, se présentent à nos yeux sous les aspects les plus divers, les plus changeants, les plus complexes; lorsque nos esprits prévenus et ignorants ne connaissent imparfaitement encore qu'un très-petit côté de leurs livres, de leurs opinions, de leurs principes, et ne peuvent déjà plus se dissimuler l'immense lutte de croyances opposées et ennemies, de civilisations énormes et superposées, de cultes rivaux, qui se disputent ou se partagent les plaines et les montagnes, les continents et les îles de cet immense territoire! Panthéiste! lorsque le brahmanisme lui-même est hautement empreint de spiritualisme et de personnalité divine; lorsque, de l'aveu de tous, la Perse et la Chine ne sont point panthéistes; lorsque les grands réformateurs religieux, Bouddha et Lao-tseu, pour vaincre le panthéisme sensualiste de l'Orient, sont plutôt enclins à un idéalisme exagéré; lorsqu'enfin sont nées en Orient les trois religions les plus opposées au panthéisme, à l'adoration de la nature, des images et des sens, le mosaïsme, le christianisme et le mahométisme! Et puis, le panthéisme, toujours assez mal défini et apprécié, est-il bien autre chose qu'une sorte de vaste polythéisme, où se réfugient les nations vieillies et les penseurs déconcertés, pour échapper au scepticisme? Pourquoi ne retrouverait-on pas en Orient les traces du panthéisme, quand on le voit apparaître visiblement dans la Grèce; quand le panthéon romain, en admettant dans un temple commun toutes les divinités connues, semblait justifier d'avance cette parole de Bossuet: *Tout était Dieu, hors Dieu lui-même;* quand les mythologies teutoniques et scandinaves sont en plus d'un endroit marquées de traits panthéistiques; et qu'enfin, dans l'Europe moderne, et jusque sous nos yeux, en Allemagne, en France, de téméraires systèmes et des imaginations aventureuses essaient de renouveler toutes les vagues théories de cette immense et redoutable négation religieuse?

Que si l'on se demande quel est le penchant, ou plutôt quelle est l'intention du livre de M. Quinet, au milieu de la fluctuation d'idées qui nous assiége, on est embarrassé de répondre. Il est douteux encore qu'il ait un parti pris. Nous croyons entièrement à sa sincérité, à sa bonne foi; mais nous n'entrevoyons chez lui rien de parfaitement déterminé et résolu. Il se réserve peut-être pour lui-même le moyen dont il usa envers l'Amérique. Cette Amérique le gênait bien un peu dans sa routinière division de l'Orient et de l'Occident. Elle n'était pas née, si l'on peut parler ainsi, quand l'empire romain nous léguait et nous imposait ses préjugés; mais à présent qu'elle est venue au monde, il faut bien tenir quelque compte de cette grande portion de l'univers, quand on traite du *génie des religions*. M. Quinet n'en est guère embarrassé, un trait de plume l'en délivre: *L'Amérique est la médiatrice entre l'Asie et l'Europe, pour concilier le génie de l'Orient et celui de l'Occident*. Le tour n'est pas mal trouvé; mais nous espérons, pour l'Amérique, si M. Quinet continue son livre, qu'il sera pris d'un remords de conscience en arrivant au 15e siècle de notre ère.

M. Quinet n'a point touché non plus encore aux religions germaniques et septentrionales, et n'a pas abordé le polythéisme romain. Il réserve probablement ces deux parts de sa tâche pour le moment de l'avénement du Christianisme; pour cette sublime époque où la religion du Christ a subjugué ensemble, et l'un par l'autre, le vieux monde romain et le conquérant barbare; et pour cet autre moment non moins solennel, où il devra dire, à côté du catholicisme triomphant, les hérésies, l'islamisme, la réforme. C'est alors qu'on pourra consciencieusement juger des tendances véritables de l'auteur. Jusqu'ici il est juste d'attendre; l'auteur a d'ailleurs fait ses réserves. « Au lieu, dit-il, de « porter l'esprit de mon temps dans ces « temps reculés, j'ai cherché plutôt à « dépouiller l'homme de nos jours, pour

« revêtir l'homme antique ; persuadé « que la difficulté en de pareilles ma- « tières n'est pas d'attribuer aux insti- « tutions du passé la science de la pos- « térité, mais de pouvoir, pour un mo- « ment, retrouver en soi-même le fond « encore vivant de leurs croyances. Si « dans ce livre quelque chose subsiste « de l'âme religieuse de l'antiquité, j'ai « atteint mon but ; si, au contraire, on « n'y reconnaît que les pensées labo- « rieuses d'un commentateur du 19e siè- « cle, cet ouvrage est à refaire jusqu'à « la dernière page. »

Jusqu'à quel point M. Quinet est-il demeuré fidèle à l'esprit de cette *pré-face,* écrite, selon l'usage, après le livre ? Cela serait sujet à contestation ; et aux nombreuses allusions modernes, contemporaines, personnelles, dont le livre abonde, plus d'un lecteur impatient et rigoriste pourrait conseiller à l'auteur de *refaire jusqu'à la dernière page.* Mais nous n'aurions pas le courage de lui donner nous-mêmes cet avis sévère ; nous regretterions trop le plaisir que plusieurs de ces pages nous ont causé ; et puis, c'est une prétention surhumaine que de vouloir s'isoler de son siècle. On ne pense et on n'écrit, on ne sent et on ne juge que dans le milieu où l'on vit, que dans la société où l'on a été impressionné, élevé, qu'à travers les doctrines et les passions de son époque. Quiconque s'isolerait complétement de son temps, n'écrirait rien de bien, rien de durable. Aussi nous relevons l'auteur volontiers de sa téméraire promesse, et nous n'en abuserons pas contre lui ; nous aimons mieux confesser que le chapitre sur la *religion mosaïque* est écrit et pensé avec noblesse et élévation. Le mosaïsme y est caractérisé en traits fermes, sobres et justes ; c'est bien la lumière véritable où se dirigent les nations ; c'est bien le triomphe d'un Dieu spirituel, personnel et libre, qui n'est plus incarné dans la nature matérielle ; c'est bien l'affranchissement de l'homme du panthéisme et de la fatalité ; c'est bien la fin de l'adoration des puissances naturelles. Les prophètes, les livres sacrés des Juifs, la poésie biblique, sont abordés en passant, avec tact, esprit et mesure. Cela n'est pas complet, cela est court, trop court ; mais il y respire un pur sentiment de spiritualisme et presque de Christianisme, qui fait pardonner, mais qui rend bien peu explicables quelques expressions hasardées et contradictoires de M. Quinet.

Ainsi n'est-il pas fâcheux que le même homme, qui reconnaît et célèbre l'unité et la spiritualité de Dieu, comme le dogme complet et définitif de la raison et du cœur humain, écrive ceci : *Chaque lieu de la nature, chaque moment de la durée représente la Divinité sous une forme particulière... Chaque vallée crée un peuple et sa religion.*

N'est-il pas fâcheux encore que, après avoir cherché et découvert le Dieu unique, et paru toucher aux vraies sources de la religion, M. Quinet parle vaguement d'une *révélation naturelle, révélation toujours croissante de l'Eternel, dans chaque point égaré de l'espace et du temps ;* sorte de révélation progressive et indéfinie, qui ruinerait par leur base toute religion, toute croyance?

N'est-il pas fâcheux, enfin, que, dans un livre qui admet l'*unité des langues de l'Orient et de l'Occident*, l'*unité de l'humanité,* qui reconnaît dans l'homme primitif *une même race, une même société, une même famille,* qui avoue la *création* divine, on rencontre ces paroles : *Comme il* (l'homme) *ne sait d'où il vient, il sait encore moins où il va?*

Pour ne pas être trop sévère à de telles témérités, à un tel scepticisme, on a besoin de se souvenir de la *préface,* d'accuser les imaginations incohérentes de l'auteur, et de rendre justice à sa nature vraiment spiritualiste, à ses inclinations plutôt mystiques qu'irréligieuses.

Au reste, il faut attendre de lui des impressions mobiles et non des dogmes positifs et rationnels ; il faut lui savoir gré d'avoir loyalement combattu, et avec un profond dédain, les prodigieuses erreurs religieuses de Volney et les brillants paradoxes de Rousseau, qui, pour avoir disparu et cessé d'être de mode dans les écrivains de cette partie du 19e siècle, n'en ont pas moins encore de profondes racines dans les classes mal éclairées et les esprits arriérés ; il

faut, enfin, souhaiter que, parvenu à raconter les merveilles de la civilisation chrétienne, il en découvre les beautés vraies, sans nuage et sans ombre, et en préfère les solides, sublimes et impérissables réalités aux troubles, aux incertitudes, aux angoisses d'un esprit consciencieux qui se cherche et ne se trouve pas.

La partie de son sujet, que M. Quinet a traitée avec le plus de complaisance et d'étendue, c'est sans contredit l'Inde; mais là même il est toujours plus littérateur qu'autre chose. C'est la beauté, c'est l'art qu'il poursuit dans l'analyse du *Ramayana*, dans les citations souvent heureuses de l'épopée ou du drame indien. Ces rapports fins et subtils qu'il établit avec effort entre Valmiki, Byron, Chateaubriand, Camoëns, Milton, Dante; le rapprochement qu'il tente entre les héros guerriers et religieux de l'Inde et la figure du *pieux Enée;* les rhapsodes qu'il trouve sur les bords du Gange, et qu'il compare aux ménestrels du moyen âge; la lutte de deux races, la nation conquérante et la nation conquise, qu'il croit rencontrer dans l'Inde comme dans la Grèce, comme dans l'Europe, comme dans notre propre histoire, comme dans toutes les histoires, et qui semblent expliquer l'origine des castes; l'ascétisme des brahmanes, qui lui rappellent les pythagoriciens, nos solitaires et nos moines; des pèlerinages, une sorte de chevalerie, dans lesquels il voit une image anticipée de la société féodale et des poëmes d'Arthus et de la Table-Ronde; les débats du sacerdoce et de l'empire qu'il cherche dans les poëmes indiens; dans l'épopée, la prédominance du prêtre sur le roi; dans le drame, le prêtre devenu courtisan, le brahmane bouffon, et le sacerdoce éclipsé par le monarque; le drame indien, sérieux et comique comme Calderon et Shakspeare, renouvelant, aux yeux de M. Quinet, la lutte du doute avec Dieu, du roi et de son fou, de l'héroïsme et de la raison vulgaire, et reproduisant Aristophane et Don Quichotte; les douleurs paternelles exprimées avec une grande profondeur de sentiment; le départ, les regrets, les adieux de Sacountala, plus empreints de l'amour des choses animées et inanimées, que la poésie grecque et latine; les mœurs indiennes, plus douces et plus contemplatives, mais auxquelles cependant ne manquent pas les pièces politiques, métaphysiques et satiriques: Voilà bien des traits divers, bien des aperçus déliés, bien des observations ingénieuses, mais où triomphe et domine l'homme de lettres, le professeur de littérature du 19[e] siècle, qui choisit, dans les idées en vogue, dans les doctrines du jour, dans les études à la mode, celles qui doivent plaire à ses auditeurs et réveiller leur attention par la nouveauté, bien plutôt que le dogmatisme du philosophe attaché à la poursuite de l'idée religieuse.

Ne reprochons pas, avec trop de rigueur, à ces pensées littéraires, de distraire chez M. Quinet, par d'incessantes digressions, la pensée de son livre; et si ses chapitres sur l'Inde, que les travaux récents sur l'Asie rendaient plus piquants et plus neufs, ne sont guère et surtout que des fragments sur la littérature indienne; ne nous attendons pas que la Chine, la Perse, l'Egypte, moins connues et moins développées, nous offriront des résultats plus complets.

Dans la Chine, M. Quinet aperçoit un peuple triste, formaliste, vaincu et immobilisé par l'étiquette; des chants populaires plaintifs, une société pétrifiée, enchaînée sous un déisme et un rationalisme sans figure et sans voix, et dont la froideur vieillie et formulée n'a pu être réchauffée par l'ascétisme de Lao-tseu, ni par l'idéalisme de Bouddha; une nation où la vie est compassée, d'où l'infini et la grandeur sont absents, où tout est immuablement réglé, comme la double ligne continue et brisée qui forme le centre de sa théologie; et qui se débat, au milieu de ses lettrés et de ses hiérarchies de l'écriture, entre les conseils pratiques de Confucius et la stérile contemplation de Bouddha, entre les affections de famille et la piété filiale, image et principe de la vie publique, et le calme du célibat et du cloître. Si M. Quinet a mis peu de chose sur la religion, et même sur la littérature chinoise, il s'est au moins sagement défendu de l'engoue-

ment et de l'admiration philosophiques du 18[e] siècle pour l'Empire du Milieu. Il mérite d'être loué pour ne pas s'être exposé à voir ses admirations percées à jour par les canons de l'Angleterre.

Sur la Perse, l'auteur trouve mieux, ce n'est pas qu'il y consacre au delà de quelques pages bien insuffisantes, et tout aussi rares que celles qu'il a données à la Chine. Je remarque même que la littérature chinoise et la littérature persane, pour lesquelles il n'a pas encore eu de loisir, sont à peu près passées sous silence, tandis que la littérature indienne compose la plus grande part des chapitres sur les religions de l'Inde; ce qui altère désagréablement les proportions de l'ouvrage. Mais l'auteur reprend l'espèce d'élan lyrique qui lui est particulier, lorsqu'il oppose le repos et l'isolement pacifique de l'Inde et de la Chine à l'agitation guerrière et conquérante des Perses. Tandis que les Hindous descendent vers la mer et dans les vallées, et que les Chinois demeurent dans leurs plaines, les Perses restent dans leurs montagnes et gardent leurs coutumes belliqueuses et viriles. Ces penchants les amènent, selon M. Quinet, à reconnaître la dualité de la nature, le double principe du bien et du mal, Ormuzd et Ahriman. Bien que le Zend-Avesta ressemble aux anciens Védas, à la religion patriarcale, les Mages en font un système liturgique. La Perse, comme la Judée, n'a point réellement de poésie et de métaphysique, elle n'a qu'une religion et des hymnes; Zoroastre est son Moïse. Malgré des ancêtres et des dieux communs, les Persans n'ont pas l'ascétisme contemplatif et la mansuétude des Hindous : leur dévotion est mâle et énergique comme celle des croisés; ils ont mieux conservé l'adoration du ciel et le culte de la lumière : et l'épopée de Ferdussi témoigne de l'esprit religieux et fier de leurs héros. Leurs guerres saintes sont symboliques. Par un faux raffinement qui lui est familier, l'auteur voit des guerres religieuses jusque dans les invasions de Xerxès et de Darius en Grèce; c'est la lumière qui doit combattre et dissiper les ténèbres. Les Persans combattent le mauvais principe en eux-mêmes, dans leurs propres inclinations, dans la culture de la terre; ils aspirent au bonheur et à une vie sainte par la pureté, jusqu'à la réconciliation annoncée d'Ormuzd et d'Ahriman. Plus de mort un jour, plus de souillures, éternelle beauté, éternelle pureté, lumière éternelle. Les Perses sont les *puritains du paganisme,* et Mithra est le grand médiateur. On peut rapprocher les vieux Persans des Hébreux, les uns vaincus par le Coran, les autres par l'Evangile, mais tous persévérants, opiniâtres et dispersés en face de leurs vainqueurs.

L'Égypte présente surtout à M. Quinet le culte de la vie organique. Mélange du génie de l'Asie et de l'Afrique, cette race de Cham a *le front pensif de l'extrême Orient, et les reins puissants des lions de la Libye.* Le rite de l'Afrique, son culte, c'est le culte de l'animal, de l'animal ardent et violent des tropiques; c'est la terre de l'esclavage. Cette adoration de la nature colossale, cette piété craintive envers les terribles animaux africains, qui se manifeste dans l'architecture égyptienne, se combinent avec l'adoration du soleil et du fleuve sacré de qui l'Égypte attend chaque année la vie ou la mort. Mais le trait capital qui sépare l'Égypte du reste de l'Orient, c'est son instinct précoce de la personnalité humaine, de la durée de l'homme. Ses temples, ses pyramides, ses sépulcres embaumés, attestent un sentiment d'immortalité et d'individualité, qui tranchent fortement avec le panthéisme asiatique : ce qui explique la merveilleuse facilité avec laquelle l'Égypte a d'abord accepté la vie spirituelle et l'immortalité des chrétiens, et livré sa Thébaïde aux méditations des solitaires, ses nécropoles, ses villes ruinées aux ermites, aux anachorètes, aux cénobites.

L'imagination de M. Quinet, qui sait absoudre et justifier d'avance le monastère chrétien, saisit principalement, à Babylone et dans la Phénicie, les fureurs de l'amour païen. C'est la continuation, mais l'exagération du culte de la lumière, la divinité incarnée dans les astres. Tyr, Sidon, Carthage, inti-

tout et partagent les ardeurs insatiables de leurs dieux en puberté. La grande déesse brûle pour son divin amant. C'est un perpétuel mariage du ciel et de la terre. Astarté et Adonis en Phénicie; Mylitta et Thamnuz à Babylone; Cybèle et Attis en Phrygie; partout la célébration de la conception et de la maternité; partout des fêtes affreuses; partout des dieux cruels et voluptueux, des victimes humaines, des prostitutions, et l'enthousiasme des orgies.

Nous avons déjà dit que le coup d'œil de l'auteur sur la Grèce est presque exclusivement littéraire, et que le polythéisme n'y tient nulle place.

Je ne sais si ces rapides paroles donneront une idée suffisante du *Génie des religions*. Dans tous les cas, et quoi que fasse l'auteur, le lien manque entre toutes ces religions diverses; elles se placent les unes à côté des autres, sans que rien constate leur succession et leur date. Les efforts les plus systématiques ne détermineront jamais d'une façon péremptoire les rapports d'ordre et d'antiquité de l'Inde, de la Chine et de l'Égypte. Les travaux des linguistes, si divinatoires et si fragilement basés, ne remonteront jamais à cette langue primitive, universelle et divine, que la révélation seule peut enseigner, et sans laquelle la science humaine est impuissante à découvrir les problèmes élémentaires de la religion, de l'homme et de la société. M. Quinet fait converger à grande peine les religions orientales vers le mosaïsme, comme le mosaïsme convergera lui-même vers le Christianisme. Dans l'Inde, dans la Perse, dans la Chine, dans l'Égypte, dans la Babylonie, il ne voit partout qu'incarnations, trinités, médiateurs, rédemptions ou résurrections. Mais ces incarnations toutes matérielles, ces trinités toutes terrestres, ces médiateurs chargés de nos passions, ces rédemptions toutes physiques, ces résurrections toutes charnelles, amassées péniblement parmi les ténèbres du polythéisme universel, composeront-elles jamais ce pont divin qui doit conduire à la pure spiritualité de l'Évangile? Si l'on ôte la main de Dieu, l'hébraïsme lui-même, cette temporelle figure des immortelles splendeurs chrétiennes, conduirait-il nécessairement à la divine mort et au règne du Christ? Brahma, Siva, Vichnou; Ormuzd, Ahriman, Mithra; Osiris, Isis et Typhon, bien vulgarisés aujourd'hui, expliqueront-ils jamais la sublime unité spirituelle de la trinité chrétienne, à supposer qu'ils puissent lui servir d'argument? Toutes ces trinités réelles ou imaginaires de l'Orient ou du Septentrion, que prouvent-elles, que démontrent-elles, et n'en abuse-t-on pas singulièrement depuis un grand nombre d'années?

Je voudrais accorder plus de confiance à l'opinion de M. Quinet, qui découvre dans le panthéisme la loi des castes et de l'esclavage, de la polygamie, de la sujétion domestique du fils et de la femme, et dans le théisme l'égalité et l'affranchissement des hommes. Mais là même ma raison n'est pas vaincue. Pourquoi le théisme mosaïque conserve-t-il une caste sacerdotale? Pourquoi le théisme musulman garde-t-il l'esclavage? pourquoi la religion patriarcale maintient-elle la servitude et l'assujétissement de la femme et du fils au chef de la famille? Pourquoi les liens de la famille romaine s'étaient-ils relâchés avant que le Christianisme lui-même pénétrât dans la civilisation romaine? Pourquoi les castes et la servitude personnelle, et l'infériorité de la femme ou de l'enfant, se montrent-elles sous des formes diverses, religieuses ou politiques, non-seulement en Perse, en Chine, en Egypte, mais dans notre Europe, et dans les révolutions successives de nos civilisations septentrionales? C'est que ces émancipations de toute sorte ne pouvaient être que l'effet graduel et naturel des dogmes chrétiens, de l'unité d'origine et de la charité fraternelle.

D'autres assertions non moins systématiques, non moins absolues, et qui n'ont pas leur généralité pour excuse, sont bien plus facilement attaquables dans le volume du professeur. Il a tâché de suppléer, par des divisions théoriques, à ce qui manquait à l'unité de son sujet. Alors il a créé un certain nombre d'aperçus subtils et symétriques, qui ne souffrent pas un sérieux

examen; et tantôt il en a donné le nom à ses principaux chapitres, tantôt il les a jetés accessoirement dans les chapitres eux-mêmes. C'est absolument la manière de Victor Hugo, qui, dans ses préfaces, et même dans ses discours à l'Académie, fait danser toutes ses périodes sur la pointe perpétuelle de quelque contraste bien faux, de quelque opposition bien imparfaitement vraie, de quelque antithèse bien spirituellement inexacte. Seulement la langue de M. Quinet a moins de ruses, et son esprit moins de dextérité.

En veut-on des exemples?

M. Quinet, d'abord, dans un livre préliminaire, élève sur *la terre, considérée comme le premier temple*, une sorte de religion primitive et naturelle, antérieure sans doute aux enseignements d'un révélateur divin ou humain, et qu'il appelle la *Révélation par l'organe de la nature,* sans s'inquiéter de l'effroyable impropriété des termes qu'il accouple. C'était bien la peine de combattre l'état de nature des philosophes! Ici, chacun doit se figurer avec quelle profusion de couleurs il est question des montagnes, des fleuves, des forêts, de la mer, du soleil, de la nuit, des animaux, des déserts, des vallées, des fleurs, des oiseaux, de la neige, des étoiles, et de tous les grands spectacles de la nature. Et quand on est près de condamner cette origine toute matérielle des religions, comme quelque chose de plus grave qu'un simple jeu d'une imagination poétique, on est tout à coup désarmé par cette expression : *la Révélation de Dieu par l'organe de l'univers*, qui tempère et contredit ce qu'on vient de lire.

Plus loin, la religion indienne, du moins dans son âge patriarcal, dans les Védas, est *la révélation par la lumière;* et plus tard arrive *la révélation de l'infini par l'Océan.* Le soleil et la mer, le ciel et l'Océan, sont, à ce qu'il paraît, l'attribut exclusif de l'Inde! La religion de la Chine, c'est *la révélation par l'Ecriture.* La religion de la Perse devient *la révélation par la parole.* La religion de l'Égypte se nomme *la révélation par la vie organique.* Cela ressemble fort à la *révélation par l'organe de la nature*, du premier livre. Enfin la religion hébraïque est *la révélation de l'infini par le désert.*

Il suffit à la critique d'exposer; elle n'a pas besoin de combattre et de réfuter.

Ailleurs, le paganisme d'Orient est *l'apothéose de la nature;* le paganisme grec, *l'apothéose de l'homme;* le paganisme romain, *l'apothéose de la cité;* l'école alexandrine, *l'apothéose de l'esprit humain.* L'*apothéose de la nature* a besoin d'un art pour se manifester de préférence : c'est l'*architecture. L'apothéose de l'homme* aura recours à la *statuaire;* je ne sais pas ce qui restera à *l'apothéose de la cité* et à *l'apothéose de l'esprit humain:* car le Christianisme, religion immatérielle, aura pour sa part *la peinture et la musique.*

Ailleurs encore, l'épopée est *aristocratique,* le drame *démocratique,* et de plus *sceptique.*

En vérité, je m'arrête trop à ces scolastiques puérilités.

Une opinion plus sérieuse, mais que l'avenir seul peut résoudre absolument, c'est la foi de l'auteur en une sorte de *renaissance orientale,* religieuse, civile et littéraire, mais surtout littéraire. Là encore, nous croyons que M. Quinet s'exagère la portée de ce mouvement de conquête, de curiosité et d'étude, qui, dans notre temps, a porté de nouveau l'activité européenne vers le pays d'Orient. L'Europe est destinée à posséder l'Orient, mais ne s'en laissera point posséder. On l'a dit souvent, les Européens reporteront aux orientaux les lumières et la civilisation qui nous viennent d'eux. Mais la connaissance des livres sacrés, des épopées, des drames indiens, persans ou chinois, ne nous ramèneront pas une seconde *renaissance.* Quand la première nous arriva, au sortir du moyen âge, notre langue n'était pas formée, nous n'étions pas un peuple vieilli; notre littérature ne comptait pas plusieurs siècles de modèles dans tous les genres. Sans doute nos littérateurs pourront emprunter aux livres orientaux des couleurs nouvelles, les philosophes et les controversistes des citations ou des arguments nouveaux. Camoëns, Bernardin-de-Saint-Pierre,

Shelley, Byron, Herder, Goëthe, Hugo, Lamartine, pourront bien s'abreuver tour à tour dans les ondes orientales. L'orientalisme pourra bien exciter et tourner momentanément au panthéisme quelques littérateurs ou philosophes d'outre-Rhin. Si la séve des nationalités européennes était épuisée, si nos langues étaient usées, ce ne serait point aux langues mortes, aux civilisations éteintes de l'Orient, qu'il appartiendrait de nous reporter la vie. C'est toujours la civilisation la plus complète qui absorbera les peuples neufs ou les peuples vieillis. Nous sommes à la fois plus complets et plus neufs que l'Orient; l'Orient sera notre proie et nous le métamorphoserons. M. Quinet lui-même ne convient-il pas que l'épopée indienne, avec toutes ses couleurs, sa féerie, ses éblouissements, son ascétisme et sa volupté, sa poésie des forêts vierges et des savanes fleuries, est pleine de désordre, manque de la simplicité et de la perfection d'Homère, et n'a ni mesure, ni force, ni art? Ne dit-il pas quelque part : *Entre le Rig-Véda et l'Iliade est l'intervalle de plusieurs civilisations; c'est la différence de l'enfance à la puberté?*

La littérature et les religions orientales seront devant les lettres françaises et devant le christianisme ce que la Perse a été devant Alexandre et les Grecs, ce que l'Inde et la Chine sont devant l'artillerie européenne.

Nous voudrions bien, en terminant, qualifier plus précisément la direction de l'esprit et du livre de M. Quinet. Mais nous craindrions de nous hâter et d'être injustes. Chez lui le spiritualisme domine, bien qu'on y pût accuser des traces de scepticisme, de naturalisme, de panthéisme. Sa prose flottante se balance continuellement entre une philosophie et une poésie rêveuses, entre les sentiments du cœur, et les doutes de l'esprit, entre les termes bibliques et chrétiens et le vocabulaire philosophique. Il chante, il aime toutes les croyances; mais il n'espère, il n'adore, nous le craignons bien, que la religion de l'avenir. Il était digne de féconder l'idée chrétienne; mais il semble se laisser aller à un mysticisme humanitaire qui efface les patries et les nationalités, comme la centralisation absorbe les provinces et les villes. M. Quinet ne souffre pas qu'on affirme devant lui la décadence de la France et de la littérature française. Et cependant il oublie que chaque civilisation politique et littéraire ressemble à une belle statue qui a ses proportions originales et propres. Ces proportions s'usent et s'effacent par le temps et le frottement, jusqu'à ce que la statue cesse d'avoir sa personnalité. Ainsi, quand les nations, par l'abus de la généralisation et des contacts étrangers, cessent de garder leur caractère personnel, elles retombent dans le moule commun de la Providence, pour y être refondues et recomposer de nouveaux peuples.

En Europe, et spécialement en France, la société civile doit au christianisme son existence, sa durée, son développement, sa nationalité, ses lois, ses institutions, ses arts, son droit des gens, sa civilisation tout entière. Mais prenez-y garde! vous l'avez dit vous-même, et nous sommes disposés à vous croire; le dogme religieux est la base de la société civile. Tuer parmi nous le christianisme, c'est donc tuer la patrie. Quelle terrible responsabilité! Si vous n'étiez qu'un simple citoyen, ce devrait être à vous une sorte de témérité douloureuse de porter une main impie sur la religion de vos pères; vous devriez être inconsolable à jamais d'avoir pu, par les curiosités inquiètes et impuissantes d'un esprit mécontent, ôter les consolations divines aux classes humbles et pauvres que les nécessités sociales condamnent à l'infériorité et à la misère. N'y eût-il dans le monde qu'une seule douleur irremédiable et imméritée, qu'un seul honnête homme irréparablement malheureux et calomnié, qu'un seul cœur droit qui souffre sans retour, vous auriez un remords de les avoir jetés, par vos négations et vos doutes, dans le désespoir et dans le vide. Homme public, vous devenez comptable envers les jeunes générations, que vous déconcertez et que vous séduisez, des ravages que vous portez dans leur âme, dans toute leur vie. Si, encore, le christianisme ne renfermait pas, sous la plus magnifique forme, les

grandes et nécessaires croyances du genre humain, Dieu et l'âme; s'il ne s'accommodait pas de toutes les libertés, de tous les droits, de tous les perfectionnemens; s'il n'était pas également propre à toutes les institutions civiles, à toutes les nationalités; si les merveilles de notre civilisation politique, morale, artistique, industrielle, ne s'étaient pas développées au sein de l'idée chrétienne, comme au sein d'une mère; je concevrais, j'excuserais peut-être votre mission périlleuse. Mais que prétendez vous mettre à la place du christianisme? par quelles erreurs, par quels systèmes humains, sans cesse renaissants et sans cesse oubliés, voulez-vous nous faire passer? Montrez-nous les signes de votre mission, vos dogmes et vos œuvres. Dites-nous quelle religion plus spiritualiste vous avez à nous proposer, de quel culte plus épuré, de quelle morale plus sublime, vous êtes le prophète, l'apôtre, ou le martyr. Je sais bien que vous avez fait divorce avec le voltairianisme railleur. Je sais bien que, vaincu par la majesté de la religion chrétienne, vous n'en contestez plus les admirables grandeurs. Mais ne pouvant nier la divine lumière du passé, vous ne voulez plus voir dans le christianisme qu'un accident moral, que la moins imparfaite des religions jusqu'ici connues, que la forme encore incomplète où les forces de l'esprit humain ont abouti jusqu'à vous; et vous vous annoncez en révélateur d'un christianisme progressif dans lequel sont venus misérablement se renier et se perdre les plus belles renommées poétiques et philosophiques de nos jours; c'est-à-dire d'une négation commode, vague, indéterminée, qui n'engage à rien; d'une sorte d'éclectisme religieux qui vous donne la facilité de louer toutes les religions, sans en admettre aucune; d'une forme religieuse future, dont vous n'êtes pas responsable, qui peut arriver tard, ou n'arriver jamais, sans que pour cela votre quiétude soit troublée, vos avantages sociaux dérangés, votre conscience alarmée. Avec vos mille systèmes tout cousus de lambeaux chrétiens, vous pouvez mourir en paix, la religion future arrivera, si elle peut, après vous. Vous avez d'ailleurs la liberté de la presse, la liberté d'examen, et vous ne craignez rien du supplice de la croix.

Mais n'êtes-vous pas satisfait qu'un grand peuple comme le nôtre, si l'esprit de gloire lui revenait, ne sût déjà plus dans quelle langue, dans quel temple, à quels autels, remercier de ses victoires le Dieu des armées? N'êtes-vous pas satisfait que déjà nous n'osions plus vivre dans une religion, où nous consentons cependant à naître et à mourir, à choisir la compagne de notre vie, et à laquelle nous abandonnons par prudence nos femmes, nos enfants, nos serviteurs? N'êtes-vous pas déjà satisfait de l'ingratitude aussi insensée qu'inconséquente de nos docteurs européens qui s'en vont blasphémant le christianisme, et amoindrissant l'idée chrétienne, tandis que l'Europe conquiert et christianise l'Amérique, les Indes, l'Afrique, l'univers?

P. LORAIN.

LA SUÈDE ET LE SAINT-SIÉGE,

SOUS LES ROIS JEAN III, SIGISMOND III ET CHARLES IX,

d'après des documens trouvés dans les archives du Vatican, par AUGUSTIN THEINER; traduit de l'allemand par JEAN COHEN, bibliothécaire à Sainte-Geneviève [1].

Voici un livre qui mérite de fixer l'attention, et qui se recommande aux hommes sérieux. Il éclaire une époque peu connue ou mal appréciée de l'histoire religieuse des nations du nord; il met en présence le Saint-Siége et le

[1] 2 vol., Debécourt, libraire-éditeur, rue des Saints-Pères, 64.

protestantisme; il nous fait voir comment la doctrine anti-sociale de Luther s'introduisit et se propagea en Suède, comment ce malheureux pays sembla un instant sur le point de renaître à la vérité, et comment l'erreur sut y conserver, y perpétuer son empire. La critique est en droit de reprocher à l'écrivain allemand quelques longueurs; il est permis aussi de ne pas approuver tous ses jugements quand il parle des peuples étrangers; mais il est impossible de méconnaître l'utilité et l'intérêt soutenu de son travail. Une grande partie de cet intérêt est due sans doute aux documents, inédits pour la plupart, que l'auteur a placés en appendice à la suite de chaque volume. Admis à compulser les notes secrètes du Vatican, M. Theiner y a trouvé une foule de pièces d'une haute importance touchant les négociations entre Rome et la cour de Suède. Il les a recueillies avec soin, et elles donnent à son ouvrage un caractère d'authenticité et d'originalité à la fois, qui en rend la lecture fort attachante.

La Suède était éminemment catholique. Elle se glorifiait d'avoir vu naître un grand nombre de pieux personnages, dont plusieurs avaient été canonisés. Sainte Brigitte surtout était l'objet de la vénération publique; on la regardait comme la protectrice du royaume. Le clergé se voyait entouré de respect et d'affection. Rien, en un mot, ne semblait annoncer une révolution religieuse. Cette révolution n'était effectivement ni dans les prévisions, ni encore moins dans les vœux du pays. « L'apostasie de la Suède, dit M. Theiner, ne « fut point, comme en Allemagne, le « résultat d'une lutte entre des opinions « en partie religieuses, en partie ecclésiastiques ou politiques, qui çà et là « s'étaient changées en convictions. En « Suède, cette apostasie fut un coup « d'État injuste et révoltant d'un souverain audacieux et puissant, qui imposa, contre l'honneur et la conscience, par les armes réunies de la ruse, « de l'hypocrisie et de la cruauté, la « réforme allemande à un peuple pieux « qui n'en éprouvait aucun désir, et qui « ne se doutait nullement de ce qu'on « lui faisait faire. L'avidité et l'ambition « furent les seuls ressorts qui servirent « à l'exécution d'un acte si coupable. »

Nous n'avons pas besoin de dire que le souverain dont parle ainsi M. Theiner est Gustave Wasa, ce prince doué de grandes qualités sans doute, mais que l'on a trop loué, car ses défauts furent encore plus grands. Chose étrange et déplorable! celui qui s'exposa à mille dangers pour reconquérir l'indépendance nationale de la Suède, celui qui, dévoué tout entier à cette glorieuse tâche, déploya le courage le plus héroïque, ne comprit pas que l'élément le plus pur de la nationalité d'un peuple réside dans sa foi, dans ses croyances!

Ainsi que le fait remarquer M. Theiner, des motifs purement humains et politiques dirigèrent la conduite de Gustave dans la guerre qu'il entreprit contre la religion, guerre d'abord sourde et cachée, puis déclarée et violente. Détruire l'influence du clergé, qu'il trouvait gênante pour la couronne, enrichir le domaine de l'État des biens de l'Église, tel est le double but qu'il se proposa : le luthéranisme, chez Gustave, n'était qu'un moyen de gouvernement. Constamment occupé de la réalisation de ses desseins, il se soumit à un système de dissimulation et de ruse qu'il suivit avec habileté et persévérance jusqu'au moment où il se jugea assez fort pour lever le masque. Le Saint-Siége, qui ne tarda pas à pénétrer les intentions de Gustave, ne négligea rien pour sauver la Suède; mais tout fut inutile, et la Suède devint la conquête de Luther!

Ce grand changement ne s'opéra pas toutefois sans résistance ni secousses. Malgré les menées astucieuses du gouvernement, malgré les accusations mensongères que les apôtres de la prétendue réforme s'attachaient à répandre et à accréditer parmi le peuple pour l'éloigner du Catholicisme, malgré enfin l'éclat et le prestige qui environnaient le vainqueur des Danois, il y eut d'énergiques protestations dans toutes les classes; il fallut réprimer des mouvements populaires et de graves séditions. Si une partie du clergé se montra

misérablement docile à la volonté du maître, la vérité eut aussi de fidèles et généreux confesseurs. Entre autres noms dignes du respect des catholiques, l'histoire doit mentionner ceux de Jean Braske, évêque de Lincœping, et de Jean Magnus Gothus, archevêque d'Upsal. Dans une occasion où, après lui avoir prodigué les promesses de la part du roi, pour l'engager à embrasser les opinions nouvelles, on le menaçait du courroux de Gustave, qui le retenait déjà dans une sorte de captivité, ce dernier prélat répondit : « Si le roi a résolu de « me condamner à un exil perpétuel, « qu'il m'y condamne ; la terre et tout « ce qu'elle renferme appartiennent au « Seigneur. S'il veut que je sois scié en « deux, je serai scié ; j'aurai Isaïe pour « exemple. S'il veut me faire jeter à la « mer, qu'il m'y jette ; je me rappellerai « Jonas. S'il veut me faire lapider, qu'il « me lapide ; j'aurai Etienne pour proto-« martyr. S'il veut me faire couper la « tête, qu'il me la coupe ; saint Jean-« Baptiste a péri par un supplice sem-« blable. S'il veut m'ôter mon bien, « qu'il me l'ôte ; je suis arrivé nu sur la « terre, et nu j'y retournerai. » Jamais le courage, en présence du danger, n'inspira de si fermes, de si énergiques paroles.

Les religieuses suédoises se distinguèrent également par une constance héroïque. Toutes les séductions du protestantisme vinrent échouer devant ces pieuses femmes ; on employa la violence pour les arracher à leurs cloîtres dévastés, et elles eurent à souffrir les plus indignes traitements, les plus odieux outrages.

Beaucoup de Suédois, de tous rangs, plutôt que d'abandonner la foi de leurs pères et de se plier au joug qu'on voulait leur imposer, préférèrent se condamner à un éternel exil. La plupart se réfugièrent dans les Etats de Sigismond-Auguste, roi de Pologne, où ils reçurent une honorable hospitalité. Des prêtres fidèles étaient les consolateurs et les chefs de cette pieuse colonie.

Cependant les troubles, les soulèvements des populations indignées contre la *Réforme* et ses ministres, continuaient en Suède. Gustave poursuivait et consolidait son œuvre par les confiscations et par les supplices ; cruels souvenirs qui flétrissent la mémoire d'un grand homme !

Après un règne de près de quarante années, Gustave Wasa mourut le 30 septembre 1560 ; il eut pour successeur son fils aîné, Eric XIV. Sous ce prince, rien ne fut changé à la situation de l'Eglise catholique. Le calvinisme essaya de s'introduire en Suède ; mais la victoire resta aux luthériens. Eric n'occupa pas longtemps le trône ; la guerre acharnée qu'il fit à ses frères, héritiers d'une partie des Etats de Gustave, et des actes de cruauté ou plutôt de démence, amenèrent sa chute.

Nous arrivons au règne de Jean III, second fils de Gustave ; et ici M. Theiner entre plus spécialement dans son sujet, tel que du moins l'indique le titre de l'ouvrage.

Le nouveau monarque avait été élevé dans les principes luthériens, mais il avait toujours conservé dans son cœur un profond respect pour l'Eglise catholique. Ce sentiment se rattachait aux plus douces impressions de son enfance, au souvenir de sa mère. « Jean, dit « M. Theiner, eut le bonheur d'avoir « pour mère la plus digne, la plus ver-« tueuse et la plus pieuse des femmes, « l'aimable Marguerite Lejonhufwud, « fille du maréchal du royaume de Suè-« de, dernier rejeton de la maison de « sainte Brigitte. Elle avait épousé Gus-« tave, le 1er octobre 1536, et était morte « le 16 août 1551. Pendant que Gustave « s'occupait à détruire les derniers res-« tes de l'Eglise catholique en Suède, « la reine, retirée au fond de son ap-« partement dans le château de Grips-« holm, versait des larmes amères sur « une entreprise si malheureuse, et dé-« posait ses douleurs aux pieds des « saints de Dieu, afin d'obtenir par leur « secours et par leur intercession, que « Dieu daignât écarter de l'Eglise les « mains qui osaient s'attaquer à elle. « Elle avait, de sa propre main, cousu « dans des étoffes précieuses les reli-« ques de plusieurs saints de la Suède, « et, à l'insu de Gustave, elle épanchait « souvent son cœur en prières devant « elles. Jean, même après qu'il fut de-

...nu roi, honorait encore ce gage sa...ré de la piété de sa mère et de son amour pour lui. Son ardente dévotion et la crainte de Dieu, animées et nour...ies par les souvenirs sacrés des temps passés, avaient profondément ému le cœur de son fils, et y avaient laissé ...e trace ineffaçable..... »

...uis, les malheurs qui avaient marqué ...jeunesse de Jean, la captivité que lui ...it fait subir son frère Eric, et dont ...e tira que trop vengeance, en un ...t les vicissitudes de sa destinée l'a...ent porté à la réflexion et à l'étude ; la réflexion et l'étude l'avaient mis ...les traces de la vérité. Enfin, il lui ...it été donné de retrouver la plus ...faite image de sa mère dans une ...use chérie. Catherine, sœur du roi ...Pologne, semblait avoir été placée ...rès de Jean par la Providence, pour ...parler de la foi de ses aïeux, pour ...en montrer toute la pureté, pour lui ...faire aimer les pratiques et les de...rs, pour l'y ramener insensiblement. ...n de plus touchant que la vie de ...te auguste fille des Jagellons, modèle ...bonté, de patience, de dévouement ...jugal, et qui, tant qu'elle exista, fut ...outien et l'espoir de la cause catho...e en Suède.

...ean III monta donc sur le trône, si... converti, du moins animé de dispo...ons favorables au catholicisme. Dès ...e époque, il paraît avoir conçu la ...ée de faire rentrer la Suède dans le ... de l'Eglise ; mais il voulut agir avec ...dence et ne laisser soupçonner à ...onne ses desseins. Il affecta de ne ...tretenir que très rarement de sujets ...gieux, et sembla même accorder ...s de confiance à la reine.

...u premier rang des obstacles qu'il ...it à combattre, Jean III plaçait avec ...on l'influence et l'opiniâtreté d'un ...llard, l'archevêque luthérien d'Up..., que ses partisans appelaient le ...tor de l'Eglise suédoise, et qui avait ...lié récemment une liturgie regar... comme le palladium et l'expression ...lus pure de la nouvelle doctrine. ...rchevêque d'Upsal vint à mourir ; et ...oi commença à marcher d'un pas ...s ferme. Délivré de cet adversaire redoutable, il ne craignit plus autant de laisser pénétrer ses désirs ni ses intentions. Deux autres évêques étant morts aussi, Jean ne se pressa pas de remplir les siéges vacants ; il voulait y mettre des hommes sur lesquels il pût compter. Les luthériens murmuraient ; et, n'osant pas s'attaquer directement au roi, ils s'en prenaient à la reine et à son entourage catholique, qui se composait de deux prêtres et de quelques nobles Polonais.

Jean donna enfin des successeurs à l'archevêque et aux évêques décédés : et il trouva en eux, ainsi que chez beaucoup d'autres membres du clergé, un complet assentiment à ses vues. On ne disait pas encore qu'il fût question de revenir à l'Eglise catholique, mais la tendance à s'en rapprocher peu à peu était évidente. Une nouvelle liturgie, dont Jean III était l'unique auteur, fut publiée. C'était un mélange bizarre d'idées empruntées aux deux religions ; à côté de presque toutes les formes extérieures de la messe catholique, on y rencontrait des principes de Luther. Cette liturgie, que le roi considérait sans doute comme une transition, joue un grand rôle dans l'histoire religieuse de la Suède, à cause des discussions et des troubles dont elle fut l'occasion ou le prétexte. Acceptée d'abord par le clergé Suédois, elle fut ensuite l'objet des plus violentes attaques de la part d'un grand nombre de ministres luthériens, qui l'appelaient l'œuvre de l'*idolâtrie romaine*. Le premier acte d'opposition vint du duc de Sudermanie, frère du roi, qui refusa de faire admettre la liturgie dans les églises de son duché. Préoccupé déjà des idées d'usurpation qu'il réalisa par la suite, ce prince vit dans l'appui qu'il prêterait au luthéranisme un moyen d'arriver au but de son ambition, et il devint, dès cette époque, le chef et l'espoir des mécontents.

Cependant Jean III rétablissait les couvents et les églises, que son père avait dévastés ou abattus ; il mettait le collége de Stockholm sous la direction de Laurent Nicolaï, prêtre respectable et savant, dont le zèle gagnait beaucoup d'âmes à la vraie foi. L'avenir sem-

blait se présenter sous les meilleurs auspices.

Nous passons sur une foule d'événements, et nous atteignons l'époque où, une négociation s'étant engagée entre le Saint-Siége et Jean III, le pape Grégoire XIII jugea les choses assez avancées pour envoyer un nonce en Suède. Son choix se fixa sur Possevin, que l'ordre des Jésuites comptait au nombre de ses membres les plus distingués.

Ici l'intérêt du livre augmente encore; mais il nous est impossible de suivre l'auteur à travers tant d'incidents et de détails. M. Theiner s'attache, pour ainsi dire, aux pas du nonce; il s'associe à toutes ses démarches, à tous ses travaux; il nous le fait voir plein de courage et en même temps de patience et de douceur, ne reculant devant aucun sacrifice ni aucun danger personnels, confondant l'erreur par sa science, désarmant les préventions par sa modestie, répondant à la haine par une vie pleine de bonnes œuvres, et, diplomate habile autant que prêtre pieux, justifiant la confiance du souverain pontife par ses talents comme par ses vertus. Antoine Possevin est le héros de M. Theiner, qui consacre à cet homme célèbre des pages vraiment remarquables, et le venge des reproches et des calomnies que les luthériens lui ont prodigués.

Avant même l'arrivée de Possevin en Suède, le roi avait soumis au Saint-Siége diverses propositions, que nous croyons utile de faire connaître; car là fut le véritable siége des difficultés. Les demandes de Jean et les dispenses qu'il réclamait avaient trait : 1° à la messe dans la langue du pays; 2° à l'administration de la communion sous les deux espèces; 3° à l'autorisation de poursuivre devant les tribunaux ordinaires les évêques qui se rendraient coupables de crimes d'État et de haute trahison; 4° à la non-restitution des biens de l'Église qui étaient tombés dans les mains des laïcs; 5° à l'établissement d'un séminaire catholique dans le couvent des Franciscains de Stockholm; 6° à l'autorisation de ne pas retirer de l'Église le tombeau de Gustave; 7° au serment de fidélité à prêter au roi par les évêques; 8° au mariage des prêtres; 9° à l'autorisation d'assister aux prêches et autres cérémonies du culte luthérien; 10° à la suppression de l'invocation des saints et des prières pour les morts; 11° à l'abolition de l'eau bénite et autres usages du même genre.

A deux reprises différentes, ces propositions furent examinées par une commission que le souverain pontife avait composée des cardinaux et des théologiens les plus renommés; Grégoire XIII assista en personne à la plupart des séances de la commission. Cinq des demandes du roi furent unanimement rejetées, savoir : la 1re, la 2e, la 8e, la 10e et la 11e. Les autres furent accordées moyennant de sages conditions et avec quelques réserves; ainsi l'autorisation réclamée d'assister aux exercices du culte luthérien fut réduite à celle d'assister aux prêches dans certains cas. Deux savants théologiens, en leur qualité de secrétaires, rédigèrent des réponses motivées aux propositions du roi. Le plus complet de ces documents si importants fait partie des pièces justificatives de M. Theiner.

Nous signalerons aussi à l'attention de nos lecteurs les instructions transmises à Possevin par le cardinal de Côme, au nom du Saint-Siége, instructions destinées à régler la conduite du nonce vis-à-vis du roi, dans les circonstances délicates où l'on se trouvait. Le cardinal explique les réponses et les résolutions du souverain pontife; il prouve que ce qui n'a pas été accordé ne pouvait pas l'être; il indique les tempéraments et ménagements à apporter dans toutes les matières qui en sont susceptibles, et ne néglige rien de ce qui est de nature à maintenir Jean dans son projet de rendre la Suède à la grande famille catholique. La lettre du cardinal de Côme, ainsi que le dit M. Theiner, « est conçue dans le langage le plus « conciliant, dans le langage dont un « père tendre et affligé peut seul se ser- « vir en parlant à un fils chéri, mais en « proie à des malheurs de diverses es- « pèces; elle est un des plus beaux mo- « numents de la pureté et de la sainteté « des vues du Saint-Siége, en refusant « quelques unes des demandes du roi de

« Suède. » Disons à notre tour que, dans toute cette affaire si grave et si difficile, durant tout le cours de ces négociations, dont il ne nous est permis de donner qu'un aperçu, on rencontre constamment, de la part du Saint-Siége, le même langage conciliant, le même esprit de modération, la même mansuétude paternelle. Sans doute, gardien fidèle d'un dépôt sacré, le Saint-Siége a opposé une ferme résistance quand on a voulu toucher au dogme ou à des observances, dont l'abandon aurait compromis la sainteté de l'Église ; mais qui oserait prétendre que ce ne fut pas pour lui un impérieux devoir? Toutes les fois qu'il n'a été question que d'intérêts temporels, ou du moins de choses sur lesquelles une concession était possible, la concession a eu lieu. On a accusé la cour de Rome d'une opiniâtreté irréfléchie. Que tout homme de bonne foi lise avec attention les irrécusables documents recueillis par les soins de M. Theiner, et qu'il dise si ce reproche est mérité ! qu'il dise si le Saint-Siége n'a pas été ce qu'il devait être, n'a pas agi comme il devait agir !

Jean III avait abjuré le luthéranisme entre les mains du nonce, et il avait promis d'accepter avec soumission les décisions du pape, quelles qu'elles fussent. Cependant en apprenant les réponses du Saint-Siége, en en recevant le texte officiel, auquel on avait joint une traduction de la lettre si remarquable du cardinal de Côme, il montra une assez vive irritation. Mais ce premier mouvement se calma bientôt, et les négociations furent reprises. Malheureusement les manœuvres des ennemis du catholicisme et le caractère faible et indécis du monarque, les firent constamment échouer. On peut dire de Jean III que, s'il *désira* sincèrement la réconciliation de la Suède avec l'Église, il ne sut jamais la *vouloir*. Ses hésitations, ses incertitudes et sa persistance dans quelques préjugés luthériens laissèrent échapper le moment propice, encouragèrent le parti de l'erreur et le rendirent de plus en plus redoutable.

Un immense malheur pour les catholiques fut la mort de la reine ; cette mort fut celle d'une sainte. La pieuse Catherine emporta les regrets de tous les fidèles et fut pleurée, comme elle devait l'être, par l'époux à qui elle avait donné tant de marques de dévouement. Plus tard, Jean épousa en secondes noces la jeune et belle Guneila Bjelke, qui devint l'appui du luthéranisme. « Les résultats « de ce mariage, dit M. Theiner, ne « tardèrent pas à paraître. Jean se mon- « tra de jour en jour plus indécis et plus « craintif dans ses dispositions en fa- « veur de l'Église catholique ; les ruses « les plus grossières de l'ennemi l'inti- « midaient. »

M. Theiner donne de tristes détails sur les dernières années du règne et de la vie de Jean III. Sigismond, fils et successeur de ce prince, était déjà roi de Pologne et, par ses vertus, se montrait digne de la double couronne qu'il devait porter. Mais il était profondément dévoué à la foi catholique ; et cela suffisait pour le frapper d'un signe de réprobation aux yeux du fanatisme luthérien. Sous les auspices de l'ambitieux duc de Sudermanie, et grâce aux efforts des pasteurs suédois, une vaste conspiration fut formée, qui, après une suite d'événements vivement retracés par M. Theiner, aboutit à une révolution inique et sanglante, et renversa du trône Sigismond, pour y placer le duc de Sudermanie. Charles IX (c'est le nom que prit le duc) cimenta son pouvoir par une foule d'actes de persécution et de cruauté. Il déclara une guerre à mort au catholicisme, et s'efforça d'en effacer les derniers vestiges dans le malheureux royaume de Suède.

Sous le rapport des faits purement politiques, l'époque, objet du travail de M. Theiner, ne manque assurément pas d'intérêt. Mais c'est principalement sous le point de vue religieux que le livre, qui nous occupe, demande à être étudié. Trop souvent les écrivains protestants ont défiguré l'histoire ; il importe de lui rendre sa vérité. Beaucoup d'erreurs, beaucoup d'accusations calomnieuses ont été répandues et propagées contre le catholicisme et ses ministres ; M. Theiner ne perd pas une occasion de réfuter celles qui se rencontrent sur sa route. Il n'a pas à craindre, quant à lui, qu'on suspecte sa sincérité ; il parle

pièces en main, et ce qu'il avance, il le prouve.

N'oublions pas, avant de finir, qu'une part d'éloges revient au traducteur. Le style de M. Cohen pourrait avoir plus d'élégance; mais il est clair, simple et facile. M. Cohen a eu une heureuse idée quand il a transporté dans notre langue l'œuvre de l'auteur allemand; par là, en effet, il a bien mérité des amis de la science historique et, ce qui vaut mieux, des amis de la religion.

R. DE BELLEVAL.

ÉTUDE SUR UN GRAND HOMME DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

SEPTIÈME ARTICLE [1].

But et influence de l'*Esprit des Lois* en politique.— Si avant la révolution la France était *en servitude*; opinion d'Helvétius. — Historique des jugements portés sur l'*Esprit des Lois*, depuis la mort de l'auteur.

Au lieu d'un système suivi, coordonné et basé sur la raison, il ne s'est offert au lecteur, dans l'*Esprit des Lois*, qu'un amas de contradictions, d'incohérences. La légèreté avec laquelle Montesquieu détruit si souvent son propre système forme un étrange contraste avec ce ton de sentencieuse brièveté qui déclare livrer à la méditation du public d'élite le fruit de vingt années d'une pensée profonde. Mais outre que la force du bon sens, comme on l'a vu, triomphe par moment de ses efforts d'esprit, deux fois il se prend à reculer devant les conséquences de ses maximes: c'est à propos de la torture, naturellement très convenable, dit-il, « dans les gouverne- « ments despotiques où tout ce qui ins- « pire la crainte entre plus dans les res- « sorts du gouvernement. *J'allais dire* « *que les esclaves, chez les Grecs et les* « *Romains....; mais j'entends la voix de* « *la nature qui crie contre moi* [2]. » Le second pas est relatif à l'esclavage. Il soutient que « la servitude est naturelle à certains pays de la terre; » puis il dit: « *Je ne sais si c'est l'esprit ou le cœur* « *qui me dicte cet article-ci: il n'y a* « *peut-être pas de climat sur la terre où* « *l'on ne pût engager au travail des* « *hommes libres, etc.* [1]. Comment donc expliquer, après cela, l'opiniâtreté de Montesquieu à soutenir un système d'où partaient des conséquences telles que son cœur récusait son esprit faussé? « L'auteur, dit Voltaire, qui est fort bon « plaisant, a voulu railler. — Il semble « qu'il ait toujours voulu jouer avec « son lecteur dans la matière la plus « grave [2]. » Le jeu était souvent bien perfide; car Voltaire dit aussi: « Mon- « tesquieu satirise quelquefois plus qu'il « ne juge [3]. » Si la vanité de faire du neuf, comme on l'a pensé [4], n'a pas laissé d'être pour quelque chose dans ses « écarts » d'imagination, ce n'était pas une pure irrésolution d'esprit qui le faisait passer tour à tour de l'éloge à l'attaque de la religion et de la monarchie, des doctrines de conservation aux insinuations de changement politique, des inspirations aristocratiques à cette fanfaronnade de loi agraire démentie en une autre endroit du livre [5]. C'est « un Francais d'origine, dit un respec- « table magistrat [6], qui, faisant le pa- « rallèle des divers gouvernements, ne « ne craint pas, à la face de sa nation, « de donner la préférence au gouverne- « ment républicain sur le monarchique, »

[1] Voir le VIe art., n° 69, t. XII, p. 210.
[2] Liv. VI, c. 17.

[1] Liv. XV, c. 8.
[2] *Pensées sur l'administration publique*, 22. — Dial. 26, 1er entretien.
[3] Dial. 28, ibid.
[4] *Examen critique*, par le nouvelliste ecclésiastique, au commencement.
[5] Voyez liv. XXVI, c. 18.
[6] *Lettre sur le système de l'auteur de l'Esprit des Lois*, etc.; par M. Muyart de Vouglans, déjà cité.

attribuant à la république, pour ressort, la vertu ; à la monarchie, un singulier honneur, le plus souvent séparé de la vertu. Les chapitres sur la constitution anglaise révèlent mieux encore le but d'attaque de l'*Esprit des Lois* en politique [1]. C'est ce but, jusqu'ici seulement indiqué dans nos *articles*, que nous allons maintenant mettre à découvert.

La réalité n'en saurait être douteuse. Montesquieu, dans la *Grandeur des Romains* [2], à propos du gouvernement de Rome, avait déjà vanté la *sagesse* de celui d'Angleterre, pour lequel le régent donna l'exemple de l'admiration, et que Voltaire avait loué aussi dans ses *Lettres sur les Anglais* (1731). L'*Esprit des Lois* proclame ce gouvernement *le meilleur que les hommes aient pu imaginer* [3]. Beaucoup d'admirateurs ont néanmoins considéré Montesquieu comme défenseur des institutions monarchiques, ou au moins comme ayant « traité impartialement de tous les gouvernements établis [4]. » Il semblerait, en effet, à la première vue, qu'il ait regardé les différents régimes politiques comme également convenables, les uns pour un pays, les autres pour un autre ; les uns pour un peuple, les autres pour un autre peuple, suivant les climats « glacés, brûlants ou tempérés. » Il présente les moyens de gouvernement propres aux divers régimes, même au despotiisme. Il remercie le ciel de l'avoir fait naître sous le gouvernement où il vit, chaque nation devant trouver dans son livre « les raisons de ses maximes [5]. » Mais il ne faut pas se laisser tromper aux apparences : Montesquieu, dans le portrait qu'il a fait de lui-même et dans ses notes particulières, a beau s'écrier : « Je suis un bon citoyen; mais dans « quelque pays que je fusse né, je l'au« rais été tout de même, » affectant ainsi, à plusieurs reprises, de *se prendre à tout*, à la manière de Montaigne, de se

[1] Liv. XI, c. 4, 5, 6 ; et liv. XIX, c. 27.

[2] Chap. 8.

[3] Liv. XI, c. 8.

[4] Delacroix, *Montesquieu dans une république*. — Le comte Ferrand, *Esprit de l'Histoire*, lettre XVIII, à la fin. — La Harpe, etc., etc.

[5] Préface de l'*Esprit des Lois*.

donner comme l'*ami de l'univers*, ainsi qu'on l'a célébré ; de prendre enfin les pays comme ils « sont, en France, fai« sant, dit-il, des amitiés à tout le « monde ; en Angleterre, n'en faisant à « personne ; en Allemagne, buvant avec « tout le monde ; en Italie, faisant des « compliments à tout le monde, » excepté pourtant à la ville de Gênes, contre laquelle, pour n'y avoir pas trouvé assez d'accueil, il a laissé une preuve de sa mauvaise humeur. Montesquieu a beau encore nous annoncer que tout son dessein est de faire aimer à chaque peuple ses lois, dont il prétendait lui découvrir la raison, quelque mauvaises qu'elles fussent, tout son désir de contribuer par ses lumières au bonheur du genre humain [1]. Le lecteur, qui connaît la théorie de l'*Esprit des Lois* sur les climats et le despotisme, ne peut plus croire à la sincérité de ces protestations d'amour universel pour les hommes. Amère dérision d'impartialité, qui retenait de toute nécessité la moitié de l'univers sous une abominable tyrannie, à la grande approbation de Rousseau [2] ! Ceux qui, en sachant gré à Montesquieu de ses éloges du gouvernement anglais, voudraient le sauver du reproche d'excitation indirecte à un bouleversement politique de la France, ont très-bien fait voir cependant *la pensée de l'Esprit des Lois* et la tactique de l'auteur pour *montrer* les idées démocratiques, quoiqu'il les *cachât habilement* [3]. Peut-on soutenir avec un autre écrivain [4] que

[1] Portrait, alin. 15, 52, 55, 54, 56, 58. — *Notes sur l'Angleterre*, 9e alin. — Correspond., lett. 19, 25 déc. 1746, à Maupertuis ; lett. 47 au duc de Nivernais, 8 oct. 1750. Préf. de l'*Esprit des Lois*. — Ode sur la mort de Montesquieu, *Merc.*, avril 1755 :

Ami de l'univers, ce sage politique, etc.

Poésies fugitives de Montesquieu :

Adieu, Gênes détestable,
Adieu, séjour de Plutus ;
Si le ciel m'est favorable,
Je ne vous reverrai plus, etc.

[2] *Contrat social*, liv. III, c. 8.

[3] M. Villemain, *Éloge de Montesquieu*, 1816 ; *Cours de Littérature française*, publication de 1828 et de 1838.

[4] *Histoire des doctrines morales et politiques des trois derniers siècles*, trois vol. in-8°, 1836-37, par M. Matter, 5e pér., c. 4.

l'*Esprit des lois* arriva tout à propos pour empêcher la France de « s'égarer « dans l'idolâtrie anglaise, en montrant « qu'à chaque peuple convient une loi « propre[1], » quand ce même écrivain avoue *qu'on ne saurait dire lequel de Montesquieu ou de Rousseau ébranla plus profondément ce qui formait l'ordre social*. En effet, malgré les précautions de Monstesquieu, malgré « l'obscurité dans laquelle les circonstances le forçaient de s'envelopper [2], » on aperçoit le dessein de l'*Esprit des lois*, qu'au reste la critique et l'éloge avaient bien saisi du vivant de l'auteur, et que Montesquieu lui-même a avoué au P. Castel, plusieurs années avant sa mort. « Sur « le gouvernement de l'État et celui « surtout de l'Église, dit le P. Castel, « sur la discipline, je le fis convenir « qu'il était trop et tout anglican [3]. » Il semblerait qu'il ne s'attache qu'à expliquer ce qui est : c'est une manière « moins suspecte [4], » une tournure ingénieuse d'attaque contre l'ordre de choses alors établi. » Louer l'Angleterre « n'était que plaindre ou blâmer la « France . »

Selon Montesquieu, il est *très-difficile* que dans la monarchie il y ait « de la vertu; et l'on reconnaît aisément qu'en parlant de la monarchie, il a toujours en vue la France [1]. La monarchie à laquelle il passe l'*honneur* est, si l'on veut, *un chef-d'œuvre de législation; mais le hasard le fait rarement* ce chef-d'œuvre, *et rarement on le laisse faire à la prudence* [2]. Le lecteur sait ce que Montesquieu entend par l'*honneur*. « Faire « d'un tel honneur le ressort d'un gou- « vernement, est-ce faire l'éloge de ce « gouvernement? dit M. Alexandre Tis- « sot [3]. » N'est-ce pas plutôt, comme le décidait le projet de censure de la Sorbonne, « injurier à la fois les rois, les « grands et les peuples des monarchies, « et parler séditieusement pour le dés- « honneur et la ruine du régime monar- « chique [4] ? »

— « Je me hâte et je marche à grands « pas, dit l'auteur, afin qu'on ne croie « pas que je fasse une satire du gouver- « nement monarchique. » Tout ce qu'il dit contre les courtisans [5] est en effet

[1] M. Alex. Tissot, *Politique de Montesquieu*, 1re partie.

[2] *L'Homme moral*, etc., déjà cité; lett. 17.

[3] M. Villemain, *Cours de Littérature française*, publication de 1828.

[4] Disc. de Goupil de Préfeln au Conseil des Anciens, *Moniteur*, 9 mars 1790.

[5] M. de Barante, *Littér. franç. au 18e siècle*, art. Voltaire. — Filangieri, qui fait l'éloge de Montesquieu, conjointement avec celui de Locke, dit cependant que l'*Esprit des Lois* « n'a raisonné que « sur les choses telles qu'elles sont ou qu'elles ont « été, sans examiner comment elles auraient dû « être. — Montesquieu s'occupe à montrer la raison « de ce qu'on a fait; » mais il semble que l'auteur italien veuille seulement relever par là son propre ouvrage : « et moi, ajoute-t-il, je tâche d'en déduire les règles de ce que l'on doit faire (*Science de la Législation*, *introduct.* et *plan raisonné*). — Auteurs contemporains : *Critique de Dupin*, 1re édit., . II, c. 6; 2e édition, part. 2, c. XI. — *Du gouvernement d'Angleterre comparé, par l'auteur de l'Esprit des Lois, au gouvernement de France*. On trouve cette critique dans le t. III des opuscules de Fréron (1753). — Ode sur la mort de Montesquieu (Merc., avril 1755). — Note manuscrite du marquis de Paulmy sur l'exemplaire qui nous a été conservé de la première édition de Dupin : « Ce livre m'ap- « prendrait, si je ne le savais pas d'ailleurs, que « l'on aurait grand tort de placer le buste de M. le « président de Montesquieu parmi ceux des écri- « vains qui ont été utiles au maintien de la monar- « chie française. » — Note manuscrite sur un exemplaire de l'*Esprit des Lois*, édition de 1740 (bibliothèque de l'Arsenal), où on applique à Montesquieu ce passage de Pascal : « L'art de bouleverser les « États est d'ébranler les coutumes établies, etc. « C'est un jeu pour tout perdre. Cependant le peu- « ple prête l'oreille à ces discours. » (*Pensées*, première part., art. VI, n° 9.) Voyez encore la réfutation en faveur de « la monarchie absolue, » par de Réal, grand sénéchal de Forcalquier (mort en 1752). « Rien n'est si singulier que les deux chapitres, etc. (*Science du gouvernement*, 1763-65, prem. part., c. III, sect. 4. — Précautions de Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XI, c. 6, à la fin : « Je ne prétends point par là ravaler les autres gouvernements, etc. » Un admirateur s'est appuyé de ce passage contre Crevier (Édit. Nourse, Londres, 1768, avertissem.). — Liv. XIX, c. 5 et 6 : « Qu'on nous laisse comme nous sommes, » disait un gentilhomme, etc.

[1] Grouvelle. — M. Villemain. — M. Alex. Tissot, *Politique de Montesquieu*, prem. part. — *Esprit des Lois*, liv. III, c. 5.

[2] Liv. V, c. 14.

[3] *Politique de Montesquieu*, prem. part.

[4] N° 12, sur le chap. 5 et 6 du liv. III. Hæc propositio monarchis ac monarchiarum magnatibus et populis æque injuriosa et in dedecus et perniciem regiminis monarchici *seditiose prolata*.

[5] *Esprit des Lois*, l. III, c. 5; l. VIII, c. 7.

une satire des abus de la monarchie plutôt que de la monarchie elle-même; mais de ces abus et des vices de quelques flatteurs, il conclut, en général, que la vertu est presque impossible dans le gouvernement monarchique; il n'est pas alors surprenant que ce gouvernement ne puisse durer. L'auteur disait, dans les *Lettres Persanes,* qu'il *dégénère toujours en despotisme ou en république*[1]. Maintenant qu'il a fait de la vertu le principe de la république, « les fleuves, « dit-il, courent se mêler à la mer, les « monarchies vont se perdre dans le « despotisme [2]. » Et voici qui s'applique assez clairement à la France : « La « monarchie se perd, lorsque le prince, « rapportant tout uniquement à lui, ap- « pelle l'État à sa capitale, la capitale à « sa cour, et la cour à sa seule per- « sonne [3]. » — « La plupart des peuples « d'Europe, ajoute-t-il, sont encore gou- « vernés *par les mœurs.* Mais, si par un « long abus du pouvoir, si par une « grande conquête, le despotisme s'éta- « blissait à un certain point, il n'y au- « rait pas de mœurs *ni de climat* qui tins- « sent; et dans cette belle partie du « monde, la nature humaine souffrirait, « au moins pour un temps, les insultes « qu'on lui fait dans les trois autres [4]. »

Et quelles insultes, grand Dieu! quels déplorables maux! « Obéissance ex- « trême; point de tempérament, de « modification, d'accommodements, de « termes, d'équivalents, de pourpar- « lers, de remontrances, rien d'égal ou de « meilleur à proposer. L'homme est une « créature qui obéit à une créature qui « veut, etc. [5]. » Dans ses premiers livres, il appelle la démocratie, l'aristocratie et la monarchie *gouvernements modérés,* par opposition au *gouvernement despotique*[6]. « La liberté politique, dit-il maintenant au livre XI, ne se trouve que « dans les gouvernements modérés. Mais « elle n'est pas toujours dans les États « modérés : elle n'y est que lorsqu'on

[1] *Lett. Pers.*, 102.
[2] Liv. VIII, c. 17.
[3] Liv. VIII, c. 6.
[4] Liv. VIII, c. 8.
[5] Liv. III, c. 10; voyez aussi l. V, c. 14; l. II, c. 4.
[6] Voy. l. III, c. 10, av. dern. alin.

« n'abuse pas du pouvoir; mais c'est « une expérience éternelle que tout « homme qui a du pouvoir est porté à « en abuser; il va jusqu'à ce qu'il trouve « des limites. Qui le dirait! la vertu « même a besoin de limites [1]. » Ainsi, ces *lois fondamentales; ces puissances intermédiaires,* dont il avait vanté la sagesse au chapitre *de l'excellence du gouvernement monarchique*[2], ne forment plus un contre-poids suffisant à l'autorité du prince; et il présente la constitution anglaise comme le *miroir de la liberté politique*[3].

Que la France jette donc un regard sur sa *servitude,* Montesquieu prononce le mot [4]; et qu'elle compare l'état de liberté d'une nation, sa voisine, avec le despotisme où elle touche. Tel était, à n'en pouvoir douter, le sens des *épigrammes profondes, mais discrètes de l'Esprit des Lois*[5].

Moins de dix ans plus tard, chez « quelques nations voisines et jalouses, « la France était accusée de ployer sous « le joug du despotisme oriental. » Dès le premier moment, les Anglais ont beaucoup célébré Montesquieu, flattés de ses *gémissements* sur le gouvernement de la France et de son admiration pour le leur [6], et bientôt Blackstone, qui sait gré au *savant Montesquieu* de son chapitre sur l'Angleterre, et cite souvent l'*Esprit des Lois;* devait renouveler l'honnête parallèle de la France et de la Turquie [7]. L'insolence étrangère rendant un moment de bon sens et de dignité à la *philosophie,* il faut entendre la réponse remarquable d'Helvétius, de cet homme qui sapait dans le même livre la base de toute morale, de toute

[1] Liv. XI, c. 4.
[2] Liv. V, c. 11; voy. aussi l. II, c. 4, 7e alin.
[3] Liv. XI, c. 5 et 6.
[4] Notes sur l'Angleterre.— *Esp. des Lois,* l. XIX, c. 27, 51e alin.
[5] Ces expressions sont de M. Villemain, *Litt. fr.*, public. de 1838, XXIIe leç.
[6] *Éloge* par mylord Chesterfield, cité par d'Alembert.
[7] *Commentaires sur les lois anglaises*, l. I, c. 1; l. IV, c. 27, n° 5, par William Blackstone, professeur de législation à l'université d'Oxford, juge, membre de la Chambre des Communes. Le premier vol. suivi de trois autres, a paru en 1765 (Biog. Michaud).

société, et qui avait reproché à Montesquieu son trop de ménagement pour ce qu'il appelait *les préjugés.* « JE DIS QUE « NOTRE RELIGION NE PERMET PAS AUX « PRINCES D'USURPER UN PAREIL POUVOIR ; « notre constitution est monarchique, « non despotique ; que les particuliers « ne peuvent en conséquence être dé« pouillés de leurs propriétés que par « la loi et non par une volonté arbi« traire ; que nos princes prétendent au « titre de monarque et non à celui de « despote ; qu'ils reconnaissent des lois « fondamentales dans le royaume ; qu'ils « se déclarent les pères et non les ty« rans de leurs sujets. D'ailleurs... en « chargeant de fers les mains de ses « sujets, le prince ne les soumettrait au « joug de l'esclavage que pour subir lui« même le joug des princes, ses voisins. Il « est donc impossible qu'il forme un pa« reil projet[1]. » Tel est l'aveu d'un de ces *philosophes* qui ont préparé la révolution. Si, en effet, dans l'ancien régime il y avait des abus à détruire, ce qu'on ne conteste pas, s'il est grandement à regretter que la mort prématurée du duc de Bourgogne ait privé la France de réformes nécessaires dans le gouvernement, qui auraient été opérées sous l'inspiration catholique et d'après les conseils de Fénelon[2], toujours demeure-t-il que « le gouvernement était doux[3], » qu'il n'y avait point servitude et tyrannie ; car la religion catholique est toujours un frein au despotisme. Il existait donc au fond des institutions une source d'ordre, de vie et de vraie liberté, que le faux esprit de légistes avait bien, il est vrai, parfois altérée, mais que la *philosophie* du 18e siècle s'est attachée de toutes ses forces à tarir. On allègue la *servitude* plus aisément qu'on n'en apporte les preuves. La vraie cause de la révolution francaise fut la corruption, l'incrédulité, et non le despotisme.

Quel était le véritable motif de l'auteur de l'*Esprit des Lois,* en présentant à l'admiration de la France une combinaison politique comme devant suffire par elle-même, et indépendamment de la vérité catholique, à assurer le bonheur et la liberté? Pensait-il réellement :

... Marquer les nœuds d'une chaîne durable
Entre le fier monarque et le peuple jaloux[1]?

Sa pensée intime, sur ce peuple et sur son système politique, se montre dans ses *Notes sur l'Angleterre,* trouvées parmi ses papiers et imprimées depuis sa mort.

Tout en soutenant que dans le gouvernement anglais « comme les trois puis« sances, par le mouvement nécessaire « des choses, sont contraintes d'aller, « elles seront forcées d'aller de concert » (l. XI, c. 6), il ne doutait point que ces trois puisssances ayant *des vues et des intérêts séparés* (*Notes*), l'accord ne pût longtemps se maintenir. Suivant l'observation des *Lettres Persanes,* conforme à l'opinion de Tacite et de Bodin[2], « la puissance ne peut jamais « être également partagée entre le peu« ple et le prince ; l'équilibre est trop « difficile à garder : il faut que le « pouvoir diminue d'un côté pendant « qu'il augmente de l'autre ; mais, di« sait-il alors, l'avantage est ordinaire« ment du côté du prince, qui est à la « tête des armées (Lettre 102). »

Maintenant il voyait dans la constitution anglaise *une république cachée sous la forme de la monarchie* (liv. V, c. 19) ; et, dans ses *Notes,* après avoir montré qu'il était de l'intérêt de la France qu'il y eût en Angleterre un roi plutôt que la république pure, il ajoute : « *Cependant les choses « ne peuvent pas rester longtemps comme « cela.* » Et quelle république, en définitive? C'est « UNE RÉPUBLIQUE NON LIBRE (liv. XI, c. 6). » Aussi, Montesquieu s'écriait : « Que les Anglais gardent bien leur liberté ; *s'ils venaient à la perdre, ils seraient un des peuples les plus esclaves de la terre* (liv. II, c. 4). » Le gouvernement anglais lui apparaissait donc comme peu durable, comme une transition à un despotisme démocratique.

[1] *De l'Esprit,* 1758, disc. 3, c. 18.
[2] Voyez l'*Histoire de Fénelon*, par M. de Beausset, l. VII.
[3] *Du gouvernement de la France depuis la Restauration, et du ministère actuel*, 1820, par M. Guizot, c. 9 ; et avant-propos de la 3e édit.

[1] *Ode sur la mort de M. de Montesquieu* (Merc., avril 1755) :

« Sa main marqua les nœuds, etc. »

[2] Tac., Annal., lib. IV ; Bodin, *de la République,* l. II, c. 1.

C'est qu'apparemment il ne pensait pas, comme un de ses panégyristes, que le gouvernement de l'Angleterre fût « le plus libre, le plus fort et le plus durable des gouvernements, parce que les vices y trouvent leur emploi *et que la corruption même en fait partie* [1]. » Plus récemment, un auteur assez vanté s'est écrié encore : « Heureux pays que le Nouveau-Monde où les vices de l'homme sont *presque aussi utiles à la société que ses vertus* [2] ! » Montesquieu, au contraire, voyait dans la corruption une cause infaillible de ruine pour la démocratie et notamment pour l'Angleterre. « L'État « dont nous parlons, dit-il, perdra sa li- « berté, il périra ; Rome, Lacédémone « et Carthage ont bien péri. Il périra, « lorsque la puissance législative sera « plus interrompue que l'exécutrice (liv. « XI, c. 6). Et il ajoute immédiatement : « Ce n'est point à moi à examiner si les « Anglais jouissent actuellement de cette « liberté ou non. Il me suffit de dire « qu'elle est établie par leurs lois, *et je « n'en cherche pas davantage.* » Mais dans les *notes* il s'explique : « Les An- « glais ne sont plus dignes de leur li- « berté : ils la vendent au roi, et si le « roi la leur redonnait, ils la lui ven- « draient encore. — Un ministre ne « songe qu'à triompher de son adver- « saire dans la chambre basse ; et, « pourvu qu'il en vienne à bout, il ven- « drait l'Angleterre et toutes les puis- « sances du monde. — La corruption « s'est mise dans toutes les condi- « tions. — Il n'y a pas seulement d'hon- « neur et de vertu ici ; mais il n'y « en a pas seulement d'idée. — Comme « on ne s'aime point ici, à force de crain- « dre d'être dupe, on devient dur, etc. » On verra encore, à l'article de la religion, un passage des *Notes* aussi peu flatteur pour les Anglais. En vain, pour écarter la conséquence de ces notes fâcheuses à la sincérité du patriotisme de Montesquieu, allèguerait-on, avec un admirateur, que Montesquieu eut d'abord des doutes sur l'excellence de la constitution anglaise dans ses mêmes notes *négligemment jetées à l'époque de son voyage* [1]. Maupertuis nous apprend que le chapitre relatif à cette constitution (le 6e du livre XI) fut composé par l'auteur, présisément à son retour d'Angleterre, et qu'il eut même un instant l'idée de le joindre à son livre des *Considérations sur les Romains* [2]. D'ailleurs, il est plus curieux de voir son sentiment percer dans le chapitre dernier du livre XXVII, à travers les efforts qu'il fait pour montrer aux Français l'heureuse influence du gouvernement de l'Angleterre sur le caractère, les mœurs et les manières. » On y voit que les Anglais, *vivant beaucoup avec eux-mêmes, présentent presque toujours un mélange bizarre de mauvaise honte et de fierté. Sans galanterie pour les femmes de la société, ils se jettent dans la débauche. Dans un Etat, où d'un côté l'opulence serait extrême, et de l'autre les impôts excessifs, on ne pourrait guères vivre sans industrie avec une fortune bornée. Bien des gens, sous prétexte de voyage ou de santé, s'exileraient de chez eux, et iraient chercher l'abondance dans les pays de la servitude même. Le peuple serait inquiet sur sa situation et croirait être en danger dans les moments même les plus sûrs.* Notez que suivant la définition de l'*Esprit des Lois*, deux fois répétée, « la liberté po- « litique consiste dans la sûreté, ou du « moins dans l'opinion que l'on a de sa « sûreté [3]. » Aussi, *la plupart des Anglais, dans le dédain et le dégoût de toutes choses, sont malheureux avec tant de sujets de ne l'être pas*. Et voilà apparemment pourquoi ils « se tuent, sans qu'on « puisse imaginer aucune raison qui les « y détermine ; *ils se tuent dans le sein « même du bonheur* [4]. » Mais non, attendez un peu, le chapitre suivant vous apprendra que cela vient du climat, et que c'est de cette *maladie du climat* que résulte leur constitution politique [5]. « Sous « cette constitution, dit encore l'auteur, « toutes les passions étant libres, la « haine, l'envie, la jalousie, l'ardeur

[1] *Éloge de Montesquieu* par M. Villemain, 1816.

[2] *De la Démocratie en Amérique*, par M. Alexis de Tocqueville, t. II, c. 9.

[1] M. Villemain, *Cours de Litt. franç.*, publication de 1838, XIVe leçon.

[2] Maup., *Éloge de Montesquieu.*

[3] Liv. XII, c. 2 ; l. XI, c. 6, 3e alin.

[4] Liv. XIV, c. 12.

[5] Liv. XIV, c. 13, 1er alin.

« de s'enrichir paraîtraient dans toute « leur étendue [1]. » Ce beau système, pourtant, selon l'*Esprit des Lois*, « a été trouvé par les Anglais *dans les bois* de nos pères, les Germains [2], » et un autre chapitre dit que les Germains « habitaient un climat où les passions « étaient très-calmes [3]. » Voilà le « ridicule [4] » panégyrique que les Anglais ont admiré et admirent avec enthousiasme. On conçoit que la critique de Dupin ne vit « aucun sujet d'envie » dans le récit ainsi présenté de la cause et des *effets de la constitution d'un peuple libre.*

Pour dernier trait enfin, Montesquieu soutenait dans son livre le contrôle de l'autorité par la liberté de la parole et des écrits, et disait même que dans une nation libre, *il est très-souvent indifférent que les particuliers raisonnent bien ou mal, pourvu qu'ils raisonnent* [5]; et d'un autre côté, il avertissait l'abbé de Guasco de prendre garde à la forme et aux expessions dans son ouvrage intitulé : *Galerie de portraits politiques de ce siècle.* « Le caractère et les qualités personnelles des « négociateurs et des ministres, disait-« il, ayant une grande influence sur les « affaires publiques et les événements « politiques, l'*entrée de ce sanctuaire est* « *dangereuse aux profanes* [6]. »

En réalité donc, Montesquieu faisait très-peu de cas des Anglais et de leur système, et il était encore plus éloigné d'avoir du goût pour la république. Dans son fameux chapitre sur l'Angleterre, il considère l'exercice de la puissance législative par le peuple comme « impossible dans les grands États et sujet à beaucoup d'inconvénients dans les « petits [7]. » Au fond, M. de Montesquieu se trouvait assez bien de la douce vie qu'il menait, soit à La Brède, soit à Paris; mais, comme dit une de ses poétiques oraisons funèbres [8],

« En France, simple citoyen,
« Digne de tout, il ne fut rien. »

Il se croyait très-digne, en effet, d'une haute position sociale, sa correspondance le montre [1]; *il ne fut rien*, voilà le mot. Il aspirait à l'éclat d'une ambassade, il voulait des honneurs. A ce prix, il n'eût pas tourné en épigrammes ses Considérations politiques, et la constitution anglaise eût obtenu moins d'éloges. Voyant son ambition trompée, sa vanité chercha un autre moyen de se distinguer. Plein de l'idée de ses priviléges seigneuriaux, il fit le démocrate; sans haine profonde contre la religion, il flatta l'incrédulité. Toutefois, comme, en faisant sonner haut le nom de liberté, il n'avait garde d'oublier sa baronie, il eut soin de vanter par-dessus tout un gouvernement fondé sur une puissante aristocratie ; comme il tendait aussi à la destruction de l'esprit catholique dans le gouvernement et dans les lois, il vanta par-dessus tout un gouvernement fondé sur l'indifférence des religions [2] : voilà les deux motifs pour lesquels, sans être *Anglais par inclination* [3], il élève si haut le gouvernement anglais. Qu'il nous signale tant qu'il voudra son désintéressement et le refus d'une pension dont la cour, à l'entendre, lui aurait insinué l'offre; qu'il se proclame aussi *bon citoyen* que grand ami de l'humanité [4] ; que La Harpe s'écrie : « On ne dira jamais que Montesquieu ait été un artisan de la révolution [5], » « Les ouvrages de Montesquieu, » au contraire, comme dit le baron de Grimm, avaient « fait la révolution dans les esprits [6]. » Montesquieu,

[1] Liv. XIX, c. 27, 6e alin.
[2] Liv. XI, c. 6, 67e alin.
[3] Liv. XIV, c. 14.
[4] Mot de M. Alex. Tissot sur le c. 13 du l. XIV, 1er alin. (*Politique de Montesquieu.*)
[5] Liv. XIX, c. 27.
[6] Lett. LIX, 15 déc. 1754.
[7] Liv. XI, c. 6, alin. 22.
[8] Vers sur la mort de M. de Montesquieu, adressés à M. de Secondat (Merc., nov. 1755).

[1] *Lettre* à l'abbé d'Olivet, citée dans notre IIIe article.
[2] Liv. XI, c. 4, alin. 2; l. XIX, c. 27 : « Il ne « serait pas impossible qu'il y eût dans cette nation « *des gens qui n'auraient point de religion* et qui « ne voudraient pas cependant souffrir qu'on les « obligeât à changer celle qu'ils auraient, s'ils en « avaient une; » etc.
[3] Comme de Réal et autres l'ont cru. On pouvait jusqu'à un certain point le croire avant la publication des *Notes sur l'Angleterre* et de la correspondance.
[4] *Portrait de Montesquieu par lui-même.*
[5] *Cours de Littér.*, art. d'*Alembert.*
[6] Lettre du 15 février 1755.

assurément, en célébrant je ne sais quelle vertu républicaine indépendante de toute morale, ne demandait pas que la noblesse fût égorgée ou ruinée, la raison du peuple déifiée, la *vertu républicaine* invoquée à l'appui du régicide [1]. S'il est vrai qu'en écrivant il eût été « frappé du spectacle anticipé de tous ces désastres, » comme le lui a obligeamment imputé un admirateur malhabile[2], on ne saurait comment qualifier une pareille monstruosité; mais, pour n'avoir pas prévu les ruines de la révolution, Montesquieu n'en est pas moins un des principaux auteurs. Voltaire lui-même, qui annonçait *une révolution immanquable* dont il regrettait de ne pas devoir être témoin [3], n'a pas prévu non plus qu'après que ses restes auraient été placés au Panthéon, et au moment du triomphe le plus complet de ses doctrines, les encyclopédistes seraient bafoués par le chef de la tyrannie révolutionnaire, pour s'être montrés « fiers dans leurs écrits et rampants dans les antichambres [4]; » que tous les riches seraient poursuivis au nom de la *frugalité* et de l'*aisance universelle*, comme gens *durs et impitoyables* [5], et qu'enfin, les survivants de la *philosophie* ne seraient pas exempts de la proscription, tant la justice divine est marquée dans la révolution française.

Malgré quelques critiques publiées, soit dans le sens catholique, par l'abbé Gauchat, Crevier et le P. Gerdil, soit dans le sens *philosophique*, par Voltaire

[1] *Discours* d'Anacharsis Cloots à la Convention, 1793. — *Discours* de Robespierre à la Convention, séance du 27 déc. 1792, cité par M. Thiers, t. III, c. v. Voy. aussi *Rapport* de Saint-Just à la Convention, 13 mars 1794.

[2] Article de M. Amar dans le *Moniteur* du 13 sept. 1816.

[3] Voltaire, lettre du 2 avril 1764 à M. de Chauvelin : « Tout ce que je vois jette les semences « d'une révolution qui arrivera immanquablement, « et dont je n'aurai pas le plaisir d'être témoin. Les « Français arrivent tard à tout, mais enfin ils ar« rivent. La lumière s'est tellement répandue de « proche en proche, qu'on éclatera à la première « occasion; et alors ce sera un beau tapage. Les « jeunes gens sont bien heureux; ils verront de « belles choses. »

[4] *Rapport* de Robespierre.

[5] Robespierre, *disc. aux Jacobins*, 25 fév. 1793.

et Linguet [1]; malgré l'apparition du *Contrat Social*, de Rousseau (1762), qui éclipsa un peu l'*Esprit des Lois*, la renommée de Montesquieu s'était maintenue en France et en Europe. On avait répondu aux critiques par de nouvelles éditions et de nouveaux panégyriques[2]. En 1780, l'Académie avait mis au concours l'éloge de Montesquieu; le prix ne fut point décerné, mais M. Lenglet, avocat, n'en publia pas moins l'éloge qu'il avait présenté [3]. « Montesquieu, « dit-il, a tout préparé pour le bonheur « des peuples; *il n'y a plus qu'à vouloir*. « Pourquoi n'oserions-nous espérer? » L'*Encyclopédie Méthodique* [4] lui appliquait ce vers (1788) :

Nous courons, mais sans lui nous ne marcherions pas.

On courait, en effet, à la révolution. En 1789, Grouvelle, ancien secrétaire des commandements du prince de Condé, et devenu ardent révolutionnaire, fit imprimer un volume intitulé : *De l'Autorité de Montesquieu dans la révolution présente* [5]. Il donne de grands éloges à l'auteur de l'*Esprit des Lois*, comme à *la cause première des heureux changements promis à la France*; etc. Mais il lui reproche de considérer la bonté des lois et du gouvernement d'une manière relative. On voit, au reste, dans ses jugements sur Montesquieu, la même fluctuation que dans Montesquieu lui-même: « Montesquieu veut certainement la li« berté, dit-il, mais la crainte lui fait « prendre des ménagements et des dé« tours, etc. » Plus loin il pense que « si

[1] Gauchat, *Lettres critiques*, 1756 et ann. suiv. — Crevier, *Observations sur l'Esprit des Lois*, 1764. — Le P. Gerdil, *disc. de la nature et des effets du luxe*, Turin, 1768. — Voltaire, *Comment. sur l'Esprit des Lois*, 1777; etc. Mécontent de la critique de Crevier, il en profita cependant contre *le sautillant auteur de l'Esprit sur les Lois* (lett. 16, février 1764, à Damilaville; 18 fév. 1764, à D'Alembert). — Linguet, *Lois civiles*, 1767, disc. prélim. et *passim*.

[2] Avertissement de Richer dans les éditions de 1767, 1784 et 1788. — *Merc.*, juillet 1765, etc., etc.

[3] *Essai ou observations sur Montesquieu*; Lille, 1787.

[4] Art. *Montesquieu*, *histoire*, t. III, p. 610.

[5] Réimprimé dans la *Bibliothèque de l'Homme public*, t. VII, année 1790.

« la liberté manque souvent à ses paro- « les, elle manque aussi quelquefois à « sa pensée. » A entendre Grouvelle, « il « palliait tous les vices du gouvernement « de son pays, et il n'en paraît pas dé- « sirer la réforme. En décrivant le gou- « vernement anglais, il n'oublie rien de « tout ce qui produit et conserve la li- « berté; en décrivant la monarchie et la « France, il ne se souvient guère que « d'enseigner l'art de maintenir et d'ac- « croître le pouvoir. Enfin l'admirateur « du gouvernement anglais est celui du « gouvernement féodal ; ce privilégié « veut pour la noblesse des tribunaux « particuliers: non, Montesquieu n'aima « point le peuple, etc. » Puis à la fin, revenant en faveur de l'auteur, « peut- « être, dit-il, il y eut alors plus d'au- « dace dans son courage qu'il n'y a « maintenant de courage dans notre au- « dace. »

Le fond de tout cela, c'est qu'on devait à Montesquieu de la reconnaissance pour avoir donné la première impulsion à la démocratie ; mais qu'il fallait se garder de ses dangereuses doctrines sur le privilége et la monarchie. Montesquieu, en un mot, n'était pas l'homme du jour; il n'était pas parti des principes du *Contrat Social*.

Les ouvrages de Montesquieu avaient été consultés pour la rédaction de quelques cahiers du Tiers-Etat [1]; aussi plusieurs députés voulaient la constitution anglaise, mais elle ne fut point adoptée, malgré les efforts de Necker, de Mounier et de Lally ; on repoussait le pouvoir de la noblesse. Bientôt l'autorité royale fut anéantie et la nation déclarée souveraine, conformément à la théorie de Rousseau. Toutefois, le nom de Montesquieu ne fut pas complétement mis en oubli, et le député Isnard s'en appuya pour exciter à la guerre contre l'Europe (séance du 29 mars 1791) [2]. Pastoret qui, en qualité d'administrateur de Paris, avait déjà fait la proposition, au nom du département, de transformer l'église Sainte-Geneviève en Panthéon, et d'en accorder les honneurs à Mirabeau [1], se chargea de rappeler à l'*Assemblée législative* « *les bienfaits de Montesquieu et les services rendus à l'humanité par ce précurseur de la liberté et de la philosophie, afin que les représentants du peuple français fussent les organes de la reconnaissance nationale.* » Nommé rapporteur, la rapidité des événements politiques l'empêcha de faire son rapport [2] ; mais Montesquieu fut encore cité par Danton, qui allégua l'exemple des Romains pour ranimer l'ardeur révolutionnaire, au mois de mai 1793, lorsqu'on apprit à la fois les revers de l'armée du Nord et les progrès du soulèvement de la Vendée [3]. On sait comment, sans nommer Montesquieu, le *comité de salut public* appliquait *le système de la vertu républicaine,* qu'il prétendait substituer à l'*honneur* de la monarchie [4]. Après le 9 thermidor, on fit, en 1795, une nouvelle édition des œuvres de Montesquieu, à laquelle Didot joignit les notes mises par Helvétius sur les marges de son exemplaire, ainsi que ses deux lettres à Montesquieu et à Saurin. L'année suivante, Pastoret, au conseil des *Cinq-Cents*, renouvela sa proposition, « de rendre des honneurs publics à la mémoire de Montesquieu, » ce qui indiquait la translation triomphale de son corps au Panthéon. Le renvoi à une commission ayant été ordonné (séance du 10 février), peu de jours après les libraires Plassan et Bernard firent hommage au *Corps législatif*, du premier volume d'une nouvelle édition des œuvres du *grand homme*, et de son buste. L'hommage fut agréé par les deux conseils. Aux *Anciens*, Goupil de Préfeln monte à la tribune : « Montesquieu, « dit-il, citoyen de toutes les nations, « contemporain de tous les siècles, con- « fident de tous les législateurs, a péné- « tré les secrets les plus profonds de « l'art de gouverner les hommes. » Il le loue comme historien, puis il ajoute : « Pénétré du sentiment des droits natu- « rels des hommes, Montesquieu nous

[1] *Continuation* de l'*Art de vérifier les Dates*, art. *Louis XVI*, 3e part., t. I, p. 56.

[2] M. Thiers, *Histoire de la Révol. franç.*, t. II, chap. 1.

[1] *Moniteur*, 1791, n° 94.

[2] Voy. *Moniteur*, an IV, n° 145.

[3] M. Thiers, ibid., t. IV, c. 4.

[4] Disc. de Robespierre, cité dans notre VIe artic.

ıd à connaître tout le prix du nement républicain; combien evons le révérer et le chérir, et :nt nous devons le conserver, s montrant que le principe de vernement auguste est la vertu.» il ne veut pas qu'on reproche à *el écrivain* d'être « favorable à uté et à ses appendices funes- noblesse, les fiefs, les justices uriales, les parlements, la vé- des charges et la juridiction le. » Car sous le gouvernement ait, « pour enrichir le genre hu- es fruits de ses méditations po- s, il avait besoin de grandes tions, etc. » Enfin, après l'avoir montré ennemi secret de la monarchie, « qui peut douter, ajoute-t-il, que les « vœux de son cœur n'appelassent sur « sa patrie le gouvernement républicain, « le seul vraiment digne de l'homme, « puisque c'est le seul dont le principe « est la vertu? » Il termina en demandant que le buste de Montesquieu fût placé dans la salle des séances, vis-à-vis de celui de Brutus; le buste ne tarda pas à y être placé en effet, et on ne prononçait dans les deux assemblées qu'avec *vénération* le nom de Montesquieu[1]. Le discours le plus curieux est celui du président Marbot au conseil des *Anciens*, séance du 26 messidor an 6, à l'occasion de l'anniversaire du 14 juillet: « C'est la philosophie qui a préparé « les esprits et les a décidés à la révo- « lution, etc..... Grâces vous soient ren- « dues, génies immortels qui avez posé « les premières bases de l'édifice de la « liberté du monde! Recevez en ce mo- « ment l'hommage des représentants du « peuple français, célébrant aujourd'hui « la conquête de la liberté; ils n'ont « pas séparé vos noms des souvenirs de « cette grande journée. Voltaire, Mon- « tesquieu, Raynal, Diderot, Mably, et « toi, illustre citoyen de Genève, divin « Rousseau! c'est de vos écrits qu'est « jailli ce torrent de lumières qui, en- « traînant dans sa course toutes les vieil- « les institutions et tous les étais de « la royauté, a aplani le terrain et pré- « paré l'établissement de la républi- « que[1]. » Quelques gens rejetaient cependant encore Montesquieu comme ayant soutenu l'ancienne monarchie. Alors parurent plusieurs apologies, celle de Barrère, celle du *citoyen* Delacroix, juge au tribunal de Versailles, 1798[2]. Suivant Delacroix, l'*Esprit des Lois* ne devait pas moins être « honoré au sein de la république que sous l'existence de la monarchie. » N'était-ce pas Montesquieu qui avait lancé les premiers traits contre *la superstition*, c'est-à-dire dans le langage du temps, contre la religion? « Ceux qui lui reprochent d'a- « voir trop composé avec les préjugés, « eussent-ils osé sous le cardinal de « Fleury faire prédominer le gouverne- « ment d'une nation, LA RIVALE ET L'EN- « NEMIE DE LA FRANCE? » Et « eût-il pré- « féré le gouvernement où il vivait, « ajoute la brochure, serait-il moins res- « pectable à nos yeux que ces préten- « dus amis de l'humanité, que l'on a vus « *dans tous les siècles* se jouer de la for- « tune, de l'existence des peuples, et « immoler des générations entières à « des essais politiques? » Quand avait-on pu sentir mieux qu'alors la valeur des promesses de la liberté faites par les sophistes? Une première théorie de *souveraineté populaire*, mise à l'épreuve, n'avait produit que « la plus sangui- « naire tyrannie exercée au nom du peu- « ple[3]. » Voilà que l'*Esprit des Lois*, à son tour, succédait au *Contrat Social*, et « dans ce bouleversement de toutes « les opinions anciennes et modernes, « on se rangeait autour de Montes- « quieu, » moins assurément pour sa théorie *d'égalité et de frugalité générale*, contre laquelle s'élevaient les nouvelles doctrines de la production des richesses[4], que pour les causes de cor-

[1] *Moniteur*, an IV, 28 pluviôse (14 fév. 1796), n° 148; 16 ventôse (6 mars), n° 166; 28 messidor (16 juillet), n° 298. — Art. *Goupil de Préfeln* dans la *Biog*. Michaud.

[1] *Moniteur*, an VI, n° 28, messidor.

[2] *Montesquieu considéré dans une république*, par Delacroix, in-8°, Biblioth. royale. — Barrère de Vieuzac, *Montesquieu peint d'après ses ouvrages*, in-8°. Nous n'avons pu nous procurer cette dernière apologie (indiquée par Quérard (*France littér.*, art. *Montesquieu*).

[3] J. Chénier.

[4] *Mémoires* de Garat, ministre, cités par M. Thiers,

ruption qu'il signale du *principe de la démocratie* [1]. Montesquieu redevint le *grand publiciste;* son livre étant un miroir à facettes pour toute opinion, tous s'imaginaient y trouver la doctrine de l'ordre dont le besoin était si grand après « ces chocs qui avaient ébranlé « les trônes de l'Europe et confondu « tant de systèmes politiques [2]. » Vanté d'abord comme le sage modérateur de la démocratie, il le fut bientôt à titre d'ami de la monarchie et de tous les principes sociaux. Deux hommes surtout alors s'efforcèrent de rétablir en France l'autorité de l'*Esprit des Lois*, La Harpe et M. de Chateaubriand.

La Harpe, qui *ne permet pas d'essayer* après d'Alembert une analyse de l'*Esprit des Lois*, ne s'était-il pas avisé, quand il était encore philosophe, *ne doutant de rien au milieu du vertige qui tournait les têtes françaises au commencement de* 1789, ne s'était-il pas avisé de faire « une analyse, *et même plus* « *qu'une analyse*, une réfutation de « quelques principes de l'*Esprit des* « *Lois*, qui remplit cinq ou six séances « du *Lycée*, avec un tel succès, qu'il fut « sollicité de toutes parts de l'imprimer « sur-le-champ. Mais *heureusement*, « comme il dit, il ne publia pas ses *sot-* « *tises :* lorsque je les relus tout seul, « en 1794, je jetai sur-le-champ le ma- « nuscrit au feu, sans en conserver une « phrase, et je rendis grâces à Dieu. »

Sottises, c'était le mot; car ne voyant dans l'*Esprit des Lois* que les dehors, « quand il combattait Montesquieu, il « opposait, dit-il, une chimère de per- « fection à un bien dont il n'apercevait « pas l'imperfection nécessaire. » Éclairé par la révolution, il voulut réparer son erreur par de grands éloges, et il était de bonne foi (1799) quand il disait que « de tous les esprits, Montesquieu était « le plus opposé aux *philosophes*, qu'il « avait examiné tous les gouvernements « sous le rapport de l'ordre à conserver « et de l'abus à modifier, » et qu'il n'a-

Histoire de la Révolution, t. IV, note 3. — Note d'Helvétius sur le liv. V, c. 3 de l'*Esprit des Lois*.

[1] Voyez la fin de la brochure et le ch. 2 du l. VIII de l'*Esprit des Lois*, cité dans cette même brochure.

[2] Delacroix, ibid.

vait nullement attaqué la religion. La Harpe, après pas plus qu'avant sa conversion, ne découvrait le but caché de l'*Esprit des Lois* ni en religion ni en politique; c'était toujours comme le croyant ami de l'ancienne monarchie qu'il l'avait attaqué et qu'il le soutenait [1].

M. de Chateaubriand dans l'*Essai sur les Révolutions* [2], avait montré Montesquieu « assignant les divers principes « des gouvernements sans se prononcer « sur le meilleur, se contentant seulement de faire entendre qu'il donnait « la préférence à la monarchie limitée. » Dans son *Génie du christianisme*, après avoir flétri l'impiété des *philosophes*, il en excepta Montesquieu comme *le véritable grand homme du dix-huitième siècle;* il soutint la religion de l'*Esprit des Lois* [3]. Ce jugement eut force d'autorité. On continua depuis à réimprimer et à révérer Montesquieu. Malgré des critiques sur quelques points particuliers, cette réputation subsistait toujours [4]. Fiévée, dans un article contre La Harpe, en signalant la doctrine de *la division des pouvoirs* comme « la « partie faible et dangereuse de l'*Esprit* « *des Lois* et la source des fautes de « l'assemblée constituante, » partagea l'avis de La Harpe sur Montesquieu quant à la religion [5]. Les rationalistes avaient beau assimiler perpétuellement Montesquieu à Voltaire [6], les royalistes les plus ennemis de toute forme démocratique lui prodiguaient néanmoins leur admiration [7]. Sous l'empire, croirait-

[1] *Philosophie du 18e siècle*, à la fin du *Cours de Litt.* art. *Montesquieu*. Cet article avait d'abord paru dans le *Moniteur* du 20 nivôse an XI. La Harpe ne l'a corrigé sur aucun point essentiel, en l'insérant dans son ouvrage.

[2] Ire part., c. 21.

[3] *Génie du Christianisme*, IIIe part., l. IV, c. [illegible]

[4] Journal de l'*Empire*, 22 juillet 1806.

[5] Fiévée, *Merc.*, 30 mars 1805 (9 germinal an XIII).

[6] Joseph Chénier, *Tableau historique de la Littérature française*, ch. 2. — M. de Barante, *Littér. franç. au 18e siècle*, 1809.

[7] Voyez, par exemple, l'*Esprit de l'Histoire*, du comte Ferrand, dont la première édition est de 1802, l'année même où a paru le *Génie du Christianisme*. — Notre grand De Maistre, qui paraît avoir d'abord un peu cédé à la célébrité de Montesquieu

on que la chaire chrétienne retentit de ses éloges, d'après le *Génie du christianisme,* si les conférences de M. l'évêque d'Hermopolis n'étaient imprimées pour l'attester? Au commencement de la restauration, l'éloge de Montesquieu ayant été mis au concours par l'Académie (1815), toutes les formules d'admiration furent épuisées par le discours couronné qui vanta surtout Montesquieu comme ayant *le premier* préconisé *les maximes les plus hardies, sans avoir voulu détruire aucune maxime établie* [1]. Cet heureux subterfuge valut à son tour au lauréat de très grandes louanges. Puis le vieux Suard, secrétaire perpétuel de l'Académie, qui avait connu Montesquieu, mit en ces termes la Charte de Louis XVIII sous le patronage du *génie* dont il se disait *adorateur :* « Rallions-« nous à ce signe d'alliance entre le « peuple et son roi, etc. Si *l'ombre* du « grand publiciste qui a répandu la lu-« mière sur les principes des monar-« chies constitutionnelles pouvait assis-« ter au triomphe que nous lui décer-« nons, elle appuierait de son autorité « les sentiments que j'ose exprimer [2]. » D'après ce nouvel avénement de Montesquieu, le Moniteur accueillit de pompeux panégyriques de l'*Esprit des Lois,* « au nom des bonnes doctrines en tout « genre [3]. » Le buste de Montesquieu fut placé à l'Hôtel-de-Ville de Paris, et sa statue, érigée par les ordres du gouvernement, fut solennellement inaugurée par la cour royale de Bordeaux, dans la grande salle du Palais-de-Justice. Là, il fut loué toujours comme « l'ami des « hommes et des lois, le vrai philo-« sophe [1]. » Sauf quelques rares exceptions [2], les esprits les plus opposés aux principes de révolution continuèrent d'être dupes de Montesquieu [3]. En religion, on s'en rapportait à l'opinion de M. de Chateaubriand, de La Harpe, répétée dans l'éloge de 1816; c'était une idée généralement reçue qu'on ne trouvait nulle part mieux exposées que dans l'*Esprit des Lois,* « les liaisons intimes « de la religion et de la société [4], » et que Montesquieu était un des grands hommes dont le Christianisme tirait gloire. On ne craignait pas de l'assimiler au grand Bossuet [5]. Puisse notre travail changer enfin une opinion trop enracinée, changer au moins celle des catholiques qui croiraient encore sur parole au prétendu génie de Montesquieu et surtout à la pureté de sa foi. On a déjà vu qu'il semble mettre des bornes à la puissance du Créateur et rejeter la chute du premier homme, et qu'il attribue au climat une influence erronée sur la vertu. Les preuves ne manquent pas pour établir que l'*Esprit des Lois* est tout aussi plein d'irréligion que les *Lettres persanes.* C'est ce qu'il nous reste à faire pour terminer.

ALGAR GRIVEAU.

(voy. *Considérations sur la France*, ch. 4 et 6), en était devenu plus tard « admirateur assez tranquille. » (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, VII[e] soirée, note 5.)

[1] *Éloge de Montesquieu*, par M. Villemain, 1816. Sur cet *éloge*, voyez le Moniteur de 1816, p. 219, 964, 984 et 1035.

[2] *Moniteur*, 31 août 1816, p. 984.

[3] Article de M. Amar, sur l'éloge de Montesquieu par M. Villemain, *Moniteur*, 15 septembre 1816.

[1] *Moniteur*, 15 juin 1818, p. 727; 18 août, p. 983; — 1819, 12 mars, p. 291; 25 août, p. 1121; 21 octobre, p. 1519; — 1821, 25 août, p. 1232; — 1822, 27 avril, p. 631.

[2] *Réfutation de la doctrine de Montesquieu sur la balance des pouvoirs*, etc., in-8°, 1816, polémique contre le *Constitutionnel*, par M. le comte de Saint-Roman, pair de France. — De Bonald, *Législation primitive*, disc. prélim. — La Mennais, *Essai sur l'Indifférence*, t. I, c. 10, etc.

[3] *De l'insurrection et de la légitimité*, par M. Sarran, in-8°, 1832, c. 17 et 18.

[4] *Conférences* de M. Frayssinous, *sur le Sacerdoce chrétien.*

[5] Article de M. Amar, précité.

HISTOIRE DES LETTRES

AUX CINQ PREMIERS SIÈCLES DU CHRISTIANISME.

Cours de Littérature par AMÉDÉE DUQUESNEL. — 1 vol. in-8°; Paris, Coquebert, éditeur.

M. Duquesnel continue son cours de littérature avec une rapidité qui, si elle rapproche le but, a peut-être l'inconvénient de ne point assez éclairer la longue et magnifique route qu'il doit traverser. Il n'avait consacré que deux volumes à toute l'antiquité; un seul volume contient l'histoire des lettres pendant les cinq premiers siècles du christianisme. L'auteur paraît avoir eu l'intention de resserrer dans le cadre le plus étroit le vaste tableau de l'esprit humain. Nous ne contestons pas l'utilité d'un pareil plan exécuté d'ailleurs avec conscience et talent, mais nous en eussions préféré un autre plus en rapport avec l'importance du sujet et plus favorable aux développements qu'exige l'esthétique moderne. Essayons du moins de tirer des documents, des œuvres et des noms rassemblés et pressés dans ce catalogue littéraire quelque idée générale qui leur serve comme de lien et d'explication.

Je ne sais si c'est parce que nous vivons nous-mêmes dans un temps d'indécision et de lutte, mais nous aimons dans l'histoire *les époques de transition*, celles qui, placées entre deux civilisations, sont comme le moule où se fondent et se mêlent les divers métaux qui doivent entrer dans la composition de la statue de l'avenir. Autrefois, les littérateurs, les poëtes, les historiens concentraient exclusivement leur attention sur ces grands siècles qu'ils avaient dotés chacun d'un grand nom qui en était comme l'enseigne ou le résumé; aujourd'hui on recherche de préférence les origines et les décadences de toutes choses; on abandonne les sommets lumineux pour descendre dans les vallées; on dédaigne les champs fertiles et les classiques monuments du génie pour aller à travers les vastes déserts de la pensée à la poursuite de quelque oasis ou de quelque ruine ignorée. Il ne faut pas trop se plaindre de cette disposition de notre siècle. Mieux valent en effet la curiosité, le labeur, la recherche de l'inconnu, qu'une stérile admiration du beau. On ne découvre pas le soleil, il luit et chacun croit à sa lumière; tandis qu'il faut la lunette de l'astronome pour aller saisir dans le vide du ciel l'astre lointain qui se dérobait à nos regards.

Ces réflexions s'appliquent au moins en partie aux cinq premiers siècles du christianisme. Eclairés par le double reflet d'une civilisation qui s'éteint et d'une autre qui s'élève à l'horizon, placés ainsi entre un crépuscule et une aurore, ils composent une époque douteuse, où le passé et l'avenir se livrent un violent combat sur le terrain du présent, et non une de ces *époques organiques* fortement constituées d'après un principe unique et dominateur. Le despotisme triomphant en présence de la liberté vaincue, l'empire romain en lutte avec les barbares, le culte païen aux prises avec la religion du Christ, l'Eglise avec les hérésies, Rome au-dessus des catacombes, et pour nous renfermer dans l'histoire des lettres, la forme classique pénétrée, envahie par des idées neuves et régénératrices, la philosophie de l'Académie et du Portique par la sublime théologie des Pères, Homère en face de la Bible, Platon en face de saint Paul, voilà cette société ou plutôt ce chaos sur lequel flottait l'esprit de Dieu et qui devait enfanter le monde moderne.

Constatons d'abord l'état des lettres à l'avénement du christianisme. La littérature grecque était épuisée, elle avait donné ses plus beaux fruits. La littérature latine était en plein rapport; mais mûrie trop vite, elle se corrompit presque aussitôt. Suétone, Lucain, Stace sont presque contemporains de Tite-Live, de

Virgile et d'Horace. Après les historiens, les biographes; après les poëtes, les versificateurs; après les orateurs, les grammairiens et les sophistes. Les belles formes classiques étaient cependant conservées avec assez de respect. La phrase restait, l'idée était absente, l'arbre était debout, la séve ne montait plus. La décadence des lettres était certaine, si un nouveau principe ne fût venu les raviver.

Ce principe nouveau, ce fut le christianisme. Loin de nous la pensée de donner à la partie littéraire et poétique de la religion une importance exagérée, ainsi qu'on l'a trop fait de nos jours. Elle est descendue du ciel, non pour amuser le monde, mais pour le sauver. Si son influence régénératrice s'est étendue jusque sur les lettres et sur les arts, c'est que la vérité est semblable à la lumière qui colore en même temps qu'elle éclaire; c'est que, suivant la merveilleuse expression de Platon, *le beau est la splendeur du vrai*. Il faut rendre ici justice à M. Duquesnel : il a évité un écueil qui semblait inévitable pour le sujet qu'il traitait. En constatant les bienfaits et le génie du christianisme, il s'est attaché plutôt à l'idée qu'à la forme, et avant de parler de la poésie de l'Écriture, il a eu soin de remarquer que les évangélistes n'étaient ni des écrivains ni des poëtes, et que les Évangiles ne sont pas des monuments littéraires qu'il soit permis de soumettre à une critique de rhéteur.

Était-ce bien d'ailleurs une forme nouvelle que demandait la littérature de l'antiquité épuisée et corrompue par le sensualisme comme la société dont elle était l'expression? N'avait-elle pas Homère? Ce dont elle avait besoin pour ne pas mourir, c'était d'une idée jeune, forte, puissante, qui infiltrât dans ses veines appauvries un spiritualisme vivifiant et y fît circuler l'âme avec le sang.

Cette union de la forme antique et de l'idée chrétienne ne put se consommer que lentement. L'une et l'autre avant de se rapprocher s'observèrent longtemps avec défiance et hostilité. Les premiers apôtres ne voulaient rien devoir aux artifices de l'éloquence humaine. Elle était pour eux comme une sorte d'idolâtrie, et saint Paul, le philosophe et le savant, faisait profession de ne connaître et de ne prêcher que Jésus crucifié. « Prenez garde, disait-il, qu'on ne vous « séduise par la philosophie et par de « faux raisonnements qui prennent leur « source dans des traditions purement « humaines, dans une science toute « mondaine, et non dans Jésus-Christ « en qui habite corporellement toute la « plénitude de la divinité. » De leur côté, les païens lettrés ne virent dans les premiers chrétiens qu'ils confondaient avec les Juifs, que des gens peu civilisés, parlant un latin barbare ou un grec impur. C'en était assez pour rebuter ces sybarites de mœurs et de langage qu'un pli de rose ou une syllabe mal sonnante rendaient malheureux.

Mais si l'union a été tardive, les points de contact, les alliances partielles, les rapports mystérieux et cachés n'ont pas manqué. C'est un fait constant et miraculeux que ce travail secret et ces vagues pressentiments qui se manifestaient dans les hautes régions de l'intelligence aux approches du christianisme. Le soleil caché derrière les montagnes de la Judée, n'était pas encore visible à l'horizon, que déjà ses premières lueurs doraient les cimes opposées. Le Christ n'est pas né, et pourtant Cicéron proclame l'unité de Dieu dans des pages qui furent, dit-on, lacérées par le vieux sénat effrayé. Virgile, dans des vers inspirés par la sibylle, appelle un nouvel ordre de siècles :

Magnus ab integro seclorum nascitur ordo.

La secte stoïcienne laisse échapper de son manteau, à travers les trous duquel perce l'orgueil, quelques vérités sévères qui rendront moins effrayants les préceptes de l'Évangile. Le Christ est à peine monté au ciel, que déjà l'Aréopage d'Athènes, qui avait condamné Socrate, écoute patiemment comme un écho de Platon la parole brûlante de saint Paul, et ce même saint Paul vient établir à Rome une école fréquentée sans doute de préférence par les enfants, les pauvres et les esclaves, mais qui ne fut peut-être pas inconnue aux philosophes. Il en est un surtout qui a dû la connaître, c'est ce bel esprit curieux, ce courtisan si

bien informé des choses de son temps, cet homme universel qui était à la recherche de toutes les idées nouvelles, Sénèque, le premier moraliste peut-être de toute l'antiquité. On a prétendu qu'il avait existé une correspondance entre lui et saint Paul, et que même elle était parvenue jusqu'à nous; mais sans accepter un témoignage qui ne paraît nullement authentique, il suffit de lire avec attention les ouvrages du stoïcien, pour croire qu'en effet son intelligence a pu être éclairée d'un reflet des idées chrétiennes.

Sénèque a fait un beau livre sur la Providence, qui, du temps de Cicéron, n'avait pas encore de nom à Rome. Il parle de Dieu avec le langage d'un chrétien, car non-seulement il l'appelle *notre Père*, mais il veut, comme dans l'Oraison dominicale, que sa volonté soit faite. Il enseigne qu'il doit être honoré, et ainsi il voit entre les hommes une parenté naturelle qui touche presque à la fraternité universelle des disciples du Christ. Avec quelle force il revendique les droits de l'humanité pour l'esclave né de la même origine que nous, asservi par le corps, mais libre par l'esprit! Et lorsqu'il parle à mots couverts, sous la vive impression d'un souvenir qui perce à travers les voiles d'une fiction philosophique, du supplice des premiers martyrs dont il avait été témoin dans les jardins de Néron, lorsque après avoir décrit *le pal qui traverse le col et sort par la bouche, la tunique tissée et revêtue de tout ce qui peut servir d'aliment à la flamme, le glaive qui vient rouvrir les blessures à demi fermées et faire couler un sang nouveau par les plaies devenues des cicatrices,* il montre la victime au milieu de ces tortures, *calme, souriant, et souffrant de bon cœur, regardant ses entrailles à découvert, et contemplant ses souffrances de haut : Invictus ex alto dolores suos spectat;* lorsque enfin il s'écrie : *Que celui dont l'âme a conçu l'éternité ne s'effraie donc d'aucune menace! Comment s'effraierait-il, celui pour qui la mort est une espérance?* Ne croirait-on pas entendre quelque légende chrétienne, et faut-il s'étonner que quelques Pères l'aient appelé dans une sorte d'enthousiasme reconnaissant, notre Sénèque! *Seneca noster!*

Après Sénèque, sont venus Épictète et Marc-Aurèle, qui se sont élevés d'un degré de plus encore dans l'échelle de la sagesse, parce qu'alors le soleil du Christianisme avait monté lui-même de quelques degrés sur l'horizon social. Leurs *méditations* sont une introduction à la vraie religion, dont ils semblaient dignes d'être les disciples. Écoutons la prière d'Épictète, le pauvre esclave :

« C'est assez, ô Éternel! j'élève mes « mains vers toi. Je n'ai pas négligé les « lumières que tu m'as données pour « connaître ton gouvernement et pour « m'y soumettre du fond du cœur. Je ne « t'ai pas fait repentir de m'avoir fait « une partie de toi-même. Vois l'usage « que j'ai fait de mes sens et de mes « réflexions. Me suis-je jamais plaint de « toi? ai-je supporté impatiemment « quelque accident de la vie? ai-je sou« haité qu'il m'arrivât autre chose? « suis-je allé contre tes dispositions?... « Je te rends grâces de m'avoir fait naî« tre. J'ai toujours usé de tes dons « comme venant de toi. C'est assez, re« prends-les, et mets-moi en tel lieu « qu'il te plaira. »

Nous pourrions ajouter à ces noms ceux des grands jurisconsultes, Ulpien, Paul, Gaïus, qui firent pénétrer dans le vieux droit romain, si dur, si inflexible, si exceptionnel, les doctrines de Sénèque, leur maître, et les principes immuables de la raison et de la justice.

Voilà quel chemin avait fait la philosophie sous l'influence occulte du Christianisme. Le stoïcisme de Sénèque, de Marc-Aurèle et d'Épictète, ainsi que le remarque M. Troplong, n'a plus les proportions étroites et hérissées qui nous font sourire avec Cicéron des travers de Caton et de Tubéron; il s'est élevé à des formes plus pures et plus belles. Moins intolérant, moins âpre, il est plus dégagé des superstitions que la raison lui reprochait lors de ses premières conquêtes à Rome. C'est de plus en plus une philosophie spiritualiste qui proclame le gouvernement de la Providence divine, la parenté de tous

les hommes, la puissance de l'équité naturelle.

Une nouvelle ère commence. Le Christianisme n'est plus un fait obscur, c'est un fait public; il n'est plus méprisé, il est persécuté. Le voilà donc appelé au combat. Pour combattre, il faut se mêler : il se mêle donc au paganisme. Mais, en échange des échafauds, il lui donne des vertus et des idées. Il est attaqué par des bourreaux, il se défend par ses saints. C'est le temps des grands panégyristes saint Justin, saint Irénée, Tertullien, Minutius Félix. Quels hommes la société païenne, usée, décrépite, opposera-t-elle à ces génies nouveaux pleins d'une sève divine?... Le cynique Apulée? le moqueur et impie Lucien?... Non, elle sait qu'il lui faut maintenant d'autres armes que le cynisme et la raillerie; elle cherche à ressusciter Platon pour triompher de Jésus-Christ, et l'école d'Alexandrie s'élève. C'est là que, pour la première fois, toutes les doctrines et toutes les littératures du monde, les débris du passé et les germes de l'avenir, le génie de l'Orient et celui de l'Occident, viennent se toucher et s'embrasser. C'est là que s'opère dans un vaste éclectisme une transformation étrange des opinions et des systèmes; c'est là enfin que le Christianisme et la philosophie se montrent face à face et contractent des alliances qui vont quelquefois jusqu'à confondre leurs limites. Il se fait de l'un sur l'autre une action et une réaction qui mériteraient d'être approfondies, et qui donneraient peut-être l'explication de certains faits encore obscurs dans l'histoire ecclésiastique. On a demandé souvent, par exemple, d'où étaient venues toutes ces hérésies qui, du 2e au 5e siècle, surgissent dans l'Église aussi innombrables, aussi variées, aussi bizarres que les songes d'un malade, *ægri somnia*, espèce de cauchemar incompréhensible même à notre siècle, si fécond pourtant en rêveries et en folles imaginations. Je ne crains pas de dire qu'elles étaient le fruit de cette union prématurée entre la religion et la philosophie qui s'était formée dans les écoles d'Alexandrie. Voyez le Christianisme des deux premiers siècles, le Christianisme des apôtres et des martyrs, quelle simplicité, quelle grandeur, quelle unité! Comme il se subtilise, au contraire, comme il se brise en mille fragments chez ces Grecs, discoureurs éternels, qui obscurcissent tout des fumées de leurs vains systèmes! comme il eût été bientôt entraîné par les flots de cette intarissable faconde, s'ils ne fussent venus se briser contre le roc inébranlable de l'Église romaine! A qui ces fameux hérésiarques qui ont autrefois agité le monde, dont les œuvres aujourdhui et les noms même sont ensevelis dans l'oubli, Montan, Marcion, Manés, Valentin, Arius, Pélasge, etc., ont-ils emprunté ces aberrations de l'esprit et du cœur, assemblage monstrueux de dogmes et de pratiques absurdes, immorales, contradictoires, ces subtiles et nuageuses conceptions sur l'origine du monde, sur le principe du bien et du mal, sur l'âme et ses rapports avec les intelligences célestes, sur la double nature du Christ? A qui faut-il attribuer cette lamentable chute des Origène, des Tertullien, ces génies si forts, si bien trempés qu'ils paraissaient incapables de faillir? à qui, si ce n'est à cette inquiète et orgueilleuse philosophie, qui, sous les noms barbares de néoplatonisme, gnosticisme, éclectisme, et sous le patronage des Plotin, des Porphyre, des Jamblique, échos affaiblis, infidèles commentateurs des Pythagore, des Aristote et des Platon, embrouillait toutes les questions qu'elle cherchait à résoudre en dehors de la tradition et de la foi, voulait tout expliquer, tout concilier, tout approfondir, et n'abandonnait jamais une erreur sans l'avoir poussée jusqu'à l'hérésie ou la démence?

Il s'en faut pourtant que cette alliance de la religion avec la littérature et la philosophie païennes n'ait produit que de mauvais fruits : les abeilles ont su tirer du sein même des fleurs empoisonnées un miel salutaire. A côté de ces hommes qui, poussés par de mauvaises passions, ou faiblement appuyés sur l'ancre de la foi, se sont laissé aller à tout vent de doctrine et se sont égarés à la suite des sophistes et des rhéteurs,

il en est d'autres qui, invinciblement attachés au centre de l'unité, ont rapporté à l'Église toutes les conquêtes qu'ils ont faites dans le domaine des muses grecques et latines, lui ont érigé en trophée les dépouilles des dieux vaincus, et ont enrichi son sanctuaire de l'or et des pierres précieuses dérobées à d'impures idoles. Alors il s'éleva entre les défenseurs et les adversaires du culte nouveau une lutte suprême, dans laquelle le spiritualisme chrétien, armé des secours du ciel et de toutes les puissances de la pensée, devait infailliblement triompher.

« Quand l'Évangile eut gagné la foule, « dit M. de Chateaubriand, qui a si bien « décrit cette lutte, le polythéisme, « obligé de renoncer à la guerre de l'é« pée, accepta celle de la plume. L'ido« lâtrie se réfugia aux deux extrémités « opposées de la société : les ignorants « et les gens de lettres, les philosophes, « les rhéteurs, les poëtes, les gram« mairiens, tinrent ferme au paganisme « avec les hommes rustiques ; les pre« miers par orgueil de la science, les « autres par la privation de tout savoir. « Depuis le 3e siècle de l'ère chrétienne « jusqu'à l'abolition complète de l'ido« lâtrie, vous n'ouvrez pas un livre de « philosophie, de religion, de science, « d'histoire, d'éloquence, de poésie, où « vous ne trouviez le combat de deux re« ligions. Sous Julien, vous rencontrez « Libanius, Edésius, Priscus, Maxime, « Sopatre, orateurs et sophistes; Andro« nic et Delphide, poëtes ; Ammien « Marcellin et Aurélius Victor, histo« riens ; Mamertin, panégyriste ; Ori« base, médecin, et Julien lui-même, « orateur, poëte et historien ; tous com« battant contre Athanase, Basile, les « deux Grégoire de Nisse et de Nazianze, « Diodore de Tarse, orateurs, philoso« phes, poëtes, historiens ; Césarius, « médecin et frère de Grégoire de Na« zianze ; Prohérésius, rhéteur, lequel « aima mieux abandonner sa chaire à « Athènes que d'être excepté de l'édit « qui défendait aux chrétiens d'ensei« gner. »

Julien éclairé et aveuglé en même temps par sa haine, n'ignorait pas tout ce que la vertu unie à la science donnait de force aux disciples du Christ. Semblable à ces lâches transfuges qui portent dans le camp ennemi les secrets de leur patrie, et se servent contre elle des armes destinées à la défendre, il essaya de raviver l'idolâtrie par des idées et des formes empruntées au christianisme; mais comme il ne pouvait avoir raison qu'en parlant tout seul, il voulut étouffer la voix et jusqu'à l'intelligence de ses adversaires. Ce fut une persécution plus cruelle que toutes les autres, et la vive douleur que l'Église ressentit de la clôture de ses écoles et de l'interdiction des livres, elle qui se réjouissait, qui triomphait du supplice de ses martyrs, prouve combien elle attachait de prix à la science. Cet ostracisme de l'âme fut heureusement de courte durée, et bientôt le puissant empereur fut contraint de s'avouer vaincu par le Galiléen.

Ce serait ici le lieu d'apprécier les œuvres des *Pères de l'Eglise,* qui furent en même temps les *Pères des lettres chrétiennes,* de nous plonger avec nos lecteurs dans ces sources sacrées, où les eaux de l'antique Permesse sont venues se purifier, et d'où est sorti ce fleuve immense de vérité, d'éloquence et de poésie, qui, coulant sans interruption à travers les âges, a suffi jusqu'à présent pour abreuver toutes les générations catholiques. Mais ce travail a été trop souvent et trop bien fait, pour qu'il soit nécessaire de le recommencer. Nous préférons renvoyer au livre de M. Duquesnel, qui a su renfermer dans un étroit espace, tout ce qu'il y a de plus important à connaître de la vie et des ouvrages de ces grands hommes ; néanmoins pour justifier nos propres opinions et pour constater, par un exemple éclatant, le mélange et l'influence réciproque des deux littératures, nous arrêterons quelque temps nos regards sur un écrivain qui, après les avoir étudiées séparément et s'être porté de l'une à l'autre avec un égal enthousiasme, les a enfin conciliées pour toujours. Cet écrivain, le plus complet peut-être des auteurs ecclésiastiques, c'est saint Augustin.

On a coutume de considérer de préférence saint Augustin, sous le point de

vue moral et pratique. On insiste sur les désordres auxquels ses passions l'entraînèrent d'abord, afin de mieux faire ressortir les merveilleux changements opérés en lui par la grâce divine, et pour rendre le contraste plus frappant, on exagère quelque peu, ainsi qu'il le faisait lui-même dans l'exaltation de son repentir, les fautes de sa jeunesse. Elle ne fut pourtant pas plus désordonnée que celle de la plupart des païens de son temps. Chez Augustin, l'esprit s'égare encore plus que le cœur, et c'est dans le domaine de l'intelligence qu'il eut les plus rudes épreuves à subir. « Cette âme, dit M. Duquesnel, a porté « dans la recherche de la vérité toute « l'ardeur de ses passions africaines. Sa « pensée se rue d'erreur en erreur avec « un entraînement terrible ; c'est une « fièvre incessante, un voyage orageux « et fatigant, qui ne cesse qu'au port « assuré de la foi catholique. »

Ouvrons les *Confessions*, testament de cette âme sauvée, initiation touchante aux mystères les plus intimes de sa double vie. Nous voyons que dès son enfance, saint Augustin s'était laissé séduire par les enchantements des poëtes, qu'il était ému de leurs fictions au point de verser de véritables larmes sur les malheurs imaginaires de Didon. Comme il se plaint des grammairiens de son temps, de leur méthode d'enseignement qui est encore aujourd'hui celle de nos colléges, de leur imprudence à mettre dans les mains des enfants, sous le prétexte de leur apprendre le beau langage, des livres corrupteurs ! Comme il déplore les progrès rapides qu'il faisait dans ces études profanes et la vanité des applaudissements qu'il y recueillait ! On retrouve sous la plainte du pénitent la trace encore brûlante de cette sensibilité éloquente, qui donnait tant de puissance à sa parole d'évêque. Plus tard il se jeta dans les erreurs des Manichéens, entraîné moins par le fond de leur doctrine, dont les absurdités durent bien vite révolter cette haute intelligence, que par les images brillantes dont quelques-uns savaient la revêtir, par ces *fantômes lumineux* auprès desquels, comme il le dit lui-même, le soleil eût été plus digne d'être adoré.

Si maintenant nous suivons les degrés par lesquels il s'éleva peu à peu jusqu'à la vérité chrétienne, jusqu'à cette beauté souveraine, loin de laquelle il ne pouvait goûter aucun repos, nous trouvons que deux philosophes païens, Cicéron et Platon, furent ses introducteurs dans le temple de la sagesse.

« En suivant la marche usitée dans « mes études, dit-il, j'arrivai par degrés « à un certain ouvrage de ce fameux « Cicéron dont généralement la langue « est bien plus admirée que le cœur. Ce « livre qui est intitulé *Hortensius*, bien « qu'il ne soit qu'une simple exhortation « à la philosophie, commença à changer « mon cœur et apporta de même, ô mon « Dieu, un grand changement dans les « prières et les vœux que je vous adres« sais. Les vaines espérances du siècle « ne m'inspirèrent plus dès lors que du « mépris ; je me sentis embrasé d'un in« croyable amour pour la beauté im« mortelle de la sagesse, et je fis un « mouvement pour me lever et retour« ner vers vous.... »

Quant à Platon, on sait quel enthousiasme il inspirait alors. Les chrétiens y retrouvaient, dans le plus beau langage de la terre, une partie de leurs idées sur Dieu, sur l'âme, sur une autre vie. Ils le traduisaient, ils le commentaient, ils y puisaient avec confiance comme à une source qui se rapprochait le plus, par sa pureté, de la doctrine évangélique. Si quelques esprits indociles au joug de la foi se laissèrent égarer sur ses traces, il fut pour d'autres un guide sûr qui les conduisit à l'entrée du chemin de la vérité. Telle était son influence, soit en bien, soit en mal, que saint Augustin, après avoir reconnu qu'il doit aux livres des platoniciens la connaissance et le goût des choses intellectuelles, se reproche l'orgueil que lui donna cette connaissance et le danger qu'elle eût pu lui faire courir. « Si « j'eusse d'abord appris, dit-il à Dieu, « dans vos saintes Écritures ce qui doit « faire la règle de ma foi, que par une « méditation habituelle j'en eusse d'a« bord goûté toutes les douceurs, et « qu'ensuite je me fusse livré à la lec« ture de ces livres profanes, peut-être « une telle lecture eût-elle ébranlé en

« moi les fondements de la piété, même « en supposant que je fusse demeuré « ferme dans ces dispositions salutaires « que répand votre parole divine dans « les âmes, j'aurais pensé sans doute « que de semblables livres étaient également capables de la produire quand « bien même on n'aurait jamais lu autre « chose. » Cette crainte de saint Augustin est le plus bel éloge qui ait jamais été fait de Platon.

C'est ici qu'il faut admirer la puissance de l'esprit de Dieu. A peine a-t-il soufflé que les doutes d'Augustin se dissipent, que les vaines opinions, les folles imaginations qu'il avait caressées s'enfuient de son âme comme les fantômes de la nuit au réveil de l'aurore. Les éléments hétérogènes et discordants de cette merveilleuse nature, se transforment et se coordonnent. La lumière se fait dans ce chaos, et pénètre de ses rayons les nuages amoncelés par la tempête dans le cœur et l'intelligence du néophyte. Il ne rejette pourtant pas comme un vêtement désormais inutile, cette science acquise au prix de tant d'agitations et de labeur, il la purifie et la donne pour auxiliaire à la religion, il s'en sert pour terrasser avec leurs propres armes ceux dont il a partagé les erreurs. L'ardent sectaire, le rhéteur élégant et subtil devient le plus doux et en même temps le plus formidable docteur de l'Église. Manichéens, Pélasgiens, semi-Pélasgiens, Donatistes tombent successivement sous ses coups, et grâce à cette trinité du génie, de la science et de la foi, il résume en lui toute la puissance et toute la gloire de l'antiquité chrétienne.

S'il nous était possible d'entrer dans le détail des ouvrages de saint Augustin, il nous serait facile d'y montrer quel admirable parti le théologien a tiré des études du philosophe et du littérateur, avec quelle divine harmonie il a fait résonner cet instrument à mille cordes, qui semblait ne devoir produire que des sons confus, avec quel art enfin il a concilié la forme antique et l'idée nouvelle. C'est ainsi que plusieurs de ses traités dogmatiques ont le charme des dialogues de Platon et de Cicéron, et que sa solitude de Milan est devenue une autre académie et un autre Tusculum, arrosé par les eaux de la grâce, éclairé par le soleil de l'Evangile ; c'est ainsi que dans *la Cité de Dieu ;* ce monument, dont la base est sur la terre et le faîte au ciel, il a écrit une sorte d'histoire universelle ; type et modèle de celle de Bossuet, et que pour faire rougir Rome d'elle-même, il l'a mise en présence de ses ancêtres et de ses descendants ; se faisant tout à la fois le révélateur de son passé et le prophète de son avenir.

Saint Augustin est un de ces génies qui, pour me servir de ses propres expressions, sont *toujours anciens et toujours nouveaux*. Maître des cœurs par sa douce et pieuse sensibilité ; des esprits par sa haute et féconde intelligence, il s'empare de l'homme tout entier, et quel que soit l'état ou la tendance d'une société ; elle est nécessairement attirée vers lui par quelque côté. Jusqu'ici il a été le centre autour duquel ont gravité la théologie et la philosophie catholique. S'il a été pour quelques uns un écueil, une pierre d'achoppement, sa gloire n'en a point été altérée, elle est toujours sortie plus rayonnante et plus pure des orages soulevés autour d'elle. Notre siècle, qui trouve en saint Augustin la peinture et le remède du malaise moral dont il est tourmenté, semble vouloir encore le rajeunir. Il est partout réimprimé, traduit, publié, mis à la portée des gens du monde. Ses *Confessions* ont enfin rencontré dans M. Moreau, un interprète à la fois fidèle, intelligent et sympathique. Ses *Méditations*, ses *Soliloques* et son *Manuel*, viennent d'être traduits par une femme [1], c'est dire déjà que les choses du cœur ont été comprises et rendues par le cœur ; mais il s'est trouvé que cette femme inconnue, et qui a voulu demeurer enveloppée de son chaste mystère, est un esprit supérieur, un écrivain plein d'élégance et de chaleur, initiée aux secrets de la langue latine aussi bien qu'aux ressources de la nôtre, et qui a su s'élever avec une énergie virile à cette exaltation ly-

[1] 2 vol. in-12, à la Société des bons Livres, rue des Saints-Pères, 64.

rique de foi, d'espérance et d'amour qui éclate dans l'original ; elle a donc fait une traduction parfaite, qui devrait être au moins dans les mains de toutes les femmes.

M. Duquesnel a lui-même rendu à saint Augustin un hommage éclairé et bien senti. Les pages qu'il lui a consacrées sont les meilleures de son livre, et montrent tout ce que, s'il n'eût pas trop craint les développements, il eût pu tirer d'enseignement solide et de véritable éloquence du magnifique sujet qu'il avait choisi. Pour nous, dans l'examen de l'*Histoire des Lettres aux cinq premiers siècles*, nous avons surtout cherché à faire ressortir la manière dont le Christianisme a pénétré la littérature païenne, tout en subissant lui-même son influence, parce que c'est le principal caractère de cette époque transitoire, le lien entre les deux civilisations et le meilleur commentaire de ces immortels chefs-d'œuvre, inspirés à la fois par tout ce que le génie antique avait d'éclat, et le génie chrétien de puissance surnaturelle et divine. Il resterait à constater les traces de cette double inspiration, et surtout à mettre en lumière l'élément régénérateur qui vint sauver l'art et la science, aussi bien que la morale et la société ; mais tout se résumerait dans un seul mot : *la charité*. Voilà le principe nouveau, la nouvelle vertu, la force nouvelle qui ravive tout, corrige tout, explique tout dans le passé, dans le présent et dans l'avenir. C'est ce que M. Duquesnel a éloquemment exprimé dans un passage qui sera comme la conclusion de cet article.

« L'esprit de sacrifice, l'amour, est le « sentiment que respire tout l'*Évangile*; « il est comme le fond de toutes les « pensées de cet adorable livre ; c'est « ce qui rend ce mystérieux langage si « pénétrant et si fécond en consolations ; « chaque mot aime, si je puis ainsi m'ex- « primer. Aussi que de douces larmes « il a arrachées à des yeux que glaçaient « l'agonie du cachot ou les tortures « lentes ou cachées de la vie humaine. « Quand on songe à ce que ces pages « ont enfanté de grandes actions, de dé- « vouements sublimes, de glorieuses « victoires sur des passions terribles, « de bienfaisantes lumières ; quand on « songe qu'elles ont changé le cœur de « l'homme, qu'elles ont fait du martyre « une gloire et un bonheur, qu'elles ont « rendu à l'âme l'empire que la matière « usurpait ; qu'il est dans leur destinée « de guider l'humanité dans son labo- « rieux voyage jusqu'à la fin des temps ; « on sent profondément que ce ne sont « pas là des pages sorties d'un front « d'homme ; la voix de Dieu y éclate, « ou plutôt elle s'insinue dans l'âme « avec un parfum et une mélodie inef- « fables ; elle la calme, l'épure, l'élève, « elle la remplit de cet amour qui est « la vie comme la haine est la mort. »

Cette citation est le meilleur éloge du style de M. Duquesnel, elle suffira pour en donner une idée favorable à nos lecteurs, et leur faire désirer que l'auteur poursuive avec le même zèle, mais d'un pas plus mesuré et plus investigateur, la vaste carrière qu'il a entreprise.

Ludovic Guyot.

NÉCROLOGIE — M. L'ABBÉ FOISSET.

La mort prématurée qui vient de frapper, à l'âge de 40 ans, M. l'abbé Foisset (Sylvestre), nous laisse un pieux, mais bien pénible devoir à remplir envers une aussi chère mémoire. Des paroles n'adoucissent guère une perte que rien ne peut réparer ou consoler. Il semble du moins que les douceurs du cœur se soulagent par les larmes et par les souvenirs.

C'est dans un modeste village, à Bligny-sous-Beaune, que M. l'abbé Foisset vint au monde, au milieu d'une famille toute chrétienne, le 31 décembre 1801. On dirait que sa vie tout entière, humble et vertueuse, douce et bienveillante,

a gardé comme les parfums du lieu de sa naissance.

Ses études classiques se firent avec succès, au collége de Beaune, sous les yeux et avec l'aide de son frère bien-aimé, M. Théophile Foisset. Aussi commença dès lors entre les deux frères une tendresse inaltérable, un dévouement sans mesure, qui ne devaient jamais finir. Bien que leur âge fût séparé par moins de deux années, c'était, de la part du plus jeune, une affection vraiment filiale, une déférence vraiment antique; de la part de l'autre, un attachement tout paternel, une sorte de protection instinctive, qui se retrouvent bien rarement dans les familles de nos jours. Ces deux frères, ces deux amis, pressentaient déjà qu'une double affliction domestique allait les condamner bientôt à se suffire à eux-mêmes. Ils perdirent sucessivement, en 1821, un excellent père, en 1822, un frère aîné, dont les qualités précoces et brillantes ne sont point encore oubliées des lettres françaises. S'il ne fallait respecter le deuil et la modestie des vivants, on ne pourrait s'empêcher de remarquer par quels heureux dons naturels, ces trois fils devaient à la fois, à des titres divers, et dans des vocations différentes, promettre ou donner à leur patrie, si la vie leur en laissait le temps, une triple et véritable illustration.

Ces chagrins intérieurs, les exemples pieux qui avaient entouré son enfance, ses inclinations naturelles, un caractère paisible et serein, un goût secret des choses religieuses, et jusqu'aux vives croyances de son frère Théophile : tout disposa M. l'abbé Foisset à embrasser l'état ecclésiastique. Cette vocation chrétienne était ornée chez lui des trésors d'une éducation distinguée; et le sanctuaire allait s'ouvrir à l'un de ces prêtres d'élite, que les familles riches et honorées refusent trop aujourd'hui aux nécessités de l'Église.

M. l'abbé Foisset commença ses études théologiques au séminaire de Dijon, à côté de sa famille, et, pour ainsi dire, sous la protection de l'un de ses grands oncles, l'abbé Bailly, qui a laissé à ce séminaire des souvenirs de haute vertu et de grand savoir, et à la science ecclésiastique une *Théologie* dont la réputation n'a pas encore péri.

Mais l'évêque de Dijon ne tarda pas à comprendre que la solidité des études classiques de M. l'abbé Foisset serait d'un grand secours à l'enseignement du petit séminaire de Plombières-lès-Dijon. Il l'y appela donc aussitôt, pour professer les humanités. Celui que nous regrettons sut toujours conformer ses actions, et nous dirions presque, ses goûts à son devoir; ce que lui commandait l'autorité épiscopale décida du reste de sa carrière. Son cœur aimant l'attacha à ses jeunes élèves; il prit plaisir à faire germer dans ces âmes candides des semences de bonne science et de bonne vie. Il ne les quitta momentanément, que pour aller demander au séminaire de Saint-Sulpice des études théologiques plus fortes et plus complètes, qu'il pût rapporter un jour dans sa province. A Saint-Sulpice, il ne rencontra pas seulement des condisciples distingués, qui, dans les hautes fonctions et dans la renommée où les appela leur mérite, demeurèrent tous ses amis; mais il y développa les désirs pieux et éclairés qui n'avaient cessé de le tourmenter pour l'avancement et le perfectionnement de l'enseignement clérical.

A peine avait-il eu le temps de compléter pour lui-même son éducation ecclésiastique, et de recevoir le sous-diaconat des mains de Mgr l'archevêque de Paris, qu'il fut rappelé, en 1827, à Plombières, et chargé de la rhétorique. Il aimait sa famille et la Bourgogne avec tant de cordialité, qu'il abandonna Paris avec joie. Un peu plus tard, il occupait au grand séminaire la chaire de philosophie et celle de dogme.

Ces travaux de haut enseignement furent quelque temps interrompus. M. l'abbé Foisset voulut aussi connaître les devoirs du sacerdoce dans ses plus simples et plus quotidiennes pratiques. Il devint le desservant d'une petite église de campagne : et toute son âme, tout son temps, tout son zèle se prodiguèrent à de simples villageois, dans le repos et l'obscurité des montagnes, comme ils s'étaient donnés auparavant aux élèves des séminaires. L'homme

bon et instruit trouve partout beaucoup de bien à faire.

Pourtant l'œil clairvoyant de Mgr Raillon se hâta de le remarquer au milieu de ses vertus de curé de village. Avant 1830, il était supérieur du petit séminaire.

Il ne serait pas facile de raconter tout le bien que fit à cette maison l'administration habile et estimée de M. Foisset. Le nombre des élèves s'accrut : de toutes parts les pères de famille accouraient y présenter leurs enfants : tant ils étaient attirés par la juste renommée des qualités et des lumières du supérieur ! L'enseignement se fortifia d'une manière prompte et durable : l'éducation littéraire et historique reçut d'admirables améliorations. Rien ne manquait à l'éducation morale. L'activité, la patience, la persévérance, la bonté de M. Foisset, répondaient à tout, suffisaient à tout. Il sut amener autour de lui de jeunes ecclésiastiques choisis, qu'il anima de son zèle et de sa foi, et qui devinrent très-vite des coopérateurs excellents et dignes du maître. Les évêques eux-mêmes, sur le bruit qui se répandit du plan d'études de Plombières, et des progrès de toute sorte qui s'y manifestaient, y envoyèrent et y firent séjourner leurs prêtres les plus intelligents, pour recueillir les exemples et les fruits d'une si parfaite discipline. Tant de bien ne se fait pas seulement par l'esprit : le cœur y a sa grande part. C'est que M. Foisset savait inspirer naturellement un attachement profond, et s'attachait profondément aux autres. D'une telle âme on acceptait sans peine le commandement et la réprimande. Ses collègues ne lui étaient pas moins dévoués que les enfants : ils étaient tout à lui, comme il était tout à eux.

On le vit bien, lorsque, dans une époque d'agitation politique, les erreurs d'une administration épiscopale au moins imprudente forcèrent M. Foisset d'abandonner Plombières. Que de maîtres, que d'élèves, furent dispersés dans les diocèses voisins, dans les écoles voisines ! Mais quels souvenirs affectueux ils se gardèrent tous, et quel honneur ils firent aux maisons qui les accueillirent ! avec quel empressement les évêques s'emparèrent des meilleurs débris de Plombières ! avec quelle sainte opiniâtreté ils les conservèrent plus tard !

Ces temps de disgrâce imméritée, par laquelle on fit durement expier à M. Foisset ses services et son influence, ne furent point perdus pour les bonnes œuvres. Il vint à Paris, puisque son activité, dans la province, avait été condamnée sans miséricorde, pendant près de deux années, au repos le plus absolu et le plus stérile. Il devint l'aumônier d'une maison religieuse, et dans ses fonctions nouvelles il apporta cette plénitude de dévouement qui ne lui laissait rien oublier que lui-même. Les ennuis de l'exil, le sentiment douloureux d'une persécution injuste, les fatigues de la prédication et du catéchisme, les soins et les préoccupations d'une direction religieuse, dans tous ses détails les plus pénibles, surpassèrent les forces de M. Foisset. Il fut bientôt menacé sérieusement d'une phthisie laryngée, et ramené par le mal dans son pays natal, en 1836. Les eaux des Pyrénées le rétablirent, et rassurèrent ses amis. Il se trouva lui-même assez remis, pour prendre part, en 1838, avec MM. de Scorbiac et de Salinis, à la gestion importante du collége de Juilly. Là, comme à Plombières, tout nouveau-venu qu'il était, il ne tarda pas à mériter l'amitié des maîtres et des élèves. Les succès égalèrent son cœur. Son administration intelligente et affectueuse, son habitude paternelle de parler aux âmes des jeunes gens avec un empire de douceur et de persuasion, lui montraient déjà beaucoup de bien à faire, beaucoup d'avantages à conquérir (1). Mais son pays et sa famille lui manquaient, ces deux passions de sa vie. Dès que le nouvel évêque de Dijon, en 1839, réclama ses services, et voulut lui rendre ce Plombières, où il avait laissé tant de regrets, son parti fut pris. Il n'hésita point à renoncer à tout ce que lui promettait d'avenir et d'intérêts légitimes l'importance qu'il avait désormais acquise dans une maison d'éducation ancienne

[1] Voir le *discours* qu'il prononça *à la distribution générale de* 1838, inséré dans le t. VI, p. 149, de *l'Université*.

et renommée, pour aller s'oublier encore dans les labeurs périlleux et obscurs de son petit séminaire, dans la restauration morale d'un établissement interrompu et bien cher, dans la restauration matérielle d'une demeure étroite et malsaine.

Le retour de M. Foisset à Plombières fut une joie universelle. Mais il eut le chagrin de n'y plus trouver réunis tous ces collègues amis, qu'il avait excités et formés, et avec lesquels il s'était accoutumé à trouver léger le joug de ses devoirs. Ils étaient partis avec M. Foisset : ils voulurent tous revenir avec lui. Que cela seul suffise pour louer l'ami que nous pleurons. Mais un grand nombre fut retenu par l'autorité diocésaine, dans les lieux où elle les avait accueillis. Ce fut un triste vide à combler. Quelques anciens et chers collaborateurs avaient pu rentrer avec émotion sous les ordres de leur supérieur. De nouveaux et bons maîtres s'étaient formés; les études et les bonnes coutumes étaient restaurées; la maison avait repris sa splendeur passée. Des constructions considérables allaient être achevées, qui, répondant à toutes les craintes, assuraient la salubrité à tous, et mettaient Plombières en état de recevoir les développements que lui promettait une direction si vigilante. Mais la santé de M. Foisset s'était brisée à tant d'efforts. Outre les incessantes fatigues de ses fonctions ordinaires, il lui avait fallu conseiller, diriger, prescrire, surveiller, activer toutes les constructions nouvelles du séminaire. On n'avait foi qu'en lui. C'était pour lui que se répandaient les largesses pieuses des diocésains. Plombières n'avait aucunes ressources personnelles, et son supérieur attirait les dons de tous, même en nos temps de froideur chrétienne. Les travaux touchaient à leur fin : il n'attendait peut-être, pour accepter un peu de repos, que d'avoir achevé l'œuvre entière que semblait lui imposer la confiance publique : ses forces, déjà bien affaiblies, n'ont pu suffire à sa noble tâche. Sa vie était dès longtemps menacée par les ravages d'une maladie d'estomac dont on ne se rendait pas compte autour de lui, et lui moins que personne. Les progrès du mal furent rapides et effrayants. Souffrant et non inquiet, il était venu demander à son hameau natal un air pur et fortifiant, et les soins de la famille, lorsqu'il est mort, le 23 juin dernier, avec la pieuse résignation du juste, au milieu des larmes et des prières.

Nous n'avons pas voulu interrompre le récit d'une vie si simple et si égale, pour parler des talents et des occupations littéraires de M. Foisset. On l'a vu, ses vertus ont été plus actives encore que méditatives. S'il eût été ambitieux de gloire, il eût pu sans doute occuper plus de place dans l'Église et dans la renommée. Ses écrits n'ont été que l'accessoire du bien qu'il faisait ou qu'il voulait faire. Pourtant, dans une carrière si remplie, il a trouvé le temps de publier, dans les *Annales de Philosophie chrétienne*, des vues remarquables et neuves sur les réformes et les progrès des *Etudes ecclésiastiques*[1]; dans l'*Univers*, une victorieuse polémique sur le maintien des siéges épiscopaux français, de solides réflexions en faveur de la liberté d'enseignement, et une suite d'articles excellents sur les *Notabilités catholiques de l'Allemagne*[2]. C'est ainsi qu'il mettait d'accord ce qu'il écrivait avec ce qu'il faisait.

Le zèle de la religion ne le porta pas seul à s'occuper d'une édition complète des œuvres de M. le président Riambourg. Le président avait légué ses écrits à M. Théophile Foisset, comme à l'homme de son cœur et de sa confiance; et celui-ci voulut partager avec M. l'abbé Foisset l'honneur de ce legs tout chrétien. Les deux frères, par cette touchante alliance, servirent ainsi la cause du Christianisme, en même temps qu'ils remplissaient à l'égard de M. Riambourg les devoirs d'une piété presque filiale. Une *préface* digne de la sainte mission à laquelle il s'associait, et des *notes* nombreuses, importantes et lucides, comme il savait les faire, furent la part de M. l'abbé Foisset. Il surveilla et corrigea toute l'édition. On

[1] Ces articles ont été insérés, au nombre de sept, dans les tomes II, III, IV et VII des *Annales*.

[2] Ils sont au nombre de six, et sont insérés dans les tomes IX et X du même recueil.

nous pardonnera d'entrer dans ces détails quand on saura que c'est là comme le dernier écrit, comme le testament de celui que nous avons perdu, et peut-être, hélas! l'une des fatigues qui ont contribué à nous le ravir.

Si plus de liberté lui eût été rendue; si la Providence, si sévère pour nous, ne l'eût enlevé à la fleur de l'âge, il est impossible, malgré sa modestie et son abnégation personnelle, qu'on ne l'eût pas appelé prochainement à quelque grande charge de l'Église, et qu'il ne se fût pas livré à quelque importante composition religieuse. Il y avait en lui le cœur et la valeur d'un évêque: et nous savons qu'il avait fait de fortes études de langue grecque, comme pour se mieux préparer à de sérieux et longs travaux sur les Pères[1] et sur l'histoire du Christianisme.

Dieu n'a pas permis qu'il nous donnât tout ce qu'il y avait dans son âme et dans son esprit. Adorons les décrets de la Providence, quelque rigoureux qu'ils nous puissent paraître; et ne mesurons la vie ni à sa durée ni à sa splendeur, mais aux vertus dont elle a brillé et aux bonnes actions qui l'ont ornée. Sous ce rapport, nulle existence n'aura été plus pleine que celle de M. Foisset. Jamais les affections de famille n'ont été plus vives et plus fidèles; jamais la vie d'un prêtre n'a été plus pure et plus dévouée. Tous ceux qui l'ont connu familièrement sont devenus ses amis; et il n'a failli à aucune de ses amitiés. Sa charité n'avait pas de bornes; il était presque pauvre, et ses aumônes, ses générosités de toute espèce, ne connaissaient pas l'exiguité de son patrimoine. Sa vertu irréprochable etait douce et tolérante. Être compté parmi ses amis était un titre à l'estime publique, et un homme de bien ne saurait avoir eu un meilleur témoignage et une meilleure preuve d'une honorable vie, qu'une telle amitié. Il avait supporté ses années d'épreuve avec une merveilleuse patience, s'étudiant à cacher aux siens ses plus intimes tristesses; mais quand la persécution imméritée frappait ses amis à leur tour, il les défendait et les consolait, en face de l'iniquité triomphante, avec un courage et une vivacité sans limites. Il était prodigue de son temps, de sa vie, comme de sa bourse, toutes les fois que la religion et l'obéissance chrétienne le réclamaient. En vain les conseils de ses médecins et les inquiétudes de ses proches le suppliaient d'épargner sa santé et de mesurer ses forces; il croyait qu'il en devait le sacrifice à la cause de Dieu et du bien : et il donnait le reste de sa vie sans ostentation, simplement, comme une chose toute naturelle, avec une parfaite égalité d'âme.

Pour connaître l'abbé Foisset tout entier, il faut l'avoir vu au milieu des enfants qui le chérissaient, il faut l'avoir entendu prononcer, chaque année, au milieu des solennités de Plombières, un de ces discours où sa haute raison et son cœur dominent; il faut l'avoir entendu parler avec son âme à ses élèves des choses de la science et de la vie; il faut avoir assisté à l'une de ces joyeuses fêtes que trois cents enfants savaient préparer longtemps d'avance à leur bon supérieur; il faut avoir vu l'émotion de tous ces petits cœurs, les larmes de tous ces petits yeux, l'allégresse de tous ces petits hommes, quand ils avaient pu surprendre et attendrir l'abbé Foisset par leurs démonstrations affectueuses et leurs préparatifs d'écoliers. Il faut avoir été témoin aussi de tout ce que la sagacité de cœur de M. Foisset savait chercher et trouver d'ingénieux, de tendre, de nouveau, d'excellent, pour aller jusqu'au fond de l'intelligence et des bonnes affections de la jeunesse. Il savait être pour le moindre enfant un père, un frère, un ami. Aussi, quand il est mort, tous ses élèves, tous ses amis, tous ses parents, tous ses collègues, tous les prêtres des villes et des communes voisi-

[1] Voir quelques idées sur l'avantage d'introduire cette étude dans les classes, et sur une édition classique qu'il avait préparée dans les tomes II, VI, VII et VIII des *Annales*.

Les autres articles de l'abbé Foisset dans ce recueil sont : *de l'Enseignement de la Philosophie au 19e siècle par M. l'abbé Bautain*; — *Notice sur les Bénédictins de Solesmes*, t. VI. — *Sur les Études Hébraïques de M. Rossignol*, t. VIII. — *Du Rationalisme et de la Tradition*, t. X. — *Sur la Théologie de Mgr l'évêque du Mans*, t. XI. — *Sur la Vérité catholique de M. Nault*, t. XV des *Annales*.

nes, accourus au chevet du mourant ou à ses funérailles, ont senti qu'il allait se faire pour eux un vide irréparable; et tout le monde a pleuré.

P. Lorain.

RÈGNE DE CHARLES VII. — JEANNE D'ARC.

La France n'offre plus qu'un vaste champ de carnage et de désolation. La terreur est partout, l'espérance ne sait plus où se montrer.....

Cependant sous le chaume d'une cabane une jeune fille s'élevait!... Ses prières étaient ferventes, ses habitudes modestes, ses jeux étaient vifs, animés et ses forces égalaient sa témérité.

Lorsqu'elle s'abandonnait au sommeil, l'ange, à qui chaque mortel doit ses inspirations heureuses, l'ange choisi du ciel pour répandre les bienfaits, faisait arriver jusqu'à son cœur un des rayons de la clarté divine.

A mesure que sa destinée se dévoilait devant elle, il lui semblait qu'elle recevait une existence nouvelle, elle se sentait grandir jusqu'à la hauteur des héros. Elle en comprenait la sagesse, la vaillance, la gloire. Comme eux, elle combattait, comme eux elle écartait les dangers, comme eux elle triomphait! Soudain elle s'éveillait, elle demandait un drapeau, une lance, des ennemis à combattre, des guerriers à commander! A commander, jeune fille!.... tremble! si tu n'as pour soutien que l'orgueil! mais non, sage prédestinée, tes rêves n'ont pas la vanité des songes, c'est le flambeau de la foi qui t'éclaire et qui doit te montrer ornée d'une triple couronne aux yeux de la postérité.

On peut s'abuser longtemps, mais non toujours sur la mission qu'on est destiné à remplir sur la terre, et l'on ne repousse pas sans l'avoir écoutée cette voix puissante intérieure qui nous en révèle les obligations, les devoirs, électrise la pensée et souffle au cœur le courage nécessaire pour les accomplir.

L'héroïne dont nous entreprenons de retracer la noble conduite et le beau caractère, ne vit rien de surnaturel dans ses inspirations car tout lui parut possible!....

Remplie d'humilité, de confiance et de foi, ainsi que les saintes femmes qui dès le matin, avant l'aurore, le cœur « plein d'amour et d'espoir partent « pour aller au sépulcre sans penser « qui pourra leur en enlever la pierre, » la jeune fille de Domremy ne prend aucun souci, ne ressent aucune crainte des dangers, des obstacles qui vont se multiplier sous ses pas! tourmentée, malheureuse de son inaction, elle cède au vif désir qu'elle éprouve d'aller confier ce qui est devenu le sujet continuel de ses pensées, elle se rend près du seigneur de Baudricourt, gouverneur de Vaucouleurs, et lui parle en ces termes:

« Capitaine messire, sachez que Dieu,
« depuis un temps, ça m'a fait à savoir
« et commander que j'allasse devant le
« gentil dauphin, qui doit être, et est,
« Roi de France, et qu'il me baillât des
« gens d'armes et que je lèverai le siége
« d'Orléans et le menerai sacrer à Reims. »

Elle en est à peine écoutée, on la croit en démence, on la repousse avec rudesse, avec dérision.

Elle ne se rebute pas, retourne près de celui qui seul peut lui donner les moyens de faire entendre sa faible voix.

« Au nom de Dieu, lui dit-elle, vous
« mettez trop à m'envoyer, car aujour-
« d'hui le gentil dauphin a eu près
« d'Orléans un assez grand dommage et
« sera-t-il taillé de l'avoir encore plus
« grand si vous ne m'envoyez bientôt
« vers lui. »

C'était le jour même du combat de Rouvroy-Saint-Denis, livré à 100 lieues de là, qu'elle parlait ainsi.

Ce ne fut que plusieurs jours après, que ce seigneur en reçut la nouvelle....

Frappé comme celui qui dans l'ombre se trouve atteint tout-à-coup par un

rayon brillant de lumière, il appelle près de lui la jeune paysanne qui ne lui apparait plus sous le même aspect... Il la questionne, il la trouve instruite de sa religion ; à l'étonnement qu'il lui témoigne du vif désir qu'elle paraît éprouver de quitter sa famille, elle répond d'une voix douce et modeste : — « J'ai« merais mieux filer près de ma pauvre « mère, mais mon seigneur le veut, il « faut que j'aille. — Quel est votre sei« gneur ? lui demanda Baudricourt. — « Jeanne répondit : Le roi du ciel. — Va « donc ! lui dit le gouverneur, va ! ad« vienne que pourra [1]. » Il lui donne un archer pour la diriger dans sa marche, et fait prêter serment à deux graves gentilhommes de la faire arriver saine et sauve près du roi. Deux de ses frères se joignent à eux, elle part !.... et plus la jeune fille avançait dans le voyage, plus elle inspirait de respect [2].

Ce fut en mars 1428, que Jeanne d'Arc arriva à Chinon, où Charles VII tenait sa cour ; ce mot n'a rien qui l'effraie et son cœur est dans la joie.

Longtemps on délibère pour lui accorder l'audience qu'elle sollicite avec tant d'instances, elle persévère, elle l'obtient, et sans s'inquiéter des regards scrutateurs qui semblaient avoir pour effet de la déconcerter, elle cherche le roi, qu'on a soin de ne pas lui désigner. Elle le découvre au milieu de ses courtisans, va droit à lui, l'entretient avec assurance du but de sa mission et cherchant par tous les moyens à fixer son irrésolution, elle lui propose de lui révéler un vœu qu'il fit à la Vierge et qui n'est connu que de lui. Charles accepte l'épreuve ; mais ce n'est pas assez pour le monarque, qui dans une circonstance si grave veut s'étayer de l'opinion du parlement. Il envoie Jeanne d'Arc à Poitiers et commande qu'à la gravité de cette assemblée se joignent les lumières d'un grand nombre de juristes et de théologiens. Jeanne, en présence d'une réunion si imposante, ne sent point défaillir son courage et prouve par son aplomb qu'elle ne redoute ni subtilité, ni finesse... On scrute sa pensée sans ménagement... ; on l'accable par une foule de questions et de réflexions, propres à ridiculiser son zèle, à dénaturer les pieux motifs de son dévouement. « Qu'est-il besoin d'armées « et de batailles, lui dit un de ceux « chargés de l'étudier et désireux de la « surprendre ; Dieu ne peut-il pas sans « cela sauver la France ? » Jeanne répond avec modestie : « Les gens d'ar« mes combattront en mon Dieu, et le « Seigneur donnera la victoire [1]. »

Cette espèce d'interrogatoire servit à confondre les plus disposés à la traiter comme visionnaire, ils la quittèrent aussi convaincus de sa sagesse qu'édifiés de sa piété [2].

Cependant la guerre continuait, mais ni les pertes, ni les succès ne déterminaient rien.

Charles VII, dont les embarras augmentaient chaque jour, croit voir dans ce jeune courage un nouveau moyen d'éloigner les soucis et d'autoriser son repos. Il décide donc à son retour qu'on doit lui rendre tous les honneurs dus à un chef de guerre, et la jeune fille, toujours avec simplesse, mais avec fermeté, en prend aussitôt le rang et l'autorité.

On lui donne un intendant, des conseillers, des pages, on la revêt d'une brillante armure; mais Jeanne se réserve d'indiquer l'épée avec laquelle elle doit combattre, et commande qu'on aille la chercher dans le tombeau d'un vieux chevalier en l'église de Sainte-Catherine de Fierbois en Touraine où on la trouve ornée des emblèmes qu'elle avait révélés.

Jeanne d'Arc, à la tête des plus vaillants guerriers, marche vers Blois, où le rendez-vous des troupes était assigné. Son esprit a compris toute la dignité de sa nouvelle position. Elle écrit avec fierté au duc de Bedfort pour le sommer de restituer à Charles de France un royaume qui lui appartenait légitimement, ou qu'elle l'y contraindrait par force, et termine ainsi cette lettre si remarquable : « Je suis prête à faire

[1] Paroles de la jeune fille et du gouverneur. *Chronique du temps.*

[2] *Chronique du temps.*

[1] *Chronique du temps.*

[2] *Chronique du temps.*



« paix, si vous voulez faire raison. »

Les Anglais reçoivent avec mépris cet appel d'honneur et de guerre, se moquent de ses menaces et continuent le siége d'Orléans, dont la possession leur permettait d'espérer l'envahissement général de la France, car alors il régnait à Paris un prince anglais... et Charles VII n'avait plus d'autre refuge que les montagnes de l'Auvergne et du Dauphiné.

Jeanne alors vole au secours de la ville restée fidèle, quoique prête à manquer de toute ressource...

Le 29 avril, au point du jour, elle se présente à l'une de ses portes; elle est repoussée avec valeur et opiniâtreté. Elle n'a rien appris, et cependant elle sait combattre, elle sait commander...! elle pénètre dans la ville. Les assiégés qui avaient fait des sorties de tous les côtés pour favoriser son entrée la reçoivent comme un libérateur; c'est une fête, c'est un délire [1].

Jeanne, toujours humble, veut que ce soit vers la Divinité que se dirige l'élan de tous les cœurs, et commande, quelques momens après son entrée, que le service divin soit célébré dans le champ le plus vaste, afin que la population et tous les guerriers puissent y assister...

Son activité égale la multiplicité des besoins; on la trouve partout où la faiblesse manque de courage, où les souffrances réclament des secours. Elle fait entrer des vivres, console, adresse à Dieu de ferventes prières, et détermine dans *sa sagesse, et contre l'avis de son conseil*, le jour où elle-même doit monter à l'assaut.

Généraux et soldats, tous lui cèdent et la suivent, elle commande toutes les manœuvres, renverse tous les obstacles. Cependant, au plus fort de l'action, une terreur dont elle ne peut expliquer la cause s'empare d'une partie des siens; elle les rallie, et bientôt l'espérance vient remplacer l'effroi. Blessée au pied, avant de se retirer, elle place elle-même des troupes dans des postes plus avancés. Le bruit de sa mort a ranimé l'ironique audace de l'ennemi, et dans le camp anglais on a déjà préparé le clairon qui doit annoncer la victoire.....

Des lamentations, des cris annoncent le passage d'un blessé..... *Du sang français*, dit-elle, *mes cheveux se dressent sur ma tête* [1].....! L'heure est sonnée où l'Anglais doit disparaître..... Jeanne se revêt d'une armure légère, s'empare d'une échelle, gravit le dernier boulevard qui servait de retranchement à l'ennemi, monte à la brèche, y fait flotter l'étendard qu'elle n'abandonnait jamais. A cette vue inattendue, l'Anglais croit voir l'ange exterminateur; il *s'arrête* étonné d'un courage dont il est forcé de reconnaître la puissance!...

Cependant le vaillant Glacidas soutient le combat, qui dure quatorze heures; les Français, quatre fois repoussés, sont autant de fois ramenés à la charge par la jeune guerrière. Le fort, pris et repris avec une égale audace, est prêt à s'écrouler sous ses efforts; une flèche l'atteint entre le cou et l'épaule, elle arrache elle-même le fer. Son sang coule sur son armure. Elle se fait panser légèrement, et reparaît au moment où la confiance des troupes commençait à diminuer. Les Anglais perdent enfin tout espoir de vaincre, fuient!.... La guerrière triomphe, et la ville est sauvée [2]..... Les Français voulaient les poursuivre dans leur retraite, mais Jeanne s'y opposa, guidée par une pensée d'humanité : avare du sang des hommes, elle détestait de le répandre sans nécessité [3].

Jeanne, après cette victoire qui décida du sort de la France, supplia le roi de la laisser prendre les villes qui entouraient Orléans, pour qu'il pût arriver à Reims sans inquiétude et sans danger.

« Gentil dauphin, disait-elle en em-

[1] Fragonard a fait un beau tableau de cette entrée triomphale. Une partie du peuple s'agenouille devant elle, les clefs de la ville lui sont présentées; Jeanne, montée sur un beau et blanc coursier, n'a rien abandonné de sa contenance simple et modeste. Dunois et le maréchal de Rieux sont à ses côtés. C'est un des meilleurs ouvrages du *musée d'Orléans*.

[1] Paroles de Jeanne. (*Journal du siége*.)

[2] Ce fut pour rappeler à la postérité un si haut fait d'armes, que fut institué la *fête du 8 mai*, anniversaire de ce mémorable événement.

[3] *Journal du siége*.

« brassant ses genoux, ne tenez plus « tant de conseils inutiles ; mais ne songez qu'à vous rendre à Reims pour y « recevoir la couronne. »

Charles VII, malheureux, fatigué par les déceptions et les revers, avait laissé défaillir sa vaillance.... Que fera la jeune guerrière? restera-t-elle au milieu de sa course? Que fera-t-elle? *Elle priera!*..... et les élans de ce cœur si purement intentionné seront exaucés. En effet, le roi semble tout-à-coup se ranimer par l'ascendant d'une volonté toute magique et toute divine ; il redevient sensible à la valeur de ses guerriers, et Jeanne obtient son consentement. Joyeuse alors, elle court affronter de nouveaux dangers....

D'autres douleurs doivent donner un nouveau prix à ton dévouement, un mérite de plus à ton triomphe ; ton sang doit encore couler pour la défense de la France..... Beaugency, Jargeau, firent une vive résistance [1], Enfin l'ennemi partout est vaincu, et Charles VII peut entrer sans crainte sous le parvis sacré, pour y recevoir l'huile sainte.

Placée près du monarque dans cette basilique antique, dans ce temple imposant et majestueux, où tant de rois sont venus s'agenouiller et déposer l'orgueil de leur puissance, la contenance de la jeune guerrière prouve qu'elle ne s'attribue point la gloire du succès. Cependant, au milieu des bénédictions, sa mission s'achève, et le monarque est couronné...

Alors, comme au temps où elle priait pour combattre, elle met un genou en terre, elle supplie ; mais c'est pour qu'il lui soit permis de déposer ses armes ; et ne demande à celui à qui elle vient de donner une couronne, que la simple faveur de retourner dans sa cabane!....

Charles VII ne trouve pas que le moment de s'en séparer soit venu, et c'est en vain qu'elle répète avec l'accent d'une conviction profonde : *Ma mission est achevée* [2].

Jeanne d'Arc, ne combattant plus que par obéissance pour un roi de la terre ; devait s'attendre à des revers...

A l'un des combats soutenus dans un des faubourgs de Paris, elle fut trouvée parmi les braves qui y succombèrent, couverte des ombres de la mort ; mais son heure n'était point venue... La vanité blessée, l'orgueil offensé lui conservaient leurs poisons..... Elle avait prévu le péril, elle avait opposé la valeur et la prudence aux dangers : son âme naïve et pure n'avait pas su prévoir les horreurs de la trahison! Après une retraite près Compiègne, qui la plaça dans les rangs des grands capitaines, elle crut trouver un refuge dans cette ville. A son approche, les portes se fermèrent!... Ceux qu'elle avait tant de fois combattus, ne pouvant la vaincre, l'achetèrent... Et la reconnaissance fut muette, et le trésor d'un royaume reconquis ne paya pas sa rançon!.... Toute l'armée ennemie fondit sur elle.

Jeanne d'Arc se défendit aussi longtemps que son jeune bras put servir sa valeur ; mais enfin, cédant au nombre, elle se rendit comme prisonnière de guerre. Sommée de rendre ses armes, la victime se recueille : *Qu'il se présente un Français*, dit-elle, *c'est à lui à qui je les remettrai!*.....

Où donc, jeune fille du hameau, astu puisé tant d'élévation d'âme et tant de dignité! Oh! c'est, il n'en faut douter, dans le sentiment qui doit te conserver encore assez de force pour conquérir ta dernière couronne! celle que les martyrs méritent sur la terre avant de la recevoir aux cieux.... Je n'entreprendrai pas de rappeler toutes les turpitudes imaginées pour triompher de sa sagesse et de sa fermeté ; les insidieux détours inventés pour surprendre sa candeur, offenser la chasteté de ses pensées!... Ses souffrances dans cette cage de fer où il lui fallut se courber!.. et ces longs interrogatoires qui rendirent ses juges si *odieusement célèbres*... Enfin, le silence impitoyable de la France, si douloureux pour elle pendant les tortures de sa longue captivi-

[1] A ce dernier siége, qui fut si meurtrier, Jeanne fut blessée. *Règne de Charles VII*, chronique du temps.

[2] « Mes père et mère auroient tant de joie de me « revoir, je garderois leurs brebis et ferois ce que « j'avois coutume de faire!... » Paroles de Jeanne d'Arc, *histoire du temps*.

té !... Il est dans l'histoire des pages à déchirer !...

Jeanne d'Arc n'avait plus à opposer à l'ingratitude, aux intrigues ténébreuses de la calomnie qu'une courageuse résignation ; son âme en comprit toute la noblesse, elle méritait les honneurs du triomphe, et une mort affreuse lui fut réservée! Des cœurs pleins de fiel, devenus les arbitres de sa destinée, trouvèrent trop généreux de lui accorder pour le reste de son existence une prison, des chaînes, l'*eau de douleur et le pain d'angoisse!*...[1].

Ce n'est pas d'ordinaire pour ton sexe, jeune fille, que les lauriers se tressent en couronne! tu ne reverras plus ton armure ! ta jeune tête ne sera plus ornée des blancs panaches qui l'embellissaient au jour de la victoire! tes mains ne soutiendront plus ta bannière, comme celles des criminels elles seront attachées ! sans puissance !.... A l'aspect du cortége lugubre qui l'attend, l'humble vierge laisse échapper d'abondantes larmes! elle ne forme aucun regret de vanité ! elle pleure son obscurité, sa cabane et sa mère !...

La vengeance invoque la superstition, la politique élève ses clameurs, et pas une voix amie ne se fait entendre en faveur de la jeune héroïne ! il lui reste encore quelques instants ! la sienne s'élève, c'est pour défendre le monarque qu'on outrage, et qui l'oublie [2].

On a dit que des flammes du bûcher il s'échappa une blanche colombe ! Ah! il faudrait pouvoir arrêter sa pensée sur cette allégorie consolante, et se dissimuler les horribles souffrances qui mirent fin à une si belle vie !...

Pendant 25 années la vérité resta voilée !... mais les remords que ne peuvent étourdir ni grandeur ni prospérité, finirent par triompher, et l'on prit autant de soin pour réhabiliter la mémoire de la jeune héroïne, qu'on avait paru mettre d'indifférence à la laisser outrager [3].

Au moment de la révision de ce procès qui acquit tant de célébrité, quelques esprits audacieux et depuis quelques historiens, osèrent témoigner de l'étonnement de ce que Jeanne d'Arc, inspirée, Jeanne d'Arc choisie du ciel, ait paru en être si cruellement abandonnée !... mais n'est-ce pas laisser égarer sa pensée et perdre de vue la limite où doit *s'arrêter l'orgueil,* que de chercher à juger cette volonté suprême qui donne pour digue à la mer une plage de sable !...

Jeanne d'Arc fut une brillante étoile qui devait s'éclipser sans pâlir et reparaître en traversant les siècles, parée de sa jeunesse, de ses vertus candides, du laurier de ses triomphes et de la palme de son martyre.

FÊTE DU 8 DE MAI.

L'esprit s'attache volontiers à ce qui l'étonne et se complaît en ce qu'il admire; aussi le souvenir de Jeanne d'Arc est en quelque sorte vivant à Orléans, qui au reste est une des villes de France où l'on se reporte avec le plus d'interêt vers le passé.

Le nom de *Pucelle d'Orléans* consacré par l'histoire et qui fut décerné à Jeanne d'Arc comme un titre de vertus et de gloire, se mêle naïvement aux discours des habitants. On s'entretient de cette fille héroïque comme d'un bien qu'on possède ou d'une amie qu'on aurait quittée depuis peu de temps.

Jeanne d'Arc est véritablement restée celle d'Orléans ! Il semble que des siècles ne se soient pas écoulés depuis qu'elle y entra triomphante.

Le 7 mai, au moment où le soleil commence à descendre vers l'horizon, 21 coups de canon sont tirés en son honneur et annoncent la solennité du lendemain.

Jusqu'en 1830, époque de grave souvenance, le 8, dès l'aurore, les villages, les bourgs qui entourent la ville, dé-

[1] Expressions extraites de l'*histoire du temps*.

[2] Les services et le dévouement ne sont pas des liens éternels!... M. de Chateaubriand, *Génie du Christianisme*.

[3] Dunois fut consulté dans sa retraite, Dunois qui n'avait jamais quitté la jeune guerrière au temps de ses triomphes, ne s'exprimait sur son compte qu'avec respect, et *jura*, *foi de chevalier*, qu'il avait toujours été édifié par l'élévation de ses sentiments, son courage et sa chasteté. (*Histoire du temps.*)

ployaient leurs bannières au bruit d'une nouvelle salve d'artillerie, les jeunes filles avaient cueilli les plus belles fleurs des champs, et revêtues de leurs habits de fête elles se groupaient au milieu de la plus grande partie de la population et l'on prenait *pieusement et avec joie* le chemin de la ville.

A l'heure indiquée toutes les autorités civiles et militaires se réunissaient à l'évêque suivi du clergé de toutes les paroisses de l'antique cité ; les maisons se fermaient, les habitants se joignaient à l'immense cortége et l'on se dirigeait processionnellement vers les lieux qui rappellent encore les triomphes de la jeune héroïne.

Sur l'ancien emplacement des vieilles tourelles, là où elle combattit avec tant de vaillance ; là où elle fut blessée ; là où elle remporta une victoire signalée, s'élève une croix érigée en son honneur, avec une inscription qui rappelle et le fait et l'époque.

C'est là aussi que se rendait le cortége à la fois religieux et guerrier. Les troupes rangées en bataille y faisaient le salut militaire, le canon tonnait une troisième fois, des chants pieux s'élevaient au ciel et un discours marquait cette station. Puis on revenait dans le même ordre à la cathédrale, où un orateur distingué prononçait un panégyrique de Jeanne d'Arc [1].

Il est inutile de dire que des festins et des réjouissances de toutes sortes suivaient la cérémonie. Aussi la population d'Orléans doublait à cette époque où chacun invitait longtemps à l'avance ses amis, et où l'on se rendait de plus de 20 lieues à la ronde.

C'est ainsi que les Orléanais aimaient et concevaient la fête de Jeanne d'Arc, appartenant à la terre par son courage, et aux cieux par son martyre et sa pureté ; mais depuis 1830 la promenade que font les autorités, sans cette pompe religieuse qui lui donnait le caractère convenable, n'est plus considérée comme une fête, et c'est toujours avec l'expression du regret et du chagrin que les habitants établissent la différence entre le passé et le temps actuel et répètent : « Ce n'est plus une fête [1]. »

Nous faisons donc des vœux pour que l'on rende à cette cérémonie le cachet qui lui convient ; pour que l'on redevienne fidèle aux traditons d'un culte fondé sur la reconnaissance, et qu'aux hommages des mortels vienne se joindre le parfum des cieux.

Du reste nous abandonnons volontiers au temps passé le concours d'un jeune garçon de 16 ou 17 ans qui faisait partie du cortége et en était en quelque sorte la pièce principale.

Il était revêtu d'un habit particulier tailladé et décoré des couleurs de la ville. Accueilli par le peuple sous le titre de *puceau* [2] il était destiné à simuler pendant 24 heures les diverses péripéties de la vie de Jeanne d'Arc. Il en subissait toutes les vicissitudes jusqu'à la prison, mais heureusement il s'arrêtait au moment du triomphe et n'était pas brûlé. On s'y intéressait beaucoup au surplus, on achetait force bonbons pour dédommager le gentil puceau de ses heures de réclusion, enfin on l'élevait sur un pavois où il représentait, à la procession, Jeanne d'Arc triomphante, et après la cérémonie lui et sa famille étaient invités à un somptueux repas donné par la ville.

La fête du 8 mai était attendue comme l'époque dominante de l'année. C'était celle de la gaieté ; on la choisissait pour renouveler ses vêtements ; pour acheter des joyaux et des parures ; pour réunir les familles ; et le petit commerce, qui pendant le cours de l'année est assez restreint à Orléans, prenait à cette occasion un développement très-remarquable, très-regretté par les marchands,

[1] On conserve la collection de tous ces discours, et M. l'abbé Feutrier, devenu depuis évêque de Beauvais et ministre des cultes, fut l'un des derniers ecclésiastiques qui furent choisis pour cette solennité.

[1] La suppression des pompeuses cérémonies du 8 mai fut prononcée sur la proposition véhémente d'un membre du Conseil Municipal très-puissant alors, et contre lequel ses collègues n'osèrent s'élever. Depuis, il est mort misérablement, et la mémoire de cet homme est encore honnie par la plus grande partie de la population.

[2] Historique. On choisissait un jeune garçon, pour ne pas exposer une jeune fille aux regards de la foule.

qui se trouvaient dédommagés par les emplettes et les libéralités auxquelles donnait lieu la *fête de la pucelle*.

Il nous reste à révéler un vœu exprimé par tous les habitants d'Orléans, comme par tous ceux qui connaissent cette ville. C'est que la belle place que l'on pratique en ce moment devant le portail de la cathédrale et ses charmantes tours, soit consacrée au souvenir de son héroïne. Que là s'élève un monument capable d'inspirer le sentiment d'admiration qui appartient à Jeanne d'Arc, qui soit enfin digne d'elle et de la ville par son importance et son mérite[1].

C'est aux arts, amants de la renommée, révélateurs des sentiments aimables et consécrateurs de la gloire, à s'électriser d'émulation pour répondre à l'attente de tous ceux qui les aiment. Puisse un concours leur être bientôt ouvert, et puissent nos statuaires et nos sculpteurs les plus distingués y prendre la part que le sujet mérite et qui réclame les talents les plus éminents[1].

G. DE VILLIERS.

[1] La composition de celui que possède la ville a du mouvement, et fait honneur à son auteur : mais il est de trop petite dimension, et paraît mesquin à cause de l'endroit où il est placé.

[1] L'auteur de cet article a habité pendant plusieurs années le pavillon construit sur l'emplacement des vieilles tourelles, en face de la croix consacrée à Jeanne d'Arc. On ne sera pas étonné qu'il se soit nourri des poétiques souvenirs qui se sont attachés à ces lieux historiques.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

INTERPRETATIO OBELISCORUM Urbis ad Gregorium XVI pontificem maximum; in-folio, Romæ 1842, ex typographiâ reverendæ cameræ apostolicæ.

Il vient d'être publié, pour la première fois, par le grand établissement de Rome, la *chalcographie pontificale*, des planches gravées, reproduisant, avec la plus scrupuleuse exactitude, les inscriptions en hiéroglyphes égyptiens que portent les obélisques de Rome, de Bénévent et celui d'Urbino, si toutefois on peut qualifier ce dernier du nom d'obélisque.

Ces planches, sur feuilles très-grandes, sont accompagnées d'un volume de texte in-folio, qui en offre l'équivalent en caractères cophtes, et en donne l'explication en latin avec une rare sagacité et une érudition aussi profonde que variée.

Cet ouvrage, qui fera faire un pas immense à la grande *découverte historique* de notre siècle, je veux dire, le déchiffrement des inscriptions de l'ancienne Egypte, paraît à juste droit sous les auspices du grand et immortel pape Grégoire XVI, qui appartenant lui-même, par ses connaissances si variées, si solides, au premier rang des savants de notre époque, encourage avec un jugement exquis tous les travaux qui peuvent contribuer aux progrès de la science.

Les explications, ainsi que la transcription dont je viens de parler, sont dues à la plume du docte Père Louis-Marie UNGARELLI, de l'ordre des Barnabites, en qui marchent de pair une érudition immense et variée, une longue et consciencieuse étude de la langue mystérieuse des hiéroglyphes égyptiens, une critique sûre et une modestie qui relève le prix de ses admirables talents.

Un des premiers et plus zélés promoteurs de cette longue et difficile entreprise scientifique et littéraire, fut le célèbre *Cardinal Lambruschini*, illustre autant par ses propres ouvrages, dans lesquels on admire à la fois le savant et l'écrivain[1], que par sa haute position comme prince de la sainte Église romaine et secrétaire d'Etat.

Enfin, c'est au zèle et aux généreux encouragements du *Cardinal A. Tosti*, pro-trésorier général d'Etat, que la république des lettres est redevable de la magnifique exécution, tant typographique que chalcographique, de ce travail si important. Son Eminence, dont les talents et les belles qualités de l'âme sont l'objet de l'éloge universel, ne cesse de donner de preuves de son amour pour les bonnes

[1] On regrette généralement que plusieurs ouvrages fort importants de l'illustre auteur restent encore inédits.

étrènes, et de son intérêt pour les arts et les sciences.

Comme l'ouvrage de Georges Zoëga *sur l'origine et l'usage des obélisques* en général, sert, en quelque sorte, d'introduction à celui du Père Ungarelli, on trouvera l'un et l'autre réunis, ainsi que les nouvelles planches gravées, au prix de fr. 43, 20; à Rome, à la *Chalcographie pontificale*; et à Paris, chez MM. Didot.

Je me propose de donner dans ce Journal un article critique sur l'intéressant travail du Révérend Père Ungarelli. Le Chevalier BRACH.

DE LA CONFESSION; sa divinité et ses avantages prouvés par les faits; par M. l'abbé A. GUILLOIS, curé au Mans; 2e édition, 1841.

Un ouvrage dont le titre sera toujours nouveau pour la curiosité légitime du chrétien fidèle, pour celle même du mondain trop souvent dédaigneux, ranime en ce moment l'attention publique. L'auteur déjà connu par nombre de publications destinées à suppléer près du foyer domestique à l'insuffisance des paroles de la chaire et à préparer les voies du ministère pastoral, l'auteur s'efforce ici de résumer sous la forme épistolaire les meilleurs argumens déjà invoqués en faveur d'un dogme si souvent l'objet des attaques de l'ignorance et du persiflage de l'impiété. Il s'adresse à un jeune homme, qui, comme tant d'autres, avait trouvé le moyen d'éloigner de sa pensée le souvenir importun d'un devoir qu'il ne pratiquait plus, ou de lui opposer mille fins de non recevoir les plus concluantes du monde. Le nouvel Augustin rencontre son Ambroise : c'est une lutte entre le cri des passions et la douce voix d'une charité compatissante qui invite au bonheur ce cœur qui n'ose plus y croire. Il faut combattre un esprit rebelle, se mesurer avec une âme qui doute par ignorance à force de nier par crainte : car la bonne foi de l'esprit se perd comme celle du cœur.

Ce qu'il y a de remarquable dans ce livre, ce n'est donc pas le spécieux des objections : on y a bon marché de trois ou quatre inepties que tout le monde a entendues; mais ce qu'il y a de vraiment surprenant, c'est de voir recueillis en un aussi petit cadre, une multitude de faits, de témoignages, de citations, fruits de longues et laborieuses recherches, tous frappant à coup sûr, et comblant par leur masse le vide de l'imagination à l'endroit d'un dogme dont très-peu de personnes savent l'histoire. Mais avant le dogme, vient la croyance, la tradition humaine, l'autorité de la raison générale. M. Guillois a compris les besoins de son époque; il a préparé l'âme à la fois en éclairant, en fortifiant la raison, en détruisant le respect humain du cœur par le respect humain de l'esprit : le cœur rougirait de nier ce que l'esprit avoue, vienne ensuite le coup de la grâce pour relever ce cœur défaillant, et le malade est sauvé.

C'est en faisant pour la confession, ce qu'on a déjà fait pour le plus grand de tous les sacremens, une sorte de tableau de la perpétuité de la foi, que M. Guillois a su faire un ouvrage neuf et intéressant, là où l'on savait à peine que quelque chose restait à apprendre. Et bien après les trop rares données du comte de Maistre, après le volumineux traité du Père Morin, après les savantes dissertations de Denys de Sainte-Marthe, l'auteur a su ajouter à son sujet en l'embellissant.

Toute croyance date de la création, car le Verbe était dès le commencement révélant à l'homme ce qui devait faire sa vie surnaturelle. La première confession fut celle d'Adam et d'Ève coupables, mais relevés en conséquence de la peine éternelle qu'ils avaient méritée. Toutes les expiations du peuple Juif signifient, entre autres choses, la nécessité de la pénitence. David et Manassé sont pardonnés par l'aveu de leurs fautes. Le grand-prêtre se confessait devant les autres prêtres, vêtu de simple lin comme eux, et faisant satisfaction en son nom et au nom de sa maison. Ainsi purifié, le pontife accomplissait l'expiation pénitencière au nom de tout le peuple. Ceci, il est vrai, n'était pas un sacrement réel, mais la figure de celui que Jésus-Christ nous a laissé. Cet ancien usage de se confesser, chez les Juifs, a constamment été pratiqué par eux, non-seulement dans le temple comme une cérémonie, mais en tout autre lieu comme un moyen de soulager leur conscience. Du temps de saint Jean-Baptiste, ils venaient en foule recevoir le baptême de la pénitence, en confessant leurs péchés [1]. Les Juifs ont pratiqué la même coutume depuis Jésus-Christ : ils se confessent en détail à leurs rabbins [2].

Les Athéniens, les Romains, les peuples asiatiques du Thibet, de la Perse, de l'Inde, préparaient leurs expiations par l'accusation des péchés. — Les prêtres destinés en Grèce à entendre les confessions, dans les mystères profanes, portaient une clef pendue à l'épaule. Les initiations d'Eleusis ne pouvaient avoir lieu que l'on ne se fût confessé à l'hiérophante. Marc-Aurèle même s'y soumit. Les Cabires exerçaient les mêmes fonctions à Samothrace. Mais nous serions trop longs s'il fallait fournir toutes les preuves de détail. Nous renvoyons à l'auteur qui y a largement pourvu.

Après ce tableau des traditions figuratives du sacrement de la réconciliation, viennent en foule les témoignages des saints Pères avant le concile IVe de Latran; là, en effet, se bornait la tâche de l'historien. Innocent III et le concile de Latran! voilà le grand mot des ineptes contradicteurs de la foi catholique. Que fallait-il pour réduire à néant cette barrière fantastique, élevée entre les deux portions de l'histoire traditionnelle? Montrer par de sûrs témoignages que le *dogme* de la confession date de l'émission de ces paroles : *Tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel; tout ce que vous*

[1] Math. III, 6.

[2] Voir le *Beth Midoth*, *le livre des saints*, Buxtorf et dom Calmet, cités par l'auteur.



délierez sur la terre, sera délié dans le ciel. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. Il est impossible, en effet, qu'un tel pouvoir n'ait pas son exercice, et que les faits ne soient là pour en certifier l'éxécution. M. Guillois établit une chaîne de témoignages pour tous les siècles qui ont précédé le concile IVe de Latran et Innocent III. Les annales des deux Églises d'Orient et d'Occident sont compulsées, et toutes attestent une pratique constante et regardée comme nécessaire de la confession sacramentelle. Saint Clément, pape, Tertullien, Origène, saint Cyprien, saint Athanase, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Ambroise, saint Jérôme, saint Augustin, Lactance, saint Cyrille de Jérusalem, saint Grégoire-le-Grand, saint Jean Chrysostome, saint Sidoine, saint Ephrem, saint Anselme, saint Bernard, apportent chacun leur pierre à la construction de cet édifice de douze siècles, bâti sur la parole de Jésus-Christ.

Les conciles des premiers siècles, comme ceux de Laodicée, en 366; de Châlons, en 644; de Rheims, en 659; de Nantes, en 658; de Constantinople, en 692; et une foule d'autres tenus sur tous les points de la chrétienté, s'occupent, non de proclamer la confession comme nécessaire et divine, mais considérant son institution comme un fait accompli, d'en assurer les bienfaits par des règlements pleins de sagesse et de charité.

Ce chapitre contient, en outre, grand nombre de recherches très-judicieuses sur la pratique de la confession pour les divers états de l'homme : les religieux, les rois et les empereurs, les prêtres, les évêques, les militaires, tout y comparaît.

On se confessait à la mort, on se confessait dans les maladies, on se confessait dans les grands périls, on se confessait pour la communion, pour la confirmation, aux approches des grandes fêtes.....; et l'on pourrait dire, sans témérité, que le recours au sacrement de pénitence était plus fréquent et plus universel avant le concile de Latran de 1215 que depuis la promulgation de son décret : le seul fait de cette promulgation ne prouve-t-il pas, à lui seul, que la société chrétienne était déjà sur une pente de tiédeur? Les lois ne viennent qu'après les crimes.

La *lettre septième* est un abrégé curieux de la manière dont se pratiquaient les pénitences publique et particulière; on aime à y trouver de nouvelles preuves que celle-ci précédait toujours la première, et qu'une grande discrétion était toujours mise dans le discernement des cas qui demandaient une satisfaction publique. La *huitième* et la *neuvième lettre* produisent les témoignages d'auteurs et de liturgies protestantes; ceux des philosophes du dernier siècle, Voltaire et Jean-Jacques à leur tête; suivent les exemples de confessions faites à la mort par Lamettrie, Boulainvilliers, Maupertuis, Boulanger, d'Argens, Diderot, d'Alembert, et une foule d'autres : mais nous ne rappelons que les principaux adversaires du dogme de la Confession.

Les six lettres suivantes traitent des avantages de la confession, et pour l'homme en particulier, et pour la société; du secret si inviolable et si miraculeusement gardé, durant dix-huit siècles, par les ministres de ce sacrement; enfin, des qualités de la confession.

L'ouvrage se termine par une réfutation des attaques de M. Blanc, président du consistoire de Mens, et d'un discours de cet histrion de Châtel, qui n'a pas manqué, comme bien on pense, de dire *non* là où l'Église catholique dit *oui* avec la voix de tous les siècles.

Il serait inutile d'ajouter à cet exposé du plan de l'ouvrage, les éloges bien mérités qu'ont adressés à l'auteur les *Annales de philosophie chrétienne*, l'*Univers*, l'*Ami de la Religion*, etc., l'*Université catholique* le revendique comme un bien commun aux amis de la vérité, et se plaît à le recommander comme ce qu'il y a de plus solidement résumé sur cette matière. R. B.

L'UNIVERSITÉ

CATHOLIQUE.

NUMÉRO 80. — AOUT 1842.

Sciences Physiques.

COURS DE PHYSIQUE SACRÉE.

MOISE EXPLIQUÉ PAR LES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES, ou RÉFUTATION, PAR LES FAITS ET LA SCIENCE, DU PANTHÉISME MATÉRIALISTE.

SEPTIÈME LEÇON [1].

1° Résumé. — 2° Exposition du texte de Moïse sur la création des animaux. — 3° Conséquences qui en découlent. — 4° Que les générations spontanées du panthéisme matérialiste sont insoutenables. — 5° Que la transformation des espèces est inadmissible, et que par conséquent les espèces ont été créées fixes et déterminées.

1° Le quatrième jour nous a montré le monde astronomique rentrant dans le plan général de la création, et venant s'harmoniser d'une part avec toutes les créatures qui l'avaient précédé, et préparer de l'autre les circonstances nécessaires à l'existence des êtres qui allaient venir compléter la création; il nous a de plus montré un ordre, un plan particulier rentrant dans l'harmonie générale de l'ensemble; comme dans le règne végétal nous y avons trouvé, en effet, une série harmonique et la preuve d'une intelligence souveraine et infinie, qui a tout conçu et tout exécuté; nous y avons trouvé l'homme comme but et comme fin de tous les êtres créés. Par là, nos principes étaient appuyés sur les faits et notre thèse générale démontrée.

2° La narration de Moïse, que nous suivons pas à pas, parce qu'elle est la seule rationnelle et logique, nous amène à l'œuvre du cinquième jour et à une partie de celle du sixième. *Dixit etiam Deus : Producant aquæ reptile animæ viventis, et volatile super terram, sub firmamento cœli. Creavitque Deus cete grandia, et omnem animam viventem atque motabilem, quam produxerant aquæ in species suas, et omne volatile secundùm genus suum. Et vidit Deus quod esset bonum. Benedixitque eis, dicens : Crescite et multiplicamini, et replete aquas maris, avesque multiplicentur super terram. Et factum est vespere et mane, dies quintus. Dixit quoque Deus : Producat terra animam viventem in genere suo, jumenta, et reptilia, et bestias terræ secundùm species suas. Factumque est ità. Et fecit Deus bestias terræ juxtà species suas, et jumenta, et omne reptile terræ in genere suo. Et vidit Deus quod esset bonum* [1]. Il est néces-

[1] Voir la VI[e] leçon au n° 79 ci-dessus, p. 7.

[1] *Genèse*, ch. I, v. 20-25.

saire ici de donner la traduction littérale du texte original hébreu : « Dieu « dit : Que les eaux produisent en abon« dance des êtres animés, et que des « oiseaux prennent leur vol de la terre « pour s'élever dans le haut des airs. « C'est ainsi que Dieu créa les grands « animaux marins, tous les êtres ani« més doués de quelque mouvement, « que les eaux venaient de produire en « abondance, avec leurs semblables (se« lon leur espèce), et toutes sortes d'oi« seaux avec leurs semblables (selon « leur espèce). Et Dieu vit combien cela « était beau. Il les bénit en disant : « Soyez féconds, multipliez-vous, rem« plissez les eaux des mers; et que les « oiseaux également se multiplient sur « la terre. Il y eut un soir et un matin, « ce fut le cinquième jour. Dieu dit : « Que la terre fasse sortir de son sein « des êtres animés avec leurs semblables « (selon leur espèce); de grands ani« maux, des reptiles et des bêtes sau« vages. C'est ainsi que Dieu fit les bêtes « sauvages, les grands animaux et tous « les reptiles de la terre avec leurs sem« blables. Et Dieu vit combien cela était « beau [1]. »

Il est nécessaire d'entrer tout d'abord dans l'exposition de ces textes, qui contiennent toute notre thèse.

Dans cette création des animaux, Dieu suit toujours la même loi que dans tout le reste; le plus généralement nécessaire à son but, et tout à la fois le plus simple, est d'abord créé; puis le plus composé, et celui dont le but est le plus restreint dans l'ensemble, est créé en dernier lieu. Ainsi, il crée d'abord les animaux qui vivent dans les eaux, parce qu'ils doivent servir à la nourriture les uns des autres, mais aussi des animaux terrestres et de l'homme. Mais il y en a encore une autre raison tout aussi importante, et qui n'a point été assez remarquée. Il faut comprendre, en effet, dans les animaux aquatiques créés les premiers, non-seulement les cétacés et les poissons, mais encore les mollusques, les zoophytes, en un mot tous les animaux rayonnés et amorphes. Le texte le dit positivement : *Tous les êtres animés doués de quelque mouvement, et omnem animam viventem atque motabilem.* Or, tous ces animaux qui produisent les substances solides calcaires avaient un but d'avenir et de nécessité pour les animaux terrestres et pour l'homme. La terre, dans les premiers temps, était découverte d'eau, exondée, dans une bien moins grande étendue qu'elle ne l'a été plus tard après la création; nous reviendrons sur ce fait important. Mais comme l'homme et les animaux terrestres devaient se multiplier, qu'il leur fallait par conséquent une plus grande surface terrestre, il fallait trouver un moyen de produire cette surface, en accroissant la substance solide et pierreuse, de manière à prendre la place des eaux, soit en leur creusant par là des lits plus profonds, soit en les changeant même en roches calcaires : question que nous discuterons plus tard. Or tous les animaux à coquille, tous les zoophytes, les polypiaires, en un mot tous les animaux nombreux qui produisent du calcaire étaient parfaitement propres à remplir ce dessein du Créateur. Aussi sont-ils créés nombreux; le texte original le dit positivement. Les mots hébreux *ischeretzou hammaim scheretz* signifient littéralement, que les eaux *fourmillent* d'êtres *fourmillants ;* ce que nous avons traduit, avec M. Glaire, que les eaux produisent en abondance. Cette abondance primitive des animaux *calcaires* marque le but de Dieu d'une manière bien évidente, et leur physiologie vient confirmer ce but; ce sont en effet les animaux qui se reproduisent le plus promptement et sous les modes les plus variés, par conséquent le plus abondamment; et, en cela, il y a deux desseins bien manifestes du Créateur : le premier, c'est que tous ces animaux se dévorant mutuellement les uns les autres, et servant en outre de nourriture aux poissons et même aux animaux terrestres ou aux oiseaux, il fallait, pour résister à tant de causes de destruction, les créer nombreux et très-féconds. Le second dessein est celui que nous avons exposé plus haut : agrandir la surface solide de la terre, et de plus préparer à l'homme des ma-

[1] Nous avons suivi en grande partie la traduction de MM. Glaire et Frank.

tériaux nécessaires à ses arts et au développement progressif de sa civilisation; car tout cela fait partie de la conception de Dieu; or les substances calcaires sont l'élément le plus nécessaire de l'architecture, de la sculpture; elles entrent également pour beaucoup dans l'agriculture. Ces animaux *calcaires* si nombreux et si abondants remplissaient parfaitement ce second but; car, si leur partie musculaire, charnue, est dévorée par d'autres animaux, leur matière calcaire demeure et s'accroît d'autant plus rapidement, qu'ils sont plus féconds et qu'ils laissent plus de dépouilles. Ces animaux entraient donc les premiers dans l'ordre de nécessité.

La plupart des mêmes raisons sont applicables aux poissons; il fallait, en effet, qu'ils vinssent maintenir l'équilibre et empêcher la multiplication trop rapide des animaux précédents, dont ils se nourrissent. Mais comme ils sont aussi destinés aux oiseaux, à certains animaux terrestres et à l'homme, ils devaient être créés d'abord. Ils devaient en outre être créés en grande abondance et très-féconds, parce qu'ils se dévorent entre eux, et que de tous les animaux ils sont les plus voraces; parce que leurs œufs, abandonnés par les parents aussitôt après leur production, sont exposés à mille causes de destruction : s'il n'y avait eu qu'un seul couple de créé, il est bien probable qu'il ne se fût pas perpétué. Ils sont donc, sous tous ces rapports, dans le cas des animaux *calcaires*, et justifient les termes *d'abondance* du texte sacré.

Les oiseaux, qui sont créés ensuite, sont liés à tous les animaux marins, dont un grand nombre se nourrissent, aux vers et aux insectes de toutes sortes, aux végétaux, dont plusieurs se nourrissent, mais aussi qu'ils protégent contre les ravages d'un grand nombre de petits animaux, de sorte que par eux l'équilibre est maintenu entre tous ces êtres.

Enfin les animaux terrestres, qui sont les plus rapprochés de l'homme, qui sont immédiatement sous sa main, qui doivent se développer collatéralement avec lui, sont créés les derniers. Mais, ni pour les oiseaux, ni pour les animaux terrestres, il n'est fait aucune mention d'abondance dans leur production première; cela n'était pas nécessaire, c'eût même été nuisible : aussi est-il probable qu'ils ne furent créés que par couple.

3° Ce premier aperçu nous prouve donc que le même ordre logique de nécessité au but final de la création a été suivi pour la création des animaux dans un ordre déterminé, comme pour tout le reste.

Il ressort encore du texte que les animaux ont tous été créés à l'état adulte, propres à se reproduire immédiatement, puisque Dieu leur en donne la puissance et le commandement: *crescite et multiplicamini;* par conséquent, que les générations spontanées du matérialisme sont inadmissibles.

En second lieu, qu'ils n'ont pas été créés individuellement, mais spécifiquement, *secundùm species suas*, c'est-à-dire que Dieu a créé des espèces fixes et déterminées; que, par conséquent, la transformation des espèces du matérialisme est inadmissible.

En troisième lieu, que les animaux sont, comme les végétaux, comme les astres, créés dans un ordre sérial harmonique composé de plans divers, subordonnés et distincts; que, par conséquent, il y a eu conception et exécution de ces plans par une intelligence libre et souverainement parfaite, que cette série étant de gradation ou de dégradation d'êtres distincts entre eux, la thèse des panthéistes *tout est dans tout* est insoutenable.

Dans ces trois grands points rentre tout ce que nous pouvons exposer dans ce cours sur les animaux.

4° *Les animaux ont tous été créés à l'état adulte.* On a prétendu que les animaux, comme les végétaux, comme tous les corps, étaient le résultat des lois générales de la matière; lois générales qui auraient développé d'abord des molécules organisées, les auraient réunies ensuite et seraient arrivées par le travail du temps à former de toutes pièces un animal complet. C'est là ce qu'on appelle la thèse des générations spontanées, qui n'est autre chose que la négation de l'action de Dieu dans la

création, pour lui substituer je ne sais quelle cause aveugle, insaisissable, inconnue, qu'on décore du nom de nature, de lois générales du monde, de phénomènes physico-chimiques, etc. Jusqu'ici nous avons assez prouvé que cette nature et ces lois générales étaient des hypothèses insoutenables, puisqu'étant des propriétés de la matière, elles supposent nécessairement son existence pour se manifester, et, par conséquent, ne peuvent pas la créer ni même la coordonner; nous l'avons prouvé pour tout ce qui tient au monde inorganique. Nous avons également étudié cette question dans les premiers êtres organisés, les végétaux, et nous avons vu que les lois générales de la matière, loin de pouvoir l'organiser, tendaient au contraire continuellement à détruire toute organisation, pour faire rentrer la matière dans son état plus général et plus prépondérant d'inorganisation; que, par conséquent, l'organisation et la vie étaient en lutte continuelle contre les lois générales de la matière, bien loin de pouvoir en être le résultat. Si cela est vrai des végétaux, à plus forte raison des animaux, qui sont encore plus compliqués dans leur organisation, et, par conséquent, éloignent encore plus la matière de son état natif; aussi, pour les mêmes raisons, les causes de destruction sont-elles plus nombreuses et plus énergiques pour les animaux que pour les végétaux.

Il n'y a donc rien dans la nature qui puisse former une substance organisée en dehors de l'organisme; toutes les substances animales, depuis les calcaires des polypiaires jusqu'au système nerveux le plus élevé, demandent nécessairement une organisation préalable, dans laquelle elles puissent se former et se développer: elles sont avant tout le résultat et le produit de l'organisation, et c'est de ce produit organisé que naît une organisation nouvelle. Ainsi l'œuf, le germe, le fluide fécondant sont des produits animaux, de véritables sécrétions d'organes propres à les produire, et sans lesquels ils ne peuvent exister; mais, bien plus, il ne suffit pas qu'ils soient produits, il faut encore, pour qu'ils puissent donner naissance à un être organisé capable de vivre, qu'ils aient acquis un certain degré de développement, avant de se séparer définitivement de l'être qui les a produits. L'organisation naît donc de l'organisation, et, par conséquent, les premiers êtres organisés vivants ont dû nécessairement être créés de toutes pièces, sous peine de ne pouvoir jamais exister.

Mais supposons que les faits ne soient pas ce que nous venons de dire, et qu'un premier germe organisé ait pu, comme on l'a dit et soutenu fort au long, se développer spontanément dans un globule de liquide, qu'adviendra-t-il à cette molécule organisée? Il n'y a aucun organe protecteur pour la recevoir et favoriser son développement; cette molécule même, ce germe n'a aucun organe pour se nourrir et, par conséquent, s'accroître; elle n'est donc pas née viable. Mais supposons encore, pour pousser la condescendance jusqu'à l'absurde, que, contre toutes les lois de la matière, contre toutes les lois de l'organisation, cette molécule, ce germe primitif se développe; ce ne pourra évidemment être qu'un animal le plus inférieur possible, et c'est aussi ce qu'on prétend dans la thèse que nous combattons; c'est un infusoire. Mais ici encore les faits donnent le plus complet démenti.

D'abord la question des infusoires est encore bien loin d'être clairement et nettement connue; c'est donc encore ici la logique ordinaire du matérialisme, partir de l'inconnu pour expliquer le connu; c'est partir des montagnes de la lune pour expliquer les montagnes de la terre. Mais, en outre, tout ce que l'on connaît des infusoires prouve que ceux que l'on peut regarder comme organisés, se reproduisent bien positivement par voie de génération; par conséquent, loin d'être favorables à la thèse des générations spontanées, ils la réfutent. Il est bien vrai pourtant qu'il y a certains infusoires qu'on voit apparaître sans pouvoir s'expliquer comment ils ont été engendrés; mais lorsque, contre ces quelques faits peu connus et presque impossibles à approfondir par nos faibles organes, tous les faits les

plus nombreux, les plus patents, les plus faciles à observer et à approfondir jusqu'aux limites où peuvent aller nos organes, prouvent tout le contraire de ce qu'on veut inférer de la chose inconnue, celle-ci ne prouve plus absolument rien, si ce n'est que nous ne la connaissons pas; et, dans ce cas même, l'analogie logique exige que l'on admette qu'il en est pour la chose inconnue comme pour la chose connue. Loin donc d'infirmer notre thèse, les infusoires la prouvent.

Cependant, quand même un infusoire pourrait naître spontanément, on n'aurait pas pour cela la série animale. Les infusoires, en effet, ne donnent jamais naissance à une éponge, par exemple, qui naît toujours d'une autre éponge; les éponges, à leur tour, ne donnent point naissance à un oursin ni à tout autre rayonné; du moins c'est ainsi que se sont présentés les faits depuis que l'on observe. Pour admettre donc les générations spontanées, il faudrait admettre la production d'autant de germes divers qu'il y a d'espèces animales, ou au moins de grands genres. Or, ici, il n'est pas nécessaire de pousser plus loin les hypothèses absurdes; arrivés sur ce terrain, les faits nous débordent; ni les oiseaux, ni les poissons, ni les mammifères ne surgissent de la terre du soir au matin, ni même du limon de la terre, échauffé par les rayons du soleil.

Concluons donc que les générations spontanées sont impossibles. Mais puisqu'il faut une organisation pour produire l'organisation, il est encore nécessaire d'admettre que les organisations diverses ont dû être créées parfaites et propres à se reproduire. Car si, pour les mammifères, par exemple, on suppose que les animaux ont été créés à l'état de *fœtus naissant*, il est impossible qu'ils puissent se développer, car tous sont incapables de pourvoir à leur nourriture et à leur conservation; tous ont besoin pendant un temps plus ou moins long des soins de leurs mères, et ce temps est d'autant plus long que les animaux sont plus parfaits. Il en est de même pour un très-grand nombre d'oiseaux : ils demeurent dans le nid jusqu'à ce qu'ils aient des plumes et des ailes assez fortes pour voler et chercher eux-mêmes leur nourriture. Tous les animaux inférieurs sont dans leur jeune âge exposés à des dangers infinis, et sous le coup de causes destructives d'autant plus nombreuses qu'ils sont plus imparfaits et plus dégradés. Aussi le Créateur a-t-il pourvu à leur perpétuité et à leur conservation, en combattant les causes de destruction par une plus grande fécondité. Pour eux aussi, donc, l'état adulte était nécessaire, afin qu'ils pussent immédiatement se reproduire et par là se conserver.

Les faits de la saine observation prouvent donc, comme le texte, que tous les animaux ont été nécessairement créés à l'état complet et de parfait développement, et propres à accomplir la loi que le Créateur leur impose, de perpétuer dans le temps et dans l'espace l'œuvre de la puissance créatrice.

5° *Que Dieu a créé des espèces fixes et déterminées.* La thèse de la non-fixité des espèces ou de leurs transformations, soutenue par les panthéistes matérialistes, est liée à celle des générations spontanées; elle peut en être regardée comme la conséquence ou comme le principe; mais, dans l'un et l'autre cas, elle n'est pas mieux appuyée que les générations spontanées. En effet, dans l'idée des partisans de cette opinion, ce serait par la transformation des espèces que le règne animal serait arrivé à être ce qu'il est : ainsi une éponge serait devenue, en se développant par suite de ses besoins et des circonstances, un rayonné qui aurait produit, en se transformant, tous les autres rayonnés, depuis le plus imparfait jusqu'au plus parfait. Le plus élevé des rayonnés serait, par les mêmes causes, devenu un mollusque, puis tous les mollusques. Le plus élevé des mollusques serait devenu un articulé, puis un poisson, un reptile, un oiseau, un mammifère, un singe, et enfin un homme. Quoique soutenue d'une manière spécieuse, le bon sens vulgaire ne pourra jamais admettre une pareille doctrine; elle est trop opposée à tous les faits les plus simples et les plus communs. Mais

la science, à son tour, la repousse avec bien plus de force encore.

Pour admettre la transformation des espèces, il faut admettre deux choses : la première, l'unité de composition, qui consiste à admettre que tous les organes qui sont dans un animal élevé se trouvent en rudiments dans les animaux les plus inférieurs; la seconde, que les circonstances et les usages développent ces rudiments d'organes suivant les besoins de l'animal. Or ces deux thèses sont de tout point inadmissibles.

Pour bien comprendre la thèse de l'unité de composition, il faut savoir préalablement que, par composition, dans un être organisé, on entend l'ensemble des éléments chimiques, simples ou combinés, affectant une structure intime, une disposition et une forme déterminées pour un but spécial, dans les parties que ces élements constituent. De sorte que les corps simples combinés entre eux forment des corps composés organiques, qu'on appelle principes immédiats; les principes immédiats forment des tissus; les tissus, en se réunissant plusieurs ensemble, d'une manière déterminée, forment des organes; les organes, réunis plusieurs ensemble pour exécuter une fonction, forment les appareils; et la réunion d'un certain nombre d'appareils, propres à se maintenir par leurs fonctions et à se perpétuer, est ce qu'on appelle un être organisé vivant.

D'où il faut considérer la composition animale, 1° dans le nombre de ses éléments simples et leurs combinaisons, ou principes immédiats; 2° dans la structure intime des tissus, des organes et des appareils; 3° dans le nombre et la disposition de ces organes et de ces appareils par rapport au tout, et les uns par rapport aux autres; 4° enfin dans la forme générale du tout, et la forme particulière à chaque organe.

Si l'on arrive, par cet examen, qui embrasse, pour ainsi dire, toute la science de l'organisation, et que nous ne pouvons que résumer succinctement ici, si l'on arrive à constater l'identité sur tous ces points entre les différents animaux les plus élevés, comme les plus inférieurs, on doit en conclure rigoureusement que l'unité de composition existe dans le règne animal. Mais aussi, si le contraire a lieu dans tous les points, il sera logiquement démontré que l'unité de composition n'existe pas.

Or, la chimie organique prouve que le nombre des corps simples n'est pas le même pour tous les animaux; que certains corps élémentaires se trouvent dans certains animaux et ne se trouvent nullement dans d'autres.

La variété et la différence des principes immédiats est bien plus prononcée encore; il y a, en effet, beaucoup de ces principes immédiats qui ne sont propres qu'à certains animaux, et qui varient même quelquefois d'une espèce voisine à l'autre, à plus forte raison d'une classe à une autre classe. Une foule de produits, de principes immédiats divers, dont les germes ni la trace n'existent même pas dans les animaux inférieurs, se trouvent dans les supérieurs. Admît-on la transformation successive des espèces, encore faudrait-il rendre raison de la formation et de la présence de ces principes sans éléments préalables, sans organes pour les former, et c'est ce que l'unité de composition ne fera jamais.

Les tissus ont, dans les différents organes, une structure et une composition toutes différentes; plusieurs tissus sont absents dans plusieurs animaux, le tissu nerveux, ni même le système musculaire, ne peuvent être démontrés dans les hydres, ni surtout dans les éponges. Le tissu osseux n'existe que dans les vertébrés; dans les animaux inférieurs, tous les tissus sont confondus, et il n'y a, à proprement parler, qu'un seul tissu.

Le système musculaire même, dans les animaux qui le possèdent, suffit pour infirmer la thèse; un grand nombre de ses parties manquent à plusieurs animaux; et la disposition de ce système est différente suivant les classes, les genres mêmes, etc.

Que sera-ce maintenant si nous allons dans les organes et les appareils? La tête, le thorax manquent à un grand nombre d'animaux, qui ne sont, pour ainsi dire, qu'un sac ou un tube intes-

tinal; les membres manquent à un plus grand nombre encore, puisqu'à partir des mollusques, il n'y en a plus, à proprement parler, et après les premiers mollusques, il n'y a même plus rien qui puisse en tenir lieu. Dans les animaux mêmes qui ont tous les appareils, ils ne sont composés ni du même nombre de pièces, ni des mêmes organes; ils n'ont ni la même structure ni la même disposition.

Pour résumer, le nombre des éléments simples et de leurs combinaisons ou principes immédiats, varie aussi bien que leurs propriétés, non-seulement dans chaque groupe d'animaux, mais souvent dans les espèces du même groupe. La structure anatomique des tissus n'est pas la même chez tous les animaux; le nombre des tissus, leurs propriétés, et, par conséquent, leur composition intime, varient non-seulement pour les grands groupes, non-seulement pour des appareils, mais encore pour le même organe, pris à divers dégrés de la série animale.

Les mêmes appareils ne diffèrent pas seulement par la proportion des organes qui les composent, mais manquent souvent de plusieurs organes. Ces organes eux-mêmes ne diffèrent pas seulement sous le rapport du degré de développement; car, outre leur absence complète, il manque souvent aux mêmes organes plusieurs tissus et des parties qui se trouvent dans les autres animaux, et qui leur permettent des fonctions dont les animaux qui n'ont pas l'organe complet sont privés. Ces faits sont vrais de tous les appareils comme de tous les organes.

Nous pouvons donc conclure que l'unité de composition n'existe pas dans le règne animal; que, par conséquent, la transformation des espèces est impossible.

Nous avons vu, en effet, qu'il faut des organes pour former des corps organisés; or, comment un animal qui n'a ni les organes ni les tissus nécessaires pour former tels et tels produits qui ne peuvent être formés que dans ces organes et ces tissus, pourra-t-il arriver à les produire? Cela est impossible. Mais s'il n'a pas ces produits, comment pourra-t-il former les tissus et les organes? Cela n'est pas plus possible. Un mollusque, qui n'a point de tête, aura beau varier les circonstances, jamais il n'aura une tête; un mollusque et un articulé, quel que soit le changement des milieux et des circonstances influentes, n'auront jamais un squelette; mais bien plus, jamais un canard ne deviendra un gallinacé, ni celui-ci un oiseau de proie: les faits journaliers, continuels, et toujours les mêmes depuis qu'on observe, démontrent donc jusqu'à la dernière évidence que les circonstances, les besoins et les milieux ne peuvent opérer la transformation des espèces.

Mais un fait plus profond encore vient opposer une barrière infranchissable à cette transformation des espèces. L'animal vient au monde tout formé; il s'est développé dans l'œuf ou la matrice, ce qui est la même chose au fond, pour les circonstances et les milieux dans lesquels il est appelé à vivre; et quand il arrive à la lumière, il a tout ce qu'il lui faut pour satisfaire ses besoins dans ces circonstances et ces milieux. Il a pourtant été formé loin de ces circonstances et de ces milieux; il existe complet avant d'avoir éprouvé, en quoi que ce soit, l'influence de ces circonstances et de ces milieux. Il est donc de toute évidence que les circonstances et les milieux n'ont aucune part à l'organisation, qui se forme indépendamment et en dehors d'eux.

Concluons donc que la thèse de l'unité de composition et celle de l'influence des circonstances et des usages sont insoutenables, et que, par conséquent, la transformation des espèces est inadmissible.

Ce n'est pas tout: les animaux n'ont ni la même forme, ni le même plan, et l'unité de plan n'existe pas plus que l'unité de forme, pas plus que l'unité de composition; et, comme nous l'avons fait pour la composition, nous pourrions suivre tout aussi bien la démonstration jusque dans les espèces.

Mais, de l'existence même de plans divers, de plans spéciaux et pour un but général, ressort une conséquence de la plus haute importance. En effet,

puisqu'il existe des plans divers, saisissables et géométriquement démontrables, dans le règne animal, et qu'il est dans la nature de tout plan, même matériel, et surtout immatériel, d'être nécessairement primitivement intellectuel et conçu avant d'être exécuté, il est rigoureux d'en conclure qu'il existe une intelligence qui a conçu ces plans divers avant de les exécuter pour un but général.

Cependant, il faut bien en convenir, le phénomène de la transmission de la vie est encore pour nous un mystère tout aussi et peut-être plus impénétrable que les autres fonctions. Malgré cela, la science et l'observation nous en montrent assez pour qu'il soit impossible de méconnaître encore ici la sagesse et la puissance de celui qui a si bien coordonné toutes les lois de la nature qu'elles tendent toutes à la conservation intacte de son œuvre. La science nous montre ici toujours le même plan général, toujours la même harmonie conservée par les modifications mêmes du plan. Ainsi tous les animaux commencent par un œuf, par un germe; le concours de deux individus est le plus souvent nécessaire pour la transmission de la vie. Et ici l'hermaphroditisme n'est pas une objection, puisque, quand il est insuffisant, comme dans les limaces, le concours de deux individus est nécessaire; et dans le cas de l'animal unisexué, ce n'est qu'un hermaphroditisme suffisant et plus profond. La production par gemme ou scissipare, n'étant qu'une continuation de l'être qui possède en lui les deux puissances génératives, doit sans doute être ramenée à la même loi. Quoi qu'il en soit, pour nous en tenir aux faits nettement démontrés, cette grave fonction, une des plus importantes de l'organisme, puisque, sans elle, toute vie aurait bientôt cessé, n'a point été confiée à un pur hasard de rencontre moléculaire; mais, au contraire, les précautions les plus grandes ont été prises par le Créateur pour assurer la perpétuité de son œuvre et l'accomplissement de son divin commandement : « Soyez féconds et multipliez-vous. » Par là, toutes les espèces, entrant en participation de la puissance créatrice, dont elles nous révèlent l'image, sont chargées de se perpétuer, chacune indépendamment les unes des autres. Elles forment comme une association à part, parfaitement tranchée, dont tous les individus se ressemblent et savent se reconnaître entre eux. Le mélange des espèces aurait détruit l'harmonie de l'échelle de la création; mais son auteur y a pourvu, d'abord par les divers modes de reproduction, par la conformation même des organes reproducteurs, et enfin, en frappant d'infécondité les individus nés de l'accouplement illégitime d'espèces voisines, entre lesquelles seules ces sortes de violations peuvent avoir lieu. Cela seul prouve la réalité des espèces, qui ne peuvent être et ne sont point une abstraction, comme serait, par exemple, l'animal; l'animal, en effet, n'existe pas; il n'y a que des animaux que nous renfermons tous sous l'idée abstraite d'animal; mais l'espèce est aussi réelle que l'individu. Car on conviendra bien au moins qu'un individu, *dans l'état actuel*, ne peut exister seul et par lui-même : il lui faut un père et une mère, créés évidemment l'un et l'autre pour donner naissance à un individu qui leur ressemble. Voilà donc trois individus qui ont ensemble des rapports si intimes, si réels, si indispensables, que, l'un des trois venant à manquer aux deux autres, ceux-ci finiront bientôt par disparaître, et laisseront un vide dans la série des êtres. Eh bien! c'est cette triade, cette réunion d'individus semblables, sur l'existence et les rapports indispensables desquels est fondée la perpétuité de la création et l'existence même de l'individu, qui constitue la réalité qu'on appelle espèce. Sans doute, sans individus point d'espèce; mais aussi sans espèce point d'individus : l'espèce est la source des individus, et ceux-ci sont en quelque sorte les gouttes d'eau qui viennent alimenter la source. L'individu se maintient par la nutrition, l'espèce par la génération, que l'on peut définir la nutrition de l'espèce.

Cependant, la question des espèces, qui est fondamentale, a été traitée avec tant de légèreté par la plupart de ceux

qui l'ont abordée, qu'il n'y a pas moyen de rien asseoir de solide sur la divergence des opinions à cet égard. La raison de cette divergence est beaucoup plus importante qu'on ne le croit vulgairement. La fixité des espèces est, en effet, le nœud de la grande difficulté entre le matérialisme, le panthéisme et la thèse catholique. Il est donc important de la discuter jusqu'au fond.

Tant qu'on ne voudra pas partir de principes fixes et bien assis, il sera impossible de s'entendre. Or, pourtant, la définition rationelle de l'espèce est la seule base de la science, qu'il ne faut pas espérer de pouvoir constituer tant qu'on ne sera pas nettement fixé sur la nature, la valeur et la définition rationelle et logique de l'espèce. Il est donc de la plus haute importance de discuter sur quoi doit reposer la définition de l'espèce.

Ceux qui nient la fixité des espèces ont cherché à en faire reposer les caractères distinctifs et essentiels sur des qualités telles que la grandeur, la couleur, les proportions des parties, etc., qui devaient nécessairement favoriser leur opinion, si on les admettait comme caractères fondamentaux de l'espèce : de là ces définitions vagues de l'espèce, qui ne sont assises sur aucun principe, telles que celle-ci : *l'espèce est la collection d'individus semblables et de même nature qui existent, quoique nous ne puissions observer que certains de ces individus, et jamais à la fois la collection entière.* C'est donc la similitude des individus de même nature qui fait ici l'espèce ; de sorte que cette similitude venant à disparaître, l'espèce change et se modifie ; et la conséquence est que les espèces n'étant point fixes, il n'y a réellement que des individus qui ne tiennent les uns aux autres par aucun lien indissoluble ; partant qu'il n'y a point de principe scientifique, et que par conséquent la science est nulle, car la science n'est possible qu'autant qu'à l'aide de principes, de lois permanentes, on peut remonter à la prévision. La destruction de la science est donc la première conséquence de la négation de l'espèce.

Mais si la négation de l'espèce est appuyée sur des raisons fausses, ou, ce qui revient au même, si les caractères sur lesquels on veut faire reposer l'espèce artificielle ne sont pas de vrais caractères *spécifiques*, il s'ensuit que cette négation n'est pas recevable, puisqu'elle n'est appuyée sur rien. Examinons donc ces caractères divers. D'abord, la grandeur ne peut pas être un caractère de l'espèce. En effet, tout le monde admet que le chien domestique est une seule espèce. Il y a une si grande variété de taille depuis le chien de manchon jusqu'au lévrier et au chien de Terre-Neuve, qu'il est impossible d'admettre que la taille soit un caractère de l'espèce. L'espèce cheval, qui comprend aujourd'hui au moins trente races ou variétés, offre également cette variété de taille. Bien plus, l'homme, dans nos pays, que personne ne pensa jamais à considérer comme d'espèce diverse, offre une telle variété de taille, qu'il est presque impossible d'en tenir compte ; mais cela non-seulement dans une même nation, mais souvent dans la même famille. La taille n'est donc pas un caractère de l'espèce.

La couleur est dans le même cas ; plus on s'élève dans la série animale, plus, en général, la couleur est fixe ; plus on descend, plus aussi la couleur varie. Depuis le chimpanzé jusqu'aux chats, la couleur est assez fixe ; mais à partir du chien, la couleur, surtout dans les animaux domestiques, offre toutes les nuances : les chiens, les chevaux, les bœufs, en fournissent les plus fortes preuves. En effet, le blanc, le noir, le gris, le tigré, le bai, etc., se trouvent dans toutes ces espèces.

La proportion des parties est en rapport avec la taille et en dépend ; elle ne prouve par conséquent rien de plus que la taille.

Le nombre des parties ne peut pas même être un caractère de l'espèce ; car on remarque, par exemple, quelquefois une vertèbre de plus dans certains squelettes d'hommes blancs que dans les autres squelettes d'hommes de même couleur et de même nation. Ce fait ou d'autres analogues se retrouvent également dans des animaux que tout le

monde regarde comme étant de même espèce.

Ainsi donc ni la taille, ni la couleur, ni les proportions des parties, ni leur nombre, ne peuvent être considérés comme des caractères essentiels de l'espèce.

Les variétés ont fourni une nouvelle objection contre la fixité des espèces; cela tient à deux choses : la première, parce qu'on n'a pas voulu comprendre ce qu'est l'espèce; et la seconde, parce que l'on n'a plus compris ce que c'est qu'une variété. En effet, les variétés sont fondées sur la taille, la couleur, la proportion des parties, etc. Or, ces caractères, n'étant nullement essentiels à l'espèce, ne prouvent absolument rien pour les variétés.

Mais toutes ces objections disparaîtront quand nous nous serons formé une idée juste de l'espèce. Un individu d'abord n'est pas généralement l'espèce; car un individu seul ne peut se maintenir, ni se perpétuer; et s'il n'y a que des individus isolés, le règne animal disparaît par leur destruction. L'espèce repose sur la faculté de se reproduire et de se perpétuer dans le temps et dans l'espace. Mais, pour se reproduire, il faut des organes qui, par leur différence, constituent les sexes. Le sexe mâle n'est pas plus l'espèce que le sexe femelle; il faut les deux pour constituer l'espèce. Dans les animaux qui portent les deux sexes sur un seul individu, et où ces deux sexes sont suffisans à la reproduction, l'espèce, l'animal proprement dit, existe dans un seul individu. Dans les animaux chez qui les deux sexes sont séparés, un seul individu n'est pas l'animal complet; ce n'en est que la moitié, tellement que si, dans l'espèce du bœuf, par exemple, tous les mâles venaient à disparaître, les femelles disparaîtraient aussi, et l'animal bœuf n'existerait plus; un individu n'est donc pas l'animal; car l'animal est un être stable, en ce sens qu'il existe perpétuellement tant que les circonstances dans lesquelles il est appelé à vivre sont suffisamment favorables. Or, l'individu seul, par cela même qu'il est seul, n'est qu'un être passager, sans aucune suite; il n'est donc pas un être complet de la nature; car les êtres complets de la nature sont stables. La conséquence rigoureuse qui sort de là, c'est que l'animal n'est pas l'individu, mais bien l'espèce. Dans les animaux inférieurs, qui ont l'hermaphrodisme suffisant, ou, si l'on aime mieux, les deux parties essentielles à la perpétuité, à la stabilité de l'animal, l'espèce est constituée par un seul individu, et l'animal aussi. Dans les animaux qui portent les deux sexes sur deux individus, l'espèce ou l'animal consiste dans deux individus qui ne peuvent se perpétuer l'un sans l'autre. Nous devons donc définir l'espèce : *l'espèce est l'animal muni d'organes, réunis ou séparés, à l'aide desquels il peut se perpétuer dans le temps et dans l'espace, avec ses mêmes propriétés et qualités plus ou moins développées dans un certain* LAXUM *ayant ses* MAXIMA *et ses* MINIMA *déterminés par les circonstances et les milieux, mais qui ne peuvent être dépassés sans que l'animal périsse.*

Nous disons que l'espèce est l'animal qui peut se reproduire avec ses mêmes propriétés et qualités plus ou moins développées : ainsi, dans l'espèce chien, la taille, la couleur, la proportion des parties, comme, par exemple, la longueur des oreilles, la forme de la tête, sont plus ou moins développées dans le lévrier, le boule-dogue et le chien de manchon, et pourtant c'est le même animal spécifiquement parlant, puisqu'ils peuvent produire ensemble.

Mais le laxum de ce plus ou moins grand développement a ses *maxima* et ses *minima*, c'est-à-dire ses points extrêmes déterminés par les circonstances, soit de nourriture, soit de climat, soit d'habitation, soit de domesticité, soit d'habitude de travail ou de repos, etc. Et c'est là ce qui constitue les variétés ou races, lesquelles représentent l'espèce; car elles sont toutes sorties d'un type primitif; et si l'on vient à changer notablement les circonstances dans lesquelles se maintiennent ces variétés, il en résultera de nouvelles variétés plus grandes ou plus petites; et sans aucun doute qu'on pourrait remonter ainsi au premier type, et même reproduire à la longue les autres variétés,

si elles avaient disparu. Les extrêmes du laxum ne peuvent pourtant être dépassés sans que l'animal périsse; c'est-à-dire que si vous changez trop fortement les circonstances et les milieux, loin d'obtenir une variété, vous faites périr l'animal, soit que vous changiez sa nourriture, soit que vous le transportiez dans un milieu trop brusquement différent.

Un fait important, c'est que le laxum des variétés de l'espèce est bien moins étendu pour les animaux libres, sauvages, que pour les animaux domestiques, ce qui prouve encore la fixité de l'espèce.

L'espèce ainsi nettement définie, tous les individus qui reproduisent ensemble d'autres individus féconds et propres à perpétuer l'espèce, sont de la même espèce, quelles que soient d'ailleurs les variations qui les distinguent. Mais ceux qui ne produisent que des mulets inféconds, ou des individus qui, quoique féconds, remontent, après une ou plusieurs générations, à l'une des espèces sources, et par conséquent ne perpétuent pas l'espèce, ne sont pas de la même espèce. Ainsi, l'âne et le cheval, qui produisent des mulets inféconds, ou des mulets qui ne sont féconds que pour un temps, forment évidemment deux espèces distinctes.

S'il n'y a cependant que des individus, tous ces rapports indispensables dont nous venons de parler sont une fiction: les accouplements des mêmes espèces entre elles ne sont point une loi de la création, puisque la réalité des espèces, sur laquelle peut seule être fondée cette loi, n'existe pas; car on nous accordera bien au moins qu'une loi ne peut pas régir une abstraction. De là suit que des individus quelconques peuvent produire ensemble; que la génisse et le cheval, par exemple, peuvent produire ensemble. Et pourquoi, en tirant les conséquences rigoureuses, l'éléphant et la fourmi, qui sont deux individus, ne pourraient-ils pas donner naissance à une fourmi-éléphant?

Pourquoi, s'il n'y a que des individus, ceux-là mêmes qui le prétendent considèrent-ils les produits de deux espèces différentes comme des anomalies, des monstruosités, qui ne ressemblent complétement ni à leur père, ni à leur mère, et qu'on qualifie du nom d'hybrides, comme pour marquer l'injure faite à la nature dans leur production? Ne serait-ce pas parce qu'en niant les espèces ils se trouvent forcés de les admettre, surtout en voyant que non-seulement les faits communs qui se passent tous les jours sous nos yeux, trop généraux sans doute pour suffire à nos esprits insoucians des choses ordinaires, mais encore les faits rares et extraordinaires, prouvent la réalité, l'existence de l'espèce? Car c'est un fait que les mulets ne naissent qu'en domesticité; c'est un fait que l'individu produit par deux espèces est le plus souvent infécond; c'est encore un fait que ces produits, bien que féconds pour un temps très court, ne tardent pas à remonter à l'un des types originels; et on n'a jamais pu démontrer que de ces accouplements illégitimes naissaient de nouvelles espèces. Les faits bien rares qu'on apporte pour prouver le contraire, ne prouvent, à notre avis, s'ils sont réels, rien autre chose sinon que l'on avait regardé comme appartenant à deux espèces distinctes des individus qui appartiennent réellement à la même espèce, puisqu'ils peuvent la perpétuer.

Concluons donc que les espèces sont une réalité, et non une abstraction, qu'elles sont fixes et permanentes, que par conséquent elles ont été créées ce qu'elles sont, sauf, sans doute, les variétés, en outre qu'elles sont distinctes, puisqu'elles ne peuvent se mélanger sans perdre leur fécondité.

Il nous reste à prouver qu'il y a dans le règne animal un ordre sérial et harmonique, et ce sera le sujet de la prochaine leçon.

L'abbé MAUPIED,
Docteur ès-sciences.

Sciences historiques.

COURS SUR L'HISTOIRE DES CROISADES.

QUATRIÈME LEÇON [1].

Croisades du Nord. — Elles sont préparées par les missionnaires irlandais et anglo-saxons. — Les premiers rétablissent la civilisation chrétienne sur les bords du Rhin et du Danube, et reprennent ces limites de l'ancienne puissance romaine. — Les seconds pénètrent au-delà, et se font les apôtres de la Germanie avec l'assistance des Carlovingiens. — Alliance de ces princes avec la papauté. — Saint Boniface. — Ses travaux et son martyre. — Nouvelle période dans la conversion de la Germanie. — Missions armées. — Guerres de Charlemagne contre les Saxons. — Colonies militaires et religieuses pour la défense et la propagation du Christianisme dans le Nord.

La politique carlovingienne, secondée par la valeur du duc Guillaume, venait d'abaisser les barrières du Midi et d'assurer les destinées de la civilisation chrétienne, en l'étendant jusqu'aux bords de l'Hèbre et aux îles Baléares, jusqu'aux montagnes de la Navarre et des Asturies. Les barrières du Nord, défendues avec le même acharnement, mais cédant à un ascendant non moins irrésistible, étaient tombées à leur tour; et, successivement reculées du Rhin au Wezer, du Wezer à l'Elbe, de l'Elbe à l'Oder, elles avaient ouvert le Danemark et l'ancien monde scandinave à l'influence religieuse et guerrière des Franks.

Au midi de la Germanie, le Danube, cette grande route stratégique et commerciale, limite de l'ancienne domination de Rome, avait rapidement porté le drapeau de Charlemagne jusqu'au fond de la Hongrie contre les races slaves, et l'avait fait flotter en face l'empire bysantin. C'est entre ce fleuve, le plus grand de l'Europe, qu'il semble diviser en deux parts, et l'Océan scandinave et germanique que Charlemagne eut à propager le Christianisme contre la religion d'Odin et l'antique paganisme du Nord.

Refoulées et pressées de nouveau dans cet espace d'où les nomades envahisseurs du 4[e] siècle s'étaient élancés sur l'empire romain, toutes ces vieilles races barbares semblaient attendre l'heure propice pour une nouvelle invasion. Les forêts druidiques de la Germanie leur servaient de campements; des excursions parfois heureuses contre les Franks y fortifiaient leur attente; enfin les audacieux guerriers de la Saxe étaient comme la légion sacrée de ce monde ennemi du Christianisme, et c'est contre eux que la politique carlovingienne eut à déployer ses plus mémorables efforts. D'abord la charité évangélique prépara l'œuvre par les missionnaires de la papauté; mais enfin le droit de représailles s'ajoute à la persuasion, et les plus terribles coups répondent à une sauvage violence : tel est le double spectacle qui va se dérouler sous nos yeux.

C'est alors que, détruisant sans pitié le paganisme saxon, Charlemagne fonda la nouvelle Germanie, la Teutonie chrétienne sur un sol encore barbare, il y a à peine mille ans. En fixant sur ce territoire inculte des populations mobiles et flottantes, il les incorpora sans retour à la société occidentale. Il les réunit à la portion déjà compacte et homogène du continent européen; et les soumettant à une organisation commune, à une même loi morale sous la tutelle de l'Église latine, il les opposa à la barbarie du Nord; il en fit la seconde sauvegarde des destinées de la civilisation.

« Cet événement du premier ordre, dit M. Mignet, a fermé la principale route par laquelle les tribus nomades de l'Europe septentrionale et des pla-

[1] Voir la III[e] leçon au n° 78, t. XIII, p. 416.

teaux de l'Asie s'avançaient de temps immémorial, jusque sur les bords de l'Océan et de la Méditerranée, en culbutant tout ce qu'elles rencontraient sur leur passage. Il a préparé et hâté l'heureuse transformation des peuples et des pays placés plus au nord, et qui, à leur tour, ont étendu le cercle de l'univers policé.

« Ainsi l'avénement de tout une race nombreuse, forte, intelligente, à un état social perfectionné que sa position la rendait capable d'accepter, mais non de produire ; la formation d'une digue centrale propre à arrêter ce torrent de peuples qui, d'intervalle en intervalle, inondait les contrées de l'Ouest et du Sud ; enfin l'unité européenne qui en a été assez promptement la suite [1]. »

Tels sont les glorieux et féconds résultats, tous sortis de l'alliance des Franks avec l'Église romaine, longtemps préparés par des missions dont on ne saurait trop rappeler le souvenir, et consacrés enfin par ces guerres chrétiennes contre les païens du Nord où Charlemagne eut peut-être à remplir pour la civilisation une tâche plus facile que dans ses guerres contre les Musulmans, mais où il ne se montra ni moins habile, ni moins grand que dans les croisades du Midi.

Et d'abord, connaissons bien les tentatives pacifiques d'assimilation avec cette Germanie toujours menaçante, d'où étaient sortis les barbares jadis transformés par l'influence romaine et par le Christianisme. Il s'agissait au 8e siècle de christianiser ce foyer même de la barbarie.

Le centre de cette nouvelle propagande civilisatrice devait être encore Rome ; son chef n'était plus le sénat ou l'empereur, mais le pape qui conservait les maximes de la ville éternelle et en appliquait les vieux desseins à la conquête spirituelle du monde.

Depuis qu'elle s'était répandue sur toute la surface de l'univers romain, l'Église songeait sérieusement aux conquêtes extérieures et elle mettait toute son ardeur dans l'exécution de cette nouvelle entreprise. S'étendre était dans sa nature. Elle avait un principe intérieur d'ambition, celui de la conquête des âmes et de la possession des intelligences, qui devait la conduire plus loin que n'était allée Rome militaire poussée par le désir de subjuguer des peuples et d'envahir des territoires. Elle avait à son service des soldats pacifiques, toujours prêts à se hasarder dans les pays lointains, à porter au milieu des barbares leur généreuse croyance et les usages du monde civilisé, à y affronter et à y recevoir la mort.

Ce mouvement de conquête avait commencé par les Iles Britanniques. Au 5e siècle, saint Patrice avait déjà converti la moins connue d'entre elles, l'Irlande, et en avait fait l'*île des Saints*. L'Irlande à son tour songea à convertir le continent ; et ses moines vinrent sans retard coloniser chrétiennement le Nord de la Gaule, recherchant à l'envi la gloire d'entrer les premiers dans la carrière qui se perpétue de nos jours sous le nom vénéré de *Propagation de la foi*. Leurs missions continentales réveillèrent l'activité de l'Église gallo-romaine, qui depuis le baptême de Clovis semblait oublier tout ce qui restait encore de paganisme dans les mœurs des Franks ; et leur dévouement à l'entière conversion de ces derniers permit de reprendre la limite du Rhin, perdue pour la civilisation occidentale à la suite des premières invasions. Tel fut le rôle des moines irlandais, en attendant que le dévouement des moines anglo-saxons, franchissant cette barrière, introduisît et consolidât plus tard le Christianisme dans l'ancienne Germanie.

Quant aux missions de ces derniers, elles peuvent et doivent être jugées par celles dont ils étaient eux-mêmes sortis. L'Angleterre convertie par Grégoire-le-Grand et par son envoyé le moine saint

[1] Nous ne croyons pouvoir mieux faire que de résumer, dans la plus grande partie de cette leçon, le mémoire où M. Mignet se montre aussi consciencieux érudit et profond penseur qu'éloquent historien. Les amis de la science chrétienne lui doivent à cet égard toute leur gratitude. Voyez dans le Recueil de l'*Académie des Sciences morales et politiques : Comment l'ancienne Germanie est entrée dans la société civilisée de l'Europe occidentale et lui a servi de barrière contre les invasions du Nord?* p. 673, t. III.

Augustin, avait été l'œuvre d'une sagesse pontificale qui procédait en tout avec une mesure ingénieuse et une prudence infinie. On en peut juger par ces paroles du chef à ses missionnaires trop rigides : *Retrancher tout à la fois dans des âmes sauvages*, leur écrivait saint Grégoire, *est impossible ; car celui qui veut atteindre le faîte doit s'élever par degrés et non par élans*[1]. Les superstitions anglo-saxonnes cédèrent bientôt devant cette règle de conduite, et d'autant plus facilement que celle-ci les avait d'abord tolérées avec plus d'indulgence.

Mais l'Angleterre, alors l'île de Bretagne, ne devint pas seulement chrétienne, elle devint lettrée. Ce complément de l'œuvre romaine, cette civilisation de l'esprit fut due principalement au moine Théodore que le pape Vitalien y envoya avec le moine Adrien en 668, pour être archevêque de Cantorbéry. Théodore était né à Tharse dans l'Asie Mineure, et il avait longtemps demeuré en Italie. Ce Grec de la Cilicie, qui avait étudié et s'était transformé à Rome, transplanté sous le ciel brumeux de la colonie pontificale, fit couler sur sa terre inculte, comme parlent les livres du temps, le fleuve de la science. Il enseigna les lettres grecques et latines, les doctrines de l'Église et les arts séculiers dans lesquels il était très versé. « Jamais, depuis qu'il arriva dans l'île « de Bretagne, dit Bède qui sortit de « son école, les Anglo-Saxons ne virent des temps plus heureux ; car ils « avaient des rois chrétiens, terreur « des barbares, et quiconque voulait « étudier les sciences sacrées trouvait « de suite des maîtres. » Il organisa plus fortement l'Église anglo-saxonne, dont les diocèses furent exactement limités et qui eut deux fois par an des synodes nationaux, présidés par le primat, chargés de choisir les évêques et de pourvoir à tous les besoins religieux. Grâce à lui, les études fleurirent dans les monastères, au point que l'île de Bretagne devint au 8e siècle un centre littéraire presque aussi important que l'Italie même. Elle entretint des relations assidues avec la métropole du Christianisme ; et quoiqu'il fallût passer la mer et traverser le continent dans sa largeur, pour se rendre à Rome, les deux routes de Boulogne et de la Basse-Loire furent couvertes de pèlerins anglo-saxons et de religieux qui y allaient et qui n'en revenaient pas toujours. De cette grande école sortirent à la fois les hommes les plus célèbres du siècle par leurs ouvrages, tels que Bède et Alcuin, les régénérateurs littéraires de la Gaule, avec saint Boniface et ses disciples, apôtres de la Germanie.

Voyons maintenant comment les missionnaires irlandais et anglo-saxons se partagèrent l'œuvre qui devait préparer celle de Charlemagne.

Les invasions germaniques, dit M. Mignet dont nous reproduisons le passage, avaient rempli d'une population nouvelle les extrémités septentrionales de l'ancien empire romain. Avant donc de commencer de nouvelles conquêtes pour le compte du Christianisme et de la civilisation, il fallait rentrer dans ces anciennes possessions du monde policé. Il fallait d'abord reprendre la ligne du Rhin et du Danube, et après avoir atteint de nouveau cette forte position des Romains, s'avancer dans l'intérieur du continent pour le transformer, afin de n'être plus exposé à la perdre. Telle fut aussi l'œuvre successive des missionnaires irlandais et des missionnaires anglo-saxons. Les colonies irlandaises se répandirent pendant le 7e siècle sur la partie païenne du continent situé en deçà du Rhin, et les colonies anglo-saxonnes passèrent ce fleuve dans le 8e siècle et convertirent la Germanie elle-même.

Le plus célèbre des colons irlandais fut saint Colomban, disciple de Comgaël, fondateur du monastère de Colm-Kill. Il quitta le couvent de Binghor où il avait été élevé, et il s'embarqua pour la Gaule avec douze compagnons, au nombre desquels étaient saint Gall, saint Magnoald et saint Sigebert. Il aborda sur les côtes de l'Armorique,

[1] S. Greg., *Opera*, lib. XI, *epist.* 76. Nam duris mentibus simul omnia abscidere, impossibile esse non dubium est; quia is qui locum summum ascendere nititur, necesse est ut gradibus vel passibus, non autem saltibus elevetur.

et s'avança vers l'Est, jusque dans les Vosges, dont sa piété et celle de ses disciples allaient faire bientôt une sorte de Thébaïde de l'Europe. Il y construisit la fameuse abbaye de Luxeuil qui devint la métropole d'une foule d'autres monastères et l'école de toute la Gaule du Nord.

Attirés par sa réputation de sainteté, beaucoup de Franks, de Gallo-Romains, de Bourguignons du voisinage, et ensuite des contrées lointaines, se firent les compagnons de toutes ses entreprises. Après lui, saint Gall et saint Sigebert civilisèrent l'Helvétie allemande. Tandis que l'Helvétie septentrionale ou germanique était encore idolâtre dans sa plus grande partie. On y adorait Wodan ou Odin, et on y jetait des chevaux au dieu du Rhin dans le gouffre de Schaffhouse. Toutefois, le Christianisme avait commencé à y pénétrer dans le siècle précédent. Fridolin, autre Irlandais de naissance, avait fondé le monastère de Sickengen, dans une île du Rhin, et peu de temps après, deux chefs des hautes Alpes, Urso et Landulph, lui ayant donné une vallée dans la Rhétie, près des sources de la Limmat, il y construisit le monastère de Saint-Hilaire, qui donna naissance à Glaris. Il avait aussi fondé vers 520, sur les bords de la Moselle, un autre monastère du même nom (Hilarium), qui reçut plus tard celui de Saint-Avold. Ces premières dénominations tenaient alors à la grande dévotion qu'on avait pour saint Hilaire de Poitiers, dont plusieurs missionnaires irlandais semblent s'être faits les disciples.

Quoi qu'il en soit à cet égard, le mouvement religieux imprimé par Colomban et entretenu par l'abbaye de Luxeuil, conduisit à des résultats non moins décisifs dans la Gaule que dans l'Helvétie. De grands propriétaires, des comtes, des officiers du palais chez les Mérovingiens, embrassèrent la vie cénobitique, et donnèrent, ainsi que les rois franks, de vastes terrains incultes pour y fonder des monastères. « Des essaims de moines, dit un auteur contemporain, se répandirent alors, non seulement dans les champs, dans les *villæ*, dans les *castella*, dans les bourgs, mais dans le fond des déserts. » Sous les disciples de Colomban, ces essaims pénétrèrent au nord-est dans la forêt des Vosges, qu'ils remplirent de leurs établissements. Sa partie intérieure vit s'élever dans ses plus profondes épaisseurs les quatre monastères de Sénone, d'Etival, de Saint-Diey, de Moyen-Moutier, placés à quelque distance les uns des autres et formant la croix. Mais toute cette région, couverte d'antiques forêts, traversée par des fleuves si propices aux fondations monastiques, appartenait alors au royaume d'Austrasie, et se civilisait en même temps que s'élevait dans ce royaume la grande et chevaleresque famille de saint Arnould, évêque de Metz, de Pepin d'Héristal et de Charles Martel. L'hostilité momentanée que celui-ci témoigna aux églises nouvelles dont les progrès semblaient tout envahir, ne prouve que mieux combien la souche carlovingienne fut alimentée de l'élément religieux apporté par les missionnaires irlandais ou anglo-saxons. Le siége de cette famille, situé entre la Gaule romaine et la Germanie, était en effet le lieu de passage de ces pieux voyageurs allant à Rome et retournant dans leur patrie. Ils ne pouvaient faire autrement que de s'arrêter dans des lieux pleins de la gloire de leur saint compatriote, Colomban; et de là ces premiers liens qui rattachèrent plus tard la famille de Charlemagne aux îles Britanniques, colonies de la nouvelle Rome, et à Rome même, centre de la chrétienté.

Cependant les rivages de la Gaule qui avoisinent l'Angleterre, et les fleuves qui coulent à cette partie de l'Océan depuis la Seine jusqu'au Rhin, les forêts et les landes qu'ils traversaient alors, les marécages qu'ils formaient dans leur cours ou à leur embouchure, virent peu à peu leurs habitants à moitié sauvages et idolâtres conquis à la civilisation.

Des moines irlandais, avec l'aide du clergé frank, y continuaient l'œuvre qui avait colonisé les Vosges, la Lorraine, l'Helvétie et l'Alsace. Le Northumbrien Willibrod, élevé dans le monastère de Colm-Kill, et parti des Hé-

brides en 690, avec douze compagnons, vint porter le Christianisme entre la Meuse et la rive gauche du Rhin, pays occupé par les sauvages et idolâtres Frisons. Le pape Sergius, auprès duquel il se rendit ensuite, l'investit des mêmes pouvoirs que Grégoire-le-Grand avait donnés au moine Augustin, lui accorda le *pallium*, et substitua, selon la coutume romaine, à son nom de Willibrod, le nom allégorique de *Clemens*. Willibrod, dans une prédication de quarante années, convertit la Frise cisrhéane. Il fonda l'archevêché d'Utrecht, établit, entre autres monastères, celui d'Epternach, dans le voisinage de Trèves, et le destina à recevoir les étrangers qui se dévouaient à la conversion des Frisons. Il abattit les arbres sacrés de ces barbares, enleva leurs idoles, construisit des basiliques, et pénétra, non sans de grands périls, dans la Frise transrhénane, jusqu'à l'île de Fositeland, où se trouvait leur grande Divinité.

Mais la conversion de la Germanie, dans laquelle s'étaient engagés, à l'ouest, l'Irlandais Kilian et trois de ses compagnons, chargés d'une mission par le pape, et à l'est, Rutpert et Corbinien, était réservée à d'autres moines. Ceux de l'Irlande avaient assez fait en colonisant la Gaule septentrionale jusqu'au Rhin. L'ancienne ligne de la civilisation, perdue à la suite des invasions, était de nouveau atteinte de ce côté. Il s'agissait maintenant de la porter plus loin, et d'incorporer la Germanie dans la société chrétienne et policée. Ce fut l'œuvre et la gloire des moines anglo-saxons qui succédèrent aux Irlandais dans cette grande mission, et de leur admirable chef, le bénédictin Winfried, connu sous le nom romain de saint Boniface que lui donnèrent les papes, comme expression et récompense de son utile dévouement.

Winfried, né vers l'an 680 ou 683, se rendit à Epternach, auprès du vieux missionnaire Willibrod, sous lequel il fit sa première campagne contre les païens. Cet abbé étant mort, on voulut élire Winfried à sa place; mais il refusa cet honneur, et, toujours conduit par le goût des pélerinages et de la prédication, il partit, en 718, pour se rendre à Rome. Il traversa seul des mers et des terres inconnues, jusqu'à ce qu'il eût rassemblé sur son chemin une multitude de serviteurs de Dieu, conduits vers le même but, et animés du même esprit que lui. Grégoire II, qui honorait alors le trône pontifical, l'interrogea sur ses doctrines; et, après s'être assuré qu'il avait la force d'âme et la persévérance de volonté réclamées par le périlleux apostolat qu'il ambitionnait, il l'envoya évangéliser la Germanie.

Winfried partit de Rome dans les premiers jours de mai de l'année 719, et se rendit en Thuringe. Presque tous les peuples de race germanique qui habitaient au-delà du Rhin étaient alors sous la dépendance plus ou moins étroite des Franks, par lesquels ils avaient été vaincus. Mais ces Franks mérovingiens n'avaient pas pris le Christianisme pour auxiliaire de leur victoire; ils avaient employé les armes qui soumettent, et ne s'étaient pas servi de la civilisation qui transforme. Aussi quelques faibles lueurs de la civilisation chrétienne avaient-elles à peine éclairé la Thuringe, qui était vite retombée dans ses primitives obscurités.

Tout changea, lorsque les Franks austrasiens reprirent sous Pepin d'Héristal et sous Charles Martel, la marche conquérante et l'esprit guerrier qui avaient animé leurs ancêtres; ils s'étendirent à la fois au sud et au nord, et reparurent en vainqueurs au-delà du Rhin comme au-delà de la Loire. Ils assujettirent les Frisons, replacèrent dans leur dépendance les Bavarois et les Thuringiens, et attaquèrent avec succès les Saxons. Ils furent heureux de trouver dans les moines, qui voulaient étendre les conquêtes du Christianisme, des auxiliaires capables d'affermir les leurs, et ils se montrèrent disposés à seconder leurs efforts spirituels de toute l'influence des moyens militaires. Ce fut sur ces entrefaites, et lorsque Charles Martel venait de remporter, à la tête des Franks austrasiens, les trois victoires de Stavelo, de Vinci et de Soissons sur les Franks neustriens, que se présenta Winfried. Le saint missionnaire fut immédiatement accueilli et encouragé dans ses projets de transformer les peu-

ples d'outre-Rhin, qui, depuis sept siècles qu'ils étaient en communication avec l'Occident civilisé, n'avaient subi presque aucun changement.

Winfried se rendit d'abord en Thuringe, et sa parole y prospéra assez pour qu'il pût passer dans le pays voisin occupé par les Hessois, qui confinaient avec les Saxons. Il donna le baptême à plusieurs milliers d'entre eux, et bâtit une église et un monastère à Amoneburg. Mais au milieu de ces premiers succès, son âme se repliant tout à coup sur elle-même, il s'aperçut de son isolement, et se reprit d'amour pour les lieux qui l'avaient vu naître. Au milieu des pays sauvages qu'il parcourait et des barbares grossiers dont il visitait les huttes de bois, il se sentit souvent saisi de tristesse et de mélancolie. Quel est le missionnaire chrétien qui, loin de sa patrie d'ici-bas et dans l'attente de celle d'en haut, n'ait éprouvé une de ces sublimes faiblesses? Winfried renoua donc avec sa chère Bretagne d'étroites relations. « La crainte « du Christ et l'amour du pèlerinage, « écrivait-il à son ancien maître, l'évê« que Daniel, ont mis entre nous de « longs et vastes espaces de terres et de « mers; c'est pourquoi j'expose à votre « paternité les angoisses de mon âme « fatiguée. » Il lui demandait aussi des instructions, et il est curieux de voir de quelle manière subtile et sensée le sage évêque Daniel, à l'exemple des recommandations de saint Grégoire au moine Augustin, l'engageait à procéder avec les barbares pour s'emparer doucement de leur esprit.

« Ne leur oppose point, lui écrivait-il, « d'arguments contraires à la généalo« gie de leurs faux dieux. Admets leur « opinion qui prétend que des dieux en « ont engendré d'autres dans les em« brassements du mari et de la femme : « afin du moins que tu leur prouves « que des dieux et déesses, nés comme « des hommes, sont plutôt hommes que « dieux, et que, n'existant pas aupa« ravant, ils ont donc eu un commen« cement.

« Toutes ces choses et beaucoup d'au« tres, tu dois les leur objecter, non en « les insultant, mais paisiblement et « avec une grande modération, et, par « intervalles, comparer leurs supersti« tions à nos dogmes chrétiens, et pour « ainsi dire les prendre en flanc, afin « que les païens, plus honteux qu'irri« tés, rougissent de telles absurdités. Il « faut aussi leur objecter, si leurs dieux « sont tout-puissants et non-seulement « récompensent leurs adorateurs, mais « punissent leurs contempteurs, pour« quoi dès lors ils épargnent les chré« tiens, qui leur arrachent presque tout « l'univers et renversent leurs idoles? Et « pourquoi les chrétiens qui possèdent « des provinces fertiles, abondantes en « vin, en huile et autres richesses, « n'ont laissé aux païens et à leurs « dieux que des terres toujours attris« tées par le froid, dans lesquelles, déjà « chassés du reste de l'univers, ils s'ima« ginent faussement régner encore? »

Encouragé dans son œuvre par les conseils de son maître et ami, Winfried acquit bientôt, dans le pays d'outre-Rhin, autant de renommée que d'ascendant, et il crut devoir envoyer un de ses disciples auprès de Grégoire II pour lui rendre compte de sa mission. Mais le pape aimant mieux s'entendre avec lui de vive voix, le manda lui-même auprès du Saint-Siége. Il le reçut dans la basilique de Saint-Pierre, et, après l'avoir questionné et entendu tout un jour, charmé de ses succès, convaincu et frappé de sa supériorité, il le nomma, à ce second voyage, *évêque régionnaire*, c'est-à-dire sans siége déterminé et sans autres limites dans sa juridiction que celles qui seraient marquées par ses conquêtes. C'est alors qu'en adoptant Winfried au nom de l'Église romaine, Grégoire II changea son nom en celui de *Bonifacius*.

Il lui remit encore avant son départ un livre du *droit canon*, lui enjoignant d'enseigner ce droit tant au clergé qu'aux peuples nouveaux. Il y ajouta la *correspondance* de Grégoire-le-Grand avec le moine Augustin, comme propre à le diriger dans son entreprise, et à résoudre d'avance, pour lui, quelques questions délicates. Entre autres recommandations utiles, il l'invita à ne pas refuser de s'asseoir à table avec les chefs barbares qui lui prêteraient assis-

tance : « Car, lui disait-il, il arrive « souvent que ceux qui sont éloignés « par les rigueurs de la discipline de « la pratique de la vérité, sont rame- « nés, par le charme des repas et par de « douces observations, dans la voie de « la justice. » Il l'assura de la protection immédiate du siége apostolique, et le renvoya en lui remettant des lettres pour le duc des Franks, auquel il recommanda de l'aider et de le défendre.

Muni de ces lettres, Boniface partit de Rome, et se rendit d'abord auprès de Charles Martel, dont le patronage lui était indispensable.

Ayant obtenu cette puissante assistance, Boniface s'avança dans le pays des Hessois et des Thuringiens. Il y renversa les arbres sacrés, et du bois du plus grand de tous, qui s'appelait *arbor Jovis*, l'arbre de Jupiter, il construisit un oratoire à saint Pierre. Il ramena les chrétiens grossiers de ces pays aux principes que leur ignorance avait dénaturés, aux règles de conduite que leur barbarie avait entièrement violées; et il fonda en Thuringe la première église chrétienne.

Sentant alors le besoin de s'adjoindre un plus grand nombre de disciples, il s'adressa à ses compatriotes de l'île de Bretagne pour obtenir de nouveaux coopérateurs, et il leur demanda jusqu'à une colonie de religieuses auxquelles il voulait confier l'éducation des femmes barbares. Tous ces auxiliaires de Boniface prirent une part notable à la conversion de la Germanie, et jouèrent un rôle important sous les règnes de Pepin et de Charlemagne.

Plaçant et employant chacun de ses disciples selon ses aptitudes, Boniface, dit M. Mignet, eut à se féliciter de leur habile coopération. « Il destina la douce et savante Lioba à préparer par les enseignements une autre condition aux femmes de la Germanie. Lioba avait été élevée dans l'île de Bretagne, au monastère de Winbrunn, alors gouverné par Tetta, sœur d'un roi anglo-saxon. Elle s'y était appliquée, dit son biographe, bien plus à la lecture des saintes Écritures qu'au travail des mains. Outre les deux testaments, elle possédait les paroles des Pères, les décrets des conciles et le droit ecclésiastique. Elle usait de tout avec discrétion. Elle avait, ajoute-t-il, un aspect serein, un langage agréable, un esprit élevé; elle était très patiente dans son espérance; jamais nul ne vit une malédiction sortir de sa bouche, et jamais le soleil ne se coucha sur sa colère. Sa réputation de pureté et de science avait pénétré jusqu'à Boniface, qui la demanda à l'abbesse Tetta. Il fonda pour elle le monastère de Bischoffheim, qui devint l'école des femmes germaniques et qui fournit des supérieures à toutes les abbayes d'outre-Rhin. Boniface l'aima d'une affection chaste et tendre, et il demanda qu'à sa mort leurs os reposassent dans le même sépulcre, *afin qu'après avoir servi le Christ pendant leur vie, ils pussent aussi attendre ensemble le jour de la résurrection.* »

Ce fut à l'aide de ces nouveaux collaborateurs que Boniface étendit et consolida le Christianisme dans la Franconie, la Thuringe et la Hesse. Il poursuivit sans relâche pendant quatorze ans, après son second voyage à Rome, cette œuvre à laquelle il avait déjà auparavant consacré quatre années. Ses succès furent rapides et considérables. Mais quelle fut la cause de leur progrès? C'est ce qu'il faut examiner pour comprendre au point de vue politique et moral ce qui distingua les croisades contre les païens du Nord des croisades contre les Musulmans du Midi.

Contre ces derniers les Carlovingiens n'essayèrent nullement de l'influence de leurs missionnaires, et plus tard nous dirons pourquoi. Contre les premiers au contraire l'action des missionnaires chrétiens fut toute puissante, et nous voyons quel appui elle trouva dans la politique carlovingienne. Le succès de ces missions tient donc à des causes qui ne se retrouvaient point dans l'islamisme et appartenaient à l'état social des hommes du Nord. La principale était l'absence chez les barbares de toute croyance positive fixée par l'écriture : ce qui condamnait leur religion vague et traditionnelle à une infériorité sans remède et à une défaite inévitable, dès que s'engagerait le premier combat sérieux. La seconde cause, suite lo-

gique de la première, était dans l'absence d'un sacerdoce distinct et organisé; car il n'y avait point parmi les Germains de caste sacerdotale : les chefs étaient les prêtres de la peuplade comme les pères de famille étaient les prêtres de la maison. Les uns et les autres faisaient les sacrifices et consultaient les augures pour les entreprises publiques ou pour les actions particulières. Or, de ce que la classe militaire était en même temps la classe sacerdotale, et de ce qu'il n'y avait pas une corporation religieuse spécialement chargée de la pratique et de la défense du culte, il résultait que les chefs germains, dont la principale fonction était la guerre, conservaient ou abandonnaient leur croyance suivant qu'elle servait ou qu'elle contrariait leurs intérêts et leurs desseins. Pour cette classe militaire, la résistance en-delà du Rhin, la conquête en-deçà importaient avant tout. En général, elle restait donc païenne pour se défendre en Germanie, ou bien elle cessait de l'être pour s'établir sur le territoire de l'empire. C'est ce qui explique la persévérance religieuse des populations trans-rhénanes, l'opiniâtreté avec laquelle la confédération saxonne maintint son culte contre Charlemagne, et la facilité que montrèrent tous les peuples qui envahirent l'empire romain à renoncer au leur.

D'ailleurs, leur organisation était tellement guerrière et si peu religieuse, que dès que le chef s'était prononcé, tout le peuple imitait son exemple. Cette influence des chefs germains sur les guerriers était si décisive, que dans l'heptarchie anglo-saxonne les peuples adoptèrent en masse le Christianisme, le quittèrent et le reprirent à l'exemple de leurs rois. Nous aurons occasion de voir bientôt les mêmes changements se produire dans la Saxe continentale, suivant que les chefs se soumettaient à Charlemagne ou se révoltaient contre lui.

Boniface fut enfin favorisé dans sa mission germanique par l'appui des princes franks qui exerçaient indirectement sur les populations trans-rhénanes soumises à leur domination presque autant d'influence qu'en avaient eu les chefs des invasions germaniques sur les guerriers composant leur armée. Telles étaient les chances de succès pour les missionnaires chrétiens du 8ᵉ siècle. C'étaient à peu près les mêmes que devaient trouver neuf siècles plus tard les Jésuites du Paraguay et les missionnaires français du Canada.

Cependant, en 738, Boniface, dont les établissements dans la Germanie centrale avaient acquis assez de solidité et prospéraient suffisamment pour lui permettre de s'éloigner quelque temps, se rendit une troisième fois à Rome. Grégoire III avec lequel il s'entretint à fond des intérêts de l'Église germanique, lui conféra le pouvoir de créer des évêques, et de plus le chargea de rétablir la croyance chrétienne dans le pays des Bavarois, qu'il avait déjà visité cinq années auparavant, et de le diviser en diocèses. Boniface exécuta cette nouvelle mission et fut l'organisateur religieux de l'Allemagne méridionale. Il tint même un concile sur les bords du Danube. C'est alors que l'ancienne frontière de la civilisation fut en partie recouvrée du côté de ce fleuve, comme elle l'avait été par les moines irlandais du côté du Rhin; mais déjà dépassée sur ce dernier point, elle ne devait pas tarder à l'être sur l'autre.

Cependant Charles Martel terminait sa glorieuse carrière l'année même où Grégoire III, attaqué et pressé par les Lombards, lui écrivait de descendre en Italie avec ses Franks pour y porter secours à l'Église de saint Pierre. C'était le moment où l'alliance des Carlovingiens et de la papauté allait porter ses fruits; mais il fallait d'abord en resserrer les liens, et ce fut l'œuvre de Boniface qui fortifia toutes les relations déjà établies dans les deux siècles précédens entre Rome et l'Église d'Austrasie par les pèlerins et les missionnaires irlandais et anglo-saxons.

Muni des lettres de Grégoire III, il se rendit, après la mort de Charles Martel, auprès de ses fils Carloman et Pepin, qui s'étaient partagé d'après la loi franke le vaste héritage de la monarchie. Depuis 80 ans la Gaule n'avait pas été témoin d'un seul concile. Boniface en

convoqua quatre successivement (741-744), dont les canons furent érigés en capitulaires par les deux rois. Ces conciles adoptèrerent l'ère latine de l'Incarnation qui devint le mode uniforme de compter pour l'Occident chrétien, et ils donnèrent à tous les moines la règle de saint Benoît. Boniface fit encore nommer les trois archevêques de Reims, de Rouen et de Sens, pour lesquels il obtint le *pallium*.

De son côté, le pape Zacharie ne cessait de recommander aux princes franks, Boniface, dont il étendit alors les pouvoirs, comme son vicaire, sur toute la Gaule. Celui-ci put alors faire restituer à l'Église gauloise une partie des biens qui lui avaient été enlevés sous Charles Martel; et il la renouvela en y rétablissant les mœurs chrétiennes et en y ranimant l'esprit du sacerdoce.

Ayant ainsi organisé la Gaule, ce corps de bataille du Christianisme, il tourna de nouveau ses regards vers la Germanie, pour y étendre au loin ses conquêtes spirituelles; et il voulut opérer celles-ci au moyen d'un grand monastère central purement germanique. Il avait déjà projeté d'établir ce nouveau monastère dans la forêt *Bochonia,* placée entre les pays des Bavarois, des Franconiens, des Thuringiens et des Hessois, qu'il avait déjà convertis. Cette forêt ressemblait beaucoup alors aux forêts du Nouveau-Monde, et elle allait être le théâtre des mêmes scènes évangéliques qui devaient plus tard se renouveler dans celui-ci.

Le missionnaire Sturm, Pannonien d'origine, après avoir reçu la bénédiction de Boniface, était parti avec deux compagnons pour exécuter ses ordres et découvrir un site propice à ses desseins. Entrés dans des lieux sauvages et solitaires, où ils ne voyaient que le ciel, la terre et de grands arbres, ils demandaient au Christ de diriger leurs pas dans la voie de la paix. Remontant sur une barque le cours de la Fulde, il en avait surtout exploré les bords dans les parties où des torrents et des sources d'eau se jetaient dans le fleuve. Mais dans cette première tentative tous leurs efforts furent vains.

Sans être découragé par ces recherches infructueuses, Sturm, muni du saint-viatique, partit de nouveau. Il commença à parcourir les vastes espaces du désert. Explorateur attentif, il allait examinant les monts, les plaines, les collines, les vallées, les fontaines, les torrents, les rivières. Toujours les psaumes sur les lèvres, il élevait à Dieu les gémissements de son âme, ne se reposant que là où la nuit le forçait de s'arrêter.

Un jour il parvint à une route qui mène de Thuringe à Mayence ceux qui font le commerce. Il y trouva une grande multitude de Slaves nageant dans la Fulde. Interrogé par l'un d'eux qui servait d'interprète, il répondit qu'il allait dans la partie supérieure du désert ; et il parvint enfin au lieu où se trouve maintenant le monastère de Fulde. Aussitôt l'homme saint, rempli d'une joie innocente, courut transporté et ravi, et plus il allait en long et en large, plus il rendait grâces à Dieu. Enchanté de la beauté du lieu, et après avoir passé une grande partie du jour à l'explorer, il le bénit, le signa et partit joyeux.

Il rejoignit ensuite Boniface, qui se rendit aussitôt auprès de Carloman, et lui dit : « J'ai dessein, avec l'aide de Dieu et la vôtre, d'établir un monastère dans la partie orientale de votre royaume. Nous avons trouvé dans le désert appelé *Bochonia*, sur les rives de la Fulde, un lieu propre à être habité par les serviteurs de Dieu et qui est soumis à votre domination. » Carloman lui répondit : « Sur tout ce qui m'appartient en ce lieu je donne mon droit au Seigneur en entier et sans exception, et je l'étends à quatre mille pas de circuit, au Nord et au Midi, à l'Orient et à l'Occident. »

Au mois de mars 744, Sturm, avec sept de ses frères, alla prendre possession du lieu. Il y fut suivi deux mois après par Boniface, qui s'y transporta avec une troupe nombreuse d'ouvriers pour défricher le sol et jeter les fondements du monastère, qu'il appela Fulde du nom du fleuve.

Conformément au génie colonial, Boniface voulant placer son nouvel établissement hors de toute juridiction épiscopale et le soumettre uniquement au

siége de Rome, écrivit à Zacharie pour obtenir son autorisation : « Il y a, lui disait-il, un lieu sauvage dans l'intérieur de la plus profonde solitude, au milieu des peuples de ma prédication, dans lequel j'ai établi des moines vivant sous la règle du saint père Benoît, hommes d'une austère abstinence, ne mangeant pas de chair, ne buvant pas de vin, se passant de serviteurs, et se contentant du propre travail de leurs mains. C'est par ces hommes religieux et surtout par Carloman que j'ai acquis ce lieu : et avec le consentement de votre piété, je me propose d'y reposer mon corps fatigué par la vieillesse, et d'y être enseveli après ma mort. »

Le pape lui accorda tout ce qu'il demandait; et le héros chrétien put jouir à la pensée que ses cendres, reposant aux postes avancés de la propagande chrétienne, enflammeraient ses disciples du désir de la pousser plus loin.

Le monastère de Fulde fut placé sur le penchant de la colline qui bordait la rivière dont les eaux devaient fertiliser son territoire. Il réunissait tous les avantages du climat, de la salubrité, de la position. Ses commencements furent humbles, mais ses progrès furent constants. Peu à peu ses constructions s'augmentèrent, le nombre de ses religieux s'accrut, le sol qui l'entourait se défricha, et la forêt inculte, dont les vastes profondeurs n'avaient jamais retenti des coups de la hache, fut sillonnée par la charrue, et se changea en riches campagnes couvertes de fermes et de villages. Du temps de Sturm, le cours du fleuve fut détourné par ses soins, afin qu'il passât à travers le monastère même et facilitât l'exercice des divers métiers que la règle de saint Benoît prescrivait aux moines. La communauté de Fulde fonda des colonies dans toute la Thuringe, la Bavière, sur les deux rives du Rhin et du Mein. Elle éleva des forteresses sur les hauteurs, et entoura de fossés et de remparts les bourgs et les villes qui lui appartinrent. Elle posséda trois mille métairies en Thuringe, trois mille en Hesse, trois mille en Franconie, trois mille en Bavière, trois mille en Saxe. Ses revenus furent si considérables, que les hôtes et les étrangers purent être accueillis, nourris, vêtus, non-seulement dans le monastère où, selon l'usage, un vaste local leur était destiné, mais dans les cellules répandues partout au milieu des campagnes. C'était le Paraguay de la Germanie prête à être conquise à la civilisation.

Telle fut la fondation du monastère, où Boniface fit fleurir les lettres au même degré que le Christianisme dont elles étaient l'appui. Il y déposa les écrits de Bède, qu'il avait demandés dans l'île de Bretagne, et qui contenaient à peu près toute la science de l'époque. Il mit à sa tête Sturm, auquel il confia l'éducation des hommes de race germanique, qui voulaient se consacrer à la vie religieuse et à la conversion des païens du nord-ouest de l'Allemagne, comme il avait donné à un autre de ses disciples, à Wigbert, la direction des étrangers entrés dans le monastère de Fritzlar pour y convertir les païens du centre. Fulde devint l'école la plus célèbre de la Germanie, et servit de caserne aux conquérants religieux, qui envahirent un peu plus tard la Saxe païenne sous la conduite de Charlemagne. Cependant la Gaule Franke agrandissait à son tour le mouvement chrétien que Boniface lui avait communiqué. Carloman avait si bien profité de ses leçons, et s'était pénétré de son esprit à tel point, qu'il renonça, en 746, à sa part de territoire et de puissance, pour embrasser la vie cénobitique et se retirer dans le fameux monastère du Mont-Cassin. Pepin devint alors chef unique des Franks Austrasiens et Neustriens, et se montra digne de réunir plus tard, par l'expulsion des Sarrasins et la conquête de l'Aquitaine, la Gaule entière sous sa domination. Ce monarque en effet, doué de l'intelligence, de l'ambition et de la grandeur que sa famille extraordinaire posséda à un degré si éminent durant quatre générations, sentit toute l'utilité de son alliance avec le pontificat romain et avec son vicaire Boniface. Outre les sympathies religieuses qui pouvaient l'y porter, il comprit que de cette union dépendait l'appui de toute la race Gallo-Romaine, incomparablement plus

nombreuse que la race germanique. Mais il fallait pour cela se mettre à la tête de la société occidentale. Il resserra donc les liens qui l'unissaient à Boniface. Il le fit nommer lui-même, en 745, évêque de Mayence, dont le siége fut érigé, par Zacharie, en métropole.

C'est alors que l'étroite union de Pepin et de Boniface consomma la révolution dynastique depuis longtemps préparée chez les Franks. Pepin ne voulant pas rester simple conquérant, et désirant changer la souveraineté réelle qui était dans sa famille depuis 72 ans en Austrasie, et depuis 64 ans en Neustrie, en souveraineté légale, s'adressa, d'après les conseils de Boniface, au siége de Rome comme à la source du droit. Zacharie ayant répondu que celui-là devait être roi qui exerçait la puissance royale, Pepin n'hésita plus. Il se fit élever sur un bouclier par les Franks, et Boniface lui donna l'onction royale, selon le vieux usage juif, dans la cathédrale de Soissons.

C'est ainsi que le missionnaire anglo-saxon, l'apôtre de la Germanie, célébra les fiançailles de la Gaule Franke avec l'Église romaine, et consacra la première pierre de l'édifice qui devait former, à la fin du siècle, le nouvel empire d'Occident.

Trois ans après, le pape Étienne II, qui avait succédé à Zacharie, se rendit lui-même auprès de Pepin. A la vue du pape, le monarque frank descendit de cheval et se prosterna devant lui. Étienne lui ayant demandé de le secourir contre les Lombards, Pepin le lui promit par serment, et s'engagea à lui rendre l'exarchat de Ravenne, les droits et les patrimoines de la république romaine. S'étant acheminés ensemble vers Paris, le pape Étienne occupa le monastère de Saint-Denis, où il renouvela le sacre de Pepin, qu'il étendit à ses deux fils. Cette cérémonie eut surtout pour objet d'établir l'hérédité royale dans la famille nouvelle. Aussi, le pape enjoignit aux nobles Franks qui y assistaient de ne jamais choisir, sous peine d'excommunication, que des rois issus de la race de Pepin. Étienne nomma de plus Pepin patrice de Rome, disposant ainsi d'une dignité qui n'avait jamais été conférée que par les empereurs, mais qui n'appartenait plus à l'empereur de Bysance depuis que celui-ci avait renié la capitale de l'Occident. On sait comment Pepin, fidèle à sa promesse, passa deux fois les Alpes avec une armée, et força les Lombards à abandonner l'exarchat de Ravenne, la pentapole et le duché de Rome, dont il fit donation au siége apostolique. C'est ainsi qu'à la suite des relations établies par Boniface, entre les Romains et les Franks, s'opéra le grand changement qui rendit le pape prince territorial en Italie, et fit de lui le chef suprême de la monarchie chrétienne en Europe. Le Christianisme commença à passer de la domination morale à la domination temporelle, et l'Église à devenir la source du droit et de l'autorité.

Cependant Boniface, l'instrument de cette révolution chrétienne, touchait au terme de sa carrière. Il éprouvait depuis quelque temps les fatigues de l'âge et les ennuis de la vie. Il songea à reprendre le cours de ses missions et à se transporter chez les peuples encore païens de l'Allemagne occidentale, chez les Frisons les plus éloignés et chez les Saxons. C'était le seul moyen de protéger les établissements qu'il avait fondés, et la civilisation qu'il avait introduite dans la Germanie centrale. Il prépara donc tout pour ce grand projet. Mais comme il ne s'en dissimulait pas le péril et qu'il s'attendait à y succomber, il voulut auparavant assurer le sort de ses amis et de ses disciples.

Il se fit donner d'abord pour successeur son cher fils et coévêque Lull. « J'espère, disait-il, que les prêtres auront en lui un maître, les moines un docteur régulier, et les peuples chrétiens un fidèle prédicateur et pasteur. « Je le demande d'autant plus que mes « prêtres sur la frontière des païens « mènent une vie bien pauvre. Ils ne « peuvent y trouver des vêtements s'ils « n'en sont pourvus d'ailleurs comme « je l'ai fait moi-même, pour les sou- « tenir et les fortifier dans leur mi- « nistère. »

Ayant obtenu de Pepin ce qu'il désirait, Boniface fit venir Lull auprès de lui, et, usant du privilége unique que

lui avait accordé Zacharie de désigner son successeur, à l'heure où il se sentirait près de sortir de ce monde, il le nomma archevêque de Mayence. Il lui dit en même temps : — « Je vais achever la route que j'ai commencée. Voici bientôt le jour de ma liberté et le temps de ma mort. Toi, très cher fils, termine la construction des églises que j'ai commencées en Thuringe, et la basilique que j'ai élevée à Fulde, et conduis là mon corps usé par le cours de tant d'années. » Il régla les affaires de son vaste diocèse, et après avoir fait ses suprêmes dispositions, il partit pour sa dernière campagne chrétienne.

Il se dirigea vers la partie de la Frise demeurée encore païenne, et y commença ses prédications. Parvenu à la rivière de Boorn, qui séparait la Frise occidentale de la Frise orientale, il y établit son camp, et il célébra la fête des néophytes. Mais une troupe de païens vint l'y attaquer. Boniface sortit de sa tente, entouré de ses prêtres, ayant dans ses mains les reliques des saints qu'il portait habituellement avec lui. Pénétré d'une joie intérieure en voyant si près de lui la mort qu'il ne pouvait pas se donner, mais qu'il aspirait à recevoir, il dit avec calme et avec autorité à ses serviteurs : « Cessez le « combat, car l'Écriture nous ordonne « de ne point rendre le mal pour le « mal, mais le bien même pour le mal. « Voici le jour si longtemps désiré, le « jour de la délivrance. »

Boniface et ses compagnons restèrent ainsi sans défense contre les coups des païens qui fondaient sur eux, et qui les massacrèrent. Ainsi périt, en juin 1755, après 38 ans d'apostolat, ce généreux apôtre, qui avait conquis, par ses périlleux travaux et par son infatigable dévouement, tout une grande contrée à la sociabilité chrétienne. Il périt comme un soldat sur le champ de bataille. L'Allemagne le regarda comme son bienfaiteur, et l'Église le plaça au nombre de ses grands hommes, de ses saints et de ses martyrs.

Avec saint Boniface finit la première période de la conversion de la Germanie, car sa mort démontra la nécessité de missions nouvelles, où la force militaire allait s'ajouter à la persuasion. L'état des Frisons septentrionaux et des Saxons contre lesquels on les dirigea dans l'Allemagne occidentale entre l'embouchure de l'Elbe et le Bas-Rhin, semblait surtout exiger l'emploi de ces moyens extraordinaires.

De son côté, Charlemagne comprit encore mieux que son père et son aïeul combien il importait à la sécurité de son empire de dompter ces peuples demeurés barbares sur les limites, et de les faire entrer dans la communauté européenne. Aussi ne se contenta-t-il pas d'envoyer au milieu d'eux des missionnaires, il s'y rendit lui-même à la tête de ses armées. L'entreprise, ainsi conduite, dut avoir un succès certain; mais ce succès fut lent, à cause de la résistance prolongée et désespérée que lui opposèrent ces populations longtemps indomptables, toujours battues, jamais soumises.

Ces Frisons et Saxons qui devaient être bientôt rendus chrétiens comme venait de l'être le reste de l'Allemagne depuis les Alpes du Tyrol jusqu'à la Hesse, furent longtemps d'intrépides et de redoutables pirates. En remontant avec leurs barques légères les fleuves jusqu'à 80 et 100 milles de leur embouchure, ils avaient infesté les côtes de l'Empire romain, qu'on avait été obligé de fortifier contre eux. Vers le déclin de la puissance romaine, à mesure que les Franks s'avançaient sur le territoire de l'empire, les Saxons pénétrèrent sur celui que les Franks abandonnaient en Germanie. Ils s'étendirent donc en conquérants de l'Elbe au Weser, du Weser à l'Ems, et ensuite jusque près du Rhin.

Ces peuples qui avaient les mœurs générales et la bravoure des Germains formaient une espèce de confédération analogue à celles qu'avaient formées avant eux les Cherusques, les Suèves, les Franks. Ils étaient divisés en trois ordres, nobles, hommes libres, paysans colons. Ils avaient, en outre, des serfs. La constitution politique était aristocratique et sacerdotale. Les nobles ne se mariaient qu'entre eux et avaient sur les autres classes l'empire de la supériorité et de la religion. Ils desservaient le temple d'Irminzul, sur le Weser. Irmin-

zul, le principal dieu des Saxons, était représenté sous la forme d'un guerrier armé, et son culte était sans doute celui d'Odin. Il avait des prêtresses qui étaient prophétesses, et des prêtres qui étaient sacrificateurs. Chaque année, il y avait dans un lieu appelé Markls, sur le bord du Weser, une assemblée générale des députés saxons. On mettait en délibération, dans cette assemblée, ce qui intéressait la communauté saxonne; et celle-ci, bien que régie par des familles nobles et soumise à un pouvoir sacerdotal, recevait une sorte d'impulsion démocratique de ses assemblées générales annuelles.

Telle était la condition sociale des Saxons depuis nombre de siècles. Déjà quelques missionnaires s'étaient présentés au milieu d'eux, mais bien vainement. Deux moines anglo-saxons, nommés Ewald, avaient quitté, en 690, l'île de Bretagne, pour se rendre dans la vieille patrie de leurs ancêtres et y prêcher le christianisme. Ils avaient été tués l'un et l'autre. Quelque temps après la mort de Boniface, l'anglo-saxon Liafwin, placé aux avant-postes chrétiens du côté des Saxons, s'était lié d'amitié avec l'un d'entre eux, de race noble et puissant, nommé Folchbert. Secondé par lui, il pénétra un jour jusqu'à leur assemblée générale de Markls sur le Weser, quoique Folchbert l'eût averti qu'il y perdrait la vie. Mais le hardi Liafwin, inaccessible à la crainte, ne s'y présenta pas moins; et au moment où les Saxons allaient commencer leurs sacrifices, il éleva la voix pour les en détourner.

« Les idoles que vous croyez des « dieux, leur dit-il, ne vivent ni ne sentent, car elles sont l'œuvre des hommes. Elles ne peuvent s'aider elles-« mêmes, ni aider les autres. C'est « pourquoi le Dieu seul bon, seul juste, « ayant pitié de vos erreurs, m'a envoyé « vers vous. Mais si vous ne voulez « point renoncer à vos iniquités, je vous « annonce qu'il fondra sur vous une « tribulation inattendue. Car le roi du « ciel et des siècles a décrété qu'un roi « fort, vaillant et prudent, allait venir « non de loin, mais de près, tomber « comme un torrent rapide pour amollir « la dureté de vos cœurs féroces et ré-« primer la présomption de vos rudes « cervelles. D'un élan, il envahira votre « contrée, qu'il dévastera avec le fer et « le feu, et il dispersera dans l'escla-« vage vos femmes et vos enfants. »

D'abord surpris, ensuite furieux, les Saxons allaient le massacrer, lorsqu'une voix plus hospitalière réclama pour lui la sauvegarde et le privilége du sauf-conduit pour l'ambassadeur d'un Dieu. Les Saxons le laissèrent partir, et le conquérant que Liafwin leur avait annoncé, celui qui seul pouvait les convertir, parut bientôt sur leur territoire à la tête de ses guerriers franks.

Ce fut en 772, 17 ans après la mort de Boniface, que Charlemagne commença ses expéditions contre les Saxons. Dès 768, au moment même où il avait remplacé son père Pepin, il avait appelé auprès de lui Sturm, pour le consulter et savoir comment il pourrait acquérir au Christ ce peuple saxon qui était si cruel, si dangereux et si adonné au paganisme. Enfin, « ayant pris conseil des serviteurs de Dieu, ayant rassemblé une grande armée, et invoqué le nom du Christ, il partit pour la Saxe, accompagné de tous les prêtres, abbés, docteurs et cultivateurs de la foi qui pouvaient imposer à ce peuple le doux et léger joug du Christ. »

L'entreprise de Charlemagne fut à la fois militaire et ecclésiastique, elle eut le double but de vaincre et de civiliser. Elle ne sembla d'abord rencontrer aucun obstacle sérieux. Par ses armes, ses présents, ses persuasions, avec l'aide de Sturm et des moines de Fulde, Charlemagne amena les Saxons à une obéissance et à une conversion apparentes. Il quitta leur pays, après avoir reçu d'eux douze otages. Mais, les deux années suivantes, pendant qu'il était occupé en Italie de la guerre contre les Lombards, dont il renversa la domination déjà ébranlée par son père, les Saxons s'insurgèrent en Germanie et poursuivirent les missionnaires jusqu'au monastère de Fritzlar.

A son retour, Charlemagne tint une assemblée générale des guerriers franks à Duren, passa le Rhin, prit le *castrum* de Sigburg, situé un peu au-delà du

Rhin, mit une garnison à Eresburg ; et, après avoir battu dans deux combats les Saxons qui cherchaient à défendre les passages du Weser, il replaça sous son autorité et les Saxons de l'Est qui s'appelaient Ostphaliens, et ceux de l'Ouest qui s'appelaient Westphaliens. Mais cette seconde soumission ne fut ni plus sincère ni plus durable que la première; et une troisième invasion n'eut pas de meilleurs résultats.

Cependant, en 777, Charlemagne convoqua à Paderborn l'ordre des *Edeling* ou des nobles et la masse du peuple saxon. Tous y vinrent, à l'exception de Witikind, l'un des chefs westphaliens qui s'était réfugié chez le roi des Danois, Sigifrid. Charlemagne fit baptiser une grande multitude de Saxons, qui consentirent à perdre leur liberté et leur propriété s'ils renonçaient désormais au Christianisme. Il leur fit jurer fidélité à lui et à ses fils, bien décidé à employer la rigueur si ce nouveau serment était violé.

Charlemagne partit alors pour le nord de l'Espagne, où l'appelaient les Arabes de Saragosse, dont les députés étaient venus lui offrir à Paderborn le pays situé entre l'Hèbre et les Pyrénées.

Les Saxons profitèrent de son éloignement pour s'insurger encore. Ils se portèrent jusqu'au Rhin qu'ils ne purent franchir, mais dont ils ravagèrent les bords entre Duitz et Coblentz. Charlemagne marcha une quatrième fois contre eux. Il les battit à plusieurs reprises, envahit et occupa leur territoire pendant 3 années de suite, et soumit tout le pays jusqu'à l'Elbe.

Pour l'arracher à la barbarie et à ses habitudes d'insurrection, il lui donna une nouvelle distribution géographique et le divisa en 8 diocèses, dont les chefs-lieux furent : Brême, Halberstadt, Hildesheim, Verden, Paderborn, Minden, Asenburg et Munster. Il en fixa lui-même la circonscription, et plaça à la tête des évêques pieux et habiles auxquels il assura des terres et des revenus, agissant en tout d'une manière systématique. On en jugera par ce qu'il en dit lui-même dans l'édit d'institution des épiscopats donné un peu plus tard : « Tous ceux que nous avons vaincus, « devront, riches et pauvres, payer à « Jésus-Christ et à ses prêtres la dîme « de leurs troupeaux et de leurs fruits, « de leurs champs et de leurs vivres. « C'est pourquoi, réduisant leur pays « en province selon la coutume ro- « maine, nous l'avons partagé entre les « évêques. »

Mais cette habile mesure n'amena pas immédiatement l'occupation ecclésiastique de la Saxe et la résignation définitive des Saxons à la croyance et aux habitudes de la société occidentale. En 782, pendant que Charlemagne s'était rendu à Rome pour faire sacrer par le pape Adrien ses deux fils Pepin et Louis, l'un comme roi de Lombardie, l'autre comme roi d'Aquitaine, ils se soulevèrent une cinquième fois, à l'instigation de Witikind, qui avait également décidé les Slaves-Soraces, habitant entre l'Elbe et la Saale, à envahir les frontières des Thuringiens. C'est alors que les Saxons détruisirent la moitié de l'armée des Franks orientaux que Charlemagne avait envoyés contre eux, en attendant d'y marcher lui-même.

Jusque-là, Charlemagne avait été assez modéré par politique; cette fois, il fut cruel par vengeance ou par système. N'ayant pu gagner les Saxons avec des mesures de douceur, il ne songea plus qu'à les dompter par la terreur. Il parut au milieu d'eux en ennemi irrité et inflexible. Witikind lui échappa; mais ayant convoqué les nobles du pays, il en saisit 4,500 qui s'étaient révoltés, et il les fit décapiter en un seul jour au camp de Ferden.

Après cet acte d'une politique de terreur, la guerre fut, pendant trois années, sans quartier entre les Saxons et les Franks. Charlemagne les battit successivement sur l'Haase, sur le Weser, sur l'Elbe, et ravagea tout leur pays, sans qu'ils déposassent cette fois les armes. Lorsqu'il les vit à la fin épuisés par tant de défaites et de dévastations, il crut pouvoir se montrer généreux : il offrit à eux la paix, et à Witikind, qui les soulevait sans cesse et qui était au-delà de l'Elbe, sa grâce. Witikind l'accepta, et vint se faire baptiser à la villa royale d'Attigny-sur-l'Aisne. En se sou-

mettant à la croyance et au pouvoir du vainqueur, le chef du paganisme et de l'insurrection parmi les Saxons donna à tous les siens le signal d'une obéissance durable et d'une conversion réelle: il fit plus encore, car cet inflexible sauvageon du Nord devait nous donner plus tard la tige de la troisième race de nos rois.

Alboin, autre chef de l'indépendance saxonne, la sacrifia également à la sainteté du christianisme ; et dès lors le paganisme, privé de ceux qui l'avaient personnifié et rendu sensible à des peuplades grossières, morcelé en tribus éparses, perdit sa force avec sa cohésion.

Quant à Charlemagne, au milieu de cette lutte terrible contre des hommes de fer, il entretint les relations les plus fréquentes et les plus intimes avec le saint-siége, tantôt interrompant le cours de ses victoires pour descendre en Italie et secourir le pape, tour à tour contre les Lombards, contre les Grecs et contre les schismes; tantôt lui écrivant du théâtre même de la guerre, pour le remercier de ses prières, pour lui offrir les plus beaux présents qu'il avait pu se procurer dans la Saxe, pour lui présenter enfin les salutations du clergé et de l'universalité de la nation des Franks, ou lui demander les marbres et les mosaïques du palais de Ravenne, dont il voulait orner sa basilique d'Aix-la-Chapelle [1].

Cet état de paix avec les Saxons se maintint à peu près dix ans. Ce fut pendant cette période que l'action du christianisme se fit le plus profondément sentir; que les établissements religieux, dont les pieux habitants avaient été si souvent tués ou dispersés, se consolidèrent; que les divisions territoriales, tracées en 779 et 780, s'effectuèrent, et que le pays des Saxons, distribué en diocèses, sous le rapport religieux, et en comtés, sous le rapport politique, participa à la culture morale et matérielle des pays occidentaux. Charlemagne y établit des comtes avec des guerriers franks, auxquels il donna une partie des terres saxonnes, et qu'il chargea d'y maintenir la paix publique et d'y rendre la justice à la manière des Franks. Il exigea, de plus, que dans chaque paroisse on donnât à l'église une cour, deux métairies, et qu'on lui accordât un serf et une servante sur 120 hommes; qu'on lui payât la dîme de tout ce que recevait le fisc, et que chaque homme noble, libre ou colon, lui payât également la dîme de ses biens et de son travail. Afin de maintenir les Saxons dans la croyance et la fidélité qu'il leur avait imposées, Charlemagne porta des lois terribles. Les serments devaient être prêtés dans les églises; et voulant donner à celles-ci des priviléges qui les rendissent utiles et qui les fissent respecter, il prescrivit d'y laisser en paix ceux qui y chercheraient un asile jusqu'à ce qu'ils pussent se présenter en justice. Il défendit, sous peine de mort, de violer la paix et les droits d'une église, de tuer un évêque, un prêtre ou un diacre, et même de rompre le jeûne du carême. La mort fut aussi infligée à ceux qui sacrifiaient des hommes aux idoles, à ceux qui refusaient le baptême pour rester païens, à ceux qui brûlaient les morts au lieu de les enterrer, à ceux qui conspireraient pour les païens contre les chrétiens et contre le roi.

Tels furent les moyens employés par Charlemagne pour opérer la transformation du pays qu'il venait de conquérir. Les Saxons ne demeurèrent cependant pas constamment soumis; mais tous ceux de l'Ouest ou les Westphaliens, qui étaient plus rapprochés du Rhin, et dès lors de la puissance et de la civilisation des Franks, restèrent fidèles, après que leurs chefs Witikind et Alboin eurent sincèrement déposé les armes et embrassé le christianisme.

C'est alors que Charlemagne, assez avancé vers le nord de l'Allemagne, voulut s'étendre vers l'Orient, dans la direction où l'appelait le Danube, cette grande route des peuples nomades qui pouvait le mettre en rapport avec l'empire bysantin. Il avait à rendre au christianisme toute la région qui est entre ce fleuve, les Alpes orientales et

[1] Voir le *Fragment inédit de la fin du 8ᵉ siècle relatif à l'histoire de Charlemagne*, publié par M. Champollion-Figeac, chez Firmin Didot, 1836.

l'empire grec. C'est pourquoi il manda les troupes d'Italie, qui vinrent y attaquer par le flanc les populations barbares, tandis que lui-même allait les attaquer de front, soumettant ou chassant devant lui les hordes des Huns ou Avares, dont il détruisit neuf *ringes* ou campements.

C'est ainsi qu'il rendit aux influences chrétiennes au delà du Danube et sur le cours inférieur de ce fleuve, le vaste pays dans lequel sont compris l'Autriche, la Hongrie, la Transylvanie, l'Esclavonie, la Dalmatie et la Croatie actuelles. Dans cette invasion contre les races slaves, il avait été secondé par les Saxons vaincus et devenus ses alliés. Mais les Saxons du nord de l'Elbe s'insurgèrent de nouveau en 793, et c'est alors que Théodoric, parent de Charlemagne et père de Guillaume, duc de Toulouse, fut défait une seconde fois par eux, comme nous l'avons déjà dit. Les Saxons, qui faisaient partie du corps d'armée qu'il avait commandé contre les Avares, taillèrent en pièces un détachement qui lui servait d'escorte, et il fallut que l'empereur vint encore venger la défaite de son lieutenant. Celle-ci avait été suivie, comme au reste à chaque révolte, du rétablissement des idoles, de l'incendie des églises et du massacre des prêtres. Charlemagne, par le fer et le feu, rétablit tout dans la première apparence d'ordre; mais il voulut employer cette fois un moyen définitif de pacification.

Après avoir épuisé les voies connues de la rigueur et de la clémence, il fut cruel et généreux d'une autre façon : il arracha ces rebelles obstinés à la terre natale qui ranimait sans cesse leur esprit d'indépendance, et les transplanta au milieu de la Gaule Franke, où le spectacle inévitable de la civilisation chrétienne devait insensiblement les transformer.

Les Saxons échappés à cette rigueur politique s'en vengèrent, en795, sur le roi des Obodrites, l'allié des Franks. Le massacre de plus de 30,000 Saxons expia la mort de celui-ci. D'autres partiels soulèvements amenèrent d'autres dépopulations, et ce fut seulement en 804, après une lutte de 32 ans, que Charlemagne coupa court à ces guerres sans fin par une transplantation générale, exécutée sous les yeux de son armée victorieuse; 10,000 familles saxonnes vinrent alors peupler et défricher les vastes forêts de la Flandre et du Brabant, où le moyen âge vit, plus tard, le phénomène le plus curieux, c'est-à-dire les populations à la fois les plus industrieuses, les plus indépendantes et les plus catholiques de la chrétienté.

Charlemagne remplit en même temps le vide qu'il venait de faire, en donnant le territoire des vaincus aux Slaves Obodrites, qui, depuis plusieurs années, étaient ses fidèles alliés et les ennemis mortels des Saxons des bords de l'Elbe. Il consomma, de la sorte, la pacification de ces contrées rebelles, et les incorpora sans retour au nouvel empire d'Occident.

Enfin les Wiltses, qui occupaient les bords méridionaux de la mer Baltique, pour avoir fait une invasion chez les Obodrites, furent soumis à leur tour, forcés de prêter serment à Charlemagne; et tel était l'ascendant moral de son grand nom, que les Wiltses vaincus par lui restèrent toujours fidèles à sa race.

Ajoutons qu'en 811, le Danemarck, asile habituel des révoltés, accepta lui-même les conquêtes de Charlemagne, dont le contre-coup avait dû modifier profondément sa société païenne. En attendant sa conversion au Christianisme, qui devait avoir lieu sous Louis-le-Débonnaire, il voulut vivre en paix avec son puissant voisin; et 12 chefs danois, 12 chefs franks, parmi lesquels nous avons vu figurer le père de Guillaume, duc de Toulouse, limitèrent les deux empires, au nom de leurs souverains respectifs. Ainsi fut terminée la croisade du Nord; et d'après ce qu'il avait fait dans le Midi contre l'Islamisme, en établissant les marquisats de Gothie et de Gascogne, Charlemagne fonda sur la frontière septentrionale de son empire deux margraviats, l'un, au Nord, sur l'Elbe, l'autre, à l'Est, sur le Danube, qui firent face aux barbares païens; il en confia la garde à des chefs et à des guerriers de sa nation. Les Franks furent en même temps distribués comme des colons militaires, dans les districts saxons, qui reçurent l'organisation ter-

ritoriale et politique de la Gaule et de l'Italie, comme ils en avaient reçu la croyance religieuse et la constitution ecclésiastique.

Les marécages et les bois de la Saxe se changèrent peu à peu en riches cultures, et se couvrirent de villes qui firent adhérer à jamais la population au sol ; car les villes sont, en quelque sorte, les racines par lesquelles les hommes se fixent dans un pays, y sont retenus, s'y développent et le fécondent. Les colons Bénédictins se rendirent en foule sur le territoire des Saxons. Ils y formèrent plusieurs de ces grands établissements à la fois religieux, agricoles, littéraires, qui pourvoyaient à tous les besoins de la culture humaine. Les deux principaux furent la nouvelle Corbie, fondée sur le Weser par deux parents de Charlemagne, Adalard et Wala, et l'abbaye de Herford, qui fut destinée aux femmes. La nouvelle Corbie et Herford furent pour le nord-ouest de l'Allemagne, ce qu'avaient été pour le centre de ce pays Fulde et Bischofheim. Elles devinrent les deux grandes écoles de la Saxe, et c'est de Corbie que partirent bientôt les missionnaires qui convertirent les Slaves et les Scandinaves, comme étaient partis de Fulde ceux qui convertirent les Saxons.

C'est ainsi qu'avant comme après la lutte du champ de bataille, les colonies religieuses et les colonies militaires furent les deux grands moyens d'action dont se servit Charlemagne pour détruire le paganisme du Nord et consolider à sa place les institutions chrétiennes. Nous avons déjà vu des colonies militaires, organisées sur le même pied au profit des Visigoths d'Espagne, et opposées aux musulmans à la fois comme moyens d'attaque et de défense ; mais il nous reste à voir, pour le Midi, comment les abbayes firent de leurs pieux colons les auxiliaires des chevaliers, et souvent même offrirent à ceux-ci un asile de paix et de travail après la guerre et la victoire.

R. Thomassy.

HISTOIRE DE LA VIE, DES OUVRAGES ET DES DOCTRINES DE CALVIN,

PAR M. AUDIN [1].

PREMIER ARTICLE.

Comme le monde physique, le monde moral a besoin d'être agité de temps en temps par des orages. Tout s'affaiblit, tout meurt, tout se corrompt là où manque le mouvement. Ce n'est point que le mouvement soit par lui-même un principe d'existence, mais il est l'une des lois qui la régissent secondairement, et c'est pour cela que l'inertie est tantôt une cause prédisposante et tantôt un signe de mort.

Le christianisme, expression divine par essence du monde moral, résumé complet de tout ce qui constitue la vie de l'âme, de l'esprit et du cœur, le christianisme, d'après les lois mêmes de son fondateur, verrait sa vie spirituelle s'affaiblir, si, destinées à retendre les ressorts et l'énergie de cette vie, les tempêtes, qui lui ont été miséricordieusement promises, venaient à lui manquer. Elles ne lui ont jamais fait défaut, depuis les temps où la populace de Rome faisait entendre le cri : Les chrétiens aux lions, jusqu'à ces jours où le fer est levé contre la foi au delà du Gange, tandis que dans notre vieille Europe le schisme, l'hérésie et les apostasies de toute sorte rivalisent contre l'œuvre divine d'efforts et d'adresse.

La grande épreuve par laquelle il

[1] 2 vol. in-8°; Paris, chez Meunier, libraire. Prix ; 15 fr.

plut au ciel de faire passer le monde régénéré, dans le 16e siècle, semble ne pas avoir fait rejaillir sur l'Église une gloire aussi éclatante que celle que lui donnèrent les sanglantes victoires de ses fils aînés dans les cirques païens; cependant tant s'en faut que Luther et Calvin fussent des adversaires moins redoutables que les préteurs et les proconsuls des Césars. Et, en effet, les armes sacrées dont se servirent les premiers étaient bien autrement puissantes que les glaives et les chevalets des seconds. Luther, sortant de son couvent, et usurpant la langue des prophètes pour donner à l'Église tous les noms que mérite la vieille Babylone; Calvin, attribuant à ses abstinences et à ses pieuses veilles la pâle maigreur qui lui venait de sa haine impie contre la mère qui l'avait nourri depuis son enfance, les apostats de Wittemberg et de Noyon, disons-nous, étaient mille fois plus éloquents contre l'Église que les Néron, les Domitien et les Dèce, dont les bûchers et les cirques étaient l'unique argument de persuasion. Toujours la foi a eu en surabondance du sang à verser, des martyrs à offrir, des témoignages de mort à donner à qui lui a demandé des épreuves semblables de ses immortelles destinées. Ainsi, chez nous, et il n'y a pas un demi-siècle, cette foi a trouvé des athlètes, qui faisaient aussi bon visage à la mort, que les héros de nos vieux martyrologes; ainsi, à cette heure encore, cette foi possède partout des cohortes innombrables d'hommes disposés à combattre jusqu'à la dernière goutte de leur sang toutes les batailles du Seigneur. Jamais les bourreaux des persécuteurs n'ont pu faire des ruines dans nos rangs. Pour nous la mort devient féconde; pour nous le sang se change en une rosée, qui multiplie la vie et la fortifie. Une arme seule est redoutable pour nous : le mensonge; une lutte seule nous présente des dangers : celle où nous avons à combattre des adversaires qui prétendent nous faire la guerre par pitié pour notre attachement aux immuables folies que nous conservons comme la part la plus précieuse de l'héritage de nos pères.

Oui, par conséquent, le catholicisme obtint encore plus de gloire contre ses adversaires du 16e siècle, qu'il n'en avait acquis contre les féroces persécuteurs qui voulurent l'étouffer à sa naissance. Ici il s'agissait seulement de confesser sa foi en présence des supplices d'une heure, d'un jour; là il fallait la défendre à toute heure, chaque jour, contre toutes les ruses du sophisme, contre tous les assauts d'une éloquence fanatique, contre toutes les perfidies de la calomnie, contre une science pleine d'hypocrisie, contre un entraînement fort de tous les secours de la séduction; contre des milliers d'exemples puissants comme la mode, contagieux comme la peste.

Le 16e siècle une époque de ruines pour l'Église! Et depuis quand a-t-on regardé comme des pertes pour un édifice les matériaux vermoulus qui s'en détachent, quand les vides qu'obstruait cette poussière sont aussitôt remplis par des pierres qui viennent d'être retaillées à neuf? Le monde catholique amoindri par les conquêtes de Luther et de Calvin! Pour qui donc l'audacieux Génois venait-il de découvrir un monde nouveau à l'Occident? Pour qui Vasco de Gama venait-il d'ouvrir une route sous le cap des Tempêtes? Pour qui Alphonse d'Albuquerque venait-il de donner à ses maîtres tous les rivages indiens, depuis l'Indus jusqu'au Gange? — Pour étendre le domaine de la foi catholique; pour lui remplacer par d'immenses continents, les quelques provinces que la révolte lui arrachait.

Toujours il en a été ainsi; toujours l'éclipse apparente du grand soleil dont le premier rayon partit du Golgotha n'a été que le présage de ses splendeurs nouvelles.

Nous ne le pouvons pas, nous ne pouvons pas laisser calomnier notre histoire. Il ne nous est pas permis de laisser dire que les portes de l'enfer ont jamais prévalu contre la fille de Dieu, au point de la faire douter que l'éternelle promesse ne fût devenue vaine. L'horizon de l'Église ne peut point être entièrement couvert de nuages; quand l'une de ses parties est noire et chargée d'orages, l'autre ne manque jamais de

se montrer d'autant plus brillante d'azur et de sérénité.

Certes, quand nous nous laissons aller à calculer les ravages que firent dans les champs du Seigneur les deux météores que l'enfer lança dans le 16e siècle, il nous est bien impossible de ne pas partager la douleur de tous les écrivains catholiques qui ont parlé de cette terrible époque. Cependant, nous l'avons déjà dit implicitement, Luther et Calvin nous semblent avoir été des instruments, plutôt que des obstacles pour le progrès réel du catholicisme. C'est dans ce sens, et pas autrement, que nous dirons, après tant d'autres, que l'époque du grand mouvement de l'esprit humain qui s'est prolongé jusqu'à nous, se confond avec l'époque où parurent les réformateurs de Wittemberg et de Genève. Nous ne pouvons nullement comprendre, en effet, comment à l'heure qu'il est, il se trouve encore des historiens assez hardis pour prétendre que ce mouvement philosophique reçut son essor de la réforme, comme s'il n'était pas aujourd'hui démontré par les faits seuls que ce travail des intelligences, non-seulement fut antérieur de plusieurs années à la réforme, mais encore lui donna l'existence.

A entendre certains écrivains, le mouvement intellectuel dont nous parlons, appartiendrait d'abord exclusivement au 16e siècle; erreur misérable. Ce fut dans ce siècle, il est vrai, qu'il fut plus prononcé, se dessina mieux dans sa direction; mais qu'est-ce à dire, si l'on entend parler des causes qui le produisirent? Combien peu de ces causes, au contraire, appartiennent à l'époque même de la réforme! Ne remontons pas jusqu'aux grandes secousses imprimées aux esprits par les croisades, qui firent tant pour le progrès de l'industrie, pour la diffusion des lumières et pour les libertés civiles de l'Europe; mais comment nous serait-il possible de passer sous silence l'organisation intellectuelle que l'Europe devait à l'Église au moment où Luther et Calvin sonnèrent contre elle le tocsin de la révolte? Grâce à ses pontifes et à ses prélats, l'Europe était alors couverte d'universités et d'institutions savantes et artistiques, qui avaient déjà donné au monde les Thomas d'Aquin, les Dante, les Pétrarque, les Machiavel, les Pic de la Mirandole, les Raphaël, les Michel-Ange, les Gerson, les Joseph Scaliger, les Erasme, les Roger Bacon, etc. La poudre venait d'être inventée par un moine, l'imprimerie par des hommes tout pleins de l'esprit chrétien, la boussole par le diacre Flavio Goia, le télescope par un autre élève de couvent; notre globe venait d'être doublé par un dévot de la Vierge Marie; toutes les richesses intellectuelles que les longues veilles des cloîtres avaient conquises, venaient d'être distribuées à tous par l'art de Guttemberg; toutes les facultés humaines, en un mot, venaient d'être agitées, dans l'espace de près de deux siècles, plus qu'elles ne l'avaient jamais été depuis la naissance du monde, par les forces morales les plus puissantes qui nous soient encore connues aujourd'hui.

Nous le demandons, quelle est celle de ces causes de progrès qui puisse être revendiquée en propriété par la réforme? La réforme! est-ce qu'elle s'appartient elle-même? est-ce que jamais un schisme, une hérésie ont pu se vanter d'avoir une existence propre, indépendante de nous-mêmes? Qu'étaient-ce que les hérésiarques qui, aux premiers siècles, ravagèrent l'héritage du Seigneur dans l'Asie occidentale, en Égypte, en Numidie, en Espagne, etc.? des nourrissons de l'Église. Qu'était-ce plus tard que cet orgueilleux révolté qui fit perdre à Rome sa suzeraineté spirituelle sur Constantinople? un patriarche qui ne devait son titre qu'au pontificat romain. Suivez le schisme et l'hérésie dans tous les siècles, dans tous les pays: toujours et partout vous les trouverez ne devant leur existence qu'à l'Église, ne combattant qu'avec les armes que l'Église leur avait données pour la défendre; toujours et partout vous les verrez à l'état de trahison, d'apostasie: il en fut ainsi en Allemagne avec le moine de Wittemberg, ainsi en Suisse et en France avec le prêtre de Noyon, ainsi en Angleterre avec l'évêque Cranmer.

Non, la réforme du 16e siècle ne fut

point une cause de progrès, car elle fut une réaction impuissante contre le mouvement qui existait avant elle et a toujours existé depuis malgré elle. Non, la réforme ne peut pas être une cause de progrès, car le terme de tout progrès humain est l'union de toutes les forces morales de l'humanité, et la réforme a toujours été condamnée par son principe à diviser ces forces. Le libre arbitre, en fait de dogmes, conduit au libre arbitre en fait de morale; dès que chacun peut régler sa foi comme bon lui semble, chacun peut déterminer ses actes également selon son bon plaisir. Une pareille liberté ne peut être ni un progrès moral, ni un progrès intellectuel; c'est tout simplement une double anarchie de l'homme interne, anarchie de l'esprit, anarchie du cœur. Si vous m'accordez le droit de croire d'après moi seul, vous m'accordez par là même celui de vivre d'après mes propres croyances; vous me faites par là même mon propre législateur, mon propre maître; mon individu devient pour moi le tout dont je faisais partie; il n'y a plus pour moi ni société, ni humanité; j'absorbe en moi la règle du beau, la raison extérieure du vrai et du bon; je suis ma raison suprême, mon autorité absolue.

C'est en vain que la réforme viendrait nous dire que le libre arbitre qu'elle a pris pour base de ses doctrines ne regarde que la foi religieuse. Toutes les autorités se tiennent par un lien mystérieux; toutes dérivent d'une source commune, et quiconque nie celle surtout qui doit gouverner toutes les autres ou leur servir de règle, se déclare par là même indépendant de tout frein, de toute loi, que sa raison individuelle est intéressée à méconnaître.

La légitimation de cette monstrueuse indépendance par la reforme, aurait dû arrêter le mouvement que l'esprit humain avait pris au 16e siècle, si, dans les desseins de la Providence, les succès apparents de l'erreur n'avaient pas toujours été destinés à rendre plus éclatant le triomphe de la vérité. Il suffit de se demander où en est aujourd'hui le catholicisme dans le monde entier, pour comprendre combien ses conquêtes se sont étendues depuis que la réforme a commencé à lui disputer l'empire des consciences. A l'époque où parurent Luther, Calvin et Cramner, le bercail des successeurs de Pierre ne se composait guère que des deux tiers de l'Europe. Aujourd'hui les deux Amériques lui appartiennent presque exclusivement. Les nouvelles îles de l'Océanie reconnaissent en grande partie le même pasteur que nous; il y a une Afrique portugaise catholique, une Afrique espagnole catholique, une Afrique française catholique; une Abyssinie qui fait des pas de géant vers le catholicisme, une Égypte avec des Coptes qui ont repris leur place dans le catholicisme; en Chine, dans les empires d'Anam et de Siam, à Ceylan, dans toutes les contrées de l'Inde notre foi fait chaque jour des progrès immenses; la vieille Chaldée et l'Arménie reviennent à nous: le schisme de Photius nous laisse regagner nos frères en Syrie, en Grèce, dans toutes les parties de l'Asie et de l'Europe Ottomanes.

Pendant que la barque sacrée recueille ainsi sur tous les rivages les passagers qu'elle doit conduire au grand port, que deviennent les malheureux esquifs lancés sur l'océan de l'erreur? Sans gouvernails, sans boussoles, ne voyant nulle part aucun phare, ballottés par mille vents contraires, se heurtant d'écueils en écueils, ils vont semant leurs débris sur tous les rivages, débris tellement confus, tellement broyés par les tempêtes vengeresses, qu'on peut à peine leur donner çà et là un nom qui les fasse connaître. Qui pourrait, en effet, nous dire les mille noms sous lesquels se réfugie l'hérésie, pour nous dérober les hontes de son passé? Ces mille noms, ces protestations contre le protestantisme, ces essais de réforme contre la Réforme, ces répulsions de toute solidarité avec Luther, avec Calvin, avec Henri VIII, sont autant de symptômes consolants pour nous; car tous ces passages d'une erreur à une autre erreur nous sont une preuve que la clémence divine agite l'hérésie et lui refuse la paix funeste qui est quelquefois accordée à l'impiété absolue.

Cette agitation miséricordieuse ne se

manifeste pas seulement par les mille anarchies qui divisent aujourd'hui la réforme et par les vides qui se font chaque jour dans ses rangs au profit de notre unité victorieuse. Ce qui rend surtout évidente à tous les yeux la puissance qui pousse la réforme vers le grand centre catholique, ce sont les hommages multipliés, que les esprits les plus éclairés parmi nos frères séparés ont la franchise de rendre aux premiers soutiens de la colonne de vérité, aux chefs visibles de l'Église invariable. Il est inutile de nommer ici les écrivains protestants qui, de nos jours, se sont faits les historiens des grands prêtres de la nouvelle loi et ont pris à tâche la glorification de cette même papauté que Luther et Calvin crurent avoir flétrie à jamais.

Les écrivains protestants, en se faisant les historiens de nos souverains pontifes, avaient en quelque sorte imposé aux catholiques une dette d'honneur : celle d'écrire l'histoire des héros de la Réforme.

Cette dette, M. Audin l'a déjà amplement acquittée pour sa part, en nous retraçant les vies de Luther et de Calvin. L'accueil que la presse catholique avait fait à l'historien du réformateur allemand, nous a valu l'histoire du réformateur génevois. C'est ce dernier ouvrage que nous avons à examiner.

M. Audin a heureusement compris que Calvin avait besoin d'une biographie plutôt que d'une histoire véritable. Avec la sévérité de ses formes classiques, l'histoire ne pouvait point se prêter à des détails minutieux, ni admettre dans son texte les mille pièces justificatives qui déposent contre l'apostat de Noyon. Ce n'est qu'avec le style et sous la forme des mémoires, que la vie de Calvin pouvait être écrite; l'apôtre du fatalisme déguisé était déjà jugé comme chef de doctrine : il fallait nous le faire connaître comme homme; c'est ce que M. Audin a eu surtout en vue de faire, et ce qu'il a fait selon nous.

Nous disons que M. Audin nous semble s'être surtout proposé de peindre Calvin par ses actes et ses sentiments; mais ce n'est pourtant pas à dire pour cela qu'il se soit abstenu absolument de juger ses doctrines. Quand il l'a fait, il n'a jamais cessé de rester fidèle à l'orthodoxie, et de condamner tout ce que l'Église condamne. Néanmoins nous avons quelquefois regretté de voir l'auteur se jeter dans des discussions théologiques, où sa bonne volonté n'a pas toujours été de la force. Heureusement M. Audin a été plus narrateur que polémiste, et ce qu'il laisse à désirer sous le rapport de la science théologique, est amplement compensé par la masse énorme des faits qu'il a recueillis contre le théocrate du 16e siècle.

Les premières années de Calvin sont effrayantes. Élevé par la bienfaisance d'un prêtre catholique, il poussa l'ingratitude jusqu'à ne pas attendre la mort de son protecteur, pour déclarer la guerre à la foi qui fait le bonheur de sa vieillesse. Son père l'a aimé d'un amour de prédilection et a fait pour lui des sacrifices, qui ont diminué d'autant l'héritage de ses autres enfants; ce père mort, Calvin reste sans larmes et n'a d'autre souci que de chercher un notaire qui lui rédige une procuration pour la vente des dépouilles du défunt. Pendant ses études à Paris, à Bourges, à Orléans, sa famille est pour lui, comme si elle n'était pas. Son unique ambition est de briller parmi ses condisciples; l'orgueil le rend calomniateur; l'envie commence à lui donner cette pâleur que plus tard la haine devait tant augmenter. L'hérésie le possède tout entier, mais il a besoin, pour vivre, de conserver le traitement de sa cure, et il continue d'afficher tous les dehors d'un bon catholique. Ce n'est que dans l'ombre, dans le mystère des conciliabules, qu'il cherche à susciter des ennemis contre cette Église, qu'il appelle une marâtre et une prostituée, tout en se nourrissant du pain qui lui manquerait, si elle venait à découvrir son hypocrisie. Il ne lui en donna pas le temps : il vendit son bénéfice clérical, comme il avait vendu sa part dans l'héritage de son père. Cette double vente ne dut point l'enrichir, car nous le voyons bientôt après mendier les bienfaits de la reine Marguerite, et lui payer ses aumônes par des éloges d'une bassesse révoltante.

Que pouvait-il faire de plus lâche, en effet, que de célébrer la pureté des mœurs d'une femme dont la vie ne fut qu'un long scandale?

M. Audin a répandu les plus effrayantes lumières sur toute cette première partie de l'histoire de Calvin. Cependant nous avons regretté le silence qu'il a gardé sur le crime infâme qu'un grand nombre d'écrivains ont reproché au réformateur français. Nous voulons parler de l'accusation de sodomie qui n'a jamais cessé de peser sur sa mémoire; accusation appuyée sur des témoignages assez graves assurément, pour que nous ayons le droit de trouver étrange que M. Audin ait cru pouvoir en décharger implicitement le héros de son livre. Pour justifier notre étonnement sur ce silence, qu'il nous soit permis d'examiner brièvement l'accusation infamante dont nous parlons.

Plusieurs auteurs, catholiques et luthériens, ont écrit que ce fut pour échapper à la honte qui le poursuivait, que le réformateur français changea son nom de Cauvin en celui de Calvin, et d'autrefois en celui de Charles de Happe; mais cette opinion ne nous offre rien de positif, parce qu'à l'époque où vivait Calvin, rien n'était plus commun que ces changemens de noms parmi les savans. D'autres ajoutent que sa fuite fut surtout motivée par le besoin qu'il avait de faire oublier la flétrissure dont il avait été couvert. Cette opinion ne nous semble pas reposer sur des bases plus certaines. C'est par des raisons plus solides que nous nous sentirions porté à croire qu'en effet Calvin fut coupable du crime dont ses partisans cherchent à peine à relever sa mémoire.

Jérôme Bolsec, qui fut longtemps l'un de ses familiers les plus intimes et écrivit sa vie sous la dictée de leurs amis communs, déclare avoir vu et tenu dans ses mains un acte d'information que les magistrats de Noyon avaient remis à Bartelier, secrétaire du gouvernement à Genève. Il était dit dans cette pièce authentique: que Calvin avait été condamné, pour crime de sodomie, à être brûlé vif; mais qu'à la prière de l'évêque de Noyon, on lui avait fait grâce de la vie, et qu'on s'était contenté de le marquer sur l'épaule du stigmate de la fleur de lis.

Les disciples de Calvin se turent en présence de cette accusation; Bartelier s'abstint de nier qu'il eût été possesseur de l'acte cité par Bolsec; les magistrats de Noyon ne se défendirent point de l'avoir rédigé; Bolsec ne fut point accusé de calomnie, et pourtant à l'époque où il écrivait, on pouvait invoquer pour la justification de Calvin le témoignage des habitans de Noyon, consulter les actes judiciaires de cette ville, et rien de pareil ne fut fait.

Parmi les nombreux auteurs contemporains qui parlent de la condamnation flétrissante que subit le réformateur, nous devons surtout citer Jules Briger [1], qui raconte le fait comme Bolsec; l'illustre martyr Edmond Campion; Thomas Stapleton [2], dont voici le langage: « On peut encore fouiller *aujourd'hui* « dans les archives de la ville de Noyon « en Picardie. On y trouvera *encore aujourd'hui* la preuve écrite que Jean « Calvin fut convaincu du crime de sodomie, et ne dut qu'à l'indulgente « intervention de son évêque, d'avoir « reçu pour toute punition la flétrissure « de la fleur de lis sur l'épaule. Les « membres les plus honorables de sa « famille ont fait jusqu'à présent de « vains efforts pour faire disparaître des « registres publics les preuves authentiques du crime, qui fait une tache « si honteuse à leur nom. » Une affirmation si hardie n'a pas besoin d'être commentée. Elle resta sans réponse. J. Duns Scot [3] ayant donné à Calvin le titre de fugitif stigmatisé, Wittaker [4] se contenta de lui répondre: « Si Calvin fut « frappé des stigmates, saint Paul le fut « aussi. » — « Oui, lui répliqua Scot, Paul « portait des stigmates sur son corps, « mais c'étaient celles du Christ, tandis « que les stigmates de Calvin étaient des « lis, la flétrissure des scélérats. » Cette réplique imposa silence au défenseur de Calvin.

[1] *Flores Calvinistarum.*

[2] *Promptuarium Catholicum.*

[3] *De Fidei demonstratione.*

[4] *Apologia Protestantium pro romanâ Ecclesiâ.*

Surius[1] est aussi affirmatif sur la condamnation du réformateur que les écrivains que nous venons de citer. Il en est de même de Guillaume Réginald[2], qui s'appuie surtout sur le témoignage des auteurs luthériens et, entre autres, de Conrad Schlussemburg.

Ce qui ajoute un grand poids aux autorités que nous venons d'invoquer, ce sont les deux faits suivans, dont nous regrettons encore l'absence dans le livre de M. Audin.

« Calvin, dit Bolsec, avait à son ser-« vice un jeune homme qui prit la fuite, « après lui avoir volé une somme de « 4,000 francs. Les amis de Calvin le « pressaient de faire poursuivre le vo-« leur, mais il n'en voulut rien faire de « peur que le jeune homme ne fît des ré-« vélations capables de le compromet-« tre. Cette circonstance le fit fortement « soupçonner d'avoir abusé de la jeu-« nesse de son domestique[3]. »

Le second fait est rapporté par Florismond, président du parlement de Bordeaux. « On dit et on a écrit plusieurs « fois, dit cet auteur[4], que le recteur « du collége de Boncourt avait accusé « Calvin d'un crime infâme, et que sur « son refus de comparaître pour se jus-« tifier, il l'avait condamné par contu-« mace, d'après les dépositions des éco-« liers. »

Nous pourrions pousser plus loin la nomenclature des crimes de ce genre que l'histoire a reprochés à Calvin; mais nous avons hâte d'abandonner ce triste sujet, pour arriver à l'époque la plus importante de la vie du réformateur.

Quand, après ses tentatives infructueuses pour soulever l'Italie contre Rome, Calvin arriva en Suisse, la prétendue réforme avait déjà fait d'immenses progrès dans ce pays. Plusieurs cantons étaient infestés des doctrines du moine saxon; d'autres s'étaient séparés complétement de l'unité catholique. C'est à Genève surtout que le triomphe de l'erreur avait été complet. A l'arrivée de Calvin, cette malheureuse cité était déjà toute couverte de ruines catholiques. Rien de ce qui avait appartenu à la vieille foi ou pouvait la rappeler, n'avait été respecté par les apôtres de la foi nouvelle. La profanation s'était étendue du palais des évêques aux autels, des autels aux tombeaux des ancêtres; le sacrilége contre les morts avait été suivi du sacrilége contre les vierges sacrées. Les chefs-d'œuvre de l'art ne purent eux-mêmes trouver grâce devant les dominateurs de Genève. « Farel, dit M. Audin, avait organisé une bande d'iconoclastes, qui tous pleins de son esprit, faisaient la guerre aux chapelets, aux médailles, aux crucifix, aux images. Ne dites pas à ces Vandales que ce crucifix est un héritage de famille, que cette médaille est un chef-d'œuvre, que la main patiente d'un moine a travaillé une année à rehausser d'azur, d'or et de porphyre; n'invoquez pas, pour garder cette statuette de la Vierge, le nom de l'artiste Florentin qui en a fait une œuvre merveilleuse de grâce; n'en appelez pas à Érasme qui a plaidé avec tant d'éloquence la cause de la matière élevée jusqu'au souffle de vie par le génie du statuaire; ne répétez pas, si vous les savez, les paroles de Luther dans la chaire de Wittemberg, Farel n'entend rien à l'esthétique et ne comprend pas l'art comme élément de civilisation. De sa barbe mal peignée il ne donnerait pas un poil pour une vierge de Cimabue; d'Érasme, il n'admire que le rire satanique contre les moines, et de Luther, son père, il ne veut imiter que l'intolérance contre l'intelligence dissidente. »

Ce Farel, que la réforme regarde comme son saint Bernard, et que nous ne pouvons comparer qu'à ces tribuns de carrefours, qui ne manquent jamais d'apparaître aussitôt que les bases morales d'une société commencent à faire présager des ruines, Farel dominait en souverain dans Genève, quand y arriva Calvin, tout humilié de ses échecs en Italie. Ce dernier était un auxiliaire trop précieux pour l'homme dont le despotisme ne pouvait plus se soutenir que par la violence, pour que celui-ci ne cherchât pas à le retenir près de lui. — « Reste ici, lui dit-il, ou bien je te

[1] Ad annum Domini 1550.
[2] *Liber Calvini turcismi.*
[3] *Vita Calvini.*
[4] *De Ortu hæresis.*

dénonce au Tout-Puissant. » Cette menace décida du sort de Genève. Dès ce jour cette malheureuse ville eut un maître, moins redoutable en apparence, mais en réalité cent fois plus cruel que Farel. Caroli est exilé pour n'avoir pas cru à son infaillibilité; un système infâme de délations s'organise; les citoyens les plus purs sont réduits à se justifier de crimes imaginaires; des prostituées sont crues sur parole, tandis que les plus honnêtes gens ne peuvent plus se défendre par des faits positifs; nul n'est en sûreté ni dans la rue ni dans sa maison; le théocrate puritain a rédigé un code de fer contre la parure des femmes, contre la gaieté des festins; les prisons s'ouvrent pour des femmes coupables d'avoir « porté des cheveux plus abattus qu'il ne se doit faire; » des poteaux d'infamie se dressent pour « punir le port d'un jeu de cartes, etc. » Il n'y a qu'une classe d'hommes qui n'ait rien à craindre de l'ombrageux tyran; ce sont les aventuriers de tous les pays, pour qui Genève est devenu un asile, et dont Calvin a fait ses instrumens.

Mais le théocrate n'avait pas encore fait assez de dupes pour pouvoir faire tant de victimes impunément. Aux cris d'indignation que tout le peuple poussa contre lui, les magistrats durent s'assembler et prononcer contre le réfugié français une sentence d'exil.

Ce coup inattendu abattit toute la fermeté de Calvin. Après avoir fait contre cette condamnation une protestation, humble comme une amende honorable, il se rendit à Berne où il remit une partie de ses doctrines pour intéresser en sa faveur le grand conseil de cette ville. Hypocrisie inutile : malgré l'intervention de cette ville, Genève maintint l'arrêt d'exil prononcé contre son tyran, et celui-ci dut chercher fortune ailleurs. Nous ne le suivrons pas à Bâle, à Strasbourg, à Francfort, à Worms, et dans d'autres villes d'Allemagne. Nous nous contenterons de dire que pendant toute cette période de sa vie le réformateur ne cessa pas un seul instant de se montrer tel que nous le connaissons déjà : prodige d'orgueil; âme sans chaleur et sans générosité; cœur dévoré par des jalousies étroites qui se changent en haines atroces; nature étrangère à toutes les sympathies qui rattachent les hommes les uns aux autres; misanthropie égoïste, immensément active pour tout ce qui peut dissoudre ou affaiblir les liens sociaux. Parce que la France l'a banni de son sein, parce que l'Italie ne l'a accueilli qu'avec dédain, parce que Genève l'a chassé avec colère, on dirait que cet homme sans patrie s'est donné l'horrible mission de bannir la paix et la vertu de tous les lieux qu'il visite. Il prêche de vive voix les doctrines les plus désorganisatrices, les plus subversives de toute morale; il les propage par ses livres, par ses disciples; il répand le mal sous toutes les formes, par tous les moyens; il est, en un mot, dans l'ordre moral un fléau plus dévastateur que le roi des Huns ne le fut dans l'ordre matériel.

Strasbourg et les villes d'Allemagne où il séjourna pendant son exil, lui fournirent bon nombre de victimes sans doute; mais ces succès étaient incapables de lui faire oublier Genève, coupable d'avoir brisé son joug, coupable de ne lui avoir pas maintenu le titre de prophète.

Les divisions qui régnaient alors dans cette ville, en firent rouvrir les portes au prédicant nomade. Les aristocrates les plus influents dans les conseils et la magistrature provoquèrent son rappel, dans l'espoir de le gagner à leur cause, et le proscrit rentra triomphant dans la cité, qui, trois ans auparavant, avait sanctionné par les plus énergiques applaudissements la sentence d'exil qui l'avait frappé. Mais la joie du triomphateur ne dut pas être complète, car le peuple n'accueillit son retour que par un silence improbateur et montra par là qu'il avait gardé le souvenir de sa première tyrannie.

« L'histoire de Genève pendant 20 ans, à partir du rappel de Calvin, est un drame bourgeois, où la pitié, le rire, la terreur, l'indignation, les larmes viennent tour à tour saisir l'âme. A chaque pas, on heurte une chaîne, des courroies, un poteau, des tenailles, de la poix fondue, du feu ou du sou-

fre. Du sang, il y en a partout. On se croit dans cette cité dolente de Dante, où l'on n'entend résonner que des soupirs, des gémissements et des pleurs. »

Voilà comme parle M. Audin, catholique, du réformateur. Voici comme le juge M. Galiffe, protestant de Genève :

« Calvin renversa tout ce qu'il y avait de bon et d'honorable pour l'humanité dans la réformation des Génevois, et établit le règne de l'intolérance la plus féroce, des superstitions les plus grossières, des dogmes les plus impies. Il en vint à bout d'abord par astuce, ensuite par force, menaçant le conseil lui-même d'une émeute, et de la vengeance de tous les satellites dont il était entouré, quand les magistrats voulaient essayer de faire prévaloir les lois contre son autorité usurpée. Il fallait du sang à cette âme de boue [1]. »

C'est dans l'histoire de M. Audin qu'il faut lire les preuves de toutes ces accusations. Tacite n'a rien de plus hideux à flétrir dans les monstres de Rome, dont il raconte les crimes. Et tout est vrai, tout est officiellement authentique ; *les registres* de Genève ne cessent pas un seul instant de déposer contre le chef de la réforme.

Il nous est impossible de citer tous les actes d'inhumanité de l'hiérophante; mais il nous suffira de rappeler sommairement quelques unes de ses cruautés pour permettre au lecteur de se former une idée des sentiments barbares du puritain de Genève.

Philippe Leneveu eut la tête tranchée pour avoir appelé son démon familier une figure peinte sur verre, qu'il possédait depuis quinze ans. Des enfants furent fouettés en public et pendus, pour avoir parlé grossièrement à leurs mères. Si l'enfant n'avait pas l'âge de raison, on le hissait à un poteau sous les aisselles, pour montrer qu'il avait mérité la mort [2]. Un jour la ville fut tout étonnée à son réveil de voir plusieurs potences sur toutes les places publiques et surmontées d'un écriteau où on lisait : « *Pour qui dira du mal de M. Calvin.* » Car médire du réformateur, c'etait un crime puni comme le blasphème contre Dieu. Le conseiller Pierre Ameaux fut condamné à faire publiquement amende honorable au réformateur, en chemise, la torche en main, pour avoir dit, dans un repas, qu'entre les bonnes sentences que disait M. Calvin, il en mêlait encore de bien cornues et frivoles [1]. Le ministre Lamar avait dit confidentiellement à un ami : M. Calvin est vindicatif. Lamar fut destitué de ses emplois et condamné à la prison, pour avoir, porte la sentence, blâmé M. Calvin [2]. Si le peuple murmure contre cet odieux despotisme, le bourreau reçoit l'ordre de dresser une potence sur la place Saint-Gervais et de crier dans les rues : « Que quiconque remuera sera hissé sur la brèche jusqu'à ce que la mort s'ensuive [3]. Ordre de manger de la viande le vendredi et le samedi sous peine de prison [4]. Chapuis est emprisonné pour avoir persisté à nommer son fils Claude, quoique le ministre lui eût ordonné de l'appeler Abraham [5]. Calvin avait demandé le sang de Favre et de Perrin, les plus illustres défenseurs de la liberté génevoise, et n'avait pas trouvé des juges assez complaisants pour le satisfaire. Dans l'espoir de trouver un accusateur contre ces deux patriotes absents, les agents de Calvin s'emparent de Gruet, le font mettre à la torture deux fois par jour, le broient pendant un mois entier, et sur son refus d'accuser des innocents, lui font enfin trancher la tête sur l'échafaud. L'échafaud ! toujours l'échafaud ! Le fils de Philibert Berthelier y monte à son tour pour avoir protesté avec son père contre la tyrannie du théocrate. Quand la hache du bourreau se repose, ce sont les fouets et les tenailles de la torture qui agissent. La prison et l'exil cessent de paraître des peines au milieu de ces cruautés. Nous passons donc sous silence les persécutions éprouvées par Castallion, par Gentilis, par Bolsec, etc. » Les assas-

[1] Galiffe, *Notices généalogiques.*
[2] Picot, t. II.

[1] Picot, *Histoire de Genève.*
[2] Galiffe, t. III.
[3] *Registres du Conseil d'État.*
[4] Galiffe.
[5] *Registres.*

sinats juridiques des patriotes, en 1554, sont connus. Ceux qui avaient échappé au supplice s'étaient réfugiés à Berne, où Calvin les poursuivit de sa haine. Ne pouvant les atteindre dans leurs personnes, il obtint des conseils le bannissement des femmes des proscrits, le séquestre et la confiscation de leurs biens, et la peine de mort contre tout citoyen qui parlerait de rappeler les exilés [1] !

Maintenant nous arrivons à un drame plus horrible, au supplice de Michel Servet.

En 1546, Calvin écrivait à Farel : « Servet promet de venir ici, si j'y consens ; mais je ne veux point engager ma parole, car s'il vient et si mon autorité est considérée, je ne permettrai pas qu'il sorte vivant de Genève. »

La lettre originale d'où ce passage est extrait avait été connue par Varillas, qui déclara dans *ses Révolutions en matière de religion* [2], qu'elle est conservée en bonnes mains ; Grotius l'avait vue et dit qu'elle se trouve à Paris (*Exstat istius Lutetiæ manus* [3]) ; Uttembogoert l'avait lue à la bibliothèque royale de Paris. Jusqu'à ce jour cependant l'existence de ce document avait été niée par les écrivains de la Réforme. Il importait d'éclaircir ce fait d'une si grande valeur, et les recherches de M. Audin lui ont fait découvrir à la bibliothèque du roi, salle des manuscrits, n° 101-102 de la collection Dupuy, l'original de cette monstrueuse lettre, dont nous donnons textuellement les principaux passages en note [4].

En 1553, Servet était à Genève. Farel eut peur que Calvin ne manquât à son engagement de 1546, et il lui écrivait : « Je ne comprends pas que vous hésitiez à tuer dans le corps le scélérat qui a tué dans leur âme tant de chrétiens ! Je ne puis croire qu'il se trouve des juges assez iniques pour épargner le sang de cet infâme hérétique [1].

Cet encouragement était inutile, comme nous le voyons par la manière dont parle Calvin des honorables protestations d'Ami Perrin contre la cruauté des juges de Servet :

« Notre César comique, dit Calvin parlant d'Ami Perrin, après avoir fait le malade pendant trois jours, s'est rendu au conseil pour sauver ce scélérat (Servet), et il n'a pas rougi de demander que la cause fût évoquée au conseil des deux cents, mais l'arrêt a été rendu sans contestation [2]. »

Servet fut condamné à être brûlé vif. Pour l'accompagner au supplice, c'est-à-dire pour le lui rendre plus cruel, Calvin lui envoya Farel. Les tortures que le patient avait subies dans sa prison en avaient fait une sorte de cadavre vivant, que les bourreaux furent contraints de traîner. Devant l'hôtel-de-ville on lui lut la sentence, par laquelle « au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, il était condamné à devoir estre lié et mené au lieu de Champel, et là devoir estre à un pilotis attaché et bruslé tout vif, jusqu'à ce que son corps fust reduit en cendres. »

La lecture finie, un valet frappa de son bâton le condamné, qui fléchit et tomba à deux genoux, en criant : Le glaive, de grâce, et non le feu ! ou je pourrais perdre mon âme dans le désespoir..... Arrivé au lieu du supplice, Servet tomba la face contre terre, en poussant des hurlements affreux. Farel s'étant tourné vers le peuple auquel il montrait du doigt le malheureux dont les lèvres mordaient la poussière : — « Voyez, disait-il aux spectateurs, cet homme qu'on va brûler, c'est un savant qui peut-être n'a voulu enseigner que la vérité ; mais le voilà dans les mains du diable qui ne le lâchera pas. Veillez bien

[1] Fazi, *Précis*, etc.; Galiffe, *Notices généal.*
[2] T. VIII.
[3] T. IV, p. 803.
[4] *Extrait de la lettre de Calvin à Farel.*
Clam apud Bernates (les Bernois) agendum erit, ne feram illam ex caseâ emittant... Memineritis ad hæc extraordinario remedio tunc demum esse confugiendum, ubi ultimæ necessitatis est excusatio... Servetus nuper ad me scripsit ac litteris adjunxit longum volumen suorum deliriorum cum thrasonicâ jactantiâ me stupenda et hactenùs inaudita visurum. Si mihi placeat, hùc se venturum recipit. Sed nolo fidem meam interponere ; nam si venerit, modò valeat mea auctoritas, vivum exire nunquam patiar...

[1] Calvin, *Epist.* p. 156.
[2] Calvin, *Epist. ad Farel.*

sur vous de peur que Satan ne vous en fasse autant[1]. »

Au moment où Servet allait monter sur le bûcher, Farel se tourna de nouveau vers le peuple : « Écoutez, dit-il à haute voix, Satan va s'emparer de cette âme ; » et il s'éloigna[2].

Au Champel était un poteau fixé profondément dans le sol. On y lia Servet à l'aide d'une chaîne de fer ; son cou était retenu par quatre ou cinq tours d'un épais cordage ; sa tête couverte d'une couronne de paille enduite de soufre ; le livre de la Trinité pendait au pilori. Il resta longtemps dans cette attitude, exposé aux regards d'un peuple immense : il priait le bourreau d'abréger les apprêts du supplice. Le bourreau ne pouvait aller plus vite ; sa main tremblait en rassemblant autour de la victime, en forme de cercle, des fagots de bois vert : il mit le feu au bûcher qui s'alluma lentement. La flamme brille et enveloppe le patient d'un réseau lumineux : ses pieds étaient cachés dans le foyer ; sa tête nageait dans un nuage de soufre et de fumée, à travers lesquels on voyait les lèvres de la victime qui s'ouvraient pour prier. Au moment où la flamme se dressa pour lui dévorer la face, il poussa un râle si affreux que la multitude tomba dans un silence de mort. Quelques hommes du peuple, émus de pitié, accoururent pour aider le bourreau à étouffer Servet sous des fagots enflammés. On n'entendit plus qu'un murmure : « Jésus, Fils éternel, ayez pitié de moi ! » Servet paraissait devant Dieu, et Calvin fermait la fenêtre où il était venu s'asseoir pour assister à la suprême agonie de son ennemi[3].

Servet brûlé, viennent les chants de sang. Mélanchthon écrit à Calvin :

« Révérend personnage et mon très cher frère, je rends grâces au Fils de Dieu qui a été le spectateur et le juge de votre combat, et qui en sera le rémunérateur ; l'Église aussi vous en devra sa gratitude à maintenant et à la postérité. Je suis entièrement de votre avis et je tiens pour certain que les choses ayant été dans l'ordre, vos magistrats ont agi selon le droit et la justice en faisant mourir ce blasphémateur[1]. »

Et Bucer : « Servet méritait d'avoir les entrailles arrachées et déchirées[2].

Mais rien n'égale les félicitations que Calvin se donna à lui-même. Sa justification du meurtre de Servet est un véritable dithyrambe. « Dans ce cantique, dit M. Audin, le réformateur fait intervenir Moïse, Aaron, les prophètes, Jésus, les apôtres, l'Ancien et le Nouveau Testament, les deux législations hébraïque et chrétienne. On reste émerveillé à l'ouïe de tous ces noms glorieux que cite Calvin ; c'est un chœur sans fin de docteurs, de Pères, de papes mêmes, dont il connaît et produit les témoignages. Il n'a oublié qu'une chose, c'est son livre de l'*Institution*, où dans de si nombreux passages il a défendu l'hérétique contre le glaive de la loi. »

Il s'est pourtant trouvé des écrivains assez aveugles pour chercher à justifier Calvin du supplice de Servet. Il n'y a pas bien longtemps qu'à Genève, le pasteur J. Vernet pria M. de Chapeaurouge de lui communiquer la procédure de Servet. M. le secrétaire d'État ayant présenté la requête au conseil, le syndic Calendrini adressa à M. Vernet une lettre que possède M. Galiffe, et où se trouvent ces passages significatifs :

« Le conseil se trouvant intéressé à ce que la procédure criminelle contre Servet ne soit point rendue publique, ne veut pas qu'elle soit communiquée à qui que ce soit, ni en tout ni en partie. La conduite de Calvin et du conseil est telle que l'on veut que tout soit enseveli dans un profond oubli. Calvin n'est pas excusable. Vous croyez justifier par nos registres la dureté dont on a usé envers Servet dans sa prison...... Servez-vous de la raison tirée de votre maladie, pour vous dispenser d'un ouvrage qui ne peut qu'être nuisible à la religion, à la réformation et à votre patrie, ou qui serait peu conforme à la vérité. »

[1] H. Hottinger, *Hist. de la Réformation suisse* ; contra libellum Calvin. etc.

[2] Calvin., Genève.

[3] J. Fazy, *Précis sur l'Histoire de Genève*, d'Argny.

[1] Mosheim.

[2] Drelincourt, *Défense de Calvin.*

Le sang porte malheur. Après le supplice de Servet, la vie de Calvin ne fut plus qu'une longue agonie morale. Entouré d'ennemis, assiégé par tous les remords, on le vit vieillir avant l'âge et réduit à s'appuyer sur l'amitié d'un homme qui n'avait pas rougi de faire parade de ses vices infâmes. Nous voulons parler de Théodore de Bèze, le chantre éhonté de l'Adonis appelé Audebert.

De tous les châtiments temporels que Dieu envoya au réformateur, le plus cruel fut sans contredit l'humiliation. Au moment de quitter cette terre, l'apostat voyait périr son œuvre. Le *consensus Thugurinus* et le *consensus pastorum Genevensium* était près de se rompre. Zurich revenait aux doctrines zwingles sur la Cène; Berne repoussait décidément le prédestinationisme. La conspiration de La Renaudie échouait, et la France conservait son Dieu, sa foi et son roi.

Les dernières heures de Calvin sont entourées de mystères. Son cadavre fut sévèrement dérobé à tous les regards, « pour obvier à toutes calomnies, » dit Bèze. Ces calomnies dont parle Bèze, c'était la rumeur publique qui racontait que le corps du décédé portait les traces d'une lutte désespérée avec le trépas, et d'une décomposition où l'œil aurait vu ou les signes de la colère divine, ou les marques d'une maladie honteuse. L'indiscrétion d'un étudiant vint bientôt, du reste, confirmer cette opinion générale. Hérennius avait pu pénétrer dans la chambre mortuaire, et écrivit: « Calvin est mort frappé de la main d'un Dieu vengeur, en proie à une maladie honteuse. »

Ce Dieu vengeur n'eut pas seulement à frapper l'homme coupable des crimes que nous n'avons fait qu'énoncer, mais encore l'apôtre des doctrines désolantes que nous examinerons dans un second article.

JACOMY-REGNIER.

ÉTUDE SUR UN GRAND HOMME DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

HUITIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Irréligion de l'*Esprit des Lois*. — Derniers moments de Montesquieu.

Montesquieu donne des éloges au christianisme; il se dit « chrétien; » et lorsque son irréligion fut signalée et combattue, il ne manqua pas de réunir dans sa *défense* tous les endroits de son livre où il parle avantageusement de la religion chrétienne. Il dit en effet que « la religion chrétienne est le premier « bien, qu'elle est opposée au despotisme, « qu'on lui doit l'abolition de l'esclavage. — Cette religion défendant « la pluralité des femmes, les princes y « sont moins renfermés, moins séparés « de leurs sujets, et par conséquent plus « hommes; ils sont plus disposés à se « faire des lois et plus capables de sentir « qu'ils ne peuvent pas tout.

« Pendant que les princes mahométans donnent sans cesse la mort ou la « reçoivent, la religion chez les chrétiens rend les princes moins timides « et par conséquent moins cruels. Le « prince compte sur ses sujets, et les sujets sur le prince. Chose admirable! « la religion chrétienne qui ne semble « avoir d'objet que la félicité de l'autre « vie, fait encore notre bonheur dans « celle-ci.

— « Que d'un côté l'on se mette devant « les yeux les massacres continuels des « rois et des chefs grecs et romains; et « de l'autre, la destruction des peuples « et des villes par ces mêmes chefs; Timur et Gengis-Kan qui ont dévasté « l'Asie; et nous verrons que nous devons au Christianisme et dans le gouvernement un certain droit politique, « et dans la guerre un certain droit des

[1] Voir le dernier numéro ci-dessus, p. 82.

« gens que la nature humaine ne saurait assez reconnaître.

« C'est ce droit des gens qui fait que, « parmi nous, la victoire laisse aux « peuples vaincus ces grandes choses : « la vie, la liberté, les lois, les biens et « toujours la religion, lorsqu'on ne s'aveugle pas soi-même [1]. »

Assurément, on ne peut dire des choses plus vraies ni les mieux dire. Comment se fait-il qu'un homme qui sentait si bien les bienfaits du Christianisme, ait attaqué les doctrines et les institutions chrétiennes? On l'a accusé de n'avoir loué le Christianisme que par perfidie [2]. Souvent, en effet, on aperçoit la ruse; toutefois, comme nous l'avons déjà remarqué, ce fut la vanité d'être loué par les *philosophes* et de passer pour un génie au-dessus du vulgaire, plutôt que la haine du Christianisme, qui a poussé Montesquieu à s'en faire l'adversaire. Dans les endroits où il en dit du bien, on voit quelquefois un reste de croyance et de crainte de jugements de Dieu [3]. Mais la vanité l'emporte, et il reproduit de la même manière indirecte les doctrines irréligieuses des *Lettres Persanes*, en quelques endroits perçant encore à coups d'épingles, mais le plus souvent cette fois prenant un appareil de gravité impartiale et profonde, qui ne saurait néanmoins en imposer qu' « à des esprits inattentifs [4]. »

Dans les *Lettres Persanes*, il s'était efforcé de faire voir les avantages du divorce. Le Christianisme, disait-il, en prohibant le divorce, « ôta non-seule« ment toute la douceur du mariage, « mais aussi..... donna atteinte à sa fin. « A peine a-t-on trois ans de mariage,

[1] Liv. XXIV, c. I, III, VI; liv. XV, c. VII et VIII; liv. XIX, c. XVIII.

[2] Crevier, *Observations sur l'Esprit des Lois*.

[3] Voyez surtout le chapitre XIII du livre XXIV, sur la pénitence, que, dans son *Extrait de l'Esprit des Lois*, 1750, Forbonais trouvait *fort édifiant*, et qui finit en effet par ces mots : « Inquiets sur les an« ciennes dettes, jamais quittes envers le Seigneur, « nous devons craindre d'en contracter de nouvelles, « de combler la mesure, et d'aller jusqu'au terme « où la bonté paternelle finit. »

[4] Voyez le jugement sur Montesquieu de M. de Bonald, discours préliminaire de la *Législation primitive*.

« qu'on en néglige l'essentiel ; bientôt « l'homme, dégoûté d'une femme éter« nelle, se livre au libertinage, etc. [1]. » Dans l'*Esprit des Lois*, il avoue que le divorce « n'est pas toujours favorable aux enfants ; » mais il soutient qu' « il a « ordinairement une grande utilité po« litique. » La France, observe M. Alexandre Tissot, « en a fait une malheureuse expérience [2]. » Montesquieu ajoute que le divorce est *conforme à la nature*, et qu'il le faut autoriser, « pour le mari « et pour la femme, » lorsqu'il y a consentement mutuel ou au moins de l'une des deux parties [3] ; en d'autres termes, qu'il le faut toujours autoriser.

Il prétend qu'il n'entend pas attaquer le célibat religieux, mais celui qu'a formé le libertinage [4]. Le chapitre 21 du livre 23, dont nous avons rapporté le passage au 2e article, montre ce qu'on en doit penser. Voici encore un autre passage : « Lorsqu'on fit du célibat une « loi *pour un certain ordre de gens*, il « en fallut chaque jour de nouvelles « pour réduire les hommes à l'observa« tion de celle-ci. Le législateur se fati« gua, il fatigua la société, etc. [5]. » Comme si l'entrée dans ce certain ordre de gens n'était pas tout à fait libre. La preuve que l'Église ne s'est pas fatiguée, c'est précisément le renouvellement de ses ordonnances; la preuve qu'elle n'a pas fatigué la société, c'est que cette loi s'est maintenue chez tous les peuples qui sont restés attachés à l'Église romaine; et quant à ceux qui s'en sont séparés, ils étaient apparemment aussi fatigués des autres lois disciplinaires de l'Église que de celle-là [6].

L'auteur avait dit dans les *Lettres Persanes* : « Les chrétiens ne font pas consister le mariage dans le plaisir des sens : aussi le divorce a-t-il été aboli parmi eux. Le mariage tel qu'ils l'entendent, est quelque chose de mystérieux que je ne comprends point [7].

[1] Lettre 116.

[2] *Politique de Montesquieu*, prem. partie.

[3] Liv. XVI, c. XV; liv. XXVI, c. III.

[4] Liv. XXIII, c. XXI, à la fin. *Déf. de l'Esprit des Lois*.

[5] Liv. XXIV, c. VII.

[6] Lettre de Trévoux.

[7] Lettre 116.

Le livre 23 de l'*Esprit des Lois* sur la population commence par des vers de Lucrèce sur les plaisirs sensuels; puis au chapitre 2, on lit : « L'obligation naturelle qu'a le père de nourrir ses « enfants, a fait établir le mariage qui « déclare celui qui doit remplir cette « obligation. »

Dieu n'unit-il donc pas le premier homme et la première femme par un lien indissoluble avant qu'ils eussent des enfants à nourrir? On est époux avant d'être père, et on peut être époux sans être père. L'auteur ne voit que la matière ; pourvu qu'une femme mette au monde le plus d'enfants possible, comme on a soin de tirer des vaches et des brebis *le meilleur parti qu'on peut*, il est content. Mais il ne veut que des enfants bien constitués. « Les « Romains, selon lui, eurent *une assez « bonne police* sur l'exposition des en- « fants. Romulus, dit Denys d'Halicar- « nasse, imposa à tous les citoyens la « nécessité d'élever tous les enfants mâ- « les *et les aînées des filles*. Si les enfants « étaient difformes et monstrueux, il « permettait de les exposer, après les « avoir montrés à cinq des plus proches « voisins. Romulus ne permit de tuer « aucun enfant qui eût moins de trois « ans [1]. » C'est, comme le dit l'auteur, « une obligation du droit naturel de « nourrir ses enfants [2]. » Jugez si c'est une *bonne police* de les tuer.

Montesquieu dans sa *défense*, cite la définition du mariage donnée par Justinien : « *Maris et feminæ conjunctio, in- « dividuam vitæ societatem continens*. « Qui lui a jamais reproché, dit-il, de ne « point parler de la révélation? » Mais la définition de Justinien y est très conforme : « L'union de l'homme et de la « femme qui forme une société de vie « *indissoluble, indivisible,* » et non *individuelle*, comme traduit Montesquieu. Le mot *individuam* ne s'entend pas ainsi, et que signifierait d'ailleurs *une société individuelle?* On n'a qu'à voir là-dessus Vinnius et Pothier [3]. Je suis bien aise, à propos d'une faute grossière, de citer les jurisconsultes contre Montesquieu, qu'on célèbre encore aujourd'hui comme *le plus grand jurisconsulte des temps anciens et des temps modernes*.

Autant l'auteur est sévère contre les moines, dont il veut que les lois vainquent la paresse malgré la nature du climat [1], autant il est indulgent pour les Anglais qui se tuent eux-mêmes. C'est chez eux « *l'effet d'une maladie, un dé- « faut de filtration du suc nerveux.* Les « lois civiles de quelques pays ont eu « des raisons pour flétrir l'homicide de « soi-même; mais en Angleterre on ne « peut pas plus le punir qu'on ne punit « les effets de la démence [2]. »

Je prie qu'on voie, dans la *Défense de l'Esprit des Lois*, l'art avec lequel l'auteur fait une réponse de quatre grandes pages à la critique de ce chapitre, sans en dire un mot. On ne peut pas trouver une meilleure réfutation. Mais au reste, c'est Montesquieu lui-même qui dit que « les malheurs sont moins des châti- « ments que des menaces. Ce sont des « jours bien précieux que ceux qui nous « portent à expier les offenses. C'est le « temps des prospérités qu'il faudrait « abréger. Que servent toutes ces impa- « tiences, qu'à faire voir que nous vou- « drions être heureux indépendamment « de celui qui donne les félicités, parce « qu'il est la félicité même? » Cela parut dans l'édition augmentée de 1761, en réponse à la lettre pour le suicide [3], et il ajouta cette note au chapitre de l'Esprit des Lois : « L'action de ceux qui se « tuent eux-mêmes est contraire à la loi « naturelle et à la religion révélée [4]. » Soit retour de bon sens, soit crainte

[1] Liv. XXIII, c. xxii.
[2] Liv. XXVI, c. vi.
[3] Conjugale vinculum *perpetuum atque indivisum* esse... Nam, ut Christus nos docet, initio conjugium sic à Deo institutum est ut *indissolubile* esset. Vinnius, sur le passage (in *Inst.*, lib. I, tit. 9, § 1er, *Comm.*, n° 3). — *Perpetuam et individuam* vitæ societatem ex voto contrahentium, etc. — Pothier, *Pand.*, lib. XXV, tit. 7. — M. Du Caurroy, trad. *des Institut.*, lib. I, tit. 9; et *Institutes expliquées*, sur le même titre, § 1er.

[1] Liv. XIV, c. vii.
[2] Liv. XIV, c. xii.
[3] Lettre 77.
[4] C'est une des corrections que Montesquieu, suivant Richer, « avait lui-même remises aux libraires avant sa mort (édit. Nourse, *Avertiss.*, déjà cité), » et qui ont paru dans l'édition de 1758.

d'avoir trop choqué les esprits : le protestant La Beaumelle avait blâmé le chapitre sur le suicide [1]. Peut-être aussi ce chapitre n'était-il qu'un moyen de plus d'obtenir les suffrages de l'Angleterre. Mais dans ses *Notes* sur ce pays, où il n'avait rien à ménager, Montesquieu dit : « Il faut à l'Anglais un bon « dîner, une fille, de l'aisance : comme « il n'est pas répandu et qu'il est borné « à cela, dès que sa fortune se délabre « et qu'il ne peut plus avoir cela, *il se* « *tue* ou se fait voleur. »

La lâcheté à supporter les maux de la vie, suivant la remarque d'un célèbre publiciste anglais protestant, qui a justifié les lois anglaises portant des peines contre le suicide [2], la privation du bien-être matériel, le *spleen* ou satiété de ce même bien-être, quelquefois aussi, comme l'observe Voltaire [3], la vanité d'avoir son nom imprimé dans les gazettes, voilà les causes de ces suicides si communs en Angleterre, et non le climat. La cause première, c'est le manque de religion [4]; et Montesquieu prend soin de le remarquer dans ses *Pensées diverses* : « Point de religion « en Angleterre, dit-il, et cependant « il n'y a pas de nation qui ait plus be- « soin de religion que les Anglais. Ceux « qui n'ont pas peur de se pendre doi- « vent avoir la peur d'être damnés [5]. » Mais ce ne fut que longtemps après la mort de l'auteur que ces *Pensées diverses* furent imprimées, antidote contre le reste ; et si, avant même la révolution, le suicide est devenu en France chose non moins commune qu'en Angleterre, par émulation d'*héroïsme* [6], assurément le chapitre de l'*Esprit des Lois* n'a pas été sans y contribuer. Je citerai, au moins, un fait dont je suis sûr. Il y a moins de 30 ans, le fils du général L. T. avait enlevé une jeune personne très-belle et l'avait épousée à Paris. Il l'adorait ; mais, d'une chute de cabriolet, elle se casse la cuisse et meurt de l'amputation. Le jeune L. T. ne put supporter son chagrin et il se tua ; il fut trouvé baigné dans son sang, tenant dans une main des cheveux de sa femme, dans l'autre, un volume de Montesquieu, ouvert à l'endroit sur le suicide.

[1] *Suite de la Défense.*

[2] Blackstone, *Comment. on the laws of England*, book IV, chapt. XIV.

[3] Voltaire, *Comment.*

[4] *Lettre de Trévoux.*

[5] *Notes sur l'Angleterre.* — Pensées diverses, *de la Religion.*

[6] Voyez le *Cours de Littér.* de La Harpe, troisième partie, liv. IV, c. III, § 4; et Gilbert, *Sat.* 2 :

Le suicide, enfin, raisonnant ses fureurs,
Atteste par le sang le désordre des mœurs.

Quant à la polygamie, l'auteur dit : « La loi qui ne permet qu'une femme se « rapporte plus au physique du climat « de l'Europe qu'au physique du climat « de l'Asie. C'est une des raisons qui a « fait que le mahométisme a trouvé « tant de facilité à s'établir en Asie, et « tant de difficulté à s'étendre en Eu- « rope ; que le Christianisme s'est main- « tenu en Europe et a été détruit en Asie, « et qu'enfin les mahométans font tant de « progrès à la Chine et les chrétiens si « peu. Les raisons humaines sont tou- « jours subordonnées à *cette cause su-* « *prême*, qui fait tout ce qu'elle veut et se « sert de tout ce qu'elle veut [1]. » Devine qui pourra, si, par la *cause suprême*, l'auteur entend parler de Dieu ou du climat.

La *Défense* allègue un chapitre sur les inconvénients de la polygamie considérée en elle-même [2]. « Je ne justifie pas « les usages, dit l'auteur, mais j'en « rends les raisons [3]. » Fort bien ; mais, quoi qu'il puisse dire sur la polygamie en elle-même, il ne résulte pas moins de sa théorie que ces usages, s'ils ne ne sont pas bons dans un sens absolu, le sont au moins relativement au climat et aux peuples chez qui ils existent. La morale devient ainsi une chose de rapport, et cela paraît dans tout l'ouvrage.

On objecterait en vain un chapitre intitulé : *Que les mauvais législateurs sont ceux qui ont favorisé les vices, et les bons sont ceux qui s'y sont opposés* [4]. Ce chapitre n'est que pour approuver « la religion, la philosophie et les lois de la Chine, » comme bien appropriées au climat.

Il est certain que suivant l'*Esprit des*

[1] *Esprit des Lois*, liv. XVI, c. II et IV.

[2] Liv. XVI, c. VI.

[3] Liv. XVI, c. IV.

[4] Liv. XIV, c. V.

Lois, c'est de la chaleur du climat que résulte la polygamie. Pourtant on voit, dit la *Critique* de Dupin, la polygamie en usage chez les Lapons, qui ne sont certes pas brûlés du soleil [1], comme aussi « au milieu des glaces de la Tartarie. » — « Dans toutes les parties du « monde, dit Linguet, on a trouvé des « peuples qui se contentaient d'une « seule femme. Presque toujours, la po- « lygamie n'a été que le privilége de la « royauté et de l'opulence. C'est une « suite de l'esprit de propriété, » en d'autres termes, un abus de la force, et « nullement un résultat du climat [2]. » Il faudrait, en outre, que dans les pays chauds le nombre des filles surpassât de beaucoup celui des mâles ; et la lettre de Trévoux a parfaitement montré que tout ce que Montesquieu allègue sur ce point ne prouve rien [3]. Buffon et Richerand, en observant que le nombre des mâles surpasse d'environ 1/16 celui des femelles, « se prononcent énergiquement contre la polygamie dans tous les pays de la terre [4]. » Ainsi Montesquieu, comme le déclarait le projet de censure de la Sorbonne, « va à la fois contre la loi naturelle et la loi évangélique [5]. » Quant à l'autorisation de la polygamie par les lois civiles, ce n'est pas davantage un résultat du climat. La polygamie a cessé d'être permise en Espagne, du moment que les Maures en ont été chassés [6].

Après ces doctrines sur le divorce, le célibat, le mariage, le suicide, la polygamie, il serait superflu de discuter longuement si l'auteur a entendu soumettre le Christianisme comme les religions fausses à la souveraine influence du climat. Malgré ses précautions et les belles phrases de la *Défense* sur la puissance du Christianisme à vaincre les obstacles d'ici-bas, il est clair que dans son système, « c'est le climat qui a prescrit des bornes à cette religion [1] ; » et cela résulte non-seulement des expressions de l'auteur, mais plus encore du rapprochement de ses deux principes de la nécessité du despotisme dans les pays chauds, et de l'incompatibilité du Christianisme avec le dépotisme [2].

La religion, dans son système, dépendant du climat, devait dépendre aussi du gouvernement, puisque le gouvernement dépend du climat. Il soutient « *que la* « *religion catholique convient mieux à* « *une monarchie, et que la protestante* « *s'accommode mieux d'une république*. « Quand la religion chrétienne, dit-il, « souffrit, il y a deux siècles, ce malheu- « reux partage qui la divisa en catholique « et en protestante, les peuples du Nord « embrassèrent la protestante, et ceux « du Midi gardèrent la catholique. C'est « que les peuples du Nord ont et auront « toujours un esprit d'indépendance et « de liberté que n'ont pas les peuples « du Midi, et qu'une religion qui n'a « point de chef visible convient mieux à « l'indépendance du climat que celle « qui en a un [3]. »

Quel homme de bonne foi ne reconnaît aujourd'hui que les princes qui embrassèrent la réforme envisageaient surtout, en se séparant de l'Église de Rome, les richesses du clergé que le nouveau culte fit passer dans leurs mains, et que partout dans le Nord, avec le protestantisme s'est établi le gouvernement absolu, et notamment en Angleterre, le plus rapace et sanguinaire despotisme ?

Les conséquences du système de l'*Esprit des Lois*, par rapport au Christianisme, sont donc, en résumé, que si la religion catholique peut convenir à une

[1] *Critique de Dupin.*

[2] Voyez tout le passage de Linguet, *Lois civiles*, liv, III, c. IV et V.

[3] Voyez aussi Linguet, liv. III, c. VII.

[4] Voyez *Histoire naturelle*, *Hist. générale des animaux*, ch. IV, et *de l'Homme*, article *de la Puberté*. — Richerand, *Physiologie*, ch. XI, n° 216.

[5] Naturalem et Evangelicam legem subvertit, n° 11. — Sur la polygamie, voyez Vinnius (*in Inst.*, lib. I, tit. 9, § 1, *Comm.*, n° 2), les passages de l'Ecriture et les auteurs qu'il cite.

[6] *Critique de Dupin.*

[1] Liv. XXIV, c. XXVI ; liv. XIX, c. XVII et XVIII.

[2] Hæc propositio quatenus christianam religionem mediis merè humanis et naturalibus, non autem singulari Dei providentiâ ac potentiâ propagatam esse persuadere tentat, aut etiam aliquas regiones propter aeris temperiem aut populorum indolem christianæ religioni fuisse impervias impia est et hæretica. *Projet de censure* de la Sorbonne, n° 8, sur le 3e alinéa du chap. XXVI, liv. XXIV.

[3] Liv. XXIV, c. V.

monarchie, où le faux honneur produit l'obéissance, mais où enfin on obéit, au contraire dans les républiques où, d'après Montesquieu, il ne peut y avoir *union* et *liberté* sans *division* et sans *trouble*[1], c'est le protestantisme, comme ayant pour principe l'indépendance, qui convient mieux soit au gouvernement, soit au climat, et qu'enfin la religion chrétienne est tout à fait incompatible avec les climats chauds et les gouvernements despotiques qui sont, comme les religions qu'on y trouve établies, le résultat nécessaire de ces climats. Montezuma avait donc raison « quand il s'obstinait à dire, que la religion des « Espagnols était bonne pour leur pays « et celle du Mexique pour le sien, etc.[2]. » Bon, si l'histoire, plus forte que tous les *philosophes* du monde, ne nous montrait la vraie foi florissante à diverses époques sous les climats les plus différents, et bannissant le despotisme des pays les plus chauds.

Enfin on se souvient que dans les *Lettres Persanes,* l'auteur appelait l'esprit de prosélytisme des chrétiens *un esprit de vertige, une éclipse entière de la raison humaine.* Ici il pose pour « principe fondamental des lois politi- « ques en religion, que quand on est « maître de recevoir dans un État une « nouvelle religion, ou de ne pas la re- « cevoir, il ne faut pas l'y établir ; quand « elle y est établie, il faut la tolérer[3]. » Que signifie une note ajoutée après coup pour avertir que dans ce chapitre il n'entend point parler de la religion chrétienne, quand on lit dans ce même chapitre : « comme il n'y a guères que « les religions intolérantes qui aient un « grand zèle pour s'établir ailleurs, parce « qu'une religion qui peut tolérer les « autres ne songe guère à sa propaga- « tion, ce sera une très-bonne loi civile « lorsque l'État est satisfait de la reli- « gion déjà établie, de ne point souffrir « l'établissement d'une autre[4]. » On voit si dans l'*Esprit des Lois* ne sont pas reproduites, sous une forme plus cachée et plus insidieuse, les attaques des *Lettres Persanes*.

L'auteur du *Génie du Christianisme,* regardant les *Lettres Persanes* comme *une erreur passagère de la jeunesse* de Montesquieu, et *une espèce de tribut payé à la corruption de la régence,* a soutenu que dans l'*Esprit des Lois* il avait *magnifiquement réparé ses torts,* etc.[1].

Il cite cette note de l'éditeur des lettres familières de Montesquieu : « Il a dit « à quelques amis que si les *Lettres Per-* « *sanes* étaient à imprimer, il en aurait « retranché quelques-unes dans lesquel- « les le feu de la jeunesse l'avait trans- « porté ; qu'obligé par son père de pas- « ser toute la journée sur le code, il « s'en retournait le soir si fatigué que « pour s'amuser il se mettait à composer « une lettre persane, et que cela coulait « de sa plume sans étude[2]. » Mais un biographe admirateur de Montesquieu observe, avec raison, l'invraisemblance qu'un livre où, sous une apparence de légéreté, il est traité des choses les plus importantes, « ait été écrit, pour ainsi dire, à la dérobée par un jeune homme de vingt ans, appliqué dans le fond d'une province à lire et à extraire des livres de jurisprudence[3]. » D'ailleurs les *Lettres Persanes* n'auraient toujours été imprimées que douze ans après. Agé de 32 ans et président de parlement, triste moyen que le feu de la jeunesse pour excuser la publication réfléchie de ses sottises de jeunesse !

M. de Chateaubriand cite encore un passage d'une lettre de Montesquieu à l'abbé de Guasco, du 4 octobre 1752 : « Huart veut faire une nouvelle édition

[1] *Grand. et Décad. des Romains*, c. IX.

[2] Liv. XXV, c. XXIV. — *Projet de Censure*, n° 9.

[3] Liv. XXV, c. X.

[4] Ce passage est la 7e proposition condamnée dans le *Projet de censure* de la Sorbonne, comme détournant d'embrasser la vraie religion, *à suscep-tione veræ religionis impiè retrahens.* — Voyez aussi la lettre de M. Muyart de Vouglans, déjà citée.

[1] M. de Chateaubriand, *Génie du Christianisme,* trois. part. liv. IV, c. V ; quatr. partie, liv. VI, c. XI ; — la Harpe, *Cours de Litt.;* — l'abbé Barruel (*Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, t. I, c. II) et l'auteur des *Trois siècles de notre Littérature* (art. *Montesquieu*) me paraissent également traiter les *Lettres Persanes* avec trop d'indulgence.

[2] *Note* sur la lettre 70.

[3] M. Auger, *Vie de Montesquieu.*

« des *Lettres Persanes* ; mais il y a quel- « ques *juvenilia* que je voudrais aupara- « vant retoucher. » Mais M. de Chateaubriand omet le reste de la phrase : « Quoiqu'il faut qu'un Turc voie, pense « et parle en turc et non en chrétien : « c'est à quoi bien des gens ne font point « attention en lisant les *Lettres Persa-* « *nes*[1]. » C'est aussi la seule justification que donne une préface ajoutée, sous le titre de *Réflexions*, dans l'édition de 1761. L'auteur *ne se soupçonnait pas même d'imprudence ;* il devait nécessairement représenter ses Persans *pleins d'ignorance et de préjugés*, etc. Et on n'a pas trouvé autre chose à alléguer. Que voulez-vous répondre à un Persan[2]? Sans avoir tout l'esprit de Voltaire, il était difficile pourtant de se méprendre à ce titre de *Lettres Persanes* et de ne pas voir que ce n'était « qu'un petit artifice usité pour débiter des choses hardies[3]. » Et si en réalité, comme dit d'Alembert, « les « *Lettres Persanes*, appréciées avec jus- « tice, montrent combien la raison hu- « maine, abandonnée à elle-même, est « peu éclairée sur ces objets ; » il fallait toute la bonne foi philosophique du panégyriste pour chercher à insinuer, que l'intention de l'auteur avait été de soutenir la révélation[4].

Ainsi la correspondance de Montesquieu est loin de prouver un changement dans ses idées relativement à la religion. Mais une preuve sans réplique, c'est que tandis que des catholiques peu clairvoyants se sont évertués à le défendre du reproche d'irréligion, les *philosophes* ont montré par leur admiration le véritable sens de l'ouvrage, terribles accusateurs contre lesquels la défense est impuissante.

Ils rendent grâces à Montesquieu d'avoir attaqué la *superstition ;* on sait ce qu'ils entendaient par là. « Dans un livre « fait pour tous les hommes, dit La Beau- « melle, il ne fallait alléguer que des « raisons à la portée de tous les hom- « mes [1]. » Mylord Chesterfield le loue d'avoir « osé entreprendre de détruire « les préjugés de la France en matière « de religion[2]. » De Vattel, en renouvelant les attaques des *Lettres Persanes* et de l'*Esprit des Lois* contre le célibat ecclésiastique et les monastères, ne manquait pas de s'appuyer d'une citation du *grand homme ;* il se chargeait seulement de compléter ce que « *ce grand homme* « *n'avait pas osé dire nettement, que le* « *célibat volontaire est*[*] *condamnable* « *même relativement à la conscience et* « *aux intérêts d'une autre vie*, etc.[3]. » « Les Hobbes, les Montesquieu, les Pope, « s'écrie l'auteur du *Code de la Nature*, « ont bien fait voir l'*instabilité et l'in-* « *certitude de la morale*, trouvant à cha- « que pas des propositions, dont la né- « gative peut également se défendre. » L'*Esprit des Lois*, dit Voltaire, « semble « fondé sur la loi naturelle et sur l'in- « différence des religions ; c'est là sur- « tout ce qui lui fit tant de partisans et « tant d'ennemis[4]. »

Avant la publication de l'*Esprit des Lois*, « la secte philosophique se bornait, « à peu près, à des prédications de sa- « lons et à des oraisons d'orgie [5]. » On lisait les ignobles romans de Crébillon le fils, plutôt que l'*Histoire naturelle de l'âme*, par Lamettrie[6], ou « l'absurde[7] », *Traité de métaphysique* de Voltaire. Quelques hardiesses plus susceptibles d'être goûtées, venaient seulement de paraître dans les *Pensées philosophiques* de Diderot, condamnées au feu par le parlement (1746). L'attaque se dissimulait; Voltaire faisait comme fit d'abord Luther [8] : pour ne juger que par sa rai-

[1] Lettre 70.

[2] *Eloge historique de M. de Montesquieu*, prononcé le 20 oct. 1755 à l'Acad. de Nancy, par M. de Solignac, secrétaire perpétuel. (Fréron, *Année littéraire*, 1756.) Voyez aussi édition de Montesquieu en un volume compacte.

[3] Voltaire, *Mél. litt.*, art. *Lettres familières ; Siècle de Louis XIV*, écriv., art. *Montesquieu*.

[4] *Eloge de Montesquieu.*

[1] *Suite de la Défense de l'Esprit des Lois.*

[2] *Eloge*, cité par d'Alembert.

[3] *Le Droit des Gens, ou principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains* ; Leyde, 1758, liv. I, c. XIV.

[4] Voltaire, *Lett. sur les Français*, art. *Montesq.*, 1767.

[5] M. Roselly de Lorgues, *le Christ devant le siècle*, c. I.

[6] La Haye, 1745.

[7] M. Matter, *Hist. des Doct. mor.*, 3e pér., c. IV.

[8] Voyez Bossuet, *Hist. des Variations*, liv. I.

son, il se supposait d'un autre monde que celui-ci, *n'étant point ce que l'on appelle homme*, mais un *être pensant descendu d'un autre globe et toujours prêt à céder aux barrières de la révélation*[1]. Il était au mieux avec les jésuites, chez lesquels il avait été 7 ans au collége[2]; il voulait *avoir Rome pour amie*[3], et il adressait un distique d'éloge au pape Benoît XIV, pour son portrait, *le sage Lambertini*, écrivait-il à M. de Cideville[4]; il *baisait très-humblement ses pieds sacrés et lui demandait avec le plus profond respect sa bénédiction apostolique*[5]. C'est « depuis l'*Esprit des Lois*, dit le « même Voltaire, qu'on vit les progrès « du théisme qui jetait depuis longtemps « de profondes racines; » il écrivait au duc d'Uzès, en parlant de Montesquieu : « ses imaginations élancent les miennes; » et bientôt (c'est toujours Voltaire qui parle) « ce fut un déluge d'écrits « contre le christianisme[6]. »

En moins de dix années, en effet, on vit paraître les sept premiers volumes de l'Encyclopédie (Paris, 1751—1757, avec approbation et privilége), *les mœurs* de Toussaint (1748), la même année que l'*Esprit des Lois*; puis la *Lettre sur les Aveugles à l'usage des Clairvoyants* (1749); le *Discours sur l'Inégalité*, de J.-J. Rousseau (1754); le *Code de la Nature* (1755); l'*Essai sur les Mœurs*, par Voltaire (1757); l'*Esprit* d'Helvétius (1758); plus tard, le *Dictionnaire Philosophique*, le *Christianisme dévoilé* de Damillaville, le *Système de la Nature*, l'*Age de la Raison*, les romans de Diderot, et ces mille ouvrages, variés de forme, tous dans le même but, qui de Ferney se répandirent dans toute l'Europe, pleins de mauvaise foi, de sarcasme et d'amertume.

Philosophes du 18e siècle, révolutionnaires et rationnalistes depuis 89, ont célébré Montesquieu comme *déiste*, comme libre penseur, et toujours en compagnie de Voltaire, de Rousseau, quelquefois même d'Helvétius, de Diderot, de tous les plus acharnés ennemis du Catholicisme. Enfin, de peur qu'on s'y méprenne, un nouvel éloge, en le reconnaissant pour *sceptique*, lui renouvelle néanmoins son brevet de *gloire*, proposant aux rois l'étude de ses écrits en même temps que celle du *prince de Machiavel*[1].

Veut-on une preuve plus accablante encore? C'est Montesquieu lui-même qui va parler. Il écrivait le 15 mai 1754, à M. Warburton : « Il n'est pas impossi-« ble d'attaquer *une* religion révélée, « parce qu'elle existe par des faits par-« ticuliers, et que les faits par leur na-« ture peuvent être matière à dispute; « mais il n'en est pas de même de la reli-« gion naturelle; elle est tirée de la na-« ture de l'homme dont on ne peut pas « disputer, et du sentiment intérieur de « l'homme dont on ne peut pas disputer « encore[2]. » Quoique pourtant les *philosophes* ne s'en soient pas fait faute. Il ajoute ceci : « Quel peut être le motif « d'attaquer la religion révélée en An-« gleterre? *On l'y a tellement purgée* « *de tout préjugé destructeur qu'elle n'y* « *peut faire de mal, et qu'elle y peut faire* « *au contraire une infinité de bien*[3]. » Après une pareille phrase, je le demande, Montesquieu était-il catholique[4]?

[1] *Traité de Métaphysique*, 1734, c. V et VI.

[2] Voyez sa belle *Lettre au Père de La Tour*, principal du collége de Louis-le-Grand, 7 février 1746; éloquente apologie des jésuites.

[3] *Lettre* du 27 juin 1745, à M. de Cideville.

[4] Même *lettre*.

[5] *Lettre* du 17 août 1745, au pape; *réponse du pape*; remerciement de Voltaire.

Lambertinus hic est Romæ decus et pater orbis,
Qui scriptis mundum docuit, virtutibus ornat.

[6] *Lettre sur les Français*, art. *Montesquieu* et art. *Lamettrie*.—*Lettre* à M. le duc d'Uzès, [illegible] sept. [illegible].

[1] *Journal des Débats*, trois articles de M. Fr. [illegible] sur Machiavel et Montesquieu, numéros des 14, 18 et 20 septembre 1846.

[2] Lettre 81.

[3] *Ibid.* Cette lettre fut insérée dans une gazette anglaise du 16 août 1754.

[4] Voyez encore l'article de la religion dans ses *Pensées diverses*, où il est dit :

« Dieu est comme ce monarque qui a plusieurs « nations dans son empire; elles viennent toutes « lui porter un tribut, et chacune lui parle sa lan-« gue, religions diverses.

— « J'appelle la dévotion une maladie du cœur « qui donne à l'âme une folie dont le caractère est « le plus immuable de tous, etc. »

C'est là encore qu'on voit pour la troisième fois

Il avait si bien conscience de l'irréligion de son *Esprit des Lois*, qu'il n'osa le donner au P. Castel. Le livre « fut « longtemps public, dit le P. Castel, « sans que je voulusse croire qu'il fût « de lui. Lorsque je n'en pus plus douter, je lui écrivis pour me plaindre de « sa réserve inouïe avec moi... Je puis « montrer les lettres par lesquelles il « m'avoue qu'il s'est, à dessein, caché de « moi dans cet ouvrage, craignant que « je ne m'y formalise de bien des cho- « ses ; le croyant peu de ma compé- « tence, et y parlant du reste assez peu « de religion et de mœurs, croyait-il, « voulait-il croire ?

« Piqué de sa réserve, je lui écrivis « qu'il aurait dû au moins me donner « cet ouvrage imprimé comme j'étais en « possession de recevoir de lui toutes « les éditions de la *Grandeur des Ro- « mains*, lui disant que je voulais lire « son livre, mais que je ne le lirais que « de sa main et dans celui qu'il m'aurait « lui-même donné : à quoi il répliqua « qu'il ne me le donnerait pas et qu'il « me priait très-instamment de ne pas « lire son livre, qui n'était point, disait- « il toujours, de ma compétence. »

Le P. Castel insistant, Montesquieu lui donna enfin un exemplaire; il vint à Paris, et lui fit croire qu'il venait *exprès* pour lui demander son sentiment. Le Père le fit convenir que « sur le gouvernement « de l'État, et celui surtout de l'Église, « sur la discipline, *il était trop et tout « anglican*. » Mais il lui passa ses trois principes de gouvernements, « quoique, « dit-il, la république m'ait toujours « paru fort mal caractérisée par la « vertu; » et il se tint content quand Montesquieu lui eut promis *sérieusement d'enrichir* son livre d'une quatrième classe de gouvernement, celui des sauvages. Il lui indiqua pour cela les vieilles relations des missions du Canada. « Depuis, dit-il, il ne m'en a plus « parlé, je ne lui en ai plus parlé ; » et ils ne se virent presque plus, jusqu'au moment où le P. Castel vint l'assister à sa dernière heure [1].

qu'il se croyait un sage tenant toujours le juste-milieu des choses, en religion comme dans tout le reste. 6e alinéa.

[1] *L'Homme moral*, etc., déjà cité, lettre 17.

Ainsi, par un *respect* bien malentendu, le seul homme qui aurait pu avoir quelque influence sur l'esprit de Montesquieu, pour la correction de ses erreurs, faiblissait en présence du *timoré* philosophe, qui réellement *le craignait un peu* [1], mais avait l'art de le fasciner par un semblant de déférence.

C'est ici, en passant, le lieu de citer un mot du porte-feuille intime de Montesquieu : « J'ai peur des Jésuites. « Si j'offense quelque grand, il m'ou- « bliera, je l'oublierai ; je passerai dans « une autre province, dans un autre « royaume; mais si j'offense les Jésuites « à Rome, je les trouverai à Paris, par- « tout ils m'environnent [2]. » La force de cette unité admirable qui embrassait l'univers des ailes de la charité, l'éclairait des rayons de la vraie lumière, portant partout au mépris des tourments et de la mort le bonheur de la vraie civilisation, une telle puissance de bien était faite assurément pour effrayer la *philosophie* si désunie hormis pour détruire. Toute la ligue en fut saisie d'une PEUR indicible : c'est là le secret de tant de haine.

Il nous reste à connaître l'auteur de l'*Esprit des Lois* dans les dernières années, et à le voir enfin sur son lit de mort.

Quoique Montesquieu ne se fût pas donné grand'peine pour la portée et l'exactitude de ses matériaux, et qu'il quittât « toujours le travail avant que « d'en ressentir la moindre impression « de fatigue [3], » ce qui explique les vingt années qu'il mit à la composition de l'*Esprit des Lois*, et auxquelles un admirateur ne veut pas croire [4]; néanmoins, un ouvrage aussi long, et sur des matières si difficiles, ne se fait pas ordinairement sans que la santé se fatigue. A cela se joignit la vive impression que l'auteur ressentit des critiques [5],

[1] Ibid., *Lettre 16 et 19*; *Lettre 5 et 17*.

[2] *Pensées diverses*.

[3] D'Alembert.

[4] Palissot, *Mémoires Littéraires*, art. *Montesq.*

[5] *Encyclopédie*, art. *Eclectisme*, t. V, p. 288, col. 2, de l'édition originale, Paris, in-folio, 1755. — Art. sur *Montesquieu* par P.-F. Tissot, dans les *Ephémérides universelles*, t. II. — Art. *Montesq.*, par Albert Deville, dans le *Diction. de la Conversation*.

notamment de celle de Dupin. Il se sentait rapidement affaiblir. Il dit, dans le portrait qu'il a fait de lui-même, peu de temps avant sa mort : « J'avais conçu « le dessein de donner plus d'étendue *et* « *de profondeur* à quelques endroits de « mon *Esprit ;* j'en suis devenu incapa- « ble : mes lectures m'ont affaibli les « yeux, et il me semble que ce qui me « reste encore de lumière n'est que l'au- « rore du jour où ils se fermeront pour « jamais. » A l'abbé Guasco qui l'engageait à « traiter de l'esprit des lois ec- « clésiastiques, » il répondit : « Votre « plan serait fort bon, mais je trouve « le repos encore meilleur, et j'aban- « donne ce champ de gloire à votre zèle « infatigable. Un chanoine doit être bien « plus en état qu'un profane de faire « un livre sur ce sujet [1]. » « Je mourrai « bientôt, écrivait-il au même [2]; » mais il ne voulait pas faire comme Fontenelle, « *vider le sac* avant de mourir. » On l'engageait à rédiger les notes de ses voyages : il répondit, deux mois avant sa mort, qu'il y avait trop de personnes vivantes, dont il parlait, pour publier cet ouvrage [3]; son *Histoire de Louis XI,* peu à regretter, au jugement des plus modernes admirateurs, était depuis longtemps abandonnée, probablement depuis que celle de Duclos avait paru (1740) ; et quant à son roman d'*Arsace et d'Isménie,* doutant du succès, il n'osait le donner à l'imprimeur [4]. Il ne songeait donc plus qu'à « se promener du matin au soir, » à embellir la Brède, planter des arbres et défricher des landes [1], lorsque D'Alembert, pour prix de l'éloge qu'il avait fait de l'*Esprit des Lois* dans le discours préliminaire de l'Encyclopédie (1751), le pria de donner quelques articles. Montesquieu lui répondit : « Dites, je vous prie, à ma- « dame du Deffand que si je continue à « écrire sur la philosophie, *elle sera ma* « *marquise.* Vous avez beau vous défen- « dre de l'Académie, nous avons des ma- « térialistes aussi : témoin l'abbé d'Olivet « qui pèse au centre et à la circonfé- « rence ; au lieu que vous, vous ne pe- « sez point du tout. Vous m'avez donné « de grands plaisirs. J'ai lu et relu vo- « tre discours préliminaire : c'est une « chose forte, c'est une chose char- « mante, c'est une chose précise ; plus « de pensées que de mots, du sentiment « comme des pensées, et je ne finirais « point.

« Quant à mon introduction dans « l'Encyclopédie, c'est un beau palais « où je serais bien glorieux de mettre « les pieds ; mais pour les articles *dé-* « *mocratie* et *despotisme,* je ne voudrais « pas prendre ceux-là : j'ai tiré sur ces « articles de mon cerveau tout ce qui y « était. L'esprit que j'ai est un moule ; « on n'en tire jamais que les mêmes « portraits : ainsi je ne vous dirais que « ce que j'ai dit, et peut-être plus mal « que je ne l'ai dit. Ainsi, si vous vou- « lez de moi, laissez à mon esprit le « choix de quelques articles ; et si vous « voulez ce choix, ce sera chez madame « du Deffand, avec du marasquin. Le « P. Castel dit qu'il ne peut pas se cor- « riger, parce qu'en corrigeant son ou- « vrage, il en fait un autre ; et moi, je « ne puis pas me corriger, parce que je « chante toujours la même chose. » Tel était ce *génie* si *vaste.* » Il me vient dans « l'esprit, ajoute-t-il, que je pourrais « prendre peut-être l'article *goût ;* et je « prouverai bien que *difficile est propriè* « *communia dicere* [2]. »

[1] *Lettre* 73, à l'abbé Guasco, 1753.

[2] *Lettre* 70, 4 oct. 1752.

[3] *Lettre* 89, à l'abbé Guasco, 15 déc. 1754.

[4] *Même lettre.* — Ce roman fut en effet jugé « médiocre » quand le fils de Montesquieu le publia en 1783. L'objet de l'auteur est de peindre « le triomphe de l'amour conjugal en Orient (même lettre 89) » et le despotisme légitimé par la vertu qui se consacre au bonheur des hommes. Voyez la critique de cet ouvrage, sous le rapport de la forme et du style, dans la notice de M. Walkenaer. — Sur l'invraisemblance de l'anecdote racontée par l'abbé Guasco relativement à l'*Histoire de Louis XI*, que le secrétaire de Montesquieu aurait brûlé par mégarde la copie au net au lieu du brouillon, tandis que Montesquieu, ignorant cela, aurait jeté au feu le brouillon, voyez la discussion de M. Walkenaer. — Sur l'incapacité de Montesquieu pour faire une bonne histoire par son habitude d'*ingénieuses antithèses*, *de faux brillants*, *de grâces maniérées*, *de fautes de goût*, M. Walkenaer et M. P.-F. Tissot (article dans les *Ephémérides*, déjà cité).

[1] *Lettres famil.*, passim, de 1747 à 1755.

[2] Lettre 76, 16 novembre de l'an 1753. — Voici la phrase du *discours préliminaire* de

Montesquieu écrivait dans le même temps à Mme d'Aiguillon, bien connue par son philosophisme : « Je vous ap- « porterai les chapitres de l'*Esprit des* « *Lois*, que vous voulez bien me deman- « der ; vous les corrigerez et vous me « direz : Je n'aime pas cela ; et vous « ajouterez : Il fallait dire ainsi [1]. » Et quelques mois auparavant à madame la marquise du Deffand : « Madame, je « voudrais être à Paris, ÊTRE VOTRE PHI- « LOSOPHE ET NE L'ÊTRE POINT, vous cher- « cher, *marcher à votre suite*, et vous « voir beaucoup [2]. »

Objecterait-on [3] les corrections que Montesquieu laissa pour l'*Esprit des Lois*, et qui ont été mises dans l'édition de 1758, à la satisfaction et par les soins des philosophes [4]. Elles se réduisent à quelques petites notes, où il prétend qu'il n'attaque point la doctrine [5], sans aucune modification aux différents passages où elle est attaquée.

Ce n'est pas que, dans cet homme qui ne s'était efforcé que par vanité d'étouffer le penchant naturel de son cœur, il n'y eût point par moments quelque retour. On rapporte que très-peu avant sa mort, M. de Marans, maître des requêtes et son proche parent, étant tombé dangereusement malade, il le détermina à se confesser, et courut à minuit d'une extrémité de Paris à l'autre pour lui chercher un confesseur au collége des Jésuites [1]. Un second fait : il avait écrit des corrections pour les *Lettres persanes*. Mais, loin qu'elles aient été publiées, on ajouta après sa mort onze nouvelles lettres, trouvées dans ses papiers, pour dire que les chrétiens *n'ont jamais cru*, et pour déplorer le sort des savants *qui ne sauraient*, dit-il, *maintenant éviter le reproche d'irréligion ou d'hérésie* [2]. Nous allons voir, au récit de la mort, que si les corrections des passages irréligieux sont restées inconnues, Montesquieu fit ce qu'il fallait pour cela.

La mort l'empêcha d'achever son article sur le goût [3]. Il fut pris à Paris d'une fièvre inflammatoire, qui l'emporta au bout de treize jours. Éloigné de sa famille, il mourut entouré des soins de deux femmes philosophes ses amies, la duchesse d'Aiguillon et madame Dupré de Saint-Maur, qui, selon lui, était *également bonne à en faire sa*

l'*Encyclopédie* : « Un écrivain judicieux, aussi bon citoyen que grand philosophe, nous a donné sur les principes des lois un ouvrage décrié par quelques Français, et estimé de toute l'Europe. » — La Harpe, qui prétend prouver l'éloignement de Montesquieu pour les encyclopédistes par la manière dont il parle de madame Geoffrin, oubliait donc que cela venait d'un « trait malhonnête de la part de madame Geoffrin » contre l'abbé de Guasco, intime ami de Montesquieu (lettre 89 à l'abbé de Guasco, 15 déc. 1754), et que d'ailleurs, suivant sa propre remarque (*Cours de Litt.*, trois. part., liv. III, c. I, § 4), les *philosophes* ne se sont pas montrés avares de railleries et souvent même d'injures les uns envers les autres. — Sur *le matérialisme du discours* préliminaire de l'Encyclopédie, voyez M. de Barante, *Littér. franç. au 18e siècle*.

[1] Lettre 77, 5 déc. 1755.

[2] Lettre 68, La Brède, 12 août 1752.

[3] Edition Nourse, Londres, 1697, *avertissement*.

[4] Voyez l'*éloge* par d'Alembert.

[5] Changement du titre du chap. IV, liv. XVI. — Note sur le titre du chap. XII, liv. XIV. — Deux notes sur le 1er alinéa du chap. XXV du liv. XXIV et sur le 1er alinéa du c. X du liv. XXV. — Remarquons que les formules de précaution de l'*Esprit des Lois*, relativement à la religion, ont été reproduites presque mot pour mot par Helvétius dans ses deux chapitres sur la vertu (disc. 2, ch. XIII et XIV).

[1] Feller, *Biogr. univ.*, art. *Montesquieu*.

[2] Lett. 15, lett. 145, édition Amsterdam, 1761, et non 1754, comme le prétend M. Parelle : ce qui serait du vivant de l'auteur. (Voyez la *Bibliothèque historique de la France*, n° 24570 ; et Quérard, *France littér.*, art. *Montesq.*) — Les autres lettres ajoutées sont les 22e, 77e, réponse à la lettre sur le suicide ; 91e, 124e, sur les prodigalités aux courtisans ; 144e, 157e, 158e et 160e. — Nous profitons de l'occasion de cette note pour avertir le lecteur qui voudrait vérifier nos citations que nous avons toujours suivi pour les *Lettres Persanes* l'ordre de numéros de l'édition de 1761, et pour la correspondance de Montesquieu l'édition de M. Parelle. Pour les notes explicatives de cette correspondance, outre l'édition de M. Parelle, nous avons consulté celle de Florence de 1767 et la grande édition de 1828. — Quant à l'*Esprit des Lois*, toutes les citations ont été faites d'après celles de Genève, 1749, et de Paris 1758.

[3] On a trouvé cet article « imparfait » dans ses papiers. D'Alembert ne le mit pas moins dans l'Encyclopédie sans y rien changer, *avec le même respect que l'antiquité témoigna autrefois pour les dernières paroles de Sénèque* (*Eloge de Montesquieu*). On a imprimé l'*Essai sur le Goût* parmi les *OEuvres diverses* de l'auteur, ainsi que l'ébauche de l'*éloge du maréchal de Berwick*.

maîtresse, sa femme ou son amie [1]. « L'état où je suis est cruel, disait-il à « madame d'Aiguillon ; mais il y a aussi « bien des consolations : tant il était « sensible à l'intérêt que le public y « prenait et à l'affection de ses amis. » M. de Bucley, la famille Fitz-James, le chevalier de Jaucourt, etc., étaient fort assidus ; la maison ne désemplissait pas et la rue était embarrassée [2]. Louis XV, trompé assurément sur la portée des écrits de Montesquieu, envoya chez lui le duc de Nivernais, pour avoir de ses nouvelles ; et quand il apprit sa mort, il dit publiquement : *C'est un homme impossible à remplacer* [3]. Toutefois la *philosophie* fit entendre des murmures. Il aurait fallu, suivant Grimm, « que « la nation en deuil, laissant ses plai- « sirs, allât pleurer sur le tombeau du « grand homme [4] ; » suivant un autre, on lui devait « des colonnes et des sta- « tues [5]. » Les panégyriques au moins ne manquèrent point en prose et en vers. Quoiqu'il ne fût pas d'usage dans l'Académie de Berlin de faire l'éloge des associés étrangers, on s'empressa d'y célébrer Montesquieu [6]. Frédéric, roi de Prusse, joignit ses regrets à ceux de Maupertuis, *prince fait pour sentir les pertes de la philosophie et pour l'en consoler*, dit d'Alembert, mais qui changea d'avis quand d'autres ouvrages où la *hardiesse* ne se cachait plus sous la même *apparence de réserve* [7], lui eurent fait voir clairement qu'on voulait faire de la France « une république gouvernée par *un tas de polissons soi-disant philosophes* [1]. »

Heureusement pour Montesquieu, quelques parents chrétiens qu'il avait à Paris empêchèrent l'irréligieux entourage de se rendre tout-à-fait maître de lui. Le cortége d'empressés, *soit pour s'en donner l'apparence, soit pour suivre la foule* [2], fit place un moment à deux jésuites, le P. Routh, Irlandais, et le P. Castel, qui l'engagèrent, mais en vain, à leur remettre ses corrections aux *Lettres Persanes*. « *J'ai toujours « respecté la religion*, dit-il ; la morale « de l'Evangile est le plus beau présent « que Dieu pût faire aux hommes. » Les jésuites étant sortis de la chambre, suivant le récit *philosophique*, il dit au chimiste d'Arcet, ancien précepteur de son fils : « Tâchez de me débarrasser « de ces moines : il faudrait pour leur « plaire faire leur volonté, et je suis « accoutumé à ne faire que la mienne. » Ce qui est certain, c'est que d'Arcet et le médecin Bouvard les invitèrent en son nom à se retirer. Ils ne se rebutèrent pas néanmoins, et le récit ajoute qu'ils restèrent dans une pièce voisine *plusieurs jours et plusieurs nuits sans désemparer*. Au moins est-il que le P. Routh profita pour revenir du moment où madame d'Aiguillon était allée dîner, trouva le malade seul avec son secrétaire, fit sortir celui-ci de la chambre et s'y enferma sous clef! Madame d'Aiguillon, revenue aussitôt après son dîner, trouva le secrétaire dans l'antichambre, qui lui dit que le P. Routh l'avait fait sortir, voulant parler en particulier à Montesquieu. Comme en approchant de la porte elle entendit la voix du malade qui parlait avec émotion, elle frappa ; le P. Routh ouvrit : « Pourquoi tourmenter cet homme mou- « rant ? » lui dit-elle. Alors Montesquieu aurait dit : *Voilà*, Madame, *le P. Routh qui voudrait m'obliger de lui livrer la clef de mon armoire pour enlever mes papiers*. Parole douteuse par l'invraisemblance du reste du colloque : aux

[1] *Note sur la lettre 70*, à l'abbé de Guasco, 4 oct. 1752, édition de Florence.

[2] *Extrait de la relation de la maladie et de la mort de Montesquieu*, par madame d'Aiguillon, dans Maupertuis, édit. 1756. — Le président Hénault, *Hist. de France*, année 1689. — Grimm seul prétend que Montesquieu *quitta la vie sans que le public s'en fût pour ainsi dire aperçu* (lett. du 15 fév. 1755). Les autres récits disent le contraire.

[3] *Lettre* de madame d'Aiguillon à l'abbé de Guasco, 17 fév. 1755. — Grimm, *lettre citée*.

[4] Même *lettre*.

[5] Vers sur la mort de Montesquieu dans le *Merc.*, nov. 1755.

[6] *Eloge de Montesquieu* par Maupertuis, 1755. — Eloge de Maupertuis par Tressan (*Œuvr. de Tressan*, édition in-8°, 1823, t. X, p. 136, 137).

[7] M. Villemain, *Cours de Littér. française*, publication de 1818.

[1] *Dialogues des Morts* par le roi de Prusse, dialogue 1.

[2] D'Alembert.

reproches de madame d'Aiguillon, on voudrait faire croire que le P. Routh se serait excusé en disant : *Il faut que j'obéisse à mes supérieurs.* Que s'était-il passé entre lui et Montesquieu ? Une lettre du P. Routh à M. Gualterio, nonce du pape, le raconte ainsi : « Les « soupçons que ses ouvrages avaient fait « naître sur sa religion me déterminè« rent à m'assurer d'abord en détail de « ses sentiments sur tous les grands « mystères que l'Église catholique pro« pose à la créance des fidèles et sur « sa soumission à toutes les décisions « de l'Église tant anciennes que récen« tes, et je puis dire avec la plus exacte « vérité qu'il me satisfit sur tous ces « objets avec une simplicité et une can« deur qui m'édifièrent et me touchè« rent tout à la fois. Je lui demandai « s'il avait passé quelque temps de sa « vie dans un état d'incrédulité. Il m'as« sura que non ; qu'il lui était passé par « l'imagination, des nuages, des dou« tes, comme il pouvait arriver à tout « homme ; mais qu'il n'avait eu rien « d'arrêté ni de fixe dans l'esprit con« tre les objets de la foi. Cette réponse « amena une autre question sur le prin« cipe qui l'avait porté à hasarder dans « ses ouvrages des idées qui répan« daient sur sa créance de légitimes « soupçons. Il me répondit *que c'était « le goût du neuf et du singulier qui l'a« vait entraîné, aussi bien que le désir « de passer pour un génie supérieur aux « préjugés et aux maximes communes, « l'envie de plaire et de mériter les ap« plaudissements des personnes qui don« nent le ton à l'estime publique et qui « n'accordent jamais plus sûrement la « leur que quand on semble les autoriser « à secouer le joug de toute dépendance « et de toute crainte.* Si je ne rends pas « ici exactement les termes dont il se « servit, je n'ajoute certainement rien « au sens de ses expressions. » Et il s'assujétit *avec toute la bonne volonté imaginable* aux conditions que le P. Routh lui fit pour réparer les mauvaises impressions que ses livres pouvaient avoir avoir faites. Ces conditions étaient « qu'on retrancherait de ses livres tout « ce qui pouvait blesser le chrétien et le « catholique. » Le curé de Saint-Sulpice, sur la paroisse duquel demeurait Montesquieu, vint pour lui administrer les sacrements. Le récit *philosophique* qui traite le P. Routh d'imposteur, se trouve ici fort embarrassé : le curé, se tournant vers le P. Routh, lui aurait demandé *si le malade avait satisfait*, et le P. Routh eût fait cette réponse évidemment de leur invention : *Oui, comme un grand homme.* Le curé dit alors à Montesquieu : « Monsieur, vous « comprenez mieux qu'un autre com« bien Dieu est grand. » Le malade *que tout ceci fatiguait probablement,* disent les *philosophes,* répondit : « Oui, et com« bien les hommes sont petits. » Et il reçut le Viatique. Il rendit le dernier soupir *appuyé sur le bras de d'Arcet.* Comparons maintenant le récit du P. Routh ; le curé commença une phrase que Montesquieu ne lui laissa pas le temps d'achever : « Monsieur, lui dit-il à haute voix, j'ai « pris avec le révérend Père des arrange« ments dont je me flatte que vous serez « content. » L'embarras de sa poitrine ne lui permettant guère de continuer, le P. Routh prit la parole et rendit tout haut compte au curé des résolutions que M. de Montesquieu avait formées et des promesses qu'il lui avait faites. Le curé lui témoigna sa satisfaction, et l'exhorta, dit Fréron, « avec cette sagesse, « cette douceur et cette onction qui carac« térisent le pasteur tendre et éclairé. » Enfin il lui administra l'Extrême-Onction et le Viatique, que le malade reçut « avec « un air de componction et de dévotion « bien édifiant, et en répondant les mains « jointes devant la poitrine aux prières « de l'Église. » Il rendit le dernier soupir *entre les mains du P. Castel*[1].

[1] *Relation du P. Routh* dans Feller, *Biogr.*, art. *Montesq.* Il y en a un extrait moins étendu dans la *Gazette d'Utrecht*, n° du 5 oct. 1755. — Le P. Castel, *l'Homme moral*, etc., lett. 5 ; Fréron, *Année littér.*, 1755. — *Essai historique sur la vie et les travaux de Jean d'Arcet*, par Dizé, an x, in-8°, *Biblioth. royale* ; note sur la lettre 24, de madame d'Aiguillon à l'abbé de Guasco ; M. Auger, *Vie de Montesquieu*. Il fond les deux récits originaux de madame d'Aiguillon et de d'Arcet ; le dernier, dit-il, fait depuis la révolution est plus hostile aux Jésuites ; mais il n'indique pas où ces récits se trouvent, en sorte que toutes nos recherches pour nous les procurer ont été vaines.

Ainsi mourut Montesquieu à l'âge de 66 ans, le 10 février 1755. Vainement la *philosophie* a tâché d'obscurcir cette mort d'ambiguités et de mensonges; on ne peut douter même d'après son récit que Montesquieu ne se soit confessé; elle ne peut nier qu'il ait reçu le viatique, et elle a beau s'efforcer de jeter par de perfides éloges le soupçon sur le curé de Saint-Sulpice, on ne saurait croire raisonnablement que ce vertueux prêtre ait donné les sacrements sur une réponse telle qu'ils prêtent au P. Routh, et encore moins si, comme quelques uns veulent le faire entendre, il n'y eût point eu de confession. On peut regretter que le P. Castel soit mort avant d'avoir publié une relation qu'il avait écrite de la mort de Montesquieu et même de sa vie pendant 33 ans qu'il l'a connu, et où il comptait établir les faits contre ceux qui se pressaient de parler sur cette mort *sans presque rien savoir de vrai* [1]. Mais la lettre du P. Routh suffit à faire connaître la vérité; et les injures prodiguées à ce Père par la politesse philosophique ne font que confirmer son récit. Voltaire ne craignit pas de dire que le P. Routh avait été « chassé de l'appartement » du mourant [2]. Ce mensonge répété par un annotateur, auquel on peut ainsi retourner l'*impudence* [3], se rattache à un autre prétendu fait dont l'invraisemblance seule montrerait la fausseté, quand cette fameuse preuve de l'*avilissement où le clergé tenait la nation française* n'aurait pas été formellement démentie par Suard, témoin oculaire des derniers moments de Montesquieu. Peu avant l'agonie, les deux jésuites, avec l'appui des parents dont ils étaient soutenus, auraient voulu forcer d'Arcet à leur livrer les clefs du cabinet de l'auteur. « Il y eut, dit-on, « une sorte de combat, et le vêtement « où étaient les clefs fut pris et repris « plusieurs fois; enfin, la victoire resta « à d'Arcet. » Et comme si Montesquieu n'eût pas été administré, on ajoute d'une méchanceté niaise que « les deux jésuites « se retirèrent lorsque l'agonie com« mença, abandonnant l'âme du mou« rant dans le moment où les secours « spirituels qu'ils avaient pris prétexte « de lui offrir auraient dû leur sem« bler le plus nécessaires [1]. »

Tout en convenant que le mot de Voltaire est une fausseté, un de ses éditeurs affirme que peu d'heures avant la mort de Montesquieu on *renvoya* le P. Routh et le P. Castel *ivres-morts dans leur couvent* [2]. Ces fureurs du philosophisme ne font qu'attester son dépit de la rétractation de leur *Socrate*. Le repentir de l'auteur des *Lettres Persanes* et de l'*Esprit des Lois* paraît certain, et l'on est heureux de l'établir, c'est pour lui, et non pour la religion, à la vérité de laquelle il importe assurément fort peu qu'il ait reconnu ses erreurs ou que *mort en philosophe comme il avait vécu* [3], c'est-à-dire en ajoutant à la lâcheté de ses complaisances *philosophiques* une dernière lâcheté, son partage soit le triste *Elysée*, où l'envoyaient les faiseurs de poésie païenne, chantant ainsi sottement leurs regrets avec le rhythme défiguré de Malherbe:

Montesquieu n'est plus. D'une trop belle vie
Votre main, dieux jaloux, a terminé le cours;
Immortel comme vous, si l'éclat du génie
Eternisait les jours.

En vain dans les sentiers d'un ténébreux dédale,
De la raison fragile il dirigea les pas.
Son esprit lumineux de la loi générale
Ne le garantit pas [4].

Et tout son *esprit* ne l'avait pas garanti des plus misérables aberrations. Tant il est vrai que l'homme qui a le plus de dons naturels n'est réellement pas GRAND CHOSE [5] tout seul, sans la lumière

[1] *L'homme moral*, etc., adressé à Rousseau, 1756, lettre 17.
[2] *L'Homme aux quarante écus*, n° 15.
[3] Note sur la lettre 94 précitée.

[1] *Essai historique*, etc., par Dizé.
[2] La note est dans l'édition Dalibon, t. LIX.
[3] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, écriv., art. Montesquieu. M. Auger, *Vie de Montesquieu*.
[4] *Ode sur la Mort de M. de Montesq.* (Merc., avril 1755). — *Eloge du duc de Nivernais*, par F. de Neufchâteau, *épître dédicat.*
[5] Montesquieu, avec une fausse modestie, s'applique cette expression à lui-même, lett. 51, à l'abbé Venuti, 30 oct. 1750.

de celui qui est LA VOIE, LA VÉRITÉ ET LA VIE [1]. ALGAR GRIVEAU.

[1] Ego sum via, veritas et vita. — Ego sum lux mundi. S. Joannis, *Evang.*, VIII, 12; XIV, 6; XII, 46. — Si quis erit consummatus inter filios hominum, si ab illo abfuerit sapientia tua, in nihilum computabitur. *Sap.*, IX, 6; *Prov.*, XIII, 9.

HISTOIRE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE,

PAR M. E. CHAVIN DE MALAN [1].

Avant de donner quelque idée de l'intérêt qui s'attache à l'histoire de saint François d'Assise, qu'il nous soit permis de préluder ici par quelques réflexions sur la vie des Saints, ou plutôt sur la sainteté en général considérée dans ses rapports avec les besoins intellectuels de l'époque où nous vivons.

L'on pourrait penser, en effet, que c'est une entreprise vaine et presque dérisoire, d'offrir aux regards d'un siècle enfoncé dans le double abîme du rationalisme et du sensualisme, ces grandes figures de saints qui rappellent tout ce que la foi catholique a de sublime et l'amour de plus pur et de plus dévoué. On ne s'explique pas comment l'égoïsme pourra comprendre tant d'abnégation et tant de sacrifices. On se demande ce que, à une époque où l'on veut une religion toute terrestre et qui donne, dès ce monde, des jouissances matérielles, ce que, dis-je, l'on pensera d'hommes qui, enivrés déjà de toutes les joies du ciel, ont renoncé à tous les plaisirs des sens pour embrasser les voluptés de la croix, qui se sont dépouillés de toutes leurs richesses pour épouser la sainte pauvreté de Jésus-Christ.

Cependant, au mal le plus grand et le plus général, ne faut-il pas de grands remèdes, ou du moins la représentation vraie de magnifiques exemples dans l'ordre du bien? Dans tous les temps et dans tous les siècles, il s'est trouvé des intelligences qui, avec l'aide de Dieu, ont passé presque subitement de la nuit de l'erreur à la lumière de la vérité, et de la frénésie des jouissances terrestres à l'amour du sacrifice et du dévouement religieux.

De nos jours, après tout, il se rencontre encore de ces âmes généreuses qui déjà, par une sorte de divin instinct, ont refoulé loin d'elles les mille erreurs qui d'abord les avaient séduites et qui maintenant les importunent et les obsèdent, qui s'ennuient enfin des délices de ce monde, et qui ont rêvé une autre patrie dans le fond de leur cœur. Pour toutes ces âmes, sans parler de celles qui se font un bonheur de vivre de la vie de la foi, n'y a-t-il point dans la sainteté, dans l'exposé de l'esprit, des œuvres et des paroles des saints, quelque chose qui puisse parler à leur cœur, quelque chose qui puisse illuminer leur esprit et les mettre sur la voie de ce monde inconnu qu'elles ont rêvé tant de fois?

Qu'est-ce donc que cette idée de perfectibilité, de progrès incessant qui préoccupe tant d'esprits? Qu'est-ce donc que cet idéalisme plein d'illusions et de chimères qui tourmente tant d'imaginations malades, cet amour de l'art, cette ardeur de poésie qui agitent tant de cœurs vides et souffrants? N'est-ce pas très-souvent le désir du vrai et du beau, le besoin de l'infini, une déviation du sentiment religieux et de l'amour de la vérité pour laquelle toute âme humaine a été créée?

Si ces hommes étaient capables de quelques sérieuses réflexions sur la sainteté considérée en soi ou dans ses résultats, ils trouveraient là, certainement, la lumière, la beauté et la puissance dont leur âme est comme affamée. La sainteté, c'est le type idéal et vivant néanmoins de la perfection la plus élevée; c'est Dieu lui-même rendu

[1] 1 vol. in-8°, avec portrait peint par Giunta Pisano; prix : 7 fr. 50. A Paris, chez Debécourt, libraire, rue des Saints-Pères, 64.

sensible dans sa créature, et sous quelque aspect qu'on la considère, il y a pour l'âme humaine une plénitude de satisfaction et de joie intime aussi grande qu'il soit possible de le concevoir ici-bas.

Au point de vue poétique où l'on aime tant à se placer aujourd'hui, qu'est-ce que le saint, ou l'homme régénéré par la parole divine, transformé par l'expiation et par l'amour? Pour l'humanité, les idées de lutte, de chute, de force, de victoire, de désir, d'amour, d'harmonie, se lient intimement à la notion de la poésie. Or, toutes ces choses se trouvent à un degré éminent dans l'homme qui se sanctifie. Il lutte d'abord contre les penchants grossiers de sa nature; plus tard, contre ses passions devenues plus incommodes et plus ardentes, parce qu'elles se sont idéalisées de plus en plus, à mesure que l'ont pénétré la connaissance du vrai et le désir du bien; contre les séductions implacables de son propre cœur, qui lui répète sans cesse que c'est ici-bas qu'il peut et qu'il doit être heureux; contre les persécutions des puissances infernales, et contre Dieu lui-même, qui, pour éprouver son courage, le presse et le secoue de sa main puissante. Cet homme tombe quelquefois, mais toujours et aussitôt il se relève. D'autrefois, l'aspect de sa propre misère et du désordre des choses de ce monde l'inquiète et le trouble, mais bientôt l'espérance domine son cœur en y ramenant la paix. Il brûle du désir de voir Dieu dès ce monde; il se met en communication avec lui par l'amour, avec les âmes qui, comme la sienne, gravitent vers ce centre universel, avec des millions d'intelligences d'une nature angélique ou sainte qui peuplent l'immense univers. Il a pour horizon l'infini; pour nourriture et pour demeure l'infini, c'est-à-dire Dieu lui-même. Alors il se plonge avec ravissement dans cet océan du monde moral, dont il devient une des plus belles harmonies.

Sous le rapport social, le saint est l'homme qui civilise les peuples ou qui rallume au milieu d'eux le flambeau de la civilisation qui s'éteint. Souvent même il fait des conquêtes à sa patrie, en convertissant à sa foi et à ses mœurs des peuples éloignés et sauvages, ou ravive au sein de cette patrie ses membres souffrants et délaissés. Tout ce que le monde ignore ou méprise, il le prend sous sa protection et l'inonde de son amour. Il laisse des institutions bienfaisantes et civilisatrices, qui traversent les siècles et qui demeurent alors que la fumée de la gloire humaine s'est évanouie. En rappelant les peuples à la foi et à la vertu, il les soustrait à la dégradation et à l'esclavage qui en est la conséquence inévitable et les ramène ainsi au sentiment de l'ordre et d'une sainte liberté. Si la barbarie ou le despotisme des religions sensualistes déchaînent leurs hordes envahissantes contre la civilisation, il leur présente son auguste visage, et elles s'arrêtent là.....

Sous le rapport purement religieux et mystique, le saint est le bouclier qui préserve sa patrie des fléaux de la justice de Dieu; l'ange qui veille à la porte de la cité; l'homme profondément dévoué qui, comme un autre Christ, s'assimile les douleurs de l'humanité, pour les lui ôter, ou du moins les lui rendre profitables. Son cœur est un écho sympathique où vibrent, tout à la fois, et les gémissements du pauvre, les soupirs de la veuve, ceux de l'enfant qui n'a plus de mère, et les souffrances du malade, et les tribulations de ses frères, et les plaintifs épanchements de l'amitié, et les lamentations tumultueuses de la société, lorsqu'elle a perdu ses traditions d'ordre et de foi. Au milieu de tant de préoccupations et de travail, il sauve son âme, cette âme que Dieu avait créée à son image, il la lui rend embellie de charmes ineffables, c'est-à-dire des dons divins de son amour.

Le spectacle que présente l'histoire de ces héros du christianisme est donc bien propre non-seulement à réveiller la foi, mais encore à faire comprendre quels sont et où sont les remèdes aux maux actuels de la société. Que l'on remarque avec quelque attention la marche et les écarts de l'esprit humain, depuis la période qui a terminé le 18e siècle et qui s'est prolongée jusqu'ici, et les conséquences seront faciles à tirer.

Après avoir rompu avec les traditions primordiales et la foi catholique, une innombrable quantité d'erreurs ont envahi l'intelligence humaine. A défaut de cette foi qui remonte aux premiers jours du monde, il en a fallu une autre, ainsi qu'une autre adoration; car ces deux choses sont indestructibles dans l'homme; leur objet peut changer, mais le sentiment qui les fait naître ne saurait périr. Alors, tout a été déifié: le génie de l'homme et sa pensée, les inspirations de l'artiste, les rêveries du poëte, la gloire militaire et jusqu'aux mauvaises passions du cœur humain. La création a été prise pour Dieu, au lieu d'adorer la main puissante qui lui a fait sa parure, et l'intelligence suprême qui a conçu ses ravissantes harmonies. On s'est arrêté en extase, sans remonter plus haut devant la nature fraîche, animée, pleine de charmes, il est vrai, dans son repos, sublime dans ses colères et ses orages, mais qui n'est cependant que la pâle manifestation d'un monde supérieur et invisible. De là le vague *déisme* du 18e siècle, le panthéisme et le *naturalisme* du 19e.

D'un autre côté, ces diverses erreurs, filles d'une philosophie anti-chrétienne, ont enfanté, en matière de sociabilité, d'économie politique, une foule de systèmes ou de théories plus ou moins mises en pratique, et qui toutes ou presque toutes laissent la société effrayée et comme impuissante devant la contagion du paupérisme, les procédés barbares d'un industrialisme sans entrailles et sans vues d'avenir, contre la multiplicité des crimes et des délits, et les associations subversives de l'espèce humaine qu'on appelle communistes, fourriéristes et autres.

Ainsi, d'une part, en face de tendances toutes imprégnées d'idolâtrie, à ce point qu'elles conduisent directement à la glorification de la matière, à l'adoration de la nature où Dieu est enfoui, ou de Dieu confondu dans la nature, n'est-il pas d'un grand intérêt de faire voir, par l'histoire, ce qu'est la foi dont les saints étaient animés, ce qu'elle peut sur l'esprit, sur le cœur, sur l'homme tout entier; de faire comprendre à la société que c'est là qu'elle trouvera le Dieu qu'elle cherche avec tant de labeur, le seul qui soit digne de ses adorations; que c'est là qu'elle pourra ressaisir la chaleur qui lui échappe dans les réalités de la vie sociale et privée, comme dans les conceptions de ses arts, et qu'elle reconnaîtra enfin que les saints sont les grands bienfaiteurs de l'humanité, les héros de la civilisation, les législateurs inspirés des peuples.

D'autre part, on se convaincra que c'est par la connaissance de leurs œuvres, de l'esprit qui les anime, que se trouverait aujourd'hui quelques moyens d'organisme social, la solution peut-être de ces terribles problèmes qu'un rationalisme ignorant des lois constitutives de la nature humaine, pose avec audace devant la génération contemporaine; et si l'on n'avait pas l'intelligence et le courage d'imiter les saints dans leurs œuvres, on apprendrait au moins ainsi à ne pas détruire ou supprimer les merveilleuses inventions de leur charité.

Lorsque par la pensée on se transporte au commencement du 13e siècle, époque de bouleversements, de guerres intestines, époque d'antagonisme et de dissolution, de mœurs violentes et sensuelles, et qu'on voit apparaître deux séraphins sous une forme humaine, *saint François et saint Dominique*, portant par toute la terre la concorde, l'union, la paix du ciel, la lumière et l'amour de Jésus-Christ; lorsqu'on les voit bientôt entourés et suivis d'une innombrable milice vivant de leur foi, animée de leur esprit, opposant à l'égoïsme du siècle l'héroïsme du dévouement et de l'abnégation; à l'orgueil une vie pauvre et humiliée; au torrent de sensualisme qui déborde de toutes parts, une pureté angélique; à l'amour immodéré et frénétique des créatures l'unique et ardent amour de Dieu, on commence à comprendre les secrets de la Providence et de quels moyens Dieu se sert quand il veut régénérer les peuples et leur préparer un bel et long avenir.

Essayons de suivre saint François avec l'historien de sa vie dans quelques unes de ses saintes et sublimes entreprises.

Né dans la cité d'Assise, on voit

François quelques instants pendant sa première jeunesse, entouré de ses amis d'enfance, livré à l'amour des fêtes somptueuses, à un grand luxe de vêtements et de tout ce qui était rare et splendide. Mais bientôt il apparaît rêveur, méditatif, lisant dans l'avenir la gloire immense qui l'attend sur la terre et au ciel; on l'aperçoit aussi cédant à la sublime vocation qui le presse, saisi de l'esprit de prière et d'une charité telle envers les pauvres, qu'elle suffirait à couronner dignement la vie d'un grand saint, elle qui n'est cependant pour François que le prélude d'une vie qui va bientôt se confondre avec celle des anges. On le voit aussi dès lors, adoptant pour seul héritage la pauvreté de Jésus-Christ, et sollicité par les poursuites violentes d'un père avare et irrité, déposant au pied de l'évêque d'Assise jusqu'aux vêtements qu'il portait sur lui.

« Dégagé des choses qui le retenaient « au monde, dit M. Émile Chavin, en« tré, selon son désir, dans la vraie li« berté des enfants de Dieu, François « alla tout d'abord dans la solitude « pour y être plus près de son bien« aimé et écouter plus attentivement sa « voix. C'est le premier besoin qu'é« prouve l'âme chrétienne en sortant « des agitations de la vie mondaine « après les douleurs de l'enfantement « spirituel.

« François se mit à soigner les lé« preux avec un zèle que rien ne pou« vait lasser, et lorsque les Frères Mi« neurs furent établis, le bienheureux « patriarche voulait que ceux de ses « enfants qui n'avaient point d'études, « ni de talent pour la prédication, « s'employassent à servir leurs frères « et allassent dans les hôpitaux rendre « aux lépreux les plus vils offices, avec « autant d'humilité que d'amour. »

A cette occasion l'auteur fait un curieux et intéressant exposé de la législation concernant les lépreux au moyen âge, et des touchantes cérémonies et prières dont la religion entourait ces pauvres exilés au sein de la patrie.

« Fortifié par la pratique humble et « persévérante de la charité chrétienne « dans l'hôpital des lépreux de Gubbio, « François revint à Assise, où l'on vit « alors ce jeune homme, d'une nature « fine et délicate, porter les pierres et « les autres matériaux de la maçonne« rie et servir comme un manœuvre « pour réparer la vieille église de Saint« Pierre et la petite chapelle de la « Porziuncula, où les anges avaient « chanté sa naissance.

« L'année suivante, assistant à la « messe des apôtres dans l'église de Ste« Marie-des-Anges, ces paroles de l'É« vangile frappèrent son esprit d'une fa« çon toute spéciale : *Ne portez ni or ni « argent, ni aucune monnaie dans votre « bourse, ni sac, ni deux vêtements, ni « souliers, ni bâton.* Ce fut pour lui « comme une apparition de la riche et « belle pauvreté évangélique. *Voilà ce « que je cherche*, s'écria-t-il, *voilà ce « que je souhaite de tout mon cœur;* et « aussitôt il jeta sa bourse et son bâ« ton, quitta ses souliers, prit une « tunique grossière et rude de couleur « gris-cendré, et une corde pour cein« ture, il alla prêcher la pénitence à « ses concitoyens.

« Dès ce jour, l'ordre des Frères Mi« neurs était fondé (1208); cette innom« brable famille franciscaine, qui a re« nouvelé la face de l'Église et du « monde, est née de l'union intime de « François avec la pauvreté. Dieu a « béni ce saint mariage : il leur a dit : « *Allez et multipliez.* Et cette parole fé« conde a reçu un merveilleux accom« plissement.

« Ce mariage a été célébré par les « trois grandes puissances de la terre : « la poésie, l'éloquence et l'art : par « Dante, Bossuet et Giotto.

Quelque intéressants que soient les détails qui suivent sur l'établissement de l'ordre de Saint-François, plus loin sur l'ordre de Sainte-Claire qui n'est qu'une branche de cet arbre bientôt immense, l'espace ne nous permet pas de les rappeler ici.

C'est avec regret que nous sommes également obligés de passer sous silence le combat intérieur qui se passa dans l'âme de François, incertain qu'il était s'il devait exclusivement se livrer à la vie contemplative ou s'il devait y joindre les œuvres de la vie active. Ce

passage, l'un des plus beaux du livre, nous aurions voulu pouvoir le citer tout entier.

François, après avoir assemblé le premier chapitre de son ordre à Sainte-Marie-des-Anges et lui avoir présenté diverses règles, forma le projet de venir prêcher en France. Mais avant de partir pour cette mission, il voulut en recommander le succès aux saints apôtres. « Il alla donc à Rome. Dieu « dans ses éternels desseins avait pré« paré ce voyage pour unir deux grandes « âmes, saint François et saint Domi« nique. Une merveilleuse correspon« dance était déjà établie entre ces deux « hommes dont les doctrines offraient « au ciel et à la terre d'admirables har« monies, et qui pourtant ne se con« naissaient pas. »

Aussi Sixte IV s'écriait-il dans son admiration : « Ces deux ordres, comme « les deux premiers fleuves du paradis « des délices, ont arrosé la terre de « l'Église universelle par leur doctrine, « leurs vertus et leurs mérites, et la « rendent chaque jour plus fertile. Ce « sont les deux séraphins qui, élevés « sur les ailes de la contemplation su« blime et d'un angélique amour au« dessus de toutes les choses de la terre, « par le chant assidu des louanges di« vines, par la manifestation des bien« faits immenses que Dieu, ouvrier su« prême, a conférés au genre humain, « rapportent sans cesse dans les gre« niers de la sainte Église les gerbes « abondantes de la pure moisson des « âmes rachetées par le précieux sang « de Jésus-Christ. Ce sont les deux « trompettes dont se sert le Seigneur « Dieu pour appeler les peuples au ban« quet de son saint Évangile. »

« L'année 1218 fut partagée entre le « séjour que fit François à Sainte-Marie« des-Anges et plusieurs courses aposto« liques dans l'Italie moyenne. Enfin, « dans le mois de mai 1219 les Frères « Mineurs arrivèrent en foule de toutes « les parties du monde pour assister « au second chapitre général convoqué « pour le vingt-sixième jour, jour de la « Pentecôte. Ils étaient réunis plus de « 5,000. Le petit couvent de Sainte-Marie« des-Anges ne put suffire : on dressa dans « la campagne, non loin du Chiascio, des « cabanes faites avec des nattes de jonc, « et cette armée de Jésus-Christ campa « ainsi autour de son chef. Le cardinal « Ugolini, qui vint présider le chapitre, « pleurant de joie à la vue d'un spec« tacle si nouveau et si loin des pensées « humaines, dit à François : O frère! en « vérité, voici le camp de Dieu. »

A cette époque, où tout ce qui portait un cœur généreux et dévoué voulait aller mourir dans les lieux à jamais consacrés par la vie du Sauveur Jésus, François s'élance vers l'Orient, et au milieu d'innombrables dangers, il va porter au soudan d'Égypte un sublime défi :

« Je resterai avec vous si vous et votre « peuple vous vous convertissez pour « l'amour de Jésus-Christ. Si vous hésitez « à quitter la loi de Mahomet pour la loi « du Christ, ordonnez qu'un grand feu « soit allumé, et j'entrerai dedans avec « vos prêtres, afin que vous voyiez par « là quelle est la foi qu'il faut suivre en « toute vérité et en toute certitude. » Sur quoi le soudan lui ayant fait observer que ses prêtres ne seraient probablement pas envieux d'essayer l'expérience, François reprit : « Si vous me « promettez d'embrasser la religion « chrétienne, j'entrerai seul dans le feu; « si je suis brûlé, qu'on l'impute à mes « péchés, sinon vous reconnaîtrez le « Christ, sagesse et puissance de Dieu, « vrai Dieu et Seigneur. »

Le soudan, de crainte d'un mouvement dans le peuple, n'osa accepter ce défi. Il offrit à François de riches présents que cet amant de la pauvreté rejeta comme de la boue, et le fit conduire en sûreté et avec honneur au camp devant Damiette. Entendons ce grand saint parler lui-même par l'organe de Bossuet.

« Sortons d'ici, mon frère, disait-il à « son compagnon, fuyons, fuyons bien « loin de ces barbares trop humains « pour nous, puisque nous ne pouvons « les obliger ni à adorer notre maître, « ni à nous persécuter, nous qui sommes « ses serviteurs. O Dieu! quand mérite« rons-nous la couronne du martyre, si « nous trouvons des honneurs même « parmi les peuples les plus infidèles?

« Puisque Dieu ne nous juge pas dignes « de la grâce du martyre, ni de partici- « per à ses glorieux opprobres, allons- « nous-en, mon frère, allons achever « notre vie dans le martyre de la péni- « tence, ou cherchons quelque endroit « de la terre où nous puissions boire à « longs traits l'ignominie de la croix. »

Toutefois, l'apostolat de François en Orient n'a pas été sans fruits : les Frères Mineurs y sont restés comme une éternelle protestation du catholicisme ; ils y sont restés gardiens du tombeau de Jésus-Christ et protecteurs des fidèles pélerins.

« De retour en Italie, François par- « courut les villes de Padoue, de Ber- « game, de Brescia, de Crémone, de « Mantoue, évangélisant la paix et éta- « blissant des maisons de Pauvres-Mi- « neurs. A sept siècles de distance, il est « difficile de nous faire une idée un peu « juste, un peu complète du résultat ac- « tif et enthousiaste des prédications de « François. Elles produisaient sur les « âmes l'effet de torches ardentes jetées « sur des gerbes de blé, suivant l'ex- « pression de saint Bonaventure.... La « prédication populaire, tel a été le but « saintement atteint par l'ordre des Pau- « vres-Mineurs, qui, sans cesse mêlés au « peuple, y infiltraient des idées chré- « tiennes... Ainsi les Frères Mineurs et « les Frères Prêcheurs ont renouvelé la « parole de Dieu, qui se traînait languis- « sante dans des formes vieillies. Trois « siècles après, la compagnie de Jésus « et des Clercs-Réguliers vint donner « une autre allure à la prédication ; de « nos jours, quoi qu'on en dise, elle bri- « sera l'enveloppe froide et prétentieuse « où la tiennent étouffée les académiques « imitateurs de Massillon. L'Esprit souffle « où il veut et comme il veut, et toutes « les forces de la terre ne peuvent le te- « nir en captivité. »

Sans rejeter ni adopter dans toute leur portée les réflexions que fait ici l'auteur sur la prédication dans le genre académique, nous pensons au moins avec lui que ce genre est en désaccord parfait avec les allures et les tendances de notre siècle. La prédication chrétienne, en effet, a deux points extrêmes : l'un par lequel elle touche au ciel et en descend, l'autre par lequel elle touche à la terre et s'y applique. Immuable comme Dieu et sa parole sainte sous ce premier rapport, elle se prête sous le second à tous les besoins de l'humanité. Inspirée par la charité et pénétrante comme elle, elle connaît la fibre du cœur humain qu'elle doit faire vibrer. Ainsi, comme François et Dominique avaient en quelque sorte inventé pour leur siècle une éloquence actuelle et populaire, il faut de nos jours une prédication autre que celle qui pouvait convenir à des époques où tout était normal et presque symétrique. Lorsqu'il s'agit de ramener à la foi des populations entières étouffées sous le poids d'un rationalisme qui enfante le doute et l'anarchie intellectuelle, enchaînées à un sensualisme systématique, énervées par l'influence profondément immorale des révolutions politiques, il faut avant tout écarter laborieusement les nuages épais qui offusquent leur intelligence. Il faut à un tel siècle une éloquence critique et apologétique, philosophique et sociale, en même temps que dogmatique, variée, multiforme, saisissante, impétueuse comme ses désirs, et grande comme ses malheurs. En face d'âmes qui se dévorent dans le doute ou s'abîment dans le désespoir, en face de théories où l'on nie la vie du Catholicisme et sa puissance pour conserver la société à l'état de civilisation et de liberté, l'orateur chrétien doit être tout à la fois l'apôtre de la vérité qui conduit l'homme à Dieu, et l'apôtre de la vérité qui sauve l'ordre social, c'est-à-dire le prédicateur de l'Évangile appliqué à ce double et pressant besoin de l'époque actuelle. Pasteur divin des hommes et des peuples, il s'en va bien loin, au milieu des ronces et des ténèbres, la sueur au front, et dans le cœur l'anxiété de l'amour, chercher sur le bord de l'abîme sa brebis qui va périr : de plus, en indiquant à sa patrie la solution des problèmes qui renferment en eux la vie ou la mort de la société, ainsi que celles d'un grand nombre d'âmes, il lui prépare dans l'avenir de religieuses et nobles destinées.

Hélas ! dans ce siècle d'indifférence et d'engourdissement religieux, qui

nous rendra la parole brûlante de François ?

Déjà un prêcheur célèbre, auquel se rattache tant d'intérêt et tant d'espérances, fait de merveilleux efforts pour réunir autour de lui quelques enfants de Dominique. Que Dieu lui soit en aide! Puisse-t-il continuer à être entre ses mains un instrument de salut pour les âmes et de régénération pour la société!

« François parcourait les villes et les « bourgs de l'Ombrie et de la Toscane, « et prêchant la pénitence et la paix; tel « était l'objet de tout son zèle et de sa « sollicitude. A Cavara et dans plusieurs « autres lieux, les habitants, par troupes « immenses d'hommes et de femmes, « quittèrent leurs maisons et leurs fa« milles, et le suivirent dans ses courses « apostoliques. Ce mouvement religieux « croissait au-delà de ses espérances; « il s'efforça de le modérer, promettant « à ces populations dégoûtées de la vie « civile et effrayées de son anarchie une « règle de conduite, une législation mo« rale qui calmerait leurs douleurs, et « au milieu du monde leur ferait goûter « la paix de la vie religieuse; il les con« gédia. A Florence, on avait déjà com« mencé à bâtir une maison pour les « gens mariés qui renonçaient au monde; « ils se formèrent en deux congréga« tions, l'une d'hommes, l'autre de fem« mes; chacune avait son chef et s'ap« pliquait aux exercices de piété et à la « pratique des œuvres de miséricorde « avec un si grand dévouement, qu'un « auteur contemporain les compare aux « premiers fidèles. »

De là l'établissement du *tiers-ordre* établi par François. La règle si simple qu'il donna en cette occasion est devenue une législation universelle et populaire.

Il serait cependant trop long de donner ici tous les détails de cette législation. Il suffira de dire que pour être admis il fallait : restituer tout le bien injustement acquis; se réconcilier franchement avec son prochain; observer les commandements de Dieu, de l'Église et de la règle, et que les femmes mariées ne pouvaient être associées qu'avec la permission de leurs maris.

Les frères et les sœurs avaient un habit spécial et modeste; leur ameublement devait être simple; ils ne pouvaient fréquenter les théâtres, les festins et les divertissements du monde; leur vie devait être humble, mortifiée par le jeûne, sanctifiée par la prière.

En même temps, saint Dominique établissait un ordre pour les gens du monde, sur les mêmes bases, dans le même but et sous le nom plus significatif encore de *milice de Jésus-Christ*.

L'ordre militaire de la foi et de la paix, celui des *tierçaires* furent également établis peu après.

« La science vint à son tour abaisser « son front aussi noble qu'un front royal « devant l'humilité de saint François : « Raymond de Lulle était du tiers-or« dre et plusieurs autres savants. Mais « il est surtout curieux de contempler « quelques âmes saintes et privilégiées, « quelques-unes de ces vies de femmes « qui nous font pénétrer bien avant dans « l'intérieur du moyen âge; on ne « pourra réellement bien connaître la « société de cette époque, que par les « vies de saintes qui renferment de « profonds et d'intimes mystères d'a« mour, et c'est une des plus belles « choses qu'on puisse lire, à ne la con« sidérer même que sous le point de « vue humain et artistique. Dans toutes « les âmes de ces jeunes femmes, pres« que toujours enchaînées dès l'enfance « à un joug qu'elles n'ont point sou« haité, il y a une lutte perpétuelle en« tre leurs désirs, leurs espérances et « la réalité de leur vie; elles s'usent en « d'incroyables efforts pour échapper à « la tyrannie de leur position; en elles « la grâce est plus forte que la nature; « elles éprouvent le besoin de la soli« tude et de la contemplation de cet « époux invisible qu'elles aiment uni« quement. »

Qui ne comprend que si dans notre siècle un retour et plus énergique et plus entraînant se prononçait du côté de la foi catholique, des causes analogues, la tendance des esprits feraient naître les mêmes besoins et avec eux des associations religieuses destinées à les satisfaire.

Il y a dans l'histoire d'un grand nombre de saints des récits et des faits que

repoussent non-seulement un rationalisme anti-chrétien, mais même un christianisme étroit et peu profond, parce qu'ils contrarient les lois ordinaires de la nature, ou semblent se passer tellement en dehors de ses lois, qu'on les prend volontiers pour les rêves d'une imagination poétique, ou les écarts exaltés d'un cerveau malade. Sans parler d'un nombre de faits particuliers et miraculeux, il y a une sorte d'état également miraculeux et prolongé, dans lequel un grand nombre de saints sont parvenus à se soustraire aux nécessités du corps, ou à d'autres lois de la nature, et cela à un degré étonnant pour la raison, ou à exercer une puissance humainement inexplicable, soit sur les autres hommes, soit sur la nature elle-même. Ce n'est pas ici le lieu de traiter sous tous ses rapports cette immense et importante question. Cela a d'ailleurs été fait çà et là et en particulier par l'auteur et avant lui par M. Lacordaire dans la *Vie de saint Dominique*, par M. le comte de Montalembert dans la *Vie de sainte Elisabeth*, qui a servi comme de modèle aux deux autres, et en dernier lieu par M. de Cazalès dans l'article publié par l'*Université*, sur les deux extatiques de Kaltern et de Capriana [1]. Nous nous bornerons ici à une seule réflexion qui sera comprise, nous l'espérons, de ceux qui ont réfléchi quelque peu sur l'influence prodigieuse de la grâce dans ses rapports avec la nature humaine.

Dans la vie chrétienne et spirituelle, et dans les ordres monastiques, l'on trouve des personnes qui sont arrivées à une pureté parfaite de l'âme et du corps par la triple continence des sens, du cœur, de l'esprit et de l'imagination, continence qu'ils se sont imposée à l'aide d'une grâce particulière de Dieu. Or, pour quiconque admet ce fait notoire et incontestable, pour quiconque d'ailleurs est frappé de la déchéance palpable et si profonde de l'homme, des instincts qui le poussent comme invinciblement vers les choses terrestres et sensuelles, des élans impétueux de son cœur qui, par une déviation idolâtrique, l'attachent aux créatures comme un esclave, des tendances vaniteuses de l'esprit et de l'imagination qui l'enivrent de l'amour de soi-même, il n'est pas plus difficile de croire qu'avec la grâce l'homme qui est parvenu par une union plus intime avec Dieu, à se soustraire ainsi à ces lois humainement fatales de sa nature déchue, ne puisse arriver, dans beaucoup de circonstances, à vivre en quelque sorte en dehors des lois naturelles et générales, soit en ce qui touche la pesanteur du corps, les aliments dont il a besoin, soit en recouvrant sur la nature un empire dont la chute du premier homme a privé l'espèce humaine. C'est qu'il y a dans ces âmes chéries de Dieu quelque chose de plus fort que la nature, de plus impérieux que ses lois; une flamme vive et puissante qui vient de Dieu, qui est Dieu lui-même : c'est l'amour qui a tout vaincu, même la mort.

Ainsi, il est arrivé que des saints, saint François d'Assise en est un des plus mémorables exemples, ont recouvré la royauté souveraine que Dieu avait donnée au premier homme sur la nature et tous les êtres qui l'habitent. Ces saints, dont la vie intérieure est toute dans le ciel, ont retrouvé par une force et une lumière d'en haut les véritables rapports qui ont existé primitivement entre l'homme et la création; ils ont retrouvé le langage qu'elle sait entendre et auquel elle se soumet. Le sens divin et mystique des choses créées leur a été révélé. Ils entendent distinctement les chants des créatures même inanimées qui racontent aussi à leur manière la gloire de l'Éternel, et ils leur répondent par des aspirations et des cantiques de louanges qui sont entendues par les bêtes sauvages et les oiseaux du ciel.

Saint François adressait ainsi des paroles douces et insinuantes, en les appelant ses frères, tantôt aux oiseaux, tantôt aux poissons de la mer, aux tourterelles, aux alouettes, aux hirondelles, et, dans quelques circonstances, aux animaux sauvages, tel qu'un loup dont il arrêta la dévastation par l'efficace et la grâce de sa parole.

[1] Voir le nº 77, t. XIII, 362.

«Lorsque l'amour débordait de son «cœur, il parcourait la campagne; il «appelait les moissons, les vignes, les «arbres, les fleurs des champs, les «étoiles du ciel, tous ses frères et ses «sœurs de la nature à se joindre à lui «pour bénir le Créateur, et sa tendresse «radieuse et naïve s'élevant de degré en «degré jusqu'au soleil, un hymne s'é-«lançait de son âme..... »

Cependant l'ordre des Frères Mineurs se répandait dans le monde avec une merveilleuse rapidité; ils étaient partout: à Rome, en Italie, en Espagne, en Sicile, en Portugal, en France, dans les Pays-Bas, en Flandre, en Angleterre, en Allemagne, jusqu'en Suède et les autres contrées du Nord, en Grèce, en Afrique. Déjà nous avons vu ce qu'ils faisaient et ce qu'ils font de nos jours près du tombeau du Sauveur du monde. «Après des siècles, lorsque Christophe «Colomb aura doublé le monde, les «Frères Mineurs aussi redoubleront de «zèle; ils vont civiliser ces peuples «nouveaux, et sur les bords de ces «grands fleuves sans nom, le vieux trône «franciscain, retrouvant toute sa vi-«gueur primitive, produira saint Fran-«çois Solano.

«Cette rapide et merveilleuse propa-«gation de l'ordre des pauvres de Jésus-«Christ ne peut s'expliquer rationnelle-«ment, continue l'auteur, que par le «vague besoin de changement, la soif «ardente d'un avenir meilleur, le pro-«fond découragement qui s'était em-«paré de la société entière; car il est «des époques tristes pour l'espèce hu-«maine déjà si malheureuse par sa na-«ture. Des siècles ont passé derrière «nous, durant lesquels la protection «divine semblait s'être retirée des peu-«ples. Ils s'agitaient alors dans les crises «de la douleur et de l'effroi, pour re-«tomber dans l'abattement du désespoir «ou s'endormir dans un honteux som-«meil de l'intelligence. Toutes les âmes «qui cherchaient à s'élever au-dessus «de la terre et de ses vils intérêts, par «des élans sublimes de foi et d'amour, «aimèrent les pauvres mineurs. Cette «noble régénération les reconnut pour «ses enfants, pour ses frères; elle les «abrita de sa tendresse; elle les ré-«chauffa sur son sein; elle partagea «avec eux le pain de chaque jour..... »

Il est difficile de ne pas faire, par la pensée, un rapprochement entre le siècle dont parle ici l'auteur et celui où nous vivons, d'où l'on pourrait conclure que si la foi catholique se développait de plus en plus, si elle venait à pénétrer un plus grand nombre d'intelligences, l'on verrait des communautés s'établir de toute part et se peupler de tous ces hommes qui rêvent loin de Dieu un monde idéal et chimérique que leurs théories sont impuissantes à réaliser. De là, une influence moralisante et civilisatrice, suivant un mouvement ascensionnel; de là, la solution peut-être de ces terribles problèmes, touchant l'ordre social dont nous venons de parler; de là, un point d'arrêt dans l'accroissement d'une population surabondante, qui, dans un temps qui ne peut être éloigné, n'aura d'autre ressource que de mourir de faim ou de bouleverser le monde.

«Dans le cours de sa vie apostolique, «François fit plusieurs voyages au mont «Alvernia, et chaque fois il y eut avec «Dieu d'intimes et inénarrables commu-«nications. Ame naturellement triste et «rêveuse, il aimait à déposer un in-«stant sur le bord du chemin le fardeau «de la vie active, et à monter dans la so-«litude pour y prier, pour y répandre «son âme devant Dieu.....

«Vers le milieu de l'année 1224, il par-«tit de Cella avec le frère Léon, traversa «le comté d'Arezzo et vint au mont Al-«vernia; il avait comme un pressenti-«ment des choses admirables qui de-«vaient lui arriver sur cette sainte mon-«tagne, image du Calvaire, et que le «peuple croyait encore porter les mar-«ques du frémissement universel de la «nature à l'heure de la mort du Christ. «L'amour de la douleur, de la mort, de «la passion, de la croix, consumait les «âmes les plus élevées du moyen âge. «Tous les monuments littéraires et arti-«stiques de cette époque sont formulés, «sont bâtis sur la croix, et du fond de «leurs entrailles sortaient sans cesse les «gémissements inénarrables de l'Église; «épouse éternelle de Dieu, elle languit

« d'amour au milieu de l'insensibilité « des hommes. »

Depuis ce moment, la vie de François n'est plus qu'une souffrance et une hymne à la gloire de l'Éternel. Après avoir pris les ailes de la colombe, il semble se reposer en Dieu, comme par une jouissance anticipée. Ses actes extérieurs ne sont plus qu'une représentation fidèle de ceux de Jésus-Christ, et son corps va bientôt devenir une image parfaite de celui de ce divin maître.

« François disait à ses frères : Considère, ô homme, quel est le degré d'excellence que Dieu t'a donné ; il t'a créé « et formé, selon le corps, à l'image de « son Fils bien-aimé, et selon l'âme, à sa « propre ressemblance..... Nous ne pouvons donc nous glorifier que de la croix « de Jésus-Christ, en la portant tous les « jours et en souffrant avec lui. Et son « âme était si pénétrée de la passion de « Jésus-Christ, qu'il ne pouvait plus retenir ses plaintes et ses cris lamentables. Alors il fuyait la société des « hommes, il cherchait quelque profonde solitude, et il parlait à Jésus-Christ comme s'il l'eût vu de ses yeux « corporels : Quoi, mon Jésus, vous êtes « en croix et je n'y suis pas !... Tantôt, « parcourant la campagne, il appelait « toutes les créatures à l'amour de Dieu « crucifié : Oiseaux du ciel, ne chantez « plus, mais gémissez ; ne faites plus de « concerts qui ne soient lugubres; grands « arbres, qui portez vos têtes si haut, « abaissez-vous, rompez vos branches, « et vous convertissez en des croix pour « honorer celle de Jésus-Christ....; et « vous, rochers, brisez-vous, amollissez-vous, pleurez.....

« A l'approche de la fête de l'archange « saint Michel, que François avait coutume de célébrer par un carême spécial, il dit au frère Léon : Chère petite « brebis de Dieu, va, ouvre trois fois sur « l'autel, en l'honneur de la sainte Trinité, le livre des Évangiles, et trois fois « frère Léon trouva la passion de Jésus-Christ; il avait confiance dans ce simple « présage, qui fit dans son âme comme « une impression divine. L'heure solennelle du sacrifice était arrivée; son « union avec Dieu devenait plus intime : « sa vie n'était qu'une longue extase. Ces « opérations intérieures, qui ravissaient « son âme, élevaient son corps en l'air, « plus ou moins haut, à proportion de « leurs degrés, comme si un extrême dégoût de la terre lui eût fait prendre « l'essor vers la patrie céleste.

« Le temps approche... monte, monte « toujours, ô François, tu n'es pas encore arrivé au sommet du Calvaire ! « L'humilité, comme Véronique, essuie « de son voile la poussière, la sueur et « le sang sur sa face désolée; l'amour, « comme Simon le Cyrénéen, veut porter « sa part du fardeau : c'est en vain..... « François, découragé et tremblant, retombe sur ses mains meurtries; il s'écorche les genoux aux cailloux du torrent de Cédron ; cette montée du Calvaire lui semble rude et longue; il « appelle à grands cris la dissolution, la « mort de son corps, afin d'être uni, « d'être conforme à Jésus-Christ. »

La neuvième heure du jour va sonner sur le calvaire franciscain... Notre saint patriarche reçut, sur le mont Alvernia, les stigmates saints du Sauveur, qu'il porta pendant les deux dernières années de ses souffrances et de son apostolat.

Enfin il retourna à Dieu, le samedi 4 octobre 1226, en la 45e année de son âge, qui était la 21e de sa conversion, et le commencement de la 19e de son Ordre.

Après plusieurs siècles d'altérations, d'ignorance plus ou moins volontaire, de falsifications même, en ce qui touche l'histoire de la religion et de l'Église, c'est avec un sentiment de joie inexprimable qu'on voit apparaître ces œuvres consciencieuses, fruit d'un sévère labeur ; enrichies de documents authentiques et presque tous contemporains; embellies de la couleur qui leur est propre; appréciées et jugées au point de vue catholique. L'histoire de saint François d'Assise fait désirer avec empressement la publication annoncée de l'*Histoire des Institutions monastiques*, à laquelle M. E. Chavin travaille depuis si longtemps avec tant de zèle. Cet ouvrage d'actualité, et qui sera si important sous plusieurs rapports, sera accueilli avec une grande satisfaction par quiconque porte en soi un cœur chrétien, et a compris les tendances et les besoins intellectuels de notre siècle.

***

LA SAINTE FAMILLE,

POËME POLONAIS DE BOHDAN ZALESKI.

Boileau aurait beau faire aujourd'hui; toute la correction de son vers, toute l'élégance et le bon goût de son style ne pourraient nous rendre supportables ses Naïades, sa Thémis, ses Muses, ses Parques et tout le vieux cortége des fictions païennes, qui hantaient si familièrement la cour de Louis XIV. L'Hippocrène est tarie; le dernier maquignon ne voudrait pas de Pégase; l'Olympe et le Parnasse ne peuvent plus servir qu'à porter des moulins, comme la butte Montmartre.

Echo n'est plus dans l'air qu'un son qui retentisse.

Les lauriers de Mars et de Bellone sèchent sur pied. Nous considérons les sourcils froncés de Jupiter avec autant de tranquillité que les contorsions d'un grimacier de Tivoli. Vénus, malgré sa ceinture, ne nous représente guère mieux la beauté qu'une vivandière de la grande armée; Cupidon n'inspire que des nausées. Flore n'est plus de mise qu'en enseigne aux bals champêtres des barrières de Paris; Bacchus et Momus, encore tant fêtés, sous l'empire, au *caveau moderne*, ne s'entendent inviter qu'à la lie des cabarets. Toute cette poésie mythologique vainement tournée, musquée, fardée par la sensuelle mignardise de Demoustier, reste à jamais ensevelie dans les fadeurs des *Lettres à Emilie*, et dans la vide symétrie du parc de Versailles. A force d'ennui et de médiocrité classique, on s'en est dégoûté sans trop savoir pourquoi, et l'on s'est avisé de faire une poésie nouvelle; mais comme la poésie et les poëtes ne se font pas, nous y avons peu gagné. Les mots et les formes seulement ont changé.

De cette imagination puérile et voluptueuse, mais légère du moins, et empruntée d'un idéal aérien, qui subtilisait les éléments, nos versificateurs sont tombés dans la réalité grossière et triviale des choses; ils se sont pris brutalement à la matière, et ils ont dit, voilà la vie, et tout en est beau. Alors, tout ce qu'il y a de plus infect, de plus hideux et de plus infâme, est devenu sensation, nature, image, poésie. Ce qui a produit un langage tout nouveau de phrases à rebours, d'hémistiches disloqués, de locutions boueuses ou tortues, des pyramides de mots vides de sens.

Certes, il était bien temps de rompre avec ce paganisme, qui, surtout depuis la fatale renaissance, avait envahi l'art et la littérature; de rejeter la pensée grecque et romaine en étudiant le style grec et latin, et sans abandonner toutes les règles anciennes tracées sur des chefs-d'œuvre, de trouver d'autres errements et d'autres formes avec les idées plus hautes, d'une grâce plus grave et plus parfaite que révélait le Christianisme.

Manzoni est celui qui semble avoir le mieux indiqué de nos jours, par ses observations et par deux heureuses tentatives, comment on devait modifier le drame; mais personne n'a encore songé à l'épopée, qui étant le domaine spécial du merveilleux païen, avait besoin plus que toute autre composition, d'une création nouvelle. Tous les poëtes modernes, sans en excepter le Tasse et Milton, se sont modelés exactement sur le type homérique, comme si c'eût été une impossibilité et une illégalité littéraire de prendre un autre plan, de sorte que tous les poëmes épiques d'Europe ne sont que des imitations plus ou moins serviles de l'Iliade et de l'Odyssée, où ceux même qui ont eu le bon sens de ne pas mêler indécemment, comme Dante et Camoëns, le sacré et le profane, n'ont pu éviter le juste reproche de Boileau, en faisant

Agir et parler Dieu, ses anges, ses prophètes,
Comme les dieux éclos du cerveau des poëtes.

C'est là ce qui semble donner raison au législateur de l'art poétique, parce

que c'était introduire une sorte de *mythologie* chrétienne. Mais c'est là aussi ce qui condamne toute sa théorie. Par une conséquence rigoureuse de ce principe, que les mystères de la foi ne sont point susceptibles d'*ornements égayés*, il aurait dû comprendre que son système d'allégorie est insoutenable, qu'il y avait danger et ridicule tout ensemble à retenir, sous l'empire de la fable, les lettres et les arts, à s'y réserver comme un monde à part d'illusions et de niaiseries plus ou moins impures au milieu d'une société constituée pour vivre de la foi; que les sujets tirés de l'histoire ou de la mythologie grecque ont toujours cet inconvénient inévitable, de démentir la foi ou d'en affaiblir les préceptes, quand même cette mine d'inventions ne serait pas entièrement usée aujourd'hui. N'était-ce pas, en contradiction avec sa thèse, directement ou indirectement,

Du Dieu de vérité faire un Dieu de mensonge.

Aussi Bossuet ne pouvait-il s'accommoder de toutes ces impertinences poétiques. Et notre admirable Fénelon, qui donna dans ce travers classique, n'est excusable pour son *Télémaque*, que par l'originalité du fond et le sens tout chrétien que son génie a su y mettre; encore peut-on très raisonnablement regretter qu'une si féconde imagination n'ait pas pris son sujet dans la première époque de l'Église. M. de Chateaubriand n'eût point fait les *Martyrs*, et nous aurions beaucoup mieux que les *Martyrs* et même que Télémaque.

Un chrétien ne doit donc rien composer dans un sens ni dans une forme profane. Cela exige plus de tact et plus de talent, sans doute; la gloire est à ce prix. Tant pis pour qui s'en plaindrait.

Ce que Manzoni a fait pour le drame, un poëte étranger, le poëte de la Pologne, M. Bohdan Zaleski vient de le faire pour le genre épique. Il serait à désirer que le poëme national, qu'il a tout récemment publié, fût traduit en français; malgré l'infériorité d'une traduction, que l'on a comparée avec raison à un revers de tapisserie, on pourrait juger du plan et des idées, et peut-être aurions-nous déjà un premier modèle. Cette ressource nous manquant, nous donnerons à nos lecteurs quelques fragments du poëme de la *Sainte Famille*, que le même auteur vient de publier aussi: — c'est un épisode, en deux chants, d'u[n] poëme qu'il doit compléter par la suite. Je ne puis dire de quelle main sûre j[e] tiens la traduction que son affectueu[se] obligeance a bien voulu permettre po[ur] moi. Voici le début :

« Le temps avait été beau pendant l[es]
« fêtes des Azymes qui viennent de [s'é]
« couler. Les familles de pèlerins q[ui]
« tent Jérusalem; chacune se hâte [de]
« prendre son chemin. Sur la route [de]
« Galilée, il y a foule de gens, com[me]
« une armée qui se presse dans les [ga]
« ges des montagnes. C'étaient des [ha]
« bitants des bords de la mer, et [des]
« rives du Jourdain et de Cana, et [de]
« Capharnaüm, qui, voisins les uns [des]
« autres, se groupent et cheminent [en]
« semble. S'il faut passer la nuit à [la]
« belle étoile, s'il arrive quelque ch[ose]
« d'imprévu, toujours on se trou[ve]
« plus commodément en compagnie.
« . . . . . Soudain, les vieillards [ont]
« commencé à haute voix : Allel[uia!]
« Sois béni, ô Dieu d'Abraham! [...]
« loin, les mères et les fraîches vi[...]
« répètent mot à mot la prière [...]
« leurs cœurs; et quoique les pe[...]
« varient selon la diversité des c[arac]
« tères, néanmoins, une femme, [mal]
« gré sa faiblesse, est toujours [...]
« prompte à louer Dieu, car elle [...]
« davantage. Les hommes d'un âge [...]
« redisent les trivialités de la ru[e...]
« frondent leur gouverneur, le ra[...]
« romain, et maudissent ces hôtes [...]
« invités. Les jeunes gens leur ap[plau]
« dissent; mais légers eux-mêmes, [ils]
« chansonnent et parlent des je[unes]
« filles. Les enfants, oh! les en[fants]
« rient joyeusement et voltigent co[mme]
« les hirondelles alentour. Çà et [là]
« les ânes sous leur charge, co[mme]
« pour leur répondre, brament da[ns les]
« prairies.

« On franchit l'espace sans y so[nger;]
« une lieue, deux lieues sont bi[entôt]
« faites. Le jour est sur son déclin[;]
« l'on a déjà laissé plusieurs lieue[s en]
« arrière. Un bois d'oliviers se prése[nte]
« à point, pour passer la nuit; l'eau n'

« manque pas, car un ruisseau d'eau « vive serpente à la lisière du bois. »

« Le soleil se cache dans des nuages « rouges, mais il dore encore le mont « Thabor, et jette sur les collines ses « rayons roses. Le château de Magdal [1] « se mire avec plus d'éclat et de charme « dans cette lumière colorée, qui, des « vignes de Magdal, rejaillit en torrent « enflammé sur les larges aloès ai- « guillés. De ces même vignes, un pal- « mier élancé traîne son ombre jusque « dans la plaine; et de là encore, la « jeune Samaritaine, prompte et crain- « tive, fuit en quittant son agneau ; elle « n'ose pas jeter un seul regard en ar- « rière, car elle est maudite dans Israël. « Vieille contestation du temps de la « captivité de Babylone, mais qui vit « toujours; et qui fait mal aujourd'hui « comme jadis. »

La tribu des pèlerins campe en ce lieu, et après le repas du soir, on se livre au sommeil, lorsque dans le silence de la nuit, ceux qui ne dormaient point encore, entendent un bruit inattendu. « On cherche quelqu'un d'égaré : les « doux accents d'une voix pénétrante « et tendre s'entendaient sans cesse. — « C'est notre Marie, disaient les Naza- « réennes, la sainte, la bien-aimée sœur « Marie. Oh! oui, oui; il est vrai, de- « puis le matin et pendant toute la « route, on n'a pas vu une seule fois « son enfant. Pauvre Marie! comme elle « doit souffrir douloureusement! Et elles « couraient vers la voix retentissante, « baignant leurs pieds dans la fraîcheur « de la rosée. »

« En même temps le nom de Jésus! ô « Jésus! Jésus! se fait entendre partout; « et mille fois le camp éveillé et les « alentours résonnent de ce doux nom. »

Suivent les plaintes de la divine Mère, les consolations de Joseph. Les archanges viennent calmer la douleur de leur Reine immaculée, fermer ses paupières remplies de larmes, et lui apprendre pendant un sommeil raffraîchissant, que le divin enfant est resté à Jérusalem. Marie et Joseph reprennent au matin le chemin de la ville, ils vont chez Élisabeth, et de là au temple. Tout cela est présenté avec les détails les plus gracieux.

Au second chant, paraît le divin enfant au milieu des docteurs et du peuple émerveillé. Il revient avec sa Mère et Joseph chez Élisabeth, qui avait préparé un repas pour ses hôtes, dans une salle ornée de fleurs. « L'enfant Jésus « fait un choix entre les plus belles « fleurs; il en tresse une couronne vir- « ginale, et se penchant à l'oreille de « Marie, met la couronne sur son front, « et lui dit à voix basse : Mère! comme « tu seras belle, couronnée. Comme « l'aurore matinale, Marie rougit à ces « mots et aux tendres caresses de l'en- « fant. Reine et mère, avec cette au- « réole, elle prend la première place à « table, à côté de son fils, son bien- « aimé. Les autres convives se tiennent « debout, plus bas, attendant que les « dons de Dieu soient bénis par le vieux « Joseph. Oh! la vieillesse et la sainteté « d'un homme sont en faveur là-haut « autant que le sacerdoce. Joseph faisait « donc la prière usitée pour la bénédic- « tion des dons. »

Après la nourriture du corps, celle de l'âme est donnée par le divin enfant, qui communique à ses convives des éclaircissements sur les saints mystères du calice, sur Melchisédech et la rédemption prochaine. « La figure de « l'enfant, comme celle de l'Emmanuel « tant désiré, rayonnait de toute sa « splendeur. Les yeux des mortels « avaient peine à soutenir cette vue; « aussi le front dans la poussière, ils « entonnèrent : Hosannah! gloire! gloi- « re! gloire à Dieu dans toute l'éter- « nité! Leurs cœurs étaient ravis d'un « étonnement mystérieux; ils croyaient « rêver les miracles qu'ils contemplaient « cependant. Belle et gracieuse appari- « tion du paradis! »

On part enfin pour retourner à Nazareth : les pieux hôtes de la sainte famille l'accompagnent jusque hors de Jérusalem.

« La ville éclate aussi en réjouissan- « ces. Terpsichore proclame partout la « fête de l'empereur. Une ivre rumeur « meut la foule richement bigarrée. Les « armures des Vélites et des Hastats re- « luisent partout. Un essaim de vils

[1] De Madeleine.

« patriciens énervés, un essaim d'efféminés se pavanent dans les peaux de « lion qu'ils portent sur le dos. Païens « et seigneurs juifs, surchargés de l'amas d'or et de perles, se suivent en « pompe, pas à pas à cheval. Le pain et « les spectacles s'offrent gratuitement « au peuple à profusion. Poussière et « clameurs n'y manquent pas non plus. « — Le Jupiter de Rome est bien prodigue, comme on le voit. Joie donc! en « un mot, et quelle joie!.. Mais l'âme?.. « oh! l'âme! sait-elle si elle est? L'ombre de Tibère se promène sur la terre; « ce vil fantôme, au laurier de César, « fustige sans cesse à deux mains : de « l'une, tombent les verges; de l'autre, « la hache. Le gouverneur, ce courtisan « impérial, ce monstre du plus bas « lieu des enfers, suçait aussi son morceau de pâture sanglante, avec une « férocité sauvage et la gloutonnerie « d'un tigre. C'est Publius, dit-on aujourd'hui; demandez dans vingt ans « d'ici, et personne ne vous dira comment s'appelait ce grand homme.

« Ce divin groupe, serré pendant « son trajet, flotte timidement çà et là « comme les oiseaux dans la tempête; « ils se mettent à l'écart, on n'entend « que le bruit de la fête païenne..., on « raconte les exploits d'un lutteur. D'un « coup de poing, disait-on, il a renversé le taureau, et il l'a tué. Oui, il « l'a tué, répétait-on partout. — De « quelle force gigantesque sont donc les « peuples des bords de l'Euxin? — Et « personne ne daigne jeter un seul regard sur l'enfant, pour qui tous ces « peuples et l'univers entier ne servent « que de marche-pied à sa gloire. Les « deux jeunes beaux seigneurs Lazare et « Nicodème passent aussi sans l'observer ni dire mot. »

La sainte famille hors de la ville se repose un moment près du Cédron, avec ses bons hôtes, avant de s'en séparer. « A peine le saint groupe s'était-il assis sur le gazon, qu'arrive « d'ici un jeune garçon, de là une jeune « fille, qui, comme les moineaux, commencent par le plus hardi, accourent « les uns après les autres; et bientôt on « voit un essaim serré d'enfants, qui, « toujours prêt à se disperser au moindre vent, se tient toutefois en ce moment immobile. Jésus les caresse de « ses mains. L'étonnement se peint sur « chaque visage. Jésus leur semble une « ancienne connaissance; quelque part « et naguère ils croyaient avoir voltigé « ensemble sur les fleurs. Un peu plus « loin une jeune servante ne peut apaiser son enfant; vainement elle l'embrasse et le caresse, rien ne réussit. « Paix! paix! mon petit Étienne! « répète-t-elle toujours; mais l'enfant « se cabre sans cesse et pleure abondamment. Soudain la petite main de « Jésus tombe sur sa tête. Étienne lève « vers lui ses deux petits bras, il enlace « ses petites mains dans la chevelure « flottante de Jésus, et se colle sur son « sein comme un petit oiseau sous les « ailes de sa mère. Jésus lui donne un « tendre baiser d'un parfum céleste. Et « c'est pour ce baiser, oui, pour ce baiser, qu'un jour Étienne répandra son « sang, et ouvrira le premier la sainte « voie des martyrs. Cette scène d'un « merveilleux amour faisait pleurer « d'attendrissement. Les vieux convives « se dirent adieu. L'âne de Joseph trottait déjà son chemin. Jésus et Marie « occupaient ensemble une autre monture. Ils saluèrent encore de loin leurs « amis et s'en allèrent par la route de « Galilée. »

« Jésus laissa courir sa vue au loin « en avant comme un messager de la « bonne nouvelle. Ses pensées planaient « là haut dans le ciel. Tout à coup, « comme si quelqu'un l'eût tiré par le « pan de sa robe, il tourne à droite ses « yeux animés. C'est le silencieux jardin « des Olives! le triste Golgotha! C'est « de là que descendra la rédemption du « monde par la croix. — A l'idée de la « croix, Jésus s'incline humblement devant la volonté de son père. Ses larmes, comme la rosée, mouillent la « terre; mais bientôt, plus calme, il « lève sa tête vers le ciel; diverses pensées se reflètent dans le miroir de ses « yeux. »

On n'a pas besoin de louer de pareilles choses. Ce dernier trait si heureux rappelle le tableau où notre Paulin-Guérin représente l'enfant divin dormant sur les genoux de sa mère, et

voyant la croix dans un songe. C'est la même pensée, le même sentiment aussi bien rendus. M. Zaleski et M. Paulin-Guérin ne se connaissent pas, et aucun des deux n'a vu la composition de l'autre. Mais ils ont la même foi avec un génie divers[1]. Le second chant se termine par un entretien délicieux, que j'aurais voulu pouvoir citer encore, entre le divin enfant et sa céleste mère, et par la rencontre de la jeune samaritaine fugitive. Mais ce que nos lecteurs ont sous les yeux suffit pour leur faire apprécier tout l'ensemble de cet épisode. On peut dire, ce me semble, sans crainte de se tromper, que la poésie chrétienne est enfin trouvée.

Édouard Dumont.

[1] On parle beaucoup d'un retour religieux. Il y a dans l'atelier de M. Paulin-Guérin une toile admirable; c'est Adam et Ève chassés du Paradis. Quelques hommes de goût et de foi vont en silence contempler cette scène de la première douleur, où se reflète encore la beauté primitive et pure; mais la foule court ailleurs.

LA PAPAUTÉ AUX PRISES AVEC LE PROTESTANTISME,

ou réponse aux allégations de M. Merle et à un écrit de M. Bost, pasteur;

PAR L'ABBÉ CH. MAGNIN [1].

DEUXIÈME ARTICLE [2].

Nous avons laissé M. Merle désarçonné et se débattant à terre au milieu des débris de son armure. Après la déplorable chute qu'il a faite, il n'a pas été tenté, nous l'imaginons du moins, de chercher de nouveau querelle à son victorieux adversaire. L'*Histoire de la Papauté* est un terrain trop glissant; il a trop à se repentir de s'y être aventuré, pour qu'il ne se soit pas hâté de le déserter au plus vite. Qu'il aille donc porter maintenant aux prédicants de la réforme son encens et ses hommages; libre à lui de placer sur un piédestal l'apostat de Wittemberg ou le despote de Genève. Nous ne lui disputerons pas ses héros.

La déconvenue de M. Merle, tout éclatante qu'elle fut, n'a pas refroidi le zèle, imprudent parfois, de ses coréligionnaires. Le vocabulaire des injures n'était pas épuisé; il restait encore dans l'arsenal des carrefours quelques outrages grossiers que M. Merle lui-même n'avait pas daigné y ramasser: il s'est trouvé un homme qui a eu plus de courage que lui; cet homme, c'est un ministre du saint Évangile, c'est M. Bost.

On ne peut se faire idée de ce qu'est pour le fond et pour la forme le pamphlet intitulé: *Appel à la conscience de tous les catholiques*. Il règne d'abord dans tout l'ouvrage un ton d'illuminé plus ridicule encore que véhément; l'argumentation est étrange, elle marche par bonds et par sauts; elle crie, elle tempête, elle écume; jamais un mot de sang-froid, toujours la colère, le dédain, la violence; on dirait, s'il est permis d'employer une semblable comparaison, un huguenot du baron des Adrets, enfonçant sur sa tête sa salade de combat, jurant et maugréant contre l'Antechrist de Rome, et courant au pillage de quelque damné couvent.

M. Bost était digne de servir comme volontaire dans l'armée de ces soudards allemands que le connétable de Bourbon, traître à son Dieu et à son pays, guidait à la conquête de Rome; comme Georges Frondsberg, il eût porté à son cou la chaîne qui devait étrangler le pape qui trône au Vatican. Rome chré-

[1] Chez Gaume frères, rue du Pot-de-Fer, 5; 1 vol. in-8°.

[2] Voir le 1er art. au n° 74, t. XIII, p. 182.

tienne, en effet, pour M. Bost, c'est la véritable héritière des spoliations et des infamies de Rome païenne. L'édifice de sa puissance est fondé sur *un mensonge qui dure depuis dix-huit cents ans*[1]; *ses papes* ont été souvent *au-dessous du forçat des galères*[2]. Les cérémonies du culte romain sont des *momeries dans lesquelles il se traîne depuis des siècles*[3]. L'Église romaine n'est pas seulement *idolâtre, car idolâtre est le mot*[4], elle n'est pas seulement *matériellement idolâtre*, mais encore elle est *en ce point au-dessous des païens de Rome au temps des Césars*[5]. Comment après cela M. Bost n'aurait-il pas le droit d'écrire : *J'ai pu dire que Dieu s'était moqué de nous*; *je pourrais ajouter que le diable même a fini par le faire*[6]. *Et toi*, s'écrie-t-il enfin dans un accès de rage, *et toi, blasphémateur siégeant à Rome, outre que tu apprends à tous les peuples à se prosterner devant le bois et la pierre, tu voudrais que le monde entier se prosternât aussi devant toi-même*, COMME SATAN LE DEMANDAIT A JÉSUS; *et t'asseyant dans l'Eglise sur l'autel, le jour où on t'adore, tu accomplis à la lettre et pour ta part la prophétie qui annonce* QUE L'HOMME DU PÉCHÉ S'ASSIÉRA DANS LE TEMPLE DE DIEU, *voulant* SE FAIRE PASSER POUR UN DIEU[7].

Voilà les aménités par où prélude M. Bost; semblable aux héros d'Homère, il engage la lutte par d'injurieuses apostrophes, et c'est après ces clameurs furibondes, c'est quand il s'est fouetté les flancs avec cette ignoble colère, qu'il lance son défi à tous les catholiques, et personnellement *à M. Capellari, page sous le nom de Grégoire XVI, à Mgr l'archevêque de Toulouse, primat des Gaules; MM. les abbés de Baudry, Guyon et Magnin, et tout autre docteur, membre de la communion romaine*[8], et le voilà qui se pose en Ajax défiant les cieux. Au reste, il a soin d'en prévenir. Malheur à l'adversaire qui aura la témérité d'entrer dans la lice! M. Bost ne fera pas de quartier. Aussi bien « ces ménagnements continus, cette courtoisie dans le combat, qui sont à la grande mode du jour, et qui forment le bon ton du genre, ne me semblent point, dit-il, lorsqu'on en fait une condition absolue de la discussion, *en accord avec le dévouement d'un cœur zélé et simple*[1]. » On a déjà pu voir comme le révérend M. Bost savait s'affranchir des *ménagements* et de la *courtoisie*, et comme son cœur *simple et zélé* faisait bon marché de toute espèce *de bon ton*. En voici une autre preuve : « Il y a des prêtres, dit-il, qui ne semblent vivre que pour haïr les protestants; qui, *comme des éponges à fiel*, n'aspirent que ce qui peut nourrir la haine, qui *insultent les magistrats, qui voudraient souffler la haine dans les cœurs*, et qui nous *menaceraient* volontiers, *comme autrefois on menaçait de l'ogre les petits enfants, d'une intervention des puissances étrangères.* »

Avec des prémisses aussi engageantes, avec une manière si élégante et si gracieuse de faire pénétrer la persuasion dans les cœurs, M. Bost ne pouvait guère se flatter de trouver disposés à lui répondre, quelqu'un de ces hommes qu'il qualifie si aimablement d'*éponges à fiel*. N'était-ce pas une adroite tactique? et le malin ministre n'espérait-il pas de prime abord décourager le plus rude jouteur en le forçant ainsi de descendre dans la boue pour se mettre à son niveau? Il aurait pu tout à son aise alors entonner un chant de victoire et répéter, ainsi qu'il le faisait complaisamment à l'occasion de deux brochures parfaitement ignorées, et auxquelles nul n'avait daigné jeter même un regard de pitié : *Les catholiques ne m'ont pas répondu;* et quand on ne *répond pas à un défi pareil, on laisse croire qu'on a d'autres raisons pour se taire.*

Tranquillisez-vous, *cœur simple et zélé!* Il y a eu et il y aura toujours de pieux et de savants docteurs pour réfuter les moindres erreurs, pour répondre aux plus basses calomnies : seulement ils laisseront de côté les outrages et la

[1] Appel, p. 20.
[2] Id., p. 103.
[3] Id., p. 64.
[4] Id., p. 10.
[5] Id., p. 78.
[6] Id., p. 78.
Id., p. 90
[illegible]., p. 3.

[1] Appel, p. 6.

violence; ils dédaigneront les insultes et ils détruiront l'échafaudage de vos pitoyables arguties. Ils vous permettront tant que vous voudrez d'aboyer après eux, et pour justifier vos impuissantes attaques, de vous écrier: « Quand nous avons à convaincre un homme ou une Église de mensonge, d'ambition, de cruauté, de fraude, et que nos reproches sont fondés, pouvons-nous dire des douceurs? » Ils vous permettront de vous exclamer qu'ils *nagent dans les absurdités*[2], et de répéter ensuite : *Monstrueuses fictions! amas de folies! Quel front d'airain ou quel cœur stupide faut-il pour vous soutenir*[3]*!*

Tout cet orage, voyez-vous, se dissipe en fumée; toutes ces vagues se brisent en écume, et les catholiques, les prêtres catholiques surtout, ont bien d'autres choses à faire qu'à poursuivre la fumée ou qu'à repousser l'écume : le vent s'en charge pour eux. Mais comme vous soulevez de vieilles erreurs, comme vous rajeunissez d'antiques hérésies, comme votre voix peut, après tout, éloigner plus encore de la vérité quelques-uns de vos frères égarés et prévenus; comme enfin il est bon que de temps à autre, le glaive de la parole brille et frappe, ne serait-ce que pour ne pas rester oisif dans la main qui le porte, une réponse a été faite à votre *appel :* une lutte a été engagée avec vous. Vous le savez, vous avez appris à vos dépens ce qu'il en pouvait coûter à un athlète aventureux qui se jette dans l'arène et qui n'est pas en état de supporter le combat : nous ne renouvellerons pas de cuisantes douleurs, et nous ne parlerons du champ de bataille que pour féliciter le vainqueur.

Ici encore c'est M. l'abbé *Magnin* qui a fourni la carrière : et c'est une palme de plus qu'il a glorieusement conquise. M. Magnin explique lui-même les motifs qui l'ont déterminé à répondre à M. Bost: « Si, dit-il, avec ses paroles d'outrage et de mépris, M. Bost ne jetait aussi sans cesse aux catholiques le défi de lui répondre, et s'il ne signalait d'avance au monde quiconque refusera de suivre ce nouvel apôtre des Gentils « comme coupable « d'erreur volontaire, de mensonge, de « penchants coupables, impurs et d'en- « durcissement du cœur [1]; » nous laisserions mourir inaperçu cet écho des passions d'une époque heureusement loin de nous. Mais en même temps qu'il ravive les haines et qu'il sème autant qu'il est en lui de nouveaux orages, M. Bost travaille aussi à rendre la vie à de vieilles erreurs, à réveiller dans l'esprit des réformés, avec des principes de division et d'éloignement qui tendent à s'affaiblir, des calomnies qui tombent à leur tour. Or, ce travail de sa part, que nous croyons bien sincèrement sans danger pour les catholiques, ne saurait l'être pour les réformés. Il se trouve pour eux en rapport avec l'opinion, les institutions et le fond même de leur existence religieuse. A une foule d'hommes ainsi disposés, des considérations peuvent paraître des arguments; des sophismes, des preuves irrécusables... En répondant à M. Bost, nous venons donc surtout en aide aux protestants de bonne foi, dont il voudrait replacer l'opinion qui s'éclaire, sous le joug de vieilles erreurs; nous venons leur présenter le flambeau de la vérité: puissent-ils la recevoir avec le même esprit de charité et de conciliation que nous la leur présentons! » Quant aux façons de dire à l'usage de M. Bost, M. l'abbé Magnin se contente de les flétrir par cette phrase aussi digne qu'énergique : « Il doit suffire de laisser à d'autres des armes qu'il y a honte à manier. »

Cela dit, il entre dans la réfutation sérieuse, complète, absolue des allégations que contient, au milieu d'un flot d'outrages, le livre du révérend M. Bost. Suivons rapidement le jeune et savant écrivain. Toute l'argumentation de M. Bost se réduit à ceci : 1° Pierre n'a point été prince ou supérieur des autres apôtres. 2° Lors même qu'il l'eût été, ses priviléges ou son pouvoir n'auraient passé à aucun successeur; 3° et dans tous cas, « ils n'auraient certainement pas pu passer aux évêques de

[1] Appel, p. 86.
[2] Id., p. 86.
[3] Id., p. 87.

[1] Appel, p. 12.

Rome, puisque saint Pierre n'a jamais été à Rome. » M. Magnin prend M. Bost à partie, le serre de près et à chaque coup d'estoc, il lui répond par un coup de taille qui brise l'épée et frappe au cœur.

Il est curieux au reste de voir la peine que se donne le malheureux pasteur emprisonné dans les textes de l'Évangile, textes si formels, si précis, si accablants. Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit à Simon : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise. » Or, savez-vous ce que M. Bost voit dans cette phrase? Rien : il est permis de tout voir dans l'Évangile avec le libre examen, et même de n'y rien voir. Il n'y voit rien; car d'abord « cette déclaration ici faite à Simon, a été faite nombre de fois à tous les disciples et à tous les apôtres, » et il apporte vingt textes où le mot de *pierre* est employé au singulier et au pluriel, et il s'écrie avec cette délicatesse de goût et de convenance qui est le caractère distinctif de l'éloquence protestante : « Pierres dessus, pierres dessous et pierres à côté de saint Pierre. Qu'y a-t-il donc de si signalé, de si unique dans le mot adressé une fois à Pierre seul? Jusqu'ici rien, n'est-ce pas? » — Heureux et habile ministre! Le roi Midas changeait tout en or, il change tout en pierres!

A l'imperturbable assertion de M. Bost, il ne manque qu'une chose; nous verrons que cette chose lui manque souvent, la vérité. En effet, jamais dans l'Évangile, parole semblable, avec de pareilles circonstances et de pareilles accessoires, ne fut adressée à personne. « Les apôtres et les prophètes, dit M. Magnin, sont appelés fondements dans les saintes Écritures. » Vous êtes, dit saint Paul, édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes. » Ailleurs, il dit de Jésus-Christ : « Personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé, qui est Jésus-Christ. » D'après ce langage, allons-nous faire ici le singulier raisonnement de M. Bost, et dire à notre tour, avec lui : Voilà, certes, fondements dessus, fondements dessous et fondements à côté de Jésus-Christ, n'est-il pas vrai? Qu'y a-t-il de si particulier, de si signalé, de si unique dans la mission divine du Christ? Les prophètes seraient alors fondement de la même manière et au même degré que Jésus-Christ; ils le seraient dans le même sens et avec la même extension que les apôtres, et ceux-ci à leur tour le seraient à l'égard de leur seigneur et maître? Quel est le chrétien qui ne reculerait devant de telles conséquences[1]. »

Voilà pour la première objection du pasteur. Elle n'est pas du reste bien redoutable; et si depuis tantôt trois siècles qu'il se tourmente, le libre examen n'en a pas su accumuler de plus terrible; si depuis 300 ans qu'elle a été émancipée, la pensée humaine n'a pas su s'élever à de plus hautaines contestations, ces progrès et ces conquêtes ne valaient pas les crimes et les folies qu'ils ont coûtés!

Poursuivons : M. Bost traite saint Pierre comme son ennemi personnel; il serait si heureux de pouvoir lui nier sa primauté! Par malheur, il sait bien qu'il a affaire à plus fort que lui. Après avoir fait au prince des apôtres cette héroïque concession qu'il était *un des disciples les plus distingués ;* il saute à pieds joints par dessus tous les textes de l'Évangile qui constatent l'autorité de saint Pierre; il passe aux actes et aux épîtres; là il triomphe. « Si vous avez pu, s'écrie-t-il, nous montrer jusque-là saint Pierre sur le premier rang, dès lors l'œil est ébloui par l'immensité des travaux de Paul. » Saint Pierre a trouvé son rival; il a trouvé son maître. En voulez-vous une irrécusable preuve?

« Dès ce moment, Pierre n'est plus nommé dans le Nouveau Testament que six fois, tandis que Paul l'est : — Devinez! Vous n'avez peut-être pas compté? — Cent cinquante-six fois; c'est quelque chose, n'est-ce pas? » Et plus bas : « Pierre n'a que deux épîtres, Paul en a 13 ou 14... ! »

« J'en demande pardon à M. Bost, dirons-nous avec M. l'abbé Magnin, mais d'abord ce n'est pas là la question. » Il ne s'agit ni de compter ni de comparer les travaux des deux apôtres : il ne s'agit surtout pas de calculer quel

[1] Réponse à l'écrit de M. Bost dans la *Papauté*, par Ch. Magnin, p. 227.

est celui qui est nommé le plus souvent dans les 12 premiers ou dans les 16 derniers chapitres des actes. Il s'agit de savoir qui doit être le premier et le plus grand. « Et ensuite que signifie pour l'ordre hiérarchique que saint Paul ait été nommé 156 fois? Ne pouvait-il pas être le plus actif, le plus savant, avoir fait le plus de miracles ou avoir évangélisé le plus de pays sans être le chef de l'Église, comme saint Jean avait été l'apôtre bien-aimé, quoique le Sauveur lui eût déclaré que la première place dans son royaume n'était réservée ni à lui ni à son frère? Qu'y a-t-il d'ailleurs d'étonnant que saint Paul occupe seul la fin des actes, puisque ce livre est écrit par saint Luc, son disciple, témoin de ses travaux et compagnon de ses voyages? Cela revient à dire que saint Paul est nommé le plus souvent dans la partie de l'histoire qui lui est consacrée, et consacrée à lui seul; et M. Bost qui s'obstine à ne pas voir saint Pierre là où il est, s'étonne de ne pas le voir là où il ne saurait être. »

Mais tout ceci n'est rien encore et nous allons voir jusqu'où peut conduire la manie de la controverse : le remède de ces sortes de folies est dans leurs propres excès. Ainsi, après avoir voulu dépouiller Pierre de la primauté, il essaye de l'enlever au siége de Rome et il semble dire : que saint Pierre ait été le premier des apôtres, soit; mais cette distinction lui était toute personnelle et elle n'a point passé à ses successeurs, et pour le prouver, il revendique, lui M. Bost, la succession apostolique! Ce qui lui attire de la part de son adversaire cette énergique réplique : « Il est plus facile de revendiquer la succession que de justifier une telle prétention. De qui donc avait reçu le sacerdoce ce bonnetier dont le nom nous échappe et qui, le premier, imita à Genève, dans un jardin, la cène du Sauveur? De qui donc avaient reçu le sacerdoce et leur mission Farel, Froment, Viret, Calvin? Où était l'Église réformée en 1517 et qui étaient ses premiers ministres? Comment pouvaient être élus et envoyés par les successeurs des apôtres ceux qui commencèrent par se révolter contre eux, qui accusèrent le chef du ministère sacré d'être l'Antechrist, l'Église-mère d'être la Babylone de l'Apocalypse?.. »

Au surplus, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que M. Bost se donne pour le successeur, immédiat sans doute, de saint Pierre, puisqu'il a bien le courage de déclarer quelques pages plus loin et à l'occasion du fameux passage : *Dabo tibi claves cœlorum*. « Ce n'est plus à « saint Pierre seul, ce n'est plus même « aux apôtres seuls, ce n'est nullement « aux prêtres et aux évêques, *c'est aux « disciples, aux chrétiens*, mais à TOUS « *les chrétiens et à eux seuls que* SONT « REMISES LES CLEFS DU CIEL! » Rien ne l'arrête, on le voit : dans cette vaste main-mise qu'il étend sur les pouvoirs divins, il accapare à la fois la mitre et le bâton pastoral, et la tiare et les clefs. Et si l'on s'en étonne : « Cet étonnement, répondra-t-il, ne vient que de ce qu'on n'a pas compris la fonction dont il s'agit. » En effet, voilà 18 siècles révolus que l'Église tout entière se trompe grossièrement sur la question vitale de l'autorité, et le ciel dans sa clémence réservait à l'univers la lumineuse interprétation de M. Bost!

Or, quelle est-elle? La voici dans toute sa magnificence : « Dans l'Église, les vrais fidèles forment avec leurs conducteurs spirituels une armée de prédicateurs; ils sont les pasteurs et les guides du monde, » et le droit de remettre les péchés, le droit de lier et de délier leur a été donné le jour où Notre-Seigneur apparaissant au milieu des apôtres et, ajoute-t-il, de tous les autres disciples réunis à eux, leur a conféré ce pouvoir. A cela il n'y a qu'un défaut, c'est que le révérend pasteur a été obligé de donner une entorse au texte de saint Luc en lui faisant dire ce qu'il ne dit pas : mode d'argumentation à l'usage du libre examen.

Et puis, en passant, que signifie cette armée de *prédicateurs*, cette armée de *guides du monde* qui ont besoin de *conducteurs spirituels?*

Et qu'est-ce ces conducteurs qui seront sans doute les prédicateurs d'une armée de prédicateurs, les pasteurs des pasteurs et les guides des guides! quelle logomachie!

Il y a un dernier point qui tient fort au cœur de M. Bost : il est sur ce chapitre plus intraitable que ses pères : car, tandis que Calvin était obligé d'avouer « que l'accord des écrivains ne lui permettait plus de nier que saint Pierre fût mort à Rome [1], » il soutient hautement que *saint Pierre n'y est jamais allé.* En vain le ministre anglican Cave s'écrie-t-il que « si ce fait est rejeté, c'en est fait de l'histoire des premiers siècles et qu'il faut renoncer à savoir ce qui se passe dans un autre âge ; » en vain Basnage, autre ministre protestant, assure-t-il « qu'on ne peut douter de ce fait sans renverser tous les fondements de l'histoire ; « peu importe ; M. Bost n'en continuera pas moins à nier imperturbablement. Et il faut voir comme le révérend traite cavalièrement et Papias qu'il appelle un *homme borné,* et Eusèbe qui écrivait *bien loin du fait,* et saint Irénée, coupable *de plus d'une erreur historique,* qui d'ailleurs était séparé de saint Pierre par *124 ans de distance?* « Or, croyez-vous, ajoute-t-il lestement, qu'à cette époque, *sans imprimerie, sans* JOURNAUX, SANS DILIGENCES, 124 ans furent si peu de chose ? » Quant à Denys de Corinthe et Clément d'Alexandrie, il coupe court et ne s'y arrêtera pas : ce qui est plus commode.

A cela, il n'y avait qu'une réponse à faire : c'était de citer Eusèbe, saint Denys et saint Clément, et de rappeler que saint Papias, disciple de saint Jean, était un homme très savant en toutes matières et très soigneux de retenir les traditions des disciples du Sauveur. C'est ce qu'a fait M. l'abbé Magnin, et il y a ajouté les témoignages de Lactance, d'Arnobe, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Cyrille, d'Hégésippe, de saint Jérôme, de Sulpice Sévère, de Théodoret, de saint Cyprien, de Tertullien, de saint Ignace, disciple de saint Pierre et de saint Paul, de saint Clément, témoin authentique du martyre des apôtres dont il rapporte les circonstances, et troisième successeur de saint Pierre ; le tout à la gloire éternelle des saints apôtres et à l'éternelle confusion des hérétiques et des impies ! Cette partie du livre de M. Magnin est admirable de netteté, de précision, de science : il saisit son adversaire, il le presse, il l'étreint, il l'étouffe et il le jette haletant, épuisé sous les coups de sa logique acérée et de sa vaste érudition.

Reste une dernière assertion de M. Bost : celles que nous avons vues jusqu'ici étaient sa propriété, ou du moins, il la revendiquait comme telle. Maintenant il se met à l'abri d'un nom célèbre, et empruntant à M. Guizot une de ses erreurs capitales, il en exagère encore les déplorables conséquences. Nul n'ignore que l'Historien de la Civilisation moderne, tout en rendant au Catholicisme un certain hommage, que nous aimons à croire sincère, n'a pas pu ou n'a pas voulu se débarrasser de ses préjugés de sectaire vis-à-vis de l'Église de Rome. Il s'est plu, au contraire, à jeter la confusion dans ses aperçus d'histoire ecclésiastique, et à présenter la papauté comme une création récente, comme une institution née de la force des choses, à la faveur des circonstances. Et, dans ce but, il s'efforce de prouver, par des chiffres habilement groupés, par des récits adroitement combinés, que, pendant les 7 premiers siècles, l'évêque de Rome fut étranger aux grands événements de l'Église catholique, et cela par une raison *fort naturelle,* c'est que tout se faisait alors en Orient sous l'influence des empereurs ; en Orient, où naissaient les hérésies et où se tenaient les conciles. M. Bost se retranche donc derrière M. Guizot, et il conclut que 7 siècles durant *l'Orient gouverna l'Eglise,* parce que les conciles généraux de cette période ont *tous été tenus en Orient.*

Ici, M. l'abbé Magnin grandit, et de toute l'importance du sujet, et de toute la gravité du nouvel adversaire que M. Bost a pris pour son plastron. Il ne s'agit plus seulement, ni de réfuter quelques misérables objections qui succombent sous leur ridicule même : il s'agit de venger l'Église romaine, de rétablir 7 siècles d'histoire, et de convaincre d'ignorance ou de mauvaise foi les adeptes de l'école nouvelle, ouverte

[1] *Inst.*, lib. IV, c. VI, § 15.

dans la chaire de la faculté des lettres. Nous n'hésitons pas à le proclamer : les cent dernières pages du traité de M. Magnin contiennent la dissertation la plus claire qui ait été faite sur cette matière capitale. Les faits sont présentés avec une lucidité merveilleuse : les textes et les citations témoignent d'une science profonde et parfaitement mûrie ; la discussion est vive, animée, sévère et piquante à la fois. Rien de plus net et de plus concis : l'auteur va droit au fait, il l'aborde, il le manie comme une arme toute-puissante ; il ne le laisse que quand il l'a montré invincible, inattaquable.

La question des conciles est son travail de prédilection : il l'épuise en entier, et après avoir lu son livre avec un intérêt toujours croissant, on éprouve ce calme et cette satisfaction de l'esprit qui a vu et qui possède la vérité. Quelques traits justifieront nos louanges.

M. l'abbé Magnin invoque d'abord l'autorité des écrivains orientaux. « La loi ecclésiastique, dit Socrate, défend de porter des décrets dans les églises sans l'avis de l'évêque de Rome. » — « Quant aux choses sacrées, dit Sozomène, la loi annule et casse tout ce qui se fait contre le gré de l'évêque de Rome. » — « Il y a, dit Nicéphore, une loi dans l'Église qui ôte toute autorité à ce que l'on entreprendrait de faire contre le gré de l'antistès de Rome. » Et enfin, il cite ce fait si digne de remarque : « Un jour que l'empereur Anastase pressait Macedonius, patriarche de Constantinople, de réunir un concile pour condamner celui de Chalcédoine, le patriarche répondit : « qu'il ne pouvait rien faire sans un concile universel, auquel devait présider l'évêque de la grande Rome. »

Mais ces témoignages sont peu de chose en présence de ceux qu'ont rendus eux-mêmes les six conciles généraux sur la primauté et sur le droit imprescriptible du saint-siége de présider les conciles, à peine de nullité des décrets. Le 1er concile œcuménique, celui de Nicée, est convoqué par l'empereur Constantin et par le pape saint Sylvestre. Osius, d'Espagne, et les prêtres Biton et Vincent tinrent la place du pontife ; et Photius atteste que Sylvestre conféra, par ses légats, son autorité à ce concile. Dans leur 6e canon, les Pères de Nicée reconnaissent que l'Église de Rome a toujours eu la primauté : ce sont les Pères de Chalcédoine qui l'attestent. En se séparant, le concile envoya ses canons au pape Sylvestre, et le pape y répondit par un décret de confirmation.

L'autorité du saint-siége n'éclata pas moins dans le 2e concile général. Saint Grégoire nous apprend que les Pères de ce concile envoyèrent leurs décrets à Rome, et que Rome n'approuva que la partie doctrinale.

Au 3e concile, le pape Célestin délégua son autorité à saint Cyrille, qui signe : *Représentant du très-saint et très-sacré archevêque de l'Eglise de Rome;* et avant de se séparer, l'assemblée écrit au pape : « Nous devons compte à votre Sainteté de tout ce qui s'est fait : c'est là un devoir que nous impose la volonté même du Christ, le Sauveur de nous tous. »

Le concile d'Éphèse, assemblé par ordre du pape et des empereurs, a été présidé par les légats, a envoyé ses actes et a reçu l'approbation.

Faut-il, pour le 4e concile général, tenu à Chalcédoine, rapporter les paroles des évêques de Mœsie : « Plusieurs saints évêques se réunirent à Chalcédoine, par ordre de Léon, pontife de Rome, qui est vraiment le chef des évêques. » Le pape d'ailleurs n'écrivait-il pas en accréditant ses légats : « Pensez que dans leur personne, c'est moi qui préside l'assemblée. » Et l'assemblée répète, en adressant ses canons : « Vous présidiez ici dans la personne de ceux qui tenaient votre place. Vous étiez pour nous ce que la tête est pour les membres... — Nous venons vous exposer ce qui s'est fait pour obtenir votre confirmation et maintenir l'unité. »

Justinien, dans sa manie de régler les affaires de l'Église, et ne sachant plus comment terminer les discussions qu'il avait soulevées lui-même à l'occasion des trois chapitres, presse le pape Virgile de venir à Constantinople. « Le pontife ne partageant pas les vues du prince, on vit, spectacle à jamais flétrissant pour la mémoire de Justinien, un pape ne pas

trouver même sous les autels un asile contre les violences brutales des officiers impériaux. » Mais les évêques ne pouvaient tenir sans lui un concile œcuménique : ils invoquèrent la présidence du pape, et ils ne se rassemblèrent qu'après sa permission ; et les actes n'ont eu de valeur que quand le pape leur eut donné son approbation.

Lors du 6e concile œcuménique, les légats du pape siégent et parlent les premiers. C'est la profession de foi du pape Agathon qui est souscrite par tous les Pères. Le concile s'écrie dans sa lettre à l'empereur : « Avec nous combattait le prince des Apôtres... Cette ville ancienne de Rome nous a envoyé sa profession de foi, écrite sous la dictée même de Dieu. » Et au pape : « Nous regardons vos lettres comme écrites sous l'inspiration divine par le Chef même des Apôtres... Nous supplions votre Sainteté de confirmer encore par son respectable rescrit ce que nous avons fait de concert avec elle. »

Quelques preuves encore : M. l'abbé Magnin les a prodiguées, et c'est pour nous un bonheur de les reproduire après lui. Le concile d'Éphèse voyait dans le pontife de Rome le successeur de Pierre, le chef de toute la foi, *caput totius fidei*. « Pierre a parlé par la bouche de Léon, » disaient les pères de Chalcédoine. « Dieu, ajoutaient-ils, nous a ménagé à Rome un chef inaccessible à toute erreur, *impenetrabilem in omni errore propugnatorem*. » — Le sixième concile écrit au pape : « Nous nous reposons sur vous, en votre qualité de pasteur du saint-siége de l'Église universelle, *primæ sedis antistiti universalis Ecclesiæ*; vous qui vous tenez avec tant d'assurance sur la pierre inébranlable de la foi, *stanti super firmam fidei petram*. »

Est-ce là ce que M. Guizot ou M. Bost peuvent appeler le gouvernement de l'Église par l'Orient? Les papes sont-ils demeurés complétement étrangers aux affaires de la Religion? Et la primauté de Rome est-elle assez bien établie?

M. Magnin consacre enfin un dernier chapitre à la discussion sage et approfondie de la conduite du pape Honorius et il démontre que le 6e concile n'a point prétendu condamner comme hérétique le sens de la lettre de ce pontife, mais seulement sa conduite envers les auteurs de l'hérésie : et que, lors même qu'il aurait condamné la lettre, ce jugement n'imprimerait aucunement la tache d'hérésie au sens personnel d'Honorius, pleinement justifié d'ailleurs.

Ainsi se termine le livre de M. l'abbé Magnin, livre auquel nous ne saurions donner trop de légitimes éloges; livre qui est un véritable chef-d'œuvre de polémique. N'oublions pas non plus la préface si spirituelle, si mordante, et en même temps si juste, si délicieusement écrite, que M. l'abbé Sucillon a ajoutée au livre de son savant ami. C'est une consolation pour l'Église et pour tous les catholiques de voir la sainte cause de leur religion soutenue avec autant de talent et d'habileté : c'est un honneur de plus à ajouter à ceux que compte déjà l'illustre église de Sardaigne. Les saints et vénérables prélats, auxquels la Providence a confié le soin de cette partie précieuse du troupeau catholique, trouvent dans le zèle et la science des élèves qu'ils ont formés, une douce récompense de leurs courageuses sollicitudes.

Pour notre part, nous sommes heureux et fiers de pouvoir rendre à M. l'abbé Magnin un témoignage public de notre admiration et de notre sympathie. Et nous pouvons l'assurer qu'il recueillera et qu'il a déjà recueilli de ce côté des Alpes autant de louanges et de félicitations que dans sa patrie! Tous les nobles cœurs, toutes les hautes intelligences sont fraternellement accueillies dans notre France.

HENRY DE RIANCEY.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX SAINTS

DE LA FRANCE,

Pour servir aux recherches relatives à l'histoire ecclésiastique et civile de ce pays.

On sait de quelle importance sont les *vies des saints* pour l'histoire des différents pays, depuis l'ère chrétienne, et quel parti en ont tiré M. Michelet dans son *Histoire de France;* M. le comte Beugnot, dans son *Histoire de la chute du Paganisme;* M. Guizot, dans son *Cours sur les Progrès de la Civilisation;* et tant d'autres historiens.

On trouve, en effet, dans les *Actes des Saints*, les détails les plus curieux et les plus nombreux sur une infinité de questions dont les annalistes ne se sont point occupé. Les idées, les habitudes, l'état général de la société lui-même se révèle quelquefois bien mieux dans ces pieuses légendes, véritables drames où l'on voit parler et agir les personnages, que dans les chroniques qui mentionnent seulement, et souvent très-succinctement, leurs actions.

L'*Acta Sanctorum*, publié par les Bollandistes, présente les vies des saints rangées d'après l'anniversaire de leur fête dans les différents jours de l'année. Mais cet ordre, utile pour les lectures et les cérémonies de l'Église, ne serait d'aucun secours pour l'histoire; l'ordre chronologique était, à tous égards, préférable.

Nous avons donc cru faire une chose agréable et utile aux lecteurs de l'*Université*, en leur donnant ici, d'après un ordre chronologique, les saints qui sont nés ou qui ont vécu dans la Gaule, tels que l'ont considéré les Bénédictins dans leur *Gallia Christiana*. Maintenant que l'on s'occupe avec tant de soin de rechercher ce qu'il y a de plus obscur et de plus négligé dans notre Histoire, il est d'une nécessité indispensable de connaître ces sources si précieuses, et jusqu'ici inexplorées. Toutes les fois donc qu'un auteur voudra travailler un point de l'histoire, il saura de suite quel est le saint dont il lui sera utile de compulser la vie; et au moyen de la *date du jour*, où l'on en célèbre la *fête*, il saura dans quel volume de l'immense collection des *Bollandistes* il devra le chercher.

La *date* qui précède chaque article est celle de la *mort du saint*.

DOMINATION ROMAINE.

PREMIER SIÈCLE.

1er siècle. 25 avril. — *Saint Rieul*, ou *saint Règle*, *Régulus*, premier évêque et apôtre de Senlis, vers la fin du premier siècle; ses fêtes le 23 avril, le 30 mars, le 15 juillet, et autre fois encore le 7 février.

1er siècle. — *Saint Sabinien* ou *Savinien*, premier évêque de Sens, martyr avec saint Potentien; leur fête le 31 décembre à Sens, et à Paris le 19 octobre; une autre à Sens le 25 août.

1er siècle. — *Saint Paul*, premier évêque de Narbonne, vers la fin du 1er siècle, probablement; le Martyrologe romain en fait mention au 22 mars, d'autres au 12 décembre.

1er siècle. — *Saint Crescent*, disciple de l'apôtre saint Paul, dit l'*Art de vérifier les Dates*, évêque de Vienne en Dauphiné, à ce que l'on prétend; sa fête à Rome le 27 juin; en France, le 29 décembre. Sainte Marthe (*Gallia*), t. I, p. 791.

Vers la fin du 1er siècle. — *Saint Martial*, 1er évêque de Limoges; sa fête le 30 juin.

DEUXIÈME SIÈCLE.

100 environ. — *Saint Trophime*, 1er évêque d'Arles vers le commencement du 2e siècle ou la fin du 1er; sa fête principale le 29 décembre; celle de sa translation le 30 septembre.

177. — *Saint Pothin*, évêque de Lyon avec quarante-sept autres martyrs de la même ville; on les honore le 2 juin.

178. — *Saint Epipode* et *saint Alexandre*, martyrs à Lyon; leur fête à Rome le 22 avril; à Paris, le 6 du même mois.

179. — *Saint Marcel*, martyr à Châlons-sur-Saône; sa fête le 4 septembre.

179, 15 septembre. — *Saint Valérien*, martyr à Tournus, en Bourgogne; sa fête le jour de sa mort, renvoyée au 17 de ce mois en plusieurs églises.

179 environ. — *Saint Symphorien*, martyr à Autun; il est honoré, avec *saint Timothée* et *saint Hippolyte*, le 22 août août.

179 environ. — *Saint Bénigne*, apôtre de la Bourgogne, martyr; sa principale fête le 24 novembre; les autres fêtes sont le 27 février, le 26 avril et le 3 novembre.

179 environ. — *Saint Andoche*, prêtre, *saint Thyrse* et *saint Félix*, martyrs à Saulieu, diocèse d'Autun; leur fête le 24 septembre.

Vers 197 ou 202. — *Saint Irénée*, père de l'Eglise, évêque de Lyon vers 177; sa fête le 28 juin chez les Latins, le 23 août chez les Grecs.

2e ou 3e siècle. — *Saint Ursin*, premier évêque de Bourges au 2e ou 3e siècle; sa fête principale, autrefois, le 29 décembre; dans le nouveau bréviaire du diocèse, le 9 novembre.

TROISIÈME SIÈCLE.

3e siècle probablement. — *Saint Aphrodise*, premier évêque de Béziers. On met sa fête au 22 mars.

211, le 23 avril. — *Saint Félix*, prêtre, *saint Fortunat* et *saint Achillée*, diacres, apôtres du Valentinois, martyrisés à Valence sur le Rhône.

211 ou 212. — *Saint Fargeau* ou *Ferjeu*, prêtre (*Ferreolus*), et *saint Fargeon*, diacre (*Ferrutius* et *Ferrutio*), martyrs de Besançon; leur fête principale, le 16 juin.

250. — *Saint Saturnin*, premier évêque de Toulouse, envoyé dans les Gaules par le pape saint Fabien, vers l'an 245; martyr à Toulouse; sa fête le 29 novembre.

250 environ. — *Sainte Valère*, vierge et martyre en Limousin, après le milieu du 3e siècle; sa fête à Rome, le 9 décembre; le 10 à Paris.

Vers le milieu du 3e siècle. — *Saint Genou* (*Genulfus*), premier évêque de Cahors vers le milieu du 3e siècle; on célébrait sa fête le 8 février.

Milieu du 3e siècle. — *Saint Denis*, apôtre des Gaules et évêque de Paris; envoyé, suivant le pape Zozime, Fortunat de Poitiers et d'autres anciens, par le pape saint Clément, et suivant Grégoire de Tours, par le pape saint Denis, au milieu du 3e siècle; martyrisé avec ses compagnons Rustique et Eleuthère; leur fête le 9 octobre.

266 environ. — *Saint Cassius* ou *Cassis*, et 6266 autres martyrs en Auvergne; leur fête, le 15 mai.

273, le 31 décembre. — *Colombe*, vierge et martyre à Sens l'an 273, probablement le 31 décembre; sa translation est marquée dans le Martyrologe, le 17 du même mois, et la dédicace de l'Église sous son nom, le 22 juillet.

273 ou 274. — *Saint Prisque* et *saint Cot*, *Priscus* et *Cottus*, martyrs de l'Auxerrois; leur principale fête le 26 mai.

287 environ. — *Saint Quentin*, martyr en Vermandois; mort probablement le 31 octobre 287.

287 environ. — *Saint Rufin* et *saint Valère*, martyrs au diocèse de Soissons; leur fête le 14 juin.

287 environ. — *Saint Firmin*, premier évêque d'Amiens, martyr; sa fête, le 25 septembre.

287 environ. — *Sainte Foi*, vierge et martyre d'Agen; sa fête le 6 octobre.

287 environ. — *Sainte Macre*, vierge et martyre à Fimes, au diocèse de Reims, vers l'an 287; ses fêtes le 6 janvier, le 30 mai et principalement le 11 juin.

287 ou 288. — *Saint Crépin* et *saint Crépinien*, frères, martyrs à Soissons; leur fête le 25 octobre.

289. — *Saint Lucien*, apôtre de Beauvais vers l'an 289; sa fête le 8 janvier.

Sur la fin du 3e siècle. — *Saint Donatien* et *saint Rogatien*, frères, appelés à Nantes les frères Nantais, martyrs; leur fête le 24 mai.

3e siècle. — *Saint Eutrope*, premier évêque de Saintes; martyr dont on fait mémoire le 30 avril.

3e siècle. — *Saint Andéol, Andeolus*, sous-diacre, martyr du Vivarais l'an 208; le Martyrologe en fait mémoire le 1er mai.

3e siècle. — *Saint Agoard, saint Agilbert* et leurs compagnons, martyrs à Créteil, près de Paris; leur fête le 25 juin.

3e siècle. — *Saint Honet* (*Honestus*), prêtre de Toulouse, confesseur ou martyr; ses fêtes à Toulouse le 12 juillet, à l'abbaye d'Hières le 16 février, et le dimanche dans l'octave de Saint-Denis.

3e siècle. — *Saint Yon*, *Jonius*, *Jonas* et *Jos*, prêtre et martyr du diocèse de Paris au 3e siècle; on en fait la fête le 5 août.

3e siècle. — *Saint Sabinien*, martyr, dont les reliques sont à la cathédrale des Troyes; sa fête le 29 janvier. On honore le même jour *sainte Sabine* ou *Savine*, qu'on dit avoir été sa sœur. L'abbaye de Moutiers-la-Celle prétend avoir les reliques de cette sainte, dont le Martyrologe romain fait mention le 28 août.

3e siècle. — *Saint Xyste* ou *Sixte*, premier évêque de Reims vers l'an 290, suivant Tillemont; mais d'autres auteurs prétendent avec plus de vraisemblance, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les Dates*, que *saint Xyste* et *saint Sirice*, son collègue dans le gouvernement des églises de Reims et de Soissons, qui n'en faisaient originairement qu'une, sont beaucoup plus anciens que la fin du 3e siècle; leur fête le 1er septembre.

3e siècle. — *Saint Mansui* ou *Mansu* (*Mansuetus*), premier évêque de Toulouse au 3e siècle; sa fête le 3 septembre.

3e siècle. — *Sainte Reine*, *Regina*, vierge et martyre au diocèse d'Autun; ses fêtes sont les 17 et 22 mars et 7 septembre.

3e siècle. — *Saint Piat*, *Piatus*, *Piato* et *Piatonus*, apôtre de Tournai et martyr du 3e siècle; ses fêtes le 1er et le 29 octobre.

3e siècle. — *Saint Papoul*, *Papulus*, prêtre et martyr près de Toulouse; sa fête le 3 novembre.

3e siècle. — *Saint Amarand* ou *Amaranthe*, *Amaranthus*, martyr à Alby; sa fête le 7 novembre.

3e siècle. — *Saint Ruf*, premier évêque d'Avignon, à ce que l'on croit, au 3e siècle. On ignore la date de sa mort; sa fête le 14 novembre.

3e siècle. — *Saint Eugène*, martyr à Deuil en Parisis; sa fête le 15 novembre.

3e siècle. — *Saint Gatien* (*Gatianus* et *Catianus*

et non *Gratianus*), premier évêque de Tours au 3e siècle; honoré le 18 décembre.

3e siècle. — *Saint Austremoine*, *Stremonius*, apôtre et premier évêque d'Auvergne, « l'un des sept « missionnaires qui furent envoyés dans les Gaules « par l'évêque de Rome, vers l'an 250; » sa fête le 1er novembre.

3e siècle. — *Saint Tibère* ou *Tiberi* et ses compagnons, martyrs dans la Gaule narbonnaise, à Cesseron ou Césarion, entre Agde et Pezenas, sous les empereurs Dioclétien et Maximilien; leur fête le 10 novembre.

3e siècle.— *Saint Menge* ou *Memmie* (*Memmius*), premier évêque de Châlons-sur-Marne; le Martyrologe en fait mention le 5 août.

3e ou 4e siècle. — *Saint Patrocle*, vulgairement *saint Parce*, martyr à Troyes; on en fait mémoire le 21 janvier.

3e ou 4e siècle. — *Saint Julien*, premier évêque du Mans au 3e ou 4e siècle; le Martyrologe en fait mention le 27 janvier.

3e ou 4e siècle. — *Sainte Honorine*, vierge et martyre du 3e ou 4e siècle; peu connue, mais fort honorée dans le diocèse de Paris et ailleurs, le 28 février.

3e ou 4e siècle. — *Saint Urbique* ou *Urbice*, évêque de Clermont en Auvergne au 3e ou 4e siècle; on en fait mémoire le 3 avril.

3e ou 4e siècle. — *Saint Peregrin*, premier évêque d'Auxerre, martyr sur la fin du 3e ou au commencement du 4e siècle; les Martyrologes en font mention au 16 mai.

3e ou 4e siècle. — *Saint Taurin*, premier évêque d'Evreux en Normandie, à la fin du 3e siècle selon Bosquet et de Tillemont, ou du 4e, selon le P. Papebroch et Baillet; sa fête le 11 août.

3e ou 4e siècle. — *Saint Timothée* et *saint Apollinaire*, martyrs à Reims; leur fête le 23 août.

3e ou 4e siècle. — *Saint Julien*, martyr à Brioude (Auvergne) au 3e ou 4e siècle; sa fête le 28 août.

3e ou 4e siècle. — *Saint Saintin*, premier évêque de Meaux au 3e ou 4e siècle; on ignore l'époque de sa mort; sa fête le 22 septembre.

3e ou 4e siècle. — *Saint Paxent*, *Paxentius*, martyr; sa fête à Paris le 25 septembre.

3e ou 4e siècle. — *Saint Front* (*Fronto*), premier évêque de Périgueux au 3e ou 4e siècle; sa fête le 25 octobre.

3e ou 4e siècle. — *Saint Fuscien*, martyr près d'Amiens; sa fête le 11 octobre.

3e ou 4e siècle. — *Saint Victoric*, martyr près d'Amiens au 3e ou 4e siècle; sa fête, avec celle de *saint Fuscien* et *saint Gentien* ses compagnons, le 11 décembre.

3e ou 4e siècle. — *Saint Esgobille*, (*Scubiculus*, *Scuviculus* ou *Soubilirus*), *saint Nigaise*, prêtre, *aint Cerin* (*Quitinus*), martyrs au Vexin français; leur fête le 11 octobre.

3e ou 4e siècle. — *Saint Auspice*, *Auspicius*, premier évêque d'Apt et martyr; on croit qu'il fut sénateur romain, *Gallia*, I, 349.

QUATRIÈME SIÈCLE.

303. — *Saint Victor* de Marseille et ses compagnons martyrs; leur fête, le 21 juillet.

305 environ. — *Sainte Julitte*, mère de saint Cyr, et martyre avec son fils vers 305. Leur fête à Paris le 1er juin; à Rome, le 16 du même mois.

311 environ. — *Saint Mellon* (*Mellonus*), premier évêque de Rouen, vers l'an 287. Sa fête le 22 octobre.

313. — *Saint Rhétice*, évêque d'Autun, assista au concile de Rome de l'an 313, où Cécilien fut absous et Donat condamné; sa fête est marquée au 19 juillet par quelques-uns, et par d'autres au 25 du même mois.

340, le 7 septembre; suivant la nouvelle *Gallia Christiana*, en 391. — *Saint Euverte* (*Evortius*, *Evurtius* et *Eortius*), évêque d'Orléans, vers l'an 320.

Avant le milieu du 4e siècle. — *Saint Cassien*, évêque d'Autun; sa fête le 5 août.

Entre le milieu et la fin du 4e siècle. — *Saint Donatien*, évêque de Reims; il est honoré le 24 mai, le 30 août et le 14 octobre, principalement à Bruges (Flandre), dont il est le patron.

358. — *Paulin*, évêque de Trèves, vers l'an 349, mort exilé pour la cause de saint Athanase, l'an 358; sa fête le 31 août, sa translation le 13 mai.

362 ou 363. — *Saint Elof* ou *Aloph* (*Eliphius*), martyr en Lorraine; sa fête le 16 octobre.

Entre 363 et 368. — *Saint Lo* (*Laudus* et *Lunus*), évêque de Coutances, vers 328; sa fête le 21 septembre.

Probablement le 13 janvier 368. — *Saint Hilaire*, évêque de Poitiers vers l'an 353, père de l'Église. Sa fête le 13 janvier dans les anciens monuments; mais on l'a transférée depuis au lendemain 14. Il y a cependant des chartes où elle est marquée au 1er octobre, au 26 juin et au 1er novembre.

371. — *Saint Lidoire* (*Lidorius*, *Litorius* et *Lictor*), second évêque de Tours en 338, honoré à Tours le 13 septembre.

373 environ. — *Saint Marcellin*, évêque d'Embrun; sa fête le 20 avril.

381. — *Saint Orsise*, supérieur-général de la congrégation de Tabenne; sa fête le 15 juin.

385 environ. — *Saint Alire*, *Illidius*, évêque de Clermont en Auvergne vers l'an 385; sa fête le 5 juin.

397, le 8 novembre environ.— *Saint Martin*, évêque de Tours; sa fête principale le 11 novembre.

4e siècle. — *Saint Phébade*, *Phebadius*, évêque d'Agen, mort à la fin du 4e siècle; sa fête le 25 avril.

4e siècle. — *Saint Semblin*, ou *Sambin*, ou *Similien*, *Similinus*, et *Similianus*, évêque de Nantes au 4e siècle. On n'indique point l'époque de sa mort; sa fête le 16 juin.

4e siècle. — *Saint Simplice*, évêque d'Autun au 4e siècle. On ignore l'époque de sa mort; sa fête le 24 juin.

4ᵉ siècle. — *Saint Merre* ou *Mitry* (*Mitrius* et *Mitrias*), martyr d'Aix en Provence au 4ᵉ siècle ; sa fête le 13 novembre.

4ᵉ siècle. — *Saint Ferréol*, *Forget* ou *Fargeu* (*Ferreolus*), martyr à Vienne en Dauphiné ; sa fête le 18 septembre.

4ᵉ siècle. — *Saint Liboire* (*Liborius*), évêque du Mans au 4ᵉ et au 5ᵉ siècles ; ses fêtes, le 23 juillet à Paderborn, où ses reliques furent transférées au 9ᵉ siècle ; au Mans, le 28 mai, le 9 juin et le 23 juillet.

4ᵉ siècle. — *Saint Juste*, évêque de Lyon sur la fin du 4ᵉ siècle ; sa fête le 2 septembre.

4ᵉ siècle. — *Saint Clair*, prêtre en Touraine au 4ᵉ siècle ; sa fête le 8 novembre.

Au 4ᵉ siècle probablement. — *Saint Flour* (*Florus*), premier évêque de Lodève (en Languedoc) ; sa fête le 3 novembre.

4ᵉ ou 5ᵉ siècle. — *Saint Auzone*, évêque d'Angoulême ; sa fête le 22 mai et le 11 juin.

4ᵉ ou 5ᵉ siècle. — *Saint Privat*, évêque du pays de Gévaudan à la fin du 4ᵉ siècle, selon les uns, ou au commencement du 5ᵉ, selon d'autres, martyrisé par les Barbares, et enterré à Mende, qui n'était alors qu'un village, et qui est aujourd'hui une ville épiscopale formée par l'éclat des miracles de saint Privat. Ce saint paraît avoir été évêque de Javols, dont le siége a été transféré à Mende ; sa fête le 29 août.

Au 4ᵉ ou 5ᵉ siècle. — *Saint Corentin*, premier évêque de Cornouaille ou de Quimper (Basse-Bretagne) ; ses fêtes sont le 1ᵉʳ mai, le 5 septembre et le 12 décembre.

CINQUIÈME SIÈCLE.

400 environ. — *Saint Vécant*, prêtre et solitaire, disciple de saint Hilaire de Poitiers, mort en Poitou vers l'an 400, transféré l'an 868 en Auvergne, et peu de temps après au château de Vergi, près de Nuits, en Bourgogne, où l'on a bâti un monastère de son nom ; sa fête le 13 juin.

Commencement du 5ᵉ siècle. — *Saint Evre* (*Aper*), évêque de Toul ; sa fête le 15 septembre.

Au commencement du 5ᵉ siècle. — *Saint Florent*, disciple de saint Martin, abbé du monastère de Glonne, appelé depuis saint Florent-le-Vieux (en Anjou) ; sa fête le 22 septembre.

Commencement du 5ᵉ siècle, le 1ᵉʳ novembre. — *Saint Marcel*, évêque de Paris ; sa fête le 3 novembre, sa translation faite vers l'an 1200, le 26 juillet, dans l'église de Paris.

403, le 23 décembre. — *Saint Delphin* (*Delphinus*), évêque de Bordeaux, assiste au concile de Saragosse en 380, et meurt assez probablement le 23 décembre 403.

406 environ. — *Saint Florentin* et *saint Hilaire* ou *Hilier*, martyrs en Bourgogne ; leur fête le 27 septembre.

408 environ. — *Saint Victrice*, *Victricius*, évêque de Rouen vers l'an 383, mort vers l'an 408, selon Baillet ; sa fête le 7 août.

409, au plutôt. — *Saint Exupère*, évêque de Toulouse sur la fin du 4ᵉ siècle ; ses fêtes sont le 14 juin et le 28 septembre.

410 environ. — *Sulpice-Sévère* ou *Sévère-Sulpice*, moine de Marseille, prêtre, disciple de saint Martin et historien ecclésiastique. On croit qu'il est mort vers 410 ; sa fête se célèbre au diocèse de Tours le 29 janvier.

411 environ. — *Saint Didier*, nommé aussi *saint Dizier*, *saint Deseri*, *saint Drezery*, *saint Desir* (*Desiderius*), évêque de Langres, martyrisé ; sa fête le 23 mai.

418, 1ᵉʳ mai. — *Saint Amateur*, *Amatre* ou *Amaitre*, évêque d'Auxerre vers 388.

423 environ, 24 décembre. — *Saint Vénérand*, évêque de Clermont, en Auvergne, probablement l'an 374, mort vers l'an 423, la veille de Noël.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

HISTOIRE DE FRANCE par M. Laurentie, 3 vol. in-8° ; à Paris, chez Lagny frères, rue Bourbon-le-Château, n° 1.

Pour recommander l'esprit qui a présidé à cette excellente histoire, nous ne saurions mieux faire que de citer la lettre suivante que Mgr l'archevêque de Paris vient d'adresser à M. Laurentie.

Archevêché de Paris, 10 juillet 1842.

Monsieur,

Au milieu de cette foule d'écrits où les enseignements de l'Église catholique, sa discipline, sa hiérarchie, ses institutions, ses diverses influences sont traités avec indifférence ou attaqués comme hostiles au progrès de la société, j'ai été heureux

de lire les cinq premiers volumes de votre *Histoire de France*.

Enfant dévoué de l'Eglise, vous avez mieux apprécié qu'un ennemi ou un étranger l'esprit et la charité dont elle est animée, les services qu'elle a rendus à l'humanité et à notre patrie en particulier. Pour être exact, il vous a suffi d'avoir vécu au sein de cette grande famille chrétienne; vous méritez cet éloge par vos études et par les habitudes de toute votre vie. Nous connaissons toujours mieux les traditions et les faits domestiques que les affaires de nos voisins.

Lorsqu'à des dispositions aussi favorables on réunit, comme vous, Monsieur, une science étendue des événements, beaucoup de sagacité pour les juger, et le talent de les exposer avec intérêt, on est assuré d'inspirer une grande confiance aux bons catholiques et aux maisons d'éducation qui ont su se préserver des funestes innovations.

Il vous reste encore, Monsieur, une grande tâche à remplir. Le 17e et le 18e siècles sont remplis des luttes intellectuelles et morales qui ont préparé notre grande révolution, donné à notre pays des lois, des mœurs, une constitution nouvelle et fait prévaloir d'autres intérêts. Pour les juger avec équité, il faut cette élévation de pensées et de sentiments qui placent l'historien en dehors et au-dessus de toutes les passions de parti; le savoir, uni au calme de l'esprit, vous maintiendront dans cette sphère élevée que ne saurait atteindre l'impartialité purement philosophique.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

† DENIS, archevêque de Paris.

A l'autorité d'un témoignage si éminent, nous pouvons ajouter le suffrage également honorable de Mgr l'archevêque de Reims, qui a recommandé l'*Histoire de France*, *de M. Laurentie*, à ses séminaires, ainsi qu'à tout le clergé de son diocèse.

DERNIER CHANT, par Achille Du Clésieux; vol. in-8°, chez Sapia.

Dans les siècles heureux, le poëte et le philosophe cultivaient la pensée pour elle-même; ils parlaient au public lorsque l'inspiration débordait de leur sein, lorsqu'une grande vérité éclairait leur âme. La littérature était une mission noble et sainte; son grand malheur dans notre siècle est d'être devenue un métier. L'écrivain et l'éditeur font des traités pour la publication de vingt volumes d'*inspirations*, que le premier s'oblige à livrer dans quatre ans, souvent dans deux. Il est résulté de cet ignoble trafic une indifférence méprisante du public envers l'écrivain, et de l'écrivain envers le public.

Cependant, à peu près comme les stoïciens protestaient par quelques actes isolés contre la débauche gigantesque au milieu de laquelle expirait l'empire romain, de véritables poëtes répandent dans la solitude leurs âmes devant Dieu, et se dérobent en rougissant aux dégoûtantes intrigues littéraires de cette époque.

« M. Ballanche a dit : M. Du Clésieux est un des poëtes de notre âge sur lesquels j'ai les yeux attachés avec une sorte de prédilection bien facile à expliquer; c'est que sa voix fait partie d'un concert qui sort d'une thébaïde tout-à-fait étrangère aux bruits du monde. »

Et nous aussi, depuis longtemps, nous écoutons attentivement cette voix qui nous révèle une âme brûlante tourmentée de besoins étrangers à l'immense majorité des hommes. Dans son précédent volume, *Exil et Patrie*, M. Du Clésieux laissait tomber de son cœur des cris d'un désespoir déchirant. Nous ne lui voyions guère qu'une passion, sombre et étrange, celle de la mort. Cette tristesse indicible, qui avait saisi le poëte au milieu de toutes les jouissances de la terre, était souvent exprimée d'une manière éloquente, qui nous faisait penser au poëte de Lara et de Childe-Harold; toutefois, avec une différence profonde : c'est que l'on sentait vibrer au sein de toutes ces angoisses un amour immense et brûlant, une aspiration emportée vers le ciel.

Dans le *dernier chant*, l'âme de M. Du Clésieux semble s'apaiser; ce livre est une sorte de consolation offerte aux âmes qu'*exil et patrie* avait attristées.

Quelle image de paix vient planer sur mon âme!
Quel souffle rajeunit tous mes désirs fanés!
D'où me vient, ô mon Dieu! cette nouvelle flamme
Qui ranime mes chants vainqueurs et couronnés?
Que s'est-il donc passé dans mon cœur solitaire?
Quel amour a tari les amours de la terre?
Quel espoir immortel brise tout autre espoir?
Quel ange, de mon front, lève le voile sombre?
Quel arbre protecteur étend sur moi son ombre
Et m'invite à m'asseoir?

O mon Dieu! c'est vers vous que mon âme s'élève;
C'est vous qui tant de fois reçûtes sur ma grève
Mes plaintes, mes soupirs;
C'est vous seul qui comptiez mes pleurs mélancoliques,
C'est vous qui recevrez mes hymnes, mes cantiques,
Et mes nouveaux désirs.

L'exaltation arrive bientôt, et cette âme étrange ne se possède pas plus dans le bonheur que dans le désespoir.

Je ne puis, ô mon Dieu! m'expliquer et comprendre
Tant de joies en mon âme, après tant de douleurs;
Mais je prie, ô mon Dieu! sans rien vouloir apprendre
De ces secrets du ciel recélés dans les pleurs;
Je m'éveille.... et je chante un hymne avec l'aurore;
Le soir, avec le soir, je chante un hymne encore,
Ma voix mêle un accord à chaque accord du jour...
Tout mon être n'est plus qu'une suave lyre,
Un éternel écho qui dit dans son délire :
Amour! amour!
Oh! la vie est un bien, une mer de délices!

La première partie du livre que l'auteur a intitulée *Divinité*, se termine par cette strophe enthousiaste :

Gloire ! gloire au Dieu qui m'accable
D'un torrent de félicité !
Qui jette à mon désert de sable
Ces sources d'immortalité !
Gloire à l'Océan son ouvrage,
Qui montre une incomplète image
De son immense profondeur !
Gloire à tous ces astres sublimes !
Gloire aux monts, aux vastes abîmes,
Qui sont vos échos, ô Seigneur !

Sans doute, si l'on veut lire de suite cette première partie, on se fatigue de ce lyrisme débordant ; mais que l'on ouvre ces pages comme un livre de prières, et nous doutons qu'il s'en trouve une qui ne présente pas une consolation sainte et élevée.

M. Du Clésieux a donné à la seconde partie de son livre le titre d'*Humanité*. Dans la première, tout se passe entre lui et Dieu ; dans la seconde, il s'adresse aux hommes ; il s'emporte contre les critiques qui ont vu en lui un imitateur de Lamartine, il s'indigne contre un vers impie de Victor Hugo, il pleure la mort de Gustave de la Noue, enlevé si jeune à la religion et à la poésie ; il jette en passant quelques mots à une initiale mystérieuse que nous avions déjà rencontrée dans *Exil et Patrie*, et qui inspire souvent au poëte des strophes d'une rare beauté ; mais bientôt il relève son front vers Dieu, et reprend les cantiques de la première partie de son œuvre.—Le mot *éternité*, inscrit au frontispice de la troisième partie de l'ouvrage de M. Du Clésieux, indique qu'il avait hâte de s'arracher à notre monde, quel que soit le bonheur qu'il y trouve, pour reprendre ses aspirations vers l'infini. A vrai dire, il ne les avait pas suspendues. Toute la vie de cette âme est dans la contemplation de l'éternité.

Nous avons assez cité pour prouver que *le dernier chant* contient de grandes beautés poétiques, mais il a ses défauts. M. Du Clésieux nous semble bien plutôt improviser que travailler. De là cette allure libre et emportée qui donne tant de charme et de puissance à ses vers ; mais de là aussi des strophes qui ne font que répéter celles qui précèdent, des vers languissants et faibles, au milieu d'une stance nerveuse et pleine d'harmonie, des pièces tout entières en dehors de la nature de son talent. Retoucher et finir sont deux qualités qui manquent à la fougue de l'auteur d'*Exil et Patrie*.

Amédée Duquesnel.

ORIGINES DU CHRISTIANISME par le docteur Doellinger, professeur d'Histoire à l'Université de Munich ; traduit de l'allemand par M. Léon Boré, professeur d'Histoire au Collége royal d'Angers. 2 volumes. Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, 64 ; et Hachette, rue Pierre-Sarrazin, 12.

Aujourd'hui, que toute la littérature s'absorbe de plus en plus dans un océan de frivolités, il est doux de pouvoir signaler des œuvres sérieuses, écrites dans le seul désir du bien. Parmi ces œuvres pures, qui apparaissent à des intervalles désormais si rares, nous ne craindrons pas de ranger la publication récente de M. Léon Boré. L'auteur allemand, qu'il s'est attaché à faire passer dans notre langue, est un des hommes les plus chers au public catholique de toute l'Europe. Sa réputation, déjà établie depuis longtemps parmi nous, avait toutefois besoin de s'appuyer sur des preuves ; on les trouvera dans ces deux volumes historiques, concernant les premiers temps de l'Église. Ils offrent une admirable condensation des faits déjà connus, auxquels se joint une masse de faits nouveaux, si considérable, qu'on peut regarder cet ouvrage comme un manuel indispensable pour quiconque veut connaître dans ses sources l'histoire du Christianisme. Aucun des abrégés d'histoire ecclésiastique, qui circulent dans les séminaires et autres maisons d'enseignement, ne peut suppléer celui-ci.

M. Léon Boré est déjà trop connu pour qu'il soit nécessaire de faire ressortir les avantages de sa belle traduction. On sait avec quelle ardeur il s'est, depuis longues années, consacré aux études allemandes ; quelle moisson d'expériences et d'idées il a rapportée d'outre-Rhin, pour l'offrir en hommage à son pays. On sait les tentatives et les nobles sacrifices qu'il a faits autrefois dans le désir d'unir, par des établissements et des communications littéraires, plus intimes, les deux grandes nations pensantes de l'Occident, qu'une sorte de fatalité semble condamner, depuis Luther, à ne plus se comprendre. Toujours fidèle à sa mission, M. Léon Boré poursuit à travers mille obstacles, et malgré tant d'espérances déçues, le généreux projet de sa première jeunesse : car il est du petit nombre des écrivains qui ne font point des lettres un métier, mais un moyen de glorifier leur foi, et de faire triompher ce que Dieu leur a mis dans le cœur. Aussi nul doute, que de plus en plus ses travaux ne produisent le bien, c'est le seul succès qu'il cherche. Dans la circonstance présente, ayant pu être plus qu'un traducteur, il s'est borné à enrichir d'une introduction, pleine d'idées, le livre de Dœllinger. Mais ce livre est intrinsèquement si complet, qu'il n'avait besoin que de lui-même ; ce n'est donc pas seulement le prêtre qui se sentira souvent porté à le relire, il sera encore nécessaire à tout chrétien zélé et désireux de connaître les gloires passées de la Religion sur laquelle il fonde ses espérances à venir. Mais un ouvrage de cette importance mérite un examen critique et détaillé ; il doit être l'objet d'un article spécial, qu'on espère voir prochainement paraître dans cette Revue.

Cyprien ROBERT.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 81. — SEPTEMBRE 1842.

Sciences Physiques.

COURS DE PHYSIQUE SACRÉE.

MOISE EXPLIQUÉ PAR LES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES, ou RÉFUTATION, PAR LES FAITS ET LA SCIENCE, DU PANTHÉISME MATÉRIALISTE.

HUITIÈME LEÇON [1].

1° Résumé. — 2° Qu'il existe une série animale. — 3° Principes logiques de la zoologie, à l'aide desquels se démontre la série animale. — 4° Que la série animale est comprise entre le végétal et l'homme. — 5° Comparaison de l'homme et du végétal. — 6° Principes tirés des considérations harmoniques de l'organisme avec les milieux. — 7° Exposition des grands jalons de la série animale. — 8° Il existe donc une série animale en harmonie avec tout le reste de la création. — 9° Nouvelles preuves de cette harmonie et justification des principes que nous avons appliqués dans toutes les leçons précédentes.

1° Nous avons prouvé que les générations spontanées sont insoutenables; que la transformation des espèces est inadmissible, et que par conséquent les espèces ont été créées fixes et déterminées. Nous avons défini ce qu'il faut entendre par espèce, et de là est sortie pour nous la preuve irréfragable que s'il n'y avait pas d'espèces, le règne animal ne pourrait se perpétuer, et que le Créateur a dû nécessairement créer des espèces, ce que l'écrivain sacré dit positivement. C'est un grand pas de fait dans notre thèse, car s'il existe des espèces, elles sont nécessairement plus ou moins parfaites les unes que les autres, et par conséquent, il y a infériorité, dégradation et série animale; mais ce dernier point demande à être étudié plus à fond, quoique nous ne puissions ici donner que les grands traits, sans pouvoir entrer dans tous les détails, ce qui demanderait un volume; si toutes nos leçons demandent à être lues, méditées et approfondies, celle-ci le demandera donc encore plus que toutes les autres.

2° Nous avons à prouver deux choses, d'abord qu'il existe une série animale, et ensuite que cette série est en harmonie avec tout le reste de la création; de là deux ordres de principes et de considérations qu'il ne faut pas confondre, sous peine de tomber dans toutes les erreurs qui ont conduit à la négation de l'ordre et de l'harmonie dans le règne animal. Un animal en effet est d'abord animal; puis il est destiné à occuper une place, à remplir certaines fonctions dans l'univers. Il devra donc d'abord possé-

[1] Voir la VIIe leçon, n° 80 ci-dessus, p. 85.

der tous les caractères qui le font animal ; et en second lieu, il devra être modifié pour les circonstances dans lesquelles il est appelé à vivre. Nous avons donc à établir d'abord les principes d'après lesquels nous pourrons juger les caractères de l'animalité, et par là arriver à déterminer la place d'un animal parmi les autres animaux, d'après son organisation et les fonctions de cette organisation. Nous avons à établir, en second lieu, les principes d'après lesquels nous jugerons les modifications accessoires de cette organisation, pour les circonstances et les milieux dans lesquels l'animal est appelé à vivre. Par le premier point l'ordre sérial harmonique sera démontré, et par le second les causes finales seront prouvées ; et comme dernière conséquence, il sera prouvé qu'une intelligence souveraine et infinie a conçu et exécuté cette admirable création pour un but et une fin dignes d'elle.

3° *Principes logiques de la zoologie.* Ces principes ne peuvent évidemment sortir que de deux sources : ou des considérations extrinsèques à l'être qu'il s'agit de connaître, ou des considérations intrinsèques, fondées sur la nature même de cet être. Or, il s'agit ici de connaître et de juger un organisme, et les fonctions et les actes qu'il exécute sur le milieu dans lequel il vit. Il est donc évident que le principe devra sortir pour nous de la nature même de l'organisme animal et de celle de ses actes; car ce qui caractérise un être, est le fond même de sa nature.

Ce qui caractérise le règne organique, c'est une structure propre et spéciale, combinée pour agir sur le monde extérieur et sur elle-même, pour se maintenir dans le temps et dans l'espace. Le règne organique embrasse deux catégories d'êtres, bien distinctes et bien tranchées : le règne végétal et le règne animal. Le végétal est un être organisé et vivant qui se reproduit dans le temps et dans l'espace. L'animal est un être organisé, vivant, se reproduisant et sentant. Il y a longtemps qu'Aristote a donné cette définition et elle est toujours vraie. L'organisation, la vie et la reproduction sont donc des propriétés essentielles au végétal comme à l'animal. Mais l'animal seul est sensible, et c'est là ce qui le constitue animal ; donc la sensibilité est le seul caractère de l'animalité ; elle est le principe qui sort de la nature même de l'organisme animal et de ses actes.

De ce principe coordonnateur de la science, puisqu'il nous permettra de lire les lois de l'ordre créé, ressortent plusieurs conséquences rigoureuses. La sensibilité a besoin d'organes qui lui servent de *substrata.* Cette grande faculté se divise en deux ordres : la sensibilité animale, qui permet à l'être de sentir le monde extérieur, et la sensibilité réfléchie, qui s'élèvera jusqu'à l'intelligence et la pensée pour permettre de juger ce monde et de le connaître. Ce qui conduit encore rigoureusement à deux grandes distinctions d'êtres, fondées sur le principe caractéristique de leur nature : les animaux, qui n'ont que la sensibilité animale et réfléchie simple, ou instinct, et l'homme, qui de plus possède l'intelligence et la pensée. De là aussi les *substrata* sensibles seront de deux sortes : système nerveux de la sensibilité animale, système nerveux de la sensibilité réfléchie. Plus le système nerveux, en général, sera développé, plus la sensibilité sera parfaite, et plus l'animal sera *animal* ; plus le *substratum* de la sensibilité réfléchie sera développé, plus cette faculté le sera aussi, et plus l'animal sera rapproché de l'homme. D'autre part, la nature et la structure du *substratum* de sensibilité nécessitent sa position et sa disposition dans l'animal sous un autre système protecteur et central, afin qu'il puisse agir sur tous les autres organes. Mais la sensibilité appelée à s'exercer sur le monde extérieur, et ses circonstances favorables ou nuisibles, doit nécessairement avoir prise sur le monde extérieur et être en rapport avec lui; de là les organes des sens, et le sens général même, conséquences rigoureuses de la sensibilité, siégeront nécessairement à la périphérie, sur l'enveloppe cutanée de l'animal. Or cette enveloppe, ou la peau, limite l'animal dans l'espace et détermine sa forme, en relation directe avec

la disposition du système nerveux. La forme donc sera la traduction rigoureuse du caractère fondamental de l'animalité; ce qui démontre cet axiome d'Aristote : « La forme est supérieure à la matière, » puisqu'elle la domine.

De la sensibilité animale ressort une autre conséquence tout aussi importante. Tout être sensible jouit nécessairement de la faculté de se mouvoir, sans quoi la sensibilité serait une anomalie sans nom, une faculté sans exercice, une puissance sans actes. La locomotilité est donc une conséquence rigoureuse de la sensibilité, et, par suite, comme conséquence de la volonté et ayant pour *substratum* une autre partie du système nerveux, est un caractère fondamental de l'animalité. Mais, comme nous avons trouvé dans la sensibilité deux degrés distincts, la sensibilité sensoriale ou animale et la sensibilité intellectuelle, bien supérieure à la première, il en sera à peu près de même de la locomotilité, qui se distinguera, suivant qu'elle sera l'une volontaire, appliquée à des fonctions sensoriales ou locomotrices de translation, ou l'autre involontaire, appliquée à des fonctions de la vie végétative ou organique, comme la nutrition et la génération.

La sensibilité et la locomotilité sont donc les facultés qui constituent l'animal, et par suite le véritable zoomètre qui nous permettra d'apprécier le degré d'élévation de chaque animal et de juger son organisme comme dernière conséquence du principe; tous les autres organes du système animal fourniront des caractères de plus ou moins grande valeur, suivant qu'ils emprunteront plus ou moins à la sensibilité et à la locomotilité pour leurs fonctions.

Cela posé, il s'agit de trouver une mesure à laquelle on puisse comparer les animaux divers et arriver à juger leur valeur. Toute mesure doit être connue préalablement et suffire aux applications qu'on veut en faire. L'animal le plus simple est évidemment insuffisant; l'homme seul dépasse, par le caractère fondamental de sa nature, la sensibilité réfléchie intellectuelle, tous les animaux; seul aussi, il nous est mieux connu que tous les autres dans les fonctions et les actes de son organisme, et par suite dans cet organisme même. Or, la logique veut que l'on marche du plus connu au moins connu. L'homme est donc la mesure, le terme de comparaison.

4° Il est d'accord pour tous que les animaux sont intermédiaires à l'homme et au végétal; la comparaison de ces deux termes doit donc fournir la raison de l'ordre dans lequel doivent être rangés les animaux. Dès lors, plus l'animal sera rapproché de la forme humaine, plus il prendra un rang élevé dans cet ordre; plus il se rapprochera de la forme végétale, plus son rang sera infime.

Comparons donc le végétal et l'homme pour en faire sortir tous les caractères *maxima* et *minima* de l'animalité et de la végétabilité, positifs dans un cas, négatifs dans un autre [1].

[1] Nous empruntons textuellement le tableau suivant à l'article *animal* du *Dict. d'Hist. Naturelle*, par M. de Blainville.

COMPARAISON DES DEUX TERMES LIMITES.

Ier *terme ou limite supérieure.* L'HOMME.	IIe *terme ou limite inférieure.* LE VÉGÉTAL.
1° *La forme* la plus binaire possible dans le tout et dans ses parties.	1° *La forme* la plus radiaire possible dans les parties appendiculaires, qu'elles soient développées en spirale le long du tronc, ou qu'elles se disposent en verticilles plus ou moins serrés pour former la fleur.
La *distinction* la plus tranchée entre les parties du tronc et surtout de la tête.	La forme jamais binaire, si ce n'est un peu dans l'appendice en particulier.
La différence la plus tranchée entre le *tronc* et les *appendices* ou *membres*.	
La différence la plus grande entre les deux seules paires d'appendices ou de membres.	
2° *La composition anatomique* la plus complexe, par la distinction tranchée du plus grand nombre de	2° *La composition anatomique* la plus simple dans laquelle entre un seul tissu à peine modifié

tissus, et surtout des tissus nerveux et sarceux dans toutes leurs variétés.	en parties plus solides, plus résistantes les unes que les autres, mais sans propriétés ou facultés distinctes.
3° Le plus de *lacunes internes*, constituant des vaisseaux, des canaux distincts, donnant aux fluides absorbés une direction en masse déterminée.	3° Le moins de *lacunes* possible, le plus de continuité de tissu, au point qu'à peine y a-t-il des canaux distincts pour la circulation des fluides absorbés.
4° *Le plus de surface extérieure rentrée*, formant canal ou poches avec orifice extérieur.	4° *Aucune surface extérieure rentrée*, si ce n'est dans un très petit nombre de végétaux, les morilles, les agarics.
5° La *faculté d'éprouver*, de recevoir l'action des circonstances extérieures, mais en outre de la *sentir* et de la *mesurer* au moyen de toutes les portes sensoriales offertes à toutes les propriétés générales, et du *sensorium commune;* et cela aussi bien au physique qu'au moral.	5° La *faculté d'éprouver*, de recevoir, de pâtir sous l'action des circonstances extérieures, sans autre effet qu'une direction ou un accroissement en rapport avec cette action, par sa direction et son intensité.
6° La *position*, par rapport au sol, la plus indépendante, la plus variée, la plus volontaire, et, quand elle est verticale, les orifices d'éjection en bas. D'où absence complète de *parasitisme* et séjour varié.	6° La *position* la plus dépendante, la plus fixée, constamment verticale, les organes d'éjection en haut et les principaux d'injection en bas. D'où *parasitisme* constant et au maximum.
7° *La mobilité volontaire* la plus complète dans le tout et dans les parties. La *translation* dans tous les milieux, soit naturellement, soit par art, et sur le sol par la seule paire des membres postérieurs. La *mobilité volontaire*, portée au maximum dans la langue et les lèvres pour la parole, dans les doigts des mains pour la préhension et le toucher.	7° Le minimum de la *mobilité* ou le maximum de l'immobilité, si ce n'est en fait dans les parties et par action du milieu ambiant, ou en résultat par suite de croissance ou de développement et alors continu, ou de rapprochement des parties de la génération ou de cessation d'action excitante.
8° La *nourriture* la plus variée, aussi bien dans sa nature que dans sa forme, pouvant être choisie et prise à l'état gazeux, liquide ou solide, un appareil étant disposé pour le liquéfier.	8° La *nourriture* la moins variée, nécessairement prise, à l'état moléculaire, gazeux ou liquide, par tous les pores du végétal, cependant davantage aussi par une partie déterminée.
9° L'*exhalation* ou les *sécrétions* les plus variées, et les produits à l'usage même du corps vivant.	9° Les *produits de sécrétion* peu variés et servant rarement au végétal.
10° *L'individualité* complète, si ce n'est fort rarement par monstruosité.	10° *L'individualité* fort rare, et au contraire, dans un assez grand nombre de cas, prolongation de l'individu primitif dans le temps et dans l'espace, par accumulation de nombreux individus nouveaux.
11° La *reproduction* constamment par l'action de deux individus de sexes différents.	11° La *reproduction* pouvant parfois s'opérer sans l'action d'individus ou d'organes de sexes différents.
12° Les *rapports des sexes* tellement volontaires, de la part de chacun d'eux, qu'ils peuvent ne pas avoir lieu.	12° Le *rapport des sexes* fortuit, c'est-à-dire déterminé par des circonstances extérieures.
13° Le *produit de la génération* sortant à l'état de fœtus ou vivant; le germe étant le plus fugace, le moins consistant, le moins susceptible de conserver quelque temps sa faculté germinative.	13° Le *produit de la génération* sortant d'œuf ou de graine, et son germe le moins fugace et conservant sa propriété germinatrice pendant de longues années.
14° Le *nombre des produits* presque toujours unique.	14° Le *nombre des produits* en général extrêmement considérable.
15° Le *produit de la génération* mis par les parents réunis dans les conditions d'existence les mieux calculées, les mieux appropriées pour son développement.	15° Le *produit de la génération* complétement abandonné aux circonstances extérieures, sans acte aucun de conservation de la part des parents.
16° Les *soins des parents*, prolongés jusqu'à l'âge adulte et au delà, et devenant *éducation* et *instruction*, qui peut ainsi se perfectionner d'âge en âge et passer ainsi de l'individu à la postérité.	16° Aucun *rapport des parents* avec le produit, aussitôt qu'il a été rejeté de l'organisme.



De cette comparaison, sous les rapports indiqués, on voit qu'il sera possible, un animal quelconque étant donné, de déterminer son plus ou moins grand degré de rapprochement de l'homme ou du végétal, suivant les différences en plus ou en moins. Ces différences constituent les principes ou considérations sur lesquelles doit reposer la *zooclassie*.

Les principes que nous venons d'exposer tiennent essentiellement à l'animal, ils sortent de la nature même de l'animalité et par conséquent tiennent le premier rang et doivent être pris les premiers en considération pour juger l'animal en lui-même.

6° Mais une fois connu et jugé en lui-même, cet animal doit être apprécié dans ses rapports harmoniques avec les circonstances, les milieux, en un mot, avec le reste de la création ; et de là ressortent d'autres considérations générales d'abord, et spéciales ensuite. Les considérations générales embrassent l'oganisme animal tout entier et le montrent créé pour être en harmonie avec toute la création ; ainsi les rapports avec la lumière, avec l'atmosphère, avec la terre, etc. ; toutes choses qui ont été disposées pour le règne animal et pour l'homme.

Les considérations spéciales nous montreront cette harmonie amenant la modification de certains organes dans tous les groupes d'animaux afin de leur permettre de vivre dans les milieux et les circonstances qui leur conviennent ; ainsi dans les mammifères les uns, comme les chauves-souris, seront modifiés pour le vol ; les autres, comme les phoques, les cétacés, etc., pour la natation, etc., etc. Mais ces modifications secondaires seront toujours régies par les caractères qui constituent l'animal ce qu'il est, et qui déterminent sa place dans la série. Ainsi, la chauve-souris, qui vole comme les oiseaux, est pourtant un véritable mammifère ; le phoque, qui nage comme les poissons, est pourtant un mammifère de l'ordre des carnassiers.

Ces modifications secondaires ne sont donc qu'harmoniques, et elles n'agissent jamais assez sur l'organe pour empêcher de le rapporter au groupe d'animaux auxquels il appartient par sa structure, sa composition et sa disposition. Il ne faut donc en tenir compte que secondairement dans l'étude de la série animale.

Mais puisque l'organisme a été ainsi modifié pour être en rapport avec toutes les circonstances et tous les êtres divers de la création, il est logique d'en conclure le but final du Créateur, qui a voulu enchaîner toutes les parties de son œuvre les unes aux autres pour montrer par là combien sa conception est admirable dans les détails comme dans l'ensemble.

7° Nous pouvons maintenant, à l'aide de ces principes, montrer les grands jalons de la série animale.

En embrassant, d'un premier coup d'œil, tout le règne animal, trois formes principales se présentent :

1° Les animaux *zygomorphes* (forme paire) dans lesquels le corps et ses parties sont partagées en deux côtés égaux et par paires similaires le long d'un plan longitudinal ; ils sont pourvus d'un système nerveux évident et de tout ce qui s'en suit dans l'organisme animal, seulement à des degrés différents.

2° Les animaux *actinomorphes* (forme rayonnée) dans lesquels les parties se disposent radiairement autour d'un centre pris dans le corps lui-même devenu circulaire. Leur système nerveux est beaucoup moins apparent, et conséquemment leurs organes bien moins prononcés et leurs fonctions beaucoup plus limitées.

3° Les animaux *hétéromorphes* (forme indéterminable) chez lesquels la forme ne peut être définie, faute de régularité. Plus de système nerveux distinct, tous les tissus confondus, et les facultés animales extrêmement obtuses.

Ce sont là les trois grands groupes du règne animal, où l'on voit évidemment une dégradation bien marquée, les premiers se rapprochant de l'homme, les seconds déjà du végétal. Si nous prenons maintenant chacune de ces grandes divisions à part, nous y trouverons toujours une dégradation évidente, quelquefois même par nuances progressives.

1° Les animaux pairs se subdivisent

en 1° animaux vertébrés ou osseux (*ostéozoaires*), dont le système nerveux central est supérieur au canal intestinal ; dont l'appareil locomoteur est perfectionné par un assemblage d'os articulés, qui forment le squelette, enveloppé par les muscles ; la peau est flexible et défendue par ses produits extérieurs et ne traduit jamais les articulations des pièces solides.

2° Les seconds sont les animaux articulés extérieurement (*entomozoaires*) ; chez eux une partie du système nerveux central est inférieur au canal intestinal ; l'appareil locomoteur est perfectionné par la peau durcie, fracturée et articulée ; et par conséquent les articulations sont visibles extérieurement.

3° Les troisièmes sont les animaux inarticulés ou mous (*malacozoaires*) ; le système nerveux étant à la fois supérieur, latéral et inférieur au canal intestinal, prend déjà un peu la disposition radiaire. L'appareil locomoteur est confondu avec la peau molle et non articulée, mais souvent protégée par des parties solides nommées coquilles et de substance calcaire.

Voilà donc trois types d'organisation ; les *actinozoaires* fournissant un autre type, et les *amorphozoaires* un autre, il y a cinq grands types d'organisation animale. Le premier type, OSTÉOZOAIRES, se divise en sept classes toujours fondées sur les caractères de dégradation, tirés surtout du produit de la génération, qui dans la première naît vivant, et dans les six autres naît à l'état d'œuf ; ce qui donne deux sous-types : vivipares ou mammifères le premier, et ovipares le second.

Les sept classes sont encore caractérisées par la structure de l'enveloppe cutanée, qui produit des poils, des plumes, des scutelles et des écailles, etc., et ensuite par la structure des organes de respiration qui sont aériens ou aquatiques, et les deux, dans le même animal, mais à différents âges.

1re CLASSE. *Les mammifères* sont vivipares couverts de poils ; on les subdivise en trois sous-classes, suivant que le produit à l'état d'œuf est pourvu d'une masse de plus en plus considérable de vitellus ; ce qui amène des modifications correspondantes dans la matrice.

1re SOUS-CLASSE. *Monodelphes*, dont le produit a moins de vitellus et la matrice est unique.

2e SOUS-CLASSE. *Didelphes*, dont le produit a plus de vitellus et qui ont comme une seconde matrice extérieure,

3e SOUS-CLASSE. *Ornithodelphes* ; le vitellus est encore plus considérable, et les organes de la génération se rapprochent de ce qu'ils sont chez les oiseaux ; ce qui se retrouve encore dans certaines particularités du squelette.

Nous reprenons maintenant la première sous-classe, les monodelphes, et d'après la considération des dents et surtout de la composition, de la disposition et de l'usage des membres comparés à ce qu'ils sont dans l'homme, et en relation avec le système nerveux encéphalique, nous aurons les ordres des *primates*, des *secundates*, des *tertiates*, des *quaternates*, et dans chacun de ces groupes nous trouverons les modifications secondaires harmoniques, dans les organes des sens spéciaux et les membres, suivant que l'animal devra chercher sa nourriture sur la terre, dans la terre, dans l'air ou dans l'eau ; pendant le jour ou la nuit.

2e CLASSE. *Les oiseaux* ; ovipares, couverts de plumes. La considération des pieds disposés par quelques particularités depuis la préhension digitale jusqu'à la natation ; et la considération de l'appareil sternal, base de la locomotion aérienne, et tout cela en relation avec le système nerveux. Ce qui donne les ordres des, 1° *Prehensores* ou perroquets ; 2° *Raptatores* ou oiseaux de proie ; 3° *Scansores* ou grimpeurs ; 4° *Saltatores* ou passereaux ; 5° *Giratores* ou pigeons ; *Gressores* ou gallinacés ; 7° *Cursores* ou autruches ; 8° *Grallatores* ou échassiers ; 9° *Natatores* ou palmipèdes, finissant par les *manchots* qui se rapprochent des *tortues*.

Mais dans cette classe encore les considérations secondaires de relation, de nourriture, etc., apporteront toujours quelques modifications.

3e CLASSE. *Les ptérodactyles*. Ils ne sont connus qu'à l'état fossile ; l'étude

de leur squelette les place entre les oiseaux et les reptiles.

4e CLASSE. *Les reptiles*; ovipares, couverts de scutelles épidermiques; leurs membres deviennent de moins en moins importants et finissent par disparaître, et alors le tronc est le seul organe de translation, ce qui comprend depuis les *tortues* jusqu'aux derniers *ophidiens* ou serpents venimeux.

5e CLASSE. *Les ichthyosauriens* sont dans le cas des ptérodactyles.

6e CLASSE. *Les amphibiens*; ovipares, peau nue; les organes de respiration sont aquatiques dans le jeune âge, aériens dans l'âge adulte; le corps d'abord court, s'allonge, puis les membres disparaissent; depuis les *grenouilles*, jusqu'aux *cécilies*.

7e CLASSE. *Les poissons*; ovipares, disposition anatomique spéciale et commune, peau couverte d'écailles dermiques; appareil respiratoire toujours aquatique; appareil locomoteur toujours disposé pour nager, et finissant par diminuer de plus en plus. Le squelette finit aussi par disparaître et n'être plus que des cartilages.

Le second type, ENTOMOZOAIRES; plus de squelette, tête, thorax et abdomen distincts dans les premières classes; appareil sensorial bien inférieur à ce qu'il est dans les ostéozoaires, mais plus complet que dans les mollusques; appareil locomoteur, celui de la nutrition et de la génération plus parfaits que dans les mollusques; mais en dégradation de ce qu'ils sont dans les ostéozoaires, puisqu'il y a plus de partie employée à la locomotion, etc. Le parasitisme existe dans ce type.

La forme la moins ver doit commencer la série du type et la forme la plus ver le finir. Ceux qui ont le moins de pieds dans les premières classes; ceux qui en ont un plus grand nombre ou qui n'ayant plus de pieds, emploient tout le tronc à la locomotion, dans les dernières classes. Ce qui donne, les classes des *hexapodes* (6 pieds), octopodes (8 pieds), décapodes (10 pieds), hétéropodes (nombre de pieds variable), tétradécapodes (14 pieds), myriapodes (très grand nombre de pieds), chétopodes (pieds remplacés par des faisceaux de soie dure), malentomapodes (faisceaux de soie ne servant pas à la locomotion qui s'opère par un disque musculaire ventral), malacopodes (appendices mous servant de pieds), apodes (vers sans pieds).

Le troisième type, MALACOZOAIRES; n'ont plus les parties du tronc aussi distinctes, plus d'appendices locomoteurs proprement dits, système nerveux en dégradation, hermaphroditisme et parasitisme, etc., etc., divisés en classes, suivant qu'ils ont la tête distincte, les *céphalés*; peu distincte, les *céphalidiens*; plus de tête, les *acéphalés*.

Le quatrième type, ACTINOZOAIRES; corps circulaire et radiaire; l'individualité se perd; la génération est hermaphrodite, par scissipare ou par continuation de tissu, etc., etc. On ne peut plus les distinguer en classes que par quelques particularités de l'enveloppe, ou mieux, du tissu; et alors on a les *cirrhodermaires* (qui ont sur la peau des espèces de cirrhes tentaculiformes ou suçoirs); *les arachnodermaires* (dont la peau est à peine distincte et très-mince); *les zoanthaires* (dont le corps ressemble à une fleur); *les polypiaires* (qui ont ou n'ont pas de polypier); *les zoophytaires* (dont le polypier commun est à couches concentriques comme les troncs d'arbres).

Le cinquième type enfin, LES AMORPHOZOAIRES, renferme deux familles : les *spongidés* qui ont des oscules à la surface de la masse vivante; les *téthydés*, qui n'en ont pas.

Tels sont le plus succinctement qu'il nous a été possible les principaux faits qui démontrent l'existence de la série animale, dont la démonstration appartient au naturaliste philosophe, M. de Blainville, qui après en avoir établi les principes en a fait l'application, et a par là fait de la zoologie une partie essentielle de la philosophie.

8° Ces principes dont nous n'avons fait l'application sommaire qu'aux grands groupes, s'appliquent avec la même rigueur de logique jusqu'aux espèces; et dès lors il est démontré qu'il existe une série animale, et qu'elle est en harmonie avec tout le reste de la création; que par conséquent la création en ce point encore a été conçue et exécutée d'une

manière souverainement intelligente et logique. Mais sans une intelligence capable de saisir et de comprendre cet admirable enchaînement, toute cette création est inutile, et Dieu en voulant faire connaître sa puissance et ses infinies perfections, a manqué son but; l'homme intelligent, raisonnable, créé à l'image et à la ressemblance de Dieu; seul capable de comprendre l'œuvre de son Créateur, d'en mesurer les lois et d'en admirer l'harmonie, est donc la conséquence rigoureuse de toute la création, et le but final de tout ce que Dieu a créé dans l'univers. Par là, en effet, son intelligence a une destinée; ses facultés un exercice; son amour, sa reconnaissance et son adoration, des lois qu'il ne peut violer sans vicier sa nature et manquer au but de toute la création.

9°. Ce n'était pas assez d'instruire l'intelligence de l'homme, et de l'élever jusqu'à la conception du Créateur, il fallait encore pourvoir à la perpétuité de la création, afin que tant que l'homme vivrait, il trouvât toujours en elle le même enseignement, et les mêmes secours physiques pour la satisfaction des besoins de son corps; c'est ce à quoi Dieu a admirablement pourvu dans la diversité des animaux.

L'homme est créé pour dominer sur toute la terre et les êtres qui l'habitent, c'est pour cela qu'il a reçu l'intelligence. Il faut donc qu'il puisse pénétrer dans toutes les parties de son empire; aussi peut-il habiter sous tous les climats et dans toutes les circonstances diverses qu'offre le sol; il peut à son gré modifier ces circonstances et corriger ce que les milieux ont de défavorable; mais partout les animaux lui sont nécessaires ou utiles. Cependant ils ne peuvent, comme l'homme, modifier à leur gré les circonstances défavorables; l'intelligence leur manque. Il fallait donc les créer divers et leur donner une organisation en rapport avec les variétés de climats et de milieux; et c'est aussi là ce que les faits de la géographie zoologique nous prouvent; les carnassiers et les herbivores d'Europe ne sont pas les mêmes que ceux d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et de l'Océanie. La plupart groupes sont représentés par des genres et des espèces diverses dans ces différents climats; les mêmes espèces peuvent bien aussi s'y trouver, mais elles offrent alors des variétés.

En outre, par la diversité d'organisation et de nourriture, l'équilibre est maintenu entre le règne végétal et le règne animal, et la création maintenue. Il fallait des végétaux partout, car, comme nous l'avons vu, leur action s'étend sur l'atmosphère, et balance celle des animaux; alors des animaux ont dû être créés en rapport avec les végétaux divers; s'il y a des végétaux dans l'eau, il y a aussi des mollusques et des poissons herbivores, il y a même des mammifères aquatiques herbivores. Sur la terre chaque plante, pour ainsi dire, a son animal particulier à nourrir; par là la surabondance nuisible des végétaux est absorbée. Mais à côté des animaux herbivores qui auraient pu finir par détruire le règne végétal, se trouvent les animaux carnassiers qui se nourrissent de proies vivantes; il y en a comme des herbivores dans toutes les classes et dans tous les milieux, et on a même pu établir les rapports remarquables qu'il y a sous ce point de vue entre les grands groupes : ainsi, dans les mammifères il y a des *omnivores*, qui comprennent les quadrumanes, les cheiroptères et les ours; dans les oiseaux ce groupe est représenté par les préhenseurs ou perroquets, et plusieurs autres genres; les insectivores mammifères ont leurs analogues dans les oiseaux insectivores, comme les grimpeurs et plusieurs espèces de passereaux. Les mammifères carnassiers ont leurs analogues dans les oiseaux de proie; chez les uns comme chez les autres, il y en a qui se nourrissent de proies vivantes, et d'autres de cadavres. Les mammifères herbivores sont représentés par les oiseaux qui se nourrissent de fruits, de grains et d'herbes, et s'il y a des oiseaux pêcheurs, il y a aussi des mammifères qui vivent de poisson. Les mêmes analogies se retrouvent dans toute l'étendue de la série animale. Ainsi la création vivante et organisée a dans les lois de son organisme même les causes et les moyens de sa perpétuité. Et si cette étude des

harmonies des êtres, qui est loin d'être faite, était assez approfondie, elle conduirait à la démonstration positive qu'il n'y a pas un seul petit animal, si méprisable et même si nuisible qu'il paraisse aux esprits superficiels, qui n'ait son utilité dans la création. Ainsi tous ces animaux qui nous paraissent si dégoûtants par leur genre de nourriture, tels que les vautours, les hyènes, etc., qui se nourrissent de cadavres, n'est-ce pas à eux que les climats chauds doivent une partie de leur salubrité, qui serait bientôt viciée par la corruption des cadavres que ces animaux se hâtent d'enlever? Une foule d'insectes sont chargés de pareilles fonctions, et tout en puisant ainsi la vie dans la mort, ils empêchent les morts d'infecter et de détruire les vivants.

Tout donc a été divinement et providentiellement calculé dans l'ensemble comme dans les détails, non-seulement pour créer, mais encore pour conserver et perpétuer l'œuvre de la puissance infinie du Dieu qui a tout fait.

Nous avons déjà vu, à l'occasion de la lumière, que les animaux étaient en rapport avec ce fluide répandu dans tout l'univers. Par lui ils sont aussi en rapport avec les astres. La torpeur qui saisit tous les animaux pendant les éclipses de soleil, en est une preuve bien frappante. Mais le fluide éthéré, outre les rapports qu'il a comme lumière avec les organes de la vision et la coloration, en a de tout aussi remarquables comme électricité sur l'organisme animal tout entier ; il agit en effet sur le système nerveux qui semble être une sorte de machine galvanique qui dégage sans cesse de l'électricité, et agit par là sur le système musculaire et sur les fonctions de la digestion. Il semble même prouvé qu'une grande partie de l'électricité atmosphérique est dégagée par les animaux et absorbée par les végétaux ; ce qui maintient l'équilibre.

Que ces courtes considérations nous suffisent pour conclure légitimement qu'il n'y a pas une seule partie de la création qui ne soit en rapport avec toutes les autres, et que par conséquent tout cet univers et les êtres qu'il contient ne sont qu'un seul et même ensemble, une seule et même conception dont toutes les parties se tiennent et s'enchaînent comme par un lien indissoluble et nécessaire. Et comme nous avons vu que chaque partie de la création avait été créée dans son ordre de nécessité au tout, la même loi est encore prouvée par la création des animaux ; car tout ce qui a été créé avant eux leur est nécessaire, et eux ils sont nécessaires à l'homme.

L'abbé MAUPIED,
Docteur ès-sciences.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ MARCEL.

TREIZIÈME LEÇON [1].

Election des Evêques.

Vous vous rappelez, messieurs, les iniquités et les violences commises dans le faux concile, ou, pour employer le terme en usage, dans le brigandage d'Éphèse. Ce débordement d'erreurs, cette débauche éhontée des plus viles et des plus atroces passions fut arrêtée et punie par le grand pape qui occupait la chaire de saint Pierre. En apprenant ces déplorables événements, Léon I[er] fut consterné, son âme pénétrée de dou-

[1] Voir la XII[e] leçon au tome XIII, p. 436.

leur fut un moment troublée, abattue; mais le sentiment du devoir remonta bientôt dans son cœur, il y ramena le calme et le courage, remit en jeu les puissantes facultés qu'une léthargie morale avait un moment enchaînées. Son réveil, permettez-moi cette allusion profane, fut le réveil de Jupiter; le Jupiter chrétien jeta un rapide coup d'œil sur l'Orient bouleversé; il fronça le sourcil, il ne fit, lui, que menacer de la foudre; tout rentra bientôt dans l'ordre. Comme ont coutume de le faire les papes, *disponit omnia fortiter, omnia suaviter,* suivant le besoin, suivant les personnes et leur mérite. Ainsi, tandis qu'il casse toutes les décisions du concile d'Éphèse, et qu'il excommunie l'outrecuidant patriarche, il tend les bras à Flavien et le reçoit dans sa communion; il reçoit en même temps dans le giron de son église-mère tous les autres évêques déposés, et puis, prenant le ton haut et puissant qui va à sa suprême autorité, il défend sévèrement au clergé de Constantinople de recevoir d'autre évêque que celui qu'il déclare légitime. Quelles solennelles paroles! « Quiconque osera envahir le siége de Constantinople, pendant la vie de Flavien, n'aura jamais de part à notre communion, et ne sera jamais évêque. » Je ne demande au noble adversaire que je réfute que de la bonne foi : si ce n'est pas là parler *tanquam potestatem habens*, quel langage veut-il que prenne l'autorité la plus haute, la plus incontestée et la plus absolue? Pour moi, je n'en imagine pas d'autre. Léon écrit ensuite de nombreuses lettres en Orient aux évêques et aux prêtres; il encourage les uns, il félicite les autres de leur persévérance dans la foi; il écrit aussi à l'empereur, et prend envers lui un langage digne et modéré, mais ferme et convenablement hardi : il se plaint des violences commises à Éphèse, de l'inqualifiable conduite de Dioscore; il termine sa lettre en lui demandant la convocation d'un concile général en Italie. C'est là, comme il l'annonce, qu'il s'apprête, en s'appuyant sur le corps épiscopal, qu'il dirigera comme la tête dirige les membres, à faire une éclatante réparation des actes violents et frauduleux commis à Éphèse contre la foi, contre la discipline et contre la justice. Mais voici que l'empereur, se méprenant ou affectant de se méprendre sur les intentions du pape, qui ne lui demande et ne peut lui demander que le concours de son autorité temporelle pour la convocation d'une assemblée qui exige des dépenses et l'appui de l'influence impériale, s'avise, dans sa réponse, de se poser en théologien, et même en autorité ecclésiastique; il vient discuter avec le pape; il ne voit pas, dit-il, la nécessité d'un concile général, le concile de Nicée suffit, il a décidé toutes les questions; pourquoi dès lors en assembler un nouveau? Voilà bien évidemment l'empereur qui prend l'encensoir, et qui pour un moment échange sa couronne contre la tiare; je le remarque, et vous le fais remarquer à dessein, car c'est dans le moment même de cette confusion de pouvoirs, de cette tentative d'usurpation du pouvoir spirituel, c'est dans le contenu de la même lettre et immédiatement après qu'il vient consacrer par sa reconnaissance, qui dès lors n'est pas suspecte, le pouvoir suprême des papes sur les évêques d'Orient, même sur ceux de Constantinople : il demande, il se sent obligé de demander à Léon la confirmation de l'élection d'Anatole, qui venait d'être élu et ordonné à la place de Flavien, probablement après la mort de celui-ci.

Dans les circonstances difficiles où se trouvait le pape, pour peu que son autorité eût été contestable, il n'eût certes pas manqué de se contenter de cette ouverture, de cette soumission qui aurait suffi et au delà à la reconnaissance de sa suprématie. Mais point, il veut ce qu'il a droit de vouloir, et il n'achète par aucune transaction ce qu'il entend obtenir. Ainsi, dans sa réplique, il insiste sur le même objet, de la nécessité de la convocation d'un concile général, et quant à Anatole, il déclare qu'il ne peut lui accorder sa confirmation, sans s'être assuré, au préalable, de l'orthodoxie de sa foi. Il ajoute qu'il envoie des légats entre les mains desquels le nouvel évêque devra, en présence de tout son clergé, articuler et déposer sa

profession de foi. Il écrit en même temps différentes lettres à seize prêtres ou abbés de Constantinople, et les prie de se joindre aux légats pour solliciter la profession de foi d'Anatole. Je vous disais, messieurs, que le pape ne consentait à aucune transaction, c'est-à-dire qu'il ne sacrifie aucun principe de hiérarchie ; il sauvegarde son autorité qui ne lui appartient pas; mais en même temps il fait la part des circonstances ; il passe sur l'irrégularité de l'élection d'Anatole, mais en faisant toutes réserves sur l'orthodoxie. Voilà bien la condescendance, la sagesse et la fermeté de l'autorité papale dans tous les temps.

La conduite de Léon était juste et sage, l'empereur devait céder; mais Chrysaphe, Eutychès et Dioscore étaient à portée de lui parler à l'oreille : ils lui soufflèrent leurs insinuations, et l'esprit de résistance ; il s'obstina. Cependant Léon ne renonça pas à son projet, il profita de l'arrivée à Rome de Valentinien, empereur d'Occident, pour intéresser à la cause catholique son zèle pour l'intégrité de la foi. Valentinien écrivit à Théodose pour le prier d'accéder aux vœux du pape. Sa lettre est un monument précieux qui nous montre l'idée qu'à cette époque les empereurs avaient de l'autorité des papes ; elle est courte, je vous en donnerai lecture.

« Étant arrivé dans la ville de Rome, pour apaiser la colère de Dieu, je suis allé le lendemain à la basilique de Saint-Pierre, et là, après y avoir passé le jour, j'ai été prié par l'évêque de Rome, et par d'autres évêques assemblés de diverses provinces, d'écrire à votre mansuétude relativement à la foi, qui est la sauvegarde de toutes les âmes fidèles, et qu'on dit être troublée en Orient. Cette foi transmise par nos ancêtres, c'est à nous de la défendre avec la piété que nous commande notre dignité ; c'est à nous aussi de conserver intacte dans nos temps la dignité de saint Pierre, afin que le saint évêque de Rome, à qui l'antiquité a transmis la principauté du sacerdoce sur toutes les églises, puisse en liberté prononcer sur la foi et juger les évêques ; car c'est dans cette vue que, suivant la règle des conciles, l'évêque de Constantinople en a appelé à lui. Je vous prie donc de prendre les mesures nécessaires pour que le pape, après avoir assemblé en Italie les évêques du monde, puisse prendre connaissance de la cause qui est agitée, et porter un jugement conforme à la foi et à la religion; car la violence des troubles ne doit pas prévaloir sur la foi qui, jusqu'à nos jours, a été conservée intacte [1]. »

Le langage de l'empereur d'Occident est d'accord avec les actes contraints, mais soumis, de l'empereur d'Orient pour proclamer l'autorité souveraine et en plein exercice de souveraineté des évêques de Rome ; ce n'est donc pas la peine d'aller jusqu'au pontificat de Nicolas Ier, pour aller chercher des titres supposés dans les fausses décrétales ; non, vraiment, ce n'est pas la peine, et personne ne sera tenté, sur la parole de l'éloquent professeur qui a parlé dans cette chaire, de commettre une faute si grossière.

Malgré cette auguste intervention, malgré l'intercession de deux impératrices, de Placidie et d'Eudoxie, qui lui écrivent encore, l'empereur ne se rend pas. Il va plus loin, et démasque ses intentions secrètes en soutenant la décision du faux concile d'Éphèse et la condamnation des évêques. Mais que l'homme le plus haut placé est pauvre, faible et aveugle, sous l'œil pénétrant et le bras puissant de la Providence, qui semble se plaire à dissimuler son action sous une infinie variété de moyens ! Tandis que Théodose intrigue misérablement sur son trône, la terre tremble sous lui et son trône chancelle. Voilà que celui qui s'appelle le roi des rois, et qui nomme l'empereur son esclave, voilà qu'Attila, qui se glorifie d'être le fléau de Dieu, répand sur le continent européen le torrent de ses sept cent mille soldats : il renverse en passant soixante-dix villes florissantes ; ce chasseur d'hommes détache quelques limiers de sa meute et les lâche sur la Thrace, la Macédoine et la Grèce, qui sont bientôt mises en pièces. Théodose persévère dans son rôle; comme tous les grands,

[1] Labb., t. IV, p. 51.

il dort son sommeil, tandis que le monde se transforme autour de lui, et en sa qualité de Grec il dispute subtilement avec Chrysaphe dans l'intérieur de son palais, sur les questions théologiques de l'époque; il divise les esprits et affaiblit lui-même les forces de son empire, tandis qu'Attila l'envahit. Mais c'était trop de la grandeur d'Attila pour abattre ces petits hommes; la Providence est riche en moyens et pourtant elle est avare : la catastrophe fut mise en proportion de la taille de leurs personnes. Chrysaphe tombé en disgrâce fut exilé, puis mis à mort. Théodose trouva une mort prosaïque et toute bourgeoise dans une chute de cheval. Il avait 49 ans. Pulchérie sa sœur, digne et vertueuse femme, toute dévouée à la foi catholique, qu'elle gémissait de voir persécutée, lui succède sur le trône; elle donne sa main à Marcien, renommé capitaine, et le fait asseoir à côté d'elle. Alors tout change de face : les évêques fidèles sont rappelés de l'exil, la mémoire de Flavien est rétablie, ses cendres solennellement transportées à Constantinople sont déposées dans le tombeau de ses prédécesseurs. Son ennemi Dioscore, qui connaissait toutes les manœuvres, voyant changer le vent, largue habilement ses voiles et change de direction; vite il écrit au pape pour se concerter avec lui sur les mesures à prendre pour la convocation du concile; mais il va bientôt recevoir le châtiment qu'il mérite; ne nous hâtons pas trop, de peur d'écourter un récit qui a son intérêt.

Il paraît qu'Anatole, irrégulièrement élevé au siége de Constantinople, était pourtant bien l'homme qui convenait, car, malgré leur aversion pour l'hérésie et pour ses fauteurs, Marcien et Pulchérie s'intéressèrent à la confirmation de son élection. De son côté, il envoya, suivant l'usage de ses prédécesseurs, une légation pour la solliciter à Rome[1]. Le pape se laissa fléchir enfin, voulant être, comme il le dit, *plutôt indulgent que juste;* et, suivant son expression, *il raffermit l'épiscopat chancelant* d'Anatole; mais néanmoins il exigea, comme il l'avait toujours exigé, la profession de foi, que l'élu déposa entre les mains de ses légats[1].

Cependant le faux concile d'Ephèse avait eu un long retentissement dans l'univers chrétien; tous les cœurs honnêtes avaient été révoltés des indignes violences exercées sur la personne des évêques, et de la mort tragique de Flavien; d'autre part l'erreur d'Eutychès privée de ses défenseurs perdait de jour en jour de son crédit, surtout aux environs de Constantinople. Les évêques dont on avait forcé la main pour les faire souscrire aux actes d'Ephèse, déploraient leur faiblesse et en rougissaient; ceux qui tenaient encore à l'hérésie étaient mal vus de leurs confrères; plusieurs couraient à Constantinople déposer leur rétractation aux mains des légats et du patriarche Anatole. La réaction des esprits se produisait au dehors et se répandait par ces manifestations lorsque le concile général, que Léon avait tant sollicité et que de concert avec lui Marcien venait de convoquer, se réunissait à Calcédoine. D'abord il avait été question de Nicée; mais conformément aux vœux du pape exprimés par ses légats, l'empereur s'étant déterminé à y assister en personne, on indiqua Calcédoine, qui, n'étant qu'à sept stades de Constantinople, pouvait en être considérée comme le faubourg. Les Pères se réunirent dans l'église de Sainte-Euphémie, au nombre de trois cent soixante; ce nombre s'accrut par la suite, et la lettre synodale porte les noms de cinq cent vingt évêques. Nous avons tous les actes de ce concile dans leurs plus petits détails, je ne vous en ferai néanmoins pas une histoire complète, je n'appuierai que sur les traits relatifs à mon sujet.

Le concile fut présidé par les légats du pape, comme le premier concile d'Éphèse l'avait été par saint Cyrille au nom du souverain pontife et en qualité de son délégué. La présidence des conciles généraux appartient aux papes, c'est une règle fondée en raison, et

[1] Le pape Gélase nous l'apprend. Voir Labb., t. IV, p. 1202; Fleury, t. VI, p. 369.

[1] Leon. *Oper.*, t. II, p. 1147; Labb., t. IV, p. 847 et 848.

reçue dans l'Église. Des commissaires impériaux choisis parmi les sénateurs et dans les autres magistratures y siégèrent sous le titre de juges; mais, les actes du concile en font foi, ils ne prirent aucune part aux délibérations, et n'intervinrent en aucune manière dans la décision des questions. Ils n'étaient juges, s'il faut donner une valeur à ce titre, que du bon ordre extérieur qu'ils étaient appelés uniquement à protéger. Les évêques Pascasin et Lucentius et le prêtre Boniface, légats du saint-siége, prirent le rang qui convenait à leur dignité. A droite, en face des légats, d'Anatole et du patriarche d'Antioche, Dioscore, environné des évêques de l'Illyrie, de l'Égypte et de la Palestine, qu'il ne comptait que comme des appoints, mais des appoints assurés de sa haute autorité, se prélassait avec la morgue d'un dominateur, avec la même assurance que dans son trône patriarcal, dans son église d'Alexandrie. D'arrivée et avant toute discussion, Pascasin prit la parole, et s'adressant aux commissaires impériaux, il dit d'un ton calme et grave, mais qui annonce une résolution irréformable : « Nous avons des ordres du saint évêque de Rome, chef de toutes les églises, portant que Dioscore ne doit point siéger dans le concile; qu'il plaise donc à votre grandeur de le faire retirer, sinon nous allons nous retirer nous-mêmes. » Les commissaires demandèrent quelle plainte particulière on portait contre lui. Lucentius, autre légat, répondit : « Il doit rendre compte du jugement qu'il s'est arrogé le droit de porter, sans avoir qualité pour le faire, et, sans l'autorité du siége apostolique, il a osé tenir un concile; chose qui n'est pas permise, qui ne s'est jamais faite[1]. » A l'instant les commissaires signifièrent à Dioscore l'ordre de quitter son siége et de passer au banc des accusés. Le fier et odieux tyran, la rage dans le cœur, fut obligé, devant cette foule d'évêques qu'il ne considérait que comme les instruments de son ambition, d'obéir, de descendre, de subir cette juste, mais foudroyante humiliation.

[1] Labb., t. IV, p. 96.

Les paroles de Lucentius sont fort remarquables, confirmées surtout par le silence absolu des trois cent soixante pères du concile; je les répète et vous prie de les peser. « Sans avoir qualité pour le faire, sans être autorisé par le siége apostolique, Dioscore a osé tenir un concile, chose qui n'est pas permise, qui ne s'est jamais faite. » C'est un légat qui parle, et ses paroles doivent être pesées; il parle devant une immense assemblée d'évêques, et, remarquez-le bien, d'évêques orientaux; il parle d'un patriarche, et il lui conteste le droit de réunir un concile, et il l'accuse d'audace pour l'avoir fait; et il déclare que cela n'est pas permis, qu'on ne trouve pas d'exemple dans l'antiquité d'une pareille usurpation de pouvoirs. Les évêques se taisent et approuvent par leur silence; les deux autres patriarches présents n'élèvent aucune réclamation; le patriarche incriminé ne trouve pas un mot à opposer pour sa défense. D'où je conclus, et tous les hommes raisonnables concluront avec moi que la règle de discipline invoquée par le légat était reçue, pratiquée, incontestable. Cette déclaration de la prérogative exclusive du saint-siége est d'ailleurs confirmée par Sozomène[1] et par Socrate[2], qui, à l'occasion de l'affaire de saint Athanase, disent, l'un comme l'autre, que la règle ecclésiastique défend de porter aucune décision, de tenir aucun concile, et de faire aucun canon sans le consentement de l'évêque de Rome. A présent, nous rentrons dans notre éternel chapitre des Fausses Décrétales. Que vous dirai-je? Qu'elles expriment la même doctrine. Ce doit être, puisque le faux Isidore a tout emprunté à l'antiquité.

D'autre part, le pape Nicolas Ier, qui ne s'est pas inspiré, et même, comme je crois l'avoir mis hors de doute, n'a pas pu s'inspirer des Fausses Décrétales, qu'il ne connaissait pas, applique les mêmes règles dans sa conduite, et déclare, dans le procès de Rothade, qu'on n'aurait pas dû assembler un concile sans la permission du saint-siége. Per-

[1] Liv. III, ch. x.
[2] Liv. II, c. XVII.

sonne alors, comme au temps de Léon, personne n'a réclamé. Voilà donc la même règle de discipline proclamée et reconnue en Orient et en Occident, à plusieurs siècles d'intervalle, comme une règle ancienne et consacrée par un usage immémorial. Mais voilà que plusieurs siècles après, une lumière subite apparaît; l'antiquité se révèle, et nos auteurs modernes y lisent mieux, y voient plus clair que ceux qui y ont vécu, et la conduite du pape Nicolas est pour eux un grand scandale; ils lèvent les mains au ciel et poussent des cris d'effroi. L'auteur de l'*Histoire de la Civilisation* n'est pas des derniers : il tanse vertement le pape. Vous allez voir en quels termes : « C'était, dit-il, méconnaître et braver toutes les règles « canoniques, tous les exemples du « passé, tous les usages de l'Église. » Fleury, comme tous les autres critiques modernes, confondant les dates, s'en prend au mystérieux compilateur des Fausses Décrétales, et le charge du péché de Nicolas, en lui reprochant d'avoir introduit une règle nouvelle et inconnue avant lui; il s'anime et porte une sorte de défi de déterrer quelque chose de semblable dans l'antiquité. « Vous, dit-il, qui avez lu cette histoire, y avez-vous rien vu de semblable, je ne dis pas seulement dans les trois premiers siècles, mais jusqu'au neuvième [1]? » Eh! mon Dieu! oui, notre savant maître, nous avons vu quelque chose de tout semblable, de parfaitement identique, dans l'histoire même que vous avez écrite; nous n'accusons ni votre science ni votre bonne foi; mais vous vous êtes élancé avec trop d'ardeur, et vous avez fait trébucher votre mémoire : car vous-même, précédemment, vous avez rendu compte des paroles de Lucentius, que vous avez très-bien et très-fidèlement rendues. — Je ne fais pas, Messieurs, une seule réflexion sur ce débat; je vous mets les papiers en mains; vous pouvez juger sur pièces. Rentrons au concile.

Eusèbe de Dorylée, qui avait été déposé au conciliabule d'Éphèse, présenta sa requête aux pères de Calcédoine; on en fit lecture, et l'on invita Dioscore à fournir des explications. Au lieu de se défendre, il chercha à esquiver la question. Un incident inattendu vint troubler le calme de l'assemblée. Théodoret y parut inopinément. Vous vous rappelez que, frappé de déposition à Éphèse, quoique absent, il en avait appelé au saint-siége, et les actes du concile de Calcédoine nous apprennent qu'il avait été rétabli dans ses fonctions par le souverain pontife. S'appuyant sur cette réhabilitation, il s'apprêtait à prendre sa place au concile, lorsque les évêques égyptiens qui l'avaient déposé et qui le croyaient entaché du nestorianisme, voulurent s'y opposer. Leur opposition excita de grands murmures dans le reste de l'assemblée. Se conformant à l'expression des vœux de la grande majorité des pères, les magistrats le firent asseoir à son rang, « parce que, dirent-ils, le très-saint archevêque Léon l'a rétabli dans l'épiscopat [1]. » Après cet incident, on s'occupa de la révision des actes du concile de Constantinople et de celui d'Éphèse; on les lut tous; on prit communication de toute la correspondance; on compléta l'enquête en écoutant les narrations, les plaintes et les explications des évêques qui y avaient assisté. Ils racontèrent les violences qu'on avait exercées à leur égard, la barbarie avec laquelle on les avait traités et sous laquelle Flavien avait succombé; ils demandaient en même temps pardon de leur faiblesse, et tous ensemble s'élevaient contre Dioscore, le seul auteur de tous ces maux. Ces sinistres peintures, ces plaintes mêlées de regrets et d'accusations soulevèrent d'indignation toute l'assemblée. On déplorait le sort de l'infortuné Flavien; on exaltait son mérite et son courage; on lui décernait unanimement la couronne du martyre; mais les malédictions s'élevaient de tous les rangs, partaient de toutes les bouches et retombaient en masse sur la tête de Dioscore. Les magistrats, voyant les dispositions de tout le concile, proposèrent de le déposer avec Juvénal et quelques autres. On approuva la justice de la pro-

[1] Disc. IV, n° 2.

[1] Labb., t. IV, p. 102.

position ; mais on résolut de procéder avec une régularité parfaite, en suivant toutes les formes et en observant tous les délais canoniques ; ainsi la proposition fut ajournée à une autre session.

Dans la deuxième session, on lut le symbole de Nicée et de Constantinople, les lettres de saint Cyrille à Nestorius, la lettre dogmatique du pape Léon à Flavien. A la lecture de cette dernière pièce, qui a été appelée par Bossuet *nobilis ac planè cœlestis epistola*, tous les évêques, remplis d'admiration, s'écrièrent avec enthousiasme : *Petrus per Leonem ità locutus est, apostoli ità docuerunt*. Paroles qui ont assez de portée, sans qu'on leur attribue une valeur exagérée, sans qu'on les force et qu'on les torture pour en exprimer un sens qu'elles ne me semblent pas, surtout dans la circonstance, comporter naturellement.

Dioscore, qui avait subi d'assez grandes humiliations dans la première session, ne jugea pas à propos d'en venir chercher de nouvelles dans la seconde ; il n'y assista pas. A la troisième, on lui fit les sommations canoniques ; mais il s'excusa par divers prétextes, alléguant tantôt qu'il était gardé à vue par des soldats et qu'il ne pouvait sortir, tantôt que les commissaires de l'empereur n'étaient pas présents au concile pour le protéger, tantôt qu'il était malade. Sur ces entrefaites, arrivèrent de Constantinople plusieurs prêtres, apportant au concile de nouvelles et graves accusations contre Dioscore ; la vie de l'hypocrite fut mise à nu, et, en voyant les atteintes qu'il avait portées aux droits et aux biens d'autrui, en découvrant même des crimes contre les mœurs, l'assemblée des pères fut saisie d'horreur. Cependant, après avoir fait la part de l'indignation, les évêques firent celle de la justice ; ils voulaient le confronter et le confondre ; ils voulaient lui ménager le moyen de se défendre et lui ôter tout prétexte de décliner leur jugement ou de l'attaquer après coup. Ils le sommèrent une troisième fois de se rendre au concile ; mais il ne comparut pas. Alors les légats, après avoir énuméré ses crimes et rappelé l'inconcevable et folle audace avec laquelle il s'était porté jusqu'à excommunier le pape, prononcèrent en ces termes la sentence de déposition : « Le très-saint archevêque de Rome, Léon, par notre intermédiaire et celui du présent concile, conjointement avec le bienheureux apôtre Pierre, qui est la pierre angulaire, le soutien de l'Église et le fondement de la vraie foi, a déclaré Dioscore dépouillé de la dignité épiscopale et de tout ministère sacerdotal [1]. » Tous les évêques, appelés nominativement à reconnaître le jugement, le confirmèrent successivement, en ajoutant la plupart de sévères observations au motivé de l'arrêt prononcé par les légats. Ainsi Dioscore subit la punition éclatante qu'il avait méritée ; pour les autres évêques, qui n'avaient agi que sous l'influence de son intimidation et de ses violences, qui reconnaissaient leur faute et en sollicitaient le pardon, ils furent reçus avec indulgence, suivant les instructions que le pape avait données à ses légats. Dioscore seul fut frappé.

Je ne vous parlerai pas des autres actes du concile relatifs à la foi ; je vous dirai seulement qu'il fut composé un symbole contre l'erreur d'Eutychès, et qu'il fut souscrit par tous les évêques. Néanmoins, malgré la décision du concile et la souscription qu'ils y avaient apposée, la plupart des évêques d'Égypte restèrent attachés à Eutychès et à Dioscore ; ils publièrent partout que le concile avait condamné la doctrine de saint Cyrille et approuvé celle de Nestorius. Aujourd'hui encore ces malheureux sectaires, connus sous le nom de Jacobites, qu'ils tiennent de l'homme qui a le plus contribué à conserver leur doctrine en la modifiant, sont répandus dans plusieurs parties de l'Orient, et, maintenant, avec les débris d'une foule d'autres hérétiques qui, errant comme eux sur un point, sont d'accord avec Rome sur tous les autres, ils servent à la Providence, contre les nouveaux réformateurs, de témoins irrécusables de l'antique et inaltérable foi de son Église.

Après sa déposition, Dioscore fut exilé. Protère, archiprêtre d'Alexan-

[1] Labb., t. IV, p. 425.

drie, fut élu pour lui succéder. Les partisans de la nouvelle hérésie suscitèrent des troubles, et l'on fut obligé de recourir à la force armée pour protéger son installation. Il demanda au pape ses lettres de communion et les obtint, après avoir justifié devant lui de son orthodoxie [1]. Les causes de désordre n'avaient pas cessé; Eutychès et Dioscore avaient à Alexandrie de nombreux partisans, qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour éclater. Un moine, nommé Timothée Elure, se mit à leur tête, et, profitant de l'absence du gouverneur, il remplit la ville de tumulte, s'empara d'une église et se fit ordonner évêque par deux autres évêques de la secte d'Eutychès, déjà condamnés et envoyés en exil comme hérétiques. L'ordination terminée, on pensa qu'il fallait rendre le siége vacant par la mort du dignitaire légitime; on se mit à la poursuite du patriarche; il se réfugia dans son église et alla s'abriter près du baptistère. La fureur calculée des schismatiques ne respecta ni cet asile, ni les cheveux blancs et les mains suppliantes de leur évêque; ils le percèrent de coups, traînèrent son cadavre ensanglanté dans la boue des rues, et le coupèrent par morceaux. Après ces sanglantes saturnales, Timothée, maître du siége d'Alexandrie et soutenu par un peuple égaré, exerce librement les fonctions patriarcales; néanmoins, ce qui est bien remarquable, il comprend qu'il lui manque quelque chose pour s'affermir dans sa position : il lui faut la confirmation romaine; il le sent; il a peu d'espoir de l'obtenir; mais elle lui est indispensable, et, la main tachée du sang de son vénérable évêque, il écrit au pape pour obtenir des lettres de communion, disant qu'il a été choisi par le clergé et par le peuple [2]. Cependant il exploite en toute hâte le pouvoir qu'il a usurpé, et ne met aucune borne à son zèle schismatique; il dépose, il chasse les évêques fidèles, et les remplace par ses adhérents. De nombreuses plaintes sont portées à Constantinople;

[1] Labb., t. III, p. 1358.
[2] *Concil. Chalced.*, Part. III, c. XXI; Labb., t. IV, p. 890.

l'empereur soumet la question de l'élection d'Élure aux évêques, qui l'annulent, et il l'envoie en exil. Un autre prêtre d'Alexandrie, un autre Timothée, surnommé Solofaicole, est régulièrement élu et mis à sa place, et, suivant l'usage, *ex more*, dit l'historien, celui-ci s'empresse de députer des prêtres à Rome pour faire confirmer son épiscopat [1].

Nous avons fait aujourd'hui une assez longue course; asseyons-nous, résumons les faits, et faisons nos réflexions sur ce que nous venons de voir. Le pape confirme tous les évêques des grands siéges, tel est le fait général qui résulte de tous les faits particuliers qui viennent, depuis plusieurs séances, de passer sous nos yeux. Vous vous rappelez combien de fois, citant les noms et articulant les dates et les circonstances, j'ai été obligé de répéter que tels, tels patriarches de Jérusalem, de Constantinople, d'Antioche ou d'Alexandrie, régulièrement ou même irrégulièrement élus, avaient eu recours à Rome pour solliciter, suivant l'usage, toujours suivant l'usage, expression que j'empruntais aux auteurs anciens, leurs lettres de communion, c'est-à-dire la confirmation de leur épiscopat. C'est donc une règle générale, fondée sur les principes que nous admettons, mais d'ailleurs révélée et mise au grand jour par une multitude d'exemples, une règle dont l'origine, à chaque exemple, à chaque siècle, est invoquée comme ancienne, que la confirmation du pape est indispensable pour les siéges du premier ordre. Sans cette confirmation directe et expresse, le patriarche n'est point patriarche, comme, sans la confirmation du métropolitain, l'évêque n'est pas évêque. Le doute n'est plus possible, et pourtant je vais encore travailler à l'exclure par une preuve que j'emprunte aux actes du concile de Chalcédoine. Domnus, patriarche d'Antioche, avait été, comme nous l'avons vu, déposé par le faux concile d'Éphèse, et Maxime avait été élu et ordonné à sa place. Mais le pape casse et annule les actes du conciliabule d'Éphèse. Donc la puis-

[1] Labb., t. III, p. 1437.

sance de Domnus reste debout et l'élection de Maxime est non avenue. Cependant Maxime siége au concile de Calcédoine et personne ne lui conteste sa dignité. Comment concilier ces choses? Le concile nous l'explique; c'est que Domnus, après sa déposition, renonce volontairement à l'épiscopat et se retire dans le monastère d'où il est sorti; et Maxime, qui s'est adressé au pape, a été confirmé dans ce siége [1]. L'épiscopat de Maxime n'a donc évidemment pour fondement que l'autorité du saint-siége, et c'est bien là ce que dit Anatole au concile : « Nous définissons, dit-il, que rien de ce qui a été fait dans cette assemblée qu'ils appellent concile n'aura de force, excepté ce qui regarde Maxime, évêque de la ville d'Antioche », et pourquoi? « parce que le très-saint archevêque de Rome, en le recevant dans sa communion, a décidé qu'il présiderait à l'Église d'Antioche. » Voilà qui est clair. L'élection de Maxime n'est rien par les décrets du conciliabule d'Éphèse, mais le jugement seul de l'évêque de Rome lui donne toute sa force.

Il résulte donc de l'étude de l'histoire de tous ces premiers temps, aussi loin qu'on voudra remonter, que la validité de l'élection des patriarches dépendait de la confirmation de l'évêque de Rome.

Ce n'est pas sans raison, messieurs, que j'insiste tant sur ce sujet; par le temps qui court cette discussion est d'une importance majeure. On a voulu nous faire à nous, les aînés de l'Église romaine, une Église nationale; aux catholiques espagnols, on veut à présent en faire une; et d'où viennent ces entreprises? de l'ignorance de l'histoire ecclésiastique, de la perversion des idées et des connaissances historiques. Dans notre schisme, il y a eu, oui, il y a eu, et j'ai connu des hommes de bien, et de bonne foi, qui pensaient seulement résister à des usurpations ultramontaines, qui se considéraient comme des confesseurs de la pure et primitive discipline de l'Église. Eh bien ! il faut prévenir le retour et la diffusion de ces excusables mais funestes erreurs; il faut que la génération qui s'élève sache l'histoire, l'histoire non comme on nous l'a faite aux deux derniers siècles en France, mais l'histoire comme elle est. Avec de la vérité, de la vérité historique, dont les romans philosophiques des temps qui viennent de passer ont rendu notre jeunesse si justement avide, nous pourrons prévenir peut-être de nouvelles et sans doute de plus irrémédiables erreurs. Il faut faire disparaître jusqu'aux dernières traces de ces fausses idées, d'après lesquelles on croyait pouvoir instituer les évêques sans la participation du chef de l'Église, sous prétexte, ce qui a été tant de fois répété, avec tant de confiance proclamé, que dans la primitive Église, la confirmation du métropolitain suffisait, et que le pape n'y intervenait en rien. Distinguons, s'il vous plaît : le pape n'instituait pas directement, immédiatement et nominativement tous les évêques, je le sais, je l'avoue; mais qu'il ne les instituât pas principalement, radicalement, potentiellement, je le nie, et je fournis mon explication. L'évêque, relevant du métropolitain, était institué par lui; le métropolitain, relevant du patriarche, était institué par le patriarche; mais l'évêque, par le métropolitain, et le métropolitain, par le patriarche qui était reconnu et établi par le pape, dépendaient du même pouvoir et, par les intermédiaires approuvés de ce même pouvoir, en son nom et par sa seule volonté suprême, recevaient leur institution ou leur confirmation. Le métropolitain, confirmant les évêques, agissait donc comme vicaire. comme autorité intermédiaire et essentiellement révocable du patriarche; et le patriarche, confirmant les métropolitains, n'avait non plus d'autre autorité. Son autorité était communiquée, critiquable et révocable. La main haute et toute-puissante de l'évêque de Rome était toujours étendue sur tous les dignitaires de l'Église, les bénissant et les affermissant sur leurs siéges quand ils avaient été régulièrement installés, mais toujours capable de les frapper, de les exclure de la bergerie s'ils n'étaient pas entrés par la porte. Alors donc comme aujourd'hui la source de l'épiscopat était à Rome. C'est toujours le

[1] Labb., t. IV, p. 682.

tribunal de Rome; tribunal suprême, jugeant en dernier ressort et sans appel, qui a institué et déposé les évêques. Voilà ce que prouve le concile de Calcédoine, où siégeaient cinq cent vingt évêques; voilà ce qui résulte incontestablement d'une foule de monuments. Ces monuments, que moi-même je ne pourrais plus énumérer après les avoir cités tant ils sont nombreux, ne parlent pas autrement que les actes du concile de Calcédoine; et les actes de ce concile, voici ce qu'ils disent: Si Anatole et Maxime siégent au concile, c'est qu'ils ont été confirmés par le saint-siége; si Théodoret est admis, c'est que Léon l'a rétabli dans l'épiscopat; si Dioscore descend de son rang au banc des accusés, c'est que le pape Léon le veut ainsi; si le même Dioscore est déposé, c'est que le pape Léon, par ses légats et par le concile, le dépouille de sa dignité patriarcale et de tout ministère sacerdotal. C'est donc le pape qui juge, c'est lui qui abaisse et qui exalte, qui dépose et qui rétablit: ce qu'il dit est bien dit, et les évêques jugent que Pierre parle par sa bouche; ce qu'il fait est bien fait, et les évêques l'approuvent, le ratifient et y applaudissent; les légats le publient; les évêques le confirment: Pierre et son successeur sont la pierre angulaire, le soutien, la base de la foi et de la discipline. Tout est là: ce qui n'est pas construit sur ce fondement n'a pas d'assise et doit s'écrouler. Arrière donc ces fausses et misérables idées d'émancipation, qui n'ont été imaginées que pour ruiner la foi et enchaîner le sacerdoce; arrière ces schismatiques entreprises d'Églises nationales que les pouvoirs temporels ne veulent fermer à la surveillance romaine que pour en mettre les clefs dans leur poche; arrière enfin toutes ces fausses et mesquines idées, ces déplorables jalousies, ces ridicules susceptibilités, cet esprit d'orgueil et d'indépendance qui se dresse comme un serpent pour piquer au cœur l'Église notre mère. C'est un assez grand malheur en politique que les nations soient parquées comme des troupeaux dont chaque tête est marquée par le maître, dont la valeur et le produit sont supputés; elles eussent respiré plus à l'aise et se seraient mues en plus grande liberté sous la houlette inoffensive des successeurs de Pierre; qu'on n'y ajoute pas du moins l'effroyable malheur de les diviser sur les points où doivent converger toutes les affections, tous les élans, tous les efforts de l'humanité. Dès qu'il s'agit des principes fondamentaux, éternels et catholiques de la justice, de la vérité et du salut, du principe et de la fin de l'homme, toutes les barrières doivent tomber, et la nation c'est l'univers.

QUATORZIÈME LEÇON.

Élection des Évêques.

Après le concile de Calcédoine, les évêques, dans leur lettre synodale, rendirent compte au pape de leur conduite, comme des inférieurs le font envers leur supérieur. Ils le reconnaissent pour l'interprète de saint Pierre, pour leur chef et leur guide; ils demandent la confirmation de leurs actes, et emploient les expressions les plus humbles de respect et de soumission, pour obtenir la confirmation du 28e canon, qui attribuait au patriarche de Constantinople le premier rang après l'évêque de Rome. C'est un sujet que nous traiterons ailleurs d'une manière toute spéciale.

Voilà donc le droit du saint-siége dans la confirmation ou l'institution des évêques, et des patriarches en particulier, mis dans le plus grand jour par l'histoire. Recueillez ici tous vos souvenirs, Messieurs, pour m'épargner une longue et infinissable récapitulation des faits que j'ai précédemment déroulés sous vos regards, et vous vous demanderez avec moi d'où peut venir, dans un sujet aussi élucidé qu'important, la fausse opinion de nos auteurs modernes. Faut-il les accuser de mauvaise foi? faut-il les taxer d'ignorance? Je m'interdirai l'une et l'autre accusation: il me serait trop pénible de supposer des intentions de fraude à tant d'hommes recommandables; il m'est impossible de mettre en doute la prodigieuse érudition de plusieurs. Je suis donc forcé de leur reprocher au moins de l'inattention dans leurs études, de la précipitation dans leurs jugements, une trop lé-

gère appréciation de l'importance d'un sujet aussi grave et si fécond en conséquences pratiques. Ils ont jeté sur l'histoire un coup d'œil trop vague; ils ont laissé flotter leur pensée dans des généralités, au lieu de la définir et de la circonscrire par les faits; ils ont aperçu de loin et négligemment la masse des monuments; ils auraient dû s'en approcher, les compter, les scruter, les comparer, les grouper; ensuite, ils auraient dû méditer sur ces découvertes, comprendre et faire valoir la haute portée des documents qu'ils auraient recueillis. Ils n'en ont pas pris la peine, et de là les lacunes qu'ils ont laissées dans leurs ouvrages. Ils ont fait de cette partie de l'histoire ecclésiastique la description que pourrait faire d'un pays l'homme qui l'aurait traversé voyageant en diligence. Ainsi, ils rapportent quelquefois les lettres pontificales de confirmation, mais sans appeler l'attention du lecteur et sans paraître y attacher eux-mêmes aucune importance. Le devoir d'un historien est grave et difficile, et sa charge est lourde, car d'une seule omission peuvent résulter pour un peuple de funestes opinions, et, telles circonstances données, de déplorables égarements. Nous en avons l'expérience; approfondissons nos études.

Avant de continuer, je vous signalerai rapidement un événement qui ne se lie pas directement au sujet que nous traitons, mais qui doit jeter du jour sur la suite de l'histoire, et qui a trop de gravité pour qu'on le laisse passer inaperçu : c'est l'envahissement de l'Italie par Attila, et la généreuse conduite de Léon dans cette terrible circonstance. Après avoir essuyé une sanglante défaite dans la plaine de Châlons-sur-Marne, le fléau de Dieu entraînait vers l'Italie ses innombrables cohortes, et le cœur gonflé de dépit et de rage, il était impatient d'élever à sa vengeance des monuments de ruines et de cadavres. Les principales villes de la Pannonie venaient de fumer sous ses pas, il couvrait et ravageait les terres de la Lombardie. Saisis de terreur, les peuples abandonnaient leurs habitations et couraient à la débandade se réfugier dans les montagnes, dans les forêts, dans le creux des rochers; l'empereur Valentinien était renfermé dans Ravenne; Aétius, son général, privé de ressources et frappé de stupeur, ne savait plus résister; l'Italie entière, fascinée par les regards du milan, allait être déchirée comme une proie. Léon prit avec lui deux personnages consulaires, et, la crosse à la main, la tiare sur la tête, il alla se présenter au prince barbare, au milieu de son camp; il lui demanda grâce, il adoucit son cœur, il fléchit cette âme de bronze, et, par sa courageuse intervention, Rome et l'Italie furent préservées d'une ruine entière. A ce sujet, un auteur protestant, appréciant les services des papes à leur juste valeur, a dit : « qu'ils sont appelés avec raison les seigneurs et les souverains de Rome, puisque, sans eux, depuis longtemps, Rome n'existerait plus [1]. » Le salut d'un peuple est en effet un plus beau titre à la souveraineté, que la conquête ou le hasard de la naissance.

Au moment où nous étions en pleine exploration du 9e siècle, j'ai fait un brusque temps d'arrêt, et subitement, et sans m'arrêter beaucoup à justifier ma marche, parce que je compte à la fois sur votre indulgence et sur votre confiance, je vous ai rapidement fait remonter plusieurs siècles, et vous ai ramenés à l'étude de la primitive Église. Vous pouvez voir à présent les raisons de ma détermination inopinée. Les Fausses Décrétales avaient soulevé plusieurs questions, des questions nombreuses, et les plus graves dans ce qui touche à la discipline ecclésiastique; tous les auteurs modernes en possession d'une haute réputation de science dans les choses ecclésiastiques nous disaient que les Fausses Décrétales avaient radicalement, profondément et irrémédiablement altéré la discipline primitive de l'Église; je les avais mis en demeure de le prouver; j'avais prouvé qu'ils s'étaient trompés sur les dates; j'avais affirmé que l'auteur avait tout emprunté à l'antiquité, qu'il prenait un faux nom et donnait de faux titres à ses pièces, mais qu'après tout il n'était qu'un compilateur; j'avais même fourni

[1] De Muller, *Voyages des Papes*.

des preuves satisfaisantes de mes assertions, je ne les répéterai pas ; mais je ne pouvais pas m'en contenter, et je devais craindre qu'il ne restât quelques doutes dans vos esprits, lorsque, venant contredire tous les auteurs qu'on s'est habitué à croire sur parole ; j'en appelais aux monuments pour contredire leurs enseignements. Il me fallait une vérification des faits, et je ne pouvais la trouver que dans l'histoire des premiers temps. Ainsi, on attribuait aux Fausses Décrétales l'introduction du droit qu'exercent les papes, 1° de juger directement les évêques ; 2° de recevoir leur appel ; 3° de convoquer les conciles extraordinaires. Pour établir la vérité du droit ancien, j'ai dû remonter aux temps primitifs ; je l'ai fait, et par surabondance de droit, c'est dans l'Orient, qu'on est généralement porté à considérer comme la terre classique de l'indépendance ecclésiastique, que j'ai été marquer une multitude de monuments et les signaler à votre attention. En ce qui touche aux conciles, après avoir donné une explication qui concorde avec la doctrine des Fausses Décrétales, à savoir qu'il ne s'agit pas des conciles annaux ou réguliers quelconques qui se tiennent conformément aux canons, je vous avais dit, comme le dit le faux Isidore, et je vous ai prouvé tout récemment, que les conciles extraordinairement convoqués, soit pour juger de la doctrine ou de la discipline, soit pour quelque cause imprévue et accidentelle, comme la déposition d'un évêque, étaient soumis à l'agrément du souverain pontife, et ne pouvaient se tenir sans sa permission toute spéciale. La réponse de Lucentius devant la plénitude du concile de Calcédoine est un monument solennel et incontestable de l'antiquité et de l'inviolabilité de cet usage. Quant aux conciles généraux, dont, je ne sais dans quel intérêt spirituel, quelques auteurs ont voulu donner le droit de convocation à l'autorité temporelle, il y en a eu quatre jusqu'à l'époque où nous nous sommes arrêtés : le concile de Nicée, convoqué par Constantin d'accord avec le pape Sylvestre, comme s'exprime le 3e concile de Constantinople (act. 18) ; le concile de Constantinople, sous le pape Damase, sur la convocation duquel nous ne savons rien, et dont par conséquent personne ne peut rien induire ; le concile d'Éphèse, convoqué par l'empereur, de concert avec le pape Célestin, pour condamner Nestorius ; enfin, le concile de Calcédoine, demandé, sollicité par le pape Léon, refusé par un empereur, accordé par son successeur et réuni par lui. Ai-je le droit de conclure que les empereurs n'avaient droit de convocation que sur la proposition, ou tout au moins avec le consentement de l'évêque de Rome ?

Voilà des questions essentielles soulevées par la publication des Fausses Décrétales, et qui, pour être élucidées, avaient besoin de l'évocation des hommes qui ont parlé et agi dans les premiers temps de l'Église.

Il est une autre question grave, vaste, immense, fondamentale, qui a montré son influence évidente et directe dans toutes les révolutions religieuses, et dont l'influence trop inaperçue, mais non moins réelle, a jeté son poids dans la balance des intérêts politiques et sociaux, c'est celle de l'élection des évêques, par laquelle, à mon avis, il faut expliquer la décadence du 10e siècle. Cette question, il fallait l'approfondir et la dominer pour la juger consciencieusement ; mais pour la saisir et l'étreindre, n'était-il pas indispensable de la prendre à son origine pour la conduire ensuite jusqu'au temps de son développement naturel et normal ? Nous avions besoin de connaître les élections, de savoir quelle était la part d'intervention du peuple, du clergé, des empereurs, enfin quelle action l'autorité du pape s'était réservée.

De l'examen des faits que nous avons enregistrés, nous avons dû conclure que l'élection des évêques appartient essentiellement et inaliénablement à l'Église, par conséquent à son chef, puisque seul, en son nom, il est en position de la surveiller et de la diriger. Par concession et en souveraine maîtresse, partant, librement et en réservant la révocabilité du droit qu'elle conférait, elle l'a partagée d'abord avec le peuple et le clergé ; plus tard, par prudence, par sagesse et par nécessité, elle a ad-

mis et même demandé l'intervention des empereurs ; mais jamais elle n'a renoncé ni pu renoncer à la haute surveillance qui lui est propre, au contrôle souverain qu'elle doit exercer.

Le peuple a été appelé aux élections pour deux raisons principales : l'Église a voulu montrer qu'elle ne faisait pas acception des personnes, qu'elle ne voyait, ne voulait, ne couronnait que le mérite, et, dans un temps où les fidèles se pressaient et se coudoyaient avec émulation dans la voie de la perfection, elle a dit au peuple qui toujours sera le meilleur juge quand il sera libre de passions intérieures et d'influences étrangères, elle lui a dit : Choisissez vos guides et vos surveillants, c'est-à-dire vos évêques. Il faut le dire, et plaise au ciel que cette expérience ne soit pas perdue pour les siècles à venir, les choix du peuple ont été admirables: presque tous ses choix ont été des canonisations anticipées. Le second motif qui l'a déterminée à faire un appel au peuple chrétien dans l'élection des évêques, c'a été de lui être agréable et d'obtenir sa confiance en lui donnant la sienne. Enfants, disait la mère, hâtez-vous d'arriver devant votre père qui est dans le ciel, choisissez vos guides; vous connaissez mon amour, moi je connais votre droiture et votre zèle; choisissez *ex dignis digniorem ;* faites pour le mieux, je sais que vous ferez bien, je m'en rapporte à vous. Les fidèles se réunissaient, ils priaient; l'un d'eux proposait en toute simplicité un nom, et toutes les voix et toutes les mains s'élevaient pour applaudir, et l'on élevait au siége de la paternité pontificale, non le plus noble, le plus riche, le plus illustre, le plus appuyé du pouvoir, mais celui qu'on croyait le plus saint, le plus savant, le plus ferme, le plus sage, le plus doux. On choisissait des hommes connus et éprouvés, c'est-à-dire qu'on n'allait pas chercher hors de l'enceinte de la ville épiscopale; aucun étranger n'était admis, si ce n'est lorsque le diocèse était si pauvre qu'il était obligé d'aller demander à un autre diocèse l'aumône d'un homme qui lui manquait. Ce cas était fort rare, et jusqu'au delà du 12e siècle, cette coutume, successivement altérée par des exceptions toujours plus nombreuses, a du moins été toujours conservée comme la règle.

Le peuple désignait son élu, mais l'acte constitutif de l'élection consistait dans l'assentiment des évêques voisins. Cet usage fut converti en loi par le quatrième canon du concile de Nicée, qui statue que l'élection se fera par tous les évêques de la province, et sera confirmée par le métropolitain. Il arrive même souvent que des évêques sont exaltés sans la participation du peuple, et qu'on se contente, dans des circonstances difficiles, de la ratification de son silence; mais s'il n'élit pas, il accepte, et jamais on n'impose à une population un évêque qu'elle repousse. Les temps deviennent orageux, l'hérésie intrigue et s'agite, le peuple s'égare et se montre accessible à la séduction des intrigants; alors on ne le consulte pas : une nouvelle église s'établit chez une nation encore idolâtre, on institue un évêque catholique au milieu d'une population qui s'est isolée de l'Église par un schisme; encore dans ce cas-là, on ne consulte pas la multitude, parce qu'on ne peut espérer d'elle un choix satisfaisant. Les évêques pourvoient dans la nécessité et conduisent leur élu dans le siége : telle est l'action de l'épiscopat. Je ne rappelle pas celle du clergé du second ordre, qui intervenait avec le peuple, mais d'une manière principale et en première ligne.

La part des empereurs alla de jour en jour en s'élargissant, et une fois entrés, ils ne voulurent plus se retirer. Du jour où ils devinrent chrétiens, il devint fort difficile de leur fermer la porte des élections; ils se présentaient comme les chefs du peuple, ses représentants naturels; ils alléguaient que dans leur position éminente, ils avaient des vues plus étendues, des intérêts plus généraux, des intérêts de bon ordre et conséquemment plus en rapport avec les intentions de l'Église; qu'ils pouvaient lui rendre des services importants, en déjouant l'intrigue, en appuyant les hommes de mérite, en prenant des mesures d'autorité pour forclore les hérétiques. On fit droit à une requête qui paraissait si raisonnable, et on leur permit

d'intervenir quand l'élection devenait tumultueuse et compromettait l'ordre public. Leur introduction dans les élections a-t-elle en définitive procuré une plus grande somme d'avantages que d'inconvénients? C'est un problème que je ne me charge pas de résoudre; je dirai seulement que je ne penche pas vers l'affirmative. Après avoir rendu des services signalés à l'Église, Constantin fut admis à apporter le poids de l'influence impériale dans la balance électorale; je ne contesterai pas ses bonnes intentions, mais toujours est-il hors de doute qu'en faisant déposer Eustate d'Antioche, il a causé un schisme de quatre-vingts ans. Pour qu'ils devinssent réellement utiles à l'Église, il eût fallu qu'elle pût compter, de leur part, sur une foi orthodoxe, invariable et courageuse, sur des vues droites, sages et nobles, sur l'intelligence de l'alliance intime de la paix de l'Église et de la gloire de l'empire; il eût fallu surtout, mais principalement en Orient, où les souverains trouvaient très commode de se reposer presque exclusivement sur leur premier ministre des soins les plus importants du gouvernement, que les hommes auxquels ils donnaient leur confiance réunissent toutes les qualités et toutes les conditions que je viens d'énumérer. C'était peut-être trop espérer, et de fait, les espérances qu'on avait pu concevoir furent loin de se réaliser : Eutrope a fait déposer saint Chrysostome et l'a persécuté; Chrysaphe a poursuivi Flavien, a soutenu Eutychès, a excité Dioscore, et pourtant, il faut le reconnaître, Théodose-le-Jeune avait de bonnes intentions. Et puis, une fois admis aux élections, les empereurs n'ont plus voulu se retirer; ils avaient quelquefois étouffé l'intrigue, ils ont apporté en échange l'ascendant souvent injuste et tyrannique de leur autorité; enfin, sortant de leur sphère et passant du domaine de la politique dans celui de la théologie, ils se sont mis à dogmatiser, à trancher de but en blanc avec le sabre les questions religieuses les plus ardues et les plus importantes.

Au demeurant, le droit d'intervention des empereurs dans les élections était un droit communiqué, et eux-mêmes, au moins dans les premiers siècles, n'ont jamais élevé de prétentions contraires; jamais dans ces premiers temps ils n'ont essayé de le réclamer comme leur appartenant en propre. Lorsqu'ils choisissaient seuls, leur nomination était sujette au contrôle des évêques et à la ratification du métropolitain. Ainsi, Théodose choisit Nectaire au concile de Constantinople, mais son choix est confirmé par le suffrage des évêques et du peuple; ainsi Arcade appelle saint Chrysostome; mais il soumet son élection à l'approbation du peuple et du clergé de Constantinople. D'une part, je pourrais citer cent autres exemples de l'intervention impériale qui ne se produit que comme simple initiative; d'autre part, je pourrais montrer plus de mille évêques qu'on a conduits au trône pontifical sans l'ombre de participation de la part des souverains. Ni leur présentation, ni leur consentement n'étaient donc nécessaires, et je ne m'imagine pas où ceux de nos auteurs modernes qui leur attribuent ce droit comme inhérent à leur dignité peuvent aller dans l'histoire puiser des preuves et chercher des antécédents. Quant aux considérations sur lesquelles ils s'appuient, après les avoir infirmées par l'inapplication du principe pendant toute la suite des premiers siècles, il me serait facile de les ruiner à la base sans trop m'escrimer. Je ne demande, en effet, pour décider la cause, qu'un peu de simple bon sens éclairé par la foi; mais je veux de la foi, car pour traiter des choses spirituelles, des choses de l'Église, il en faut, sinon l'on n'est pas compétent.

L'évêque, dit-on, occupe un poste trop éminent dans l'Église, et son influence est trop vaste, elle est trop irrésistible; elle tient de trop près à l'ordre public pour qu'on refuse aux souverains le droit, soit de présentation, soit d'approbation. Les intérêts temporels sont quelque chose; mais pour le croyant, les intérêts spirituels et éternels confiés à la garde de l'Église ne leur cèdent pas en importance, et dès lors je vais faire le même raisonnement, un raisonnement même beaucoup plus fondé. Je dirai : les hautes dignités de

l'État, mais surtout celles qui confèrent des fonctions législatives et administratives, ont par leur nature une influence trop directe, et, par l'emploi de la force dont elles disposent, une influence trop puissante sur les masses, sur le peuple tout entier, sur son instruction, sa vie, ses mœurs, sa foi, tout son être spirituel et moral; il leur est trop facile d'abuser de leur pouvoir et de détourner l'homme de sa route, le chrétien de ses craintes et de ses espérances, pour que l'autorité spirituelle, dans le domaine de laquelle toutes ces choses sont renfermées, puisse leur permettre de se mouvoir loin d'elle sans surveillance, sans contrôle, sans répression. Reconnaissez donc la nécessité de l'investiture des premières dignités temporelles par l'autorité spirituelle; reconnaissez son droit d'intervention, je devrais même dire reconnaissez son incontestable suprématie. Mais non, vous chassez le prêtre de la place publique quand vous élisez les magistrats; vous lui dites de rentrer dans l'Église, et vous voulez ensuite, en citant le même motif qu'il nous alléguait, mais moins fort et moins admissible, que le prince pénètre jusque dans le sanctuaire et qu'il marque du doigt le pontife avant qu'il reçoive la consécration. Dites qu'un accord serait utile, qu'une alliance sincère serait désirable entre les deux autorités, à la bonne heure; mais de grâce, si vous êtes chrétien, si vous admettez seulement la liberté religieuse du citoyen, ne soumettez pas l'esprit au corps, la puissance et la richesse à la conscience, le temps à l'éternité, le salut aux pauvretés de la terre, l'Église à l'État; allez, allez, le grand Bellarmin a tout dit en ces deux mots, et jamais vous ne lui répondrez : le ciel doit dominer la terre; et nous demandons seulement qu'il ne lui soit pas asservi. Les flatteurs des gouvernements temporels ont imaginé le mot de théocratie pour frapper de réprobation l'inspiration spirituelle dans les lois et la conduite des États; on eût pu à plus juste titre introduire celui d'*anthropocratie* pour flétrir l'ignorant et sot orgueil qui entraîne la médiocrité humaine à s'insurger contre les lumières et les interprètes de la révélation, à dicter des lois morales à ses semblables et à régenter leur conscience, sans inspiration, sans infaillibilité, sans mission divine et seulement au nom de la force.

Je jetterai enfin un rapide et dernier coup d'œil sur le droit des souverains pontifes dans les élections épiscopales. Au premier aspect de l'antiquité catholique, on dirait qu'ils n'y sont pour rien; leur autorité reste invisible, du moins elle se montre rarement. On voit les évêques choisir les évêques; on voit le métropolitain les confirmer. Tout semble s'arrêter là, et la foule des auteurs qui ont voltigé sur la surface de l'histoire sans la creuser et l'approfondir en ont conclu l'usurpation par les papes du droit de confirmation dans les temps postérieurs. De là tant de cris contre les concordats, tant de plaintes contre les souverains qui avaient ainsi sanctionné par leur reconnaissance une déplorable usurpation de pouvoirs; de là enfin l'opinion si généralement accréditée qu'avec l'institution du métropolitain on pouvait se dispenser de recourir à Rome pour la confirmation. C'est une grave et fatale erreur, mais c'est une erreur grossière. Non, Messieurs, le pape n'était point étranger à l'élection des évêques, même dans les premiers siècles. Sans doute le métropolitain confirmait les élus, mais il n'exerçait cette charge qu'en vertu d'une concession à lui faite en vertu d'une prérogative conférée à son siége, mais non en vertu d'un pouvoir inhérent à sa dignité. Je l'ai dit, et je le répète en sollicitant toute votre attention pour cette preuve qui me paraît sans réplique. Les métropolitains ne tenaient pas ce droit de leur dignité, puisqu'ils ne l'ont pas toujours exercé; ils ne le tenaient pas des conciles généraux, puisqu'il les a tous précédés. Quel autre pouvoir général dans l'Église, autre que celui du pape, reste-t-il, d'où ait pu émaner ce droit évidemment communiqué? Du reste, il y avait ordre, autorité, unité, soumission de la base à la sommité de l'échelle hiérarchique : le métropolitain confirmait les évêques, mais lui-même recevait la confirmation du

patriarche ou du primat, et ceux-ci ne la pouvaient obtenir que du pape. Ainsi tout découlait de la même source, et cette source jaillissait du trône pontifical. Ce fait général résulte de la masse des faits particuliers que j'ai étalés sous vos yeux; il sera ultérieurement confirmé par de nouveaux et nombreux exemples.

Après ce résumé que j'ai cru nécessaire pour rallier vos idées et les fixer définitivement avant d'entamer les graves questions que j'ai à traiter, je vous annonce que je m'arrête dans mon étude de l'élection des évêques aux premiers siècles, et que je rentre dans l'exploration du 9e siècle; mais j'y rentre uniquement pour y prendre un sujet d'étude, et le sujet étant bien déterminé, nous l'emporterons avec nous et nous retournerons aux premiers siècles, toujours à ces siècles qu'on voudrait nous faire croire si différents des nôtres par les principes de la discipline. C'est là que nous irons, par une simple mais perpétuelle constatation des faits, vérifier les doctrines hiérarchiques que nous trouvons établies et qu'on nous représente comme nouvelles. Nous rencontrons au 9e siècle le schisme de Photius, patriarche de Constantinople. Tel sera le premier objet de nos études et de nos recherches. Mais, pour bien comprendre ce fait qui n'a amené rien moins qu'une révolution religieuse, la séparation violente de tout l'Orient, et qui se ramifie en une multitude de circonstances dont chacune mériterait une histoire, nous aurons besoin d'examiner comme préliminaire indispensable la nature et l'étendue du pouvoir des patriarches d'Orient, de découvrir leur origine, la source de leur autorité, la fréquence, l'importance et le caractère de leurs rapports avec le saint-siége. Nous trouverons dans ces questions toute l'organisation de l'Église.

REVUE.

DE L'HUMANITÉ, DE SON PRINCIPE ET DE SON AVENIR,

PAR PIERRE LEROUX [1].

PREMIER ARTICLE.

Il est des époques qui semblent plus particulièrement destinées au travail de la pensée humaine, comme il en est d'autres qui engendrent surtout l'action. Très rarement ces deux phases de la vie vont ensemble : il faut du calme pour la conception et la méditation des vérités fondamentales. Les temps de tourmente révolutionnaire ne produisent guère ni de grandes vues sur l'histoire générale, ni de profonds systèmes philosophiques. Emporté qu'il est par le torrent rapide des événements, l'homme jette en passant sur le papier des souvenirs fugitifs pour les retrouver plus tard, ou bien il tourne à la hâte son regard vers le ciel afin d'implorer son assistance, et pour s'assurer (qu'on me passe le mot) que Dieu est toujours là. Mais vienne le repos, vienne la vie privée, alors l'un compte les blessures reçues dans la mêlée, l'autre rentre en lui-même comme étonné de se retrouver intact, puis, continuant son exa-

[1] 2 vol. in-8°.

men, il remonte de l'homme actuel à son origine, à Dieu ; il revient au présent, court vers l'avenir, approfondit les rapports des êtres entre eux ;... la philosophie reparaît sur la terre.

Le siècle dans lequel nous vivons appartient évidemment à l'époque de la spéculation philosophique, soit que nous portions nos regards sur la France, l'Allemagne, ou l'Angleterre. Que de systèmes éclos depuis vingt ans ! Combien d'hypothèses ingénieusement étayées et habilement renversées ! Chacune pourtant prétendait régir l'humanité, et si l'on en excepte quelques fervents disciples, l'humanité s'est occupée bien peu de ces plans laborieusement conçus pour son bonheur ! « *Posteri, posteri, res vestra agitur !* » s'écrie douloureusement M. Leroux, et il continue en ces termes : « J'ai toujours été frappé de cette inscription qu'un voyageur dit avoir rencontrée en montant au Vésuve. C'était sur le bord de la lave, à la limite d'une ancienne inondation du volcan ; on avait relevé une colonne pour y écrire ces mots solennels. Ensuite la lave avait coulé de nouveau, et englouti plus loin les fleurs et les campagnes. A quoi avait donc servi l'inscription ? Je me la rappelle en écrivant ce mot *bonheur*. Le bonheur est l'affaire de tout ce qui respire. Les philosophes ont souvent disserté sur ce sujet; ils ont souvent averti la postérité; mais la lave a toujours coulé et toujours englouti les générations humaines. »

On pourrait conclure de là que la philosophie est inutile, puisque son résultat est nul ; mais la conséquence ne serait pas juste, et pour dire toute notre pensée, les prémisses ne le sont pas entièrement. Si le bonheur absolu est impossible ici-bas, le bonheur relatif ne l'est pas, et c'est quelque chose d'y avoir contribué. Aussi ne nous plaindrons-nous pas de ce que M. Pierre Leroux a fait un ouvrage philosophique, mais nous nous plaindrons de ce que cet ouvrage repose sur des bases fausses ; nous nous plaindrons d'un mélange monstrueux de fatalisme et de liberté, de panthéisme et de métempsychose, de religion et de matérialisme. J'ai étudié son livre très-sérieusement, et j'y ai trouvé un étrange oubli de la logique la plus ordinaire ; les contradictions les plus bizarres sous un langage qui ne manque néanmoins ni d'élégance ni de précision. Trop souvent aussi, comme l'idée est confuse, le langage est diffus, inexact, incorrect même. Point d'unité dans le plan général. L'introduction traite *du bonheur;* elle a déjà paru dans une encyclopédie, et l'auteur y posait *à son insu* (*sic*) les prémisses de son ouvrage actuel. De là vous passez à ce titre : *La solidarité seule est organisable*, et vous êtes étonné d'apprendre que *solidarité* ne veut point dire responsabilité mutuelle, mais *la communion de l'homme avec son semblable, l'identification du moi et du non-moi*. Si je suivais l'exemple de confusion qui m'est donné dans le livre de l'*Humanité*, je ne pourrais même l'analyser; je me tracerai donc un ordre dans mes observations consciencieuses : les unes porteront sur la théorie philosophique de notre auteur, les autres sur les données historiques qu'il invoque en faveur de son système.

Lorsqu'on veut étudier l'humanité dans sa nature et sa destinée, soit individuellement, soit comme agrégation de personnalités, il n'y a que deux manières possibles de procéder : ou bien analyser physiologiquement et psychologiquement l'homme comme être mitoyen entre les deux mondes de l'intelligence et de la matière, ce qui donnera l'histoire de l'homme-genre ; ou bien approfondir les caractères de l'humanité dans sa marche à travers les siècles, et alors il en sortira une histoire philosophique du genre humain ou la philosophie de l'histoire. Dans ces deux sortes d'analyse, il faudra bien rattacher l'homme-personne [1] et l'homme-humanité à quelque chose de supérieur, le *relier* à un antécédent, à moins de tomber dans l'absurde. De

[1] Je dis l'homme *personne*, car l'individualité ne constitue pas la personnalité ; celle-ci ne s'aperçoit que par la conscience. L'enfant a long temps le sentiment de son individualité avant d'avoir la conscience de sa personnalité. Il parle de son individualité à la *troisième personne;* le *je* et le *moi* arrivent avec le sentiment moral ; c'est pourquoi le mot

plus, si momentanément on fait abstraction des rapports de l'homme avec ses semblables, ce sera uniquement pour la commodité du discours et du raisonnement : nos facultés bornées nous forcent de diviser, de séparer, pour pouvoir saisir même la vue de l'ensemble. Néanmoins, dans toute philosophie solide, on ne saurait éloigner longtemps l'homme de l'homme ou de la société, pas plus que l'âme du corps, pas plus qu'une nation de son existence antérieure, sous peine de détruire l'unité et la plénitude de l'être humain.

M. Leroux serait ici de mon avis, son ouvrage le prouve ; il semblerait même que ces idées en soient la base. Il se récrie avec raison contre ces systèmes qui, isolant l'homme des hommes, le mettent en contradiction avec l'essence même de sa nature. Voilà ce qui ressort du passage suivant, mais (chose bizarre) le contraire en ressort également, le *oui* et le *non* s'y unissent d'une façon incompréhensible.

« L'âme se dit :

« Voilà le passé : je le comprends ; « mais ce passé, ce n'est pas moi. Le « présent non plus, ce n'est pas moi. « Je m'explique à merveille pourquoi ce « présent ne me séduit pas, ne m'agrée « pas. Mais l'avenir sera-ce donc moi ? « Serai-je sur la terre quand la justice « et l'égalité règneront parmi les hom« mes ? Et puisque je n'ai à ma disposi« tion ni le passé, ni le présent, ni l'a« venir, où dois-je me réfugier et à quoi « puis-je me rattacher ?

« Que suis-je ? où suis-je ? où vais-je ? « et d'où suis-je venue ?

« Ainsi, l'âme s'interroge, ou inter« roge ceux qui lui expliquent si bien « le passé et le présent de l'humanité, « dans le but de lui faire pressentir l'a« venir. Quel rapport, répète-t-elle sans « cesse, entre moi et cet avenir, entre « l'humanité et moi ?

« Il nous faut donc de toute nécessité « quitter le pur domaine de la politique « et de l'histoire, pour chercher ail« leurs, dans la philosophie, ce point « solide qui nous est nécessaire.

« Dieu est toujours notre base, la « base où tous les êtres viennent pren« dre leur point d'appui ; il est l'arc« boutant où toutes les forces viennent « s'étayer pour soulever les obstacles « qu'elles ont à vaincre.

« Dieu lui-même, c'est-à-dire, en « d'autres termes, une certaine intui« tion de l'essence même de la vie [1], « peut donc seul nous donner ce point « d'appui que l'âme cherche pour sa« voir si elle doit s'attacher *aux destins « futurs de l'humanité, ou s'en distraire « et s'en séparer*.

« Hors de la religion, en un mot, « nous ne saurions trouver ce point so« lide qui nous est nécessaire, et sans « lequel la force, que nous sentons en « nous, n'est pas une force utilisable.

« Ce point solide, je le répète, ne « doit être cherché que dans la reli« gion.....

« Ce n'est rien de *fini* qui peut nous le « donner, pas plus que rien de *fini* ne « pouvait donner à Archimède son point « fixe, où il voulait poser son levier « pour faire agir sa force. Ce qui peut « nous le donner, c'est l'Être infini ma« nifesté dans nos consciences et dans « son éternelle révélation.

« Il s'agit de voir s'il n'y a pas quel« que point fixe, *en Dieu et en nous*, « sur lequel nous puissions nous ap« puyer pour le perfectionnement de « nous-mêmes, de l'humanité, et du « monde [2]. »

Voilà donc le début, le point de départ : 1° l'âme repousse le passé, l'abjure ; 2° l'âme rejette le présent et ignore son origine, comme sa fin ; 3° Dieu seul ou la religion est la base de notre être.

A son tour, mon âme à moi se dit :

Ceux qui m'expliquent si bien le passé, qui me le font comprendre, ont

individu peut s'appliquer à une plante, à un animal, tandis qu'on ne saurait employer le mot *personne* que pour indiquer un être jouissant de la plénitude du *moi*, ou sur le point d'en jouir.

[1] Je demande comment Dieu peut être *l'intuition de l'essence de la vie ? L'intuition* est un regard interne du *sujet* humain contemplant un *objet* qui provoque ce regard. C'est le réacte vers un acte qui ne dépend même pas du *sujet*, ou plutôt le produit de ce réacte. Si cette *intuition* est Dieu, je *suis Dieu !* C'est en effet la pensée de l'auteur.

[2] *Préface*, XVI à XVIII.

aussi une âme. Quelle en est la nature, l'essence? d'où vient qu'elle ne répudie pas tout rapport avec ce passé que je repousse? Puis, ce passé quel est-il? celui de nos parents immédiats, ou celui des siècles antérieurs? Et encore : si, par un effort dont je me sens capable, je me fais à la fois sujet-objet, si je sonde mon être depuis le moment où la conscience du *moi* s'est éveillée, qu'y trouvé-je? D'abord loin, bien loin dans la première aube de ma pensée naissante j'aperçois une idée qui m'apparait revêtue d'un vêtement chaud et lumineux, la parole maternelle; elle féconde un germe d'amour latent en moi, germe d'où sort bientôt la perception nette et claire d'une *mère*. Une autre pensée se développe ensuite et porte un fruit qui prend nom de *père*, et j'acquiers presque par intuition, une aperception distincte, une évidence intime que moi, âme, je suis fécondée continuellement par une force protectrice et couvée par l'amour. Ces deux idées primitives s'identifiant avec mes sentiments, et se fortifiant avec la conscience croissante de ma personnalité, m'aident plus tard à dégager l'idée de *Dieu*, quand la même parole maternelle en prononce pour la première fois le nom, et le fait rayonner comme un vif jet de lumière sur le miroir psychique de mon être interne. Or, Dieu, c'est le passé; père, c'est le passé; mère, c'est le passé : toutes les idées exprimées sous ces appellations sont le passé, comment les répudier? Et quand je croirais le pouvoir faire, serais-je sûr d'y réussir? Bien mieux : le passé, c'est le monde dans l'espace, c'est l'humanité, c'est l'homme, c'est moi, en ce que j'ai d'universel, de typique.

Même résultat pour le présent. *Il ne me séduit ni me m'agrée*, soit : est-ce totalement, est-ce partiellement? Dans le premier cas, je renoncerais à *toute* l'humanité, n'en exceptant que moi-même. Mais alors, selon vous-même, je serais un être sans nom, sans lien avec le passé ni l'avenir. L'avenir? qu'est-ce que l'avenir? Le présent n'est pas moi; le passé non plus, comment me rallier à l'inconnu, à ce qui *n'est pas*. Si c'est partiellement que le présent ne me séduit pas, nous retombons dans les éventualités ordinaires, savoir, qu'il y a du bien et du mal mélangés, et qu'il nous faut combattre le mal par tous les moyens légitimes.

Mais, répondez-vous : *Dieu seul est notre base, lui seul peut nous donner un point d'appui pour savoir si je dois m'attacher aux destins futurs de l'humanité, ou m'en distraire*. Comment ai-je conçu l'idée de Dieu? réplique mon âme. Est-ce par une aperception spontanée? Mais il n'y a point d'idée universelle spontanée : à toute science, ou philosophique, ou physique, ou exacte, il faut une *donnée*, qui ne se démontre point, sous peine de tourner dans un cercle vicieux perpétuel. N'en est-il pas ainsi de l'idée de l'Être infini? *Il se manifeste à nous dans nos consciences et dans une révélation éternelle*. Dites-moi donc le jour, l'heure, la minute où il s'est révélé à vous? Car, pour se manifester éternellement, il faut que Dieu se manifeste aussi à chaque individu; ou votre assertion est un non-sens, ou bien enfin vous retombez dans ce passé que vous voulez répudier. J'admets pourtant ce Dieu; qu'y gagné-je? Me donnera-t-il un point d'appui pour m'élever vers lui, le connaître, l'aimer? Non, ce sera pour *m'attacher aux destins futurs de l'humanité, ou m'en distraire*. Quoi! ne suis-je pas une partie de l'homme? Je puis donc me séparer de l'humanité. Qu'est-ce que l'humanité? Le *non-moi*, répondez-vous encore, c'est nous-même ou le semblable, c'est-à-dire l'humanité. Chaque homme est pour Dieu l'humanité[1]. Ainsi, en dernier analyse, le point d'appui que me fournira Dieu sera peut-être pour me séparer de moi-même et de mes propres destinées futures!

Ainsi commence l'ouvrage de M. Leroux : à peine avons-nous ouvert ce livre et déjà tout est mis en question : nous en sommes à la préface seulement, et déjà nous avons peine à concevoir qu'un esprit grave, réfléchi, consciencieux se perde en de pareilles aberrations. N'y a-t-il point là une haute et triste leçon?

[1] Tom. I, p. 262 et 264.

Ici nous pourrions demander à l'auteur quel est ce levier, cette force qui doit remuer le monde, et il nous répondrait que c'est *la communion du genre humain, ou, en d'autres termes, la solidarité mutuelle des hommes*, ou bien encore, l'*idée du progrès* [1]. Mais plus tard nous serons naturellement ramenés à cette question.

Quand on a soulevé celle de l'humanité, la première demande qu'on se fait est nécessairement celle-ci : Qu'est-ce que l'homme ? Notre auteur n'a pas manqué de se l'adresser, et d'y répondre dans le chapitre intitulé : *De la Nature de l'homme*. « L'homme est de sa nature et « par essence, sensation-sentiment-con« naissance indivisiblement unis. Voilà « la définition psychologique de l'hom« me. Sa vie consiste donc à exercer et « à employer ces trois faces de sa na« ture, et sa vie normale consiste à ne « les séparer jamais dans aucun de ses « actes. Par ces trois faces de sa nature, « l'homme est en rapport avec les autres « hommes et avec le monde. Les autres « hommes et le monde, voilà ce qui, s'u« nissant à lui, le détermine et le révèle, « ou le fait se révéler ; voilà sa vie objec« tive, sans laquelle sa vie subjective « reste latente et sans manifestation [2]. »

Il est peu de lecteurs familiarisés avec les premières notions de la psychologie, ou même avec le lengage philosophique, qui n'aient saisi d'un coup d'œil la fausseté de cette prétendue définition de l'homme. La sensibilité, chacun le sait, est un caractère général de notre être humain, et même, à différents degrés, de la plupart des êtres créés. Mais dans l'homme, la sensibilité peut s'exercer de trois manières : ou par la sensation, ou par la raison et l'intelligence, ou par l'âme pure. Ces trois façons de sentir sont unes dans leur ensemble, dans leur résultat, qui est la connaissance ; toutefois la connaissance est diverse dans ses modes. Lorsqu'un objet extérieur frappe un de nos sens, celui-ci subit une impression que l'on nomme *sensation*, et qui est inhérente à la vie même de l'homme animal. Souvent l'homme n'est point le maître d'appeler ni de repousser cette sensation, l'organe du sens impressionné est un instrument passif, et remplit toute sa fonction en transmettant l'impression en *sensorium commune*. Cette sensation conçue et réfléchie en images, ou en objets extérieurs, est perçue par l'âme, au moyen d'un lien mystérieux à nous inconnu, et celle-ci acquiert ainsi la *connaissance* et des images et des objets physiques. L'organe a *dû* recevoir la sensation, si l'âme n'y a pas veillé. Mais pourtant, tous les jours, nous paralysons les effets désagréables résultant de nos sensations, quand une connaissance antérieurement acquise nous porte à le faire. Les organes peuvent donc servir l'âme et lui obéir dans les limites imposées à la liberté elle-même par la Divinité ; il paraît aussi absurde de nier cet assujétissement des organes, que de nier le mouvement du corps, parce qu'il y a des paralytiques. Du reste, la connaissance acquise par les sensations porte avec elle un cachet d'infériorité relativement aux deux autres genres de sensibilité, mais toujours l'âme réagit vers l'objet perçu, dont l'existence réelle est ainsi démontrée.

La sensibilité rationnelle nous met en communication avec des êtres intelligents comme nous ; dès qu'ils se manifestent par la parole, nous sentons d'une manière plus noble l'existence de ceux qui nous sont semblables : c'est une sorte d'attraction des intelligences qui se perçoivent et se conçoivent; mais cette sensibilité rationnelle présuppose la sensation, à cause de notre nature mitoyenne, *qui n'est ni ange ni bête*, comme dit Pascal. En un mot, ici-bas les âmes ne peuvent se pénétrer d'une façon immédiate. Toutefois, le résultat est encore la *connaissance* provenant du *sentiment*.

Enfin nous *sentons* d'une manière purement psychique, et évidemment cette troisième sorte de sensibilité sera la plus élevée. Lorsque l'âme se trouve en communication avec l'Infini, avec Dieu, soit par l'aspiration de la lumière divine dans la prière, soit par la perception de cette même lumière, comme il arrive au génie, l'âme la boit avide-

[1] *Préface*, XIX-XXI.
[2] T. I, liv. II, p. 137.

ment, à longs traits et pour ainsi dire *à priori*: dans ce cas, la raison, la sensation semblent momentanément suspendues; l'*intuition* interne témoigne seule d'une existence élevée à sa plus haute puissance. Dans cet état extraordinaire, on a vu des hommes paraître insensibles à tous les tourments, et lasser leurs bourreaux. On a vu aussi d'autres hommes tellement absorbés par l'intuition intellectuelle de la vérité supérieure, qu'ils oubliaient les exigences du corps, jusqu'à ce qu'ils fussent redescendus de la montagne avec un don de plus pour l'humanité : dans les deux cas, il y a, de toute évidence, une aperception purement psychique, dont le dernier terme est une *connaissance* plus approfondie de l'être.

Ce sont bien là les trois manières de sentir de l'homme, et il est impossible d'en imaginer d'autres. Dans les trois cas, nous voyons qu'il y a un mouvement d'acte et de réacte, un foyer et une circonférence, dont la conséquence rigoureuse est, ou une nouvelle manifestation d'êtres relatifs et extérieurs, ou bien une progression de notre être psychique. Et maintenant, comment recevrons-nous cette définition de l'homme : *sensation-sentiment-connaissance*. Dans les deux premiers termes, nous voyons deux formes diverses de la sensibilité, qui ne constituent pas l'homme dans son entier. Là-dessus, M. Leroux et moi, nous demeurons d'accord. Mais la *connaissance* n'est point une partie constituante de notre être, n'est point son essence virtuelle; à ce compte, l'ignorant serait moins homme, dans sa nature, que le savant, et au nom de la dignité humaine, je m'inscris en faux contre une pareille assertion. La connaissance, c'est la route parcourue, c'est le voyageur parvenu au bout de sa course, c'est le résultat de la perception, de la comparaison, puis du jugement. Toutes nos facultés physiques, intellectuelles et morales sont disposées de manière à nous faire connaître le vrai, le beau, le bon; mais il dépend de nous de les exercer. Nous connaissons par les opérations de notre être; nous ne pouvons vivre psychiquement sans connaître, comme notre corps ne saurait se passer de nourriture animale; mais celle-ci ne devient une partie de nous-même qu'après l'intus-susception et par assimilation. Supposez, pour employer une image peu philosophique, supposez une locomotive à vapeur pourvue de son appareil intérieur. Le puissant moteur est tour à tour foulé et refoulé par les pistons, tout est prêt pour le départ, encore un moment et vous devancerez l'espace, pourvu que le signal soit donné par le mécanicien. Mais après tout, si le signal n'est point donné, si on reste en place, la machine sera-t-elle moins parfaite, ses parties constitutives cesseront-elles d'être? Que manquera-t-il donc? L'exercice, le mouvement. J'admets qu'il est nécessaire, j'admets que les engrenages se rouilleront, si on refuse ce mouvement; mais encore une fois, la route parcourue n'est point la locomotive, c'est la manifestation de sa puissance, la preuve irrécusable de sa vie mécanique. L'homme n'est donc point la connaissance, il est fait pour *connaître*, c'est un des buts de sa vie; c'est la destination de l'être intelligent, une manifestation de l'être psychique, ce n'est pas l'être.

On voit combien M. Leroux s'est écarté des notions vraiment philosophiques lorsqu'il a défini l'homme : *sensation-sentiment-connaissance*. Du reste, il ne s'arrête pas là; il en a plusieurs autres définitions au besoin, ce qui seul suffirait pour prouver la confusion de ses idées sur ce sujet. Ainsi je trouve tour à tour : l'*homme est esprit-corps*, définition qui pèche à la fois contre la langue et la raison; l'*homme est un animal politique;* l'*homme est perfectible,* et là l'on s'appuie sur ces mots de Leibnitz : *Videtur homo ad perfectionem venire posse*. Enfin, l'*homme est un animal transformé par la raison.*

Que l'on est en vérité bien venu à donner à l'illustre Bonald l'épithète de *fanfaron* pour avoir défini l'homme : une *intelligence servie par des organes!* Qu'est-ce donc, de grâce, que votre logomachie, si creuse, si fausse auprès de ces paroles simples et claires. Que l'on substitue le mot *âme* à celui d'*intelligence*, et l'esprit est satisfait. Que dit de plus la définition de Bossuet : *substance*

intelligente née pour vivre dans un corps et lui être intimement unie. Et il ajoute : « l'âme et le corps ne font ensemble qu'un tout naturel. » Bossuet met-il le corps à l'égal de l'âme, ou M. de Bonald prétend-il que l'âme et le corps ne sont pas un *tout* naturel? Après avoir supposé pour le spéculatif, dit-il, l'existence *simultanée, mais distincte, des deux substances dont l'être humain est composé, l'âme et le corps,* l'esprit et la matière, et même le rapport qui les unit, cette définition indique à la philosophie pratique ou à la morale les fonctions respectives de ces deux substances et même la nature du lien qui les assemble[1]. Cette explication est peu obscure, ce me semble, ou prétendrait-on nier que les organes soient soumis virtuellement à l'âme? Quand votre main traçait ce mot de *fanfaron* si peu philosophique, obéissait-elle, oui ou non, à l'intelligence qui la guidait? Évidemment vous ne sauriez le nier ; vous ne sauriez, *sans détruire la moralité de* votre *être et renoncer en quelque sorte à* votre *propre nature, souffrir que les sens et leurs organes, comme une populace mutinée, usurpent le pouvoir qui apppartient de droit à l'intelligence*[2].

La question de l'homme et de sa nature conduit naturellement à celle-ci : Qu'est-ce que le mal? quelle en est l'origine? Le Christianisme le définit : la violation d'une loi divine ou de l'ordre, c'est tout un. Quant à l'origine du mal, il est inutile de la rappeler. Voici l'explication de M. Leroux. Si nous ne pouvons approuver ses principes, nous aimons à reconnaître que souvent son langage s'anime sous une véritable inspiration : un talent réel se révèle dans ces lignes pleines de poésie et de grandeur.

« Le monde que nous habitons n'est formé que de ruines, et nous ne pouvons y faire un pas sans détruire. Que nous le prenions ce monde dans le temps ou dans l'espace, sous ses deux dimensions c'est un réseau de mal, de destruction et de carnage, si bien tissé, et si plein, que cela ressemble à un tableau de Salvator, où tout tue et est tué en même temps, où hommes, chevaux, et jusqu'à un oiseau qui passe sur le champ de bataille, tout est frappé, tout meurt sous un ciel pâle, dans un affreux ravin, tandis que le soleil s'éteint tristement à l'horizon. Admirable tableau, sublime expression de la mélancolie, que le mal moral et le mal physique répandus dans le monde peuvent jeter dans notre âme[1]. »

Le bonheur absolu est donc impossible ici-bas. Reste la question du mal, et notre écrivain conclut du premier fait que le *mal est nécessaire.*

« Si le bonheur n'existe pas, le commencement de toute sagesse est de ne pas croire au bonheur.

« Un second pas dans la sagesse, ce serait, ce me semble, de faire ce sacrifice avec courage et résolution. Et c'est à quoi la réflexion nous conduit; car il est facile de se convaincre que le mal est nécessaire, et que dans l'état actuel de nos manifestations, le mal est la condition même de notre personnalité et de notre existence....

« Donc le fait même de la vie, tel qu'il nous est donné à nous hommes de la sentir, entraîne l'existence du mal. Refuser le mal, c'est refuser l'existence. Vouloir vivre, c'est accepter le mal. Vous imaginez le bonheur absolu possible ; c'est le néant que vous désirez.

« O homme! s'il est vrai que tu aies commencé par le bonheur, comme le dit un mythe célèbre, tu n'étais encore qu'un appendice de ton Créateur; tu vivais encore dans son sein. Tu pouvais être en effet dans l'innocence, comme le dit ce mythe; mais cette innocence n'était même pas sentie de toi. Non, tu n'existais pas.

« Si ce mythe dit vrai, nous ne serions pas même *déchus,* comme on le prétend; car nous aurions échangé le bonheur pour l'activité, pour la personnalité, pour le mérite, pour la vertu, c'est-à-dire pour la véritable vie[2]. »

Le mal est nécessaire, fatalement nécessaire; faire le mal, c'est vivre. Et

[1] *Recherches philosoph.*, t. I.
[2] Ib., ibid.

[1] *De l'Humanité, introd.*, p. 17.
[2] Ib., ibid., p. 20.

remarquez-le bien, le mal moral, c'est la vie, comme le mal physique c'est encore la vie, *relativement au monde extérieur, comme relativement à notre monde intérieur; c'est-à-dire à nos idées et à nos passions*[1]. Je conçois en effet qu'avec un pareil abus du sens commun et du langage, on arrive à de pareilles conclusions et à nier la chute primitive. Si le mal est *fatalement* nécessaire, qu'est-il donc lui-même, de grâce? Quel sens a le mot *mal?* Qu'une pomme arrachée de l'arbre qui la portait, suive une loi générale et se précipite vers la terre, appellerai-je cela un mal? Qu'un homme fatalement poussé à saisir le bien de son voisin, l'égorge pour s'en emparer, est-ce un mal? Car s'il obéit à une loi de sa nature, en quoi serait-il répréhensible? D'un autre côté, s'il ne peut résister à ce penchant, où est la liberté? Que signifiera aussi ce mot? Que signifieront ceux de vertu, de sagesse, de moralité? Ou encore : le mal, ne serait-ce que le changement? Eh! oui, vous avez confondu d'une façon tout-à-fait grossière deux idées si distinctes. « Relativement au monde extérieur, sa muabilité est nécessaire pour nous faire sentir notre existence; et relativement à notre monde intérieur, c'est-à-dire à nos idées et à nos passions, leur muabilité (il fallait dire *mutabilité*) est également nécessaire pour créer notre liberté et notre personnalité[2]. » C'est à peine si l'on peut croire à un pareil oubli de toute logique! Pour ne parler que de l'homme, les deux parties de son être sont donc essentiellement opposées et non juxtaposées! Est-il impossible de concevoir un état où ces deux parties, l'esprit et la matière, soient tellement coordonnées qu'elles fonctionnent dans une admirable harmonie, passent successivement à une série d'actes et de réactes vers l'auteur de leur nature réciproque, et accomplissent ainsi la loi fondamentale de l'activité? Je vais même plus loin. Est-il ou n'est-il pas vrai que votre âme pressent et conçoit un état où cette harmonie existe; qu'elle y aspire de toutes ses forces, lorsque vous la laissez agir; qu'elle s'indigne fortement contre tout ce qui s'oppose à cette aspiration? Si vous le niez, niez donc le mouvement; car ceci est l'âme agissant. En outre, si le mouvement ou l'acte est le mal, Dieu serait le *mal.* Oui, Dieu serait le mal, car Dieu est l'activité, le mouvement, l'amour, la vie ou l'être aspirant sans cesse à lui, de son souffle puissant, toutes les existences créées, pour *expirer* en elles cette portion d'être dont elles ont besoin afin de concourir à la beauté et à la splendeur de tout ce qui se meut dans le monde moral, intellectuel et physique.

M. Leroux rejetterait probablement tout appel à un monde supérieur, comme nous le verrons; du moins, ne pourrait-il le faire à l'égard du monde physique. Voici donc une nouvelle question que je lui pose. La science moderne, en plongeant dans les entrailles du globe, y a découvert avec étonnement des débris organiques que l'on est habitué à rencontrer aujourd'hui seulement dans les régions tropicales. Ainsi, le monde extérieur a pu et dû exister avec d'autres conditions; il a obéi à des lois différentes d'atmosphérité, et par conséquent de gravité. Des troncs de palmiers, ou d'autres arbres monocotylédons, ont été trouvés à Montmartre; on a rencontré des feuilles du même arbre dans les plâtrières d'Aix et dans la molasse des environs de Lausanne. Les curieuses observations de M. Adolphe Brongniart sur les végétaux fossiles ont conduit à établir qu'à l'époque où des cryptogames gigantesques couvraient la surface terrestre, et quand la température océanique était très-élevée, l'air devait nécessairement être plus chaud qu'il n'est aujourd'hui en aucun lieu de la terre. Ainsi, que de bouleversements, que d'immenses remaniements de la création matérielle ont dû avoir lieu avant qu'elle n'arrivât à l'état où elle se présenta pour la pre-

[1] *De l'Humanité*, *introd.*, p. 20.

[2] Ibid. Leibnitz mettait plus de clarté dans ses définitions; il distinguait un mal métaphysique, ou la limitation nécessaire des êtres créés; le mal physique, ou la souffrance; le mal moral, qui a sa raison dans la liberté des esprits. Au fond, ce n'était rien expliquer.

mière fois aux regards éblouis de l'homme! Appeler cela *mal*, ce serait abuser du bon sens de nos lecteurs, et pourtant je le devrais dans le système de M. Leroux. Mais s'il admet ces faits, pourquoi n'en admettrait-il pas d'analogues dans l'ordre psychique? Et comme, dans cet ordre, on est nécessairement conduit à supposer la liberté dès qu'il s'agit d'*intelligence*, sous peine de nier l'intelligence; comme on est conduit *nécessairement* à supposer aussi une *épreuve* de cette liberté, il faudra bien reconnaître que le *mal* ou l'abus de la liberté est autre chose que le *changement*, de quelque façon qu'on veuille l'envisager.

L'auteur de l'*Humanité* se voit condamné à tourner sans cesse dans un cercle vicieux, et on le conçoit facilement. Dans son premier chapitre intitulé *De la Nature de l'homme*, il revient sur la question du bien et du mal, et il en fait les plus singulières applications. Ainsi l'homme ne peut se mettre en rapport avec ses semblables que de deux façons : par la paix, ou par la guerre. La première, c'est la communion de l'homme avec l'homme; la seconde, c'est le désir de se l'asservir. Reste toujours cette question : Comment le mal est-il né? ou plutôt qu'est-ce que le mal? d'où vient la guerre? Dans la famille, dans la propriété, dans la cité, la même terrible dualité se représente toujours, et toujours avec un caractère de fatalité. Le troisième livre en entier est consacré *au mal et à son remède*; ici donc, je puis espérer une solution de la question que je fais depuis si longtemps : *Qu'est-ce que le mal?* «L'homme, répond M. Leroux, peut vivre uniquement dans trois sphères sans lesquelles il ne peut être : 1° dans la famille; 2° dans la société, ou la cité, ou la patrie; 3° dans la propriété[1]. Or, l'homme, jusqu'à présent, a été esclave simultanément de ces trois choses, et suivant les époques, il a successivement été asservi d'une manière prédominante soit à la famille, soit à la nation, soit à la propriété; il n'a pas encore été *véritablement homme*. Il deviendra homme sans cesser pour cela d'avoir une famille, une nation, une propriété. » Le programme de l'avenir est donc, que ces trois choses soient organisées de manière à progresser de concert sans être opprimées. Cela étant, disons sans détour que le *passé est le mal*, et qu'il est le mal uniquement parce que ni la famille, ni la nation, ni la propriété n'y furent organisées de façon que l'homme pût se développer et progresser librement au sein de cette famille, de cette cité, de cette propriété[1]...... » Voilà une définition : le *passé est le mal*. Nous arrêtons-nous là? Non. Deux pages plus loin je trouve que l'homme « est un être fini qui aspire à l'infini. « Le *fini absolu est pour lui le mal*. L'in-« fini est son but; l'indéfini son droit. » Laquelle de ces deux définitions faut-il adopter?

1° Le passé est le mal.

2° Le fini absolu est le mal.

De plus habiles que moi seraient embarrassés. Cependant encore un peu de patience, voici venir l'origine du mal. « Tout le mal du genre humain vient des « *castes*. Aussitôt que dans votre idéal « de société et de politique vous faites « entrer le genre humain tout entier, « le mal cesse et disparaît de cet idéal[2]. « Tous les maux de la famille, de la « cité, de la propriété, que l'on attri-« bue à ces choses mêmes et aux pas-« sions naturelles à l'homme, ne vien-« nent, d'une façon absolue, ni de ces « choses, ni des passions de l'homme, « mais de l'ignorance de l'homme et de « l'absence d'un principe supérieur sui-« vant lequel la famille, la cité, la pro-« priété, doivent être organisées pour « être normales et véritablement bon-« nes... Le mal qui règne sur la terre, « j'entends le mal qui règne dans la « société humaine, vient de ce que « l'essence de la nature humaine a été « violée, parce que le principe de l'u-« nité du genre humain.... et de la so-« lidarité mutuelle de tous les hommes, « n'a pas encore été bien compris ni « véritablement appliqué[3]. »

[1] T. I, p. 171.

[1] T. I, p. 171.

[2] Ibid., 177.

[3] Ibid., 179.

Je tiens essentiellement à prouver que ma discussion s'établit sur une parfaite loyauté; c'est pourquoi je multiplie les citations. Je ne veux pas qu'on puisse songer même à m'accuser d'avoir altéré la pensée par des rapprochements insidieux, ou des passages tronqués. Maintenant raisonnons. 1re définition : le *passé est le mal*. Ce passé est pour vous la famille, la propriété, la patrie. Réduisons-le à sa plus simple expression : la famille. L'enfant n'est pas né; l'homme et la femme sont à côté l'un de l'autre, futurs fondateurs de la société humaine. Celle-ci doit se constituer d'après une idée supérieure (c'est vous qui le dites), sous peine d'être mauvaise. Qui donnera cette idée-mère? quelle main posera cette base, cette première pierre? Dieu? Mais Dieu pour vous, c'est le monde hors duquel vous n'admettez rien. Ce sera donc l'homme? Mais l'homme commence par la guerre; après avoir satisfait l'appétit sexuel et peut-être à cause de cette satisfaction, il se pose dominateur, le *despote* de la femme. Il n'y a pas encore de passé, et voilà déjà le *mal*; il n'y a pas d'organisation sociale, et voilà la nature humaine violée. D'où vient cette violation? qu'est-elle? où tend-elle? Il faut bien qu'elle vienne des passions naturelles; mais celles-ci, pourquoi inclinent-elles vers la violence et le despotisme? Ici donc je me perds en d'inextricables difficultés; d'un côté, le passé humain ou contingent n'existant pas, le mal *n'est pas*; de l'autre, avec le premier homme qui commence ce passé et la famille, je vois le despotisme immédiat, *ab ovo*, et le terrible problème reste insoluble.

Mais voici un bien autre embarras. En étudiant votre livre, j'ai trouvé un chapitre entier destiné à prouver que les générations antérieures sont nous tout comme les postérieures sont virtuellement en nous. « Un enfant va naître : « pourquoi refuseriez-vous au Créateur « le pouvoir de faire renaître dans cet « enfant un homme ayant déjà vécu an- « térieurement? »

« Cette résurrection est-elle donc im- « possible à celui qui peut donner la « vie? Celui qui peut faire *naître* ne « peut-il pas faire *renaître*[1]? » Puis, vous affirmez positivement que l'homme est *éternel*[2]. Après l'émission d'une pareille doctrine, il vous sera facile de renverser l'hypothèse que j'établissais il y a un instant; mais il sera impossible d'échapper à cette conséquence : si l'homme est éternel, le mal est éternel en lui, c'est l'état naturel de l'être humain, il est fatal, comme vous avez commencé par le dire; donc, en dernière analyse, le despotisme ne viole pas l'essence humaine, et par contre il n'y aura pas non plus de perfectibilité. Nous allons, chacun peut s'en apercevoir, de non-sens en non-sens; dans ce vaste naufrage de toutes les vérités on ne sait à quelle planche de salut se prendre! Et pourtant voilà ce qu'on veut mettre à la place du christianisme.

Deuxième définition. *Le fini absolu est le mal pour l'homme*. Je demanderai d'abord à M. Leroux qu'est-ce qu'il entend par le *fini absolu?* Tout axiome doit formuler une loi de la raison, une condition de la pensée; il en est toujours ainsi d'une définition générale, et surtout d'un *universel*. Mais encore une fois qu'entendre par *fini absolu?* L'idée de *fini* implique un être borné, contingent, relatif, une manifestation particulière de l'être; sans ces conditions ce ne serait plus le *fini*. L'*absolu*, au contraire, implique le non-borné, l'infini, l'Être par excellence. Ici donc, en langue philosophique, nous avons deux termes qui s'excluent, qui se détruisent réciproquement, deux *extrêmes*, qui n'ont aucun moyen pour servir de terme de comparaison. Ai-je besoin de m'arrêter plus longtemps sur une définition du mal qui n'est pas, qui n'est rien?

Deux choses nous ont occupé jusqu'ici dans notre analyse du système Leroux, l'*homme* et le *mal*. Nous avons vu comment il envisage ces deux questions; c'est néanmoins sur ces faibles bases que tout son édifice s'élève. Une fois arrivé là, voici l'ordre rationnel qui se présentait pour atteindre une conclusion logique.

[1] Ibid., p. 271.
[2] Ibid., 279.

1° La vie présente : Rapports de l'homme avec ses semblables. Remède au mal au dedans et au dehors de soi-même.

2° La vie future : Rapports de l'homme avec Dieu.

3° Examen des différentes doctrines qui ont réclamé l'honneur de diriger l'humanité dans la vie présente et pour la vie future.

4° Cette dernière application philosophico-historique amenait à jeter un coup d'œil profond sur notre société actuelle et à pressentir l'avenir qui lui est réservé. Vaste plan, assurément, mais fait pour exciter un esprit pénétrant, M. Leroux l'a aperçu : malheureusement le vice radical de ses idées philosophiques ne lui a permis que de jeter de la confusion dans le sujet. Le lecteur en jugera par la seule inspection des chapitres.

Livre III. « De la Charité, remède du mal. »

Livre IV. « Ce qu'il faut entendre aujourd'hui par charité, c'est la solidarité mutuelle des hommes. Triple imperfection de la charité du christianisme. — Vraie formule de la charité ou de la solidarité mutuelle. — Conséquences de l'imperfection de la charité du christianisme. — Le précepte du christianisme était contradictoire, et n'était pas organisable[1]. — La solidarité seule est organisable. »

Livre V. — « La solidarité des hommes est éternelle. — Faux dualisme du ciel et de la terre; pourquoi la terre a été abandonnée à l'égoïsme, à la corruption et au mal. — La terre n'est pas hors du ciel. — Dieu et la créature. — Pourquoi les hommes se préoccupent d'une façon si étrange de la vie future et de ce qu'ils nomment l'autre monde. — La vie future ne diffère point de la vie présente. — Immortalité de notre être. — De l'être abstrait ou universel appelé humanité : harmonie et identité de l'humanité et de l'homme. — Vivre, c'est en essence avoir l'humanité pour objet. — Identité en Dieu de l'humanité et de l'homme. — La vie future de l'humanité est liée au perfectionnement de l'humanité. — Nous sommes non-seulement les fils et la postérité de ceux qui ont déjà vécu, mais au fond et réellement ces générations antérieures elles-mêmes. »

C'est en rapprochant ainsi sous leur forme la plus simple toutes ces propositions du système humanitaire qu'on en saisit d'un coup d'œil le manque de liaison, la confusion véritable. Il faut que le plan d'un ouvrage philosophique soit bien fortement coordonné, ou en d'autres termes, qu'il repose sur le vrai pour soutenir cette épreuve. Il s'agit maintenant de reprendre ces parties diverses, de les examiner en détail. Mais nous suivrons l'ordre que nous avons indiqué nous-même, car au fond, nous continuons seulement la question posée tout d'abord par M. Leroux : De la nature de l'homme et de sa destination.

1° Que sont l'homme et la vie présente? « Un enfant va naître, répond-il : pourquoi refuseriez-vous au Créateur le pouvoir de faire renaître dans cet enfant un homme ayant déjà vécu antérieurement?...

« Nous sommes donc, comme on dit, créés quand nous naissons. Et néanmoins telle est cette création, que nous, qui naissons, nous nous trouvons être non-seulement la suite, et, comme on dit, les fils et la postérité de ceux qui ont déjà vécu, mais au fond et réellement ces générations antérieures elles-mêmes[1]... »

« Je pourrais d'abord, avec tous les philosophes,... demander si nous n'avons pas sous les yeux la preuve évidente que les enfants qui viennent à la vie ont une certaine mémoire de leur existence antérieure; si nous n'a-

[1] Nous demandons à M. Leroux ce qu'il entend par *organiser un précepte*. J'avoue mon ignorance complète : il me semblait qu'un précepte pouvait conduire à organiser la société en vue de ce précepte, soit de charité, soit de tout autre; mais c'est le corps qui *est* ou *n'est pas* organisable; car si le précepte est mauvais absolument, la théorie qu'il représente ne pourra être appliquée; on dira donc que la société n'est pas *organisable* d'après le précepte. Le vide de l'idée ne se cacherait-il pas ici sous un mot ambitieux?

[1] T. I, 271.

« vous pas, dis-je, cette preuve dans « leur existence même [1]...

« Suivant Platon et Descartes compris « par Leibnitz, cet être qui vit devant « vous et que vous appelez un enfant et « que vous imaginez né d'hier pour « mourir demain, est un être éternel « qui a déjà vécu, qui a eu une exi- « stence antérieure, comme il en aura « une postérieure à sa vie présente; « c'est un être en un mot qui se *rap-* « *pelle* et *pressent* [2]...

« Voilà, d'un côté, un vieillard de « cent ans, de l'autre un enfant de quel- « ques mois ou de quelques années; « examinez-les, et dites-moi si l'enfant « a un moindre sentiment de son être, « de son *moi,* que le vieillard...

« Loin donc que l'enfant me paraisse « inférieur en être, en puissance d'être « au vieillard, et qu'il ait moins d'iden- « tité que lui, je dirais au contraire « qu'il en a davantage, et que le vieil- « lard ne se reporte tant sur le passé, « que parce qu'il n'aspire plus à vivre « sous sa forme actuelle, la sentant dé- « bile et usée... Voisin d'une métem- « psychose, il se retourne vers les mani- « festations de sa vie antérieure, et il y « vit, ne pouvant plus vivre autrement.

« Donc, puisque cet enfant n'est pas « un être nouveau, un être né d'hier, « et qui ait passé du néant à ce degré « surprenant de vie et d'intelligence, « il faut que, dans sa vie immédiate- « ment antérieure, il ait été ou déjà « homme, ou animal, ou plante.

« Ainsi, de toute nécessité, il faut « admettre ou le système indéterminé « de métempsychose, ou le système dé- « terminé de renaissance dans l'huma- « nité que je soutiens.

« Il n'y a pas de faux-fuyants pour « échapper à ce dilemme [3]. »

Nous n'aurons, certes, pas recours à des faux-fuyants, car nous verrons que cet échafaudage bizarre et ce fameux dilemme qui en résulte sont tout simplement la plus extraordinaire confusion des notions les plus simples.

Un enfant est né, soit : il a une *réminiscence* d'un état antérieur. Où en est la preuve? Au bout de quelques mois, de quelques années, reprend notre écrivain, il a la conscience de sa personnalité. Mais alors il y a eu déjà contact avec les objets qui l'entourent et avec ses semblables : vous ne nierez sans doute pas leur influence sur l'enfant pour éveiller la conscience de l'invidualité d'abord, de la personnalité ensuite. Ne confondez pas ces deux choses. Vous ne m'échapperez point non plus. Qu'est-ce que votre *reminiscence* d'un état antérieur? Elle n'est pas *formelle ;* vous la comparez même au Léthé. Si le souvenir en est effacé radicalement, comment le connaissez-vous? Si c'est seulement d'une façon incomplète, le souvenir revit donc tôt ou tard, comme les images de son enfance se redressent vivantes dans la mémoire du vieillard. Eh bien! je le répète, quel exemple avez-vous à citer? sinon, votre assertion est bâtie en l'air. Puis-je recevoir un rêve pour un axiome philosophique? Votre idée est tellement obscure, incohérente, que vous vous hâtez de vous réfugier dans l'*innéité ;* mais prenez garde : là vous êtes dans le présent, l'être est *né* et je n'y vois rien d'antérieur. Le papillon préexistait dans la chenille, dites-vous; donc la chenille existe encore dans le papillon. La conséquence est fausse. A l'aide d'instruments perfectionnés, les naturalistes ont *réellement* trouvé dans le corps de la chenille le futur papillon, la tête et les antennes, les ailes repliées sur elles-mêmes, les pattes, rien n'y manquait, même dans des chenilles qui avaient huit à neuf mues à faire [1]. Voilà qui est stupéfiant, voilà qui nous confond, mais voilà un *fait :* ce n'est pas seulement un germe, c'est un ensemble. Mais où a-t-on trouvé la chenille dans le corps du papillon? Vous raisonnez donc à faux. Tout ce que l'on peut dire, c'est que l'œuf fécondé contenait un germe, comme l'ovaire fécondé de la fleur, comme tout autre engendrement suppose un germe préexistant, mais qui n'acquiert les conditions positives de son existence relative qu'après avoir

[1] Ibid., p. 272.
[2] P. 275.
[3] T. I, p. 276, 279, 283.

[1] Lacordaire, *Introd. à l'Entomologie.*

été fécondé par un acte qui excite la force latente. En ce sens donc, de génération en génération, il y a une transmission virtuelle de l'être par une loi organique posée par Dieu. J'adresse à M. Leroux une question bien simple. Si l'enfant a vécu antérieurement, que devient-il donc chez la femme qui reste vierge? car apparemment le germe existe chez elle comme chez les autres. L'être ne s'anéantit pas; ou il retourne à Dieu, ou il ne s'en est pas séparé, ou, enfin, votre hypothèse ne soutient pas l'examen, et c'est ce qui me paraît le plus clair. Votre métempsychose est aussi dénuée de raison que celle de l'Inde. De même dans l'ordre moral et intellectuel. Il n'y a pas d'idées innées, mais elles sont en germe, comme chaque faculté de notre être. Ce que nous apportons avec nous, en naissant, c'est le pouvoir de réagir vers la vie par notre énergie propre. Mais encore cette énergie a-t-elle ses phases et ses caractères. Elle est physique, intellectuelle et morale, *successivement* dans l'enfant, *simultanément* dans l'adulte, qui possède la plénitude de l'être humain. Le nouveau-né n'a point la *conscience du moi*, car *conscience* suppose un mouvement tout interne, un rayonnement intérieur, fondement de la liberté morale. L'énergie physique s'exerce d'abord dans l'enfant par la faculté de recevoir la nourriture et par les sensations qui, peu à peu, lui donnent la connaissance, ou mieux, l'instinct de son individualité. Les animaux non moins que les hommes ont cet instinct-là; mais il faut un agent externe et intelligent pour réveiller la *conscience du moi* ou la personnalité. Évidemment les idées innées telles que les concevaient Platon et Leibnitz, c'est-à-dire des réminiscences d'un monde antérieur, ne peuvent exister; autrement, elles se développeraient dans l'isolement, de même que dans la société, ce qui n'est pas. L'homme a besoin de ses semblables, même pour féconder son *moi*. Pour expliquer la continuité de l'espèce, je n'ai pas besoin de recourir à des rêveries plus ou moins poétiques; Dieu pose une loi de reproduction, *une* pour les êtres intelligents et pour les parties matérielles de la création: dès lors je ne vois pas, en vérité, comment sa majesté serait offensée en admettant que sa puissance se manifeste par chaque naissance individuelle comme dans l'univers entier.

Il m'est impossible de suivre toutes les conséquences désastreuses de ce système *bâtard et inconséquent;* il me suffira de les indiquer. Si l'homme est éternel, il est Dieu, et alors revient, sous une autre forme, cette question: *Où est le mal? Dieu n'est-il pas le mal?* Cependant une fois lancé dans cette vie et arrivé à la conscience du moi, je me demande: qu'est-ce que la vie présente? qu'est-ce que la vie future? A cela, on me répond: Le présent et le futur, c'est tout un; la terre n'est pas hors du ciel. Quoi! les souffrances actuelles, les mécomptes, les déceptions, les crimes, c'est le ciel, c'est la terre. — Non, nous avons la *loi de communion des hommes; la loi du progrès est le grand levier, la grande force, le grand axiome religieux de l'avenir*. Puis, voici une autre *merveille*. Il y a deux *ciel*:

« Un ciel absolu, permanent, embrassant le monde tout entier et chaque créature en particulier, et dans le sein duquel vit le monde et chaque créature en particulier;

« Et un ciel relatif, non permanent, mais progressif, qui est la manifestation du premier dans le temps et dans l'espace.

« Encore une fois, ne me demandez pas où est situé le premier. Il n'est nulle part, dans aucun point de l'espace, puisqu'il est l'infini.

« Ni quand il viendra, quand il se montrera. Il ne viendra jamais, il ne se montrera à aucune créature; il ne tombera jamais dans le temple, pas plus qu'il n'appartiendra à l'espace, puisqu'il est l'éternel.....

« Quant à l'autre ciel, c'est la vie du monde et des créatures, c'est la vie puisée en Dieu, c'est la vie manifestée; c'est le temps, c'est l'espace; c'est le fini, manifestation de l'infini; le présent, manifestation de l'éternel.

« Ce second ciel, qui accompagne le premier, est le ciel visible que nous, habitants de la terre, nous appelons la

« terre, et que les habitants de chaque « astre du firmament voient à leur façon « dans le lieu où le Créateur les a fait « naître.....

« Après votre mort, la nature et la « vie continueront d'exister ; le monde, « qui est infini et éternel, continuera « d'exister ; et, excepté Dieu, en qui et « par qui vit ce monde, il n'y aura pas « autre chose d'existant que ce monde, « qui est éternel et infini. Il n'y aura « rien à part de ce monde, qui contient « tout; rien, dis-je, ni paradis à part, « ni purgatoire à part, ni enfer à part; « paradis, purgatoire, enfer, seront dans « ce monde, qui contient tout[1]. »

Ainsi donc, voilà, en résumé, votre doctrine ! voilà votre religion ! voilà votre philosophie! Un Dieu absolu, introuvable, qui agit et qui n'agit pas; relégué dans je ne sais quelle sphère; qui ne viendra jamais, ne se montrera en aucun temps ; être inqualifiable, vain fantôme, fruit d'une imagination en délire, d'un panthéisme rêveur ! Et à côté d'un ciel qui n'a de nom dans aucune langue, un autre, qui en a bien un, car il est notre terre, un ciel non permanent et progressant; un ciel, qui est Dieu et la nature humaine ; Dieu infini, éternel ; l'homme aussi éternel, mais passionné, mais condamné à l'erreur, au mal nécessaire; mal fatal, qui doit pourtant devenir de moins en moins nécessaire ; ce monde infini, qui *contient tout !* Tout ! Eh quoi ! sous ce masque de philosophie, d'amour pour l'humanité, qu'y a-t-il donc en vous? A la vue de ces souffrances atroces de quelques-uns de vos frères ; à la vue du crime qui broie sa victime sous ses pieds, du sang qui rejaillit sur la face de l'assassin ; ou bien, quand vous avez pénétré par la pensée dans ces antres infects où le vice vend au poids d'un or vil l'innocence et l'inexpérience ; quand encore vous avez découvert l'astuce veillant des années entières, comme l'araignée au centre de sa toile, pour faire tomber une proie dans ses lacs ; quand enfin vous voyez tant de malheureux traînant une vie misérable, inconsolée, murée : « Amis, vous écriez-vous, me voici venu « pour vous sauver, pour vous fortifier ! « Le ciel, le purgatoire, l'enfer, ce « monde contient tout; au-delà, n'atten- « plus rien. Jamais vous ne verrez Dieu ; « la mort n'est qu'une transformation. « Un jour, je ne sais lequel, vous et « l'humanité, vous progresserez, après « la mort, nous nous retrouverons... Vous « me demandez où? Eh! ici-bas, dans « ce ciel relatif, dans mon second ciel, « qui n'est pas le ciel absolu ! » Et sans doute après ces paroles si douces à l'âme affligée, si terribles, si menaçantes pour le crime arrogant, la foule se retirera pleine d'admiration et de joie, bénissant ce nouvel évangile !

Je demande un peu de patience à mes lecteurs, à cause de celle qu'il m'a fallu avoir pour étudier l'ouvrage de M. Leroux jusqu'au bout ; ne craignons pas de mettre à nu ces doctrines soi-disant humanitaires. Me voilà donc avec ce Dieu *indéfini,* avec mes métempsychoses passées et futures, avec un présent trop réel qu'il s'agit de corriger. Comment y procéder? En un mot : quel est le remède du mal ?» Les anciens sages, Con- « fucius, Jésus, avaient dit : *Aimez votre « prochain comme vous-même.*

« On n'a pas encore bien compris, ce « me semble, la profondeur de leur pa- « role. La philosophie en donne aujour- « d'hui la démonstration, en ajoutant : « *Votre prochain, c'est vous-même, car « c'est votre objet.....*

« Le précepte de la charité de l'Évan- « gile, tel que l'a compris le christia- « nisme, n'était pas organisable, ou du « moins il n'était organisable que d'une « façon anormale : en créant deux socié- « tés, l'une abandonnée à l'égoïsme, « l'autre livrée à une charité tournée « uniquement vers Dieu. Mais ainsi orga- « nisé, ce n'était plus ce précepte, c'é- « tait la négation même de ce précepte[1]. « Pour être dans le vrai, continue-t-on, « la charité se confond avec l'égoïsme, « parce que le non-moi, c'est moi, c'est- « à-dire mon prochain, c'est moi. L'é- « goïsme cesse véritablement d'être l'é- « goïsme, pour devenir la liberté ; cet « égoïsme ou cette liberté fonde le « droit, et le droit se trouve précisément

[1] T. I, p. 233 et 214.

[1] Ibid., p. 191-217.

« être la charité... » La charité seule ou l'égoïsme est donc la seule base de la société ; on promet de l'organiser. Reste cette dernière question que je soumets en finissant à M. Leroux : que l'égoïsme saint, à force de se croire la charité, vienne à prédominer, ce qui est possible dans ce monde de mal *nécessaire*, quel remède avez-vous à appliquer à ce mal? — *La solidarité mutuelle des hommes ou la communion des hommes.* — Prenez garde, vous me l'avez déjà donné auparavant, je l'ai admis tel quel ; aujourd'hui le remède est devenu le mal ; si vous n'en avez d'autre, le genre humain, et moi avec lui, nous courons grand risque de tourner perpétuellement dans le même cercle, de rester toujours dans le mal.

On a beau envisager sous toutes ses faces le grand axiome proposé, on arrive inévitablement à une impasse. Qui prononcera, dans le fait, que les hommes *communient entre eux*, pour parler votre langage? qui dira si le saint égoïsme est réellement la charité mise en acte? qui dira si je m'aime dans mon prochain? — Moi-même. — Mais alors ne serai-je pas influencé par mon intérêt propre? Si ce sont les autres, ne pourrai-je pas leur adresser le même reproche? Donc l'homme reste juge en dernier ressort de l'homme qui est ainsi juge et partie tout à la fois ; donc Dieu n'a rien à faire avec la conscience ; relégué qu'il est dans un infini d'où il ne sort jamais, il *n'est pas* pour l'humanité. Vous le voyez donc, un semblant d'amour peut bien jeter une chaleur factice dans ce cadavre, et lui donner une apparence de vie ; néanmoins, à travers chaque pore de ce corps malsain, difforme, on voit transsuder je ne sais quelle sueur immonde, épidémique, qui atteint l'âme jusque dans son foyer, qui paralyse ses forces sous prétexte de les développer, de les harmoniser avec les forces matérielles, sueur enfin qui n'est autre que celle du MATÉRIALISME!

.... Sapias, vina liques, et spatio brevi
Spem longam reseces. Dum loquimur, fugerit invida
Ætas. Carpe diem, quam minimum credula postero,

dit Horace, et après tout, c'est le système humanitaire.

Dans le prochain numéro, nous examinerons les données historiques dont M. Leroux a voulu étayer la partie théorique de son ouvrage.

C.-F. AUDLEY,
Professeur d'histoire au collége de Juilly.

CORNEILLE ET GERSON DANS L'IMITATION DE JÉSUS-CHRIST [1].

Tel est le titre du livre dont nous allons essayer de faire l'analyse et l'appréciation. Cette fois, du moins, notre tâche est facile : elle se réduit à beaucoup citer, à beaucoup louer. Il est heureux pour nous qu'il en soit ainsi, car avant même d'avoir commencé la lecture d'un ouvrage où l'auteur porte une main hardie sur l'un des fleurons de la couronne du père de notre poésie, nous étions comme assailli par de fâcheuses préventions, qui probablement auraient exercé une certaine influence sur ce que nous allons dire.

[1] Par M. Onésime Leroy ; à Paris, chez Adrien Leclerc et comp., rue Cassette, n° 27.

Mais M. Onésime Leroy, prévoyant ce que la critique armée du grand nom de Corneille aurait de formidable à lui opposer, commence son introduction en ces termes :

« Un vieux monument, dit-il, consacré à la gloire de la religion par le « plus grand de nos poëtes, demeurait « là, nonobstant son style souvent admirable, abandonné par nos préventions et notre indifférence. Son immensité, il est vrai, des parties négligées, l'entrée d'abord et l'encombrement des matières, en éloignaient les « curieux. Si quelques amis de l'art ou « de la religion allaient plus avant, ils

« ne pouvaient s'empêcher de déplorer « cet abandon qui n'en continuait pas « moins. Enfin, un de ces hommes, et le « moindre de tous, conçut l'espoir de « faire partager à d'autres son admira« tion. Il se mit en conséquence (vrai « travail de manœuvre) à déblayer le « monument.

« Mais pourquoi, dira la critique, ne « nous en donner que des parties? Mieux « valait le laisser comme il était.—« Fort « bien! tout entier dans l'oubli, comme « cette cité engloutie jadis, et dont on « a eu tort probablement de découvrir « les portions les plus belles! »

A cela, que répondre? absolument rien, car ici la puissance du fait s'unit à l'énergique simplicité du raisonnement.

Comme on l'a déjà compris, il s'agit des plus beaux morceaux de la traduction en vers de l'*Imitation de Jésus-Christ* par le grand Corneille, c'est-à-dire de la traduction elle-même, dégagée de tout ce qui pouvait en rendre la lecture difficile et pénible. Qui ne sait que le grand poëte était inégal, et qu'il lui arrivait parfois « d'étouffer un trait « sublime sous des développements inu« tiles. » Or, ce sont ces inutilités que M. Leroy a fait disparaître.

Il motive ses suppressions et commente les vers conservés; mais son livre n'est pourtant pas un commentaire dicté par un enthousiasme déréglé. C'est mieux que cela : c'est l'œuvre d'un catholique profondément convaincu de l'utilité morale du livre immortel où, comme l'a si bien dit M. de Genoude, « on trouve, dans toutes les « situations de la vie, des consolations, « des conseils; et qu'on ne peut par« courir sans y rencontrer quelques « mots qui répondent au besoin du « cœur. »

Aussi le commentateur ne laisse-t-il échapper rien de ce qui peut le mieux expliquer, faire sentir la portée et l'étendue des paroles, non-seulement de la traduction poétique, mais aussi d'un assez grand nombre de passages appartenant au texte latin.

Il ne s'en tient pas là : il donne plusieurs morceaux de la traduction du même livre, par feu M. de Boisville, évêque de Dijon, et cite quelquefois des vers heureux d'un modeste curé de Montauban, nommé Delmas, qui, lui aussi, dès avant 1771, avait traduit l'*Imitation de Jésus-Christ*. De là des points de comparaison entre les vers des trois traducteurs, d'où résulte des différences que M. Leroy fait remarquer avec autant d'impartialité que de talent et de raison.

En voici la preuve

Après avoir donné en note ces paroles du texte : *Homines transeunt; sed veritas Domini manet in æternum*, il cite la traduction de Corneille :

L'autorité de l'homme est de peu d'importance,
Et passe en un moment.
Mais cette vérité que le ciel nous dispense,
Dure éternellement.

Et puis il dit :

« Le curé de Montauban, qui jusqu'à « présent nous a paru inférieur à l'évê« que de Dijon, est supérieur à Cor« neille lui-même dans ces vers d'une « facture toute Cornélienne : »

Que nous apprend le nom d'un auteur érudit;
Laissons l'homme qui parle et voyons ce qu'il dit :
Par l'homme, quel qu'il soit, le vrai se manifeste.
Comme un trait l'homme passe et la vérité reste.

Et le texte latin : *Si essemus nobis ipsis perfecte mortui et in terrenis minime implicati, tunc possemus divina sapere et de cœlesti contemplatione aliquid experiri;*
que Corneille rend par ces beaux vers :

Si de tant d'embarras l'âme purifiée
Parfaitement en elle était mortifiée,
Elle pourrait alors, comme reine des sens,
Jusqu'au trône de Dieu porter ses yeux perçants.

que M. de Boisville traduit ainsi :

Ainsi l'âme reste affaissée
Et dans un froid mortel immobile, glacée.
Cependant qu'un cœur pur, libre de tout lien,
Mort au monde comme à lui-même,
Des célestes douceurs quelque peu goûterait,
Et parfois même entreverrait
Un rayon du bonheur suprême.

Sur l'une et l'autre traduction, le commentateur dit :

« Il y a donc dans les vers de Cor« neille (comme si l'aigle voulait tou« jours contempler le soleil) quelque « chose de sublime, mais de moins res-

« pectueux que dans ceux de l'évêque « de Dijon, qui se contente, d'après le « texte, de laisser *entrevoir* à l'homme « *un rayon du bonheur suprême.* »

A la suite de ces paroles, il fait des réflexions dignes de ses principes religieux, source de sa haute philosophie.

Il se plaît à comparer les vers du prélat à ceux de Corneille, son poëte de prédilection.

Voici le texte à l'occasion duquel les deux traducteurs sont encore mis en regard.

O veritas Deus! fac me unum tecum in caritate perpetua. Tædet me sæpe multa legere et audire. In te est totum quod volo ac desidero. Taceant omnes doctores, sileant universæ creaturæ in conspectu tuo: tu mihi loquere solus.

Corneille traduit :

O Dieu de vérité, pour qui seul je soupire,
Daigne m'unir à toi par de forts et doux nœuds;
Je me lasse d'ouïr, je me lasse de lire,
Mais non pas de te dire :
C'est toi seul que je veux.
Parle seul à mon âme, et qu'aucune prudence,
Qu'aucun autre docteur ne m'explique tes lois :
Que toute créature, à ta sainte présence,
S'impose le silence
Et laisse agir ta voix, etc.

L'évêque de Dijon traduit ainsi :

O vérité mon Dieu! qu'une chaîne infinie,
Qu'un amour éternel avec toi seul me lie.
Je me lasse souvent, Seigneur,
D'écouter, d'apprendre ou de lire;
Mais quand tu parles à mon cœur,
J'ai dans ton entretien tout ce que je désire.
Que tous les docteurs devant toi
Gardent donc un profond silence,
Que l'univers entier se taise en ta présence,
Toi seul, ô mon Dieu! parle-moi.

« La traduction de Corneille, dit le commentateur, a sans doute ici plus de charme; mais les deux derniers vers de M. de Boisville sont fort beaux, et il était essentiel de finir par le *tu mihi loquere solus*. Ces mots, que saint Thomas d'Aquin répétait souvent, ont été mis au bas du crucifix devant lequel on le représente agenouillé. J'en ai plus appris là, disait-il, que dans tous mes livres. »

Le passage : *Non est culpanda scientia (quæ bona est in se considerata et a Deo ordinata); sed præferenda semper est bona conscientia.*

Corneille le rend comme il suit :

Ce n'est pas que de Dieu ne vienne la science,
D'elle-même elle est bonne et n'a rien à blâmer,
Mais il faut préférer la bonne conscience
A cette impatience
De se faire estimer.

Et l'évêque de Dijon le traduit de la manière suivante :

La science est utile, et n'est point à blâmer,
Lorsque l'on sait la renfermer
Dans le simple désir d'une âme à Dieu soumise;
Dieu ne réprouve point un désir curieux,
Savoir est bon; mais quoi qu'on dise,
Sagesse et vertu valent mieux.

Les vers du prélat ont, cette fois, comme ledit M. Leroy, une tournure plus naïve et plus proverbiale que ceux de Corneille.

Au chapitre VII, sur *la vaine espérance*, il cite cette stance :

O ciel! que l'homme est vain, qui met son espérance
Aux hommes comme lui;
Qui sur la créature ose prendre assurance,
Et se propose un ferme appui
Sur une éternelle inconstance!

« L'image contrastée de ces deux derniers vers, ajoute-t-il, appartient à Corneille. Le curé de Montauban a mis dans ce passage une fermeté qui semble empruntée à ce grand poëte :

Malheur à l'homme vain, dont l'exemple imprudent
Met sur un bras de chair sa folle confiance!
Pauvre aux yeux des humains, forcé de les servir,
Si c'est pour Jésus-Christ, gardez-vous de rougir.
Uniquement fondé sur le secours céleste,
Agissez, travaillez, et Dieu fera le reste.

Nous avons dû citer quelques vers de l'évêque de Dijon et du curé de Montauban, tant à cause de l'injuste oubli où l'on a laissé les traductions de ces deux hommes à talent très-remarquable, que pour faire juger de l'impartialité du commentateur, lequel n'hésite pas, ainsi qu'on vient de le voir, à leur donner la préférence sur Corneille, alors qu'en effet ils semblent la mériter; mais comme la poésie de M. de Boisville et de M. Delmas ne peut entrer en comparaison soutenue avec celle de l'aigle de Rouen, et que c'est d'ailleurs la dernière dont nous avons à nous occuper,

nous allons prendre au hasard et reproduire ici quelques-unes de ses strophes. Le chapitre intitulé : *De la reconnaissance pour les grâces de Dieu,* nous fournit celle que voici :

Mets-toi dans le plus bas étage,
Il te donnera le plus haut ;
C'est par l'humilité que le plus grand courage
Montre pleinement ce qu'il vaut.
La hauteur même dans le monde,
Sur ce bas étage se fonde :
Et le plus haut sans lui n'y saurait subsister;
Le plus grand devant Dieu, c'est le moindre en soi-même,
Et les vertus que le ciel aime,
Par les ravalements trouvent l'art d'y monter.

« *Monter au ciel par les ravalements!* s'écrie M. Leroy, il y a là une sorte de contradiction admirable, et qui rappelle ce vers du 1er livre : *Dieu ne s'abaisse point à des âmes si hautes.* »

La première strophe du chapitre ayant pour titre : *De l'entretien intérieur de Jésus-Christ avec l'âme fidèle,* aussi belle que touchante, est digne en tout du grand poëte :

Je prêterai l'oreille à cette voix secrète,
Par qui le Tout-Puissant s'explique au fond du cœur :
Je la veux écouter, cette aimable interprète,
De ce qu'à ses élus demande le Seigneur.
O qu'heureuse est une âme alors qu'elle l'écoute !
Qu'elle devient savante à marcher dans sa route !
Qu'elle amasse de force à l'entendre parler !
Et que dans ses malheurs son bonheur est extrême,
Quand de la bouche de Dieu même
Sa misère reçoit de quoi se consoler !

Et dans le chapitre suivant, qui fait suite à celui dont je viens de parler :

Parle, parle, Seigneur, ton serviteur écoute ;
Je dis ton serviteur, car enfin je le suis,
Je le suis, je veux l'être, et marcher dans ta route,
Et les jours et les nuits.

Remplis-moi d'un esprit qui me fasse comprendre
Ce qu'ordonnent de moi tes saintes volontés,
Et réduits mes désirs au seul désir d'entendre
Tes hautes vérités.

Mais désarme d'éclairs ta divine éloquence,
Fais-la tomber sans bruit au milieu de mon cœur,
Qu'elle ait de la rosée et la vive abondance
Et l'aimable douceur.

Forcément et bien à regret, nous passons plusieurs strophes non moins admirables, pour arriver aux deux dernières, qui sont un sublime développement de ces paroles du texte latin : *Tu mihi loquere solus,* déjà cité :

Parle donc, ô mon Dieu ! ton serviteur fidèle,
Pour écouter ta voix, réunit tous ses sens,
Et trouve les douceurs de la vie éternelle
En ses divins accents.

Parle pour consoler mon âme inquiétée,
Parle pour la conduire à quelque amendement,
Parle afin que ta gloire ainsi plus exaltée
Croisse éternellement.

« Cette prière, dit M. Leroy, ne pouvait être mieux placée qu'au commencement d'un livre où Dieu lui-même va parler à l'âme fidèle, en répondant à ses instances, suivant cette promesse de l'Écriture : *Demandez, et vous obtiendrez ; frappez, et l'on vous ouvrira.* »

Dans le chapitre suivant, Dieu répond :

Écoute donc, mon Fils, écoute mes paroles ;
Elles ont des douceurs qu'on ne peut concevoir ;
Elles passent de loin cet orgueilleux savoir
Que la philosophie étale en ses écoles ;
Ces sources de lumière et de sincérité
Dédaignent tout mélange avec la vanité,
Et veulent de ton cœur les respects du silence...

Ma parole instruisait dès l'enfance du monde :
Prophètes, de moi seul vous avez tout appris ;
C'est moi dont la chaleur échauffait vos esprits,
C'est moi qui vous donnais cette clarté féconde.
J'éclaire, et parle encore à tous incessamment,
Et je vois presque en tous un même aveuglement ;
Je trouve presque en tous des surdités pareilles ;
Si quelqu'un me répond, ce n'est qu'avec langueur,
Et l'endurcissement qui ferme les oreilles,
Va jusqu'au fond du cœur.

En peut-on voir un seul qui partout m'obéisse
Avec les mêmes soins, avec la même ardeur
Qu'on s'empresse à servir cette vaine grandeur
Qui fait tourner le monde au gré de son caprice ?
Rougis, rougis, Sidon, dit autrefois la mer ;
Rougis, rougis toi-même et te laisse enflammer
(Te dirai-je à mon tour) d'une sévère honte :
Et si tu veux savoir pour quel lâche souci
Je veux que la rougeur au visage te monte,
Écoute, le voici.

Alors, la voix du Seigneur donne de nouveaux enseignements à l'*âme fidèle.*

Et puis M. Leroy fait les réflexions suivantes :

« Assurément, rien de plus solennel que quelques-unes de ces strophes, celle surtout : »

Ma parole instruisait dès l'enfance du monde,

semble un écho de la voix éternelle. Et si nous remontons

Ces sources de lumière et de sincérité,
Qui veulent de nos cœurs les respects du silence,

nous sommes loin, bien loin de tous les vains bruits de la terre et de ses tristes intérêts. Mais quand ce même Dieu, qui n'a pas dédaigné d'y descendre, quand le Verbe éternel, qui, pour être entendu de nous, s'est fait homme, prend encore un langage humain, entre dans nos misères, n'est-il pas là encore dans ces bontés inénarrables ? Nous osons le penser.

« En vain dirait-on qu'il n'appartient point à l'homme de faire parler Dieu, nous répondrons que l'homme juste, tel que l'auteur presque inspiré de l'*Imitation*, a pu *imiter*, ou plutôt nous redire ces paroles qu'il a entendues dans son cœur. Mais c'est ici que Corneille lui-même, bien digne assurément de nous les interpréter, devait nous les reproduire scrupuleusement, et n'y rien ajouter. »

On accorde généralement à ce grand poëte beaucoup d'élévation et trop peu de sensibilité; et cependant, dans son *Imitation de Jésus-Christ*, il fait preuve de l'une et de l'autre. C'est ce que son commentateur ne manque pas de remarquer, et c'est, outre les vers déjà cités, ce qu'attestent ceux que voici :

Daigne te souvenir de tes bontés premières,
Toi qui veux que la terre et les cieux en soient pleins,
Et remplis-moi de tes lumières
Pour ne point laisser vide une œuvre de tes mains...

Ne détourne donc point les rayons de ta face,
Visite-moi souvent dans mes afflictions,
Prodigue-moi grâce sur grâce
Et ne retire point tes consolations...

Daigne, Seigneur tout bon, daigne m'apprendre à vivre
Sous les ordres sacrés de ta divine loi,
Et quelle route il me faut suivre
Pour marcher comme il faut humblement devant toi.

Tu peux seul m'inspirer ta sagesse profonde,
Toi qui me connaissais avant que m'animer,
Et me vis avant que le monde
Sortit de ce néant dont tu l'as su former.

Nous terminerons nos citations par ces magnifiques strophes où la sublimité des vers de Corneille semble l'emporter sur la sublimité du texte latin :

Seigneur, tu fais sur moi tonner tes jugements,
Tous mes os ébranlés tremblent sous leur menace;
Ma langue en est muette, et mon cœur tout de glace
N'a plus pour l'expliquer que des frémissements.

Mon âme épouvantée à l'éclat de leur foudre,
S'égare de frayeur et s'en laisse accabler;
Tout ce qu'elle prévoit ne fait que la troubler,
Et mon esprit confus ne saurait que résoudre.

Je demeure immobile en ce mortel effroi,
Et partout sous mes pas je trouve un précipice :
Je vois quel est mon crime et quelle est ta justice,
Et je sais que le ciel n'est pas pur devant toi.

Tes anges devant toi n'ont pas été sans tache,
Et tu n'as rien permis à ta pitié pour eux :
Étant plus criminel, serais-je plus heureux,
Moi qu'à cette justice aucune ombre ne cache...?

Que je dois m'abaisser, que je dois m'avilir
Sous tes saints jugements, sous leurs profonds abîmes
Où je ne vois en moi qu'un néant plein de crimes,
Qui, tout néant qu'il est, ose s'enorgueillir!

O néant! ô vrai rien, mais pesanteur extrême,
Mais charge insupportable à qui veut s'élever!
Mer sans rives, où partout chacun se peut trouver,
Mais sans trouver partout qu'un néant en soi-même.

Tout se confond, Seigneur, dans cette mer profonde
Que tes grands jugements ouvrent de toutes parts :
Et si tous les mondains y jetaient leurs regards,
Il ne serait jamais de vaine gloire au monde...

Nous passons un grand nombre de vers, tels que les suivants :

Tire-moi de la fange où ma chute m'engage,
De ce bourbier, Seigneur, arrache ton image...

Et cet autre où, après avoir exalté l'immensité de son Dieu, le poëte ne trouvant plus d'expressions qui répondent aux ravissements de son extase, s'écrie :

Ineffable grandeur !.... Écoute mon silence.

Celui d'une si touchante simplicité par lequel Dieu dit à l'âme fidèle :

Me voici, je viens à ton aide.

inférieur cependant à cette traduction de l'*Ecce adsum*, par M. de Bolt-ville :

Mon fils, sèche tes pleurs et calme ton souci;
Ton âme humiliée a pour moi trop de charme;
Je cède à tes désirs, je me rends à tes larmes;
Tu m'as appelé, me voici.

Et ces deux auxquels, pour faire proverbe, il ne manque que d'être connus :

On soumet les désirs qui sont bien combattus,
Et les vices détruits se changent en vertus.

M. Leroy cite ici saint François de Sales qui exprime en prose cette belle pensée de l'Imitation, si fermement rendue par les deux derniers vers : « Le péché converti en pénitence est « comme cet insecte venimeux qui, « réduit en poudre, devient un médi« cament salutaire. »

La vie est un combat dont la palme est aux cieux.

Tous mes jours n'ont été que douleurs ou qu'alarmes,
Et ma croix a tout consommé.

Et tant d'autres de même force parmi lesquels nous citerons encore les quatre de l'évêque de Dijon :

Visitant tour à tour les bergers et les rois,
Le malheur n'épargne personne,
Le Saint-Père lui-même a ses maux... Et la croix
Surmonte la triple couronne.

C'est une pente difficile à remonter que celle sur laquelle nous a poussé la nécessité de commencer par reproduire une série de vers extraits d'une œuvre inspirée par un livre qu'on est tenté parfois de croire surhumain. Nous disons inspirée, car souvent le génie de Corneille imite le texte bien plutôt qu'il ne le traduit, et même y ajoute sans toutefois s'écarter jamais de l'esprit de son modèle ou de celui des saintes Écritures dont, après tout, l'Imitation de Jésus-Christ n'est qu'un sublime développement.

Mais enfin, l'heure de procéder à l'examen du *Commentaire* est venue. Il est temps de passer à l'appréciation des motifs qui ont porté M. Onésime Leroy à dégager de tout alliage le trésor de poésie dont nous ont si longtemps privé des préventions qu'on ne comprendrait guère, si l'influence des idées du siècle dernier ne les expliquait suffisamment.

Rien de mieux que de le laisser parler lui-même. Voici ce qu'il dit au sujet d'une strophe finissant par ce vers :

De ce qui s'en échappe au travers d'un nuage.

« Ce nuage, dit-il, ce sont nos passions et l'*esprit matière* de cette nature corrompue, si éloignée de la grâce avec laquelle on l'a pourtant confondue quelquefois ; mais le poëte (Corneille) les différencie dans deux portraits de maître que nous verrons.

« Combien d'images hardies que la poésie seule a pu indiquer à l'esprit ! Celle, par exemple, où le cœur corrompu s'envole sur les flots des passions humaines, comme le corbeau de l'arche, et cherche sa pâture sur les objets immondes et flottants auxquels il s'attache, tandis que l'âme chrétienne, n'ayant pu trouver où se reposer que dans le sein de Dieu, y revient comme la colombe dans l'arche.

« Combien enfin d'autres passages pleins de variété, qu'il serait trop long de détailler ici, et dont la poésie répond assez à d'injustes critiques !

« Que l'arrêt de Fontenelle, quoiqu'en prose, ait été reçu comme un oracle par un public qui s'éloignait de plus en plus de la sévérité de Corneille, on le conçoit. Que La Harpe lui-même ait cru pouvoir se dispenser de parler d'un travail empreint d'un tel cachet : La Harpe et Voltaire ne sont pas les seuls qui se soient attachés à ne voir dans Corneille qu'un poëte sublime.

« Mais ce que l'ouvrage eut longtemps contre lui, c'était son titre. Saint François de Sales nous parle de je ne sais quelle peuplade qui éprouvait une antipathie invincible pour cette plante aussi salutaire que belle, qui se nomme *Palma Christi*.

« Nos préventions aussi contre les œuvres du Christ nous les faisaient croire incompatibles avec la vie du monde. Nous ignorions (c'est encore le même saint évêque qui fait cette comparaison imitée par Voltaire) que vers les « îles Chélidoines, il y a des fon« taines d'eau douce qui coulent au mi« lieu de la mer, et qu'une douce piété « peut aller jusqu'à Dieu au travers des « flots amers du siècle.

Belle Aréthuse, ainsi ton onde fortunée,
Roule, au sein furieux d'Amphitrite étonnée,
Un cristal toujours pur et des flots toujours clairs,
Que ne corrompt jamais l'amertume des mers.

« Aujourd'hui que, moins vides, nous commençons à réfléchir (*Quand l'épi mûrit, il se courbe*[1]), un retour salutaire s'est opéré vers les études qui tendent à la connaissance de l'homme et de ses destinées. Le moment est venu, nous osons le croire, de rendre à

[1] *Essais* de Montaigne.

la lumière des écrits oubliés trop longtemps. C'est ce que nous essaierons ici. Corneille, exhumé dans une partie de de lui-même, viendra tendre la main à quelques-uns de ses rivaux (aux défunts seulement) et les arracher à l'oubli où le plus digne fruit de sa vieillesse était enseveli comme eux. »

Voilà qui peut donner une idée de l'esprit, du goût et du ton avec lesquels M. Onésime Leroy commente Corneille, et surtout de sa manière de voir sur les causes de l'oubli dans lequel, à la honte d'une époque qui faisait parade de philosophie, fut laissé un chef-d'œuvre de poésie le plus éminemment philosophique qui soit jamais sorti de la main de l'homme. Qu'il nous soit permis de rapporter ici les paroles de Napoléon sur notre grand poëte : « Si « Corneille vivait encore, ne pouvant le « faire empereur, j'en ferais mon pre« mier ministre. » — « Apprenez, disait-il « au commandant du Bellérophon, ap« prenez qu'à côté de Corneille votre « Shakspeare n'est qu'un pygmée. »

Nous savons bien que les plus grands éloges, et surtout les nôtres, n'ajouteraient rien à la mémoire du poëte-géant. Mais en ces jours de dénigrement intéressé, il doit être permis au génie attaqué d'avoir ses défenseurs, et de rappeler l'opinion qu'en avait un connaisseur tel que Napoléon.

Nous revenons sur les motifs qui ont engagé M. Leroy à supprimer une partie des vers de la traduction de Corneille, et cette fois encore nous le laisserons s'expliquer lui-même : « Une des dames les plus distinguées de notre époque, et dont l'*Imitation de Jésus-Christ* est la lecture de prédilection, après avoir un jour, de sa voix touchante, récité devant nous quelques-uns des vers inspirés de Corneille, exprimait le vœu qu'on choisît dans son œuvre immense les parties qui joignent à l'utilité des leçons le mérite du style, *pour en orner la mémoire des jeunes gens*. De beaux vers, en effet, s'y gravent bien mieux que la prose, qui, dans une traduction littérale, semble toujours un peu nue. La vérité n'a besoin sans doute ni de faux brillants, ni de fard; mais une parure à la fois élégante et noble, doit la recommander, même aux sages. Corneille qui l'a souvent relevée de tout l'éclat de son génie, l'a aussi quelquefois chargée d'ornements superflus; et ce défaut est d'autant plus sensible que, pour suivre son modèle qui revient fréquemment sur les mêmes idées, il est loin d'avoir la précision et les ressources du latin. Voilà surtout ce qui a nui à son ouvrage :

Omne supervacuum pleno de pectore manat.

— Ce qui veut dire suivant, la traduction de saint François de Sales, « qu'on « éteint les lampes en y mettant trop « d'huile, et que l'on tue les plantes en « les arrosant trop. »

Après avoir donné pour exemple, des suppressions par lui faites, un des beaux chapitres du 5e livre, M. Leroy ajoute :

« J'ose croire que nos coupures auront fait ressortir de l'énorme volume, plus d'une conception sublime qui se trouvait bien dans la masse des vers, mais peut-être un peu comme la statue dans le bloc. Pour l'en tirer, je n'avais point le ciseau de l'artiste, j'ai pris les ciseaux du critique, dont les traducteurs n'ont pu faire usage.

« Mais comment Corneille, loin de rien retrancher, a-t-il ajouté si souvent au texte original? Parce que le génie ne sait pas toujours s'arrêter, et qu'il n'est pas rare de lui voir étouffer un trait sublime sous des développements inutiles. C'est là ce que nous avons supprimé.

« Comme il a fallu, pour conserver des beautés éparses, les refondre parfois, et les lier par d'autres vers, je les ai empruntés, autant que possible, aux débris des différents textes; et il en existe beaucoup de différents, Corneille, écrivain consciencieux, comme on l'était alors, ayant travaillé plus de 30 ans à cet ouvrage. C'est là un fait historique assez intéressant. Dans les nombreuses éditions données par lui, de 1651 à 1682, j'ai choisi surtout dans les premières, la version qui m'a paru la meilleure, sans dédaigner des locutions dont notre langue a eu tort de s'appauvrir, ou des formes de style hardies qui, du premier jet de l'auteur, ont été

quelquefois s'effacer dans de froides corrections, au milieu desquelles, en voulant se rapprocher du texte latin, il a souvent noyé les rapides beautés que son génie plus libre avait créées d'abord. »

Et c'est là ce genre de travail que, dans son excessive modestie, M. Onésime Leroy appelle un travail de manœuvre! Il n'est pas besoin d'insister pour faire comprendre qu'il lui a fallu une grande maturité de jugement unie à un sens exquis, afin de saisir, sans jamais se méprendre, tout ce qu'il y avait de vraiment bon, de beau et de sublime dans cet immense dédale de poésie où tout autre, d'un talent moins accusé, d'un goût moins sûr, se serait, sans nul doute, fourvoyé. Qu'on veuille bien ne pas perdre de vue qu'il s'agit ici d'un grand admirateur de Corneille, et qu'à ce titre le commentateur avait à se défendre contre les dangers de son propre entraînement.

Rendre un grand poëte à lui-même n'est pas œuvre si facile; et c'est pourtant celle que M. Leroy, malgré les difficultés de plus d'un genre qu'il avait à surmonter, n'a pas craint d'entreprendre. Il s'est tout d'abord posé en homme religieux, en franc catholique, tel qu'il est en effet; et dès lors il s'est trouvé fort au-dessus des misères et des lâchetés de son époque. C'était bien là le vrai moyen de ne jamais sacrifier qu'à la seule vérité.

Voulez-vous encore mieux juger de l'œuvre et de l'auteur, écoutez :

Au sujet de ce texte : « *Fili, sine me* « *tecum agere quod volo:* Mon fils, per- « mets que j'en agisse avec toi comme je « l'entends. »

M. Leroy s'écrie : « Quelle adorable *bonhomie!*... Pardonnez-moi, mon Dieu, le mot : je n'en connais aucun pour exprimer vos bontés ineffables. » C'est là de la foi; c'est aussi de l'amour; et voici du christianisme :

« Si les grands de la terre ne sont rien, que sont donc les petits, les pauvres, les pauvres, les petits? ce sont les membres de Dieu s'ils sont humbles. Et les misères humaines, ces inégalités qu'un désespoir aveugle attribuait à l'aveugle destin? une providence infinie. »

Nous pourrions nous étendre bien davantage, car la richesse des citations ne nous ferait pas défaut ; mais le nom de M. Leroy parle assez haut en faveur de son ouvrage, et nous ne serions qu'un faible écho du public, en répétant les éloges mérités que lui ont valu ses œuvres précédentes et celles-ci.

Il nous reste à parler de la partie intitulée : *Preuves entièrement nouvelles, tirées du caractère de Gerson et du manuscrit de Valenciennes.*

Ces preuves sont développées en vue de constater que Gerson est auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ;* et certes, nous ne croyons pas qu'il y ait eu beaucoup de découvertes historiques plus intéressantes que celle d'avoir enfin trouvé le véritable père de ce livre presque divin.

Quand on aura suivi M. Leroy dans les savantes et curieuses recherches auxquelles il se livre, pour rendre à tout leur éclat les points les plus nébuleux de la question; quand on aura saisi l'ensemble de ses déductions conjecturales; considéré les preuves matérielles qu'il donne à l'appui de l'opinion dont le dernier mot attribue l'*Imitation* à l'illustre chancelier de Paris, on sera frappé de leur clarté, de leur corrélation : on sera étonné qu'elles aient pu rester si longtemps inaperçues par ceux-là même qui avaient le plus d'intérêt à les découvrir; je veux parler des savants du pays de France.

Parmi ceux qui refusaient à Gerson la gloire d'être l'auteur du livre immortel, les uns prétendaient qu'elle était due à un Italien nommé *Gersen*, les autres à l'Allemand *Thomas a Kempis.*

M. Leroy répond aux premiers :

« Ce *Gersen* aurait été au 13e siècle, suivant ses partisans, abbé d'un monastère de Vercilli : et aucun nom semblable ne se trouve dans la liste des abbés de ce monastère. Des *Imitations* du 15e siècle portent, il est vrai, le nom de *Gersen*, mais avec l'addition de chancelier de Paris (*cancellarii Parisiensis*) : Gersen est donc évidemment une altération de *Gerson*... »

Et aux autres, à l'occasion de la prière que l'auteur de l'*Imitation* adresse à

Dieu, afin de rester inconnu et de n'obtenir que les mépris du monde :

« Remarquons, en passant, que nous trouvons dans ce chapitre une des preuves que Thomas-a-Kempis n'est pas l'auteur de l'*Imitation*. On nous oppose un manuscrit signé de lui évidemment. Oui, mais Thomas était copiste de son monastère; nous en avons donné la preuve. C'est comme copiste qu'il a mis son nom au manuscrit. L'eût-il signé s'il en eût été l'auteur, lui (le véritable auteur) qui prie Dieu de rester inconnu : *Da mihi nesciri!* »

Mais ce qui constate le mieux que Gerson est l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, ce sont ses propres lettres, celles aussi de son frère, prieur du couvent des Célestins de Lyon, et surtout un manuscrit découvert à Valenciennes par M. Onésime Leroy. De ces précieux documents, il résulte que Gerson, retiré dans le couvent de son frère, y passa les dix dernières années de sa vie à mettre en latin « *l'imitation de Jésus-Christ, dont il avait longtemps auparavant ébauché en langue vulgaire, et prêché les parties les plus saillantes* ;» que, par humilité, et selon cette pensée précédemment rapportée : « Accordez-« moi, mon Dieu, de n'être pas connu « dans le siècle[1], » il parvint à dérober son travail aux yeux même des religieux du couvent, et qu'il n'en fit la confidence à son propre frère que sous le sceau du secret.

Notre compte-rendu excédant déjà la mesure ordinaire, nous ne nous étendrons pas davantage sur cette attachante partie de l'ouvrage. C'est en le lisant d'un bout à l'autre qu'on pourra juger de son importance et du haut intérêt qu'il provoque à chaque page.

Restituer à la France un grand ensemble de vers sublimes dont les plus déplorables préventions l'avaient en quelque sorte déshéritée; la rendre à la gloire d'avoir produit l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, c'est, on en conviendra, payer à son pays un riche et magnifique tribut. Si, comme on doit l'espérer, la France un jour paye le sien à la mémoire de Gerson ; si, comme on doit le croire, elle lui érige un monument, sera-t-elle entièrement libérée? Ne devra-t-elle pas encore un témoignage de reconnaissance au savant et sagace explorateur qui nous a si bien débrouillé le chaos dans lequel, pendant plusieurs siècles, tous les savants de l'Europe se sont successivement égarés?

Maintenant, un mot sur sa lettre à *M. le Ministre de l'Instruction publique*, et aussi sur celle à l'un des membres du corps municipal de Valenciennes, par lesquelles M. Leroy termine son volume.

La première renferme des vues bien souvent émises, quoique toujours inutilement, sur l'éducation de la jeunesse, en particulier sur celle des femmes. Il désirerait qu'on leur fit apprendre, non pas le latin de Tacite et d'Horace, mais bien l'idiome des pères de l'Église et des grands hommes qui ont écrit en faveur de la religion ; il se plaint de ce qu'elles savent tous les détours du Cithéron ou de l'Olympe, et de ce qu'elles ignorent l'histoire d'un saint Denis, d'un saint Martin, d'une sainte Geneviève et de tant d'autres intelligences de premier ordre. Il affirme « qu'il ne faut pas leur demander ce que signifie Montmartre, ni quelles sont les traditions de la rue au nom douloureux par laquelle on monte au Mont-des-Martyrs; cela les intéresse peu.

Ces reproches, il les adresse aussi à la jeunesse de l'autre sexe, et il ajoute: Il est tant de jeunes gens qui, d'une incomplète étude de plusieurs années de grec et de latin ancien, ne conservent rien absolument le reste de leur vie, tandis que pour graver dans leurs esprits et dans leurs cœurs d'ineffaçables traces de tout ce qui doit les attacher à leur pays, à leurs devoirs, il leur eût suffi *d'une ou de deux années au plus*, consacrées à l'explication des bons latinistes chrétiens rapprochés des auteurs français qui les ont imités.

Enfin, M. Leroy voudrait qu'avant de

[1] Que Corneille rend ainsi :
Que ma gloire à l'abandon,
Sous le mépris abîmée,
Conserve si peu mon nom,
Qu'à mes yeux la renommée
Doute si je vis ou non.

livrer au jugement de la jeunesse les grands hommes de Plutarque et de Cornelius-Nepos on lui eût fait étudier un *De viris illustribus Galliæ christianæ*. Les vertus des héros chrétiens en nous touchant dès le jeune âge, nous laisseraient, dit-il, admirer un peu moins les crimes classiques et les exemples si souvent dangereux des peuples païens.

On ne peut qu'applaudir à des vues qui tendent à rétablir l'harmonie entre les mœurs religieuses du pays et l'éducation publique; mais nous croyons qu'il est allé un peu loin que d'en étendre l'application aux femmes.

Du reste, la proposition de M. Leroy ne sera pas adoptée, qu'il en soit sûr. Le pouvoir, qui depuis si longues années nous refuse la liberté d'enseignement, seul moyen de remédier aux vices des écoles soumises aux réglements de l'Université, ne nous accordera jamais rien de ce qui pourrait tendre à une réforme salutaire. L'esprit d'insoumission et de révolte se trouve trop bien de l'organisation universitaire pour souffrir qu'il y soit apporté le plus léger changement.

Et maintenant il ne nous reste qu'à parler de la lettre adressée au conseil municipal de Valenciennes.

Elle a pour objet de provoquer une souscription afin de pouvoir y établir une bibliothèque de prêt gratuit; c'est, comme on peut le pressentir, dans un but d'amélioration morale; mais ici elle ne porterait pas seulement sur la jeunesse; tous les âges, toutes les classes seraient appelés à partager les bienfaits de l'établissement.

A d'autres que nous le soin d'examiner quel serait, sur les mœurs des classes ouvrières de Valenciennes, l'effet de la mesure administrative proposée par M. Leroy. Sans la considérer comme étant d'une efficacité incontestable, nous y avons quelque peu confiance, car les idées qu'il émet à cette occasion montrent en lui beaucoup d'amour pour le pays et un vif désir de se rendre utile; et ce n'est pas d'ailleurs un faible mérite que celui de crier halte! au moment où la société suit si gaîment la pente qui l'entraîne Dieu seul sait au fond de quel abîme.

La lettre dont il s'agit est fort courte et n'a d'autre importance que celle de proposer l'adoption d'un projet louable; c'est à raison de cela que nous n'insisterons pas au sujet du ton plus que familier sur lequel M. Leroy a eu le courage de l'écrire ou du moins de la faire imprimer à la suite de son commentaire, et de son écrit sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ;* nous nous y arrêterons d'autant moins qu'il en fait lui-même justice au bas du *post-scriptum* de cette étrange épître. Toutefois, nous ajouterons qu'elle termine fort mal un ouvrage où généralement ne se trouvent que de bonnes et belles choses, et au sujet duquel, sans la moindre exagération, nous eussions pu étendre le cercle de nos éloges, si nous n'avions senti qu'au point même où l'équité de la critique a le droit de se faire entendre, la modestie d'un écrivain religieux a celui d'être respectée.

Comte de J.....

DE LA SIGNIFICATION DU MOT JOUR DANS L'ÉCRITURE [1].

La sagesse éternelle compare au vin les discours qui intéressent la religion: *Buvez le vin que je vous ai préparé*, dit-elle [1]. Or, nous savons par l'Évangile qu'après le vin fin, il est loisible d'en servir de moindre qualité [2]. C'est là mon

[1] Ce discours, qui devait être prononcé à la séance extraordinaire du Cercle catholique du 15 juillet, et précédé d'une allocution de Mgr Berthaud, évêque de Tulle, ne fut pas prononcé; l'assemblée s'étant séparée à la nouvelle de l'affreux accident arrivé ce jour-là à S. A. R. Mgr le duc d'Orléans.

[1] Bibite vinum quod miscui vobis. Prov., IX, 5.

[2] Omnis homo primum bonum vinum ponit, et cùm inebriati fuerint (i. e. cùm sitim expleverint), tunc id quod deterius est. Joan., II, 10.

excuse d'oser prendre la parole, pour avoir l'honneur de vous entretenir quelques instants, à la suite du discours si éloquent, si plein d'instruction que vient de prononcer Mgr. l'évêque de Tulle.

Je donnerai ici la substance d'une des *conférences du village* que j'écrivis à Rome, en 1838, dans le but de combattre certaines interprétations de l'Écriture sainte, que je ne puis approuver [1]. J'ai pris pour épigraphe de ces conférences : *Non contradicas verbo veritatis ullo modo, et de mendacio ineruditionis tuæ confundere* [2].

C'est une chose avérée que le plus grand nombre des désordres en matière de croyance religieuse, provient de l'orgueil d'une classe d'hommes qui, dédaignant de recevoir *comme le vulgaire*, c'est-à-dire, selon le simple sens littéral, la parole de Dieu et l'enseignement de son Église : la Bible et la tradition, *s'en allèrent*, comme dit le prophète, *errant dans la voie de leur cœur* [1]. Quand l'humilité de la foi s'est retirée, l'amour-propre, pour se faire un nom, se livre sans frein aux explications les plus étranges, aux opinions les plus excentriques.

L'Allemagne, pays classique de la rêverie fantasmagorique, trouva ce système trop de son goût pour ne pas s'y jeter, pour ainsi dire, à corps perdu.

Ainsi, pour ne parler ici que de la Bible, repoussant le sens propre, primitif, des passages les plus simples, les plus clairs, des divines Écritures, ces esprits superbes refusent d'y voir autre chose que des *mythes* et des *allégories ingénieuses*. D'autres fois, s'ils trouvent que la Bible n'est pas assez obéissante aux leçons des naturalistes, dont les systèmes ont changé si souvent, et si souvent encore changeront, aussitôt ils la traînent, en quelque sorte, aux pieds de ces imperturbables maîtres de la science, et la forcent, malgré qu'elle en ait, à prêcher le système en faveur, sauf à la contraindre de se rétracter quand il se présentera un astronome, un physicien, un géologue, plus perspicace ou muni d'instruments plus perfectionnés. En un mot, ils changent, selon le besoin du moment, l'acception des termes, *toujours et partout* reçue, *semper et ubique*, ils les changent, dis-je, en tel sens qu'il leur convient, quelque paradoxal qu'il puisse être d'ailleurs. « Ecce sicut lutum in manu figuli, et ecce ipse faciebat opus super rotam, et dissipatum est vas quod ipse faciebat è luto manibus suis, conversusque fecit illud vas alterum, sicut placuerat in oculis ejus ut faceret [2]. »

Sont-ils embarrassés d'accorder un passage de la Bible avec les règles de la critique, ils ne craignent pas de porter une main sacrilége sur le texte sacré, et de l'ajuster par les corrections les

[1] L'idée de ces conférences m'a été suggérée par un ouvrage du même titre en italien, *le Conferenze del Villaggio* de M. le comte Monaldo Leopardi, de Recanati, dans la Marche d'Ancône, un des premiers littérateurs de l'Italie, et écrivain religieux fort distingué, qui m'honore de son amitié et de sa correspondance.

Père du célèbre poëte Giacomo Leopardi, dont l'Europe lettrée déplore encore la perte récente, M. le comte Monaldo, par ses ouvrages, tour à tour gracieux, spirituels et pleins d'une profonde érudition, s'est placé lui-même au premier rang des écrivains de la Péninsule italique, si féconde en grands hommes. Retiré dans son château de Recanati, qui renferme une bibliothèque de plus de 14,000 volumes des ouvrages anciens et modernes les plus estimés, il consacre tout son temps à des travaux littéraires, dans le but de servir la cause de la religion et du bon ordre social.

Dans la famille Leopardi, la science semble être héréditaire comme ses titres de haute noblesse. La comtesse Pauline, fille du comte Monaldo, unit aux grâces de son sexe la science et les talents d'un érudit académicien. Si vous avez le bonheur d'être admis dans l'intérieur de cette famille patriarcale, il vous arrivera plus d'une fois de voir cette jeune personne jouer avec son serin, puis le quitter pour méditer sur une page de Platon ou de Bonald. Familiarisée avec plusieurs langues, elle a publié, sans nom d'auteur, diverses traductions italiennes, du français et de l'espagnol, fort estimées pour l'exactitude et pour l'élégance du style.

[2] Ne contredisez en aucune manière la parole de vérité, et soyez confus du mensonge qui vient de votre ignorance. *Ecclésiastique*, IV, 30.

[1] Et abiit vagus in via cordis sui. *Is.*, LVII, 17.

[2] Comme l'argile dans la main du potier. Et voici qu'il faisait un ouvrage sur sa roue, et le vase d'argile qu'il avait fait se brisa dans sa main. Il reprit l'argile et en fit un autre selon qu'il lui vint à l'idée de le confectionner. *Jérémie*, XVIII, 3, 4, 6.

plus hardies, et en dépit de la langue hébraïque, au sens qu'il leur plaît de lui prêter[1]. Au lieu donc de chercher avec humilité de cœur à comprendre la parole de Dieu, et à s'élever jusqu'à elle, ils l'abaissent jusqu'à leur petitesse.

En Allemagne surtout les *scripturistes*, à force d'enchérir les uns sur les autres en ces divers écarts, finirent par faire *disparaître*, pour ainsi dire, la Bible qui sous leur main s'est métamorphosée en un je ne sais quoi de nébuleux et d'énigmatique. Telle est l'origine du rationalisme qui apparut sur la terre comme un monstre hideux engendré par une masse corrompue, et donna naguère le jour au livre blasphématoire du trop fameux docteur Strauss.

Ce sont ces abus, qui mettent en danger la foi de plusieurs, qu'avec l'aide de Dieu, nous entreprenons de combattre dans nos *conférences du village*.

Quant aux mythes et aux allégories, hâtons-nous de déclarer que nous n'entendons pas blâmer indistinctement toute interprétation allégorique, Dieu nous en préserve; car nous trouvons de ces interprétations, non seulement dans les saints Pères, mais aussi dans le Nouveau Testament. Ce que nous censurons ici c'est l'abus de ces interprétations, qui consiste à ne pas laisser voir dans la Bible ce que le texte offre à l'esprit de prime abord, et à transformer le volume sacré d'un bout à l'autre en une continuelle allégorie, niant du reste qu'elle dise ce qu'en réalité elle dit à tout le monde.

Nous nous expliquons : le Seigneur en révélant sa religion aux hommes a voulu condescendre à parler un langage qui fût à leur portée : leur propre langage. C'est ainsi qu'il leur a donné les deux testaments, celui de la loi ancienne, loi préparatoire, et celui de la loi nouvelle, loi définitive. En les dictant aux écrivains qu'il inspirait, il dictait à des hommes, dictait pour les hommes, et il savait parfaitement qu'on les entendrait selon la manière simple et ordinaire dont on entend le langage des hommes. Or, quand il nous dit qu'il a créé Adam, en le formant du limon de la terre, et que celui-ci est devenu le père du genre humain, il n'est pas permis de nier ce fait et d'y substituer un conte en l'air qu'on prétendrait découvrir au fond du texte sacré. Il en est de même de toute la partie historique des saintes Écritures, depuis la création du ciel et de la terre, jusqu'aux derniers faits consignés dans le Nouveau Testament. Mais comme la Bible n'est pas un livre destiné à satisfaire notre curiosité, but unique que se proposent les historiens, ni à donner à notre vain désir de savoir un cours de sciences naturelles; car, comme dit l'auteur de l'Imitation : « L'homme, de sa nature, « est désireux de savoir, mais à quoi sert « la science sans la crainte de Dieu[1] ? » nous devons chercher une intention morale dans le choix de chacun des événements que, de préférence à tant d'autres, l'Esprit-Saint a voulu porter à notre connaissance.

Telle est l'allégorie sacrée, l'interprétation mystique; mais il ne faut jamais la considérer que comme un sens secondaire qui ne doit en aucune façon détruire la *lettre nue* du texte.

Si le grand docteur des nations nous enseigne que tout ce que la Genèse raconte des deux enfants qu'Abraham eut de deux femmes différentes *est une allégorie*[2], il ne nie pas pour cela l'existence de Sara et d'Agar, d'Isaac et d'Ismaël. Et quand il applique à Jésus-Christ Notre-Seigneur, dans un sens même littéral, ou mieux *typiquement littéral*, ces paroles que Dieu avait adressées à David: « Je serai son père, et il sera mon fils[3], » il n'en admettait pas moins que dans le sens littéral de ce que nous appelons la *lettre nue*, ces paroles avaient pour objet Salomon désigné clairement dans tout ce discours comme celui qui devait bâtir le temple de Jérusalem en place de David son père. Nous n'avons pas besoin

[1] Voyez mon *Avertissement* en tête du t. V de mon édition de la *Bible de Vence*, art. II, pages VII et VIII.

[1] Omnis homo naturaliter scire desiderat, sed scientia sine timore Dei quid importat? *Imit.*, lib. I, cap. 2.

[2] Quæ sunt per allegoriam dicta. *Gal.*, IV, 24.

[3] Ego ero illi in patrem et ipse erit mihi in filium. II *Reg.*, VII, 14.

d'invoquer en notre faveur l'autorité des plus graves commentateurs qui sont de cet avis, comme Estius, Menochius, Tirin, Cornelius à Lapide, etc., car le texte de la Bible est formel à cet égard. Dans le livre premier des *Paralipomènes* David dit aux principaux de la nation : « Et il (le Seigneur) m'a dit : Salomon, « ton fils, bâtira ma maison et mes parvis, car je l'ai choisi pour mon fils, et « je serai pour lui un père[1]. » Dans le même livre David ordonnant la construction du temple déclare dans les termes suivants que c'était Salomon que le Seigneur avait chargé de la pieuse entreprise : « Mais le Seigneur m'adressa la « parole, disant : C'est le fils qui te naîtra, qui bâtira un temple à mon nom. « Il sera mon fils, et moi je serai son « père[2]. » « Maintenant, continue le saint « roi, en s'adressant à Salomon, mainte« nant bâtissez le temple au Seigneur « votre Dieu, conformément à ce qu'il a « prédit de vous[3]. »

Que pourrait-on désirer de plus clair?

Mais dans notre siècle où l'on voit tant d'innovateurs appliquer indistinctement, et à tout, le progrès et le perfectionnement, si bons, si désirables en eux-mêmes, plusieurs ont voulu *perfectionner* à leur manière l'art herméneutique, Dieu sait comme. Ils en sont venus au point que, par exemple, dans le premier verset donné ils vous trouveront la preuve de la primitive existence du Mastodonte, plutôt que de traduire avec l'*aveugle vulgaire* conformément au sens naturel et obvie, si l'on peut se servir de cette expression, de la lettre du texte.

Cependant des catholiques, bien intentionnés d'ailleurs, ne se défient pas de ces embûches de l'incrédulité rationaliste, et donnent la main à des systèmes plus ou moins forcés, se persuadant qu'ils servent ainsi la cause de notre sainte religion. Mais d'autres amis de la religion qui voient les choses sous un aspect différent, commencent à s'alarmer de ces dangereuses concessions, et ils réclament en faveur de la sainte simplicité de la parole d'un Dieu qui *abaisse sa voix jusqu'à la portée des fils des hommes*[1].

Qu'il me soit permis de rapporter les paroles d'un de nos membres les plus savants et les plus distingués, d'un vrai philosophe chrétien. En parlant d'un de ces systèmes dont, il y a quelque temps, s'est emparé le zèle malentendu de plusieurs avocats de Moïse, et qui maintenant, grâce à Dieu, achève de tomber en discrédit, il s'exprime ainsi : « Instrument périlleux et fragile « dont je redoute l'usage aux mains des « défenseurs de la Bible beaucoup plus « que dans celle de ses adversaires[2]. »

En tout ce que j'ai dit jusqu'à présent, Messieurs, je suis persuadé que nous sommes parfaitement d'accord ; car j'ai l'honneur de parler devant un auditoire composé de personnages tous *fondés et affermis dans la foi*[3]. J'entame maintenant une question dans laquelle j'énonce ma propre conviction comme faisant suite à mes réflexions précédentes, lesquelles se résument en ces belles paroles de l'Imitation : « Lisez « l'Écriture-Sainte avec humilité, avec « simplicité et avec bonne foi, et ne cher« chez jamais à la faire servir d'instru« ment à votre réputation de savant[4]. » Mais je conviens franchement que ceux qui suivent à cet égard un des systèmes soutenus dans ces derniers temps, ne s'écartent pas pour cela de la ligne catholique. Un théologien romain qui jouit d'une grande autorité dans la capitale du monde chrétien, le père Perrone, déclare dans ses *prælectiones theologicæ* que les fidèles ont la liberté de choisir parmi ces divers systèmes. Quant à moi,

[1] Dixitque (Dominus Deus) mihi, Salomon filius tuus ædificabit domum meam, et atria mea : ipsum enim elegi mihi in filium et ego ero ei in patrem. I *Paralip.*, XXVIII, 6.

[2] Sed factus est sermo Domini ad me dicens : Filius qui nascetur tibi... ipse ædificabit domum nomini meo, et ipse erit mihi in Filium et ego ero illi in Patrem. I *Paralip.*, XXVIII, 6.

[3] Nunc ergo, Fili mi... ædifica domum Deo tuo sicut locutus est de te. Cf. III *Reg.*, V, 5 ; VIII, 19, 20. II *Paralip.*, VI, 9, 10.

[1] Et vox mea ad filios hominum. *Prov.*, VIII, 4.

[2] M. Desdouits, *Université Catholique*, t. VIII, p. 455, col. 1.

[3] In fide fundati et stabiles. *Colos.*, I, 23.

[4] Lege humiliter, simpliciter et fideliter. *Imit.* I, 5.

je ne présente pas de *système, absit! absit!* Je reste dans la lettre du texte, et j'en offre l'explication la plus simple, la plus *anodine*, si l'on veut.

Le commun des hommes croit, et a toujours cru, que Dieu qui dans sa toute-puissance et son infinie sagesse aurait pu indubitablement produire en moins d'un clin d'œil le monde tel qu'il est maintenant dans toute sa perfection, a trouvé bon de distribuer l'œuvre de la création en six jours, et de la *cesser*[1] le septième jour, afin que, à son imitation, nous travaillions pendant six jours de la semaine, et nous reposions le septième jour pour le sanctifier en glorifiant le Créateur. Et, prenez-y garde, ce n'est pas une intention que nous lui prêtons, lui-même, béni soit-il, l'explique ainsi au livre de l'Exode : « Six *jours* tu tra« vailleras... Et le septième *jour* tu ne fe« ras aucune œuvre... Car en *six jours* « le Seigneur fit le ciel et la terre... et « il se reposa au *septième jour*[2]. » Nous voyons ici le même terme hébreu יום, *jour*, employé pour désigner les jours de création, et les *jours* de la semaine. L'Esprit-Saint, à notre avis, n'aurait certes pas employé dans la même phrase, surtout lorsqu'il s'agit d'établir une similitude, le même terme יום, jour, dans deux sens si différents l'un de l'autre, sans que le texte nous en avertisse. En vérité, si par impossible il avait eu quelque motif de nous tromper sur l'étendue des jours génésiaques, il n'aurait pu mieux s'y prendre.

Ce sens si clair résulte encore du contexte du premier chapitre de la Genèse, qui désigne les parties de son jour, et il fut *soir* et il fut *matin*[3]. On dirait qu'il a voulu prendre cette précaution pour prévenir toute interprétation erronée. Ces expressions *soir* et *matin* n'ont jamais été appliquées à d'autres périodes qu'à la révolution diurne ; les textes mêmes dont nos adversaires cherchent à se prévaloir, prouvent notre assertion. Malgré cela, des hommes envieux de nous donner d'ingénieux et savants systèmes, ont prononcé du haut de leur autorité qu'il ne s'agit ici de rien moins que de *six révolutions*, chacune de je ne sais combien de milliers d'années ; autrement le Tout-Puissant n'aurait pas eu matériellement assez de temps pour se livrer aux opérations chimiques qu'exigeait la confection du globe. Et que de temps ne demandaient pas les immenses bouleversements, les vastes destructions, dont à entendre ces savants, qui en cela, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, abondent dans le sens d'une des extravagances des rabbins les plus entachées d'impiété, dont à entendre ces savants, dis-je, le globe porte les traces, bien qu'ils n'en aient encore pu *gratter* qu'un épiderme très-fin, un mince feuillet de la surface de notre planète ; car l'épaisseur observée jusqu'ici est à peine d'un *dix-millième* du rayon terrestre. Qui nous assure que cette *pellicule* n'est pas d'une composition différente de la masse? chose que nous voyons, par exemple, dans les fruits?

Des catholiques en assez grand nombre, nous devons le dire, pour se soustraire aux importunes objections des géologues incrédules, ont adopté, plus ou moins légèrement, le système des hommes dont nous venons de parler. « Ce système, nous aimons encore à citer M. Desdouits, dont la voix jouit d'une juste autorité dans le monde savant, ce système a trouvé faveur parce qu'il était une solution géologique des difficultés géologiques que soulève le premier chapitre de la Bible, et que l'homme prend facilement pour la vérité tout ce qui lui paraît favoriser la vérité. Ce système, malgré l'autorité de Deluc, et la foule des catholiques qui l'ont suivi, nous paraît insoutenable. »

En effet, beaucoup de savants catholiques, les uns après les autres, ont renoncé à ce système, et véritablement il est temps que les enfants de la lumière abandonnent ces nébuleuses imaginations qui ressemblent à des capitulations avec nos adversaires religieux, et

[1] C'est ce que dit le texte hébreu, שבת.

[2] Sex diebus operaberis... septimo autem die... non facies omne opus in eo. Sex enim diebus fecit Dominus cœlum et terram... et requievit in die septimo. *Exod.*, xx, 9-11.

[3] Selon l'hébreu : Factumque est vespere, et factum est mane. *Gen.*, I, 8, 13, 19, 23, 31.

les relèguent sur les bancs du rationalisme aux fantaisies romantiques.

Il est remarquable qu'une des *impiétés* qu'on reproche aux fausses traditions des Pharisiens, ces traditions que Notre-Seigneur réprouva si énergiquement comme étant destructives de la loi de Dieu [1], c'est la supposition que Dieu a créé successivement plusieurs mondes avant le nôtre, comme pour faire des essais, et qu'il les a détruits les uns après les autres, parce qu'ils n'avaient pas réussi à son gré.

Si vous voulez que certains fossiles soient les débris de créations antérieures aux six jours génésiaques, ou le résultat des grands *remue-ménage* dont chacune de vos six époques de tant de milliers d'années fut témoin, nous aimons autant en faire les ruines des mondes *manqués* des rabbins.

Nous lisons dans le *Médrasch Beréschit-Rabba*, 3[e] *parascha* :

« Rabbi Yehuda, fils de Rabbi Simun, dit : Nous ne lisons pas dans la Genèse *qu'il soit soir et matin*, mais *il fut soir et matin.* On en conclut que la succession du temps a précédé la création actuelle. Rabbi Abahu dit : Ceci prouve que Dieu créait des mondes et les détruisait jusqu'à ce qu'enfin il ait produit l'univers tel qu'il est maintenant, et alors il dit : *Celui-ci me plaît, ceux-là ne me plaisaient pas*. Rabbi Phinéès ajoute : Rabbi Abahu se fonde particulièrement sur ce texte (Genèse, I, 31) : *Et Dieu regarda* TOUT [2] *ce qu'il avait fait, et il le trouva très-bon* ; c'est-à-dire, il prononça ces paroles ; *Ce monde me plaît, les autres ne me plaisaient pas* [3]. »

Plus loin, *parascha* 9[e], et dans son commentaire sur le *psaume* 34, comme aussi sur l'*Ecclésiaste*, III, 11, le médrasch répète la même fausse tradition en se fondant sur ce verset (Ecclésiaste, III, 11) : *Dieu a tout fait bon en son temps* [1].

Cette assertion des rabbins est repoussée comme un blasphème contre la majesté divine, non seulement par des savants chrétiens, comme Sixte de Sienne [2], Eisenmenger [3], etc. ; mais aussi par le célèbre rabbin Moïse Maïmonides qui, dans son *Guide des embarrassés* [4], partie II, chap. 30, la qualifie de *plus mau-*

[1] Voyez, pour ce qui regarde les bonnes et les fausses traditions, ma dissertation sur l'invocation des saints dans la synagogue, chapitre premier.

[2] C'est-à-dire, les mondes *manqués* qu'il avait détruits, et le monde qu'il a définitivement maintenu.

[3] אמר רבי יהודה ב"ר סימון יהי ערב אין כתיב כאן אלא ויהי ערב מכאן שהיה סדר זמנים קודם לכן אמר רבי אבהו מלמד שהיה בורא עולמות ומחריבן עד שברא אלו אמר דין הניין לי יתהון לא הניין לי א"ר פנחס טעמיה דר אבהו וירא אלהים את כל אשר עשה והנה טוב מאוד דין הניין לי יתהון לא הניין לי:

[1] Ce n'est pas que le monde actuel, si nous nous en rapportons aux rabbins, ait parfaitement répondu à l'attente de son créateur. Car, par exemple, Dieu avait ordonné à la terre de produire des *arbres-fruits*, עץ פרי, c'est-à-dire des arbres qui fussent eux-mêmes mangeables, et elle ne produisit que des arbres *portant des fruits*, עץ עשה פרי, sans être *fruit* eux-mêmes. Le Seigneur ne dit rien pour le moment, mais il profita de la première occasion, la chute de nos premiers parents, pour exercer sa *vendetta* contre la terre. Il l'enveloppa dans la malédiction d'Adam : *maledicta terra in opere tuo.* Voyez le commentaire de Sal. Yarhhi, *Gen.*, I, 11, et le commentaire de R. Ezéchias, intitulé : *Hhezkuni*, ibid., III, 17. Ce dernier rabbin, plus haut, I, 11, se pose en apologiste de la terre. « Son intention, dit-il, était bonne, car plusieurs espèces « d'arbres auraient disparu, si l'on avait pu manger « la plante (réflexion qui avait échappé au Bon « Dieu). Par contre, dit ce rabbin, en produisant « l'herbe, la terre fit *plus* que Dieu ne lui avait commandé ; car elle la produisit *selon son espèce* (*Gen.*, « I, 12), commandement que Dieu (par oubli sans « doute) n'avait pas fait (*Gen.*, I, 11). Malgré ces « bonnes intentions, continue notre rabbin, la terre « fut punie (probablement pour le maintien de la « discipline). »

[2] *Bibliotheca sancta*, lib. II, p. 142, édition de Lyon, 1575. *Errores et blasphemiæ adversus divinæ Majestatis celsitudinem.* C'est par erreur que Sixte cite cette tradition comme se trouvant dans le Talmud. Elle n'est ni à l'endroit qu'il indique, ni ailleurs dans ce recueil. Un professeur d'hébreu, qui assure avoir lu ce passage dans le Talmud (que par parenthèse il n'est pas en état d'expliquer), trompe ses lecteurs, comme il a été trompé lui-même par Sixte de Sienne. Je ne cesserai de répéter : Vérifiez, et ne vous fiez pas aux citations.

[3] *Entdecktes Judenthum*, partie prem., p. 45, 46. Ce grand orientaliste, supérieur dans la science rabbinique à Raimond-Martin, auteur du *Pugio Fidei*, ne connaissait que deux des quatre passages que je cite.

[4] *Moré-Nebuhhim.*

vaise encore qu'une autre opinion qu'il vient de rejeter comme *étant subversive des fondements de la foi* [1]. L'une et l'autre opinion, ainsi rejetées par le philosophe et rabbin, ont pour objet d'expliquer *comment il pouvait y avoir des jours dès le commencement de la création*.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, Dieu, quand il voulut nous instruire des vérités que nous devons connaître dans l'intérêt de notre salut, s'accommoda au langage des hommes. De là, quand nous lisons dans la Bible un *jour*, il faut entendre un jour, à moins que le texte n'attribue à ce mot une acception différente; quand on y lit un *an*, il faut entendre un *an*. Bref, quand les expressions de l'Écriture offrent un sens clair, net, précis, on doit les prendre dans la simplicité de ce sens, et il n'est permis à aucun homme du monde de les expliquer selon le caprice de son bon plaisir.

D'un autre côté, les sciences et toutes les découvertes auxquelles elles donnent lieu, doivent nécessairement se trouver d'accord avec la sainte Écriture, puisqu'elle est la parole de Dieu, *qui est la vérité même* [2]. Et toutes les fois que les hommes ne seront pas le jouet de quelque illusion, il est impossible que leurs connaissances scientifiques ne soient pas en parfaite harmonie avec la révélation du Dieu dont, selon l'expression du psalmiste, *les œuvres sont identiques avec la vérité* [3].

En effet, est-il bien constaté que par ses fossiles, ses marbres, ses granits, ses laves, la terre décèle une existence de siècles innombrables marqués par les cercles, les couches, que nous observons dans la croûte solide de la terre, couches hétérogènes entre elles, à faces parallèles, d'épaisseur variable, et se succédant dans un ordre à peu près régulier?

M. de Chateaubriand, dans son *Génie du Christianisme,* répond : « Cette difficulté a été cent fois résolue par cette « réponse : Dieu a dû créer, et a sans « doute créé le monde avec toutes les « marques de la vétusté et de complément que nous lui voyons. En effet, « continue-t-il, il est vraisemblable que « l'auteur de la nature planta d'abord « de vieilles forêts et de jeunes taillis; « que les animaux naquirent les uns « remplis de jours, les autres parés des « grâces de l'enfance, etc. Si le monde « n'eût été à la fois jeune et vieux, le « grand, le sérieux, le moral disparaissaient de la nature, car ces choses « tiennent par essence aux choses antiques. Chaque site eût perdu ses merveilles..... Sans cette vieillesse originaire, il n'y aurait eu ni pompe ni majesté dans l'ouvrage de l'Éternel, et, « ce qui ne saurait être, la nature dans « son innocence eût été moins belle « qu'elle ne l'est aujourd'hui dans sa « corruption [1]. »

L'illustre écrivain, le philosophe vraiment chrétien, répond avec raison, que si la terre eût été créée jeune, elle aurait été *sans poésie* à l'époque même où l'Éternel contempla avec complaisance l'éclatante beauté de l'univers nouvellement créé. *Et Dieu vit,* dit l'Écriture, *toutes les choses qu'il avait faites, et elles étaient très bonnes et très belles* [2]. Mais il y a une autre réflexion à ajouter, et nous sommes étonné qu'elle ne soit encore venue à la pensée de personne, que nous sachions.

Le Seigneur, dans son infinie sagesse, n'ayant pas voulu douer d'immortalité, d'une existence inaltérable, cette terre, ni rien de ce qu'elle porte sur sa surface et dans son sein, y a établi cette loi physique qu'aucun corps, animé ou inanimé, n'existera qu'en s'appropriant les parties que les autres corps perdent continuellement, et les débris de corps en décomposition. En d'autres termes, tous les corps de ce monde, se suivant et se succédant sans relâche sur la même *route de destruction naturelle,* s'emparent, à mesure qu'ils s'avancent sur la

[1] כי זה הורס יסודי הדת.

[2] Dominus autem Deus veritas est. *Jer.*, x, 10. C'est ainsi que porte le texte original, אמת. Ego sum via et veritas. *Joan.*, xiv, 6.

[3] Opera manuum ejus veritas. *Ps.* cx, 7.

[1] *Génie du Christianisme*, liv. IV, ch. 5.

[2] Dans le texte original כי טוב ne dit pas seulement *valdè bona*, mais aussi, et ici plus particulièrement, *valdè pulchra*.

ligne de leur durée, de la jeunesse, de la virilité et de la maturité des corps qu'ils poussent, en quelque sorte, devant eux, et finissent par absorber leurs derniers restes. Ici-bas, rien ne vit, rien n'est, qu'aux dépens d'autrui. Les individus, à quelque règne de la nature qu'ils appartiennent, ne se nourrissent, ne croissent, qu'en prenant sur d'autres individus, qu'en détruisant quelque chose[1]. Si cette rapine, cette déprédation, cette guerre universelle cessait un instant, l'univers s'arrêterait, c'est-à-dire retomberait dans le néant ou deviendrait tout à coup immuable et éternel. Par conséquent, pour donner au monde nouvellement sorti de ses mains la vie et le mouvement continu que nous remarquons jusque dans le règne inorganique, Dieu a dû y mettre un nombre infini de corps de *tout âge*, et des débris de corps, des corps en dissolution.

Puis donc que les individus qui existent maintenant ne sont, et ne sauraient être qu'un nouveau composé des parties d'individus, souvent hétérogènes, qui les ont précédés dans la carrière de la vie ou de la simple existence, prouvez-nous, messieurs les géologues, que le globe qui nous porte soit exempt de cette loi générale. S'il ne l'est pas, chose que semble prouver l'état de sa première écorce que vous avez vérifiée, lorsque l'Éternel fit entendre cette parole créatrice : *Que la terre soit*, elle a dû apparaître telle que nous la voyons maintenant avec tous ses accidents, composée intérieurement, comme sur sa surface, de débris de corps de toute espèce, et à tout âge, à tout état, jusqu'à celui de la décomposition.

Laus Deo.

DRACH,
Docteur en philosophie et ès-lettres.
Bibliothécaire de la Propagande, etc.

[1] Il est à remarquer que dans plusieurs langues orientales la racine לחם signifie à la fois *se nourrir* et *combattre*. Tels sont en hébreu לחם, en syriaque ܠܚܡ, en arabe لحم, avec les noms qui en dérivent.

INFLUENCE PROTECTRICE DE L'ÉGLISE

SOUS LA FÉODALITÉ.

Nous avons déjà publié plusieurs morceaux de l'excellent ouvrage de M. Digby, intitulé : *les Ages de foi*, dont les deux premiers volumes ont été traduits et complétés par M. Danielo; mais il est encore d'autres questions non moins importantes qui se trouvent dans les volumes qui ne sont pas traduits; on distingue en particulier les pages écrites par l'auteur pour montrer ce que l'Église catholique a fait pour *protéger dans le moyen âge les faibles contre les forts, le peuple contre les seigneurs féodaux*. C'est cette partie que nous avons prié M. Danielo de nous traduire, et que nous allons publier ici.

[1] *Les Mœurs chrétiennes au moyen âge*, etc., 2 vol. in-8°, à Paris, chez Poussielgue, et au Mans, chez Richelet; prix : 15 fr.

Guerres du moyen âge. — Charlemagne et les Saxons. — Guerres des frontières. — Guerres intérieures. — Guerres contre les perturbateurs du repos public. — Cris de l'Église contre les tyrans. — Confréries instituées pour défendre les peuples contre eux. — Le pouvoir royal invoqué. — Ces tyrans soumis. — Guerres des rois de France contre les châteaux. — Le clergé usait de son pouvoir temporel pour défendre le peuple et érigeait des châteaux protecteurs contre les châteaux oppresseurs. — Guerres des évêques allemands contre les châteaux et les chevaliers voleurs. — Leurs travaux pour assurer la paix. — Les mauvais châtelains quelquefois convertis.

Les guerres que les gens pacifiques, que les vrais chrétiens faisaient et approuvaient au moyen âge, étaient celles qui avaient expressément la paix pour objet immédiat. Ces guerres étaient de deux sortes : les guerres extérieures

qui se faisaient aux frontières pour les défendre des invasions, et celles de l'intérieur qui se faisaient pour soumettre les perturbateurs de l'ordre public. Je n'ai besoin de dire autre chose des premières, sinon qu'elles comprennent les expéditions de Charlemagne que les sophistes de ces derniers temps ont pris tant de peine à défigurer. L'histoire antérieure de l'état social des Saxons et des Frisons est une preuve de la nécessité de ces guerres. Les traités de paix conclus à la fin de chacune de ces campagnes démentent complétement cette assertion que Charlemagne força par les armes les Saxons à embrasser la religion chrétienne. Mais, comme le remarque M. Fauriel, son but était de garantir la paix et la civilisation en faisant au-delà du Rhin la guerre contre les barbares, toujours disposés à se ruer sur l'Italie et sur la Gaule, et à perpétuer ainsi les horreurs de leurs premières invasions. D'ailleurs la guerre fut provoquée par les Saxons.

C'était un débat dans lequel l'humanité était intéressée. Il s'agissait de savoir si les tribus de la Germanie, encore païenne, devaient finir par forcer le Rhin et les Alpes, par prendre possession de la Gaule et de l'Italie, ou si les chefs des monarchies chrétiennes devaient réussir à maintenir dans leurs limites ces Germains qui pendant trois siècles avaient essayé de les franchir, et à les mettre sur la voie de la civilisation commune de l'Europe.

La seconde classe de ces guerres du moyen âge à laquelle nous bornerons ici notre vue, ne nous offre malheureusement qu'une trop vaste matière. Après l'invasion de la Gaule par les barbares au 5e siècle, plusieurs Romains, jadis puissants dans les Gaules, dépouillés de leurs fonctions, se retirèrent dans leurs domaines, où leur résidence au milieu de leurs esclaves occupés à la culture de leurs terres, leur fit retrouver une sorte de position analogue à leurs anciennes dignités. Plusieurs, par crainte des barbares, se retirèrent dans des lieux désolés, où ils se cachèrent et se fortifièrent. Longtemps auparavant, outre leurs superbes villas placées dans les lieux les plus pittoresques, sur les bords des rivières ou des lacs, sur les flancs des coteaux couronnés de pins et de châtaigniers, ils avaient aussi des places de sûreté, des châteaux placés sur des montagnes, dans des lieux sauvages et d'accès difficile. Quelques-uns d'entre eux en avaient même plusieurs. Quelques-uns de ces châteaux remontaient à des temps plus anciens où les chefs des Celtes combattaient entre eux. Ils furent restaurés, et reprirent une importance nouvelle, lorsque dans le 5e siècle les Romains furent obligés de céder aux Barbares; et même avant cette époque, les Romains avaient bâti d'autres châteaux pour protéger leurs villas. Les châteaux des seigneurs féodaux du 10e siècle, qui, dans le Midi surtout, abondent dans toutes les gorges de montagnes, sont donc d'origine gallo-romaine, et leur existence en de tels lieux ne peut être expliquée que par la nécessité de ces temps d'invasions barbares.

L'auteur de la Chronique de Vulturno dit, en parlant des temps de Louis-le-Débonnaire, qu'il y avait peu de châteaux, mais que les villes et les monastères y étaient nombreux. Il n'y avait ni crainte ni apparence de guerre, et les hommes y jouirent d'une paix profonde jusqu'au temps des Sarrasins; mais quand les Normands vinrent en Italie, ils commencèrent à bâtir des châteaux. Il existe encore divers diplômes d'empereurs, d'évêques, d'abbés et d'abbesses, qui leur accordent la permission d'en bâtir. L'objet de ces constructions était la défense des couvents et des églises contre la persécution des païens, c'est-à-dire des Hongrois et des Sarrasins.

Avant d'aller plus loin, il sera bon de revenir sur nos pas et de prendre sous un autre point de vue ces anciennes demeures que nous avons souvent visitées avec diverses impressions. Cela ne peut être qu'agréable de nous figurer à nous-même un château dans la majesté d'une forêt dont les arbres séculaires s'élèvent aussi haut que les édifices, et dans laquelle les cerfs paissent au pied des tours pendant la nuit, jusqu'à ce que le point du jour et le son du cor les chassent de nouveau au fond des bois. D

ée, de la jeunesse, de
a maturité des corps
en quelque sorte, de-
ent par absorber leurs
i-bas, rien ne vit, rien
ens d'autrui. Les indi-
règne de la nature
nt, ne se nourrissent,
prenant sur d'autres
détruisant quelque
pine, cette dépréda-
niverselle cessait un
s'arrêterait, c'est-à-
ans le néant ou de-
p immuable et éter-
t, pour donner av
t sorti de ses main
nt continu que nor
dans le règne ino

s dans plusieurs lang
ignifie à la fois se nou
n hébreu לחם, en
لحم, avec les no

FLUENCE

à publié pl
lent ouvra
s *Ages de*
volumes o
r M. Danie
s questio
i se tro
e sont p
rticulie
our mo
a fait
faib
les
e q
s

...pieds...
...les renver...
ils ne cédèrent qu'à un trembl...
terre qui les fendit de leur cim...
base.

Après avoir fait trois lieues à
dans la forêt de Compiègne, san
contrer une figure humaine, de
que je pus facilement compren
terreur du jeune Philippe qui plus
fut Auguste, quand il s'égara en
nant le sanglier, comme le rappor
chronique de Saint-Denis; oui, a
cette course solitaire et un déto
pide, la soudaine apparence du châ
de Pierrefonds, dans tout le ...
appareil de ses édifices et de ses ...
...tesques, me frappa d'étonnement.
...apparence il eût eu si ...
...habité! Ni route ...

qui se faisaient aux fro… aider
défendre des invasion… x roues
l'intérieur qui se fai… le trou-
mettre les perturbate… la boue,
blic. Je n'ai besoin d… nce, s'il
des premières, sin… ême pied
prennent les expi… mauvais
gagne que les sept…
temps ont pris tant… de cette
histoire antérie… inguèrent
Saxons et des Fr… pays con-
nécessité de… les Planta-
paix conser… les Capé-
campagne… genets fini-
cette a… e d'Angle-
… e trône de
… la défense
… pas peu sans

… la féodalité,
… ècle, les sei-
… défendre, dé-
… ent que trop
… de la paix pu-
… éroces et bru-
… uvre, quoique
… ssent toujours
… xes destinées à
… e fut le pouvoir
… nt cette période,
… procura la paix
… qui eux-mêmes
… peu.
… e, qui comprend
… ils demandèrent
… e les taxes en na-
… intolérables, que
… leurs excès pour
… e. Dans sa sombre
… x du moyen âge,
… rsque nous chemi-
… de Taillebourg ou
… squ'au fond des Ar-
… rge de Montcormet,
… r nos têtes l'oblique
… ui nous regarde pas-
… rre, nous ressentons
… souffrances de ceux
… les durant, ont langui
… rs [1]. »
… oint exagéré, ajoute

M. Digby. Une description effrayante de quelques châteaux bâtis en Angleterre par les Normands pillards, nous est donnée par la chronique saxonne. Ils avaient des donjons pleins de vipères et de serpents ; dans plusieurs il y avait des choses tristes et dégoûtantes appelées *sachenteges*, et nul ne peut dire, ajoute la chronique, toutes les blessures et les maux qu'ils faisaient endurer aux malheureuses gens de ce pays. Les évêques et les hommes instruits les maudissaient incessamment ; mais l'effet de ces malédictions n'était rien pour eux, car ils étaient tous maudits, parjures et perdus [1].

Mathieu Pâris, le plus important historien du 12[e] siècle, appelle les châteaux de vrais nids de démons et de cavernes de voleurs, et Guillaume de Newbury dit qu'il y avait en Angleterre autant de tyrans qu'il y avait de seigneurs châtelains. L'abbé Suger, en parlant de la garnison d'un de ces châteaux, dit : « qu'elle se composait d'hommes excommuniés et en même temps diaboliques [2]. »

Souvent à ces châteaux étaient attachées des traditions mystérieuses qui leur donnaient une sorte de renom infernal. Le château de Boves, qui dominait la route d'Amiens, était célèbre dans les annales de la chevalerie, comme ayant vu naître le magicien Maugis. Il était d'autres châteaux qui passaient pour des antres d'où sortaient toujours des guerres et jamais la paix, tel que celui de Planches à une lieue de Gisors ; c'était le château de la mauvaise fortune et des mésaventures. Les anciens du pays assuraient, dit la Chronique de Saint-Denis, qu'en s'assemblant à ce château, c'était un grand hasard si l'on pouvait faire la paix.

L'auteur de l'histoire du monastère de Saint-Florent de Saumur nous fait voir quelles étaient les pensées de ceux qui bâtissaient des châteaux, lorsqu'en parlant de l'excellent et pieux comte Théobald, il dit : Durant sa vie, il éleva de hautes tours et de grands châteaux, et ce ne fut pas sans crime ; mais il bâ-

[1] … s du Droit. — Hist. de France, …

[1] *Chroniq. Saxon.*, p. 367.

[2] *Vita Ludov. VI*, ap. Duchesne, IV.

quelles douces heures de pensées et de paisible contemplation ont dû jouir les gardiens, lorsque du sommet des tours où ils se tenaient, ils prêtaient l'oreille au murmure de la forêt s'élevant à travers l'air de minuit, et interrompu seulement par le hurlement des loups contre la lune.

Combien aussi, sous le rapport de l'art, n'étaient-ils pas admirables! La tour de Coucy, bâtie en 1052, avait 258 pieds de hauteur, 300 de circonférence, et ses murs avaient 32 pieds d'épaisseur. Mazarin voulut les renverser, mais ils ne cédèrent qu'à un tremblement de terre qui les fendit de leur cime à leur base.

Après avoir fait trois lieues à cheval dans la forêt de Compiègne, sans rencontrer une figure humaine, de sorte que je pus facilement comprendre la terreur du jeune Philippe qui plus tard fut Auguste, quand il s'égara en chassant le sanglier, comme le rapporte la chronique de Saint-Denis; oui, après cette course solitaire et un détour rapide, la soudaine apparence du château de Pierrefonds, dans tout le terrible appareil de ses édifices et de ses tours gigantesques, me frappa d'étonnement. Quelle apparence il eût eu si Rieux l'avait encore habité! Ni route, ni rivière ne passent auprès : l'aspect du lieu annonce le pouvoir féodal. Le château avait sept tours dont chacune à 108 pieds de hauteur. Les pierres des angles du château sont revêtues de crampons de fer scellés avec du plomb. Sous le roc qui porte le château dans sa majesté sombre sont des voûtes immenses. Dans le plancher d'une tour, je remarquai l'entrée d'un donjon; cette vue pourrait faire pâlir et se détourner le plus brave. Lorsque, sous Henri IV, le maréchal de Biron assiégea ce château, ses huit décharges de canon ne produisirent d'autre effet que d'en blanchir les murs, et lorsque, sous Louis XIII, on décréta sa destruction, on trouva qu'il était impossible d'en démolir les murs. Il fallut se contenter d'en enlever le toit et d'exposer l'intérieur aux injures de l'air.

On ne peut se rappeler sans s'intéresser aux châteaux, que ce fut leur enceinte qui vit le départ et le retour des croisés, qui vit la douleur et la joie qui accompagnaient ces grands événements. Quand, à son retour de Palestine, Philippe-Auguste arriva à son château de Fontainebleau, le cor, dit le poëte Hélimant, sonna sur toutes les tours pour annoncer l'heureuse nouvelle. Les tours féodales ont un charme lorsqu'on pense aux hommes illustres et saints qui en sortirent. Albert-le-Grand et saint Thomas avaient quitté les châteaux de leurs nobles ancêtres pour se cacher dans l'ombre des cloîtres de saint Dominique.

Mais quelquefois aussi ceux qui habitaient ces châteaux étaient loin d'être des saints.

Vers la fin du 9[e] siècle, plusieurs châteaux, bâtis jadis par les rois pour la défense du pays, furent envahis et habités par des brigands qui dévastèrent le voisinage[1]. En outre, l'action du pouvoir féodal subit un changement tel, que ce fut contre les propriétaires des châteaux, comme perturbateurs de l'ordre et de la paix publics, que furent principalement dirigées les guerres dont nous allons parler maintenant. Selon M. Michelet, il faut distinguer trois âges dans le système féodal. Dans le premier âge, il sauva la France et l'Europe, quand les seigneurs, bâtissant des châteaux et des tours, arrêtèrent les Normands et les autres envahisseurs, et défendirent leurs vassaux.

Dans le deuxième, le seigneur féodal était le protecteur et non l'oppresseur de ses vassaux. Si un homme du pays, dit une ancienne loi, vient à être fait prisonnier, le seigneur, quoique sans armes et nu-pieds, doit monter à cheval, même sans attendre qu'on ait mis la selle; il doit poursuivre l'ennemi jusqu'à ce qu'il ait délivré l'homme. Si un ou plusieurs hommes libres se réfugie sous la protection d'un seigneur de Rieneck, disait une autre loi, paix lui sera faite et sauf-conduit accordé. Si un pauvre homme émigrait avec ses petits effets, et si sa grâce, le prince électeur, venait à passer près de lui à cheval,

[1] Mirac. *S. Angilbert.*, apud Mabillon, *Acta S. ord. S. B.*, IV, I.

deux de ses serviteurs devaient aider le pauvre homme en poussant aux roues de sa charrette ; et si le prince le trouvait tellement embourbé dans la boue, qu'il ne pouvait avancer, le prince, s'il était seul, devait mettre lui-même pied à terre et l'aider à sortir de ce mauvais pas [1].

Parmi les seigneurs féodaux de cette époque, deux surtout se distinguèrent par leur zèle à défendre leur pays contre les Normands ; ce furent les Plantagenets, comtes d'Anjou, et les Capétiens. On sait que les Plantagenets finirent par monter sur le trône d'Angleterre, et les Capets sur le trône de France. Leur dévouement à la défense de leur pays ne contribua pas peu sans doute à leur élévation.

Dès le deuxième âge de la féodalité, durant le 11[e] et le 12[e] siècle, les seigneurs n'ayant plus à se défendre, dégénérèrent et ne devinrent que trop souvent les perturbateurs de la paix publique, les oppresseurs féroces et brutaux des églises et du pauvre, quoique cependant ils continuassent toujours à prélever sur lui des taxes destinées à payer leur protection ; ce fut le pouvoir ecclésiastique qui, durant cette période, sauva le peuple et lui procura la paix par le glaive des rois, qui eux-mêmes ne pouvaient que très peu.

Dans le troisième âge, qui comprend le 14[e] et le 15[e] siècle, ils demandèrent même de l'argent outre les taxes en nature, et devinrent si intolérables, que les rois profitèrent de leurs excès pour réduire leur puissance. Dans sa sombre peinture des châteaux du moyen âge, M. Michelet dit : « Lorsque nous cheminons sous les murs de Taillebourg ou de Tancarville, lorsqu'au fond des Ardennes, dans la gorge de Montcormet, nous envisageons sur nos têtes l'oblique et louche fenêtre qui nous regarde passer, le cœur se serre, nous ressentons quelque chose des souffrances de ceux qui, tant de siècles durant, ont langui au pied de ces tours [1]. »

Le fait n'est point exagéré, ajoute M. Digby. Une description effrayante de quelques châteaux bâtis en Angleterre par les Normands pillards, nous est donnée par la chronique saxonne. Ils avaient des donjons pleins de vipères et de serpents ; dans plusieurs il y avait des choses tristes et dégoûtantes appelées *sachenteges*, et nul ne peut dire, ajoute la chronique, toutes les blessures et les maux qu'ils faisaient endurer aux malheureuses gens de ce pays. Les évêques et les hommes instruits les maudissaient incessamment ; mais l'effet de ces malédictions n'était rien pour eux, car ils étaient tous maudits, parjures et perdus [1].

Mathieu Pâris, le plus important historien du 12[e] siècle, appelle les châteaux de vrais nids de démons et de cavernes de voleurs, et Guillaume de Newbury dit qu'il y avait en Angleterre autant de tyrans qu'il y avait de seigneurs châtelains. L'abbé Suger, en parlant de la garnison d'un de ces châteaux, dit : « qu'elle se composait d'hommes excommuniés et en même temps diaboliques [2]. »

Souvent à ces châteaux étaient attachées des traditions mystérieuses qui leur donnaient une sorte de renom infernal. Le château de Boves, qui dominait la route d'Amiens, était célèbre dans les annales de la chevalerie, comme ayant vu naître le magicien Maugis. Il était d'autres châteaux qui passaient pour des antres d'où sortaient toujours des guerres et jamais la paix, tel que celui de Planches à une lieue de Gisors ; c'était le château de la mauvaise fortune et des mésaventures. Les anciens du pays assuraient, dit la Chronique de Saint-Denis, qu'en s'assemblant à ce château, c'était un grand hasard si l'on pouvait faire la paix.

L'auteur de l'histoire du monastère de Saint-Florent de Saumur nous fait voir quelles étaient les pensées de ceux qui bâtissaient des châteaux, lorsqu'en parlant de l'excellent et pieux comte Théobald, il dit : Durant sa vie, il éleva de hautes tours et de grands châteaux, et ce ne fut pas sans crime ; mais il bâ-

[1] Michelet, *Origines du Droit*.—*Hist. de France*, t. III, p. 402.

[1] *Chroniq. Saxon.*, p. 367.
[2] *Vita Ludov. VI*, ap. Duchesne, IV.

tit aussi un couvent, et en cela il fut béni.

A son départ pour la croisade, le duc Louis, époux de sainte Élisabeth de Hongrie, sentit encore un scrupule après toutes les peines qu'il avait prises pour mettre son âme en bon état. Ce scrupule venait de ce qu'il n'avait pas détruit le château d'Eyterburg, qui avait été construit au préjudice d'un couvent voisin, et il pria son frère Henri de le démolir.

Pierre-le-Vénérable nous rapporte une vision qu'eut un moine de Cluny dans une forêt, vision dans laquelle le spectre d'un misérable gentilhomme nommé Bernard, qui venait de se convertir récemment, lui signalait, comme la plus grande charge qui s'élevait contre lui, la construction d'un château qu'il avait bâti peu de temps avant sa mort, et qui était le fléau du voisinage.

Enfin nous remarquons que dans les miniatures des manuscrits italiens, l'entrée de l'enfer est généralement représentée sous la forme du portail d'un château féodal.

Dans ces anciens récits qui nous disent les souffrances des âmes en peine, on nous décrit des visions qui nous révèlent le sort de quelques-uns de ceux qui tinrent ou qui construisirent des châteaux.

Malheur à celui qui s'arrange de manière à bâtir son nid sur des hauteurs, et qui, par là, croit se délivrer de la main du mal. Il y avait de nombreuses traditions qui vérifiaient cette malédiction prononcée par le ciel. A Endenig, près Bonn, dit César de Heisterbach, vivait un certain chevalier Walter, ami de notre monastère. Tenté du démon dans une maladie, il le repoussa; mais il lui demanda cependant où était l'âme de son seigneur, le comte Guillaume de Juliers, décédé récemment. — Vous connaissez les châteaux voisins de Wolkembourg et de Drachenfels? répondit le démon. Eh bien! s'ils étaient de fer, le château et son roc, et s'ils étaient placés où est l'âme du comte maintenant, vous les verriez fondre avant de faire un clin d'œil.

Et l'âme de Henri, comte Seynens, où est-elle? demanda Walter. — Certes, nous l'avons eue là-bas, répondit le démon, pendant vingt et un an; mais cette vieille sorcière qui n'a qu'un œil et ce tondu, ce mendiant, nous l'ont enlevé. Par ces épithètes injurieuses, le plaisant des enfers voulait désigner l'épouse du défunt, qui l'avait pleuré jusqu'à en perdre un œil, et son fils Théodoric qui s'était fait moine. Telle fut aussi la fin de Walter. Laissant son château de Niedek, il vint à Cologne pour se venger d'une injure, et à son retour, il fut tout à coup frappé sur la route. Oh! s'écria-t-il, je ne reverrai plus Cologne. Le médecin l'avertit de son danger et lui dit de faire venir sa femme et ses enfants; mais il refusa. Alors il le pria de délivrer un homme d'armes qu'il tenait en prison. Il n'en sortira jamais, répliqua-t-il, tant que je vivrai. Alors il en sortira avant demain, repartit le médecin, et sa prédiction se trouva vérifiée, car Walter mourut; et dans une vision, un abbé de notre ordre le vit dans le lieu des tourments.

Des personnes, se promenant sur le mont Gyber, entendirent une voix qui criait : Préparez du feu, un grand feu, pour notre choix que voici. — Pour qui? demandèrent d'autres voix. — Pour le duc de Zeringia, répondit-on. En effet, la nouvelle se répandit aussitôt que le duc, qui était un grand tyran, mourut le jour et à l'heure même que ces voix se firent entendre.

Il y avait cependant des barons honnêtes, pacifiques et bons, dans le moyen âge; mais il y en avait aussi de cruels ennemis de la paix; il y en avait dont la volonté était si perverse, qu'ils se faisaient gloire du mal, et qui mettaient leur force dans l'iniquité, hommes auxquels l'Église fait allusion en disant, d'après Job, qu'ils se bâtissent des solitudes, qu'ils s'y retranchent, pour promener de là le ravage et la désolation dans toute la contrée. On en parle dans l'histoire du moyen âge, comme étant de race maudite.

Telle était, par exemple, la famille des Talvas, du temps de Guillaume-le-Conquérant : elle nourrit le crime, dit Oderic Vital, et s'y prépare comme si c'était pour elle un droit héréditaire. De

là les fins horribles de tous ces hommes : on n'en vit aucun mourir d'une mort ordinaire comme les autres mortels. Cette race possédait les châteaux de Bellême, d'Urson, d'Essai, d'Alençon, de Domfront, de Saint-Ceneri, de la Motte-d'Igé et d'autres lieux d'une grande force.

En parlant du comte Odon de Corbeil, Suger dit que ce n'était pas un homme, parce qu'il n'était pas raisonnable, mais un animal fils de Burchard, ce très-impertinent comte. Le château de Montaign, dans le pays de Laon, vint, par mariage, entre les mains de Thomas de Coucy, seigneur de Marle, un misérable perdu, haï de Dieu et des hommes, dont la férocité de loup, s'augmentant encore par l'acquisition de cette forteresse, épouvanta tout le pays d'alentour. Son propre père, Enguerrand de Bova, homme honorable, essaya de le lui arracher. Mais bientôt après, sans doute, par un effet de la volonté divine, il perdit son château, par le divorce de sa femme, pour avoir souillé son mariage par l'adultère et l'inceste.

Herbert, comte du Maine, gagna le surnom d'éveil-chiens par ses courses et ses expéditions nocturnes dans l'Anjou. Ces hommes de rapine et de férocité brutale étaient souvent appelés Isengrin, qui était le nom du loup dans les anciennes fables. Fulbert, évêque de Chartres, écrivant à Leuthric, appelle Herbert, comte du Mans, le précurseur de l'Antechrist, parce qu'il ne pouvait laisser en paix l'évêque d'Angers. Un tyran pareil, c'était Guillaume, comte de Châlons, qui persécuta si fort le monastère de Cluny et massacra tant de moines. En 1358, Radigois de Derry, maître du château de Mauconseil, pilla toute la contrée voisine de Noyon, et soutint un siége régulier.

Le seigneur du château de la Roche du Guy ou du Glin sur le Rhône, qui avait coutume d'arrêter et de rançonner les voyageurs sur le Rhône, et qui était si audacieux que lorsque saint Louis y passa pour se rendre à sa première croisade, quelques gens de la garnison firent une sortie et pillèrent les gens du roi qui avaient devancé les autres pour préparer les logements de l'armée. Jusqu'au temps de Henri IV, le château de Pierrefonds était la terreur de la contrée. Rieux et, après lui, De Villeneuve qui l'occupèrent, avaient coutume de voler les diligences sur la grande route et d'enlever tout ce qu'ils pouvaient.

Le château de Montlhéry fut bâti du temps du roi Robert par Thibaud File-Étoupe, de la maison de Montmorency. Quand ce château vint, par le mariage de Louis, son fils, dans les mains du roi Philippe Ier, tout le peuple d'alentour se réjouit comme si une poutre avait été tirée de leurs yeux, ou comme si quelqu'un avait ouvert les portes d'une tour où ils auraient été enfermés dans une étroite prison. Ce château causa tant de peine au roi, que, selon son propre aveu, il avait fait blanchir ses cheveux. Garde bien cette tour, mon fils, dit-il à Louis, laquelle m'a coûté tant de travaux ; j'ai vieilli à l'assiéger, et elle a fait que je n'ai jamais joui de la santé, ni de la paix. Depuis le château de Corbeil qui est à mi-chemin de Montlhéry jusqu'à Châteaufort, tout le pays était exposé aux vexations de ce seigneur. Et telle était la confusion qui régnait entre Paris et Orléans, que les habitants de l'un ne pouvaient aller à l'autre pour trafiquer ou pour toute autre affaire sans le consentement de ces traîtres, ou sans une escorte nombreuse. Dans le douzième siècle, deux familles de race féodale furent cruelles et violentes par-dessus toutes les autres, ce furent les Coucy et les Montfort. Le fameux châtelain de Coucy n'était qu'un officier qui avait soin du château, comme l'indique le titre de châtelain. Nul baron, pendant la féodalité, ne fut plus féroce que ceux-ci. Ils avaient coutume de couper les pieds et les mains de leurs prisonniers. L'impitoyable Thomas de Marle était fils d'Enguerrand de Coucy. Le premier jour de sa campagne contre le peuple d'Amiens, il tua trente hommes de sa propre main, et brûla plusieurs églises. Le nom de son château de Coucy figurait dans l'horreur de plusieurs contes populaires.

Les Montforts étaient moins cruels ; et cependant ce fut un Montfort qui, par vengeance, détermina un baron à mu-

tiler l'otage du roi d'Angleterre, qui était un enfant.

En Italie et en Espagne, plusieurs châteaux acquirent une célébrité non moins infâme. Les Padouans tremblaient au nom de ceux des Eccelino. L'un des plus fameux était nommé Malta. La divine Providence punit le misérable architecte qui désira comme une faveur de pouvoir bâtir le cachot de Padoue. Cet homme appliqua tout son esprit à l'œuvre. Il jeûna plusieurs jours pour pouvoir accomplir le plan qu'il avait conçu. Il avait coutume d'y entrer sans cesse pour s'assurer qu'il n'y pouvait entrer le moindre atome de lumière, car il voulait qu'il fût complétement sombre, horrible et affreux. Arrêté dans la suite, ce misérable fut enfermé dans cette même prison qu'il avait ainsi préparée, et il y fut laissé mourir de faim et de soif comme un loup hurlant dans les lieux infernaux.

En Espagne, le catalogue des tyrans locaux sous les règnes de don et de dona Henry était suffisamment terrible. C'est que l'on voit les noms du châtelain de Castronugno, de Ferdinand de Zanteno, du capitaine Zapico, de la duchesse de Villaba, du maréchal Pietro Sardo, d'Alphonse Trusillo, Lopez Carasco, et Lamaio Mancino, et plusieurs autres.

On doit rappeler aussi qu'outre leurs atteintes à la paix publique par leurs incessantes oppressions de l'Église et du peuple, plusieurs membres de la noblesse féodale avaient même l'habitude de se faire la guerre les uns aux autres, et même au souverain en personne. « O combien de princes et de nobles de l'empire, dit un ancien écrivain, en parlant de l'invasion des Barbares en Autriche, en 1278, furent corrompus et rendus abominables dans leurs œuvres. » Ce n'était point la généralité de la nation, mais c'étaient les princes qui avaient péché; mais voilà qu'une grande bataille va se livrer. O misérables rivalités entre les princes chrétiens, les seigneurs et les vassaux ! O cruautés détestables ! maintenant, dans le choc des armes, il était aisé de discerner le brave du lâche. Plusieurs de ceux qui avaient fomenté les discordes intérieures, et qui, avant la guerre, s'étaient vantés de ce que leur désir le plus grand était de combattre, se montrèrent les plus timides et les plus poltrons. Nous pouvons voir ici par expérience que des pillards et des perturbateurs de la paix publique si terribles pour le peuple, et qui s'acharnaient contre les églises comme les Bacchantes en fureur, sont de peu de valeur dès qu'il s'agit de combattre pour le salut public. Formidables néanmoins étaient la plupart de ces hommes non seulement au clergé, mais même à l'autorité royale.

Quatre grandes familles entouraient l'île de France : celles de Normandie et d'Anjou ; celles de Blois et de Champagne. En outre, les Coucy, les Rochefort, et les Dupuis étaient toujours opposés à la royauté. On ne pouvait voyager en sûreté que depuis Paris jusqu'à Saint-Denis. Au-delà était la vaste et sombre forêt de Montmorency dans laquelle on ne pouvait passer que la lance sur la cuisse. Quelques-unes de ces familles féodales étant ce que M. Michelet appelle excentriques, c'est-à-dire resolues à résister à l'influence de la monarchie, y résistèrent en effet et périrent ; d'autres centralisées de bonne, heure comme les Montmorency, se perdirent bientôt dans la royauté. D'autres, après avoir été très-excentriques dans les temps féodaux, se centralisèrent tellement dans les temps postérieurs qu'ils devinrent, comme les Coucy, des courtisans plus royalistes que le roi. Ces derniers dans les 13e et 14e siècles possédant Amiens et d'autres villes avec 150 villages furent souvent formidables pour les villes de Reims et de Laon. C'est pour toutes les causes ci-dessus énoncées que Suger trouvait le roi de France un petit prince. Contre ces oppresseurs féodaux s'éleva longtemps le cri de l'Église, et le vers monastique :

Nobiscum Dominus, dæmon procul atque tyrannus.

— Oh ! que le Seigneur soit avec nous et loin de nous le démon et le tyran, montre assez combien les esprits étaient familiarisés avec le danger que l'on courait de la part de ces tyrans féodaux.

La messe contre ces tyrans, publiée

par Muratori, date de l'an 950. Les prières sont celles-ci : Nous vous en supplions, Seigneur, exaucez votre Église qu'accablent non-seulement les persécutions des païens, mais qu'afflige encore misérablement la dépravation des chrétiens. Fais dans ta miséricorde que ceux qui refusent de se soumettre aux puissances de la terre, soient renversés par la main de ta majesté et par notre Seigneur Jésus-Christ : ô Dieu père des orphelins et juge des veuves, regarde avec compassion les larmes de ton Église, et dans ta miséricorde sauve-la, elle que nul pouvoir terrestre ne défend.

Les paroles de la secrète sont : Reçois, ô Seigneur, les prières de ton Église avec les oblations des hosties, et pour la défense de ton peuple fidèle, déploie les anciens miracles de ton bras, afin que les ennemis de la paix soient domptés, et que la liberté chrétienne puisse te servir avec sécurité.

Pour la préface étaient ces mots : Dieu éternel et tout-puissant, abaissez un œil propice sur l'état de votre Église qui gémit pour les souffrances de ses membres ; car il eût été plus tolérable pour elle d'être livrée au glaive des gentils, que d'être détruite par les incursions des mauvais chrétiens ; que le châtiment éternel repose sur les méchants : nous sommes écrasés du poids de leurs crimes ; ne souffre pas que leur violence prévaille plus longtemps.

Pour la post-communion on disait : O Dieu, qui par vos merveilleux sacrements soutenez sans cesse votre Église, que vous avez rachetée par un prix ineffable, faites par votre grâce que ce dont elle se plaint de souffrir des incessantes persécutions qu'elle subit, soit entièrement réparé. Réprimez, nous vous en supplions tous, Seigneur tout-puissant, les lois des tyrans et de ceux qui vous sont opposés, afin qu'ils puissent vous reconnaître pour le protecteur de votre Église rachetée par un si précieux sang.

Dans le monastère de Saint-Maximin à Trèves, don Martène trouva à la fin d'un texte des Évangiles une prière intitulée, *Cri contre les persécuteurs*. Voici quel était ce cri : « En esprit d'humilité et avec un cœur contrit, ô Seigneur Jésus-Christ, nous venons devant ton autel, devant ton corps et ton sang sacrés et nous te faisons l'aveu de nos fautes pour lesquelles nous sommes justement affligés ; tes pauvres serviteurs et servantes, tes ministres et ton peuple sont forcés de vivre dans la misère et dans les angoisses. Nos biens destinés à nous entretenir à ton saint service, et que des âmes bienfaisantes nous ont donné pour leur salut, nous ont été enlevés violemment. Cette Église qui est à toi, ô Seigneur, et que tu as fondée jadis en l'honneur de saint Jean l'évangéliste, et de tes saints Maximin, Agricius et Nicetius, est dans la tristesse ; il n'est personne qui la puisse consoler ou délivrer, si ce n'est toi, Seigneur. Lève-toi donc, Seigneur Jésus-Christ, et viens à notre secours. Juge notre cause, fortifie et défend-nous : combat ceux qui combattent contre nous. Brise leur orgueil et leur férocité qui désolent ou qui cherchent à désoler ce lieu et nous. Rends-les justes, ô Seigneur, comme tu le sais faire, et dans ta vertu fais-leur connaître, ô Seigneur, nous t'en prions, le mal de leurs actions, et dans la multitude de tes miséricerdes délivre-nous. Ne dédaigne pas, ô Seigneur, nos cris qui s'élèvent vers toi ; mais pour ta gloire et pour la magnificence de ton nom, visite-nous dans ta paix et dans ton salut, et sauve-nous de nos souffrances présentes et de tous les maux qu'ils trament contre nous ; afin que chacun puisse savoir qu'en t'aimant et en invoquant ton saint nom, tu es le seul Dieu qui sauve ceux qui te prient par l'effet de ta grande miséricorde. Renverse, nous t'en prions, ô Seigneur, renverse par ta vertu ceux qui conspirent contre l'établissement de la plénitude de tes droits, afin que l'iniquité ne puisse point prévaloir sur la justice, et que la fausseté de tout réprouvé soit toujours soumise à la vérité par notre Seigneur Jésus-Christ. »

Après avoir invoqué le ciel, le clergé implorait l'assistance des rois ou des barons vertueux qui pouvaient garantir la paix au peuple et aux Églises. Vers l'année 1020, Fulbert, évêque de Chartres, écrit au roi Robert pour l'informer des ravages de Gauffrid, vicomte de Châteaudun, qui rebâtit le château de Galardon, qui avait été démoli par ordre du roi. De

ce château écrit Fulbert : Je puis dire : voilà que le mal arrive de l'Orient ; de même que je puis dire aussi : le voilà qui vient de l'Occident, en parlant du château d'Isleras qui est à l'occident de Galardon. Maintenant donc nous implorons votre assistance, car tel est notre malheur sous sa tyrannie que nous sommes obligés de réprimer les témoignages de notre douleur, et de célébrer le divin office dans notre église d'une manière misérable, à voix basse et presque en silence. Nous vous prions de faire donner par le comte Odon, au nom de votre autorité, l'ordre de détruire ces machines d'une diabolique inspiration.

On lit au sujet des guerres entre deux nobles du Rhin, Baldric et Wieman, que l'évêque d'Utrecht Adelborl craignant que le peuple ne souffrît de leur témérité, convoqua une assemblée et témoigna son horreur pour ces méchantes intentions funestes qui nuisaient au peuple, dévastaient les terres et déclara au nom du pouvoir impérial qu'ils seraient contraints à vivre en paix. Les églises et les monastères avaient en effet leurs avocats spéciaux et leurs protecteurs locaux qui avaient un double office, car agents pour défendre les moines dans les procès où ceux-ci ne pouvaient entrer, ils étaient en même temps soldats pour les défendre par les armes et pour assurer leur tranquillité.

Outre ces avoués des couvents, il exista plusieurs ordres de confréries, instituées dans le but de résister aux perturbateurs de la paix. Dès le règne de Philippe-Auguste on forma une confrérie de paix, dont les membres portaient sur leurs poitrines ces mots : *Agnus Dei qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem* ; Agneau de Dieu qui effacez les péchés du monde, donnez-nous la paix. Ces confréries s'engageaient à s'opposer aux ennemis de la paix, les routiers, les cotereaux, les brabançois. Un des motifs allégués par Philippe-le-Bon, en fondant l'ordre de la Toison d'or, était que cet ordre pût défendre et maintenir la paix publique, à la gloire de notre Créateur et de notre Rédempteur. Don Martène trouva dans l'ancienne abbaye de Feuillent les règles d'un ancien ordre militaire sous le nom de l'*Ordre de la Foi et de la Paix*, qui était sous les ordres de l'abbé de Feuillent. On lit dans le prologue : « Eussé-je la plume de Joseph et le langage de Jérémie, je ne saurais décrire les fléaux de feu, les coups de glaive et des persécutions qui ont affligé la province d'Auch. Mais les ruines des châteaux, des cités, des petites villes, des églises et des monastères peuvent témoigner de ces persécutions. O malheur plus grand que tout chagrin, ô malheur qu'une terre jadis si riche et si fertile soit réduite à une telle désolation par les péchés de ses habitants, parmi lesquels est réputé le plus noble celui qui peut se vanter des plus ignobles actions, parmi lesquels il n'en est pas un qui épargne la veuve et les orphelins, parmi lesquels les jeunes gens et les jeunes filles, les enfants et les vieillards, les prêtres et les évêques sont maltraités, pillés et massacrés. Enfin, en 1229, pour que dans toute l'Église on pût dire *gloire à Dieu dans les hauts cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté,* la clémence divine inspira à l'archevêque d'Auch, Amaneus, et à ses suffragants la résolution d'établir, d'après les hospitaliers et les templiers, un nouvel ordre de chevalerie pour défendre la paix dans cette province par la puissance des armes et l'assistance de Dieu. Cette résolution ayant été communiquée aux gentilshommes, Guillaume de Monte-Cathano, vicomte de Béarn, qui était un prince magnanime, sage et bon, regarda cet ordre comme saint et lui donna libéralement les rentes d'un de ses châteaux. Touchés par cet exemple, d'autres princes, barons et chevaliers de la province, en firent autant, et lièrent leur postérité à l'assistance de ce saint ordre qui procura au peuple la justice et l'abondance de la paix. »

Souvent néanmoins il était nécessaire d'en venir à l'appel de l'assistance du pouvoir royal, et nous trouvons que les rois agissant comme avoués des abbayes n'étaient pas lents à leur porter cette indispensable assistance. C'est ainsi que Louis-le-Gros défendit Saint-Denis contre Bouchard de Montmorency, l'église de Beauvais contre les sires de Mouchy et de Beauvais, celle d'Orléans contre

les seigneurs de cette ville, et ainsi des autres. On peut juger de la fréquence de ces occasions par ces mots de Denis le Chartreux, que le service militaire était très-nécessaire pour la répression des cruautés des petits tyrans. Les guerres contre de tels perturbateurs de la paix étaient réputées un devoir religieux ; et Louis IV, landgrave de Thuringe, fit de ces sortes de guerres dans la crainte de perdre son âme en souffrant l'oppression du peuple par les nobles. Les siéges qu'il fit de leurs châteaux furent autant de fruits de sa conversion. Sa résolution de les humilier venait de ses remords de les avoir laissés jadis dévorer le pauvre. Au commencement de sa carrière il avait été un de ces oppresseurs et plutôt un monstre qu'un homme. On l'avait lui-même surnommé le *landgrave de fer*, pour l'habitude qu'il avait de porter toujours une armure de ce métal. Cependant, de tyran et de voleur, il finit par devenir un dévot, et employa sa puissance à réprimer les autres malfaiteurs. Cependant César de Heisterbach rapporte une vision d'après laquelle il paraîtrait que le sort de son âme fut douteux. Son fils et son successeur, Louis V, fut, dit-on, convaincu de sa damnation, et se fit moine dans un couvent de Cîteaux. Cependant un ancien chroniqueur, qui rapporte sa mort en 1153, dit qu'il était pieux et bienfaisant, et conséquemment méprisé par ses nobles, qui le regardaient comme efféminé et propre à rien. Provoqué par leurs actes, il leur fit la guerre, les fit prisonniers ; mais il ne les fit point mourir : il n'avait voulu que les dompter comme des coursiers au joug ; ce qui le fit très-fort redouter. A sa mort, les nobles se trouvaient tellement changés, qu'ils craignaient de désobéir à ses derniers ordres, et le portèrent sur leurs épaules, revêtu de l'habit de l'ordre de Cîteaux, à Reinhartshorn, où il fut enterré.

(La suite au prochain cahier.)

HISTOIRE DE LA VIE, DES OUVRAGES ET DES DOCTRINES DE CALVIN,

PAR M. AUDIN.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

La personnalité de Calvin a été grandie outre mesure, autant par ses adversaires que par ses partisans. Au lieu du plagiaire de toutes les mauvaises doctrines religieuses et philosophiques qui avaient paru dans le monde jusqu'au 16e siècle, chacun semble s'être plu à nous représenter l'apôtre de Genève comme le créateur d'un système théologique nouveau, comme un réformateur original, comme un législateur politique au moins. On ne s'est pas contenté d'attribuer aux circonstances, à des dispositions toutes particulières des esprits, au moment où il parut, l'influence qu'il exerça sur une partie de l'Europe ; on a voulu en faire l'œuvre de son génie, regarder la révolte religieuse qui porte son nom comme le produit de ses propres conceptions : c'est là une erreur manifeste. Qu'est-ce qu'il y a dans le calvinisme, envisagé comme on le voudra, qui appartienne véritablement à Calvin ?

Tout son système théologique n'est évidemment qu'un emprunt fait à tous les hérésiarques qui avaient paru avant lui ou qui vivaient de son temps. En voici les preuves :

Calvin rejette l'autorité de la tradition

[1] Voir le 1er art., no précédent, p. 112.

et veut que l'Écriture sainte renferme toutes les règles de notre foi. C'était là une partie de l'hérésie des Ariens, comme nous l'apprend saint Augustin; c'était là l'hérésie de Nestorius, de Dioscore et d'Eutychès, comme nous le voyons par les actes du septième concile général.

Calvin pose comme l'un des principaux points de sa doctrine la non-existence du libre arbitre. Cette erreur avait déjà été condamnée dans Simon le Mage, dans Valentin, dans les Manichéens, dans Wicleff, etc.

D'après Calvin, Dieu est l'auteur du péché et tout le mal arrive par un décret de sa Providence. Simon le Mage et Florin l'avaient dit avec lui.

Calvin enseigne qu'il suffit d'avoir la foi pour pouvoir commettre impunément, vis-à-vis de la justice divine, les péchés les plus nombreux et les plus énormes. Les Eunomiens, Baside et Carperet avaient déjà soutenu cette opinion monstrueuse[1].

Aux yeux de Calvin les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires au salut, la foi seule pouvant justifier. Simon le Mage et les Eunomiens s'étaient vus condamner par l'Église, pour avoir avancé de pareilles doctrines.

Calvin prétend que l'Église ne se compose que des justes, et qu'ayant été autrefois visible, elle n'a pas eu d'existence pendant plusieurs siècles et n'a reparu qu'avec lui. C'est ce qu'avaient déjà prétendu les Donatistes[2].

Calvin nie la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Ce n'est là qu'une simple adoption du sentiment des Berenger, des Lollards, des Wicleff et des Zwingle.

Pour Calvin, il n'existe ni sacrement de pénitence, ni confirmation. Saint Cyprien et Théodoret nous apprennent qu'il en était ainsi pour les Novatiens.

Calvin condamne la prière pour les morts, les abstinences et les jeûnes. Les Ariens les condamnaient également[3].

Calvin donne le nom d'idolâtrie à la vénération des reliques, et des images du Christ et des saints. Vigilance et les Iconoclastes avaient professé la même hérésie.

Calvin, en un mot, n'a composé toute sa symbolique qu'avec des lambeaux dérobés à toutes les hérésies.

L'application qu'il a faite de ses dogmes, les conséquences pratiques qu'il en a tirées sont-elles plus nouvelles que ses doctrines elles-mêmes?

En même temps qu'il faisait la guerre au catholicisme et niait à la fois son culte et sa morale, sa hiérarchie et ses formes gouvernementales, Calvin s'efforçait de lui emprunter clandestinement l'un des principes les plus essentiels de son existence : le principe de l'unité. « Mais, dit un écrivain protestant, M. Ernest Naville, le système romain est tellement logique et lié dans toutes ses parties, qu'il faut n'en rien admettre ou l'admettre tout entier. » Le consistoire dont Calvin voulut faire un centre d'unité, n'a jamais été qu'une chambre ardente pour les consciences, comme à Genève, ou qu'une misérable parodie d'autorité, comme partout ailleurs qu'à Genève.

Comprend-on, en effet, l'existence d'une autorité qui juge et interprète souverainement, dans un système où le libre examen est érigé en principe? « Comme Luther, Zwingle et Œcolampade, Calvin, dit M. Audin, veut asseoir son édifice sur la parole inspirée. Mais voici les difficultés. A cette question : — Qu'est-ce que la parole de Dieu? nous savons qu'il a sa réponse prête : C'est celle que Dieu a révélée dans les livres saints. Mais dans quel idiome? S'il me présente sa bible, j'ai le droit d'en contrôler les signes, en vertu même du principe de libre examen, qu'il a glorifié; s'il essaie de me prouver que ces signes sont le plus pur reflet de la parole sainte, il m'est permis de disputer avec lui sur leur valeur grammaticale ou tropologique; s'il veut m'imposer son sens ou ses images, il fait de l'autorité ou de l'orgueil, car qui lui a dit que je ne sois pas aussi versé que lui dans les langues orientales? Je sais le syriaque, et il l'ignore; l'hébreu, qu'il n'a qu'imparfaitement appris; le grec, dont Ri-

[1] Irenæus, lib. I, c. XXIII et XXIV.

[2] D. Augustin., *de Unitate ecclesiæ*, cap. XII.

[3] Epiphan., *Hæres.* 75; D. Augustin., *de Hæresib.*, cap. XXXIII.

chard Simon ne lui accorde que de vulgaires notions; j'ai vu, pour étudier l'Écriture, la Terre-Sainte, qu'il n'a jamais visitée. Et pourquoi donc abaisserais-je mon intelligence devant la sienne? Il n'y a ici que deux unités en présence: qui peut en mesurer la valeur? s'il a prié, j'ai prié aussi; et comment sait-il qu'il a reçu du ciel de plus abondantes lumières? Quand il serait plus savant que moi, Dieu regarde-t-il au degré d'intelligence pour visiter ses élus? S'il veut invoquer la clarté d'un passage scripturaire, je lui répondrai avec Luther: « Que pour comprendre l'Écriture, il faut avoir vécu avec le Christ ou les apôtres. »

Calvin s'en aperçut trop tard: il faut une autorité pour créer l'unité; d'où émane l'autorité du réformateur? d'où émane celle de son consistoire? un mandat religieux ne se suppose pas: il faut que l'existence en soit démontrée; il faut que la valeur en soit positive. Calvin et son consistoire n'ont jamais pu produire l'unité, un semblant de l'unité, parce que l'autorité leur a manqué pour cela, parce que la mission que l'on se donne à soi-même, en fait d'infaillibilité, n'est qu'une usurpation outrageante pour la liberté morale de toutes les intelligences. C'est cette impuissance absolue de soumettre les consciences à une foi commune, c'est le regret de ne pouvoir produire une école théologique unitaire (nous n'osons pas dire une religion), qui amenèrent le réformateur à se jeter dans le système de violence, qui fut d'abord si fatal à Genève, et qui, depuis, a eu des conséquences fâcheuses pour le bonheur de la famille chrétienne. « On a écrit, dit M. de Chateaubriand [1], que le protestantisme avait été favorable à la liberté politique, qu'il avait émancipé les nations: les faits parlent-ils comme les écrivains? Il est certain qu'à sa naissance la réformation fut républicaine, mais dans le sens aristocratique, parce que ses premiers disciples furent des gentilshommes. Les calvinistes conçurent pour la France une espèce de gouvernement à principautés féodales, qui l'auraient fait ressembler à l'empire germanique. Chose étrange! on aurait vu renaître la féodalité par le Protestantisme. Les nobles se précipitèrent par instinct dans le culte nouveau, et à travers lequel s'exhalait jusqu'à eux une sorte de réminiscence de leur puissance évanouie. Mais, cette première ferveur passée, les peuples ne recueillirent du protestantisme aucune liberté politique. Jetez les yeux sur le nord de l'Europe, dans les pays où la réformation arrive, où elle s'est maintenue, vous verrez partout l'unique volonté d'un maître. La Prusse, la Saxe, sont restés sous la monarchie absolue; le Danemark était devenu un despotisme légal. Le Protestantisme échoua dans les pays républicains; il ne pénétra pas dans la monarchie élective et républicaine de Pologne; il ne put envahir Gênes; à peine obtint-il à Venise et à Ferrare, une petite église, qui mourut. Les arts et le beau soleil du midi lui étaient mortels. En Suisse, il ne réussit que dans les cantons aristocratiques, analogues à sa nature, et encore avec une grande effusion de sang. Les cantons populaires ou démocratiques, Schwitz, Ury et Underwald, berceau de la liberté helvétique, le repoussèrent. En Angleterre, il n'a point été le véhicule de la constitution, formée bien avant dans le giron de la foi catholique... Le peuple anglais fut si loin d'obtenir une extension de ses libertés par le renversement de la religion de ses pères, que jamais le sénat de Tibère ne fut plus vil que le parlement d'Henri VIII. »

En regard de ce tableau, où les couleurs sont adoucies plutôt que forcées, nous sommes heureux de pouvoir placer une magnifique esquisse des bienfaits que le monde doit au catholicisme.

« La tribune (romaine) abattue, dit M. de Salvandy [1], se relève dans les entrailles de la terre. Une race nouvelle d'orateurs y grandit. La république romaine, que le monde croit morte, revit là, vraiment éternelle. Elle abjure et la politique violente, et la littérature esclave du mont Palatin. Un livre, venu de l'Orient, lui a découvert une politique qui bénit les hommes et une litté-

[1] *Études historiques.*

[1] *Discours* de réception à l'Académie française.

rature qui les élève. Échos retentissants de toutes deux, les tonnerres retentissants de son forum ignoré roulent, comme ceux des volcans, sous l'empire, et l'ébranlent dans ses fondements. Ils annoncent aux maîtres du monde que nous sommes tous enfants du même limon, sujets de la même loi, justiciables au même tribunal, famille universelle dont le père est aux cieux! c'était la bonne nouvelle du genre humain! En son nom une intrépide milice de poètes, d'historiens, de philosophes, admirables génies, assujettissent les provinces, Rome et les Césars. Désormais il y a une tribune par village, une tribune par classe de barbares. Les conciles, ces chambres de l'univers chrétien, apportent avec eux la science que les Romains n'ont pas eue, d'accorder la liberté avec la grandeur. Nue et désarmée, la chaire apostolique domine et les trônes d'or qui tombent et les trônes de fer qui s'élèvent. La parole fait sa force; l'élection, son titre; l'égalité, sa vertu. L'égalité règne sous la tiare, assise au sommet du monde féodal; c'était l'étendard des temps à venir, planant à l'avance sur la terre! Initiés au savoir par l'Église, c'est par le talent que les fils du prêtre et du charpentier montent, d'honneurs en honneurs, à la suprême magistrature de Rome et du monde. Les Gerbert, les Hildebrand sont des hommes de lettres couronnés. Et il n'est pas de noblesses si altières, ni de royautés si jalouses, qui ne s'abaissent sous leur main. Grâce à cette république de l'Église, l'esprit gouverne le moyen âge. L'art se réfugie dans les cathédrales qu'il bâtit; l'histoire et la science dans ses abbayes; la philosophie dans ses écoles; la politique au Vatican. Cette politique est toujours celle des Romains: l'universalité. Elle soumet et rapproche les nations, en fondant l'unité de langue, de mœurs, de loi. Le Capitole revoit les triomphes antiques. Et ce sont les héros de la littérature, c'est Pétrarque, c'est le Tasse que Rome couronne. Elle sait que la poésie et l'éloquence sont les légions qui lui ont de nouveau conquis le monde. »

Quel écrivain, respectant sa plume, oserait parler du calvinisme dans des termes analogues! Quel calviniste lirait sans rire de pareilles lignes sur l'histoire de sa secte? Par ses exemples Calvin a condamné, anéanti, autant qu'il a dépendu de lui, tout ce qui tend à rapprocher les hommes, à les ennoblir, à les élever vis-à-vis d'eux-mêmes; par ses doctrines il n'a fait que compléter l'œuvre de discorde, d'anarchie, de perversion qu'il avait inaugurée par ses actes: cherchez dans sa vie ou dans ses écrits quelque chose qui témoigne du respect pour la dignité d'une nation, pour une liberté quelconque, publique ou individuelle; sa théocratie absorbe tout, la société et l'individu, les actes extérieurs et la pensée intime, les intérêts matériels et la conscience: il lui faut l'âme et le corps, le despotisme brutal et le despotisme moral, le glaive profane et le glaive sacré, l'échafaud qui punit le patriotisme, le bûcher qui punit l'indépendance religieuse. Le beau dans les arts et dans les lettres lui déplait comme le beau moral, et il déclare une guerre à mort à tout ce qui peut leur fournir un aliment. Il n'ose pas dire ouvertement: plus de musique, plus de poésie, plus de peinture, plus de statuaire, plus d'architecture; mais il fait plus, il rend impossibles toutes ces manifestations du noble enthousiasme, toutes ces formes de l'inspiration et de la chaleur de l'âme. Quatre murailles suffisent pour son temple, une pierre pour son autel, quelques bancs de bois pour son sanctuaire. Les images du Christ, les madones, les anges et les saints y seraient autant d'objets d'idolâtrie; les lumières resplendissantes des lampes et des candélabres y seraient un outrage à la majesté divine; en fait d'art et de poésie, Calvin n'a fait grâce qu'à la musique de Goudimel et aux psaumes de Marot.

Le réformateur, du reste, a eu raison de bannir de son temple tout ce qui pourrait y rappeler l'amour et la joie. A un Dieu injuste et méchant, il ne faut qu'un temple aux murailles nues et sombres. Il faut que dans ce lieu tout serve à faire oublier l'espérance et à provoquer la crainte. Le dieu terrible de Calvin ne peut pas être honoré comme le

Dieu juste, mais clément, des catholiques. Autour du premier les simulacres de la dévastation et de la mort, autour du second tous les emblèmes de la félicité et de la vie.

Voulez-vous connaître le dieu de Calvin, écoutez.

Dieu avait une double volonté en tirant ses créatures du néant : de sauver les unes [1], et de damner les autres. Ouvrez les livres saints : n'y prédestine-t-il pas Jacob à la vie, sans avoir égard aux œuvres du patriarche ; Ésaü à la mort, qui ne s'est souillé d'aucun péché [2] ? Le bon plaisir de Dieu est le seul motif de la grâce qu'il fait aux élus comme de la peine dont il frappe les méchants [3]. Demanderez-vous à Calvin pourquoi le Seigneur agit ainsi? parce qu'il l'a voulu, vous répondra-t-il [4]. Si vous lui redemandez pourquoi il l'a voulu, il vous répliquera : Prenez garde : vous allez sonder un abîme impénétrable [5]. Glorification ou chute, vie ou mort, bonheur ou malheur, tout découle du bon plaisir de Dieu : Dieu l'a voulu [6]. Si l'ange fidèle a persévéré dans l'amour de son Créateur, c'est que Dieu l'a soutenu ; si le mauvais ange est tombé, c'est que Dieu l'avait abandonné. Il l'a délaissé parce qu'il était réprouvé [7]. Vous demandez pourquoi? Parce que cette chute et cette gloire étaient dans les décrets éternels de la Providence [8]. Dieu n'en a pas agi avec moins de cruauté envers ses créatures mortelles. *Décret horrible*, dit Calvin, car on ne saurait nier que le Seigneur n'ait dans sa prescience connu la chute d'Adam, avant qu'Adam ne fût créé, et qu'il ne l'ait prévue que parce qu'il l'avait ordonnée par son décret [9]. Avant comme depuis la rédemption, Dieu ne veut que le salut des élus, c'est pour eux seuls qu'il a pris chair, qu'il est descendu sur la terre, qu'il a souffert et qu'il est mort. Aussi n'a-t-il pas prié pour tous ; ses élus sont ceux que son Père veut sauver [1]. Quant aux réprouvés, Dieu leur envoie un prédicateur de son Verbe afin de les rendre plus sourds ; il fait briller à leurs yeux la lumière de sa doctrine pour les rendre plus aveugles ; il leur donne un remède, mais pour les empêcher de guérir [2] ; c'est-à-dire que Dieu veut le péché, le prescrit, y excite le réprouvé [3]. L'inceste d'Absalon est son œuvre comme les fureurs d'Achab, la trahison de Judas et le déicide des Juifs [4]. Quand il veut perdre un homme, il appelle Satan et lui dit : Prends possession de ce corps, je te le livre ; et Satan, ministre de la colère divine, part plus vite que l'éclair. Dieu a d'avance aveuglé la pauvre créature ; il l'a endurcie et poussée au péché, en lui ôtant le pouvoir d'accomplir ses commandements [5]. Il n'y a pas de libre arbitre dans l'homme ; l'homme, fruit du péché, ne peut produire que des fruits de mort ; sa volonté, après la chute d'Adam, a été enchaînée par une chaîne de diamant ; elle ressemble au mauvais arbre, qui donne nécessairement de mauvais fruits [6]. Les élus ont nécessairement la foi, malgré eux, indépendamment de leurs péchés, qui ne leur sont point imputés comme actes coupables ; les réprouvés, quoi qu'ils fassent, ne peuvent jamais avoir qu'une ombre de foi [7]. Tous les actes humains ne sont que des impuretés et des souillures ; ce que nous appelons justice n'est qu'une iniquité aux yeux de Dieu [8]. Les œuvres les plus saintes sont dignes de damnation ; ce n'est qu'en faveur des élus qu'elles trouvent grâce devant Dieu [9]. L'homme ne peut rien faire que Dieu ne l'ait voulu [10]. Le malheur des réprouvés est uniquement son ouvrage ; le bonheur des élus ne dépend que de lui

[1] Calv., *Institut.*, l. III, c. XXI, n. 5.
[2] Ibid., l. III, c. XXII, n. 11.
[3] Ibid.
[4] Ibid.
[5] Ibid.
[6] Ibid., c. XXIII, n. 4.
[7] Ibid.
[8] Ibid., n. 6.
[9] Ibid., n. 7.

[1] *In Evangil. Joan.*; *Institut.*, l. III.
[2] Calv., *Institut.*, l. III, c. XXIV, n. 13.
[3] Ibid.
[4] Ibid.
[5] Ibid.
[6] Ibid., l. II, c. III, n. 8.
[7] Ibid., l. III, c. II.
[8] Ibid., l. III, c. XII, n. 4.
[9] Ibid., c. XIV.
[10] Ibid., l. I, c. XVIII.

seul[1]. Le réprouvé est destiné à la damnation avant sa naissance ; l'élu est destiné à la gloire de toute éternité[2]. L'homme n'a ni la liberté de se perdre ni celle de se sauver[3]. La loi de Dieu est impossible pour les élus eux-mêmes[4].

Voilà le dieu de Calvin, voilà sa bonté, sa justice ! C'est après avoir entendu de pareilles monstruosités, que la honte réveillant le remords dans le cœur de l'apostat Bolsec, lui dicta ces paroles d'indignation en présence de Calvin : « Si votre Dieu, pour son plaisir, damne les uns et sauve les autres, c'est un tyran, et le pécheur a son excuse toute prête ; il dira qu'il n'est pas coupable, mais bien la divinité fantasque que vous avez créée de vos mains. Vous calomniez mon Dieu : s'il élit les uns, s'il rejette les autres, ce n'est pas pour son bon plaisir, indigne même d'un juge fait comme nous de chair et d'os; c'est qu'il connaît les lois qui déterminent les volontés : il n'y a personne de damné ou de sauvé irrémissiblement. Niez-vous qu'il ne nous avertisse par le cri de notre conscience, par les maladies de l'âme et du corps, par son amour et ses bienfaits? Et qu'est-ce donc que ce Dieu qui nous tromperait ainsi, qui ferait luire son soleil sur nos têtes, qui répandrait sur nos champs les trésors de son amour, qui à chaque belle pensée ferait battre notre cœur de joie? Un tyran et un tyran vulgaire. Avec votre Dieu au cœur de bronze, qui se rit de nos larmes et se joue de notre repentir, il n'y a plus de justice sur cette terre, et l'homme sorti des mains du Créateur n'est qu'une amère dérision : mieux valait le laisser dans le néant. »

Cette courageuse protestation força Calvin de rougir, et pour punir celui qui l'avait faite, l'échafaud ne lui parut pas un châtiment trop sévère[5]. Les juges n'ayant pas osé satisfaire sa cruauté : « Un signe d'infamie du moins, s'écria le théocrate, un signe d'infamie sur son front ! une punition corporelle ! » Bolsec, après une longue détention dans les cachots dont Calvin était le geôlier, en fut quitte pour un bannissement à perpétuité du territoire de Genève.

[1] Calv., *Institut.*, l. III, c. XXIII, n. 6.
[2] Ibid.
[3] Ibid.
[4] Ibid., l. II, c. VII, n. 5.
[5] Thourel, *Hist. de Genève.*

Faut-il revenir sur le dieu de Calvin? Ne serait-ce pas blasphémer contre le Dieu de l'Évangile que de lui comparer celui de l'hérésiarque? Le premier a des miséricordes qui embrassent tous les hommes sans distinction[1], qui sont au-dessus de la malice des hommes[2], qui font taire sa justice[3], et font le salut de tous ceux qui veulent y avoir recours[4]; le second a de toute éternité condamné irrémissiblement par une pure fantaisie de sa volonté plus de la moitié du genre humain[5]. Le premier nous apprend qu'il rendra à chacun selon ses œuvres[6], que nous devons nous appliquer aux bonnes œuvres[7], nous hâter de les faire[8], et persévérer constamment dans leur pratique[9] ; le second nous prévient que tout ce que nous croirons faire de bien ne sera à ses yeux que souillures et iniquités, *inquinamenta et sordes*. Le Dieu de l'Évangile appelle tous les hommes à la justification ; il a envoyé son Fils pour racheter Adam et sa postérité[10]; son Fils est mort pour tous[11] et veut que tous se sauvent[12]; le Dieu de l'*institution chrétienne* ne promet exclusivement le salut qu'à un petit nombre de privilégiés, et réserve à tous les autres la damnation, quoi qu'ils fassent pour l'éviter. La loi de l'un est pleine de justice[13], l'observation en est facile[14]; c'est un bonheur de l'aimer et de la pratiquer[15]. Celle de l'autre est impossible

[1] P. 144.
[2] *Exod.*, XX; Lev., XXVI.
[3] Ps. 134; Is., L.
[4] *Jud.*, XIII; Ps. 16, 31, 86, etc.
[5] Calv., *Inst.*, ubique.
[6] Ps. 61; Prov., XII; Is., LXV; Matt., XVI; Act., XVII, etc.
[7] Is., I; Jer., XLVIII; I Cor., XV; Gal., VI, etc.
[8] Eccl., IX; Matt., XX; Joan., IX; II Cor., VI; I Tim., VI; II Petr., I, etc.
[9] II Paral., XXV; Ps. 77; Is., L; Matt., XXIV; Luc, XVI, etc.
[10] Joan., III; Rom., IV.
[11] Matt., XVIII; Luc, XIX; Rom., II; I Cor., XV.
[12] I Tim., II.
[13] *Deut.*, IV; Ps. 118; Rom. VII.
[14] *Deut.*, XXX, etc.
[15] Ps. 118, 93, 104, etc.

à l'homme, révoltante d'injustice et de partialité; la fidélité à l'observer ne sert à rien pour les élus ; la révolte contre elle ne peut pas ajouter au malheur des réprouvés. Avec le Dieu de l'Évangile, le juste ne peut jamais s'abandonner à une sécurité funeste ; le pécheur a toujours des moyens de se rattacher à l'espérance. Avec le Dieu de Calvin, nul ne sait ce qu'il doit craindre, ni ce qu'il doit espérer; nul ne peut dire : en faisant bien, je trouverai bien; en faisant mal, je trouverai mal. Le bien et le mal sont indifférents à ce Dieu qui d'avance a damné le réprouvé et sauvé l'élu, sans leur tenir aucun compte de leur vie.

Nous le demandons à tous les hommes de bonne foi', à tous ceux qui ont le simple usage de leur raison, existait-il dans le vieux paganisme une théologie, un système philosophique plus désolants, plus subversifs de toute morale? N'est-ce point là tout le système de Chrysippe, moins sa providence? Et ne pouvons-nous pas dire avec plus de raison à Calvin ce que Plutarque disait aux stoïciens : « Votre doctrine est pernicieuse, impie; s'il vous fallait choisir entre deux maux, ou que Dieu manquât de puissance ou qu'il manquât de bonté, il fallait prendre le premier parti; mieux vaut un Dieu qui ne peut pas empêcher les crimes qu'un Dieu qui les fait commettre pour se donner le plaisir de les punir[1].

C'est encore calomnier la *nécessité* des stoïciens, l'*ananké* grecque et le *fatum* romain, que de les comparer au dieu de Calvin. L'*ananké* et le *fatum* agissaient aveuglément; leurs lois tenaient du hasard; leurs décrets n'étaient ni des préférences ni des exclusions formellement capricieuses; ils laissaient une petite place à la justice relative, à une action providentielle. Le Dieu de Calvin est la partialité dans toute sa laideur, le fatalisme absolu enfin.

Pour en finir avec le prédestinianisme de Calvin, disons qu'avec cette doctrine monstrueuse :

Les idées de vertu et de vice, de louange et de blâme, n'ont plus aucune signification. Tout devient nécessaire ou impossible. Un bienfait n'est pas plus digne de reconnaissance que le feu qui nous échauffe. Pourquoi punir les criminels et récompenser les gens de bien? les plus grands scélérats sont des victimes innocentes qu'on immole, s'il n'y a pas de liberté. A qui Dieu donne-t-il des lois? à qui s'adressent ses promesses et ses menaces? à qui réserve-t-il des récompenses et des peines? à de pures machines incapables de choisir entre le bien et le mal. Pourquoi une religion? pourquoi un culte et des devoirs? A qui s'adressent nos hommages? Qui prions-nous? De qui attendons-nous des récompenses, si nous sommes destinés de toute éternité à la vie ou à la mort?

Heureuse la société que le fatalisme de Calvin n'ait pas été admis dans toutes ses conséquences par les sectateurs de cet apôtre funeste! Jamais, en effet, l'immoralité sous toutes ses formes n'a été présentée sous l'enveloppe de doctrines plus implicitement hideuses. L'athéisme lui-même nous paraît moins effrayant, car du moins il ne nie pas la liberté humaine.

Nous l'avons dit hardiment, si aujourd'hui un écrivain s'avisait de déduire du prédestinianisme de Calvin toutes les conséquences logiques qu'il renferme, il n'est pas un pays civilisé où la publication d'un pareil livre pût être tolérée, car ces conséquences tendent nécessairement à la légitimation de tous les vices, de tous les désordres, de tous les crimes. La Suisse protestante qui a laissé nier impunément la divinité de Jésus-Christ, la Suisse elle-même se croirait forcée de voir un attentat social dans le langage d'un homme qui priverait la morale de toute sanction divine, viendrait dire à l'homme de bien que ses vertus ne lui serviront à rien pour l'autre vie, au méchant qu'il n'a pas un interêt à venir à s'abstenir présentement de mal faire.

Et l'homme qui émettait les doctrines que nous venons d'analyser, les croyait dignes d'être soutenues par les cachots, par l'exil, les tortures, l'é-

[1] Plutarque, *contre les Stoïciens*.

échafaud et les bûchers! et, fier d'avoir ramassé ces rebuts du libertinage moral de tous les siècles et de tous les pays, il osait se donner le nom de prophète et se proclamer tantôt un nouveau Moïse, et tantôt un autre David! Et c'est ce blasphémateur de la justice divine qui a osé ainsi parler du Catholicisme dans la personne de son chef visible!

« Nous disons que Daniel et saint Paul ont prédit que l'Antechrist s'assoirait dans le temple de Dieu. Nous disons que le pape de Rome est le chef et le prince de ce règne maudit et abominable. Nous disons qu'il a profané l'Église par son impiété, affligée par l'inhumanité de sa domination, empoisonnée et comme mise à mort par de fausses et pernicieuses doctrines; de sorte que Jésus-Christ y est à demi enseveli, l'Évangile suffoqué, le christianisme détruit, la piété bannie, le culte de Dieu presque aboli [1]. »

« Le premier article de cette secrète théologie (celle de Rome) qui règne parmi eux, c'est qu'il n'y a point de Dieu; le second, que tout ce qui est écrit et que tout ce qu'on prêche, touchant Jésus-Christ, ne sont que des mensonges et des impostures; le troisième, que tout ce qui est contenu dans l'Écriture, touchant la vie éternelle et la résurrection de la chair, n'est que des fables [2]. »

Ces mensonges, horribles d'impudence, peuvent donner une idée de la bonne foi ordinaire du réformateur. Dans Luther, du moins, l'audace de la calomnie se fait comprendre par la violence des passions qui l'agitent : quand il ment au public, il semble le faire par entraînement, par délire; on dirait chez lui un effet de rage plutôt que de calcul et de réflexion. Chez Calvin, au contraire, c'est toujours une volonté étudiée; ce n'est point de la colère, c'est de la haine froide; ce n'est pas l'élan de la passion, l'impétuosité de la vengeance, mais la lâcheté dans ce qu'elle a de plus laid, la noirceur et la bassesse morales dans ce qu'elles ont de plus hideux. Dans la vie de Luther, il y a quelques traits honorables pour sa mémoire; dans ses écrits, quelques pages admirables de franchise et de générosité. Dans la vie de Calvin, tout est effrayant ou misérable, atroce ou vil; dans ses écrits, dont l'éloquence est souvent magnifique, lorsqu'elle n'embrasse que des généralités, il n'est pas une ligne qui révèle chez lui le moindre sentiment de magnanimité. C'est toujours ouvertement, comme un lion, que Luther s'élance contre ses ennemis; Calvin s'accroupit comme le tigre pour les attendre, se glisse vers eux comme le serpent pour les joindre; le premier mord et déchire, mais seulement tant qu'on lui résiste; le second s'acharne surtout contre les adversaires faibles ou terrassés. Le moine saxon ne cherche qu'à vaincre; Jean de Noyon cherche avant tout à faire souffrir. Luther fait peur; Calvin ne peut inspirer que de l'horreur.

A Dieu ne plaise que nous confondions ici Luther avec ses doctrines, et que par ce parallèle nous prétendions que l'hérésie de l'apôtre de Wittemberg est moins criminelle que celle de l'apôtre génevois. Notre unique dessein a été de faire entendre qu'autant la guerre que Luther fit à l'Église fut soutenue par des moyens odieux, autant celle que lui déclara Calvin fut poursuivie avec une tactique méprisable au suprême degré.

Les circonstances, avons-nous dit, peuvent seules expliquer les succès de Calvin; mais les circonstances qui favorisèrent ses erreurs, comment les expliquer elles-mêmes, à moins d'y voir l'un de ces effets de cette colère qui est à la fois justice [1] et miséricorde [2]? Il est certain, en effet, qu'aujourd'hui l'homme qui connaît l'histoire et les doctrines de Calvin, et juge son œuvre sans passion, doit regarder comme une sorte de mystère la rapide propagation de ces dogmes monstrueux, quand on songe surtout que leur auteur fut l'humiliation de son pays et de son siècle, par la bas-

[1] *Inst.*, l. IV, c. III, n. 12.
[2] Ibid., c. VII, n. 25-27.

[1] Osée, II.
[2] Ps. 76; Matt., III.

nesse de ses sentiments et la laideur de ses vices.

Nous n'avons pas prétendu analyser ou résumer les doctrines de Calvin. Nous nous sommes bornés à démontrer, par ses écrits, qu'il nie d'une manière absolue la liberté humaine, et fait de Dieu un tyran plus horrible que tous les Nérons et tous les Tibères passés et futurs. Sa vie a été conforme à ses épouvantables dogmes. Cette série de bassesses, de crimes et d'attentats, nous avons à peine pu en donner une faible idée dans notre premier article. Forcé de généraliser ses accusations, ce mode de procéder nous force, pour la justification de notre bonne foi, de notre justice, de renvoyer les lecteurs à l'ouvrage de M. Audin. Aucun d'eux, même après notre travail, ne peut soupçonner tout le dégoût qui doit s'attacher à ce nom de Calvin. On peut dire, sans exagération, qu'avant M. Audin, Calvin avait été impuni pendant trois siècles, et que la justice des hommes ne l'a frappé qu'au moment où a paru sa dernière histoire, ou plutôt la première flétrissure juridiquement motivée de sa vie.

Nous recommandons vivement aux lecteurs de l'*Université* le livre de M. Audin, comme une œuvre de conscience catholique et de talent remarquable; mais nous le recommandons surtout comme une sorte d'instrument providentiel pour nos frères séparés; car les calvinistes de nos jours ne peuvent plus porter sans rougir un nom désormais synonyme de tous les opprobres.

JACOMY-RÉGNIER.

ATHANASE LE GRAND,

ET L'ÉGLISE DE SON TEMPS EN LUTTE AVEC L'ARIANISME;

PAR JEAN-ADAM MŒHLER [1].

PREMIER ARTICLE.

Une des plus belles et des plus fortes démonstrations de la divinité du christianisme se trouve renfermée dans l'histoire de ses grands hommes. Lorsqu'on la lit avec attention, lorsqu'on considère de près ces étonnants personnages qui semblent échapper aux conditions ordinaires de la nature humaine, et qu'on les compare surtout aux hommes les plus célèbres dont s'enorgueillissent le paganisme ou bien les cultes plus modernes en dehors de l'unité catholique, il est impossible, à la vue de tant de vertus, de gloire, de génie presque divins, de ne point demeurer convaincus que la foi qu'ils ont professée est la véritable foi, que l'Église dont ils étaient les enfants, pour laquelle un si grand nombre d'entre eux ont versé leur sang, est la seule et unique Église, la véritable Église de Dieu. Quoique la fécondité de la *céleste épouse* soit, à cet égard, admirable en toutes les époques, les premiers siècles du christianisme ont cependant conservé sur les suivants une supériorité incontestable. Le monde chrétien avait hâte de faire voir au monde antique qu'il dépassait la taille de l'humanité. Pour énumérer tant de richesses, il faudrait rappeler presque tous les noms qu'a recueillis l'histoire de l'Église naissante; et cependant, parmi cette troupe d'élite, parmi ces géants de la loi nouvelle, il est encore des statues qui s'élèvent et dominent, des fronts d'où rayonne plus de lumière et comme une émanation plus complète des attributs divins.

Entre ces majestueuses figures nulle ne saurait le disputer à celle du grand saint Athanase, patriarche d'Alexan-

[1] Traduit de l'allemand, avec une notice sur l'Arianisme, depuis la mort de saint Athanase jusqu'à nos jours, par J. Cohen; précédé du panégyrique de saint Athanase par saint Grégoire de Nazianze; 3 vol. in-8°, à Paris, chez Debécourt. Prix : 18 fr.

drie. Pour s'en former une idée approchante, il suffit d'écouter en quels termes un autre grand saint, un autre grand pontife du 4e siècle, juge assez compétent en matière d'éloquence et de vertu, saint Grégoire de Nazianze, parle de saint Athanase, dans le panégyrique qu'il composa en l'honneur du glorieux patriarche d'Alexandrie.

Après avoir nommé les plus saints personnages de l'ancienne loi, les patriarches et les prophètes, Abraham, Moïse, David, Élie, Jean-Baptiste, l'éloquent évêque continue : « De ces hommes à jamais mémorables, Athanase a égalé les uns ; il suit de près les autres ; plusieurs même, si cette parole ne semble pas trop téméraire, ont été surpassés par lui. Empruntant par imitation quelque chose à chacun d'eux, à celui-ci l'érudition et l'éloquence, à celui-là les œuvres, à l'un le zèle, à l'autre la mansuétude, à un troisième l'honneur des luttes subies pour la foi ; tantôt reproduisant plusieurs traits d'un caractère, quelquefois se les appropriant tous, comme un peintre, dont le travail et l'habileté réunissent en un seul tableau les beautés dérobées à cent modèles, Athanase a su former en lui-même, par cet heureux assemblage, la plus parfaite image de la vertu. Il lui a été donné de surpasser par l'action les hommes éminents par la parole, et de l'emporter par l'érudition et l'éloquence, sur ceux que distinguait le génie pratique ; ou si mieux vous aimez, il a été supérieur par la doctrine aux hommes dont la doctrine a fait la gloire, par les actes à ceux qui montrèrent le plus d'aptitude dans le maniement des affaires. Que l'on cite des caractères où l'on vit ces deux qualités alliées dans une heureuse modération, et saint Athanase les prime en ce qu'il possède l'une d'elles à un degré suréminent ; et si l'on en montre d'autres incomparables dans l'un des deux genres, Athanase a sur eux ce privilége de les réunir tous deux. Donc, la gloire qui appartient à ses prédécesseurs pour lui avoir fourni des exemples sur lesquels il s'est formé, lui-même y a un titre égal pour avoir laissé à l'avenir un modèle achevé. »

L'histoire de saint Athanase est donc un des plus beaux monuments qu'on puisse élever à la gloire du christianisme, monument vaste et imposant, capable d'effrayer ceux qui seraient tentés d'y mettre la main. Car à côté des faits si nombreux, de ce tourbillon d'affaires dans lequel Athanase a passé sa vie, de ces persécutions toujours renaissantes, de ces procédures, de ces exils, de ces fuites, de ces retours triomphants, à côté de cette histoire si dramatique, s'ouvre une autre histoire moins éclatante peut-être au dehors, quoique tout aussi belle et importante, et plus difficile à bien raconter ; je veux dire celle de ses écrits, de sa controverse si active, si infatigable contre les Ariens et tous les ennemis de l'Église.

C'est à ce point de vue que s'est attaché de préférence M. Mœhler. Non qu'il ait entièrement négligé le côté biographique, il le reproduit au contraire en grande partie, et se laisse guider par les faits dans l'exposition et l'analyse des œuvres du saint. Ainsi les événements et les doctrines s'éclairant et s'expliquant réciproquement, saint Athanase en est mieux compris, et l'histoire générale de l'Église en reçoit un nouveau jour. Toutefois le récit des faits n'est ici qu'au second rang, et, pour ainsi dire, en qualité d'auxiliaire. S'il en était autrement, on aurait à reprocher à l'auteur quelques parties un peu écourtées, quelques lacunes essentielles. Mais tel n'est pas son but. Ce que M. Mœhler a voulu faire, ce n'est pas l'histoire de saint Athanase, c'est plutôt celle de ses ouvrages et de ses travaux intellectuels. C'est, comme le dit son titre, *Athanase en lutte avec l'Arianisme*, qu'il a voulu présenter. Ainsi considéré, le livre de M. Mœhler est digne des plus grands éloges et se place à côté de la belle étude sur les doctrines de la réforme qu'il a publiée sous le titre de *Symbolique*. Il serait difficile d'apporter à ce genre de travail plus de science, de bonne critique, plus de cet esprit vraiment philosophique, qui ne se contente pas d'amonceler des textes, de donner des fragments de systèmes, mais qui sait relier les diverses parties en un seul corps, et, pénétrant jusqu'au fond la pensée d'un grand esprit, par-

vient à la comprendre tout entière, à l'exposer nettement, et le fait ainsi vivre et parler devant nous. Nous dirons plus : ce n'est pas seulement le génie et la croyance de saint Athanase que nous apprenons à connaître dans le livre de M. Mœhler; mais la croyance de toute l'Église catholique des premiers siècles. Car remarquez que le grand patriarche d'Alexandrie, choisi de Dieu pour défendre et expliquer la foi chrétienne qui venait d'être si hautement proclamée au concile de Nicée, semble encore destiné à servir d'intermédiaire et de lien entre les pères apostoliques et la grande école des Pères des 4e et 5e siècles.

M. Mœhler a cru devoir placer en tête de son livre un exposé de la croyance de l'Église durant les trois premiers siècles, sur les trois principaux mystères : la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption. Ce premier chapitre est une savante analyse de ce que les pères apostoliques et les plus anciens apologistes ont enseigné touchant la personne du Verbe et son Incarnation. Les points les plus obscurs de leurs écrits sont éclairés d'un nouveau jour, et il en résulte une parfaite conformité de leur doctrine avec la foi catholique telle qu'elle a été sanctionnée et développée plus tard. Venant à une époque où cette foi ne faisait que de naitre, ils ont pu varier sur le sens de certaines expressions qui n'avaient pas encore été définies, ou même laisser percer quelque confusion dans leur pensée ; mais l'ensemble de leur doctrine n'en est pas moins demeuré en harmonie avec le symbole chrétien, après qu'il a reçu les plus vives lumières de la tradition. Nous citerons parmi les passages les plus importants de M. Mœhler, l'exposition de la double polémique de saint Justin contre les païens et contre les juifs, les considérations sur le *platonisme* des premiers Pères en réponse aux théories un peu outrées du docte père Petau, les réflexions de l'auteur au sujet de la distinction entre le λογος ἐνδιαθετος et le λογος προφορικος ; enfin l'examen et la réfutation du système reproduit nouvellement par Munscher, d'après lequel le Fils de Dieu aurait pris seulement un corps, mais non une âme humaine, et par conséquent ne se serait pas fait véritablement homme.

Après avoir ainsi préparé le champ où va se mouvoir le génie d'Athanase, ce dernier se trouve introduit et mis en scène tout naturellement. Athanase, ainsi que nous l'avons vu par le portrait qu'en a tracé saint Grégoire de Nazianze, était une de ces natures rares et complètes, telles que l'histoire n'en montre qu'à de grands intervalles. « Dieu, dit M. Mœhler, lui avait imposé une rude tâche : dans une époque de confusion et de périls effrayants, il devait être l'appui des élus de Dieu ; tous les orages qui agitaient le troupeau du Sauveur, à une époque où les persécutions du paganisme venaient à peine de cesser, devaient pendant longtemps éclater autour de sa tête, et souvent se briser contre sa fermeté. Les erreurs de la dialectique devaient chercher à égarer la foi des simples, tandis que les trames les plus déliées de la ruse, réunies à la force du pouvoir temporel, devaient envelopper et achever de perdre ceux mêmes qui étaient décidés à persévérer jusqu'à la fin. Or, le Sauveur répandit sur saint Athanase les dons qui devaient le faire sortir vainqueur de pareilles attaques. Il lui avait donné une foi profonde et inébranlable unie à une grande habileté pratique, le don de pénétrer les affaires les plus embrouillées, et de les disposer dans l'ordre qu'exigeait son but élevé ; une prudence et une présence d'esprit que les positions les plus tristes et les dangers les plus imminents ne pouvaient déconcerter.

« Athanase sut terrasser la dialectique des Ariens par une argumentation bien supérieure, aussi remarquable par la subtilité que par la force. Pendant que ses adversaires étaient dépourvus de toute profonde spéculation, il possédait un génie vraiment spéculatif et une grande richesse d'idées qu'il savait développer avec une admirable clarté et une véritable éloquence. L'esprit le plus médiocre est en état de suivre la simplicité de ses raisonnements, bien qu'il ne puisse pas toujours sentir l'étroite et intime liaison de toutes ses pensées.

« Ce père n'a jamais développé un point de doctrine chrétienne sans le considérer dans ses rapports avec l'essence du christianisme, et sans l'y ramener avec l'intelligence la plus nette. C'est précisément cette qualité qui donne à ses discussions une force inébranlable. Elle est du reste exempte de tout esprit de système. Le dialogue platonicien se retrouve chez Athanase, en substance, si ce n'est dans la forme, et on voit qu'il avait étudié avec soin Platon et tous les philosophes grecs, bien qu'il ne cherche jamais à faire valoir cette connaissance de leurs ouvrages. »

A. COMBEGUILLE.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX SAINTS

DE LA FRANCE,

Pour servir aux recherches relatives à l'histoire ecclésiastique et civile de ce pays.

(SUITE.)

INVASION DES FRANCS.

CLODION. — 428-448.

Après 431. — *Saint Amand*, évêque de Bordeaux vers l'an 404; sa fête le 18 juin.

434 environ. — *Cassien*, prêtre de Marseille et père de l'Eglise. Sa mémoire est honorée à Marseille le 23 juillet, et en Grèce le 29 février des années bissextiles.

437 environ. — *Saint Maurille* (*Maurille* et *Maurilius*), évêque d'Angers en 406; sa fête le 13 septembre.

444, le 13 novembre. — *Saint Brice*, *Bristio* et *Bristius*, évêque de Tours après saint Martin, l'an 400.

MÉROVÉE. — 448-458.

448 environ. — *Saint Vincent* de Lérins, prêtre-religieux et écrivain ecclésiastique; on en fait mémoire le 24 mai.

448 ou 449, le 31 juillet. — *Saint Germain*, évêque d'Auxerre, sacré le 7 juillet 418; sa fête le 31 juillet.

449 environ. — *Saint Basile*, *sanctus Basilius*, évêque d'Aix vers 449; on ignore l'époque de sa mort.

450 environ. — *Saint Orens* ou *Orient*, *Orientus*, évêque d'Auch, mort vers le milieu du 5e siècle; sa fête au 1er mai.

450 environ. — *Saint Prosper* d'Aquitaine, docteur et père de l'Eglise; sa fête le 25 juin.

450 environ. — *Saint Rusticle* ou *Rustic*, vulgairement *Rotiri*, évêque de Clermont en Auvergne, au commencement de l'an 424, mort, à ce que l'on croit, vers l'an 450; sa fête le 24 septembre.

450, le 1er décembre environ. — *Saint Léonce*, évêque de Fréjus (Provence) au plus tard l'an 391.

Vers le milieu du 5e siècle. — *Saint Mesme* (*Maximinus*), confesseur en Touraine; sa fête le 20 août.

431 ou 434. — *Saint Eucher* (*Eucherius*), évêque de Lyon vers l'an 434; sa fête le 16 novembre.

453, le 17 novembre. — *Saint Aynan*, *Anianus*, évêque d'Orléans l'an 390; sa translation le 14 juin.

CHILDERIC Ier. — 458-481.

460, 28 février. — *Saint Romain*, fondateur des monastères du Mont-Jura ou Mont-Jou, vers l'an 425, et abbé de Condat, dit depuis de Saint-Oyend, ensuite de Saint-Claude, en Franche-Comté, d'abord du diocèse de Lyon, ensuite érigé en évêché.

460, le 27 novembre environ. — *Saint Maxime*, dit *saint Masse*, abbé de Lérins en 426, évêque de Riez en 433; sa fête le 27 novembre.

461. — *Saint Eustache*, évêque de Tours l'an 444; sa fête le 19 septembre.

462, 26 octobre environ. — *Saint Rustique*, évêque de Narbonne vers 427 ou 430; on met sa mort le 26 octobre 462.

464 environ. — *Saint Prosper*, évêque d'Orléans vers l'an 454; sa fête le 29 juillet.

465. — *Saint Loup*, évêque de Baïeux; sa fête le 23 mai.

467 environ. — *Saint Véran*, *Veranus* ou *Veranius*, évêque de Vence, en Provence, probablement avant le milieu du 5e siècle; sa fête le 9 ou 10 septembre. On met, sans aucun fondement certain, et même contre la vraisemblance, un autre saint Véran, évêque de Lyon, que l'on fait vivre après le milieu du 5e siècle. *Art de vérifier*. Voyez le *Gallia Christiana* et l'article de saint Urain, vers 589.

Vers 472. — *Saint Abraham*, abbé de Saint-Cirgues en Auvergne; sa fête le 15 juin.

474, le 1er novembre. — *Saint Amable*, *Amabilis Ricomagensis*, curé et patron de Riom en Auvergne; la fête de sa translation le 19 octobre.

478, le 29 juillet. — *Saint Loup*, évêque de Troyes vers le mois d'août 426; sa fête le 29 juillet.

480 environ. — *Saint Lupicin*, abbé de Lauconne, dans le Mont-Jou ; sa fête le 21 mars.

480 environ. — *Saint Manvieu* (*Manveus*), évêque de Baïeux vers l'an 458 ; sa fête le 28 mai.

CLOVIS Ier. — 481-511.

483 environ, 21 août. — *Saint Sidoine-Apollinaire*, *Caius-Sollius-Apollinaris-Sidonius*, évêque d'Auvergne ou de Clermont, vers l'an 472 ; sa fête le 21 août, jour de sa mort.

496 environ. — *Salvien*, *Salvinius*, prêtre de Marseille et Père de l'Eglise, à qui plusieurs donnent le nom de saint, vivait encore lorsque Gennade faisait son Catalogue des Hommes illustres, c'est-à-dire en 484 ou 485, ou même en 496, supposé que ce qui y est dit du pape Gélase ne soit point une addition faite après Gennade (*Art de vérifier les Dates*).

Vers la fin du 5e siècle. — *Sainte Lindru*, *Lutrudis*, *Lintrudis*; *sainte Hou*, *Houdis*, *Othildis*; *sainte Pasinne* et *sainte Menehould*, sœurs et vierges mortes vers la fin du 5e siècle. La fête de *sainte Lindru*, le 22 septembre ; celle de *sainte Hou*, le 30 avril ; celle de *sainte Pasinne*, le 24 janvier et le 23 avril ; celle de *sainte Menehould*, le 14 octobre. *Sainte Menehould* (*Manechildis*, *Magenhildis*) est patronne de la ville d'Ausnene en Champagne, qui a perdu son nom pour prendre celui de la sainte.

Vers la fin du 5e siècle. — *Sainte Georgie* ou *George*, vierge de Clermont, vers la fin du 5e siècle ; sa fête le 15 février.

491. — *Saint Yaud* (*Valdus*), évêque d'Evreux ; sa fête le 31 janvier.

491 environ. — *Saint Patient*, évêque de Lyon vers l'an 467 ; sa fête le 11 septembre.

497, 8 avril. — *Saint Perpétue* ou *Perpet*, *Perpetuus*, évêque de Tours vers la fin de l'an 460 ; son ordination marquée le 30 décembre dans le Martyrologe de France.

5e siècle. — *Saint Urbain*, évêque de Langres au 5e siècle ; sa fête le 23 janvier.

Vers le 5e siècle. — *Saint Chéron* (*Carannus*), martyr au pays Chartrain ; sa principale fête le 28 mai.

5e siècle. — *Saint Alban*, martyr à Mayence ; sa fête le 21 juin.

5e siècle. — *Saint Spire*, *Exuperius*, évêque de Bayeux, mort dans le 5e siècle (Gall. Christ. t. XI) ; sa fête le 1er août.

5e siècle. — *Sainte Eutrope* ou *Eutropie*, veuve en Auvergne au 5e siècle ; sa fête le 15 septembre.

5e siècle. — *Yved* ou *Evode*, *Evodius*, évêque de Rouen au 5e siècle ; le Martyrologe romain en fait mention le 8 octobre.

5e siècle environ. — *Saint Venant*, *Venantius*, abbé à Tours vers la fin du 5e siècle. On ignore l'époque de sa mort ; sa fête le 13 octobre.

Au 5e siècle. — *Sainte Céligne* (*Cœlinus* ou *Cilinie*), vierge à Meaux, amie de sainte Geneviève ; honorée à Paris et à Meaux le 21 octobre.

5e siècle. — *Saint Severin* ou *Surin*, évêque de Bordeaux au commencement du 5e siècle, en même temps que *saint Amand*, qui lui en cédait tous les honneurs : sa fête le 23 et le 28 octobre, à Bordeaux et à Cologne. C'est ce qui fait que plusieurs confondent *saint Severin* de Bordeaux avec *saint Severin*, évêque de Cologne. On ignore la date de sa mort.

5e siècle. — *Saint René*, patron d'Angers. On le fait, sans preuve, évêque de la même ville au 5e siècle. On ignore l'époque de sa mort ; sa fête le 12 novembre.

5e siècle. — *Saint Martin*, abbé de Saintes et disciple de *saint Martin*, évêque de Tours ; honoré le 7 décembre.

5e siècle. — *Saint Eutrope*, disciple et successeur de *saint Martin*, abbé de Saintes ; il est honoré avec son maître le 7 décembre.

5e siècle. — *Saint Nicaise*, évêque de Reims au 5e siècle ; sa fête, avec celle de *sainte Eutrope*, sa sœur, vierge, et de leurs compagnons, martyrs, le 14 décembre.

Sur la fin du 5e siècle ou au commencement du 6e, le 19 janvier. — *Saint Contest* (*Contestus*), évêque de Bayeux ; son corps est aujourd'hui à Fécamp.

5e, 6e ou 7e siècle. — *Saint Brieu*, *Briocus*, *Briomaclus* ou *Vriomaclus* ; sa fête le 29 et 30 avril ; et le 1er mai, celle de la translation de plusieurs de ses reliques de Saint-Serge d'Angers à Saint-Brieu, le 18 octobre.

SIXIÈME SIÈCLE. — CHILDEBERT Ier. — 511-558.

507. — *Saint Galactoire* (*Galactorius* ou *Galacterius Lascurnensis*), second évêque de Béarn avant le concile d'Agde, en 506 ; sa fête le 27 juillet.

506 environ. — *Saint Ours*, *Ursus*, abbé de Sennevières, paroisse en Touraine ; le Martyrologe de France marque sa fête le 18 juillet, mais elle paraît avoir été marquée le 28 du même mois.

508, 11 février. — *Saint Severin*, abbé d'Agaune ou de Saint-Maurice, en Valais ; mort à Château-Landon, en Gatinois.

510 environ. — *Saint Ogent* ou *Ogend*, *Eugendus* ou *Ogendus*, abbé de Condat dans le Mont-Jou ; sa fête est marquée dans le martyrologe romain, au 1er janvier.

510 environ. — *Saint Souleine*, *Solemnis*, *Solemnius* ou *Solennis*, évêque de Chartres vers l'an 497 ; mort avant le concile d'Orléans, tenu en 511 ; sa fête le 24 septembre.

511 environ. — *Saint Principe*, *Principius*, évêque de Soissons après 441, mort avant 511 ; sa fête le 25 septembre.

512, le 3 janvier. — *Sainte Geneviève* (*Genovefa*), vierge à Paris ; sa fête le 3 janvier.

515, le 15 mai. — *Saint Euphraise* (*Euphrasius*), évêque de Clermont en Auvergne (Clermont-Ferrand), en 490 ; sa fête le 15 mai.

515, le 26 juin environ. — *Saint Maixent* ou *Mexent* (*Maxentius*), abbé en Poitou.

517 environ. — *Saint Viventiol*, évêque de Lyon avant l'an 517. On ne sait point le temps de sa mort ; sa fête le 12 juillet.

510. — *Saint Euspice*, premier abbé de Mici près d'Orléans, vers l'an 508 (sa vie est rapportée avec celle de son neveu *saint Mesmin*); le 15 décembre.

520, le 15 décembre. — *Saint Mesmin* (*Maximinus*), deuxième abbé de Mici, près d'Orléans, en 510; sa fête le 15 décembre.

520 ou 530, le 28 décembre. — *Saint Antoine*, moine de Lérins.

Après l'an 520. — *Saint Avit* ou *Avi*, abbé de Saint-Mesmin, près d'Orléans, vers l'an 520; on en fait mention le 17 juin, en même temps qu'on honore un autre *saint Avi*, abbé de Châteaudun, qui vivait du même temps.

523-530. — *Saint Eucher II*, évêque de Lyon depuis 523 jusqu'en 530; sa fête le 16 juillet.

524. — *Saint Sigismond*, appelé *Simond* dans l'Orléanais, roi de Bourgogne en 516, mis à mort par Clodomir. Le Martyrologe en fait mémoire le 1er mai.

525 environ. — *Saint Apollinaire*, évêque de Valence vers l'an 480; sa fête le 5 octobre.

525, le 5 février. — *Saint Avit* ou *Avi*, *Alcimus Ecdicius Avitus*, évêque de Vienne.

525. — *Saint Vanne*, *Vitonus*, *Videnus* et *Victo*, évêque de Verdun l'an 498; sa fête le 9 novembre. C'est le même que saint *Viton*, que les historiens ont nommé saint *Vanne*. C'est de lui que la congrégation de la célèbre réforme des Bénédictins a pris son nom.

525 ou 550. — *Saint Martis* ou *Mars* (*Martius*), abbé en Auvergne; sa fête, en Auvergne, le 13 avril.

526. — *Le bienheureux Symmaque*, *Quintus Aurelius Anicius Symmachus*, consul seul l'an 485, avec Boëce, son gendre, l'an 522; condamné par le roi Théodoric à avoir la tête tranchée, et exécuté au mois d'août 526. C'était, comme Boëce, un parfait chrétien.

Vers 527. — *Saint Gildard*, évêque de Rouen sur la fin du 5e siècle; sa fête le 8 juin.

527, 13 novembre. — *Saint Quintinien*, évêque de Rodez vers l'an 502, puis de Clermont en Auvergne en 515; sa fête, à Rodez, le 14 juin.

528. — *Saint Aventin*, archidiacre de Dunois, puis évêque de Chartres, honoré à Châteaudun; sa fête le 4 février.

529, le 3 mars. — *Saint Guinolé*, *Guignolé*, *Guingalois*, *Gunolo*, *Vennolé* (*Winwaloëus*), premier abbé de Landvence (Basse-Bretagne); sa fête le 3 mars.

530 ou 531, le 6 janvier. — *Saint Melaine* (*Melanius*), évêque de Rennes au commencement du 6e siècle. On le regarde comme l'apôtre de la France, avec saint Remi de Reims.

532 environ. — *Saint Silvestre*, évêque de Châlons-sur-Saône vers l'an 490; sa fête le 20 novembre.

532, le 20 février ou le 30 juin. — *Saint Eleuthère*, évêque de Tournai; sa fête le 20 février.

532. — *Saint Troien* ou *Trojan*, *Trojanus*, évêque de Saintes vers l'an 511; sa fête le 30 novembre.

533 environ, 13 janvier. — *Saint Remi*, *Remigius* ou *Remedius*, évêque de Reims l'an 460 selon les uns, en 480 selon les autres; ses fêtes le 13 janvier et le 1er octobre, jour de sa translation.

532 environ, 1er juillet. — *Saint Thierri*, *Theodoricus*, disciple de saint Remi de Reims et abbé du Mont-d'Hor, près de cette ville; sa fête le 1er juillet.

533 ou 534, le 5 ou 6 novembre. — *Saint Lié* (*Laetus*), solitaire du Berri, mort au diocèse d'Orléans dans le lieu qu'on nomme aujourd'hui La Mothe-Saint-Lié; sa fête le 5 novembre.

534 environ. — *Saint Arnoul*, *Arnulfus*, assassiné dans la forêt d'Yveline, diocèse de Chartres; sa fête le 18 juillet.

535. — *Saint Hilaire*, *saint Chelira* dans le pays (*Hilarius*, *Hilarus*), évêque de Mende en 535; son corps est conservé dans l'abbaye de Saint-Denis, en France; sa fête le 25 octobre.

537 ou 540, le 4 février. — *Saint Aventin*, solitaire au diocèse de Troyes.

538 environ, 1er novembre. — *Saint Vigor*, évêque de Bayeux, mort le 1er novembre, plus de 12 ans avant le milieu du 6e siècle; sa fête renvoyée au 3 du même mois.

Vers 539. — *Saint Grégoire*, évêque de Langres. Le Martyrologe romain en fait mention le 4 janvier.

540 environ. — *Saint Jean*, fondateur et abbé de Réomé (*Reomaus*), aujourd'hui Moutier-Saint-Jean; sa mémoire le 28 janvier.

540 environ, 6 février. — *Saint Vaast*, *Vedastus*, évêque d'Arras en 499, mort, comme l'on croit, le 6 février, qui est le jour de sa fête.

540 environ. — *Saint Pourçain*, *Portianus*, abbé en Auvergne avant l'an 520; sa fête le 24 novembre.

Avant l'an 542. — *Saint Loup* (*Lupus*), évêque de Lyon vers l'an 525; sa fête le 25 septembre.

542, 1er juillet environ. — *Saint Calais* ou *Calis* (*Carilefus* ou *Karilefus*), abbé (l'an 532) du monastère qui porte aujourd'hui son nom dans le Maine.

542, le 27 novembre environ. — *Saint Eusice*, *Eusitius*, ermite en Berri, puis abbé de Celles l'an 532; sa fête le 27 novembre et le 28 avril.

545 environ. — *Sainte Clotilde* (*Chrotildis* et *Chrodechildis*), reine de France l'an 493; sa fête le 3 juin.

545 environ. — *Saint Ménard*, évêque de Noyon, probablement en 530, et de Tournai en 532; sa fête le 8 juin.

548 environ. — *Saint Licer* ou *Lizier* (*Glycerius* ou *Licerius*), évêque de Conserans en 504; sa fête le 7 août.

Avant 549. — *Saint Cyprien*, évêque de Toulon vers l'an 516; sa fête le 3 octobre.

549 environ. — *Saint Genebaud*, premier évêque de Laon en 497; sa fête le 5 septembre.

549, le 1er mars. — *Saint Aubin*, évêque d'Angers en 529.

550 environ, 24 août. — *Saint Rigomer*, prêtre, né dans le Sonnois, canton du Maine, *in condità Sagonensi*, mort le 24 août, vers le milieu du 6e siècle. Il ne faut pas le confondre avec saint Ricomir,

solitaire du même diocèse, mort le 17 janvier, dans e 7e siècle (Le Beuf).

550, le 8 mai. — *Saint Désiré*, évêque de Bourges, mort le 8 mai l'an 550, selon l'opinion la plus probable, dit M. Baillet.

Milieu du 6e siècle. — *Saint Lifard* (*Liphardus* ou *Lietphardes*), prêtre, abbé de Meun-sur-Loire; honoré le 3 juin.

Milieu du 6e siècle. — *Saint Frambourd* ou *Frambaud* (*Frambaldus*), solitaire au Maine; sa fête le 16 août.

Vers le milieu du 6e siècle. — *Saint Gilles* (*Agidius*), abbé en Languedoc; sa fête le 1er septembre.

Après 550. — *Saint Aout*, *Augustus*, prêtre en Berri, honoré le 7 octobre.

551 environ, 12 septembre. — *Saint Serdot*, *Sacerdos*, évêque de Lyon avant le concile d'Orléans, auquel il souscrivit le 28 octobre 549, mort deux ou trois ans après.

Après 551. — *Saint Areg*, *Aregius* ou *Aridius*, évêque de Nevers, honoré dans son diocèse le 16 août.

552, le 16 juin. — *Saint Aurélien*, évêque d'Arles en 546.

553 environ, 30 novembre. — *Saint Tugal* ou *Tugwal*, appelé par les Bretons *saint Pabu*, en latin *Tugwaldus*, *Pabutugwaldus*, en ajoutant à son nom *Pabu*, qui en breton veut dire père; abbé de Tréguier vers 523, évêque de *Lexobie*, en Basse-Bretagne, vers l'an 532, mort probablement le 30 novembre 553. Il est patron de la ville de Tréguier en Bretagne, de Laval au Maine, et de Château-Landon en Gatinais.

553, le 11 octobre. — *Saint Firmin*, évêque d'Uzez l'an 538.

554 environ, le dimanche avant les Rogations, 10 mai. — *Saint Gal*, évêque de Clermont (Auvergne) en 528; sa fête le 1er juillet.

555 environ, 15 avril. — *Saint Paterne*, évêque de Vannes en 540; on met sa mort au 15 avril, vers l'an 555.

555. — *Saint Severin*, solitaire, à Paris; sa fête le 24 novembre.

556 ou 557. — *Saint Lubin* (*Leobinus*), évêque de Chartres en 544. Le Martyrologe de Paris en fait mémoire le 14 mars.

CLOTAIRE Ier. — 558-562.

558, le 1er mai. — *Saint Marcoul*, abbé de Nanteuil (Normandie); son corps transféré à Corbeni, au diocèse de Reims, en 898; sa fête le 1er mai.

559, le 6 novembre. — *Léonard* ou *Liénard* (*Leonardus*), solitaire en Limousin, abbé de Noblac; sa fête le 6 novembre.

560, 7 septembre environ, 551. — *Saint Cloud* (*Chlodoaldus*), prêtre du diocèse de Paris en 551; sa fête le 7 septembre.

560, 19 novembre environ. — *Saint Seine*, *Sequanus*, *Segonus* et *Sigo*, abbé en Bourgogne, ou plus tôt, comme le prouvent les Bollandistes, et non vers l'an 580, comme le marque D. Mabillon.

Après l'an 560, le 16 mai, comme on le croit. — *Saint Germer* (*Geremarus* et *Germerius*), évêque de Toulouse, 510 ou 511.

561 environ. — *Saint Constantin*, solitaire au pays du Maine; il est honoré le 1er décembre.

561 ou 570. — *Saint Fale* ou *Phal* (*Fidolus*), abbé au diocèse de Troyes; sa fête le 16 mai.

561, le 16 août. — *Saint Eleuthère*, évêque d'Auxerre en 532.

CARIBERT. — 562-570.

564, 28 juillet. — *Saint Samson*, évêque régionnaire, abbé à Dol, en Bretagne, et probablement premier évêque de cette ville.

564. — *Saint Léonce-le-Jeune*, ou le deuxième de nom, évêque de Bordeaux vers l'an 541; il est honoré à Bordeaux le 15 novembre.

565, le 29 janvier. — *Saint Gildas*, abbé de Ruis (Bretagne).

565, le 16 avril. — *Saint Pair* ou *Patier*, *Paternus*, évêque d'Avranches en 552.

565 ou 570. — *Saint Léonard*, abbé de Vandeuvre, au pays du Maine, vers l'an 558; sa fête le 15 octobre.

565, le 15 novembre environ. — *Saint Malo*, *Maclou* ou *Mahou* (*Machutus*, *Machutes*, *Maclovius*, *Macliavus*), premier évêque d'Aleth (en Bretagne), vers l'an 541.

567, 8 octobre, comme on le croit. — *Saint Caltry* (*Calcerinus* et *Chalacterious*), évêque de Chartres, l'an 556.

CHILPÉRIC Ier. — 570-584.

Vers 570, le 3 novembre. — *Saint Guenou* (*Guinailus*, *Wenialus*, *Guennailus*), deuxième abbé de Landevenec (Basse-Bretagne), mort en Angleterre.

573, le 2 avril. — *Saint Nizier*, évêque de Lyon en 551.

575, le 4 août. — *Saint Euphrone*, *Eufroy* ou *Eufroine*, évêque de Tours en 556.

575 environ, le 24 octobre. — *Saint Magloire*, abbé et évêque régionnaire en Bretagne.

575, 29 octobre. — *Saint Chef* ou *Cherf* (*Theuderius* et *Thueodarius*), abbé de Vienne en Dauphiné vers l'an 537.

576, le 28 mai. — *Saint Germain*, évêque de Paris vers l'an 555; sa fête le 28 mai.

576. — *Saint Patrocle*, prêtre, reclus en Berri; sa fête le 19 novembre.

577 ou 583. — *Saint Friard*, reclus près de Nantes; sa fête le 1er août.

578, 15 février. — *Saint Quinix*, *Quinidius* ou *Quindius*, évêque de Vaison.

579. — *Saint Senoch*, abbé en Touraine vers l'an 539; sa fête le 24 décembre.

579 ou 583, 12 mars. — *Saint Paul*, premier évêque de Léon en Bretagne; sa fête le 12 mars.

580 environ. — *Saint Drctoved* ou *Drotté*, premier abbé de Saint-Germain-des-Prés à Paris en 559. L'Église honore sa mémoire le 10 mars.

580. — *Saint Cyprien* ou *Sabran* (*Cyprianus*), abbé de Périgueux, mort assez probablement vers l'an 580.

581, le 21 mai. — *Saint Hospice*, vulgo *Sospis* (*Hospitius*), reclus en Provence; sa fête à Paris le 25 mai.

580 ou 582. — *Saint Pavin* (*Paduinus*), abbé au pays du Maine, mort l'an 580, selon quelques-uns, ou, selon d'autres, vers l'an 589; sa fête le 15 novembre.

581, le 4 janvier environ. — *Saint Ferréol*, évêque d'Uzès l'an 553; sa fête le 18 septembre.

581, 516, 525, 526. — *Saint Claude*, évêque de Besançon probablement en 516, religieux de Saint-Oyant du Mont-Jou en 525, abbé du même monastère en 526; sa fête en France le 6 juin. On la trouve aussi marquée dans quelques Martyrologes au 12 janvier et au 7 juin.

581, le 1er juillet. — *Saint Eybar* (*Eparchius*), reclus à Angoulême.

583, 1er décembre. — *Saint Damnole* ou *Dame*, évêque du Mans l'an 545.

CLOTAIRE II. — 584-628.

584, le 6 ou le 8 janvier. — *Saint Félix*, évêque de Nantes en 550; sa fête le 7 juillet.

584 ou 585, 10 septembre environ. — *Saint Salvi* ou *Sauge*, *Salvius*, évêque d'Albi vers l'an 575. Le Martyrologe met sa fête le 10 septembre.

584 ou 590. — *Saint Louvent* (*Lupentius*), abbé de Saint-Privat en Gévaudan, martyr; sa fête le 22 octobre.

586, 24 février. — *Saint Prétextat*, évêque de Rouen en 544, martyrisé par ordre de la reine Frédégonde. (Henschenius, Le Cointe, Pagi, Baillet, Fleury, Bouquet.)

587, le 13 août. — *Saint Junien*, reclus, abbé de Mairé, dit l'Evescau (Poitou); sa fête le 13 août.

587, 13 août. — *Sainte Radegonde*, reine de France en 538, religieuse en 544, fondatrice de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers en 559; sa fête à Paris le 30 janvier.

589 environ, le 11 novembre. — *Saint Urain* ou *Veran*, *Uranius* ou *Veranius*, évêque de Cavaillon, au comtat Venaissin, au 6e siècle, mort après l'an 589. C'est celui dont le Martyrologe romain parle au 19 octobre, et dont il met le culte au diocèse d'Orléans.

590 environ, 1er mai. — *Saint Thiou* ou *Théodulfe*, troisième abbé de Mont-d'Hor ou de Saint-Thierri, près de Reims, vers 541.

590, le 19 janvier. — *Saint Lomer* (*Launomarus*), abbé du diocèse de Chartres.

591. — *Saint Sulpice-Sévère*, évêque de Bourges vers 584. Le Martyrologe romain en fait mémoire le 29 janvier.

591, 25 août. — *Saint Yriex*, ou *Yrier*, ou *Ereis*, en quelques endroits *Aredius* ou *Aridius*, chancelier du roi d'Austrasie, Théodebert Ier, ensuite premier abbé d'Atane, en Limousin, vers l'an 560; sa fête le 25 août dans son abbaye, qui était en 1787 collégiale de chanoines, soumise au chapitre de Saint-Martin de Tours.

591, le 1er décembre, jour de sa fête. — *Saint Agri* ou *Airi*, *Agericus*, *Aigiricus*, évêque de Verdun l'an 550.

593 environ. — *Saint Léobard* ou *Libard*, reclus en Touraine; sa fête le 18 janvier.

593, le 28 mars. — *Gontran* ou *Gunt-Chrannus*, roi de Bourgogne; honoré comme saint en quelques lieux, le 28 mars.

594 environ. — *Saint Théodore*, évêque de Marseille. Baillet rapporte sa vie au 2 janvier.

595, le 17 novembre. — *Saint Grégoire* (*Georgius*, *Florentius*, *Gregorius*), arrière-petit-fils de saint Grégoire, évêque de Langres; sacré, le 22 août 573, évêque de Tours.

596 environ. — *Saint Palais* ou *Pallade*, *Palladius*, évêque de Saintes vers l'an 573, mort après l'an 596, honoré dans son église comme un saint, le 7 octobre.

596, le 29 décembre. — *Saint Evroul* (*Ebrulfus*), premier abbé du monastère de son nom, ou d'Ouche (en Hiesmois), au diocèse de Lisieux, l'an 365.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

SANCTI AUGUSTINI HIPPONENSIS EPISCOPI OPERA OMNIA, post Lovanensium theologorum recensionem, castigata denuò ad manuscriptos codices Gallicos, Vaticanos, Belgicos, etc., necnon ad editiones antiquiores et castigatiores, opera et studio monachorum ordinis sancti Benedicti è congregatione Sancti Mauri. Editio novissima, emendata et auctior, accurante M..., Cursuum completorum editore. — Parisiis, venit apud editorem, in vico dicto Montrouge, juxta portam Inferni. 11 vol. in-4o. Prix : 80 fr.

Nous avons peine à nous tenir au courant avec M. l'abbé Migne, dont l'activité incessante dote chaque jour le monde savant de quelque nouvelle publication. Plus son entreprise marche, plus on est forcé d'en reconnaître l'excellence et l'opportunité; à très-peu de frais on a déjà une bibliothèque con-

sidérable, qui, dans un petit nombre de volumes, renferme la matière d'une véritable encyclopédie ecclésiastique. Voici aujourd'hui son édition de saint Augustin, ce père de l'Église latine, si fécond, si curieux, si riche de détails, toujours lu et relu par les théologiens, les prédicateurs, les historiens, et même les antiquaires. Les travaux antérieurs ont servi puissamment à améliorer le texte de l'évêque d'Hippone; mais une grande correction, obtenue à l'aide de nouveaux renseignements, n'est pas le seul mérite de cette dernière édition; elle est plus riche et plus complète que les précédentes, et, par la modicité de son prix, elle est abordable à tous les lecteurs. On connaît le nom de saint Augustin et le titre de quelques-uns de ses ouvrages; mais bien peu de personnes étaient à même de consulter la volumineuse collection des Bénédictins. Nous croyons donc rendre service à la nouvelle édition et au lecteur, en mettant sous ses yeux la nomenclature bibliographique des écrits de saint Augustin. Nos indications seront aussi brèves que possible, parce que les détails nous entraîneraient beaucoup trop loin.

Vol. I, de 1394 col. Après les préfaces qui se trouvent en tête de l'édition des Bénédictins, M. Migne a placé la vie de saint Augustin par Possidius, son contemporain, et une autre, divisée en huit livres, et faite d'après les écrits du célèbre évêque d'Hippone. Les deux livres des *Rétractations* qui viennent ensuite ont été composés sur la fin de sa vie, comme pour servir d'introduction à ses autres ouvrages; les treize livres de ses *Confessions* n'ont été publiés que pendant son épiscopat. De tous ses ouvrages, il n'y en a point qui aient été mieux reçus et qui aient eu plus de cours que celui de ses *Confessions*, écrites vers l'an 400. Les *Soliloques* ont été composés vers 386 ou 387; dans cet ouvrage, saint Augustin s'entretient seul avec lui-même, ce qui explique ce titre. On peut reporter vers la même époque les livres *contre les Académiciens*, qui sont le résultat de ses conférences avec ses amis et ses disciples, ainsi que le livre de la *Vie bienheureuse*, et ceux sur l'*Ordre*. Pendant qu'il se trouvait à Milan, saint Augustin écrivit le livre de l'*Immortalité de l'âme*, comme un mémoire pour achever ses *Soliloques*, qui étaient imparfaits; peu après il fit son traité sur la *Grandeur de l'âme*. Il s'occupait aussi des belles-lettres et des sciences, et c'est à cette époque qu'il composa les six livres sur la *musique*; ils sont en forme de dialogue entre le maître et le disciple. Il fit cet ouvrage comme un jeu d'esprit; il n'y traite que cette seule partie de la musique qui regarde le temps et le mouvement, se réservant de faire encore six autres livres sur la modulation, quand il en aurait le loisir; mais il n'a pas pu mettre ce projet à exécution. Le livre du *Maître* est écrit en forme de dialogue entre lui et Adéodat, son fils, et traite de la force et de la signification des mots au point de vue des Livres Saints. Le sujet des trois livres du *libre arbitre* est la recherche de la cause et de l'origine du mal. *Des Mœurs de l'Église catholique* : le but de cet ouvrage est de faire voir combien la fausse vertu dont les manichéens se glorifiaient était éloignée de la vertu des vrais disciples; les *Mœurs des Manichéens* sont inséparables de ce traité. La *Règle aux serviteurs de Dieu* avait été composée pour des filles et non pour des hommes. L'appendice du premier volume comprend la *grammaire*, les *principes de dialectique*, les *dix catégories*, les *principes de rhétorique*, quelques règles, et un traité adressé par l'évêque à sa sœur sur la *vie solitaire*.

Vol. II, de 1176 col. Ce volume contient les lettres de saint Augustin, disposées suivant l'ordre chronologique, et divisées en quatre classes. La première renferme celles que saint Augustin écrivit avant son épiscopat, c'est-à-dire depuis l'an 386 jusqu'en 395. La seconde comprend celles qui furent écrites depuis l'an 396 jusqu'au temps de la conférence de Carthage et de la découverte de l'hérésie pélagienne en Afrique, c'est-à-dire jusqu'en 410; la troisième, celles que l'évêque d'Hippone a écrites depuis l'an 411 jusqu'à sa mort, qui arriva en 430; la quatrième, celles dont l'époque n'est pas certaine, quoiqu'on sache qu'elles n'ont été écrites que depuis son épiscopat. L'appendice contient les lettres qui portent faussement le nom de saint Augustin.

Vol. III, de 2480 col. *De la doctrine chrétienne* en quatre livres; les trois premiers servent à l'intelligence des Écritures, et le quatrième contient la manière de mettre au jour et d'expliquer les vérités divines qui y sont cachées. *De la vraie religion*; le sujet de cet ouvrage est que la vertu ne peut pas démontrer que Dieu doit être nécessairement, à cause de la différence qu'il y a entre être, comme Dieu est, et devoir être. Suivent trois traités sur la Genèse, dans lesquels l'auteur répond aux difficultés faites par les manichéens, et où il s'attache à prouver que la Genèse ne contient rien qui ne puisse être pris à la lettre. *Des façons de parler des sept premiers livres de la Bible*; questions *sur le Pentateuque*; notes *sur Job* qu'il avait mises à la marge d'un exemplaire du livre de Job. *Miroir tiré de l'Écriture*; ce n'est qu'un recueil de passages de l'Ancien et du Nouveau Testament. *De l'accord des évangélistes* et *Sermon sur la montagne*; c'est une explication du sermon de Jésus, rapporté aux 5e, 6e et 7e chapitres de saint Mathieu. *Questions* sur quelques endroits de l'Évangile; l'auteur, dans cet ouvrage, ne suit aucun ordre; il ne s'applique qu'à résoudre les difficultés proposées par une personne qui lisait l'Évangile. On trouve ensuite des questions sur l'Évangile de saint Mathieu, des traités sur celui de saint Jean et sur son épître aux Parthes, des explications sur l'épître aux Romains et aux Galates. L'appendice comprend trois livres sur les choses admirables mentionnées dans l'Écriture sainte, sur les bénédictions de Jacob, des questions sur le Nouveau et sur l'Ancien Testament, et une exposition de l'Apocalypse.

Vol. IV, de 1968 col. Ce volume est entièrement consacré à l'explication des psaumes. On ne sait pas bien en quel temps saint Augustin commença ses commentaires sur les Psaumes, ni en quel temps il

les acheva; mais on voit par sa lettre à Paulin, écrite vers l'an 414, qu'il avait déjà dicté une courte explication du psaume 16; et par celle qu'il écrivit à Evodius, sur la fin de l'an 415, qu'il avait depuis peu expliqué les psaumes 67, 71 et 77. Il prie même cet évêque de ne le point détourner de ce travail en lui proposant d'autres questions, quelles qu'elles fussent; ce qui donne lieu de conjecturer que, n'ayant point voulu interrompre ses commentaires sur les psaumes, il les acheva en 416 au plus tard.

Vol. V, de 2440 col. Ce volume comprend les sermons de saint Augustin. Ils sont divisés en quatre classes : la première contient des sermons sur divers endroits de l'Écriture sainte; la seconde ceux qui ont pour objet les grandes fêtes de l'année, intitulés *Sermons du temps;* la troisième est composée des sermons sur les fêtes des saints et particulièrement sur celles des martyrs. Tous ces discours roulent presque toujours sur le culte des martyrs et sur l'avantage de leur intercession. Mais saint Augustin a grand soin d'y marquer la différence de leur culte d'avec celui que nous rendons à Dieu. Il n'y a dans la quatrième classe que quelques sermons qui sont tous sur des sujets divers; les uns sur la divinité de Jésus-Christ, les autres en l'honneur de quelques saints, et d'autres sur l'amour de Dieu, sur la crainte, sur la pénitence, sur le mépris du monde, sur les mœurs et la vie des clercs, sur la paix et la concorde, et sur la résurrection des morts. Viennent ensuite les sermons qu'on doute être de saint Augustin et ceux qui sont évidemment supposés. Ces derniers forment un appendice avec les sermons de saint Césaire d'Arles, que M. Migne a eu soin de réimprimer en entier.

Vol. VI, de 1396 col. Ce volume contient un grand nombre de traités de morale, qui ont été réunis par les Bénédictins dans l'ordre chronologique. On trouve d'abord les quatre-vingt-trois questions, les deux livres à Simplicien, les questions à Dulcitius, et un traité sur la croyance des choses qu'on ne voit pas, sur la foi et le symbole, et sur les bonnes œuvres. Vient ensuite le Manuel à Laurent sur la foi, l'espérance et la charité; les traités intitulés : du combat chrétien et de la manière d'enseigner les principes de la religion; de la continence; du bien du mariage et de la sainte virginité; du veuvage et des mariages adultères; du mensonge, de l'ouvrage des moines, des prédictions des démons, du soin qu'on doit avoir pour les morts et de la patience; du symbole, de la culture de la vigne du Seigneur, de la persécution des barbares, de la discipline, de l'utilité du jeûne, de la prise de Rome et du nouveau cantique. L'appendice contient tous les ouvrages supposés, lesquels sont aussi en très-grand nombre.

Vol. VII, de 872 col., entièrement consacré à la Cité de Dieu.

Vol. VIII, de 1256 col. Des hérésies et contre les Juifs; de l'utilité de la foi, des deux âmes; traités contre Fortunat, Adimante, contre l'épître du fondement, et contre Fauste le Manichéen et Félix; de la nature du bien et contre Secondin; contre l'adversaire de la loi et des prophètes; livre à Orose contre les priscillianistes et les origénistes; écrits contre les ariens et livres sur la Trinité. Les traités supposés et compris dans l'appendice sont au nombre de douze; nous citerons entre autres ceux contre les cinq hérésies, contre les Juifs, les païens et les ariens; la dispute entre l'Église et la Synagogue; le livre de la foi contre les Manichéens, les questions sur la Trinité et la Genèse, et les livres des dogmes ecclésiastiques.

Vol. IX, de 844 col. Psaume de saint Augustin contre le parti de Donat, contre Parménien; du baptême contre les donatistes, contre les lettres de Pétilien; de l'unité de l'Église; contre Cresconius; de l'unité du baptême; abrégé de la conférence avec les donatistes; livres aux donatistes après la conférence; du discours en présence d'Émerite; contre Gaudence; sur Rusticien, rebaptisé et ordonné diacre par les donatistes. Deux ouvrages supposés forment l'appendice; l'un est contre Fulgence, et l'autre est un recueil d'extraits et d'écrits qui concernent l'histoire des donatistes.

Vol. X, de 1912 col. Mérites des péchés et de leur rémission; de l'esprit et de la lettre; de la nature et de la grâce; de la perfection de la justice de l'homme; des actes de Pélage; de la grâce de Jésus-Christ et du péché originel; du mariage et de la concupiscence; de l'âme et de son origine; contre les Pélagiens et contre Julien; de la grâce et du libre arbitre, de la corruption et de la grâce; de la prédestination des saints; du don de la persévérance; ouvrage imparfait contre Julien. Les écrits supposés de saint Augustin qui complètent le dixième volume sont l'Hypomnesticon contre les Pélagiens; le livre de la prédestination et de la grâce; celui de la prédestination et les écrits touchant les Pélagiens. Ce volume se termine par les traités apologétiques de saint Prosper en faveur de saint Augustin, au nombre de six.

En indiquant simplement le titre des ouvrages de saint Augustin, nous avons donné à cet article trop d'étendue pour que nous puissions entrer dans plus de détails. Nous tenions à mettre sous les yeux du lecteur cet inventaire bibliographique de l'édition de M. l'abbé Migne, qui réunit toutes les conditions de commodité, de convenance, de richesse et de modicité de prix. Outre les œuvres complètes de saint Augustin, elle contient les écrits de saint Césaire d'Arles et de saint Prosper, ce qui lui donne un nouveau prix. Nous la recommandons instamment non-seulement aux ecclésiastiques, mais encore à tous ceux qui s'occupent d'histoire et d'antiquités. Une table des matières, qui a paru, rend l'usage de cette édition facile et commode. (Extrait de la *Revue de Bibliographie analytique.*)

L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE.

NUMÉRO 82. — OCTOBRE 1842.

Sciences Physiologiques.

COURS DE PSYCHOLOGIE CHRÉTIENNE.

DOUZIÈME LEÇON [1].

De la mystique et de ses rapports avec l'ordre de la foi. — En quoi elle diffère de la physique et de la métaphysique. — De ses trois formes : — 1° De la mystique naturelle ; des symboles et des mythes ; de ses erreurs ; — 2° De la mystique transcendentale ; — 3° De la mystique surnaturelle ; de l'action divine ; de l'union qui existe entre l'homme et Dieu ; de l'oraison et de ses quatre formes ; observations préliminaires sur l'extase naturelle et l'extase infernale ; 1° de l'oraison mentale ; ses conditions subjectives, la mortification et la méditation ; — 2° De l'oraison de quiétude ; — 3° De l'oraison de l'union ; de ses effets sur l'âme ; — 4° De l'oraison de ravissement ; de ses effets sur le corps ; de ses effets sur la mémoire, sur l'entendement et sur la volonté. — Ces phénomènes envisagés dans leurs rapports avec la certitude.

Dans notre dernière leçon, qui avait pour sujet le troisième mode de la vie morale, ou la *foi*, nous avons établi que dans nos rapports avec l'ordre divin, par le moyen de cette faculté, *la parole* était un instrument nécessaire ; mais en envisageant *la parole* à ce point de vue général, comme la signature universelle que Dieu a posée sur toutes choses, ou en d'autres mots, comme la forme discursive du *logos*, nous nous sommes trouvés dans la nécessité d'admettre une méthode philosophique analogue qui était le résultat naturel des principes que nous venions de poser. Comme les *sciences naturelles* et la *métaphysique* sont les produits de la *sensation* et de l'*intuition* (les deux autres modes de la vie morale), la *mystique* est le produit de *la foi*, employant ce mot dans son sens philosophique le plus étendu. Or, bien que, selon notre manière de voir, la vérité tout entière ne peut jamais surgir que de l'emploi simultané des trois méthodes, qui correspondent en même temps aux trois ordres du non-moi et à la triple nature de l'homme ; cependant, chacune d'elles peut être examinée à part, et même employée de préférence, selon le caractère des individus et selon la matière spéciale de leurs études.

Si dans les leçons précédentes nous n'avons pas parlé plus longuement des sciences naturelles et de la métaphysique à propos de la sensation et de l'intuition, c'est que ces matières se trouvent déjà amplement traitées dans une foule d'ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde. Mais quant à la *mystique*, à peine le mot est-il légitimé, et s'il a forcément conquis une place dans la langue, aucun dictionnaire, que nous sachions, n'a osé en entreprendre la définition. Il devient donc pour nous un devoir de commencer par là, et

[1] Voir la XIe leçon, t. XIII, p. 109.

d'esayer de dire ce que nous entendons par la *mystique*, comme méthode philosophique.

Au véritable point de vue psychologique, on n'envisage que deux objets : le *moi* et le *non-moi*; voilà les deux faits primitifs de la conscience. Le *moi* se posant objectivement; et puis, toutes ces modifications qui proviennent d'une cause extérieure ; non-seulement à l'aide de cet appareil organique qui le met en rapport avec le monde des sens; mais aussi, par le moyen des facultés supérieures de la raison et de la foi. Car, bien que la psychologie ait pour objet spécial le moi, il est de toute impossibilité, constitués comme nous le sommes, de séparer ces deux catégories, intimement unies de fait; et c'est par ce motif que, pour arriver à un résultat réel, il ne faut jamais perdre de vue la nature essentiellement dissemblable de ces objets si divers, qui nous modifient à chaque instant de notre existence.

Philosophiquement parlant, Dieu, la cause première et absolue, se trouverait compris dans cette catégorie du non-moi, dont il est certainement la substance et la fin; et bien que plusieurs écrivains aient trouvé bon, nous ne savons pas pourquoi, de l'en exclure, nous préférons cette définition du non-moi, qui rétablirait l'ordre logique en y plaçant Dieu, qui est, selon la religion révélée et selon toute saine philosophie, la cause et la fin de tous les êtres. Sans vouloir donc confondre Dieu avec ses œuvres, nous les envisageons constamment dans leur rapport véritable; la nature n'est pour nous que l'expression visible de la puissance et de la bonté de Dieu; et c'est à ce titre que tout objet créé, même le plus infime, renferme un sens caché qu'on peut nommer le sens de rapport, et c'est là l'objet de la *Mystique*.

La mystique diffère essentiellement de la physique et de la métaphysique, en ceci, que, tandis que l'une a pour objet la connaissance des êtres contingents, et l'autre la connaissance de la vérité absolue, la mystique ne vise à rien moins qu'à la connaissance de Dieu même dans sa nature intime. Mais cette connaissance ne se présente à nous que sous la forme du *mystère*, et c'est à cause de cela que la mystique a été définie *la science du mystère*. Les sens restent inactifs, la raison elle-même se tait, c'est le cœur seul qui parle; car le cœur aussi a son intuition; il a sa certitude irrésistible, et si l'amour exclut la crainte, il exclut aussi le doute. Demandez au jeune poëte, dont le cœur n'est pas encore corrompu par le contact du monde, quel est le *sens mystique* du papillon nageant dans des flots de lumière et s'enivrant du parfum des fleurs; et il vous répondra : C'est l'image de ma destinée future dans un état meilleur. Il a la conviction invincible, n'importe où il l'a puisée, que l'état primitif du papillon est celui qui offre l'image fidèle de sa position terrestre, emprisonné qu'il est dans un corps lourd et passible. Déjà il voudrait étendre ses ailes et s'envoler vers les régions des célestes voluptés; mais il sent que le moment n'est pas encore venu; c'est une vérité qu'il trouve inscrite dans le livre de la nature même; le papillon n'est-il pas séparé de sa forme antérieure par un état intermédiaire?

Ainsi, comme nous avons déjà eu plus d'une occasion de le dire, l'ordre logique de la science serait d'abord la substance; puis la raison et enfin la signification des choses; si, au fait, dans tous les cas, les sciences naturelles, les sciences abstraites et la mystique ne se développaient simultanément dans la même intelligence, cependant à des degrés différents. Sans doute, il y a des hommes chez qui toute l'activité de la volonté paraît absorbée par les expériences innombrables auxquelles ils soumettent certains objets sensibles, comme il y en a d'autres qui ne paraissent attacher de l'importance qu'aux démonstrations les plus rigoureuses; mais en y regardant de près, on trouvera que ni les uns ni les autres ne sont parvenus à s'affranchir des influences de l'élément mystique; toutes ces expériences, tous ces raisonnements, aboutissent à quelque chose qui peut satisfaire le cœur; et tout le monde, même le sceptique le plus insensé, cherche ce re-

pos, dont il rencontre l'image partout.

La mystique, comme tout ce qui a rapport à la nature de l'homme et à la nature de Dieu, se présente à nous sous trois aspects différents : d'abord, la *mystique naturelle* ou empirique, dont nous venons de dire quelques mots, et que nous examinerons en premier lieu. Mais qui essaiera de déchiffrer cette signature universelle que Dieu a posée sur toutes les créatures? Qui déterminera le sens mystique de certains sons, de certaines couleurs, de certaines saveurs? Nous sommes loin de nous étonner que des visionnaires enthousiastes, perdant de vue les saintes traditions, aient voulu rapporter à des souvenirs d'un état d'existence antérieure ces émotions puissantes, qui s'emparent de nous en présence de certains objets, et qu'ils aient confondu ainsi les opérations de l'imagination avec celles de la mémoire. Mais, à la vérité, de pareilles extravagances sont heureusement très-rares et servent plutôt à nous montrer jusqu'où l'inconséquence peut porter l'esprit, qu'à ouvrir la voie à des erreurs dangereuses.

Il n'est cependant pas moins vrai que, malgré la nature évanescente de ces impressions, qui constituent en quelque sorte le fond subjectif de la mystique naturelle, elles influent sur toutes nos opinions et sur tous nos jugements, et ce sont ces mêmes impressions dans leur incalculable complexité, qui donnent la couleur définitive à toute chose.

La mystique naturelle, outre ses vastes ressources subjectives, renferme, de plus, un certain nombre de traditions générales, qui pénètrent nos langues, nos institutions et nos mœurs. Tirer une ligne de démarcation entre ces traditions et la tradition primitive, que les premiers hommes ont tenue de Dieu même, serait tout-à-fait impossible; cela serait de plus inutile dans l'état actuel des choses; car, depuis la constitution de l'Église comme corps enseignant, la tradition sacrée se trouve sous sa sauvegarde spéciale. C'est elle maintenant qui seule a le droit de prononcer si telle ou telle doctrine est de tradition divine, comme elle prononce aussi, et cela sans appel, sur tous les faits de la mystique surnaturelle.

Il y a donc dans le domaine de la mystique naturelle une foule de traditions populaires et même individuelles, qui ont une valeur plus ou moins grande, et qu'il faut se garder de confondre avec la tradition divine. Telles sont celles qui regardent l'état primitif de l'homme dans le paradis terrestre, son premier sommeil et les rêves; matières très curieuses qui ont beaucoup occupé les savants d'autrefois, et qui, pour dire la vérité, ont donné lieu à une foule d'opinions extravagantes plus bizarres les unes que les autres.

Où finit la vérité et où commence l'erreur? Il n'y a, nous le croyons, nul moyen de le déterminer. L'imperfection et l'erreur font partie intégrante de l'ordre de choses qui nous entoure. Dieu même, dans ses rapports avec l'homme, emploie des instruments imparfaits, et par là sanctionne, pour ainsi dire, l'existence de l'erreur, comme il sanctionne l'existence du mal en général, c'est-à-dire momentanément et comme moyen de perfectionnement et d'épreuve.

Vouloir donc rejeter la mystique naturelle, parce qu'elle renferme une certaine portion d'erreurs et d'incertitudes, serait agir avec la plus grande inconséquence, car le même raisonnement nous fermerait toutes les voies qui nous mènent à la connaissance des choses. Sans doute l'erreur et l'incertitude y règnent jusqu'à un certain point; et ce qui aura jeté une défaveur encore plus grande sur la mystique, en général, c'est l'abus qui a été fait de son nom, même dans les sciences, par des hommes d'une imagination trop fougueuse, qui ont voulu l'établir comme méthode unique. Il nous répugne cependant à croire que les philosophes du 16e siècle fussent tout simplement des charlatans, d'autant plus que plusieurs d'entre eux ont laissé des preuves de leurs connaissances profondes dans les sciences naturelles, surtout dans la médecine et dans la chimie. Il faut avouer que dans ces sciences, l'analogie peut souvent nous mener à des découvertes importantes; mais il serait

très-dangereux, au point de vue scientifique, de procéder par des analogies, sans vérifier, au fur et à mesure, la vérité de ces rapports. Paracelse, les van Helmont père et fils, le célèbre médecin anglais Tludd et Jacob Boëhm appartiennent tous à cette secte. Plusieurs d'entre eux, et surtout le dernier, ont émis la prétention d'être éclairés par une inspiration divine, par laquelle ils ont pu pénétrer jusqu'à l'essence intime des choses, et en saisir ainsi les rapports les plus cachés. Nous n'avons pas l'intention d'examiner cette prétention, mais, en passant, nous n'hésitons pas à la regarder comme fausse. En parlant plus tard de la mystique surnaturelle, nous aurons occasion de remarquer que l'esprit du mal peut aussi éclairer l'homme, quant à l'ordre naturel, d'une manière qui paraît tout à fait inconcevable; mais nous ne voulons pas insinuer que tel a été le cas, dans cette circonstance; nous ne voulons pas non plus soutenir le contraire. Nous n'avons pas mission de décider une question aussi délicate; chacun, après avoir mûrement examiné le pour et le contre, décidera sous sa propre responsabilité. Une chose digne de remarque, c'est que presque tous les auteurs marquants de cette secte ont visité des pays étrangers où ils prétendent avoir recueilli d'anciennes traditions sur les matières qu'ils traitent. Qu'il ait existé une tradition illicite, et qu'elle existe encore, bien que pour le moment elle soit peu redoutable, personne ne le contestera; dans tous les siècles il y a eu des *initiations* dans le mal comme dans le bien.

La mystique naturelle, et surtout le langage de la mystique, a été déconsidérée par les extravagances auxquelles nous venons de faire allusion; ce qui n'empêchera cependant pas qu'il n'existe toujours des rapports intimes entre le monde visible et le monde invisible, et que les *phénomènes* de l'un résument en quelque sorte les *réalités* de l'autre.

Pour les personnes qui apprécient à sa juste valeur cet état de choses, la mystique naturelle conservera toujours une très-grande importance. Dans l'ordre logique elle se confondra à tout instant avec la mystique transcendentale; car toutes les deux se rencontrent dans les langues, et constituent le dernier moyen par lequel l'intelligence passe du fini à l'infini.

De la mystique *transcendentale* nous ne dirons que peu de choses; car si dans la circonstance actuelle nous la distinguons de la mystique naturelle, c'est plutôt une affaire de méthode qu'autre chose. La mystique transcendentale, comme nous l'entendons, c'est la mystique naturelle portée à une puissance supérieure. L'une est supérieure à l'autre de toute la distance qui sépare la raison des sens, bien qu'elle aussi doive être qualifiée de naturelle, dans un certain sens, et tant qu'elle ne fait pas exception à la marche ordinaire de la nature, ni aux lois générales par lesquelles Dieu gouverne l'univers. Cependant, sous le rapport psychologique, ce sont des choses bien distinctes; distinctes par leur origine comme par leur fonction. Il est impossible toutefois d'établir leur valeur relative; car dans chaque individu les rapports qui subsistent entre la sensation, l'intuition et la foi, sont différents. Tous les hommes, sans exception, vivent de la vie mystique, puisée à ces trois sources : ceux qui ne s'en doutent pas, comme ceux qui le savent; mais il y a des êtres exceptionnels, qui, par la constitution même de leur esprit, sont plus familiarisés avec ces idées absolues, ces formules générales qui constituent plus particulièrement le domaine de la mystique transcendentale; le temps, symbole de l'éternité; l'espace, symbole de l'immensité; la causalité, symbole de la puissance divine.

Mais ni la mystique empirique, ni la mystique transcendentale, ne peuvent être comparées, sous le rapport de l'importance psychologique, à la mystique *surnaturelle* ou divine. Si Dieu remplit tout l'espace et pénètre toutes les créatures, il réside plus particulièrement dans le cœur de l'homme; c'est là qu'il opère toutes les merveilles de sa grâce, depuis la simple pensée jusqu'aux phénomènes les plus extraordinaires de l'extase.

La véritable position psychologique de l'homme à l'égard de Dieu, est déterminée par une foule de textes dans les saintes Écritures, qui représentent le cœur comme une table rase, sur laquelle Dieu écrit ses saintes volontés en caractères mystérieux. Toutes nos bonnes pensées doivent être attribuées à cette action divine; et tous ces élans généreux vers le bien, qui viennent de temps en temps élever notre bassesse, ont la même origine. Sans ce secours divin, nous ne pouvons pas même diriger une seule pauvre pensée vers la cité céleste, pas même quand nous nous trouvons accablés par les ennuis les plus profonds. Le grand apôtre des nations lui-même est le premier à reconnaître cette incapacité, quand il s'écrie : *Non quod sufficientes simus cogitare aliquid à nobis, quasi ex nobis : sed sufficientia nostra ex Deo est* [1].

Dieu agit sur le cœur de l'homme de diverses manières, dont plusieurs sont d'une nature tellement subtile, qu'elles échappent à l'analyse. C'est seulement dans leurs effets que nous pouvons les reconnaître, et cela, après tout, d'une manière trop peu distincte pour pouvoir les classer. Ainsi, dans toutes ces émotions qui sont du domaine de la mystique naturelle, et qui surgissent en présence du beau, même quelquefois de l'utile, il y a une action divine que nous ne savons pas apprécier au juste; mais que nous ne pouvons cependant pas nier, ayant une fois admis la vérité de l'enseignement catholique, qui attache à Dieu, non-seulement notre être, mais notre vie dans toutes ses formes diverses, et nos actions comme nos pensées. Les écrivains ascétiques ne cessent point d'insister sur cette union intime qui existe entre l'homme et le Christ; mais aucun d'entre eux n'emploie un langage plus énergique que saint Paul, qui lui attribue le principe même de la vie morale et spirituelle : *vivo autem, jam non ego : vivit verò in me Christus* [2]. Cette union, sans porter atteinte à la liberté de la volonté individuelle, la féconde, et de la juste connaissance de sa nature et des conditions qu'elle suppose, dépend notre progrès dans les voies spirituelles et dans la véritable connaissance des mystères de l'ordre invisible.

Il faut un courage bien grand et une persévérance inébranlable pour quitter le monde des sens et s'installer dans la solitude de la conscience, et là attendre patiemment la manifestation de la divine présence. Ce n'est, en effet, qu'un très-petit nombre d'âmes d'élite qui parviennent à pratiquer l'*oraison mentale*, et cela pour des raisons que nous indiquerons tout-à-l'heure; et bien que dans un siècle, tel que le nôtre, on s'occupe bien peu de pareilles choses, la mystique surnaturelle ayant son côté philosophique, une esquisse même la plus rapide d'un système de psychologie, qui n'en ferait pas mention, serait par là essentiellement incomplète; dans notre cas, comme nous avons constamment essayé de rattacher les considérations scientifiques à ce corps de doctrines, qui est pour nous la base et la sanction de toute science, il nous paraît un devoir d'aborder franchement la question et de la traiter à fond.

Nous n'essaierons pas de répondre d'avance aux objections de ces personnes qui traitent les phénomènes de la mystique surnaturelle comme des extravagances d'une imagination surexcitée, réagissant sur une constitution nerveuse, parce que nous sommes les premiers à admettre que de pareils excès ne sont pas rares; et nous avouons franchement que si l'autorité spirituelle ne tenait entre ses mains un moyen infaillible de distinguer le vrai du faux dans l'extase, nous ne serions jamais sorti de ce silence prudent, qui convient quand le doute est insurmontable. Nous ne sommes pas appelé, dans la circonstance actuelle, à distinguer entre le vrai et le faux. Nous ne faisons que constater le fait et examiner la loi sur laquelle il repose; pour nous, les cas de véritable inspiration sont tous ceux qui sont revêtus de l'autorité catholique et entourés de la vénération des fidèles.

Outre l'extase surnaturelle, nous sommes obligés, en présence de certains

[1] *Ad Corint.*, c. III, v. 5.
[2] *Ad Gal.*, c. II, v. 20.

faits, d'admettre un état analogue, quant aux apparences extérieures, que nous ne prendrons pas à tâche d'examiner ici; abandonnant ce soin aux physiologistes et aux médecins qui s'occupent plus particulièrement de ce qu'on est convenu d'appeler le *magnétisme animal;* si tant est, qu'après le charlatanisme effronté de certains individus de nos jours, on ose encore avouer qu'on s'en occupe. Pour épuiser la question, quant à ses phénomènes, il faut, à ce qu'il nous paraît, admettre trois genres d'extase : l'extase *naturelle*, qui reste encore entourée pour la science de difficultés insurmontables; l'extase *divine* et l'extase *infernale,* qui est identique avec la possession, et au sujet de laquelle nous n'ajouterons plus rien à ce que nous avons dit dans une autre circonstance [1].

Mais dans la mystique surnaturelle, l'interruption de l'ordre normal ne commence pas à l'état d'extase; car déjà l'âme, dans ses rapports exceptionnels avec Dieu, a passé par plusieurs phases, avant d'y arriver. Les principaux auteurs mystiques en distinguent trois qui servent de préparation à cette faveur suprême, qui rapproche la créature aussi près de la divine essence que la faiblesse de sa nature le permet.

Le premier, qu'on nomme l'état de l'*oraison,* n'est autre chose, au point de vue psychologique, qu'une concentration de l'attention sur l'objet de la pensée. Cette condition est donc commune à la sensation et à l'intuition comme à la foi; dans chaque cas la perception de l'objet étant toujours un acte de la volonté, c'est-à-dire quand cette perception est complète et réfléchie, il n'y a rien jusqu'ici qui fasse sortir l'état d'oraison des phénomènes ordinaires. Pour percevoir nettement un objet matériel quelconque, il faut concentrer sur un seul point toute l'attention de l'âme par un acte de la volonté plus ou moins énergique, selon les circonstances; et la même chose a lieu dans les opérations de l'entendement. Pour saisir dans toute son intégrité et dans toute sa clarté cette vérité absolue, qui constitue son unique objet, il faut imposer silence aux clameurs des sens, et écarter complétement les importunités des objets sensibles. Il n'y a donc rien d'étonnant que dans l'ordre de la foi la même condition se rencontre. Pour pénétrer le sens intime de la parole, qui sert de voile à la vérité divine, c'est-à-dire à Dieu lui-même, il faut faire taire et les sens et la raison, et porter notre attention uniquement sur la vérité divine qui se déroule devant nous, enveloppée dans des formules plus ou moins obscures, ou présentée sous des figures plus ou moins exactes.

Mais déjà même dans cet état inférieur, il y a une action surnaturelle qu'il faut constater, bien que nous soyons dans l'impossibilité de l'apprécier ou d'en découvrir la loi.

En effet, cette action divine n'est peut-être pas tout à fait étrangère ni à la sensation, ni à l'intuition; car l'action divine est universelle et permanente, puisque l'homme ne vit qu'en Dieu, qui, par sa puissance, maintient toutes choses. Mais, cette puissance surnaturelle ou divine qui nous modifie à chaque instant, agit d'une manière tout autre dans l'ordre de la foi. Dans ce cas-là elle est littéralement *surnaturelle,* c'est-à-dire au-dessus et même indépendante des lois ordinaires qui régissent la nature. Dieu procède alors par des moyens qui nous sont tout à fait cachés, et que nous ne pouvons que soupçonner imparfaitement par leurs effets.

L'oraison mentale est, comme nous venons de le dire, le premier pas vers l'union intime avec Dieu dans le temps. Tout ce que l'homme peut faire, pour déterminer cet état de l'âme, est d'en établir certaines conditions subjectives. La première, c'est l'état de grâce; ceci paraît plutôt appartenir à la théologie qu'à la psychologie; cependant, comme elle se trouve être la condition fondamentale, il faut au moins l'énumérer. Pour agir ou pour éprouver une action quelconque, il faut au moins *être;* or, celui qui n'est pas en état de grâce, c'est-à-dire en union spirituelle avec Dieu, n'a point d'existence, dans le sens le plus élevé et le plus important

[1] V. leçon III, t. VII, p. 331.

du mot. Mais, pour rentrer dans le domaine psychologique, les conditions subjectives de l'union de l'âme avec Dieu dans l'oraison mentale, ne sont qu'au nombre de deux, savoir : l'expulsion de tout objet étranger et la concentration de l'attention sur l'objet divin par la mémoire, par l'entendement ou par la volonté. Mais il n'est pas dit qu'un effet quelconque suivra cette préparation de l'âme, c'est-à-dire un effet *sensible;* car bien certainement méditer sur les grandes vérités de l'ordre divin ne peut jamais être une occupation stérile. Elle est cependant quelquefois, et cela pendant très-longtemps, une opération purement préparatoire. Elle est toujours pénible, et suppose une âme d'une trempe forte et d'une nature généreuse, capable en même temps de s'élever au-dessus des formes inférieures et de mépriser les délices des sens.

Sainte Thérèse, qui a beaucoup écrit sur cette matière, et d'une manière admirable, emploie souvent, pour se faire comprendre, un langage figuré. Elle nous représente l'âme comme un terrain inculte, rempli de ronces et d'épines, qu'il s'agit de changer en jardin. La première opération est de défricher le terrain, opération longue et pénible, dans laquelle on se blesse souvent, et quelquefois grièvement. Cette opération répond à l'établissement de l'état de grâce, dont nous venons de parler ; mais la figure par laquelle elle représente les efforts pénibles de ce premier état de l'oraison, est juste et significative. Elle suppose que ce jardin mystique, qui est l'âme, est déjà en état de culture, mais que pour entretenir en vie tout ce qui s'y trouve, il faut de l'eau : arroser le jardin c'est l'occupation de la vie chrétienne, plus ou moins difficile, selon notre progrès dans le bien. Dans ce premier état, elle compare les efforts de l'âme à ceux qui sont nécessaires quand il faut extraire l'eau d'un puits profond et à force de bras. Heureux, mille fois heureux, ajoute-t-elle, dans sa naïveté touchante, quand, après avoir péniblement descendu jusqu'au fond, on y trouve quelque chose.

Nous verrons que, dans les états supérieurs de l'oraison, les efforts de la volonté deviennent moins pénibles, comme les noms mêmes de ces différents états l'indiquent. Dans la *quiétude,* sainte Thérèse a recours à une figure qu'elle a trouvée dans les habitudes de son pays, où l'irrigation continuelle est une condition essentielle de toute culture. C'est pour cela qu'en Espagne on essaie tous les moyens pour monter l'eau avec abondance et facilité. De son temps la machine la plus simple et la plus ordinaire était une roue munie de sceaux ; ce qui fournit une quantité considérable d'eau avec peu de peine. Voici comment elle parle de cet état :

« Dans cette seconde sorte d'oraison, « que l'on nomme oraison de quiétude, « l'âme commence à se recueillir et « éprouve quelque chose de surnaturel « qu'il lui serait impossible d'acquérir « par elle-même. Il est vrai qu'elle a, « durant un peu de temps, de la peine « à tourner la roue, et à travailler avec « l'entendement à remplir les seaux ; « mais elle en a beaucoup moins qu'à « tirer de l'eau du puits, parce que « celle-ci est plus à fleur de terre, à « cause que la grâce se fait alors con« naître plus clairement. Cela se fait en « recueillant au dedans de soi toutes ses « puissances, c'est-à-dire l'entendement, « la mémoire et la volonté, afin de mieux « goûter cette douceur toute céleste. « Ces puissances ne s'endorment point « néanmoins; mais la seule volonté agit, « sans savoir en quelle manière elle « agit : elle sait seulement qu'elle est « captive, et donne son consentement « avec joie à cette heureuse captivité « qui l'assujettit à celui qu'elle aime [1]. »

Nous regrettons beaucoup que l'espace nous manque pour pouvoir terminer cet extrait dans lequel l'auteur fait preuve d'une connaissance profonde des rapports qui existent entre les diverses facultés de l'âme. En effet, en consultant les œuvres de sainte Thérèse, nous avons été plus d'une fois frappé de la tournure scientifique de son style, quand elle rend compte de certains phénomènes psychologiques,

[1] *Œuvres de sainte Thérèse*, t. V, p. 160.

comme de la profondeur de sa pensée dans les formules abstraites. Plus d'une fois, nous nous sommes demandé si nous ne tenions pas en main un volume de saint Augustin ou de saint Thomas. Cependant, il faut avouer que ces passages font exception à l'esprit général de ses œuvres, dans lesquels le symbolisme et un ardent amour de Dieu l'emportent. Ils ne sont pas toutefois moins étonnans, sous la plume d'une femme qui n'avait pas fait d'études, et dont même l'éducation première a été peu soignée, et le seul moyen d'en rendre compte d'une manière satisfaisante est de nous rappeler que quelquefois *la science* descend d'en haut de sa source primitive, et inonde l'âme de lumière et de joie.

Pour nous donner une idée du rôle presque passif que la volonté joue dans la troisième forme de l'oraison, qu'elle nomme l'état de l'*union*, elle emploie la figure de l'irrigation proprement dite, où le jardinier n'a qu'à diriger le courant abondant des eaux naturelles, qui coulent alors dans toutes les directions qu'il leur impose.

Aucune des paroles que nous choisirions ne pourrait mieux rendre compte de cet état de l'âme, même au point de vue scientique, que celles que la plume éloquente de la sainte a tracées.

« Cette troisième sorte d'oraison est comme un sommeil des trois puissances de l'âme : l'entendement, la mémoire et la volonté, dans lequel, encore qu'elles ne soient pas entièrement assoupies, elles ne savent comment elles opèrent. Le plaisir que l'on y reçoit est incomparablement plus grand que celui que l'on goûtait dans l'oraison de quiétude; et l'âme est alors tellement inondée et comme assiégée de l'eau de la grâce, qu'elle ne saurait passer outre, ni ne voudrait pas, quand elle le pourrait, retourner en arrière, tant elle se trouve heureuse de jouir d'une grande joie : c'est comme une personne agonisante, qui avec le cierge bénit qu'elle tient en sa main est prête à rendre l'esprit pour mourir de la mort qu'elle souhaite : car dans une oraison si sublime l'âme ressent une joie qui va au delà de toutes paroles, et cette joie me paraît n'être autre chose que de mourir presque entièrement à tout ce qui est dans le monde, pour ne posséder que Dieu seul; ce qui est la seule manière dont je puis m'expliquer. L'âme ne sait alors ce qu'elle fait : elle ignore même si elle parle ou si elle se tait, si elle rit ou si elle pleure; c'est une heureuse extravagance, c'est une céleste folie, dans laquelle elle s'instruit de la véritable sagesse, d'une manière qui la remplit d'une consolation inconcevable (p. 126). »

Dans plusieurs autres endroits de ses œuvres elle parle de l'effet produit sur l'âme par ces visites divines, du sentiment de la présence de Dieu (p. 70), du mépris du monde et de tout ce qui n'est pas éternel et définitif; mais comme ce dernier passage a été écrit à propos de l'état de l'union, et qu'il est très court, nous ne craignons pas d'abuser de la complaisance de nos lecteurs en l'ajoutant ici :

« Cette oraison d'union durait très
« peu, et moins, à ce que je crois, qu'un
« Ave Maria. Mais elle produisait un tel
« effet dans mon âme, que bien que je
« n'eusse pas encore vingt ans, je me
« trouvais dans un si grand mépris du
« monde, qu'il me semblait que je le
« voyais sous mes pieds, et avais com-
« passion de ceux qui s'y trouvaient en-
« gagés, quoiqu'ils ne s'occupassent
« qu'à des choses permises (20). »

Dans la quatrième forme de l'oraison, qui est l'*extase*, et que les auteurs mystiques nomment l'état de *ravissement*, la volonté est presque passive, et les deux autres facultés principales de l'âme, absorbées par la plénitude de la présence divine. Sainte Thérèse compare les effets de cette riche effusion de la grâce, à ceux qui sont produits dans la nature par une pluie abondante. Loin de devoir tirer péniblement d'un puits profond de rares portions de ces eaux salutaires, qui fécondent le jardin mystique, l'âme dans cette circonstance se trouve inondée de lumière et de joie. Le corps même participe souvent à cette faveur spéciale et revêtant déjà un des caractères distinctifs du corps glorieux, se trouve momentanément soustrait aux lois ordinaires de la *pesanteur*, symbole et conséquence de sa chute. Élevé dans

les airs, il reste immobile, témoignage prodigieux de la puissance de Dieu, qui sait interrompre toutes les lois ordinaires de la nature sans déranger l'ordre général. Sainte Thérèse avait elle-même éprouvé cette faveur plus d'une fois en présence de plusieurs personnes, et elle en rend compte d'une manière très-explicite. La vie des saints est remplie de pareils exemples, et bien qu'il y ait dans le nombre quelques-uns qui n'offrent peut-être pas ces caractères de certitude qu'une saine critique exige, il en reste assez qui vont au delà des atteintes du doute.

Sainte Thérèse, en essayant de faire la description de cet état de l'âme, rencontre, comme elle l'avoue, des difficultés insurmontables, non-seulement dans la subtilité de la matière, mais, comme saint Paul, dans l'insuffisance du langage; ce qu'elle attribue, par humilité, à sa propre ignorance. Mais soudainement, quittant les distinctions psychologiques, elle entonne une hymne de la plus sublime éloquence, qui commence ainsi :

« Que vous êtes bon! ô mon Dieu! « Soyez béni à jamais, et que toutes les « créatures vous louent de ce que votre « amour pour nous fait que nous pou« vons parler avec certitude de cette « communication que vous avez avec « quelques âmes, même durant cette « vie, etc. »

Cependant, un peu plus loin, elle reprend ce qu'on peut appeler la description pratique de cet état, et, pendant quatre chapitres, elle essaie de nous familiariser avec ses merveilles. Nous ne la suivrons pas dans cet examen, parce que cela nous obligerait de dépasser considérablement les limites que nous nous sommes imposées. Elle décrit avec la plus grande exactitude, et avec des détails suffisamment amples, les effets que cet état produit, non-seulement sur les puissances de l'âme, mais sur le corps même. Quant aux premières, comme nous venons de le dire, la volonté seule agit, et cela faiblement comme captivée par une puissance supérieure; les mouvements involontaires des deux autres puissances, la mémoire et l'entendement, sont comparés à l'aiguille d'un cadran au soleil, lequel, dit-elle, ne s'arrête jamais. Cette comparaison n'est pas, nous l'avouons, très-intelligible; mais nous présumons que l'auteur avait en vue l'ombre projetée par l'aiguille du cadran solaire qui s'avance toujours, mais insensiblement, en parcourant ce cercle symbolique qui n'ayant ni commencement ni fin, nous offre une image sensible de l'être infini et éternel.

Nous avons déjà, dans une leçon précédente, examiné les bases sur lesquelles reposent la certitude subjective et la certitude absolue; et à cette occasion nous avons dit que nous ne sommes pas les maîtres de récuser le témoignage de nos sens, et encore moins celui de notre raison. Mais consultez une personne qui a été le sujet de ces faveurs spirituelles dont nous venons de parler, et demandez-lui si elle est moins *certaine* de ce qu'elle a vu et appris dans cet état exceptionnel, elle vous répondra que le langage ne fournit pas d'expressions assez énergiques pour peindre combien la *certitude* de la vision mystique est supérieure à celle des sens et même de la raison.

Mais à cette certitude subjective vient se joindre la certitude absolue, dans sa forme la plus complète; savoir, comme reposant sur l'enseignement catholique et sur l'autorité de l'Église, seul critérium valable dans l'ordre de la foi.

L'oraison doit donc être envisagée comme la couronne de la méthode mystique, par laquelle nous aspirons à la connaissance de l'être dans ses formes les plus parfaites. Elle constitue dans ses quatre degrés le moyen de rapport le plus intime au point de vue psychologique, qui puisse subsister entre la créature et son Dieu. Nous disons au point de vue psychologique, parce que, à la vérité, il existe un autre rapport infiniment plus intime, l'union eucharistique, qui est une véritable union hypostatique dans laquelle la substance humaine est assimilée par la substance divine, et vit de sa propre vie.

Dans l'état actuel des choses, l'union intellectuelle avec Dieu nous paraît quelque chose de plus élevé que l'union substantielle, et Dieu a voulu qu'il en

fût ainsi pour éprouver notre foi; mais dans l'état définitif, il y aura harmonie parfaite entre toutes les puissances de l'âme, et le mystère ne sera plus. L'homme quittant la circonférence se placera au centre, et jouira ainsi de la contemplation permanente et complète de l'être, non-seulement dans son essence, mais dans toutes ses manifestations.

Dans la seconde partie de ce cours, qui traitera plus spécialement des *facultés subjectives*, nous aurons l'occasion d'en parler plus longuement. En terminant ici l'examen de nos moyens de rapport avec l'ordre objectif, qui a fourni le sujet de la première partie de ce cours, nous demandons pardon à nos lecteurs des nombreuses interruptions qui ont retardé notre travail; elles ont cependant souvent eu pour cause des circonstances sur lesquelles nous ne pouvions pas exercer de contrôle. Mais afin d'éviter le même inconvénient dans la seconde partie, nous n'en publierons la première leçon qu'après être assez avancé pour pouvoir en fournir une régulièrement tous les deux mois.

J. STEINMETZ.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ MARCEL.

QUINZIÈME LEÇON [1].

Des Patriarches.

Le professeur insiste en commençant sur la nécessité d'un pouvoir unique et central pour rappeler à l'unité toutes les parties de cet immense et divin établissement qu'aucun philosophe n'a jamais osé rêver, cet établissement d'une société universelle qui devait s'établir sur les ruines des anciennes mœurs, des anciennes lois, des anciennes coutumes d'une foule de peuples, les réunir tous dans une même foi, une même morale, une discipline uniforme, et se fonder sur des bases capables de résister aux efforts des hommes et de leurs passions diverses, aux attaques sourdes et incessantes du passage des temps, à tous les accidents, à toutes les catastrophes sociales, aux révolutions de tous les empires. La grandeur de l'entreprise révèle une pensée divine; son exécution suppose une mesure qui n'échapperait pas à la plus vulgaire sagesse; un principe toujours subsistant d'unité et d'autorité, capable d'attirer vers un centre unique et de retenir dans sa sphère tous les points de la plus extrême circonférence, en les forçant à se mouvoir régulièrement suivant la fin déterminée par le fondateur. Ainsi, alors même que la juridiction des apôtres, à la différence de celle de leurs successeurs, n'était renfermée dans d'autres limites que celles que leur imposait la fatigue, lorsqu'ils n'avaient qu'à aller devant eux, établissant à chacune de leur halte une nouvelle église pour laquelle, avant de passer outre, ils ordonnaient des diacres, des prêtres et un évêque; lorsque, à l'exemple d'un conquérant qui ne choisit sa capitale qu'après avoir soumis le peuple au milieu duquel il vient s'établir, eux-mêmes, ne songeant qu'à pousser dans tous les sens leur spirituelle conquête, ployaient et déployaient tous les jours leur tente; alors même il commença à y avoir des postes fixes principaux, certains grands siéges privilégiés. Saint Pierre, le chef des apôtres, fonda l'é-

[1] Voir la XIVe leçon au no 81 ci-dessus, p. 182.

glise d'Antioche, et la gouverna pendant sept ans; il alla ensuite se fixer à Rome, capitale de l'empire, et de là il envoya saint Marc, l'évangéliste, son disciple, pour établir un siége à Alexandrie. Rome, Antioche et Alexandrie étaient en quelque sorte les trois métropoles du polythéisme; chacune d'elles était un panthéon; Pierre commence par y planter l'étendard chrétien; il va droit à l'ennemi et le frappe au cœur. Voilà donc trois branches entées sur le même tronc et de la même main : ce sont ces trois branches qui se ramifient ensuite en une multitude de rameaux, et qui, recevant la séve de la même racine, la leur envoient et la leur partagent, Rome, Antioche et Alexandrie, toutes trois fondées sur la même pierre, sur la pierre fondamentale de l'Église universelle, telle est la première et grande division ecclésiastique. Alexandrie étend sa main et fait plonger son regard sur l'Afrique; Antioche commande à l'Asie; Rome surveille et dirige l'Europe, et simultanément elle étreint dans ses bras et réchauffe sur son sein les deux autres Églises, qui sont ses filles. Rome, Antioche et Alexandrie embrassent tout l'univers connu; chacune d'elles placée au centre du mouvement intellectuel et commercial de la partie du monde à laquelle elle préside; et toutes trois néanmoins sont à portée de se parler souvent, de recevoir ou de donner promptement leurs ordres, toutes trois étant assises sur les bords de la voie commune et de la voie la plus rapide de communication entre les peuples, sur les bords de la mer, et encore sur les bords de la même mer, de cette mer qui n'est qu'un lac, comparée à l'immense Océan. Sous les rapports géographiques, politiques et religieux, il me paraît difficile d'imaginer une meilleure distribution des patriarcats. Je voudrais bien savoir si nos petits organisateurs modernes, nos petits marchands de statistique, nos centralisateurs au petit pied trouveront cette idée de Pierre digne d'eux.

Les autres apôtres ont élevé d'autres siéges, et Pierre lui-même a fondé d'autres églises; mais toutes ont été placées à l'ombre des trois grandes églises, et construites dans des proportions inférieures. Pierre avait englobé toute la terre dans son filet; les autres pêcheurs d'hommes l'aidaient à le remplir; ils manœuvraient autour de lui et sous ses ordres; ils ne songeaient pas, ils ne pouvaient songer à lui faire concurrence. Les églises fondées par les apôtres s'honoraient de porter le glorieux titre d'apostoliques; mais ce titre ne leur apportait aucun privilége extraordinaire, aucune prérogative spéciale, aucune prééminence sur les autres églises, leurs sœurs cadettes, mais leurs égales. Cette prééminence resta aux trois églises supérieures, qui l'avaient reçue de l'apôtre, chef des apôtres. Cela devait être, et cela fut; les faits concordent avec le raisonnement, et ces faits sont mis par l'histoire dans un jour que l'ignorance seule peut contester. Les patriarches d'Antioche et d'Alexandrie exerçaient une haute autorité sur tous les évêques relevant de leur siége, et toutes les affaires importantes des autres diocèses étaient déférées à leur tribunal et décidées par eux d'une manière souveraine. Or, cette prééminence de pouvoirs, cette haute juridiction sur les autres siéges, d'où leur venait-elle? est-ce d'une usurpation? il n'y a pas trace dans l'histoire d'une seule réclamation; est-ce de leur ordination? ils avaient le même caractère que les autres évêques; est-ce de l'institution divine? jamais ils ne l'ont prétendu, et ni l'Écriture ni la Tradition ne nous en parlent. Reste, pour les investir d'une semblable autorité, le chef de toutes les églises; et ne nous fût-il pas connu par d'autres témoignages, il faudrait le supposer pour trouver l'explication de cette institution.

Cette affirmation, ou plutôt cette rigoureuse et inévitable conclusion que j'apporte avec une confiance entière, je l'appuie ensuite sur une foule d'anciens témoignages. Interrogez la tradition des premiers siècles : une voix retentissante et multiple, qui s'élève à la fois de tous les siéges, à mesure que vous traversez les siècles, se déclare unanimement sur l'origine et la nature des prérogatives des patriarches. Tous les Pères grecs et latins s'accordent pour

déposer en faveur du rang éminent de leurs églises, et pour en rapporter la fondation à saint Pierre. Ces anciens Pères, ces premiers évêques, ces docteurs des temps primitifs, qui puisaient à plein vase les eaux pures d'une tradition si près de la source, devaient, j'imagine, en savoir autant sur ce chapitre, et sont de caractère à nous inspirer autant de confiance que nos auteurs modernes; et tous ils sont d'accord. Je pourrais faire parler, au nom de tous, saint Léon et saint Chrysostome, qui touchaient aux premiers siècles; je ne citerai que le pape Gélase, qui résume toute la Tradition quand, en présence d'un concile tenu à Rome, en 494, et composé de soixante-dix évêques, il s'exprime ainsi : « L'Église romaine, sans rides et sans tache, est donc le premier et le principal siége de saint Pierre. Le second est le siége d'Alexandrie, consacré au nom de Pierre par saint Marc, son disciple et son évangéliste, qu'il envoya en Égypte, où, après avoir prêché la parole de vérité, il consomma son glorieux martyre. Le troisième siége, établi à Antioche, tient aussi un rang honorable, à cause du nom du même apôtre qui habita dans cette ville, avant de venir à Rome, et parce que c'est dans ce lieu que prit naissance le nom du nouveau peuple des chrétiens [1]. »

Voilà l'origine des patriarcats bien marquée et leur rang bien fixé. Rome est le premier, celui d'Alexandrie le second, le troisième est celui d'Antioche; les trois patriarches relèvent de saint Pierre dans leurs successeurs, ou plutôt, suivant le langage plus énergique de la Tradition, Pierre, assis sur ces trois siéges, qui ne forment qu'un trône, préside à toutes les églises. Cette majestueuse image est rendue d'une manière analogue par Grégoire-le-Grand : « Les trois patriarches, dit-il, sont assis dans une seule et même chaire apostolique, parce qu'ils ont tous trois succédé au siége de Pierre et à son Église que Jésus-Christ a fondée dans l'unité, et à qui il a donné un chef unique pour présider aux trois siéges principaux des trois villes royales, afin que ces trois siéges, indissolublement unis, liassent étroitement les autres églises au chef divinement institué [1]. »

Ainsi, Messieurs, la prééminence même des deux grands siéges orientaux nous conduit, par les déductions d'une logique rigoureuse, à la reconnaissance d'un chef unique et suprême dans l'Église. Cet argument, d'une force irrésistible, a été d'un grand embarras pour ceux qui ne voulaient pas reconnaître la primauté de saint Pierre et de ses successeurs. La prééminence de trois siéges sur tous les autres, et la supériorité de l'un des trois sur les deux autres, sont deux faits historiques attestés par tous les monuments de l'antiquité, et qui ne sont contestés par aucun historien; on ne pouvait donc les nier : on s'est ingénié pour les expliquer. Après s'être mis en frais de subtilités qui n'avaient aucune consistance, après avoir formé mille conjectures qui ne trouvaient où s'appuyer, et qui, plus ridicules les unes que les autres, se contredisaient mutuellement, on a mis par hasard la main sur une raison assez spécieuse, capable d'éblouir les ignorants et de séduire les simples. Il n'est pas à dire la satisfaction qu'a apportée cette rencontre aux esprits qui étaient en quête d'une interprétation tant soit peu raisonnable; on reconnaît cette satisfaction au ton de confiance avec lequel ils parlent et au soin qu'ils prennent de faire ressortir cette heureuse idée. Archimède, découvrant la valeur des deux carrés de l'hypoténuse, et sacrifiant une hécatombe pour remercier les dieux de cette découverte scientifique, n'avait pas l'âme plus envahie par le sentiment du bonheur. Voici donc le mot de l'énigme : La supériorité du siége de Rome dérive tout naturellement de la position politique de cette ville, de l'ancien prestige qu'elle a conservé, de l'habitude qu'avaient les peuples de lui obéir. Rome était la ville la plus importante de l'Occident, la ville qui, seule, au milieu de toutes les cités envahies et assujéties par les barbares, avait conservé son indépen-

[1] Labb., t. IV, p. 1262.

[1] Epist. Eulog., lib. VII, 40.

dance. En fallait-il davantage, avec l'habitude qu'avaient les peuples d'obéir à l'ancienne Rome, pour les amener à la soumission envers la nouvelle? Voilà l'origine de la papauté; n'allez pas la chercher plus loin : ce serait peine perdue. Mais j'ai le tort de résumer des considérations, de faire un simple croquis du magnifique tableau que l'auteur de l'*Histoire de la Civilisation* a si précieusement enchâssé dans le cadre préparé par son éloquence. Écoutons-le plutôt lui-même; il mérite bien d'être entendu.

« Il y a, Messieurs, quant au développement de la papauté en Europe, un fait primitif dont on n'a jamais, je crois, tenu assez de compte. Non-seulement Rome était toujours la ville la plus importante de l'Occident; non-seulement les souvenirs de son ancienne grandeur tournaient au profit de l'évêque qui, sans y régner encore, était déjà le chef de son peuple, mais Rome eut en Occident un avantage particulier : ce fut de ne jamais demeurer entre les mains des barbares, Hérules, Goths, Vandales ou autres. Ils la prirent et la pillèrent plusieurs fois; ils n'en tinrent jamais longtemps la possession. Seule, entre toutes les grandes cités occidentales, et, soit comme liée encore à l'empire d'Orient, soit comme indépendante, elle ne passa point définitivement sous le joug germanique; seule, elle resta romaine après la ruine de l'empire romain.

« Il en arriva que, sans préméditation, sans travail, par la seule vertu d'une situation unique, Rome se trouva, moralement du moins, à la tête de l'ancienne population disséminée dans les nouveaux États d'Occident. Dans cette lutte, publique d'abord, sourde ensuite, mais longtemps si active, des vaincus contre les vainqueurs, les regards des Gallo-Romains, des Hispano-Romains, de toutes ces cités désolées par leurs conquérants barbares, se tournaient naturellement vers Rome, si longtemps leur souveraine, et maintenant seul débris vivant de l'ancienne société, seule exempte des nouveaux maîtres, seule capable de conserver encore aux peuples, qu'elle gouvernait naguères, des traditions respectées. A ce titre, Rome fut dans tout l'Occident, pour la masse de la population, un nom cher et populaire, un centre de souvenirs et d'idées, l'image de tout ce qui restait du monde romain. C'est sous l'influence de ce fait qu'est née la papauté; il a été, pour ainsi dire, son berceau; il l'a placée, dès son origine, à la tête des peuples; il l'a rendue, pour la race des vaincus, une sorte de pouvoir national. »

Voilà, certes, une large et magnifique exposition, et vous me savez gré, Messieurs, j'en suis sûr, de vous avoir fait partager le plaisir qu'on a toujours à lire une page éloquemment écrite. Mais les faits sont impitoyables; ils sont entêtés, a dit quelqu'un, et, malgré tous les charmes de la diction, toutes les séductions de l'imagination la plus artificieuse, ils résistent, ils martèlent, ils écrasent. Le brillant improvisateur a pour lui l'éloquence; j'ai pour moi les faits; je l'en avertis; il succombera, et je ne veux pas que sa chute aille loin. Un seul mot historique va renverser d'abord tout ce brillant échafaudage. L'auteur ne se préoccupe que de l'établissement de l'autorité du pape en Europe et dans l'Occident; je lui ferai la place nette, s'il veut; je laisse là, pour le moment, l'Europe tout entière, haletant sous le joug des barbares, portant ses regards, dirigeant ses vœux vers la Rome libre, à laquelle, par habitude, par admiration, par sentiment d'espérance et de reconnaissance, elle offre son obéissance et ses hommages. Je donne tout ce qu'on me demande; on n'a plus rien à désirer de moi. Mais l'Afrique et l'Asie donc, s'il vous plaît, qu'en ferez-vous, habile interprète de l'histoire? Allez-vous, par hasard, les rayer de la carte ancienne et les faire disparaître des fastes de l'Église? Les deux immenses patriarcats d'Antioche et d'Alexandrie, qui enserrent dans leurs limites reculées, pour l'un jusqu'au grand désert, pour l'autre jusqu'aux eaux du Gange, des diocèses qu'on compte par centaines, et qui, tous, obéissent à Rome, sous la conduite de leurs évêques hiérarchiquement soumis par leurs patriarches au

souverain pontife des Romains, qu'en ferez-vous? qu'en pensez-vous? qu'en direz-vous? Les Hérules, les Goths et les Vandales n'ont pas été dans ces contrées lointaines pressurer les peuples et leur faire pousser des cris de liberté adressés à Rome; ils n'ont jamais vu Rome que de loin, et cependant ils se courbent respectueusement devant le grand siége tout comme les Gallo-Romains et les Hispano-Romains. Vous l'avez vu, Messieurs; vous êtes témoins, vous êtes juges. Si donc il faut à l'auteur une explication par continent, je le mets en demeure d'en chercher bien vite deux autres pour nous expliquer la soumission de l'Afrique et de l'Asie.

Quand il les aura trouvées, la solution de la question n'en sera pas plus avancée, à moins qu'il n'ait l'attention d'en fournir de telles, qu'elles suffisent, non plus seulement à l'explication des siècles qui suivent l'invasion des barbares, mais encore à ceux qui l'ont précédé. C'est, en vérité, par trop commode de mettre 4 ou 5 siècles de côté, et de ne pas s'en inquiéter davantage que si, pendant tout leur cours, il n'y eût pas eu d'évêques, il n'y eût pas eu d'Églises répandues et florissantes sur tous les points de l'univers civilisé. A ce prix, tous les monuments que je vous ai montrés, que nous avons étudiés ensemble, soit dans l'Occident, soit surtout dans l'Orient, par lequel, à dessein, j'ai commencé, ne compteront pour rien à l'évêque de Rome pour établir l'immémoriale antiquité de l'exercice de sa puissance. Concevez-vous un pareil oubli, Messieurs, de la part d'un critique et d'un historien aussi distingué que celui auquel je réponds? Voilà ma seconde réponse, et elle n'est pas moins pertinente que la première.

Deux grands papes en donneront une troisième. Il y a plus de 15 siècles que saint Léon a réfuté cette objection. Ainsi, vous voyez qu'elle n'est pas si neuve qu'on nous l'annonce : n'en déplaise à l'éloquent professeur à qui je concéderai, s'il y tient, le mérite d'une seconde découverte; cette objection est une des mille vieilleries qu'on a remises à la mode, en les rajustant avec une certaine originalité, et qui consiste dans un paralogisme appelé par nos vieilles logiques *transitus à genere ad genus*; c'est tout simplement la confusion de deux ordres de choses fort distincts : l'ordre spirituel et l'ordre temporel; on s'est plu, pendant les derniers siècles, à nous représenter le moyen âge comme un temps où les hommes vivaient au moral dans une obscurité telle, qu'ils devaient confondre la nature et le contour des objets. Ainsi, l'on voudrait nous faire croire que cette espèce d'Esquimaux, marchant à tâtons et les yeux ouverts sans y voir, n'ont eu que des perceptions tellement confuses, qu'ils auraient confondu les choses du ciel avec les choses de la terre. Parce que Rome avait conservé son indépendance politique pour eux, elle aurait eu conséquemment le pouvoir de régler la foi, la morale et la discipline; parce qu'elle n'obéissait pas aux soldats barbares, et qu'elle ne payait pas tribut à leurs chefs, elle avait droit sur les chefs spirituels, sur les évêques de toutes les provinces. Saint Léon n'a pas supposé les hommes de son temps si bornés, puisqu'il les a crus susceptibles de comprendre cette distinction. « La présence de l'empereur, dit-il, pouvait faire un séjour royal; mais elle ne pouvait pas faire un siége apostolique; car les choses divines ne se règlent point sur la disposition des choses humaines [1]. » Innocent Ier s'exprime dans le même sens en parlant du siége d'Antioche. « Les priviléges, dit ce pape, que lui attribua le concile de Nicée ne lui furent point accordés à cause de la grandeur et de l'importance de la cité, mais parce qu'elle a eu l'avantage de posséder le premier siége du premier apôtre [2]. »

Avec réflexion et de bonne foi, l'ingénieux auteur, qui a produit inconsidérément une telle explication, dira-t-il qu'elle suffit pour motiver ce recours universel à Rome, chaque fois qu'il s'élève une grave difficulté, une affaire importante, pour nous rendre raison

[1] *Epist. 104 ad Marcian.*, c. III, *Oper. sancti Leon.*, t. II, p. 1149.

[2] Thomassin, t. I, part. I, livre I, chap. VIII, nº 1. — Labb., t. II, p. 1269.

e ces nombreux actes d'une autorité uprême qui excite, arrête, réprime, unit et dépose des évêques et des archevêques; pour nous faire comprendre ette correspondance si respectueuse, i soumise, si humble quelquefois des ois et des empereurs, qui, apparemment, eux, n'éprouvaient pas le même nthousiasme que leurs peuples pour indépendance de la cité romaine? Qui e serait avisé, par exemple, de croire ue Hincmar, ce caractère inflexible t fier, cet ardent et jaloux défenseur es droits de l'Église gallicane, était asciné par le prestige de la puissance e la Rome antique et de l'indépendance olitique de la Rome moderne, lorsue, vivement contrarié, profondément humilié par la conduite de l'affaire e Rothade, il écrit au souverain pontife : « Nous ne croirons pas recevoir n outrage, s'il plaît à Votre Sainteté de e rétablir; car, tous tant que nous ommes, jeunes et vieux, nous saons que nos églises sont soumises à 'Église romaine, et que nous-mêmes, omme évêques, nous sommes soumis u pontife romain, à cause de la rimauté de saint Pierre, et qu'il est le notre devoir d'obéir à votre autoité apostolique [1]. » La ville de Rome, leine d'anciens souvenirs, reluisant ncore de son antique splendeur dans on indépendance actuelle, pouvait pporter au siége de son évêque de 'importance, de la considération, et nême une certaine influence; mais une utorité universelle, générale, inconestée, s'appliquant à tout, s'étendant ur tous, parlant de haut, parlant au oin, et décidant toutes les matières vec un souverain empire, non; pour spérer de nous le persuader, l'habile rofesseur compterait un peu trop sur a docilité de notre raison et sur l'éloquence de ses paroles.

On a comparé les trois siéges patriarcaux à trois grands fleuves dérivant l'une même source. Cette comparaison st aussi juste que magnifique. L'un oulait vers l'Occident, un autre vers 'Orient, le troisième vers le Midi, et, ur leur passage, ils fécondaient de leurs eaux toutes les terres du monde connu. Le feu des passions humaines desséchera plus tard le lit de deux de ces fleuves, et le faible courant qui restera ira se perdre dans les immondes embarras entassés par l'hérésie; enfin, ils cesseront tout à fait de couler, et simultanément la civilisation, qui marchait le long de leurs bords, se désaltérant et se purifiant incessamment dans la transparence de leurs ondes, s'arrêtera, languira et périra. Mais la source reste la même; elle n'est ni moins vive, ni moins abondante, et, gênée d'un côté dans l'épanchement de ses trésors, elle en dirige les flots vers d'autres contrées : et ces terres, autrefois en friche, ces sables couverts de ronces et de genêts, se couvrent bientôt d'abondantes moissons, se décorent d'une végétation luxuriante; le féroce barbare, l'indolent sauvage sentent leur cœur en même temps adouci et vivifié, leur front se relève sans orgueil, leurs mains se désarment et s'unissent; les villes s'élèvent, les peuples se rapprochent, grandissent et se multiplient; les mœurs s'épurent, les lois se réforment, les idées se développent, les nations enfin commencent à comprendre qu'elles sont sœurs et demandent à s'embrasser. O Rome, que tu es belle! que tu es riche! que tu es douce! que tu es puissante! O Rome, je t'admire et je t'aime! Je voudrais bien avoir assez de miel sur les lèvres pour distiller la persuasion dans tous les cœurs aigris; je voudrais bien avoir dans la main un faisceau d'éclatantes lumières pour te révéler aux faibles yeux qui te méconnaissent.

Le moins étendu des trois patriarcats était celui d'Alexandrie, qui ne renfermait que l'Égypte et la Libye; celui d'Antioche était borné d'abord à l'Orient proprement dit; plus tard, il s'étendit dans les incommensurables provinces de l'Asie; il alla jusqu'au Gange; il passa le Gange; Rome comprenait tout l'Occident, et, comme je l'ai dit, surveillait, inspirait, soutenait les deux autres siéges.

Du 3ᵉ au 4ᵉ siècle, on ne sait pas précisément à quelle époque se formèrent trois exarchats indépendants, dont deux aux dépens du patriarche d'Antioche

[1] T. II, p. 280.

Ces trois exarchats sont ceux d'Éphèse, de Césarée en Cappadoce et d'Héraclée en Thrace, partie occidentale. Il semble, comme nous le verrons, que déjà le concile de Nicée fasse allusion à l'existence de ces exarchats; ce qui est du moins certain, c'est qu'ils sont expressément et nominativement reconnus dans les décrets du premier concile de Constantinople. Pourquoi, comment, et dans quelles circonstances, ces trois nouveaux patriarcats se sont-ils formés? C'est ce qui, vraisemblablement, restera toujours couvert d'un voile impénétrable pour nous; nous n'avons aucun monument pour nous renseigner, et, si l'on ne parvient pas à en découvrir, cette origine restera toujours plongée dans la plus profonde obscurité. Qu'ils n'aient pu être légitimement constitués que par l'autorité du pape, il ne peut y avoir de doute, et le doute, s'il pouvait naître, serait prévenu par les actes du concile de Calcédoine, qui nous apprennent que toutes les difficultés qui s'élevaient dans ces juridictions au sujet des élections épiscopales étaient régulièrement soumises au siége apostolique. Thomassin, qui a recueilli tous les vestiges de ces trois exarchats, se résume en disant : « Ils commencèrent bien tard, finirent bien tôt, et remplirent à peine un siècle. » Nous verrons ce qu'ils devinrent sous les patriarches de Constantinople.

Le patriarcat d'Antioche est celui qui a subi le plus de modifications et qui a été le plus fortement entamé par la création des patriarcats de Constantinople et de Jérusalem qui ont été pris dans son territoire. J'aurai à vous exposer l'histoire particulière de ces deux patriarcats. Je rentre donc incontinent dans le sujet qui m'occupe, et, pour le compléter, il est nécessaire que je jette un coup d'œil sur l'Illyrie orientale.

Cette partie de la chrétienté appartenait à l'Occident, et comprenait les deux Macédoine, les deux Épire, la Thessalie et l'Achaïe; elle avait Thessalonique pour capitale; elle était gouvernée par un vicaire apostolique qui avait le pouvoir, sinon le titre et le rang d'honneur de patriarche, mais un pouvoir personnel, temporaire et révocable à volonté. Ainsi, tandis que la juridiction des patriarches se transmettait avec le siége, survivait au pape qui avait accordé la confirmation de l'élu, et ne pouvait être enlevée à celui-ci que par la peine de la déposition, la juridiction des vicaires apostoliques de l'Illyrie orientale était exclusivement conférée à leur personne; elle cessait par un simple rappel, elle expirait avec le pontife qui l'avait donnée. On ignore à quelle époque ces vicaires furent établis; tout ce qu'on sait, c'est qu'ils existaient déjà au temps du pape Damase, c'est qu'Innocent I[er] et Léon-le-Grand en parlent comme étant établis depuis longtemps.

Justinien avait fondé dans ce vicariat, au lieu même de sa naissance, une ville à laquelle il avait donné son nom; désirant la voir érigée en vicariat et investie du gouvernement ecclésiastique de plusieurs provinces, il demanda cette faveur au pape Agapet, qui la lui refusa; il renouvela ses instances près du pape Jean II, et obtint enfin ce qu'il désirait. Cette double démarche de Justinien témoigne suffisamment du sentiment des empereurs à l'égard de l'autorité pontificale; sa lettre au pape l'exprime aussi formellement. « Nous nous sommes empressé, dit-il, de soumettre et d'unir au siége apostolique toutes les églises des provinces orientales...; car nous ne souffrons point que, dans ce qui concerne l'état des églises, on fasse aucun changement, quelque évidemment avantageux ou nécessaire qu'il paraisse, sans qu'il en soit donné connaissance à Votre Sainteté, qui est le chef de toutes les églises[1].

Rome était donc le principe constitutif, originel et constituant des patriarcats, c'est-à-dire qu'elle fut la source et qu'elle posa la limite de leurs priviléges. La part de ces priviléges et de ces prérogatives, elle la fit large. Rome est ferme; elle n'est point jalouse; elle sait distribuer l'autorité suivant les besoins des temps et des circonstances. Les inventions, les travaux, les progrès de la civilisation pendant plusieurs siècles, sont venus nous apporter des facilités de

[1] Labb., t. IV, p. 1745.

communication dont ne jouissaient pas les siècles où nous voyageons. Nous avons rapproché les distances, abrégé les intervalles des temps de voyage, diminué les périls, multiplié les aisances. Il n'en était pas de même alors, et dans l'impossibilité où les pontifes romains se trouvaient d'imprimer par eux-mêmes un mouvement immédiat à toutes les parties du système catholique, ils avaient établi autour d'eux des centres secondaires d'action et de surveillance : c'étaient les patriarcats qui devaient avoir et qui en effet avaient reçu une puissance absolue pour les cas ordinaires. Les cas extraordinaires et majeurs, les grandes causes, les décisions d'une haute importance, le grand siége se les était réservés. Les patriarches avaient donc dans leurs attributions l'examen, la consultation, la direction, la décision de toutes les affaires du premier ordre, tant qu'elles ne s'écartaient pas de la régularité canonique, tant qu'elles ne sortaient pas de la sphère commune. Mais leur prérogative principale, comme aussi leur premier devoir était l'inspection des églises et l'élection des évêques. Il leur appartenait de suivre la conduite et de critiquer les résultats des élections, de les confirmer ou de les annuler, et de ne laisser faire aucune ordination d'évêques sans l'avoir positivement approuvée. En résumé, les patriarches et les vicaires apostoliques ordonnaient les métropolitains ; c'était aussi la coutume qu'ils ordonnassent par eux-mêmes les évêques de leur voisinage ; les métropolitains donnaient la consécration aux évêques de leur province, mais après que le choix avait reçu la confirmation du patriarche.

Cette règle avait été, je ne dirai pas établie, car elle paraît avoir préexisté, mais avait été reconnue, exigée et sanctionnée par le concile de Nicée dans son 6e canon. Ce canon a été mal compris par plusieurs, ils en ont fait une superfétation du 4e qui est fort distinct et porte un autre sens. Cette interprétation erronée est la suite d'une confusion de titres dont les termes se rapprochent, il est vrai, mais ne s'identifient pas. Une simple distinction va ramener la clarté et fixer la différence. Les patriarches, au temps du concile de Nicée, ne portaient pas encore ce nom ; on les appelait simplement *métropolitains*, mais métropolitains par excellence, sans adjonction d'aucun terme restrictif ou explicatif, tandis que les surveillants de province, les archevêques, comme nous les appelons actuellement, s'appelaient *métropolitains de la province*. A présent les deux canons, le 4e et le 6e qui évidemment ne doivent pas se répéter, ont chacun leur sens bien distinctement marqué. Le 4e règle que l'évêque doit être choisi par tous les évêques de la province, et que son élection doit être confirmée par *le métropolitain de la province*. Cette confirmation ne suffit pas, elle n'est que provisoire et ne deviendra définitive que par l'approbation du grand métropolitain ou du *métropolitain* simplement dit. Voici ce 6e canon : « Que l'on observe les anciennes coutumes établies dans l'Égypte, la Libye et la Pentapole ; en sorte que l'évêque d'Alexandrie ait l'autorité sur toutes ces provinces, puisque la même coutume existe à Rome, à Antioche aussi et dans les autres provinces. — Il s'agit ici vraisemblablement des trois exarchats dont j'ai parlé, car il s'agit de grandes provinces, et non des provinces ordinaires. — Que chaque église conserve ses priviléges. En général il est notoire que si quelqu'un est fait évêque sans la décision du *métropolitain*, le grand concile déclare qu'il ne doit point être évêque. »

Ne pensez pas, Messieurs, que mon interprétation ne soit qu'ingénieuse, qu'elle soit systématique et hasardée ; non, elle se fonde d'abord sur le vocabulaire ecclésiastique de l'antiquité [1], et d'ailleurs elle est confirmée par une décision d'Innocent Ier, qui, consulté par Alexandre, patriarche d'Antioche, sur la question de l'ordination des évêques, s'appuie, pour lui répondre, sur le 6e canon de Nicée, et lui donnant le sens que je viens de lui donner, recommande au patriarche de ne laisser ordonner aucun évêque sans sa permission. « Nous pensons, mon très-cher frère, que, de même que vous ordonnez les métropolitains par une autorité qui vous est

[1] Voyez Valois, *Observ.* sur Socrate, lib. III.

propre, vous ne devez point permettre que d'autres créent des évêques, sans que vous soyez averti et que vous l'approuviez. La juste mesure que vous devez garder en cela, est de permettre que ceux qui se trouvent dans des lieux éloignés, soient ordonnés, en vertu de vos lettres, par les évêques qui les ordonnent aujourd'hui de leur propre mouvement. Quant à ceux qui sont plus voisins de vous, vous pouvez, si vous le jugez convenable, leur enjoindre de venir recevoir l'imposition de vos mains; car les soins particuliers que vous leur devez, exigent qu'ils soient soumis à un examen plus exact [1]. De là il résulte que jamais en Orient le métropolitain n'a été indépendant, que jamais il n'a eu qualité pour instituer un évêque par sa seule autorité; qu'il devait obtenir auparavant le consentement, ou plutôt l'avis, la décision, γνώμην, du patriarche. Ainsi tombent et sont ruinées jusqu'à la base les opinions de ceux qui voulaient lui attribuer le droit d'institution et qui invoquaient avec autant d'ignorance que de suffisance la règle de Nicée, l'ancienne coutume de l'Église.

Remarquez ici, Messieurs, la différence qu'il y avait entre l'intronisation des patriarches et celle des simples métropolitains ou des autres évêques. Le patriarche était élu et consacré, il était même installé avant qu'il en fût donné avis à Rome, et ce n'était qu'après son exaltation, qui du reste n'était que provisoire, qu'il s'adressait au souverain pontife pour obtenir de lui la ratification de son élection, la confirmation de sa dignité; tandis que les métropolitains et leurs suffragants ne pouvaient pas même être ordonnés sans l'approbation du patriarche. La raison de cette différence nous donnera celle du changement de discipline qui depuis est intervenu. Naturellement et rationnellement, toute autorité qui relève d'une autre, doit recevoir d'elle son investiture, son institution préalable, tant qu'il est possible. Ainsi les métropolitains et les évêques des diocèses placés à quelques jours de marche du siége patriarchal, étaient obligés de lui soumettre leurs titres avant de recevoir le caractère et la charge de premiers pasteurs. S'il y avait quelques délais, les conséquences n'en étaient ordinairement pas fâcheuses; une église veuve pouvait recevoir l'appui d'un évêque voisin, et la marche générale des affaires n'était pas arrêtée. Il n'en était pas de même de la dignité patriarcale qui était le pivot sur lequel roulait le mouvement lourd et incessant d'un immense territoire, de la moitié d'un continent, et qui d'ailleurs se trouvait plus éloigné de son centre respectif. C'est pour parer aux grands inconvénients qui eussent souvent résulté d'une longue vacance, de longues informations; car, plus la dignité était importante, plus les titres devaient être discutés; plus le candidat était éloigné et inconnu, plus cette discussion était difficile; c'était, dis-je, afin de prévenir les dangers inhérents à un long interrègne, que Rome accordait la provision au titulaire et lui permettait d'entrer en fonctions, d'exercer son pontificat jusqu'au jour de son annulation ou de sa confirmation [1]. Mais, comme je le faisais remarquer tout à l'heure, notre moderne civilisation a comblé bien des intervalles, aplani bien des terres; les deux pôles sont rapprochés, les deux hémisphères se parlent. Rome, en conséquence, à la longue et sans secousse, comme elle fait toutes choses, a centralisé sa surveillance et son impulsion. Au lieu de huit ou dix chars et d'autant de conducteurs qui souvent s'embarrassaient mutuellement et quelquefois se disputaient entre eux, à elle seule elle a pris les rênes et la direction du char unique et immense qu'elle a lancé sur la pente des siècles. Avec un télescope et un porte-voix, elle voit tout, elle commande partout; il y a plus d'ensemble dans les manœuvres: évidemment c'est un progrès.

Voyez maintenant, Messieurs, le magnifique et solide système de la hiérarchie ecclésiastique, du gouvernement de l'Église catholique! Le simple fidèle est soumis au prêtre, le prêtre à l'évêque, l'évêque au métropolitain, le métropolitain au patriarche, le patriarche

[1] Labb., t. II, p. 1263.

[1] Voyez la *Lettre* du pape Léon à Anast., vic. apost. de Thessalonique; Labb., t. III, p. 1382.

au pontife universel et suprême de l'Église. Sans aucun interstice, sans aucune solution de continuité, toutes les parties intérieures et extérieures, visibles et invisibles, éternelles ou changeantes de ce vaste système qui embrasse tout le monde et tous les temps, se lient, se tiennent, s'appuient les uns par les autres, de manière à ne former qu'une seule et indivisible unité. C'est la même pensée qui inspire, c'est le même sentiment qui anime, c'est la même foi qui instruit, c'est la même espérance qui soutient, c'est le même culte qui enflamme, c'est la même autorité qui décide, c'est la même voix qui parle. Il y a de petites anomalies de discipline introduites par le temps, et que le temps fera disparaître dès que l'oppression cessera ; il y a de petites ambitions qui se croisent, de petites passions qui s'agitent; il y a des vices privés; il y a des hontes particulières; en deux mots, il y a des hommes dans l'Église, et tous ceux qui sont appelés à la sainteté, et tous ceux qui la prêchent ne sont pas saints; mais je m'élève au-dessus de ces brouillards, qui viennent de quelques bas-fonds, qui rampent à peine au pied de la haute montagne, à chaque instant dispersés par les vents; je m'élève sur cette haute montagne d'où je puis embrasser d'un coup d'œil tous les temps et tous les lieux qui ont été mis par le Christ dans la main de son Église. Je vois une innombrable multitude de peuples qui naissent, vivent et meurent incessamment. Cette main puissante les soutient, le sein de cette mère les nourrit, son souffle les réchauffe, son giron les réunit, et tous ensemble unis, même sans se voir ni se connaître, par les liens de la même foi, de la même espérance, de la même charité, ils sont portés par cette main vers les incommensurables hauteurs de l'éternité où ils se plongent. Quand je sors de l'extase qui m'a ravi et que j'entends autour de moi les petites disputes, les petites critiques, les petites observations, les petits jugements de certains petits hommes qui, pour se faire grands, vont se jucher sur les épaules de quelques vieilles statues d'hommes oubliés, et qui de là essaient de jeter à l'Église et à son pontife la boue de leurs injures et de leurs misérables quolibets, oh! alors, ce que j'éprouve, je ne puis le dire : ce n'est pas du mépris, non, mais c'est une profonde pitié, c'est une douleur, c'est une déchirure de l'âme qui ne peut s'exprimer.

SEIZIÈME LEÇON.

Organisation de l'Occident.

Après une récapitulation rapide, sommaire, mais complète, de la dernière leçon, où le professeur a mis dans un si grand jour l'origine et les prérogatives des patriarcats, il passe à l'histoire de la fondation des églises d'Occident.

Le pape était le patriarche du monde occidental et remplissait à ce titre les mêmes fonctions que ceux d'Orient. Ainsi deux dignités étaient superposées l'une à l'autre sur ses épaules : l'une de ces dignités était de facture ecclésiastique; l'autre portait l'empreinte de la main divine qui l'en avait revêtu. De droit ecclésiastique, il était patriarche, c'est-à-dire qu'il s'était réservé cette position, et, comme tel, il exerçait une action immédiate sur toutes les églises de la terre occidentale; de droit divin, il agissait sur l'Église entière. C'est ainsi que, comme évêque, un métropolitain conserve le soin et la direction de son diocèse, en même temps qu'il est chargé d'étendre sa surveillance et d'exercer la part d'autorité qui lui a été faite sur toute la province. Il arrive, par suite de cette cumulation de pouvoirs différents, que le pape agit, tantôt comme patriarche, tantôt comme pontife suprême, et des cas difficiles se présentent où il est difficile de discerner et de bien déterminer en quelle qualité son action se produit et de quelle autorité elle procède.

Chargés de la garde et de la diffusion de la doctrine, les patriarches d'Orient, continuateurs au plus haut titre de l'œuvre des apôtres, fondèrent des églises particulières et les groupèrent, à mesure de leur formation, autour d'une métropole ; cette marche de conquête a été celle aussi du patriarche de Rome. Il a répandu la croyance des mystères chrétiens dans les populations de son territoire. Quand une famille chrétienne s'était formée, on plaçait une

croix, on érigeait une église, et on lui donnait un père, un évêque. Quand plusieurs églises contiguës s'étaient élevées, le missionnaire apostolique recevait la commission de les mettre en rapport de communion et de réunir les pasteurs de chaque troupeau, sous la surveillance d'un premier pasteur ou d'un archevêque. Ainsi, de proche en proche, et à mesure que les temps fixés par la Providence étaient révélés par les événements, la noble conquête des âmes marchait, s'avançait à travers les villes et les peuples qui avaient terriblement défendu leur indépendance contre César, mais qui, cette fois, courbaient docilement le cou sous le joug doux et civilisateur que la nouvelle Rome leur imposait.

Trop de pages éloquentes ont été écrites depuis un demi-siècle sur la conquête spirituelle des pontifes romains et sur les influences politiques et sociales qu'elle a exercées sur l'Europe, pour que j'essaie de vous en crayonner le tableau. Je me borne à un court résumé. C'est Rome qui a conservé précieusement pour l'Europe et pour le monde toutes les grandes et nobles idées élaborées par le grand peuple, purifiées par le Christianisme, seules capables de façonner le cœur de l'homme et de donner de la vie, de la consistance, de la force, de l'avenir, du bonheur et de la gloire aux nations. Ces semences de civilisation moderne qu'elle gardait en dépôt, elle les a répandues à temps dans le monde, aussitôt que les terres, épuisées par la vieille civilisation païenne, eurent été remuées et renouvelées par le sabre des barbares. Quand la violence de l'envahisseur dictait ses ordres capricieux, sans prendre la peine de faire des lois ou d'établir des tribunaux, où était la justice avec ses formes et ses garanties? elle était réfugiée à Rome; elle n'était pas ailleurs; et c'est là que nous avons été la chercher pour l'installer dans nos cours et nos tribunaux. Tandis que les peuples, poussés par leurs rois, se jetaient les uns sur les autres, se culbutaient et se massacraient dans la mêlée, qui faisait entendre des paroles de paix et de conciliation? c'était Rome; ce fut Rome qui calma ces cœurs où fermentait la rage de la destruction; et quand, plus tard, les nations ayant pris leur assiette, étaient foulées sous les pieds du despotisme vainqueur, à qui s'adressaient-elles? elles tournaient les yeux, elles étendaient leurs bras suppliants vers Rome; et Rome étendait son sceptre médiateur; elle menaçait; au besoin, elle frappait les tyrans; elle protégeait les peuples. Il n'y avait pas d'opprimé si bas placé qu'il fût dans l'échelle hiérarchique ou sociale, qui ne fût assuré de trouver un refuge sous l'immense bouclier que Rome étendait sur l'Europe. Tout s'est concentré à Rome au moment du déluge de la barbarie; et les sciences et les arts et les lettres, fuyant devant les ravages, épouvantés par les sauvages hurlements des barbares qui s'avançaient, ont été s'abriter à Rome près de l'autel; la douceur des mœurs, le charme de la politesse, l'élégance et la simplesse des manières étaient à Rome. Rien n'est plus beau sous ce rapport; en fait de convenances et de bon ton, rien n'est plus exquis que la correspondance des papes avec les empereurs. C'est en vain qu'on chercherait quelque part ailleurs quelque chose qui approchât du tact, de la réserve, de la délicatesse de langage dont cette correspondance est partout empreinte. C'est à Rome que Charlemagne, le grand restaurateur, le père de la civilisation moderne a été chercher ses inspirations; c'est de là qu'il a importé chez nous et autour de nous le goût des lettres, le respect des lois, et jusqu'à ce vernis de politesse que nos châtelaines ont perfectionné, mais qui leur venait de Rome. Voltaire l'a remarqué: « Le règne seul de Charlemagne, dit-il, eut une lueur de politesse, qui fut probablement le fruit de son voyage de Rome[1]. » En deux mots, tous les germes de la civilisation moderne et la séve qui de jour en jour les développe davantage, c'est Rome qui les a fournis. En voulez-vous une preuve simple et palpable, une preuve sommaire et tranchante? comparez l'état de l'Europe avant l'érection du siége de Pierre, avec son état actuel? Comparez l'état de

[1] *Essai sur les Mœurs*, c. XVII.

l'Orient avant et depuis sa séparation. Tout est là. La différence du résultat indique la cause et en détermine l'influence.

Rien que pour les intérêts de la terre, voilà ce que Rome a fait. Et maintenant, je dirai aux peuples qui se hâtent vers l'avenir, je dirai surtout à la France qui a reçu la mission providentielle de les précéder et de les conduire : Marchez à présent, marchez à grands pas dans la voie du progrès et de la civilisation, dans cette voie qui s'ouvre toujours plus large, à mesure qu'on y avance ; dans cette voie véritablement indéfinie, puisque le but proposé n'est autre pour les sociétés, comme pour les individus, que la perfection de l'âge et de la plénitude des perfections du Christ; avancez-vous aussi vite, aussi loin que vous puissiez aller ; que l'esclave qui reste soit affranchi ; que le pauvre, qui est un autre esclave, plus malheureux et plus abandonné, soit affranchi à son tour; que la distinction des vertus et des mérites prévaille seule sur la terre; que la liberté, qui, en définitive, n'est autre chose que l'obéissance volontaire à celui qui commande le vrai, le beau, le bon et l'utile, parvienne à y établir son règne ; que l'aspect de la terre, à force de marche, de temps, d'efforts, de souffrances, d'espérances et de travaux, arrive à présenter une image anticipée du ciel ; je m'écrierai encore : C'est Rome qui vous a mis dans cette voie ; c'est elle qui vous y a mis, poussés ; c'est elle qui vous a soutenus, qui vous a éclairés. Eh! dites-moi d'où vous tenez ces idées de fraternité, d'amour, de courage, de perfection, de dévouement, si ce n'est du christianisme, du catholicisme, qui en est la seule école? C'est donc Rome qui vous inspire, sans que vous le sachiez, peut-être ; c'est Rome la grande conservatrice, la grande civilisatrice, la grande propagatrice des nobles, des belles, des généreuses idées, c'est Rome qui ne se passionne pas plus que l'Éternel qu'elle représente, mais qui, conservant seule dans ses mains le feu sacré, marche lentement mais continuellement vers le but, à travers les misères, les fragilités, les pauvretés de l'humanité qui souvent s'impatiente ou succombe. Approfondissez les choses et vous reconnaîtrez que le principe, le développement et la consécration de tout progrès véritable et permanent dans la voie de la civilisation, est véritablement catholique. Détournez aujourd'hui les yeux de la vérité romaine, fermez vos cœurs aux inspirations chrétiennes, demain vous serez arrêtés. Hélas! je le dis avec autant de conviction que de douleur : nous nous serions épargnés bien des excès et des fatigues, et nous serions beaucoup plus loin dans le chemin, si nous avions pris toujours le catholicisme comme point d'appui pour opérer le mouvement.

Le patriarche d'Occident commença l'exercice de son apostolat par l'Italie ; il envoya ensuite des missionnaires dans toutes les grandes régions de l'Europe ; il leur répéta ce mot du Maître : *Allez, instruisez toutes les nations*. Et à cette parole, qui a réalisé dans l'univers tant de prodiges, une foule de prêtres, sans autre appui que leur foi, sans autre espérance que le ciel, sans autre ressource que le pain de l'aumône ou le travail de leurs mains, se succédèrent sans interruption sur la trace du sang qu'avaient répandu leurs prédécesseurs; et, à travers les dangers et les obstacles qui se multipliaient devant eux, ils sont parvenus à fonder çà et là, sur le continent européen, les églises qui, à leur tour, en ont engendré d'autres. Mais leur filiation à toutes remonte à l'Église romaine, et c'est une autre erreur de l'auteur de l'*Histoire de la Civilisation*, de dire que l'Allemagne et l'Angleterre sont les deux seules nations d'Europe qui tiennent leur foi de l'Église de Rome. L'Église romaine était le centre patriarcal de l'Occident, et aucun missionnaire étranger à son territoire n'a pu y mettre le pied sans sa permission, n'a pu y prêcher sans ses ordres. Avant le concile de Nicée, il n'y avait pas, après Rome, une seule métropole dans tout l'Occident : tous les évêques qui partaient pour l'Espagne, pour les Gaules, pour l'Afrique, sans doute avec la commission d'ordonner et d'instituer d'autres évêques dans les pays où ils allaient porter la bonne nouvelle, tous ces évêques étaient ordonnés à Rome,

et tenaient d'elle leurs pouvoirs. Ce ne fut que plus tard ; et après la multiplication des églises dans des contrées trop éloignées pour qu'on pût conserver avec elles des rapports faciles et réguliers, que le patriarche romain établit une hiérarchie parmi les évêques.

Pour comprendre l'histoire de cet établissement hiérarchique, il faut savoir que le 6e canon de Nicée a réglé les droits des patriarcats d'Orient sur ceux du patriarcat romain. Puisque celui-ci est le type originel et a servi de modèle, nous ne devons pas lui attribuer des prérogatives inférieures à celles des autres; et si les patriarches orientaux, comme nous l'avons vu, exerçaient un droit immédiat sur l'élection des évêques, à plus forte raison et à plus juste titre, le patriarche d'Occident exerçait-il le même droit. Il se dessaisit ensuite de l'usage de ce droit, sans renoncer au droit lui-même, lorsqu'une foule d'Églises étant établies en Afrique, dans les Gaules, dans l'Allemagne, dans l'Espagne et dans l'Angleterre, il lui devint impossible d'ordonner et de confirmer à temps par lui-même tous les évêques de ces chrétientés. Il fit alors ce qui avait été pratiqué pour l'Illyrie ; il commissionna des vicaires apostoliques pour agir en son nom, ou bien il institua des métropolitains revêtus de l'autorité ordinaire de confirmer les évêques et de régler les affaires courantes de leur ressort. Cette organisation, suivant les besoins, fut successive.

Du 5e au 6e siècle, nous rencontrons les métropoles de Milan, d'Aquilée et de Ravenne, dont les titulaires étendaient leur autorité sur diverses provinces, et ordonnaient les évêques après que leur choix avait été ratifié par le souverain pontife, en sa qualité de patriarche. Les archevêques de Milan et d'Aquilée s'ordonnaient mutuellement en vertu d'une ancienne coutume fondée sur une concession du Saint-Siége, et dont le pape Pélage Ier, qui vivait en l'année 555, se charge de nous fournir le motif. « C'était, dit-il, à cause de la longueur et de la difficulté de la route [1]. »

Pour la Dalmatie et la Vénitie, le pape ordonnait lui-même les évêques ou les faisait ordonner par ses délégués.

Passons à l'histoire des autres Églises. Je commence par l'Église d'Afrique, non-seulement parce qu'elle se présente la première dans l'ordre des temps, mais aussi parce qu'elle a jeté un grand éclat dès son berceau, qu'elle a été illustrée par la constance d'une foule de martyrs, par le génie de plusieurs grands docteurs. Au 2e siècle, a brillé Tertullien, génie dur et âpre, mais vigoureux et fort. C'est l'Hercule des pères; son raisonnement est une massue. Il a un style de fer; mais de ce fer il a fait des armes à toute épreuve; il n'y a qu'à les polir. Au 3e, paraît saint Cyprien, ardent défenseur de la foi catholique. C'est aussi une âme qui a la trempe africaine. Vers la fin du 4e, le grand Augustin, génie qui résume tous les autres, docteur encyclopédique, qui semble avoir écrit pour tous les siècles et contre toutes les erreurs. On ne comprendra jamais comment ce zélé et infatigable évêque, surchargé d'affaires, pressé, harcelé par mille soins différents, a pu trouver le temps de composer ses immenses ouvrages, et conserver la vigueur d'âme nécessaire pour penser avec tant de profondeur, pour écrire avec tant d'éloquence. C'est à son école surtout que s'est formé notre grand Bossuet. Éclairée par ces grandes lumières, l'illustre Église d'Afrique devint en quelque sorte l'oracle de tout l'univers : elle était consultée par les autres Églises, par les papes eux-mêmes, et ses décisions étaient considérées comme des sentences qui portaient le sceau de la vérité.

Il y a lieu de s'étonner, et cela est vrai pourtant, qu'il nous reste de cette Église peu de monuments historiques. Nous ne savons presque rien de précis sur son origine. Au temps de saint Augustin, une tradition universellement admise rapportait l'origine de cette Église à celle de Rome. Dès le 2e siècle, l'établissement du Christianisme y était déjà ancien, si l'on en juge par le nombre de ses évêques et par l'éclat qu'elle répandait déjà au loin. Il est présumable que saint Pierre, envoyant

[1] Labb., t. V, p. 688.

son disciple saint Marc jusqu'aux bords du Nil, n'a pas été sans envoyer des missionnaires dans un pays si voisin de l'Italie, et avec lequel la cité romaine avait des relations si multipliées et si fréquentes. Du reste, que ce soit saint Pierre ou un de ses prochains successeurs qui ait posé les fondements de l'Église d'Afrique, toujours est-il que c'est un pontife romain ; les monuments et les traditions qui nous restent, sans nous donner de détails, sont d'accord pour attester le fait.

L'élection des évêques se faisait en Afrique, comme dans le reste de la chrétienté, par le concours du clergé et du peuple. Cette partie de la catholicité était soumise à l'évêque de Carthage, qui était le métropolitain de toutes les provinces africaines. Était-il vicaire apostolique ou patriarche, c'est-à-dire, ses prérogatives étaient-elles personnelles et révocables, ou étaient-elles attachées à son siége ? nous l'ignorons. Cette dernière hypothèse est cependant la plus vraisemblable ; car il est difficile de supposer que saint Cyprien, résistant avec tant d'opiniâtreté au pape Corneille, à l'occasion de l'appel qu'il avait reçu de quelques hérétiques, et ensuite au pape Étienne, dans la question de la validité du Baptême donné par les hérétiques, eût osé opposer une pareille résistance et tenir un langage aussi hardi à un pouvoir dont il eût été le simple vicaire. Nous avons quelque raison de croire que le siége de Carthage était un patriarcat véritable, sous le nom de *primatie*.

Il y eut plus tard, dans l'Église d'Afrique, d'autres métropolitains ou primats, ceux de la Numidie et de la Mauritanie ; mais nous ne connaissons ni l'époque de leur fondation, ni l'étendue de leurs priviléges. Ce que nous savons, c'est que les titulaires de ces siéges présidaient les conciles, décidaient les grandes affaires et confirmaient les évêques en vertu de l'autorité qu'ils tenaient du Saint-Siége. L'autorité de ces primats n'était incontestablement qu'une dérivation de celle de saint Pierre. Cela résulte des paroles du pape saint Cyrice : « Que personne, dit-il, n'ait la hardiesse d'ordonner des évêques sans le consentement du siége apostolique, c'est-à-dire du primat [1]. » Nous retrouvons ici la même règle que dans les patriarcats d'Orient ; personne ne peut être ordonné évêque sans le consentement du métropolitain ou du primat qui était revêtu de l'autorité apostolique ; c'est pourquoi le pape dit : *Sans le consentement du siége apostolique*.

De terribles adversités sont venues traverser la paix de cette Église successivement en lutte contre l'hérésie et contre la persécution. C'est à cette double épreuve qu'elle a dû ses illustres martyrs et ses grands docteurs. La plus terrible persécution qu'elle eut à subir fut celle de Genseric, au 5e siècle. Appelé en Afrique par Boniface, gouverneur de cette partie de l'empire, qui était mécontent de sa cour, il mit la main sur ces riches provinces, les ravagea, et, après bien du sang répandu, finit par chasser celui qui lui avait si imprudemment ouvert les portes. Dans cette tourmente, l'Église ne fut point épargnée ; les temples furent dépouillés, les évêques dépossédés, chassés et remplacés par des ariens ; en sorte que de 128 évêques catholiques, il n'en resta que trois. Cependant, après bien des souffrances, l'Afrique rentra sous la domination des Romains ; ses plaies se cicatrisèrent. Mais cet état de calme ne fut pas long : au 7e siècle, elle tomba sous le joug abrutissant des Musulmans, qui en retinrent la possession. Dès lors, on peut considérer cette Église comme anéantie ; on ne rencontre plus que de loin en loin quelques évêques. Sous le pontificat de Léon IX, au 11e siècle, on n'en voyait plus que cinq dans toute l'Afrique ; ils ont ensuite disparu. Ainsi, cette glorieuse Église, après avoir répandu un si vif éclat, s'est affaissée, est morte, et jusqu'à nos jours est restée ensevelie dans le linceul que le mahométisme a jeté sur elle. Qui viendra la ressusciter ? qui viendra rallumer ce brillant flambeau ? Ce sera la France, je l'espère. À l'abri de son drapeau, elle a planté la croix sur cette terre ; cette croix fleurira, et plus tard

[1] Labb., t. II, p. 1029.

portera les fruits qu'on en doit attendre.

Pour échapper au sort de l'Afrique, l'Espagne soutint sept cents ans d'héroïques combats. Dès son berceau, elle fut étroitement unie au Saint-Siége dont elle avait reçu la foi. Elle avait avec Rome de fréquents rapports; elle y portait toutes les affaires importantes, et particulièrement la déposition et la translation des évêques : cela nous est attesté par les plus authentiques monuments. En Espagne, comme ailleurs, il fallait des siéges intermédiaires; ce furent d'abord les métropoles; plus tard, la nécessité d'une autorité centrale se fit sentir. Nous voyons qu'en 482, le pape Simplice nomma Zénon évêque de Séville, son vicaire apostolique et son représentant, le chargeant de veiller à l'observation de ses décrets et de maintenir les lois de l'Église dans la Bétique et dans la Lusitanie, c'est-à-dire dans l'Andalousie et dans le Portugal. Le pape Hormisdas confirma cette disposition, et soumit le reste de l'Espagne à l'évêque de Tarragone. Ainsi, dès le 5e siècle, il y avait en Espagne deux vicaires apostoliques chargés de veiller à l'exécution des décrets pontificaux, et de conserver les institutions canoniques. Le pape Hormisdas décrit les devoirs de ces vicaires, et fixe les limites qu'ils ne doivent pas outrepasser : il leur recommande, d'une manière spéciale, de ne pas toucher aux droits des métropolitains qui venaient d'être récemment confirmés par les papes. Il leur enjoint, du reste, de l'instruire de toutes les affaires importantes qui se présenteront, et de lui rendre compte des prescriptions qu'ils auront jugé utile de faire aux métropolitains [1].

L'Espagne continuait à être gouvernée par ces deux vicaires apostoliques, lorsqu'en 681 on établit, à Tolède, un primat, à qui seul fut conféré le droit d'élire et d'ordonner les évêques pour toute l'Espagne. Seulement, il fut réservé que, dans les trois mois à partir de leur installation, ils seraient tenus de se présenter au métropolitain et de lui rendre hommage [2]. C'est le 12e concile de Tolède qui environna ce siége de ces priviléges véritablement exceptionnels; car jamais les pouvoirs d'un primat n'avaient reçu une pareille extension, et les patriarches d'Orient eux-mêmes n'avaient pas le droit d'élection. Mais le concile n'avait pas agi de sa propre autorité; il avait reçu, à la sollicitation du roi Roderic, l'autorisation expresse d'introduire cette innovation. La grandeur si subite et si extraordinaire de ce siége ne fut pas de longue durée : trente-trois ans après, elle disparut dans les ruines qu'accumulèrent les Sarrasins dans cette monarchie [1].

Ainsi, messieurs, au 7e siècle, on n'a pas cru qu'un concile national suffit pour établir un primat; on a eu recours à l'autorité du pape pour en obtenir la concentration des pouvoirs qui étaient partagés entre les métropolitains. Vous allez voir de même en Angleterre intervenir l'autorité pontificale dans l'organisation de son Église et dans les transmutations diverses qui s'y sont opérées.

L'Angleterre, divisée aujourd'hui en une multitude innombrable de sectes, n'avait, avant Henri VIII, qu'une foi et qu'un autel. Dès les premiers siècles, on trouve dans la Grande-Bretagne des semences du Christianisme; il y avait des chrétiens au temps de Tertullien et d'Origène; sous Dioclétien, elle eut ses martyrs, et l'on voit en 314, au concile d'Arles, un des plus anciens de l'Occident, figurer les évêques de Londres et d'York. Mais lorsqu'elle fut envahie par les Anglo-Saxons, ils y apportèrent leurs superstitions, et les progrès du Christianisme furent arrêtés. Le règne glorieux de la foi n'y a commencé proprement que vers la fin du 6e siècle, sous le pontificat de Grégoire-le-Grand.

D'après le plan de Grégoire, l'Angleterre devait avoir deux siéges principaux, l'un à Londres, l'autre à York; le missionnaire Augustin devait occuper celui de Londres, ordonner douze évêques qui lui resteraient soumis, et éta-

[1] Labb., t. IV, p. 1068 et 1469.
[2] Labb., t. VI, p. 1230.

[1] Thomass., t. I, part. I, lib. I, cap. XXX, n° 4, p. 103.

blir York un métropolitain qui, de son côté, ordonnerait également douze évêques, ses suffragants. Ce métropolitain serait resté subordonné à saint Augustin pendant la vie de celui-ci, et serait devenu indépendant à sa mort. La préséance devait ensuite appartenir au plus ancien d'ordination. L'évêque de Londres aurait été ordonné par son synode, c'est-à-dire par ses suffragants, et aurait reçu le pallium des mains du pape, en signe de confirmation. Ce plan ne fut pas exécuté : le moine Augustin, au lieu d'établir son siége à Londres, jugea plus à propos de le fixer à Cantorbéry, où il avait trouvé une église du Sauveur bâtie par les anciens chrétiens. Plus tard, à la demande des souverains, les papes accordèrent aux deux métropolitains le privilége des évêques d'Arles et de Milan : le survivant ordonnait un évêque pour le siége vacant. La distance des lieux et les besoins pressants de l'Église motivaient suffisamment cette exception à la discipline commune. Au surplus, il régnait entre les papes et les rois d'Angleterre une si parfaite intelligence que, par dérogation à cette règle, les rois envoyaient se faire ordonner à Rome les prêtres qu'ils voulaient voir élever à l'épiscopat, et, par contre, les papes envoyaient des évêques, que de leur propre mouvement ils avaient choisis et ordonnés. Ainsi, en 668, le pape Vitalien envoya Théodore pour l'archevêché de Cantorbéry, et celui-ci, bien que Grec de nation, y fut bien reçu. Ce Théodore justifia le choix extraordinaire que le pape avait fait de lui; il accomplit des prodiges en Angleterre; il y ranima l'étude des lettres, y fonda de célèbres écoles, et posa les fondements de ces universités qui sont encore debout. Toute l'autorité spirituelle fut concentrée en sa personne, et c'est depuis cette époque que l'archevêque de Cantorbéry fut le primat de toute l'Angleterre, mais comme représentant du souverain pontife. C'est ce qu'exprime bien clairement le pape Jean VIII, écrivant à saint Dunstan, archevêque de Cantorbéry, en 955. « Nous confirmons pleinement votre primatie, que vous exercerez *comme représentant le Saint-Siége*, ainsi que l'ont fait vos prédécesseurs [1]. » Voilà ce qui a fait dire à Bossuet, parlant de saint Grégoire : « L'état de l'Église anglicane, tout l'ordre de la discipline, toute la disposition de la hiérarchie dans ce royaume, et enfin la mission aussi bien que la consécration de ses évêques, venait si certainement de ce grand pape et de la chaire de saint Pierre, ou des évêques qui la regardaient comme le chef de la communion, que les Anglais ne pouvaient renoncer à cette sainte puissance sans affaiblir parmi eux l'origine même du Christianisme et toute l'autorité des anciennes traditions [2]. »

J'ai peu de chose à vous dire de l'Allemagne. Le zèle infatigable, les grands travaux, les succès prodigieux de saint Boniface, sont connus. Saint Boniface était un moine d'Angleterre; l'ardeur de sa foi le porta à aller évangéliser l'Allemagne; les papes le favorisèrent dans cette entreprise : Grégoire II le nomma évêque de Mayence; Grégoire III lui conféra le titre d'archevêque. Il devait être, en cette qualité, le métropolitain de tous les évêques d'Allemagne. Il était en même temps vicaire apostolique pour les Gaules. Au 9e siècle, des missionnaires français allèrent achever l'œuvre de saint Boniface.

En France, nous trouvons, dès les premiers siècles, une Église qui a la prééminence sur les autres : c'est celle d'Arles, fondée par saint Trophime, que le Saint-Siége y avait envoyé comme missionnaire. Elle étendait sa juridiction sur la province de Vienne, sur les deux narbonnaises, et généralement sur le midi de la France. On ne connaît pas l'époque précise de la fondation de l'Église d'Arles. Son évêque avait la charge d'ordonner et de confirmer tous ceux de cette contrée; aucun ne devait recevoir la consécration sans son consentement : le pape Zosime, successeur d'Innocent Ier, décida, en 417, que, si l'on procédait sans l'avoir obtenu, à l'ordination d'un évêque, le consécrateur et le consacré seraient l'un et l'autre également dépouillés du sacerdoce [3].

[1] Labb., t. IV, p. 642.
[2] Variat., liv. VII, n° 71.
[3] Labb., t. II, p. 1567.

Dans un concile de Turin, tenu l'an 397, Procule, évêque de Marseille, s'étant fait déclarer métropolitain de la narbonnaise au préjudice de l'évêque d'Arles, avait ordonné deux évêques dans cette province. Le même pape Zosime déposa et excommunia ces deux évêques, et cita Procule à son tribunal pour lui faire rendre compte de sa conduite. Par cet acte d'autorité, il trancha la difficulté qui s'était élevée entre l'évêque d'Arles et celui de Vienne sur la question du territoire des deux métropolitains; la décision resta définitive : le droit de métropolitain d'Arles fut maintenu; il reçut même ensuite une plus grande extension et s'étendit sur toute la Gaule. Il faut remarquer pourtant que c'était à titre de vicaire apostolique qu'il exerçait cette immense juridiction : le droit était personnel, au lieu d'être inhérent au siége, et c'est ce qui nous explique pourquoi nous le voyons si souvent renouvelé par les souverains pontifes.

Au commencement du 6e siècle, en 514, saint Remi, évêque de Reims, après avoir baptisé Clovis, fut nommé, par le pape Hormisdas, vicaire apostolique pour tout le royaume. Ses devoirs, comme ses droits, étaient les mêmes que ceux de l'évêque d'Arles, c'est-à-dire qu'ils étaient ceux d'un primat ou d'un patriarche, mais personnels et provisoires, du moins sujets à révocation. Aussi ne voyons-nous pas que Hincmare de Reims, si jaloux de ses priviléges et si porté à les étendre, ait jamais songé à réclamer la succession de saint Remi. La France était donc alors partagée en deux vicariats apostoliques, celui de Reims pour le nord, et celui d'Arles pour le midi.

Cette distribution ne fut pas de longue durée; elle disparut dans le bouleversement où tout vint se confondre, sous les successeurs de Clovis, au milieu des guerres civiles et des désordres de tout genre qui désolaient l'Église et l'État. Les évêchés étaient livrés à des laïques, à des soldats, ou à des ecclésiastiques dont la vie était encore plus scandaleuse; tous les liens de la discipline étaient rompus : c'était un épouvantable chaos dont, en deux mots, saint Boniface nous donne l'idée, lorsqu'il dit que, depuis plus de quatre-vingts ans, on n'avait pas vu de concile, on n'avait pas connu de primat. Il emploie le mot *archevêques*; mais, par ce terme, il faut entendre des primats ou des vicaires apostoliques, car il y avait encore alors plusieurs métropolitains. Ce fut pour sauver l'Église gallicane d'une ruine prochaine, que Boniface fut nommé vicaire apostolique dans les Gaules. Il assembla plusieurs conciles; il ordonna des métropolitains pour Rouen, Reims et Sens, et obtint pour eux le pallium. Il faut bien remarquer qu'alors le pallium n'était pas une simple décoration : c'était une véritable investiture, la collation d'un titre réel. L'évêque, revêtu du pallium, relevait immédiatement du Saint-Siége, et par conséquent recevait l'autorité et les prérogatives d'un primat, d'un patriarche.

Ainsi, au commencement de la race carlovingienne, la hiérarchie de l'Église gallicane prit une autre forme; les primaties cessèrent, ou plutôt, pour parler un langage plus exact, elles se multiplièrent, puisque chaque métropolitain devint un véritable primat : alors donc les métropolitains acquirent cette immense autorité dont ils ne furent pas long-temps à abuser; ayant dans leur province la position et les droits d'un patriarche, ils ordonnaient et instituaient les évêques; mais il ne faut pas perdre de vue qu'ils tenaient ces prérogatives, non de leur titre de métropolitain, mais de l'investiture du pallium. Les priviléges leur étaient ainsi personnels; ils ne tenaient pas à leurs siéges. C'est de cette confusion que sont résultées les erreurs de nos écrivains ecclésiastiques, qui n'ont vu que des métropolitains là où il y avait en outre des vicaires apostoliques, des représentants du pape, nommés par lui, et qui n'avaient que des pouvoirs communiqués. C'est pourquoi, après leur ordination, ils s'adressaient à Rome pour faire renouveler les droits de leurs prédécesseurs, ce que le pape leur accordait en leur envoyant le pallium et après avoir pris toutes les informations qu'il jugeait nécessaires.

Voilà, messieurs, l'état hiérarchique

de l'Église, du 4e au 10e siècle. Vous avez vu que l'Occident a reçu de la chaire romaine les lumières de la foi, et que l'autorité de cette chaire primait sur les deux parties du monde. Ne pouvant être partout à la fois, elle agissait par des dignités intermédiaires qu'elle avait établies, suivant les besoins et les circonstances des temps et des lieux, sous des noms différents et avec des pouvoirs plus ou moins étendus, plus ou moins durables : c'étaient ici des patriarches, ailleurs des primats, plus loin des vicaires apostoliques; mais tout ce faisceau de pouvoirs, relié par la même autorité commune et universelle, a toujours été placé dans la même main. Nous avons maintenant à examiner l'histoire de chaque patriarcat; nous commencerons par celui d'Alexandrie.

REVUE.

DU MONDE DANS SES RAPPORTS AVEC DIEU,

D'APRÈS LA BIBLE ET LES PHILOSOPHES,

PAR M. FRÉD. DE ROUGEMONT. — In-8°; prix : 2 fr.

FRAGMENTS D'UNE HISTOIRE DE LA TERRE,

D'APRÈS LA BIBLE, LES TRADITIONS PAYENNES ET LA GÉOLOGIE,

Par le Même; in-8°; prix : 2 fr. 75. Chez Delay, libraire, rue Basse-du-Rempart, 62.

I

Ces deux ouvrages forment un cours où l'auteur, comme il l'annonce lui-même, a, d'une part, voulu faire comprendre qu'on ne peut et qu'*on ne doit chercher la connaissance du monde supersensible que dans la révélation chrétienne,* et cette *révélation qui est dans la Bible intacte et complète, qui est de sa première page à sa dernière divinement inspirée;* et d'autre part, il a *essayé de reconstruire l'histoire de la terre,* en comparant les traditions des anciens peuples les unes aux autres et *toutes ensemble à la géologie, la Bible étant prise pour guide.* Le compte que nous allons rendre de ces ouvrages de M. de Rougemont dans l'ordre de leur énonciation, prouvera que, pour atteindre le double but qu'il s'est proposé, il n'a rien négligé, ni recherches laborieuses, ni études difficiles, surtout par la diversité de leur nature.

La première partie du cours est divisée en trois grandes sections ou leçons dont voici le sommaire.

Première section. — Cosmogonie révélée des Hébreux et leurs traditions géologiques d'une parfaite certitude. — Nécessité d'une révélation résultant de l'impossibilité où est la raison naturelle d'arriver à une connaissance positive du monde invisible, et de celle où est l'humanité de subsister sans cette connaissance. — Révélation historique de Dieu à l'homme. — Chute de l'homme, clef de toutes ces énigmes. Deuxième section. — Du monde et de Dieu et de leurs rapports réciproques, d'après le

matérialisme, le panthéisme, le déisme, l'émanatisme, la théosophie de la binité et les diverses philosophies dualistes. — Du vrai Dieu un et triple, se suffisant à lui-même et se révélant aux créatures par le Verbe, se communiquant à elles par l'esprit. TROISIÈME SECTION. — De la volonté de Dieu, et de sa volonté créatrice. — La nécessité de la création gît dans le libre amour de Dieu. — Le monde tiré du néant est d'une nature autre que celle de Dieu. — Ses rapports au Verbe et à l'esprit de Dieu. — Son immanence en Dieu; son absolue dépendance en Dieu. — Parfaite réalité des choses créées et leur puissance indéfinie de vie propre; leur liberté. — Du mal; son commencement, sa nature. — Du mal moral et du mal physique. — Récapitulation.

Il est facile, d'après cet exposé, de concevoir la transcendance des principes que l'auteur a synthétisés, à l'aide du puissant criterium de la Bible, pour arriver, sans s'égarer, à la déduction de leurs logiques conséquences, dont la plus générale, celle qui renferme implicitement toutes les autres, est que la raison restaurée et fortifiée par la foi peut découvrir dans le monde supersensible bien des choses dont la philosophie métaphysique ne se doute point, livrée qu'elle est à la raison aveugle et déchue, et que cette philosophie, *fruit impur de l'orgueil de l'homme* [1], si elle veut trouver la vérité, doit se transformer en une science chrétienne qui la possède, attendu que, selon les paroles de saint Paul : *L'homme naturel ne comprend point les choses en Dieu, tandis que l'homme qui a reçu par la foi l'esprit de Dieu juge de toutes choses, sonde toutes choses, même ce qu'il y a de plus profond en Dieu.*

M. de Rougemont prenant son point de départ dans cet ordre élevé d'idées démontre l'impuissance de la philosophie à parvenir, par ses seules forces, à la découverte de la vérité qu'elle recherche. Il lui oppose constamment la doctrine chrétienne qui lève toutes les difficultés, résout les questions les plus ardues, en même temps qu'elle satisfait aux exigences des libres mouvements de la science humaine. Puis, il entre en matière. *M'accorderez-vous*, dit-il, *l'existence d'un autre monde que celui que nos sens nous font connaître? Y a-t-il dans la plante un principe spirituel qui la fait vivre, dans l'animal une âme, dans l'homme un esprit, dans l'univers un être infini?* Ces formules interrogatives le conduisent à la réfutation de toutes les opinions rationalistes, sceptiques, matérialistes, et panthéistiques émises jusqu'à ce jour. « Quand je vois Descartes, ajoute-t-il, douter de tout et ne pas vouloir douter de sa raison, et en poser, sans aucun examen, la parfaite objectivité, je suis presque tenté, malgré mon admiration pour son génie, de le comparer à un naturaliste qui entreprendrait un long voyage avec des baromètres non vérifiés, et je trouve beaucoup plus conséquent Pyrrhon, qui, du moins, doutait de tout, même de son doute. . . . .
. . . . . Or, en admettant ce dogme de la raison objective, que font-ils? Ils ne reconnaissent rien moins, et telle était bien la pensée de Descartes, qu'une affinité entre la vérité qui existe en dehors de l'homme, et la raison humaine qui la désire et la recherche. Mais cette vérité qu'est-elle autre que Dieu même? Et pouvez-vous concevoir une raison avide de vérité sans une âme? Dieu, l'âme, voilà le monde invisible, que le sceptique admet lui-même sans s'en douter. On ne peut donc se refuser à admettre deux mondes également réels : l'invisible et le visible... Si Descartes eût pu se dispenser de constater l'objectivité de la raison, il aurait dû au moins en vérifier la portée. [1] » Cela est de toute évidence. Mais la philosophie, telle qu'on la conçoit d'ordi-

[1] *Ann. de Philos. chrét.*, t. VII, n° du 30 sept. 1833; p. 202.

[1] L'Eglise a été parfaitement conséquente en mettant à l'index, dès l'an 1663, les livres de la *Méthode* et des *Méditations*. Elle devait en effet condamner un système dont la formule fondamentale consiste à prétendre que pour parvenir à connaître la vérité, il faut commencer par douter de tous les principes; et si quelque chose peut étonner, c'est qu'après cette haute improbation du cartésianisme, on ait continué à l'enseigner dans plusieurs séminaires.

naire, élève presque toujours ses systèmes sur des pétitions de principe; elle allègue des axiomes, elle formule des dogmes dont elle n'établit la certitude que par l'allégation elle-même: d'où l'absence de bases solides à ses raisonnements d'ailleurs les plus plausibles en apparence: d'où la perpétuelle anarchie des doctrines métaphysiques tant anciennes que modernes. D'où *tous ces systèmes opposés aux inébranlables notions du bon sens et du sens moral.* Aussi fait-elle l'œuvre de Pénélope, comme le remarque très-bien l'auteur: « Elle construit et détruit sans cesse sa maison ou l'élève à la même époque d'après trois ou quatre plans différents, dont aucun n'est convenable. » Voyez en effet la grande question qui résume toutes les autres, celle de Dieu. Connaissez-vous beaucoup de philosophes pour qui Dieu soit un être distinct de la nature? Dieu n'est-il pas pour eux tous la dernière des généralisations que la raison opère en étudiant le monde visible, le résidu de toutes les abstractions, l'être le plus général, le plus abstrait et le plus spirituel, qui ne diffère que du plus au moins des êtres finis et matériels, le sublimé de la nature? Et dans cette erreur commune que de variétés! Le dieu-idée de Hégel est une trinité sous la forme d'un syllogisme, composée d'une majeure ou d'une thèse, le *général*, d'une mineure ou d'une antithèse, l'*individuel*, et d'une conclusion ou synthèse, le *particulier*; le dieu-vie de Schelling est une identité absolue; pour Fitche Dieu est le moi humain; pour Kant, un simple postulat de la raison pratique, tandis qu'il est un être inaccessible à la philosophie psychologique des Écossais, et un pur néant selon les encyclopédistes de France. Leibnitz complète avec sa foi au Christianisme la notion de Dieu qu'il déduisait de ses vues sur l'univers, et le dieu panthéiste de Spinosa diffère par plusieurs traits de ceux de Schelling, de Proclus et de Xénophanes. Dieu, selon Épicure, ne s'occupe pas des hommes, qui ne font, au contraire, d'après Zénon, que ce qu'exige l'ordre universel. Aristote ne fait de Dieu que le premier moteur de toutes choses; Platon lui associe une matière éternelle, et le dieu-intelligence d'Anaxagore n'est ni le dieu-feu d'Héraclite, ni le dieu-nombre de Pythagore, ni le dieu-eau de Thalès. . . . .
. . . . Ainsi les plus grands efforts de l'esprit humain n'ont pu amener à une certitude quelconque des choses invisibles, et les penseurs actuels discutent et écrivent pour et contre l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, comme on le faisait du temps de Socrate et de Cicéron. » Ainsi, tandis que les sciences physiques sont enfin entrées dans une large voie de progrès, la philosophie métaphysique est demeurée stationnaire au point où elle était il y a vingt siècles; elle n'a pas voulu *embrasser franchement les vérités divines et humaines*[1], *ni devenir un long conseil de la sagesse qui tend à l'amour des biens éternels*[2]. Au reste, cette philosophie antagoniste de la philosophie chrétienne est poussée, par M. de Rougemont, jusque dans ses derniers retranchements, et là, il en triomphe avec éclat, ce nous semble, au moyen des enseignements de l'*Ecriture dont le vrai bienfait est de couper court aux travaux de ses raisonnements, en jetant un éclair*[3], qui dissipe les ténèbres où elle s'égare, qui illumine les obscurités profondes dont elle s'enveloppe. Il fait ressortir le contraste qui existe entre la religion qui connaît et fait connaître le monde invisible et cette fausse philosophie qui ne peut arriver, par sa propre force, à aucune notion à cet égard, ou n'obtient que des résultats négatifs. Il montre le peu de valeur des arguments qu'elle tire des différences, des oppositions qu'offrent les mythologies païennes, en prouvant que dès qu'on les examine avec quelque soin, elles perdent peu à peu de leur bizarrerie, et qu'on devine à travers le vêtement mythique le corps réel *où l'œil s'exerce à retrouver sous les fables les plus absurdes le fond de la vérité.* Il y

[1] Sénèque, *Epit.* 88; — Clément d'Alex., *Strom.*, liv. I.

[2] Clément d'Alex., *Exhort. aux Gentils.*

[3] L'abbé Frère, *l'Homme connu par la Révélation*, t. I, leçon 2e.

a plus, c'est qu'en les comparant, il surgit du sein même de ces différences, de ces contradictions, des analogies qu'on n'avait point aperçues d'abord et même *une étonnante conformité dans les croyances des nations les plus distantes*. « Il s'ensuit qu'il a existé chez les premiers hommes un certain système cosmogonique qui se sera conservé chez toutes les nations, et qui prouve avec bien d'autres faits le berceau commun de l'humanité et la dispersion postérieure des peuples. . . .

« Or, il se présente au berceau de l'humanité un fait d'une incalculable portée, dont toutes les nations ont conservé le souvenir et qu'il y a tout aussi peu moyen de nier que les découvertes les plus positives des sciences naturelles : c'est le fait d'une chute de l'homme. L'homme n'est plus ce qu'il était primitivement, il s'est isolé par sa faute de Dieu, son créateur et la source de tout bien et de toute vérité... L'homme, nous dit l'histoire, était innocent, pur, immortel. Son âme connaissait les choses spirituelles, par son organe spirituel, la raison, comme elle percevait le monde matériel par ses organes corporels, les sens. Elle ne doutait pas plus des choses invisibles que des visibles; elle les voyait pour ainsi dire . . . . Dès que tel a été l'état primitif de l'homme, les connaissances que les peuples anciens ont eues du monde invisible n'ont plus rien de surprenant; elles sont des traditions du berceau de l'humanité. En même temps, nous pourrons affirmer avec une pleine certitude que notre raison est réellement enracinée dans la vérité, faite pour la comprendre et l'aimer, incapable d'une erreur totale, et nous ne nous étonnerons pas qu'ayant été si pure et si lucide à sa naissance, elle ait même dans sa dégradation gardé tant de traces de sa première beauté, qu'elle puisse saisir encore comme une vue soudaine les plus sublimes vérités, et que sa nuit soit sillonnée parfois par des éclairs qui saisissent, qui surprennent, qui convainquent et qui sont un dernier reste de son mode primitif de connaître l'invisible. Mais l'homme est tombé, il a péché, et la corruption de son cœur a peu à peu obscurci son entendement; alors le monde invisible s'est voilé à ses yeux spirituels, s'est retiré de lui et s'est comme perdu dans un lointain nuageux; il est devenu inaccessible à sa raison oblitérée, qui cependant a soif de sa connaissance. De là toute la philosophie métaphysique avec ses tentatives continuelles à reconquérir ce monde que la raison a possédé jadis et perdu, et avec son impossibilité d'y réussir. De là aussi les erreurs qui se sont introduites parmi les hommes touchant ces choses invisibles; de là les altérations si nombreuses des traditions religieuses, les innombrables systèmes de philosophie, le scepticisme et l'incrédulité. De là, enfin, la révélation juive et chrétienne. Car l'homme depuis sa chute ne pouvait ni conserver pur le dépôt des premières connaissances, ni parvenir par sa raison déchue à la connaissance de ce monde invisible qu'il oubliait et dénaturait. Dieu a trouvé un moyen nouveau de rendre aux hommes la vérité. Il est intervenu à l'époque où l'humanité se plongeait tout entière dans les ténèbres du polythéisme. Il a mis à part un peuple, les Hébreux, pour le préparer à recevoir celui qui est nommé la Vérité et la Vie..... La possibilité des révélations proprement dites gît dans la nature primitive de la raison; mais elles n'en sont pas moins une intervention directe de Dieu, vraiment miraculeuse et surnaturelle. Le moyen dont Dieu se sert pour guérir la raison est tout moral; car la chute provenant d'une faute morale qui avait par ses conséquences obscurci la raison, c'est aussi par un changement du cœur et de la volonté, par la repentance et la foi, que l'homme peut recouvrer sa vue spirituelle. Cependant des révélations de Dieu auraient subi le même sort que les connaissances primitives de l'humanité; elles auraient été altérées par les traditions particulières, si Dieu ne les eût pas consignées dans un livre qui est sa parole. Ce livre inutile sans la chute, est absolument nécessaire dans l'état actuel de l'humanité. Il est le miroir terrestre dans lequel se réfléchissent les choses

célestes; il est l'autre moitié des révélations de Dieu dont la première est la nature..... Nul jusqu'à présent n'a découvert d'autres vérités touchant les choses divines, que celles qui y sont renfermées; et comme la nature aussi, il a toujours raison contre chacun, contre l'incrédule qui l'attaque de ses moqueries ou de ses objections sérieuses, et l'indifférent qui l'ignore, contre le rationaliste qui le tronque, et contre le théologien qui le comprend mal et le mystique qui veut le dépasser. »

La seconde leçon est consacrée à l'examen des principaux systèmes de la philosophie en général, et en particulier de ceux qui dominent maintenant en Allemagne, systèmes par lesquels on prétend faire table rase de tout pour tout reconstruire, pour tout retrouver, comme si Dieu et l'univers n'avaient jamais existé ; *jeu puéril de grands génies que Descartes avait commencé et que ses successeurs croient avoir perfectionné.* Toujours appuyé sur l'Écriture, l'auteur renverse tout cet échafaudage d'hypothèses, de paradoxes et d'erreurs, avec une vigueur de dialectique irrésistible. Il prend tous ces systèmes, toutes ces collections d'opinions étranges que Platon nomme des philodoxies[1], les attaque comme corps à corps, les expose nettement, vivement, les sonde dans leurs replis les plus tortueux, les met en présence les uns des autres, et sur le *tohu bohu* de leurs contradictions, de leur inanité, il fait briller les divines vérités que la pure et immortelle philosophie de l'Évangile a révélées au monde. — Les questions malheureusement trop vivaces aujourd'hui que soulèvent ces doctrines du panthéisme et de l'émanatisme y sont discutées avec une grande supériorité de vue et sous des aspects tout nouveaux. Nous ne connaissons rien, après l'excellent ouvrage de M. l'abbé Maret, d'aussi parfaitement décisif, d'aussi concluant contre ces dangereuses et fausses doctrines.

La discussion de la cause du mal est abordée dans la troisième section avec une confiance qui fait pressentir qu'une solution satisfaisante va être donnée aux difficultés formidables auxquelles ce grave sujet a dans tous les temps été en butte. Laissons parler M. de Rougemont lui-même :

« C'est dans la mystérieuse étendue de la liberté et de la volonté chez l'être, que gisent cachées les plus profondes racines du péché. Loin d'expliquer le commencement du mal moral, ou par l'imperfection nécessaire des êtres à la première époque de leur développement, ou par la prépondérance du corps et des sens sur l'âme, nous le recherchons au milieu des êtres les plus parfaits et les plus spirituels devant le trône même de Dieu. En effet, la créature la plus élevée, la plus voisine de Dieu, est dans une dépendance aussi absolue que le dernier des vermisseaux, et c'est précisément elle qui a dû le plus aisément se faire illusion à elle-même, s'étonner de sa puissance, l'admirer, douter de sa dépendance, et bientôt la nier. Le mal a été introduit dans le monde par un Archange[1], et quand Satan a voulu séduire Adam et Ève, il s'est adressé de même au sentiment qu'ils avaient de leur ressemblance avec Dieu, et il leur a dit : *Vous serez comme des dieux.....*

« Le mal provient, non de Dieu, mais de la créature qui, étant une œuvre divine, a voulu se faire Dieu. Il n'y a donc en Dieu pas la plus légère trace de mal.

« Le mal ne provient pas d'une source, d'un Dieu d'où il émanerait ou qui le créerait, point du manichéisme[2]. Il est un manque, une perturbation, un désordre, un abus. Ce qui ne veut pas dire que le mal puisse se trouver à un degré immense dans un être déchu qui, avant sa chute, aurait possédé les plus grandes perfections que puisse recevoir de Dieu une créature; que les êtres déchus n'agissent les uns sur les autres que pour

[1] *De la Républ.*, liv. VI.

[2] Personne n'ignore que le système de Manès consistait à concilier les dogmes du christianisme avec l'antique doctrine du dualisme, qui suppose que le monde et les phénomènes moraux et physiques ont pour causes deux principes éternels, nécessaires, dont l'un essentiellement bon, et l'autre essentiellement mauvais : système impie, illogique autant qu'absurde, dont les derniers reflets se sont enfin évanouis dans l'hérésie des Albigeois et dans d'autres plus ou moins obscures du 12e siècle.

s'exciter au mal, et sur les êtres purs pour les séduire, ni que les êtres déchus ne transmettent à leurs enfants leur corruption. Mais il n'existe aucun centre d'où le mal rayonne, aucun Dieu qui, le tirant de son sein, le produise de toutes parts et qui le communique aux autres; le mal peut bien avoir un chef, un prince des méchants; mais il n'y a ni un Dieu invisible qui serait le fond du mal, ni un Esprit du mal qui se communiquerait aux créatures, les pénétrerait et les ferait mourir.

« Le mal est le désordre; chercher à expliquer rationnellement ce qui est contre la raison, est un non-sens. C'est en ne le comprenant pas qu'on le comprend. *Nesciendo scitur,* dit saint Augustin, *ut sciendo nesciatur, sicut oculos nusquam tenebras videt, nisi ubi cœperit non videre, et silentium nullo modo nisi audiendo sentitur*. Nous ne pouvons que reconnaître l'impossibilité du mal qui est en Dieu, qui est l'être infini et parfait, et sa possibilité dans la créature qui est finie et comparativement imparfaite, constater par l'histoire et la révélation de quelle manière il a commencé, et en sonder la nature et l'étendue . . . .

. . . .

. . . Le mal moral est toujours le premier, le mal physique en est la conséquence. Chez l'homme, d'abord le péché qui est la mort de l'âme, puis la maladie et la mort du corps. Dans l'humanité, la corruption des peuples précède et occasionne le déluge; la destruction de Sodome, la ruine de Jérusalem. Cette relation entre le mal moral et le mal physique est un fait d'une si grande importance, que je l'aurais prouvé par de nombreuses citations de la Bible, s'il pouvait y avoir, du point de vue de la foi, quelque doute sur sa réalité....... »

On voit que l'auteur dont nous ne pouvons qu'effleurer les aperçus par quelques citations de son texte, se rapproche au fond de ce qu'ont dit et pensé les plus éminents docteurs, les écrivains les plus sages, quoiqu'il n'invoque que très-rarement leur témoignage, car dans sa discussion sur le mal, il ne se prévaut qu'une seule fois de saint Augustin, et pourtant il aurait pu s'appuyer sur bien d'autres autorités non moins imposantes, telles que celle de saint Basile, qui s'exprime dans un sens très-analogue au sien à propos du mal moral et du mal physique: « Les maladies, les calamités, les douleurs, la mort, ne sont pas des maux réels..... Le péché est le seul mal, dit-il, et il ne vient pas de Dieu, mais de nous-mêmes. Il est d'autant moins l'auteur des maux qu'il en avait exempté l'homme en le créant, et ce n'est que par son péché que ces choses sont entrées dans le monde[1]. » D'un autre côté, voici comment, au point de vue philosophique, M. l'abbé Déhée résout la question qui nous occupe, dans un long et curieux chapitre de l'ouvrage qu'il a récemment publié: « De toutes les théories qu'on voudrait imaginer pour rendre compte des phénomènes de l'humanité, il ne semble pas qu'aucune puisse atteindre aussi heureusement le but que le dogme de la Chute et de la Promesse. Toute l'histoire humaine se déroule selon ces deux grands faits, et réciproquement ces deux faits la résument dans tous ses détails et dans toute son étendue. Considéré à la lueur de ce double flambeau, le monde n'a plus de mystère qui ne se conçoive[2]. »

En résumé, l'ouvrage de M. de Rougemont, que nous venons de parcourir rapidement, mérite d'être connu, car sa philosophie n'est ni systématique, ni théoriquement spéculative; elle n'admet non plus aucune hypothèse, aucune conjecture. Tout y est positif et fondé sur des principes démontrés, sur des vérités établies à *priori,* qu'il est dès lors impossible de contester. « Nous connaissons, dit-il, en terminant, l'instrument au moyen duquel nous pouvons comprendre l'histoire de la terre d'après la révélation. » — Cet instrument, c'est l'Écriture, on ne saurait en employer de plus sûr et de plus solide. Nous allons donc essayer nous-même de faire connaître comment il continue à s'en servir dans les *fragments* dont cette histoire est l'objet.

[1] Homélie 19e.
[2] *Essai sur le Fils de l'Homme*, liv. I, ch. VII.

II

Un auteur grave, un écrivain profond, M. Ballanche disait, il y a environ quinze ans, que les sciences sont venues confirmer les témoignages de la Bible au moment même où l'on pouvait croire que la foi ne suffisait pas [1]. Pour apprécier la justesse de cette remarque, il faut se reporter aux temps qui ont immédiatement précédé les nôtres. Il est certain qu'alors les notions incomplètes ou erronées que l'on avait de quelques sciences naturelles, particulièrement de la géologie et de la minéralogie, les fit servir à battre en brèche, sur divers points, l'autorité de nos livres saints. Cependant Burnet, Woodward, Whiston et plusieurs autres, avaient cherché à les faire cadrer avec leurs théories cosmologiques. Mais comme ces savants ne purent obtenir un tel résultat, d'ailleurs très-imparfait, qu'au moyen de rapprochements forcés, d'hypothèses plus ou moins ingénieuses, leurs écrits passèrent inaperçus. Aussi voyons-nous qu'au commencement du 19e siècle les récits de la Genèse continuaient à être l'objet d'attaques expresses ou indirectes, et le but d'objections prétendues scientifiques. Il résulte d'un rapport de MM. Lelièvre, Haüy et Cuvier, à l'Institut (classe des sciences physiques), qu'à la date de ce rapport, 11 août 1806, le nombre des différents systèmes géologiques, à peu près tous en opposition aux données générales de la Cosmogonie de Moïse, s'élevait à plus de quatre-vingts, outre ceux qu'on voyait éclore chaque jour [2]. Et telle était l'incohérente inanité de ces systèmes, qu'ils semblaient faire assaut de contradictions entre eux. Enfin Cuvier vint débrouiller cet autre chaos où Saussure, Dolomieu et Deluc avaient jeté déjà d'assez vives lumières. Le grand naturaliste, en retirant la science de l'ornière où elle se débattait, la reconstitua sur des bases larges et solides désormais, c'est-à-dire sur des observations certaines, sur des faits, non plus isolés et partiels, mais nombreux et positifs. Il faut noter ici, à cette occasion, qu'à partir de cette même époque, une évolution analogue s'opérait dans la plupart des connaissances humaines les plus stationnaires jusque-là, telles que la critique historique, la géographie, la chronologie, la linguistique, et conduisait à des découvertes convergeant toutes, plus ou moins directement, vers les traditions bibliques; et cela, sans but déterminé, sans préoccupation aucune des livres où ces traditions ont été consignées. Aussi reprennent-elles le caractère d'imposante autorité qu'on leur contestait naguère, au nom de la science maintenant fort étonnée d'avoir été complice involontaire des billevesées que l'ignorance ou la mauvaise foi lui attribuaient. Voyez, en effet, les travaux d'André de Gy, d'Halloy, Haüy, Biot, Beudant, Élie de Beaumont, Brongniart, de Humboldt, Boubée, Demerson, Chaubard, Marcel de Serres, Delabêche, Von Meyer, Heitchok, Phillips, Lyell, Bakewel, Buckland, etc., ils constatent tous des faits qui corroborent et augmentent journellement la masse de ceux dont Cuvier a enrichi le domaine des sciences physiques.

Parmi les questions sur lesquelles la controverse scientifique s'est plus particulièrement exercée, celle du déluge universel est au premier rang. C'est là sans doute la raison qui a déterminé M. Frédéric de Rougemont à prendre ce grand fait pour sujet principal de son intéressant et curieux travail. Nous verrons bientôt qu'après l'avoir exploré sous ses faces diverses, avec une remarquable sagacité, il a su trouver dans les textes de la Genèse, qui s'y rapportent, des clartés nouvelles pour en démontrer la réalité par des preuves jusque-là non déduites ou méconnues. Toutefois, avant de procéder à l'exhibition de ces preuves, si l'on peut ainsi parler, il importe de relever une assertion dont l'inexactitude saute aux yeux, démentie qu'elle est par l'état bien connu de la science actuelle. Nous pouvons d'autant moins la passer sous silence, que nous avons nous-même établi le contraire plus haut, en rappelant les résultats que la géologie n'a cessé de constater depuis nombre d'années en faveur du déluge biblique. L'auteur des *fragments*,

[1] *Palingénésie soc.*, Prolégom., Ire part., p. 38.

[2] *Moniteur* du 30 décemb. 1806, p. 1862, col. 2.

dans ses considérations préliminaires, dit (p. 13), que *de nos jours la géologie ne connaît plus de déluge et en fait une inondation locale.* Puis un peu plus bas il ajoute, que *les théologiens eux-mêmes ont peu à peu abandonné l'interprétation naturelle du récit mosaïque, et qu'aujourd'hui plusieurs d'entre les hommes les plus convaincus de l'inspiration de la Bible, ne se font pas scrupule de ne voir dans le déluge de Noé qu'une inondation locale.* Ces paroles, que nous citons dans leur intégrité textuelle, nous ont causé d'autant plus de surprise, que M. Frédéric de Rougemont paraît avoir étudié consciencieusement la question qu'il traite d'ailleurs d'une manière digne de son objet. Or, peut-il ignorer que, même antérieurement aux grands travaux de Cuvier, plusieurs savants géologues commençaient à considérer le déluge biblique comme un cataclysme universel? Peut-il ignorer que le célèbre naturaliste ne tarda point à asseoir cette opinion sur les témoignages irrécusables que les sciences physiques lui offraient en abondance? Au surplus, voici comment s'exprime Cuvier à cet égard :

« Je pense, avec MM. Deluc et Dolomieu que, s'il y a quelque chose de constaté en géologie, c'est que la surface de notre globe a été victime d'une grande et subite révolution dont la date ne peut remonter beaucoup au delà de cinq à six mille ans; que cette révolution a enfoncé et fait disparaître le pays qu'habitaient auparavant les hommes et les espèces des animaux aujourd'hui les plus connus; qu'elle a au contraire mis à sec le fond de la dernière mer et en a formé aujourd'hui les pays habités; que c'est depuis cette révolution que le petit nombre des individus épargnés par elle se sont répandus et propagés sur les terrains nouvellement mis à sec, et par conséquent que c'est depuis cette époque seulement que nos sociétés ont repris une marche progressive, qu'elles ont formé des établissements, élevé des monuments, recueilli des faits naturels et combiné des systèmes scientifiques, etc.[1]. » La plupart des savants naturalistes, géologues, minéralogistes, se sont depuis prononcés dans le même sens; entre autres, ceux que nous avons nommés en commençant notre article. Relativement aux théologiens qui, suivant M. Frédéric de Rougemont, n'auraient vu dans le déluge de Noé qu'une inondation locale, nous répondrons que cela ne prouverait autre chose sinon qu'ils ont doublement erré, 1° en s'écartant de l'interprétation naturelle de la Bible; 2° en adoptant une opinion qui ne reposait que sur des données scientifiques vagues et sans fondement solide. En tout cas, il est certain que les théologiens catholiques, dont les écrits font autorité, ne sont point tombés dans ces écarts. Nous avons eu occasion de consulter l'excellente collection des ouvrages de théologie les plus estimés, que M. l'abbé Migne a éditée, et nous n'y avons rien aperçu qui, de près ou de loin, puisse justifier ce qu'avance l'auteur. Il y a mieux, c'est que les principes de plusieurs de ces ouvrages coïncident avec les découvertes de la science moderne, ainsi que le prouvent les annotations qu'on y a jointes et où les témoignages de Cuvier surtout sont invoqués comme le lien principal de cette coïncidence[2]. A notre avis, M. Frédéric de Rougemont a de plus le tort grave de n'avoir cité aucun de ces théologiens infidèles à la véritable interprétation du récit mosaïque concernant le déluge, et d'avoir formulé son dire d'une manière générale et absolue. En sorte qu'il constitue probablement l'exception en règle, ce qui, selon nous, ne serait pas seulement illogique, mais dénué même du plus faible caractère de vraisemblance; à moins qu'il ne s'agisse d'une allusion aux théologiens protestants. Dans ce cas, notre observation n'en subsisterait pas moins, au point de vue de la doctrine catholique à laquelle nous nous faisons gloire d'appartenir par la profonde conviction que nous avons des divines vérités qu'elle enseigne. Cette part un peu large,

[1] *Disc. sur les Révolut. de la surface du Globe*, placé en tête des Recherches sur les ossements fossiles; Paris, 1834, t. 1, p. 345-346, 4e édit. in-8°.

[2] Voyez le *Cursus completus Theologiæ*, entre autres parties, le t. II, publié en 1838, in 4°, col. 92 et passim.

concédée à la critique, nous met plus à l'aise pour faire ressortir tout ce que renferment de bon, de substantiel les fragments historiques dont nous nous occupons.

L'auteur, prenant toujours son point de départ dans l'hypothèse de la localisation du déluge, et ne tenant aucun compte de l'abandon à peu près complet que la science en progrès a fait de cette hypothèse, s'est imposé la tâche de déterminer, sans le concours d'aucune autorité, *le sens exact du récit que Moïse nous a laissé du déluge de Noé*, et se pose à lui-même cette question : « La Genèse en main, le déluge est-il un cataclysme universel? »

Il fait observer d'abord que les auteurs de la Sapience et de l'Ecclésiastique, les écrivains du Nouveau Testament, les interprètes juifs et chrétiens n'ont point douté de la destruction de tous les hommes par le déluge, qui, s'il n'avait pas été général, entacherait le récit mosaïque de fausseté, ce qu'il repousse avec raison comme inadmissible. « Si le déluge n'eût atteint qu'un continent, dit-il, Dieu, qui ordonna à Loth de Sodome de se réfugier sur la montagne voisine, aurait sans nul doute donné un ordre semblable à Noé, sauf à lui laisser le temps nécessaire pour se rendre dans la contrée où la submersion ne parviendrait pas ; ce qui aurait été plus simple que de lui faire construire un vaisseau gigantesque. Qu'on imagine tout ce qu'on voudra pour faire échapper au déluge autrement que par l'arche, une portion quelconque de l'humanité, une race, une nation, une peuplade, une famille, un seul individu, on rendra l'arche inutile et par cela même absurde. »

M. de Rougemont insiste avec force sur le texte de la Genèse, qui porte que toute chair ayant corrompu sa voie sur la terre entière, Dieu déclara sa résolution de faire périr tous les hommes ; il remarque que Moïse a eu l'intention positive de bien faire comprendre que c'est là l'effet que produisit ce formidable événement, en répétant dans trois versets (21, 22, 23, chap. VII) qui renchérissent l'un sur l'autre, *que toute chair avait péri*, comme s'il craignait qu'on ne le prît pas à la lettre ; Moïse fait plus encore : il fortifie ces explications si claires, en ajoutant que les plus hautes montagnes qui étaient sous les cieux furent recouvertes d'eau jusques à quinze coudées, c'est-à-dire à peu près vingt-cinq pieds, ou soit environ huit mètres, au-dessus du sommet de l'Ararat. Ici l'auteur va au-devant d'une objection spécieuse qui pourrait être faite, et qui consiste à prétendre que si les montagnes des divers continents avaient alors les hauteurs actuelles, les pics de l'Himmalaya et des Andes durent s'élever au-dessus des eaux diluviennes. A quoi il répond que, même en admettant cette supposition, il n'en résulterait point que des familles, des races entières eussent échappé sur ces cimes à la catastrophe universelle, et voici de quelle manière il raisonne : En effet, ces familles, ces races, si l'on veut, auraient été ou corrompues, et Dieu, qui ne voulait sauver que les justes, devait les envelopper dans le châtiment universel, ou intègres et pures, et le déluge n'eût pas été possible : car il suppose, d'après Moïse, la complète corruption de l'humanité entière, sauf une seule famille ; et si toute une race eût encore été juste, elle aurait sauvé les autres, comme dix justes auraient préservé Sodome de sa ruine. Que si vous ne voulez appliquer le récit de la Genèse qu'aux Adamites, et que vous supposiez une humanité sortant d'une autre souche qu'Adam et n'ayant aucune connexion ni solidarité avec celle de la Genèse, vous renversez par sa base le Christianisme, qui repose sur le fait d'un premier Adam, source de tout péché et de toute mort, et sur le fait d'un second Adam, source de toute justice et de toute vie. D'ailleurs, les chapitres qui suivent ceux du déluge et parlent du repeuplement de la terre, font également remonter tous les peuples actuels à Noé et ses fils.

« Je ne crois pas qu'on puisse admettre que quelques races aient échappé au déluge, sans porter une grave atteinte à toute l'histoire biblique de l'humanité primitive ; et le déluge est universel dans le sens qu'il a englouti tous les hommes. Mais il se pourrait

encore que les hommes n'eussent habité qu'un continent, et que le cataclysme qui les a tous atteints n'eût pas frappé les continents où il n'y avait aucun être humain. Les animaux ainsi auraient échappé à la destruction, de même que le règne végétal, et les difficultés insolubles que présente en histoire naturelle le repeuplement de la terre ferme par les animaux sortis de l'arche seraient ainsi écartées. Puis-je songer sérieusement, me direz-vous, à faire sortir de l'arche tous les hommes, blancs, mongols, nègres, malais, peaux rouges, tous les mammifères et reptiles terrestres, et tous les oiseaux, le tigre et le jaguar, le vautour des Alpes et le condor, les singes de l'ancien monde et ceux du nouveau, le rossignol et les colibris, l'unau, les kangourous, les ornithorinques? Comment l'arche serait-elle assez grande pour contenir des milliers d'espèces? Comment ferais-je passer les quadrupèdes de l'Ararat dans les îles? »

Comme on voit, M. de Rougemont ne dissimule aucun argument; il ne recule devant aucune difficulté, tant il met de bonne foi dans sa discussion. Il est vrai que, s'appuyant toujours sur le texte sacré, et étant doué d'un esprit qui sait en saisir les différents rapports, même les plus éloignés, son sens droit le fait triompher avec bonheur de tous les paralogismes du doute ou de l'incrédulité. « Je ne peux, poursuit-il, laisser en bonne conscience cette porte de derrière grande ouverte à ceux qui ont peur que l'arche ne soit trop petite pour toutes les espèces actuelles d'animaux terrestres. Toutefois, pour ce qui me concerne et jusques à preuve convaincante du contraire, je retiens le sens naturel et simple du texte, et je crois que tout ce qui se mouvait sur la terre expira et fut détruit, sauf les habitants de l'arche... Mais, dira-t-on, comment les animaux de l'équateur et des pôles sont-ils arrivés dans cette arche? Nous verrons que la température antédiluvienne était plus chaude que l'actuelle, que les différences présentes de climats n'existaient pas à un même degré qu'aujourd'hui, que les mêmes espèces d'animaux habitaient sous toutes les zônes, et que, par conséquent, vivaient auprès de Noé des individus de toutes les espèces d'animaux répandus sur la surface du globe.

« Mais où loger dans l'arche les huit cents mammifères terrestres et les six mille oiseaux, sans compter les reptiles et les insectes? L'arche sans doute serait bien petite pour loger les espèces, et ce ne serait plus le cas si elle n'avait abrité que les genres, souches des espèces actuelles, ainsi que le donnerait à supposer l'exemple de l'homme. D'un autre côté, comment les quadrupèdes seront-ils parvenus dans les îles? Par les isthmes qui unissaient les îles aux continents, et qui n'ont été rompus que plus tard, ainsi que l'indiquent les traditions païennes. Mais l'arche elle-même, avec ses dimensions prodigieuses pour un vaisseau, si petites pour son usage, l'arche avait de quatre cent cinquante à cinq cents pieds de longueur (cent soixante mètres) sur soixante-quinze ou quatre-vingts de largeur (vingt-cinq mètres), et cinquante à soixante de hauteur (dix-huit mètres). Les plus grands vaisseaux de guerre anglais de deux mille tonneaux, de cent trente canons et de neuf cents hommes ont une longueur d'environ deux cents pieds sur cinquante de largeur. L'espace que contenait l'arche était donc très-considérable... Je reconnais ensuite la vérité historique du récit mosaïque à ces dimensions même de l'arche, quand je les compare à celles qu'indique Bérose : deux mille quatre cents coudées de longueur (quatre mille pieds) sur quatre cents de largeur (six cent soixante pieds).

« D'ailleurs, quelque haute idée que j'aie de mon bon sens et de ma raison, je suis forcé de convenir que Moïse n'en manquait pas complétement, et qu'en écrivant le récit du déluge de Noé, il lui sera venu à l'esprit quelques-unes des objections que je me fais en le lisant. Or, comme il passe outre, et que je le sais doué d'assez de génie et d'assez d'esprit pour prophétiser des événements qui s'accomplissent de nos jours seulement, j'ai la simplicité, je l'avoue, de le croire sur parole et de croire ce qu'il a cru. »

Obligé de nous circonscrire dans de certaines bornes, nous regrettons de ne pouvoir exposer plus au long la discussion lumineuse à laquelle se livre M. de Rougemont sur la possibilité que l'arche, telle qu'il l'a décrite, d'après la Bible, contînt toutes les espèces d'animaux et de végétaux. Les raisons qu'il produit nous paraissent d'autant plus concluantes, qu'il ne laisse passer aucune objection contre cette possibilité sans l'avoir réfutée. C'est là surtout ce qui recommande son travail à l'attention des hommes sérieux et des chrétiens en général. En ce qui nous concerne, nous n'avons rien vu d'aussi complet, rien d'aussi satisfaisant sur cette partie du récit mosaïque.

L'auteur, après avoir posé les caractères généraux du déluge, après avoir établi et démontré son universalité, ainsi que la destruction totale des hommes et des animaux, en même temps que la conservation miraculeuse de quelques individus, en vient à la recherche des causes physiques du cataclysme. Ces causes, au nombre de trois, il les trouve exactement signalées dans le texte de la Genèse, savoir : la rupture des sources du grand abîme ; l'ouverture des cataractes des cieux ; la pluie qui tomba sur la terre.

La première est, suivant lui, la plus importante de ces causes. « Ce mot d'abîme nous reporte jusqu'au chaos et nous donne à entendre que le déluge est la dernière invasion des puissances chaotiques et ténébreuses dans le domaine de la création. L'abîme, c'est l'Océan et les eaux souterraines *sur lesquelles la terre est fondée et étendue* (Ps. XXIV, v. 2 ; CXXXVI, v. 6), et qui *ont été rassemblées comme en un amas dans les lieux cachés de cette* même *terre* (Ps. XXXIII, v. 7). L'eau renfermée dans les entrailles terrestres se mit à jaillir à la surface par torrents, comme c'est encore le cas dans certains tremblements de terre.

« La seconde cause est un phénomène distinct de la pluie ; il doit avoir été une précipitation de toute l'humidité contenue dans l'atmosphère, attendu que Moïse admet d'autres eaux que celles qui proviennent de l'évaporation, c'est-à-dire les eaux supérieures et primitives qui ont commencé à exister en même temps que l'atmosphère et les airs.

« La troisième cause physique du déluge, enfin, est la pluie de quarante jours. »

D'où l'auteur conclut très-bien que l'action simultanée de ces trois causes explique d'une part l'effroi des animaux qui viennent se réfugier épouvantés dans l'arche, *en un nombre que réglait la Providence invisible de Dieu ;* et de l'autre, elle prouve que le déluge est non point une inondation locale, mais une inondation générale, *mais une vraie crise de notre planète entière.* « Ces causes, dit-il, sont toutes organiques, telluriques ; elles sont vingt fois plus philosophiques que les causes accidentelles inventées par les savants modernes. Elles excluent toute interprétation du texte qui restreindrait le déluge à une seule contrée et l'expliquerait par la rupture de lacs ou par une invasion de la mer. Elles indiquent aussi des différences physiques entre le monde antédiluvien et le monde actuel. »

Avant de s'occuper de ces différences, M. de Rougemont commence par appeler l'attention sur le côté théologique de la question, et par établir que « la malédiction de la terre est la cause spirituelle ou morale qui transforme la terre paradisiaque, la terre du septième jour, en la terre actuelle, fait mystique, fait révélé, que la science géologique ne peut découvrir ni retrouver. » Puis il se demande comment cette malédiction a agi, et il répond que c'est par des causes secondaires, par des révolutions, par des changements physiques, qui n'ont rien de surnaturel et que la science peut constater. Il croit que les fléaux atmosphériques actuels datent de la malédiction et plus particulièrement du déluge, *qui en est le grand accomplissement.* Il entre ici dans un ordre de considérations scientifiques entièrement nouveau sur les changements survenus à la surface de la terre, sur la décroissance graduelle, tant de la constitution physique et de la taille des hommes, que de leur longévité, et enfin sur les modifications qu'ont dû éprouver le

règne animal et le règne végétal, à partir du déluge universel.

Dans son deuxième fragment ou soit la deuxième partie de son travail, M. de Rougemont examine les rapports qui existent entre la Bible et les traditions païennes, et il sous-divise cet examen général sous les titres capitulaires suivants : 1° Création de la terre ; 2° unité de la race humaine ; 3° les âges du monde ; 4° la terre très bonne ou l'âge d'or ; 5° la malédiction à la chute d'Adam ; 6° les géants ; 7° le déluge ; 8° les sept années de famine du temps de Joseph ; 9° miracle de Josué. Chacun de ces chapitres est inauguré par l'exposition des témoignages de l'Écriture qui s'y réfèrent, et en regard desquels il met les traditions païennes, dont toutes se trouvent ainsi plus ou moins éclaircies, toutes plus ou moins uniformes sur les divers points qui les rapprochent de la Bible.

« Que si, pour expliquer cette uniformité dans les traditions autrement qu'en en reconnaissant la vérité, on admet l'existence d'un peuple primitif chez lequel elles se seraient formées et d'où elles se seraient répandues sur toute la terre, on donne gain de cause, en un point capital, à la Genèse qu'on rejette, et l'on doit expliquer comment ce peuple primitif a totalement oublié son histoire véritable pour en inventer une fausse.

« Pour nous, admettant la pleine authenticité de la Bible et appuyant avec une pleine confiance sur chaque détail, sur chaque mot des chapitres qui concernaient l'objet de nos recherches, nous avons vu se débrouiller et s'expliquer quelque peu les traditions païennes ; et, malgré toute l'insuffisance des études dont j'ai cherché à donner les résultats, on peut pressentir toutes les belles découvertes que ferait sur cette route et avec ce flambeau quiconque apporterait à cette exploration les sciences et les talents nécessaires. »

Le troisième et dernier fragment est un rapprochement des faits bibliques et des traditions païennes comparés à la série des formations constatées par la géologie. Là, comme dans tout le cours de l'ouvrage, abondent les aperçus neufs, les développements curieux, se liant, s'enchaînant de telle sorte, que, pour en donner une idée un peu satisfaisante, il faudrait reproduire de très-longs passages du texte, ce qui nous ferait sortir par trop de la limite réservée à notre compte-rendu. Toutefois les conclusions finales que nous allons résumer achèveront de faire connaître la pensée-mère, la pensée dominante du livre de M. de Rougemont, et l'on aura ainsi la clef de son mérite, du succès auquel nous le croyons appelé.

« La géologie enseigne à ceux d'entre les chrétiens qui concentrent toute leur attention sur les choses morales, que la nature aussi vient de Dieu, et porte une sublime empreinte de toutes les perfections de celui qui l'a faite. Elle force dans ses retranchements la religion naturelle, et lui montre du doigt des phénomènes qui ne s'expliquent pas par le Dieu des déistes, par l'imperfection de la créature et par l'immortalité de l'âme ; elle met l'homme religieux en face du mal physique, et lui révèle l'existence d'une science naturelle toute pénétrée du dogme chrétien.

« La géologie donne à la Genèse un commentaire tel que jamais exégète n'en a rêvé de semblable dans son cabinet d'étude ; elle apprend aux demi-croyants à ne pas avoir peur ni honte du texte inspiré, mais à l'accepter comme Dieu nous le donne, avec la ferme conviction que chaque obscurité recèle une précieuse vérité.....

« Mais la géologie reçoit de la Bible plus encore qu'elle ne lui donne, si toutefois l'on pèse les échanges et ne les compte pas. Elle recueille, critique, combine une masse immense de faits ; elle en recherche et découvre les lois et les causes physiques ; mais elle ne peut en comprendre toute la portée si la Bible ne la lui révèle. La Bible seule rattache les faits extérieurs de l'histoire physique de la terre à l'histoire morale de l'univers.....

« Et la géologie ne doit-elle rien aux traditions païennes ? Toutes ces révolutions locales qui ont eu lieu dans des siècles postérieurs au déluge ne lui indiquent-elles pas bien des découvertes

à faire, et pourra-t-elle s'acquitter de cette partie de sa tâche sans l'appui continuel de ces traditions qu'elle traite d'ordinaire avec si peu d'égards?

« Ces traditions païennes, nous n'avons pu les débrouiller qu'avec le secours de la Bible; mais ne jettent-elles pas à leur tour quelque lumière sur le Livre sacré?.... Ne nous ont-elles pas appris à rendre aux premiers chapitres de la Genèse quelque chose de toute la sublime poésie et de la profonde sagesse qui s'y cachent sous un voile transparent?.... La Bible ne vous apparaît-elle pas, debout par sa seule force, appuyant tout et ne s'appuyant sur rien, se prouvant directement au cœur sincère, comme le soleil à l'œil sain, et éclairant à la fois de ses rayons divins la philosophie, les religions païennes et la géologie, auxquelles toutes elle donne seule l'intelligence d'elles-mêmes? »

Ces conclusions, par les raisons accumulées dans les développements qui les précèdent, nous paraissent pleinement justifiées.

En somme, les deux livres dont nous venons de chercher à faire apprécier la haute portée, quoique bornés à un nombre de pages relativement peu considérables, et affectant la forme de brochures, sont plus substantiels, renferment plus de choses et de bonnes choses que beaucoup de gros volumes, où la matière mise en œuvre occupe une pagination triple. Ce double mérite nous a frappé. Nul doute que ces livres ne produisent le même effet sur l'esprit de tous les amis de la science et de la religion auxquels ils sont dignes d'être recommandés.

P. Tremolière.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA SITUATION DE L'ÉGLISE

A L'ÉPOQUE DE LA RÉFORMATION.

Le déchirement qui s'est opéré dans le sein de l'Église, au commencement du 16e siècle, a été une vaste et terrible révolution. Aucune des hérésies précédentes n'avait ému aussi profondément ses entrailles; aucune n'avait eu des suites aussi funestes et aussi durables. Une foule d'écrivains ont décrit et les circonstances qui l'ont précédée, et les phases diverses sous lesquelles elle s'est successivement présentée, et les résultats qu'ils lui ont, à tort ou à raison, attribués; mais il est un point de vue que presque tous ces écrivains ont négligé complétement, ou dont ils ne se sont du moins que fort légèrement occupés. Les hommes qui ont commencé le mouvement de séparation et qui l'ont dirigé dans sa marche avaient-ils la conscience entière de ce qu'ils faisaient, de ce qu'ils voulaient, des sentiments dont ils étaient animés? Etaient-ils en état de prêter à leur conduite des motifs assez puissants pour convaincre un spectateur impartial de la nécessité de leur entreprise? Car, en effet, doit-on troubler les consciences, agiter le monde, renverser la foi de tant de siècles, sans une nécessité urgente et incontestable, telle, par exemple, que celle qui existait quand le christianisme vint se mettre à la place de l'idolâtrie? C'est là ce que nous nous proposons d'examiner dans cet article. Mais, en une question si importante, ne nous fiant pas à nos propres forces, nous avons cru devoir nous appuyer d'un des plus beaux génies dont s'honore l'Allemagne moderne, et qui a été malheureusement trop tôt enlevé à l'Église et à la science, nous voulons parler de *J. A. Mœhler*. C'est à un opuscule de cet homme remarquable que nous avons emprunté la plupart des faits que nous rappellerons, et les arguments dont nous allons nous servir.

Les protestants eux-mêmes ne craignent pas d'avouer que les ouvrages de

Luther, de Zwingle et de Calvin n'offrent point de traces d'un jugement mûr, calme et exempt de passion; que leurs conclusions ne sont ni claires, ni précises, ni conséquentes; mais ils remarquent que ce n'est point sur les premiers réformateurs que l'on doit juger la réforme, qu'il faut plutôt examiner les fruits qu'elle a produits. Au nombre de ces fruits, ils comptent surtout la clarté des dogmes de la foi, qu'ils ont rendu, dit-on, bien plus compréhensibles, clarté que l'Église catholique n'aurait jamais pu leur donner. Mais, dirons-nous à notre tour, cette clarté que vous vantez est-elle réellement un bien? Le dogme, en l'acquérant, n'a-t-il pas perdu sa force et sa vitalité? En devenant compréhensible n'a-t-il pas cessé d'être profond et raisonnable? Il ne manque pas de protestants qui admettent cette altération, mais au lieu d'y reconnaître, comme les catholiques, un effet de l'essence même du protestantisme, ils l'attribuent uniquement à la malheureuse condition du genre humain, qui défigure, par sa malice propre, les dons les plus purs de la Divinité; qui les empoisonne et leur ôte toute leur efficacité. S'il en est ainsi, répondent les catholiques, pourquoi ne pas reconnaître aussi que tous ces abus dont vous vous plaigniez et qui, selon vous, rendaient indispensable non-seulement une réforme quelconque, mais une réforme dans votre sens, pourquoi ne pas avouer que ces abus, ce qui est incontestable, étaient tous diamétralement opposés aux premiers principes, au véritable esprit de l'Église catholique? Il n'en est pas de même du protestantisme. La perte de force et de vitalité, de profondeur et de raison que le dogme a subi sous l'empire du protestantisme, n'est point opposée à son esprit, dont elle est au contraire la suite inévitable. La preuve en est que l'on peut aujourd'hui professer les opinions les plus contradictoires, sans cesser d'être protestant.

Si l'on parvient à convaincre un protestant sur ce point, il se retranche derrière la liberté que la réforme a conquise pour l'homme et que l'Église catholique lui refuse; or, dit-il, cette liberté étant de droit divin, il était nécessaire que tous les hommes en jouissent, et, quand elle sera devenue générale, comme elle le deviendra certainement un jour, l'unité se rétablira par cette liberté même. Mais les protestants qui emploient cet argument ne s'aperçoivent pas qu'ils tournent dans un cercle vicieux. Une liberté illimitée dans les opinions religieuses n'étant que le droit, pour chaque homme, d'avoir une opinion différente de celle de son voisin, cette diversité, poussée à l'infini, ne saurait jamais devenir le fondement d'une unité quelconque.

Jusqu'ici rien ne nous a démontré la nécessité de la réforme; mais il est des personnes qui ont cru la trouver autre part, savoir dans celle qui accompagne toujours les décrets de la Providence divine; or, ces personnes déplacent la question en séparant la nécessité de l'utilité, et leur solution ne peut satisfaire ni les catholiques, ni les protestants. D'ailleurs, cet appel à la nécessité providentielle n'est autre chose que l'aveu de notre ignorance, et la question revient toujours. Par bonheur, il est certains points sur lesquels tous les partis s'accordent; tous désirent les progrès de la science et le perfectionnement de l'esprit humain; tous veulent cultiver le sentiment religieux et moral; tous cherchent la pureté de la discipline et de la liturgie; tous enfin exigent que la constitution et l'administration de l'Église répondent au but qu'elles doivent accomplir. Examinons donc ces divers point tels qu'ils étaient au moment de la scission, et voyons ce que la réforme a produit en leur faveur.

Pour juger sainement l'état de la science et le degré de culture de l'esprit humain à l'époque de la réforme, nous ne devons point les comparer l'un et l'autre à ce qu'ils sont aujourd'hui; nos connaissances actuelles sont construites sur une base qui existait déjà à cette époque. En nous targuant de notre supériorité, nous nous attribuons sans raison les mérites de nos prédécesseurs, et nous oublions en outre qu'en toutes choses les commencements sont toujours les plus difficiles. Pour être bien assurés de ne commettre ni erreur, ni injus-

tice dans notre appréciation, nous devons examiner d'abord le point de culture d'où le moyen âge est parti, et celui auquel il était arrivé au commencement de l'ère nouvelle à laquelle nous nous glorifions d'appartenir. Nous sommes trop instruits aujourd'hui pour ignorer que les peuples qui gouvernaient l'Occident à la chute de l'empire romain savaient peu de chose, et que, chez eux, la vie spirituelle n'était qu'imparfaitement développée. Nous savons aussi que les peuples conquis, jadis possesseurs d'une si grande masse de connaissance, en avaient perdu la meilleure part dans les orages politiques, que dis-je? jusqu'au souvenir même du bonheur dont ils avaient joui. Toute la partie occidentale de l'Europe ne présentait que les tristes débris d'une grandeur passée, au milieu desquels se ruaient des hordes barbares, riches des dons de la nature, mais incultes et grossiers, sans cesse en guerre entre elles ou avec d'autres; tandis que le Nord, désert affreux, couvert de forêts et de marécages, demeurait enseveli dans des ténèbres qu'aucun rayon de lumière n'avait encore percées.

Que voyons-nous, au contraire, à l'issue du moyen âge? L'Europe tout entière convertie au christianisme, des champs couverts de riches moissons, des gouvernements réguliers, les communications entre les peuples ouvertes et comparativement faciles. Une quatrième partie du monde avait été trouvée, grâce au génie et à l'industrie des Européens, et était devenue pour eux une source de richesses matérielles et intellectuelles; une nouvelle route avait été frayée pour arriver jusqu'aux points les plus reculés de l'Asie, et avait donné une impulsion jusqu'alors inconnue au commerce. La boussole, la poudre à canon, l'imprimerie, furent toutes inventées avant la réforme.

Des institutions qui, au 12e siècle, étaient encore faibles, obscures, luttant contre la misère, dédaignées et méprisées, s'étaient élevées dans le cours de 300 ans, au point de se transformer en grandes pépinières de sciences et de connaissances diverses, qui, de France, d'Italie, d'Espagne, de Portugal et d'Allemagne, répandaient des flots de lumière sur tous les autres pays de l'Europe. De nouvelles académies ne cessaient de se former de toutes parts, luttant avec leurs sœurs et les excitant à redoubler d'efforts. En l'an 1517, l'Europe comptait 66 universités, dont 16 étaient situées dans l'Allemagne seule. Et qu'y enseignait-on? Pour ne parler que de la théologie, elle y apparaisait comme une science sortie des plus grandes profondeurs du christianisme. S'il y a un reproche à faire aux Anselme, aux Thomas, aux Duns, aux Occam, c'est de s'être laissé, si l'on peut s'exprimer ainsi, trop charmer par la beauté intrinsèque du christianisme, pour pouvoir tourner assez souvent au dehors, leurs regards toujours fixés sur l'intérieur.

Mais les dispositions des hommes sont diverses; d'autres exécutèrent ce que ceux-là avaient négligé. Vers le milieu du 11e siècle, précisément à l'époque où la scolastique commença, il se présenta une foule d'écrivains qui examinèrent avec impartialité et peignirent, dans des tableaux fidèles, intéresssans et dramatiques, la vie commune et les actions des hommes, leurs vœux, leurs espérances et leurs projets, leurs rapports pacifiques ou hostiles. Il n'y eut pas une seule nation chrétienne, depuis l'Islande glacée, qui s'honore de son Snorro Sturlesohn, jusqu'aux contrées les plus méridionales, qui ne produisît des historiens distingués.

Si nous comparons les poésies composées depuis le commencement du moyen âge jusqu'à la fin du 10e siècle, alors que tous les éléments de la vie civile étaient encore livrés à une fermentation intérieure, hostile et bouillonnante, avec celles que produisirent les siècles suivants jusqu'au 14e, quels immenses progrès ne reconnaîtrons-nous pas dans l'esprit des peuples de l'Europe! Les plus tendres et les plus généreux sentiments s'étaient, durant cet intervalle, réveillés dans le cœur de l'homme et s'exprimaient de la manière la plus attrayante. Les exploits des temps passés et présents furent chantés dans des ouvrages dignes de leur sujet; la vie et ses divers phénomènes furent heureusement décrits; les plus sublimes

vérités de la foi furent traitées avec un rare bonheur par des génies poétiques; les temps les plus rapprochés de notre siècle n'ont rien produit qui surpasse les hymnes et les chants religieux de cette époque reculée. A cette même époque appartiennent aussi ces chefs-d'œuvre d'architecture ecclésiastique, qui prouvent en même temps et le génie des artistes qui les imaginèrent et les profondes connaissances en mécanique des ouvriers auxquels on doit leur exécution.

A côté de la poésie du moyen âge vient se placer la mystique, qui la touche de près. Des esprits déjà très-cultivés pouvaient seuls saisir la doctrine du salut d'une manière si profonde et si particulière, la représenter aux sens par tant d'images différentes, appliquer la foi à toutes les situations et à toutes les actions de la vie, afin de former celle-ci d'après celle-là, et faire en sorte qu'elle en devînt l'expression convenable. Les écrits de saint Bernard, de Hugues et Richard de Saint-Victor, de Suso, de Tauler et de Thomas-à-Kempis, prouvent, dans leurs auteurs, un esprit aussi grand et aussi développé que les ouvrages d'art et de science dont nous avons parlé plus haut. Il eût été aussi impossible de les produire avant le 10[e] siècle qu'aux écrivains allemands du 17[e] de composer les poëmes de Schiller et de Goethe.

Cependant l'esprit humain se fatigua de la direction qu'il avait suivie jusqu'alors dans la théologie spéculative, qui ne satisfaisait plus les désirs et les besoins de l'époque. Les plaintes de l'insuffisance des études scolastiques devinrent de plus en plus pressantes, et déjà l'on travaillait avec force à les modifier, avant même que les études classiques fussent venues s'y joindre; et, quand cela eut lieu, une nouvelle carrière s'ouvrit d'elle-même à l'esprit humain. Toutefois, l'amour pour les œuvres des anciens Grecs et Romains en se réveillant, ne marqua pas le renouvellement du goût des hommes pour les connaissances ou celui de la culture de l'esprit; il ne fit, au contraire, que donner à ce goût et à cette culture une direction, une forme, un objet nouveau. Mais à peine les œuvres de la littérature classique furent-elles devenues accessibles, qu'elles agirent d'une manière merveilleuse sur les esprits. Comme elles offraient plus d'agrément, qu'elles exigeaient moins de profondeur et de talent que la théologie spéculative, tout le monde voulut sur-le-champ s'en occuper. En attendant, l'accueil plein d'enthousiasme que trouva la littérature de l'antiquité, suppose déjà une civilisation assez avancée. Des hordes barbares ne se plaisent pas à la lecture de Platon, elles n'apprécient ni la vigueur de Thucydide, ni la grâce d'Hérodote : de pareilles jouissances ne sont point faites pour elles. Si ces immortelles productions du génie de l'homme excitèrent à un si haut point l'admiration de nos ancêtres du 15[e] siècle, c'est là une preuve évidente des progrès qu'ils avaient déjà faits quant à la culture de l'esprit. Pourquoi, à leur première arrivée dans l'empire romain, témoignèrent-ils tant d'indifférence pour tout ce que les sciences et les arts pouvaient offrir afin d'embellir la vie de l'homme, et pourquoi, au contraire, en ce moment s'y livraient-ils avec tant d'ardeur? Parce que depuis longtemps ils étaient sortis de l'état de barbarie pour entrer dans celui de la civilisation; parce qu'ils étaient parvenus au même point de culture où se trouvaient ces hommes dont ils appréciaient les ouvrages, dont ils comprenaient le mérite, dont ils saisissaient le sens. Au commencement du 15[e] siècle, le chancelier Gerson, Pierre d'Ailly et Nicolas de Clémangis ne s'étaient prononcés encore que d'une manière en quelque façon négative contre la théologie scolastique; mais à peine un demi-siècle de plus s'était écoulé, que Nicolas Casanus établissait un système diamétralement opposé aux premiers fondements de cette théologie, système plein de vie et d'enthousiasme, tel que celui de Platon, d'où il tirait son origine. L'Ecriture sainte avait trouvé depuis le 9[e] siècle de nombreux commentateurs, presque tous gens d'un talent distingué, mais qui s'attachaient moins aux paroles qu'aux idées religieuses et morales de l'Ecriture; toutefois, l'exégèse grammaticale n'avait pas été

complétement négligée, et Nicolas de Lyra avait, dès le 14e siècle, produit, en ce genre, un travail remarquable. Plus tard, Laurent Valla, Erasme, Sanctus Pagninus et Lefebre d'Étaples le suivirent et occupèrent une place importante dans la littérature exégétique. On ne tarda pas à comprendre tout le prix de la lecture de l'Écriture sainte dans la langue originale, et l'on vit paraître la Polyglotte d'Alcala (*Complutum*), ainsi que les éditions du Nouveau Testament par Erasme. Les œuvres des Pères grecs furent publiées, accompagnées de traductions souvent fort bien faites. La critique historique fut traitée avec un grand succès par Nicolas de Cusa; par Valla; par saint Antonin, archevêque de Florence; par Jean, abbé de Trittenheim, et par le chanoine Albert Kranz. L'historiographie produisit les chefs-d'œuvre de Bembo et de Guichardin.

Après ce que nous venons de dire, il devient assez difficile de soutenir que l'état des connaissances exigeât absolument une révolution dans l'Église. D'ailleurs la nature même de la réforme suppose dans ceux qui l'accomplirent une position assez élevée sur l'échelle de la vie spirituelle; avec moins d'instruction ils n'auraient pu ni la faire ni la soutenir. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer la réforme protestante avec les schismes qui se sont manifestés naguère dans l'Église grecque; l'insignifiance et le manque total d'idées qui ont marqué ces derniers, ne peuvent qu'inspirer le plus profond dégoût. La séparation du 16e siècle, au contraire, sortie de l'Église latine, présente, tant dans son but que dans ses principes fondamentaux, quelque chose de grand et de significatif qui, malgré elle-même, jette un vif éclat sur l'Église qu'elle attaquait, et transforme en éloges les reproches qu'on lui adresse. Comment n'admirerait-on pas le génie que développaient de part et d'autre les combattants de cette grande lutte? D'un côté Luther, Mélanchthon, Calvin, Chemnitz et de Bèze; de l'autre Eck, Catharinus, Cochlæus, Albert Pighius, Sadolet, Fisher, Thomas Morus, Reginald Polus, André Véga, Payva a Andreda, et Bellarmin. Mais il y a encore une autre remarque importante à faire. Chacun sait que les réformateurs n'étaient pas descendus du ciel; on sait à quelle école Luther fut élevé, de qui Mélanchthon reçut des enseignements, par qui Calvin, jeune encore, fut muni d'une prébende, afin de le mettre en état de cultiver les talents remarquables qu'il annonçait. Enfin on connaît aussi le légat du pape qui accorda à Zwingle, au sortir de l'Académie, une pension pour l'aider à augmenter sa bibliothèque.

Nous arrivons maintenant au second point que nous nous sommes proposé d'examiner : l'état du sentiment religieux et moral rendait-il à cette époque une réforme indispensable? S'il faut en croire Luther, la scolastique avait fait descendre la théologie au rang d'une science purement humaine; et le chrétien, au lieu de croire à la parole de Dieu, ne croyait plus qu'à sa propre raison. La science avait rendu l'homme orgueilleux; il avait cessé de comprendre toute la grandeur de la chute de nos premiers parents; il avait cru qu'indépendamment de la foi en Jésus-Christ, ses propres œuvres étaient encore nécessaires à son salut. C'est pour cela que Luther, dans son langage énergique, avait coutume de dire que la raison était la prostituée de Satan, et que les universités étaient les mauvais lieux de l'enfer. C'est encore pour cela que Mélanchthon reproche aux académies chrétiennes d'expliquer la philosophie de Platon; que Carlstadt veut que les élèves en théologie, au lieu de tant étudier, apprennent un métier, afin d'obéir au précepte de l'Écriture et de gagner leur pain à la sueur de leur front. Nous remarquerons ici seulement, en passant, que par ces reproches les réformateurs avouent du moins l'élan général qui poussait les catholiques à l'étude et fournissent, s'il était nécessaire, un argument de plus pour prouver que la réforme n'était pas rendue indispensable par les ténèbres de l'ignorance dans lesquelles le monde était enseveli.

Mais pour répondre à l'accusation portée contre la scolastique, nous demanderons d'abord comment il est pos-

sible de méconnaître l'élément chrétien qui y dominait, puisque tous ses efforts ne tendaient qu'à représenter le christianisme comme une révélation divine, en montrant qu'il ne renfermait que des doctrines qu'il est absolument indispensable de reconnaître comme des vérités.

Quant aux études classiques que Luther condamnait avec autant de rigueur que la scolastique, nous ne voyons pas non plus qu'elles aient nui à la foi et à l'esprit religieux de l'Église chrétienne. Tous les grands poëtes du moyen âge, que l'on dit avoir préparé l'œuvre du renouvellement de l'esprit, étaient tous placés au centre du christianisme et de l'Église catholique. La division même de la *Divina Comedia* du Dante, en trois parties, fait voir avec quelle force le poëte se rattachait aux dogmes catholiques ; et ce que, dès le commencement, il raconte de Virgile, prouve que ni sa liaison intime avec cet ancien poëte, ni l'admiration qu'il lui a vouée n'ont pu l'écarter un seul instant de la croyance évangélique. Partout le Dante se montre soumis au dogme religieux, digne de ce saint Thomas d'Aquin, dont il étudiait si assidûment les ouvrages, et qu'il rencontre dans le ciel. Rien ne saurait être plus grand, plus sublime et en même temps plus touchant que la manière dont le Dante s'exprime toutes les fois qu'il parle du Fils de Dieu comme sauveur du monde. Quant à ses sentiments au sujet de la vie du clergé, nous le voyons, à la vérité, jeter impitoyablement un mauvais pape dans l'enfer ; mais il y envoie aussi les hérétiques, « ces petits renards qui minent la vigne du Seigneur. » Il représente toujours le pape comme le vicaire de Jésus-Christ, et c'est précisément pour cela qu'il s'irrite de voir ces hautes fonctions confiées parfois à une personne indigne ; tandis qu'il salue, au contraire, avec joie dans le paradis les pontifes qui ont bien compris leur position élevée. S'il épanche son courroux sur les enfants dégénérés de saint François et de saint Dominique, c'est parce que saint François et saint Dominique eux-mêmes sont pour lui des objets de la plus haute vénéra-
tion ; qu'ils lui offrent l'idéal de la
monastique qu'il admire. Le Dante
parmi les poëtes le premier né de
glise ; il est doué d'une foi claire, fo
vive ; mais, par la même raison, co
chaque vrai catholique, il se prono
sans réserve contre tout sentiment
et grossier.

Le Tasse et Pétrarque sont d'un
ractère opposé à celui du Dante ; n
lui ressemblent par leur piété
fonde, intime et chrétienne. Qui p
rait se persuader que c'est par incr
lité que le premier a chanté la d
vrance du saint sépulcre ? Il suffi
lire les ouvrages ascétiques et mysti
du dernier pour comprendre de q
douleur amère il était pénétré à la
des maux que souffrait l'Église
temps des papes d'Avignon. La m
tendresse, la même sensibilité q
éprouvait dans ses amours terrest
il les portait aussi dans la sphère
élevée des sentiments religieux.

Jetons maintenant un regard sur
poque de la renaissance propren
dite des études classiques. Les n
des Grecs qui apportèrent leurs tré
dans l'Occident sont connus, mais
que l'on n'a pas remarqué avec au
de soin, c'est que ces Grecs étai
pour la plupart des hommes d'une h
piété, et que dans le nombre se tr
vaient beaucoup de moines et d'ec
siastiques, tels que Bessarion, le p
célèbre de tous, et qui devint plus t
cardinal. Ce savant théologien et s
homme érigea une académie où se r
nissaient à des jours fixes Gaza, B
dus, Platina, Campanus et autres, p
s'entretenir de sujets scientifiques
aviser aux moyens de mettre à exé
tion leurs plans pour le progrès
connaissances. Et quels furent en It
les premiers et les plus zélés prop
teurs de la philologie ? Presque t
étaient des membres du clergé ; ce
suffirait seul pour prouver qu'il
avait nulle antipathie entre l'étude
humanités et les dogmes de l'Égl
Laurent Valla, favori du pape Nicola
homme de la plus haute piété, é
chanoine de Rome. Encouragé par
pontife, il traduisit avec un grand s
cès les classiques grecs. La sévérité d

a théologie augustinienne ne l'empêcha pas de mettre la plus grande liberté dans sa critique. Ange Politien, célèbre traducteur d'Aristote, était chanoine, et Ficinus, doyen d'un chapitre à Florence. Ce dernier, traducteur des œuvres de Platon, s'efforça surtout de prouver que le christianisme était une révélation positive de Dieu, et que les parties les plus remarquables des ouvrages de Platon avaient été empruntées aux livres saints des Israélites. Pic de la Mirandole, l'un des plus zélés protecteurs des lettres renaissantes, se proposa un problème bien plus vaste que celui de Ficinus. Il se livra à une étude approfondie des langues de l'Orient, dans le but de prouver que les traces d'une révélation divine se retrouvent chez tous les peuples de la terre, que ces traces s'accordent avec les vérités de la religion chrétienne, d'où il s'ensuit que les dogmes fondamentaux du christianisme sont aussi anciens que l'existence d'une religion quelconque parmi les hommes. Pourrait-il être nécessaire de rappeler tout ce que le pape Léon X fit en faveur des lettres ? Ce fut lui qui envoya le Grec Jean Lascaris dans sa patrie, pour y acheter des manuscrits d'auteurs classiques et de pères grecs ; ce fut encore lui qui invita les jeunes gens les plus instruits de la Grèce à venir en Italie pour enseigner leur langue, et qui accorda de riches pensions aux savants les plus distingués. Parmi les plus célèbres humanistes italiens de cette époque, on compte trois cardinaux, Sadolet, évêque de Carpentras ; Contarini, sénateur de Venise, et Bembo leur ami. Et n'oublions pas surtout que tous ces hommes, si renommés par leur science, étaient en même temps éminemment vertueux, pieux et orthodoxes.

Si de l'Italie nous passons en Espagne et en France, nous trouvons dans le premier de ces royaumes Antoine Nebrissensis ou de Lebrixa, que le cardinal Ximenez appela à Salamanque pour y professer les belles-lettres, et qui fut un des collaborateurs de la polyglotte d'Alcala ; il écrivit l'histoire de Ferdinand-le-Catholique et d'Isabelle, et publia de savants commentaires sur plusieurs passages difficiles de la Bible. En parlant des Espagnols, nous ne devons surtout pas oublier Louis Vivès, précepteur de la reine Marie d'Angleterre, qui fut jeté en prison, parce qu'il refusait de donner son approbation aux projets schismatiques du roi Henri VIII. Ses écrits s'accordèrent avec ses actions pour démontrer la pureté de sa foi. Son apologie du christianisme se place au nombre des plus belles productions du 16e siècle, et son commentaire sur la Cité de Dieu, de saint Augustin, ne contribua pas peu à maintenir l'esprit religieux de son siècle. Budæus est l'auteur d'un ouvrage remarquable intitulé *de Transitu Hellenismi ad christianismum*, dans lequel il fait voir combien peu les arts et les connaissances humaines sont en état de satisfaire l'esprit, tandis que le christianisme seul, sagesse et force divines, peut remplir complétement ses désirs. Il exhorte en conséquence à ne point cultiver la littérature classique exclusivement ; mais après s'être bien pénétré de ce qu'il y a de vraiment bon dans les Grecs et les Romains, de s'élever au-dessus d'eux, pour monter à l'esprit bien plus élevé du christianisme.

A la renaissance des lettres en Angleterre se rattachent les plus tristes souvenirs. Fisher, évêque de Rochester, obtint de la reine Marguerite, la fondation à Cambridge de deux colléges consacrés aux études classiques ; plus tard le fils de cette reine fit périr ce grand homme sur l'échafaud pour la même cause qui fit emprisonner Vivès. Les évêques de Lincoln et de Winchester fondèrent à leur tour deux colléges à Oxford ; et Jean Colet, doyen de Saint-Paul et ami d'Érasme, en érigea un semblable dans la capitale du royaume, à la tête duquel il plaça le célèbre Lilly, aussi renommé pour ses connaissances que pour sa fervente piété ! Jeune encore, il avait fait un pèlerinage à Jérusalem. A son retour, il s'arrêta à Rhodes pour y apprendre le grec, et puis en Italie, toujours afin d'augmenter son instruction. Parmi les classiques anglais nous ne ferons que nommer les deux franciscains Linacre et Grocyn,

au sujet desquels nous remarquerons qu'Érasme passa la mer exprès pour apprendre d'eux la langue grecque. Ces trois hommes furent surpassés, sinon en étendue et profondeur d'érudition, du moins en goût et en talent, par Thomas Morus, qui acquit une renommée européenne par son esprit, et gagna dans le ciel la couronne du martyre. Les humanistes reconnaissent encore le cardinal Polus comme un homme qui, à une vaste science, joignait le goût le plus délicat. Il fut obligé de quitter l'Angleterre pour éviter le sort de Fisher et de Morus; mais il ne put échapper à la confiscation de ses biens.

Il nous reste à examiner si c'est en Allemagne, berceau de la réforme, que nous trouverons cette incrédulité, produit des études classiques, et que l'on prétend avoir rendu cette réforme indispensable. Mais l'Allemagne nous offre le même phénomène que les autres pays que nous venons de parcourir. Là nous voyons sortir de l'école de Thomas-à-Kempis les plus ardents protecteurs des arts et des sciences. L'évêque de Brixen, cardinal Nicolas de Cusa, Rodolphe Agricola, le comte Maurice de Spiegelberg, Rodolphe de Lange et plusieurs autres Westphaliens, se rendirent en Italie pour se former sous des maîtres grecs et italiens. De retour dans leur patrie, ils y remplirent les plus hautes fonctions ecclésiastiques. Agricola s'y distingua plus que tous les autres, comme professeur à Heidelberg. Jean Reuchlin, son contemporain, mais un peu plus jeune que lui, consacra sa connaissance des langues au même usage que Pic de la Mirandole; il s'efforça de prouver dans ses traités sur les Mots magiques et sur la Cabale, que la haute théologie juive, dont les idées s'accordent si souvent avec les vérités chrétiennes, doit être regardée comme une tradition qui remonte à l'origine du genre humain.

Nous ne parlerons de la Hollande que pour citer Érasme, Alard d'Amsterdam et Dorpe, l'ami de Thomas Morus.

Après ce que nous venons de dire, il doit nous être permis d'avouer que le réveil des études classiques fut réellement accompagné çà et là d'une certaine tiédeur dans le christianisme; que beaucoup de personnes, saisies d'admiration à la vue des belles formes dont les anciens savaient revêtir leurs pensées, allèrent trop loin et furent presque disposées à croire que si l'esprit chrétien ne s'était pas encore élevé aussi haut que celui des Grecs, il fallait l'attribuer à ce qu'il ne s'était pas exprimé, dans sa littérature, d'une manière aussi flatteuse pour les sens. Si nous reconnaissons que dans Érasme et même dans Ficinus, il y a bien des choses que nous n'approuvons pas, nous ne croyons pas pour cela être en contradiction avec nous-même, lorsque nous nions qu'un esprit irréligieux ou contraire à l'Église se soit développé par suite de la nouvelle direction donnée aux études. Certes, quand les plus grands génies d'une époque se consacrent au service du Sauveur; quand les talents les plus distingués se mettent en opposition avec les esprits d'un ordre inférieur qui, confondant la réalité avec l'apparence, perdent le goût des choses célestes dans leur ardeur à courir après des connaissances mondaines, alors nous disons que le siècle qui a produit ces génies et ces talents, peut être considéré comme foncièrement chrétien.

Cependant les scolastiques entrèrent encore une fois avec vigueur dans la lice, et quiconque est en état de considérer les choses sous un point de vue élevé, n'aura garde de s'en plaindre. Ces théologiens, accoutumés aux formes roides de l'école, reprochèrent aux humanistes que leur popularité n'était due qu'à un manque de profondeur, et que s'ils étaient si faciles à comprendre, cela venait de ce qu'ils étaient incapables de rien produire qui fût au-dessus de l'intelligence du vulgaire; que leurs beaux discours n'étaient que du clinquant et leur science du verbiage.

Il faudrait connaître bien mal l'esprit humain pour s'imaginer que la conservation de certaines formes dans l'expression des dogmes, doive nécessairement exclure la vivacité du sentiment religieux. La forme, malgré sa roideur, devint plus pieuse, et le respect pour le christianisme, qui dominait la vie

entière, fut maintenu par les partisans de la scolastique. Mais tandis que les uns cherchaient à convertir en un ruisseau limpide des idées qui paraissaient depuis longtemps glacées, tandis que les autres craignaient que l'esprit ne s'affadît et ne s'évaporât dans la tentation, il devait nécessairement se former par la suite des temps un terme moyen qui satisferait à tous les besoins.

Et en effet, durant cette fermentation, bien des choses s'étaient déjà éclaircies, et bien des hommes étaient sortis du mouvement avec la conviction que l'on pouvait à la fois penser profondément et parler avec éloquence, sentir vivement et s'exprimer avec goût, partager les croyances de l'Église, tout en les reproduisant sous de nouvelles formes. Tout cela prouve, du reste, que la science et la foi ne sont pas tellement opposées l'une à l'autre que celle-ci dût nécessairement succomber sous les attaques de celle-là; car les savants croyaient et les croyants savaient, et s'il est vrai que la piété chrétienne se soit montrée pleine d'une tendresse maternelle pour la science, il est également vrai que les sciences ne se sont pas montrées ingrates envers elle.

Avant de passer au troisième point que nous nous sommes proposé de traiter, nous croyons devoir attirer l'attention sur le contraste que le catholicisme offre sous un rapport particulier avec le protestantisme. L'Église catholique s'attache avec une constance admirable à ce qu'il y a de divin en elle; c'est de cela seul qu'elle se réjouit; elle met tout son orgueil à penser qu'elle a été choisie par Dieu, pour être l'organe de son esprit, pour conserver sa doctrine et pour administrer tous ses sacrements sans exception; mais d'un autre côté elle considère toujours avec un profond mécontentement la conduite de l'homme à l'égard du trésor précieux qui lui a été confié. Les choses se passent bien différemment chez les protestants modernes; rien ne leur plaît autant qu'eux-mêmes et la divinité seulement en autant qu'elle s'accorde complétement avec eux et qu'ils y retrouvent leur propre image parfaitement reproduite. De là les innombrables métamorphoses que doit subir chez eux la doctrine divine; de là vient que chacun semble dire : La doctrine de Jésus est l'expression précise de *mon* sentiment religieux; j'y retrouve toutes mes propres pensées; seulement il n'a pas su s'exprimer avec autant d'habileté, de clarté, de netteté que je le pourrais faire, de sorte qu'il faut que je vienne à son aide par ma connaissance des finesses du langage.

Ceci sert à expliquer le phénomène suivant qui se présente dans l'Église catholique. Lorsqu'un homme s'est bien affermi dans les choses divines et immuables, et en a donné des preuves incontestables surtout en réglant d'après elles sa propre vie, en manifestant un profond mécontentement de lui-même, et en travaillant par suite à sa réforme personnelle; s'il réunit à cela un regard pratique exercé par une longue expérience, alors l'Église lui reconnaît avec joie et le droit et le devoir de travailler aussi à la réforme et à la régénération de tout le corps des fidèles. Sans ces conditions préalables toute remontrance est repoussée avec le mépris qu'elle mérite. En effet, comment l'homme, qui ne s'est pas posé sur les fondements du christianisme, pourrait-il y placer les autres? Comment celui qui n'a point achevé en lui-même l'union intime avec Jésus-Christ, qui vit partagé entre Dieu et le monde, pourrait-il être capable d'imprimer au monde une image céleste? Comment enfin, sans avoir approfondi le véritable état des mœurs de son temps, pourrait-il donner à ces mœurs une direction nouvelle et bienfaisante?

C'est en suivant de semblables principes que l'Église était parvenue par degrés à effectuer une si complète transformation dans la morale publique des pays de l'Occident, depuis le 6e siècle jusqu'à la fin du 15e. Il ne serait pas sans intérêt de former un tableau comparatif entre l'état des mœurs du temps de Grégoire de Tours et celui du siècle qui précéda immédiatement la réforme. On y verrait, chose d'ailleurs fort naturelle, qu'à mesure que l'intelligence se développait par l'action du christianisme, les mœurs s'amélioraient. Nous n'y

trouverions jamais une réunion d'évêques se montrant satisfaits du temps où ils vivaient; toutes les résolutions, au contraire, témoignent d'une douleur profonde et des plus ardentes aspirations vers un état plus parfait. Et que de liberté, que de franchise dans leurs critiques personnelles! Pas une classe d'ecclésiastiques, depuis le moine le plus obscur, jusqu'au cardinal et au pape, n'échappe à leur censure. Mais ce que le moyen âge offre de plus remarquable à cet égard, c'est que ce sont presque toujours des saints qui se posent en réformateurs de leur siècle, c'est-à-dire des hommes qui ont commencé par tenter sérieusement de se corriger eux-mêmes, et qui ensuite ont agi sur ceux qui les entouraient, du haut de la position élevée où ils s'étaient placés. C'est ainsi que l'Église est parvenue à accomplir de si grandes choses et à s'éloigner de siècle en siècle, toujours davantage, de la profonde barbarie qui régnait au commencement du moyen âge.

Plus les temps sont sauvages, plus les désirs et les passions sont grossiers, plus aussi il devient nécessaire de réunir toute la puissance dans une seule main, si l'on veut que les choses changent et s'améliorent. La dictature fut en conséquence reconnue librement au pape; mais à peine l'exercice de cette autorité eut-il un peu adouci la rudesse des mœurs, que les pontifes eux-mêmes en modérèrent et en limitèrent l'usage, par les conseils d'hommes d'une sainteté reconnue, tels, par exemple, que Bernard de Clairvaux. Rien ne prouve mieux la sagesse avec laquelle les papes usèrent de la dictature, que la promptitude avec laquelle elle cessa d'être aussi nécessaire. L'intelligence mûrit sous leur protection, les mœurs s'épurèrent, et par suite de cette amélioration, les papes cessèrent de leur propre mouvement d'user avec la même vigueur de leur suprématie temporelle. Si l'esprit était demeuré dans son ancien abaissement, jamais on n'eût vu paraître des hommes tels que Gerson et Clémangis, jamais on n'eût pu tenir des conciles tels que ceux de Pise, de Constance et de Bâle. Ils sont la preuve la plus évidente de la vigueur qui animait le corps de l'Église, et ceux qui ne cessent de parler de la grande décadence de l'Église à cette époque, ne songent pas qu'à ces conciles assistèrent plusieurs centaines d'évêques, venus de toutes les provinces catholiques et tous remarquables par leur savoir et leur piété. Une époque qui possède de tels hommes en si grand nombre, n'est point une époque de décadence. Les maux qui résultèrent du schisme papal ne doivent être considérés que comme fortuits et passagers.

Cependant l'ignorance même, la grossièreté des sentiments et la superstition ne sont pas tout-à-fait arides. Les temps de barbarie avaient fait naître en dehors du catholicisme, une foule d'usages et des cérémonies ridicules, ou d'étranges actes de piété. Mais plus le siècle se montrait ingénieux à inventer des actes ou des rites grossiers, plus les papes, les conciles et les particuliers les plus généralement respectés, mettaient d'activité à les combattre et à les supprimer. Les hommes versés dans l'histoire de cette époque savent combien de volumes ont été écrits pour les extirper, depuis Charlemagne jusqu'à Nicolas de Cusa, qui, après la clôture du concile de Bâle, entreprit, par l'ordre du pape, un voyage de réforme en Allemagne.

Mais après que l'Église fut parvenue ainsi, toujours en se réformant et en corrigeant des abus, jusqu'à la fin du 15e siècle, la trouvons-nous, par hasard, contente d'elle-même, se livrant au repos dans une douce oisiveté? Loin de là: partout nous la voyons occupée à rechercher les défauts qui pouvaient exister encore dans sa législation et son administration, dans l'éducation des religieux, du clergé et du peuple; partout éclate le désir de mettre en harmonie les mœurs avec les connaissances acquises. Depuis la nouvelle congrégation réformatrice de Bursfeld en Allemagne jusques à celle de Valladolid en Espagne; de tous cotés, les religieux sont en mouvement pour corriger les abus qui se sont glissés dans leurs ordres. On pourrait à peine citer une seule diète en Allemagne où des plans pour régénérer le corps ecclésiastique

n'aient été présentés, débattus et souvent exécutés avec succès. Mais quels principes suivait-on pour y parvenir? Celui qu'exprimait énergiquement au cinquième concile de Latran, Égide, général des Augustins: « Les hommes, « disait-il, doivent être transformés par « les choses saintes et non les choses « saintes par les hommes. » (*Homines per sacra immutari fas est, non sacra per homines*.) Et il appliqua sur-le-champ avec courage et franchise le principe qu'il venait d'émettre. En présence de toute l'assemblée cet orateur dit au pape Jules II, dont les goûts belliqueux causaient, comme on le sait, tant de scandale, qu'il fallait qu'il tournât toutes ses pensées vers l'amélioration des mœurs, l'implantation d'une vie sainte, la destruction de la mollesse et du vice, la correction des erreurs. L'Église, ajoute-t-il, ne connaît d'autres armes que la foi, la piété et la prière; qu'importe que l'état de l'Église compte quelques milliers d'habitants de plus ou de moins: tout ce qui est nécessaire, c'est que ses habitants soient pieux et vertueux.

C'est pour toutes ces raisons que nous sommes convaincu que, nonobstant tous les défauts du 15[e] siècle, il aurait suffi de développer et de nourrir le bien qui existait, d'avancer d'une manière légitime, c'est-à-dire de continuer à construire sur les anciens fondements, en améliorant chaque objet individuel sans porter atteinte à son union avec l'ensemble; que par ces moyens, disons-nous, on serait parvenu à un perfectionnement plus réel que celui que le mouvement révolutionnaire a prétendu procurer. Le bien qu'on dit être résulté de ce mouvement n'aurait pas manqué, et l'on aurait évité tout le mal qui s'en est suivi.

Nous pourrions citer ici une foule de passages tirés des écrits des premiers réformateurs, notamment de Luther et de Pirkeimer, pour prouver jusqu'à quel point la démoralisation était devenue générale à la suite de la réforme et par l'effet même de cette réforme. Aussi Érasme dit-il avec raison: « Si par suite « de la doctrine de Luther, l'époux « avait reconnu que sa femme était de« venue plus chaste, plus pudique, « plus retirée; si le maître avait trouvé « ses domestiques plus fidèles et plus « obéissants; le bourgeois, ses ou« vriers, ses tailleurs, son orfèvre, « moins voleurs; l'entrepreneur, ses « artisans plus assidus à leur tâche; « l'acheteur, ses fournisseurs plus sin« cères et plus honnêtes; le créancier, « ses débiteurs plus consciencieux, et le « débiteur, ses créanciers plus humains; « enfin, si les citoyens se montraient « aujourd'hui plus soumis à l'autorité, « les amis plus sûrs, les écoliers plus « studieux, alors des innocents comme « moi pourraient se persuader que la « réforme a été réellement un bienfait « pour l'humanité...; mais que doivent« ils en penser quand ils voient que le « monde devient de jour en jour plus « pervers, plus impie, plus impudent, « et qu'au lieu de moins pécher, il pè« che seulement avec plus d'impunité. »

Nous terminons en répétant ce que nous avons dit plus haut et ce qui a été reconnu par Érasme, par Thomas Morus et par tous les plus grands hommes du temps: oui, une réforme était nécessaire au 16[e] siècle; mais la manière dont cette réforme s'est faite a été aussi nuisible que condamnable. J. C.

INFLUENCE PROTECTRICE DE L'ÉGLISE

SOUS LA FÉODALITÉ.

DEUXIÈME ARTICLE [1].

En Italie, dans le 11e et le 12e siècle, les cités et les communes, ayant établi leur liberté, firent la guerre aux seigneurs des châteaux du pays, et finirent par les soumettre : on leur fit même jurer d'avoir un hôtel en ville et d'y habiter une partie de l'année, ce qui leur y donnait le droit de bourgeoisie. Les formes de ces serments du 12e siècle existent encore; c'est ainsi que Gerard de Carpeneta jure qu'il demeurera chaque année deux mois à Modène, en temps de paix, et trois mois en temps de guerre. Muratori donne plusieurs autres Chartes de ce genre.

L'empereur Othon III, choqué de la conduite des nobles d'Italie, qui troublaient la paix publique, vint à Rome et prépara un grand banquet sur les degrés même de l'église, et ordonna que les hôtes, une fois à table, fussent enveloppés tout-à-coup par des hommes armés secrètement. Alors il commence à se plaindre des violateurs de la paix et à faire proclamer leurs noms à haute voix; puis, enfin, il les fit décapiter sur le lieu même, ordonnant aux autres de continuer le festin. L'empereur Conrad II n'épargna point non plus les ennemis de la paix, de sorte que Godefroid de Viterbe dit de lui qu'en faveur de la paix il déposait les chefs de leurs honneurs et faisait maintenir les traités de paix par son appui. Le comte Léopold, qui était l'un d'eux, craignant la mort, s'enfuit dans une forêt éloignée, et y vécut dans une hutte avec son épouse. Il arriva que l'empereur, à la chasse, vint en ce lieu et passa la nuit avec eux. Cette nuit-là même la femme du comte mit au monde un fils, et l'empereur rêva que cet enfant serait un jour son héritier. Comme le même rêve lui revint trois fois, il en fut grandement troublé, et, dès le lendemain matin, il commanda à deux de ses serviteurs de tuer l'enfant. Ils l'enlevèrent: mais, touchés de compassion à l'aspect de son sourire, ils le laissèrent sous un arbre, et apportèrent à Conrad le cœur d'un lièvre. Quelque temps après, un certain duc passant par là, trouva l'enfant, l'apporta à sa femme et l'adopta.

Longtemps après, l'empereur, se trouvant avec ce duc, et l'entendant raconter, comme une aventure forestière, l'histoire de cet enfant qui était alors présent, commença à soupçonner que sa victime avait échappé. Confirmé dans cette opinion, il prit l'enfant à son service en qualité de page, et l'envoya porter à l'impératrice une lettre dans laquelle il la chargeait, sous peine de lui déplaire, d'avoir à faire mourir le porteur.

Le jeune homme partit, et, après avoir voyagé pendant sept jours, il arriva à la maison d'un prêtre qui le reçut à l'hospitalité comme Dieu le commande. Ce prêtre fut frappé de son air de douceur et du long voyage qu'on lui faisait faire seul. Il lut donc sa lettre tandis qu'il dormait, et découvrit l'horrible destin qui l'attendait. Effaçant donc cet écrit, il y substitua ces mots : « Ce jeune homme que j'ai choisi pour mari de notre fille, je vous charge de la lui donner promptement. » — Le lendemain, le jeune homme se réveilla plein de force, et dit adieu à son hôte, qui lui répliqua : « Souvenez-vous de moi quand vous serez roi. » Le jeune page ne fit qu'en rire, croyant que c'était une plaisanterie, et se remit en route. En arrivant à Aix-la-Chapelle, il remit ses lettres, et le stratagème réussit si bien, que l'empereur, ayant écrit quelque temps après pour s'informer si ses ordres avaient été exécutés, la reine lui assura que les noces avaient

[1] Voir le 1er art. au numéro précédent, p. 218.

été célébrées avec une grande célérité, comme il l'avait désiré. Le César n'en put croire ses yeux quand il lut la lettre de l'impératrice. Sautant à cheval, il vint d'une seule traite à Aix-la-Chapelle. A son arrivée, l'impératrice lui présenta sa fille et son gendre. Pendant longtemps l'empereur resta comme éperdu d'étonnement et incertain de ce qu'il devait faire; à la fin la nature prévalut, et il s'écria : « On ne peut résister à la volonté de Dieu. » Ce que j'ai voulu, je ne l'ai pu : Dieu lui-même l'a refusé; laissons donc exister ce que Dieu a établi. Alors il engagea les deux écuyers qu'il avait chargés du meurtre de l'enfant, à révéler ce qu'ils avaient fait, et le comte Léopold à sortir de sa forêt noire, et à venir recevoir son fils et sa paix de l'empereur. L'empereur laissa donc son héritage au jeune page, qui lui succéda sous le nom de Henri II. Dans le lieu de la forêt où naquit cet enfant s'éleva plus tard le noble monastère de Hirschau.

En France, les expéditions des rois contre les châteaux et les tyrans féodaux se multiplièrent pendant très longtemps, et donnèrent naissance aux incidents les plus singuliers. Les exemples en abondent dans les chroniques de saint Denis et dans l'ouvrage de Suger. Tel était, dit ce dernier, le zèle de Philippe Ier contre le baron Ébalnus de Ruciac, son fils Guichard, et d'autres seigneurs de leur parti, qui tyrannisaient le clergé et le peuple de Reims, que, tandis qu'il fut dans cette contrée, il ne put se reposer des armes que le vendredi et le lundi. C'est ainsi qu'il assiégea le château de Lion, seigneur de Meur, qui dévastait le pays d'Orléans. Le château fut pris d'assaut, mais Lion se réfugia dans la chapelle, où il essaya de se défendre; mais ce fut en vain. Lui et soixante personnes de sa suite furent reçus sur des lances, comme elles se précipitaient de la tour en feu.

Et c'est ainsi, dit la chronique, que leurs âmes descendirent en enfer.

A Rochefort, à dix lieues de Paris, du côté de Chartres, s'élevait le château de Guy-le-Rouge, dont quelques ruines sont encore debout. A Châteaufort, à cinq lieues de Paris, était un autre château, dont il reste encore deux tours. Le prince Louis démolit tous ces châteaux, quand le sire de Montlhéry et tout son lignage retombèrent dans leur déloyauté habituelle. Les tours qui en restent ont encore un aspect sombre et menaçant, quoique penchant vers leur ruine. Hues de Pomponne tint le château de Gournay-sur-Marne, à trois lieues et demie de Paris. Il enleva les chevaux de quelques marchands sur le grand chemin, et les emmena dans son château. Le prince Louis l'assiégea à ce sujet, mais il ne put le prendre qu'après beaucoup de temps et de peine. En 1108, Louis-le-Gros fut pressé par plusieurs de punir un certain chevalier, nommé Humbaus, qui tenait le château de Saint-Sévère-sur-l'Indre, à trois lieues de la Châtre, pour le tort et les outrages qu'il faisait au peuple du territoire de Bourges. Ce château était très renommé pour sa chevalerie et sa garnison, et de tout temps il avait eu de bons chevaliers. A l'approche des troupes royales, Hombaus fit une sortie contre elles, mais il fut obligé de se retirer. Alors, saisi d'une grande frayeur, il rendit le château et ses terres. Louis l'emmena et le mit en prison dans la tour d'Étampes.

Louis-le-Gros n'oublia jamais sa noble habitude de défendre les Églises, le pauvre peuple, et de maintenir la paix autant qu'il put; mais il y avait tant de perturbateurs, qu'il avait beaucoup à faire. Parmi eux se distinguaient Guile-Roux et son fils, Hues de Crécy, bachelier, jeune, brave, mais très-malin, et très-rusé pour faire le mal, pour piller, pour voler, pour brûler et pour troubler le royaume. Ce Hues avait étranglé son cousin-germain, Raoul de Beaugency. Honteux de la perte de son château de Gournay, il était le plus ardent à attaquer le roi; et son frère, Odon, comte de Corbeil, ne lui ayant pas prêté secours dans cette querelle, il le fit prisonnier à la chasse, et l'enferma à la Ferté-Baudoin, près d'Aleps, à quatre lieues d'Étampes. A cet outrage, les chevaliers de Corbeil s'indignèrent : ils s'en plaignirent au roi, qui leur promit de les secourir. Alors

ils se mirent en rapport avec quelques hommes d'armes de la Ferté-Baudoin pour y être introduits secrètement. Le roi y arriva, à la dérobée, avec une petite escorte. A cette même heure, les gens du château étaient assis autour du feu, se racontant des histoires, quand, tout à coup, ils entendirent le bruit des armes et le hennissement des chevaux. Ils firent une sortie et en blessèrent plusieurs; c'était après le souper, et à l'heure du coucher, et l'obscurité de la nuit causa beaucoup d'embarras aux assaillants engagés dans d'étroits sentiers. La garnison réussit d'abord à faire prisonnier le sénéchal du roi et quelques autres de ses gens; mais, à l'arrivée du roi en personne, on pressa le siége du château : alors, enfin, Hues commença à craindre fort de le perdre avec ses prisonniers. Après une vigoureuse défense, le château fut pris et les prisonniers délivrés. Hues fut privé de ses domaines, tondu et confiné dans un monastère.

Sur les rives de la Seine, dit la chronique, s'élève un château orgueilleux et fort; il est appelé la Roche-Guyon, château ignoble et horrible. Le sire de ce château était Guy, un jeune bachelier, expert aux armes, et s'écartant des voies perverses de ses prédécesseurs : c'était un homme juste et vertueux, qui désirait ne faire tort à personne; mais il connaissait un Normand, nommé Guillaume, un des traîtres les plus déloyaux du monde, qui se donnait pour son ami jusqu'à ce qu'il le surprit par trahison dans son château. Ce fut un dimanche matin que ce traître entra dans l'église qui était sur le même rocher que le château. Ce traître était accompagné d'autres gens de son espèce, qui tous portaient des armes cachées, et faisaient semblant d'adorer Dieu, tandis que toute leur intention n'était que d'épier le moyen et le moment de pénétrer dans le château. A la fin, ils découvrirent la porte par laquelle Guy avait coutume de passer de son château dans l'église, et ils s'y précipitèrent aussitôt l'épée à la main. Guy, n'étant pas préparé à se défendre, fut tué des premiers; sa femme, voyant la trahison, se précipita vers lui sans craindre la mort, se jeta sur lui, le couvrit contre les coups des épées, et s'écria : « Tue-moi, déloyal assassin, et laisse monseigneur. » Plusieurs coups, destinés pour lui, tombèrent sur elle. Les traîtres la saisirent par les cheveux, la séparèrent de son mari, et la laissèrent baignée dans son sang. Retournant alors sur son mari, ils le frappèrent de nouveau jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir.

Alors, la pauvre dame leva la tête, et quand elle reconnut le corps de son époux, tout affaiblie et toute blessée qu'elle fût, l'amour lui donna la force de se traîner jusqu'à lui. Alors, elle commença à le couvrir de baisers comme s'il était encore en vie; puis, avec un accent plein de larmes, elle chanta ses funérailles, et, en chantant ainsi, elle tomba comme morte.

Pendant ce temps-là, les meurtriers parcouraient le château et en admiraient la force. Le chef, mettant la tête à une fenêtre, appela les vassaux, et promit de leur faire beaucoup de bien s'ils voulaient lui rendre hommage; mais personne ne voulut entrer au château.

Aussitôt que la nouvelle de cette catastrophe se répandit, les barons et les chevaliers d'alentour s'assemblèrent, et, pleins de rage, ils mirent le siége devant le château. Alors, le traître fit de grandes offres à quelques uns d'entre eux s'ils voulaient faire la paix avec lui; mais ils refusèrent tous, et jurèrent de venger cette trahison. Le château fut donc pris, le traître pendu, et, quelque temps après, sa carcasse jetée à la Seine.

L'insolent Bouchard de Montmorency, comte de Corbeil, était, dans ce même temps, le chef des chevaliers excommuniés et déloyaux. Son fils, Eudes, lui ressemblait : à sa mort, le royaume eut la paix, tandis que ses guerriers et lui descendirent au fin fond des enfers.

En 1114, Louis-le-Gros marcha en Bourgogne, contre le château de Germigny, qui se rendit à discrétion. Les Rochefort sur la Marne étaient incorrigibles. Louis les attaqua et les soumit..

Dans le pays de Laon, dit la chro-

nique, est un château appelé Montaigu, fondé dans des temps très-anciens et merveilleusement fort; car il est situé sur la cime d'un roc arrondi. Il était occupé par Thomas de Marle, dont nous avons déjà parlé ; c'était un homme déloyal, outre mesure, et haï de Dieu et des hommes pour sa grande cruauté. De sorte qu'il arriva qu'Enguerrand de Boves, sire de Coucy et comte d'Amiens, son père, voulut le débusquer de ce château pour faire justice aux plaintes de toute la contrée. Dans cette vue, il s'entendit avec Éblon, comte de Roucy, pour assembler des forces suffisantes et assiéger le château ; mais le tyran déloyal eut tant de peur, qu'il essaya de s'échapper pendant la nuit et qu'il prit la fuite. Ce Thomas de Marle, que Suger appelle un misérable perdu, un être déloyal, insensé et traître au delà de toute mesure, ce Thomas de Marle ravageait tout le pays de Noyon, d'Amiens, de Reims, sévissant de toutes parts avec la furie du loup, bravant les foudres vengeurs de l'Église, et n'accordant jamais merci au pauvre peuple. Il enleva à l'abbaye de Saint-Jean de Laon deux bonnes villes, Crécy et Nogent : il les fortifia de tours et de fossés comme si elles lui avaient appartenu, et en fit une caserne de dragons et un nid de voleurs. En punition de ses innombrables crimes, cruautés, extorsions, il fut frappé par le glaive de la sainte Église, ayant été excommunié par l'arrêt du concile de Beauvais. Pour s'en venger, il poignarda l'évêque de Laon dans son propre palais, sur quoi le roi le dégrada aussitôt, et le cita à comparoir.

L'année suivante, au concile de Soissons de nouvelles mesures furent prises pour réprimer sa furie. Son château de Crécy fut pris aussi facilement que le grenier d'un paysan, et ses hommes détruits sans merci. Vous eussiez vu ensuite le château brûler comme s'il eût été en proie à la flamme infernale. Alors le roi marcha sur Nogent, prit le château, et n'épargna que les innocents.

En 1130, comme les cris du peuple et du clergé s'élevaient encore contre Thomas de Marle, le roi leva l'étendard de la vengeance, marcha contre lui, résolu de détruire son château de Coucy ; et quoique ses espions lui apprissent que le château ne pouvait être assiégé que d'une grande distance, il n'en persévéra pas moins. Passant au milieu des forêts et des déserts le chemin était long et difficile, sans ligne tracée, car les hommes du tyran avaient coupé les voies et les sentiers ; de sorte que ce ne fut qu'après avoir erré long-temps çà et là qu'on arriva au château. Thomas blessé dans une tentative d'évasion fut pris et mené au roi qui le fit conduire à Laon.

Bien que blessé à mort, on ne put jamais le déterminer à délivrer les marchands et à rendre les trésors qu'il avait cachés dans les donjons ; et quand sa femme s'approcha de lui pour l'en supplier, il sembla plus souffrir de cette restitution qu'on lui demandait, que de la mort qui était si près de lui. Il prétendit se repentir et cependant il mourut avant d'avoir reçu le corps de Notre-Seigneur.

Dans sa jeunesse comme dans sa vieillesse, dit Suger, Louis-le-Gros ne cessa jamais de défendre la paix du royaume. Un de ses derniers actes au milieu de ses infirmités fut de détruire Chateau-Renard à quatre lieues de Montargis, puis de brûler et de démolir le château de Saint-Brisson-sur-Loire dont le seigneur avait coutume de garder le grand chemin et de voler les marchands.

Je n'ai donné qu'une rapide esquisse des expéditions de Louis contre les châteaux; cependant l'une d'elles présente de si remarquables incidents, que, puisque j'en suis à répéter les contes de fée de ces guerres *féodales*, on me pardonnera de la relater tout au long.

Le château du Puiset s'élevait entre Étampes et Orléans. La comtesse de Chartres en parlant à Louis-le-Gros, dit : « Ce château fut originairement bâti par la reine Constance au milieu de la terre des saints pour être la défense de la contrée. » Mais bien différent était son caractère en 1110 quand il fut occupé par Hugues du Puiset, petit-fils de cet Évrard qui, en 1092, emprisonna son évêque, Ives de Chartres. Ce Hugues du Puiset surpassa ses ancêtres en tyrannie et en fureur, ne craignant ni le roi de France, ni le roi de tous, et ravageant tout le

territoire de la comtesse de Chartres, qui avec son fils Théobald, comte de Blois, charmant jeune homme et très-brave chevalier, ne put jamais approcher plus près que cinq ou six lieues de ce château du Puiset où Hugues avait emprisonné des nobles et même des évêques : car si peu de gens l'aimaient, plusieurs le servaient par crainte et par force.

Ainsi le château était la terreur de la contrée comprise entre Paris, Chartres et Orléans. C'est là qu'il avait coutume de conduire tout son butin, car son occupation continuelle était de ravager les terres de ses voisins, et d'enlever bétail, fruits, volaille et poisson, n'épargnant rien, ni le sacré, ni le profane.

Si quelqu'un osait résister, il était saisi, chargé de chaînes, et jeté dans l'un des donjons du château ; c'en était fait alors et jamais désormais on n'en entendait parler.

Évrard du Puiset, père de Hugues, avait forcé le roi Philippe lui-même à lever le siége de son château, en tombant sur son armée et en en faisant un grand nombre prisonniers.

En conséquence des ravages de Hugues, la prévôté de Tours avait cessé d'être d'aucune valeur pour l'abbaye de Saint-Denis. Nommé prévôt par l'abbé Adam, Suger sentit que c'était une honte de permettre la continuation d'un tel désordre. La comtesse de Chartres, l'archevêque de Sens et plusieurs autres personnes ayant, avec Suger, appelé l'attention de Louis sur la nécessité d'y apporter un remède, le roi résolut d'y mettre une fin.

Cependant le conseil d'État procéda à cet acte avec toute les formes judiciaires : l'accusé fut donc cité d'abord, et comme il y faisait la sourde oreille, il fut jugé et condamné.

Alors Suger, sur l'ordre du roi, commença par se rendre à Toury, le fortifia et le prépara pour l'arrivée du roi, qui, à toutes les sommations qu'il fit à Hugues de se rendre, ne reçut d'autre réponse que celle-ci : « Mon château sera pour qui pourra prendre mon épée. »

Le siége fut conduit selon les règles, et il a été fait un très curieux récit de ses progrès. On y fit deux attaques régulières, dirigées, l'une par le comte de Blois, fils de la comtesse de Chartres, et l'autre par le roi en personne. Outre ceux de ses troupes, plus de cent mille bras se levèrent pour le secourir : car on n'avait pas plutôt appris que le roi était en marche pour faire justice du baron du Puiset, que tout le monde courut pour prendre part à sa punition : — Les hommes, les femmes, les enfants, les moines et les prêtres, tous vinrent prêter main-forte.

La force de la place consistait en une tour ronde et en un donjon qui s'élevaient sur une éminence, fortifiée par un rempart, défendu par une palissade et un fossé avec un parapet.

Le long d'un second fossé, régnait une longue courtine garnie et flanquée de tours. Les troupes tentèrent l'escalade du retranchement, mais une grêle de traits et la raideur de la pente rendirent vains leurs efforts.

Alors on rassembla le plus d'objets champêtres que l'on pût, on y mêla de la graisse et de l'huile, puis ayant mis le feu à cette masse, on tenta un nouvel assaut à la faveur de la fumée que le vent portait vers le château ; mais cette même flamme qu'ils avaient allumée, empêcha les assaillants d'avancer, et bientôt survint une ondée qui éteignit le feu et abattit la fumée.

Les assiégés poussèrent des cris de joie, et le roi sembla réduit à la mortifiante nécessité d'abandonner son entreprise.

Parmi la multitude accourue de toutes parts était le curé d'une paroisse voisine qui avait à cœur le triomphe du roi. Le projet d'une mine lui semblait demander trop de temps. Seul et nu-tête, il s'avança par différents côtés, parvint au pied de la palissade, la força par la vigueur extraordinaire de son bras et fit signe à ses compagnons de le suivre. Ses paroissiens qui l'aimaient, accoururent avec des hachets pour le secourir, et firent une brèche avant que les assiégés eussent connaissance de leur entreprise.

Alors les troupes assiégeantes se précipitèrent à l'assaut, et, en dépit de la défense désespérée de la garnison, en-

levèrent la place et y arborèrent l'étendard du comte de Blois.

Le seigneur du Puiset se retira avec peu d'hommes dans le donjon de bois; mais blessé en y entrant, il rendit son épée. Le roi lui conserva la vie sauve, fit vendre tous ses meubles à l'encan, démantela le château, et l'envoya prisonnier à Château-Landon. Suger ajoute dans sa vie de Louis-le-Gros que le château fut rasé jusqu'au sol comme un lieu, dit-il, frappé de la malédiction divine.

En succédant à son père, Louis VII eut de fréquentes occasions de faire de semblables guerres en faveur de la paix. C'est ainsi qu'il rasa le château de Monceaux appartenant au comte de Montmorency; qu'à la prière des abbés de la province, il marcha en armes contre le comte de Clermont en Auvergne, contre son neveu, Guillaume, comte du Puy, et contre le vicomte de Polignac, qui, guidés par l'instinct du diable, avaient pris l'habitude de passer leurs vies à piller les églises, à capturer les voyageurs et les pèlerins, à opprimer le pauvre, et à ravager les campagnes.

Le roi captura ces hommes à leur tour et les tint en prison jusqu'à ce qu'ils jurassent de renoncer à leurs habitudes.

Quelque temps après, Guillaume, comte de Châlons, suivant leurs traces diaboliques et secondé des bandes vulgairement appelées *Brabantins*, ravagea toute la contrée et tua sans miséricorde les moines de Cluny avec un grand nombre de peuple qui, sans armes, et n'ayant pour défense que leurs vêtements sacrés, leurs reliques et leurs croix, étaient venus processionnellement au devant de ces bandits.

Au bruit de cette barbarie, le roi marcha contre eux, prit possession du château de Guillaume et partagea ses domaines entre le comte de Nevers et le duc de Bourgogne.

Cependant les remontrances du clergé n'étaient pas toujours efficaces, et il ne suffisait pas toujours d'avoir des auxiliaires loin du lieu où les perturbateurs étaient nombreux et actifs. En 1020, Bouchard à la barbe torte, tenait un château dans une île de la Seine, d'où il faisait beaucoup de mal à l'abbaye de Saint-Denis et à ses vassaux. L'abbé Vivien s'en plaignit au roi Robert qui avertit ce seigneur de cesser, et qui démolit son château en voyant qu'il continuait. Alors pour l'amour de la paix et du consentement de l'abbé, il permit l'érection d'une forteresse à une lieue de Saint-Denis, à Montmorency, près de la fontaine de Saint-Valery, à condition que le seigneur Bouchard en rendrait hommage à l'abbé.

Ce fut le nom de château féodal de Montjoie de l'abbaye de Saint-Denis, qui devint le cri de guerre des rois de France. L'Église ne se faisait donc pas scrupule d'user de la force pour la défense du peuple, et de procurer la paix.

De là vint pour les abbés et les évêques la coutume d'avoir des châteaux. Nous avons vu que depuis le 5e siècle plusieurs châteaux furent érigés pour le maintien de la sécurité et de la paix. Telle fut l'origine de plusieurs de ceux qui datent du moyen âge. En parlant de Léopold, duc d'Autriche, surnommé le Glorieux, et qui était le père du clergé de son pays, le célèbre Ebendor Ferus de Hazelbach dit que c'était d'autant plus un prince de paix que, hors des frontières de ses États, il éleva avec le commandement de Louis, fils d'Othon, duc de Bavière, le château de Chessding, et parvint efficacement à délivrer de diverses oppressions les monastères et d'autres lieux consacrés au Seigneur.

C'est ainsi que Guillaume de Roches, sénéchal d'Anjou, bâtit le château de la Roche-au-Moine, sur la Loire, afin de protéger la route d'Angers à Nantes; car, avant son érection, des voleurs retranchés dans un château très-fort situé sur l'autre rive, faisaient des sorties sur les voyageurs. Ce château appartenait à Payen de Rochefort, chevalier de grande valeur, mais adonné à la rapine et accoutumé à rançonner ses voisins, les laboureurs et tous ceux qui passaient par la voie.

L'érection de certains châteaux n'était donc pas, en premier lieu du moins, tout-à-fait incompatible avec les goûts des hommes pacifiques, et n'est pour

cela que nous trouvons des châteaux entre les mains d'hommes d'église qui les bâtirent ou les occupèrent pour le maintien de la paix. Ils avaient essayé d'abord toutes sortes de méthodes de protection ; ils avaient établi en loi qu'un pillard et un usurier ne pourraient faire de testament, et que les offrandes de ceux qui avaient opprimé le pauvre ne seraient pas reçues.

Le concile de Paris fit en faveur de la femme du pillard une distinction qui est très-remarquable : Qu'elle vive, dit-il, avec économie de ce que son mari lui donne de ses rapines : il n'a pas le droit de lui donner ces biens, puisqu'ils ne sont pas à lui, mais parce qu'elle est l'avocate de ceux qui ont été pillés, parce qu'elle améliore leur cause en adoucissant le cœur de son mari, et en le portant à faire de justes restitutions : mais si elle trouve le cœur de son mari impénitent et incorrigible, et si elle ne peut l'engager à rien restituer, elle est alors obligée de demander sa séparation de lui, de renoncer même à toute pension alimentaire de sa part, et de demander sa subsistance à des amis ou à d'autres plutôt que de consentir à prendre part à un si damnable profit. Quand elle en sera aux infirmités, à la décrépitude ou à tel autre abandon qu'elle n'ait plus personne qui lui donne le nécessaire à ses derniers instants, elle peut dans cette nécessité recevoir sa nourriture de son mari, non pas comme lui dans une intention de rapine, mais dans celle de faire restitution, si Dieu lui en donne la possibilité.

Les lois des derniers empereurs romains leur avaient donné un droit absolu sur les municipalités ; ce droit, à la chute de l'empire, se changea en seigneurie féodale. Pour échapper aux tributs, services et corvées, des comtes et des barons voisins accouraient avec empressement dans ces seigneuries et venaient avec anxiété se placer sous la croix des prélats que M. Augustin Thierry désigne comme un despotisme paternel, et M. Fauriel comme un gouvernement éminemment populaire résultant de la nécessité. Ce fut, nous dit-il, par la force des choses que les évêques devinrent les magistrats suprêmes des cités.

Des circonstances extraordinaires avaient aussi établi en Germanie un grand nombre de souverainetés ecclésiastiques, dont le caractère doux et pacifique se peut induire de cet ancien proverbe allemand : *Un terme krummstabe, is gut wohnen.*

Nous pouvons remarquer en passant que dans ces gouvernements pacifiques, il n'était jamais question de porter une sentence capitale contre les ennemis du pouvoir qui régnait. Cependant ils étaient énergiques contre les perturbateurs de la paix, et il en était de deux sortes.

Quand les communes se formaient dans le 12[e] siècle, les évêques furent souvent induits à résister à cet essai d'innovation ; ce qui fit naître des altercations graves et des combats. Dans le midi de la France, il est vrai, les évêques étaient généralement disposés à favoriser et à protéger les communes ; mais, dans le Nord, ils s'y opposèrent en plusieurs endroits, comme à Cambrai, à Laon, où l'évêque Gaudri était plutôt un soldat de fortune qu'un prélat, et où son archidiacre Anselme sympathisait avec ses concitoyens.

Cependant nous lisons que, lors de l'insurrection de Cambrai, en 1024, l'évêque Gérard eut une grande compassion de ses sujets, et désira exercer envers eux la miséricorde plutôt que la justice.

Après une dernière émeute de leur part, en 1107, l'évêque Gaucher intercéda auprès de l'empereur Henri V, pour ses sujets révoltés.

A Noyon, en 1098, l'évêque Baudri de Sarchainville ne fit voir aucune aversion contre l'institution des communes, au contraire, il aima mieux se prêter aux désirs de ses concitoyens.

A Amiens, en 1113, l'évêque Geoffroy, que l'Église honore comme un saint, céda sans effort et gratuitement au désir de ses concitoyens, et concourut avec eux à l'érection d'un gouvernement municipal.

Maintenant, la manière atroce et impie dont se firent ces insurrections, comme au Mans, à Laon, à Reims et à

Liége, peuvent expliquer la conduite des autres prélats, de même que le langage de saint Bernard, de Guibert de Nogent et des chroniques de Saint-Denis, qui étaient incapables de comprendre la justice et les convenances de mesures qui avaient de tels avocats. Du reste, les évêques avaient presque toujours fait cause commune contre les nobles avec le peuple jusqu'à ce que celui-ci devint exorbitant dans ses demandes, et se permit parfois de troubler l'ordre à son tour.

Mais les tyrans féodaux formaient toujours la grande et principale classe des perturbateurs contre lesquels le pouvoir des abbés et des évêques pouvait s'exercer sans compromettre leur pacifique caractère. Écoutons à ce sujet les vieilles chroniques :

Élu archevêque de Trèves, Baudouin de Lutzelinbourg vint comme un ange de paix pour faire cesser les troubles et les discordes du diocèse. Son premier acte fut de donner à tous les officiers des ordres stricts pour qu'ils eussent, non par une rigueur tyrannique, mais par l'impression d'une crainte salutaire, à obliger tout le monde à vivre en paix. Alors, au saint jour de la Pentecôte, dans toute la douceur de la concorde et de la paix, il fit à Trèves son entrée solennelle, tandis que le clergé chantait : Les concitoyens des apôtres apportent la paix, et voilà qu'ils arrivent en ce jour illuminant la patrie.

L'amour de Baudouin pour la paix était, en effet, remarquable. Il éleva plusieurs châteaux protecteurs en face de ceux des brigands.

Par ce moyen, il les tint constamment assiégés, et les força de laisser le peuple en paix. Partout il était célébré comme le défenseur du marchand et l'ennemi du larron, comme n'épargnant même pas son propre frère quand il était convaincu d'un crime.

Ainsi vécut-il défendant toujours la cause du pauvre peuple, apaisant les discordes parmi ses sujets et coupant court aux procès. Comme un autre Salomon, il mérita le titre de sage et de pacifique. La splendeur de sa cour était magnifique, mais ce qui est plus remarquable, c'est que, parmi ses autres mérites, nous trouvons mentionné sur sa tombe le nombre des châteaux qu'il avait élevés et de ceux des brigands qu'il avait renversés.

« Il ruina celui de Gelsbergh, il bâtit celui de Rufenberch, il renversa celui de Heinselbach, et anéantit celui de Sasztoch et de Helekrus. Auteur et régulateur de la paix, lumière utile au peuple, il fit, à l'exemple des bienheureux, des cloîtres, des asiles pour les bons et détruisit les forteresses des méchants. »

Un vieil écrivain dit, en parlant de Bruno, archevêque de Cologne : « Il fut impossible de décrire le désespoir de tous ceux qui étaient ennemis de la paix, aussitôt que ce fils de la paix entra chez nous pour être le gardien de nos églises. »

Sous son gouvernement, dit un autre chroniqueur, la justice et la paix prévalurent à un tel point que ce fut un retour de l'âge d'or. Sur sa tombe était ce vers :

Bruno pacificus vir bonus atque pius.

c'est-à-dire Bruno le Pacifique, homme bon et pieux.

Un semblable témoignage se lisait sur celle d'Othon, archevêque de Milan, membre de la famille Visconti.

Intrepidus pastor quem moles nulla laborum
Ardua devicit, populo latura quietem.

Pasteur intrépide, nul effort ne l'arrêta, si dur fût-il, quand il s'agit de procurer le repos du peuple.

Un moine, après avoir décrit les dévastations et sacriléges horribles commis par le sire de Salmis, ainsi que la fermeté et la bonté de Jacques, archevêque de Metz, dont les opprimés espéraient leur délivrance, ajoute : « Cependant le temps de la miséricorde n'étant pas encore arrivé pour nous, et comme il était bon qu'il nous fût montré qu'il était mieux de se confier dans le Seigneur que dans l'homme, et qu'il est maudit celui-là qui met sa force dans un bras de chair, l'évêque Jacques nous fut immédiatement enlevé. »

Muratori nous apprend qu'il n'y avait

pas un évêque qui n'eût au moins un château, et un grand nombre en avaient plusieurs. Il y avait aussi peu de monastères d'un grand nom qui n'eussent des châteaux dans leur dépendance; ces châteaux étaient ou des dons de roi, ou des offrandes de nobles pénitents, ou quelquefois aussi le fruit d'une acquisition; quelques-uns même furent bâtis par des abbés. La tour de Garigliano fut construite au 9e siècle par les moines du mont Cassin, pour servir d'asile en cas d'invasion des Sarrasins.

Dans le 10e siècle, quand les Tartares et les Huns vinrent en Germanie, aidés par les vassaux des nobles et poussant la dévastation devant eux, Engelbert, abbé de Saint-Gall, bâtit, par l'avis de saint Viborad, deux châteaux : l'un à Sittern, au sein d'une forêt et sur une montagne à deux heures de Saint-Gall, et l'autre dans l'île de Wasserburg, dans le lac de Constance, qu'il fournit d'armes, de munitions et de matériaux, pour faire des boucliers et des flèches. Tous les paysans et religieux d'alentour purent se réfugier dans ces châteaux, d'où ils pouvaient même attaquer les barbares et les défaire : c'est ce qui eut lieu.

Les abbés de Lobbes bâtirent aussi un château à Thuin, afin de protéger leur abbaye d'Alme.

Jacques de Basoche, un saint et charitable évêque de Soissons, dans le 13e siècle, rebâtit le château de Sept-Monts, formé d'une masse de tours de dimensions différentes et commandées par un haut donjon.

Jean, archevêque de Trèves, acheta plusieurs châteaux de différents gentilshommes et en bâtit d'autres, afin d'assurer la paix et de défendre le peuple contre les voleurs des châteaux.

Ce fut ce prélat qui, pendant les guerres de succession qui suivirent la mort de l'empereur Frédéric, gouverna avec une si admirable prudence et une si scrupuleuse circonspection que la paix de son diocèse ne fut point troublée. Tiraillé entre la loi et le roi, il marcha avec tant de prudence entre Innocent et Philippe, qu'il ne blessa point l'un et ne put être offensé par l'autre. A sa mort, il aima mieux être enterré dans un couvent de moines que dans sa cathédrale; encore ne fut-ce point dans leur église, mais dans le chapitre, non en habits de pontife, mais en habit de pauvre.

En 1212, son successeur Théodoric, homme pacifique et d'une grande prudence, bâtit sur le Rhin, contre les tyrans redoutables de ce pays, un noble castel qu'il appela Mont-Thabor. Son proche parent et son ami Engelbert, archevêque de Cologne, cette colonne de l'Église, et ce consolidateur du royaume, acheta, pour l'Église de Cologne, le château de Thurun.

Cet Engelbert défendit vaillamment le pays contre les tyrans, jusqu'à ce que Frédéric, comte d'Isembert, son neveu, l'assassina avec une cruauté démoniaque, en 1225, la veille de la saint Willibord, près de la ville de Suvelme où il allait pour consacrer une église le jour suivant.

Que rien, si ce n'en était le but pacifique, ne pût justifier de telles démonstrations de pouvoir de la part du clergé, c'est ce qui était bien compris dans le moyen âge. Quelques évêques, dit Pierre de Blois, appellent abusivement baronies et régales les aumônes des anciens rois, et se réduisent à la plus honteuse servitude en adoptant le titre de barons. Je crains que le Seigneur ne puisse dire d'eux : « Ils ont régné, mais non pas par moi. » En effet, messeigneurs, vous êtes revêtus de l'office de pasteurs et non de celui de barons.

Ratherius, évêque de Vérone, dans une énumération des devoirs d'un évêque, nous fait voir la perfection qui était alors exigée de certains prélats, qui étaient plutôt des Machabées que des évêques, et prouve la nécessité d'étudier le sens mystique de l'Ancien Testament; puis il ajoute, d'après ce sens : « Que faut-il entendre par ces braves et « victorieux Machabées, si ce n'est le « combat que nous devons soutenir avec « les armes d'une prière quotidienne « contre nos ennemis visibles et invi« sibles? »

(La suite et la fin au prochain numéro.)

ESQUISSE DE L'ÉTAT RELIGIEUX EN ORIENT.

Depuis plusieurs années, les fidèles enfants de l'Église catholique observent d'un œil attentif et inquiet le mouvement religieux que l'on s'efforce d'imprimer à l'Orient. C'est particulièrement vers le berceau du christianisme que leurs regards sont attirés ; car la Syrie n'a point cessé d'être pour eux la terre sacrée entre toutes les terres. Mais devançant par leurs vœux, l'heure que la Providence a fixée pour la régénération de l'Orient, ils n'ont vu que le côté favorable du tableau, et sur le reste ils ont cherché à s'abuser.

Il faut pourtant montrer ce qu'est actuellement le christianisme en Orient, les causes qui retardent la régénération de ces contrées, et celles qui pourront l'avancer. Peut-être ferons-nous tomber bien des illusions que nous voudrions nous-mêmes conserver ; mais, avant tout, il faut dire la vérité, puis se confier en Dieu.

L'Orient compte un grand nombre de chrétiens, à Constantinople, Alep, Beyrouth, et surtout dans le Liban. Mais ces chrétiens quels sont-ils ? Des hommes qui ne connaissent de leur religion que le culte extérieur. Leurs aïeux étaient chrétiens, ils le sont aussi. Si leurs pères avaient professé l'islamisme, ils seraient musulmans. En Orient on est chrétien par naissance ; de là vient que le nombre des disciples de Jésus-Christ reste toujours le même dans ces régions. Mais encore une fois, pourquoi sont-ils chrétiens? Ils n'en savent rien. Élevés dans la haine des musulmans, comme les musulmans dans la leur, ils forment un peuple à part, et s'ils restent chrétiens, c'est bien moins parce qu'ils sont convaincus de la doctrine qu'ils professent sans en connaître les dogmes, que parce qu'ils seraient déshonorés dans leurs tribus en ne croyant pas comme croyaient leurs ancêtres.

Habitués à vivre parmi les sectateurs de l'islamisme, religion tout extérieure, ils se sont fait aussi un christianisme extérieur. Ils ne comprennent pas qu'il puisse y avoir une religion intérieure, où l'âme s'élève dans la contemplation avec Dieu ; il leur faut quelque chose de brut, qu'ils puissent toucher du doigt, voir des yeux : la religion, pour eux, est toute dans les sens, et point dans le cœur. Aussi sont-ils observateurs stricts de son culte jusqu'à l'excès ; ils iront à la messe, jeûneront jusqu'à tomber mourans d'inanition. Pourquoi? Parce qu'on leur a dit que de telle heure jusqu'à telle heure, ils ne doivent prendre aucune nourriture. Leur esprit ne s'élève pas plus haut ; ils se mortifient, mais sans songer qu'ils rendent par là gloire à Dieu et méritent le pardon de leurs fautes. Ils jeûnent comme jeûnerait un automate.

Que l'on ne croie pas que j'exagère, je suis plutôt au-dessous de la vérité.

Telle est l'immense majorité des chrétiens d'Orient, telle est la première difficulté contre laquelle viennent chaque jour lutter les efforts des missionnaires envoyés d'Europe, et qui rebuterait tout autre qu'un ouvrier évangélique.

Toutefois s'il faut déplorer cet état des populations chrétiennes de ces contrées, sous un autre point de vue, on doit en rendre grâces au ciel. Car là est justement la raison qui empêchera toujours l'Église protestante de s'établir en Orient ; là aussi est la cause qui fera toujours conserver à la foi catholique, et par contre-coup aux Français, la prépondérance dans ces pays.

La France chrétienne s'est émue naguère, lorsque les débiles mains qui la gouvernent ont permis à la bannière de l'Église anglicane, de précéder dans l'antique capitale de la Terre-Sainte la bannière de l'Église catholique, et d'installer le schisme à Jérusalem avant les légitimes héritiers de la foi. C'est une grande douleur, sans doute, c'est une grande confusion ajoutée aux autres confusions dont le régime actuel nous laisse couvrir. Mais les catholiques doi-

vent se rassurer. Les Anglais ne sont à craindre que dans les choses qui touchent au matériel de la civilisation et de la vie mercantile. Non, ce n'est pas à eux qu'il est réservé d'accomplir l'œuvre de la régénération de l'Orient.

L'évêque anglican, ce rabbin converti, qu'ils ont placé en Syrie, n'est qu'un courtier des sociétés bibliques de Londres, chargé de faire écouler leur matière de contrebande en fait de religion, comme d'autres sont chargés de faire écouler en Chine les poisons de la compagnie des Indes. Cet évêque anglican, que viendra-t-il prêcher aux chrétiens? D'abandonner leur culte extérieur, leur seul culte à eux; de brûler leurs images, objet de leur vénération; il viendra en un mot leur recommander de faire le contraire de ce qu'ils ont fait jusqu'à présent. Aussi les missionnaires qui connaissent l'Orient, et l'esprit opiniâtre de ses habitants, sont-ils parfaitement rassurés sur les résultats que pourront avoir les doctrines anglicanes; ils savent fort bien qu'elles ne feront aucune impression sur les chrétiens de ces pays, dont il faut frapper l'esprit par d'imposantes cérémonies, par des ornements somptueux. Que diront-ils, ces chrétiens, lorsqu'ils entendront parler de doctrines sèches, arides et flegmatiques comme ceux qui les leur prêcheront? que diront-ils, lorsqu'ils verront la nudité d'un temple protestant? ils riront; heureux encore le rabbin converti, s'ils ne lui réservent pas le sort du ministre anglican d'Athènes.

Il y a quelque temps ce ministre avait rassemblé un certain nombre d'enfants auxquels il cherchait à inculquer les principes de sa croyance. Il fait approcher l'un d'eux, et prenant une image coloriée, il cache entièrement la figure avec sa main, de manière à n'en laisser voir que la bordure. — Qu'est-ce ceci, mon enfant, lui demanda-t-il? — Du papier. Puis découvrant un coin du portrait : Et cela? — De la couleur, mon père. — Eh bien! voici pourtant ce que les catholiques vénèrent: du papier et de la couleur. Les enfants étonnés ne répondirent pas. Le soir ils retournent chez leurs parents, et racontent ce qui leur a été dit. Les chrétiens d'Athènes se soulèvent; ils accourent à la demeure du ministre, brisent à coups de pierres sa porte, ses fenêtres, et allaient se porter aux dernières extrémités sur sa personne, lorsqu'un gros de soldats vint le délivrer.

S'il en est ainsi en Grèce, pays le plus civilisé de l'Orient, que l'on juge ce qui attend l'évêque anglican en Syrie.

Parmi tous les choix que pouvait faire l'Angleterre, celui-ci est sans contredit le plus mauvais pour elle; car il y a antipathie entre les chrétiens d'Orient et les Juifs, et sous ce nouvel habit ils n'en reconnaîtront pas moins le rabbin qu'ils détestent.

Mais parmi les plaies qui affligent le christianisme en Orient, la plus profonde, sans contredit, est celle du clergé. Nous ne parlons ici, bien entendu, que des prêtres *indigènes*. A Dieu ne plaise que nous élevions la voix contre ces hommes pénétrés de l'amour du prochain, qui vont s'expatrier au milieu des déserts brûlants de la Syrie, pour travailler à cette vigne inculte de leur maître! Là, le missionnaire est ce qu'il est partout ailleurs: dévouement, foi, charité. Dans le clergé indigène au contraire, d'énormes abus se sont introduits; nous allons les signaler, car il faut tout bien connaître, pour tout bien juger.

Dans les villages comme dans les villes, ce sont les chrétiens qui élisent leurs évêques et leurs prêtres. Leur nombre étant indéterminé, ils peuvent en choisir autant qu'ils veulent. Le curé d'un village vient-il à mourir, les fidèles se réunissent et prennent pour pasteur qui bon leur semble; tantôt un tisserand, tantôt un cordonnier, tantôt un laboureur. Revêtu de sa nouvelle charge, l'élu se rend auprès d'un évêque *qui en huit jours*, quelquefois en moins de temps, lui confère tous les ordres, cléricature, sous-diaconat, diaconat, prêtrise. En Orient, ce n'est donc pas par vocation que l'on devient prêtre, mais par élection.

De là deux fléaux funestes à la religion.

Le premier, et le moindre selon nous, c'est de voir l'intrigue et la corruption se mêler au choix d'un prêtre. Car il faut bien le dire, en Orient on élit un

prêtre comme chez nous un député ; c'est-à-dire que la séduction et la fraude sont des ressorts que l'on met en jeu sans aucun scrupule. On prodigue les promesses ; on distribue quelques présents.

En France, il faut passer par de longues épreuves et de laborieuses études, avant d'être admis à distribuer la parole de vie. En Orient, il n'en est pas ainsi, on fait trafic des consciences. Dans l'espace d'une semaine, un tailleur devient prêtre, et pour cela il n'est pas obligé de vivre dans le célibat ; il continue de cohabiter avec sa femme. Cependant s'il n'est point marié lors de son élection, il doit rester célibataire. Quant aux évêques et aux moines, ils doivent nécessairement faire vœu de chasteté.

Le second et le plus déplorable fléau pour la religion en Orient, c'est l'ignorance du clergé. On comprend facilement qu'un laboureur qui abandonne sa charrue pour monter à l'autel n'a pas une grande instruction ; encore ne faut-il pas penser que les chrétiens aient égard dans le choix de leurs curés à leur plus ou moins d'intelligence ; ils prennent le plus populaire, ou celui qui donne le plus. Non-seulement la majeure partie des prêtres orientaux ne connaissent pas les principes de leur religion, mais souvent ils ne savent pas même lire. Cette ignorance s'étend jusques aux chefs du clergé, et nous avons connu un évêque qui lisait avec la plus grande difficulté. Bien entendu qu'il ne savait pas écrire.

Que l'on juge des maux qui doivent résulter pour la religion de cette ignorance excessive ! Comment des prêtres étrangers aux premiers éléments de leur foi pourraient-ils instruire leur troupeau ? Comment parviendraient-ils à obtenir quelque influence auprès des chrétiens, lorsque, pour prendre de l'empire sur ces peuples, il faut ou l'argent, ou la science. De l'argent ? mais ils sont aussi pauvres que leurs frères. De la science ? mais ils ne savent rien, pas même lire. Donc, leur influence est nulle.

Les prêtres en Orient sont obligés de travailler pour gagner leur vie ; non pas que nous prétendions nous élever contre un usage pratiqué par saint Paul ; mais le temps qu'ils consacrent à gagner le pain de chaque jour, serait mieux employé à s'instruire dans cette religion qu'ils devraient enseigner aux autres, si les chrétiens avares de ces contrées consentaient à fournir à leurs pasteurs de quoi pourvoir aux premiers besoins de la vie.

Que l'on ne croie pas que ces désordres règnent seulement dans les derniers rangs du clergé ; ils sont communs aux évêques comme aux simples prêtres. Mais il existe chez les premiers un autre mal qui n'atteint pas les seconds. Je veux parler de l'indiscipline.

En Orient, les évêques n'ont pu se dépouiller du caractère de leur nation, l'amour de l'indépendance. Aussi lorsqu'ils ont été revêtus d'un titre qui leur permet de commander, se croient-ils dispensés d'obéir. Les évêques se révoltent contre l'autorité des patriarches, et les patriarches eux-mêmes contre celle des légats apostoliques. Un évêque s'ennuie-t-il dans son diocèse, il se rend chez le pacha, et moyennant un présent d'une centaine de piastres (25 francs), il obtient la permission d'aller s'établir où bon lui semble, et de laisser sans chef le diocèse qu'il a mission d'administrer. Il va placer son nouveau siége dans une ville attribuée à la juridiction d'un autre évêque. De là des guerres intestines entre les chrétiens qui prennent parti, ceux-ci pour l'un, ceux-là pour l'autre. De là d'incessantes querelles entre les successeurs de ces apôtres qui vinrent recommander aux hommes de s'aimer les uns les autres. Et lorsqu'enfin, fatigués de lutter inutilement contre leurs subordonnés insoumis, les légats du Saint-Siége viennent en gémissant chercher à Rome les instructions du pouvoir suprême, ils s'en retournent avec l'ordre de casser *huit évêques*, et d'employer la force même, s'il le faut, pour contraindre *deux patriarches* à résider dans la circonscription de territoire qui leur a été assignée.

Ces vérités sont dures à révéler, mais il importe de faire connaître l'état du christianisme en Orient, afin qu'on ne reste pas les bras croisés à attendre la régénération de ce pays, afin que les

mains qui guérissent, sachent aussi où sont les plaies. Il faut qu'on apprenne à ne pas trop se confier aux voyages des poëtes qui voient tout comme cela devrait être, et rien comme cela est. En un mot, il faut dire quelle est la profondeur de la blessure, afin que l'on sache y mesurer l'efficacité du remède.

Nous venons de montrer où le mal se trouve dans les chrétiens, dans leur clergé, dans leurs évêques. Nous n'avons rien déguisé comme nous n'avons rien exagéré. Cherchons maintenant à indiquer les causes qui, dans un avenir peu éloigné, promettent de sauver ces malheureux pays. Nous prions le lecteur de ne point oublier que c'est par l'extérieur qu'il faut frapper les orientaux pour parvenir à toucher leur cœur.

Il y a deux années à peine, six filles de Saint-Vincent-de-Paul quittèrent la France pour aller s'établir à Smyrne. Peu de jours après, quelques frères de la doctrine chrétienne mirent à la voile pour la Syrie. C'était l'avant-garde des régénérateurs de l'Orient. Nous allons expliquer les raisons du changement qui a commencé à s'opérer par ces modestes missionnaires, et nous espérons convaincre comme nous sommes convaincus nous-mêmes.

Selon la croyance des musulmans, les femmes n'ont point d'âme. Ce sont des machines, et voilà tout; et l'on peut dire, qu'accoutumés à vivre au milieu de ces idées, les chrétiens eux-mêmes en sont un peu imbus. La femme en Orient c'est un automate vivant, ou plutôt la stupidité incarnée. L'enfant habitué dès le berceau à voir une mère abrutie, ne s'étonne pas plus tard de trouver une épouse semblable. Leur esprit ne se hausse pas à comprendre que cette stupidité est leur œuvre; que l'homme ne devient que ce qu'on le fait. Habitués à ne voir que des femmes stupides, ils ne se figurent pas qu'il puisse en être autrement. Mahomet lui-même a contribué à répandre ces idées, car dans son koran il ne daigne parler de cette moitié du genre humain, ni pour les pratiques religieuses, ni pour les récompenses de l'autre vie. Par suite de cette croyance elles sont privées de toute propriété foncière, et leur vie entière se passe sous la tutelle ou d'un père, ou d'un mari, ou d'un parent. En un mot, la femme pour le musulman, est une esclave, moins la faculté du divorce qu'on lui a laissée.

Et voilà que six filles de Vincent de Paul arrivent au milieu d'eux. Elles ouvrent des écoles, enseignent des enfants. Les Turcs s'étonnent, bientôt admirent. Quel miracle pour eux qu'une femme instruisant les autres! Le malade demande des secours, la sœur en donne; elle guérit. Le pauvre souffre, elle court à son grabat, apporte du pain; le malheureux ne peut échapper à sa charité. L'incendie dévore Smyrne, on la voit courir au milieu des flammes, sauver l'infortuné près de périr, offrir un asile à celui qui n'en a plus, et donner en même temps ses soins aux blessés. On comprend qu'élevé dans de tout autres croyances, un vieillard dont une sœur pansait le bras meurtri, à la lueur de ce vaste embrasement, demandait à celle qui le secourait: — Dis-moi, femme, es-tu de là ou d'en haut? Et son doigt montrait alternativement la terre et le ciel. — Non, répondait la sœur de charité, nous venons de France. En France, il y en a beaucoup d'autres comme nous, elles viendront aussi pour prendre soin de vous; elles vous aimeront comme nous, car elles aiment tous les affligés. — Ah! que les Français sont heureux! reprenait le vieillard: quelque temps après il était chrétien.

En France aussi, il y a quelques années, les prêtres n'osaient sortir que sous le vêtement séculier; trop heureux encore si, avec ce déguisement, il pouvait échapper à l'insulte. Un vénérable prélat, d'auguste et sainte mémoire, était obligé de cacher sa retraite pour soustraire sa tête au fer révolutionnaire. Tout à coup le choléra tombe sur la capitale et moissonne son troupeau; on le voit alors reparaître à la tête de son clergé au chevet des mourans, dans le grenier du pauvre, pour lui pardonner le pillage de son palais. Dès ce moment le pontife peut se montrer au milieu de son peuple; la haine injuste dont on le poursuivait s'est apaisée tout à coup, excepté celle de ces hommes chez qui elle ne s'apaise jamais.

C'est par des bienfaits que le pieux archevêque a touché le cœur du peuple, c'est par des bienfaits que les sœurs de charité préparent aussi les voies à la religion en Orient. Déjà elles se sont établies à Constantinople ; elles y sont vénérées, et le turban du fier osmanli s'incline devant la cornette blanche de la fille de Vincent de Paul. Le gouvernement grec à son tour s'est vu forcé, par les vœux du peuple, à les recevoir. En Grèce comme à Constantinople, leurs écoles sont pleines, et dans la seule ville de Smyrne quatorze cents enfants y viennent chaque jour puiser l'instruction. On s'efforce à détruire en eux les préjugés de l'Orient et à leur inculquer des principes civilisateurs : il faut que le préjugé tombe devant la vérité.

Les conséquences nécessaires du respect des musulmans pour les sœurs de la charité, c'est un changement d'idées sur la nature de la femme, c'est le respect pour la religion qui produit de tels dévouements, et l'amour pour la nation qui les a vues naître ; c'est enfin l'abolition de l'esclavage. Encore ne parlons-nous pas ici du bien que feront les enfants instruits par ces saintes filles, en reportant dans leurs familles les idées qu'on leur aura inculquées, ni de ce noyau d'une civilisation régénérée qu'ils formeront en grandissant au sein même de l'islamisme.

Sur un autre point de l'Orient, en Syrie, les frères de la doctrine chrétienne tentent aussi avec succès d'ouvrir les voies à la religion. A l'exemple de leurs sœurs de Smyrne et de Constantinople, ils cherchent à dégrossir ces brutes intelligences, pour laisser ensuite aux missionnaires le soin d'achever leur ouvrage. Le but est difficile à atteindre ; mais il est digne du dévouement chrétien. Quels seront donc les premiers régénérateurs de l'Orient ? Ce seront des enfants de saint Vincent de Paul : les frères de la doctrine chrétienne et les sœurs de la charité.

B. R.

ÉTUDE SUR LE PANÉGYRIC

DU SEIGNEUR LOYS DE LA TRIMOILLE, DIT LE CHEVALIER SANS REPROCHE,

PAR JEAN BOUCHET [1].

On se plaint chaque jour, et l'on se plaint avec raison, des fausses couleurs données à l'histoire par la plupart des écrivains des derniers siècles ; de trouver, chez ceux du 17e, la monarchie du grand roi transportée dans tous les temps ; de voir des papes et des moines subir les plus étranges transformations chez ceux du 18e....., et peut-être de rencontrer quelquefois, chez ceux de nos jours, un rationalisme improvisé au sein du moyen âge. De toutes parts, on réclame l'étude des monuments originaux de chaque époque ; on répète que, pour connaître les personnages de toute classe, il faut voir en eux les idées et les passions de leur temps ; il faut les voir agir au milieu des hommes dirigés par ces idées, agités par ces passions. Rien n'est plus louable qu'un pareil désir, et ce n'est pas l'*Université Catholique* qui peut vouloir le ralentissement de cette impulsion : ses opinions, à cet égard, ont été assez clairement exprimées. Ce mouvement, source des travaux qui honorent aujourd'hui l'Allemagne et qui sont une sorte de préparation évangélique, précisément par suite du caractère presque hostile de leurs auteurs,

[1] Imprimé dans le *Panthéon littéraire*, à la fin du volume qui contient les *Mémoires* de Commines.

ce mouvement, dis-je, s'il continue la carrière qu'en France aussi il a glorieusement commencée, ne peut qu'être favorable à la cause de la religion, puisqu'il l'est à celle de la vérité. Mais cette direction, réclamée par tous et dont les savants de toutes les opinions reconnaissent l'importance, les hommes qui ne sont pas écrivains de profession la suivent-ils? L'écorce un peu rude de ces monuments précieux n'arrête-t-elle point leur curiosité? Il me semble que tout le talent, toute la science possibles ne feront jamais revivre si complétement un homme ou une époque, qu'il soit inutile, pour les bien connaître, de converser avec les contemporains, de voir se développer une à une leurs pensées de toute nature, de juger, par leurs paroles, par leur style, du degré d'impression que les événements faisaient sur eux, sur eux, quelquefois intelligences vulgaires, mais par cela même représentant mieux le caractère général de leur temps. Je ne puis croire que l'on connaisse bien le peuple de la Ligue, sans avoir manié les pamphlets qui déchargeaient son ire contre *le Huguenot* et les huguenots; que l'on puisse voir la cour de Louis XI mieux que dans ces *Mémoires de Commines,* l'un des plus beaux monuments littéraires de la fin du 15ᵉ siècle, qui la montrent telle qu'elle a paru aux yeux d'un chambellan du monarque. Et quel attrait ne doit pas présenter une biographie, composée en partie sur des documents recueillis de la propre bouche du héros, quand ce héros est Louis de La Trémouille? Sans doute, on doit ici se tenir en garde contre les préventions trop favorables que peut avoir le biographe; il faut faire la part de son degré de jugement; mais, après tout, ne reste-t-il pas assez d'intérêt pour celui qui veut connaître l'histoire de son pays?

L'introduction, il faut l'avouer, n'est pas attrayante. *L'Epistre contenant l'intencion de l'aucteur du chevallier Sans-Reproche* est d'un style à faire reculer les plus indulgents; l'on ne se douterait pas que Commines a précédé Bouchet d'un quart de siècle et qui est cité par lui. En comparant la noble simplicité du seigneur d'Argenton, dans son *Prologue,* à cette épître dédicatoire, où l'auteur parle latin et français, et se rend presque inintelligible par ses inversions et la longueur de ses phrases, on peut déjà supposer que Bouchet est un pédant de la renaissance. Pourtant, le style de sa narration n'est pas celui de sa préface; quelquefois même il acquiert une simplicité, une grâce, qui paraissent des gages de la fidélité avec laquelle il nous transmet les récits du chevalier Sans-Reproche. Au reste, et cet éloge est plus important aux yeux des lecteurs d'un recueil catholique, le chroniqueur est chaste dans son langage comme dans ses sentiments : à peine quelques mots rappellent, plutôt qu'ils ne retracent, la liberté de notre ancien idiome. Je vais maintenant, sur ses pas, suivre le seigneur de La Trémouille dans les détails de sa vie, si curieuse sous tous les rapports.

Le biographe commence par une généalogie des La Trémouille, dans laquelle il ne donne pas une très-haute idée de ses connaissances en histoire du moyen âge. Il ne fait pas difficulté de rapporter la fondation du duché d'Athènes lors de « la glorieuse conqueste « que les Francoys firent contre les in« fidèles, lorsque Geoffroy de Boulion, « Geoffroy de Lusignen, dict la Grant« Dent, et aultres conquirent la Terre« Saincte. » (Admirons en passant le patriotisme local du bon Poitevin.) En revanche, les citations de l'histoire romaine ne feront pas défaut dès le deuxième chapitre; Loys de La Trimoille, encore enfant, sera comparé à trois jeunes Romains. Ce chapitre contient, du reste, avec quelques détails sur l'éducation vraiment homérique des gentilshommes de cette époque, des expressions curieuses, soit comme spécimens du goût de l'auteur et de son temps, soit comme témoignages des idées alors en règne. Je ne ferai pas remarquer les observations des *astronomes* sur la *nativité* du jeune seigneur: on sait quelle estime Louis XI avait pour l'astrologie; mais n'est-ce pas un fait assez frappant que de trouver, sans correctif, le titre de *Semy-Dieux* et *Semy-Déesses* donné par l'auteur d'un ouvrage sérieux aux nobles du voisinage?

Bientôt le roi « adverty, nous dit l'historien, des meurs de Loys de La Trimoille et de sa prudente jeunesse, « qui donnoyent une actente de bon « cappitaine pour l'advenir ; » mais surtout « considérant que la première « origine de ceulx de La Trimoille étoit « de Bourgongne, et que Charles, lors « duc de Bourgongne, estoit ennemy de « la France et pourroit retirer ce jeune « Loys de La Trimoille, » le demanda à son père, qui ne pouvait se résoudre à le laiser aller sitôt (il n'avait que 12 ans). D'ailleurs, Louis XI n'avait pas montré, envers cette famille, des dispositions rassurantes ; il avait « mis en « sa main » les domaines de la maison d'Amboyse, dont la dame de La Trémouille était héritière, « pour quelque « imagination qu'eut contre le dict d'Amboyse (le grand père du chevalier Sans-« Reproche), à la raison de ce qu'on « lui rapporta qu'il avoit parlé seulement « au duc de Bretaigne. » Aussi les parents du jeune Louis connaissant « la sé-« vérité du roy, qui, pour peu de chose, « prenoit mauvaise fantaisie contre les « princes et seigneurs vieils et jeunes, » pensaient-ils, comme le dira bientôt l'auteur, qu'il « en pourroit prandre « contre leur fils. » L'enfant, au contraire, désirait ardemment d'aller à la cour, dédaignant, suivant son historien, la vie trop oisive qu'il menait dans son manoir ; et, peu de temps après, il se résolut d'en faire la demande à son père. Sa timidité, au moment de la présenter, est peinte avec une vérité charmante, qui ne dépare pas trop le discours lui-même. Pourtant, ces instances demeurèrent sans effet, et le jeune Louis s'échappa pour se rendre à la cour. Il fut bientôt atteint par deux gentilshommes envoyés à sa poursuite, et l'écrivain déploie toute son éloquence dans le discours du sire de La Trimouille à son fils ; mais, plus ingénu que Tite-Live, il ajoute que « telles ou semblables remonstrances » furent adressées à cette occasion. La réponse de Loys est un discours en forme, avec exorde complet et citations multipliées ; malheureusement, l'arrivée d'une lettre du roi nous prive de la péroraison. Cette lettre contenait un ordre formel d'envoyer le jeune homme à la cour ; par les espérances qu'il donnait, il s'acquit bientôt la faveur du monarque.

La Trémouille parut, pour la première fois, à l'armée, lors de l'occupation de la Bourgogne, et, l'année suivante, il lui arriva une aventure dont Bouchet, malgré son affectation et sa pédanterie, n'a pu s'empêcher de faire un petit chef-d'œuvre : je veux parler de « la « grant et honneste amour qui fut entre « le jeune seigneur de La Trimoille et « une jeune dame. » Entre ce récit et le séjour de Télémaque dans l'île de Calypso, la comparaison est presque involontaire, d'autant plus que le biographe lâche tant soit peu la bride à sa passion pour la mythologie. J'avouerai que le songe allégorique, qui sert comme de prologue à cet épisode, n'est pas seulement inutile ; il est ridicule et d'une longueur excessive. Mais, dans le cours du récit, à part quelques traits où le rhéteur se montre, on sent que la narration du sire de La Trimouille a dû être fidèlement transportée dans son histoire. Je trouve bien plus de véritable grandeur dans la naïve confiance du chevalier pour son épouse et son ami, même lorsqu'il a tout deviné, que dans le fameux *Quid times? Cæsarem vehis.* Quant à la scène de la confidence entre les deux époux, et aux détails qui la suivent, ils surpassent tout ce que j'ai vu jamais d'écrit sur un sujet de cette nature ; il fallait que l'historien fût bien impressionné par le récit de son héros, pour trouver une telle simplicité d'expressions, une telle délicatesse de sentiment, une telle fraîcheur d'images. Combien ces mœurs, trop libres, sans doute, mais corrigées par tant de force d'âme, de loyauté, de repentir, sont au-dessus du tableau tracé par madame de Lafayette, d'une situation à peu près analogue, dans la cour de Henri II ! A peine Jean Bouchet est-il vaincu par Grégoire de Tours, dans cette *Histoire des amants de Clermont,* que M. Dumont a racontée aux lecteurs de l'*Université Catholique.* Plus coupable que Télémaque, dans le commencement du récit, La Trémouille a pour Mentor celui-là même qui, s'il n'était pas chrétien, serait son mortel ennemi. Je n'entends point rabaisser le

tableau de Fénelon, qui n'a pas voulu peindre les mœurs chrétiennes, et qui ne le devait pas peut-être, puisqu'il voulait prémunir son élève contre les dangers d'une cour ; mais cette opposition entre les sentiments d'un naturel honnête et qui pourtant faiblit à chaque instant, si les conseils lui manquent ; entre ces sentiments, dis-je, et l'action énergique de l'horreur du mal sur une âme catholique, mérite bien d'être remarquée. C'est dans le dénouement surtout que la différence est tranchée. Dans le drame chrétien, point de violence, point de témoin qui entraîne, comme malgré lui, le coupable au repentir : c'est seul, en présence de son Eucharis, que le Télémaque de Bouchet renonce à une passion criminelle. La promenade de Louis au devant de son ami est un des traits les plus touchants que puisse offrir une amitié vraiment chrétienne, fondée sur cette charité, qui pardonne tout, qui oublie tout.

Ce qui suit renferme des détails assez curieux sur l'intérieur de Louis XI. Là, comme partout, comme toujours, c'est un prêtre, un évêque, qui ose braver la colère du lion, pour que les opprimés obtiennent justice ; mais, dans cette peinture de la cour du Plessis, la lutte avec Commines était trop difficile pour que Bouchet pût en sortir avec les honneurs du triomphe. Le récit du mariage de La Trémouille présente un épisode assez gracieux, en même temps qu'il donne un exemple de l'autorité qu'exerçait Anne de Beaujeu même sur les actions privées de ses courtisans. Arrivons maintenant à la vie publique du seigneur de La Trimouille.

Ce pouvoir, si absolu au milieu de la cour, devait cependant éprouver ailleurs une sanglante opposition. Le duc d'Orléans, irrité de ce que les États du royaume, convoqués à Tours (1484), avaient maintenu à la fille de Louis XI la direction suprême des affaires ; irrité encore du mauvais succès de ses premières intrigues, arma, comme on sait, François II de Bretagne, et obtint quelque secours d'Angleterre. Scrupuleusement fidèle à son titre, Bouchet ne donne sur ces événements que les indications nécessaires pour préparer une nouvelle mise en scène de son héros qui, à 27 ans, est chargé de conduire cette guerre, par le roi Charles, « adverty de son « bon vouloir, de sa hardiesse, pru- « dence, diligence et bonne conduite, et « de plusieurs beaulx faits d'armes, par « lui faicts et rencontrés. » L'auteur s'arrête un peu plus sur les mouvements qui amenèrent la bataille de Saint-Aubin, mais sans montrer et surtout sans affecter une connaissance étendue de l'histoire militaire, sans remarquer l'imprudence des Bretons, qui demeuraient toujours inactifs à quelques lieues de Fougères, qu'ils prétendaient secourir, puis laissèrent à l'armée royale tout le loisir de se ranger en bataille. Bouchet ne songe pas même à rapprocher ce fait de la défiance qu'il constate parmi les gens de pied du duc de Bretagne envers les gens de cheval Français. Mais, pour la harangue de La Trémouille à ses soldats, elle est aussi longue, aussi ennuyeuse, aussi plate qu'on pourait le demander à un rhéteur de profession, quoique, s'il en faut croire l'auteur lui-même, « ces remontrances persuasives aient fort animé les Francoys. » La bataille est décrite avec une sobriété de détails qui fait honneur à la sincérité de l'écrivain. C'est librement, et non par oubli, qu'il s'est abstenu de traduire quelque narration de Tite-Live ; car, dans les discours, il est facile de voir qu'il s'est cru imitateur. Au reste, Bouchet ne dit pas un mot, ne laisse pas échapper une indication qui se rapporte au massacre plus ou moins juridique des capitaines prisonniers, exécutés, disent quelques écrivains, à la suite de cette bataille. Sa naïve admiration pour La Trémouille me persuade qu'il eût raconté ce fait, en y joignant quelque apologie, s'il en eût eu connaissance.

Quelques années après la guerre de Bretagne, la poétique expédition de Naples offrit aux grandes qualités du jeune seigneur un théâtre plus éclatant, sinon plus glorieux. Il ne faut pas chercher dans le *Panégyric* les détails presque dignes de Tacite, que le grand Commines prodigue dans le récit de ces incroyables succès : la peinture suivante de l'état de l'Italie, de l'imprudence du

roi, de sa réussite miraculeuse, Bouchet est fort peu instruit de ces événements; il n'a pas même une idée juste des forces de l'armée française, et, pour tout dire en un mot, il ne nomme ni Sforce, ni Médicis; mais les discours ne feront pas défaut. Le premier qui se rencontre est, suivant l'auteur, tiré de Sabellicus. C'est Alphonse, « usurpateur » du royaume de Secille et pays de Na« ples, après le décès de son père Fer» dinand, » qui exhorte le pape et les nobles romains à se défier du roi Charles, et à former une ligue des « *communités et seigneuries du pays.* » Suivant la coutume, Alphonse remonte au temps des Gaules, « Senonnois, Insubres et Briens (Boïens), pour prouver la grant haine que les Francoys ont toujours eu et ont à l'Italicque nom. » Il démontre que leur intérêt est d'ailleurs de ne pas se renfermer dans « Naples, la » Pouille et Calabre, qui est le der« nier anglet d'Italie; » il se récrie sur la cruauté des ennemis, sur leur mépris pour « la gracieuse coustume de batail« ler qui est entre les Italiens; » mais la fin de ce discours fait souffrir le lecteur par les résolutions énergiques, héroïques même que Sabellicus ou Bouchet mettent dans la bouche de ce misérable, dont Commines nous a raconté les ignobles terreurs.

Les discours d'Alphonse n'eurent pas plus de puissance que ses troupes, et l'armée française approchait toujours de Rome. La Trémouille fut envoyé vers Alexandre VI, « qui toujours pratiquoit, « comme est la coustume en Italie, dit « le sire Philippe [1], et feit ou peut faire » au pape telle semblable persuasion et » oraison. » C'est une formule qu'adopte assez souvent Bouchet pour la décharge de sa conscience. Le principal argument de l'ambassadeur est, comme on devait s'y attendre, les rapports établis depuis l'époque la plus reculée entre les papes et la France; mais ce magnifique sujet est tombé en de malheureuses mains. Rendons cependant justice au chroniqueur. Après avoir composé pour Alexandre une briesve response, il reconnait que « la réplique du sei« gneur de La Trimoille serait plus en« nuyeuse à lire que laborieuse à es« crire, » et sacrifie un dernier morceau d'éloquence; il sacrifie aussi, ou plutôt il ignore les détails de cette ambassade, que l'on aimerait à tenir du bon chevalier, ne fût-ce que de seconde main. L'auteur n'indique pas même l'arrestation momentanée de son héros, et ce n'est point par égard pour le pape, dont il parle avec sévérité, quoique sans indignation. L'on sait que La Trémouille eut peu l'occasion de déployer sa valeur dans la marche des Français sur Naples; mais le pacifique procureur de Poitiers n'a pas une parole de mépris pour la lâcheté d'Alphonse, et ne paraît pas même la soupçonner. Il est bien probable qu'il n'a pas recueilli sur cette campagne les récits du seigneur de La Trémouille, et que sa chronique est ici un faible écho de la renommée.

Bouchet est plus intéressant et moins inexact lorsqu'il raconte le retour de l'armée. Sans doute, les affaires de la Toscane ne l'occupent en aucune façon, non plus que la situation du Milanais: il ne mentionne dans l'année 1495 que le passage de l'artillerie française à travers les Alpes (Apennins), et la brillante victoire que remporta le roi de France « par le secours et bon service du dit « seigneur de La Trimoille et aultres « vaillants princes, cappitaines et gens « de bien de France; » mais du moins ce qu'il rapporte est presque toujours vrai. La persuasion du seigneur de La Trimouille aux gens d'armes pour passer l'artillerie du roi par les Alpes, parait au premier aspect assez plaisante; on pourrait néanmoins y trouver un autre intérêt que celui d'un frivole exercice de rhétorique. Bouchet ignore un des principaux mobiles de ce déploiement extraordinaire d'activité que Commines admire en l'expliquant; il a voulu en rendre compte, et n'a pu en trouver de meilleure raison que l'exemple donné aux gens de pied par les gentilshommes. Or, pour que la chevalerie française s'employât à un pareil travail, il fallait au moins en poétiser le but; et, si telle a été la pensée de l'auteur, ses lourdes phrases, ses aspirations vers l'éloquence contiendraient une sorte de pro-

[1] Mémoires de Commines, liv. VII, ch. 8.

testation contre ce partage d'une occupation mécanique entre La Trémouille et ses Allemands. La bataille de Fornoue, bien que les détails soient un peu plus nombreux que pour celle de Saint-Aubin, est racontée d'une manière simple, intéressante et même exacte. En comparant ce récit avec celui de Commines, témoin et acteur, on ne peut guère reprocher au panégyriste que quelques omissions, bien excusables dans un écrivain qui n'a jamais vu la guerre.

Charles mourut, comme on sait, peu d'années après son retour d'Italie, et l'ancien adversaire de La Trémouille, Louis d'Orléans, devint son souverain. Bouchet ne pouvait s'extasier sur la clémence du nouveau roi envers celui qui avait loyalement servi les enfants de Louis XI; il laisse de côté sa rhétorique, et parle avec convenance de ce qui est réellement grand et généreux dans la conduite du prince, ainsi que de la reconnaissance du chevalier Sans-Reproche. Il faut qu'entre ces deux nobles ennemis la confiance ait été bien prompte et bien profonde, puisque La Trémouille fut le confident du roi pour la cassation de son mariage avec Jeanne de France, que Louis XI, « sévère à « ceux de son sang plus que la raison « ne vouloit, » lui avait imposée pour femme. Ici encore l'esprit, si souvent étroit et pédantesque du chroniqueur, s'est élevé au-dessus de lui-même : il avait à peindre, sans désavantage pour son héros, une scène douloureuse où La Trémouille se faisait messager de malheur, et il a su trouver pour la reine, ou plutôt il a répété, d'après le récit fidèle de son seigneur, de si douces et si pieuses paroles que nous pardonnons avec elle, que nous croyons aux regrets de Louis, lorsqu'il dit comme « en ces « jours ses infortunes ont été doulce- « ment par elle recueillies, jusques à la « rencontre de sa présente félicité. » Le mariage fut annulé néanmoins, et la souveraine de Bretagne fut de nouveau reine de France.

Cet épisode de sainte Jeanne, car c'est elle-même, fait une diversion intéressante aux événements extérieurs que Bouchet raconte, presque toujours sans les bien comprendre, mais sur lesquels du reste ses renseignements deviennent plus précis et plus étendus à mesure que La Trémouille y joue un rôle plus important. La première conquête du Milanais par d'Aubigny et Trivulce, le retour de Louis-le-More avec une armée allemande et suisse, sont brièvement racontés; mais bientôt il fallut envoyer La Trémouille avec des pouvoirs supérieurs, parce que « lesdits seigneurs « d'Aubigny et Jehan-Jacques ne s'ac- « cordoient en délibéracions. » Sforce quitte Milan une seconde fois, et, près de Novarre, il est abandonné par ses Suisses, auxquels ledit seigneur avait démontré clairement qu'ils soutenaient « tyrannie contre vraie seigneurie, in- « justice contre équité, rapine contre « juste tiltre, crudélité contre clémence, « rébellion contre due obéissance, et « inhumanité contre clémence, » et auxquels d'ailleurs, comme Bouchet veut bien le remarquer incidemment, on ne payait pas leur solde. L'usurpateur essaya de fuir, déguisé en cordelier, mais il fut reconnu, arrêté et envoyé en France, où il mourut prisonnier. Anne refusant d'ajouter foi à un succès aussi prompt et aussi complet; « car encore « n'estoit son cueur pacifflé de la vic- « toire que ledict seigneur avoit eu con- « tre le duc de Bretaigne, son père, » le roi protesta, s'il en faut croire Bouchet, que La Trémouille avait mérité « les triumphes de Bretagne et le triumphe d'Italie, aussi bien que le jeune Decius mérita le triumphe des Samnytes, Camillus des Véyetains, etc., etc.; » il y en a une quinzaine que la reine est obligée de subir en punition de ses défiances. Après la conquête vinrent les propositions de vengeance. La Trémouille, généreux et sage non moins que hardi capitaine, s'oppose, comme il est juste, aux projets extravagants et cruels qui sont émis dans le conseil royal (il faut ici reprocher au chroniqueur d'avoir trop associé dans ses souvenirs d'érudit les rigueurs de Charlemagne contre les Saxons, et les atrocités de Clotaire II). Sur les conclusions politiques, psychologiques et morales du bon chevalier, l'on se contenta de l'amende honorable que firent les Mila-

nais, d'un nouveau serment et d'une forte contribution de guerre.

Le chapitre suivant nous instruit « des « meurs, vertus, gouvernement et forme « de vivre de madame Gabrielle de « Bourbon, espouse du seigneur de La « Trimoille. » Quoique Bouchet ait été témoin de ce qu'il raconte ici, ce tableau de mœurs privées est gâté par les préoccupations de l'auteur. S'il s'arrête longuement à démontrer l'utilité de l'instruction chez les femmes, par des raisonnements d'abord, puis par une interminable série d'exemples qui remonte non-seulement à Cornélie, non-seulement à la fille de Pythagore, mais à Lycurgue, qu'on ne s'attendait guère à trouver ici, et à la mère du bon roi Évandre, « surnommée Carmente, parce « que richement composoit carmes et « mectres, par lesquels prédisoit les « choses futures. » Quoi qu'il en soit du goût et de la critique de l'écrivain, ce passage est curieux comme donnant une idée de ce que pouvait être la vie du château vers la fin du 15e siècle : il nous permet d'entrevoir dans Gabrielle de Bourbon un esprit réellement distingué pour lequel la disette de littérature courante devait être un motif de s'attacher à des études sérieuses, et l'on regrette la légèreté avec laquelle Bouchet passe sur l'éducation de son fils, qu'elle semble avoir dirigée en partie. Du reste, toute cette activité intellectuelle, qui contraste avec l'idée que l'on se fait des femmes même du plus haut rang, au sortir du moyen âge et dans un pays si reculé, est excitée et entretenue par la religion. Si Bouchet avait borné ses souvenirs à sainte Paule et à Proba, la comparaison eût été plus juste, à en juger par les détails que lui-même nous fait connaître.

Je ne suivrai pas le chevalier Sans-Reproche dans son gouvernement de Bourgogne, dans la guerre de Gênes, non plus qu'à la campagne d'Agnadel, où lui et le prince de Thalemont, son fils, *se portèrent très bien et acquirent gros honneur;* je ne reprendrai pas non plus les événements de cette guerre plus longue et plus dangereuse qui suivit l'abaissement de Venise. Bouchet donne cependant des détails assez curieux sur les causes qui firent perdre aux Français la bataille de Novarre, et par suite le Milanais tout entier : c'est un des passages où il est difficile de méconnaître des renseignements confiés à l'auteur par un témoin plus intelligent que lui, sans doute, par ledit seigneur lui-même. Un autre épisode non moins intéressant est le siége mis par les Suisses devant Dijon, où commandait La Trémouille. Le ton impérieux de ces illustres paysans et la manière dont le chevalier français traite avec eux, sont des traits de mœurs qu'il ne faut pas négliger. Bouchet, il est vrai, expose, avec une certaine indignation, les propositions de ceux qui « lors se nommoyent « correcteurs des princes. » Pourtant, l'exorde de La Trémouille n'est point *ab irato,* et sans doute Froissard, quand il l'eût voulu, n'aurait pas eu la patience de composer un si long discours pour prouver à des villains qu'ils soutiennent une mauvaise cause. Il est évident que, lorsqu'on songeait à MM. des Ligues, tant choyés par Louis XI, tant de fois arbitres des destinées de l'Italie, on sentait confusément que la gloire militaire n'est pas le privilége essentiel des nobles, et probablement la pensée qui créa les légions provinciales, vers la fin du règne suivant, eût été dès lors acceptée et comprise. C'est comme étrangers plutôt que comme républicains, que les Suisses soulèvent la tranquille colère de Bouchet.

A Sainte-Brigide (Marignan), l'auteur ménage moins les confédérés; mais, outre que, dans cette campagne, leur loyauté paraît n'avoir pas égalé leur bravoure, un douloureux souvenir s'attache pour lui à cette journée. Charles de Thalemont, fils unique de La Trémouille, reçut, à l'avant-garde de l'armée française, 62 blessures, dont 5 étaient mortelles : il expira en chrétien après un jour et demi de souffrances. Les détails de sa mort sont rapportés avec une simplicité touchante : c'est un assez beau tableau que celui du roi chevalier allant annoncer lui-même cette nouvelle à son vieux compaignon, « estimant n'y avoir en sa compagnée per- « sonnage duquel accepteroit mieulx la « parolle sans immodéré courroux. »

Les paroles que Bouchet attribue à La Trémouille sont austères et presque froides : il n'a pas été témoin de sa première douleur, et s'efforce de lui donner, en présence du roi, la contenance d'un Spartiate ; mais c'est au château de Dissay qu'il trouve à décrire des scènes déchirantes ; c'est là que sa détestable manie de rhétoricien a cédé presque toujours à des souvenirs trop précis et trop vifs pour ne pas lui faire oublier tout le reste. Les gémissements de cette mère, Bouchet les a entendus, et on les reconnait bien à travers quelques phrases de l'école. Ce n'est pas dans Salluste qu'il a pu apprendre combien à cette autre Rachel « la joye du « monde engendrera tristesse, la conso« lacion des hommes desconfort, le « passe-temps des livres renouvellement « de douleurs ; labeurs de ses amys re« doubleront ses angoisses, et la vie so« litaire produira invencions de nou« veaux torments..... ; car elle a perdu « son fils, sa géniture, son ymage et sa « consolacion. » Seul, le discours de l'évêque de Poitiers dépare tristement cet admirable passage. Bouchet dit qu'il s'était retiré à Dissay « pour le dangier « de peste qui lors estoit en ladite ville « de Thouars. » Je dirais presque qu'il faut que cette accusation soit fondée, pour que l'auteur ose mettre dans la bouche d'un ministre de Jésus-Christ, consolant une mère, ces froides et païennes consolations. Mais on se repose en lisant les lettres des deux époux, surtout celle de Gabrielle : c'est bien là cette famille chrétienne portant sa croix, représentée par Overbeck, dans une œuvre incomparable, qu'on ne peut regarder sans devenir meilleur. Rien n'est frappant comme cette lettre qui respire une céleste résignation, et que pourtant La Trémouille ne put lire tout entière, « à la raison de ce que « l'escripture estoit effacée des larmes « de la dame qui estoyent en l'escrip« vant sur icelle tombées. »

Ce n'était pas tout encore : ce trouble que Notre-Seigneur voulait ressentir près du tombeau de Lazare ; ces douleurs que la pauvre mère se reprochait comme un murmure, son esprit, fatigué des ennuis qu'il endurait pour la guerre que raison « avoit jour et nuyt « contre charnelle amour, » brisèrent enfin ses forces, et, après quinze mois d'une poignante agonie, elle alla rejoindre son fils. Ses dernières paroles sont demeurées dans le cœur de Bouchet ; car il ne les eût pas devinées : j'en ai pour preuve suffisante celle qu'il prête à La Trémouille, au moment où Gabrielle expirait : non, certes, que le chroniqueur soit dépourvu de sentiments, mais il ne sait pas rendre avec simplicité des idées qu'il est maître d'exprimer à son choix. Nous pouvons nous assurer qu'ainsi mourut Gabrielle de Bourbon, et que de si hautes, de si humbles vertus sont maintenant récompensées dans la gloire.

La guerre étant devenue générale (1521), La Trémouille dut à plusieurs reprises protéger la frontière du nord. Lorsque le roi fut sur le point de passer en Italie, il voulut lui confier de nouveau ce poste important, avec le titre de lieutenant général, et sans doute avec des pouvoirs plus étendus ; car le chevalier Sans-Reproche pria son souverain de lui donner une autre charge : « Celle « là, dit-il, pourroit déplaire à M. de « Vendosme, gouverneur dudict pays, « lequel est un prince hardy, prudent « et loyal, et, tant à cause de son auctorité que par son sens, saura très« bien résister à vos ennemys ; et volun« tiers sous sa charge vous y feray le « service auquel je suis tenu. — Et si « mon cousin le duc de Vendosme vous « en prie, dist le roy, le ferez-vous ? — « Sire, dist ledit seigneur, vous savez « que mon vouloir a toujours esté, est, « et sera entre vos mains et en vostre « puissance.

« Ledict duc de Vendosme et le sei« gneur de La Trimoille parlèrent en« semble de ceste matière, et à sa re« queste ledict seigneur accepta. » Je n'ai osé abréger ce passage, tant la simplicité des paroles répond heureusement à la grandeur naïve des sentiments. La défection du connétable de Bourbon, proche parent de La Trémouille, ne put exciter dans l'esprit du roi le moindre soupçon contre lui, et le lieutenant général de Picardie répondit à cette confiance par son zèle et son ha-

biletó. Ni le plan, ni les connaissances de Bouchet ne lui permettent des détails fort étendus sur cette campagne; mais les résultats obtenus avec de très-faibles moyens contre quarante mille ennemis, suffisent à la gloire de celui qui dirigea la défense de la frontière.

Bientôt les désastres se succédèrent au midi. Après la malheureuse expédition de Bonnivet, vinrent Biagrasse et Rebec, la mort de Bayard, l'invasion de la Provence. La résistance de Marseille, et l'approche d'une de ces armées que les Français savent créer en quinze jours, comme le dit à ses ennemis le prisonnier de Pavie, obligèrent Charles de Bourbon à repasser les montagnes : François reconquit Milan. On connaît la journée du 24 février 1525 : c'est là que se termine le *Panégyrie*. La Trémouille, « qui désiroit souvent ne vouloir mourir « ailleurs que au lict d'honneur, c'est « à-dire au service du roi en juste « guerre, » périt en cette bataille avec quatre des « gentilshommes de sa mai« son, qu'il avait nourris jeunes. » L'auteur termine son ouvrage par une sorte d'énumération simple et grave des vertus et des mérites du chevalier Sans-Reproche, résumé qui porte comme tout le reste les caractères de la sincérité. Ce contemporain des Machiavel et des Borgia nous est donc réellement connu par les mémoires de Bouchet. Comme l'hermine qu'il avait combattue, il évita toute souillure au milieu de ce 15e siècle, que l'histoire nous montre si corrompu, simple dans sa foi, irréprochable dans sa vie; il mourut avant que son roi prêtât un appui sacrilége aux doctrines que déjà prêchait l'apostat de Wittemberg.

FÉLIX ROBIOU.

LES SLAVES ET LA POLOGNE.

S'il n'y avait pas de Dieu, il faudrait en inventer un, fut-il dit du milieu de cette anarchie intellectuelle qui caractérisa la seconde moitié du dernier siècle, et remit en question les vérités les plus incontestables, les axiomes les plus évidents de l'ordre moral et politique. — Et dans le siècle suivant, où les résultats de la révolution intellectuelle ont été appelés à prendre chair, où, par conséquent, la désorganisation gagna l'ordre matériel de la politique sociale au point de faire disparaître des institutions et de rayer des états de la face du globe : dans ce siècle tout positif se firent entendre des quatre coins de l'Europe, d'unanimes voix criant que si même il n'avait pas existé de droits imprescriptibles pour l'indépendance de la Pologne, encore eût-il fallu, pour le salut de la civilisation, en créer un, et lui assurer une existence de fait... Cette forme dubitative dans une question de droit propre au siècle qui la produisit est cependant une des affirmations les plus impérieuses qui puissent surgir du milieu d'un doute universel, puisqu'elle implique la *nécessité* de l'*existence*, et que cette nécessité c'est l'être par excellence, c'est l'existence elle-même, indépendante de toute circonstance étrangère. Aujourd'hui que tout est à refaire, c'est là la seule espèce d'existence qu'en politique il s'agisse d'établir; car qu'est-ce qu'une simple question de faits, alors que les faits meurent et donnent naissance à des faits tout différens, et pour la plupart entièrement contradictoires?

L'Europe d'aujourd'hui a-t-elle une existence fixe depuis que les traités de Vienne, bases de son existence de fait, se sont montrés en contradiction ouverte avec les besoins des peuples, et, par conséquent, inhabiles à maîtriser le mouvement ultérieur de la civilisation européenne?

Depuis que le traité de Westphalie fixa la forme et par conséquent ferma l'ère de la vieille Europe, de l'Europe diplomatique et monarchique, la jeune Europe s'est élancée dans la vie, et appelée à fournir une carrière nouvelle, elle n'a pu s'arrêter à un ordre de choses qui la remettait au berceau et l'enveloppait des

langes propres à son enfance. Les congrès ne purent donc pas s'opposer à son développement, et la France de 1830, la Belgique et la Grèce ; le mouvement unitaire de l'Allemagne et de l'Italie, l'effervescence libérale de l'Espagne et du Portugal, vinrent donner des démentis successifs aux prétentions des congrès.

Il ne s'agit donc pas aujourd'hui de savoir si tel fait a existé dans un ordre de choses accompli et déterminé ; mais bien s'il est nécessaire dans l'ordre de choses nouveau ; si, en un mot, il a encore une mission sociale à remplir.

Sous ce point de vue, *une nationalité,* comme l'a bien définie MAZZINI, *est la mission confiée à un peuple dans l'œuvre humanitaire* ; *c'est la tâche spéciale que lui a assignée la Providence dans l'accomplissement de ses desseins sur le genre humain.*

Dès qu'une pareille tâche est remplie, et que l'humanité n'a plus besoin des efforts individuels de tel ou tel peuple, la tendance centralisatrice du genre humain prend le dessus, une nationalité disparait de la face de la terre ; une autre se développe à ses dépens, ou bien il en surgit une nouvelle plus en harmonie avec de nouveaux besoins, et un pas de plus vers l'unité se trouve tout-à-coup accompli.

Ainsi, tant que le christianisme unitaire de l'Europe était menacé par le mahométisme oriental, une poignée de nobles, rassemblés sous l'étendard de la Vierge Marie, repoussait Turcs et Tartares, permettait à l'Europe de se civiliser à son abri, et, prenant elle-même peu de part à ce travail tout intérieur, était organisée militairement, élisait ses chefs sous une tente, et montait à cheval au premier appel de la trompette guerrière, non pour conquérir elle-même, mais pour défendre le bercail du Christ. Au dernier grand effort du mahométisme correspondit le dernier effort de la vieille Pologne, de la Pologne des *nobles*. Après la défaite de Vienne, l'empire Ottoman perdit son influence sur l'Europe, et après la victoire de Sobieski, la Pologne des nobles déclina. Aujourd'hui elle n'est plus. — Paix à ses cendres ! car elle a glorieusement rempli sa mission. — Que pouvait-il lui rester à faire après qu'elle eut abattu le Croissant ?... A l'Europe progressive, à l'Europe élaborant une nouvelle émancipation, une grande initiation des peuples à la vie active aux droits politiques ; était-ce une poignée de gentilshommes qu'il fallait? Non : c'était des masses ; et déjà les masses en Pologne s'étaient senties appelées à la vie par la voix de Chmieluichi ; leur heure approchait, et des cendres de la vieille Pologne était destinée à en surgir une nouvelle plus homogène et plus compacte. Aux insurrections de l'Ukraine manquait l'intelligence, parce que la vie doit précéder la raison, et qu'avant que l'Europe eût pu leur communiquer le mot sacré, la parole de vie, il fallait que des masses capables de la recevoir existassent déjà et pussent, dans le temps, obéir à son appel. Une période d'anarchie sépara donc la chute de la vieille Pologne de l'organisation de la nouvelle, et c'est au moment où l'Europe entendait les mots de *fraternité,* d'*égalité* et de *liberté,* que la jeune Pologne devait formuler son existence.

Ainsi l'époque désignée ordinairement sous le nom d'*anarchie de Pologne* n'était le produit d'aucune des causes secondaires auxquelles les historiens l'ont attribuée jusqu'ici, et qui, plutôt que d'engendrer le mal, en était elle-même des effets. — Cette époque, à proprement parler, constituait la décrépitude de l'ancien ordre de choses et l'enfantement du nouveau ; elle était inévitable dans l'ordre des destinées providentielles. Et c'est à nous aujourd'hui, non à la faire revivre, mais à y mettre fin en aidant de tous nos efforts à l'organisation d'une Pologne telle que l'exigent les besoins de l'humanité et la marche du siècle.

Or, quelle est la tendance humanitaire de l'Europe actuelle, et quels sont pour elle les besoins qui en résultent ?

La fraternité avec toutes ses conséquences est pour nous un dogme, et le christianisme une vérité dans l'ordre social aussi bien que dans l'ordre moral et intellectuel. Longtemps la parole de vie avait besoin d'une milice qui défendît le terrain où elle était destinée à germer. Si les buts de la doctrine du Christ n'avaient pas embrassé l'humanité

entière ; si la fraternité avait été non un droit appartenant à la totalité, mais un privilége usurpé par une portion ; si une seule portion, un seul continent avait suffi à la charité chrétienne, il n'aurait pas fallu des siècles de dictature pour en préparer l'application, et sans passer par le noviciat du moyen âge, le progrès contenu dans l'Évangile eût pu se voir aussitôt réalisé. Mais l'égalité des enfants de Dieu étant un droit de tous, et leur fraternité devant réunir dans une même famille le genre humain tout entier, sous peine, non seulement de contrevenir à son principe, mais encore de provoquer à des résistances insurmontables de la part de tous les peuples où il n'aurait pas encore pénétré ; force lui fut de commencer par s'assurer d'un pied à terre dans chacun des continents du globe et d'un centre d'activité dans l'un au moins d'entre eux, avant que de passer de la parole à l'action, de l'ordre intellectuel dans l'ordre social. — Ce fut sous cette première forme, que j'appellerai la forme théorique, que le christianisme lutta avec le glaive pour s'emparer de l'Europe, dont il finit par chasser enfin Païens, Ariens et Mahométans ; ce fut sous cette forme que la Pologne nobiliaire fut appelée à se défendre contre le Croissant. Aujourd'hui que cette tâche est accomplie, sa mission européenne est-elle terminée avec elle? — et, si elle ne l'est pas, a-t-elle encore besoin d'une nationalité qui en défende les frontières? — C'est ce que nous allons examiner.

Pacifié au dehors, garanti contre les attaques de ses ennemis extérieurs, le christianisme s'est mis depuis un demi-siècle à l'œuvre pour la réalisation sociale de ses dogmes.

Le pays le plus actif de la chrétienté devait naturellement donner le premier exemple de ses résultats ; et la France proclama à la face de l'univers que ses préceptes sociaux devaient prendre place désormais parmi les institutions ; voyons les obstacles contre lesquels ses tendances auront à lutter.

A l'orient de l'Europe progressive s'étendent les vastes plaines de l'Asie stationnaire. Là, pour se communiquer, le progrès a trop d'espace à traverser ; l'homme isolé ne saurait se former une idée de sa puissance, et par conséquent de ses droits : soumis aux commandemens arbitraires d'un despote éloigné, il s'habitue à l'idée du fatalisme, et après avoir nié la liberté politique, il vient à nier le libre arbitre chrétien. Aussi, deux religions, également fatalistes, se sont-elles partagé l'Asie : celle du divan et celle des Czars. Et que l'on ne me demande pas de citer les canons de l'Église d'Orient ! Si même l'influence du nestorianisme y était moins avérée, il suffirait certes de la résignation aveugle du soldat russe, il suffirait de ses mœurs et de ses proverbes, pour prouver ce que j'avance. Du mahométisme au culte moscovite existe une seule distinction quant au rôle social qu'ils sont appelés à jouer : c'est que, si le premier était destiné à combattre la parole même du Christ, le second est appelé à combattre l'esprit de l'Évangile. L'Église d'Orient est au Christianisme social ce que le Croissant fut au Christianisme religieux. Comme institution religieuse, le Christianisme triompha, et l'empire d'Osman en tombant céda la place à la Russie ; aujourd'hui c'est elle qui, de la frontière orientale de l'Europe, jette un cri de guerre à la rénovation sociale, qui s'attache à tous les pouvoirs vermoulus et réactionnaires, qui fait un appel à la confédération de toutes les résistances, et menaçant de renouveler ses invasions, jette l'effroi dans les âmes timides et peu confiantes dans l'avenir de l'humanité.

Quelques prétentions que forme la Russie à faire partie de l'Europe depuis que, grâce au démembrement de la Pologne, elle y a conquis un pied-à-terre, elle est néanmoins en dehors de son mouvement ; tant qu'elle n'aura pas suivi l'exemple des réformes opérées en Europe, il faudra à celle-ci une organisation militaire pour s'en défendre ; il lui faudra des avant-postes vigilants et des marches fortifiées du côté de son ennemi. Contre les incursions imprévues et rapides des populations nomades il lui avait fallu des confédérations toujours prêtes, toujours armées, composées de propriétaires, de nobles ; aujourdhui, contre l'unité du despotisme

et de l'obéissance aveugle des Russes, il lui faudra la centralisation vigoureuse d'une sage démocratie; l'ardeur et la persévérance d'un patriotisme éclairé; c'est enfin, en un mot, toujours une Pologne qu'il lui faudra, une nationalité spécialement destinée à garder, à défendre sa frontière orientale.

Ce n'est pas dans le raisonnement seul que je chercherai la preuve de mes assertions; c'est aux cours liguées, depuis 1792, contre l'initiative intellectuelle de la France que j'en demanderai la confirmation. Quel est le cabinet assez fort et assez rétrograde en même temps pour avoir toujours mérité la présidence, la dictature parmi ses confrères? La sainte-alliance répondra: celui de Pétersbourg; et si je lui demande quel est l'obstacle qui, pendant longtemps, s'opposa à leur réunion qui, souvent, fut une pomme de discorde pour eux, au point que, avant de courir sus à la France, elles furent obligés de l'écarter au moyen d'un coup-d'État inouï jusqu'alors dans les fastes de la diplomatie, au moyen d'un brigandage scandaleux, d'un partage révoltant, nous verrons la sainte-alliance nous indiquer en rougissant le cadavre de la Pologne.

La Pologne est une, et les différentes populations qui la composent, Lachs, Lithuans et Prussiens, sont tellement unis dans une grande nationalité polonaise, que, malgré les démembrements qui ont pris à tâche de les séparer les unes des autres en élevant des frontières aux endroits même qui autrefois limitaient chacune d'entre elles, elles tendent, cependant, de gré ou de force, à se rejoindre, et obéissent aux mêmes mots-d'ordre, se soulèvent, versent leur sang et meurent pour la même parole magique de POLOGNE! En vain chacune des cours copartageantes a-t-elle tâché dans ses manifestes de faire revivre d'anciens souvenirs; en présence du vœu unanime des populations polonaises, l'Europe n'a, pas plus qu'elles, ajouté foi à ces actes falsifiés ou vermoulus. Tel est l'état unitaire des pays s'étendant depuis le Borysthène à l'Oder; il n'en est pas de même de cette dernière au Rhin. Malgré l'unité de langage dans toute l'étendue de l'Allemagne proprement dite, l'unité politique est encore à s'y former; et le principe fédératif de l'ancienne confédération germanique y prévaut au point, que tous les efforts des amis de l'humanité ne peuvent encore parvenir à en triompher. L'unité allemande est un but vers lequel l'Allemagne tend, mais qu'il lui faut encore du temps pour atteindre, tandis que l'unité polonaise est une ancienne possession dont la Pologne n'a besoin que de se ressaisir pour être prête au combat. Or, je ne crois pas qu'il soit besoin de preuves pour convaincre que l'unité est la première des conditions d'une force militaire, et telle doit être la nation qui sera chargée de la défense des progrès européens.

Que dirons-nous de l'Angleterre? Si c'était aux égoïsmes nationaux que nous eussions à nous adresser, nous pourrions lui représenter la Russie comme une rivale redoutable sur l'Océan, comme un obstacle sur la Méditerranée et la mer Noire, comme une menace permanente jusque pour les colonies indiennes; mais il s'agit de sa vocation humanitaire, et sous ce point de vue, nous ne pouvons mieux faire que de citer un anglais, qui a si bien su résumer les devoirs de sa patrie en ce peu de mots: « Si l'Angleterre possède, « heureusement pour elle, une enceinte « infranchissable à ses ennemis, qu'en « faut-il conclure, si ce n'est qu'elle « est tenue à tourner cet avantage au « profit du bien général? à être la der« nière citadelle, le corps de réserve « de la liberté européenne; et à consi« dérer toutes les luttes pour la liberté, « quelque éloignées qu'elles puissent « être, comme autant de combats d'a« vant-postes livrés pour la défense de « sa propre sécurité. » C'est à propos de la question polonaise que M. Perronet-Thompson résume ainsi ses idées; et cette remarque suffit pour indiquer le lien qui rattache l'Angleterre à la Pologne.

Ainsi donc la Pologne est un besoin pour tous; une Pologne qui, par ses institutions même soit l'alliée nécessaire de tous les peuples progressifs, l'ennemie implacable de tout pouvoir despotique; une Pologne grande, forte, indépendante, une. Il me reste encore,

pour achever de caractériser son individualité, à prouver qu'il lui faut une nationalité slavonne.

Trois races de peuples se partagent aujourd'hui l'Europe. Comme pour servir de preuve à cette incontestable vérité que l'abolition de l'esprit de race a été le but de la fraternité chrétienne, c'est la race la moins homogène des trois, la plus altérée par le mélange de toutes celles qui s'y sont venues fondre, qui s'est chargée de l'initiative du mouvement social, et qui aujourd'hui comprend le mieux le vrai sens du Christianisme. Je veux parler de la race celtico-latine, soit qu'elle soit devenue franque, normande, lombarde, ibérienne, ou bretonne. La seconde dans l'ordre des progrès sociaux est la race germanique; et qui sait si ce n'est pas à sa pureté presque primitive qu'elle doit sa tendance fédéraliste, sa résistance aristocratique...? Mais elle est néanmoins en contact immédiat avec la première, elle ouvre les yeux à l'éclat du phare initiateur; elle est savante, et par conséquent accessible au langage de peuples se servant des mêmes formules techniques.

Il n'en est pas de même de la race slavonne. La plupart de ses populations sont plongées dans les ténèbres de la plus profonde ignorance. Point de communications intellectuelles avec les travaux opérés dans l'Occident, point de langage, point de logique commune entre elle et l'Europe civilisée. Primitive par ses formes intellectuelles, par son sens commun, simple, mais droit et conséquent, comme elle l'est par son langage, la race slavonne oppose un obstacle insurmontable aux arguties des savants occidentaux. Elle ne saurait les comprendre quand même ils parleraient son dialecte, comme eux-mêmes ils ne sauraient plier leurs raisonnements à la simplicité de sa logique. Ce n'est donc pas un missionnaire franc ou germain qui pourrait être son initiateur; il lui faut un missionnaire slavon. Il lui faut celui parmi ses peuples qui, sans avoir cessé de comprendre sa langue native, a appris à connaître celle de l'Occident; un peuple entraîné dans le mouvement occidental, chez qui le génie de l'humanité ait fait descendre le flambeau libérateur dans les masses, ait traduit en langue vulgaire les formules sacrées de la civilisation; il lui faut la Pologne en un mot.

Non-seulement la Pologne possède ainsi la condition indispensable au rôle que lui destine sa position géographique, celle d'être slavonne, elle est encore le seul des peuples slavons qui remplit la seconde des conditions nécessaires, celle d'être en même temps *européen* dans le sens social de ce mot.

Nous avons montré plus haut dans la guerre de Chmiehuichi, dans cette guerre du paysan contre le noble, l'instinct précoce de la vocation démocratique de la future Pologne; plus tard, en 1794, et surtout en 1830, en suivant constamment une impulsion venue de l'Occident, la Pologne prouva de plus qu'elle était européenne. Mais ce n'était pas à une simple démonstration de tendances et de principes que devaient se borner les résultats à venir de la guerre des Cosaques; elle était destinée à établir un point plus important, peut-être, pour l'appréciation de notre future nationalité : je veux dire le fait de la force d'attraction, de la tendance agrégative parmi les populations slavonnes propre à la nation polonaise; elle devait jeter un jour nouveau sur les causes qui s'opposèrent aux effets de sa propagande.

Fidèles alliés de la république de Pologne, plus qu'alliés, frères de son peuple, les Cosaques élevaient cette puissance au rang d'un empire, lui donnaient la suzeraineté sur tout l'Orient; et battant, pillant, exterminant d'un côté ses ennemis les Turcs, ils la rattachaient d'un autre par un lien de consanguinité aux populations moscovites, parmi lesquelles ils propageaient ses maximes et sa fraternité. — L'égoïsme orgueilleux des nobles les voulut d'abord asservir, non à la république, mais à leur domination seigneuriale; et à force de les humilier et de les opprimer, il en fit à la république autant d'ennemis implacables. — Celle-ci était alors exclusivement représentée par sa noblesse; et cependant qu'est-ce que font les Cosaques? Attaquent-ils la république?... Non, ils n'attaquent que les nobles; et,

resserrant plus fortement que jamais les liens qui les unissaient au peuple de Pologne, ils se soulèvent et veulent lui conquérir des droits. La Petite-Russie et l'Ukraine obéissent à leur voix, se défont de leurs maîtres, pénètrent au cœur de la république, et sont sur le point de fonder une Pologne démocratique ; mais celui qu'ils considèrent toujours comme leur roi les implore, et le bunbchuk[1] victorieux de Chmiehuichi s'abaisse à ses pieds. — Aujourd'hui même, après tant d'hostilités, de sang et de représailles, écoutons les Cosaques cantonnés en Pologne : ce n'est que là, disent-ils, qu'ils retrouvent une image de leur hospitalité, ce n'est que près d'un foyer polonais qu'ils se sentent à l'aise. — Les Cosaques aussi sont une république de paysans qui gémit et murmure sous le sceptre impérial du despote moscovite. — L'Europe aurait tort de juger de leur zèle comme sujets, d'après les services qu'ils rendent comme troupes auxiliaires. — Ils pillent, il est vrai, les peuples avec lesquels ils ne sauraient fraterniser ; mais ces pillages même ne les indemnisent pas du foyer domestique auquel les enlèvent les levées inconstitutionnelles de la Russie ; inconstitutionnelles, dis-je, car depuis l'ouverture des hostilités et pendant toute la durée de la guerre contre les Turcs, au lieu de 15,000 hommes tous les trois ans, voici que 25,000 d'entre eux par an ont été appelés sous les armes. — Aussi leur mécontentement est universel ; et quoique durant la campagne de 1831 ils ne désertassent guère pour passer dans les rangs polonais, où tout, en cas même d'une réussite plus douteuse, semblait leur promettre un sort à peu près pareil à celui dont ils jouissent ; les colonies qui, avant la conquête de la Valachie par les Russes, avaient fui les bords du Dnieper pour s'établir sur ceux du Pruth, suffiraient à elles seules pour prouver combien le joug moscovite leur est à charge.

Mais ce ne sont pas les Cosaques seuls qui se sont montrés accessibles à des sentiments de fraternité. — Interrogeons tous les prisonniers polonais qui, pris à la bataille de Grœham, ont été renvoyés dans le fond de la Russie, proprement dite, dans le gouvernement de Wladimir, Savaton, Tambou, Wiazma, et qui, à l'aide des Russes eux-mêmes, sont parvenus ensuite à rejoindre l'émigration. Tous ils vous répondront d'une voix unanime qu'il leur a suffi de dire que c'était l'empereur qui, à l'égard de la Pologne, avait enfreint ses serments pour changer en une hospitalité fraternelle, en une cordiale amitié la répulsion qu'ils avaient d'abord inspirée en leur qualité supposée de *rebelles*.

Du peuple russe, proprement dit, remontons à ceux qui, désirant le bien des masses, ont, malgré une éducation différente de la leur, quelque droit à se dire leurs représentants et les interprètes de leurs vœux. — La Russie aussi possède des hommes de progrès. — Elle est trop peu connue à l'Europe cette conspiration de 1825, qui força Nicolas à arroser du sang de ses sujets chaque marche de son trône. — Eh bien ! les conspirateurs, les martyrs Mouraweff, Bestioujeff, Peshel, avaient, au nom de leur patrie, fraternisé, pactisé avec la Pologne ; ils avaient reconnu son indépendance, et, ne demandant pour eux que des droits inaliénables, ils avaient commencé par reconnaître ceux d'une nation, sœur de la leur. — Que l'on cesse donc de parler continuellement de l'inimitié mutuelle des peuples russe et polonais ! Cette inimitié n'existe que parmi les tendances de leurs formes de gouvernement ; une fois libres, ce sont des frères que la Pologne gagnera dans les Russes, tant à elle-même qu'à l'Europe.

C'est qu'à l'égard de la Slavonie, et de l'Orient en général, la Pologne est éminemment attractive et civilisatrice. — Consultons encore l'histoire.

Nous voyons la Pologne naître sur les bords de l'Oder, s'étendre ensuite vers les Carpathes, réunir enfin sous un même sceptre Chrobates, Lachs, Moraves, Mazouiens, Silésiens, Bohêmes. A peine l'empire de Boleslas-le-Grand est-il ainsi fondé, que la Russie réclame son intervention ; c'est lui et ses successeurs qui disposent du trône des Russies, qui con-

[1] *Bunbchuk*, nom donné par les Polonais et les Cosaques au bâton de commandement de leurs hetmans, au commandant en chef de l'armée.

quirent Kioff, sans cependant se l'adjuger jamais. — C'était de régir et de civiliser l'Orient qu'il s'agissait pour la Pologne, et non de le gouverner ; c'était à l'empire intellectuel sur la Slavonie orientale, et non à sa couronne, qu'elle en voulait. — Et de fait, elle constituait alors la sommité, la clef de voûte de la confédération tacite des peuplades slavonnes, et elle ne se les incorporait qu'autant qu'elles-mêmes le désiraient. — A mesure qu'elle s'étendait à l'Orient, elle perdait de ses possessions occidentales, comme si elle avait voulu éviter par là de jamais trop éloigner son centre des marches qu'elle avait à défendre. Tandis qu'elle défendait ainsi la chrétienté, les Croisés lui conquéraient de nouvelles possessions ; et parmi les ordres nombreux qui s'étaient formés à la voix de saint Bernard et de Pierre-l'Hermite, il s'en trouva un qui se proposa un but de conquête, plus rapproché que la Palestine, le territoire des païens de la Prusse et de la Lithuanie. — En tant que propagateurs du christianisme, les chevaliers Teutoniques sympathisaient avec la mission polonaise ; aussi ce furent les princes de la Pologne qui, les premiers, les appelèrent ; mais les chevaliers voulurent exploiter leurs conquêtes à leur profit ; et, se construisant des châteaux et des forts, ils érigèrent leurs commanderies en duchés, pillèrent au lieu de prêcher, opprimèrent au lieu d'instruire. — Alors la Pologne vit la nécessité de se charger elle-même de la Lithuanie ; elle la christianisa, s'allia à elle, de concert avec elle combattit dans les Teutons des faux-frères, et bientôt la Courlande et la Livonie lui prêtèrent hommage avec la Lithuanie, les Russies Rouge, Blanche, Noire, et la Petite-Russie. Les Cosaques du Dnieper et ceux du Don avaient étendu la Pologne à l'Orient ; les Tartares, naguère conquérants de toutes ces provinces, en avaient disparu, ou bien venaient y chercher un asile hospitalier, une protection puissante contre les réactions révolutionnaires de leur propre péninsule ; la Turquie était humiliée, et la Pologne avait enfin accompli son mouvement civilisateur d'Occident en Orient, et en même temps avait établi un centre de propagande pacifique au sein de la grande famille slavonne. Moscou venait lui demander des czars, ou bien, révolté, voyait les hetmans polonais lui imposer la paix. Alors la suprématie de la Pologne était tellement incontestable, que les czars n'osaient même prétendre à ce titre de roi, qu'ils reconnaissaient au souverain de la Pologne. — Malheureusement ce fut justement alors que la noblesse avait atteint à l'apogée de sa toute-puissance. L'élection du souverain, au lieu de retourner à sa source première, au peuple, était tombée entre les mains des gentilshommes, dont elle fit autant de tyrans égoïstes. — La centralisation royale avait, auparavant, autant que le permettait le siècle, conservé une sorte d'équilibre entre les différents corps de la nation, témoin ce père du peuple, ce Casimir, auquel les étrangers accordent le titre de grand, mais que la reconnaissance du pauvre honora davantage en créant pour lui l'épithète de *roi des paysans*. Cet équilibre une fois rompu, la grande masse de la nation se trouva effacée devant un petit nombre de privilégiés. — Avec leur domination commença le déclin de la Pologne ; ses liens avec la Slavonie se rompirent, des haines nationales surgirent des luttes entreprises dans des buts d'égoïsme nobiliaire ; des peuples, frères de la république, en devinrent les rivaux, jusqu'à ce qu'enfin la Pologne paya de son existence les prétentions exagérées de ses gentilshommes.

Dans ce court résumé de notre histoire, deux faits principaux sont à noter quant à la question qui nous occupe. Premièrement, le mouvement de la nationalité polonaise d'Occident en Orient; secondement, sa méthode d'accroissement au moyen de traités d'alliances, au moyen de la propagande pacifique, en un mot, plutôt que par la voie des conquêtes.

Quant au premier de ces faits, il est bien remarquable qu'ayant, par suite de ce mouvement de translation vers l'Orient, tellement enfin changé de place, qu'à peine une partie de la Chrobatie et de la Grande-Pologne lui restaient en commun avec ce qu'elle avait du temps de Boleslas-le-Grand, et que de la Silésie, qui ne lui appartenait plus, le point

central de ses domaines avait passé dans la Lithuanie, qui, dans ses premiers temps de puissance, ne lui avait point encore appartenu, la Pologne cependant n'a pas changé de nom. — Ce nom n'est donc pas celui d'un territoire, d'une peuplade, d'une race même; c'est un nom collectif appartenant à une armée, à un corps chargé de remplir un certain but, et ce but est attaché aux limites de la civilisation européenne. Ces limites reculées, la nationalité polonaise change de place, sans aucune transformation, sans aucun autre changement, uniquement par la force de sa propre nature. — Or, ainsi que le territoire, la constitution de l'empire avait à plusieurs reprises changé de forme, le nom, le but, les tendances nationales étant restées les mêmes. — Ce n'est enfin que lorsque les meneurs de notre nationalité dévièrent du but qui leur était marqué par la Providence que son nom disparut de la carte. — C'est à cette même raison qu'il faut attribuer cette nationalité vagabonde propre aux différentes émigrations polonaises, ce caractère de représentation nationale qui les distingue de toutes les autres émigrations passées et présentes. — Tirez aujourd'hui une ligne de démarcation mobile entre l'esprit de progrès européen et l'esprit rétrograde de l'Asie, établissez un camp à la garde du premier, ordonnez-lui de combattre pour la défense de la civilisation, et ce camp s'appellera la *Pologne*.

Le second fait, celui d'avoir volontairement renoncé à la voie de conquêtes, a trop bien été développé par le professeur Lelewel, dans le temps où il remplissait sa mission spéciale, celle d'éclaircir l'histoire des lumières de son érudition, pour que j'aie besoin de m'étendre à son sujet. — Qu'il me soit permis seulement de remarquer le contraste qui existe entre s'assimiler d'abord pour s'incorporer par la suite, ainsi que le fit la Pologne, et entre s'incorporer des populations par la conquête à tâche de se les assimiler ensuite de force et d'autorité. — Cette seconde méthode fut celle de toutes les centralisations despotiques. En Russie elle est tellement une loi de l'État, qu'une seule limite est posée au pouvoir de l'autocrate, et c'est l'impuissance de jamais céder un seul pouce de territoire conquis, soit par lui, soit par ses dévanciers. La première, au contraire, c'est la propagande, c'est la fraternité, c'est le christianisme, en un mot. — Si donc la Pologne s'étendit à l'Orient, c'est qu'elle fraternisa; ses succès, de ce côté, sont autant de preuves de sa puissance attractive, de sa capacité à remplir la tâche humanitaire, de civiliser, et par suite de centraliser les États slavons.

Je prévois une objection : De la marche suivie par l'ancienne Pologne, par la Pologne de nobles, peut-on observer s'il est injuste de rien inférer au sujet de la Pologne à venir. — Ce furent des rois qui combattirent, des nobles qui traitèrent; ce ne fut pas ce peuple qui doit, suivant nous, être désormais le dépositaire de la tâche humanitaire polonaise. Mais, si les rois remportèrent des avantages permanents, c'est qu'ils avaient compris, c'est qu'ils avaient du moins été les instruments providentiels, quoique aveugles, de la mission nationale, autrement ils n'eussent pas réussi; et si les nobles, la plus hautaine des classes d'une nation, ont constamment consenti à renoncer à leurs conquêtes pour se contenter de la voie pacifique des traités de la propagande, c'est que le rôle prescrit à la Pologne devait être bien clairement tracé, c'est que pour elle il devait être une nécessité, un fatalisme. — Certes, ce ne sera pas un gouvernement populaire qui deviendra brutalement conquérant, alors que d'ambitieux gentilshommes ne l'ont pas été, et ce ne sont pas les maximes de la fraternité qui prendront un caractère répulsif, après que, pendant huit siècles consécutifs, tout l'orgueil d'une aristocratie guerrière n'a pu empêcher les Slavons de sympathiser avec la Pologne. — Je crois pouvoir admettre en thèse générale que, si des formes politiques factices peuvent momentanément changer le sort d'un État, jamais elles ne peuvent assurer la durée de leur ouvrage; et ce n'est pas en elles, mais bien dans la nature même de la nationalité proprement dite, qu'il faut chercher la cause réelle de ces grands faits politiques que les siècles cimentent de leurs

affirmations successives. — C'est donc dans la nationalité de la Pologne que gît la cause de ses progrès vers l'Orient, ainsi que de ses conquêtes pacifiques de ce côté; et cette nationalité, nous l'avons dit, c'est sa tâche de servir d'avant-garde à la chrétienté.

UN SLAVE DU MIDI.

LISTE CHRONOLOGIQUE DES PRINCIPAUX SAINTS DE LA FRANCE,

Pour servir aux recherches relatives à l'histoire ecclésiastique et civile de ce pays.

(SUITE.)

SIXIÈME SIÈCLE.

6e siècle, 20 octobre. — *Saint Sendou* ou *Saindoux*, *Sindulfus*, prêtre au diocèse de Reims, mort le 20 octobre, à la fin du 6e siècle.

6e siècle. — *Saint Trivier*, *Triverius*, moine de Thérouanne, mort dans le 6e siècle; sa fête le 16 janvier.

6e siècle. — *Saint Afrique* ou *saint Efrique*, dit aussi *saint Frit* et *Sainte-Frique*, évêque de Comminges; ses fêtes le 15 janvier, le 8 février et le 1er mai.

6e siècle. — *Saint Mein* ou *Méhen* (*Mevennius*, *Mevennus* et *Mainus*), premier abbé de Ghé (Bretagne) au 6e siècle; sa fête le 21 juin.

6e siècle. — *Sainte Monegonde*, recluse à Tours au 6e siècle; honorée le 2 juillet.

6e siècle. — *Saint Leubasse* ou *Libesse* (*Leubatius* et *Leobatius*), abbé en Touraine au 6e siècle; sa fête le 18 juillet.

6e siècle. — *Saint Marien* ou *Marjein* (*Marianus*), solitaire en Berri au 6e siècle; sa fête le 19 août et le 19 septembre.

6e siècle. — *Sainte Aude*, vierge à Paris; sa fête le 18 novembre.

6e et 7e siècles. — *Saint Honoré* (*Honoratus*), évêque d'Amiens aux 6e et 7e siècles. Les Martyrologes en font mention le 16 mai.

SEPTIÈME SIÈCLE.

Commencement du 7e siècle. — *Saint Just*, *Justus*, martyr en Beauvaisie, honoré le 18 octobre. Voir dans Le Nain de Tillemont, *Mémoires*, t. IV, des actes de la vie de ce saint, qui se rapporteraient au 12e siècle.

600 environ. — *Saint Syagre*, *Syagrius*, évêque d'Autun vers l'an 560. On croit qu'il est mort le 27 août, en 600.

601, le 24 octobre environ. — *Saint Martin*, abbé de Vertou (Bretagne) vers l'an 574.

604, le 1er mai. — *Saint Ariga* ou *Areg*, *Arigius* et *Aredius*, évêque de Gap en Dauphiné, l'an 579.

605, le 25 septembre. — *Saint Aunaire*, *Annarius*, *Anacharius*, évêque d'Auxerre en 571.

608, 25 mai. — *Saint Didier* (*Desiderius*), évêque de Vienne en Dauphiné, l'an 596, assassiné par ordre de la reine Brunehaut; sa fête à Lyon le 10 août, ailleurs le 23 mai.

610. — *Saint Virgile*, évêque d'Arles l'an 588; on en fait la fête à Arles le 10 octobre, et à Lérins le 5 mars.

615, 28 octobre. — *Saint Sauve*, évêque d'Amiens le 11 janvier. On ignore l'époque de sa mort.

616 ou 606, le 1er novembre. — *Saint Lezin* (*Licinius*), évêque d'Angers en 586; sa fête à Paris et à Rome le 13 février.

619, le 11 août. — *Saint Géri* (*Gaugericus*, *Gauriens*), évêque de Cambrai et d'Arras vers 580.

620 environ, 6 avril. — *Saint Vinebaud*, abbé de Saint-Loup de Troyes, mort le 6 avril 620 ou 625.

620, 26 novembre. — *Saint Basle*, *saint Basolus*, ermite en Champagne.

622, 12 décembre. — *Saint Valéri*, *Walericus* ou *Gualaricus*, premier abbé du monastère qui porte aujourd'hui son nom, en Picardie, vers l'an 614.

623, le 30 juin, à ce qu'on croit. — *Saint Bertrand*, *Berti-Chramnus*, *Bertannus* ou *Bertrandus*, évêque du Mans en 586; sa fête le 3 juillet.

623, le 1er septembre. — *Saint Leu* ou *Loup* (*Lupus*), évêque de Sens, après le mois d'avril 609; sa principale fête le 1er septembre.

624, le 20 mai. — *Saint Austregisile*, *Austrille*, ou *Outrille*, *Austregilus*, évêque de Bourges en 611; sa fête, à Paris, le 23 mai.

625, le 18 janvier environ. — *Saint Dielf*, *Deile*, *Dieu* ou *Décle* (*Deicola* ou *Deicolus*), abbé de Lure (Franche-Comté).

625. — *Saint Eustase* ou *Eustaise*, abbé de Luxeu (Franche-Comté) l'an 611; sa fête le 29 mars.

DAGOBERT Ier. — 628-638.

Avant l'an 627. — *Saint Céran* (*Ceraunus* ou *Ceraunius*), évêque de Paris au commencement du 7e siècle; sa fête le 27 septembre.

627, le 13 septembre. — *Saint Amet* ou *Amé*, *Amatus*, premier abbé de Hallaenda, depuis Remiremont, en 620.

638, 6 septembre au plus tard; car l'année de sa

mort n'est pas certaine. — *Saint Cagnou* (*Chagnoaldus*, *Chainoaldus*, *Chanalphus*, *Agnoaldus*, *Hagnoaldus*, frère de saint Faron, évêque de Meaux, et de sainte Fare, première abbesse de Faremoutier; évêque de Laon.

638, 23 octobre. — *Saint Romain*, évêque de Rouen en 626 (*Gall. Christ.*).

638. — *Saint Dagobert*, roi des Franks, dont on faisait la fête à Stenai (Basse-Lorraine) le 2 septembre, ne doit pas être confondu, comme le font quelques auteurs, avec Dagobert II, roi d'Austrasie (*Art de vérifier les dates*).

CLOVIS III. — 658-686.

639, 27 novembre. — *Saint Acaire*, *Acarius*, *Aicarius*, évêque de Noyon et de Tournai, l'an 621.

640, 21 février. — *Pepin*, dit *de Landen*, au Brabant, maire du palais en Austrasie.

640, 16 août. — *Saint Arnoul*, père de Pepin-le-Gros, évêque de Metz en 611, abdique en 626; sa fête le jour de sa mort et le 18 juillet, jour de sa translation.

645 environ. — *Saint Riquier*, *Richarius*, abbé de Centule, dans le Ponthieu, vers l'an 638, mort vers l'an 645, selon le P. Mabillon; ses fêtes le 26 avril et le 9 octobre.

647, 17 janvier environ. — *Saint Sulpice-le-Débonnaire*, *Pius*, évêque de Bourges en 624; mort le 17 janvier 647 au plus tard.

649, 8 février. — *Saint Paul*, évêque de Verdun vers l'an 630; mort probablement le 8 février 649.

650, le 16 janvier. — *Saint Fursi* ou *Foursi* (*Fursæus*), mort à Fronheins, diocèse d'Amiens. Il bâtit le monastère de Lagni vers l'an 644. Il est fait mémoire de lui dans les Martyrologes sous sept jours différents: le 16 janvier, le 6, 9 et 15 février, le 4 mars, le 17 et le 28 septembre.

Vers le milieu du 7e siècle. — *Saint Amour*, aquitain de naissance, diacre dans le Hasbaye; sa fête le 8 octobre.

Vers le milieu du 7e siècle, le 27 février. — *Saint Gernier*, *Galmier*, *Gaumier*, *Geaumier* ou *Germier* (*Baldomer* ou *Waldimer*), serrurier, puis sous-diacre à Lyon.

652. — *Sainte Itte* ou *Iduberge*, femme de Pepin de Landen, maire du palais; sa fête le 17 mars.

652, le 22 septembre. — *Saint Emmeram* (*Emmerammus* et *Heimerammus*), évêque en France ou chorévêque, puis missionnaire de Ratisbonne, martyr, comme on le croit, le 22 septembre 652.

652, probablement le 8 octobre. — *Saint Grat* (*Grotus*), évêque de Châlons-sur-Saône, peu avant l'an 644.

653 environ. — *Saint Longis* ou *Longison* (*Leonogisilus*, *Leonegisilus* ou *Leonegilus*), abbé de Boisselière, au Mans, ou de Saint-Pierre de la Cour, ou de la Couture; sa fête le 13 janvier et le 2 avril.

653, 20 août environ, 625. — *Saint Chadoin* ou *Hardouin* (*Chadeonus*, *Caduindus*, *Clodoenus*, *Harduinus* ou *Hadwinus*), douzième évêque du Mans vers l'an 625; sa fête le 20 août.

653, 8 décembre. — *Saint Romarique*, *Remire* ou *Rombert*, *Romaricus*, moine de Luxeu l'an 617, fondateur des deux monastères de religieux et de religieuses de Remiremont l'an 620, abbé ou directeur de ces deux monastères l'an 627.

653 environ, et peut-être en 657, 4 octobre. — *Saint Bavon* ou *Baf*, *Bavo*, moine de Saint-Pierre de Gand et patron de cette ville, mort ermite.

654, le 16 octobre? — *Saint Mainbeuf* ou *Mainbeu* (*Magnobodus*), évêque d'Angers l'an 606.

654, le 15 novembre. — *Saint Didier*, vulgo *Gérif*, évêque de Cahors en 629, comme le prouve Mabillon (*Analect.*, vol. I, p. 530), mort la 26e année de son épiscopat.

654 ou 655. — *Sainte Salaberge*, veuve, abbesse de Saint-Jean de Laon en 640, morte le 22 septembre.

655 environ, 1er février. — *Saint Sigebert*, roi de France en Austrasie, mort en 655 ou 656.

655, 3 avril environ. — *Sainte Fare* (*Burgondofara*), vierge et première abbesse de Faremoutier l'an 617; sa fête le 7 décembre.

655, le 31 octobre. — *Saint Foignan*, assassiné par des voleurs.



L'UNIVERSITÉ
CATHOLIQUE.

NUMÉRO 83. — NOVEMBRE 1842.

Sciences Physiologiques, Physiques et Mathématiques.

COURS DE GÉOLOGIE.

QUATRIÈME LEÇON [1].

Des éléments de la terre. — Système chimique.

Le règne minéral qui forme l'écorce du globe terrestre, admet toutes les substances simples que l'on connaît aujourd'hui, au nombre de cinquante-cinq. Aucune n'est exclusivement affectée aux êtres vivants; toutes sans exception s'y retrouvent à différents états, et contribuent à la variété de ses produits. C'est que ce règne renferme les débris accumulés de toutes les races organisées qui ont paru à la surface de la terre, et qu'aucun élément ne saurait lui demeurer étranger.

Mais ces substances simples ne concourent pas directement à la formation de l'écorce du globe: par leurs combinaisons diverses, elles produisent d'abord les substances minérales; les minéraux, par leur agrégation, composent les roches, dont la juxta-position forme et détermine l'écorce de la terre. Ainsi, trois sortes d'éléments. Les roches sont les élements de l'écorce terrestre. Les minéraux sont les éléments des roches. Les substances simples sont les éléments des minéraux; mais ces trois sortes d'éléments ne sont pas de la même nature. Ceux-ci sont des éléments chimiques; ceux-là sont des éléments mécaniques.

Nous avons expliqué ailleurs comment les éléments auxquels nous pouvons atteindre en ce monde, n'ont rien d'absolu. Leur simplicité, toute relative, dépend des agents et des moyens dont nous pouvons disposer. Un accroissement dans le nombre et la puissance de ces agents, un perfectionnement dans l'emploi de ces moyens, en nous ouvrant des substances jusqu'ici fermées, pourrait changer le système entier des éléments. Cette réflexion est surtout applicable aux éléments chimiques, audelà desquels nous n'en trouvons plus d'autres, et qui sont comme les bornes les plus avancées de l'action de l'homme sur la nature. Car l'ordre chimique étant le plus profond dans la matière, et le moins accessible, il est probable qu'il renferme encore d'autres agents, plus puissants que ceux que nous possédons déjà, et qui n'attendent pour se manifester qu'un énergique appel. C'est au reste ce que confirme l'histoire de la science. Avant l'invention de la pile, beaucoup de substances étaient réputées simples, que l'on sait mixtes aujourd'hui. Il n'y a pas bien longtemps que les alcalis et les terres ont été décomposés. Le lantane si bien caché dans le cérium est en sorti récemment; l'u-

[1] Voir la IIIe leçon au t. II, p. 176.

rane en se laissant réduire vient de montrer un oxide où chacun voyait un métal. Il faut d'ailleurs reconnaître que les éléments actuels ne possèdent aucun caractère qui puisse garantir leur simplicité relative. On ne trouve pas entre eux cette connexion qui doit régner dans un système élémentaire, et qui en fait la force et l'unité; leur multitude, où l'ordre n'a pu encore être introduit, compromet aussi leur existence; et le progrès de la chimie, au point où elle est parvenue, consiste bien moins à en découvrir de nouveaux, qu'à démontrer l'identité de plusieurs parmi les anciens. Le système chimique est donc encore flottant et mal assis. Toutefois, les substances réputées simples n'en demeurent pas moins remarquables et instructives entre toutes, puisqu'ayant seules résisté à l'action de toutes les forces chimiques connues, c'est par elles seules que l'on peut expliquer les autres substances; et leur ensemble détermine une sorte d'*horizon* chimique, auquel il convient de rapporter tous les phénomènes de cet ordre.

Les éléments chimiques en se combinant produisent des mixtes. Ils se combinent deux à deux, trois à trois, etc. De là des substances de différents ordres : les simples sont du premier ordre ; les binaires sont du deuxième ordre, etc.

La plupart des substances minérales sont mixtes. Pour acquérir une juste idée de leur nature, il est nécessaire d'étudier leur composition. Or, cette composition, véritable syntaxe chimique, a, comme celle du langage, son ordonnance et ses lois. Mais avant d'exposer ces lois, et les conséquences qui en résultent, il convient d'abord de jeter un coup d'œil rapide sur les fonctions *naturelles* des divers éléments chimiques.

Parmi les cinquante-cinq éléments connus, quelques-uns seulement jouent un rôle important dans l'économie de la terre.

Quatre suffisent à la composition des substances organiques : l'oxigène, l'hydrogène, le carbone et l'azote.

Neuf concourent principalement à la composition des substances minérales : l'oxigène, l'hydrogène, le carbone, le soufre, le silicium, l'aluminium, le magnésium et le calcium, le sodium et le potassium, le fer et le manganèse. A leur suite, figurent au premier rang, le chlore, le fluor et quelques métaux. Les autres éléments n'interviennent que rarement, accidentellement, ou ils se bornent à *suppléer* les précédents ; et on pourrait en faire abstraction, sans altérer sensiblement la composition de l'écorce du globe.

L'oxigène est sans contredit l'élément le plus important.

Il est dans tous les corps organisés. Il est dans l'air, il est dans l'eau. C'est par lui que tout respire : sans lui, la vie n'est plus possible, et s'éteint faute de stimulant; c'est donc l'élément vital par excellence. Mais c'est aussi un élément de mort ; car il ne soutient la vie qu'en dévorant sa base, et son action fatale précipite incessamment vers la mort tous les êtres vivants. Il brûle les substances auxquelles il s'unit. C'est le comburant universel. Sa combinaison consiste toujours en une combustion lente ou rapide, soit qu'il allume un incendie, ou qu'il appose insensiblement sa rouille. La vie organique n'est elle-même qu'une combustion lente et mesurée. Les seules substances à l'abri de ce contact délétère, sont celles qui l'ont déjà subi ; à part quelques métaux réservés, sur lesquels il ne peut rien immédiatement. C'est le grand minéralisateur. Il existe en combinaison dans la plupart des substances minérales ; et celles qui ne le contiennent pas encore, sont appelées à le contenir un jour. L'écorce minérale qui enveloppe la terre, est effectivement le produit d'une combustion qui a commencé avec cette terre, et ne finira qu'avec elle. C'est pourquoi il domine la composition de ce règne, où il tend à se fixer de plus en plus. On le nommait autrefois *air vital*, *air du feu* : ces dénominations, justement rejetées parce qu'elles se refusent à toute nomenclature, avaient pourtant le mérite de rappeler les deux modes principaux de son action sur la terre. Le nom qu'il porte aujourd'hui ne paraît pas heureusement choisi : d'abord ce nom est purement chimique, et ne dit rien de ses fonctions

naturelles ; ensuite il n'est même pas exact chimiquement ; car si l'oxigène engendre des acides, il engendre aussi des bases, et même des neutres, et cette propriété, il la partage avec le chlore et le soufre.

L'hydrogène, éminemment combustible et inflammable, est dans une opposition constante avec l'oxigène. Le produit neutre et unique de leur combinaison est l'eau. C'est principalement sous cette forme que l'hydrogène concourt à la composition des substances organiques, qu'il se rencontre en quelques substances minérales, et qu'il intervient dans la plupart des phénomènes géologiques. Toute son importance lui vient de l'eau.

Le carbone est la base du règne végétal : uni à l'eau en diverses proportions, il constitue toutes les substances de ce règne ; et dans leur décomposition lente ou rapide, c'est lui qui reparaît à la fin comme radical. Par l'acide carbonique répandu dans l'air, il est lié aux plus importantes fonctions de l'organisme, à la nutrition des plantes, à la respiration des animaux. Par les carbonates, surtout celui de chaux, il concourt à la formation de cette énorme croûte qui recouvre la plus grande partie de la surface du globe. C'est l'élément prédominant des houilles et des lignites. A l'état natif, c'est l'anthracite, c'est le graphite, c'est le diamant.

L'azote est mélangé dans l'air avec le gaz oxigène, dont il modère l'action comburante et stimulante. Comme ammonium, et uni au carbone, c'est l'élément radical des substances animales proprement dites. C'est là son rôle principal. La présence du phosphore dans quelques-unes de ces substances paraît liée à celle de l'azote. Son importance est minime dans le règne minéral, où il se borne à introduire quelques nitrates, quelques sels ammoniacaux.

Le soufre, à l'état natif, est assez abondamment répandu dans l'écorce du globe. Il forme à lui seul des couches entières, intercalées dans la marne et l'argile. Il s'échappe des cratères et des crevasses volcaniques, sous la forme de vapeurs blanches, à l'état libre ou combiné. La plupart des eaux minérales le renferment, dissous par l'hydrogène sulfuré. Le soufre est un des principaux minéralisateurs. On le trouve dans la nature combiné avec la plupart des métaux : en ce cas, le sélénium et le tellure, l'arsenic et l'antimoine l'accompagnent fréquemment. Ces sulfures et arséniures métalliques, simples ou multiples, forment la matière d'un grand nombre de filons. Les sulfates alcalins, terreux ou métalliques, sont répandus çà et là, soit dans les eaux, soit dans la concrétion calcaire, soit parmi les produits volcaniques. Le soufre n'appartient pas seulement au règne minéral. Les plantes, les animaux en renferment des traces qui se montrent après la décomposition.

Le silicium est le radical de toutes les substances qui affectent la forme pierreuse ou lithoïde. C'est, après l'oxigène, l'élément le plus important du règne minéral. Il n'existe dans la nature qu'à l'état de silice, libre ou combinée. La silice libre constitue le quartz, l'un des minéraux les plus abondamment répandus, et quelques autres assez rares. Combinée avec les terres, avec les alcalis et quelques oxides métalliques, elle produit la plupart des minéraux qui, par leur agrégation cristalline, forment ces roches massives et amorphes, dont le soulèvement à diverses époques, a percé la croûte calcaire, et tracé les principales chaînes de montagnes. Dans sa fonction, le silicium est quelquefois suppléé par le bore et le tantale.

L'aluminium, de même que le silicium, n'existe dans la nature qu'à l'état d'alumine, libre ou combinée. L'alumine se combine avec l'acide silicique, soit isolément, soit accompagnée d'une autre base ordinairement alcaline. Elle concourt ainsi à la composition d'un grand nombre de silicates doubles, dont le principal est le feldspath. Quand, dans ces combinaisons, l'alumine est prédominante, les minéraux qui en proviennent se désagrègent et se décomposent : de là les argiles. Elle se combine aussi avec les acides sulfurique et phosphorique, soit isolément, soit accompagnée d'un alcali : d'où les aluns, les wawellites, etc. Mais l'alumine peut

sition du règne minéral repose principalement sur ces trois termes ; un *comburant*, qui est l'oxigène, un *combustible* et un *métal*. Nous verrons plus tard de quelle manière ces trois termes concourent à la composition des substances.

Quant aux éléments qui ne se combinent pas directement avec l'oxigène, ou qui ne forment avec lui que des combinaisons instables, facilement réductibles par la chaleur, ils fournissent trois classes analogues aux précédentes. En ne prenant que les types, on a pour les acidifiables (par l'oxigène) : le chlore, le fluor et l'azote ; pour les indifférents : l'or et le platine ; pour les basifiables : le palladium, le mercure et l'argent.

Rien ne serait plus facile que d'étendre cette vue aux autres éléments et de les rallier tous au même système. Il suffirait de grouper autour de chaque type ses analogues ou *satellites* : ainsi, autour du chlore, l'iode et le brôme ; autour du soufre, le sélénium et le tellure ; auprès du phosphore, l'arsenic ; auprès du silicium, le bore et le tantale ; auprès du zinc, le cadmium ; autour du fer, le manganèse, le nickel et le cobalt ; auprès de l'or et du platine, le rhodium et l'iridium ; et de même pour tous les autres. Les éléments, assemblés selon leurs analogies, seraient ainsi partagés en six classes *naturelles*, et coordonnés par rapport à l'oxigène et à l'hydrogène, qui sont comme les deux pôles du système chimique de la terre.

Une telle classification, fondée sur le rôle capital et unique que remplit l'oxigène dans l'économie de la terre, n'aurait évidemment aucune valeur absolue ; elle serait seulement relative à l'ordre de choses actuellement existant, et c'est pourquoi elle serait *naturelle*. Au lieu de rapporter les éléments à l'oxigène, on pourrait les rapporter au chlore ou au soufre, et on amènerait un autre système chimique qui comprendrait les mêmes analogies, mais où les types seraient autrement distribués et les classes autrement composées. Mais ce système, représentant un autre ordre de choses que celui qui existe, n'aurait qu'une valeur spéculative, et ne serait nullement applicable à l'étude de la terre et de ses productions.

La notion de l'élément chimique est moderne ; elle ne remonte pas au delà de Paracelse. Les quatre éléments des anciens, le feu, l'air, l'eau, la terre, étaient des éléments physiques, c'est-à-dire fondés sur les qualités physiques, les seules observées jusqu'alors dans la matière. On croyait que tous les corps étaient composés de ces quatre éléments, que tous renfermaient une terre, une eau, un air, un feu, particuliers à chacun d'eux ; et cette opinion n'était pas sans quelque fondement ; mais on se représentait tout composé comme un mélange ou comme un agrégat. L'idée de la composition chimique n'était pas encore née. La conception de Démocrite sur les atomes, la plus avancée que les anciens aient produite pour l'explication de cet univers, est purement mécanique ; elle est même grossière et indigeste, s'il est vrai qu'elle nous ait été transmise exactement. L'idée de la combinaison chimique, de ses produits, de ses éléments, ne pouvait pas naître avant l'étude approfondie de quelques phénomènes chimiques ; et quand les Arabes eurent introduit parmi nous ce genre d'observation, tel fut l'empire de l'ancienne croyance, appuyée dans les écoles sur l'autorité d'Aristote, qu'au seizième siècle les alchimistes demandaient encore aux quatre éléments l'explication des phénomènes chimiques. Enfin Paracelse les bannit du domaine de la chimie, pour les rejeter dans celui de la physique.

Paracelse avait fait la distinction du corps et de la substance, si souvent confondus par les chimistes, ou plutôt il avait transporté dans le domaine de la chimie cette distinction depuis longtemps familière aux philosophes et aux théologiens ; et il avait été ainsi conduit à distinguer la qualité chimique de la qualité physique, et par suite l'élément chimique de l'élément physique. De plus, il avait reconnu que quand des substances s'unissent ou se combinent, leurs qualités essentielles disparaissent ou deviennent latentes, pour faire place dans le composé à des qualités nouvelles qui le caractérisent et le manifestent

comme substance distincte et différente des substances composantes; tout au contraire de ce qui a lieu dans l'union mécanique où les parties composantes conservent constamment toutes leurs propriétés et qualités, si ténues qu'elles puissent être. Cette observation lui avait dévoilé le caractère précis de la combinaison, en même temps qu'elle lui fournissait une base pour s'élever plus tard à l'idée de la transmutation des substances. Or, c'est là l'idée chimique; l'idée sur laquelle la chimie est fondée, qui est sa raison d'être, et sans laquelle elle ne serait pas. Et si Paracelse avait su la tirer de la confusion et de l'obscurité où elle lui est apparue, il faudrait, malgré ses écarts, le regarder comme le véritable fondateur de la science chimique. Mais, au lieu de dégager l'idée et d'éclairer ses principaux aspects, il a plutôt épaissi les voiles; il a multiplié le désordre et la confusion, accumulant et mêlant toutes choses, astrologie et médecine, magie et théologie, histoire et allégorie; et il l'a ainsi rendue méconnaissable.

Paracelse, tout en reléguant les anciens éléments dans le domaine de la physique, ne laissa pas de subir leur influence dans la conception de ses éléments chimiques. Il posa en principe que toutes les substances sont mixtes, et les éléments physiques eux-mêmes; que toutes sont composées de trois substances élémentaires, le soufre, le mercure et le sel. Il n'y avait aucune substance où ces trois éléments ne fussent; et aucun ne pouvait exister séparément : l'élément dominant qualifiait. Or, cette conception était pour les substances ce que celle des anciens était pour les corps. Le soufre était le principe combustible et inflammable; le mercure désignait le principe métallique à l'état d'indifférence, n'attendant qu'une détermination ultérieure pour devenir tel métal en particulier; le sel représentait le principe sapide, soluble dans l'eau. Toutes les substances inflammables tenaient cette propriété de leur soufre élémentaire, et étaient elles-mêmes, à différents degrés, autant de soufres particuliers, et ainsi des autres. Or, le soufre est le réceptacle du feu; le mercure, principe métallique, est le radical de la terre; le sel se corporise et se dissout dans l'eau. Les nouveaux principes ou éléments chimiques n'étaient donc qu'une sorte de traduction des anciens éléments physiques. Paracelse avait éliminé l'air, qu'il regardait comme l'esprit de la terre. En réduisant à trois les éléments physiques, il était sans doute bien inspiré; mais ce n'est pas sur l'air que l'exclusion devait porter.

Paracelse cherchait en tout l'universel, dans l'acide, dans l'alcali, dans le dissolvant; il avait, au plus haut degré, le sentiment de l'analogie et de l'unité; dans sa vaste nomenclature, il s'efforçait d'embrasser toutes choses, procédant toujours du particulier au général, bien différent en cela de la plupart des chimistes actuels, qui, dans leurs recherches, s'attachent toujours aux détails plutôt qu'à l'ensemble[1]. Aussi la science est-elle encombrée d'une foule de noms particuliers, qui ne peuvent avoir pour effet que d'appauvrir la langue chimique, puisque, pour dire peu de choses, il faut employer beaucoup de mots. La nomenclature des mixtes, telle que Lavoisier l'a fondée, est presque irréprochable; elle a atteint, du premier coup, tout le degré de perfection compatible avec l'état de nos connaissances à l'époque où elle a paru; et elle suffira longtemps encore aux besoins de la science, si, au lieu de la fausser par des innovations maladroites, on la laisse se développer graduellement et sans effort, conformément à son principe. La nomenclature des simples, au contraire, laisse beaucoup à désirer : elle s'accroît tous les jours au hasard, sans règle et sans frein. La plupart des noms qui la composent sont insignifiants et n'apprennent rien sur les substances qu'ils représentent. Pourquoi demander à la lune le nom du sélénium, et à la terre celui de tellure, quand il était si convenable et si opportun d'indiquer les analogies de ces substances avec le soufre?

[1] Nous nous plaisons à reconnaître que quelques tendances élevées se sont pourtant manifestées dans ces derniers temps, comme le témoigne suffisamment *la statistique chimique des êtres organisés*.

Où voyez-vous dans le tantale ses rapports avec le silicium? Qu'y a-t-il de commun entre le cérium et les moissons, entre le palladium et la sagesse armée? Sans doute, un motif honorable a présidé au choix de ces dernières dénominations; et chacun peut y voir un monument consacré par la chimie à l'astronomie; mais ce motif honorable n'a pu prévaloir qu'aux dépens de considérations qu'on n'avait pas le droit de négliger. Quand nous donnons à entendre qu'il serait désirable que les noms des simples fussent significatifs comme ceux des mixtes, nous n'avons en vue que les noms *à faire*, nullement ceux consacrés par l'usage, encore bien moins ceux qui tiennent au fond même de la langue par leurs racines. Ainsi le bore est sorti légitimement du borax, et le silicium du silex, quoique ces deux noms n'expriment en rien les rapports des deux substances. Le fluor devait provenir du spath de même nom, sans que le phthore[1] fût un obstacle sérieux. C'est très-à-propos que l'alun a fourni l'alumine, et celle-ci l'aluminium. La glucine n'est pas précisément à blâmer. On comprend la filiation de l'iridium avec l'arc-en-ciel. Mais si une substance nouvelle vous est livrée par un minéral *sans nom*, ne vaut-il pas mieux l'étudier et la nommer en conséquence, qu'évoquer sans raison un souvenir mythologique, et la nommer tantale ou titane? Le souvenir de Christophe Colomb ne serait même pas admissible en pareil cas[1]. Que si, après avoir étudié votre substance, vous ne savez où la rattacher; si sa situation chimique demeure indécise et problématique, appelez-la, selon sa couleur, chlore ou iode; encore bien que le vieux radical de l'acide marin méritât d'être conservé.

Mais laissons cette critique stérile et sans objet. Il est temps d'aborder enfin l'étude des lois qui régissent la composition des substances minérales. Là, l'ordre est immuable, et le génie de la terre se montre dans toute sa beauté, tel que l'instituait au commencement la divine Sagesse.

(La suite au prochain numéro.)

H. MARGERIN.

[1] Nom proposé par Ampère.

[1] Le tantale avait d'abord été nommé *colombium*, en mémoire de l'illustre navigateur.

Sciences Religieuses et Philosophiques.

COURS D'ÉTUDES SUR LES SAINTS PÈRES.

QUATRIÈME LEÇON[1].

Théologie naturelle des Pères.

§ I. Le ciel; éclaircissements sur les relations du ciel spirituel avec le ciel matériel. — § II. Pluralité des mondes, suite. — § III. Perpétuité des mondes. — § IV. Éléments généraux de la création; la lumière.

§ I.

On nous a demandé des éclaircissements sur une proposition contenue dans notre précédente leçon. Nous avions dit que le mouvement curviligne accompli autour d'un centre n'appartient point à la matière inerte et passive, mais qu'il suppose nécessairement un régulateur spirituel.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit point ici du mouvement d'inflexion que subit un corps au terme de sa chute, quand il a été lancé horizontalement. Ce mouvement n'est qu'une dégradation rapide des forces motrices, centripète et centrifuge; dégradation qui prouve leur pa-

[1] Voir la IIIe leçon, au tome XIII, page 85.

sivité et l'incompétence de leur dénomination. On devrait dire *effets du mouvement, produits, direction, etc., du mouvement,* tout, en un mot, plutôt qu'un contre-sens matérialiste. Cette combinaison passagère des directions centripète et centrifuge, la seule que l'on puisse sûrement invoquer à l'appui du système newtonien, suffirait à en démontrer la faiblesse. En effet, cette dégradation de plus en plus rapide aboutit bientôt à la perpendiculaire, dont la sollicitation est par chaque unité d'instant quadruple de la force horizontale : de plus, le mouvement de retour ascensionnel étant physiquement impossible, on acquiert une nouvelle preuve de la complète inertie du corps ainsi mu, donc et de tout corps pesant et inerte par lui-même, et *à fortiori* de tous ceux qui mus dans le vide, hors de la résistance de l'air, doivent, suivant l'hypothèse des carrés, se précipiter plus rapidement encore vers la ligne droite de leur chute.

Quelle que soit la valeur de tel ou tel procédé mécanique converti en système pour expliquer la rotation des corps, nous maintenons contre chacun d'eux sa propre insuffisance. Les lois de Képler, tant admirables d'ailleurs, ne sont que des formules approximatives des effets produits par des lois supérieures. Le grand Newton, trop rationaliste dans sa science de protestant, rencontre aujourd'hui dans l'école catholique d'impitoyables adversaires qui ne font pas à ses principes grâce d'une contradiction. Chaque siècle trouve son devancier en défaut et veut le corriger bon gré mal gré, à l'aide de ses propres découvertes. C'est le lit de Procuste retourné. On oublie trop qu'il n'y a de certainement vrai que ce qui concorde avec ce qui est infailliblement révélé, là surtout où l'homme n'atteint que par la pensée.

Un système plus récent aurait droit à plus de faveur, pour les incontestables progrès qu'il a fait faire à la question du mouvement, si, entre le Dieu infini qui remplit tout, et les instruments physiques qui influent sur le mouvement, mais ne l'expliquent pas, on eût gradué les agents spirituels que Dieu même a établis *ad extrà* : c'eût été plus conforme aux traditions catholiques. Toutefois ce système a l'avantage de se déclarer franchement spiritualiste, et c'est une pierre fondamentale pour la science. Quelque théorie qui puisse éclore d'un cerveau humain, pour donner la raison dernière des lois du mouvement, par de nouveaux procédés mécaniques, nous lui prédisons hautement un échec inévitable. Le mouvement n'est pas viable par lui-même. Les forces qui le font exister tendent aussi à le détruire. Le mouvement est un état violent pour la matière inerte et passive, quelle qu'elle soit ; et nous comprenons dans ce genre les fluides dits impondérables : la lumière, le calorique, l'électricité, et le magnétisme. Ils sont sensibles, donc corporels, donc aveugles, inertes, et totalement dénués de tout principe d'activité propre.

(Nous nous étions longuement évertué à prouver en détail l'insuffisance de tous ces systèmes, quand de sages conseils nous ont déterminé de faire de ce travail accessoire la matière de tout une leçon. C'est ce qui a retardé l'envoi de la leçon présente.)

Revenons au point où s'est terminée notre troisième Leçon [1].

§ II.

Traitant de la pluralité des mondes, nous avons promis des témoignages en faveur de notre opinion. Le premier de tous est celui de saint Clément, disciple de saint Pierre et son troisième successeur. Bien que ce texte ait été l'objet de diverses interprétations [2], nous pensons 1° que celle invoquée par nous est la mieux fondée dans le sens traditionnel; 2° que ces interprétations peuvent s'ajouter l'une à l'autre, loin qu'elles se contredisent.

Voici les paroles de saint Clément : *Oceanus et qui post ipsum sunt mundi :* « l'Océan et *les mondes* qui sont après lui. » — Remarquons que ces mots *post*

[1] Février, p. 97, t. XIII.

[2] V. Cotelier, *Pères apostoliques;* Lettres de St. Clément, Ire *Épître aux Corinthiens*, § xx, v. 8.

ipsum ne forment pas ici une difficulté véritable. A cette époque, en effet, on ne connaissait encore qu'un continent. On croyait toujours voir, comme sur les boucliers d'Achille et d'Hercule, le fleuve Océan entourer la terre ; et, par delà, la demi-sphère étoilée qui se montrait la nuit, tandis que le Soleil et l'Olympe remplissaient l'autre moitié. Or, c'est précisément à cette demi-sphère étoilée que nous appliquons le sens de cette expression *mundi* ; le sens littéral n'est pas douteux : saint Jérôme et Photius n'y cherchent pas de métaphore et l'entendent de la pluralité des mondes. Un monde, en effet, n'est pas un continent. Photius, il est vrai, blâme saint Clément pour cette expression ; mais ce blâme n'établit que mieux le fait du sens qu'il y attachait. Quant à saint Jérôme, il se contente d'ajouter cette question aux paroles de saint Clément : *Quærimus quoque quid sit,* aliquando ambulastis secundùm seculum mundi hujus (ad Ephes., c. 2, v. 2) : *utrùmnam et alium seculum sit quod non pertineat ad mundum istum, sed ad mundos alios, de quibus et Clemens in epistolâ suâ et scribit :* Oceanus... etc.? « Nous demandons aussi que signifie « ceci : *Vous avez marché autrefois dans « le siècle de ce monde-ci.* Est-il donc un « autre siècle qui n'appartienne pas au « monde présent, mais *aux autres mon- « des* dont parle Clément dans son épî- « tre, L'*Océan*...[1] ? »

Longtemps avant saint Jérôme, Origène avait été frappé des paroles de saint Clément : il les avait citées d'abord pour les Antipodes, puis pour la pluralité des mondes. Mais il est plus explicite dans le texte suivant reproduit aussi par saint Jérôme : « Je pense qu'il « existe plusieurs mondes de diverses « façons ; et qu'ainsi se détruit l'erreur « de ceux qui veulent que tous ces « mondes se ressemblent[2]. »

Clément d'Alexandrie avait également compris les mots : Ὠκεανὸς καὶ οἱ μετ' αὐτὸν κόσμοι.... de mondes co-existants dans l'espace[1].

Saint Thomas, il est vrai, paraît exprimer un sentiment contraire[2] ; mais si l'on examine un peu la teneur de sa proposition, on voit facilement qu'il n'a pas d'autre but que celui de combattre le système atomistique de Démocrite, avant Epicure ; lequel système se serait arrangé seul et fatalement dans l'espace et l'aurait rempli de mondes inharmonisés entre eux et indépendants d'une providence créatrice. Dans le sens de saint Thomas, unité du monde signifie : unité créatrice et providentielle.

§ III.

Si l'opinion de la pluralité des mondes multiplie en étendue le produit de la création, il en est une autre corrélative qui le multiplie en durée.

Mais commençons par établir que, quelque reculé que soit le premier acte de Dieu-Créateur, il ne saurait être considéré comme co-éternel à Dieu même. Rien de contingent n'est éternel, et Dieu, l'être nécessaire, excepté, tout est contingent. Cela posé, peu importe quand a commencé le Monde. — Dieu a pu agir de toute éternité : donc les produits de ces actes ont pu être émis éternellement, mais par contingence. Il n'y a qu'un intervalle de raison qui puisse séparer la durée absolue, une et permanente de l'éternité d'avec la durée secondaire et divisible de ce qui s'appelle *ævum* pour l'être spirituel, et *temps* pour la nature corporelle. Ainsi, la foi est sauve.

Maintenant, qui empêche de supposer la possibilité d'autant de mondes successifs dans le temps que de simultanés dans l'espace? Le pouvoir divin n'est donc pas plus borné à l'un qu'à l'autre : reste à connaître la volonté divine.

[1] T. VI, p. 467, g.

[2] Arbitror pro varietate caussarum diversos mundos fieri : et elidi errores eorum qui similes sui mundos esse contendunt. (Il craignait que cette parité ne nuisît au libre arbitre.) C. *de Principiis*, l. I et III.

[1] *Strom*. V, p. 693 : Cùm dubitasset (Plato) in Timæo, an oporteat plures mundos, an hunc unum existimare, indifferenter utitur nominibus... Quinetiam in epistolâ Romanorum ad Corinthios scriptum est : *Oceanus* infinitus et qui post ipsum sunt mundi.

[2] Prima, Q. 47, art. III.

Dans une question aussi peu motivable rationnellement, nous nous contenterons de présenter au lecteur certaines données propres à calmer ses scrupules, et peut-être à préparer son opinion.

1° Le sens de l'expression *Cœlum et Terram*, comprend non-seulement d'une manière collective, comme nous l'avons dit ailleurs, l'ensemble de la création élémentaire, mais encore l'achèvement du monde sidéral.

Saint Basile [1] suppose le ciel tout fait lors de la formation de la Terre; ce qui veut dire identiquement à notre proposition, que tous les astres, toutes les sphères célestes existent avant que la terre n'ait été organisée; qu'ils existent par conséquent avant le quatrième jour, qui fut celui de leur apparition.

Nous avions déjà cité saint Épiphane, dans le même sens. Les textes de saint Hilaire, de saint Augustin, de saint Thomas (de saint Denis, l'aréopagite surtout), d'Alcuin et de Rhaban-Maur, rapportés à la même page, ont une signification à peu près semblable. Il ne s'agit que de reculer plus ou moins dans le passé éternel le moment de cette production chaotique.

Mais en voici de plus formels. Les paroles suivantes de saint Jérôme s'adaptent d'elles-mêmes aux deux parties de notre distinction : *Duas partes mundi magnas, cœlum et terram, Deus ex nihilo fecit, et una earum, de materiâ informi.* — « Dieu tira du néant deux grandes parties du monde, le Ciel et la « Terre; et de cette matière informe il « organisa ce qu'ils renferment. » Venons maintenant au second point : *Sex millia* necdum nostri orbis implentur anni, et quantas priùs æternitates, quanta tempora, quantas seculorum origines fuisse arbitrandum est; in quibus angeli, throni, dominationes, cæteræque virtutes servierint Deo, et, absque temporum vicibus atque mensuris, Deo jubente, substiterint? — « Notre monde « n'a pas encore six mille ans; mais « combien auparavant n'y a-t-il pas eu, « doit-on penser, d'éternités, de longs « temps, et d'innombrables origines de « siècles, etc.? » Certes, nous ne nous serions jamais permis une telle hardiesse d'expressions; mais enfin, celles-ci sont claires, et elles sont d'un des plus grands docteurs de l'Église. Ces éternités qui fleurissent, pour ainsi dire, simultanément et successivement sur l'immuable tronc de la durée divine, ces temps qui représentent les mouvements d'êtres finis, ces sources de siècles qui se répandent çà et là dans l'espace, toutes ces choses qui précèdent notre ère, n'ont-elles ici qu'une valeur d'imagination?

Ainsi, double Génèse : celle du premier verset, vague et générale dans l'expression, histoire abrégée d'un passé infini, mappemonde sans limites, le plus grand mot après celui de Dieu. Dieu seul a le chiffre de cette création perpétuelle, et seul il sait la mesure de cette étendue bornée par son immensité! Il n'y a pas même de néant dans l'espace; la place y manque pour lui. Le temps a commencé; mais qui sait son âge? Le temps mesure la durée : or, la durée absolue n'a pas de commencement : donc le temps, malgré sa contingence rationnelle, peut toujours être considéré comme le terme diviseur de cette durée abstraite que l'on appelle Éternité, mot qui implique lui-même une triple division. Quoi qu'il en soit du point imaginable qui sépare le temps de la durée absolue, et l'étendue contingente de l'immensité divine, la raison peut sans danger en élargir la circonférence jusqu'à ce qu'il y ait contact avec l'être seul nécessaire, seul infini, et libre créateur de tout ce qui n'est pas lui. Il suffit de distinguer l'effet de la cause, non pas *ad intrà* comme est la génération du Verbe et la procession du Saint-Esprit, mais comme extra-personnel à Dieu. Dans son entité absolue, Dieu se manifeste à lui-même; dans son entité effigiaque et relative, il révèle sous les mille couleurs changeantes de la création, sa présence impénétrable et partout réelle.

La seconde Genèse ne se détache parfaitement de la première qu'à l'apparition de la terre au-dessus des eaux, ou plutôt à son entrée dans le système so-

[1] Quomodo conditis pariter cœlo et terrâ, cœlum quidem omnibus numeris absolutum est, terra vero adhuc imperfecta est et rudis? *Hom.* II, p. 16. Idem S. Joan. Chrysost. t. IV.

laire, c.-à.-d. au quatrième jour. Que tout ce système ait été produit à la fois ou non, peu importe présentement : nous tenons seulement à constater ici certains faits d'observation qui ressortent du texte même de Moïse, dussent ces inductions partager le sort de tant d'autres anciennes et modernes. La latitude de ce premier chapitre est grande : aussi n'est-il pas besoin d'un violent effort de pensée pour y encadrer un système de création. Notre but n'est autre que de concilier les exigences de la raison avec les termes de la foi ; les faits avec les traditions, en proposant le tout à l'examen du lecteur. Et pour éviter les malentendus de discussion, nous indiquons comme point de départ cette sentence de Malebranche : « ... Il ne faut « pas absolument mépriser les vraisem« blances, parce qu'il arrive ordinaire« ment que plusieurs, jointes ensemble, « ont autant de force pour convaincre « que des démonstrations très évidentes. « Il s'en trouve une infinité d'exemples « dans la physique et dans la morale : « de sorte qu'il est souvent à propos « d'en amasser un nombre suffisant sur « les matières qu'on ne peut démontrer « autrement, afin de pouvoir trouver la « vérité qu'il serait impossible de dé« couvrir d'une autre manière. » Or, nous appelons vraisemblance, le rapport naturel et obvie d'une vérité supposée avec une vérité certaine. Ce rapport se démontre par la facilité des applications de celle-ci à celle-là, surtout par l'absence d'explications meilleures, et d'objections imposantes. On ne peut guères demander plus en matière d'induction.

Il est encore quelques paroles de l'Ecriture qui éclairent notre double assertion de la co-existence et de la perpétuité des mondes. Pour leur perpétuité d'abord, nous avons ces textes remarquables qui établissent la rénovation du ciel et de la terre [1], constatée pour celle-ci par la chute apparente des étoiles [2], dont l'aspect seulement sera changé. Le temps n'est plus où l'on pouvait regarder les étoiles comme des clous d'or fichés à la voûte céleste : ce que l'on sait de leur moindre éloignement donne le droit de conclure qu'une seule d'entre elles, tombant sur la terre, n'y trouverait pas même un point d'appui suffisant pour en être soutenue, ni une base assez large pour faire place à deux autres. La chute des étoiles ne peut donc être entendue que du changement de leur aspect pour la terre. Mais ce changement d'aspect n'indique-t-il pas qu'il y aura rénovation et non anéantissement ? Or, cette rénovation est le second chaînon de cette perpétuité supposée. Qui oserait dire que ce sera le dernier, ou qu'il n'est réellement que le second ? L'Ecriture sainte se contente de nous mettre en rapport avec la génération qui doit nous suivre : mais elle ne dit pas que ce soit la dernière. Elle ne dit pas non plus que nous soyons la première sur ce globe. Quand l'Eglise condamna l'hérésie des Préadamites, au 17[e] siècle, elle condamna justement une nouvelle forme de calvinisme : les Préadamites soutenaient que Dieu avait créé, au 6[e] jour, une race d'hommes et de femmes répandus par toute la terre, pères des Gentils, et non enfans d'Adam qui n'aurait été créé que longtemps après. Les péchés des premiers ne leur étaient point imputés, disait Lapereyre, auteur de cette hérésie, parce qu'il n'y avait point encore de loi. Cette folle et absurde croyance n'était que le travestissement d'un passage de saint Paul [1].

Il n'y a donc rien de commun avec le Préadamisme de Lapereyre.

Ce qui est, peut être encore : ce qui sera, peut déjà avoir été, sauf les questions d'identité pour les personnes et de responsabilité pour les actes. Le point important est que l'Ecriture nous représente la terre comme se survivant à elle-même, comme étant toujours propre à recevoir de nouveaux habitants.

Que dit la science ? — La science la moins suspecte, celle des observations, nous déclare que l'ère de la Création, l'ère du premier jour, doit être reculée dans l'Eternité, si l'on veut avoir le sens commun en fait de géogo-

[1] II[e] *Épître* de S. Pierre, c. x, v. 13.
[2] Matth., c. xxiv, v. 29.

[1] *Aux Romains*, c. v, v. 13.

nie. Supposer des miracles d'autorité privée, c'est téméraire et illogique. Or l'observation des stratifications inférieures de notre globe nous apprend que bien des périodes de siècles ont présidé à la formation de ces couches, que leurs gisements réguliers annoncent une extinction lente et naturelle des forces animale et végétative dans les êtres antérieurs à l'homme. Les jours de la Création ne sont donc plus de 24 heures : ce sont des durées indéfinies, des créations secondaires qui se sont superposées les unes aux autres.—Dans tout cela, dira-t-on, l'homme ne paraît point? — Qu'est-ce à dire ? qu'il n'a pu exister ? — Mais s'il eût existé en effet, on en eût trouvé des traces. — Des traces fossiles ? des pétrifications ?... mais en trouve-t-on depuis 5,000 ans qu'il meurt ? Animaux, vegétaux, tout se pétrifie cependant. L'homme seul déroge aux lois de cette transformation. Et pourquoi? C'est que l'homme doit ressusciter : c'est que l'homme, même extérieurement, ne peut avoir sur la terre de domicile permanent; c'est que l'homme, après le jugement, n'a plus rien à faire sur cette terre renouvelée pour d'autres êtres qui fouleront, à leur tour, sous les pieds, les débris indestructibles de tous ces règnes passés de la nature, monuments hiéroglyphiques de son histoire. — Ce que nous savons du passé et de l'avenir de la Terre, c'est donc, d'une part, qu'elle a subsisté longtemps avant la création de l'homme:de l'autre,qu'elle continuera d'exister après lui. Une nuit impénétrable couvre notre berceau ; un second chaos couvrira notre tombe : cette nuit et ce chaos, double privation de la lumière et de l'ordre, les présupposent ; et ces deux alternances se répèteront encore sans doute, se sont déjà répétées autant de fois qu'il y a de fractions dans l'unité, autant de fois que l'on peut ajouter de zéros à un chiffre, sans jamais atteindre à l'Eternité. Chaque génération humaine est censée cette unité médiale entre deux infinis, dont aucun n'est absolu.

Ainsi de la terre parmi les autres mondes. Chacun d'eux peut être considéré comme un centre dans l'espace. La circonférence seule en est impossible à déterminer ; mais il n'en est pas ainsi de ce centre, et voilà ce qui distingue essentiellement l'être fini et créé d'avec l'Etre-Créateur infini qui existe partout tout entier comme centre de son œuvre.

Pour en finir avec ce système de mondes, ajoutons que le langage de l'Ecriture n'y est nullement opposé. 1° *Fulgebunt...... quasi stellæ in perpetuas æternitates : des éternités* qui s'additionnent *perpétuellement* sont-elles autre chose qu'une succession de périodes révolues autour de la durée infinie ? Or, une période, une révolution de temps ou de mouvement, suppose une collection d'êtres accomplissant leurs destinées dans une portion de temps et d'espace : la perpétuité de ces périodes finies suppose aussi leur renouvellement, et conséquemment la présence d'êtres nouveaux créés, pour remplir de leurs mouvements ce temps et cet espace. 2° *Ecce ego creo cœlos novos, et terram novam* : le sens figuré ne rend pas le sens propre impossible, mais c'est trop peu : écoutez ce mot que je trouve au dernier chapitre d'Isaïe, v. 22 : « *Sicut cœli novi, et terra nova, quæ ego facio stare* « *coràm me, dicit Dominus,* sic... » *Quæ ego facio stare..,* ceci est donné comme présent, dit et fait depuis la création de l'homme : une *terre nouvelle,* des *cieux nouveaux* ajoutés à ce qui existe déjà, créés intégralement ou renouvelés, changeant dans les deux cas l'aspect céleste, n'est-ce pas là le sens littéral, le sens réel, le seul sens du texte précité ? 3° Nous demanderons au lecteur de déterminer lui-même l'interprétation de ces paroles de la Genèse : *Les eaux d'au-dessus du firmament,* les eaux *supérieures.* Un certain nombre de Pères l'entendent des nuages, le plus grand nombre l'entend d'eaux véritables et non accidentelles comme le brouillard qui fait les nuages; nous les citerons en leur lieu. Muzzarelli, théologien romain d'une grande autorité, s'applique à soutenir que ces eaux supérieures sont des eaux toutes formées, et existant abondamment par delà notre atmosphère. Ce firmament placé entre des eaux et les eaux, quel est-il ? si c'est l'air atmosphérique, il supporterait

donc, dans sa partie supérieure, une masse d'eau véritable : mais cela n'est pas, car la *vapeur* d'eau elle-même ne s'élève pas au-dessus de la moyenne région, ou plutôt des couches inférieures de l'atmosphère. De plus le mot *firmament* ne saurait désigner simplement les couches inférieures de l'air, ni même l'air terrestre tout entier. Le langage ordinaire y répugne. Les astres, dit l'Écriture, ont été placés dans le *firmament* : des 20 lieues de notre atmosphère au satellite de notre globe, il y a encore plus de 80,000 lieues, et de ce satellite aux planètes les plus voisines, et de ces planètes aux astres véritables, les distances ne se comptent plus. Cependant là est encore le firmament, et au-dessus de lui sont encore des *eaux*, *aquas quæ erant supra firmamentum*.

Quelles sont ces *eaux*, finalement, sinon des eaux pareilles aux nôtres, des eaux répandues sur d'autres terres, y circulant pour alimenter les êtres organisés que contiennent les innombrables mondes du firmament, s'élevant tour à tour en vapeur dans les atmosphères reconnues des planètes, puis retombant en rosée et en pluie pour féconder de nouveau cette nature ignorée.

Nous croyons inutile de rappeler nos conclusions sur la présence d'atmosphères autour des planètes. Puisque là se trouvent les premiers éléments de la vie, l'air respirable, l'eau maintenue à l'état liquide ou gazeux par l'action nécessaire du calorique, la terre solide, enfin, pour supporter le tout, ne doit-on pas admettre comme conséquence que la jouissance de tous ces biens est accordée à des êtres capables d'en sentir le prix ? Si l'aspect de l'Univers nous révèle Dieu, l'aspect de la Nature nous révèle l'homme : si le palais nous démontre l'architecte, il annonce aussi l'habitant.

§ IV.

Poursuivons notre thèse de la création générale.

Par ce mot de *création générale* nous entendons l'œuvre divine qui, dans le récit de Moïse, précède l'apparition de la Terre au-dessus des eaux, et, comme nous l'avons dit plus haut, son entrée dans le système solaire. Les éléments de cette création générale sont : 1° la création de la lumière ; 2° la division des eaux ; 3° l'assèchement et la condensation des solides.

— 1° *Création de la lumière. Deus lux est* : Dieu est la lumière [1]. Le Verbe est l'éclat de cette lumière, sa manifestation : *Candor est lucis æternæ* [2] ; ces deux mots nous suffisent.

Dieu est la lumière véritable. Il y a deux sortes de lumières, l'une spirituelle, l'autre corporelle. L'une et l'autre ont leur source en Dieu ; mais l'une est un attribut de sa substance, tandis que l'autre n'est qu'un produit accidentel de son action créatrice. — Le Verbe est la splendeur de la Lumière ; Dieu, de la lumière spirituelle, et resplendit ici-bas dans la lumière corporelle. Celle-ci est comme son vêtement.

La lumière divine est le vivant épanouissement de la gloire, du bonheur et des perfections de l'Être infini, éternel et nécessaire.

Elle rayonne par le Verbe pour illuminer tout homme venant en ce monde, soit comme esprit, soit comme animal. Elle illumine l'esprit par communication simple et immédiate : le corps par transfiguration sensible en cette lumière d'optique naturelle ou artificielle, qui est à la lumière infinie ce qu'est l'être composé à l'Être sans limites.

Cette lumière vraiment divine est la vie de l'intelligence, la mère de la vérité. *Ego sum lux mundi* : c'est le Verbe.

L'être vient du Père ; la lumière vient du Fils. Mais l'être qui fait l'homme, et la lumière qui lui donne la conscience de lui-même, ne suffisent pas à sa perfection : il lui faut la vie intérieure surnaturelle, la vie de l'amour, qui seule féconde toutes ses facultés. C'est celle que donne le Saint-Esprit, lumière et feu, éclat et chaleur : la vie qu'il donne est la sanctification. Ces deux lumières intellectuelle et vivifiante habitent corporellement [3] en nous, et plus réellement encore que l'air dans notre poi-

[1] I. Joann. I, 5.
[2] Sap. VI, 26.
[3] La première appartient au Fils et réalise naturel-

trine, plus substantiellement que les objets d'alimentation dans notre corps *prototype* (nous expliquerons ce mot plus tard). Toute lumière accuse la présence immédiate de Dieu. Quand nous aurons à exposer le mode de l'illumination angélique et de celle de l'âme humaine, les détails suppléeront à ce que nous ne faisons qu'indiquer rapidement ici.

Revenons à la lumière corporelle.

§ V.

De même que la lumière spirituelle réfléchit dans notre *mens* l'image des choses spirituelles, de même la lumière corporelle nous met en communication avec la création sensible. C'est d'abord une impression subie, puis une réaction opérée. La vue excite le regard, l'idée provoque la réflexion : même phénomène pour la perception intellectuelle que pour la vision oculaire. Ces deux lumières s'appellent l'une l'autre, s'unissent sans se confondre, et se séparent quelquefois pour suivre une direction différente, mais jamais contraire : car leur fin est de se compléter l'une par l'autre. En effet, toute science physique détachée du tronc de la foi est bâtarde : toute abstraction isolée des faits est le plus souvent stérile. L'homme surtout ne saurait impunément fermer l'une de ces sources de vie, destinées par Dieu à alimenter notre activité naturelle.

Pour déterminer l'union plastique de ces deux lumières, soit hors de nous, soit en nous, il faut nécessairement admettre comme moyen, non pas un agent quelconque créé, mais la présence même du Créateur. Lui seul est le lien véritable du monde spirituel et du monde matériel ; sa puissance l'a créé, sa présence le conserve, son amour le reproduit à chaque instant. Nous ne saurions donc jamais éloigner Dieu de nous. La substance du Père nous soutient, l'intelligence du Verbe nous éclaire, l'ardeur de l'Esprit nous pénètre.

Or la lumière est aussi substance, clarté et chaleur. Substance, elle remplit toutes les divisions de l'être et s'appelle éther. Clarté, elle accompagne les astres, s'infiltre dans les objets les plus denses et les traverse même entièrement, pourvu que leurs molécules soient disposées parallèlement comme il est des cristaux, du diamant, etc., et repose latente dans tous les corps. Sous le nom de calorique enfin, elle développe la clarté, ou bien invisible elle entretient la vie et le mouvement de tous les êtres par le moyen des fluides électrique et magnétique. On sait que ces deux fluides élevés à une certaine puissance deviennent lumineux. La lumière est leur source commune ; c'est à elle par conséquent qu'il faut rapporter tout principe de vie, de mouvement, de chaleur, tout ce qui est force positive dans la nature.

La lumière est le produit des vibrations de l'éther. Comment vibre l'éther? L'éther étant la première substance corporelle ne peut avoir de moteur corporel. On a eu tort de lui préposer le calorique, car le calorique est lui-même le produit du frottement des molécules éthérées ; donc il suit le mouvement comme effet, et ne le précède pas comme cause. Mais l'éther ne se meut pas lui-même ; il ne saurait pas plus sortir de son repos qu'une masse de plomb ; car il n'a en soi ni intelligence ni volonté.

L'éther est donc mu puisqu'il est matière, et il est mu immédiatement par un agent spirituel, puisqu'il est le premier rouage de la mécanique céleste. Quel est ce moteur? S'il nous a paru conforme aux traditions humaines et divines d'attribuer la cause des mouvemens partiels, actifs et circulaires des astres aux intelligences célestes, nous croyons qu'il est de l'esprit de ces mêmes traditions d'invoquer non plus une simple créature sur l'acte immense qui met tout le ciel en mouvement, mais Dieu même. L'éther en effet n'est pas mu comme un corps solide ordinaire à qui le mouvement est communiqué par un seul point. Aucune substance spirituelle créée ne saurait étendre aussi loin son

lement dans notre intelligence : Joann. c. I, v. 9. La seconde, d'où procède la vie sanctifiante, est due à la présence de l'Esprit-Saint, qui habite dans nos cœurs. I Cor. III, v. 17, etc., etc.

action sur un corps vaste comme l'univers, et presque dénué de résistance sur tous les points; ce qui équivaut à dire que l'éther doit être mu à peu près par tous les points à la fois. Chaque esprit est limité d'étendue, et deux ne sauraient occuper à la fois le même point; nous le prouverons en son lieu. Or l'action de chaque esprit est nécessairement limitée à sa présence; donc cette action ne peut s'étendre à tous les points de l'éther incommensurable. D'un autre côté, la flexibilité de l'éther demande une impulsion adéquate à sa surface; donc le moteur devrait équipoller cette surface. Reste à y étendre un nombre suffisant de moteurs individuels; mais ceci paraît peu raisonnable; car, outre que c'est nuire à la simplification des moyens que de supposer tant d'instruments pour un seul effet général, il est certain qu'à part l'immense multitude des mouvements secondaires de l'éther, il s'en trouve une très-grande quantité opérés spécialement pour renouveler la vie des êtres, comme sont tous les mouvements actifs de la reproduction dans les règnes organisés. Saint Thomas en attribue bien la disposition à l'influence angélique, mais il n'a jamais entendu préposer une intelligence à chaque détail, ce qui paraîtrait puéril.

Une raison plus forte à nos yeux est celle-ci. Dans tous les mouvements de reproduction organique, il y a création véritable, car il n'existe aucun rapport nécessaire entre le germe et le fruit. Mais les anges ne créent pas, donc leur présence ici serait superflue, au terme de notre proposition. Ils peuvent donc produire les mouvements régulateurs, mais non les mouvements générateurs. Ils sont préposés au maintien de l'ordre de la création, mais ils ne sauraient, même par combinaison d'éléments, faire quelque chose qui ne soit pas substantiellement contenue dans les principes de cette combinaison. Les hommes, eux aussi, combinent, mélangent, transforment, mais ils ne créent pas.

A Dieu donc seul appartient le mouvement de fécondation dans l'univers. Ce mouvement de fécondation, que les Pères font procéder du corps céleste, s'opère dans l'éther au moyen du fluide magnétique qui rapproche les êtres par sympathie, et électrique qui les unit pour la reproduction. Sous ce rapport tous les atomes de matière peuvent être considérés comme divisés originairement en deux classes, les uns mâles ou plus énergiquement imprégnés du fluide éthéré, les autres femelles, ou d'électricité négative, tendant à s'harmoniser, à s'équilibrer dans l'union avec les germes d'électricité positive.

Le corps céleste chez les Pères, n'est autre que l'éther qui porte partout la vie et la fécondité. Son mouvement lui vient du Créateur lui-même. Substance, il vient du Père et pénètre comme le Père lui-même toute autre substance, mais corporelle; lumière, il rayonne du Fils et révèle l'être sensible à l'être intelligent; chaleur, il développe les germes déposés par l'Esprit dans le limon primitif.

Ce n'est donc plus l'ange qui se montre ici, c'est Dieu même, Dieu qui meut lui-même le fluide éthéré, qui partout lui commande, et partout s'en fait obéir, qui crée incessamment en lui et par lui, s'en servant comme d'un organe pour féconder la matière inférieure.

Nous retrouverons dans les divers phénomènes d'optique, surtout dans celui de la polarisation de la lumière, comment l'éther est le véritable *substratum* de cette lumière, et comment la lumière physique accuse la présence de la lumière spirituelle, laquelle a aussi son action conjointe.

L'abbé Bossey.

Sciences historiques.

COURS D'HISTOIRE DE FRANCE.

VINGT-CINQUIÈME LEÇON[1].

Des lois et des institutions ; on ne peut les bien juger que sur leur principe ; nulle stabilité si elles reposent sur la souveraineté du peuple. — Premières causes de la décadence mérovingienne : base matérielle de l'organisation franque ; partage du royaume ; dissensions des princes. — Usage de la *composition* ; justice arbitraire. — Indépendance personnelle.

A entendre nos publicistes, toute la destinée d'une nation, sa tranquillité, sa prospérité, sa gloire, tout dépend de ses lois. Faisons de bonnes lois, disent-ils, tout ira bien. Et ils ne veulent pas songer à une vérité démontrée par tant d'expériences, que les mœurs importent bien davantage ; que les lois ne font pas les mœurs, que les bonnes mœurs ont bien plus de force que les meilleures lois[2]. Il a même été remarqué, à une époque célèbre et déjà fort ancienne, que la multiplicité des lois est un signe de corruption dans un État[3]. C'est encore là une observation désignée comme un trait de génie ; mais curiosités littéraires, dont on admire la vive concision, et qu'on laisse dans un livre comme une belle médaille dans un cabinet d'antiques ; les connaisseurs en vantent la rareté, et dans la circulation, personne n'en voudrait même à la place d'une monnaie de moindre aloi.

Il serait pourtant doublement utile d'étudier sérieusement le sens plutôt que la forme de ces deux pensées, d'en comprendre la profonde instruction : car si la corruption amène la multiplicité des lois, la multiplicité des lois amène la servitude. Toute loi, évidemment, porte en soi une méfiance et une contrainte : il ne vous est plus permis d'agir autrement qu'elle ne dit. Et chaque loi nouvelle ayant pour but de réprimer un désordre, un inconvénient nouveau, il faut à mesure prévoir et assurer les moyens d'exécution : les formalités ou procédures se compliquent d'autant. Mais lois et formalités ne peuvent protéger un seul individu que par la gêne des autres, et souvent de lui-même. Ainsi, dans l'état présent de notre législation, qu'un citoyen innocent soit suffisamment suspect d'un crime, il faut pour la sécurité de tous, et par conséquent pour la sienne, qu'il soit provisoirement enfermé et traité en criminel. Que de précautions encore sont devenues indispensables pour empêcher la spoliation d'un héritier en bas âge ! Il a besoin d'un tuteur pour le défendre contre sa famille, d'un conseil de famille pour le défendre contre son tuteur ; et outre que tout cela n'empêche pas toujours la spoliation, le bien du mineur n'en paie pas moins toutes ces précautions prises pour lui. Il peut même arriver que son bien s'en aille tout entier en frais de conservation, et qu'à force de formalités pour maintenir intact son droit de possession, il ne lui reste plus rien à posséder. Tandis que si l'opinion publique faisait une honte inévitable aux parents et aux tuteurs de dissiper l'héritage des pupilles, les pupilles et leurs biens seraient beaucoup plus en sûreté. N'avait-on pas une plus certaine garantie dans l'opinion publique, qui ne croyait pas, pendant longtemps, le parricide possible à Rome, et l'adultère à Sparte, que plus tard, dans

[1] Voir la XXIVe au n° 79 ci-dessus, p. 19.

[2] Tac., *Germ.* 19 : Plusque ibi boni mores valent quàm alibi bonæ leges. — Horat., *Od.* 3-18 :

Quid leges sine moribus
Vanæ proficiunt ?

[3] Tac., *Ann.*, 3-27 : Et corruptissimâ republicâ plurimæ leges.

les lois les plus rigoureuses, pour la punition de ces crimes[1]?

Ce n'est pas tout. Les précautions de défiance et de contrainte, comme sont toutes les lois, et plus encore les procédures, supposent une mauvaise foi qu'elles doivent comprimer ; et plus les précautions sont nombreuses, plus la supposition est générale. Par là même les lois et les procédures, en affectant de tout prévenir, de remédier à tout, de ne rien laisser à l'arbitraire, s'engagent implicitement à considérer comme permis tout ce qu'elles n'ont pas prévu. C'est tout à la fois un aveu tacite du mal et un défi à pis faire. La conscience publique se fausse, et s'habitue à ne voir dans la justice que la légalité ou la forme. On se croit dans son droit dès qu'on a pu se soustraire à la prohibition. La fraude s'ingénie à trouver la règle en défaut, comme la contrebande à esquiver la douane. Les citoyens se trouvant ainsi partout menacés, serrés, entravés, les bons seuls en souffrent ; les autres ne manquent jamais d'expédients pour échapper ; et la probité devient dupe de la justice.

On disait il y a peu d'années : c'est la légalité qui nous tue. Les uns en ont ri, d'autres se sont indignés, ce qui justifie également cette naïveté chagrine. Lors donc qu'un peuple se vante de ne plus reconnaître que l'autorité des lois, de n'avoir plus à obéir qu'aux lois, ce peuple ressemble à un prisonnier qui se vanterait de ne plus obéir qu'aux gendarmes. Un peuple qui a tant de lois, et qui en laisse tant faire pour le surveiller, le clore et le saisir au besoin, amasse autant de preuves qu'il est plus disposé à les enfreindre, et qu'il est moins digne de la liberté. Il n'y a pas de quoi être si fier. C'est le dernier degré de la misère que de s'en enorgueillir[2].

Pour concilier toutes les difficultés, pour amener tous les intérêts, toutes les volontés à un juste équilibre, on compte sans doute sur nos nouvelles institutions politiques, sur cet ensemble de rouages organiques qu'on appelle la constitution. Mais partout et toujours les institutions politiques eurent cette marque spéciale, qu'elles n'ont jamais été délibérées en commun, que personne ne les a faites, selon la réflexion de De Maistre, qu'elles naissent naturellement des mœurs, du caractère et de la situation particulière d'un peuple, ou, si elles ont été exprimées, amendées par le génie d'un homme, elles ont toujours reçu la sanction du pouvoir, ou mieux encore celle de la religion. Ces institutions alors, très-distinctes des lois de détail, auxquelles elles servent même de bases, portent en elles une force de permanence, et influent constamment sur la destinée d'un État.

En est-il ainsi de nos institutions ? n'en connaissons-nous pas les auteurs ? ne les avons-nous pas vus à l'œuvre ? ne pouvons-nous pas dire l'année, le jour où ces fameuses institutions ont été mises sur le chantier ? les motifs qui les ont inspirées, les circonstances plus ou moins violentes dans lesquelles on les a toutes proclamées ? Est-on bien d'accord d'ailleurs sur celles qu'on doit garder entre tant d'essais différents ? Quelle sera enfin leur *sanction?*

Là-dessus mille échos, retentissant du barreau, de la bourse, des préfectures et manufactures, des mairies et épiceries, me répéteront à l'envi que je n'y entends rien ; que nos glorieuses institutions sont le fruit naturel des opinions qui fermentaient depuis des siècles, et qui l'ont fait éclore par le mouvement récent des esprits et des événements ; que les législateurs divers ont exprimé en tous temps le vœu général, et que de tout ce travail informe, spontané, est résulté, par l'explosion de 1830, un choix, un système définitif et stable ; enfantement douloureux, mais nécessaire des révolutions, que sanc-

[1] Horat., od. 3-24 :
Quid tristes querimoniæ,
Si non supplicio culpa reciditur ?

[2] L'Assemblée constituante, en vingt-huit mois, a fait 2,557 lois ; la législative, en onze mois et demi, 1,712 ; la Convention, en trente-sept mois, 11,210. Ce fut le commencement : ce nombre, comme on sait, a été plus que quintuplé depuis, et nous ne sommes pas au bout ; comment une nation qui a tant de lisières peut-elle se figurer qu'elle va toute seule ?

tionne la volonté du peuple, à qui appartient la souveraineté; *sanction* la plus authentique et la plus rationnelle.

Hé! messieurs, tout cela nous était connu; il est trop vrai qu'on n'y entend rien, il serait temps seulement de savoir si vous-mêmes vous y entendez quelque chose. Votre fermentation des siècles est bien vague, et il eût fallu l'apaiser plutôt que l'exciter. Qui a jamais rien fondé par explosion? de la sorte, ordinairement, on ébranle, on ruine, on fait place aux vents et aux tempêtes. Vos théories ont au moins le tort de coûter cher, de relever ailleurs et autrement ce qui était en meilleure position, à peu près comme le palais de l'Archevêché, que l'on va reconstruire à Paris, en face de son emplacement séculaire. Il était bien plus court, plus économique et plus commode de laisser l'ancien où nos pères l'avaient bâti.

Quoi qu'il en soit, direz-vous, nos institutions dureront, car la nation les veut. — Oh! la nation les *veut?* qui le sait? « La constitution de 1791 avait « seule obtenu l'approbation générale, « et, sans avoir été soumise à l'accepta« tion individuelle, elle avait été jurée « par la France entière[1]. » M. Mignet l'affirme; était-il au monde alors pour le voir? Il n'est pas moins évident que si la France a juré cette constitution, elle n'y tenait guère; car elle a *voulu* tour à tour celle de 1793 par la manifestation de 1,800,918 suffrages; puis celle de l'an III par un autre million, plus 57,500; celle de l'an VIII, « soumise « à l'acceptation du peuple, et approu« vée par 3,011,700 citoyens. » En 1793, c'était la « classe inférieure » qui manifestait la volonté générale; en l'an III, c'était tout le monde, excepté « les dé« mocrates et les royalistes; » en l'an VIII, c'était « la masse modérée, « qui tenait moins à ses garanties qu'à « son repos[2]. » Est-il besoin de rappeler, en outre, et la constitution consulaire, et celle de l'empire, qu'on accepta fort bénévolement, parce qu'elle s'octroyait par l'épée; et la charte de 1814, à laquelle on garda rancune, malgré les libertés rendues, parce qu'il ne tenait qu'à l'ancienne dynastie rétablie de ne pas les rendre. Enfin vint la charte de 1830, expédiée en quelques heures par la grâce de trois ou quatre centaines de législateurs que personne n'en avait chargés et qui ne consultèrent personne. Toutes ces petites variétés prouveraient au moins qu'une nation ne *veut* pas longtemps la même chose, ou qu'elle *veut* quelquefois ce qu'elle ne *voudrait* pas.

Mais j'accorde que la France *veut* sa plus récente constitution; j'accorde que cette *sanction* soit encore plus générale qu'en 1791; qu'est-ce que cela lui assure pour l'avenir? Si son unique raison et son unique *sanction* est la volonté de la France, donc il suffira à la France de n'en plus vouloir pour en changer, et ce changement de constitution deviendra dès lors une obligation sacrée. Si 1830 vaut mieux que 1791, qui peut dire qu'on ne trouvera pas mieux que 1830? Est-ce qu'on ne parle pas sans cesse d'améliorations? Qui peut dire qu'un beau jour on ne réduira pas à deux les trois branches législatives? qu'aux trois pouvoirs ne s'ajoutera pas un quatrième? Si la Cour de cassation, par exemple, acquérait quelque attribution politique, comme, il y a peu d'années, elle sembla s'y disposer en annulant une ordonnance d'état de siége. Celui qui hasarderait cette proposition, qu'une nation n'a pas le droit de corriger et de changer sa charte, se ferait honnir. L'assemblée constituante eut bien soin de déclarer le contraire: elle se borna seulement à conseiller de ne pas user de ce droit, par prudence, avant 30 années; et, deux ans après, on eut bien soin aussi de prouver qu'on était parfaitement libre de ne pas suivre ses conseils.

Partout où le peuple, le nombre, démocratie ou aristocratie, dispose du pouvoir, même quand il ne prétend pas le *déléguer*, le tenir de soi-même en nue-propriété, le pouvoir devient faible par le fait, et toutes les institutions sont variables. Il n'y a plus de permanence en rien. Ce fut le malheur des républiques italiennes au moyen âge; à plus forte raison quand la souveraineté

[1] M. Mignet, *Hist. de la Révolution*, ch. 14.
[2] M. Mignet, *ib.*

est attribuée au peuple. Un magistrat du parquet peut bien conter à douze jurés, qui lui présentent leurs oreilles gauches alignées sur deux files, qu'une royauté de droit constitutionnel est très supérieure à une royauté de *prétendu droit divin,* et qu'il est plus beau de régner par la permission du peuple que par celle de Dieu. Cela persuade de naïfs amours-propres, ravis d'entendre, une fois en leur vie, reconnaître, eux présents, leur quote-part de souveraineté, ordinairement enfouie derrière un comptoir, ou coudoyée dans la rue par une multitude de quotes-parts plus robustes[1]; mais celui qui énonce de pareilles affabulations ne se moque pas moins des gens et du bon sens.

Il se passe au reste, sous nos yeux, une chose bien faite pour convaincre d'erreur l'omnipotence législative et populaire; c'est par là qu'un de ces accidents si communs sur cette triste terre, et toujours déplorables parce qu'ils sont subits et imprévus, devient un événement fatal et terrible. Pourquoi cette consternation profonde? pourquoi cette appréhension si vive d'une minorité qui n'aura peut-être pas lieu? C'est qu'elle peut avoir lieu, et que tout naturellement, par une simple conséquence de la constitution et de son principe, ce cas inopiné pourrait être la cause ou le prétexte de tout remettre en question, gouvernement et constitution même. On a résolu d'y parer avec une loi de régence, et cette loi a été faite; et pour quiconque observe à l'écart, hors du mouvement des intérêts privés, la difficulté reste entière, plus évidente par l'indiscrétion de l'inévitable débat qu'elle a suscité.

Les uns ont voulu une loi constitutive, organique; les autres demandaient une loi spéciale ou ordinaire. Au fond, cela valait-il la peine d'être discuté? Qu'est-ce qu'une loi organique ou une institution chez un peuple souverain? On peut bien classer sous ce titre certaines dispositions d'un but plus élevé, mais, sauf ce titre et ce but, en quoi diffère, devant la souveraineté populaire, une loi organique de la loi la plus minime, la plus restreinte? elles sortent toutes du même moule. Une loi d'élection, une loi d'attribution ou de régence ne se font pas autrement qu'un budget, qu'une loi sur les lins et les betteraves; elles ont absolument la même autorité : c'est pourquoi elles n'en ont pas davantage.

Qu'une législation représentative soit ou non investie du pouvoir constitutif; que des *circonstances révolutionnaires élèvent seules,* selon l'expression technique, *une assemblée au-dessus de son mandat,* ou qu'une nécessité manifeste ait autant de vertu qu'une révolution pour opérer ce surcroît de hauteur; que le *pouvoir constitué* dépende du pouvoir constituant, ou qu'il en dispose à son gré, comme l'a dit un publiciste de révolution, avec un *souverain* mépris de ses mandataires; tout cela revient au même. Quand toutes les conditions possibles de la souveraineté nationale et de son exercice auraient été posées d'un commun accord, de quoi nous serions avertis probablement si on y avait réussi, et quand les législateurs d'aujourd'hui auraient décidé d'après toutes ces conditions, d'autres pourront toujours, de la même manière, par les mêmes moyens et le même droit, le cas échéant, décider autrement.

A quoi tient donc cette dissidence si vive entre gens qui arborent le même principe? C'est qu'ils en sentent également la *nullité.* Les partisans de la loi organique n'ignorent pas qu'il y a dans les masses un instinct de nécessité et d'accoutumance plus fort que le raisonnement, et qui les pousse dans le sens où on les mène; ils comptent engager cette souveraineté mobile et imprévoyante par un acte définitif, par un consentement solennel donné en son nom, et la rattacher à la royauté par le lien d'une double hérédité. Les oppo-

[1] Ceci avait lieu aux assises de la première quinzaine de janvier 1838, à Paris. Un marchand, qu'on avait refusé de laisser à ses affaires urgentes et d'ajourner à un autre tirage, se promettait d'échapper désormais à la *corvée* du jury, en arrangeant pour cela ses contributions, résolu à devenir ainsi, comme il disait, *de bon citoyen mauvais;* je parierais qu'il y aura renoncé après avoir entendu ce flatteur compliment, qui lui aura fait comprendre à propos comme quoi on risque d'être moins souverain quand on ne fait pas sa corvée.

sants voient très-bien qu'enchaîner ainsi le principe, c'est, en quelque sorte, le renier et l'annuler. Ils voudraient le réserver au besoin; ils osent à peine le faire entendre, craignant le reproche de rejeter l'État dans l'anarchie, et en même temps l'embarras plus grand que jamais de *créer et de maintenir une majorité*, c'est-à-dire de maîtriser le principe en soulevant de nouveau *d'interminables et insolubles questions* [1], et de mettre enfin à nu son absurdité radicale dans une plus désastreuse épreuve. En un mot, les uns sentent qu'on ne peut se servir de la souveraineté populaire, si l'on ne s'en empare; les autres, que, si l'on s'en empare, on ne peut plus s'en servir. C'est une contestation semblable à celle de Luther et de Calvin; Luther soutenant que, pour bien user du libre examen, il fallait entendre au sens propre les paroles sacramentelles de l'Évangile, et Calvin répliquant que, si l'on rentrait dans le sens propre, il n'y avait plus de libre examen.

Nous voici, en apparence, très-loin des Mérovingiens. Ces réflexions s'y rapportent cependant; car elles contiennent la première cause et l'explication générale de leur décadence. Les leçons précédentes ont exposé les institutions mérovingiennes, leurs caractères, leurs rapports, leur mélange d'errements germaniques et romains. Ce système qui ne manquait pas de régularité, devait avoir de grands défauts, puisque la décadence fut si prompte. Ces défauts, les a-t-on cherchés où ils étaient? Je ne le pense pas. Il fallait d'abord distinguer les lois proprement dites des institutions; il fallait encore observer, dans les institutions, l'esprit qui les a dictées, si elles tiennent à un principe vrai ou faux, ou si, tenant à un principe vrai, la malheureuse imprévoyance de l'homme ou quelque mauvaise passion ne les a pas détournées de leur but et vicié leur effet.

La propriété allodiale venait d'un juste sentiment de liberté; la propriété bénéficiaire venait du pouvoir et devait unir la subordination à l'honneur, prévenir l'excès de la liberté personnelle, faciliter l'administration au moyen d'une noblesse formée pour le service de l'État, et faire entrer insensiblement les Franks dans la régularité de la vie civile, affranchie désormais du despotisme impérial. L'imprévoyance fut d'offrir la *richesse* comme récompense, d'attacher le *privilége* à la terre. Après cela, la société étant posée ainsi sur une base matérielle, quand la nation et ses chefs eussent été capables de comprendre le danger de partager le royaume, il devenait bien difficile, pour ne pas dire impossible, que le partage ne se fît pas. Par là encore le pouvoir penchait au despotisme, l'idée de l'honneur se perdait; la 20[e] leçon l'a expliqué. Les faits vérifieront ces inductions, en ajoutant, comme nouveau résultat, l'extrême excitation de l'indépendance individuelle, ou de la force isolée, qui, pliant bientôt par l'anarchie sous la force agglomérée des plus audacieux et des plus riches, livra la nation et le pouvoir à une aristocratie grossière et avide. Pendant le règne de Clovis, la nouveauté des choses, la première joie de la possession, l'ascendant du prince suspendirent certainement, ou dissimulèrent cette mauvaise tendance. Mais lui-même n'avait pas moins donné l'exemple; rien ne lui avait coûté, ni perfidies, ni meurtres, pour réunir toute la domination franque. Ces coupables succès augmentaient moins l'héritage de ses fils que leur cupidité. Le partage dès lors n'était plus seulement, comme partout ailleurs, une cause de rivalités, mais la première chance et l'unique voie, pour l'un d'eux, de tout acquérir en ruinant ses frères.

Les fils de Clovis furent ennemis aussitôt que rois. La conquête de la Thuringe et de la Bourgogne (523-534), qui semblait devoir distraire leur ambition au dehors, commença entre eux un conflit d'armes et de trahisons. Theuderic ou Thierri, qui avait demandé le secours de son frère Clotaire pour prendre la Thuringe (528), médita de le tuer dans le pays même, après la victoire, pour garder le butin. Il lui proposa un entretien secret sur une affaire importante. Il ne cacha pas assez bien ses hommes apostés; Clotaire le sut, et

[1] Voy. le *Courrier français* du 9 août 1842.

vint bien accompagné. Thierri, voyant son embûche découverte, inventa une fable, parla de diverses choses, et, ne sachant comment atténuer sa perfidie, lui fit présent d'un bassin d'argent. Pendant ce temps, le bruit courant que Thierri avait péri en Thuringe, Childebert entra en Arvernie pour s'en emparer; puis, apprenant que la nouvelle était fausse, il attaqua le roi wisigoth Amalaric, qu'il chassa de la Gaule. Il fit la paix avec Thierri, tous deux se promettant, sous serment, de ne plus se guerroyer. Ils ne tardèrent pas à se brouiller encore, et leurs otages, choisis parmi les fils de sénateurs, furent réduits en servitude des deux côtés[1].

Clodomir avait perdu la vie dans la guerre de Bourgogne; Clotaire et Childebert massacrèrent deux de ses fils en bas âge, et le troisième, sauvé de leurs mains cruelles, ne fut pas moins privé de sa part de la Bourgogne et du royaume même de son père. Thierri était alors mourant (534); son fils Théodebert l'ayant appris, revint en toute hâte du midi de la Gaule, pour ne pas être spolié de son héritage par ses oncles, tandis qu'il soumettait d'autres provinces. Il n'évita toutefois ce péril que par les présents qu'il leur fit et par l'appui de ses leudes. Childebert n'ayant pu réussir avec Clotaire contre lui, se ligua avec lui contre Clotaire, qu'ils auraient écrasé de leurs forces réunies, sans un orage extraordinaire, qui effraya les deux armées et décida les trois princes à la paix[2]. Théodebald ne régna que six ans après son père Théodebert, sans laisser d'enfants; et Clotaire prit sa revanche en s'emparant seul du royaume austrasien. Childebert, irrité, excita Chramme, fils de Clotaire, à la révolte. Il mourut durant ces troubles. Ses filles furent dépossédées entièrement par son frère. Chramme, poursuivi jusque chez le comte de Bretagne, y périt horriblement sous la vengeance paternelle, avec sa femme et ses enfants; et Clotaire resta seul maître de toute la Gaule (560). Au bout d'un an, il n'était plus. Un second partage entre ses quatre autres fils recommença les mêmes dissensions. Ce fut d'abord la rivalité de Sigebert et de Chilpéric, qui continua entre Frédégonde et Brunehilde; Gontran, faible médiateur entre deux reines implacables, entre deux rois enfants, passait tour à tour d'un parti à l'autre, autant par ambition souvent, ou par représailles, que par justice. Les alliances se concluaient et se rompaient avec la même facilité; les querelles renaissaient des traités mêmes, entremêlés d'embûches et d'attentats les plus odieux. Il n'y avait plus de règle; nulle sûreté de convention ni de serments.

Les grands imitaient les princes; ceux-ci, compromettant leur autorité par leur propre conduite, ne semblaient plus avoir le droit de réprimer dans leurs sujets le mal qu'ils commettaient eux-mêmes; et ils en perdaient de plus en plus le moyen, par la nécessité de ménager des leudes, toujours assurés de trouver un refuge et un accueil dans une cour rivale.

« Asteriolus et Secundinus tenaient un haut rang auprès du roi Théodebert; l'un et l'autre instruits et habiles dans la littérature. Secundinus fut le plus souvent envoyé en ambassade par le roi à l'empereur d'Orient; il en avait conçu de l'arrogance et faisait des injustices, ce qui amena une altercation violente entre lui et Asteriolus, au point que, non contents des outrages de paroles, ils en vinrent à se déchirer de leurs propres mains. La querelle apaisée par le roi, et Secundinus toujours irrité des coups qu'il avait reçus, l'inimitié éclata de nouveau, et le roi, prenant le parti de Secundinus, livra en son pouvoir Asteriolus, qui subit une grande humiliation et fut dépossédé de ses honneurs ou bénéfices. Il les recouvra par la protection de la reine Wisigarde. Mais lorsque la reine mourut, Secundinus revint à la charge, et tua son adversaire. Asteriolus laissait un jeune fils qui, devenu homme, résolut de venger son père. Alors Secundinus, frappé de terreur, se mit à fuir de *villa* en *villa*, et, toujours poursuivi, se voyant dans l'impossibilité d'échapper, il s'empoisonna, dit-on, pour ne pas

[1] Greg. Tur., 3-7, 45.
[2] Greg. Tur., 3 26, 28.

tomber entre les mains de son ennemi[1]. »

A la même époque (547), « mourut l'évêque de Verdun, Désidératus, qui avait été indignement traité par le roi Thierri, et rétabli par Théodebert. Or Siagrius, fils de Désidératus, n'oubliant pas ce que son père avait souffert, qui, sur les accusations de Sirivald, avait été, non-seulement dépouillé de ses biens, mais livré aux tourments, rassembla des gens armés pour attaquer Sirivald et le tuer. Un matin donc, par un brouillard épais, lorsque les ténèbres de la nuit, se dissipant à peine, ne permettaient pas de rien distinguer, il arriva à Floriac (Fleury-sur-Ouche), *villa* de Sirivald, sur le territoire de Dijon. Un des amis de celui-ci étant sorti de la maison, les agresseurs le prirent pour Sirivald et le tuèrent. Comme ils s'en retournaient, croyant avoir fait leur coup, un esclave de Sirivald leur apprend qu'ils ont tué, non le maître, mais un des hommes de sa maison. Ils reviennent aussitôt, parcourent toute cette demeure, et trouvent enfin la chambre où Sirivald dormait. Ils essaient longtemps de forcer la porte; n'y pouvant réussir, ils firent une trouée à la muraille, et le tuèrent ainsi à coups d'épée[2]. »

Par ces deux traits, les premiers de ce genre que rapporte Grégoire de Tours, on peut juger, puisqu'ils furent impunis, à quels excès s'emporta la liberté individuelle, avec quelle prompte et générale facilité. Car de ces quatre personnages, un seul était de race franque, et il périt sous la vengeance d'un Gaulois qui, peut-être, n'était pas leude comme lui, ou qui n'était certainement pas aussi puissant que lui. Et ce ne sont pas là des faits isolés, extraordinaires; d'autres faits non moins effroyables attesteront que rien n'était malheureusement plus commun, chez les simples citoyens aussi bien que chez les grands. Comment cette férocité s'est-elle introduite dans les mœurs? faut-il l'imputer uniquement à l'exemple des princes et des grands? Il existait encore une autre cause antérieure dont personne ne s'avisa, une coutume sauvage, qu'on aurait dû se hâter d'abolir, et que toutes les mauvaises passions, appuyées sur des institutions défectueuses, avaient trop d'intérêt à conserver.

Ces leçons ont plus d'une fois mentionné ce que les barbares du nord appelaient *composition*, et rien n'est plus connu que cet étrange tarif de délits, consigné dans leurs lois, sans excepter l'homicide. Ce serait une erreur toutefois de croire que tous les délits se pouvaient racheter chez les Franks, même avant leur entrée en Gaule. « On pouvait porter une accusation dans l'assemblée, et même une accusation capitale. Les traîtres et les transfuges étaient *pendus;* les lâches, les timides et les infâmes de corps étaient *jetés dans un marais*, avec une claie par dessus. Les *moindres délits* recevaient une peine proportionnée, qui était une amende *d'une certaine quantité de chevaux et de bétail*. Une part de l'amende était payée au roi ou à la bourgade, une autre part au lésé ou à sa famille[1]. — Il n'était pas moins obligatoire de prendre les haines d'un père ou d'un parent, que ses amitiés; et ces haines n'étaient pas irréconciliables, car *l'homicide s'acquittait aussi par une certaine quantité de chevaux et de bétail*, et toute la famille recevait cette satisfaction; ce qui se faisait très-utilement pour le bien public, parce que les inimitiés sont plus dangereuses en raison de la liberté[2]. »

Ces notions incohérentes, que Tacite n'a point songé à rapprocher ni à concilier, se comprendront, je crois, si l'on distingue les *délits publics* et les *délits privés*. Il n'y a point de race si sauvage qui ne reconnaisse des intérêts et des devoirs communs à une même peuplade ou tribu, sans quoi, point de société aucune; d'où il suit que manquer à ces devoirs, c'est manquer à la peuplade entière. De tels délits, comme les plus nuisibles, étaient toujours punis sans rémission; ainsi la trahison, l'infamie des mœurs, etc. Quant au *délit privé*,

[1] Greg. Tur., 3-33.
[2] Greg. Tur., 3-34 et 35.

[1] Tac., *Germ.* 12.
[2] Tac., *Germ.* 21.

le barbare n'admet et ne conçoit que la peine du talion. Si l'on touche à ce qu'il possède, il exige l'équivalent du dommage; s'il est offensé dans sa personne ou dans l'un des siens, il lui faut œil pour œil et dent pour dent. Lui seul même, dans sa jalouse indépendance, est juge de son offense, et il se réserve toujours de se faire justice. C'est le sentiment naturel; c'est ce que les Germains appelaient le droit de guerre privée (*fehde, faida, querelle, défi*). La société intervient néanmoins dans ces causes par son pouvoir judiciaire, car il lui importe que la tranquillité intérieure soit maintenue, qu'un différent particulier ne produise pas un trouble général. Surtout quand il y a mort d'homme, le péril est imminent; la perte d'un seul guerrier peut être suivie d'un plus grand nombre; les vengeances s'étendant de familles à familles, ce serait une véritable *guerre civile* et la ruine de la peuplade. D'ailleurs le dommage a pu être accidentel, et le meurtri a pu être l'offenseur. La société intervenant se borne conséquemment à *proposer* et à *garantir*, c'est-à-dire attester la compensation et l'accord; elle ne peut pas davantage: elle laisse entier le droit de représailles ou de vengeance. La *composition* même suppose et contient nécessairement ce droit, puisqu'elle est un compromis, et que toute violence nouvelle en refus, ou infraction, est toujours un cas nouveau de compromis. Que si l'on jugeait alors une telle mesure tout à fait inutile, par le peu d'apparence qu'un homme, un fils, consentissent à pardonner le meurtre d'un proche, d'un père, pour une somme d'argent, une autre honte du cœur humain l'expliquera; la cupidité apaisait souvent l'orgueil et la colère. Après l'assassinat d'Amalasonte, reine des Ostrogoths, par son parent Théodat, les trois rois Franks Childebert, Clotaire et Théodebert, dont elle était aussi parente, envoyèrent une ambassade à cet usurpateur ingrat et cruel pour lui dire: « Si tu ne *composes* « avec nous pour *ce que tu as fait*, nous « t'ôterons ton royaume et nous te con« damnerons à la *même peine*. Théodat, « ayant peur, leur fit passer 50,000 *sous* « *d'or*, que Childebert partagea avec « Théodebert. Alors Clotaire, voyant « qu'ils ne voulaient rien lui en donner, « s'empara des trésors de Clodomir, et « leur *ôta de la sorte beaucoup plus* qu'ils « ne lui avaient dérobé[1]. » Ajoutons qu'un meurtre commis ouvrait ordinairement un héritage, outre la somme du *wehrgild*, qu'il procurait aux héritiers; c'était un double profit pour eux. Ces trois princes l'entendaient bien ainsi, et tout le monde de même, comme la preuve en sera donnée un peu plus tard.

Tel était le but et l'esprit de la *composition*, de réserver avant tout la liberté individuelle, de terminer les querelles par un motif d'intérêt. Les Franks, avec cette disposition, transportés au milieu d'une civilisation compliquée, dont leur présence rompait l'ensemble, mais dont ils n'avaient garde de détruire les détails, puisqu'ils en voulaient jouir, se contentèrent d'y interposer la loi salique, qui n'est au fond que la loi de la *composition*, ou de la liberté illimitée, leur avantage le plus précieux et le plus ancien. Cela s'accordait peu avec la vie romaine, à laquelle ils prétendaient se mêler. Si toute législation ne dépasse jamais certaine mesure sans mal et sans danger, ce n'est pas à dire que l'état de civilisation n'exige pas plus de lois que l'état de barbarie. Les pénalités particulièrement y sont plus nombreuses et plus sévères; car, par la même raison que la liberté individuelle y est plus restreinte, que le droit de représaille n'y subsiste pas, toute atteinte à la propriété et à la personne blesse toutes les garanties sociales, et s'attaque au gouvernement même, chargé de la sûreté commune. Les Franks s'associant donc à la vie civilisée, devaient y céder peu à peu, et assimiler à la longue leurs usages à ceux du pays. Aussi les rois mérovingiens, autant par l'attraction naturelle de la civilisation, que par l'accroissement d'autorité qui leur venait des idées romaines, tendaient à réduire les barbares sous la règle générale, à ranger tous les méfaits privés dans la catégorie des méfaits publics. On l'en-

[1] Greg. Tur., 3-31.

trevoit déjà dans les lois salique, ripuaire et burgonde, où plusieurs cas, pour lesquels on admet toujours la *composition*, sont réputés dignes de mort [1]. Puis, successivement, la législation royale prit un ton plus haut, et soumit à la sentence capitale un grand même, qui aurait enlevé une fille, le juge qui aurait souffert le *farfalium*, ou défi, en séance de plaid, le meurtrier sans provocation, ainsi que les *voleurs* et *malfaiteurs* [2].

Mais, outre les querelles incessantes des princes entre eux, qui ne leur laissaient guères le loisir ni le moyen de faire exécuter leurs ordonnances; outre leurs tyrannies capricieuses et vindicatives qui en démentaient l'intention, une fausse mesure administrative, dont tous ces troubles favorisaient les abus, augmentait à son tour le désordre de la justice et la faiblesse des lois. Clovis ni ses successeurs ne prirent pas garde à la sage précaution, établie par Constantin, de diviser les fonctions, de circonscrire ainsi les fonctionnaires, et de les contrôler les uns par les autres. Tout officier mérovingien, préposé au commandement d'une ville ou d'une province, représentait complétement le roi, et réunissait en soi l'autorité judiciaire, administrative, fiscale et militaire; chacun était un vrai vice-roi dans son district. Le peu d'étendue de la juridiction, la durée incertaine et précaire du commandement, que chaque jour un ordre de la cour pouvait révoquer, prévenaient ou déconcertaient les pensées trop ambitieuses; le souverain, du moins, en eut peu à craindre dans les premiers temps. Le mal fut plus grand et plus prompt pour les administrés. L'instabilité du poste rendait celui qui l'occupait plus avide et plus dur à en profiter, et pour plus de tentation, la justice, qui doit être essentiellement désintéressée, perdait sa gratuité par le *fredum*. L'administrateur-juge gagnait aux jugements, qui devenaient pour lui un prétexte légal de spoliations et de sentences iniques, une source de richesse et de faveur. Toutes les causes sans doute ne comportaient pas l'amende ou *fredum*, mais les comtes s'efforçaient d'en trouver, et même de les amener toutes au droit barbare, autant qu'ils pouvaient, pour les terminer par la *composition* et le *fredum*. Ils n'épargnaient, dans cette vue, ni impostures ni violences; et, ce qui étonnera peut-être, d'après les opinions faites sur ce sujet, en agissant ainsi, ils transgressaient moins leurs attributions et la législation qu'ils n'en abusaient. Car les Gaulois entre eux avaient la faculté de se servir de la loi salique quand il leur plaisait. L'égalité allait jusque-là; et je tenais en réserve pour ce lieu-ci cette dernière preuve, non la moins forte, du mélange complet des deux races. Sur un texte reconnu inexact aujourd'hui [1], quelques uns avaient cru que tout homme était libre de vivre sous la loi qui lui convenait le mieux. Je ne dirai pas que si une pareille pensée était venue à l'esprit de quelque législateur mérovingien, on l'eût énoncée dans un article exprès, et non dans une mention incidente; ceci ne mérite pas discussion. Le texte était inexact, parce qu'il ne signifiait rien, la clause qu'il supposerait n'avait aucun motif. Il y avait beau-

[1] Leg. Sal. *Tit.* 69 : Si verò quis hominem mortuum de *furcâ*, sine voluntate aut concilio judicis aut ipsius *cujus causa est*, tulerit, pro culpâ quâ *suspensus est*, quidquid ex indè lex edocuerit, ille qui eum tulerit, *culpabilis* judicetur. *Ib.* 22 : De eo qui innocentem apud regem accusaverit. Et encore : De homicidiis in contubernio factis. La loi ripuaire, 79, menace de la potence le vol, et 60 : Quod si testamentum absque contrario testamento falsum clamaverit, non aliundè *nisi de vitâ componat*. La loi burgonde, *tit.* 2 et 4, portait peine de mort contre le meurtre d'un homme libre ou d'un serf royal.

[2] *Clotac. Decret.* 3 : Si quis in *aliquo crimine* fuerit accusatus, non condemnetur *penitus inauditus*, sed si in *crimine accusatur* ut habitâ discussione fuerit fortasse convictus, pro *modo criminis*, sententiam excipiat *ultionis*. *Childeb. Decret* : De homicidiis verò ità *jussimus* observari ut *quicumque ausu temerario* alium *sine causâ* occiderit, *vitæ periculo feriatur*, et *nullo pretio redemptionis* se *redimat* aut *componat*. Marculf. *form.* 2-16. *Farfalium* ou *forfalium* (priùs facta adsalitio), de *for*, auparavant. et *fall*, rencontre, attaque.

[1] Leg. Sal., *tit.* 44 : Si quis ingenuus francum aut barbarum, *aut hominem*, *qui lege salicâ vivit*, occiderit, etc. On s'accorde avec raison à regarder comme une erreur de copiste l'addition de ces mots : *aut hominem*.

coup mieux. Chacun suivait librement la loi sous laquelle il était né; la loi romaine subsistait, et elle offrait trop d'avantages pour que les barbares n'en usassent pas. Cela est incontestable. Et de même qu'ils pouvaient à leur gré se servir des formalités romaines et contracter par l'intermédiaire des officiers municipaux, les Romains ou Gaulois pouvaient aussi vider leurs différends entre eux par arbitrage ou décision salique. Cela n'est pas moins certain. C'était l'intention formelle de la loi barbare, lorsqu'elle ordonne aux Ratchimbourgs de prononcer le *jugement salique*, dès qu'une des parties le réclamait[1]. Soutiendrait-on, avec Moreau, que cette injonction avait pour but d'empêcher l'usage exclusif de la loi romaine dans les plaids, où les ratchimbourgs romains devaient être en majorité? En ce cas, la clause dont il s'agit aurait spécifié les procès entre Franks, au lieu de parler d'une manière générale. Ce qui tranche d'ailleurs toute objection, c'est que dans l'usage, au contraire, la loi salique l'emporta. Tellement que Clotaire II, en 595, crut nécessaire de rappeler les Romains à la loi romaine[2]; et ce fut en vain. La législation romaine, malgré sa supériorité admise et la grande influence qu'elle conserva, fut vaincue sur ce point. Les Romains s'obstinaient à dire : Prononcez-nous la sentence salique, *Dicite nobis legem salicam*. Et non-seulement les simples citoyens, mais les cités et les princes, n'employaient guère d'autre jurisprudence pour terminer leurs débats. La *composition* devint la dernière raison de tous : la leçon prochaine en fera foi.

Or, la *composition*, c'était la liberté individuelle dans toute l'extension barbare; il importe en ce moment de ne point l'oublier. On avait toujours le droit de ne point composer[3]. Contre le refus, il ne restait d'autre ressource que la sentence royale de proscription, qui constatait bien l'autorité souveraine, mais n'atteignait pas toujours le coupable. Une si haute juridiction et une telle rigueur contre la résistance d'une seule volonté, le pouvoir souverain obligé de se commettre avec un sujet et de lui déclarer la guerre, révèlent assez la force de l'abus et l'extrême difficulté de la répression. Toutes les tentatives de législation pour contraindre la composition, pour limiter l'indépendance privée, échouèrent jusqu'au 8e siècle. Il y fallut l'ascendant de Charlemagne, qui infligea une pénalité particulière au refus de composer, par un exil d'une durée indéterminée[1]. Encore l'autorité royale devait-elle intervenir; à elle seule était réservée l'application de la loi.

Ainsi, l'organisation franque s'appuyant sur l'institution défectueuse de propriété terrienne, l'indépendance privée s'en fortifia, loin de s'y restreindre. Elle y considéra moins les obligations que les jouissances. Les fautes qui vinrent à la suite, le partage du royaume, les dissensions des princes, leur despotisme et leur faiblesse, la réunion de toutes les fonctions sur les officiers royaux, ne firent qu'étendre et empirer le mal. Dans le désordre où flottait la société nouvelle, lorsque, sans richesse et sans emploi public, on était inévitablement opprimé, lorsque quiconque n'avait pas de quoi inspirer la crainte devait craindre toujours, la personnalité la plus grossière devenait une sorte de nécessité fatale, et la barbarie prévalait par la liberté.

ÉDOUARD DUMONT.

[1] Leg. Sal., *tit.* 60, *de Racimburgiis*. V. la 22e leçon de ce cours.

[2] Cloth., *Decret.*, art. 4 : *Inter Romanos* negotia causarum *Romanis legibus præcipimus* terminari.

[3] Marculf., 1-37.

[1] Capitul., 4-27, édit. pithæan : Si quis *aliqua necessitate cogente* homicidium commiserit, comes, in cujus ministerio res perpetrata est, et *compositionem solvere* et *faidam per sacramentum pacificare* faciat. Quod si *una pars ei ad hoc consentire noluerit*, id est, aut ille qui homicidium commisit, aut is qui compositionem suscipere debet, faciat illum comes, qui ei contumax fuerit, ad *præsentiam nostram venire*, ut eum ad tempus, quod nobis placuerit, in *exilium* mittamus, donec ibi castigetur, ut comiti suo *inobediens esse ulteriùs* non audeat et majus damnum indè non adcrescat. C'est l'article 22 d'un capitulaire de 779.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ MARCEL.

DIX-SEPTIÈME LEÇON [1].

Patriarcat d'Alexandrie.

Après une courte récapitulation de la leçon précédente, le professeur aborde le sujet annoncé dans la séance précédente, l'histoire du patriarcat d'Alexandrie. Il rapporte à trois points principaux la matière de sa leçon, d'abord l'historique proprement dit ou la succession des événements divers, ensuite l'exposé des relations de ce patriarcat avec l'Église mère, enfin l'histoire spéciale des écoles d'Alexandrie.

Le patriarcat d'Alexandrie fondé par saint Pierre et par l'intermédiaire de S. Marc, son disciple, tenait après Rome le premier rang. Par l'étendue et l'activité de son commerce dû à la commodité de son port et à sa situation mitoyenne entre l'Europe et l'Asie, la ville d'Alexandrie était la première du monde. Remontant les fleuves du riche continent à côté duquel elle s'était établie, et sillonnant les mers qui viennent baigner celui où elle était assise, elle allait chercher les précieuses marchandises de l'Inde, et les accumulant dans son port, elle en chargeait ses vaisseaux et les lançait ensuite sur toutes les côtes de la Méditerranée. Les marchands de toutes les nations du monde se donnaient rendez-vous sur son marché; l'or ruisselait sur ses comptoirs, l'opulence des étrangers envahissait ses caravansérails et ses bazars; pour les recevoir et les attirer, la ville élargissait ses places, élevait avec somptuosité ses monuments, multipliait les décorations et les plaisirs; il se faisait un échange de richesses, il se faisait un échange égal de mœurs et d'idées. Marc, dit saint Pierre, allez planter à Alexandrie la croix du Christ; saint Marc se rendit donc dans cette métropole du commerce et de la civilisation: il y porta l'évangile qu'il avait écrit sous la dictée de son maître, et là, en face de Jérusalem, à quelques journées de distance de la ville où s'étaient passés les événements qu'il annonçait, où s'étaient accomplis les mystères qu'il invoquait, il établit le siége de sa prédication. Une nombreuse église se réunit à sa voix, et d'Alexandrie se répandit de proche en proche, d'abord dans la Pentapole, bientôt dans toute l'Egypte. Il paraît l'avoir traversée lui-même à la tête des ouvriers évangéliques qu'il conduisait et qu'il établissait. Quand l'arbre eut pris racine, il l'arrosa de son sang, il avait fait sa tâche; ses successeurs accomplirent aussi la leur; les semences du christianisme crûrent, fructifièrent, se répandirent, se multiplièrent. Arriva le temps des docteurs qui, du centre de leurs brillantes écoles, les répandirent à pleines mains sur une jeunesse ardente et généreuse. Avec les lumières chrétiennes, les vertus, inconnues du vieux monde, apparurent; la piété simple et sincère qui rayonnait comme une fleur sur les fronts africains, la charité ardente, la douce commisération, l'effusion des cœurs qui débordaient sous l'affluence des sentiments auxquels ils n'étaient point accoutumés, car, messieurs, à Alexandrie comme à Antioche, comme partout où le christianisme est entré vif et pur dans les âmes, les mêmes effets ont été produits, les hommes se sont rapprochés, les mains se sont unies, les cœurs ont battu à l'unisson, la grande famille des fidèles s'est formée instantanément et naturellement. A Alexandrie donc comme à Antioche, pour employer l'expression de l'auteur des

[1] Voir la XVIe leçon au n° 68 ci-dessus, p. [illegible].

actes des apôtres, il n'y avait aussi qu'un cœur et qu'une âme. Les persécutions vinrent, d'autres vertus se développèrent; la foi, la constance et le courage ne firent pas faute à cette église naissante : elle traversa triomphante ces rudes épreuves, et le feu des tribulations ne servit qu'à l'épurer.

Au 3e siècle, ces cœurs n'étaient pas encore refroidis, et l'on put voir l'influence des inspirations chrétiennes. Successivement affligée par la guerre civile et par la famine, la ville fut cruellement ravagée par la peste. Les païens et les juifs abandonnaient leurs malades, jetaient les cadavres de leurs morts dans la rue et prenaient la fuite; à l'exhortation de saint Denis leur évêque, les chrétiens restèrent dans la ville et se dévouèrent admirablement au service et au soulagement des pestiférés : ils pénétraient dans les maisons pour administrer des secours aux malades abandonnés, ils ensevelissaient les morts et les chargeant sur leurs épaules, ils allaient leur donner la sépulture. Les rangs de ces charitables chrétiens étaient cruellement décimés par leur héroïque imprudence, mais ils ne s'éclaircissaient pas : celui qui tombait victime de sa charité était remplacé à l'instant par un autre chrétien qui se vouait au même ministère et ambitionnait la même mort. Quand, à son tour, il avait *succombé,* on plaçait la couronne du martyre sur son front, et d'autres héros encore apparaissaient sans interruption. L'Eglise a conservé ces apothéoses chrétiennes, et ces nobles infirmiers sont honorés comme des martyrs. Y a-t-il en effet une plus belle manière de confesser sa foi en Jésus-Christ que de mourir pour ceux pour lesquels il est mort!

On sait quelle célébrité se sont acquise, par leurs vertus surhumaines, les solitaires de la Thébaïde. Un jeune adolescent de dix-sept ans fuyant la persécution et se réfugiant dans les cavernes des rochers, l'ermite Paul, fut leur fondateur. Ces vertus sont loin de nous, et notre siècle ne les comprend pas; ce qu'on appelle le positif de la vie, les jouissances physiques, la partie matérielle, prosaïque, animale de l'homme, c'est là tout ce qu'il peut comprendre. De l'or et de l'influence: de l'or pour avoir de l'influence, et de l'influence pour acquérir de l'or, voilà le *nec plus ultra* de nos civilisateurs. Sortez, messieurs, je vous y convie franchement et avec confiance, sortez par la pensée de cette atmosphère pesante et nébuleuse, prenez les vies des Pères du désert, prenez l'admirable livre de saint Jean Chrysostome sur l'éloge de la vie monastique, et ce livre à la main pour vous initier aux mœurs angéliques des hommes que vous allez voir, pénétrez avec lui dans les forêts, dans les déserts où se sont retirés ces philosophes du christianisme, au milieu desquels il a vécu pendant plusieurs années, vous y trouverez des fronts sereins, des âmes tranquilles, des cœurs ouverts et affectueux, des imaginations calmes et désabusées, des corps vigoureux éprouvés par les jeûnes, les veilles et les travaux; vous y trouverez des jeunes gens qui ont la sagesse des vieillards, des vieillards que le poids des ans n'a pas courbés, que les chagrins n'ont pas flétris, que les passions n'ont pas usés: ils vous parleront avec une admirable simplicité et une haute sagesse de tout ce qui occupe et tourmente les hommes; ils ont restreint leurs besoins, assujetti leurs corps, affranchi leur cœur, agrandi et réglé les facultés de leur âme; ce sont là des hommes! mais des hommes qui pleurent de pitié quand on leur parle des magnifiques pauvretés du monde, qui traversent la vie sans inquiétude et sans encombre, qui contemplent la mort sans sourciller, qui meurent avec le sourire de l'espérance sur les lèvres. Tels ont été les grands, les nombreux solitaires de la Thébaïde, après qui tant d'autres, à leur exemple, ont pratiqué dans différentes contrées cette sublime philosophie devant laquelle pâlit ou grimace la fausse et arrogante philosophie des Romains, des Grecs et des Indiens.

Au commencement du 4e siècle, le patriarcat d'Alexandrie fut troublé par le schisme de Mélèce et par l'hérésie d'Arius. Mélèce était évêque de Lycopolis en Thébaïde. Il avait sacrifié aux idoles pour échapper à la persécution, et commis d'ailleurs d'autres crimes. Jugé et déposé dans un concile d'Alexandrie que

présidait le patriarche Pierre, sans appeler à un autre concile, dit saint Athanase, ni même aux successeurs du patriarche, il se répandit en invectives contre lui, rompit avec son siége, se joignit plus tard aux calomniateurs de saint Athanase et fit cause commune avec eux, bien qu'il ne partageât pas leurs opinions. Le concile de Nicée le traita avec une douceur qu'il ne méritait pas et qu'il ne sut point reconnaître. On l'avait conservé dans son siége à la condition qu'il se renfermerait dans les limites de son diocèse et qu'il reconnaîtrait l'autorité du patriarche : il ne remplit pas ces conditions : contrairement au 6e canon du concile, il ordonna plusieurs évêques, entre autres, Jean, son successeur, à qui il légua le soin d'entretenir le schisme.

Arius, le plus fameux hérésiarque des premiers siècles, était lybien; il y a lieu de penser qu'il est sorti de l'école d'Alexandrie. D'une taille avantageuse, d'une figure imposante, d'un maintien grave et propre à inspirer le respect, il avait l'abord facile et gracieux, la conversation douce et agréable, des mœurs austères, un air pénitent, toutes les apparences d'un grand zèle pour la religion, tout ce qu'il faut enfin pour séduire facilement les simples. Mais sous cet extérieur décevant, au fond d'un cœur noyé dans une sombre mélancolie, empoisonné par un noir chagrin, se cachait une cruelle et amère inquiétude, une ambition dévorante, un orgueil de démon, que dire ? le besoin d'innover, un effroyable et irrésistible penchant vers la renommée, vers le trouble, vers les nouveautés. Or, il était malheureusement doué d'une haute capacité, d'une profonde érudition dans les auteurs sacrés; il avait à sa disposition l'arme d'une dialectique souple et acérée, les ressources d'un esprit prompt, subtil et pénétrant. Ce rare et prestigieux ensemble des plus solides qualités et des avantages extérieurs séduisirent successivement trois patriarches fort distingués et sortis comme lui de l'école d'Alexandrie : Pierre qui l'ordonna diacre, mais qui le chassa de son église, averti qu'il fut des tendances de son protégé par les rapports qu'il entretenait avec les Méléciens; Achillas qui, touché de son hypocrite repentir, l'éleva au sacerdoce et l'attacha à l'école d'Alexandrie, enfin saint Alexandre qui lui confia la charge de la prédication et le gouvernement d'une église de la ville. Cette confiance et ces bienfaits ne touchèrent point Arius : le serpent de la jalousie lui mordait le cœur, il avait eu des prétentions à l'épiscopat, et son orgueil froissé par la préférence qu'Alexandre avait obtenue, couvait au fond de son âme une haine secrète pour la faire éclore ardente et envenimée quand une occasion favorable se présenterait. Le lâche ennemi se tenait en arrêt, ses yeux fauves arrêtés sur l'innocente victime, tout prêt à s'élancer sur elle et à la déchirer. Mais les mœurs du patriarche étaient pures, sa conduite était irréprochable; il s'en prit à sa doctrine, pour l'incriminer il s'en fit une à lui, de fabrique nouvelle, ensuite il accusa le patriarche d'erreur sur la Trinité.

Lui, ne faisait entrer le fils de Dieu dans la Trinité qu'en qualité de créature; il le revêtait des plus hautes, des plus sublimes perfections, il le faisait approcher de Dieu qui l'avait comblé de graces inouïes et qui l'attirait à sa hauteur, il le faisait entrer en participation du nom de Dieu, il l'élevait, il l'exaltait, il le transformait autant qu'il était en lui, il employait à dessein, pour en parler, le langage le plus magnifique, le plus mystique, le plus extatique, disons le plus captieux et le plus obscur que sa riche et féconde imagination pouvait lui fournir, afin d'augmenter la distance entre ce fils d'adoption et tout le reste du monde, mais en définitive il en faisait une créature, sortie et précédée du néant.

D'abord, il fit l'épreuve de sa doctrine sur les esprits, en l'insinuant en particulier et dans des comités privés; lorsqu'il se fut assuré un certain nombre de partisans, il s'enhardit davantage, il la prêcha en public et dans la ville et au dehors. Le patriarche Alexandre employa tous les moyens de douceur pour le ramener; il le ménagea au point d'encourir le blâme de son clergé et de fournir à un nommé Colluacte le prétexte de se séparer de lui et de faire secte à part,

sous couleur de tenir tête à la nouvelle hérésie qu'il accusait le patriarche de favoriser secrètement. Cependant Alexandre n'oublia pas ses devoirs : après avoir épuisé tous les moyens de douceur, il procéda contre Arius dans les formes canoniques. D'abord il l'invita à s'expliquer et s'efforça de le convainere dans une conférence tenue en présence du clergé. L'orgueilleux hérésiarque ne se rendit pas, il s'obstina dans ses erreurs, il les prêcha même ensuite avec plus d'audace. Il faisait des progrès inquiétants. Alexandre assembla un concile, qui se tint vers l'an 320 ; Arius y fut excommunié avec ses partisans. Le patriarche écrivit à tous les évêques d'Orient, pour les prémunir contre la nouvelle hérésie, une lettre synodale remarquable par la science qu'il y a déposée. Arius, de son côté, ne s'endormait pas : il fit entrer plusieurs évêques dans son parti. A la voix d'Alexandre, tous les évêques de l'Egypte et de la Libye s'assemblèrent au nombre de plus de cent, ce qui nous révèle les rapides progrès qu'avait faits le christianisme dans ces contrées. Dans ce 2e concile, Arius et ses sectateurs furent de nouveau condamnés et frappés d'excommunication.

Ce double anathème ne les fit pas reculer, et tandis que le zélé et infatigable patriarche rédigeait et faisait parvenir à tous les évêques du monde une seconde lettre synodale aussi orthodoxe, aussi ferme, aussi savante que la première, et qui obtint avec celle-ci les honneurs de la lecture et les approbations unanimes au concile de Nicée, l'ardent et infatigable hérésiarque, irrité de sa déposition, le cœur ulcéré par la rage et gonflé par l'orgueil, parcourait les pays voisins, multipliait les démarches et les séductions. Déguisant avec art ses doctrines sous des termes équivoques, protestant avec chaleur de son orthodoxie, il parvint à faire à sa cause la conquête de plusieurs évêques, particulièrement d'Eusèbe de Nicomédie. Celui-ci méconnaissant l'ordre canonique, et sortant des limites de sa juridiction qui ne pouvait s'étendre sur un prêtre de l'Egypte, assembla un concile à Bithynie et fit relever Arius de l'excommunication fulminée par le patriarche Alexandre. Un jugement si insolite ne passa pas sans occasionner du scandale et des réclamations. Constantin en parla à Eusèbe ; celui-ci, habile homme de cour, esquiva la difficulté : il persuada à l'empereur que toute cette question dont on faisait malheureusement tant de bruit, n'était au fond qu'une misérable logomachie dans laquelle le dogme n'était pas le moins du monde intéressé.

Le pape Silvestre, informé de ce qui se passait en Orient, n'en jugea pas de même ; il y envoya Osius, évêque de Cordoue, connu, estimé de Constantin, et précédemment employé par lui dans diverses missions importantes ; il était digne de la confiance de l'empereur et de celle du pape : saint Athanase fait le plus brillant éloge de son zèle, de sa science, de sa charité, de sa douceur et de sa fermeté. Osius prit les lettres de l'empereur et se transporta à Alexandrie ; il assembla un concile et le présida en sa qualité d'envoyé du saint-siége. Nous n'avons plus les actes de ce concile ; tout ce que nous en savons, c'est qu'Osius parvint à terminer le schisme de Colluete en le réconciliant avec son évêque. Quant au résultat du concile relativement à son but principal, il ne paraît pas avoir été atteint ; car l'arianisme continua à marcher la tête haute et à se propager d'une manière effrayante, à tel point que l'empereur, de concert avec les évêques et avec le souverain pontife, résolut de convoquer un concile général à Nicée. L'arianisme fut condamné ; il ne fut pas étouffé ; bientôt même, appuyé de la protection de Constance, il inonda la chrétienté comme un déluge. Alors cependant Arius fut exilé ; mais, après trois ans, il fut rappelé, réinstallé de force, il triompha ; un jour même arriva où l'univers incertain se demanda s'il était catholique ou s'il était arien. Mais j'abrége : les temps fixés par la Providence étaient écoulés ; le concile de Constantinople s'assembla ; Arius s'y rendait combinant ses frauduleuses pensées et savourant dans son orgueil sa future victoire. La main de Dieu arrêta tout court le blasphémateur dans sa route : de violentes douleurs d'entrailles le saisirent et il alla rendre

son âme fétide dans des latrines publiques.

Le même bras qui avait frappé Antiochus et Judas venait de se montrer ; mais un voile épais empêche de voir les hommes de mauvaise volonté. Le débordement de l'erreur suivit son cours. Comme toujours, Dieu suscita des héros chrétiens pour l'arrêter : on vit paraître de nobles et puissants défenseurs, entre eux se signalèrent Hilaire et Athanase ; Athanase surtout, dont le nom est revendiqué par l'Église, dont nous parcourons les fastes. Secrétaire et ami d'Alexandre, il lui avait succédé dans le siége d'Alexandrie. Cette âme d'élite, ce courage, au-dessus de tous les courages, supporta sans être ébranlé toute la fureur arienne. Aucune épreuve ne lui manqua : il fut calomnié de toutes les manières, il fut exilé plusieurs fois, il fut condamné, déposé, poursuivi par le fer des assassins ; il traversa ferme, sain et sauf toutes ces persécutions, demeurant dans la vérité, la prêchant de vive voix et dans ses écrits ; enfin, l'orage ayant épuisé sur lui et sa grêle et sa foudre, il rentra dans son église et revint mourir dans son lit, après vingt ans d'exil, quarante-six ans d'épiscopat, léguant à l'Église universelle des chefs-d'œuvre impérissables de doctrine, l'exemple d'un grand courage, une gloire pure et immortelle.

L'Égypte lui dut d'être préservée de la contagion arienne et de garder sa tranquillité sous ses deux successeurs, Pierre et Timothée. Après eux vint Théophile, l'odieux et cruel persécuteur de Chrysostome ; il mourut en se repentant ; Dieu lui a fait grâce, taisons-nous. Son neveu, Cyrille, débuta par des commencements équivoques ; il devint ensuite la lumière de l'Orient, le défenseur de la foi catholique contre l'erreur de Nestorius, le fléau et le destructeur de cette doctrine, une des colonnes de l'Église ; son front est couronné de l'auréole des saints, gloire à lui ! Dioscore, qui le suit, s'écarte de la voie, il se fait le champion d'Eutychès ; il épouvante, il persécute et opprime à Ephèse les évêques fidèles, et entraîne après lui une partie de l'épiscopat égyptien. On le dépose à Calcédoine ; mais l'erreur survit à sa chute, elle s'établit à demeure dans Alexandrie, elle enfonce ses racines dans les fondements de cette antique église, et en disjoint les assises. Dès lors, il y a deux patriarches, le patriarche eutychien et le patriarche catholique affublé du nom de *melquite* ; la foi décline, la force de cette église s'affaiblit, sa splendeur s'éteint. Le fidèle Protère, successeur de Dioscore, périt sous le fer des hérétiques *armés par Timothée Elure* qui le supplante. On chasse cet évêque assassin ; mais, rappelé par l'empereur Basilique, il rentre dans cette église et la désole. La nuit commence à s'épaissir ; elle enveloppe les monuments qui disparaissent. On n'aperçoit plus que les grandes masses. Au 7e siècle, le patriarche Cyrus ramène une partie des Eutychiens en leur faisant souscrire un acte de réunion qui renferme le venin du monothélisme naissant. Vers le milieu du même siècle, la conquête musulmane met le pied sur l'Égypte et l'empêche de respirer ; l'empire romain, qui l'avait gouvernée pendant six siècles, se retire impuissant ; le calife Omar entre dans la bibliothèque d'Alexandrie et, d'une sentence à la tartare, il condamne au feu tous les ouvrages des grands hommes. « Si ces livres, dit-il, répètent le coran, ils sont inutiles ; s'ils le contredisent, ils sont mauvais ; cela n'est bon qu'à chauffer les bains ; » et pendant six mois, disent les historiens, les livres alimentèrent le feu destiné à chauffer quatre mille bains. Même en faisant la part de l'exagération, on peut imaginer quels trésors de science et d'érudition ont pour toujours disparu du monde. Une foule de monuments, dont les lacunes resteront toujours dans l'histoire, ont été réduits en cendres.

Le catholicisme, qui penchait déjà vers son déclin, suivit après cette catastrophe une pente chaque jour plus rapide. Les évêques eutychiens obtinrent la prépondérance sur les évêques catholiques. Les ombres des patriarches, qui apparaissent quelquefois, disparaissent aussitôt sans qu'on puisse en suivre de l'œil la succession. Au 8e siècle, nous voyons arriver un légat d'Alexandrie au septième concile général.

Un autre se présente au quatrième concile de Latran, sous Innocent III. Au temps des croisades, Pierre de Lusignan, roi de Chypre, s'empare d'Alexandrie ; mais elle retombe de nouveau sous le joug musulman et elle y reste. Sa foi est morte ; avec elle, sa splendeur, ses lumières, sa richesse et sa force sont descendues dans le même tombeau.

Basnage, dans son *Histoire de l'Eglise*, et après lui un grand nombre d'écrivains philosophes ont prétendu que les patriarches d'Alexandrie n'ont jamais reconnu la juridiction du pontife romain, et ne lui ont jamais été soumis. Je ne vois là qu'une assertion jetée au hasard dans la circulation, comme un enfant perdu, pour aller faire fortune comme elle pourra ; j'aurais bien envie de passer mon chemin sans prendre la peine de la ramasser ; car, en réalité, il faut une certaine dose de complaisance pour répondre à des gens qui, se jetant étourdiment au travers de votre chemin, viennent vous dire sans rime ni raison : j'affirme telle chose ; de preuves, je m'en passe : prouvez que j'ai tort. Je répondrai pourtant, de peur qu'à force de répéter d'un ton résolu leur affirmation, ils ne parviennent à la faire croire. On connaît le vieux adage de l'école : *Affirmez sans preuves, je nierai de même.* Ainsi, je leur dirai : des preuves, Messieurs, des preuves ; un homme de sens n'affirme rien sans en apporter ; mais où voulez-vous qu'ils en aillent chercher? *Il ne peut y avoir de témoin de ce qui n'existe pas*, dit saint Athanase ; inutile donc de les défier d'en produire, ils n'en ont pas, ils n'en peuvent avoir, il faudrait les croire sur parole : je n'ai pas, pour mon compte, l'esprit assez complaisant. Eh bien, moi, des preuves, j'en apporterai ; elles ne sont pas encore loin de moi, je les ai sous la main.

Les patriarches d'Alexandrie exerçaient une haute autorité ; oui, mais cette autorité était une émanation de celle de saint Pierre, *assis* par son délégué *dans la chaire* d'Alexandrie, comme s'exprime la tradition ; ils exerçaient le droit de confirmation sur tous les évêques de leur patriarcat ; oui encore, le sixième canon du concile de Nicée nous l'apprend ; mais eux-mêmes ne recevaient-ils pas de Rome leur confirmation? ne la demandaient-ils pas au pape par de solennelles ambassades? et les pontifes romains n'exerçaient-ils pas sur eux une juridiction aussi suprême qu'incontestée ? Certes, les exemples ne manquent pas. Vous avez vu Théophile cité par Innocent I[er] au concile de Thessalonique, pour rendre compte de sa conduite envers saint Chrysostome ; vous avez vu Dioscore déposé par le pape Léon au concile de Calcédoine, et cet acte d'autorité reconnu et approuvé par les applaudissements de six cents évêques, et je puis vous montrer à présent un autre patriarche d'Alexandrie, Pierre Monge, excommunié par le saint-siége. Les patriarches d'Alexandrie se regardaient comme indépendants ! Plaisante affirmation, en vérité ! Est-ce, par exemple, saint Alexandre, qui demande au pape Silvestre d'étouffer l'hérésie d'Arius, qui reçoit ensuite Osius, le légat romain, et lui cède la présidence dans le concile tenu à Alexandrie? Est-ce peut-être saint Cyrille, qui, *forcé par la nécessité*, s'adresse à Rome, en reçoit des pouvoirs extraordinaires pour présider le concile d'Éphèse, et devient l'exécuteur de la sentence du pape? C'est sans doute saint Athanase, qui, injustement déposé, interjette appel au jugement du saint-siége. Mais non, tous les patriarches d'Alexandrie, à la moindre difficulté qui surgit, ont recours à Rome. Allons ! on s'est trompé, soyons indulgent ; les patriarches étaient trop humbles, trop bonnes gens, ils méconnaissaient leur position qui a été défendue par leurs subordonnés. Voyons encore. Mais non, voilà qu'avant l'appel de saint Athanase, ses ennemis écrivent et intriguent à Rome pour faire approuver sa déposition ; voilà l'empereur Constance, au rapport d'Ammien Marcellin, qui travaille à le faire déposer par le pontife romain ; enfin, voici un autre fait, un fait bien remarquable qui se rencontre vers le milieu du 3[e] siècle, en 247. Le patriarche saint Denis avait laissé échapper quelques expressions équivoques, au sujet de la Trinité. Les fidèles se scandalisent et se soulèvent ; le croyant coupable d'hérésie, ils por-

tent leur plainte, ou? à Rome. Le pape, saisi de la dénonciation, intervient à l'instant, et, dans un concile, condamne la doctrine attribuée à saint Denis; il l'invite à se justifier; le patriarche ne songe pas seulement à décliner sa compétence; il prend la plume, et, dans un mémoire divisé en trois livres, que nous avons encore, il travaille humblement à se disculper. Où donc nos savants auteurs modernes, mieux renseignés que les papes, que les patriarches, que les empereurs, que les fidèles des temps primitifs, ont-ils été chercher l'indépendance des patriarches d'Alexandrie? Laissons-leur le temps de faire leurs recherches et leurs réflexions. En attendant, nous parlerons des écoles.

Le divin fondateur de la religion chrétienne a dit aux apôtres, et tous ceux qui ont sa mission sont apôtres, il leur a dit : *Allez et enseignez toutes les nations*. Le mot a été fécond, car il a inspiré tous les missionnaires qui depuis plus de dix-huit-cents ans travaillent à convertir le monde. La prédication est née de ce mot; l'enseignement des écoles ecclésiastiques, et longtemps il a été le seul, n'a pas non plus d'autre source. L'enseignement et la prédication, c'est le principe et la conséquence; car, avant d'instruire, il faut apprendre, et qui veut apprendre a besoin d'écoles et de docteurs.

Je vois, Messieurs, et chez nous et autour de nous, en France d'abord, ensuite en Allemagne surtout, et en Angleterre, un grand et bel effort vers la science; je vois jaillir beaucoup de lumières, j'entends surtout beaucoup d'applaudissements et de fracas. Les sciences mathématiques, les sciences naturelles, en première ligne, ont fait de brillantes découvertes, d'immenses progrès. Notre siècle se gonfle et regarde en pitié le clergé son premier instituteur, et moi, en son nom, je lui répondrai : mon ami, vous êtes un ingrat; c'est le clergé qui vous a fait ce que vous êtes; il vous a donné les premières et de solides leçons, il vous a livré tous les instruments du savoir, et vous n'avez fait que ce qu'il avait droit d'attendre de sa peine, grandir et vous développer. Eh! Messieurs, la vérité que j'exprime est une vérité maintenant devenue banale, sur laquelle dès lors je ne dois pas insister. Parcourez tous les fastes de l'histoire ecclésiastique : à côté de chaque église qu'on élève, vous verrez aussitôt construire une école; toutes les brillantes universités de l'Europe sont écloses sous le manteau épiscopal; nous les avons faites, on nous les a prises, ensuite on les a mises en révolte contre nous. Voilà en deux mots toute l'histoire. Les souverains les ont dotées souvent, je le reconnais; qu'est-ce à dire? que le clergé, dans ce contrat, a fait l'apport de sa science et de ses durs travaux; les rois d'une parcelle de l'or de leurs peuples; lequel de ces deux apports renferme-t-il plus de mérite et de valeur? Je souffre, Messieurs, oui, je souffre autant qu'on peut souffrir de la plus criante injustice, quand j'entends répéter autour de moi que le clergé aime et favorise l'ignorance. Certains petits hommes, à courte vue et à foi morte, courtisans adulateurs d'un parti qui avait intérêt à abâtardir le peuple pour l'exploiter, ont pu essayer de l'abrutir pour l'atteler au char de leur mesquine ambition; mais, mon Dieu! ce sont là des éphémères, ce ne sont pas les représentants du grand et immortel corps du clergé, qui a tout fondé et qui conserve tout. La science! la science! la science et la vertu, ce sont là nos titres : nous n'avons pas d'ancêtres, nous; la science et la vertu sont notre seule noblesse. La science, nous l'avons recueillie, nous l'avons réchauffée au feu sacré, nous l'avons nourrie, nous l'avons ornée, nous l'avons produite dans le monde; hélas! maintenant on la prostitue, et nous en gémissons. Parcourez le monde, et quand vous rencontrerez un monument de la science ou de l'art, demandez qui l'a fondé; presque toujours on vous répondra : le clergé; voyez ou écoutez les plus beaux chefs-d'œuvre de l'art : qui les a inspirés? la religion catholique; entrez dans nos immenses bibliothèques et parcourez-en les rayons; dites-moi quel est le corps qui a déposé le plus grand nombre des ouvrages de génie, de science et d'érudition, n'est-ce pas encore le clergé? Oh! c'est vrai, nous

avons un moment cessé de poursuivre la science. L'apôtre consentait à devenir anathème pour ses frères; et nous, inspirés de sa charité, nous avons consenti pour quelques années à rester ignorants des sciences étrangères au salut, occupés que nous étions à rompre le pain de vie aux pauvres qui le demandaient, à distribuer l'instruction et les exhortations aux vivants, les consolations et les secours aux mourants, nos bonnes œuvres et nos prières aux morts. On nous avait décimés par le glaive, il fallait nous multiplier; notre dévouement nous a fait vivre ignorants, et souvent mourir à la peine. Nous avons dit : la charité d'abord, la science ensuite; voilà notre excuse; mais nous renaissons, mais nous rentrons dans notre état habituel et normal, et cet état normal est la science; telle est la volonté, telle est la règle de l'Église, dans tous les temps si jalouse d'avoir des ministres instruits, qu'elle a imposé aux évêques l'obligation d'examiner ou de faire examiner en leur présence ceux qu'ils voulaient ordonner, qu'elle a réservé pour les prêtres savants ses honneurs et ses récompenses, qu'elle a mis l'ignorance au nombre des irrégularités, qu'elle en a fait pour l'évêque une cause de déposition.

Je m'aperçois trop tard, Messieurs, que je me suis trop enfoncé dans la question qui se présentait : j'abrége, et je dis, en résumé, que l'Église a toujours eu des écoles aussi florissantes que les circonstances, souvent difficiles, le permettaient. Le flambeau qu'elle porte haut toujours, pour éclairer le monde, a pâli quelquefois dans l'atmosphère des troubles, des guerres, des persécutions, des invasions barbares; jamais il ne s'est éteint, et, dès qu'il a eu traversé ces brouillards, il a resplendi avec un nouvel éclat. Grâces à Dieu! il n'a jamais manqué à son Église, et, dans les temps les plus difficiles, il a largement ouvert la main pour répandre ses bienfaits; c'est alors que les plus grands génies ont paru sur la scène du monde. Si les chrétiens faisaient défaut, il amenait d'illustres païens à la conversion, et ces nouveaux venus remplissaient les rangs déserts et rendaient d'éminents services; si les écoles chrétiennes étaient fermées, il allait chercher par la main, dans les écoles païennes, leurs plus brillants élèves, et les Basile et les Grégoire de Nazianze apportaient leurs trésors d'éloquence: jamais l'Église n'a été plus agitée qu'au 5e siècle; jamais elle n'a eu de plus grands docteurs.

La plus ancienne de toutes les écoles de la chrétienté est celle d'Alexandrie; suivant le témoignage d'Eusèbe, il en faut reporter l'établissement aux premiers temps du christianisme. De là sont sortis, l'un après l'autre, Pantène, Clément d'Alexandrie, Origène, saint Denis, saint Alexandre, saint Athanase, saint Cyrille, pour ne parler que des hommes qui ont successivement occupé le siége patriarcal. Le trop célèbre Arius y avait aussi sa place marquée. L'école d'Alexandrie devint un foyer de lumière, non-seulement pour l'Égypte, mais encore pour la Palestine et pour la Grèce; c'était un réflecteur de tous les rayons partis d'un point quelconque de l'Orient, un miroir ardent où ils se concentraient, où les églises de toutes ces contrées allaient allumer leur flambeau.

La science est un instrument, aussi bien que la richesse; celui qui l'enfouit est un avare; l'Église n'a jamais voulu produire des spéculateurs oisifs, ni favoriser ces rêveurs solitaires qui pâlissent inutilement à l'ombre de leur cabinet dans la contemplation de la vérité. Elle a toujours voulu des hommes d'action, des hommes d'application, des hommes pratiques. Aussi, les maîtres si fameux de l'école d'Alexandrie, au sortir de leur chaire, savez-vous où ils allaient? Ils allaient instruire les catéchumènes; oui, ces illustres professeurs, ces prodiges de science, se réduisaient au rôle de simples catéchistes, afin d'accomplir un travail à la fois utile et compatible avec leurs nobles fonctions. Ainsi firent Clément et Origène. Eh! Messieurs, à bien voir les choses, croyez-vous que le pauvre frère ignorantin, qui instruit et forme l'enfant dans son obscure école, que le jeune étudiant, qui, dans une simple conférence, éclaire et moralise l'ouvrier, ne

rend pas de plus grands services à la société, ne hâte pas davantage le progrès de la civilisation que nos savants philosophes ou économistes dissertant dans leur académie sur les sciences morales et politiques? Si les maîtres de l'école d'Alexandrie abandonnaient la carrière de l'enseignement, ils entraient de plain-pied dans celle de l'apostolat. C'est ainsi que Pantène s'avança jusqu'aux Indes pour prêcher l'Évangile. On apprenait donc, dans l'école d'Alexandrie, deux choses qui doivent rester inséparables : la science dans les leçons des maîtres, l'usage à faire de la science par les exemples qu'ils donnaient.

L'objet de l'enseignement était, il faut le dire, restreint dans le cercle des sciences morales et religieuses, et la science catholique les renferme toutes; on s'en était remis à la curiosité humaine, qui sera toujours assez active, et aux intérêts matériels, qui parlent toujours un langage assez impératif, du soin de la conservation, du développement et de la propagation des sciences mathématiques et naturelles. Du reste, il est juste d'ajouter que plusieurs de ces sciences n'existaient pas, que la plupart des autres étaient encore enveloppées dans les langes des premiers aperçus, des premières découvertes; et puis l'Église, placée en face de la nullité morale du polythéisme, entourée, pressée, gênée dans son développement par tous les embarras qu'il lui opposait, par les idées fausses ou incomplètes qu'il avait semées et qu'il entretenait, crut devoir, dans ces commencements, et pour la civilisation les commencements sont des décades de siècles, elle crut, dis-je, devoir employer tous ses efforts au développement de la nature morale de l'homme. C'était le premier, le plus pressant besoin de l'époque, et l'Église, qui est de tous les temps, sait répondre à tous. Elle aura plus tard ses savants dans l'ordre des connaissances humaines; elle prendra sa place dans les gymnases et les académies, après en avoir posé les fondements, en avoir élevé les murs, en avoir couronné le faîte, en avoir ouvert les portes, et la place qu'elle y prendra sera belle; mais le Créateur a produit les éléments et fait la carcasse du monde avant de suspendre les étoiles au firmament et de revêtir la terre de son ornement. Ainsi l'Église a travaillé d'abord à faire l'homme, l'homme moral, l'homme social, c'est-à-dire l'homme chrétien, avant de lui jeter sur les épaules le manteau rayonnant de la science, et de lui mettre à la main le flambeau des arts.

L'école d'Alexandrie était donc une école chrétienne, exclusivement chrétienne; on n'y enseignait qu'une science, la science de la foi; on n'y expliquait qu'un livre, le livre des livres, le livre par excellence; mais la foi chrétienne embrasse le monde, et la Bible dit tout; la science élémentaire et la science transcendentale y sont également renfermées. C'était le premier et le dernier livre. Qu'en pensez-vous, messieurs? Je sais du moins ce qu'en pensent, et ce que ne devraient pas en penser les hommes de notre temps qui, généralement, ne le lisent pas; ils regarderaient comme un pauvre ignorant, et renverraient avec dedain à ce qu'ils appellent les ténèbres du 9ᵉ siècle, l'homme qui viendrait leur dire qu'il a passé sa vie à étudier la Bible, qu'il ne sait rien que la Bible. Ce serait là pourtant un déplorable jugement. Je ne parle pas ici sous les inspirations, ou, si l'on veut, avec les préjugés du corps auquel j'appartiens : je sais créer le doute; je sais faire le vide des idées étrangères ou acquises quand je veux élaborer dans sa pureté une idée nouvelle. Eh bien! c'est avec cette liberté d'esprit, avec cette indépendance de volonté, que je pense et que je parle. Je mets à part les sciences naturelles que la révélation ne s'est pas chargée de nous enseigner; je mets aussi hors de cause, comme il est juste, les faits qui constituent les connaissances modernes, et, cela excepté, je trouve tout dans la Bible : philosophie, politique, législation, éloquence, poésie, toute vérité, toute inspiration, toute beauté. Croyez bien que je ne suis pas prévenu, et que je n'exagère pas. Je ne suis pas plus ignorant qu'un autre des auteurs profanes; je crois voir clair à ce qui se passe autour de moi;

et comprendre, tout aussi bien que le premier venu, les choses de ce monde; eh bien! je déclare que je trouve tout dans ce livre admirable, qui fait l'objet journalier de mes études et de mes méditations : j'y trouve l'inimitable et pure simplicité des temps antiques, dont Homère lui-même ne présente qu'une infidèle copie; j'y trouve les naturels et vifs élans de l'éloquence la plus vraie et la plus pénétrante; j'y trouve le modèle sans fard de la narration historique; j'y trouve un divin enthousiasme dont aucun poète n'a jamais approché; j'y trouve une perpétuelle galerie des plus touchants ou des plus imposants tableaux pour le peintre; j'y trouve, pour une âme pure et sensible, des inspirations, des motifs de la plus ravissante mélodie; j'y trouve ensuite, analysée en détail, la description du mouvement de chaque fibre du cœur humain, des jugements rédigés en arrêts sur la conduite des sociétés, sur les causes de leur prespérité et de leur décadence, sur tous les secrets les plus inaccessibles de la politique la plus profonde; j'y trouve surtout une longue et interminable vue sur la marche, les erreurs et les progrès de l'esprit humain, un jour plein sur le principe de l'homme, sur sa nature et sur sa fin, et, ce qui est également inouï et inappréciable, ce qu'aucun homme n'a pu me révéler, parce qu'aucun homme ne l'a vue, une perspective qui s'étend dans le monde transmatériel, et où j'aperçois dessinés, au moins en traits généraux, les ineffables mystères de l'infini qui aime, qui crée et qui béatifie. Je n'ai pas tout dit, messieurs, et je regrette de ne pouvoir tout dire ici; je voudrais être transporté dans une église et devant un autel, et là, seulement, je pourrais essayer du langage consacré par les Pères pour vous parler de la voie secrète qui se fait entendre dans les Écritures; qui brise, comme les éclats de la foudre, les cœurs hautains et endurcis; qui pénètre, comme un parfum exquis, dans les cœurs simples et faciles, et leur apporte des consolations que la langue humaine ne peut exprimer.

Il ne faut donc pas s'étonner si ce livre a suffi à former les Athanase, les Augustin, les Jean Chrysostome, tous les plus beaux génies du 4[e] et du 5[e] siècle; s'il a surtout contribué à développer les plus grands hommes du siècle de Louis XIV, à nourrir et à échauffer leur verve; ôtez des ouvrages des Pères et de nos grands prédicateurs les citations, les commentaires, les réminiscences, les imitations, les inspirations de l'Écriture, il n'y restera qu'un canevas grossier et sans valeur. Il ne faut donc pas non plus s'étonner si les illustres maîtres de l'école d'Alexandrie trouvaient dans l'Écriture-Sainte un thème intarissable à leurs doctes leçons; ce livre à la main, et seulement par forme de commentaire et d'explication, ils pouvaient parcourir la nature entière, en saisir les affinités, en montrer les rapports, en développer les secrets, aller de la plante à la brute, de l'animal à l'homme, de l'homme à Dieu, de la terre au ciel, et du ciel redescendre sur la terre, sans s'égarer, sans divaguer, sans sortir de leur noble, de leur saint et principal sujet. Un homme trop systématique, mais qui avait des vues et de l'expérience, qui entendait l'instruction et qui l'a prouvé, a compris de notre temps le grand inconvénient de voltiger de livre en livre; par voie d'explication, il rapportait tout à un livre, et il avait choisi Télémaque. Que ne prenait-il plutôt l'Écriture? Le choix d'un poëme épique montrait de la sagacité, parce qu'une épopée est l'histoire complète d'une époque de l'humanité, et que toutes les époques, filles les unes des autres, se ressemblent toutes; mais y a-t-il une épopée plus générale, plus large, plus complète que les Écritures? Par la Genèse, elle commence avec le monde; par les prophéties, les dogmes, les préceptes, les principes moraux, elle s'étend jusqu'à la fin des âges. Le livre des livres doit être le principe de toute science, le critérium de toute vérité, la base et le centre de tout enseignement logiquement catholique; qu'on y rapporte donc directement, comme corollaires, toutes les sciences philosophiques, morales, politiques; indirectement, comme commentaires, toutes les sciences mathématiques et physiques; qu'on y rapporte, par com-

paraison et par application, toutes les langues, toutes les littératures, tous les arts, tous les chefs-d'œuvre; qu'il rallie tout, qu'il domine tout, qu'il soit le point commun de ralliement, qu'il soit le type unique, le seul centre, la vertu plastique universelle. Alors, il y aura à la fois de l'unité et de l'universalité dans l'enseignement; alors, les sciences formeront un corps, s'avanceront d'une marche égale et sûre, sans pouvoir s'égarer; alors, chacune apportera son tribut à l'éternelle, à l'immuable vérité; alors, le catholicisme, soleil de toutes les intelligences, point central de toutes les gravitations, aura établi son brillant et solide empire; alors, les cœurs seront échauffés en même temps que les esprits seront illuminés, et l'on ne verra plus des âmes atrophiées, par l'exclusive absorption de l'intelligence, marcher pâles, faibles et chancelantes, froides et rachitiques, à travers notre civilisation, incapables de fournir leur carrière et de remplir leur tâche providentielle. Puissent ces paroles mal articulées, mais éclairées par l'étude et par l'expérience, fondées sur la conviction, inspirées par l'amour de la religion et du progrès, retentir jusque dans les entrailles de ces modestes et courageux instituteurs, qui, dans l'ombre, prodiguent à la jeunesse leurs soins, leurs travaux, leur santé et la plus belle partie de leur vie! puissent-elles arriver jusqu'à eux, appeler leurs réflexions, faire germer quelques idées, préparer le commencement d'une réforme catholique dans l'enseignement! Qu'ils comprennent et qu'ils sentent l'utilité, le besoin, désormais et de suite l'indispensable et pressante nécessité de réunir en famille toutes les sciences et tous les arts, et de les jeter dans le sein de la religion. Ses mamelles sont assez fécondes pour les nourrir tous; ses bras s'ouvriront assez pour les embrasser tous ensemble.

Le système d'instruction que j'expose n'est pas un système que j'invente; sauf, comme je l'ai dit, l'enseignement des sciences naturelles, auxquelles, dans ces commencements, on n'avait pu donner accès, c'était la méthode suivie dans l'école d'Alexandrie, et sous laquelle les enfants des rois eux-mêmes devaient courber la tête comme tous les autres; car c'était là une interprétation claire et bien manifeste, une application juste de l'esprit de l'Église, qui, avant tout, est prédicante, et qui rappelle tout à son but, tout par conséquent à la foi, tout à l'unité. C'est dire assez qu'il reste le même et ne peut changer.

Les plus belles institutions ecclésiastiques, comme toutes les choses humaines, se dégradent et périssent pour faire place à d'autres ou pour aller se transplanter ailleurs. L'école d'Alexandrie, devenue l'école modèle de tout l'univers catholique, perdit sa pureté, s'écarta de sa voie; elle dégénéra. La philosophie platonicienne parvint à s'y introduire; elle y apporta l'orgueil humain, les subtilités de la vanité et de la curiosité. On a accusé Origène de cette faute irréparable, et l'on a attribué ses erreurs à cette cause. Il s'en défend avec force; il prétend n'avoir rien apporté de nouveau; il soutient qu'il a enseigné suivant la méthode de ses prédécesseurs. Pardonnons aux grands hommes, et croyons à leurs excuses: ces hommes sont si rares! Au demeurant, ce foyer de lumière devint plus tard une source d'erreurs; d'innombrables hérésies y ont été couvées; elles en sont sorties à petit bruit; mais grandissant ensuite, et déployant leurs ailes, elles se sont répandues dans le monde. Ce sera toujours l'inévitable résultat du rationalisme dans l'instruction.

DIX-HUITIÈME LEÇON.

Patriarcat d'Antioche.

Le second patriarcat fut celui d'Antioche; comme celui d'Alexandrie, il avait été fondé par saint Pierre, qui, pendant sept ans, avait en personne gouverné cette église. Antioche était une des premières villes du continent oriental; baignée par les eaux de l'Oronte, elle avait reçu de l'empereur Tibère, lorsqu'il revenait de la guerre contre les Perses, son enceinte de fortifications, ses plus utiles constructions, ses plus magnifiques embellissements:

il en voulait faire, contre la Perse, le boulevard de l'empire romain. Les chrétiens qui y avaient reçu leur nom ne lui attribuaient pas une moindre importance; eux aussi en avaient fait leur tête de pont contre les invasions de l'ennemi extérieur; elle est appelée par les Pères, *arx Ecclesiæ catholicæ munitissima.* Elle portait si haut la tête, elle attirait tellement les regards par sa position, par ses richesses et par sa puissance, qu'Innocent Ier et plusieurs papes avec lui se croient obligés d'avertir que les priviléges dont elle jouit, elle les doit, non à sa grandeur native, mais à la munificence de saint Pierre. Après y avoir établi une église et l'avoir magnifiquement dotée, le prince des apôtres, transportant à Rome le grand siége, choisit saint Wode pour son successeur. Celui-ci gouverna l'église d'Antioche pendant 26 ans, et, l'an 69 de J.-C., sous le règne de Vespasien, obtint la couronne du martyre. L'admirable saint Ignace recueillit sa succession, et occupa le siége pendant 40 ans, d'autres disent pendant 45 ans. Avec son cœur qui débordait de foi et d'amour, il ne pouvait manquer d'être un grand ouvrier évangélique. Il convertit les juifs et les païens par milliers, par dizaines de mille, par centaines de mille. La semence du Christianisme largement répandue, il l'arrosa de son sang; il tendit ses mains aux chaînes qu'apportait l'empereur, et marcha vers Rome, impatient d'entrer dans l'amphithéâtre et d'irriter les bêtes pour se faire broyer comme un pur froment.

Trajan, dont la vie extérieure, du moins telle que nous la donne l'histoire, nous fait regretter qu'il n'ait pas été chrétien, venait de triompher des peuples de l'Asie; il traversait Antioche, suivi de son armée victorieuse; il demanda des sacrifices idolâtriques aux chrétiens. Les chrétiens alors savaient résister : ils résistèrent. Le danger était grand; le pasteur parut au milieu de son troupeau; il l'encouragea de la voix et de l'exemple. Ordre fut donné de l'arrêter. Il se présenta lui-même aux soldats, et, conduit devant l'empereur, qui lui reprocha sa désobéissance, il lui répondit avec autant de modestie que de fermeté. Mais, résister à un empereur romain, c'était un crime de lèse-majesté. Trajan, sans examiner sa doctrine, le condamna à paraître dans l'amphithéâtre. La saint patriarche voyait ses désirs couronnés. Il joignit les mains, baissa la tête, et répondit : *Deo gratias;* ensuite, il étendit les bras pour qu'on les chargeât de chaînes : et cependant, tranquille et calme, il remerciait Dieu à haute voix de l'avoir jugé digne de souffrir et de mourir pour son nom. Ainsi enchaîné, il fut conduit à Rome. A chaque halte, au lieu de se reposer, il écrivait aux diverses Églises ces lettres si pleines de l'amour de Jésus-Christ et du désir de répandre pour lui son sang. Ces lettres, destinées à renouveler la charité des chrétiens, à les unir entre eux et à les attacher à leur évêque, afin qu'aux temps de persécution et d'hérésie on pût les opposer comme une masse compacte, comme un mur d'airain; ces lettres, dis-je, transportaient saint Jérôme d'admiration. « Puisque, disait-il dans une homélie, j'en suis venu à vous parler de ce grand homme, il faut que je vous rapporte un court extrait de sa lettre aux Romains. » Et il cite ensuite ces admirables élans de l'âme du martyr : « Quand est-ce que je serai au milieu des bêtes auxquelles on me destine? Oh! plaise à Dieu qu'elles se hâtent de procurer ma mort, d'accomplir mon supplice, qu'elles soient avides de me dévorer, et qu'elles n'aillent pas craindre de toucher mon corps comme celui des autres martyrs! Si elles ne veulent pas venir à moi, je leur ferai violence, je me mettrai dans leurs dents. Pardonnez-moi, mes chers enfants : je sais ce qui m'est avantageux. A présent, je commence à être le disciple du Christ; je ne désire plus rien de ce qui frappe la vue, afin de trouver Jésus-Christ. Que la flamme, que la croix, que les bêtes, que le brisement de mes os, que la séparation de mes membres, que le broiement de tout mon corps, que tous les tourments inventés par le démons se déchaînent sur moi; j'y consens de grand cœur, pourvu que j'aille jouir du Christ. » Tandis qu'il traversait l'Asie Mineure, les pas-

teurs et les simples fidèles se portaient en foule sur son passage, et sollicitaient la faveur de partager sa prison. Le bruit de sa prochaine arrivée s'étant répandue à Rome, les chrétiens s'assemblèrent à la hâte et coururent à sa rencontre pour le délivrer; mais il les supplia de ne pas le priver de la couronne du martyre. Cependant, craignant une tentative de leur part, on pressa sa marche, et, à son arrivée, on le conduisit immédiatement à l'amphithéâtre, où déjà le peuple était assemblé. On lâcha sur lui deux énormes lions. Quand il entendit leurs rugissements, il s'écria, dans son impatience de souffrir : « Je suis le froment du Christ! que je sois moulu par la dent des bêtes, afin de devenir une bonne nourriture. » A l'instant ses vœux furent satisfaits, et longtemps sa mémoire resta toute vivante dans le souvenir de son église et de toutes les églises de l'Asie. Ses paroles pénétrantes et son exemple héroïque portèrent abondamment leur fruit; il apprit aux Chrétiens, non-seulement à mourir, mais à désirer la mort; et sur ses traces sanglantes s'acheminèrent, les yeux fixés au ciel, des légions innombrables de martyrs. Un tombait, dix renaissaient; *le sang des martyrs,* suivant la belle expression de Tertullien, *était la semence des chrétiens.*

L'église d'Antioche était destinée à d'autres épreuves plus terribles : le bon grain devait passer par le crible de l'hérésie. Dès le milieu du 3e siècle, un de ses patriarches, Paul de Samosate, trop célèbre par les fastes que rappelle son nom, donna un grand et funeste scandale. Paul, né dans l'obscurité, devint d'abord évêque de Samosate, sa ville natale, plus tard patriarche d'Antioche. Les monuments de l'époque se taisent sur les causes et les circonstances de cette haute élévation; mais ils ne manquent pas pour attester le faste, les extorsions, les désordres de tout genre auxquels il se livra sous la protection de Zénobie, reine de Palmyre. A tous ces crimes, il ajouta celui de l'hérésie. Il confondait, comme Sabellius, les trois personnes divines en une seule hypostase, et niait la divinité de Jésus-Christ. Il trouva un terrible adversaire dans un maître de l'école d'Alexandrie. Je ne vous parle pas plus spécialement de cette école, parce que nous ne la connaissons que par les hommes distingués qui en sont sortis. Le prêtre Malchion est du nombre. Dans les troubles occasionnés par le patriarche, il déploya une grande doctrine et un vigoureux caractère. Deux conciles furent assemblés à Antioche contre Paul de Samosate; dans le second, tenu l'an 267, il fut déposé et remplacé par Domnus. Les actes de ce concile furent soumis au pontife romain, confirmés par lui et produisirent un heureux résultat. L'hérésie fut quelque temps abattue; mais, seulement transformée par Arius, elle se releva la même, et longtemps l'église d'Antioche eut à en souffrir.

A l'occasion de Paul de Samosate, le professeur s'arrête un instant à prouver, par l'exploration de la conduite de plusieurs hérésiarques, que l'hérésie, dans celui qui la prêche ou l'appuie, est encore plus un vice du cœur qu'un travers d'esprit. Il continue.

C'est l'Eutychianisme, soutenu par Dioscore, qui a blessé au cœur l'église d'Alexandrie et amené son état d'alanguissement progressif. Depuis cette époque on a vu constamment, à côté de l'évêque catholique, un évêque eutychien prédominant même sur lui, si peu que la faveur impériale venait l'appuyer, ce qui malheureusement n'arriva que trop souvent; de même, c'est l'arianisme qui a donné le coup mortel à l'église d'Antioche. Grâce aux victorieux combats de saint Athanase, il n'avait pu se maintenir au lieu de sa naissance; mais, forcé d'émigrer, il était parvenu à s'établir à Constantinople, et surtout à Antioche. L'arianisme n'était pas une hétérodoxie, c'était une négation complète de la vérité chrétienne; il coupait le lien qui unit le ciel et la terre; il ruinait, il démolissait jusqu'à sa base tout l'édifice de la religion. Otez la consubstantiation du Verbe, la médiation de Jésus-Christ n'a plus de sens; la trinité est un mensonge, l'incarnation est une duperie, la rédemption est sans valeur; dès lors le péché originel ne peut être conservé qu'à la condition de faire de

la terre une irrémédiable anticipation de l'enfer. Sacrifice, sacrements, espérance, crainte ou amour, culte et prière, tout disparaît dans le même chaos : le déisme devient un refuge et une consolation. L'importance du dogme fondamental nié par Arius explique d'une part la décadence religieuse des églises où cette horrible hérésie parvint à s'implanter ; d'autre part, la lutte terrible et acharnée qui ébranla pendant plus d'un siècle tout le monde chrétien.

Dans cette lutte se signala au premier rang, après saint Athanase, l'illustre patriarche d'Antioche, Eustate, dont j'ai déjà prononcé le nom, et qu'il est maintenant à propos de vous faire connaître. Eustate était de l'Asie-Mineure ; il avait été transféré malgré lui, par le suffrage commun des évêques, du clergé et du peuple, du siége de Berrée, qu'il avait primitivement occupé, au siége d'Antioche où il livra de si glorieux combats à l'hérésie d'Arius. Nous n'avons conservé de ses discours et de ses écrits polémiques que des fragments épars : ils sont de nature à faire regretter la perte de l'ensemble ; car ils confirment le jugement porté par Sozomène, qui vante beaucoup l'élégance et la pureté de son style, l'élévation de ses pensées, la vigueur et la clarté de sa dialectique. Il assista au concile de Nicée, où il se distingua par l'intégrité de sa foi et par la force de son éloquence. Les ariens trouvant en lui un infranchissable obstacle à leurs desseins, conjurèrent sa perte, comme ils avaient conjuré celle de saint Athanase. Lors donc que l'empereur, cédant aux instances de sa sœur Constantia et aux perfides conseils des ariens, eut rappelé Arius de son exil et banni saint Athanase à Trèves, les ariens, qui d'ailleurs calculaient l'immense avantage de la vacance de deux siéges patriarcaux dont ils allaient pouvoir disposer, travaillèrent à obtenir de tout leur pouvoir et à leur manière le bannissement simultané de saint Eustate.

Eusèbe de Nicomédie, ardent défenseur d'Arius, dont il avait habilement mitigé la doctrine, feignit d'avoir un grand désir d'aller à Jérusalem pour y voir la magnifique basilique que l'empereur y faisait construire. Celui-ci, flatté de l'empressement que témoignait l'évêque d'aller visiter son ouvrage, mit un char à sa disposition, et lui fournit d'ailleurs toutes les autres commodités de transport. Après s'être arrêté à Antioche, où il reçut l'hospitalité d'Eustate, il s'achemina vers les saints lieux ; dans sa route, il s'assura des sentiments de plusieurs évêques ariens avec lesquels il revint à Antioche, accompagné particulièrement d'Eusèbe de Césarée, auteur d'une histoire ecclésiastique. Ils persuadèrent à Eustate, qui était loin de soupçonner leurs intentions, de profiter de cette réunion pour former un concile. Le concile est en effet assemblé. Les infâmes y introduisent une femme qu'ils avaient apostée ; elle porte un enfant dans ses bras, elle accuse le patriarche d'en être le père, elle appuie ses plaintes par des larmes hypocrites et par des cris impudents. Eustate, surpris de tant d'audace, cherche à confondre la calomnie ; mais on refuse de l'entendre, et, sur l'unique témoignage de cette malheureuse, on prononce contre lui la peine de la déposition. Le patriarche proteste également contre l'injustice de la décision et contre l'irrégularité de la procédure ; mais il a beau protester, on maintient la déposition et l'on se met en mesure d'obtenir la sanction impériale. Les événements viennent en aide à ces juges iniques. A la nouvelle de cette scandaleuse sentence, le peuple d'Antioche se soulève et la ville est mise à deux doigts de sa ruine totale. Eusèbe de Nicomédie ne manque pas d'exploiter le mécontentement de l'empereur ; il se rend près de lui, s'insinue dans son esprit, accuse Eustate d'être l'auteur de ces troubles, et obtient son exil. Plusieurs auteurs prétendent qu'il en appela au pape : je n'ai pu découvrir aucune trace de cet appel, et je suis porté à croire que, fatigué de la charge patriarcale qu'il avait acceptée à regret, et voyant ensuite la calomnie démentie par l'accusatrice elle-même, qui déclara l'imposture avant de mourir en avouant qu'elle avait été payée pour jouer ce rôle, il ne fit aucune démarche pour remonter sur son siége, et se résigna à l'exil dans lequel il mourut, en Illyrie.

Depuis l'année 330, époque de la déposition de saint Eustate, le siége d'Antioche devint la proie de l'hérésie. Cependant tous les catholiques ne se laissèrent pas entraîner. Avant de partir pour l'exil, le zélé patriarche, dans une exhortation énergique dont l'impression a été séculaire et qui malheureusement est perdue, les avertit des dangers qu'ils allaient courir et des moyens de résister à la séduction. Ils s'unirent entre eux sous la direction de quelques prêtres, dont Paulin était le chef, et firent des assemblées à part, connus sous le nom d'Eustatiens.

Les évêques ariens se succédèrent tranquillement dans ce siége, et leur puissance s'accrut encore sous le règne de l'empereur Constance; ils y assemblèrent plusieurs conciles où la doctrine de Nicée était invariablement proscrite; cependant l'hérésie portait ses fruits naturels, elle se divisait en diverses sectes, et s'affaiblissait déjà par cette division, lorsqu'elle reçut un coup plus funeste de l'élévation de Mélèce sur le siége patriarcal.

Je vous ai déjà parlé de saint Mélèce et des circonstances de son élection, due à l'erreur dans laquelle tombèrent les ariens sur ses véritables sentiments. Ainsi, j'abrégerai ce qui me reste à dire. Saint Mélèce était d'une des familles les plus distinguées de la Petite-Arménie. Il était doué des plus brillantes et des plus aimables qualités : à une piété solide et à une science profonde, il joignait un caractère de douceur et d'aménité qui captivait tous les cœurs. Il avait été ordonné évêque de Sébaste; mais, succédant à un évêque déposé dont les partisans lui donnaient trop à souffrir, il renonça à sa dignité et se retira parmi les solitaires de la Syrie. Constance étant venu en Orient, passa l'hiver de 360 à Antioche. Avant de quitter cette ville, il résolut d'assembler un grand concile pour faire proscrire à jamais comme nouveau le mot *consubstantiel*, qui gênait fort les ariens parce qu'il détruisait leurs équivoques, et déterminait trop précisément la limite des deux doctrines en guerre. Mais, comme le siége était vacant, on lui fit observer qu'il convenait, avant tout, de le remplir par l'élection d'un patriarche. Il goûta cet avis, sans doute dans l'espoir d'apporter à son parti l'appui d'un nouvel élu. Par un ensemble de circonstances qui nous échappent dans l'éloignement où nous sommes, Mélèce, évêque de Sébaste, réunit les suffrages des ariens et des catholiques, qui sans doute les uns et les autres comptaient sur lui. A son arrivée, tous les évêques, déjà réunis pour le concile, suivis de toute la masse de la population, se portèrent à sa rencontre pour le recevoir et le féliciter. Suivant l'usage, en arrivant dans son église, il monta en chaire, et il prit texte de ces paroles des Proverbes si souvent invoqués par les ariens pour constater l'éternelle génération du Verbe, et que l'empereur lui-même lui avait imposées comme thème à remplir : « *Le Seigneur m'a créé un commencement de ses voies.* » Placé dans une alternative difficile, entre deux partis qui l'observaient, et sur un terrain brûlant, il prononça un discours que nous a conservé saint Epiphane, et qui est un chef-d'œuvre des bienséances oratoires. Il évita de prononcer ce mot de *consubstantiel*, qui aurait fait éclater un orage; mais il parvint en définitive à conserver la saine doctrine, à interpréter le sens de son texte en le combinant avec ceux qu'apportaient les catholiques en faveur de leur croyance; enfin, il arriva à établir, à proclamer la divinité de Jésus-Christ, à rendre un hommage solennel à la foi de Nicée, au milieu, il est vrai, des murmures confus et étouffés des ariens, mais aussi au milieu des acclamations que les catholiques, transportés de joie, ne purent s'empêcher de faire retentir. L'arianisme avait déjà perdu une partie de sa vogue de nouveauté, et plusieurs catholiques d'ailleurs restaient cachés dans les rangs des ariens: ils saisirent l'occasion de l'élévation de Mélèce pour se déclarer; un merveilleux mouvement de rénovation se manifesta, et, dans l'espace d'un mois, changea toute la face de cette église. Le mois n'était pas écoulé, que les intrigues des ariens, mécontents et frustrés dans leur attente, obtinrent de l'empereur l'exil du saint patriarche, sous le prétexte qu'il avait rétabli dans leurs fonc-

tions des prêtres déposés par les évêques ariens, ses prédécesseurs. Ainsi, après trente jours d'épiscopat, il partit pour l'Arménie, lieu de son exil; et après son départ, ses nombreux partisans, qualifiés de méléciens, en furent réduits à tenir à part des assemblées dans l'église des apôtres, nommée *Palaia*, ou ancienne.

Le diacre Euzoïus d'Alexandrie, arien, précédemment déposé par le patriarche Alexandre, fut, par ordre impérial, nommé et ordonné à la place de Mélèce. Dès lors, trois partis bien distincts divisèrent l'église d'Antioche : les ariens, attachés à Euzoïus; les eustatiens, dirigés par le prêtre Paulin, qui s'étaient obstinés à ne pas reconnaître Mélèce pour leur évêque, sous le prétexte que son élection, faite par les ariens, était entachée d'irrégularité; enfin, les méléciens, le seul parti fidèle et catholique. Au rapport de saint Jean Chrysostome, qu'ils avaient l'honneur de compter dans leurs rangs, les méléciens conservaient pour le saint confesseur, leur patriarche, une vénération qui allait jusqu'au culte : son nom était répété avec l'enthousiasme de l'attendrissement dans toutes les parties de l'enceinte et dans les environs de cette vaste cité; les mères se plaisaient à le donner à leurs enfants; on portait son image sur la poitrine, on la gravait sur les cachets, on l'exposait dans les rues et sur les places publiques aux regards et à la vénération du peuple; en un mot, on l'honorait comme un saint, et son absence pesait sur les familles comme une calamité publique. L'empereur Constance mourut; Julien, monté sur le trône, rappela tous les évêques exilés; saint Mélèce eut donc la liberté de rentrer dans son église; mais, à son retour, il trouva Paulin imprudemment consacré par Lucifer et installé dans son siége. Je ne vous répéterai pas ici la peinture des difficultés qui vinrent compliquer sa nouvelle situation, et fournir une épreuve à sa mansuétude : j'ai suffisamment exposé ces circonstances dans une leçon précédente. Mélèce eut, comme Athanase, une vie agitée : il fut exilé une seconde fois sous Julien; une troisième fois sous Valens, et ce dernier exil, qui fut le plus long, dura jusqu'à la mort de ce dernier empereur, arrivée en 379. Chacun de ces exils fut un deuil pour Antioche, comme chaque retour un jour de fête. Pendant la durée de son patriarcat, il travailla de tout son pouvoir pour éteindre les hérésies et les schismes; il obtint quelques succès, malheureusement ils ne furent pas complets. Après le retour de son second exil, il assembla un concile à Antioche, où Acace de Césarée et ses adhérents signèrent le symbole de Nicée; mais Paulin, comme vous l'avez vu, résista à ses généreuses avances et continua de gouverner à part son petit troupeau.

C'est une chose également singulière et déplorable, que le schisme de ces deux évêques s'accordant sur le même symbole, et restant dans la même ville à la tête de deux peuples. De la ville d'Antioche, ce schisme divisait les évêques d'Orient et d'Occident; ceux-ci tenant pour Paulin, ceux-là communiant avec Mélèce. Saint Jérôme, ne sachant auquel il devait s'attacher, écrivit au pape Damase, en protestant qu'il ne reconnaîtrait pour évêque que celui qui serait reconnu par Rome : *qui cathedræ Petri jungitur meus est*, dit-il. Il ne paraît pas qu'il ait reçu de réponse, du moins une réponse catégorique. Comme je vous l'ai dit encore, la coexistence de deux évêques dans la même ville n'était pas encore condamnée par les canons, et Rome, qui adressait à Paulin ses lettres pontificales, ne jugea pas à propos de dépouiller le saint évêque Mélèce. Dans un concile tenu à Antioche, les évêques d'Orient avaient décidé, pour éteindre le schisme, que le survivant des deux évêques occuperait seul le siége; mais, contrairement à l'avis de saint Grégoire de Nazianze, le concile de Constantinople ne tint pas compte de cette décision si sage, et, à la mort de saint Mélèce, elle lui désigna un successeur dans la personne de Flavien. Le schisme continua. Alexandre, successeur de Flavien, après l'intrus Porphyre, dont vous vous rappelez les excès, parvint pourtant à y mettre un terme. Il avait été élevé dans les cloîtres; il était distingué par sa piété, par son éloquence, par son esprit de désin-

térressement et de conciliation. Il prépara les voies, au succès de la démarche qu'il méditait, en calmant les préventions des eustatiens, depuis longtemps séparés des autres catholiques, sous la conduite de l'évêque Paulin, ensuite sous celle de son successeur Evagre; il les disposa à la réunion; puis un jour, il se rendit en procession dans l'église où ils étaient occupés à chanter les saints cantiques, il mêla sa voix aux leurs, il fut imité par les siens; tous se levèrent ensuite dans l'inspiration, dans l'union de la charité, et marchèrent ensemble vers la grande église. Les juifs, les ariens et le peu de païens qui restaient dans la ville, virent avec dépit le rétablissement de l'unité parmi les catholiques; mais ceux-ci, ravis de joie, se félicitaient, s'embrassaient, pleuraient d'attendrissement; jamais pareil jour de fête n'avait lui pour l'église d'Antioche. Alexandre, conformément aux instructions qu'il avait reçues du souverain pontife, reçut dans son clergé, et conserva dans leur emploi, tous les prêtres ordonnés par Paulin et par Evagre. La sympathie était parfaite, la fusion fut complète. Ainsi finit ce malheureux schisme, qui avait duré plus de quatre-vingts ans, depuis 330 jusqu'à 414.

Le patriarche s'empressa de former une ambassade pour demander au pape, suivant la coutume, ses lettres de communion, et pour porter à Rome ces heureuses nouvelles. Le pape Innocent I[er] fut ravi de joie en les apprenant; il se hâta de féliciter Alexandre, de lui témoigner sa vive satisfaction et de confirmer son épiscopat. Alexandre porta l'attention de son zèle sur les provinces de son patriarcat, où, pendant les temps d'hérésie et de schisme qui venaient de s'écouler, une foule de choses irrégulières s'étaient accomplies; il consulta le pape sur la question importante et difficile de l'élection et de la confirmation des évêques. Il en reçut la réponse interprétative du sixième concile de Nicée qu'ailleurs j'ai signalée. Le patriarche Alexandre fut le premier qui porta dans les diptyques le nom de saint Jean Chrysostome; son exemple fut suivi par Atticus et par saint Cyrille, patriarches de Constantinople et d'Alexandrie.

L'histoire de ses successeurs n'offre plus rien de remarquable, du moins rien de beau, rien de grand. Le siége d'Antioche fut, à l'exemple de Porphyre, enlevé d'un coup de main par Pierre le Foulon, l'année 471, et par Sévère l'an 512. Pour tout dire en un mot, ce Sévère était un monstre : il chercha à relever l'hérésie d'Eutychès; appuyé par l'empereur Anastase et par ses soldats, il se fit ordonner évêque d'Antioche à la place de Flavien II; il lança des anathèmes contre le concile de Calcédoine; il loua le brigandage d'Ephèse; il plaça Dioscore, son digne modèle, sur le même rang que saint Cyrille; il employa contre les catholiques fidèles l'exil, la prison et les tortures; il déchaîna sa fureur contre trois cents moines qui repoussaient ses doctrines hérétiques, il les fit massacrer et jeta leurs cadavres aux chiens; il remplit la ville d'Antioche de terreur, d'horreur et de sang. Après l'apparition de ce monstre flétri par l'histoire, la nuit tombe, les ténèbres s'épaississent; les principaux événements ne sont plus que des événements tristes ou sinistres éclairés par des lueurs subites ou douteuses. Vers le milieu du même siècle, l'an 540, la ville est prise et brûlée par Cosroès, roi des Perses, ensuite ruinée par un tremblement de terre; au 7[e] siècle elle tombe sous la puissance des Musulmans. Quelques années plus tard, en 649, le pape Martin établit pour Jérusalem, Antioche et Alexandrie, dont les siéges avaient été tous trois envahis par des hérétiques, un vicariat apostolique dont il conféra la dignité à Jean, évêque de Philadelphie dans l'Asie-Mineure. Celui-ci fut en quelque sorte chargé de recueillir les débris de la succession de ces trois églises, car elles étaient mortes. Antioche est désormais un cadavre sans mouvement, c'est une proie qu'on se dispute : les Grecs la prennent aux Musulmans; les Musulmans la reprennent aux Grecs; les croisés l'enlèvent aux Musulmans, et puis les Mulsulmans y rentrent et y restent; ils la détruisent et elle ne reparaît plus que comme une misérable bicoque. Voilà la triste fin de cet illustre patriar-

cat, fondé par saint Pierre lui-même; mais qui, malgré l'illustration de sa fondation, avait dû céder la première place d'honneur à celui d'Alexandrie. Pourquoi? Parce que saint Pierre le chef suprême des églises en avait ainsi décidé dans sa sagesse, parce que les églises particulières quelque grandes et hautes qu'elles soient dans leur origine, dans leur prospérité, dans leurs développements, ne prennent dans l'église universelle que le rang qui leur est assigné par le pontife suprême. Innocent I[er] l'appelle la sœur de l'église romaine, et néanmoins il la place après celle d'Alexandrie, et dans les conciles généraux le patriarche d'Antioche s'asseyait après le patriarche d'Alexandrie : ancien, solide et incontestable monument de la puissance de Rome, qui élève ou abaisse à son gré les siéges des autres églises et qui fixe les rangs suivant les raisons qu'elle croit bonnes, sans critique et sans contrôle.

DIX-NEUVIÈME LEÇON.

Patriarcat de Jérusalem.

Le nom de Jérusalem donne à penser d'abord, que là devait s'élever le premier siége. Il en fut autrement : Jérusalem, la capitale des rois de l'ancien peuple de Dieu, le rendez-vous et l'écho des prophètes, le berceau du christianisme, la ville abritée par le Golgotha, le point de départ des apôtres pour la prédication de l'Évangile par tout le monde, l'antique, la sainte, la mystérieuse Jérusalem, dont le premier évêque a été un apôtre, saint Jacques le Mineur, proche parent de Jésus-Christ, non-seulement a dû céder le pas à Antioche et à Alexandrie, mais n'a même été dans le principe qu'un siége ordinaire. Par quelle raison a-t-elle été privée de cette prérogative? La voici :

« Viendra le temps, dit Jésus-Christ en l'apostrophant avec larmes, que tes ennemis t'environneront de tranchées, t'enfermeront, te serreront de toutes parts et te détruiront entièrement toi et tes enfants, et ne laisseront pas en toi pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps auquel Dieu t'a visitée. » « Filles de Jérusalem, disait-il encore aux saintes femmes qui le suivaient au Calvaire, ne pleurez pas sur moi, pleurez plutôt sur vous-mêmes et sur vos enfants. » A peine soixante ans s'écoulèrent, et Tite, à la tête d'une armée formidable, vint assiéger la ville ingrate; il y surprit et y enferma les Juifs assemblés des contrées les plus lointaines pour y célébrer la fête de Pâques; il les somma de se rendre; les aveugles s'obstinèrent; le blocus fut long et rigoureux et la famine si terrible que les mères dévorèrent leurs enfants; la ville fut prise et brûlée; le temple que Tite voulait épargner devint malgré ses ordres la proie des flammes, afin d'exécuter la sentence de malédiction qui avait été lancée contre lui; la prophétie fut terriblement accomplie à la lettre, mais avec des marques si évidentes de la vengeance divine, que le vainqueur, dit Bossuet, frappé toute sa vie de cette intervention manifeste, répondait aux congratulations qu'on lui adressait. « Ce n'est pas moi qui ai dompté les Juifs; je n'ai fait que prêter mon bras à Dieu qui était irrité contre eux. » Saint Pierre avait en vue cet événement, et, dans cette attente, il ne crut pas sage d'établir à Jérusalem un siége patriarcal; c'est l'explication qui nous est fournie par de savants docteurs.

Des débris de l'ancienne ville, Adrien construisit Elia dans le voisinage; en haine de la religion juive, il éleva aux dieux de l'empire un temple sur l'emplacement même de celui où l'on adorait autrefois Jéhovah. Les Juifs pénétrés de douleur se révoltèrent; ils prirent pour chef un célèbre chef de brigands, Barcoquebas, à qui ils conférèrent le titre de roi. Les Romains courent aux armes et obtiennent un commencement de succès, mais bientôt envahis de toutes parts par le corps entier de la nation, qui se soulève et s'élance en fureur, ils sont massacrés en masse; le temple des idoles est ruiné; Elia est en la puissance des Juifs; ils se croient reconstitués en nation; mais Adrien rappelle de la Bretagne Sulpice Sévère, son meilleur général, et le fait marcher à la tête d'une armée considérable; les combats se suivent; les revers et les succès de

part et d'autre se balancent; enfin la ville succombe; elle est saccagée et réduite en cendres; plus de 580 mille Juifs périssent dans cette guerre; le reste est vendu comme un vil bétail sur les marchés de Mambré et de Gaza, ou transporté en Egypte; il leur est défendu sous peine de mort de rentrer dans cette ville, et, pour leur jeter, en se retirant, un défit sarcastique à la face, le vainqueur fait placer sur la porte de Bethléem un pourceau en marbre. Ce fut la dernière guerre soutenue par les Juifs, ce furent les derniers efforts qu'ils firent pour conserver leur patrie et reconquérir leur nationalité. Après ce coup, leur dure opiniâtreté fut mâtée; l'accomplissement des divins oracles poursuivit son cours; ces malheureux, partout dispersés, allèrent dans les pays les plus lointains recueillir chez tous les peuples les outrages et les avanies, et les payer par leur ignoble rapacité, par leur haine lâche, concentrée, féroce.

Depuis cette époque, la ville d'Elia ne fut plus habitée que par les chrétiens, qui n'avaient pris aucune part à la révolte, et par les gentils dont un grand nombre se convertit à la nouvelle religion; l'Eglise devint même assez nombreuse. En l'année 136, elle énumérait une succession de seize évêques : saint Jacques, saint Simon et saint Juste avaient rempli les 110 premières années; les treize autres évêques, vraisemblablement emportés par le torrent de la persécution, s'étaient ensuite rapidement succédé sans laisser dans l'histoire des traces bien marquées. Ils étaient tous de naissance juive et circoncis. Saint Marc, en 137, est le premier évêque sorti de la gentilité et non circoncis; c'est de lui que date l'abolition des observances légales que les apôtres avaient tolérées, pour ne pas révolter les préjugés judaïques, et pour ménager sans secousse la transition à la liberté chrétienne.

Jusqu'à la dernière guerre, les chrétiens avaient été en butte à la fureur des Juifs; ils eurent ensuite à supporter des chagrins amers : l'empereur, en rétablissant sa ville d'Élia, profana le tombeau du Christ par un sanctuaire de Jupiter, le mont Golgotha par un sanctuaire de Vénus, l'étable de Bethléem par un sanctuaire d'Adonis; ils souffrirent, ils gémirent de ces sacriléges profanations, mais ils se turent en attendant des temps meilleurs. Ces temps étaient encore éloignés. Cependant l'église d'Élia n'était pas sans quelque gloire : de courageux chrétiens résistaient à la persécution et cueillaient la palme du martyre; de savants et pieux pontifes, parmi lesquels on distingue Narcisse et saint Alexandre, son coadjuteur, le premier qu'on trouve dans l'histoire, consolaient les fidèles et les soutenaient par l'exemple de leurs vertus; de fervents anachorètes se répandaient dans les solitudes des environs; déjà un grand nombre de pèlerins venaient arroser les saints lieux de leurs larmes, et y apporter de riches offrandes : le siége épiscopal d'Élia commençait à jeter de l'éclat; il était pourtant toujours placé sous celui du métropolitain de Césarée, et beaucoup plus bas que celui du patriarche d'Antioche. Constantin mit la croix dans son labarum; il fit disparaître des saints lieux les vestiges du paganisme, il embellit Élia, il construisit une église magnifique au saint-sépulcre; tout l'Orient accourut à cette dédicace, et, pendant huit jours consécutifs, cette fête brillante et solennelle se prolongea; la ville d'Élia prit de l'importance; elle rejeta loin d'elle ce nom de funeste mémoire, et se para de celui de *Nouvelle Jérusalem;* la juste ambition des évêques se réveilla, et ils tentèrent des efforts pour faire conférer à leur siége l'honneur qui lui revenait. Il y a lieu de croire que c'est à leur sollicitation, et sur la demande de Constantin, que le concile de Nicée, en 325, leur accorda une préséance d'honneur, sans, néanmoins, les soustraire encore à la juridiction du métropolitain de Césarée. Voici le texte de cette disposition du concile: « Comme la coutume et l'ancienne tradition veulent que l'évêque d'Élia soit honoré, qu'il obtienne donc la part d'honneur qui lui revient (honoris consequentiam), sauf la dignité métropolitaine (salvâ metropoli propriâ dignitate). » Ces paroles, fort obscures, renferment un double sens, suivant qu'on traduira, sauf

la dignité qui appartient à *la* métropole, ou sauf la dignité qui appartient à *une* métropole. Dans le premier cas, on réservait les droits de la métropole de Césarée sur Élia; dans le second, on affranchissait Élia de la métropole; on proclamait son indépendance, mais sans lui donner les droits d'une métropole sur les églises voisines. Quoi qu'il en soit, les successeurs de saint Macaire, sous l'épiscopat duquel ce décret fut rendu, le pressèrent à outrance pour en faire sortir ce qu'il renfermait et ce qu'il ne renfermait pas. Les plus saints évêques, les plus humbles et les plus détachés de leurs intérêts personnels, se sont souvent montrés zélés et jaloux défenseurs des droits de leur siége. Cette distinction est juste, mais elle est subtile, et, pour l'orgueil humain à la fois si ingénieux et si aveugle, ces deux intérêts différents sont bien voisins; ils se touchent, souvent ils se mêlent. Vingt-cinq ans après ce décret, en 350, un saint et savant prêtre de Jérusalem en occupa le siége. C'était saint Cyrille, qui, longtemps, avait rempli les fonctions, alors très-honorables, de catéchiste. Il nous reste de lui vingt-trois catéchèses fort estimées, qui ont été traduites en français. Cyrille eut, avec Acace, métropolitain de Césarée une longue et vive discussion, au sujet de la primauté de son siége. Non-seulement il déclina la juridiction du siége de Césarée, mais il prétendit le soumettre au sien. Cette prétention, ce me semble, était exorbitante, et les droits d'Acace étaient fondés, au moins pour se soustraire à la domination du siége de Jérusalem; il cita plusieurs fois Cyrille à son tribunal; celui-ci refusa d'y comparaître; enfin, après deux ans de citations inutiles, Acace, arien, ou du moins entaché d'arianisme, employa un moyen digne de la secte à laquelle il appartenait, le détour d'une imputation calomnieuse. Il poursuivit saint Cyrille, qui, dans un temps de famine, après s'être lui-même dépouillé de tout, avait vendu les vases sacrés pour secourir les malheureux qui périssaient de faim et de misère; il le poursuivit comme coupable d'avoir dissipé les biens de son église, et parvint à le faire déposer dans un concile provincial. Acace, en état d'excommunication, et déposé lui-même par le concile de Sardique, n'avait pas ce droit. Cyrille appela à un concile supérieur; son adversaire irrité le fit chasser de Jérusalem; bientôt, à son tour, il fut déposé une seconde fois au concile de Séleucie par les semi-ariens, tandis que Cyrille était absous; alors il noua des intrigues au conciliabule de Constantinople, et, par la protection de Constance, le fit chasser une seconde fois de son siége. L'édit de tolérance de Julien permit à saint Cyrille d'y rentrer, et il était à Jérusalem, lorsque la tentative de la reconstruction du temple fit éclater le célèbre prodige que les chrétiens s'empressèrent de constater.

Le professeur fait l'histoire de l'habile et perfide persécution de Julien; il s'arrête avec complaisance dans l'énumération des efforts insensés de ce jeune empereur pour étouffer le christianisme, plein de force et de vie, et pour redresser le cadavre du paganisme qu'il pouvait galvaniser, mais qu'il était impossible de ressusciter. Il accorda la tolérance, avec l'espoir que dans une lutte commune, les religions dissidentes s'entre-détruiraient, et le christianisme, dégagé de ses chaînes meurtrissait, abattait des mêmes coups les hérésies et les superstitions païennes; il essaya de la persécution, et les martyrs, sans interruption ni relâche s'empressaient d'aller chercher des couronnes; il interdit aux chrétiens l'étude des lettres humaines, et l'encyclopédie de la Bible leur suffit, et l'étude des lettres sacrées devint plus large et plus florissante. Rien ne lui réussissant, il voulut faire mentir le Christ, qui a dit qu'il ne resterait pas dans le temple *pierre sur pierre*. Il appelle les Juifs de tous les côtés, à Jérusalem; il leur prodigue l'argent, les promesses et les encouragements, et leur dit de reconstruire leur temple. Sous la conduite d'Aquila [1], ils se mettent à l'œuvre avec enthousiasme; mais, à peine ont

[1] Le premier traducteur de la Bible après les Septante.

commencé l'ouvrage, que des flammes s'élancent des fondements qu'ils ont creusés, et la Providence, qui leur a permis d'achever la destruction, les empêche de construire. Saint Cyrille et saint Jérôme, témoins oculaires; saint Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze, Théodoret, Sozomène et une foule d'autres témoins contemporains; Ammien Marcellin, lui-même, païen de religion, ami intime et zélé défenseur de Julien; chrétiens, juifs et païens, tous s'accordent à déposer de la même manière sur cet événement extraordinaire, avec cette différence seule que les auteurs ecclésiastiques, avec le feu de la terre, font intervenir le feu du ciel. Ce fait, messieurs, est d'une importance trop majeure pour que vous vous étonniez de mon insistance, et vous serez curieux, sans doute, de savoir en quels termes s'explique Ammien; voici son texte: « Pendant qu'Alypius, aidé du gouverneur de la province, avançait l'ouvrage, autant qu'il pouvait, de terribles globes de feu sortirent des fondements qu'ils avaient ébranlés auparavant par des secousses violentes; les ouvriers, qui recommencèrent souvent l'ouvrage, furent brûlés à diverses reprises; le feu devint inaccessible, et l'entreprise cessa. »

Quatorze siècles après cet événement, nos philosophes fournissent tout d'un coup une explication qu'Ammien Marcellin n'a pas eu l'esprit de trouver; pour eux, c'est tout simplement un phénomène de l'air inflammable que pas un travailleur n'a été assez avisé pour imaginer; que juifs et païens ont eu l'ineptie de prendre pour un obstacle invincible. Heureuse invention, en vérité, pour expliquer, dit Poujoulat, commentant naturellement les paroles d'Ammien Marcellin, « ces globes de feu, ces globes intelligents qui poursuivent les ouvriers juifs, qui s'arrêtent quand les ouvriers s'en vont, qui s'allument de nouveau quand ceux-ci reparaissent, et qui, messagers d'une volonté éternelle, ne quittent les lieux qu'après une entière défaite et le désespoir des travailleurs déicides! » A ce sujet, saint Chrysostome s'écrie, avec cette éloquence marquée du même cachet que celle de Bossuet: « Le Christ a bâti son Église sur la pierre, rien n'a pu la renverser; il a renversé le temple, rien n'a pu le relever; nul ne peut abattre ce que Dieu élève, et nul ne peut relever ce que Dieu abat. »

Saint Cyrille fut exilé de nouveau sous Valens; il fut rappelé par Théodose-le-Grand, et il assista au premier concile général de Constantinople, dont les Pères le comblèrent d'éloges et de félicitations, comme confesseur de la foi, et recommandèrent au souverain Pontife son Église comme *mère de toutes les églises*. Cyrille gouverna son diocèse pendant huit ans, sans se relâcher en rien de ses prétentions exagérées; car, après la mort d'Acace, il alla jusqu'à donner un évêque à Césarée, sans consulter, à ce qu'il paraît, le patriarche d'Antioche.

Jean lui succéda et soutint les mêmes prétentions. Une lettre de saint Jérôme nous montre assez qu'il ne les considérait pas comme fondées. En effet, accusé par saint Épiphane de professer les erreurs d'Origène, Jean s'adressa au patriarche d'Alexandrie, qui était ce Théophile, ennemi de saint Jean Chrysostome. Saint Jérôme, qui avait avec Jean des démêlés, lui reproche, à cette occasion, de ne pas rendre au métropolitain de Césarée l'honneur qu'il lui doit. « Vous, dit-il, qui prétendez suivre les canons de Nicée, dites-moi quel rapport a la Palestine avec l'évêque d'Alexandrie. Si je ne me trompe, Césarée est la métropole de la Palestine et Antioche commande à tout l'Orient. Vous deviez donc vous adresser à l'évêque de Césarée, sachant que nous sommes dans sa communion, après avoir rejeté la vôtre, ou, si vous vouliez chercher un juge éloigné, il fallait plutôt écrire à Antioche. » Saint Jérôme, dont l'opinion d'ailleurs s'accorde avec les autres monuments, invoque les canons de Nicée, ce qui prouve que jusqu'alors il n'y avait pas été dérogé, et que l'évêque de Jérusalem, ayant obtenu une simple préséance d'honneur, n'était pas soustrait aux droits de son ancien métropolitain.

M. l'abbé Jager cite à l'appui de ce fait plusieurs autres témoignages. Il fait

remarquer que cependant les auteurs qui parlent du siége de Jérusalem lui donnent le nom d'apostolique, et que Rufin et Sozomène, après avoir mentionné les trois siéges patriarcaux de Rome, d'Alexandrie et d'Antioche, y joignent le nom du siége de Jérusalem. Il déroule ensuite la suite des intrigues et des misérables menées à la suite desquelles les évêques de Jérusalem obtinrent enfin le titre qu'ils ambitionnaient depuis si longtemps. Nous abrégeons. Juvénal, deuxième successeur de Jean, demande au concile d'Éphèse la confirmation de son autorité sur les trois Palestines, et, pour l'obtenir, il produit de faux titres. Saint Cyrille, qui présidait le concile, lui résiste et porte la cause devant le souverain pontife, en l'instruisant de cette fraude. Saint Léon, qui occupait le siége romain, flétrit l'indigne moyen employé par Juvénal et condamne, en termes sévères, son ambition : « Les hommes ambitieux, dit-il, saisissent toujours l'occasion des assemblées générales pour porter leur cupidité au-delà de toute mesure. Ainsi, au concile d'Éphèse, Juvénal a cru pouvoir soumettre à son autorité les provinces de la Palestine, et n'a pas craint d'appuyer ses prétentions chimériques par des écrits pleins de mensonge, comme nous en avons été avertis par Cyrille, qui, pénétré d'une juste horreur pour les excès où l'ambition entraînait Juvénal, nous a supplié avec instance de ne point donner notre consentement à ses entreprises. » Cette lettre, et la démarche en référé de saint Cyrille, marque assez, sans commentaire, l'autorité du pape, qui seul a le pouvoir de conférer les titres.

Juvénal, si bien admonesté, ne se tient pourtant pas pour battu; il s'adresse à l'Empereur; Théodose-le-Jeune soumet à son siége les trois Palestines, les deux Phénicies et l'Arabie; le patriarche d'Antioche réclame contre un pareil envahissement de l'autorité ecclésiastique; l'Empereur est obligé de révoquer son édit, et les choses restent dans le *statu quo*. Juvénal, outré de dépit, se jette dans le parti de Dioscore, et souscrit, au concile d'Éphèse, la déposition de Flavien et des évêques fidèles. Cependant il revient plus tard de ses erreurs et les rétracte au concile de Calcédoine, mais sans renoncer à ses anciennes prétentions. Cette fois, il fut plus heureux : le concile, prenant en considération les fâcheuses dissensions que soulevait depuis longtemps ce différend, résolut d'y mettre un terme en confirmant l'arrangement qui était intervenu entre les évêques de Jérusalem et d'Antioche, et par lequel les deux Phénicies restaient soumises à l'évêque d'Antioche; les trois Palestines obéissaient à celui de Jérusalem. Cette convention fut acceptée par le concile, avec la réserve de l'approbation du pape. Je citerai les termes de cette transaction, proposée par Maxime d'Antioche, parce qu'ils méritent d'être pesés : « Pour rétablir la concorde, après de longues discussions, il a plu au vénérable évêque Juvénal et à nous, que le siége d'Antioche, qui appartient à saint Pierre, préside aux deux Phénicies et à l'Arabie, et le siége de Jérusalem aux trois Palestines, si toutefois cette disposition est approuvée par notre père, l'archevêque de la grande Rome, Léon, qui a ordonné que les canons des saints Pères demeurassent partout inébranlables. » Les légats du Saint-Siége ratifièrent, *pour le bien de la paix*, et le pape Léon, par un consentement tacite, approuva cette convention.

Je ne m'étendrai pas davantage sur l'histoire de Jérusalem de ce temps; le 6e siècle nous offre peu de faits et peu d'hommes remarquables. Au commencement du 7e, en 615, Jérusalem eut le sort d'Antioche : elle fut prise par Cosroès, roi des Perses; son gendre, Schaharbarz, à la tête d'une puissante armée, s'empara de Jérusalem, livra à la mort des milliers de moines, de vierges et de prêtres, brûla les églises, emporta les vases sacrés et les saints ornements; le reste des habitants et des solitaires fut emmené en captivité avec le patriarche Zacharie; le bois de la vraie croix fit partie du butin, mais fut respecté. L'empereur Héraclius, après une guerre longue et habilement conduite, imposa la paix à Siroès, successeur de Cosroès. La population captive revint à Jérusalem avec son patriarche, et le bois sacré

de la rédemption fut rendu. En 629, Héraclius acheva, dans Jérusalem, les fêtes de son triomphe, au milieu d'un immense concours de peuple accouru à cette solennité ; il charga ses épaules de la croix et la porta lui-même au Calvaire. La fête de l'exaltation de la Sainte-Croix, célébrée encore aujourd'hui le 14 septembre, est un souvenir de ce glorieux jour.

Déjà, à cette époque, Mahomet avait répandu sa doctrine et ramassé ses cohortes dévastatrices ; il les poussa vers les contrées de la Syrie, mais, arrêtées de ce côté à la bataille de l'Yermouk, elles se retournèrent rapidement vers Jérusalem, dont la possession les tentait. Les habitants, sommés de se rendre, espèrent du secours de l'empereur Héraclius, et, pendant quatre mois, encouragés par le patriarche Sophronius, firent une héroïque résistance. Livrés à eux-mêmes, ils furent obligés de se rendre sous de dures conditions ; des mosquées s'élèvent dans la ville sainte, et le patriarche Sophronius en mourut de douleur. Désormais, Jérusalem n'est plus connue que des pèlerins. Au commencement du 9e siècle, le patriarche, d'accord avec le calife, envoie une ambassade à Charlemagne, chargée de lui porter les clefs du Saint-Sépulcre. En 881, le patriarche Élie expose la triste position de l'église de Jérusalem à Charles-le-Jeune, en implorant sa pitié et celle de tous les princes et évêques de l'Occident. C'est le premier cri plaintif de Jérusalem, si longtemps opprimée ; ce cri se renouvellera plus tard, il retentira dans toute l'Europe, et des légions innombrables de chrétiens se succédant à travers tous les hasards, tous les échecs, tous les malheurs, marcheront à sa délivrance. Nous assisterons à ce grand mouvement social. Ainsi, Messieurs, je vous ajourne aux Croisades.

REVUE.

DE L'HUMANITÉ, DE SON PRINCIPE ET DE SON AVENIR,

PAR PIERRE LEROUX.

DEUXIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Dans notre premier article sur l'ouvrage de M. P. Leroux, nous nous sommes attaché à démontrer la fausseté de ses théories religio-philosophiques. Après cette discussion consciencieuse, et, je crois pouvoir ajouter, convaincante pour tout esprit non prévenu, certaines conséquences nous demeurent acquises ; il est bon de les rappeler en commençant cette seconde partie de notre travail.

1° La définition de l'homme, donnée par M. Leroux, est fausse.

2° En confondant l'homme avec Dieu, ou en faisant de l'homme un dieu, Dieu lui-même est auteur du mal ; par conséquent, le mal n'est pas, ou le mal n'est qu'un changement. Partant encore, point de liberté, l'humanité est fatalement condamnée à tourner éternellement dans le même cercle de souffrance et de dégradation.

3° Toutes nos espérances se bornent à cette terre, ou plutôt à je ne sais quel

[1] Voir le 1er article au n° 81, ci-dess., p. 188.

vague progrès, qui est le rêve d'une imagination malade. Donc aussi, par cette voie, on arrive au matérialisme et à l'égoïsme divinisé, décoré d'un faux semblant de charité.

Pour la majorité de nos lecteurs habitués, comme ils le sont, à des études sérieuses, nous pourrions nous arrêter ici, et regarder notre tâche comme achevée, car une doctrine qui aboutit logiquement à de pareils résultats, est par là même jugée. Mais l'auteur de l'*Humanité* prétend appuyer ses principes sur un grand étalage d'érudition et de preuves historiques. Pythagore, Platon, l'Inde, Moïse, Jésus-Christ, les apôtres, les Pères, lui viennent tous en aide; au premier moment, on demeure véritablement ébloui, effrayé de ce déluge de textes. Or, si tout le monde peut recourir à la Bible et à l'Evangile, il en est autrement pour la version hébraïque du saint Livre; il en est autrement aussi pour les grands philosophes de l'antiquité. Nous avons cherché donc à éviter ce labeur à nos amis, et les aider à réfuter, pièces en main, les étranges prétentions de la nouvelle école humanitaire.

Voici donc l'assertion que M. Leroux s'efforce de prouver à l'aide de l'histoire: *L'idée des anciens, sur la vie future, a été universellement que l'homme renaissait dans l'humanité.* « Si l'on veut examiner avec soin, dit-il, le fond des croyances humaines, on verra que tous les peuples qui ont eu le sentiment de la vie future ont eu primitivement et fondamentalement l'idée que cette *vie future se passait dans l'humanité.*

« Il est bien vrai que dans le cours des âges, trois suppositions différentes de celle-là se sont produites, savoir : 1° l'idée d'un retour absolu à Dieu, ou d'un anéantissement en Dieu; 2° l'idée d'une renaissance terrestre en dehors de l'humanité, c'est-à-dire d'une métempsychose indéterminée et confuse dans les corps des animaux divers et des plantes; 3° enfin, l'idée d'un ou plusieurs paradis ou enfers, tout à fait étrangers à l'humanité vivante, et plus ou moins étrangers aussi à l'univers, tel que nous le connaissons dans la haute antiquité; ces trois suppositions sont venues s'ajouter à celle de la renaissance dans l'humanité, et ont régné simultanément avec cette dernière, chez certains peuples, chez les Indiens par exemple, où elles ont engendré, par leur concours, la religion la plus compliquée, et les superstitions les plus étranges qu'il fût possible à l'esprit humain d'enfanter. » L'idée du retour absolu en Dieu, a été la première abandonnée; il en a été de même successivement de la métempsychose indéterminée, des paradis et des enfers. Ici, bien entendu, il s'agit du Christianisme, On admet pourtant que ce dernier système *obtient encore crédit et autorité.* M. Leroux pousse même la bonne foi jusqu'à faire l'aveu suivant :

« Ainsi, jusqu'ici l'idée que je regarde comme la plus solide, savoir : celle de la renaissance dans l'humanité, a été presque constamment éclipsée; et, à quelques exceptions près, la tradition, au premier coup d'œil, paraît m'être diamétralement contraire. J'admettrai même, si l'on veut, que cette idée que je crois solide, et la seule solide, ne s'est jamais produite pure, et sans l'accompagnement obligé des autres. En d'autres termes, j'admets que l'idée de la vie future a revêtu jusqu'ici trois formes fausses. Mais je soutiens, malgré cela, que le vrai sentiment des hommes, caché sous ces formes, fut constamment la renaissance de l'individu dans l'humanité [1]. »

Tout d'abord, on pourrait demander comment l'écrivain a pu découvrir le vrai sentiment des hommes, caché sous ces formes, puisque, de son aveu, il ne s'est jamais manifesté sous ces formes? En outre, à quelle époque de la haute antiquité ces trois croyances ou suppositions sont-elles venues s'ajouter à celle de la renaissance dans l'humanité? M. Leroux ne serait-il pas embarrassé de répondre à ces deux très-simples questions? Passons donc à l'histoire.

La première autorité qu'il cite en faveur de son opinion, est celle d'Hérodote qui attribue aux Egyptiens la croyance à l'immortalité de l'âme. Voici le passage en question : « Ils (les

[1] *De l'Humanité*, t. I, p. 291-293.

Egyptiens) sont les premiers qui ont proclamé l'âme de l'homme immortelle ; mais, lorsque le corps meurt, il transmigre, suivant eux, dans celui de quelque autre animal qui en naît toujours ; puis, lorsque l'âme a parcouru de cette façon tous les êtres créés que renferme la terre, la mer et les airs, elle rentre de nouveau dans le corps humain qu'elle avait primitivement revêtu [1]. » Que conclure de cette citation? Suivant M. Leroux, l'âme reprenait son ancien compagnon, pour vivre de la même vie humaine que trois mille ans auparavant. Où en est la preuve? Certes, ce n'est pas Hérodote qui le dit, et je défie de trouver dans tout le second livre un seul mot qui confirme cette opinion. Pourquoi ne s'agirait-il pas ici d'une véritable résurrection dans l'autre vie, surtout si d'autres documents historiques tendaient à le faire croire. Les chrétiens croient aussi que l'âme reprendra son vieux serviteur, mais la vie nouvelle sera-t-elle la même que celle d'autrefois? Le passage ne prouve donc rien, et il aurait fallu chercher ailleurs. Interrogeons Diodore de Sicile qui paraît avoir puisé à d'anciennes sources. « Aux « yeux des Egyptiens, dit-il, la vie pré« sente est fort peu de chose, tandis « qu'ils estiment très haut une existence « tranquille après la mort. Aussi ap« pellent-ils les demeures des vivants, « seulement des hôtelleries, où nous ne « passons que peu de temps ; mais les « tombes des morts sont des demeures « *éternelles*, parce qu'ils passent dans le « monde inférieur *un espace de temps* « *incalculable*. En conséquence, les E« gyptiens se donnent peu de peine pour « la construction de leurs maisons ; en « revanche, ils bâtissent leurs tombeaux « avec un soin et des dépenses incroya« bles [2]. » Ainsi, voilà un auteur grave qui nous parle de demeures *éternelles, d'un temps incalculable passé dans le monde inférieur!* Quoi! dit M. Leroux, vous rejetez donc la métempsychose chez les Egyptiens? Non ; mais, 1° Hérodote même ne prouve pas qu'il s'agissait d'un retour à la vie d'ici-bas ; 2° la métempsychose, comme il nous la donne, paraît en désaccord avec les sublimes doctrines des Egyptiens, sur Dieu, sur la création, sur la vie elle-même ; elle paraît aussi en contradiction avec les découvertes modernes. L'historien grec pourrait avoir mal compris les explications qu'on lui donnait, ou bien encore, il aurait seulement entendu celle du peuple. Ecoutons la voix des monuments eux-mêmes, autorité bien plus imposante, et qui nous parle par l'intermédiaire de l'illustre Champollion. Tout le monde connaît sa fameuse description de la pesée des âmes ou psychostasie, telle qu'il la trouva peinte sur les parois des galeries, dans la vallée de Biban-el-Mouluk (portes des rois), non loin de Thèbes.

« Les peintures et les sculptures étaient emblématiques et représentaient les transmigrations successives que devait subir le roi défunt, avant de reparaître sous forme humaine, ou bien d'être absorbé dans le sein d'Ammon, le père universel. Le soleil représente le monarque [1] ; comme lui, il devait être le vivificateur, l'illuminateur de l'Egypte, pendant sa vie, et en revanche, un bonheur ineffable l'attendait dans l'Elysée. Mais la terrible pesée des âmes est toujours là. Le soleil ou roi paraît à son lever dans une barque ou *bari;* les esprits de l'Orient viennent lui présenter les hommages ; à la seconde heure, le grand serpent Apophis, ou ennemi du soleil, le mal, se montre ; à la troisième on arrive dans la zône céleste, où se décide le sort des âmes relativement aux nouvelles transmigrations ; là le surveillant d'Apophis, le dieu Ammon, est assis sur son tribunal et pèse, dans sa balance, les âmes humaines qui se présentent successivement. « L'une d'elles vient « d'être condamnée ; on la voit ramenée « sur terre dans un *bari* qui s'avance

[1] Πρῶτοι δὲ καὶ τόνδε τὸν λόγον Αἰγύπτιοί εἰσι οἱ εἰπόντες, ὡς ἀνθρώπου ψυχὴ ἀθάνατός ἐστι· τοῦ σώματος δὲ καταφθίνοντος, ἐς ἄλλο ζῶον αἰεὶ γινόμενον ἐσδύεται· ἐπεὰν δὲ περιέλθῃ πάντα τὰ χερσαῖα, καὶ τὰ θαλάσσια καὶ τὰ πετεινά, αὖτις ἐς ἀνθρώπου σῶμα γινόμενον ἐσδύνειν· τὴν περιήλυσιν δὲ αὐτῇ γίνεσθαι ἐν τρισχιλίοισι ἔτεσι. (Herod., Euterp., c. 135. Ed. Wessel.)

[2] Diod. l. Édit. Tauchnitz.

[1] Champollion, 13e lettre.

« vers la porte gardée par Anubis, et « conduite à grands coups de verge par « des cynocéphales, emblème de la jus- « tice céleste; le coupable est sous la « forme d'une énorme truie, au-dessous « de laquelle on a gravé en grand ca- « ractère : *gourmandise* ou *gloutonnerie*, « sans doute le péché capital du délin- « quant, quelque glouton de l'époque [1]. »

Du reste, ce supplice est fort anodin, si on le compare à l'enfer lui-même. Le dieu parcourt dans l'hémisphère inférieur ou des ténèbres, soixante-quinze zônes présidées par des personnages menaçants armés de glaives. « Ces cer- « cles sont habités par les *âmes coupa-* « *bles* qui subissaient divers supplices… « On a figuré ces esprits impurs et per- « sévérant dans le crime presque tou- « jours sous la *forme humaine*, quelque- « fois aussi sous la forme symbolique de « la guerre, ou celle de l'*épervier* à tête « *humaine*, entièrement peint en noir, « pour indiquer à la fois et leur nature « perverse et leur séjour dans l'abîme « des ténèbres. Les unes sont fortement « liées à des poteaux, et les gardiens de « zône, brandissant leurs glaives, leur « reprochent les crimes qu'elles ont « commis sur la terre; d'autres sont « suspendues la tête en bas; celles-ci, « les mains liées sur la poitrine, et la « tête coupée, marchent en longues « files; quelques-unes, les mains liées « derrière le dos, traînent sur la terre « leur cœur sorti de leur poitrine. Dans « de grandes chaudières on fait bouillir « des âmes vivantes, soit sous forme « humaine, soit sous celle d'oiseaux, « ou seulement leur tête et leur cœur. « J'ai remarqué des âmes jetées dans la « chaudière, avec l'emblème du bonheur « et du repos céleste (l'éventail), aux- « quels elles avaient perdu tous leurs « droits.… A chaque zône, et auprès des « suppliciés, on lit toujours leur con- « damnation et la peine qu'ils subissent. « Ces *âmes ennemies*, y est-il dit, *ne* « *voient point notre Dieu lorsqu'il lance* « *les rayons de son disque ; elles n'habi-* « *bitent plus dans le monde terrestre, et* « *elles n'entendent point la voix du Dieu* « *grand, lorsqu'il traverse leurs zônes.*

« Tandis qu'on lit, au contraire, à « côté de la représentation des âmes « heureuses, sur les parois opposées : « *Elles ont trouvé grâce aux yeux du* « *Dieu grand ; elles habitent les demeu-* « *res de gloire, celles où l'on vit de la* « *vie céleste ; les corps qu'elles ont aban-* « *donnés reposeront à toujours dans leurs* « *tombeaux, tandis qu'elles jouiront de* « *la présence du Dieu suprême.* »

Ainsi donc, dans cette double série de tableaux, l'une représente les délices de l'Elysée, l'autre les supplices des réprouvés; ici on trouve le *système psychologique égyptien* sur les récompenses et les peines de la vie future.

« Ainsi se trouve démontré complète- « ment tout ce que les anciens ont dit « de la doctrine égyptienne, sur l'*im-* « *mortalité de l'âme* et le but positif de « la vie humaine. Elle est certainement « grande et heureuse l'idée de symbo- « liser la *double destinée* des âmes, par « le plus frappant des phénomènes cé- « lestes, le cours du soleil dans les deux « hémisphères; et d'en lier la peinture « à celle de cet imposant et magnifique « spectacle [1]. »

Si j'ai fait cette longue citation, c'est qu'elle m'a semblé avoir une importance décisive. Si jamais document historique a joui d'une autorité quelconque, c'est bien celui-ci. Je vois ici des transmigrations, il est vrai, mais d'un autre côté, les corps *reposeront à toujours dans leurs tombeaux,* tandis que les âmes heureuses jouiront de la présence du Dieu suprême. La 13e lettre de M. Champollion éclaire le passage de Diodore, comme, aussi, elle peut jeter du jour sur Hérodote lui-même. Mais que deviendra l'assertion de l'apôtre humanitaire? De toute évidence, historiquement elle est insoutenable, ou plutôt ses autorités se tourneraient contre son système.

Les docteurs de l'Inde et de l'Egypte ont tant de rapports entre eux, que le

[1] Je fais observer que M. de Champollion ne décide pas la question; ou le roi reparaîtra sous forme humaine, ou il sera absorbé dans le sein d'Ammon. La transmigration existe, mais revenir à l'humanité, voilà l'affaire! *There is the rub*, dit Shakspeare.

[1] 13e Lettre écrite de Thèbes.

passage de celle-ci à celle-là est facile; M. P. Leroux ne manque pas de le faire, et, en quelques lignes, sans preuve aucune, il nous déclare solennellement que l'absorption du sage au sein de Brahma, que tous les enfers, tous les ciels des Indous ne sont autre chose que *la renaissance au sein de l'humanité*. En vérité, il faut grandement compter sur l'indulgence, ou l'ignorance de ses lecteurs, pour les repaître de telles puérilités. Dans cette occasion, on n'a pas cru nécessaire de nous donner même une pauvre petite citation comme celle d'Hérodote. Passons donc avec M. Leroux aux *hommes* de notre Occident, Pythagore, Platon, Jésus-Christ.

« Pythagore, dit M. Leroux, a enseigné, il est vrai, la métempsychose, mais la métempsychose véritable, c'est-à-dire la renaissance de l'homme dans l'humanité ; tandis que Platon, en voulant vulgariser la doctrine de son maître Pythagore, et de leurs maîtres communs les philosophes de l'Inde et de l'Egypte, a été conduit quelquefois à appeler à son aide la croyance *vulgaire* sur la métempsychose, ne trouvant pas, dans la croyance *philosophique* des pythagoriciens à ce sujet, assez de ressources pour justifier aux yeux du vulgaire, et à ses propres yeux, le dogme moral des peines et des récompenses [1]. »

Pour autoriser de pareilles assertions qui, assurément, combattent toutes les idées reçues sur Pythagore, notre auteur a dû s'entourer de preuves certaines et sans réplique. Or, examinons ces preuves. On nous cite, parmi les anciens, les vers dorés de Lysis, Timée de Locres, Diogène de Laërte et Macrobe; parmi les modernes, Fabre d'Olivet! Quant aux vers dorés, on ne sait rien de positif sur celui qui les composa, mais après tout ils ne parlent point de la métempsychose, et l'élévation des idées qu'ils renferment n'est guère qu'une preuve négative. En voici une bien positive que Pythagore admettait non une renaissance dans l'humanité, non une métempsychose indéfinie, mais dûment accomplie dans des corps quelconques. Cette preuve nous est fournie par un homme compétent en la matière; qui touchait presque aux temps de Pythagore et de son école, qui en connaissait les disciples. Cet homme-là, c'est Aristote. « L'âme n'est pas une substance voyageant de corps en corps comme les Pythagoriciens se la représentent [1]. » Il sera d'autant plus difficile de récuser ce passage que, d'un coté, le stagyrite n'était point un partisan exclusif des doctrines socratiques, et que, de l'autre, il se plaignait de voir dominer encore les principes de l'école pythagoricienne ou des *mathématiciens*, comme on les appelait de son temps. Que l'on consulte Cicéron dont les connaissances étaient si vastes en philosophie, et l'on s'assurera que si certains disciples du Samien rejetèrent les croyances sur la métempsychose, en général il en fut autrement. J'ai beaucoup d'erreurs à relever dans un étroit espace : on me saura donc gré d'être court. Malgré de nombreuses recherches, on sait au fond peu de chose sur les vrais doctrines de l'ancienne école italique; les révolutions politiques qui la renversèrent paraissent avoir également détruit les écrits de ses sectateurs. Une pareille lacune prescrivait au moins une grande prudence. Que fait cependant M. Pierre Leroux? Pour ne point se trouver dans l'embarras, il nous offre des textes puisés dans Diogène de Laerte, Celse, Porphyre, Crescent, Apollonius de Tyane, et jusques dans les dissertations modernes. Or quelle foi pouvons-nous donner aux œuvres de l'école néo-pythagoricienne qui, engagée dans une lutte terrible avec le christianisme, cherchait à cacher la nullité radicale de ses idées philosophiques pour la réforme des mœurs, en y mêlant des principes empruntés à leur adversaire même, et qu'ils attribuaient aux maîtres des temps anciens? En vérité, c'est à se demander comment un écrivain qui se respecte peut se laisser aller à un pareil oubli de toute logique [2]. Voyons néanmoins s'il est plus heureux pour Platon.

[1] De l'Humanité.

[1] De Anim. Mundi, I, III.

[2] Je soumets au lecteur quelques passages de Brucker sur l'école pythagoricienne. Si cet historien

Transportons-nous par la pensée à cinq cents ans d'ici et supposons pour un moment, qu'un disciple de M. Leroux (admettons qu'il y aura en 2342 une école humanitaire), prenne son livre, l'étudie, et y trouvant des erreurs grossières, des contradictions choquantes, que ce disciple se mette à faire un ouvrage nouveau. Quand cette production sera achevée, il viendra dire : « En l'année mil huit cent quarante, « M. Pierre Leroux, mon illustre maî- « tre, a composé un écrit intitulé *De* « *l'humanité, de son principe et de son* « *avenir*, mais l'auteur ne s'est pas com- « pris lui-même, je le comprends beau- « coup mieux, moi, je complète sa « pensée, ses principes, sa philosophie. « Voulez-vous avoir une entente parfaite « du système Leroux, laissez là son « ouvrage et lisez-moi. » Certes, l'écrivain que nous combattons aurait bon droit de trouver une pareille prétention tout au moins mal sonnante ; il se la permet toutefois à l'égard de Platon ! Oui, voulez-vous comprendre ce philosophe, lisez Virgile ! Tout le monde connaît les nombreuses hésitations et les contradictions de Platon sur l'immortalité de l'âme ; tantôt il s'élève jusqu'au sublime, tantôt il raconte des fables ; ici il rejette les métamorphoses, plus loin il les adopte, en sorte que Cicéron lui-même est obligé de s'écrier : « Hélas ! j'ai souvent lu et relu les écrits « de Platon, et, en vérité, je suis de « son avis, tant que j'ai son livre en « main ; mais, je ne sais comment cela « se fait, dès que je l'ai posé et que « je me mets à méditer moi-même sur « l'immortalité de l'âme, toute mon « approbation s'évanouit[1]. » Comment donc se tirer de ce mauvais pas ? Rien n'arrête M. Pierre Leroux : « Si on pré- « tendait tirer parti, dit-il, contre l'in- « terprétation que nous donnons ici de « la tradition sur la vie future des fables « poétiques que Platon a semées dans « ses ouvrages ; si, lorsque nous soute- « nons que toute l'antiquité n'a eu au « fond que le sentiment de la reconnais- « sance de l'homme individu dans l'hu- « manité, on nous objectait que Platon « parla souvent de métempsychose dans « le corps des animaux et de lieux par- « ticuliers en dehors de la nature et de « la vie qu'il appelle ciel et enfer, nous « répondrions hardiment : ne cherchez « pas le vrai symbole poétique de Pla- « ton dans Platon lui-même, cherchez- « le dans Virgile. Ces peintures allégo- « riques du grand philosophe ont tou- « tes été épurées, pour ainsi dire, par « le poète de ce philosophe, c'est-à- « dire, par Virgile ; et en ce sens il est

de la philosophie manqué de l'esprit philosophique, personne ne lui conteste ni l'étendue des recherches, ni le jugement qui les accompagne.

« Quam incerti sint fontes, ex quibus notitia philosophiæ Pythagoricæ hauriri potest, demonstrari luculentiùs nequit, quam si ea repetantur quæ de methodo Pythagoræ et sequacium arcana late in superioribus disputavimus. Ipse enim, ut probabilior fert sententia, Pythagoras nihil scripsit, *certè nihil, quod non manifestæ fraudis suspectum sit, ad nos pervenit.* » — Brucker, I, 1050, édit. in-4°. Lips. 1742.

Bâtissez maintenant des systèmes sur Pythagore, et fiez-vous à une simple tradition très vague qui date de deux mille six cents ans ! Qu'on écoute l'opinion du même auteur sur la métempsychose pythagoricienne :

« Anima ejecta in terram, vagatur in aere, corpori similis. Duplici hæc sensu accipi posse..., vel de ejectione animæ lapsæ ex cœlo antequam in corpus dimittitur, vel de emigratione ex corpore, homine mortuo... Rectiùs de emigratione animæ ex corpore Laertii verba intelliguntur, non enim statim novis corporibus immitti animas Pythagoræ placuit ; sed priùs reduci vel ad æthereas, si bonæ fuerint, vel ad aëreas et tenebricosas sedes, si malæ, indeque circulo necessitatis fative poscente, tum demum in nova immitti corpora. » — *Id.*, *ibid.*, p. 1091.

« Nulla anima interit, sed post certos fati circulos definitosque temporum periodos, nova subit corpora, idque, quod fuit olim, fit rursùs. Celebratissimum hoc transmigrationis animarum in scholâ Pythagoricâ dogma est, quod non arcanum tenebatur, sed in vulgus emanabat. » P. 1092..... « Non in humana tantùm, sed et bruta corpora migrari animas decernendum erat. » Et Brucker ajoute comme jugement définitif : *Ex recentioribus multi sunt qui Pythagora ab hoc absurdo errore liberando, sententiam tulerunt, quæ disertis veterum testimoniis, quibus tamen standum est, apertis contradicit.* P. 1095.

[1] Evolve diligenter ejus (Platonis) eum librum, qui est de animo : amplius quod desideres, nihil erit.— *Auditor.* Feci mehercule, et quidem sæpiùs, sed nescio quomodo, dùm lego, assentior : quum posui librum, et mecum ipse de immortalitate animorum cœpi cogitare, assensio omnis illa elabitur. (*Tuscul.*, I, XI.)

vrai de dire, comme je viens de le faire, que le véritable résumé poétique de Platon se trouve être le sixième livre de l'*Enéide* [1]. » Eh bien! nous ne croyons pas, quant à nous, qu'il soit permis d'abuser à ce point des règles d'une saine critique. Quoi donc! parce que le grand poëte latin, disciple de Platon, ou plutôt de toutes les philosophies idéalistes, aurait omis, dans son œuvre, quelques absurdités de l'auteur de *Phédon*, nous serons en droit de ne pas nous attaquer à ce dernier, de ne pas lui demander compte de ses erreurs; nous irons chercher dans Virgile l'interprétation du platonisme, nous préfèrerons l'Enéide aux écrits du maître. Encore une fois, c'est abuser du sens commun, c'est recourir à des moyens que réprouve la logique la plus ordinaire. Etudions donc Platon dans Platon.

Le soleil éclairait encore de ses derniers feux les escarpements du mont Hymette, et il s'enfonçait majestueusement à l'occident dans la mer Saronique : le tombeau de Thémistocle, à l'entrée du Pirée, s'enveloppait d'ombres comme la sentinelle s'enveloppe de son manteau à l'approche de la nuit, quand on vit poindre à l'horizon les blanches voiles d'une galère à trois bancs de rameurs. Bientôt le point à peine visible s'approche, ses banderoles sacrées se laissent aller à la dernière brise du soir qui arrive toute parfumée de la terre, et les Athéniens saluent en passant la théorie qui revient de Délos. Cependant quelques amis de Socrate postés à Munychie annoncèrent aux autres la triste nouvelle qui devient le signal de la mort du sage, et le lendemain tous se trouvent dès l'aube du jour à la prison; « mais, dit l'un d'eux, le geôlier, qui d'ordinaire nous introduisait, vint au devant de nous et nous dit de ne point entrer avant que Socrate nous appelât lui-même; car les Onze, ajouta-t-il, donnent des ordres pour qu'il meure aujourd'hui. Quelques moments après il vint à nous et nous ouvrit. En entrant, nous trouvâmes Socrate qu'on venait de délivrer de ses fers et Xantippe auprès de lui tenant un de ses enfants entre ses bras..... Alors le sage se mettant sur son séant plia la jambe qu'on venait de dégager, la frotta avec sa main et nous dit : L'étrange chose, mes amis, que le plaisir et comme il a de merveilleux rapports avec la douleur que l'on prétend son contraire!.... Aussitôt que l'un est venu, on voit bientôt arriver son compagnon; je viens d'en faire l'expérience moi-même, puisqu'à la douleur que les fers me faisaient souffrir à cette jambe, je sens maintenant succéder le plaisir [1]. »

[1] T. I, p. 523. — N'est-il pas curieux de voir M. Leroux procéder de cette manière étrange pour expliquer Platon, et la rejeter quand il s'agit de Pythagore *poétisé* par Ovide, parce que celui-ci admet crûment la métempsychose animale. Cette logique est commode, mais elle n'est pas raisonnable.

Tel est le majestueux début du *Phédon*, où Platon traite de l'immortalité de l'âme, et où l'admirable langage du disciple prête aux principes du maître le vêtement d'une divine poésie. Dans ce moment suprême, Socrate déploie toutes les ressources de son âme; assis sur le bord de son lit, les pieds posant à terre, il laisse échapper son dernier enseignement, et toutefois la sceptique Hellénie perce encore au travers de la geôle pour s'écrier avec son philosophe qui va boire la ciguë : « Assurément, chers amis, si je ne croyais trouver dans l'autre monde d'autres dieux sages et bons, ainsi que des hommes meilleurs que ceux d'ici-bas, j'aurais tort de n'être pas fâché de mourir. Mais sachez que j'ai l'espoir de m'y réunir bientôt à des hommes vertueux, *sans toutefois pouvoir l'affirmer entièrement;* mais pour y trouver des dieux amis de l'homme, c'est ce que je puis affirmer, *s'il y a quelque chose en ce genre dont on puisse être sûr.* » Néanmoins Socrate, ou plutôt Platon part de cette base pour rechercher la nature et la destination de l'âme humaine. On peut réduire les doctrines du Phédon aux chefs suivants.

I. Au fond de sa conscience intime l'homme reconnaît l'imprescriptible

[1] *Phædo*, in principio. — Édit. Ficini.

devoir de subjuguer ses passions, et ce seul fait suppose nécessairement un principe distinct et indépendant du corps. Devoir implique liberté : or, la liberté, c'est l'âme, et celle-ci, indépendante de son compagnon accidentel, doit lui survivre et se suffire à elle-même.

II. La science prouve l'immortalité de l'âme non moins que le devoir. On ne parvient à la connaissance qu'en se recueillant, qu'en s'abstrayant des impressions extérieures reçues par les sens. Nous avons donc une puissance interne qui peut agir sans et malgré le corps.

III. Le mal naît de l'union forcée qui existe entre l'âme et le corps. Plus nous cherchons à séparer l'un de l'autre, plus nous nous rapprochons de la vérité, plus nous nous rapprochons de la mort, qui est un affranchissement.

IV. Les contraires naissent des contraires : la mort de la vie, et la vie de la mort. Nous n'avons donc rien à craindre du trépas qui n'est qu'un changement. Cicéron reproduit les mêmes idées dans ses Tusculanes et M. Leroux les a empruntées aux deux philosophes.

V. Toute science n'est que réminiscence : l'âme a donc vécu avant cette vie, et dès lors elle peut lui survivre.

VI. L'âme ne peut se dissoudre après la mort, car elle est simple dans son essence ; donc elle est indissoluble et immortelle. Du reste, Platon n'ose affirmer qu'après avoir animé plusieurs existences corporelles, le principe de l'âme ne finisse *par s'épuiser, par s'éteindre.*

Tel est le cadre philosophique du Phédon dans sa première partie; mais par un étrange retour aux superstitions païennes, le philosophe d'Athènes admet une métempsychose réelle dans la seconde partie. Après un magnifique développement qui ne laisse presque rien à *ajouter après deux mille ans* [1], le voilà qui nous montre les intempérants passant dans les corps des ânes, les tyrans dans ceux des éperviers, tandis que les âmes vertueuses passent dans les corps d'animaux paisibles et sociaux comme les abeilles, les fourmis, etc. Il n'est donné qu'à un seul être humain d'arriver au rang des dieux, c'est le philosophe. Plus loin, il est vrai, je trouve ce passage : « L'âme se rend « dans l'autre monde n'emportant avec « elle que les habitudes contractées « pendant la vie, et qui, à ce qu'on dit, « lui rapportent de grands biens ou de « grands maux dès le premier instant de son arrivée..... Quand l'âme « est arrivée au rendez-vous des âmes, « si elle est impure, souillée, par exemple, de meurtres injustes ou d'autres « actes criminels que des âmes semblables à la sienne peuvent seules « avoir commis, toutes les autres la « fuient et l'ont en horreur ; aucune ne « veut être sa compagne ni sa conductrice, et elle erre, dans l'abandon, « jusqu'à ce que, après un certain « temps, le destin l'entraîne vers le « séjour qui lui convient. Au contraire, « celle qui a traversé la vie avec pureté « et modération, a les dieux mêmes « pour compagnons et pour guides, et « va habiter le lieu qui est réservé ; car « la terre a bien des lieux différents et « admirables [2]. » Au bout d'un grand nombre de siècles les âmes des élus sont ramenées sur cette terre, mais on ne nous dit point quelles fonctions elles doivent remplir. Ce n'est pas tout. Platon nous donne avec raison comme une belle fable les supplices du Tartare, mais il ajoute que les hommes purifiés même par la philosophie vivent tout à fait sans corps *pendant tous les temps qui suivent*. Enfin, il termine par ces paroles qu'il met dans la bouche de Socrate : « Prétendre que toutes ces choses sont précisément comme je les « ai décrites, ne conviendrait guère à « un homme de sens ; mais que tout ce « que je vous ai raconté des âmes et « de leurs demeures, soit comme je « vous l'ai dit, ou d'une manière approchante, s'il est certain que l'âme « est immortelle, il me paraît qu'on peut « l'assurer convenablement, et que la « chose vaut la peine qu'on hasarde d'y « croire ; *c'est un hasard qu'il est beau « de courir, c'est une espérance dont il*

[1] Cousin.

[2] *Phædo*, passim.

« *faut s'enchanter soi-même :* voilà pourquoi je prolonge si longtemps ce discours [1]. » Si j'ouvre Axiochus ou le petit traité sur la mort, même indécision. « Tu ne vas pas à la mort, mais à « l'immortalité..... En quittant cette « prison, pur de tout mélange, tu te « rendras dans des régions où l'on ne « connaît ni peines ni plaintes,.... où « la vie se passe à contempler la nature « et à philosopher à la lumière de l'éternelle vérité. » A cette peinture succède celle des croyances ordinaires que Socrate a reçues pourtant, dit Platon, de Gobryas-le-Mage [2].

Pour Platon l'Orient est toujours le berceau de la tradition et de la foi paternelle. Dans l'*Epinomis*, un des derniers ouvrages du philosophe athénien, il jette sur la vie un regard découragé, mais il y résume en quelques pages d'une rare élévation ses doctrines sur Dieu, sur l'âme, sur la sagesse. Cependant, ici même, je reconnais d'inexplicables contradictions, entre autres, deux âmes ou deux principes coexistant dans le même homme comme dans l'univers, l'âme mauvaise et l'âme bonne : « Tous les biens étant d'une « certaine nature et tous les maux d'une « nature différente, il n'y a rien de sur« prenant que l'âme soit le principe de « toute tendance, de tout mouvement, « que la tendance et le mouvement vers « le bien viennent *de la bonne âme*, et « le mouvement vers le mal de la mau« vaise, et qu'il faille que le bien l'ait « toujours emporté et l'emporte sur le « mal [3]. »

Ne semble-t-il pas qu'ici nous sommes en Perse ? Placez dans ce passage les noms d'Ormuzd et d'Ahriman, que nous manquera-t-il pour nous croire non loin des lieux où fleurit Zoroastre. Et après tout, quelle sera la récompense de la vertu pour le petit nombre de sages qui ont le bonheur d'y atteindre. « Je sou« tiens, moitié en badinant, moitié sé« rieusement, que, quand la mort aura « fermé la carrière d'un de ces sages, « si même on peut presque dire qu'il « meurt, il n'aura point alors plusieurs « sens comme aujourd'hui ; mais n'ayant « plus qu'une seule destinée à remplir, « et devenu un de multiple qu'il était, « il se verra au comble de la sagesse et « de la félicité. En quelque lieu qu'ha« bite cet heureux mortel, dans un « continent ou dans une île, tel est le « sort qui l'attend à jamais [1]. »

[1] Τὸ μὲν οὖν πᾶν διϊσχυρίσασθαι οὕτως ἔχειν, ὡς ἐγὼ διελήλυθα, οὐ πρέπει νοῦν ἔχοντι ἀνδρί. Ὅτι μέντοι ἢ ταῦτ' ἐστὶν, ἢ τοιαῦτ' ἄττα, περὶ τὰς ψυχὰς ἡμῶν καὶ τὰς οἰκήσεις, ἐπείπερ ἀθάνατόν γε ἡ ψυχὴ φαίνεται οὖσα, τοῦτο καὶ πρέπειν ἐμοὶ δοκεῖ, καὶ ἄξιον κινδυνεῦσαι, οἰομένῳ οὕτως ἔχειν. *Id.*, 114, D.

[2] Ὥστε οὐκ εἰς θάνατον ἀλλ' εἰς ἀθανασίαν μεταβάλλεις, ὦ Ἀξίοχε · οὐδὲ ἀφαίρεσιν ἕξεις τῶν ἀγαθῶν, ἀλλ' εἰλικρινεστέραν τὴν ἀπόλαυσιν · οὐδὲ μεμιγμένας θνητῷ σώματι τὰς ἡδονὰς, ἀλλ' ἀκράτους ἁπασῶν ἀλγηδόνων. κ. τ. λ. *Axioch.*, 370, D.

[3] Διὸ καὶ νῦν ἡμῶν ἀξιούντων, ψυχῆς οὔσης αἰτίας τοῦ ὅλου, καὶ πάντων μὲν τῶν ἀγαθῶν, ὄντων τοιούτων · τῶν δὲ αὖ φλαύρων τοιούτων ἄλλων · τῆς μὲν φορᾶς πάσης καὶ κινήσεως ψυχὴν αἰτίαν εἶναι θαῦμα οὐδὲν · τὴν δ' ἐπὶ τἀγαθὸν φορὰν καὶ κίνησιν, τῆς ἀρίστης ψυχῆς εἶναι. *Epin.*, 988, D.

[1] Τὸν δὲ ξύμπαντα ταῦτα οὕτως εἰληφότα, τοῦτον λέγω τὸν ἀληθέστατα σοφώτατον · ὃν καὶ διϊσχυρίζομαι παίζων καὶ σπουδάζων ἅμα, ὅτε θανάτῳ τις τῶν τοιούτων τὴν αὑτοῦ μοῖραν ἀναπλήσει, σχεδὸν ἐάνπερ ἀποθανὼν ᾖ, μήτε μεθέξειν ἔτι πολλῶν τότε καθάπερ νῦν αἰσθήσεων, μιᾶς τε μοίρας μετειληφότα μόνον, καὶ ἐκ πολλῶν ἕνα γεγονότα, εὐδαίμονά τε ἔσεσθαι καὶ σοφώτατον ἅμα καὶ μακάριον · εἴτε τις ἐν ἠπείροις εἴτ' ἐν νήσοις μακάριος ὢν ζῇ, κἀκεῖνον μεθέξειν τῆς τοιαύτης ἀεὶ τύχης. *Epinomis.*, 992, B.

Il m'est impossible de rassembler ici tous les passages, soit de Platon, soit des autres philosophes, où le doute se fait jour à travers la foi en Dieu et en une meilleure vie. Quand on les rapproche, on comprend parfaitement la phrase de Cicéron que j'ai citée plus haut. Néanmoins, selon moi, on reste sous l'impression que la plupart de ces hommes connaissaient la vérité, mais n'osaient la proclamer à la face du ciel et de la terre. Ce sentiment de crainte domine généralement dans leurs ouvrages. Sans doute ils pouvaient réserver pour les adeptes les matières ardues, mais parmi celles-là ils comptaient la Divinité et tout ce qui s'y rattache, quoique exprimé souvent sous des formes numériques. « Je commence mes lettres sérieuses par *Dieu*, » écrit Platon à Denys, « et les autres par les Dieux. » Voici d'ailleurs un passage bien curieux du musicien Aristoxène, disciple d'Aristote ; il s'agit des ἄγραφα δόγματα de Platon. « Puisque nous parlons de ces « matières, dit-il, n'oublions pas ce qu'Aristote « racontait toujours sur les mécomptes de la plu« part des auditeurs de Platon, quand celui-ci par-

Dans cette rapide analyse du système platonicien sur la nature de l'âme et sur la fin de l'homme, j'ai dû passer beaucoup de preuves ; je me suis borné à ce qui était rigoureusement nécessaire, mais néanmoins j'ai eu constamment sous les yeux le texte de l'auteur ; j'ai relu d'un bout à l'autre les traités cités par M. P. Leroux, et même plusieurs autres auxquels il ne s'en réfère pas. J'ose donc affirmer que ma critique est consciencieuse au plus haut degré, et à cet égard j'en appellerais même à l'écrivain que je combats. Mais je me contente des citations soumises à mes lecteurs, en leur demandant si on pourrait affirmer que Platon a *positivement cru* à une métempsychose dans l'humanité, à un retour vers cette vie d'ici-bas. Certes, on trouverait plus de passages contre cette assertion qu'en sa faveur. Il est vrai aussi que, frappé de ces incertitudes, de ces réticences de Pythagore, de Platon, de Cicéron, de tous les philosophes, M. Pierre Leroux recule ; il finit par reprocher à ses maîtres d'avoir cru même à la vie future, d'avoir conservé le fil de la tradition orientale, le dogme des récompenses et des peines. Mais bientôt, honteux de ce retour momentané, il s'écrie triomphalement : « Ainsi, « voilà qui est certain, Platon lui-même « a fini par rejeter toute hypothèse sur « la vie future qui s'écartait de l'ordre « naturel de l'univers [1]. » Et c'est à propos de l'*Epinomis* même qu'on entonne ce chant de victoire ! Que tout homme de bon sens relise notre dernière citation et qu'il prononce.

Nous voilà parvenus à la dernière limite du monde païen ; après Platon que pourrait-on nous offrir qui soit digne de nous arrêter, si ce n'est Aristote ? Mais celui-ci se rattache lui-même à l'école socratique, et l'on ne peut guère avoir recours à lui ni sur Dieu, ni sur la nature de l'âme. Je sais que M. Leroux n'a pas craint de proclamer l'utilité, la nécessité même de l'épicuréisme ; mais je regarde cette assertion comme un de ces tours de force littéraires qu'on veut accomplir trop souvent aujourd'hui pour faire acte d'indépendance, et se poser en face de ses lecteurs. Avant d'examiner les doctrines de notre auteur sur le mosaïsme et le christianisme, je veux tirer les conclusions logiques de la discussion au point où elle est arrivée.

1° D'après toutes les règles de la saine critique, il est impossible de dire que ni les Égyptiens, ni Pythagore, ont enseigné la renaissance au sein de l'humanité, comme l'entend M. Leroux.

2° Les différents ouvrages philosophiques de Platon prouvent que ses idées sur notre destinée dans l'autre vie étaient fort peu arrêtées. Dieu et l'immortalité de l'âme, ce sont là deux points sur lesquels il ne varie point ; mais sur tout le reste il est vague et indécis. De plus, expliquer Platon par Virgile, donner la pensée du poëte pour la pensée du philosophe, c'est abuser du sens commun.

3° Jusqu'ici donc, toute la thèse de M. Pierre Leroux pèche par la base ; elle ne s'appuye ni sur une saine théorie

« lait du bien. On était venu en effet dans l'espoir « d'entendre parler de ce qui s'appelle biens parmi « les hommes, de richesse, de santé, de force, de « quelque admirable félicité enfin : puis, lorsqu'arrivaient les discours sur les nombres et les mathé« matiques, sur la géométrie, l'astronomie, sur la « limite identique avec le bien, oh ! alors, tout « cela semblait fort bizarre ; les uns n'y compre« naient absolument rien, les autres s'en allaient. « Ce fut là précisément ce qui, de son propre aveu, « fit sentir à Aristote la nécessité d'ouvrir à ses au« diteurs certaines sciences par des introductions. » Καὶ μὴ λάθωμεν ἡμᾶς αὐτοὺς παραπολαμβάνοντες το πρᾶγμα, καθάπερ Ἀριστοτέλης ἀεὶ διηγεῖτο τοὺς πλείστους τῶν ἀκουσάντων παρὰ Πλάτωνος τὴν περὶ τἀγαθοῦ ἀκρόασιν παθεῖν· προσίεναι μὲν γὰρ ἕκαστον ὑπολαμβάνοντα λήψεσθαί τι τῶν νομιζομένων ἀνθρωπίνων ἀγαθῶν, οἷον πλοῦτον, ὑγίειαν, ἰσχὺν, τὸν ὅλον εὐδαιμονίαν τινὰ θαυμαστήν· ὅτε δὲ φανείησαν οἱ λόγοι περὶ μαθημάτων καὶ ἀριθμῶν, καὶ γεωμετρίας, καὶ ἀστρολογίας, καὶ το πέρας ὅτι ἀγαθόν ἐστιν ἕν, παντελῶς οἶμαι παράδοξόν τι ἐφαίνετο αὐτοῖς· εἶθ' οἱ μὲν ὑποκατεφρόνουν τοῦ πράγματος, οἱ δὲ κατεμέμφοντο...., προὔλεγε μὲν οὖν καὶ αὐτος Ἀριστοτέλης δι' αὐτὰς ταύτας τὰς αἰτίας, ὡς ἔφην, τοῖς μέλλουσιν ακροᾶσθαι παρ' αὐτοῦ περὶ τίνων τ' ἐστὶν ἡ πραγματεία καὶ τις. Aristox. Harm. II, 30, éd. Meiborn. — Cité par Kopp, *Im Rhein. Music.* III, I, 94. On voit donc que, même en donnant des leçons publiques et de vive voix, Platon pouvait se rendre inintelligible. Ce n'est pas ainsi qu'enseignait Jésus !

[1] T. I, *passim*.

philosophique ni sur des preuves historiques. Maintenant, quelle fut l'influence des philosophes sur la marche de l'humanité? quelle fut l'influence du divin Platon lui-même? Pour qui voulait-il le bonheur? Pour les masses? Vous n'oseriez le dire. Trop de passages démentiraient votre assertion. A peine l'auteur du *Phédon* et des *Lois* a-t-il paru, que la tourbe des sophistes se relève, se forme dans sa propre école, que d'argutie en argutie on arrive à ne plus même se comprendre! Est-ce moi seul qui l'affirme: mille fois non; c'est le Stagyrite qui le proclame à haute voix dans sa Métaphysique. Voilà pour la pensée. Que dirai-je des mœurs? Je n'ai pas ici à faire un cours d'histoire; mais enfin ne savons-nous pas ce qu'était la vie d'Athènes, de Corinthe, de tant d'autres cités fameuses? Et Rome, avec et malgré son Cicéron, où en était-elle au moment où le Sauveur apparut? Quoi donc, serions-nous obligés de citer ce que n'ignore point l'écolier sur le banc de sa classe? Encore une fois, où allait le monde lorsque le christianisme se montra? Si, en physique et en histoire naturelle, j'osais soutenir aujourd'hui que la vie naît de la corruption, chacun se mettrait à rire et aurait parfaitement raison. En est-il donc autrement lorsqu'il s'agit de la vie morale? Vous viendrez toujours échouer contre ce seul et unique fait, c'est qu'il y a deux mille ans, sans une intervention spéciale de la Divinité, le monde civilisé s'en retournait à la barbarie et les philosophes non plus que les législateurs n'y pouvaient rien. La haute mesure contre laquelle vint échouer l'autorité d'Auguste, ce fut lorsqu'il essaya de rendre les Romains plus moraux et de les forcer à délaisser leurs infâmes débauches.

Lors donc qu'on représente le Christ comme étant le produit des civilisations païennes, ou de la philosophie platonicienne, on affirme une chose que l'histoire dément à chaque pas; on pose une assertion qui ne soutient pas l'examen. Je sais qu'on parle souvent d'action et de réaction, parce que toujours on veut assimiler l'ordre moral à l'ordre physique; mais outre que le régime de la liberté ou des intelligences n'est point le même que celui de la fatalité ou de la création matérielle, le terrible fait revient; c'est qu'au moment où le christianisme se montra, pas le plus petit signe de réaction n'apparaissait à l'horizon de la société antique; c'est encore que malgré les nouvelles doctrines si fortes, si pleines de séve, cette même société incurable s'en alla dépérissant, comme ces vieillards rongés par leurs propres désordres, et qui naguère demandaient vainement à la médecine de leur inoculer un sang jeune et vivifiant. Ces courtes et banales réflexions me serviraient naturellement de transition pour arriver à l'examen des singulières idées de M. Leroux sur le mosaïsme et le christianisme. J'étais même fort résolu de combattre ses assertions une à une, comme je l'ai fait pour la philosophie de Pythagore et de Platon; mais bientôt, je l'avoue, j'ai trouvé la chose impossible à exécuter. Que mes lecteurs en jugent: voici comment procède M. P. Leroux: au commencement de ce siècle il existait un homme doué d'une certaine érudition, qui s'avisa, un beau jour, de trouver que lui seul savait l'hébreu et que cette langue était à refaire. Cet homme s'appelait Fabre d'Olivet. Le voilà donc qui choisit arbitrairement ses racines, leur donne le sens qui lui convient; déclare, par exemple, que l'hébreu n'a aucune racine de trois lettres, tandis que c'est le contraire qui est vrai: telle est la méthode de notre rêveur. M. Fabre d'Olivet reconstruit donc une grammaire, une langue *à priori*. Alors il a pu traduire la Genèse, et sa traduction, bien entendu, a été fort différente de la Vulgate et des Septante. Bien entendu aussi que le monde savant, que les plus forts hébraïsants ont laissé notre théosophe (il aimait à prendre ce nom) déraisonner à son aise, et l'hébreu a eu l'inconcevable outrecuidance de ne pas entrer dans la nouvelle voie qu'on venait de lui tracer. Il y a pourtant des gens qui ne sont jamais reconnaissants de tout le bien qu'on veut leur faire. M. P. Leroux est loin de leur ressembler: le voilà donc qui ramasse cette folle thèse depuis longtemps oubliée; il s'en fait le cham-

pion; il copie Fabre d'Olivet, prend ses racines hébraïques, ses traductions bibliques; et ainsi armé de pied en cap, le voilà qui trouve dans la Genèse une foule de choses nouvelles et fort ingénieuses. Moïse doit certainement beaucoup à M. Leroux et à son patron, Fabre d'Olivet. Je demande pardon à mes lecteurs de ce ton peu philosophique, mais quand ils auront lu les passages que je leur soumets, ils penseront, je crois, avec moi, que notre auteur a voulu se donner pleine carrière, une fois pour toutes, dans les rêveries de Saint-Martin et de Schwedenborg, ou bien encore qu'*in petto* il a voulu se moquer de ses lecteurs. La première supposition est plus polie; il vaut donc mieux l'adopter. En ouvrant la Genèse, M. P. Leroux commence par admettre sans preuve qu'elle est le résumé des doctrines égyptiennes. Il y a dans la Genèse, en particulier, un caractère métaphysique qui décèle la pensée méditative des prêtres égyptiens. Quelle autre origine d'ailleurs la Providence pouvait-elle donner à ce monument, sur lequel s'est élevée la religion juive, et par suite la religion chrétienne! Rien ne meurt, rien ne doit ni ne peut mourir des grandes civilisations; et puisque l'Egypte s'est anéantie sans laisser après elle de traces dignes d'une si longue et brillante existence, *il faut bien croire que sa vie a passé mystérieusement dans l'humanité qui l'a remplacée*[1]. Une fois qu'on est établi sur une base aussi solide, rien n'empêche de tout prouver. Aussi le chef actuel de l'école humanitaire ne s'en fait pas faute.

1. « Suivant Moïse, l'espèce humaine ou l'homme, fut d'abord androgyne. Platon, qui puisa aussi aux sources égyptiennes, dit précisément la même chose. »

2. La Genèse ne dit pas combien de siècles dura cet état androgyne. « Dieu donne à l'homme pour demeure un lieu particulier, l'Eden. L'homme est alors heureux, mais heureux comme peuvent l'être les animaux; heureux d'une vie qui n'est pas réfléchie, qui émane directement et uniquement de la vie universelle.... C'était le bonheur, mais le bonheur sans la connaissance, le bonheur qui ne se sait pas et ne se pense pas lui-même... C'est la vie *naturelle* de l'homme, déjà créé mais non achevé.... Il jouit d'une vie perpétuelle, comme le polype. Enfin, tant que durera cet état d'androgyne pour l'espèce humaine, il n'y a ni *travail* ni *mort* pour cette espèce; mais il n'y a pas non plus *connaissance*. L'homme est un être purement *obéissant* à l'Etre universel dont il est émané. La *désobéissance* va venir; le *travail*, la *mort* vont venir avec la *connaissance*. C'est le sujet du second acte, si je puis parler ainsi, de ce drame d'Adam[1]. »

Commençons donc ce second acte, puisque, à vrai dire, nous assistons à une comédie. Après avoir cité la fameuse défense faite par Dieu à Adam, M. Leroux ajoute :

3. « N'est-il pas évident que cette *mort* que Dieu annonce à Adam, proviendra de la nourriture même qu'il aura prise, qu'elle sera le résultat, le *fruit* pour ainsi dire de l'arbre de science? Ce n'est donc pas une menace positivement que Dieu fait à l'humanité; c'est un avis qu'il lui donne. Adam ou l'humanité ne sera pas miraculeusement changé par Dieu, parce qu'il aura mangé du fruit défendu : il restera toujours le même Adam; car la *création est terminée*, nous avons passé le septième jour. Mais Dieu pronostique à Adam que s'il quitte l'état où il l'a mis, l'état de *non connaissance*, s'il vient à *savoir*, à *connaître*, à goûter *du fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal*, par là même (et indépendamment de la genèse ou création qui, je le répète, est terminée), il se passera en lui un tel changement qu'il *mourra*. Cette mort donc, qui arrivera à Adam, ne sera pas un changement miraculeux ou génésiaque que Dieu opèrera en lui : Adam était immortel par la reproduction; il restera immortel par la reproduction. Seulement ayant goûté à la science, il connaîtra la mort, et c'est ainsi qu'il *mourra*[2].

[1] Tome II, page 324.

[1] Tome II, p. 326-327. Les mots soulignés l'ont été par l'auteur.

[2] Ibid., p. 328.

En vérité, la merveilleuse découverte! Vous vous imaginiez tout simplement que l'homme meurt depuis tantôt six mille ans; et de toutes les choses passées, présentes ou futures, celle-ci vous semblait peut-être la mieux démontrée: détrompez-vous, on ne meurt point, on connait seulement la mort! Hélas! Monsieur, j'ai beau faire, et vous avez beau dire, c'est une triste connaissance et plus qu'une simple connaissance. Faut-il citer encore? Eh! non, vraiment, ce serait perdre un temps précieux et faire trop d'honneur à toutes ces inepties! Pour en finir, contentons-nous d'analyser.

4. Après le mythe d'Adam, la dualité des sexes et la *mort*, vient un autre mythe, celui du meurtre d'Abel. Caïn a tué son frère? Erreur étrange! Le mot Caïn veut dire *propriété*, *propriétaire*, cherchez-le dans le dictionnaire de Fabre d'Olivet, donc il s'agit ici de l'établissement de la propriété, *caractérisé comme un meurtre*. A la bonne heure, et sans doute si quelque Lacenaire s'avise d'attaquer un jour M. P. Leroux et de lui faire *connaître* la mort d'une façon très-intime, tout cela sera seulement un *mythe* et la cour d'assises agirait d'une manière bien étrange en saisissant l'assassin et en l'envoyant à l'échafaud. Ici nous nous sentons battus, c'est l'héroïsme de la charité!

Avec le mythe de Caïn arrivent à la file les patriarches où notre écrivain s'enfonce dans une foule de divisions arithmétiques pour prouver que Moïse a voulu nous présenter les types de différentes périodes de civilisation, et bien sot serait celui qui croirait à l'existence de Seth, d'Enoch et de tant d'autres: leurs différents âges même ne désignent rien d'historique, *ils représentent seulement les phases de développement psychologique de l'humanité* [1].

Quand M. P. Leroux a suffisamment satisfait sa manie de mythes, il passe à Jésus-Christ et aux apôtres. Là, même système: Notre-Seigneur est un essénien, les Evangélistes sont des démocrates, ou des platoniciens, et ainsi de suite. Et nous suivrions cet écrivain au milieu de tout ce dévergondage de la pensée, où le sophisme coudoie le paradoxe, où vous trouvez d'un bout à l'autre des hypothèses extravagantes, où vous ne rencontrez nulle critique, nulle science des textes, nulle idée de philosophie, nulle connaissance réelle de l'antiquité! Eh! non, laissons cet homme à ses rêveries où se décèle un profond orgueil; peut-être après avoir parcouru le grand cercle d'erreurs dans lequel il s'est engagé, peut-être enfin reviendra-t-il à des idées plus saines et plus droites. Alors aussi nous reviendrons à lui.

C. F. AUDLEY,
Professeur d'histoire au Collége de Juilly.

[1] Tome II, p. 598.

ESSAI SUR LA MÉTAPHYSIQUE D'ARISTOTE;

PAR FÉLIX RAVAISSON [1].

Rien de plus bizarre que la *fortune* d'Aristote dans l'Europe moderne, et particulièrement en France. Tour à tour estimé, proscrit, vénéré: — brûlé au treizième siècle par l'autorité ecclésiastique, protégé au seizième et au dix-septième par les décrets royaux et par les arrêts du parlement: — il régnait encore en souverain dans les écoles, lorsque le docteur Jean de Launoy, dans l'intérêt d'une révolution imminente, écrivit cauteleusement la curieuse his-

[1] Ouvrage couronné par l'Institut (Académie des Sciences Morales et Politiques). Imprimerie royale; Paris, 1837.

toire de ses destinées dans l'Académie de Paris [1]. Depuis, détrôné par le génie de Descartes, outragé par la masse des partisans de Locke et de Condillac, le vieux *prince de la philosophie*, flétri du coup de pied de l'âne, ne fut bientôt plus dans l'opinion publique qu'un heureux aventurier, redevable du trône aux seules ténèbres du moyen âge et à un effronté charlatanisme. Aujourd'hui, nouvelle révolution. Oubliés depuis près de deux siècles, les écrits d'Aristote secouent la poussière des arrière-rayons de nos bibliothèques, et reparaissent à la lumière : la Sorbonne, le Collége de France, l'école Normale, l'Institut retentissent de ses doctrines ; et les thèses nombreuses, les traductions, les mémoires et les cours mêmes dont il est devenu l'objet, ont relevé parmi nous, sinon son trône, au moins sa statue. Or, parmi les écrits qui ont concouru à cette restauration, œuvre principale de l'éclectisme, en ces dernières années, il en est un que nous devons faire connaître à nos lecteurs; car, tout inachevé qu'il est, on s'accorde à lui assigner le premier rang : c'est l'*Essai sur la Métaphysique d'Aristote*, par M. Ravaisson, ouvrage publié en 1837, et dont nous eussions rendu compte plus tôt, sans la promesse d'un second volume, qui n'a point paru, et dont la publication semble être indéfiniment ajournée.

Sur la proposition de M. Cousin, l'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours pour l'année 1835, les questions suivantes : « 1° Faire connaître l'ouvrage d'Aristote intitulé *la Métaphysique*, par une analyse étendue, et en déterminer le plan; 2° en faire l'histoire, en signaler l'influence sur les systèmes ultérieurs dans l'antiquité et dans les temps modernes; 3° rechercher et discuter la part d'erreur et la part de vérité qui s'y trouvent; quelles sont les idées qui en subsistent encore aujourd'hui, et celles qui pourraient entrer utilement dans la philosophie de notre siècle. » Ces questions furent traitées par M Ravaisson dans un Mémoire qui remporta le prix. Ce Mémoire, développé, forme l'*Essai sur la Métaphysique*, qui devait avoir deux volumes. Des trois questions proposées par l'Académie, le premier volume, le seul qui ait paru, ne répond qu'à la première : mais il y répond amplement. Outre le *plan* et l'*analyse* de la Métaphysique, il contient plusieurs dissertations sur l'histoire de cet ouvrage, son authenticité, et une vaste et neuve exposition de toute la philosophie d'Aristote. Essayons d'en donner au lecteur une juste idée.

Ce volume se divise en trois parties.

I. *De l'histoire et de l'authenticité de la Métaphysique*. C'est d'abord une grave question que celle de l'authenticité des treize ou quatorze livres qui nous sont parvenus, parmi les œuvres du Stagyrite, sous le simple titre de *Métaphysique* (livres qui suivent ceux sur la physique). Aucun ouvrage de ce nom n'est cité dans le catalogue des écrits d'Aristote par Diogène Laërce. Cicéron, qui mentionne le περὶ φιλοσοφίας, traité perdu de ce philosophe, garde le plus profond silence sur les μετὰ τὰ φυσικά, et jusqu'au siècle d'Auguste, cet ouvrage fondamental n'est pas cité une seule fois, même par les Grecs. D'un autre côté, ces livres sont pleins de redites et d'incohérences, peu dignes de l'auteur des *Analytiques*, et qui ont frappé les plus anciens commentateurs.

Toutefois, et malgré ces raisons que nous ne pouvons qu'indiquer, M. Ravaisson établit sur des preuves solides l'authenticité de toutes les parties de la Métaphysique : seulement, comme Ritter et plusieurs autres modernes, il tient pour inauthentique et défectueux l'ordre qui a prévalu dans la disposition de ces parties. Il attribue à la direction naturaliste que prit le péripatétisme après Aristote, le silence des anciens sur la Métaphysique ; et trouve dans le passage suivant d'un commentaire grec inédit, une explication satisfaisante de l'état de désordre et d'imperfection dans lequel cet écrit nous est parvenu. « On rapporte... qu'après avoir « écrit ce livre, Aristote l'envoya à Eudème de Rhodes, son disciple, et que « celui-ci ne crut pas qu'il fût à propos « de livrer au public dans l'état où elle

[1] De Variâ Aristotelis, in Academiâ Parisiensi, Fortunâ. Paris, 1653.

« était une œuvre si importante ; cependant, Eudème vint à mourir, et le livre souffrit en plusieurs endroits. « Ceux qui vinrent ensuite n'osant y « ajouter de leur chef, puisèrent pour « combler les lacunes dans d'autres ouvrages, et raccordèrent le tout du « mieux qu'ils purent. » Tel est le récit d'Asclepias de Tralles, qui, malgré ce qu'il laisse encore à désirer, paraît devoir remplacer la tradition accréditée par Strabon, relativement aux principaux écrits d'Aristote, qui, longtemps enfouis dans une cave par ses stupides héritiers, ne seraient parvenus à leur premier éditeur que gravement endommagés par l'humidité et par les vers. L'auteur observe qu'avant Schneider, Brandis et autres critiques allemands, le bénédictin français D. Liron, avait déjà réfuté cette fable. Comme plusieurs de ces critiques étrangers, pour faire un tout suivi des diverses parties de la Métaphysique, M. Ravaisson a essayé une nouvelle disposition de ces parties. Dans le plan qu'il adopte, le II[e] livre est en partie renvoyé à la Physique, en partie joint comme appendice au I[er] ; le V[e] précède celui-ci, comme introduction générale, et le XII[e] suit le XIV[e] comme conclusion de tout l'ouvrage. Cet ordre peut paraître plus logique; il est surtout plus en harmonie avec l'idée que se fait l'auteur, du système métaphysique d'Aristote : est-il pour cela plus conforme à la pensée de ce philosophe ? Nous l'ignorons : et M. Ravaisson lui-même a la modestie de nous prévenir, à ce sujet, qu'il *ne donne point ses conjectures pour des démonstrations nécessaires*. Quoi qu'il en soit, c'est sur ce nouveau plan qu'il base son analyse.

II. *Analyse de la Métaphysique*. Cette seconde partie de l'ouvrage se recommande par les qualités désirables dans un travail de ce genre : clarté, élégance, fidélité. Pour ne point s'écarter de son original, l'analyste s'est le plus souvent asservi rigoureusement au rôle de traducteur, et avec raison : il est si difficile de toucher à l'expression d'un écrivain comme Aristote, sans altérer sa pensée ; ou de l'abréger, sans l'obscurcir ! Cependant, comme malgré cette attention, malgré la suppression des parties secondaires et la nouvelle disposition des principales, « le fil se rompt encore à chaque pas » dans cette analyse ; qu'à chaque instant, « l'enchaînement des idées et l'unité de la doctrine se dérobent encore aux regards, » l'auteur a cru devoir essayer de ramener à l'unité cette multiplicité toujours plus ou moins incohérente et confuse. De là, une troisième partie, consacrée principalement à un essai de restitution de la théorie d'Aristote sur la métaphysique ; ou, pour parler son langage, sur la *philosophie première*.

III. *De la Métaphysique d'Aristote*. Cette dernière partie, la plus considérable de beaucoup, se compose de trois livres : le premier détermine la place que la Métaphysique occupe dans l'ensemble de la philosophie d'Aristote ; le second contient l'histoire critique des antécédents de cette science, d'après Aristote lui-même, et principalement celle de la philosophie platonicienne ; le troisième, enfin, renferme le système métaphysique d'Aristote, tel que le conçoit l'auteur. Pour résoudre la question du premier livre, M. Ravaisson est conduit à rechercher le fondement et le vrai sens de la célèbre distinction des écrits du Stagyrite en *acroamatiques* et *exotériques*. Après avoir comparé et discuté avec beaucoup de sagacité les renseignements fournis sur cette question par Aristote lui-même et par ses historiens, il conclut que cette distinction, représentée matériellement dans ses écrits par la double forme du dialogue et du discours direct, ne correspond essentiellement et invariablement qu'à une double forme [1] de la science, une double méthode : la méthode dialectique, qui a son principe dans l'opinion, l'apparence, et qui n'aboutit qu'au probable : méthode exotérique ; et la méthode philosophique ou démonstrative, qui a pour point de départ et pour terme le vrai, le certain, le nécessaire ;

[1] S'ensuit-il, comme on a paru le croire, que cette distinction n'atteignît jamais dans Aristote la doctrine elle-même ? Nullement : et le contraire résulte de l'exposition même de M. Ravaisson, qui, du reste, ne s'explique pas suffisamment, et paraît même se contredire sur ce point délicat.

méthode acroamatique. Ainsi fondée sur le plus ou moins de rigueur dans la démonstration, cette distinction n'est point absolue; et si, comparés aux dialogues que nous n'avons plus, tous les écrits que nous possédons d'Aristote sont acroamatiques; si, comparés entre eux, une partie seulement doit conserver ce titre [1], on peut dire qu'ils le perdent tous et sont tous exotériques relativement à la Métaphysique. Supérieure à toute logique et ne reposant, dans ce qui la constitue essentiellement, que sur l'intuition immédiate de l'esprit, la science métaphysique est seule et dans son fond absolument acroamatique. C'est donc sous le rapport de la méthode ou de la forme, la première des sciences. C'est pareillement la première et la plus élevée, sous le rapport de sa matière ou de son objet. Les sciences philosophiques, en effet, se divisent, relativement aux trois modes possibles du développement de l'être intelligent, faire, agir et savoir, en sciences *poétiques, pratiques* et *spéculatives*; ou : philosophie de l'art, philosophie des choses humaines et philosophie de la pensée pure. Cette dernière est la plus noble, car seule elle a pour objet le nécessaire. Elle comprend la physique, les mathématiques et la philosophie première ou théologie. Or, l'objet de cette dernière étant le premier principe ou Dieu, cause immobile du mouvement, principe immatériel du monde, elle ne peut être, comme l'exprime son nom, que la première des sciences, la première en dignité, bien qu'elle vienne la dernière de toutes et suive immédiatement la physique (*métaphysique*) dans l'ordre chronologique d'enseignement ou d'acquisition. Et, comme l'être qu'elle a pour objet n'est pas seulement le premier des êtres, mais cet être absolu qui contient tout le reste, la métaphysique n'est pas, à proprement parler, une science, une philosophie, mais la science, la philosophie par excellence.

Avant d'exposer sa doctrine métaphysique, Aristote, selon sa méthode accoutumée, fait l'histoire et la critique des travaux de ses devanciers sur le même sujet. Il résulte de cette revue critique que tous les philosophes se sont égarés pour n'avoir vu qu'une partie de la vérité, que lui seul, Aristote, a vue tout entière. L'être en soi, objet de la métaphysique, n'est pas l'unité matérielle à laquelle s'attache la philosophie naissante; ce n'est pas non plus les nombres et les généralités, comme le crurent, au second âge de la philosophie, Pythagore et Platon. L'être en soi n'est pas le corps, mais ce n'est pas davantage l'universel, qui ne peut subsister par soi-même, c'est l'être absolu, individuel et universel, réalité suprême qui plane au-dessus des formes générales et des réalités sensibles. Au-dessus de la sensation, il y a la science; mais au-dessus de la science, il y a l'intuition de la pensée. Dans sa longue et subtile polémique contre la théorie des idées, Aristote, habilement secondé par son ingénieux interprète, en veut surtout à son ancien maître pour avoir, prétend-il, confondu l'ordre logique avec l'ordre réel, et, par une suite nécessaire, les causes réelles de l'être avec les principes formels de la science.

Avec le 3e livre de la 3e partie commence définitivement la reconstruction de la philosophie aristotélique. La base de ce hardi travail est la Métaphysique elle-même. Mais une bonne partie des matériaux est empruntée aux autres écrits du Stagyrite, notamment à la Physique, à la Morale, à la Politique, à la Logique et aux traités de l'Ame et du Ciel. Des trois grands chapitres qui composent ce dernier livre, le premier détermine l'objet de la métaphysique, comme l'être en général. « Le second est le développement des deux systèmes opposés et parallèles de la nature et de la science, par la physique et la morale d'une part, et de l'autre par la logique, dans leur double rapport entre eux et avec l'objet de la métaphysique, principe supérieur de la nature et de la science. Le troisième et dernier chapitre contient la théorie de l'objet propre de la métaphysique ou du premier principe; il montre l'identification de la pensée et de l'être en Dieu. » Nous n'essayerons

[1] Savoir : la physique proprement dite, la politique, la morale, et les analytiques.

point de suivre l'auteur dans le développement de ce triple sommaire. Une analyse n'en donnerait qu'une imparfaite idée ; encore cette analyse exigerait-elle, pour n'être pas incompréhensible, d'autres limites que celles qui nous sont imposées, et pour être comprise, une attention dont assez peu de lecteurs seraient capables. En recommandant l'ouvrage lui-même à ceux qui s'occupent de la philosophie et de son histoire, comme un livre d'une haute portée intellectuelle, nous nous contenterons d'indiquer ici en peu de mots l'esprit de cette exposition en la caractérisant d'abord du point de vue de son auteur et avec ses paroles, puis en signalant dans le système d'Aristote, tel qu'il nous est présenté, certains traits qui suffisent à le faire apprécier sous le rapport de la vérité. « C'est dans la métaphysique, dit M. Ravaisson [1], que se « révèlent le caractère et l'esprit propre de l'aristotélisme en général. On « s'est représenté l'aristotélisme, depuis la chute de la scolastique, tantôt « comme un système d'abstractions sans « réalité et de classifications logiques ou « même purement verbales ; tantôt comme un système d'empirisme analogue, « dans ses principes psychologiques et « dans ses conséquences morales, à l'épicuréisme antique ou au sensualisme « moderne. Ce sont deux erreurs.... « Aristote ne s'est renfermé ni dans la « sphère de la sensation ni dans celle « du raisonnement, ce ne sont au contraire à ses yeux que deux degrés où « la philosophie s'était successivement « arrêtée avant lui, et qu'elle a dû franchir pour s'élever à ce point de vue « supérieur de la raison pure, où le réel « et l'idéal, l'individuel et l'universel se « confondent dans l'activité de la pensée. « Or, ce point de vue, c'est celui de la « philosophie première. » — M. Ravaisson renvoie au second volume l'appréciation de cette philosophie : il signalera alors les vérités et les erreurs qu'elle renferme et les nombreux rapports qu'elle présente avec plusieurs systèmes postérieurs, notamment sans doute avec les principaux systèmes modernes d'outre-Rhin et avec l'éclectisme français. En attendant, nous ferons remarquer 1° qu'un système qui refuse à Dieu de rien connaître hors de lui, qui croirait l'abaisser en lui laissant le gouvernement du monde, tout en nous représentant d'ailleurs ce principe éternel, se pensant et s'aimant dans le monde qu'il ne connaît point et auquel il communique pourtant de toute éternité le mouvement et la vie ; qu'un système qui range l'immortalité parmi les chimères, qui fait de l'âme humaine la forme de l'organisme, quelque chose du corps destiné à périr avec lui ; qu'un tel système, quelques vérités partielles qu'il puisse contenir, pèche évidemment par la base et n'a guère besoin d'une appréciation ultérieure que pour ses parties secondaires. Nous observerons en second lieu que si Schelling peut reconnaître dans le système d'Aristote, tel que l'expose M. Ravaisson, le cadre entier de son propre système : au sommet, la suprême identité de l'objet et du sujet, de l'être et du savoir, l'absolu, qui n'est ni fini ni infini ; puis, au-dessous de lui, et séparés, le réel et l'idéal, le monde de la nature et le monde de la science se développant parallèlement, en même temps qu'ils tendent à s'identifier dans la pensée humaine comme ils se confondent en Dieu ; — si Hégel eût retrouvé son Dieu-*Idée* dans le Dieu-*Pensée* du Stagyrite, et la doctrine du *procès* et de *l'intuition intellectuelle* de son maître dans quelques lignes de l'Éthique et de la Métaphysique ; — si enfin M. Cousin, en parcourant l'œuvre de son jeune disciple, y peut voir ses propres doctrines, l'éclectisme, l'optimisme, la théorie de la connaissance et la souveraineté de la raison, enseignées clairement dans les promenades du Lycée, plus de deux mille ans avant qu'il ne les eût fait retentir dans l'amphithéâtre de la Sorbonne ; peut-être cette merveilleuse coïncidence ne prouve-t-elle pas encore qu'Aristote et nos panthéistes modernes aient réellement abordé aux mêmes rivages, ou plutôt échoué aux mêmes écueils.... Ici nous n'exprimons qu'un doute. Nous n'avons point pénétré assez avant dans la philosophie péripatéticienne pour avoir sur ce point

[1] Avant-propos, p. vi.

une conviction ; mais, nous l'avouons, cette rencontre des mêmes doctrines et surtout de telles doctrines à vingt siècles de distance, et dans des esprits si divers, nous paraît un peu suspecte, surtout quand nous pensons que les qualités d'Aristote aussi bien que ses défauts, la variété de ses aperçus et sa merveilleuse concision, comme son obscurité, ses variations et ses contradictions réelles ou apparentes, ont jusqu'ici permis aux philosophes qui l'ont voulu, de lire dans ses écrits leurs propres opinions. Les éclectiques d'Alexandrie virent un platonicien caché dans le grand antagoniste de Platon ; la scolastique, sur son déclin, le transforma en chrétien orthodoxe, et d'après M. Ravaisson lui-même, avant que le panthéisme spiritualiste de notre époque eût pu se reconnaître en lui, l'aristotélisme avait été présenté comme un système tout à fait analogue au sensualisme moderne. Nous sommes plus éclairés que nos pères : soit ; nos neveux ne le seront-ils point plus que nous? Nos *conjectures* seront-elles pour eux des arrêts irréformables? Loin de nous la pensée de déprécier par ces réflexions un travail qui présente la réunion rare de l'érudition et de l'esprit philosophique, joints au langage le plus convenable. Nous ne voulons que prévenir une conclusion précipitée. Lorsque le talent a imprimé à une recherche quelconque son brillant cachet, le vulgaire des lecteurs et même des auteurs se hâte trop de crier : chose jugée, vérité acquise. Rien de plus funeste aux progrès de la science. Quand la vérité est au fond du puits (et c'est bien le cas pour Aristote), le temps peut l'en tirer sans doute, mais il n'avance pas vite en cette besogne. Racine félicitait l'abbé Colbert « d'avoir fait connaître dans les écoles « Aristote même, dont on n'y voyait souvent que le fantôme. » Combien d'autres avant le docte abbé, avaient eu la prétention de faire connaître *Aristote même;* et que de fantômes ont brillé sous ce nom !

L'abbé H.

INFLUENCE PROTECTRICE DE L'ÉGLISE

SOUS LA FÉODALITÉ.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE [1].

Il ne faut pas nier qu'il s'ensuivit quelques abus de cette nécessité où se trouvèrent les évêques d'avoir des châteaux pour défendre le peuple contre les brigandages des châtelains de leur diocèse.

Mais s'il y eut de tels abus, nous pouvons voir avec quelle énergie et quel à-propos ils étaient dès lors même relevés. « Prenez garde, je vous prie, pontifes de notre âge, dit un abbé, à la mémoire que vous devez laisser après vous ; ce sera une mémoire de constructeurs non d'églises mais de châteaux que vous bâtissez sur le sommet des montagnes, au-dessus des précipices, avec la sueur du pauvre et le denier de la veuve. A quel dessein tout cela, si ce n'est pour tenir en respect non pas les démons mais les hommes ; pour que le captif y puisse gémir en prison et succomber sous ses chaînes ; pour que les pécheurs soient, non convertis, mais punis, et punis non pas pour l'expiation de leurs péchés, mais pour la satisfaction de votre vengeance.

« O vous, saints seigneurs, ministres de notre Dieu au nom duquel nous vous parlons maintenant ! ne feriez-vous pas mieux de bâtir des monastères avec les offrandes des fidèles et les propriétés des églises ? C'est par là que vous éloigneriez les démons, que le pauvre trouverait un asile, et le pécheur sa con-

[1] Voir le 2e art. au n° 82 ci-dess., p. 294.

version ; c'est là que serait conservée la religion de la sainte simplicité, de la bienheureuse pauvreté, tandis que jour et nuit le nom du Seigneur serait incessamment célébré. »

Les remontrances de tels hommes n'étaient point perdues, et l'on vit des évêques acheter des châteaux, repaires de brigands, pour en faire des couvents de religieux. Pendant la querelle d'Albert, comte de Namur, et de Godefroy, duc de Bouillon, oncle du célèbre croisé, Albert voulant prendre possession du château de Mirvold, Henri, évêque de Liége, pour le prévenir, l'acheta de la comtesse de Monte, y fit des réparations et y mit des soldats dans l'intention de défendre la province. Mais ces soldats eux-mêmes se mirent à piller la contrée, n'épargnant ni le pauvre, ni les moines de Saint-Hubert, dont le couvent était voisin. L'abbé Théodoric voyant que ce château rendrait ses travaux inutiles et exposerait ses sujets à un grand nombre de dangers, pria l'évêque Henri d'éloigner cette source d'inquiétude.

Henri, craignant d'offenser un si saint homme, lui donna la possession du château, plaçant les moines de l'abbaye dans l'église de Saint-Michel comprise dans les murs dudit château et chargeant l'abbé du soin de la forteresse. Mais l'abbé refusa pendant quelque temps, sous prétexte qu'il savait tenir un cloître mais non un château.

A la fin cependant il se laissa persuader de s'en charger, dans la crainte d'offenser le puissant évêque.

Ce prélat vint passer le jour de Noël dans l'abbaye de Saint-Hubert, et après beaucoup d'instances, l'abbé le suivit à son départ pour Liége et y arriva pour la semaine de Pâques. L'évêque le reçut avec les paroles ordinaires : *Surrexit Dominus verè*, le Seigneur est vraiment ressuscité. Au lieu de lui faire la réponse d'usage, l'abbé lui dit : Et qu'en ce jour il apparaisse à Henri ; avertissement solennel qui ne fut pas perdu pour l'évêque, qui, après avoir conversé bienveillamment avec lui, le conduisit dans sa chapelle et s'assit, puis après quelques instants de silence, il lui dit en regardant au ciel et avec des larmes dans les yeux : Je sais maintenant ce que vous cherchez, très-cher père ; je sais ce que vous désirez et combien vous craignez pour l'avenir d'après la malice du temps présent ; de peur que je ne sois pour vous une occasion de la subir, je vous donne la permission de détruire ce château comme vous l'avez si longtemps désiré.

L'abbé pleura de joie et tomba aux pieds de l'évêque, puis il écrivit aussitôt à Lambert qui en était chargé, et lui donna ordre de jeter bas cet orgueil de Satan.

A la réception de cet ordre, Lambert monta à cheval, parcourut le voisinage requérant tout le monde de venir au château comme si l'on s'y fût attendu à quelque grand danger.

Ayant assemblé les paysans et un grand nombre de charpentiers, Lambert revint au château, et montant sur la tour, il dit qu'il ne prendrait aucune nourriture avant d'en voir le sommet renversé. Excités par son exemple, les paysans se précipitèrent sur le château comme sur l'ennemi public de la province, et grimpant le long des toits et des tours, ils commencèrent à enlever les poutres et à renverser les murs.

C'est ainsi qu'un édifice qui avait coûté tant de temps et de dépenses fut bientôt démoli.

Le lendemain lorsque l'abbé de retour de chez l'évêque arriva au lieu d'où jadis on apercevait la tour, et qu'il ne la vit plus, il sauta de son cheval, baisa la terre et chanta dévotement le *Te Deum laudamus* ; mais quand, arrivé plus près, il vit les ruines elles-mêmes, il leva les mains contre elles et dit : Que la vertu du Dieu tout-puissant vous détruise, du Dieu qui d'un seul signe tomber les murs de Jéricho.

Et il n'eut pas de repos qu'il n'eût appelé d'autres laboureurs pour raser les murs jusqu'à terre et même à l'unisson du sol, ne laissant debout sur la montagne que l'église de Saint-Michel, dans laquelle furent placés des religieux pour la desservir, comme dans un désert.

Faisons voir maintenant que le pouvoir féodal des évêques était, comme celui des rois, employé à dompter les tyrans perturbateurs de la paix. « J'ai souvent imploré la paix par des prières et par de l'argent, mais je n'ai jamais pu l'obtenir de cet enfant de perdition. »

Telles sont les expressions de l'abbé de Vezelay en parlant du comte de Nevers. C'est contre de tels hommes que les soldats de l'Église étaient appelés à agir.

Fulbert, évêque de Chartres, qui mourut en 1028, est appelé le consolateur des désolés et le refrénateur des larrons et des brigands. Cependant de telles actions répugnaient à sa nature. C'est ce qu'on peut conclure de ses propres paroles dans une occasion où il témoignait au comte Odon le désir qu'il détruisît un château de voleurs, le Puiset, dont nous avons déjà parlé. Si le comte Odon n'est pas de cet avis, ajoute-t-il, il ne me restera plus qu'à réclamer l'assistance du roi, et si lui aussi il me la refuse, que me reste-t-il autre chose si ce n'est de laisser tout ceci et de me retirer pour servir le Christ plus secrètement ?

Fulbert n'était pas le seul à décliner un tel fardeau : Franco, évêque de Liége, ayant pris les armes pour défendre son peuple, quand, sous le cruel Godefroy, les Normands remontaient le Rhin et la Meuse, dévastant tout le pays, il le délivra de leurs mains. Cependant en considération du sang qu'il avait été dans la nécessité de verser, il cessa d'officier à l'autel.

D'autres évêques se faisaient une autre idée de leurs occupations et avaient moins de scrupule d'avoir agi avec énergie.

Mais c'était surtout contre les tyrans féodaux que se manifestait le pouvoir temporel du clergé.

Quand Arnold était archevêque de Trèves, un tyran s'y faisait distinguer par-dessus tous les autres, comme un autre Néron. C'était Zorno-Marchaleus, auquel était confié le château de Thurun appartenant au duc de Bavière. Les détails de ses cruautés sont horribles. L'archevêque excité comme un lion, convoqua ses amis, assiégea le château, et tout le peuple du pays l'assista en haine du seigneur inhumain. Au bout de deux ans il fut pris malgré les efforts du duc pour faire lever le siége et pour éloigner l'archevêque. Réduite par la famine, la garnison rendit le château à l'archevêque de Cologne, parce que l'une de ses tours était sous la juridiction de cette église, et qu'il avait uni ses forces aux troupes de l'autre archevêque. Ce dernier, en reconnaissance et en mémoire d'un tel triomphe, bâtit une chapelle à Dieu dans le Bilidenberg. Ce fut cet archevêque qui fortifia de murailles les cités de Trèves et de Coblentz, et qui bâtit plusieurs châteaux.

Ayant fini ses jours en paix et en union avec tous les hommes, il fut enterré dans un coin du chœur, et son prédécesseur Théodoric l'était dans l'autre, et ce n'était pas sans un sens mystique vu qu'ils avaient été les deux flambeaux de l'église de Trèves, et qu'ils avaient assuré la paix de leur peuple en bâtissant ou acquérant les châteaux de Monthabor, de Kilburg, de Thurun, de Stolzteinvel, de Hardenvels, et en fortifiant leurs cités. Ils résistèrent donc aux méchants de toute leur force, mais envers les bons ils se montrèrent pasteurs benins et très-affectueusement traitables en toutes choses. Puisse leur mémoire demeurer toujours parmi nous et leurs âmes reposer avec Dieu dans la paix!

En 1016, le château de Skiva, appartenant au tyran Adalberg, était un grand fléau pour le territoire de Trèves quand Poppe gouvernait ce siége, car les troupes de ce châtelain avaient coutume de faire des sorties et de porter la dévastation jusque dans la cour archiépiscopale.

Après plusieurs plaintes et délibérations à ce sujet, un certain homme d'armes, nommé Siko, proposa de faire un effort pour s'emparer du château. C'est ainsi qu'un jour il vint à la porte du château, et sous prétexte d'un besoin urgent demanda un verre de vin. On le lui apporta aussitôt, et après avoir bu, il dit au boutillier : Dites à votre seigneur que j'en suis très-reconnaissant, et qu'avant peu j'espère m'acquitter envers sa bonté.

Au bout de quelque temps il prépara trente tonneaux dans chacun desquels il cacha un soldat avec une épée ; puis prenant soixante autres soldats avec des paysans qu'il dressa à les porter, il arriva avec toute sa marchandise à la porte du château. Ayant frappé et lui ayant été demandé de la part de qui il venait et qui il était, il répondit : Dites

à votre seigneur que par reconnaissance pour le verre de vin qu'il m'a donné je lui apporte aussi un présent de vin comme je l'avais promis. Le serviteur ayant porté cette nouvelle à son maître revint avec l'ordre d'admettre ces gens.

Alors les tonneaux ayant été placés devant Adalbert, les porteurs à un signal donné les ouvrirent tous au même moment. Aussitôt saisissant les épées que l'on avait cachées avec les soldats au dedans de ces tonneaux, ils se mirent à frapper à gauche et à droite, tandis que les soldats en sortaient tout armés.

Adalbert fut le premier à tomber; tous ses compagnons furent tués sans merci, et c'est ainsi que le château fut réduit en solitude.

Plusieurs autres cavernes semblables furent prises par force ou par stratagème durant le gouvernement de Poppe.

Boëmond, archevêque de Trèves, était un homme d'une profonde sagesse, mais d'un extérieur plein de gloire et de pompe parmi les princes de la Germanie, sans que jamais néanmoins son sang s'en agitât de joie et que son cœur s'en enflât d'orgueil, car il marchait sur les traces du bienheureux Amro, archevêque de Cologne, qui dit à ses frères du monastère de Sigeberg : Quoique je paraisse pompeux à mes soldats, cependant même au milieu d'eux je marche en vue du juge éternel, plus tremblant et plus humble que ne le peut voir l'œil humain.

En 1290, Boëmond assiégea et rasa jusqu'au sol le château de Suarzemberg pour qu'il ne devint point un nid de voleurs. Pendant tout son épiscopat, ce révérend père et seigneur gouverna le diocèse de Trèves dans la paix la plus profonde. C'était un pacificateur de discordes et un partisan de la paix. Chaque jour après la messe et les heures canoniales, les portes de son palais étaient toujours ouvertes à tout venant. Il se condamnait même à entendre le bruit et le tumulte des disputes en recevant lui-même les plaintes des personnes en procès, en leur rendant justice et en rétablissant la paix entre eux.

Ce grand archevêque choisit pour son lieu de sépulture le monastère cistercien d'Hymmenroit qu'il avait toujours aimé et vénéré, le visitant chaque année le dimanche des Rameaux.

En 1353, Boëmond II, homme de haute sagesse et d'une prudence consommée, fut élu archevêque par le chapitre de Trèves. On croyait qu'il gouvernerait le pays en paix, étant toujours livré à la contemplation.

Cependant plusieurs nobles et gens d'armes, bien que liés par serment à l'église de Trèves, voyant le grand âge du prélat, se révoltèrent, prirent les armes et saisirent ce qu'ils avaient payé à son prédécesseur. Le comte de Starkeubourg, entre autres, se déclara contre lui et mit toute la province à feu et à sang.

Le saint archevêque voulut résister à la force par la force, mais sachant que son âge l'y rendait impropre, il choisit Cano de Falkensteyn pour son coadjuteur. Le premier pas de Cano fut de se précipiter comme un lion rugissant contre un certain capitaine appelé l'archiprêtre, qui désolait la contrée. Il la délivra de ses ravages en le chassant devant lui.

Il défit de la même manière Philippe d'Ysembourg, rasa son château jusqu'au sol et l'emmena prisonnier.

Boëmond était reconnaissant envers Dieu pour lui avoir donné un tel défenseur, et il désira qu'il fût élu archevêque à sa place, ce qui fut fait et confirmé par le pape Innocent après les recherches voulues sur ses titres et qualités.

Cano obéit humblement à Boëmond jusqu'à sa mort qui survint peu d'années après. Seul alors Cano n'en sut pas moins maintenir et gouverner avec bienveillance le clergé et le peuple.

La province de Cologne étant alors grandement troublée, son archevêque Ludolphe de Morco et son chapitre le firent aussi coadjuteur de leur église. Alors il attaqua et soumit tous les ducs, comtes et nobles d'alentour qui avaient ravagé le territoire.

Les chapitres de Cologne et de Mayence cherchèrent aussi à l'avoir pour archevêque, mais il refusa constamment, et tout ce qu'il accepta, ce fut de défendre le peuple de leurs territoires. Grâce à sa protection la province de Trèves fut préservée de toute insulte. Il la défendit

spécialement contre le capitaine nommé Sylvestre, et contre un seigneur Caslin qui eût dévasté toute la province si on ne lui avait pas résisté les armes à la main. Enfin, pour pourvoir à la tranquillité après sa mort, il obtint la confirmation de son neveu Wernher de Falkensteyn pour lui succéder, comme étant celui qui pouvait le plus pour le bien de l'Église et pour la paix de toute la contrée. Il lui résigna donc le siége dans un état riche et prospère, dans une grande paix et tranquillité.

Ce Wernher de Falkensteyn, archevêque de Trèves, disait qu'il passait les nuits sans dormir, avisant à l'utilité de ses sujets, à l'avantage des hommes religieux par les prières desquels devait s'accroître la prospérité publique plutôt que par les armes et la guerre. C'est pour eux, ajoutait-il, que nous entreprenons volontiers des travaux fatigants, voulant extirper tout sujet de crainte et de scandale; afin que, tandis que nous allégeons leurs fardeaux, ils puissent louer l'auteur de la paix dans une paix plus grande que celle dont nous pouvons jouir nous-mêmes, de sorte qu'à la fin et en conséquence de cette tranquillité rendue aux fidèles, nous puissions à notre tour être jugé digne de repos et rendre un compte satisfaisant à l'auteur de la paix.

Othon de Tregenhayn, archevêque de Trèves, qui visita le Saint-Sépulcre, qui avait coutume de se condamner souvent au pain et à l'eau, de passer toutes les nuits en prières et de baiser la terre fréquemment, marcha avec une armée contre les deux frères de Gymmenich et les défit; il prit le château de Kempenich et le donna à l'Église; il compléta en outre la construction du château de Witelich.

Nocherus, évêque de Liége, en 1008, était aussi doux pour les faibles que terrible pour les forts. Il croyait remplir la plus essentielle de ses fonctions s'il pouvait délivrer les fidèles de son diocèse de l'oppression des hommes violents.

Un certain noble puissant lui demanda une pièce de terre qui dominait toute la cité, disant qu'il désirait y bâtir une forteresse par le moyen de laquelle il pourrait défendre l'évêque et les citoyens contre toute attaque hostile.

Le saint homme qui comprit la ruse essaya de gagner du temps, prétextant des affaires. Mais pendant ce temps-là et par un secret avis il avait fait jeter sur le même lieu les fondements d'une église en l'honneur de la Croix Victorieuse, par la vertu de laquelle, disait-il, bien mieux que par les armes de tous les hommes, seraient conservés sains et saufs, et lui-même et tout ce qui était à lui.

Lorsque l'impie baron découvrit ce qui avait été fait, il devint furieux; mais le prélat fit appeler les fondateurs et ayant entendu leur rapport, il déclara qu'il ne pouvait pas permettre qu'une terre une fois destinée à une église, pût être appliquée à un autre objet.

Reginhard était un autre évêque de Liége, doux pour le pauvre et sévère pour les mauvais riches. Les ravages de la guerre avaient été poussés sur son diocèse par Godefroy sous l'épiscopat du saint évêque Waro. Armé uniquement de sa crosse pastorale, il pénétra dans le camp des ducs et des comtes, et quand des amis éloignés lui donnèrent par lettres l'avis de s'enfuir de Liége et de se réfugier dans le château de Huy: Dieu m'en garde, s'écria-t-il, d'abandonner le troupeau du Seigneur, et de me croire nulle part en sûreté sans lui, dont après Dieu je tire toute ma gloire dans la guerre et dans la paix. Ayant joui des plaisirs avec lui dans les jours heureux, je dois maintenant supporter le danger avec lui.

La misère du faible et les gémissements du pauvre l'obligèrent quelquefois à abandonner sa vie pacifique, mais il était convaincu que nul acte n'était plus agréable à Dieu que celui de réprimer la furie des brigands, et de sauver le peuple de leurs oppressions.

Un grand nombre de ces barons voleurs vivaient au milieu des marais et des montagnes dans de sûres citadelles. Ils avaient coutume de faire des sorties, et surtout en temps de guerre, pour ravager la campagne.

Reginhard résolut de détruire entièrement ces places, et dans l'esprit d'un autre Élie et d'un autre Samuel, il avait

coutume d'agir avec peu de troupes, d'assiéger château après château, de les prendre après de longs efforts, de payer ses troupes chaque jour, et de se montrer strict observateur de la justice envers tous. Comme évêque, il pouvait être comparé à Grégoire ; comme soldat, aux Machabées; comme sage, à Salomon ; comme dialecticien, à Augustin; comme pauvre d'esprit, à un anachorète. Ce fut par nécessité qu'il prit part à des choses qu'il n'eût pu éviter sans déplaire à son Créateur.

Dans cette guerre la femme du comte de Monte-Castro envoya un message pour lui dire de venir avec des soldats dans un certain lieu à un temps donné, lui promettant qu'alors il pourrait faire son mari prisonnier et le livrer à l'empereur.

La comtesse agissait ainsi, non par amour de la justice mais par instabilité de cœur. Plein d'horreur pour ce crime nouveau, le saint évêque dit : Je n'ai jamais vu ni entendu qu'à bon droit ou à tort une femme eût trahi son mari, car il est pernicieux même de feindre ce qui devrait être étranger à la condition humaine. C'est ainsi que l'homme de Dieu inventait des palliatifs pour la méchanceté des tentateurs. Enfin ni marquis ni duc ne fit autant que lui pour la sécurité du pays.

Les Français étant résolus de porter la guerre en Lorraine, il les apaisa par des lettres écrites à la manière de saint Paul et les rappela à la paix en frappant leur roi de terreur, par la description des jugements de Dieu sur tous ceux qui envahissent les possessions d'autrui. Ce qui est dans les rois, disait-il, la même chose que le vol dans les particuliers, de quelque nom que d'ailleurs on se serve pour en dissimuler la turpitude.

Il disait en parlant de son contemporain l'archevêque de Cologne, Dieu merci, j'en puis parler d'après mon observation personnelle et dire qu'éloigné de toute hauteur de domination quoique sur un siége d'opulence, il se dirigeait par le gouvernail de l'humilité.

Notger, qui avait été abbé de Saint-Gall avant d'être évêque de Liége, rendait à son peuple de tels services qu'un poëte contemporain dit de lui :

Notgerum Christo, Notgero cætera debes.

c'est-à-dire nous devons Notger à Jésus-Christ, mais nous devons tout le reste à Notger.

Ce grand évêque pourvoyant à la paix du présent et de l'avenir, vit quel danger et quel malheur pouvaient résulter de la présence du grand château de Cybremont ou Chivremont, c'est-à-dire *Caput mundi,* tête du monde, ainsi appelé parce qu'il avait été le siége de l'empire avant que Charlemagne l'eût transporté à Aix-la-Chapelle ; il parvint, à force d'adresse et de travaux, à le prendre et à le détruire ; après quoi il fit transporter dans des monastères nouvellement élevés les reliques des saints qui étaient dans les trois églises situées sur le sommet du mont qui porta le château.

Ce château fut bâti par les rois de France de la première race. Il s'élevait sur un roc inaccessible à deux lieues de Liége. Dans le dixième siècle il était tenu par un seigneur Idriel qui désolait le pays. A la naissance d'un fils, ce seigneur envoya chercher l'évêque pour le baptiser.

L'évêque en avertit ses archidiacres et ses autres amis, et leur dit de se préparer à une grande entreprise, et de porter des armes sous leurs capes. Quand ils furent assemblés, l'évêque se leva et dit : Au nom du Dieu vivant, au nom du chef visible de l'Église, au nom de l'empereur et de l'église de Liége, moi, Notger, je prends possession de ce château.

Alors les hommes d'armes quittèrent leurs déguisements, domptèrent toute résistance et jetèrent dehors tout ce qu'ils trouvèrent dans le château. On démolit ensuite les fortifications, de sorte que jamais désormais il ne put servir d'asile aux voleurs.

D'autres rapports disent qu'Idriel et sa fille se précipitèrent eux-mêmes du haut des murs.

Une simple chapelle est maintenant sur le lieu où fut le château.

Ce désir de faire donner le baptême à l'héritier de ces sombres tours paraît aussi inconcevable que l'existence d'une chapelle en ce lieu ; car les liens qui at-

tachaient à la religion les chevaliers voleurs et les tyrans féodaux, étaient assez légers et d'une espèce ambiguë. Le château en effet avait sa chapelle, mais Agobard nous dit que leurs chapelains étaient des hommes serviles et ignorants, et qu'aucun bon prêtre n'eût voulu déshonorer son nom et sa vie en demeurant avec eux.

Nous lisons qu'un de ces châtelains vint un matin à Troyes dans un couvent de franciscains, et dit au frère qui allait dire la messe : Je vous prie de me faire avoir une messe de chevalier. Le frère qui comprit sa pensée lui répondit : Beau sire, vous n'aurez point une messe de chevalier, mais une messe de roi ; puis il célébra le saint Sacrifice selon l'usage avec une grande dévotion.

Les seigneurs des châteaux affectaient souvent, comme les potentats hérétiques de nos jours, d'épouser la cause des mauvais prêtres et de s'en servir contre les bons, comme on le vit en 1130, quand Thomas, prieur de Saint-Victor, fut enlevé et assassiné en passant près du château de Gournay par le sire de Gournay et ses satellites, à l'instigation de l'archidiacre Thibaud qui avait été interdit par le saint homme pour sa mauvaise conduite.

Quoique ces hommes fissent profession de dédaigner la sentence d'excommunication dont ils étaient frappés, elle ne manquait pas de preuves solennelles de son pouvoir sur les plus endurcis. C'est ce qui fit que la mort de Nantin, comte d'Angoulême, qui avait été excommunié par l'évêque Eracle, fut vraiment terrible. Harolas! harolas! s'écriait-il à haute voix, combien l'évêque Eracle me torture! il me flagelle, et fait tout mon corps brûler de ses feux. Hélas! je désire la mort plutôt que d'endurer plus longtemps de tels maux. Et en proférant ces mots il termina sa misérable vie.

Il est de la justice d'observer cependant que quelquefois ces méchants seigneurs de châteaux se convertissaient réellement et devenaient les adorateurs de cette paix sainte qu'ils avaient si longtemps troublée.

Guy de Roye rapporte qu'un seigneur qui tenait un château près de la grande route, et avait coutume de détrousser autant de voyageurs qu'il pouvait, épiant un jour un pauvre moine qui passait son chemin, l'envoya saisir par ses satellites. Le moine les pria de le conduire à leur seigneur comme s'il avait eu quelque chose à lui dire. Tandis qu'on le conduisait au château il dit à ses guides qu'il voulait y prêcher devant eux.

Excité par la nouveauté de cette proposition, le châtelain fit assembler ses gens pour s'en moquer ; mais le moine dit qu'il en manquait encore un et qu'il fallait l'envoyer chercher. En effet le chambellan n'était pas encore arrivé. Sur l'appel qu'on lui fit il arriva, et il ne vit pas plutôt le moine que sa face devint noire, que ses prunelles sortirent des orbites et qu'il resta l'œil fixe et lugubre comme un pendu.

Le moine alors lui dit à haute voix : Je vous conjure au nom de Dieu de dire dans quelles intentions vous êtes dans ce château.

Là-dessus ce malheureux s'écria dans les angoisses d'un homme qui va rendre l'âme : Ah ! par les crimes horribles des noirs enfers, ces treize années que j'ai consacrées à ce seigneur comme quelqu'un qui l'aime, c'était dans l'espoir qu'il abandonnerait la dernière habitude qu'il ait conservée depuis sa jeunesse, celle de saluer tous les jours la mère de Dieu, mais il y persévérait toujours. Que sa boisson de ce soir lui soit donc un poison, ou puissé-je avoir le plein pouvoir de le damner comme je l'ai éternellement désiré.

Le chevalier devint pâle comme la mort à ces mots si horribles et si maudits. Tombant à genoux, il implora miséricorde, et dès ce moment il changea de vie pour vivre en paix avec tous les hommes.

Ludolphe de Saxe, dit Césaire de Heisterbach, était un chevalier quant au nom, mais un tyran quant aux actes. Un jour qu'il chevauchait paré d'un habit neuf d'écarlate, un paysan avec sa charrette le rencontra, et mon gentilhomme fut éclaboussé par la roue. Furieux de voir son bel habit crotté, il coupa le pied du pauvre homme.

Après cela, dit Césaire de Heisterbach qui était franciscain, il fut amené à pleurer ses péchés et il devint un moine de

notre ordre dans un monastère appelé Porta. Il tomba malade et se montra inconsolable au souvenir du pied coupé du paysan. Le chef de l'infirmerie essayant de le consoler, il répliqua : A moins que je ne voie les stigmates de Job sur mon corps, je ne puis être consolé.

Au bout de quelques jours voilà qu'une escarre semblable à une bande rouge apparut au tour de son pied au lieu même par où il avait coupé celui du paysan. L'escarre mûrit et des vers en sortirent.

Alors il fut rempli de joie et dit : Maintenant j'espère mon pardon ; et c'est ainsi qu'avec une grande contrition de cœur et de vives actions de grâces, il rendit l'esprit sous le règne de Louis, fils de Philippe.

Il y avait un gentilhomme dans le pays de Châlons-sur-Saône, nommé Ponce de Larazio, dont le château était imprenable. Selon le monde il était illustre, riche, puissant, distingué par toutes les gloires d'ici-bas ; mais grands étaient ses crimes, car c'était un tyran et un oppresseur du voisinage. Il circonvenait les uns par la ruse, les autres il les outrageait ouvertement par la force des armes ; de sorte qu'il était à la fois un objet de crainte et de haine.

Mais le Dieu bon qui ne désire pas que le pécheur meure mais qu'il se convertisse et qu'il vive, changea son cœur, de sorte que rentrant en lui-même, il commença à considérer quels maux il avait faits et quel jugement lui était réservé.

A la fin sa contrition et ses remords devinrent profonds ; il se perdait dans les larmes et s'abîmait dans la pénitence.

Dans ces sentiments il résolut de renoncer au monde et de faire tous ses efforts pour expier sa vie passée.

Ses amis et connaissances furent étonnés du changement opéré et lui, et se perdaient en conjectures sur ce qu'il se proposait de faire.

Cependant étant venus à converser avec lui il leur révéla le mystère et leur parla si fortement sur le jugement de Dieu, sur les punitions des pécheurs, sur les joies des bienheureux, que plusieurs en furent poussés à une sincère pénitence.

Parmi eux furent Raymond de Orreto qui se fit moine, Gurard qui se fit prêtre, Pierre Alzarra, chevalier, Guillaume de Rota, Hugo Magnus et Guillaume d'Esparron.

Ponce alors chargea ses officiers de proclamer que toutes ses propriétés étaient en vente.

A cette nouvelle une foule de personnes de tout rang accourut au château, où chacun se procura ce qui lui convenait.

Avec l'argent qu'il fit par cette vente, il acheta du bétail de toute espèce, des bœufs, des vaches, des moutons, des chèvres, des mules et des chevaux.

Alors envoyant des messagers dans toute sa province, aux villes, aux villages, aux châteaux, à toutes les foires et marchés, il y fit publier l'avis que toute personne qui avait à se plaindre de lui vînt le trouver à la ville de Seguerole le lundi, le jeudi et le vendredi d'après le dimanche des Rameaux.

Là, la procession étant faite et la passion chantée, tandis que l'évêque et le clergé, debout sur les degrés du temple, allaient adresser la parole au peuple assemblé sur la place, Ponce de Larazio s'avança pieds nus et la corde au cou. Cette corde était tenue par un homme qui, d'après son ordre, lui donnait des coups comme s'il eût été un malfaiteur.

Alors s'agenouillant devant l'évêque, il demanda qu'on lût publiquement un papier qu'il avait dans les mains et qui contenait la liste de ses crimes.

L'évêque après avoir longtemps refusé consentit à la fin.

Alors fut lu à haute voix l'acte public qui contenait les crimes du pénitent qui pleurait pendant leur lecture et qui par ses larmes attendrissait aussi le peuple jusqu'aux larmes.

Cette confession fut utile non-seulement pour le pénitent, mais encore pour plusieurs autres, qui par un si grand exemple furent déterminés à découvrir des péchés que par honte ils avaient cachés longtemps. Après cette confession on reprit dans l'église les cérémonies du jour.

Le jour suivant, selon l'avis qu'il leur en avait donné, les personnes qui avaient

à se plaindre du seigneur pénitent commencèrent à s'assembler.

Alors écoutant les griefs de chacun, il s'assit comme un juge et souvent comme un accusateur de lui-même. Il demanda successivement pardon à chacun d'eux à genoux, et leur rendit en nature tout ce qu'il leur avait enlevé, de sorte que chacun sembla recouvrer exactement ce qu'il avait perdu.

Voyant un paysan qui se tenait debout près de lui et qui ne réclamait rien, il lui demanda pourquoi il restait ainsi en silence; c'est que, répondit-il, je n'ai, monseigneur, aucune charge contre vous; car au contraire vous m'avez souvent rendu de grands services.

Point du tout, dit le seigneur, je vous ai fait tort; ne vous souvient-il pas d'avoir une certaine nuit perdu quelques-uns de vos bestiaux?

— Si fait, monseigneur, mais je n'ai jamais su qui les a pris.

— Ce fut moi, Ponce de Larazio, par mes satellites et mes complices. Et alors il en demanda pardon au paysan et lui rendit ses bestiaux. Ayant ainsi payé tout ce qu'il devait, il distribua le reste aux pauvres.

Le jeudi saint il donna à dîner à treize personnes pauvres et leur lava les pieds. Puis le soir du même jour, après le coucher du soleil, dans l'ombre et le silence, il quitta son château, son pays, ses parents, la maison de son père, afin qu'en imitant Jésus-Christ dans sa passion, il devînt participant à sa gloire.

Il marcha nu-pieds, et le chemin était dur et difficile, même pour les hommes à cheval. Il survint une tempête mêlée de tonnerres, et les horreurs de cette nuit furent terribles.

Le lendemain ayant embrassé la croix dans un lieu où un grand nombre de chevaliers et d'hommes de toutes les classes s'étaient réunis pour l'adorer, il prit sa route vers Saint-Jacques de Compostelle en pèlerin pauvre et inconnu. Après avoir accompli son vœu, il retourna en France d'après l'avis du prélat de Compostelle, et commença à vivre en moine dans une forêt profonde du diocèse de Narbonne. Sa hutte devint une abbaye en 1336, et telle fut l'origine du monastère de Salvania où il vécut jusqu'à sa mort en simple frère lai. Là se rendirent aussi plusieurs chevaliers après leur conversion, mettant bas leurs armes matérielles pour revêtir des armes spirituelles, changeant leurs glaives en socs de charrues et leurs lances en faucilles, ne tirant plus l'épée contre les nations, et ne sortant plus en bataille, mais accomplissant en eux-mêmes cette prophétie : « Le loup habitera avec l'agneau, et le léopard couchera avec le chevreau; le loup et l'agneau paîtront ensemble, le lion et le bœuf mangeront la même paille. »

Il ne nous reste plus qu'à signaler la fin de ces châteaux qui troublèrent la paix. En Angleterre ils furent détruits par les ennemis de la monarchie, et en France, par ses amis. Ce que Cromwel exécuta en Angleterre et en Irlande, Richelieu et Mazarin l'accomplirent en France. Toutes les montagnes d'Auvergne étaient hérissées de châteaux; le cardinal en rasa la plupart, Louis XIV en compléta la destruction. Le plus célèbre de ces donjons maintenant en ruines était celui d'Armagnac, où fut pris Jacques, duc de Nemours, décapité par Louis XI.

(Traduit des *Mœurs Chrétiennes* de M. Digby, par M. Daniélo.)

LE GÉNIE DU PRÊTRE, PAR L'ABBÉ POPYS DE CASTRES [1].

Sous un titre un peu ambitieux peut-être, M. l'abbé Popys de Castres s'est proposé de réunir et de signaler, dans toute leur grandeur, les droits du clergé à la vénération et à la reconnaissance des hommes. « Alors que de si beaux « génies, sur cette terre de France, dit-« il dans son Avant-propos, consacrent « leurs veilles à amuser le peuple, à « tromper son ennui et ses douleurs par « des contes chimériques, à l'égarer

[1] Debécourt, libraire-éditeur, rue des Saints-Pères, 64.

« par des doctrines perverses ou à le « corrompre par des écrits immoraux, « j'ai conçu le dessein de parler à ce « peuple un autre langage, un langage « de foi et d'amour, de me faire auprès « de lui l'avocat d'un illustre inconnu, « du sacerdoce catholique, afin de le « réconcilier avec le prêtre et de le ra« mener, par lui, à la vérité et au bon« heur..... »

L'illustre inconnu, dont M. l'abbé Popys prend en main la cause, a été en butte à beaucoup de calomnies, à beaucoup d'outrages. Il fut un temps où ces simples mots *prêtre catholique* étaient en possession d'éveiller la haine et le sarcasme. L'impiété faisait au clergé une guerre incessante; elle le dénonçait au monde comme un ennemi redoutable, comme un obstacle éternel à la civilisation et à la prospérité des peuples. Les services qu'il avait rendus, même dans l'ordre purement humain, les vertus dont il avait constamment offert l'exemple, rien ne trouvait grâce aux yeux des philosophes; tout était flétri, dénaturé, et devenait un texte d'amères incriminations. Défendre le sacerdoce ressemblait alors à un acte de courage et passait pour une entreprise désespérée; tant était grand le déchaînement contre la religion et ses ministres !

Notre époque, il faut le reconnaître, n'a pas, Dieu merci, les passions aveugles et violentes du 18ᵉ siècle. A part un petit nombre de vieux voltairiens, tristes restes d'une école surannée, tout le monde réduit aujourd'hui à leur valeur les accusations sans preuves, les mensonges ridicules ou odieux qui eurent cours trop longtemps. Mais, s'il n'y a plus de haine systématique contre le clergé, si, sous ce rapport, une réaction salutaire s'est opérée, il existe encore malheureusement, en certains esprits, des préventions et des défiances. Puis, au milieu de notre société si positive ou plutôt si égoïste, beaucoup d'hommes ont peine à comprendre une existence de sacrifices, de dévouement et d'abnégation, et, s'ils ne refusent pas quelque estime au prêtre, ils sont loin de lui rendre complète justice. Le but que s'est proposé M. l'abbé Popys de Castres, de faire *connaître* le prêtre catholique, est donc essentiellement louable et utile; et il est impossible de ne pas applaudir à la pensée de son livre.

M. l'abbé Popys trace le tableau du monde, tel qu'il était avant le Christianisme. Il nous montre ensuite le prêtre de l'Homme-Dieu, l'Évangile à la main, prêchant la vérité, réformant les mœurs, propageant les arts et les sciences, commençant, en un mot, son œuvre sainte et civilisatrice, et la poursuivant à travers les siècles; il répond par le témoignage éloquent des faits à ce reproche d'obscurantisme et d'intolérance si souvent et si faussement adressé au sacerdoce. Plusieurs chapitres sont consacrés au caractère et aux vertus du prêtre, à sa charité, à sa patience, à son courage héroïque; le prêtre apparaît tour à tour dans l'exercice du ministère pastoral, dans les labeurs des missions, dans les rudes épreuves de la persécution ou de l'exil, et au milieu des fléaux. L'ouvrage se termine par des considérations générales sur l'état de la société actuelle et l'action que le clergé est appelé à exercer à notre époque.

Ce plan est assurément fort bon, et il est fâcheux que l'exécution laisse à désirer sous quelques rapports. M. l'abbé Popys de Castres a fait preuve de talent. Il a de la chaleur, de la verve, et nous pourrions citer beaucoup de pages remarquables par l'expression et par le fond des idées. Mais le style de M. l'abbé Popys manque de variété, et n'est pas exempt de néologisme ni de prétention. Il est facile de voir que l'auteur recherche avec complaisance certaines images à la mode, certains mots à effet, et ces images et ces mots ne conviennent pas toujours aux sujets qu'il traite. Lorsqu'il s'agit de matières religieuses, le langage doit constamment rester simple et digne; il faut écarter tout ce qui n'est pas naturel et vrai, tout ce qui ressemble à de l'emphase ou à une trivialité calculée.

Doué d'une extrême facilité pour écrire, M. l'abbé Popys de Castres laisse courir trop rapidement sa plume. De là, il résulte que sa pensée n'a pas

quelquefois toute la netteté désirable, et peut donner lieu à de fausses interprétations. Ainsi, dans son premier chapitre, M. l'abbé Popys est amené à parler des horreurs de la révolution, et il veut constater ce fait historique, que chaque bouleversement social est marqué par des persécutions dirigées contre les prêtres. Rien assurément de plus vrai que cela ; mais, à la manière dont s'exprime l'auteur, on dirait qu'il admet une sorte de *nécessité* fatale ou providentielle, dont les bourreaux de 93 auraient subi l'influence, et qui pourrait jusqu'à un certain point leur servir d'excuse !

Voici un passage consacré à un des plus précieux souvenirs de la rénovation sociale opérée par le Christianisme : « Quand le prêtre catholique sortit du « Cénacle, dit M. l'abbé Popys, en Judée, en Asie, dans les Gaules, en Italie, partout il trouva les hommes divisés en deux classes, ou plutôt, comme « l'avait dit Aristote, en deux natures : « la nature libre et la nature esclave. La « première, dans de magnifiques villas, « au milieu de toutes les pompes du « luxe, s'égarait, sous de délicieux « ombrages, parmi les statues de ces « divinités qui conviaient à la volupté ; « ou bien, sous les fraîches grottes baignées par les vagues azurées du golfe « de Baies, à la clarté des lampes d'albâtre « où fumait l'huile odorante du nard, elle « se couronnait de roses, et s'endormait « doucement aux murmures des flots « mêlés aux sons d'une lyre efféminée.

« L'autre, la nature esclave, vouée au « travail et aux douleurs sous les rayons « d'un soleil brûlant, amollissait de ses « sueurs la terre endurcie, engraissait « de sa chair les lamproies réservées à la « sensualité d'un patrice, ou bien elle allait, sous le casque des gladiateurs, rougir de son sang l'arène du Colysée dans « ces jeux monstrueux où 20,000 hommes « s'égorgeaient en un jour, pour le plaisir de Claude, leur imbécile empereur. A ce maître et à ces esclaves qui « méconnaissaient pareillement la dignité de la nature humaine, le prêtre « catholique vint dire qu'ils étaient les « créatures et les enfants du même Dieu ; « qu'ils ne formaient qu'une famille « dont les membres étaient indistinctement appelés à la participation du « même héritage ; que la poussière des « uns n'avait rien de plus noble que la « poussière des autres ; que tous enfin, « ils étaient égaux aux yeux de celui « qui les avait faits tous. Cette doctrine « de l'égalité ne fut point imposée par « la force : elle fut prêchée par la persuasion et l'exemple. Mais devant elle « l'intérêt se tut, les préjugés tombèrent, et quand enfin la victoire lui fut « décidément acquise, que le sol engraissé et fécondé par le sang des martyrs eut porté ses fruits, le monde, « dégagé des chaînes du paganisme, « avait brisé des fers d'un autre genre ; « il devait au génie du prêtre un bienfait digne d'une admiration, d'une reconnaissance éternelle : l'abolition de « l'esclavage ! »

Il y a là de la vérité, de l'énergie, et le douloureux contraste que la religion du Christ devait effacer est fort bien rendu. Cette citation suffira pour justifier nos éloges. Quant à nos critiques, M. l'abbé Popys, nous en sommes persuadés, les prendra en bonne part. Nous les lui soumettons avec d'autant plus de confiance que nous le croyons très jeune. Nous le croyons jeune d'après les qualités, et aussi (qu'il nous permette de le dire) d'après les défauts de son livre.

R. B.

DE LA PROPAGATION DES ÉTUDES THÉOLOGIQUES, ET DE QUELQUES ÉDITIONS RÉCENTES DES PÈRES ET DES DOCTEURS : PETRI LOMBARDI SENTENTIARUM LIBRI IV ; D. THOMÆ AQUINATIS SUMMA THEOLOGICA ; edidit J.-P. M. — 4 vol. petit in-4°. 24 fr. Paris, imprimerie de Migne, au petit Montrouge.

Il y a peu d'années, M. l'abbé Migne annonça la publication de deux cours complets d'Écriture sainte et de Théologie, composés uniquement de commentaires et de traités choisis parmi ceux dont le mérite est depuis longtemps

reconnu. Les deux cours formant ensemble cinquante volumes ont réuni dans un étroit espace et pour une somme modique, les meilleurs écrits de deux cent vingt auteurs dont le prix et la rareté décourageraient beaucoup de bibliophiles. L'accueil favorable du public a bien inspiré ses éditeurs : leur collection s'est enrichie de l'*Histoire du saint Concile de Trente*, de la *Perpétuité de la Foi*, des œuvres complètes de saint Jean-Chrysostome, de saint Augustin, de sainte Thérèse. Elle s'achèvera par la reproduction successive des Pères, des principaux apologistes et de plusieurs ouvrages de philosophie, d'histoire, de littérature, pour servir à l'intelligence et à la défense du christianisme.

Ces éditions, pour ainsi dire populaires, et plusieurs autres diversement recommandables, données par monseigneur l'évêque de Maroc, M. l'abbé Caillau, MM. Gaume, sont à la fois un service rendu à l'Église et un événement littéraire honorable pour notre époque.

Premièrement la multiplication des textes théologiques, multiplie aussi les lumières à tous les degrés de la hiérarchie sacerdotale. L'Église qui est une puissance spirituelle, qui règne par la pensée et combat par la parole, veut être servie par la science[1]. Dieu lui refusa quelquefois les périssables avantages de la richesse et du pouvoir : il lui maintint toujours les suprêmes honneurs de l'intelligence et de la doctrine. Elle en a plus que jamais besoin dans un siècle agité par l'orgueilleuse activité des esprits. Cependant, les jeunes prêtres, après une éducation dont ils regrettent les trop courtes années, appelés par les besoins impérieux du ministère paroissial, quittent les villes et se dispersent parmi des populations ignorantes. Là, dans un contact journalier avec des mœurs grossières et des habitudes triviales, dans l'isolement et l'indigence du presbytère, les devoirs de l'étude deviennent pour eux difficiles ; sans conseils, sans amis, sans entretien, ils n'ont plus comme autrefois, dans leur voisinage, quelques-uns de ces monastères ou de ces vieilles abbayes où l'on rencontrait toujours des livres, souvent la conversation d'un moine instruit ; qui entretenaient le culte des lettres sacrées et contribuaient ainsi à la réputation scientifique du clergé français. Maintenant, si une bibliothèque ecclésiastique de facile acquisition meuble la demeure du prêtre, s'il y trouve non point des abrégés inintelligents et des compilations indigestes, mais les monuments classiques de la sagesse chrétienne, ils lui tiendront lieu des ressources et des consolations de la vie ordinaire. Il se plaira parmi ces écrivains excellents, parmi ces pieux docteurs ; ils peupleront son austère solitude, ils rempliront pour lui les heures d'un loisir souvent plus pénible que ses fonctions. Dans cette familiarité sublime, l'élévation de son caractère se soutiendra sans peine, il se pénétrera plus profondément de la tradition catholique dont il doit continuer la vivante perpétuité, et quand il sortira de sa retraite pour paraître devant les hommes, sa parole aura sur eux l'autorité de dix-huit siècles d'enseignement. On respectera dans sa personne, avec le ministre de Jésus-Christ, le descendant d'une race meilleure, et le membre de cette famille de grands génies et de saints à laquelle il appartiendra par le savoir et la vertu.

En second lieu, si l'étude de la théologie est nécessaire à la dignité morale du clergé, elle n'est pas moins désirable pour le bien des laïques ; ces deux ordres ont leur place dans la société catholique qui subsiste par leur concours, qui est forte par leur rapprochement et qui souffre de leur désunion. Cependant nos mœurs ont mis entre eux un fâcheux intervalle : une éducation toute profane, toute remplie des souvenirs de l'antiquité païenne ou des découvertes de la science moderne, laisse notre jeunesse à peu près étrangère aux travaux, aux méthodes, aux maximes des siècles

[1] Saint Paul compte la science parmi les conditions du ministère épiscopal (Timothée, IV, 1), et saint Jérôme ajoute ces sévères paroles : Une sainteté ignorante ne sert qu'elle-même, et si par le mérite de sa vie elle édifie l'Église de Jésus-Christ, elle se rend, par son impuissance, complice des attaques qu'elle ne repousse pas. Sancta quippe rusticitas solum sibi prodest et quantum ædificat ex vitæ merito ecclesiam Christi, tantum nocet, si destruentibus non resistat.

chrétiens. Sevrés de bonne heure de ce premier lait de la foi que nous recevons de nos mères, admis aux mystères après un catéchuménat à peine suffisant, réduits ensuite aux instructions prononcées pour la foule, les laïques lettrés et croyants manquent de ces connaissances religieuses, de ces disciplines salutaires qui exerceraient la raison sous la règle du dogme, qui lui donneraient la fermeté d'une certitude habituelle et la vigueur d'une énergie contenue. De là parmi nous une mollesse de conviction, une pauvreté d'intelligence, dont plus d'une fois la faiblesse de la volonté se ressent. Le christianisme que nous savons mal, d'autres plus nombreux ne le connaissent plus et se croient en droit de l'oublier; notre obscurcissement augmente et rassure leurs ténèbres. Il n'en n'était point ainsi dans ce grand siècle littéraire qui eut pour école l'Église même, pour maîtres Bourdaloue et Bossuet, où la langue se forma par la chaire, où des jurisconsultes comme Domat, Lamoignon, Daguesseau, étudiaient les saints Canons avant de s'asseoir sur les fleurs de lis, où un géomètre comme Pascal écrivait ses pensées, tandis que Pélisson et Labruyère dictaient des traités religieux, et que Madame de Sévigné passait de longues heures dans la méditation de saint Augustin. Sans doute nous ne méconnaissons pas les périls d'une curiosité indiscrète, les erreurs du dogmatisme à huis clos, les scandales de la controverse sécularisée et portée dans les parlements et les salons. Mais nous redoutons encore plus l'indifférence qui insulte, et l'ignorance qui calomnie, et l'aveuglement de ces érudits qui lisent les hiéroglyphes de Thèbes, les inscriptions de Persépolis, les livres de Confucius, les épopées des Brahmes, les chants de l'Edda, et qui ne savent pas les prières qu'on récite aux funérailles de leur père ou au baptême de leurs enfants. Nous voulons la propagation de la science chrétienne sous le patronage vigilant de l'autorité : nous l'espérons, nous croyons en voir les commencements, il nous semble que la lassitude du doute, l'ennui d'une littérature fastidieuse et d'une érudition inefficace, ramène beaucoup d'esprits aux enseignements de la révélation. On dit qu'à l'époque de la réorganisation de la Bibliothèque Royale, il y a quelque vingt ans, pendant que les savants mais peu dévots conservateurs de ce magnifique dépôt s'occupaient consciencieusement de la distribution de ses richesses amoncelées, il fut résolu que les livres scolastiques, dépouilles surannées des couvents, resteraient dans leur désordre et que la théologie ne serait point classée. Aujourd'hui, dans les rangs qui se pressent à l'ombre des doctes salles, on voit des lecteurs de tout âge et souvent de la plus mondaine apparence, secouer la poussière qui blanchissait les écrits des anciens docteurs. Les Pères et les écrivains ecclésiastiques réclamés à toute heure ont dû descendre des greniers où l'on avait relégué leur vieillesse, et pour le besoin du service il a fallu classer la théologie. Elle rentrera de même dans le cabinet des gens de lettres, avec ces belles et commodes éditions que la presse française propage; elle prendra place sur leurs tablettes d'abord, et peu à peu dans leurs lectures. Elle captivera par le bon sens et par une gravité qui n'est pas toujours sans verve et sans grâce, et peut-être finira-t-elle par recouvrer la royauté pacifique dont elle fut autrefois investie et dont l'exercice bienfaisant n'opprima jamais la véritable liberté de l'esprit humain.

Entre les nombreuses publications de M. l'abbé Migne, nous examinerons particulièrement les quatre volumes qui réunissent les *Sentences de Pierre Lombard* et la *Somme de saint Thomas-d'Aquin*.

Ces deux ouvrages, rassemblés par un heureux rapprochement, représentent en quelque sorte toute l'école du moyen âge, tout une période glorieuse des annales du Christianisme. En effet, la théologie, immuable dans ses doctrines, devait subir dans ses méthodes les vicissitudes qui résultaient de la condition différente des esprits et de la diversité des controverses. Après l'âge héroïque des martyrs et des Pères, et cette mémorable polémique soutenue contre le paganisme; avant l'ère moderne ouverte par la prétendue ré-

forme, pendant cette époque intermédiaire qui eut aussi ses combats, la science sacrée prit une forme rigoureuse, durable, et qu'on nomme Scolastique. Ce qui la caractérise, c'est l'alliance plus étroite de la tradition et de la raison : l'autorité de l'Église, servie par la logique aristotélicienne. C'est l'unité de la foi conciliée avec l'universalité du savoir humain, une tentative hardie pour réunir les temps, et faire entrer toutes les conquêtes légitimes de la philosophie dans le domaine de la chrétienté. Ce dessein, qui ne manquait pas de grandeur, se développa lentement : les livres *des Sentences* en tracèrent l'ébauche, la *Somme* en termina la majestueuse image.

Pierre Lombard appartient, comme Lanfranc et S. Anselme, ses prédécesseurs, à cette émigration italienne qui vint presser en France le renouvellement des études, et réveiller le génie philosophique pour des luttes prochaines. Étranger obscur, il parut sous les auspices de saint Bernard aux écoles de Reims ; la célébrité de ses leçons le porta sur le siége épiscopal de Paris. L'importunité studieuse de quelques disciples l'avait déterminé à faire plus ; il voulait, disait-il, jeter aussi son denier avec celui de la veuve dans le trésor du Seigneur[1] ; et en ce temps de pénurie littéraire, il pensa servir la pauvre et laborieuse jeunesse, en réunissant dans quatre livres les sentences des docteurs catholiques sur tous les points de l'enseignement. Ainsi, par une féconde inspiration, il essaya de constituer la théologie tout entière en un système complet, où les questions se succéderaient dans une régulière ordonnance. Chacune d'elles, résolue d'abord par les textes de l'Écriture, des docteurs et des conciles, serait ensuite éclaircie par le raisonnement qui lierait les principes et déduirait les conséquences. Ce travail fut accompli ; et s'il ne fut pas irréprochable, s'il y faut reconnaître quelquefois une subtilité oiseuse et des opinions erronées, il lui reste le mérite singulier de l'initiative, l'inauguration d'une voie nouvelle et longtemps suivie. Pierre devint le chef d'une école de plusieurs siècles, et la postérité le salua du nom de Maître des Sentences. Son livre devint la base de l'enseignement, et dans toutes les universités il y eut des chaires pour le lire et l'expliquer ; il eut, comme la Bible, comme les écrits d'Aristote, de nombreux commentaires. Et après tant de suffrages, si l'on peut compter encore ceux des poètes, Dante, le grand justicier des gloires contemporaines, plaça le Lombard dans le chœur des saints docteurs au milieu des sphères étincelantes du paradis.

Pendant plus de cent années, l'œuvre du maître se poursuivit, trois générations de disciples la continuèrent. L'achèvement en était réservé à saint Thomas d'Aquin. Le 13[e] siècle, si glorieux pour l'Église, si puissant pour la constitution des sociétés, si fertile pour les lettres, sembla miraculeusement inspiré d'un génie organisateur. Tandis que les nationalités se fondent et que les législations se rédigent, tandis que l'épopée chevaleresque rassemble d'immortels souvenirs, et que tous les arts du dessin conspirent afin d'élever des édifices que rien n'égala depuis ; la théologie recueille aussi toutes ses forces, toutes celles qui lui viennent de Dieu par la révélation, toutes celles qu'elle peut tirer des hommes par la philosophie, pour laisser un monument parfait. La plupart des écrivains ecclésiastiques de ce temps s'exercent à ces compositions encyclopédiques. C'est le triple *speculum* de Vincent de Beauvais, c'est la *Somme* d'Alexandre de Hales, celle d'Henri de Gand, celle d'Albert. Mais le plus célèbre des ouvrages publiés sous ce titre, est celui d'un jeune seigneur issu du sang des rois, qui s'enfuit du manoir de ses pères pour revêtir la bure dominicaine, essuya longtemps la poussière des bancs et les dédains de ses condisciples ; et tout à coup remplit la chrétienté du bruit de son enseignement, dont Cologne, Paris et Naples, se disputaient l'honneur. Il passa et repassa les Alpes, s'assit à la table des

[1] Cupientes aliquid de penuriâ ac tenuitate nostrâ cum pauperculâ in gazophylocium Domini mittere, ardua scandere, opus ultra vires nostras agere præsumpsimus.... Non valentes studiosorum fratrum votis jure resistere, eorum in Christo laudabilibus studiis, linguâ ac stylo nos servire flagitantium.

princes et au pied de la chaire des pontifes, pour défendre les prérogatives de la vie religieuse; parut à toutes les au-les savantes de la chrétienté, porta ses regards au dehors, connut les philosophes arabes, fit traduire Platon et Proclus, commenta le Timée, la plupart des livres d'Aristote, composa des hymnes dont la poésie et la musique ont découragé l'émulation de ses imitateurs, écrivit 17 volumes in-folio, et mourut à peine âgé de 48 ans, après des travaux qui auraient suffi à honorer plusieurs vies vénérables. Tel fut saint Thomas, et sa grande âme semble s'être montrée tout entière dans la plus vaste de ses compositions, la *Somme théologique*. Ce n'est pas ici le lieu d'une difficile et nécessairement incomplète analyse. Il faudrait faire voir dans la variété infinie des questions, l'unité et la grandeur de la doctrine; il faudrait suivre, à la faveur d'une lumière toujours égale, cette triple connaissance de Dieu et de ses œuvres, de l'homme image de Dieu, et du Christ qui, en tant qu'homme, est la voie pour aller à Dieu[1]. Tandis qu'on s'élèverait ainsi par la religieuse échelle des mystères jusqu'aux dernières profondeurs de l'éternité future, on verrait tourner autour de soi toutes les sphères de la science. On retrouverait tout ce que la raison exercée par 5,000 ans de recherches avait pu savoir de la Divinité, de la nature et de l'humanité, et souvent il faudrait avouer que huit siècles de plus ne sont pas allés plus loin.

L'étude du moyen âge est une des justices de notre époque. Mais cette justice ne s'achèvera pour lui que par l'étude de sa théologie, qui est la première inspiration de ses œuvres et le génie de toute son histoire. Une lecture attentive de la Somme de saint Thomas suffirait pour faire assister à tous les mouvements qui agitaient alors la pensée humaine. Dans la multitude des opinions soulevées sur chaque point, on reconnaît l'infatigable activité des esprits, les talents des maîtres, et l'ardeur studieuse de ces universités où des milliers de disciples venaient de toutes les extrémités de l'Europe. La fermeté et la constance des pontifes représente l'autorité de l'Église, maintenant la vérité religieuse au milieu des hardiesses, des témérités et des périls philosophiques dont ces jours orageux ne furent pas exempts. Enfin, la méthode de discussion et de démonstration, témoigne assez de la liberté intellectuelle dont jouissait le monde chrétien. On n'avait alors pour la raison humaine ni ces dédains, ni ces craintes qu'on a trop affectés depuis. On la sollicitait aux recherches, on la conviait aux disputes. Au lieu de l'endormir par une timide et amollissante éducation, on l'endurcissait à de mâles exercices; et c'est en imposer étrangement, que de la représenter asservie sous un joug monacal, attendant son affranchissement de l'apostasie de Luther. Jamais l'empire de l'intelligence ne fut plus absolu qu'en ces temps de foi sévère et de rigoureuse logique : les prémisses posées dans la théorie devaient avoir leurs conséquences dans l'action et jusque dans les derniers détails des affaires d'ici-bas. Le raisonnement ne pardonnait point, il allait jusqu'au bout dans les conseils des princes, dût-il conclure par la guerre. Il envahissait aussi la poésie et les arts, et de sa sève vigoureuse sortaient quelquefois de neuves et austères beautés. Ainsi la Somme de saint Thomas, par les thèses qu'elle établit et les doctrines qu'elle expose, répand encore des clartés inattendues sur les grands événements contemporains : elle explique le glorieux pontificat d'Innocent IV, la politique de saint Louis, et jusqu'à la divine Comédie du poète Florentin. En sorte que ce livre admirable, qui dans sa forme est la plus complète expression de l'esprit de son temps, qui recèle au fond le principe de toutes les choses mémorables accomplies alors, réalise admirablement son titre, et demeure pour nous la Somme, c'est-à-dire l'encyclopédie et l'abrégé du moyen âge.

F. OZANAM.

[1] Quia igitur principalis intentio hujus sacræ doctrinæ est Dei cognitionem tradere, et non solum secundum quod in se est, sed etiam secundum quod est principium rerum et finis earum, et specialiter rationalis creaturæ... 1° Tractabimus de Deo; 2° de motu rationalis creaturæ in Deum; 3° de Christo, qui secundum quod homo, via est nobis tendendi in Deum. P. I, q. II.

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

NUMÉRO 84. — DÉCEMBRE 1842.

Sciences Physiques.

COURS DE PHYSIQUE SACRÉE.

MOISE EXPLIQUÉ PAR LES SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES, OU RÉFUTATION, PAR LES FAITS ET LA SCIENCE, DU PANTHÉISME MATÉRIALISTE.

NEUVIÈME LEÇON [1].

L'Homme.

1° Résumé. — 2° Exposition du texte de Moïse sur la création de l'homme. — 3° Ce texte montre que tout a été fait pour l'homme, qu'il considère comme un être physique. — 4° Comme un être intellectuel. — 5° L'âme. — 6° Que l'homme n'est pas un animal. — 7° Qu'il n'a pas été créé comme les animaux. — 8° Que l'homme est un être social. La science prouve les mêmes vérités. — 9° Que tout a été fait pour l'homme. — 10° Que l'homme est une intelligence. — 11° Que cette intelligence est libre et active et que, par conséquent, l'homme est un être moral. — 12° Que l'homme n'est donc pas un animal, ni un animal perfectionné; ni Dieu, ni partie de Dieu; ce qui renverse le panthéisme et le matérialisme.

1° Nous avons parcouru la création matérielle dans tous ses points; partout nous avons vu le même ordre, les mêmes lois. La terre est créée la première, parce qu'elle est, dans la conception du Créateur, le point central, le lieu où tous ses grands desseins doivent s'accomplir, l'habitation de tous les êtres organisés qui composent ce monde; la lumière est créée le premier jour, pour préparer la terre et les eaux, pour produire l'atmosphère et rendre enfin ce séjour propre à recevoir ses hôtes; elle est encore créée en ce jour, parce qu'elle est nécessaire à tous les êtres de l'univers. Quand la terre est préparée, les végétaux sont créés pour se mettre en rapport avec la terre et les eaux, avec la lumière et l'atmosphère, et pour préparer aussi la nourriture des animaux. Les astres viennent le quatrième jour donner à la terre son mouvement continuel nécessaire à la vie, à la lumière ce même mouvement qui doit produire tous les phénomènes de jour et de nuit, de chaleur et d'électricité dans le monde, et achever de préparer aux animaux toutes les circonstances sans lesquelles ils ne pourraient vivre. Enfin les animaux sont créés; et ils sont créés, comme tout le reste, suivant un plan harmonique qui les coordonne avec l'ensemble. Le trône est préparé; le temple est achevé; mais le roi, le pontife n'y est pas encore. Tout a été fait pour lui; la terre, l'eau et la lu-

[1] Voir la 8e leç., au n° 81, ci-dessus p. 165.

mière pour les végétaux; les végétaux pour les animaux; les végétaux et les animaux plus spécialement pour l'homme. C'est là leur fin et leur destinée; la science nous l'a prouvé, et l'écrivain sacré nous l'avait dit avant elle. « Voilà « que je vous ai donné toutes les plantes « répandues sur la surface de la terre, « et qui portent leur semence, et tous « les arbres fruitiers qui ont leur germe « en eux-mêmes, pour servir à votre « nourriture, et à tous les animaux de « la terre, à tous les oiseaux du ciel, à « tout ce qui vit et se meut sur la terre, « pour qu'ils aient de quoi se nourrir[1]. »

2° Nous voilà donc arrivés à ce chef-d'œuvre, terme final de la création, pour lequel tout a été fait, et qui seul, comme la clef de voûte de l'univers, peut nous donner l'intelligence et la raison du reste. Sans l'homme, la création est inutile; avec lui tout s'explique, et il est lui-même expliqué par tout ce qui l'entoure. Ce sont de graves et importantes questions qu'il nous reste à étudier, puisqu'elles doivent achever de nous initier à l'admirable conception du Créateur. Qu'est-ce que l'homme? quelle est sa destinée? quelle est sa fin? Le texte sacré va vous répondre à toutes ces questions. « Dieu dit ensuite: Faisons l'homme à notre image et à notre « ressemblance, et qu'il domine sur les « poissons de la mer, sur les oiseaux du « ciel, sur les animaux, et sur toute la « terre, et sur tout reptile qui se meut « sur la terre. Et Dieu créa l'homme à « son image, et il le créa à l'image de « Dieu; il les créa mâle et femelle. Dieu « les bénit et leur dit: Croissez et multipliez-vous; remplissez la terre et « vous l'assujétissez; dominez sur les « poissons de la mer, sur les oiseaux « du ciel et sur tout animal qui se meut « sur la terre... Le Seigneur Dieu forma « l'homme du limon de la terre; il répandit sur son visage un souffle de « vie, et l'homme eut une âme vivante... « Et le Seigneur Dieu dit: Il n'est pas « bon que l'homme soit seul; faisons-lui un aide semblable à lui. Le Seigneur Dieu, après avoir formé de la « terre tous les animaux de la terre et « tous les oiseaux du ciel, les fit venir « devant Adam, afin qu'il vît comment « il les nommerait, et que chacun d'eux « portât le nom qu'Adam lui aurait « donné. Et Adam donna leurs noms « aux animaux domestiques, aux oiseaux du ciel et aux bêtes sauvages; « mais il n'avait point trouvé d'aide qui « fût semblable à lui. Le Seigneur Dieu « envoya donc à Adam un profond sommeil, et pendant qu'il dormait, il prit « une de ses côtes et la remplaça par « de la chair. Le Seigneur Dieu forma, « de cette côte qu'il avait tirée du corps « de l'homme, une femme, et la mena « devant lui. Et Adam dit: Voilà maintenant l'os de mes os et la chair de « ma chair: elle s'appellera *virago*, « parce qu'elle a été tirée de l'homme. « C'est pourquoi l'homme quittera son « père et sa mère, et s'attachera à sa « femme, et ils seront deux dans une « même chair[1]. »

[1] Ecce dedi vobis omnem herbam afferentem semen super terram, et universa ligna quæ habent in semetipsis sementem generis sui, ut sint vobis in escam: et cunctis animantibus terræ, omnique volucri cœli, et universis quæ moventur in terra, et in quibus est anima vivens, ut habeant ad vescendum. (*Gen.*, ch. I, v. 29, 30).

[1] Et ait (Deus): Faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram: et præsit piscibus maris, et volatilibus cœli, et bestiis, universæque terræ, omnique reptili quod movetur in terra. Et creavit Deus hominem ad imaginem suam: ad imaginem Dei creavit illum, masculum et feminam creavit eos. Benedixitque illis Deus, et ait: Crescite et multiplicamini, et replete terram, et subjicite eam, et dominamini piscibus maris, et volatilibus cœli, et universis animantibus quæ moventur super terram. (*Gen.*, ch. I, v. 26-28.) Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ et inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ, et factus est homo in animam viventem. (*Gen.*, ch. II, v. 7.) Dixit quoque Dominus Deus: Non est bonum esse hominem solum: faciamus ei adjutorium simile sibi. Formatis igitur, Dominus Deus, de humo cunctis animantibus terræ, et universis volatilibus cœli, adduxit ea ad Adam, ut videret quid vocaret ea: omne enim quod vocavit Adam animæ viventis, ipsum est nomen ejus. Appellavitque Adam nominibus suis cuncta animantia et universa volatilia cœli, et omnes bestias terræ: Adæ vero non inveniebatur adjutor similis ejus. Immisit ergo Dominus Deus soporem in Adam: cumque obdormisset, tulit unam de costis ejus, et replevit carnem pro ea. Et ædificavit Dominus Deus costam, quam tulerat de Adam, in mulierem: et adduxit eam ad Adam. Dixitque Adam: hoc nunc, os ex ossibus meis, et caro de carne mea; hæc vocabi-

3° Une première vérité qui sort du texte de Moïse, c'est qu'il est impossible de méconnaître que la création tout entière a été faite pour l'homme : les végétaux lui sont donnés pour sa nourriture, et les animaux et toute la terre lui sont soumis ; tout cela est fait pour l'homme physique, pour l'homme intellectuel, pour l'homme moral : l'homme, par conséquent, est un être physique, intellectuel et moral. Il est un être physique : « Le Seigneur Dieu « forma l'homme du limon de la terre, « *de limo terræ*. » Il lui a donné toutes les plantes et tous les arbres pour nourriture, la terre pour son habitation, et il lui a aussi soumis les animaux ; de là sort la réalité de la nature physique de l'homme et ses rapports physiques avec le monde matériel.

4° Mais il n'est pas simplement un être physique, car il est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu ; or, Dieu est une intelligence, un être incorporel ; l'homme donc aussi est une intelligence, et cette intelligence n'est pas corporelle. Les animaux sont des êtres purement matériels ; ils ont tous été formés de la terre, *formatis de humo cunctis animantibus terræ* ; ils sont vivants, ils ont l'*animam viventem*, le principe de vie, mais ils n'ont point l'*âme* ; tandis que l'homme, au contraire, est bien tiré, pour sa partie physique, de la terre comme les animaux ; mais de plus Dieu a *inspiré* sur sa face le *spiraculum vitæ* ; il lui a donné une âme. Cette grande et importante vérité ressort de la manière même dont l'homme a été créé, comparativement avec les animaux. Un seul acte produit les animaux ; mais Dieu forme d'abord l'homme corporel du limon de la terre ; puis il envoie d'en haut, de son souffle, l'âme humaine. Le texte sacré met aussi une différence en parlant de ce principe de vie donné à l'homme et de la vie des animaux ; quand il dit que les animaux ont l'*animam viventem*, il emploie l'expression *nephesch hâiah*, qui veut dire souffle, respiration, *vie* ; mais, en parlant de l'homme, le texte dit que Dieu souffla sur lui le *nischemat hâiim*, le souffle des vies, ou mieux l'*âme* des vies. L'expression *nephesch* est employée trois fois dans les deux premiers chapitres de la Genèse, et toujours en parlant des animaux, et toujours avec le mot *hâiah* au singulier ; au contraire, le mot *nischemat* n'est employé qu'une fois, et c'est en parlant de l'homme, et il est joint avec le mot *hâiah*, mais ce mot employé au pluriel *hâiim*, comme si l'écrivain sacré avait voulu dire *l'âme des vies* ; et, en effet, l'homme dans son corps participe de la vie végétative, de la vie animale ; mais l'*âme* domine et régit toutes ces vies, et c'est par elle que l'homme devient *le nephesch hâiah*, être animé. Le mot *nephesch* reparaît ici pour la quatrième fois, mais comme étant une dépendance, le résultat, l'effet du *nischemat*. Il y a donc, d'après le texte même, une grande différence entre la vie des animaux, qui est tout organique, et celle de l'homme, qui est de plus *intellectuelle* et *spirituelle* ; l'homme seul a un *nischemat*, une âme, et ce *nischemat*, cette âme vient de Dieu.

Les erreurs grossières qui ont été avancées sur ce point capital tiennent à l'ignorance de la véritable signification du mot latin *anima* et du mot chrétien *âme*. Ces deux mots ne sont nullement la traduction l'un de l'autre. Le mot hébreu *nephesch* signifie proprement la respiration ; le mot grec ψυχή (*psyché*) signifie aussi la respiration ; or la respiration est le premier caractère de la vie qui apparaisse, et le dernier qui disparaisse dans l'animal ; c'est le signe capital de la vie. C'est pour cela que les Hébreux ont appelé la vie animale *nephesch*, et que les Grecs l'ont appelée *psyché*. Les Latins, qui ont emprunté leur langue et leurs sciences des Grecs, ont pris aussi le même signe pour dénommer la vie : ils ont pris le souffle, la respiration ; mais ils n'ont pas pris l'étymologie *psyché* ; ils en ont pris une analogue, le mot ἄνεμος, *anemos*, qui veut dire *vent*, *souffle* ; ils n'ont fait que changer la syllabe *ane* en *ani*, et la terminaison grecque *mos* en la ter-

tur virago, quoniam de viro sumpta est. Quamobrem relinquet homo patrem suum, et matrem, et adhærebit uxori suæ : et erunt duo in carne una. (*Gen.*, ch. II, v. 18-24).

elle il est incomplet. La famille et la société, qui en est la conséquence, sont donc une œuvre de la création, et c'est la dernière et la plus élevée; c'est réellement pour elle que tout a été fait; l'homme individuel même a été fait pour l'homme social.

Le texte divin nous enseigne donc que tout a été fait pour l'homme physique, intellectuel et moral, que l'homme est donc un être intellectuel et moral, qu'il n'est pas un animal, qu'il n'y a qu'une seule espèce humaine, que l'homme est un être social; d'où il suit qu'il est nécessairement religieux, et que la seule vraie religion lui a été révélée, puisqu'elle est une conséquence de la conception du Créateur, en même temps qu'elle la résume. Telles sont les vérités qu'il nous reste maintenant à étudier scientifiquement.

Nous ne reviendrons pas sur tous les développements que nous avons déjà donnés dans ce cours pour prouver que tout convergeait vers l'homme comme but final, nous ne ferons que compléter ces premiers aperçus. La terre est faite, il est vrai, pour l'habitation des végétaux et des animaux, aussi bien que pour celle de l'homme; mais si les végétaux et les animaux sont faits pour l'homme, il s'ensuit que la terre n'est pour eux qu'à cause de l'homme, ils sont une dépendance et un complément de son habitation. N'est-ce pas l'homme, en effet, qui domine la terre? Il y puise tous les matériaux nécessaires à ses arts et à son commerce, un des liens les plus puissants de la société. Il y puise même des remèdes; il peut la façonner, pour ainsi dire, à sa guise. Tout sur la terre est calculé pour donner à l'homme une domination plus facile; et lui-même peut modifier la surface et la rendre toujours habitable. A qui d'entre les animaux tant de puissance a-t-elle été donnée sur cette terre? Qui d'entre les animaux sait la mesurer et la peser, pour ainsi dire, qui peut calculer les lois de ses mouvements? Qui peut abaisser ses montagnes, arrêter le cours de ses fleuves, traverser ses mers, et transporter d'un pôle à l'autre des êtres qu'ils ne virent jamais? Qui peut contraindre son sol à produire plus abondamment, ce qu'il ne produisait qu'en petite quantité, ou même ce qu'il se refusait à produire? Qui autre que l'homme peut exercer un tel empire sur la terre? La terre lui appartient donc, elle est sa possession légitime, il la tient de l'Éternel, son Père, qui l'a créée pour lui.

La terre sans les végétaux eût été inutile à l'homme. Ils lui ont été donnés pour être sa nourriture et celle des animaux. Mais les animaux n'y trouvent que cela; l'homme, au contraire, trouve dans le règne végétal d'autres éléments de sa vie sociale. Combien de végétaux seraient inutiles, si l'homme n'existait pas? Ils sont nécessaires à son habitation, à son commerce, à ses plaisirs, à sa santé. Aussi a-t-il reçu sur eux une puissance telle, qu'il peut en modifier les espèces presque à l'infini; il peut même, contrariant les lois ordinaires de la nature, changer leur habitation en préparant pour eux, comme il le fait pour lui-même, toutes les circonstances nécessaires à leur existence. Les végétaux sont donc encore la possession de l'homme, sans lui ils n'ont plus de but.

Nous renvoyons à la sixième leçon pour ce que nous avons dit des astres.

Les animaux, enfin, ont-ils un autre but que tout le reste? Existent-ils pour eux-mêmes? Qui oserait croire qu'un Dieu infiniment sage, infiniment puissant, se serait proposé pour but unique de créer des êtres qui naissent, se développent, se meuvent, vieillissent et meurent sans retour; des êtres qui s'ignorent eux-mêmes et dont l'existence n'a aucune proportion avec le but qu'une intelligence infinie doit se proposer nécessairement? Non, la sagesse humaine défend d'accuser la sagesse divine. L'homme est le maître des animaux comme de tout le reste, sa main est levée sur tous, et tous reconnaissent la puissance de ce sceptre divin. Si les végétaux sont nécessaires aux animaux, les animaux sont aussi utiles, pour ne pas dire nécessaires, aux végétaux; il y a entre ces deux règnes une loi d'équilibre harmonique qui maintient la vie entre les deux; nous l'avons prouvé précédemment. Les animaux

sont nécessaires les uns aux autres; détruisez tous les herbivores, et par là même il n'y a plus de carnassiers possibles. Les petits animaux ont leur utilité comme les grands; mais c'est toujours l'homme qui embrasse toutes les fins des animaux; ils servent à sa vie physique, pour le nourrir, le vêtir, lui aider dans ses travaux, pour établir son règne sur la terre et la rendre plus féconde; ils sont un élément de son commerce et de sa vie sociale, il les modifie pour ses besoins divers, il change leurs habitudes et leurs mœurs, il les transporte où bon lui semble, et partout il les oblige à lui céder l'empire, et à reconnaître sa puissance. Il connaît les lois de leur vie, et par eux son intelligence comprend la puissance souveraine qui les a faits et force son âme à l'adorer, et voilà le but suprême de toute créature. Tout donc dans la création a été fait pour l'homme, qui doit tous les jours s'écrier avec le prophète : *Quid est homo quod memor est ejus!... Constituisti eum super opera manuum tuarum. Omnia subjecisti sub pedibus ejus; oves et boves, universas insuper et pecora campi; volucres cœli et pisces maris, qui perambulant semitas maris. Domine, dominus noster, quam admirabile est nomen tuum in universa terra*[1]!

10° L'homme est donc quelque chose de bien grand dans la création : il est la cause finale principale de tous les êtres matériels; il est plus qu'une créature physique, il est une intelligence, et c'est là ce qui le sépare à jamais de tous les animaux. Le monde étant l'œuvre d'une intelligence qui a voulu par là se faire connaître, il fallait bien une autre intelligence capable de comprendre ce monde. Une intelligence humaine qui imprime sa pensée sur les feuillets d'un livre, n'a d'autre but que de se faire connaître à des intelligences comme elle, et de les amener à penser comme elle et à marcher dans les mêmes voies. L'intelligence s'imprime dans un livre pour y être lue. L'univers est le livre de l'intelligence divine, et, en l'imprimant sur les pages de ce livre, Dieu devait nécessairement le faire pour une intelligence. Or, l'intelligence humaine lit dans cet univers, puisqu'elle peut en mesurer les lois, en connaître l'harmonie, en apercevoir le plan, la conception, dans l'ensemble comme dans les détails. Donc, l'univers est la preuve démonstrative de l'intelligence humaine et de l'intelligence divine. L'intelligence humaine est au-dessus de tout ce que la matière possède de plus élevé; nul, en effet, ne peut refuser d'admettre et de confesser que les animaux sont les êtres matériels les plus admirables, et qu'en eux la matière est élevée à sa plus grande puissance. Cependant l'homme les maîtrise et les domine tous, et ce n'est pas par son corps; donc, c'est par son intelligence. La puissance musculaire du tigre et du lion, de l'éléphant, etc., est incomparablement supérieure à cette même force chez l'homme, l'anatomie et les faits le prouvent; mais l'intelligence humaine sait trouver, dans le sein de la terre, des matériaux qu'elle façonne à son gré et qui multiplient sa puissance physique, et par là il terrasse et dompte tous les animaux qui le dévoreraient infailliblement s'ils surprenaient son corps abandonné par la vigilante protection de son intelligence. Mais bien plus, il dompte et adoucit la férocité des animaux les plus cruels, il fait leur éducation et les soumet, contre leur naturel, à la domesticité de son empire. La griffe de l'animal carnassier a plus de puissance offensive et défensive que la main de l'homme, mais cette main même, évidemment faite pour son intelligence et dirigée par elle, se donne des armes bien plus puissantes que toutes celles que la nature physique fournit aux animaux; par sa main l'homme se bâtit des maisons et des palais, où se trouvent réunis toutes les richesses de l'univers; par sa main il dompte le cheval, et court plus rapidement que le lièvre, il atteint l'oiseau qu'un vol rapide emporte dans la profondeur des airs, il va chercher au fond des mers le monstre marin comme le petit poisson. La main de l'homme est le sceptre que l'intelligence porte levé sur l'univers pour le gouverner.

[1] Ps. VIII, v. 5, 10.

Le goût et l'odorat guident les animaux dans le choix de leur nourriture, et dans la recherche de leur proie ou la fuite de leurs ennemis; ils sont, sous ce rapport, bien au-dessus de l'homme physiquement parlant; l'organisation de ces sens est, dans un grand nombre, au moins pour l'odorat, beaucoup plus perfectionnée que dans l'homme. Mais son intelligence vient encore ici le placer incomparablement au-dessus d'eux; ce que ses sens ne peuvent faire par eux-mêmes, son intelligence le fait; c'est elle qui analyse et étudie les propriétés nuisibles ou utiles de toutes les substances possibles; c'est elle qui sait tellement choisir, varier et combiner tous les éléments de la nourriture corporelle, qu'il n'y a presque pas une substance qu'elle ne puisse utiliser, soit directement, en la prenant telle que la nature la lui fournit, soit indirectement, en la préparant ou en la transformant dans la chair des animaux dont il se nourrit.

L'œil de l'homme est encore plus imparfait que celui d'une foule d'animaux; l'oiseau, par exemple, voit infiniment plus juste et plus loin que l'homme, son organisation est plus complète, sous ce rapport, que celle de l'homme; et pourtant l'intelligence humaine sait disposer son œil de la manière la plus convenable pour en tirer tout le parti possible; elle sait accroître le champ de sa vision, en multipliant ses organes naturels par des organes artificiels qui lui permettent de plonger dans la profondeur infinie des cieux, et d'y découvrir des merveilles que l'oiseau même ne soupçonne pas, et de descendre ensuite dans le monde microscopique pour y admirer de nouveaux prodiges. Bien des animaux voyent mieux la nuit que le jour; un assez grand nombre même ne peuvent voir que la nuit, tandis que les autres ne peuvent voir que le jour. L'œil humain ne peut voir que le jour; mais, quand la lumière créée fait place aux ténèbres de la nuit qui appelle le repos, l'intelligence humaine sait la remplacer par une lumière qu'elle multiplie, tempère et prolonge à son gré, et son œil par là réunit tous les avantages dont les animaux, quoique plus parfaits organiquement, ne peuvent jouir qu'en partie.

L'ouïe est infiniment plus exquise et plus fine dans les animaux timides, qui en avaient besoin pour les avertir du danger et les diriger dans leur fuite, que dans l'homme; mais l'homme encore peut en multiplier la puissance, et en soulager les infirmités. Ici nous touchons à tout ce qu'il y a de plus élevé dans la matière organisée, l'ouïe est véritablement le sens social de l'intelligence, c'est sur l'ouïe qu'est basée la parole, que sont fondées toutes les relations intellectuelles et sociales. C'est par l'ouïe que les intelligences se communiquent, que se fait l'éducation, que l'homme devient social et par là même religieux, car ce n'est pas en vain qu'il a été révélé du ciel que la foi vient de l'ouïe, et que l'ouïe vient par la parole de Jésus-Christ : *Fides ex auditu, auditus autem per verbum Christi*[1].

Tout, donc, dans l'organisation humaine, comparée à l'organisation animale, prouve de la manière la plus évidente que l'homme ne domine le monde que par son intelligence, et nullement par son organisation; donc, cette intelligence existe; donc, elle n'est pas le résultat de l'organisation. Elle est si peu ce résultat, que le corps même est fait pour une intelligence, et que le corps humain sans une intelligence serait l'être le plus malheureux, le plus anormal, disons le plus absurde qui puisse exister, si toutefois il peut y avoir des êtres absurdes autres qu'une intelligence qui se méconnaît. L'homme n'a ni l'instinct physique des animaux, ni leur puissance organique offensive et défensive; son corps n'a par lui-même aucun tégument, aucun abri; tous ces défauts, s'ils sont des défauts réels et non pas des avantages sous le rapport intellectuel, sont inhérents à son organisation; donc, les qualités qui les corrigent si admirablement ne sont pas organiques; elles sont si peu organiques, que toutes viennent de l'éducation. Le corps humain n'est si faible, que parce qu'il devait être uni à une intelligence, dans laquelle résiderait toute sa force.

[1] Ad Rom., ch. x, v. 17.

Si l'homme avait dû dominer la terre et les animaux par son organisation, il aurait dû, au moins, avoir une puissance musculaire, et des organes des sens plus considérablement perfectionnés qu'aucun animal, et cela n'est pas. Mais à quoi bon la position verticale de l'homme, qui n'a aucun but matériel, et qui pourtant entraîne et détermine, on peut le dire, toute la forme de son corps? A quoi bon son admirable main, qui est faite, non pas pour saisir une proie, mais pour mesurer les corps, pour créer les arts et les cultiver, pour servir en un mot à toutes les opérations qu'une intelligence commande? A quoi bon sa tête si glorieuse et si belle? A quoi bon son cerveau plus développé que celui d'aucun animal? A quoi bon toute cette admirable économie organique, qui n'a aucun but final pour l'être matériel en relation avec sa vie corporelle, tandis que dans les animaux tout est calculé pour servir à leur propagation, à leur nourriture et à leur défense? A quoi bon tout cela, si le corps humain n'est fait pour une intelligence qui vienne utiliser et élever au-dessus d'elle-même toute cette organisation, qui serait une anomalie et un malheur sans elle? Non, l'intelligence n'est pas le résultat du corps; ce sont, en effet, les mêmes éléments chimiques, les mêmes matériaux anatomiques, la même disposition de ces matériaux, qui composent le corps de l'homme et les animaux. Or, pourtant, les animaux n'ont aucun des avantages intellectuels de l'homme; où serait donc la raison qui donnerait au corps humain son immense supériorité sur les animaux? Sera-ce la forme même et la disposition de ses organes et de ses membres? mais nous venons de voir qu'elle était beaucoup plus désavantageuse, matériellement parlant, que celle des animaux, qui est toute dirigée à leur utilité physique. Que d'hommes, assez peu estimés et compris d'eux-mêmes, n'ont pas désiré les ailes de l'oiseau, la force du lion, et les instincts des animaux! Nous en avons connu qui soutenaient sérieusement cette thèse. Dira-t-on, enfin, que c'est le cerveau de l'homme qui produit son intelligence, et qui par suite a nécessité toute l'économie de son organisation? Mais qu'est-ce que le cerveau de l'homme? il est composé de la même substance que celui des animaux, il est organisé de la même manière, sauf qu'il est beaucoup plus développé dans certaines parties. Cependant ce développement n'est que proportionnel; somme totale, ce n'est donc pas son développement qui fait l'homme intelligent, car il faudrait dire aussi que les animaux, qui ont une plus grande masse absolue de cerveau, sont plus intelligents que lui. Si, au contraire, c'est le développement relatif du cerveau qui donne à l'homme sa supériorité intellectuelle, il faut en conclure que les animaux qui auront un cerveau relativement plus développé que d'autres, leur seront aussi supérieurs en intelligence. Ainsi, pour employer le langage des phrénologues, l'organe cérébral de l'esprit de saillie, de la métaphysique, de la philosophie, de la science, des arts, existent chez le mouton; ils existent aussi chez le bœuf, l'âne et la chèvre. L'organe de la théosophie se trouve très développé aussi bien et même mieux dessiné chez le mouton que chez l'homme; cet herbivore possède aussi l'organe du courage et de l'instinct carnassier très développé. Le chien, qui paraît si intelligent, a un cerveau beaucoup moins développé que le mouton, surtout dans la partie antérieure [1]. Ces animaux sont donc des plus intelligents, s'ils ne sont pas à la tête; or les faits prouvent le contraire. Le cerveau, pas plus que les autres organes, n'est donc la cause de l'intelligence de l'homme, mais il est fait comme tout le reste pour servir l'intelligence dont il est le *substratum* matériel. Nous aurions maintenant, pour développer cette thèse dans toute son étendue, à comparer les actes de l'intelligence humaine avec les actes de l'instinct dans les animaux, et par là démontrer encore que l'homme seul est une intelligence; mais la brièveté imposée à ce cours nous oblige à remettre cette grande

[1] *Le Matérialisme et la Phrénologie, etc.*, par l'abbé Forichon, docteur-médecin.

question; pour l'époque où nous publirons sur ce sujet un travail spécial.

11° Le grand vice des études fausses qui ont été faites sur l'homme, c'est de l'avoir sorti de sa véritable nature; et dès lors il n'est plus étonnant que l'on soit arrivé à des conséquences absurdes. Si l'homme, en effet, est un être physique, il est avant tout un être intellectuel et moral. De l'intelligence sort nécessairement la moralité; une intelligence est un être essentiellement actif et libre, par opposition à la matière et aux êtres corporels qui sont purement passifs et soumis à des lois qui nécessitent tous leurs actes. En effet, la sensibilité qui est le grand caractère de l'animalité, parce que c'est par elle que les animaux sont animaux, n'est pas autre chose que la faculté d'être impressionné par tous les agents extérieurs à l'animal, et par ses besoins qui sont des lois fixes; l'animal n'agit jamais que par suite de ces impressions. Il n'en est pas de même des intelligences; elles ne sont point matérielles, et ne peuvent, par conséquent, être soumises aux lois de la matière. Si l'homme n'était donc qu'un être organisé et matériel, tous ses actes seraient nécessités par les lois de la matière et par celles de son organisation; or, il en est tout autrement. L'homme peut commander à toutes les exigences de sa nature corporelle; il peut se refuser la nourriture quand il en a le plus pressant besoin et sans y être contraint par personne autre que sa volonté; il peut même, chose plus difficile, se priver du sommeil, au moins pendant un certain temps. Il peut s'abstenir de tous les plaisirs corporels ou s'y livrer avec excès jusqu'à détruire son être, deux choses que ne peuvent les animaux, qui sont toujours entraînés par la loi organique. L'homme a toute puissance sur son organisation, au point qu'en abusant de cette puissance, il peut détruire son corps. C'est une loi pour tout être organisé, de travailler pour son bien-être propre, pour sa conservation et ses jouissances, au point que chez tous les animaux les sentiments de la maternité, les plus élevés de tous, ne tardent pas, quand le besoin est accomplie, à être effacés par cette loi du bien-être individuel. Dans l'homme, au contraire, cette loi est dominée par la loi plus puissante du sacrifice de l'individu à la famille, de l'individu et de la famille à la société. On peut découvrir aussi quelque apparence de sacrifice de l'individu animal à l'homme; mais, dans ce cas, ce n'est plus le fait de l'organisme, c'est le fait de l'intelligence humaine qui a reçu puissance sur toute la matière; en preuve, c'est qu'abandonné à lui-même, l'animal ne sort jamais de la loi de son bien-être individuel; et même quand il paraît en sortir, il n'est que plus fortement dominé par elle. L'homme seul est donc un être essentiellement libre et actif par lui-même; puisqu'au contraire de l'animal, qui n'agit que par suite de ses besoins ou des impressions reçues, l'homme agit et contre les impressions reçues, et contre ses besoins mêmes; le principe de son action n'est donc ni dans les êtres créés étrangers à lui, ni dans son organisme; il est donc dans son intelligence. Par cela même que les animaux sont nécessités, ils ne sont capables ni de bien, ni de mal. L'homme, au contraire, comprend et le juste et l'injuste, il peut et le bien et le mal; il peut vivre ou mourir; il peut tout absorber en lui-même ou se sacrifier; il peut connaître Dieu et lui rendre gloire, ou se rapporter tout à soi-même; et c'est cette puissance de liberté qui constitue l'homme moral ou religieux, ce qui est la même chose. Mais dès lors, aussi, l'homme, qui est l'œuvre de Dieu comme tout le reste, devait être soumis à une loi en rapport avec sa nature d'intelligence libre et d'être moral. Si une telle loi n'existe pas, l'homme n'a plus aucun motif de son action libre; il n'a plus de raison qui le porte au bien, à la vertu, au sacrifice; son bien-être individuel devient son seul mobile, la satisfaction de ses besoins organiques, sa seule félicité et son seul bonheur; et comme il a au service de ses besoins une immense puissance d'intelligence, tout devient sa proie, la création entière lui est livrée, il peut la ravager et la détruire. Et comme le dévouement et le sacrifice

disparaissent avec la loi morale sous l'empire de l'individualité, qui prend ici le nom d'égoïsme, la domination brutale seule gouverne le monde, les plus faibles sont sacrifiés aux plus forts; les plus intelligents immoleront ceux qui le sont moins, et à bon droit, puisque c'est leur seule et unique félicité; non-seulement la famille et la société présentes seront sacrifiées à l'individu, mais bien plus encore, la famille et la société à venir; et l'existence de l'humanité, aussi bien que celle de tous les êtres créés, est impossible sans loi morale; et le Dieu que l'harmonie de l'univers et ses admirables lois nous ont montré si puissant et si sage, a manqué son but et sa fin. Il y a contradiction dans sa conception, ou plutôt il n'existe pas, et l'univers avec ses réalités si magnifiques est une chimère inexplicable et inconcevable. Donc, l'activité libre de l'homme moral nécessite une loi morale qu'il doit observer pour atteindre le but de Dieu et la perfection de son être; puisque cette loi existe, elle a nécessairement une sanction, sans quoi elle serait nulle; si le sacrifice et le dévouement sont demandés à l'homme, il doit y trouver la source de son bonheur et de sa félicité, ou bien il est le plus malheureux de tous les êtres créés, qui tous trouvent leur bien-être dans l'accomplissement des lois de leur nature. L'homme étant, avant tout, intellectuel et moral, doit nécessairement trouver la loi de son bien-être dans l'accomplissement de la loi morale, et son malheur doit suivre de la violation de cette loi. Cependant, il en est autrement de la loi organique et de la loi morale; la première nécessite, et la seconde laisse libre; c'est là son caractère essentiel, fondé sur la nature même de l'être moral; elle a donc une sanction qui conduit l'homme, sans le nécessiter, à l'accomplissement de cette loi. Ou, en d'autres termes, il y a mérite dans l'accomplissement de la loi, et démérite dans sa violation; par conséquent, récompense dans le premier cas, et châtiment dans le second, et l'un et l'autre proportionnés au mérite et au démérite. Dès lors, aussi, cette sanction doit avoir son exécution dans le temps ou après; et là, commence par conséquent l'empire de la justice éternelle et infinie, seul et unique moyen qui reste à la toute-puissance du Créateur pour atteindre le but et la fin de la réalisation de son éternelle conception dans la création de l'univers.

Nous avons prouvé, nous semble-t-il, que l'homme est une intelligence; que son corps est fait pour son intelligence, que cette intelligence est essentiellement active et libre, et que l'homme est par conséquent un être moral. L'animal au contraire est un être purement passif, sans liberté, comme sans intelligence, comme sans moralité. L'homme n'est donc pas un animal. Il ne vient donc pas, comme les matérialistes le prétendent, d'un animal perfectionné par les forces et les lois de la nature. Un être ne perfectionne pas ce qu'il n'a pas; le passif ne peut être le principe de l'actif; or l'animal ne possède ni l'intelligence, ni l'activité, ni la moralité. Le corps de l'homme est fait pour son intelligence; le corps des animaux est fait pour lui-même; il est un tout défini et limité sans aucune relation à quelque chose de plus élevé que lui-même; le corps de l'homme n'étant donc pas un corps d'animal, mais un corps pour ainsi dire intellectuel, quoique soumis aux lois de l'animalité, ne peut donc pas venir d'un corps animal. Les forces et les lois de la nature gouvernent despotiquement tous les êtres qui leur sont soumis, l'homme est libre de leur échapper, et il peut les modifier, les diminuer ou les accroître, quoique dans un degré limité il est vrai; donc elles n'ont pas sur lui un empire absolu; il n'est donc pas le résultat de ces lois.

L'homme est donc un être distinct, créé tout entier par la puissance divine; il n'est pas cette puissance divine, ni même une partie de cette puissance divine, puisqu'il est un être libre et moral, et que s'il était Dieu ou partie de Dieu, il faudrait admettre que Dieu fait le bien et le mal, pratique la vertu et commet le crime, qu'il est vérité et mensonge; qu'il se récompense et se punit, ou plutôt qu'il n'y a plus de Dieu, qu'il n'y a plus de loi morale, puisque les volonté de l'homme, Dieu ou par-

tie de Dieu, sont des volontés divines; que tous ses actes sont des actes divins; qu'il ne peut par conséquent y avoir d'autre sanction que ses caprices et ses désirs. Dès lors la loi morale que nous avons prouvé être nécessaire à la conservation et à la perpétuité du monde même physique, disparaissant; ce monde et la création tout entière deviennent une impossibilité matérielle; ou bien le panthéisme est une absurdité aussi bien que le matérialisme.

Concluons donc que le dogme catholique seul nous donne l'enseignement de la vérité, de la raison et de la logique; que seul enfin il nous donne un enseignement scientifique et démontrable aussi bien par les principes de la science humaine, et par les faits qu'elle nous fournit, que par la révélation, qui sont la base de la science théologique proprement dite.

Nous bornerons là cette leçon, déjà longue, et nous remettrons à la prochaine toutes les autres questions que nous avons énoncées.

L'abbé Maupied,
Docteur ès-sciences.

Sciences historiques.

COURS SUR L'HISTOIRE DES CROISADES.

CINQUIÈME LEÇON.

Pourquoi dans le midi Charlemagne retint la colonisation religieuse dans l'intérieur de l'empire. — Comment le duc Guillaume la propagea dans la Narbonnaise. — Renaissance de la civilisation dans cette province. — Fondation de l'abbaye de St-Sauveur de Gellone ou St-Guillem-du-Désert. — De la rénovation de l'art par St-Benoît d'Aniane. — Fondation de l'abbaye de la Grasse. — Etymologie de son nom. — Politique du duc Guillaume dans les dernières années de son administration en Aquitaine. — Après avoir obtenu le consentement de Charlemagne il revêt l'habit religieux dans le monastère de Gellone. — Il poursuit les travaux et l'agrandissement de sa fondation. — Il meurt. — Son tombeau visité par les pèlerins croisés. — Le monastère et le village prennent le nom de St-Guillaume ou St-Guillem du-Désert. — Cycle épique, dont le saint chevalier est le héros.

Nous avons vu comment les colonies militaires et religieuses servirent Charlemagne contre les païens du Nord. Il les employa également contre les Musulmans du Midi; mais ce fut avec une grande différence dans l'application de ces moyens civilisateurs, à cause de la différence essentielle des deux religions qu'il avait à combattre. Le paganisme du Nord n'ayant pas de croyance positive et fixée par l'écriture, pouvait être combattue avec un avantage immédiat par une religion aussi supérieure que le Christianisme. Mais au Midi l'Islamisme étant une hérésie chrétienne, empruntait à ce qu'il avait conservé de cette croyance divine, une force d'autant plus invincible, que son orgueil croyait la posséder bien plus complète que les chrétiens eux-mêmes.

Les discussions religieuses avec les Musulmans, soit par la parole, soit à main armée, n'étaient donc qu'une lutte contre un orgueil d'autant plus intraitable, qu'il reposait sur des croyances fatalistes et repoussait tout esprit d'examen. Or un pareil ennemi n'ayant jamais cédé et s'exaltant même de tous les obstacles qu'on lui oppose, Charlemagne eut soin de ne l'attaquer jamais de front, comme ont toujours fait jusqu'à nos jours les plus sages monarques chrétiens. C'est alors que le prosélytisme des Franks n'eut à s'exercer que par la charité ou le commerce durant les trêves, et par la domination des intérêts politiques pendant les hostilités. Quant à Charlemagne,

[1] Voir la IV[e] leçon, au n° 80, ci-dess. p. 96.

il ne fit en apparence que la guerre des intérêts temporels, quoique les Sarrasins ne cessassent pas un instant d'être pour lui les ennemis du Christ. C'est ce qui nous explique pourquoi nous voyons retenue, à l'arrière-garde de ses armées et dans l'intérieur des provinces du Midi, cette même milice évangélique qui était allée s'établir d'elle-même aux avant-postes de la Germanie dans la lutte contre le paganisme du Nord.

Ainsi, pendant que les colonies militaires des Goths s'établissaient ou se fortifiaient au-delà des Pyrénées, à Girone et à Barcelone, nous ne trouvons de colonisation religieuse qu'à l'abri des monts et sur leur versant intérieur. C'est là seulement qu'elle commençait à prendre son essor, loin du tumulte des armes qui appelaient les chevaliers à la frontière. Or c'est au milieu de cette paix, et dans cette œuvre nouvelle de civilisation, qu'il nous reste à voir comment le duc Guillaume fut encore le glorieux instrument de la pensée de Charlemagne.

C'était alors en 804 de l'ère chrétienne, l'année même qui suivit la conquête de Barcelone, garantie définitive de la supériorité des Franks sur les Sarrasins d'Espagne. La gloire chevaleresque du duc de Toulouse, consacrée par le succès, n'avait rien à envier à la mémoire de Roland, popularisée par l'héroïque malheur de Roncevaux. Mais Guillaume aspirait à une autre gloire, ou plutôt celle-ci vint le trouver à son insu. Inspiré par la même politique qui faisait fonder tant d'abbayes sur les bords du Rhin et dans tous les déserts de l'Allemagne, lui aussi voulut fonder ces établissements de prière et de travail, ces colonies saintes et industrieuses qui accompagnaient partout les croisades du grand empereur.

C'était le moment où les frontières de la chrétienté étaient partout affranchies et rassurées sous la protection de Charlemagne, qui s'occupait également de la prospérité intérieure de ses royaumes. Nous verrons plus tard cette restauration générale de la société des Franks, opérée en présence de l'empire bysantin étonné et de l'islamisme vaincu. Il s'agit maintenant de la renaissance de l'agriculture et des arts dans les provinces réconquises sur les Musulmans et particulièrement dans la Narbonnaise, ce patrimoine des Goths, si longtemps ravagé par les Sarrasins, et où les bienfaits de la paix devaient être si impatiemment attendus. Il suffira même de cette province dont les traits historiques sont si bien accusés, pour faire connaître à fond le résultat des croisades carlovingiennes sur la civilisation du Midi; c'est, en effet, sur ce théâtre que nous allons retrouver encore l'Église et l'État coopérant à l'envi aux progrès de la politique chrétienne, et leur libre alliance personnifiée dans les rapports de Guillaume avec saint Benoît d'Aniane, son guide spirituel et son ami; de même qu'elle l'était à un point de vue supérieur et général dans les relations de Charlemagne avec la Papauté. Maintenant pour comprendre l'intérêt que la Narbonnaise ou Gothie pouvait avoir à l'établissement des colonies religieuses qui nous occupent, il faut se rappeler le grand nombre de terres incultes et désertes que cette province offrait encore à la fin du 8e siècle. La cruelle empreinte de l'occupation des Sarrasins et du passage des Franks de Charles-Martel n'avait pu s'y effacer de sitôt; et Maguelone, Béziers, Nimes surtout, où tant de monuments détruits étaient comme des carrières de matériaux pour les constructions nouvelles, prouvaient par cet état de leurs ruines tout ce qu'il y avait encore à restaurer.

Si l'on songe d'un autre côté à la longueur du second siége de Narbonne par l'armée de Pepin, aux guerres continuelles de Charlemagne, et à l'invasion soudaine de 793 au milieu d'une année de famine et de désolation, on comprendra comment les ressources matérielles de la province ne répondaient pas à la grandeur de l'empire qui la comprenait. Ce qui lui manquait donc était des institutions de paix pour accroître la population, et des bras industrieux pour assurer à celle-ci l'existence et le bien-être. C'est alors que le Christianisme donna les unes et les autres à la province de Gothie, et répara toutes les pertes qu'elle avait éprouvées. Au dévouement qu'il mit à guérir ses blessures et à réparer ses pertes, on eût dit qu'il se rappelait

tout ce qu'elle avait souffert pour lui. La défendre au dehors et la défricher au dedans, tel fut le double but de sa civilisation ; car ces deux œuvres paraissaient également chrétiennes. Aussi voyait-on souvent de pieux chevaliers se faire agriculteurs ; mais comme, à cette époque, l'esclave ou le serf était seul à cultiver la terre, eux se faisaient serfs de Dieu, c'est-à-dire moines ; et à ce titre, relevaient leur dévouement, et ennoblissaient aux yeux de tous le travail de leurs mains.

Or, il arriva précisément que sous Charlemagne, les deux hommes les plus célèbres du Midi, Guillaume, duc de Toulouse, et saint Benoît d'Aniane, celui-ci grand par son génie religieux, l'autre par sa bravoure et la sagesse de sa politique, donnèrent également l'exemple de cette destinée du guerrier chrétien.

Le dernier, réformateur des moines d'Occident, avait débuté par la campagne des Franks en Italie contre Didier, roi des Lombards ; quant à Guillaume, intrépide défenseur des provinces méridionales, nous le verrons revêtir l'habit religieux dans le monastère du Saint-Sauveur-de-Gellone ou du Désert, dont il était le fondateur. D'un autre côté, ce monastère, comme l'abbaye d'Aniane, sa voisine et sa sœur aînée fondée en 782 par saint Benoît, devint bientôt le centre d'une de ces industrielles populations qui furent en tant d'endroits l'origine de nos villages et villes de France ; et l'histoire de son établissement dans la Gothie, nous rappellera celui de St.-Jean-Baptiste-de-Malast et de Sainte-Marie-de-l'Orbieu dans la même province. La première de ces deux abbayes changea de nom, et prit celui de Montolieu (*mons olivarius*), lorsque les collines qui l'entourent, d'abord stériles, se furent peu à peu couvertes d'oliviers. La reconnaissance populaire appela de même la seconde Notre-Dame de la *Grasse*, lorsque les bienfaits de Charlemagne eurent permis à ses religieux de féconder la vallée *maigre* où ils avaient fixé leur retraite [1].

Établi vers la même époque au milieu d'une nature inculte et sauvage dont son nom révèle avec tant de justesse le souvenir, Saint-Guillem-du-Désert fut à son tour un bienfait inattendu pour l'industrie et l'agriculture, une nouvelle source de richesse publique, une conquête inespérée sur l'ancienne barbarie, une victoire de plus pour la civilisation chrétienne.

L'heure de sa fondation était bien choisie ; la soumission définitive de la Saxe consacrait dans le Nord le triomphe de la politique carlovingienne, que la conquête de Barcelone avait inaugurée déjà dans le Midi ; et Benoît, fils de ces comtes Goths de Maguelone si fidèles à la cause des Franks dans les guerres contre les Sarrasins et les Wascons [1], donnait dans son abbaye d'Aniane, ses grands exemples de dévouement au Christianisme dont il réformait les règles monastiques, et d'amour pour la société romaine dont il restaurait et recueillait les vieux débris [2]. Tandis qu'il employait à ce double travail, les bras et les vertus de plus de trois cents cénobites réunis sous sa direction [3], l'ami qu'il avait dû connaî-

[1] *Charte de 807 :*

Monasterium Ste-Mariæ constructum in territorio Narbonensi super fluvium Urbionis in valle nuvalicià quæ *modo crassa* nominatur. (Collect. Doat, vol. 66, fo 7, vo. Mss. de la bibl. du Roi.)

[1] Benedictus, ex Getarum (Gothorum) genere, partibus Gotiæ oriundus fuit, nobilibus natalibus ortus... Pater siquidem ejus comitatum magdalonensem quo adusque vixit, tenuit, et Francorum genti fidelissimus totis viribus extitit, fortis et ingeniosus, hostibus enim valdè erat infestus. Hic nempè magna prostravit strage Wascones, qui vertendi gratià fines regni Francorum fuerant ingressi..... Hic pueriles gerentem annos præfatum filium suum in aulà gloriosi Pippini regis regina tradidit inter scholares nutriendum : qui suprà ætatem diligebatur a commilitonibus..... Post hæc vero pincernæ sortitur officium, militavit ita.

(*Vita sancti Bened.*, ap. Mabill., acta sanct. IV sæculo, p. 194.)

[2] Les galeries du cloître de son monastère étaient en partie soutenues par des colonnes de marbre que Benoît avait dû recueillir dans le diocèse de Maguelone et parmi les ruines de cette ville, si cruellement saccagée par Charles-Martel. On lit aussi dans les Annales d'Aniane : (Karolus) *cum columnas ex marmore habere non possit Nemoso civitate cum magnâ diligentià adduci præcepit ; et collectis thesauris suis de regnis singulis in Aniano monasterio adduci præcepit.., et opere multà et magnà in eodem loco composuit.* (D. Vaissète, t. I, pr., col. 19.)

[3] Benedictus abba, qui vocatur Witiza..... mo-

tre à la cour du roi Pepin, lorsqu'il fut confié lui-même aux soins de la reine Berthe pour être élevé parmi les enfants du palais, Guillaume, son ancien frère d'armes, conseiller du jeune Louis-le-Débonnaire, gouvernait le royaume d'Aquitaine en brave guerrier et en habile administrateur. C'est alors que l'homme de race franque, voulant concourir par de nouveaux efforts aux progrès de la civilisation chrétienne, s'unit par une communauté de vues religieuses, au descendant des anciens Wisigoths. Jusqu'alors il avait accompli avec un égal succès l'œuvre de la politique et celle de la guerre. Par une conduite aussi ferme que prudente, il avait d'abord su rattacher à l'unité de l'empire, le duché de Waiffre et de Hunald, cette terre des derniers Mérovingiens, si jalouse de sa vieille indépendance. Il l'avait ensuite défendue avec intrépidité contre les Sarrasins d'Espagne, et il venait de la mettre, ainsi que tout le Midi, à l'abri de leurs attaques par la prise de Barcelone, le plus puissant de leurs boulevards.

Couvert d'autant de gloire qu'il était possible d'en ambitionner sous l'autorité de Charlemagne, il pouvait jouir en paix du fruit de ses travaux; mais l'activité de son âme prenant aussitôt un nouvel essor, il résolut de fonder des asiles pour la prière et le travail, sans se douter peut-être encore qu'il dût bientôt s'y consacrer lui-même à Dieu.

C'est donc le moment d'assister à l'une des transformations les plus fréquentes des personnages du moyen âge, à celle qui nous les montre passant sans intermédiaire et tout naturellement de la vie des camps à la vie cénobitique, comme si un courant magnétique les portait tout-à-coup d'un pôle à l'autre du monde chrétien. Les moines et les chevaliers étaient, en effet, comme deux extrêmes qui se touchaient alors dans l'état social; ils en étaient les points d'appui à la fois les plus semblables et les plus opposés.

Nous verrons encore le génie pacifique et civilisateur de Charlemagne agir et se personnifier dans cette seconde moitié de la vie de Guillaume; de même que sa politique guerrière s'est déjà montrée vivante dans les exploits du vainqueur de Barcelone.

La Narbonnaise, longtemps partagée entre des influences arabes et visigothiques, avait besoin que les éléments hostiles déposés dans son état social entrassent sinon en fusion, du moins en bon accord. Cette purification intérieure était le complément de la propagande politique du dehors; car les croisades d'Espagne eussent été incomplètes et précaires si la prospérité ne s'était relevée dans les provinces d'où elles étaient parties. La fondation des principaux monastères va nous montrer maintenant comment s'opéra cette résurrection des bienfaits de la paix et du christianisme.

Préoccupé d'un grand dessein, le duc Guillaume découvrit dans ses terres de la comté de Lodève, à une distance de quatre ou cinq milles de l'abbaye déjà célèbre d'Aniane, une solitude d'un aspect affreux, entourée partout d'âpres montagnes et de ravins profonds et boisés; c'était l'ancienne vallée de Gellone[1], à laquelle la reconnaissance populaire devait donner plus tard le nom de *Saint-Guillem-du-Désert*. Traversée par un torrent, rafraîchie par de nombreux ruisseaux, cette retraite sauvage convenait à des cénobites et pouvait rendre leurs pénitences utiles à l'agriculture et aux arts. Elle frappa vivement l'imagination de Guillaume, et il y reconnut le lieu selon ses désirs, dans lequel il voulait non pas restaurer d'anciennes églises, mais bâtir à neuf et fonder un monastère d'un genre nouveau[2]. Le voisinage de l'abbé Benoît lui

nasterium ædificavit, *in quo postea*, etc..... *Sub regimine suo monachos habuit; et per ipsum exemplum per totam Gociam sive Aquitaniam monasteria construuntur.* (*Annales d'Aniane.* V. D. Vaissete, t. I, aux preuves, col. 18.)

[1] Requiritur nomen loci, et invenitur quoniam Vallis-Gellonis antiquitus diceretur. Et ideò fortassis, ut quidam interpretantur quod in ipsâ solitudine deserti, inter immensos scopulos et colles horribiles, quasi *agellus* vel parvus ager remansisse videtur.

(*Vita sancti Willelmi*, apud Mabill., acta sanct. IV, p. 76.)

[2] ...... *Ut novum novo opere deberet ædificare monasterium, in tali scilicet loco, ubi nullum antea*

assurait d'ailleurs tous les secours nécessaires à l'exécution de son dessein. Il se mit donc à l'œuvre avec l'aide et les conseils de ce docte et pieux ami.

Il mande les chefs de maîtrise et les prudhommes de la comté [1]; et mesurant lui-même l'étendue de l'oratoire, il lui assigne la forme consacrée d'une basilique romaine avec un abside vers l'Orient, et une chapelle de chaque côté pour figurer les deux bras de la croix [2]; il détermine l'espace du cloître, et donne les proportions du réfectoire et du dortoir, de l'infirmerie et de la cellule des novices, de la première cour et de la salle des hôtes, enfin de l'asile des pauvres. Il réunit aussi la boulangerie et le four, et dispose le moulin sur le côté, près d'un ruisseau d'eau vive aujourd'hui nommé le Verdus, qui court de cascade en cascade le long de l'étroite vallée de Gellone jusqu'au rapide torrent de l'Érau [3].

Le plan du monastère ainsi réglé, et à quelques changements près, il est facile de le reconnaître dans les dispositions actuelles de Saint-Guillem-du-Désert. Le duc Guillaume fit creuser les fondements de la basilique en commençant par le sanctuaire, dont il jeta les premières pierres au nom de *Jésus-Christ sauveur du monde* [1]. Comme l'observe très-bien l'auteur de la légende, une disposition mystique déterminait ce premier acte de la part du fondateur, et tout dut répondre à ce début : c'est-à-dire que chaque partie de la basilique fut un symbole, une représentation de quelque idée religieuse. Il importe au moins de remarquer ici cette règle constante de l'architecture chrétienne, qui, à partir de l'époque de Charlemagne, donna toujours aux chœurs des églises une ornementation plus riche, plus élégante et plus légère que celle de la nef. C'était là un des caractères de la rénovation qui s'opérait alors dans les arts, et c'est pourquoi le pieux fondateur avait choisi un lieu où il n'y eut aucun oratoire déjà construit, car il ne voulait plus réparer, comme on l'avait fait si longtemps, de vieilles constructions à la fois païennes, barbares et chrétiennes. L'art mélangé et sans caractères distincts, qui jusqu'alors avait accommodé sans aucun choix au culte de la religion nouvelle, tous les édifices sacrés ou profanes de l'antiquité, n'avait représenté que trop fidèlement dans cette espèce d'anarchie, le chaos social de l'époque mérovingienne [2] : aussi cet art ne pouvait-il convenir ni au but de Guillaume ni à la civilisation de Charlemagne.

Celle-ci retrempée à la source même du christianisme devait imprimer à l'architecture un mouvement plus logique, un développement plus pur et plus régulier. — Elle commença donc à consacrer la forme des édifices religieux et les revêtit de certains caractères typiques invariables, qui plus tard constituèrent définitivement le symbolisme de l'art chrétien. Telle fut la différence qui traça la véritable ligne de démarcation entre les anciens et les nouveaux monu-

fuerit oratorium...... (*Vita sancti Willelmi*, apud Mabill., p. 75 et 76.)

L'architecture religieuse ne consistait guère, sous les Mérovingiens, qu'à réparer et ajuster d'anciennes constructions d'églises ou de monastères. Mais, comme ce texte le prouve, le duc Guillaume se propose un autre objet ; et le travail nouveau qu'il veut faire comme le lieu où il veut l'établir, révèle également la rénovation des arts à l'époque de Charlemagne.

[1] Accitis magistris virisque sapientibus quos in comitatu suo habebat, quàm primum condecens metitur oratorium, metitur etiam totius claustri spatium, domum refectionis atque dormitorium, domum etiam infirmorum et cellam novitiorum, proaulam hospitum, xenodochium pauperum, junctum clibano pistrinum, de latere molendinum. (*Id.* p. 76.)

[2] Voir le plan de l'église et celui du monastère.

[3] Qu'il nous soit permis de restituer la véritable orthographe de ce mot et de lui rendre sa physionomie originelle. L'*Arauris* des Latins est devenu dans les chartes du IXe siècle *araur* et *arau*. Ce dernier nom qui appartient à la langue romane, s'est conservé dans la prononciation du patois languedocien; et c'est ici qu'on a coutume d'écrire en français *Hérault*, par une bizarre orthographe qu'il serait temps d'exclure de la nomenclature officielle. (V. *Journal de l'instruction publique*, 15 mai 1836.)

[1] ..... Sicut dicitur : *à sanctuario meo incipite* (Ezéchiel, 9, 6.), exorsus est à sanctuario, in quo primos ipse lapides mittens... etc. (*Vita sancti Will.*, p. 76.)

[2] Voir dans la nouvelle édition de *Grégoire de Tours*, publiée par la société de l'*Histoire de France*, l'article de M. Charles Lenormand, sur la restitution de l'église mérovingienne de St-Martin de Tours. (Tome Ier, p. 377.)

ments, et que nous avons retrouvée dans les dispositions du monastère de Gellone. Mais sous quelle influence particulière ces dispositions furent-elles prises et réglées par le fondateur ? C'est ce qui nous reste à examiner.

Le duc Guillaume avait fait marcher les constructions avec la plus grande rapidité. Les chefs de maîtrise dirigeaient et pressaient les travaux, et les ouvrages d'un genre particulier étaient confiés aux hommes de l'art. Le toit fut posé, et un pavé de marbre précieux, dit l'hagiographe, fit de la basilique un édifice parfait. Sept autels y furent érigés, le premier sous l'invocation du saint Sauveur, auquel le duc de Toulouse avait dédié son église, ainsi que l'avait fait l'abbé Benoît pour le monastère d'Aniane, et les autres en l'honneur de la vierge Marie et de saint Michel, des apôtres Pierre et Paul, de l'évangéliste Jean et du bienheureux André. — Là s'arrêtèrent les travaux de l'église abbatiale, et c'est le moment d'apprécier le caractère religieux de ce monument. Remarquons d'abord, dans la construction du nouveau monastère, les analogies de son architecture avec celle de l'abbaye voisine. Dans l'ordonnance de celle-ci, tous les objets servant au culte étaient consacrés d'après le nombre sept pour figurer les sept dons du Saint-Esprit, ou d'après le nombre trois pour représenter les trois personnes de la divine Trinité. C'est saint Ardon, contemporain et disciple de saint Benoît, qui, dans la biographie de son maître, nous donne ainsi l'explication du génie nouveau qui dirigeait alors l'architecture [1].

« Notre vénérable père, dit-il, au lieu « d'ordonner la nouvelle basilique qu'il « avait dédiée au saint Sauveur, d'après « le vocable de quelque saint, l'avait « consacrée de préférence d'après le nom « de la Trinité, et il avait tout disposé « sur ce pieux motif. La preuve en est « plus qu'évidente (luce clarius) dans « la disposition merveilleuse du maître-« autel auquel il a subordonné trois « autres autels plus petits, afin qu'on vît « dans ceux-ci la signification typique « des trois personnes divines, tandis que « le premier représente la nature essen-« tiellement immuable de Dieu dans son « indivisible trinité. De plus, ce maître-« autel qui est solide à l'extérieur, est « creux au dedans, figurant ainsi par « un symbole ce que Moïse cachait dans « le désert, et offrant par derrière une « petite ouverture qui sert, les jours « privés, à y tenir renfermés les divers « reliquaires des saints [1]. »

Le maître-autel que le duc Guillaume fit construire dans sa basilique, avait aussi un vide intérieur destiné au même usage et avec l'intention de représenter sans doute le même symbole.

« Quant à l'ordonnance du monastère, « continue saint Ardon, et à l'harmonie « des nombres qui l'a réglée, la voici « en peu de mots : On sait que les objets « servant au culte y sont consacrés par « sept, ainsi sept candélabres d'un art « merveilleux et du tronc desquels s'é-« lèvent des branches, des pommes, des « lis, des roseaux et des calices, à « l'instar de celui qu'avait créé le génie « de Béséléel (artiste de la Bible). De-« vant le maître-autel sont encore sus-« pendues sept lampes de la plus grande « beauté, produit d'un travail inappré-« ciable et vraiment salomonien (*salo-« moniacum*), au dire des habiles qui « aiment à les voir. Un pareil nombre de « lampes d'argent forment comme une « couronne, suspendue dans le chœur « de l'église, et supportent sphérique-« ment des coupes pleines d'huile sur « des cercles enlacés les uns dans les « autres ; de sorte que lorsqu'elles sont « allumées pour les fêtes solennelles, « l'église brille autant de leur clarté « durant la nuit que de la lumière du « soleil pendant le jour. Enfin dans cette « même basilique, ou dans l'église de la « bienheureuse Marie, qui fut la pre-« mière fondée, ou dans celle de saint

[1] Voir le texte précieux dont nous donnons la traduction. (*Vita sancti Benedicti*, apud acta sanct. Mabill. IV secul. p. 200, 201.)

[1] Ce maître-autel était trop remarquable pour ne pas devenir le sujet de quelque fable. Les moines d'Aniane prétendaient qu'il avait été consacré en présence de Charlemagne et de toute sa cour, de Léon III et de 566 archevêques ou évêques. Le père Lecointe a facilement prouvé la fausseté du document historique qui avait été la source de cette erreur. (*Annales ecclésiast.* du père Lecointe.)

« Jean-Baptiste, construite dans le cime-« tière, on compte en tout sept autels : « celui du Christ, Roi des rois ; celui de « Marie, la reine des vierges ; et ceux de « Michel, le premier parmi les anges ; de « Pierre et de Paul, les chefs des apô-« tres ; d'Étienne, le prince des martyrs ; « de Martin, la perle des évêques, et de « Benoît, le père des moines. Ainsi donc, « sept autels, sept candélabres, sept « lampes qui sont la figure des sept dons « du Saint-Esprit. »

On voit combien l'art était alors le fidèle interprète des croyances religieuses ; notre historien termine sa description, en disant que quiconque serait entré dans le saint lieu, n'aurait pas hésité dans son cœur, mais se serait raffermi dans la Foi : *Non hæsitaverit in corde, sed crediderit ; statim quod poposcerit, impetrare licebit* [1]. C'est pourquoi saint Benoît multipliait partout les emblèmes religieux. Ayant reçu de Charlemagne de riches présents et des manteaux, comme il ne pouvait donner ceux-ci à chacun des monastères soumis à son autorité, il les divisa pour les leur distribuer afin qu'ils pussent s'en servir au moins pour faire des croix [2]. De là ce symbole qu'on peut également remarquer sur le chevet de la basilique de Gellone, et sur le chapiteau de plusieurs colonnettes. Ainsi, l'art devint dans les mains de saint Benoît une éloquente prédication, un instrument de propagande chrétienne ; en l'enchaînant sous des symboles, en lui imprimant un caractère fortement sacerdotal, le réformateur le ramenait à sa véritable destination, il lui communiquait la double vertu de parler aux yeux et de fortifier les cœurs.

Grâce aux détails précieux que saint Ardon nous a donnés sur la vie de saint Benoît, nous connaissons la portée et le caractère essentiel de la rénovation des arts opérée sous l'influence de ce réformateur, et nous savons par conséquent la pensée qui inspira les monuments de Saint-Guillem-du-Désert, construits à l'imitation de ceux d'Aniane [1]. Cette conséquence résulte non-seulement des rapports de saint Guillaume et de saint Benoît, mais encore des témoignages contemporains qui nous apprennent que tous les monastères du royaume d'Aquitaine furent établis sur le modèle de celui d'Aniane. Or, comme ce dernier est entièrement détruit, nous ne pouvons nous faire une idée de son type primitif qu'en l'étudiant, comme nous l'avons fait, dans les monuments de St.-Guillem-du-Désert. Enfin Guillaume institua dans celui-ci les nouvelles règles de l'abbé Benoît, qui en obtint la direction morale, et pour mieux y établir sa réforme, le fit occuper par des cénobites d'Aniane, en lui laissant toutefois son indépendance et sa libre administration ; car rien ne prouve que l'ancien monastère de Gellone ait commencé par n'être qu'un simple prieuré de l'abbaye voisine. Un état aussi précaire n'était point compatible avec la présence du premier abbé que nous lui connaissons, et qui était un homme de race franche, aussi noble d'origine que le pieux fondateur, comme lui parent de Charlemagne. C'était Juliofroi qui ajoutait un nouvel exemple de dévouement à tous ceux que son héroïque famille avait déjà donnés à l'Église et à la civilisation, et qui était venu se mettre à la tête de quelques moines visigoths et romains de la Septimanie, comme pour expier les ravages de Charles-Martel dans la contrée même où celui-ci s'était montré le plus impitoyable envers les anciennes races vaincues.

La dédicace de la basilique du Saint-Sauveur eut lieu sitôt après sa fondation. Guillaume dota cette église de riches sommes d'or et d'argent, d'ornements

[1] *Vita sancti Benedicti*, p. 209, ap. Mab.

[2] Pallia verò, quia singulis (monasteriis) dare non poterat, per partes divisa ad cruces saltem faciendas mittebat. (*Vita sancti Benedicti*, ap. Mab., p. 205.)

Nous voyons, vers la même époque, Louis-le-Débonnaire, en 807, donnant plusieurs propriétés au monastère de Gellone, dire que leurs limites avaient été déterminées par des croix gravées sur des pierres. « Sicut per cruces in lapidibus sculptas secus « decursus aquarum in terminationibus assignatum « est. »

[1] .... Et per ipsum exemplum per totam Gociam et Aquitaniam monasteria construuntur. (*Annal. Anian.* D. Vaissete, t. I, pr. col. 18.)

S. Ardon confirme ce témoignage, en disant dans un sens plus restreint, que tous les monastères soumis à celui d'Aniane, furent construits sur le modèle de ce dernier : *Per hujus* (monasterii Anianensis) *exempla ædificata*. (*Vita sancti Bened.*)

précieux de tout genre ; et par une charte de la même année 804, il donna à ses autels et aux moines qui devaient y louer Dieu, toutes ses terres du diocèse de Lodève, le fisc de Ledes [1] (*litenis fiscum*) avec les églises de Saint-Jean [2] et de Saint-Géniès, ainsi que de vastes domaines, des moulins, des pêcheries, des troupeaux nombreux, de gros et petit bétail mêlé de bêtes mâles et femelles [3]; enfin, ce dont elle avait surtout besoin, une nombreuse famille pour la servir et la peupler. Ces donations assuraient l'avenir du monastère, et le duc de Toulouse déclare les avoir faites pour toucher la miséricorde de Dieu et expier ses fautes et celles de sa famille.

Sa ferveur cénobitique se communiqua à ses deux sœurs Albane et Bertane, vierges l'une et l'autre, et aussi pures et belles de corps que d'esprit. Elles se jetèrent aux pieds de leur seigneur et frère, qui les accueillit avec joie et les consacra lui-même à Dieu dans un oratoire particulier, voisin du monastère. C'est là qu'elles fondèrent un ordre de religieuses, dites par la suite les *Nonnes de Saint-Guillaume*, du nom de leur frère qui devait mêler son nom à tous les souvenirs de la vallée de Gellone.

Quant aux autres monuments religieux de cette première époque, outre la grande basilique, les moines avaient à leur disposition la chapelle de Saint-Michel, dont le pavé était de marbre ; et les habitants eurent aussi plus tard l'église de Saint-Laurent, d'une architecture lourde et massive, étrangère au génie de la renaissance de Charlemagne et construite tout au bord de l'Érau avec une abside à l'est et une croix grecque sur le milieu de sa façade. C'était aussi l'usage des anciennes abbayes [1] d'avoir trois différents lieux de prières, l'église abbatiale pour les offices solennels, un petit oratoire intérieur pour les dévotions particulières, et l'église extérieure pour l'usage des domestiques ou serfs du couvent et l'utilité des familles qui venaient bâtir leur demeure sous la protection de l'abbé et de ses moines. C'est ainsi que le monastère d'Aniane comptait sa grande basilique de la Trinité, l'église de la Vierge et la chapelle de Saint-Jean-Baptiste dans l'intérieur du cimetière. Il dut en être de même dans la vallée de Gellone, et quoique nous n'ayons aucune preuve directe de l'existence contemporaine de l'ancienne paroisse de Saint-Laurent, les ruines romaines que nous avons retrouvées dans ses murs, aujourd'hui ruines abandonnées, ne nous permettent guère de douter qu'elle n'ait été construite vers les premiers temps du monastère, avec quelques débris d'habitation de l'époque gallo-romaine.

On reconnait aussi de nos jours à Saint-Guillem-du-Désert, le cloître primitif dont Guillaume avait mesuré les proportions ; ses galeries du nord et de l'ouest ont échappé à l'affreux vandalisme qui a vendu pièce à pièce les galeries plus élégantes des faces latérales, et d'un cloître supérieur qui formait premier étage de chaque côté. Celles-ci, construites à différentes époques, offraient chacune un cachet particulier, et semblaient raconter dans leurs styles divers toute l'histoire du monastère.

Le caractère distinctif des parties conservées du cloître inférieur consiste en deux petits cintres, composés chacun d'un double arc de pierre, caractère distinctif des anciennes constructions de Saint-Guillem, et séparés par une légère colonnette : mode de construction qui trouva plus tard son perfectionnement ou plutôt son développement naturel dans les lancettes géminées de l'architecture ogivale. Quant aux chapiteaux des colonnettes, ils ont la forme d'un cône tronqué et renversé, et quel-

[1] Voir la charte de la fondation, en 804. (D. Vaissette.)

Le *fiscus litenis* comprend l'espace resserré entre le cours de l'Érau, les collines septentrionales qui courent parallèlement au ruisseau du Verdus jusqu'à S.-Guillem-du-Désert et la rivière de Lèdes, qui prend sa source près de ce ruisseau et embrasse dans son contour, jusqu'à son affluent dans l'Érau, les anciennes paroisses de S.-Jean de Fos et de S.-Géniès. (Voir la carte de Cassini qui représente assez fidèlement les lieux.)

[2] St.-Jean de Fos.

[3] *Vita sancti Willelmi.*

[1] *Nouvelle diplomatique*, t. V, p. 432.

ques-uns sont ornés de têtes plates, de figures d'hommes ou d'animaux grossièrement ébauchées dans le genre des décorations de l'abside. L'ensemble du vieux cloître, bien que d'un aspect un peu lourd, n'était point dépourvu d'élégance à l'extérieur, surtout si l'on suppose enlevés les quatre ou cinq pieds de terre et de débris qui ont exhaussé le sol du jardin ; son plus grand défaut, qui n'en était pas un sans doute à l'époque de sa construction, serait de rendre trop sombre l'intérieur de ses galeries voûtées. C'est là qu'on respire une éternelle fraîcheur ; et afin que les moines pussent en jouir, une sorte de divan en pierre se trouve établi tout alentour.

Tels furent les commencements du monastère et du village, aujourd'hui connus sous le nom de Saint-Guillem-du-Désert. La petite vallée de Gellone, naguère perdue au bord d'un torrent dans une sauvage solitude, se trouvait tout à coup transformée en établissement d'industrie et d'agriculture ; et déjà couverte d'une population naissante, de quelques ateliers, de trois oratoires, d'un hospice pour les malheureux, elle pouvait être fière de sa basilique et de son cloître, et faire quelque envie par ses monuments aux cités voisines de Lodève et de Maguelone.

Voilà comme se fondait au 9e siècle les colonies religieuses, d'où sont plus tard sortis le plus grand nombre de nos villes et villages modernes. Quant à notre monastère, il devint, à partir du 11e siècle, un lieu de pèlerinage pour les nobles croisés du Midi, et il fut enfin l'un des principaux théâtres de l'immense épopée chevaleresque de son fondateur, célébré sous le nom de Guillaume d'Orange.

L'appréciation qu'il nous faudra donner de la littérature des croisades, nous oblige, dès à présent, à rappeler encore les origines de l'abbaye de la Grasse, qui fut un autre rendez-vous de traditions carlovingiennes. Cette abbaye, célèbre du 8e siècle, fut fondée sous le nom de Sainte-Marie-d'Orbieu, vers 778, par Nébridius, qui s'appliquait, comme saint Benoît d'Aniane, dont il était l'ami, à réparer les désastres des guerres des Sarrasins. Elle avait été bâtie au milieu des montagnes qui séparent les villes de Narbonne et de Carcassonne, et dans une vallée déserte, que des rochers escarpés rendent presque inaccessible. La petite rivière d'Orbieu qui traverse et fertilise cette aride contrée, donna d'abord son nom au monastère ; mais après la conquête de Barcelone, celui-ci prit, ainsi que nous l'avons déjà dit, le nom de la *Grasse*, lorsque les bienfaits de Charlemagne eurent permis à ses religieux de féconder le désert et la vallée *maigre* où ils avaient fixé leur séjour.

Nous lisons, en effet, dans une charte de cette abbaye, en avril 807 : *Monasterium sanctæ Mariæ constructum in territorio Narbonense super fluvium Urbionis in valle novaliciâ quæ modò Crassa nominatur* [1]. Ainsi, c'est depuis peu que la vallée, où avait été fondé le monastère, venait d'être appelée la *Grasse*. Or, ce qui justifie le sens primitif de ce nom, adopté et popularisé par les romanciers du moyen âge, c'est qu'à cette époque Charlemagne se trouvait à Narbonne, d'où il avait daté la charte en question ; tandis que dans un autre acte de 806, il avait déjà représenté le pays comme un désert, où l'abbé Nimfridus [2], avec les secours du fisc royal et des seigneurs du voisinage, avait construit un monastère d'un nouveau travail, avait d'un côté fait bâtir une église, des maisons et diverses habitations ; et de l'autre, mis en culture des vignes, des champs et des prés, destinés à l'entretien de ses moines. C'est donc entre la date de cette dernière charte et l'acte de 807, que l'abbaye de Sainte-Marie-d'Orbieu prit ce surnom sous lequel elle a été plus tard célébrée. Ainsi le désert fécondé, les constructions d'un genre nouveau (*novo opere*), qui témoignaient de la rénovation de l'art par saint Benoît d'Aniane, et le grand accroissement de richesses dû à

[1] Mss. Doat., vol. 66, f° 7, v°, Mss. de la bibl. du Roi.

[2] Nimfridus abbas serenitati nostræ suggessit eo quod ipse cum monachis suis infrà eremum, in territorio Narbonensi super fluvium Orbionis in loco nuncupato novalias, monasterium in honorem Sanctæ Mariæ, novo opere construxisset, ibique domos, ecclesiam,.. ædificasset..., etc. (Doat. vol. 66, f° 3, v°.)

la protection de Charlemagne, nous expliquent tout naturellement la qualification de *Grasse* donnée vers cette époque à l'abbaye, en opposition avec le mot *eremum* ou vallée maigre qui la caractérisait si bien avant la charte de 806. Étymologie curieuse, dont le genre est familier au génie populaire de tous les temps et qu'il importe de signaler comme appartenant à l'époque carlovingienne. Justifiée par des documents positifs, elle nous dit à elle seule toutes les origines du monastère, comme si l'histoire des mots était aussi celle des choses. Nous verrons plus tard comment les romanciers se sont emparé de cette étymologie. Quant à présent, n'oublions pas qu'elle est comme la clef du roman de Philomèle, lequel, bien que d'une date assez récente et plein de fictions insignifiantes, n'en est pas moins dépositaire des traditions de la contrée. Et comme celles-ci se rapportent à l'invasion et à l'expulsion des Sarrasins en 793, on nous pardonnera d'en avoir ici fixé la source historique et le point de départ[1].

C'est ainsi que l'abbaye de la Grasse devint avec Saint-Guilhem-du-Désert, et après l'abbaye modèle d'Aniane, une des colonies religieuses les plus importantes du Midi. Charlemagne lui avait donné l'existence et la richesse ; et à la mort de ce prince, en 814, les premiers actes de l'empereur Louis-le-Débonnaire furent de confirmer tous les priviléges accordés par son père aux moines de Sainte-Marie-d'Orbieu, d'abord le droit d'élire leur abbé, ensuite l'exemption de tous les impôts en faveur du commerce et de l'industrie de l'abbaye. C'est avec de telles garanties de liberté contre la force brutale de la féodalité envahissante, que les monastères carlovingiens devinrent à la fois des centres de travail matériel et des foyers de lumière religieuse, également capables d'affranchir la civilisation latine de la barbarie des hommes du Nord, et de l'opposer à la civilisation orientale et bysantine dont se paraient alors les barbares du Midi.

C'est au moment où Charlemagne enrichissait de ses bienfaits la pauvre abbaye de Ste-Marie-d'Orbieu, près de laquelle le duc Guillaume avait, par la mort d'un chef sarrasin, arrêté l'invasion de 793, que ce lieutenant du grand monarque voulut clore en ses mains sa carrière politique, pour porter sa gloire chevaleresque aux pieds d'un monarque plus grand encore. Le Christ Sauveur, auquel il avait dédié son monastère de Gellone, semblait attendre de lui une œuvre plus parfaite encore, le don de ses derniers jours, dont l'empire des Franks pouvait bien se passer après tout ce que Guillaume avait fait pour lui.

Telles étaient les pensées de Guillaume depuis qu'il avait terminé les premiers travaux de son monastère; son rôle politique et militaire lui semblait fini ; il pouvait donc se retirer du gouvernement de l'Aquitaine. Les peuples qu'il avait dû contenir étaient soumis et attachés par les bienfaits de la paix à l'empire de Charlemagne, et les Sarra-

[1] Il convient aussi de rappeler que les origines de l'abbaye de la Grasse, si intéressantes pour l'histoire du Languedoc, ont à peine été indiquées par D. Vaissete. Ce savant bénédictin ne connaissait pas, sans doute, les titres de cette abbaye, réunis à la bibliothèque royale, dans la riche collection Doat, et n'a pu parler de la Grasse que d'après les Annales de Mabillon, qui sont très-incomplètes et même fautives à cet égard. Les seuls documents que D. Vaissete ait publiés comme pièces justificatives de l'histoire de cette abbaye, sont datés de 814. Mais il était bien plus important de publier les chartes déjà indiquées de 807 et 806, sous l'abbatiat de Nimfridus. En remontant encore plus haut, D. Vaissete aurait trouvé en 802 l'abbatiat de Sengfredus, et enfin dans le texte de cette dernière charte, l'indication d'un acte de Charlemagne, déjà ancien et qui remontait sans doute à l'époque de la fondation vers 778, sous l'abbatiat de Nébridius, ami de S. Benoit : « Et ecclesiæ, quæ in villas eorum sunt in eorumdem potestate similiter permaneant, communitatem etiam nostram similiter habeant, sicut in nostro *veteri præcepto* continetur. (Mss. Doat, vol. 66, f° 2.)

Mais c'est assez de signaler, en ce moment, la lacune de D. Vaissete. Quant aux actes de 814, qu'il a publiés, ce sont deux lettres de Louis-le-Débonnaire qui, par la première, confirme celles de Charlemagne, prend sous sa sauvegarde l'abbé Atala et le monastère de Sainte-Marie-d'Orbieu, et donne aux religieux le pouvoir d'élire leurs abbés. Dans la seconde, le nouvel empereur ajoute à tous ces priviléges, l'exemption de tous les impôts en faveur du commerce et de l'industrie du monastère. (D. Vaissete, t. I, preuv., col. 11 et col. 43.)

sins refoulés pour jamais au delà des Pyrénées. Il se livra donc avec une faveur nouvelle à ce qu'on pouvait appeler la philosophie de son époque, aux méditations pieuses que les plus beaux génies, parmi ses contemporains, aimaient à faire sur les vanités du siècle, sur les mérites du cloître et les combats de la pénitence. Lui aussi, vieux soldat de Charlemagne, « savait apprécier la milice des cénobites et celle « des guerriers, celle-ci combattant « pour la terre qu'elle ravageait, et « l'autre pour Dieu qui ordonnait de la « féconder. Noble vétéran de la pre« mière, il voyait l'abbé Benoît, son il« lustre ami, prêt à le recevoir dans la « seconde. Il pesait ainsi la valeur du « moine et celle du chevalier. Ce qui « restait de ses hauts faits d'armes et ce « que promettait le monastère qu'il avait « fondé dans le désert. Alors venait s'of« frir à lui un tendre et touchant sou« venir, celui d'Albane et de Bertane, « ses deux sœurs, si fermes l'une et « l'autre dans leur renonciation au « monde. Pouvait-il hésiter, et ne pas « répondre à l'exemple qu'il recevait « d'elles, au défi qu'elles semblaient lui « jeter sur le chemin du ciel et de la « véritable gloire [1] ? » Réflexions alors aussi naturelles que profondément senties! et qui expriment bien l'état d'une société livrée à deux besoins extrêmes, émue de deux grands spectacles, et partagée par deux classes dominantes, par des moines et des chevaliers [2].

Guillaume allait partir pour rejoindre ses deux sœurs dans la solitude de Gellone, lorsque Charlemagne, dont il avait toujours été l'utile conseiller, le manda près de lui dans le pays des Franks. Il

[1] *Vita sancti Willelmi.* Passim.

[2] *Militia monachorum, monachis pro Deo militantibus.* Cette formule sacramentelle des chartes durant tout le moyen âge, cette métaphore *des moines combattant pour Dieu,* exprime bien le développement parallèle des milices guerrières et monacales, sur les deux points extrêmes de la société. Peut-être aussi l'origine de cette locution, comme de tant d'autres, implantées dans les monastères et qui appartenaient au vocabulaire des armées romaines : Schola, division de la légion, Decanus, etc., doit être attribué au grand nombre de vétérans réfugiés dans la vie des cloîtres.

revit alors sa terre natale ; et Charlemagne le reçut comme son fils, le combla d'honneurs. Mais Guillaume n'en devint que plus ardent à fuir la pompe des cours.

Charlemagne qui l'aimait et connaissait le vide que son absence allait faire à l'administration de l'empire, essaya longtemps de le détourner de son dessein. Cédant enfin à ses instances, il le pria de puiser à son gré dans les trésors royaux, afin d'embellir au moins la solitude qu'il était si désireux d'habiter.

« Seigneur et père, répliqua Guil« laume, j'ai assez de biens, assez d'or « et d'argent ; mais si vous désirez of« frir quelque chose à Dieu par mes « mains, donnez-moi la parcelle de la « glorieuse croix du Sauveur envoyée « de Jérusalem, et qui vous fut remise « en ma présence lorsque vous restau« riez l'empire d'Occident [1]. »

A cette demande d'un trésor que rien ne pouvait remplacer, Charlemagne hésita ; mais il ne put refuser. Il lui donna donc, comme souvenir de son amitié et de leur commune alliance, *l'adorable phylactère* [2] renfermant la

[1] « Dico enim de glorioso ligno Domini quod me *præsente* olim vobis missum est ab Hierosolymis. »

Guillaume avait donc provisoirement abandonné le gouvernement de l'Aquitaine et s'était trouvé à Rome en 800 ; ce fait n'est connu que par la légende du saint personnage en question. Charlemagne l'avait amené avec lui pour s'entourer de ses plus sages lieutenants dans une expédition dont le but était préparé avec tant de secret et de politique.

[2] Phylacterium adorandum, gemmarum splendoribus et auro purissimo...... perornatum (Vita sancti Will.)

Phylacterium, nom grec des reliquaires passé dans la basse latinité et plus tard dans la langue française du moyen âge : espèces d'amulettes que les chrétiens d'Orient aimaient à porter sur eux pour se préserver ou se guérir des maladies. — Sentences écrites à l'encre rouge, que les anciens scribes ou pharisiens portaient avec ostentation attachées à leur manteau. (Sanctus Epiphanius.) — Bède-le-Vénérable cite les *phylactères* comme synonymes d'enchantements et de secrets diaboliques ; *Quasi missam à Deo plagam per incantationes vel phylacteria vel alia qualibet dæmoniacæ artis arcana cohibere valerent.* (Bède, lib. IV, *Hist. Anglorum*, caput XXVII.) Les effigies d'Alexandre-le-Grand, gravées sur des anneaux, des bracelets ou ornements quelconques, étaient aussi des phylactères. (Trebellius Pollio, in Quieto imperatore), et autres exemples

croix sainte que le vénérable prêtre Zacharie était venu lui remettre à Rome avec les clefs du Saint-Sépulcre et du Calvaire de la part du patriarche de Jérusalem[1]. Ce don sacré, brillant de pierres précieuses offrait, dit l'hagiographe, tout ce que l'art était capable de produire sous l'inspiration de la piété. Il avait la forme d'une croix qui s'ouvrait pour recevoir la parcelle sainte; et la matière était d'argent plaqué d'or, comme on pouvait le voir encore il y a peu d'années[2]. Dans son premier éclat, on l'avait cru fait de *l'or le plus pur*. La vénération qu'il inspira plus tard, et les nombreuses donations qui lui furent faites dédommagèrent largement l'abbaye de Gellone de la perte des richesses que Charlemagne avait offertes à son pieux fondateur.

Ce prince ajouta au premier don celui de l'autel où la croix était honorée avec tous les objets précieux consacrés à son culte, ainsi que de nombreux ornements et divers reliquaires de saints.

« Alors, » ajoute le biographe qui se complaît dans les souvenirs de la cour de Charlemagne, et, sous ce rapport, échange un peu son rôle d'historien avec celui de poëte, dans lequel il devait initier plus tard l'auteur du Moinage de Guillaume d'Orange[1], « alors « un bruit de multitude se fit entendre « mêlé à des murmures sur la retraite « du duc de Toulouse, qui voulait quitter le monde pour aller vivre au dé- « sert. Soudain toute la cour, toute la « ville se précipitent. La nombreuse mi- « lice des chevaliers franks éperdue, « comme une famille qui craint de se « voir enlever son père, accourt; et, en « présence de Charles, les grands du « royaume s'écrient tous en désordre : « Que vas-tu faire, seigneur Guillaume? « Pourquoi te retirer, abandonner ainsi « le roi, ruiner l'État, et nous perdre « tous? Si tu veux aller à Dieu, n'est-il « point partout[2]? » Mais lui, immobile « et préoccupé du ciel, restait sans ré- « ponse et sans larmes; enfin son émo- « tion l'emporte : « Amis, leur dit-il, si

curieux cités dans le *Concordia regularum* de Hugues Menard, p. 125. Voir aussi Ducange. Les phylactères étaient d'or, d'argent ou de cristal, etc., le plus souvent avec la *forme* d'une croix dans laquelle on enfermait les reliques. — Le pape S. Grégoire dit dans une de ses lettres : Transmittere phylacteria curavimus. I. Crucem cum ligno crucis Domini et lectionem evangelii thecâ persicâ inclusam (Lib. 12, epist. 6). — Dans la vie de S. Benoit par S. Ardon, nous voyons un prêtre portant un de ces phylactères suspendu à son cou : *Crucem in quâ lignum erat Dominicum*. (Apud Mab. IV Seculi, p. 206.)

[1] La remise de ces clefs, avec d'autres présents, est attestée par Eginard. (V. dans le père Lecointe, t. VI, ann. 800, n° XXVII, *Annal. ecclesiast.*, le même fait raconté par les annalistes de S. Bertin et de Metz, par le moine d'Angoulême, etc.) Ces présents solennels, apportés par le prêtre Zacharie que Charlemagne avait envoyé à Jérusalem, arrivèrent à Rome le jour même où le pape Léon III se justifiait par serment, en présence de Charlemagne, de Guillaume et de tous les nobles Franks, des crimes qu'on lui avait imputés. Ainsi se préparait le dénouement d'un grand drame.

Mais pour ce qui regarde notre objet, il faut remarquer, que bien que les historiens contemporains ne mentionnent pas le don de la vraie croix, ce n'est pas un motif qui puisse infirmer l'assertion de l'hagiographe. Car on sait que ces phylactères étaient les présents, en quelque sorte officiels, des patriarches de la ville sainte. D'ailleurs les plus anciennes donations à l'abbaye de Gellone, énonçaient qu'elles étaient faites *au bois vénérable et invincible de la vraie croix et à S. Guillaume*. — La donation du phylactère est donc un nouveau fait à ajouter à la vie de Charlemagne et à ses nombreux rapports avec l'église de Jérusalem, qui donnèrent plus tard naissance à l'erreur de son voyage en terre sainte.

Orderic Vital (livre 6e), qui a connu et copié en plusieurs endroits la légende de S. Guillaume, parle du phylactère en question, donné à Charlemagne; et le père Lecointe (*loco citato*), qui ignore la source de son assertion, dit à ce propos : *At illo de phylacterio vetusti silent auctores*.

[2] Ce phylactère a été conservé jusqu'en 1817, où il disparut dans une inondation du Verdus, qui pénétra dans l'église abbatiale, et fit ébouler la chapelle des reliquaires.

[1] Le héros du roman de *Guillaume d'Orange*, conserve assez généralement le caractère du saint de la légende, mais particulièrement dans la branche épique du *Moinage*, où, au passage en question de la légende, correspond un des plus beaux morceaux du poëme : c'est un éloquent tableau des malheurs dans lesquels la retraite de Guillaume a plongé la France.

[2] ...... Quid, Willelme domine, quid est quod putas facere? Ut quid vis recedere, regem relinquere, regnum evertere, universos nos perdere? Quò enim vis abire? Si vis ad Deum ire, ubiquè locorum potes eum invenire.. ,.. etc., etc.

Impossible que l'auteur du *Moinage de Guillaume* n'ait point eu ces lignes devant les yeux!

« vous pouvez me donner votre foi et « vos témoins que la mort ne viendra « jamais nous séparer, je consens volon- « tiers à vivre heureux avec vous : sinon, « laissez-moi consacrer à Dieu les an- « nées, sans doute aujourd'hui peu nom- « breuses, qu'il me serait permis de « vous donner. »

A ces mots, Guillaume, muni du phylactère de la vraie croix, mêle ses larmes et ses adieux avec Charles, son seigneur bien-aimé, avec l'armée et ses vieux compagnons d'armes. Il part et presse sa marche pour quitter le pays des Franks, honorant les églises sur sa route, faisant l'aumône aux pauvres et rachetant aux serfs leur liberté. Il arrive ainsi en Auvergne, au bourg célèbre de Brioude[1], où il fait un trophée de ses armes en les consacrant à saint Julien. Il offrit ses armes défensives, son casque et son bouclier sur le tombeau du saint martyr, suspendit à la porte de l'église, en dehors, son carquois et son arc, sa lance et sa redoutable épée[1]. Sa prière finie, il part impatient et joyeux de revoir son monastère.

Lorsqu'il fut arrivé à l'entrée des montagnes de Gellone, reconnaissant après deux ans d'absence sa douce solitude, il la salua en rendant grâces à Dieu. De là, nu-pieds et couvert d'un rude cilice sous ses vêtements, muni de la vraie croix et portant sur ses épaules le précieux autel destiné à son culte, il s'achemina vers la basilique qu'il avait dédiée au saint Sauveur.

Mais déjà les moines, instruits de son arrivée, l'abbé Juliofroi à leur tête, étaient allés au devant de lui en procession. Ils accompagnèrent leur noble fondateur jusqu'à l'église abbatiale, où il déposa son pieux fardeau, et leur offrit la vraie croix, les reliques des saints et de riches offrandes qui furent placées respectueusement sur l'autel du saint Sauveur. C'étaient des calices d'or et d'argent avec leurs offertoires, des vêtements de soie, des étoles cousues d'or, des manteaux d'outre-mer, ainsi que des sacramentaires, des évangiles et autres manuscrits aussi précieux que nécessaires, dont quelques-uns nous sont parvenus[1]. Des ornements dorés et enrichis de pierreries furent aussi distribués aux divers autels du monastère. Parmi les dons qui sont spécialement désignés, était une petite cloche d'argent, qui fut suspendue à la voûte de l'église, près d'une belle fenêtre vitrée, d'où elle annonçait chaque heure du jour, et charmait, par sa douce et claire mélodie, les oreilles et le cœur de ceux qui pouvaient l'entendre[2].

Alors eut lieu, dans la salle du chapitre, la réception du duc de Toulouse parmi ses nouveaux frères.

Les épreuves du noviciat furent abrégées pour lui ; et le 29 juin 806, sixième année de l'empire de Charlemagne, le jour de la fête des apôtres Pierre et Paul, le gouverneur de l'Aquitaine et de la Septimanie se fit pauvre et humble moine. Il échangea ses habits tissus d'or contre le scapulaire[3]. *Serf de Dieu*, il se laissa couper sa noble chevelure, parure et dignité de l'homme frank, insigne distinctif des anciens vainqueurs ; et sa lon-

[1] Voici le texte de l'hagiographe :

« Offert itaque ante martyris tumulum galeam « decentissimam et spectabilem clypeum ; foris vero « extra templum præsentarat ad ostium pharetram « et arcum, ingens telum versatilem gladium ; *ex « quibus clypeus in templo hodièque conservatur « qui et ipse de Willelmo quis et cujusmodi fuerit « satis testificatur.* »

(Voir le chapitre relatif à la date et à l'auteur de la légende de Guillaume.)

[1] Un évangélistaire conservé dans la bibliothèque du Musée-Fabre à Montpellier, et un sacramentaire très-remarquable par ses lettres historiées, qui se trouve à la bibliothèque royale. (Voir la notice que les Bénédictins ont donnée de ce dernier, dans leur Nouvelle Diplomatique ; et pour l'autre manuscrit, voir le chapitre des richesses manuscrites de S.-Guillem.)

[2] Ce n'est point l'auteur de la légende, mais celui des *Miracles de S. Guillaume* (*apud* Boll. 28 mai), qui nous fait connaître cette cloche, en nous apprenant qu'elle fut brisée par un démon chassé du corps d'un possédé : « (Dæmon)... exiens per fenestram vitream satis decoram satisque speciosam, eodem momento concessit scillam argenteam ad templi laquearia suspensam quam B. Willelmus, illuc secum detulerat et cum multis aliis præclaris donariis ad laudem Dei obtulerat : *quæ per singulas horas opus Dei prima denuntiabat, et vocis suæ clarissima melodiâ aures audientium ac mentes demulcendo excitabat.* »

Ne dirait-on pas une horloge à Carillon ?

[3] Vêtement cénobitique en forme de croix.

gue barbe, d'après un ancien usage, sans doute en signe de la donation qu'il faisait de lui-même à la vie religieuse [1], fut consacrée à Dieu. Dépouillé désormais des symboles de la liberté barbare, heureux loin des forteresses et des châteaux élevés, loin des palais où brillaient l'or et les peintures de Sinope [2], il put livrer sa vie aux combats de la pénitence, et triompher dans sa nouvelle milice par la prière et le travail.

Cependant il fallait vivre au milieu de ce désert où l'on n'avait encore songé qu'à construire des habitations, qu'à défricher et cultiver la terre. Il fallait agrandir l'espace insuffisant de la petite vallée de Gellone ; on empiéta sur le flanc des montagnes qui la resserraient, sur les forêts vierges qui l'ombrageaient de tous côtés [3]. Guillaume, aidé de ses deux fils, Bernard et Gancelme, dont l'aîné lui avait succédé dans le gouvernement de l'Aquitaine, et par les comtes de la Septimanie, les plus voisins du monastère, commença par aplanir les abords difficiles de la vallée ; il jeta une chaussée sur les rives de l'Érau, et construisit une route élevée pour joindre les deux montagnes qui dominent l'abbaye, et gardent en ce lieu l'entrée sauvage de l'ancienne Gellone ; ouvrage long et pénible encore existant à Saint-Guillaume du désert. On y employa la hache et le marteau pour tailler la roche vive, le fer et le plomb pour unir les pierres et fortifier les constructions [4]. Guillaume donnant lui-même l'exemple, travaillait comme un simple et pauvre moine. Il fit établir en même temps, autour du monastère et le long du fleuve, une nombreuse suite de petits jardins dont le nom primitif *las Hortas,* du latin *hortus,* s'est conservé dans l'idiome local [5]. Bientôt après, des vignes, des moissons, des oliviers, des arbres fruitiers de toute espèce, des eaux abondantes habilement ménagées pour les besoins de l'agriculture, tous les dons de la nature, tous les bienfaits de Dieu se trouvèrent réunis dans la vallée ou sur les montagnes. Les roches même devinrent fécondes, recouvertes qu'elles furent par des terres de transport ; et ce désert, dont l'aspect affreux inspirait naguère l'effroi, devint, au rapport de saint Ardon, témoin oculaire de cette métamorphose, le séjour le plus délicieux qu'un serviteur de Dieu fût jaloux d'habiter [1].

Depuis lors cette contrée, dont le mode d'exploitation est toujours resté le même, a été cultivée avec une ardeur qui rappelle celle du duc Guillaume, et avec un amour du sol natal qui, chez les habitants de Saint-Guillaume-du-Désert, ressemble à de la religion [2]. C'est que peu de lieux, que nous sachions, sont aussi agréablement variés que l'étroite et profonde vallée de Gellone : chaque printemps et chaque automne y viennent apporter à l'envi leur mille bouquets d'arbres chargés de fruits ou de fleurs ; Là, tout est vieux de dix siècles ; tout y parle des beaux jours de Charlemagne ; et l'on ne sait ce qui doit intéresser le plus, des souvenirs de l'histoire, des monuments de l'art, des beautés d'une nature sauvage, ou des efforts industrieux des habitants.

Guillaume ne bornait point ses travaux à la culture et à l'embellissement de sa solitude. Son activité infatigable, que son âge ne ralentissait point, allait s'exercer jusque sur les terres de l'abbaye

[1] V. M. Michelet : *Origines du droit français.* Introd. p. 29.

[2] Qui (Willelmus) solebat in palatiis degere *auro radiantibus ac depictis sinopide*, propugnacula ac summas arces tenere.... (Vita sancti Willelmi.)

[3] Vita sancti Willelmi.

Dans ces forêts devaient se trouver beaucoup de sapins, si rares aujourd'hui dans la France méridionale, mais dont on voit à S.-Guillem-du-Désert de nombreux rejetons rabougris et mutilés.

[4] Vita sancti Will.

[5] Il s'y est conservé comme nom propre, qui distingue ces jardins de tous ceux qui datent d'une époque plus moderne.

[1] Vita sancti Benedicti, Ap. Mab.

[2] Comme les cénobites dont ils sont les héritiers, les habitants de S.-Guillem continuent à cultiver des vergers sur les montagnes, et sur les rives de l'Erau, des jardins qu'ils sèment d'abondants légumes. Ils se livrent à la pêche au bord du fleuve et arrosent quelques prairies le long des ruisseaux. C'était le genre de vie de leurs devanciers ; ils n'y ont rien changé, non plus qu'à leur mode d'agriculture. Cependant, depuis quelques années, le mûrier, cet arbre de l'industrie moderne, y remplace peu à peu les anciens arbres fruitiers qui meurent sans rejetons, et commence à envahir, à travers les rochers, chaque coin de terre cultivable.

d'Aniane. « Nous l'avons vu souvent, dit saint Ardon, chassant son âne devant lui, ou monté dessus, porter du vin et autres rafraîchissements aux frères de notre monastère, occupés à la moisson [1]. » Il revenait ensuite parmi ses frères de Gellone, s'empressant de les servir tous sans distinction, les conjurant d'user de lui, comme ils faisaient des mercenaires [2]. Quand sa santé le lui permettait, il travaillait de ses propres mains à la boulangerie, surveillait le moulin et le four, faisait la cuisine à son rang, et se tenait toujours debout pendant le repas et la lecture, lorsqu'il servait les cénobites couchés sur leurs lits de table [3]. Son zèle, poussé à l'excès, força le couvent à le dispenser, malgré ses désirs, de ces fonctions trop pénibles pour son âge et ses infirmités. Guillaume s'en dédommagea en se livrant sans réserve aux plus dures mortifications de la vie contemplative. Il fallut un ordre de l'abbé Benoît pour lui faire accepter un matelas [4], et lui défendre de coucher sur la dure. Mais cette précaution ne l'empêcha point de se lever souvent au milieu des nuits les plus froides, et de se purifier le corps par des bains et de fréquentes ablutions. Il venait ensuite, tout transi des rigueurs de l'hiver, et couvert à peine du dernier vêtement, se jeter à deux genoux sur le marbre glacé de l'oratoire de Saint-Michel, où il se recommandait à Dieu et à l'intrépide archange qu'il s'était choisi pour patron dans la milice céleste.

Ces austères combats dans la vie du cloître, ajoutés à ceux de la vie des camps, devaient hâter l'heure de la dernière victoire. Pour Guillaume, c'était celle de la mort. Il en eut le pressentiment, et le fit aussitôt connaître à Charlemagne par un messager, et par lettres à tous les couvents des provinces voisines. Puis, quand le moment fut venu, c'était le 28 mai, vers l'an 812, il manda l'abbé Juliofroi et tous les frères, sans doute aussi l'abbé Benoît et ses deux sœurs Albane et Bertane. Il les consola, leur recommanda la religion du Christ, la paix et sa chère solitude; et recevant le saint viatique, provision du dernier voyage, il partit avec joie pour la grande expédition de l'éternité.

Ce jour de deuil fut triste et solennel pour l'Aquitaine et la Septimanie. Elles étaient dans l'attente; et des signaux aussi extraordinaires que les circonstances, parcourant les villes et les campagnes, des bruits lointains de cloche se répondant d'une église à l'autre, annoncèrent soudain à toute la contrée que le vainqueur des Sarrasins était mort dans le désert, en combattant pour Dieu au monastère de Gellone [1].

Ainsi finit le grand saint de la France méridionale, le gouverneur de ce royaume d'Aquitaine, où la plupart des grands vassaux eurent la gloire ou la prétention d'être ses descendants [2]. La renommée de Guillaume devait s'accroître encore par les malheurs inouis qui allaient fondre sur nos provinces. Les Sarrasins, pirates audacieux, infatigables cavaliers, se jetèrent par terre et par mer sur la Provence et la Septimanie. Les Hongrois consommèrent leurs ravages dans une dernière invasion plus cruelle que toutes les autres. En 924, la *terre de Gothie,* mise à feu et à sang, devint un désert; mais le sauvage désert de Gellone, oublié sans doute dans ses montagnes, resta toujours « le séjour le plus délicieux qu'un serviteur de Dieu fût jaloux d'habiter. » Nous voyons du moins le cartulaire de cette abbaye commencer à cette époque la série de ses donations *au bois invincible et sacré de la croix et à saint Guillaume, bienheureux confesseur du Christ.* On dirait, après un silence de plus d'un siècle, un cri de reconnaisance qui s'échappe du

[1] Vita sancti Benedicti.

[2] Quasi uni ex mercenariis ità ei imperare. (Vita sancti Will.)

[3] Olera colligit, pulmenta condit, legumina infundit *,....., et cuncta laute præparata fratribus anteponit, *recumbentibus* ministrat; ipse vero non recumbit.... (Vita sancti Will.)

[4] Culcitram.

* C'était l'usage de manger les légumes après les avoir fait germer dans l'eau.

[1] Ipsâ autem horâ sanctissimi ejus transitus factus est repentè per omnes circumquaque provincias, per omnes majores ac minores ecclesias magnus valdè et insolitus clangor signorum et campanarum sonitus. (Vita sancti Willelmi.)

[2] Voir le tableau généalogique des descendants de Guillaume. D. Vaissete, t. I, notes, p. 705.

fond de la solitude, et avec lui commence la renaissance de la civilisation chrétienne dans la Septimanie. Elle va depuis lors, toujours réparant quelque échec, guérissant quelque blessure, se relevant jusqu'au 11e siècle en traversant l'an 1000, sans s'en douter [1].

Les dépouilles mortelles de Guillaume avaient été embaumées avec un soin religieux, et solennellement transportées de sa cellule dans l'oratoire voisin de Saint-Michel. Son tombeau y était devenu l'objet d'une vénération générale; les pèlerins et les malades s'y rendaient de tous côtés ; et bientôt la petite chapelle où était honoré le saint fondateur ne pouvant suffire à la foule de ceux qu'y attirait le récit de ses miracles, on fut obligé de transporter son corps dans la grande basilique. Il y fut déposé à la gauche du maître-autel, du côté de l'épître; et on lui éleva un tombeau de marbre blanc, artistement sculpté, posant sur quatre colonnes de marbre de cinq pieds de hauteur. Ce monument existait sous l'abbatiat de Gérard (995-1009), et fut visité par saint Fulerand, évêque de Lodève (949-1006). Dans cette première translation, qui date au plus tard de l'abbatiat de Gérard, et lui est probablement antérieur [2], les moines de Gellone détachèrent des reliques de Guillaume le rayon du bras droit pour l'exposer à la vénération du peuple. Plus tard, il fut enchâssé dans une cassette de vermeil, ornée de pierreries ; et il a toujours été conservé dans le monastère, où l'on mesurait sa longueur et ses proportions étonnantes, qui justifiaient la haute et vigoureuse taille que les auteurs des chansons de Guillaume n'ont jamais manqué d'attribuer à leur héros.

En 1076, un petit autel, d'une gracieuse et riche sculpture, fut, sinon renouvelé, du moins construit pour la première fois devant le tombeau. Il était couvert d'une table de marbre noir de Lydie [1], élégamment soutenue de chaque côté par des plaques de marbre blanc avec des sculptures de sujets religieux sur la face antérieure. Il fut consacré par Amat, évêque d'Oléron et légat du saint-siége, qui se rendait alors en Espagne, d'après les ordres de Grégoire VII. Depuis cette dédicace, faite avec tous les rites solennels de l'Église, sur la demande de Béranger, abbé de Gellone, l'autel conserva le vocable de saint Guillaume, qui fut aussi le nom du monastère et du village, et fit oublier peu à peu l'ancienne dénomination de Gellone.

Enfin, une nouvelle translation de ses reliques eut lieu en 1138. Elle fut faite par l'abbé Raimond, secondé de Hugues, évêque d'Albi. Ce prélat, après avoir célébré une messe solennelle, retira du monument de marbre les ossements du saint fondateur, et les enferma dans une châsse de plomb, qui le fut elle-même dans une autre de bois qu'entouraient des lames de fer. Quant à la partie des reliques réduites en cendres, elles furent déposées dans une urne de marbre avec les plus petits ossements et quelques objets qui avaient appartenu à saint Guillaume, et puis placées dans l'intérieur de son autel, tandis que sous le marchepied de celui-ci était enfermée et scellée dans un caveau la châsse de plomb où se trouvait une plaque de même métal avec une inscription qui rendait témoignage de tous les faits.

A partir de cette époque, par un motif de pieuse reconnaissance, les habitants de la vallée de Gellone ne nommèrent plus leur petite ville et leur monastère que du nom de leur saint fondateur Guillaume. Bientôt après on le surnomma Saint-Guillem *du désert*, et, en le qualifiant par le caractère par-

[1] On a singulièrement exagéré la terreur de la fin du monde à cette époque. S'il est un fait certain, c'est que la Septimanie s'en inquiétait fort peu; et que la Renaissance y a commencé, sitôt après la fin des invasions.

[2] En 970, avait déjà eu lieu la translation des reliques de S. Hilaire, évêque de Carcassonne ; elles avaient été placées sur un petit autel, derrière le maître-autel de la basilique.

Il me semble naturel de croire que le tombeau de St. Guillaume date de l'époque où il avait été reconnu saint, c'est-à-dire vers 924, peu après l'invasion des Hongrois, ou, au plus tard, vers 970.

[1] Voir le plan de l'église abbatiale qui contient le dessin et les proportions de ce marbre noir de Lydie. Je l'ai retrouvé dans un coin de l'église de S. Guillem.

ticulier de sa retraite, on le distingua des autres Saints-Guillaumes [1].

Cependant les circonstances de la vie de Guillaume, l'austérité de ses pénitences, les souvenirs de ses guerres contre les Sarrasins, parlaient trop à l'imagination pour appartenir exclusivement à l'histoire, pour ne rien donner aux légendes pieuses, à la poésie populaire ou aux épopées chevaleresques ; le clergé, le peuple, la féodalité, pouvaient revendiquer sa gloire au même titre. Peu de sujets offraient donc un intérêt de poésie aussi général aux romanciers du moyen âge. Ils s'en emparèrent avec avidité, et firent de Guillaume le héros de *leurs chansons de gestes*. Ils réunirent ensuite leurs chants en une gigantesque épopée d'environ 100,000 vers, et formèrent le cycle de *Guillaume d'Orange*, composé de plus de vingt poëmes distincts qui eurent tous une vogue immense dans le grand siècle du moyen âge, celui de saint Louis.

Ce cycle, où mille fictions qui passaient alors pour de l'histoire, se sont de tous côtés donné rendez-vous, mêlées confusément aux véritables souvenirs historiques, intéresse particulièrement la grande question, encore discutée bien plus que résolue, des influences réciproques des littératures du nord et du midi de la France, et sous ce point de vue, l'examen de ses origines sera de la plus haute importance ; mais ce n'est point ici le moment de nous livrer à leurs recherches. D'ailleurs nous n'avons pas eu le temps de coordonner tous nos matériaux rassemblés sur ce sujet, lorsque nous les aurons complétés, nous essaierons de les mettre en ordre, non pour les faire servir au profit de telle ou telle opinion conçue *à priori*, mais pour constater avant tout des faits et des dates à l'aide desquels nous puissions avancer en sûreté sur un terrain devenu glissant.

Pour terminer l'histoire authentique de Guillaume, citons les paroles de son hagiographe racontant de combien de *chansons de gestes* il était déjà devenu le héros à l'époque où sa légende fut écrite. C'est l'introduction nécessaire de son histoire fabuleuse, le point de départ des origines de son épopée.

« Quel est, dit cet écrivain, le royaume « ou la province, la nation ou la cité qui « ne parle de la puissance, de la force « et du courage du duc Guillaume, de « son ardeur à la guerre, de ses nom- « breux et glorieux exploits? Quelle est « la danse de jeunes gens, l'assemblée « de gens du peuple, surtout de guer- « riers et de nobles hommes, quelle est « la vigile de sainte fête où l'on n'en- « tende pas chanter doucement et en « paroles modulées, quel et combien il « fut grand? avec quelle renommée il « combattit pour le glorieux Charles? « quels triomphes il remporta sur les « barbares, tout ce qu'il en souffrit, tout « ce qu'il leur rendit ; enfin par quelle « suite de victoires il les frappa de ter- « reur et les chassa de toutes les fron- « tières des Franks [1]. » Jamais témoignage plus positif n'attesta l'existence d'un cycle épique naissant. Nous tenons donc les origines du roman de *Guillaume-d'Orange* ; et la légende entière

[1] La distinction est loin d'avoir été complète ; car il y a eu aussi plusieurs Saints-Guillaumes-du-Désert, qu'on a trop souvent confondus avec St.-Guillaume du désert de Gellone. La légende de ce dernier donne la clef de cette confusion. Car elle a été copiée partiellement et à diverses reprises, par des hagiographes qui croyaient y reconnaître l'histoire des saints homonymes qui, par leur retraite dans la solitude, avaient eu de la ressemblance avec le premier et le plus célèbre de tous ces Guillaumes.

Nous restituerons à chacun de ces personnages leurs caractères propres ; et nous espérons le faire prochainement dans la préface d'un mystère que nous avons copié et dont voici le titre :

« Cy commence un miracle de Notre-Dame de « St.-Guillaume-du-Désert, duc d'Aquitaine, que « les diables battirent tant, qu'ils le cuidièrent lais- « ser mort, pour ce que il ne vouloit retourner au « monde. Dont Notre-Dame vint le reconforter et « guérir. »

[1] Quæ enim regna et quæ provinciæ, quæ gentes, quæ urbes, Willelmi ducis potentiam non loquuntur, virtutem animi, corporis vires, gloriosos belli studio et frequentià triumphos? Qui chori juvenum, qui conventus populorum, præcipuè militum ac nobilium virorum ; quæ vigiliæ sanctorum dulcè non resonant et modulatis vocibus decantant, qualis et quantus fuerit, quàm gloriosè sub Carolo glorioso militavit quàm fortiter, quàmque victoriosè barbaros domuit et expugnavit ; quanta ab eis pertulit, quanta intulit ; ac demum de cunctis regni Franco-

intéresse cette question ; car elle n'a pu rester ignorée des divers auteurs qui sont venus plus tard composer cet énorme poëme, dans l'état où nous le possédons. L'un de ces poètes prétend même l'avoir consultée, et bien que ces sortes de prétentions aient été souvent mensongères, il ne lui en est pas moins resté fidèle dans l'ensemble des fictions qui forment le *Moinage de Guillaume d'Orange*.

Le poëme et la légende se tiennent donc par des liens intimes, autant qu'il est permis d'en supposer entre une œuvre héroïque et chevaleresque destinée à charmer les loisirs des nobles dames et des châtelains, et une conception religieuse écrite avant tout dans un motif de piété pour l'enseignement du peuple et par des mains sacerdotales. Mais quelques transformations que celle-ci ait pu subir sous les caprices de l'imagination en se mêlant à mille récits populaires et traditionnels, elle n'en donne pas moins le meilleur fil conducteur qui puisse nous guider dans le labyrinthe de tant de fictions poétiques. La légende nous conduira plus tard au poëme, et l'histoire nous expliquant à son tour les origines de la poésie, nous montrera, dans quelques exemples particuliers, tout le parti que les écrivains auraient pu retirer de la littérature des croisades.

R. THOMASSY.

rum finibus crebro victos et refuges perturbavit et expulit ?

(Vita Sancti Willelmi, apud Mabill., IV seculo, acta sanct., p. 75.)

D'après Orderic Vital, dans son histoire des Normands (Lib. VI, ad ann. MLXVI) : « Geraldus Abrincatensis clericus, cùm sæpe baronibus et militibus enarraret conflictus Demetrii, Georgii et aliorum sanctorum militum, addebat etiam de sancto athleta Guillelmo, qui post longam militiam abrenuntiavit seculo, et sub monachali regulâ gloriosè militavit Domino. » C'est alors que cet historien ajoute, en parlant de St. Guillaume : *Vulgò canitur à joculatoribus de illo cantilena.* Sed juré præferenda est relatio authentica quæ a religiosis doctoribus solerter est edita, etc.

Cours de la Sorbonne.

COURS D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, DE M. L'ABBÉ JAGER,

RECUEILLI PAR M. L'ABBÉ MARCEL.

Nous avertissons le lecteur qu'obligé de resserrer dans un court espace les six leçons dont il nous reste à rendre compte, sans pouvoir en passer une seule, parce qu'elles roulent toutes sur le même sujet, nous sommes dans la nécessité d'abréger considérablement l'exposition des faits et le développement des réflexions. Nous ferons en sorte, néanmoins, de ne rien omettre d'essentiel.

VINGTIÈME LEÇON [1].

Patriarcat de Constantinople.

Le siége de Bysance, qui dépendait originairement de l'exarchat d'Héraclée, en Thrace, un des trois exarchats dont il a été parlé précédemment, acquit subitement et naturellement une haute importance lorsqu'il se trouva superposé au siége même de l'empire. L'évêque de Constantinople pouvant chaque jour, lorsqu'il avait l'amitié du prince, passer de son palais à la cour impériale, devint d'abord un intermédiaire officieux, bientôt un négociateur obligé entre l'empereur et les évêques ; il acquit l'influence, de fait il exerça la charge d'un ministre des affaires ecclésiastiques, il parvint à la position d'un médiateur entre l'Orient et l'Occident,

[1] Voir la XIX[e] leçon, au n° 83 ci-dessus, p. 368.

entre le pape et le souverain. Simple évêque, néanmoins, dans l'ordre hiérarchique, il était obligé, dans les assemblées ecclésiastiques, de céder le pas aux patriarches, aux exarques, même aux métropolitains. Cette alternative d'élévation et d'abaissement ne pouvait durer : le premier dans l'empire, il n'aspira à rien moins qu'à prendre le premier rang dans l'Église. L'histoire nous laisse ignorer les tentatives qu'il dut faire depuis Constantin jusqu'à Théodore-le-Grand; mais au premier concile général de Constantinople, tenu en 381, sous Nectaire, nouvellement élu pour remplacer saint Grégoire de Nazianze, les Pères du concile, circonvenus par des inspirations et des démarches dont nous ne retrouvons plus les traces, mais que nous pouvons raisonnablement imaginer, conférèrent, sans l'avis du pape, à l'évêque de Constantinople un privilége d'honneur qui le plaçait, immédiatement après le pontife romain, au-dessus des métropolitains, et même au-dessus des patriarches. Telle est la traduction littérale du 3e canon, qui renferme cette disposition : « Que l'évêque de Constantinople ait la primauté d'honneur après l'évêque de Rome, parce que Constantinople est la nouvelle Rome. »

Ainsi, tandis que par cette hardie innovation, toutes les dispositions anciennes et même apostoliques sont changées; tandis qu'on ne tient compte ni des canons de Nicée, ni des décrets des papes qui assignent le premier rang à Alexandrie, le second à Antioche, on fait une exception, et l'on réserve à Rome l'honneur qui lui appartient. Nous prenons acte de cette unique réserve, par laquelle la vieille Rome, répudiée par l'empire, dépouillée par lui de son rang et de ses honneurs suprêmes, abandonnée, oubliée en quelque sorte dans le coin de son Italie, voit, dans l'Église, la couronne affermie sur sa tête, son trône conservé au-dessus de tous les trônes, au moment même où l'on n'est occupé qu'à fêter, qu'à flatter, qu'à exalter sa jeune et brillante rivale; et pourquoi, si ce n'est parce qu'elle est établie sur la pierre angulaire à laquelle personne n'ose toucher?

Remarquez bien, Messieurs, qu'il n'est aucunement question dans le canon d'un droit de juridiction, qu'il ne confère à l'évêque de Constantinople, qu'un privilége de considération, un droit à des honneurs en rapport avec sa position dans l'empire, enfin une primauté d'honneur, τὰ πρεσβεῖα τῆς τιμῆς. Je cite le mot grec et j'insiste sur sa valeur; πρεσβεῖα signifie droit, privilége, influence, considération acquise par l'âge, droit d'aînesse. Il ne peut donc s'agir ici d'une extension d'autorité et de juridiction. Le canon précédent confirme cette interprétation et la met hors de doute, car il fait mention explicite des deux patriarches et des trois exarques, et il confirme leur juridiction, en même temps qu'il leur défend de l'exercer hors des limites de leur patriarcat ou de leur exarchat. Je vais vous en donner lecture.

« Que les évêques qui sont préposés à une diocèse (la diocèse était la réunion de plusieurs provinces soumises à la surveillance d'un seul évêque éminent, portant le titre, soit de patriarche, soit d'exarque, etc.), ne s'immiscent pas dans les affaires des églises placées hors des limites qui leur sont fixées, et ne confondent pas les églises, poussés par une vaine présomption; mais que, suivant les canons, l'évêque d'Alexandrie gouverne seulement l'Égypte; et les évêques d'Orient, seulement l'Orient; observant envers l'église d'Antioche les priviléges consignés dans les canons de Nicée. Les évêques de la diocèse d'Asie ne gouverneront que l'Asie; ceux du Pont, le Pont seulement; ceux de Thrace, la Thrace seule. Les évêques ne sortiront pas de la diocèse, à moins qu'ils ne soient appelés ailleurs pour des élections ou pour d'autres affaires ecclésiastiques; mais les affaires de chaque province seront réglées par le concile de la province, conformément aux canons de Nicée. Les églises établies chez les nations barbares seront gouvernées selon la coutume reçue du temps des Pères. »

Voilà donc le canon du concile de Nicée, pleinement confirmé par celui du concile de Constantinople, qui reconnaît la première division ecclésiastique; voilà les deux patriarcats, celui d'A-

lexandrie et celui d'Antioche ; voilà les trois exarchats, celui d'Éphèse, celui de Césarée en Cappadoce, et celui d'Héraclée en Thrace, nominativement désignés, reconnus et conservés dans l'intégralité de leur territoire; les limites sont tracées et elles se touchent; il n'y a plus de place pour former une diocèse à Constantinople ; il n'est donc évidemment question dans le canon suivant que d'une simple primauté d'honneur. J'ajouterai, pour vider la question, que le concile de Constantinople n'était pas par lui-même un concile œcuménique, puisqu'il n'était composé que des Orientaux; qu'il n'a obtenu ce caractère que par l'approbation du souverain pontife et par le consentement des évêques occidentaux, enté sur cette approbation; que le pape n'a approuvé que la partie dogmatique, le symbole dressé contre les Ariens et contre l'hérétique Macédonius [1], et point du tout la partie disciplinaire; je dirai plus, c'est que le canon dont il s'agit n'a pas même été proposé à sa sanction; c'est que les Pères du concile, dans leur compte-rendu, ne font aucune mention même du privilége honorifique décerné à l'évêque de Constantinople, et qu'ils se contentent de dire qu'ils ont renouvelé les décisions du concile de Nicée, relativement à la juridiction des patriarches et des exarques; c'est que ce silence extraordinaire et véritablement inexplicable a fait croire à plusieurs auteurs que ce décret n'était point authentique, et qu'après la dissolution du concile, spécialement après le départ de Timothée d'Alexandrie, qui ne l'eût pas accepté, il avait été fabriqué après coup dans une réunion posthume d'évêques dévoués au prélat de la cour. En résumé donc : 1° ce canon n'a pas la portée qu'on a voulu lui attribuer, puisqu'il n'accorde qu'un titre honorifique; 2° comme tel même, il n'a aucune valeur légale, puisqu'il n'a été ni approuvé, ni même soumis à l'approbation romaine. C'est ce que disent également saint Léon et saint Grégoire-le-Grand : « *Ecclesia romana*, dit saint Grégoire, *eosdem canones, vel gesta illius synodi hactenus non habet nec accipit. In hoc autem eamdem synodum accepit, quod est per eam contra Macedonium definitum.* » C'est pourtant sur ce canon que les évêques de Constantinople s'appuyèrent pour se faire déclarer plus tard patriarches universels; ils n'en arrivèrent pas là d'emblée, mais si leur marche fut progressive, elle commença de suite.

Dès l'année 394, douze ans après le concile, Nectaire prend le pas sur les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, dans un concile tenu à Constantinople; il préside ce concile malgré la présence des patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et ce qui est à noter, c'est que le patriarche d'Alexandrie était le fameux Théophile qui, certes, n'était pas d'humeur à céder facilement les honneurs de la préséance. Voici qui est plus étonnant : saint Chrysostome, qu'on ne peut accuser ni d'ambition, ni d'ignorance, étend sa juridiction sur l'Asie et sur la Thrace ; il y dépose et il y ordonne plusieurs évêques. Comment expliquer ces actes? Faut-il les attribuer à une usurpation de pouvoirs? Je vois qu'en effet, au concile du Chêne, on l'accuse d'avoir *entrepris sur les provinces des autres et d'y avoir ordonné des évêques*; je vois ensuite qu'après l'avoir frappé, on déposa tous les évêques ordonnés par lui; mais c'est là l'œuvre de ses ennemis, on peut dire qu'elle est inspirée par une aveugle haine; ce n'est donc pas une preuve d'un abus de pouvoir de la part de ce grand pontife. Innocent Ier a examiné tous les griefs allégués contre lui, et les a mis à néant. Par contre, dira-t-on que ce pape en absolvant Chrysostome a consacré ses droits à cette extension de juridiction, qu'il a ainsi reconnu implicitement par son silence, la valeur du 3e canon? Mais le silence seul, peut-on dire, d'abord, ne suffit pas à conférer la juridiction, à sanctionner un droit; ensuite, et surtout, Innocent Ier eût-il clairement et explicitement approuvé ce canon, on n'en pourrait rien déduire en faveur du pouvoir des évêques de Constantinople, puisque bien évidemment ce canon ne leur attribuait qu'un privilége purement honorifique. Notre savant

[1] C'est le symbole de la messe.

Thomassin a découvert dans l'histoire une explication plus satisfaisante. Saint Jean-Chrysostome, dit-il, dont les vertus et les lumières répandaient un si grand éclat dans les églises voisines, fut appelé comme médiateur, par les évêques d'Asie, pour terminer de graves difficultés. Il nous met en main un décret du clergé d'Éphèse et des évêques voisins qui le conjurent de se rendre à Éphèse, de réformer cette église, si longtemps déchirée par les Ariens et par les mauvais catholiques, d'y ordonner un évêque et de mettre un terme aux intrigues de ceux qui cherchent par des voies simoniaques à envahir ce siége. Or, lorsque dans une province on ne pouvait terminer les affaires, il était permis, par les canons, d'appeler un évêque voisin, et cet évêque agissait alors, non en vertu de sa propre autorité, mais en vertu de l'autorité qui lui était déléguée. La conduite de saint Chrysostome s'explique ainsi parfaitement, sans qu'on ait recours au 3e canon; elle ne sort point de l'ordre canonique ancien. Le cardinal d'Orsi nous fournit une explication analogue.

« Souvent, dit-il, et même trop souvent, il arrivait que les patriarches de Constantinople étaient invités par les évêques des diocèses d'Asie à décider leurs différends, et choisis par eux pour juger. Les principales villes désiraient recevoir de leur main des pasteurs, du consentement exprès ou tacite du concile de la province. De cette manière, les patriarches de Constantinople s'étaient mis en possession de gouverner les trois diocèses de l'Asie, de la Thrace et du Pont; mais ce droit tel quel, fondé sur une sujétion volontaire, n'était, ni solidement établi, ni universellement reconnu; et souvent les peuples et les conciles aimaient à faire usage de leur liberté suivant les anciennes coutumes et les décrets des conciles précédents. »

Attique, le second successeur de saint Jean Chrysostome, étendit sa juridiction sur la Thrace et sur l'Asie. Il ordonna un évêque pour Philippopolis en Thrace, et trois ans après, il le transféra à Troade, ville de la Phrygie. Cependant, dans cette marche d'envahissement, ses pas étaient incertains, il sentait l'irrégularité de ses actes, et pour les colorer d'une apparence de droit, il s'adressa à Théodose-le-Jeune, et obtint de ce faible prince deux lois favorables à ses desseins; l'une qui défendait *d'élire* désormais *aucun évêque* (probablement dans les trois exarchats) *sans l'avis et l'autorité du concile de Constantinople*; l'autre, qui soumettait à l'évêque de Constantinople l'Illyrie, c'est-à-dire la partie de la Thrace indépendante du vicariat de Thessalonique, sous prétexte que Constantinople était *la nouvelle Rome*. Voilà un nouveau progrès; il n'y a pas, il est vrai, plus de droit dans la nouvelle position des évêques de Constantinople, mais il y a plus de force. A défaut de la science et de la sainteté, par laquelle saint Chrysostome étendait son influence autour de lui, ils s'appuient sur la volonté impériale, ils s'imposent par intimidation.

Sicinnius, et les autres successeurs d'Attique, exercent après lui la même autorité; ils étendent leur pouvoir sur les 28 provinces de la Thrace et de l'Asie-Mineure, jugent les différends, ordonnent les évêques, remplissent en un mot toutes les fonctions de patriarches, non sans soulever des murmures, des réclamations, des velléités de résistance; mais la main de l'empereur est cachée derrière celle du prélat constantinopolitain; elle se montre au besoin, et les têtes qui osent s'élever au-dessus du niveau de l'oppression, sont à l'instant obligées d'y rentrer.

Cependant Rome se tait; elle se tient en observation.

Une fois les évêques des provinces voisines soumis à l'empire des évêques de Constantinople, une nouvelle carrière s'ouvre à leur ambition : ils travaillent à s'élever au-dessus des patriarches. Déjà, avant le concile de Calcédoine, nous remarquons de légers empiétements sur leurs droits; c'est peu de chose en soi, mais c'est un premier indice de la tendance qui ne sera point abandonnée.

Sous Flavien, un évêque d'Edesse en Syrie, Ibas, est accusé d'hérésie; on le poursuit, il est vrai, devant le patriarche d'Antioche, mais on porte en même temps plainte à l'empereur; celui-ci re-

met l'examen de la cause à l'évêque de Constantinople, qui nomme des commissaires; Ibas est absous, et le jugement est confirmé au concile de Calcédoine, qui mentionne les ordres de Flavien et l'intervention de l'empereur : « *Archiespicopo Flaviano decernente, piissimo Imperatore disponente.* »

Sous Anatole, successeur de Flavien, Bérythe étant érigée en métropole par un édit impérial, et le métropolitain de Tyr protestant contre ce changement, l'affaire est déférée au concile de Constantinople; on prononce en faveur de Bérythe, sans même inviter le patriarche d'Antioche au concile, malgré sa présence en ville; il n'en est pas moins obligé, malgré sa répugnance, de sanctionner l'arrêt par sa signature. — Domnus, patriarche d'Antioche, est déposé au conciliabule d'Éphèse, et Maxime nommé à sa place. Anatole consacre celui-ci au mépris des droits réservés aux évêques du patriarchat.

Et sur quoi se fondaient les évêques de Constantinople pour accomplir de telles usurpations? Ils ne savaient invoquer que le 3e canon du concile de Constantinople. En voici la preuve : au concile de Calcédoine deux évêques se disputent le siége d'Éphèse; le concile les écarte tous deux; alors les évêques de l'exarchat réclament le droit de l'élection; le clergé de Constantinople, s'appuyant sur l'usage, et cherchant à l'établir par l'énumération de toutes les élections faites par les évêques de Constantinople, revendique ce privilége pour son évêque. Les Pères du concile répondent qu'il faut s'en tenir aux canons, et le clergé de Constantinople, de s'écrier: « Oui, aux canons du premier concile: « il n'est pas permis de toucher aux pri« viléges de la ville impériale. *Ea quæ « sanctorum patrum centum quinqua« ginta sunt, teneant: privilegia Cons« tantinopolis ne depereant.* »

Cependant Rome se tait toujours, elle laisse s'opérer ces envahissements sans faire un signe, sans dire un mot. Pourquoi ce silence? On en peut apporter deux raisons : d'une part, les exarchats avaient besoin de réforme, et la plupart des évêques qui se sont succédé sur le siége de Constantinople, de 381 à 451, étaient, il faut le dire, guidés comme Chrysostome, plutôt par le zèle de la charité que par les vues de l'ambition, de sorte que les papes pouvaient ne pas voir d'un trop mauvais œil des empiétements qui tournaient à l'avantage de l'Église; d'autre part, dans l'état critique et vacillant où se trouvait l'Église d'Orient, divisée en trois fractions à peu près égales composées de catholiques, d'Eutychiens et de Nestoriens, de telle manière que le plus léger poids pouvait faire pencher la balance au détriment de la foi, ils avaient à observer envers ces empereurs, patrons enthousiastes du siége de Constantinople, et souvent plus occupés des choses de l'Église que de celles de l'État, des ménagements infinis pour les entretenir dans des sentiments favorables à la paix de la catholicité.

Vint un jour cependant où les évêques de Constantinople, enhardis par ce long silence de soixante-dix ans et par leurs efforts toujours couronnés de succès, se déterminèrent à franchir toutes les limites, à briser toutes les barrières, à vouloir établir en règle ce qui n'avait été que tolérance; alors Rome voulut serrer le frein; mais comme un indomptable coursier, l'ambition se cabra et l'emporta; alors commence entre Rome et Constantinople, cette longue et terrible lutte dont chaque incident fut une révolution.

VINGT-UNIÈME LEÇON.

Patriarcat de Constantinople. — Suite.

Les évêques de Constantinople avaient élevé haut l'édifice de leur ambition; mais il ne s'appuyait encore que sur leur crédit personnel, sur l'influence de leur position, sur les édits impériaux, sur une coutume imposée par la force, il n'avait pas obtenu la consécration des canons; il n'était pas fondé sur le roc de l'Église; ils le sentaient et ils attendaient avec une anxieuse inquiétude l'occasion de lui donner une base plus solide et plus durable. Cette occasion se présenta au concile général de Calcédoine, tenu en 451, soixante-dix ans après celui de Constantinople. L'évê-

que qui occupait alors le siége sut en profiter habilement ; le règne des habiles est ancien ; ce fut lui qui posa la première pierre du patriarcat de Constantinople, dont Nectaire avait projeté la construction et jeté le devis, dont les autres évêques avaient, avec une laborieuse constance, assemblé les matériaux. Cet évêque est cet Anatole dont j'ai eu déjà l'occasion de prononcer le nom ; il est temps de vous montrer sa figure.

Anatole, diacre de l'Église d'Alexandrie, était attaché au parti de Dioscore, dont il était l'*apocrisiaire* à Constantinople, c'est-à-dire le correspondant, ou suivant l'expression moderne, le chargé d'affaires. Chaque patriarche avait dans la ville impériale son apocrisiaire. On ne sait pas trop si Anatole a été ordonné avant ou après la mort de Flavien ; après, c'est plus probable ; autrement il n'eût pas obtenu la confirmation de Rome ; car, après le sanglant outrage fait à Flavien au brigandage d'Éphèse, où Anatole n'était pas resté dans les coulisses, saint Léon se hâta d'écrire au clergé de Constantinople, que *celui qui oserait, durant la vie de Flavien, envahir son siége, serait à jamais exclu de la communion de l'Église romaine, et ne compterait pas parmi les évêques*. Que Léon ait pu céder plus tard, c'est ce que son caractère empêche de croire. Anatole, suspect par son origine, avait montré par ses actes ce qu'il était, car, au mépris de toutes les règles, il avait, du vivant de Domnus, consacré Maxime patriarche d'Antioche ; mais, qu'on ne l'oublie pas, Anatole était un habile, et comme tel, il savait que, pour le succès, le mérite cède à l'adresse ; comme les hommes de son espèce, il savait tracer sa voie comme les taupes, par dessous terre et sans bruit. Vous vous rappelez que Léon avait demandé, et que l'empereur avait refusé la convocation d'un concile général pour effacer le scandale d'Éphèse. Il est croyable qu'Anatole, qui lui parlait à l'oreille, lui avait soufflé la réponse. Tout en refusant le concile, Théodose sollicitait le pape de confirmer l'épiscopat d'Anatole. Dans l'admirable réponse que je vous ai fait remarquer, Léon jugea prudent d'user de moyens dilatoires, et d'ajourner cette confirmation après les informations qu'il allait faire prendre par ses légats sur l'orthodoxie du nouvel évêque. Mais Théodose meurt, et le dévouement à l'Église romaine de Pulchérie et de son mari Marcien eût été pour tout autre une catastrophe. Les ambitieux ont des roulettes aux pieds pour tourner à point. La face radieuse d'Anatole se tourna, s'illumina, ses reins flexibles lui permirent de s'incliner aux premiers rayons du nouveau soleil qui apparaissait. Tout aussitôt il est entièrement dans les vues de l'empereur et de l'impératrice ; il se fait recommander à Rome, et y envoie une ambassade dans l'intérêt de la paix. Léon se laisse fléchir après deux ans de prières, et *plus indulgent que juste*, il confirme son *épiscopat chancelant*, en exigeant de lui une profession de foi. L'espèce dont nous analysons ici un assez beau sujet a aussi toujours en réserve une sacoche pleine de promesses, de protestations et de serments. Anatole y puise largement et paie de cette monnaie, c'est-à-dire qu'il prend la plume à deux mains, ouvre à deux battants les portes de sa ténébreuse conscience, proteste, jure et se parjure. Le voilà confirmé évêque ! c'est beaucoup ; non, c'est peu. *Exsecrabilis ambitio*, dit le pape Jean XXII, *quæ semper plus ambiens, eo magis fit insatiabilis quo sibi ampliùs indulgetur*, ou comme dit le grand pape que nous venons de voir en scène : SUBREPENDI *occasiones non prætermittit ambitio*. Les prédécesseurs d'Anatole avaient porté la main sur l'Asie et sur la Thrace, sur les droits des patriarches ; lui s'apprête à les mettre sous ses pieds. C'est avec ce plan qu'il entre au concile de Calcédoine.

Ce concile réuni pour remédier au conciliabule d'Éphèse, et composé de plus de cinq cents évêques, se tenait au milieu d'une réunion de circonstances toutes favorables à l'ambition qui allait se produire. La déposition de Dioscore avait rendu vacant le siége d'Alexandrie ; celui d'Antioche était occupé par Maxime, qui devait sa dignité à Anatole ; les deux évêques Bassien et Étienne qui prétendaient concurremment à celui d'Éphèse, avaient été simultanément écartés par le concile. Ainsi, d'une part, tous

les siéges qui avaient intérêt à s'opposer aux prétentions de l'évêque de Constantinople, étaient alors inoccupés ou remplis par des hommes à sa dévotion; d'autre part Juvénal en faisant sanctionner son arrangement avec Maxime, et en faisant élever le patriarcat de Jérusalem, venait de montrer le chemin et d'ouvrir la voie à de semblables innovations. La passe était belle, le joueur avait l'œil exercé et la main sûre; il ne manqua pas son coup. Anatole manœuvra si bien que les canons suivants furent portés.

Le 9e dispose que « si un évêque ou « un clerc a un différend avec le métro« politain, il s'adressera à l'exarque de « la diocèse ou au siége de la ville royale « de Constantinople, pour y faire juger « sa cause. »

Le 17e, de même, que « si quelqu'un « croit avoir à se plaindre de l'injustice « du métropolitain, il peut recourir à « l'exarque ou au siége de Constantino« ple, pour se faire juger. »

Suivant l'un et l'autre canon, le recours au siége de Constantinople est facultatif pour l'inculpé; c'est à lui de choisir : on lui désigne en premier lieu l'exarque qui est son chef naturel, et, seulement sur sa récusation, l'évêque de Constantinople est investi du droit de juger.

Cet accroissement de pouvoir décrété par tout le concile et sanctionné par les légats, dont nous avons les signatures, ne satisfit que médiocrement l'ambitieux évêque. Il voulait pour sa part un pouvoir direct et absolu sur les exarchats : le concile ne le lui attribue pas; il se le fera adjuger après coup. Tout étant réglé dans le concile, dogme et discipline, on s'apprêtait à congédier l'assemblée. Déjà même les légats du pape et les magistrats impériaux s'étaient retirés, lorsque Anatole rassemble dans une réunion clandestine les évêques ses partisans, et aux 27 canons jusqu'alors acceptés, en fait ajouter 3 autres. Le premier mentionnait en termes généraux le 3e canon du concile de Constantinople, afin de légitimer par l'antiquité de la possession le nouveau droit qu'on allait établir, et conférait à l'évêque de ce siége le privilége d'ordonner les métropolitains des trois exarchats du Pont, de l'Asie et de la Thrace, et d'ailleurs tous les évêques envoyés chez les nations barbares. Je vous donnerai lecture de ce canon, qui est compté le 28e.

« Suivant en tout les décrets des saints Pères et reconnaissant le canon des cent cinquante évêques qui vient d'être lu (c'est le 3e canon du concile de Constantinople), nous établissons, nous accordons les mêmes priviléges à la sainte église de Constantinople, la nouvelle Rome; car les Pères ont eu raison d'accorder au siége de l'ancienne Rome les priviléges dont elle jouit, parce qu'elle était la ville régnante. Par le même motif, les cent cinquante évêques (du concile de Constantinople) ont jugé que la nouvelle Rome, qui a l'honneur de posséder le siége de l'empire et celui du sénat, doit avoir les mêmes avantages dans l'ordre ecclésiastique et être la seconde après elle; en sorte que les métropolitains des diocèses du Pont, de la Thrace et de l'Asie seulement, et les évêques des diocèses établis chez les Barbares, soient ordonnés par le siége de Constantinople, sur le rapport qui lui sera fait des élections canoniques. Bien entendu que les métropolitains de ces diocèses ordonneront les évêques de leur province avec les évêques comprovinciaux, conformément aux canons; mais les métropolitains, comme il vient d'être dit, seront ordonnés par l'*archevêque* de Constantinople, après qu'on lui aura fait un rapport sur les élections, selon la coutume. »

Pesez, Messieurs, les termes de l'étrange motivé de ce canon, vous y découvrirez tous les germes du schisme futur, vous y reconnaîtrez la main qui l'a écrit. Sur près de six cents évêques qui avaient assisté au concile, cent quatre-vingt-quatre seulement signèrent ce canon. Dès que les légats en furent informés, ils réunirent les évêques, tinrent une nouvelle session, qui fut la 16e, et après s'être fait donner lecture de cet acte subreptice, ils protestèrent contre les dispositions qu'il renfermait, comme contraires aux décrets de Nicée, aux intentions du pape et aux instructions qu'ils en avaient reçues. En effet, Léon, qui avait su lire dans le cœur de

cet ambitieux et prévoir ses intrigues, avait fait à ses légats les recommandations suivantes : « Ne souffrez point que « les ordonnances des Pères soient enfreintes ou reçoivent les moindres atteintes d'une entreprise quelconque. « Défendez sur tous les points la dignité « de notre personne, que vous représentez ; et si quelques-uns, se confiant à la « splendeur de leur ville (allusion évidente à l'évêque de Constantinople), « veulent s'attribuer quelque privilége, « repoussez-les avec la fermeté convenable. »

Les légats donnent en plein concile lecture du texte de ces instructions, et refusent de ratifier ce nouveau canon. Anatole ne perd pas courage; il se recueille; sa tête fermente; il invente des ressources; il parvient même à dresser ses batteries de telle manière que le succès paraît immanquable. Il fait si bien près des évêques qu'il se les rend favorables : 184 seulement avaient souscrit le canon; tous assument la responsabilité du décret, tous recommandent Anatole dans la lettre synodale; il y a lieu de croire qu'il tenait lui-même la plume, car le zélé secrétaire fait valoir les motifs les plus puissants; il met dans la bouche des évêques les termes les plus respectueux et les plus humbles; en rendant ce décret, ils n'ont fait que sanctionner l'ancienne coutume, en vertu de laquelle les évêques de Constantinople ont toujours ordonné les métropolitains de l'Asie et de la Thrace; ils ont été dirigés non par l'intérêt du siége de Constantinople, mais par la sollicitude du repos des métropoles qui ont été si souvent troublées, et qui ont causé tant d'embarras au Saint-Siége; ils rappellent ensuite le privilége d'honneur accordé déjà à l'évêque de Constantinople; ils font valoir le vœu de l'empereur, du sénat et de toute la ville impériale, qui, par son zèle et par son amour de l'union, témoignera pour un tel bienfait une éternelle reconnaissance. Ils ne dissimulent pas que les légats ont vigoureusement résisté à ce décret; mais c'était sans doute pour en laisser tout l'honneur au souverain pontife. «Daignez « répandre, lui disent-ils ensuite, jusque sur l'Église de Constantinople un « rayon de votre primauté apostolique; « car vous avez coutume d'enrichir vos « serviteurs par la participation de vos « biens. Voilà ce que nous avons jugé « convenable; nous vous prions de le « confirmer par vos décrets. » Ils reconnaissent le pape pour chef de l'Église, pour leur guide, leur maître et leur père; ils lui décernent même, au rapport de saint Grégoire, le titre d'évêque œcuménique; enfin ils ne négligent rien pour le faire condescendre à leurs désirs.

Du concile Anatole court à l'empereur, qui venait de rendre un signalé service à l'Église, en convoquant le concile de Calcédoine et en donnant à ses décisions le caractère de lois de l'État, à la vertueuse Pulchérie, qui possédait depuis longtemps la confiance du pape, et lui avait souvent apporté le secours de son intermédiaire dans les affaires de l'Orient; il les fait entrer dans sa cause et met en jeu leur puissante intercession; de son affaire il fait leur affaire personnelle; il en fait une affaire d'État, et l'empereur et l'impératrice écrivent en ce sens au pape, dans les termes les plus respectueux et les plus pressants. « Nous avons jugé nécessaire, dit l'empereur, que tout vous « fût communiqué, et nous vous prions « d'ordonner qu'on observe à perpétuité « ce qu'a statué le saint concile[1]. »

Depuis l'élévation d'Anatole, qui lui était suspect, Léon avait établi un apocrisiaire à Constantinople, où ses prédécesseurs n'avaient jamais eu un légat permanent. C'était Julien, évêque de Co. Anatole parvient aussi à le gagner, et se fait recommander par lui.

Il met tout ce monde en mouvement; puis il vient lui-même, paré d'un air simple et candide, la tête humblement baissée, terminer la procession de tous ces solliciteurs, en répandant des paroles mielleuses. « Le saint concile vous a envoyé son décret, et nous vous l'avons adressé nous-même pour en obtenir l'approbation et la confirmation que nous vous supplions de nous accorder, afin que le siége de Constantinople, qui a pour *père* votre trône apostolique, s'y unissant d'une manière plus étroite en-

[1] *Institutions des Évêques*, t. I, p. 23.

core et plus parfaite, chacun comprenne par ce nouvel effet de votre sollicitude qu'il n'a point cessé d'être l'objet de vos soins et de votre bienveillance [1]. »

Jamais batteries n'avaient été mieux dressées, jamais attaque si bien dirigée. Selon toutes les probabilités humaines, Léon devait céder à un pareil assaut, donné par tous les points à la fois ; mais fidèle gardien de l'antique discipline et mieux avisé que tous par sa sagesse sur le but vers lequel on tend, il se montre inflexible, il reste inébranlable comme un roc. Il voit bien que c'est Anatole qui s'est fait le ressort de toute cette machine, et c'est à lui plus spécialement qu'il adresse ses plaintes. Il lui écrit avec la fermeté d'un chef, avec la tendresse d'un père, avec la sagesse d'un politique ; il lui rappelle ses commencements suspects, la faveur de la confirmation de son épiscopat ; il lui remet devant les yeux ses devoirs de chrétien et d'évêque ; il lui découvre la honte et la bassesse de l'ambition ; il lui montre l'abîme où conduit cette odieuse passion ; il lui reproche d'avoir fait servir à ses vues personnelles un concile assemblé pour une cause si sainte ; il mentionne les canons de Nicée, les priviléges des Églises d'Alexandrie et d'Antioche, auxquels il n'est pas permis de toucher ; il l'exhorte enfin à faire briller son siége par la vertu et par l'observation des lois canoniques, plutôt que par des honneurs qui ne lui appartiennent pas [1].

Dans sa lettre à l'impératrice, il s'exprime sur le compte d'Anatole avec une pleine liberté. « Anatole devrait se contenter de ce que j'ai plus écouté la bonté que la justice en approuvant son ordination mal fondée et en dissimulant l'entreprise par laquelle il avait ordonné l'évêque d'Antioche. Cette indulgence devrait le rendre modeste plutôt qu'ambitieux. Il devrait imiter l'humilité de Flavien, son prédécesseur, et ne pas se prévaloir du consentement qu'il a *extorqué* à quelques-uns de ses confrères, et qui ne peut servir de rien contre les canons, et principalement contre ceux de Nicée, dont l'autorité est éternelle et inviolable, et qui ne peuvent être abrogés par aucun concile. »

Il dit à l'empereur : « La ville de Constantinople a ses avantages ; mais ils ne sont que temporels : elle est ville royale, mais elle ne peut devenir siége apostolique. On ne peut donner atteinte aux priviléges des églises établies par les canons ni blesser l'autorité de tant de métropolitains pour contenter l'ambition d'un seul homme. Alexandrie ne doit pas perdre le second rang pour le crime particulier de Dioscore, ni Antioche le troisième. Il y a environ soixante ans que cette entreprise est tolérée ; mais les évêques de Constantinople n'ont jamais envoyé au Saint-Siége le prétendu canon qu'on allègue [1]. » Il exhorte ensuite l'empereur à réprimer l'ambition d'Anatole, déclarant qu'il ne reconnaîtra jamais une telle entreprise, et que si Anatole s'obstine, il le retranchera de la communion de l'Église. »

Il répond à Julien de Co : « Vous devez aimer plus qu'aucun particulier l'état de l'Église universelle et ne pas solliciter de moi ce qui nous rendrait tous deux coupables, moi en l'accordant, vous en l'obtenant [2]. »

Quel navrement de cœur, quelle fureur concentrée éprouva Anatole, on peut l'imaginer ; le germe du schisme était en lui, il n'en faut pas douter ; mais la papauté avait encore en Orient des racines trop nombreuses et trop vivaces pour qu'il essayât de l'abattre. Il ne se résigne pas ; mais il se tait, il dissimule l'affront qu'il a reçu ; il ne fait pas même connaître l'approbation donnée par le souverain pontife dans la même lettre aux décisions dogmatiques du concile. D'où les eutychiens prennent occasion de répandre le bruit que le pape désapprouve, et de relever la tête. Léon en est instruit, et aussitôt, dans une encyclique adressée à tous les évêques qui avaient assisté au concile [3], il leur déclare que leur sentence est la sienne, et qu'ils auraient connu son

[1] *Institutions des Évêques*, t. I, p. 23.
[2] Labb., t. IV, p. 843.

[1] Fleury, t. VI, p. 469.
[2] Ibid.
[3] Ibid., t. VI, p. 485. Labb., t. IV, p. 881.

approbation, si Anatole n'avait retenu ses lettres. Il leur déclare en même temps qu'il rejette le canon relatif à l'évêque de Constantinople comme contraire aux décrets de Nicée; il les exhorte à résister tous à l'ambition d'Anatole, et leur donne la commission de faire lire cette lettre dans toutes les églises. C'était un coup funeste porté à son orgueil. Ce coup ne l'abattit point; il n'éclate pas, mais il ruse et ne renonce pas encore à ses prétentions. Même alors, il s'adresse secrètement aux évêques d'Illyrie pour les faire souscrire à son décret: il donne ensuite d'autres preuves de son peu d'attachement à la foi de l'Église et à sa discipline. Le pape allait user de sévérité sans l'intervention de l'empereur; il s'arrête, mais il n'écrit plus à cet incorrigible intrigant; il l'isole; il l'entoure d'une espèce de muraille de circonvallation dressée contre ses entreprises ultérieures; il entretient une correspondance active avec l'empereur; il le conjure souvent de se défier de lui, de s'opposer à lui; il écrit aux évêques d'Orient, surtout aux deux patriarches, en les priant instamment de ne rien céder de leurs droits[1].

Le rebelle est enchaîné, et il s'en aperçoit; il se soumet comme un ambitieux sait se soumettre; il change d'allure et de langage, prend une figure de présanctifié, et se met à dire au pape: « Quant à ce qui a été réglé dans le concile général de Calcédoine en faveur de l'église de Constantinople, que votre Sainteté soit assurée qu'il n'y a pas de ma faute, et que, au contraire, j'aimai toujours à me tenir dans un état humble, à cause du repos et de la paix que j'ai chéris dès mon jeune âge. C'est le vénérable clergé de Constantinople qui a conçu ce projet d'élévation, en quoi il a été unanimement secondé par les très-religieux pontifes de ces contrées. Mais la confirmation de ce qui a été fait appartient à votre Sainteté; et rien ne peut avoir de force que par son autorité[2]. »

Le grand pontife répond à l'indigne évêque de manière à lui faire comprendre qu'il n'est pas la dupe de son hypocrisie; il aurait désiré un repentir plus sincère; mais il accepte ses promesses, et l'exhorte à ne plus se distinguer que par ses vertus et par l'observation des règles canoniques[1].

Anatole resta foudroyé; type parfait de l'ambitieux, il n'en éprouva que la honte et les angoisses. Il y a deux actes dans la vie complète de l'ambitieux: d'abord il rampe, ensuite il se dresse avec orgueil: *Pavida quum quærit, audax quum pervenerit ambitio*, dit Grégoire-le-Grand. Le vil et malheureux Anatole en fut pour sa dépense d'astuce et de souplesse; mais il y avait là un Léon pour mettre le pied sur la tête du reptile. Si les Léon étaient moins rares, les reptiles seraient moins nombreux. Léon mourra; Anatole renaîtra dans ses successeurs; mais ceux-ci prendront une autre route, et arriveront au terme.

VINGT-DEUXIÈME LEÇON.

Patriarcat de Constantinople. — Suite.

Anatole recula devant l'inébranlable volonté du pape Léon; il se soumit, et nous croirons même à sa sincérité, puisqu'il rendit ensuite d'importants services à l'Église, en s'opposant aux eutychiens et en éclairant l'empereur Léon, successeur de Marcien.

Il est nécessaire, Messieurs, que je vous avertisse ici, pour l'intelligence des événements qui suivront, que, malgré la résistance du pape Léon, les évêques de Constantinople avaient obtenu, depuis le concile de Calcédoine, certaines prérogatives reconnues par le consentement du moins tacite des souverains pontifes. D'abord des prérogatives d'honneur, en vertu desquelles ils prenaient le pas sur les patriarches dans les assemblées publiques: Anatole, au concile de Calcédoine, avait reçu des légats le premier siége après eux; le président du concile, Paschasin, avait même reproché à Dioscore d'avoir, au conciliabule d'Éphèse, placé Flavien au

[1] Labb., t. IV, p. 883; Fleury, t. IV, p. 495.
[2] *Institutions des Évêques*, t. I, p. 27.

[1] Labb., t. III, p. 1562.

cinquième rang, lorsqu'il devait, dit-il, occuper le premier après les légats. Ainsi le 3e canon de Constantinople était rejeté par les pontifes romains dans le sens que lui donnaient les évêques de Constantinople, pour s'attribuer une primauté de juridiction ; mais ils le reconnaissaient dans l'usage, quand on n'en inférait qu'une primauté d'honneurs. Ensuite, prérogatives de pouvoir, vagues, peu définies, fondées sur une simple tolérance, mais cependant réelles, effectives, et se produisant à l'occasion. Ils continuaient à exercer leur autorité sur les provinces de l'Asie dont les évêques, d'après le 9e et 17e canon de Calcédoine, pouvaient appeler à leur tribunal. Nous voyons même que saint Léon, au moment même où il résiste avec tant de vigueur à l'ambition d'Anatole, se tait sur les provinces de l'Asie, tandis qu'il réserve formellement les droits des patriarches : il semble tolérer, comme on l'avait fait auparavant, la juridiction de Constantinople sur ces provinces, sans pourtant lui accorder aucun titre légal. C'est pourquoi, depuis le concile de Calcédoine, les évêques de Constantinople reçoivent le titre, que nous leur donnerons désormais, d'archevêques ou de patriarches.

La successeur d'Anatole fut un saint dont la mémoire est restée en bénédiction, et dont on célébrait la fête le 27 août. Il s'était uniquement occupé de la réforme des abus de son église, et n'avait élevé hors de ses limites aucun genre de prétention.

Acace qui vint après lui ne lui ressembla guère, ou plutôt il ne lui ressembla que d'une partie de la face et pendant une partie de sa vie, car il offre tous les contrastes, et sa conduite suivit plusieurs phases successives. A tout prendre, c'était un être complexe et difficile à connaître, le plus accompli des hypocrites, le plus rusé, le plus déterminé des ambitieux. Parti de l'hôpital des orphelins dont il était recteur, il fut conduit par des circonstances que nous ignorons sur le siége de Constantinople. Dès le commencement de son épiscopat, il essaya de faire reconnaître la suprématie de son église sur celles d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, mais un légat du Saint-Siége, vraisemblablement un légat permanent qui sans doute avait reçu des instructions positives et spéciales, Probus, évêque de Canuse, lui résista en face, et lui résista efficacement en présence de l'empereur Léon. Acace semble se résigner, il se retire sans bruit et attend des conjonctures plus favorables.

L'empereur Basilisque, favorable aux eutychiens, adresse à tous les évêques une circulaire dans laquelle il leur ordonne d'anathématiser et de jeter au feu la lettre de saint Léon et les décisions du concile de Calcédoine. Cette circulaire appuyée par les deux patriarches intrus d'Antioche et d'Alexandrie, Pierre-le-Foulon et Timothée Elure, entraîne la défection de cinq cents évêques, si pourtant ce nombre n'est pas exagéré. Un seul patriarche, un seul métropolitain résiste, c'est Acace avec le clergé, avec les moines, avec le peuple de Constantinople. Il les réunit à l'église où la chaire et les autels sont tendus de noir ; lui-même est en habit de deuil, pour signifier la grande calamité qui menace la foi ; il les soutient, il les encourage, et Basilisque s'étonne de se trouver le bras enchaîné dans sa capitale, lorsque partout il impose la soumission. Acace a pris une place élevée dans l'esprit du pape Simplicius, qui le considère comme l'unique sauveur de la religion en Orient, qui le comble d'éloges, lui livre toute sa confiance, se met en correspondance active avec lui, le nomme son vicaire, son légat avec des pleins pouvoirs, lui envoie ses instructions pour avertir l'empereur, pour faire chasser Timothée Élure du siége qu'il a usurpé, pour empêcher la tenue d'un nouveau concile sollicité par les schismatiques. La persécution s'acharne partout sur les évêques fidèles ; mais Basilisque, qui craint le peuple de Constantinople, n'ose rien entreprendre contre Acace, il ne tire de lui d'autre vengeance que d'émanciper Ephèse, en lui rendant les priviléges que lui avait ôtés le concile de Calcédoine.

Cependant une révolution s'opère dans l'État. Zénon que Basilisque avait chassé du trône, s'avance vers Constantinople et voit à chaque pas son parti se grossir

de l'accession des généraux envoyés à sa rencontre. Justement inquiet, Basilisque comprend la nécessité de se réconcilier au plus tôt avec le clergé et le peuple de la ville impériale : il révoque sa circulaire contre la foi, se déclare pour le concile de Calcédoine et rend à Acace ses priviléges sur les provinces de l'Asie; mais il n'était plus temps. Zénon arrive à Constantinople; Basilisque surpris se réfugie dans l'église. En pareille circonstance, saint Chrysostome avait sauvé Eutrope, son ennemi acharné. Acace ne fut pas si généreux; il arracha inhumainement Basilisque aux autels qu'il embrassait en suppliant, et le livra à Zénon, qui, au mépris de la promesse qu'il avait faite de conserver la vie à son rival, le fit engloutir, lui, sa femme et son fils, dans une citerne où ces trois malheureux périrent de faim et de froid. Cette atrocité ne fut pas blâmée du peuple, à qui Basilisque était en horreur, et l'évêque fit aussitôt oublier l'indigne rôle qu'il avait joué en cette circonstance, par le zèle qu'il continua à déployer pour les intérêts de l'Église.

Zénon reçoit les félicitations du pape sur son retour, et la prière qu'il lui fait de lui venir en aide pour rétablir l'ordre; de l'autre il reçoit en même temps les conseils et l'appui d'Acace; tout marche en harmonie suivant les désirs du souverain pontife : les évêques qui avaient cédé à la terreur reviennent de leur égarement, le patriarche d'Alexandrie qui avait été envoyé en exil est rappelé, l'intrus Timothée Élure se donne lui-même la mort par le poison; Pierre-le-Foulon, l'intrus d'Antioche, est déposé et remplacé par un évêque catholique; tous les maux de l'Église se réparent, tout lui présage un meilleur avenir, et c'est Acace qui est l'âme et l'instrument de cette heureuse restauration. Ce n'est pas tout, il apporte à l'Église une nouvelle preuve de dévouement. Après la mort de Timothée Élure, les schismatiques d'Alexandrie lui avaient donné un successeur dans la personne de Pierre Monge, eutychien déclaré, caractère faux et cruel. L'empereur le fait chasser; et ici encore c'est Acace qui paraît le diriger; il approuve tous ces actes, il en rend compte au pape et reçoit en retour des félicitations et des éloges. Vous voyez cet évêque fidèle et courageux, ce roc inébranlable, ce zélateur infatigable, ce rempart de la discipline et de la foi; l'ambition lui ronge le cœur, c'est un profond hypocrite; que l'occasion vienne, il montrera ce qu'il est, et cette occasion la voici.

Pierre-le-Foulon, l'envahisseur et le tyran de l'église d'Antioche, avait été déposé au second avénement de Zénon, mais, contrairement à la demande du pape, n'avait pas été éloigné. Il n'y avait pas un an que son vertueux successeur, Étienne, occupait le siége patriarchal, lorsque les schismatiques, excités par Pierre-le-Foulon, se soulevèrent contre lui, le tuèrent dans son église, traînèrent son corps à travers la ville et le jetèrent dans l'Oronte. A la prière des habitants, l'empereur punit les séditieux, exila leur chef et, sans consulter les règles de l'Église, leur envoya un évêque de son choix, Étienne-le-Jeune, aussi remarquable par sa piété que son homonyme. Acace, muni d'un ordre impérial, qu'il prenait soin, dans de telles circonstances, de se faire administrer, quand, au fond, lui-même inspirait et conduisait tout, comme l'empereur luimême le dit plus tard, empiéta sur les droits des évêques du patriarcat en consacrant évêque l'élu de l'empereur. L'un et l'autre demandent au pape la confirmation d'Étienne; le pape se plaint de l'irrégularité de cette ordination; mais prenant conseil des circonstances, il la confirme, à condition qu'on n'en tirera pas de conséquences pour l'avenir.

Voici le compte que tint de cet avertissement le patriarche de Constantinople : Étienne meurt au bout de trois ans; incontinent, sans consulter les évêques du patriarcat, il ordonne à sa place Calendion. On retarde la demande de confirmation, le pape se plaint, mais il accepte les excuses qu'on fonde sur la nécessité et il confirme encore l'ordination de Calendion, *ne pouvant*, dit-il, *imputer à crime ce qui n'avait pas été volontaire*. L'indulgence ne pouvait aller plus loin, elle sert d'encouragement.

De concert avec l'empereur, qui est son plastron, Acace sous prétexte de réunir les eutychiens, qui avaient mo-

difié leurs opinions, fabrique, pour le traité d'union, une pièce bizarre, monstrueux assemblage de vérité et d'erreur. Ce traité, devenu célèbre dans l'histoire, sous le nom d'*hénotique de Zénon*, du mot ἑνωτικόν, couvrait le venin de l'hérésie, sous le voile de l'orthodoxie : il s'appuyait sur le symbole de Nicée, renouvelé au concile de Constantinople, condamnait en apparence les erreurs de Nestorius et d'Eutychès, recevait les anathèmes de saint Cyrille, exposait la doctrine sur l'incarnation du Verbe, et puis, sans parler d'une ou de deux natures, concluait ainsi : « Nous disons anathème à quiconque pense ou a pensé autrement, soit à présent, soit autrefois, soit *à Calcédoine*, soit dans quelque autre concile que ce soit. » C'était infirmer l'autorité du concile de Calcédoine, dissimuler les deux natures, condamner la lettre de saint Léon.

L'*hénotique* préparé comme une pierre d'attente pour la construction du schisme dont on avait formé le plan, attendait pour être mis en lumière la mort de Timothée Solofaciole et la succession de Pierre Monge, sur la complaisance duquel on comptait. Le patriarche d'Alexandrie meurt en 482 ; mais le clergé et le peuple, de concert avec les évêques catholiques, choisissent aussitôt Jean Talaïa, parent du patriarche précédent, et demandent au pape sa confirmation. Les mesures prises vont être rompues par ce contre-temps, mais Acace est homme de ressources ; il se met dans l'ombre, tandis qu'il jette Zénon en avant, et lui fait écrire au pape qu'il a la promesse de Jean de ne point accepter l'épiscopat, qu'il le prie en conséquence de le remplacer par Pierre Monge, dont il lui fait un grand éloge. Le pape est également surpris et embarrassé : il retient le décret de confirmation de Jean Talaïa, mais s'oppose formellement à l'installation de Pierre Monge. L'empereur irrité de ce refus donne ordre au gouverneur d'Égypte de chasser Jean Talaïa et d'introniser Pierre Monge. Acace de son côté, s'attribuant un pouvoir réservé au pape, toujours et partout jusqu'alors exclusivement exercé par le pape, se hâte de l'admettre à la communion, et tout de suite on fait paraître l'*hénotique*, que depuis longtemps on tenait en réserve ; l'empereur, fait inouï dans les annales de l'Église, prend sur lui de décider les questions de la foi ; il envoie cette pièce aux évêques, aux clercs, aux moines, aux peuples de l'Égypte et de la Libye. Le pas est franchi, on est entré dans le schisme.

Cependant Jean Talaïa, appuyé par Calendion d'Antioche, porte ses plaintes à Rome ; le pape Simplicius écrit à Acace avec la tendresse d'un père et le zèle d'un apôtre, cherchant à le ramener, le priant même d'interposer son crédit pour faire chasser l'hérétique du siége qui vient d'être envahi ; mais, tandis qu'Acace préparait sa réponse, la mort du pape Simplicius survient ; Félix III assemble un concile à Rome et immédiatement, de son avis, deux légats sont dirigés sur Constantinople avec la commission de faire chasser Pierre Monge d'Alexandrie, et d'ordonner au patriarche de Constantinople de venir se défendre à Rome, sinon, du moins, de répondre au libelle d'accusation porté contre lui. Les légats se mettent en route, mais ils sont arrêtés à Abdyde par les émissaires de l'empereur, jetés en prison et dépouillés de leurs dépêches qui renfermaient une lettre pour Zénon, une autre pour Acace : on les menace de la mort s'ils ne communiquent avec Acace et avec Pierre Monge ; les deux évêques résistent ; on a recours aux caresses, aux présents, aux promesses, aux protestations ; ils succombent ; on les voit se promener dans les rues avec Acace et avec les apocrisiaires de Pierre Monge ; les catholiques sont révoltés de cette indigne conduite ; plusieurs abbés de monastère députent sous main de leurs moines à Rome, pour instruire le pape de la trahison de ses légats ; il les fait déposer de l'épiscopat, convoque à Rome tous les évêques d'Italie, prononce aussi contre Acace la sentence de déposition, et la fait porter à Constantinople, avec une lettre pour l'empereur, par un clerc de l'église romaine. Une autre lettre était adressée au clergé et au peuple. Tutus, l'envoyé du pape, trompe en traversant Abdyde la vigilance des gardes chargés de l'arrêter ; il arrive

à Constantinople et se réfugie au monastère des Acemètes. On présente à Acace les lettres de Rome, il refuse de les recevoir; des moines attachent à son manteau la sentence du pape, au moment où le patriarche entre le dimanche à l'église, et le peuple peut la lire affichée sur son dos. Le nouvel envoyé du pape, décoré par lui à son départ du titre de défenseur de l'Église, se laisse corrompre à son tour; à son arrivée à Rome il est publiquement confondu dans un concile, dépouillé de sa dignité et excommunié. La sentence portée contre lui est publiée en Orient pour réparer le scandale.

Mais le mal est fait, Acace appuyé de la protection de Zénon a rompu avec le pape; à l'exemple de Dioscore, il efface son nom des sacrés diptyques: le schisme est consommé. Alors il achève de lever son masque et laisse à loisir déborder son ambition: il impose par la violence son autorité et la fait peser non plus seulement sur l'Asie, mais sur les trois autres patriarcats; un grand nombre d'évêques catholiques sont déposés et remplacés. Calendion lui-même, ordonné par lui, est chassé d'Antioche, et son siége est donné à Pierre-le-Foulon. Ainsi les trois grands siéges patriarcaux livrés à l'hérésie et au schisme, et occupés par des créatures dociles, sont opprimés par le patriarcat de Constantinople; il n'y a plus de frein, plus de limite, plus de règle. Acace désole les églises, vide et remplit les siéges, chasse et poursuit les pasteurs, multiplie ses vexations et ses fureurs; Pierre Monge entasse les atrocités au point de se faire rappeler à la modération par l'empereur; l'Église gémit dans l'oppression; la religion catholique semble être arrivée en Orient à son dernier jour. Cependant tout n'est pas encore perdu, l'ordre renaîtra; mais l'unité vient de recevoir un coup funeste, et le schisme d'Acace aura un long retentissement.

VINGT-TROISIÈME LEÇON.

Patriarcat de Constantinople. — Suite.

L'étude de l'histoire ne s'arrête pas à l'exposition des faits qui n'est que l'alphabet de la science, elle va droit à leur signification, à l'examen de leur portée, à l'analyse de leurs conséquences. C'est pourquoi après avoir parcouru une distance plus ou moins longue sur la route des siècles, nous nous arrêtons souvent pour résumer nos observations, pour les classer et pour conclure. Enregistrons rapidement aujourd'hui dans notre marche hâtive, les faits généraux qui résultent de nos découvertes.

1° Depuis que l'église d'Orient a été envahie par l'hérésie, il s'est formé chez elle trois partis qui contrebalancent à peu près leurs forces: les catholiques, les nestoriens et les eutychiens; les catholiques sont plus nombreux, les hérétiques sont plus audacieux; qu'on leur lâche la bride, aussitôt ils enlacent par leurs piéges, ils épouvantent par leurs attentats, ils l'emportent par la ruse et par la violence: ainsi c'est toujours le parti pour lequel l'empereur se déclare, qui domine sur les autres; il s'ensuit que l'Église dont les destinées sont aux mains d'un pouvoir souvent imbécile et brutal n'a plus d'indépendance; elle est obligée de marcher humblement derrière des soldats parvenus au trône, jaloux et ombrageux despotes avec lesquels on ne sait comment traiter les affaires qui surpassent leur intelligence ou qui effarouchent leur orgueil; en toute occasion leur volonté fait pencher la balance. Marcien se montre catholique sincère et dévoué: sa main dans la main de la douce et vertueuse Pulchérie qui le charme, il se laisse conduire par les conseils de Léon; l'ambition d'Anatole est refrénée, mais Basilisque bondit comme un insensé dans sa fureur de tyran, il secoue le frein, l'hérésie triomphe; Zénon se met comme un plastron sur la poitrine d'Acace, il laisse aller son bras à tous les mouvements que l'ambitieux patriarche lui imprime, le schisme met l'Église en lambeaux. Avec ces hommes et dans de telles circonstances, la position des papes est toujours difficile, quelquefois elle devient fausse; ils attendent, ils observent, ils louvoient, ils dissimulent, ils usent de douceur et de ménagements: on voit leur embarras et le jugement qu'ils portent du danger de leur situation, dans la

réponse que fait à Acace le pape Simplicius, consulté par lui sur les moyens à prendre pour remédier aux maux de l'Église. Dans sa profonde douleur, le pontife lui répond qu'après Dieu il n'y a d'espoir que dans le secours de l'empereur [1], et cet empereur était Zénon.

2° Il n'en est pas moins certain que l'autorité du pape est à chaque instant proclamée, elle s'élève aussi haut en Orient qu'en Occident; elle domine en droit toutes les autorités, attire tous les regards, reçoit toutes les plaintes. Le concile de Calcédoine, Marcien et Anatole ont recours au grand siége qui est la source de l'autorité patriarcale, de toute dignité sacerdotale, pour obtenir les priviléges que convoite l'ambition des évêques de Constantinople; Basilisque lui-même entretient à Rome des relations; Zénon et Acace violent toutes les règles canoniques, l'un en choisissant, l'autre en ordonnant Étienne et Calendion, et pourtant ils s'adressent au pape pour obtenir la confirmation de leurs actes. Quand est-ce que leur soumission cesse? c'est quand ils rencontrent un invincible obstacle. Ils veulent obtenir la confirmation de Pierre Monge, le pape la refuse; ce refus, ils le savent, restera irrévocable: alors ils s'insurgent contre l'autorité qui dérange leurs plans. C'est la tactique universelle des schismatiques et des hérésiarques de tous les temps: dociles tant qu'ils ont l'espoir du succès, révoltés du moment qu'on les arrête.

3° La conduite d'Acace n'est que la révélation du but sommaire et définitif de la tendance du siége de Constantinople, qui ne veut pas être le second, mais qui veut se rendre indépendant d'abord, et s'élever ensuite au-dessus du siége de Rome. Il se trouve, comme Gennade, des évêques qui s'enferment dans les limites qui leur ont été tracées; mais l'ensemble de la succession des évêques obéit à une impulsion qui leur vient de la position brillante où ce siége est établi. Ils se trouvent naturellement, près de l'empereur, les médiateurs et les patrons des autres évêques: ils veulent devenir leurs chefs; ils sont les avocats du pontife romain: ils veulent faire acheter leur protection, obtenir l'indépendance pour arriver à la suprématie. Ainsi toujours en est-il des hommes pris en corps: leurs intérêts et leurs passions marquent le but de leurs efforts, leur situation la règle de leur conduite; les hommes droits, vertueux, humbles ne comptent pas dans les masses; ils forment une rare exception. On se surprend d'abord à blâmer l'inflexible rigueur des papes qui refusent au siége de la ville impériale, où tout vient aboutir, un rang dans l'Église en rapport avec leur influence dans l'État; on se dit qu'ils appelaient le schisme en maintenant le siége de Constantinople dans cet état d'abaissement, dans cette situation violente et contre nature qui ne pouvait durer. Mais les lumières et la vertu de Léon en particulier donnent à réfléchir, et une observation plus attentive fait comprendre le danger que présentait l'élévation de ce siége, d'un côté mis à la merci de la force brutale par son éloignement de Rome et sa juxta-position près du siége impérial, de l'autre, à portée de tout dominer et de tout envahir. Si les simples évêques de Constantinople imposaient aux patriarches et faisaient ployer leur antique et légitime autorité sous leur influence mondaine, que n'eussent-ils pas entrepris, devenus patriarches de Constantinople, patriarches de tout l'Orient? Ils eussent fait de Rome leur vassale d'abord, bientôt leur servante et leur esclave. La succession des papes a prévu ce double danger, et de toutes les ressources du droit apostolique elle a résisté à la succession des évêques de Constantinople, qui, de son côté, attaquait avec toute la force impériale. Ainsi c'est un duel, un duel à mort entre le droit et la force.

Ce qu'est la force dans les mains des ambitieux comme Acace, vous l'avez déjà vu; il faut continuer à vous le montrer par l'action de ses suppôts. Deux hommes abominables, précédemment décriés et poursuivis par lui, Pierre Monge et Pierre-le-Foulon, sont devenus nécessaires à ses combinaisons; il les installe dans les deux grands patriarcats d'Alexandrie et d'Antioche;

[1] Labb., t. IV, p. 1030; Fleury, t. VI, p. 585.

il leur trace la voie à suivre, en chassant les évêques fidèles; Pierre Monge les traque comme des bêtes fauves, il les poursuit avec acharnement, il les frappe avec fureur. Les vexations et les tourments de tout genre pleuvent sur la tête de tous ceux qui ne disent pas anathème au concile de Calcédoine; il faut que l'empereur vienne barrer la route à ce forcené. Pierre-le-Foulon est son digne émule dans le patriarcat d'Antioche. Un seul fait vous fera connaître jusqu'où allait son mépris non-seulement pour les lois de l'Église, mais pour les premiers principes de la foi.

A la place de Cyrus, évêque légitime d'HiérapIe, ville de Phrygie, il avait établi un nommé Xenaïas, Persan fugitif, homme inconnu et sans aveu, chassé de son pays pour avoir prêché de mauvaises doctrines et excité des séditions. Des évêques venus de Perse lui disent que cet indigne sujet est un mauvais esclave qui n'a pas même reçu le baptême. Le consciencieux docteur a sa décision toute prête: il répond que l'ordination épiscopale lui tient lieu de baptême.

Ce Xenaïas acquit depuis de la célébrité par la guerre qu'il fit aux images; il est le premier que nous sachions qui les ait attaquées. Les anges, disait-il, n'ont pas de corps, pourquoi leur donner une figure? Jésus-Christ veut être honoré en esprit et en vérité, et non par des peintures. C'est une puérilité que de représenter le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe; s'il en a pris la forme, il n'est pourtant pas une colombe; et s'appuyant sur ces belles et savantes découvertes, il détruisit partout les images. On ramassera plus tard cette idée, et on l'exploitera.

Tels furent les hommes de la confiance de Pierre-le-Foulon. Pour lui, il poussa si loin le dévergondage de ses doctrines anti-chrétiennes et blasphématoires, que son patron débute ainsi dans une lettre synodale qui lui fut envoyée: « Le ciel a été étonné, la terre a tremblé, les fondements de la sainte Église catholique ont été ébranlés, les prêtres du Christ sont dans la douleur et dans les gémissements, quand ils apprennent ce qu'on entend dire de vous[1]. » Ce n'est pas à dire pourtant qu'après ce langage, qui serait digne, s'il ne tombait pas dans le pathos, il ait infligé à Pierre le moindre châtiment ou l'ait menacé de la moindre peine; non, il lui envoie un prends-garde-à-toi, parce qu'il devient trop compromettant; mais il le ménage, parce qu'il a besoin de lui. Tels furent les tenants et les appuis d'Acace, des monstres dignes de succéder à Théophile, à Dioscore, à Maxime-le-Cynique, à Porphyre d'Antioche. Le meilleur des trois était leur chef, et ce jugement n'est pour aucun d'eux une belle note. Si l'Église avait été libre dans le choix de ses pontifes, elle n'eût pas eu à déplorer par des larmes de sang de si épouvantables scandales.

Cependant tout ne fléchit pas encore sous le niveau de la violence: des monastères de l'Égypte font parvenir à l'empereur de graves plaintes, et le forcent à admonester Pierre Monge; dans le patriarcat d'Antioche, un certain nombre d'évêques écrivent à Pierre-le-Foulon avec une noble liberté, et leur énergique langage lui impose[2]. Anthyme, évêque de Chypre, se soustrait à sa juridiction en invoquant un décret du concile d'Éphèse, qui le déclare indépendant[3]; le pape Félix soutient ou stimule le courage des opprimés en félicitant les uns, en réprimandant les autres, en les exhortant tous à rompre avec le faux patriarche; l'empereur lui-même, peu curieux des questions théologiques et peu soucieux de soutenir un homme qui se retranche toujours derrière lui, balance souvent dans ses décisions, et chancelle dans le schisme[4]; enfin la mort, qui est un remède à bien des maux, apporte sa panacée: Pierre-le-Foulon disparaît le premier de la scène en 488; Acace le suit l'année suivante, et Pierre Monge va bientôt les rejoindre. Des hérétiques succèdent à des hérétiques sur les siéges d'Antioche et d'Alexandrie; mais du moins les derniers venus sont moins

[1] Labb., t. IV, p. 1107.
[2] Id., p. 1098.
[3] Id., t. VI, p. 126; t. VII, p. 37.
[4] Id., t. IV, p. 1206.

décidés et moins méchants : c'est un progrès. A Constantinople, le mouvement de conversion est complet : Acace avait entièrement rompu avec le Saint-Siége ; malgré sa déposition, il exerçait sa charge ; malgré son excommunication, il continuait à célébrer les divins mystères. Flavita ou Flavila, son successeur, non-seulement obéit à la discipline, mais l'exagère. Suivant l'usage antique et universel, il pouvait se faire ordonner d'abord, entrer même en fonctions et solliciter ensuite la régularisation de son investiture. Mais non : il s'arrête tout court devant l'autorité de Rome ; il refuse de faire un pas en avant ; il ne se laisse pas introniser ; il s'interdit toute fonction patriarcale jusqu'à ce qu'il ait reçu de Rome sa confirmation : scrupule hypocrite, il est vrai, mais qui n'en montre que mieux combien profondément était gravé dans les esprits le droit de l'Église romaine à confirmer les patriarches.

Flavila écrit donc à Rome une lettre synodale pour demander ses lettres de communion ; l'empereur se joint à lui, et envoie sa lettre par la même ambassade. Le schisme paraît éteint ; mais en même temps Flavila se met en rapport avec Pierre Monge et l'admet à sa communion. Cependant les députés arrivent à Rome ; le souverain pontife éprouve une joie qui ne peut se décrire en apprenant la démarche de l'empereur, la démarche surtout du nouvel élu, qui se jette avec tant d'abandon dans ses bras, et qui ne veut exercer aucune fonction avant d'avoir été confirmé par lui. Pourtant cette détermination insolite l'étonne ; il s'empresse d'ouvrir les dépêches ; il lit avec avidité ces lettres perdues pour nous, et que nous ne connaissons que par la réponse qu'il y fit ; il examine ce qui s'y trouve ; il cherche ce qui peut y manquer ; il s'aperçoit qu'on ne lui parle ni d'Acace ni de Pierre Monge ; il conçoit de terribles soupçons, et tout de suite, pour les éclaircir, il demande aux envoyés si l'on a effacé le nom d'Acace des sacrés diptyques, si l'on rejette la communion de Pierre Monge ; au lieu d'une réponse nette et satisfaisante, ceux-ci se bornent à dire qu'ils n'ont reçu aucune instruction à ce sujet. Cette réponse évasive avertit le pape du piége qu'on lui tend sous d'humbles protestations, et il se détermine à suspendre la confirmation de Flavila, jusqu'à ce qu'il ait reçu de plus amples informations. Il écrit donc à l'empereur et au nouvel élu.

Il félicite Zénon d'avoir arrêté son choix sur un prélat vertueux et orthodoxe, qui, par sa démarche près du Saint-Siége, d'où découle toute grâce pontificale, donne la preuve de ses bonnes intentions, et il lui en exprime toute sa joie ; il expose ensuite les raisons pour lesquelles Pierre Monge et Acace ont été retranchés de la communion de l'Église ; il témoigne de l'ardent désir qu'il a de rentrer en communion avec l'Église de Constantinople ; il le supplie d'aplanir les voies à la réunion et lui fait sentir combien elle contribuera à raffermir son trône ; il se jette à ses pieds en disant qu'il ne croit pas s'abaisser en se prosternant devant lui, puisque, pour gagner les âmes, l'Apôtre s'est fait tout à tous. Il n'y a pas d'expressions de douceur, pas de moyens de persuasion auxquels il n'ait recours pour fléchir l'empereur, pour le déterminer à rejeter Pierre Monge, à faire effacer des diptyques le nom d'Acace [1].

Il loue Flavila de s'être adressé, *selon la règle, au siége apostolique, qui est chargé, conformément à l'ordre établi par Jésus-Christ, d'affermir tous les évêques dans leur dignité ;* il lui annonce qu'à cause de la réponse équivoque des envoyés, il est obligé de différer sa confirmation, mais qu'il ne doit pas prendre pour un affront ce délai impérieusement prescrit par les circonstances et par le devoir ; il lui explique que Pierre Monge, condamné par le Saint-Siége, n'a pu être absous par Acace ; il exige donc avant tout qu'il repousse Pierre Monge de sa communion et qu'il fasse disparaître des sacrés diptyques le nom d'Acace. C'est là une condition essentielle qu'il ne peut se dispenser de poser à sa confirmation [2].

Il écrit en même temps à un évêque, à Vitranion, et le conjure d'employer son

[1] Labb., t. IV, 1087.
[2] Id., p. 1089.

crédit près de l'empereur, à procurer la paix des Églises ; à Thalasius, abbé d'un monastère de Constantinople, pour lui recommander de ne point entrer en communion avec Flavila, jusqu'au jour où celui-ci sera reconnu par le Saint-Siége.

Ce furent les dernières lettres du pape Félix. Il fut averti de l'inutilité de ses efforts en recevant copie d'une lettre que Flavila adressait à Pierre Monge dans le même moment où, par une feinte obéissance, il cherchait à le tromper. Indigné d'une semblable duplicité, et sachant qu'il n'y a rien à espérer des hypocrites, il congédia ses députés, et les choses restèrent dans le même état qu'auparavant.

Mais la scène va changer ; d'autres acteurs vont paraître. Flavila, frappé de mort subite, n'existait déjà plus quand les lettres de Félix parvinrent à Constantinople ; Pierre Monge, le dernier des trois patriarches qui avaient organisé le schisme, venait aussi de disparaître ; l'année suivante, 491, Zénon reçoit le châtiment de l'horrible supplice de Basilisque : sa femme Ariadne, éprise d'une furieuse passion pour un officier de la cour, nommé Anastase, profite d'un moment d'ivresse de son mari, et l'enferme tout vivant dans un tombeau : en moins de deux ans, tous les premiers fauteurs du schisme descendent d'une manière plus ou moins tragique dans la tombe. Mais le schisme change de forme et ne périt pas. Les évêques de Constantinople ont secoué le joug de l'obéissance canonique pour s'élever au premier rang ; ils vont tomber sous le joug avilissant du pouvoir dont ils ont invoqué la force ; ils vont ramper lâchement ou se débattre inutilement dans les fers du plus dur esclavage. Alors comme aujourd'hui, aujourd'hui comme dans tous les temps, c'est l'indéclinable abîme où vont tomber ceux qui se révoltent contre l'autorité morale de l'Église.

L'abbé MANCEL.

REVUE.

HISTOIRE CONTEMPORAINE DES TRENTE-NEUF ARTICLES

DE L'ÉGLISE ANGLICANE.

Pour l'acquit de ma conscience anglaise, j'ai l'habitude de jeter de temps en temps un coup d'œil sur les volumineuses et nombreuses revues qui fourmillent dans la Grande-Bretagne. Ce sont de gros in-octavo, imprimés en caractères bien serrés, où un article équivaut à un volume. C'est donc parfois une rude tâche que de parcourir ces gros livres, et je tenais à vous en faire l'observation, pour la consolation de mes yeux ; entre nous soit dit, en certains moments il m'est arrivé de les fermer et d'oublier mon savant auteur, ou bien d'en faire je ne sais quel être fantastique assez semblable à une vilaine apparition d'un songe creux : soudain, je me réveillais et je m'en prenais très-naturellement à mon fauteuil voltairien, pour ne point médire du très-honorable écrivain.

D'autres fois, au contraire, aucun fauteuil du monde ne pourrait exercer sur moi son influence soporifique, et voilà précisément ce que je veux vous dire pour annoncer mon *Histoire contemporaine des trente-neuf articles de l'Église anglicane*. Je lisais un soir la *Revue de Westminster*, l'héritier des doctrines de Bentham, et elle m'a appris les choses les plus curieuses sur cette bonne église

établie par la loi. Les *trente-neuf articles* forment depuis des siècles la profession de foi de tout sujet de la Grande-Bretagne non dissident; chaque ministre anglais est obligé de l'accepter comme l'expression de sa foi, avant même d'avoir reçu les ordres sacrés, refuser de le faire devant être un cas formel d'exclusion. J'avais bien entendu dire qu'il existait parmi le clergé anglican des hommes qui y adhéraient seulement du bout des lèvres, mais les apparences du moins étaient sauvées; et après tout, d'autres ministres se montraient les ardents défenseurs de l'orthodoxie. Qu'on juge donc de mon étonnement lorsque j'ai appris les faits que je vais soumettre à mes lecteurs, et dont l'authenticité est hors de toute atteinte; on peut en croire le clergé anglican, quand il parle de lui-même.

« Il y a environ treize ans, dit la *Revue de Westminster*, qu'un de nos ecclésiastiques les plus vertueux et les plus distingués se fit cette simple question : *Pourquoi nous fait-on souscrire les trente-neuf articles?* Depuis tout ce temps, M. Wodehouse (c'est le nom du ministre) s'en va, faisant la même question à tous les évêques, et personne ne peut lui répondre. Voilà treize ans qu'il va à la recherche de la vraie religion anglicane, et il ne l'a point encore rencontrée; il est allé, le pauvre homme, de l'évêque à l'archevêque, de Norwich à Lincoln, de Lincoln à Londres, de Londres à Lambeth et de Lambeth à la Chambre des Lords, demandant à tous et à chacun : Que veut donc dire notre acte de souscription? Et la noble Chambre le contraint de s'en retourner à Norwich sans avoir obtenu une réponse. Certes, ajoute la *Revue*, nous ne nous chargerons pas de le satisfaire; nous ne voulons pas non plus démontrer la vérité, l'erreur des trente-neuf articles; ce que nous cherchons à prouver, c'est que, contraindre le clergé d'y adhérer est une absurdité; c'est encore que, loin d'établir l'unité dans la foi, ils n'ont fait que semer la discorde et ont conduit à la violation de la probité la plus ordinaire. »

La première demande qu'on se fait est celle-ci : Dans quel sens l'Église elle-même prend-elle cette adhésion d'un ministre? Ou bien lorsqu'un ecclésiastique déclare *ex animo* qu'il accepte les articles, quelle est sa position à leur égard? La réponse la plus simple, la plus courte, la plus vraie, la voici : *Nous l'ignorons*, car l'Église ne nous l'a pas dit. Autant de têtes, autant de manières d'interpréter cet acte solennel, manières que l'Église n'a jamais, nous le répétons, ni condamnées ni approuvées. M. Wodehouse a malheureusement éprouvé qu'on ne saurait obtenir satisfaction, à ce sujet, de l'autorité elle-même. Voyons donc les interprétations privées. La première qui se présente est celle du célèbre Burnet, dans un de ces ouvrages sur cette matière.

« Sous le règne du roi Jacques Ier, il s'éleva des discussions violentes sur les arrêts de Dieu, et le synode de Dort régla l'affaire en Hollande contre les dissidents. Chez nous les théologiens se divisèrent sur la question, mais tous en appelaient aux articles, et les croyaient favorables à leurs prétentions réciproques...... Alors survint une ordonnance royale pour arrêter ces discussions et les *enfermer* dans les promesses divines, telles qu'on les trouve généralement dans les Écritures sacrés. Et ajoute l'ordonnance, *que désormais personne ne donne son opinion ou son commentaire sur le sens d'un article; on doit prendre celui-ci dans sa signification littérale et grammaticale.* »

Voilà qui est clair, et nous demeurons enfermés dans ce *sens littéral et grammatical* sans possibilité de nous tromper : Jacques Ier s'y connaissait; pas d'équivoque, pas la plus petite méprise. Vous le croyez, écoutez, c'est toujours Burnet qui parle :

« Deux choses ressortent de ces paroles : la première, c'est qu'en mettant son nom au bas des articles, on y adhère; la seconde, c'est qu'un article peut être conçu en termes si généraux, qu'il offre plusieurs interprétations littérales et grammaticales, ou même qui se contredisent, sens auxquels ont peut adhérer en toute sûreté de conscience. »

L'évêque de Rochester s'en tire en habile homme ; il n'a pourtant pas satisfait tout le monde. Après lui le docteur Clarke veut s'attacher au sens le plus conforme aux Écritures ; car, selon lui, peu importent les mots eux-mêmes, quand il s'agit de religion ! Un catholique arriverait à une conclusion diamétralement opposée. Le fameux Paley ne passe point pour très-orthodoxe parmi les anglicans, aussi ne voulait-il point de confession de foi. Il fallut bien pourtant souscrire les articles; toutefois il ne prend pour sa *regula fidei,* ni le sens littéral, ni le sens d'accord avec l'Ecriture sainte, mais bien celui du législateur : « A l'égard de l'acte de sou« scription, dit-il, il s'agira de savoir *quis* « *imposuit, et quo animo?* » La règle est donc fort simple. « Mais, continue-t-il, « s'il faut croire qu'en souscrivant les « trente-neuf articles on admet chacun « d'eux individuellement, il faudrait « supposer que la législature a voulu lier « la foi, non sur une seule proposition « controuvée, mais sur plusieurs cen« taines de propositions pendant des « siècles. Assurément on ne saurait sou« tenir une pareille doctrine, quand on « connaît l'incurable diversité des opi« nions humaines sur toutes les matières « indémontrables. »

Nous ne suivrons pas l'écrivain de la *Revue de Wesminster* dans les autres exemples d'opinions différentes sur ce seul et unique acte; hâtons-nous d'arriver aux auteurs contemporains, et surtout à ce pauvre M. Wodehouse, qui vient de publier une brochure pour faire connaître ses tribulations et les angoisses de sa position. Jamais peut-être une âme *naturellement chrétienne* ne se trouva dans une situation aussi pénible.

« A l'époque de mon ordination (1814), « dit-il, je ressentis de grands scrupu« les sur certains articles du *Credo* de « saint Athanase. Aucune considération « mondaine ne pouvait me porter à faire « taire ces scrupules, car je n'avais « vraiment aucun espoir d'avancement « dans la profession que j'embrassais « par goût. Dans un ouvrage fréquem« ment recommandé aux jeunes ecclé« siastiques, j'avais vu des principes « très-rigoureux sur l'acte de souscrip« tion ; mais, d'un autre côté, ce même « ouvrage regarde comme *présomptueux* « et *inutiles* les articles qui étaient pré« cisément l'objet de mes doutes. Une « pareille autorité donnait du poids à « mes propres impressions; je souscri« vis donc les trente-neuf articles, au « moment où je reçus les ordres sacrés, « et je renouvelai cet acte deux années « plus tard.

..... « En 1824, différentes circon« stances me portèrent à étudier de « nouveau la question..... Après avoir « lu beaucoup de livres où je trouvais « les théologiens les plus célèbres en « désaccord, où je rencontrais, à mon « avis, des sophismes au lieu de raisons « pour pallier le sens réel des termes, « je m'ouvris à quelques amis sur mes « anxiétés.

« Je me convainquis bientôt combien « il me serait difficile d'obtenir une so« lution *faisant autorité*, et pourtant « j'étais tenu de le faire avant de pren« dre aucun parti décisif; en consé« quence, je résolus de présenter au « parlement une pétition, dans le but « de convoquer par là au moins une « certaine manifestation de l'opinion « publique sur ce sujet, à défaut de « tout autre.

« Peu de temps après cette démarche, « on m'offrit deux fois de l'avancement; « mais je refusai, ne me sentant pas « disposé à souscrire les trente-neuf ar« ticles. Chaque jour j'acquérais aussi « la triste conviction qu'un ministre ne « pouvait rester en cet état; à tout prix, « et pour jouir d'une conscience tran« quille, il me fallait une réponse à mes « objections.....

« Je pris le parti de m'adresser à l'é« vêque de Lincoln, et je me rendis au« près de lui en juillet 1827. J'eus lieu « de m'en féliciter en cette occasion et « en plusieurs autres. Je n'oublierai ja« mais sa bienveillance, ni la lucidité « de ses vues, ni la manière franche « avec laquelle il entra dans mes peines, « ni enfin la fermeté de ses avis qui ne « varièrent jamais. Son opinion s'est « encore manifestée publiquement dans « la chambre des pairs, le 20 mai 1840 : « j'y renvoie mes lecteurs. »

« Il y a environ douze ans que M. Wodehouse me communiqua d'abord les scrupules qu'il ressentait touchant certains articles du *Credo* athanasien, et certaines parties de notre liturgie. Il me fit connaître sa manière d'entendre ces passages, et je lui répondis que si un candidat se présentait à l'ordination avec de pareilles idées, je n'y verrais aucun obstacle pour lui conférer les ordres. Je crois que M. Wodehouse reçut la même réponse des autres prélats qu'il consulta. Ainsi donc, voilà des évêques qui regardent comme une chose peu importante la profession de foi de leur Église! On se demande alors : mais pourquoi imposer un acte d'adhésion à ces fameux articles? Paley répondra pour moi. Le but des auteurs de la loi fut seulement d'exclure des charges de l'Église tous les fauteurs du papisme, les anabaptistes, les puritains, et, en général, les membres des autres grandes sectes qui menaçaient l'existence de notre établissement..... « Du reste, ajoute-t-il, on pourrait facilement obvier à ce danger, en faisant de *ces articles de foi des articles de paix!* » Après ces lignes si édifiantes pour un archevêque, revenons à M. Wodehouse.

« Cette entrevue m'avait fort soulagé, car j'y étais venu avec l'idée que ma démission en serait le résultat immédiat ; mais la terrible conclusion revenait toujours : ceci ne me satisfait point, ce n'est point une solution. Que les vues de l'évêque de Lincoln soient *publiquement* sanctionnées, et je serai content. Voilà treize ans que je m'efforce d'obtenir cette sanction publique.

« Le 4 mai 1829, je fis une visite à l'archevêque de Canterbury, qui connaissait déjà cette affaire, et je lui soumis de nouveau mes objections. Pendant une très-longue conversation, il ne prononça pas un seul mot qui condamnât mes opinions, et notre entretien peut se résumer fidèlement en ces mots du prélat : « Vous avez rempli votre devoir en « faisant connaître vos doutes aux chefs « de l'Église ; s'ils ne croient pas devoir « agir, vous pouvez rester tranquille et « dire : *Liberavi animam meam.* » J'avais fait connaître à sa seigneurie les opinions diverses de nos théologiens les plus éminents sur le *Credo* athanasien, et notamment sur la question de la damnation ; voici la réponse : « Eh « bien! aucune de ces opinions n'a été « condamnée ; prenez celle qui s'ac- « corde avec vos vues et contentez- « vous. »

« Le 7 mai 1829, autre entrevue avec l'évêque de Londres qui, lui aussi, connaissait mon affaire dès l'année précédente. Je rapporte les propres paroles de sa grandeur :

« Quant à ce qui concerne la damna- « tion dans la profession de foi athana- « sienne, je voudrais, tout autant que « vous, voir cette partie expliquée. Je « ne voudrais pas toutefois effacer ce « *Credo* de la liturgie, mais je m'en « servirais une fois l'an, à Pâques, par « exemple. Le temps de la paix me sem- « ble propice à de pareils changements. « Mais pourquoi donc ne pas être satis- « fait d'avoir communiqué vos difficul- « tés aux chefs de l'Église? Pourquoi ne « pas nous laisser la latitude d'opérer « le *changement en temps opportun?* « Quel fruit en retirerez-vous, quand « vous aurez porté l'affaire à la chambre « des lords? — Monseigneur, j'aurai au « moins pour moi la sanction de l'auto- « rité publique. — Mais dès aujourd'hui « vous pouvez soutenir *publiquement* vos « opinions ; l'Église ne vous condam- « nera pas, il y en a d'autres qui les « soutiennent. »

« Cette définition claire, distincte et faisant *autorité,* M. Wodehouse la demande à tout le monde, et personne ne veut la lui donner, personne ne *peut* la donner, car dans ce corps enseignant il n'est plus de foi chrétienne. Et après tout, le chanoine de Norwich veut simplement être autorisé *légalement* à soutenir une opinion quelconque, aujourd'hui la sienne, demain une autre. On recule devant les conséquences d'une telle latitude : le primat d'Angleterre ne voit aucun moyen d'obtenir cette autorisation ; l'assemblée des évêques anglicans, qui a lieu chaque semaine pendant la session parlementaire, déclare qu'ils ne *sont point un concile, qu'ils forment seulement une réunion d'individus.* Bientôt même les prélats se fatiguent de cet éternel et imperturbable

questionneur; de libéraux et faciles qu'ils sont, les voilà qui se montrent consciencieux. M. Wodehouse « devra « voir s'il ne vaudrait pas mieux pour « lui quitter l'Église, s'il ne peut sou- « scrire les articles sans réserve et dans « le sens littéral des paroles. » Cependant notre homme porte l'affaire devant le parlement; là, on lui fait entendre les mêmes choses; l'Église anglicane ne fut jamais faite assurément pour une conscience aussi bizarre. Puis un pair magistrat éclate en mots durs, méprisants. Ceux même qui avaient soutenu M. Wodehouse en secret sont muets au parlement, *canes muti*. Mais enfin la question est devant la chambre; il faut bon gré mal gré la débattre, et, le 26 mai 1840, eut lieu la scène suivante, une des plus curieuses en fait de mystification et de grossières contradictions. L'évêque de Norwich s'était déclaré pour une certaine *élasticité*, une certaine latitude.

« Maintenant, dit-il, où en est la question de la souscription. Je ne veux point entrer dans tous les détails ni dans toutes les considérations du sujet. Il me suffira de dire qu'il y a sur la souscription des difficultés seulement apparentes. Et remarquez, mylords, que je souhaite d'attirer votre attention sur ce mot *apparentes*. S'il s'agissait ici d'une adhésion littérale, rigoureuse, stricte, on créerait des difficultés qui pèseraient bien durement sur les consciences délicates et scrupuleuses; de plus, avec une pareille conduite, nous laisserions la voie toute grande ouverte à ceux qui n'ont aucun scrupule, qui entrent dans l'Église uniquement en vue des avantages séculiers qu'elle procure. Mais voici une réponse à la question, une réponse grave, une réponse généralement acceptée : *l'Église a une sorte d'élasticité qui permet et classe même les différences d'opinions qui s'y manifestent*... Non, il n'appartiendrait pas à l'Église anglicane, à cette Église fondée sur la liberté de conscience, sur le droit du jugement privé, il ne lui appartiendrait pas de défendre une certaine latitude d'opinions. Ainsi on peut étendre le sens de la souscription, ce sera un grand don, ce sera un bienfait inappréciable accordé aux consciences timorées d'hommes qui sont déjà ou peuvent devenir les plus brillants ornements de notre Église établie.

« Après ces étonnantes paroles, se lève l'évêque de Londres, le jeune et ardent champion de l'anglicanisme pur. De pareilles doctrines soulèvent son indignation; mais après tout, lui aussi, propose son *élasticité*, mais de meilleur aloi, une élasticité *prudente, toujours prête à s'accommoder aux faiblesses de notre nature infirme et imparfaite*, élasticité qui, néanmoins, n'ira jamais au-delà de la vérité. Maintenant comprenne qui voudra une élasticité qui s'accommode avec l'erreur et qui ne dépasse point la vérité. Du reste, il faut que nous donnions les paroles même du prélat.

« Quelle est donc cette extension qu'on « nous demande? la voici. Quand un « ecclésiastique fait son adhésion *ex* « *animo*, cela veut dire qu'il la fait dans « le sens qui lui convient. C'est là une « extension exécrable, c'est une exten- « sion qui n'offre point cette élasticité « prudente dont le caractère est de se « plier à notre nature infirme et impar- « faite, sans jamais dépasser la ligne de « la vérité, sans sacrifier ce qui est « juste et vrai aux larmoyants scrupules « d'une conscience quelconque. »

Voilà donc deux membres éminents de l'Église qui ne s'accordent en rien sur cette élasticité si fameuse, ni sur la manière de l'interpréter : bien plus, les articles peuvent être acceptés dans tous les sens possibles, et ils le sont journellement; mais M. Wodehouse veut voir le principe même consacré. Déjà Burnet s'écriait, du temps de Guillaume III :

« La majorité du clergé souscrit les « articles sans même les examiner; d'au- « tres personnes le font parce qu'elles « y sont obligées, mais elles y trouvent « bien des choses qui ne satisfont pas « leurs consciences. »

Aujourd'hui le chanoine de Norwich dit à son tour :

« J'ai entendu les opinions d'un grand « nombre d'ecclésiastiques libres de « toute affaire de parti : c'étaient des « hommes d'un caractère élevé, quel- « ques-uns occupaient des postes émi- « nents ou brillaient par leurs talents :

« eh bien! tous s'accordent dans leur « attachement sincère pour l'Église, « mais *pas un n'adhérait littéralement à « tout le contenu des articles et du livre « de prière commune.* »

Certes, l'assertion de M. Wodehouse est bien grave, et pourtant tous ces hommes jurèrent le contraire le jour de leur ordination! Les évêques eux-mêmes ne s'entendent pas sur cette affaire. Écoutons encore une fois deux d'entre eux dans le parlement, en mai 1840.

« Quant à moi, s'écrie le fougueux « évêque de Londres, j'affirme, sans ré« serve, que le grand corps du clergé « signe les articles avec une foi entière « dans leur vérité. Je n'ai jamais eu le « malheur, car ce serait un malheur « pour moi, de rencontrer un seul ec« clésiastique qui ne fût prêt à signer « les articles. »

On a entendu l'évêque de Londres affirmer que, dans son évêché, *le clergé signe les articles avec une foi entière dans leur vérité*. L'évêque de Norwich, plus à même que son confrère d'entendre un langage libre et sans crainte, parle bien autrement.

« De fait, dit-il, à l'égard de l'acte de souscription, je n'ai pas encore rencontré un seul ecclésiastique (et j'ai parlé là-dessus avec un nombre infini d'entre eux), non, je n'en ai pas trouvé un seul qui voulût adhérer à chaque *iota* de ces articles qu'il avait souscrits au moment de son ordination. Il est clair, d'ailleurs, qu'avec une organisation différente, chaque homme *doit* avoir une certaine latitude. »

Nous le demandons à tout honnête homme, n'assistons-nous pas à un étrange spectacle? Au bout de deux siècles et demi, car les articles datent du règne d'Élisabeth, personne ne sait encore ce qu'il croit ou ce qu'il rejette. Le peuple d'Angleterre a un clergé qu'il paie grassement, et pourquoi? Pour laisser à chacun toute latitude d'opinion, pour permettre tour à tour le socianisme, l'anabaptisme et les mille et une contradictions qui se disputent ce qu'on pourrait appeler le *terroir* hérétique! — Voilà nos trente-neuf articles, les acceptez-vous? — Mais que veulent-ils dire? — Je ne sais; mais jurez de les maintenir, si vous voulez une prébende. — Je ne saurais, je ne crois pas à la Trinité. — Eh! mon ami, il y en a d'autres qui vous ressemblent. — Ni à la damnation éternelle. — Ni moi non plus, moi évêque de Londres. Mais n'importe, nous avons entre nous une latitude *prudente, une latitude qui s'accorde avec notre nature infirme, mais qui ne s'écarte point de la vérité*. Tel est le langage des évêques anglicans; nous verrons bientôt ce qu'on enseigne à l'université d'Oxford; là aussi s'offriront de curieuses et instructives révélations.

La plupart des graves personnages qui ont figuré sur la scène, dans les débats récents soulevés par M. Wodehouse, ont étudié dans l'université d'Oxford. C'est là qu'ils ont reçu leur éducation cléricale, c'est là qu'ils ont puisé les principes qui les dirigent dans l'administration diocésaine, ou dans leurs diverses fonctions comme membres de l'Église anglicane. Après les singulières révélations dont nous avons communiqué une partie aux lecteurs, nous pourrions déjà nous arrêter; néanmoins notre tâche ne serait pas remplie à notre satisfaction, si nous ne faisions connaître l'enseignement universitaire lui-même sur la base de l'Église établie, sur sa confession de foi ou les *trente-neuf articles*. D'ailleurs les fameux traités puséystes ont fortement attiré l'attention du monde catholique et du monde protestant: l'un a salué cette apparition comme l'aurore d'une foi régénérée, et peut-être a-t-on pris des vœux pour une réalité; l'autre en a profité pour s'enfoncer encore plus avant dans la voie du rationalisme: notre œuvre, à nous, sera donc de signaler ce mouvement vers la négation de toute vérité chrétienne.

D'abord quelle est aujourd'hui l'opinion des théologiens anglicans sur les *trente-neuf articles* pris dans leur ensemble, *in globo*, comme disait autrefois un archevêque d'York? Commençons par M. Sewell, naguère encore professeur de philosophie morale à l'université d'Oxford.

« L'autorité de l'Église est incorporée (*imbodied*) dans ses articles de foi:

par conséquent, on ne saurait pas plus s'en dispenser, on doit veiller sur leur maintien avec presque autant de soin, ils forment une partie tout aussi intégrante du système chrétien que la Bible elle-même[1]. Nous pouvons ajouter, d'après les promesses divines, que Dieu les a lui-même inspirés, ces articles. Mais peut-être, dans les jours où nous vivons, on court le risque de soulever le mépris, en parlant de la présence continue de Dieu sur la terre, dans le cœur de son Église. Aujourd'hui les hommes connaissent trop peu le passé pour comprendre comment la vie et la mort des grands auteurs de nos articles prouvaient évidemment une assistance surnaturelle. »

Assurément il n'est personne qui ne soit étonné de ce langage : voilà bien une tradition, une inspiration divine à côté de la Bible, en dehors de la Bible. Bien des gens aussi auront quelque peine à reconnaître une assistance de Dieu manifestée à la reine Élisabeth, de sainte et virginale mémoire. N'importe, poursuivons. Paley, une des grandes autorités de l'Église anglicane, et docteur en théologie au commencement de ce siècle, ne se rapprochait pas tout-à-fait de cet avis, lorsqu'il examinait de quel droit l'Église peut imposer des articles de foi.

« En bon anglais, dit-il, la question se réduit à ceci : il y a deux ou trois siècles que deux ou trois hommes décidèrent entre eux une foule de propositions douteuses et obscures. Or, il fallut, dans la suite, que des millions de personnes acceptassent ces propositions comme dogmes de foi, avant de pouvoir obtenir une part de ces avantages offerts par l'État et fournis par toutes les sectes, avant d'obtenir un service divin régulier, avant de donner et de recevoir un enseignement public[2]. Pour le coup, nous voilà fort éloignés de l'inspiration divine : ces deux écrivains sont-ils de la même Église? Sans aucun doute, ils y ont toujours brillé comme des lumières qui éclairaient les gens ensevelis dans les ombres de la nuit. Mais voici autre chose. A côté de ce bon M. Sewell, tout près de la chaire de philosophie morale, un autre professeur, le révérend Baden-Powel proclamant une doctrine tout opposée à la sienne.

« Je ne m'élève pas contre l'usage légitime de *Credo* et de formulaires, en tant qu'on les regarde seulement comme des *synopsis* humains, comme des propositions faillibles et toujours soumises à l'épreuve de l'Écriture *seule*, pour les interpréter et les cautionner. Leur utilité, non leur antiquité, fait leur principal mérite ; on doit les accepter, non parce que ces *Credo* viennent des temps passés, mais parce qu'ils conviennent aux besoins du moment : aussi doivent-ils toujours être modifiés par les autorités compétentes, laissés ou repris, selon les circonstances[1]. »

Si je poursuis l'examen, et que je m'adresse à ce qu'on appelle, de l'autre côté du détroit, le parti *anglo-catholique* ou les puséystes, j'y trouverai une admiration sincère des trente-neuf articles, mais par des raisons bien différentes. Les puséystes sont enchantés d'y rencontrer des traces du vieux catholicisme, oubliées là par un siècle non catholique (*uncatholic*). C'est la providence divine qui a permis aux auteurs des articles de les adopter pour ceux qui désireraient être catholiques de cœur et d'âme. Je ne puis tout citer ; je laisse donc à regret ce passage, qui est fort curieux, pour m'attacher surtout aux hommes qu'on ne saurait accuser d'aucune tendance à se rapprocher de notre sainte religion.

Le docteur Sewell a été précédé dans la chaire de philosophie morale par M. Hampden, aujourd'hui professeur royal de théologie à l'université d'Oxford. C'est un des plus hauts grades universitaires, et son autorité est d'un grand poids dans la question des articles. Il les admire, les aime, mais parce qu'ils tendent *à maintenir l'autorité exclusive de l'Ecriture sainte* ; ce n'est plus, comme on le voit, le point de départ des puséystes.

« Les articles de l'Église anglicane n'af-

[1] *Pensées sur la Souscription*, p. 34.

[2] *Défense des Considérations sur la convenance d'exiger l'acte de Souscription, etc.*

[1] *La Tradition dévoilée*, p. 72.

firment pas tant les vérités renfermées dans les Écritures qu'ils ne rejettent tout ce qu'on avait introduit dans le corps des dogmes en dehors de cette même Écriture. Dans leur ensemble, donc, la chose est claire : ils contribuent à maintenir l'autorité exclusive de la Bible, et non à la circonscrire par un choix de doctrines[1]. » Dans son cours de théologie, le même professeur s'exprime encore plus fortement : La théologie théorique constitue une philosophie précieuse et véritable, non du christianisme proprement dit, mais du christianisme humain, du christianisme dans le monde, *ayant subi l'action de l'intelligence humaine.*

« Tel est mon point de vue, non seulement sur l'ensemble de nos articles, mais en particulier sur les professions de foi d'Athanase et de Nicée, reproduites dans notre rituel et dans nos articles. Les idées qu'ils expriment, on peut l'avouer, ne sont ni philosophiques, ni fondées sur l'Écriture, mais rappelons-nous qu'ils ne nous imposent pas des dogmes affirmatifs de la foi chrétienne (*they do not impose those notions on the faith of the christian as matters of affirmative belief*). Ces formulaires énoncent seulement les anciennes théories de la philosophie, et dont se servaient les écoles aux temps où ils furent rédigés. Leur but est d'exclure d'autres théories plus évidemment contraires à la simplicité de la foi[2]. » Dans un autre ouvrage, le même M. Hampden déclare qu'il aime l'Église anglicane, parce qu'elle n'exige point une unité de doctrine et d'opinion impossible à obtenir. « En vérité, s'écrie la *Revue de Westminster,* ne pourrait-on pas écrire une histoire des variations sur l'Église anglicane, comme Bossuet sur le protestantisme en général? Voilà des hommes distingués, partant des mêmes principes, et arrivant tous à des conséquences différentes ! Que serait-ce si nous abordions le sens de chaque article et non l'autorité, la valeur de tous ensemble? » En ce moment, on peut compter trois partis distincts, nettement tranchés et complétement ennemis, dans le sein de l'Église établie : 1° le parti ecclésiastique ou puséyste, qui prend le nom d'anglo-catholique, et s'appuie sur l'autorité de l'Église, les sacrements, la succession apostolique, le pouvoir sacerdotal; 2° le parti évangélique ou des calvinistes, les hommes de doctrine qui remplacent l'organisation ecclésiastique et l'administration des sacrements par la foi; 3° le parti protestant, ou celui de la réforme, du libéralisme qui veut le libre examen, le droit de jugement privé. Eh bien! ces trois partis s'accordent dans leur réunion en une seule église, mais se contredisent en tout le reste. Ainsi, les noms de Sewell, de Mac Neill (puséyste célèbre), de Baden Powell, sont bien pour nous les organes de trois religions différentes, de trois philosophies diverses, de trois théories distinctes sur les devoirs et la destinée de l'homme, sur la nature et la révélation, sur l'Église et la Bible : et pourtant ces trois ecclésiastiques souscrivent les mêmes articles, administrent les mêmes sacrements, se servent du même rituel, ont reçu le même Esprit-Saint par l'ordination épiscopale. Oui, tous appartiennent à une seule et unique église d'Angleterre, et néanmoins tous différents entre eux, non pas sur quelques questions théologiques, mais sur chaque point de leur croyance, de leurs idées, de leurs sentiments, de leur religion. »

Que pourrions-nous ajouter à ces foudroyantes paroles? Quel langage ne resterait pas au-dessous de la simple exposition des faits? Ne parlent-ils pas assez haut? Jusqu'ici nous nous sommes bornés à parler des articles, que serait-ce si nous abordions la question de l'autorité ecclésiastique? Le vingtième article déclare : « Que l'Église a le pouvoir d'établir des rites et des cérémonies, comme aussi de juger les controverses en matière de foi. » Aujourd'hui, nous sommes loin de là : le docteur Arnold dit que la prétention est absurde, si on ne s'appuie plus sur la doctrine de l'infaillibilité; l'archevêque de Dublin trouve inconséquent tout appel à l'autorité de l'Église; le docteur Powell

[1] *Essai sur les Preuves philosophiques du Christianisme*, p. 297.

[2] Bampton, *Lectures*, 378.

veut que tout homme juge de la vérité *par lui-même* et *pour lui-même*, remplissant par là un devoir et une obligation. D'un autre côté, M. Sewell soutient à outrance l'autorité de l'Église; mais son confrère Hampden le contredit formellement, et va même jusqu'à nier l'autorité doctrinale de la Bible. Nous finirons par cette citation importante : « A parler rigoureusement, il n'y a point de *doctrines* dans l'Écriture-Sainte elle-même. Tout ce que nous y lisons est une affaire de FAITS, soit exposés avec simplicité et dans l'ordre où ils arrivaient, soit expliqués et éclairés par la lumière de l'inspiration. On dira peut-être que les Épîtres apostoliques forment une exception ; mais si on les étudie convenablement, l'exception disparaîtra..... Bannissons momentanément de notre esprit l'idée invétérée que les Épîtres forment la partie dogmatique de l'Écriture; lisons-les seulement comme les ouvrages de nos pères dans la foi, d'hommes qui nous prêchent plutôt l'amour du Christ que des préceptes sur les mystères divins, et alors que chacun décide si nous devons regarder les Épîtres comme des leçons *pratiques*, ou comme des expositions théoriques. Quant à moi, la décision sera, je n'en doute nullement, en faveur de leur caractère *pratique*. Le théologien spéculatif aura beau entasser texte sur texte pour défendre je ne sais quelle vérité dogmatique, je ne sais quelle théorie, quel système, quelle vue particulière de la vérité divine, peu m'importe! *Que fait la paille au froment?* J'en appelle de la logique de l'apôtre à l'esprit de l'apôtre, de Paul philosophe à Paul prédicateur, à Paul suppliant, à Paul persuadant....[1] » A la lecture de ces tristes et désolantes paroles, je me suis senti frappé d'une grande douleur ; et qui ne le serait avec moi? Cette Église d'Angleterre avait conservé certaines traditions. Vieux débris de sa foi catholique, voix perdues des vieux âges, et que de loin on prenait encore pour la vie! Puis, tout à coup, d'autres voix sorties du sanctuaire font entendre, les unes, des cris de raillerie ; les autres, des paroles d'incrédulité ; qui, l'accent de la plainte et des regrets ; qui encore, le mot du défi. Alors, quand nous nous sommes approché, nous, protégé par l'aile tutélaire de l'Église romaine, nous avons reconnu que la Germanie luthérienne et Albion se donnaient la main pour marcher de plus en plus vers la négation de toute vérité. Qui, pourtant, sera tenté d'insulter à ce profond abaissement? Quel est celui qui se lèvera pour jeter la première pierre à cette pauvre adultère? Oh! Dieu de nos pères, qu'il plaise plutôt à ta volonté sainte d'entendre nos gémissements; nous en appelons à la barque de saint Pierre, au milieu de la tempête qui fond sur nous : *Seigneur, sauvez-nous, nous périssons.*

C. F. A.

[1] Hampton, *Lectures*, p. 374.

ÉTUDES SUR LES FEMMES CHRÉTIENNES.

VIERGES, VEUVES ET DIACONESSES.

Vers l'an 70-72 de l'ère nouvelle, vivait à Rome un certain Hermas, parmi les chrétiens de cette ville le plus illustre. Il était marié, avait des enfants, mais bientôt, saisi d'une piété ardente, il s'y abandonna tout entier, et le mysticisme, appelé à jouer, dans l'avenir, un si grand rôle sur les intelligences chrétiennes, se révéla en lui plein de puissance. Un jour, ayant rencontré une jeune fille qu'il aimait comme une sœur, il songea qu'il aurait été heureux de l'avoir pour épouse.

« Ma pensée, dit-il, n'alla pas plus loin. Quelque temps après je me promenais, m'entretenant de ces pensées,

et considérant la grandeur et la beauté des ouvrages de Dieu. Ensuite je m'endormis, et l'esprit m'enleva à droite par un lieu où l'on ne pouvait marcher, à cause des roches et des eaux. Après avoir passé ce lieu, je vins à une plaine, et m'étant mis à genoux, je commençai à prier le Seigneur, et à confesser mes péchés. Pendant ma prière, le ciel s'ouvrit, et je vis cette femme que j'avais désirée, qui me salua du ciel, et me dit : Bonjour, Hermas. Je la regardai et lui dis ; Que faites-vous-là? Elle me répondit : On m'a mise ici pour accuser tes péchés devant le Seigneur. Dieu qui habite dans les cieux, qui a créé de rien les choses qui sont, et les a multipliées à cause de sa sainte Église, est irrité, parce que tu as péché contre moi. Et quand, lui dis-je, ou en quel lieu vous ai-je dit quelque parole indécente ? Ne vous ai-je pas toujours respectée comme ma sœur ? Elle me dit en souriant : Un mauvais désir est entré dans ton cœur. Ne crois-tu pas que ce soit un péché pour un homme juste ? c'en est un bien grand. Si l'homme juste a des pensées justes, et marche droit, Dieu lui sera propice; mais ceux qui ont des pensés criminelles dans le cœur, s'attirent la mort et la captivité : principalement ceux qui aiment ce siècle, qui se glorifient dans leurs richesses, qui n'attendent pas les biens futurs, qui doutent et n'espèrent pas au Seigneur. Pour toi, prie-le, et il guérira tes péchés, et ceux de toute ta maison, et de tous les saints.

« Après qu'elle eut ainsi parlé, le ciel se ferma. Je demeurai plein de tristesse et de crainte, et je disais en moi-même : Si ce péché m'est imputé, comment pourrai-je me sauver ? ou comment pourrai-je apaiser le Seigneur pour mes péchés qui sont en grand nombre ? Comme j'étais occupé de ces pensées, je vois devant moi une grande chaire de laine blanche comme neige. Il vint une vieille femme vêtue d'un habit éclatant, ayant un livre à la main. Elle s'assit seule, et me salua. Je lui rendis son salut en pleurant. Elle me dit : Hermas, pourquoi es-tu triste, toi qui étais patient, modeste, et toujours gai ? Je lui répondis : Une femme vertueuse m'a fait un reproche honteux d'avoir péché contre elle. Elle dit : Dieu veuille préserver ses serviteurs d'un tel mal. Mais peut-être tu l'as désirée dans ton cœur. Une pensée si abominable ne doit pas être dans un serviteur de Dieu : il ne doit pas désirer de mauvaise action, et principalement Hermas, qui s'est toujours abstenu de tout désir criminel, dont la simplicité et l'innocence est si grande. Mais ce n'est pas à cause de toi que le Seigneur est irrité, c'est à cause de tes enfants qui ont commis un crime contre lui, et contre leurs parents.

« Comme tu aimes tes enfants, tu ne les as pas avertis, tu leur a laissé faire des violences. C'est pour cela que le Seigneur est irrité contre toi. Mais il guérira tous les maux qui se sont faits dans ta maison, et qui sont cause de la ruine de tes affaires temporelles.

« Il a maintenant pitié de toi : prends courage, fortifie ta famille, continue de leur enseigner tous les jours la parole sainte, et ne cesse de les avertir. Car le Seigneur sait qu'ils se repentiront de tout leur cœur, et il t'écrira au livre de vie. Ayant fini ces mots, elle me dit : Veux-tu m'entendre lire ? Volontiers, lui dis-je. Ecoute-donc. Et ayant ouvert le livre, elle lisait des choses si magnifiques et si merveilleuses, que je ne les pouvais retenir ; car c'étaient des paroles terribles, au-dessus de la portée d'un homme. Je retins toutefois les dernières paroles : Voici le Dieu des armées, qui par sa puissance invisible et sa sagesse infinie a créé le monde, qui par son conseil glorieux a environné de beauté ses créatures, qui, par la force de sa parole, a affermi le ciel, et fondé la terre sur les eaux, et par sa puissance a formé sa sainte Église, qu'il a bénie : voici qu'il transportera les cieux et les montagnes, les collines et les mers, et tout sera rempli de ses élus, afin qu'il accomplisse en eux sa promesse ; après qu'ils auront observé, en grand honneur et en grande joie, les lois de Dieu, qu'ils ont reçues avec grande foi !

« Quand elle eut achevé de lire, elle se leva, et il vint quatre jeunes hommes,

qui emportèrent la chaire vers l'Orient. Elle m'appela, me toucha la poitrine, et me dit : Ma lecture t'a-t-elle plu? Je lui dis : Ces dernières paroles me plaisent : mais les précédentes sont bien dures. Ces dernières, me dit-elle, sont pour les justes : les autres pour les apostats et les païens. Tandis qu'elle me parlait, il parut deux hommes qui l'enlevèrent sur leurs épaules, et s'en allèrent du même côté que la chaire, à l'Orient. Elle partit joyeusement, en me disant : Prends courage, Hermas. Telle est la première vision [1]. »

Cette jeune femme, dont la mission est de prémunir Hermas contre l'égarement des passions, en lui enseignant qu'un mauvais désir est déjà une faute ; cette autre, âgée et savante, qui, plus tard, personnifie l'Église, et lui fait connaître, dans des visions successives, la loi et la volonté de Dieu, nous indiquent le rôle que les femmes furent appelées à remplir à l'origine du christianisme, et que nous leur voyons prendre, en effet, dès le moment où, revêtues de la dignité nouvelle, apportée par le Seigneur, elles s'essaient à l'existence propre qu'il leur confère. Sous cette forme allégorique, se révèle pour nous le secret de l'influence toute purifiante que les plus beaux génies chrétiens leur ont attribuée, et que, bien longtemps après Hermas, nous verrons encore admirablement reconnue par la plume poétique du Dante. Influence puissante, et toujours agissante, malgré la différence du temps et celle des lieux ; mais aussi, hâtons-nous de le dire, influence difficile qui ne leur a été donnée qu'à la condition de rester chastes, et dont elles ne recueilleront les fruits qu'en s'entourant de dignité.

Saint Paul, écrivant aux Galates, disait : « Le temps de la foi et de la « grâce étant venu, il n'y a plus de dis- « tinction de Juif ou de gentil, de « libre ou d'esclave, d'homme ou de « femme : nous sommes tous un en Jé- « sus-Christ, tous enfants d'Abraham, et « héritiers des promesses. La circon- « cision ne sert plus de rien, mais la foi « qui opère par la charité ; car l'amour « du prochain renferme toute la loi [1]. » A peine l'évangile de la foi nouvelle est-il annoncé aux nations que les femmes, admises à prendre part à ce mouvement régénérateur, s'y associèrent de tout leur pouvoir par la virginité et la solitude, par l'enseignement et les bonnes œuvres, par la lutte et le martyre, même par le don de prophétie qui semble avoir été plus particulièrement accordé aux vierges.

C'est une chose étonnante et touchante à la fois que l'activité subite manifestée par elles, et le changement opéré dans leur situation. Tout d'abord, apparaissent deux classes de femmes méprisées de l'antiquité, parceque le mariage, c'est-à-dire la propagation de l'espèce, était aux yeux du législateur ancien, le seul but et la fin unique de la femme, et son existence personnelle, un non-sens. Nous voulons parler des *vierges* et des *veuves*. Dans la loi nouvelle, elles deviennent l'objet spécial des soins et de la sollicitude des plus illustres docteurs. Tous, sans exception, placent la virginité et le veuvage bien au-dessus du mariage ; tous exhortent les femmes à embrasser l'une ou à persévérer dans l'autre. Nulle part la loi de la chair n'est plus fortement combattue que dans les écrits des Pères ; nulle part on ne trouve une peinture plus énergique des maux que le mariage traîne à sa suite. Le mélange d'idées mystiques et de considérations pratiques dont ils font usage, donne à leur langage une puissance irrésistible, et la réaction qui s'opérait alors dans les mœurs est surtout frappante sous ce rapport.

Ainsi, dès l'origine du christianisme, les femmes furent en quelque sorte partagées en trois classes distinctes et différant d'excellence selon qu'elles différaient de chasteté. Les vierges occupaient le premier rang, les veuves le second, les femmes mariées le troisième. Toutes devaient rester dans leur con-

[1] Extrait du livre du *Pasteur*. On croit que cet Hermas est celui dont parle saint Paul (*Épître aux Romains*, ch. XVI, 14). Son livre du *Pasteur* fut regardé autrefois par plusieurs comme écriture canonique. Fleury, *Hist. Ecclés.*, II, p. 278.

[1] S. Paul, *Épît. aux Gal.*, ch. III, v. 5.

dition et en remplir les obligations avec zèle, sans avoir ensemble des rapports que la différence de position aurait rendus dangereux peut-être. Les vierges évitaient tout commerce avec les deux autres classes, afin de ne point souiller leur pureté. « N'ayez aucune liaison avec les femmes mariées, dit saint Jérôme à Eustochie, évitez aussi celles qui sont veuves, et il entend surtout les jeunes veuves, qui jouissent avec une sorte de joie de leur liberté. »

Exemptes des liens et des devoirs du mariage, les vierges et les veuves purent se consacrer particulièrement à l'observance et à la propagation des préceptes divins, comme aux soins de la grande famille que le Seigneur lui-même avait établie en disant : Nous sommes tous frères. Les unes abandonnèrent leur âme à la prière contemplative dont Marie-Madeleine, aux pieds du Sauveur, avait donné le premier exemple; les autres prirent la tâche de Marthe et s'adonnèrent à la prière active.

La mère de Jésus avait été proclamée vierge ; Jésus lui-même avait vécu dans la virginité, et l'apôtre saint Paul, écrivant aux Corinthiens, disait :

« Si quelqu'un n'ayant rien qui le dé« tourne, et étant maître de son choix, « prend en lui-même la résolution de « laisser sa fille dans l'état de virginité, « et qu'en lui-même il le juge à propos, « il fait bien.

« Ainsi donc, et celui qui marie sa « fille fait bien, et celui qui ne la marie « point fait encore mieux [1]. »

L'intelligence humaine ne s'y trompa pas : des vierges surgirent de toutes parts, fuyant soigneusement les engagements terrestres qui les auraient empêchées de se consacrer tout à Dieu. La terreur de perdre cette fleur précieuse cultivée par le Seigneur, était parfois si grande en elles, que la mort seule pouvait les en délivrer.

En l'an 84, Pétronille, fille de saint Pierre, sollicitée de se marier à un homme de qualité, nommé Flaccus, refuse, et obtient trois jours pour réfléchir. Ce délai est passé en jeûnes et en prières, et le troisième jour, ayant reçu le sacrement de Jésus-Christ, elle rend l'esprit [1]. Des solitaires, inspirés de ce même amour de retraite et de chasteté, succombèrent aussi à la crainte d'être obligés de rentrer dans le monde, tant était vif, dans ces premiers siècles, le désir de s'unir à Dieu.

La virginité fut donc considérée, dès l'origine, comme le seul moyen efficace de réhabilitation et d'affranchissement pour la femme. « Voulez-vous, dit saint « Cyprien, connaître les tribulations « dont vous affranchit l'heureux état « que vous avez embrassé? *Tu enfante« ras dans la douleur, tu seras sous la « puissance de ton mari.* Cette sentence « n'a pas été portée pour vous....... Le « Christ, voilà votre chef, votre époux, « union mystérieuse où tout est mis en « commun [2]. » — « Dieu, dit saint Jean « Chrysostome, a condamné les femmes « à de grands supplices en punition de la « désobéissance d'Ève... les vierges ne « sentent point l'effet de cette malé« diction [3]. » — « Ève, dit à son tour saint « Jérôme, était vierge dans le paradis « terrestre, et le mariage ne commença « qu'après que l'homme et la femme « eurent été revêtus d'habits de peau. « Vous êtes nés dans le paradis, ayez « donc soin de vous maintenir dans les « droits que vous donne cette heureuse « naissance, et dites avec le prophète « roi : Retournez, ô mon âme, au lieu « de votre repos [4]. » Tous les Pères tiennent le même langage.

Il est probable que la virginité fut d'abord pratiquée librement et individuellement, mais le grand nombre de femmes qui s'y consacrèrent fit sentir la nécessité d'une organisation basée sur des règles communes. C'est alors que les vierges furent consacrées par l'imposition des mains et les prières de l'évêque. Bientôt elles se divisèrent en deux catégories : la première se composa des vierges qui, fuyant le monde, demeuraient cependant au sein de leur famille ; la seconde, de celles qui, ne se

[1] S. Paul, *Épît. aux Corinth.*, ch. VII.

[1] *Martyrol. Rom.*, 31 mai.
[2] S. Cyprien, *Règle de Conduite pour les Vierges.*
[3] S. J. Chrysostome, *de la Virginité.*
[4] S. Jérôme, *Lettre à Eustochie.*

croyant pas encore assez loin des bruits et du mouvement du siècle, le quittaient tout à fait pour se retirer dans les solitudes ; ces dernières donnèrent naissance aux cénobites et aux religieuses, en fondant des monastères pour y vivre en commun. L'existence simultanée de ces deux catégories se prolongea bien longtemps dans l'Eglise.

Les vierges habitant la maison paternelle devaient y mener une vie retirée et mortifiée ; elles devaient éviter les occasions de se montrer en public ; saint Jérôme ne voulait même pas qu'elles sortissent de l'église avec leurs parents, afin que les cherchant dans les routes du siècle, parmi la foule du monde, on les trouvât toujours écoutant Dieu dans les divines Écritures. On leur prescrivait encore de manger seules, de se priver de viande et de vin, et de se nourrir plus volontiers de légumes. La musique leur était étrangère, et le temps se partageait entre la lecture des livres saints, la prière et le chant des hymnes et des psaumes, les ouvrages utiles, tels que filer et travailler la laine, en évitant toutefois les broderies de soie et d'or propres à rappeler les vanités mondaines. « On comptait pour rien la virginité, « dit Fleury, si elle n'était soutenue par « la mortification, le silence, la retraite, « la pauvreté, le travail, les jeûnes, les « veilles, les oraisons continuelles. On « ne tenait pas pour de véritables vier- « ges celles qui voulaient encore pren- « dre part aux divertissements du siècle, « même les plus innocents ; faire de lon- « gues conversations, parler agréable- « ment, affecter le bel esprit, encore « moins celles qui voulaient paraître « belles, se parer, se parfumer, traîner « de longs habits, marcher d'un air « affecté[1]. » Saint Cyprien, dans ses *Règles de conduite pour les Vierges*, s'exprime ainsi : « Il ne suffit pas à une « vierge d'être chaste, il faut encore le « paraître ; que personne, à l'aspect « d'une vierge, ne puisse élever un doute « sur sa virginité, que sa pudeur se « montre partout. Le luxe de son corps « ne doit pas démentir la pureté de son « cœur. Pourquoi se montrerait-elle en « public avec de somptueux vêtements, « avec une coiffure élégante, comme si « elle avait un époux ou qu'elle en cher- « chât un. Ah ! plutôt, si elle est vierge, « qu'elle redoute les regards et n'ap- « pelle pas les désirs sur une chair con- « sacrée à une plus noble union. Vous « toutes qui n'avez point d'époux auquel « il faille vous étudier à plaire, conti- « nuez à être pures du côté du corps « aussi bien que du côté de l'esprit..... « Restez telles que vous êtes sorties des « mains créatrices de votre Dieu ; res- « pectez votre visage, ne substituez pas « à vos traits des traits mensongers, et « ne mutilez pas vos oreilles par d'inu- « tiles blessures. Loin de vous ces bra- « celets, ces colliers qui enchaînent vos « bras et votre cou ! Loin de vous ces « entraves d'or dans lesquelles gémis- « sent vos pieds ! Loin de vous ces cou- « leurs empruntées qui font mentir vo- « tre chevelure ; que vos yeux soient « dignes de contempler la majesté di- « vine. Fréquentez les bains, mais les « bains de femmes où la pudeur n'a « point à rougir. Fuyez les noces et « leurs joies coupables, et leurs ban- « quets dissolus ; leur contagion donne « la mort. Foulez aux pieds la parure, « vous qui êtes vierge ; domptez la chair, « vous qui triomphez du monde et de la « chair !.... [1] »

Les vierges réunies dans les monastères y vivaient encore d'une façon plus mortifiée, puisque, séparées de leurs familles, elles renonçaient à tout ce qui pouvait les attacher à la société. Nous l'avons dit, l'amour de la solitude était immense dans ces premiers siècles du christianisme. Les mœurs et les habitudes païennes ne pouvant plus s'harmonier avec des âmes toutes remplies des enseignements de Jésus, il fallait les fuir, et les déserts les plus éloignés, les retraites les plus sauvages paraissaient les meilleurs pour se mettre à l'abri de la corruption du vieux monde. Dans ce temps-là Paul traçait la voie aux ermites des siècles à venir, et saint Antoine établissait la vie cénobitique. Les femmes plus timides et moins robustes osèrent aussi affronter les ter-

[1] Fleury, *Mœurs des chrétiens.*

[1] S. Cyprien, *Règle de Conduite pour les Vierges.*

reurs du désert. Une jeune fille, belle, née de parents riches, aborde un jour le rivage d'Alexandrie; son âme n'éprouve qu'un seul amour, son esprit ne forme qu'un seul désir; elle aime le Seigneur et aspire après la solitude. Devenue orpheline, Synclétique vend tout son bien, prend avec elle sa sœur aveugle et se retire dans une grotte éloignée afin d'y passer le reste de ses jours dans la prière et la pénitence. Ceci avait lieu au troisième siècle. A peine cependant son asile est-il connu, que bientôt se présentent à elle grand nombre de vierges et de veuves, implorant avec larmes la grâce de se fixer dans son voisinage, d'y partager ses austérités et d'y recevoir ses conseils. Longtemps Synclétique se refusa à leurs prières; longtemps l'humilité ne lui permit pas de donner à ces âmes ferventes les règles et les directions que toutes lui demandaient avec instance; vaincue enfin, elle consentit, et ainsi commença pour les femmes la vie cénobitique et religieuse.

On voit ici les veuves se réunir aux vierges, et les monastères être le centre commun où les deux classes viennent aboutir. C'est là, en effet, que plus tard elles se confondront entièrement, et au moment où l'Église supprimera les diaconesses, c'est dans l'histoire des établissements monastiques qu'il faudra chercher l'histoire des vierges et des veuves.

Il semble que les vœux par lesquels les vierges s'engageaient fussent de deux sortes: temporaires et révocables pour celles qui demeuraient au sein de leur famille; éternels et irrévocables pour celles qui habitaient dans des monastères. Saint Cyprien, écrivant à un évêque qui l'avait consulté au sujet de certaines vierges soupçonnées d'avoir manqué à leur vœu, répondait: « Si elles « ne veulent ou ne peuvent persévérer, « il vaut mieux qu'elles se marient que « de tomber dans le feu par leurs crimes; « du moins qu'elles ne fassent point de « scandale[1]. » Ces paroles, en indiquant la possibilité d'un changement de condition, paraissent impliquer la révocation de l'engagement contraire. C'est aussi la conclusion qu'en tire Fleury[1]. D'autre part, saint Jérôme parlant d'une vierge qu'un diacre avait tenté de séduire, dit: « Cette vierge avait reçu le « voile dans l'église de Saint-Pierre, elle « s'était engagée à passer toute sa vie « dans le monastère; elle en avait fait « vœu aux jours de la sainte Croix, de « l'Ascension et de la Résurrection du « Sauveur[2]. » Il n'y a plus là d'engagement temporaire; mais un vœu de *toute la vie*.

On avait établi une cérémonie pour la consécration des vierges. Dans l'Occident, elles mettaient leur tête sur l'autel pour l'offrir à Dieu, et portaient toute leur vie des cheveux longs, avec un habit très-modeste, sans aucune parure. En Égypte et en Syrie, elles se faisaient couper les cheveux en présence d'un prêtre, et cet usage a été aussi adopté par les Occidentaux[3]. Écoutons ce que dit saint Jérôme: « On « a coutume, dans les monastères d'É« gypte et de Syrie, de couper les che« veux aux vierges et aux veuves qui re« noncent aux plaisirs et aux vanités du « siècle pour se consacrer à Dieu. Ce « sont les plus anciennes de la maison « qui font cet office. Celles à qui on a « coupé les cheveux n'ont pas pour cela « la tête découverte, contre la défense « qu'en fait l'apôtre saint Paul; mais « elles portent un bonnet attaché avec « des bandes, et un voile par dessus. « Quoique cela se fasse en secret, néan« moins, comme on le pratique partout, « il y a peu de personnes qui l'ignorent. « Cette coutume est devenue pour elles « une espèce de nécessité; car comme « elles ne prennent point le bain, et « qu'elles ne se servent jamais de pou« dre ni de parfums, elles sont obligées « de se couper les cheveux, afin d'avoir « toujours la tête nette[4]. » On trouve ici l'origine des cérémonies suivies de nos jours encore, avec quelques modifications selon la règle des ordres où la vierge prend le voile.

[1] S. Cyprien, *Epist.* à *Pol.*, 62.

[1] *Hist. Ecclés.*, t. II, p. 278.
[2] S. Jérôme, *Lettre à Sabinien*, t. 1, p. 320.
[3] Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Vierge*.
[4] S. Jérôme, *Lettre à Sabinien*.

Nous le voyons, soit retirées dans les monastères, soit abritées sous le toit paternel, les vierges prirent dans l'Église une place importante. Objet de la sollicitude spéciale des pasteurs et des évêques, les Pères les plus illustres s'en occupèrent particulièrement : saint Cyprien, saint Chrysostome, saint Augustin, saint Ambroise écrivent pour elles des traités complets ; saint Jérôme descend jusque dans les plus minutieux détails concernant leur éducation, et Tertullien leur adresse des exhortations et des conseils. Que de choses n'aurions-nous pas encore à ajouter pour compléter le tableau de leur condition et de leurs obligations dans ces premiers siècles, pour suivre l'impulsion toute mystérieuse et toute puissante qui entraînait loin du monde tant de filles nobles, riches, belles, et les poussait vers la solitude, cherchant la liberté du Seigneur !... Nous les quitterons cependant aujourd'hui, afin de jeter un rapide coup d'œil sur les veuves ou diaconesses, cette autre classe de femmes dont nous parlions en commençant cet article, nous réservant, après les avoir ainsi considérées séparément, de les envisager plus tard sous un autre aspect, quand elles cueilleront ensemble la palme du martyre.

Dans la hiérarchie chrétienne les veuves venaient immédiatement après les vierges : « Les veuves, dit saint Jean « Chrysostome, se sont mises d'abord « dans un rang inférieur à celui des « vierges ; mais elles leur deviennent « égales dans la suite[1]. » Le veuvage étant le second degré de chasteté auquel la femme puisse prétendre, celles qui y persévéraient méritaient ses éloges, et partageaient la sollicitude des Pères. A l'exemple de l'Apôtre, ils donnaient une égale attention à ces deux portions du troupeau. Si les vierges étaient les fleurs printanières de l'Église, les veuves apparaissaient dans le champ sacré comme les fleurs d'automne, moins délicates peut-être, mais non moins parfumées. « Tendez les bras « aux veuves, écrit saint Jérôme, et « mêlez-les, comme de belles violettes, « parmi les lis des vierges et les roses « des martyrs[1]. »

[1] S. Chrysostome, *Opuscules, à une Jeune Veuve.*

Saint Paul, s'adressant aux Corinthiens, disait : « Une femme est liée par « la loi tout le temps que son mari est « en vie. Que si son mari meurt, elle est « libre ; qu'elle se marie à qui il lui « plaira : seulement que cela se fasse « selon le Seigneur. Mais elle sera plus « heureuse, si elle demeure comme elle « est, suivant le conseil que je donne[2]. » Tous les Pères tiennent le même langage ; de même qu'ils exhortent les vierges à se consacrer au Seigneur, de même ils recommandent aux veuves de le prendre pour leur second époux, et tout en permettant les secondes noces, comme le faisait saint Paul, leurs paroles sont sévères pour celles qui s'y laissent entraîner. « En se « mariant plusieurs fois, dit saint Jean « Chrysostome, si l'on n'encourt pas le « blâme d'impudicité, on donne du « moins une grande marque de faiblesse « et de sensualité ; on fait voir un esprit « rampant et attaché à la terre[3]. » « Quel « est donc, s'écrie saint Jérôme, votre « aveuglement et votre folie, de vous « prostituer pour amasser des richesses, « et de sacrifier à des biens passagers et « méprisables une chasteté qui est d'un « prix infini, et dont la récompense doit « être éternelle ? »

Si les Pères trouvaient des arguments pleins de force pour représenter aux vierges les douleurs auxquelles le mariage les exposait, le tableau des souffrances réservées à la femme qui convole en secondes noces, ne prend pas sous leur plume de moins vives couleurs. « On passe aujourd'hui votre « contrat de mariage, et bientôt on vous « forcera de faire votre testament. Votre « mari feignant une maladie qu'il sait « bien n'aller point à la mort, fera le « sien en votre faveur, afin de vous en- « gager à le constituer, en mourant, « votre légataire universel. D'ailleurs, si « vous avez des enfants du second lit, ce « sera pour vous une source de querelles « et de divisions domestiques. Il ne vous

[1] S. Jérôme, *Lettre à Furia.*
[2] S. Paul, 1re *Épît. aux Corinth.*, ch. VII.
[3] S. Chrysostome, *à une Jeune Veuve.*

« sera pas permis d'aimer ceux du premier lit, ni de les regarder de bon « œil. Si vous leur donnez à manger en « cachette, votre second mari deviendra « jaloux du premier ; et, à moins que « vous ne les haïssiez, il s'imaginera « que vous conservez encore pour leur « père toute votre tendresse. Si vous « épousez un homme qui ait des enfants « d'une première femme, fussiez-vous la « plus douce et la plus indulgente de « toutes les mères, on emploiera contre « vous tout ce que les comédiens, les « farceurs et les rhétoriciens ont jamais « dit de plus injurieux et de plus pi- « quant contre les plus cruelles marâ- « tres. S'il arrive que le fils de votre « mari ait mal à la tête, ou tombe en « langueur, on vous fera passer pour « une sorcière; si vous ne lui donnez « point à manger, on vous accusera de « cruauté; si vous lui en donnez, on dira « que vous l'avez empoisonné. Quels si « grands avantages, je vous prie, pouvez- « vous trouver dans les secondes noces, « qui puissent vous dédommager de tant « de peines et de chagrins [1] ? »

Mais en revanche, les veuves vraiment veuves, c'est-à-dire celles qui, mettant leur espérance en Dieu, passaient leurs jours et leurs nuits en prières, devenaient les privilégiées des brebis choisies. L'Église en prenait soin, et fournissait à leurs besoins quand elles se trouvaient sans appui. Bientôt celles que leur âge et leurs vertus rendaient vénérables, furent mises en possession d'une sorte de sacerdoce secondaire, qui les éleva au-dessus du commun des fidèles.

Si la condition même des vierges les vouait à la solitude et à la pratique de l'humilité dans le silence de leur demeure et loin des regards curieux de la foule, l'état des veuves, au contraire, paraissait les destiner à accomplir les devoirs plus actifs que commande l'amour du prochain; c'est la tâche qu'elles s'imposèrent, en effet, et celle qui donna lieu à l'établissement des *diaconesses*. Voici comment naquit cette distinction dans l'Église : le nombre des fidèles s'étant accru avec rapidité, bientôt il y eut de la difficulté à distribuer les vivres à chacun.

« ..... Les Grecs vinrent à murmurer « contre les Hébreux de ce qu'on négli- « geait leurs veuves dans les distribu- « tions qu'on faisait chaque jour.

« Sur quoi les Douze ayant assemblé « les disciples : Il n'est pas à propos, « dirent-ils, que nous quittions le minis- « tère de la parole de Dieu pour le ser- « vice des tables.

« Jetez donc les yeux, nos frères, sur « sept hommes irréprochables d'entre « vous, pleins du Saint-Esprit et pleins « de sagesse, que nous chargions de cet « emploi.

« Pour nous, nous vaquerons assidûment à la prière et au ministère de la parole.

« Cette proposition fut agréée de toute « l'assemblée, et ils choisirent Étienne, « homme plein de foi et du Saint-Esprit, « Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, « Parménas et Nicolas, prosélyte d'An- « tioche.

« Ils les présentèrent aux apôtres, qui, « faisant une prière, leur imposèrent les « mains [1]. »

Telle fut l'origine du *diaconat*. Les femmes furent appelées à remplir près des personnes de leur sexe les fonctions que les diacres remplissaient près des hommes; ainsi naquirent les *diaconesses*.

La diaconesse était consacrée par la prière et par l'imposition des mains. On la présentait d'abord à l'évêque, devant le sanctuaire, ayant un petit manteau qui lui couvrait le cou et les épaules, et qu'on nommait *maforium*. Après qu'on avait prononcé la prière qui commence par ces mots : *la grâce de Dieu, etc.*, elle faisait une inclination de tête, sans fléchir les genoux. L'évêque lui imposait ensuite les mains en prononçant une prière : c'est ce que quelques-uns ont considéré comme une ordination, et ce qui n'était qu'une cérémonie religieuse semblable aux bénédictions des abbesses [2]. Le titre que conférait cette cérémonie était le plus élevé auquel les femmes pussent prétendre dans l'Église.

La diaconesse devait être chaste, sobre,

[1] S. Jérôme, *Lettre à Furia*.

[1] *Actes des Apôtres*, ch. VI.

[2] Bergier, *Dict. de Théol.*

fidèle ; elle ne pouvait compter moins de soixante ans, devait avoir nourri ses enfants, exercé l'hospitalité, lavé les pieds des voyageurs, consolé les affligés.

« Qu'on n'élise point de veuve qui « n'ait au moins soixante ans ; qu'elle « n'ait eu qu'un mari.

« Que ses bonnes œuvres rendent té« moignage d'elle, si elle a bien élevé « ses enfants, si elle a exercé l'hospita« lité, si elle a lavé les pieds aux saints, « si elle a fourni aux besoins des miséra« bles, si elle a recherché l'occasion de « faire toute sorte de bonnes œuvres.

« Pour les jeunes veuves, gardez-vous « de les élire ; car, après avoir mené une « vie molle dans le service de J.-C., elles « veulent se marier,

« Et elles sont dignes de condamna« tion pour avoir manqué à leur premier « engagement.

« D'ailleurs, vivant dans l'oisiveté, « elles se font une habitude d'aller de « maison en maison ; et non-seulement « elles sont oisives, mais encore causeu« ses et curieuses, parlant de choses « dont elles ne doivent point parler [1]. »

La recommandation de l'Apôtre ne fut pas toujours observée : on élit des diaconesses beaucoup plus jeunes ; le concile de Calcédoine régla même qu'on les ordonnerait à 40 ans [2] ; parmi les veuves il se glissa des vierges, qui recevaient alors aussi le titre de veuves. Saint Ignace, écrivant aux Smyrniens, dit : « Je salue les maisons de mes frères « avec leurs femmes et leurs enfants, et « les vierges que l'on nomme veuves. » C'étaient, ajoute Fleury, les diaconesses à qui l'on donnait toujours le nom de veuves, parce qu'elles l'étaient ordinairement [3]. Une loi de l'empereur Théodose, datée du 11e des calendes de juillet, c'est-à-dire du 21 juin 390, défend de choisir pour diaconesses des femmes âgées de moins de 50 ans, il veut aussi qu'elles aient des enfants.

Les diaconesses avaient pour fonctions : 1° la visite des pauvres et des malades ; cette charge était de la plus grande importance dans la primitive Église, surtout pendant les persécutions. L'assistance des martyrs et des confesseurs ; c'était l'objet spécial de leurs soins. Dès le temps des apôtres, nous voyons sainte Lucine, dame romaine, ensevelir Paul dans sa terre d'Ostie, visiter les prisonniers et donner la sépulture aux martyrs [1].

2° La préparation des catéchumènes et l'assistance au moment du baptême ; elles étaient chargées de déshabiller et d'habiller les baptisés, de les oindre, etc., etc.

3° La surveillance sur les personnes de leur sexe, soit dans l'église pendant le service divin, et lors de la réception des sacrements ; soit dans leur demeure par des conseils, remontrances, etc., communiquant au besoin avec l'évêque dans certains cas graves.

Ainsi les diaconesses présidaient aux actions les plus importantes de la vie. Après avoir contribué à initier leurs sœurs aux vérités de la foi chrétienne, elles contribuaient à leur faire recevoir le signe sensible de cette foi. Devant l'eau salutaire du baptême, elles faisaient tomber les voiles du corps, comme devant la parole sainte, elles avaient fait tomber les voiles de l'esprit. Puis une fois intéressées à la direction de cette vie nouvelle, reçue en leur présence, elles ne s'en séparaient plus, veillaient à en entretenir la pureté, prodiguant tour à tour les conseils, les exhortations, et même, par le ministère de l'évêque, les châtiments. Comme on le voit, leur existence était bien remplie par la conduite de ces autres existences confiées à leurs soins. Parfois, soudainement interrompues au milieu de leurs actes de charité, elles se voyaient traînées devant le tribunal des juges païens, subissaient un interrogatoire et couronnaient par un glorieux martyre une longue suite de bonnes œuvres.

On ne saurait préciser positivement la durée du temps que les femmes remplirent ces fonctions. L'époque de leur disparition de l'Église diffère selon les lieux, mais c'est en Occident et dans la France en particulier qu'apparaissent les premiers symptômes d'abolition. Du

[1] 1re à Timot., v.
[2] Bergier, Dict. de Théol.
[3] Fleury, t. I, p. 360.

[1] Fleury, t. I, p. 222 ; Martyrol. Rom., 30 juin.

5e au 6e siècle, les conciles défendirent toute ordination ultérieure de diaconesse[1]. Depuis lors plutôt tolérées qu'autorisées, elles continuèrent encore à subsister dans quelques contrées, puis, peu à peu, s'éteignirent tout à fait. Le nom de diaconesse et d'archidiaconesse resta[2], il est vrai, dans la langue ecclésiastique, mais il ne conserva pas son ancienne signification, et ne servit qu'à désigner certaines dignités établies parmi les religieuses.

En Orient, la suppression du titre et des fonctions attribuées aux veuves s'opéra beaucoup plus lentement; il y avait encore des diaconesses à Constantinople, vers la fin du 12e siècle; toutefois, ce n'était plus qu'une rare exception. Mais, qui le croirait, cette institution si ancienne et partout disparue, a résisté au temps dans le petit coin du monde, qui sans doute fut son berceau; on dit que la Syrie a conservé des diaconesses et les a laissées en possession de toute l'importance dont le Christianisme primitif les avait revêtues.

En considérant le nombre et l'influence de ces femmes dans les premiers siècles, on est porté naturellement à rechercher comment et pourquoi elles furent supprimées; malheureusement les causes certaines ne se rencontrent nulle part nettement exposées; quant aux causes probables, il y en a plusieurs, dont les principales paraissent être celles-ci: les premiers chrétiens, comme on sait, avaient adopté l'usage des Agapes, aboli de bonne heure; une partie des fonctions des diaconesses finit avec cette coutume, et la nouvelle forme sous laquelle l'Eucharistie fut administrée rendit leur coopération à peu près inutile, puisque les lois canoniques ne leur permettaient point le service de l'autel, mais celui des prêtres et des fidèles. De même, le soin des pauvres et des malades, entièrement dévolu à l'Église dans l'origine, ayant été placé depuis Constantin sous la direction de l'État, la sanction et l'organisation publique, données à cette partie de l'administration, rendirent la bienfaisante activité des diaconesses moins nécessaire et moins importante. Enfin, le baptême, administré jusqu'alors aux grandes personnes par immersion, ayant commencé à être donné par infusion, et seulement aux enfants, ce changement supprima encore une partie considérable des fonctions des diaconesses; c'est ce qui explique sans doute les nombreuses réclamations faites dans les 5e et 6e siècles sur l'inutilité de leur institution. Peut-être aussi donna-t-elle lieu à certains abus; peut-être, la chose est même probable, s'introduisit-il quelque confusion entre les fonctions des diaconesses et celles des diacres. Bergier dit qu'elles prenaient occasion de s'élever au-dessus de leur sexe, c'est pourquoi le concile de Laodicée défendit de les ordonner à l'avenir, et le premier concile d'Orange répétant cette défense, enjoignit à celles qui avaient été ordonnées, de recevoir la bénédiction avec les simples laïques[1].

Quelles qu'aient été, du reste, les vicissitudes de cette institution et les abus qui en résultèrent, on ne peut disconvenir, cependant, qu'elle ne fût belle et grande, et que dans la consécration des veuves au service de la famille chrétienne, dans cette maternité de l'âme, donnée par le Seigneur, ne se trouve encore la pensée toute pure et immatérielle de la maternité de Marie. Vierges et veuves soudainement inspirées de l'esprit naissant du Christianisme, se groupèrent donc instinctivement pour remplir le rôle que leur avaient indiqué, dès les premiers temps, les femmes qui suivaient Jésus; et l'Église, en leur ouvrant les bras, en sanctionnant par une consécration sainte leurs efforts et leurs vœux, montra de quelle importance était leur mission toute d'humilité, de chasteté et de charité.

Parmi les veuves célèbres qui se retirèrent dans les monastères, personne n'ignore le nom et les vertus de sainte Paule, immortalisée par les écrits de saint Jérôme. Issue de la famille des Gracques et des Scipion, alliée à tout

[1] *Concile d'Orange*, c. 26, en 441; concile d'*Epaone*, c. 20, en 517, etc.

[2] Augusti, *Archéol. chrét.*, t. I, p. 257.

[1] Bergier, *Dict. Théol.*

ce que Rome comptait d'illustre ; riche, et mère de plusieurs enfants, Paule, devenue veuve, s'arracha aux liens si doux et si puissants qui devaient la retenir dans le monde, s'embarqua au milieu des regrets de ses amis, des larmes et des sollicitations de ses enfants, fuyant son pays, le luxe et les honneurs, pour aller mener à Bethléem une vie humble, pauvre et solitaire. Animée d'une foi ardente, elle parcourut d'abord tous les lieux sanctifiés par le souvenir de la vie ou de la mort du Sauveur ; elle se prosterna sur le calvaire, et arrosa de ses larmes les pierres du sépulcre. Suivie d'un grand nombre de vierges, elle alla visiter les solitaires de l'Égypte, et sa joie fut grande en se trouvant au milieu d'eux. Sans cesse occupée de pénétrer plus avant dans la connaissance des verités divines, elle sollicita de saint Jérôme la permission de lire en sa présence, avec sa fille Eustochie, l'ancien et le nouveau Testament, afin d'avoir l'explication des endroits les plus difficiles; et non contente de cette étude, elle entreprit celle de la langue hébraïque, et y réussit si bien, qu'elle parvint à la parler sans aucun accent; depuis lors, elle chanta toujours les psaumes dans cette langue.

Fixée à Bethléem, elle y fonda quatre monastères, un pour les hommes et trois pour les femmes. Celles-ci travaillaient et mangeaient séparément, mais elles psalmodiaient et faisaient l'oraison en commun. Après qu'on avait chanté *alleluia*, qui était le signal pour les assembler, il n'était permis à aucune de rester dans sa cellule; mais celle qui venait la première ou l'une des premières, attendait les autres et les excitait au travail, non par la crainte, mais par son exemple et par la honte qu'il y aurait eu à ne pas l'imiter. Elles chantaient tout le psautier de suite, à tierce, à sexte, à none, à vêpres et à minuit. Toutes les sœurs étaient obligées de le savoir par cœur, et d'apprendre chaque jour quelque chose de l'Écriture sainte. Le dimanche elles se rendaient à l'Église qui tenait à leur monastère, chaque bande ayant à sa tête une des anciennes qui les conduisait. Elles en revenaient dans le même ordre, et ensuite elles s'appliquaient aux différents ouvrages qu'on leur distribuait, et faisaient des habits pour elles-mêmes ou pour les autres. Nulle ne pouvait amener sa femme de chambre; toutes étaient vêtues d'une même façon, et ne se servaient de linge que pour s'essuyer les mains. Elles vivaient dans une si grande séparation des hommes, qu'il ne leur était pas seulement permis de voir leurs eunuques, de peur de donner quelque sujet de parler aux médisants [1].

En même temps que Paule, vivait à Rome une autre veuve, son amie, et, comme elle, descendant de noble source. C'était Marcelle, qui n'avait vécu que sept mois dans les liens du mariage. Initiée par saint Jérôme à la science des divines Écritures, elle la posséda si bien, qu'après le départ de cet illustre Père, on venait la consulter sur les points les plus difficiles et les plus contestés : ses réponses profondément humbles étaient toujours d'une grande clarté. Bientôt elle se retira dans un faubourg de Rome, avec une jeune vierge qu'elle traitait comme sa fille, et toutes deux menèrent une vie si mortifiée et si régulière, que plusieurs dames romaines, touchées de leur exemple, abandonnèrent les sentiers du siècle pour suivre ceux de la vertu.

Dans ce temps, la profession monastique était inconnue à Rome ; le nom même de moine, dit saint Jérôme, y était si nouveau et la prévention des peuples y avait attaché des idées si basses et si affreuses, qu'il n'y avait aucune femme de qualité qui osât le porter. Mais Marcelle ayant appris de quelques prêtres d'Alexandrie et de l'évêque Athanase, réfugiés à Rome pour y fuir la persécution des Ariens, la vie de saint Antoine au désert, et celle des vierges et des veuves retirées dans les monastères bâtis à l'imitation de ceux de saint Pacôme, n'hésita plus à embrasser une profession si sainte. Plusieurs années après, Sophronie et quelques autres dames l'imitèrent, de sorte que, ajoute saint Jérôme, nous avons eu la joie de voir Rome devenir une autre Jérusalem. On bâtit alors un si grand nombre de monastères de vierges dans cette grande ville, et les

[1] S. Jérôme, *Éloge de sainte Paule.*

solitaires s'y multiplièrent si fort, que la multitude de ceux qui servaient Dieu dans cet état, rendit respectable une profession qui, auparavant, n'avait rien que de bas et de méprisable aux yeux des hommes [1]. Eustochie, fille de Paule, et plusieurs autres vierges furent élevées dans le monastère de Marcelle. Telles furent les veuves chrétiennes dès les premiers siècles de l'Église.

Dans ce grand mouvement régénérateur où la société tout entière était entraînée, et où la religion donnait une part si active et si belle aux vierges et aux veuves, on remarque que les femmes mariées figurent peu. En effet, renfermées dans le sein de la famille, leur action ne pouvait guère se faire sentir au dehors, vouées qu'elles étaient à des devoirs intérieurs. D'ailleurs, rangées parmi le commun des fidèles, elles ne faisaient point partie des personnes consacrées, elles n'étaient point, comme les deux autres classes de femmes, une sorte d'innovation dans la société et ne contribuaient ni par leur exemple ni par leur position à la propagation des idées nouvelles. Cependant, malgré cette différence qu'établissaient entre les femmes les obligations qu'elles s'étaient imposées, le même zèle les rapprochait dans les circonstances importantes et à l'époque des persécutions : toute distinction cessant, vierges, veuves, épouses confondues au lieu du supplice, s'y disputaient courageusement la palme du martyre. C'est là que nous les retrouverons bientôt.

A. A.

[1] S. Jérôme, *Éloge de Marcelle*.

BULLETINS BIBLIOGRAPHIQUES.

MM. les éditeurs des *Cours complets d'Écriture sainte* et de *Théologie* poursuivent avec une activité sans exemple le cercle immense de leur bibliothèque religieuse. En effet, en dehors des 50 volumes des deux ouvrages qui viennent d'être nommés, en dehors des 23 de *Saint Augustin*, de *Saint Césaire* et de *Saint Prosper*, des 9 de *Saint Chrysostome*, des 4 de *Pierre Lombard* et de *Saint Thomas*, en dehors des 4 de la *Perpétuité de la Foi*, des 2 de *Sainte Thérèse* et de celui de *de Maistre*, ils viennent de terminer les 10 suivants, savoir : le 1er et le 5e des *Démonstrations évangéliques*; les 2 des *Catéchismes philosophiques*; les 2 des *Œuvres complètes de de Pressy, évêque de Boulogne*; les 2 de la *Théologie du P. Péronne*; un 28e, comme supplément au *Cours de Théologie*, et le 1er de *Saint Jérôme*.

Voici maintenant quelques mots sur chacune de ces nouvelles publications. Ce qui manquera à notre *Bulletin* sera suppléé par les *Annonces*; nous engageons nos souscripteurs non à les parcourir, mais à les lire avec une attention toute spéciale. Peu de lectures pourront les intéresser aussi vivement, d'autant plus que tous les ouvrages dont il s'agit ici sont tout à fait terminés. Le papier en est beau, collé et satiné.

DÉMONSTRATIONS ÉVANGÉLIQUES. — Nous ne craignons pas de dire de cette publication qu'elle est sans contredit, *sur la vérité du christianisme en général et du catholicisme en particulier*, l'ouvrage le plus fort qui existe dans le monde entier. Les éléments qui la constituent ne partent pas, comme la plupart des bons livres, d'un seul écrivain distingué, mais de l'ensemble presque entier des plus beaux génies dont s'enorgueillissent la religion et l'humanité. En effet, le nombre en est si grand, qu'ils semblent une armée rangée en bataille. Il faut surtout remarquer que cet ouvrage diffère de beaucoup des publications religieuses par un point essentiel. C'est que les auteurs qui en font partie ne sont pas seulement des commentateurs ou des théologiens plus ou moins connus des prêtres presque seuls; mais ce sont des célébrités européennes, réputées telles par l'homme du monde comme par celui du cloître, par le protestant comme par le catholique, par l'incrédule comme par le croyant. Qu'on veuille bien passer leurs noms en revue, et l'on verra si presque tous ne sont pas de ceux qui ont le plus honoré leur siècle et leur pays, par la grandeur de leur intelligence. La moitié d'entre eux démontrent invinciblement le christianisme contre les incrédules et les infidèles de toutes sortes; les autres poussent jusqu'au Catholicisme les hérétiques et les schismatiques anciens et modernes. S'il y a dans le monde des esprits et des

caractères de toute espèce, il se trouve ici des preuves pour les confondre tous ; car il n'est pas un aspect sous lequel la religion puisse être considérée, qui n'y soit traité par plusieurs apologistes de manière à ne rien laisser à désirer. Toutes les objections y trouvent leur tombeau. Celles de la philosophie païenne sont pulvérisées par Origène, Eusèbe, saint Augustin, etc.; celles du moyen-âge, du XVe et du XVIe siècles, le sont par Bacon, Montaigne, Descartes, etc.; celles du XVIIe siècle, par Bossuet, Pascal, Nicole, etc.; celles du XVIIIe, par Gerdil, Laharpe, Milner, etc.; celles du XIXe, par Poynter, Riambourg, Chassay, etc., et les arguments ont d'autant plus de force, qu'ils ne sont pas présentés au moyen de simples fragments ; notre publication ne renferme que des ouvrages ENTIERS, au point que plus de 130 volumes édités à part, et formant chacun un TOUT, ont été absorbés COMPLÈTEMENT dans ces quelques volumes des *Démonstrations évangéliques*.

Ce n'est pas tout : il est certains auteurs qui ont fourni à cette collection l'universalité de leurs œuvres. Un des membres les plus illustres de l'épiscopat contemporain, Mgr Wiseman, a bien voulu envoyer aux éditeurs un exemplaire de toutes ses productions, revu et annoté de sa main. Le savant prélat n'a pas écrit une ligne, soit en Angleterre, soit en Italie, qui ne se trouve dans les *Démonstrations*. Tout ce qui a paru de lui jusqu'à ce jour chez divers éditeurs français ne forme, même réuni, qu'une faible partie de ses œuvres, qui seront cependant renfermées ici tout entières dans un seul volume. Ainsi, les souscripteurs auront pour 6 fr. ce qui, pris partout ailleurs que dans *les Ateliers catholiques*, leur coûterait plus de 60, de sorte que l'on peut regarder comme donné presque pour rien tout le reste de ces *Démonstrations*.

Grâce aux soins que nous avons apportés au choix des matériaux qui doivent composer cet ouvrage, grâce surtout aux conseils dont nous nous sommes entourés, et au précieux concours que nous sollicitons encore ici, nous ne craignons pas d'avancer que celui qui posséderait bien nos *Démonstrations*, pourrait, à bon droit, faire dire de lui à tout adversaire : *Timeo unius libri virum* ; et si, dans nos temps de scepticisme, de doute et d'indifférence, quelqu'un, laïque ou prêtre, se trouvait condamné à n'avoir qu'un seul ouvrage en sa possession, nous lui conseillerions volontiers de donner, après les saints livres, la préférence à nos *Démonstrations*.

CATÉCHISMES. — Le but de ces 18 catéchismes est 1° de prendre l'homme à l'état d'incrédulité pure, ou de doute, ou même de croyance, mais de croyance sans action sur la pratique, pour lui donner la foi, la conviction et les œuvres ; 2° de le faire passer par tous les degrés de la science et de la vie chrétienne, en lui apprenant ce qu'il doit savoir, croire et pratiquer ; 3° de le pousser jusqu'au spiritualisme le plus consommé en l'initiant à tous les secrets des voies intérieures. Ainsi ces *Catéchismes* peuvent être rangés en trois grandes catégories :

Les philosophiques, qui mènent à la foi, la confirment, l'augmentent et la fortifient ;

Les doctrinaux, qui produisent la science, la dirigent et la fixent ;

Les spirituels, qui mènent à la perfection et y font trouver le bonheur.

Dans les premiers, on se défend et on attaque ; on détruit et on établit. Dans les seconds, on développe la science chrétienne. Dans les troisièmes, on fait monter de degré en degré jusqu'au plus haut sommet de la sainteté, c'est-à-dire au perfectionnement complet de la chair, de l'intelligence et de la volonté humaines.

Les *Catéchismes* français ne suffisant pas seuls pour atteindre ce but, on a été forcé d'avoir recours à un Belge dans Feller, à un Allemand dans Scheffmacher, à un Portugais dans Almeyda, à un Italien dans Bellarmin, à deux Anglais dans Challoner et Gother. Nous pensons que le lecteur ne sera pas fâché de cette nécessité, vu qu'elle donne à ces *Catéchismes* un caractère imposant d'universalité. Une autre chose de la dernière importance, c'est que ceux de ces ouvrages qui avaient besoin d'être retouchés, l'ont été selon le progrès actuel des sciences. Celui de Feller, par exemple, a subi de si importantes modifications que les anciennes éditions ne sont que l'ombre de la nouvelle. Avec celle-ci on est sûr de n'apprendre rien que de tout à fait actuel, tandis que les autres font rire le véritable savant dans les sciences naturelles et exactes, et faussent l'esprit du lecteur en le remplissant de notions erronées ou inexactes.

DE PRESSY. — La présente édition contient toutes les œuvres connues et inconnues, éditées et inédites de l'illustre évêque de Boulogne. Les œuvres connues consistaient uniquement en ces célèbres *Instructions pastorales* dont le but est de démontrer l'accord de la foi et de la raison dans les mystères ; encore toutes les éditions, même la plus complète, manquaient-elles d'une dissertation très-importante et très-étendue sur *les avantages de la foi et de la soumission à l'autorité de l'Église*. M. de Pressy lui-même avertit de cette omission dans une note imprimée. Les éditeurs ont été assez heureux pour découvrir cette dissertation. On la lira depuis la col. [illegible] jusqu'à la col. 258 du second volume. Les œuvres inconnues sont pour le moins aussi étendues que toutes les *Instructions pastorales* ensemble.

Toutes ces matières sont d'une utilité générale, bien que quelques-unes semblent au premier coup d'œil spéciales au diocèse de Boulogne. Il n'est pas d'évêque qui n'y apprenne quelque bon point de discipline à introduire dans son diocèse, comme il n'est pas de prêtre qui n'y puise de quoi se gouverner saintement lui-même et sa paroisse, ni de fidèle qui n'y trouve de quoi s'affermir dans la foi et progresser dans la piété. Cette seconde partie des travaux de M. de Pressy révèle le prélat pieux et zélé, vil-

lant tout à la fois sur son clergé et sur son peuple, de même que ses *Dissertations théologiques* démontraient le prélat savant, toujours sur la brèche pour la défense de l'Église entière, et le plus vigoureux antagoniste de la philosophie du dix-huitième siècle. Cependant les œuvres même connues étaient devenues si rares, qu'on n'en trouvait plus que de loin en loin quelques exemplaires au prix de 60 fr. Aussi jamais des prières si universelles et si instantes n'étaient venues aux éditeurs pour la réimpression d'un ouvrage comme pour celui dont il s'agit ici. Quant à la seconde moitié des *œuvres*, on ne pouvait l'acquérir à aucun prix. Deux ou trois amateurs du diocèse de Boulogne les conservaient seuls comme des reliques. Le reste de l'Europe catholique n'en savait même pas l'existence. Le lecteur jugera quel trésor de science et de piété lui a été ouvert.

PERRONE. — Pour tout éloge de la *Théologie* du savant jésuite, nous pensons qu'il suffit de faire remarquer d'abord qu'elle est à sa 8e édition, bien que son dernier vol. soit à peine achevé; ensuite qu'elle sera sous peu adoptée dans l'enseignement public de plusieurs royaumes. Nous avons là-dessus la parole de plusieurs évêques. *Les lieux théologiques*, qui constituaient 2 forts vol. dans l'édition romaine et dans les autres, traitent de toutes les questions religieuses soulevées depuis un siècle en France, en Angleterre, en Allemagne et ailleurs. Rien donc de plus actuel, de plus solide et de plus orthodoxe. Les 7 éditions connues en dehors de celle de Montrouge, forment toutes 9 vol. in-8°, et coûtent de 50 à 60 fr., selon le pays où elles ont été imprimées. On voit donc, par cette comparaison, combien l'édition de France est plus accommodée à toutes les fortunes et surtout à celles de MM. les séminaristes. Nous oublions de dire qu'elle est aussi la seule terminée en ce moment, celle de Rome n'ayant pas même entièrement vu le jour.

26e VOL. DU COURS COMPLET DE THÉOLOGIE. — Pour faire apprécier ce volume (qui est supplémentaire), nous ne voyons rien de mieux que d'exposer les matières qui le constituent. Que le lecteur veuille donc se reporter tout simplement aux *Annonces*, il jugera de tout par ses propres yeux. Il est d'ailleurs tels ouvrages qu'on ne loue bien qu'en citant les éléments dont ils sont formés. — Les éditeurs n'avaient d'abord promis que ce qui est de Zanolini et de Benoît XIV; mais ayant vu que tout ce qui suit pouvait y entrer et avait été recommandé par beaucoup de leurs souscripteurs, ils l'ont ajouté sans augmentation de prix. Ce vol. est peut-être le plus important du *Cours de Théologie*.

SAINT JÉRÔME. Nous ne dirons de saint Jérôme que deux choses : la première, que tous les savants le regardent comme l'émule de saint Augustin, et comme le second des Pères latins; la deuxième, que l'édition reproduite ici est sans contredit la plus étendue et la meilleure de toutes. Cependant elle est devenue si rare, que nous ne savons si on en trouverait un exemplaire pour 300 fr.

Il y aurait beaucoup à dire sur les *Œuvres complètes de saint Augustin et de saint Chrysostome*, que MM. les éditeurs ont terminées cette année; mais nous nous tairons entièrement, parce que nous avons déjà eu occasion d'en relever le bon marché, le complet, l'excellence et l'exécution. Voici maintenant l'*annonce* détaillée de tous ces ouvrages.

Démonstrations Évangéliques de Tertullien, Origène, Eusèbe, saint Augustin, Descartes, Montaigne, Bacon, Grotius, Richelieu, Arnaud, Newton, Pascal, Pélisson, de Choiseul, du Plessis-Praslin, Nicole, Boyle, Bossuet, Bourdaloue, Huet, Clarke, Locke, Lami, Burnet, Malebranche, Lesley, Bonnet, La Bruyère, Leibnitz, Bayle, Jacquelot, Duguet, Fénelon, Derham, Dupin, Leclerc, Buffier, de Polignac, Tournemine, Fabricius, Massillon, d'Aguesseau, Addison, Ditton, Sherlock, Saurin, Stanislas, Pope, Leland, Racine, Warburton, Jennyngs, Euler, Lamotte, Statler, Lytleton, de Haller, Jean-Jacques Rousseau, de Pompignan, Butler, Beauzée, Bergier, Gerdil, de Crillon, de Luc, Turgot, Porteus, Necker, Thomas, de la Luzerne, West, Laharpe, Paley, Hamilty, Duvoisin, Milner, Poynter, Moore, Rixembourg, Manzoni, S. S. Grégoire XVI, Mœhler, Chalmers, Lingard, Keith, Dupin aîné, Wiseman, etc., etc.; traduites, pour la plupart, des diverses langues dans lesquelles elles ont été écrites, *reproduites* *INTÉGRALEMENT*, *non par extraits*. Environ 18 vol. in-4°. — Prix : 6 fr. le volume.

Ouvrage utile à ceux qui ne croient pas, à ceux qui doutent et à ceux qui croient — Deux volumes ont paru, et les autres verront le jour de trois semaines en trois semaines, sans manquer, presque toutes les traductions étant prêtes.

Prælectiones Theologicæ quas in Collegio Romano societatis Jesu habebat J. Perrone, è societate Jesu, in eodem collegio theologiæ professor. Editio, post secundam romanam, diligentiùs emendata, novis accessionibus ab ipso auctore locupletata, et omnium in totâ Europâ hucusque excussarum octava. — 9 vol. in 4°. Prix : 12 fr. les 2 volumes. (Paru.)

Theologiæ Cursus completus, ex tractatibus omnium perfectissimis ubique habitis, et à magnâ parte Episcoporum necnon theologorum Europæ catholicæ, universim ad hoc interrogatorum, designatis, unicè conflatus; *plurimis annotantibus presbyteris ad docendas levitas pascendosve populos altè positis*. Tomus vigesimus-sextus, supplementum continens ea quæ sequuntur :

ZANOLINI. — Disputationes de festis et sectis Judæorum.

BENEDICTUS XIV. — Tractatus de Festis Domini nostri Jesu-Christi et beatæ Mariæ Virginis.

DELORME. — De Immaculatâ, seu de ratione congruentiæ pro Immaculatâ Conceptione.

ASSEMANUS. — De Ritibus sacris.

LANGUET. — De vero Ecclesiæ sensu circa sacrarum Ceremoniarum usum.

PERRONE. — De Transsubstantiatione et reali præsentiâ Christi in Eucharistiâ.

NOEL ALEXANDRE. — De Traditionibus non scriptis, earumque necessitate et auctoritate, ubi et Riveti Tractatus *de Patrum auctoritate* et Dallæi libri duo *de vero Patrum usu* refelluntur.

DE LA CHAMBRE. — Introduction à la Théologie.

DUPIN. — Méthode pour étudier la Théologie.

VITASSE, DU PIN, DINOUART. — Discussions théologiques et Liste des meilleurs ouvrages sur chaque branche de la science religieuse.

1 vol. in-4°. Prix : 5 ou 6 fr., selon que l'on est souscripteur ou non souscripteur aux deux *Cours*. (Paru.)

Cathéchismes philosophiques, polémiques, historiques, dogmatiques, moraux, liturgiques, disciplinaires, canoniques, pratiques, ascétiques et mystiques, de Feller, Aimé, Scheffmacher, Rohrbacher, Pey, Lefrançois, Allëtz, Almeyda, Floury, Pomey, Bellarmin, Meusy, Challoner, Gother, Surin et Olier. — 2 vol. in-4°. Prix : 13 fr. les deux volumes. (Parus.)

Œuvres très-complètes de Mgr F.-J. de Fartz de Pressy, évêque de Boulogne, *corrigées et annotées*. 2 vol. in-4°. Prix : 12 fr. les 2 v. (Parus.)

Sancti Eusebii Hieronymi Stridonensis presbyteri Opera omnia, in viginti quatuor tomos distributa, post monachorum ordinis sancti Benedicti è congregatione S. Mauri, sed potissimùm Joannis MARTIANÆI hujus ordinis recensionem, denuò ad manuscriptos Romanos, Ambrosianos, Veronenses et multos alios, necnon ad omnes editiones gallicanas et exteras castigata, plurimis anteà omninò ineditis monumentis, aliisque sancti Doctoris lucubrationibus seorsim tantùm Vulgatis aucta, innumeris notis, observationibus, correctionibus illustrata, studio et labore VALLARSII et MAFFEI, Veronæ presbyterorum, *operam navantibus aliis in eâdem civitate litteratis viris*; editio Parisiorum novissima, ex secundâ ab ipsis Veronensibus editoribus curis posterioribus ita recognita, ex operè cui titulus : *Hieronymus interpres, criticus, exegeta, historicus, doctor, monachus*, Hafniæ 1797, typis mandato per Engelstoft et ex aliis egregiis libris adeò illustrata, tandem ex RECENTIUS DETECTIS sic ditata, ut præsens editio, amplitudine solâ, cæteris omissis emendationibus, præcedentes omnes editiones, etiam Benedictinas, *tertiâ parte seu triente materialiter superet*. — 9 ou 10 vol. in-4°. Prix : 50 fr. (Le premier volume a paru.)

Sancti Aurelii Augustini, Hipponensis episcopi, Opera omnia, post Lovaniensium theologorum recensionem, castigata denuò ad manuscriptos codices Gallicos, Vaticanos, Belgicos, etc., necnon ad editiones antiquiores et castigatiores, operâ et studio monachorum ordinis sancti Benedicti, è congregatione sancti Mauri. Editio novissima, emendata et auctior. — 15 vol. in-4°. Prix : 80 fr. (Parus.)

Sancti Joannis Chrysostomi, archiepiscopi Constantinopolitani, Opera omnia, castigata ad manuscriptos codices Gallicos, Vaticanos, Anglicanos, Germanicos, etc., necnon et ad Savilianam et Frontanianam editiones, novâ interpretatione, ubi opus erat, Præfationibus, Monitis, Notis, variis Lectionibus illustrata, novâ sancti Doctoris vitâ, Appendicibus locupletata, operâ et studio monachorum ordinis sancti Benedicti, è congregatione sancti Mauri. Editio novissima, emendata et auctior. — 10 vol. in-4°. Prix : 50 fr. (9 volumes ont paru.)

Saint Augustin et saint Chrysostome réunis sont laissés à 120 fr.

ON SOUSCRIT à l'Imprimerie Catholique du Petit-Montrouge, près la barrière d'Enfer de Paris. — Les personnes qui prennent pour 120 fr. de volumes à la fois jouissent, en France, des avantages suivants :

Le premier est de pouvoir souscrire sans affranchir leur lettre de SOUSCRIPTION ; — le second est de ne payer les volumes qu'après leur arrivée au chef-lieu d'arrondissement ; — le troisième est de recevoir *franco* les deux ouvrages au même chef-lieu, chez notre correspondant ou le leur ; — le quatrième est de ne verser les fonds qu'à leur propre domicile et sans frais ; — le cinquième est d'avoir droit à ce que l'administration des *Cours* leur envoie, *franco*, aux prix marqués dans les divers prospectus et catalogues, tous objets d'église ou de librairie.

Toute souscription à 10 exemplaires d'un même ouvrage donne droit au onzième exemplaire *gratis* et *franco*. Ces *avantages* sont très-dispendieux pour les éditeurs, et diminuent considérablement le prix réel des volumes.

On peut demander reliés tous les volumes ci-énoncés. Le prix de la reliure est, ou de 1 fr. 25 c., ou de 1 fr. 50 c., ou de 1 fr. 75 c. ou de 2 fr. par volume, selon qu'elle est plus ou moins belle. Dans le premier cas, elle est à la Bradel ; dans le second, elle est à la Dopter ou à l'anglaise ; dans le troisième, elle est en dos de peau maroquinée, avec filets d'or ; dans le quatrième, elle est pleine avec dentelle d'or.

A l'étranger ou hors du continent, l'excédant des frais pour douanes, embarcations, traites et transports, se paye en sus des prix ordinaires.

On demande l'ouvrage suivant : **Bibliotheca veterum patrum,** en 14 volumes in-folio, *auctore* GALLANDI, et on offre en reconnaissance les 200 *Volumes du Cours de Patrologie*, dans lequel GALLANDI sera d'ailleurs reproduit intégralement ; de plus on se charge des frais de port, tant pour les volumes à acquérir que pour ceux à envoyer. — La privation de cet ouvrage suspend momentanément l'exécution du grand COURS. On s'adresse donc plus au dévouement qu'à l'esprit d'intérêt.

AUX ABONNÉS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

Nous allons, comme de coutume, parler à nos abonnés et de ce que nous avons fait, et de ce que nous nous proposons de faire dans le prochain volume.

En jetant un coup d'œil sur les *cours* qui ont paru dans ce volume, nous citerons en première ligne celui que M. l'abbé *Jager* a professé à la Faculté de théologie dans le courant de cette année. Après avoir, dans ses premières leçons, éclairci la question du *divorce de Lothaire* et celle des *Décrétales*, il expose au long, dans ce volume, toutes les difficultés qui ont été faites sur *l'élection des évêques* et sur la *dignité* ou *indépendance* que l'on a voulu faire aux *patriarches*. Dans l'une comme dans l'autre question, il établit que l'autorité du siége de Rome, du successeur de Pierre, a toujours été nécessaire, directement ou indirectement, pour donner l'institution canonique, et par conséquent qu'il a toujours existé dans la société des chrétiens, cette *unité* merveilleuse qui fait la force divine de l'Église catholique, qui la distingue de toutes les autres églises, qui ne sont que des sectes, et qui aussi sont destinées à tomber toutes les unes sur les autres. On ne pourrait se plaindre des développements que nous avons cru devoir donner à cette question, quand on voit que c'est pour avoir laissé introduire, dans l'enseignement des séminaires, des doctrines contraires, ou seulement des nuages divers, que les malheureuses églises d'Espagne et de Portugal gémissent presque tombées dans le schisme. En effet, on y voit le triste spectacle de prêtres qui, abandonnant la défense de l'Église et de son chef, font cause commune avec le pouvoir temporel, et, comme Judas, lui vendent leur maître pour quelques deniers.

Pour terminer le cours de l'année 1842, il reste encore deux leçons qui seront données en abrégé dans le prochain cahier, avec le discours d'ouverture du cours de 1843. Puis les autres leçons suivront avec uniformité; elles auront pour objet l'histoire du *Patriarcat de Constantinople*, et du déplorable schisme des Grecs.

En promettant la suite de ces leçons, nous sommes forcés de dire un mot d'une annonce qui a été faite, et qui semble être en opposition avec nos promesses. En faisant imprimer le discours qu'il a prononcé à l'ouverture des cours de la Faculté de théologie, le doyen, M. l'abbé Glaire, a cru devoir y joindre la lettre suivante, adressée à M. Méquignon :

Paris, ce 19 décembre 1842.

MONSIEUR

Je m'empresse de vous annoncer que la Faculté de Théologie, comprenant l'utilité d'un recueil périodique exclusivement consacré aux sciences ecclésiastiques, et désirant assurer l'intégrité de son enseignement en prévenant les reproductions inexactes qui pourraient en compromettre le but, s'occupe en ce moment de cette œuvre importante.

Libraire de la Faculté de Théologie, possédant sa confiance, vous êtes naturellement appelé à concourir à cette publication. Je suis heureux, Monsieur, de vous l'annoncer. Je vous prie de voir dans cette mesure une nouvelle preuve des sentiments avec lesquels, etc.

J.-B. GLAIRE,
Doyen de la Faculté de Théologie de Paris.

Ainsi donc, ajoute M. Méquignon, la *pensée* qui nous occupait depuis longtemps va se réaliser; *les sciences ecclésiastiques auront un organe digne d'elles.*

Comme l'*Université Catholique* est le seul journal qui reproduise les cours de la Faculté de théologie, et qu'elle en promet la continuation, nous devons à nos abonnés, et nous nous devons à nous-

mêmes, de faire quelques observations sur cette lettre. Elle a dû faire croire que nous nous avancions trop quand nous promettions la suite du cours de M. Jager, et que tous les professeurs sont unanimes et solidaires dans l'œuvre de M. Méquignon, qui s'annonce comme ayant eu depuis longtemps *cette pensée*, et de M. l'abbé Glaire, qui vient l'aider à la réaliser. Nous croyons pouvoir dire qu'il n'en est rien; que plusieurs professeurs lui ont positivement annoncé qu'ils n'entendaient point se lier par une promesse, et qu'ils se tenaient libres de faire de leur cours ce qu'ils croiraient être le mieux. Nous pouvons dire, de plus, que Mgr l'archevêque y est resté complétement étranger; en conséquence, ce n'est qu'une simple affaire concertée entre le libraire et M. l'abbé Glaire. Nous continuerons donc à donner le cours de M. Jager, et nous espérons même pouvoir publier dans le prochain cahier le *Discours d'ouverture de M. l'abbé Cœur*, professeur d'éloquence sacrée.

En faisant ces réflexions, loin de nous la pensée de vouloir empêcher ou gêner la publication de M. Méquignon et de M. l'abbé Glaire; au contraire, nous convenons qu'un recueil, reproduisant spécialement les cours des Facultés, sagement dirigé, surveillé par Mgr l'archevêque, serait utile et désirable; mais nous avons dû dire et prouver que ce prospectus se trompait dans les points, qui étaient contraires à ce que nous promettions nous-mêmes.

Quant à l'esprit qui doit présider au nouveau journal et au but qu'il se propose d'atteindre, nous n'avons besoin, pour les faire connaître, que de donner les extraits suivants de l'*Ami de la Religion*.

M. l'abbé Glaire dit dans son discours :

« On n'objectera pas, je pense, la déclaration de 1682; car personne n'ignore qu'elle est aussi *obligatoire* pour les professeurs des séminaires et de toute autre école théologique du royaume, et pour les évêques eux-mêmes, que pour les professeurs de nos Facultés. »

L'Ami de la Religion répond :

« La déclaration de 1682 *obligatoire!* « Évidemment, M. Glaire a perdu de vue « les monuments de l'histoire ecclésiastique depuis 1682. Peut-être M. le « doyen récuserait-il, sur ce point, « M. d'Aviau, qui n'était pas moins défavorable aux opinions formulées par « la Déclaration, qu'à la prétention « qu'avait le pouvoir civil d'en prescrire l'enseignement. Mais nous pouvons lui citer le cardinal de Clermont-« Tonnerre, qui ne s'attachait à repousser que cette seule prétention, et « beaucoup d'autres évêques. Tous ces « prélats auraient été aussi affligés que « surpris d'entendre un ecclésiastique, « *placé à la tête de la première Faculté* « *du royaume* (expression de M. Glaire, « p. 4), reconnaître publiquement un « caractère *obligatoire* à la Déclaration « de 1682, ou du moins rappeler sans « protestation la prétention du pouvoir « civil qui a tenté d'imprimer ce caractère à l'enseignement des *Quatre Articles*. Nous suppléons au silence de « M. le doyen, en nous élevant avec « énergie contre cette prétention, que « le gouvernement actuel, disons-le à « son éloge, a eu la sagesse de ne plus « renouveler, et à laquelle, dès lors, il « eût été prudent de ne pas même faire « allusion dans un discours public. »

M. l'abbé Glaire, parlant de l'ancienne Sorbonne, dit *qu'elle n'a jamais eu d'égale dans le monde chrétien*. L'*Ami de la Religion* lui répond :

« L'hommage rendu par M. Glaire à « l'ancienne Sorbonne est heureusement « placé dans la bouche du doyen de la « Faculté qui aspire à continuer cette « antique et illustre institution. Peut-« être, seulement, l'admiration traditionnelle de M. Glaire va-t-elle un peu « loin, en disant que la Sorbonne *n'a* « *jamais eu d'égale dans le monde chrétien* : M. Glaire oublie que la gloire de « cette institution a eu ses éclipses, et « que l'Espagne, l'Italie, les Pays-« Bas, etc., possédaient, dans leurs universités, des Facultés qui étaient de « dignes rivales de celle de Paris. »

Plus loin, M. l'abbé Glaire dit :

« Les réglements universitaires prescrivent que *toutes les écoles de l'Université prendront pour base de leur enseignement les préceptes de la religion catholique*, et défendent en même temps à *tout professeur agrégé ou suppléant de s'écarter, dans ses discours, dans ses leçons ou dans ses actes, du re-*

pect dû à la religion. Cependant, par oubli sans doute de ces prescriptions et de ces défenses, on fait quelquefois retentir les chaires universitaires de doctrines et de maximes que la religion catholique réprouve comme contraires aux dogmes qui lui servent de fondement. Or, je le demande, Messieurs, quelle institution vous paraît plus propre à opposer une *digue suffisante* à ce mal, que les écoles publiques de théologie, c'est-à-dire les Facultés? Quelle autre, en effet, pourrait se trouver placée dans des conditions aussi favorables, pour remplir une mission à la fois aussi importante et aussi difficile? »

L'Ami de la Religion lui répond :

« Personne ne se fera, comme M. Glaire, « illusion au point de voir dans les Fa- « cultés actuelles de théologie une *digue* « SUFFISANTE pour arrêter le mal qui dé- « coule des chaires de philosophie et « d'histoire de l'Université. Mais nous « comprenons qu'un doyen de Faculté « s'exagère les services que peut rendre « l'institution à laquelle il préside. Ce « qui suit est plus grave : »

« En second lieu, tous les hommes éclairés *gémissent* avec raison sur le *triste état des études théologiques en France*, et forment en même temps les vœux les plus ardents de les voir sortir *de leurs ruines.* Et plût à Dieu que cette situation ne fût connue que parmi nous! Nous n'aurions pas du moins à *essuyer la dérision sanglante* des nations étrangères qui la voient. Mais y aurait-il de la témérité à supposer que ce mal *que l'on déplore si justement*, vient en grande partie du peu d'influence que les Facultés de Théologie ont pu exercer jusqu'à ce jour, et que c'est par elles qu'on peut espérer de voir ces études refleurir, et porter des fruits abondants? »

« Est-il vrai que l'état des études théo- « logiques soit, en France, aussi *triste* « que le prétend M. Glaire? Est-il vrai « que le clergé de France soit, sous ce « rapport, un objet de *dérision* SAN- « GLANTE pour les nations étrangères? « Ce tableau est peu flatteur pour les « illustres théologiens qui sont l'hon- « neur et le flambeau de notre Église; « de ces théologiens que nous ne trou- « vons pas seulement dans les chaires « de nos séminaires, mais que nous « voyons assis sur les siéges de l'épis- « copat; de ces théologiens dont les le- « çons forment nos lévites, et dont les « doctes écrits sont pour tout le clergé « une brillante lumière? Le seul souve- « nir de la savante congrégation de « Saint-Sulpice aurait dû arrêter la « plume de M. le doyen, au moment où « elle a dirigé une accusation si humi- « liante contre notre enseignement théo- « logique. Mais, en supposant que « M. Glaire ait dit vrai, ce que nous « nions pour notre part, nous demande- « rons s'il convenait bien d'étaler, dans « un discours public, prononcé par un « ecclésiastique, une plaie aussi triste « à un auditoire où pouvaient abonder « les laïques et même les ennemis de la « religion. Nous demanderons s'il fallait « ensuite donner une seconde exhibi- « tion de cette plaie déplorable, en fai- « sant imprimer des phrases si peu pru- « dentes? Mais poursuivons. »

« N'oublions pas non plus, Messieurs, qu'outre les vérités de foi que tout catholique est obligé d'admettre, la théologie a dans son domaine certains points, surtout de morale, livrés à la controverse, et sur lesquels cependant un accord parfait, dans leur application, paraît d'autant plus désirable, que la divergence d'opinions produit presque toujours, indépendamment des autres inconvéniens, un scandale fâcheux parmi les fidèles. Or, les cours publics des Facultés offrent un moyen facile de ramener à une unité parfaite de sentiments toutes les dissidences.

« Ce n'est pas tout; qui n'entend répéter chaque jour, avec l'accent de la plainte et même le ton du reproche, que l'enseignement des séminaires est un enseignement *occulte*, et par là même *très-suspect*? Pour nous, qui connaissons parfaitement cet enseignement, puisque nous l'avons reçu et donné à notre tour, nous ne saurions souscrire ni à ces plaintes ni à ces reproches : mais malheureusement ils trouvent un accès facile auprès d'un certain nombre d'hommes d'ailleurs éclairés, et dont l'autorité est d'un grand poids aux yeux du public. »

« Nous sommes réellement désolé de « notre fréquent désaccord avec M. « Glaire. Mais il nous est impossible « d'attribuer, comme lui, l'épithète « d'*hommes* d'ailleurs *éclairés* à des « hommes capables d'accueillir comme « plausible cette ridicule objection, que « l'enseignement des séminaires est *oc-* « *culte*, et par là même *très-suspect*. Ja- « mais nous n'avions entendu élever « une semblable objection : convenait-il « de la soulever d'*office*, pour la faire « suivre d'une telle réponse, au risque « de donner une arme à ceux qui ne « s'étaient pas encore avisés de ce re- « proche? »

L'*Ami de la Religion* finit par ces pa-

roles, auxquelles nous nous associons :

« Nous regrettons que M. le doyen ait « *prononcé* son discours tel qu'il vient « d'être imprimé; mais nous regrettons « plus vivement encore qu'il ait cru de- « voir le *publier* sans modifications.

« Ajoutons que nous n'avons jamais « mieux compris qu'en lisant ce dis- « cours la profonde sagesse qui a dicté « la dernière et belle Instruction pasto- « rale de M. l'Archevêque de Paris, sur « la *composition*, l'*examen* et la *publi-* « *cation* des écrits. Si le discours de « M. le doyen, avant d'être imprimé, « avait subi l'épreuve d'un *examen*, il « est probable qu'on en aurait élagué « les phrases mal sonnantes qu'y a laissé « subsister M. Glaire, et qui, nous en « sommes certains, surprendront et « contristeront tous nos lecteurs. »

Comme M. l'abbé Jager, M. l'abbé *Maupied* a donné quatre leçons dans ce volume, et a continué à développer l'*Histoire physique de la terre et de l'homme*. Quelques-uns de nos lecteurs ont trouvé qu'il avait été trop exclusif dans l'explication qu'il a donnée des *jours génésiaques*. Nous avouons que cette explication n'est pas tout à fait celle qui est adoptée par les directeurs de l'*Université*. Cependant, il nous a paru utile d'exposer l'opinion de M. l'abbé Maupied, soutenue par des raisons plausibles, adoptée par des savants d'une science peu commune, d'autant plus, d'ailleurs, que l'Église nous laisse tout à fait libres dans cette matière. M. l'abbé Maupied continuera son *Cours* avec assiduité, et nous pensons qu'il l'achèvera dans le courant du volume suivant.

M. *Dumont* a publié deux leçons de son *Cours sur l'histoire de France*. Il nous fait espérer qu'il en donnera au moins trois dans le prochain volume, nous n'avons pas besoin de faire observer que chacun de ces cours porte quelque lumière, quelque éclaircissement sur quelqu'un des faits les plus obscurs ou les plus importants des siècles passés. Quand ce *Cours* sera achevé, il offrira les plus curieuses investigations sur notre histoire, faite et refaite si souvent, et toujours plus ou moins défigurée.

A côté de M. Dumont, vient se placer naturellement M. *Thomassy*, dont le *Cours sur l'histoire des Croisades* offre une si ample collection de faits nouveaux ou d'appréciations jusqu'ici négligées. On peut bien dire que les Croisades n'ont jamais été connues, ni dans leur but, ni dans leur influence, ni dans leurs résultats. A présent, seulement, on commence à comprendre que ce fut *une des plus utiles* manifestations de l'esprit chrétien. Un grand nombre de documents nouveaux, dus souvent aux écrivains arabes ou nationaux, viennent prouver ces faits. M. Thomassy profite de tous ces documents, et les abonnés de l'*Université* peuvent ainsi jouir dans ce cours de toutes les découvertes des investigations modernes.

Enfin, nous avons eu le plaisir de donner à nos lecteurs la suite du *Cours* de M. *Margerin sur la Géologie*. Il n'y en a aucun qui nous eût été redemandé plus souvent, aucun qui excitât plus les regrets de nos lecteurs. M. Margérin a pu reprendre ses travaux; il nous a assuré que ses notes étaient toutes prêtes : nos lecteurs pourront donc compter qu'ils auront la suite de ces leçons, dont les premières les avaient si vivement intéressés.

M. l'abbé *Bossey* n'a pu nous donner qu'un de ses *Cours sur la théologie naturelle des Pères*. Il est destiné, comme on l'a vu, à nous faire connaître quelle était la science des Pères, et par conséquent de leur époque, sur toutes les grandes questions scientifiques qui préoccupent si fort notre siècle. Cette étude est en même temps curieuse et instructive. L'auteur nous fait espérer qu'il pourra, dans le volume suivant, nous donner trois leçons.

Enfin, M. *Steinmetz* nous a donné la dernière leçon de son *Cours de Psychologie catholique*. Nous savons que ce cours, tout à fait nouveau, a excité l'attention des penseurs, non-seulement de l'école catholique, mais encore de l'école protestante et philosophique. Il nous fait espérer qu'il complétera son œuvre, en y ajoutant une deuxième partie, qui traitera plus spécialement des *facultés subjectives*, et dans lesquelles il fera l'application de toutes les

théories exposées dans la première partie.

Quant à la *Revue*, comme nous l'avions promis, nous avons commencé à nous occuper des écrivains qui se sont le plus posés en ennemis du Christianisme; et d'abord nous avons fait connaître les doctrines et réfuté les erreurs de M. *Pierre Leroux*. Nous avons exposé encore les théories de M. *Quinet*. Nous nous sommes attachés principalement à montrer que ces écrivains, dans ce qu'ils ont d'opposé au Christianisme, n'ont jamais basé leur enseignement que sur leurs propres idées ou celles de quelques rêveurs comme eux. Tous invariablement font et refont l'homme, l'histoire, l'univers, à leur guise. Ils s'établissent bravement la mesure des choses, divinisent leurs pensées et les présentent à l'adoration des autres. Pour nous, qui ne croyons pas que la vérité soit un fruit spontané de cette terre, qui croyons que, révélée primitivement, elle nous est conservée par la tradition, non altérée dans l'Écriture et l'Église; altérée, obscurcie, mais plus ou moins reconnaissable, dans toutes les autres croyances et toutes les autres sectes, il nous suffit de prouver que l'enseignement qu'on nous oppose vient de l'homme, procède de l'homme, pour le déclarer incomplet, menteur, indigne de nos croyances et de nos respects. Nous continuerons à examiner, d'après cette règle, les autres antagonistes du Catholicisme.

M. *Griveau* a terminé son travail sur *Montesquieu*. Bien qu'on ait trouvé ce travail un peu long, cependant on est convenu généralement qu'il fait bien connaître un des hommes qui ont eu le plus d'influence sur la mauvaise direction que l'on était parvenu à donner à l'histoire et aux sciences philosophiques et gouvernementales. Démasquer un tel homme, montrer la faiblesse de sa science, la petitesse et souvent la déloyauté des moyens employés pour se faire une réputation, c'est, ce nous semble, avoir rendu un vrai service à la cause catholique.

M. *Jacomy*, en rendant compte de la vie *de Calvin*, par M. Audin, a encore aidé à démasquer un de ces hommes qui ont eu une influence si grande, nous pourrions dire si incompréhensible, sur leurs semblables. En effet, après avoir connu Calvin, ses vices, sa fougue, ses emportements, ses cruautés, on se demande comment il se fait que des hommes, des chrétiens surtout, aient pu supporter un semblable despotisme, et se soumettre à une autorité si dure, si révoltante : on serait tenté de dire à nos frères ce que saint Paul disait aux *Corinthiens*, à propos de certains hérétiques de son temps : « Comment se fait-« il que vous supportiez même qu'on « vous asservisse, qu'on vous dévore, « qu'on prenne votre bien, qu'on s'é-« lève contre vous, qu'on vous frappe « au visage[1] ? »

Enfin, dans l'extrait que M. *Daniélo* nous a donné de l'ouvrage de M. *Digby*, *sur les mœurs chrétiennes au moyen âge*, nous avons appris comment l'Église était venue au secours du pauvre, du faible et de l'opprimé, dans ces temps d'anarchie, d'oppression et de barbarie, qui ont si longtemps pesé sur les peuples. On a pu voir la raison de ces forts, de ces châteaux qu'elle avait fait bâtir, de ces expéditions où les abbés, les évêques tiraient quelquefois le glaive, mettaient le casque en tête et guerroyaient contre les oppresseurs. On a rudement reproché à l'Église ces faits et ces démonstrations; mais on cachait, et souvent on ne savait pas, que c'était pour le salut du peuple, pour la tranquillité de tous, pour la juste punition de détestables tyrans et de forcenés voleurs.

Nous continuerons tous ces travaux et toutes ces défenses; nous ferons en sorte qu'il n'y ait aucun ouvrage important qui ne soit ou analysé ou réfuté dans l'*Université*.

Enfin, en finissant, nous annoncerons que M. l'abbé *de Salinis* va reprendre ses travaux dans l'*Université*, et qu'un prochain cahier contiendra la première des leçons qu'il fait en ce moment à la Faculté de Théologie de Bordeaux.

C'est par tous ces efforts que nous tâcherons de répondre à l'honorable

[1] *Aux Corinth.*, XVI, 20.

confiance que nos abonnés veulent bien avoir en nous, et que nous ferons en sorte de rendre l'*Université* le moins *indigne* qu'il nous est possible de s'occuper de la cause de Dieu et *des sciences ecclésiastiques*.

LES DIRECTEURS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

(Voir la table des articles au commencement du volume.)

P

R

R

S

T

U

V

Z

FIN DU QUATORZIÈME VOLUME.

